3 1761 11650264 2

Government
Publications


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761116502642

CANADA. PARLIAMENT

Publications

SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 29

Tuesday, December 1, 1981

Joint Chairmen:

Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 29

Le mardi 1er décembre 1981

Coprésidents:

Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

Official Languages

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les

Langues officielles

RESPECTING:

Reports of the Commissioner of Official Languages—1978, 1979 and 1980

CONCERNANT:

Rapports du Commissaire aux langues officielles—1978, 1979 et 1980

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
FEB 3 - 1982
UNIVERSITY OF TORONTO

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981

28452—1

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF
THE SENATE AND OF THE HOUSE
OF COMMONS ON OFFICIAL LANGUAGES

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

Representing the Senate:

Senators — Sénateurs

Asselin	Guay	Stanbury	Wood—(6)
Cottreau			

Representing the House of Commons:

Messrs. — Messieurs

Bosley	Côté (Mrs.)	Herbert	Marceau
Clarke (*Vancouver Quadra*)	Deniger	Kilgour	Nystrom—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Robert Vaive

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

LIBRARY
SEP
17
1984
UNIVERSITY OF TORONTO

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE
LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LES
LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Représentant le Sénat:

Senators — Sénateurs

Asselin	Guay	Stanbury	Wood—(6)
Cottreau			

Représentant la Chambre des communes:

Messrs. — Messieurs

Bosley	Côté (Mrs.)	Herbert	Marceau
Clarke (*Vancouver Quadra*)	Deniger	Kilgour	Nystrom—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Robert Vaive

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 1er DÉCEMBRE 1981
(37)

[*Texte*]

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à 9h 39, sous la présidence de M. Corbin (président).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Guay et Murray.

Représentant la Chambre des communes: M. Corbin, Mme Côté, MM. Herbert et Marceau.

Également présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: Mme Brooke Jeffrey et M. Marc Leman; *Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur*: M. Claude Majeau et M. Charles Strong.

Témoins: *Du ministère des Approvisionnements et Services—Administration des approvisionnements*: M. G.R. D'Avignon, sous-ministre, Administration des Approvisionnements; M. A.W. Allan, sous-ministre adjoint, Approvisionnement scientifique et technique; M. G.A. Berger, sous-ministre adjoint, Approvisionnement commercial; M. M. Caron, directeur général, Secteur du personnel. *Du ministère des Travaux publics*: M. J.A.H. MacKay, sous-ministre; M. G. Desbarats, sous-ministre adjoint, Design et construction; M. D. McFarland, directeur général de la Région de la capitale nationale. *Du Bureau du Commissaire aux langues officielles*: M. M.F. Yalden, Commissaire aux langues officielles; M. Gilles Lalande, sous-commissaire.

Le Comité poursuit l'étude de ses Ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 et de ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes du vendredi 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 portant sur les Rapports de 1978, 1979 et 1980 du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux du mardi 14 octobre 1980, fascicule no 1 et du mardi 19 mai 1981, fascicule no 14*).

M. D'Avignon fait une déclaration; puis, avec les témoins du ministère des Approvisionnements et Services—Administration des approvisionnements, répond aux questions.

A 11h 05, le Comité suspend ses travaux.

A 11h 16, le Comité reprend ses travaux.

M. MacKay fait une déclaration; puis avec les témoins du ministère des Travaux publics, répond aux questions.

M. Lalande répond aux questions.

Conformément à la motion adoptée par le Comité le 24 novembre 1981, le document traitant du sujet «recrutement d'étudiants bilingues au niveau post-secondaire» est joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir «OLLO-22»*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 1, 1981
(37)

[*Translation*]

The Special Joint Committee on Official Languages met this day at 9.39 o'clock a.m., the Joint Chairman, Senator Murray, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Guay and Murray.

Representing the House of Commons: Mr. Corbin, Mrs. Côté, Messrs. Herbert and Marceau.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mrs. Brooke Jeffrey and Mr. Marc Leman; *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Mr. Claude Majeau, and Charles Strong.

Witnesses: *From the Department of Supply and Services—Supply Administration*: Mr. G.R. D'Avignon, Deputy Minister, Supply Administration; Mr. A.W. Allan, Assistant Deputy Minister, Science and Engineering Procurement; Mr. G.A. Berger, Assistant Deputy Minister, Commercial Supply; Mr. M. Caron, Director General, Personnel Sector. *From the Department of Public Works*: Mr. J.A.H. MacKay, Deputy Minister; Mr. G. Desbarats, Assistant Deputy Minister, Design and Construction; Mr. D. McFarland, Regional Director General, National Capital Region. *From the Office of the Commissioner of Official Languages*: Mr. M.F. Yalden, Commissioner of Official Languages: Mr. Gilles Lalande, Deputy Commissioner.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980 and Thursday April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980 and Thursday, April 23, 1981, relating to the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October, 14, 1980, Issue No. 1 and Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14*).

Mr. D'Avignon made a statement and, with the other witnesses from the Department of Supply and Services—Supply Administration, answered questions.

At 11.05 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 11.14 o'clock a.m., the sitting resumed.

Mr. MacKay made a statement and with the other witnesses from the Department of Public Works, answered questions.

Mr. Lalande answered questions.

In accordance with the motion agreed by the Committee on November 24, 1981, the documents relating to the subject matter, "Recruitment of Bilingual Students at the Post-secondary Level" was appended to today's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See "OLLO-22"*).

A 12h 31, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation des coprésidents.

At 12.31 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le cogreffier du Comité

Paul Bélisle

Joint Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, December 1, 1981

• 0940

The Joint Chairman (Senator Murray): Order, please.

We now have a quorum sufficient to enable us to hear witnesses. Our witnesses this morning come from the Department of Supply and Services. I remind you that, while the Department of Supply and Services is under one minister, it is, for all practical purposes, two departments with two deputy ministers. Our witnesses this morning are from the supply side of the Department of Supply and Services and will be speaking from that perspective and will be able to answer questions only in relation to their responsibilities for the supply side of that department.

Le porte-parole principal du ministère ce matin est M. D'Avignon, sous-ministre, administration des Approvisionnements qui aura une brève déclaration à faire et nous présentera ses collègues. Monsieur D'Avignon.

M. G.R. D'Avignon (sous-ministre des Approvisionnements, ministère des Approvisionnements et Services): Merci, monsieur le président.

J'aimerais vous présenter mes collègues: à ma gauche Gerry Burger, sous-ministre adjoint des Approvisionnements commerciaux; à ma droite A. Allan qui est le sous-ministre adjoint des Approvisionnements scientifiques et techniques; M. Marcel Caron, le directeur général du personnel pour le Ministère, non pas seulement pour l'administration des achats mais pour tout le Ministère; et M. Arbique, qui est le directeur intérimaire pour la division des langues officielles pour tout le Ministère également.

Monsieur le président, l' administration des Approvisionnements, bien qu'elle ne peut prétendre avoir atteint tous ses objectifs en matière de langues officielles, est en bonne voie de les réaliser.

Le programme linguistique s'inscrit désormais dans les plans opérationnels des Approvisionnements. Il fait l'objet des mêmes mesures de contrôle que tous les autres programmes gouvernementaux.

Les mécanismes sont maintenant en place. Nous devrions pouvoir atteindre et même dépasser le niveau de bilinguisme institutionnel que nous avions souhaité.

Comme en fait foi le rapport qui vous a été remis, nous sommes assez satisfaits de nos réalisations au niveau du service au public et de la représentation des francophones à tous les paliers de notre organisation.

The results of a study carried out last spring show that business dealings with suppliers can be carried out in either official language. The same can be said of customer departments.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 1er décembre 1981

Le coprésident (sénateur Murray): A l'ordre, s'il vous plaît.

Nous avons maintenant le quorum nécessaire pour entendre les témoins. Nos témoins ce matin représentent le ministère des Approvisionnements et des Services. Je vous rappelle que même si ce ministère relève d'un seul ministre, il est composé de deux éléments bien distincts ayant chacun un sous-ministre. Les fonctionnaires qui comparaissent aujourd'hui sont responsables des Approvisionnements et devront limiter leurs commentaires à cette fonction du ministère.

The main spokesman for the department this morning is Mr. D'Avignon, Deputy Minister, Supply Administration, who has a brief statement to make to us and will introduce his colleagues. Mr. D'Avignon.

Mr. G.R. D'Avignon (Deputy Minister, Supply Administration, Department of Supply and Services): Thank you, Mr. Chairman.

Let me first of all introduce my colleagues: to my left is Gerry Berger, Assistant Deputy Minister, Commercial Supply; to my right A. Allan, Assistant Deputy Minister, Science and Engineering Procurement; Mr. Marcel Caron, Director General, Personnel Sector, not only for the supply side but for the entire department; and Mr. Arbique, Acting Director of Official Languages for the entire department.

Mr. Chairman, although we cannot claim to have reached all our official languages objectives, I believe we are now well on the way to achieving them.

One reason I say this is because the Official Languages Program is now incorporated into our operational plans and thus it will be subject to the same scrutiny as all of our other programs.

So, with these mechanisms in place, we believe that we cannot only reach, but surpass the expected levels of institutional bilingualism.

As the report to your committee indicates, we are reasonably satisfied with the quality of bilingual service we are giving to the general public and with the Francophone representation among employees in all ranks of our organization.

Les résultats d'une étude réalisée au printemps dernier révèlent que les fournisseurs peuvent transiger avec l'administration des Approvisionnements dans la langue qu'ils préfèrent. Il en est de même pour les autres clients du ministère.

[*Text*]

Our publishing centre responds to the needs of its clients in the language of their choice. Units working in French have proven to be successful and our receptionists are bilingual.

However, Mr. Chairman, there are still two areas of concern. A large group of our employees are in the PG group, the purchasing agent category, and the majority are English speaking only. I should point out, though, that of the 32 university graduates hired since last June, 26 are francophones.

This imbalance is due to historical facts. The department as it is known today was created by people who came in from the Department of Defence Production and the Department of Industry. When these departments existed, they were mainly anglophone, and these people are still with us. Some of them have become bilingual, but not too many. But the younger people in the department are getting to be very bilingual.

En ce qui a trait au français comme langue de travail, nous nous butons à une forme de résistance passive. Cela tient au fait que la plupart des ministères clients préfèrent transiger avec nous en anglais. Les instruments detravail en français existent, ils sont disponibles, mais les employés francophones souvent leur préfèrent l'anglais, avec lequel ils se sentent plus à l'aise et qu'ils trouvent souvent plus efficace.

• 0945

Ceci explique, monsieur le président, mais ne justifie en rien cette situation.

Nous avons d'ailleurs pris un certain nombre de mesures pour corriger cet état de choses.

I would like to mention some of these measures, our plans, and the initiatives that we have started.

There has been a thorough auditing of the language of communication between headquarters and offices in Quebec. Material management training courses are given in French, and in English, of course. Information seminars to explain official languages policies have been set with regional managers. An extension of the departmental language training courses has been made available to the region. We plan discussions with client departments to encourage them to promote the use of French in their communications with us. Finally, we have conducted a survey to ask our suppliers to state the language they prefer to use in dealing with the department.

Still another initiative is our plan to establish a language sensitivity centre that will provide opportunities for employees to meet in a setting that is conducive to speaking French. A feature of this centre will be the availability of French books, films, discs and cassettes.

[*Translation*]

Le centre d'édition et ses agents agréés sont en mesure de servir leur public dans l'une ou l'autre langue officielle au choix. L'expérience des unités de langue française s'avère heureuse et nos préposés aux appels téléphoniques sont bilingues.

Il reste deux secteurs de préoccupation: l'effectif du groupe PG et le français comme langue de travail. L'effectif du groupe PG, ou si vous préférez, le groupe des acheteurs, est toujours majoritairement anglophone. Je me permets d'ouvrir ici une parenthèse pour vous signaler qu'en juin dernier, 26 des 32 diplômés universitaires que nous avons recrutés sont francophones.

Cette disproportion a une explication historique. Quand notre ministère fut créé, ses premiers fonctionnaires venaient du ministère de la Production de la Défense et du ministère de l'Industrie et étaient essentiellement anglophones. Ces fonctionnaires travaillent toujours pour notre ministère et même si certains sont devenus bilingues, ils ne sont pas nombreux. Chez les jeunes, par contre, la connaissance des deux langues commence à devenir très répandue.

The use of French as a language of work is giving us cause for concern. In general terms, I think it is fair to say that we are running up against a kind of passive resistance. For one thing, most of our clients' departments prefer to deal with us in English. Though work instruments are available in French, francophone employees prefer to use English because they feel more at ease with it and find its use gets the job done more efficiently.

These are reasons, Mr. Chairman, but not a justification for the current situation with respect to French as the language of work.

However, we are taking steps to correct the situation.

Permettez-moi de vous signaler quelques-unes de nos initiatives.

Nous avons effectué une vérification systématique de la qualité linguistique de nos communications orales et écrites entre le Siège social et nos bureaux établis au Québec. Nous offrons des cours de formation en gestion du matériel en français et, bien sûr, en anglais. Il y a des séances d'information sur la politique des langues officielles à l'intention des gestionnaires des régions. Notre programme de formation linguistique est maintenant offert aux employés dans les régions. Nous participons à des pourparlers avec les ministères clients afin de les inciter à promouvoir l'usage du français dans leurs communications avec nous. Enfin, nous avons mené une enquête auprès de nos fournisseurs pour savoir dans quelle langue ils préfèrent communiquer avec nous.

Nous nous proposons également d'établir un centre de sensibilisation linguistique pour créer des occasions et un climat favorable à l'utilisation du français. On y trouvera des livres, des films, des disques et des cassettes.

[*Texte*]

Nous envisageons de plus une semaine du livre français ainsi que la mise sur pied d'une série d'expositions culturelles organisées en collaboration avec les associations francophones des provinces.

Voilà donc en résumé, monsieur le président, un tableau de la situation des langues officielles à l'intérieur de l'administration des Approvisionnements. Je reconnais qu'il y a place pour des améliorations.

Nous allons corriger ces lacunes. Nous avons les mécanismes pour le faire et surtout nous en avons la volonté.

J'aimerais en finissant, mentionner qu'au niveau de la direction, les réunions du conseil de gestion, l'administration des Approvisionnements, sont entièrement bilingues. Les gens y parlent dans la langue de leur choix et cela ne cause aucun problème.

J'aimerais aussi mentionner que le Ministre est très intéressé aux problèmes de bilinguisme; les réunions avec le Ministre même avec mes collègues anglophones qui sont bilingues sont très fréquemment faites en français.

Je vous remercie et je suis prêt à répondre à vos questions, monsieur le président.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci monsieur D'Avignon. Monsieur Marceau.

M. Marceau: Merci monsieur le président. Il est certain que nous acceptons avec beaucoup de plaisir les bonnes intentions que vient de nous décrire M. D'Avignon, vu qu'elles reposent sur certaines réalisations faites à ce jour.

Monsieur D'Avignon, est-ce que vous pouvez me dire si à l'intérieur de votre ministère la Loi sur les langues officielles est un poids? Est-ce qu'elle est acceptée avec des réserves ou si les gens qui vivent à l'intérieur de votre ministère la voient comme une évolution normale dans la vie de notre pays?

M. D'Avignon: Monsieur le président, vous me demandez, monsieur Marceau, de vous donner une opinion.

M. Marceau: C'est cela.

M. D'Avignon: C'est assez difficile pour moi d'être dans l'esprit de tous les gens du Ministère. Mais généralement je crois que la Loi sur les langues officielles est non seulement respectée mais les administrateurs du Ministère font tout en leur pouvoir pour que les réalisations se produisent dans le domaine du bilinguisme. C'est accepté comme une évolution normale et c'est sujet aux mêmes règles que tous les autres programmes du Ministère, même les programmes opérationnels. La Direction des langues officielles nous présente leurs programmes au comité de gestion tout comme dans toutes les autres activités du Ministère.

M. Marceau: Cette loi-là est en vigueur depuis 1969. Comment se fait-il que ce n'est que quand même assez récemment qu'il semble y avoir eu ce genre d'évolution que vous décrivez avec beaucoup d'enthousiasme?

[*Traduction*]

Also in the planning stage is an annual *semaine du livre français* as well as a series of exhibits organized in collaboration with provincial francophone associations.

In summary, Mr. Chairman, I recognize that there are deficiencies in the application of the official languages program within the supply administration.

However, let me reiterate that action is being taken to correct them. We have the mechanisms in place to do so but, above all, we have the will.

Before concluding, I would also like to mention that at the management level, supply administration board meetings are entirely bilingual. Participants use the language of their choice and it does not cause any problems.

I would also like to mention that the minister is very much interested in the problems of bilingualism. Meetings with the minister are often held in French, even when my English speaking colleagues are participating.

I would like to thank you, Mr. Chairman, and I am prepared to answer your questions.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. D'Avignon. Mr. Marceau.

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Chairman. It is a pleasure to hear about the good intentions that Mr. D'Avignon has described to us, since they do seem to be based on some progress.

Could you tell me, Mr. D'Avignon, whether the Official Languages Act is a burden to your department? Is it accepted with reservations or do people in your department see it as a normal part of life in this country?

Mr. D'Avignon: You are asking me for an opinion, Mr. Marceau.

Mr. Marceau: That is right.

Mr. D'Avignon: It is hard for me to know how everyone in the department feels. Generally speaking, I think that the Official Languages Act is respected and that department officials do everything in their power to ensure that progress is made in the area of bilingualism. It is accepted as a normal part of our development and is subject to the same rules as other department programs, including operational ones. The Official Languages Branch submits its programs to the management committee, just like other operations do.

Mr. Marceau: The act has been in place since 1969. Why has the type of development you have described with so much enthusiasm not taken place until fairly recently?

[*Text*]

• 0950

Que s'est-il passé entre 1969 et il y a deux ans? Il semble que la même ferveur n'existait pas. Pouvez-vous m'expliquer un peu ce qui semble s'être passé à l'intérieur du ministère et avec le personnel? En un mot, est-ce à cause des pressions accrues de la part des dirigeants ou si c'est de la base que provient le renouveau?

M. D'Avignon: Monsieur le président, en autant que le ministère des Approvisionnements est concerné, je n'y suis que depuis un peu plus de deux ans . . .

M. Marceau: Oui.

M. D'Avignon: Dès mon arrivée, j'ai senti qu'il y avait une volonté de la part de la direction du Ministère de suivre les données de la Loi sur les langues officielles.

Je ne sais pas ce qui s'est passé. Je crois que c'était déjà là. Comme je l'ai mentionné dans mes remarques préliminaires, nous avons un ministère qui à la base avait un grand nombre d'anglophones venant de l'industrie canadienne, vers les années 1970 et qui avaient surtout été recrutés dans la province de l'Ontario parmi les grandes compagnies; et un autre groupe qui venait du service de la production de la Défense qui eux 7 étaient, pour la plupart, d'anciens militaires. Et je pense que vous savez comme moi que les militaires francophones ne se sont pas lancés vers la Fonction publique après la guerre, mais que beaucoup d'anglophones sont demeurés dans les Forces armées et sont entrés au service du gouvernement. Alors, historiquement, c'était un ministère qui avait une tendance anglophone, mais qui s'est corrigé.

Le ministère a acquis au cours des années de nouvelles activités, comme les publications, qui est un domaine où le français domine. A l'imprimerie, je crois que traditionnellement le français a dominé depuis des années. Dans le domaine des expositions aussi le français est peut-être la langue de travail la plus utilisée. Alors, il y a eu un changement dans les activités du Ministère et maintenant on peut s'enorgueillir du fait que plus de 40 p. 100 des employés sont francophones et qu'un grand pourcentage des employés sont bilingues.

M. Marceau: Monsieur Davignon, vous parlez de 40 p.cent de francophones, quels postes occupent en général ces francophones? Est-ce que ce ne serait pas des postes . . . je ne voudrais pas employer l'expression «de niveau inférieur et supérieur», mais des postes de moindre importance par rapport aux postes plus importants qui seraient occupés par des anglophones? Je ne voudrais pas faire la division des classes, mais selon certains renseignements qui nous ont été transmis les francophones occuperaient plutôt les postes aux échelons inférieurs.

M. D'Avignon: Monsieur le président, je pense qu'il faut peut-être séparer les différentes parties du Ministère, un peu. Comme je l'ai indiqué, la partie la plus importante de nos opérations est, sans aucun doute, le domaine des approvisionnements. Nous souffrons encore du fait que nous n'avons pas suffisamment de représentation francophone. Mais, je crois que ce qu'il faut regarder c'est la progression des trois dernières années ou des cinq dernières années où le pourcentage a augmenté de 11 p. 100 ou 12 p. 100 à 17 ou 18 p. 100; et aussi,

[*Translation*]

What happened between 1969 and two years ago? It seems there was not the same sort of enthusiasm. Can you explain what happened within the department and with the staff? Is it due to pressure from management or is it a sort of grass roots movement?

Mr. D'Avignon: I have been with the Department of Supply & Services for a little over two years.

Mr. Marceau: Yes.

Mr. D'Avignon: When I joined the Department, I immediately felt that there was a will on the part of officials to implement the Official Languages Act.

I do not know what happened. I think that it was already there. As I said in my opening statement, the Department has a considerable number of anglophones who came over from the private sector in the 1970's, most of whom were hired from large companies in Ontario. We had another group from Defence Production, most of whom were former members of the military. You know as well as I do that French speaking members of the armed forces did not rush to join the public service after the war, whereas many anglophones stayed in the armed forces and became civil servants. The department has traditionally had a high proportion of anglophones, but this has been rectified.

Over the years, the department has acquired new activities, such as publishing, which is an area where French is predominant. I believe that French has dominated the printing office for years. French may also be the main language of exhibitions. The department's activities have changed and we may now be proud of the fact that 40 per cent of our employees are francophones and the large proportion of our staff is bilingual.

Mr. Marceau: You have said, Mr. D'Avignon, that 40 per cent of your employees are francophone. What types of positions do they generally fill? I do not want to use the expression "high level and low level positions", but are the positions held by francophones less important than those held by anglophones? I do not want to make class distinctions, but we have received information to the effect that francophones tend to be in lower level positions.

Mr. D'Avignon: I think, Mr. Chairman, that we have to divide up the department. As I indicated, the most important part of our operations is, without a doubt, the supply side. Unfortunately, we still do not have enough francophones. What we have to look at is the progress that is being made over the past three to five years, when the percentage increased from 11 or 12 percent to 17 or 18 per cent. As I said, we are now recruiting young engineers in francophone universities.

[*Texte*]

comme je l'ai indiqué, le fait que le recrutement de jeunes ingénieurs se fait maintenant surtout dans des universités francophones.

Dans d'autres domaines, je mentionnais les publications tout à l'heure, la direction est presque complètement francophone. Généralement, au Ministère il y a un assez bon mélange. La participation des francophones, je dirais, représente à peu près le pourcentage des francophones du pays. Vingt-cinq p. 100 des représentants de la direction sont francophones.

M. Marceau: Dans ce 25 p. 100 selon ce que je vois dans les tableaux que vous nous avez donnés, il n'y a pas de poste où le français est essentiel?

M. D'Avignon: Je ne crois pas, mais dans tous ces postes-là le bilinguisme est essentiel.

M. Marceau: D'accord.

M. D'Avignon: Mes collaborateurs sont tous bilingues.

M. Marceau: Mais, est-ce que cela veut dire que dans la Fonction publique ou dans votre ministère il n'y a pas d'avenir pour les unilingues ni d'un côté ni de l'autre?

• 0955

M. D'Avignon: Monsieur Marceau, je pense qu'il y a un avenir pour un unilingue anglophone en Colombie-Britannique et en Alberta; je pense qu'il peut devenir directeur de notre bureau là-bas. Probablement qu'il y a de l'avenir pour un unilingue francophone à notre bureau de Montréal et à notre bureau de Québec, mais je pense qu'il est de beaucoup préférable que ces gens-là soient bilingues.

M. Marceau: Et surtout pour ceux de la capitale nationale!

M. D'Avignon: Pour ceux de la capitale nationale, c'est essentiel, même ceux de Montréal . . .

M. Marceau: Oui. Vous sembliez hésiter, ce n'est pas une question piège, monsieur D'Avignon.

M. D'Avignon: Non, non.

M. Marceau: J'aime bien cette réponse-là, parce qu'elle rejoint certains objectifs qui sont les miens. Dans la capitale nationale, c'est normal que les gens soient bilingues et que les deux groupes puissent vivre chacun dans leur langue et puissent se comprendre surtout.

M. D'Avignon: Monsieur Marceau, autant je trouverais difficile que M. Berger et M. Allan soient unilingues anglophones, autant je trouverais difficile qu'un de mes sous-ministres adjoints soit unilingue francophone. Pas difficile, impossible.

M. Marceau: Dans la même ligne de pensée, monsieur D'Avignon, au Québec, . . . je pense que votre ministère en fait n'est pas tellement décentralisé. Je pense qu'il y a 90 p. 100, à peu près . . .

M. D'Avignon: Très, très décentralisé, monsieur Marceau. Très décentralisé!

[*Traduction*]

In other areas, like publishing, management is almost entirely francophone. Usually, in the department, we have a fairly good mixture. Francophone participation is roughly equivalent to the percentage of francophones in Canada. Twenty-five per cent of managers are French speaking.

Mr. Marceau: According to the tables you have given us, this 25 per cent does not include any French essential position.

Mr. D'Avignon: I do not think so, but bilingualism is essential for all of these positions.

Mr. Marceau: Fine.

Mr. D'Avignon: My colleagues are all bilingual.

Mr. Marceau: Does this mean that there is no future in the public service or in your department for unilinguals of either language?

Mr. D'Avignon: I think there is a future for unilingual anglophones in British Columbia and Alberta. A unilingual anglophone could be appointed director of our regional office in the west. There is probably a future for a unilingual francophone in our Montreal office and in our Quebec City office, but I think it is preferable that these people be bilingual.

Mr. Marceau: Especially those in the National Capital Region.

Mr. D'Avignon: For employees in the National Capital Region, and even employees in Montreal, it is essential.

Mr. Marceau: Yes, it is. You seem hesitant, Mr. D'Avignon. It is not a trick question.

Mr. D'Avignon: No.

Mr. Marceau: I like this answer, because it reflects some of my own thoughts. In the National Capital Region, these people should be bilingual. Those groups should be able to use their own language and should be able to understand one another.

Mr. D'Avignon: I would not like it if Mr. Berger or Mr. Allan were unilingual English, but I would not like it either if one of my assistant deputy ministers were a unilingual francophone. Not only would I not like it, it would be impossible.

Mr. Marceau: Along the same lines, Mr. D'Avignon, in Quebec—your department is not very highly decentralized. I believe that about 90 per cent—

Mr. D'Avignon: It is very, very decentralized, Mr. Marceau.

[*Text*]

M. Marceau: Est-il réellement décentralisé, parce que selon les renseignements que nous avons, votre ministère ne serait pas décentralisé? Pourriez-vous donner des précisions sur la décentralisation? D'abord, combien de personnes avez-vous dans la capitale nationale et dans les provinces? J'aimerais surtout avoir des précisions en ce qui concerne le Québec.

M. D'Avignon: Si vous me le permettez, je vais demander à M. Berger, qui est responsable pour les opérations régionales, de répondre à cette question.

M. Marceau: Sûrement.

M. D'Avignon: Je pense que les statistiques que vous voyez représentent le Ministère dans son entier et pas seulement l'administration des Approvisionnements.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Berger.

Mr. G.A. Berger (Assistant Deputy Minister, Commercial Supply, Department of Supply and Services): There are 4,672 occupied positions in the department. Of those—and this is material which I believe everyone has—there are 2,051 bilingual positions, or 43.8 per cent. Of those bilingual positions, we have 1,932 in the National Capital, which are 94 per cent of our positions. We have 112 positions in the Province of Quebec which are classified as bilingual. Unfortunately I do not have the figures for the rest of the province, but the vast majority of our positions in the Province of Quebec, outside the National Capital Region, are bilingual.

Mr. D'Avignon: What is the total number in the regional offices?

Mr. G.A. Berger: In our regional offices, including the National Capital regional office at 1010 Somerset, we have approximately 1,250 people or 1,260 people, out of a total of 4,600 people. In the Quebec region there are approximately 180 in total.

M. D'Avignon: Presque tous les achats pour les approvisionnements commerciaux se font dans les provinces et certains des achats, dans le domaine professionnel et technique, se font aussi dans les provinces.

M. Marceau: Est-ce que vous pouvez nous confirmer qu'au Québec, par exemple, les contrats, l'échange de renseignements, en fait, tous les contacts entre votre ministère et les clients peuvent se faire en français dans la mesure, évidemment, où le client le demande?

M. D'Avignon: Absolument. Absolument, je peux vous le confirmer, cela se fait dans la langue du choix du client et du fournisseur.

Une voix: *Of his choice.*

M. D'Avignon: Oui, de son choix.

M. Marceau: Est-ce que le pouvoir de décider revient à Ottawa pour ce qui est du ministère ou si cette décentralisation est fonctionnelle? Autrement dit, s'agit-il simplement de la présence de votre ministère au Québec ou si les gens qui sont là ont le pouvoir de prendre des décisions?

[*Translation*]

Mr. Marceau: Is it really? According to the information we have received, your department is not decentralized. Could you provide us with specific information on decentralization? How many people do you have in the National Capital Region and in the provinces? I am particularly interested in Quebec.

Mr. D'Avignon: With your permission, I will ask Mr. Berger, who is in charge of regional operations, to answer the question.

Mr. Marceau: Certainly.

Mr. D'Avignon: I think that the figures you have are for the whole department and not just for supply administration.

Le coprésident (sénateur Murray): Monsieur Berger.

M. G.A. Berger (sous-ministre adjoint, Approvisionnement commercial, ministère des Approvisionnements et des Services): Le ministère compte 4,672 postes comblés. Deux mille cinquante et un d'entre eux, soit 43.8 p. 100, sont bilingues. Vous avez, je crois, les chiffres là-dessus. De ces postes bilingues, 1,932 sont situés dans la Capitale nationale, ce qui représente 94 p. 100 des postes. Nous avons 112 postes bilingues dans la province de Québec. Je n'ai malheureusement pas les chiffres pour les autres provinces, mais la majorité de nos postes dans la province de Québec, à l'extérieur de la région de la Capitale nationale, sont bilingues.

M. D'Avignon: Quel est le chiffre total dans les bureaux régionaux?

M. G.A. Berger: Dans nos bureaux régionaux, y compris le bureau régional de la Capitale nationale situé au 1010 Somerset, on compte environ 1,250 ou 1,260 employés, sur un total de 4,600. Au Québec, le total est de 180 environ. t99

Mr. D'Avignon: Almost all purchases for commercial supplies are done in the provinces. Some professional and technical purchases are also done in the provinces.

Mr. Marceau: Can you tell us whether, in Quebec, contracts, exchanges of information, or any contact that there might be between the department and its clients can be carried out in French, if the client requests it?

Mr. D'Avignon: Absolutely. I can assure you that it is done in whatever language the client or the supplier chooses.

An hon. Member: *De son choix.*

Mr. D'Avignon: Yes, the language of his choice.

Mr. Marceau: Are the department's decisions still made in Ottawa or do you have functional decentralization? In other words, is it simply a matter of the department having a presence in Quebec or do the regional offices have decision-making powers?

[*Texte*]

M. D'Avignon: Absolument. Jusqu'à une certaine somme d'argent, mais naturellement, les gens des régions n'achèteront pas de nouveaux avions de chasse, cela est fait à Ottawa. Les approvisionnements importants se font sur une base nationale, mais nos directeurs régionaux ont complète autorité, ils transigent avec les ministères, avec les fournisseurs et les provinces.

• 1000

M. Marceau: A l'administration centrale, est-ce que les réunions, les procès-verbaux, en fait, du point de vue langue de travail est-ce que tout se fait entièrement en anglais ou y a t-il des délibérations, des réunions qui se tiennent en français?

M. D'Avignon: Je pense qu'en ce qui concerne le comité de gestion du Ministère c'est bilingue. Les gens s'adressent dans la langue de leur choix. Et, il y a plusieurs francophones au comité de gestion. Lors de nos réunions annuelles sur le budget lorsque nous fixons les taux que le Ministère exige des ministères clients, les gens font leurs présentations dans la langue de leur choix. Le directeur général des publications, par exemple, est un francophone; il fait sa présentation en français. M. Caron, quand il nous présente son programme sur le personnel, le fait toujours en français. On le fait dans la langue de son choix.

M. Marceau: Et vous ne pensez pas que les gens se sentent mal à l'aise de s'exprimer en français à l'intérieur de votre ministère, d'une façon générale?

M. D'Avignon: Ils ne me donnent certainement pas cette impression-là.

M. Marceau: Pour revenir à Montréal, est-ce exact que les postes bilingues sont pour la plupart occupés par des anglophones?

M. Berger: Non.

M. D'Avignon: Non. Je pense que presque tout le personnel à Montréal est francophone. D'après les visites que j'ai faites là et les gens que j'ai rencontrés . . . Vous allez rencontrer des gens qui s'appellent Simpson ou Reid, mais qui sont francophones.

M. Allan attire mon attention sur le fait que 28 p. 100 des cours que nous avons donnés cette année ont été des cours en français.

M. Marceau: Vingt-huit p. 100?

M. D'Avignon: Vingt-huit p. 100. Et cela, ce sont des cours en comptabilité, sur la loi des contrats, sur la vérification, des cours professionnels.

M. Marceau: Justement, au sujet du recrutement qui, à mon sens, est très important, vous avez parlé de recrutement fait dans les universités francophones. De quelle façon procédez-vous et quelles réactions obtenez-vous de la part de ces universités-là et de leurs étudiants? Et, pouvez-vous me dire combien de ces étudiants-là, disons depuis un an ou deux ans, sont venus se joindre à la Fonction publique fédérale, ou à votre ministère, ou à Montréal? En fait, quels ont été les résultats de votre recrutement et de quelle façon faites-vous votre recrute-

[*Traduction*]

Mr. D'Avignon: Absolutely. They do of course have a budget. They cannot buy new fighter planes. That is done in Ottawa. Important supplies are done up on a national basis but our regional directors have complete authority and deal with the departments, the suppliers and the provinces.

Mr. Marceau: At headquarters, are the meetings, the minutes, as far as language of work is in fact concerned, is everything done entirely in English or are there discussions or meetings held in French?

Mr. D'Avignon: I think that as far as the management committee of the department is concerned, it is bilingual. People can address themselves to questions in the language of their choice. There are many francophones on the management committee. During our annual meetings on the budget when we decide what rates the department will be asking for from client departments, people make their presentations in the language of their choice. The director general for publications, for example, is a francophone; he does his presentation in French. When Mr. Caron presents his program on personnel, he always does it in French. You do it in the language of your choice.

Mr. Marceau: And you do not think that people feel ill at ease when they want to express themselves in French inside your department, generally speaking?

Mr. D'Avignon: They certainly do not give me that impression.

Mr. Marceau: To get back to Montreal, is it true that the bilingual positions are, for the most part, filled by anglophones?

Mr. Berger: No.

Mr. D'Avignon: No. I think that almost all the Montreal personnel is francophone. After the visits I have made there and the people I have met . . . You will meet people called Simpson or Reid but they are francophones.

Mr. Allan is pointing out the fact that 28 per cent of the courses we have given this year were in French.

Mr. Marceau: Twenty eight per cent?

Mr. D'Avignon: Twenty eight per cent. And these are courses on accounting, contract law, auditing, professional courses.

Mr. Marceau: Well, I was just about to get to the question of recruiting which, in my mind, is very important and you talked about recruiting in francophone universities. How do you go about it and what reactions do you get from those universities and the students there? Could you tell me how many of those students, say in the last one or two years, have joined the federal public service, either in headquarters or in Montreal, for your department? In fact, what were the results of your recruiting efforts and how do you go about it? Is it on

[*Text*]

ment? Est-ce sur une base annuelle ou si c'est occasionnel? J'aimerais avoir des précisions là-dessus.

M. D'Avignon: C'est annuel et je pense qu'autant que possible nous essayons d'amener ces gens-là à Ottawa pour une période d'entraînement et après cela peut-être, ils vont dans d'autres régions. Je rencontre de jeunes ingénieurs qui sont à Edmonton, à Vancouver, à Halifax et dans bien des cas ce sont des gens qui ne parlaient pas l'anglais quand ils ont été recrutés et maintenant ils travaillent dans les deux langues à travers le pays.

M. Allan qui s'occupe du recrutement des professionnels et qui travaille surtout avec eux pourrait, je pense, vous donner plus de renseignements.

Mr. A. W. Allan (Assistant Deputy Minister, Science and Engineering Procurement, Department of Supply and Services): Mr. Chairman, we have two efforts in the recruiting program. We call one the Intern Officer Program. It is a program where we recruit young university graduates. This combines a two-year training program within the federal government and within private industry, so the university graduate gains experience working within government and also has a period working with a private company. Since 1977 we have recruited 68 university graduates, 49 per cent of which were francophones.

Mr. Marceau: Since when?

Mr. Allan: Since 1977. That is just the people directly out of university. In recruiting generally, in the period of April to October of this year, we have recruited 199 employees. We lost 91 employees from the total organization, and 108 remain. Of the 108 that remained, 29 per cent were francophone. So over the years we have been making special efforts to improve the participation of young francophone professional people in the organization. We have been doing that by working with the *Ordre des ingénieurs du Québec* to have special recruiting programs on the campuses of the universities. We have made direct recruiting efforts at each of the universities and have been, in recent years, relatively successful in attracting francophone officers and, I might add, a fairly good proportion of female engineers as well.

• 1005

M. Marceau: Je voudrais revenir à la question de la langue de travail. Je vous cite une phrase du Rapport annuel de 1980 du commissaire aux langues officielles, et je voudrais avoir vos commentaires: cette phrase est-elle toujours d'actualité ou est-elle dépassée? Je cite:

> Le français n'est par contre pas utilisé autant qu'il pourrait l'être comme langue de travail à l'administration centrale du fait des connaissances linguistiques limitées de nombreux superviseurs.

J'aimerais donc avoir vos commentaires vu que c'est une phrase importante du Rapport du commissaire aux langues officielles. Je voudrais savoir si ce qui semblait être la réalité

[*Translation*]

an annual basis or is it only occasional? I would like to have more specifics on that.

Mr. D'Avignon: It is an annual effort and I believe that, insofar as possible, we do try to get those people to Ottawa for a training period and then perhaps they are sent out to other regions. I meet young engineers who are in Edmonton, Vancouver, Halifax and, in many cases, these are people who did not speak English when they were recruited and now they work in both languages across the country.

Mr. Allan, who takes care of recruiting professionals and who works mainly with them, could perhaps give you more information on that.

M. A. W. Allan (sous-ministre adjoint, Approvisionnement scientifique et technique, ministère des Approvisionnements et des Services): Monsieur le président, nous avons un programme de recrutement à deux volets. Il y a celui que nous appelons le Programme interne. C'est un programme en vertu duquel nous recrutons des jeunes diplômés universitaires. Nous combinons cela à un programme de formation de deux ans au sein du gouvernement fédéral et de l'industrie privée de façon à ce que les diplômés universitaires acquièrent une certaine expérience de travail au gouvernement ainsi que dans l'industrie privée. Depuis 1977, nous avons recruté 68 diplômés universitaires, dont 49 p. 100 étaient francophones.

M. Marceau: Depuis quand?

M. Allan: Depuis 1977. Ce sont ceux que nous sommes allés chercher directement à l'université. Pour le recrutement en général, du moins d'avril au mois d'octobre de la présente année, nous avons recruté 199 employés. De ce nombre, nous en avons perdu 91 et il en reste 108. Des 108 qui sont restés, 29 p. 100 sont francophones. Donc, depuis des années, nous faisons des efforts spéciaux pour améliorer la participation des jeunes professionnels francophones au sein de l'organisme. Nous avons fait cela en travaillant main dans la main avec l'Ordre des ingénieurs du Québec de façon à bâtir des programmes de recrutement spéciaux pour les universités. Nous avons fait des efforts de recrutement direct à chacune des universités et, ces dernières années, nous avons eu un certain succès à attirer des francophones et, je me permets de l'ajouter, un bon nombre de femmes ingénieurs aussi.

Mr. Marceau: I would like to get back to the question of language of work. I will quote a sentence from the Official Languages Commissioner's Annual Report, and I would like to get your comments: is this sentence still valid or is it now old hat? I am quoting:

> French is however not used as much as it could be as language of work at headquarters because of the limited language knowledge of numerous supervisors.

I would like to have your comments on that because it is an important sentence taken out of the Official Languages Commissioner's report. I would like to know if what seemed to be

[*Texte*]

en 1980 le demeure ou s'il y a eu des changements importants depuis cette date-là?

M. D'Avignon: La situation demeure, monsieur le président, mais il y a amélioration constante et je crois que, très bientôt, nous allons régler le problème. Il y a une amélioration constante par les cours de langue et par le recrutement de francophones à l'intérieur du Ministère.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci, monsieur Marceau. Monsieur Corbin.

Le coprésident (M. Corbin): J'ai quelques brèves questions, monsieur le président.

Le sous-ministre peut-il nous identifier ce matin les unités qui travaillent principalement en français au ministère des Approvisionnements et Services? Je devrais demander d'abord s'il y en a, et ensuite lesquelles?

M. D'Avignon: Les unités dans la province de Québec ne sont pas désignées comme unités de langue française, mais elles travaillent effectivement en français. Il y a treize unités qui travaillent en français au Ministère, dans l'approvisionnement commercial, dans la Région de la capitale nationale. M. Berger va vous donner la liste de ces unités.

Le coprésident (M. Corbin): Quand vous dites «approvisionnement commercial», vous parlez des personnes qui prennent une boîte sur une étagère, la mettent sur . . .

M. D'Avignon: Non, non. Je parle des gens qui achètent des fournitures de bureau, qui achètent les automobiles, qui achètent l'essence, qui achètent des bateaux, . . .

Le coprésident (M. Corbin): Pas les avions!

M. D'Avignon: Pas les bateaux pour la Défense nationale, et pas les avions!

Mr. G.A. Berger: We have in the Commercial Supply Service 13 French work units. In addition, in Mr. Allan's group there are three, and in the corporate management service there are three. That is in the National Capital Region. Of course, in the Quebec Region we are not officially allowed to call them French work units, but in effect they do work in French, and that is their language of work. In the National Capital Region, in the commercial supply service there are 13; in the publishing centre there are the French publishing division and the promotion and publicity section; there is the general interest section of financial services; and an additional unit in the financial services publishing decision section.

In the Canadian Government Printing Office there are several. There are the mailing list unit, the machine distribution unit, the general services and mail unit, the Canada Gazette division—two groups in the Canada Gazette: editorial sub-unit one and editorial sub-unit two. In addition in the capital region supply centre the Customer Service Section is a French work unit and the purchasing division is a French work

[*Traduction*]

reality in 1980 is still reality now or whether there were important changes since that date.

Mr. D'Avignon: The situation has not changed, Mr. Chairman, but there is constant progress and I believe that, very soon, we will be able to settle that problem. There is constant improvement through language courses and the recruiting of francophones inside the department.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Marceau. Mr. Corbin.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I would like to put a few brief questions, Mr. Chairman.

Could the deputy minister identify for us, this morning, those units which work mainly in French inside the Department of Supply and Services? I should perhaps ask whether there are any, and then which ones.

Mr. D'Avignon: The units in the province of Quebec are not designated as French-speaking units but they do work, in fact, in French. There are thirteen units working in French in the department, in commercial supply, in the National Capital area. Mr. Berger will give you the list of those units.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): When you say "commercial supply" you are talking about those people who take a box on a shelf, put it on to . . .

Mr. D'Avignon: No, no. I am talking about people who buy office supplies, buy cars, buy gasoline, buy boats . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Not airplanes.

Mr. D'Avignon: Not boats for National Defence, and not the airplanes.

M. G.A. Berger: Dans le service d'approvisionnement commercial, il y a 13 unités de travail francophones. De plus, il y en a 3 dans le groupe de M. Allan et dans le service de gestion intégrée il y en a 3. Cela, c'est dans la région de la Capitale nationale. Évidemment, dans la région de Québec, nous n'avons pas le droit, officiellement, de les appeler unités de langue française, mais en vérité ces unités travaillent en français et c'est bien là leur langue de travail. Dans la région de la Capitale nationale, dans le service d'approvisionnement commercial, il y en a 13; dans le centre de publication, il y a la Division des publications françaises ainsi que la Section de la promotion et de la publicité; il y a le secteur général des services financiers; il y a aussi une autre unité dans la section décisionnelle concernant les publications pour services financiers.

A l'Imprimerie du gouvernement canadien, il y en a plusieurs. Il y a l'unité du service postal, l'unité de répartition mécanisée, les services généraux, l'unité des postes, la Division de la Gazette du Canada . . . deux groupes pour la Gazette: les sous-unités éditoriales 1 et 2. De plus, dans le centre d'approvisionnement de la région de la Capitale nationale, il y a une section de service aux clients qui est une unité de langue

[*Text*]
unit. That is our largest purchasing division in Canada in numbers of documents.

• 1010

Le coprésident (M. Corbin): Vous avez, maintenant, combien d'unités qui travaillent principalement dans la langue anglaise? Vous allez me dire: toutes les autres, mais combien y en a-t-il?

M. D'Avignon: Nous pourrons vous fournir ce renseignement, mais nous ne l'avons pas ici.

Le coprésident (M. Corbin): Avez-vous une idée approximative de ce que cela pourrait être?

M. D'Avignon: Le Ministère n'est pas organisé en unités comme celles-là. Ce sont des groupes qui sont créés pour se servir de la langue française. Mais, c'est assez difficile de faire des comparaisons.

Le coprésident (M. Corbin): Il y a quand même des secteurs de service qui sont dominés par l'un ou l'autre groupe linguistique. Je veux savoir quel est le facteur de pondération chez les uns comme chez les autres? Ce qui me permettrait de me faire une idée du degré de «bilinguisation», si je peux employer l'expression.

M. D'Avignon: Monsieur le président, vous parlez de «bilinguisation» maintenant. Ce sont des unités de langue française. Partout ailleurs dans le Ministère, toutes les autres unités sont bilingues à l'exception des unités régionales de Vancouver et d' Edmonton où cela n'est peut-être pas nécessaire. Il y a quelqu'un là-bas qui va pouvoir donner un service en français, mais ce ne sont pas des unités complètement bilingues. Mais partout ailleurs, ce ne sont pas des unités de langue anglaise, mais des unités bilingues qui peuvent donner un service et à nos fournisseurs et à nos clients dans la langue de leur choix.

Le coprésident (M. Corbin): Bon, vous parlez de la langue de leur choix dans le domaine des Services dans les provinces et de ce côté-là la représentation des francophones n'est pas tellement impressionnante. Comme vous le savez, je suis du Nouveau-Brunswick et d'après les données statistiques qui nous ont été remises, au Nouveau-Brunswick, sur douze personnes dans le domaine administratif il n'y a pas un seul francophone. Maintenant, dans le secteur technique, sur 12 employés pas un seul n'est francophone; pour ce qui est du soutien administratif, il y a un seul francophone sur 25 personnes en tout. Ceci me porte à vous demander si cette proportion sera améliorée avec la transplantation de l'unité à Shédiac. Est-ce que votre performance de ce côté-là va être . . . Vous allez sans doute me dire que cela concerne les Services?

M. D'Avignon: Shédiac n'est pas une unité de l'administration des Approvisionnements, mais une unité de l'administration des Services.

Le coprésident (M. Corbin): La difficulté que nous avons ce matin, monsieur le président, c'est qu'on nous a donné des statistiques qui s'appliquent tant du côté des Approvisionnement que du côté des Services et il est impossible pour nous d'y

[*Translation*]
française de même que la Division des achats. C'est notre division des achats la plus importante au Canada pour ce qui est du nombre de documents.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): How many units do you have now that work mainly in English? You will tell me all the others, but how many are there?

Mr. D'Avignon: We could give you that figure but we do not have it here.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Do you have an approximate idea of what it could be?

Mr. D'Avignon: The department is not organized in units like that. Those are groups that were set up to use the French language. But it is rather difficult to make comparisons.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): But it remains that there are areas of services which are dominated by one or the other language group. I would like to know what the weighted factor is for one group and the other? That would give me an idea of how far "bilingualization" has gone, if you will allow me that expression.

Mr. D'Avignon: Mr. Chairman, you are now talking about "bilingualization". These are French language units. Everywhere else in the department, all the other units are bilingual except for the regional units in Vancouver and Edmonton where it is perhaps not necessary. There is someone over there who can give service in French but they are not completely bilingual units. But everywhere else, you do not have English language units but bilingual units that can give service both to our suppliers and our clients in the language of their choice.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Well, you talk about the language of their choice in the area of services in the provinces and on that side francophone representation is not all that impressive. As you know, I hail from New Brunswick and according to statistical data which was given to us in New Brunswick, out of 12 people in administration, there is not one single francophone. Now in the technical area, of 12 employees not one single francophone; as for administrative support, there is one francophone only out of 25 people in all. That is why I am asking you if this proportion will improve with the transfer of the unit to Shédiac. Is your performance on that side going to be . . . you will doubtless tell me that this concerns the services side?

Mr. D'Avignon: Shédiac is not a supply administration unit but a services administration unit.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): The problem we have this morning, Mr. Chairman, is that we have been given statistics which apply both on the supply and services sides and it is impossible for us to get the specific statistics concerning the department of supply on a regional basis.

[*Texte*]

repêcher des statistiques précises en ce qui concerne le ministère des Approvisonnements sur une base régionale.

M. D'Avignon: Monsieur le président, si on se sert des statistiques qui ont été fournies dans le rapport que j'ai présenté au Comité, elles ne représentent que les statistiques des Approvisionnements.

Alors, pour ce qui est de 1 sur vingt-cinq, je suis d'accord, c'est quelque chose qu'il va falloir améliorer. Nous avons eu une unité à Moncton, où on avait des francophones, et nous avons été obligés de la fermer, je crois, parce qu'il ne s'y faisait pas assez d'affaires, Nos bureaux au Nouveau-Brunswick sont à St-Jean seulement.

Le coprésident (M. Corbin): Alors, à St-Jean vous n'avez qu'un seul francophone. Par contre, vous dites qu'il y a seulement deux personnes bilingues pour desservir l'ensemble de vos clients dans cette province. Remarquez bien que comme député je suis un de vos clients du point de vue de mon bureau de comté et j'ai d'autres collègues aussi. Alors, ce n'est pas impressionnant.

• 1015

Vous desservez des ministères clients et, en général, ces ministères-là transigent avec vous dans la langue anglaise, si je comprends bien, à quelques exceptions près. Je pense bien que vous n'êtes pas en mesure de pouvoir forcer le ministère client à employer le français. Croyez-vous que ce Comité devrait poser la question au ministère client à savoir pourquoi il ne transige pas avec vous plus souvent dans la langue française? Enfin, sur le plan de la réticence et des réserves à employer davantage le français dans la Fonction publique canadienne... Depuis deux ans, je crois, que vous êtes à ce ministère, dites-nous franchement s'il y a encore beaucoup de résistance chez les anglophones à vouloir «bilinguiser» la Fonction publique canadienne. Pour ma part, je crois qu'il y en a, mais je voudrais que vous nous fassiez part de votre expérience personnelle. Il y a des centres de résistance au Canada...

M. D'Avignon: Monsieur le président, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, je crois qu'au sein du Ministère il n'y a pas de résistance, mais il nous est impossible de forcer une langue de travail au ministère client et aux fournisseurs avec lesquels nous transigeons. Il m'est impossible de vous donner mon opinion sur ce qui se passe dans les autres ministères.

Je ne le sais pas, mais je pense qu'il est plus facile de transiger dans le domaine des contrats en anglais pour beaucoup de personnes même pour des francophones. Ils sont habitués aux termes, ils sont habitués à la documentation. Et, bien que nous ayons les instruments, on ne s'en sert pas.

Le coprésident (M. Corbin): Vous avez quand même dit dans votre présentation, monsieur le sous-ministre:

> En ce qui a trait au français comme langue de travail,nous nous butons à une forme de résistance passive.

C'est quand même fort cela! Vous vous butez à une forme de résistance passive. Vous qualifiez cela en disant, comme vous venez de le souligner encore une fois,

[*Traduction*]

Mr. D'Avignon: Mr. Chairman, if these are statistics that were given in the report I presented to the committee, they do represent only supply statistics.

So for that one out of 25, I agree, that is something we will have to improve. We had a unit in Moncton where there were francophones and we had to close it down because there was not enough business to keep it open. Our offices in New Brunswick are in St. John only.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): So in St. John you have only one francophone. On the other hand, you say that there are only two bilingual people to serve all of your clients in that province. Please note that as a member of Parliament I am one of your clients as far as my riding office is concerned and I also have other colleagues. So it is not at all impressive.

You serve client departments and, in general, those departments do their transactions with you in the English language, unless I am mistaken, with a few exceptions. I do not think you are in a position where you can force a client department to use French. Do you think that this committee should put the question to the client departments as to why they do not do their transactions with you more often in French? Finally, as far as reticence and reservations are concerned in employing more French in the Canadian Public Service... In the last two years you have been in that department, I think, could you tell us frankly whether there is still a lot of resistance from anglophones to the "bilingualization" in the Canadian Public Service. I for one believe that there is, but I would like you to tell us about your personal experience. There are centres of resistance in Canada—

Mr. D'Avignon: Mr. Chairman, as I indicated before, I believe that within the department there is no resistance but it is impossible for us to force a language of work upon the client department or the suppliers with whom we are dealing. It is impossible for me to give you my opinion on what goes on in other departments.

I do not know, but I think it is easier to deal in contracts in English for many people, even for francophones. They are used to the terms, they are used to the documents. And although we have the necessary instruments, they are not used.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You did say, however, in your presentation, sir:

> As far as French is concerned as a language of work, we are facing a form of passive resistance.

That is rather strong. You are up against a form of passive resistance. You qualify that by saying, as you have just pointed out once more,

[*Text*]

. . . que la plupart des ministères clients préfèrent transiger avec nous en français.

Est-ce que vous avez des avocats, des notaires dans votre ministère, soit des types qui rédigent et examinent les contrats et tout cela ou est-ce le ministère de la Justice qui fournit ces services-là?

M. D'Avignon: C'est le ministère de la Justice, mais ce sont des gens qui sont rattachés au Ministère et qui sont là en permanence.

Le coprésident (M. Corbin): Et ils font tout cela en anglais, je pense?

M. D'Avignon: Non, non. Dans le domaine commercial, c'est une avocate francophone et elle fait beaucoup de son travail en français.., beaucoup. C'est la même chose chez M. Allan. Quand il me donne une opinion, la plupart du temps c'est en français.

Le coprésident (M. Corbin): Avez-vous une politique particulière pour le Nouveau-Brunswick considérée comme la plus bilingue des provinces canadiennes ou bien si c'est la politique générale du ministère qui s'applique là comme partout ailleurs? Est-ce la même politique qu'à Winnipeg, dans le nord de l'Ontario, dans l'Est ou . . . Êtes-vous conscients du fait que le Nouveau-Brunswick est une province spéciale au Canada, que ce gouvernement provincial a décidé que ses citoyens seront désormais bien servis dans les deux langues officielles?

M. D'Avignon: Monsieur le président, si nos services sont requis en français, nous allons donner les services en français. Nous transigeons avec deux groupes: les fournisseurs et les ministères clients.

Nous essayons, surtout avec les ministères clients, de les sensibiliser à l'usage du français en leur disant qu'on peut répondre à leurs exigences.

Le coprésident (M.Corbin): Vous faites une offre active des services en français?

M. D'Avignon: Oui. Mais, on n'accepte pas cette offre. Si vous regardez les statistiques, je crois que *grosso modo* 90 p. 100 des transactions se font en anglais. Dans certains domaines, dans les contrats, c'est peut-être moindre que cela. Mais plus de 90 p. 100 des demandes des ministères, sont en anglais. Pour ce qui est de nos transactions avec les fournisseurs, peut-être que les fournisseurs du Québec transigent avec nous en français dans 40 ou 45 p. 100 des cas.

• 1020

Le coprésident (M. Corbin): Dites-moi, en général, votre recrutement de francophones . . .

M. D'Avignon: On vient de me faire une remarque. Je le savais, d'ailleurs. Est-ce que je pourrais . . .

Le coprésident (M. Corbin): Allez-y.

M. D'Avignon: Le poste de chef des achats, qui est le deuxième en importance dans les Maritimes, est occupé par un francophone. Alors, on peut certainement donner le service en français dans les Maritimes.

[*Translation*]

—that most client departments prefer to deal with us in French.

Do you have lawyers or notaries in your department, that is those people who draft and examine contracts and all that, or is the Department of Justice that supplies those services?

Mr. D'Avignon: It is the Department of Justice but these are people who are attached to the department and who are there permanently.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): And I do believe they do that in English, do they not?

Mr. D'Avignon: No, no. In the commercial area it is a francophone lawyer, a woman, and she does a lot of her work in French, a lot of it. It is the same thing in Mr. Allan's area of responsibility. When he gives me an opinion, it is in French, most of the time.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Do you have any particular policy for that province which is considered the most bilingual of all Canadian provinces, or is it the general policy of the department which applies there as elsewhere? Is it the same policy as in Winnipeg, the north of Ontario, the east or—are you aware of the fact that New Brunswick is a special province in Canada, that the provincial government there has decided that its citizens will henceforth be served in both official languages?

Mr. D'Avignon: Mr. Chairman, if our services are required in French, we will give service in French. We deal with two groups: suppliers and client departments.

We do try, especially with client departments, to make them aware of the use of French simply by telling them that we can meet all their requirements.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You are actively offering service in French?

Mr. D'Avignon: Yes. But the offer is not being accepted. If you look at the statistics, I believe that "grosso modo" 90 per cent of all dealings are done in English. In some areas, for contracts, perhaps it is less than that. More than 90 per cent of our requests from the departments are in English. I would say about 40 or 45 percent of our Quebec suppliers choose to deal with us in French.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Generally speaking, is the recruiting of francophones . . .

Mr. D'Avignon: I have just been reminded of something. Could I . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Go ahead.

Mr. D'Avignon: A francophone occupies a position of Chief of Procurement, the second most important position in the Maritimes. Therefore we are certainly able to provide service in French in the Maritimes.

[*Texte*]

Le coprésident (M. Corbin): Maintenant, vous améliorez votre cote de performance sur le plan du recrutement, bien qu'il reste beaucoup de progrès à faire. A quels endroits au Canada faites-vous principalement le recrutement des francophones? Au Québec, je pense bien, mais contactez-vous des universités, des collèges comme ceux de Saint-Boniface, Sudbury, Moncton et d'autres, comme le Collège Sainte-Anne, en Nouvelle-Écosse?

M. D'Avignon: Oui. Je vais demander à M. Caron de répondre à cette question.

M. M. Caron (directeur général, Secteur du personnel, ministère des Approvisionnements et Services): En général, quand le recrutement se fait au niveau pancanadien, tousles diplômés universitaires des universités qui parlent français ou qui sont bilingues sont invités à participer au recrutement, et les résultats sont assez évidents depuis une couple d'années. Le nombre de francophones qui réussissent dans les concours augmente, et on fait un effort spécial pour essayer de distribuer le plus possible l'invitation à poser des candidatures.

Le coprésident (M. Corbin): J'ai terminé, monsieur le président. Je vous remercie.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci, monsieur Corbin.

Avant de procéder au deuxième tour, je demanderais au sénateur Guay s'il a des questions à poser.

Sénateur Guay.

Senator Guay: Mr. D'Avignon, I read your address, your representation, and I followed parts of what you said this morning. You leave me under the impression that you have a sense of satisfaction over the accomplishments you have achieved to date. That disturbs me, because in the first paragraph you say:

> Although we cannot claim to have reached all our official language objectives . . .

—and I wonder if it is your objective, or is it that of the government to which you are making reference in that sentence, "... have reached all our official language objectives . . . ". Now, if they were your objectives instead of the government's, I would say my gosh, what were they in 1969 and all the years since then? Are you making reference, there to the government or to your objectives?

Mr. D'Avignon: I think to both. Our objectives are based on the government's objectives. What I am satisfied with is the progress that we have made. We started three years ago with a fairly low level of francophone participation in the department, and now it is reaching something that is acceptable. We started with a fairly low level of bilingualism and today it is more than acceptable, because business can be conducted in the language of one's choice in the department.

Senator Guay: You said that one reason is that the official languages program is now incorporated. Why did it take so

[*Traduction*]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You are improving your performance in recruiting although there remains a good deal of progress to be made. Where in Canada do you do most of your recruiting of francophones? In Quebec, of course, but do you contact universities and colleges such as those in Saint-Boniface, Sudbury, Moncton and others such as Saint-Anne College in Nova Scotia?

Mr. D'Avignon: Yes. I will ask Mr. Caron to answer your question.

Mr. M. Caron (Director General, Personnel Sector, Department of Supply & Services): Generally speaking, when we recruit throughout Canada, we invite the participation of all French speaking or bilingual university graduates and the results have been quite evident over the past few years. There is an increasing number of francophones chosen through competition and we make a special attempt to disseminate the notice of competition as widely as possible.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I have concluded, Mr. Chairman. Thank you.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Corbin.

Before beginning our second round, I will give Senator Guay the opportunity to ask some questions.

Senator Guay.

Le sénateur Guay: Monsieur D'Avignon, j'ai lu votre déclaration et j'ai écouté vos observations ce matin. Vous semblez satisfait des progrès réalisés jusqu'ici et cela m'inquiète car vous dites au premier paragraphe:

> Bien que l'administration des Approvisionnements ne puisse pas prétendre avoir atteint tous ses objectifs en matière de langues officielles . . .

. . . et je me demande si vous parlez de vos objectifs ou de ceux du gouvernement quand vous dites: «avoir atteint tous ses objectifs en matière de langues officielles» . . . Eh bien, s'il s'agissait de vos objectifs, je me demande bien ce qu'ils étaient en 1969 et ce qu'ils sont devenus depuis ce temps. Parlez-vous des objectifs du gouvernement ou des vôtres?

M. D'Avignon: Des deux, je crois. Nos objectifs sont déterminés en fonction de ceux du gouvernement. Je suis satisfait des progrès réalisés. Nous avons commencé voilà trois ans avec un taux de participation francophone assez faible et il commence maintenant à atteindre un niveau acceptable. Au départ, le bilinguisme était très peu développé tandis que maintenant la situation est tout à fait acceptable car on peut faire des affaires avec le ministère dans la langue de son choix.

Le sénateur Guay: Vous avez donné comme raison le fait que des mécanismes du programme des langues officielles sont

[*Text*]

long to incorporate it if you say it is only within the last three years?

Mr. D'Avignon: Mr. Chairman, it is very difficult for me to talk about what happened before I was with the department. I have been there only about three years.

Senator Guay: I see. But the fact remains that that is the case. In other words, from 1969 to 1978 there was not much action. And a good example—

si j'ai bien compris, tout à l'heure, vous avez dit qu'il n'y avait pas d'avenir pour un unilingue français dans la Région de la capitale nationale. C'est vous qui l'avez dit. Je regarde le document que vous nous avez présenté, et voici ce que je lis en ce qui concerne vos employés de la Région de la capitale nationale. Je lis ici que les anglophones sont 559 dans l'administration et les services, et 5 dans la catégorie scientifique et professionnelle, mais il n'y a rien du tout pour les francophones: zéro, zéro, zéro!

• 1025

Comment voulez-vous, en ce cas-là, qu'un francophone puisse avoir une chance, même s'il a fait l'université, même s'il est très qualifié, comment voulez-vous qu'il ait une chance dans la Région de la capitale nationale?

Le coprésident (le sénateur Corbin): Monsieur D'Avignon.

M. D'Avignon: Monsieur le président, premièrement, si j'ai indiqué qu'il n'y avait pas d'avenir pour un francophone unilingue, . . .

Le sénateur Guay: C'est ce que vous avez dit.

M. D'Avignon: . . . Je le regrette! Ce que je voulais dire, et ce que j'ai dit, je crois, c'est qu'il n'y avait pas d'avenir pour un unilingue dans la Région de la capitale nationale, qu'il soit francophone ou anglophone. Pour atteindre les hauts niveaux de direction, il faut être bilingue dans la Région de la capitale nationale.

Le sénateur Guay: J'avais compris unilingue français.

M. D'Avignon: Je pense que si vous regardez les notes, j'ai parlé d'unilingues et non d'unilingues français.

M. Marceau: En toute honnêteté pour le témoin, vu que c'est moi qui avais posé la question, c'est exactement ce qu'il a dit.

Le sénateur Guay: Très bien.

M. Marceau: Vous n'avez pas fait de distinction entre unilingues français et anglais.

Le sénateur Guay: Mais en ce cas, il demeure qu'il n'y a aucun français au niveau de la Région de la capitale nationale? nationale.

M. D'Avignon: Monsieur le président, à la direction, il y a beaucoup de francophones. Nous avons 13 postes qui sont classés comme professionnels à travers le pays; il y en a seulement 13; cela ne compte pas dans le Ministère. Ce n'est pas un ministère à orientation professionnelle! Le groupe qui

[*Translation*]

maintenant en place. Pourquoi vous a-t-il fallu si longtemps puisque vous dites que cette mesure ne remonte qu'à trois ans?

M. D'Avignon: Monsieur le président, il m'est très difficile de vous parler de ce qui se passait au ministère avant mon arrivée. J'y suis depuis trois ans seulement.

Le sénateur Guay: Très bien. Quoi qu'il en soit, entre 1969 et 1978, il ne s'est pas fait grand-chose. Par exemple . . .

if I understood you correctly, you said there was no future for a unilingual francophone in the National Capital Area. This is what you said. Let me take a look at the information about your National Capital region employees in the document you provided us with. I see that Anglophones amount to 559 in administration and services and 5 in the scientific and professional category whereas there are no Francophones at all in the corresponding columns.

How do you expect a Francophone in such circumstances to have a chance, even if he has a university education and is very well qualified, how do you expect him to have a chance in the National Capital area?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. D'Avignon.

Mr. D'Avignon: Mr. Chairman, first of all, if I said there was no future for a unilingual Francophone . . .

Senator Guay: Yes, you did.

Mr. D'Avignon: . . . then it was not my intention. I meant to say and I believe I did say that there was no future for a person knowing only one of the official languages in the National Capital region. It is necessary to know both languages in the National Capital area in order to occupy senior management positions.

Senator Guay: I understood you to refer to unilingual Francophones.

Mr. D'Avignon: I think that the proceedings will show that I referred to unilinguals, not just unilingual Francophones.

Mr. Marceau: In all fairness to the witness, since I was the one who asked the question, I feel bound to say that that is exactly what he said.

Senator Guay: Very well.

Mr. Marceau: You made no distinction between unilingual Francophones and Anglophones.

Senator Guay: In any case, the fact remains that there are no Francophones in the National Capital area.

Mr. D'Avignon: Mr. Chairman, there are a good many Francophones in management. We have 13 positions throughout Canada which are classified as professional, only 13. The department is not a professionally oriented one. The important

[*Texte*]

compte dans notre Ministère, c'est le groupe PG. Il se trouve en ce moment que sur ces 13, il n'y a pas de francophones.

Le sénateur Guay: Je vais vous poser une question très brève. J'espère que la réponse sera aussi brève que possible aussi. Est-ce que vous avez eu récemment des discussions avec le ministre en ce qui concerne les langues officielles?

M. D'Avignon: Oui.

Le sénateur Guay: Récemment?

M. D'Avignon: Hier.

Le sénateur Guay: Hier. Je devrais peut-être vous poser une autre question, en ce cas-là. Est-ce que vous en discutez assez souvent avec le ministre?

M. D'Avignon: Des langues officielles?

Le sénateur Guay: Oui, seulement.

M. D'Avignon: Oui.

Le sénateur Guay: Vous avez parlé aussi des plaintes. Est-ce que les plaintes que vous recevez de temps à autre viennent des employés ou du public, ou des deux?

M. D'Avignon: Des deux et elles sont très peu nombreuses.

Le sénateur Guay: Qui s'en occupe?

M. D'Avignon: La Direction des langues officielles, le commissaire aux langues officielles et . . .

Le sénateur Guay: Est-ce que vous référez ces plaintes au commissaire aux langues officielles?

M. D'Avignon: Il en reçoit et nous en recevons.

Le sénateur Guay: En d'autres mots, vous lui donnez ce que vous voulez bien lui donner.

M. D'Avignon: Ah non, absolument pas!

Le sénateur Guay: Non?

M. D'Avignon: Absolument pas!

Le sénateur Guay: Très bien. C'est bon à savoir.

Vous dites aussi qu'on s'adresse aux gens dans la langue de leur choix. On va dire que c'est très bien peut-être à certains endroits, mais on va prendre la situation dans ma province. Qand un type se rend à votre bureau, à Winnipeg, et que personne ne lui répond en français aux renseignements ou au téléphone, comment voulez-vous qu'il se serve de la langue de son choix? Il n'y a personne pour lui répondre!

Je regarde ici les employés francophones au Manitoba: il n'y en a pas. Cela ne sert à rien de venir ici.

M. D'Avignon: Il n'y en a pas?

Le sénateur Guay: Il y en a deux dans l'administration, mais je suis certain que ce n'est pas une réceptionniste.

M. D'Avignon: La réceptionniste est bilingue.

Le sénateur Guay: Elle est française. Est-ce que les renseignements le sont aussi?

M. D'Avignon: Oui.

[*Traduction*]

group in our department is the PG group. It so happens that there are no Francophones in the 13 positions you referred to.

Senator Guay: I will ask a very brief question and I hope the answer will be as brief as possible. Have you had any discussions recently with the minister concerning official languages?

Mr. D'Avignon: Yes.

Senator Guay: Recently.

Mr. D'Avignon: Yesterday.

Senator Guay: I see. Then I should perhaps ask you another question. Is this a subject which you discuss fairly frequently with the minister?

Mr. D'Avignon: Official languages?

Senator Guay: Yes.

Mr. D'Avignon: Yes.

Senator Guay: You also mentioned complaints. Do the complaints you receive originate from employees or from the public or from both?

Mr. D'Avignon: From both but there are very few of them.

Senator Guay: Who deals with them?

Mr. D'Avignon: The Official Languages Branch, the Commissioner of Official Languages and . . .

Senator Guay: Do you refer these complaints to the Commissioner of Official Languages?

Mr. D'Avignon: He receives some and so do we.

Senator Guay: In other words, you choose which complaints you would like to hand over to him.

Mr. D'Avignon: No, not at all.

Senator Guay: No?

Mr. D'Avignon: Not at all.

Senator Guay: I see. It is good to know.

You also say that you deal with people in the language of their choice. This may be true, but not in my province. In the Winnipeg Office there is no one to provide information or answer the telephone in French so how can you expect a person to choose a language of preference?

I see in your information that you have no Francophone employees in Manitoba.

Mr. D'Avignon: Are there not?

Senator Guay: There are two in administration, but I am sure that the receptionist is not one of them.

Mr. D'Avignon: The receptionist is bilingual.

Senator Guay: She is French speaking. And the employee is responsible for providing information?

Mr. D'Avignon: Yes.

[*Text*]

Le sénateur Guay: Il y en a deux sur le total de tous vos employés au Manitoba. Vous dites que la réceptionniste l'est?

M. D'Avignon: On m'affirme qu'elle l'est.

Le sénateur Guay: Quand elle va manger ou prendre un café, qu'est-ce qui arrive?

M. D'Avignon: On demandera peut-être à la personne de rappeler ou on prendra son numéro de téléphone.

Le sénateur Guay: Si elle est obligée d'aller ailleurs pour quelques instants, vous n'avez personne pour la remplacer. Si je vous demande cela, c'est que les francophones, dans l'Ouest particulièrement, sont disponibles, mais ce sont des gens qui parlent les deux langues facilement. En ce cas, pourquoi ne peut-on pas avoir quelqu'un qui peut répondre aux gens ou remplacer si parfois quelqu'un est obligé de laisser sa place quelques instants?

Le coprésident (le sénateur Corbin): Monsieur D'Avignon.

M. D'Avignon: Monsieur le président, je pense qu'on met trop l'accent sur le thème francophone. Cela ne veut pas dire que parmi les anglophones, il n'y a pas de gens bilingues à notre bureau de Winnipeg. Je suis certain qu'il y en a.

• 1030

Le sénateur Guay: Je dirais que les statistiques ici sont fausses, même pour la Région de la capitale nationale et le Manitoba. Vous devriez d'abord avoir un rapport plus compréhensible si c'est le cas. Il faudrait avoir une meilleure idée. Il y en a qui sont bilingues parfois et, même s'ils n'ont pas à se servir de la langue française de temps à autre, il serait bon de savoir qu'ils sont bilingues. Vous en montrez seulement deux pour la province du Manitoba. Dans la Région de la capitale nationale, c'est médiocre, parce que sur 559 employés, 34 seulement sont bilingues, je pense. C'est cela, 559, et vous n'en avez pas en français, comme je l'ai mentionné auparavant. En tout cas, ce n'est pas pour critiquer que nous vous posons des questions; c'est plutôt pour vous faire remarquer l'importance d'avoir quelqu'un qui peut recevoir une personne en français. Quel est notre problème? Eh bien, vous le savez, monsieur le sous-ministre; c'est qu'on rend visite parfois à des gens de la province de Québec et qu'on leur dit: eh bien, vous pouvez vous sentir chez vous n'importe où, le fédéral a une politique de décentralisation. Vous pouvez aller à tous nos bureaux dans l'Ouest, ils vont vous parler dans votre langue. Les Québécois ou les gens de l'Est vont aller dans l'Ouest, et ils vont revenir et nous dire: eh bien, vous ne dites pas la vérité; ce n'est pas vrai, parce que quand nous nous sommes adressés à tel ou tel ministère, je ne parle pas seulement de votre ministère, ils ne nous ont pas répondu en français.

Nos francophones ont un autre problème que j'ai déjà mentionné, et que je vais répéter. Quand ils vont à votre bureau, ils stationnent probablement leur voiture à l'extérieur et ils ont seulement une demi-heure ou 40 minutes. Il est très important qu'ils aient une réponse assez rapidement; s'ils doivent attendre avant que quelqu'un vienne leur parler en français à l'entrée, ils vont s'impatienter. Imaginez-vous le type qui regarde sa montre alors que le temps passe; il est

[*Translation*]

Senator Guay: That makes two out of all your employees in Manitoba. You say that the receptionist is bilingual.

Mr. D'Avignon: I am told that she is.

Senator Guay: When she goes out to eat or have a coffee, what happens then?

Mr. D'Avignon: The person will be asked to call back or his number will be taken.

Senator Guay: If she has to be absent for a short time, you have no one to replace her. There are Francophones in Western Canada and they speak both languages fluently. Why can you not have a replacement able to answer the telephone or provide information?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. D'Avignon.

Mr. D'Avignon: Mr. Chairman, I think that we are putting too much emphasis on the Francophone issue. It does not mean there are not any bilingual anglophones in our Winnipeg office. I am sure there are some.

Senator Guay: I would say the statistics here are incorrect, even for the National Capital area and Manitoba. If what you are saying is true, your report should be made more easily comprehensible. There are some such bilingual employees and even though they may not make use of French very often, it is useful to know that they are bilingual. You indicate only two people for the Province of Manitoba. The level in the National Capital area is quite mediocre since only 34 out of the 559 employees are bilingual. None of these 559 are francophones. Our intention is not to criticize you but to make you aware of the importance of having employees able to provide services in French. The problem, as you know, sir, is that when we go to Quebec, we often tell the people there that they can feel at home anywhere and can deal with the federal government offices in French throughout Canada. But Quebeckers who have gone through the experience will tell us that this is not true and that it is impossible to be served in French in such and such a department, and I am not only talking about yours.

Our francophones are also faced with another problem which I have already mentioned and which I will repeat today. When they go to your office, they park outside and they have only 30 or 40 minutes. It is important for them to get the information quickly and if they have to wait in the vestibule for someone to come and speak to them in French, then they will get impatient. They run the risk of getting a parking ticket

[*Texte*]

obligé de payer l'amende simplement parce qu'il essaie de parler le français, sa langue maternelle.

Vous avez reçu la dernière directive du Conseil du Trésor, sans doute. Vous savez ce qu'il en est; la plus récente était datée le 10 novembre.

Le coprésident (sénateur Murray): C'est votre dernière question, sénateur Guay. Vous pourrez revenir au deuxième tour.

M. D'Avignon: Monsieur le président, pour rassurer le sénateur, cela veut dire des changements à Winnipeg, cette dernière directive du Conseil du Trésor.

Le sénateur Guay: Cela va aider en ce cas-là.

Une voix: Oui, oui.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci. Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Chairman. I have just one question. I looked at the profile which was given to us. Perhaps Mr. D'Avignon can comment. I looked at the three parts: "Montreal", "Quebec", and"Other Parts of Quebec". Under "Other Parts of Quebec" it says n/a—not applicable; no figures. In Quebec, it indicates, and I read under "Profile of the Required Proficiency in Speaking in English": One person—Intermediate (B). In Administration and Foreign service: one person in Administrative Support— also Intermediate (B).

I note within Montreal, under Administrative and Foreign Service, we have three persons listed as Intermediate (B).

Is there any possibility that we could be told where these three persons are in Montreal, since these are the ones with the required proficiency in speaking in English, so that the non-francophones might know whom they can contact if they want to communicate with the three persons with the profile of the required proficiency in speaking in English?

Mr. D'Avignon: Mr. Chairman, we could provide a list of all the people. These are statistics on the profile, but in actual fact I think all the employees in Montreal in these categories are bilingual—most probably at a much higher level than the profile indicates. But we could supply Mr. Herbert with a list of the people and their language capability.

• 1035

Mr. Herbert: Mr. Chairman, I do not really want that. I put my question in a somewhat aggressive form because I think the presentation of statistics in this fashion is not acceptable. I do not like it.

You indicate to me that there are three persons listed as profiled at the required proficiency in speaking in English in the Montreal area. I suggest that is not so; and if it is not so, it should not appear in that fashion in these statistics.

I have a follow-up question on another subject. You know that I questioned your minister the other evening concerning

[*Traduction*]

and being fined simply because they choose to speak French, their mother tongue.

I suppose you received the latest Treasury Board directive. I am talking about the one dated November 10.

The Joint Chairman (Senator Murray): Your last question, Senator Guay. You can be put down for the second round.

Mr. D'Avignon: Mr. Chairman, to reassure the senator, this latest Treasury Board directive does mean changes in Winnipeg.

Senator Guay: It will be of some help.

An hon. Member: Yes.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you. Mr. Herbert.

M. Herbert: Merci, monsieur le président, je n'ai qu'une question. Dans le document portant sur la capacité linguistique du ministère, je vois «Montréal»», «Québec» et «Autres parties du Québec». Sous la rubrique «Autres parties du Québec», on lit sans objet; aucun chiffre. Pour le Québec, et je parle du profil de la compétence requise en expression orale de l'anglais: une personne, niveau moyen (B). Pour Administration et Service extérieur, une personne également au niveau moyen (B).

A Montréal, je constate que dans la catégorie Administration et Service extérieur, trois personnes se trouvent au niveau moyen (B).

Pourriez-vous nous dire où se trouvent ces trois personnes à Montréal puisque c'est sans doute avec elles que les non-francophones voudront communiquer, étant donné leurs connaissances de l'anglais?

M. D'Avignon: Monsieur le président, nous pourrions vous donner une liste de toutes ces personnes. Je crois qu'en fait, tous les employés à Montréal dans ces catégories sont bilingues et leur niveau est probablement plus élevé que ce qu'indique le profil. Mais nous pourrions fournir à M. Herbert une liste des gens et de leur compétence linguistique.

M. Herbert: Monsieur le président, ce n'est pas vraiment ce que je désire. J'ai posé ma question de façon plutôt agressive car je pense qu'il est tout à fait inapproprié de présenter des statistiques de cette façon. Je n'aime pas cela.

Vous me dites qu'il y a trois personnes dont le profil linguistique correspond à la compétence anglaise désirée dans la région de Montréal. Je prétends que ce n'est pas le cas. Et si ce n'est pas le cas, ça ne devrait pas être présenté de cette façon dans ces statistiques.

J'ai une question complémentaire sur un autre sujet. Vous savez que l'autre soir j'ai posé des questions à votre ministre au

[*Text*]

language, language of forms and also the language of a logo. Are you aware of that and have you taken any steps to ensure that we do not run into that kind of situation again?

Mr. D'Avignon: Yes, it is on the specification; the standards. We are considering your recommendations of the other day. No action has been taken yet. I think that was late last week, was it not?

Mr. Herbert: Yes, I realize there was not much time; but I just wanted to make sure that you, as the officials responsible for implementing something, are aware of the representations I made to the minister in two areas—first, that forms must always be available in both official languages anywhere. That for me is an absolute requirement. That surely is not something we need even to discuss.

Mr. D'Avignon: Mr. Chairman, as far as forms in the department are concerned, they are bilingual. This is a logo, and for historic reasons—

Mr. Herbert: No, no, let me interrupt. I am not talking about bilingual forms; I am talking about forms being available in both official languages. I am talking about the forms that were, in this particular instance—I will use this as a specific example, and there are others—in one language only; which I understand, but they must be available to persons who speak either language anywhere in Canada. If they are in one language only, then we must have forms printed in French available in parts of English Canada, and, certainly, forms printed in English in parts of Quebec.

What got me a little up-tight was the fact that only English forms were available for the subcontractors who were installing insulation in the Province of Quebec, and, furthermore, that people from Quebec City had to drive to Montreal to find that they had no forms and then had to drive all the way to Ottawa to howl, in effect, to get forms in their own language. In other words—it should go without saying now—I do not object to their having forms in one language; I think this is probably a practical way to go about it—that forms in both official languages must be available at all times no matter where we go. If you agree with the principle, then let us make sure the operation works that way.

Of course, as far as the logo is concerned, we should never be in the embarrassing position where we choose a logo that represents the title of a program in one language only, whether it be English or French. Now, that may be a problem for the people who are making fancy signs, but they are going to have to face that problem. If they cannot do anything else, let us have a picture instead of a bunch of letters.

If you agree with that, then I only hope you are going to make sure that is put into operation.

Mr. D'Avignon: Mr. Chairman, we fully agree with Mr. Herbert on this. The logo should have used the initials for both the French and the English.

[*Translation*]

sujet de la langue utilisée sur les formulaires et sur les sigles. Êtes-vous au courant de cette situation et avez-vous pris des mesures pour vous assurer qu'elle ne se produise pas à nouveau?

M. D'Avignon: En effet, c'est sur les devis; les normes. Nous étudions les recommandations que vous nous avez faites l'autre jour. Jusqu'ici aucune suite n'a encore été donnée. Je pense que c'était vers la fin de la semaine dernière, n'est-ce-pas?

M. Herbert: En effet, je comprends que vous n'avez pas eu beaucoup de temps, mais je tenais simplement à m'assurer que vous, en tant que responsable de la mise en oeuvre, vous étiez au courant des exposés que j'ai soumis au ministre dans deux domaines, d'abord, que des formulaires doivent toujours être disponibles n'importe où dans les deux langues officielles. C'est une exigence fondamentale. C'est quelque chose dont on n'a même pas besoin de discuter sûrement.

M. D'Avignon: Monsieur le président, en ce qui a trait aux formulaires du ministère, ils sont bilingues. Il y a un sigle et ce sont pour des raisons historiques . . .

M. Herbert: Non, non, laissez-moi vous interrompre. Je ne parle pas de formulaires bilingues; je parle de formulaires disponibles dans les deux langues officielles. Je parle de formulaires qui, dans ce cas particulier, je vous donnerai cet exemple, il y en a d'autres, formulaires qui n'étaient que dans une seule langue, mais devraient être fournis à des personnes qui parlent l'une ou l'autre langue partout au Canada. Si ces formulaires sont unilingues, alors il faut que des formulaires français soient disponibles au Canada anglais et que des formulaires anglais soient disponibles au Québec.

Ce qui m'a un peu choqué, c'est le fait qu'il n'y avait que des formulaires anglais disponibles aux sous-traitants responsables de la pose de l'isolation dans la province de Québec et, de plus, les gens de la ville de Québec ont dû se rendre à Montréal où ils n'ont pas pu obtenir de formulaires, alors ils ont dû se rendre à Ottawa, à Hull en fait, pour obtenir des formulaires dans leur propre langue. Autrement dit, il va sans dire, je ne m'oppose pas à ce que les formulaires soient unilingues, je pense que c'est probablement une façon pratique de procéder, mais des formulaires dans les deux langues officielles doivent être disponibles en tout temps et en tout lieu. Si vous êtes d'accord en principe, alors assurons-nous que cela se passe comme cela dans les faits.

Evidemment, en ce qui a trait au sigle, nous ne devrions jamais être dans une situation embarrassante où nous choisissons un sigle unilingue pour un programme; que ce soit en anglais ou en français. Cela pose peut-être une difficulté pour les gens qui conçoivent de telles enseignes, mais elles devront faire face à ce problème. Si elles ne peuvent pas faire autrement, alors qu'elles utilisent une photo au lieu de lettres.

Si vous êtes d'accord, tout ce que j'espère, c'est que vous vous assuriez que cela se traduise dans les faits.

M. D'Avignon: Monsieur le président, nous sommes tout à fait d'accord avec M. Herbert sur cette question. Ce sigle aurait dû comporter à la fois les initiales anglaises et françaises.

[*Texte*]

On the forms, this was a program that just went crazy. The forms were available, but maybe not at a particular place at a particular time. It was a rush program and we will try to see that it does not happen again.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, it is the old story, I am afraid, that in many things we do with good intent the administration leaves a lot to be desired. That is all I have to say.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Herbert.

I am not familiar with the particular case that is referred to here, but let me ask you, if I may, Mr. D'Avignon, whether all the tender documents and the estimates and so on in your department are available in both official languages.

Mr. D'Avignon: The specs are sometimes in one language only, and generally in English.

• 1040

The Joint Chairman (Senator Murray): Why is that?

Mr. D'Avignon: Well, because we get these facts from the department concerned in one language only, because of the urgency. It would not be helpful, I suppose, to have them translated. They are very, very big documents, very lengthy documents.

The Joint Chairman (Senator Murray): Is there a directive from Treasury Board about those specifications and whether it is the responsibility of the client department to produce them in both languages, or whether it is the responsibility of your department?

Mr. D'Avignon: It is not our department's responsibility. There are directives.

The Joint Chairman (Senator Murray): What about contractors and sub-contractors? Are they provided with documentation in both official languages? Does the contractor agree to provide documentation in both languages to his sub-contractors? Is it your view the act requires him to do so; that the act in fact extends to people contracting with your department?

Mr. D'Avignon: My opinion is the act does not extend to our contractors who are outside the public service.

The Joint Chairman (Senator Murray): Madam Côté.

Mme Côté: Monsieur le président, ce qui m'intéresserait de discuter avec M. D'Avignon, c'est le recrutement, et à un niveau autre que l'université, ainsi que l'information qui pourrait être donnée aux étudiants avant d'arriver à l'université, sur les possibilités qu'offre votre ministère comme d'autres d'ailleurs, dans la Fonction publique du Canada. Vos relations . . . Avez-vous déjà participé, monsieur le sous-ministre, à des journées de carrière, soit au secondaire ou au postsecondaire pour informer les étudiants de l'avenir qu'ils pourraient

[*Traduction*]

En ce qui touche les formulaires, il s'agit d'un programme qui est tout simplement parti à la dérive. Les formulaires étaient disponibles, mais n'étaient peut-être pas au bon endroit au bon moment. C'est un programme lancé à la hâte et nous essaierons de faire en sorte que cela ne se reproduise plus.

M. Herbert: Monsieur le président, c'est toujours la même histoire, je le crains, que beaucoup de choses sont faites à partir de bonnes intentions, mais que l'administration de ces choses laisse beaucoup à désirer. C'est tout ce que j'avais à dire.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci, monsieur Herbert.

Je ne connais pas le cas que l'on a soulevé ici, mais je voudrais savoir, monsieur D'Avignon, si tous les documents d'appel d'offres et les estimations de votre ministère sont disponibles dans les deux langues officielles?

M. D'Avignon: Parfois, les devis sont unilingues et généralement en anglais.

Le coprésident (sénateur Murray): Quelle en est la raison?

M. D'Avignon: Ma foi, c'est parce que nous recevons ces informations d'un ministère qui ne se préoccupe que d'une seule langue, à cause de l'urgence. Je présume que cela n'aiderait en rien de les faire traduire. Il s'agit de documents très volumineux et très longs.

Le coprésident (sénateur Murray): Existe-t-il une directive du Conseil du Trésor au sujet de ces devis et est-ce la responsabilité du ministère client de les produire dans les deux langues ou est-ce la responsabilité de votre ministère?

M. D'Avignon: Ce n'est pas la responsabilité de notre ministère. Il existe des directives.

Le coprésident (sénateur Murray): Qu'en est-il des entrepreneurs et des sous-traitants? Leur fournit-on la documentation dans les deux langues officielles? L'entrepreneur accepte-t-il de fournir à ses sous-traitants de la documentation dans les deux langues officielles? Selon vous, est-ce que la loi l'oblige à agir de la sorte. En fait, le champ d'application de la loi comprend-il les contractuels avec lesquels votre ministère traite?

M. D'Avignon: Selon moi, la loi ne vise pas nos entrepreneurs de l'extérieur de la Fonction publique.

Le coprésident (sénateur Murray): Madame Côté.

Mrs. Côté: Mr. Chairman, what I would like to discuss with Mr. D'Avignon is the recruitment in another level than the university level and also the information that could be given to the students before they get to university, on the possibility that your department offers as other departments elsewhere in the Public Service of Canada. Your relations . . . Mr. Deputy Minister, have you ever participated in career days at the secondary or post-secondary level to inform students of the

[*Text*]

avoir dans votre ministère ou dans la Fonction publique du Canada en général?

M. D'Avignon: Monsieur le président, oui. J'ai participé moi-même à des réunions d'étudiants qui étaient venus à Ottawa sous les auspices de la Chambre des communes et sous d'autres auspices. Mes collaborateurs le font et nos bureaux régionaux le font constamment, essayer d'informer les gens au CEGEP ou au secondaire, sur les possibilités de carrière au ministère des Approvisionnements.

Mme Côté: Vous-même vous avez rencontré des jeunes dans la capitale, mais est-ce à dire que vous pourriez tenir ces rencontres d'information au niveau des étudiants à l'occasion des expositions que vous tenez dans les régions, par exemple? . . . Comment est-ce que vous vous organisez avec les commissions scolaires pour participer à ces journées-là?

M. D'Avignon: Je vais demander à M. Caron. de vous répondre.

M. Caron: Il y a différentes façons. Premièrement, le Ministère participe aux présentations qui sont faites souvent par la Commission de la Fonction publique dans l'approche générale de carrières dans la Fonction publique. Il y a un certain nombre d'occasions où la Commission de la Fonction publique stimule l'intérêt pour la Fonction fédérale. Par exemple, il y a deux ans, lors d'une présentation des activités du Ministère dans le Nord-Ouest québécois où il y avait un stand.., il y en a eu à Montréal aussi, quand vous avez fait vos présentations d'activités du Ministère, où au cours des visites qui sont faites par la population générale, jeune, moins jeune et plus âgée, on stimule l'intérêt pour le Ministère, l'intérêt pour l'emploi dans le Ministère en même temps. Ces occasions se développent.., s'offrent à divers moments, et là on essaie d'intéresser, on cherche à recruter du personnel premièrement parce que c'est une ressource assez rare dans le domaine aussi spécialisé que les achats, et en même temps du personnel qui rencontre les normes qualitatives linguistiques.., l'égalité d'emploi pour les femmes en même temps, le programme général pour offrir de l'emploi aux handicapés et tout cela se fait à ce moment-là.

Mme Côté: Est-ce que vous mettez un peu plus d'emphase sur l'importance du bilinguisme dans la Fonction publique du Canada?

M. Caron: Comme M. D'Avignon l'a dit plus t ôt, on laisse entrevoir très clairement qu'une carrière dans la Fonction publique, à l'administration centrale, requiert la connaissance des deux langues officielles.

Mme Côté: Dans le recrutement que vous avez fait, en général, je ne sais pas à quelle période de l'année vous faites cela, si vous faites cela à l'année longue, mais c'est quoi la réponse des francophones du Québec pour venir travailler au ministère, peu importe la région?

• 1045

Je ne me limite pas aux gens du Québec intéressés à travailler au Québec, mais le recrutement que vous faites au Québec ou

[*Translation*]

future they could have in your department or in the Public Service of Canada?

Mr. D'Avignon: Yes, Mr. Chairman. I did participate in meetings with students who came to Ottawa under the aegis of the House of Commons and under other aegis. My associates do so and so do our regional offices. We try to inform people in the CEGEP or at the secondary level on the career prospectives with the Department of Supply.

Mrs. Côté: Have you yourself met youngsters in the Capital, is that to say that you could hold information meetings with students at the occasion of exhibitions that you hold in the regions, for example? How do you organize yourself with the school boards to participate in these career days?

Mr. D'Avignon: I will ask Mr. Caron to answer.

Mr. Caron: There are different ways. First, the department participates in the presentations which are often done by the Public Service Commission in the general approach to career in the Public Service. There are a number of occasions where the Public Service Commission stimulates the interests for the federal Public Service. For example, I had the opportunity two years ago during a presentation of activities of the department in northwestern Quebec where there was a stand, there was one in Montreal also, where you exhibit the activities of the department for the visitors and during the visits that are made by the population in general young, less young and older, we stimulate the interests for the department, the interests in employment with the department at the same time. These occasions develop and there are many which are given by the minister responsible for the Public Service and during the course of these we try to sustain interest, we try to recruit personnel first because it is a resource that is hard to come by in a specialized area as procurement, and at the same time we try to get personnel who meet the required linguistic competence standards, and also the equality of employment for women, the general program to offer employment to the handicapped and all that happens during these occasions.

Mrs. Côté: Do you insist a little bit more on the importance of bilingualism in the Public Service of Canada?

Mr. Caron: As Mr. D'Avignon said a while ago, we say very clearly that a career in the Public Service, with the head office, requires the knowledge of both official languages.

Mrs. Côté: In the recruitment that you have done in general, I do not know during which period of the year you do it, if you do it all year long, but what was the feedback from francophones of Quebec to work with the department, notwithstanding the region?

I am not speaking only of the people of Quebec who are interested in working in Quebec, but I would also like to know

[*Texte*]

dans les universités françaises du Canada représente quel pourcentage par rapport au volume de nouveaux employés que vous recrutez dans une année?

M. D'Avignon: Monsieur le président, nous l'avons indiqué tout à l'heure, durant la dernière année de recrutement dans les universités, je crois qu'il s'agit de 28 francophones sur 36 . . .

Le coprésident (M. Corbin): Vingt-six sur trente-deux.

M. D'Avignon: Et cela, pour essayer de redresser une situation qui n'était pas correcte. Nous avons du succès.

Le sénateur Guay: C'était pour les trois dernières annés.

M. D'Avignon: Oui, mais il n'y a pas de raison, monsieur le président, pour que cela ne continue pas.

Mme Côté: Je suis d'accord avec cela. Mon rêve, monsieur le président, ce serait qu'on arrête de devoir recycler la main-d'oeuvre. Ce serait beau si en l'an 2,000 on n'avait plus besoin de cours pour que les gens deviennent bilingues; il seraient capables d'assumer les postes qu'ils veulent par goût ou par aptitude et tout cela. Alors, il me semble que la meilleure façon d'y arriver serait de faire ce que le commissaire aux langues officielles a déjà proposé, soit de commencer dans les écoles, commencer au niveau de l'éducation. J'ai lu un article dernièrement qui disait qu'une deuxième langue s'apprenait beaucoup plus facilement à partir de lâge de cinq ou six ans qu'à quarante ans. Alors, imaginez-vous la résistance passive dont on parle . . . C'est certain que les gens de 40 ans et de 50 ans trouvent que cela commence peut-être à être une injustice même envers eux de devoir apprendre une deuxième langue, alors qu'ils ont vécu pendant 20 et 30 ans avec seulement une langue et que tout fonctionnait! Je considère qu'il y a des efforts sérieux qui sont faits dans tous les ministères; je vous en remercie. Je trouve que c'est une stricte question de justice que de permettre aux gens de pouvoir travailler pour la Fonction publique du Canada.

Mais, il faudrait peut-être voir plus long que le bout de notre nez puis commencer dans les maisons d'enseignement avant l'université. Et je me demande si vous n'avez pas l'intention d'institutionaliser une forme de participation. Je dis bien institutionaliser une forme de participation aux journées de carrière qui sont organisées par les orienteurs dès le secondaire IV, dans les polyvalentes au Québec, alors que les jeunes font leur profil de cours pour terminer le secondaire avant d'aller au CEGEP et à l'université. Il me semble que c'est à ce moment-là que l'information devrait être donnée et que l'on devrait mettre l'emphase, même au primaire, sur l'apprentissage d'une deuxième langue. C'est cela qui est important.

Maintenant, je ne sais pas quelles sont vos relations ou quelles pourraient être vos relations avec les ministères de l'Education des provinces. Je me demande même si vous avez participé ou si, à votre connaissance, la Fonction publique du Canada a participé à des réunions des ministres de l'Education de toutes les provinces pour savoir quelle pourrait être la participation de la Fonction publique du Canada dans ces programmes éducatifs? Ce n'est pas de l'ingérence de ma part,

[*Traduction*]

what percentage of new employees you recruit in the year would come from Quebec or from the French-speaking universities of Canada?

Mr. D'Avignon: Mr. Chairman, we pointed out a moment ago that, over the past year of university recruitment, I believe that 28 of the 36 French-speaking . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Twenty six of 32.

Mr. D'Avignon: And this was done to try to correct an unjust situation. We have some success.

Senator Guay: This was for the past three years.

Mr. D'Avignon: Yes, but there is no reason, Mr. Chairman, that it should not continue.

Mrs. Côté: I agree with that. My dream, Mr. Chairman, would be that we could not have to recycle the workers. It would be nice if, in the year 2000, it were no longer necessary to give courses to have people become bilingual; they would be able to take the positions which corresponded to their tastes or aptitudes, etcetera. So, I think that the best way to achieve this would be to do what the Commissioner of Official Languages has already proposed, that is, to begin in schools, to begin during the educational period. I read an article recently which stated that a second language can be learned much easier at the age of five or six than it can at 40. So, just think of the passive resistance we are speaking of . . . certainly, people who are 40 or 50 feel that it is somewhat unjust to ask them to learn a second language, whereas they have lived for 20 or 30 years with only one language and everything worked well. I realize that serious efforts are being made in all departments; I thank you for that. I feel that it is strictly a question of justice when enabling people to be able to work in the Public Service of Canada.

But, one should perhaps look beyond the end of one's nose, and start in the pre-university educational system. I wonder if you do not intend to institutionalize some sort of participation. I do mean institutionalize some sort of participation in career days which are organized by guidance counsellors from the fourth year of secondary school in Quebec, where the young people draw up their syllabus for the end of their secondary-school career before going to university or to a CEGEP. I think that is when the information should be given, and that the emphasis should be put on the learning of a secondary language right from primary school on. That is what is important.

Now, I do not know what relations you have or might have with provincial departments of education. I wonder if you have participated or if, to your knowledge, the Public Service of Canada has participated in meetings of the ministers of education of all of the provinces to see what role the Public Service of Canada could play in these educational programs. That is not interference, it is simply a question of honesty vis-a-vis the students.

[*Text*]

c'est simplement une question d'honnêteté vis-à-vis des étudiants.

M. D'Avignon: Monsieur le président, je trouve un peu difficile de répondre à cette question. Il n'y a aucun doute que les autorités fédérales ne doivent pas partager cette tâche. Je pense qu'il revient à la Commission de la Fonction publique d'exercer ce rôle. S'il faut que tous les ministères essaient de transiger avec les ministères de l'Education des provinces, ça va être le fouillis. Il est certain que si un tel programme était organisé, nous travaillerions très étroitement avec la Commission de la Fonction publique et je suppose qu'il y aurait aussi un rôle pour M. Yalden dans cela.

Mme Côté: Monsieur le président, je suis heureuse d'entendre la réponse de M. D'Avignon. Je pense aussi que c'est la responsabilité de la Commission de la Fonction publique. J'espère que lorsque l'occasion se présentera, vous ne manquerez pas de le dire et que votre ministère est prêt à participer à l'information qui doit être donnée. Si vous avez des choses spécifiques par rapport à d'autres ministères et qui doivent s'ajouter à l'information . . . Je pense que le commissaire aux langues officielles pourrait aussi faire quelque chose dans ce sens-là. Ce qui m'intéresse c'est qu'on arrête de recycler des gens, qu'on arrête de les faire souffrir et qu'on en arrive au point, si on dit que le Canada est et francophone et anglophone, d'abord, on devrait dire aux jeunes ce qu'est la réalité puis leur offrir l'occasion de bien se renseigner pour mieux se préparer à répondre à vos besoins.

• 1050

Je n'ai plus de question. Merci, monsieur le président.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci, madame Côté.

Monsieur Marceau, avez-vous des questions à poser? Au deuxième tour, vous avez cinq minutes, monsieur Marceau.

M. Marceau: Oui, pour laisser la chance au commissaire aux langues officielles.

Monsieur D'Avignon et messieurs les autres témoins, je remarque que les communications du siège social avec les bureaux situés à Québec se font généralement en anglais. C'est une constatation qui m'apparaît effrayante et inacceptable. Est-ce qu'à brève échéance vous allez remédier à cette situation-là? S'il faut que les bureaux du siège social communiquent avec les gens du Québec en anglais, cela m'apparaît une aberration. Est-ce que quelque chose va être fait à brève échéance? Je sais que vous l'avez mentionné, mais est-ce que quelque chose de concret sera fait?

M. D'Avignon: Monsieur le président, les communications ne se font jamais ou presque jamais unilatéralement entre Ottawa et Montréal. Elles se font entre Ottawa et nos bureaux régionaux qui sont à Halifax, Montréal, Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver. Parce que, fréquemment, il faut que les renseignements soient là immédiatement. Nous avons trouvé, et cela serait de beaucoup préférable si on pouvait le faire dans les deux langues, mais dans le moment il est pratique de le faire en anglais et dès que cela arrive à

[*Translation*]

Mr. D'Avignon: Mr. Chairman, I find it somewhat difficult to answer this question. There is no doubt whatsoever that the federal authorities should not share that task. I feel that it is up to the Public Service Commission to play this role. If all of the departments were to try to work with the provincial departments of education, things would get into a muddle. Clearly, if such a program were organized, we would work in close collaboration with the Public Service Commission, and I expect that there would also be a role for Mr. Yalden to play in that.

Mrs. Côté: Mr. Chairman, I am happy to hear Mr. D'Avignon's reply. I think that this does fall under the jurisdiction of the Public Service Commission. I hope that when the occasion arises, you will not fail to state this; moreover, I hope that your department is prepared to participate in giving the information that must be given. If you have other specific items on other departments which must be added to that information . . . I think that the Commissioner of Official Languages could also do something along these lines. I am interested in seeing that we stop recycling people, that we stop making them suffer and that we reach a point, if one can say that Canada is both French-speaking and English-speaking, first of all, one must tell young people what the realities are and offer them the possibility of getting better information in order better to prepare themselves to meet your needs.

I have no further questions. Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mrs. Côté.

Mr. Marceau, have you any questions to put? You have five minutes on the second round, Mr. Marceau.

Mr. Marceau: Yes, to leave some time for the Commissioner of Official Languages.

Mr. D'Avignon, gentlemen, I note that the communications from headquarters with the offices located in Quebec are generally in English. This is a finding which seems upsetting and unacceptable. Do you intend to deal with that situation in the near future? If the head office must communicate with the people in Quebec in English, I think something is terribly wrong. Will something be done in the near future? I know that you mentioned it, but will something specific be done?

Mr. D'Avignon: Mr. Chairman, there are never or almost never unilateral communications between Ottawa and Montreal. There are communications between Ottawa and our regional offices located in Halifax, Montreal, Toronto, Winnipeg, Edmonton and Vancouver. Frequently, this information must be in our offices immediately. It would be much preferable to do this in the two languages, but we have found, for the moment, that it is more practical to do it in English, and once it arrives in Montreal, it is translated by the Director for the

[*Texte*]

Montréal c'est traduit pour le bureau de Montréal par le directeur. Mais, pour qu'il ait ses directives en même temps que les autres, nous avons trouvé que cette façon d'agir était la plus facile.

Quand il nous est possible, si cela ne se fait pas par téléphone ou par télex, quand c'est une directive écrite, cela est dans les deux langues.

M. Marceau: Dans le cas des communications qui partent du Québec vers Ottawa, je ne sais pas quelle explication vous allez me trouver, on me dit qu'habituellement c'est en anglais. On dit que c'est une question de rapidité et de compréhension. Cela est encore plus inacceptable si d'un côté comme de l'autre . . . Vous m'avez donné une explication qui d'une certaine manière est acceptable, mais que les gens à Montréal communiquent avec vous en anglais, pour ma part c'est . . . Est-ce à cause de directives? Parce que je ne peux pas croire que des francophones prennent plaisir à communiquer avec le siège social en anglais, sinon pour donner la conviction que ce qui se passe à Ottawa est en anglais et qu'il n'y a pas moyen de communiquer avec le siège social en français.

M. D'Avignon: Monsieur le président, je vais demander à M. Berger qui est responsable pour les bureaux régionaux, de répondre à cette question.

Mr. G.A. Berger: Mr. Chairman, the communications between head office and regional offices, as the deputy minister said, take place in various forms. All directives, all minutes of meetings, all forms, all reports, are in two languages, generally at the same time. There are occasions when directives, instructions of an urgent nature, go out to all regional offices, as the deputy minister said, across Canada plus in the United States and in Europe, and they will often go out in one language and the regional director in Quebec will be responsible for communicating the intent of those messages to his staff in French.

Now, the communications between the region and Ottawa generally take place through the director. There are occasions when a division chief—for example, the chief of purchasing for the Quebec region—communicates with the chief of purchasing in the regional operations support group, which handles purchasing questions from across Canada, and those communications are generally in the French language. They are not in English. Generally speaking, most communications are between the director and his director general. Where there are communications between division chiefs, they are often in the French language, and we are doing all we can to encourage people to write in the language of their choice.

M. Marceau: De toute façon, je voudrais que vous sachiez que pour les membres du Comité il est inacceptable que dans un sens comme dans l'autre il ne soit pas permis de s'exprimer en français. Vous avez des obligations et on le reconnaît, mais il faudrait quand même permettre que les communications, surtout celles d'Ottawa à Québec et de Québec à Ottawa

[*Traduction*]

Montreal office. But, in order to have him receive his directives at the same time as the other receive theirs, we have found that this is the easiest method of operation.

Whenever possible, we do send things out in both languages; this can be done for a written directive, but not when sending messages by telephone or telex.

Mr. Marceau: In the case of communications from Quebec towards Ottawa, I do not know what explanation you will find, but I am told that these messages are usually sent in English. Apparently, it is a question of speed and comprehension. This is even more unacceptable if both sides . . . you gave me an explanation which is, to a certain extent, acceptable, but, as far as I am concerned, the fact that the people in Montreal communicate with you in English . . . is that because of a directive? I cannot believe that French-speakers would be happy to communicate with the headquarters in English, unless they were convinced that what happens in Ottawa goes on in English and that there is no way of communicating with the headquarters in French.

Mr. D'Avignon: Mr. Chairman, I should like to ask Mr. Berger to reply to this question. He is responsible for the regional offices.

M. G.A. Berger: Monsieur le président, les communications entre le siège social et les bureaux régionaux, comme l'a dit le sous-ministre, peuvent prendre plusieurs formes. Toutes les directives, tous les comptes rendus des réunions, tous les formulaires, tous les rapports sont dans les deux langues, et sont publiés généralement simultanément. Parfois, les directives, les instructions de nature urgente sont envoyées à tous les bureaux régionaux, comme l'a dit le sous-ministre, les bureaux à travers le Canada, plus les bureaux aux États-Unis et en Europe; ces communications sont souvent envoyées dans une seule langue, et le directeur régional du Québec aura la responsabilité de communiquer en français le contenu de ces messages à son personnel.

En général, les communications entre la région et Ottawa passent par le directeur. Parfois, un chef de division—par exemple, le chef des achats pour la région du Québec—communique avec le chef des achats du groupe de soutien des opérations régionales qui s'occupe des questions d'achat à travers le Canada; dans ce cas, des communications se font en général dans la langue française, et non pas dans la langue anglaise. De façon générale, la plupart des communications se font entre le directeur et son directeur général. Lors des communications entre des chefs de division, ces communications se font souvent dans la langue française, et nous faisons de notre mieux pour encourager les gens à écrire dans la langue de leur choix.

Mr. Marceau: At any event, I would like you to know that the members of the committee find it unacceptable that communications in French are not allowed in one way or the other. You have obligations, and we admit it, but communications, from Ottawa to Quebec and from Quebec to Ottawa, should be done in French and it is up to you to find the mechanisms.

[*Text*]

puissent se faire en français et vous devriez trouver les formules.

Maintenant, voici mes deux dernières questions. Quant à la traduction, j'avais l'impression, d'après ce que vous me dites, que tous les communiqués, de façon générale, étaient traduits, étaient bilingues et dans le commentaire du mémoire que vous nous avez donné, vous dites

> . . . L'administration des approvisionnements s'est engagée à rendre l'utilisation des services de traduction plus efficiente et plus productive. Une politique générale et sa mise en application est en voie de préparation.

• 1055

Voulez-vous me dire que le système de traduction n'est pas adéquat et qu'il y a des changements à apporter?

Ma dernière question concerne la Division des langues officielles. Je m'aperçois que depuis 1969, date à laquelle la Loi sur les langues officielles est entrée en vigueur.., et on parle maintenant d'une réorganisation de la Division des langues officielles. Est-ce que cela veut dire qu'elle n'existait pas? Et qu'est-ce que vous avez fait de différent pour rendre la Division des langues officielles plus efficace et plus applicable à la population ou à vos employés?

M. D'Avignon: Monsieur le président, je vais demander à M. Caron de répondre à la deuxième question. Quelle était votre première question?

M. Marceau: Ma première question portait sur le Bureau de la traduction.

M. D'Avignon: M. Caron, qui est responsable de ces activités, va répondre à ces questions.

M. Caron: A la dernière question, la réorganisation a été faite pour que la Division des langues officielles puisse mieux répondre à l'institutionalisation du bilinguisme dans les opérations générales de l'administration des Approvisionnements, pour que les gestionnaires qui sont responsables et qui sont comptables pour l'évolution du bilinguisme dans les opérations de l'administration puissent avoir des services plus adéquats. Alors on a voulu avoir une Division des langues officielles qui réellement est là pour les conseiller, les aviser, leur donner l'information nécessaire pour qu'ils puissent réellement intégrer la bilinguilisation du Ministère dans leurs opérations générales au jour le jour.

M. Marceau: Cela veut dire plus de personnel?

M. Caron: Non, cela a voulu dire moins de personnel. Parce que, l'on s'est rendu compte que les gestionnaires étaient réellement conscients de leurs responsabilités dans ce domaine et n'avaient pas besoin de se fier à des organismes fonctionnels pour que le bilinguisme évolue. Or, il a fallu un peu restructurer la Division des langues officielles pour les appuyer dans ce sens-là, les encourager, leur donner l'information nécessaire pour que les gestionnaires prennent réellement en main la bilinguilisation du Ministère. C'est ce qui est arrivé dans la réorganisation de la Division des langues officielles.

[*Translation*]

Now, my two last questions. As far as translation is concerned, I had the impression from what you have said that, in general, all messages were translated, were bilingual and, in the comments to the submission that you gave us, you stated:

> The Supply Administration is committed to render the use of translation services more efficient and productive. Policies and guidelines are being prepared . . .

Does this mean that the translation system is not adequate and that changes are needed?

My final question concerns the Official Languages Branch. I see that, since 1969, when the Official Languages Act came into force . . . Now, one is speaking of a reorganization of the Official Languages Branch. Does this mean that it does not exist? What else have you done to make the Official Languages Branch more effective and more applicable to the population or to your employees?

Mr. D'Avignon: Mr. Chairman, I would ask Mr. Caron to reply to the second question. What was your first question?

Mr. Marceau: My first question concerned the translation section.

Mr. D'Avignon: Mr. Caron, who is responsible for these activities, will reply to these questions.

Mr. Caron: On the second question, the Official Languages Branch was reorganized so as better to comply with the institutionalization of bilingualism in the general administrative operations of Supply and Services so that the managers who are responsible and accountable for the development of bilingualism in administrative operations can have more adequate services. Thus, we wanted to have an Official Languages Branch which is there to advise them, to give them the necessary information so that they can truly integrate the bilingualization of the Department in their general daily operations.

Mr. Marceau: Does this mean more staff?

Mr. Caron: No, it meant less staff. We realized that the managers were truly aware of their responsibilities in this sector and did not need to trust in functional bodies to ensure that bilingualism would develop. Therefore, it was necessary to restructure the Official Languages Branch to support them, encourage them, give them the necessary information so that the managers would really take control of the bilingualization of the Department. That is what the reorganization of the Official Languages Branch is all about.

[*Texte*]

Quant à la traduction, ce que nous voulons faire, c'est répondre d'une façon positive aux nouvelles politiques du cabinet en ce qui concerne l'utilisation de la traduction. Nous ne mettons pas en cause le système de traduction. Nous voulons simplement rendre l'utilisation de la traduction beaucoup plus efficace, beaucoup plus efficiente, si vous voulez, et utiliser les capacités bilingues qui existent déjà à l'intérieur de l'administration pour que les coûts de la traduction qui sont à la charge du Secrétariat d'État, diminuent,et pour qu'on puisse dans un certain sens traduire ce qui est nécessaire le plus rapidement possible, mais éliminer la traduction superflue quand elle existe un peu partout. C'est cela que l'on a voulu.

Le coprésident (sénateur Murray): Monsieur Caron, comme d'habitude, j'allais inviter le commissaire aux langues officielles à faire de brefs commentaires sur les témoignages que nous venons d'entendre. Monsieur Yalden.

M. Yalden (commissaire aux langues officielles): Merci monsieur le président, je constate que M^me^ Côté est partie. Je dirais sur la question de l'éducation que j'ai fait deux discours à ce sujet la semaine dernière à Frédéricton et Charlottetown. J'en fais un autre à Toronto cette semaine. Si je parle plus d'éducation que je parle en ce moment, on va commencer à me poser des questions sérieuses du côté des provinces.

We are here this morning to discuss language of work, and I would like to make one or two comments on that. I might make just one observation about language of service, as I look at the statistics in the various tables we have been given this morning. You will recall that ten days or two weeks or so ago the President of the Treasury Board noted that as of April 1 of next year, it will be mandatory to offer actively, I think is the term, service in such places as Winnipeg and Toronto. It will not have gone unnoticed— and indeed it has not gone unnoticed in the discussion this morning—that there are no bilingual positions in Manitoba as of this moment. There is only one in Ontario outside the National Capital Region. Therefore, your offer of service in the two languages— actively or in any other way—in Toronto and Winnipeg will be very difficult, unless something happens very quickly between now and April 1, 1982. One must ask oneself why, even if it does happen that quickly, it had to wait so long—12 years after the adoption of your act.

• 1100

I would observe that while there is one in Toronto and none in Winnipeg, there are 80 bilingual positions in Montreal— more or less 80, by my count.

On language of work, I think the deputy minister's statement says it all. I quote, as did one of the co-chairman:

> . . . we are running up against a kind of passive resistance . . .

—where language of work is concerned. I am not sure who is providing the passive resistance, whether it is the clients or the employees, because it seems not only most client's departments

[*Traduction*]

As far as translation is concerned, we wanted to meet more positively the new policies of the cabinet on the use of translation. We are not questioning the translation system. We wanted only to make the use of translation much more efficient, much more effective, if you like. We wanted to use the bilingual capacities which exist already within the administration in order to bring down the translation costs of the Secretary of State Department, and to ensure that what must be translated can be translated as quickly as possible, whilst eliminating superfluous translation where it exists. That is what we wanted to do.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Caron, as usual, I was going to ask the Commissioner of Official Languages to make some brief comments on the evidence we have just heard. Mr. Yalden.

Mr. Yalden (Commissioner of Official Languages): Thank you, Mr. Chairman. I see that Mrs. Côté has left. On the matter of education, I would point out that I made two speeches on this topic last week in Fredericton and Charlottetown. I will be making another this week in Toronto. If I speak more about education than I am doing at present, the provinces are going to start putting serious questions to me.

Nous sommes ici ce matin pour discuter de la langue de travail, et j'aimerais faire quelques observations à cet égard. Je ferai peut-être une observation sur la langue de service, puisque j'ai étudié les statistiques des différents tableaux qui nous ont été présentés ce matin. Vous vous rappellerez sans doute qu'il y a 10 ou 15 jours, le président du Conseil du Trésor a remarqué qu'à partir du 1^er^ avril de l'année prochaine, il sera obligatoire d'offrir activement, comme on le dit, les services dans des endroits tels que Winnipeg et Toronto. On n'est pas sans savoir—et on en a parlé ce matin—qu'il n'existe pas de postes bilingues au Manitoba en ce moment. Il n'y en a qu'un en Ontario en dehors de la région de la Capitale nationale. Il vous sera donc très difficile d'offrir les services dans les deux langues, activement ou de toute autre manière, à Toronto et à Winnipeg, à moins qu'il n'y ait des changements très rapides d'ici le 1^er^ avril 1982. On doit se demander pourquoi, même si cela se fait rapidement, on a dû attendre si longtemps—12 ans après l'adoption de votre loi.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il existe un poste bilingue à Toronto et aucun poste bilingue à Winnipeg, tandis qu'il en existe plus ou moins 80 à Montréal.

Pour ce qui est de la langue de travail, je crois que la déclaration du sous-ministre dit beaucoup. Je cite, comme l'a fait un des coprésidents:

> . . . nous rencontrons une sorte de résistance passive . . .

—en ce qui concerne la langue de travail. Je ne sais pas qui est responsable de cette résistance passive, s'il s'agit des clients ou des employés, parce qu'il paraît que non seulement la plupart

[*Text*]

prefer to use English, but most francophone employees prefer to use English.

I find it very puzzling that people prefer to use a language which is not their own. I think I speak a reasonable brand of French, but I prefer to use English, and I suspect our two co-chairman, both of whom are very bilingual, prefer to use their own language if they are given a chance. I find these statements by deputy ministers in departments, and we have heard more than once that people prefer to use the other language. I find this odd. Frankly, I think they prefer to use it because the whole system is set up in such a way that it is easier to use English; and this is what we are going to change. This is what the whole business of language reform is all about. I hope it will be possible to do a lot better than has been done in the past.

Just last week the Auditor General told us they were dealing in French with approximately 20 departments. You know as well as I, Mr. Chairman, the financial area has been as *archi-anglais* as the administrative area, so something seems to be happening on the Auditor General's side. I do not see any reason why it should not happen in the matter of supply or services.

Regarding this notion within the departments that francophone employees prefer to use English, I should have thought the francophone employees could be encouraged to use French by the senior management of the department. I gather this is not the case. I have here some figures provided by my staff—which I am sure the management of the department has. These give an indication of documents translated from English to French, on one hand; and documents translated from French to English on the other. There are over 5,000 documents from English to French translation, and some 400 from French to English; that is to say, 93 per cent of the documents translated are going from English to French; seven percent are going from French to English. This suggests something rather obvious about the language used to draft documents in the department which appears here this morning. If papers are not drafted in French, if documents are not drafted in French, it is hardly surprising people do not use French to talk about them.

The other indication I have is that most documents submitted to the management group are in English. If they are in English, you tend to talk about them in English. We all do that. I believe it is possible, particularly where written work is concerned, strongly to encourage francophones to use French. I know there are many francophones whose administrative French is a bit rusty, but there is only one way to change that. It is by encouraging them to use the language; and of course, to try to lay on courses for those who need them to refurbish their administrative French.

I have two final observations, Mr. Chairman. One is, it seems to me there is an inexplicably high number of persons in the administrative and foreign service group who are at the lowest level of bilingualism. I think as long as this is the case,

[*Translation*]

des clients, mais aussi la plupart des employés francophones préfèrent la langue anglaise.

Je trouve incompréhensible que les gens préfèrent se servir d'une langue qui n'est pas la leur. Je crois parler un français raisonnable, mais je préfère parler en anglais, et je soupçonne qu'il en est de même pour nos deux coprésidents, bien que les deux soient très bilingues. J'entends ces déclarations faites par les sous-ministres dans les ministères, et nous avons entendu dire plus d'une fois que les gens préfèrent se servir de l'autre langue. Je trouve cela curieux. Franchement, je crois qu'ils préfèrent se servir de l'autre langue parce tout le système est tel qu'il est plus facile d'utiliser l'anglais; et c'est cela que nous allons changer. C'est de cela qu'il s'agit dans cette question de réforme linguistique. J'espère qu'il sera possible de faire beaucoup mieux que dans le passé.

La semaine dernière, le Vérificateur général nous a dit que son bureau utilise le français avec à peu près 20 ministères. Vous savez aussi bien que moi, monsieur le président, que le domaine financier a été aussi archi-anglais que le domaine administratif, alors il semble que quelque chose bouge du côté du Vérificateur général. Je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas ainsi pour ce qui est des approvisionnements et des services.

En ce qui concerne cette idée dans les ministères voulant que les employés francophones préfèrent utiliser l'anglais, j'aurais cru que les cadres supérieurs du ministère pourraient encourager les employés francophones à utiliser le français. Cela semble ne pas être le cas. J'ai ici certains chiffres fournis par mon personnel—dont dispose la direction du ministère, j'en suis certain. Ces chiffres donnent une indication du nombre de documents traduits de l'anglais au français, d'un côté et, de l'autre, le nombre de documents traduits du français à l'anglais. Il y a plus de 5,000 documents traduits de l'anglais au français, et quelque 400 du français à l'anglais; c'est-à-dire, 93 p. 100 des documents traduits le sont de l'anglais au français; 7 p. 100 du français à l'anglais. Cela nous donne une indication assez claire en ce qui concerne la langue utilisée pour la rédaction des documents au ministère qui comparaît devant nous ce matin. Si les documents ne sont pas rédigés en français, il n'est guère étonnant que les gens n'utilisent pas le français pour en parler.

J'ai également lieu de croire que la plupart des documents soumis au groupe de gestion sont rédigés en anglais. S'ils sont rédigés en anglais, on a tendance à en parler en anglais. Nous le faisons tous. Je crois qu'il est possible, surtout en ce qui concerne le travail par écrit, d'encourager les francophones à utiliser le français. Je sais qu'il y a beaucoup de francophones qui ont perdu l'habitude d'utiliser le français administratif, mais il n'existe qu'une façon de changer cette situation: il faut les encourager à utiliser la langue; et, bien entendu, il faut organiser des cours de recyclage en français administratif pour ceux qui en ont besoin.

J'ai deux dernières observations, monsieur le président. D'abord, j'ai bien du mal à m'expliquer le nombre très élevé de personnes du groupe Administration et service extérieur qui se trouvent au plus bas niveau de bilinguisme. Aussi longtemps

[*Texte*]

it would be difficult not only to serve the public or the client departments adequately, but it would be difficult to have an adequate language of work regime.

• 1105

A final comment of our complaints thus far this year. Of the 31 we have concerning DSS as a whole, I am told that 18 relate to the supply side, and that, of those 18, 10 relate to language of work. So it is rather unusual, actually, that you would have more on language of work than on language of service. I think that suggests something about the situation which Mr. D'Avignon has described. *Merci monsieur le président.*

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Yalden. I will offer to Mr. D'Avignon

. . . le dernier mot, s'il veut répondre brièvement.

Mr. D'Avignon: I fully agree with the remarks which were made by the Commissioner of Official Languages. We certainly will try to encourage francophones in the department to communicate, certainly in writing, in their language.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. D'Avignon. We will have a brief break of three or four minutes before hearing from the representatives of the Department of Public Works. In your name, I would like to thank Mr. D'Avignon and his colleagues from the Department of Supply and Services for their testimony this morning.

• 1110

• 1117

The Joint Chairman (Senator Murray): Members and others, please return to the table.

It is my pleasure on your behalf to welcome representatives of the Department of Public Works, including the Deputy Minister, Mr. J.A.H. MacKay. Mr. MacKay has a prepared statement, copies of which you will already have received. He will proceed now to summarize that statement, but before doing that I would ask him to introduce the other officers of his department who are with him at the table. Mr. MacKay.

Mr. J.A.H. MacKay (Deputy Minister, Department of Public Works): Thank you, Mr. Chairman. Before I give my summarized version of the text which you have a copy of, I would like to present members of my department who are here with me today: Virginia Hambly, our Director of Equal Opportunity Programs; Mr. Guy Desbarats, our Assistant Deputy Minister of Design and Construction for Public Works; Mr. Doug McFarland, our Regional Director-General for the National Capital Region.

In addition to contributing to the government's general social, economic and environmental objectives, the mission of Public Works is to provide and manage real property for the Government of Canada. A high proportion of our departmen-

[*Traduction*]

que cette situation existera, il sera difficile non seulement de servir adéquatement le public ou les ministères clients, mais il sera également difficile d'avoir un système adéquat pour ce qui est de la langue de travail.

Une dernière observation au sujet des plaintes que nous avons reçues jusqu'à maintenant cette année. Sur 31 ayant trait au ministère des Approvisionnements et des Services en général, on me dit que 18 se rapportent au côté approvisionnement, et sur ces 18, 10 à la langue de travail. Il est assez rare qu'on en ait plus quant à la langue de travail qu'à la langue de service. C'est assez révélateur quant à la situation qu'a décrite M. D'Avignon. Merci monsieur le président.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci monsieur Yalden. J'offre à monsieur D'Avignon . . .

. . . the last word, if he wants to answer briefly.

M. D'Avignon: Je suis entièrement d'accord avec les observations du Commissaire aux langues officielles. Nous nous efforcerons d'encourager les francophones du ministère à communiquer dans leur propre langue, du moins par écrit.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci monsieur D'Avignon. Nous aurons une courte pause de 3 ou 4 minutes avant d'entendre les représentants du ministère des Travaux publics. En votre nom, je tiens à remercier monsieur D'Avignon et ses collaborateurs du ministère des Approvisionnements et des Services d'avoir comparu ce matin.

Le coprésident (sénateur Murray): Messieurs les membres et les autres, veuillez revenir à la table.

Je suis heureux de souhaiter la bienvenue aux représentants du ministère des Travaux publics, notamment le sous-ministre, M. J.A.H. MacKay. M. MacKay a une déclaration à faire dont vous avez déjà reçu des exemplaires. Il va maintenant la résumer, mais tout d'abord, je lui demanderais de présenter ses collaborateurs. Monsieur MacKay.

M. J.A.H. MacKay (sous-ministre, ministère des Travaux publics): Merci, monsieur le président. Avant de vous donner un résumé du texte dont vous avez un exemplaire, j'aimerais présenter les membres de mon ministère qui m'accompagnent: Virginia Hambly, directeur des Programmes d'égalité des chances; M. Guy Desbarats, sous-ministre adjoint de Design et Construction; M. Doug McFarland, directeur général de la région de la Capitale nationale.

En plus de contribuer à la réalisation des grands objectifs du gouvernement dans les domaines social, économique et environnemental, Travaux publics Canada a pour mission d'assurer la gestion des biens immobiliers de l'État canadien. En

[*Text*]

tal employees carry out specialized functions and perform professional duties in the many subdivisions of engineering, architecture, real estate and property management.

The specialized professional character of these positions in Public Works has always made recruitment of qualified staff difficult. It has been even more difficult to recruit francophone professionals for bilingual positions outside the Quebec region.

• 1120

Public Works is committed to a representation rate of at least 20 per cent for francophones in the scientific and professional category by the end of 1983, although I was reminded the other day we were set back somewhat on this score when we reduced our professional and technical staff by about 340 person-years over the last two and a half years through x budget cuts which took place primarily in 1978-79.

Currently though the rate is about 16.3 per cent as against our 20 per cent target—although we have already exceeded 20 per cent among architects.

To reach its goal, Public Works will conduct a special recruitment program to hire 10 francophone professionals in each of 1982 and 1983 for a total of 20. This is significant because we have actually allocated person-years for this special program.

It is important to note that francophone participation in the senior management category has risen from 7.5 per cent in January 1979 to our present rate of 21 per cent. The over-all francophone participation rate in the department is currently at 27.6 per cent.

Public Works contacts, I am sure most of you are aware, are predominantly with other government departments and agencies and with very special groups within the public sector—with architectural consultants, contractors, surveyors and so on. Public Works has limited direct contact with the public at large, although we recognize many of our facilities are used by the general public.

To a large extent over the years the sectors of the public with which the department does business have dealt with it predominantly in the English language. This traditional use of English by contractors and consultants has made it very difficult for francophones who joined Public Works to conduct their work in French in the national capital area and in other districts outside the Province of Quebec. Notwithstanding this, we have gradually increased the representation of the francophone community in many occupations, especially in the national capital. This in turn has had the effect of gradually increasing the use of French as the language of work in many of our groups. For French to be used routinely and regularly among employees in a given working group, we have found, which is probably very obvious, that it requires reaching a level of concentration of francophones and bilingual anglophones.

[*Translation*]

conséquence, une proportion élevée de l'effectif du ministère se consacre à des fonctions spécialisées et s'acquitte de responsabilités professionnelles dans les nombreuses subdivisions des secteurs du génie, de l'architecture, de l'immobilier et de la gestion foncière.

Le caractère spécialisé et professionnel des postes en question a toujours rendu difficile le recrutement de personnel ayant la compétence voulue. Il a été encore plus difficile de recruter des professionnels francophones pour doter les postes bilingues en dehors de la région du Québec.

Le T.P.C s'est engagé à atteindre, avant la fin de 1983, un taux de représentation francophone d'au moins 20 p. 100 dans la catégorie scientifique et professionnelle, bien qu'on m'ait rappelé l'autre jour que nous avions accusé un certain recul lorsque nous avons réduit ce personnel d'environ 340 années-personnes au cours des deux dernières années et demie par des réductions budgétaires qui ont eu lieu surtout en 1978-1979.

Toutefois, ce taux est actuellement de 16.3 p. 100, quoique chez les architectes, il ait déjà dépassé 20 p. 100.

Pour atteindre son objectif, T.P.C. procédera à un programme spécial de recrutement afin d'engager 10 francophones en 1982, et 10 autres en 1983, pour un total de 20. Il est important de le noter car des années-personnes ont déjà été réservées pour ce programme spécial.

Il est important de souligner que la représentation francophone dans la catégorie de la haute direction est passée de 7.5 p. 100 en janvier 1979 au taux actuel de 21 p. 100. L'effectif francophone au ministère correspond à 27.6 p. 100 de l'effectif global.

Comme vous le savez certainement, T.P.C. entretient surtout des rapports avec d'autres ministères et organismes fédéraux, certains groupes du secteur public, des architectes-conseils, des entrepreneurs, des arpenteurs, etc. Le ministère a peu de contacts directs avec le grand public, mais nous sommes conscients qu'un public a accès à un bon nombre de ses installations.

Depuis longtemps, la langue anglaise a été en grande partie utilisée par les secteurs du public avec lesquels le ministère était en relation d'affaires. Du fait que les entrepreneurs et les experts-conseils utilisent traditionnellement l'anglais, il est difficile pour les francophones engagés par T.P.C. de travailler dans leur langue, dans la région de la Capitale nationale et dans les autres districts en dehors de la province de Québec. Nous avons malgré tout augmenté graduellement la représentation francophone dans les groupes d'occupation que j'ai mentionnés tout à l'heure, surtout dans la région de la Capitale nationale. Par ricochet, l'usage du français comme langue de travail s'est peu à peu répandu parmi de nombreux groupes. Nous avons constaté que si l'on voulait que le français soit utilisé couramment par les employés d'un groupe donné, il fallait atteindre un certain degré de concentration de francophones et d'anglophones bilingues.

[*Texte*]

In the past three annual reports of the Commissioner of Official Languages, Public Works has been criticized, with justification, about the slowness of its changeover and resolution of outstanding language problems. I am happy to note that the 1980 annual report by the Commissioner says, and I take the liberty here to—and I am sorry Max Yalden has left—quote it:

> The Department of Public Works . . . seems to be moving in a concerted fashion to resolve outstanding language problems.

We are pleased with this statement as we realize that some actions we had taken earlier were now beginning to show results and be recognized. In retrospect, I think the most important step that was taken was to create a specific directorate of official languages reporting directly to me instead of to our personnel function. This gave this subject real importance in the eyes of our managers. Secondly, which is also extremely important, the official language plans were to be prepared by managers as their commitments and they then would be accountable for meeting those commitments.

Although we have made good progress, I must emphasize that Public Works has still not reached a level of performance with which I am satisfied. Historically, Public Works has identified a very small number of positions as bilingual in the western provinces. There has been little need evidenced for more capability. The identification of Winnipeg as a mandatory area of significant demand will require bilingual positions there and probably several bilingual positions in our western region headquarters in Edmonton.

At this point I would just like to summarize some examples of progress. By the end of 1981-82, 19 sessions and workshops will have been conducted in French in the national capital and Quebec regions involving close to 500 participants, compared with nine sessions in the previous year attended by 192 participants. The department has allocated seven person-years specifically for temporary assignment of motivated employees from one linguistic region to another to broaden work experience and to perfect their language skills. Official language administration is now a component of regular cyclical management audits. Official language policy has been brought to the employees through briefings and information meetings and we have prepared a comprehensive booklet for our employees on this subject.

A very close review is also being maintained of the language requirements of all positions. We have, in effect, an identification of language requirements of positions that provides for increased capability to offer services and for employees to work in their chosen languages.

• 1125

The department has made provision for work instruments and both personal and central services to be available to all

[*Traduction*]

Dans les trois derniers rapports annuels du Commissaire aux langues officielles, on a critiqué quelque peu Travaux publics Canada pour sa lenteur à apporter des changements et à résoudre ses problèmes linguistiques les plus manifestes. J'étais heureux de lire dans le rapport annuel de 1980 que, et je prends ici la liberté de le citer—tout en étant désolé que Max Yalden soit parti—:

> . . . le ministère des Travaux publics semble décidé à oeuvrer d'une façon ordonnée pour résoudre ses problèmes linguistiques les plus manifestes.

Cette phrase nous a fait plaisir car nous nous sommes rendus compte que certaines mesures que nous avions prises auparavant commençaient à donner des résultats et à être reconnues. En y pensant rétrospectivement, je crois que la plus importante mesure prise a consisté à créer une Direction des langues officielles, qui me rendrait compte directement au lieu d'être rattachée au personnel. Cela a permis d'accorder à cette question une importance réelle aux yeux de nos gestionnaires. En outre, les gestionnaires devaient établir en matière de langues officielles des plans dans le cadre de leurs engagements et ils devenaient alors responsables du respect de ces plans.

Bien que nous ayons fait des progrès intéressants, je dois souligner que T.P.C. n'a pas encore atteint le niveau de performance dont nous serions satisfaits. Jusqu'ici T.P.C. a désigné un très petit nombre de postes bilingues dans les provinces de l'Ouest. Le besoin d'en accroître le nombre ne s'est pas fait beaucoup sentir. L'identification de Winnipeg comme localité où la demande est «importante» nécessitera quelques postes bilingues à notre administration régionale de l'Ouest à Edmonton.

Toutefois, je voudrais citer brièvement d'autres exemples de progrès. A la fin de 1981-1982, 19 séances et ateliers auront été donnés en français, dans les régions de la Capitale nationale et du Québec, auxquels auront participé près de 500 personnes alors que l'année précédente, il y avait eu 9 séances auxquelles avaient participé 192 personnes. Le ministère a affecté 7 années-personnes spéciales chargées précisément d'aider à l'affectation temporaire d'employés intéressés à changer de région linguistique. Cela permettrait aux employés d'ajouter à leur expérience et de perfectionner leurs aptitudes linguistiques. L'administration des langues officielles est devenue un élément des vérifications périodiques de gestion. La politique sur les Langues officielles a été exposée aux employés à l'aide de séances d'information. Une brochure a été publiée et diffusée à tous les employés.

Un contrôle étroit des exigences linguistiques est exercé à l'égard de tous les postes. Nous avons mis en place un nouveau système définissant les exigences linguistiques des postes grâce auquel les services seront accrus et les employés pourront travailler dans la langue de leur choix.

Le ministère a fait le nécessaire pour que les instruments de travail et les services personnels et centraux soient mis à la

[*Text*]
employees in both official languages in the national capital area and in offices located in or serving bilingual districts.

All menus in cafeterias, newsletters, executive committee minutes, notices and recreational programs in our facilities are bilingual.

Our library has purchased and is adding to our collection French language books, periodicals and papers, as they become available. A bilingual technical glossary of terms used in our business has been published. We are particularly proud of this, and copies for any members who may wish to have them are available here today.

A policy directive was issued on advertising of tender calls which states that the minority official language press, throughout Canada, where available, shall be used, as well as the majority language press.

Those are some of the examples of what we have done. What is now ongoing, and what about the future?

As I mentioned previously, managers at all levels are now directly involved with the official language program through planning commitments. A policy manual has been prepared and portions have been distributed. The balance will be distributed in the near future. This clearly outlines the department's expectations and position concerning official language use. It will be available to all employees. I will not mention the chapters, as you have a copy of the text in front of you. This manual will be updated on a regular basis as official language policies are revised. The booklet I mentioned earlier, which was distributed to all employees, is now being revised to bring it up to date with the latest policy changes and, once again, will be distributed early in the next fiscal year.

One of the problem areas has been the demand on translation services. We are establishing a section to monitor the need for translation. We expect that very shortly the volume of translation will be reduced by having bilingual personnel produce their own non-critical texts. One of the aids in this will be the linking of region and district offices to headquarters and to the translation bureau, possibly by word processing equipment.

As I stated earlier, we are committed to attaining a francophone representation rate of at least 20 per cent in the scientific and professional category by the end of 1983. We will be conducting a special recruitment program to hire a total of 20 francophone graduates and experienced professionals in 1982 and 1983.

One point I would like to touch on briefly is that of imperative staffing. I have encouraged such staffing since

[*Translation*]
disposition de tous les employés, et ce, dans les deux langues officielles, dans la région de la Capitale nationale et dans les bureaux situés dans des districts bilingues ou les desservant.

Les menus dans les cafétérias, les bulletins de nouvelles, les procès-verbaux du comité de direction, les avis, les programmes de loisirs sont tous dans les deux langues.

Notre bibliothèque a acheté des livres, des périodiques et des documents en français et augmente continuellement son stock. Nous avons publié un glossaire technique bilingue des termes utilisés dans notre domaine d'activités. Nous en sommes particulièrement fiers et tous les députés qui en désirent un exemplaire pourront s'en procurer un aujourd'hui.

Conformément à la directive que nous avons publiée portant sur la ligne de conduite en matière de publicité des appels d'offres, il faudra recourir aux journaux publiés dans la langue officielle minoritaire, s'il y en a, ainsi qu'à ceux de la langue officielle majoritaire partout au Canada.

Ces quelques exemples pour vous montrer les initiatives prises. Mais quelles sont les mesures actuellement en vigueur et que prévoit-on pour l'avenir?

Comme je l'ai signalé, les gestionnaires à tous les niveaux s'occupent à présent directement de l'application du programme des langues officielles par le biais des activités de planification. Nous avons élaboré un manuel énonçant la politique du ministère dont certains chapitres ont déjà été distribués, les autres le seront sous peu. Le manuel comporte un exposé clair et précis des attentes et de la position du ministère pour ce qui a trait à l'utilisation des langues officielles et tous les employés en recevront un exemplaire. Je vous épargne le nom des chapitres puisque vous avez le texte devant vous. A mesure que des révisions seront apportées aux lignes de conduite, on procédera régulièrement à la mise à jour du manuel. La brochure que j'ai mentionnée qui a été distribuée à tous les employés fait actuellement l'objet d'une révision reflétant les dernières réorientations. Elle sera diffusée au début du prochain exercice financier.

La hausse de la demande en services de traduction constitue un problème. Nous mettons actuellement sur pied une section chargée d'étudier les besoins en la matière. Nous escomptons réduire très prochainement le volume de traduction en demandant aux employés bilingues de rédiger eux-mêmes les documents n'ayant pas un caractère délicat. Pour atteindre cet objectif, nous veillerons à assurer la liaison entre les bureaux des régions et des districts et l'administration centrale ainsi que le bureau des traductions éventuellement grâce à du matériel de traitement des textes.

Comme je l'ai signalé, nous nous sommes engagés à avoir au moins 20 p. 100 de francophones dans la catégorie scientifique et professionnelle d'ici la fin de 1983. Pour ce faire, nous lancerons un programme spécial de recrutement de nouveaux diplômés et de professionnels expérimentés qui nous permettra d'embaucher 20 francophones en 1982 et 1983.

J'aimerais à présent aborder la question de la dotation impérative que j'ai encouragée depuis 1979. En 1979-1980,

[*Texte*]

1979, and in 1979-80, 12 such actions were taken. During 1980 and 1981, 38 actions were taken, and since April of this year we have already taken 24 imperative staffing actions.

I was pleased with the delegation to departments of authority for imperative staffing. However, delegation must be to senior executives in our department for the most effective staffing of bilingual positions and the acquisition and maintenance of linguistic skills in our regional organizations.

Because of the nature of our work, there are many documents and items of correspondence originating in PWC which require an official, legal translation. I recognize also that most routine communications—especially those internal to the department—do not have to be official translations and these must be prepared in both languages by a bilingual originator, and I am committed to ensuring that this process is instituted. In addition, PWC will have to devise methods of providing assistance to regional employees, perhaps, as I mentioned, through a linking of word processing equipment, and to improve the access of some regional and district offices to this translation bureau.

The new official languages plan for the Atlantic region has resulted in a considerable increase in bilingual and English or French essential positions in New Brunswick, and bilingual positions in Halifax, the Atlantic regional headquarters.

As I mentioned earlier, minority official language group representation is quite low in western Canada, particularly in Manitoba for francophones and in Quebec for anglophones. I am committed to reviewing this, and an examination will be made of position identifications, and adjustments will be made to ensure that as many opportunities as possible exist for the minority group to join the department.

In 1979, a Treasury Board audit of the department's practices in communicating between headquarters and the Quebec region indicated that in quite a few instances internal written communications had been in English only.

A policy directive was issued once again to remind all managers to communicate with Quebec in French and to forward documents in French or bilingual form, even for working drafts or texts. A follow-up audit early in 1982 by the official languages branch of Treasury Board will provide us with a new measurement of our performance, although we are convinced that great strides have been made in this area, because there is really no excuse for us not to achieve 100 per cent success.

• 1130

To conclude, I treat the official language program seriously, and I believe that my managers do as well, although I look to

[*Traduction*]

nous avons eu 12 cas de ce genre, en 1980 et 1981, 38 et depuis avril de cette année, 24.

J'ai été heureux de constater que les ministères ont reçu la délégation de pouvoirs en ce qui a trait à la dotation impérative. Toutefois, je crois qu'il est essentiel d'accorder des responsabilités directes à des cadres de la haute direction si l'on veut assurer avec un maximum d'efficacité la dotation des postes bilingues ainsi que l'acquisition et le maintien des compétences linguistiques dans nos bureaux régionaux.

La nature de notre travail exige que l'on fournisse une traduction officielle et authentique de bon nombre de documents et de lettres produits par T.P.C. Par ailleurs, je suis conscient du fait que la plupart des documents courants n'exigent pas de traduction officielle, surtout s'ils ne sont diffusés qu'à l'intérieur du ministère. Ces documents devraient être rédigés dans les deux langues par un fonctionnaire bilingue et je me suis engagé à faire entrer cette pratique en vigueur au ministère. En outre, T.P.C. devra trouver le moyen de venir en aide à ses employés des bureaux régionaux, peut-être en assurant la communication de systèmes de traitement de textes, et de faciliter l'accès au bureau des traductions dans le cas de certains bureaux des régions et des districts.

Grâce au nouveau plan des langues officielles de la région de l'Atlantique, le nombre de postes bilingues ou exigeant la connaissance de l'anglais ou du français a considérablement augmenté au Nouveau-Brunswick ainsi qu'au bureau régional de l'Atlantique à Halifax.

La représentation des groupes minoritaires de langues officielles est plutôt faible au Québec et dans l'ouest du pays, surtout au Manitoba. Nous procéderons à l'examen de l'identification des postes et y apporterons les modifications qui s'imposent afin que le ministère offre le plus grand nombre de débouchés possible aux représentants de ces groupes.

En 1979, le Conseil du Trésor a effectué une vérification des méthodes de communication entre l'administration centrale et la région du Québec. L'étude a indiqué qu'un nombre relativement important de documents internes était rédigé en anglais essentiellement.

Nous avons donc publié une autre directive afin de rappeler à tous les cadres qu'ils devaient communiquer en français avec le Québec et y faire parvenir tous les documents en français sous forme bilingue, même dans le cas de versions préliminaires de textes. La Direction des langues officielles du Conseil du Trésor effectuera au début de l'année 1982 une vérification complémentaire, ce qui nous fournira une nouvelle mesure de notre performance, même si nous sommes persuadés que de grands progrès ont été réalisés dans ce domaine, car il n'y a aucune raison pour que notre succès ne soit pas complet.

En conclusion, j'aimerais ajouter que je prends le programme des langues officielles au sérieux et je pense que cela

[*Text*]

them to plan for progress and to ensure that they are accountable for achieving their commitments.

Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. MacKay.

Before inviting questions, may I be permitted to remind members of the committee who are present, and to ask them to remind members of the committee who are absent, that we have a very important meeting coming up on Thursday next, December 3, when for the first time the committee will hear from representatives of public service unions, in particular the Public Service Alliance of Canada and the Professional Institute of the Public Service of Canada. I would ask members to make a special effort to be present on that occasion.

Are there questions for Mr. MacKay? Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chairman, although, in a general way, we have attacked the work of this committee for the lack of progress or the problems still existing for francophones across Canada, most of us will admit that there has been progress, albeit not enough, and albeit there is a long way to go.

But if we turn to the Province of Quebec, we seem to be moving in the opposite direction.

When Mr. MacKay introduced Mr. Desbarats, it reminded me of the association we had many years ago, when he as an architect and I as a contractor had a very pleasant association in Montreal in the construction business. In those days, I think Mr. Desbarats would agree, the construction business in the Province of Quebec was essentially an English business. In fact—and I make no apology for this; it is just a fact of the case—I operated for some 15 years after the war entirely in English, and it seemed that there was no—I was going to say desire, but I suppose that is the wrong word—there certainly was no force on any of us anglophones to operate in other than the English language.

However, the situation has changed, albeit it needed to be changed. We seem now to be going a little too far.

We are well aware that we have a provincial government in the Province of Quebec that has been showing very little sympathy towards the members of the non-francophone community, probably because it could not win them over and the best way was to make life so difficult that they would move out.

I think, under those circumstances, there is a special responsibility on the part of the federal departments to try to compensate in some measure by at least ensuring that the

[*Translation*]

vaut également pour mes gestionnaires, même si je leur demande d'élaborer leurs plans en fonction des progrès à réaliser. En outre, je les tiens responsables de leurs engagements.

Merci, monsieur le président.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci, monsieur MacKay.

Avant de passer aux questions, j'aimerais rappeler aux membres du Comité qui sont présents, et leur demander de le signaler aux absents, que nous aurons une réunion très importante jeudi prochain, 3 décembre. En effet, c'est à cette séance que viendront témoigner des représentants de syndicats de la fonction publique et plus particulièrement, de l'Alliance de la Fonction publique du Canada et de l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada. Je demande donc aux membres de faire un effort spécial pour être présents à cette séance.

Avez-vous des questions à poser à M. MacKay? Monsieur Herbert.

M. Herbert: Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, même si, en règle générale, ce Comité a été fortement critiqué pour le manque de progrès et les problèmes qui existent toujours pour les francophones au Canada, la plupart d'entre nous reconnaissent que certains progrès ont été réalisés, bien que cela ne suffise pas et qu'il reste encore beaucoup de chemin à faire.

Mais si nous regardons la situation de la province de Québec, il semble que nous allions dans le sens contraire.

Lorsque M. MacKay a présenté M. Desbarats, je me suis souvenu d'un contact fort agréable que nous avons eu il y a de nombreuses années à Montréal, lorsqu'il était architecte et moi, entrepreneur dans le domaine de la construction. A cette époque, et je pense que M. Desbarats sera d'accord avec moi, le secteur de la construction de la province de Québec était essentiellement anglophone. En fait, et je ne m'en excuse pas car c'est seulement un fait, j'ai fonctionné pendant près de quinze ans après la guerre entièrement en anglais. En définitive, il n'y avait aucune pression, j'allais dire désir, mais c'est peut-être un mauvais choix de mots, il n'y avait aucune pression exercée sur nous, anglophones, pour nous forcer à fonctionner dans une autre langue que l'anglais.

Toutefois, la situation a changé, et il ne fait aucun doute qu'un changement s'imposait. Mais je pense que nous allons peut-être un peu trop loin maintenant.

Nous savons tous que le gouvernement de la province de Québec manifeste très peu de sympathie à l'égard des membres de la collectivité non francophone, peut-être parce qu'il n'a pas réussi à les gagner à sa cause et qu'il espère, en leur rendant la vie difficile, qu'ils quittent la province.

Je pense que dans ces circonstances, les ministères fédéraux ont un rôle spécial à jouer pour essayer de compenser, dans une certaine mesure, en assurant au moins aux anglophones

[*Texte*]

anglophone right to a second language is not eliminated at the federal level.

I will come to a specific example in a moment, but I looked at the figures that were produced by the Department of Public Works and did a little bit of totalling. I saw, for example, that in Montreal we have 29 anglophones, 697 francophones; in the region of Quebec we have 10 anglophones, 440 francophones; in other parts of Quebec we have 5 anglophones and 25 francophones; total: 44 anglophones, 1,162 francophones; roughly three per cent anglophones.

Now, I know Mr. MacKay is going to jump right away and say that a large number of the francophones are bilingual. I do not take issue with that point. Nevertheless, there are now in the Province of Quebec, in the Department of Public Works, 44 anglophones out of a total workforce of 1,206, if my arithmetic is correct; if I am wrong, please correct me. What is worrying me is that as we move in a direction toward bilinguals—and we know that the bilinguals essentially in the past, historically, have been francophones—we are making it increasingly difficult for the anglophones to maintain their positions in the federal public service in the Province of Quebec. As a result, probably, we are less conscious of the needs of the anglophone community.

• 1135

I am leading up to something, of course. I have discussed before with the Commissioner of Official Languages my feeling that we can discuss bilingualism as much as we want, but there is a different approach between the anglophones and the francophones. I am very conscious of that at home, where my wife and I may converse in either official language but we have, generally, a completely different approach to any problem, even though we may have the same objective. We want to go in different directions. That causes some conflict; not fight, but conflict.

This was forceably brought to my mind very recently when in my constituency and in the Town of Pierrefonds, which is two-thirds English speaking, we finally decided to have a federal presence in the form of a post office, the first one to be built in a town that has a population in excess of 30,000. It is a little late; we have all kinds of post offices in my constituency. We have some for communities that only have 300, 400, 500 population. But we finally got one in the Town of Pierrefonds which is now under construction.

So I followed with interest the tender call to see how it was going to be handled by the Department of Public Works; and communication is not too easy to come by. One really has to make an effort if one wants to find out what is going on. Nevertheless, tenders were called and the bids were received. The value of the work is well in excess of $1 million, so it is a fairly sizeable construction. I naturally wanted to find out

[*Traduction*]

que leur droit à une langue seconde ne sera pas aboli à l'échelle fédérale.

Je vous donnerai un exemple précis dans un instant. J'aimerais commencer par vous dire que j'ai examiné les statistiques qu'a produites le ministère des Travaux publics et que j'ai fait moi-même quelques calculs. Je constate par exemple que nous comptons à Montréal 29 anglophones et 697 francophones; à Québec, 10 anglophones et 440 francophones; dans les autres régions du Québec, 5 anglophones et 25 francophones. Cela donne un total de 44 anglophones et de 1,162 francophones, à savoir, environ 3 p. 100 d'anglophones.

Je sais que M. MacKay s'empressera de dire qu'un grand pourcentage de francophones sont bilingues. Là n'est pas la question. Il n'en reste pas moins que le ministère des Travaux publics compte, dans la province de Québec, un effectif composé de 44 anglophones et de 1,206 francophones, si mes calculs sont exacts. Je vous prierais de me corriger, si j'avais tort. Ce qui m'inquiète, c'est qu'à mesure que nous faisons la promotion du bilinguisme—et nous savons tous que les bilingues, par le passé et historiquement, ont toujours été des francophones—il devient de plus en plus difficile pour les anglophones de maintenir leurs postes dans la Fonction publique fédérale dans la province de Québec. J'ai donc peur que nous devenions de moins en moins conscients des besoins de la collectivité anglophone.

Voici donc ce à quoi je veux en venir: j'ai déjà fait part au Commissaire aux langues officielles de mon opinion qui consiste en ceci: nous pouvons discuter du bilinguisme *ad nauseamro* mais les anglophones et les francophones ont des façons très différentes de percevoir les choses. J'en suis très conscient chez moi où mon épouse et moi-même pouvons communiquer dans l'une ou l'autre des langues officielles, mais en général, nous abordons les problèmes d'une façon très différente, avec le même objectif en tête. Il nous arrive donc souvent d'aller dans des directions contraires. Cela suscite quelques conflits, non pas des bagarres mais bien des conflits.

Cette situation m'est apparue très clairement récemment dans ma circonscription et dans la ville de Pierrefonds dont les deux tiers de la population sont anglophones. Nous avons finalement décidé d'instaurer dans cet endroit un service fédéral, à savoir un bureau de poste, le premier a être établi dans une municipalité qui compte une population de plus de 30,000 habitants. C'est un peu tard. Nous avons toutes sortes de bureaux de poste dans ma circonscription. Il y en a dans des collectivités qui ne comptent parfois que 300, 400 ou 500 habitants. Mais nous venons d'en obtenir un pour la municipalité de Pierrefonds. Il est maintenant en cours de construction.

J'ai donc suivi avec beaucoup d'intérêt les appels d'offres pour voir comment le ministère des Travaux publics allait aborder la situation. La communication a posé quelques problèmes. Il faut vraiment déployer beaucoup d'efforts pour savoir ce qui se passe. Les appels d'offres ont donc été lancés et des offres ont été soumises. C'est un projet dont la valeur s'élève à beaucoup plus d'un million et donc, assez considéra-

[*Text*]

when the contract was going to be given. I would have loved to have found out without asking for it what type of post office we were going to build, how big it was, and so on. This is a criticism of the department rather than of language. However, the point was, in the final analysis, wanting to publicize what we were doing and feeling that the federal presence needs to be made a little better known throughout the Province of Quebec, I wanted to know to whom the contract had been given, and so on.

I was sent a copy of a communiqué dated November 20, so it is quite recent. That communiqué was issued in the French language only. It was issued in the French language only because *this is the Province of Quebec*—and I put that in italics. I will ask you, Mr. MacKay, with a region on the west Island of Montreal which is mostly English speaking, and the Town of Pierrefonds which is two-thirds English speaking, why, at this stage of the game, is the situation aggravated by the issuance of a communiqué in one language only?

Mr. J.A.H. MacKay: Mr. Herbert, we have no excuse. It should have been issued in two languages. I notice that it seems to have the standard Public Works heading there, so I am absolutely speechless that it was not issued in two languages. In fact, it should have been. I accept that you are correct in your assessment that it was produced in only one language. I should tell you, Mr. MacKay, that we took the trouble to inquire, obviously, because, if I am going to issue information to the newspapers in my riding—I have some seven local newspapers, seven weeklies, of which three are English language and four are French language—I like to send everything out of my office in both official languages, thus leaving it to the individuals, newspapers and so on, to make their choice of what they use. I would consider it improper for me to take upon myself the translation of a document that is coming out of a department.

• 1140

But I suggest that the basic problem, the essential problem, is that the group that is sending out this material is essentially a francophone group. I am not criticizing them as individuals. I feel that if there had been one anglophone in this office putting out this material he would have thought of the fact that the west island is essentially anglophone.

Getting back to where I started, what are you going to do about the fact that there are at the present time in the Department of Public Works in the Province of Quebec 44 anglophones out of a total workforce of 1,206?

Mr. J.A.H. MacKay: Mr. Herbert, I have taken a particularly keen interest in the same subject matter that you have just raised. I cannot think of one example where we have, in fact, issued a document in the whole Province of Quebec on this type of information that has not been in two languages, so I am absolutely surprised to have this example brought to me.

[*Translation*]

ble. Bien entendu, j'ai voulu savoir à qui le contrat allait être octroyé. J'aurais bien aimé que l'on me tienne au courant, sans avoir à le demander, du genre de bureau de poste qui allait être construit, de sa taille et ainsi de suite. Cela est une critique qui s'adresse au ministère et qui n'a rien à voir avec la langue. Mais au bout du compte, mon but était de promouvoir ce que nous faisions étant donné que j'estimais qu'il convenait de faire un peu plus de publicité sur les services fédéraux dans la province de Québec. C'est pourquoi je voulais savoir à qui le contrat allait être adjugé.

On m'a fait parvenir une copie d'un communiqué en date du 20 novembre et qui est donc assez récent. Ce communiqué a été publié en français seulement. La raison était qu'il s'adressait à la province de Québec, ce que je tiens à souligner. J'aimerais vous demander, monsieur MacKay, pourquoi compte tenu du fait que cette circonscription de l'ouest de Montréal est en majorité anglophone et du fait que la municipalité de Pierrefonds est aux deux tiers anglophone, pourquoi avoir aggravé la situation en émettant un communiqué dans une seule des deux langues, au point où nous en sommes?

M. J.A.H. MacKay: Monsieur Herbert, il n'y a aucune excuse. Ce communiqué aurait dû être publié dans les deux langues. Je constate qu'il porte l'en-tête régulière du ministère des Travaux publics et je ne comprends absolument pas pourquoi il n'a pas été publié dans les deux langues. En fait, il aurait dû l'être. Et je vous crois lorsque vous dites qu'il n'a été publié que dans une langue. Je dois vous dire, monsieur MacKay, que nous avons pris la peine de nous renseigner. En effet, lorsque j'ai des renseignements à transmettre aux journaux de mon comté, et il y a quelque sept journaux locaux, sept hebdomadaires, dont trois sont de langue anglaise et quatre de langue française, je vois à ce que tout ce qui sort de mon bureau soit publié dans les deux langues officielles, laissant ainsi la responsabilité aux journaux de décider de ce dont ils veulent se servir. J'estime qu'il n'est pas approprié pour moi de traduire un document émanant d'un ministère.

A mon avis, le problème essentiel, le problème de base, consiste en ceci que le groupe qui transmet ces documents est essentiellement francophone. Je ne les critique pas en tant qu'individus. Je pense que s'il y avait un anglophone au sein de ce groupe, il aurait pensé au fait que la partie ouest de l'île de Montréal est essentiellement anglophone.

Mais pour en revenir à mon point de départ, qu'avez-vous l'intention de faire au sujet de la situation qui existe à l'heure actuelle au ministère des Travaux publics dans la province de Québec, et je veux parler des 44 anglophones dans un effectif total de 1,206 fonctionnaires?

M. J.A.H. MacKay: Monsieur Herbert, la question que vous soulevez avait également suscité mon intérêt. Je ne peux penser à aucun exemple de communiqué sur ce genre de renseignements ayant été publié dans une seule langue dans la province de Québec. Vous me prenez donc au dépourvu avec cet exemple.

[*Texte*]

I did mention in my opening remarks, Mr. Herbert, that we were concerned about the few anglophones in the Province of Quebec—at least designated as such—and also of course in the Province of Manitoba. We have a double-barrelled problem that is not easy to overcome. I think it must be appreciated—and I am sure you appreciate this— that basically the language of work, whether it is in Montreal or in the rest of the Province of Quebec, happens to be in French. So the individuals who are applying for those jobs, if they happen to be anglophones, have to be absolutely bilingual.

It is particularly difficult if we are talking professional or technical types of jobs because, first of all, the type of applicant we get, assuming they are anglophones, if they are in fact very bilingual, we have found traditionally it is difficult because most private sector companies will pay a premium for someone in the professional or technical category because of the shortage, if you like, in the province. In fact, we now have examples of companies, head offices and so on that might be in Toronto, who are also paying a premium for those same sorts of bilingual professionals, whether they be francophones or anglophones. It is a problem that we face, but one that we do not think is absolutely insurmountable.

As I also mentioned in my opening remarks, we have actually set aside person-years to try to overcome this problem.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, if I might just conclude with a comment. I do not want to set myself up as the upholder of anglophone rights in the Province of Quebec. I have said publicly that I have never had any great fear for the anglophone community in Quebec. But I do believe in symbolism. If we are going to continue to pursue equality of language throughout this country in the other provinces, then we have to be able to illustrate as a federal government that we believe in it equally in Quebec. I say this in all sincerity. Call it symbolism if you like.

As I have said, I am not personally too greatly worried, but it is the image we are creating, and at the federal level, particularly, because we are going through an awful battle right now over the constitution, and anglophone rights is one of the major issues in the constitutional proposal, something which, as an individual, does not get me particularly uptight, but, again, it is symbolism. I feel the federal government now has to bend over backwards in Quebec in order to be able to continue what it has to do in the rest of the country— I do not think you will argue with that as a principle and I only ask you as other departments, and you are not the only offending department, but other departments have to do the same thing.

Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. MacKay, are all the tenders, tender documents and estimates and other

[*Traduction*]

J'ai déjà dit dans ma déclaration préliminaire, monsieur Herbert, que nous nous préoccupions du très petit nombre d'anglophones qui travaillent dans la province de Québec, du moins ceux qui sont désignés comme tels, ainsi que dans la province du Manitoba. Cela nous pose un double problème qu'il n'est pas facile de résoudre. Je pense que vous devez tenir compte du fait, et je suis certain que c'est votre cas, que la langue de travail, que ce soit à Montréal ou dans le reste de la province de Québec, est le français. Donc, les personnes qui posent leur candidature à ces postes, lorsqu'il s'agit d'anglophones, doivent absolument être bilingues.

Cela présente des difficultés particulières dans le cas de postes des catégories professionnelles et techniques en raison du genre de candidats qui posent leur candidature car, en supposant qu'il s'agisse d'anglophones, s'ils sont bilingues, nous avons constaté que la majorité des sociétés du secteur privé versent des primes aux employés qui occupent ce genre de postes en raison de la pénurie qui règne dans cette province. Il y a même des sociétés dont le siège social, dans certains cas, est situé à Toronto, qui versent une prime à ces professionnels bilingues, qu'ils soient francophones ou anglophones. C'est l'un des problèmes auxquels nous faisons face, mais un problème que nous n'estimons pas complètement insurmontable.

J'ai également mentionné dans ma déclaration préliminaire que nous avons obtenu des années-personnes pour essayer de régler ce problème.

M. Herbert: Monsieur le président, avec votre permission, j'aimerais terminer mon intervention par une observation. Je ne m'érige pas en défenseur des des droits des anglophones dans la province de Québec. J'ai déjà déclaré publiquement que je ne m'inquiétais pas beaucoup du sort de la collectivité anglophone au Québec. Mais je crois au symbolisme. Si nous voulons continuer de promouvoir l'égalité des langues dans ce pays, dans les autres provinces, nous devons par la même occasion montrer que le gouvernement fédéral entend appliquer la même politique d'égalité au Québec. Je le dis en toute sincérité. Vous pouvez qualifier cette approche de symbolisme si vous voulez.

Mais comme je l'ai dit, je ne m'inquiète pas outre mesure, mais il s'agit ici de l'image de marque que nous créons à l'échelle fédérale. Je pense aussi au contexte actuel des débats sur la Constitution et les droits des anglophones constituent l'une des grandes questions de ce projet de constitution. Encore une fois, cela ne me préoccupe pas beaucoup en tant qu'individu, mais je pense au symbolisme de l'affaire. J'estime que le gouvernement fédéral doit redoubler d'efforts au Québec s'il veut continuer de faire ce qu'il a à faire dans le reste du pays. Je ne pense pas que vous puissiez nier ce principe. Je vous demande simplement à vous et aux autres ministères, et vous n'êtes pas le seul coupable, de faire attention à ce genre de choses.

Merci, monsieur le président.

Le coprésident (sénateur Murray): Monsieur MacKay, les appels d'offres, les autres documents liés aux appels d'offres,

[*Text*]

information that would be needed to make a bid available in both official languages?

Mr. J.A.H. MacKay: In the Province of Quebec?

• 1145

The Joint Chairman (Senator Murray): Anywhere.

Mr. J.A.H. MacKay: I was wondering, Mr. Chairman, if you were confining that to the Province of Quebec.

The Joint Chairman (Senator Murray): No, I am not confining it to the Province of Quebec.

Mr. J.A.H. MacKay: All tender advertisements are in both the anglophone and francophone press, if they happen to be available in that specific geographic area. So this therefore means that any contractor or tenderer who comes in for documentation can request that documentation either in English or in French, depending upon the choice of the individual contractor.

The Joint Chairman (Senator Murray): So these specifications and other information are available in two languages.

Mr. J.A.H. MacKay: In two languages, provided the contractor or tenderer requests that. In other words, they can request either one language or the other.

The Joint Chairman (Senator Murray): Are they prepared in both languages?

Mr. J.A.H. MacKay: In the Province of Quebec they are prepared in two languages, and in the national capital region they are prepared in two languages, except for any technical specifications of any detail. However, if the contractor wants to have them in the language of his choice, they will be translated for him.

Perhaps Mr. McFarland can answer in terms of the national capital, but we have found traditionally that a very low percentage of the requests we get happen to be for the minority language in this area. Therefore, we have all the standard documentation in tenders translated, but we do not translate all the detailed specifications unless we are requested to do so. Mr. McFarland, would you like to add to that?

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. McFarland.

Mr. D. McFarland (Regional Director-General, National Capital Region, Department of Public Works): Mr. Chairman, in the national capital region, which of course includes both sides of the river, in the case of the Quebec side, the documents are prepared in both languages, translated and printed. On the Ontario side, depending on the size of the project again, we will have translated the projects but not printed. So if there is a request for the documents in French on the Ontario side in the national capital region, they are also printed in the second language.

[*Translation*]

les estimations et autres données nécessaires pour faire une offre sont-ils disponibles dans les deux langues officielles?

M. J.A.H. MacKay: Dans la province de Québec?

Le coprésident (sénateur Murray): Non, partout.

M. J.A.H. MacKay: Je me demandais, monsieur le président, si vous vouliez parler simplement de la province de Québec.

Le coprésident (sénateur Murray): Non, je voulais parler de partout au Canada.

M. J.A.H. MacKay: Tous les appels d'offres sont publiés tant dans la presse anglophone que dans la presse francophone, quand il y a les deux dans le secteur géographique concerné. Cela veut donc dire que tout entrepreneur qui demande la documentation pertinente peut l'obtenir soit en anglais ou en français, comme il le désire.

Le coprésident (sénateur Murray): Donc les devis et autres données sont disponibles dans les deux langues.

M. J.A.H. MacKay: Dans les deux langues, à condition que l'entrepreneur le demande. En d'autres termes, ils peuvent obtenir tous les renseignements pertinents dans une langue ou dans l'autre.

Le coprésident (sénateur Murray): Sont-ils rédigés dans les deux langues?

M. J.A.H. MacKay: Dans la province de Québec, ils sont rédigés dans les deux langues ainsi que dans la région de la Capitale nationale, mis à part les données techniques et certains détails. Toutefois, si l'entrepreneur concerné souhaite obtenir ces données dans l'une des deux langues, les données non traduites le seront.

M. McFarland peut peut-être répondre à cette question pour ce qui concerne la région de la Capitale nationale, mais nous avons constaté que, traditionnellement, il y a un très faible pourcentage de demandes provenant du groupe linguistique minoritaire dans cette région. Toutefois, nous faisons traduire tous les documents normalisés pour les appels d'offres. Mais nous ne traduisons pas tous les détails à moins qu'on ne nous le demande. Monsieur McFarland, avez-vous quelque chose à ajouter à cela?

Le coprésident (sénateur Murray): Monsieur McFarland.

M. D. McFarland (directeur régional pour la région de la Capitale nationale, ministère des Travaux publics): Monsieur le président, pour ce qui concerne la région de la Capitale nationale qui comprend, bien entendu, les deux côtés de la rivière, les documents sont préparés, traduits et imprimés dans les deux langues pour le Québec. Pour ce qui est de l'Ontario, dépendant encore une fois de l'importance du projet, nous faisons traduire les données pertinentes, mais elles ne sont pas imprimées. Donc, s'il y a une demande de documents en français du côté de l'Ontario, de la région de la Capitale nationale, ces derniers sont imprimés dans la deuxième langue.

[*Texte*]

The Joint Chairman (Senator Murray): Is that sufficient to satisfy the requirements of the law?

Mr. McFarland: Yes. There are some interesting statistics. There are two kinds of tenders we call; one type we call invited tenders, which are for projects up to $30,000 and are where we go out on an invited tender as opposed to a public tender. This is where we would contact five people off a contractors index. Now, in the fiscal year 1980-81, invited documents issued numbered 2,744, and 1.8 per cent of those total documents were issued in French. In the case of public tender, of the documents issued there were 7,505, and just over 7 per cent of those were issued in French.

We also wondered whether there was a latent demand for documents in French in the national capital region so, in order to get some statistics on this, in November 1979 we selected three public tenders in the Province of Ontario and four public tenders in the Province of Quebec. Now, there were 37 documents issued in Ontario and 30 issued in Quebec. Of the 37 in Ontario, 2 were picked up in French. This is where the French and the English documents were there on the counters, in the tender offices, translated. In the case of Quebec, out of 30 there were 2 picked up in French.

So, on the Ontario side, while we do not necessarily print them all, they are available on demand, and this could result in a delay and possibly an extension of tender up to one to two weeks.

The Joint Chairman (Senator Murray): Have you received instructions or guidelines from Treasury Board regarding these contracts, tender calls, specifications, and so on?

• 1150

Mr. McFarland: No.

Mr. J.A.H. MacKay: Perhaps I could answer that, Mr. Chairman. The answer is no, but we feel we are within the spirit of the Official Languages Act when we have available or can make available documents in a minority language if someone wants it. What we would find if we printed all this in large numbers in advance would be, no doubt, a surplus to concern ourselves with later on. So in effect we hold back until such time as there is a request for it in the minority language.

I was just going to say, Mr. Chairman, to be very specific, documents are available to contractors in either official language. It is a question of timing.

The Joint Chairman (Senator Murray): Is there any requirement on the part of contractors, in their dealings with subcontractors, that information and specifications and so on be available in both languages? Do you have a language clause in any of your contracts with contractors?

[*Traduction*]

Le coprésident (sénateur Murray): Cela suffit-il pour satisfaire aux exigences de la Loi?

M. McFarland: Oui. Il y a des statistiques intéressantes. Il y a deux genres d'appels d'offres. Les appels concernant les projets d'une valeur jusqu'à $30,000 sont soumis directement à des entrepreneurs sans passer par la presse. Nous communiquons, mettons, avec cinq entrepreneurs dont le nom figure sur notre liste d'entrepreneurs. Au cours de l'exercice financier de 1980-1981, 2,744 documents d'appels d'offres ont été dressés et 1.8 p. 100 du total étaient en français. Pour ce qui est des appels d'offres publics, des 7,505 documents émis, seulement 7 p. 100 étaient en français.

Nous nous sommes également demandés s'il existait une demande potentielle de documents en français dans la région de la Capitale nationale. Donc, pour obtenir des statistiques à cet égard, nous avons choisi, en novembre 1979, trois appels d'offres publics de la province de l'Ontario et quatre appels d'offres publics dans la province de Québec. Trente-sept documents ont été publiés en Ontario et 30 au Québec. Des 37 de l'Ontario, deux seulement ont été demandés en français. Et je parle d'une situation où les documents en français et anglais étaient disponibles, sur un comptoir, dans les bureaux d'appels d'offres. Dans le cas du Québec, des 30 documents étudiés, seulement deux ont été demandés en français.

Donc, même si nous n'imprimons pas nécessairement tous les documents dans les deux langues du côté de l'Ontario, ils sont disponibles sur demande. Cette situation pourrait donner lieu à des retards et à une prolongation de l'échéance de l'appel d'offres pouvant aller jusqu'à deux semaines.

Le coprésident (sénateur Murray): Avez-vous reçu des directives du Conseil du Trésor concenant ces contrats, ces appels d'offres, ou les détails techniques?

M. McFarland: Non.

M. J.A.H. MacKay: Monsieur le président, je crois pouvoir répondre à cette question. En fait, la réponse est non, mais nous pensons respecter l'esprit de la Loi sur les langues officielles lorsque nous pouvons offrir sur demande des documents dans la langue minoritaire. Si nous faisions imprimer tous ces documents dans les deux langues au préalable, il ne fait pas de doute qu'au bout du compte, nous aurions sur les bras un excédent qui nous embarrasserait. Alors, en définitive, nous attendons jusqu'à ce que les documents soient demandés dans l'autre langue.

J'étais sur le point de dire, monsieur le président, qu'en fait, les documents sont offerts aux entrepreneurs dans les deux langues officielles. C'est une question d'échéancier.

Le coprésident (sénateur Murray): Est-ce que vous obligez les entrepreneurs, dans leurs contrats de sous-traitance, à offrir les renseignements et les devis dans les deux langues? Dans vos contrats avec les entrepreneurs, y a-t-il des clauses portant sur les langues?

[*Text*]

Mr. J.A.H. MacKay: Mr. Chairman, I am not positive but I do not think we have any specific statement on that relative to subcontractors. What generally happens is that the contractor himself would make the decision as to what language he would use in dealing with a subcontractor. You may find a contractor has five or six different trades, such as electrical or mechanical and so on, and therefore he may be dealing with different languages when he is dealing with subcontractors.

We have had cases in which a contractor will actually request appended documents, specifications and drawings in both languages.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. MacKay.

Monsieur Corbin.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur le président. Je voudrais que le sous-ministre, M. Mackay, nous décrive la politique des régions ou des territoires bilingues à l'intérieur du ministère au point de vue de la langue de travail.

Mr. J.A.H. MacKay: The policy, with respect to this particular subject, is relatively clear. In the bilingual districts, individuals who indicate that their particular language, their mother language, is either French or English should be given the right to be able to utilize that particular language in their working environment and also to communicate with their supervisory staff in either official language— in other words the language of their choice.

Le coprésident (M. Corbin): Avez-vous, au ministère, des régions bien délimitées qui sont considérées comme étant des régions bilingues, aux fins de la langue de travail?

Mr. J.A.H. MacKay: Yes, we do.

Le coprésident (M. Corbin): Quelles sont ces régions?

Mr. J.A.H. MacKay: They would be the Province of New Brunswick, Montreal in the province of Quebec, northern Ontario, and the national capital region. Virginia Hambly reminds me that in addition to Montreal there are the Eastern Townships and parts of the Gaspé.

Le coprésident (M. Corbin): Vous n'avez pas inclu l'Est de l'Ontario dans cette liste. Est-ce que cela fait partie de la Région de la capitale nationale?

Mr. J.A.H. MacKay: A great deal of eastern Ontario happens to be in our national capital region, so I just assume that would include the eastern Ontario area.

Le coprésident (M. Corbin): Est-ce que cette désignation des territoires que vous avez nommés a été faite de votre propre chef ou suivant une directive du Conseil du Trésor?

Mr. J.A.H. MacKay: It is as a result of a directive from Treasury Board.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur le président, nous avons déjà eu l'occasion de mettre en question le bien-fondé des directives du Conseil du Trésor sous ce rapport. Si c'est la

[*Translation*]

M. J.A.H. MacKay: Je ne saurais l'affirmer, monsieur le président, mais je ne pense pas que nous ayons de clauses précises en ce qui a trait aux sous-traitants. Dans la majorité des cas, c'est l'entrepreneur qui décide de la langue qu'il emploiera dans ses contrats de sous-traitance. En fait, un entrepreneur peut passer 5 ou 6 contrats de sous-traitance différents, notamment pour les travaux électriques, mécaniques, etc., et par conséquent, il se peut qu'il utilise différentes langues lorsqu'il traite avec les sous-traitants.

Il y a eu des cas où l'entrepreneur a demandé que les documents annexés, les devis et les dessins techniques lui soient remis dans les deux langues officielles.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci, monsieur MacKay.

Mr. Corbin.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Chairman. I wonder if the Deputy Minister, Mr. MacKay, could describe the bilingual district policy within its department as far as the language of work is concerned.

M. J.A.H. MacKay: A ce sujet, la politique est relativement claire. Dans les districts bilingues, les personnes déclarant que leur langue maternelle est l'anglais ou le français devraient avoir le droit de pouvoir utiliser cette langue dans leur milieu de travail et ils devraient pouvoir communiquer avec leurs surveillants dans l'une ou l'autre des langues officielles, autrement dit dans la langue de leur choix.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): In your department, do you have well defined areas which can be construed as bilingual districts as far as the language of work is concerned?

M. J.A.H. MacKay: Oui.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): What are those areas?

M. J.A.H. MacKay: Il y a la province du Nouveau-Brunswick, la région de Montréal dans la province de Québec, le nord de l'Ontario et la région de la Capitale nationale. M^me^ Hambly me signale qu'au Québec, en plus de Montréal, il y a les Cantons de l'Est et certaines parties de la péninsule gaspésienne.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You did not include eastern Ontario in your list. Is that included in the National Capital Region?

M. J.A.H. MacKay: Une grande partie de l'est de l'Ontario fait partie de la région de la Capitale nationale, alors je suppose que cette région comprend aussi l'est de l'Ontario.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Did you make on your own that identification of this district or did you do it according to a Treasury Board directive?

M. J.A.H. MacKay: Nous l'avons fait suivant une directive du Conseil du Trésor.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Chairman, we have already questioned the appropriateness of Treasury Board directives with respect to this particular subject. If that is the

[*Texte*]

directive que suit actuellement le ministère des Travaux publics, on ne peut pas le lui reprocher, mais on doit s'interroger sur le bien-fondé de la directive du Conseil du Trésor, parce qu'elle est sujette à un usage discriminatoire, je crois, dans bien des régions. Je reviendrai sur cet aspect de la question dans des réunions subséquentes.

• 1155

Maintenant, monsieur le sous-ministre, à la page 11 de votre exposé de ce matin. en ce qui concerne la disponibilité de documents dans les deux langues officielles, vous dites ceci à la fin du premier paragraphe:

> Ces documents pourraient être rédigés dans les deux langues par un fonctionnaire bilingue, et je me suis engagé à faire mettre cette pratique en application au Ministère.

Egalement, à la page 9, on retrouve le passage suivant, au deuxième paragraphe:

> Nous prévoyons réduire très prochainement le volume de traduction, car nous demanderons aux employés bilingues de rédiger eux-mêmes les documents qui ne revêtent pas un caractère délicat.

Monsieur le sous-ministre, j'ai déjà été fonctionnaire provincial au Nouveau-Brunswick, il y bien des années, et j'avais été embauché pour être directeur adjoint d'un nouveau ministère qui s'appelait alors le ministère de la Jeunesse. C'était au début des années 60. Après quelque temps, je me suis rendu compte qu'en ma qualité de directeur adjoint, tout ce qu'on me demandait, c'était de traduire des textes qui étaient parfois pondus par le sous-ministre, et parfois pondus par le directeur dont j'étais censé être l'adjoint. Je n'avais absolument rien à dire sur les questions administratives; j'étais là en ma qualité de bilingue, et je pouvais passer facilement du français à l'anglais et de l'anglais au français. À cause de cette expérience que j'ai vécue il y a vingt ans, je dois vous exprimer mon inquiétude quant à la politique que vous voulez mettre en place maintenant à l'égard des personnes bilingues: cela peut être des ingénieurs, cela peut être des architectes, cela peut être des comptables à qui vous allez maintenant demander, sauf pour les textes à caractère délicat, de traduire des aide-mémoire, des propositions de projets, etc., dans les deux langues. Est-ce que c'est vraiment le travail de ces fonctionnaires bilingues que de faire de la traduction? N'êtes-vous pas capables de mettre en place, au sein de votre ministère, une unité de traduction qui puisse faire ce travail, le faire bien et le faire rapidement? Parce qu'il n'y a rien de plus frustrant, surtout pour un francophone bilingue, que d'être obligé de faire de la traduction quand il n'a pas reçu la formation nécessaire.

J'ai donc des réserves sur ce que vous voulez faire, et j'aimerais que vous élaboriez davantage sur la façon dont vous comptez vous y prendre pour exécuter ce genre de directive à l'avenir.

Mr. J.A.H. MacKay: Mr. Chairman, I did not want to give the impression we were asking our professionals, or for that matter, any one of our employees, to write in both languages. What I was suggesting here is we have now a number of very

[*Traduction*]

directive now being followed by the Department of Public Works, we cannot criticize them, but we should question the wisdom of the Treasury Board directive, since in many regions, I believe, it gives rise to discrimination. I will come back to that aspect of the issue in future meetings.

Now, Mr. MacKay, on page 10 of your brief read this morning, on the availability of documents in both official languages, you state, at the end of the first paragraph:

> These documents could be prepared in both languages by a bilingual originator, and I am committed to ensuring that this process is instituted in the department.

Also, in the second paragraph on page eight, we find the following passage:

> We expect that very shortly the volume of translation will be reduced by having bilingual personnel produce their own noncritical texts.

Mr. MacKay, years ago I was a provincial public servant in New Brunswick; I was hired as Assistant Director of a new department then called the Youth Department. That was at the beginning of the 1960's. After awhile, I realized that as Assistant Director, all that was required of me was to translate texts produced sometimes by the Deputy Minister and sometimes by the Director whose assistant I was supposed to be. I had absolutely no input on administrative issues; I was there as a bilingual employee, and I could switch easily from French to English or from English to French. Because of this experience 20 years ago, I feel I must express my concern about the policy you now want to implement with respect to bilingual personnel; you may now be asking engineers, architects or accountants to translate, except for critical text, memos, project proposals, et cetera, in both languages. Do you really think that translation is the job of these bilingual public servants? Are you not able to set up a translation unit within your department able to do such work well and quickly? Because nothing is more frustrating, especially for a bilingual French speaker, than being forced to translate when he does not have the necessary training to do so.

I do have reservations on what you want to do, and I would like you to go into a little more detail on the way in which you intend to execute this type of directive in future.

M. J.A.H. MacKay: Monsieur le président, je ne voulais pas laisser l'impression que nous demanderions à nos professionnels, ni à tout autre employé, de rédiger dans les deux langues. Nous avons maintenant un certain nombre d'employés cou-

[*Text*]

fluently bilingual people—whether they are francophones or anglophones—and if the communication is to be in French, we are suggesting they write it in French rather than write it in English and have it translated into French. This is what I was suggesting.

We are not suggesting—and I hope I am not going to be misinterpreted here. My concern here is that, rather than use the translation service—we have a good competent group contained within that translation service— a lot of the items are now being translated, say from English into French, yet the people who are requesting it to be translated have written it in English but are quite capable of writing in French. So we are suggesting that they write it directly in French rather than in English.

• 1200

Le coprésident (M. Corbin): Alors, vous précisez davantage le concept. Je crois que vous vous orientez dans la bonne direction, mais pourtant ce n'est pas ainsi que j'avais interprété le texte, et je vous remercie de préciser votre pensée là-dessus. Il est évident qu'un francophone ou un anglophone doit être encouragé à écrire dans la langue de son choix, et au fond c'est ce que vous visez.

Mr. J.A.H. MacKay: We would like to encourage them to do so.

Le coprésident (M. Corbin): Bon, parce que je dois vous avouer, et je m'excuse de raconter ma vie passée à mes collègues, que j'avais quitté momentanément le ministère de la Jeunesse au Nouveau-Brunswick, parce qu'on insistait pour que je communique avec des collègues francophones de la région en anglais. J'avais reçu ordre du sous-ministre de rédiger toute correspondance avec eux dans la langue anglaise, afin que le sous-ministre puisse comprendre ce que je disais à mes collègues, les directeurs régionaux. J'espère qu'on a dépassé cette pratique au gouvernement fédéral et que les employés se sentiront tout à fait libres d'employer le français dans leurs communications écrites et verbales.

J'ai une autre question qui touche la délégation de pouvoirs aux directeurs régionaux. Je crois que c'est à la page 10. Au paragraphe 3, vous dites ceci:

> Toutefois, en raison de la décentralisation du ministère des Travaux publics, j'ai demandé au président de la Commission de la Fonction publique d'approuver la délégation du pouvoir d'approbation à mes directeurs généraux des régions.

C'est en ce qui a trait à la dotation impérative des postes.

Là encore, je soulève des réserves, fondées ou non, et vous voudrez bien m'éclairer. J'ai l'impression que, comme tous les sous-ministres, c'est vous qui êtes principalement responsable de l'application intégrale de la Loi sur les langues officielles, d'assurer que soient respectées les résolutions parlementaires, les directives du Conseil du Trésor. Par cette façon de procéder, voulez-vous tout simplement vous décharger de votre responsabilité en tant que sous-ministre ou est-ce que fondamentalement, à cause de cette décentralisation du ministère,

[*Translation*]

ramment bilingues, qu'il s'agisse de francophones ou d'anglophones; nous proposons que si une communication doit être en français, ces employés devraient rédiger en français plutôt que de rédiger en anglais, pour ensuite passer à la traduction. Voilà ce que j'ai proposé.

Nous ne proposons pas—et j'espère qu'on ne me comprendra pas de travers . . . Je veux qu'au lieu de faire appel aux services de traduction, notre service de traduction comprend un bon groupe très compétent, beaucoup de documents sont maintenant traduits de l'anglais au français, par exemple, et pourtant ceux qui demandent la traduction l'ont rédigé en anglais, mais pourraient fort bien le rédiger en français. Nous proposons donc qu'ils rédigent directement en français plutôt qu'en anglais.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): That sheds a little more light on the concept. I think you are heading in the right direction; however that is not how I had interpreted the text, and I would like to thank you for having clarified that issue. Obviously, French-speakers and English-speakers should be encouraged to write in the language of their choice; basically, that is your goal.

M. J.A.H. MacKay: Nous aimerions les encourager à le faire.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Good. I would like to apologize for telling you my life story, but I must admit that at one point I left the New Brunswick Youth Department because I was being forced to communicate in English with French-speaking colleagues within the region. The deputy minister had ordered me to write all my correspondence with them in English, so that he could understand what I was saying to my colleagues, the regional directors. I hope that we have moved beyond this type of practice in the federal government, and that employees will feel completely free to use French in their written and spoken communication.

I have another question touching on the delegation of authority to regional directors. I believe it is on page nine. In the last paragraph you say:

> However, because of the decentralized nature of Public Works, I have requested the concurrence of the chairman, Public Service Commission, to delegate approval authority to my regional directors general.

That is for imperative staffing of positions.

There again I have reservations, rightly or wrongly; perhaps you can enlighten me. It is my impression that like all deputy ministers, you are mainly responsible for seeing that the Official Languages Act is implemented completely, that parliamentary resolutions and Treasury Board directives are respected. Is this procedure basically intended to relieve you of your responsibility as a deputy minister, or does the department's decentralization mean that you really do have a basic problem, obstacles preventing you, as deputy minister, from

[*Texte*]

vous avez réellement un problème, des obstacles qui vous empêchent, vous, monsieur le sous-ministre, de voir personnellement à ce que les postes soient dotés impérativement dans les régions? Parce que j'ai l'impression que, sauf pour quelques régions, vos directeurs régionaux ne sont pas nécessairement des gens qui croient au bien-fondé de la Loi sur les langues officielles et qui pourront peut-être, à l'occasion, exercer leur discrétion personnelle, parfois subjective, pour ne pas voir à ce que les postes soient dotés de façon impérative lorsqu'ils devront l'être. J'ai des craintes, j'ai des réserves. Vous savez, quand on vient d'une province comme le Nouveau-Brunswick, où il a fallu être très patient et où il a fallu endurer bien des situations exagérées, on a l'impression que vous avez encore des dinosaures dans votre ministère qui ne croient pas à la Loi sur les langues officielles. Et si vous, monsieur le sous-ministre, vous n'y veillez pas personnellement, on va encore avoir des situations qui demanderont à être corrigées dans 20 ou 25 ans.

Peut-être que je vous ai mal compris, peut-être que mes craintes ne sont pas du tout fondées, mais veuillez m'éclairer, s'il vous plaît.

• 1205

Mr. J.A.H. MacKay: I am not sure how I started to respond, except by saying initially that I firmly believe that, in large organizations like Public Works, we have to get our managers absolutely committed to this program, or to any other program that the government wants to incorporate.

That is, basically, in a business sense. They must have a feeling of commitment to what is necessary to be done. So, I am interested in having this delegation passed on to them in order to ensure that there is a feeling of belonging, so that, when they make that particular position imperative, they will really, sincerely believe that commitment will hold true.

Within the department, we have a system that we are incorporating through our Equal Opportunities Directorate, with a very watchful eye with regard to what makes sense, relative to imperative staffing or any other aspect of the official language program. That is the reason I made a point of stressing twice, I think, in my text, that we have to get the manager to commit to a plan. Once that plan has been committed, I hold that specific person—the regional director general in this case—responsible for ensuring that it is met.

In our planning process,I personally approve every plan, whether it be an equal opportunity plan regarding the official language, or any other plan that we prepare for our business. That is, if you like, a contract between that manager and myself as to what he or she is to be doing in the future.

That is the reason that I want to make sure they realize they have that accountability. In the final analysis, of course, I have accountability for the department. I appreciate and understand that.

[*Traduction*]

making sure personally that positions within the regions are staffed imperatively? Because I have the impression that your regional directors, except in a few regions, do not necessarily believe in the wisdom of the Official Languages Act and might, from time to time, use their personal and perhaps subjective discretion not to have positions staffed imperatively when they should be. I have fears, I have reservations. You know, when you come from a province like New Brunswick, where people have had to be very patient and endure many exaggerated situations, you get the impression that there are still dinosaurs in your department who do not believe in the Official Languages Act. And if you, as deputy minister, do not look after this personally, twenty or twenty-five years from now there will still be situations needing correction.

Perhaps I have misunderstood you; perhaps my fears are entirely unfounded; please, enlighten me.

M. J.A.H. MacKay: Je ne suis pas certain de la façon dont je vais commencer ma réponse, si ce n'est pour dire au départ que je suis convaincu que, dans les grands organismes comme les Travaux publics, il faut que l'on obtienne un engagement ferme de la part de nos gestionnaires envers ce programme ou tout autre programme que le gouvernement veut mettre en oeuvre.

Il faut que les gestionnaires se sentent engagés envers ce qu'il faut faire. J'aimerais donc leur donner ce pouvoir de délégation afin qu'ils aient l'impression de participer au processus. Lorsqu'ils décident de doter un poste de façon impérative, il faut qu'ils croient que cela se réalisera.

Au sein du ministère, nous avons un système que nous allons mettre en place grâce à nos programmes d'égalité d'accès à l'emploi, et nous nous efforçons de bien mettre en oeuvre la dotation impérative ou tout autre aspect du programme des langues officielles de façon logique. Voici la raison pour laquelle j'ai insisté deux fois dans ma déclaration sur l'obligation d'obtenir un engagement de la part d'un gestionnaire envers un plan. Une fois que le directeur général régional a fait cet engagement, je le tiens pour responsable de la mise en oeuvre du plan.

Lors de la planification, j'approuve personnellement chaque plan, qu'il ait rapport à l'égalité d'accès à l'emploi pour ce qui est des langues officielles, ou qu'il s'agisse d'un tout autre plan. Il s'agit d'un contrat entre le gestionnaire et moi-même concernant ses activités à l'avenir.

C'est la raison pour laquelle je veux m'assurer qu'ils se rendent bien compte de leurs responsabilités. En dernière analyse, je comprends très bien que c'est moi-même qui suis responsable du ministère.

[*Text*]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): One final question, Mr. Chairman. Why is it that, in the statistics we were handed here, there are no French essential positions designated at the executive level, whereas you have seven English essential? Is there an explanation for that?

I am referring to page 6, the last page, of the data tables. Let me put it another way. Is there a tendency in your department simply to find out what the language of the occupant of the position is, and to tag him according to his language of preference? Or is it, in reality, the other way around, that you feel there is no need for French essential, but that English essential is a must, and that is the way it is going to be forever?

Mr. J.A.H. MacKay: I am not sure it is going to be that way forever.

Take the business we conduct here, for example, in the national capital, as well as in Quebec and in other bilingual districts of the country. We have designated the necessity for bilingual positions because the communities with which our people work, first of all, force that particular process to ensure that they are bilingual. As I pointed out in my text, they are dealing with a large number of professionals, who, in fact, tend to use English as their first language. I am talking about the contacts outside of the public service.

In the case of the English essential, you will notice, as you pointed out, there are seven for areas that are currently outside the designated bilingual districts. We have shown them as English essential because, in fact, it is actually essential that they be able to speak English. At this point in time, it is not necessary that they be bilingual.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): If you analyse the table, you have a number of positions which have been designated along linguistic lines, and yet you have a considerable number of people who do not meet those requirements. What are you doing about it, besides recruiting? I suppose a lot of these people are so-called "grandfathers". They exercise their rights, and you have to live with that situation for five, ten, fifteen or twenty years. But surely that is a passive attitude. What besides recruitment are you doing to fill this undesirable gap?

• 1210

Mr. J.A.H. MacKay: Well, of course we are encouraging those people to learn the second language and get proficient at the level 'B'. We have also looked at moving some of those people into less critical areas where in fact we do need English essential per se rather than bilingual. We are hoping that as time goes on some of those people will retire so that we can replace them with the bilingual capacity that we need.

This will change quite dramatically with the new instructions from Treasury Board. If I recall those instructions, I think if a position has been designated bilingual for a period of three years, and then the incumbent leaves, that particular

[*Translation*]

Le coprésident (M. Corbin): Une dernière question, monsieur le président. Pourquoi vos statistiques ne prévoient-elles pas de postes pour lesquels le français est essentiel au niveau des cadres, tandis que vous en avez créés pour lesquels l'anglais était essentiel? Pouvez-vous m'expliquer cela?

Je fais allusion à la dernière page des tableaux de données. Permettez-moi de reformuler ma question. Votre ministère a-t-il tendance à déterminer la langue du titulaire du poste et de classifier son poste selon la langue de son choix? Ou est-ce vraiment le contraire, estimez-vous que vous n'ayez pas besoin de poste où le français est essentiel, mais que les postes où l'anglais est essentiel sont indispensables? Pensez-vous que la situation restera ainsi à tout jamais?

M. J.A.H. MacKay: Je n'en suis pas certain.

Prenons nos activités ici dans la Capitale nationale, et celles au Québec et dans d'autres régions bilingues du pays. Nous avons désigné des postes bilingues parce que les milieux où travaillent nos employés l'exigent. Comme je l'ai souligné dans ma déclaration, nos employés font affaire avec bon nombre de professionnels, qui en effet ont tendance à avoir l'anglais comme langue maternelle. Je parle de nos contacts en dehors de la Fonction publique.

Dans le cas des postes où l'anglais est essentiel, vous allez constater, comme vous l'avez dit vous-même, qu'il y en a sept dans les régions qui sont désignées bilingues à l'heure actuelle. Si nous les avons classifiés comme des postes où l'anglais est essentiel, c'est parce qu'effectivement il faut que les titulaires soient capables de parler anglais. En ce moment, il n'est pas nécessaire que ces postes soient bilingues.

Le coprésident (M. Corbin): En analysant le tableau, on constate qu'il y a plusieurs postes qui ont été désignés du point de vue linguistique, et cependant il y a un nombre important de titulaires qui ne satisfont pas aux exigences. En dehors du recrutement, que faites-vous pour corriger cette situation? Je suppose qu'il s'agit dans bien des cas de personnes ayant des droits acquis. Ils font valoir leurs droits, et par conséquent il faut supporter la situation pendant cinq, dix, quinze ou vingt ans. Mais vous devez quand même admettre qu'il s'agit là d'une attitude passive. En dehors du recrutement, que faites-vous pour combler cette lacune?

M. J.A.H. MacKay: Nous encourageons, bien sûr, ces gens à apprendre l'autre langue et à la maîtriser au niveau B. Nous avons également envisagé la possibilité de muter ces employés dans des domaines moins critiques, où il nous faut des postes où l'anglais est essentiel plutôt que des postes bilingues. Nous espérons qu'avec le temps certains prendront leur retraite et que nous pourrons les remplacer par des bilingues.

Cette situation changera de façon assez importante avec les nouvelles directives du Conseil du Trésor. Si je me souviens bien, je crois que si un poste a été désigné bilingue pendant trois ans et si le titulaire part, le poste en question doit être

[*Texte*]

position must then be filled on an imperative basis. So I think one will find that as we move ahead in the next two or three years, there will be quite a change in the level of proficiency in the second language.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Finally, coming back to your regional directors general, is it your view that these people will respect the directives simply because you order them to do it, or do you really feel they have a commitment to making sure the law, the resolution, and the directives are in fact applied?

Mr. J.A.H. MacKay: I would not be honest if I did not say that some of them perhaps give—and I do not want to single out regional directors general—

The Joint Chairman (Mr. Corbin): No, do not.

Mr. J.A.H. MacKay: I am sure some of our managers give the program some lip service. But I think over the last many years—they now believe the program is serious, and I think there has been quite a swing, to the point where there are very few now who actually give it lip service. So I am confident that as time goes on there will be absolute unanimity in supporting the official language program.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. MacKay.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci, monsieur Corbin. M. Marceau.

M. Marceau: Merci, monsieur le président. Je voudrais poser une question d'ordre pratique à M. Desbarats.

Dans le poste qu'il occupe, combien de fois utilise-t-il le français dans l'exercice de ses fonctions? Quelle partie de son travail peut se faire en français? Je parle ici d'une question d'ordre pratique.

M. G. Desbarats (sous-ministre adjoint, Design et construction, ministère des Travaux publics): Merci, monsieur le président. Essentiellement, ce sont les communications avec la région du Québec qui se font en français, les communications quotidiennes avec mes collègues francophones, l'autre sous-ministre adjoint, M. Perrier, ou M. Normand des relations publiques. Je vous dirais qu'en moyenne entre 10 et 15 p. 100 de mes communications se font en français tous les jours, sans compter, évidemment, mes communications avec ma secrétaire, qui sont entièrement en français.

M. Marceau: Si je comprends bien, vos communications en français se font exclusivement avec les francophones et non avec les anglophones?

M. Desbarats: De temps à autre, avec certains anglophones qui m'indiquent qu'ils désirent causer en français. Et j'en ai plusieurs dans mon propre personnel qui ont cette optique.

M. Marceau: Pourquoi attendez-vous que les anglophones vous indiquent qu'ils veulent parler en français mais que spontanément vous ne vous adressez pas à eux dans votre langue, quitte à ce qu'ils vous disent «Eh bien, on aime mieux

[*Traduction*]

doté de façon impérative. Donc je crois que vous allez constater d'ici à deux ou trois ans un changement considérable du niveau de maîtrise de la deuxième langue.

Le coprésident (M. Corbin): Pour revenir à vos directeurs généraux régionaux, estimez-vous qu'ils vont respecter les directives simplement parce que vous leur ordonnez de le faire, ou avez-vous vraiment l'impression qu'ils sont engagés à veiller à l'application de la loi, de la résolution et des directives?

M. J.A.H. MacKay: Ce serait manquer de franchise si je n'admettais pas que certaines d'entre eux donnent peut-être—et je ne veux pas parler uniquement des directeurs généraux régionaux—

Le coprésident (M. Corbin): Non, ne faites pas cela.

M. J.A.H. MacKay: Je suis sûr que certains de nos gestionnaires n'acceptent le programme qu'en théorie. Mais je crois que depuis plusieurs années ils sont convaincus que le programme est sérieux. Je crois qu'il y a eu un revirement considérable, au point où très peu de gestionnaires maintenant n'acceptent le programme qu'en théorie. J'ai donc confiance qu'avec le temps les gestionnaires appuieront de façon unanime le programme des langues officielles.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur MacKay.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Corbin. Mr. Marceau.

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Chairman. I would like to ask Mr. Desbarats a question of a practical nature.

How often does he use French in his job? What portion of his work can be done in French? This is a practical question.

Mr. G. Desbarats (Assistant Deputy Minister, Design and Construction, Department of Public Works): Thank you, Mr. Chairman. Most of my work in French would involve contacts with the Quebec region, day to day contacts with my francophones colleagues, the other assistant deputy minister, Mr. Perrier, or Mr. Normand in public relations. I would say that on the average between 10 and 15 per cent of my day to day contacts are in French, not counting, of course, my dealings with my secretary, which are completely in French.

Mr. Marceau: If I understand correctly, you use French exclusively with francophones, not with anglophones?

Mr. Desbarats: From time to time, I use French with some anglophones who tell me they would like to speak French. A number of my own staff members have this attitude.

Mr. Marceau: Why do you wait until anglophones tell you they would like to speak French rather than spontaneously speaking to them in your language, although it may mean that they will tell you that they prefer that you speak English to

[*Text*]

que tu nous parles en anglais!»? Et à ce moment-là, vous lui parlez en anglais. Pourquoi cette approche-là? Est-ce que c'est une réticence reposant sur le fait que vous n'avez pas confiance que les anglophones vous répondront dans votre langue si vous leur parlez en français? Est-ce une habitude? Est-ce une attitude? Ce que vous dites là est assez significatif.

M. Desbarats: Il y a deux choses, monsieur Marceau. J'ai déjà dirigé des réunions en français exclusivement. Et je l'ai fait exprès. Exactement dans l'esprit que vous proposez en ce moment. Cela m'arrive de le faire. Mais on est assez rapidement découragé lorsqu'on n'est pas compris du tout, et qu'on n'a pas de système de traduction disponible en ce moment. Et vous avez vu, nous avons beaucoup de clauses «grand-père» dans notre Ministère. Mon personnel est assez âgé, en moyenne.

• 1215

En moyenne il est assez âgé; et si on veut être compris, on peut rarement faire une réunion entièrement en français. Nous essayons, de le faire, et je fais des tests assez régulièrement pour voir si ceci est possible. Mais je dois vous dire que ce n'est pas toujours possible.

M. Marceau: Je dois vous féliciter de cette franchise et je pense que c'est vraiment là la situation . . .

M. Desbarats: Vous êtes parfaitement correct. C'est là le problème.

M. Marceau: Ceci m'amène à vous demander ou à demander à M. Mackay . . . Je prends la Région de la capitale nationale, qui est quand même une région essentielle au point de vue du bilinguisme. Je constate que sur 38 postes bilingues, il y en a seulement que 15 qui rencontrent les exigences linguistiques et là-dessus il y a 7 francophones; ce qui m'amène à conclure que dans cette perspective de postes bilingues qui est très attrayante, qui crée une image très intéressante, dans les faits le niveau de capacité linguistique des anglophones est assez théorique. Est-ce que vous pourriez me dire par exemple si cette situation-là que vous nous décrivez est la même qu'il y a un an ou deux ans, ou s'il y a eu une amélioration parce que cela m'apparaît assez tragique comme chiffre? Mais il est évident que s'il y a un progrès , eh bien je voudrais le savoir par rapport aux années précédentes.

Mr. J.A.H. MacKay: Progress, Mr. Marceau, in terms of the number of bilingual employees who would be primarily francophones . . .

Mr. Marceau: Yes. Their capacity as bilinguals.

Mr. J.A.H. MacKay: Yes. Well, as I mentioned in my opening remarks, I think we have made significant strides in terms of the number of senior executives. We have moved from about 7 per cent to 20 per cent for the whole country. Most of the change has, in fact, been taken in the national capital region.

I think we have to be very honest here. Anglophones, and I think Mr. Desbarats made reference to this as well,—

An hon. Member: Yes.

[*Translation*]

them? At that point, you would speak to them in English. Why do you use the other approach? Are you reluctant because you are not sure that anglophones will answer you in French if you speak to them in French? Is it a question of habit? Is it an attitude? Your comment is quite revealing.

Mr. Desbarats: There are two factors, Mr. Marceau. I have held meetings in French only. And I did so on purpose, for the very reason you have just outlined. It does happen on occasion. But you become discouraged quite quickly when you find you are not being understood at all and when you have no interpretation service available at this time. As you have seen, we have many incumbents who come under the grandfather clauses in our department. On the average, my staff is composed of older individuals.

Generally speaking, they are fairly old; if we wish to be understood, we can rarely hold a meeting entirely in French. We do try to do so, and I experiment fairly regularly to see if it is possible. But I must admit that it is not always possible.

Mr. Marceau: I would like to congratulate you on your frankness; I think that really it is the situation . . . .

Mr. Desbarats: You are quite right. That is the problem.

Mr. Marceau: This leads me to ask you, or to ask Mr. MacKay . . . . Let us look at the national capital region, which, after all, is an essential region from the point of view of bilingualism. I see that of 38 bilingual positions, only 15 encumbents meet the linguistic requirements, and 7 of those encumbents are French speakers; this brings me to the conclusion that while bilingual positions look very attractive and paint a very interesting picture, in fact the level of linguistic ability of English speakers is somewhat theoretical. Could you tell me whether the situation you have described is the same as a year or two years ago, or whether there has been an improvement? Because those figures seem rather tragic to me. Of course, if there has been progress, I would like to know what that progress has been compared to previous years.

M. J.A.H. MacKay: Vous parlez de progrès, monsieur Marceau, en nombre d'employés bilingues dont la langue première est le français . . .

M. Marceau: Oui. Leur capacité comme bilingues.

M. J.A.H. MacKay: Oui. Comme je l'ai dit dans mes remarques liminaires, je crois que nous avons fait des progrès importants dans le nombre de cadres supérieurs. Les chiffres ont passé d'environ 7 à 20 p. 100 pour le pays entier. En fait, ce changement s'est produit surtout dans la région de la Capitale nationale.

Je crois que nous devons être très honnêtes. Comme M. Desbarats l'a déjà mentionné, je crois, les anglophones . . .

Une voix: Oui.

[*Texte*]

Mr. J.A.H. MacKay: —in some of our professional categories, who move up into higher positions tend to be from among an older group of people. They have been with us for a long, long time and, in fact, tend to exercise their grandfather rights. However, a lot of them have, in fact, attempted to learn a second language and, perhaps, can use it on a minimal basis. However, when one gets into fairly technical terminology and so on, I think bilingual francophones are absolutely more than one-up compared to anglophones in their ability to understand a second language.

I think we have made progress; I think we will continue to make progress in the next two or three years as some of our older people, in fact, retire or leave the public service.

M. Desbarats: Monsieur le président, vous permettrez peut-être que j'ajoute quelques précisions pour M. Marceau. J'ai fait certaines expériences qui seraient peut-être intéressantes au Comité, ici. Peu après mon arrivée au gouvernement, il y a un peu plus de cinq ans, j'ai trouvé que l'enseignement des langues était trop limité à un français de conversation, pas assez technique; certains de mes chefs de service, en ce moment j'en ai trois, prennent des cours de langue beaucoup plus spécifiques au secteur technique afin d'apprendre le vocabulaire technique et d'apprendre à se servir du français dans une situation technique. Pour moi c'est là l'essentiel du problème, dans mon secteur, et c'est un secteur qui est assez vaste, qui est assez répandu au Ministère. Alors nous faisons un effort très spécifique de recrutement et d'entraînement dans les langues du côté technologique, en ce moment.

Le coprésident (sénateur Murray): C'est votre dernière question, monsieur Marceau.

M. Marceau: M. Mackay ou M. Desbarats, quel genre de recrutement faites-vous à l'extérieur de vos services? Pouvez-vous me donner les démarches que vous faites en dehors de votre secteur pour recruter des francophones, et quel succès vous avez? Par exemple, le ministère des Approvisionnements et Services nous disait qu'il y avait un certain nombre de francophones qui avaient été recrutés et qui font partie maintenant de ministères. Pouvez-vous me donner une idée de la façon dont vous procédez pour le recrutement, et le succès que vous remportez?

• 1220

M. Desbarats: Eh bien, je vais commencer par quelque chose de négatif. D'après les indications que M. Mackay vous avait données, j'ai dû réduire mon personnel de plus de 340 sur un total de 900 environ pour les trois dernières années. Je n'ai pas pu faire beaucoup de recrutement. Nous avons été coincé, réduit par le Conseil du Trésor.

Cependant, nous avons réussi à force de contact personnel. Dans notre secteur, les contacts personnels paraissent être l'essentiel du principe de recrutement. Nous avons de la difficulté à faire venir des candidats à Ottawa. Alors, j'ai adopté le principe de tâcher de les recruter d'abord dans nos régions et

[*Traduction*]

M. J.A.H. MacKay: ... dans certaines de nos catégories professionnelles, qui atteignent des postes plus élevés, tendent à représenter un groupe plus âgé. Ils sont au ministère depuis très, très longtemps et, en fait, ont tendance à invoquer leurs droits acquis. Il reste toutefois vrai que beaucoup d'entre eux ont essayé d'apprendre une deuxième langue et sont peut-être capables de s'en servir de façon très limitée. Mais lorsqu'il s'agit de termes plutôt techniques et ainsi de suite, je crois que les francophones bilingues ont un avantage énorme par rapport aux anglophones pour ce qui est de leur capacité de comprendre une deuxième langue.

Je crois que nous avons fait des progrès; je crois que nous continuerons à en faire au cours des deux ou trois années à venir au fur et à mesure que nos employés les plus âgés prendront leur retraite ou quitteront la Fonction publique.

Mr. Desbarats: If I may, Mr. Chairman, I would like to add a few details for Mr. Marceau. I have tried a few experiments which might interest the committee. Soon after I arrived in the government, a little over five years ago, I found that language training was overly limited to conversational French rather than technical French; some of my service heads, right now there are three, take much more specific technical language courses so as to learn the technical vocabulary and learn to use French in technical situations. In my opinion that is the basis of the problem in my sector, and it is a fairly extensive sector, widespread throughout the department. So, right now, we are making a very specific recruiting and training effort at the level of technological linguistic ability.

The Joint Chairman (Senator Murray): This is your last question, Mr. Marceau.

Mr. Marceau: Mr. MacKay or Mr. Desbarats, what sort of recruiting do you do outside of your services? Can you tell me what steps you take outside of your sector to recruit French speakers and how successful those steps have been? For instance, the Department of Supply and Services told us that a certain number of French speakers had been recruited and are now departmental employees. Can you give me some idea how you go about recruiting, and how successful you are?

Mr. Desbarats: I will start with the negative side. As indicated by Mr. MacKay's figure, I have been forced over the last three years to reduce my staff by more than 340 employees out of about 900. I have not been able to do much recruiting. We have been cornered by the Treasury Board reductions.

We have, however, had some success through personal contact. In our sector, personal contacts seem to be an essential part of recruiting. We have trouble attracting candidates to Ottawa. For that reason I try to recruit people in our region first, and then, once they are in the sector, in the department,

[*Text*]

ensuite, une fois qu'ils sont dans le secteur, dans le ministère, de les inviter à se déplacer et de venir à Ottawa pour une période de temps. Maintenant, il s'agit d'un nombre assez petit, j'en ai eu 5 ou 6 dans la dernière année de cette façon.

Mais, puisque nous pouvons recruter de nouveau, à cause des régimes de retraite, et cetera, j'ai mis sur pied un système de choix d'individus préposés au recrutement dans chacune des disciplines. J'ai de nombreuses disciplines, plus de 34 disciplines et sous-disciplines, toutes spécialisées, et la seule façon de rencontrer des gens c'est de nommer une personnalité francophone ou bilingue aux quartiers généraux ou dans une région francophone au Québec, qui agira d'intermédiaire auprès des universités et auprès des bureaux privés. Et c'est ce que nous avons fait.

J'ai une liste de gens que nous jugeons tous les trois mois d'après les progrès. Le sous-ministre ne l'a pas indiqué, mais nous avons des postes qui sont disponibles, nous permettant d'atteindre cet objectif d'une vingtaine de nouveaux candidats dans les domaines scientifique et technologique.

Alors, nous comptons beaucoup sur le contact personnel, soit auprès des universités, soit auprès des bureaux et des industries qui peuvent nous fournir le genre de candidat dont nous avons besoin. D'ailleurs, nous avons déjà plusieurs candidats qui seront disponibles.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci, monsieur Desbarats. Sénateur Guay.

M. Marceau: J'ai juste une courte et dernière question parce que je voudrais . . .

Le coprésident (sénateur Murray): Je suis obligé de vous couper court.

M. Marceau: Monsieur le président, laissez-moi exposer mon point de vue, s'il vous plaît! Je vous ai laissé la chance de parler tout à l'heure comme coprésident et je vous ferais remarquer que ce n'est pas au coprésident de poser des questions, c'est aux membres du Comité. Alors, je voudrais poser une dernière question avec votre permission.

Le coprésident (sénateur Murray): Monsieur Marceau, je dois vous couper court et inviter le sénateur Guay à poser ses questions.

Monsieur Guay.

Le sénateur Guay: Monsieur le président, j'aimerais premièrement dire à M. Mackay que j'ai bien apprécié sa présentation. Il me laisse l'impression d'un bon vouloir de sa part ainsi que des adjoints dans son département, et je crois qu'ils s'en vont dans la bonne direction.

Mais, il y a encore des endroits où il y a du travail à faire. Je crois qu'il est d'accord avec nous. J'aimerais lui dire que je reconnais le fait qu'en ce qui concerne les architectes ou les ingénieurs et ainsi de suite, c'est parfois difficile de voir à ce que tous ces gens-là soient bilingues. Je le reconnais.

Mais, je crois que dans le cas des réceptionnistes, de la personne au centre d'information et des secrétaires, il me semble, et j'ai raison de le dire, qu'il y a une certaine facilité

[*Translation*]

invite them to move to Ottawa for a certain amount of time. They are not very numerous; over the past year, I have acquired five or six employees in this way.

But since we can now start recruiting again, thanks to pension plans, et cetera, I have set up a selection system of recruiting agents within each discipline. I have many disciplines, more than 34 disciplines and sub-disciplines, each specialized; the only way to meet people is to name a Frenchspeaking or bilingual person at headquarters or within one francophone region in Quebec to act as a go-between with the universities and the private companies. That is what we have done.

I have a list of people who are judged every three months according to their progress. The Deputy Minister did not mention it, but we do have positions available, which will allow us to achieve our goal of 20 new candidates in the scientific and technological field.

So we count a great deal on personal contact, either with the universities or with offices or industries which could supply us with the type of candidate we need. In fact, we already have several candidates who will be available.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Desbarats. Senator Guay.

Mr. Marceau: I just have a brief question, because I would like . . .

The Joint Chairman (Senator Murray): I have to cut you off.

Mr. Marceau: Please, Mr. Chairman, allow me to express my point of view! Earlier I gave you the opportunity to speak as Joint Chairman; I would like to point out to you that it is up to Committee members to ask questions and not up to the Joint Chairmen. So, with your permission, I would like to ask a final question.

The Joint Chairman (Senator Murray): I must cut you off and invite Senator Guay to ask his questions.

Mr. Guay.

Senator Guay: Mr. Chairman, I would first like to tell Mr. MacKay that I appreciated his presentation very much. I got the impression that he and his assistants within the department have a positive attitude, and I think they are moving in the right direction.

Nonetheless, in some areas there is still work to be done. I think he agrees with us. I would like to say that I recognize the fact that it is sometimes difficult to make sure that all architects and engineers and so on are bilingual. I recognize that fact.

But as far as receptionists, information centre personal and secretaries are concerned, I think I am correct in saying that it is easy to recruit such personnel. Because in my province,

[*Texte*]

de faire un recrutement de ces personnes-là. Parce que dans ma province, le Manitoba, tout comme dans d'autres provinces de l'Ouest canadien, ils sont disponibles. Je veux bien mentionner que je parle des secrétaires, des réceptionnistes et du personnel d'un centre d'information. Avez-vous pris en considération qu'en ce moment dans tous les ministères du Manitoba, parmi toutes les personnes que vous avez et qui sont assez nombreuses, vous avez seulement un bilingue? En Saskatchewan vous en avez aucun et dans l'Alberta seulement deux? A moins que les chiffres que vous nous avez donnés ne soient pas concrets.

• 1225

Voici ma question. Avez-vous pris en considération l'idée de remplir les fonctions que je vous ai mentionnées avec des personnes bilingues, c'est-à-dire dans les postes de réceptionnistes, de secrétaires, et du personnel des centres d'information?

Mr. J.A.H. MacKay: I am sorry but we are the first to admit that we do not have many designated bilingual positions in the West. We will, however, have them in terms of Manitoba, particularly in Winnipeg which has now been declared a bilingual district in that sense.

Looking at a statistic not shown here, we have about 13 whom we know are bilingual francophones, but they are not filling designated bilingual positions. Our homework will be to designate bilingual positions in the Winnipeg area as this new district comes into place, and hopefully we will have people who can move into critical areas and handle both languages in dealing with outside publics.

One of the major problems—I am sure you have heard this before, Senator, in previous committee meetings—is that we have a limited number of positions, so when one starts to switch over to bilingual positions, the fastest way to do this—and we have done this in some cases—is to take person-years from other activities and run a parallel arrangement that puts the bilingual capacity into place. Gradually, as people leave, the correct number of bilingual positions are filled. We will have to do this in Manitoba, and in Toronto when we get started in April of next year, which is putting pressure on us.

Senator Guay: That was my next question. Do you believe you will be able to meet Treasury Board's new policy, which includes Winnipeg and Toronto, whereby these positions have to be filled by April 1, 1982?

Mr. J.A.H. MacKay: I think we will be fairly close even if we have to put into place some administrative arrangements. We are already talking to some of our friends in Quebec who may like to have a couple of years in Toronto or Winnipeg to help us out during this interim period of change.

[*Traduction*]

Manitoba, as in other Western Provinces, they are available. I repeat I am referring to secretaries, receptionists and information centre personnel. Have you considered the fact that right now in all your offices in Manitoba, amongst all your fairly numerous employees, you have only one bilingual employee? You have none in Saskatchewan, and only two in Alberta. Unless the figures you have given us are not concrete.

The question is this. Have you considered the idea of filling the positions I mentioned with bilingual employees, that is positions such as receptionists, secretaries and information center employees?

M. J.A.H. MacKay: Je m'excuse, mais nous admettons volontiers que nous n'avons pas beaucoup de postes désignés bilingues dans l'Ouest. Nous en aurons cependant, au Manitoba, surtout à Winnipeg qui vient d'être déclaré district bilingue.

Regardant une statistique qui ne figure pas dans les tableaux, nous avons 13 employés qui sont des francophones bilingues, mais ils ne remplissent pas des postes désignés bilingues. Il faudra que l'on désigne des postes bilingues dans la région de Winnipeg, et nous espérons avoir des employés qui soient capables de travailler dans des domaines critiques dans les deux langues en communication avec le public.

L'un des problèmes majeurs, et je suis certain que vous l'avez déjà entendu lors de précédentes réunions du Comité, monsieur le sénateur, c'est que nous avons un nombre restreint de postes. Donc, lorsque l'on commence à convertir des postes en postes bilingues, la façon la plus rapide de le faire—et nous l'avons fait dans certains cas—c'est d'enlever des années-personnes à d'autres secteurs et mettre en place un personnel parallèle bilingue. Au fur et à mesure que les employés quittent le ministère, l'on satisfait aux exigences concernant le nombre de postes bilingues. Il faudra le faire au Manitoba et à Toronto à compter d'avril 1982. Cette exigence nous oblige à prendre des mesures rapidement.

Le sénateur Guay: C'était la prochaine question que je voulais vous poser. Estimez-vous que vous serez capable de respecter la nouvelle politique du Conseil du Trésor, qui comprend Winnipeg et Toronto, selon laquelle ces postes doivent être comblés avant le 1er avril 1982?

M. J.A.H. MacKay: Je crois que nous allons réussir assez bien, même s'il faut mettre en place certains arrangements administratifs. Nous sommes déjà en communication avec certains de nos amis au Québec qui voudraient peut-être passer quelques années à Toronto ou à Winnipeg pour nous donner un coup de main pendant cette période intérimaire de changement.

[*Text*]

Senator Guay: Of course, you are aware that the positions I mentioned particularly are available. There are people available in the area in western Canada.

My other question, Mr. Chairman, is in regard to Public Works buildings.

Nous avons des plaintes en ce qui concerne le corps des commissaires dans vos divers édifices. Pourriez-vous nous dire si les différentes agences de sécurité sont soumises au respect de la Loi sur les langues officielles?

Do you want me to repeat it?

Mr. J.A.H. MacKay: No, I understood. That has been an ongoing problem in terms of our commissionaires and security personnel. It has been one of the major complaints from the office of Official Languages. However, about a year ago, we incorporated in our contractual document that for services provided to us—security for example—the individual in question must be able to speak in both languages, not only during the day but also during the quiet hours and on weekends, when we have the biggest problem. This will take time to implement because contracts are usually for two or three years. As they are completed and new ones come into effect, this particular contract will come into effect.

Senator Guay: I see you understand the problem because I had a protective problem in one of your buildings here at 10 o'clock at night. I was almost thrown out, even though I tried to identify myself in French. He had doubts about me so, to make sure I got in, I immediately switched to the other language.

These are my questions and I believe you are responding to what I have requested. I will be pleased, indeed, if these positions are filled on time, and if you have problems getting secretaries, receptionists and the like in my area, please let me know and I will try to help you out.

• 1230

Mr. J.A.H. MacKay: Thank you very much.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Senator Guay.

M. Lalande, le sous-commissaire aux langues officielles aurait un bref commentaire. Monsieur Lalande.

M. G. Lalande (sous-commissaire aux langues officielles): Monsieur le président, rapidement, voilà ce que je peux dire. En matière de langue de travail, quoiqu'on peut à la fois noter les signes de progrès qui sont lents bien sûr, et laborieux, il y a aussi des points sur lesquels il reste beaucoup à faire au sein de ce ministère.

Il est vrai, par exemple, qu'une amélioration sensible a été réalisée quant à l'augmentation du nombre de francophones dans les catégories de la haute direction, les catégories scientifiques et professionnelles. Cependant, l'emploi du français

[*Translation*]

Le sénateur Guay: Vous êtes sans doute conscient du fait qu'en particulier les postes auxquels j'ai fait allusion sont disponibles. Il y a des gens qui pourraient combler ces postes dans la région de l'Ouest.

Mon autre question, monsieur le président, concerne les édifices du ministère des Travaux publics.

We get complaints regarding the commissionaires in your various buildings. Could you tell us whether the security agencies are required to comply with the Official Languages Act?

Voulez-vous que je répète ma question?

M. J.A.H. MacKay: Non, je l'ai comprise. Vous faites allusion à un problème continu pour ce qui est de nos commissaires et nos agents de sécurité. Il s'agit d'une des plaintes majeures faite par le Bureau du Commissaire aux langues officielles. Il y a un an, cependant, nous avons intégré à notre contrat que le titulaire—l'agent de sécurité, par exemple—doit être capable de parler les deux langues, non seulement pendant la journée, mais également pendant la nuit et les fins de semaine, lorsque nous avons les problèmes les plus graves. Il nous faudra du temps pour mettre en oeuvre cette politique, car les contrats sont d'habitude d'une durée de deux ou trois ans. Les nouveaux contrats qui remplacent les anciens contiennent tous cette clause.

Le sénateur Guay: Je suis heureux de constater que vous êtes au courant du problème. Moi-même j'ai eu de la difficulté dans un de vos édifices à 22 heures. On m'a presque mis à la porte, bien que j'aie essayé de m'identifier en français. L'agent hésitait à me laisser entrer, j'ai donc commencé à parler l'autre langue tout de suite pour être sûr d'entrer dans l'édifice.

Ce sont les questions que je voulais vous poser, et je crois que vous y avez répondu de façon satisfaisante. Je serais très content si ces postes étaient comblés avant la date limite, et si jamais vous aviez des problèmes à trouver des secrétaires, des réceptionnistes, etc., dans ma région, veuillez m'en informer et j'essaierai de vous aider.

M. J.A.H. MacKay: Merci beaucoup.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci, monsieur le sénateur Guay.

Mr. Lalande, the Deputy Commissioner of Official Languages has a brief comment to make. Mr. Lalande.

Mr. G. Lalande (Deputy Commissioner of Official Languages): I have a few brief comments to make, Mr. Chairman. With respect to the language of work, while there have been some signs of slow and difficult progress, there are also areas in which a great deal remains to be done in this department.

It is true, for example, that there has been considerable progress as regards increasing the number of francophones in the senior executive category and the scientific and professional category. However, the fact remains that the use of French

[*Texte*]

comme langue de travail reste encore terriblement faible. Pour ce qui est des instruments de travail, il est vrai que le ministère a commencé à produire un manuel sur sa politique en matière de langues officielles, mais que des chapitres clefs de ce manuel n'ont pas encore été distribués et restent encore à l'étape de projet.

Evidemment, je tiens à souligner aussi que le ministère a produit un glossaire technique bilingue, et je pense qu'il doit être félicité. Même si ce glossaire technique reste à réviser, on en connait actuellement une première version.

Il y a aussi comme signe de progrès, évidemment, les directives qui ont été émises par le ministère en matière de publicité pour les appels d'offre, en ce qui a trait au média de langues officielles minoritaires. Et je dois dire là-dessus que des plaintes ne nous parviennent plus sur ce chapitre-là.

Néanmoins, je me dois de constater que les mécanismes de contrôle et d'évaluation dans ce ministère en matière de langues officielles sont ou inexistants ou vraiment sous-développés. Il y a encore un trop petit nombre de postes bilingues surtout dans l'Ouest et dans les Maritimes. Comme M. Herbert l'a indiqué, il y a une sous-représentation d'employés anglophones au Québec. Il y a seulement 72 p. 100 des titulaires de postes bilingues de superviseurs qui rencontrent les exigences linguistiques de leurs postes. Je pourrais allonger cette liste-là, mais je pense qu'on peut faire un bilan qui est équilibré en insistant, évidemment, sur les progrès qui restent à faire. D'ailleurs, tout cela se traduit par notre baromètre, si je peux m'exprimer ainsi, qui est celui du nombre de plaintes que nous instruisons. Et je dois dire que le nombre de plaintes, en ce qui a trait à ce ministère, reste à peu près au niveau qu'il était l'an dernier.

La raison pour laquelle je m'appuie sur ce baromètre, c'est que le bureau du commissaire a procédé pour la première fois à une vérification linguistique de ce ministère en 1973-1974. Donc, nous suivons la situation, mais nous aimerions la voir de plus près. Et je peux annoncer qu'il est dans nos intentions de procéder, l'année prochaine, en 1982, à une autre vérification de ce ministère qui nous permettra de vous donner un tableau beaucoup plus précis de la situation.

Je tenais à vous faire part de ces quelques observations pour le moment. Merci, monsieur le président.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci, monsieur Lalande.

Let me thank Mr. MacKay and his colleagues from the Department of Public Works for being here this morning and for their thorough response to our questions.

I would remind members of the committee again that we will be hearing from the public service unions on Thursday next at 9.30 a.m.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

as a language of work is still very poor. As regards work tools, it is true that the Department has begun to prepare a manual on its official languages policy; however, some key chapters of this manual have not yet been distributed and are still in the planning stages.

I would also like to mention the fact that the department has prepared a bilingual technical glossary, and I think it should be congratulated on this. Although the technical glossary still has to be revised, there is a first draft available at the present time.

Other signs of progress can be seen in the directives issued by the department concerning advertising by the minority official language media for calls for tenders. I must say that we are no longer receiving complaints on this point.

Nevertheless, I must point out that the official languages control and evaluation procedures in this department are either non-existent or very underdeveloped. There are still too few bilingual positions, particularly in the west and in the Maritimes. As Mr. Herbert said, anglophone employees are underrepresented in Quebec. Only 72 per cent of the encumbents of supervisory bilingual postions meet the language requirements of their positions, The list could go on and on, but I think that we can make a balanced report, provided we stress the work still to be done. Our barometer in these matters is the number of complaints we receive. And I must point out that the number of complaints concerning this department is about the same this year as it was last.

The reason I refer to this indicator, is that the Commissioner's office made an initial linguistic audit of the department in 1973-1974. We are therefore monitoring the situation, but we would like to do so at closer hand. I would like to announce that we intend to conduct another audit of this department in 1982. This will enable us to give you a much more accurate description of the situation.

Those were the comments I wanted to make at this time. Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Lalande.

Je voudrais remercier M. MacKay et ses collègues du ministère des Travaux publics de leur comparution ce matin et de leurs réponses approfondies à nos questions.

Je rappelle aux membres du Comité que nous recevrons les syndicats de la Fonction publique jeudi matin à 09h30.

La séance est levée.

APPENDIX "OLLO-22"

OFFICE OF THE AUDITOR GENERAL

CANADA

APPENDICE «OLLO-22»

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

RECRUITMENT CAMPAIGN OF FRANCOPHONE STUDENTS-IN-ACCOUNTS IN THE OFFICE OF THE AUDITOR GENERAL - PROVINCE OF QUEBEC

Results of 1980-81 University Recruitment Campaign

Of the 16 students-in-accounts recruited, 8 or 50% were Francophones: 3 came from l'Université du Québec à Montréal, 1 from l'Université Laval, 1 from l'Université de Sherbrooke, 1 from l'Université du Québec à Rimouski. The remaining 2 Francophones came from l'Université d'Ottawa.

Visits were made to the following universities in the Province of Quebec during the campaign:

Other Activities

A Francophone Principal (PX-02) has been named to head our regional office in Montreal. His responsibilities include liaising with professional associations and universities in Quebec.

RECRUTEMENT DE STAGIAIRES EN COMPTABILITE FRANCOPHONES AU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL - PROVINCE DE QUÉBEC

Résultats de la campagne de recrutement universitaire de 1980-81

Des 16 stagiaires recrutés, 8 ou 50% étaient francophones: 3 en provenance de l'Université du Québec à Montréal, 1 de l'Université Laval, 1 de l'Université de Sherbrooke et 1 de l'Université du Québec à Rimouski. Les 2 autres francophones venaient de l'Université d'Ottawa.

Voici la liste des universités visitées dans la Province de Québec lors de cette campagne:

Université du Québec à Montréal
Hautes études commerciales
Concordia
Bishop's
Université Laval
Université du Québec à Hull
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Université de Sherbrooke

Autres activités

Notre bureau régional de Montréal est maintenant dirigé par un directeur principal francophone au niveau PX-02. Entre autres responsabilités, il sert de liaison entre le BVG et les associations professionnelles et les universités au Québec.

Efforts have also been made to ttract more Francophones through he "Échange Canada" and CAP programs. esults have been most encouraging.

ost-Secondary Recruitment

According to the latest inform- tion, no recruitment is done at the ost-secondary level and, more precise- y, at the CEGEP level for the simple eason that CEGEP graduates do not eet the requirements to qualify as tudents-in-accounts.

The OAG's recruitment personnel ill be looking into the possibility f participating in information ses- ions such as "Career Days" at the EGEP level.

rojections for 1981-82

The Office is in the middle of ts annual university recruitment ampaign. Following visits to 38 niversities from coast to coast, pproximately 360 candidates will e interviewed over the next few nths; 145 or 40.3% of these andidates have requested to be nterviewed in French.

On a fait des efforts accrus pour attirer plus de francophones dans le cadre des programmes d'Échange Canada et CAP avec des résultats encourageants.

Recrutement post-secondaire

Aux dernières nouvelles, il ne se fait pas de recrutement au niveau post-secondaire et, plus particulièrement, au niveau des cégeps pour la simple raison que les gradués(ées) de cégep n'ont pas le niveau suffisant pour être admis(ises) comme stagiaires.

Les responsables du recrutement de notre Bureau vont se renseigner sur les possibilités de participer à des journées d'information, genre "Career Days", au niveau des cégeps.

Perspectives pour 1981-82

La campagne de recrutement universitaire pour futurs stagiaires bat son plein. Suite à des visites dans 38 universités d'un océan à l'autre, environ 360 candidats doivent être interviewés au cours des prochains mois dont 145 ou 40.3% ont exprimé le désir d'être interviewés en français.

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF
THE SENATE AND OF THE HOUSE
OF COMMONS ON OFFICIAL LANGUAGES

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

Representing the Senate:

Senators — Sénateurs

Asselin	Guay	Stanbury	Wood—(6)
Cottreau			

Representing the House of Commons:

Messrs. — Messieurs

Bosley	Herbert	Kelly	Malépart
Clarke (*Vancouver Quadra*)	Cousineau	Kilgour	Nystrom—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Robert Vaive

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE
LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LES
LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Représentant le Sénat:

Sénateurs — Senators

Asselin	Guay	Stanbury	Wood—(6)
Cottreau			

Représentant la Chambre des communes:

Messieurs — Messrs.

Bosley	Herbert	Kelly	Malépart
Clarke (*Vancouver Quadra*)	Cousineau	Kilgour	Nystrom—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Robert Vaive

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, DECEMBER 3, 1981
(38)

[*Text*]

The Special Joint Committee on Official Languages met this day at 9.38 o'clock a.m., the Joint Chairman, Mr. Corbin, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Guay and Murray.

Other Senator present: The Honourable Senator Hastings.

Representing the House of Commons: Mr. Corbin, Mrs. Côté and Mr. Marceau.

Other Member present: Mr. Gimaïel.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mr. Marc Leman; *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Messrs. Majeau and Strong.

Witnesses: *From the Public Service Alliance of Canada*: Mr. R. Perron, Staff Officer. *From the Professional Institute of the Public Service of Canada*: Mr. J.E. Donegani, President; Mr. Denis Cardinal, Employment Relations Officer; Mr. E. Spencer, Planning and Development Officer. *From the Office of the Commissioner of Official Languages*: Mr. G. Lalande, Deputy Commissioner.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980 and Thursday April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980 and Thursday, April 23, 1981, relating to the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October, 14, 1980, Issue No. 1 and Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14*).

Mr. Perron made a statement and answered questions.

Ordered,—That the document entitled—Submission to the Special Joint Committee of the Senate and House of Commons on Official Languages—submitted by the Public Service Alliance of Canada, be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See appendix "OLLO-23"*).

At 11.11 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 11:20 o'clock a.m., the sitting was resumed.

Mr. Donegani made a statement and with Messrs. Cardinal and Spencer answered questions.

Mr. Lalande answered questions.

At 12:51 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 3 DÉCEMBRE 1981
(38)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à 09h 30 sous la présidence de M. Corbin (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: les honorables sénateurs Guay et Murray.

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Hastings.

Représentant la Chambre des communes: M. Corbin, M^me^ Côté et M. Marceau.

Autre député présent: M. Gimaïel.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: M. Marc Leman; *Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur*: MM. Majeau et Strong.

Témoins: *De l'Alliance de la Fonction publique du Canada*: M. R. Perron, agent syndical. *De l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada*: M. J.E. Donegani, président; M. Denis Cardinal, agent des relations de travail; M. E. Spencer, agent de la planification et du développement. *Du Bureau du Commissaire aux langues officielles*: M. G. Lalande, sous-commissaire.

Le Comité reprend l'étude de ses Ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 et de ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes du 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 portant sur les rapports de 1978, 1979 et 1980 du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux du mardi 14 octobre 1980, fascicule no 1 et du jeudi 19 mai 1981, fascicule no 14*).

M. Perron fait une déclaration et répond aux questions.

Il est ordonné—Que le document intitulé—Mémoire au Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles—soumis par l'Alliance de la Fonction publique du Canada, soit joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour (*voir appendice «OLLO-23»*).

A 11h 11, le Comité suspend ses travaux.

A 11h 20, le Comité reprend ses travaux.

M. Donegani fait une déclaration, puis, avec MM. Cardinal et Spencer, répond aux questions.

M. Lalande répond aux questions.

A 12h 51, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le cogreffier du Comité

Paul Belisle

Joint Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Text*]

Thursday, December 3, 1981

• 0940

Le coprésident (M. Corbin): A l'ordre!

Messieurs les sénateurs, messieurs les députés, monsieur le commissaire, messieurs, nous avons le plaisir d'accueillir ce matin les fonctionnaires de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Je crois comprendre que M. Perron, agent syndical, sera le porte-parole du groupe ce matin. Il est accompagné de deux personnes que je le prierais de présenter au Comité avant de nous faire lecture du mémoire de l'Alliance.

Je vous rappelle que nous accueillerons à 11 h 00 les hauts fonctionnaires de l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada.

Je tiens à vous rappeler également que nous examinons ce matin les Rapports annuels du commissaire aux langues officielles relativement à la langue de travail dans les ministères et agences du gouvernement fédéral

Je suis donc heureux d'accueillir en votre nom les hauts fonctionnaires de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, et je demanderais à M. Perron de procéder sans plus tarder.

M. R. Perron (agent syndical, Alliance de la Fonction publique du Canada): Merci, monsieur le président.

Les personnes qui m'accompagnent sont M^me^ Blanche Roy et M^lle^ Louise Czernenko, toutes deux de l'Alliance.

Si cela vous convient, nous aimerions faire une courte présentation et ensuite répondre à vos questions.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Perron, si je peux me permettre, vous êtes tout à fait libre de lire en entier le texte que vous avez préparé. Si vous désirez en faire un résumé, nous pourrions quand même l'annexer au compte rendu d'aujourd'hui. À vous de choisir.

M. Perron: Je pense qu'il serait préférable qu'on fasse une revue générale. Je vais essayer de toucher tous les points saillants. Vous avez la présentation; si vous voulez l'annexer, ce serait tout à fait acceptable, à notre avis.

Le coprésident (M. Corbin): Très bien.

M. Perron: Premièrement, on veut vous remercier de nous avoir donné l'occasion de vous rencontrer et de discuter des langues officielles dans la Fonction publique.

Nous voulons surtout aborder les six recommandations qu'a faites le Comité. Nous nous concentrerons sur la recommandation numéro 6. A notre avis, c'est la recommandation la plus importante; c'est donc celle à laquelle nous allons accorder le plus de temps.

I believe a synthesis of some of the major problems and the reasons for some of the difficulties seen in the bilingualization, if we will, of the federal public service is contained in Issue

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Translation*]

Le jeudi 3 décembre 1981

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Order, please.

Senators, members of Parliament, Mr. Commissioner, gentlemen, we have the pleasure to welcome members of the Public Service Alliance of Canada this morning. I understand that Mr. Perron, a union officer, will be the spokesman for the group this morning. He is accompanied by two people that I would ask him to present to the Committee before reading his presentation on behalf of the Alliance.

I would like to remind you that we will meet with senior executives from the Professional Institute of the Canadian Public Service at 11.00 o'clock.

I would also like to remind you that we will be studying the annual report of the Commissioner of Official Languages with respect to the language of work in federal government departments and agencies this morning.

I am happy to welcome on your behalf the senior executive of the Public Service Alliance of Canada, PSAC, and I will ask Mr. Perron to begin now.

Mr. R. Perron (Union Officer, Public Service Alliance of Canada): Thank you, Mr. Chairman.

I have with me Mrs. Blanche Roy and Miss Louise Czernenko, both from the Alliance.

If that suits you, we would like to make a short presentation and then answer your questions.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Perron, if you will allow me, you are at liberty to read the entire text that you have prepared. If you wish to make a summary, we can attach it to today's minutes. The choice is yours.

Mr. Perron: I think it would be better to give a general summary. I will attempt to deal with the main issues. You have the submission, if you wish to attach it, that will be completely acceptable in our opinion.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Very well.

Mr. Perron: First of all, we would like to thank you for giving us the opportunity to meet you and discuss official languages in the public service with you.

We would first of all like to talk about the six recommendations which were made by the Committee. We will concentrate on recommendation number six. In our opinion, this is the most important recommendation, and therefore we will give it the most time.

Au fascicule n° 22 des procès-verbaux et témoignages du Comité, on trouve, à mon avis, un résumé des problèmes majeurs et des principaux obstacles au bilinguisme dans la

[*Texte*]

No. 22 of the *Minutes of Proceedings and Evidence* of this committee. I would like to read what it says on page 5 of those minutes:

> While much progress has been achieved over the years, the Committee found that the inability to provide a full range of bilingual services was endemic to virtually every federal institution. Each department and agency offered one or more of the following explanations for this or that weakness: lack of qualified bilingual personnel, recruitment and deployment problems, delays in translation, policy and planning difficulties, costs, conflicting priorities, difficulties arising from provisions in collective agreements, and so on. All implied that language reform was a long-term program and that its overall objective would not be fully achieved for some years to come.

J'aimerais vous faire remarquer qu'on approuve entièrement les remarques qui ont été faites dans ce paragraphe. Il faut, à notre avis, reconnaître qu'on a fait jusqu'à maintenant beaucoup de progrès; il ne faut pas oublier qu'un programme qui répond aux exigences de la Loi sur les langues officielles est un programme à long terme. Même si les buts de la Loi ne sont pas encore complètement atteints, douze ans après son adoption, il faut avouer que le progrès est important, même s'il reste encore beaucoup à faire.

Revenons au paragraphe qu'on vient de voir . . .

Le coprésident (M. Corbin): A quelle page?

M. Perron: C'est à la page 2 en français.

Nous avons essayé de faire la distinction entre ce que nous croyons être les problèmes bien précis dans l'établissement du service dans les deux langues à la Fonction publique à travers le Canada et les raisons pour lesquelles le progrès n'a pas été aussi rapide qu'on l'aurait voulu. Les problèmes nous semblent être les suivants: le manque de personnel bilingue qualifié, les problèmes de recrutement et de répartition géographique et les retards dus à la traduction. Ce sont les problèmes.

Les raisons pour lesquelles le progrès n'a pas été aussi rapide qu'on l'aurait voulu, ce sont les difficultés de planification et d'élaboration des politiques, les coûts et la contradiction dans les priorités.

I think what we are trying to say in this regard is that the bilingualization, if you want, of the public service—or the ability to provide services in the language of the user—has been a high-profile kind of exercise; however, the priorities within the departments have not been very high. The costs have been fairly extensive, but the priority of bringing about the total service is not one rising to the top in the overall priority listing of the various government departments.

I think this is one of the major thrusts, in our view, of what has to be looked at and what the committee has to examine directly.

With regard to the various recommendations the committee has made, we wanted to make a few comments. We are not going to comment on recommendation No. 1, primarily because we are just not that involved and familiar with the

[*Traduction*]

Fonction publique. J'aimerais lire la page 5 de ces procès-verbaux:

> Même si beaucoup de progrès a été accompli au cours des années, le Comité a constaté que la plupart des institutions fédérales continuent d'être incapables d'assurer à la population un éventail complet de services bilingues. Chaque ministère et organisme a fourni l'une ou l'autre des raisons suivantes pour justifier ces faiblesses: manque de personnel bilingue qualifié, problèmes de recrutement et de répartition géographique des employés, retards dans la traduction, des difficultés de planification et d'élaboration des politiques, coûts, conflits de priorités, difficultés inhérentes à certaines clauses des conventions collectives, etc. Toutes ces raisons sous-entendent que la réforme linguistique est un programme à long terme et que ses objectifs ne seront pas réalisés avant plusieurs années.

I would like to note that we completely approve of the comments made in this paragraph. In our opinion we must recognize that a great deal of progress has been made up to this time, we must not forget that a program which will meet the requirements of the Official Languages Act is a long-range program. Even if we have not met all of the goals of the Act 12 years after its enactment, it must nevertheless be admitted that major progress has been made even if a great deal remains to be done.

To get back to the paragraph we have just read . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): On what page?

Mr. Perron: It is on page two in French.

We have attempted to distinguish between what we believe to be the specific problem in establishing a bilingual public service throughout Canada and the reason why this progress has not been as rapid as one would wish. The problems appear to us to be the following: lack of qualified bilingual personnel, recruitment and deployment problem, and delays in translation. These are the problems.

Progress has been slow for the following reasons: policy and planning difficulties, costs and conflicting priorities.

Ce que nous voulons dire, je pense, c'est que bien que l'on ait accordé beaucoup d'importance à la bilinguisation de la Fonction publique—c'est-à-dire à sa capacité de fournir des services dans la langue de l'usager, cela n'a pas été prioritaire dans les ministères. On a consacré beaucoup d'argent, mais un service totalement bilingue n'a pas reçu la priorité voulue dans divers ministères gouvernementaux.

A mon avis, c'est une exigence majeure, à mon sens, qui doit être étudiée et que le Comité doit examiner de très près.

Nous voulons faire quelques commentaires sur les recommandations qu'a faites le Comité. Nous n'allons pas faire de commentaires sur la recommandation nº 1, car nous ne sommes pas très au courant des opérations de la Chambre et

[*Text*]

operations of the House of Commons and Senate; we are just not qualified to comment on it.

Les recommandations 2, 3 et 4, il nous semble, devraient être examinées ensemble. La relation entre ces trois recommandations est claire. Nous croyons que la différence entre les districts bilingues et les localités où la demande est assez forte pour qu'on désigne une petite région n'est pas tellement grande. Dans vos recommandations, vous dites qu'on devrait éliminer les gros districts bilingues et faire plutôt plusieurs petits districts selon la demande dans chaque région. À notre point de vue, les recommandations 2, 3 et 4 vont, effectivement, augmenter le nombre de districts bilingues, si l'on peut les appeler ainsi, et chaque district va être plus petit.

• 0950

The recommendation which really causes us concern is recommendation No. 6. With all due respect, in our view the recommendation is simplistic, it is counterproductive and it is dangerous. When we look back at the problems and reasons for so little progress, and when we look at recommendation 6, we find it will not find bilingual personnel. It will not facilitate recruitment or deployment. It will not speed up translation, solve policy or planning difficulties. It will not reduce costs. It will not eliminate conflicting priorities and it certainly will not solve difficulties with provisions contained in some collective agreements.

I would like to point out that we are unaware of any problems with collective agreements in bargaining units which we represent. In other words, I suspect your problems with collective agreements deal, perhaps, with air traffic controllers and the like, but we do not see anything in our collective agreements which could cause difficulties.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Could we be told what recommendation 6 is, for the moment? I am unaware of it.

Mr. Parent: Recommendation 6 refers to imperative staffing.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you.

A la dotation impérative.., à compter du 1er janvier 1983, si vous voulez.

Le sénateur Guay: Merci beaucoup.

Le coprésident (M. Corbin): Vous continuez, monsieur Perron?

M. Perron: On pense que, au contraire, l'effet de la recommandation ce serait de détruire les perspectives d'avancement professionnel de milliers de Canadiens, soit des francophones, des anglophones et autres. Elle détruira le moral de la Fonction publique et fera table rase de la formation linguistique à la Fonction publique.

The original reasons for the target of 1983 for the implementation of imperative staffing actions were based on a number of theories, one being that the language training program in the federal public service would provide enough

[*Translation*]

du Sénat, nous ne sommes tout simplement pas qualifiés pour cela.

Recommendations 2, 3 and 4 should be studied together in our opinion. The relationship between the three recommendations is clear. We do not feel there is a very big difference between bilingual districts and localities where the demand is high enough to designate a small region. In your recommendations you state that large bilingual districts should be eliminated and made into several small districts according to the demand in each region. In our opinion recommendations two, three and four will increase the number of bilingual districts if you want to call them that, and each district will be smaller.

C'est la sixième recommandation qui nous inquiète le plus. A notre avis la recommandation est simpliste, stérile et dangereuse. Quand nous examinons les problèmes et les raisons du manque de progrès et quand nous examinons la sixième recommandation, nous sommes d'avis qu'elle ne suffira pas pour assurer un personnel bilingue, faciliter le recrutement et la répartition géographique, accélérer la traduction, faciliter la planification et l'élaboration des politiques, comprimer les coûts, éliminer les conflits de priorités et résoudre les difficultés inhérentes aux dispositions de certaines conventions collectives.

Je tiens à signaler que nous ne connaissons aucun problème dans les conventions collectives des unités que nous représentons. En d'autres termes, j'ai l'impression que les difficultés avec les conventions collectives concernent, peut-être, les contrôleurs aériens et groupes semblables, mais nous ne voyons rien dans nos conventions collectives qui nous créera des difficultés.

Le coprésident (M. Corbin): Pouvez-vous me rappeler la sixième recommandation? Je ne vois pas de quoi il s'agit.

M. Parent: La sixième recommandation touche la dotation impérative.

Le coprésident (M.Corbin): Merci.

Imperative staffing from January 1, 1983 if you wish. This was the recommendation.

Senator Guay: Thank you very much.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Will you continue please, Mr. Perron?

Mr. Perron: On the contrary, we believe that the effect of the recommendation will be to destroy the opportunities for professional advancement for thousands of Canadians, whether francophone, anglophone or other. It will destroy morale in the public service and will wipe out language training in the public service.

Si le gouvernement s'était donné pour objectif d'en terminer avec la dotation impérative au plus tard en 1983, c'est parce qu'il croyait que le programme de formation linguistique à la Fonction publique fournirait des bilingues en nombre suffisant

[*Texte*]

bilingual people to fill all the positions and to allow the service to be provided. It has been partially successful. It has not reached the point where there are bilingual personnel in numbers sufficient for the program and, therefore, it must be continuous.

The education system in Canada at the primary, secondary and post-secondary levels has not provided an opportunity for Canadians to be educated in a bilingual capacity. Again, there has been progress. As we suggested earlier, we have to look at this in a long-term perspective as opposed to a short-term perspective.

We spent some time looking at statistics which were in the record of the committee. I believe these were provided to the committee by the Public Service Commission of Canada. It is contained in one of the February reports. It is pages 6A:43 and 44. Even though you do not have copies of these in front of you, I think we can look at these figures and discuss them in general terms.

We are not in a position to either refute or confirm these figures. Therefore, in commenting on them, we take them as factual and we do not dispute them.

The figures for staffing actions reflect that 15.3 per cent of bilingual positions in the public service are being filled by unilinguals. The converse, then, is that, on immediate examination, 85 per cent of the positions are being filled by bilingual individuals. When we look at the statistics which are provided in your minutes, we can see that the figure is actually 80 per cent. The other 5 per cent seem to get lost in some of these exclusions. Some 4 per cent is in the exclusion area.

What we are suggesting is that there does not seem to be a major problem. The figure of 85 per cent of bilingual positions being filled in the public service in the year 1980 indicates to us the converse of what it appears to have meant to you. In other words, it looks good to us.

Further, what we are suggesting is that, if we did adopt the recommendation you are talking about, from now on we are only going to have imperative staffing and it is not going to change the numbers all that much. In other words, the 15 per cent may disappear and you will be dealing with 100 per cent bilingual people filling bilingual positions as opposed to 85 per cent.

We think there has to be a distinction made. We are not sure if this distinction has been clearly made in your own minds between an imperative staffing action and the designation of a position as being bilingual. In reading over your minutes, you seem to be very concerned with the number of unilinguals in bilingual positions. If we look at the figures, we can understand what your concern is. One of the other tables provided in the same minutes we have talked about indicates that, out of nearly 57,000 bilingual positions, unilingual incumbents with rights are 7,650. Then, over and above that, there are another 2,000 without rights. So, in other words, we are looking at a figure of over 9,000.

[*Traduction*]

pour lui permettre de remplir les postes et de fournir ce service. Il a réussi en partie. Mais on n'a pas atteint l'objectif de fournir du personnel bilingue en nombre suffisant pour le programme, il faut donc continuer.

Le système d'éducation au Canada au niveau primaire, secondaire et postsecondaire, n'a pas permis de former des Canadiens bilingues. On a fait du progrès. Mais comme je l'ai souligné plus tôt, on doit garder une perspective à long terme et non à court terme.

On a examiné de près des chiffres dans le rapport du Comité. Je crois savoir qu'ils étaient fournis au Comité par la Commission de la Fonction publique du Canada. On trouvera cela dans un rapport en février; c'est à la page 6A:43 et 44. Même si vous n'avez pas de copie ici, je pense qu'on doit examiner ces chiffres et en parler en termes généraux.

Nous ne pouvons ni confirmer ni rejeter ces chiffres. Donc, dans nos commentaires, nous les acceptons comme tels et nous n'allons pas les réfuter.

Quant aux statistiques sur la dotation, elles montrent que 15.3 p. 100 des postes bilingues à la Fonction publique sont occupés par des unilingues. À l'inverse, donc 85 p. 100 des postes sont occupés par des bilingues. Mais quand nous examinons les chiffres fournis dans vos comptes rendus, nous constatons qu'il s'agit en fait de 80 p. 100. Les autres 5 p. 100 comprennent les exclusions. Il s'agit d'à peu près 4 p. 100 pour les exclusions.

Ce que nous disons, c'est qu'il ne semble pas y avoir de problème majeur. Que 85 p. 100 de tous les postes bilingues à la Fonction publique soient occupés en 1980 nous semble une chose positive. Nous n'en tirons pas la même conclusion que vous. Autrement dit le chiffre nous semble bon.

De plus, à notre avis, si nous adoptons la recommandation dont vous parlez, nous n'aurons désormais que la dotation impérative et cela ne changera pas les chiffres tellement. C'est-à-dire, le 15 p. 100 vont disparaître et vous aurez 100 p. 100 de gens bilingues occupant des postes bilingues au lieu de 85 p. 100.

Nous pensons qu'on doit faire une distinction. Nous ne sommes pas certains si vous distinguez clairement la difference entre une dotation impérative et la désignation d'un poste bilingue. En lisant vos comptes rendus, vous semblez vous préoccuper du nombre de gens unilingues qui occupent des postes bilingues. Si nous examinons les chiffres, nous pouvons comprendre votre préoccupation. Un tableau dans ces comptes rendus révèle que 7650 des 57,000 postes bilingues sont employés par des employés unilingues exclus par la Loi. En plus, il y a 2,000 employés sans droit. Cela veut dire que nous parlons de 9,000 gens.

[*Text*]

Je pense que ce qui s'est produit, c'est que vous avez regardé ce chiffre-là et vous avez déterminé que si l'on avait 9,000 sur presque 57,000, c'est que, certainement, il y a quelque chose qui ne va pas, il y a un problème. Mais je pense qu'il faut regarder les 9,000 dans son contexte. C'est ce que l'on a essayé de faire à la page 4, en anglais et 5 en français de notre présentation. Et on dit à la page 5:

> Bien que le nombre de titulaires ne pouvant satisfaire aux exigences linguistiques puisse sembler considérable, il faut tout de même examiner ce nombre dans son contexte. Sont exemptés entre autres, des exigences linguistiques, les employés nommés «conditionnellement» à des postes bilingues. C'est dire qu'il leur faut subir une formation linguistique et satisfaire aux exigences linguistiques dans les deux années qui suivent leur nomination.

Si l'on regarde les tableaux, on voit qu'en 1979, 2,304 nominations de ce genre ont été faites. Et en 1980, 3,150. Ce qui veut dire que dans la période 1979-1980, il y a eu 5,354 nominations conditionnelles, c'est-à-dire que ces gens-là devaient atteindre la deuxième langue dans le laps de deux ans. Ce qui veut dire qu'à la fin de 1981, la plupart de ces 5,000 personnes-là devraient avoir passer à travers le système des écoles de langues et devraient maintenant être qualifiés comme étant bilingues ou satisfaire aux normes linguistiques de leur poste.

• 1000

Alors, sur le nombre de 7,650, il faut en enlever 5,354 ce qui veut dire que le nombre n'est pas aussi élevé qu'il paraît l'être au tout début. Maintenant, au sujet de ces 2,000 personnes sans droits, je ne peux pas vous donner d'explication parce que, franchement, je ne sais pas d'où elles viennent et ce qu'elles font là. Si elles n'ont pas de droits et ne rencontrent pas les normes, la seule explication que je puisse donner c'est que ce sont des gens qui ont comblé des postes non impératifs à la condition qu'ils rencontrent les normes du poste et qu'après deux ans ou plus de deux ans, ils ne se qualifient plus. Alors, ces gens-là ne devraient pas occuper de postes bilingues.

On sait, vous avez eu des exemples, nous avons eu beaucoup d'exemples d'employés qui, après avoir été nommés à des postes bilingues, vont suivre des cours de langues, reviennent occuper leur poste comme étant quailfiés bilingues et, un an, deux ans plus tard ne se qualifient plus.

I think the committee has made some remarks specifically on that. There appears to be a problem with positions designated; in other words, the language usage may be so limited that a unilingual individual who goes on language training and then comes back to the position, but does not use it, or is not called upon to use it, effectively loses the capacity, and then it becomes a problem.

We would suggest that perhaps that is closer to where you should be looking, as opposed to the imperative staffing actions. In other words, if there is a problem with the designation of the position—and the designation of the position is in the hands of the various departments—if they are designating the wrong positions, for example, then that is what you should

[*Translation*]

I think that what has happened is that you have looked at this figure and you have seen that there were 9,000 out of almost 57,000, which would mean that something is wrong, that there is a problem. But I believe that we should look at this 9,000 in the proper context. This is what we have tried to do on page four in the English and five in the French in our submission. We state on page four:

> while the number not meeting the language requirements appears to be high it must be seen in context. Exemptions from meeting the language requirements include those employees "conditionally" appointed to bilingual positions. In other words they must undertake language training and meet the language requirements within two years of appointment.

If we look at the tables we see that in 1979 2,304 appointments of this type were made. In 1980, there were 3,150. This means that over the period 1979-1980, there were 5,354 conditional appointments, that means these people had to meet the second language requirements within two years. It means that at the end of 1981, most of those 5,000 persons should have gone through the language training and should now be qualified as bilingual, or at least meet the linguistic requirements of their position.

So out of the 7,650 we must subtract 5,354, so that the number is not as high as is seemed at the beginning. Now, with respect to those 2,000 people without rights, I can offer no explanation, since, very honestly, I have no idea where they come from, and what they are doing in those positions. If they do not have any rights, and have not met the requirements, the only explanation that I can give is that they had been encumbents of non-imperative positions conditional to their meeting the linguistic requirements of the position, and then after two years or more, they are no longer qualified. These people, therefore, should not be occupying these bilingual positions.

As you know, there are many examples of employees who have been appointed to bilingual positions, followed certain language courses, reoccupied their position as a bilingual encumbent, but one or two years later, can no longer meet these requirements.

Le Comité a déjà fait des remarques très précises à ce sujet. Le problème semble être la désignation des postes; en d'autres termes une personne unilingue qui occuperait un poste après avoir passé un cours de langue se sert si peu de la langue seconde qu'éventuellement elle l'oublie.

Nous croyons que vous devriez étudier de plus près ces cas, plutôt que d'insister sur la dotation impérative. Autrement dit, si la désignation des postes—qui bien sûr est entre les mains des divers ministères—est faussée au début, peut-être devriez-vous vous pencher sur cette question, plutôt que de vous

[*Texte*]

be looking at, not at ensuring that whatever position they designate is filled by a bilingual individual.

I do not think there is any comfort in having imperative staffing action, and knowing that every position that is designated bilingual in the federal public service is filled by a bilingual person, if those positions should not be designated in the first place. I would much rather see the proper positions designated, have unilingual people in some of those positions who go on language training and come back, and over a period of time we wind up with the positions properly designated, filled by people with bilingual capacity, if you will. That is what we are trying to hit home at when we talk about your thrust and the imperative staffing action being the wrong thrust. You are using the wrong tool to solve a problem that quite frankly we do not view as existing. If we can summarize, the problem is with the designation of bilingual positions as opposed to the way they are staffed.

I think somewhere in here we made some recommendations, on page 5 in the English copy, and page 6 in the French copy. If we recommend anything in this context it is that conditional appointments be maintained; that designation of bilingual positions be judiciously undertaken and that levels of proficiency correspond to actual requirements; that language training be adapted to that principle; and perhaps, most importantly, that the merit principle in the federal public service be closely guarded. I think, when you talk about imperative staffing action as being the only way to staff bilingual positions, you are playing havoc with the merit principle; you are playing havoc with career opportunities of thousands of public servants. Whether they are francophones or anglophones, the impact is considerable. I think that has to be kept in mind.

We will not add further on that. There is just one other item we would like to comment on, and that refers to the process of consultation with regard to official languages. Over a large number of years we have been involved in the consultation process with other unions, with Treasury Board, with the Public Service Commission and with various departments at the National Joint Council, and for some time it was very productive.

I would suggest that probably the highlight, the most glaring example of good consultations, took place in the revision of policies in 1977. We spent literally months on end meeting and consulting over the policy changes that were being proposed by the government of the time. We felt we were able to make many positive changes and that the consultation process proved itself. Unfortunately, about a year after that revision the government threw a bucket of cold water on us, and essentially announced some unilateral changes to what we had spent month upon month consulting on.

The thrust of the unilateral change was the elimination of the bilingualism bonus. We viewed that as a clear breach of faith; no one had ever approached us on that before making the announcement. As a result we withdrew from consultations on official languages for a period of some three years. In the meantime other changes had been announced, particularly in

[*Traduction*]

assurer que tout poste désigné bilingue est occupé par une personne bilingue.

Il ne sert pas à grand chose d'insister sur la dotation impérative, de s'assurer que chaque poste désigné bilingue de la Fonction publique est comblé par une personne bilingue, si la désignation elle-même est erronée. Je préférerais qu'on désigne correctement les postes, qu'on en comble certains avec des personnes unilingues qui suivraient des cours de langue ensuite revenir à leur poste; après un certain temps nous aurions des postes correctement désignés et comblés par des personnes ayant vraiment une capacité bilingue. C'est ce que nous tentons de vous faire comprendre lorsque nous disons que la direction que vous avez prise, la dotation impérative, n'est pas la bonne approche. Vous vous servez du mauvais outil pour régler un problème qui vraiment, à notre sens, n'existe pas. En résumé, nous croyons que c'est la désignation des postes bilingues qui pose un problème, plutôt que la méthode utilisée pour les combler.

On retrouve certaines recommandations à la page 5 du texte anglais qui est la page 6 de la version française. S'il nous est permis de formuler des recommandations dans ce contexte, c'est que soient maintenues les nominations conditionnelles, qu'on procède judicieusement à la désignation des postes bilingues, que les niveaux de compétence correspondent vraiment aux exigences véritables, que la formation linguistique soit adoptée à ce principe, et que soit jalousement sauvegardé le principe du mérite à la Fonction publique fédérale. Si vous considérez la dotation impérative comme la seule façon de combler les postes bilingues, vous détruisez le principe du mérite; vous jouez avec les possibilités d'avancement de milliers de fonctionnaires. Qu'ils soient francophones ou anglophones, l'impact sera très important. Il faut s'en souvenir.

Nous n'en dirons pas plus long sur ce sujet. Il y a toutefois une autre question à discuter, c'est le processus de consultations au sujet des langues officielles. Pendant plusieurs années, nous avons participé au processus de consultations avec d'autres syndicats, le Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique et divers ministères grâce au biais du Conseil mixte national, et pendant quelques temps l'effort a été très fructueux.

Sans doute le meilleur exemple de consultation réussie a eu lieu lors de la revision des politiques en 1977. Nous avons passé, en fait, des mois à nous rencontrer, à nous consulter continuellement sur des changements de la politique que proposait le gouvernement de l'époque. Nous pensions pouvoir apporter des changements très positifs et montrer la valeur du processus de consultations. Malheureusement, l'année suivante, le gouvernement a tout bouleversé en annonçant des changements unilatéraux sur ce qui nous avait pris des mois de consultation.

En fait, ce changement unilatéral a consisté à abolir la prime au bilinguisme. Nous avons considéré cette mesure comme un acte de mauvaise foi, car personne ne nous avait parlé de ce projet avant de l'annoncer. L'Alliance s'est alors retirée de toutes consultations sur les langues officielles pour une période de quelque trois ans. Entre temps, le président du

[*Text*]

February of this year by the President of the Treasury Board. After the changes in the policy were announced, we were invited to consult on the implementation, and as far as we are concerned that is not consultation; therefore, we had great difficulties.

We have decided, very recently, that we would return to the consultation process; that we are prepared to give it another try. It took us three years to come to that decision, and it was not easily taken. We sincerely hope that the Treasury Board and commission and all others involved view this as a positive step on our part in an attempt to get consultations under way, so that the overall objectives of the Official Languages Act can be achieved.

In closing, I would just like to read the last paragraph of our presentation.

• 1010

Aucun gouvernement ne réussira à dispenser les services entièrement bilingues aux Canadiens à défaut de l'appui et de l'encouragement et de la participation des employés en première ligne.

Un moral à son plus bas, les déceptions et la résistance de la Fonction publique ne pourront que rendre inaccessibles les objectifs de la Loi sur les langues officielles. Mais, on y parviendra au prix de la participation, de l'enthousiasme et en sachant qu'on procède justement et équitablement.

That, I believe, covers essentially the remarks that we had to make in the brief. I do not think there is anything we would like to add at this time and we are open to whatever questions you may have for us.

Le coprésident (M. Corbin): Je vous remercie, monsieur Perron, pour cette présentation. Je voudrais ajouter qu'il eût été impensable que ce Comité examine à fond l'application de la Loi sur les langues officielles sans entendre le point de vue de l'Alliance de la Fonction publique. Nous aurions voulu pouvoir vous inviter plutôt au cours de cette session; cela n'a pas été possible. Encore une fois, je tiens à vous remercier pour vous être présenté ce matin et vous remercier aussi pour la franchise avec laquelle vous exposez les problèmes.

Je vais maintenant donner la parole à M. Marceau. Je rappelle aux membres du Comité que le premier tour est de 15 minutes. Pour les autres députés, dans une première ronde, le temps est limité à 10 minutes. Et je compte, à nouveau ce matin, essayer de faire respecter ce règlement.

Monsieur Marceau, vous avez la parole.

M. Marceau: Merci, monsieur le président. Je voudrais d'abord proposer qu'on annexe la déclaration complète de l'Alliance, qui n'a été lue qu'en partie, à nos procès-verbaux et comptes rendus.

Le coprésident (M. Corbin): Est-ce que tous les députés sont de cet avis?

Alors, c'est adopté.

[*Translation*]

Conseil du Trésor a annoncé d'autres changements, surtout en février de cette année. Après l'annonce de ces changements de politique, nous avons été invités à des consultations sur leur mise en vigueur, mais à notre sens, cela ne s'appelle pas des consultations; nous avons donc eu beaucoup d'hésitations.

Très récemment nous avons décidé de retourner à la table de consultation; nous sommes prêts à essayer encore une fois. C'est une décision très difficile qui nous a demandé trois ans de réflexion. Nous espérons que le Conseil du Trésor, la Commission de la fonction publique et tous les autres participants noteront cette initiative très positive de notre part, prise pour que les objectifs généraux de la Loi sur les langues officielles soient atteints.

En résumé, j'aimerais lire le dernier paragraphe de notre mémoire.

No government will ever manage to dispense entirely bilingual services to Canadians without the support and encouragement and also the participation of first line employees.

Morale at its lowest, disappointment and resistance coming from the public service will only make inaccessible the objectives of the Official Languages Act. However, we will reach the goals at the price of participation and enthusiasm all the while knowing that everything is being done with justice and equity.

Je crois que c'est là l'essentiel de ce que nous avions à dire dans le mémoire. Je ne crois pas qu'il y ait quelque chose à ajouter maintenant et nous sommes prêts à répondre à toutes vos questions.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Perron, for that presentation. I would like to add that it would have been unthinkable for this committee to thoroughly examine the implementation of the Official Languages Act, without hearing from the Public Service Alliance. We would have liked to invite you sooner during this session; it was not possible. Once more, I wish to thank you for your presence here this morning and also for the frankness with which you have set out the problems.

I will now give the floor to Mr. Marceau. I would like to remind the members of the committee that the first round is 15 minutes. For the other members, during a first round, the time is 10 minutes. Once more, this morning, I will do everything possible to ensure observance of that rule.

Mr. Marceau, you have the floor.

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Chairman. I would first like to propose that the complete statement of the alliance, which was read only in part, be appended to the record.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Do all members agree?

Agreed.

[*Texte*]

M. Marceau: Monsieur Perron, tout d'abord, je ne sais pas si votre déclaration a été déposée il y a plusieurs jours ou si elle a été déposée ce matin. Je regrette quelque peu, vu l'importance de votre témoignage, que nous n'ayons pas eu l'occasion de l'avoir quelques heures ou quelques jours avant puisque vous êtes quand même la pierre angulaire de la politique des langues officielles et l'un des piliers importants. Evidemment, vous nous avez donné certaines explications très techniques, vu les connaissances que vous avez. Mais nous, comme parlementaires, cela nous place dans une position quelque peu préjudiciable. Cependant, je vais essayer de poser des questions d'ordre général et j'espère qu'on aura l'occasion de continuer cette discussion-là parce qu'elle est très intéressante.

Monsieur Perron, me référant à votre franchise, je vais être aussi franc que vous l'êtes. J'ai l'impression, selon votre témoignage, que la Loi sur les langues officielles n'emballe pas tellement l'Alliance de la Fonction publique et que l'Alliance cherche par des moyens détournés d'empêcher une application intégrale de la Loi sur les langues officielles. Et la raison pour laquelle je vous fais ce commentaire-là, c'est que dans votre témoignage vous nous dites: si le bilinguisme n'existe pas dans la Fonction publique c'est la faute des ministères, c'est la faute du Conseil du Trésor. Cela semble être la faute de tout le monde. Et, on a l'impression, quand une loi ne s'applique pas, que c'est rarement la faute d'une partie, mais que c'est la faute de tout le monde. Puis, je ne veux pas disculper le Conseil du Trésor. Il ne s'agit pas de dire . . . Il me semble qu'il y a un problème majeur. On s'aperçoit que la Loi sur les langues officielles n'a pas atteint les résultats espérés. Il y a des résultats positifs, vous l'avez dit, je suis d'accord. Mais, je me demande, si vous estimez que vous avez un rôle à jouer avec les autres participants dans l'application de la Loi des langues officielles. Comment il se fait que vous exprimez autant de réticence dans votre témoignage?

M. Perron: Premièrement, si on dit que le problème ce n'est pas nous c'est les autres puis, comme vous le dites: tout le monde dit cela; je pense que dans ce cas-ci on peut le dire avec plus de force que d'autres. Puis, là on parle du service au public. Ce n'est pas nous qui allons décider quelle priorité sera accordée aux langues officielles; ce n'est pas nous qui allons décider combien d'argent on va mettre de côté pour mettre en application le programme; ce n'est pas nous qui désignons les postes bilingues et quel poste sera bilingue et quel autre ne le sera pas. Alors, c'est nous qui donnons le service, si vous voulez; nous sommes en première ligne. Si les arrangements n'ont pas été bien faits pour désigner les postes afin que le service soit accessible au public, je suppose que la seule chose qu'on peut faire c'est de crier plus fort que celui qui a été désigné n'est pas le bon. C'est ce poste-là, c'est ce service-là qui devrait être plus bilingue que l'autre. Et, franchement, notre pouvoir dans ce contexte-là est presque nul; particulièrement depuis que la consultation est bloquée. Par exemple, on a mentionné dans la présentation, je crois qu'il s'agit de la recommandation nº 5 qui traite des exigences . . .

M. Marceau: Sur la dotation impérative en ce qui a trait au service . . .

[*Traduction*]

Mr. Marceau: Mr. Perron, first of all, I do not know if your statement was tabled several days ago or this morning only. I can only regret that given the importance of what you have to say we did not have the opportunity to get it a few hours or a few days before, because you are the cornerstone of official languages policies and one of the important pillars of that policy. Of course, you have given us some very technical explanations based on the knowledge you have of the questions. But we, as parliamentarians, are thus placed in a bit of a prejudicial position. However, I will try to put rather general questions to you and I hope we will have the opportunity to pursue that discussion because it is very interesting.

Mr. Perron, referrring to your candor, I will be as candid as you. According to what you have said, I get the impression that the Official Languages Act does not render the Public Service Alliance all that enthusiastic and the Alliance is trying, through devious means, to prevent integral implementation of the Official Languages Act. The reason for which I am making that comment to you is that in what you said you state: If bilingualism does not exist in the public service it is the department's fault, it is the fault of Treasury Board, it seems to be everybody else's fault. And we do get the impression when an act is not applied that it is rarely the fault of one of the parties, but that it is the fault of everyone else. I am not trying to let Treasury Board off the hook. It is not sufficient to say—it seems to me there is a major problem. We now notice that the Official Languages Act has not given the results which were hoped for. There are positive results, you did say that and I agree. However, I wonder whether you think you have a role to play with the other participants in the implementation of the Official Languages Act. Why do you express so much reticence in your statements?

Mr. Perron: First, if we say the problem does not come from us and it is the fault of others, as you say, everyone is saying the same thing. I think that in this case, we can say it more forcefully than others. And we are talking about serving the public. It is not up to us to decide which priority will be given to official languages; it is not up to us to decide how much money will be set aside to implement the program; it is not up to us to designate bilingual positions or which positions will be bilingual and which will not. So we are the ones giving the service, as it were; we are right there, in the front line. If proper arrangements have not been made to designate positions in such a way that service is accessible to the public, I imagine the only thing we can then do is to scream louder that whatever was designated, was not the proper position. It should be that one, that is the service that should be more bilingual than the other. And, frankly, our power in that context is almost null, particularly since consultation has been stopped. For example, in the presentation I believe we mentioned recommendation number five, concerning requirement—

Mr. Marceau: The one on imperative staffing concerning service—

[*Text*]

M. Perron: Non, non, je parle du nº 5. Vous dites, si je comprends bien, que les ministères vont nous dire ce qu'ils font. Ils vont nous donner leurs programmes sur les langues officielles. En 1977, quand on a revu la politique sur les langues officielles cette exigence-là était dans la politique et quand nous avions des consultations et que nous allions au comité, nous disions: comment ça se fait-il depuis deux ans que la politique a été adoptée et on n'a pas reçu de programme officiel du ministère X, Y, Z? Après deux ans, ils ne l'ont même pas fait. Cela nous montre quelle priorité ces ministères-là accordent aux langues officielles. Pour eux, ce n'est pas une priorité. Puis là, vous faites la même recommandation qu'ils font. Cela fait cinq ans que cette exigence est là. Maintenant, comme je vous le dis, çela fait trois ans qu'on ne fait plus partie du comité; je ne sais pas s'il le font maintenant. Mais, je sais que pendant deux ans qui ont suivi le changement des politiques, ils ne l'ont pas fait.

M. Marceau: D'accord. Maintenant, monsieur Perron, des représentants de la plupart des ministères les plus importants sont venus nous dire et nous répéter que c'était une priorité, qu'ils allaient donner toute l'attention que méritait l'application de la Loi sur les langues officielles. Il semble donc y avoir, si on se réfère aux témoignages, un engagement formel, définitif et précis de la part des ministères sur la priorité à donner à l'application de la Loi sur les langues officielles. Compte tenu de cette approche qui, je le reconnais, m'apparaît être nouvelle parce que depuis 1969 il est incroyable que nous n'ayons pas fait pus de progrès, et nous l'avons dit aux représentants des ministères. Mais, compte tenu de cette approche nouvelle et compte tenu du fait que vous dites qu'il revient au gouvernement et aux ministères de déterminer leurs priorités, est-ce que je peux obtenir de votre organisme, qui est extrêmement important, une réponse à savoir que si le gouvernement est sincère et si les ministères le sont aussi vous allez apporter votre collaboration pour que cette politique des langues officielles devienne une réalité? Une réalité basée non pas sur l'injustice, mais basée sur une meilleure justice et sur une meilleure équité pour les deux groupes fondateurs de ce pays-là . . .

• 1020

M. Perron: Si les ministères sont venus ici et vous ont indiqué une approche nouvelle qui est positive, cela confirme ce que je dis depuis dix minutes. Que leurs priorités . . . En tout cas, acceptons qu'ils sont prêts à adopter une approche nouvelle. Pour notre part, on est certainement prêt à collaborer, on a toujours essayé de le faire. Comme je l'ai dit, en 1977, quand la politique a été révisée on a été fortement impliqué. Et dernièrement, on a indiqué et on a pris des mesures pour retourner au conseil national mixte, au comité sur les langues officielles. Donc, on est prêt et on peut seulement espérer qu'on fait preuve de bonne foi des deux côté.

M. Marceau: Alors, monsieur Perron, j'accepte, évidemment, avec plaisir la collaboration que vous offrez. Est-ce que vous endossez les principes de la Loi sur les langues officielles? J'aimerais le savoir, parce qu'on a beaucoup parlé des autres, mais est-ce que vous endossez ces principes-là et estimez-vous

[*Translation*]

Mr. Perron: No, no, I mean number five. You say, and correct me if I am wrong, that the departments will tell us what they do. They will be giving us their program on official languages. In 1977, when the official languages policy was reviewed, that requirement was also in the policy and when we had consultation and went to committee, our position was: How does it come that the policy was adopted two years ago and we have not yet receiVed the official program from department x, y, z? Two years later down the road, nothing has been done. That shows us what priority those departments give to official languages. For them, it is not a priority. And now you are making the same recommendation as they are. That requirement has been there for five years already. Now, as I say, we have not been on that committee for three years; I do not know if they are doing it now. However, I know that for the two years that followed the change in policy they did nothing.

Mr. Marceau: Okay. Now, Mr. Perron, representatives of most of the bigger departments have come here and told us, repeated to us, that it was a priority, that they were going to give the implementation of the Official Languages Act all the attention it should according to its merit. So, if we refer to the record, there does seem to be a formal definite and specific commitment from the departments concerning the priority which should be given to the implementation of the Official Languages Act. Taking into account that approach which, I recognize this, does seem to be new because since 1969 it is unbelievable that no more progress has been shown and we did say that to the representatives of the departments. But taking into account this new approach and also the fact that you say that it is up to the government and the departments to determine their priorities, could I obtain from your organization, which is a very important one, an answer to the question of whether the government is sincere and if the departments are also and will you ensure your co-operation so that this official languages policy finally becomes a reality? A reality based not upon injustice but upon better justice and better equity for both founding groups of this country.

Mr. Perron: If the departments came here and indicated that they had a new positive approach, it confirms what I have been saying for the last ten minutes. That their priorities . . . anyway, let us accept the fact that they are ready to adopting a new approach. As for us, we are certainly ready to cooperate and we have always tried to do so. As I said, in 1977, when the policy was reviewed we were strongly involved. And recently we indicated that and we did take the steps necessary to return to the national joint council, to the Committee on Official Languages. So we are ready and we can only hope that good faith will be shown on both sides.

Mr. Marceau: In that case, Mr. Perron, I quite evidently accept with pleasure the cooperation you are offering. Do you endorse the principles of the Official Languages Act? I would like to know that because there was a lot of talk from others but do you endorse those principles and do you think it is

[*Texte*]

que c'est essentiel que le service soit offert le plus possible aux deux groupes dans la langue de leur choix non seulement dans la province de Québec, mais également à Ottawa, à Toronto, à Winnipeg, à Vancouver, dans les grands centres? Est-ce que vous acceptez que ce principe-là, qui est le principe fondamental du pays, soit respecté par l'Alliance de la Fonction publique?

M. Perron: Absolument.

M. Marceau: Bon! Cela c'est un engagement formel qui . . . .Est-ce que vous vous exprimez en votre nom personnel ou si vous exprimez la politique de l'Alliance?

M. Perron: Je suis ici pour représenter l'Alliance de la Fonction publique.

M. Marceau: Et vous êtes sûr que c'est l'opinion de la majorité, disons que ce n'est pas unanime, parce qu'il ne faut quand même pas parler d'unanimité, mais vous êtes sûr que vous représentez . . . ?

M. Perron: C'est la position sur la politique, si vous voulez, de l'Alliance.

M. Marceau: Ah bon! Très bien. Vous avez parlé à un certain moment du comité des langues officielles au conseil national mixte et vous avez, semble-t-il, exprimé des divergences d'opinions quant à la consultation. En fait, je pense qu'il faut être franc et qu'il ne s'agit pas de protéger ceux qui ont pu faire des erreurs. Qu'est-ce vous reprochez exactement au Conseil du Trésor? Le Conseil du Trésor dit qu'il vous a consulté et vous semblez demander plus qu'une consultation. Est-ce que vous demandez non seulement une consultation, mais un consentement de votre part? Vous voyez un petit peu la distinction. Quel a été l'argument majeur qui vous a fait vous retirer du conseil national mixte?

M. Perron: Je pense qu'il est difficile de définir le terme consultation. On veut une consultation, on ne veut pas de changements comme ceux faits par M. Andras en 1978 quand on a su par communiqué de presse que la prime au bilinguisme allait être coupée. On sait que l'élection n'était pas loin, mais la déclaration claire et nette avait été faite. C'est bien beau de dire par la suite qu'on est prêt à nous consulter pour déterminer quand ce sera éliminé. Ce ne sont pas des consultations. Je Ce sujet-là avait nécessité des semaines et des semaines de consultations en 1977. Pendant ces consultations-là, et je ne pense pas que ce soit un secret, le gouvernement du temps avait dit clairement, on veut couper la prime en 1983 parce qu'on pense qu'à ce moment-là on aura tous les gens bilingues qu'il nous faut. On leur a dit, vous ne les aurez pas. Et, on l'a vu et on le sait maintenant. On leur a dit: vous ne les aurez pas alors, au moins faites-nous une promesse, en 1980, 1981 et 1982 consultez-nous sur l'élimination de la prime? On sait qu'ils peuvent la couper. Ils peuvent la couper demain matin, mais ils se sont engagés à nous consulter sur l'élimination de la prime et quelques mois plus tard, on voit cela dans les communiqués de presse que la prime va être coupée. Cela, ce ne sont pas des consultations. Dans les consultations comme dans les négociations les deux parties en donnent un peu et en gagnent un peu. Tout ce que l'on dit c'est qu'on aimerait avoir la

[*Traduction*]

essential that service be offered insofar as possible to both groups in the language of their choice not only in the Province of Quebec but also in Ottawa, in Toronto, in Winnipeg, in Vancouver, in all the big cities? Do you accept that that principle, which is the fundamental principle of this country, be respected by the Public Service Alliance?

Mr. Perron: Absolutely.

Mr. Marceau: Fine! That is a formal commitment which . . . are you speaking in your own personal name or are you expressing the policy of the Alliance?

Mr. Perron: I am here to represent the Public Service Alliance.

Mr. Marceau: And you are sure that it is the opinion of the majority, let us not say it is unanimous, because we cannot really speak of unanimity, but are you sure you represent . . . ?

Mr. Perron: That is the position on the policy, if you will, of the Alliance.

Mr. Marceau: Fine! Excellent. At one point, you said something of the Official Languages Committee of the National Joint Council and, it seems to me, you expressed the fact that there were diverging opinions concerning consultation. In fact, I think we should be frank and not try to protect those who did make errors. What reproaches, specifically, do you have for Treasury Board? Treasury Board says that they consulted you and you seemed to want more than simple consultation. Are you asking not only for consultation but also that your consent be required? You see the distinction. What was the major problem that caused you to withdraw from the National Joint Council?

Mr. Perron: I think it is rather difficult to define the meaning of the term consultation. We want consultation, we do not want changes such as those brought about by Mr. Andres in 1978 when we found out through a press release that the bilingualism bonus was going to be cut. We know that elections were not far off, but the clear and distinct statement had been made. It is very fine to say that with hindsight they are ready to consult with us to determine when it is cut off. That is not consultation. That subject had necessitated weeks and weeks of consultations in 1977. During those consultations and I do not think this is a secret for anyone, the government of the day had said quite clearly that they wanted to cut the bonus in 1983 because they thought that at that point they would have all the bilingual staff they needed. We told them that they would not. And the results are now very well known. We told them: you will not have them then, but at least will you promise us that in 1980, 1981, 1982 you will consult us on the elimination of the bonus? We now know that they can chop it off. They can cut it off tomorrow morning but they committed themselves to consultation on the elimination of the bonus and a few months later we saw in a press release the bonus was going to be cut off. That is not consultation. For consultation just as for negotiation, both parties must give a little and take a little. All we have said is that we would like to

[*Text*]

chance d'en parler. Peut-être qu'on ne serait pas d'accord avec la décision prise à la fin.

M. Marceau: Eh bien, pas tout à fait, parce que vous avez dit dans votre exposé que vous étiez pour l'abolition de la prime . . .

M. Perron: Qu'on est . . . ?

M. Marceau: Que vous êtes pour l'abolition de la prime?

M. Perron: Oh, absolument, non.

M. Marceau: Ah! vous êtes favorables au maintien de la prime?

M. Perron: Absolument.

M. Marceau: Alors, cela est un élément important. Est-ce que vous êtes favorables au maintien de la prime de la façon dont elle existe ou si vous avez des modifications à suggérer de manière à ce qu'elle soit plus acceptable? Parce que je pense qu'il faut reconnaître, bien qu'étant favorable à la prime, qu'il y a quand même, comme vous dites, une question de morale à l'intérieur de la Fonction publique dont il faut tenir compte. Avec l'expérience que vous avez pouvez-vous nous suggérer des façons de rendre cette prime-là plus acceptable, à savoir tout en conservant le principe, rejoindre les objectifs mais avec une plus grande participation de la part des membres de l'Alliance?

Le coprésident (M. Corbin): Alors, monsieur Marceau, je m'excuse, monsieur Perron, il reste une minute au temps qui vous est alloué. Cela comprend le temps de la réponse, s'il vous plaît, essayez d'être le plus court possible.

M. Perron: Est-ce que cela veut dire que je devrais étirer la réponse jusqu'à une minute?

Le coprésident (M. Corbin): Ah non, si la réponse est de deux secondes, tant mieux.

M. Perron: Je pense qu'une minute, cela cause des problèmes pour une question comme celle-là.

Le coprésident (M. Corbin): Eh bien, c'est à votre discrétion, allez-y!

M. Perron: Ce que je devrais vous dire c'est que la question de la prime, à notre point de vue, c'est une question de rémunération et c'est une question qui est le sujet de négociation entre le syndicat et l'employeur. Point final.

M. Marceau: Oui.

Le coprésident (M. Corbin): Or, monsieur Marceau, vous avez 40 secondes.

M. Marceau: C'est une réponse qui n'en est pas une parce que vous avez dit au début que cela vous prendrait plus de deux minutes pour y répondre. Et là vous avez donné quelques commentaires. Est-ce que vos hésitations proviennent de la limite de temps ou est-ce parce que vous ne voulez pas dévoiler vraiment votre stratégie du point de vue de l'Alliance quant à la prime?.

[*Translation*]

have the opportunity to talk. Perhaps we might not agree with whatever decision is finally made.

Mr. Marceau: Well, not quite, because you said in your statement that you were in favour of eliminating the bonus . . .

Mr. Perron: That what . . . ?

Mr. Marceau: That you are in favour of eliminating the bonus?

Mr. Perron: Oh, no, absolutely not.

Mr. Marceau: Oh! You favour the maintenance of the bonus?

Mr. Perron: Absolutely.

Mr. Marceau: Right, that is a very important element. Are you in favour of maintaining the bonus as it exists or do you have any modifications to suggest so that it is made more acceptable? Because I think it must be recognized that although favourable to the idea of the bonus, there is a question of morale inside the public service that must be taken into account. With the experience you have, could you suggest ways of making that bonus more acceptable, that is, by conserving the principle attaining the objectives but with more participation from the members of the Alliance?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Well, Mr. Marceau, I am sorry, Mr. Perron, there is only a minute left in the time you were allocated. That includes the answer and please try to be as brief as possible.

Mr. Perron: Does that mean I will have to stretch the answer to last a full minute?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): No, if the answer only takes two seconds, all the better.

Mr. Perron: I think that a minute might pose problems on a question like that one.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Well, it is up to you, go to it!

Mr. Perron: What I should say is that the question of the bonus, in our view, is a question of remuneration and this is subject to negotiations between the union and the employer. End of answer.

Mr. Marceau: Yes.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Well, Mr. Marceau, you have forty seconds left.

Mr. Marceau: That is an answer which is not an answer because you said at the outset that you would need more than two minutes to answer. And now you have given a few comments. Does your hesitation come from the few minutes available to you or is it because you do not really want to unveil your strategy or the Alliance's strategy concerning this bonus?

[*Texte*]

M. Perron: Ce qui prendrait plus de deux minutes c'est de vous expliquer notre position au sujet des négociations de la prime. Cela pourrait être long. En d'autres mots, c'est la position qu'on présenterait à l'employeur pour démontrer, premièrement que le $800 est dépassé. Et franchement,je pense qu'on n'est pas ici pour négocier.

Le sénateur Guay: C'est une bonne indication.

Le coprésident (M. Corbin): Le Comité respecte ce point de vue, monsieur Perron.

M. Marceau: Oui, d'accord. Merci, monsieur Perron.

Le coprésident (M. Corbin): Alors, je vais maintenant donner la parole à un distingué représentant du Sénat, mon coprésident, qui veut poursuivre l'examen de cet aspect particulier de la question.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci, monsieur le président.

Are you opposed in principle to imperative staffing?

Mr. Perron: I would not say that we are opposed to the principle of imperative staffing action. We certainly see that there are areas where imperative staffing is necessary. I think if you look at the latest policy changes it would be quite impractical, for example, that where there is a direct service to two languages in terms of constituency of a group within, say, Indian Affairs, and in a bilingual community, to suggest having a unilingual person. Where a function has to be performed immediately and where the requirement is such that you cannot have a unilingual person in the direct link between the government department and the user, you need a person absolutely bilingual right away to provide that function. In other words, there are certain clear situations where we are prepared to accept that other operational arrangements—I think they call it administrative arrangements—are just too cumbersome and too difficult to bring about; and in that case, imperative staffing action would be logical.

The Joint Chairman (Senator Murray): Do you think there are too many positions designated bilingual?

Mr. Perron: Quite frankly, I cannot answer that; not because I do not want to answer it, but I really do not know. I am not detailed enough in the field to be able to tell you how many bilingual positions I think are required to perform the functions.

• 1030

I know, and I can tell you this, that there are some positions that in my view should be designated bilingual and that are not, and there are some positions designated bilingual that should not be. To go beyond that, I would not be in a position to do so.

The Joint Chairman (Senator Murray): The prepared statement indicates, and you have just indicated again, that you do

[*Traduction*]

Mr. Perron: That would take far more than two minutes if I were to try to explain our position on negotiating the bonus. It could be rather long. In other words, it is the position we would present to the employer to clearly demonstrate, first of all, that $800 is no longer sufficient and frankly, I do not think we are here to negotiate.

Senator Guay: That is a good indication.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): The committee respects your point of view, Mr. Perron.

Mr. Marceau: Yes, agreed. Thank you, Mr. Perron.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I will now recognize a distinguished representative from the Senate, my joint chairman, who wants to pursue the examination of that particular aspect of the question.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Chairman.

Vous opposez-vous, en principe, à la dotation impérative?

M. Perron: Je ne dirai pas que nous nous opposons au principe de la dotation impérative. Nous voyons certainement qu'il y a des domaines où il est nécessaire d'avoir la dotation impérative. Je crois que si vous regardez les dernières modifications aux politiques, il serait fort peu pratique, par exemple, d'avoir, lorsqu'il y a un service direct dans deux langues pour ce qui est de la composition d'un groupe, disons au sein du ministère des Affaires indiennes, et dans une communauté bilingue, donc il serait fort peu pratique d'avoir une personne unilingue. Lorsqu'une fonction doit se faire immédiatement et que les exigences sont telles qu'il est impossible d'avoir une personne unilingue pour faire le lien direct entre le ministère et l'usager, il faut une personne tout à fait bilingue immédiatement pour fournir le service. En d'autres termes, il y a des situations de fait très claires où nous sommes prêts à accepter certains accommodements opérationnels, on dit des accommodements de gestion, me semble-t-il, car sinon ce serait beaucoup trop lourd et trop difficile à réaliser; dans des cas pareils, la dotation impérative est tout à fait logique.

Le coprésident (sénateur Murray): Croyez-vous qu'il y a trop de positions désignées bilingues?

M. Perron: Franchement, je ne puis répondre à cette question; pas parce que je ne veux pas y répondre, mais je ne le sais vraiment pas. Je ne suis vraiment pas assez au courant de ce domaine pour pouvoir vous dire combien de postes bilingues il faudrait pour faire le travail.

Cependant, je sais pertinemment que certains postes, d'après moi, devraient être désignés comme bilingues et ils ne le sont pas, tandis que d'autres postes désignés bilingues, ne devraient pas l'être. Je ne crois pas pouvoir aller plus loin dans cette réponse.

Le coprésident (sénateur Murray): D'après votre déclaration écrite et vous venez de le répéter vous ne croyez pas que la

[*Text*]

not believe the designation of the bilingual positions is being accomplished very effectively.

Mr. Perron: That the designation is not—?

The Joint Chairman (Senator Murray): —is not being done very well. You suggest that the role of designating bilingual positions is not taken very seriously.

Mr. Perron: I think we have to be realistic and we have to look at what evidence is available. When the government announced its last changes, particularly with regard to the stepping up of imperative staffing and putting it into department hands and making it more accessible to departments—we do not agree that it should be broadened too much—I think it was quite clear when Treasury Board put that position together that it was based on some pretty real evidence, and some of that evidence was made available to us where the language usage of positions was, quite frankly, ridiculous.

Now, I think this evidence would suggest that some positions had been wrongly identified. Some positions were designated bilingual which should not have been.

The Joint Chairman (Senator Murray): Has it occurred to you, or would you agree, that the existence of the bilingual bonus is a factor in the designation of positions as bilingual which perhaps should not be so designated?

Mr. Perron: Are you suggesting that supervisors or managers designate bilingual people to help out somebody they happen to know well? Is that what you mean? You know, I will designate your position bilingual and that will get you another $800.

The Joint Chairman (Senator Murray): Because the incumbent happens to be bilingual. Yes. Do you think that is a possibility?

Mr. Perron: I suppose it is a possibility. It is not a justification.

The Joint Chairman (Senator Murray): Not a justification for what?

Mr. Perron: For over-designating. It seems to me that you have to look at the whole process separately, that the bilingual bonus is part of the overall plan. It is just like imperative staffing. When you are trying to implement this program, the first thing you have to do is take a look at what kind of service we are trying to provide. Once you establish that, then you determine what kind of bilingual positions you want, or unilingual French here and unilingual English there, and how we are going to deliver that system in both official languages. You make your determination, then you designate the positions. Once that designation of positions has been taken into account, the process of how you are going to staff it, whether imperatively or nonimperatively, is a different process.

If you have a large number of positions, you know that the figures say, for example, that 85 per cent of the positions are being filled by bilinguals, whether they are imperative or not.

[*Translation*]

désignation des postes bilingues se fasse de façon très efficace à l'heure actuelle.

M. Perron: Que la désignation se fasse . . . ?

Le coprésident (le sénateur Murray): . . . s'effectue très bien. D'après vous, on ne prend pas tellement au sérieux cette désignation des postes bilingues.

M. Perron: Je crois qu'il nous faut être réalistes et étudier les témoignages que nous avons. Lorsque le gouvernement a annoncé ses dernières modifications, surtout en ce qui a trait à l'augmentation de la dotation impérative pour remettre cette fonction entre les mains des ministères de façon que ce soit plus accessible aux ministères (nous ne croyons pas que cela devrait pas trop s'élargir) je crois qu'il était très clair—quand le Conseil du Trésor a défini cette position—qu'elle était fondée sur des preuves assez claires; une partie de ces preuves qu'on a mise à notre disposition concernant la langue d'usage, était franchement ridicule.

Je crois que les témoignages indiquent tout simplement que certains postes ont été mal identifiés. Certains postes ont été désignés bilingues, qui n'auraient jamais dû l'être.

Le coprésident (sénateur Murray): Vous est-il jamais arrivé de penser, ou seriez-vous d'accord pour dire, que l'existence de la prime au bilinguisme est un des facteurs qui entrent en jeu dans la désignation des postes bilingues qui ne devraient peut-être pas l'être?

M. Perron: Essayez-vous de nous dire que les surveillants ou les gestionnaires désignent comme bilingues certaines personnes pour les aider parce qu'ils les connaissent bien? Est-ce là où vous voulez en venir? Vous savez, je vais désigner votre poste bilingue et cela vous fera $800 de plus.

Le coprésident (sénateur Murray): Parce que le titulaire se trouve à être bilingue. Oui. Croyez-vous que ce soit possible?

M. Perron: Je crois bien que c'est possible. Cela ne justifie rien.

Le coprésident (sénateur Murray): Ce n'est pas une justification pour quoi?

M. Perron: Pour la surdésignation. Il me semble qu'il vous faut étudier tout le processus séparément, que la prime au bilinguisme fait partie du plan global. Tout comme la dotation impérative. Lorsque vous voulez mettre en oeuvre ce programme, la première chose à faire est de décider quel genre de services vous essayez de fournir. Une fois cela établi, vous décidez quel genre de postes bilingues vous voulez, ou de postes unilingues français ici et unilingues anglais là, ou comment vous allez faire pour que le système fonctionne dans les deux langues officielles. Vous vous décidez, vous désignez ensuite vos postes. Lorsque la désignation des postes est faite, le processus de dotation, impérative ou non, est un autre processus.

Si vous avez beaucoup de postes, vous savez, d'après les chiffres, par exemple, que 85 p. 100 des postes ont déjà des titulaires bilingues, qu'ils soient impératifs ou non. Seulement

[*Texte*]

So just on that basis, using your example, if we need 100 positions along the frontlines, if you will, to provide services in both languages, the odds are you do not have to staff those on an imperative basis because 85 out of 100 of the applications here are going to be bilingual people. Therefore we can do it on a nonimperative basis and send some people on language training and we are still going to be able to provide the service.

All I am saying is that the bilingualism bonus is one issue, the designation of positions is another issue, and the method of staffing those positions is again another issue.

The Joint Chairman (Senator Murray): Have you ever tried to make the designation of positions a matter for negotiation between the alliance and . . . ?

Mr. Perron: Not that I am aware of.

The Joint Chairman (Senator Murray): You do not want to share that responsibility, I take it.

Mr. Perron: Sure. Absolutely. But we would suggest that that would be the consultation process, not the negotiations process.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Senator Murray. I would like to clarify one written statement here.

Il semble y avoir divergence entre le texte français et le texte anglais sur, justement, le problème que vous venez de soulever.

A la page 4 du texte anglais, au deuxième paragraphe, celui qui commence par:

«This was clearly illustrated . . . »

Vous dites, et je cite:

«(met the language requirements of the position.)».

Le texte français équivalent qui se trouve à la page 5, au premier paragraphe, entre parenthèses toujours, se lit «pouvant satisfaire aux exigences linguistiques du poste». Le texte anglais dit, enfin c'est la portée du texte, que les personnes qui occupaient ces postes bilingues rencontraient les exigences du poste, alors que le français dit «peuvent satisfaire» . . . ou satisfont possiblement aux exigences du poste.

Étant donné que c'est à la base même de toute votre argumentation, j'aimerais qu'on puisse convenir du texte officiel.

M. Perron: C'est peut-être une erreur de frappe. Ce devrait être «pouvant» rencontrer. Le texte anglais reflète les chiffres de la Commission de la Fonction publique. En d'autres mots, ils rencontraient les normes.

Le coprésident (M. Corbin): Bon! Parce que le texte français ne donne pas du tout la même idée.

M. Marceau: C'est le texte anglais qui est le texte officiel.

[*Traduction*]

sur cette base, donc, pour reprendre votre exemple, s'il nous faut 100 postes en première ligne pour fournir les services dans les deux langues officielles, il est fort peu probable que vous ayez à doter tous ces postes de façon impérative, parce que 85 de ces 100 demandes pour ces emplois seront faites par des personnes bilingues. Donc, on peut doter sur une base non impérative et envoyer certaines de ces personnes suivre des cours de langues tout en fournissant, en même temps, le service.

Tout ce que j'essaie de dire, c'est que la prime au bilinguisme, c'est une question, la question de désignation des postes en est une autre tout à fait différente, et que la méthode de dotation de ces postes est encore une troisième question différente des deux autres.

Le coprésident (sénateur Murray): Avez-vous déjà essayé de négocier la désignation des postes, l'Alliance et . . . ?

M. Perron: Pas à ma connaissance.

Le coprésident (sénateur Murray): Vous ne voulez pas prendre cette responsabilité, si j'ai bien compris.

M. Perron: En effet. Pas du tout. Mais d'après nous, cela se ferait dans le cadre de la consultation et non pas des négociations.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Murray. J'aimerais un éclaircissement sur une des déclarations de votre texte:

There seems to be a discrepancy between the french text and the English text on precisely the problem that you raise.

On page four of the English text, in the second paragraph, it starts with:

This was clearly illustrated . . .

You state and I quote:

met the language requirements of the position.)

The equivalent French text which is found on page five, first paragraph, between brackets, reads: "*pouvant satisfaire aux exigences linguistiques du poste*".

Or possibly satisfy the requirements of the position. As this is the basis of your whole reasoning, I would like to get some sort of agreement on the official text.

Mr. Perron: Perhaps it is a typing error. It should be "pouvant" . . . The English text reflects the figures of the Public Service Commission. In other words, they met the standards.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Excellent! Because the French text does not give the same idea at all.

Mr. Marceau: The English text is the official one.

[*Text*]

M. Perron: Non, les deux textes sont officiels.

Le coprésident (M. Corbin): Enfin, on se comprend, à votre point de vue, c'est qu'ils rencontraient les exigences du poste; c'est ce que vous voulez dire. C'est important.

M. Perron: Disons que le problème est dans toute la Fonction publique.

Le coprésident (M. Corbin): Alors, madame Côté. Nous en sommes, évidemment, aux rondes de dix minutes, mais nous pourrons toujours revenir tout à l'heure, madame Côté. Allez-y!

Mme Côté: D'accord. Merci, monsieur le président.

Moi aussi, c'est la prime au bilinguisme qui m'intéresse. Je vous avouerai, monsieur le président, cela me surprend que cela existe encore. Cela fait 12 ans que la Loi sur les langues officielles est en vigueur. Il semblerait que depuis ce temps-là on soit bien informé et qu'on sache que, dans la Fonction publique du Canada, si on veut occuper des postes importants, progresser dans sa profession, il faut être bilingue. Cela aide énormément.

Je pense que c'est une question de justice et d'équité vis-à-vis les gens qui rentrent dans la Fonction publique ou qui choisissent de venir y travailler. Qu'on doive maintenir une prime m'apparaît un peu aberrant. Qu'on doive aussi maintenir la formation linguistique *ad vitam eternam* m'apparaît une folie. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais il me semble, compte tenu que cela a été clairement défini, que dans la Fonction publique au Canada on avait besoin de gens, des anglophones, des francophones et des gens bilingues. Qu'on ait cru nécessaire de créer des postes spécifiques; qu'on doive maintenir une formation linguistique pour leur permettre de rentrer dans le moule, dans le cadre, vous savez ce que je veux dire, je ne comprends pas qu'on doive encore continuer avec ce système-là.

Vous savez, quand je dis que c'est une question de justice, c'est la même chose si je fais une comparaison, par exemple, avec la Loi 22 ou la Loi 101 au Québec. On dit aux gens qui choisissent de venir vivre au Québec: Ici, c'est en français que cela se passe. Alors, s'ils décident d'accepter la réalité, donc d'envoyer leurs enfants dans les écoles françaises, eh bien, ils vont accepter de venir au Québec. Puis, s'ils n'acceptent pas cela, ils vont aller ailleurs, mais ils le savent avant de venir. J'appelle cela de la justice puis de l'équité.

Alors, dans la Fonction publique, c'est la même chose. Pourquoi doit-on maintenir cette prime au bilinguisme qui fait que pour certains c'est démoralisant; pour d'autres c'est une pénalité à cause de leurs compétences. Pourquoi ne serions-nous pas d'accord avec ce que le commissaire aux langues officielles a fréquemment affirmé: il considère cette prime comme inutilement coûteuse, préjudiciable pour le moral des employés, et illogique. Pourquoi ne devrait-on pas considérer que le bilinguisme individuel est un enrichissement personnel et que cela devrait normalement faire partie des qualités professionnelles des fonctionnaires de carrière, surtout ceux qui espèrent faire partie des cadres.

[*Translation*]

Mr. Perron: No, both texts are official.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Well, at least we understand one another, in your view, they met the requirements of the position; that is what you wanted to say. That is important.

Mr. Perron: Let us just say that the problem is found everywhere in the Public Service.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): In that case, Mrs. Côté. We are of course on the 10 minute rounds, but we can always come back later, Mrs. Côté. Go ahead!

Mrs. Côté: Agreed. Thank you, Mr. Chairman.

I am also interested in the bilingual bonus. I must admit, Mr. Chairman, that I am quite surprised that it still exists. The Official Languages Act has been in existence for 12 years. It would seem to me that in all that time everyone has had time to become informed and that everyone should know that in the Public Service of Canada, if you want to rise to important positions, to progress in your profession, you must be bilingual. It helps out enormously.

I think it is a question of justice and equity vis-à-vis people who come into the Public Service or who choose to work there. The maintenance of a bonus now seems to me slightly apparent. As for maintaining language training "*ad vitam eternam*" that appears to me to be folly. I do not know what you think of it, but it seems to me, taking into account that it has been clearly defined, that the Public Service of Canada needed people, Anglophones, Francophones, and bilingual personnel. That it was thought necessary to create specific positions; that language training must be maintained to allow them to get into the mold or fit into the framework, you know what I mean, I do not understand why we have to continue any longer with that system.

You know, when I say to the question of justice, it is the same thing as if I were making a comparison, for example, with Bill 22 or Bill 101 in Quebec. People who chose to live in Quebec were told: here, everything is done in French. So they decide to accept reality and send their children to French schools and if they accept that they will accept to go and live in Quebec. If they do not accept those conditions, they can go elsewhere but they know what is going on before going into Quebec. I call that justice and equity.

So, in the Public Service it is the same thing. Why must this bilingual bonus be maintained? For some it is demoralizing; for others it is a penalty because of their competence. Why should we not agree with what the official languages commissioner has often said: he considers that bonus as being uselessly costly, prejudicial to the morale of the employees and quite illogical. Why should we not consider that bilingualism is in fact a personal enrichment, and that it should be an integral part of the professional qualities of career public servants, particularly those aspiring to management positions.

[*Texte*]

• 1040

M. Perron: On aimerait tous vivre dans un monde où la vie courante serait idéale, mais je ne pense pas qu'elle le soit. Si vous voulez dire que tous les gens qui veulent travailler pour le gouvernement fédéral devraient être bilingues; si vous voulez dire que quelqu'un qui travaille dans la Fonction publique à Chicoutimi et s'il veut avancer dans la Fonction publique pour venir à Ottawa, ou à Québec, ou à Montréal, il doit reconnaître qu'il est obligé d'être bilingue et s'arranger pour le devenir; si vous voulez dire que le fonctionnaire de Vancouver ou de Régina qui veut obtenir du succès dans la Fonction publique et atteindre un plus haut niveau devrait s'arranger pour devenir bilingue tout seul, c'est l'argument que l'on a avance depuis longtemps. Les systèmes d'éducation en place à travers le Canada ne sont pas efficaces, que ce soit au Québec, que ce soit en Colombie-Britannique, pour permettre aux gens de devenir bilingues. Vous pouvez me dire qu'ils peuvent suivre des cours à *Berlitz*, mais je pense que c'est étirer le point.

En ce qui a trait à la formation linguistique dans la Fonction publique, je pense qu'il est important d'avoir un système qui donne une chance aux gens compétents de pouvoir, après une certaine période, travailler dans les deux langues au lieu de demander d'établir un système exigeant des gens bilingues . . . Je ne le sais pas . . .

It is the chicken and egg story: what comes first? Are you saying that bilingual people will be able to rise to these, in many cases, specialized functions and operate as senior public servants, if you will? Or is it better to take people who have those kinds of capacities, the expertise that is required for a position, and then give them an opportunity to become bilingual? It seems to me that, just in an operational sense, the language training in the public service is an easier way to accomplish that, and the access is unrestricted, if you will.

Pour ce qui est de la prime, nous sommes d'avis que c'est une compensation pour des tâches . . . Effectivement, il est plus difficle d'accomplir une tâche dans deux langues que d'accomplir la même tâche dans une seule langue. C'est à cause de cela que l'on demande une compensation.86 Maintenant, vous pouvez me dire que cette prime pourrait être de $800, ou de $1,000 ou de $15,000 ou de $200 . . .

Le coprésident (M. Corbin): Madame Côté.

Mme Côté: Monsieur le président, vous avez parlé d'un idéal et c'est vrai que l'idéal n'existe pas nécessairement. Mais, je pense qu'on travaille en vue d'améliorer notre situation. Tout le monde tend vers l'idéal.

Je n'ai jamais dit que tous les fonctionnaires devaient être bilingues. Je suis d'accord avec vous là-dessus. D'abord, ce n'est pas nécessaire, et c'est aussi une question personnelle: on veut ou on ne veut pas. Puis, personne n'est obligé de faire ce qu'il ne veut pas faire. Je pense qu'en démocratie c'est normal qu'on admette cela. Mais, quand vous me dites que les systèmes en place fonctionnent de telle façon, qu'on n'a peu d'influence sur ces systèmes-là, donc qu'on peut difficilement modifier le fonctionnement pour permettre à des gens en formation, plutôt qu'à ceux qui sont sur le marché du travail,

[*Traduction*]

Mr. Perron: We would all like to live in an ideal world but it is not possible. If you are saying that any one who wants to work for the federal government should be bilingual; if you are saying that any public servant in Chicoutimi who wants to be promoted in order to come to Ottawa, Quebec or Montreal, must realize that he will have to bilingual and arrange to do so on his own; if you are saying that the public servant in Vancouver or Regina who wants to be successful in the public service and move up the ladder must arrange to become bilingual on his own, you are only repeating arguments we have heard over a long time. Unfortunately the education systems across the country, in Quebec as well as in British Columbia, cannot effectively make people bilingual, You can tell me they can follow Berlitz courses, but I think that is stretching the point.

As to language training in the public service, it is important to have in place a system which will provide to competent people the opportunity over a certain period of time to be able to work in both languages, rather than existing on a system where everyone must already be bilingual . . . I do not know . . .

On en revient au rébus de l'oeuf et de la poule. Prétendez-vous que des personnes bilingues pourraient en fait accéder à ces fonctions très spécialisées dans certains cas et fonctionner comme cadres supérieurs? N'est-il pas mieux de prendre les gens qui ont déjà cette compétence et de leur donner la possibilité de devenir bilingues? À mon sens, sur le plan fonctionnel, il est plus facile d'assurer la formation linguistique au sein de la Fonction publique, et ainsi, de permettre un accès plus libre aux futurs fonctionnaires.

As to the bonus, we agree that it is compensation, since it is indeed more difficult to do the same work in two languages, than to do so in only one. That is why we are asking for compensation. Now as to the amount, you could set it at $800, $1,000, $15,000 or $200 . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Madam Côté.

Mme Côté: Mr. Chairman, you mentioned an ideal, and it is true that it may not necessarily exist, however, we are all working to improve the situation. Everyone tends to reach for the ideal.

I never said that all public servants should be bilingual. I agree with you in that regard. On one hand, it is not necessary, and on the other, it is a personal choice: One wants to be bilingual or one does not. And of course no one should be obliged to do something they do not wish to do. I think in a democracy, that is normal. But when you say that the existing systems operate in a certain way, that we cannot influence those systems, we could hardly change the system in order to allow people now in training, rather than those in the labour market to acquire the necessary languages if they so desire,

[*Text*]

d'acquérir les langues nécessaires s'ils veulent le faire. Qu'est-ce que vous pouvez faire vous? Est-ce que vous pensez que vous pourriez faire quelque chose pour changer les systèmes?

M. Perron: Je pense que l'on a des indications que le système change. Il n'y a pas longtemps que l'on voit des écoles bilingues ou francophones à Toronto et à Vancouver. Cela commence. Ottawa est probablement un des meilleurs exemples. Les cours d'immersion dans les systèmes primaire et secondaire ici à Ottawa commencent à être très forts. Mais, comme on l' a dit au début, c'est bien beau de dire: cela fait 12 ans que cette loi a été adoptée et on essaie de la mettre en application. Mais, on peut regarder cela d'une autre façon aussi: cela ne fait rien que 12 ans que le système est en marche. Et, je pense que dans la Fonction publique on a parlé du système de mérite, mais je pense que ce qui est le plus important c'est qu'on veut avoir la meilleure personne dans chaque poste; et s'il arrive que la meilleure personne soit francophone et ne parle pas l'anglais, comme elle aura à communiquer avec des Anglais, on va lui faire suivre son cours de langue pour qu'elle devienne bilingue. Alors, on aura une personne bilingue puis on aura la meilleure personne qu'on peut avoir.

Mme Côté: Monsieur, vous avez fait référence tout à l'heure au fonctionnement de la Fonction publique, c'est-à-dire qu'une personne à Chicoutimi ou à Rimouski pourrait aller, éventuellement, travailler à Vancouver. Donc, un francophone qui quitterait Chicoutimi ou Rimouski pourrait aller travailler à Vancouver et suivre des cours en anglais pour améliorer ses connaissances de l'anglais. Mais, vous savez qu'à Vancouver il ne se donne pas de cours d'anglais, il se donne des cours de français pour les fonctionnaires anglophones qui voudraient acquérir la deuxième langue officielle. Vous n'avez pas des idées à ce sujet, pour permettre à des gens de la Fonction publique qui aimeraient changer de milieu pour améliorer une de leurs langues officielles, soit le français ou l'anglais? Qu'est-ce que vous faites avec mon bonhomme de Rimouski qui s'en va travailler à Vancouver et qui voudrait améliorer son anglais? Il n'y a pas de cours d'anglais.

M. Perron: Je suis d'accord avec vous. Dans ce cas-là,172 cela prendrait un poste bilingue. Il faudrait qu'il aille se trouver un poste bilingue là-bas et là il pourrait suivre des cours de langue. Il n'y a aucune raison pour qu'un système . . . Maintenant, il y aurait toutes sortes de problèmes de vérification parce que dans la Fonction publique il faut que tout soit bien enligné, alors . . . Je suis d'accord avec un concept comme celui-là. Il me semble que c'est raisonnable qu'on prenne un anglophone puis qu'on le place dans un contexte . . .

Par exemple, à Ottawa, on sait qu'on a, je ne dirais pas des milliers, mais on a beaucoup de nos membres francophones du Québec qui viennent à Ottawa occuper des postes francophones et non pas des postes bilingues pour avoir la chance d'apprendre l'anglais dans la ville. C'est quelque chose de réaliste. Maintenant, c'est difficile pour un francophone de Rimouski de trouver un poste francophone à Vancouver pour

[*Translation*]

what do you think that you could do? Do you think that you could do anything to change the system?

Mr. Perron: There are some indications that the system is changing. Toronto and Vancouver have only had bilinguals or francophone schools for a short time. The movement is just beginning. Ottawa is perhaps one of the best examples. Immersion courses in the primary and secondary systems in Ottawa are becoming very strong. But as we mentioned at the beginning, there is no point in saying that the Act has been in effect for 12 years, that we are merely trying to apply it. We might look at the other aspect, the system has only been in effect for 12 years. We speak of the merit principle in the public service and I think that the most important thing is to make sure that the most competent person occupies each position; and if it happens that the best is a francophone who does not speak English, since that person will have to communicate with anglophones, that person should be given the opportunity to follow language courses in order to become bilingual. In this way, we would get the best, the most competent person to become bilingual.

Mrs. Côté: Earlier, Sir, you mentioned that in the public service, a person from Chicoutimi or Rimouski could eventually work in Vancouver. Thus, a francophone from Chicoutimi or Rimouski could go to work in Vancouver, and follow second language courses in English in order to improve his knowledge of that language. But you know there are no English language courses offered in Vancouver, only French language courses for those anglophone public servants who wish to acquire a second official language. Do you have any idea in this regard, in order to allow a public servant who would like to change their environment, in order to improve one of their official languages, either French or English? What would you do with a fellow from Rimouski who would work in Vancouver, in order to improve his English? There are no courses in the English language there.

Mr. Perron: I agree with you. In such a case, that person would have to occupy a bilingual position. In such a position, he could then follow language courses. There is no reason that the system . . . Of course there will be all kinds of audit problems, because in the public service, everything has to be just so . . . I would agree with the concept such as you describe. It seems reasonable that we should take an anglophone, and place him in the proper environment . . .

For example, in Ottawa, there are perhaps not thousands, but certainly a great number of francophones from Quebec who come to occupy unilingual posts here so that they can have the opportunity to improve their English on their own. That is a realistic step. Of course, it would be very difficult for a person from Rimouski to find a unilingual francophone position in Vancouver in order to do likewise. But this concept of exchange certainly has merit.

[*Texte*]

essayer de faire la même chose. Mais, je pense qu'on doit considéré ce concept comme une sorte d'échange.

Le problème c'est que ce genre d'échange se fait, mais c'est plutôt au niveau SX où l'anglophone de Toronto peut peut-être être échangé avec quelqu'un de la ville de Québec. Mais, je pense que pour les fonctionnaire des niveaux que l'on représente, leurs chances sont pas mal limitées dans ce contexte-là. Puis, je devrais peut-être ajouter que le système d'échange qui existait pour les hauts fonctionnaires est beaucoup moins populaire, je pense, s'il existe encore. Mais, je sais qu'au début, cela se faisait beaucoup. On en envoyait un à Laval pendant deux ans ou un an, puis on en prenait un de Québec puis on l'envoyait à Toronto.

Mme Côté: Cela se fait moins souvent.

M. Perron: Mais, je pense que les échanges aux niveaux moins élevés, comme pour les membres qu'on représente, cela se fait très rarement.

• 1050

Le coprésident (M. Corbin): Merci, madame Côté. Sénateur Hastings, désirez-vous toujours poser une ou deux questions?

Le sénateur Hastings: Oui, merci bien, monsieur le président. Monsieur Perron, je suis le produit des cours de français de la Fonction publique du Canada.

M. Perron: Vous voyez, voilà ce que c'est.

Le sénateur Hastings: Peut-être que je devrais poser mes questions en français?

M. Marceau: Avez-vous la prime au bilinguisme?

Le sénateur Hastings: Non! . . .

I would like to return to the consultative process which you complained about. I found this strange: You said that after months of consultation the government announced a policy. Then you complained you were not consulted. I just cannot—

Mr. Perron: No. I think there may be some misunderstanding. The 1977 revisions to the policy were done after months and months of consultation, and a lot of changes were made. I took part in those consultations, and I could clearly see the evidence of the fruits of those consultations: they did bring about many changes in the overall policy and the implementation of the policy in fairness in treatment—I will not go through all the revisions or changes that we were able to bring about through consultation. All I am saying is that we did go through extensive consultations; they were very good consultations, and they resulted in, I think, a more than acceptable, and I do not mean that in a pejorative sense, but an acceptable revision.

After that, after we had reached that agreement a year later the announcement came down—the announcement of the cutting of the bilingual bonus, for example, which had been the subject of the consultations. I guess they forgot to consult us about cutting it after they had agreed to it.

[*Traduction*]

Unfortunately that type of exchange does exist, but it applies specifically to the executive level, where an anglophone from Toronto might be exchanged with a francophone from Quebec. But I think for the public servants who constitute our membership, the chances are rather limited for this sort of exchange. I should add also that this sort of exchange which was available to senior civil servants is much less popular today, if it exists at all. But I believe that at the beginning, there were many such exchanges. An anglophone was sent to Laval for perhaps two years or one year, and an anglophone from Quebec was sent to Toronto.

Mrs. Côté: This occurs much less often now.

Mr. Perron: True, but exchanges at the lower levels, for our membership for instance, are very rare.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mrs. Côté. Senator Hastings, do you still wish to ask one or two questions?

Senator Hastings: Yes, thank you very much, Mr. Chairman. Mr. Perron, I am a product of the French language courses of the Public Service of Canada.

Mr. Perron: You see that is what it gives.

Senator Hastings: Should I perhaps ask my questions in French?

Mr. Marceau: You get the bilingual bonus?

Senator Hastings: No! . . .

Je voudrais en revenir au processus de consultation dont vous vous êtes plaints. Je trouve étrange que vous disiez qu'après des mois de consultation, le gouvernement a annoncé une politique. Ensuite vous vous plaignez que vous n'avez pas été consultés. Je ne comprends pas . . .

M. Perron: Ce n'est pas le cas, je crois que vous avez mal compris. Après des mois de consultation, la révision de la politique en 1977 a compris un grand nombre de changements. J'ai participé à ces consultations, et j'ai pu constater qu'elles avaient été très utiles: nous avons effectivement fait beaucoup de changements à la politique générale et au mode d'application équitable de cette politique—je ne vous ferai pas le récit de tous les changements que nous avons pu obtenir durant cette consultation. Je dis simplement qu'après les consultations très fréquentes et excellentes, le travail a abouti à une politique plus qu'acceptable, et je ne le dis pas au sens péjoratif.

Un an après la fin de ces consultations, on annonçait, entre autres, l'abolition de la prime au bilinguisme, qui avait été le sujet de nos consultations. Il faut croire que le gouvernement a oublié de nous consulter avant d'abolir cette prime sur laquelle il s'était entendu avec nous.

[*Text*]

Senator Hastings: Now you said there were months and months of consultations—

Mr. Perron: On the 1977 policy, and when the 1977 policy came out, the bilingualism bonus was part of that policy. And it was only months after that, without consultation, that a change had been made to those policies that we had spent months and months agreeing to.

Le sénateur Hastings: Je voudrais continuer cette discussion au sujet de la consultation. Voulez-vous m'expliquer, s'il vous plaît, ce qu'est le Conseil national mixte? Je ne comprends pas exactement ce que vous dites à propos du Conseil national mixte et du Comité des langues officielles.

Would you explain the function of the two bodies and how they operate?

Mr. Perron: Okay. The National Joint Council is a two-sided body, one side representing—and for the life of me I cannot figure out why they do this, but they call it the official side, and the official side is the government; and then the staff side—and thankfully they do not use the term unofficial side—represents the unions. Essentially, the topics of discussion there are service-wide; they are subjects that deal throughout the public service. The staff side is made up of the major unions representing employees and the official side is essentially the employer and departments, and you sit down . . . .

For example, official languages: We have got an implementation of providing service and the Official Languages Act, and whatnot, and how are we going to put this out and how are we going to get participation from the unions and the employees. That is a subject you take to the National Joint Council. Rather than have the Public Service Alliance sit down and negotiate or consult on some process and how it is going to affect its employees, you take the Public Service Alliance and the Professional Institute of the Public Service and CATCA, and all of us, because it is going to affect all of us.

Essentially, that is what the National Joint Council is set up to do: to deal with broad general areas. When we wanted to discuss a dental plan for public service employees, we attempted to go through the negotiations process, but it was quite clear that other unions and other members were interested in a dental plan, so it became the subject of consultation.

You talk about travel directives: how much is a public servant going to get per mile when he goes outside his headquarters area. That is the kind of thing that affects all public servants who are involved in travelling. Therefore, it makes sense to have an overall policy rather than have us negotiate a clause on travel.

[*Translation*]

Le sénateur Hastings: Vous dites qu'il y a eu des mois et des mois de consultation . . .

M. Perron: Sur la politique établie en 1977, oui, et c'est à la suite de cette politique qu'on a annoncé la prime au bilinguisme. Mais quelques mois plus tard seulement, et sans consultation, on a changé unilatéralement les politiques sur lesquelles on s'était mis d'accord après des mois et des mois de consultation.

Senator Hastings: I want to pursue this discussion on consultations. Could you explain to me what is the National Joint Council? I am afraid I did not fully understand what you said concerning the National Joint Council and the Committee on Official Languages.

Pourriez-vous expliquer le rôle de ces deux organismes et leurs modalités de fonctionnement?

M. Perron: Très bien. Le Conseil national mixte est constitué de deux parties, dont l'une est appelée la partie officielle—terme que je ne comprends guère—c'est-à-dire le gouvernement, et l'autre partie, le personnel—heureusement on ne dit pas d'elle qu'elle est officieuse—qui représente les syndicats. En général, les sujets abordés concernent tout le service public; les sujets touchent à tous les secteurs de la Fonction publique. La partie syndicale se compose des principaux syndicats des fonctionnaires, et la partie officielle représente essentiellement l'employeur et les ministères. Nous nous rencontrons . . .

Par exemple au sujet des langues officielles: on discute des modalités de prestation des services dans les deux langues, de la Loi sur les langues officielles, etc, ainsi que des modalités d'application et des mesures à prendre pour assurer la participation des fonctionnaires et de leurs syndicats. Voilà le genre de sujets qu'on discute au Conseil national mixte. Plutôt que d'en discuter séparément avec chacun des syndicats, dans le processus de négociation on réunit les principaux syndicats comme l'Alliance de la fonction publique, l'Institut professionnel de la fonction publique, le CATCA, et tous les autres syndicats importants pour discuter des sujets qui affecteront toute la Fonction publique.

Essentiellement le rôle du Conseil national mixte est de discuter des questions générales. Au moment où notre syndicat a voulu discuter de soins dentaires pour les employés de la Fonction publique, nous avons essayé d'aborder le sujet dans nos négociations collectives, mais dès qu'on s'est aperçu que d'autres syndicats et d'autres membres s'intéressaient aussi à ce régime de soins dentaires, le sujet a fait l'objet de consultation au niveau du Conseil national mixte.

Il en est de même pour les directives et les règlements concernant les déplacements: par exemple combien devra-t-on payer le millage du fonctionnaire qui doit voyager à l'extérieur de sa région d'affectation. Ce genre de questions touchent tous les fonctionnaires qui doivent voyager, et il est plus utile d'établir une politique générale à cet égard, que de négocier une clause particulière dans une convention collective.

[*Texte*]

The National Joint Council has subcommittees like the official languages committee, the health and safety committee, and whatnot, and these committees will effectively make recommendations that will go up to the large body—the National Joint Council. The National Joint Council will then pass or defeat whatever the recommendation is, and then after that, by the grace of God, it goes through.

My understanding of the process is that only the National Joint Council finally makes a recommendation, and it may be a unanimous recommendation. I am not aware of any cases where a unanimous recommendation has gone through the National Joint Council and then has not been put into application. Essentially, in its true sense it does not have powers, but it does have the power to recommend to the minister or to the cabinet. I guess it is the cabinet that . . . .

Senator Hastings: Well, I am very happy to hear you have returned to the process because the whole policy of the Official Languages Act cannot be implemented without the total participation of your organization. This consulting is always a problem, but try to understand that it is not advise and consent—it is advice, and it is up to the powers that be to accept or reject your advice. Perhaps your advice is not accepted all the time, but do not quit.

Mr. Perron: We do not mind our advice not being accepted, but when someone tells us they want to hear our advice, and we operate on that basis, and then turn around and make decisions without having asked us—quite frankly, and as clearly as I can put it, it was an absolute total breach of faith. And what we were being asked to do is continue consultations and the government will consult with us on things that they want to consult on, and other things they will not. As far as we are concerned, it is a total package if we are going to consult on it. I agree with your remarks that, quite frankly—and it is not a threat or anything—it cannot be done; you will not implement language or service in the language of people's choice if the public service is not behind you.

As I said earlier to a previous question, we are completely dedicated to it and we are totally prepared to consult and put out the best system we can.

Le sénateur Hastings: Merci bien, monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, sénateur Hastings. Je vais dépasser l'heure prévue pour lever cette partie de la séance ce matin. Nous avons commencé légèrement en retard et il y a d'autres personnes qui désirent poser quelques questions. Nous avons également un autre distingué représentant du Sénat, un fidèle participant aux travaux de ce Comité, le sénateur Guay.

Le sénateur Guay: Monsieur Perron, j'ai bien apprécié vos commentaires ce matin. Je tiens à être bref parce que je sais que mes collègues veulent vous poser des questions.

Je veux que vous parliez des cours linguistiques qui ont lieu, et je vous demanderais, en référence aux examens A et B pour la classification, quelles sont vos attentes de ces examens-là? Croyez-vous qu'ils seront un succès et d'autre part, si vous êtes

[*Traduction*]

Le Conseil national mixte a établi des sous-comités, comme celui sur les langues officielles, sur la santé et la sécurité au travail, etc, comités qui éventuellement font des recommandations à l'organisme principal, le Conseil national mixte. Le Conseil national mixte se prononce sur la recommandation par voie de scrutin et ensuite, avec l'aide de Dieu, on applique la recommandation ou on la rejette.

Je crois que seul le Conseil national mixte finalement fait une recommandation, et celle-là à l'unanimité. Je ne me souviens d'aucun cas où une recommandation unanime du Conseil national mixte n'a pas été mise en application. En fait, ce conseil n'a aucun pouvoir, sauf le pouvoir de recommander à un ministre ou au cabinet. En fait c'est le cabinet . . . .

Le sénateur Hastings: Je suis très heureux de savoir que vous êtes retournés à la table de consultation, car toute la politique sur l'application de la Loi sur les langues officielles, ne peut se faire qu'avec la participation totale de votre organisme. Les consultations sont toujours difficiles, mais souvenez-vous que vos conseils n'ont pas force d'application, ce ne sont que des conseils, c'est aux autorités de les accepter ou de les rejeter. Peut-être ne les accepte-t-on pas toujours, mais n'abandonnez pas la partie.

M. Perron: Le rejet de nos conseils ne nous ennuie pas, mais si l'on nous demande notre avis, qu'on en est venu à un accord et qu'ensuite certaines décisions différentes sont prises sans consultation, eh bien on croit que c'est un acte de mauvaise foi. Maintenant on nous demande de reprendre les consultations avec le gouvernement sur des sujets qui l'intéresse. Quant à nous, il faut consulter sur l'ensemble ou rien. Je conviens avec vous, en fait—et ce ne sont pas des menaces de ma part—que ce n'est pas possible. Vous ne réussirez jamais à donner le service dans la langue de choix du public sans l'appui de la Fonction publique.

Comme je l'ai mentionné plus tôt en réponse à une autre question, nous nous engageons entièrement à consulter afin de produire le meilleur système possible.

Senator Hastings: Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Senator Hastings. I am going to use my discretion, this morning and go beyond the time allotted to this meeting this morning. We started a little late, there are other persons who wish to ask a few questions. First we have another distinguished representative of the Senate, a faithful member of the committee, Senator Guay.

Senator Guay: Mr. Perron, I appreciated your comments this morning. I shall be brief since my colleagues wish to ask questions also.

With respect to the language courses that have already taken place, what do you expect the use of examinations A and B classification? Do you think that these can be successful if you are able to tell me, do you feel that a good percentage of

[*Text*]

en mesure de le savoir, est-ce qu'il y a un bon pourcentage de ces gens-là qui en font un succès? En d'autres mots, les tests linguistiques sont-ils satisfaisants à votre point de vue? J'ai eu l'occasion de rencontrer des gens qui avaient pris ces examens et ils avaient de la difficulté à discuter avec moi. Ils me disaient « bonjour», mais il me semble que c'est très limité. C'est pour ces raisons-là que je vous demande ce que vous pensez de ces cours et des tests linguistiques? force.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Perron.

M. Perron: Je pense que c'est une question à laquelle il nous est difficile de répondre. Car, effectivement, notre connaissance technique en ce sens-là n'est pas la meilleure. D'après ce qu'on voit, la formation est bonne. Les cours de langues, la procédure de formation linguistique sont bons. Par exemple, les gens que vous avez rencontrés, je ne sais pas quel niveau ils avaient atteint. On a plusieurs niveaux dans la Fonction publique. Je pense que si vous parlez à quelqu'un qui a atteint et reste au niveau B, par exemple, c'est certain qu'il ne serait peut-être pas aussi bilingue que, par exemple, vous. Mais je pense que vous comprenez et pouvez échanger des idées.

• 1100

Je crois que le problème c'est . . . Je ne connais pas votre métier, mais si vous sortez de l'université en génie électrique et que vous travaillez dans le personnel pendant dix ans, si vous retournez écrire des examens en génie électrique, cela va être perdu. C'est comme quelqu'un qui sort du cours de langue; celle-ci se perd probablement presque aussi vite qu'elle s'apprend. Peut-être en savez-vous plus, mais si vous ne vous en servez pas, elle peut se perdre.

Alors, ce qui est important, et c'est pour cela qu'on a parlé tout à l'heure des désignations de postes, c'est qu'on n'a pas de plainte et qu'on appuie la performance des cours de langue. À notre point de vue, quand les gens sortent d'un cours de langue, de formation linguistique, à long terme, ils peuvent bien fonctionner. Je pense que ce qui est important, et en réponse à la question qui m'a été demandée avant—ce n'est pas complètement la faute du ministère ou de l'agence. Je pense aussi que nos membres ou les fonctionnaires devraient reconnaître leur responsabilité. Ce n'est pas toujours facile. C'est bien beau de dire: «Je ne travaille pas tous les jours dans les deux langues, alors c'est pour cela que je la perd.» Je pense qu'une fois que quelqu'un a reçu la formation de la Fonction publique, il faut que cette personne-là accepte les responsabilités qui s'ensuivent. À mon point de vue, ils ont une responsabilité pour garder leur connaissance et de l'améliorer.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, sénateur Guay.

Pour conclure, monsieur le député Marceau.

M. Marceau: Monsieur le président, j'ai deux brèves questions.

La première: vous avez dit dans votre témoignage que vous étiez d'accord avec l'application de la politique des langues officielles. J'aimerais savoir ce que l'Alliance est prête à faire, ou ce qu'elle fait, pour s'assurer de la participation équitable

[*Translation*]

the people taking these exams will pass? In other words, are the language tests satisfactory in your opinion? I know certain people who have passed these exams, and they had a lot of difficulty in talking with me. They could say "good morning", but that seemed to be their limit. That is why I would like to know what you think of the courses and the language test?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Perron.

Mr. Perron: I think that is a rather difficult question for us to answer. Our technical expertise is not the best. The training provided seems to be good. The language courses themselves and the language training procedure are good. I do not know what level the people you met were at. There are several levels in the public service. For example, someone who has reached level B and stayed there may not be as bilingual as you. But you would be able to understand one another and communicate ideas.

I think that the problem is that . . . I do not know what your profession is, but if you gratuate from university with a degree in electrical engineering and then work in personnel for ten years, you might find that you would no longer be able to pass an exam in electrical engineering. The same thing applies to language training. You lose a language as quickly as you learn it. You may know a lot, but if you do not use it, you lose it.

The important thing, and that is why we talked about designated positions, is that we have no complaints about the performance of language training courses. In fact we applaud it. In our opinion, people who have completed long-term language training courses are functionally bilingual. To answer your previous question, I think that it is important to realize that the department or the agency are not entirely to blame. I think that our members and public employees must recognize that they too have a responsibility. It is not always easy. It is fine to say: "I do not work in both languages every day, so I am losing my skills." Once a person has taken language training, that person has to accept the responsibilities that it involves. I feel that they are responsible for maintaining and improving their skills.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Senator Guay.

The last questioner will be Mr. Marceau.

Mr. Marceau: I have two short questions, Mr. Chairman.

You said in your statement that you support implementation of the official languages policy. I would like to know what the Alliance is prepared to do, or what it is actually doing, to ensure that both language groups participate equally in the

[*Texte*]

des deux groupes linguistiques au sein de la Fonction publique. On sait qu'il y a un déséquilibre, que les francophones ne constituent pas un nombre suffisant. Qu'est-ce que l'Alliance est prête à faire pour rétablir l'équilibre?

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Perron.

M. Perron: C'est une question à laquelle il n'est pas simple de répondre. Qu'est-ce qu'on est prêt à faire? Franchement, je ne peux pas vous donner une réponse directe là-dessus, mais je peux vous dire qu'il faut encore regarder notre position dans son contexte. Si l'on pouvait faire quelque chose dans ce domaine-là, cela sortirait des consultations. On n'est certainement pas en position pour négocier, à savoir qui va être engagé dans quel poste dans la Fonction publique. Vous savez bien que la loi ne nous le permet pas.

Je pense que le mieux qu'on pourrait faire, à ce stade-ci, c'est d'approcher le sujet en consultation, que ce soit au Conseil national mixte ou dans un autre forum, pour examiner les approches ou même les possibilités dans ce domaine-là.

M. Marceau: Ma dernière question touche au droit des employés fédéraux de travailler dans la langue de leur choix. Est-ce que vous reconnaissez ce principe-là? Quelle est la position de l'Alliance vis-à-vis la création d'unités de travail françaises au sein du ministère?

M. Perron: Les unités françaises de travail sont . . .

M. Marceau: Je m'excuse de la difficulté des questions qui sont . . .

M. Perron: Non, non, d'accord. Si je ne veux pas répondre, je ne répondrai pas.

M. Marceau: Vous allez rester sur le perron sans entrer.

M. Perron: C'est quelque chose qu'on fait depuis longtemps dans ma famille.

Ce que je veux dire c'est qu'il y a des bons points et des points très dangereux pour les unités qui travaillent en français. Quand je dis qu'il y a des dangers, c'est qu'on a peur qu'on établisse des ghettos d'unités travaillant en français. Cela devient très difficile d'établir des unités qui peuvent avoir beaucoup d'échanges avec la Fonction publique en général. C'est très facile de dire qu'on va créer une unité qui travaille en français parce qu'on a un domaine spécialisé—je n'ai malheureusement pas d'exemple—mais où cela ne prend pas tellement d'échanges avec tous les autres fonctionnaires. C'est un travail qu'ils font. Cette section-là de la Fonction publique peut fonctionner presque toute seule.

Alors, ce serait une bonne place parce que ce serait facile afin . . . Une fois que ces gens-là entrent dans ce système, ils sont coincés. C'est difficile d'en sortir. On voit beaucoup de points positifs. Par exemple, s'il y a des domaines de spécialisation où deux ou trois départements différents peuvent se rejoindre, l'un d'entre eux peut être, disons, une unité qui travaille en français. Mais au moins, il y a moyen de sortir de ces unités-là. C'est le danger qu'on voit.

Alors, en d'autres mots, on voit qu'il y a des possibilités, mais il faut faire très attention en les mettant en application.

[*Traduction*]

public service. We know that there is an imbalance and that there are not enough francophones. What is the Public Alliance prepared to do to restore a proper balance?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Perron.

Mr. Perron: That is not an easy question. What are we prepared to do? Frankly, I cannot give you a direct answer, but I would again remind you that our position has to be viewed in context. If we were able to achieve something in that area, it would be the result of consultation. We are certainly not in a position to negotiate who will be hired for public service positions. As you know, we have no legal authority to do so.

I think that the best we can do at this point is to look at approaches or possibilities in consultation with the national joint council or in another forum.

Mr. Marceau: My last question deals with federal employees' right to work in the language of their choice. Do you recognize this principle? What is the Alliance's position on the creation of French work units in the department?

Mr. Perron: French work units are . . .

Mr. Marceau: I am sorry if my questions are difficult . . .

Mr. Perron: It is all right. If I do not want to answer, I will not.

Mr. Marceau: You do not want to get your feet wet.

Mr. Perron: It runs in the family.

There are some good things about French work units, but there are some very dangerous things as well. One danger is that it will create ghettos of French-speaking employees. It would be very difficult to do in units that have a great deal of contact with the rest of the public service. It is easy to say that you are going to create a unit that works in French if you are dealing with a specialized area—unfortunately, I cannot think of an example—that does not involve much contact with other civil servants. A section that has a specific job to do can function almost independently.

That would be a good place to start because it would be easy. Once these people get into the system, they are stuck. It is hard to get out. There are, however, a number of positive points. For example, in specialized areas where there is contact between two or three different departments, one unit could work in French. At least these people would have a way of getting out of the units. We feel that that is a danger.

In other words, there are possibilities, but you would have to be very very careful about what you put into practice.

[*Text*]

M. Marceau: Merci, monsieur Perron. Je voudrais avoir le point de vue du commissaire aux langues officielles sur cette attitude-là?

Le coprésident (M. Corbin): J'ai consulté le commissaire à cet effet. Il préfère faire ses remarques à la conclusion de nos travaux ce matin. Il commentera et sur l'Alliance et sur l'Institut professionnel.

M. Marceau: D'accord. Merci, monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): J'ai oublié, cependant, de donner la parole au député M. Gimaïel, le député du Lac-Saint-Jean, qui voulait poser une question plus tôt. Je lui donne l'occasion de le faire tout de suite.

M. Gimaïel: Je voudrais en poser une seulement, monsieur le président . . .

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Gimaïel.

M. Gimaïel: . . . et je vais essayer d'être le plus bref possible. Cela touche le domaine qui vient d'être amené sur la table.

Vous parliez d'unités spécifiques spécialisées. Je m'intéressais beaucoup plus aux unités régionales, comme les bureaux de Montréal, par exemple, les bureaux de la région de Québec. Je ne sais pas au juste ce que veut dire la Loi sur les langues officielles pour le fonctionnement interne de la Fonction publique, mais dans ce contexte-là, je sais que la plupart de nos employés dans la province de Québec sont obligés de communiquer avec le bureau chef ici à Ottawa ainsi qu'avec les différents ministères, presque essentiellement en anglais, surtout quand il s'agit de paperasserie. Je ne sais pas si vous avez eu des plaintes à ce sujet, mais je connais des ministères qui ne fonctionnent exclusivement qu'en anglais à partir du bureau central ici à Ottawa ou du bureau du sous-ministre jusque dans les différentes régions.

Quand vous parliez de ghettos, tout à l'heure, c'est un problème à surveiller peut-être plus au Québec qu'ailleurs. Cela devient plus qu'un ghetto au niveau du travail; cela devient presque un ghetto politique. Je vois des gars pourrir dans des emplois, sans presque aucune possibilité d'avancement justement parce que, présentement, ils font partie intégrale de ces ghettos. Lorsque vient le temps de bâtir, ici, une structure fondamentale au niveau SX, par exemple, on oublie complètement ces gars-là qui sont à l'autre bout. Ce qui finit par arriver, c'est qu'on perd un très fort pourcentage de nos meilleurs employés de la Fonction publique fédérale pour l'entreprise privée, parce qu'ils font partie de ghettos au Québec et qu'ils n'ont aucune possibilité d'avancement.

• 1110

J'aimerais, comme député, essayer de faire mon petit bout de travail pour régler cette affaire. La solution, c'est peut-être vous qui la possédez, parce que cela doit être difficile de représenter tous ces gens-là, vous avez toutes les factions. Mais je trouve anormal qu'un gars soit contraint de constamment faire un effort de traduction, d'être pris pour être un peu en retard sur tous les autres dans son travail parce qu'il est obligé

[*Translation*]

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Perron. What does the Commissioner of Official Languages think about this approach?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I consulted the Commissioner and he prefers to save his remarks for the end of the meeting, when he will comment on both the Alliance and the Professional Institute.

Mr. Marceau: Fine, thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I forgot to recognize Mr. Gimaïel, member for Lac Saint-Jean, who had a question. Go ahead, Mr. Gimaïel.

Mr. Gimaïel: I only have one question, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Gimaïel.

Mr. Gimaïel: I will try to be as brief as possible. My question deals with the point that was just raised.

You referred to specialized units. I am much more interested in regional units, like the Montreal and Quebec City offices. I do not know exactly what impact the Official Languages Act has on the workings of the public service, but I know that most of our employees in Quebec have to communicate with head office here in Ottawa or with various departments almost exclusively in English, especially when written communications are involved. I do not know if you have gotten complaints about this, but I know departments that function entirely in English from the head office here in Ottawa or the deputy minister's office right down to the various regions.

You talked about ghettos, and this is something we will have to be more careful about in Quebec than in other provinces. It is becoming more than a work ghetto; it is almost becoming a political ghetto. I see people rotting away in the same jobs, with no opportunities for advancement, simply because they are part of these ghettos. When the people here in Ottawa try to come up with a mechanism for the SX level, they completely forget about the guys at the other end of the scale. What ends up happening is that we lose a very large percentage of our best employees in the federal public service to private enterprise, because they become part of the ghetto in Quebec and they have no opportunity for advancement.

As a member of Parliament, I would like to do my little bit to resolve this situation. It must be difficult for you to represent all these people and perhaps you have a solution since you know all the factions. But I find it abnormal that anyone should constantly be forced to try to translate and end up being a little later than all the others in doing his work because he does have to translate and does not have a listening ear in

[*Texte*]

de tout traduire, de ne pas avoir une oreille attentive dans sa langue, à l'autre bout.., tout ça parce qu'il fait partie d'un ghetto francophone au Québec. Je ne sais pas quelles seront les solutions?

J'aimerais savoir si des plaintes ont été formulées par des travailleurs membres de votre syndicat? Si oui, qu'en faites-vous? Sinon, comment se fait-il que personne ne se plaint, alors qu'ils se plaignent régulièrement à nous, les politiciens?

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Perron.

M. Perron: Je vais vous dire ce qu'on leur dit d'habitude, que ce soit à un unilingue francophone ou anglophone. Si, par exemple au Lac St-Jean, on a une plainte d'un fonctionnaire qui nous dit: «Je suis dans un poste unilingue français, il faut que je fasse ceci ou cela en anglais, et les notes de service sont en anglais», nous lui disons: «Chaque fois que tu reçois quelque chose comme cela, renvoies-le, et tu leur diras qu'une fois que tu es dans un poste bilingue, tu travailles dans les deux langues.» Maintenant, il n'y a pas tellement de fonctionnaires prêts à faire cela. On est dans les positions, on va chialer, puis ça va . . . C'est très difficile, mais c'est le seul moyen que nous possédons.

Quand un membre nous dit: «Je suis obligé de travailler dans les deux langues, je n'ai pas le choix, mais je suis dans un poste unilingue.» On peut appeler le directeur et le ministère, mais on trouve que la réaction est beaucoup plus rapide quand les personnes, elles-mêmes, disent:«Bon, eh bien, c'est fini, on ne le fait plus.» On a eu des exemples comme cela et je vous garantis que les résultats ont été très bons et très vites aussi. Je pense que l'impôt, à Montréal, est probablement un bon exemple. C'est très varié, il a des sections travaillant en français, d'autres seulement en anglais, et d'autres dans les deux langues. Franchement, je ne vois pas d'excuse pourqu'une unité travaillant en français soit obligée de communiquer et de traduire, que ce soit pour communiquer avec Ottawa ou Vancouver. Il n'y a pas d'excuse.

M. Gimaïel: C'est ce qui se passe maintenant.

M. Perron: Vous leur direz de ma part de dire à leur *boss* qu'ils ne travaillent plus dans les deux langues.

M. Gimaïel: Merci.

Le coprésident (M. Corbin): On remercie M. Gimaïel. Je voudrais, en votre nom, remercier M. Perron, M^lle^ Czernenko et M^me^ Roy pour leur contribution à nos travaux de ce matin. Personnellement, j'ai trouvé vos commentaires des plus instructifs. C'est un élément-clé qui manquait à l'examen de la Loi sur les langues officielles ,jusqu'à maintenant.

Dans quelques instants nous allons accueillir l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada. Je lève la séance pour quelques minutes et nous reprendrons les travaux vers onze heures et quart.

• 1115

[*Traduction*]

his own language, at the other end, just because he is part of the francophone ghetto in Quebec. I do not know what solutions you will propose.

I would like to know if complaints have been made by working members of your union? If in the affirmative, what do you do? If negative, how can it be that no one is complaining when they complain regularly to us, the politicians?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Perron.

Mr. Perron: I will tell you what we usually say to them, it is a unilingual francophone or anglophone. If for example, we receive a complaint from an employee in Lac St-Jean who says: "I am in a unilingual French position, I must do this or that in English, and the memoranda are in English", we tell him: "each time you receive something like that, send it back and tell them that when you are in a bilingual position, you will do it in both languages." Now there are not many employees who are ready to do this. They are in a position, they will complain, but then . . . It is very difficult but it is the only method we have.

When a member says to us: "I am obliged to work in both languages, I do not have any choice but I am in a unilingual position" . . . we can call the director and the department, but we find the reaction is much faster when the people themselves say: "well, that is fine, we are not going to do it any more". We have had examples of this and I can guarantee you that the results were very good and very fast. I believe that taxation in Montreal is probably a good example. This department is very varied, there are sections working in French, others only in English, and others in both languages. Frankly, I cannot see any reason why a unit working in French should be obliged to communicate and have it translated, whether this is to communicate with Ottawa or with Vancouver. I do not see any excuse.

Mr. Gimaïel: This is the case at present.

Mr. Perron: Tell them from me to tell their boss that they will no longer work in both languages.

Mr. Gimaïel: Thank you.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Gimaïel. On your behalf, I would like to thank Mr. Perron, Miss Czernenko and Mrs. Roy for their contribution to our work this morning. Personally, I found your comments very informative. This is a key factor which has been missing in the review of the Official Languages Act up until this time.

In a few moments we will welcome the Professional Institute of the Public Service Alliance of Canada. I will adjourn the meeting for a few moments and we will return at 11.15.

[*Text*]

• 1119

Le coprésident (M. Corbin): J'ai le plaisir d'accueillir en votre nom les représentants de l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada, *the Professional Institute of the Public Service of Canada*. Le président, M.J.E. Donegani est ici. Je vois qu'on nous a donné le nom d'une dame qui n'est pas là. Alors, je vous prierais, monsieur Donegani, de bien vouloir présenter les collègues qui vous accompagnent ce matin et je m'excuse, dès le départ, du retard avec lequel nous débutons cette partie de la réunion. Vous comprendrez qu'il y a quand même des questions qui méritent d'être examinées plus à fond.

• 1120

Alors, avec votre indulgence, nous pouvons maintenant commencer. Allez-y, je vous en prie.

Mr. J.E. Donegani (President, Professional Institute of the Public Service of Canada): Thank you, Mr. Chairman. I have a few members of the staff of the institute with me: Mr. Ed Spencer and Denis Cardinal.

I would like to go through the statement that has been distributed to members of the committee and talk to that and then invite your questions.

Just to introduce the Professional Institute of the Public Service of Canada for those of you who may not be quite aware of our organization. We have been in existence since 1920 and a union since 1967. We are the oldest public service union and we represent what I like to refer to as the heart and guts of the public service, the people who actually keep this whole machinery running.

The Professional Institute is a national union of professional employees of the federal government. It is a certified bargaining agent for 16,000 public servants in 31 different occupational groups, the majority of which are in the scientific and professional category. Our members represent such diverse professionals as research scientists, engineers, architects, physicians, nurses, veterinarians, computing systems administrators and many others.

Employees represented by the Professional Institute occupy leadership positions throughout the public service in every region of the country. They are involved in a wide variety of public programs designed and administered to provide the most effective and efficient service possible to all Canadians.

I have said publicly and repeatedly that our collective membership represents an extremely valuable pool of talent and expertise, which we are anxiously willing to put at the disposal of the people of Canada and its Parliament. That is why we are happy to be appearing before the Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on Official Languages—

[*Translation*]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I have the pleasure of welcoming on your behalf the representatives of the Professional Institute of the Public Service of Canada. The President, Mr. J. E. Donegani is here. I see we have been given the name of a lady who is not there, so I would ask you, Mr. Donegani, to please introduce the colleagues accompanying you this morning and I must say immediately that I am sorry for the delay we have had in starting this part of the meeting. You will understand that there are questions which do merit more in-depth examination.

So with your indulgence, we can now begin. Go ahead, please.

M. J.E. Donegani (président, Institut professionnel de la Fonction publique du Canada): Merci, monsieur le président. J'ai quelques membres du personnel de l'Institut avec moi: M. Ed Spencer et Denis Cardinal.

J'aimerais vous présenter le mémoire que nous venons de faire parvenir à chacun des membres du Comité pour ensuite répondre à vos questions.

Tout d'abord, j'aimerais présenter l'Institut professionnel à ceux d'entre vous qui ne nous connaissent peut-être pas très bien. Nous existons depuis 1920 et formons un syndicat depuis 1967. Nous sommes le syndicat le plus ancien de la Fonction publique et nous représentons ceux qui sont au coeur même de la Fonction publique, les gens qui font fonctionner toute la machine.

L'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada est un syndicat national composé d'employés professionnels du gouvernement fédéral. Il est l'agent de négociations accrédité de quelque 16,000 fonctionnaires répartis dans 31 groupes professionnels différents, dont la majorité sont des scientifiques ou des professionnels. Ses membres sont répartis entre des professions aussi diverses que la recherche scientifique, le génie, l'architecture, la médecine et les sciences infirmières, la médecine vétérinaire et la gestion des systèmes d'ordinateurs.

Les employés représentés par l'Institut professionnel occupent des postes de direction au sein de la Fonction publique dans toutes les régions du Canada. Ils participent à une grande variété de programmes conçus et administrés de manière à fournir à tous les Canadiens les services les plus efficaces et les plus rentables possible.

J'ai déjà dit ouvertement, et à plusieurs reprises, que nos membres représentent un bassin de talents et de connaissances sans pareil, ils ne demandent qu'à travailler pour la population du Canada et le Parlement. C'est pourquoi nous sommes heureux de nous présenter devant le Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les Langues officielles, car . . .

[*Texte*]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Excuse me, sir. Could you just slow down slightly to give a chance to the interpreters to catch on to what you are saying?

Mr. Donegani: Okay, I am sorry if people are not listening fast enough. I am apologizing to those who are having difficulty—

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I should explain. They—

Mr. Donegani: I apologize to the interpreters. I will slow down.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Yes. They have the text in both language, I understand, but still it is hard to keep up with you.

Mr. Donegani: In that spirit of co-operation and in other areas, demonstrating the spirit of co-operation, we are submitting this document to the committee. We hope that we can help you in the task that you have to perform, in looking at the administration and the implementation of the Official Languages Act.

We would like to go on record with our policy on official languages. Our members in the Professional Institute unequivocally support the objective of creating a public service that is capable of providing effective service to the Canadian public in both official languages. We support the principle that every Canadian has the right to communicate with the government and to receive service in that government in the official language of his choice. We support the principle that every public servant has the right to work in the official language of his choice. We agree with the Commissioner of Official Languages in his statement, deploring the circumstances that discourage bilingual francophones from working in their own language through force of habit of speaking and writing in English.

We agree with the assessment that far too many institutions are all too frequently unable to provide service in the right place at the right time and in the right language.

Having said this, we feel it is necessary to stress the fact that we are greatly concerned about the gap that lies between the desirability of the ideals represented by the official languages program and the practicalities of realizing those ideals. We are very seriously concerned about the inequities resulting from the implementation of the program and the consequent effects, not only on the efficiency of government operations but on the morale and pure aspiration of our members and, indeed, of all public employees. I will be addressing myself to some of these concerns in the few minutes ahead.

But, before doing so, there is one area on which I would like to comment very strongly. I was pleased to see it was the subject of questions to our colleagues from the alliance earlier.

There seems to be general consensus that the official languages program is in the best interests of this country and, in seeking to achieve its success, we welcome any approach that will see the employer, Treasury Board, and the unions treat the

[*Traduction*]

Le coprésident (M. Corbin): Pardon, monsieur. Pourriez-vous ralentir quelque peu votre débit afin de permettre aux interprètes de suivre ce que vous dites?

M. Donegani: Parfait, je regrette que ces gens ne suivent pas suffisamment vite pour me comprendre. Je présente mes excuses à ceux qui ont des difficultés . . .

Le coprésident (M. Corbin): Je dois vous expliquer quelque chose. Ils . . .

M. Donegani: Je présente mes excuses aux interprètes. Je vais ralentir.

Le coprésident (M. Corbin): Oui. Ils ont le texte dans les deux langues officielles, me semble-t-il, mais il est très difficile de vous suivre.

M. Donegani: Dans cet esprit de collaboration, je vous présente l'exposé suivant qui souligne les principales préoccupations que l'Institut professionnel a déjà décelées dans la mise en oeuvre des politiques de la loi sur les Langues officielles.

Nous voudrions déclarer publiquement ce qu'est notre politique en matière de langue officielle. Nos membres de l'Institut professionnel appuient sans aucune équivoque la création d'une fonction publique capable de fournir, à la population canadienne, des services efficaces dans les deux langues officielles. Nous sommes d'avis que chaque Canadien a le droit de communiquer avec le gouvernement et de recevoir des services de ce gouvernement dans la langue officielle de son choix. Nous aussi sommes d'avis que chaque fonctionnaire a le droit de travailler dans la langue officielle de son choix et, tout comme le Commissaire aux Langues officielles, nous croyons qu'il existe malheureusement des circonstances qui découragent les francophones bilingues de travailler dans leur propre langue, parce qu'ils sont habitués à parler et à écrire en anglais.

Nous aussi nous croyons que trop souvent beaucoup trop d'établissements ne peuvent fournir des services au bon endroit, au bon moment et dans la bonne langue.

Cela dit, nous voulons maintenant souligner l'écart qui existe entre l'idéal représenté par le programme des langues officielles et les réalisations pratiques. Nous craignons grandement les injustices qui pourraient naître de la mise en oeuvre du programme et les conséquences non seulement sur l'efficacité du fonctionnement du gouvernement, mais également sur le moral et les aspirations professionnelles de nos membres, et, par le fait même, de tous les fonctionnaires. Je reviendrai sur ces préoccupations au cours de mon exposé.

Auparavant, j'aimerais commenter vivement un point en particulier. J'ai été très heureux de voir que cela a fait l'objet de questions à nos collègues de l'Alliance un peu plus tôt.

Tout le monde semble d'avis que le programme des langues officielles est destiné au grand bien de l'ensemble de la nation et que si nous voulons qu'il réussisse, l'employeur (le Conseil du Trésor) et les syndicats de fonctionnaires devraient appren-

[*Text*]

subject in a non-adversarial atmosphere. It is certainly an area where one might hope we would try to avoid polarization of attitudes and strive to find the most efficient, easiest and quickest means of attaining a goal, the desirability of which is obviously a common bond.

To this end, it would seem natural that we could reach that shared objective more expeditiously through the process of frank and meaningful consultation. Unfortunately, it is here that we have encountered a stumbling block which we consider to be as distasteful as it is unnecessary.

On July 9 of this year, I was asked by Canadian Press to comment on the changes recommended by your joint committee. In my reply, among other statements I was quoted as saying:

> I would hope that before the government touches it (the report) they will refer it to the consultative committee of the National Joint Council.

While that statement was made in the context of a response to questions about your report, what I essentially was saying was that the employer should discuss any major changes in the work environment with employee representatives.

Although it is true that at the bargaining table we are institutional adversaries, this is not the case when we attempt to aid the employer in implementing broad changes for the common good. In fact, the areas of co-operation between the Treasury Board and the public service unions are numerous.

I take deep exception, therefore, when the employer, as personified by the President of the Treasury Board, uses this process for political ends. The public seldom hears about the National Joint Council; this is by deliberate design in order to encourage frank and open discussions. It is a forum, established since 1946, where 15 public service bargaining agents discuss issues that affect the entire public service with an equal number of Treasury Board and departmental officials. In addition, several committees have been set up to deal with specific subjects and the professional institute is represented on all these committees, one such being the official languages committee.

On November 10, the President of the Treasury Board, Donald Johnston, chose your committee as a forum for announcing additional changes in the implementation of the official languages program, particularly in the area of imperative staffing at senior levels.

Following comments made by me on CJOH and in *The Citizen* of November 11, CBO Radio decided to interview both Mr. Yalden and myself on their noon show on November 13. At that time, I indicated that Mr. Johnston's statement, that consultations had taken place with the official languages committee of the National Joint Council, was a "blatant untruth" and I intended to raise this point with your committee.

[*Translation*]

dre à travailler de concert. Il est évident qu'il faut tenter d'éviter des attitudes diamétralement opposées et de trouver les moyens les plus efficaces, les plus faciles et les plus rapides qui permettront d'atteindre ce but; c'est certainement ce que souhaite chacun.

Il semble que la meilleure façon d'y parvenir soit par une consultation franche et importance. Malheureusement, nous achoppons sur un écueil aussi gênant que non-nécessaire.

Le 9 juillet dernier, la Presse canadienne m'a demandé de commenter les changements proposés par votre comité mixte. On a par la suite déclaré que j'avais, entre autres choses, dit:

> Je souhaite que le gouvernement transmette le rapport au Comité consultatif du Conseil national mixte avant de faire quoi que ce soit.

Il convient de situer le contexte de mes réponses aux questions sur votre rapport. J'ai déclaré essentiellement que l'employeur devrait discuter avec les représentants des employés toutes les modifications majeures qu'il souhaitait apporter au milieu de travail.

Même si, à la table de négociations, nous sommes des adversaires, ce n'est pas le cas lorsque nous tentons d'aider l'employeur à implanter des changements généraux qui profiteront à tous et chacun. En fait, il existe de nombreux secteurs dans lesquels le Conseil du Trésor et les syndicats de la Fonction publique travaillent en étroite collaboration.

Toutefois, je m'oppose grandement à ce que l'employeur, et dans ce cas le président du Conseil du Trésor, utilise la consultation à des fins politiques. Le grand public entend rarement parler du Conseil national mixte, et cette situation est voulue de manière à favoriser une discussion franche et ouverte. Le Conseil national mixte est une tribune libre établie vers 1946, où 15 agents négociateurs de la Fonction publique discutent de questions qui concernent toute la Fonction publique, et ce avec un nombre égal de représentants du Conseil du Trésor et des ministères. De plus, plusieurs comités ont été mis sur pied afin de traiter des sujets spéciaux. L'Institut professionel est représenté à tous ces comités, dont l'un est le Comité des Langues officielles.

Le 10 novembre, le président du Conseil du Trésor, Donald Johnston, a décidé d'annoncer devant votre Comité une nouvelle modification à la mise en oeuvre du programme des Langues officielles particulièrement dans le domaine de la dotation impérative au niveau supérieur.

Suite à mes commentaires formulés sur le CJOH et dans le journal *The Citizen* le 11 novembre, le poste de radio CBO a décidé d'interviewer M. Yalden et moi-même au cours de son programme du midi 13 novembre. J'ai alors indiqué que la déclaration de M. Johnston sur des prétendues consultations avec le Comité des Langues officielles du Conseil national mixte étaient «purement et simplement un mensonge», et que j'allais le souligner devant votre Comité.

[*Texte*]

I understand that Mr. Johnston is unhappy about my accusation. Well, I leave it to this committee to judge whether, in fact, consultation did take place. In late September, the committee was given a briefing on the proposed changes. Lists of these changes were distributed to staff side members with the statement:

> The official side would like staff side comments on this, but asks that the document be considered as confidential.

Undoubtedly we were negligent in not commenting on the changes immediately because the next time we heard of them was when Mr. Johnston announced them to your committee, along with his claim of consultation. The implication, then, is that Mr. Johnston, through the National Joint Council, has received the support of of the staff side unions for his new policies. It is this misuse of the "consultation process" that I vehemently protest. The minutes of your November 10 session indicates that this misuse was also addressed to some degree by Senator Guay.

The most generous interpretation that one can give of Mr. Johnston's actions is that his understanding of the word "consultation" is at fault. *The Concise Oxford Dictionary* defines "consultation" as the "act of consulting; deliberation; conference", and it defines "consult" as "to take counsel; seek information or advice". Contrast this with Mr. Johnston's own words in his evidence before your committee, in which he said:

> My understanding of the purpose of these consultations, Mr. Chairman, with the National Joint Council is that they are not to elicit recommendations but to determine for the purpose of good industrial relations, if you like, in the system that they have been consulted . . .

This seems to say: We do not want to consult but we want to say that we have consulted.

The Professional Institute is always willing to consult with the employer, both in concert with other public service unions of the National Joint Council and bilaterally at the departmental level. Our members, the government's employees, have fears about certain aspects of this program, fears that are both perceived and real. If the employer is open in his dealings with us, we can help him to allay perceived fears while recommending methods to diminish real fears.

The President of the Treasury Board, Donald Johnston, has been reminded on numerous occasions that we are willing to help achieve a more effective and efficient public service. To date, he has largely ignored our overtures, despite the fact that it is our members who are responsible for ensuring the operation of most of the federal public service.

I ask the committee's indulgence of having spent so much time on this subject, but I consider it crucial in view of the fact that the Professional Institute firmly believes that the only change of success in implementing an acceptable official lan-

[*Traduction*]

Je crois que M. Johnston n'a pas apprécié mon accusation. Je laisse donc au Comité le choix de juger s'il y a eu effectivement consultation. A la fin de septembre, le Comité a reçu un mémoire sur les modifications proposées. La liste de ces modifications a été remise aux représentants des employés avec cette note:

> Les responsables aimeraient avoir les commentaires des employés, mais ils demandent de garder à ce document son caractère confidentiel.

J'admets que nous aurions peut-être dû fournir nos commentaires plus tôt, car M. Johnston a annoncé ces modifications à votre comité, en ajoutant qu'il y avait eu consultation. Cela pouvait laisser croire que M. Johnston avait reçu, grâce au Conseil national mixte, l'appui des syndicats à ces nouvelles politiques. Je dénonce fortement cette mauvaise utilisation de la «consultation». Le compte rendu de votre réunion du 10 novembre indique que le sénateur Guay y fait également allusion.

La meilleure interprétation que nous puissions donner de l'attitude de M. Johnston est son interprétation du mot consultation. Le petit Robert définit la «consultation» comme «l'action de consulter» «l'action de prendre avis»; et il définit «consulter» comme «demander avis, conseil à (q.q.n.)». Comparez cette définition à la déclaration de M. Johnston devant votre Comité. Il a indiqué que

> À mon avis, les consultations avec le Conseil national mixte ne sont pas destinées è mettre au clair les recommandations, mais à établir qu'il y a eu effectivement consultation, et ce aux fins de bonnes relations de travail.

En d'autres termes, il semble vouloir dire «nous ne voulons pas de consultation, mais nous voulons dire qu'il y en a eu».

L'Institut professionnel est toujours heureux de participer à des consultations avec l'employeur, tant de concert avec d'autres syndicats de la Fonction publique du Conseil national mixte, que bilatéralement au niveau des ministères. Nos membres, les fonctionnaires, ont des craintes au sujet de certains aspects de ce programme, et leurs craintes sont bel et bien fondées. Si l'employeur adopte une attitude franche à notre égard, nous pouvons l'aider à dissiper les appréhensions en recommandant des méthodes qui apaiseront les craintes réelles.

A plusieurs reprises nous avons rappelé au président du Conseil du Trésor, Donald Johnston, que nous étions prêts à participer à l'amélioration de la Fonction publique. Jusqu'à maintenant, il nous a ignorés complètement, même si nos membres sont ceux qui assurent le fonctionnement de la plupart des services fédéraux.

Je demande au Comité de m'excuser si je me suis attardé si longuement sur ce sujet, mais, à mon avis, c'est un sujet capital, car l'Institut professionnel croit fermement que la seule chance du succès de la mise en oeuvre d'un programme

[*Text*]

guages program is through meaningful and sincere consultation between the employer and the employee representatives.

We have already stated that the Professional Institute's position is one representing basic support of the objectives outlined in the official languages program. Nevertheless, we have numerous criticisms of their methodology and the time factor which its implementation seems to require.

• 1130

Pressures to reinstate the December 31, 1983 deadline for meeting government objectives are unrealistic. The pool of bilingual public servants from which the employer can draw sufficient employees to fill the necessary positions simply does not exist, and will not exist in the immediate future. The scientific and professional category, largely represented by the Professional Institute, is a particular case in point. This pool can only be built up over a longer and more realistic period of time. In the short term, even though we may agree that some imperative staffing may be necessary, there must be meaningful efforts to increase language training so this demand can be met.

We think that the system for identifying bilingual positions is, if not dishonest, certainly suspect. Managers in some departments are required to sign progress charts committing themselves to achieving a certain standard of bilingual capacity for their units by 1985. As a result, the evaluation of language requirements for specific jobs has become subjective and there is strong evidence that the assignment of bilingual designations for the sole purpose of window-dressing has resulted. This has had the double effect of helping the department to meet predetermined quotas, as well as boosting the deputy head's appraisal. But this quota-oriented game plan is a bureaucratically political one and the principle of good management is a prime casualty.

In attempting to establish the optimum number of bilingual and French-essential positions, it is crude methodology to use ratios, such as the percentage of francophones in Canada. It is an equally crude approach to require all persons being tested at any particular level to be given virtually the same general test, while completely ignoring the language of work affecting the individual.

There could be a tendency in choosing personnel to compromise technical competence by opting for linguistic capability. Where bilingual capacity is indeed essential for the performance of the job, this may be a valid decision, but one could contain the number of designations necessary by strengthening the criteria for bilingual, English essential, or French essential positions. The result would be a more honest and accurate picture of the number of language-designated positions necessary.

Unless this is done, any convulsive expansion in the number of language-designated positions can only result in further

[*Translation*]

de langues officielles acceptable repose sur une consultation sérieuse et sincère entre l'employeur et les représentants des employés.

Nous avons déjà souligné que l'Institut professionnel appuyait fondamentalement les objectifs du programme des langues officielles. Toutefois, nous pouvons critiquer grandement les méthodes et le temps que semble exiger sa mise en oeuvre.

Les pressions visant à rétablir la date limite du 31 décembre 1983 pour atteindre les objectifs du gouvernement sont irréalistes; le «bassin» de fonctionnaires bilingues dont l'employeur peut tirer suffisamment d'employés pour combler les postes nécessaires n'existe tout simplement pas et n'existera pas dans l'immédiat. La catégorie scientifique et professionnelle, représentée en grande partie par l'Institut professionnel, en est un exemple frappant. Ce «bassin» ne peut être constitué qu'au cours d'une période plus longue et plus réaliste. A court terme, même si nous pouvons être d'accord, il faudra peut-être une dotation impérative, il faut tenter par tous les moyens d'accroître la formation linguistique de manière à répondre à la demande.

Nous croyons que le système utilisé pour identifier les postes bilingues n'est peut-être pas malhonnête, mais il est certainement douteux. Les gestionnaires de certains ministères doivent signer des graphiques de progression, par lesquels ils s'engagent à atteindre un certain niveau de bilinguisme dans leurs services avant 1985. Par conséquent, l'évaluation des exigences linguistiques de certains postes est devenue subjective, il semble bien que de plus en plus de postes soient désignés bilingues dans le seul but de sauver la face. Cela a eu comme double conséquence d'aider le ministère à respecter des normes quantitatives déjà établies et à «revaloriser» l'évaluation du sous-ministre. Mais c'est un jeu, un jeu politique de l'Administration et le principe de la bonne gestion devient purement accessoire.

Établir le plus grand nombre de postes bilingues et français essentiels, en utilisant des données comme le pourcentage de francophones au Canada est une méthode rudimentaire. Il est tout aussi rudimentaire de demander à toutes les personnes d'un certain niveau de subir approximativement le même test général et d'ignorer entièrement la langue de travail de chacun,

Lors du choix du personnel, on aura peut-être tendance à insister davantage sur les aptitudes linguistiques au détriment des connaissances techniques. S'il faut en fait être bilingue pour remplir un poste, et nous ne saurions en douter, il serait possible de limiter le nombre de désignations nécessaires en insistant davantage pour chaque poste sur le bilinguisme, l'anglais ou le français, selon le cas. Le nombre de postes où il est nécessaire de désigner la langue deviendrait alors plus juste et précis.

Sinon, toute augmentation brusque du nombre de postes où la langue est désignée ne peut que retarder davantage le

[*Texte*]

delays to meeting the government's objectives. We have already commented on the lack of employees with the necessary linguistic capabilities. The situation is made worse by the fact that there are too few graduates coming from Canadian French-speaking universities to meet the demand in certain disciplines, simply because there are not enough of these institutions in the country. The availability of those graduates is further reduced because of the attraction of better-paid opportunities in the United States and in the Province of Quebec.

We must also touch on the problem of the inflexibility of a system which fails to recognize that an employee can be functionally bilingual without being technically able to meet the linguistic requirements of the Official Languages Program. Some of the most highly qualified individuals for a particular position fail to apply simply because of language designations, even though they are aware that in many cases there really is not any essential requirement for a second language to perform the job.

We have a great deal of sympathy for those unilingual public service employees who were caught in the system when the Official Languages Program was launched, over 10 years ago, and we support the exemption of persons over 55 years old from language requirement policies. On the other hand, we agree that persons who have joined the public service in the last decade should have been aware of the fact that, in order to progress to the most senior levels in the service, a working knowledge of both official languages is necessary.

We are deeply concerned by the lack of availability of language training, particularly for those who work outside the national capital region. We are concerned with the criteria used in choosing those who should be given this training: Since 1981 it has become obligatory for the choice to be made in consultation with managers, who have been instructed to give preference to those in supervisory capacities. This is a patently inequitable practice.

Aggravating the whole issue of training facilities are the delays encountered by those who do get chosen for language training, even though there is a 24-month limit on the opportunity to attain the necessary level. It is incredible that there should be no flexibility in adjusting the period set for satisfying the language requirements of a position in cases where the incumbent may be unable to start training because the appropriate course is not immediately available, or because he must wait until the employer can find a replacement for him while he is on training. Even less understandable is the fact that when an appointment is retroactive, the period of time for acquiring the language capability is also reckoned retroactively, rather than from the time that the employee is apprised of his appointment.

The psychological pressure of having to learn a second language is only exacerbated by the inflexibility and inconsiderate nature of these policies. Consultation through the National Joint Council, or directly with the Professional Institute at the departmental level, can help to avoid or dispose of these

[*Traduction*]

respect des objectifs du gouvernement. Nous avons déjà mentionné le manque d'employés possédant les aptitudes linguistiques nécessaires. La situation s'aggrave du fait qu'il n'y a pas suffisamment de diplômés d'universités canadiennes françaises pour répondre à la demande de certaines disciplines, tout simplement parce qu'il n'y a pas assez d'établissements de ce genre au pays. La disponibilité de ces diplômés est diminuée davantage par l'attrait d'un travail mieux payé aux États-Unis et au Québec.

Nous devons également souligner la rigidité d'un système qui n'admet pas qu'un employé puisse remplir des fonctions bilingues sans être techniquement capable de répondre aux normes linguistiques du programme des langues officielles. Certaines personnes hautement qualifiées refusent tout simplement de postuler un emploi à cause de la désignation linguistique, même si elles savent que, dans de nombreux cas, il n'est pas essentiel de posséder une langue seconde pour effectuer le travail.

Nous sympathisons grandement avec les fonctionnaires unilingues qui ont été pris au piège par le système lors du lancement du programme des langues officielles il y a plus de dix ans, et, dans le cas des personnes de plus de 55 ans, nous appuyons leur exemption des exigences linguistiques. Par contre, nous croyons que les personnes qui sont entrés dans la fonction publique au cours de la dernière décennie auraient dû savoir que, pour accéder aux niveaux supérieurs, il fallait une connaissance de travail dans les deux langues officielles.

Nous déplorons grandement le manque de disponibilité de formation linguistique, surtout pour les personnes travaillant à l'extérieur de la région de la Capitale nationale. Nous nous intéressons aux normes utilisées dans le choix des personnes qui doivent recevoir cette formation: depuis 1981, ce choix doit être fait en consultation avec les gestionnaires, à qui on a demandé de donner la préférence aux personnes qui avaient des responsabilités de surveillance. C'est une pratique tout à fait inéquitable.

La question des installations de formation ne s'arrête pas là. Il y a également les attentes auxquelles doivent faire face les personnes choisies pour recevoir une formation linguistique, même si elles disposent de 24 mois pour atteindre le niveau nécessaire. Il est impensable qu'il n'existe aucune possibilité d'ajustement de la période établie pour satisfaire aux exigences linguistiques d'un poste dans les cas où le titulaire ne peut commencer sa formation parce que le cours approprié n'est pas disponible immédiatement ou parce qu'il doit attendre que l'employeur lui trouve un remplaçant lorsqu'il suivra le cours. Qui pis est, lorsqu'une nomination est rétroactive, la période d'obtention des aptitudes linguistiques est également rétroactive et non à partir du moment où l'employé est informé de sa nomination.

La pression psychologique de l'apprentissage d'une langue seconde est aggravée par la rigidité et la nature inconsidérée de ces politiques. La consultation par l'entremise du Conseil national mixte, ou directement avec l'Institut professionnel au niveau du ministère, peut aider à contrecarrer cette rigidité, à

[*Text*]
inflexibilities, providing such consultations are carried out in good faith. This, as we have pointed out elsewhere, calls for obtaining and considering employee input through the representative unions.

On the question of the Treasury Board's cutback of 300 language teachers, we can only express our condemnation, since it is obvious that the availability of courses will diminish and that there will be even more serious delays than are presently being experienced. It seems paradoxical, if not absolutely ridiculous, that this should coincide with the government's expressed desire to speed up the Official Languages Program.

Finally, on the subject of language training, it should be noted that a common complain is that persons who have passed the test soon begin to lose their competence in the second language because of lack of practice. For this reason, we strongly recommend that training should be more work oriented and less scholastically oriented, and that the tests should be modified accordingly. This would encourage and enable the successful candidate to put into practice on the job the linguistic skills he has acquired, and would lead to a better retention of the second language of work.

On the subject of the bilingualism bonus: We are in a very difficult position to comment on the bilingualism bonus because we feel somewhat embarrassed to admit that this subject poses something of a quandary for us. It is incumbent upon us, however, not to avoid the issue. We must frankly confess that it is against good union convention to reject the benefit enjoyed by our members, but we find ourselves unable to endorse the manner in which the bonus program has been implemented. In fact, we consider the whole scheme to have been an ill-advised one, which was not given sufficient study before being put into place.

Without going into details, we would simply point out several areas which support our contention that the entire concept is inequitable, unnecessary and distasteful.

The designation of bilingual positions has been a largely subjective exercise and we are not satisfied that the system represents a realistic recognition of the bilingual capability required by the positions affected.

There is an inherent inequity in that there are many bilingual public servants in unilingual positions using both official languages who are not receiving the bonus, while a great number of those who do get it have barely qualified for the bilingual capability attached to their designated positions. Not surprisingly, this creates a serious morale problem.

There are many bilingually designated employees at a supervisory level whose bilingual capability is in effect being enhanced only because their support staff is truly bilingual. That would be a case of a bilingual secretary helping her supervisor write letters in French.

[*Translation*]
condition que ce soient des consultations de bonne foi. Comme nous l'avons déjà souligné, cela nécessite la participation de l'employé par l'intermédiaire des syndicats qui les représentent.

Quant à la suppression des 300 postes de professeurs de langues que veut effectuer le Conseil du Trésor, nous ne pouvons que la condamner puisqu'il en résultera évidemment une diminution de la disponibilité des cours et que l'attente sera encore plus longue que maintenant. Une telle situation semble paradoxale, pour ne pas dire ridicule, au moment où le gouvernement exprime son désir d'accélérer le programme des langues officielles.

Enfin, au sujet de la formation linguistique, il convient de remarquer que l'on se plaint que les personnes qui ont réussi l'examen perdent vite leur connaissance de la langue seconde parce qu'elles ne peuvent la mettre en pratique. Pour cette raison, nous recommandons fortement que la formation soit orientée davantage vers le travail plutôt que vers la théorie, et que les tests soient modifiés en conséquence. Cela encouragerait le candidat reçu à mettre en pratique à son travail les aptitudes linguistiques acquises, car il serait en mesure de le faire, et cela favoriserait la conservation de la langue seconde de travail.

Nous sommes mal placés pour formuler des commentaires sur la prime au bilinguisme, car nous sommes un peu gênés d'admettre que ce sujet nous embarrasse. Cela vient de ce que nous devons reconnaître franchement qu'il va à l'encontre d'une bonne représentation syndicale de rejeter un avantage dont jouissent déjà les membres, mais nous sommes dans l'impossibilité d'accepter la manière avec laquelle le programme de primes au bilinguisme a été mis en oeuvre. En fait, à notre avis, tout le projet a été mal conçu, pas suffisamment étudié avant sa mise en place.

Sans vouloir entrer dans les détails, nous nous contenterons de souligner plusieurs secteurs qui nous font dire que le tout est injuste, non nécessaire, et, par le fait même, ennuyeux:

La désignation des postes bilingues a été grandement subjective et nous ne croyons pas qu'elle constitue une reconnaissance réaliste des aptitudes bilingues nécessaires dans chacun des postes.

Il existe une injustice sous-jacente du fait qu'un grand nombre de fonctionnaires bilingues dans des postes unilingues utilisent les deux langues officielles et ne reçoivent pas la prime, alors qu'un grand nombre de ceux qui la reçoivent sont à peine bilingues pour leur poste désigné. Il est évident que cela crée un grave problème moral.

Dans la même veine, il existe un grand nombre d'employés désignés bilingues à un niveau de surveillance dont les aptitudes bilingues «existent» en fait uniquement parce que leur personnel de soutien est vraiment bilingue. Ce serait le cas d'une secrétaire aidant son patron à rédiger ses communications en français.

[*Texte*]

The proficiency levels devised in recognition of degree of difficulty in the specific tests passed are not reflected in varying amounts of remuneration and those who are obliged to requalify each year for their linguistic standard are upset by the illogical and mechanically stilted nature of these tests. It seems less important that the employee should be familiar with the jargon of his work than with the technicalities of the language, however irrelevant the latter may be to the employee's work environment.

As we have indicated, the bonus program was ill-conceived. We can appreciate the government's desire to provide some incentive for its employees to acquire bilingual capability; this scheme is not the answer. This is another area in which we are willing to consult to help the government get out of the mess it has created for itself in the whole bilingualism bonus scheme.

I will just quickly read our six recommendations that are before you and then perhaps we can get some questions.

1. We think the December 31, 1983 deadline is unrealistic and we would like to see a more staged approach.

2. We would like to see language training policies and programs reviewed to make them more relevant to the work environment, and more flexible in accommodating individual situations. Priority for language training opportunities should not be given to supervisory personnel at the expense of employees at other levels.

3. There should be no cutback in the facilities for language training, nor in the number of language teachers, particularly at this stage when the government is hoping to accelerate the Official Languages Program.

4. The examinations for the various levels of bilingualism capability are ludicrous and should be revised.

5. The government should carefully review the concept of paying a bilingualism bonus and propose alternate policies for consultative studies with the public service unions.

6. Wherever positions have been identified as requiring a bilingual capability and have been so designated, then proficiency in the two official languages should be considered a criterion of the merit principle in competing for those positions.

Mr. Chairman, I apologize if I tend to speak too quickly and I apologize to the interpreters. I would like to discuss this report with the members of your committee.

Le coprésident (M. Corbin): Je vous remercie, monsieur Donegani. En effet, je voudrais, comme je l'ai fait pour les témoins qui vous ont précédé, réitérer au nom du Comité certains sentiments, c'est que nous apprécions l'occasion de

[*Traduction*]

Le niveau de maîtrise de la langue mis en lumière par la difficulté de chacun des tests ne se reflète pas dans la rémunération. Les personnes qui sont obligées de se qualifier à nouveau chaque année sont renversées par la nature illogique et rigide des tests. Il semble moins important que l'employé connaisse bien le jargon de son travail que les technicalités de la langue, même si ces dernières ne sont pas du tout appropriées au milieu de travail de l'employé.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le programme de prime au bilinguisme a été mal conçu au départ, et bien que nous admettions que le gouvernement a voulu encourager quelque peu ses employés à devenir bilingues, ce programme n'était certainement pas la solution. C'est un autre point sur lequel nous sommes prêts à consulter pour aider le gouvernement à sortir du chaos qu'il a lui même créé avec la prime de bilinguisme.

Je saute immédiatement à nos six recommandations et vous pourrez ensuite nous poser vos questions.

(1) Le 31 décembre 1983 est une date limite tout à fait irréaliste pour la mise en oeuvre complète du programme des langues officielles du gouvernement. Nous demandons qu'un calendrier progressif soit établi en collaboration avec le Conseil du Trésor et les syndicats de la fonction publique.

(2) Il faut revoir les politiques et procédures de formation linguistique de manière à les rendre plus appropriées au milieu du travail et plus souples, selon chaque cas. De plus, le personnel de surveillance ne devrait pas avoir accès à la formation linguistique au détriment des employés d'autres niveaux.

(3) Il devrait n'y avoir aucune réduction des installations de formation linguistique, ni du nombre de professeurs de langues, surtout au moment où le gouvernement désire accélérer le programme des langues officielles.

(4) Les examens des divers niveaux d'aptitudes bilingues sont ridicules et devraient être révisés.

(5) Le gouvernement devrait examiner attentivement le concept de prime au bilinguisme et proposer des politiques de rechange qui pourraient être étudiées en consultation avec les syndicats des fonctionnaires.

(6) C'est à partir du moment où un poste a été identifié et désigné bilingue qu'on devrait y ajouter la maîtrise des deux langues officielles comme norme du principe du mérite lors d'un concours pour ce poste.

Monsieur le président, je vous présente à vous et aux interprètes, mes excuses si j'ai tendance à parler trop vite. J'aimerais bien discuter de ce rapport avec les membres du Comité.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Donegani. In fact, as for the witnesses who preceeded you, I would like to, in dealing with the committee, reiterate certain feelings, and that is that we appreciate the opportunity of

[*Text*]

vous entendre ce matin. Je dois vous expliquer que le Comité existe maintenant depuis . . . enfin, un bon bout de temps, depuis un an, depuis le printemps 1980. On pert même la notion du temps! En fait, nous comptions vous inviter à comparaître devant ce Comité plus tôt que nous le faisons, parce que nous croyons essentiel d'obtenir votre point de vue. Votre témoignage constitue un élément-clé à l'examen approfondi de cette question portant sur l'application de la Loi sur les langues officielles. Au nom du Comité, je dois vous dire que nous vous sommes reconnaissants d'avoir bien voulu comparaître devant nous ce matin.

• 1140

Le premier à poser des questions sera M. Marceau, pendant 15 minutes.

M. Marceau: Merci, monsieur le président.

Il est évident, monsieur Donegani, que vous nous avez exposé, en quelques minutes, ce qui constitue, en fait, les fondements du Canada. Vous avez passé vite. J'espère que ce n'est pas avec l'intention d'oublier rapidement, et ce que vous nous avez dit est essentiel.

Est-ce que vous ne trouvez pas qu'il est extrêmement regrettable que le gouvernement ait été obligé d'imposer, en quelque sorte, l'application de la Loi sur les langues officielles? Est-ce que vous ne trouvez pas absolument difficile d'accepter qu'après presque 12 ans d'application d'une Loi sur les langues officielles, on en soit rendu au point où le gouvernement doive en quelque sorte, faire des pressions au niveau des ministères, des syndicats et des organismes? Est-ce que vous ne croyez pas que les parlementaires, comme nous, puissent en venir à la conclusion que si l'on veut sauver le pays, on va être obligé d'imposer cela et de passer par-dessus les opinions des syndicats et des organismes comme le vôtre, parce qu'on n'a pas le choix?

Ma question: Ne pensez-vous pas que vous n'avez pas assez démontré, dans vos organismes, d'intérêt pour l'application de la Loi sur les langues officielles, et que vous nous avez placés, nous, les parlementaires, dans la position où on s'est dit: puisqu'à la base il y a des hésitations, on semble attendre que le gouvernement impose.., ce n'est pas la meilleure solution? Je vous demande si vous en avez pris conscience, étant donné que vous nous critiquez à ce sujet? Vous êtes-vous regardés dans un miroir et vous êtes-vous dit: « Qu'avons-nous fait depuis 1969 pour appliquer la Loi sur les langues officielles? Quels résultats avons-nous obtenus?» Est-ce que vous avez regardé votre position avant de dire que la Loi sur les langues officielles, les règlements que le gouvernement veut imposer, sont discriminatoires? Quelle est votre position sur cette Loi sur les langues officielles et le fait que depuis 1969 l'on n'a fait que quelques progrès et qu'on a été obligé d'imposer des dates, si regrettables? Je suis d'accord avec vous . . .

Le coprésident (M. Corbin): M. Donegani.

Mr. Donegani: The Professional Institute has been involved in consultation with the NJC and as our colleagues from the

[*Translation*]

being able to hear you this morning. I must explain that the committee which has now been in existence since—well for quite a while, for one year, since spring 1980. One loses all track of time. Well, we had hoped to invite you to appear before this committee earlier than we have done, because we feel it is essential to hear your point of view. Your evidence will be a key element in a detailed examination of this matter of the implementation of the Official Languages Act. On behalf of the committee, I must say that we are very grateful to you for having agreed to appear before us this morning.

The first speaker this morning will be Mr. Marceau, for 15 minutes.

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Chairman.

Clearly, Mr. Donegani, you have reported to us, in a very few minutes, on what constitutes, in fact, the foundation of Canada. You went very quickly. I hope that it was not with the intention that we forget quickly, since what you said is essential.

Do you not feel that it is extremely regrettable that the government was forced to impose, if you like, the implementation of the Official Languages Act? Do you not find it very difficult to accept that, after almost 12 years of implementation of an Official Languages Act, we have reached the point where the government must, if you like, bring pressure to bear on departments, trade unions and organizations? Do you not believe that the parliamentarians, like us, can conclude that if one wants to save the country, one must impose this and go beyond the opinions of trade unions and organizations like yours, because there is no other choice.

My question is as follows: do you not believe that you, in your organizations, have not shown sufficient interest in the implementation of the Official Languages Act, and that you have placed us, the parliamentarians, in the position where we had to say to ourselves: "Since there are hesitations at grassroots level, it seems that people are waiting for the government to impose action." That is not the best solution. I would ask you if you are aware of this, considering that you are criticizing us on this topic. Have you looked in the mirror and said to yourself: "What have we done since 1969 to implement the Official Languages Act? What results have we obtained?" Have you taken a look at your position before saying that the Official Languages Act, the regulations which the government wants to impose, are discriminatory? What is your position on this Official Languages Act and on the fact that, since 1969, only minor progress has been made and now deadlines have had to be imposed, although that is regrettable? I agree with you on that.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Donegani.

M. Donegani: L'Institut professionnel a eu des consultations avec le Conseil national mixte et, comme l'ont indiqué nos

[*Texte*]

alliance pointed out, it has not been a very effective group for us to get involved with the government.

If you are saying that we should look into the mirror, because we have not played our role as a union in helping the government proceed with the official languages program, I do not know if that is entirely valid as there are very few mechanisms for us to do so. I think the crux of your question is that for over 12 years now we have been trying to implement an official languages program, but you have deputy heads coming before your committee and you find very little success.

I think one of the problems with the way the program was first approached—offering language training to just about anybody who wanted to take it; not making it relative to the positions; and not putting the employees in a situation where they had to use the official language—kept it from succeeding. But I believe that the people who are responsible for implementing the program do not have the courage to come before your committee and say, "Look, the reason we have not progressed so far in 12 years is because we blew it. We went about it the wrong way. So now give us an opportunity to correct the mistakes we made and implement the program correctly." But I do not think you will hear that from the people of the Treasury Board who implement the policy. So, you get a lot of patchwork, like in Mr. Johnston's presentation where he talks about the great success rates.

I agree with you; there has not been a great success rate. I am perhaps one of the examples of this failure, having been on leave-of-absence from the public service but not being able to respond to you in the language in which you asked me the question. We are willing to do whatever we can to help the government implement the official languages program properly.

One of the areas we mention is that we do not believe designating positions bilingual, simply to make quotas, works. But if we could have an honest designation system, we would be prepared to support imperative staffing, which means now that if you have to be bilingual to perform a job; then you should be bilingual to get it. But if you incorrectly define jobs as being bilingual, then we cannot support imperative staffing. We are willing—the opportunities have not been there, but given the opportunity we will do what we can to implement the official languages program because it is important for the future of this country.

Le coprésident (M. Corbin): M. Marceau.

M. Marceau: Vous nous avez parlé de questions de principe et je voudrais vous dire que ce n'est pas une accusation que je porte, mais je veux avoir des explications de votre part.

Pouvez-vous me dire ce que votre organisme a fait pour comprendre la situation des francophones dans la Fonction

[*Traduction*]

collègues de l'Alliance, ce groupe ne représente pas une voie efficace pour notre participation avec le gouvernement.

Je ne sais pas s'il est tout à fait valable de dire que nous devons nous regarder dans le mirroir parce que nous n'avons pas joué notre rôle en tant que syndicat pour aider le gouvernement à mettre en oeuvre le programme sur les langues officielles; en effet, il existe très peu de mécanismes pour le faire. Je crois que le plus important de votre question, c'est que depuis 12 ans nous essayons de mettre en oeuvre un programme sur les langues officielles, mais voilà des sous-chefs qui comparaissent devant votre comité, et vous trouvez qu'il y a très peu de succès.

A mon avis, la façon dont le programme a été abordé est la raison de son échec. En effet, vous avez offert de la formation linguistique à tout un chacun, sans que cette formation ait un lien quelconque avec les postes; en outre, les employés n'ont jamais été dans une situation où ils étaient obligés d'utiliser la langue officielle. Je crois, néanmoins, que les responsables de la mise en oeuvre du programme n'ont pas le courage nécessaire de comparaître devant votre Comité et de dire, «Ecoutez, si nous n'avons pas fait beaucoup de progrès depuis 12 ans, c'est parce que nous avons manqué notre affaire. Nous nous y sommes pris maladroitement. Donnez-nous maintenant l'occasion de corriger les erreurs que nous avons faites et d'appliquer le programme comme il faut.» Mais je ne crois pas que les gens du Conseil du Trésor responsables de l'application de la politique vont vous le dire. Donc, vous recevez beaucoup de points de vue partiels, par exemple l'exposé de M. Johnston où il parle des excellents taux de réussite.

Je suis d'accord avec vous; on n'a pas eu un bon taux de réussite. Je suis peut-être l'un des exemples de cet échec; j'ai été en congé de la fonction publique mais je suis incapable de vous répondre dans la langue dans laquelle vous devez poser la question. Nous sommes prêts à faire tout notre possible pour aider le gouvernement à appliquer le programme sur les langues officielles de façon correcte.

Nous avons dit que nous ne croyons pas efficace de désigner certains postes comme bilingues tout simplement pour atteindre le quota. Si le système de désignation était honnête, nous serions prêts à soutenir le la dotation impérative, ce qui veut dire à l'heure actuelle que, s'il vous faut être bilingue pour faire votre travail, il faudrait que vous soyez bilingue pour obtenir ce travail. Mais si vous définissez des postes comme bilingues sans qu'ils le soient, nous ne pouvons pas soutenir la dotation impérative. Nous sommes prêts, nous n'avons pas eu l'ocssion, mais si on nous en donne l'occasion, nous allons faire notre possible pour appliquer le programme sur les langues officielles, puisque ce programme est important pour l'avenir du pays.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Marceau.

Mr. Marceau: You spoke of questions of principle and I should like to tell you that I am not making an accusation, I simply want to have some explanations from you.

Could you tell me what your organization has done to understand the situation of French-speakers in the public

[*Text*]

publique, qui hésitent, pour ne pas dire refusent, de venir ici dans la capitale nationale, participer aux affaires de l'État et qui demandent que l'on comprenne leur situation qui est celle de venir ici et d'être perdus dans un grand système, dans un immense système, où ils n'ont pas l'impression d'être reconnus comme tels? Qu'est-ce que votre organisme a fait pour inciter les francophones à venir dans la Fonction publique? Est-ce que vous êtes prêt à comprendre cette situation particulière? Dans les faits, qu'est-ce que vous offrez aux francophones? Qu'est-ce que l'on peut offrir, nous autres, en votre nom, aux francophones du Québec en particulier et d'ailleurs au pays, pour dire: «Ecoutez, ces gens-là sont majoritaires. Mais ils acceptent quand même que vous fassiez partie.» . . . Ce n'est pas tout de dire qu'on accepte la Loi sur les langues officielles. Qu'est-ce que vous êtes prêts à faire, dans le concret, pour comprendre la situation des francophones et les impliquer davantage dans la Fonction publique fédérale?

Mr. Donegani: Unfortunately, the Professional Institute and other public service unions are not given the responsibility of hiring people into the public service, so we cannot address the entrance. But our own organization is a bilingual organization. We have interpretation provided at our annual meetings. We hold our meetings in Quebec, in French. Our publications are bilingual. So, as far as an organization serving its members, regardless of his official language, a member would be comfortable within the Professional Institute. Now, that member of the Professional Institute is also an employee in the government. We are not the employer in that context, so there is little we can do unless we are given the opportunity by the employer, to help them address some of the issues that you are bringing up.

We have a staff of 51 in the Professional Institute. I think we have a very good mixture of francophone and anglophone employees, probably over the average, if you are looking at numbers, and our members are comfortable in their official language. Apart from that, we are not in a position where we advertise for people to join the public service. The government employer does that. We take the person and here is another problem we have: The employer will not even tell us when he hires somebody.

• 1150

It takes us a while to find out that we have a person who has joined the public service, who should be represented by the Professional Institute, because the employer does not tell him that he is now a member of the union. He gets his dues deducted because of the Rand formula. We get a name and a department from the government with the cheque. We have to go and find this person and tell him that he is not automatically a member of the Institute and then we can address his problems.

We can represent him to the employer because that is the role of a union, if he has a complaint. We can make his life more comfortable within the public service by getting him

[*Translation*]

service, those who hesitate, and even refuse, to come here to the National Capital to participate in the affairs of State and who ask that one understand their situation; they come here and they are lost in a large system, an immense system where they do not have the impression of being recognized as such. What has your organization done to encourage French-speakers to come into the public service? Are you prepared to understand this specific situation? What are you, in fact, offering to French-speaker? What can we, on your behalf, offer to the French-speakers in the country and, more specifically, in Quebec? What can we do to say: "Listen, those people are in the majority. But they do accept your participation." It is not enough to say that one accepts the Official Languages Act. What are you prepared to do, in specific terms, to understand the situation of the French-speakers and to involve them to a greater extent in the federal public service?

M. Donegani: Malheureusement, l'Institut professionnel et les autres syndicats de la fonction publique n'ont pas la responsabilité de recruter pour la fonction publique, donc nous ne pouvons pas parler de l'entrée en fonction. Mais notre organisme est un organisme bilingue. Nous offrons de l'interprétation lors de nos réunions annuelles. Nos réunions ont lieu au Québec en français. Nos publications sont bilingues. Donc, pour ce qui est des services rendus par un organisme à ses membres, quelle que soit sa langue officielle, un membre est fort heureux à l'intérieur de l'Institut professionnel. Mais ce membre de l'Institut professionnel est également un employé du gouvernement. Nous ne sommes pas l'employeur dans ce contexte là, donc, il y a fort peu que nous puissions faire sauf si l'employeur nous donne l'occasion de l'aider à attaquer certaines questions que vous soulevez.

Nous avons un effectif de 51 personnes dans l'Institut professionnel. Je crois que nous avons un bon mélange d'employés francophones et anglophones, un mélange qui dépasse probablement la moyenne, si vous parlez en terme de chiffres, et nos membres ont la possibilité de travailler dans leur langue officielle. À part cela, nous ne faisons pas de publicité pour que les gens se joignent à la Fonction publique. L'employeur gouvernemental le fait. Nous acceptons l'employé; là se situe un autre problème: l'employeur ne daigne même pas nous informer lorsqu'il engage quelqu'un

Il nous faut quelque temps avant d'apprendre que quelqu'un est entré dans la Fonction publique et devrait être représenté par l'Institut professionnel, car l'employeur ne lui dit pas qu'il est dorénavant membre du syndicat. Des cotisations sont déduites à cause de la formule Rand. Le gouvernement, lorsqu'il nous envoie le chèque, nous envoie également son nom et le ministère où il travaille. Nous sommes obligés d'aller le trouver et de lui dire qu'il n'est pas automatiquement membre de l'Institut; à ce moment-là, nous pouvons étudier les problèmes.

Nous pouvons le représenter lorsqu'il a une plainte Vis-à-vis de l'employeur, parce que tel est le rôle d'un syndicat. Nous pouvons rendre sa vie plus confortable dans la Fonction publi-

[*Texte*]

involved in the Institute and hearing the concerns of his colleagues across the country. We can do those type of things but we cannot go as far as you—I do not know if you imply, but we would like to go as far as you imply—but we do not have that responsibility or ability to do that.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Five minutes.

Mr. Marceau: I think that the gentleman on you right wants to add something.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Spencer.

Mr. E. Spencer (Planning and Development Officer, Professional Institute of the Public Service of Canada): Thank you, Mr. Chairman. I would like to add a bit to what Mr. Donegani has said. We have, what Mr. Yalden mentioned a few meetings ago as passive bilingualism, in some of our committees and we have numerous committees.

This goes a long way toward encouraging new members who are mainly francophone to participate in these committees. Most of these committees have staff people assigned to them and they are bilingual staff assignments to help encourage participation and within these committees in the Institute, I do not think there is that much hesitation once they realize the union is trying to work towards their interests.

M. Marceau: Monsieur Donegani, le président du Conseil du Trésor, M. Johnston, a annoncé la mise en oeuvre de mesures relatives au programme des langues officielles. L'une des premières dispositions, est d'exiger de tous les ministères qu'ils offrent, de façon active, à compter du 1er avril 1982, des services à leur clientèle minoritaire des deux langues officielles, desservie par les bureaux au Nouveau-Brunswick, à Montréal, dans les Cantons de l'Est et dans certaines parties de la Gaspésie, dans le nord et l'est de l'Ontario, à Winnipeg et à Toronto. Est-ce que vous êtes d'accord avec cette exigence qui nous apparaît, à nous, parlementaires francophones, élémentaire, à savoir de demander à ce que des services soient donnés dans ces régions du pays, non pas parce que, nécessairement, il y a un nombre considérables de personnes, mais à titre de principe, afin de montrer que dans les principales régions du pays, le bilinguisme est respecté et que c'est possible d'avoir des services dans les deux langues à travers les principales régions du pays?

Mr. Donegani: Yes, we can support that statement. Our opening statement on the policy of bilingualism is clear on that. There are always going to be inequities, of course, in implementing any program and we hope that there could be some flexibility when we have an individual inequity. However, I think we have to face up to the fact that, if we want to have a bilingual country and a bilingual government and we want to have every Canadian feel happy and at home in this country, then we have to address some of these problems in a hurry. We support that.

M. Marceau: Une dernière question? Oui? Quelle est la position de votre organisme concernant les primes au bilinguisme? D'après les commentaires que vous avez faits dans

[*Traduction*]

que en le faisant participer à la vie de l'Institut et écouter les préoccupations de ses collègues à travers le pays. Voilà le genre de choses que nous pouvons faire, mais nous ne pouvons pas aller aussi loin que vous le laissez entendre—je ne sais pas si vous le laissez entendre, mais nous aimerions aller aussi loin que cela. Seulement nous n'en avons ni la responsabilité ni la capacité.

Le coprésident (M. Corbin): Cinq minutes.

M. Marceau: Je crois que le monsieur à votre droite veut ajouter quelque chose.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Spencer.

M. E. Spencer (agent de la planification et du développement, Institut professionnel de la Fonction publique du Canada): Merci, monsieur le président. J'aimerais ajouter à ce qu'a dit M. Donegani. Dans certains de nos comités et nous en avons un bon nombre, nous souffrons de ce que M. Yalden a appelé, voilà quelques séances, le bilinguisme passif.

Ceci encourage les nouveaux membres qui sont surtout francophones à participer aux comités. Il y a des agents désignés pour la plupart de ces comités, et il s'agit de tâches bilingues pour encourager la participation; dans le cadre de ces comités dans l'Institut, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup d'hésitation une fois qu'on se rend compte que le syndicat essaie d'oeuvrer dans l'intérêt des francophones.

Mr. Marceau: Mr. Donegani, the president of the Treasury Board, Mr. Johnston, announced the implementation of measures relating to the official languages program. One of the first steps is to demand that all departments, from the 1st. of April, 1982, offer, in an active manner, services to their minority clients in the two official languages, working through the offices in New Brunswick, Montreal, the Eastern Townships and in some parts of the Gaspé, in the north and the east of Ontario, in Winnipeg and in Toronto. Do you agree with this demand? To us, French-speaking parliamentarians, it appears elementary to ask that services be given in these regions of the country, not necessarily because there is a large number of people, but because of a principle, to show that, in the main regions of the country, bilingualism is respected and it is possible to have services in the two languages throughout the main regions of the country.

M. Donegani: Oui, nous sommes d'accord sur ce point. Notre déclaration d'ouverture sur la politique du bilinguisme est assez claire à cet égard. Il y aura toujours des injustices, bien entendu, dans la mise en oeuvre de tout programme, et nous voudrions espérer une certaine souplesse lorsqu'il s'agit d'une injustice particulière. Mais nous devons reconnaître que, si nous voulons avoir un pays bilingue et un gouvernement bilingue, et si nous voulons que tout Canadien se sente à l'aise et chez soi dans ce pays, il nous faut attaquer certains problèmes, et ceci très rapidement. Nous soutenons cette idée.

Mr. Marceau: One last question? Yes? What is your organization's position concerning the bilingualism bonus? According to the comments you made in your submission, you state

[*Text*]

votre mémoire, vous dites que vous êtes dans une position inconfortable, mais vous semblez rejoindre la position du commissaire aux langues officielles—que je partage d'ailleurs—à savoir que la prime au bilinguisme devrait être progressivement enlevée. Je ne parle pas de demain matin parce que, comme vous l'avez dit, peut-être que des injustices ont été créées par l'imposition de la Loi sur les langues officielles, mais est-ce que vous pourriez me confirmer que votre organisme est d'accord que, à plus ou moins brève échéance, la Fonction publique devrait être essentiellement bilingue dans certaines régions? Je n'entends pas complètement, ce n'est pas réaliste de penser qu'une Fonction publique bilingue . . . Mais ceux qui entrent dans la Fonction publique et qui sont bilingues devraient être favorisés par rapport à ceux qui entrent comme unilingues et à qui on est obligé de donner des cours et de donner une prime lorsqu'ils ont atteint..? Ne croyez-vous pas que la Fonction publique devrait, essentiellement, devenir bilingue dans certaines régions, comme dans celle de la capitale nationale, par exemple? Parlons de la capitale nationale, est-ce que vous êtes d'accord que la Fonction publique devrait être bilingue dans la capitale nationale?

Mr. Donegani: I think that in order to meet the objectives that we said that every Canadian should be able to communicate with the government in the language of his choice, that obviously at most points of contact you have to have bilingual positions. We are comfortable with the bonus as you mentioned. I think you can appreciate that, being a political person. As president of the union, I am a political person. I have 16,000 members, some of whom receive $800 a year. It is not representing their interests for me to say let us not pay them $800 a year.

But I feel that there are difficulties because of the people who simply pass the language exam barely, occupy a bilingual position where they do not use the language and get a bonus, when you have a truly bilingual person in a unilingual job working side by side who has to help out this bilingual person from time to time and does not get a bonus. So, I think that if we can honestly define the positions in which you have to be bilingual to be in and you truly have to be bilingual, then . . . .

Let us say we are hiring an engineer, a civil engineer. He has to have certain amounts of training in engineering to qualify for that position and if it is a bilingual position, he should also be bilingual. Now, in the past, you have given the job to the engineer but sent him away to learn a language. One could argue it the other way. Maybe if the person has the language, but is not quite up to par with his engineering courses You send him away for a couple more courses in engineering. It is probably easier to train him on the technical competence than on the linguistic competence. So—

M. Marceau: Je m'excuse de vous interrompre, mais j'aimerais obtenir une précision. Est-ce que vous ne croyez pas que la solution est que le personnel en contact avec le public devrait être nécessairement bilingue? Je ne parle pas de toute la Fonction publique, mais ceux qui, nécessairement, ont un contact avec le public devraient être bilingues. On a l'impres-

[*Translation*]

that you are in an uncomfortable position, but you seem to be going along with the position of the commissioner of official languages—and I share that position—in that the bilingualism bonus should be removed progressively. I am not speaking of tomorrow morning because, as you have said, injustices may perhaps have been created by the imposition of the Official Languages Act, but could you confirm that your organization does agree that, in the more or less short term, the public service should become essentially bilingual in some regions? I do not mean fully bilingual, it is not realistic to think of a bilingual public service . . . but those who do enter the public service and who are bilingual should be given certain advantages as compared to those who come in as unilinguals and to whom one must give courses and a bonus once they have attained . . . do you not think that the public service should, essentially, become bilingual in some regions, such as the National Capital, for example? Let us speak of the National Capital. Do you agree that the public service should be bilingual in a national capital?

M. Donagani: Pour atteindre les objectifs visés, c'est-à-dire que tout Canadien ait la possibilité de communiquer avec le gouvernement dans la langue de son choix, il est clair qu'il faut avoir des postes bilingues à la plupart des points de contact. Nous n'avons pas de difficulté à accepter la prime telle que vous l'avez mentionnée. Je crois que vous pouvez comprendre cela, étant donné que vous êtes hommes politiques, en tant que président du syndicat, je suis également un politique. J'ai 16,000 membres, dont certains reçoivent $800 par an. Je ne peux pas représenter leurs intérêts et dire qu'il ne faut pas leur payer ces $800. par an.

Mais il y a des difficultés à cause des gens qui arrivent à réussir l'examen linguistique avec beaucoup de peine, qui occupent un poste bilingue où ils ne se servent pas de la langue et qui reçoivent une prime, tandis que des personnes vraiment bilingues à côté d'eux occupent un poste unilingue sans prime, mais se voient obligées de temps à autre de les aider. Donc, si nous pouvons définir honnêtement les postes dans lesquels il faut être bilingue, et vraiment bilingue, alors . . . .

Prenons le recrutement d'un ingénieur civil. Il faut qu'il ait une certaine formation en génie civil pour occuper ce poste; s'il s'agit d'un poste bilingue il faudrait également qu'il soit bilingue. Dans le passé, vous avez donné le poste à l'ingénieur, et, par la suite, vous l'avez envoyé à un cours pour apprendre une langue. Mais prenons-le dans l'autre sens. Peut-être ainsi la personne parle-t-elle déjà la langue, mais n'a pas tout à fait fini sa formation d'ingénieur, vous pourriez l'envoyer suivre des cours en génie civil. Il est probablement plus facile de la former à la technique qu'à la langue.

Mr. Marceau: I apologize for interrupting, but I should like to have a clarification. Do you not think that the situation is that the staff in contact with the public should necessarily be bilingual? I am not speaking of the entire public service, but of those who, necessarily, are in contact with the public; should they not be bilingual? We, French-speakers, have the impres-

[*Texte*]

sion, nous, les francophones, quand on communique avec certains ministères, que les personnes qui nous répondent, en français ou non, qu'ils n'ont pas les pouvoirs de nous répondre, qu'il doivent nous référer à d'autres et ce que je dis, dans la solution que je considère importante, c'est que ceux qui sont en contact avec le public, soient bilingues et aient des capacités de répondre à nos questions et non de se référer à d'autres . . . C'est cela. On est d'accord pour avoir une Fonction publique bilingue, mais il ne faut pas qu'elle soit seulement capable de dire oui ou non, mais qu'elle soit capable de prendre des décisions et de donner des réponses au public.

Mr. Donegani: Well, I think my colleague that preceded me from the Alliance drew a parallel between the real world and the ideal world. Ideally, every Canadian should be bilingual and every time any Canadian approaches a public servant he gets a bilingual public servant. That is not the case at the moment. I support Mr. Yalden's statements that we have a big job to do with the educational institutions of this country to turn out bilingual Canadians. I think in an ideal every public servant should be bilingual. That is not the case. So, how do we do that without harming individual careers? I think that is what we are all here to try to figure out how to do.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Marceau.

Monsieur Cardinal.

M. Denis Cardinal (agent de relation à l'emploi, Institut professionnel de la Fonction publique du Canada): J'aimerais parler sur le dernier point de M. Marceau . . .

Le coprésident (M. Corbin): Vous serez bref, j'espère.

M. Cardinal: Très bref.

Le coprésident (M. Corbin): Parce que le temps de M. Marceau est écoulé.

M. Cardinal: Le problème est que le poste est mal identifié. Par exemple, la personne qui répond au téléphone, est souvent au niveau A, le plus bas niveau et elle ne peut vraiment pas communiquer en français. A ce moment-là, elle doit en référer à quelqu'un d'autre. Si le poste était désigné de niveau B, ou C, la personne pourrait, surtout au niveau C, facilement communiquer avec la personne à l'autre bout du fil afin de répondre à toutes ses questions. Mais le sous-ministre et les personnes responsables pour identifier les postes se trouvaient dans une situation assez difficile pour dire que le poste de la réceptionniste doit être au niveau C, qui est le même niveau que celui du sous-ministre. C'est un problème, on en a parlé dans notre mémoire, à savoir que l'identification des postes n'est pas bien faite.

M. Marceau: Voilà une suggestion pratique très intéressante.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, messieurs.

Je vais maintenant donner la parole à M^me^ Côté, ma voisine de comté, une québécoise; moi je suis du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

sion that, when we communicate with some departments, the people who reply, in French or in English, are not empowered to reply to us, that they must refer us to other people; in the solution which I consider the best, the people who are in contact with the public should be bilingual and be able to reply to our question without referring us to others. That is all. We agree on having a bilingual public service, but we do not want people who can say only yes or no, we must have people who are able to take decisions and to give replies to the public.

M. Donegani: Eh bien, je crois que le collègue de l'Alliance qui m'a précédé a fait un parallèle entre le vrai monde et le monde idéal. Idéalement, tout Canadien devrait être bilingue et chaque fois qu'un Canadien s'approche d'un fonctionnaire, le fonctionnaire devrait être bilingue. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle. Je soutiens de M. Yalden lorsqu'il dit que nous avons beaucoup de travail devant nous avec les institutions d'enseignement pour que les Canadiens deviennent bilingues. Idéalement, tout fonctionnaire devrait être bilingue. Ce n'est pas le cas. Donc, comment faire pour que tout fonctionnaire soit bilingue sans léser la carrière de certains individus? Je crois que c'est pour cela que nous sommes tous réunis ici.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Marceau.

Mr. Cardinal.

Mr. Denis Cardinal (Job Relations Officer, Professional Institute of the Public Service of Canada): I should like to speak to the last point made by Mr. Marceau . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I hope you will be brief.

Mr. Cardinal: Very brief.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Because Mr. Marceau's time is up.

Mr. Cardinal: The problem is that the position is poorly identified. For example, the person who answers the telephone is often at level A, the lowest level, and that person cannot really communicate in French. At that point, the person must pass the call on to someone else. If the position were designated B, or C, the person, especially a C level person, could communicate easily with the caller in order to reply to all of the questions put. But the deputy minister and the people responsible for identifying the posts are in a rather difficult situation; if the receptionist's position is a C level, it is the same level as that of a deputy minister. That is a problem, we speak to it in our brief, the positions are not identified properly.

Mr. Marceau: That is a very interesting practical suggestion.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, gentlemen.

I will now recognize Mrs. Côté, my neighbour, a Quebecer; I am from New Brunswick. I do not know if I should offer you my condolences this morning, Mrs. Côté.

[*Text*]

Je ne sais pas si je devrais vous offrir mes sympathies ce matin, madame Côté.

Mme Côté: Je ne comprends pas.

• 1200

Le coprésident (M. Corbin): Le drapeau du Québec est en berne.

Mme Côté: Au contraire, vous devriez me féliciter. J'ai l'impression qu'il y a quelque chose qui est en train de mourir au Québec.

Le coprésident (M. Corbin): Allez-y, madame Côté.

Mme Côté: Merci, monsieur le président. Comme vous le voyez, ma constitution se porte bien, et j'aurais quelques questions à poser.

Je me sens un peu mal à l'aise, monsieur le président. Monsieur Donegani, vous dites dans votre mémoire, à la page 8 du texte français:

> . . . le manque d'employés possédant les aptitudes linguistiques nécessaires.

A la page 9, vous dites:

> La situation s'aggrave du fait qu'il n'y a pas suffisamment de diplômés d'universités canadiennes- françaises pour répondre à la demande de certaines disciplines, tout simplement parce qu'il n'y a pas assez d'établissements du genre au pays.

Puis vous allez encore plus loin: vous dites, juste au bas de la page 9:

> . . . nous croyons que les personnes qui ont joint les rangs de la Fonction publique au cours de la dernière décennie auraient dû savoir que, dans le but d'accéder aux niveaux supérieurs, il fallait une connaissance de travail dans les deux langues officielles.

C'est exactement ce que j'ai dit à l'Alliance de la Fonction publique tout à l'heure. Je ne voudrais pas me répéter, mais il est exact que cela existe depuis 12 ans.

L'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada compte 16,000 membres dont les professions varient: vous avez des scientifiques, des professionnels. Cela veut dire que vous représentez aussi bien des avocats que des gens qui font de la recherche scientifique très poussée. L'employeur principal, c'est naturellement le gouvernement du Canada, mais il y a aussi des organismes, des institutions comme le C.N., l'O.N.F. et peut-être Radio-Canada.

Vous avez des postes bilingues, et vous versez une prime au bilinguisme pouvant aller jusqu'à $1,200 par année, mais vous l'accordez seulement à 8 employés du soutien, et pas à vos professionnels. Pourquoi?

Mr. Donegani: The question is, with our own staff, who have bilingual positions, why do our support staff receive a bilingual bonus and not the officer staff? I guess that could relate back to a series of questions I answered before. The professions do not believe that the bilingual bonus system is a good one to

[*Translation*]

Mrs. Côté: I do not understand.

The Joint-Chairman (Mr. Corbin): The Quebec flag is at half mast.

Mrs. Côté: On the contrary, you should congratulate me. I get the feeling that something is dying in Quebec.

The Joint-Chairman (Mr. Corbin): Go ahead, Mrs. Côté.

Mrs. Côté: Thank you, Mr. Chairman. As you see, I have a strong constitution and I have a few questions to ask.

I feel somewhat uncomfortable, Mr. Chairman. You refer on page 8 of your brief, Mr. Donegani, to:

> . . . the lack of employees with the necessary linguistic capabilities.

Also on page 8, you say:

> The situation is made worse by the fact that there are too few graduates coming from Canadian French-speaking universities to meet the demand in certain disciplines, simply because there are not enough of these institutions in the country.

Further on, at the top of page 9, you say:

> . . . we agree that persons who have joined the public service in the last decade should be aware of the fact that in order to progress to the most senior levels in the service, a working knowledge of both official languages is necessary.

That is exactly what I told the Public Service Alliance. I do not want to repeat myself, but the legislation has been in effect for twelve years.

The Professional Institute of the Public Service has 16,000 members from various professions: You have scientists and professional people. This means that you represent both lawyers and people who do advance scientific research. The main employer is the Federal Government, but this also includes agencies and institutions like CN, the NFB and maybe CBC.

You have bilingual positions and you pay a bilingualism bonus that can amount to up to $1,200 a year, but only eight members of your support staff receive it. Your professional members do not. Why?

M. Donegani: Vous avez demandé pourquoi notre personnel de soutien touche la prime de bilinguisme, alors que nos membres professionnels ne la touchent pas. Pour répondre à votre question, je vous renvoie à ce que j'ai dit tout à l'heure. Les professionnels ne croient pas que la prime de bilinguisme

[*Texte*]

encourage bilingualism. In representing our 16,000 members, we have to represent the interests of the person who gets the bonus. However, we do not have to apply a system to our staff that we feel is not just. Now, our staff is also a union and in negotiating the contracts with our staff—through collective negotiations—a bonus remained with the bilingual positions of the support staff but not with the officer staff. It is a result of the collective agreement with our own staff.

Mme Côté: Je suis heureuse d'entendre dire qu'en principe, vos professionnels sont contre la prime au bilinguisme. J'ai bien compris?

M. Cardinal: Ils sont contre l'application, la méthode d'application de la prime.

Mme Côté: D'accord. Maintenant, je me demande quel est le rôle de votre institut qui regroupe des personnes qui font partie d'associations professionnelles à travers le Canada. Monsieur Donegani, comment va-t-on faire pour arrêter de donner *ad vitam aeternam* des cours de formation linguistique alors que vous et moi, nous savons très bien que l'apprentissage d'une langue est beaucoup plus facile quand on a moins de 55 ans, comme vous dites? Pourriez-vous me dire quel rôle vous pourriez jouer dans l'information à donner aux étudiants, avant le niveau universitaire surtout? J'aimerais savoir si vous avez déjà participé, ou si vous avez l'intention de participer à des journées de carrières qui se donnent dès le secondaire, alors que les étudiants choisissent leurs options, pour le CEGEP ou l'université. Est-ce que vous participez à ces journées-là? Est-ce que vous parlez aux étudiants de 14 ou 15 ans des possibilités qui existent dans la Fonction publique du Canada, de la nécessité d'acquérir une deuxième langue, n'importe où au Canada, quand on veut obtenir des postes importants, quand on veut faire une carrière intéressante? J'écoutais hier une émission de télévision au cours de laquelle des francophones parlaient de la recherche scientifique et de la façon de transmettre ces expériences. On disait ceci: généralement, si on veut être lu, compris et connu, il faut écrire en anglais, parce que la langue scientifique, aujourd'hui, c'est l'anglais. Hier, c'était l'allemand, avant-hier c'était le grec, puis c'était le latin, puis c'était autre chose. Aujourd'hui, c'est l'anglais, et demain ou après-demain, ce sera peut-être le chinois. Qu'est-ce que vous faites comme professionnels? Est-ce que les membres de votre institut font des choses dans leurs localités respectives?

Mr. Donegani: We have encouraged our members to talk to the public. We do not do enough of that, unfortunately. We asked the President of the Treasury Board, about a year ago, to support us in a program of selling the services the public provides. The Canadian public are generally anti-public servants. We do not believe they know, for instance, that veterinarians ensure they have safe meat to eat, or that we have biologists who ensure they have safe drugs to buy. If we could get the encouragement of the government to help us get research scientists and engineers and veterinarians out in the public—in the schools and in the community centres—we could tell them what they do. Maybe we can also start advising people, who are coming into the public service, that if they

[*Traduction*]

encourage le bilinguisme. Parmi nos 16,000 membres, il y en a qui touche la prime de bilinguisme et nous devons défendre leurs intérêts. Mais nous ne sommes pas tenus à accorder cette prime à notre personnel. Notre personnel est syndiqué. Au moment où nous avons négocié le contrat, nous avons conservé la prime de bilinguisme pour le personnel de soutien, mais non pas pour le personnel professionnel. Cela fait partie de la convention collective.

Mrs. Côté: I am happy to hear you say that your professional staff is against the bilingualism bonus on principle. Is that correct?

Mr. Cardinal: They are against the way in which it was implemented.

Mrs. Côté: Fine. I would like to know what role your institute plays, since its membership includes people who are members of professional associations across Canada. We both know perfectly well, Mr. Donegani, that it is much easier to learn a language before the age of 55, so how are we going to stop giving language training courses for ever and ever? What role could you play in providing students with information, especially before the university level? I would like to know whether you have participated or intend to participate in career days that are held in secondary schools for students choosing their options for CEGEP and university. Do you participate in this type of thing? Do you talk to 14 or 15 year old students about job opportunities in the Public Service of Canada and about the fact that, no matter where you work in Canada, you need a second language if you want to move up to the higher levels and have an interesting career? I watched a television program yesterday that showed francophones talking about scientific research and about communicating their experiences. They said that, generally, if you want to be read, understood and known, you have to write in English because these days English is the language of science. Before it was German, and before that Greek, then Latin, then something else. Today, it is English, and maybe tomorrow or the day after tomorrow it will be Chinese. What do you do, as professionals? Do your members do things in their respective communities?

M. Donegani: Nous avons encouragé nos membres à s'adresser au public. Malheureusement, nous ne faisons pas suffisamment d'efforts en ce sens. Il y a un an, nous avons demandé au président du Conseil du Trésor d'appuyer un programme que nous voulions mettre sur pied pour promouvoir les services offerts par la Fonction publique. Les Canadiens, en général, n'aiment pas les fonctionnaires. Ils ne savent pas, par exemple, que nos vétérinaires assurent que la viande qu'ils mangent soit propre à la consommation ou que nos biologistes contrôlent la qualité des produits pharmaceutiques. Si le gouvernement pouvait nous aider à envoyer les scientifiques, les ingénieurs et les vétérinaires dans les écoles et les centres communautaires pour s'adresser au public, afin que celui-ci

[*Text*]

want to be upwardly mobile they had better become bilingual. We are not doing that now, but I think it is an area we should work on, along with informing the public of the role of the public servant. This is something we would be quite willing to do, with the employer's assistance, because we have to get our members, their employees, off the job site to the schools during working hours to do it. So it requires the employer's support.

Mme Côté: Monsieur le président, j'aimerais beaucoup que vous ayez de bonnes idées là-dessus, soit au niveau de vos professionnels, soit au niveau du gouvernement ou même de la Commission de la Fonction publique, parce qu'il va falloir faire quelque chose. Je dis que c'est une injustice que de ne pas dire aux gens ce qu'ils peuvent faire ni quelles sont les exigences du travail qu'ils peuvent faire.

Vous faites aussi une critique sévère des tests. Moi, j'ai une question là-dessus, sur le contenu du test. Êtes-vous en train de me dire que vous devez passer le même test linguistique, que vous cherchiez un emploi comme garde-chasse pour le gouvernement du Canada ou que vous cherchiez un emploi d'avocat ou un emploi en recherche scientifique?

M. Cardinal: Oui.

Mme Côté: Et cela n'a rien à voir avec la langue de . . .

M. Cardinal: C'est le même test pour tout le monde, que ce soit la secrétaire ou le sous-ministre adjoint; ils doivent passer le même test de connaissances linguistiques pour rencontrer le niveau requis par le poste. Les niveaux A, B et C sont les trois niveaux reconnus. Nous, nous suggérons qu'il y ait des cours spécialisés; on a des infirmières qui doivent rencontrer la norme C, qui est la plus haute: la personne est presque parfaitement bilingue, elle peut aller au cinéma français, elle peut acheter son billet, mais elle ne peut pas communiquer avec le patient d'une façon adéquate. De fait, M. Yalden a reçu plusieurs plaintes à ce sujet: les gens ne peuvent pas rendre le service. La personne a passé le test, mais elle n'est pas bilingue dans son domaine de travail. L'avocat passe le même test; le garde-chasse passe le même test; la secrétaire passe le même test. Ils reçoivent aussi la même formation linguistique. À certains niveaux, cela peut aller, mais à un niveau assez élevé, là où la personne doit communiquer, négocier des contrats ou des choses du genre, la personne devrait recevoir une formation un peu plus spécialisée dans son domaine. Il serait très facile, par exemple, de faire des cours pour une catégorie scientifique, et d'autres pour une catégorie administrative. Je sais que dans certains ministères, cela existe, mais c'est très limité.

Mme Côté: Vous avez fait des représentations à ce sujet et vous leur avez proposé des changements.

M. Cardinal: Oui.

Mme Côté: Pas de réception à ce niveau-là?

M. Cardinal: Je suis actuellement en consultation avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui me dit: on n'a pas d'argent, on est allé voir le Conseil du Trésor et

[*Translation*]

soit mieux informé, on pourrait peut-être aussi informer les personnes qui veulent entrer dans la Fonction publique qu'il faut être bilingue pour avancer. En ce moment, nous ne le faisons pas, mais je crois qu'il serait important de renseigner le public sur le rôle joué par les fonctionnaires. Si l'employeur le voulait bien, nous serions prêts à libérer nos membres pendant les heures de travail pour les envoyer dans les écoles. Mais il nous faut l'appui de l'employeur.

Mrs. Côté: I would be pleased, Mr. Chairman, if you had some constructive ideas on this, either at the professional level or at the government level, or even at the Public Service Commission level, because something has to be done. It is unfair not to tell people what they can do and what the job they want will require.

You have also severely criticized the tests. I have a question on the content of these tests. Are you telling me that you have to pass the same language test whether you want to become a game warden, a lawyer or a scientific researcher?

Mr. Cardinal: Yes.

Mrs. Côté: And it has nothing to do with the language of . . . ?

Mr. Cardinal: The test is the same for everyone, from the secretary to the assistant deputy minister. They have to take the same test to reach the level required for the position. There are three recognized levels: Level A, B and C. We are suggesting that there be specialized courses. We have nurses who have to meet the requirements for C level, which is the highest level. A nurse may be perfectly bilingual, may be able to go to the show in French and buy her own ticket, but she cannot communicate adequately with the patient. Mr. Yalden has received a number of complaints on this: People cannot provide service. The person has passed the test, but is not bilingual in his or her particular area of work. The test is the same for game wardens, lawyers, and secretaries. They get the same training. At certain levels, it works. But at higher levels, where the person has to communicate, negotiate contracts or do things like that, he or she should get specialized training in his or her area. It would be very easy, for example, to provide courses for people in scientific categories and other courses for people in administration. I know that this is already done in certain departments, but it is very limited.

Mrs. Côté: You have made representations and you have proposed changes?

Mr. Cardinal: Yes.

Mrs. Côté: But there has been no feedback?

Mr. Cardinal: I am in the process of consulting with the Department of National Health and Welfare. They tell me that there was no money so they went to see Treasury Board

[*Texte*]

la Commission de la Fonction publique; ils sont d'accord, mais cela va prendre deux ans avant qu'on puisse développer un cours. Même si ce n'était qu'un cours de deux ou trois semaines, ce serait au moins quelque chose. Le ministère dit: on ne peut pas. Le Conseil du Trésor et la Commission disent: d'accord, faites-le, mais ils ne leur donnent pas les ressources.

• 1210

Mme Côté: Vous avez aussi parlé des postes mal identifiés. Quelle est votre participation à cet égard?

M. Cardinal: Eh bien, j'ai l'exemple d'un médecin qui s'en va travailler à Londres en Angleterre pour le ministère de la Santé mais dans un bureau de l'Immigration. Cette personne travaille tous les jours dans une clinique à Gatineau, et à 100 p. 100 en français. Nous avons des lettres du directeur de la clinique, de patients, et c'est toujours en français: il n'y a jamais eu de problème. Et la personne n'a pas réussi le test! J'ai parlé à la personne; son français n'est pas parfait mais je la classifierais comme bilingue. Alors, elle est bilingue mais elle n'a pas réussi le test.

Il y a des gens qui ont des problèmes avec les tests. Il y a aussi des gens qui réussissent mais qui ne peuvent pas parler. Alors, pour ce qui est des tests, il devrait peut-être y avoir un comité spécial pour évaluer les cas spéciaux. Il s'agit d'exemples comme cela.

Mme Côté: Revenons pour une minute à la prime au bilinguisme. Je vous avouerai que je suis contre la prime au bilinguisme. Mais j'ai l'impression en même temps de pénaliser les francophones en parlant comme cela, et ça me fait mal au coeur. Est-ce que j'ai raison quand je dis cela?

M. Cardinal: La position de l'Institut n'est pas tellement d'être contre la prime; c'est qu'il doit y avoir quelque chose pour reconnaître que la personne a une capacité ou une qualification de plus que l'autre. On doit trouver une façon de rémunérer cette personne-là. Et on dit que la prime c'est une façon, mais que ce n'est pas la meilleure façon. Il y a peut-être d'autres façons qu'on pourrait essayer de trouver avec le Conseil du Trésor, afin de rémunérer ou de récompenser ces gens-là.

Mme Côté: Mais, vous savez qu'un fonctionnaire qui décide de prendre des cours de formation linguistique reçoit son salaire durant cette période-là.

M. Cardinal: Oui.

Mme Côté: De plus, il va certainement améliorer sa position personnelle à travers la Fonction publique du Canada, et son salaire augmentera en conséquence. Alors, c'est un enrichissement personnel que le Gouvernement du Canada lui a offert en lui payant ces cours-là? Est-ce qu'on doit continuer à payer pour cela *ad vitam aeternam* en lui donnant une prime?

Je ne le sais pas moi. Je vous pose la question.

Mr. Donegani: We are talking about rewarding somebody who is bilingual. What we referred to before is that if a job is honestly classified as a job in which you must be bilingual to perform, then the fact you are bilingual should give you more

[*Traduction*]

and the Public Service Commission. Treasury Board and the Public Service Commission agreed, but it will take two years to develop a course. Even if it was only a two or three week course, it would be something. The department says it cannot do it. Treasury Board and the commission tell us to go ahead, but they do not come across with the funds.

Mrs. Côté: You also referred to poorly identified positions. What is your involvement in this?

Mr. Cardinal: For example, there is a doctor who is going to work in London, England, for the Department of Health, but in an immigration office. This person works every day in a clinic in Gatineau, entirely in French. We get letters from the Director of the clinic and from patients and they are always in French. There has never been a problem. And this person did not pass the test! I have talked to the person. His French is not perfect, but I would classify him as bilingual. He is bilingual, but he did not pass the test.

Some people have problems with tests. There are also people who pass the test, but cannot speak the language. So there should be a special committee to assess special cases like that one.

Mrs. Côté: Let us go back to the bilingualism bonus. I admit that I am against it. And yet I feel that in saying it I am penalizing Francophones, which disturbs me. Am I right?

Mr. Cardinal: The institute is not really against the bonus. We feel there should be some way of recognizing that a person has the capacity or qualification that another person may not have and that there should be some way of rewarding that person. A bonus is one way of doing it, but it is not the best way. Maybe we could work with Treasury Board to try and find ways of compensating these people.

Mrs. Côté: You know, of course, that public servants are paid while they are on language training.

Mr. Cardinal: Yes.

Mrs. Côté: Not only that, but they improve their personal positions within the Public Service and their salaries increase as a result. By paying for the courses, the federal government provides these people with an opportunity for self improvement. Should we have to keep on paying by giving them a bonus?

I do not know. I am asking.

M. Donegani: Il s'agit de rémunérer une personne parce qu'elle est bilingue. S'il faut réellement être bilingue pour occuper un certain poste, une personne bilingue serait plus susceptible d'être engagée. Le poste serait peut-être reclassifié

[*Text*]

points on the classification system for that job. That may be sufficient to push the job into a higher level, so you would be rewarded by having this extra skill.

Among our membership we have one area where I think there will be inequities for some time to come and I do not know how to solve that one. That is our research scientist type of person. When he joined the public service, all he could imagine himself doing was working in his lab. Career mobility, upward mobility, was not a thought in his mind.

When a person gets to about mid-career and he is not publishing the research papers as fast as he used to, he may start to think that perhaps he should be in the administration of research programs. Let us say he works in Agriculture Canada in Swift Current, Saskatchewan. Normally a person like that could have qualified in a competition for a job in Agriculture Canada on Carling, but now he will not be able to because he is not bilingual. One could say, well, he should have known that he should have become bilingual to get that job; but, where in the research environment in Swift Current, Saskatchewan, could he be.

I know that we are talking about what the ideal would be. We are always going to have these problems, but I think it is the type of problem that we are going to have to address; we hope that there could be some individual flexibility. We do believe, if a job requires certain skills, a person who has those skills should be paid accordingly; those skills could be education in the discipline or the ability to speak another language. That would be combined in the skills needed for the job. That is where the reward would come.

Mme Côté: Monsieur le président, je pose ma dernière question.

Monsieur Donegani, si en toute justice et équité, au moment du recrutement des personnes pour travailler dans certains postes on leur a indiqué que le poste était désigné bilingue et qu'ils auraient un salaire en proportion aux services rendus au Canada.., si cela a été bien défini.., même si une personne se présente pour remplir ce poste en ayant une défaillance au niveau d'une des deux langues, si à ce moment-là on lui donne l'occasion de parfaire sa formation dans cette langue, ne croyez-vous pas que cela pourrait mettre fin au système de prime au bilinguisme? Est-ce que cela ne rejoint pas votre pensée puisque vous dites qu'on néglige d'informer les gens des exigences des emplois qu'ils désirent obtenir? Est-ce que ce ne serait pas une façon plus équitqble de bien rémuner les gens pour le travail qu'ils font, sans devoir ajouter une prime pour certains, pour la connaissance d'une deuxième langue? Je vous avouerai que je trouve cela désolant, pour ne pas dire pire.

Alors, pour compléter: est-ce qu'il y aurait un manque d'information de la part du gouvernement dans le recrutement de ses employés?

Mr. Donegani: There probably is, but I think also, at least with the members that we represent, often the job that you apply for is not the job you are going to have a little bit down

[*Translation*]

à un niveau supérieur, et la personne qui l'occupe serait récompensée.

Parmi nos membres, il y a un groupe qui est victime d'injustices et qui le sera pendant assez longtemps. Il s'agit des chercheurs scientifiques. Le chercheur typique, lorsqu'il est devenu fonctionnaire, n'avait pas d'autre idée en tête que de travailler en laboratoire. Il ne pensait pas à sa carrière.

Lorsqu'une personne travaille depuis quelques années et qu'elle ne publie plus aussi souvent qu'elle le faisait, il peut lui arriver de vouloir se lancer en administration. Prenons un fonctionnaire du ministère de l'Agriculture qui travaille à Swift Current, en Saskatchewan. Normalement, il aurait pu réussir un concours et venir travailler au ministère de l'Agriculture situé rue Carling. Mais aujourd'hui, il ne pourrait pas, parce qu'il n'est pas bilingue. On peut toujours prétendre qu'il aurait dû savoir qu'il faut être bilingue, mais il n'est pas facile de le devenir dans un laboratoire de recherche à Swift Current.

On parle ici de ce qui serait l'idéal. Il y aura toujours ce genre de problèmes, mais c'est justement ce genre de problèmes qu'il va falloir aborder. Nous espérons pouvoir assurer une certaine souplesse. Nous croyons fermement que, s'il faut certaines compétences pour occuper un poste, la personne qui possède ces compétences devrait être rémunérée en conséquence, qu'il s'agisse d'un diplôme dans le domaine voulu ou de la capacité de parler une deuxième langue. La personne possédant la compétence requise pour le poste serait récompensée.

Mrs. Côté: I have one last question, Mr. Chairman.

In all fairness, Mr. Donegani, if a person is clearly told when he is recruited for a position that it is designated bilingual and he is told he will be paid accordingly, even if he does not meet the language requirements but is given the opportunity to complete his training in the second language, would this not make it possible to eliminate the bilingualism bonus? You claim that people are not informed of the language requirements of the positions they apply for. Would this not meet your concerns in this area? Would it not be a fairer way of compensating people for the work they do without providing a bonus for knowledge of a second language? I must admit that I find this sad, to say the least.

To wrap up: does the government not provide adequate information during the recruiting process?

M. Donegani: Je crois que si, mais on ne reste pas toujours dans le poste pour lequel on a été engagé. Beaucoup de ces exigences ne s'appliquent pas lorsqu'il s'agit d'entrer dans la fonction publique.

[*Texte*]

the road. Maybe these requirements are not necessary at the entry level.

What has to be made clear, and I think we say that in the brief, is that anybody who has joined within the last 10 years should have realized that we have this official languages program; that we are trying to make the country bilingual from coast to coast and that, if you are going to work for the federal government, it would probably be in your best interest, if for no other reason than in your best interest, to become bilingual as quickly as you can.

On the other hand, if you go back to the example I brought out before, a scientist who might come to work for the federal government because they are doing research in the area that he educated himself to do, probably has no interest in doing anything other than that science in that point in his life, but 20 years down the road . . . . You can say, that is tough; he should have known; but I guess you have to look at what motivates each individual.

If now, twenty years down the road, he is the most meritorious person discipline-wise to move to work with Mr. Lussier at Agriculture Canada, but he is not bilingual, are we going to provide some capability for him to become bilingual or not? That gets us back to in-house training.

M. Cardinal: Je pense qu'un gros problème aussi, c'est que le marché du travail ne fournit pas . . .

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Cardinal . . .

Mme Côté: Non, mais c'est . . .

Le coprésident (M. Corbin): Je vous prie d'adresser vos questions à la présidence. Le temps de M^me^ Côté est épuisé, alors pouvez-vous être très bref, s'il vous plaît.

M. Cardinal: J'ai dit ce que j'avais à dire. C'est le système d'éducation qui ne fournit pas un nombre suffisant de personnes bilingues. Il y a plusieurs universités au Canada où les ingénieurs peuvent être formés en anglais. Mais en français, il n'y en a pas beaucoup. Alors, lorsqu'on choisit des gens, la plupart vont être anglophones. Par conséquent, le marché est très restreint.

Mme Côté: Monsieur le président, c'est vrai ce que dit M. Cardinal. Mais il est vrai aussi que si on ajoute à la performance du chercheur qui désire devenir directeur des programmes à Agriculture Canada en lui offrant le cours de langue, je ne crois pas qu'on devrais ajouter la prime en plus. Merci.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, madame Côté. J'ai les noms du sénateur Hasting suivi de M. Gimaïel.

Senator Hasting, please

Senator Hastings: *Merci, monsieur le président.* There are two areas I would like to explore with Mr. Donegani: the consultative process, and your criticism and recommendations with respect to the language training, especially numbers 2 and 4 of the recommendations.

[*Traduction*]

Comme je l'ai dit dans le mémoire, quelqu'un qui est entré dans la fonction publique, ces dix dernières années, aurait dû être au courant de l'existence du programme des langues officielles. On devrait savoir que l'on essaie d'appliquer le bilinguisme dans tout le Canada et que si l'on veut être fonctionnaire fédéral, il vaut mieux se précipiter pour devenir bilingue.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, un scientifique peut devenir fonctionnaire fédéral pour faire de la recherche dans un certain domaine. Il ne pense qu'à faire de la science. Mais vingt ans plus tard . . . Vous pouvez dire, c'est dommage, il aurait dû prévoir. Mais chaque personne est différente.

Il se peut que vingt ans plus tard, on demande à cette personne de venir travailler avec M. Lussier, au ministère de l'Agriculture. Elle a toutes les compétences voulues, mais elle n'est pas bilingue. Le gouvernement fédéral va-t-il lui donner des cours de langue? Voilà qui nous ramène au point de départ.

Mr. Cardinal: We also have a big problem in that the job market does not provide . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Cardinal . . .

Mrs. Côté: No, but it is . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Please put your questions to the chair. Mrs. Côté's time is up. I would ask you to be brief.

Mr. Cardinal: I said what I have to say. The education system is not providing enough bilingual people. There are a number of universities in Canada that train engineers in English, but there are not many that do in French. So most of the people we hire are Anglophones. As a result, the market is very limited.

Mrs. Côté: What Mr. Cardinal is saying is true, Mr. Chairman. But it is also true that if you add to the performance of the researcher who wants to become a program director at Agriculture Canada by giving him language courses, I do not think you should give him a bilingual bonus as well. Thank you.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mrs. Côté. I have Senator Hastings, followed by Mr. Gimaïel.

Sénateur Hastings, vous avez la parole.

Le sénateur Hastings: *Thank you, Mr. Chairman.* Il y a deux questions que je voudrais aborder avec M. Donegani: la consultation, et les critiques et recommandations que vous faites concernant la formation linguistique, notamment vos recommandations numéros 2 et 4.

[*Text*]

You criticize the language training policies and procedures and you say that they should be made more relevant to the work environment and more flexible to accommodating individual situations.

Mr. Donegani, I do not think we could operate schools for Senators and schools for veterinarians. It seems to me *lorsque j'ai suivi le cours en français, j'ai reçu les éléments de base en français*. It was up to me as an individual to apply those skills to my situation.

Je ne suis pas bilingue mais j'essaie chaque jour de mettre en pratique les connaissances que j'ai du français dans les situations au Sénat. Et c'est la même chose pour le fonctionnaire, je pense. Quand il a reçu les éléments de base, c'est à lui de les appliquer dans sa situation.

• 1220

It is impossible for me as a legislator to legislate the desire to apply that knowledge in his environment. Again, I do not think we can operate schools for each individual. He receives the basics and it is up to him, by his own experience, to apply it in his situation.

I would like you to comment too on your observation that supervisory personnel are receiving . . . at the expense of the other levels. When I was at school I think it was just the opposite. It seemed to me, in fact I can remember one young lad who operated a computer machine complaining why in hell he should take French training to operate a computer machine, to which I responded that perhaps he was not going to be always operating a computer machine and perhaps some day he would be in charge of 15 other people operating computer machines. But it seemed to me at that time that it was being offered at all levels of the civil service.

Finally, with respect to your criticism of examinations that they are ludicrous and should be revised, again, it seems to me that the examinations are given on the basis of the course that was offered and that the individual has to take that knowledge and apply it to his own environment where he works. We cannot have examinations for every individual in his area of activity.

Mr. Donegani: There are positions in the public service, as I am sure you are aware, that require different levels of bilingual capability. We have our B level, C level. What we are essentially saying there is that we are not looking at these jobs that would require a C level necessarily but that if you have the requirement from time to time as a meteorologist to communicate with other meteorologists in the other official language, the amount of bilingualism that you need is not the same as if you are going to debate philosophy with somebody. So, for a job that just requires an ability to communicate with your technical peers, perhaps to qualify for that job we should slant the tests and the programs differently.

[*Translation*]

Vous critiquez les méthodes et les politiques de formation linguistique et vous prétendez qu'elles devraient être plus souples, pour répondre aux besoins individuels, et plus étroitement liées au milieu du travail.

Je ne crois pas, monsieur Donegani, qu'il devrait y avoir des écoles de langue pour sénateurs et des écoles de langue pour vétérinaires. Il me semble que, lorsque j'ai suivi le cours en français, j'ai reçu les éléments de base en français. C'était à moi d'appliquer les compétences acquises à ma situation personnelle.

I am not bilingual, but every day in the Senate, I try to practice the French I learned. And I think that the same thing applies to public servants. When he has received all the basic elements, it is up to him to apply them in his situation.

Il m'est impossible en ma qualité de législateur de légiférer le désir d'appliquer cette connaissance à son milieu. Encore une fois, je ne crois pas que nous puissions faire fonctionner des écoles pour chaque personne individuelle. Elle reçoit les éléments de base et c'est à elle, d'après sa propre expérience, de l'appliquer dans sa situation particulière.

J'aimerais aussi faire un commentaire sur votre observation portant que le personnel de surveillance reçoit . . . aux dépens des autres niveaux. Quand j'étais à l'école, je crois que c'était le contraire. Il m'a semblé, enfin je me rappelle même un jeune homme qui faisait fonctionner un ordinateur, et il se plaignait et demandait pourquoi diable il devait prendre des cours de français pour faire fonctionner un ordinateur, ce à quoi j'ai répondu que peut-être il ne ferait pas fonctionner un ordinateur toute sa vie et qu'un bon jour il serait peut-être responsable de 15 autres personnes faisant ce travail avec ces machines. Mais il me semblait à l'époque qu'on l'offrait à tous les niveaux de la Fonction publique.

Enfin, en ce qui concerne votre critique des examens, c'est-à-dire qu'ils sont ridicules et que l'on devrait les réviser, encore une fois, il me semble que ces examens sont conçus en fonction d'un cours qui a été offert et que la personne individuelle doit se servir des connaissances acquises pour les appliquer dans le milieu où elle travaille. Nous ne pouvons pas faire des examens précis pour chaque personne dans son domaine d'activités.

M. Donegani: Il y a des postes au sein de la Fonction publique, je suis sûr que vous êtes au courant de l'affaire, qui exigent divers niveaux de compétence en bilinguisme. Il y a le niveau B, C. Ce que nous disons essentiellement, c'est que nous n'étudions pas ces postes où il faudrait nécessairement un niveau C, mais que, s'il faut parfois qu'un météorologue communique à l'occasion avec d'autres météorologues dans l'autre langue officielle, le niveau de bilinguisme requis pour ce poste n'est pas nécessairement le même que si vous voulez débattre de philosophie avec quelqu'un. Donc, pour un emploi qui exige la possibilité de communiquer avec vos pairs au niveau de la technique, peut-être les tests et les programmes

[*Texte*]

Now, our members who take the public service language training courses, one complaint that they have, and it has been repeated many times, is that the courses are geared to train you to pass the tests. And I guess from the point of view of language teachers, their success rate is related to the number of people who pass the test. So everybody is training to pass the test, and having passed the test you now have your bilingual job.

We have used some pejorative rhetoric here about ludicrous and should be revised, but what we are essentially saying is that you should be tested on how you perform in that bilingual job with your ability to communicate with your peer group, those for which that job is designed that you have to communicate. Can you do that? If you can do that, you should have that job. Now, you are not bilingual by any means but you are able to communicate in the official languages for the purpose of doing that job.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Senator Hastings.

Senator Hastings: Would you care to comment on my first question with respect to accommodating individual situations? You state that we should have changed the course to accommodate individual situations. As I said, when I first took that course, it was all about Mr. and Mrs. Thibault in Paris and the Paris metro but I found when I returned it was actually changed to the Canadian environment, to Ottawa and Quebec. It was designed to give me again the basic knowledge of French in Canada and not a basic knowledge of French used in the Senate or by my colleagues here, that was up to me to get that after that.

Mr. Donegani: I guess a couple of things we were referring to there, one is what I have already referred to and that is giving you the bilingual training to do the job. One that was referred to by my colleague, Mr. Cardinal, was a medical officer who had a job in Jamaica which was C level across the board. He was able to communicate to the satisfaction of my francophone staff as a francophone. He operated a business over in Hull in his spare time with francophone clients but yet some of the tests did not give him the C level, and we thought there should be a different review process.

I do not know if you are also aware but we have some areas, particularly the nurses in the Department of National Health and Welfare, where the problem of staffing is so acute that the nurses get appointed to jobs that are designated bilingual and they have two years to become bilingual, but because the shortages are so great they cannot be released to go on language training until the last possible moment and then they have just that minimum time to become bilingual. These are some of the inequities where I think you have inflexibility based on individual needs that we are trying to address at the moment.

[*Traduction*]

devraient-ils porter sur des aspects différents de ce qui existe aujourd'hui.

Nos membres qui ont suivi les cours de formation linguistique de la Fonction publique se sont souvent plaints que l'objectif de ces cours est simplement de faire passer un test. Du point de vue du professeur de langue, j'imagine que le taux de succès se calcule au nombre de personnes qui réussissent les examens, et que tous suivent la formation pour subir des tests, pour les réussir et, ayant réussi, avoir un emploi bilingue.

Quant aux commentaires péjoratifs disant qu'il s'agit là de quelque chose de ridicule qui devrait être revu et corrigé, ce que nous prétendons essentiellement, c'est que les tests devraient servir à évaluer comment vous vous débrouillez dans votre poste bilingue, question de communiquer avec vos pairs, ceux avec qui vous avez à communiquer en fonction de votre emploi. Pouvez-vous le faire? Si vous le pouvez, vous devriez avoir droit à l'emploi. Enfin, vous n'êtes pas bilingue, mais vous pouvez communiquer dans les deux langues officielles aux fins de cet emploi.

Le coprésident (M. Corbin): Sénateur Hastings.

Le sénateur Hastings: Pourriez-vous répondre à ma première question concernant les accommodements qui pourraient se faire dans certaines situations individuelles. Comme je l'ai dit, la première fois que j'ai suivi ce cours, il portait sur M. et M^me^ Thibault à Paris et dans le métro de Paris, mais quand je suis retourné suivre d'autres cours, je me suis aperçu que le milieu était dorénavant canadien, c'est-à-dire Ottawa et Québec. Encore une fois, le cours était conçu pour me donner une bonne connaissance de base du français au Canada et non pas une connaissance de base du français dont on se sert au Sénat ou dont mes collègues se servent ici, et c'était alors à moi d'aller chercher ces connaissances.

M. Donegani: Il y a ici deux questions—vous en avez d'ailleurs déjà abordé une—c'est la question de la formation bilingue nécessaire pour faire votre travail. Un des cas porté à l'attention de mon collègue ici présent, M. Cardinal, a été soulevé par un agent médical qui travaillait en Jamaique et dont la cote bilingue était C partout. Il pouvait communiquer à la satisfaction de mon personnel francophone en français. Il avait un petit commerce à Hull dans son temps libre avec plein de clients francophones, mais il n'a pas atteint le niveau C à certains tests, et nous avons estimé qu'il devrait y avoir un processus de révision différent pour les cas comme le sien.

Je ne sais pas si vous le savez, mais dans certains domaines, surtout pour ce qui est des infirmières au ministère de la Santé et du Bien-être, le problème de dotation est tellement aigu que les infirmières se font nommer à des postes désignés bilingues où on leur accorde deux ans pour le devenir, mais parce qu'on manque tellement de personnel, on ne peut pas leur donner de temps libre pour suivre des cours de formation linguisque avant le tout dernier moment, et il ne leur reste plus que le temps minimum pour devenir bilingues. Voilà certaines des inégalités qui existent, où il n'y a pas suffisamment de sou-

[*Text*]

I hope, through the deputy heads you have interviewed, that perhaps some of these things have been brought to your attention—I do not know.

Senator Hastings: The consultative process you have complained about rather bitterly against Mr. Johnston, as I understood your evidence, did you say you had received the proposed changes in September?

Mr. Donegani: Yes.

Senator Hastings: And Mr. Johnston announced it in November?

Mr. Donegani: Right.

Senator Hastings: And you made no comment between September and November?

Mr. Donegani: As we said in the report, we slapped our wrists by being negligent in responding to the invitation to respond to the comments, but I think Senator Guay, if I understand from the minutes of the November 10 meeting, also went through this process about what does consultation do, you want somebody for their opinions and if you do not receive them you assume that they are accepted. We were negligent and we admit that; we should have replied immediately.

Had we known there was going to be a major policy statement based on this .... As a matter of fact, Donald Johnston was invited to come ... we started to issue an annual brief to Parliament on major issues a few years back and we had one that we were issuing on the senior management category at 10 o'clock on November 10. We had representatives from the two opposition parties. The governing party declined to send somebody but, also, I was in touch with Donald Johnston's office to ask whether he or a representative of the Liberal party could attend. I think there was a good opportunity at that point for him to indicate that he could not personally attend and the reason he could not personally attend was that at 10.00 o'clock on November 10, when we were having our release of our brief at a press conference, he was going to be here. So he had the opportunity even to tell me that directly.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): We had all the problems in the world to hold him here.

Mr. Donegani: I read the minutes of—

Senator Hastings: It just seems to me that you were briefed in September—well, you have admitted you were negligent—then the minister was not very wrong in stating that you had not raised any objection. That is all he said when he appeared before the committee, that you had raised no objection. That would be a logical conclusion after two months of waiting for—

Mr. Donegani: He said that there had been consultation with the Official Languages Committee of the National Joint

[*Translation*]

plesse pour répondre aux demandes individuelles; c'est cette situation que nous essayons de corriger.

Vous avez eu ici certains sous-ministres, j'espère que peut-être certaines de ces choses ont déjà été portées à votre attention ... je ne le sais pas.

Le sénateur Hastings: Au sujet de la consultation dont vous vous êtes plaint de façon plutôt amère, dans le cas de M. Johnston, si j'ai bien compris votre témoignage, avez-vous dit que vous aviez eu connaissance des modifications proposées en septembre?

M. Donegani: Oui.

Le sénateur Hastings: Et M. Johnston l'a annoncé en novembre?

M. Donegani: Exact.

Le sénateur Hastings: Et vous n'avez rien dit entre les mois de septembre et de novembre?

M. Donegani: Comme nous l'avons dit dans le rapport, nous nous sentons plutôt gênés par la négligence que nous avons mise à répondre à l'invitation, mais je crois que le sénateur Guay, si j'ai bien lu les délibérations de la réunion du 10 novembre, a aussi parlé de ce processus de consultation, à savoir si l'on consute quelqu'un pour connaître son opinion et que, si rien n'est dit, on présume tout simplement que tout est accepté. Nous avons fait preuve de négligence, nous l'avouons; nous aurions dû répondre immédiatement.

Si nous avions su que l'issue de l'affaire devait être un grand énoncé de politique ... à vrai dire, on a invité Donald Johnston à venir ... nous avons commencé à présenter un mémoire annuel au Parlement portant sur les grandes questions de l'heure il y a quelques années et il y avait justement une de ces réunions en cours à 10 heures, le 10 novembre portant sur la catégorie de gestionnaires supérieurs. Nous avions des représentants et deux partis d'opposition. Le parti ministériel n'a envoyé personne, mais j'ai communiqué avec le bureau de Donald Johnston pour savoir si lui-même ou quelqu'un du parti libéral ne pourrait pas venir. Je crois que c'était l'occasion de nous dire qu'il ne pourrait pas venir personnellement parce que à 10 heures, ce 10 novembre, tandis que nous allions publier notre mémoire lors d'une conférence de presse, il allait se trouver là. Donc, il a vraiment eu l'occasion de nous faire part de la nouvelle directement.

Le coprésident (M. Corbin): Nous avons eu toutes les misères du monde à le retenir ici.

M. Donegani: J'ai lu les délibérations de ...

Le sénateur Hastings: Il me semble tout simplement que si on vous a informés en septembre, enfin vous avez avoué votre négligence, qu'alors le ministre ne s'est pas tellement trompé en déclarant que vous n'aviez fait aucune objection. C'est ce qu'il a dit lorsqu'il a comparu devant le Comité, que vous n'aviez fait aucune objection. Ce serait là une conclusion logique après avoir attendu deux mois pour ...

M. Donegani: Il a dit qu'il y avait eu un processus de consultation avec le Comité des Langues officielles du comité

[*Texte*]

Council which gets us into defining the word "process". I have had some discussions with officials of the Treasury Board since then and we disagree on the definition of consultation and of process. Donald Johnston believed consultation had taken place, I guess, in his definition, but his definition as he also meant it before your committee is not to elicit recommendations and that you say in the labour context that you have consulted, and those are his words basically.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Senator Hastings.

Monsieur Gimaïel permettez-vous que je pose une simple question?

M. Gimaïel: Ah! Monsieur le président . . .

Le coprésident (M. Corbin): Une seule petite question.

M. Gimaïel: . . . vous êtes le possesseur du marteau. Allez-y.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Donegani, the Public Service Employment Act says that language is an element of merit. Do you agree with that?

Mr. Donegani: Yes.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): By an exclusion order, these provisions are still temporarily suspended. Do you agree with that decision?

Mr. Donegani: Yes, we are getting now to your deadline of December 31, 1983, where we disagree on the timeframe.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): What would be the ideal timeframe?

Mr. Donegani: I think if we can go back to some comments I made before, the program as first implemented, this massive training made available to just about anybody who wanted to take it about eight to nine years ago, was not the correct process and did not work because the implementation failed to achieve what it was trying to achieve in the early years. I think a bit more time was needed. What that deadline should be, I do not know, but I think December 31, 1983, is too soon.

Le coprésident (M. Corbin): Finalement, monsieur Gimaïel, encore avec votre indulgence, je voudrais demander à M. Donegani s'il croit au bien-fondé de la Loi sur les langues officielles?

• 1230

Vous appuyez sans équivoque la création d'une fonction publique avec une capacité bilingue, le droit du citoyen de s'adresser dans la langue de son choix, le droit du fonctionnaire de travailler également dans la langue de son choix. A votre avis, la Loi sur les langues officielles, et je ne parle pas de son application, mais du texte de la loi, de l'esprit de la loi, est-ce un document parfait ou imparfait? S'il est imparfait, quels articles aimeriez-vous voir modifier?

[*Traduction*]

national mixte, ce qui nous amène à définir le terme «processus». J'ai eu quelques entretiens avec les fonctionnaires du Conseil du trésor depuis lors et nous ne sommes pas d'accord sur la définition des mots «consultation» et «processus». Donald Johnston a cru qu'il y avait eu consultation, d'après sa définition j'imagine, mais sa définition qu'il vous a répétée ici, c'est que la consultation ne vise pas à susciter des recommandations, mais tout simplement à lui permettre de dire, pour de bonnes relations de travail, qu'il y a eu consultation; c'est là ce qu'il vous a dit, essentiellement.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, sénateur Hastings.

Mr. Gimaïel, do you mind if put one question?

Mr. Gimaïel: Ah! Mr. Chairman . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): One, small question.

Mr. Gimaïel: You have the gavel. Go to it.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Donegani, la loi sur l'emploi dans la Fonction publique précise que la langue est un des éléments du mérite. Êtes-vous d'accord?

M. Donegani: Oui.

Le coprésident (M. Corbin): Grâce à un ordre d'exclusion, ces dispositions ont été suspendues temporairement. Approuvez-vous cette décision?

M. Donegani: Oui, nous en arrivons à votre date fatidique du 31 décembre 1983 et nous n'approuvons pas du tout les délais impartis.

Le coprésident (M. Corbin): Et quel serait le délai idéal?

M. Donegani: Si nous pouvons en revenir à certaines choses que j'ai dites tout à l'heure, le programme tel qu'il a d'abord été implanté, cette formation de masse mise à la disposition d'à peu près tous ceux qui voulaient en profiter il y a environ huit à neuf ans, ce n'était pas là la bonne méthode, et cela n'a pas fonctionné parce que la mise en oeuvre n'a pas amené les résultats escomptés dans les premières années. Je crois qu'il aurait fallu un peu plus de temps. Je n'ai pas dit de choses précises à propos du délai exact, mais je crois que le 31 décembre 1983, c'est un peu trop tôt.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Finally, Mr. Gimaïel, with your indulgence still, I would like to ask Mr. Donegani if he believes in the merits of the Official Languages Act?

You are unequivocally supporting the setting up of a public service having a bilingual capacity, any citizen being entitled to use the official language of his or her choice, every civil servant being entitled to work in their language of his or her choice. Do you think that the Official Languages Act, and I do not refer to its application but rather of the spirit and the letter of the act, is a perfect or imperfect document? In the latter case, what sections would you want to have amended?

[*Text*]

Mr. Donegani: Having said that, we agree with the spirit of the act. I am not knowledgeable enough about the contents of the piece of legislation to suggest amendments at this point in time but—

Le coprésident (M. Corbin): Avez-vous déjà lu la Loi sur les langues officielles, monsieur?

Mr. Donegani: Not in its entirety, but I know the contents from the briefings that I receive from my—-

Le coprésident (M. Corbin): Vous n'avez jamais lu la Loi sur les langues officielles? Vos collègues l'ont-ils déjà lue?

M. Cardinal: Oui.

Le coprésident (M. Corbin): Vous l'avez lue? Merci.

Monsieur Gimaïel.

M. Gimaïel: Merci, monsieur le président.

Monsieur Donegani, je viens d'une région qui est francophone à 100 p. 100, le Lac-Saint-Jean, et je vais peut-être vous sembler un peu dur dans mes commentaires, mais c'est sans malice. Je suis très direct même avec mes commettants, avec tous les gens qui m'entourent.

Je vais vous poser une première question. Pensez-vous, monsieur le président, qu'un unilingue francophone pourrait occuper le poste que vous occupez présentement comme président de votre Institut et qu'il pourrait faire le travail?

Mr. Donegani: First of all, it was the guys that preceded us who were the Public Service Alliance. We are the Professional Institute of the Public Service of Canada. But, yes, we have a provision that if the president of the institute is unilingual, then the institute must appoint a spokesperson in the other official language; so, technically, yes.

M. Gimaïel: Mais de façon pratique, *in a practical way*, pensez-vous que ce serait possible? Est-ce qu'il pourrait travailler?

Mr. Donegani: Part of my job is to bring to the public's attention the work that my members do and to lobby. If a person were unilingual francophone, perhaps he could not do that aspect with the media in Saskatoon and Regina, and whatever, but on the other hand I am not able to do that same job visiting members in the region of Lac-Saint-Jean. We do have members who fill that role for me in Quebec. So, yes, it can happen.

I do not see the problem. With regard to representing our members with the government— well, since we say that every member of the public, be it a union president or a member of the public, should be able to deal with the government in the official language of his choice, then as a francophone president he would have no difficulty dealing with Treasury Board or the other departments—he should not have, if we have bilingualism at the top level. So I do not see how there would be any

[*Translation*]

M. Donegani: Ceci dit, nous approuvons l'esprit de la loi. Je ne connais pas suffisamment la teneur de la législation pour pouvoir dès maintenant proposer des amendements mais . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Have you ever read the Official Languages Act, sir?

M. Donegani: Pas entièrement, mais j'en connais la teneur d'après les réunions d'information qui m'ont été . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You have never read the Official Languages Act, have you? What about your colleagues?

Mr. Cardinal: I have.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You have read it? Thank you.

Mr. Gimaïel.

Mr. Gimaïel: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Donegani, I am from a region which is 100 per cent francophone, the Lac-Saint-Jean area, and I might seem a bit harsh in my comments, but this is without any kind of mischievousness. I am always very straightforward, even with my letters, with all the people who surround me.

Let me ask you this first question. Do you think, Mr. President, that a unilingual francophone could hold the position that you are holding right now as president of the Institute, and do you think that he could do the job?

M. Donegani: Tout d'abord, ce sont les témoins qui nous précédaient qui représentaient l'Alliance de la Fonction publique. Nous représentons l'Institut professionnel du service public du Canada et, effectivement, nous avons une disposition aux termes de laquelle si le président de l'Institut est unilingue, l'Institut doit nommer un porte-parole représentant l'autre langue officielle. Techniquement parlant donc, la réponse est oui.

Mr. Gimaïel: However, in a practical way, do you think this would be feasible? Could he do the job?

M. Donegani: Une partie du travail consiste à attirer l'attention du public sur ce que nous faisons et à faire les pressions nécessaires. S'il s'agit d'un francophone unilingue, peut-être ne pourrait-il pas communiquer avec les média de Saskatoon ou de Regina, mais d'autre part, je ne suis quant à moi pas capable de le faire dans la région du Lac Saint-Jean. Nous avons dès lors des agents qui remplissent cette fonction en mon nom au Québec. Ainsi donc, de fait, la chose est possible.

Je ne vois pas où est le problème. Lorsqu'il s'agit de représenter nos membres auprès du gouvernement—en fait, puisque nous soutenons que n'importe quel citoyen, qu'il s'agisse du président d'un syndicat ou de l'homme de la rue devrait pouvoir s'adresser au gouvernement dans la langue officielle de son choix, il est certain qu'un président qui serait francophone n'aurait aucune difficulté à communiquer avec le Conseil du Trésor ou avec tout notre ministère d'ailleurs—il ne

[*Texte*]

difficulty in a person not being able to perform on the job. He would have to get himself elected to it, of course.

M. Gimaïel: Vous me donnez une réponse que je ne veux pas contester directement. Par contre, je suis conscient que pour vous, qui êtes unilingue anglophone, ce n'est pas difficile d'occuper ce poste. Mais je reviens à ce que je veux dire.

Si je ne me trompe pas, votre Institut représente le plus haut niveau de fonctionnaires du pays, incluant les Sx ou les gens de cette catégorie, ou si on ne se rend pas jusque là, on rejoint tout de même une catégorie de professionnels et une catégorie de fonctionnaires supérieurs occupant des postes intermédiaires tout près du plus haut niveau, et j'ai l'impression que la plus grosse poche de résistance au bilinguisme se situe à ce niveau-là. J'ai vécu plusieurs expériences dans le passé qui m'ont amené à penser que le bilinguisme hypocrite qu'on vit depuis 1969 dans la Fonction publique canadienne, c'est d'abord une politique qui veut qu'il y ait des unilingues français ou des unilingues anglophones dans certaines régions où il n'est pas nécessaire d'avoir des gens bilingues, et une autre qui veut qu'il y ait des bilingues dans certains postes et certaines régions spécifiques. Mais ces bilingues-là, à ma connaissance, ils doivent d'abord parler anglais et ensuite, peut-être, parler français.

Dans ce contexte-là, j'ai une autre question à vous poser. J'ai vu plusieurs exemples d'unilingues anglophones qui occupaient des postes bilingues aux conditions que l'on connaît. Pouvez-vous me donner un exemple d'embauche d'un unilingue francophone dans un poste bilingue à la condition qu'il apprenne l'anglais? Personnellement, je n'en ai jamais vu. Et je ne parle pas simplement au niveau de la Fonction publique. Je vais même plus loin. Je ne connais aucun ministre unilingue francophone, je connais des ministres unilingues anglophones. C'est une situation qui est intolérable. Et je peux même vous dire que cela se répartit souvent dans des emplois de la Chambre des communes.

Le coprésident (M. Corbin): Cela, monsieur Gimaïel, c'est notre problème. Ce n'est pas le . . .

M. Gimaïel: Oui, mais il reste que c'est un état d'esprit que je veux décrire, monsieur le président. Je suis d'accord que c'est notre problème. Mais c'est un état d'esprit qui existe. Ce qui me dérange le plus dans toute cette histoire, ce qui me fatigue le plus, c'est que cet état d'esprit, on le véhicule. En fait, le bilinguisme que l'on a présentement, c'est un boulet que les anglophones traînent à leurs pieds.

Quand un anglophone se présente à un poste quelconque, il ne regarde même pas s'il y a une clause de bilinguisme. Il sait très bien que s'il est compétent, et si on lui demande d'être bilingue, on lui donnera la chance d'aller suivre des cours. Ce n'est pas le cas du francophone, de façon générale. Et je trouve cela inacceptable. D'autant plus inacceptable que j'ai eu à travailler avec des hauts fonctionnaires qui étaient, apparamment, unilingues, qui occupaient des postes bilingues, mais qui manifestaient un blocage psychologique: ils s'efforçaient de

[*Traduction*]

devrait pas avoir de difficulté à condition que le bilinguisme soit respecté jusqu'aux échelons les plus élevés de la hiérarchie. Je ne vois donc pas pourquoi un titulaire aurait des difficultés à ce niveau. Bien sûr, il faudrait pour commencer qu'il soit élu.

Mr. Gimaïel: I do not want to dispute your answer, at least not directly. On the other hand, I know that you have no problem doing your job as a unilingual anglophone. But I would like to go back to what I was saying earlier.

If I am not mistaken, the Institute represents the higher levels in the federal civil service, including people in the SX category. You also represent professional categories and civil servants in mid-level positions close to the highest levels, and I think that this is where you find the most resistance to bilingualism. I have had a number of experiences that have led me to believe that the hypocritical type of bilingualism we have had in the federal civil service since 1969 is basically a policy designed to ensure that there are unilingual francophones and anglophones in certain regions where it is necessary to have bilingual people, and another policy designed to ensure that there are bilingual people in certain positions in certain specific regions. But these bilingual people, must, insofar as I know, first speak English and then, maybe, French.

In this context, I have another question to ask you. I have seen a number of examples of unilingual anglophones in bilingual positions, subject to conditions of which we are all aware. Can you give me an example of a unilingual francophone being hired for a bilingual position on the condition that he learn English? Personally, I do not know of any. And I am not just talking about the civil service. I would carry it even further. I do not know any unilingual francophone ministers, but I know unilingual anglophone ministers. This is intolerable. It even happens in the House of Commons.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): That is our problem, Mr. Gimaïel. It is not . . .

Mr. Gimaïel: Yes, but what I am trying to do, Mr. Chairman, is describe a particular attitude. I know that it is our problem. But this type of attitude does exist. What bothers me the most about this thing is that we are perpetuating this attitude. The kind of bilingualism we have now is a ball and chain for the anglophones.

When an anglophone applies for a position, he does not look to see whether there is a bilingualism requirement. He knows perfectly well that if he is qualified, he will be sent for language training. This is not generally the case for the francophones. I find this unacceptable. And it is even more unacceptable in that I have worked with officials who are apparently unilingual and who were in bilingual positions, but had a psychological block. They tried to show us that they could not speak French, that they had not learned after fifteen

[*Text*]

nous démontrer qu'ils ne pouvaient pas parler français, qu'ils n'avaient pas appris après 15 ou 20 ans d'expérience dans la Fonction publique. Mais je me rendais compte quand je voulais leur passer un papier confidentiel en français sous le nez, au premier coup d'oeil, ils avaient compris ce qu'il y avait dessus. Et bien souvent, je les entendais parler français dans certaines circonstances en dehors du travail.

Quand tu te rends compte de cela au bout de deux ans, tu te dis: «Il y a de l'hypocrisie quelque part». Dans ce contexte-là, je me mets à votre place, vous qui représentez les travailleurs. Vous avez les deux tendances à bord de votre bateau: une tendance qui veut qu'on ait plus ou moins besoin de français dans la Fonction publique fédérale — c'est fait pour satisfaire les francophones du pays pour ne pas qu'ils s'énervent; puis, une autre tendance qui veut que tout ce qui est sérieux se fasse en anglais. J'ai l'impression que comme gouvernement, on n'en a pas assez fait. J'aimerais que vous fassiez des pressions sur nous pour qu'on fasse plus.

Deuxièmement, j'ai l'impression que, en tant qu'entité syndicale, vous n'avez pas encore pris vos responsabilités lorsqu'il s'agit de définir le statut vraiment important du français, non seulement dans la Fonction publique, mais aussi dans votre institution. C'est important, parce que c'est à partir de cela qu'on vivra ou qu'on ne vivra pas le fédéralisme. Il achève le temps où le gars était marié avec la femme, mais n'était jamais avec elle. On dit maintenant dans la Constitution qu'il y a des Français et des Anglais dans ce pays. C'est nouveau. Cela fait 100 ans qu'on sait qu'il y a des Français. Mais on ne l'avait jamais dit dans une constitution. On le dit maintenant. Le fait de vivre marier et séparer en même temps, c'est fini. Maintenant, il faudra vivre ensemble et s'endurer avec nos qualités et nos défauts. En matière de bilinguisme, j'ai l'impression que chez vous c'est comme dans la Fonction publique. Je n'ai rien contre le fait que vous soyez unilingue anglophone; ne pensez pas cela. Cela n'enlève rien à vos qualités. Mais cela démontre encore une fois que, chez vous, comme chez nous, il y a moyen d'être anglais, point. Mais il n'y a pas moyen d'être français, point.

Je vous jure que cela nous a fait perdre de fichus bons hommes. Cette mentalité a bloqué l'avancement de plusieurs d'entre eux. Et il devient difficile de travailler pour des francophones dans des conditions semblables. On a toujours l'impression de déranger un peu, même quand ils sont huit autour de la table et qu'il n'y a qu'un seul anglophone. là.

Le coprésident (M. Corbin): Un commentaire?

Mr. Donegani: We have among our membership unilingual francophones who get bilingual positions, and they go on English language training. You asked if I could name some: the nurses who are on the Indian reservations. These reservations are probably close to where your constituency is—perhaps there are some there. There is a good chance a couple of those fall within that category. We have several nurses in Quebec who are undergoing English language training. But I do not know how many others there are.

[*Translation*]

or twenty years in the public service. But I notice that if I passed them a confidential document in French, they understood it right away. Quite often, I heard them speaking French outside of the work place.

When you realize that after two years, you say to yourself: "someone is being hypocritical". I can put myself in your shoes. You represent the employees and you have two groups in your shop. One group says that French is more or less necessary in the public service, that you have to have it to keep the francophones quiet. The other group says that everything serious has to be done in English. I do not think the government has done enough. I would like you to pressure us into doing more.

Also, I get the impression that as a union, you have not yet fully assumed your responsibilities when it comes to defining the importance of French, not only in the public service, but within your institution. This is important, because it will make or break federalism. The days when a guy was married to a woman but was always away are over. We now have a constitution that says that there are French and English Canadians in this country. This is new. We have known for 100 years that there are French Canadians, but it was never stated in the constitution. Now it is. The system whereby you were both married and separated is over. Now we are going to have to live together and put up with our good points and our faults. I get the impression that bilingualism in the Institute is like bilingualism in the public service. I have nothing against the fact that you are a unilingual anglophone; please do not think that. It does not detract from you in any way. But it shows that once again, in your organization as in ours, you can be just English. But you cannot be just French.

I swear that this has caused us to lose a lot of darned good men. This type of attitude prevented a number of others from advancing. It is becoming difficult for francophones to work in these conditions. We always feel that we are bothering people, even if there are eight people around a table and only one is English-speaking.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Any comment?

M. Donegani: Nous avons, parmi nos membres, des unilingues francophones qui occupent des postes bilingues et qui suivent des cours d'anglais. Vous m'avez demandé d'en nommer quelques-uns: il y a les infirmières qui travaillent dans les réserves indiennes. Les réserves en question sont probablement très près de votre circonscription. Il y a de fortes chances que les infirmières qui travaillent dans ces réserves suivent des cours de langue. Il y en a plusieurs au Québec qui suivent des cours d'anglais. Je ne sais pas combien d'autres il peut y en avoir.

[*Texte*]

Our organization recently hired another person for our Regina office, and that person is bilingual; he will be serving the prairie region. There are some francophones in Edmonton in the National Film Board and other places that this person will have to service. He will be able to service our members in either language.

Our staff component is largely bilingual. The job that I had to do, which was my personal commitment when I ran for the office of president, was to take an organization which I thought was very dilettante in its attitudes and make it into a union—a white collar union, a professional union. And to do that I have encouraged people to get actively involved. We have a very, very active involvement from our Quebec region which we did not have two years ago.

Although it is unfortunate that I cannot, as I mentioned before, communicate to you in the language that you are communicating to me in, I have done, I believe, a lot to get this organization to serve its members, to get activity wherever it is, and I do not want to see a docile francophone. You give the implication that we want to sort of soothe the problem and keep people quiet. I want our members to be noisy, I want the organization to be noisy, so that is not the way we are operating.

M. Gimaïel: Parlons de la région du Québec. J'ai remarqué que vous avez un responsable, un directeur pour la région du Québec. Je ne sais pas si vous en avez pour chacune des provinces, mais vous en avez un ou une pour la région du Québec. Ces gens-là doivent-ils vivre le même problème que d'autres que j'ai connus dans certains ministères, c'est-à-dire que lorsqu'ils communiquent avec Ottawa, tout doit se faire en anglais?

Selon moi, c'est un de leurs droits qui est brimé. Et je n'ai jamais vu aucune réaction, je n'ai entendu aucun leader syndical dire pourquoi ces gens ne peuvent pas communiquer avec Ottawa dans la langue qui est la leur et dans laquelle ils travaillent. Je ne parle pas seulement des bureaux de ma région qui n'est pas une zone bilingue, et où il n'y a pas d'anglophones du tout. Je parle de régions comme Montréal ou de bureaux régionaux comme ceux qui sont à Montréal ou à Québec pour toute la province de Québec et où l'on retrouve cette vision à sens unique qui veut que dès que quelque chose s'en vient à Ottawa ou part d'Ottawa pour s'en aller dans une région, il faut que ce soit unilingue anglais. Il est sûr que cela devient un handicap de devoir travailler dans deux langues. Mais à un moment donné, il va falloir se rendre compte que le gars qui a un potentiel, qui a des capacités, mais qui ne peut pas travailler dans sa langue première, est brimé. On perd une partie de la compétence acquise au cours des années, soit par des études, soit par du travail, aux frais de toute la société. Et je ne me rappelle pas avoir vu, par exemple, soit votre groupe, soit l'Alliance de la Fonction publique venir ici et soulever ce point de façon directe en disant:« On est en désaccord avec cela. On aimerait que ces gens-là puissent avoir des communications avec les bureaux chef à Ottawa dans leur langue et puissent définir leur travail dans cette langue-là ».

[*Traduction*]

L'institut a récemment engagé une personne bilingue pour travailler dans notre bureau à Regina. Cette personne devra desservir la région des Prairies. Il y a quelques francophones à l'Office national du film à Edmonton et à d'autres endroits que cette personne devra desservir. Elle pourra servir nos membres dans les deux langues.

La majorité de nos employés sont bilingues. Lorsque j'ai accédé à mon poste, je me suis engagé à faire de l'institut un syndicat de cols blancs, un syndicat professionnel. Pour réussir, je dois encourager nos membres à participer. Nos membres de la région du Québec participent très activement, ce qui n'était pas le cas il y a deux ans.

Malheureusement, je ne peux pas vous parler dans votre langue. Mais j'ai l'impression d'avoir beaucoup fait pour encourager nos membres à participer. Je ne veux pas que les francophones soient soumis. Vous donnez l'impression que nous cherchons à calmer les eaux et à faire en sorte que nos employés ne fassent pas de bruit. Au contraire, je veux que nos membres fassent du bruit. Je veux que l'Institut se fasse entendre.

Mr. Gimaïel: Let us talk about the Quebec region. I see that you have a director for the Quebec region. I do not know whether you have one for each of the provinces, but you do have one for the Quebec region. Do these people have the same problems as people in certain other departments? Do they have to communicate with Ottawa in English?

In my opinion, this means that one of their rights is being trampled. I have never seen any reaction, I have never heard any union leader say why these people cannot communicate with Ottawa in their own language, in their language of work. I am not just talking about offices in my region, which is not bilingual and has no anglophones. I am talking about regions like Montreal or the regional offices in Montreal or Quebec City that cover the province of Quebec, where we find this one-way system whereby anything that goes from Ottawa to a region or from a region to Ottawa must be in English only. Certainly it must be a handicap to have to work in both languages. We have to realize at some point that a guy who has potential and capabilities but cannot work in his first language is stuck. You lose part of the skill acquired over the years, either through academic training or on the job, and society loses out. I do not remember hearing either you or the Public Service Alliance say: We disagree with that. We feel that these people should be able to communicate with their head offices in Ottawa in their own language and be able to define their work in their own language as well.

[*Text*]

Mr. Donegani: Our members can communicate with their head office in Ottawa in the language of their choice and, in fact, whenever a francophone member communicates with us—regardless of the language of his communication—we communicate back in French. It is the same for the anglophone; we communicate back in English. But sometimes I am not quite sure if you are talking about the government or about the institute. We do not have that problem with our head office.

Mr. Gimaïel: I am talking about the government.

Mr. Donegani: Okay. Going back to our statement that every public servant should be able to work in the language of his choice, which means that the language he communicates in should be the language he is communicated to in. That is basically a courtesy.

I dropped in at your meeting about a week ago Tuesday, and I think you had somebody from External Affairs there. At that time we were talking about the francophone who feels he has to work in English because if he works in French, senior management will ignore his presentations; he cannot function. That is unfortunate. It is going to have to change, and I think the Commissioner of Official Languages has made several references to it. We support those sentiments, and that is why my colleague, Mr. Spencer, mentioned that within our own organization we encourage passive bilingualism in our committees.

Unfortunately, we are not able to administer personnel policies in the federal public service. We would like the opportunity. We do, however, pass on suggestions whenever we can to the President of the Treasury Board. Perhaps if he listened a little bit more we could help gain those goals you are talking about.

M. Gimaïel: Une dernière question, monsieur le président. Je suis complètement contre le fait de retarder encore une fois la date finale de mise en application des postes bilingues, pour que ces postes-là soient remplis par des personnes bilingues. Cela fait deux ou trois semaines que j'entends parler de la question, ici et au comité permanent des Prévisions budgétaires. Et je me rends compte que ce n'est pas de la faute du Conseil du Trésor, que ce n'est pas de la faute des syndicats-,que ce n'est pas de la faute des politiciens, que ce n'est pas de la faute du commissaire aux langues officielles, que ce n'est la faute de personne, mais qu'il n'y a rien qui fonctionne dans tout cet engrenage du bilinguisme. Ce que j'aimerais, personnellement, ce serait qu'enfin on mette des dents à la Loi sur les langues officielles, qu'on mette fin aux voeux pieux, de notre part, de la part du gouvernement ou de la part du commissaire aux langues officielles, qui sort de beaux rapports, régulièrement, qui nous dit qu'on ne fait pas assez, qu'il ne se passe rien de plus, et que vous et des sous-ministres cessiez de vous dire « enchantés » de voir qu'il y a du bilinguisme dans les ministères.., alors que l'on se sert de tout ce beau principe pour créer des ghettos, pour mieux identifier les francophones, pour mieux les isoler dans certains coins. Vous les envoyez travailler au Québec parce qu'il y a beaucoup de français. Et on arrive avec une politique qui n'est qu'une série de voeux pieux. Mais,

[*Translation*]

M. Donegani: Nos membres peuvent communiquer avec l'administration centrale à Ottawa dans la langue de leur choix. Lorsqu'un membre francophone communique avec nous, qu'importe la langue qu'il emploie, nous lui répondons en français. La même chose s'applique aux anglophones; nous leur répondons en anglais. Je ne sais pas toutefois si vous parlez du gouvernement ou de l'institut. A notre siège social, nous n'avons pas ce problème là.

M. Gimaïel: Je parle du gouvernement.

M. Donegani: D'accord. Nous avons déjà dit que tout fonctionnaire devrait pouvoir travailler dans la langue de son choix, ce qui signifie qu'il a le droit de communiquer dans la langue de son choix. C'est une question de politesse.

Mardi de la semaine dernière, j'ai assisté à votre réunion. Les témoins étaient des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures. Il était question d'un francophone qui croit devoir travailler en anglais parce que, s'il travaille en français, les autres fonctionnaires du ministère ne tiennent pas compte de ces recommandations et ne peuvent pas faire leur travail. C'est regrettable. Les choses vont changer. Je crois que le commissaire aux langues officielles en a parlé à plusieurs reprises. Nous sommes d'accord avec lui et c'est pourquoi mon collègue, M. Spencer, a dit qu'à l'institut, nous encourageons le bilinguisme passif.

Malheureusement, ce n'est pas nous qui administrons les politiques du personnel dans la fonction publique. Nous voudrions pouvoir le faire. Néanmoins, nous ne manquons jamais une occasion de faire des recommandations au président du Conseil du Trésor. S'il nous écoutait un peu, nous pourrions l'aider à atteindre les objectifs que vous avez cités.

Mr. Gimaïel: One last question, Mr. Chairman. I am completely against putting back the final date by which bilingual positions must be filled by bilingual people. I have been hearing this for the past two or three weeks, both here and in the Miscellaneous Estimates committee. I realize that it is not Treasury Board's fault, that it is not the Union's fault, that it is not the politician's fault, that it is not the Commissioner of Official Languages' fault, that it is no one's fault, but that nothing is working. Personally, I would like some teeth to be put in the Official Languages Act, I would like to put a stop to all this lip service on our part, on the part of the government, on the part of the Commissioner of Official Languages, all of whom regularly churn out nice reports, and tell us that we are not doing enough, but nothing more is being done. I would like you and the deputy ministers to stop telling us how thrilled you are that there is bilingualism in the departments, whereas actually the whole principle is being used to create ghettos, to single out francophones, to isolate them in certain sectors. You send them to work in Quebec because a lot of French is spoken there. And all we have is a policy that does little more than to pay lip service. More and more, I think that our action should be political. And you can tell me how your Members would react to this, now that Canada is supposedly a bilingual country.

[*Texte*]

de plus en plus, je pense que notre action doit être politique. Vous me direz comment réagiront les gens de votre syndicat, maintenant que le Canada, semble-t-il, est vraiment un pays bilingue.

J'aimerais qu'on mette des dents à cette Loi. Et qu'au lieu de dire à quelqu'un d'apprendre le français, on lui dise tout simplement que s'il ne parle pas français, c'est dommage: c'est un poste bilingue! « Tu feras une autre demande quand tu auras appris le français! »... Comme on le fait pour les francophones depuis toujours ou presque, sauf pour des gens qui étaient très bien appuyés pour des postes où ils avaient un accès très facile. Et je parle surtout des postes qui ne sont pas des postes de catégorie C, comme on les nomme, des postes de niveaux inférieurs, je parle surtout des postes médians où il y a une très grande difficulté d'accessibilité pour les francophones.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Donegani.

M. Gimaïel: Merci, monsieur.

Mr. Donegani: As we said before: if jobs could honestly be designated bilingual, that is, when you cannot perform the job if you are not bilingual, we would be prepared to accept imperative staffing. This is what you are saying. You must be bilingual to have the job. But it has to be a truly bilingual job, not just a quota system in which you can say you have 200 bilingual jobs in an organization, and in 190 of them the person never has to use the other official language. But if it is truly necessary to be bilingual, we could accept imperative staffing.

M. Gimaïel: Merci.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur.

Monsieur le commissaire adjoint, monsieur Lalande.

M. Lalande (commissaire adjoint aux officielles) : Monsieur le président, je crois que l'essentiel a été dit par les membres du Comité. Mais je voudrais vous faire part de l'impression générale que j'ai retenue de la séance de ce matin.

Les deux organismes qui ont témoigné ont souscrit au principe de la Loi sur les langues officielles sans difficulté. L'Alliance de la Fonction publique, évidemment, s'est empressée de souligner, dès le départ, qu'il s'agissait d'un programme à long terme. Alors que l'Institut professionnel a cru nécessaire de souligner l'écart qui existe entre le souhaitable, ou le désirable, et ce qu'il est possible ou pratique de réaliser.

L'impression qui se dégage donc, au départ, c'est que ces deux organismes sont terriblement sur la défensive, et l'Alliance, plus encore que l'Institut professionnel. Je me suis demandé si on était à l'An UN de l'application de la Loi sur les langues officielles surtout en écoutant les représentants de l'Alliance de la Fonction publique. Sommes-nous en 1970 ou en 1981? Les deux organismes, il me semble, ne reconnaissent pas suffisamment le retard considérable accumulé dans l'application de la Loi sur les langues officielles. Ce qui veut dire en clair qu'il y a une nécessité de rattrapage, d'accélération, de débloquage et qu'on doit partir de là.

[*Traduction*]

I would like to give the legislation some teeth. Instead of telling someone to learn French, we should tell them that if he does not speak French, too bad. It is a bilingual position. We should tell him to come back when he has learned French. Just like we have always done for francophones, or almost always, except for people who were well supported for positions that were easily accessible. I am not so much talking about C level positions as lower level positions, as they are called. I am referring to mid-level positions which francophones have trouble getting access to.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Donegani.

Mr. Gimaïel: Thank you, Mr. Chairman.

M. Donegani: Comme nous l'avons dit tout à l'heure, si un poste est réellement bilingue, c'est-à-dire, on ne peut pas l'occuper sans être bilingue, nous sommes prêts à accepter la dotation impérative. Ce qui rejoint ce que vous avez dit, à savoir qu'il faut être bilingue pour obtenir le poste. Mais le poste doit vraiment être bilingue. Il ne devrait pas y avoir de contingent qui stipule qu'un organisme doit offrir 200 postes bilingues, même si 190 d'entre eux n'exigent pas une connaissance de la langue seconde. Pour les postes où il faut vraiment être bilingue, nous acceptons la dotation impérative.

Mr. Gimaïel: Thank you.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Gimaïel.

The Deputy Commissioner, Mr. Lalande.

Mr. Lalande (Deputy Commissioner of Official Languages): I think, Mr. Chairman, that the basic issues have been covered by the members of the committee, but I would like to give you my general impressions of this morning's meeting.

The two organizations that appeared have no trouble subscribing to the principle of the Official Languages Act. The Public Service Alliance was quick to point that it is a long-term program, wheras the Professional Institute felt the need to emphasize the gap that exists between what is possible or practical to achieve.

One immediately gets the impression that both organizations are very much on the defensive, the Alliance more so than the Professional Institute. Listening to the Alliance's presentation, I found myself wondering whether we were not back in year one of the Official Languages Act. Is this 1970 or 1981? It seems to me that neither of these organizations realize just how much implementation of the Official Languages Act has been delayed. It is clear that we have to begin by catching up, speeding up the process and getting things moving.

[*Text*]

Je voudrais maintenant faire porter mes observations sur quelques points de divergence entre le Bureau du commissaire et les positions qui ont été exprimées ce matin. Je m'empresse de dire que le Bureau du commissaire n'est pas loin de partager le sens général des recommandations qui ont été faites dans la présentation du président de l'Institut professionnel. Pour ce qui est de l'Alliance, je pense que le commissaire serait beaucoup plus réticent. L'Alliance a exprimé son inquiétude par rapport à la recommandation n° 6 du premier rapport du Comité mixte spécial qui porte sur la dotation impérative. Leur façon d'exprimer leur inquiétude m'a parue excessive. On a parlé d'une recommandation et je cite: «simpliste, dangereuse, contre productive». Il me semble que c'est aller passablement loin, surtout si l'on considère les raisons invoquées.Il m'a semblé que le représentant de l'Alliance jonglait avec les statistiques. Le commissaire déplore cette pratique qui est généralisée surtout dans les agences centrales. Quand on nous a affirmé que 85 p. 100 des postes bilingues étaient remplis par des titulaires bilingues, je pense qu'il y a une limite. On ne parle pas des niveaux. A quels niveaux sont ces bilingues-là? Qu'est-ce que l'on entend par des titulaires bilingues? Et nous du groupe des commissaires qui recevons les plaintes du public pouvons constater qu'il y a des déficiences importantes et si on doit disons revenir, et le plus tôt possible, à des actions impératives, c'est qu'on doit reconnaître, et je pense que le Comité en est conscient, les droits du public d'être servi dans la langue de leur choix là, bien sûr, où il y a une demande suffisante. Là-dessus, je me permets de rappeler que dans la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, l'article 20 est clair, que la norme, la règle générale, celle qui devrait prévaloir est celle à laquelle on doit revenir le plus tôt possible, c'est celle de la dotation impérarive, c'est-à-dire que les gens qui occupent les postes soient qualifiés pour occuper ces postes-là en terme de services dans les deux langues officielles du pays. Donc, il me semble que, il y a une crainte excessive, surtout de la part de l'Alliance, de recourir à la dotation impérative. Ce qui n'est pas le cas pour l'Institut professionnel.

Du côté de l'Institut professionnel, je pense que les réticences, en ce qui a trait à la dotation impérative, portent surtout sur l'échéance. En fait, il se trouve qu'il y a deux jours le commissaire lui-même, M. Yalden, a témoigné devant le Comité sur les prévisions budgétaires en général et M. Walter Baker a soulevé cette question et a souligné, comme l'a fait ce matin l'Institut professionnel, le côté soit disant irréaliste de l'échéance du 31 décembre 1983. C'est une question de jugement et je pense qu'on peut différer d'opinion là-dessus, mais on ne peut pas, je pense, remettre le principe de l'échéancier en question Nous, au Bureau du commissaire, lorsqu'on examine les plans de langues officielles des ministères, on insiste beaucoup et toujours là-dessus. Il ne s'agit pas de définir des objectifs, d'établir des priorités, mais d'arrêter des échéanciers. Sans échéancier, il n'y a pas de progrès possible. Evidemment, là-dessus le commissaire a lui-même dit, qu'il n'est pas ... En fait, il en a contre les échéances irréalistes, mais je pense qu'il est d'accord, et que le Bureau du commissaire est d'accord, pour qu'on établisse toujours des échéanciers dans les programmes.

[*Translation*]

I would now like to comment on some of the points on which the office of the Commissioner disagrees with the opinions expressed here this morning. I would first like to point out that the bureau of the Commissioner more or less agrees with the general thrust of the recommendations made by the President of the Professional Institute. I do not think, however, that the commissioner would be as quick to agree with the recommendations made by the alliance. The alliance expressed concern with recommendation number 6 of the Special Joint Committee's First Report, which deals with imperative staffing. I feel that they were somewhat excessive in expressing this concern. They referred to the recommendation as being, and I quote: "simplistic, dangerous and counterproductive". I think that this is a considerable exaggeration, especially if you consider the reasons given. I got the impression that the alliance representative was playing with figures. The commissioner deplores this practice, which is quite common, especially in central agencies. We were told that 85 per cent of bilingual positions are filled by bilingual employees, but I think there is a limit. The levels were not mentioned. What levels are these bilingual employees at? What is meant by bilingual incumbents? And we, from the commissioners' group, who get the complaints from the public notice that there are important deficiencies and if we must, say, get back, and as soon as possible, to imperative action, it is because it must be recognized, and I think the committee is conscious of this, the right of the public to be served in the language of its choice where, of course, numbers are sufficient to justify it. On that, I would like to point out that the Public Service Employment Act, Clause 20 is very clear and that the standard, the general rule which should prevail is that which we should get back to as soon as possible and that is imperative staffing. That is that those people occupying positions be qualified to occupy those positions in terms of services in both official languages of the country. So it would seem that there is excessive fear, especially from the alliance, to go back to imperative staffing. Which is not the case for the Professional Institute.

On the Professional Institute side, I think that the hesitations concerning imperative staffing mainly have to do with the time frame. In fact, two days ago the commissioner himself, Mr. Yalden, was witness before the Standing Committee on Miscellaneous Estimates and Mr. Walter Baker raised that question and it was pointed out, as the Professional Institute did this morning, that there was a so-called irrealistic side to the December 31, 1983 time limit. That is a question of judgment and I believe that we can differ on that but I do not think we can really question the principle of the time frame itself. We, in the commissioner's office, when we examine official languages plans from departments we always insist very strongly on that. The important thing is not to define objectives or establish priorities but rather to establish time frames. Without schedules no progress is possible. Of course, on that the commissioner himself said that he is not ... In fact, he is against unrealistic schedules, but I think he does agree and that the commissioner's office agrees to always establish schedules in the programs.

[*Texte*]

Là-dessus, je tenais à rappeler la position du commissaire et dire que l'échéancier du 31 décembre 1983 peut être réaliste ou ne pas l'être, selon le point de vue que l'on adopte, mais je pense que le commissaire, lui, accepterait qu'il y ait quelques dérogations, quelques exceptions bien circonscrites pour faire face à des situations exceptionnelles et pour empêcher que les droits légitimes des fonctionnaires fédéraux soient brimés.

Quant à la prime sur le bilinguisme, comme l'a rappelé M^me^ Côté, je crois que nous partageons le point de vue exprimé par l'Institut professionnel. Ce que le commissaire a déjà dit dans ses rapports annuels, c'est qu'il y avait trop de bénéficiaires par rapport à ceux qui méritent cette prime-là. Je pense que c'est le point de vue de l'Institut professionnel, nous le partageons et nous espérons que le gouvernement ou le Conseil du Trésor arrivera à réduire progressivement et à reconnaître qu'il y a un petit nombre seulement de fonctionnaires qui méritent de recevoir la prime au bilinguisme.

Je ne m'aventurerai pas sur les reproches qui ont été adressés au Conseil du Trésor par les deux organismes en matière de consultation. Ces deux organismes m'apparaissent assez passifs et qu'ils auraient peut-être avantage, au lieu d'attendre d'être consultés, de venir, comme ils l'ont fait ce matin, d'exprimer leurs points de vue et d'obliger leur partenaire patronal à faire de la consultation afin de répondre aux préoccupations de leurs membres.

Un dernier point. Comme vous le savez, le commissaire a fait référence à plusieurs reprises dans ses rapports annuels, jusqu'à maintenant, aux syndicats; mais ses commentaires s'adressaient aux syndicats à l'intérieur du CN, VIA Rail, le ministère des Postes. On a rarement fait explicitement référence à l'Alliance de la Fonction publique, à l'Institut professionnel. Il se pourrait que le commissaire veuille, à partir des déclarations qui ont été faites ce matin, prendre connaissance de leurs positions et pourrait vouloir faire des observations à cet égard dans le rapport annuel de l'année 1981. Je vous remercie.

Le coprésident (M. Corbin): Je vous remercie monsieur le commissaire adjoint.

Mr. Donegani, do you wish to have a final comment.

Mr. Donegani: I would just like to thank you, Mr. Chairman for the invitation to come to this committee.

We will be making ourselves heard more in enforcing an employer to consult with us, so we do not have to worry about that approach. I thank you.

We now have an official languages committee of our own, active here as a catalyst to support us in our coming here. We will keep that going. We wish you the best of luck in your work.

Le coprésident (M. Corbin): M. Donegani et messieurs Spencer et Cardinal, je désire vous remercier au nom du Comité. Je pense que nous venons d'entamer un processus qui sera mutuellement profitable. Si vous le voulez bien, nous comptons avoir l'occasion de vous inviter à nouveau à l'avenir.

[*Traduction*]

On that, I wanted to call back to mind the commissioner's position and say that the December 31, 1983 schedule can be realistic or not, according to the point of view from which you look at it but I think that the commissioner himself would accept some slight deviations, certain very specific exceptions to face exceptional situations and to prevent federal civil servants to be deprived of certain of their legitimate rights.

As for the bilingual bonus, as Mrs. Côté reminded us, I believe that we share the point of view expressed by the Professional Institute. What the commissioner has already said in his annual reports is that there were too many people entitled to it as opposed to those who really merited it. I believe it is the point of view of the Professional Institute, we share it and we hope that the government or Treasury Board will be able to progressively diminish this and recognize that there is only a small number of civil servants who really deserve to get the bilingual bonus.

I will not get into the reproaches which were addressed to Treasury Board by both organizations concerning consultation. Those two organizations appear to me to be rather passive and it would perhaps in their interest, instead of waiting to be consulted, to come, as they did this morning, express their points of view and oblige the employer to consult so as to answer the concerns of their members.

A last point. As you know, the commissioner has referred several times in his annual reports, to date, to unions, but his comments were addressed to unions inside CN, VIA Rail, the post office. There has very rarely been explicit reference made to the Public Service Alliance or to the Professional Institute. It might be that the commissioner, based on the statements which were made this morning, that the commissioner might want to examine their positions and make observations on them in the 1981 annual report. I thank you.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I thank the deputy commissioner.

Monsieur Donegani, un dernier commentaire.

M. Donegani: Je voudrais tout simplement vous remercier, monsieur le président, de nous avoir invité à cette séance du Comité.

Nous nous ferons entendre de plus en plus pour obliger l'employeur à nous consulter et il n'y a donc rien à craindre de ce côté. Merci beaucoup.

Nous avons d'ores et déjà un comité des langues officielles qui a joué un rôle très actif, dont témoigne notre présence ici. Nous continuerons dans cette voie. Nous vous souhaitons bonne chance dans vos travaux.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Donegani as well as Messrs. Spencer and Cardinal, I would like to thank you in tbe name of the committee. I think we have just opened a process which will be mutually profitable. With your agreement, we do hope that we will have the opportunity to invite you before us

[*Text*]

J'espère qu'à ce moment-là vous voudrez encore vous soumettre à un examen parce que je crois sincèrement que l'exercice que nous avons eu ce matin avec l'Alliance et avec vous-mêmes, a été extrêmement profitable. Sans votre contribution, je tiens à le répéter, il manquerait un élément très important à notre examen de l'application de la Loi sur les langues officielles. C'est donc pour cela que je vous suis particulièrement reconnaissant.

Je tiens à rappeler aux membres du Comité que la prochaine séance aura lieu le mardi 8 décembre et notre témoin pour l'avant-midi sera la Commission de la Fonction publique. *The Public Service Commission will be witnes, next Tuesday, December 8, 1981.* Encore une fois, merci tout le monde.

La séance est levée.

[*Translation*]

again. I hope that at that time you will still want to be scrutinized by us because I believe sincerely that the exercise we had this morning with the alliance and yourselves was extremely profitable. Without your contribution, and I want to stress this point, there would be a very important element missing in our examination of the implementation of the Official Languages Act. That is why I am particularly thankful.

I wish to remind the members of the committee that the next meeting will take place Tuesday, December 8, and our witness that morning will be the Public Service Commission. *La Commission de la Fonction publique viendra témoigner mardi prochain, le 8 décembre 1981.* Once more, I would like to thank everyone.

The meeting is adjourned.

APPENDIX "OLLO-23"

Submission to the Special Joint Committee of the Senate and House of Commons on Official Languages

The Public Service Alliance of Canada

December 3, 1981

The PSAC welcomes this opportunity to appear before this Committee to advance some of its views with regard to this important subject.

It is not our intention to comment in great detail on all of the areas examined and dealt with by the Committee. The major recommendation of the Committee which will be the focus of our attention will be the recommendation No. 6 i.e. the elimination of conditional appointments within the federal public service.

Before commenting on that recommendation some remarks on other aspects of this Committee's report and recommendations are worthwhile.

Issue No. 22 of the Minutes of Proceedings of the Committee on page 5 states the following:

> While much progress has been achieved over the past years, the Committee found that the inability to provide a full range of bilingual services was endemic to virtually every federal institution. Each department and agency offered one or more of the following explanations for this or that weakness: lack of qualified bilingual personnel, recruitment and deployment problems, delays in translation, policy and planning difficulties, costs conflicting priorities, difficulties arising from provisions in collective agreement, and so on. All implied that language reform was a long-term program and that its overall objectives would not be fully achieved for some years to come.

It is our position that this is an accurate reflection of the overall positions with regard to the Federal Public Service. It reflects what we believe to have been the major impediments to short term progress as well as important reasons why this entire issue must be seen as a long term undertaking.

While it is true that in the past 12 years the Federal Public Service has not become "functionally bilingual", it is unrealistic to say that giant strides have not been made. To have expected the major demands put forward some 12 years ago to have been accomplished by this date would have been grossly unreasonable. To downplay the progress to date is just as unreasonable.

This is not to say that the PSAC is completely satisfied with what has been done to date, or how it has been done. We wish

APPENDICE «OLLO-23»

Mémoire au Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles

Alliance de la Fonction publique du Canada

le 3 décembre 1981

L'Alliance se réjouit de l'occasion qui lui est donné de comparaître par-devant ce Comité afin de lui exposer certains de ses points de vue relatifs à ce sujet important.

Nous n'avons pas l'intention de commenter par le détail toutes les questions que le Comité a examinées et dont il a disposées. La principale recommandation du Comité qui retient surtout notre attention sera la recommandation nº 6, c'est-à-dire l'élimination des nominations conditionnelles à la Fonction publique fédérale.

Mais avant de formuler nos commentaires sur cette recommandation, nous jugeons utile de formuler certaines observations sur d'autres aspects du rapport et des recommandations du Comité.

Nous avons relevé en page 5 du fascicule nº 22 des procès-verbaux et des témoignages du Comité ces propos:

> Même si beaucoup de progrès ont été accomplis au cours des années, le Comité a constaté que la plupart des institutions fédérales étaient incapables d'assurer à la population un éventail complet de services bilingues. Chaque ministère et organisme a fourni l'une ou l'autre des raisons suivantes pour justifier ses faiblesses: le manque de personnel bilingue qualifié, des problèmes de recrutement et de répartition géographique des employés, des retards dus à la traduction, des difficultés de planification et d'élaboration des politiques, les coûts, des contradictions dans les priorités, des difficultés inhérentes à certaines clauses dans les conventions collectives, etc. Toutes ces raisons sous-entendaient que la réforme linguistique est un programme à long terme et que ses objectifs ne seront pas réalisés avant plusieurs années.

Nous estimons que ces propos reflètent fidèlement la situation, dans son ensemble, à la Fonction publique fédérale. Ils reflètent ce que nous croyons être les principaux obstacles aux progrès à court terme ainsi que d'importants motifs pour lesquels toute la question doit être conçue dans une optique à long terme.

S'il est vrai qu'au cours de ces 12 dernières années, la Fonction publique ne soit pas devenue «fonctionnellement bilingue», ce serait faire abstraction de la réalité que d'affirmer que des étapes géantes n'ont pas été franchies. Il aurait été vraiment déraisonnable de s'attendre à ce qu'on ait atteint présentement les grands objectifs fixés il y a 12 ans. Il serait tout aussi déraisonnable de chercher à amoindrir les progrès accomplis à ce jour.

Il ne faudrait pas en conclure que l'Alliance soit entièrement satisfaite de ce qu'on a fait jusqu'à présent ou de la façon dont

only to state that the task and the successes and failures of the attempts to meet it must be seen in perspective.

The explanations given by the departments and agencies must be seen as both the problems of the task and the reasons why progress has been slow. The problems appear to us to be the following:

—lack of qualified bilingual personnel;

—recruitment and deployment problems;

—delays in translation.

Given those problems the reasons why progress, in some respects, has been slow are:

—policy and planning difficulties;

—costs;

—conflicting priorities.

(While problems with collective agreements may exist in some areas we will not comment since we are unaware of any difficulties arising from provisions in collective agreements to which we are a party).

In other words, while "bilingualizing" the Public Service has been high profile and expensive it has perhaps lacked in priority. This we believe has been observed by the Committee and we believe should be the target of greater attention.

It is not our intention to comment on Recommendation No. 1.

We believe that recommendations No. 2, 3 and 4 should be dealt with together and it is our intention to do so.

The PSAC is not clear on the difference between "bilingual districts" and "locations where numbers warrant" and "locations where there is significant demand for second language service, other than size". It would appear that this distinction could only result in a larger number of "bilingual districts" than previously anticipated. Perhaps this is for the better.

The PSAC is somewhat concerned by Recommendation No. 5. This requirement, or one similar to it, has been in existence for some 5 years (1977 revised policy). Prior to our departure from the Official Languages Committee of the National Joint Council, we took the position on many occasions that Departments' excuses for not completing their "official plans" were not acceptable. This in our view reflects the level of priority of Official Languages in many departments.

The Committee's 6th recommendation is in the view of the PSAC simplistic, counter productive and dangerous. It will not:

—find bilingual personnel;

—facilitate recruitment and deployment;

on l'a accompli. Nous tenons tout simplement à préciser qu'on devrait situer dans une juste perspective la tâche ainsi que les succès et les échecs des mesures ayant pour objet de l'accomplir.

Il nous faut donc concevoir, et en termes des difficultés inhérentes à la tâche et en termes de motifs pour lesquels les progrès ont été lents, les explications mises de l'avant par les ministères et les agences. Les difficultés nous semblent être celles-ci:

—le manque de personnel bilingue qualifié;

—les problèmes de recrutement et de répartition géographique;

—les retards dus à la traduction.

Compte tenu des difficultés précitées, voici quels sont les motifs de la lenteur des progrès, à certains égards:

—les difficultés de planification et d'élaboration des politiques;

—les coûts;

—les contradictions dans les priorités.

(Bien qu'il puisse exister certaines difficultés inhérentes à certaines clauses dans les conventions collectives, nous allons nous abstenir de les commenter puisque nous ne sommes pas au courant de la moindre difficulté découlant des dispositions de conventions collectives auxquelles nous sommes partie).

En somme, bien qu'on ait accordé beaucoup d'importance et qu'on ait consacré beaucoup d'argent à «rendre bilingue» la Fonction publique, on ne lui a peut-être pas accordé suffisamment de préséance. C'est une facette qu'à notre avis le Comité a constatée et à laquelle, croyons-nous, on devrait accorder beaucoup plus d'attention.

Nous n'avons pas l'intention de formuler de commentaires sur la recommandation nº 1.

Nous estimons qu'il faudrait disposer simultanément des recommandations nºs 2, 3 et 4 et c'est ce que nous nous proposons de faire.

L'Alliance ne saisit pas très bien la distinction entre les expressions «districts bilingues» et «là où le nombre le justifie» et «là où pour des motifs autres que le nombre il existe une demande importante de services en langue seconde». Il nous semble que cette distinction ne pourrait avoir pour résultat que l'établissement d'un plus grand nombre de «districts bilingues» qu'on avait prévu. Ce serait peut-être pour le mieux.

La cinquième recommandation inquiète quelque peu l'Alliance. Ce préalable, ou un préalable semblable, existe depuis 5 ans environ (politique révisée de 1977). Avant notre retrait du comité des langues officielles, du Conseil national mixte, nous avions fait valoir en maintes occasions que les excuses des ministères pour n'avoir pas mené à terme leurs «plans officiels» étaient inacceptables. Cette situation, à notre avis, reflète l'ordre de préséance accordé aux langues officielles dans bien des ministères.

L'Alliance est d'avis que la sixième recommandation du Comité est simpliste, stérile et dangereuse. Elle ne suffira pas:

à trouver du personnel bilingue;

—à faciliter le recrutement et la répartition géographique;

—speed up translation;

—solve policy and planning;

—reduce costs;

—eliminate conflicting policies;

—solve difficulties with provisions contained in some collective agreements.

It will:

—destroy career opportunities for thousands of Canadians (Francophones and Anglophones alike);

—destroy the already damaged morale of the Public Service;

—wipe out language training in the Public Service.

In short it will not allow the goals of the Official Languages Act to be accomplished in the short run. It could however destroy the hope of attaining those goals in anything but a limited fashion.

The prime reason for the government's target date of 1983 for the elimination of conditional appointments was that it was felt that educational and cultural systems in Canada would have, by that time, developed bilingual (not to say bicultural) Canadians in large enough numbers to enable the change to "imperative staffing". These systems included Language Training in the Federal Public Service, elementary, secondary and postsecondary educational institutions and so on. The facts of life have proven, what the PSAC amongst others, has said all along. It will take more time.

The foregoing being the case it is important to devise (or continue) a system that will allow the continued development of bilingual personnel capable of meeting the requirements of the service.

The Committee has made too much of the percentage of imperative staffing actions in overall appointments to bilingual positions.

While we are not in a position to refute or substantiate the Committee's own figures a percentage of 15.3 of bilingual positions being filled by unilinguals does not appear to be alarming. In fact it indicates that 85 per cent of all bilingual positions are being filled by bilingual employees. Surely this does not indicate a major problem exists. It indicates, one would hope, that in 15 out of 100 staffing actions for bilingual positions the most meritorious candidate, as opposed to a less meritorious but bilingual employee, was selected even though he/she was not bilingual.

Staffing of positions on an imperative or non imperative basis does nothing to affect the positions already staffed. Therefore the Committee's recommendation does nothing with regard to those bilingual positions not incumbered by employees who do not meet the language requirements of their positions. Therefore the solution provided by the Committee is aimed at a different problem, one which we submit does not exist.

—à accélérer la traduction;

—à faciliter la planification et l'élaboration des politiques;

—à comprimer les coûts;

—à éliminer les contradictions dans les politiques;

—à résoudre les difficultés inhérentes aux dispositions que renferment certaines conventions collectives.

Au contraire:

—elle détruira les perspectives d'avancement professionnel de milliers de Canadiens (francophones et anglophones pareillement);

—elle détruira le moral déjà atteint de la Fonction publique;

—fera table rase de la formation linguistique à la Fonction publique.

Bref, cette recommandation ne permettra pas d'atteindre à court terme, les objectifs de la Loi sur les langues officielles. Elle pourrait toutefois anéantir tout espoir d'atteindre ces objectifs et ce, même dans une mesure restreinte.

Si le gouvernement s'était donné pour objectif l'élimination des nominations conditionnelles au plus tard en 1983, c'était surtout parce qu'il croyait que les systèmes d'éducation et de culture au Canada auraient alors permis de former des Canadiens bilingues (pour ne pas dire biculturels) en nombre suffisant pour lui permettre de s'en remettre par la suite à la dotation «impérative». Ces systèmes comprenaient la formation linguistique à la Fonction publique fédérale, l'enseignement dans les écoles primaires, secondaires et post-secondaires, et ainsi de suite. Mais les événements ont démontré ce que l'Alliance, comme bien d'autres, avait toujours affirmé. Il faudra y mettre plus de temps.

Cela étant, il importe de mettre au point (ou de perpétuer) un système grâce auquel on pourra continuer de former du personnel bilingue en mesure de satisfaire aux impératifs du service.

Le Comité a accordé une importance exagérée au pourcentage de nominations impératives par rapport à l'ensemble des nominations à des postes bilingues.

Bien que nous ne soyons pas en mesure de réfuter ou de confirmer les chiffres mêmes du Comité, ces 15.3 p. 100 de postes bilingues occupés par des titulaires unilingues ne sont pas de nature à nous alarmer. Au fait, ces chiffres révèlent que 85 p. 100 de tous les postes bilingues sont déjà occupés par des employés bilingues. Ces chiffres n'indiquent certes pas la présence d'un problème majeur. Ils indiquent, du moins l'espère-t-on, que dans 15 p. 100 des nominations à des postes bilingues, on a choisi le candidat le plus méritant, qu'il ait été ou non bilingue, de préférence aux candidats bilingues mais moins méritants.

La dotation des postes par nomination impérative ou non impérative, n'affecte en rien les postes déjà pourvus. Par conséquent, la recommandation du Comité n'apporte aucune solution quant à ces postes bilingues dont les titulaires ne sont pas des employés qui ne peuvent satisfaire aux exigences linguistiques de leurs postes. C'est donc dire que la solution proposée par le Comité s'adresse à un problème différent, à un problème qui selon nous, n'existe pas.

This was clearly illustrated in figures provided the Committee by the Public Service Commission and contained in your minutes of last February. In 1980 there were 56,862 bilingual positions in the Federal Public Service, of those 83 per cent or 47,174 were incumbered by bilingual employees (met the language requirements of the position) and a further 9,638 did not. Most of those who did not, had rights attached to their not meeting the language requirements.

While the numbers not meeting the language requirements appears to be high they must be seen in context. Exemptions from meeting the language requirements include those employees "conditionally" appointed to bilingual positions. In other words they must undertake language training and meet the language requirements within 2 years of appointment. In 1979, 2,304 such appointments were made, in 1980, 3,150 for a total of 5,354, some of those will have met the language requirements by the end of 1980. Therefore of the 7,650 with exclusionary status almost all of the 5,354 will have met the language requirements by this time. If they have not, they can and should be moved out of bilingual positions.

The above further shows that those with exclusionary rights, such as 10 years prior to 1966, age 55, compassionate reasons, are small in number.

Finally it is important to keep in mind that the designation of bilingual positions rests solely with the various departments and agencies. If this role has not been taken seriously the answer is not to play havoc with employees' careers but instead to invoke measures to correct the system.

The Committee, as well as many others, have seen cases of employees working hard to become bilingual only to find their newly acquired skill is not used. That skill in time withers. Appointing bilingual employees to those positions will not change anything. The problem is with the designation of positions not with the capacities of the incumbents. There is little solace in knowing that all positions are filled with bilingual employees when it becomes obvious that the wrong positions have been designated as bilingual.

If we can recommend anything in this context it is that conditional appointments be maintained, that designation of bilingual positions be judiciously undertaken, that levels of proficiency correspond to actual requirements, that language training be adapted to that principle and that the merit principle in the Federal Public Service be closely guarded.

The PSAC is prepared to be actively involved in this endeavour but only when our involvement can be real. For many years we have been active. This was particularly evident in 1977 Policy Revision. Consultation has always been a

En témoignent éloquemment les chiffres que la Commission de la Fonction publique a mis à la disposition du Comité et que renferment vos procès-verbaux de février dernier. Il y avait en 1980, 56,862 postes bilingues, à la Fonction publique fédérale, dont 83 p. 100 ou 47,174 étaient occupés par des employés bilingues (pouvant satisfaire aux exigences linguistiques du poste) alors que 9,638 autres ne l'étaient pas. La plupart des titulaires unilingues de ces autres postes bénéficiaient de certains droits même s'ils ne pouvaient satisfaire aux exigences linguistiques.

Bien que le nombre de titulaires ne pouvant satisfaire aux exigences linguistiques puisse sembler considérable, il faut tout de même examiner ce nombre dans son contexte. Sont exemptés entre autres, des exigences linguistiques, les employés nommés «conditionnellement» à des postes bilingues. C'est dire qu'il leur faut subir une formation linguistique et satisfaire aux exigences linguistiques dans les deux années qui suivent leur nomination. On a effectué, en 1979, 2,304 nominations du genre; et 3,150, en 1980, soit un total de 5,354 alors que plusieurs de ces employés auront satisfait aux exigences linguistiques au plus tard à la fin de 1980. Par conséquent, des 7,650 employés exclus par la loi, la presque totalité de 5,354 auront satisfait aux exigences linguistiques à cette date. S'ils n'y ont pas satisfait, on peut et on devrait les déloger des postes bilingues.

Les chiffres précités démontrent en outre que les employés qui bénéficiaient de droits d'exclusion, tels ceux qui justifiaient de 10 années d'emploi en 1966, qui avaient 55 ans, dont l'exclusion était accordée pour des motifs de compassion, sont effectivement peu nombreux.

Enfin, il importe de bien se rappeler que la désignation des postes bilingues incombe uniquement aux divers ministères et aux diverses agences. Si ceux-ci n'ont pas pris leur rôle au sérieux, la solution ne consiste pas à chambarder la carrière des employés mais bien à faire le nécessaire pour corriger le système.

Le Comité, il n'est pas le seul d'ailleurs, a relevé des cas d'employés qui, après avoir travaillé d'arrache-pied pour devenir bilingues ont constaté qu'on ne mettait pas à contribution leurs compétences nouvellement acquises. Ces compétences se perdent au fil des ans. On ne changera rien en nommant des employés bilingues à ces postes. La difficulté se situe au palier de la désignation des postes et non pas à celui des compétences des titulaires. Il est fort peu réconfortant de savoir que tous les postes sont pourvus de titulaires bilingues lorsqu'il devient manifeste que ce sont les mauvais postes qu'on a désignés bilingues.

S'il nous est loisible de formuler des recommandations dans ce contexte, c'est que soient maintenues les nominations conditionnelles; qu'on procède judicieusement à la désignation des postes bilingues; que les niveaux de compétence correspondent vraiment aux exigences véritables; que la formation linguistique soit adaptée à ce principe; et que soit jalousement sauvegardé le principe du mérite à la Fonction publique fédérale.

L'Alliance de la Fonction publique du Canada consentirait volontiers à collaborer activement à ces démarches mais uniquement à condition que sa collaboration soit valable. Elle a, des années durant, joué un rôle actif sur ce plan. Et ce rôle a

priority. It is only very recently that we have indicated a willingness to reembark on consultations.

In 1978 shortly after the revisions of 1977 the Government of the day announced unilateral changes to the agreed to policy changes. This was in the form of the elimination of the Bilingualism Bonus. As a result of this breach of faith the Alliance withdrew from the Official Languages Committee of the National Joint Council and for some 3 years consultations were shelved. In the meantime, policy and implementation changes were made, culminating in the February 1981 announcements of changes made by the current President of the Treasury Board. The invitation of Mr. Johnston at that time for consultation "before implementation" made a mockery of the consultation and was an insult to the Public Service Unions.

Despite this, as a measure of good faith the Alliance has very recently undertaken to return to the Official Languages Committee of the National Joint Council. It is our hope that the Employer recognizes this undertaking on our part and undertakes meaningful consultation in the future.

No government can bring about a fully bilingual service to Canadians without the support, encouragement and participation of those on the front lines. Low morale, frustration and resistance from the Public Service will make the goals of the Official Languages Act unattainable. Positive participation, enthusiasm, and a sense that what is right and fair is being done, will make it work.

été encore plus manifeste à l'occasion de la révision de la politique en 1977, ayant toujours accordé la préséance à la consultation. Ce n'est que tout récemment que nous avons fait part de notre intention de participer de nouveau aux consultations pertinentes.

En 1978, peu après les révisions apportées en 1977, le gouvernement de l'époque annonçait des modifications unilatérales à celles dont il avait été convenu quant à la politique. Il s'agissait, en l'occurrence, du projet d'abolition de la prime au bilinguisme. L'Alliance, par suite de cet acte de mauvaise foi, s'est retirée du comité des langues officielles, du Conseil national mixte et, pendant 3 ans, a mis la consultation au rancart. Dans l'intervalle, la politique et les nouvelles modalités d'application apportées se sont soldées par la publication, en février 1981, des changements apportés par le président actuel du Conseil du Trésor. L'aimable invitation que M. Johnston nous avait faite à l'époque aux fins de nous consulter «avant la mise en œuvre» tournait en ridicule la consultation et n'était qu'une insulte faite aux syndicats de la Fonction publique.

Malgré cela, et comme témoignage de sa bonne foi, l'Alliance a demandé récemment de reprendre sa place au comité des langues officielles du Conseil national mixte. Nous espérons que l'employeur saura tenir compte de cette démarche de notre part et procéder dorénavant à des consultations valables.

Aucun gouvernement ne réussira à dispenser des services entièrement bilingues aux Canadiens à défaut de l'appui, de l'encouragement et de la participation des employés en première ligne. Un moral à son plus bas, les déceptions et la résistance de la Fonction publique ne pourront que rendre inaccessibles les objectifs de la Loi sur les langues officielles. Mais on y parviendra au prix de la participation, de l'enthousiasme et en sachant qu'on procède justement et équitablement.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the Public Service Alliance of Canada:

Mr. R. Perron, Staff Officer.

From the Professional Institute of the Public Service of Canada:

Mr. J.E. Donegani, President;

Mr. Denis Cardinal, Employment Relations Officer;

Mr. E. Spencer, Planning and Development Officer.

From the Office of Commissioner of Official Languages:

Mr. D. Lalande, Deputy Commissioner.

De l'Alliance de la Fonction publique du Canada:

M. R. Perron, agent syndical.

De l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada:

M. J.E. Donegani, président;

M. Denis Cardinal, agent des relations de travail;

M. E. Spencer, agent de la planification et du développement.

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. D. Lalande, sous-commissaire.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

CANADA. PARLIAMENT

Publications

SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 31

Tuesday, December 8, 1981

Joint Chairmen:

Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 31

Le mardi 8 décembre 1981

Coprésidents:

Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

Official Languages

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les

Langues officielles

RESPECTING:

Reports of the Commissioner of Official Languages—1978, 1979 and 1980

CONCERNANT:

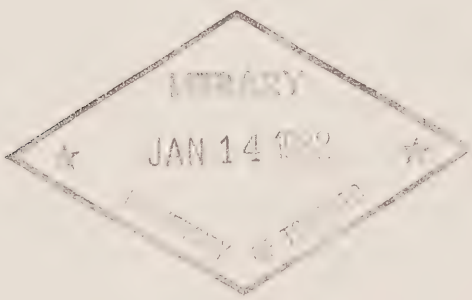
Rapports du Commissaire aux langues officielles—1978, 1979 et 1980

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981

28471—1

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON OFFICIAL LANGUAGES

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

Representing the Senate:

Senators — Sénateurs

Asselin	Hastings	Stanbury	Wood—(6)
Guay			

Representing the House of Commons:

Messrs. — Messieurs

Bosley	Côté (Mrs.)	Herbert	Marceau
Clarke (*Vancouver Quadra*)	Deniger	Kilgour	Nystrom—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Robert Vaive

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

Pursuant to an order of the Senate adopted December 3, 1981:

Senator Hastings replaced Senator Cottreau.

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Représentant le Sénat:

Senators — Sénateurs

Asselin	Hastings	Stanbury	Wood—(6)
Guay			

Représentant la Chambre des communes:

Messrs. — Messieurs

Bosley	Côté (Mrs.)	Herbert	Marceau
Clarke (*Vancouver Quadra*)	Deniger	Kilgour	Nystrom—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Robert Vaive

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

Conformément à un ordre du Sénat adopté le 3 décembre 1981:

Le sénateur Hastings remplace le sénateur Cottreau.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 8 DÉCEMBRE 1981
(39)

[*Texte*]

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à 9h 35, sous la présidence du sénateur Murray (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Guay, Hastings et Murray.

Représentant la Chambre des communes: MM. Corbin, Deniger, Herbert, Kilgour et M. Marceau.

Également présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: M^me^ Brooke Jeffrey et M. Marc Leman; *Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur*: M. Claude Majeau et M. Charles Strong.

Témoins: *De la Commission de la Fonction publique*: M. E. Gallant, président; M. J. Edwards, commissaire; M. R. Lapointe, directeur général de la formation linguistique; M. A.J. Neilson, directeur général de la dotation; M. F. Tremblay, directeur général adjoint de la dotation (langue officielles); M. J. Ranger, directeur général de la direction générale des programmes de la haute direction. *Du Bureau du Commissaire aux langues officielles*: M. M.F. Yalden, Commissaire.

Le Comité poursuit l'étude de ses Ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 et de ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes du 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 portant sur les rapports de 1978, 1979 et 1980 du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux du mardi 14 octobre 1980, fascicule no 1 et du jeudi 19 mai 1981, fascicule no 14*).

M. Gallant fait une déclaration; puis avec les témoins, répond aux questions.

M. Yalden répond aux questions.

A 12h 13, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 8, 1981
(39)

[*Translation*]

The Special Joint Committee on Official Languages met this day at 9:35 o'clock a.m., the Joint Chairman, Senator Murray, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Guay, Hastings and Murray.

Representing the House of Commons: Messrs. Corbin, Deniger, Herbert, Kilgour and Marceau.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mrs. Brooke Jeffrey and Mr. Marc Leman; *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Messrs. Claude Majeau and Charles Strong.

Witnesses: *From the Public Service Commission of Canada*: Mr. Gallant, Chairman; Mr. J. Edwards, Commissioner; Mr. R. Lapointe, Director General, Language Training Branch; Mr. A.J. Neilson, Director General, Staffing Branch; Mr. F. Tremblay, Assistant Director General, Official Languages Directorate; Mr. J. Ranger, Director General, Senior Executive Programs Branch. *From the Office of the Commissioner of Official Languages*: Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980 and Thursday, April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980 and Thursday, April 23, 1981, both relating to the 1978, 1979 and 1980 of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1, and Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14*).

Mr. Gallant made a statement and with the witnesses answered questions.

Mr. Yalden answered questions.

At 12:13 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le cogreffier du Comité

Paul Belisle

Joint Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Text*]

Tuesday, December 8, 1981

• 0938

The Joint Chairman (Senator Murray): Order, please. We have a quorum.

Il me fait plaisir d'accueillir, pour la deuxième fois devant ce Comité, la Commission de la Fonction publique du Canada dont le président est M. Edgard Gallant.

M. Gallant a soumis une brève déclaration dont vous avez déjà reçu copie. Il a l'intention de de la commenter brièvement, mais de ne pas la lire. Alors, je demanderais à M. Gallant de nous présenter ses collègues de la Commission et de commenter brièvement sa déclaration. Monsieur Gallant.

M. Edgard Gallant (président, Commission de la Fonction publique): Merci, monsieur le président.

D'abord, à ma droite, mon collègue John Edwards; malheureusement, notre autre collègue, M^lle^ Anita Szlazak, est absente et elle ne pourra pas être avec nous ajourd'hui; M. Roger Lapointe, directeur général de la formation linguistique; à ma gauche, M. Florent Tremblay, directeur général adjoint de la dotation et de la direction des langues officielles. Et, à sa gauche, M. Gerry Neilson, directeur général de la dotation à la Commission de la Fonction publique.

• 0940

Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais vous présenter quelques additions ou corrections au mémoire que nous avons fait distribuer la semaine dernière. J'aimerais attirer votre attention sur la page 2 de ce mémoire à la suite du deuxième paragraphe où l'on parle des pourcentages de 24,5 p.100 et de 35 p. 100. J'aimerais ajouter la phrase suivante:

> Rappellons toutefois que les nominations à des postes bilingues pour une période *déterminée* sont une pratique depuis longtemps établie dans la Fonction publique et une nécessité évidente puisqu'il n'est pas rentable d'offrir de la formation linguistique aux titulaires de ce type de postes. De plus, ils n'ont jamais fait l'objet d'un mécanisme particulier d'approbation et ils ont fait l'objet d'un consensus de toutes les parties en cause.

Nous avons voulu ajouter cette phrase pour éviter la confusion parce que la phrase qui précède immédiatement celle-ci pourrait porter à confusion, étant donné que nous avons ajouté des années se rapportant à des postes indéterminés et des postes à terme. C'est comme si on ajoutait des carottes et des patates, les deux sont des légumes, mais ne s'ajoutent pas quand même.

Deuxièmement, une addition, à la page 3 à la suite de la troisième ligne du deuxième paragraphe, j'aimerais ajouter la phrase suivante:

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Translation*]

Le mardi 8 décembre 1981

Le coprésident (le sénateur Murray): À l'ordre, s'il vous plaît. Nous avons le quorum.

I am pleased to welcome back for its second appearance before this committee the Public Service Commission of Canada, the Chairman of which is Mr. Edgard Gallant.

Mr. Gallant submitted a brief statement, copies of which have already been distributed. He does not intend to read it but rather to comment on it briefly. I would therefore ask Mr. Gallant to introduce his colleague from the commission and to make a few observations on his statement. Mr. Gallant.

Mr. Edgard Gallant (Chairman, Public Service Commission): Thank you, Mr. Chairman.

First of all on my right is my colleague John Edwards, unfortunately our other colleague, Miss Anita Szlazak, was unable to be with us today; on Mr. Edwards' right is Mr. Roger Lapointe, Director General of Language Training; on my left is Mr. Florent Tremblay, the Assistant Director General of Staffing and of the Official Languages Branch. And at his left is Mr. Gerry Neilson, the Director General of Staffing at the Public Service Commission.

With your permission, Mr. Chairman, I would like to make some corrections and add some information to the brief we distributed last week. I would like to draw your attention to page 2 of the brief, to a section following the second paragraph, where there is a reference to percentages of 24.5 per cent and 35 per cent. I would like to insert the following sentence:

> It should be pointed out, however, that term appointments to bilingual positions have been a long established Public Service practice, and are obviously necessary since it is neither practical nor cost efficient to provide language training to incumbents of such positions. Moreover, these positions have never required any special approval mechanisms and were unanimously accepted by all parties involved.

We wanted to add this sentence to avoid any confusion, because the preceeding sentence could be ambiguous, since we added the figure for indeterminate positions to those for term positions. It is like adding apples and oranges, both are fruits, but they cannot be lumped together.

The second addition is on page 3, line 4 of paragraph 2:

[*Texte*]

Si l'on fait abstraction des spécialistes des langues, par exemple les professeurs d'anglais ou de français, cette proportion passe à quelque 17 p. 100.

Cela veut dire que les professeurs de langues et les spécialistes de langues sont compris dans cette catégorie et, par conséquent, ont une influence sur le pourcentage.

A la suite du deuxième paragraphe, à la même page 3, j'aimerais ajouter ce qui suit:

Bien que nous soyons convaincus qu'à long terme nous verrons les fruits de ce plan d'action, nous savons qu'à court terme la situation actuelle se répétera dans certains groupes d'emploi hautement spécialisés. Certaines disciplines, telles que l'aéronautique ou l'astronomie, ne sont actuellement enseignées que dans les universités anglophones, et tant et aussi longtemps que cette réalité se perpétuera, il continuera d'être difficile d'identifier et de recruter des francophones qualifiés dans ces domaines.

C'est une addition au texte qui vous a été distribué.

Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais vous parler brièvement d'une des préoccupations du Comité qui se rapporte directement à la langue de travail. D'abord, j'aimerais vous rappeler que la langue de travail n'est pas de la compétence de la Commission de la Fonction publique, mais bien de l'employeur. Cependant, la Commission de la Fonction publique, en vertu de ses responsabilités statutaires et de ses pouvoirs délégués, a les moyens d'agir au sujet de cette question. Et, je sais que vous vous êtes beaucoup préoccupé de cette question de la dotation des postes bilingues de façon impérative. J'aimerais faire quelques commentaires à ce sujet. D'abord, vous rappeller qu'il y a deux types de dotation des postes bilingues.

• 0945

Le premier type est la dotation impérative; c'est-à-dire que les candidats doivent être qualifiés comme bilingues au moment de la nomination. Le deuxième type est la dotation non impérative, et là, on peut nommer des bilingues qualifiés, des unilingues exclus, c'est-à-dire des gens qui ont des droits en vertu de la politique du gouvernement et des statuts, ou des unilingues qui sont exemptés temporairement, en ce sens qu'ils sont nommés avant d'avoir acquis la compétence linguistique requise, mais s'engagent cependant à poursuivre leur formation linguistique.

Le premier type, la dotation impérative, est l'application stricte du principe du mérite. Le deuxième type, la dotation non impérative, est un moyen qui a été adopté à la suite de la résolution parlementaire de 1973 pour donner une certaine souplesse, pour favoriser un traitement équitable, et pour ne pas faire porter tout le poids du bilinguisme à un seul groupe.

Quelle est donc la situation en ce qui concerne la dotation impérative? Avant 1977, c'était très peu utilisé. De 1977 à 1980, le nombre de nominations à des postes bilingues, de façon impérative, est passé de 3 à 6 p. 100. C'est une progression très lente. Mais pendant les neuf premiers mois de 1981, à l'initiative des gestionnaires dans les ministères, parce que c'était avant même la mise en oeuvre de la nouvelle politique

[*Traduction*]

If we exclude language specialists, such as French and English teachers, this percentage which was 19.4 per cent drops to around 17 per cent.

This means that language teachers and language specialists are included in this category, and hence have an effect on the percentage.

Still on page 3, after the second paragraph, I would like to add the following:

Although we are convinced that, over the long term, this action plan will produce results, we know that in the short term the present situation will tend to perpetuate itself in certain highly specialized occupational groups. Certain disciplines, such as aeronautics or astronomy, are for the moment taught only in anglophone universities and, as long as this situation exists, the identification and recruitment of qualified Francophones in these areas will continue to prove difficult.

These sentences are to be added to the text that was distributed.

With your permission, Mr. Chairman, I would like to speak briefly about one of the committees concerned which is directly related to the language of work. I would like to begin by reminding you that the language of work is not the responsibility of the Public Service Commission, but rather of the employer. However, the Public Service Commission, in accordance with its statutory responsibilities and its delegated authority, can take some action in this area. I realize that you are very interested in the question of imperative staffing bilingual positions. I would like to make a few comments on this. I would like to remind you first that there are two staffing procedures for bilingual positions.

The first procedure is imperative staffing, which means that candidates must be qualified bilingual from the time of their appointment. The second procedure is non-imperative staffing, which means that we can appoint qualified bilinguals, excluded unilinguals "that is individuals who have certain rights in accordance with the government's policy and the statutes", or unilinguals with temporary exemptions "that is, they are appointed before achieving the required language skills, but make a commitment to continue their language training".

The first procedure, imperative staffing, is the strict application of the merit principle. The second procedure, non-imperative staffing, was adopted following the 1973 Parliamentary Resolution to introduce some flexibility, to promote fairness, and to ensure that the whole weight of the bilingualism program was not borne by a single group.

What is the situation as regards imperative staffing? Before 1977, it was very seldom used. Between 1977 and 1980, the number of appointments to bilingual positions staffed on an imperative basis increased from 3 to 6 per cent. That is a very slow rate of increase. However, in the first nine months of 1981, on the initiative of managers in the departments, because this was actually before the new government policy

[*Text*]

du gouvernement, la proportion des nominations à des postes bilingues faites de façon impérative est passée à 16 p. 100. On est passé de 6 à 16 p. 100 pendant cette période.

J'aimerais maintenant faire quelques remarques au sujet de la dotation impérative. De 1978 à 1981, le nombre d'anglophones qui ont gagné des concours pour des postes à dotation impérative est passé de 23 à 30 p. 100. C'est donc dire, monsieur le président, que contrairement à ce qu'on entend dire parfois dans certains milieux ou à ce qu'on lit parfois dans certains articles de journaux, les postes à dotation impérative, ce n'est pas une chasse gardée des francophones puisque maintenant, dans 30 p. 100 des nominations qui sont faites à des postes bilingues à dotation impérative, ce sont des anglophones qui rencontrent les exigences linguistiques du poste et qui y sont nommés.

Une deuxième remarque: dans les postes bilingues, si l'on fait le total des postes dotés de façon impérative et de ceux dotés de façon non impérative, 75 p. 100 des gens rencontrent les exigences du poste au moment de leur nomination. Les trois quarts des gens nommés à des postes bilingues rencontrent les exigences de leur poste au moment où ils sont nommés. Par exemple, si nous avions 12,000 nominations à des postes bilingues, 2,000 personnes seraient nommés de façon impérative et 7,500 de façon non impérative, pour un total de 9,500 personnes qui rencontrent au moment de la nomination les exigences linguistiques du poste.

• 0950

Donc, la croyance populaire qui veut que la dotation impérative soit une chasse gardée pour les francophones est fausse, et il faut se rappeler que la dotation non impérative n'amène pas non plus des flots d'unilingues, puisqu'il n'y a que le quart du total des gens nommés à des postes bilingues qui ne rencontrent pas les exigences des postes au moment de la nomination; il y en a 25 p. 100 seulement. Et rappelons-nous que de ces 25 p. 100, 3 p. 100 sont exclus parce qu'ils ont des droits qui leur ont été conférés par la politique du gouvernement et par les statuts, et que 2,800 personnes sont actuellement exemptées ou en sursis parce qu'elles doivent acquérir la compétence linguistique par la formation linguistique.

J'aimerais, monsieur le président, ajouter une troisième remarque. L'accroissement de la dotation impérative d'une façon assez brutale n'apporte pas, à mon avis, une augmentation réelle du bassin des bilingues. Une augmentation brutale de la dotation impérative déplacerait les gens des postes à dotation non impérative vers des postes à dotation impérative, sans pour autant accroître le bassin de fonctionnaires ayant déjà la compétence linguistique. C'est ce qui me fait dire que si on procédait d'une façon brutale de ce côté-là, ce qu'on gagnerait d'une part, on le perdrait de l'autre. J'aimerais signaler que malgré les mythes, en 1981, de janvier à novembre, sur 2,800 personnes unilingues qui ont été nommées à des postes bilingues à dotation non impérative, 38 p. 100 étaient francophones. Par conséquent, si on supprimait la dotation non impérative, on priverait non seulement le diplômé anglophone

[*Translation*]

had been introduced, the percentage of appointments to bilingual positions which were staffed on an imperative basis increased to 16 per cent. We went from 6 to 16 per cent during these nine months.

I would now like to make a few observations on imperative staffing. Between 1978 and 1981, the number of Anglophones who won competitions for positions staffed on an imperative basis increased from 23 to 30 per cent. In other words, Mr. Chairman, contrary to what we sometimes hear in some circles and what we sometimes read in some newspaper articles, positions which are staffed on an imperative basis are not the private preserve of Francophones. At the present time, 30 per cent of the appointments to bilingual positions are staffed on an imperative basis, go to Anglophones, who meet the language requirements of the position.

The second point is that in the case of bilingual positions, if we add up the number of positions staffed imperatively and those staffed non-imperatively, we find that 75 per cent of these individuals meet the language requirements of the position at the time of their appointment. Three-quarters of all people appointed to bilingual positions meet the requirements of their position at the time they are appointed. For example, if we had 12,000 appointments to bilingual positions, 2,000 people would be appointed on an imperative basis and 7,500 on a non-imperative basis, making a total of 9,500 people who would meet the language requirements of the position at the time of appointment.

Therefore the popular belief that imperative staffing is the private domain of francophones is false. It must be remembered that non-imperative staffing does not bring floods of unilinguals with it, since only one-quarter of all people appointed to bilingual positions do not meet the requirements of the position at the time of appointment—only 25 per cent. And remember that of these 25 per cent, 3 per cent are excluded because they have rights that were granted them under government policy or by the statutes, and that 2,800 people are currently exempt or on probation while they acquire the linguistic expertise through language training.

Mr. Chairman, I would like to add a third comment. A rapid increase in imperative staffing would not, in my opinion, bring a real increase in the pool of bilingual personnel. A rapid increase in imperative staffing would take people from non-imperative positions and put them in imperative positions, without increasing the pool of employees who already have the linguistic expertise. This is what makes me say that if we were to be hasty in this matter, what we would gain on the one hand we would lose on the other. I would like to point out that in spite of the stories, between January and November, 1981, 38 per cent of the 2,800 unilingual persons appointed to bilingual non-imperative positions were francophones. As a result if we were to suppress non-imperative staffing we would deprive not only the anglophone graduate from Kamloops but also the francophone graduate from Chicoutimi, of the opportunity to

[*Texte*]

de Kamloops, mais également le diplômé francophone de Chicoutimi, de la possibilité d'avoir accès immédiatement à un certain nombre de postes dans la Fonction publique fédérale.

Monsieur le président, tout ceci est pour vous dire qu'à mon humble avis, la question de l'utilisation des mécanismes de dotation impérative est très complexe et qu'il faut procéder d'une façon progressive.

• 0955

Je crois vraiment qu'il nous faut continuer le rythme de progrès dans l'accroissement à dotation impérative là où les fonctions l'exigent, là où la situation le commande et là où le bassin de recrues existe. Mais, j'aimerais vous rappeler que plus on avance dans l'utilisation de la dotation impérative plus, à mon sens, il y a des risques d'avoir un impact sur la perception de l'unilingue francophone à Chicoutimi et de l'unilingue anglophone à Kamloops. Autrement dit, des jeunes Canadiens unilingues des deux groupes linguistiques auront une perception de la Fonction publique fédérale peut-être différente si on progresse de façon démesurée dans la mise en oeuvre de la dotation impérative.

Je me suis demandé ce que je pourrais vous suggérer comme autre moyen d'action. Il est vrai que la dotation impérative en est un. Ce n'est pas le seul. Il y en a certainement d'autres. Je n'ai pas trouvé de formule magique, de solution miracle. Je n'ai même pas arrêté dans mon esprit une proposition, mais je me pose des questions et je vais en partager quelques-unes avec vous.

J'ai observé, au cours des années, dans la Fonction publique, que la question de la sensibilité d'une institution, d'un ministère ou d'un organisme aux objectifs des langues officielles est souvent reliée à la composition de l'équipe de gestion.., très souvent.

Donc, je me dis, l'exemple vient très souvent d'en haut dans un ministère comme dans la Fonction publique en général, et s'il y avait une priorité à déterminer, pour ma part, je serais porté à examiner de très près la priorité qu'il conviendrait d'accorder au plus haut niveau dans l'administration fédérale et que l'équipe de gestion du ministère soit représentative, soit sensibilisée aux préoccupations des deux groupes linguistiques et aux objectifs des langues officielles.

Encore une fois, je crois que c'est par l'exemple, c'est par l'utilisation des deux langues à ce niveau-là que le message passe au reste de l'institution. Et, je sais qu'à la Commission de la Fonction publique, étant donné que nous avons la possibilité de nous servir des deux langues dans toutes nos délibérations, aux réunions de la Commission, aux réunions du comité de gestion et au sein de chacune des directions fédérales, ce fait a eu un impact réel sur l'utilisation des deux langues comme langues de travail aussi bien que sur la participation des deux groupes linguistiques dans la dotation de la Commission.

Eh bien voilà, monsieur le président, quelques réflexions que je me suis permis de faire au début de cette séance.

[*Traduction*]

apply for an immediate position in a certain number of public service positions.

Mr. Chairman, I have said all this because in my humble opinion the question of using mechanisms for imperative staffing is a very complex one, and must be undertaken in a progressive manner.

I truly believe that we must continue this progressive rhythm in increasing imperative staffing where the duties of the position require it; where the situation demands it and where a pool of recruits exist. But I would like to remind you that the more progress we make in using imperative staffing, the greater the risk in my opinion, of having an effect on the perception of a Francophone, unilingual, in Chicoutimi and an Anglophone, unilingual, in Kamloops. In other words, young unilingual Canadians from both language groups would have a somewhat different perception of the federal Public Service if imperative staffing were implemented in a helter-skelter fashion.

I have asked myself what I could suggest as another means of action. It is true that imperative staffing is one. But it is not the only one. There are certainly others. I have not found a magic formula or a miraculous solution. I have not even formulated a proposal in my mind, but I am asking myself questions and I will share some of these with you.

I have observed over the course of the years that the awareness of an institution, a department or an agency in the public service to the official languages objective is often linked to the composition of the management team.

Therefore, I feel that since the example very often comes from the upper level in a department as in the public service in general and if there were a priority to be determined, I would be inclined to examine with careful scrutiny the priority that should be established at the highest level in federal administration and that is that the department's management team should be representative, should be aware of the concerns of both language groups and of the objective of the official languages policy.

Once again, I believe that it is through example, through the use of both languages at this level that the message will spread throughout the institution. And I know that in the public service commission, since we have the opportunity to use both languages in all our deliberations, in the meetings of the commission, in meetings of the management committee and in each of the federal branches, this has had a real impact on the use of both languages as languages of work as well as on the participation of both language groups in the commission's staffing.

So, Mr. Chairman, these are a few reflections that I have wanted to make at the beginning of this meeting.

[*Text*]

Le coprésident (sénateur Murray): Merci, monsieur Gallant. Notre premier intervenant sera M. Kilgour.

Mr. Kilgour.

M. Kilgour: Excusez-moi d'avoir été absent aux dernières réunions du Comité, monsieur le président.

Monsieur Gallant, est-ce que je peux vous poser quelques questions sur la formation linguistique, s'il vous plaît?

• 1000

M. Gallant: Oui.

M. Kilgour: Actuellement, combien de professeurs de français avons-nous à la Fonction publique?

M. Gallant: Monsieur le président, vous permettez que je demande à M. Lapointe de vous donner le chiffre exact?

M. R. Lapointe (directeur général de la formation linguistique, Commission de la Fonction publique): Sur l'ensemble du personnel de la Direction générale de la formation linguistique, il y a environ 500 professeurs actuellement qui oeuvrent dans la région de la Capitale nationale ou dans les diverses régions du pays.

M.Kilgour: Et il y a trois ou quatre ans, nous en avions combien?

M. Lapointe: En 1978, il y a eu une coupure de 497 années-personnes, ce qui représentait une coupure réelle au niveau des effectifs d'environ 357. Mais ce n'était pas uniquement des professeurs; il y avait des professeurs, des spécialistes, du personnel de soutien et administratif et des cadres de gestion. La coupure totale ne représentait pas uniquement des professeurs.

M. Kilgour: Est-ce qu'à votre point de vue, monsieur Gallant, cela représente quelque chose d'important pour l'enseignement du français dans la Fonction publique?

M. Gallant: Monsieur le président, je pense qu'avec les mesures qu'on prend depuis deux ou trois ans, avec une nouvelle approche pédagogique dont M. Lapointe pourrait vous parler, nous avons maintenant la capacité de répondre aux exigences actuelles. Dans les régions, là où la demande est insuffisante pour justifier la présence constante d'une capacité de formation linguistique, nous avons des ententes avec les maisons d'enseignement de façon à pouvoir donner la formation linguistique lorsque la demande existe.

M. Kilgour: Malheureusement, je n'étais pas ici la semaine passée, mais je crois que les associations professionnelles nous ont dit qu'il y avait un certain manque de spécificité dans l'enseignement de la langue française, au point de vue du langage technique. Comme la Loi sur les langues officielles existe maintenant depuis douze ans, est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi on a fait si peu de progrès?

M. Gallant: Monsieur le président, je pourrais demander au directeur général de la formation linguistique de répondre, parce que je suis convaincu que si l'on arrivait à l'expliquer, les membres du Comité seraient eux-mêmes convaincus du fait que des progrès énormes ont été faits dans la formation

[*Translation*]

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Gallant. Our first questioner will be Mr. Kilgour.

Monsieur Kilgour.

Mr. Kilgour: Please excuse me for having been absent from the last meetings of the committee, Mr. Chairman.

Mr. Gallant, may I please ask you a few questions about language training?

Mr. Gallant: Yes.

Mr. Kilgour: How many French teachers do we have in the public service at the present time?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, will you allow me to ask Mr. Lapointe to give you the exact figure?

Mr. R. Lapointe (Director General, Language Training, Public Service Commission): Of all the personnel in the language training branch, there are about 500 teachers working in the National Capital Region or in various regions throughout the country at the present time.

Mr. Kilgour: And three or four years ago, how many did we have?

Mr. Lapointe: In 1978 there was a cut of 497 person-years, which represented a real cut in staff of about 357. But this was not only teachers, there were teachers, specialists, support and administrative personnel and managers. The total cut was not only in teachers.

Mr. Kilgour: In your opinion, Mr. Gallant, has this had an important effect on French teaching in the public service?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, I believe that with the steps we have been taking during the last two or three years with a new pedagogical approach which Mr. Lapointe can tell you about, we now have the capacity to meet the current requirements. In the regions where the demand is not high enough to justify the continued presence of language training staff, we have agreements with schools to provide the language training when the demand exists.

Mr. Kilgour: Unfortunately, I was not here last week, but I believe that the professional associations told us that there was a certain lack of cohesiveness in French language teaching from the point of view of technical language. Since the act has been in effect for 12 years can you tell us why so little progress has been made?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, I could ask the Director General of Language Training to reply because I am convinced that if we were able to explain the members of the committee would themselves be convinced of the fact that enormous progress has been made in language training. You only have to

[*Texte*]

lingustique. On n'aurait qu'à interviewer les juges qui ont eu l'avantage de participer à ces programmes de formation linguistique pour voir jusqu'à quel point ils ont été efficaces.

M. Kilgour: Mais les associations elles-mêmes ont critiqué votre plan, je crois. Est-ce que vous avez assisté à la réunion la semaine passée?

M. Gallant: Malheureusement non, monsieur Kilgour.

M. Kilgour: Alors, vous n'acceptez pas la critique des associations?

M. Gallant: Je devrai prendre connaissance de la critique qu'ils ont formulée. Malheureusement, je n'ai pas eu le temps d'en prendre connaissance.

M. Kilgour: Vous êtes sans doute au courant des nouvelles directives du Conseil du Trésor. Est-ce que vous avez aidé à la formulation de ces nouvelles directives?

M. Gallant: Monsieur le président, dans ce domaine, même si la responsabilité de la politique des langues officielles relève exclusivement du Conseil du Trésor, comme je l'ai dit, le Conseil du Trésor a délégué à la Commission de la Fonction publique un certain nombre de responsabilités dans ce domaine, et nous avons, en vertu de notre statut, certaines autres responsabilités. Il est donc normal que la Commission soit impliquée, soit consultée dans l'élaboration des politiques. En réponse à la question de M. Kilgour, je peux dire que la Commission de la Fonction publique a travaillé étroitement avec le secrétariat du Trésor lorsque celui-ci a élaboré les propositions de politiques qui ont finalement été approuvées par le gouvernement.

M. Kilgour: Merci beaucoup. A votre avis, est-ce que les changements vont calmer vos appréhensions quant au succès de la politique des langues officielles?

• 1005

M. Gallant: Eh bien, monsieur le président, pour ma part, je crois que ces changements qui ont été annoncés sont dans la bonne direction, et j'en suis personnellement très heureux. Je pense que ce n'est pas la fin, et qu'il y aura inévitablement d'autres changements à apporter au cours des mois et des années, et c'est pourquoi, entre autres, je me suis permis de soulever les questions que j'ai soulevées à la fin de ma déclaration préliminaire.

M. Kilgour: D'accord.

Toujours en ce qui concerne la formation linguistique, vous nous dites d'une part qu'il n'y a pas assez d'employés bilingues pour remplir les postes bilingues, et d'autre part, on apprend que la formation linguistique ne serait pas aussi accessible qu'auparavant. Cela pose des difficultés. Est-ce vrai ou non qu'il y a un certain dilemme dans cette situation? Est-ce qu'il y a vraiment progrès dans la formation linguistique pour tous les groupes, français et anglais?

M. Gallant: Monsieur le président, je crois que les restrictions qui ont été apportées à l'accès des fonctionnaires à la formation linguistique s'expliquent, et s'expliquent très bien. Ces restrictions ont pour but de rendre la formation linguisti-

[*Traduction*]

interview the judges who were able to participate in language training programs to see how effective they have been.

Mr. Kilgour: But I believe the associations themselves have criticized your plan. Did you attend the meeting last week?

Mr. Gallant: Unfortunately, no, Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: But you would not accept the associations' criticism?

Mr. Gallant: I would have to be informed of the criticism they made. Unfortunately I have not had the time to do so.

Mr. Kilgour: I am sure you are aware of the new Treasury Board directives. 'id you help in drawing up these new directives?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, in that area, even if the responsibility for the official languages policy is the exclusive responsibility of Treasury Board, as I have said, the Treasury Board has delegated a certain number of responsibilities in this area to the Public Service Commission and under our mandate we have certain other responsibilities. It is, therefore, normal that the commission would be involved, would be consulted in formulating policies. In reply to Mr. Kilgour's question, I will say that the Public Service Commission has worked very closely with Treasury Board Secretariat when it drew up the policy proposals which were finally approved by the government.

Mr. Kilgour: Thank you very much. In your opinion will these changes calm your fears as to the success of the Official Languages policy?

Mr. Gallant: Well, Mr. Chairman, I consider the announced changes a move in the right direction; I am personally very pleased. I do not think our work is at an end; I think that inevitably, more changes will have to be made in the upcoming months and years, which is one reason why I decided to raise the question I raised at the end of my opening statement.

Mr. Kilgour: Right.

On language training again, you tell us on the one hand that there are not enough bilingual employees to fill all bilingual positions, while on the other hand we learn that language training is less available than in the past. I have a problem with that. Is it true or not that this situation presents a certain dilemma? Has there really been progress in language training for all groups, French and English?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, I feel that the restrictions in civil servant access to language training can be justified, and easily. The goal of those restrictions is to make language training more efficient, to avoid the kind of waste we have seen

[*Text*]

que plus efficace, d'éviter les gaspillages dont on a été témoin dans le passé, alors que même ceux qui n'avaient aucune chance d'atteindre le niveau de compétence requis étaient acceptés en formation linguistique parce que c'était un droit, et venaient par conséquent empêcher d'autres d'avoir accès aux sièges dans les écoles de langues. Par conséquent, les restrictions qui ont été apportées à l'accès des fonctionnaires à la formation linguistique vont sans aucun doute contribuer à rendre la formation linguistique plus efficiente, plus rentable. Et je pense que c'est bien.

M. Kilgour: Quelle est le taux d'utilisation de la langue seconde par les titulaires qui ont reçu de la formation linguistique aux frais de l'État?

M. Gallant: Monsieur le président, je demanderais à M. Tremblay s'il a des renseignements précis à ce sujet-là, parce que c'est une question qui relève beaucoup plus de la compétence de l'employeur.

M. F. Tremblay (directeur général adjoint de la dotation (langues officielles)): Merci, monsieur Gallant, monsieur le président.

En fait, je pense que le secrétariat du Conseil du Trésor, qui est responsable de la langue de travail, mène actuellement une étude. Je pense qu'un des éléments de l'étude consiste à savoir quel est le taux d'utilisation par les titulaires, par les employés fédéraux, qui ont été formés à la Direction générale de la formation linguistique.

Je ne peux pas donner de chiffres maintenant, mais je sais que le Conseil du Trésor en est à sa troisième étude sur le sujet et, si je comprends bien ce que M. Johnston a dit devant ce Comité, devrait en déposer les résultats incessamment.

M. Kilgour: J'ai ici un article de *La Presse* du 12 mai qui dit en manchette:

Plus les salaires sont bas, plus ils sont réservés aux francophones de la Fonction publique fédérale.

Vous riez un peu . . . Est-ce vrai en général, à votre avis?

M. Gallant: Monsieur le président, il est vrai que proportionnellement, les francophones sont encore plus présents dans les catégories où les salaires sont moins élevés et que les anglophones sont encore plus présents dans les catégories où les salaires sont plus élevés. Mais il est intéressant, à mon avis, de voir l'évolution qui se fait. On voit qu'il y a de côté-là une évolution depuis quelques années vers une distribution beaucoup plus appropriée.

• 1010

M. Kilgour: Combien de sous-ministres, de sous-ministres adjoints ou de d'autres gestionnaires dans la Fonction publique sont des francophones maintenant?

M. Gallant: Monsieur le président, pour toute la catégorie des cadres de la haute direction, et c'est dans cette catégorie-là que l'on trouve les sous-ministres adjoints, les directeurs géné-

[*Translation*]

in the past when even those who had no chance of reaching the required level of ability were accepted in language training because it was their right; their presence prevented others from taking up seats in the language schools. And consequently, the restrictions applied to civil service access to language training will no doubt help make language training more efficient and more profitable. And I consider that a good thing.

Mr. Kilgour: To what extent do incumbents who receive language training at the expense of the state use their second language?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, I will ask Mr. Tremblay if he has specific information on that subject, since it really falls more under the employer's jurisdiction.

Mr. F. Tremblay (Assistant Director-General, Staffing (Official Languages)): Thank you, Mr. Gallant. Thank you, Mr. Chairman.

Actually, I think that the Treasury Board Secretariat which is responsible for language of work now has a study underway. I think that one aspect of that study involves assessing to what extent a second language is used by incumbents, by federal employees trained by the Language Training Branch.

I cannot give you any figures now, but I do know that Treasury Board is now on its third study of the subject; if I understood correctly what Mr. Johnston said before this Committee, the results should be tabled any time now.

Mr. Kilgour: I have before me an article from the May 12 issue of *La Presse*; the headline states:

The lower the salary, the more positions reserved for French-speakers in the federal Public Service.

You are chuckling . . . Generally speaking, do you feel this is true?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, it is true that French-speakers still have a proportionately higher presence in categories where salaries are lower and that English-speakers still have a higher presence in categories where salaries are higher. But I find it interesting to look at the way the situation is evolving. You can see that over the past few years the situation in that area has evolved toward a much more appropriate distribution.

Mr. Kilgour: How many Deputy Ministers, Assistant Deputy Ministers, and other senior management in the Public Service are now French-speakers?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, in the 1,300 senior management category, which includes Assistant Deputy Ministers, Directors-General, and Directors, about 21 per cent, 20.8 or 20.9 per cent, I believe, are French-speakers.

[*Texte*]

raux et les directeurs, sur environ 1,300 personnes, à peu près 21 p. 100, 20.8 ou 20.9 p. 100 je pense, sont francophones.

M. Kilgour: Et quels changements à ce pourcentage y a-t-il eu au cours des dernières années?

M. Gallant: M. Ranger pourrait peut-être nous donner des chiffres précis. M. Ranger est le directeur général des programmes de la haute direction, justement.

M. J. Ranger (directeur général, Direction générale des programmes de la haute direction): Merci, monsieur le président.

Au mois de septembre 1978, il y avait un total de 1,345 hauts fonctionnaires. De ce total, 275, c'est à dire 20.4 p. 100, étaient des francophones. Au mois de septembre 1979, il y avait 280 francophones et 1,057 anglophones pour un total de 1,337, un pourcentage de 20.9 de francophones. Au mois de septembre 1980, il y avait 279 francophones et 1,037 anglophones pour un total de 1,316; le pourcentage était de 21.2. Au mois d'octobre de cette année, on a 318 francophones et 1,225 anglophones; la population totale s'est accrue à 1,543, et le pourcentage est de 20.6.

Donc, en termes de pourcentage, il y a une baisse, mais en termes de participation des francophones à la catégorie de la haute direction, il y a eu une augmentation sensible.

J'aimerais m'arrêter un instant à ces derniers chiffres et vous dire que la population totale a été augmentée à la suite d'une conversion de postes dans la catégorie de la haute direction, une conversion qui a amené à cette catégorie un bon nombre de scientifiques et de professionnels qui, auparavant, étaient dans la catégorie scientifique et professionnelle et ne faisaient pas partie de la catégorie de la haute direction. La population s'est donc accrue, en chiffres absolus, de 300 personnes à peu près. Ces 300 personnes venaient d'un bassin de population qui, essentiellement, au sein de la Fonction publique fédérale, était anglophone. Donc, alors qu'il y a eu augmentation en chiffres absolus chez les francophones, très peu de ces gens sont venus s'ajouter à la catégorie de la haute direction pour rendre ce pourcentage plus imposant.

M. Kilgour: On appelle cela . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): Dernière question, monsieur Kilgour.

M. Kilgour: Est-ce qu'il y a un véritable progrès, à votre avis, depuis deux ans?

M. Ranger: Depuis deux ans, les chiffres augmentent. Je pense que cela demeure insatisfaisant, mais ils continuent d'augmenter.

M. Gallant: Monsieur le président, puis-je ajouter que si l'on regarde une période plus longue, le progrès est très réel. Parce qu'il n'y a pas si longtemps, les francophones au niveau des cadres de la haute direction ne constituaient même pas 16 p. 100 de l'ensemble. Donc, sur une période d'une dizaine d'années, il y a eu un progrès réel.

Le coprésident (M. Corbin): Quelles années?

[*Traduction*]

Mr. Kilgour: What changes have there been to that percentage in recent years?

Mr. Gallant: Perhaps Mr. Ranger could give us exact figures. Mr. Ranger is the Director-General of the Senior Executive Programs Branch.

Mr. J. Ranger (Director-General, Senior Executive Programs Branch): Thank you, Mr. Chairman.

In September, 1978, there were a total of 1,345 executives. Of those, 275 or 20.4 per cent were French-speakers. In September, 1979, there were 280 French-speakers and 1,057 English-speakers for a total of 1,337; thus 20.9 per cent were French-speakers. In September, 1980, there were 279 French-speakers and 1,037 English-speakers for a total of 1,316, thus giving a percentage of 21.2. In October of this year, we had 318 French-speakers and 1,225 English-speakers; a total population increase to 1,543 with francophone representation at 20.6 per cent.

In other words, there has been a decrease in the percentages, but a significant increase in the participation of French-speakers in the executive catagory.

Perhaps we could take a closer look at these figures; the total population increased following a change in the positions included in the executive catagory; that change brought many scientists and professionals into the category who had previously been included in the scientific and professional category rather than the executive category. So in concrete figures, the population increased by about 300 people. Those 300 people came from a group which, in the federal Public Service, is mainly English speaking. So although the actual number of French-speakers has increased, very few of them were added to the executive category where their presence would have made the percentages more impressive.

Mr. Kilgour: That is called . . . .

The Joint Chairman (Senator Murray): Your last question, Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: In your opinion, has there been real progress in the past two years?

Mr. Ranger: The figures have been increasing in the past two years. I think the situation is still unsatisfactory, but the figures are still increasing.

Mr. Gallant: Mr. Chairman, might I add that if we look at the longer period of time, we can see that there has been very real progress. Because not very long ago, not even 16 per cent of all executives were French-speakers. So there has been real progress over a 10-year period.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Which 10 years?

[*Text*]

M. Gallant: Nous pourrons vous donner plus de précisions dans un tableau statistique que nous devons faire parvenir au greffier du Comité d'ici un jour ou deux.

Le coprésident (M. Corbin): Merci.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Gallant, merci, monsieur Kilgour.

M. Marceau aura maintenant 15 minutes pour poser ses questions. Monsieur Marceau.

M. Marceau: Merci, monsieur le coprésident.

Monsieur Gallant, nous sommes très heureux de constater les efforts que vous faites avec vos collègues pour atteindre l'égalité linguistique.

• 1015

Mais, il y a une chose qui, à prime abord, m'apparaît surprenante. On donne des chiffres pour 1977 et les années qui suivent, mais on ne dit pas que la Loi sur les langues officielles existe depuis 1969. Comment se fait-il que depuis 1969 il n'y ait pas eu plus de progrès? Est-ce que cela vient d'un blocage, est-ce que cela vient d'une indifférence, est-ce que cela vient d'une impossibilité, dans les faits, d'atteindre une certaine égalité linguistique que nous les francophones estimons absolument nécessaire? A quoi attribuez-vous cette situation déplorable de l'application de la Loi sur les langues officielles?

Et ma deuxième question: est-ce que vous estimez que les résolutions de la Chambre des communes ont plus d'effet que les lois? Comment se fait-il que depuis la résolution de 1977 il semble y avoir eu un nouveau démarrage? Est-ce que l'approche a été différente? Pourquoi les changements se sont-ils accentués à partir de 1977 et non à partir de 1969?

M. Gallant: Excellente question, monsieur le président. M. Marceau a presque donné les éléments de la réponse en posant sa deuxième question. Et la réponse à la deuxième question est, oui, c'est la résolution parlementaire qui a permis un véritable démarrage. Parce qu'avant la résolution parlementaire, la Commission de la Fonction publique se sentait liée par la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique qui lui donne son mandat. Or, d'après la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, il fallait avoir la compétence linguistique au moment de la nomination. Et si un poste était déclaré bilingue, il fallait être bilingue pour l'occuper. Et, cela existait depuis très longtemps; et depuis très longtemps, il n'y avait guère de progrès. Or, la résolution parlementaire a précisément exprimé le voeu unanime de la Chambre des communes sur une série de mesures qui allaient permettre ce démarrage. Et, quant à nous, la principale mesure qui nous a permis d'accomplir des progrès depuis, en matière de formation linguistique et de dotation à des postes bilingues, a été le souhait du Parlement que la Commission demande l'approbation du gouverneur en conseil pour un décret d'exclusion; c'est-à-dire un décret qui exclut l'application de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique à des nominations à des postes bilingues dans la Fonction publique. Et, avec ce décret d'exclusion, nous avons vu croître très rapidement le nombre de postes qui ont été classifiés bilingues par l'employeur et surtout le nombre de nominations qui ont

[*Translation*]

Mr. Gallant: We can give you more details in a statistical table which we will be sending to the Committee Clerk within the next day or two.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Gallant; thank you, Mr. Kilgour.

Mr. Marceau will now have 15 minutes to ask his questions. Mr. Marceau.

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Gallant, we are very pleased to see the effort you are extending to achieve linguistic equality with your colleagues.

But, at first glance, one thing surprises me. Figures are provided for 1977 and the following years, but no mention is made of the fact that the Official Languages Act has been in existence since 1969. Why has there not been more progress since 1969? Is it because of resistance, is it because of indifference, is it because it is impossible to achieve in reality the linguistic equality which we French-speakers consider absolutely essential? To what do you attribute the deplorable status of the implementation of the Official Languages Act?

Moving on to my second question, do you feel that House of Commons resolutions have more impact than acts? What explains the fact that since the 1977 resolution things seem to have taken off again? Was the problem approached differently? What did changes accelerate as of 1977 and not as of 1969?

Mr. Gallant: Excellent question, Mr. Chairman. Mr. Marceau has almost answered his own second question. The answer to that question is yes, the parliamentary resolution really did allow things to get underway. Because of the parliamentary resolution, the Public Service Commission felt bound by the Public Service Employment Act which is the source of its mandate. And, according to the Public Service Employment Act, candidates had to meet language requirements at the time of their appointment. And if a position was declared bilingual, a candidate had to be bilingual to occupy it. That had been the situation for a very long time; during that time, no progress was made. The parliamentary resolution was a clear expression of the House of Commons' unanimous desire to see the implementation of a series of measures allowing the program to get underway. The main step which allowed us to make progress since that time in language training and the staffing of bilingual positions was the wish expressed by Parliament that the Commission request the approval of the Governor in Council for an order of exclusion, an order excluding the application of the Public Service Employment Act to appointments to bilingual positions in the public service. With that order of exclusion, we saw a very rapid increase in the number of positions classified bilingual by the employer, and especially in the number of conditional appointments to conditional

[*Texte*]

été faites de façon conditionnelle à ces postes conditionnels, en ce sens que c'était à la condition que le candidat devienne bilingue par voie de formation linguistique aux frais de l'État.

Je pense que cela a été le point de départ de cet effort gigantesque pour un programme de formation linguistique qui, comme je le disais lors de ma première comparution devant ce Comité, à mes yeux, a non seulement accru la compétence dans la langue seconde d'un très grand nombre de fonctionnaires unilingues anglophones et francophones, mais a fait beaucoup plus, cela a permis une meilleure entente entre les représentants des deux groupes linguistiques au sein de la Fonction publique. Il y a véritablement eu à cause de ce régime de nominations conditionnelles, de nominations non impératives d'une part, et d'un programme accéléré de formation linguistique, d'autre part, un changement radical dans les attitudes d'un très grand nombre de fonctionnaires vis-à-vis les langues officielles et vis-à-vis la participation des deux groupes linguistiques.

• 1020

M. Marceau: Malgré ce démarrage que vous décrivez avec un certain enthousiasme, il reste quand même, comme vient de nous le dire M. Ranger, que la participation des francophones dans les postes de haute direction semble atteindre un plafond et ne semble pas progresser à un rythme qui serait, selon moi, normal.

Est-ce que vous croyez qu'il serait possible que les politiques de la Fonction publique, conjointement avec le Conseil du Trésor, pourraient contenir des incitations qui ne seraient pas préjudiciables aux anglophones. Il ne s'agit pas de faire de la discrimination en voulant éliminer une autre discrimination. Mais, il existe quand même un problème et je voudrais d'abord savoir si les anglophones, à l'intérieur de la Fonction publique, considèrent qu'il existe vraiment un problème au sujet de la non-participation ou du nombre limité des francophones à des postes de haute direction. Est-ce qu'à l'intérieur de la Fonction publique on discute de cela ou bien si on cache le problème et que les anglophones, en particulier, semblent croire que les francophones veulent les tasser, les mettre de côté? Je vous pose franchement la question parce que nous aussi on se la pose. Les francophones semblent être limités dans leur participation, ils semblent ne pas accéder à des postes. Est-ce à cause des politiques du gouvernement ou si c'est parce qu'à l'intérieur de la boîte ce n'est pas possible d'atteindre cet objectif-là?

M. Gallant: Monsieur le président, la réponse à une telle question est fort complexe et délicate. Je pense qu'il n'y a pas de réponse unique, mais des éléments de réponse.

Premièrement, je suis raisonnablement satisfait que dans l'ensemble il existe une volonté dans la haute direction, au sein de la Fonction publique, d'améliorer cette performance. La volonté y est. Elle n'est pas uniforme et elle n'est pas aussi forte partout. Il y a des endroits où elle est très forte, d'autres endroits où elle est à peine perceptible.

[*Traduction*]

positions, where the condition was that candidates become bilingual through language training at the state's expense.

I think that was the starting point for this gigantic effort towards a language training program which in my eyes, as I said when I first appeared before this committee, not only increased the second language abilities of many unilingual English and French speaking civil servants but did much more: it allowed for better understanding between the representatives of the two language groups within the Public Service. Because of the system of conditional appointments, non-imperative appointments on the one hand and an accelerated language training program on the other, there really was a radical change in the attitudes of very many civil servants both towards official languages and the participation of both language groups.

Mr. Marceau: Despite this kick-off which you describe somewhat enthusiastically, it remains true, as Mr. Ranger has just told us, that the participation of French-speakers in senior management positions seems to have reached a ceiling and does not seem to be progressing at a rhythm which I would consider to be normal.

Do you believe that it would be possible that the policies of the Public Service, together with the Treasury Board, could contain incentives which would not be detrimental to the English-speakers? One does not want to eliminate one discrimination by introducing another? Nonetheless, there is a problem and I should like first of all to know if the English-speakers within the Public Service consider that there is really a problem of non-participation or of the limited number of French-speakers in senior management positions. Is this being discussed within the Public Service? Or is the problem being hidden, and do the English-speakers, in particular, seem to believe that the French-speakers want to push them to one side? I am putting this question frankly because we are asking ourselves that question. The French-speakers seem to be limited in terms of their participation; they do not seem to be able to get these positions. Is it because of the policies of the government or is it because it is not possible to reach that objective within the service?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, the reply to such a question is very complex and very thorny. I do not think there is one single answer, but rather there are elements of an answer.

First of all, I am reasonably satisfied that, on the whole, the senior management in the Public Service does want to improve this performance. The will is there. It is not a uniform will and it is not felt as strongly throughout. There are areas where it is very strong and others where it can barely be felt.

[*Text*]

Il y a également un autre problème qui est celui de la disponibilité de candidats qualifiés. Nous avons connu au cours des dernières années des situations, au pays, où il y a eu des mouvements de population. Et, pendant un bout de temps, nous avons eu une saignée de francophones au sein de la Fonction publique fédérale aux niveaux supérieurs. Ils étaient attirés vers une autre partie du pays, dans une autre fonction publique ou dans le secteur privé, où les salaires offerts étaient beaucoup plus élevés. Cela a été un autre facteur. Seulement, ce facteur n'est pas l'explication totale.

Je crois qu'il faudra agir de différentes manières. Je n'exclus pas du tout, comme je l'indiquais dans ma présentation d'ouverture, la possibilité qu'il y ait des énoncés d'objectifs sur les politiques du gouvernement. Il faudrait qu'ils soient plus précis et qu'ils soient plus forts, parce que comme je le disais, l'exemple vient d'en haut. Ce serait une des possibilités. Je pense que nous devons, nous qui sommes au sein de la Fonction publique, faire davantage pour sensibiliser encore plus ceux qui sont là et qui ont à prendre des décisions.

Je suis moins pessimiste, je pense, que M. Marceau semblait l'être, quant à l'évaluation de ce qui a été fait et quant aux perspectives d'avenir.

• 1025

En fait, il y a eu des progrès de réalisés dans la gestion des ressources humaines dans la Fonction publique. Et, M. Johnston en a parlé en Chambre et nous en avons parlé, mes collègues et moi, dans différents documents et différents discours.

Par exemple, je trouve que maintenant le gouvernement a une politique articulée sur l'appréciation du rendement et sur l'évaluation de la performance des individus et, notamment, des gestionnaires. En plus, cette politique exige que le rendement et la performances des gestionnaires soient évalués sur le succès obtenu et les efforts entrepris pour réaliser les objectifs des politiques du gouvernement, soit dans le domaine des langues officielles, soit dans le domaine de la participation des femmes, de la participation des autochtones et ainsi de suite.

Je crois que le fait que cette politique existe maintenant depuis deux ans et que le système commence à fonctionner dans ce sens-là incitera à mieux répondre au désir exprimé par le gouvernement dans ses politiques.

M. Marceau: Monsieur Gallant, dans le domaine du service au public, les nouvelles directives parlent de ministères traitant fréquemment avec le public. Ils devront suivre la directive, même s'ils sont en-dehors de la région de la Capitale nationale, à savoir, offrir des services bilingues d'ici le 1er avril 1983. Qu'est-ce que cela signifie :des services ? Et comment allez-vous déterminer les ministères qui traitent fréquemment avec le public? Ne trouvez-vous pas que c'est discriminatoire de faire cette distinction-là? Egalement, cela s'applique en-dehors de la Capitale, mais qu'est-ce qui se passe à l'intérieur de la Capitale nationale en ce qui a trait aux services?

Deuxièmement, on parle de la dotation impérative à partir du 31 décembre 1982 pour la haute direction et les sous-minis-

[*Translation*]

There is another problem, that of the availability of qualified candidates. Over the past few years, we have seen movements of the population in the country. And for a while we experienced a drain of French-speakers from the senior levels of the federal Public Service. They were drawn toward another part of the country, toward a different public service or toward the private sector, where the salaries being offered were much higher. That is another factor. This factor, however, does not give the full explanation.

I believe that there are different types of actions to be undertaken. As I pointed out in my opening statement, I by no means exclude the possibility of lifting objectives for government policies. They must be specific and they must be stronger, because, as I said, the example must come from above. That would be one possibility. I think that we, in the Public Service, must do more to make those who are there and who must take decisions more aware.

I think I am less pessimistic about the assessment of what has been done and about the prospects for the future than Mr. Marceau seems to be.

In fact, there has been progress made in human resources management in the Public Service. And Mr. Johnston spoke of this in the House and my colleagues and I have spoken of it in various documents and in various speeches.

For example, I find that the government now has a policy based on the assessment of yield and performance of individuals and, more especially, managerial staff. Moreover, this policy requires that yield and performance of managerial staff be assessed on the basis of success achieved and efforts undertaken to achieve the objectives of the policies of the government, either in the field of official languages, or in the field of the participation of women, the participation of natives, et cetera.

To my mind, the fact that this policy has existed now for two years and that the system is beginning to work along those lines will encourage people better to respond to the wishes expressed by the government in its policies.

Mr. Marceau: Mr. Gallant, in the Public Service sector, the new directives speak of departments dealing frequently with the public. They must follow the directive, even if they are outside of the National Capital Region; this means they must offer bilingual services by the first of April, 1983. What does one mean by services, and how are you going to determine which departments deal frequently with the public? Do you not find that it is discriminatory to make that distinction? At the same time, although this is going to be applied outside the Capital, what is going on inside the National Capital with respect to these services?

Secondly, there has been talk of imperative recruitment from December 31, 1982 for senior management and for

[*Texte*]

tres adjoints. Vous semblez avoir exprimé des réserves quant à la dotation impérative. Mais, n'estimez-vous pas qu'être bilingues dans ces cas-là est un strict minimum? Et, est-ce que vous avez des réserves au sujet de l'application de cette directive concernant la langue de travail qui doit entrée en vigueur le 31 décembre 1982?

M. Gallant: Alors, monsieur le président, je vais d'abord répondre à la deuxième question. Je dirais que, non, je n'ai aucune réserve sur la nouvelle politique et sur les nouvelles directives du gouvernement, selon lesquelles à partir de la fin de 1982, dans une région bilingue, tout candidat au niveau des cadres de la haute direction doit avoir atteint, au moment de sa nomination, au moins le niveau B en compétence linguistique dans la langue seconde. Et, au niveau des sous-ministres adjoints, dans la région de la Capitale nationale, tout candidat à ce niveau-là doit avoir atteint au moins le niveau B de compétence. Je n'ai aucune réserve à ce sujet-là, sauf dans les cas où on doit toujours exercer une certaine souplesse quand il s'agit de l'efficacité du programme gouvernemental et qu'on ne peut pas procéder de la façon indiquée. Donc, il doit toujours y avoir une procédure d'exception, mais qui doit précisément être l'exception et non pas la règle. En ce qui concerne la première question de M. Marceau, je pense que seuls le secrétariat du Conseil du Trésor et le président du Conseil du Trésor pourraient y répondre, puisqu'il s'agit là de la classification des postes et des ministères et cela relève de la compétence exclusive de l'employeur. Mais, M. Tremblay pourrait sans doute vous fournir quelques renseignements.

M. Tremblay: Merci, monsieur Gallant, monsieur le président.

The Joint Chairman (Senator Murray): I have Senator Hastings . . .

• 1030

The Joint Chairman (Senator Murray): I have Senator Hastings . . . .

M. Marceau: M. Tremblay donnait une réponse!

Le coprésident (le sénateur Murray): Je m'excuse . . . Monsieur Tremblay.

M. Tremblay: Merci. Je voudrais continuer dans le même sens que M. Gallant et donner peut-être deux précisions. Pour reprendre ce qu'il disait par rapport au deuxième point, le gouvernement a maintenant décidé qu'à l'avenir, pour doter les postes SX de postes bilingues, nous nous servirons de la dotation impérative avec exceptions. Donc, les individus qui seront nommés pour la première fois dans la catégorie de la gestion, tels les sous-ministres adjoints, devront rencontrer le niveau minimal B, ce qui équivaut à une sorte de dotation impérative. Ceci, sauf dans le cas d'un individu qui n'a pas eu l'occasion d'apprendre la langue seconde, auquel cas on lui offrirait une formation linguistique.

Dans le cas premier, si je me souviens bien de la décision du gouvernement telle qu'annoncée par M. Johnston, les ministères qui ont des importantes opérations dans la région verront à

[*Traduction*]

assistant deputy ministers. You seem to have expressed some reservations on imperative recruitment. Do you not feel that being bilingual in those cases is a strict minimum? Do you have reservations on the implementation of this directive concerning the working language which is to come into force on the 31 of December, 1982?

Mr. Gallant: Well, Mr. Chairman, I will reply to the second question first. I would say, no, I have no reservations on the new policy and on the new directives of the government; according to these policies, from the end of 1982 onwards, any candidate for a senior managerial post in a bilingual region must have achieved, at the time of his appointment, at least a B level of linguistic competence in his second language. At the level of assistant deputy ministers, in the National Capital Region, all candidates must have achieved at least B level competence. I have no reservations on that, except in the cases where one must always be somewhat flexible when dealing with the effectiveness of the government program and in cases where one cannot proceed according to the rules given. So, there must always be some procedure for exceptions, but that rule should really be an exception and not the rule. As far as Mr. Marceau's first question is concerned, I think that only the Treasury Board Secretariat and the president of the Treasury Board could reply, since it is a matter of the classification of positions and departments, an aspect which falls within the exclusive jurisdiction of the employer. But Mr. Tremblay could no doubt give you some information.

Mr. Tremblay: Thank you, Mr. Gallant, Mr. Chairman.

Le coprésident (le sénateur Murray): J'ai le sénateur Hastings . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): Sénateur Hastings . . .

Mr. Marceau: Mr. Tremblay was answering a question.

The Joint Chairman (Senator Murray): I am sorry. Mr. Tremblay.

Mr. Tremblay: Thank you, Mr. Gallant. I would like to carry on the same line as Mr. Gallant, and perhaps give two clarifications. To come back to what he was saying concerning the second point, government has now decided that in the future to staff the positions SX of the bilingual positions, we will be using the imperative staffing with exceptions. So, people who would be nominated for the first time in the management class, such as assistant deputy ministers, would have to meet the minimal level B, which is equivalent to a kind of imperative staffing. This would not be valid in the case of a person who has not had the chance to learn the second language, in which case that person will receive linguistic training.

In the first case, if I recall well the decision of the government as announced by Mr. Johnston, government departments which have a substantial operation in the area will make sure

[*Text*]

ce que 90 p. 100 de leurs postes bilingues soient comblés par des employés bilingues. A mon humble avis, l'unique raison pour laquelle on n'a pas spécifié que les petits ministères devaient être soumis à cette règle-là, c'est que de très petits ministères n'ont, par exemple, qu'un ou deux postes bilingues à Vancouver. Alors, la règle de 90 p. 100 devenait assez ridicule, en tout cas, à mon avis.

En ce qui concerne la région de la Capitale nationale, puisque l'ensemble du réseau de postes bilingues et de personnel bilingue à Ottawa et à Hull est déjà suffisamment bien développé, je pense qu'il n'y avait pas de raisons majeures pour que le gouvernement intervienne en cette matière. Et c'est la raison pour laquelle, on ne parle que des postes qui servent le public en région. Ceci est ma vision personnelle des choses.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Tremblay. Merci, monsieur Marceau.

I have Senator Hastings, followed by Mr. Herbert and Mr. Deniger, each for 10 minutes. Senator Hastings.

Senator Hastings: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Gallant, I would like to continue the questioning commenced by my colleague, Mr. Kilgour, with respect to language training. My first question pertains to his observation that the witness last week criticized the training in that you had a severe reduction of 300 teachers, whereas I have a figure of actually 60. Would you have any explanation of those two figures? Why would he be using a reduction of 300 teachers, whereas the commission are using a figure of 60-some?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, I am sorry that I have not read carefully the statement by the representative of the unions. I can only say what was explained, that in 1978 and 1979 we had to reduce our language training establishment by something like 357 people, including, I should think, around 300 language teachers. So it may be that they have confused that particular information with some more recent phenomenon relating perhaps to our professional training and development—I do not know.

Senator Hastings: Thank you. I would like to deal with the selection and the course itself and then, finally, the work.

Monsieur Gallant, je suis le produit de l'école française de la Fonction publique du Canada. Je ne sais pas si je suis habile, mais j'essaie de parler français. Malheureusement, je ne peux pas parler comme mon cher collègue de l'Alberta.

Au départ, je voudrais féliciter et rendre hommage aux professeurs de français à l'Ecole française. J'ai trouvé qu'on y travaillait bien. Malheureusement, je pense qu'il y a quelque chose qui ne va pas au niveau de la sélection. Est-ce possible d'enseigner une langue à quelqu'un qui ne veut pas l'apprendre?

I found there was a great number of students in that school who did not want to learn French. What is worse, I observed, I

[*Translation*]

that 90 per cent of the bilingual positions will be filled by bilingual employees. In my opinion, the mere reason for not having indicated that small government departments should be subject to these rules, is that small departments only have one or two bilingual positions, for example, in Vancouver. So, the rule of 90 per cent was becoming quite ridiculous, at least to my opinion.

With regard to the National Capital Region, since the whole system of bilingual positions and bilingual staff in Ottawa and Hull is already well developed, I do not see any major reason for government to interfere in that field. And this is why we are only speaking of positions which serve the public in the area. That is at least the way I see it.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Tremblay. Thank you, Mr. Marceau.

J'ai sur ma liste le sénateur Hastings, suivi de MM. Herbert et Deniger, qui auront chacun dix minutes pour parler. Sénateur Hastings

Le sénateur Hastings: Merci, monsieur le président.

Monsieur Gallant, j'aimerais poursuivre dans la même veine que mon collègue, M. Kilgour, pour ce qui a trait à la formation linguistique. Ma première question se rapporte à sa remarque selon laquelle le témoin de la semaine dernière a critiqué la formation du fait qu'il y a eu une réduction de 300 professeurs, alors que le chiffre que j'ai indique une réduction de 60 professeurs. Pourriez-vous nous expliquer ce chiffre? Pourquoi parle-t-il de 300 professeurs, alors que la commission parle de 60?

M. Gallant: Monsieur le président, je regrette de ne pas avoir lu attentivement la déclaration du représentant des syndicats. Je peux seulement faire état de ce qui a été expliqué, c'est-à-dire qu'en 1978 et en 1979, nous avons dû réduire notre personnel de formation linguistique de 357 personnes, y compris, je crois, environ 300 professeurs de langue. Il se peut donc qu'ils aient confondu ce renseignement-là avec un événement plus récent touchant peut-être à la formation et au perfectionnement professionnel—je ne sais pas.

Le sénateur Hastings: Merci. J'aimerais maintenant parler du processus de sélection et du cours lui-même, et enfin, du travail.

Mr. Gallant, I have received training from the French school of the Public Service of Canada. I do not know how good I am, but I am trying to speak French. Unfortunately, I am not able to speak as well as my colleague of Alberta.

To start with, I would like to congratulate and thank my teachers of the French school. I found that we were doing good work. Unfortunately, I think there is something wrong at the level of the selection process. Is it possible to teach a language to somebody who does not want to learn it?

J'ai constaté que dans cette école, un grand nombre d'étudiants ne voulaient pas apprendre le français, et pire encore, j'ai

[*Texte*]

thought, that the school was being used probably by the departments to solve their staffing problems. When they had staffing problems, students were consigned to the language training while they resolved their staffing problems.

• 1035

As an observation, I find it hard that it took 12 years to find this out. Nevertheless, I am happy to see it has been changed. I would like you to explain the actual changes which are being made with respect to the selection process.

Mr. Gallant: Mr. Chairman, could I ask Mr. Lapointe to explain the process in detail?

M. Lapointe: Monsieur le président, dorénavant toute personne qui doit aller en formation linguistique, surtout en formation intensive et continue, doit suivre tout un processus d'orientation. Si cette personne n'a pas une aptitude raisonnable à apprendre une langue seconde dans une durée déterminée par les politiques, elle est exclue de la formation. On s'attend à ce qu'un maximum d'environ 15 à 20 p. 100 des candidats à la formation linguistique soient exclus de la formation, parce qu'ils n'auraient pas les aptitudes raisonnables à apprendre dans une durée donnée et dans un contexte donné. C'est la nouvelle politique qui va restreindre le nombre de gens qui auront accès à la formation linguistique. Tous ceux qui ont de basses aptitudes n'iront pas en formation.

On a remarqué au cours des années que ceux qui ont une basse aptitude à apprendre une langue seconde retiennent très difficilement ce qu'ils ont appris, surtout si le milieu ne leur permet pas d'utiliser les compétences qu'ils ont acquises en formation. Si le milieu était plus favorable dans certains ministères, malgré le fait qu'ils ont de basses aptitudes ils pourraient peut-être maintenir les compétences qu'ils avaient acquises. Mais dans la situation contraire, lorsqu'ils ont de basses aptitudes, il leur est très difficile de maintenir ce qu'ils ont acquis.

Voilà le changement majeur qu'on a apporté aux politiques actuelles. La détermination de l'aptitude se fait par la Commission de la Fonction publique, par un groupe de spécialistes. Le candidat passe une batterie de tests d'environ deux heures et demie qui comprend des tests d'aptitude, dont le test M.L.A.T. et le test Pimsleur. Ces tests ont déjà été déposés ici et rendus disponibles aux membres du Comité. Il y a aussi un test de connaissances et une entrevue qui dure entre une heure et une heure trente pour déterminer l'aptitude du candidat à apprendre une deuxième langue. C'est un processus qui a été validé et standardisé au cours des années. Et actuellement, nous sommes en train de faire une dernière étude avec des spécialistes à l'extérieur de la Commission de la Fonction publique, afin de valider à nouveau le processus d'orientation.

Senator Hastings: Thank you. I want to jump to my final question—I only have ten minutes—and it pertains to your final statement, Mr. Gallant, where you say;

[*Traduction*]

remarqué que les différents ministères utilisaient probablement cette école pour régler leurs problèmes de dotation. En effet, lorsque les ministères avaient des problèmes de dotation, ils envoyaient les gens à la formation linguistique, pendant qu'ils réglaient ces problèmes.

Si vous me permettez de faire une remarque, il me semble incroyable que cela ait pris 12 ans pour le constater. Néanmoins, je suis content de voir que cela a été changé. J'aimerais que vous nous expliquiez les changements réels que l'on est en train d'apporter au processus de sélection.

M. Gallant: Monsieur le président, puis-je demander à M. Lapointe d'expliquer en détail le processus?

Mr. Lapointe: Mr. Chairman, from now on, every individual who has to go for language training, especially intensive and permanent training, must go through an advising process. If this person is found not to be able to learn a second language within a period fixed by the policies, this person would not receive training any more. We expect that a maximum of about 15 to 20 per cent of the candidates to language training be excluded from training, for lack of reasonable capacity to learn a second language within a specific period and within a given context. The new policy will restrict the number of people who will have access to language training. All the people who will have a low capacity to learn a second language will not be sent to language training.

Over the years we have noticed that people with low capacity to learn a second language hardly retain what they have learned, especially if they do not have a chance to use what they have learned in their milieu. If that milieu were more favourable in some government departments, despite the fact that they have a low capacity, they might be able to at least maintain what they have learned during their training. Otherwise, it is very hard for those people to maintain the level of knowledge they have acquired.

The major change that was brought to the present politics is the following. The determination of the ability of the candidate to learn a second language is done by the Public Service Commission, by an expert panel. The candidate must go through a series of tests lasting about two and a half hours and which include ability tests, one of which is the MLAT test and the Pimsleur test. The content of the tests have been filed here and are available to the Committee members. There is also a general knowledge test and an interview lasting between one hour and one and a half hours to determine the ability of the candidate to learn a second language. These processes have been finalized and normalized over the years. And right now, we are presently making a last study with experts from outside of the Public Service Commission, in order to complete the new advising process.

Le sénateur Hastings: Merci. Je vais maintenant passer à ma dernière question—je n'ai que dix minutes,—elle a trait à votre dernière déclaration, monsieur Gallant, où vous avez dit:

[*Text*]

It is, however, only possible to correct inequalities of representation if all those interested work together.

My question is: Are you making an observation, or are you telling me something? If you are telling me something, I would like you to expand on it. Tell me quite frankly what you were alluding to when you underlined the word all in that statement?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, the word all was meant to be all-inclusive. It was meant to include the governmental authorities at the highest level, the example coming from cabinet and cabinet committees. It was meant to include the government machinery, or the machinery of government at the centre. For example, the Treasury Board secretariat, the Privy Council Office, Finance, the Ministry of State for Economic Development, the Ministry of State for Social Development.

All this central machinery of government has to be sensitized. It is only with the commitment and the help of all this machinery that complete progress can be achieved. It certainly was meant, as well, to include each and every deputy minister, and members of his or her executive team, because within departments the example comes from the top. The sensitivity at the top will determine to a very large extent the nature of the progress made down below. In other words, at this point in time, it is not essentially by rules or regulations that we will ensure progress; it is by a commitment by all concerned, and particularly those at the top.

• 1040

Senator Hastings: Are all those sectors not working together, and if not, what sectors are not working together?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, if one looks, for instance, at the state of francophone participation in the various departments and agencies of government, one has to realize that the central machinery of government is perhaps rather weak; that there are pieces of that machinery—some are new pieces of the central machinery—where there is not the presence, and therefore the ability to use both official languages in a manner that will set the example for the whole of the operation.

Senator Hastings: Mr. Chairman, I can only comment that I find it passing strange, that after 12 years of the Official Languages Act we are still not all working together to correct these inequalities.

An hon. Member: Hear, hear!

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Senator Hastings.

Senator Hastings: Mr. Chairman, I have to be excused for the session of the Senate this morning.

[*Translation*]

Toutefois, l'on ne peut que rectifier les différences de représentation, si tous les intéressés travaillent ensemble.

Voici ma question: est-ce une observation que vous voulez faire, ou essayez-vous de me dire quelque chose? Dans le deuxième cas, pourriez-vous développer? Dites-moi honnêtement ce à quoi vous faites allusion lorsque vous insistez sur le mot «tous» dans votre déclaration?

M. Gallant: Monsieur le président, le mot «tous» comprenait tout le monde. Sans exception. C'est-à-dire les responsables du gouvernement au plus haut niveau, étant donné que l'exemple vient du Cabinet et des comités du Cabinet, les rouages du gouvernement, tout au moins ceux du centre, par exemple le secrétariat du Conseil du Trésor, le Bureau du Conseil privé, le ministère des Finances, le ministère d'État chargé de l'expansion économique, le ministère d'État chargé du développement social.

Tous ces organismes centraux du gouvernement doivent être sensibilisés. Ce n'est qu'avec leur engagement et leur aide que l'on peut arriver à un progrès complet. Ce mot englobait également tous les sous-ministres, et les membres de leur équipe, car dans les ministères, l'exemple vient d'en haut. C'est, dans une grande mesure, de la qualité de la réaction au sommet de la pyramide que dépendront les progrès enregistrés à la base. En d'autres termes, pour l'instant du moins, ce n'est pas uniquement par voie de réglementation que nous garantirons la réussite, mais plutôt par l'engagement de tous les intéressés et, plus particulièrement, au sommet de la pyramide.

Le sénateur Hastings: Cela veut-il dire que tous ces secteurs ne travaillent pas la main dans la main et, si c'est bien le cas, desquels s'agit-il?

M. Gallant: Monsieur le président, si l'on se penche un instant sur le niveau de participation des francophones dans les divers ministères et organismes du gouvernement, on doit se rendre compte que l'appareil central présente peut-être certaines faiblesses: certaines parties composantes de l'appareil gouvernemental, dont certaines peuvent être relativement nouvelles, n'ont pas cette présence et ne sont dès lors pas en mesure d'utiliser les deux langues officielles de manière à donner l'exemple à tout l'édifice.

Le sénateur Hastings: Monsieur le président, je me bornerai à signaler qu'il est pour le moins étrange qu'après 12 années d'existence de la Loi sur les langues officielles, nous n'ayons pas encore réussi à travailler la main dans la main afin de supprimer ces inégalités.

Une voix: Bravo!

Le coprésident (le sénateur Murray): Je vous remercie, sénateur.

Le sénateur Hastings: Monsieur le président, veuillez m'excuser, mais je dois m'absenter, étant donné que le Sénat siège ce matin.

[*Texte*]

The Joint Chairman (Senator Murray): I understand, Senator Hastings. We have a quorum so long as there is one senator present, and I will be glad to represent the Upper House.

Mr. Herbert *suivi par monsieur Deniger.*

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Chairman. I am so pleased to hear that the Senate is working in the morning.

The Joint Chairman (Senator Murray): Order, order!

Senator Hastings: We worked last night until midnight.

Mr. Herbert: I should not do that; that is unfair.

I have just a quick question before I get on the subject of imperative staffing, Mr. Gallant. Do you exercise any influence whatsoever over the decision in the language of work in any particular office?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, certainly in the offices within the Public Service Commission, I, as deputy head, have a real influence. Apart from that, on the language of work, it is not by virtue of any statutory mandate but strictly by virtue of relationships with individuals.

Mr. Herbert: I am thinking of the Department of Veterans Affairs across the road which at the present time is essentially bilingual inasmuch as the language of work is either English or French. When it goes to Charlottetown, presumably the language of work from that point on will be English.

Mr. Gallant: Mr. Chairman, I would ask Mr. Neilson to speak on that subject. My recollection is that by going to Charlottetown, the Department of Veterans Affairs is still regarded as being part of the national capital from the point of view of the official languages policy. Therefore, there is still the same requirement, to be able to serve the public and to serve employees in both official languages.

Mr. Herbert: I am making a representation here, I guess, so I do not want to get you too involved in this because it is really Treasury Board that I am after, but obviously there is a concern among the employees at the moment that the language of work—I am not talking about language of service now—the language of work will no longer be both official languages when the department moves to Prince Edward Island. That is why I asked you if you had exerted any influence. You must have looked into this because we are obviously going to have a difficult staffing problem, particularly with the number of employees who have indicated their lack of interest in moving. Obviously, the staffing problem is going to be difficult, particularly with those speaking the French

[*Traduction*]

Le coprésident (le sénateur Murray): Mais bien entendu, sénateur. Nous conservons le quorum pour autant qu'un représentant du Sénat soit présent, et je représenterai la Chambre haute avec le plus grand plaisir.

Monsieur Herbert, *then Mr. Deniger.*

M. Herbert: Je vous remercie, monsieur le président. Vous ne savez pas à quel point je suis heureux de voir le Sénat travailler dans la matinée.

Le coprésident (le sénateur Murray): Je vous en prie, à l'ordre!

Le sénateur Hastings: Hier soir, nous avons siégé jusqu'à minuit.

M. Herbert: Je n'aurais pas dû dire cela, ce n'est pas charitable.

J'aurais une toute petite question à poser avant de passer à la dotation impérative. Monsieur Gallant, avez-vous une influence, quelle qu'elle soit, au niveau des décisions relatives à la langue de travail dans l'un ou l'autre secteur de la fonction publique?

M. Gallant: Monsieur le président, il est bien entendu qu'en tant que sous-chef, j'exerce une influence indubitable à cet égard au sein de la Commission de la Fonction publique proprement dite. Toutefois, pour ce qui est de la langue de travail, cette influence ne s'exerce pas en raison d'un mandat conféré par la loi, mais exclusivement par le fait des rapports avec les employés.

M. Herbert: Je pensais en fait au cas du ministère des Affaires des anciens combattants, qui, à l'heure actuelle, est essentiellement bilingue, en ce sens que la langue de travail y est l'anglais ou le français. Toutefois, lorsque ce ministère aura son siège à Charlottetown, on pourrait supposer que la langue de travail sera essentiellement l'anglais.

M. Gallant: Si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais demander à M. Neilson de répondre. Si je me souviens bien, malgré son transfert à Charlottetown, le ministère des Affaires des anciens combattants est néanmoins considéré comme faisant partie de la région de la capitale nationale pour ce qui est de la politique en matière de langues officielles. Par conséquent, les critères restent les mêmes; il s'agira pour ce ministère d'assurer dans les deux langues officielles les services nécessaires tant au public qu'à ses propres employés.

M. Herbert: En fait, j'interviens à ce sujet davantage pour faire valoir un point de vue, et loin de moi l'idée de vous faire prendre position, étant donné que c'est surtout le Conseil du Trésor qui est ma cible, mais il n'empêche que, pour l'instant, les employés de ce ministère ne laissent pas de s'inquiéter, et je parle ici de la langue de travail et non pas de la langue de service, car ils craignent qu'après le transfert du ministère à l'Île-du-Prince-Édouard, les deux langues officielles ne soient plus sur un pied d'égalité comme langues de travail. C'est essentiellement pour cette raison que je vous demandais si vous aviez une influence. Vous vous êtes certainement penché sur la question, puisque, de toute évidence, nous allons avoir pour ce ministère un problème de dotation difficile, surtout si l'on

[*Text*]

languages, whether they are bilingual anglophones or just francophones.

Mr. Gallant: Mr. Chairman, perhaps the difficulties will turn out to be not quite so big as they were expected. But I would like to ask Mr. Neilson to speak from the experience of staffing.

• 1045

Mr. Herbert: Could it be a quickie response, because I want to get on to imperative staffing?

Mr. A.J. Neilson (Director General, Staffing Branch, Public Service Commission of Canada): Mr. Chairman, just very quickly: The second largest problem, I guess, facing the Department of Veterans Affairs in the staffing, after staffing up the operation in Charlottetown, is indeed working with them to achieve a situation where they have the required balance to operate as a headquarters unit outside of the national capital region in both official languages.

We are certainly at this point not doomsdayers. I think the department has made tremendous strides to this point and what we have seen so far augurs well for the department. I cannot really speak to the perceptions of the employees and their fears about the language of work shifting from one to another.

Mr. Herbert: It is because I have been talking with the employees and I know what their fears are and I know what they have already indicated that I am worried. I am worried not so much for the employees, but I am certainly worried for the veterans who are going to be faced with a continuing problem.

On imperative staffing, Mr. Gallant, you have said that 75 per cent of all people appointed to bilingual positions are bilingual, and then—you can correct me, if I am wrong— the imperative staffing at the moment applies to 16 per cent—16.1 per cent I have here, a very precise figure.

I find it difficult to understand why the percentage for imperative staffing is so low. You might explain that. When you are doing that, you might also explain to me, explain to the public, because even I do not understand at the moment, precisely what will be the difference in the years ahead between the two bilingual positions, on one of which we have imperative staffing and on the other we do not: from your point of view, from the staffing, what will happen in the years ahead as those two positions in two different offices, one imperative and the other not, have to be staffed and have to continue presumably providing service in both official languages?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, firstly, as to why imperative staffing represents now no more than 16.1 per cent of appoint-

[*Translation*]

considère le nombre d'employés ayant manifesté leur répugnance à déménager. Il est certain que les problèmes de dotation vont être aigus, surtout au niveau de la composante francophone, qu'il s'agisse d'ailleurs d'anglophones bilingues ou de francophones.

M. Gallant: Monsieur le président, je dirais que les difficultés ne seront peut-être pas aussi grandes qu'on aurait pu le prévoir. J'aimerais toutefois demander à M. Neilson d'exposer le point de vue de la dotation.

M. Herbert: Pourriez-vous répondre rapidement, parce que je voudrais bien passer à la question de la dotation impérative?

M. A.J. Neilson (directeur général, Direction de la dotation, Commission de la Fonction publique du Canada): Certainement, monsieur le président. Après le problème de la dotation en personnel à Charlottetown, le deuxième problème qui se pose au ministère des Affaires des anciens combattants est précisément la recherche de l'équilibre nécessaire qui permettra à cet organisme d'avoir, en dehors de la région de la capitale nationale, un siège qui soit fonctionnellement bilingue.

Loin de nous l'idée de voir tout en noir. Je pense que le ministère a, jusqu'à présent, consenti un sérieux effort dans cette direction, et ce qui a été fait jusqu'à présent permet d'augurer favorablement de l'avenir. Bien sûr, je ne puis me prononcer pour ce qui est des appréhensions des employés qui craignent un revirement de la situation au niveau de la langue de travail.

M. Herbert: Si je vous disais que j'étais inquiet, c'est parce que je me suis entretenu avec les employés, que je connais leurs craintes et que je suis au fait de ce qu'ils ont eux-mêmes déjà signalé. Ce n'est pas tellement le sort des employés qui me préoccupe, mais plutôt celui des anciens combattants qui vont avoir à subir le même problème.

Pour ce qui est de la dotation impérative, vous avez dit, monsieur Gallant, que 75 p. 100 de toutes les nominations à des postes bilingues étaient des candidats bilingues et que, et reprenez-moi si je me trompe, la dotation impérative totalisait pour l'instant 16 p. 100, ou plutôt 16.1 p. 100, pour être parfaitement précis.

J'ai du mal à comprendre pourquoi le pourcentage de mesures de dotation impérative est tellement faible. Vous pourriez nous donner une explication et, d'un même tenant, vous pourriez également m'expliquer et expliquer à tous les Canadiens, parce que même moi, je ne comprends pas très bien pour l'instant, quelle sera exactement, au cours des années à venir, la différence entre les deux catégories de postes bilingues, les postes dotés de façon impérative et ceux qui ne le seront pas: de votre perspective, du point de vue de la dotation, que va-t-il se passer dans les années à venir, en ce sens qu'il faudra doter par exemple deux postes, l'un de façon impérative et l'autre non, ayant pour fonction d'assurer un service dans les deux langues officielles?

M. Gallant: Premièrement, monsieur le président, nous avons la question de savoir pourquoi la dotation impérative ne

[*Texte*]

ments to bilingual positions. It is a percentage that, as I have pointed out, increased dramatically in the course of 1981 and even before the full authority to approve imperative staffing was delegated to the deputy ministers and one or two of their senior managers. So we have noticed a very sharp increase in the use of imperative staffing, which, by the way, was initiated, as you will recall, only in 1977. From 1973 to 1977 there were only non-imperative or, if you wish, conditional appointments.

The criteria for designating positions requiring imperative staffing have been applied now for two years. One new criterion was added recently, and that is that when a bilingual job has been occupied for three years by a unilingual—who had rights, either because of age or because of the Pearson pledge, et cetera— becomes vacant, now an imperative staffing is required to fill that job according to the new policies of the government. So that is the new criterion that has been added. My point is that with this emphasis on imperative staffing, we can expect imperative staffing to be used quite consistently in accordance with the five criteria that have been established to determine whether a position should be filled on this basis or not. If there are situations where the urgency of the service requires it, automatically the criteria suggests that it be made an imperative staffing when the position becomes vacant.

• 1050

Why not extend it to all other bilingual positions, I believe, is what you were asking. As I tried to point out in my opening remarks, this would have the effect of transferring from one group of positions to another those who are already bilingual. It would not help us or help the public service in increasing the supply of bilingual public servants, whether they be unilingual francophones, basically from Quebec, or unilingual anglophones from other parts of the country who are now in a position to be appointed to some of these bilingual positions where the requirement of that particular position is not immediate. If the deputy head can make administrative arrangements to provide service to the public or service to other public servants by other means, it enables these unilingual candidates to be appointed and given an opportunity to become bilingual within a specified period of time.

The Joint Chairman (Senator Murray): Your final question, Mr. Herbert, in this first round.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, I am going to take up a final question by just saying that I am not satisfied—I do not understand. I do not understand the difference between filling a position after a unilingual has left a position or filling the same position after a bilingual has left it, and I will go one step

[*Traduction*]

représente que 16.1 p. 100 de toutes les nominations à des postes bilingues. Comme je l'ai fait remarquer, ce pourcentage a connu une augmentation radicale pendant l'exercice 1981, et ce, même avant que nous ayons délégué aux sous-ministres et à un ou deux paliers immédiatement subordonnés les pleins pouvoirs leur permettant d'approuver les mesures de dotation impérative. Nous avons ainsi remarqué une augmentation très nette du recours à la dotation impérative, qui, soit dit en passant, remonte seulement à 1977, comme vous vous le rappellerez sans doute. De 1973 à 1977, on ne procédait en effet que par voie de dotation non impérative ou, si vous préférez, de nominations conditionnelles.

Les critères utilisés pour identifier le poste exigeant une dotation impérative sont en place depuis deux ans. Un nouveau critère fut ajouté, il y a peu, à la liste pour le cas des postes bilingues occupés pendant trois ans par un titulaire unilingue qui avait certains droits en raison, par exemple, de son âge ou de l'engagement Pearson, postes bilingues qui deviennent vacants et qui, désormais, ne peuvent être comblés que par la voie de la dotation impérative, aux termes des nouvelles politiques énoncées par le gouvernement. Voilà donc le nouveau critère qui a été ajouté à la liste. Ce que je veux dire ici, c'est qu'en insistant sur la dotation impérative, nous pouvons nous attendre à ce qu'elle soit utilisée très régulièrement, conformément aux cinq critères qui ont été établis pour déterminer si un poste devait être ou non doté de cette manière. Si la dotation est urgente en raison des exigences du service, les critères précisent automatiquement qu'un poste qui devient vacant doit être comblé de manière impérative.

Pourquoi alors ne pas généraliser cette règle à tous les autres postes bilingues; c'était cela, je crois, votre deuxième question. Comme j'ai essayé de le signaler dans ma déclaration préliminaire, une telle démarche aurait pour effet de faire passer d'un groupe à l'autre les employés déjà bilingues. Par conséquent, cela ne nous aiderait nullement, pas plus d'ailleurs que la fonction publique, à accroître notre réservoir de fonctionnaires bilingues, qu'il s'agisse de francophones unilingues que nous allons le plus souvent chercher au Québec, ou d'anglophones unilingues provenant des autres régions du Canada qui, à l'heure actuelle, ont les qualifications requises pour une nomination à un poste bilingue, lorsque les caractéristiques linguistiques du poste en question n'exigent pas une application immédiate. Si le sous-chef peut, par l'un ou l'autre arrangement d'ordre administratif, faire en sorte que le service fourni au public ou à d'autres fonctionnaires puisse l'être d'une autre façon, à ce moment-là, les candidats unilingues peuvent être nommés et avoir le loisir de devenir bilingues au bout d'un certain temps.

Le coprésident (le sénateur Murray): Ce sera votre dernière question, monsieur Herbert, pour le premier tour.

M. Herbert: Monsieur le président, je profiterai plutôt du temps qu'il me reste pour exprimer mon mécontentement, parce que je ne comprends toujours pas. Je ne comprends pas la différence qu'il y a entre le fait de doter un poste abandonné par un unilingue et le fait de doter le même poste abandonné

[*Text*]

further. As you are aware, Mr. Chairman, I was opposed to the change that happened in recommendation No. 6 because I was not present at the time. However, I have completely changed my mind. I not only support recommendtion No. 6, but I bring the date forward from 1983 to January 1, 1982. That is how strongly I feel about it and I make no bones about that at all, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Herbert.

Voilà pour les . . . Oh, je m'excuse, monsieur Deniger.

M. Deniger: Merci, monsieur le président. Je commençais à m'inquiéter.

Si vous me permettez, monsieur Gallant, je ferai deux commentaires avant de vous poser quelques questions sur la formation linguistique et sur la langue de travail. Je dois vous avouer que je suis un peu déçu que vous n'ayez pas eu le temps de prendre connaissance des documents de l'Alliance de la Fonction publique et de l'Institut professionnel de la Fonction publique qui ont comparu la semaine dernière. Les accusations qu'ils ont portées étaient plutôt sérieuses, et j'aurais cru que, comme président de la Commission de la Fonction publique, votre première préoccupation aurait été de répondre à ces accusations. J'espère que vous pourrez communiquer par écrit avec les membres du Comité pour leur faire part de vos commentaires.

Deuxièmement, à l'erratum de la page 3a que vous avez lu ce matin, vous dites ceci:

> Certaines disciplines, telles que l'aéronautique ou l'astronomie, ne sont actuellement enseignées que dans les universités anglophones . . .

Je suis un peu curieux parce que sur la rive Sud, pas dans mon comté, mais juste à l'est de mon comté, au CEGEP Édouard-Montpetit par exemple, on a un centre d'aéronautique, et à la faculté de Génie de l'Université de Montréal, on forme aussi des ingénieurs avec une formation en aéronautique. Et Pratt & Whitney, qui est le principal employeur de la rive Sud, ne semble pas avoir tellement de difficulté à recruter du personnel.

Je dois vous avouer, monsieur Gallant, que je ne m'offusque pas de cela. Au contraire, cela me réjouit, parce que cela va me donner plus de poids lorsque je vais essayer de convaincre les ministre du cabinet Trudeau de construire leur centre d'aéronautique national sur la rive Sud à Montréal.

Monsieur Gallant,en ce qui concerne d'abord et avant tout la formation linguistique, le sénateur Hastings faisait état tout à l'heure d'une certaine contradiction entre ce que disait l'Alliance la semaine passée, qui parlait de coupures de 300 employés, et ce que votre témoin disait tout à l'heure, c'est-à-dire 60.

[*Translation*]

par un bilingue, et j'irais même un peu plus loin. Comme vous le savez, monsieur le président, j'étais opposé à la modification apportée à la recommandation numéro 6 parce que j'étais absent à l'époque. Toutefois, j'ai depuis lors complètement changé d'avis. Non seulement recommanderais-je maintenant la recommandation numéro 6, mais j'en avancerais même la date au 1er janvier 1982, ce qui prouve à quel point je suis d'accord, et je ne tiens absolument pas à faire valoir quelque objection que ce soit.

Le coprésident (le sénateur Murray): Je vous remercie, monsieur Herbert.

Now this concludes—oh, I am sorry, Mr. Deniger.

Mr. Deniger: Thank you Mr. Chairman. I was getting nervous.

If you do not mind, Mr. Gallant, allow me two comments before I put to you a few questions on language training and language of work. I must admit I am a trifle disappointed to hear you saying that you have not had the time to go through the documents submitted by the Public Service Alliance and the Professional Institute of the Public Service whose representatives appeared here last week. The charges they made were rather serious and I would have believe that, in your capacity of President of the Public Service Commission, your first concern would have been to rebuke those charges. I would hope that you will be in a position to send us your comments in writing in this matter.

Secondly, in your erratum to page 3 of your brief, you say:

> Certain disciplines, such as aeronautics or astronomy, are for the moment taught only in anglophone universities.

I am a trifle curious since on the southern shore, just east of my riding, you have for instance the CEGEP Édouard—Montpetit which has a centre of aeronautics, and the Faculty of Engineering of Montreal university has also a program in aeronautical engineering. Pratt and Whitney, the first and foremost employer on the southern shore, do not seem to have particular problems in hiring personnel in this field.

However, Mr. Gallant, I must admit that I do not take offence. On the opposite, I am comforted since this will give that more weight to my arguments when I am going to try and convince the ministers in Mr. Trudeau's Cabinet to build the national aeronautical centre in Montreal on the southern shore.

Firstly, Mr. Gallant, in terms of linguistic training, Senator Hastings has been alluding a while ago to what amounted to a certain contradiction between the figure quoted last week by the alliance which told us of a reduction of 300 positions, and the figure quoted earlier by your colleague, which was 60 persons only.

[*Texte*]

• 1055

J'imagine que l'Alliance, monsieur Gallant, se fiait au document de février 1981 que vous aviez déposé ici. Je cite:

> Cette réduction nécessita une consolidation des ressources humaines... qui entraînera l'identification de 383 employés excédentaires à la Direction générale de la formation linguistique.

J'imagine que c'est de là que vient le chiffre de 383. Monsieur Gallant, pourriez-vous nous indiquer combien d'inscriptions à la formation linguistique la Commission a eu à traiter en 1977, 1978, 1979 et 1980?

M. Gallant: Monsieur le président, pendant qu'un de mes adjoints trouve le bon tableau, je pourrais demander à M. Tremblay de faire quelques commentaires au sujet des accusations auxquelles monsieur a fait allusion et qui ont été formulées par les syndicats quant à la formation linguistique et aux tests linguistiques. Si j'ai dû malheureusement donner la priorité à d'autres choses, par exemple je comparaissais devant le Comité des prévisions budgétaires en général la semaine dernière, la Commission a tout de même fait du travail sur ces documents. Je pourrais demander à M. Tremblay de vous faire part de quelques commentaires préliminaires, sans toutefois que cela nous empêche de vous communiquer par écrit une réponse formelle de la Commission de la Fonction publique.

Le coprésident (sénateur Murray): Monsieur Tremblay.

M. Tremblay: Merci, monsieur le président.

M. Deniger parlait des quatre points majeurs soulevés par l'un ou l'autre ou les deux syndicats qui se sont présentés devant vous. On parlait d'abord de la crainte de voir la Commission ou le gouvernement imposer 100 p.100 de dotation impérative dans la dotation des postes bilingues. Je pense que M. Gallant a quand même donné ce matin sa vision des choses et les raisons pour lesquelles la progression de la dotation impérative devrait être graduelle et non pas soudaine. Je pense que cela répond au moins à quelques-unes des préoccupations des agences syndicales.

En ce qui concerne la formation linguistique, je pense que c'était lié au premier point: les représentants syndicaux manifestaient leur inquiétude devant la diminution de la formation linguistique et le fait que la formation linguistique ne soit pas liée aux exigences qu'impose le travail aux employés. De fait, on aurait aimé que la formation linguistique soit plus concrète et permette davantage aux employés, une fois de retour dans leur milieu de travail, de mettre en pratique leurs connaissances acquises. Peut-être que M. Lapointe, lorsqu'il prendra la parole tout à l'heure, pourra commenter davantage.

A ce chapitre, la Commission de la Fonction publique a inauguré il y a maintenant deux ans un nouveau programme de formation linguistique davantage orienté sur la communication, sur la performance en milieu de travail. Ceci devrait, en partie en tout cas, répondre à la critique que les centrales syndicales ont émise.

Troisièmement, les syndicats ont affirmé que la politique gouvernementale sur la prime accordée aux employés bilingues

[*Traduction*]

I imagine, Mr. Gallant, that the Alliance was referring to the 1981 document that you tabled with the Committee.

> This decrease made it necessary to consolidate human resources... a consolidation followed by the identification of 383 surplus employees in Language Training Branch.

I assume that this is where the 383 figure comes from. Could you tell us, Mr. Gallant, how many applications for language training the commission received in 1977, 1978, 1979 and 1980?

Mr. Gallant: While my assistants are looking for the correct figures, Mr. Chairman, I will ask Mr. Tremblay to comment on the accusations referred to by the gentleman, which were made by the unions and were directed against language training and tests. I unfortunately had other priorities—last week I appeared before the Miscellaneous Estimates Committee—but the commission did manage to work on these documents. I could ask Mr. Tremblay to make a few preliminary comments and then have the commission send you a formal answer in writing.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Tremblay.

Mr. Tremblay: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Deniger referred to the four main points raised by one or the other or both unions that appeared before the Committee. They were afraid that the commission or the government would impose imperative staffing for all bilingual positions. Mr. Gallant has presented his views and told you why imperative staffing should be gradual, and not sudden. I think that that responds to at least a few of the unions' concerns.

With respect to language training, I think that it goes back to the first point: the union representatives expressed concern that there is less language training and that it is not necessarily related to the requirements of the job. They would like language training to be more practical so that employees would be able to use what they have learned when they go back to work. Perhaps Mr. Lapointe could comment on this at greater length when it is his turn to speak.

Two years ago, the Public Service Commission inaugurated a new language training program that is more oriented towards communication and performance in the work place. This should answer the unions' criticism, at least in part.

The unions also stated that the government's policy on the bilingualism bonus was somewhat ridiculous. I think that that

[*Text*]

était quelque peu loufoque, si je me souviens bien de leur terme. De fait, cette politique est de la responsabilité du secrétariat du Conseil du Trésor, mais j'aimerais recevoir personnellement les détails sur lesquels se fonde l'argument qu'ils ont invoqué, à savoir qu'il y a des employés unilingues dans des postes bilingues qui reçoivent la prime. C'est une situation qui nous est inconnue, en tout cas.

Un quatrième et dernier point, et je pense que les représentants syndicaux ont eu raison de faire état de cette préoccupation, concernait les tests de la Commission de la Fonction publique. On disait que les moyens par lesquels on mesure la capacité de s'exprimer dans la langue seconde n'étaient pas suffisamment reliés au milieu du travail. La Commission de la Fonction publique a entrepris de réviser l'ensemble de ces tests pour mesurer les niveaux de connaissances linguistiques. C'est un groupe de travail qui devra produire de nouvelles normes linguistiques de sélection et de nouveaux tests linguistiques, de telle sorte qu'on puisse davantage mesurer la connaissance pratique que les fonctionnaires doivent avoir lorsqu'ils retournent dans le milieu de travail. Alors, nous nous orienterons davantage vers la mesure de la performance des individus en milieu de travail plutôt que sur la mesure de la connaissance acquise.

• 1100

Je pense que ce sont, si ma mémoire est fidèle, les quatre points majeurs qu'ont soulevés les centrales syndicales.

M. Deniger: Les inscriptions . . .

M. Gallant: Peut-être que M. Lapointe pourrait maintenant répondre à la question qui a été posée.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Lapointe.

M. Lapointe: Monsieur le président, en ce qui a trait au nombre de personnes qui suivent des cours à la Commission de la Fonction publique, j'aimerais préciser qu'il n'y a pas seulement la Commission de la Fonction publique qui donne de la formation linguistique; il y a beaucoup de formation qui se fait également dans les ministères ou par l'entremise de l'entreprise privée.

En ce qui a trait aux fonctionnaires qui viennent à la Commission de la Fonction publique, de 1976 à 1980, le nombre s'est maintenu, je ne peux pas vous donner de chiffres exacts, je pourrai vous les faire parvenir, à environ 10,000 ou 12,000; ce sont les candidats qui ont suivi de la formation. L'année dernière, il y avait environ 10,500 fonctionnaires en formation linguistique, et cette année, il y en a environ 8,000. Maintenant, le nombre de candidats en formation ne reflète pas nécessairement la qualité de la formation. S'il y a plus de gens qui viennent en formation intensive et continue, il y a peut-être moins de candidats, mais une meilleure formation. Et selon qu'il y a plus de gens qui prennent de la formation partielle, le nombre peut être plus considérable, mais l'objectif atteint dépend de l'intensité de la formation reçue. Plus la formation est intensive, plus elle est rentable. Plus elle est partielle, moins elle l'est.

[*Translation*]

is the term they used. In fact, this policy is the responsibility of the Treasury Board secretariat, but I would personally like to have the information on which they based their argument to the effect that there are unilingual employees in bilingual positions who are getting the bonus. If this type of situation exists, we are not aware of it.

The fourth and last point dealt with the tests administered by the Public Service Commission and I think the union representatives were right in expressing their concern. They said that the methods used to measure the ability to express oneself in a second language were not related closely enough to the working environment. The Public Service Commission has undertaken a complete review of the tests used to determine levels of competence. This will be done by a task force that will be producing new selection criteria and new language tests so that we will be better able to measure the level of competence an employee must have to be able to function in the work place. So, we are placing more emphasis on measuring the performance of more individual employees in the work place, rather than measuring the knowledge acquired.

These are, if I remember correctly, the four main points raised by the unions.

Mr. Deniger: The number of applications . . .

Mr. Gallant: Perhaps Mr. Lapointe could answer that question.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Lapointe.

Mr. Lapointe: I would first like to point out, Mr. Chairman, that the Public Service Commission is not the only one who provides language training courses; these courses are also given within the departments or by private companies.

The number of government employees taking the Public Service Commission's language training courses between 1976 to 1980 remains stable at approximately 10,000 or 12,000. I do not have the exact figures, but I could send them on to you. Last year, approximately 10,500 employees took language training and this year, the figure is about 8,000. The number of employees enrolled in the courses does not necessarily reflect the quality of the training. If more people take intensive, long-term courses, there will be fewer employees enrolled overall, but they will get better training. A lot of people may take part-time courses, so the numbers are higher, but the results depend on the intensiveness of the training. The more intensive a course is, the better the result. Less intensive courses produce poorer results.

[*Texte*]

M. Deniger: Mon temps est presque écoulé, monsieur le président . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): En principe, c'est vrai, monsieur Deniger, mais je vais vous laisser encore quelques minutes pour compenser . . .

M. Deniger: Merci. C'est juste, ce que vous dites, à savoir que la quantité et la qualité ne vont pas nécessairement de pair. Il me semble cependant qu'il y a une certaine présomption lorsque le nombre diminue. Encore une fois, je me réfère à un document que déposiez vous-même au mois de février dernier. On parle de 19,000 en moyenne entre 1973 et 1979, et là vous me parlez d'une moyenne inférieure de près de 7,000 ou 9,000 maintenant. Evidemment, s'il y a beaucoup de cours qui se donnent à l'intérieur de la boîte même, peut-être que cela peut compenser. Mais vous allez comprendre qu'il y a une présomption d'un certain relâchement, et c'est ce qui m'inquiète énormément.

D'ailleurs, j'ai une question plutôt technique à poser. Supposons qu'en 1976, j'étais avocat; donc, j'étais classé LA 2, et c'était un poste bilingue, classé B. Je passe mes examens avec tous les honneurs et tous les diplômes que cela me rapporte, et j'ai ma prime. J'ai ensuite la chance d'obtenir un poste SX, qui est aussi classé B, mais ce poste-là m'est offert en 1980. Est-ce que je dois passer de nouveau le test linguistique ou si le fait de l'avoir passé en 1976 me donne un certificat à vie?

M. Gallant: Monsieur le président, rien que le fait de passer l'examen ne donne pas un certificat à vie, mais il y a un processus spécial pour éviter aux individus d'avoir à se soumettre de façon répétée au test. Ceux qui sont reconnus comme étant pleinement bilingues ont, par ce processus spécial, à toutes fins pratiques une exemption à vie, mais non pas les autres.

M. Deniger: Je voudrais être inscrit pour le deuxième tour, monsieur le président. Mais vous avez entièrement raison, monsieur Gallant, et cela ressort depuis les premières audiences de ce Comité, quand vous dites que vous, vous pouvez faire votre possible, mais que vous prêchez dans le désert si à l'intérieur de chaque ministère, l'équipe de gestion n'y accorde pas la priorité requise et ne donne pas elle-même l'exemple.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Deniger. Oui, monsieur Gallant.

M. Gallant: Monsieur le président, est-ce que je pourrais tout simplement rappeler que du point de vue de la gestion, il y a des progrès qui ont été réalisés, qui sont en cours et dont les résultats positifs seront peut-être plus visibles avec le passage d'encore quelques mois, voire même quelques années. Pour ma part, je mise beaucoup sur les procédures mises en place par l'autorité gouvernementale pour, non seulement, encourager la haute gestion à donner suite aux politiques du gouvernement, mais, dans certains cas, pour faire un suivi de très près par du *monitoring* de plan des langues officielles et d'autres procédures comme les mécanismes d'évaluation du rendement des gestionnaires, mesure qui pourrait s'avérer fort efficace avec le temps.

[*Traduction*]

Mr. Deniger: My time is almost up, Mr. Chairman . . .

The Joint Chairman(Senator Murray): On principle, Mr. Deniger, you are right, but I will give you a few more minutes to make up for . . .

Mr. Deniger: Thank you. You are right in saying that quantity and quality do not necessarily go hand in hand. I do feel, however, that we make certain assumptions when the number of participants decreases. Once again, I would like to refer to the document that you tabled last February. It seems that the average was 19,000 between 1973 and 1979 and yet you have just referred to an average of 7,000 to 9,000. The fact that a lot of courses are given outside or within the departments themselves make up for this. On the other hand, you can understand why we would assume that things have slackened off, and this is what worries me so much.

I also have a technical question for you. Supposing that in 1976, I was a lawyer. I was classified as an LA 2, which is a bilingual position, level B. I passed my exams with top honours and get whatever certificates that involves, and I get the bonus. In 1980, I get a chance to move into an SX position, which is also a B level position. Do I have to pass the language test again or does the fact that I passed it in 1976 make me qualified for life?

Mr. Gallant: The fact that you passed the exam does not mean that you are qualified for life, but there is a special process so that individuals do not have to take tests time and time again. Through this special process, employees who are recognized as being fully bilingual are for all intents and purposes exempt for the rest of their lives, whereas others are not.

Mr. Deniger: I would like to be put down for the second round, Mr. Chairman. You are absolutely right, Mr. Gallant, when you say that you can do everything in your power, but that you will be preaching to an empty church if officials in each department do not make this a priority and set the example themselves. This was one of the first things to come out when the Committee started sitting.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Deniger. Yes, Mr. Gallant.

Mr. Gallant: I would remind you, Mr. Chairman, that in so far as management is concerned, progress has been made and is being made and the results may become more visible in a few months or even in a few years. Personally, I am counting on the procedures the government has put in place not only to encourage management to implement government policies, but also, in certain cases, to closely monitor the official languages plan and other procedures, like the management productivity evaluation mechanisms, which could prove to be very effective.

[*Text*]

• 1105

Le coprésident (sénateur Murray): Avant de procéder au deuxième tour, le coprésident, M. Corbin, aurait une question à poser.

Monsieur Corbin.

Le coprésident (M. Corbin): Avec la permission des membres du Comité, j'aurais une seule question et un bref commentaire.

Monsieur Gallant, vous nous avez déclaré ce matin que l'on vous a consultés, à la Commission, dans l'élaboration des nouvelles directives du Conseil du Trésor. Vous ne nous avez pas dit, cependant, lesquelles de vos recommandations préférées ont été adoptées et lesquelles ont été mises de côté.

Étant donné la nature particulière de ce Comité, et la franchise et l'ouverture d'esprit avec laquelle nous abordons les problèmes concernant l'application de la politique des langues officielles dans tous les organismes du gouvernement fédéral, je me demande si vous seriez prêt à nous dire ce matin, lesquelles parmi vos recommandations préférées le Conseil du Trésor aurait mises de côté? Et, avec toute la franchise que je vous reconnaîs en tout temps, est-ce que vous pourriez nous dire pourquoi il vous apparaît utile que le Conseil du Trésor prête une oreille plus attentive à vos recommandations, surtout à celles qu'il n'applique pas?

M. Gallant: Monsieur le président, en toute franchise, ce processus de consultation est assez diffus, si vous voulez. C'est un processus de consultation aux différents paliers. Par exemple, mes adjoints qui sont ici ont eu des conversations, des discussions, des rencontres avec leurs homologues au secrétariat du Conseil du Trésor tout au long des mois et des années qui ont précédé cette prise de décision des politiques du gouvernement.

Je voudrais vous rappeler que dans le domaine des langues officielles la Commission a très peu à faire selon son mandat statutaire, soit le mandat qui nous donne l'autorité exclusive de faire des nominations dans la Fonction publique. Cependant, cette autorité-là ou ce mandat-là nous permet d'appuyer d'une façon spéciale les objectifs du gouvernement.

Dans tout le reste, dans la formation linguistique, nous ne sommes, à toutes fins pratiques, qu'un pourvoyeur de services à contrat. L'autorité gouvernementale nous a demandé de fournir les services de formation linguistique et de les fournir selon les critères, les principes établis par l'autorité gouvernementale. Ainsi, comme il se doit, c'est la politique du gouvernement qui détermine les conditions d'accès à la formation linguistique et ainsi de suite.

Alors, vous comprendrez que, dans ces circonstances-là, la Commission n'a pas fait une soumission dans un mémoire au Conseil du Trésor pour recommander toute une série de modifications aux politiques gouvernementales. Mais, nous sommes en conversation presque constante à tous les niveaux tout au cours des mois et des semaines.

[*Translation*]

The Joint Chairman (Senator Murray): Before moving on to the second round, the Joint Chairman, Mr. Corbin, has a question.

Mr. Corbin.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): With the Committee's permission, I have one question and a brief comment.

You said this morning, Mr. Gallant, that the commission was consulted when Treasury Board drafted its new directives. However, you have not told us which of the recommendations you preferred were adopted, and which ones were set aside.

Given the special nature of the Committee, and the frankness and open-mindedness with which we confront the problems involved in the implementation of the official languages policy in all federal government organizations, I would like to know whether you would be prepared to tell us which of the recommendations you preferred were rejected by Treasury Board. Could you tell us, with your usual frankness, why you feel it would be useful if Treasury Board were to pay more attention to your recommendations, especially the ones that it chose not to implement?

Mr. Gallant: To be perfectly frank, Mr. Chairman, the consultation process was fairly spread out. It took place at different levels. For example, over the months and years before the policy decision was made, the officials who are here with me this morning had conversations, discussions and meetings with their counterparts in the Treasury Board Secretariat.

I would remind you that under the statutory terms of reference that gives the commission the exclusive authority to make appointments in the Public Service, our involvement in official languages is very limited. However, these terms of reference do authorize us to give special support to government objectives.

Insofar as all the rest of it is concerned, and in language training, all we do, for all practical purposes, is provide services under contract. The government has asked us to provide language training services according to the standards and principles it has set out. Thus, access to language training is governed by government policy, as it should be.

You will understand that under those circumstances, the commission did not submit a brief to Treasury Board recommending a series of policy changes. But we do have an on-going dialogue at all levels over the months and weeks.

[*Texte*]

• 1110

Peut-être que M. Tremblay ou M. Lapointe pourraient donner quelques exemples de situations où nous avions certaines réserves ou bien où nous aurions aimé aller peut-être un petit peu plus loin, mais comme il se doit, c'est l'autorité politique qui décide puisque c'est cette même autorité qui en a la responsabilité.

Florent, est-ce qu'il y aurait des exemples dans ton domaine?

M. Tremblay: Monsieur le président, en fait, je ne sais pas si je vais répondre directement à la question ou si je peux répondre directement à la question.

Le coprésident (M. Corbin): Parlez-nous des points chauds.

M. Tremblay: En fait, je voudrais peut-être soulever un point et je ne pense pas que cela fasse nécessairement l'objet d'un désaccord total entre le secrétariat du Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique. Il est bien connu que la Commission de la Fonction publique est très réticente à voir s'ajouter de plus en plus de procédures sur le système de dotation. Je pense qu'il est peut-être un peu facile de pénétrer dans les langues officielles, à travers le processus de dotation, et le rendre ainsi extraordinairement lourd. Ce qui a, à mon humble avis, la conséquence de le rendre tellement lourd, que les gestionnaires du gouvernement réagissent très négativement au programme et aux politiques des langues officielles. Non pas que les gestionnaires du gouvernement sont contre les objectifs, mais ils sont contre les moyens que l'on choisit parce qu'ils sont trop durement bureaucratiques.

Alors, dans cet esprit-là, je pense que la Commission n'a pas de grand secret. Par exemple, lorsqu'on suppose que les nouveaux employés qui entreront dans la catégorie EX devront rencontrer un minimum de niveau B, la Commission était d'avis que les commissaires devraient retenir l'autorité d'approuver des cas d'exception dans le cas où des individus auraient oeuvré très longtemps dans un milieu unilingue et n'auraient pas eu la chance d'apprendre l'autre langue.

L'exemple qui me vient à l'esprit, et le député de Jonquière sera sans doute de mon avis, si le nouveau directeur du Centre des données fiscales à Jonquière . . . si on finit par le construire, évidemment, . . .

M. Marceau: Il sera terminé d'ici six mois, monsieur le président.

M. Tremblay: Alors, si ce nouveau directeur du Centre des données fiscales décide un jour de venir poursuivre sa carrière à Ottawa et qu'il n'a pas eu l'occasion d'apprendre la langue anglaise, alors il faut que les commissaires retiennent l'autorité de permettre à cet individu d'aller en formation linguistique et par la suite d'être nommé au niveau EX.

Alors, monsieur le président, c'est un peu le genre de discussions que nous avons et, encore une fois, j'insiste, je ne voudrais pas laisser l'impression que le secrétariat du Conseil du Trésor est nécessairement opposé à certains droits.

[*Traduction*]

Maybe Mr. Tremblay or Mr. Lapointe could give you some cases where we were putting some qualifications or where we would have like to go a bit further but as is proper, it is a political authority which takes the decision, having also the responsibility.

Florent, could you give us some examples in your field?

Mr. Tremblay: Mr. Chairman, I do not know if I will answer directly your question or if I can answer directly this question.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Are you talking about hot spots?

Mr. Tremblay: I will maybe raise a question and I do not think that there will be necessarily a total disagreement between the Treasury Board secretariat and the Public Service Commission. It is well known that the Public Service Commission hesitates a lot to add more and more procedures in the staffing process. Maybe it is too easy to use the staffing process to get into the official languages field and make it a pretty heavy system. In my humble opinion, the consequence is that the system is so heavy that the government management is very negative on the official languages program and politics. It is not because these managers are against the objectives but they are against the means which have been chosen because they are far too heavy in a bureaucratic way.

So, in that kind of spirit, I think the commission is pretty clear. For example, when we assume that the new employees who will enter the EX category will have to meet a minimum B level, the commission believes that the commissioners should keep the right to approve exceptional cases, where some people have had long-term employment in an unilingual milieu and have not had any possibility of learning the other language.

I am just thinking about the case, and the honourable member from Jonquière will, I am sure, agree, the case of the new manager of the Centre of Taxation Data in Jonquière . . . if it is ever built . . .

Mr. Marceau: It will be completed in six months, Mr. Chairman.

Mr. Tremblay: So, if this new manager decides one day to come to Ottawa to pursue his career and if he has not the opportunity to learn the English language, the commissioners should keep the power to allow this person to be sent to a language training and then, after, to be appointed at the EX level.

So, Mr. Chairman, this is about what we have discussed and once more I would not like to give the impression that the Treasury Board secretariat is always against certain rights.

[*Text*]

Le coprésident (M. Corbin): Essentiellement, vous considérez les récentes directives du Conseil du Trésor comme encore trop bureaucratiquement lourdes et inutilement compliquées. Elles présentent des possibilités d'évasion, des possibilités d'interprétation différente. C'est cela le problème fondamental. Même si vous êtes d'accord avec l'objectif, la méthode employée, selon vous, est inutilement compliquée, n'est-ce pas? C'était mon dernier commentaire, monsieur le président.

M. Gallant: Eh bien, monsieur le président, je pense que j'aimerais, pour répondre plus adéquatement à la question de M. Corbin, d'abord, demander à mon collègue, M. John Edwards, de vous parler brièvement de notre préoccupation au sujet de l'impact de ces mesures-là sur les délais dans le processus de dotation. Et, M. Lapointe pourrait ajouter des détails au sujet de nos consultations dans le domaine des politiques qui touchent la formation linguistique et notamment l'accès à la formation linguistique.

Mr. Edwards: Mr. Chairman, perhaps I can give an example to show the kind of discussion which took place prior to the announcement of the new policies. As regards the general objective, we have strongly favoured the idea that aptitude testing be required to determine whether or not someone has a reasonable chance of becoming bilingual. However, when we agreed with Treasury Board that this change should be made, there was considerable discussion, and very real concern over the impact this change would have on the length of time the staffing process takes. There is very real concern that we might end up in a lengthy, legalistic, procedural wrangle every time, or a large proportion of the time, that an individual was informed that he or she did not have, in our judgment, by our tests, a reasonable chance to become bilingual.

• 1115

These discussions went on for a very considerable period of time, and whilst we still retain some concern—it is early days yet—we do believe the number of occasions, the proportion of occasions, where this will be a problem will be comparatively small, primarily because about 75 per cent, as we mentioned earlier today, of people coming into bilingual positions are, in any case, meeting in advance the requirements of those jobs.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci, monsieur Edwards. Monsieur Lapointe, avez-vous un mot à ajouter?

M. Lapointe: J'aurais deux points à ajouter. Je crois que les politiques de 1977 et les modifications politiques de 1981 donnent davantage de responsabilités au ministère ou à l'organisme fédéral responsable de la formation. Et, s'il y a une chose qui fait peut-être un peu défaut dans les modifications politiques, c'est des moyens plus spécifiques à être déterminés pour que les ministères partagent pleinement cette responsabilité.

Un domaine où, je crois, on pourrait être encore plus spécifique, c'est celui de l'identification des besoins. La Commission de la Fonction publique a mis sur pied un nouveau programme de formation linguistique qui ne peut être efficace qu'en autant que dans les ministères ,les besoins« langagiers»

[*Translation*]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): So you consider essentially that the recent instructions from the Treasury Board were too heavy, in a bureaucratic sense, and unnecessarily complicated. There are also loopholes and we can interpret them in different ways. This is the basic difficulty and even if you agree with the objective, the method which is used, as you say, is unnecessarily complicated, is it not? This was my last remark, Mr. Chairman.

Mr. Gallant: Mr. Chairman, I think that I would like to, in order to answer more adequately Mr. Corbin's question, ask Mr. John Edwards, my colleague, to tell you in a brief way what is our concern about the consequences of these measures, about the delays in the staffing process. Mr. Lapointe could give you details about our consultations in the field of politics about linguistic training and especially about the access to linguistic training.

M. Edwards: Monsieur le président, peut-être puis-je vous donner un exemple de ces discussions qui ont eu lieu avant qu'on ait publié ces nouvelles politiques. Pour ce qui est de l'objectif d'ensemble, nous sommes très en faveur de cette idée d'évaluer les aptitudes afin de déterminer si, oui ou non, quelqu'un pourrait devenir bilingue. Toutefois, lorsque nous nous sommes mis d'accord avec le Conseil du Trésor sur le fait qu'il fallait apporter cette modification, on n'en a pas moins discuté de façon très approfondie des répercussions qu'aurait cette modification quant à la durée de tout ce processus de dotation. On craint que chaque fois, ou presque, qu'une personne sera avisée qu'elle n'a pas, selon nous, et selon nos tests, des chances raisonnables de devenir bilingue, cela ne crée des conflits à n'en plus finir sur l'aspect de la légalité ou de la procédure.

Ces discussions se sont prolongées pendant pas mal de temps, et bien que nous nous fassions toujours du souci, nous pensons que le nombre d'occasions où cela posera un problème sera comparativement petit, surtout à cause du fait qu'environ 75 p. 100 des gens qui obtiennent des postes bilingues répondent déjà à l'avance aux exigences de l'emploi.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Edwards. Mr. Lapointe, have you anything to add?

Mr. Lapointe: I have two points to make. I believe that the policy of 1977 and a policy change of 1981 confer more responsibility to the department or to the federal agency in charge of the training. And if there is another deficiency in the political change, that is the determination of specific means so that government departments share fully this responsibility.

One field where I believe we could be more specific is the determination of needs. The Public Service Commission has developed a new training program, which will only be efficient if the language needs are well identified in the government departments. And this means a better identification of posi-

[*Texte*]

sont bien identifiés. Et, cela veut dire peut-être une meilleure identification des postes et une identification plus spécifique des besoins rencontrés quand ils viennent en formation. On aurait beau avoir un nouveau programme bien structuré et qui serait très efficace pour permettre aux gens de rencontrer les besoins fonctionnels de leur poste, si dans le ministère une identification de ces besoins n'est pas bien faite, on pourrait peut-être encore végéter pendant quelques années. Et je crois qu'il faut absolument, tant du côté du ministère que de celui de l'organisme, que l'identification des besoins soit bien faite.

Nous avons déjà mis à la disposition des ministères, ou nous allons le faire prochainement, un outil qui leur permet de commencer à faire cette identification des besoins «langagiers», et je crois que c'est là un des points majeurs pour essayer de faire du progrès au niveau de la formation comme apport ou support au bilinguisme.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci, monsieur Lapointe.

On passe maintenant au deuxième tour. J'ai M. Marceau

followed by Mr. Kilgour, Mr. Herbert et M. Deniger, each for 10 minutes. Monsieur Marceau.

M. Marceau: Merci, monsieur le coprésident.

Inutile de dire, monsieur le président de la Fonction publique, que vous êtes un galant homme. Mais, vous semblez sous-estimer vos responsabilités et votre rôle en ce qui a trait à la question du bilinguisme. Et je me réfère au rapport de 1980 du commissaire aux langues officielles où on dit que la Commission de la Fonction publique joue un rôle fondamental dans l'application de la politique gouvernementale des langues officielles. On énumère vos responsabilités qui semblent assez importantes, la fixation des normes, la formation linguistique, l'évaluation des connaissances. Et, on dit, tout compte fait, et c'est le jugement du commissaire aux langues officielles, que les réalisations de la Commission cette année en ce qui concerne les éléments linguistiques de sa mission sont plutôt maigres . . . Il semble par moment qu'elle soit bien davantage préoccupée d'accumuler les statistiques que d'exercer son autorité . . .

Avec le sourire que je vois aux coins de vos lèvres, j'aimerais que vous ajoutiez vos commentaires sur la pertinence ou l'impertinence de ces commentaires.

M. Gallant: Monsieur le président, je n'ai jamais voulu sous-entendre que la Commission ne joue pas un rôle très important dans la mise en oeuvre des politiques du gouvernement dans le domaine des langues officielles. Au contraire, en partie en raison de nos responsabilités statutaires et peut-être surtout en raison des responsabilités qui nous ont été déléguées, nous jouons effectivement un rôle très important dans cette mise en oeuvre.

• 1120

Mais les politiques des langues officielles, y compris celles qui déterminent les conditions d'accès à la formation linguistique et ainsi de suite, sont une responsabilité exclusive du

[*Traduction*]

tions and a more specific identification of needs occuring when these people come for training. Even if you have a well-structured new program which will meet the functional needs of the position in question, if within the government department the identification of this need is not really well done, things could drag for a long time yet. I think it is imperative that needs identification be well done both from the side of the department and of the federal agency.

Government departments have already at their disposal a means allowing them to start to make this identification, and I believe that this is a major point if we want to improve training to contribute to bilingualism.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Lapointe.

Let us pass to the second round. I have Mr. Marceau,

suivi de M. Kilgour, M. Herbert et M. Deniger, qui ont chacun dix minutes. Mr. Marceau.

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Chairman.

No need to say that you are a smart person. But it seems that you underestimate your responsibilities and the part you have to play concerning the bilingualism question. If I refer to the 1980 report of the Official Languages Commissioner, it is said that the Public Service Commission plays a key role in the administration of the government policy of official languages. You can see there your responsibilities which seem quite substantial, the establishment of standards, the language training, the knowledge assessment. And the Official Languages Commissioner concludes that the commission achievements of that year concerning the language part of its mandate are rather shallow. At certain occasions it seemed that it is more preoccupied by building up statistics than by exercising its authority.

Could you tell me how pertinent these observations are.

Mr. Gallant: Mr. Chairman, I never tried to say that the commission does not play a key role in the development of government policy in the field of official languages. On the contrary, partly because of our statutory responsibilities and partly because of the responsibilities which have been transferred to us, we do play a key role in the development of these policies.

But the official languages policies, including those which determine the conditions of access to linguistic training, et cetera, fall within the exclusive jurisdiction of the Treasury

[*Text*]

Conseil du Trésor, du gouvernement. C'est cette distinction-là que j'ai voulu faire. En ce qui concerne par exemple la langue de travail, c'est un domaine où la Commission, par ses interventions, a un impact, mais la Commission n'est pas l'agence qui a la responsabilité d'énoncer des politiques et de mettre sur pied des procédures pour contrôler la langue de travail. Cela relève de la compétence du Conseil du Trésor.

Mon ami le commissaire aux langues officielles dit que les réalisations de la Commission cette année, et cela se rapporte à l'année dernière, en ce qui concerne les éléments linguistiques de sa mission sont plutôt maigres, et il ajoute qu'il semble par moments qu'elle soit bien davantage préoccupée d'accumuler des statistiques que d'exercer son autorité. Je suis certain que mon ami le commissaire me permettra de ne pas partager son opinion. Je crois que nous avons effectivement fait un travail sérieux pour tenter d'avoir une meilleure information, pour avoir une information concrète, parce que nous croyons que c'est avec une meilleure information que nous réussirons tous ensemble à nous convaincre de la nécessité de faire davantage. C'est avec une meilleure information que nous verrons là où il faut absolument améliorer notre performance. Quand je dis «notre performance», je ne parle pas seulement de la nôtre à la Commission de la Fonction publique, mais aussi de celle de tous les sous-ministres dans chacun des ministères.

Nous pourrions, si le Comité le désirait, vous soumettre le rapport qui avait été préparé au sein de la Commission en réponse à ces commentaires du rapport de notre ami le commissaire aux langues officielles.

Le coprésident (M. Corbin): Nous voulons sûrement ce rapport, monsieur Gallant. Si vous voulez l'envoyer au greffier . . .

M. Gallant: D'accord.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Marceau.

M. Marceau: Monsieur Tremblay, si je comprends bien ce que vous voulez nous dire sur les directives concernant le bilinguisme qui vous semblent bureaucratiques, c'est un peu comme dans la vieille chanson: «Tout le monde veut aller au ciel, mais personne ne veut mourir»! Vous avez exprimé une idée qui me semble aller assez loin. Vous semblez dire qu'après 12 ans d'existence de la Loi sur les langues officielles et avec le peu de progrès qu'on a connu, même en insistant davantage, il n'est pas possible d'avoir des rouages qui nous permettent d'aller plus loin dans le domaine de l'application du bilinguisme.

Je voudrais faire un seul commentaire. Vous parlez du Centre des données fiscales de Jonquière, et vous me permettez de faire un commentaire sur une injustice qui a été commise à Jonquière. Il y a là 99.9 p. 100 de francophones, et on exige que le poste soit bilingue alors qu'à Winnipeg, où il y a un nombre important de francophones, le poste est unilingue anglais. C'est évidemment ce qui nous porte à conclure qu'il y a souvent deux poids, deux mesures.

Je voudrais peut-être ajouter quelque chose en ce qui concerne l'application du bilinguisme, monsieur Tremblay. Si j'ai

[*Translation*]

Board, of the government. That is the distinction I wished to make. As far as the example of the working language is concerned, that is a sector where the commission can have an impact, but the commission is not the agency responsible for announcing policies and setting up procedures to monitor the working language. That, again, is the responsibility of the Treasury Board.

My friend the Commissioner of Official Languages said that the commission has not achieved a great deal last year with respect to the linguistic elements of its tasks; he adds that there are times when the commission seems more concerned with gathering statistics than with exercising its authority. I am sure that my friend the commissioner will allow me not to share his opinion. I believe that we have actually done serious work to try to obtain better information, to have specific information, because we believe that, with better information, we will all be able to succeed together in convincing ourselves of the need to do more. With better information, we will see the areas where we absolutely need to improve our performance. When I say "our performance", I am not speaking only of the performance of the Public Service Commission, but also of the performance of all of the deputy ministers in each of the departments.

If the Committee so desires, we could submit the report which has been prepared in the commission in response to the comments of the report made by our friend, the Commissioner of Official Languages.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): We certainly do want that report, Mr. Gallant. If you could send that to the clerk . . .

Mr. Gallant: Very well.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Marceau.

Mr. Marceau: Mr. Tremblay, if I understand correctly what you are saying on the directives concerning bilingualism, which seem to you to be bureaucratic, it reminds me somewhat of the old ditty: "Everyone wants to go to heaven, but no one wants to die". You stated one idea which seems to me to go quite far. You seem to be saying that, 12 years after the adoption of the Official Languages Act, and with the meagre progress that has been made, it is not possible, even with greater urging, to have a mechanism which will enable us to go further towards the implementation of bilingualism.

I should like to make one comment. You speak of the tax data centre in Jonquière, and I should like to make a comment about an injustice committed in Jonquière. In Jonquière, 99.9 per cent are French-speakers, and one demands that the position be bilingual, while in Winnipeg, where there are very many French-speakers, the position is unilingual English. Clearly, this leads us to conclude that there are often two sets of weights, two sets of measures.

I would perhaps like to add something on the implementation of bilingualism, Mr. Tremblay. If I have understood

[*Texte*]

bien compris, dans le domaine de la langue du travail, la dotation impérative du 31 décembre 1982, c'est une dotation impérative qui est non impérative. D'après ce que vous m'avez décrit, il va y avoir un peu de postes impératifs pour la haute direction et les sous-ministres adjoints, mais il va y avoir un *caveat*: cela va être un exutoire et la plupart des gens pourront avoir des conditions particulières pour ne pas occuper un poste vraiment bilingue. Je ne sais pas si j'ai bien compris la description que vous avez donnée, et si je fais erreur, j'aimerais bien qu'on me le dise. On parle de la dotation impérative au 31 décembre 1982 des sous-ministres adjoints et de la haute direction. Est-ce que vraiment tous ces gens-là, pour occuper ces postes-là, devront être bilingues et être capables de communiquer avec le public, et est-ce qu'ils seront capables également de travailler dans la langue de leur choix?

• 1125

M. Gallant: Monsieur le président, est-ce que vous me permettriez un premier commentaire en réponse au commentaire de M. Marceau?

J'aimerais rappeler qu'après la résolution parlementaire, les procédures qui avaient été mises sur pied pour élaborer et contrôler, à partir du Centre, la mise en oeuvre des politiques des langues officielles se sont avérées extrêmement pénibles, très bureaucratiques, extrêmement compliquées, et c'est ce qui a amené les autorités à commander le rapport Bibeau sur la formation linguistique et d'autres études. C'est aussi ce qui a conduit à l'examen, au niveau des sous-ministres, de ces procédures-là en 1976 et 1977 et qui a abouti en 1977 à une approche beaucoup plus décentralisée. M. Tremblay parle de procédures le moins bureaucratiques possible. On parle beaucoup plus de déléguer une autorité et d'exiger des résultats, des comptes de la part du sous-ministre et de ses gestionnaires. On peut, à partir de directives, d'ordres du Centre, atteindre un certain niveau de mise en oeuvre des politiques; mais j'ai la conviction qu'on ne peut pas aller au-delà d'un certain niveau de réalisation à partir d'ordres, et qu'il nous faut obtenir l'engagement de la grande majorité des hauts fonctionnaires leur donner l'autorité nécessaire et exiger des comptes. C'est l'orientation générale de la politique du gouvernement et de la Commission depuis 1977.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci, monsieur Gallant. Monsieur Tremblay, vous avez quelque chose à ajouter?

M. Tremblay: Oui, monsieur le président.

Si M. Gallant me le permet, monsieur le président, j'aimerais faire certains commentaires au sujet des réflexions de M. Marceau.

En ce qui concerne la nomination ou bien l'identification bilingue d'un poste à Jonquière, si je me souviens bien, l'honorable Donald Johnston avait dit devant ce Comité qu'il trouvait cela tout à fait injustifiable si les directeurs des autres bureaux, dont celui de Winnipeg, n'étaient pas également bilingues. Et je pense qu'il avait annoncé qu'il étudierait cette question.

M. Marceau: C'est exact.

[*Traduction*]

correctly, as far as the working language is concerned, imperative recruitment from 31 December, 1982, will be non-imperative. From what you have told me, there will be some imperative positions for senior management and for assistant deputy ministers, but there will be a caveat: there will be some loopholes, and most of the people will be able to have specific conditions in order not to hold a truly bilingual position. I am not sure that I have correctly understood the description you gave, and if I am mistaken, I would appreciate it if you would tell me. You referred to imperative staffing on December 31, 1982 for assistant deputy ministers and senior executives. In order to fill these positions, do all these people really have to be bilingual and be capable of communicating with the public, and are they also capable of working in the language of their choice?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, would you allow me to make a first comment in reply to Mr. Marceau's comment?

I would like to point out that after the parliamentary resolution, the procedures which were set up to formulate and control the implementation of official languages policy on a central basis were found to be extremely difficult, very bureaucratic, and extremely complicated. This is what led the authorities to request the Bibeau Report on language training and other studies. This is also what led to the examination at the deputy minister level, of these procedures in 1976 and 1977. In 1977 the result was a much more decentralized approach. Mr. Tremblay is speaking about procedures which are as unbureaucratic as possible. We are speaking much more of delegating authority and requiring results and accounts from deputy ministers and their managers. It is possible by means of directives and orders from the centre to attain a certain level in the implementation of policies, but I am convinced that we cannot go above a certain level through orders. We must obtain a commitment from the large majority of senior executives, give them the necessary authority and demand an accounting. This is the general orientation of government and commission policy since 1977.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Gallant. Mr. Tremblay, do you have anything to add?

Mr. Tremblay: Yes, Mr. Chairman.

If Mr. Gallant will allow me, Mr. Chairman, I would like to make a few comments on Mr. Marceau's remarks.

With respect to an appointment or bilingual designation of a position in Jonquière, if I remember correctly, the honourable Donald Johnston said when he appeared before this committee that he found it completely unjustifiable if directors in other offices, including Winnipeg, were not bilingual as well. And I believe he stated that he would study this question.

Mr. Marceau: That is correct.

[*Text*]

M. Tremblay: Deuxièmement, j'ai eu l'impression, monsieur le président, qu'on m'avait demandé mon avis personnel sur le système bureaucratique qui entoure les langues officielles, et je pense en effet n'avoir donné que mon avis personnel. Je ne voulais pas laisser entendre aux membres du Comité que j'étais contre de nouvelles propositions ou contre le fait qu'on continue à pousser dans le domaine des langues officielles. Il est bien certain, entre autres, que les francophones se retrouvent au bas de l'échelle dans toutes les catégories d'emploi, et c'est une situation, je pense, que les Canadiens d'expression française ne toléreront pas beaucoup plus longtemps.

Ce que je dis, c'est que les agences centrales, y compris la Commission de la Fonction publique, devraient continuer à pousser pour obtenir l'assentiment gouvernemental ou le provoquer, mais sans que ce soit nécessairement traduit tout le temps par un système bureaucratique lourd et, il faut bien l'admettre, assez détestable. C'est simplement ce que je voulais dire.

J'aurais peut-être un autre commentaire à faire. Je voudrais préciser qu'à Ottawa, actuellement, il y a à peu près 25,000 francophones qui travaillent pour le gouvernement du Canada. Au total, on a 43,000 employés bilingues dans les postes bilingues; donc, 18,000 sont des anglophones. Beaucoup de progrès a été accompli, car cela n'existait pas il y a quelques années; toute cette infrastructure est maintenant disponible. Je pense que les agences centrales devraient davantage utiliser le réseau existant plutôt que créer des procédures additionnelles.

Un dernier commentaire, monsieur le président. C'est au sujet de la dotation impérative qui n'est pas de la dotation impérative.

• 1130

Peut-être que M. Jacques Ranger voudrait commenter là-dessus, mais dans le cas des nominations dans la catégorie de la haute direction, il y a quelque chose de très particulier. Une bonne partie des gens qui arrivent dans cette catégorie d'emploi ont été formés dans des régions unilingues du pays. Ce sont des gestionnaires qui montent graduellement dans l'échelle et, par la suite, entrent à Ottawa dans des postes de haute direction.

La seule porte qui reste ouverte, c'est-à-dire le *loophole* qui reste, c'est simplement de permettre aux commissaires de la Fonction publique ainsi qu'au secrétariat du Conseil du Trésor d'approuver la nomination de certains employés qui n'auraient pas encore atteint le niveau B, simplement parce qu'ils n'ont pas eu la chance d'apprendre une autre langue, n'étant pas dans un milieu approprié.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: On the same theme, Mr. Chairman, we have been provided with some material from the Parliamentary Centre, which I will put to you to see if you agree with it:

> However bilingual he may be, a qualified francophone unwilling to work exclusively in English would have access to 43 per cent of the positions in the middle management category and to 70 per cent of the positions in the senior

[*Translation*]

Mr. Tremblay: Secondly, I have the impression, Mr. Chairman, that I was asked for my personal opinion on the bureaucratic system surrounding offical languages, and I believe I only gave my personal opinion. I do not wish to give the impression to members of the committee that I am against these new proposals or against our activities in the area of official languages. It is certainly evident, among other things, that francophones are at the bottom of the ladder in all categories of employment, and this is a situation which I believe French-speaking Canadians will not tolerate much longer.

What I am saying is that the central agencies, including the Public Service Commission, will have to continue to push to obtain or provoke government assent, but this does not always necessarily mean a heavy bureaucratic system which I admit is objectionable. That is what I wished to say.

I have perhaps one other comment. I would like to specify that in Ottawa at the present time there are close to 25,000 francophones working for the Canadian government. There is a total of 43,000 bilingual employees in bilingual positions; therefore 18,000 are anglophones. A great deal of progress has been made because this did not exist a few years ago. All this infrastructure is now available. I feel that central agencies should make more use of the existing network rather than creating additional procedures.

One last comment, Mr. Chairman. This is with respect to imperative staffing which is not imperative staffing.

Maybe Mr. Jacques Ranger would like to comment on that, but there is something very special in the case of appointments at the senior executive level. A great number of those coming to this category of employment have received their training in the unilingual regions of the country. They are managers who gradually climbed the ladder and, afterwards, came to Ottawa in high level jobs.

The only door open, that is the only loophole left, is simply to allow the Commissioner of the Civil Service, and also the secretary of Treasury Board, to approve the appointment of certain employees who have not reached level B, simply because they did not have an opportunity to learn another language not being in a conducive environment.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Kilgour.

M. Kilgour: Sur le même sujet, monsieur le président, le centre parlementaire nous a fourni certains documents que je vais vous lire pour voir si vous êtes d'accord:

> Aussi bilingue qu'il puisse être, un francophone compétent refusant de travailler exclusivement en anglais aurait accès à 43 p. 100 des postes dans la catégorie des cadres moyens et à 70 p. 100 des postes dans la catégorie de la haute direction,

[*Texte*]

executive level and a bilingual anglophone would have access to 98 per cent; that is, to virtually all of the same positions.

Do you accept that as being fundamentally correct?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, I would have to understand what definition of bilingualism is given, because a truly bilingual individual has access to all positions, whether they be French-essential, English- -essential, either-or or bilingual.

Mr. Kilgour: So you think it all comes down to a definition of bilingual. Is that correct, Mr. Gallant?

Mr. Gallant: If you mean a francophone, in this instance, who has level-B competence or level-C competence in the second official language, then the orders of magnitude strike me as being quite correct. But I would have to check with the officials.

Mr. Kilgour: Again, it seems to me it is a question, as so many of these things are, of trying to grasp smoke or mercury so often here.

Mr. Gallant: Yes.

Mr. Kilgour: Would it not make your mandate clearer if we had some changes in the Official Languages Act? Well, would you, for instance, favour some changes in the Official Languages Act that would clarify your role, for instance, with the departments?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, the Official Languages Act does not give us the mandate we have; we get it more directly from the Public Service Employment Act. Nevertheless, because of the Official Languages Act, there was a section in the PSEA, the Public Service Employment Act, that the previous commission had delegated to the employer because of the responsibilities placed on the employer by the Official Languages Act. That is Section 20, if I remember correctly.

Mr. Kilgour: Time is short, and there are so many questions we would all like to ask you, I am sure.

I see here that the francophone recruitment is now 11.8 per cent and 14 per cent, respectively, for senior and middle management. Are we really making progress in terms of . . . ? I see that francophones tend to drop more quickly out of, I guess, middle management of late. Would you accept that proposition?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, that was the case, if I remember correctly, three years ago. There was a period there when francophones in the intermediate level and senior level had a tendency to leave more rapidly than anglophone public servants. But, as I recall, the following year and last year that was not the case; indeed, the reverse was true last year.

Mr. Kilgour: But have we not reached, as somebody mentioned before, a plateau? We do not seem to be making much headway in giving an equitable representation to francophones in the public service? Do you accept that instinctively, or not?

[*Traduction*]

alors qu'un anglophone bilingue aurait accès à 98 p. 100 de ces postes, c'est-à-dire à presque tous les postes semblables.

Fondamentalement, reconnaissez-vous que c'est exact?

M. Gallant: Monsieur le président, il faudrait que je vois quelle définition l'on donne du bilinguisme, car une personne vraiment bilingue a accès à tous les postes, que la dotation soit impérativement française, anglaise, ou bilingue.

M. Kilgour: Alors, selon vous, monsieur Gallant, cela revient à la définition de bilinguisme, n'est-ce pas?

M. Gallant: Si vous parlez dans ce cas-ci d'un francophone ayant un niveau de compétence B ou C dans l'autre langue officielle, alors cet ordre de grandeur me semble correct. Toutefois, je devrai vérifier auprès des fonctionnaires.

M. Kilgour: Encore une fois, il semble que très souvent ce soient des choses très difficiles à saisir.

M. Gallant: En effet.

M. Kilgour: Votre mandat serait-il plus clair si nous amendions la Loi sur les langues officielles? Par exemple, seriez-vous d'accord avec certains amendements à la loi qui préciseraient votre rôle auprès des ministères, par exemple?

M. Gallant: Monsieur le président, notre mandat n'est pas en vertu de la Loi sur les langues officielles, mais plutôt en vertu de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Toutefois, à cause de la Loi sur les langues officielles, il y avait un article dans la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique que l'ancienne Commission avait délégué à l'employeur étant donné les responsabilités que la Loi sur les langues officielles imposait à ce dernier. Si je me souviens bien il s'agit de l'article 20.

M. Kilgour: Le temps nous manque et il y a tellement de questions que nous voudrions tous vous poser, j'en suis sûr.

Je vois là qu'au niveau des cadres moyens et supérieurs, le recrutement des francophones est respectivement de 11.8 p. 100 et de 14 p. 100 présentement. Faisons-nous vraiment des progrès en termes de . . . ? Il me semble que récemment il y a eu une tendance à la baisse chez les francophones au sein des cadres moyens. Êtes-vous d'accord avec cela?

M. Gallant: Monsieur le président, si je me souviens bien, c'était le cas il y a trois ans. Au cours de cette période, les francophones des niveaux intermédiaires et supérieurs avaient tendance à quitter plus rapidement que les fonctionnaires anglophones. Toutefois, si je me souviens bien ce n'était pas le cas l'année suivante ni l'an dernier, en fait, l'an dernier c'est le contraire qui était vrai.

M. Kilgour: Mais, comme quelqu'un l'a dit tout à l'heure, n'avons-nous pas atteint un plateau? Nous ne semblons pas faire beaucoup de progrès pour que les francophones aient une représentation équitable dans la Fonction publique? Instinctivement, êtes-vous d'accord sur cela ou non?

[*Text*]

• 1135

Mr. Gallant: Mr. Chairman, it is very difficult on these generalizations, because if one were to look at the general situation only, the general statistics, one would have to say yes, proportionate; but then one has to look at different occupational groups, at different departments, and at different regions. One finds areas, occupational groups, departments, where francophone participation is indeed very deficient.

Mr. Kilgour: Do you inform the various deputy ministers during the year on their progress in trying to get this equitable participation?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, we have initiated a report we call "Feedback to Deputy Ministers", about the whole of the staffing and the management of the staffing function. It includes the objectives of the government policies on official languages. It is now a report that goes out twice a year.

I might add that we have now accepted to include in our audit and review of the staffing function the elements relating to the official languages policies.

Mr. Kilgour: When the Deputy Minister of the Environment was here, I understand they indicated they had gone ahead with their own recruitment campaign because I take it your plan was too slow for their needs. Do you have any comment to make on that, assuming it was correct?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, could I ask Mr. Neilson to comment on that?

Mr. A.J. Neilson: Mr. Chairman, I do not believe the reason the Department of the Environment decided to mount a specific campaign to improve its francophone participation was the slowness of the regular system. What happened was, in an attempt to set up a five-year plan towards increasing the participation, especially in the scientific and professional groups, the department came to the commission and asked us what kinds of flexibilities existed within the legislation and the regulatory framework to enable them to accelerate the participation rates.

What we did, essentially, was to help them devise a plan whereby when a middle-level scientific job came open, if they examined the inventories of people qualified and available for competition purposes for those jobs, and if there was a paucity not only of francophones but of other underrepresented groups in the inventories, we would grant permission for them to go directly outside.

They are not doing their own recruiting. Recruiting is still being done through the Public Service Commission, which holds the authority for outside recruitment. That was part of an over-all human resource planning exercise; a very real and we thought avant-garde attempt at getting at the francophone participation rates in the department over a five-year period.

[*Translation*]

M. Gallant: Monsieur le président, il est fort difficile de faire ce genre de généralisation car si l'on examine la situation générale seulement, c'est-à-dire, les statistiques générales, la réponse à cette question est oui, proportionnellement; mais il faut également se pencher sur les divers groupes professionnels, les différents ministères et les différentes régions. Il existe alors des secteurs, des groupes professionnels, des ministères où les francophones sont réellement en minorité.

M. Kilgour: Faites-vous savoir aux divers sous-ministres au cours de l'année qu'ils doivent essayer d'établir un équilibre entre les francophones et les anglophones?

M. Gallant: Monsieur le président, nous avons lancé l'idée de rapports intitulés «Rapports aux sous-chefs» et qui portent sur l'ensemble de la dotation et de la gestion de la dotation. Ce rapport cite les objectifs poursuivis par la politique gouvernementale en matière de langues officielles. C'est un rapport semestriel.

Je dois dire que nous avons maintenant accepté d'inclure dans notre vérification et notre examen de la dotation les éléments portant sur la politique des langues officielles.

M. Kilgour: Lorsque le sous-ministre de l'Environnement a comparu devant ce comité, j'ai cru comprendre qu'il avait lancé sa propre campagne de recrutement parce que votre projet était trop long pour leurs besoins. Avez-vous une observation à faire sur cette remarque, en supposant qu'elle soit exacte?

M. Gallant: Monsieur le président, pourrais-je demander à M. Neilson d'en parler?

M. A.J. Neilson: Monsieur le président, je ne crois pas que le ministère de l'Environnement ait décidé de lancer une campagne en vue d'augmenter le nombre des francophones en raison de la lenteur du système. En vue de mettre sur pied un plan quinquennal dont le but aurait été d'accroître la participation des francophones et plus particulièrement dans les groupes scientifiques et professionnels, le ministère a en fait demandé à la Commission de l'informer de la latitude que prévoyaient la loi et les règlements pour lui permettre de multiplier le nombre des francophones.

Grosso modo, nous les avons aidés à mettre sur pied un projet selon lequel nous leur donnerions l'autorisation d'organiser directement un concours externe si un poste de cadre scientifique devenait vacant, s'ils passaient d'abord en revue la liste des personnes qualifiées et pouvant se présenter à ces postes et s'ils constataient non seulement que le nombre de francophones était rare mais également si d'autres groupes figurant sur ces listes étaient sous-représentés.

Ils ne recrutent pas eux-mêmes leur personnel. Cette fonction est toujours exercée par la Commission de la Fonction publique responsable du recrutement externe. Cela faisait partie d'un programme global sur les ressources humaines; il s'agissait d'une tentative tout à fait réelle et à notre avis, avant-gardiste en vue d'augmenter le nombre des francophones dans ce ministère sur une période de cinq ans.

[*Texte*]

Mr. Kilgour: Do you have a similar plan for other departments where francophones are underrepresented?

Mr. A.J. Neilson: There is one other department we are working actively with at the moment. That is the Department of Agriculture.

Mr. Kilgour: Is that because they came to you, or did you come to them?

Mr. A.J. Neilson: It is because they approached us.

Mr. Kilgour: So you wait for a department to come to you to tell you about the problem. You do not act on it by yourself?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, could I take the opportunity of that comment to make a brief statement on that very question? I think there is a lot of confusion about the role and the responsibility of the commission in this area of recruitment. While it is very tempting for some to say, well, we cannot increase the francophone participation; it is not our responsibility, it is that Public Service Commission over there which is responsible for recruitment and for appointment; that, I suggest to you, is a distortion of the real situation. The commission, in those areas where we have not delegated the responsibility for making the appointment, is to a large extent acting as a head-hunting agency, but the actual appointment, which we have to make by virtue of the act, cannot be made against the will of the manager who is going to work with that individual. It is in those departments which have established good relations with sources of supply of specialists, or sources of supply of managers from both linguistic groups, that it is of managers from both linguistic groups, that it is easier, it is possible, through our head-hunting exercise to have the candidates that we present to them accepted.

• 1140

But when day after day we submit lists of francophone candidates for job openings at the senior executive level or the senior management level, and the departments find reasons to rank these individuals below others, it is not within the authority of the commission to impose a choice on the manager. The manager is responsible for the act of selection. We can sometimes, and we do sometimes, refuse to make appointments. And we refuse to make appointments when we have not been given the assurance that enough consideration had been given to a sufficient number and range of candidates.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you. I think that rather than use "head hunting", you should be using the term "talent search", because head hunting has a pejorative sense in any language.

Mr. Kilgour: Especially in South America, I understand.

Mr. Gallant: We are concerned more with the talent that is up there.

The Joint Chairman (Senator Murray): Right. Mr. Herbert. Your time is up, Mr. Kilgour. This is the third round.

[*Traduction*]

M. Kilgour: Existe-t-il un projet semblable pour les autres ministères où les francophones sont sous-représentés?

M. A.J. Neilson: Nous travaillons étroitement avec un autre ministère; il s'agit du ministère de l'Agriculture.

M. Kilgour: A-t-il fait appel à vous, ou est-ce le contraire?

M. A.J. Neilson: Ils ont fait appel à nous.

M. Kilgour: Vous attendrez donc qu'un ministère fasse appel à vous pour leur parler du problème qui existe. Vous n'agissez jamais tout seul?

M. Gallant: Monsieur le président, pourrais-je profiter de cette occasion pour faire une très courte observation à ce sujet? Je crois qu'il existe une grande confusion à propos du rôle et de la responsabilité de la Commission dans ce secteur du recrutement. Il est très tentant pour certains de dire qu'ils ne peuvent pas augmenter le nombre des francophones, que cela n'est pas de leur ressort, mais de celui de la section de la Commission de la Fonction publique là-bas qui est chargée du recrutement et des nominations; mais il s'agit en fait d'une déformation de la situation réelle. Dans les secteurs où nous n'avons pas délégué la responsabilité des nominations, la Commission agit dans une très grande mesure comme un chasseur de têtes mais un individu ne peut être nommé, nomination que nous devons faire conformément à la loi, contre la volonté du directeur qui va travailler avec cet individu. C'est précisément dans ces ministères qui ont établi de bonnes relations avec des sources de nombreux spécialistes ou de directeurs des deux groupes linguistiques, qu'il est plus facile de faire accepter les candidats que nous leur présentons.

Mais lorsque jour après jour nous leur présentons les listes de candidats francophones appelés à remplir des postes au niveau des cadres supérieurs et que les ministères trouvent à chaque fois des raisons de refuser ces candidats, il n'appartient pas à la Commission de dicter un choix au directeur. Le directeur est responsable de la sélection des candidats. Parfois nous pouvons, et nous le faisons quelquefois, refuser de faire des nominations. Et nous refusons d'en faire lorsqu'on ne nous a pas donné l'assurance qu'un nombre suffisant de candidats dont les compétences diffèrent a été prise en considération.

Le coprésident (M. Corbin): Merci. Je crois qu'au lieu d'utiliser l'expression «chasseur de tête» vous devriez recourir à l'expression «chercheur de talent», car un chasseur de tête a un sens péjoratif dans n'importe quelle langue.

M. Kilgour: En particulier en Amérique du Sud, je crois.

M. Gallant: Nous sommes davantage préoccupés de rechercher le talent de chacun.

Le coprésident (le sénateur Murray): Exact. Monsieur Herbert. Votre temps est épuisé, monsieur Kilgour. Nous passons au troisième tour.

[*Text*]

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Chairman. I have suddenly discovered today for the first time what imperative staffing is all about. You will have to forgive my sarcasm, but it seems to work this way: A bilingual position is being vacated by a unilingual. Obviously because it is a bilingual position, we have administrative procedures in place to take care of the inadequacy of the person who was filling that position. So, by imperative staffing, presumably we are able to find the bilingual to fill the job and dismantle the administrative procedures which are no longer necessary.

However, in the bilingual positions which are presently staffed by bilinguals, and in cases where those positions are going to be vacated, imperative staffing will not apply and, therefore, we will be able to staff them with unilinguals, and we will be able to set up the administrative procedures necessary to take care of the inadequacies of those unilinguals.

It seems to me that since, according to your figures, 75 per cent of the people who are being appointed to bilingual positions are bilingual, on that basis as a rule of thumb we would be setting up three times as many administrative procedures for unilingual appointments as we are dismantling administrative procedures in the case of bilingual appointments. This seems to be typical of the way we might be operating.

I have put this point to you before, and I do not think we came directly to it, but I want to ask you if, in a case where you are not able to find a person to fill a bilingual position and a unilingual has to be put into that job, and administrative procedures have to be set up, presumably this may have to be done even in the case of imperative staffing. Imperative staffing does not mean automatically you are going to find a bilingual. There must surely be a situation where you cannot find a bilingual.

In the case of a job that is designated "imperative staffing", you make a conditional appointment, and I assume you could give some minimum security to the individual and say that the person is going to be in the job for, say, one year or something of the sort, thus allowing the commission to go on looking for the bilingual. Or, alternatively, you give the opportunity to the individual who has been given the conditional appointment to acquire the required qualifications.

I do not see why we cannot carry on, thus keeping the position open for the competent bilingual, when the alternative seems to be that, when there is no imperative staffing, you can staff it with the unilingual, but there is no time limit. This can go on and on and on indefinitely, and there is no force.

• 1145

It would appear to me that if we had imperative staffing across the board, then at some point in time, whether it be in Jonquière or Winnipeg, there would be certain positions which would be known in the public service to be staffed by unilinguals, despite the fact there was that requirement for a bilingual position. What a force on the individual who is occupying that

[*Translation*]

M. Herbert: Merci, monsieur le président. J'ai découvert tout à coup aujourd'hui pour la première fois ce que signifie la dotation impérative. Vous devrez pardonner mon ton sarcastique mais voilà comment cela semble fonctionner: un poste bilingue est abandonné par un unilingue. Puisqu'il s'agit de toute évidence d'un poste bilingue, il existe des procédures administratives permettant de tenir compte de l'insuffisance de la personne qui occupait ce poste. Donc, en parlant de dotation impérative, nous pouvons vraisemblablement trouver le bilingue qui comblera ce poste et supprimer les procédures administratives qui ne sont plus nécessaires.

Cependant, en ce qui concerne les postes bilingues qu'occupent actuellement des bilingues, et lorsque ces postes sont abandonnés, la dotation impérative ne s'applique pas et par conséquent, nous pouvons alors doter ces postes d'unilingues et établir les procédures administratives nécessaires pour prendre en considération les insuffisantes des unilingues.

Étant donné que, selon vos chiffres, 75 p. 100 de ceux qui sont nommés à des postes bilingues sont bilingues, il me semble donc que l'on établisse trois fois plus de procédures administratives pour les nominations unilingues tout en supprimant les procédures administratives en cas de nomination bilingue. Cela semble être exactement la façon dont nous procédons.

Je vous ai déjà fait part de cette observation mais je ne pense pas que nous en ayons encore réellement discuté, et je voudrais vous demander si, lorsque vous ne pouvez pas trouver de personne bilingue pour un poste bilingue et qu'un unilingue est nommé et que des procédures administratives sont établies, cela doit vraisemblablement se faire également dans le cas d'une dotation impérative qui ne signifie pas automatiquement que vous allez trouver une personne bilingue. Il existe sûrement des cas où vous ne pouvez pas en trouver.

Lorsqu'un poste désigné «dotation impérative» se présente, vous nommez quelqu'un à titre provisoire et je suppose que vous pourriez donner une certaine sécurité à l'individu et lui dire qu'il restera à ce poste pendant, disons, un an ou à peu près, permettant ainsi à la Commission de continuer à chercher une personne bilingue. Ou alors, vous pourriez donner à un individu qui a été nommé provisoirement l'occasion d'acquérir les compétences requises.

Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas agir ainsi, permettant ainsi de trouver une personne bilingue compétente alors qu'à l'heure actuelle, lorsque la dotation n'est pas impérative, on comble ce poste en nommant un unilingue sans fixer de délai. Donc, cela peut continuer indéfiniment sans que l'on puisse rien à faire.

Je pense que si nous avions la dotation impérative dans tous les cas, il viendrait un moment, que ce soit à Jonquière ou à Winnipeg, où il serait connu, dans la Fonction publique, que certains postes sont dotés par des unilingues, malgré l'exigence du poste bilingue. Cela créerait de fortes pressions pour forcer le titulaire du poste, quand bien même c'est un titulaire

[*Texte*]

position, albeit on a conditional basis, to become fully qualified. Alternatively, what an encouragement to other bilinguals to look at those positions and try to get the job.

Mr. Gallant: Mr. Chairman, perhaps it would be important that we try and put in writing—in very simple terms—how this whole policy works because, I am afraid, there is a certain amount of confusion.

An imperative staffing position has to meet one or more of five criteria. There were four until quite recently. In the latest changes in the government's policy, they have added the one which Mr. Herbert referred to and that is, a bilingual job that had been occupied by a unilingual English or unilingual incumbent for at least three years. That is a new criterion.

But the other four criteria remain. First, if it is a bilingual term position, it is automatically imperative staffing. There is no point in sending to language training, so he will be able eventually to carry out the duties of the job, somebody who comes to a job for a term of a few months, even for two years. A bilingual term position has to be staffed on an imperative basis.

There are jobs which require a degree of linguistic competence, and which require it on a daily basis, so the duties of this job could not be carried out by a non-bilingual. In those situations, it is or should be an imperative staffing position.

There are certain positions which imply special relations on operational matters with, say, Quebec or French-speaking communities or with professional associations or whatnot. There is a number of those jobs the responsibilities for which cannot be discharged by anyone but a bilingual individual. That has to be or should be an imperative staffing position.

These are the criteria which apply. The added criterion says, if a bilingual position has been occupied by a unilingual incumbent for three years or more, when it becomes vacant it should be staffed imperatively on a bilingual basis. But that is a relatively small proportion of the total number of bilingual positions, and a relatively small proportion of the total number of imperative staffing bilingual positions.

Perhaps, Mr. Chairman, after having carefully read the statement made by Mr. Herbert, we could take the privilege of putting on a piece of paper a statement which would, hopefully, clarify the situation for members of the committee.

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Gallant.

Mr. Gallant: Could my colleague add a word?

Mr. Edwards: Yes, it was another aspect Mr. Herbert raised to which I think it is important to Those who are appointed on an non-imperative basis do have a motivation to become bilingual, and indeed they have a timeframe of two years to become such. If they were to fail without good reason which would allow us to grant a deferment, then they would have to be moved out of those positions.

[*Traduction*]

temporaire ou conditionnel, à se qualifier. De la même façon, les autres fonctionnaires bilingues seraient fortement encouragés à essayer d'obtenir ce poste.

M. Gallant: Monsieur le président, je crois qu'il serait très important que nous décrivions par écrit, en termes très simples, les mécanismes de cette politique; en effet, je crois qu'il règne une certaine confusion dans tout cela.

Un poste à dotation impérative doit satisfaire à au moins un critère sur cinq. Jusqu'à tout récemment, il n'y avait que quatre critères. Lors des récentes modifications apportées par le gouvernement, un critère a été ajouté, c'est celui auquel M. Herbert a fait référence et il porte sur les postes bilingues qui sont occupés depuis au moins trois ans par un titulaire unilingue. C'est le nouveau critère.

Les quatre critères précédents demeurent cependant. Tout d'abord, s'il s'agit d'un poste bilingue temporaire, il est automatiquement doté de façon impérative. Il ne servirait à rien de faire suivre des cours de langue au titulaire pour qu'il puisse, au bout du compte, faire le travail, si cette personne ne travaille que pour quelques mois ou même deux ans. Un poste temporaire bilingue doit être doté de façon impérative.

Certains postes nécessitent de grandes compétences linguistiques de façon quotidienne si bien qu'une personne unilingue ne pourrait pas exécuter les fonctions de son poste. Dans ces cas, ce poste est doté de façon impérative, ou il devrait l'être.

Dans certains postes, il faut communiquer au sujet de l'exploitation avec des membres de la société québécoise ou des communautés francophones, ou encore avec des associations professionnelles et le reste. Les fonctions de certains de ces postes ne peuvent être accomplies que par des personnes bilingues. Encore là, ces postes devraient être ou sont dotés de façon impérative.

Tels sont les critères que nous appliquons. Le critère qui a été ajouté récemment stipule que lorsqu'un poste bilingue qui a été occupé par un titulaire unilingue depuis au moins trois ans devient vacant, il doit être doté impérativement par un titulaire bilingue. Cependant, ce critère ne touche qu'un nombre relativement petit de l'ensemble des postes bilingues et un nombre relativement petit des postes bilingues à dotation impérative.

Monsieur le président, nous pourrions, après avoir lu attentivement la déclaration de M. Herbert, présenter par écrit une explication de ces mécanismes de dotation, explication qui, espérons-le, pourra éclairer la lanterne des membres du Comité.

M. Herbert: Merci, monsieur Gallant.

M. Gallant: Mon collègue pourrait-il ajouter quelque chose?

M. Edwards: En effet, il y a un autre aspect dans la question soulevée par M. Herbert qui, à mon avis, mérite qu'on s'y attache. Les personnes nommées à des postes à dotation non impérative ont de bonnes raisons de devenir bilingues, et en fait on leur donne deux ans pour y parvenir. Si elles ne réussissaient pas dans ces délais à devenir bilingues sans une bonne raison permettant un prolongement de la période de

[*Text*]

• 1150

The Joint-Chairman (Senator Murray): Thank you. We have time for one more question, Mr. Herbert.

Mr. Herbert: It is really a request. I want to say thank you to Mr. Gallant. He will realize I am not entirely without some understanding of what is going on, but I am trying to push a point of view.

Would you, in the document you are going to prepare, make some reference to the varying levels of competence, because I do not think this aspect has been touched on particularly?

It is fine to talk about imperative staffing, but without incorporating into it the requirement of level of competence and the effect if a person to be appointed does not have the required level of competence, how it is to be handled and how much time the individual might have and so on. If you would not mind, please incorporate that into the document you are going to prepare?

Mr. Gallant: Yes, Mr. Chairman, we shall. But I would point out that regardless of the level of competence required in an imperative staffing bilingual position, the candidate has to demonstrate he or she has the level of competence in order to be appointed.

We have imperative staffing positions either at the B level of competency or the C level of competency—or a mix, or higher levels. But regardless of the level, the candidate appointed has to demonstrate he or she has the required level of competence to carry out fully, fully, the duties of the job.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci. Monsieur Deniger.

M. Deniger: Merci, monsieur le président. Monsieur Gallant, il ne fait aucun doute que la représentation francophone dans les organismes scientifiques et techniques est trop faible. Vous disiez dans vos notes préliminaires que vers la fin de l'année 1980, le Conseil du Trésor et vous, conjointement, avez rédigé à l'intention des ministères employeurs un plan d'action concernant le recrutement de cette catégorie d'employés. Vous nous dites aussi que, dans les prochains mois, vous allez avoir des résultats et que

> . . . compte tenu des résultats, un autre plan d'action soit mis en oeuvre pour la catégorie des techniciens.

Cela me laisse supposer que ça n'a peut-être pas connu le succès espéré, parce que déjà vous prévoyez un autre plan d'action. Alors je suis curieux de savoir ce qu'un tel plan d'action signifie en termes réels? Est-ce que ça veut dire que vous avez mis sur pied une équipe qui va dans les universités francophones ou canadiennes, qui dit: Messieurs, il existe des positions à Ottawa pour vous? Ou est-ce que cela veut dire que vous envoyez des lettres? Qu'est-ce que vous faites précisément?

[*Translation*]

qualification, ces personnes devraient être mutées à d'autres postes.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci. Vous pouvez poser encore une question, monsieur Herbert.

M. Herbert: Ce sera une demande plutôt. Je voudrais remercier M. Gallant. Il reconnaîtra sans doute que je comprends assez bien la situation, mais je veux souligner mon point de vue.

Dans le document que vous allez préparer, pourriez-vous mentionner les divers niveaux de compétence, car on ne s'est jamais attardé à expliquer clairement ce point?

C'est bien beau de parler de la dotation impérative, mais si dans la politique on ne mentionne aucunement les exigences de compétence et les conséquences pour une personne nommée qui n'aurait pas atteint ce niveau de compétence, il faudrait quand même expliquer le recours disponible, et les délais permis. Alors pourriez-vous s'il vous plaît incorporer ces points dans le document que vous allez préparer?

M. Gallant: Certainement, monsieur le président. Toutefois, je tiens à noter que, quel que soit le niveau de compétence exigé dans un poste bilingue à dotation impérative, le candidat doit préalablement avoir démontré qu'il possède déjà ce niveau de compétence.

Les postes de dotation impérative se situent aux niveaux B ou C de compétence, ou un mélange des deux ou ont des exigences encore plus élevées. Mais quel que soit le niveau de compétence exigé, le candidat doit déjà avoir démontré qu'il possède le niveau exigé afin de pouvoir répondre parfaitement aux fonctions du poste.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you. Mr. Deniger.

Mr. Deniger: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Gallant, it is a fact that the Francophone representation among scientific and technical agencies is too low. In your preliminary notes, you mentioned that by the end of 1980, you jointly with the Treasury Board had prepared for the employing departments an action plan regarding recruitment of this category of employees. You also say that in the coming months, you expect some results, and:

> Depending on the results achieved, another action plan may be implemented for the technical category.

This leads me to believe that you may not have the success you hoped for, since you are already foreseeing the need for another plan. So I am rather curious to know what that action plan amounts to in real terms? Does this mean that you have made up a team which visits Francophone or Canadian universities in order to proclaim that there are positions available in Ottawa? Or does it mean that you merely sent letters? What exactly have you done?

[*Texte*]

M. Gallant: Monsieur le président, d'abord il s'agit de deux groupes différents. Les techniciens ne sont pas compris dans l'autre catégorie. Je pourrais demander à M. Tremblay d'expliquer exactement ce qui a été fait et ce que nous avons l'intention de faire à l'avenir.

M. Tremblay: Merci, monsieur Gallant. Monsieur le président. En 1980, à la demande du gouvernement, la Commission de la Fonction publique et le secrétariat du Conseil du Trésor se sont adressés à l'ensemble des ministères à vocation scientifique et professionnelle, y compris je pense, ceux à vocation technique. On a demandé à chacun des ministères et organismes de fournir à ce groupe de travail conjoint l'ensemble des plans d'action de chaque ministère. Il s'agit des plans qu'ils ont l'intention de mettre en oeuvre afin de recruter ou de rehausser leur taux de participation francophone. C'est dans ce contexte-là qu'on parlait tout à l'heure des initiatives ou du travail conjoint que nous avons entrepris avec le ministère de l'Environnement et celui de l'Agriculture. La Commission de la Fonction publique a elle-même, en ce qui concerne la partie de son mandat, développé différentes recommandations qui pourraient accélérer ou qui pourraient avantager le rehaussement du taux de participation francophone dans ces ministères et organismes.

Pour sa part, le secrétariat du Conseil du Trésor a cru bon, avec raison je pense, de mettre sur pied un groupe de travail auquel ferait partie la Commission de la Fonction publique, qui serait composé principalement de sommités ou de gens bien connus ou bien respectés dans le monde des scientifiques et des professionnels.

• 1155

Je pense que l'objectif que poursuit le Secrétariat du Conseil du Trésor est d'essayer de mettre sur pied des mécanismes qui soient crédibles auprès des spécialistes, qui soient bien compris par eux, et qui s'adressent directement à leurs problèmes. Voilà la raison pour laquelle ils ont choisi dans certains ministères des sommités de ce monde de spécialistes et qu'ils leur ont demandé de formuler des recommandations. Il s'agit de faire avancer la cause francophone à l'intérieur de ces mêmes organismes.

M. Deniger: Pensez-vous que vous allez réussir?

M. Tremblay: Selon les dernières nouvelles, l'étude conjointe des plans a été complétée. Il y a des recommandations qui sont formulées et il semblerait que le Secrétariat du Conseil du Trésor doive très bientôt en faire part au ministre du Conseil du Trésor.

M. Deniger: Je voudrais, monsieur Gallant, vous poser une question qui est très générale. Je voudrais que vous m'expliquiez, dans vos propres mots, comment la présence de francophones dans une agence telle que l'ACDI peut être de 52 p. 100, dans le Secrétariat d'État, de 69 p. 100, chez vous, de 65 p. 100, au C.R.T.C., de 51 p. 100; alors qu'à Environnement elle serait de 16 p. 100, à la Défense nationale, de 19 p. 100, à l'Industrie et Commerce, de 19 p. 100? Cela me rappelle le temps où je faisais mon cours classique, monsieur Gallant. On avait le choix entre les Sciences et les Arts, et on avait l'option

[*Traduction*]

Mr. Gallant: Mr. Chairman, we are talking here of two different groups. The technicians are not included in the other category. Perhaps I should ask Mr. Tremblay to explain exactly what has been done, and what we intend to do in the future.

Mr. Tremblay: Thank you, Mr. Gallant. Mr. Chairman, in 1980, at the request of the government the Public Service Commission and the Secretariat of the Treasury Board sent directives to all the departments which depended heavily on scientific and professional as well as technical personnel, I think. We asked each of these departments and agencies to provide to the joint working group all of their action plans. These are plans on the recruitment and improvement of the number of Francophone employees. It is in this respect that we mentioned certain initiatives and joint efforts undertaken with the Department of Environment and the Department of Agriculture. The Public Service Commission itself, as part of its mandate, has developed different recommendations in order to either accelerate or increase the rate of participation of Francophones within these departments and agencies.

The Treasury Board Secretariat for its part, thought that it might, with reason I think, set up a working group in which would participate the Public Service Commission, and which would be constituted principally of leaders or well known people in the scientific and professional world.

The objective of the Treasury Board Secretariat is to try and set up mechanisms acceptable to the specialists, mechanisms which they can understand perfectly, and which provide direct solutions to their problems. That is why they have selected leaders among these specialists from the different departments and asked them to formulate the necessary recommendations. All this in view of promoting the francophone cause within these same bodies.

Mr. Deniger: Do you that it will work?

Mr. Tremblay: Our latest information is that the joint study of the plans has now been completed. Certain recommendations have been made, and it would seem that the Secretariat will soon provide these to the President of the Treasury Board.

Mr. Deniger: Mr. Gallant, my next question is very broad. Could you explain, in your own words, how it is that the number of francophones in an agency such as CIDA reaches 52 per cent, in the Secretary of State 69 per cent, in your own agency 65 per cent, in the CRTC 51 per cent; and yet in the Environment, there is only a 16 per cent francophone representation, in National Defence a 19 per cent representation, and Industry Trade and Commerce, also 19 per cent? This reminds me of the time I was taking my classical course, Mr. Gallant. We had a choice between science or arts, there was an option

[*Text*]

Mathématiques et l'option Latin et Grec. Selon vous, les francophones ont-ils tendance à aller dans ce que j'appelle les Arts, et les anglophones ont-ils tendance à aller dans ce qu'on appelle les Sciences et l'argent?

M. Gallant: Monsieur le président, encore là je pense qu'il n'y a pas de réponse unique, il y a différents facteurs. Je vais les énumérer tels qu'ils me viennent à l'esprit, et non par ordre d'importance.

Les ministères et agences, que vous avez mentionnés comme ayant une forte représentation de francophones, sont ceux qui ont eu, ou qui ont encore des francophones en grand nombre dans l'équipe de gestion de la plus haute direction. Voilà donc l'effet dont je parlais à l'origine, l'effet d'entraînement, l'effet de l'exemple. Une bonne équipe de francophones, ou une bonne équipe où on se sert facilement des deux langues, sera plus attrayante pour une personne qui ne se sent pas tout à fait à l'aise dans l'une ou l'autre des deux langues. C'est un facteur.

Un deuxième facteur, c'est que les ministères et agences où il y a une plus forte présence de francophones sont en général, du moins j'en ai l'impression, des endroits où il y a eu une assez forte croissance au cours des années 70. Et certains sont même des agences relativement nouvelles, telle l'A.C.D.I. Ce qui explique qu'il n'y avait pas l'héritage de décennies de domination d'un seul groupe linguistique dans certains de ces ministères-là. Mais ceci n'est pas le cas de tous.

Un autre facteur est celui auquel vous avez fait référence, à savoir, celui de la préférence. Peut-être parce qu'il se trouvait que c'était la plus forte représentation sur le marché du travail, il y avait cette préférence parmi un plus grand nombre de francophones de s'orienter vers ces ministères à vocation culturelle, administrative ou sociale.

Et enfin, nous avons des situations comme on en trouve dans les ministères à vocation scientifique, par exemple le ministère de l'Environnement, le ministère des Pêches et des Océans et le ministère de l'Agriculture. Dans ces agences où nous avons un héritage considérable du passé, il y a des domaines où les postes sont occupés principalement par des anglophones, mais ceci reflète le marché de travail du temps. Ce qui est encourageant cependant dans ces domaines-là, et dans ces ministères et agences, c'est qu'on remarque le vieillissement de la population. D'où la nécessité de renouveler le personnel au cours des années qui viennent et de le renouveler à un moment où on a une meilleure présence des deux groupes linguistiques sur le marché du travail, en raison des produits des universités dans les deux communautés linguistiques.

• 1200

M. Deniger. Merci monsieur le président.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci, monsieur Deniger. Avant d'inviter le commissaire aux langues officielles à commenter les témoignages que l'on a recueillis ce matin, je constate que M. Marceau avait une ou deux questions à poser. Cinq minutes, de toute façon . . . Monsieur Marceau.

[*Translation*]

in math, or the latin ang Greek option. In your opinion, do you think the francophones have a tendency to prefer the arts, and that the anglophones seem to prefer the sciences and the richer jobs?

Mr. Gallant: Mr. Chairman, again, I do not think there is any simple answer, too many factors are in play. Perhaps I might list those which come to my mind, and not necessarily by order of importance.

The departments and industries that you mentioned as having a very high representation of francophones are those which have and still have a relatively high number of francophones in the very senior levels of management. This is a good example of the effect which I mentioned earlier, effective leadership as an example. A good team of francophones, one which uses both languages quite fluently, will certainly be more attractive to a person who may not feel particularly at ease in either one or the other of the two official languages. So that is one factor.

A second factor might be that those departments and agencies where there is a high representation of francophones generally are those where there has been a high increase in the number of personnel during the seventies. And this applies particularly to relatively new agencies such as CIDA. Indeed in certain of these departments, there is not a long history of decades of domination by a single linguistic group. But this is not necessarily the case for all departments.

You yourself mentioned another factor, that is preference. Perhaps because there was a much higher availability of those jobs on the market, a greater number of francophones preferred to enter those departments which were more culturally, administratively or socially oriented.

Finally, we come to the situation such as we find in the more scientific departments, such as the Departments of the Environment, Fisheries and Oceans, or Agriculture. In these departments which have been in existence for a long time, there are certain fields where positions are staffed principally by anglophones, thus reflecting the labour market orientations of the times. It is encouraging to see, in these fields that in these departments and agencies, the existing population is growing much older. There is now a need to renew the staff over the coming years, and this can be done at a time when there is, in the labour market, a greater choice of new graduates from universities of both language communities.

Mr. Deniger: Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Deniger. Before inviting the Commissioner of Official Languages to comment on the testimony we have heard this morning, I shall allow Mr. Marceau five minutes to ask one or two questions . . . . Mr. Marceau.

[*Texte*]

M. Marceau: Merci, monsieur le président.

Brièvement, je voudrais demander à M. Gallant, ce qu'il pense des commentaires qui sont contenus dans un article du journal *Le Devoir* du 2 juin 1980, titré:« Les francophones à Ottawa », et qui parle des inquiétudes quant au renouvellement de la participation francophone à l'intérieur de la Fonction publique. Et je cite, M^me^ Bissonnette :

> Les francophones n'ont obtenu en 1979 que 16 p.100 des nouveaux emplois réguliers dits« à durée indéterminée».

Et elle ajoute plus loin:

> La relève des cadres francophones paraît mal assurée.

Alors, c'est une question fondamentale, est-ce que vous pourriez nous faire vos commentaires? C'est peut-être une question assez difficile à répondre; vous pourriez peut-être la compléter dans une déclaration à laquelle vous avez fait allusion, parce que cela nous apparaît fondamental; cela a provoqué une inquiétude quant aux droits et aux possibilités des francophones à l'intérieur de la Fonction publique. Et je voudrais poser une question à M. Tremblay, ce sera ma dernière question. Vous avez dit, monsieur Tremblay qu'il y avait environ 25,000 francophones ici à Ottawa. Qu'est ce que c'est par rapport à quelle proportion? Et pouvez-vous me dire par exemple par rapport aux cinq dernières années qu'elle est l'augmentation, et pouvez-vous également me situer les niveaux des différents postes, autrement dit me diviser non seulement globalement mais par poste qu'occupent ces francophones à Ottawa, disons sur une période de cinq ans?

Le coprésident (sénateur Murray): Monsieur Gallant.

M. Gallant: Monsieur le président, nous serons heureux de remettre au Comité une réponse étoffée à ces commentaires du journal *Le Devoir*. Peut-être que je pourrais tout simplement dire que si mon souvenir est correct, cet article a été écrit peu de temps après que nous ayons rendu public notre rapport annuel pour l'année 1979. Et si mon souvenir est juste, c'était précisément l'année où nous avions connu des difficultés particulières pour retenir les francophones dans la catégorie des cadres au sein de la Fonction publique fédérale, en raison de l'attrait de la province de Québec, soit du secteur public, soit du secteur privé. Mais je vous assure que . . . .

M. Marceau: . . . Ce n'est pas le cas actuellement!

M. Gallant: Ce n'est pas le cas actuellement, en tout cas, pas en autant que je me souvienne; mais nous pourrons donner une analyse beaucoup plus étoffée dans une réponse écrite.

M. Marceau: Je vous remercie.

Le coprésident(sénateur Murray): Monsieur Tremblay.

M. Tremblay: Monsieur le président, Je ne peux malheureusement donner qu'une réponse très partielle au sujet du nombre ou du niveau des francophones dans la région de la Capitale nationale; je pense qu'on devrait également peut-être envoyer la réponse. Le seul chiffre ou la seule proportion dont je me souvienne, c'est que je pense qu'il y a approximativement 30 p.100 de ces francophones-là qui se trouvent dans la

[*Traduction*]

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Chairman.

Briefly I would like Mr. Gallant to comment on certain opinions voiced in a newspaper article out of *Le Devoir* dated June 2, 1980, entitled "Francophones in Ottawa". In the article Madame Bissonnette, the author, expresses certain concerns as to the replacement of the francophone representation within the Public Service and I quote:

> Francophones in 1979 obtained only 16 per cent of the new regular positions of a so-called permanent nature.

She adds later:

> The replacement of francophone managers seems not at all well assured.

It is a very basic issue, and could you please provide some comment? I realize it may be rather difficult to answer; but perhaps you could in fact provide a more complete answer in the document to which you alluded, since it is basic to the whole problem. This has raised some concern as to the rights and the employment opportunities of francophones within the public service. I would also like to put a question to Mr. Tremblay, and it will be my last. Mr. Tremblay, you said that there are some 25,000 francophones here in Ottawa. What proportion is it in relation to the whole? Could you give me an idea of the increase in the number of fracophones employed over the past five years, as well as the various levels of the different positions they have occupied; that is could you provide in addition to general figures, a breakdown of the positions occupied by francophones in Ottawa over the past five years?

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Gallant.

Mr. Gallant: Mr. Chairman, we shall be most pleased to provide a more detailed answer to the committee concerning the comments of the newspaper *Le Devoir*. If my memoray serves me right, that article was written just shortly after we published our 1979 annual report. And as I recall, that was indeed a year when we had some great difficulty in holding francophones in management positions, in the senior management of the federal public service, in view of the greater attraction of jobs either in the public sector or the private sector in the province of Quebec. But I can assure that . . . .

Mr. Marceau: But that is not the case now!

Mr. Gallant: No it is not the case now, it is certainly not as difficult a time as we had then; but we can give you a much more detailed analysis in a written answer.

Mr. Marceau: Thank you.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Tremblay.

Mr. Tremblay: Mr. Chairman, unfortunately I could only give a very limited answer as to the number or the levels of employment of the francophones in the national capital region; perhaps it might be preferable that I also provide a written answer later. The only figure or percentage that comes to mind is that there are approximately 30 per cent of those franco-

[*Text*]

catégorie du soutien administratif. Mais c'est le seul élément qui me vient à l'esprit.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Marceau.

Now I would like to invite the Commissioner of Official Languages to comment on the testimony that we have heard this morning. Mr. Yalden.

Mr. M.F. Yalden (Commissioner of Official Languages): Thank you, Mr. Chairman.

I think I begin to sound like a broken record. I am interested primarily in the leadership role of the Public Service Commission—and of course of the Treasury Board and the Privy Council Office, who are not with us this morning— who are the three major players in the business of language reform within the public service, other than perhaps my own office, and excluding of course the Secretary of State's department, which has an interest in language reform outside the public service. When we say that we believe the Public Service Commission and some of the others are hypnotized by statistics it is because from our point of view what we get from these agencies is a constant rehearsal of numbers, percentages and so forth. We have heard that this morning, over and over again. Now, I am not some sort of arithmetical Philistine. I have nothing against statistics. But my point is that they do not tell the story that interests me. What interests me is what the Chairman, Mr. Gallant, said at one point during his remarks: that of course they have an important role, together with the others; the matter of leadership is crucial. And with that I entirely agree. I say only that the Public Service Commission has that leadership role to play. I am not satisfied, personally, that the attitude towards language reform at the top, at the most senior levels of government and at the most senior levels of the public service, is satisfactory or adequate. I shall go on saying that until I am satisfied, and I will not be satisfied by a recital of statistics.

• 1205

If I may make a couple more specific comments, Mr. Chairman; they are in the same . . .

. . . dans le même ordre d'idées.

La question de la dotation impérative, par exemple . . . Les chiffres, encore une fois, suggèrent une amélioration. Mais, et je me répète, nous sommes quand même 12 années déjà dans la vie de la Loi sur les langues officielles; nous sommes presque 16 ans depuis la déclaration de M. Pearson en 1966 qui traitait du régime linguistique dans la Fonction publique. Et nous sommes toujours devant une situation où la dotation dite impérative reste toujours une exception.

Even though all this means this wonderful term "imperative staffing"—it sounds like some peculiar disease, but in fact it means putting bilingual people in bilingual jobs when they take those jobs, which I should have thought would have been the normal situation.

[*Translation*]

phones are in the administrative support category. That is the only figure that I can recall.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Marceau.

J'inviterai maintenant le commissaire aux langues officielles à commenter les témoignages que nous avons entendus ce matin. Monsieur Yalden.

M. M.F. Yalden (commissaire aux langues officielles): Merci, monsieur le président.

Vous allez finir par croire que je radote. Je m'intéresse surtout au rôle de leadership de la Commission de la fonction publique—et bien sûr celui du Conseil du trésor et du Bureau du conseil privé qui ne sont pas représentés ici ce matin—et qui tous les trois sont les principaux joueurs de cette réforme linguistique au sein de la Fonction publique, sauf peut-être mon propre bureau, et bien sûr le Secrétariat d'État, qui s'intéresse à la réforme linguistique à l'extérieur de la Fonction publique. Si nous semblons croire que la Commission de la fonction publique et d'autres organismes semblent hypnotisés par les statistiques, c'est bien parce qu'ils nous assaillent avec une répétition constante de chiffres, de pourcentages, etc. Encore ce matin, on nous a rabattu les oreilles avec ces statistiques. N'allez pas croire que je suis béotien en matière d'arithmétique. Je n'ai rien contre les statistiques. Cependant, ces statistiques cachent l'histoire qui m'intéresse. M. Gallant, le président, a fait ce matin une remarque qui m'a intéressé au plus haut point. Il a dit, que bien sûr, la Commission, avec les autres organismes centraux, a un rôle important à jouer, ce rôle du leadership est essentiel. Je suis parfaitement d'accord avec M. Gallant. Je maintiens que la Commission de la fonction publique doit jouer ce rôle de leader. Personnellement, je ne suis pas convaincu que l'attitude envers la réforme linguistique chez les cadres, dans les hauts paliers du gouvernement et de la Fonction publique, soit la bonne ou qu'elle soit adéquate. Je répéterai cela jusqu'à ce que je sois convaincu, et il faudra plus que des statistiques pour me convaincre.

Si je peux faire quelques autres commentaires plus précis, monsieur le président,

. . . they are in the same line of thought.

Let us come back to imperative staffing for example. Once again, statistics tend to show an improvement. However, and I am repeating myself, we have now been living for 12 years with the Official Languages Act; it has been almost 16 years since Mr. Pearson's statement on linguistic reform in the Public Service. But we are still faced with a situation where the imperative staffing is still an exception rather than the rule.

Tout cela, c'est bien beau, cette expression «dotation impérative» (on dirait le nom d'une maladie) mais dans les faits, il faudrait que cela signifie que des personnes bilingues occupent des postes bilingues, ce qui, à mon avis, serait parfaitement normal.

[*Texte*]

The chairman commented earlier this morning on the effect this could have, for example, on young people from Kamloops or Chicoutimi who might not be bilingual. Well, of course, in part I agree with that. I have said so over and over again, and hence my interest in language training for those young people. I would be prepared to see many of them at the entry level, coming from universities, explicitly exempted from this kind of requirement—on condition that they be immediately . . .

. . . sautés dans les écoles de langues, et que les exigences soient assez rigoureuses, et qu'ils ne sortent pas de ces écoles de langues sans maîtriser la deuxième langue. Et s'ils ne la maîtrisent pas ..,bon, c'est la fin de leur brève carrière à la Fonction publique.

But let us take that business seriously, and let us also remember that some of these students, some of these university people, if they are preparing themselves for External Affairs or Trade or Immigration, surely ought to know—and we were told, I believe, only a couple of weeks ago, by the Associate Under-Secretary of State for External Affairs, that in fact an alarming proportion of the young people going into that department do not know both languages; something like 20 out of 40. It was a very high figure. That I find very difficult to accept.

In any event, what bothers me is not the young people from Chicoutimi or Kamloops, but the people who have been around here for 15 years or so getting ready to be more senior officers of government or getting ready to be, particularly, people in the executive grade. Mr. Tremblay suggests that a number of them come from unilingual areas and have had no chance to learn the other language. I have a great deal less sympathy for that sort of person than I have for a student who fortunately, God knows, does not spend his or her time thinking about whether they are going to work for the Government of Canada. But these people already are working for the Government of Canada, and I am at a loss to know why, if they are all that ambitious, if they have their eyes on the target of Ottawa and the *haute bureaucratie*, they do not learn something of their second language before they get here.

I suggest to you, moreover—and perhaps the language experts from the commission can tell me if I am wrong—that if they have not done something by the time they get here, and if they are by that time 40 years of age plus, then we are in this Catch-22 situation: it will be too late for them to learn the second language effectively, because of their age—or so we are often told. I am not sure I agree with that.

• 1210

Finally, and I shall be brief, I continue to be concerned about the level of language requirements in departments and agencies. We mentioned this in our report last year. Mr. Gallant said today in his statement that it is something they are looking at. I am very concerned, once again because I am not impressed by statistics and the numbers of As and Bs and Cs and level this and level that. My impression is that there

[*Traduction*]

Le président a parlé ce matin des répercussions de cette politique sur les jeunes qui viendraient disons de Kamloops ou de Chicoutimi et qui ne sont peut-être pas bilingues. Bien sûr, je dois en convenir. C'est un autre de mes chevaux de bataille et je m'intéresse à la formation linguistique des jeunes. Je serais d'accord pour qu'à leur entrée dans la Fonction publique, lorsqu'ils sortent des universités, ils soient expressément exemptés de cette exigence du bilinguisme, à la condition qu'ils soient immédiatement . . .

. . . put in language schools and that severe requirements be placed, and those young civil servants would not graduate from the language school unless they master their second language. If they cannot become fluent in the second language, well, that will be the end of their short career in the Public Service.

Il faut prendre cela au sérieux. N'oublions pas que certains des étudiants, certains de ces jeunes diplômés d'université, s'ils se préparent à entrer au ministère des Affaires extérieures, au ministère du Commerce ou à l'Immigration, devraient savoir qu'ils doivent être bilingues. Il y a quelques semaines, je crois, le sous-secrétaire d'État associé nous disait qu'en fait, une proportion alarmante des jeunes qui entrent aux services extérieures ne connaissent pas les deux langues officielles; il a fait état de quelque 20 jeunes sur 40. C'est une proportion très forte qu'il m'est très difficile d'accepter.

Quoi qu'il en soit, laissons de côté les jeunes de Chicoutimi et de Kamloops et étudions le cas de personnes qui sont dans la Fonction publique depuis une quinzaine d'années et qui se préparent à occuper des postes plus élevés au gouvernement, notamment dans la catégorie de la direction. M. Tremblay disait qu'un bon nombre d'entre eux viennent de régions unilingues et qu'ils n'ont pas eu de possibilité d'apprendre l'autre langue. Je suis beaucoup moins compréhensif à l'égard de ce genre de personnes que je peux l'être pour l'étudiant qui, grâce à Dieu, ne passe pas tout son temps à se demander s'il travaillera pour le gouvernement du Canada. Ces gens-là auxquels je faisais référence travaillent déjà pour le gouvernement du Canada et je ne comprends pas pourquoi, compte tenu de leurs ambitions, s'ils veulent atteindre la haute bureaucratie, le mandarinat à Ottawa, ils n'essaient pas d'apprendre la deuxième langue avant d'y arriver.

En outre, je maintiendrai, et les experts linguistiques de la Commission peuvent me corriger, que si ces personnes n'ont pas essayé d'apprendre la deuxième langue avant d'arriver à Ottawa, et si elles ont déjà environ 40 ans, alors, nous nous retrouvons dans une impasse: on nous dit souvent que ces personnes ne sont plus assez jeunes pour apprendre correctement la deuxième langue. Je ne suis pas tout à fait d'accord.

Enfin, et brièvement, je me pose encore des questions quant aux exigences linguistiques dans les ministères et les organismes. Nous en avons fait état dans notre rapport de l'an dernier. Aujourd'hui, M. Gallant a dit dans sa déclaration liminaire que la Commission étudie toute cette question. Je me pose encore beaucoup des questions car je ne suis pas impressionné par les statistiques et le nombre de niveaux A, de

[*Text*]

are altogether too many people around who are said to be bilingual who are not and who, therefore, bring about a situation in which the two languages are not used. I am talking about language of work now principally, although there are people in the language of service situation who are not really able to serve the public even though they are said to be bilingual.

But there are altogether too many people who, whilst they may meet some theoretical norm, are not in fact capable of carrying on their job or working with their fellow workers from the other language group or taking part in a substantive discussion in the other language. I can only plead with the Public Service Commission and their colleagues from the Treasury Board to insist upon the most rigourous treatment of the requirments and insist upon, in practical terms, people meeting those requirements and really meeting them in a meaningful way.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Yalden. It remains only for me to thank Mr. Gallant and his colleagues for the very thorough evidence they have given us this morning and to remind members of the committee that at our next meeting, Tuesday, December 15, we will have, first of all, the Governor of the Bank of Canada, Mr. Gerald Bouey. So that your adrenalin does not get out of hand in anticipation, I would remind you that questions on monetary policy and interest rates will not be acceptable. He is here to discuss language problems. We will then have Mr. Marcel Massé, *le président de l'Agence canadienne de développement international*, CIDA, next Tuesday at 9.30 a.m.

Until then, the meeting is adjourned to the call of the Chair.

[*Translation*]

niveaux B et de niveaux C. J'ai l'impression que dans l'ensemble, il y a trop de personnes qui sont considérées comme étant bilingues alors qu'elles ne le sont pas et qui, par conséquent, empêchent l'utilisation des deux langues. Je parle ici de la langue de travail surtout, bien qu'il y ait des fonctionnaires, pour ce qui est de la langue de service, qui ne sont pas réellement capables de servir le public même si on les prétend bilingues.

Par ailleurs, il y a, dans l'ensemble de la fonction publique, beaucoup trop de personnes qui bien que satisfaisant à une norme théorique, ne sont pas capables de faire leur travail, de travailler avec leurs collègues de l'autre groupe linguistique, ni même de participer à une discussion sérieuse qui se déroulerait dans l'autre langue. Il ne me reste qu'à insister auprès de la Commission de la fonction publique et du Conseil du Trésor pour que les exigences linguistiques soient mieux appliquées et pour que dans la pratique, les gens qui sont censés satisfaire à ces exigences soient vraiment bilingues.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Yalden. Il ne me reste plus qu'à remercier M. Gallant et ses collègues pour le témoignage très complet qu'ils ont fait ce matin. J'aimerais rappeler aux membres du Comité qu'à notre prochaine réunion, le mardi 15 décembre, nous recevrons tout d,abord le gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald Bouey. Ne prenez pas le mors aux dents, je dois vous annoncer tout de suite que les questions sur la politique monétaire et les taux d'intérêt ne seront pas tolérées. M. Bouey sera ici pour discuter des problèmes de langue. Nous recevrons ensuite M. Marcel Massé, président de l'Agence canadienne de développement international, l'ACDI, mardi prochain à 9h 30.

La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the Public Service Commission of Canada:

Mr. Gallant, Chairman;

Mr. J. Edwards, Commissioner;

Mr. R. Lapointe, Director General, Language Training Branch;

Mr. A.J. Neilson, Director General, Staffing Branch;

Mr. F. Tremblay, Assistant Director General, Official Languages Directorate;

Mr. J. Ranger, Director General, Senior Executive Programs Branch.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

De la Commission de la Fonction publique:

M. E. Gallant, président;

M. J. Edwards, commissaire;

M. R. Lapointe, directeur général de la formation linguistique;

M. A.J. Neilson, directeur général de la dotation;

M. F. Tremblay, directeur général adjoint de la dotation (langue officielles);

M. J. Ranger, directeur général de la direction générale des programmes de la haute direction.

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. M.F. Yalden, Commissaire.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

CANADA PARLIAMENT

Publications

SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 32

Tuesday, December 15, 1981

Joint Chairmen:

Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 32

Le mardi 15 décembre 1981

Coprésidents:

Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

Official Languages

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les

Langues officielles

RESPECTING:

Reports of the Commissioner of Official Languages—1978, 1979 and 1980

CONCERNANT:

Rapports du Commissaire aux langues officielles—1978, 1979 et 1980

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
JAN 15 1982

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981

28476—1

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF
THE SENATE AND OF THE HOUSE
OF COMMONS ON OFFICIAL LANGUAGES

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

Representing the Senate:

Asselin — Hastings
Guay

Representing the House of Commons:

Bosley — Côté (Mrs.)
Clarke (*Vancouver Quadra*) — Deniger

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE
LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LES
LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Représentant le Sénat:

Senators — Sénateurs

Stanbury — Wood—(6)

Représentant la Chambre des communes:

Messrs. — Messieurs

Herbert — Marceau
Kilgour — Nystrom—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Robert Vaive

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 15, 1981
(40)

[*Text*]

The Special Joint Committee on Official Languages met this day at 9:35 o'clock a.m., the Joint Chairman, Mr. Corbin, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Guay, Murray and Stanbury.

Representing the House of Commons: Messrs. Corbin, Deniger, Herbert, Kilgour and Marceau.

Other Members present: Messrs. Dawson and Kelly.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mrs. Jeffrey and Mr. Leman; *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Messrs. Majeau and Strong.

Witnesses: *From the Bank of Canada*: Mr. Gerald K. Bouey, Governor, Mr. John Crow, Deputy Governor and Member of the Bank's Advisory Committee on Bilingualism; Mr. Serge Vachon, Adviser and Member of the Bank's Advisory Committee on Bilingualism; Mr. Roy Flett, Chief, Personnel Administration; Mr. Martin Samuels, Adviser on Bilingualism, Personnel Administration. *From the Canadian International Development Agency*: Mr. Marcel Massé, President; Mr. Charles Bassett, Director general, Personnel and Administration Branch and Mr. André Plouffe, Director, Official Languages. *From the Office of the Commissioner of Official Languages*: Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980 and Thursday, April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980 and Thursday, April 23, 1981, relating to the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1, and Thursday, May 19, 1981, Issue No. 14*).

Mr. Bouey made a statement and with the other witnesses answered questions.

Mr. Yalden answered questions.

At 11:06 o'clock a.m., the sitting was suspended.

At 11:11 o'clock a.m., the sitting was resumed.

Mr. Massé made a statement and with the other witnesses answered questions.

Mr. Yalden answered questions.

At 12:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 15 DÉCEMBRE 1981
(40)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à 9h 35, sous la présidence de M. Corbin (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Guay, Murray et Stanbury.

Représentant la Chambre des communes: MM. Corbin, Deniger, Herbert, Kilgour et Marceau.

Autres députés présents: MM. Dawson et Kelly.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: M^me^ Jeffrey et M. Leman; *Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur*: MM. Majeau et Strong.

Témoins: *De la Banque du Canada*: M. Gerald K. Bouey, gouverneur; M. John Crow, sous gouverneur et membre du Comité consultatif de la Banque du Canada; M. Serge Vachon, conseiller et membre du Comité consultatif de la Banque du Canada; M. Roy Flett, chef de la Direction du personnel et M. Martin Samuels, conseiller en bilinguisme, Direction du personnel. *De l'Agence canadienne de développement international*: M. Marcel Massé, président; M. Charles Bassett, directeur général du personnel et de l'administration et M. André Plouffe, directeur des Langues officielles. *Du Bureau du Commissaire aux langues officielles*: M. M.F. Yalden, Commissaire.

Le Comité poursuit l'étude de ses Ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 et de ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes du 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 portant sur les rapports de 1978, 1979 et 1980 du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux du mardi 14 octobre 1980, fascicule no 1 et du jeudi 19 mai 1981, fascicule no 14*).

M. Bouey fait une déclaration puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

M. Yalden répond aux questions.

A 11h 06 le Comité suspend ses travaux.

A 11h 11 le Comité reprend ses travaux.

M. Massé fait une déclaration puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

M. Yalden répond aux questions.

A 12h 35, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le cogreffier du Comité

Robert Vaive

Joint Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Text*]

Tuesday, December 15, 1981

• 0937

Le coprésident (M. Corbin): A l'ordre! Monsieur le coprésident, messieurs les membres du Comité, monsieur le commissaire, nous avons le plaisir ce matin d'accueillir le gouverneur de la Banque du Canada, ainsi que d'autres officiels de cette institution qui ont bien voulu nous consacrer de leur temps afin que nous puissions examiner l'application de la Loi sur les langues officielles à la Banque du Canada.

Étant donné le très haut degré d'intérêt pour cette question, je pense qu'il y aurait lieu de commencer sans plus tarder. Je crois que M. Bouey a l'intention de lire un texte et je lui demanderais, en même temps, de bien vouloir nous présenter les officiels qui l'accompagnent ce matin.

• 0940

M. Gerald K. Bouey (gouverneur de la Banque du Canada): Monsieur le président, messieurs les membres du Comité. Je vous présente M. Serge Vachon, conseiller; M. John Crow, sous-gouverneur; M. Roy Flett, chef de la Direction du personnel; et M. Martin Samuels, conseiller en bilinguisme.

La Banque du Canada a la ferme détermination de réaliser pleinement chez elle le bilinguisme institutionnel. Notre objectif consiste à créer un climat où tous les employés peuvent communiquer et travailler dans la langue de leur choix, où ils ont des chances égales de succès et d'avancement, que leur première langue officielle soit l'anglais ou le français, et où les services au public sont offerts dans les deux langues. A cette fin, nous avons implanté des programmes et des usages bien adaptés aux circonstances dans lesquelles nous évoluons, et je suis heureux de pouvoir affirmer que nous avons fait, et que nous continuons de faire, des progrès marqués dans la poursuite de l'objectif fixé.

Il y a plus de dix ans que la Banque travaille à promouvoir le bilinguisme au sein de son personnel et dans ses opérations. Dès le début, il était clair que pour faire de la Banque une institution vraiment bilingue, il était indispensable d'améliorer les connaissances linguistiques des employés. C'est pour cela que la Banque s'est depuis longtemps dotée à Ottawa des ressources nécessaires à l'enseignement des langues et qu'elle offre au personnel de ses agences, diverses possibilités d'apprentissage de la langue seconde. Dans un premier temps, ces ressources ont servi principalement à développer les compétences bilingues des cadres, mais, à l'heure actuelle, elles servent de plus en plus à enseigner au personnel de supervision de tous les niveaux.

To encourage the participation of francophones in the work of the Bank, employment opportunities are at least as well publicized in French-speaking parts of the country as elsewhere. We have worked steadily at attracting French-speaking university graduates through annual visits to the campuses of French-speaking universities. We have been relatively success-

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Translation*]

Le mardi 15 décembre 1981

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Order, please. Mr. Chairman, members of the committee, Mr. Commissioner, we have the pleasure this morning of welcoming the Governor of the Bank of Canada, as well as other officials from that institution who have been kind enough to take this time to allow us to examine the implementation of the Official Languages Act in the Bank of Canada.

Since there is a great deal of interest in this matter, I think that we should begin immediately. I believe that Mr. Bouey intends to read a text, and I would ask him at the same time to introduce the officials who are accompanying him this morning.

Mr. Gerald K. Bouey (Governor of the Bank of Canada): Mr. Chairman, members of the committee, I should like to introduce Mr. Serge Vachon, Advisor; Mr. John Crow, Deputy Governor; Mr. Roy Flett, Head of Personnel Administration; and Mr. Martin Samuels, Advisor on Bilingualism.

The Bank of Canada is firmly committed to achieving full institutional bilingualism. Our objective is the creation of an environment in which all employees can communicate and work in their preferred language, in which they have equal opportunities for a successful and rewarding career whether their first official language is English or French and in which the availability of service to the public in both languages is assured. To that end we have programs and practices in place that are wellsuited to our circumstances and I am pleased to be able to say that we have made, and are continuing to make, good progress towards our language objectives.

The Bank has been active in promoting bilingualism among its staff and in its operations for more than a decade. It was clear that if a truly bilingual operation was to be brought about it was essential to improve the language skills of Bank employees. To this end the Bank has for many years maintained extensive in-house language teaching facilities in our Ottawa Head Office and a variety of language learning opportunities have been developed at Agency points. These facilities were initially directed mainly towards the development of bilingual capability at the more senior levels in the Bank but they are being increasingly used for all supervisory levels.

Pour stimuler la participation des francophones dans le cadre du travail qu'ils effectuent, la Banque s'assure que les régions de langue française sont au moins aussi bien informées des postes à pourvoir que les autres régions du pays. Nous nous sommes efforcés, de façon constante, d'attirer dans nos rangs des francophones détenant des diplômes universitaires, et ce,

[*Texte*]

ful in this effort, but have not been able to hold as many university graduates whose first language is French as we would have liked. The main reason for this is that the demand from the private sector and from government for French-speaking people with experience in economics and finance is very strong.

With regard to career advancement at the Bank, both French- and English-speaking employees are kept well informed of career opportunities through our posting of vacant positions. Proficiency in the second official language is treated as an important asset in filling supervisory positions. All staff development courses and seminars offered to our staff are available in both official languages.

The Bank's policy is that all internal services should be available in both official languages. Our staff services are bilingual and we have made major progress in ensuring that internal work instruments are available in both French and English. All new and newly revised work instruments are now made bilingual as a matter of routine and a substantial translation effort is being made to turn the remaining unilingual ones into bilingual form.

The execution within the Bank of the Bank's policy in respect of bilingualism is the responsibility of the Department of Personnel Administration. Within that Department there is an Adviser on Bilingualism whose duties include maintaining close contact with the Office of the Commissioner of Official Languages and others outside the Bank who are engaged in similar pursuits. To assist the Department of Personnel Administration in respect of bilingualism, there is in the Bank an Advisory Committee on Bilingualism which is composed of three senior members of the Bank's Management Committee and which reports to me and to the Senior Deputy Governor. The Bank produces an annual report entitled *Bilingualism in the Bank of Canada*, which is distributed to all our employees to keep them informed of activities in this regard.

Because of its relatively small and relatively concentrated staff the Bank has been able to administer its language policies in an informal and flexible manner. I am very encouraged by the positive way the Bank's staff has responded to and has co-operated in the approach.

The ultimate test of the success of these various initiatives is the extent to which either official language can readily be used in the workplace. We have in fact established a climate that has given rise to substantial and growing bilingual exchange. The daily meeting of our management committee is now routinely a bilingual meeting. Strong encouragement has been given to analysts to write in their first official language, and they are responding. There has also been a significant increase

[*Traduction*]

en effectuant chaque année des visites aux campus des universités de langue française. Ces efforts ont été, somme toute, assez fructueux. Toutefois, nous n'avons pas été en mesure de conserver dans nos rangs autant de ces diplômés que nous l'aurions souhaité. La principale raison de cet état de chose réside dans la très forte demande qui existe dans le secteur privé et dans la Fonction publique pour les professionnels de langue française qui ont une expérience dans les domaines économique et financier.

Au chapitre des possibilités d'avancement, il convient de mentionner que notre système actuel d'affichage interne des postes vacants permet de bien informer nos employés, tant francophones qu'anglophones, des possibilités qui leur sont offertes. La connaissance de la langue seconde est considérée comme un atout majeur lorsqu'il s'agit de combler des postes de supervision. Tous les cours et séminaires de perfectionnement destinés à nos employés sont donnés dans les deux langues officielles.

La Banque a pour politique d'offrir dans les deux langues tous les services internes. Les services aux employés sont bilingues, et les efforts déployés en vue d'offrir à notre personnel des outils de travail dans les deux langues se sont soldés par des progrès marqués. Tous les documents de travail nouveaux ou révisés sont maintenant produits automatiquement dans les deux langues, et des efforts considérables sont faits actuellement, au niveau de la traduction, pour produire sous forme bilingue les documents de travail qui ne sont encore disponibles que dans une seule langue.

L'application, au sein de la Banque, de la politique en matière de bilinguisme relève de la Direction du personnel. Il y a à ce département un conseiller en bilinguisme, qui a notamment pour fonction d'assurer la liaison avec le Bureau du Commissaire aux langues officielles et avec d'autres organismes qui, à l'extérieur de la Banque, poursuivent des objectifs similaires. Dans le domaine du bilinguisme, la direction du personnel travaille en collaboration avec le comité consultatif sur le bilinguisme, qui est composé de trois cadres supérieurs du comité de gestion et qui relève de moi et du Premier sous-gouverneur. La Banque produit chaque année un rapport intitulé «Le bilinguisme à la Banque du Canada». La distribution de ce document à tous les employés permet de les informer des activités entreprises dans ce domaine.

Grâce à la taille assez petite de notre personnel et à sa concentration relative dans un même lieu, la Banque a été capable d'administrer ses politiques en matière de langues de façon souple et peu formelle. Je trouve de nombreux motifs d'encouragement dans la manière positive dont les employés de la Banque ont réagi à l'approche adoptée et dans l'esprit de collaboration dont ils ont fait preuve.

En dernière instance, le seul critère pour juger du succès de nos initiatives dans le domaine du bilinguisme, c'est l'usage que nos employés peuvent faire de l'une ou l'autre des deux langues officielles dans le milieu de travail. En fait, nous avons créé un climat à la faveur duquel une proportion élevée et croissante des communications se fait dans les deux langues. Actuellement, la réunion quotidienne de notre Comité de gestion se déroule spontanément dans les deux langues. Nous

[*Text*]

in the use of French in both formal and informal interchanges between English- and French-speaking employees.

• 0945

En résumé, on peut dire que la Banque a fait des progrès remarquables dans le domaine du bilinguisme et qu'à cet égard, elle est maintenant un milieu de travail très différent de ce qu'elle était il y a dix ans, voire cinq ans. Il reste encore bien du chemin à parcourir, mais les bases nécessaires sont déjà jetées, et le processus est solidement amorcé. La Banque continuera d'accorder la priorité aux tâches qui devront lui permettre d'avancer continuellement et sûrement dans la voie du bilinguisme institutionnel intégral.

Je vous remercie.

Le coprésident (M. Corbin): Je vous remercie, monsieur Bouey.

Nous allons maintenant passer aux questions. Le premier intervenant ce matin sera M. Kilgour. Je vous rappelle qu'au cours du premier tour, pour chaque parti, ce sera d'abord quinze minutes et ensuite dix minutes. Au deuxième tour, ce sera cinq minutes pour tout le monde.

Monsieur Kilgour, vous avez la parole.

Mr. Kilgour: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Bouey, I would far rather talk to you about your monetary policy, which I consider to be one of the major disasters in Canada, but I am obliged by the chairman, I am sure, to speak about—

Senator Guay: That is normal, to be expected.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Let us stick to the subject, the topic.

Mr. Kilgour: I was about to say we should all stay on the subject, which is bilingualism.

Do you have an explicit policy with respect to bilingualism, Mr. Bouey?

Mr. Bouey: Mr. Kilgour, I think I have explained it about as explicitly as I can. It is a relatively informal approach, where we have tried to get the co-operation of our staff to persuade them of the desirability of developing a functional bilingualism in the institution, both for the good of the institution and for themselves. I think we have succeeded there very well. We have done some of it by example. People can see that, if they are to advance in the Bank to supervisory positions, they will have to become reasonably bilingual. If they want to advance to very senior positions, they certainly will have to. I think we are making good progress. I think it is well understood in the Bank. They employees are kept well informed. Our progress is monitored and it has been done without a backlash; I am aware of no resentment on the part of the staff.

[*Translation*]

incitons fortement les analystes à rédiger leurs travaux dans leur langue première, et ces derniers réagissent de façon positive. De plus, le français est beaucoup plus utilisé qu'auparavant dans les réunions et dans les rapports personnels entre employés de langue française et de langue anglaise.

In summary the Bank has made major progress in the area of bilingualism and it is a very different place today in this regard than it was 10 or even 5 years ago. There is much further progress yet to be made but the appropriate base and momentum have been well established. The Bank will continue to give priority to doing what is required to enable it to move steadily and surely towards full institutional bilingualism.

Thank you.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Bouey.

We will now move on to questions. The first speaker this morning will be Mr. Kilgour. I would remind you that, for the first round, the first speaker for each party will have 15 minutes, and subsequent speakers, 10. In the second round, everyone will have five minutes.

Mr. Kilgour, you have the floor.

M. Kilgour: Merci, monsieur le président.

Monsieur Bouey, je préférerais de loin vous parler de votre politique monétaire, politique que je considère comme étant l'un des plus grands désastres au Canada, mais je suis sûr que le président va me forcer à parler . . .

Le sénateur Guay: C'est normal, on doit s'y attendre.

Le coprésident (M. Corbin): Que l'on ne s'écarte pas du sujet.

M. Kilgour: J'allais dire qu'il nous faut nous limiter à notre sujet, c'est-à-dire le bilinguisme.

Avez-vous une politique explicite en ce qui concerne le bilinguisme, monsieur Bouey?

M. Bouey: Monsieur Kilgour, je crois l'avoir explicité autant que peut se faire. Il s'agit d'une approche relativement informelle; dans ce contexte, nous avons essayé d'obtenir la collaboration de notre personnel afin de les convaincre des avantages de l'évolution d'un bilinguisme fonctionnel dans l'institution, et dans l'intérêt de l'institution, et dans l'intérêt des employés. Je crois pouvoir dire que nous avons très bien réussi. Certains des progrès ont pu être atteints en donnant l'exemple. Les gens peuvent voir que, s'ils veulent atteindre des postes de surveillant dans la Banque, il leur faudra devenir raisonnablement bilingues. S'ils veulent se rendre à la haute direction, il est clair qu'il leur faudra devenir bilingues. Je crois que nous faisons de bons progrès. Je crois que ceci est bien compris dans la Banque. On tient les employés bien au courant. Notre progrès est contrôlé et il n'a pas suscité de réactions négatives;

[*Texte*]

Mr. Kilgour: You say that to advance in the Bank you have to speak French. Do you, Mr. Rasminsky or Mr. Towers .... Did any of the three of you speak French?

Mr. Bouey: Yes.

Mr. Kilgour: Which one of the three?

Mr. Bouey: I think all of the governors of the Bank have been able to speak French; some better than others.

Mr. Kilgour: Oh, yes. But if words have any meaning, do you consider, for instance, that you speak French?

Mr. Bouey: I can function reasonably well, yes.

Mr. Kilgour: Beyond a "*bonjour*" and a "*comment ça va*", do you think you can get by in French?

Mr. Bouey: Well, I do not know what sort of a test you are putting me through. Maybe we had better turn to monetary policy after all.

Some hon. Members: Oh, oh!

Mr. Kilgour: If the chairman would like to talk about monetary policy, there is nothing better I would like to discuss with you once again, Mr. Bouey.

Une voix: C'est une question quand même . . .

Le coprésident (M. Corbin): A l'ordre! Veuillez s'il vous plaît adresser vos remarques, vos commentaires à la présidence, et je verrai s'il y a lieu de vous donner la parole ou non.

Monsieur Samuels.

M. Martin Samuels (conseiller en bilinguisme, Direction du personnel, Banque du Canada): Monsieur Kilgour, il y a plusieurs critères pour juger le français de quelqu'un. Le gouverneur, par exemple, comprend fort bien le français. Il en comprend toutes les nuances; il peut également parler le français, mais il n'a jamais pu peut-être le prononcer à votre goût.

Mr. Kilgour: Are you speaking, sir, on behalf of the governor about his ability to speak French?

M. Samuels: Je connais les professeurs qui ont donné des cours au gouverneur, je connais le niveau du gouverneur . . .

Mr. Kilgour: Which level would he be at?

M. Samuels: Il serait à notre niveau 4, parce que sa compréhension est excellente. Et il est capable de s'exprimer, mais avec réticence, avec hésitation.

• 0950

M. Kilgour: Un niveau 4, signifie A, B ou C, comme dans la situation où,je pense, nous sommes maintenant. Une personne

[*Traduction*]

je ne suis au courant d'aucun ressentiment de la part des employés.

M. Kilgour: Vous dites que pour faire des progrès professionnels dans la Banque, il faut parler français. Est-ce que vous, ou M. Rasminsky ou bien M. Towers parliez français à l'origine?

M. Bouey: Oui.

M. Kilgour: Lequel des trois?

M. Bouey: Je crois savoir que tous les gouverneurs de la Banque peuvent s'exprimer en français; certains mieux que les autres.

M. Kilgour: Ah, oui. Mais si les mots ont un sens, estimez-vous, par exemple, que vous parlez français?

M. Bouey: Je peux travailler assez bien dans la langue française, oui.

M. Kilgour: Au-delà de dire «bonjour» et «comment ça va», estimez-vous que vous parlez couramment le français?

M. Bouey: Eh bien, je ne sais pas quel genre d'examen vous me faites subir. On devrait peut-être parler quand même de la politique monétaire.

Des voix: Ah, ah!

M. Kilgour: Si le président veut bien parler de la politique monétaire, je ne demanderais pas mieux, monsieur Bouey.

An hon. Member: That is a matter . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Order! Kindly address your comments to the chair, and I shall decide whether or not to give you the floor.

Mr. Samuels.

Mr. Martin Samuels (Adviser on Bilingualism, Personnel Administration, Bank of Canada): Mr. Kilgour, there are several criteria used to judge a person's French. The governor, for example, understands French very well. He understands all shadings of meaning; he can also speak French, but he has never been able to pronounce it well enough for your tastes.

M. Kilgour: Monsieur Samuels, parlez-vous au nom du gouverneur lorsque vous parlez de sa capacité de parler le français?

Mr. Samuels: I know the teachers who gave courses to the governor, I know the governor's level . . .

M. Kilgour: Quel niveau a-t-il atteint?

Mr. Samuels: He would be at our level 4, because he has excellent understanding. And he can speak the language, but with some hesitation.

Mr. Kilgour: Level 4 means A, B, or C, as things stand now. I believe a person qualifies as A, B, or C in the Public Service.

[*Text*]

se qualifie comme A, B, ou C, je pense, dans la Fonction publique?

M. Samuels: Mais nous nous servons d'une autre échelle à la Banque du Canada.

M. Kilgour: C'est différent de la Fonction publique?

M. Samuels: Ce serait quelque part au niveau B.

M. Kilgour: Au niveau B!

I do not think I have ever heard Mr. Rasminsky or Mr. Towers speaking French, Mr. Bouey. Do you know whether either of them ever spoke French?

Le coprésident (M. Corbin): Je m'excuse, monsieur Kilgour. Nous ne sommes pas ici pour faire le procès de personnalités ou d'individus. Je pense que ce n'est pas tout à fait le rôle du Comité. M. Bouey est libre de s'exprimer dans la langue de son choix. J'ai conversé avec lui en français avant la réunion. Je pense que dans les circonstances actuelles il n'y a pas lieu de critiquer les antécédents des personnes qui occupent certains postes. Ce que nous examinons, c'est la capacité linguistique totale de la Banque du Canada. M. Bouey peut parler dans les deux langues. Cependant, je ne pense pas qu'on doive fouiller dans sa vie privée au-delà de ce qui est nécessaire pour l'application de la Loi sur les langues officielles, monsieur Kilgour.

M. Kilgour: Monsieur le président, il a dit lui-même que si l'on veut monter dans la Banque du Canada, il faut parler les deux langues. Je suis en train de démontrer que M. Bouey ne parle pas le français de façon réelle. Je pense que M. Rasminsky ne parle pas le français et j'en suis certain . . .

Le coprésident (M. Corbin): Au contraire, au contraire, monsieur . . .

M. Kilgour: Pourquoi? Est-ce qu'il peut répondre pour l'ancien président?

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Kilgour, je pense que vous pouvez poser les questions que vous voulez, à la condition que cela ne devienne pas une espèce de . . . j'hésite à employer le mot *vendetta*, car je pense bien que vous n'avez pas de compte à régler avec qui que ce soit; il ne faut pas personnaliser le débat. C'est ce contre quoi je vous mets en garde.

M. Kilgour: Est-ce que vous pouvez me dire, monsieur Bouey, parmi les 20 personnes de la «gestion supérieure»,disons, je pense qu'il y en a 4 qui parlent français?

Mr. Bouey: All of the senior people in the Bank can function reasonably well in French; all of those people you mentioned. We hold our meetings in a bilingual forum. The francophones speak French and the anglophones speak English normally, although there is some interchange as well.

M. Kilgour: Est-ce que, selon vous, dans une conversation entre un francophone et un anglophone, l'on parle français ou anglais d'habitude?

M. Bouey: D'habitude, les francophones parlent français et les anglophones parlent anglais.

[*Translation*]

Mr. Samuels: But we use a different scale in the Bank of Canada.

Mr. Kilgour: Different from the Public Service?

Mr. Samuels: It would be somewhere in level B.

Mr. Kilgour: B. Level B.

Je ne crois pas avoir jamais entendu M. Rasminsky ou M. Towers parler français, monsieur Bouey. Savez-vous si l'un ou l'autre a jamais parlé en français?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I apologize, Mr. Kilgour. We are not here to judge personalities or individuals. I do not think that is quite the role of this committee. Mr. Bouey is free to speak in the language of his choice. I spoke with him in French before the meeting. I think that this is immaterial. In the current situation, there is no reason to criticize the previous history of those people who hold certain positions. I think we are examining the overall linguistic capacity of the Bank of Canada. Mr. Bouey is able to speak in both languages. However, I do not think that we should delve into his private life beyond what is necessary for the implementation of the Official Languages Act, Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: Mr. Chairman, he said himself that if one wants to advance in the Bank of Canada, one must speak both languages. I am now showing that Mr. Bouey does not truly speak French. I think that Mr. Rasminski does not speak French and I am sure . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): On the contrary, on the contrary, Mr . . . .

Mr. Kilgour: Why? Can he speak for the former president?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Kilgour, I think that you can put whatever questions you want, provided that it does not become a sort of—I hesitate to use the word "vendetta", because I do feel that you have no accounts to settle with anyone, but the debate should not get into personalities. That is what I am warning you against.

Mr. Kilgour: Is it correct, Mr. Bouey, that, of the 20 people in "senior management", there are four who speak French?

M. Bouey: Tous les hauts fonctionnaires de la Banque peuvent fonctionner raisonnablement bien en français; tout ceux dont vous avez parlé. Nos réunions ont lieu dans une enceinte bilingue. D'habitude, les francophones parlent en français et les anglophones en anglais, bien qu'il y a certains changements de temps en temps.

Mr. Kilgour: According to you, is French or English usually used in a conversation between a French speaker and an English speaker?

Mr. Bouey: Usually, the French speakers speak French, and the English speakers speak English.

[*Texte*]

M. Kilgour: On appelle cela un bilinguisme passif, n'est-ce pas? C'est la politique de votre institution?

M. Bouey: C'est notre politique de permettre à quelqu'un de parler dans la langue de son choix.

M. Kilgour: Mais est-ce qu'il y a une langue préférée à la Banque, à votre avis? Par exemple, pour les discussions point par point et les discussions sur les questions complexes, est-ce qu'en général on parle français ou anglais?

M. Bouey: Cela dépend.

For example, when our senior officer in charge of our foreign exchange market reports on what is happening in the market and what the Bank is doing there, he speaks entirely in French, and we understand him.

I think I would not be so bold to say that I would want to enter into a contract speaking entirely in French. I would like to have it repeated in English.

M. Kilgour: Les 4 francophones de votre Banque, parlent-ils tout le temps en français, ou est-ce qu'ils sont obligés de parler anglais la plupart du temps ou . . . ? A votre avis?

M. Bouey: Puis-je demander à M. Vachon de répondre à cette question.

M. Serge Vachon (conseiller et membre du comité consultatif de la Banque du Canada): Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, étant donné que je suis moi-même membre du comité de gestion, je suis parmi les cinq où les chiffres apparaissent . . .

M. Kilgour: Cinq ou quatre?

M. Vachon: Cinq.

M. Kilgour: On indique ici qu'il n'y a que quatre francophones et vingt anglophones.

M. Vachon: Oui, d'accord. Vous avez un tableau statistique quelque peu différent. J'ai ici un tableau statistique qui a été mis à jour et on compte cinq francophones aux postes de haute direction.

• 0955

Pour répondre à votre question, tel que le gouverneur l'a indiqué dans sa présentation initiale, les francophones qui sont membres du comité de gestion, qui est vraiment, à toutes fins pratiques, le comité qui administre la Banque et qui se réunit chaque jour, se sentent parfaitement libres de s'exprimer dans la langue de leur choix. Il y a certains francophones qui s'expriment exclusivement en français, et d'autres qui s'expriment de temps à autre en français et de temps à autre en anglais, selon l'intuition du moment, selon leur état d'âme ou leur état d'esprit. On fonctionne selon l'hypothèse fondamentale que tous les membres du comité de gestion à la Banque peuvent comprendre parfaitement dans les deux langues. Sans cette hypothèse, sans cette réalité, le comité de gestion ne pourrait pas fonctionner de toute façon.

M. Kilgour: Est-ce vrai ou non que dans un groupe de 10 personnes à la Banque, s'il n'y a en a qu'une qui soit incapable

[*Traduction*]

Mr. Kilgour: That is called passive bilingualism, is it not? Is that the policy of your institution?

Mr. Bouey: Our policy is to allow anyone to speak in the language of his or her choice.

Mr. Kilgour: But, to your mind, is there a preferred language in the Bank? For example, in point by point discussions and in discussions on complex matters, does one normally speak in French or in English?

Mr. Bouey: That depends.

Par exemple, lorsque le haut fonctionnaire responsable du marché des devis fait son rapport sur ce qui se passe dans le marché et sur ce que fait la Banque, il parle uniquement en français, et nous le comprenons.

Je ne m'avancerais pas jusqu'à dire que je serais prêt à conclure un contrat uniquement en français. J'aimerais que la discussion soit répétée en anglais.

Mr. Kilgour: Do the four French speakers in your bank speak in French all the time, or are they forced to speak in English most of the time or . . . ? In your opinion.

Mr. Bouey: Might I ask Mr. Vachon to reply to that question?

Mr. Serve Vachon (Adviser and Member of the Advisory Committee of the Bank of Canada): With all due respect, Mr. Chairman, considering that I myself am a member of the management committee, I am one of the five included in those figures . . .

Mr. Kilgour: Five or four?

Mr. Vachon: Five.

Mr. Kilgour: It says here that there are only four French speakers and twenty English speakers.

Mr. Vachon: Yes, okay. You have a somewhat different statistical table. I have here a statistical table which has been updated, and there are five French speaking people in senior management positions.

In answer to your question, as the governor indicated in his initial statement, do the Francophone who are members of the management committee which, to all practical purposes, administers the bank and which also meets every day, feel perfectly free to speak in the language of their choice. Some Francophones choose to speak only in French and others, a mixture of French and English, according to their state of mind. We operate on the basic assumption that all the members of the banks' management committee understand both languages perfectly. In any event, the management committee could not operate any other way.

Mr. Kilgour: Is it true that in any group of 10 people at the bank, if there is only one person who is unable to speak

[*Text*]

de parler français, les francophones sont obligés de parler en anglais, comme cela se fait un peu partout dans la Fonction publique? Il y a M. X qui ne parle pas français, et c'est toujours le Canadien français qui sera obligé de parler anglais. Est-ce un peu la façon dont les choses se passent à la Banque?

M. Vachon: Il y a certainement des circonstances, ou je dirais plutôt des services, à la Banque, où l'utilisation du français demeure relativement modeste. Il y a d'autres servicess cependant, en particulier les quatre services à vocation d'analyse et de recherche, où même les séminaires et les réunions de groupe se font presque automatiquement dans les deux langues. On peut qualifier cela de bilinguisme passif. Moi, je préfère voir cela comme le premier stade vers un bilinguisme fonctionnel et institutionnel.

M. Kilgour: Est-ce que vous pouvez me dire quelles sont en général les responsabilités des quatre ou cinq francophones de la haute direction?

M. Vachon: Il y a un sous-gouverneur, deux conseillers, . . .

M. Kilgour: Quelle sorte de conseillers?

M. Vachon: Des conseillers du gouverneur, dont votre humble serviteur. Le secrétaire de la Banque, également, est francophone, de même qu'un chef de service.

M. Kilgour: Est-ce que ces francophones sont là depuis longtemps? Depuis combien d'années sont-ils là?

M. Vachon: Ecoutez, je peux dire que moi, je suis à la Banque depuis 18 ans.

M. Kilgour: Et les autres? Vous pouvez me le dire?

M. Vachon: Je pense que le sous-gouverneur, M. Jubinville, est à la Banque depuis certainement 25 ans, et les autres conseillers depuis environ 20 ans. Ce sont des francophones qui ont fait leurs études au Québec et qui ont fait carrière à la Banque.

M. Kilgour: Au Manitoba aussi?

M. Vachon: Au Manitoba également.

M. Kilgour: On me dit qu'il y a un problème chez les francophones de la Banque, vous en avez parlé un peu tout à l'heure, en ce sens qu'ils ne se sentent pas à l'aise pour parler dans leur langue. Est-ce que vous êtes prêts à accepter cette plainte quant à la Banque?

M. Vachon: Non, je parlais du comité de gestion et je me référais également à certains services où les francophones se sentent parfaitement à l'aise pour s'exprimer dans leur langue maternelle; ils le font d'ailleurs. La raison pour laquelle ils le font, c'est qu'ils savent fort bien que leurs collègues anglophones peuvent recevoir parfaitement les communications orales et écrites.

M. Kilgour: On nous a dit aussi que pour les évaluations annuelles des employés, même les francophones sont testés dans la langue anglaise. Sans doute que les anglophones sont

[*Translation*]

French, the Francophones have to speak English just like in the Public service? So if there is someone in the group who does not speak French, the French Canadians will have to speak English. Is that what happens at the bank?

Mr. Vachon: There are circumstances or rather, departments, at the bank, where the use of French is quite uncommon. However, there are other departments, and especially the four departments responsible for analysis and research where both seminars and meetings are held almost automatically in both languages. I guess we could call that passive bilingualism. Personally, I prefer to see that as the first step towards functional and institutional bilingualism.

Mr. Kilgour: Could you tell me, in general, what are the responsibilities of the four or five Francophones in upper management?

Mr. Vachon: There is an assistant governor, two advisers . . .

Mr. Kilgour: What kind of advisers?

Mr. Vachon: Advisers to the governors of which I am one. The secretary of the bank is also a Francophone as well as one of the department heads.

Mr. Kilgour: Have those Francophones been there for a long time? How many years have they been h9lding those positions?

Mr. Vachon: Well in my case, I have been at the bank for 18 years.

Mr. Kilgour: And the others? Can you tell me?

Mr. Vachon: I think that the assistant governor, Mr. Jubinville, has been at the bank for 25 years and the other advisers, for about 20 years. They are Francophones educated in Quebec who have pursued a career at the bank.

Mr. Kilgour: In Manitoba also.

Mr. Vachon: Yes, Manitoba too.

Mr. Kilgour: I am told that there is a problem among Francophones at the bank. You talked a little bit about that earlier. It seems that they are not comfortable with regard to speaking their own language. Do you agree that this is a problem at the bank?

Mr. Vachon: No, I talked about the management committee and also about some departments where Francophones feel free to speak their mother tongue. They do it. And they do it because they know full well that their Anglophone colleagues are able to understand oral and written communications.

Mr. Kilgour: We have also been told that the annual appraisal of employees is done in English, even for Francophones. I guess the Anglophones are always appraised in their own language. Has this been your experience?

[*Texte*]

toujours évalués dans dans leur propre langue. Est-ce vrai ou non d'après vous?

M. Vachon: Il s'agit ici de faits. Si vous me permettez, je demanderais au directeur de notre service du personnel de répondre à votre question, parce que moi, je ne suis que membre du comité sur le bilinguisme, et je ne suis pas au courant.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Flett.

Mr. Roy Flett (Chief, Personnel Administration, Bank of Canada): If I understand your question, Mr. Kilgour, it has to do with evaluation, performance appraisal.

Mr. Kilgour: Francophones, according to information this committee has received, are occasionally examined and evaluated in English; whereas anglophones are invariably rated in English.

• 1000

Mr. Flett: I think that information may have come from the commissioner's evaluation.

Mr. Kilgour: I do not think it did.

Mr. Flett: It certainly is the case that some francophones are appraised in English. It is certainly the case, as well, that most anglophones are appraised in English. We are aware we have a problem in this regard, and we have taken steps over the last couple of years to try to redress the balance.

As Mr. Bouey pointed out in his opening statement, the policy of the Bank is to create an environment in which people can work in the language of their choice. That means, I guess, from our point of view, that all of our supervisory and management personnel should be able to function in both languages.

Le coprésident (M. Corbin): Il vous reste une question.

Mr. Kilgour: Did it not seem fairly fundamental that one of the ways of making people feel at ease in their own language would be to have your personnel branch do people's daily evaluations in the language in which they are obviously at home?

Mr. Flett: Oh, I certainly agree, and that is the point to which we are moving.

Mr. Kilgour: Okay.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Kilgour.

Monsieur Crow, vous voulez ajouter un commentaire?

M. Crow (sous-gouverneur et membre du comité consultatif de la Banque du Canada): Merci beaucoup, monsieur le président.

Ce n'est pas notre division d'administration du personnel qui fait les évaluations. Elles sont faites au sein des divisions mêmes. Et cela dépend du surveillant. Le processus est sur-

[*Traduction*]

Mr. Vachon: These are facts. If you will allow me, I will ask the Director of Personnel to answer your question since I am unable to do so. Indeed, I am a member of the committee on bilingualism and I am not aware of that situation.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Flett.

M. Roy Flett (chef, administration du personnel, Banque du Canada): Si je comprends bien votre question, monsieur Kilgour, elle concerne les évaluations de rendement.

M. Kilgour: Oui, d'après les renseignements communiqués à ce comité, il semble qu'il arrive que les francophones soient évalués en anglais tandis que les anglophones sont toujours évalués dans leur propre langue.

M. Flett: Ces données proviennent probablement de l'évaluation du commissaire.

M. Kilgour: Je ne pense pas que ce soit le cas.

M. Flett: Mais il ne fait aucun doute que certains francophones sont évalués en anglais. Et il ne fait également aucun doute que la majorité des anglophones sont évalués en anglais. Nous sommes au courant de ce problème et nous avons pris des mesures ces dernières années pour essayer de rétablir l'équilibre.

Comme M. Bouey l'a signalé dans sa présentation initiale, la politique de la banque est de créer un environnement dans lequel les employés peuvent travailler dans la langue de leur choix. Cela veut dire, je suppose, que de notre point de vue, tous les membres du personnel de surveillance et de gestion devraient pouvoir travailler dans les deux langues.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You have one question left.

M. Kilgour: Mais ne vous semble-t-il pas assez évident que l'une des façons de faire en sorte que les employés se sentent à l'aise dans leur propre langue serait de voir à ce que votre service du personnel fasse les évaluations quotidiennes des employés dans la langue dans laquelle ils se sentent le plus manifestement à l'aise?

M. Flett: Oui, je suis entièrement d'accord et c'est ce que nous essayons de faire.

M. Kilgour: Très bien.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Kilgour.

Mr. Crow, would you like to add a comment?

Mr. Crow (Assistant Governor and Member of the Consultative Committee of the Bank of Canada): Thank you, Mr. Chairman.

It is simply a matter of fact. I just wanted to say that the personnel management branch does not make the appraisals. They are made within the individual departments. They are

[*Text*]

veillé par la division du personnel, mais en tant que processus, seulement ..,pas l'évaluation elle-même.

Merci.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur le sénateur Guay, vous avez la parole.

Le sénateur Guay: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais d'abord dire aux représentants de la Banque que des changements ont certainement été faits dans leur leur secteur. Je les en félicite!

Je désire poursuivre la question de M. Kilgour, à propos de ce que vient de dire celui qui vient de prononcer les dernières paroles, à la table, ici, . . .

Le coprésident (M. Corbin): M. Crow.

Le sénateur Guay: . . . et qui a mentionné que l'examen n'est pas fait de la façon dont il avait compris, mais plutôt.., dans le secteur ou est l'employeur. C'est justement le point qui me chatouille un peu puisque souvent, et on le dit ici en français en quelques mots:

> Dans les départements d'exploitation où il y a pourtant plus de francophones que dans ceux de l'orientation, les francophones ne se sentent pas entièrement libres de travailler en français à cause . . .

Et cela, c'est important.

> . . . à cause de l'unilinguisme anglais de plusieurs surveillants.

En anglais, on dirait:

Because they are afraid of their supervisor, who does not understand the French language at all, they fear it is going to be detrimental to them, Mr. Chairman; there is a fear that really makes them avoid using the language of their choice. That is the question which I would like to ask, therefore: Is it truly that feeling that we are talking about here? Does that persist . . .

. . . dans la Banque du Canada?

En d'autres mots, les employés ont peur d'exercer leur droit en ce qui concerne la langue française.

Mr. Bouey: I will try to say something about that, Senator Guay—

Senator Guay: Thank you.

Mr. Bouey: —and Mr. Flett can add to it if he wants.

I do not think there is any question of fear here. We have a problem in that not all our supervisors are bilingual, and it takes time to get them trained. We are concentrating on that as hard as we can, but we are not all the way there yet. In most cases, simply as a practical matter, it is necessary for some people to work in English when they might prefer to work in French.

[*Translation*]

the responsibility of the supervisor. This process is supervised by the personnel branch, but only the process, not the appraisal as such.

Thank you.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Senator Guay, the floor is yours.

Senator Guay: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to start by telling the representatives of the bank that I am aware that changes have been made in their area and I wish to congratulate them for those changes.

I would like to go on from Mr. Kilgour's question, the member who just spoke . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Crow.

Senator Guay: . . . about the fact that the appraisals are not made as he understood they were but rather by the supervisor or the employer. That is exactly my concern and it is stated here in french in a few words:

> In the operational branches where there are more francophones than in the orientation branches, the francophones do not feel entirely free to work in french because . . .

and that is important.

> . . . because several supervisors are english unilingual.

In the other language, this would mean:

Parce qu'ils ont peur de leur surveillant qui ne comprend pas du tout les français. Ils ont peur que cela leur crée des problèmes, monsieur le président. C'est cette crainte qui fait qu'ils évitent de s'exprimer dans la langue de leur choix. Voici donc la question que j'aimerais poser: est-ce vraiment de cette crainte dont nous parlons? Est-ce le cas . . .

. . . at the Bank of Canada?

In other terms, the employees are afraid to exercise their right with regard to the french language.

M. Bouey: Je vais essayer de répondre à cette question, sénateur Guay . . .

Le sénateur Guay: Je vous remercie.

M. Bouey: . . . et M. Flett pourra élaborer s'il le souhaite.

Je ne crois pas que ce soit une question de crainte. Le fait que tous nos surveillants ne sont pas bilingues est un problème mais la formation exige quand même un certain temps. Nous déployons des efforts en ce sens, mais il leur reste encore du chemin à faire. Dans la plupart des cas, dans la pratique, certains employés doivent travailler en anglais même s'ils préféreraient pouvoir travailler en français.

[*Texte*]

Our objective is to overcome that problem. But I do not think there is any problem of fear involved here.

Senator Guay: Well then, if I may use another word than "fear", would an employee be concerned with the possibility of a recommendation or the possibility of being promoted if his supervisor were not too favourable, particularly if a bilingual employee were quite exceptionally good in both languages, to the point where he might surpass the supervisor? Could that be held against the employee by the supervisor? I am speaking of individual cases and not of your policy as far as the Bank is concerned.

• 1005

Mr. Bouey: I do not think that would happen, Senator Guay. The Bank is not a very big place and we can watch the progress of our employees pretty well. They do have access to people from our department of personnel and I do not think any problem like that could persist.

Mr. Flett: I might add, Senator Guay, that in recognition of this problem we have recently reaffirmed our policy in this area by telling employees about their entitlement to have their performance appraised in the language of their choice. We have set up within each department procedures so that this can take place.

For example, if the immediate supervisor is not capable of doing both the written and the oral part of the evaluation in French, then the normal thing to do would be for that evaluation to go up to the next level. If that is not possible, we have also made arrangements for other people within departments to participate in the evaluation processes and for the written performance appraisals themselves to be translated for the employees.

Senator Guay: I would now like to go into the area that you are very concerned with. You have made reference in your representation, Mr. Bouey, to your concern about getting qualified employees in the finance and economic sector, amongst others. Also, I imagine you would be concerned with getting bilingual stenographers and receptionists.

My first question therefore, Mr. Chairman, would be: Are your receptionists, for example, both on the telephone and at the information centres, bilingual? Do they answer the telephone in Winnipeg, for example, in both languages? I do not think they do; that is why I am asking you that question. Do they answer the telephone appropriately—as they do in Ottawa, for example—in the Winnipeg centre?

Mr. Flett: In Winnipeg I think probably not at the moment.

Senator Guay: If I happen to corne to the Bank of Canada in Winnipeg, would they answer me in French at the information centre, or on the telephone if I speak French?

[*Traduction*]

Nous visons donc à essayer de surmonter ce problème. Mais je ne pense pas qu'il y ait vraiment de crainte à ce niveau.

Le sénateur Guay: Et bien, peut-être que je pourrais utiliser un autre mot que crainte. Est-ce que l'on pourrait dire à ce moment qu'un employé se préoccupe de la possibilité d'une recommandation ou d'une promotion même si son surveillant ne lui semble pas trop favorable, surtout dans le cas d'un employé bilingue possédant très bien les deux langues au point où il dépasse même son surveillant? Le surveillant pourrait-il tenir rigueur à un employé dans cette situation? Je parle de cas précis et non pas de la politique globale de la Banque.

M. Bouey: Je ne crois pas que cela puisse se produire. La Banque est une petite boîte et nous pouvons suivre d'assez près les progrès de nos employés. Les employés peuvent rencontrer les agents de personnel de la Banque et, à mon avis, un problème de ce genre ne pourrait pas perdurer.

M. Flett: A cet égard, monsieur le sénateur Guay, devant l'éventualité d'un tel problème, nous avons réaffirmé notre politique en annonçant aux employés qu'ils peuvent se faire évaluer dans la langue de leur choix. Nous avons mis au point dans chaque service de la Banque des formalités qui le permettent.

Par exemple, si le surveillant immédiat n'est pas capable de faire l'évaluation orale et écrite en français, alors l'employé est évalué par le deuxième palier de surveillance. Si ce n'est pas encore possible, nous avons pris des dispositions pour que d'autres personnes des services prennent part à l'évaluation et pour que les évaluations écrites du rendement soient traduites à l'intention des employés.

Le sénateur Guay: J'aimerais maintenant passer à ce domaine qui vous préoccupe. Dans votre présentation, monsieur Bouey, vous avez fait référence à la difficulté qu'il y a de trouver des personnes compétentes dans les domaines financiers et économiques, entre autres. Je suppose également que vous cherchez à obtenir des sténographes et des réceptionnistes bilingues.

Par conséquent, monsieur le président, ma première question serait la suivante: J'aimerais savoir si les réceptionnistes de la Banque, qui travaillent au téléphone et au centre de l'information, sont bilingues? Par exemple, à Winnipeg, les réceptionnistes sont-elles capables de répondre au téléphone dans les deux langues? Je ne pense pas que ce soit le cas; c'est pourquoi je vous pose cette question. A Winnipeg, peut-on répondre au téléphone dans les deux langues comme cela se fait à Ottawa?

M. Flett: Probablement pas à l'heure actuelle, pour ce qui est de Winnipeg.

Le sénateur Guay: Si je me présente à la Banque du Canada à Winnipeg, les réceptionnistes pourraient-elles me répondre en français au centre d'information ou au téléphone?

[*Text*]

Mr. Flett: If you came into the Bank and spoke French, yes, there would be somebody there to speak to you in French.

Senator Guay: Without having to wait?

Mr. Flett: Without having to wait?

M. Samuels: Il est possible que la personne au guichet ne soit pas bilingue, mais les francophones qui travaillent à l'agence de Winnipeg assurent, effectivement, des services au public. Il y en a trois et il est probable qu'une des trois soit tout près des guichets.

Senator Guay: I am going back, Mr. Chairman, to Mr. Bouey once again, because of the statement regarding the difficulty they have in getting bilingual personnel, and particularly the fact that they have made representations at various university levels . . . .

L'université d'abord française à travers le pays . . .

I will now speak particularly of the French university,

. . . le Collège de St-Boniface qui est une université française qui a été inaugurée en 1818.., donc ce n'est pas d'hier . . . J'aimerais savoir quel était le nom du membre du personnel de la Banque, monsieur le président, qui a contacté le Collège de St-Boniface pour s'assurer s'il n'y avait pas quelqu'un de disponible? C'est ma première question.

Quel est le nom de la personne qui, de la part de la Banque, a contacté l'université à St-Boniface?

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Samuels.

M. Samuels: D'abord, les agences sont de petites boîtes et on ne fait pas de recrutement universitaire pour les agences. Le recrutement universitaire est fait pour le siège social à Ottawa et nos services de placement contactent régulièrement, tous les ans, lors des campagnes de recrutement universitaire, toutes les institutions françaises au pays; donc, ce serait le Service de la dotation en personnel qui l'aurait fait.

Franchement, en ce qui concerne le Collège de St-Boniface, je ne sais pas si l'on a reçu des demandes cette année . . .

• 1010

Le sénateur Guay: De l'université? Excusez moi . . .

M. Samuels: Je sais, par exemple, que de l'Université de Moncton, cette année, nous avons reçu un grand nombre de demandes et nous en avons également reçu un très grand nombre de toutes sortes d'institutions françaises à travers le pays.

Le sénateur Guay: Monsieur le président, je parle d'une université française de l'Ouest canadien où nous entendons souvent dire, par le truchement de différents ministères, qu'ils ont de la difficulté à faire du recrutement dans différents secteurs. Or je vous dis, monsieur le président, que j'ai contacté hier M. Girard, un jésuite, chargé du Collège universitaire de St-Boniface, ainsi que M. Ruel, le recteur, qui m'ont dit n'être jamais entré en communication avec quelqu'un du

[*Translation*]

M. Flett: Si vous vous présentez à la Banque, et que vous parlez français, on pourra trouver quelqu'un pour vous répondre en français.

Le sénateur Guay: Sans délai trop long?

M. Flett: Sans délai trop long?

Mr. Samuels: It is possible that the receptionist at the information centre be not bilingual, but francophones who work in Winnipeg are able to serve the public. There are three francophones working in our centre in Winnipeg, and it is highly probable that one of those three francophones will be by the information centre.

Le sénateur Guay: Monsieur le président, je reviens encore une fois à M. Bouey et à sa déclaration sur les problèmes que rencontre la Banque du Canada dans le recrutement d'employés bilingues, notamment le fait que la Banque a fait des représentations auprès des différentes universités . . .

A francophone university of the country . . .

J'aimerais maintenant parler d'une université francophone,

The *Collège de Saint-Boniface* which is in fact a french university opened in 1918, it is a long time ago. I would like to have the name of the official of the bank, Mr. Chairman, who has contacted the *Collège de Saint-Boniface* to see if a qualified student would be available? This is my first question.

What is the name of the official of the bank who has been in touch with the francophone university in *Saint-Boniface*?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Samuels.

Mr. Samuels: First of all, the regional centres are fairly small and there is no university recruiting for those centres. The university recruiting is done by the headquarters in Ottawa, and our personnel services contact every year all the francophone institutions in Canada; thus, it would be the staffing department who would have contacted the university.

Now as far as the *Collège de Saint-Boniface* is concerned, I do not know if we have received any request this year . . .

Senator Guay: A request from the university? I do not . . . .

Mr. Samuels: I know for example that this year, we have received many requests from the *l'Université de Moncton* and we have also received a lot of requests from all sorts of francophone institutions in the country.

Senator Guay: Mr. Chairman, I am talking about a francophone university in the west of the country and we often hear through several departments, that it is hard to find qualified bilingual people. It so happens, Mr. Chairman, that yesterday, I talked to Mr. Girard, a jesuit who is in charge of the university part of the *College de St-Boniface*, I also talked with Mr. Ruel, the director of education. Both told me that nobody from the federal government ever contacted them to

[*Texte*]

gouvernement fédéral en ce qui concerne les employés ou des gens qualifiés dans les deux langues! Je crois qu'il est grandement temps que nos ministères identifient, pour notre gouverne, au moins, les personnes qui font les contacts, parce que je crois qu'il manque quelque chose.., le contact n'y est pas!

C'est pour ces raisons que je répète à la Banque, comme je dirais à d'autres ministères, s'il vous plaît laissez-nous savoir qui fait le contact et si vous avez des difficultés, on va vous aider. Nous avons du personnel parfaitement bilingue: des sténographes, des réceptionnistes, même des gens qui sortent du Collège de St-Boniface avec des BA et d'autres qualifications et qui cherchent du travail, bien souvent. Il faut qu'ils viennent à Ottawa, comme de raison, au lieu d'accepter du travail dans notre milieu, dans Winnipeg ou dans l'Ouest canadien.

J'ai cru bon de mentionner cela parce que l'on entend toujours la même histoire, à savoir que l'on contacte les universités francophones . . . Pour ma part, je doute que cela soit fait. Cette fois-ci je l'ai vérifié et le recteur m'a dit: «S'il vous plaît, monsieur Guay, laissez-moi savoir avec qui nous pouvons entrer en contact» . . . Il serait même prêt à faire l'inverse, à aller les contacter! Or il me dit qu'il n'en a jamais entendu parler.

Je vous remercie, monsieur le président. A moins qu'ils aient quelque chose à me dire sur ce point-là.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Samuels.

M. Samuels: J'ajouterai tout simplement que je contrôlerai cela de très près avec nos services en dotation de personnel.Je peux vous assurer que le Collège de St-Boniface sera sur leur liste d'universités et de collèges francophones. Je peux vous assurer également qu'ils ont vraiment recenser le pays et qu'ils ont contacté les institutions francophones à travers le pays. Il faudra que je contrôle pour St-Boniface.

Le sénateur Guay: J'aimerais, dans ce cas, monsieur le président, si j'ai le temps, lui demander s'il vous serait possible de me dire, par l'entremise du président, qui fait le contact? Parce qu'ici, M. Girard, qui est en charge et M. Ruel qui est le recteur n'en ont jamais entendu parler. Eux-mêmes voudraient le savoir. Si vous pouviez nous donner cette information, ce serait très, très apprécié.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Samuels, il serait probablement utile, pour tous les membres du Comité que vous nous fassiez peut-être parvenir par écrit les méthodes employées dans le recrutement de candidats pour la Banque du Canada, et la politique générale en cette matière.

Monsieur Vachon.

M. Vachon: Monsieur le président, si vous me permettez, je vais tenter de dissiper le quiproquo. De façon générale, lorsque la Banque se présente sur le campus universitaire, bien en avance, elle contacte le ministère fédéral de la Main-d'Oeuvre qui possède des unités sur la plupart des campus universitaires. Il n'est donc pas surprenant que le recteur ou ses adjoints

[*Traduction*]

find employees that would be qualified and bilingual. In my opinion, it is high time that the department starts to identify, for our information, the people who are in charge of contacting universities because in my opinion, something is missing, there is no contact!

This is why I repeat to the bank, and I will say that to other departments as well, that they should let us know the name of the person who is in charge of contacting universities so that if a department or agency has any problems, we can help them. In the west, we can have many fully bilingual people, stenographers, receptionists, and even people who come out of the *College de St-Boniface* with a bachelor's degree and other diplomas and who have to look for work. Those people have to come to Ottawa instead of being able to find a job in their environment, in Winnipeg or in western Canada.

I think it is appropriate to say this because we keep on hearing the same story over and over again, everybody tells us that the French universities are being contacted . . . . Personally, I doubt very much. I have checked this time and the director of education of the university told me and I quote: "Please Mr. Guay, let me know whom we can contact." That director would be ready to reverse the scheme and contact himself the departments. However, he said that he had never heard about the Bank of Canada.

I thank you Mr. Chairman. Maybe the officials from the bank would like to answer to that.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Samuels.

Mr. Samuels: I will simply add that I will check immediately with the staffing service. I can assure you that the staffing service will include the *College de St-Boniface* on the list of French universities and colleges. I can also assure you that they have really criss-crossed the country and that they have contacted francophone institutions across the country. I will have to check for the *College de St-Boniface.*

Senator Guay: In that case, Mr. Chairman, if I still have some time, I would like to ask the official of the bank if he could tell me through the chairman who is responsible of contacting universities? Because in this case Mr. Girard who is responsible and Mr. Ruel who is director of education never heard about the bank. They would like to know the name of that person. If we could have that information, it would be very, very much appreciated.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Indeed, Mr. Samuels, it might be useful for the members of this committee that you send us a written description of the process of recruitment of the Bank of Canada and also of the general policy for recruiting.

Mr. Vachon.

Mr. Vachon: If I may, Mr. Chairman, I will try to eliminate the misunderstanding. Generally, when the Bank of Canada goes on a university campus, the bank has been in contact well in advance with the federal department of manpower which maintains units on most university campuses. So, it is not surprising that the director of education or his immediate

[*Text*]

immédiats n'aient pas directement entendu parler de la Banque puisque nous suivons, en cela, la politique fédérale qui consiste à contacter le ministère de la Main-d'Oeuvre sur les divers campus, qui lui s'occupe de faire des entrevues et des contacts avec les divers départements dont celui d'économie, les écoles de commerces, etc..

C'est la procédure que nous suivons depuis quelques années étant donné que c'est également la politique du gouvernement fédéral d'utiliser le ministère de la Main-d'Oeuvre pour le recrutement universitaire.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Guay, il vous reste encore une minute.

Le sénateur Guay: Je crois que si nous étions dans le secteur privé et que nous avions besoin, monsieur le coprésident, d'employés bilingues, je crois qu'à mon niveau, avec mes employés, j'enverrais une personne de ma compagnie visiter les universités francophones pour essayer de trouver quelqu'un en fonction de mes besoins. Je n'attendrais peut-être pas d'avoir des nouvelles de d'autres ministères, mais là vous me donnez une idée de contacter le ministère de l'Emploi afin de m'assurer qu'ils font les bonnes représentations au nom des différents ministères.

• 1015

Merci, monsieur le président.

M. Samuels: Monsieur Guay, nos propres employés à la Banque vont eux-mêmes faire le recrutement dans les universités. L'année dernière, ils ont fait des représentations, ils ont fait du recrutement dans toutes les grandes universités québécoises. Cette année nous irons dans toutes les grandes universités québécoises et à l'Université de Moncton pour faire du recrutement, et également à l'Université d'Ottawa. Je sais que nous allons à l'Université de Winnipeg; je vérifierai les raisons pour lesquelles nous ne sommes pas encore allés à l'Université de St-Boniface.

Le sénateur Guay: Je suis surpris que vous n'y soyez pas encore allés.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Samuels. Monsieur Marceau.

M. Marceau: Merci, monsieur le président.

Je pense que les commentaires que l'on vient d'entendre des représentants de la Banque du Canada sont de nature à nous indiquer qu'il existe une forme, sinon embryonnaire, du moins assez intéressante de bilinguisme au sein de la Banque du Canada.

Mais, je voudrais vous demander, messieurs, si l'information que nous avons de bonne source est exacte, à savoir que le bilinguisme de la Banque du Canada c'est le bilinguisme des francophones et que du côté des anglophones la collaboration, semble-t-il, est insuffisante? Et là-dessus, je voudrais me référer aux dernières statistiques que j'ai en main et qui indiquent que dans la haute direction, par exemple, les cinq francophones ont le niveau 6, ce qui veut dire 100 p. 100; alors que du côté des anglophones, sur 21 il n'y en a que 3, cela veut dire 14

[*Translation*]

assistant have never heard about the bank directly because in that matter, we apply the federal policy according to which we have to contact the department of labour on the university campuses who will be responsible for the interviews and communication with the faculty in the university, in this case the economy, the business school, et cetera . . . .

This is the process we have been using over the years since it is the federal government policy to go through the department of labour for university recruiting.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Guay, you still have one minute.

Senator Guay: If we were in the private sector and if we needed bilingual employees Mr. Co-chairman, I think that within my staff, I would choose somebody to inspect francophone universities and try to find somebody whose qualifications would correspond to my needs. I will not wait to hear from other departments but now, I know that I have to contact the Labour Department to make sure that good representations are made on behalf of the departments.

Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Samuels: Mr. Guay, our own employees in the bank are themselves responsible for the university recruiting. Last year, the bank employees have made representations, they have made recruitment in all the large universities in Quebec. This year, we will go in all the large universities in Quebec, in the University of Moncton and also Ottawa University for our recruiting. I know that we go to the Winnipeg University; I will check the reasons why we have not been going to the *collège de Saint-Boniface*.

Senator Guay: I am surprised that you have not been there before.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Samuels. Mr. Marceau.

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Chairman.

I believe that the statement that have made the officials from the Bank of Canada can lead us to think that at least, there is some bilingualism within the Bank of Canada.

However, I would like to ask you if that information we have is true, that is to say that in the Bank of Canada, bilingualism rests on francophones and that as far as anglophones are concerned, their cooperation is inadequate, or so it seems. And here, I make reference to the statistical data that I have. For example, according to those statistics, in the senior management category, five francophones have the level 6 of proficiency, that is 100 per cent participation. As for the anglophones, out of 21, only three, that is 14 per cent, have the

[*Texte*]

p. 100. Dans le domaine des analystes, sur les 24 francophones il y en a 18 qui ont atteint le niveau 6, ce qui veut dire 75 p. 100; alors que sur les 90 anglophones il n'y en a que 6 qui ont atteint le niveau 6, ce qui veut dire 7 p. 100. Et enfin, pour donner une statistique générale, il y a 772 francophones à la Banque du Canada et il y en a 320 qui ont atteint le niveau 6, ce qui veut dire 41 p. 100; alors qu'il y a 1,388 anglophones et qu'il n' y en a que 49 soit 4 p. 100 qui ont atteint le niveau 6.

Je veux bien vous donner la chance.., et je veux bien dire que vous faites des efforts. Mais, je voudrais vous demander d'être réalistes et d'admettre que vraiment, même si l'image que vous projetez peut être très sincère, je suis prêt à vous donner le bénéfice du doute, les statistiques sont là pour indiquer que vraiment, s'il y a une image francophone ou bilingue, elle est donnée par les francophones.., c'est évident!

Je reconnais tout de même que les francophones jouent un rôle. Je voudrais avoir des commentaires là-dessus; c'est très important à cause de la déclaration que vous avez faite et les statistiques que je vous donne qui semblent contredire quelque peu l'image du bilinguisme que vous voulez projeter.

Mr. Bouey: Well, I do not think there is a contradiction there. The facts are exactly as the statistics indicate. There is no doubt, no doubt at all, that our francophones are much better at languages, two languages, than our anglophones and we have no desire to hide that.

• 1020

As I said in my opening statement, we have a long way to go before we achieve our goals. I have indicated, I think, that in our most senior meetings our officers speak the language of their choice. There is no doubt that our francophones there can speak either language practically equally well and our anglophones cannot speak them equally well. I do not think that is surprising, given the history of the effort that has been made. Outside Montreal, the Bank of Canada was a pretty anglophone institution 15 years ago, even 10 years ago, and we have come a long way since then.

But it is possible in a great many places in the Bank, including most senior places, for people to work and speak in their own language, even though there is not as much interchange in French as one would like to see.

M. Marceau: Messieurs, vous dites que vos employés ont le choix de la langue. Et pourtant, lorsque les francophones présentent des travaux vous leur demandez de les présenter dans les deux langues, mais lorsque les anglophones présentent des travaux ils peuvent les présenter dans une seule langue avec le droit à la traduction. Pour ma part, cela ne me paraît pas . . . Si ce n'est pas le cas, j'aimerais que vous apportiez des précisions. Parce que selon les renseignements que nous avons, sans les obliger, disons que j'ai employé un mot très fort, mais ce serait une obligation morale, vous savez ce que cela veut dire, vous n'avez pas un choix . . . Est-ce que vous pouvez me garantir que chaque personne peut présenter ses travaux dans

[*Traduction*]

same level. For the analyst, of the 24 francophones, 18 are at the level 6 of proficiency, that is 75 per cent; on the anglophone side, only 6 out of 90 analysts have the level 6, that is only 7 per cent. Finally, to give a global picture of the bank, 772 francophones are working for the Bank of Canada and of those, 320 have reached level 6 of proficiency, that is 41 per cent; by comparison, 1,388 anglophones are working at the bank and only 49, that is 4 per cent, have reached level 6 of proficiency.

I am willing to give you a chance, you are trying. But you must be a realist and realize that the image you are projecting might be very sincere, but statistics show that if there is a francophone or a bilingual image in the bank, this is due to the francophones.

We must admit that francophones have a role to play. I would like to have your comments on that; it is very important because of the statement you made; however, there are statistics who seem to come in contradiction with the bilingual image you want to give.

M. Bouey: Eh bien je ne pense pas qu'il y ait vraiment contradiction. La situation est conforme aux données statistiques. Il ne fait pas de doute que les francophones à la Banque sont plus doués pour les langues, les deux langues officielles, que ne le sont les anglophones; nous ne voulons pas cacher ce fait.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration d'ouverture, il nous reste beaucoup à faire avant de réaliser nos objectifs. Je vous ai déjà dit je crois que lors de nos réunions avec les cadres supérieurs, l'on parle la langue de son choix. Il ne fait aucun doute que nos francophones sont capables de parler l'une ou l'autre langue presque indifféremment, tandis que ce n'est pas le cas des anglophones. A mon avis, ce n'est point étonnant, étant donné les antécédents de la situation que l'on connait. En dehors de Montréal, la Banque du Canada était une institution à caractère plutôt anglophone il y a 15 ans, même il y a 10 ans, mais nous avons fait beaucoup de progrès depuis.

Il n'en reste pas moins que dans beaucoup de postes à la Banque, y compris les postes les plus supérieurs, les employés peuvent travailler dans leur propre langue, même si l'on n'utilise pas le français autant qu'on le souhaiterait.

Mr. Marceau: You say, gentlemen, that your employees can use the language of their choice. However, when francophones submit work you ask them to submit it in both languages, but when anglophones submit work, they can submit it in one language only, with the possibility of having it translated. In my opinion, that does not seem . . . . If this is not the case, I would like you to clarify the point. According to our information, without actually forcing them—that is a rather strong word—but I am thinking of a moral obligation, and you know what that means, you really do not have a choice . . . . Can you guarantee that any employee can submit his work in the language of his choice, in other words that anglophones have

[*Text*]

la langue de son choix, autrement dit, que les anglophones ont le choix de présenter leurs travaux en anglais seulement, tandis que les francophones sont, en fait, obligés de les présenter dans les deux langues?

Mr. Bouey: I think, in the kind of work you are speaking of, it is the case that each employee has the right to present his work in the language of his choice, and without translation. I am speaking now of departments where there is written work to do. Quite a large amount of memoranda written in French comes across my desk, and they are never translated into English. We expect our people to be able to cope with them the way they are. In the case of services for all employees—for example, if I write a letter to all personnel at the bank, that would be translated and it will be in two languages; anything of that kind. But for the kind of work I am thinking of, where someone may write a piece on what is happening in the economy or may write a letter, it is not necessary for him to write it in two languages—never.

M. Marceau: Les cours de formation sont disponibles, selon ce que l'on dit, dans les deux langues. Mais, comme les cours de formation en langue anglaise sont toujours disponibles en premier lieu, il semble que les francophones choisissent les cours de formation en langue anglaise plutôt que d'attendre les cours de formation en langue française. Je vois beaucoup de signes de tête qui ne semblent pas approuver ce que je dis. Si c'est le cas, j'aimerais bien que cela se traduise par des mots et par des précisions parce que ce sont les renseignements qui nous sont transmis pour être vérifiés.

Mr. Bouey: I do not believe that is the case. It might have been so at one time, but I do not believe it is correct now.

M. Samuels: Ce n'est certainement pas le cas aujourd'hui, monsieur Marceau. L'année dernière ou au cours de 1981, 178 personnes ont déjà suivies des cours de perfectionnement en langue française. Il y en a un peu moins de 500 qui ont suivi des cours en anglais et 178 qui ont suivi des cours en français. Parmi ces 178 personnes, la grande majorité sont des francophones. Mais, il y a également des anglophones qui choisissent de suivre des cours de perfectionnement en français aussi, ceux qui ont atteint un assez haut niveau en français.

• 1025

Ce n'est pas du tout le cas maintenant que le cours en anglais s'offre avant le cours en français. Nos services de perfectionnement sont parfaitement bilingues. Ils préparent en même temps des sections de cours. C'était le cas lors de la préparation de l'évaluation linguistique de la Banque, il y a deux ans; mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

M. Marceau: Messieurs, je ne voudrais pas prolonger ceci de trop parce que je vois que nous sommes six à vouloir poser des questions ce matin, mais il reste probablement encore quelques minutes. Je vais donc essayer d'écourter mes questions. Ce sera ma dernière question et M. Vachon est peut-être bien placé pour y répondre.

[*Translation*]

the option of submitting their work in English only, whereas francophones are in fact forced to submit their work in both languages?

M. Bouey: Pour ce qui est des travaux auxquels vous faites mention, chaque employé à le droit de présenter ses travaux dans la langue de son choix, sans traduction. Je parle ici des sections où il y a beaucoup de travaux écrits à faire. Je reçois pas mal de notes de service écrites en français, et elles ne sont jamais traduites en anglais. Nos employés sont censés pouvoir les lire dans la langue d'origine. Dans le cas des services destinés à tous les employés—par exemple si j'écris une lettre à l'intention de tout le personnel de la banque—on la ferait traduire dans les deux langues. Cependant, si quelqu'un écrit une lettre ou un exposé sur l'économie, il n'est jamais nécessaire de l'écrire dans les deux langues.

Mr. Marceau: Training courses are apparently available in both languages. However, since training courses are always available in English first, it seems that francophones decide to take their training in English rather than wait for the course in French. I see a number of people shaking their head in disapproval. If what I say is not true, I would like some clarification, because this is the information we received for checking.

M. Bouey: Je ne crois pas que ce soit le cas. C'était peut-être le cas à un moment donné, mais je ne crois pas que ce soit toujours le cas.

Mr. Samuels: That is certainly not the case today, Mr. Marceau. In 1981, 178 individuals have already taken development courses in French. Just under 500 employees have taken courses in English, and 178 have taken them in French. Of these 178 employees, the vast majority are francophones. However, there are also anglophones who are quite proficient in French who decide to take some development courses in French.

It is no longer true that the course is offered in English before it is offered in French. Our development services are perfectly bilingual. They prepare course sections at the same time. It was true when the linguistic evaluation of the bank was prepared two years ago; but it is no longer true today.

Mr. Marceau: I do not want to take up too much time, gentlemen, because I see that there are six of us who would like to ask questions, but I think I still have a few more minutes. I will try to make my questions brief. This will be my final point, and perhaps Mr. Vachon is in a good position to answer.

[*Texte*]

Je voudrais savoir ce qui se passe à la Banque du Canada dans le domaine de la dotation impérative? Comment procédez-vous? Est-ce qu'il s'agit d'une dotation qui est vraiment impérative ou d'une dotation permissive? Il semblerait qu'il y a certaines formes de dotation qui tout en étant impératives, ne le sont pas réellement. On nous a expliqué cela l'autre jour. Alors, qu'est-ce qui se passe dans le domaine de la dotation impérative? Est-ce que vous allez être capables de rencontrer les critères de la prochaine politique qui a été annoncée par le Conseil du Trésor?

Et deuxièmement, qu'est-ce qui se passe dans le domaine des unités de travail? Avez-vous des unités de travail, et est-ce qu'elles fonctionnent? Est-ce que vous adoptez plutôt cette politique-là ou celle du bilinguisme passif, comme le mentionnait M. Kilgour tout à l'heure?

M. Vachon: Je vais tenter de vous répondre. Comme le Gouverneur l'a mentionné dans ses remarques préliminaires, notre système, si système il y a, est beaucoup plus informel, si vous voulez, que celui qui a été mis en place par la Fonction publique. Nous n'avons pas de dotation impérative comme telle, ni de postes désignés bilingues comme tels; ce qui ferait dire à mon collègue qu'en réalité, tous les postes devraient être désignés bilingues.

Il y a déjà plusieurs années que nous avons décidé de notre approche face à cette question. Étant donné la dimension assez modeste de la Banque du Canada et la concentration du personnel à Ottawa, l'administration de la Banque peut avoir un dialogue presque personnalisé avec la plupart des cadres intermédiaires et supérieurs. Alors, on a décidé que la première chose à faire c'était de convaincre ces gens-là du bienfondé de l'objectif comme tel. Et le Gouverneur a eu l'occasion de répéter à plusieurs occasions, en privé et en public, que la Banque s'était engagée à atteindre cet objectif-là. Nous avons donc d'abord tenté de persuader les gens que, tant pour leur bien personnel, c'est-à-dire le bien de leur carrière à plus long terme, que pour le bien de l'institution, ils se devaient de devenir bilingues de toute façon. En d'autres termes, on s'est intéressé beaucoup plus aux individus qui, ou avaient déjà atteint des niveaux de cadres intermédiaires, ou qui, à notre avis, offraient des possibilités quand même assez intéressantes. On s'est attaché à ces gens-là, quelle que soit la position qu'ils occupaient ou qu'ils occupent, et on s'est concentré sur eux dans un premier temps.

Ce qui s'est passé, et je suppose que c'est également le cas dans certains ministères, c'est qu'il y a des individus, surtout dans nos quatre départements à vocation analytique, qui ont une capacité d'apprendre plus élevée et qui sont intéressés par le bilinguisme, même au point de vue strictement intellectuel. Alors, ce sont vraiment les premiers cadres qui sont devenus parfaitement bilingues, et qui ont atteint ce qu'on appelle le niveau six, ce qui signifie être parfaitement bilingue.

Dans un deuxième temps, notre école de langues s'est intéressée aux postes d'administration dans les autres départements de la Banque. On en est à ce stade dans notre cheminement mental vers le bilinguisme; ce qui nous fait dire que les progrès au cours des prochaines années vont se faire de façon

[*Traduction*]

I would like to know what is going on at the Bank of Canada with respect to imperative staffing? How do you go about this? Is it really imperative staffing or is it "permissive" staffing? There are apparently some forms of staffing which are supposed to be imperative staffing, but which are not really. We had this explained to us the other day. So what happens with respect to imperative staffing? Will you be able to meet the criteria of the new policy announced by Treasury Board?

Secondly, what is the situation with respect to work units? Do you have units working in French, and do they work? Or is your policy more one of passive bilingualism, as Mr. Kilgour was saying a few moments ago?

Mr. Vachon: I will try to answer your question. As the governor mentioned in his preliminary statement, our system, if you can call it that, is much more informal than the one set up by the public service. We have no imperative staffing as such, or designated bilingual positions; this would lead my colleague to say that in fact all positions should be designated bilingual.

We decided on our approach to this matter several years ago. Since the Bank of Canada is quite small, and most of its staff is in Ottawa, there can be an almost personal dialogue with most middle and senior managers. We therefore decided that our first objective was to convince the people involved of the merits of such an objective. The governor stated on a number of occasions, both privately and publicly, that the bank was committed to achieving this objective. We therefore began by trying to convince people that in the long term interests of their career, and in the interests of the institution, they should become bilingual. In other words, we focussed much more on individuals who were already in middle management or who had potential for such positions in our opinion. We therefore began with this group, regardless of the position they held at the time or that they hold now.

Our experience is probably similar to that of some departments, namely there were some employees, particularly in our four analytical sections, who have a greater aptitude to learn a second language and who are interested in bilingualism, even from a strictly intellectual point of view. These were the first officers who became perfectly bilingual, and who attained what we call level 6, which means one is perfectly bilingual.

In the second phase of our program, our language school focussed on administrative positions in other sections of the bank. This is where we are at in our mental progress towards bilingualism; this is what leads us to say that progress will be made more quickly in the next few years. At the present time,

[*Text*]

accélérée. Présentement, la plupart des membres du personnel à la Banque s'identifient parfaitement bien à la cause du bilinguisme. À ma connaissance, il n'y a pas eu le moindre ressentiment et les gens en sont tous venus à la conclusion que pour le bien de leur carrière, ils se devaient de devenir bilingues.

• 1030

Au point où nous en sommes, on doit ajouter aux effectifs de notre école de langues parce que la demande exprimée par le personnel est trop substantielle. On ne peut pas satisfaire à cette demande présentement. Et cela, on ne l'a pas fait d'une façon coercitive. Ce sont tout simplement des mesures incitatives: on a tenté, si vous me pardonnez l'expression, de raisonner tout simplement avec les membres du personnel.

En ce qui concerne les unités francophones, les enclaves, etc., moi, je vous parle en tant que francophone. Personnellement, j'ai toujours été opposé au concept même, parce qu'il me semble que, surtout dans une petite institution comme la Banque du Canada, cela tend à réduire la mobilité des gens qui oeuvrent à l'intérieur de ces unités. D'accord, ils oeuvrent exclusivement dans leur langue maternelle, mais cela réduit leur mobilité, à mon avis en tout cas.., leurs possibilités de carrière.

Ceci étant dit, on a des unités francophones, mais c'est parce qu'elles ont émergé de façon tout à fait naturelle. C'est-à-dire qu'à Montréal, à notre agence qui compte quand même plus de 100 personnes, le travail se fait en français.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Vachon. Merci, monsieur Marceau.

Monsieur Dawson.

M. Dawson: Merci, monsieur le coprésident.

Je voudrais vous poser une question, monsieur le gouverneur, concernant le conseil d'administration de la Banque du Canada et son mode d'opération. Est-ce que le conseil d'administration fonctionne avec traduction simultanée? Est-ce que les commissaires ou les administrateurs s'expriment dans la langue de leur choix? Est-ce que les documents qu'ils étudient sont en anglais et en français? Je n'ai pas vu d'allusion au conseil, dans vos documents.

Mr. Bouey: Up to now, meetings of the board of directors have taken place entirely in English. I have made it clear to the francophone members of the board that if they wish to speak French they should feel perfectly free to do so, but it is the case that many members of our board of directors are not bilingual. We have one from each province in Canada, two from Ontario and two from Quebec, so we have operated in English, I would say, exclusively.

Recently I did advise the board of directors that we would be installing the facilities for simultaneous translation. No director had asked for it, but whether they use it or not I felt it was a right to have the simultaneous translation available. Our directors are appointed for terms of three years. I do not think it is really realistic to think of training them all to be bilingual

[*Translation*]

most bank employees are all in favour of bilingualism. To my knowledge, there has not been the slightest resentment, and everyone has concluded that they should become bilingual for the good of their career.

In fact, we need more staff for our language school because we cannot meet the demand. We cannot keep up with the demand at the present time. And we did not use coercion to get to this stage. We simply offered some incentive: we merely tried to reason with our staff.

With respect to units working in French, the enclaves, etc., I would like to make a comment as a francophone. Personally, I have always been against the concept, because I think that particularly in a small institution like the Bank of Canada, this tends to reduce the mobility of the people working in these units. It is true that they work exclusively in their mother tongue, but their mobility is reduced, and in my opinion their career options are also diminished.

However, we do have some units working in French, but they came about in a completely natural way. We have more than 100 employees in our office in Montreal, and the work is done in French there.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Vachon. Thank you, Mr. Marceau.

Mr. Dawson.

Mr. Dawson: Thank you, Mr. Joint Chairman.

I would like to ask you a question, Mr. Bouey, on the board of directors of the Bank of Canada and its operation. Does the board of directors use simultaneous interpretation? Do the commissioners or the administrators use the language of their choice? Are the documents they study in both English and French? I saw no reference to the board of directors in your submission.

M. Bouey: Jusqu'ici, les réunions du conseil d'administration ont eu lieu entièrement en anglais. J'ai dit aux membres francophones qu'ils doivent se sentir libres de parler français s'ils le veulent, mais il est vrai que beaucoup des membres du conseil d'administration ne sont pas bilingues. Il y a un membre de chaque province, avec deux de l'Ontario et deux du Québec, et nous avons donc fonctionné exclusivement en anglais.

J'ai informé dernièrement le conseil d'administration que l'on allait mettre en place des installations d'interprétation simultanée. Aucun membre du conseil d'administration ne l'a demandé, mais qu'ils s'en servent ou pas, j'estime qu'il s'agit d'un droit d'avoir une interprétation simultanée. Nos administrateurs sont nommés pour trois ans. Je ne crois pas qu'il soit

[*Texte*]

so we had better use the simultaneous translation route, and we intend to do that. We have started to investigate how to do it the best way.

M. Dawson: En arrivant ici ce matin, monsieur le coprésident, alors que je lisais les documents, je pensais qu'on arriverait à un *anticlimax* et qu'on finirait la réunion avec seulement des compliments pour les invités, que ce soit la Banque du Canada ou l'ACDI. On finit cependant sur une note malheureuse. La Banque du Canada, en 1981, prend des décisions très importantes. Votre dimension est modeste, si je peux m'exprimer ainsi, mais votre importance est extrêmement grande. Votre symbolisme est extrêmement important dans tous les sphères d'activité économique du Canada, et pourtant, on vient me dire que le conseil d'administration, en 1981, siège en anglais et que les deux représentants du Québec, dont M. Rouleau, pourraient se lever et parler pendant 10, 15, 20 minutes en français, probablement sans se faire comprendre des membres, sauf vous, monsieur le gouverneur. Je pense que c'est très significatif qu'on n'ait pas d'*anticlimax* aujourd'hui.

Après tous les beaux mots que j'ai pu lire dans le document sur les efforts qui ont été faits au cours des 10 dernières années, je me pose la question: qu'est-ce qu'ils ont fait pendant les 100 premières années de la Banque? Je me fais dire que le conseil d'administration siège en anglais et que là, on songe à la possibilité de lui offrir la traduction simultanée.

Monsieur le gouverneur, je sais fort bien que ce n'est pas vous qui faites les nominations, et qu'on devrait peut-être demander au gouvernement de faire un effort pour nommer des gens bilingues au conseil d'administration. Je suis d'accord avec vous que trois ans, c'est très peu pour former des gens au bilinguisme. Étant donné que pour la majorité d'entre eux, la Banque peut n'être qu'une de leurs fonctions, il serait probablement difficile de leur demander cela.

Mais on vient me dire qu'il n'y a jamais eu d'efforts pour avoir la traduction simultanée, qu'il n'y a jamais eu d'efforts pour choisir des membres bilingues!

• 1035

Je trouve que cela peut quand même justifier le fait que, sauf au bureau central à Ottawa et à Montréal, il y ait une absence totale de francophones, que ce soit à St-Jean, à Halifax, à Vancouver, ou à Regina; il y a une absence totale de personnes bilingues. Je pense, monsieur le gouverneur, que malheureusement, on ne pourra pas se lancer dans les compliments aujourd'hui.

Vous avez dit, tout à l'heure, entre autres, que lorsque vous écrivez au Québec, vous écrivez dans les deux langues et que lorsque vous travaillez au bureau central, habituellement, vous allez écrire dans les deux langues; mais lorsque vous écrivez dans le reste du pays, automatiquement, vous prenez pour acquit que, malgré la dimension minime de votre personnel à l'extérieur d'Ottawa et de Montréal, vous leur écrivez en anglais. Ne serait-ce que pour le symbolisme, monsieur le gouverneur, je pense que vous devriez traiter vos employés,

[*Traduction*]

réaliste d'envisager la possibilité de les rendre tous bilingues; donc, il faut avoir recours à l'interprétation simultanée. C'est ce que nous avons l'intention de faire. J'ai déjà commencé à m'informer quant à la meilleure façon de procéder.

Mr. Dawson: When I got here this morning, Mr. Joint Chairman, while I was reading the documents, I thought we would end on an anticlimax and close the meeting with nothing but compliments for the Bank of Canada and CIDA. However, we are ending on an unfortunate note. In 1981, the Bank of Canada is making some very important decisions. You are a small body, but you are extremely important. You are an extremely important symbol in all spheres of economic activity in Canada, and yet you are telling me that in 1981, your board of directors holds meetings in English and the two representatives from Quebec, one of whom is Mr. Rouleau, could get up and speak French for ten, fifteen or twenty minutes, without being understood by the other members of the board, with the exception of yourself, Mr. Bouey. I think it is very significant that there is no anticlimax today.

After all the high-sounding words I read in your brief about the efforts that have been made in the past ten years, I am wondering what was done in the first 100 years of the bank's existence? You say that the board of directors meets in English only and that now you are thinking of offering simultaneous interpretation.

I know you are not the person who makes the appointments, Mr. Bouey, and that we should perhaps ask the government to try to appoint bilingual people to the board of directors. I agree with you when you say that three years is not very long to train people in the other language. Since for most members of the board, the bank may be only one of their responsibilities, it would probably be difficult to expect them to become bilingual.

But you are telling me that no attempt has ever been made to offer simultaneous interpretation, and that no attempt has ever been made to select bilingual members!

That could still justify the fact that, except for the central administration in Ottawa and Montreal, there is a total absence of francophones, in Saint John, as well as in Halifax, Vancouver or Regina; no one is bilingual. So I think, Mr. Governor, that unfortunately we are not going to be able to make much compliment today.

As you stated before, any mail to Quebec is in both languages, and when you work at the head office you usually work in both languages; but when you have to send a letter to any other place in the country, you automatically write it in English, in spite of the small dimension of your staff outside Ottawa and Montreal. Just for the symbolism of it, Mr. Governor, I think your employees should be treated the same way, whether it is Ottawa or Montreal, or any other place in the country. I am sure it is not going to make much of a

[*Text*]

qu'ils soient de Montréal, d'Ottawa ou de n'importe où au Canada, de la même façon. Je suis sûr que cela n'impressionnera probablement pas quelqu'un à St. Jean, à Halifax, à Regina ou à Vancouver, mais je pense qu'au niveau du symbolisme, ce serait quand même important.

Il y avait d'autres questions, en ce qui concerne les statistiques, que M. Marceau a soulevées tout à l'heure. J'aimerais, si c'est possible, que vous nous fassiez parvenir les statistiques sur le nombre de personnes qui ont suivi des cours dans la langue seconde depuis disons les 4 ou 5 dernières années, pour savoir le nombre de francophones qui en ont suivis par rapport au nombre d'anglophones, et par la suite, combien de ces personnes-là ont pu se retrouver dans des emplois où elles pouvaient utiliser leur langue seconde? Il me semble que, malgré les efforts qu'on peut reconnaître, et le succès et les compliments que vous avez reçus, entre autres, du commissaire, il y a encore énormément d'efforts à faire. On devrait probablement aller au-delà de vos pouvoirs, parce qu'on doit regarder la question du conseil d'administration maintenant, et s'adresser directement au gouvernement. Mais je pense que ce serait quand même important que vous n'attendiez pas qu'un des membres du conseil d'administration vous le demande; vous devriez continuer immédiatement, dans les plus brefs délais, et vous devriez donner aux membres francophones .., et je sais qu'il y en a un qui est M. Rouleau .., la possibilité de s'exprimer dans la langue de leur choix. Parce que vous savez, même si vous avez dit tout à l'heure que vous avez fait un effort, *free to speak French, all the members are free to speak French*, je ne pense pas que quelqu'un puisse se permettre, lorsqu'on est en train de décider de la politique des taux d'intérêt du gouvernement canadien, de dire que moi, M. Untel, de la province du Québec, je vais parler en français. Et puis ce n'est pas grave si ce que je dis est très important; de toute façon, à titre de symbole, je vais leur parler en français. Les francophones, malheureusement... On le fait nous-mêmes tous les jours à l'intérieur du caucus lorsqu'on a certaines réunions, car pour mettre de l'emphase sur une question, on est obligé de parler en anglais. Eh bien, je trouve cela extrêmement malheureux et j'espère que de votre part, vous allez faire l'effort en ce qui vous regarde. Pour notre part, ce sera à nous de faire le message au gouvernement , à savoir qu'il y ait de plus en plus de gens dans les conseils d'administration, que ce soit la Banque du Canada, Air Canada ou quoi que ce soit.., qu'on fasse un effort ,dis-je, pour recruter des gens bilingues. Et je pense bien qu'à l'heure actuelle, en 1981, on a d'aussi bons administrateurs bilingues qui pourraient aller à la Banque du Canada, qu'on en a d'unilingues, francophones ou anglophones.

Merci, monsieur le président.

Mr. Bouey: Well, of course, I agree that members of the board of directors should be able to function in the language of their choice. It is the case that over the years, when this question has come up, the board has felt it was not necessary. On this occasion when I brought it up myself, I did not ask them. I just told them we were going to do it. I think it would be rather curious if the board of directors' room turned out to be the only place in the Bank, in the end, where we did not

[*Translation*]

difference for someone from Saint John, Halifax, Regina or Vancouver, but just for the sake of symbolism I think it would be very important.

There were some other questions, concerning the statistics which Mr. Marceau just brought up. I definitely have the impression... I would like, if possible, to have some statistics concerning the number of people who were able to follow courses in the second language, within the four or five last years, in order to make comparisons between francophones and anglophones who attended those courses, and then see how many of them were employed in positions where they could use the second language. You have done a lot, you have been successful and you have been complimented, by the commissioner among others, though there is a lot more to do. One should look beyond your position, specifically towards the board of directors now, and approach directly the government; I think though, that it would be important that you do not wait for one of the members of the board to ask for it, and that you should immediately go on, as soon as possible, and give the francophone members—I know that Mr. Rouleau is one of them—the possibility to express themselves in the language of their choice. Even if you said that you have done a lot, *chacun est libre de s'exprimer en français*, I do not think it is fair to assume that when you are discussing the interest policy of the Canadian government, that I could, coming from the province of Quebec, express myself in French. And then, it is not so serious, if what I have to say is very important, as a symbol even, I am going to talk in french. Unfortunately, francophones... we do it ourselves every day in the caucus, in certain meetings, because to put emphasis on certain questions we have to speak English. I think it is very unfortunate, and I hope that you are going to do your best as far as you are concerned. On our side, we will have to pass the message on to the government, so that they will hire more and more people on different boards of directors, Bank of Canada, Air Canada, or whatever, who are bilingual. I also think that we do have now in 1981, as many good bilingual administrators who could go to the Bank of Canada, as unilingual, francophones or anglophones.

Thank you, Mr. Chairman.

M. Bouey: Il est évident que les membres du conseil d'administration doivent pouvoir s'exprimer dans la langue de leur choix. C'est un fait que tout au long de ces dernières années, le conseil d'administration, lorsque la question a été soulevée, n'a pas jugé utile d'appliquer cette règle. En ce qui me concerne, lorsque j'ai soulevé ce point, je n'ai pas attendu leur permission et j'ai déclaré qu'il en serait ainsi. Il serait effectivement très bizarre que le conseil d'administration soit précisément la

[*Texte*]

practise bilingualism. All I can say is that steps have been undertaken to change that.

Now, I might just make a few remarks on other places. We are well aware, very well aware, that our situation in a couple of places, Saint John and Winnipeg particularly, is not good enough, and we are doing what we can to change that. It is a difficult situation for us. One must remember that the Bank of Canada is not a commercial bank. We do not deal with the public, generally. We deal almost exclusively with other financial institutions, banks and investment dealers mainly. In those cases, the opportunities for using French are very, very infrequent in Saint John and in Winnipeg.

• 1040

Now, it is the case, and we do not provide what I would call services directly to individuals, that we do get queries, and we should be able to answer questions in French if they are addressed to us in French. We are trying very hard to improve our situation there, and I think we will succeed. I certainly agree with you that we have a very long way to go, but we are a long way past any position of tokenism or simply symbolism.

Le coprésident (M. Corbin): Merci monsieur Bouey. Monsieur Dawson, vous avez fini je crois? Monsieur Deniger.

M. Dawson: Non, puis-je faire un dernier commentaire?

Le coprésident (M. Corbin): Oui.

M. Dawson: Je comprends très bien, monsieur le gouverneur, que vous ne travaillez pas avec le public; et je crois que quelqu'un, même dans vos opérations à Montréal, qui va travailler avec la Banque Royale ou avec la Banque de Montréal ou quoi que ce soit . . . On l'a vu lors du débat sur la Loi 101, lorsque certaines statistiques ont été données concernant les institutions financières de Montréal, les institutions d'administration, que probablement parmi les pires citoyens corporatifs de la province du Québec, en ce qui regarde le français et l'acceptation du français dans la haute direction, il y avait des présidents de certaines banques à Montréal, qui même en 1977-1978 arrivaient devant le comité de la Loi 101 et admettaient qu'ils étaient nés et qu'ils avaient été élevés à Montréal, qu'ils travaillaient dans le milieu de Montréal puisque leur siège social y était, et qui ne savaient pas parler le français. Je peux bien comprendre que vous avez eu des difficultés à vous trouver des façons, entre autres, de recruter du personnel francophone et d'avoir à transiger avec le fait français; mais je pense que c'est justement pour cela, étant donné que vous êtes supposément l'organe important au niveau des banques, l'organe suprême, que vous devriez donner le bon exemple. Il est vrai, lorsqu'on va dans une caisse, par exemple, qu'un caissier de la Banque Royale au Québec va nous parler en français. Mais je pense que de savoir que la Banque Royale ne peut pas transiger en français au niveau du conseil d'administration,

[*Traduction*]

seule instance de la banque où, finalement, on ne pratique pas le bilinguisme. Je puis donc vous assurer que des mesures ont été prises pour changer cet état de fait.

Je ferai maintenant quelques remarques sur nos bureaux à l'extérieur d'Ottawa. Nous savons, nous savons très bien même, que notre situation en plusieurs endroits, Saint-Jean ou Winnipeg notamment, n'est pas satisfaisante en ce qui concerne le bilinguisme, mais nous faisons tout pour y remédier. Ce n'est pas toujours facile. Il faut tenir compte du fait que la Banque du Canada n'est pas une banque commerciale. Nous n'avons pas de rapports directs avec le public, de façon générale. Nous avons affaire presque exclusivement aux autres institutions financières, banques et investisseurs. Dans ces cas, notamment Winnipeg et Saint-Jean, il est rare, très rare même, que l'on doive s'exprimer en français.

Toutefois, il peut effectivement se trouver, bien que nous ne soyons pas une banque offrant des services au public, que nous ayons des demandes en français, que nous devrions effectivement pouvoir traiter dans la même langue. Nous faisons beaucoup pour améliorer notre situation, et je pense que nous y arriverons. Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il y a encore beaucoup à faire, mais je dois également réaffirmer que nous avons bien dépassé le niveau du pur symbolisme en la matière.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Bouey. Mr. Dawson is through, I think? Mr. Deniger.

Mr. Dawson: Not quite, may I have a last comment?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Yes.

Mr. Dawson: I understand very well, Mr. Governor, that you do not deal directly with the public, and I think that somebody in your offices in Montreal, who is going to work with the Royal Bank or the Bank of Montreal or whatever . . . We could see that when Bill 101 was being discussed, when statistics were handed over concerning financial institutions in Montreal, and administrations, that among the worst corporate citizens in the province of Quebec, regarding french and acceptance of french at the level of senior management, were the presidents of banks of Montreal, who in 1977-1978 would come to the committee on Bill 101 to admit that they were born and raised in Montreal, that they worked in the Montreal area since the head office was in that area, and though did not speak french. So, I can understand that you had some difficulties to recruit francophone personnel, and that you had to compromise with francophone reality; but being the highest level, the supreme organization of the banks, you should give the good example. I think it is still valid for any bank, for instance when we go to the Royal Bank in Quebec, the cashier is going to speak to us in french, but it is a shame to think that the Royal Bank is not able to function in french at the level of the board of directors, and that is why I am asking you to give the good example.

[*Text*]

c'est aussi honteux, et c'est pour cela que je vous demande de donner le bon exemple.

Le coprésident (M. Corbin): Merci monsieur Dawson.

Monsieur Deniger.

M. Deniger: Merci monsieur le président. Monsieur Bouey, j'ai souvent eu l'occasion depuis que je suis député, de transiger avec différents ministères et différentes agences du gouvernement, et je pense que c'est très rare qu'ici j'aie pu faire des éloges de qui que ce soit. Mais je dois vous avouer que parmi toutes les agences avec qui j'ai transigé, c'est avec la Banque du Canada que j'ai eu le meilleur service en pouvant m'adresser en français aux gens les plus importants que j'ai réussi à trouver. Je pense que le ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources, le ministère de la Défense nationale et certains autres ministères pourraient certainement prendre l'exemple de ceux que vous avez parmi les francophones dans vos cadres supérieurs qui sont, quant à moi en tout cas, très coopératifs et toujours présents.

Ce qui m'inquiète cependant, concerne évidemment votre recrutement. Vous avez dit à la page 2, de votre texte de ce matin, que vous faites des efforts pour recruter dans les campus d'universités de langue française. Et vous dites que somme toute, ces efforts ont été fructueux. Mais vous dites après, et c'est là-dessus que je veux vous interroger, que vous n'avez pas été en mesure de conserver dans vos rangs, autant de diplômés que vous auriez souhaité. Et à ce moment-là vous dites que c'est le secteur privé qui attire justement ces professionnels-là. Mais est-ce que ce même problème n'existe pas aussi pour les gens que vous recrutez, et qui sont de langue anglaise? Est-ce que vous perdez davantage d'effectif francophone ou est-ce que c'est le même pourcentage que pour l'effectif anglophone?

Mr. Bouey: No, the problem is not the same. I think it is because the number of francophones who are well trained in economics and finance is in rather short supply relative to the demand for them. We do lose anglophones to the private sector as well but we have not had any real difficulty in keeping a sufficient number of good anglophone analysts in the bank. We have tried very hard to recruit more. I have a note here somewhere that indicates that of all the offers made to university graduates in the last year, 44 per cent of them were made to francophones. So, that is some indication of the degree to which we try. But we have lost some very good francophones to banks, to caisses populaires, to universities, to government departments. I think they are doing a good job out there but I wish we had them.

• 1045

M. Deniger: Cela me rassure un peu, monsieur le gouverneur, parce que je suis toujours de ceux qui critiquent lorsqu'on dit qu'on a de l'avancement dans la bureaucratie parce qu'on est francophone; c'est comme si on avait besoin de faveurs spéciales pour avancer dans la bureaucratie. Lorsque vous dites, effectivement, que ces employés dont la première

[*Translation*]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Dawson.

Mr. Deniger.

Mr. Deniger: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Bouey, since I had to deal with different departments and government agencies, there has been very rare occasions when I could compliment them, but I have to admit that among all those organizations, the Bank of Canada gave the best service in french at the highest level. No doubt that the Department of Energy, Mines and Resources, National Defence and other departments could take as an example your francophone senior management, which is, as far as I am concerned, always very ready to help and always available.

I still have concerns about the way you recruit. You said, page two of your statement this morning, that you try to recruit in the francophone universities. And you say that those efforts have been very successful. But you also stated, and that is what I am going to ask you, that you have not been able to retain within the bank, some people with a degree, because they go over to the private sector. Do you not have the same problem with anglophones? Do you lose more francophone elements or is it the same percentage with anglophones?

M. Bouey: Non, le problème n'est pas le même. La raison en est que le nombre de francophones diplômés en économie et finances est faible par rapport à la demande. Nous perdons certainement des éléments anglophones, qui passent au secteur privé, mais il n'est pas trop difficile de conserver à la banque des analystes anglophones compétents en nombre suffisant. Nous avons cherché à ouvrir notre recrutement. J'ai ici une note qui indique que 44 p. 100 des offres d'emploi faites l'an dernier à des diplômés d'université l'ont été à des francophones. Cela peut donc vous donner une idée de nos efforts. Mais nous avons perdu de très bons éléments francophones, qui sont allés dans des banques, des caisses populaires, des universités ou des ministères, où ils font un excellent travail, mais je souhaiterais qu'ils soient restés chez nous.

Mr. Deniger: I feel good at those words, Mr. Governor, because I mostly become very critical when people state that you get higher positions in administrations on behalf of the fact that you are a francophone; that is like saying that you need special favours if you want to be promoted. What you are saying, is that those employees who are francophone are

[*Texte*]

langue est le français ont des promotions, ils les ont parce qu'ils sont bons d'abord, et francophones ensuite. Est-ce que cette constatation est juste?

M. Vachon: Je pourrais peut-être tenter de répondre à votre question parce qu'étant donné la priorité qu'on accordait au recrutement d'universitaires francophones, on a toujours jugé bon de nous rendre sur le campus en personne, de faire des présentations sur le rôle et les fonctions de la Banque du Canada, d'entretenir des relations suivies avec le personnel académique francophone également. C'est pour cela qu'on en est venu à se créer une excellente réputation, même auprès du corps enseignant des universités francophones.

Ce qui s'est produit, c'est qu'on n'a jamais voulu faire de compromis entre la qualité des universitaires et le fait qu'ils étaient francophones. Et c'est une des multiples raisons pour lesquelles on a perdu tant de francophones diplômés. C'est que non seulement la Banque du Canada est considérée par la communauté financière du Québec comme une excellente école de formation, mais on arrivait à recruter, à toutes fins pratiques, si vous me pardonnez l'expression, la crème des universitaires, des diplômés qui se voyaient encouragés par les professeurs à venir à la Banque du Canada. Il s'avère que, étant donné que ces gens-là oeuvraient à la Banque du Canada pendant quelques années, ils acquéraient une expérience qu'on ne peut acquérir nulle part ailleurs, vraiment. On peut facilement comprendre la formulation de la politique monétaire et l'intervention de la Banque du Canada, par exemple sur les marchés, lorsqu'on est à l'intérieur de la boîte, en tout cas, mieux que lorsqu'on est à l'extérieur de la boîte. Je pense que c'est une des raisons pour lesquelles le taux de rétention des universitaires francophones à la Banque du Canada est très peu élevé. Le gouverneur a mentionné l'autre raison, à savoir que jusqu'aux années 70, même jusqu'à aujourd'hui, le personnel francophone, dans le domaine financier, surtout au Québec, était relativement limité. C'est une autre raison pour laquelle on a perdu beaucoup de ces francophones.

M. Deniger: N'êtes-vous pas quand même porté à recruter, chez les francophones, ceux qui sont d'abord bilingues, alors que lorsque vous recrutez chez les anglophones, cette question-là ne se pose à peu près pas?

M. Vachon: Oui. Ecoutez, je peux vous faire un témoignage. Je fais le recrutement pour la Banque du Canada, sur les campus universitaires francophones. Ce n'est pas mon rôle, je ne suis pas membre du Service du personnel; en réalité je suis conseiller du gouverneur; mais je l'ai fait avec certains collègues francophones et jamais n'a-t-on suggéré le fait que d'être bilingue pour un francophone recruté représentait un avantage sur un confrère de classe qui pourrait l'être . . . Absolument jamais!

M. Deniger: Est-ce que vous avez, effectivement, recruté beaucoup d'unilingues français?

M. Vachon: Oui, en fait la plupart des francophones recrutés dans les années 70, à toutes fins pratiques, étaient unilingues français.

[*Traduction*]

promoted because they are good employees, first, and then they happen to be francophone. Is that right?

Mr. Vachon: I could try to answer that question; because of the priority which was attached to francophones with university degrees, we always thought that it was good to ourselves go on the campus, make presentations on the role of the Bank of Canada, and have sustained relationships with the francophone teaching personnel as well. That is how we came to have an excellent name, within the teaching personnel of the francophone universities themselves.

What happened is that we never wanted to compromise between the quality of people coming from universities and the fact that they should be francophones. That is how we lost a lot of those francophones with a degree. Indeed, the Bank of Canada is considered by the financial community of Quebec as being an excellent training, so we were recruiting, excuse me, for that expression, the cream of what universities could produce, after the professors themselves had encouraged their students to come to the bank. It is true that working at the bank gave those people a type of experience which they could never acquire anywhere else. It is much easier to understand any kind of monetary policy, any intervention, if you work within the Bank of Canada. That is why the retention rate of francophones with a degree, within the bank, is very low. The other reason stated by the Governor himself, is that until the seventies, even until now, francophone personnel in the financial area, especially in Quebec, is very limited in number. That is how we lost a lot of those francophones.

Mr. Deniger: Is it not true, though, that among francophones, you have the tendency to recruit those who are bilingual first, anglophones being treated differently?

Mr. Vachon: Well, I am going to give you an example. I recruit for the Bank of Canada, on francophone campuses. It is not really within my jurisdiction, because I mainly advise the Governor, but I did it with some francophone colleagues, and it was never suggested that to be bilingual for a francophone represented a major advantage, never.

Mr. Deniger: Have you, as a matter of fact, hired a lot of unilingual francophones?

Mr. Vachon: Yes, most of the francophones which were hired during the seventies, were unilingual.

[*Text*]

M. Deniger: Oui. J'espère que ces employés-là n'apprennent pas l'anglais à la Banque du Canada pour ensuite aller travailler à Toronto, monsieur le gouverneur.

Mais, à la Banque du Canada, est-ce qu'il y a des postes français qui sont jugés essentiels?

M. Vachon: Des postes français?

M. Deniger: Des postes qui sont jugés «français essentiel», excusez-moi. Parce qu'il y a plusieurs ministères que nous avons entendus qui faisaient une distinction entre postes jugés «anglais essentiel», «français essentiel», et bilingues. Est-ce qu'il existe, à la Banque du Canada, des postes jugés «français essentiel»?

M. Vachon: Je pense que c'est la réalité géographique qui le veut; il n'y a personne, à notre agence de Montréal, qui est quand même de dimensions plus que modestes, qui ne peut aspirer à une carrière à l'agence de Montréal sans pouvoir s'exprimer parfaitement en français, de façon orale et écrite. Je pense que Montréal, comme je l'ai mentionné plus tôt, est quand même une unité presque unilingue francophone, si vous voulez.

• 1050

J'ai également mentionné le fait que nous n'avions pas formellement de postes désignés bilingues. Cependant, dans la réalité .., et un de vos collègues l'a dit, par exemple, les secrétaires qui travaillent pour des francophones, membres de la direction, se doivent d'être bilingues. Les personnes à la Banque qui sont appelées à donner un service au public dans les deux langues doivent être bilingues également.

M. Deniger: Un des avantages,sûrement, de la Banque du Canada, c'est de ne pas avoir une politique sur le bilinguisme écrite sur papier, noir sur blanc. On appellerait cela, en droit, plutôt une approche du *Common Law*, qu'une approche civiliste parce que le fait que vous n'ayez rien, en fait, de rigide, vous donne une latitude que, j'imagine, beaucoup de ministères jalousent. Mais, je me demande si, dans deux ans, trois ans, ou quatre ans, vous allez vraiment atteindre vos objectifs, parce que cela me semble tellement fluide que si je ne sentais pas chez le gouverneur une bonne foi certaine, je me demande vraiment s'il n'y aurait pas un net recul. Parce que, justement, vous n'avez pas une politique qu'on peut vraiment évaluer.

A part quelques chiffres, et mon collègue Dawson, avec raison, l'a indiqué, cela nous semble, à nous en tous cas, insuffisant, même si le commissaire, dans ses rapports précédents, n'avait que des éloges à faire à la Banque du Canada.

C'est un simple commentaire. Vous pouvez en faire ce que vous voulez. C'est aussi ma conclusion, monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Deniger.

Monsieur Bouey.

Mr. Bouey: Mr. Chairman, it is true we do not produce as many in numbers as some other people do, but I think we—

[*Translation*]

Mr. Deniger: I see. I hope they do not learn English at the bank to go and work in Toronto then, Mr. Governor.

Do you have positions, in the bank, which are French essential?

Mr. Vachon: French positions?

Mr. Deniger: Positions where French is essential. In some departments who were here, we have seen that they made a distinction between positions where English was essential, and others French essential, and bilingual. Do you have within the bank positions which are assessed French essential?

Mr. Vachon: It all depends on the location; let us say that in Montreal, where our agency is somehow smaller, no one can make a career who would not have perfect command of French, spoken and written. As I mentioned earlier, Montreal is an almost francophone, unilingual unit, let us put it that way.

I also mentioned that we did not formally have bilingual designated positions. But, in fact—one of your colleagues already mentioned it—the secretaries who work for Francophones, at the senior management level, have to be bilingual. Personnel of the bank, who have to deal with the public in both languages, also have to be bilingual.

Mr. Deniger: One of the advantages, for sure, of the bank, is that you do not have any written statement on any bilingual policy. It is more what you would call a Common Law approach, more than a civil law approach; that gives you more latitude, and many departments envy you. But I wonder if, within three or four years, you are going to realize your goals, the situation seems very volatile and if there was not that good will of the governor, I would really ask myself if it is not going to be net recession. In fact, because you do not have that policy which one could assess.

Except for some figures and statistics, which my colleague Dawson indicated to be insufficient, and I agree, and even if the commissioner, in his previous reports, made a lot of compliments to the bank.

That was a comment. Take it as you like. It is also my conclusion, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Deniger.

Mr. Bouey.

M. Bouey: Monsieur le président, il est vrai que nous ne produisons pas autant de tableaux et de chiffres que d'autres, mais je pense que . . .

[*Texte*]

Mr. Deniger: It is only in that instance, governor. You produce a lot of numbers.

Mr. Bouey: But we do not produce as many numbers in this particular area as some people do. I think it is possible to produce a lot more numbers that are not very meaningful.

I would claim that we do know how we are doing in making progress toward bilingualism; that we do have a system of rating our people. We do monitor the thing closely. It is quite possible to find out in a department how much work is done in French; to what extent French is used as well as English. I think you will just have to trust us to do the job. You have to trust us to do other jobs; and you have to trust us to do this one.

Mr. Deniger: I have heard that before.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Let us not get into that area.

Mr. Deniger: I was referring to official languages.

Mr. Bouey: And we will do it.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Bouey.

Monsieur Deniger, si vous me permettez, vous avez employé une autre expression pour l'approche du *Common Law*. Quelle était-elle? Je n'ai pas très bien compris.

M. Deniger: Civiliste, par rapport à codifiée . . .

Le coprésident (M. Corbin): Civiliste, Code civil.

M. Deniger: Le Code civil est codifié alors que le *Common Law* . . .

Une voix: La loi, monsieur, c'est la tradition.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, messieurs les avocats.

Une voix: Des avocats qui discutent ensemble!

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Herbert.

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Chairman. I will just take a minute. It is really because of the chart I have in front of me that I want to put this question to Mr. Bouey.

I did make a comment this morning in another context, before I came here, about the varying opinions of economists. I must say the preoccupation of this committee is with language, but I sincerely hope that we never put language ahead of competence when it comes to the Bank of Canada. I mean that very sincerely.

I wanted to refer to the chart you gave us, because it will stress a point I have been trying to make for some time. In the second column you use the terminology *langue officielle maternelle*, and the English says "first official language". I have an exceptionally competent secretary who is a francophone in Ontario, whose first official language is English, and whose *langue officielle maternelle* is French. I wonder where you would put her. Which column would you put her in?

[*Traduction*]

M. Deniger: Mais uniquement dans ce qui nous intéresse ici, monsieur le gouverneur. Par ailleurs, vous produisez beaucoup de chiffres.

M. Bouey: Il est vrai que dans ce domaine, nous ne produisons pas autant de chiffres que d'autres. Je pense aussi qu'il est toujours possible de produire des tas de tableaux qui n'ont aucune signification.

Je prétends que nous savons exactement les progrès que nous réalisons vers le bilinguisme; et que nous avons une échelle pour évaluer notre personnel. Nous suivons la chose de très près. Il est tout à fait possible de savoir quelle proportion du travail se fait en français dans une administration; dans quelle mesure le français est utilisé autant que l'anglais. Pour cela, vous devez nous faire confiance. Vous devez également nous faire confiance dans d'autres domaines; mais également dans celui-là.

M. Deniger: J'ai déjà entendu cela quelque part.

Le coprésident (M. Corbin): Laissons cela, si vous le voulez bien.

M. Deniger: Je parlais des langues officielles.

M. Bouey: Et nous ferons notre travail comme il le faut.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Bouey.

Mr. Deniger, you talked about the Common Law approach. What were you referring to? I did not understand very well.

Mr. Deniger: I was comparing to the civil law approach . . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Civil code.

Mr. Deniger: The Civil Code is much more codified than Common Law . . . .

An hon. Member: Law is tradition.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I thank the lawyers.

An hon. Member: Lawyers having a small talk.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Herbert.

M. Herbert: Merci, monsieur le président. Je ne vais pas être long. J'aimerais poser une question à M. Bouey à propos de ce tableau que j'ai sous les yeux.

Je parlais ce matin, avant de venir ici, des divers points de vue des économistes. Il est question ici de langues, mais j'espère très sincèrement que les impératifs linguistiques ne prendront pas le pas sur la compétence lorsqu'il est question de la Banque du Canada. C'est un voeu très sincère.

Je reviens à ce tableau que vous nous avez distribué, pour soulever un point qui m'intéresse depuis pas mal de temps. Dans la deuxième colonne, vous utilisez les termes «langue officielle maternelle», et le texte anglais dit: *first official language*. Il se trouve que j'ai une secrétaire très compétente qui est francophone, en Ontario, et dont la *first official language* est l'anglais, et dont la «langue officielle maternelle» est le français. Je me demande où elle émergerait dans vos

[*Text*]

Mr. Bouey: We would ask her which she preferred.

Mr. Herbert: But if she says she has both *langues officielles maternelles* but her first official language is English, where do you put her?

Mr. Bouey: We would ask her where she wants us to put her. If she wants us to put her down twice, we might even do that.

• 1055

Mr. Herbert: I know I am treating this relatively lightly, but I think it is important because for me there is a difference in approach, and I say this in all sincerity, between an anglophone and a francophone so that communication or bilingualism is not entirely the answer because they are likely to go in two different directions.

I think we should come to some conclusions about whether we are going to concern ourselves with maternal language or the language of work. The language of work could quite easily be English in your case, and the maternal language of the majority of the occupants of the positions could be French. I do not think that is particularly important. I do see, though, that there could be a difference in approach which would require that there be persons whose maternal language is French in sufficient numbers to be able to convey to the deliberations a different point of view, particularly amongst economists who can never agree amongst themselves. I do not know if you are with me on this or whether you understand the point I am making.

Mr. Bouey: I really do not know how to answer your question. Maybe I do not understand it; maybe you are using the wrong language. We do try to attract to the bank people from right across the country, I think, in order to try to get views that are to some extent influenced by where they come from, what their maternal language is. That is about all I can say, I think.

Mr. Herbert: But that would also include persons of Greek origin, Italian origin, Arabic origin and so on who bring a certain competence that might be because of their particular birthright.

Mr. Bouey: Oh, yes, we have people whose maternal language is something other than English or French, but for the purpose of statistics for official languages one has to classify them one way or the other and we ask them how they would like to be classified.

Mr. Herbert: This is my concluding question and I do not want to pursue this any further. Can you confirm for my benefit, Mr. Bouey, that whilst you might want to assure that there is an adequate number of persons of both official languages to ensure communication in both official languages, when it comes to hiring personnel, competence in the affairs of the Bank of Canada is the first consideration?

[*Translation*]

statistiques. Dans quelle colonne seriez-vous tenté de l'inscrire?

M. Bouey: Nous lui demanderions ce qu'elle préfère.

M. Herbert: Mais si elle dit qu'elle a deux langues officielles maternelles, mais que sa *first official language* est l'anglais, où allez-vous la mettre?

M. Bouey: Nous lui demanderions où elle veut être inscrite. Et si elle voulait apparaître deux fois dans nos statistiques, nous le ferions.

M. Herbert: Je suis conscient de ne pas accorder à ce fait l'importance qu'il mérite, mais à mon avis, c'est important parce qu'à mon sens, il y a, dirais-je, entre les anglophones et les francophones, une différence d'approche, de sorte que communiquer ou être bilingue n'est pas suffisant, puisque les chemins qui seront pris seront vraisemblablement différents.

Je crois qu'il faudrait que nous décidions si nous allons parler de la langue maternelle ou de la langue de travail. La langue de travail pourrait très facilement être l'anglais dans votre cas alors que la langue maternelle de la majorité des personnes en poste serait le français. A mon avis, ce n'est pas spécialement important. Par contre, je comprends qu'il pourrait exister une différence d'approche qui ferait l'obligation à ceux dont la langue maternelle est le français d'être en mesure de faire part d'un point de vue différent, notamment chez les économistes, qui ne sont jamais d'accord entre eux. Est-ce que vous comprenez ce que je veux dire?

M. Bouey: A vrai dire, je ne vois pas comment je pourrais répondre à votre question. Peut-être que je ne comprends pas; vous devriez peut-être changer de langue. En fait, à la banque, nous essayons d'attirer des gens de partout au pays, pour précisément connaître les points de vue des régions d'où ils viennent, et compte tenu de leur langue maternelle. C'est tout ce que je peux dire à ce sujet.

M. Herbert: Au nombre de ces personnes, il se pourrait également qu'il y ait des Canadiens d'origine grecque, italienne, arabe, susceptibles de pouvoir apporter quelque chose à cause de leur origine ethnique.

M. Bouey: Bien entendu, nous avons des employés dont la langue maternelle est autre que l'anglais ou le français, mais pour les faire entrer dans les statistiques relatives aux langues officielles, il faut qu'on les classe: soit comme francophones, soit comme anglophones, et leur demander leur avis.

M. Herbert: C'est ma dernière question, et je vais en rester là. Pourriez-vous me confirmer, monsieur Bouey, que tout en voulant qu'il y ait une certaine égalité entre les deux groupes linguistiques et que la communication se fasse dans les deux langues officielles, le critère le plus important, en matière de recrutement du personnel, reste la compétence dans les affaires que traite la Banque du Canada?

[*Texte*]

Mr. Bouey: I do not think there is any conflict there. I think we can find people in either language group who can become sufficiently competent in our work.

Mr. Herbert: That is all.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Herbert.

Malheureusement, le temps fuit. Il nous reste à peine quatre minutes pour entendre les commentaires quand même importants du commissaire aux langues officielles.

Je m'excuse auprès de mes collègues qui ont demandé à être inscrits pour un deuxième tour, mais nous n'avons vraiment pas le temps. Il y a d'autres témoins qui attendent à la porte.

Alors, je vais demander à M. Yalden de prendre le temps qu'il lui faut pour commenter les témoignages de ce matin.

Monsieur Yalden.

Mr. Max Yalden (Commissioner of Official Languages): Thank you, Mr. Chairman. I want to say, as we have said in our reports and as I have said elsewhere, that we are impressed with the commitment of the governor and his senior colleagues in the matter of language reform in the Bank of Canada.

I certainly agree that they started from a long way back and therefore they had a long way to go, and therefore they are not through getting where we hope they will get. But I repeat that I am much impressed by the commitment they make. For example, what Mr. Bouey refers to on page 3 of his statement as the "strong encouragement", his words, "given analysts to write in their own language". I consider this to be most important. I have no direct recent evidence of the extent to which the analysts do in fact write in their own language. I think this committee would perhaps like to know that. But I am impressed by the fact that senior management gives them strong encouragement to do so.

Likewise, I am impressed with the fact that the management committee meets in both languages. I think a fact or detail that might be interesting to this committee is what percentage of the two languages is actually used in management committee. I am not suggesting that it is only the opening courtesies that are in one language, and the substance in the other. I accept what we have been told this morning, but I personally would like to know what percentages, and I think the committee probably would.

• 1100

Having said that I am impressed with the commitment of the Bank and of the senior management of the Bank, I have to revert, I think, to one of the most important series of comments made this morning by, for example, Mr. Kilgour and Mr. Marceau, and put by others as well. That is the matter of language capacity in the Bank.

[*Traduction*]

M. Bouey: Cela ne fait aucun doute. Que ce soit des francophones ou des anglophones, nous trouvons des gens qui sont suffisamment compétents pour faire le travail que nous leur demandons de faire.

M. Herbert: J'en ai terminé.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you Mr. Herbert.

Unfortunately, we have hardly any time left. As a matter of fact, we still have four minutes to hear the important comments of the Commissioner for Official Languages.

I would like to apologize to the members who have asked to put questions at the second round but really we have no time. There are other witnesses who are waiting at the door.

Then I shall ask Mr. Yalden to take whatever time he needs to give his opinion on what he has heard this morning.

Mr. Yalden.

M. Max Yalden (commissaire aux langues officielles): Merci, monsieur le président. Comme nous l'avons déjà dit dans nos rapports, et comme je l'ai également déclaré à d'autres occasions, l'engagement pris par le gouverneur de la banque, ainsi que par ses principaux fonctionnaires, en matière de réforme linguistique à la Banque du Canada, n'a pas manqué de nous impressionner.

Je suis d'accord avec eux: la tâche à laquelle ils se sont attaqués est ardue et, en conséquence, il leur reste beaucoup de pain sur la planche; donc, on peut dire qu'il leur faudra déployer encore beaucoup d'efforts pour obtenir les résultats que nous espérons. Mais je voudrais, une fois de plus, dire que je suis très impressionné par les objectifs que la banque s'est fixés. Par exemple, M. Bouey parle, à la page 3 de sa déclaration, et je cite: «d'encourager fortement les analystes à rédiger dans leur propre langue». Je crois que c'est très important. Je ne connais pas, au premier chef, la mesure dans laquelle les analystes rédigent dans leur propre langue. Peut-être le Comité voudrait-il le savoir. Il n'en reste pas moins toutefois que je suis impressionné par le fait que les hauts fonctionnaires les encouragent beaucoup à le faire.

Je suis également très impressionné par le fait que le comité de gestion siège dans les deux langues officielles. Peut-être que le Comité voudrait savoir dans quelle proportion les deux langues sont utilisées pendant les séances du comité de gestion. Je ne veux pas dire qu'on se limite dans une langue aux formules de politesse alors que l'on discute de choses sérieuses dans l'autre. Je ne mets pas en doute ce qui a été dit ici ce matin, mais personnellement, je voudrais savoir ce qu'il en est, et je crois que cette question intéresserait probablement le Comité.

Cela dit, je suis impressionné par les objectifs que se sont fixés la Banque du Canada ainsi que les hauts fonctionnaires et je voudrais revenir sur certaines questions importantes qui ont été soulevées ici ce matin, par exemple par MM. Kilgour et Marceau, et qu'ont d'ailleurs reprises d'autres membres du Comité. Il s'agit du niveau linguistique à la Banque.

[*Text*]

There, the story is a less exciting one. I will not say a less encouraging one because, we agree, you started from a long way back. But the facts are the facts. The cliché, I believe, in the financial community is "the bottom line." The bottom line on table no. 1, in front of me, shows that something like 85 per cent, roughly, of anglophones, in the Bank, are beneath Level 4 of bilingualism. Level 4, I think, by your own definition, is the only one that could be considered at all functional. And even that, it says, means:

> . . . far from fluent but errors and hesitations do not often interfere with the exchange of views.

Ce n'est pas tout à fait parler la langue couramment, cela.

But it seems to be functional, and 85 per cent of anglophones are below that level.

In Ottawa, if my reading of your figures is right, on page 5 of your table, it seems to be about 80 per cent which are below that. Now, in a situation where 80 per cent of the organization in Ottawa is below the functional level in their command of French, it is very hard to see how, with even the best will in the world, one can run a bilingual operation in which people can write in their own language, expecting to be understood, I underline, or speak in their own language, expecting to be understood. It is not impossible, but it is *boiteux, à tout le moins*. I do not believe I am telling the Governor anything new, anything that he does not already know. Indeed, he said it himself two or three times this morning.

But I would myself wish to emphasize before the committee that it is this continuing weakness of the English-speaking officers and employees of the Bank that is the greatest lacuna in the Bank's performance. This will go on being so and will go on leaving the Bank in a position where it will be very difficult to produce a really bilingual institution, unless it is possible to do more with the language training, perhaps more in the use of language training outside of the classroom, perhaps in conjunction with your Montreal office.

There are many ways of doing this. I think you have to take language training out of the classroom. I will not stop on the final point because it was very adequately dealt with in earlier questioning. I mean the matter of the board of directors.

I am a firm believer in simultaneous interpretation. I know it is a *pis-aller*, but it is infinitely better than the situation in which all members of the board, including the French-speaking members, speak English. In 1981, as the hon. member said earlier, that is not acceptable. I hope when the interpretation is installed, with great respect to the Governor, that it will be used. Thank you, sir.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Commissioner. Mr. Bouey, final comment?

[*Translation*]

De ce point de vue, les choses sont moins roses. Je ne dirais pas que la situation est moins encourageante parce que nous reconnaissons que la tâche à laquelle vous vous êtes attelés est très ardue. Mais les faits sont là. Je crois que dans les milieux financiers, on utilise le cliché «en dernière analyse». Eh bien, en dernière analyse, comme on peut le voir au tableau nº 1 que j'ai sous les yeux, on constate que quelque 85 p. 100 des anglophones employés par la Banque n'ont pas atteint le niveau 4 de bilinguisme. Je crois que, pour vous, le niveau 4 est le niveau qui peut être considéré comme fonctionnel. Et même, il est dit de ce niveau:

> . . . expression n'est pas encore courante, mais les erreurs et les hésitations ne viennent pas souvent interférer avec les échanges de vues.

This does not mean to speak the language fluently.

Mais c'est un niveau fonctionnel et il y a 85 p. 100 des anglophones qui ne l'ont pas atteint.

A Ottawa, si je ne me trompe pas dans les chiffres que vous donnez à la page 5 de votre tableau, 80 p. 100 approximativement n'auraient pas atteint ce niveau. Eh bien, dans une organisation à Ottawa où 80 p. 100 des employés n'ont pas atteint un niveau fonctionnel en français, il est très difficile de voir comment, même avec la meilleure volonté du monde, on peut permettre aux gens d'écrire dans leur propre langue, leur demander de se faire comprendre, j'insiste bien sur le fait de parler dans leur propre langue et de s'attendre à être compris. Ce n'est pas impossible mais c'est «boiteux» at least. Je ne crois pas être en train de dire au gouverneur des choses qu'il ne sache pas déjà. En fait, il l'a lui-même dit à deux ou trois reprises ce matin.

Mais je voudrais pour ma part insister devant le Comité sur le fait que cette faiblesse persistante que l'on constate chez les fonctionnaires et employés anglophones de la Banque représente la plus grave lacune dans le fonctionnement de la Banque. Rien ne changera et la Banque continuera d'être dans la position où il lui est difficile de devenir véritablement une institution bilingue à moins qu'elle ne s'oriente vers une formation linguistique plus concrète, peut-être en collaborant avec son bureau de Montréal.

On peut le faire de plusieurs façons. À mon avis, il faut que la formation linguistique se fasse ailleurs que dans la salle de classe. Je ne voudrais pas revenir sur la question du Conseil d'administration puisqu'on en a déjà parlé avant en détail.

Je suis un inconditionnel de l'interprétation simultanée. Je sais que c'est un pis-aller, mais il n'en reste pas moins que c'est infiniment mieux que d'être dans la situation où les membres du conseil, notamment les francophones, sont tenus de parler en anglais. Comme l'a dit l'honorable membre du Comité avant, en 1981, c'est inacceptable. J'espère que lorsqu'il y aura des cabines, avec tout le respect dû au gouverneur on les utilisera. Merci monsieur.

Le coprésident (M. Corbin): Merci monsieur le commissaire. Monsieur Bouey, une dernière intervention?

[*Texte*]

Mr. Bouey: I would like to respond just to two points. I do not know whether it will be used much or not, Mr. Yalden. I go to quite a few meetings where there is simultaneous translation that is not used. But, nevertheless, this is a demonstration that people have the right to speak in their own language, which is probably the most important thing.

On the question of the high proportion of anglophones who are not very good in French, I completely agree. That is our major problem. But I would like to make one point there. That is, the situation is much better with regard to supervisors, and I think, in the case of supervisors, that is a more important matter when it comes to being able to work in the language of your choice. In working with someone, if you can write your own language, and if you can speak to your supervisor, that takes you some part of the way. But I completely agree with you that there is the area where we have a very long way to go.

• 1105

I think the last point I might make is that we do make use of outside sources of language training, night school, exchanges with Montreal agencies to some extent, and I think we are putting a pretty large effort forth here and, of course, we still have the work of the Bank to be done each day.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Bouey. Au nom des membres de ce Comité, je tiens à vous remercier bien sincèrement pour votre collaboration et celle de vos officiels. Nous allons maintenant susprendre nos travaux pour à peu près trois ou quatre minutes, le temps de permettre à chacun de faire ce qu'il doit faire. Nous entendrons dans cinq minutes l'Agence canadienne de développement international.

Merci.

• 1107

• 1110

Le coprésident (M. Corbin): Mesdames, messieurs, avant de procéder à l'audition de notre autre témoin de ce matin, je voudrais attirer votre attention sur le texte d'un projet de rapport qui vous a été remis. Je ne sais pas si vous avez en votre possession la version amendée une première fois.

Une voix: Non!

Le coprésident (M. Corbin): Il n'est peut-être pas nécessaire que nous nous penchions tout de suite sur le texte, mais plutôt sur le fond de la proposition qui vise à présenter aux deux Chambres un rapport intérimaire qui a pour objectif, premièrement, la reconduction de ce Comité ou, si je puis employer l'expression, le maintien de ce Comité advenant une nouvelle session parlementaire, c'est-à-dire un nouveau discours du trône.

[*Traduction*]

M. Bouey: Je voudrais répondre à deux choses. Je ne sais pas, monsieur Yalden, si on les utilisera beaucoup ou non. Je participe à bon nombre de réunions où les services d'interprétation simultanée sont offerts sans pour autant être utilisés. Mais néanmoins, en offrant les services, on prouve aux gens qu'ils ont le droit de parler leur langue maternelle, ce qui est probablement le plus important.

Au sujet du grand nombre d'anglophones qui ne parlent pas très bien le français, je suis d'accord avec vous. C'est notre problème le plus grave. Mais à ce sujet, je voudrais dire que la situation est de loin meilleure chez les surveillants et je pense que pour cette catégorie d'employés, c'est une question importante de pouvoir travailler dans la langue de son choix. Dans le milieu de travail, si l'on peut écrire dans sa langue maternelle et se faire comprendre du surveillant, cela aide. Néanmoins, je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait qu'il nous reste dans certains domaines beaucoup de travail à faire.

Je voudrais pour terminer dire que nous assurons la formation linguistique des employés de la Banque ailleurs qu'à la Banque, soit par des échanges avec nos bureaux à Montréal, soit en demandant aux employés de s'inscrire à des cours du soir; donc, dans l'ensemble, nous faisons pas mal d'efforts en ce sens, en plus de nous acquitter journellement de notre travail normal à la Banque.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Bouey. On behalf of the members of the committee, I would like to thank you and your officials for your cooperation. We shall adjourn for three or four minutes to enable the members to do whatever they may have to do. In about five minutes, we shall hear from the Canadian International Development Agency.

Thank you.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Ladies and gentlemen, before hearing our second witness this morning, I would like to draw your attention to the text of a draft report which has been handed to you. I do not know whether you have received the first amended version.

An hon. Member: No.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): It may not be necessary for us to deal with this text immediately but rather with the proposal to present to both Houses an interim report, one of the objects of which would be to allow for an extension or renewal of the committee's mandate should there be a new parliamentary session with a new Speech from the Throne.

[*Text*]

• 1115

Deuxièmement, nous demanderons l'autorisation des deux Chambres de nous déplacer de lieu en lieu au Canada si le Comité le juge à propos. Ces déplacements se feraient idéalement pendant les périodes d'intersession, parce que Dieu sait si les partis ont de la difficulté à contrôler les déplacements des députés! Nous ne voudrions pas causer de problème au leader du gouvernement et au leader de l'opposition qui doivent compter leurs députés tous les jours pour des votes souvent cruciaux. Mais nous pourrions voyager pendant l'intersession.

Maintenant, mon collègue, notre coprésident, le sénateur Murray, a dû s'absenter à regret pour une autre réunion assez importante au Sénat.

Je pense que nous ne voulons pas tout de suite discuter du contenu du rapport. Je cherche à savoir si vous voulez qu'on ait une autre réunion dans les meilleurs délais, cette semaine, pour étudier le rapport.

Monsieur Dawson.

M. Dawson: Je pense que c'est extrêmement important, mais j'aimerais, si le Comité directeur le juge à propos, étudier un autre problème. Vous avez parlé de la difficulté qu'on a à se rencontrer et de la possibilité de voyager. Je pense qu'on devrait s'attaquer une fois pour toutes, monsieur le coprésident, au problème qui a été soulevé lors de la première réunion cette année, à savoir le système des blocs et l'effet que cela a sur notre groupe.

Ce matin, il y a cinq comités qui siègent en même temps que le nôtre. Le Comité des Affaires extérieurs et de la Défense nationale est très important; le Comité des Finances, aussi, est extrêmement important. Il y a aussi le Comité du Travail, de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration et celui de l'Expansion économique régionale, je crois.

Une voix: Comptes publics.

M. Dawson: Ce sont cinq comités extrêmement importants. On a toujours de la difficulté à atteindre un nombre suffisant de membres à ce Comité-ci. Dans le même rapport, il faudrait peut-être étudier la question de changer le nombre de personnes nécessaires pour un quorum à ce Comité-ci et s'attaquer au problème: est-ce qu'on devrait être dans le *block system* ou dans le système des *task forces* qui nous donnerait beaucoup plus de flexibilité et qui, à toutes fins pratiques, empêcherait qu'à chaque réunion du caucus, on revienne toujours à la même question: il nous faut des membres pour le Comité?

Le coprésident (M. Corbin): Evidemment, monsieur Dawson, c'est une question interne des travaux des comités en général. Elle ne concerne pas spécifiquement une proposition de rapport intérimaire, mais je retiens quand même vos remarques. Ce sont des points qui ont été soulevés à plusieurs reprises par la plupart des membres de ce Comité.

Je peux vous annoncer en primeur que la présidence de la Chambre des communes a l'intention d'établir un comité conseil qui regroupera des présidents de comités de toutes les formations politiques, il va de soi, pour justement étudier le genre de problème que vous soulevez. J'espère qu'il fera un bon

[*Translation*]

Secondly, we shall seek from both Houses the authorization to travel from place to place in Canada if the committee so decides. The best time to do this travelling would be during the intersession since it is already difficult enough for the parties to have some control over the comings and goings of Members of Parliament! We would not like to cause any problem for the government and House leaders who have to keep close count of their members every day for votes which are often crucial. But it would be possible for us to travel between sessions.

Our joint-chairman, Senator Murray, has had to leave regretfully to attend an important Senate committee meeting.

I do not think we want to begin our discussion of the report immediately. I would like to know whether you would prefer to have another meeting as soon as possible this week to study the report.

Mr. Dawson.

Mr. Dawson: I think it is very important but I would also like to have the steering committee consider another problem. You mentioned the difficulty of arranging meetings and the possibility of travelling. I think that we should deal once and for all with the problem raised at our first meeting this year, namely the block system and its effect on our committee.

This morning there are five committees sitting at the same time as ours. The committee on External Affairs and National Defence is very important and so is the Finance committee. There are also meetings of the committee on Labour, Manpower and Immigration and the committee on Regional Economic Expansion, I believe.

An hon. member: Public Accounts.

Mr. Dawson: These are five extremely important committees. It is always difficult for us to have enough members attending this committee's meetings. The same report should perhaps envisage changing the number of members necessary for a quorum in this committee and consider whether it is preferable for us to be under the block system or constituted as a task force so that we would have greater flexibility and would not, at every caucus, have to come back to the matter of ensuring members for this committee.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): This is obviously a matter concerning the committee's internal management. It does not relate specifically to the interim report but I will nonetheless take note of your remarks. Your point was raised on a number of occasions by several members of the committee.

I will let you be the first to know that the Speaker of the House of Commons intends to establish an advisory committee bringing together committee chairmen of all political parties to examine the problem you have described. I hope that it will do a good job since we are obviously the victims of our own zeal.

[*Texte*]

travail parce qu'il est évident que nous sommes victimes de notre propre zèle. Nous prenons parfois les bouchées trop grosses et, contrairement au Saint-Esprit, nous ne pouvons pas nous déplacer comme nous le voudrions pour assister à trois séances en même temps.

Alors, j'aimerais savoir si vous voulez que nous nous rencontrions plus tard cette semaine pour étudier le projet de rapport, dans les termes que je vous ai énoncés.

Monsieur Herbert.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, yes, definitely, but I would suggest that you add a paragraph, which obviously is causing some concern, it concerns the travelling. If you look at the report that was put in by the Subcommittee on Import Policy, there is a caution concerning the prior approval of the expenses in connection with travelling. I think, in order to get the report through the House now, you are going to have to have that kind of paragraph put in. You might check it, and before you submit it maybe it could be inserted.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Herbert, the proposed text of the report that we have submitted to you is not carved in granite in any way, shape or form. The purpose of the forthcoming discussions is to do exactly what you are proposing now, to suggest further amendments or recommendations.

Je ne sais pas si M. Kilgour, au nom de l'opposition officielle, est d'accord quant à la procédure que je vous ai suggérée. Nous pourrons, à notre discrétion, mon coprésident et moi-même, demander une autre réunion un peu plus tard cette semaine. J'espère que vous viendrez en grand nombre.

Monsieur Marceau.

• 1120

M. Marceau: Je comprends qu'il soit nécessaire de faire des réunions, mais il faudrait s'organiser pour que cette réunion ne coincide pas avec d'autres comités qui, eux, ont des priorités. Il faudrait que ce soit avant jeudi. Il ne nous reste que quelques heures. Je crois qu'il ne faudrait pas compter garder tous les députés le jour de l'ajournement. Je rejoins vos objectifs, mais il faudrait le faire probablement demain à une heure... Demain soir je pense qu'on est...

Le coprésident (M. Corbin): C'est impossible.

M. Marceau: Je pense qu'il ne faudrait pas prendre nécessairement d'engagement et donner l'impression, si l'on ne peut pas se réunir, que les engagements n'ont pas été respectés. On devrait examiner la possibilité... Maintenant, est-ce qu'elle pourra se concrétiser? Je pense qu'on a quand même des difficultés à rejoindre...

Le coprésident (M. Corbin): C'est excellent, monsieur Marceau, Je vous recommande donc de prendre connaissance du texte révisé qui nous a été soumis ce matin. Vous pouvez l'amender comme bon vous semblera. Est-ce que les membres de ce Comité pourraient se réunir dès ce soir? Je pourrais prévoir une réunion à 20h00 si la salle est disponible. Que pensez-vous de ce soir à 20h00?

[*Traduction*]

We sometimes take on more work than we can handle and, unlike the Holy Ghost, we cannot be present at three meetings at the same time.

I would like to know whether you would like us to have another meeting this week to study the draft report in the terms I described to you.

Mr. Herbert.

M. Herbert: Certainement, monsieur le président, mais je vous conseille d'ajouter un paragraphe au sujet des déplacements. Vous remarquerez que le rapport du Sous-comité sur les importations contient un avertissement concernant la nécessité d'obtenir une autorisation avant de faire des dépenses de déplacement. Pour que la Chambre approuve le rapport, vous devriez inclure un paragraphe de ce genre. C'est une question à préciser avant le dépôt du rapport.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Herbert, le texte proposé du rapport que nous vous avons remis n'est nullement définitif. La discussion que je propose vise justement à considérer l'opportunité de formuler des amendements ou des recommandations.

I do not know whether Mr. Kilgour, as representative of the official opposition, is in agreement with the procedure I suggested. The Joint Chairman and I could at our discretion request another meeting for later on this week. I hope there will be a large attendance.

Mr. Marceau

Mr. Marceau: I realize that meetings must be arranged but I think that this upcoming one should not coincide with other committees which have priorities. It will have to be sometime before Thursday. We only have a few hours and I do not think that you should expect to keep all members on the day of adjournment. I agree with your suggestion but the meeting will probably have to be tomorrow at a time... I think that tomorrow evening we are...

The Joint Chairman (Mr. Corbin): It is impossible.

Mr. Marceau: I do not think that we should necessarily make an engagement and then, if it is impossible to meet, leave the impression that our commitment was not respected. We should look into the possibility but as for its actual realization, I think it will be difficult to...

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Very well, Mr. Marceau. I recommend that you acquaint yourself with the revised text submitted to us this morning. You can make whatever amendments you consider necessary. Will the members of the committee be able to meet this evening? I could schedule a meeting for 8.00 p.m. if a room is available, what do you think of that?

[*Text*]

M. Kilgour: Après la fête de Noël des enfants, monsieur le président?

Le coprésident (M. Corbin): On ne sert que du punch aux fruits à ces fêtes, monsieur.

Sénateur Guay.

Le sénateur Guay: Comme vous le savez, le Sénat siège à 20h00 et contrairement aux membres de la Chambre il est très important pour les sénateurs de faire acte de présence. Comme vous le savez, si l'on manque un certain nombre de jours par année, on réduit le salaire des sénateurs. Je crois donc qu'il est très important, pour moi-même ainsi que pour d'autres, de faire au moins acte de présence au Sénat. Je crois que si vous acceptiez de retarder votre réunion, je pourrais y assister ce soir.

Le coprésident (M. Corbin): Je vais prendre l'initiative de consulter les membres à titre individuel et m'assurer que nous puissions avoir le plus grand nombre possible de présences.

Le sénateur Guay: En ce qui concerne les difficultés que nous avons avec les séances, quelqu'un a mentionné que parfois nous ne faisons pas bloc. Est-ce que vous pourriez envisager de siéger le soir aussi, non seulement dans le jour?

Le coprésident (M. Corbin): Nous pourrions, monsieur Kilgour et sénateur Guay, pour rencontrer vos réticences, nous rencontrer ce soir dans la pièce 112-N de l'Edifice central à 20h30. Le Whip m'apprend que cette salle est disponible si nous voulons la retenir. C'est près de la Chambre des communes et du Sénat, ça ne demande pas grand déplacement. Ce serait, évidemment, une réunion à huis clos. Nous allons tenter de nous réunir à 20h30. Si ce n'est pas possible, nous tâcherons de fixer une réunion quelque temps jeudi. Je vous remercie.

Il me fait grand plaisir en ce moment d'accueillir M. Marcel Massé, président de l'Agence canadienne de développement international. Il est accompagné de deux fonctionnaires que je vais lui demander de nous présenter immédiatement avant de procéder ensuite à la lecture de son document.

Monsieur Massé.

M. Marcel Massé (président, Agence canadienne de développement international): Merci, monsieur le président. Les hauts fonctionnaires qui m'accompagnent sont Charles Bassett, directeur général du Personnel et de l'Administration, à ma droite, et M. André Plouffe, directeur des langues officielles, à ma gauche. Nous avons également notre représentant des relations parlementaires que, probablement, tous ici connaissent, M. Jack Shea.

Monsieur le président, je tiens à vous remercier ainsi que les membres du Comité mixte d'avoir invité l'Agence canadienne de développement international à vous faire part de la situation quant à la mise en oeuvre de la politique des langues officielles sur la langue de travail au sein de notre organisme.

Permettez-moi en premier lieu de vous tracer en quelques lignes les principaux aspects du rôle et du mandat de l'ACDI. D'un même souffle je vous présenterai un aperçu des composantes majeures de notre structure.

[*Translation*]

Mr. Kilgour: After the children's Christmas party, Mr. Chairman?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Fruit juice is the only kind of punch served at those parties, Sir.

Senator Guay.

Senator Guay: You know that the Senate is sitting at 8.00 p.m. this evening and, contrary to members of parliament, it is very important for senators to make an appearance. If we are absent for more than a certain number of days over a year, our salary is reduced. I, like others, feel then that it is very important to at least make an appearance in the Senate. If you agree to start somewhat later, I could attend this evening's meeting.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I will take it upon myself to consult each of the members individually to be sure that we can have the largest possible attendance.

Senator Guay: With reference to our difficulties in meeting, someone mentioned the block system. Would it not be possible for us to sit in the evening rather than only during the daytime?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Taking into account your reservations, Mr. Kilgour and Senator Guay, we could meet this evening in room 112-N in the centre block at 8.30 p.m. The Whip informs me that this room is available if we would like to book it. It is close to the House of Commons and the Senate and you will not need much time to get there. It will of course be an in camera meeting. We will try to meet at 8.30 p.m. If this is impossible, we will attempt to schedule a meeting sometime on Thursday. Thank you.

It is my pleasure to welcome Mr. Marcel Massé, President of the Canadian International Development Agency. I will ask him to introduce the two officials accompanying him and then make his statement.

Mr. Massé.

Mr. Marcel Massé (President, Canadian International Development Agency): Thank you, Mr. Chairman. Accompanying me are Mr. Charles Bassett, Director General of Personnel and Administration, to my right, and Mr. André Plouffe, Director of Official Languages, to my left. We also have our representative responsible for parliamentary relations whom you probably all know, Mr. Jack Shea.

Mr. Chairman, I would like to thank you and the members of the Joint Committee for inviting the Canadian International Development Agency to inform you and to answer your questions concerning the implementation of the policy on the language of work in our organization.

First of all, with your permission, I will very briefly describe the role and mandate of CIDA. This overview will include the main components of our organizational structure.

[*Texte*]

Au cours des dernières décennies, le Canada a contribué de façon substantielle au développement économique et social de plus de 80 pays. Dans cet optique, l'ACDI constitue l'organisme gouvernemental officiellement chargé d'administrer la majeure partie de l'aide publique au développement. Cette aide est acheminée vers les pays du tiers monde par l'entremise de trois voies distinctes mais convergentes, dont la principale est les programmes bilatéraux, la seconde, les programmes multilatéraux et la troisième, les programmes spéciaux. De plus, par le biais de sa Direction générale des ressources, l'ACDI inventorie et fournit les ressources humaines et matérielles dont dispose le Canada pour répondre aux demandes des pays en voie de développement. Conjointement, la Direction générale des politiques joue un rôle actif au niveau de l'analyse et de l'élaboration des politiques d'aide tant à l'échelle nationale qu'internationale en tenant compte des grandes tendances économiques, sociales et géopolitiques. Ces principaux secteurs sont d'autre part supportés par les autres composantes de l'ACDI qui sont: la Direction générale du contrôleur, la Direction générale du personnel et de l'administration et la Direction générale des affaires publiques. Il faudrait noter enfin que nous n'avons aucun bureau régional au Canada et que notre effectif à l'étranger se chiffre à 58 postes.

[*Traduction*]

Over the last 3 decades, Canada has contributed substantially to the economic and social development of more than 80 countries. Within this context, the Government of Canada has given CIDA the responsibility for administering its program of development assistance to nations of the Third World. This assistance is provided through three distinct but converging channels, the principal one being the Bilateral Programs, the second the Multilateral Programs and the third, the Special Programs. CIDA also maintains through its Resources Branch an inventory of Canadian human and material resources and ensures their availability for projects undertaken in developing countries. The Policy Branch plays an active role in the creation and analysis of national and international development assistance policies with regard to major economic, social and geopolitical trends. These main sectors are supported by the other components of the Agency, which are: the Comptroller's Branch, the Personnel and Administration Branch and the Public Affairs Branch. It should also be noted that we do not have any regional offices in Canada and that our overall overseas strength is limited to 58 positions.

• 1125

Je voudrais maintenant vous présenter quelques faits en égard au statut des deux langues officielles à l'Agence. Vous avez, sans aucun doute, pris des commentaires plutôt élogieux formulés par le Bureau du commissaire aux langues officielles dans les rapports annuels soumis à l'étude de ce Comité. On a comparé notre situation à«un rayon de soleil dans l'univers des langues officielles» et à«une des étapes les plus agréables de l'odyssée linguistique».

Now, during the next few minutes, I will give you a description of the status of both official languages in CIDA. You are probably aware of the rather laudatory comments made by the Office of the Commissioner for Official Languages in the annual reports studied by this Committee. Our situation has been referred to as "one of the sunnier sectors of the official languages landscape" and as "a star performer in the official languages field".

Je suis très heureux que mes collègues à l'Agence aient trouvé moyen de mettre dans mon discours des extraits aussi élogieux.

I am happy to see that my colleagues managed to slip those two into my statement.

Je tiens, encore une fois, à remercier le commissaire pour ses quelques mots qui ont certainement contribué à soutenir nos efforts et à maintenir notre rythme de progression. Toutefois, il est également juste de dire que nous ne pouvons prétendre à la perfection. Il existe des lacunes ou des situations anormales qui requièrent la mise sur pied de mesures correctives et je vous en ferai part au cours de mon exposé.

I would like to thank the Commissioner once again for these words which have certainly helped to support our efforts and to maintain our rate of progress. However, it is also true that we cannot claim to be perfect. There are some weaknesses or unusual situations which call for remedial action. I will tell you more about this during my presentation.

Comme vous l'indiquent les tableaux de statistiques que l'on vous a remis, l'ACDI jouit d'une représentation presque égale des deux principaux groupes linguistiques du Canada. En effet, les francophones sont présents dans une proportion de 51.8 p. 100, soit 566 employés,et les anglophones représentent 48.2 p. 100 de l'ensemble de nos employés, soit 526. Je dois souligner que ce fait ne résulte pas uniquement des efforts menés dans le domaine du recrutement ou des langues officielles. Il s'agit aussi du reflet d'une situation qui existe chez nous depuis plusieurs années. En effet, l'ACDI, sans doute à cause de son mandat d'aide au développement et son rôle de liaison avec des pays que l'on peut partager en deux groupes linguistiques

As you can see in the charts that we have prepared, Canada's two main language groups are represented almost equally in CIDA. In fact, the francophones represent 51.8 per cent or 566 employees and the anglophones 48.2 per cent or 526 employees of our total personnel. I should emphasize that these proportions do not only result from recent efforts in recruitment or in official languages. This equal representation is the end result of a situation which has existed in CIDA for several years now. Most probably because of CIDA's responsibility for development assistance and its role of liaison with countries that can be divided in two linguistic groups CIDA has always been able to attract as many English-speaking Canadians as French-speaking Canadians.

[*Text*]

distincts, a toujours attiré dans ses rangs autant les Canadiens d'expression anglaise que les Canadiens d'expression française.

Et ici, j'ajouterai un paragraphe qui explicite ce que je viens de dire. Nous avons entrepris en particulier des mesures spéciales afin d'augmenter la capacité en français à l'intérieur de la catégorie scientifique et professionnelle. Nous avons pu recruter certains spécialistes qui travaillaient ou avaient travaillé sous contrat à l'ACDI. Nous avons mené des recherches dans les milieux professionnels, dans les universités à caractère francophone. Nous avons aussi utilisé les réseaux de communication qui existent au sein des groupes de spécialistes afin d'entrer en contact avec des individus qui pourraient être intéressés au développement. Enfin, avec l'excellente collaboration de la Commission de la Fonction publique qui a mené des concours jusqu'en Europe, nous avons été en mesure de doter certains postes essentiels de façon impérative.

J'ai ajouté ce paragraphe-ci à mon discours à cause de la difficulté particulière de recruter des gens qualifiés qui soient bilingues dans la catégorie scientifique et professionnelle. Et à l'Agence, nous avons eu dans le passé un problème particulier et nous avons dû avoir recours aux mesures spéciales que je viens de mentionner afin d'augmenter la représentation francophone dans cette catégorie.

Voici comment cette réalité se reflète dans la politique en matière de langues officielles de l'ACDI sous le chapitre de la langue de travail:

> Bien que les employés soient appelés à servir le public dans sa langue, ils ont par ailleurs le loisir, en règle générale, de travailler dans leur première langue officielle. L'Agence veille à leur fournir les services et le matériel en conséquence.

Nous avons fait parvenir des exemplaires de notre déclaration de politique dont je vous inviterais à prendre connaissance. Vous verrez que le texte est rédigé de façon à tenir compte de la spécificité de l'Agence et de son vécu quotidien. Le temps des verbes est le présent, on a exclu le conditionnel et le futur afin de s'assurer que tous les éléments de cette politique soient perçus comme faisant partie de l'actualité. Je ne voudrais pas vous démontrer dans quelle mesure les employés de l'ACDI utilisent le français et l'anglais au travail seulement en vous remettant une série de tableaux et de chiffres. Je vous mentionnerai seulement quelques exemples et certains mécanismes mis en oeuvre dans le but de promouvoir et maintenir le statut d'égalité des deux langues officielles.

Premièrement, les affiches, cartes, formules, panneaux, timbres sont produits dans les deux langues officielles et la Division des formules et graphiques s'assure du respect de la politique à cet égard.

• 1130

Deuxièmement, les manuels, guides, circulaires sont préparés en français et en anglais et produits dans un format uniforme sous la responsabilité de la Division de la gestion des manuels et directives.

[*Translation*]

Here I would like to add a paragraph expliciting what I have just said. We have, in particular, undertaken special steps so as to increase the French capacity inside the scientific and professional category. We have managed to recruit certain specialists who were working or had worked under contract for CIDA. We looked them up in professional postings, in francophone universities. We also used the communications network which exists within groups of specialists so as to contact those individuals who might be interested in development. Finally, with the excellent co-operation of the Public Service Commission who organized competitions even in Europe, we were able to staff certain essential positions imperatively.

I added this paragraph to my statement because of the particular difficulty there is in recruiting qualified personnel who are bilingual in the scientific and professional category. The Agency, in the past, has had a particular problem and we have had to resort to the special methods I have just mentioned so as to increase French-speaking representation in that category.

This reality is reflected in the chapter on Language of Work in CIDA's Official Languages policy as follows:

> While Agency employees provide services to the public in its language, they otherwise, as a general rule, work in their first official language and consequently, the Agency ensures that services and materials are suitably provided to them.

I would like to invite you to read the copy of our policy on official languages that has been distributed to you. As you will see, the policy takes into account the particular characteristics and also the actual experiences of the Agency. The text is written in the present tense, deliberately excluding the conditional and future tenses, in order to ensure that all components of the policy are seen as actual fact. I would not want to show you the extent to which CIDA employees use French and English at work simply by giving you a series of charts and statistics. I would like to tell you, if I may, about certain mechanisms which have been implemented in order to promote and maintain the equality of both official languages.

Signs, cards, forms and stamps are produced in both official languages and our Forms Management and Graphics Division ensures compliance with the policy.

Manuals, guides and brochures are prepared in English and French and produced in a similar format by the Manuals and Directives Division.

[*Texte*]

Troisièmement, les services personnels sont disponibles et normalement offerts de façon active dans les deux langues officielles. Sauf pour quelques exceptions dont nous parlerons un peu plus loin, il en est de même dans le cas de tous les services centraux.

Quatrièmement, les réunions de l'exécutif, le forum mensuel des directeurs et la plupart des autres réunions sont tenues dans les deux langues officielles de façon à ce que chaque participant ait la possibilité d'utiliser la langue de son choix.

Cinquièmement, les cours de formation professionnelle et de perfectionnement sont généralement offerts dans les deux langues officielles ou dans la langue demandée par un groupe particulier et la participation globale est représentative des deux groupes linguistiques.

Sixièmement, de plus, dans le but de nous assurer de l'atteinte de nos objectifs en matière de langue de travail et de corriger les lacunes là où c'est nécessaire, toute demande d'identification des exigences linguistiques des postes fait l'objet d'un examen approfondi. Il peut en résulter un changement de l'identification ou une proposition en vue de doter le poste de façon impérative.

Mais, il existe également certaines difficultés dans le domaine de la langue de travail. Avec notre collaboration, les agents du service de vérification du Bureau du commissaire aux langues officielles ont mené une enquête à l'ACDI en 1980. L'objet de la vérification était de déterminer dans quelle mesure l'Agence avait élaboré et appliqué une politique en matière de langues officielles. Le rapport final nous a été remis le mois dernier et au même moment un exemplaire a été envoyé à vos services de recherche. Quoique ce rapport fasse état d'une situation exceptionnellement bonne il contient tout de même dix recommandations, dont trois axées sur la langue de travail. Le fait qu'il y ait eu 10 recommandations, à mon avis, témoigne du pouvoir d'imagination des fonctionnaires du commissaire aux langues officielles, parce qu'un certain nombre d'entre elles sont des recommandations valables, mais qui indiquent des points qui sont, je crois, des détails.

Voici ces trois recommandations qui sont axées sur la langue de travail:

1—augmenter, là où cela est nécessaire, la capacité bilingue de la haute direction et celle du personnel et encourager activement l'utilisation du français aux réunions internes dans l'ensemble de l'organisme;

2—examiner la situation actuelle concernant les services de nature personnelle et les services centraux, et prendre les mesures voulues afin que des services de qualité égale soient disponibles, comme il se doit, dans les deux langues officielles;

3—faire état, dans les instructions relatives à l'appréciation du rendement, du droit des employés de choisir la langue de leur évaluation et d'exercer des contrôles périodiques en vue de s'assurer du respect de ce droit.

I must add that this investigation was preceded by an in-house survey, carried out by the Official Languages Division of CIDA. During this survey, 229 employees answered 17

[*Traduction*]

Personal services are available and as a general rule spontaneously offered in both official languages. With a few exceptions, the same can be said of central services.

Executive level meetings, the monthly directors' forum, and most meetings at all other levels are held in both official languages in such a way that all participants feel free to use their first official language.

Professional and development courses are generally offered in both official languages or in the language requested by a particular group of employees. Participation as a whole is equally divided between both language groups.

Also, in order to meet our objectives with regard to the language of work and to correct existing problems, all requests for identification of language requirements of positions receive careful study. That may require a change in the identification or a proposal in view of filling the position imperatively.

But there are a few cloudy areas in the language of work situation. With our cooperation, the auditors of the Official Languages Commissioner's Office conducted a study of CIDA in 1980. The goal of this investigation was to determine the extent to which official languages policy has been developed and applied within the Agency. We received the final report last month and at the same time, a copy was sent to your research section. While this study reveals an exceptionally good situation, still there are ten recommendations and that, in my opinion, is a tribute to the imagination of the Commissioner's staff because a certain number of them are valid but bear on details rather than substance.

Three of them concern the language of work. Specifically, the Commissioner has recommended to the Agency that:

1—senior management increase, where necessary, its own bilingual capability and that of its staff, and actively encourage the use of French at internal meetings throughout the Agency.

2—management review the present situation with respect to personal and central services and take action to ensure that service of equal quality is available as required in both official languages.

3—reference to the employee's right with respect to the language in which performance appraisals are completed be included in the appraisal procedure instructions and appraisals be monitored periodically for compliance.

Il me faut ajouter que cette vérification a été précédée d'un sondage-maison effectué par la Division des langues officielles de l'ACDI. Au terme de cette enquête, 229 employés avaient

[*Text*]

questions which were prepared bearing in mind the government's three main objectives in official languages and which covered all pertinent and measurable aspects of language use in CIDA. Also, 81 per cent of the respondents commented at greater length in two open-ended questions, providing us with a wide range of observations on bilingualism in the agency.

Our survey helped us to determine the precise nature of the weaknesses identified by the auditors of the Commissioner's office and even to anticipate some of the recommendations. For instance, with regard to personal and central services, here is the result of our investigation:

Ninety per cent of the francophone respondents showed that the following services were always available to them in French: compensation and employee benefits, staffing, development information, manpower planning, central secretariat and word processing, classification and staff relations. At least 80 per cent of the anglophone respondents always received all types of personal and central services in English. If we look at supervision, we find that 75 per cent of the francophones are always supervised in French and 90 per cent of anglophones are supervised in English.

The respondents have also identified problems with languages used in meetings, the performance appraisals and the use of translation services. Although these problems do not exist in all sections of the agency, nevertheless they must be corrected. So, in order to do this we will have to refine certain programs and procedures, but more than that we will have to intensify our efforts to inform managers and increase their awareness of their responsibilities. Thus, although our survey addressed the whole range of CIDA's language environment use, we were happy to note the similarity between our recommendations and those produced by the Commissioner's office.

• 1135

On the other hand, in certain sections such as accounting and information systems, progress is slower. CIDA is prepared to make all the necessary efforts, and we are doing so. But this is sometimes very difficult because a major portion of the reference material is published in only one language, and often documents are prepared and distributed with the famous last words: "The French version will follow." These are two sectors of action that would require a concerted effort by central agencies, departments and other organizations in order to widen and strengthen the use of French.

Besides the second language courses available through the Public Service Commission, CIDA wanted to offer to a large number of its employees a development course related to the specific requirements and functions of their jobs. So, with the valuable help of the pedagogical services of the language training branch, we have developed a set of course modules

[*Translation*]

donné réponse à 17 questions formulées dans le cadre des trois grands objectifs en matière de langues officielles du gouvernement et sur tous les aspects pertinents et mesurables de l'utilisation des langues officielles à l'ACDI. En complément, 81 p. 100 des répondants ont fourni des commentaires à l'égard de deux questions dites «ouvertes», nous offrant ainsi un large éventail d'observations sur le bilinguisme tel que vécu à l'ACDI.

Notre enquête nous a permis de préciser la nature des lacunes identifiées par les agents de vérification du Bureau du Commissaire et même de devancer certaines de leurs recommandations. Notamment, au chapitre des services personnels et centraux, nous avons examiné la situation et voici le résultat:

Quatre-vingt-dix p. 100 des répondants francophones considèrent que les services de rémunération et avantages sociaux, de dotation, d'information en développement, de planification de la main-d'oeuvre, du Secrétariat central, de traitement des textes, de classification et de relations de travail leur sont totalement disponibles en français. Pour leur part, au moins 80 p. 100 des répondants anglophones reçoivent toujours, quelle qu'en soit la nature, des services personnels et centraux en anglais. Si l'on examine la surveillance, 75 p. 100 des francophones seraient toujours surveillés en français, alors que 90 p. 100 des anglophones le sont en anglais.

Les employés nous ont aussi signalé certains problèmes au niveau de l'appréciation du rendement, la langue des réunions et l'utilisation des services de traduction. De toute évidence, ces problèmes n'existent pas dans tous les secteurs de l'Agence. Il n'en demeure pas moins qu'ils doivent être corrigés. Ainsi, dans certains cas, il nous faudra raffiner nos programmes et nos procédures, mais il nous faudra surtout intensifier les efforts de sensibilisation et mieux informer les gestionnaires de leurs responsabilités et obligations. Votre étude a porté sur l'utilisation des deux langues en milieu de travail et nous avons été heureux de constater la similitude entre nos recommandations et celles du Bureau du Commissaire.

Par contre, sur certains plans, les progrès sont plus lents, par exemple dans le domaine de la comptabilité et celui de l'informatique. L'ACDI est disposée à y mettre tous les efforts nécessaires et nous le faisons. Mais cela est parfois très difficile puisqu'une partie importante des documents de source ne sont publiés qu'en anglais seulement avec la trop célèbre mention *The French version will follow*. Ce sont deux domaines d'activités qui nécessiteraient une intervention concertée des agences centrales, des ministères et des autres agences afin d'élargir et intensifier l'utilisation du français.

D'autre part, tout en ayant recours, dans la mesure du possible, à l'ensemble des cours de langue seconde offerts par la Commission de la fonction publique, l'ACDI a voulu offrir à une partie importante de ses employés une formation qui soit davantage reliée aux besoins langagiers de leur travail. Ainsi, grâce aux services pédagogiques offerts par la Direction géné-

[*Texte*]

entitled "ACDIRE", with the goal of improving the communication skills of our staff in their second official language.

Finally, we must not simply develop and implement administrative measures with the hope that the weaknesses or unusual situations will disappear. We believe that the mechanisms established in CIDA are appropriate, and maximize our ability to satisfy fully both the objectives of the government and CIDA's own often more demanding ones. Nevertheless, the Official Languages Act has demanded some changes in both outlook and attitude. Thus, in CIDA, we must aim to increase awareness of the roles and responsibilities of managers, supervisors and employees, so that everyone will meet their language responsibilities as naturally as they meet those in other sectors of activity, and so that management will provide the necessary leadership.

In conclusion, Mr. Chairman, I would like to reaffirm the commitment of the Canadian International Development Agency towards the official languages policy of the government and towards the full respect for Canada's two main language groups.

Thank you.

Le coprésident (M. Corbin): Je vous remercie, monsieur Massé. La première intervention de quinze minutes sera faite par M. Marceau qui sera suivi par M. Kilgour. Monsieur Marceau.

M. Marceau: Merci, monsieur le président. Je pense que les membres du Comité sont très heureux de recevoir votre visite et je crois surtout que tous sont unanimes pour dire que le travail de l'Agence est évidemment remarquable.

Je voudrais vous demander tout d'abord, messieurs, si cette situation que vous décrivez d'une façon attrayante est nouvelle ou si elle a débuté avec l'implantation de la Loi sur les langues officielles? Autrement dit, est-ce qu'il y a eu une différence dans l'application de la loi à la suite de la résolution de 1977 de la Chambre des communes, résolution qui a suscité un impact nouveau comme certains ministères nous l'ont dit, ou si à l'ACDI on s'est résolument mis à la tâche lorsque la Loi sur les langues officielles est entrée en vigueur? J'aimerais que vous m'expliquiez un peu quel processus vous avez suivi pour atteindre ce degré d'efficacité que vous venez de décrire et qui apparaît satisfaisant dans son ensemble.

Le coprésident (M. Corbin): Vous voulez sans doute dire la résolution parlementaire de 1973?

M. Marceau: Il y en a eu une en 1977 également.

Le coprésident (M. Corbin): Ce sont des directives du Conseil du Trésor en 1977.

M. Marceau: Ah bon! De toute façon, les différentes étapes, soit celle de 1973 ou de 1977 . . .

Le coprésident(M. Corbin): C'est cela.

[*Traduction*]

rale de la formation linguistique, nous avons élaboré un ensemble de modules de cours que l'on a intitulés «ACDIRE» et qui ont pour but de perfectionner l'habileté de ces employés à communiquer en langue seconde dans leur milieu de travail.

Enfin, il ne s'agit pas tout simplement d'élaborer et de mettre en oeuvre des mesures administratives pour espérer voir disparaître les situations anormales ou les lacunes. Nous croyons que les mécanismes établis à l'ACDI sont pertinents et visent à maximiser notre potentiel afin de satisfaire pleinement les objectifs du gouvernement et ceux souvent plus exigeants de l'Agence. Toutefois, la Loi sur les langues officielles a exigé des changements tant au niveau des mentalités que des attitudes. Ainsi, à l'ACDI, nous devrons axer nos efforts vers une sensibilisation accrue des rôles et responsabilités des gestionnaires, des surveillants et des employés afin que chacun assume naturellement ses obligations dans le domaine linguistique comme dans tout autre domaine d'activité et afin que les cadres assurent le «leadership» nécessaire.

Je conclus, monsieur le président, en confirmant l'engagement de l'Agence canadienne de développement international envers les politiques du gouvernement canadien en matière de langues officielles et le plein respect de ses deux principaux groupes linguistiques.

Merci.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Massé. The first 15-minute round will be Mr. Marceau's and he will be followed by Mr. Kilgour. Mr. Marceau.

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Chairman. I think the members of the committee are quite happy to see you here and I especially believe that all are unanimous in saying that the Agency's work is indeed remarkable.

I would first like to ask you, gentlemen, if the situation you describe in such an attractive way is new or if it started with the implementation of the Official Languages Act. In other words, did a difference appear in the implementation of the act following the 1977 resolution from the House of Commons, a resolution which brought a new impact according to certain departments or what they have told us or did CIDA get down to work right away immediately the Official Languages Act was passed? I would like you to explain the process you followed to attain this degree of efficiency you have just described and which appears quite satisfactory in the general overview.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You doubtless mean the parliamentary resolution of 1973.

Mr. Marceau: There was also one in 1977.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): In 1977, there were directives from Treasury Board.

Mr. Marceau: Oh! Anyway, the different stages either 1973 or 1977.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Yes.

[*Text*]

M. Massé: Je pense qu'il y a sûrement eu un stimulus considérable qui a été donné et par la résolution de 1973 et par les directives de 1977. Mais, l'ACDI a bénéficié, je pense, au départ du fait qu'elle avait un président francophone, M. Gérin-Lajoie, et du fait que son travail s'effectue en bonne partie dans des pays qui sont soit d'expression francophone soit d'expression espagnole, où les francophones ont une proportion un peu plus grande de gens qui sont qualifiés pour travailler dans ces pays-là. Ce qui veut dire que dès le début, l'ACDI s'est trouvée dans une position où elle engageait déjà une proportion de francophones plus grande, une proportion de francophones du Québec en particulier plus grande que la plupart des autres ministères et où sa langue de travail normale avec ses clients des pays en voie de développement était souvent le français.

• 1140

Mais à partir de cette position-là, évidemment, lorsque la Loi sur les langues officielles a commencé à forcer les ministères à changer d'attitude, l'ACDI a commencé à amplifier le formalisme avec lequel elle appliquait ses règlements en termes de langues officielles. Jusqu'en 1977, ce qu'on a vu, je pense, c'est une application un peu plus normale de la Loi sur les langues officielles à cause du fait que l'ACDI s'était trouvée, dès le départ, dans une position favorable. La création, par exemple, de cellules francophones pour l'Afrique francophone et l'Amérique latine a aidé à implanter beaucoup plus facilement le français, parce qu'on a recruté pour ces cellules-là des francophones qui, par la suite, se sont dispersés dans le reste de l'Agence où, évidemment, ils ont occupé des postes bilingues. Mais si vous regardez par exemple les trois dernières années, 1978, 1979, 1980, vous allez voir que la proportion de postes qui ont été désignés bilingues a augmenté d'environ 75 p. 100 à 80 et ensuite 85 p. 100, et que le nombre de personnes qui n'avaient pas les capacités bilingues dans ces postes-là a diminué de 35 à 25 p. 100. Maintenant, c'est 12 p. 100, je pense. Cela veut dire que les directives du Conseil du Trésor ont visiblement eu une influence positive sur la vitesse à laquelle l'Agence a atteint une position qui satisfait assez bien aux exigences du Parlement et aux exigences du Conseil du Trésor.

M. Marceau: Vous êtes liés par les exigences du Conseil du Trésor et par la nouvelle politique qui vient d'être annoncée par le Conseil du Trésor. Est-ce que l'échéancier vous semble, comme certains ont pu le dire, assez difficile à atteindre, ou si dans le contexte dans lequel vous vivez, cette politique-là pourra s'appliquer selon l'échéancier que nous avions prévu?

M. Massé: Dans le contexte dans lequel nous vivons, cette politique-là est assez facile à appliquer. On a évidemment un plan annuel; on examine les difficultés que l'Agence rencontre dans la mise en place de la Loi et des directives, et notre plan annuel, qui va être prêt pour le mois de mars, va refléter justement les nouvelles directives du Conseil du Trésor. Mais, en général, nous ne nous attendons pas à avoir beaucoup de difficulté.

[*Translation*]

Mr. Massé: I think there was certainly considerable stimulus which was given both by the 1973 resolution and the 1977 directives. But I think that CIDA took this road at its very beginnings because of the fact it then had a Francophone president, Mr. Gérin-Lajoie and also because of the fact that its work is done, in good part, in countries that are either French or Spanish speaking where Francophones qualify in perhaps a slightly greater proportion to work in those countries. Which means that at its very beginnings CIDA found itself in a position where it was already hiring a greater proportion of Francophones, a proportion of Francophones from Quebec, in particular, which was greater than most other departments and where its normal language of work with the clients in the developing countries was often French.

But from that position, of course, when the Official Languages Act started obliging departments to change their attitudes, CIDA began to increase the formalism with which it applied its regulations concerning official languages. Up to 1977, I think that what we saw was a slightly more normal implementation of the Official Languages Act because of the fact that CIDA had found itself, at its outset, in a favourable position. For example, setting up the Francophone units for French speaking Africa and Latin America helped to get French into there much more easily because Francophones were recruited for those units and, after that, they sort of disseminated into the rest of the Agency where, of course, they occupied bilingual positions. If, however, you look at the last three years, 1978, 79, 80, you will see that the proportion of positions designated bilingual increased roughly from 75 per cent to 80 per cent and then 85 per cent and that the number of people who did not have bilingual capacity in those positions diminished from 35 to 25 per cent. Now, I think it is landed at 12 per cent. That means that the directives coming from Treasury Board visibly had positive influence on the speed at which the Agency attained a position which does satisfy rather well both the demands made by Parliament and Treasury Board.

Mr. Marceau: You are obligated by the demands coming from Treasury Board and the new policy which has been announced by Treasury Board. Does the schedule seem to you, as it has seemed to others who came here as witnesses, rather difficult to attain or, in the context in which you live, could that policy be implemented according to the schedule which has been set out?

Mr. Massé: In the context in which we live, that policy is rather easy to implement. Of course, we have annual plan; we examine the difficulties the Agency has in implementing the act and the directives and our annual plan, which will be ready for March, will reflect the new directives coming from Treasury Board. However, in general, we do not expect very much difficulty.

[*Texte*]

M. Marceau: Monsieur Massé, l'exemple que vous donnez, si on le compare à celui de d'autres ministères, nous porte à conclure que les difficultés que les autres ministères éprouvent à implanter le bilinguisme viennent du fait qu'ils n'ont pas suffisamment de francophones et que la seule solution, pour avoir une forme de bilinguisme acceptable, est de faire participer en nombre suffisant, pour ne pas dire égal, les francophones. Est-ce que vous pouvez en venir à la conclusion que le fait que vous ayez atteint ce niveau-là repose sur plusieurs facteurs, entre autres les relations avec les autres pays, mais fondamentalement sur cette pratique d'égalité linguistique que vous avez atteinte et qui vous permet justement d'avoir une politique de reconnaissance du bilinguisme plus acceptable que celle de tous les autres ministères que nous avons rencontrés, qui ont fait des efforts, mais qui sont dans une impasse et qui ne semblent pas savoir exactement pourquoi?

M. Massé: Ici, je vais exprimer une opinion personnelle. Je pense que le fait que l'ACDI ait 51 p. 100 de francophones et 49 p. 100 d'anglophones rend beaucoup plus facile l'application de la Loi sur les langues officielles. Je pense que cela, c'est sûr. Mais d'après mon expérience, tant au Nouveau-Brunswick qu'au gouvernement fédéral, dans d'autres ministères, il y a un seuil où l'égalité des deux langues, comme langues de travail, devient possible. Si vous avez 10 ou 15 p. 100 de francophones dans un ministère, il est très difficile d'avoir une participation en français, parce que vous avez trop de gens de l'autre langue, et que les francophones vont avoir naturellement tendance, pour être mieux compris, pour être compris immédiatement, à parler l'anglais. Mais lorsque vous avez une proportion d'à peu près 25 ou 30 p. 100 dans le milieu dans lequel vous travaillez, ce qui veut dire que le 25 ou 30 p. 100 doit être distribué à peu près également dans tous les noyaux de travail ou dans toutes les catégories, à ce moment-là, il devient beaucoup plus facile, et pour les francophones et pour les anglophones, d'avoir une égalité des deux langues officielles.

• 1145

Alors, l'ACDI est dans une position beaucoup plus favorable que la plupart des ministères. Si à l'ACDI, encore une fois, c'est mon opinion personnelle, on n'avait par exemple qu'un tiers ou 30 p. 100 de francophones, il nous faudrait faire beaucoup plus attention pour voir à ce que les divers règlements qui s'appliquent à l'égalité des langues soient mis en place.

Par exemple, dans notre forum des directeurs, qui réunit à peu près les 80 cadres supérieurs de l'Agence tous les mois, il est naturel que je parle en français et en anglais parce que presque la moitié de mes directeurs sont francophones et anglophones. Les directeurs me posent une question dans leur langue, je leur réponds dans leur langue. Alors, le dialogue se fait tout à fait naturellement dans les deux langues. Mais s'il n'y avait qu'un directeur sur dix qui soit francophone, je pense que je me sentirais inhibé pour utiliser les deux langues de façon égale.

M. Marceau: Monsieur Massé, évidemment, cela s'adresse également aux autres s'ils veulent répondre, des 48 p. 100

[*Traduction*]

Mr. Marceau: Mr. Massé, the example you give, if we compare it to other departments, does lead us to the conclusion that the difficulties the other departments have in implementing bilingualism come from the fact that they do not have sufficient Francophones in their ranks and that the only solution, to have some form of acceptable bilingualism, is to have a sufficient number, not to say an equal number, of Francophones participate actively. Could you come to the conclusion that the fact that you have attained that level is due to several factors, amongst others the relations with other countries, but that it rests fundamentally on the practice of language equality that you attained and which now allows you to have a more acceptable policy of recognizing bilingualism than that of all the other departments we have met so far which have made efforts but who are now at a dead end without quite knowing why?

Mr. Massé: I would like to express a personal opinion here. I believe that the fact that CIDA is made up of 51 per cent Francophones and 49 per cent Anglophones makes the implementation of the Official Languages Act all that much easier. I think that that is a sure thing. However, in my experience, in New Brunswick as well as with the federal government and in other departments, there is a point beyond which the equality of languages, as languages of work, becomes possible. If you have 10 or 15 per cent Francophones in a department, it is very difficult to have French participation because you have too many people from the other language and the Francophones will naturally tend, to be better understood, to be understood immediately, they will tend to speak English. However, when you have a proportion of 25 or 30 per cent in the environment in which you work, which means that the 25 or 30 per cent must be distributed just about equally in all the work groups or categories, at that point, it becomes much easier both for Francophones and Anglophones to get that equality in both official languages.

So, CIDA is in a much better position than most departments. If—once more, this is my personal opinion—we had only one third or 30 per cent of Francophones in CIDA, we would have to be much more careful to make sure that the different regulations pertaining to official languages be respected.

For example, in our directors' meeting, where some 80 members of the senior management of the Agency meet every month, I find it natural to speak in French and in English because almost half of those directors are francophones. During those meetings, I am being asked questions in one of the two official languages and I answer in the same language. So, the dialogue goes on naturally in both languages. However, if only one director out of 10 was francophone, I think I would be maybe hesitant to use both languages equally.

Mr. Marceau: Mr. Massé, but also the other officials who are sitting at the table, of the 48 per cent of Anglophones how

[*Text*]

d'anglophones, quelle proportion est bilingue, et des 51 p. 100 de francophones, quelle proportion est bilingue? Deuxièment, est-ce que vous êtes en mesure de m'indiquer que les francophones utilisent leur langue, qu'ils ne parlent pas en anglais ou très peu, et que les anglophones utilisent le français très peu? Qu'est-ce qui se passe, justement, dans l'utilisation des langues, dans le contexte dans lequel vous vivez?

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Bassett.

M. Charles Bassett (directeur général du personnel et de l'administration, Agence canadienne de développement international): Merci, monsieurle président.

En ce qui concerne les statistiques détaillées, il y a un équilibre qui se fait, et nous avons une répartition assez égale dans les deux langues maternelles. Nos exigences pour la compétence linguistique dans la deuxième langue, pour les anglophones et pour les francophones, sont plus ou moins égales. Je vais demander à M. Plouffe s'il peut sortir les chiffres exacts qui vont vous donner certains pourcentages. C'est quel tableau?

M. André Plouffe (directeur des langues officielles, Agence canadienne de développement international): C'est le tableau sur l'exigence linguistique des postes. Je vous le passe.

M. Bassett: Ah oui, c'est cela. Par exemple, dans la catégorie de la gestion, en ce qui concerne la compétence requise en anglais des francophones, il y a 44 p. 100 qui la rencontrent, ou c'est 44 p. 100 des postes qui l'exigent.

M. Plouffe: Ici, on parle des postes, et si l'on regarde la distribution entre le niveau C et le niveau B pour la catégorie de la gestion, on voit que le partage est assez égal. On a parlé tout à l'heure de la représentation. La représentation est aussi assez égale dans chacune des catégories d'emploi. Alors, il va de soi que la capacité, si on parle des titulaires, est aussi de qualité égale.

M. Marceau: Vous voulez dire qu'il y a autant de francophones de bilingues que d'anglophones de bilingues?

M. Plouffe: Il y a un peu plus de francophones bilingues que d'anglophones bilingues.

M. Marceau: Qu'est-ce que cela veut dire, un peu plus? Cinquante pour cent de plus? Ou 10 p. 100?

M. Bassett: Dix ou quinze pour cent de plus.

L'autre facteur qui est intéressant, c'est qu'en matière de compétence linguistique, on exige beaucoup plus le niveau B que le niveau C, par exemple. Et dans la catégorie scientifique et professionnelle, par exemple, il y a 38 p. 100 des postes bilingues pour lesquels on exige un niveau C, et c'est 38 p. 100 en expression anglaise pour les francophones et 32 p. 100 en expression française pour les anglophones. Alors, le partage est assez équilibré.

M. Marceau: Quant à ma deuxième question sur l'utilisation de la langue par les francophones et les anglophones, avez-vous des statistiques là-dessus? Par exemple, dans le travail, quelle est la proportion d'usage de la langue anglaise

[*Translation*]

many are bilingual and the same question goes for the 51 per cent Francophones? Second, could you tell me how often Francophones speak French, or do they have to speak in English, and how often Anglophones use French? In your Agency, how does it go as far as the use of both languages is concerned?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Bassett.

Mr. Charles Bassett (Director General, Personnel and Administration Branch, Canadian International Development Agency): Thank you, Mr. Chairman.

As for precise statistical data, there is a balance and in the Agency, we have a quite even distribution of both official languages. Our requirements as far as the language proficiency in the other official language, be it for Anglophones or Francophones, are quite equal. I will ask Mr. Plouffe if he can give us the exact figures, the exact percentages. Which table is it?

Mr. André Plouffe (Director, Official Languages, Canadian International Development Agency): The table on language requirements of positions. Here it is.

Mr. Bassett: Yes, here it is. For example, in the management category, as far as the English proficiency of Francophones is concerned, 40 per cent of the Francophones meet the requirements, or it is rather 44 per cent of the positions who require some proficiency.

Mr. Plouffe: We are dealing here with positions and if we look at the distribution between level C and level B for the management category, we can see that the distribution is equal. We have talked before of representation. Here again, representation is fairly equal for all occupational categories. So we can conclude that the incumbent's capacity is also equal.

Mr. Marceau: So you mean that an equal number of Francophones and Anglophones are bilingual?

Mr. Plouffe: There are a few more bilingual Francophones than there are bilingual Anglophones.

Mr. Marceau: What do you mean, a few more? Is it 50 per cent or 10 per cent?

Mr. Bassett: Ten or fifteen per cent more.

There is another interesting aspect to that matter. In the matter of linguistic abilities, the level B is much more often required than level C, for example. In the scientific and professional category, for example, we have 38 per cent of bilingual positions for which we demand level C and that is 38 per cent in English for Francophones and 32 per cent in French for Anglophones. So we can see that the distribution is balanced.

Mr. Marceau: Let us come back now to my second question dealing with the use of language by Francophones and Anglophones, do you have any statistic data on that? For example, during the normal hours of work, how often do Francophones

[*Texte*]

par les francophones et la proportion d'utilisation de la langue française par les anglophones? Autrement dit, avez-vous certaines statistiques pour nous indiquer dans quelle mesure on utilise les deux langues?

M. Bassett: Est-ce qu'on a identifié cela dans les sondages?

M. Plouffe: On a le résultat du sondage, mais il faudrait y revenir tout à l'heure.

M. Marceau: Bon, très bien.

• 1150

M. Massé: J'aimerais ajouter ceci, parce que c'est une question qui m'intéresse. Quand je suis arrivé à l'ACDI, une chose m'a surpris: c'est qu'au niveau du comité de direction, on se réunit toutes les semaines et il y a à peu près 13 membres; j'étais beaucoup plus habitué à utiliser l'anglais comme langue de travail. Je me suis aperçu que mes collègues anglophones, dont M. Bassett, lorsque j'utilisais l'anglais, utilisaient le français, de façon à faire un équilibre.

En d'autres termes, je me rends compte que lorsque la plupart des membres d'un comité parlent à peu près également les deux langues, ils vont d'eux-mêmes rétablir un équilibre. Il arrive parfois, par exemple, que M. Bassett me passe des notes au comité et me dise: «maintenant, il faut parler en anglais, ou maintenant il faut parler en français». C'est une attitude d'esprit qui m'a surpris à l'ACDI, mais qui existe.

Alors, dans les comités où je suis, j'ai été surpris de voir à quel point les deux langues étaient utilisées par les deux groupes.

M. Marceau: Autrement dit, dans votre agence, au niveau des assemblées, vous n'avez pas la traduction simultanée parce que vous estimez que les deux groupes sont suffisamment bilingues pour comprendre l'une ou l'autre des deux langues?

M. Massé: Oui.

M. Marceau: Je voudrais me référer, monsieur Massé, au paragraphe que vous avez ajouté à la page 3, lorsque vous avez parlé des mesures spéciales. Vous avez parlé de gens à contrat à l'agence dans le domaine scientifique et professionnel, et vous avez dit que vous aviez utilisé des mesures spéciales, selon vos propres termes, pour aller chercher des gens bilingues. Est-ce que cela veut dire que vous allez chercher les bilingues du côté des francophones? De la façon dont vous vous êtes exprimé, vous sembliez vouloir dire que vous étiez allé chercher des bilingues du côté francophone pour faciliter la venue des francophones. C'est peut-être incomplet, mais il me semble que cela veut dire que lorsque vous avez besoin de bilingues, vous allez du côté des francophones, et que lorsque vous avez besoin d'unilingues, vous allez du côté des anglophones. Alors, peut-être pour éviter toute équivoque . . .

M. Massé: On emploie très peu d'unilingues maintenant chez la plupart de nos cadres supérieurs. Maintenant, l'inférence que vous faites est, je pense, assez correcte. Il est beaucoup plus facile de recruter des bilingues parmi les francophones que parmi les anglophones. Cela veut dire que quand on a dû recruter, surtout dans les catégories scientifique et

[*Traduction*]

have to speak English and how often do Anglophones have to speak French? I would like to see some statistics showing us how often those languages are used.

Mr. Bassett: Has that been identified in the survey?

Mr. Plouffe: We have the results of the survey, but we will have to get back to it later on.

Mr. Marceau: Alright, thank you.

Mr. Massé: I would like to add something else, because I am interested in this. When I came to CIDA, I was surprised by the fact that the executive committee, comprising about 13 members, met every week. Now, I was much more used to working in English, but I noted that my English-speaking colleagues, including Mr. Bassett, used French, when I spoke in English, so as to balance things.

In other words, I realized that when most of the members of a committee could use both languages nearly equally, they would themselves try to keep the situation balanced. For example, sometimes during the committee, Mr. Bassett handed me a note saying: "Now we must speak in English" or, "Now we much speak in French". This attitude surprised me at CIDA, but it is real.

I have thus been surprised to notice how much both languages were used in the committees where I sit.

Mr. Marceau: In other words, in your agency, when you hold meetings, they do not have simultaneous interpretation because in your opinion, both groups are sufficiently bilingual to understand both languages.

Mr. Massé: Yes.

Mr. Marceau: Mr. Massé, I would like to refer to the paragraph you have added to page three, concerning special measures. You mentioned contract employees hired by the agency in the scientific and professional fields, and have said that you have taken special measures, to use your own words, to get bilingual personnel. Does that mean that you look for them among the French-speaking people? Judging from what you said, it seems that you have tried to find your bilingual employees among the French-speaking population so as to facilitate the hiring of French speaking people. Perhaps this is incomplete, but it seems to me that when you need bilingual personnel, you look for those employees among the French-speaking population, and when you need unilingual people, you try to get them from the English-speaking population. Therefore, to avoid any misunderstanding . . . .

Mr. Massé: We have very few unilingual employees now in the upper echelons. Concerning now the conclusion you draw, I think it is correct. It is much easier to hire bilingual employees among the French-speaking population than among the English-speaking one. This means that when we have had to hire people mostly in the scientific, professional, accounting

[*Text*]

professionnelle, de la comptabilité, dans le secteur financier où il est plus difficile d'avoir des gens qualifiés qui soient bilingues, on a fait un effort pour aller chercher des francophones parce que c'est ce qui nous manquait. Mais il n'y a pas de doute que lorsqu'on a trouvé des anglophones qui pouvaient travailler au Québec, qui étaient bilingues, qu'on avait employés à contrat dans des pays francophones, ce qui se passe assez fréquemment à l'ACDI, que lorsqu'on s'est rendu compte qu'ils étaient bilingues, on a évidemment sauté sur la mine d'or, puis on l'a utilisée.

Alors, on fait des efforts des deux côtés.

M. Bassett: Si je pouvais ajouter peut-être une précision. On a uni deux stratégies, l'une de sélection, de recrutement, et l'autre de formation. Et en même temps qu'on a augmenté de 30 à 40 p. 100 le nombre de francophones qu'on a recrutés sur une période de quatre ans, on a renouvelé et doublé les efforts pour former les anglophones qui étaient déjà sur place en haussant les niveaux de compétence linguistique exigés, et en donnant des cours de formation. Alors, les deux ensemble nous ont mené à une situation beaucoup plus acceptable après quatre ans.

M. Marceau: Une dernière question, monsieur le président. Je voudrais savoir pourquoi vous n'ouvrez pas de bureaux régionaux à travers le Canada pour faire connaître vos objectifs.

Deuxièmement, est-ce qu'il y a une certaine stabilité en ce qui concerne les gens qui sont à l'agence, parce que la Banque du Canada est venue nous dire qu'ils forment des gens qui ont une si bonne formation que tout le monde les demande et qu'ils s'en vont dans l'entreprise privée ou ailleurs? Est-ce que vous avez ce problème d'une rotation accélérée de votre personnel ou si les gens sont stables chez vous en général?

M. Bassett: Je vais laisser le Président répondre à la première question.

Pour répondre à la deuxième question, oui, nous perdons des francophones parce qu'il est bien connu dans la Fonction publique que nous avons un bon nombre de francophones qualifiés bilingues, compétents. Et nous risquons d'en perdre beaucoup. Mais, le fait reste que l'ACDI est le ministère le plus attrayant de tous dans la région de la Capitale nationale alors, nous en gardons aussi.

• 1155

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Massé.

M. Massé: Pour donner suite à vos questions, il me ferait grand plaisir de transmettre votre idée au Conseil du Trésor pour obtenir les années-personnes supplémentaires dont nous aurions besoin.

Le coprésident (M. Corbin): Pourvu que tout ne se fasse pas à Jonquière!

Monsieur Kilgour.

M. Kilgour: Merci, monsieur le président.

[*Translation*]

and financial fields, where it is more difficult to find qualified bilingual people, we have tried to get some French-speaking people because there was a lack of them in our personnel. Nevertheless, there is no doubt that when we found some English-speaking prospects that could work in Quebec, that were bilingual, that we had hired on a contract basis in French-speaking countries, something which happens often enough at CIDA, when we realized that they were bilingual, of course, we jumped on that gold mine and used it.

We thus make efforts on both sides.

Mr. Bassett: If I may, I would like to add something. We have unified two strategies, one concerning selection and recruitment of personnel, and the other having to do with training. This means that at the same time we increased from 30 to 40 per cent the number of French-speaking people that we have hired over a period of four years, we have renewed and doubled our efforts to train the English-speaking employees already with us, by increasing the level of the linguistic requirements, and by giving them courses. These two methods were used for four years and have helped us reach a situation that is much more acceptable.

Mr. Marceau: One last question, Mr. Chairman. I would like to know why you do not have regional offices across Canada to make your objectives known.

Secondly, is there a certain stability in the labour force working for the agency, because the Bank of Canada has told us that CIDA trains people so well that everybody wants them, and that they leave for the private sector or somewhere else. Do you have that problem of an accelerated turnover of your employees, or are the people in your agency generally stable?

Mr. Bassett: I will let the president answer the first question.

Concerning the second one, yes, we lose our French-speaking employees because it is a well-known fact in the Public Service that we have a high number of qualified, competent and bilingual French-speaking employees. And we do risk losing a lot of them. The fact nevertheless remains that CIDA is the most attractive department of all in the National Capital Region, so we also keep them.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Massé.

Mr. Massé: As a follow up to your questions, I will be happy to forward your idea to the Treasury Board so as to get the additional person-years we might need.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): As long as everything does not happen in Jonquière.

Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: Thank you, Mr. Chairman.

[*Texte*]

Avant de poser des questions plutôt douces au président de l'ACDI, je veux féliciter tous les employés de l'ACDI en incluant l'administration parce que vous nous avez donné un exemple magnifique de l'application de la politique en matière de langues officielles.

Je propose bien sincèrement, monsieur le président, d'envoyer une copie du procès-verbal de notre séance aux ministères où il existe réellement des problèmes. Peut-être pourriez-vous en discuter avec le Sous-comité, parce que je crois qu'il s'agit d'un exemple magnifique que d'autres ministères pourraient suivre.

Le coprésident (M. Corbin): Tous les pouvoirs relèvent du Comité plénier, monsieur Kilgour; le Sous-comité n'en a pas le pouvoir.

M. Kilgour: D'accord. M. Marceau a déjà posé une question de ce genre. Lorsque vous parlez d'une ouverture d'esprit, quels sont les principaux points relatifs à cette ouverture d'esprit dans l'ACDI? Quel est le point clef à l'ACDI? Vous en avez déjà mentionné quelques-uns, mais comment peut-on réellement encourager une attitude aussi ouverte que la vôtre?

M. Massé: Je pense que le premier élément de l'attitude c'est un sentiment d'égalité. C'est un sentiment qui est très difficile à évaluer; on s'en rend compte lorsqu'on est dans une réunion, par exemple. J'ai mentionné à M. Marceau le fait qu'à mes premières réunions avec le comité exécutif de l'Agence j'ai été moi-même très surpris de voir que les autres membres du comité, en plaisantant par exemple ... que les membres anglophones allaient me parler en français s'ils trouvaient que je leur parlais en anglais seulement.

Je pense que c'est ce sentiment d'une égalité acceptée qui est probablement le premier élément d'une attitude. C'est un sentiment qui se répand, je pense, à travers la Fonction publique, mais qui n'existe pas encore dans tous les ministères.

A l'Agence, peut-être parce qu'il y a eu pour un certain temps une quasi égalité de francophones et d'anglophones, le sentiment d'égalité a été très facile. Le deuxième élément, je pense, c'est une impression chez tous les employés de l'Agence que l'Agence a un engagement vis-à-vis de l'égalité des langues officielles. Et, lorsqu'on sent l'engagement, parce qu'à chaque fois qu'il y a une erreur, à chaque fois qu'il y a un dépliant ou une directive qui n'est pas traduite les gens vont se plaindre, mais ils vont se plaindre non pas dans le but de créer un problème, mais ils vont se plaindre dans le but d'indiquer qu'ils sont surpris qu'il n'y ait pas eu égalité.

A ce moment-là, évidemment, vous avez un système qui se nourrit de lui-même. Vous avez des gens qui s'attendent à ce que tout soit traduit, à ce que les services se fassent dans les deux langues et lorsqu'il y a une erreur, à ce moment-là, ils vont eux-mêmes trouver que c'est une erreur inacceptable.

M. Kilgour: Est-ce que cette mentalité positive vient de la haute direction ou est-ce que cela vient des gens d'un peu partout dans l'ACDI? Est-ce possible de nous dire quelques mots à ce sujet?

[*Traduction*]

Before asking some rather easy questions, to the president of CIUA, I would like to congratulate all the employees of this agency, including its administrative services for the magnificent example you have given us of how to apply the official languages policy.

Mr. Chairman, I sincerely think that we should send a copy of the minutes of our meeting to the departments where there are real problems. Perhaps you could discuss the matter in sub-committee, because I think we have here a shining example that other departments could follow.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Kilgour, all the authority rests with the full committee; the sub-committee has no power.

Mr. Kilgour: All right. Mr. Marceau has already asked a question like the one I am putting now. When you mention openness, what are the main points illustrating it at CIDA? What is the key point at CIDA in this respect? You have already mentioned a few of them, but how can we really encourage others to be as open minded as your agency is?

Mr. Massé: I think that the prime element of this attitude is a feeling of equality. This feeling is very difficult to evaluate but one notices it during a meeting, for example. I have mentioned to Mr. Marceau the fact that during my first sitting on the executive committee of the agency, I was myself very surprised to notice that the other members of the committee, when they were joking for example ... that the anglophones of the committee would speak to me in french, if they thought that I was using english only.

I therefore think that this feeling of accepted equality is probably the basic element of this attitude. I think this feeling is spreading through the public service, but I do not think that it exists in all the departments yet.

In the agency, perhaps is it because, for a certain time, there were nearly equal numbers of french-speaking and english-speaking personnel, but this feeling of equality was very easy to create. Secondly, I think that all the employees have the feeling that the agency is committed towards implementing the equality of the official languages. When you have such a commitment, every time there is a mistake made, every time a brochure or a guideline is not translated, people complain, not to create problems but to let it be known that they are surprised that equality was absent in such a case.

Of course, you then have a system which feeds on itself. You have people expecting that all services be translated, that everything be done in both languages, and when there is a mistake, then they themselves will judge it unacceptable.

Mr. Kilgour: Does this positive outlook filter down from the upper echelons or from nearly everywhere within CIDA? Can you tell us a few words about that?

[*Text*]

M. Massé: Je pense que cela vient des deux. Il n'y a pas de doute que les présidents de l'Agence qui ont été là avant moi ont donné un poids probablement plus grand que ce qui a été donné dans beaucoup d'autres ministères du fait que l'Agence était bilingue et que les deux groupes non seulement étaient égaux, mais pouvaient communiquer dans leur propre langue et pouvaient se servir de leur propre langue comme langue de travail. Cela a été important.

• 1200

Je pense que, d'autre part, beaucoup de personnes recrutés directement du Québec comme francophones bilingues mais recrutés avec le sentiment, la promesse ou l'expectative à cause des unités de langue française que nous avons eues, croyaient qu'ils pourraient travailler dans leur propre langue . . . Alors quand ils sont venus à l'Agence, ils ne sont pas venus à l'Agence comme adhérant à un régime qui, précédemment était anglophone et qui peu à peu devenait bilingue, mais ils sont venus avec l'espoir de faire partie d'un système bilingue. Cela, je pense, a créé une pression pour que l'Agence respecte les procédures.

M. Kilgour: Est-ce qu'à votre avis, il est possible d'avoir un esprit assez ouvert dans un ministère où les groupes ne sont pas tout à fait égaux? Vous savez, ce n'est pas possible d'avoir 50 p.100 de francophones dans tous les ministères, mais est-ce qu'à votre avis il est possible d'avoir la même attitude positive sans avoir l'égalité des nombres?

M. Massé: Oui, mais je pense qu'il y a un seuil d'acceptabilité. Si vous avez 10 p.100 de francophones, je pense qu'il est presque impossible d'avoir, en fait, une égalité des deux langues. Je pense que le seuil se situe probablement autour de 25 p.100. Si vous avez un employé francophone sur quatre, et qui se sent bien chez lui, à ce moment-là il va créer une pression dans le groupe pour l'égalité des deux langues. Vous pouvez l'avoir, mais c'est plus difficile. Je pense que la tâche de la Direction est beaucoup plus difficile dans un ministère où vous n'avez pas une quasi-égalité. Par quasi-égalité par exemple, 40 p.100 de francophones constitue presque la moitié.

Le coprésident (M. Corbin): Vous avez encore du temps, monsieur Kilgour.

M. Kilgour: On a beaucoup parlé de bilinguisme passif. Je pense que vous êtes en train de dire que vous n'avez pas de bilinguisme passif, chacun parle sa propre langue. Est-ce que cela peut marcher, à votre avis, ou est-ce qu'il faut avoir un esprit un peu différent, alors que les gens parlent d'autres langues? Que pensez-vous du bilinguisme passif dans la Fonction publique en général?

M. Massé: Par bilinguisme passif, vous voulez dire que chacun utilise sa propre langue?

M. Kilgour: Oui.

M. Massé: En fait, à l'Agence, on fait les deux. Vous allez avoir par exemple, sur un problème précis, qu'on est en train de discuter en anglais, des francophones qui vont en discuter en anglais. Si, d'autre part, une question est introduite par le directeur général de l'Afrique francophone et qu'on discute en

[*Translation*]

Mr. Massé: I think this attitude is generated both ways. There is no doubt that the former presidents of the agency have probably given more importance than in many other departments, to the fact that the agency was bilingual, and that not only were the two groups equal, but they could communicate in their own language and were able to use it at work. That was important.

Besides, I think that many people directly hired from Quebec as bilingual francophones, felt or expected that they could work in their own language, because of the french language units that we had created. So, they came to the Agency not thinking that it was to be anglophone and then slowly becoming bilingual, but they came with the hope to be part of a bilingual system. Because of that, the Agency has been more or less compelled to respect procedures.

Mr. Kilgour: Do you think it is possible to have an open mind in a department where the two groups are not quite as well balanced? You know it is not possible to have 50 per cent francophones in all departments, but do you think it is possible to have a positive attitude in the absence of equal numbers?

Mr. Massé: Yes, but I think there is a threshold of acceptability. With 10 per cent francophones, I think it is nearly impossible to have in fact equality of both languages. I think the threshold would probably occur around 25 per cent. If you have one francophone out of 4 employees, and if he feels comfortable, then, he will insist for an equal status of both languages. It is possible to have it, but it is more difficult. I think that the task of management is much more difficult in a department without quasi-equality, by which I mean, for instance, 40 per cent francophones.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You have some time left, Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: A lot has been said about passive bilingualism. You seem to be saying that you do not have such bilingualism, that everyone speaks his own language. Do you think that can work, or is it necessary to have a slightly different state of mind, when other people speak other languages? In general, what do you think of passive bilingualism in the public service?

Mr. Massé: By passive bilingualism, you mean that each one uses his own language?

Mr. Kilgour: Yes.

Mr. Massé: In fact in the Agency, we do both. For example, on a specific problem being discussed in english, francophones will also participate to the debate in english. But if on the other hand, a question is introduced by the General Director for Francophone Africa, and everyone speaks in french about

[*Texte*]

français de son pays ou d'un projet, les anglophones vont tous parler français. Alors, c'est plus actif dans ce sens-là. Maintenant, est-ce que je pourrais laisser Charles ajouter un commentaire là-dessus?

Mr. Bassett: In fact, both happen with great frequency. There are lots of people, particularly anglophones, who have a registered competence in French but who are still reticent or perhaps embarrassed about speaking it, or they just feel that they express themselves much better in English. It is not unusual to sit in at a meeting in CIDA where you have francophones speaking throughout the meeting in French and anglophones speaking throughout the meeting in English and, you know, if you follow both it makes sense. I mean, it is quite clear that the francophones know what the anglophones are saying and vice versa.

We have very little evidence that there are real blocks in terms of the transfer of understanding, but that is really a reflection of the kind of language training that has gone on over a number of years. Perhaps one of the most interesting things we have done is to orient our language training towards the language of CIDA's work. We do not teach people to explain or to ask where they can get the next train to wherever but how to negotiate a contract, how to talk about tender processes; we orient it towards the language of work so it is much easier for them.

Mr. Kilgour: That brings up the question of your language training. I take it the Public Service Commission does your language training. We have heard complaints from professional groups, I understand, that they are not completely satisfied with the orientation of the language in these courses. Do you have any comment that you could make on that, or would choose to make?

• 1205

Mr. Bassett: All the basic language training is done by the commission, and it satisfies our requirements. We supplement it with courses of our own that we develop in conjunction with the Public Service Commission. In the past we have given a combination of obligatory courses for people who have to meet the language requirements of their position, and of optional courses for people who technically meet the requirements of their position. But we all know what it means that you technically meet the requirements; it does not mean to say that you can use the language. So we have given courses for upgrading on an optional basis for people who meet it, but who really require more expertise in order to be able to work and function in the second language.

The interesting thing—and it perhaps goes back to the question you were asking earlier, about what is it that motivates people—is that in, I guess, the last three or four years we have found that our employees have gone more and more towards these optional courses because they want to be able to function effectively in both languages. The number of people that we have now who still maintain their grandfather rights to

[*Traduction*]

his country, or a project, all the anglophones will speak french. Then, in that sense, it is more active. Now, could I ask Charles to add a commentary about that?

M. Bassett: En fait, les deux se présentent très souvent. Il y a beaucoup de gens, particulièrement des anglophones, dont la compétence en français est reconnue, alors qu'ils sont toujours réticents, ou peut-être embarrassés à le parler, à moins qu'ils ne pensent tout simplement qu'ils s'expriment beaucoup mieux en anglais. Il est très fréquent de prendre part à une réunion de l'ACDI où les francophones ne parlent que français et les anglophones n'utilisent que l'anglais, et, si l'on peut les comprendre, c'est très logique. Je veux dire qu'il est très clair que les francophones savent de quoi parlent les anglophones et vice versa.

On a démontré que très peu de difficultés en matière de compréhension réciproque, ce qui donne une bonne idée de la formation linguistique dispensée depuis un certain nombre d'années. A cet égard, l'une des choses les plus intéressantes que nous ayons faites a été d'orienter notre formation linguistique vers la langue de travail de l'ACDI. Nous n'enseignons pas à notre personnel à expliquer ou à demander où il peut prendre le train pour telle ou telle destination, mais nous enseignons comment négocier un contrat, comment parler des processus d'adjudication; nous insistons donc sur la langue de travail pour faciliter la tâche des employés.

M. Kilgour: Cela soulève la question de votre formation linguistique. Je pense que c'est la Commission de la Fonction publique qui s'en charge pour vous. Nous avons entendu des plaintes émanant de groupes de professionnels qui ne sont pas tout à fait satisfaits de l'orientation linguistique de ces cours. Auriez-vous des commentaires à faire à ce sujet?

M. Bassett: La Commission se charge de toute la formation linguistique de base, et elle répond à nos exigences. Nous y ajoutons des cours relevant de nos propres services, que nous élaborons en collaboration avec la Commission. Dans le passé, nous avons offert d'une part des cours obligatoires aux personnes qui devaient respecter les exigences linguistiques de leur poste et des cours facultatifs à ceux qui, théoriquement, répondent aux exigences de leur poste. Mais nous savons tous que cette connaissance théorique ne signifie pas que l'intéressé puisse utiliser la langue. Par conséquent, nous avons offert des cours de perfectionnement, facultatifs, à ceux qui répondent aux critères, mais qui ont besoin d'en savoir plus pour pouvoir fonctionner et travailler dans leur langue seconde.

La chose intéressante, et qui est en relation avec la question que vous avez déjà posée, à propos de savoir ce qui motive les gens, c'est que depuis 3 ou 4 ans, nous avons constaté que nos employés prennent de plus en plus ces cours facultatifs, parce qu'ils veulent pouvoir fonctionner efficacement dans les deux langues. Le nombre de nos employés qui tiennent encore à leurs droits acquis en matière d'exemption linguistique est

[*Text*]

language exemption has gone down from about 130 or 140 three years ago to about 30 or 40 now.

Mr. Kilgour: One more question, Mr. Chairman.

Le coprésident (M. Corbin): Le temps est épuisé, mais enfin, prenez-en.

Mr. Kilgour: I will not get another chance. I might say that I have to leave. There is a luncheon for all MPs on population and global resources. If these gentlemen stay, it is because they are too polite to go to this luncheon.

Could you tell us how you have handled the—

Mr. Dawson: Parliamentary duties first.

Mr. Kilgour: Okay. I quite agree.

How do you handle the problem of a grandfather claim in CIDA? Have you had any difficulties with grandfather claims?

Mr. Bassett: No, we have not had difficulty. We do have some people, in fact it is very few. We have four people left who enjoy and maintain their grandfather right, and most people, even those who did not need to learn a second language, have in fact opted for either the optional or obligatory courses because they find they work better. It has just not been a problem. It is one of the consequences of developing the two linguistic entities in such a way that they feel entirely comfortable with one another.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Kilgour. *Thank you, Mr. Bassett.*

Avant de passer au sénateur Stanbury, je voudrais demander à M. Massé si, lorsqu'il a suggéré comme seuil de rentabilité fonctionnelle le bilinguisme, langue de travail, vous suggérez ou proposez que cela soit la situation idéale à tous les niveaux de la Fonction publique, de la haute direction jusqu'aux services de soutien ou est-ce que vous pensez qu'il y a lieu quand même, de jouer sur une fréquence modulée lorsqu'il s'agit de l'appliquer secteur par secteur?

M. Massé: Je sais que dans certains secteurs il est très difficile d'atteindre rapidement, par exemple, 25 p. 100 ou 30 p. 100 de vos effectifs, dans une langue ou dans une autre, qui soient complètement bilingues. Mais mon expérience dit qu'il faut que le seuil soit franchi dans à peu près toutes les catégories. Je me rappelle, par exemple, si au Nouveau-Brunswick l'on avait eu que un ou deux sous-ministres sur 30 ou 35, jamais, entre nous, on aurait parlé français. C'est à partir du moment où on a eu comme politique d'avoir au moins sept ou huit sous-ministres francophones qu'il est devenu clair qu'il était important pour les sous-ministres anglophones de devenir bilingues, parce qu'à ce moment-là, ils se voyaient peut-être exclus de la conversation lorsque les sous-ministres francophones parleraient entre eux. Alors c'est un exemple des catégories. Je peux les appliquer, par exemple, à mon comité exécutif à l'ACDI.

[*Translation*]

tombé d'environ 130 ou 140 il y a 3 ans à quelque 30 ou 40 maintenant.

M. Kilgour: Une autre question, monsieur le président.

The Co-Chairman (Mr. Corbin): Your time is over, but we will allow you some more.

M. Kilgour: Je n'aurai pas une autre chance. Je pourrais dire que je dois partir. Un repas de travail sur la population et les ressources du globe a été prévu pour tous les députés. Si ces messieurs restent encore, c'est parce qu'ils sont trop polis pour se rendre à ce déjeuner.

Pourriez-vous m'expliquer comment . . .

M. Dawson: Les fonctions parlementaires passent d'abord.

M. Kilgour: Très bien. Je suis tout à fait d'accord.

Comment faites-vous pour résoudre le problème des droits acquis à l'ACDI? Avez-vous eu des difficultés à ce sujet?

M. Bassett: Non, pas du tout. Nous avons quelques employés, très peu, quatre seulement, qui gardent leurs droits acquis, et la plupart, même ceux qui n'avaient pas besoin d'apprendre une seconde langue, ont en fait choisi de suivre soit les cours facultatifs, soit les cours obligatoires, parce qu'ils leur permettent de mieux travailler. Cela n'a donc pas du tout causé de problème. C'est parce que l'on a pu créer les deux entités linguistiques de cette façon qu'ils se sentent tout à fait à l'aise ensemble.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Kilgour. *Merci, M. Bassett.*

Before giving the floor to Senator Stanbury, I would like to ask Mr. Massé if, when he proposed as a ceiling of functional rentability bilingualism as a language of work, he expects or thinks it should be an ideal situation for each level of the civil service, from higher management to support services, or do you think it would be better to adopt a modulated approach, in case of applying it sector by sector?

Mr. Massé: I know that in certain sectors it is very difficult to reach rapidly, for instance, 25 or 30 per cent of your personnel, in one language or another, as completely bilingual. But as far as my experience is concerned, that threshold must be reached in nearly all categories. For instance, I remember that if in New Brunswick we only had one or two deputy ministers out of 30 or 35, we would never have spoken French among ourselves. It is from the moment we adopted as a policy to have at least seven or eight francophone deputy ministers that it became clear that it was important for anglophone deputy ministers to become bilingual because then they felt that they could be excluded of conversation when francophone deputy ministers would discuss together. Then it is an example of categories. I can for instance apply that to my executive committee at CIDA.

[*Texte*]

• 1210

Si l'on n'était que deux francophones sur 13 ou 14, je pense que cela nous deviendrait plus difficile, en pratique, de fonctionner tout à fait dans les deux langues, mais si on est quatre ou cinq sur treize, à ce moment-là c'est beaucoup plus facile.

Le coprésident (M. Corbin): Merci.

Senator Stanbury.

Senator Stanbury: Mr. Chairman, I am delighted to have an opportunity to address a couple of comments to the committee and our friends from CIDA, as well as to ask a final question, I think. I want to take the opportunity, since I returned recently from six countries in Latin America—not with regard to the bilingualism field but in the area of competence of CIDA—to tell you that I found all comments were favourable towards CIDA in the countries that I visited. So I just wanted to take the opportunity of passing that on to Mr. Massé and his colleagues.

The great record that CIDA has accomplished in the official languages field might make us feel that we should try simply to find some way of getting everybody else to copy what CIDA has done. But I know there are some real advantages that CIDA has in this respect. I myself am conscious, for instance, that one of the greatest incentives I have had for using and learning French has been my understanding that, wherever I go in the world, having both French and English is a tremendous asset. I suppose that if we could convince the rest of the public service, as well as the people of Canada, what a tremendous asset it is to have both of those languages, we would have much less difficulty with our official language policy.

I guess what I am really saying is that the incentives are not the same in some other departments as they are in your agency, because they do not have that opportunity to work in foreign countries. For instance, in Spain you will find that many people speak French as their second language; others speak English as their second language; so it is a great asset to be able to switch. I found in Iran that the older people knew French and the younger people knew English, so the language you used depended on whom you were talking to.

You need that; it is a great asset and a great incentive, I think, for your employees; in particular for those who are working abroad, but even for those who have to work with people who are working abroad. And that equality of numbers is a tremendous advantage, as you have pointed out, in terms of practice, opportunity to speak, and participation in meetings.

Having all that in mind, I just wonder whether you can help us to winnow out these special advantages that you have in this field, and try to give us some guidance as to how you feel we might apply your experience in some of the other areas where we have real difficulties. You have already suggested that perhaps reaching a threshold might assist in the participation,

[*Traduction*]

If we were only two francophones out of 13 or 14, I think it would become more difficult, practically, to function completely in both languages, but if we are four or five out of 13, then it is much easier.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you.

Sénateur Stanbury.

Le sénateur Stanbury: Monsieur le président, je suis très heureux d'avoir la possibilité de proposer quelques commentaires au Comité ainsi qu'à nos amis de l'ACDI, et de poser une dernière question. Étant revenu récemment d'un voyage dans six pays de l'Amérique latine, et cela concerne non pas le bilinguisme mais la compétence de l'ACDI, je voudrais vous dire que, dans les pays que j'ai visités, j'ai entendu des commentaires très favorables envers l'ACDI. Je voudrais donc profiter de cette occasion pour le faire savoir à M. Massé ainsi qu'à ses collègues.

Le grand succès que l'ACDI a obtenu dans le domaine des langues officielles pourrait nous inciter à faire en sorte que tout le monde copie l'exemple de l'Agence. Mais je sais que l'ACDI possède des avantages très réels à cet égard. Personnellement, je sais que ce qui m'a beaucoup encouragé à utiliser et à apprendre le français c'est que je sais qu'il est extrêmement utile de connaître le français et l'anglais, où que je voyage dans le monde. Je pense que si nous réussissions à convaincre les autres membres de la Fonction publique ainsi que les Canadiens de l'avantage exceptionnel que représente le fait de posséder ces deux langues, notre politique en matière de langues officielles présenterait beaucoup moins de difficultés.

Je veux donc dire que les incitations ne sont pas les mêmes dans d'autres ministères, par rapport à votre Agence, étant donné que leur personnel n'a pas cette possibilité de travailler dans des pays étrangers. Par exemple, en Espagne, on constate que beaucoup de gens parlent le français comme langue seconde; d'autres parlent l'anglais; c'est donc un très grand avantage de pouvoir passer d'une langue à l'autre. En Iran, j'ai constaté que les personnes d'un certain âge connaissent le français, et les plus jeunes l'anglais, de sorte que la langue que vous utilisez dépend de votre interlocuteur.

Tout cela est très important, c'est un atout et un avantage considérable pour vos employés; en particulier pour ceux qui travaillent à l'étranger, mais même pour ceux qui doivent travailler avec ceux qui travaillent à l'étranger. De plus, cette égalité des nombres constitue un avantage essentiel, comme vous l'avez fait remarquer, pour ce qui est de la possibilité de pratiquer la langue, d'avoir l'occasion de la parler, et de participer à des réunions.

A cet égard, pourriez-vous nous aider à mettre en lumière les avantages spéciaux que vous avez dans ce domaine, pour essayer de nous indiquer comment, selon vous, nous pourrions appliquer votre expérience dans certains des autres domaines où nous avons de réelles difficultés? Vous avez déjà dit que la possibilité d'atteindre un certain seuil pourrait oeuvrer dans le

[*Text*]

et cetera. Have you any other thoughts as to how we might modify your experience? You cannot always transfer a whole system from one place to another and expect it to work, but have you thoughts as to how we might modify what you have managed to do and apply it to other areas that are more difficult within the public service?

Mr. Massé: Yes. There are probably three things. The first you have mentioned, and that is a kind of threshold. The second one I think has got to be to make as many of your positions bilingual as possible, because that puts on pressure all the time. It gives an incentive to people who are unilingual French or English to acquire the other language, and to put the effort necessary into it because there is a payoff at the end.

• 1215

I think you need real support by higher management. Deputy ministers and assistant deputy ministers are very busy people, under pressure all the time, and the feeling has to be reinforced all the time that this is really a policy of the government, that the government is continuing to want to accomplish that objective. I think that pressure has to be put there because otherwise it is going to be displaced by other pressures.

I know even in CIDA, for instance, when I have somebody to consider, I will try to get the guy who fits the job best, not really giving priority consideration to the official languages consideration until I am forced to look at the official languages aspect and to reconsider the field and to say, well, if I really want that man I had better give him proper language training two years in advance, because otherwise I will not be able to nominate him to that position. So I think the pressure has to be kept by the higher management and on the higher management to remind them all the time that this is one of the priorities of government.

Now, I think the third point is systems. At present, for instance, whenever there is a nomination coming in CIDA, I am forced to look at the designation of that post and at the ability of the various individuals because the system forces me to do it. It is in all the forms, and if I do not do it Charles will remind me very eagerly that there is something missing there. Or when we look every year at the incumbents who are going to change over the next 18 months and at who the people are who could move into that slot, then every time we consider that the language capability of the various individuals is indicated.

So if we are considering somebody, for instance, the system forces us to say, well, we had better make a special effort to train that man or to get that other man with the language capabilities. You see, it becomes part of the factors that you consider, and the system does not permit you to forget it. So I think these three elements, plus the threshold, are really important in terms of implementing the policy.

[*Translation*]

sens de la participation et ainsi de suite. Auriez-vous d'autres idées quant à la façon dont nous pourrions modifier votre expérience? Il n'est pas toujours possible de transférer tout un système d'un organisme à l'autre, et de s'attendre à ce qu'il fonctionne, mais auriez-vous des idées à propos de la façon dont nous pourrions modifier ce que vous avez réussi à faire, pour appliquer cela à d'autres secteurs plus difficiles au sein de la Fonction publique?

M. Massé: Oui. Il y a probablement trois choses. Vous avez mentionné la première, il s'agit d'une sorte de seuil; en second lieu, il faudrait que vous rendiez bilingues le plus possible de postes, ce qui exerce toujours une certaine pression. En effet, les unilingues français ou anglais sont encouragés à acquérir l'autre langue, et ils y consacrent l'effort nécessaire parce qu'ils savent qu'ils en seront récompensés.

Je pense qu'il faut être très épaulé par la haute direction. Les sous-ministres et les sous-ministres adjoints sont des gens très occupés, qui travaillent toujours fiévreusement, de sorte qu'il faut constamment leur répéter que c'est là véritablement une politique du gouvernement, et que le gouvernement tient à atteindre cet objectif. Je pense qu'il faut exercer ce genre de pression car autrement d'autres pressions la remplaceront.

Je sais qu'à l'ACDI, par exemple, quand il me faut affecter quelqu'un à un travail, j'essaye d'obtenir celui qui correspond le mieux à la tâche, sans vraiment donner de priorités à des considérations linguistiques à moins d'être forcé de considérer l'aspect des langues officielles, pour reconsidérer la question et je me dis que si je tiens vraiment à placer cette personne, je ferais mieux de lui donner une formation linguistique adéquate, deux ans à l'avance, car autrement, je ne pourrais pas la nommer à ce poste. Je pense donc que la pression doit continuer à s'exercer par la haute direction, et sur cette dernière, pour lui rappeler constamment que c'est là l'une des priorités du gouvernement.

Maintenant, je pense que le troisième point concerne les systèmes. Actuellement, par exemple, lorsqu'une nomination se présente à l'ACDI, je suis forcé de considérer la désignation du poste et la capacité des différentes personnes intéressées, car le système m'y oblige. Tout est prévu dans les formules, et si je ne m'y conforme pas, Charles me rappelle vite qu'il manque quelque chose. Autrement, lorsque nous examinons chaque année les titulaires qui vont changer au cours des 18 prochains mois, et les personnes qui pourront les remplacer, à chaque fois, les compétences linguistiques des divers intéressés sont indiquées.

Ainsi, si nous envisageons quelqu'un, par exemple, le système nous force à dire que nous devrions faire un effort spécial pour donner une formation linguistique à cette personne, ou à considérer plutôt quelqu'un d'autre qui possède déjà des capacités linguistiques. Vous voyez, cela fait partie des facteurs à considérer, le système ne vous permet pas de l'oublier. Je pense donc que ces trois éléments, ainsi que le seuil, sont véritablement importants pour l'application de la politique.

[*Texte*]

Senator Stanbury: Thank you very much.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Senator Stanbury.

Monsieur Dawson.

M. Dawson: Monsieur le président, sans vouloir jeter un nuage dans le ciel pour couper ce rayon de soleil dans l'univers des langues officielles, et couper court à une des étapes les plus agréables de l'O.D.C., je regarde les statistiques concernant l'étranger, et je vais citer le document que vous nous avez présenté concernant la politique en matière des langues officielles de 1979, *Représentation canadienne à l'étranger*:

> Les hauts fonctionnaires, les représentants et les agents canadiens prennent les mesures nécessaires lors de rencontres, symposium et conférences internationales, pour qu'en toute circonstance le statut égal des langues officielles canadiennes à l'étranger soit reconnu et pris en considération.

Je reviens sur les statistiques où on parle de 51 personnes, je pense que vous parlez de 58 ou 55 dépendant des documents, mais sur les 51 personnes qu'on a ici , il y a 21 personnes qui sont classifiées bilingues, 27 où l'anglais est essentiel, 3 seulement où le français est essentiel et 0 pour français et anglais. On voit, un peu plus bas, dans la répartition des fonctionnaires par collectivité linguistique, qu'il y a 29 fonctionnaires anglophones à l'étranger et 22 fonctionnaires francophones. Donc j'arrive à la conclusion—et je pense ne pas me tromper—qu'il y a 3 fonctionnaires francophones, pour qui le français est essentiel, donc les 21 fonctionnaires bilingues sont des francophones et 19 des 21 fonctionnaires bilingues sont des francophones.

Le coprésident (M. Corbin): On s'entend bien sur ce dont on parle?

M. Dawson: Oui.

Le coprésident (M. Corbin): Ce sont des personnes ou des postes?

M. Dawson: Page 2, ce sont des personnes. «Répartition des fonctionnaires par collectivité linguistique».

Le coprésident (M. Corbin): Alors vous vous référez au bas de la page 1.

M. Dawson: Au haut et au bas de la page.

Le coprésident (M. Corbin): Très bien. Merci.

M. Bassett: Je dois dire que c'est ce qui paraît. Cela me surprendrait . . . Je ne peux pas l'expliquer, mais je sais que, par exemple, à Dar es Salaam nous avons des agents anglophones qui sont bilingues parce qu'ils servent Madagascar et couvrent les Seychelles. Donc je ne peux pas expliquer ces chiffres sans les examiner, mais je pourrais facilement vous faire une liste du nombre exact d'anglophones et de francophones bilingues.

• 1220

M. Dawson: J'aimerais cela parce qu'il semble y avoir, selon les chiffres . . .

[*Traduction*]

Le sénateur Stanbury: Merci beaucoup.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, sénateur Stanbury.

Mr. Dawson.

Mr. Dawson: Mr. Chairman, I do not wish to cast gloom on that sunny sector of the official languages landscape, nor to overshadow that star performer in the official languages field, but I am looking at statistics concerning overseas, and I am going to quote the document you gave us concerning official languages policy for 1979, entitled, Canadian Representation Abroad:

> Officers, representatives and Canadian officials take all necessary steps in international meetings, symposiums and conferences, so that in any circumstance the equal status of Canadian official languages be recognized and taken into account overseas.

Let me come back to statistics showing 51 persons. You seemed to mention 58 or 55 according to such or such documents, but among the 51 mentioned there, 21 are classified as bilingual, 27 with English as essential language, three only where French is essential and zero for French and English. Further down, in the distribution of civil servants by linguistic group, it shows 29 anglophone civil servants overseas and 22 francophones. I must then conclude, and I do not think to be mistaken, that there are three francophone civil servants for whom French is essential, so that the 21 bilingual civil servants are francophone and among the 21 bilingual civil servants, 19 are francophones.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Does everybody know what we are talking about?

Mr. Dawson: Yes.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Are they people or positions?

Mr. Dawson: Page 2, they are people. "Distribution of Public Servants by Linguistic Groups".

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You are then talking about the bottom of page one.

Mr. Dawson: At the top and at the bottom of the page.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Very well. Thank you.

Mr. Bassett: I must say it shows like that. But I would be very surprised if it was the case. I cannot explain it, but I know that for example, at Dar es Salaam, we have anglophone officials who are bilingual because they cover Madagascar and the Seychelles. So I cannot explain these figures without looking at them thoroughly, but I could easily give you a list of the exact number of bilingual anglophones and francophones.

Mr. Dawson: I would like that because there seems to be, according to the data . . .

[*Text*]

M. Bassett: Oui, c'est cela.

M. Dawson: Ce qui m'amène à un deuxième aspect, soit la présence internationale. On a soulevé ici au Comité en ce qui regarde le ministère des Affaires extérieures et le ministère de la Défense nationale la faiblesse évidente du fait français à l'étranger. Étant donné que par le biais de l'ACDI, la majorité des postes à l'étranger ne sont pas comblés par nos propres fonctionnaires, mais habituellement par des contractuels, soit des compagnies ou des individus pour certains petits projets, est-ce que vous avez fait des études sur la présence francophone, par le biais de vos contractuels à l'étranger? Et, lorsque vous donnez un contrat dans un pays francophone ou anglophone, tenez-vous compte du fait qu'à l'étranger le Canada doit projeter une image de bilinguisme? Et, vous assurez-vous, que ce soit dans un pays anglophone ou francophone, de donner nos services professionnels ou contractuels dans la langue la plus appropriée pour ce pays-là?

M. Bassett: Pour les contractuels, normalement, ce que nous faisons c'est de fournir un contractuel qui est capable de servir le pays récipiendaire dans la langue du pays. Nous ne nous préoccupons pas trop de sa compétence dans la deuxième langue. Ayant dit cela, nous envoyons aussi des francophones dans des pays anglophones et vice-versa, mais ce sont plutôt les exigences et les besoins du pays récipiendaire qui déterminent cela.

M. Dawson: Mais, est-ce qu'il y a eu ou est-ce qu'il y a présentement une façon de faire une évaluation de la présence de nos contractuels de l'ACDI à l'étranger?

M. Bassett: Je ne crois pas que nous ayons fait une étude pour savoir combien de coopérants bilingues, francophones ou anglophones on envoie sur les terrains. On pourrait le faire, mais étant donné que les coopérants changent chaque mois, ce serait une population toujours changeante.

M. Dawson: Non, mais sans parler des individus, si on arrivait à un pourcentage où vous pourriez peut-être conclure qu'effectivement cela peut donner une mauvaise image de l'ACDI à l'étranger parce qu'il y aurait trop de francophones ou trop d'anglophones. Je pense que c'est quelque chose quand même . . . Vous savez que vous avez juste 50 et quelques personnes à l'étranger et tout le monde sait que l'ACDI dépense des centaines de millions de dollars par année à l'étranger. Et j'ai l'impression que ce sont beaucoup plus ces contractuels qui dépensent des centaines de millions de dollars qui vont donner l'image de l'ACDI, et cela, quels que soient les résultats que vous nous donniez de l'analyse de vos fonctionnaires à l'étranger. Ce sont ces gens-là qui sont là à toutes fins pratiques pour représenter non pas seulement l'ACDI, mais le gouvernement canadien.

J'en arrive à une autre question. Est-ce que dans votre mode de sélection des coopérants, des contractuels ou des corporations qui vont à l'étranger vous tenez compte de leurs capacités ou de leurs origines linguistiques?

M. Bassett: Nous faisons attention aux exigences de la Loi sur les langues officielles. Nous remettons à tout consultant, à

[*Translation*]

Mr. Bassett: Yes, I understand.

Mr. Dawson: This brings me to a second aspect, namely international participation. The point was raised here about the obvious weakness of the french fact abroad, in the case of the External Affairs Department, and the Department of National Defence. Since most of CIDA's positions abroad are not filled by our own civil servants, but usually by contract employees, whether they be companies or individuals working on certain small projects, have any studies been made on francophone participation abroad, among contract employees? Also, when you give a contract, whether in a french-speaking or english-speaking country, do you take into account the fact that Canada abroad must give the image of a bilingual country? And, whether it be in an english-speaking or french-speaking country, do you make sure that we offer our professional or contractual services in the language that is the most appropriate for that country?

Mr. Bassett: Concerning contract employees, what we do normally, is to send a contract employee able to serve in the language of the country where he is working. We are not too concerned by his competence in his second language. This being said, we also send francophones in english-speaking countries and vice versa, but the determining factors are mostly the requirements and the needs of the country getting our aid.

Mr. Dawson: But was there or is there at the moment some sort of evaluation of the participation of CIDA's contract employees abroad?

Mr. Bassett: I do not think that studies have been undertaken to let us know how many bilingual, french-speaking or english-speaking employees are sent in the field. It would be possible to do so, but given the fact that there is a monthly turn-over of these people, the population would be constantly changing.

Mr. Dawson: Without studying individual cases per se, if we had a percentage making you infer perhaps that CIDA's image abroad is not good because there are too many francophones or too many anglophones, that would represent something . . . You know that you only have about fifty employees abroad, and everybody knows that CIDA spends hundreds of millions of dollars abroad per year. I therefore am under the impression that these contract employees that spend those hundreds of millions of dollars, are the ones who are going to give CIDA its image, and that is true, whatever the results of a study of your own civil servants working abroad may be. These contract employees represent virtually not only CIDA. but also the Canadian government.

This brings me to another question. When you select the people you will send abroad, whether they be contract employees or corporations, do you take into account their linguistic capacities or their linguistic background?

Mr. Bassett: We are careful to take into account the requirements of the Official Languages Act. Every consultant,

[*Texte*]

tout contractuel, à tout coopérant un livre dans lequel il y a un résumé de toutes les conditions de travail et les exigences de la Loi sur les langues officielles y sont incluses.

M. Dawson: Donc, dans votre mode de sélection, vos concours et tout le reste . . .

M. Bassett: Oui.

M. Dawson: . . . vous tenez toujours compte de l'aspect linguistique du pays que vous allez desservir et aussi d'une bonne représentation francophone à l'étranger?

M. Bassett: C'est cela. Et de la capacité de la firme ou de l'individu de pouvoir travailler, c'est ce qui est critique, et de pouvoir fonctionner normalement dans un domaine professionnel ou technique assez difficile dans la langue du pays récipiendaire. Ce n'est pas toujours facile de trouver quelqu'un qui est bilingue et en même capable d'oeuvrer dans un domaine très technique, comment dirais-je, par exemple, un ingénieur qui est capable de fonctionner dans une deuxième langue dans sa spécialité. On ne les trouve pas trop souvent.

M. Dawson: Mais, ce qui m'inquiète un peu au sujet de la restriction que vous mettez à la fin, c'est qu'on voit souvent ici au Comité des groupes ou des ministères qui viennent nous dire: vous savez, c'est très difficile de trouver des francophones qui ont une expertise . . . Tout à l'heure, la Banque du Canada est venue nous dire qu'on a de la difficulté à recruter des francophones pour travailler à la Banque du Canada parce qu'après quelques années les firmes viennent les chercher pour les ramener dans l'entreprise privée. On entend souvent au niveau scientifique, ce sont probablement les cas les plus flagrants, que ce soit le Conseil national de recherches, le ministère de l'Environnement, etc., nous dire qu'ils n'ont pas le personnel technique francophone voulu. J'espère que vous n'avez pas la même contrainte ou le même pessimisme en ce qui regarde les capacités des professionnels québécois de desservir . . .

• 1225

M. Bassett: Les chiffres que nous avons fournis indiquent que nous avons augmenté le nombre de francophones dans le groupe scientifique et professionnel de 30 p. 100, il y a quatre ans, à 42 p. 100 maintenant, dans une population totale qui augmentait . . .

M. Dawson: C'est très clair. Chez vous, je n'en doute pas. En ce qui concerne votre personnel, votre dossier, tout le monde se doit de vous féliciter. Mais étant donné que vous avez une autre facette qui est aussi importante, très imposante, est-ce que vous tenez toujours compte, ou est-ce que vous avez à faire face à des bureaux de professionnels qui disent: «Vous savez, on a de la difficulté à recruter des francophones»? J'espère que l'argent que vous utilisez, sert aussi à faire le même bon travail que vous faites à l'intérieur de votre propre boîte.

M. Massé: Je pense qu'il faut mentionner une statistique. J'ai ici le nombre de contrats émis, par province, pas par langue, malheureusement, depuis le 31 mars 1976, pour nos entrepreneurs, firmes et consultants. Vous en avez 1,000 sur

[*Traduction*]

every contract employee, every employee working abroad is given a booklet giving a rundown of all the work conditions, and also the requirements of the Official Languages Act.

Mr. Dawson: Therefore, in your selection procedures, your competitions and everything else . . .

Mr. Bassett: Yes.

Mr. Dawson: . . . you always take into account the language of the country you are setting out to help, and you also seek to give a good francophone representation abroad.

Mr. Bassett: That is right. Now, concerning the capacity for the firm or the individual to work in the language of the country benefiting from aid, that is a critical aspect, the employee must be able to work normally in a rather difficult professional or technical field. It is not always easy to find someone that is bilingual and also capable of working in a very technical field of expertise, for example, an engineer able to work in his own field in a second language. Such people are not found too often.

Mr. Dawson: What worries me a bit about this last reservation you are making, is the fact we often hear in this committee, groups or departments who tell us: you know, it is very difficult to find francophones that have a certain field of expertise . . . Earlier today, the Bank of Canada told us that it has problems recruiting francophones because after a few years, firms come to get them, so they go back to the private sector. The National Research Council, the Department of Environment, and so on and so forth often tell us that in the scientific field, which is probably the most typical case in point, they cannot find francophone technical personnel. I hope that you are not as pessimistic as for the capacity of Quebec professionals to serve . . .

Mr. Bassett: The figures we provided show that the number of Francophones in the scientific and professional category went from 30 per cent four years ago to 42 per cent today for a total strength that went from . . .

Mr. Dawson: It is very clear. I do not question it in your field. As far as your personnel is concerned, everybody agrees that you are to be congratulated. But since another side of your activities is very important, very significant, are you faced with professional firms that tell you: "You know, we have problems in recruiting francophones". I hope that your money is also used to carry the same good work within your own shop.

Mr. Massé: I think we should mention one figure. I have here the number of contracts granted, by province, not by language, unfortunately, since March 31, 1976, to our contractors, firms and consultants. One thousand out of 2,500 were

[*Text*]

2,100 qui viennent du Québec. Ce qui veut dire que la représentation francophone, de tous nos contrats avec les entrepreneurs, firmes et consultants, est sûrement très grande.

M. Dawson: Je trouve cela très intéressant comme chiffres, mais je sais aussi que plusieurs firmes anglophones faisant affaires au Québec, possèdent une succursale québécoise, entre guillemets, alors qu'il n'y en avait jamais eu ou presque . . . On commence maintenant avec deux grandes firmes.., Lavalin et SNC, je crois, s'en vont à l'extérieur. Mais c'est quasiment la grande trouvaille du siècle au Canada d'avoir des firmes francophones qui osent aller travailler dans le reste du pays.

Donc, que ce soit dans le domaine des ingénieurs, des architectes, de tous les professionnels ou de la publicité, vous savez, le gouvernement canadien va donner des contrats à des agences de publicité pour faire de la publicité française au Québec, mais n'aura jamais, dans toute l'histoire, je pense à tous les contrats, surtout qu'on en entend parler beaucoup, donné à une firme québécoise francophone de contrat pour faire de la publicité en anglais. Les contrats octroyés au Québec, je suis sûr que les milliers de dollars donnés à l'extérieur du pays, le sont à des firmes anglophones. Sur le millier donné au Québec, je ne suis pas aussi sûr que ce ne sont que les firmes à prédominance francophone, loin de là.

M. Massé: Non, mais en majorité. Ce que le Québec a reçu au cours des dernières années, en particulier à cause de l'ACDI, a permis un développement très rapide de firmes capables d'opérer dans le monde entier. Par exemple, au sujet de la firme dont vous parlez, SNC, j'étais il y a une semaine en Arabie Saoudite et j'ai rencontré leurs représentants. Ils font probablement 40 p. 100 de tous leurs projets internationaux dans des pays anglophones. C'est l'une des firmes la mieux représentée sur le marché international. C'est vrai que c'est nouveau, que des firmes francophones, non seulement aient des bureaux dans le reste du Canada, mais qu'elles aient développé une expertise qui leur permette de faire compétition dans tous les pays du monde; mais vous avez eu cela dans les dernières années. Cela a été un des développements majeurs. La plupart des firmes qui sont maintenant au Québec, qui étaient auparavant de domination anglophone, comme *Montreal Engineering*, par exemple, ont, actuellement, une très forte représentation francophone. Alors une modification s'opère, ce qui voudrait dire que le millier de contrats octroyés au Québec dans les dernières années a, en fait, représenté, en grande majorité, des firmes à caractère francophone.

M. Dawson: Merci.

Le coprésident (M. Corbin): Merci monsieur Dawson. Sénateur Guay.

Le sénateur Guay: Je ne veux pas vous retarder si vous êtes pressé, monsieur le président. Je n'ai qu'une question à poser à M. Massé. C'est plutôt un éclaircissement . . . La raison pour laquelle je pose cette question, c'est parce qu'elle concerne la politique de son ministère, c'est également la politique du Conseil du Trésor et de d'autres ministères, d'encourager les employés à se servir de la langue de leur choix. Je crois aussi que ce serait la politique, même pour un directeur de départe-

[*Translation*]

granted in Quebec. It means that the francophone share of all our contracts with contractors, firms and consultants, is certainly very large.

Mr. Dawson: I find those figures very interesting, but I know also that several anglophone companies dealing in Quebec, always had "Quebec subsidiaries" whereas it is only now that big companies in Quebec like Lavalin and SNC, I think, are going outside of Quebec. To have francophone companies that dare go and work outside of Quebec is nearly the great discovery of the century in Canada.

So, be it in the field of engineers, architects, professionals or in the field of advertising, we know that the Canadian government is going to grant contracts to advertising agencies to advertise in French in Quebec, but has never, in all our history, and it is much talked about, granted a contract to a francophone, Quebec agency to advertise in English. The contracts granted in Quebec, I am certain that thousands of dollars go outside of the country, are granted to anglophone agencies. Out of the thousand contracts granted to Quebec, I am not that certain that they are granted only to francophone companies.

Mr. Massé: No, but the majority of them. What Quebec received for the last years, thanks particularly to CIDA, enabled the very rapid development of companies in a position to operate in the whole world. For instance, concerning the company which you referred to, SNC, a week ago I was in Saudi Arabia and I met their representatives. About 40 per cent of all their international projects are located in anglophone countries. It is one of the best represented companies in the international market. True, it is new that francophone companies not only have offices in the rest of Canada but they have developed an expertise which enables them to compete in all the countries of the world, but it is one of the major developments of the latter years. The majority of the companies now in Quebec that were before mostly anglophone, like Montreal Engineering, for instance, have presently a very strong francophone side. There is a change and it would mean that the thousand contracts granted in Quebec for the last years went in fact mostly to francophone companies.

Mr. Dawson: Thank you.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you Mr. Dawson. Senator Guay.

Senator Guay: I do not want to delay you if you are in a hurry, Mr. Chairman. I have but one question to ask of Mr. Massé. It is rather a point of clarification. If I ask this question it is because it concerns the policy of his agency. It is also the policy of Treasury Board and of other departments to encourage the employees to use the language of their choice. I think it is also the policy even for a department director to use, as was already mentioned, the language of his choice.

[*Texte*]

ment, de se servir, comme on l'a déjà mentionné, de la langue de son choix.

M. Massé a donné deux exemples: un à M. Marceau et l'autre à vous-même, tout à l'heure, monsieur le président, quand il a dit, si j'ai bien compris—je m'excuse si je me trompe et j'espère me tromper—que si vous avez une assemblée de direction et que seulement un des membres est francophone, vous n'êtes pas à l'aise parfois de lui parler en français ou en anglais, la langue de son choix.

• 1230

Vous avez dit ensuite à M. Corbin que s'il y en a seulement quelques-uns minoritaires dans cette assemblée, vous croyez que vous devriez plus ou moins parler la langue de la majorité. Est-ce que j'ai bien compris ce que vous essayez de nous dire en ce cas là?

M. Massé: Je pense qu'il faut faire une distinction entre ce qui se passe à l'ACDI, où il y a une tradition qui a été implantée, que chacun peut parler dans la langue de son choix, et ce que j'ai remarqué être une tendance. Je parlais au président, par exemple, de la situation que j'avais rencontrée en particulier au Nouveau-Brunswick au début, qui est une tendance qui se manifeste, je pense, dans les ministères où vous avez une très faible minorité francophone, et qui est malheureusement une tendance de parler la langue de la majorité.

A l'ACDI, c'est différent encore une fois. Je n'appliquais pas l'exemple que je mentionnais à l'ACDI, mais dans les autres ministères, c'est une tendance à laquelle il faut s'opposer, je pense.

Le sénateur Guay: A M. Marceau vous avez dit,—je l'ai noté, j'espère que j'avais raison—vous lui avez donné un exemple semblable en lui disant, il me semble, que s'il y avait un francophone dans l'assemblée à la direction par exemple, vous ne vous sentiez pas à l'aise, ou peut-être que vous vous êtes même servi du mot «gêné».., de parler cette langue, parce que vous croyiez parler la langue de la majorité. Et c'est là que j'apporterais une objection si c'est le cas, parce que je crois que même si j'étais le seul dans cette assemblée, et que si je parlais au président en français, je m'attendrais à ce qu'il puisse me répondre en français, même si les autres ne comprennent pas! Parce que les francophones, surtout dans l'Ouest canadien, ont toujours été obligé de faire un effort particulier pour se faire comprendre, et il était nécessaire pour nous de toujours parler en anglais si la majorité était anglophone. Cela a toujours eu lieu et il me semble qu'aujourd'hui c'est le contraire, qu'on devrait faire un effort et que si quelqu'un nous parle en français, on devrait lui répondre dans la langue dans la laquelle il a posé sa question ou parlé.

M. Massé: Oui. Je suis tout à fait d'accord avec vous.

Le sénateur Guay: Bon, c'est cela que je voulais savoir.

M. Massé: Oui, oui. Je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est une tendance que beaucoup de francophones avaient auparavant.

Le sénateur Guay: Oui.

[*Traduction*]

Mr. Massé gave two examples, one to Mr. Marceau and the other to yourself, earlier on, Mr. Chairman, when he said if I understood correctly—I am sorry if I am mistaken and I hope I am mistaken—that if you have an executive meeting and that only one of the members is a Francophone, you do not feel at ease to speak to him in French on in English, the language of his choice.

You went on to say to Mr. Corbin that if there was only a minority in this meeting, you thought that you should more or less use the language of the majority. Am I right in my understanding?

Mr. Massé: I think that we must distinguish between what is going on in CIDA where a long standing tradition enables everyone to speak in the language of his or her choice, and what I pointed out as a trend. I was speaking to the chairman, for instance, of the situation I noticed in particular in New Brunswick in the beginning, which is a trend that is present, I think, in the departments where there is a very small minority of francophones, and which is unfortunately the trend to use the language of the majority.

In CIDA, once again it is different. My example did not apply to CIDA, but to the other departments. I think we must fight that trend.

Senator Guay: You told Mr. Marceau—I wrote it down, I hope I am right—you gave him a similar example when you said, I think, that if there were a francophone sitting with the executive committee, for instance, you did not feel at ease—I think you said that you felt embarrassed—to use that language, because it is not the language of the majority. If that is the case, I would object to it because I think that if I were the only francophone in that meeting and if I were to speak to the chairman in French, I would expect him to answer me in French even if the others do not understand. Because the francophones, mainly in western Canada, have always had to make special efforts to make themselves understood, we always had to speak English if the majority was anglophone. It has always been the case and I think that today it should be reversed, we should make an effort and when somebody speaks to us in French we should answer him in the language in which he asked his question or he spoke.

Mr. Massé: Yes. I totally agree with you.

Senator Guay: That is what I wanted to know.

Mr. Massé: Yes, yes. I am totally in agreement with you. That was the tendency of most francophones before.

Senator Guay: Yes.

[*Text*]

M. Massé: Mais c'est une tendance qui devrait être renversée . . .

Le sénateur Guay: C'est cela.

M. Massé: . . . surtout maintenant, et surtout dans l'atmosphère dans laquelle on veut travailler, c'est-à-dire, celle de l'égalité des deux langues officielles dans le gouvernement fédéral.

Le sénateur Guay: Merci.

M. Dawson: Monsieur le président, brièvement . . .

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Dawson.

M. Dawson: . . . étant donné que mon collègue, M. Deniger, de La Prairie avait, il y a deux semaines, décerné le prix «Coco» au ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources sur le manque d'effort en ce qui regarde le fait français, je pense bien que s'il y a quelqu'un dans tous les groupes qui sont venus rencontrer le Comité qui mérite la première étoile, les trois étoiles ou le premier prix ou le prix «Méritas», dépendant de la façon que vous l'évaluez, je pense bien que c'est l'ACDI qui le mérite. Et je pense que ce Comité tout en ayant eu l'occasion de critiquer les groupes dans le passé devrait féliciter très chaleureusement l'ACDI pour l'effort qu'ils ont fait.

Le sénateur Guay: D'accord.

Le coprésident (M. Corbin): On peut le faire mais de façon officieuse puisqu'il n'y a pas quorum pour adopter des propositions.

M. Dawson: Ne le dites à personne!

Le coprésident (M. Corbin): J'allais dire aussi, puisque c'est la période de l'année où nous adressons des bons voeux à tout le monde, dans le cas de l'ACDI, je souhaiterais que ce soit plus qu'un simple rayon de soleil, mais que leur exemple serve à illuminer toute la Fonction publique fédérale.

Ceci dit, cependant, avec toute réserve, je demanderais au commissaire de nous faire ses commentaires.

M. Yalden: Ecoutez, monsieur le président, j'allais dire moi-même qu'il me semblait que le Comité avait choisi expressément comme cadeau de Noël de demander comme dernier témoin, à M. Massé de comparaître devant vous, parce que je n'ai pas vraiment de critiques à formuler. En effet, je suis d'accord pour dire que l'ACDI sert d'exemple à la Fonction publique pour montrer comment s'occuper profondément de la réforme linguistique dans le gouvernement du Canada.

Je crois que c'est plutôt comme disait M. Kilgour et d'autres députés, qu'il faut en tirer des leçons pour d'autres organismes. Je serais très bref, mais il me semble qu'il y a au moins trois leçons qu'on puisse tirer de la présentation de M. Massé. D'abord, c'est la participation. Le fait est que la participation est à peu près à égalité. Le fait est aussi, comme quelqu'un l'a dit, que cela semble peu probable qu'à travers la Fonction publique il y ait toujours une participation 50-50.

J'espère que le Comité, dans d'autres sessions à l'avenir, pourrait approfondir cette question de ce que M. Massé a appelé le seuil qu'il faut dépasser pour avoir vraiment l'usage

[*Translation*]

Mr. Massé: But that tendency should be reversed . . . .

Senator Guay: Exactly.

Mr. Massé: . . . especially now, and mainly because in the federal milieu we want to be able to work equally in the two official languages.

Senator Guay: Thank you.

Mr. Dawson: Mr. Chairman, briefly . . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Dawson.

Mr. Dawson: . . . since my colleague, Mr. Deniger, from La Prairie had, two weeks ago, awarded the rotten egg prize to the Department Energy, Mines and Resources for their lack of efforts as far as francophones are concerned, I think that if there is one group among all the ones that appeared before the committee which deserves the first star, the three stars or the first prize or the "Meritas" prize, depending on your assessment, I think it is CIDA. I think that this committee which criticized again and again many groups in the past should very warmly congratulate CIDA for their efforts.

Senator Guay: Agreed.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): We can do it but informally since we do not have a quorum to move motions.

Mr. Dawson: Do not tell anybody.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I was also going to say that since it is the period of the year where we offer our good wishes to everybody, that in the case of CIDA, I wish that it will be more than a simple sunbeam but that their example will enlighten the whole of the federal public service.

Having said this, however, I will ask the commissioner to propose his comments.

Mr. Yalden: Mr. Chairman, I was going to say that it seemed to me that the committee had deliberately chosen as a Christmas gift to ask as our last witnesses, Mr. Massé and his colleagues, because I do not really have any criticism. Indeed, I agree that CIDA should be an example to the public service as to how really implement the language reform within the government of Canada.

I think that as said Mr. Kilgour and other members, that we should rather use their example to draw lessons for other agencies. I will be very brief, but it seems to me that there are at least three lessons that we may draw from the presentation of Mr. Massé. First of all, there is participation. There is equality in numbers. However, as somebody said, it is very unlikely that throughout the public service there will always be a 50-50 participation.

I hope that this committee, in the sessions to come, will have the opportunity to study in depth that threshold, that was the term used by Mr. Massé, that has to be passed in order that

[*Texte*]

des deux langues dans un ministère ou dans une agence. La masse critique, comme l'on dit aussi. C'est une question très importante et j'espère que le Comité aura le temps de l'examiner plus en profondeur.

• 1235

Evidemment, le deuxième aspect mentionné par M. Massé, c'est la capacité linguistique de l'organisme, les postes bilingues... surtout les postes bilingues à un niveau élevé. Moi aussi, comme M. Dawson, j'ai constaté qu'à l'étranger, il me semble, dans tout ce que je vois à l'ACDI, il y a une anomalie, qui est quand même 27 postes dits «anglais essentiel». Je sais que ce sont des gens qui travaillent dans des pays de langue anglaise. Mais quand même, il y a une certaine mutation de votre personnel à l'étranger; et je trouve curieux que même dans les pays de langue anglaise, on suggère que ces 27 personnes, qui sont la plupart des unilingues, représentent le Canada à l'étranger. Le fait que l'on se trouve en Grande-Bretagne, par exemple.., cela n'est pas une raison pour être unilingue anglais; pas plus que le fait de passer un séjour à Paris exige un unilingue francophone. Donc, cela, c'est peut-être un point faible.

Troisièmement et finalement, évidemment, le plus important de tout a été souligné par M. Massé et d'autres personnes présentes et c'est le leadership au sein de l'ACDI. Je crois qu'en guise de conclusion, M. Massé lui-même a dit, il faut, et je le cite:

> ... axer nos efforts vers une sensibilisation accrue des rôles et des responsabilités des gestionnaires, des surveillants et des employés afin que chacun assume naturellement ses obligations dans le domaine linguistique comme dans tout autre domaine d'activité et afin que les cadres assurent le leadership nécessaire.

Pour moi, si l'on pouvait encourager le développement de telles attitudes, à travers la Fonction publique, on n'aurait plus de problème.

Merci, monsieur le coprésident.

M. Dawson: Je propose l'ajournement, monsieur le coprésident.

Le coprésident (M. Corbin): Je m'excuse auprès de tout le monde; j'avais un petit détail technique à régler.

Alors, écoutez: nous venons de terminer ce matin notre 40ème réunion. Ce qui veut dire que nous avons entendu au-delà de 50 témoins. Je n'ai pas de statistiques précises en ce moment... Cela a été, quand même, un cheminement lent et ardu. Ce n'est pas fini, c'est d'ailleurs l'objet du rapport que nous allons vous proposer de considérer ce soir. Nous avons finalement pu obtenir une salle: ce sera la pièce 356 E, c'est du côté du Sénat, au 3e étage tout près de la Rotonde, et la réunion aura lieu à 20h30 à huis clos, évidemment.

Je voudrais, avant de remercier les témoins de ce matin, souhaiter de joyeuses fêtes à tout le personnel de soutien du Comité: les téléphonistes, les messagers, les interprètes évidem-

[*Traduction*]

the two languages are really used in a department or in an agency. The critical mass as it is also called. It is a very important question and I hope that your committee will have time to study it more deeply.

Of course, the second aspect mentioned by Mr. Massé, it is the language capacity of the organization, the bilingual positions... mainly the bilingual positions at the higher level. Like Mr. Dawson, it also seems to me that 27 English essential positions for CIDA abroad is an anomaly. I know it is people who work in English-speaking countries. Nevertheless, there is some change in your personnel abroad and I find it strange, even in English-speaking countries, to suggest that these 27 people who are mostly unilingual, represent Canada abroad. The fact that you are in Great Britain, for instance, is no reason to be unilingual English; and the same goes for unilingual Francophones in Paris. Therefore, that might be considered as a weak point.

Thirdly and finally, of course, the most important factor of all has been mentioned by Mr. Massé and others and it is the leadership within CIDA. To conclude, I think that Mr. Massé said himself, and I must quote him:

> ...we must aim to increase awareness of the roles and responsibilities of managers, supervisors and employees so that everyone will meet their language responsibilities as naturally as they meet those in other sectors of activity and so that management will provide the necessary leadership.

I think personally that if we could foster the development of such attitudes throughout the public service, we would not have any more problems.

Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Dawson: I move that we adjourn, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): My apologies to everybody, I have to settle a small housekeeping business.

We just finished this morning our fortieth meeting. It means that we have heard over 50 witnesses. I do not have the precise figures right now... It has been a long and painful road to travel. It is not over, it is indeed the object of the report that we will submit to you for consideration tonight. We finally got a room: it will be room 356 E, it is on the Senate side, on the third floor, near the rotunda, and the meeting will be held at 8.30 p.m., in camera, of course.

Before thanking the witnesses of this morning, I would like to wish a Merry Christmas to the support staff of the committee: the telephone operators, the messengers, the interpretors,

[*Text*]

ment et notre public fidèle, nos recherchistes et, si j'en oubliais, je les inclus dans le message.

Alors, au nom du Comité, je suis particulièrement heureux de remercier, ce que je considère être un fidèle citoyen.., du moins du coeur.., du Nouveau-Brunswick, M. Massé.., même si l'évolution de sa carrière l'a amené à s'occuper du monde international, je pense qu'il a une place spéciale dans son coeur pour le Nouveau-Brunswick. Il a beaucoup appris là-bas, chez nous M. Massé, et nous remercions aussi M. Bassett et M. Plouffe qui vous accompagnent ce matin et, comme je le disais plus tôt: bonne chance et meilleurs succès pour l'avenir!

Merci. La séance est levée.

[*Translation*]

of course, and our faithful public, our researchers and, if I forget anybody, they are included in that message.

Then, on behalf of that committee, it is my particular pleasure to thank, what I consider to be a faithful citizen . . . , at least in his heart, of New Brunswick, Mr. Massé . . . , even if his career led him to deal with the international world I think he kept a special spot in his heart for New Brunswick. He learned a great deal there, in our province and, Mr. Massé, we also thank Mr. Bassett and Mr. Plouffe that were with you this morning and, as I said earlier: Good Luck and the best of success in the future!

Thank you. The meeting is adjourned.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacre-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the Bank of Canada:

Mr. Gerald K. Bouey, Governor,

Mr. John Crow, Deputy Governor and Member of the Bank's Advisory Committee on Bilingualism;

Mr. Serge Vachon, Adviser and Member of the Bank's Advisory Committee on Bilingualism;

Mr. Roy Flett, Chief, Personnel Administration;

Mr. Martin Samuels, Adviser on Bilingualism, Personnel Administration.

From the Canadian International Development Agency:

Mr. Marcel Massé, President;

Mr. Charles Bassett, Director general, Personnel and Administration Branch;

Mr. André Plouffe, Director, Official Languages.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

De la Banque du Canada:

M. Gerald K. Bouey, gouverneur;

M. John Crow, sous gouverneur et membre du Comité consultatif de la Banque du Canada;

M. Serge Vachon, conseiller et membre du Comité consultatif de la Banque du Canada;

M. Roy Flett, chef de la Direction du personnel;

M. Martin Samuels, conseiller en bilinguisme, Direction du personnel.

De l'Agence canadienne de développement international:

M. Marcel Massé, président;

M. Charles Bassett, directeur général du personnel et de l'administration;

M. André Plouffe, directeur des Langues officielles.

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. M.F. Yalden, Commissaire.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Government Publications

QUEEN'S LIBRARY MATERIAL

SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 33

Tuesday, December 15, 1981

Joint Chairmen:

Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 33

Le mardi 15 décembre 1981

Coprésidents:

Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

Official Languages

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les

Langues officielles

RESPECTING:

Reports of the Commissioner of Official Languages—1978, 1979 and 1980

INCLUDING:

The Second Report to Parliament (Reports of the Commissioner)

CONCERNANT:

Rapports du Commissaire aux langues officielles—1978, 1979 et 1980

Y COMPRIS:

Le deuxième rapport au Parlement (Rapports du Comissaire)

LIBRARY
JAN 20

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF
THE SENATE AND OF THE HOUSE
OF COMMONS ON OFFICIAL LANGUAGES

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

Representing the Senate:

Asselin
Guay
Hastings
Stanbury
Wood—(6)

Representing the House of Commons:

Bosley
Clarke (*Vancouver Quadra*)
Côté (Mrs.)
Deniger
Herbert
Kilgour
Marceau
Nystrom—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Robert Vaive

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE
LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LES
LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Représentant le Sénat:

Senators — Sénateurs

Asselin
Guay
Hastings
Stanbury
Wood—(6)

Représentant la Chambre des communes:

Messrs. — Messieurs

Bosley
Clarke (*Vancouver Quadra*)
Côté (Mrs.)
Deniger
Herbert
Kilgour
Marceau
Nystrom—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Robert Vaive

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Wednesday, December 16, 1981

The Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on Official Languages has the honour to present its

SECOND REPORT

In accordance with its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980, and Thursday, April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980, and Thursday, April 23, 1981, your Committee considered the Annual Report of the Commissioner of Official Languages, 1978, the Annual Report of the Commissioner of Official Languages, 1979, and the Annual Report of the Commissioner of Official Languages, 1980.

The First Report

The first report of the Committee was tabled in the Senate and House of Commons on July 9, 1981, following hearings which had begun in October 1980. This report dealt exclusively with issues relating to the provision of federal services in both official languages to members of the public.

Its six recommendations may be summarized as follows: that the Senate and the House of Commons should formulate official languages guidelines and appropriate time-frames for their implementation; that all references to federal bilingual districts should be removed from the Official Languages Act; that the Act should include the concepts of "where numbers warrant" and the "active offer of service"; that regulations should be passed under the Official Languages Act with regard to locations "where numbers warrant" and locations "where there is significant demand"; that each department and agency should, by March 31, 1982, examine the identification of all positions providing services to the public; and that a Parliamentary Resolution should confirm the December 31, 1983 deadline as being the date beyond which there should no longer be conditional appointments to bilingual positions.

Autumn 1981 Hearings

At its in-camera meeting of October 29, 1981, the Committee decided to examine issues relating to language of work within federal departments, agencies and Crown corporations. It also invited the Public Service Alliance of Canada and the Professional Institute of the Public Service of Canada to appear before it to give their reactions to the first report and their views on language of work. The Committee also decided to hold a second hearing with representatives from the departments of Fisheries and Oceans, Energy, Mines and Resources and the Environment on issues relating to service to the public, the purpose being to evaluate the progress they had made since their previous appearance. At that time, these three departments had been judged to be extremely weak in terms of providing service to the public in both official languages. However, time did not permit us to call the unions of the Post Office, Air Canada, Canadian National and Via Rail to testify about the effect their collective agreements had on the provision of services to the public.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mercredi 16 décembre 1981

Le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément à ses Ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 et à ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes du vendredi 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981, votre Comité a étudié le Rapport annuel 1978 du Commissaire aux langues officielles, le Rapport annuel 1979 du Commissaire aux langues officielles et le Rapport annuel 1980 du Commissaire aux langues officielles.

Le premier rapport

Le premier rapport du Comité a été déposé au Sénat et à la Chambre des communes le 9 juillet 1981 suite à des travaux qui avaient débuté en octobre 1980. Ce rapport a porté exclusivement sur les questions relatives à la prestation des services fédéraux à la population dans les deux langues officielles.

Ses six recommandations peuvent être résumées comme suit: l'élaboration de lignes directrices et d'échéanciers appropriés par le Sénat et la Chambre des communes; l'abrogation de tous les articles de la Loi sur les langues officielles ayant trait aux districts bilingues; l'inclusion dans cette même Loi du concept de «là où le nombre le justifie» et de celui de «l'offre active de service»; l'adoption de règlements dans le cadre de la Loi sur les langues officielles sur les endroits «où le nombre le justifie» et «où il y a une demande importante»; l'examen avant le 31 mars 1982 de l'identification de tous les postes affectés au service au public par chaque ministère et chaque organisme du gouvernement et l'entérinement par voie de résolution parlementaire de l'échéance du 31 décembre 1983 au-delà de laquelle il ne devrait plus y avoir de nomination conditionnelle.

Les audiences de l'automne 1981

Le Comité a décidé lors de sa réunion à huis clos du 29 octobre de se pencher sur les questions relatives à la langue de travail au sein des ministères, agences et sociétés de la Couronne en plus de faire comparaître l'Alliance de la Fonction publique et l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada pour avoir leurs impressions sur le premier rapport et sur la langue de travail. Nous décidions également de réentendre les ministères des Pêches et Océans, de l'Énergie, Mines et Ressources et de l'Environnement Canada sur la question du service au public afin que nous puissions évaluer leurs progrès. Ces trois ministères, rappelons-le, avaient été jugés plus que défaillants lors de leur première comparution. Le temps disponible ne nous permettait pas cependant de faire comparaître les syndicats des Postes, d'Air Canada, du Canadien Naitonal et de Via Rail sur l'incidence des conventions collectives sur la prestation des services au public.

Our meetings began on November 3, with the appearance of the Commissioner of Official Languages. The President of the Treasury Board appeared on November 10, at which time he made public certain changes to the official languages program in the Federal Public Service. We then heard, in order, the following federal departments, agencies and unions:

Employment and Immigration

National Defence

Environment Canada

External Affairs

The Office of the Auditor General

Energy, Mines and Resources

Fisheries and Oceans

Supply and Services—Supply Administration

Public Works

The Public Service Alliance of Canada, and the Professional Institute of the Public Service of Canada

The Public Service Commission

The Bank of Canada and

The Canadian International Development Agency.

We quickly realized the scope and complexity of the language of work issue, especially since applications of its principle is nowhere set out in the Official Languages Act. The witnesses heard by our Committee provided us with a number of preliminary findings, which included the following:

—the lack of equitable participation in senior echelons, its effect on language of work, and the need to bilingualize the Public Service from the top and not from the bottom;

—the poor identification of the language requirements of positions; this often results in a situation where an employee entitled to work in his language (because he is in a unilingual position) has, in fact, to work in both languages, while an employee in a bilingual position is often unable to use his second language;

—the low bilingual capability of supervisory positions;

—the very limited use of French by those who have taken training in French as a second language; and

—Francophone representation, which is so low in some departments that they would not even be able to form units working in French.

The Committee is not in a position to make recommendations on language of work issues at this point. We believe that we must continue to hear other witnesses on the subject. Upon the return appearance of certain departments we were able to analyse more closely issues relating to service to the travelling public, the recruitment of Francophone scientists and professionals, scientific publications, concessionaires, contracts with third parties, service contracts and the bilingualism bonus. We

Nos travaux ont commencé le 3 novembre avec la comparution du Commissaire aux langues officielles. Le président du Conseil du Trésor s'est présenté devant nous le 10 novembre et il en a profité pour rendre publiques certaines modifications apportées au programme des langues officielles dans la Fonction publique fédérale. Par la suite nous avons entendu, dans l'ordre, les ministères, agences et syndicats suivants:

Emploi et Immigration,

Défense nationale,

Environnement Canada,

Affaires extérieures,

Bureau du Vérificateur général,

Énergie, Mines et Ressources,

Pêches et Océans,

Approvisionnements et Services—administration des approvisionnements,

Travaux publics,

l'Alliance de la Fonction publique du Canada, et l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada,

la Commission de la Fonction publique du Canada,

la Banque du Canada et

l'Agence canadienne de développement international.

Sur la question de la langue de travail, nous nous sommes vite rendus compte de l'étendue et de la complexité du sujet, particulièrement parce que les applications de ce principe ne sont nullement spécifiées dans la Loi. Les témoignages entendus devant notre Comité nous ont permis de faire une foule d'observations préliminaires parmi lesquelles on peut mentionner:

—le manque de participation équitable aux échelons supérieurs et son effet sur la langue de travail—d'où la nécessité de bilinguiser par le haut et non par le bas;

—la mauvaise identification des postes; ceci fait en sorte que bien souvent un employé en droit de ne travailler que dans la langue de son choix (parce qu'il est dans un poste unilingue) travaille dans les faits dans les deux langues—tandis qu'un employé dans un poste bilingue est bien souvent incapable de faire usage de sa deuxième langue;

—la faible capacité bilingue des postes de surveillants;

—l'utilisation très restreinte du français par les diplômés des cours de formation en français langue seconde, et

—la si faible présence de francophones dans certains ministères que ces derniers ne seraient même pas capables de créer des unités de travail en français.

Le Comité n'est pas en mesure à ce stade-ci de faire des recommandations sur la question de la langue de travail. Nous sommes d'avis que nous devons continuer à entendre d'autres témoins sur le sujet. Quant à la langue de service, nous avons à l'occasion du rappel de certains ministères pu analyser davantage la question du public voyageur, du recrutement de scientifiques et de professionnels francophones, des publications scientifiques, des concessionnaires, des contrats avec des tiers,

expect to continue our study of these questions in order to formulate specific recommendations.

Future Work

In addition to wishing to return to the issues of language of work and language of service, the Committee intends to deal with the third major thrust of the 1973 Parliamentary Resolution—equitable representation. The Committee would also like to analyse federal government official languages activities outside the Public Service. These include the various linguistic and cultural programs of the Department of the Secretary of State, changes to the Official Languages Act proposed by the Commissioner, the study of draft bills initiated by Parliament that have been referred to the Committee, and certain other issues relating to official languages.

The Committee would like to continue its work during the next session, given the scope of what remains to be done and the interest in the Committee's work shown by a number of departments and agencies.

Recommendation 1

Your Committee asks to be reconstituted in the new session of Parliament.

Need for the Committee to Travel

The Committee believes that, given the importance and terms of its mandate, it is essential that it go to regions of Canada to help make members of the public aware of their language rights. In addition, as suggested by the Commissioner of Official Languages, the Committee should seriously consider travelling to countries which have official languages policies in order to discuss their legislation with the authorities responsible for their implementation.

Recommendation 2

Your Committee recommends that it be empowered to adjourn from place to place within Canada and abroad, accompanied by the necessary staff, and provided that the estimated expenses for such travel and the locations to be visited are defined in advance.

Appendix

Meetings and Witnesses

Tuesday, October 14, 1980—Issue No. 1

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

Tuesday, October 21, 1980—Issue No. 2

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. M.F. Yalden, Commissioner;

Mr. S. Beaty, Director, Policy Analysis and Liaison Branch;

des contrats de retenue de service et de la prime au bilinguisme. Nous comptons reprendre l'étude de ces questions afin de formuler des recommandations précises.

Les travaux futurs

En plus de vouloir revenir sur la langue de travail et sur la langue de service, le Comité compte aborder la troisième facette de la résolution parlementaire de 1973 soit la représentation équitable. Par la suite, le Comité aimerait procéder à l'analyse des activités du gouvernement fédéral en matière de langues officielles à l'extérieur de la Fonction publique dont les différents programmes linguistiques et culturels du Secrétariat d'État, les modifications proposées à la Loi sur les langues officielles par le Commissaire, l'étude des projets de loi d'initiative parlementaire référés au Comité ainsi qu'un certain nombre d'autres questions reliées aux langues officielles.

Le Comité veut poursuivre ses travaux au cours de la prochaine session étant donné l'étendue du travail qu'il lui reste à accomplir et l'intérêt que manifestent plusieurs ministères et agences envers les travaux du Comité.

Recommandation 1

Votre Comité demande d'être reconstitué lors de la nouvelle session du parlement.

La nécessité pour le Comité de se déplacer

Le Comité considère que l'importance et la teneur de son mandat font en sorte qu'il juge primordial d'aller dans les régions pour sensibiliser le public à ses droits linguistiques. De plus, et tel que suggéré par le Commissaire aux langues officielles, le Comité devrait sérieusement songer à se déplacer dans des pays qui se sont dotés de politiques des langues officielles afin de discuter avec les responsables de l'application de leurs Lois.

Recommandation 2

Votre Comité recommande qu'on l'autorise à se déplacer d'un lieu à un autre au Canada et à l'étranger, accompagnés du personnel nécessaire et pourvu que les dépenses prévues de ces voyages et les endroits à visiter soient précisés d'avance.

Annexe

Réunions et témoins

Le mardi 14 octobre 1980—fascicule no 1

Du bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. M.F. Yalden, commissaire.

Le mardi 21 octobre 1980—fascicule no 2

Du bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. M.F. Yalden, commissaire;

M. S. Beaty, directeur, Direction de l'analyse des politiques et liaison;

Mrs. Christine Sirois, Director, Information Branch.

Tuesday, October 28, 1980—Issue No. 3

From Treasury Board of Canada:

Mr. Jean-Jacques Noreau, Deputy Secretary, Official Languages Branch.

Tuesday, November 4, 1980—Issue No. 4

From Treasury Board of Canada:

Mr. Jean-Jacques Noreau, Deputy Secretary, Official Languages Branch.

Tuesday, February 17, 1981—Issue No. 5

The Honourable Donald Johnston, President, Treasury Board of Canada.

From Treasury Board of Canada:

Mr. Jean-Jacques Noreau, Assistant Secretary, Programs Branch and Former Deputy Secretary, Official Languages Branch.

Tuesday, February 24, 1981—Issue No. 6

From the Public Service Commission of Canada:

Mr. Edgar Gallant, Chairman;

Mr. John Edwards, Commissioner;

Mr. Roger Lapointe, Director General, Language Training Branch;

Mr. A.J. Neilson, Director General, Staffing Branch;

Mr. Florent Tremblay, Assistant Director General, Official Languages Directorate.

Tuesday, March 3, 1981—Issue No. 7

From the Department of the Secretary of State:

Mrs. Huguette Labelle, Under-Secretary of State;

Mr. Philippe LeQuellec, Assistant Under-Secretary of State, Translation Bureau;

Mr. Roch Blais, Director, Special Operations Branch.

Tuesday, March 10, 1981—Issue No. 8

From the Public Service Commission of Cananda:

Mr. Edgar Gallant, Chairman;

Mr. John Edwards, Commissioner;

Mr. Roger Lapointe, Director General, Language Training Branch;

Mr. A.J. Neilson, Director General of the Staffing Branch;

Mr. Guy Plastre, Director of Communications (Official Languages);

Mr. Florent Tremblay, Assistant Director General of Staffing (Official Languages) Staffing Branch.

M^me^ Christine Sirois, directeur, Direction de l'information.

Le mardi 28 octobre 1980—fascicule no 3

Du Conseil du Trésor du Canada:

M. Jean-Jacques Noreau, sous-secrétaire, Direction des langues officielles.

Le mardi 4 novembre 1980—fascicule no 4

Du Conseil du Trésor du Canada:

M. Jean-Jacques Noreau, sous-secrétaire, Direction des langues officielles.

Le mardi 17 février 1981—fascicule no 5

L'honorable Donald Johnston, président, Conseil du Trésor du Canada.

Du Conseil du Trésor du Canada:

M. Jean-Jacques Noreau, secrétaire adjoint, Direction des programmes et ancien sous-secrétaire, Direction des langues officielles.

Le mardi 24 février 1981—fascicule no. 6

De la Commission de la Fonction publique du Canada:

M. Edgar Gallant, président;

M. John Edwards, commissaire;

M. Roger Lapointe, directeur-général, Direction générale de la formation linguistique;

M. A.J. Neilson, directeur-général, Direction générale de la dotation;

M. Florent Tremblay, directeur-général adjoint, Direction des langues officielles.

Le mardi 3 mars 1981—fascicule no 7

Du Secrétariat d'État:

M^me^ Huguette Labelle, sous-secrétaire d'État;

M. Philippe LeQuellec, sous-secrétaire d'État adjoint, Bureau des traductions;

M. Roch Blais, directeur, Direction des opérations spéciales.

Le mardi 10 mars 1981—fascicule no 8

De la Commission de la Fonction publique du Canada:

M. Edgar Gallant, président;

M. John Edwards, commissaire;

M. Roger Lapointe, directeur général, Direction générale de la formation linguistique;

M. A.J. Neilson, directeur général de la dotation, Direction générale de la dotation;

M. Guy Plastre, directeur des communications en langues officielles;

M. Florent Tremblay, directeur général adjoint de la dotation (langues officielles), Direction générale de la dotation.

Tuesday, March 17, 1981—Issue No. 9

From "La Fédération des francophones hors Québec Inc.":

Mr. Florent Bilodeau, Vice-President;

Mr. Donald R. Cyr, Director General;

Mr. Jean-Bernard Lafontaine, Secretary General.

Tuesday, March 24, 1981—Issue No. 10

From the Council of Quebec Minorities:

Ms. Anne Usher, Vice-President;

Mr. Geoffrey Chambers, Executive Director;

Mr. Royal Orr, Director, English-Speaking Townshippers' Association.

Tuesday, March 31, 1981—Issue No. 11

The Honourable Jean Marchand, P.C., Speaker of the Senate.

From the Senate of Canada:

Mr. Robert Fortier, Clerk of the Senate;

Mr. Flavien Belzile, Director of Committees and Private Legislation Branch.

Tuesday, April 7, 1981—Issue No. 12

From the Department of National Health and Welfare:

Mr. J.L. Fry, Deputy Minister;

Mr. H.P. Hansen, Director General, Personnel Administration Branch;

Mrs. D. Dufresne, Director, Official Languages Program.

From Employment and Immigration Canada:

Mr. M.A.J. Lafontaine, Vice-Chairman and Associate Deputy Minister;

Mr. P. Johnston, Director, Official Languages.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. M.F. Yalden, Commissioner of Official Languages.

Tuesday, April 14, 1981—Issue No. 13

From the Department of Consumer and Corporate Affairs:

Mr. George Post, Deputy Minister;

Mrs. Kathleen Francoeur Hendriks, Assistant Deputy Minister, Bureau of Consumer Affairs;

Mr. Jean-Marc Labelle, Chief, Official Languages Division.

From Revenue Canada, Taxation:

Mr. Bruce A. MacDonald, Deputy Minister;

Mr. R.C. Blackwell, Assistant Deputy Minister, Management Services;

Mr. A. Gagné, Director, Employee and Organization Development;

Mr. R. Doré, Director, Ottawa District Office.

Le mardi 17 mars 1981—fascicule no 9

De La Fédération des francophones hors Québec Inc.:

M. Florent Bilodeau, vice-président;

M. Donald R. Cyr, directeur général;

M. Jean-Bernard Lafontaine, secrétaire général.

Le mardi 24 mars 1981—fascicule no 10

Du Conseil des minorités du Québec:

M^me^ Anne Usher, vice-présidente;

M. Geoffrey Chambers, directeur exécutif;

M. Royal Orr, directeur, Association des anglophones de l'Estrie.

Le mardi 31 mars 1981—fascicule no 11

L'honorable Jean Marchand, c.p., président du Sénat.

Du Sénat du Canada:

M. Robert Fortier, greffier du Sénat;

M. Flavien Belzile, directeur des comités et de la législation privée.

Le mardi 7 avril 1981—fascicule no 12

Du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social:

M. J.L.Fry, sous-ministre;

M. H.P. Hansen, directeur général, Division de l'administration du personnel;

M^me^ D. Dufresne, directeur, Programme des langues officielles;

De Emploi et Immigration Canada:

M. M.A.J. Lafontaine, vice-président et sous-ministre associé;

M. P. Johnston, directeur, Langues officielles.

Du Bureau du commissaire aux langues officielles:

M. M.F. Yalden, commissaire.

Le mardi 14 avril 1981—fascicule no 13

Du ministère de la Consommation et des corporations:

M. George Post, sous-ministre;

M^me^ Kathleen Francoeur Hendriks, sous-ministre adjoint du Bureau de la consommation;

M. Jean-Marc Labelle, chef de la Division des langues officielles.

De Revenu Canada, Impôt:

M. Bruce A. MacDonald, sous-ministre;

M. R.C. Blackwell, sous-ministre adjoint, Service de gestion;

M. A. Gagné, directeur, perfectionnement des employés et de l'organisation;

M. R. Doré, directeur, District d'Ottawa

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. M.F. Yalden, Commissioner of Official Languages.

Tuesday, May 19, 1981—Issue No. 14

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. M.F. Yalden, Commissioner;

Mr. Gilles Lalande, Deputy Commissioner.

Thursday, May 21, 1981—Issue No. 15

From the Department of Environment (Parks Canada):

Mr. J.B. Seaborn, Deputy Minister;

Mr. G. Yeates, Director General—Program Management/Parks Canada.

From Canada Post:

Mr. J.C. Corkery, Deputy Postmaster General;

Mr. René Marion, Operations Manager, Personnel Systems Branch.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

Tuesday, May 26, 1981—Issue No. 16

From Via Rail Canada Inc.:

Mr. J. Frank Roberts, Chairman and President;

Mr. G. Fortin, Q.C., Vice-President and Secretary of the Corporation.

From Canadian National Railways:

Dr. R.A. Bandeen, President and Chief Executive Officer;

Mr. S.T. Cooke, Vice-President, Labour Relations;

Mr. Y.H. Masse, Vice-President, St. Lawrence Region;

Mr. J.K. Culkin, Special Assistant to the Corporate Vice-President.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

Tuesday, June 2, 1981—Issue No. 17

From Fisheries and Oceans:

Mr. Donald D. Tansley, Deputy Minister;

Dr. A.W. May, Assistant Deputy Minister, Atlantic Fisheries Services.

From Statistics Canada:

Mr. Martin Wilk, Chief Statistician of Canada;

Mr. G.R. Labossière, Assistant Chief Statistician, Corporate Management;

Mr. I.P. Fellegi, Assistant Chief Statistician, Social Statistics;

Du Bureau du commissaire aux langues officielles:

M. M.F. Yalden, commissaire.

Le mardi 19 mai 1981—fascicule no 14

Du Bureau du commissaire aux langues officielles:

M. M.F. Yalden, commissaire;

M. Gilles Lalande, sous-commissaire.

Le jeudi 21 mai 1981—fascicule no 15

Du ministère de l'Environnement (Parcs Canada):

M. J.B. Seaborn, sous-ministre;

M. G. Yeates, directeur général, Gestion du Programme/Parcs Canada.

De Postes Canada:

M. J.C. Corkery, sous-ministre;

M. René Marion, gestionnaire des opérations, Direction des systèmes de gestion du personnel.

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. M.F. Yalden, commissaire.

Le mardi 26 mai 1981—fascicule no 16

De Via Rail Canada Inc.:

M. J. Frank Roberts, président;

M. G. Fortin, c.r., vice-président aux affaires juridiques et secrétaire général.

Des Chemins de fer nationaux du Canada:

M. R.A. Bandeen, président et directeur général;

M. S.T. Cooke, vice-président des relations de travail;

M. Y. H. Masse, vice-président, région du Saint-Laurent;

M. J.K. Culkin, adjoint spécial au vice-président général.

Du Bureau du commissaire aux langues officielles:

M. M.F. Yalden, commissaire.

Le mardi 2 juin 1981—fascicule no 17

De Pêches et Océans:

M. Donald D. Tansley, sous-ministre;

D[r] A.W. May, sous-ministre adjoint, Services des Pêches dans l'Atlantique.

De Statistique Canada:

M. Martin Wilk, statisticien en chef du Canada;

M. G.R. Labossière, statisticien en chef adjoint, Gestion centrale;

M. I.P. Fellegi, statisticien en chef adjoint, Statistique sociale;

Mr. R. Laframboise, Director General, Personnel Administration;

Mr. R.G. Vaillancourt, Director, Official Languages Division.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

Thursday, June 4, 1981—Issue No. 18

From Air Canada:

Mr. Claude I. Taylor, President and Chief Executive Officer;

Mr. P.J. Jeanniot, Executive Vice President and Chief of Airline Operations;

Mr. J.E. Whitelaw, Senior Vice President, Corporate and Human Relations;

Mr. J.J. Bourgeault, Senior Director, Labour Relations;

Mr. J.M. McAuslane, Director, Corporate Language Development.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. Gilles Lalande, Deputy Commissioner.

Tuesday, June 9, 1981—Issue No. 19

From the Royal Canadian Mounted Police:

Mr. R.H. Simmonds, Commissioner;

Mr. D.G. Cobb, Chief Superintendent, Director of Official Languages.

From Revenue Canada, Customs and Excise:

Mr. A.E. Morin, Assistant Deputy Minister, Field Operations;

Mr. Robert Bertrand, Director, Official Languages Division;

Mr. R.K. Cox, Director-General, Personnel and Administration Branch.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. Gilles Lalande, Deputy Commissioner.

Thursday, June 11, 1981—Issue No. 20

From the House of Commons:

Dr. C.B. Koester, Clerk of the House;

Mr. A. Silverman, Administrator;

Dr. R.C. Blain, Director General, Human Resources Directorate.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. Gilles Lalande, Deputy Commissioner.

M. R. Laframboise, directeur général de l'administration du personnel;

M. R.G. Vaillancourt, directeur, Division des langues officielles.

Du Bureau du commissaire aux langues officielles:

M. M.F. Yalden, commissaire.

Le jeudi 4 juin 1981—fascicule no 18

De Air Canada:

M. Claude I. Taylor, président-directeur général;

M. P.J. Jeanniot, vice-président général et chef des Affaires aériennes;

M. J.E. Whitelaw, premier vice-président, Relations humaines et d'entreprise;

M. J.J. Bourgeault, directeur principal, Relations de travail;

M. J.M. McAuslane, directeur, Affaires linguistiques.

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. Gilles Lalande, sous-commissaire.

Le mardi 9 juin 1981—fascicule no 19

De la Gendarmerie royale du Canada:

M. R.H. Simmonds, commissaire;

M. D.G. Cobb, surintendant principal, Directeur aux langues officielles.

De Revenu Canada, Douanes et accises:

M. A.E. Morin, sous-ministre ajdoint, Opérations extérieures;

M. Robert Bertrand, directeur, Division des langues officielles;

M. R.K. Cox, directeur général, Direction de l'administration et du personnel.

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. Gilles Lalande, sous-commissaire.

Le jeudi 11 juin 1981—fascicule no 20

De la Chambre des communes:

M. C.B. Koester, Greffier de la Chambre;

M. A. Silverman, administrateur;

M. R.C. Blain, directeur général, Direction des ressources humaines.

Du Bureau du commissaire aux langues officielles:

M. Gilles Lalande, sous-commissaire.

Tuesday, June 16, 1981—Issue No. 21

From the Department of Transport:

Mr. Arthur Kroeger, Deputy Minister;

Mr. Richard St. John, Deputy Administrator, Canadian Air Transportation Administration;

Ms. Judith Bergin, Director, Personnel Planning and Programs.

From the Department of Energy, Mines and Resources:

Dr. A.E. Collin, Assistant Deputy Minister;

Mr. Pierre R. Carrière, Coordinator—Official Languages;

Mr. Donald Hanright, Director-General of Communications.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. Gilles Lalande, Deputy Commissioner.

Tuesday, November 3, 1981—Issue No. 23

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. M.F. Yalden, Commissioner;

Mr. Gilles Lalande, Deputy Commissioner.

Tuesday, November 10, 1981—Issue No. 24

The Honourable Donald Johnston, President, Treasury Board.

From Treasury Board of Canada:

Mr. Edwin Aquilina, Deputy Secretary, Official Languages Branch.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

Tuesday, November 17, 1981—Issue No. 25

From the Department of Employment and Immigration:

Mr. J.D. Love, Deputy Minister and Chairman;

Mr. D.J. Lindley, Executive Director, Personnel.

From the Department of National Defence:

Mr. C.R. Nixon, Deputy Minister;

Lieutenant-General G.C.E. Thériault, Vice Chief of the Defence Staff;

Lieutenant-General H.A. Carswell, Assistant Deputy Minister (Personnel);

Mr. G.A. Sullivan, Director General, Official Languages.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. Gilles Lalande, Deputy Commissioner.

Thursday, November 19, 1981—Issue No. 26

From the Department of the Environment:

Le mardi 16 juin 1981—fascicule no 21

Du ministère des Transports:

M. Arthur Kroeger, sous-ministre;

M. Richard St. John, administrateur adjoint, Administration canadienne des transports aériens;

M^me^ Judith Bergin, directeur, Planification et programmes du personnel.

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

M. A.E. Collin, sous-ministre associé;

M. Pierre R. Carrière, coordonnateur—Langues officielles;

M. Donald Hanright, directeur général des communications.

Du Bureau du commissaire aux langues officielles:

M. Gilles Lalande, sous-commissaire.

Le mardi 3 novembre 1981—fascicule no 23

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. M.F. Yalden, commissaire;

M. Gilles Lalande, sous-commissaire.

Le mardi 10 novembre 1981—fascicule no 24

L'honorable Donald Johnston, président, Conseil du Trésor.

Du Conseil du Trésor:

M. Edwin Aquilina, sous-secrétaire, Direction des langues officielles.

Du Bureau du commissaire aux langues officielles:

M. M.F. Yalden, commissaire.

Le mardi 17 novembre 1981—fascicule no 25

Du ministère de l'Emploi et de l'Immigration:

M. J.D. Love, sous-ministre et président;

M. D.J. Lindley, directeur exécutif, Personnel.

Du ministère de la Défense nationale:

M. C.R. Nixon, sous-ministre;

Lieutenant-général G.C.E. Thériault, vice-chef de l'état-major de la Défense;

Lieutenant-général H.A. Carswell, sous-ministre adjoint (Personnel);

M. G.A. Sullivan, directeur général, Langues officielles.

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. Gilles Lalande, sous-comissaire.

Le jeudi 19 novembre 1981—fascicule no 26

Du ministère de l'Environnement:

Mr. J.B. Seaborn, Deputy Minister;

Mr. J.P. Bruce, Assistant Deputy Minister, Atmospheric Environment Service;

Mr. G.A. Yeates, Director General, Program Management, Parks Canada;

Mr. F. Pagé, Director General, Information Directorate;

Mr. R. Laprade, Director, Official Languages Branch.

From the Department of National Defence:

Mr. C.R. Nixon, Deputy Minister;

Lieutenant-General G.C.E. Thériault, Vice Chief of the Defence Staff;

Chief MGen. J.E. Vance, Chief Personnel, Careers and Senior Appointments;

Mr. G.A. Sullivan, Director General, Official Languages.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. Gilles Lalande, Deputy Commissioner.

Tuesday, November 24, 1981—Issue No. 27

From the Department of External Affairs:

Mr. de Montigny Marchand, Associate Under-Secretary of State;

Mr. Jacques Gignac, Deputy Under-Secretary of State;

Mr. Léo Boudreau, Acting Director of Official Languages.

From the Office of the Auditor General:

Mr. Kenneth M. Dye, Auditor General of Canada;

Mr. Yvan Gaudette, Assistant Auditor General;

Mr. Normand Bourdeau, Director of Official Languages.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

Thursday, November 26, 1981—Issue No. 28

From the Department of Energy, Mines and Resources:

Mr. M.A. Cohen, Deputy Minister;

Mrs. Irene Johnson, Assistant Deputy Minister;

Mr. Donald Hanright, Director General of Communications;

Mr. Pierre Carrière, Coordinator—Official Languages.

From the Department of Fisheries and Oceans:

Mr. Donald D. Tansley, Deputy Minister;

Dr. A.W. May, Assistant Deputy Minister—Atlantic Fisheries Service;

Mr. Jean Chandonnet, Director of Personnel;

Mr. Jean Haché, Assistant Director-General, Gulf Region.

M. J.B. Seaborn, sous-ministre;

M. J.P. Bruce, sous-ministre adjoint, Service de l'environnement atmosphérique;

M. G.A. Yeates, directeur général, Gestion du Programme, Parcs Canada;

M. F. Pagé, directeur général, Direction générale de l'information;

M. R. Laprade, directeur, Direction des langues officielles.

Du ministère de la Défense nationale:

M. C.R. Nixon, sous-ministre;

Lieutenant-général G.C.E. Thériault, vice-chef de l'état-major de la Défense;

Chef Mgén J.E. Vance, chef du personnel, Carrières et nominations supérieures;

M. G.A. Sullivan, directeur général, Langues officielles.

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. Gilles Lalande, sous-commissaire.

Le mardi 24 novembre, 1981—fascicule no 27

Du ministère des Affaires extérieures:

M. de Montigny Marchand, sous-secrétaire d'État associé;

M. Jacques Gignac, sous-secrétaire d'État suppléant;

M. Léo Boudreau, directeur intérimaire des langues officielles.

Du bureau du Vérificateur général:

M. Kenneth M. Dye, Vérificateur général du Canada;

M. Yvan Gaudette, Vérificateur général adjoint;

M. Normand Bourdeau, directeur des langues officielles.

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. M.F. Yalden, Commissaire.

Le jeudi 26 novembre 1981—fascicule no 28

Du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources:

M. M.A. Cohen, sous-ministre;

M^me^ Irene Johnson, sous-ministre adjoint;

M. Donald Hanright, directeur général des communications;

M. Pierre Carrière, coordonnateur—Langues officielles.

Du ministère des Pêches et des Océans:

M. Donald D. Tansley, sous-ministre;

M. A.W. May, sous-ministre adjoint—Service de pêches dans l'Atlantique;

M. Jean Chandonnet, directeur du personnel;

M. Jean Haché, directeur général adjoint, région du Golfe.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. Gilles Lalande, Deputy Commissioner.

Tuesday, December 1, 1981—Issue No. 29

From the Department of Supply and Services—Supply Administration:

Mr. G.R. D'Avignon, Deputy Minister, Supply Administration;

Mr. A.W. Allan, Assistant Deputy Minister, Science and Engineering Procurement;

Mr. G.A. Berger, Assistant Deputy Minister, Commercial Supply;

Mr. M. Caron, Director General, Personnel Sector.

From the Department of Public Works:

Mr. J.A.H. MacKay, Deputy Minister;

Mr. G. Desbarats, Assistant Deputy Minister, Design and Construction;

Mr. D. McFarland, Regional Director-General, National Capital Region.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. M.F. Yalden, Commissioner;

Mr. Gilles Lalande, Deputy Commissioner.

Thursday, December 3, 1981—Issue No. 30

From the Public Service Alliance of Canada:

Mr. R. Perron, Staff Officer.

From the Professional Institute of the Public Service of Canada:

Mr. J.E. Donegani, President;

Mr. Denis Cardinal, Employment Relations Officer;

Mr. E. Spencer, Planning and Development Officer.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. G. Lalande, Deputy Commissioner.

Tuesday, December 8, 1981—Issue No. 31

From the Public Service Commission of Canada:

Mr. E. Gallant, Chairman;

Mr. J. Edwards, Commissioner;

Mr. R. Lapointe, Director general, Language Training Branch;

Mr. A.J. Neilson, Director general, Staffing Branch;

Mr. F. Tremblay, Assistant Director General, Official Languages Directorate;

Mr. J. Ranger, Director general, Senior Executive Programs Branch.

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. Gilles Lalande, sous-commissaire.

Le mardi 1 décembre 1981—fascicule no 29

Du ministère des Approvisionnements et Services—Administration des approvisionnements:

M. G.R. D'Avignon, sous-ministre, Administration des approvisionnements;

M. A.W. Allan, sous-ministre adjoint, Approvisionnement scientifique et technique;

M. G.A. Berger, sous-ministre adjoint, Approvisionnement commercial;

M. M. Caron, directeur général, Secteur du personnel.

Du ministère des Travaux publics:

M. J.A.H. MacKay, sous-ministre;

M. G. Desbarats, sous-ministre adjoint, Design et construction;

M. D. McFarland, directeur général de la Région de la capitale nationale.

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. M.F. Yalden, commissaire;

M. Gilles Lalande, sous-commissaire.

Le jeudi 3 décembre 1981—fascicule no 30

De l'Alliance de la Fonction publique du Canada:

M. R. Perron, agent syndical.

De l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada:

M. J.E. Donegani, président;

M. Denis Cardinal, agent des relations de travail;

M. E. Spencer, agent de la planification et du développement.

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. G. Lalande, sous-commissaire.

Le mardi 8 décembre 1981—fascicule no 31

De la Commission de la Fonction publique:

M. E. Gallant, président;

M. J. Edwards, commissaire;

M. R. Lapointe, directeur général de la formation linguistique;

M. A.J. Neilson, directeur général de la dotation;

M. F. Tremblay, directeur général adjoint de la dotation (langues officielles);

M. J. Ranger, directeur général de la direction générale des programmes de la haute direction.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

Tuesday, December 15, 1981—Issue No. 32

From the Bank of Canada:

Mr. Gerald K. Bouey, Governor;

Mr. John Crow, Deputy Governor and member of the Bank's Advisory Committee on Bilingualism;

Mr. Serge Vachon, Adviser and member of the Bank's Advisory Committee on Bilingualism;

Mr. Roy Flett, Chief, Personnel Administration;

Mr. Martin Samuels, Adviser on Bilingualism, Personnel Administration.

From the Canadian International Development Agency:

Mr. Marcel Massé, President;

Mr. Charles Bassett, Director general, Personnel and Administration Branch;

Mr. André Plouffe, Director, Official Languages.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 23 to 33*) is tabled.

Respectfully submitted,

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. M.F. Yalden, commissaire.

Le mardi 15 décembre 1981—fascicule no 32

De la Banque du Canada:

M. Gérald K. Bouey, gouverneur;

M. John Crow, sous gouverneur et membre du Comité consultatif de la Banque du Canada;

M. Serge Vachon, conseiller et membre du Comité consultatif de la Banque du Canada;

M. Roy Flett, chef de la Direction du Personnel;

M. Martin Samuels, conseiller en bilinguisme, Direction du Personnel.

De l'Agence canadienne de Développement international:

M. Marcel Massé, président;

M. Charles Bassett, directeur général du Personnel et de l'Administration;

M. André Plouffe, directeur des Langues officielles.

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. M.F. Yalden, commissaire.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 23 à 33*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le Coprésident

Eymard G. Corbin

Joint Chairman

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, DECEMBER 15, 1981
(41)

[*Text*]

The Special Joint Committee on Official Languages met *in camera* at 8:42 o'clock p.m., this day, the Joint Chairman, Mr. Corbin presiding.

Membres of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Asselin, Guay, Murray and Stanbury.

Representing the House of Commons: Messrs. Corbin, Deniger, Herbert and Marceau.

Other Members present: Messrs. Dawson, Gauthier, Kelly and Malépart.

In attendance: *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Messrs. Majeau and Strong, researchers.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980, and Thursday, April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980, and Thursday, April 23, 1981, relating to the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1, and Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14*).

The Committee commenced consideration of its Draft Report.

It was *agreed*,—That the Draft Report, as amended, be concurred in.

Ordered,—That the Joint Chairmen present the Draft Report, as amended, as the Committee's Second Report to both Houses.

At 9:36 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 15 DECEMBRE 1981
(41)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui *à huis clos* à 20h 42 sous la présidence de M. Corbin (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Asselin, Guay, Murray et Stanbury.

Représentant la Chambre des communes: MM. Corbin, Deniger, Herbert et Marceau.

Autres députés présents: MM. Dawson, Gauthier, Kelly et Malépart.

Aussi présents: *Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur*: MM. Majeau et Strong, recherchistes.

Le Comité reprend l'étude de ses Ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 et de ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes du vendredi 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 portant sur les rapports 1978, 1979 et 1980 du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbal du mardi 14 octobre 1980, fascicule no 1 et du mardi 19 mai 1981, fascicule no 14*).

Le Comité entreprend l'étude de son projet de rapport.

Il est *convenu*,—Que le projet de rapport modifié soit adopté.

Il est ordonné,—Que les coprésidents présentent le projet de rapport modifié comme le deuxième rapport du Comité aux deux Chambres.

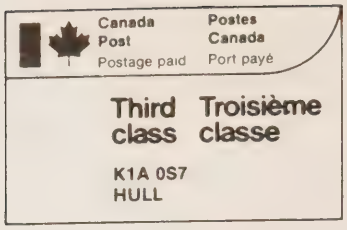
A 21h 36, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Les cogreffiers du Comité

Paul Belisle

Robert Vaive

Joint Clerks of the Committee



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Government Publications

SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 34

Tuesday, February 9, 1982

Joint Chairmen:

Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 34

Le mardi 9 février 1982

Coprésidents:

Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

Official Languages

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les

Langues officielles

RESPECTING:

Consideration of the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages: language of work and equitable participation

CONCERNANT:

L'étude des Rapports 1978, 1979 et 1980 du Commissaire aux langues officielles: langue de travail et participation équitable

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
MAR 4 1982
UNIVERSITY OF TORONTO

SENATE

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

28513—1

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF
THE SENATE AND OF THE HOUSE
OF COMMONS ON OFFICIAL LANGUAGES

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

Representing the Senate:

Asselin — Hastings
Guay

Representing the House of Commons:

Bosley — Deniger
Clarke (*Vancouver Quadra*) — Gauthier

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE
LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LES
LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Représentant le Sénat:

Senators — Sénateurs

Stanbury — Wood—(6)

Représentant la Chambre des communes:

Messrs. — Messieurs

Herbert — Marceau
Kilgour — Nystrom—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Audrey O'Brien

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Tuesday, February 9, 1982:
Mr. Gauthier replaced Mrs. Côté.

(ERRATUM)

Second Report

Issue No. 33

At page 33:3, line 1, "REPORT TO THE HOUSE" should read "REPORT TO PARLIAMENT".

At page 33:13, lines 25-27 "Le Coprésident, Eymard G. Corbin, Joint Chairman" should read "Les Coprésidents, Lowell Murray, Eymard G. Corbin, Joint Chairmen".

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le mardi 9 février 1982:
M. Gauthier remplace M^me^ Côté

(ERRATUM)

Deuxième Rapport

Fascicule no 33

A la page 33:3, ligne 1, «RAPPORT À LA CHAMBRE» devrait lire «RAPPORT AU PARLEMENT».

A la page 33:13, les lignes 25-27 «Le Coprésident, Eymard G. Corbin, Joint Chairman devraient lire «Les Coprésidents Lowell Murray, Eymard G. Corbin, Joint Chairmen».

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 9, 1982
(42)

[*Text*]

The Special Joint Committee on Official Languages met this day at 3:35 o'clock p.m., the Joint Chairman, Senator Murray presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Guay, Hastings, Murray, Stanbury and Wood.

Representing the House of Commons: Messrs. Bosley, Corbin, Gauthier, Herbert, Kilgour and Marceau.

Other Members present: Mrs. Côté and Mr. Gimaïel.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mrs. Brooke Jeffrey and Mr. Marc Leman. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Messrs. Claude Majeau and Charles Strong.

Witnesses: *From the Department of Agriculture*: Mr. Gaétan Lussier, Deputy Minister; Dr. J.E. McGowan, Assistant Deputy Minister, Food Production and Inspection Branch; Dr. E.J. Leroux, Assistant Deputy Minister, Research Branch; and Mr. R. Laplante, Acting Director, Official Languages Division. *From the Office of the Commissioner of Official Languages*: Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980, and Thursday, April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980, and Thursday, April 23, 1981, relating to the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1, and Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14*).

The Joint Chairman presented the Ninth Report of the Sub-Commitee on Agenda and Procedure which is as follows:

NINTH REPORT

Your Sub-Committee met on Thursday, January 28 to consider a schedule of future meetings and agreed to recommend the following:

1. That the Committee meet weekly on Tuesday from 3:30 to 5:30 p.m.;

2. That, subject to the availability of witnesses, the schedule of meetings on the themes of "language of work" and "equitable participation" be as folows:

   February 9—Department of Agriculture

   February 23—National Research Council

   March 2—Department of Communications

   March 9—Department of Justice

   March 16—Atomic Energy of Canada, Ltd.

   March 23—Commissioner of Official Languages

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 9 FÉVRIER 1982
(42)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à 15h 35 sous la présidence du sénateur Murray (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Guay, Hastings, Murray, Stanbury et Wood.

Représentant la Chambre des communes: MM. Bosley, Corbin, Gauthier, Herbert, Kilgour et Marceau.

Autres députés présents: M^me^ Côté et M. Gimaïel.

Aussi présents: *Du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement*: M^me^ Brooke Jeffrey et M. Marc Leman. *Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur*: MM. Claude Majeau et Charles Strong.

Témoins: *Du ministère de l'Agriculture*: M. Gaetan Lussier, sous-ministre; M. J.E. McGowan, sous-ministre adjoint, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments; M. E.J. Leroux, sous-ministre adjoint, Direction générale de la recherche; M. R. Laplante, Directeur intérimaire, Division des langues officielles. *Du bureau du Commissaire aux langues officielles*: M. M.F. Yalden, Commissaire.

Le Comité reprend l'étude de ses ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 et de ses ordres de renvoi de la Chambre des communes du vendredi 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 portant sur les rapports 1978, 1979 et 1980 du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux du mardi 14 octobre 1980, fascicule no 1 et du mardi 19 mai 1981, fascicule no 14*).

Le coprésident présente le Neuvième rapport du sous-comité du programme et de la procédure suivant:

NEUVIÈME RAPPORT

Votre sous-comité s'est réuni le jeudi 28 janvier pour étudier le calendrier des prochaines séances et a convenu de faire les recommandations suivantes:

1. Que le Comité se réunisse le mardi de chaque semaine de 15h 30 à 17h 30;

2. Que, sous réserve de la disponibilité des témoins, le calendrier des séances portant sur les thèmes de "Langue de travail" et "Participation équitable"soit comme suit:

   Le 9 février—Ministère de l'Agriculture

   Le 23 février—Le Conseil national de recherches

   Le 2 mars—ministère des Communications

   Le 9 mars—ministère de la Justice

   Le 16 mars—Énergie atomique du Canada, Ltée.

   Le 23 mars—Commissaire aux langues officielles.

On motion of Mr. Bosley, it was agreed,—That the Ninth Report of the Sub-Committee on Agenda and Procedure be concurred in.

Mr. Lussier made a statement and, with the witnesses, answered questions.

Mr. Yalden answered questions.

At 5:20 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Sur motion de M. Bosley, il est convenu,—Que le Neuvième rapport du Sous-comité du programme et de la procédure soit adopté.

M. Lussier fait une déclaration puis, avec les témoins, répond aux questions.

M. Yalden répond aux questions.

A 17h 20, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Audrey O'Brien

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, February 9, 1982

• 1534

The Joint Chairman (Senator Murray): Order please. We have been having a small dispute at the table as to who should preside over this meeting.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'accueillir les représentants du ministère de l'Agriculture. Le sous-ministre, M. Gaétan Lussier, commentera sa déclaration dont vous avez déjà reçu copie. Je l'invite à le faire immédiatement et à nous présenter ses collègues.

• 1535

M. Gaétan Lussier (sous-ministre de l'Agriculture): Messieurs les coprésidents, messieurs les membres du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): Je m'excuse, monsieur Lussier, mais le greffier me dit que je dois lire un document avant de vous donner la parole.

M. Lussier: Allez, je vous en prie.

Le coprésident (le sénateur Murray): Il s'agit du neuvième rapport du Sous-comité du programme et de la procédure.

Your subcommittee met on Thursday, January 28 to consider a schedule of future meetings and agreed to recommend the following:

That the committee meet weekly on Tuesday from 3:30 to 5:30 p.m.; that, subject to the availability of witnesses, the schedule of meetings on the themes of language of work and equitable participation be as follows—and there is a list of dates— February 9, 3.30 p.m., Department of Agriculture; February 16, 3.30 p.m., Atomic Energy of Canada Limited; February 23, 3.30 p.m., National Research Council; March 2, 3.30 p.m., Department of Communications; March 9, 3.30 p.m., Department of Justice and March 16, 3.30 p.m., Commissioner of Official Languages, to which you have an addendum amending the Ninth Report as follows: That on March 16, Atomic Energy of Canada will appear, and on March 23, the Commissioner of Official Languages.

That amendment had to be made in light of the inability of the representatives from Atomic Energy of Canada to appear on the date on which we had originally invited them. Therefore, a motion to adopt the Ninth Report of the Subcommittee on Agenda and Procedure will be in order.

It is the recommendation of the Joint Chairmen, in view of the inability of Atomic Energy of Canada to come on the date that we had foreseen, that next week's meeting be cancelled.

Mr. Bosley.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 9 février 1982

Le coprésident (sénateur Murray): A l'ordre, s'il vous plaît. Nous venons de nous disputer ici pour savoir qui présiderait cette réunion.

It gives us great pleasure today to welcome the representatives of the Department of Agriculture. The deputy minister, Mr. Gaetan Lussier, will comment his statement. of which you have already received copies. I will ask him to proceed immediately, and to introduce his colleagues.

Mr. Gaétan Lussier (Deputy Minister for Agriculture): Gentlemen, members of the special joint committee of the senate and the House of Commons . . .

The Joint Chairman (Senator Murray): Excuse me, Mr. Lussier, but the clerk tells me I have to read a document before giving you the floor.

Mr. Lussier: Yes, of course.

The Joint Chairman (Senator Murray): The document in question is the tenth report of the subcommittee on agenda and procedure.

Votre comité se réunit le jeudi 28 janvier 1982 pour établir l'horaire de ses prochaines rencontres et convient de recommander ce qui suit:

Que le comité siège chaque semaine le mardi de 15h30 à 17h30; que, sous réserve de la disponibilité des témoins, le calendrier des prochaines séances sur les thèmes Langue de travail et participation équitable soit établi comme suit— ensuite une liste de dates—le 9 février, 15h30, ministère de l'Agriculture; le 16 février, 15h30, Energie atomique du Canada Limitée; le 23 février, 15h30, le Conseil national des recherches; le 2 mars, 15h30, le ministère des Communications; le 9 mars, 15h30, le ministère de la Justice; le 16 mars, 15h30, le commissaire aux langues officielles. Ensuite il y a un amendement au neuvième rapport, qui se lit comme suit: Que l'Energie atomique du Canada Limitée comparaisse le 7 mars et le commissaire aux langues officielles le 23 mars.

Cet amendement est nécessaire parce que les représentants de l'Energie atomique du Canada Limitée ne peuvent comparaître à la date prévue originellement. Je voudrais donc recevoir une motion pour adopter le neuvième rapport du sous-comité du programme et de la procédure.

Étant donné que les représentants de l'Energie atomique du Canada Limitée ne peuvent se présenter à la date prévue, vos coprésidents recommandent que la réunion de la semaine prochaine soit annulée.

Monsieur Bosley.

[*Text*]

Mr. Bosley: With regret, Mr. Chairman, I so move.

The Joint Chairman (Senator Murray): With regret, Mr. Bosley moves adoption. Senator Stanbury has seconded the motion.

Motion agreed to.

Le coprésident (le sénateur Murray): Avec mes excuses, monsieur Lussier.

M. Lussier: Monsieur le coprésident, je voudrais tout d'abord vous remercier, vous et vos collègues, de nous donner l'occasion de vous présenter aujourd'hui un aperçu très rapide de l'application de la politique sur les langues officielles à Agriculture Canada.

Je voudrais, avant d'entrer dans le vif du sujet, avec votre permission, vous présenter les personnes qui m'accompagnent. Ce sont M^me^ S. Robineau, agent à la Division des langues officielles, M. R. Laplante, directeur intérimaire de la Division des langues officielles, M. S.J. Whitney, directeur général de l'administration du personnel, M. E.J. Leroux, sous-ministre adjoint, Direction générale de la recherche, ainsi que M. J.E. McGowan, sous-ministre adjoint, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments.

Je pense qu'il est inutile d'entrer dans les détails. Le Comité connaît sans aucun doute les responsabilités et obligations données par mandat à ce Ministère. Cependant, j'aimerais tout de même vous rappeler très brièvement les objectifs très synthétisés, bien sûr, du ministère de l'Agriculture du Canada. Par la suite, je me concentrerai sur les objectifs mêmes de ce Comité, c'est-à-dire nos réalisations et nos problèmes en ce qui concerne la langue de travail et la participation équitable.

Agriculture Canada a pour but de répondre aux besoins des Canadiens en mettant tout en oeuvre sur le plan des politiques et programmes, en collaboration avec l'industrie, pour fournir des aliments aux Canadiens et pour augmenter nos capacités d'exportation. Le Ministère a aussi pour buts de procurer aux agriculteurs des revenus adéquats et équitables afin de continuer à les inciter à augmenter leur production agricole et à protéger le fruit de leurs investissements, et de travailler en étroite collaboration avec tous les participants de la chaîne agro-alimentaire.

• 1540

Agriculture Canada est un ministère relativement décentralisé. Au-delà de 65 ou presque 67 p. 100 de sa population totale se retrouve localisée du Pacifique à l'Atlantique. Et cela représente donc deux tiers des forces vives d'Agriculture Canada qui sont au-delà de 9,500 employés, excluant les organisations satellites qui ne relèvent pas à proprement parler des rapports à l'étude.

Notre personnel est composé majoritairement de scientifiques, de vétérinaires, d'agronomes, d'inspecteurs et d'économistes. Je dois aussi vous signaler que, en vue de nous adapter constamment aux changements dynamiques de l'évolution du système agro-alimentaire, au cours des deux dernières années, quelques réorganisations ont été entreprises, soit pour mieux être présents sur le plan régional, en termes de développement

[*Translation*]

M. Bosley: Monsieur le président, je propose cette motion avec regret.

Le coprésident (sénateur Murray): M. Bosley propose avec regret qu'on adopte le rapport. Le sénateur Stanbury appuie la motion.

Motion adoptée.

The Joint Chairman (Senator Murray): Sorry, Mr. Lussier.

Mr. Lussier: Mr. Chairman, I would first like to thank you and your colleagues for giving us this opportunity today to present a very brief overview of the application of the official languages policy to Agriculture Canada.

Before getting right into the subject, with your permission, I would like to introduce the people with me. They are Mrs. S. Robineau, officer in the official languages division; Mr. R. Laplante, acting director, official languages division; Mr. S. J. Whitney, director general, personnel and administration branch; Mr. E. J. Leroux, assistant deputy minister, research branch, and Mr. J.E. McGowan, assistant deputy minister, food production and inspection branch.

I do not see any point in getting into detail. No doubt the committee is aware of the responsibilities and obligations mandated to the department. We would, however, like to give you a brief, very synthesized description of the Department of Agriculture's goals. Then I will concentrate on the specific goals of this committee, on our achievements and problems in the areas of language of work and equitable participation.

Agriculture Canada's goal is to respond to the needs of Canadians by doing everything possible in the area of policy and programs, in co-operation with the industry, to provide food for Canadians and to increase our export opportunities. The department also works towards guaranteeing farmers an adequate, fair return, thus encouraging them to increase their agricultural production, to protect the fruits of their investments and to work in close co-operation with all the participants in the agrofood chain.

Agriculture Canada is a relatively decentralized department. More than 65 per cent, almost 67 per cent of all our employees are located outside of the National Capital Region. That represents two-thirds of Agriculture Canada's entire staff, which includes a total of more than 9,500 employees, excluding the satellite agencies which are not covered in this study.

Our staff is composed primarily of scientists, veterinarians, agronomists, inspectors and economists. In addition, I should point out that in the course of the past two years, in order to constantly adapt to dynamic changes in the evolution of the agrofood system, we have undertaken a certain amount of reorganization in order to have an increased regional profile at

[*Texte*]

régional ou encore de regrouper nos forces pour vraiment avoir une stratégie orientée vers le développement des marchés.

Si je mentionne cette réorganisation, c'est simplement pour indiquer que, bien sûr, cela peut avoir, à un moment donné, un effet de ralentissement sur les objectifs poursuivis dans l'élaboration de notre politique des langues officielles et de travail à Agriculture Canada.

Mais, même si nous croyons qu'il y a eu, tout particulièrement, pour la période de temps pendant laquelle j'ai eu à m'associer aux objectifs gouvernementaux, soit depuis le milieu de 1977, que nous n'avons pas nécessairement, et je le dis bien humblement, réalisé ou atteint complètement les objectifs établis par le gouvernement.

Je suis cependant fier des progrès accomplis jusqu'à présent. Je pense sincèrement qu'en continuant dans la même veine, nous pourrons atteindre le niveau de bilinguisme désiré d'ici peu. Je pense qu'il est bon de mentionner que, au moment de l'implantation de la politique des langues officielles, le Ministère était composé principalement, pour ne pas dire strictement, d'anglophones. Et, contrairement à bien d'autres groupes de fonctionnaires, la mobilité relative des scientifiques, des agronomes du Ministère est limitée au secteur agricole. Et cela exerce inévitablement une influence sur toute l'évolution des objectifs de mise en place d'une politique du bilinguisme et de langue de travail appliquée à Agriculture Canada. C'est donc dire qu'il n'était donc pas facile de changer rapidement la situation en matière de langues officielles.

Je me suis permis de comparer le Ministère à un superpétrolier qui, paraît-il, pour changer de cap, doit parfois ralentir sa course sur une centaine de milles avant de procéder à un changement de direction. Cela a été un peu la même chose pour nous. Je pense que, de façon graduelle, nous avons réussi à faire accepter les objectifs sur la langue de travail et la participation équitable par l'ensemble des gestionnaires du Ministère. Et je pense que nous sommes sur la bonne voie pour entreprendre ce que j'appelais tout à l'heure le changement de cap.

Nous avons, et je le répète, dès le début encourager une mise en oeuvre graduelle de la politique des langues officielles. Dans les circonstances d'Agriculture Canada, suivant la perception que j'avais, c'était probablement le moyen d'amener les employés à appuyer plus fermement le programme en même temps qu'il n'y ait pas cette seçousse de se sentir lésés par une activité qui, à ce moment-là, aurait été plutôt imposée qu'une action participative. Je suis convainçu qu'à longue échéance nous obtiendrons des résultats beaucoup plus durables et beaucoup plus réels.

Dans son rapport de 1980, le Commissaire aux langues officielles indiquait que 25 p. 100 des titulaires de postes bilingues à Agriculture Canada n'étaient pas obligés de respecter les exigences linguistiques de leur poste. Alors, peut-être, serez-vous surpris d'apprendre que ce pourcentage a été ramené à 17.9 au cours des derniers 18 mois et que le nombre d'employés pouvant effectivement travailler dans les deux langues officielles a été porté à 1,485, soit au-delà de 500 de

[*Traduction*]

the development leVel, and to regroup in view of a real market development strategy.

If I mention this reorganization, it is merely to indicate that it can, at some point, have delayed the achievement of our goals in the area of official languages policy implementation within Agriculture Canada.

But even if we feel there has been progress, particularly since mid 1977 when I became involved with these government goals, I admit in all humility that we have not necessarily achieVed in full the goals set by the government.

Nonetheless, I am proud of the progress made to date. I sincerely feel that if we continue in the same vein, we will soon be able to attain the desired level of bilingualism. I think I should mention that when the official languages policy was implemented, the department was composed mainly, if not totally, of English speakers. Unlike other public service groups, the mobility of scientists and agronomists within the department is limited to the agricultural sector. Obviously, that fact does have an influence on our ability to establish and implement policy on bilingualism and language of work within Agriculture Canada. In other words, it has been very difficult for us to make rapid changes in the official languages situation.

I decided to compare the department to a super tanker which, apparently, in order to change direction, requires 100 miles to slow down and turn around. Our experience has been similar. I think that in our gradual way we have succeeded in making the department's managers accept the goals of language of work and equitable participation. And I think we are well on the road towards a change in direction.

As I said, from the outset we encouraged a gradual implementation of the official languages policy. In the context of Agriculture Canada, in my opinion, this seemed to be the best way to encourage our employees to give concrete support to the program without the shock of feeling injured by an activity which, at that time, would have been an imposition rather than an opportunity to participate. I am convinced that in the long run we will obtain much more lasting and concrete results.

In his 1980 report, the Commissioner of Official Languages stated that 25 per cent of the incumbents of bilingual positions at Agriculture Canada did not haVe to meet the linguistic requirements of their positions. You may be surprised to learn that this percentage has dropped to 17.9 per cent over the past 18 months, and that the number of employees able to work effectively in both official languages has reached 1,485, over 500 more than in 1978. This raises the percentage of

[*Text*]

plus qu'en 1978. Ceci porte donc le taux d'employés occupant des postes bilingues et qui répondent aux exigences linguistiques de leur poste à 72.4 p. 100, soit une augmentation de presque 23 p. 100 par rapport à 1978.

• 1545

Comme je le mentionnais plus tôt, monsieur le président, la langue de travail au Ministère tient à un certain nombre de facteurs: certains ne sont pas de notre ressort. Il y a d'abord 'a clientèle à laquelle le ministère de l'Agriculture s'adresse d'une façon traditionnelle. C'est le cas de l'industrie céréalière, de l'industrie du boeuf qui, par la nature des choses, sont concentrées davantage dans les provinces de l'Ouest. Il y a aussi la langue de la science agricole en Amérique du Nord qui est principalement l'anglais; très souvent, cela prédispose nos chercheurs à travailler et à publier dans cette langue.

Qu'avons-nous fait au cours des dernières années pour essayer véritablement d'améliorer la situation quant à la langue de travail et à la participation équitable?

Dans la catégorie de la gestion, la participation francophone s'est accrue. Il y a maintenant 12 francophones et 47 anglophones comparativement à une participation francophone nulle en 1977-1978. À cet égard, je suis heureux de vous dire que trois des six sous-ministres adjoints d'Agriculture Canada sont d'expression française.

Pour ce qui est du taux de participation des employés francophones dans la catégorie scientifique et professionnelle, il n'est pas encore à la hauteur de nos aspirations. Mais, malgré cela, il est passé de 13.5 p. 100 qu'il était en 1978 à 17.2 p. 100 en 1981. C'est une augmentation que l'on considère appréciable, étant donné les difficultés particulières de recrutement du personnel scientifique qui est un problème très sérieux pour nous à Agriculture Canada. D'ailleurs, le plan révisé de 1980-1981 renfermait des activités particulières afin d'encourager un plus grand nombre de francophones de l'extérieur à participer aux concours organisés par le Ministère.

Nous offrons depuis 1978 un éventail de cours aux employés occupant ou non des postes bilingues dans nos bureaux régionaux, un programme de formation linguistique. Ce programme, dans les dernières années, a été offert à Winnipeg, Lethbridge, Fredericton, Charlottetown, Moncton, Trois-Rivières et Kentville, et il a donné à près de 150 employés l'occasion de suivre des cours de langue.

Nous avons aussi introduit le principe des ateliers de travail dans le domaine de l'apprentissage de la langue seconde. C'est ainsi qu'au cours des trois dernières années, des groupes de spécialistes, que ce soit dans le secteur des pesticides ou dans ceux de la mise en marché et de la médecine vétérinaire, ont pu participer. On a eu une moyenne d'à peu près 70 étudiants par année.

Quant au nombre d'étudiants qui ont assisté aux cours de développement en français, il a presque triplé cette année. En 1979-1980, on avait à peu près 12 employés et, cette année, on en a au-delà de 129. Ces chiffres qui vous sont présentés

[*Translation*]

employees in bilingual positions who meet the linguistic requirements of their positions to 72.4 per cent, an increase of almost 23 per cent over 1978.

As I mentioned earlier, Mr. Chairman, the language of work in the department is influenced by certain factors, some of which are beyond our control. First, there is the department of Agriculture's traditional client sectors. This is the case in the grain and beef industries which, by their very nature, tend to be concentrated in the western provinces. Also, the language of the agricultural sciences in North America is primarily English; very often, this predisposes our researchers to work and publish in that language.

What have we done over the past few years to really try and improve our performance in language of work and equitable participation?

Participation has grown in management category. There are now 12 French speakers and 47 English speakers, compared with no French speakers in 1977-78. In this regard, I am pleased to tell you that three of my six assistant deputy ministers are French speaking.

Francophone participation in the scientific and professional categories is not yet at the level we had hoped for. Nonetheless, it has increased from 13.5 per cent in 1978 to 17.2 per cent in 1981. We consider this an appreciable increase, given the special problems involved in recruiting scientific personnel, a very serious problem for us in Agriculture Canada. The 1980-81 revised plans include specific activities directed at encouraging more French speakers from outside to participate in competitions run by the department.

Since 1978 we have offered language training courses to employees in our regional offices, whether they occupy bilingual positions or not. In the past few years, this program has been offered in Winnipeg, Lethbridge, Fredericton, Charlottetown, Moncton, Trois Rivières and Kentville; it has allowed almost 150 employees to receiVe language training.

We also introduced the principle of job related workshops in second language training. During the last three years, groups of specialists working in the fields of pesticides, marketing and veterinary medicine have participated. We have had an average of about 70 students per year.

The number of students taking the developmental courses in French has nearly tripled this year. In 1979-80, about 12 employees participated; this year, there are more than 129. I think these figures prove the increasing interest shown by Agriculture Canada employees in second language training.

[*Texte*]

démontrent, je pense, l'intérêt grandissant des employés d'Agriculture Canada pour la langue seconde.

Afin d'encourager une meilleure compréhension entre les deux groupes linguistiques, anglophone et francophone, nous avons mis en place une programme biculturel qui donne aux employés l'occasion d'être mutés dans un bureau du Ministère où la langue seconde a prépondérance.

Ce n'est pas beaucoup, mais jusqu'à maintenant, au moins 14 employés ont eu l'occasion de participer à ce programme.

Nous avons aussi établi dernièrement, et je pense que c'est un geste positif par les résultats qu'il nous apporte, des postes de réviseur de textes dans diverses directions générales du Ministère. Cela a eu pour effet positif de stimuler ceux qui possédaient une connaissance de la langue seconde et qui, parfois, hésitaient à le démontrer, à se montrer un peu plus sûrs et à consulter le réviseur de textes d'une façon beaucoup plus soutenue, en utilisant les connaissances qu'ils avaient eu l'occasion d'acquérir à des cours spéciaux ou des cours particuliers qu'ils avaient suivis dans le passé.

Je dois aussi vous mentionner les activités particulières qui ont été entreprises par diverses directions générales d'Agriculture Canada, que ce soit au niveau du Dr Le Roux dans le domaine scientifique, dans certaines expériences vécues au niveau de la langue de travail dans certaines unités où on varie, d'un jour à l'autre, l'utilisation du français ou de l'anglais, ou même aussi dans les efforts qui ont été faits dans le recrutement de scientifiques par le Dr Le Roux, le recrutement d'économistes pouvant être utilisés dans le secteur agricole. Ces expériences, dans certains milieux, ont été critiquées. Par exemple, dans le cas des scientifiques, nous nous rendions bien compte que nous ne pouvions, d'une façon naturelle, assurer une relève équitable, adéquate de nos chercheurs qui exercent une fonction essentielle à Agriculture Canada.

• 1550

C'est 20 p. 100 du budget d'Agriculture Canada. C'est un rôle fondamental dans toute l'évolution de l'agriculture qu'il nous fallait à ce moment-là développer. Nous avons eu l'aide de la Commission de la fonction publique; c'est-à-dire que nous avons adopté une approche différente nous permettant de recruter des biologistes, soit au niveau du baccalauréat ou à celui de la maîtrise, de les placer comme employés d'Agriculture Canada, et de les laisser aller étudier à plein temps avec un contrat les obligeant à revenir travailler avec nous, ceci dans l'idée bien arrêtée de stimuler une nouvelle participation de chercheurs, là où véritablement nous avons encore de grands efforts à faire.

While our efforts may not have brought us as far as most of us would like to be by now, there are those who feel we have already gone too far.

Let me quote you from an opinion column in the December issue of *Grainews*, the magazine of United Grain Growers.

[*Traduction*]

In order to encourage a better understanding between the two language groups, between English speakers and French speakers, we have established a biculturalism program allowing employees to transfer to departmental offices where the second language predominates.

It is not much, but up to now, 14 employees have taken part in this program.

Also, we recently established text revision positions in various departmental branches; I think this is a positive measure, given the results so far. The positive result has been to stimulate those with a knowledge of the second language and who were somewhat hesitant to use it; they now seem a little more sure of themselves, and consult the text reviser on a much more consistent basis, using the knowledge they acquired in special or individualized courses taken in the past.

I should also mention the special activities undertaken in various Agriculture Canada branches, such as Dr. Le Roux's scientific branch. In some units, experiments have been tried involving the use of English and French on alternating days. Dr. LeRoux has also attempted to recruit scientists and economists for work in the agricultural sector. In some areas, these experiments have been criticized. For instance, in the case of scientists, we realize that we could not count on the normal process to provide fair and adequate replacements for researchers carrying out essential duties in Agriculture Canada.

Twenty per cent of Agriculture Canada's budget is involved. We had to develop a basic role in the entire evolution of agriculture. We received help from the Public Service Commission; we adopted a different approach allowing us to recruit biologists at the bachelor or master's level, make them employees of Agriculture Canada, and allow them to undertake full-time studies with a contract obliging them to come back and work for us. This was specifically intended to stimulate new participation on the part of researchers, in areas where a great deal had to be done.

Bien que nos efforts ne nous aient pas conduits aussi loin que nous l'aimerions, il y en a quelques-uns qui considèrent que nous sommes déjà allés trop loin.

Qu'on me permette de citer une opinion exprimée dans le numéro de décembre de *Grainews*, la publication de la *United Grain Growers*.

[*Text*]

The column is entitled: "Agriculture Canada: Does a Francophone Department Give a Damn About Western Canadian Farmers?"

It talks about the "insidious cultural revolution" which is "invading" Agriculture Canada.

The columnist worries that, what he calls "Francophone basket cases" are taking over the department.

I only mention it because I do think, in fact, that you should be aware of the resistance we can encounter in implementing the official languages program.

Nonetheless, we are committed to meeting the government priorities announced by Mr. Johnston in November. We will increase the linguistic capability of the department through the following programs:

Increase liaison with students in agricultural colleges and grants to certain colleges when we need to promote a particular field of study;

Language training programs for employees;

Bicultural exchanges;

Staffing more of the senior positions with people who are already linguistically qualified; and

Reminding employees of their rights and obligations, vis-à-vis official languages.

And finally, by constantly continuing to generate in the managers a conviction that bilingualism is an essential part of providing a national service to the Canadian agri-food industry.

Comme le dit le commissaire aux langues officielles, M. Yalden, dans son dernier rapport annuel:

> Il ne fait pas de doute que le Canada a la capacité de créer un espace linguistique harmonieux pour tous ses groupes, quelle que soit leur langue. Mais cette réalisation ne se fera pas par miracle.

Je termine là, monsieur le président, et je demeure tout à fait disponible pour répondre à vos questions.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Lussier.

Please feel free when questions are put to you to refer, as you judge necessary, any of those questions to your colleagues at the table.

Le premier intervenant sera M. Marceau.

M. Marceau: Merci, monsieur le président.

Merci, monsieur Lussier, de votre exposé fort enthousiaste. Je pense que les membres du Comité n'ont aucun doute en ce qui concerne votre engagement personnel. Les commentaires que nous voulons faire, je pense, sont des commentaires constructifs et il ne faut pas les interpréter comme une intention

[*Translation*]

L'article porte le titre: 'Agriculture Canada: un ministère francophone peut-il s'occuper des agriculteurs de l'Ouest canadien?

«L'article parle d'une 'révolution cultureIle insidieuse' qui 'envahit' Agriculture Canada.

L'auteur s'inquiète de ce qu'il appelle «un veut de folie francophone' qui a saisi le ministère.

Si je cite ceci, c'est qu'il me semble nécessaire de vous faire voir à quel point il est difficile d'appliquer le programme sur les langues officielles.

Cela ne nous empêche pas de chercher à mettre en application les priorités établies par M. Johnston en novembre dernier. Nous allons augmenter les capacités linguistiques du ministère de la façon suivante:

Par l'établissement de liens avec les étudiants de collèges agricoles et par l'octroi de subventions à certains collèges lorsque nous désirons favoriser un domaine d'étude particulier;

par des programmes de formation linguistique pour les employés;

par des échanges biculturels;

par le recours à des personnes qui possèdent déjà les connaissances linguistiques exigées pour combler les postes de hauts fonctionnaires;

et en rappelant aux employés qu'ils ont des droits et des devoirs envers les langues officielles.

Finalement, en insufflant aux hauts fonctionnaires la conviction que le bilinguisme est essentiel si l'on veut fournir un service national à l'industrie agro-alimentaire.

As Mr. Yalden, the Commissioner of Official Languages, said in his last annual report:

> There is no question that Canada has the potential for developing a genuine accommodation among its various language groups. But it is not going to happen all by itself.

That is all, Mr. Chairman; I am prepared to answer alI your questions.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Lussier.

Lorsqu'on vous pose des questions, n'hésitez pas à les transmettre à vos collègues lorsque cela vous semble nécessaire.

Mr. Marceau will be the first speaker.

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Chairman.

Thank you, Mr. Lussier, for your very enthusiastic account. I do not think the members of the committee have any doubts about your personal commitment. I think that the comments we will make are constructive, and they should not be interpreted as an attempt to question your good intentions. As

[*Texte*]

d'essayer de mettre en doute votre bonne volonté. Comme membres du Comité, notre objectif est d'essayer d'améliorer une situation qui me semble nécessiter beaucoup d'améliorations. Si vous avez signalé des aspects positifs, il nous semble, à nous, que le ministère de l'Agriculture, et je parle du ministère, demeure l'un des plus réfractaires à l'égalité linguistique. J'ai eu moi-même l'occasion de communiquer avec le ministère à maintes reprises et j'ai pu constater qu'il y avait là, semble-t-il, des obstacles.

J'aimerais que vous me disiez d'abord s'il y a déjè eu une enquête de faite sur l'usage de la langue de travail dans votre ministère. Avez-vous déjà fait des études sur l'utilisation du français, langue de travail, dans votre ministère?

M. Lussier: Monsieur Marceau, je voudrais tout d'abord essayer de commenter le plus objectivement possible la première partie de votre intervention. Il est évident, et je pense l'avoir mentionné brièvement, que, par tradition, le Ministère de l'Agriculture du Canada est un ministère à prédominance anglophone. Il n'y a aucun doute que, par tradition, le ministère de l'Agriculture du Canada est un ministère à prédominance anglophone. Je crois qu'il y a un historique à cette situation-là, qu'il y a aussi une réalité qui, je pense, a malgré tout . . . Et je vous l'ai dit tout à l'heure, je ne crois pas que nous ayons véritablement atteint tous les objectifs édictés par le gouvernement fédéral, mais je crois que nous avons fait véritablement beaucoup de progrès. Et peut-être me permettrez-vous de donner quelques statistiques. Lorsque je regarde la distribution des employés par leur première langue officielle, pour une période pendant laquelle j'ai eu l'occasion de participer un petit peu avec la collaboration de mes collègues, je réalise malgré tout, et ce n'est pas la fin du monde, que la langue de travail ou si vous voulez la participation francophone à Agriculture Canada était d'à peu près 17 p. 100 il y a quatre ans. Présentement, nous sommes à 21.5 p. 100.

• 1555

M. Marceau: Excusez-moi si je vous interromps, mais c'est justement sur ce point-là que je veux insister. Il reste quand même qu'au niveau de la haute direction, il n'y a que de 18 p. 100 de francophones. Je comprends qu'on veuille participer, mais ce qui nous intéresse c'est une participation équitable de la direction. Vous avez dit qu'il y avait trois sous-ministres sur six . . .

M. Lussier: Sous-ministres adjoints.

M. Marceau: C'est certainement une amélioration importante et une indication positive. Mais, il reste quand même que pour tout le ministère la progression m'apparaît être l'une des plus lentes. Et c'est ce que j'essaie de comprendre. Est-ce à cause d'une mentalité? Est-ce à cause des structures? Est-ce à cause des lois qui ne sont pas assez coercitives? En fait, c'est un peu cela que je veux que vous commentiez.

M. Lussier: D'accord. Je sais que vous avez une autre question qui est pendante sur l'utilisation de la langue de travail, mais je ne voudrais pas perdre le fil de votre première intervention, monsieur Marceau. Je pense qu'il y a une situation historique . . . c'est-à-dire qu'au moment où véritablement

[*Traduction*]

members of the committee, our goal is to try and improve a situation which seems to require a great deal of improvement. While you pointed out the more positive aspects, we feel that the Department of Agriculture is one of those most resistant to linguistic equality. I personally have had to communicate with the department on many occasions; I found that there did seem to be obstacles.

First, I would like you to tell me whether there has ever been an enquiry on the language of work used in your department. Have you ever done any studies on the use of French as a language of work in your department?

Mr. Lussier: Mr. Marceau, first I would like to try and comment as objectively as possible on the first part of your intervention. It is obvious, and I think I mentioned this briefly, that Canada's Department of Agriculture is traditionally a predominantly English language department. There is no doubt that Canada's Department of Agriculture is traditionally a predominantly English speaking department. I think there are historical reasons for that situation, that there are also facts which, in spite of everything—I did say earlier that I do not think we have really achieved all the goals specified by the federal government, although I do believe we have made considerable progress. Perhaps I can give you a few statistics. When I look at the distribution of employees by first official language, for a period during which I had the opportunity to participate a little in my colleague's collaboration, I realise that in spite of everything, and this is hardly earth shattering, the language of work, or, if you prefer, the francophone participation, in Agriculture Canada, was at about 17 per cent four years ago. It is now at 21.5 per cent.

Mr. Marceau: Excuse me if I interrupt you, but that is just what I wanted to point out. The fact remains that at the senior management level, only 18 per cent are French speakers. Obviously, we want to participate, but what we are interested in is fair participation at managment level. You said that three out of six deputy ministers—

Mr. Lussier: Assistant deputy ministers.

Mr. Marceau: That is definitely a great improvement and a positive sign. But the fact remains that for the entire department, progress seems particularly slow. And that is what I am trying to understand. Is it because of the mentality? Is it because of the structures? Is it because the laws are not sufficiently coercive? Basically, that is more or less what I would like you to comment on.

Mr. Lussier: Fine. I know you asked another question on the use of language of work, but I do not want to lose the drift of your first intervention. I think there are historical reasons—when the federal government plans really got underway—as I said earlier, Agriculture Canada includes professionals in the

[*Text*]

s'est engagé le processus suivant les plans du gouvernement fédéral, je le mentionnais tout à l'heure, nous avons au service d'Agriculture Canada une clientèle de professionnels que ce soit dans le domaine scientifique, des agronomes, des vétérinaire, ou des économistes, mais davantage du côté scientifique, agronomique et vétérinaire, qui a très peu de mobilité. C'est-à-dire qui, par tradition, fait une carrière à Agriculture Canada et ne va pas d'un ministère à l'autre, n'a pas la mobilité qu'on peut retrouver dans certains autres ministères soit sectoriels ou centraux du gouvernement fédéral.

Donc, au moment où tout cela s'est établi, et je me rappelle 1977-1978, ceux qui avaient des"droits acquis protégés", c'était phénoménal, il y avait tout près de 40 p. 100 des employés d'Agriculture Canada qui avaient ces"droits protégés", donc déjà, à cause de la clause grand-père ou autres, ne pouvaient pas faire grand-chose. Heureusement, ce pourcentage-là, depuis quatre ans, a diminué considérablement. C'est à peu près à 17 p. 100. Par contre, la progession dans des postes qui sont désignés bilingues n'est pas encore à la hauteur des objectifs du gouvernement fédéral. Au moment où je suis arrivé 49 p. 100 des personnes qui occupaient des postes bilingues pouvaient s'exprimer dans les deux langues. Au moment où on se parle aujourd'hui, il y en a 72 p. 100. Bon, cela représente quelque 20 p. 100 de changement. Pourrons-nous véritablement rencontrer l'exigence mentionnée par M. Johnston, que nous aurons 90 p. 100 de ces postes bilingues véritablement en place au mois d'avril 198 . . . je ne le crois pas. A cause, justement, de cet historique très réel qui n'est pas à mon avis, à part quelques exceptions que l'on retrouve dans des commentaires qui sont transmis aux journalistes et que je mentionnais tout à l'heure venant d'employés d'Agriculture Canada qui n'ont pas encore compris le véritable sens du bilinguisme et du service à donner à la population o ù qu'elle soit dans la langue de son choix, mais d'une façon générale, je dois dire que si nous avons pu faire les quelques progrès tangibles qui sont là, c'est grâce à la collaboration des cadres d'Agriculture Canada.

Bien sûr, on voudrait procéder plus rapidement, mais nous avons aussi à respecter d'autres principes d'engagements auxquels je crois personnellement, soit la compétence, les principes de mérite, et qui doivent s'intégrer à l'intérieur d'un choix. Une personne qui viendra supporter ou travailler dans les cadres du ministère de l'Agriculture.

• 1600

Malgré cela et malgré les problèmes de mobilité des francophones pour venir travailler à Ottawa, je me suis donné pour tâche de recruter des gens dans les régions francophones, qui répondaient à nos exigences fondamentales et, pour diverses raisons, ils ont réussi une fois sur quatre, que ce soit pour le plaisir de déménagement, que ce soit pour une différence salariale. Donc il y a des phénomènes qui sont des entraves. Maintenant, est-ce que nous connaissons véritablement l'utilisation de la langue de travail? Je dois vous dire honnêtement qu'il n'y a pas eu d'étude exhaustive pour répondre à la deuxième partie de votre question nous permettant à ce

[*Translation*]

scientific field, agronomists, veterinarians and economists, many of whom have very little mobility. In other words, traditionally, these people make their career with Agriculture Canada and do not move from one department to another; they do not have the mobility which can be found in certain other sectorial or central departments of the federal government.

When all of that was set up, and I remember in 1977-78, a phenomenal number of people in our department had protected acquired rights, close to 40 per cent of Agriculture Canada employees had protected rights through the grandfather clause or other provisions, and we could not do much. Fortunately, in the past four years, that percentage has dropped considerably. It is now close to 17 per cent. However, progress in the area of positions designated bilingual has not reached federal government goals. When I arrived in the department, 49 per cent of those occupying bilingual positions could use both languages. Today, 72 per cent can. That represents an improvement of about 20 per cent. Whether we can really meet the requirement expressed by Mr. Johnston, to have 90 per cent of these bilingual positions filled by bilinguals by April 198—I do not think so. Precisely because of this very real history which is not, in my opinion—Apart from a few exceptions we find in comments to journalists, which I mentioned earlier as coming from Agriculture Canada employees who have not yet understood the real meaning of bilingualism and of the service that must be provided to the population wherever it is in the language of its choice, I must say that generally speaking, what tangible progress we have made was made thanks to the cooperation of Agriculture Canada's senior management.

Of course, we would like to advance more quickly, but we also have to respect other principles and commitments in which I personally believe, such as competence and the merit system, which must be integrated within a choice. someone who will come to support or work within the Department of Agriculture's senior management.

In spite of that and in spite of the mobility problems encountered by French speakers wanting to come and work in Ottawa, I set myself the task of recruiting people in French language regions who met our basic requirements; for various reasons, my attempts were successful 25 per cent of the time, either because people enjoyed moving or because they appreciated the higher salary. There are obstacles. Now, do we know the actual use of language of work? I must be honest and tell you that in answer to the second part of your question, no exhaustive study has been made which could allow us to adequately judge the phenomenon. And this is an oversight which must be corrected.

[*Texte*]

moment-ci de juger adéquatement de ce que vous mentionnez. Et c'est une lacune qu'il faudra corriger.

M. Marceau: Cela peut se faire?

M. Lussier: Cela peut se faire.

M. Marceau: Quant à mon autre question, vous dites que c'est de l'histoire, mais il reste quand même que l'histoire a évolué et que vous êtes conscient que des mesures doivent être prises pour améliorer la situation et qu'il doit y avoir, outre la bonne volonté de certaines personnes, un engagement collectif.

Est-ce qu'il y a vraiment une évolution positive vers l'acceptation d'une égalité linguistique? Et quels sont les moyens d'ordre pratique que vous voulez prendre? Troisièmement, est-ce qu'il y a des objections légales, structurelles ou autres qui vous empêchent d'atteindre les objectifs que vous développez et auxquels on souscrit évidemment à 100 p.100?

M. Lussier: Monsieur Marceau, très rapidement, à la première question: est-ce qu'il y a des progrès; je crois que oui, honnêtement, qu'il y en a. Par exemple, il y a des progrès au niveau de la présence de francophones dans les cadres et même dans l'ensemble d'Agriculture Canada, qui sont véritablement importants, c'est-à-dire importants en tenant compte de notre contexte historique. Nous sommes, globalement parlant, à 21.4 p.100 de la population totale d'Agriculture Canada. Nous nous retrouvons dans des postes bilingues répondant aux exigences linguistiques, qui sont maintenant passées de 49 p.100 à 72.4 p.100. Quand on regarde leur niveau de connaissances, a, b ou c, il y a là un phénomène passablement intéressant, c'est-à-dire une augmentation, une réduction considérable du niveau a, de 31 p.100 qu'il était en 1978 au moment où,j'entrais en fonction et qui est présentement autour de 10 p.100; au niveau du niveau b, une amélioration constante et qui s'est traduite par l'intérêt croissant du personnel à s'inscrire à la gamme de cours que nous avons à leur disposition. J'en mentionnais quelques exemples tout à l'heure simplement pour illustrer qu'il y a un phénomène d'ensemble qui me semble positif. Et là je n'essaie pas de farder la situation; je sais qu'elle n'est pas encore à la hauteur de ce qu'elle devrait être. Mais, tenant compte d'une évolution progressive, je pense qu'on y arrivera. Je doute, non pas à cause d'objectifs d'ordre légal, d'objectifs au niveau du recrutement réel. Par exemple, au niveau scientifique, on a encore des problèmes et puis on en aura encore pour un bon bout de temps. Et si vous voulez, je pourrai élaborer davantage sur cette question-là. Sur l'aspect d'ordre pratique, comment encourageons-nous les gestionnaires à prendre au sérieux leurs responsabilités en matière de langues officielles, je dois dire que, personnellement, dans l'évaluation des cadres d'Agriculture Canada, que je fais religieusement chaque année avec les quelque 59 cadres qui travaillent avec nous, cela fait partie de leurs obligations et ils sont jugés sur les progrès accomplis dans leurs responsabilités de direction sur le même plan qu'ils le sont sur leur planification stratégique, sur leur plan de travail, sur l'imputabilité qu'ils doivent y apporter. Et, jusqu'à maintenant, cela n'a pas été l'approche avec le marteau, parce que je n'y crois pas. Cette progression de compréhension, de service et aussi de capacité de s'exprimer dans leur langue de choix, est une évolution. C'est une évolu-

[*Traduction*]

Mr. Marceau: It can be done?

Mr. Lussier: It can be done.

Mr. Marceau: As for my other question, you tell me that history is responsible; the fact remains that history has evolved, and you know that something must be done to improve the situation, that besides willingness on the part of some people, a collective commitment is necessary.

Is there really any positive evolution towards the acceptance of linguistic equality? What practical steps do you wish to take? Third, are there any legal, structural or other obstacles preventing you from achieving the goals you are developing and which we obviously support 100 per cent?

Mr. Lussier: Mr. Marceau, I will answer your first question very quickly. You asked if any progress has been made. I think I can give you an honest yes. For instance, progress has been made at the level of francophone participation within senior management and throughout Agriculture Canada; progress really has been considerable, given our historical context. Generally speaking, we represent 21.4 per cent of Agriculture Canada's total population. Incumbents of bilingual positions who meet the linguistic requirements of their positions have gone from 49 per cent to 72.4 per cent. When we look at their level of ability, A, B or C, we find a fairly interesting phenomenon: considerable reduction of level A, from 31 per cent in 1978 when I took up my present position to somewhere around 10 per cent; a constant improvement in level B, evidenced by an increasing interest on the part of our people to sign up for the many courses we offer them. I mentioned a few examples earlier just to show that there is a general phenomenon which I consider positive. I am not trying to camouflage the situation; I know that things are not yet what they should be. But, with progressive evolution, I think we will succeed. My doubts are not based on legal goals, but on real recruiting goals. For instance, at the scientific level, we still have problems and we will continue to have problems for a long time. If you wish, I could give you more detail on that. On the practical level, you want to know how we encourage our managers to take seriously their official languages responsibilities. Each year, I religiously prepare the evaluations of the 59 senior managers we have in Agriculture Canada; the implementation of the Official Languages Act is one of their responsibilities, and they are judged on the progress they have made in their management responsibilities just as they are judged on their strategic planning, their work plan, and their accountability. So far, I have not used the big stick approach, because I do not believe in it. This progression in understanding, in service, and also in the ability to use the language of one's choice represents an evolution. It is an evolution now under way in Agriculture Canada, and which has not yet achieved the basic goals.

[*Text*]

tion qui est en progrès à Agriculture Canada, mais qui n'a pas encore atteint les objectifs fondamentaux.

M. Marceau: Est-ce que je peux me permettre une dernière question, monsieur le président?

Le coprésident (Le sénateur Murray): Allez-y, monsieur. Vous avez encore cinq minutes.

• 1605

M. Marceau: Merci. Je cite une phrase du rapport du commissaire officiel

> Les francophones de l'administration centrale ne sont pas encore entièrement convaincus de la volonté du ministère de mousser la formation en langue française.

Cette citation n'est pas de moi, mais d'un rapport important. Qu'est-ce que vous pensez de cela? Vous me répondez que c'est très bien, mais au fil de ma question, est-ce que vous voyez la chose avec confiance? Est-ce que vous considérez qu'il y a vraiment évolution, un désir d'assurer l'égalité linguistique et permettre aux francophones qui y viennent, de travailler dans leur langue? Je pense que c'est précisément le point.

Tout à l'heure, vous posiez des questions à savoir pourquoi les gens qui ne voulaient pas venir. C'est parce qu'ils ont l'impression que c'est un ministère d'apparence anglophone et qu'ils ne pourront pas travailler dans leur langue.

Est-ce que cette situation est généralement acceptée, à savoir que le francophone qui viendra à Ottawa pourra travailler dans sa langue, en certains endroits, dans les districts bilingues et à Ottawa?

M. Lussier: Il y a, je pense, certainement une acceptation de principe de la part des gestionnaires du ministère. Sur le plan pratique, nous n'en sommes pas au point où dans toutes les directions générales, un francophone qui viendrait travailler dans la capitale nationale puisse véritablement travailler constamment dans la langue de son choix.

Nous avons des exemples concrets, ou des îlots, où cela se produit. Je pense que le D[r] Le Roux du secteur de la recherche, si vous êtes intéressé, pourra commenter. Il y a un îlot de scientifiques qui peuvent travailler dans la langue de leur choix.

M. Marceau: Combien y a-t-il d'îlots?

M. Lussier: Je peux les compter encore sur les doigts de la main. Et je suis très honnête en vous disant cela. Il y a eu des progrès, mais il y a encore des progrès à faire. Il ne s'agit pas de l'ensemble du ministère. Je pense que les chiffres qui le prouvent indiquent que nous n'avons pas encore atteint l'équilibre théorique du moins, de participation équitable dans tous les secteurs de l'administration du ministère de l'Agriculture. Nous avons fait des progrès, mais nous n'avons pas atteint l'équilibre.

M. Marceau: Ce sera ma dernière question. Je voudrais vous demander si, dans les faits—vous dites qu'il y a évolution, je vous crois—vous permettez vraiment, soit par l'information les

[*Translation*]

Mr. Marceau: May I ask a final question, Mr. Chairman?

The Joint Chairman (Senator Murray): Go ahead, sir. You still have five minutes.

Mr. Marceau: Thank you. I would like to quote a sentence from the commissioner's report:

> Francophones at headquarters are not entirely convinced of the department's desire to promote training in French.

This quotation does not come from me but from an important report. What do you think of it? You will tell me that that is fine; what I really want to know is whether you are confident? Do you really think that there is any evolution, any desire to guarantee linguistic equality and allow French speakers who come to headquarters to work in their own language? I think that really is the point.

Earlier, you were wondering why people did not want to come to headquarters. It is because they have the impression that yours is an anglophone department, and that they will not be able to work in their language.

Is this situation generally accepted? Can a French speaker coming to Ottawa work in his own language, in certain areas, in bilingual districts and in Ottawa?

Mr. Lussier: I certainly think the department's managers have accepted this in principle. On the practical level, we are not yet at the point where it is possible for a French speaker coming to work in the National Capital Region to really work constantly in the language of his choice in all of our branches.

We do have concrete examples, little pockets, where it does occur. I believe Dr. Le Roux from the research sector could comment on that, if you are interested. There is a pocket of scientists who can work in the language of their choice.

Mr. Marceau: How many pockets are there?

Mr. Lussier: I can still count them on the fingers of one hand. And I am being very honest in saying that. Progress has been made, but there is still progress to be made. The situation is not the same throughout the department. I think the figures supporting this show that we have not yet reached the theoretical balance at least for equitable participation in all sectors of the Department of Agriculture's administration. We have made progress, but we have not yet achieved a balance.

Mr. Marceau: This will be my final question. You say there has been evolution, and I believe you. I would like to know whether you really do allow those who want to speak French to

[*Texte*]

bulletins, les rencontres, à ceux qui veulent parler français, de se sentir à l'aise d'exprimer leur désir légitime de parler en français? Autrement dit, est-ce qu'ils savent qu'ils peuvent le faire, qu'ils ont des possibilités, qu'on est prêt à les aider au sein du ministère, ou se contente-t-on simplement d'une égalité théorique. Étant donné que dans la pratique, il y a un effort à faire, il faut donc que ces directives et possibilités soient accrues, non seulement accessibles aux deux groupes.

M. Lussier: Je pense que d'une façon générale, monsieur Marceau, cette connaissance des droits existants, que ce soit ceux des anglophones ou ceux des francophones, a été, à maintes rafraîchie par des pamphlets distribués chaque année. Mais encore là, c'est dans un cadre général. Elle se traduit, je pense, beaucoup plus par un perfectionnement de l'intégration de ces objectifs-là dans le travail ou le plan opérationnel de chaque superviseur ou de chaque cadre de la gestion du ministère de l'Agriculture.

C'est au moment où j'ai personnellement commencé à tenir compte concrètement, dans l'évaluation générale de mes sous-ministres adjoints, directeurs généraux ou autres, de cette responsabilité, qu'effectivement les effets les plus tangibles se sont manifestés. Cela s'est manifesté, par exemple, en la personne d'un gestionnaire beaucoup plus au fait, qui doit parfois faire une dotation impérative plutôt que d'une dotation générale.

Je suis d'accord avec ce que le commissaire aux Langues officielles disait dans son rapport 1980:

> Rien n'arrivera pas par miracle. Il y a beaucoup de bonne volonté, mais je pense qu'il doit y avoir une main qui veille constamment à la mise en place de ces choses-là.

Donc, de ce côté-là, ils sont au courant. En ce qui concerne les cours ayant trait au perfectionnement des gens, ils sont offerts dans la langue de choix. Et j'ai une liste d'individus qui ne sont pas empêchés de perfectionner leurs connaissances scientifiques, leurs connaissances orientées sur le plan du travail ou strictement leurs connaissances linguistiques, dans la langue de leur choix.

• 1610

Au niveau du programme de formation d'Agriculture Canada, sur les dix personnes responsables de tout le cours de perfectionnement au niveau opérationnel, 5 sont francophones et 5 sont anglophones, je crois. Cinq anglophones et cinq francophones sont responsables de toute la série de cours qui sont donnés dans différents secteurs pour l'entraînement.

M. Marceau: Je vous souhaite bonne chance, et j'espère que vos collègues vous appuieront.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Marceau.

I have Mr. Kilgour, followed by Senator Wood and Mr. Gauthier. Mr. Kilgour.

M. Kilgour: Peut-être pourrais-je poser quelques questions en français?

[*Traduction*]

feel comfortable about expressing their legitimate desire to speak French, either through information, newsletters, or meetings? In other words, do they know that they can do so, that they do have opportunities, that help is available to them within the department, or are you satisfied with a mere theoretical equality? In practice, an effort must be made; these directives and opportunities should be increased, and not just accessible to the two groups.

Mr. Lussier: Generally speaking, Mr. Marceau, I think that this awareness of existing rights either the rights of English speakers or of French speakers, has often been reiterated in pamphlets distributed each year. But then again, this occurs in a general context. I think it is evidenced much more by increased integration of those goals into the work or the operational plan of each supervisor or each manager within the Department of Agriculture.

When I personally started to give concrete consideration of this responsibility in my general evaluations of my assistant deputy ministers, directors general and others, the most tangible results appeared. For instance, there is the result of much more aware managers, who occasionally have to imply imperative staffing rather than general staffing.

I agree with what the Commissioner of Official Languages stated in his 1980 report:

> Nothing will happen all by itself. There is a great deal of willingness, but I think it is necessary to have someone constantly watching over the implementation of these things.

So as far as that is concerned, they are aware. As far as career improvement courses are concerned, they are offered in the language of choice. And I have here a list of staff members who have not been stopped from perfecting their scientific knowledge, their work oriented knowledge, or more precisely, their linguistic abilities in the language of their choice.

As far as Agriculture Canada's training program is concerned, out of the ten persons responsible for the whole upgrading program at the operational level, five are French speaking and five are English speaking, I believe. Five English speakers and five French speakers are responsible for the gammit of courses offered as training in the different sectors.

Mr. Marceau: I wish you good luck and I hope your colleagues will second you.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Marceau.

J'ai maintenant M. Kilgour, suivi du sénateur Wood et de M. Gauthier. Monsieur Kilgour.

Mr. Kilgour: Perhaps I can ask a few questions in French?

[*Text*]

Mr. Lussier: As you wish.

Des voix: Ah, ah!

M. Kilgour: On m'a dit dernièrement, monsieur Lussier, qu'il y avait un problème en ce qui concerne le recrutement de nouveaux fonctionnaires. On me dit qu'au Québec, le gouvernement fédéral ne recrute que des francophones et qu'en dehors du Québec, il ne recrute que des anglophones. Pouvez-vous me dire si c'est le cas à votre ministère?

M. Lussier: Non, je crois que les efforts qu'Agriculture Canada a faits par le passé, et qui sont accentués présentement par nos contacts réguliers avec l'ensemble du réseau universitaire canadien, sont identiques. Il y a peut-être eu, à un moment donné, dans le cas du Québec, un effort particulier qui a été apporté au niveau du recrutement de scientifiques, d'agronomes et de vétérinaires. Ceci dit, il y a, plus particulièrement du côté scientifique et du côté agronomique, une difficulté réelle de recrutement et d'équilibre adéquat et équitable entre les deux niveaux linguistiques. Mais Agriculture Canada recrute la majorité de ses forces vives dans le secteur agricole. Au Québec, par exemple, nous recrutons au Collège MacDonald. Je ne pourrais vous donner un chiffre exact, mais je sais que cette année, plusieurs finissants du Collège MacDonald ont fait leur entrée à Agriculture Canada et ont été affectés à diverses responsabilités.

Donc, pour répondre à votre question, sénateur Kilgour, nous regardons . . .

M. Kilgour: S'il vous plaît, je ne suis pas sénateur.

M. Lussier: Je m'excuse.

M. Kilgour: C'est une insulte!

Des voix: Ah, ah!

M. Lussier: Je regrette vivement. Mais en ce qui regarde le Québec, dans nos contacts avec le réseau universitaire, on ne fait pas de discrimination envers l'un ou l'autre, je pense. Il y a peut-être une intensification du côté des universités francophones, que ce soit Laval ou Sherbrooke, dans le cas des économistes agricoles, ceci parce que nous avons un problème réel au niveau du recrutement d'économistes agricoles à Agriculture Canada Mais d'une façon générale, nous sommes ouverts et nous avons des points de contact dans les diverses disciplines professionnelles avec chacune des universités d'une façon constante.

M. Kilgour: D'accord. Mais est-ce que vous pouvez nous donner des chiffres sur les questions que je viens de poser?

M. Lussier: Sur le recrutement?

M. Kilgour: Oui.

M. Lussier: Je ne sais pas . . . Je pense que je n'ai malheureusement pas les chiffres ici avec moi pour vous donner une image réelle de la situation. Je peux vous dire combien de personnes nous avons recrutées par université francophone, dans diverses spécialités, dans les domaines scientifique, agronomique ou vétérinaire, mais je n'ai pas les chiffres pour répondre à votre question sur un plan d'ensemble. Toutefois, il

[*Translation*]

M. Lussier: Comme vous voulez.

Some hon. Members: Ha, ha!

Mr. Kilgour: I was told recently, Mr. Lussier, that there is a problem with recruiting new civil servants. I am told that in Quebec, the federal government only recruits French speakers and that outside of Quebec, they only recruit English speakers. Could you tell me if this is the case in your department?

Mr. Lussier: No, I think Agriculture Canada's efforts in the past, and presently stressed by our regular contacts with the whole network of Canadian universities are the same. There may have been, at some precise time, in the case of Quebec, a special effort aimed at recruiting scientifics, agronomists and veterinarians. This being said, I should point out that on the scientific side and the agronomy side, there exists a very real difficulty in recruiting and maintaining an adequate and fair equilibrium between the two languages. It must also be noted that Agriculture Canada recruits the majority of its active members in the agriculture sector. In Quebec, for instance, we recruit at MacDonald College. I could not give you an exact figure, but I know that this year, many graduates of MacDonald College have been brought in to Agriculture Canada and assigned various responsibilities.

Therefore, to answer your question, Senator Kilgour, we look at—

Mr. Kilgour: Please, I am not a senator.

Mr. Lussier: I beg your pardon.

Mr. Kilgour: It is an insult!

Some hon. Members: Ha, ha!

Mr. Lussier: I am terribly sorry. But as far as Quebec is concerned, in our contract with the university network, we do not discriminate, I think, against one or the other. There may have been an intensified effort in the case of French universities, be it Laval or Sherbrooke, for agricultural economists, because we are experiencing a real problem recruiting agricultural economists at Agriculture Canada. But in general, we are open and we maintain contact constantly with the different professional disciplines in each university.

Mr. Kilgour: Fine. But can you give us any figures relating to the questions I have just asked?

Mr. Lussier: On recruitment?

Mr. Kilgour: Yes.

Mr. Lussier: I do not know . . . . I think unfortunately I do not have the figures with me that might give you a real picture of the situation. I can tell you how many people were recruited in each French university, in each specialty, in the areas of science, agronomy or veterinary science, but I do not have any figures to give you a total picture. Nevertheless, I would be happy to get back to work and give you these figures in a way—

[*Texte*]

me ferait plaisir de me remettre à ma table de travail et de vous les donner d'une façon . . .

M. Kilgour: Vous pourriez me les envoyer.

M. Lussier: D'accord, avec plaisir.

M. Kilgour: Je pense que c'est un témoin ici qui nous a dit qu'actuellement, dans la région de Montréal, seulement 1 ou 2 p. 100 des gens recrutés sont des Canadiens anglophones.

Est-ce que vous pouvez me dire que ce n'est pas tout à fait le cas dans votre ministère actuellement?

M. Lussier: Non, je ne me risquerais pas à vous donner un pourcentage approximatif dès maintenant, ou bien un nombre. J'aimerais mieux retourner à la source et vous donner une réponse exacte, quelle qu'elle soit, plutôt qu'une spéculation de ma part.

• 1615

M. Kilgour: Je n'ai pas le chiffre. Est-ce que vous pouvez me donner le nombre de postes bilingues dans votre ministère?

M. Lussier: Présentement, je pense, nous avons 1,485 postes bilingues dans le Ministère.

M. Kilgour: A peu près, sans doute. Dans les quatre provinces de l'Ouest, par exemple, combien de postes sont bilingues?

M. Lussier: Très bien, je peux essayer de vous les donner par région, si vous voulez. Je les ai tous par province. Alors, vous aimeriez savoir combien il y en a au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta?

Pour ce qui est de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique . . . .

M. Kilgour: Et le Manitoba.

M. Lussier: Je reviendrai au Manitoba plus tard parce que je l'ai sur une feuille différente. Parce que le Manitobe constitue pour nous une préoccupation différente que celle que constituent la Saskatchewan et l'Alberta.

Alors, en ce qui concerne l'Alberta, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, l'analyse de la situation des postes bilingues dans le Ministère et de la participation francophone est la suivante: dans les régions de l'Ouest, en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique, il n'y a pas de postes bilingues présentement. L'an prochain, en 1982-1983, nous allons créer au moins un poste bilingue dans la Direction générale du développement régional dans l'Ouest canadien ainsi que dans la Direction du personnel. Mais nous avons des francophones qui travaillent dans l'Ouest canadien.

M. Kilgour: Dans des postes unilingues anglophones.

M. Lussier: Oui. Nous avons 12 francophones: il y en a cinq en Alberta, deux en Saskatchewan et cinq en Colombie-Britannique. Mais des postes bilingues, il n'y en a pas.

Lorsque nous nous rendons au Manitoba, je pense que cela fait partie de votre question, monsieur le président, la situation

[*Traduction*]

Mr. Kilgour: You could send them to me.

Mr. Lussier: Of course, I would be delighted to.

Mr. Kilgour: I think a witness we heard here told us that at the present time, in the Montreal area, English Canadians represent only one or two per cent of the people hired.

Can you tell me if this is not quite the case in your department, at the present time?

Mr. Lussier: No, I would not risk giving you an approximate percentage right now, or a figure. I would rather go back and check, and then give you a precise answer, whatever it is, rather than to speculate.

Mr. Kilgour: I do not have the figure. Could you tell me the number of bilingual positions in your department?

Mr. Lussier: At the present time, I think there are 1,485 bilingual positions in the department.

Mr. Kilgour: More or less, no doubt. In the four western provinces, how many bilingual positions are there, for example?

Mr. Lussier: Yes, I can try to give you the number by region, if you wish. I have the figures by province. So you would like to know how many there are in Manitoba, in Saskatchewan and in Alberta?

As for Alberta, Saskatchewan and British Columbia

Mr. Kilgour: And Manitoba.

Mr. Lussier: I will get back to Manitoba later on because that is on a different page. That is because Manitoba represents a different problem than Saskatchewan and Alberta.

Therefore, as far as Alberta, Saskatchewan and British Columbia are concerned, here is the state of bilingual positions in the department and the French participation: In the western regions, in Alberta, in Saskatchewan and in British Columbia, there are at the present time no bilingual positions. Next year, in 1982-83, we will create at least one bilingual position in the Directorate of Regional Development in western Canada as well as in the Personnel Directorate. But we do have French speakers working in western Canada.

Mr. Kilgour: In unilingual English positions.

Mr. Lussier: Yes. We have 12 French speakers; there are 5 in Alberta, 2 in Saskatchewan and 5 in British Columbia. But there are no bilingual positions.

If we look at Manitoba, and this was part of your question, Mr. Chairman, the situation is the following: We only have at the present time 4 bilingual positions in Winnipeg.

[*Text*]

est celle-ci: nous n'avons présentement que quatre postes bilingues d'établis à Winnipeg.

M. Kilgour: Sur combien de postes?

M. Lussier: Mon Dieu! cela représente moins de 1 p. 100. Quatre sur 599. C'est 0.7 p. 100 de la population totale active d'Agriculture Canada.

M. Kilgour: Je me demande pourquoi vous parlez avec tant d'enthousiasme de vos progrès dans ce domaine-là, par exemple pour ce qui est de la situation dans l'Ouest au Canada.

Je pense que vous êtes un peu trop enthousiaste dans ce domaine . . .

M. Lussier: C'est peut-être par nature, monsieur Kilgour, que je suis enthousiaste.

M. Kilgour: Peut-être. Une autre petite chose. Votre programme spécial de recrutement au Québec, c'est pour les unilingues français ou les unilingues anglais?

M. Lussier: Oui.

M. Kilgour: Les unilingues français?

M. Lussier: Oui.

M. Kilgour: Et peut-être pour les gens qui sont bilingues. Qu'est-ce qu'il faut faire avec ces gens? Ils peuvent être embauchés s'ils parlent les deux langues?

M. Lussier: Absolument, il n'y a aucune restriction.

M. Kilgour: Mais le programme s'adresse aux unilingues, d'une langue ou l'autre.

M. Lussier: Non. L'effort spécial se fait surtout dans certains domaines, à savoir dans le secteur scientifique, dans le secteur agronomique et dans le secteur des économistes agricoles, en dehors du programme régulier de recrutement qui se fait par l'entremise de la Commission de la Fonction publique. Il y a des efforts spéciaux qui sont faits pour ces trois catégories de professionnels à Agriculture Canada, soit les scientifiques, les agronomes et les économistes agricoles.

M. Kilgour: Est-ce que vous recrutez des gens en dehors du Canada pour les spécialités?

M. Lussier: Jusqu'à maintenant, nous avons réussi, dans la grande majorité des cas, à recruter à travers le réseau universitaire canadien. Je dois dire que nous avons certaines inquiétudes lorsque nous regardons l'avenir, plus particulièrement en ce qui a trait au personnel scientifique. Ceci s'explique d'une façon bien simple: la capacité des universités au niveau postsecondaire dans les domaines qui intéresseront Agriculture Canada au cours des prochaines années se situe à environ 30 ou 40 doctorats par année, ceci pour l'ensemble du réseau universitaire canadien.

• 1620

Il arrive que dans la situation de mise à la retraite de notre personnel scientifique—et je pense que c'est une situation qui se reflète aussi à l'intérieur du réseau universitaire canadien—nous aurons, plus particulièrement au cours des années 1985-1986, un départ de fonctionnaires, parce qu'ils auront atteint

[*Translation*]

Mr. Kilgour: Out of how many positions?

Mr. Lussier: Dear me! It is less than 1 per cent. Four out of 599. It is only 0.7 per cent of the total working force of Agriculture Canada.

Mr. Kilgour: I wonder why you speak with so much enthusiasm of your progress in that area, for instance about the situation in western Canada.

I think you are perhaps overly enthusiastic in this area—

Mr. Lussier: It may be in my nature, Mr. Kilgour, to be enthusiastic.

Mr. Kilgour: Perhaps. Another little thing. Your special recruiting program in Quebec, is it aimed at unilingual French speakers or unilingual English speakers?

Mr. Lussier: Yes.

Mr. Kilgour: Unilingual French speakers?

Mr. Lussier: Yes.

Mr. Kilgour: And perhaps at bilingual people. What happens to these people? Are they hired if they speak both languages?

Mr. Lussier: Certainly, there are no restrictions.

Mr. Kilgour: But the program is aimed at unilinguals, one language or the other.

Mr. Lussier: No. The special effort is mainly aimed at certain areas, for instance, the scientific sector, agronomy and agricultural economists, separately from the regular recruiting program carried out through the Public Service Commission. Special efforts are deployed at Agriculture Canada as far as three professional categories are concerned, that is the scientific, the agronomists and agricultural economists.

Mr. Kilgour: Do you recruit outside of Canada to get specialists?

Mr. Lussier: Up to now, we have managed, in the great majority of cases, to recruit throughout the Canadian university system. I must admit that we have certain preoccupations for the future, more precisely as far as scientific personnel is concerned. This is very simple to understand; Canadian universities at the post-secondary level will be putting out these next few years throughout the whole Canadian university system 30 or 40 doctoral graduates per year in the areas that interest Agriculture Canada.

It happens that because of the retirement of our scientific staff—and believe this situation is also happening within the Canadian universities—we will see, especially during the years 1985-86, civil servants leaving, either because they are at the retirement age or because they have accumulated the neces-

[*Texte*]

ou bien l'âge, ou bien le nombre d'années requis à leur retraite, ce qui pourrait, à ce moment-là, nous causer des problèmes si nous ne réussissons pas à regénérer un intérêt au niveau des gradués d'universités canadiennes dans le secteur agricole et d'économie agricole, pour vraiment atteindre le niveau où nous attendons un service d'eux.

M. Kilgour: Jusqu'à maintenant vous n'avez recruté personne de l'extérieur du Canada pour remplir des postes de spécialistes quel qu'en soit le domaine.

M. Lussier: Est-ce que vous en avez eu besoin dans le secteur vétérinaire, docteur McGowan?

Dr McGowan: Non.

M. Lussier: Je ne crois pas que nous en ayons besoin.

M. Kilgour: Merci beaucoup.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci monsieur Kilgour.

The Joint Chairman (Senator Murray): Senator Wood, for 10 minutes.

Senator Wood: Mr. Lussier, I see that you have taken great steps to implement the French use in your department and in doing so I—

M. Gauthier: Monsieur le président, un rappel au Règlement.

Je voudrais demander au témoin, si j'ai la parole, de terminer son inventaire des postes bilingues à travers le Canada. Je pense qu'il s'est arrêté au Manitoba. Ce serait peut-être intéressant pour les . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): Est-ce que vous avez ces chiffres-là?

M. Gauthier: Pour l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, et ainsi de suite. Je m'excuse madame, mais . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): Sans objection alors, monsieur Lussier, si vous voulez nous les faire photocopier.

M. Lussier: D'accord. Je peux vous les donner tout de suite par province, si vous voulez. Je suis entre vos mains, monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Murray): Le greffier s'en occupe. On va le distribuer, monsieur Gauthier.

M. Gauthier: Je le demandais pour qu'il le dise, pour qu'on puisse le voir.

Le coprésident (le sénateur Murray): Vous aurez la copie.

M. Gauthier: Je l'ai.

Le sénateur Guay: Mais ce ne sont pas les mêmes. Un rappel au Règlement. Ce que veut dire M. Gauthier, c'est que même si quelqu'un dit que c'est ici, ce n'est pas la même réponse qu'il nous a donnée tout à l'heure en ce qui concerne la Colombie-Britannique. Dans ce cas-là, il y a une différence.

[*Traduction*]

sary number of years to retire and this could cause us problems if we do not manage to rekindle an interest amongst Canadian university graduates in the sectors of agriculture and agricultural economics so that these people might be capable of accomplishing the tasks we have for them.

Mr. Kilgour: Up to now, you have recruited no one from outside of Canada to fill specialist positions in whatever area.

Mr. Lussier: Did we need any in veterinary science, Dr. McGowan?

Dr. McGowan: No.

Mr. Lussier: I do not think we have needed anyone.

Mr. Kilgour: Thank you very much.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Kilgour.

Le coprésident (sénateur Murray): Sénateur Wood, dix minutes.

Le sénateur Wood: Monsieur Lussier, je constate que vous avez pris des mesures d'envergure afin d'instaurer l'utilisation du français dans votre ministère et je me demande si ce faisant . . .

Mr. Gauthier: Mr. Chairman, on a point of order.

I would like to ask the witness, if I could get the floor, to finish his inventory of bilingual positions throughout Canada. I think he stopped in Manitoba. It might be interesting for the—

The Joint Chairman (Senator Murray): Do you have these figures?

Mr. Gauthier: For Ontario, Quebec, New Brunswick, Nova Scotia and so on. I beg your pardon, madam, but—

The Joint Chairman (Senator Murray): If you have no objections, Mr. Lussier, could you have these photocopied?

Mr. Lussier: Fine. I can give you the figures right away by province, if you wish. I am at your disposal, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): The clerk will look after it. We will pass it out, Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: I was requesting that he say it, so that we might see it.

The Joint Chairman (Senator Murray): You will have a copy.

Mr. Gauthier: I have one.

Senator Guay: But it is not the same thing. On a point of order. What Mr. Gauthier is trying to say is that even if someone says that it is here, it is not the same answer he gave a little while back on British Columbia. In that particular case,

[*Text*]

Je suis d'accord avec M. Gauthier, à savoir qu'il veut nous donner la réponse en ce qui concerne le Manitoba . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Lussier, allez-y, je vous en prie.

M. Lussier: Je ne voudrais pas que les chiffres qui vous été donnés vous induisent en erreur. D'une part nous avons essayé de répondre le plus adéquatement possible aux tableaux qui nous ont été fournis. Il est évident que les tableaux que vous avez eus ne vont pas autant dans le détail que ceux de cet après-midi. J'essaie d'être précis répondant à vos questions.

Je reviens, donc, à la situation du Manitoba. Nous avons quatre postes bilingues au Manitoba: cinq francophones, mais seulement quatre postes bilingues. C'est évident que nous devons, en regard des directives émises par M. Johnston, faire des efforts considérables de ce côté-là.

Lorsque nous passons du côté de l'Ontario, il y a quinze postes bilingues dans cette région et huit francophones travaillent dans cette région. Il est évident que là aussi, avec les nouvelles directives émises par M. Johnston, plus particulièrement en ce qui regarde le service à rendre à la région de Toronto, parce que dans la région du nord et de l'est de l'Ontario nous avons pu, jusqu'à maintenant, recruter des gens d'une façon, je pense, relativement équilibrée. Mais en ce qui concerne plus particulièrement la région de Toronto, il y a là un problème qu'il nous faut regarder d'une façon attentive.

Dans la région du nord et de l'est de l'Ontario, 30 p. 100 des postes sont bilingues

M. Gauthier: Qu'est-ce que cela veut dire? Trente p. 100 de quinze?

M. Lussier: Trente p. 100 de l'ensemble des employés qui, par définition, travaillent dans le nord et l'est de l'Ontario.

M. Gauthier: Je ne comprends pas. Vous parlez de 15 postes bilingues en Ontario, dont huit francophones.

M. Lussier: Oui.

M. Gauthier: Et vous dites qu'au nord-est 30 p. 100 de ces gens-là travaillent?

M. Lussier: Autrement dit, de ces 15 postes situés au nord et à l'est de l'Ontario, 7 sont à caractère bilingue.

M. Gauthier: Très bien.

M. Lussier: Dans la région du Québec, nos postes bilingues s'élèvent à 13.4 p. 100 de l'ensemble des employés. J'essaie de suivre vos données et je fais des erreurs.

M. Gauthier: Nous aussi.

• 1625

M. Lussier: Alors, Québec, bien sûr. Parlons de Montréal. Dans la région de Montréal, la participation anglophone est de 6.8 p. 100 et les capacités de bilinguisme, dans la région de Montréal, sont de 30.9 p. 100. Dans les autres régions bilingues du Québec, cette capacité de bilingues est de 22 p. 100 et

[*Translation*]

there is a difference. I agree with Mr. Gauthier, that is, that he wants the answer regarding Manitoba—

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Lussier, please go ahead.

Mr. Lussier: I do not want the figures you have gotten to lead you astray. On the one hand, we have tried to answer as precisely as possible your question on the graphs supplied. It is obvious that the graphs you were supplied with are not as detailed as those we are using this afternoon. In answering your questions, I am trying to be precise.

Back to the situation in Manitoba. We have four bilingual positions in Manitoba; five francophones, but only four bilingual positions. It is obvious that following the directives put out by Mr. Johnston, we will have to make considerable efforts in that area.

If we look at Ontario, there are 15 bilingual positions in the area and 8 French speakers working in the area. It is obvious that there is also, following Mr. Johnston's new directives, more precisely as far as giving service in the Toronto area is concerned, since in the north and east of Ontario we have up to now managed to recruit people with a certain balance, but more precisely in the Toronto area, there is a problem which we will have to study very attentively.

In the northern and eastern area of Ontario, 30 per cent of the positions are bilingual.

Mr. Gauthier: What does that mean? Thirty per cent of 15?

Mr. Lussier: Thirty per cent of all the employees who, on the books, work in northern and eastern Ontario.

Mr. Gauthier: I do not understand. You said there were 15 bilingual positions in Ontario, eight of which are staffed by French speakers.

Mr. Lussier: Yes.

Mr. Gauthier: And you say that in the northeast, 30 per cent of these people work?

Mr. Lussier: In other words, of these 15 positions in the north and east of Ontario, seven are bilingual.

Mr. Gauthier: Fine.

Mr. Lussier: In the Quebec region, the bilingual positions represent 13.4 per cent of all positions. I am trying to follow your figures and I am making mistakes.

Mr. Gauthier: We too.

Mr. Lussier: Now, Quebec, of course. Let us look at Montreal. In the Montreal area, English-speaking participation is 6.8 per cent and bilingual capacity in the Montreal area is 30.9 per cent. In the other bilingual areas of Quebec, this bilingual capacity is 22 per cent and the English-speaking participation in the other areas of Quebec is presently at 7 per cent.

[*Texte*]

la participation anglophone, dans ces autres régions du Québec, se situe actuellement à 7 p. 100 d'anglophones.

M. Herbert: Dix-sept pour cent?

M. Lussier: Sept pour cent.

M. Lussier: Oui, à peu près.

Maintenant, est-ce que je devrais continuer, monsieur le président, à vous donner le Nouveau-Brunswick aussi?

Le coprésident (M. Corbin): Absolument. Pas de discrimination.

M. Gimaiël: Monsieur le président, cela veut dire combien, au Québec, en chiffres absolus?

M. Lussier: Autour de 45, monsieur le président.

Dans la région du Nouveau-Brunswick, la capacité de postes bilingues dans cette région a augmenté depuis 1978; elle se situe présentement à 28.2 p. 100.

M. Gauthier: De combien?

M. Lussier: De combien?

M. Gauthier: Vingt-huit pour cent de quoi?

M. Lussier: Vingt-huit pour cent de l'ensemble des postes qui sont localisés au Nouveau-Brunswick.

M. Gauthier: C'est combien cela?

M. Lussier: Cela représente probablement autour de 35 employés qui ont une capacité bilingue.

M. Gauthier: Cela veut dire dix à peu près.

M. Lussier: La participation francophone, par contre, dans cette région, se situe à 15.2 p. 100, ce qui marque, en ce qui nous concerne, une augmentation très légère, mais de 1.5 p. 100 par rapport aux années précédentes.

Et lorsque nous nous dirigeons vers les provinces un peu plus atlantiques, que ce soit l'Ile-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve ou la Nouvelle-Écosse, à ce moment-là, au niveau des postes bilingues à l'Ile-du-Prince-Édouard, nous en avons trois; au niveau de Terre-Neuve, nous en avons un et, en Nouvelle-Écosse, sept.

Bien sûr, ce n'est pas beaucoup, mais par rapport aux activités que nous exerçons là, jusqu'à maintenant en tous les cas, cela a été une possibilité de répondre aux exigences minimales en ce qui concerne les responsabilités qui nous incombent. Il y a aussi une participation francophone à l'Ile-du-Prince-Édouard, nous avons une personne; Terre-Neuve, deux et, en Nouvelle-Écosse, nous en avons quatre.

Maintenant, en ce qui regarde le Québec, je voudrais répondre à votre question. Le total de postes bilingues au Québec est de 442 postes bilingues.

M. Gimaiël: J'aurais quelques questions tantôt.

M. Lussier: Non, ce sont des anglophones.

The Joint Chairman (Senator Murray): Your 10 minutes begin from now.

[*Traduction*]

Mr. Herbert: Seventeen per cent?

Mr. Lussier: Seven per cent.

Mr. Lussier: Just about, yes.

Now should I continue, Mr. Chairman, and give you also New Brunswick?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Absolutely. No discrimination.

Mr. Gimaiël: Mr. Chairman, how many is that, in absolute terms, in Quebec?

Mr. Lussier: About 45, Mr. Chairman.

In the New Brunswick region, the bilingual positions have increased since 1978; it is actually at 28.2 per cent.

Mr. Gauthier: Of what?

Mr. Lussier: Of what?

Mr. Gauthier: Twenty-eight per cent of what?

Mr. Lussier: Twenty-eight per cent of all positions in New Brunswick.

Mr. Gauthier: How many are there?

Mr. Lussier: It probably means that about 35 employees have bilingual ability.

Mr. Gauthier: That means about 10.

Mr. Lussier: The French-speaking presence on the other hand in that area is 15.2 per cent. In our case, that is a slight increase, 1.5 per cent compared to previous years.

If we now look at the more maritime provinces, be it Prince Edward Island, Newfoundland or Nova Scotia, the bilingual positions are the following at the present time; in Prince Edward Island, there are three; in Newfoundland, one, in Nova Scotia, seven.

Of course, this is not much, but considering our activities in this area, until now in any case, we have been able to meet the minimal needs in exercising our responsibilities. There is also a French presence in Prince Edward Island, one person; in Newfoundland, two and in Nova Scotia, there are four.

Now as far as Quebec is concerned, I would like to answer your question. The total number of bilingual positions in Quebec is 442 positions.

Mr. Gimaiël: I will have a few questions later on.

Mr. Lussier: No, those are English speakers.

Le coprésident (sénateur Murray): A compter de maintenant, vous avez 10 minutes.

[*Text*]

Senator Wood: Mr. Lussier, as I said before I was interrupted, but—

The Joint Chairman (Senator Murray): Order, please.

Senator Wood: —in doing these marvellous things in your department, you seem to be diminishing the participation of your anglophones, specifically in the Montreal area. I see that in Montreal you have just over 6 per cent of your staff . . . and I would like to know if this is an increase or a decrease in your anglophone section.

Mr. Lussier: No, I think it is fair to say, Senator Wood, that regarding the Montreal region, the anglophone participation has been decreasing. It is only 6.8 per cent of our total employees presently.

Senator Wood: And what was it before, Mr. Lussier?

Mr. Lussier: It was about the same. For the last three years it has been around 6.8, 6.7 per cent all the time. Unfortunately, I do not have the data going back over 1978 but we could, certainly, try to provide you with those comparative figures, if it is your request.

Senator Wood: What are you doing in your department to ensure that bilingual anglophones who would like to work at Agriculture Canada . . . ? Are you ensuring that there is equal opportunity, that your recruitment programs entice them?

Mr. Lussier: I think there are many different types of approach as it relates to facilitating or inviting anglo persons to join Agriculture Canada.

• 1630

Probably one of the most significant impacts is the role played by the various managers in having more care given to imperative staffing. I have been certainly very much interested in inviting them to be much more careful of imperative staffing when it comes time for appointments. This has been shown in the progress that has been made in appointments. In 1980, there were 76 imperative appointments out of 653 appointments to bilingual positions; 54 of those appointments were to term positions, for which imperative staffing is a must. So there has been, in that sense, progress, for in 1981 there were close to 275 imperative appointments accomplished by the department. So in that sense, I would indicate that this relative dramatic increase in the number of imperative appointments is, in fact, an increase of seven times what it was in 1980. Given the increase in service to the public and language of work, I think imperative staffing will continue to increase in 1982 in Agriculture Canada. In so doing, I think it is, in fact, an invitation to those bilingual individuals ready to join the department.

There is also the normal recruiting procedure, which is direct contact with universities, whether it is McGill University or Lennoxville. If we are talking about bilingual capacity

[*Translation*]

Le sénateur Wood: Monsieur Lussier, comme je le disais avant qu'on m'interrompe, mais . . .

Le coprésident (sénateur Murray): A l'ordre, s'il vous plaît.

Le sénateur Wood: . . . dans le cadre de toutes ces réalisations merveilleuses de votre ministère, vous semblez avoir diminué la présence anglophone, plus particulièrement dans la région de Montréal. Je constate qu'à Montréal à peine plus de 6 % de votre personnel est d'expression anglaise, et j'aimerais savoir si cela représente une augmentation ou une diminution de votre secteur anglais.

M. Lussier: Non, il est juste de dire, je crois, madame le sénateur, qu'en ce qui concerne la région de Montréal, la présence anglophone n'a pas diminué. Cette présence ne représente que 6.8 % de l'ensemble de nos employés à l'heure actuelle.

Le sénateur Wood: Qu'en était-il auparavant, monsieur Lussier?

M. Lussier: A peu près la même chose. Au cours des trois dernières années, en tout temps, cette présence s'élevait à 6.8, 6.7 %. Malheureusement, je n'ai pas les données antérieures à 1978, mais nous pourrions certainement tenter de vous fournir des chiffres comparatifs, si vous le voulez.

Le sénateur Wood: Que faites-vous dans votre ministère pour permettre aux anglophones bilingues qui aimeraient travailler à Agriculture Canada . . . ? Vous assurez-vous que les chances sont égales, que vos programmes de recrutement les attirent?

M. Lussier: Je crois qu'il existe de très nombreuses et très différentes approches pour faciliter ou inviter les anglophones à entrer au ministère de l'Agriculture.

La plus grande importance accordée par les divers gestionnaires à la dotation impérative est probablement l'une des principales conséquences. Je me suis certainement intéressé vivement à les encourager à apporter plus de soins à la dotation impérative lors du choix des candidats. Les progrès réalisés dans les nominations le démontrent. En 1980, sur 653 nominations à des postes bilingues, il n'y avait que 76 nominations impératives; 54 d'entre elles visaient des postes à terme où la dotation impérative est obligatoire. Il y a donc eu en un certain sens progrès sur ce point puisqu'en 1981, le ministère a réalisé près de 275 nominations impératives. En ce sens donc je dirais qu'il y a eu une augmentation assez marquée du nombre de nominations impératives, sept fois plus de postes qu'en 1980. Compte tenu de l'augmentation des services au public et les encouragements sur Ie plan de la langue de travail, je crois que la dotation impérative continuera à augmenter en 1982 au ministère de l'Agriculture. Ce fait constitue, je crois, une invitation à toutes les personnes bilingues disposées à se joindre au ministère.

Il y a également notre procédure normale de recrutement, c'est-à-dire un contact direct avec les universités, qu'il s'agisse de McGill ou de celle à Lennoxville. S'il est question de notre

[*Texte*]

from points in Quebec, we are trying to show that there is a strong interest in work in Agriculture Canada, because we believe that the Department of Agriculture is going to be the economic power as it relates to the development of this country. So we hope that candidates interested in a career in the federal government in a field related to agriculture will find it interesting to join us. But we have to go and speak to them and communicate with them. In that sense, I have been establishing a network within Agriculture Canada, not only through an oral process of personnel branch, but within operational branches which are appointed to keep specific contacts with deans of universities, wherever they are located.

Senator Wood: Do you recruit at Macdonald College?

Mr. Lussier: Oh, yes, as much as we can.

Senator Wood: I see. What is your percentage of anglophone graduates that you hire? I see here you have a figure of 29 out of 424, and in your bilingual district you have 9 out of 19. With a figure that low, how many graduates, then, have you hired from Macdonald College, for instance, if you want to use that one?

Mr. Lussier: I am afraid that I do not have that figure in front of me again, Senator Wood, but I would be quite pleased to table it to the Clerk if it is your wish. I am quite prepared to—

Senator Wood: I would like to have that.

Also, I understand that you have moved a department from Ste-Anne-de-Bellevue to St. Hyacinthe. I am wondering if you are still able to serve the same clientele that you would have had in Ste-Anne- de-Bellevue in the language of their preference?

Mr. Lussier: With your permission, I would like to have Dr. McGowan, who is in charge of the lab that has been moved, answer the question, Mr. Chairman.

The Chairman: Dr. McGowan.

Dr. J.E. McGowan (Assistant Deputy Minister, Food Production and Inspection Branch, Department of Agriculture): Mr. Chairman and Senator Wood, I would like to respond to that question. We did move our diagnostic disease lab in Ste Anne to St. Hyacinthe. This was really to improve the level of service to the centre of the agriculture or livestock community in Quebec. That is not to say that the area that was vacated does not receive service, because we do have a first-rate lab, a very good lab, here in the Ottawa-Hull area that can also service that particular part of the Province of Quebec in that particular bilingual area.

The other two major areas that have veterinary schools have federal diagnostic laboratories attached to them—separate from, but attached to them—and there are a number of advantages to this. It was that decision that was made, keeping that policy in mind to keep as close to veterinary schools as we possibly could in that decision that was made was keeping that policy in mind, to keep as close to veterinary schools in the

[*Traduction*]

capacité bilingue à divers endroits du Québec, nous tentons de démontrer qu'il existe un intérêt marqué pour le travail au ministère de l'Agriculture, parce que nous croyons que ce dernier constituera une force économique dans l'évolution du pays. Nous espérons donc que les candidats tentés par une carrière au gouvernement fédéral dans un secteur connexe à l'agriculture trouveront intéressants de se joindre à nous. Néanmoins, il faut aller leur parler, communiquer avec eux. Dans cette optique, j'ai constitué un réseau au sein du ministère non seulement au service du personnel mais également dans les services d'exploitation où des personnes sont chargées de maintenir des contacts précis avec les doyens d'universités, où qu'elles soient.

Le sénateur Wood: Faites-vous du recrutement au Collège Macdonald?

M. Lussier: Oui, tout ce que nous pouvons.

Le sénateur Wood: Je vois. Quel est le pourcentage de diplômés anglophones que vous embauchez? Je constate qu'ici vous donnez un chiffre de 29 sur 424 et dans votre district bilingue, il y en a 9 sur 19. Vu ce chiffre faible, combien de diplômés avez-vous embauchés, par exemple, du Collège Macdonald, si vous voulez utiliser ce cas?

M. Lussier: Je crains de ne pas avoir ce chiffre devant moi encore une fois, madame le sénateur, mais je serai très heureux de le déposer auprès du greffier, si vous le désirez. Je suis tout à fait disposé à—

Le sénateur Wood: J'aimerais l'avoir.

Autre chose, je me suis laissé dire que vous aviez déménagé un service de Ste-Anne-de-Bellevue à St-Hyacinthe. Je me demande si vous êtes toujours en mesure de desservir la même clientèle de Ste-Anne-de-Bellevue dans la langue de son choix?

M. Lussier: Avec votre permission, j'aimerais demander à M. McGowan, chargé du déménagement de ce laboratoire, de répondre à votre question, monsieur le président.

Le président: M. McGowan.

Dr J.E. McGowan (sous-ministre adjoint, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments): Monsieur le président, sénateur Wood, j'aimerais répondre à cette question. Nous avons déménagé notre laboratoire de diagnostique de Ste-Anne è St-Hyacinthe. En réalité, c'était afin d'améliorer la qualité du service offert au centre agricole ou au centre d'élevage du Québec. Cela ne signifie pas pour autant que Ste-Anne ne reçoit plus de service puisque nous avons un laboratoire de premier ordre, un très bon laboratoire ici dans la région d'Ottawa-Hull, qui peut également desservir ce coin de la province de Québec, ce coin particulièrement bilingue.

Dans les deux autres régions principales où il y a des écoles vétérinaires, on trouve des laboratoires fédéraux de diagnostique qui leur sont rattachés—séparés, mais rattachés—ce qui comporte plusieurs avantages. C'est avec cette politique à l'esprit que nous avons pris cette décision, afin de rester aussi près que possible des écoles vétérinaires du pays. Nos programmes de formation des francophones, nos programmes de recru-

[*Text*]

country as we possibly could. This also helps our training programs for francophones, our recruitment programs, and it really was in keeping with service to the public in the animal disease field. But also there was, I guess, an official languages flavour to it, because we did have to improve in certain areas in the scientific community. But certainly in service to the people in that area, I do not think we can be faulted on that. I have heard no complaints.

• 1635

Mr. Herbert: I understand now they come to Ottawa instead of Quebec.

Mr. McGowan: They could come to Ottawa, yes, instead of—

Senator Wood: That is what I was going to say. People from Sainte-Anne-de-Bellevue go to Hull, Quebec, is what you said a few minutes ago. In other words, that is where they would have to go to be served in the language they had been served in previously.

Mr. McGowan: Yes. But I think in all fairness you have to realize the function of that particular laboratory. It is not a laboratory where people walk in with animals for diagnosis. It is a laboratory where tests are conducted on samples collected by our own federal employees in the field. So it is really just a matter of transportation of samples.

Mr. Lussier: I may want to add to that, about collaboration with Macdonald College, this is a lab which is a facility for our own services which have been moved to other regions of Quebec. But I would like also to mention that we have been increasing our capacity with Macdonald College, in the sense that we have now a program where we are making available some of our scientists on the spot to help Macdonald College form for us certain specialists in the areas that Agriculture Canada will require in the years to come. Recently one of our scientists moved to the Macdonald College campus strictly to establish a new link between Macdonald College and Agriculture Canada, to develop a certain specialty which is in the context of food technology for the use and needs of Agriculture Canada in the future. So not everything is all that negative in that field.

Senator Wood: I am interested in the program you mentioned in your report. It is the "Research Branch, Recruit, Reclassify . . . ". I want to know if this same opportunity is offered to anglophones in the area who would be willing to return to university.

That is part A. Part B is, with the tight-money policy we have, I am just wondering, is there any contractual obligation on behalf of these candidates to the Government of Canada?

Mr. Lussier: I could ask Dr. Leroux, who has been managing this program, to answer.

The Joint Chairman (Senator Murray): Dr. Leroux.

Dr. E.J. Leroux (Assistant Deputy Minister, Research Branch, Department of Agriculture): Mr. Chairman, Madam,

[*Translation*]

tement s'en trouvent facilités, et cela nous permet d'aider le public à luttter contre les maladies des animaux. Les langues officielles n'en ont pas été absentes, car nous avons dû améliorer dans certaines sphères du monde scientifique. Il est certain qu'on ne saurait nous faire de reproche sur les services offerts aux gens de la région. Je n'ai entendu aucune plainte.

M. Herbert: Je me suis laissé dire que maintenant ils viennent à Ottawa plutôt qu'au Québec.

M. McGowan: Ils pourraient venir à Ottawa, oui, au lieu de . . .

Le sénateur Wood: C'est ce que j'allais dire. Les gens de Saint-Anne de Bellevue se rendent à Hull, au Québec, voilà ce que vous avez dit il y a quelques instants. En d'autres termes, c'est là qu'ils doivent se rendre pour obtenir des services dans la même langue que précédemment.

M. McGowan: Oui. Néanmoins, je crois qu'en toute justice, il vous faut comprendre le rôle de ce laboratoire. Ce n'est pas un endroit où les gens se présentent avec leurs animaux pour un diagnostic. Il s'agit d'un laboratoire où l'on fait des tests sur des prélèvements recueillis par les employés fédéraux de l'extérieur. Il s'agit donc simplement de transporter les échantillons.

M. Lussier: Je tiens à ajouter, au sujet de la collaboration avec le Collège Macdonald, que ce laboratoire est une installation destinée à nos propres services qui ont été déménagés dans d'autres régions du Québec. Je tiens également à mentionner que nous avons augmenté notre présence au Collège Macdonald en ce sens que nous avons maintenant un programme dans le cadre duquel nos scientifiques forment des spécialistes dans les domaines où le ministère de l'Agriculture en aura besoin dans les annés à venir. Récemment, l'un de nos scientifiques s'est installé sur le campus du Collège simplement pour établir un nouveau lien entre le collège et le ministère, et mettre au point une spécialité, plus précisément une technologie alimentaire dont aura besoin le ministère de l'Agriculture à l'avenir. Tout n'est donc pas négatif dans ce domaine.

Le sénateur Wood: Le programme que vous mentionnez dans votre rapport m'intéresse. Il s'agit de «Direction de la recherche, recrutement, reclassification . . . ». J'aimerais savoir si les mêmes possibilités sont offertes aux anglophones de la région qui sont disposés à retourner à l'université.

C'est à la Partie A. Quant à la Partie B, vu l'actuelle politique de restrictions monétaires, je me demande si ces candidats ont la moindre obligation en vertu de leur contrat avec le gouvernement du Canada?

M. Lussier: Je vais demander au Dr Leroux qui administre ce programme de vous répondre.

Le coprésident (sénateur Murray): Docteur Leroux.

Dr E. J. Leroux (sous-ministre adjoint, Direction de la recherche, ministère de l'Agriculture): Monsieur le président,

[*Texte*]

indeed, this program is open to both anglophones and francophones. I have some 26 or 27 studying right now; about half francophone, half anglophone.

Contractually, I hire them and send them on training, and I hope they will stay with us. This process of training was done in this way in my generation. We were formed in that way and stayed with the organization. As the deputy said, it offers enormous opportunities for scientists in a career sense. I fully expect that these people will indeed stay with us on the basis of being hired by us.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Dr. Leroux.

Thank you, Senator Wood.

J'ai M. Gauthier, suivi du sénateur Guay et de M. Gimaïel.

Monsieur Gauthier.

M. Gauthier: J'aimerais poursuivre la dernière question du sénateur.

You do not have any other conditions than the hope that they will stay with you?

Mr. Leroux: Mr. Gauthier, we hire these people in the normal way, and we do not sign a contract with an individual who is hired. He is hired on probation for one year, and then he is permanent and thereafter we hope he will stay.

In fact, may I say, Mr. Chairman, our batting average has been excellent in this regard over the last 35 years.

M. Gauthier: Bon. J'aimerais retourner aux fameuses statistiques qu'on nous a distribuées parce que ce document est fascinant. J'aimerais avoir certains éclaircissements, si vous voulez bien. Il y a 9,558 employés à Agriculture Canada, grosso modo.

M. Lussier: A l'intérieur du ministère. C'est beaucoup plus que cela avec les agences satellites.

• 1640

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): D'après vos chiffres, il y en a 9,558.

M. Lussier: Oui. On dit que je suis imputable pour le ministère, alors vous avez 9,558.

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): Vous en avez 1,485 qui peuvent travailler dans les deux langues, soit 15 p. 100 ou 15.5 p. 100 du total des employés. C'est cela?

M. Lussier: Non, 7.1 p. 100.

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): Où prenez-vous cela? Je divise 1,485 par 9,558, puis cela me donne 15.5 p. 100. De toute façon, c'est une question de calcul bien simple.

[*Traduction*]

madame, ce programme est offert aux anglophones et aux francophones. Il y a actuellement 26 ou 27 candidats qui étudient, pour moitié des francophones, pour moitié des anglophones.

Par contrat, je les embauche et je les envoie suivre une formation, ensuite j'espère qu'ils resteront avec nous. La formation se faisait de cette façon à mon époque. C'est ainsi que nous étions formés et nous restions avec l'organisme. Comme l'a dit le sous-ministre, du point de vue de la carrière, c'est une chance énorme pour les scientifiques. J'espère vraiment que ces gens resteront avec nous, parce que nous avons embauchés.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci, docteur Leroux.

Merci, sénateur Wood.

I have Mr. Gauthier, followed by Senator Guay, and then Mr. Gimaïel.

Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: I would like to follow up on the Senator's last question.

Vous n'imposez aucune autre condition, sauf l'espoir qu'ils resteront chez vous?

M. Leroux: Monsieur Gauthier, nous les embauchons de la façon normale, nous ne signons aucun contrat avec la personne que nous embauchons. Cette personne est embauchée, en stage pendant un an, et ensuite elle devient un employé permanent, qui, nous l'espérons, restera avec nous par la suite.

En fait, puis-je ajouter, monsieur le président, que notre moyenne à cet égard s'est avérée excellente au cours des 35 dernières années.

Mr. Gauthier: Fine. I would now like to go back to these great statistics we were given because this paper is fascinating. I would like to get certain clarifications, if you would oblige. There are 9,558 employees at Agriculture Canada, give or take a few.

Mr. Lussier: Within the department. There are a lot more if you consider the satellite agencies.

Mr. Gauthier (Ottawa—Vanier): According to your figures, there are 9,558.

Mr. Lussier: Yes. I am told that I am responsible for the department, so there are 9,558.

Mr. Gauthier (Ottawa—Vanier): You have 1,485 employees who can work in both languages, which is 15 or 15.5 per cent of the total number of employees. Is that right?

Mr. Lussier: No. It is 7.1 per cent.

Mr. Gauthier (Ottawa—Vanier): Where did you get that? I divide 1,485 by 9,558 and I get 15.5 per cent. It is a simple calculation.

[*Text*]

M. Lussier: Non, je m'excuse, monsieur Gauthier, je suis probablement responsable de notre imbroglio mathématique. Lorsque j'ai mentionné 1,485, j'aurais dû dire 2,049.

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): Ah! bon. Cela change aussi les chiffres de M. Kilgour.

M. Lussier: Je m'excuse si je vous ai fait calculer sous de faux indices.

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): Cela arrive, vous savez. Alors, c'est combien le chiffre exact?

M. Lussier: C'est 2,049.

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): Donc, 2,049 qui peuvent travailler dans la langue anglaise ou française.

M. Lussier: C'est exact.

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): Bon! ça change mes affaires. Ce qui fait que vous en avez . . .

M. Lussier: . . . 72 p. 100 . . .

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): 72.4 p. 100.

M. Lussier: 72.4 p. 100 de ces postes peuvent travailler dans les deux langues, au moins à un niveau B, oui.

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): Ils répondent aux soi-disant exigences du poste.

M. Lussier: C'est exact, 72 p. 200 de ces 2,049.

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): Je vous remercie. Pour un total de combien d'employés? J'avais 1,113, mais je me trompe maintenant parce qu'il va falloir que je corrige. De toute manière, cela n'a pas d'importance.

Combien de ces postes, des 27.6 p. 100, ne répondent pas aux exigences? Est-ce que vous pourriez me faire la ventilation de ces 27.6 p. 100? Combien tombent sous la disposition «grand-père»? Combien occupent un poste désigné sans aucune raison précise?

M. Lussier: Il y en a présentement 17.9 p. 100 qui ont des droits, qu'ils soient d'âge ou de «grand-père» ou de ce que vous voulez. Et, de ce nombre aussi, il y en a à peu près 9.7 p. 100 qui sont sur une liste d'attente pour entreprendre des cours de formation linguistique.

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): 9.7 p. 100 de quoi?

M. Lussier: De l'ensemble des 2,049. Là, j'ai l'impression qu'on ne se trompe pas.

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): Sur une liste d'attente?

M. Lussier: Oui. Des personnes qui ont les capacités et qui iront en cours de formation linguistique. Par contre, il y en a 17.9 p. 100 qui, pour toutes sortes de raisons, n'iront pas en cours de formation.

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): Maintenant, la question de la dotation impérative par rapport à la dotation générale. Combien des postes actuellement ont été dotés d'une façon impérative?

[*Translation*]

Mr. Lussier: I apologize, Mr. Gauthier. I am probably responsible for our mathematical misunderstanding. I said 1,485. But I should have said 2,049.

Mr. Gauthier (Ottawa—Vanier): I see! That also changes Mr. Kilgour's figures.

Mr. Lussier: I am sorry if I misled you.

Mr. Gauthier (Ottawa—Vanier): It happens. What is the exact figure?

Mr. Lussier: It is 2,049.

Mr. Gauthier (Ottawa—Vanier): So, you have 2,049 employees who can work in English or French.

Mr. Lussier: That is right.

Mr. Gauthier (Ottawa—Vanier): That changes things. It means that you have . . .

Mr. Lussier: . . . 72 per cent . . .

Mr. Gauthier (Ottawa—Vanier): 72.4 per cent.

Mr. Lussier: 72.4 per cent of the people in these positions can work in both languages, at least at the "B" level.

Mr. Gauthier (Ottawa—Vanier): They meet the so-called requirements for the position.

Mr. Lussier: That is right. 72 per cent of the 2,049 employees meet the requirements.

Mr. Gauthier (Ottawa—Vanier): Thank you. What is the total number of employees? I had 1,113, but I will have to correct my figures. In any case, it is not important.

How many of the people in this 27.6 per cent of positions do not meet the requirements? Could you give me a breakdown of this 27.6 per cent figure? How many of them fall under the grandfather clause? How many of them are in positions that have been designated for no particular reason?

Mr. Lussier: 17.9 per cent of them are protected because of seniority, because they are under the grandfather clause, or for other reasons. 9.7 per cent of them are on a waiting list to take language training.

Mr. Gauthier (Ottawa—Vanier): 9.7 per cent of what?

Mr. Lussier: Of the 2,049. I am quite certain of that.

Mr. Gauthier (Ottawa—Vanier): On a waiting list?

Mr. Lussier: Yes. These are people who have the capacity and who will take language training. 17.9 per cent will not take language training, for various reasons.

Mr. Gauthier (Ottawa—Vanier): I would now like to deal with imperative staffing as compared to general staffing. How many positions have been imperatively staffed?

[*Texte*]

M. Lussier: En 1980, il y en a eu 76 sur 653 et, en 1981, il y en a eu 268 sur 712.

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): Excellent.

Maintenant, M. Kilgour vous a parlé tantôt du problème de recrutement et vous avez semblé dire que c'était un effort identique tant au Canada en général qu'au Québec. Je ne veux pas diviser mon Canada en deux: le Canada français et le Canada anglais. Mais il reste qu'il y a une forte concentration au Québec dans la catégorie scientifique et professionnelle de l'ordre de 87. C'est un chiffre qui frappe, de l'un de vos tableaux. Est-ce que vous pourriez m'indiquer comment il se fait que, tout d'un coup, on trouve 87 scientifiques et professionnels au Québec dans une catégorie qui exige le français. Ce sont des professeurs?

M. Lussier: Non, nous avons à travers le Canada un réseau de 47 stations de recherche, dont plusieurs sont localisées au Québec: Saint-Jean, Lennoxville, l'Assomption, Normandin, Sainte-Foy et La Pocatière. Les scientifiques mentionnés travaillent, dans le contexte québécois, sur le plan de la recherche.

M. Gauthier (Ottawa—Vanier): Alors, pour la ventilation de ces 122 scientifiques et professionnels, il y en a 11 dans la région de la capitale nationale. J'imagine que c'est du côté québécois. L'Outaouais québécois?

M. Lussier: Enfin, dans deux endroits, nous en avons dans notre laboratoire de virologie, à Hull, et nous avons aussi un îlot de chercheurs sur notre ferme expérimentale qui s'appelle l'Institut de recherche animale. De même qu'au quartier général de la recherche, sous le Dr Le Roux, nous avons aussi un îlot francophone de cinq ou six coordonnateurs de recherche.

• 1645

M. Gauthier: Votre employé bilingue, à Terre-Neuve, se parle tout seul? Il y a un employé bilingue, c'est le seul. Aucun poste n'est essentiellement français ou anglais, mais il y a un employé bilingue. Quel est son poste? Est-ce que c'est votre *token French Canadian*?

M. Lussier: Présentement, je ne pourrais pas vous le dire mais . . .

M. Gauthier: C'est votre *token*?

M. Lussier: Non, à cette heure-ci, je ne sais pas ce qu'il fait, mais c'est un technicien.

M. Gauthier: Pourtant vous m'avez dit tout à l'heure que vous en aviez un à Terre-Neuve, alors j'ai pris pour acquis que c'était ce que vous vouliez dire.

Le coprésident (le sénateur Murray): Il ne vous reste que deux minutes.

M. Gauthier: J'ai presque fini. En fait j'ai terminé sur ce sujet. J'aurais une autre série de questions mais cela peut attendre. C'est excellent. Vous avez de bonnes intentions, vous êtes optimiste et je vous encourage à continuer parce que vous avez du chemin à faire. Merci monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci monsieur Gauthier.

[*Traduction*]

Mr. Lussier: In 1980, there were 76 out of 653 and, in 1981, there were 268 out of 712.

Mr. Gauthier (Ottawa—Vanier): Excellent.

Mr. Kilgour referred earlier to the recruitment problem and you seemed to be saying that as much recruiting has been done throughout Canada as in Quebec. I do not want to divide my country into English-speaking Canada and French-speaking Canada, but the fact remains that the scientific and professional category is concentrated in Quebec. According to one of the charts you have provided, there are 87 scientific and professional employees in Quebec in categories that require French. This figure stands out. Could you explain the situation? Are they professors?

Mr. Lussier: No. We have 47 research stations throughout Canada, several of which are located in Quebec: Saint-Jean, Lennoxville, l'Assomption, Normandin, Sainte-Foy and La Pocatière. The scientists you refer to are doing research in Quebec.

Mr. Gauthier (Ottawa—Vanier): Of these 122 scientific and professional employees, 11 are in the national capital region. I imagine they work on the Quebec side, in the Outaouais.

Mr. Lussier: They work in two places. We have a virology laboratory and a pocket of researchers at what is called the Institute for Animal Research at the Experimental Farm. There is also a pocket of five or six French-speaking research coordinators who work at headquarters under Dr. Le Roux.

Mr. Gauthier: Does your bilingual employee in Newfoundland talk to himself? There is only one bilingual employee. No position has been designated as being French- or English-essential, but there is a bilingual employee. What does he do? Is he your token French Canadian?

Mr. Lussier: I cannot tell you what he does, but . . .

Mr. Gauthier: Is he your token French Canadian?

Mr. Lussier: No. I do not know exactly what he does, but he is a technician.

Mr. Gauthier: You did say earlier that you have one bilingual employee in Newfoundland, so I assumed that that was what you meant.

The Joint Chairman (Senator Murray): You have two minutes left.

Mr. Gauthier: I have almost finished. In fact, I have finished with this subject. I have another series of questions, but they can wait. It is excellent. Your intentions are good, you are optimistic, and I encourage you to continue, because you still have a way to go. Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Gauthier.

[*Text*]

Le sénateur Guay.

Le sénateur Guay: Merci monsieur le président. Étant donné qu'une trentaine de ses employés sont ici dans la salle, j'aimerais demander au ministre combien parmi eux sont francophones, anglophones et bilingues? Si je fais erreur quant au nombre de ses employés présents, peut-être qu'il pourra me donner le nombre exact.

M. Lussier: Sénateur Guay, et avec votre permission, monsieur le président, je serais très heureux de pouvoir reconnaitre les personnes comme étant des employés d'Agriculture Canada. Mais je crois que l'îlot de personnes qui se trouvent près de moi, à part les deux personnes assises en arrière et ici, représentent l'artillerie Agriculture Canada venue pour vous rencontrer.

Le sénateur Guay: Dans ce cas-là, vous en avez huit. Vous pouvez donc me donner le pourcentage de français, d'anglophones et de bilingues?

M. Lussier: Six francophones, deux anglophones et sept bilingues.

Le sénateur Guay: La raison pour laquelle je vous demande cela, monsieur le président, c'est que je m'aperçois, en regardant les pourcentages et en écoutant les réponses que nous avons reçues tout à l'heure aux questions de M. Kilgour, que nous n'avons en fait que quatre postes bilingues pour l'Ouest canadien, hors les cadres de l'Ontario. C'est très pauvre. Au Manitoba, Je suis en mesure de le dire, et qu'on ne viennent pas me faire croire qu'il n'y a pas de familles francophones, on en a beaucoup. Alors à Assiniboia, Saskatchewan, Gravelbourg et ces places-là, on nous dit qu'il n'y en a que quatre.

Il nous a aussi démontré qu'il y rencontre des difficultés à recruter des gens qualifiés et de faire des contacts au niveau universitaire, et cetera. À ce sujet j'aimerais lui demander si la difficulté de recrutement se situe au niveau des professionnels ou à celui des secrétaires et des réceptionnistes? Monsieur le président, selon moi, tous nos ministères, où qu'ils soient, devraient posséder au moins une réceptionniste et une secrétaire bilingues en plus des quatre professionnels que nous possédons dans l'Ouest canadien. Je crois que c'est très pauvre. Je ne reculerai pas sur ce point-là et je vais même demander au au sous-ministre qui, de quels endroits du Manitoba, lui ou son ministère, a-t-il contacté pour essayer de faire du recrutement et trouver une solution à leurs problèmes? Qui, au Manitoba, ont-ils contacté? Je parle du Manitoba parce que je suis plus en mesure de savoir ce qui s'y passe.

M. Lussier: Sénateur Guay, tout d'abord les allusions que je faisais tout à l'heure, au niveau de difficultés de recrutement, n'étaient qu'un commentaire général concernant, d'une façon bien particulière, difficulté de recrutement au niveau scientifique et professionnel. Je pense que c'est là, effectivement, que nous rencontrons des difficultés de recrutement et non pas, véritablement, comme vous l'indiquez, au niveau des postes de soutien ou de postes cléricaux. Je ne crois pas que ce soit une raison pour expliquer les difficultés et le portrait réaliste que je vous ai donnés de la situation au Manitoba.

[*Translation*]

Senator Guay.

Senator Guay: Thank you, Mr. Chairman. There are about 30 employees here in the room and I would like the minister to tell me how many are French-speaking, how many are English-speaking, and how many are bilingual? If I am mistaken as to the number, he could perhaps tell me how many employees are here.

Mr. Lussier: I would be very pleased, Senator Guay, if all of these people worked for Agriculture Canada, but I believe that, apart from the two people sitting at the back of the room, the department is represented by the group of people who are sitting here with me.

Senator Guay: In that case, there are eight of you. Could you tell me how many are French-speaking, how many are English-speaking, and how many are bilingual?

Mr. Lussier: Six are French-speaking, two are English-speaking, and seven are bilingual.

Senator Guay: The reason I ask, Mr. Chairman, is that I see from the figures and from the answers given to Mr. Kilgour earlier that we have four bilingual positions in western Canada, outside of Ontario. This is a very poor showing. I know what the situation is in Manitoba and no one can tell me that there are no French-speaking families in that province, because there are many. We are being told that in Assiniboia, Saskatchewan, Gravelbourg and places like that, there are only four Francophones.

We have also been told that it is difficult to recruit qualified people and to make contacts at the university level. I would like to know whether the recruiting problem is at the professional level or at the support staff level? In my opinion, Mr. Chairman, all of our departments, wherever they are, should have at least one bilingual receptionist and one bilingual secretary, over and above the four professionals we have in the west. This is a very poor showing. I will not back down on this and I will even ask the deputy minister who he and his department contacted in Manitoba, and where, to try and recruit people and find a solution to their problems? Who did they contact in Manitoba? I am referring to Manitoba because I am more aware of the situation there.

Mr. Lussier: First of all, Senator Guay, when I referred earlier to recruiting problems, it was a general comment dealing specifically with recruiting problems at the scientific and professional level. That is where we have problems and not, as you said, at the support or clerical level. But I do not think that this explains the problems and the situation that exists in Manitoba.

[*Texte*]

• 1650

Le sénateur Guay: Monsieur le président, j'ai contacté le milieu universitaire en plusieurs endroits et les gens me disent: nous ne sommes pas en mesure de vous dire, monsieur Guay, que qui que ce soit a fait des représentations pour nous demander de l'aide. Particulièrement dans les quatre universités que nous avons au Manitoba, personne jusqu'à maintenant ne m'a donné une réponse pour me dire qui a contacté l'université en question.

J'aimerais dire à M. Lussier, pendant que j'en ai l'occasion, que la vieille université au Manitoba, une université française, bilingue aussi, l'Université du Manitoba, est là depuis 1918. Il ne faut pas que la chose passe inaperçue, parce qu'ils font encore du progrès. J'ai parlé encore récemment au directeur qui m'a dit qu'on ne lui avait jamais demandé de secrétaires bilingues ou de réceptionnistes et qu'ils les ont au Manitoba.

En ce qui concerne les quatre postes bilingues dans l'Ouest canadien, vous nous avez dit que vous vouliez certainement faire des changements et faire du progrès, mais prévoyez-vous faire d'ici quelques mois quelque chose qui se rapproche de la politique de M. Johnston? Croyez-vous qu'il va y avoir amélioration d'ici ce temps-là? Vous dites que c'est très difficile, mais je vous demande si vous croyez qu'il va tout de même y avoir amélioration. Est-ce que la situation va demeurer la même pendant un certain temps encore, jusqu'à ce que vous reveniez au Comité avec encore 4 postes bilingues seulement?

M. Lussier: Je crois, sénateur Guay, que ce n'est pas une question de voeux pieux en ce qui regarde les améliorations qui doivent être apportées à la situation à Winnipeg: des changements devront être apportés. Je pense que l'ensemble des directions générales impliquées ont déjà reçu le message à la suite des annonces du président du Conseil du Trésor. Je crois que la date du 1er avril 1982 est effectivement très rapprochée. Il y aura peut-être dans certains cas, sur le plan scientifique, des obligations de trouver d'autres méthodes. Mais en ce qui concerne la présence, le service au public, on n'aura pas le choix: le Ministère devra faire les démarches nécessaires, et c'est dans le plan 1982-1983 des employés qui ont des responsabilités à travers le réseau d'Agriculture Canada, afin qu'il y ait des résultats tangibles qui soient accomplis au cours de l'année qui vient.

Le sénateur Guay: Merci, monsieur le coprésident.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, sénateur Guay.

Monsieur Gimaïel.

M. Gimaïel: Merci, monsieur le président.

Monsieur Lussier, il me fait plaisir de vous voir ici aujourd'hui. J'ai beaucoup de questions. Je vais essayer de les faire très courtes; de votre côté, essayez de me répondre le plus brièvement possible pour que je sache où je vais.

Vous avez parlé tout à l'heure de 442 postes bilingues au Québec: combien y a-t-il de postes unilingues francophones au Québec, en plus de ces 442-là? J'espère que les postes francophones ne sont pas comptés dans les postes bilingues.

[*Traduction*]

Senator Guay: I contacted people in several universities and they told me that no one had approached them to ask for help. You haVe still not told me who contacted the four universities in Manitoba.

I would like to take this opportunity to tell Mr. Lussier that Manitoba's oldest university, the University of Manitoba, which is French and also bilingual, opened in 1918. It is still progressing and I do not want this to go unnoted. I spoke to the director again recently and he told me that he has never been asked for bilingual secretaries and receptionists, and that there are bilingual secretaries and receptionists in Manitoba.

With respect to the four bilingual positions in the West, you said that you certainly want to make changes and improvements, but do you plan to do anything within the next few months that would bring you closer to Mr. Johnston's policy? Do you think there will be an improvement over the next few months? You say that it is very difficult, but I would like to know if things will improve. Will the situation stay the same for some time to come? Will you come back to the committee with only four bilingual positions?

Mr. Lussier: It is not enough, Senator Guay, to talk about the improvements that should be made in Winnipeg; changes will have to be made. The President of the Treasury Board made a policy statement and I think that the branches involved have gotten the message. There is not much time left before April 1, 1982. In the scientific areas, we may have to find other methods. But with respect to service to the public there will be no choice: the department will have to take the necessary steps to ensure that something tangible is accomplished in the coming year. This will be in the 1982-83 plan, which applies to employees across the Agriculture Canada network.

Senator Guay: Thank you, Mr. Joint Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Senator Guay.

Mr. Gimaïel.

Mr. Gimaïel: Thank you, Mr. Chairman.

I am pleased to see you, Mr. Lussier. I have a number of questions for you. I will try to be brief and I hope that your answers will be brief as well, so that I will know where I am going.

You referred earlier to 442 bilingual positions in Quebec. How many unilingual French positions are there in Quebec, over and above the 442? I hope that French positions are not included among the bilingual positions.

[*Text*]

M. Lussier: Je vais vous les donner, mais ils devront utiliser leur petite calculatrice..

M. Gimaïel: Bon, d'accord.

Une autre question pendant qu'ils calculent, pour aller plus vite, une question sur les communications à l'intérieur du ministère. Je sais que dans plusieurs ministères, le problème, c'est que le ghetto francophone du Québec est obligé de communiquer essentiellement en anglais. Une chose peut aider chez vous: c'est que la tête me semble plus francophone que dans la majeure partie des ministères ici à Ottawa. Est-ce que vos bureaux de région francophones sont obligés de communiquer en anglais avec la maison mère à Ottawa?

M. Lussier: Ils ne sont pas obligés, mais . . .

M. Gimaïel: D'une façon pratique, j'entends.

M. Lussier: D'une façon pratique, si je veux être honnête, je dois dire que dans certains secteurs d'Agriculture Canada, cela se produit encore. Maintenant, je pense qu'il y a des exceptions. Je veux rendre justice à tout le monde. Dans le secteur de la recherche, les communications se font dans la langue de choix du récipiendaire au Québec. Dans d'autres domaines, plus particulièrement sur le plan technique, il y a effectivement des exceptions, et qui devront être corrigées, qui s'expliquent par la formule même d'existence du réseau des cadres supérieurs à Agriculture Canada. Mais il y a encore des manquements, que j'appellerais des péchés véniels.

M. Gimaïel: Je vous demande cela parce que c'est assez frustrant pour les gars à l'autre bout; cela les encourage même à ne pas vouloir venir travailler à Ottawa. Pour un petit $2,000 ou $3,000 de différence, ils aiment mieux rester chez eux, dans leur langue.

M. Lussier: Je crois, monsieur Gimaïel, que ces péchés véniels, comme je les appelle, devront être corrigés pour qu'on se conforme justement aux directives très précises du président du Conseil du Trésor. Dans la langue de communication entre le central et le Québec, il y a ou il y a eu des manquements; les manquements ne seront plus tolérés.

• 1655

M. Gimaïel: Très bien.

Qui définit si un poste doit être bilingue ou non chez vous?

M. Lussier: Je pense que la responsabilité évolue présentement. Elle a été décentralisée au niveau du gestionnaire ou du superviseur responsable.

M. Gimaïel: Cela veut dire que c'est défini dans les régions même?

M. Lussier: C'est exact.

M. Gimaïel: Quand quelqu'un accède à un poste de commande dans la région du Québec, il faut qu'il soit en contact avec Ottawa et qu'il réponde régulièrement à des anglophones; est-ce que cela l'oblige à être bilingue?

[*Translation*]

Mr. Lussier: I will give you the figures, but my officials will have to use their calculators.

Mr. Gimaïel: Fine.

To speed things up, I will ask another question while they are calculating. It deals with intradepartmental communication. I know that in a number of departments, the problem is that there is a francophone ghetto in Quebec that has to communicate in English. One thing may be in your favour: it seems to me that there are more francophones at the management level than there are in most departments here in Ottawa. Do your offices in French speaking regions have to communicate with headquarters in English?

Mr. Lussier: They do not have to, but—

Mr. Gimaïel: Practically speaking, I mean.

Mr. Lussier: To be perfectly honest, I must admit that, practically speaking, this still happens in some parts of the department. There are exceptions, however. I want to be fair to everyone. In the research sector, communication is in the language chosen by the recipient in Quebec. In other areas, particularly technical ones, there are exceptions due to the way in which the department's upper management categories are structured and this will haVe to be corrected. But there are shortcomings, what I call venial sins.

Mr. Gimaïel: I ask this because it is pretty frustrating for the guy at the other end. It discourages people from wanting to come to work in Ottawa. For $2,000 or $3,000 extra, they prefer to stay home and be able to work in their own language.

Mr. Lussier: I think, Mr. Gimaïel, that the venial sins, as I call them, will be corrected and that we will meet the very specific guidelines set out by the President of Treasury Board. There have been shortcomings with respect to communication between head office and Quebec, but these will no longer be tolerated.

Mr. Gimaïel: Good.

Who decides if a position in your department should be bilingual or not?

Mr. Lussier: I think that the responsibility for this is shifting. It has been decentralized at the management or supervisory level.

Mr. Gimaïel: This means that the regions decide themselves?

Mr. Lussier: Yes.

Mr. Gimaïel: When someone is appointed to a management position in the Quebec region, he has to communicate with Ottawa and deal regularly with English-speaking people. Does this mean he has to be bilingual?

[*Texte*]

M. Lussier: Je pense que d'une certaine façon, oui, dans les postes de cadre. Je pense que ce sont donc des postes bilingues.

M. Gimaïel: Une autre question. Je connais énormément de types dans la Fonction publique du Québec, et je sais qu'on a perdu des gars qui sont aujourd'hui sous-ministres et séparatistes et qui auraient été intéressés à venir travailler ici, mais qu'on a forcés à passer des entrevues en anglais quand ils sont venus ici; et c'était des francophones. Je ne parle pas d'Agriculture Canada.

M. Lussier: Oui, parce que . . .

M. Gimaïel: La question que je veux vous poser est très simple. Quand vous faites passer une entrevue à quelqu'un pour un poste supérieur ou à un scientifique qui est d'origine francophone, est-ce qu'il doit passer l'entrevue en anglais?

M. Lussier: Non. Dans la langue de son choix.

M. Gimaïel: Bravo! Je vous félicite. Les postes francophones, combien y en a-t-il?

M. Lussier: Il y a au Québec 839 postes français essentiels.

M. Gimaïel: C'est beau! C'est parce que je me demandais si vous aviez désigné postes bilingues les postes du Saguenay-Lac Saint-Jean.

En ce qui concerne les formules envoyées aux agriculteurs, il y a un point qui me chicote. Pour la région du Québec, je sais que les gens n'ont pas de difficulté à communiquer en français avec vous, vos clients, les agriculteurs. Par contre, pour les régions dont on a parlé, qui sont à l'extérieur du Québec, le nombre d'employés bilingues est . . . C'est presque incroyable que l'on retrouve 442 bilingues au Québec où la proportion d'agriculteurs anglophones est très très basse, puis que l'on retrouve quatre personnes bilingues dans l'Ouest où il y a énormément d'agriculteurs francophones. J'ai de la difficulté à concevoir que ces gens-là peuvent recevoir des formulaires ou des documents dans leur langue qui est le français et puissent y répondre dans leur langue sans subir un préjudice.

M. Lussier: Non, il n'y a pas de problème. Pour ce qui est des formulaires, je peux dire ici qu'il n'y a aucun problème: ils peuvent répondre dans la langue de leur choix. Tout programme impliquant le ministère de l'Agriculture du Canada comporte des formulaires bilingues. Donc, qu'ils habitent à Saint-Laurent au Manitoba ou à Saint-Théodore d'Acton au Québec, je pense que tous les deux sont . . .

M. Gimaïel: Oui, mais si le gars manque d'argent, est-ce qu'il est obligé d'écrire «*lack of money*» ou bien s'il peut écrire «manque d'argent» et que le gars comprend à l'autre bout?

M. Lussier: Le gars comprendra à ce bout-ci, oui.

M. Gimaïel: Une question bien pratique. Je sais que vous faites des efforts pour essayer de franciser la boîte. Ce n'est pas facile. J'ai déjà dit, et M. Yalden y était à l'époque, que je trouve que la Loi sur les langues officielles manque de dents.

Est-ce qu'une Loi sur les langues officielles qui aurait des dents, qui pourrait vraiment mordre et qui n'autoriserait pas

[*Traduction*]

Mr. Lussier: In a way, yes, if he is in a management position. I believe that management positions are bilingual.

Mr. Gimaïel: I have another question. I know a lot of guys in the Quebec public service and I know that we have lost a lot of guys who are now deputy ministers and separatists and who would have liked to have come to work here, but they were Francophones and they were interviewed in English. I am not talking about Agriculture Canada.

Mr. Lussier: Yes, because . . .

Mr. Gimaïel: My question is quite simple. When you interview a Francophone for a management or scientific position, is the interview held in English?

Mr. Lussier: No. It is in the language of his choice.

Mr. Gimaïel: Bravo! Congratulations. How many French positions are there?

Mr. Lussier: In Quebec, there are 839 French-essential positions.

Mr. Gimaïel: Wonderful! Because I was wondering whether positions in the Saguenay-Lac Saint-Jean area were designated as bilingual.

There is something that bothers me about the forms that are sent out to farmers. I know that in the Quebec region, your clients, the farmers, have no problem communicating with you in French. However, the number of bilingual employees in regions outside of Quebec . . . It is almost unbelievable that there are 442 bilingual positions in Quebec, where there are very few English-speaking farmers, whereas there are only four bilingual employees in the west, where there are a lot of French-speaking farmers. I have trouble seeing how these people can get forms or documents in their language, which is French, and answer them in their language without running into problems.

Mr. Lussier: There is no problem. I can assure you that there is no problem with the forms: they can fill them out in the language of their choice. There are bilingual forms for all programs involving the Department of Agriculture. Whether you live in Saint-Laurent, Manitoba, or in Saint-Théodore d'Acton, Quebec, I think that you are . . .

Mr. Gimaïel: Yes, but if a guy is short of money, does he have to write "lack of money" or can he write "manque d'argent" and be sure that the guy at the other end will understand?

Mr. Lussier: The guy at this end will understand.

Mr. Gimaïel: I have a practical question for you. I know that you are trying to francize your shop. It is not easy. I have said in the past, when Mr. Yalden was present, that I think that the Official Languages Act is toothless.

If the Official Languages Act had teeth, if there were not all sorts of "grandfather clauses" and what have you, would this

[*Text*]

toutes sortes de «clauses grand-père» et tout ce qu'on veut, est-ce qu'une Loi sur les langues officielles qui aurait des dents aiderait le sous-ministre et ses sous-ministres adjoints à appliquer la Loi sur les langues officielles au ministère de l'Agriculture?

M. Lussier: C'est une question bien directe. Je vais vous donner une réponse personnelle bien directe.

Je pense que depuis le moment où le gouvernement fédéral a annoncé ses intentions sur le plan de la participation équitable et sur le plan de la langue de travail, déjà plusieurs années se sont écoulées. Ce que j'appelle l'effort d'entraînement volontaire a commencé à se manifester et va probablement s'accentuer en ce qui regarde Agriculture Canada.

Mais il y a peut-être nécessité, à la lumière des résultats obtenus, de passer à une étape ultérieure, soit celle d'étudier sérieusement certains amendements qui donneraient un peu plus de chance à ceux qui sont responsables de mettre en place ces programmes de véritablement les mettre en place.

M. Gimaïel: Je veux vous féliciter, monsieur le sous-ministre. Continuez à donner la même impulsion et surtout à vous entourer de gens qui comprennent le problème français au Canada. Cela aide énormément.

Merci, monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Gimaïel.

Le coprésident du Comité a signalé son désir de poser plusieurs questions. Monsieur Corbin.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur le président.

Monsieur le sous-ministre, M. Gimaïel a posé des questions tout à l'heure sur la délégation du pouvoir de désignation des postes bilingues.

• 1700

Je voudrais savoir plus particulièrement, quelles techniques sont employées pour désigner ces postes, dans les régions. Sur quoi vous basez-vous: Sur une demande mesurable du public, ou est-ce que ce sont des nombres tout à fait arbitraires?

M. Lussier: Est-ce que je pourrais demander à M. Laplante de bien vouloir répondre à votre question, monsieur le coprésident?

M. R. Laplante (directeur intérimaire, Division des langues officielles, ministère de l'Agriculture): Tout est basé sur l'aspect de la description de tâche de l'individu, qui est faite par le chef décisionnaire, à savoir le service qu'il doit donner, les services au public, les services dans la langue de travail, à ses employés. A partir de là, le gestionnaire et notre agent du personnel regardent les critères déjà établis en termes d'identification de poste et, à ce moment-là, ils prennent une décision fondée sur le niveau atteint au moment où vous avez atteint le A, le B, et le C. Le poste est établi de cette façon-là.

[*Translation*]

help the deputy minister and the assistant deputy ministers implement the Official Languages Act within the Department of Agriculture?

Mr. Lussier: That is a very direct question. I will give you a very direct and personal answer.

Several years have passed since the federal government announced its intentions with respect to equal participation and the language of work. What I call the willingness to become involved is starting to manifest itself and will probably increase within Agriculture Canada.

Given the results obtained to date, it may be necessary to move on to the second stage and seriously consider implementing amendments that would give those responsible a little better chance of really implementing these programs.

Mr. Gimaïel: I would like to congratulate you, Mr. Deputy Minister. Continue along the same lines and keep surrounding yourself with people who understand the French problem in Canada. It is a tremendous help.

Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Gimaïel.

The Joint Chairman of the committee would like to question the witnesses. Mr. Corbin.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Deputy Minister, Mr. Gimaïel questioned you earlier about delegating the responsibility for designating positions as bilingual.

I would like to know more particularly which techniques are used to designate these position in the regions. Is this based on a measurable demand from the public, or are the figures quite arbitrary?

Mr. Lussier: I would like to ask Mr. Laplante to answer your question.

Mr. R. Laplante (Acting Director, Official Languages Division, Department of Agriculture): This is all based on the individual's job description as set forth by his supervisor, and deals with the services to be provided to the public and the language of work requirements in dealing with subalterns. Once this is done, the manager and our personnel officer consider the criteria already established for the position and make a decision based on the level of proficiency attained.

[*Texte*]

Le coprésident (M. Corbin): Vous avez, au sein du ministère, monsieur le sous-ministre, des régions bilingues?

M. Lussier: Oui.

Le coprésident (M. Corbin): Quelles sont-elles, et quels critères employez-vous pour désigner ces régions? Sur des critères maisons, des critères émis par le Conseil du Trésor, des critères qui relèvent de la Loi de langues officielles, comment?

M. Lussier: Le ministère de l'Agriculture, dans l'établissement de ces régions bilingues, suit essentiellement la description qui a été récemment édictée par le président du Conseil du Trésor et renouvelée à notre attention tout à fait récemment qui, à ce moment-là, établit, à travers le Canada, ces régions dites bilingues.

Le coprésident (M. Corbin): Les nouveaux critères répondent-ils adéquatement à la situation?

M. Lussier: C'est-à-dire qu'au niveau du plan opérationnel, nous avons dû aller un peu plus loin que les critères généraux de référence. C'est ainsi que nous avons, pour chacune des région, qui s'étendent parfois jusqu'au niveau des comtés, puisque nous avons quelquesfois des responsabilités reliées à l'inspection, par exemple, de la pomme de terre, spécifier les caractéristiques bilingues du poste qui devra éventuellement être comblé au cas où la personne qui l'occupe présentement, pour toutes sortes de raisons, ne rencontrerait pas les critères. Mais dans chacune des régions du Canada, que ce soit en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, en Ontario, au Manitoba, ou en Saskatchewan, il y a des points précis sur la carte où, à cause des services qui sont rendus, à cause du plan opérationnel qui indique que si, éventuellement, si cela ne peut pas se faire présentement, que des postes devront être désignés bilingues.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur le sous-ministre, vous savez que les cultivateurs professionnels—ils aiment bien se considérer, à juste titre, je crois, comme des professionnels de l'agro-alimentaire—ne pour la plupart ne retournent pas à l'école, ne font pas de cours d'immersion. Cependant, vous avez, au ministère d'Agriculture des techniques, comme les séminaires, les journées d'information, où les spécialistes du ministère de rendent sur les lieux, dans le champ, pour informer les cultivateurs des nouvelles techniques, de différentes options, que ce soit dans le domaine de la culture proprement dite, de la lutte aux insectes, aux virus, et cetera. En général, êtes-vous en mesure de fournir un personnel bilingue compétent pour ce genre d'exercice dans les régions francophones du pays?

M. Lussier: Oui. Dans les régions francophones, sans aucun doute.

Le coprésident (M. Corbin): Vous dites cela sans hésiter?

M. Lussier: Je dis cela sans hésiter.

Le coprésident (M. Corbin): Cela a toujours été comme cela?

M. Lussier: Non, cela n'a pas toujours été comme cela.

[*Traduction*]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I would like to ask the deputy minister whether the department has bilingual regions.

Mr. Lussier: Yes.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Would you indicate to me these regions and describe the criteria used to designate them? Are the criteria set by the department, by the Treasury Board, or are they inspired by the Official Languages Act?

Mr. Lussier: In establishing these bilingual regions, the Department of Agriculture basically follows the description of such bilingual regions set out recently by the president of the Treasury Board, and brought to our attention a short time ago.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Are the new criteria adequate for the situation?

Mr. Lussier: With respect to operations, we have had to go somewhat farther than the general reference criteria. Thus, in each of the regions which may be as large as a whole county or riding, and where we may have responsibilities related to the inspection of potatoes, for example, we must specify the bilingual requirements of a particular position for which an incumbent may have to be found, should the present incumbent not meet the conditions. In each of these regions, whether they be in Nova Scotia, New Brunswick, Ontario, Manitoba, or Saskatchewan, there are precise areas where the service provided and the operational plan oblige us to designate certain positions as bilingual, even though they may not be now.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Deputy Minister, you know that professional farmers, I think they quite rightly like to be considered as professionals in the food business, do not usually go back to school or take immersion courses. Specialists from your department offer a number of seminars and practical courses to inform farmers about new techniques and options in farming as such, or in dealing with insect pests, viruses and so forth. Generally speaking, are you in a position to have this work done by competent bilingual personnel in the French-speaking areas of Canada?

Mr. Lussier: Yes. Definitely so, in the French-speaking areas.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You have no hesitation in saying so?

Mr. Lussier: None at all.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Was this always the case?

Mr. Lussier: No.

[*Text*]

Le coprésident (M. Corbin): Depuis quand cela existe-t-il?

M. Lussier: Eh bien, je ne sais pas. Je connais une période relativement courte, celle de 1978 à aujourd'hui.

Le coprésident (M. Corbin): Vous avez donné des directives pour que cela se fasse dans tous les cas, là où les francophones sont en nombre suffisant?

M. Lussier: Je pense qu'il y a eu des directives, effectivement, en provenance du du ministre. J'ai, moi-même, transmis des directives. Des directives ont aussi été établies par les collaborateurs, les sous-ministres adjoints dont quelques uns sont ici aujourd'hui.

Le coprésident (M. Corbin): Le ministère de l'Agriculture est hautement décentralisé, comme il se doit, bien que vous ayez une Fonction publique assez importante, sinon assez lourde, ici à Ottawa. Dans ce cas-là, je ne serais pas contre une décentralisation accrue vers les régions. Est-ce que, pour le moment ou pour l'avenir, à supposer que vous dussiez procéder à une certaine décentralisation, à la création de nouvelles unités, vous avez un plan pré-établi pour orienter de telles unités vers des régions où les services pourraient être dispensés dans les deux langues officielles, sans toujours les concentrer dans des endroits comme Frederickton, ou Truro? Enfin, vous savez c'est ce que je veux dire.

• 1705

M. Lussier: Sur le papier oui. Sur le plan pratique, il y a les obstacles naturels et il faut les surmonter.

Le coprésident (M. Corbin): Sur le plan politico-pratique c'est le ministre enfin qui décide où vont les unités. C'est le ministère, c'est la prérogative du ministère.

M. Lussier: Oui.

Le coprésident (M. Corbin): Après consultation avec vous?

M. Lussier: Oui.

Le coprésident (M. Corbin): Au niveau de la livraison des services au bureau central, à la Ferme expérimentale, vous avez, entre autres, un Office de stabilisation des produits agricoles. Parce que j'entretiens un courrier quand même relativement important avec les cultivateurs de la pomme de terre, je m'excuse d'être spécifique mais c'est un exemple qui peut illustrer la situation, à plusieurs occasions, j'ai cru me rendre compte que la livraison des services par correspondance en français accusait un retard par rapport à la rapidité de la réponse pour les correspondants de langue anglaise. Est-ce que je me trompe?

M. Lussier: Enfin, je ne sais pas. Je sais que nous avons un système régulier, monsieur le coprésident, qui oblige ordinairement une réponse à une lettre en moins de 10 jours. Par le passé, dans certains cas, il est tout à fait juste de dire, en ce qui regarde les réponses de l'Office de stabilisation des produits agricoles, que nous devions recourir au service de la traduction. Depuis quelques mois, cet Office de stabilisation des produits agricoles a pu acquérir les services d'un francophone

[*Translation*]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): When did the change occur?

Mr. Lussier: I could not say, I am only familiar with a relatively short period, from 1978 up until the present.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Have you issued directives to that effect for all areas where the number of Francophones warrants such service?

Mr. Lussier: I believe that there were directives issued by the department. I personally have passed on such directives and some have also been set by assistant deputy ministers, some of whom are present here today.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): The Department of Agriculture is quite reasonably a very decentralized one, although you do have a large, not to say cumbersome, apparatus here in Ottawa. I do not see any objection to increased decentralization in favour of the regions. Should this occur, and should you have to create new units, do you have a plan to direct such units to regions where services could be made available in both official languages, without always concentrating them in places like Fredericton or Truro. I suppose you understand what I am getting at.

Mr. Lussier: On paper, yes. From a practical point of view, there are natural obstacles which have to be overcome.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): The minister is the one to make both the practical and political decision about where to locate units. It is the prerogative of the department.

Mr. Lussier: Yes.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): After consultation with you?

Mr. Lussier: Yes.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Concerning the delivery of services from Ottawa, you have a farm products stabilization board at the experimental farm. Having fairly extensive correspondence with potato producers, and I think this specific example is quite illustrative, I have noted on several occasions that response to a French letter was longer in coming than to an English letter. Am I mistaken?

Mr. Lussier: I could not say. Normally an answer is to be sent within ten days. It is quite true that in the past answers from the farm products stabilization board had to be sent to translation. Some months ago the board engaged the services of a French speaking member who plays an important role in carrying out the board's responsibilities. I hope that any delay caused by translation will now be a thing of the past.

[*Texte*]

qui joue un rôle important à l'intérieur des responsabilités de l'Office. J'espère que les délais causés par la traduction seront maintenant évités.

Le coprésident (M. Corbin): En pratique, ce que je vise c'est que les francophones qui transigent des affaires avec le ministère de l'Agriculture puissent avoir leur chèque en dollars canadiens en même temps que les anglophones. Cela ne semble pas toujours être le cas, pas seulement dans ce service-là mais dans d'autres. Alors je vous le signale et je sais que vous verrez à ce que les choses soient faites de façon plus équitable.

En fin de compte, monsieur le président, nous avons parlé de recrutement et de formation. Est-ce que vous recrutez auprès de l'entreprise privée? Est-ce qu'il y a une forte concurrence entre le ministère de l'Agriculture et l'entreprise privée pour le recrutement de jeunes et brillants diplômés bilingues?

M. Lussier: Il est vrai que, pour le recrutement, le ministère de l'Agriculture pige parfois dans le secteur de l'entreprise privée afin de trouver les employés dont il a besoin. Il est également vrai de dire que nous avons une concurrence parce que le secteur agricole est un environnement bien dynamique qui se situe maintenant dans un éventail de responsabilités qui va en croissant, en termes d'utilisation de ressources professionnelles à formation première agricole. Ce qui a été, dans certains cas, une difficulté. Je pense par exemple au secteur agronome. Ce n'est pas tellement vrai cette concurrence de la part du secteur privé au niveau scientifique comme tel. A ce moment-là, notre concurrence s'exerce beaucoup plus fortement avec le réseau universitaire qu'avec le secteur privé. Dans certains cas d'économistes agricoles, il est déjà arrivé que nous étions en concurrence avec le secteur privé.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur le sous-ministre.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Corbin.

Nous sommes déjà arrivés à l'heure normale de l'ajournement et, avant d'inviter le Commissaire aux langues officielles à commenter ces témoignages, M^me^ Côté aurait une brève question.

Mme Côté: Merci, monsieur le président.

Monsieur Lussier, l'avenir étant dans le bilinguisme, je pense bien, plus que jamais, je voudrais connaître quelles sont vos relations avec les ministères provinciaux de l'Education? Jusqu'où donnez-vous l'information sur les possibilités d'emplois pour de jeunes Canadiens bilingues? Par exemple, participez-vous à des expocarrières dans le cas des écoles pré-universitaires? Je comprends que vous faites énormément de recrutement au niveau des universités mais, lorsqu'on est rendu à l'université, on n'apprend pas une deuxième langue, il faut l'avoir fait avant.

• 1710

Alors si le gouvernement du Canada ne veut pas institutionnaliser *ad vitam aeternam* des cours de langues pour permettre à son personnel de s'adapter à la réalité canadienne, il faudrait

[*Traduction*]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): What I really want to ensure is that francophones who deal with the Department of Agriculture obtain their cheque made out in Canadian dollars at the same time as Anglophones. This does not always seem to be the case, not only in this section but in others. I draw this to your attention and I know that you will see to it that things be dealt with more equitably.

Reference was made to recruiting and training. Do you recruit in private business? Is there strong competition between the Department of Agriculture and the private sector in recruiting young and brilliant bilingual graduates?

Mr. Lussier: The Department of Agriculture does indeed sometimes look to the private sector to find the employees it requires. There is certainly competition since the agricultural sector is a very dynamic environment involving a growing range of professional responsibilities and resources. This has caused some difficulties. Let us take agronomists as an example. Competition is not so much from the private sector but rather from universities. We have on occasion been competing with the private sector for certain agricultural economists.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Deputy Minister.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Corbin.

It is now our normal adjournment time but before inviting the Commissioner of Official Languages to comment on the testimony, Mrs. Côté has a short question.

Mrs. Côté: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Lussier, since bilingualism is more than ever a requirement for the future, I would like to know what your relations with the provincial departments of education are. How do you go about informing young people about job possibilities for young Canadians with a knowledge of both official languages? Do you take part in career days in high schools, for example? I realize that you do a lot of recruiting at universities but a second language is not acquired at university, but before.

If the Canadian government does not want to institutionalize language courses to allow public servants to adapt to the reality of Canada, then we must make young people realize

[*Text*]

qu'on informe les jeunes assez tôt que leurs possibilités seront davantage maximisées s'ils sont bilingues.

J'aimerais savoir comment vous le faites, si vous le faites, et si c'est en relation avec la Fonction publique.., si vous avez des rencontres avec des orienteurs pour ce qui est des cours qui peuvent être donnés, des options que les jeunes peuvent prendre dans les maisons d'enseignement.., mais s'il vous plaît, avant d'arriver à l'université?

M. Lussier: Oui, bien sûr, en ce qui regarde, que ce soit au niveau préuniversitaire ou au niveau secondaire, le travail se fait.., mais en collaboration avec la Commission de la Fonction publique. Le Ministère de l'Agriculture du Canada n'est pas en ce moment impliqué directement dans ces séances d'information générale sur «opportunités et carrières dans la Fonction publique fédérale».

Dans un autre domaine et qui est assez fascinant et intéressant, c'est celui du programme de la Commission de la Fonction publique dans l'engagement d'emplois d'étudiants. Nous pouvons maintenant recruter un étudiant de première année universitaire et en quelque sorte lui garantir une continuité dans son emploi d'été à travers le réseau de la Fonction publique, et avoir d'excellentes chances par la suite d'avoir attiré suffisamment son intérêt pour continuer un plan de carrière avec nous. Et çà, c'est un élément certainement très positif en ce qui regarde d'une part les économies d'échelles sur le plan de la formation et de l'entraînement, puisqu'il se met en contact au cours de sa première année, deuxièmme année, troisième année, comme étudiant avec un réseau de travail où il pourra éventuellement exercer ses habilités, et nous donne par la même occasion, une occasion de pouvoir s'assurer, en tous les cas à 50 p. 100, d'un intérêt soutenu de ce candidat-là.

D'autre part, le Ministère de l'Agriculture étant relativement un ministère spécialisé, comme je le mentionnais tout à l'heure, ce sont des scientifiques, ce sont des agronomes, ce sont des vétérinaires, ce sont des inspecteurs et ce sont des économistes . . . C'est le grand éventail, si vous voulez, des professions qui exercent leurs activités au sein d'Agriculture Canada. Sur ce plan-là, en dehors des activités qui sont effectuées par la Direction générale du personnel dans ses contacts réguliers avec les universités à travers le Canada, nous avons aussi «appointé» si je peux employer cette expression-là, des individus spécifiques dans diverses directions générales qui sont suivant leur profession, chargés en plus de cela d'être des points de contact. Je donne un exemple: que ce soit la faculté de médecine vétérinaire à Guelph ou la faculté de médecine vétérinaire à St-Hyacinthe nous avons un vétérinaire dans la branche du Dr. McGowan qui lui, maintient des contacts réguliers sur les occasions d'emploi, sur la connaissance, sur les informations à donner par exemple à ces étudiants-là, dont . . . Nous ne sommes pas parfaits, au contraire, mais il y a quand même des efforts de faits.

Mme Côté: Mais je constate aussi que les efforts sont davantage axés au niveau de l'université qu'avant.

M. Lussier: Oui.

[*Translation*]

early on in life that their chances will be greatly improved if they are bilingual.

I would like to know what you are doing, if anything, and whether it is in relation with the public service . . . do you arrange meetings with guidance counsellors about possible courses or options in schools before the university level?

Mr. Lussier: Yes, of course, there is work being done at this level but in cooperation with the Public Service Commission. The Canadian Department of Agriculture is not directly involved in such briefings on job and career possibilities within the federal public service.

Another interesting area is the Public Service Commission's program for the hiring of students. We can now hire a first-year university student and ensure him of a summer job continuity in the public service and at the same time create interest in permanent career possibilities with us. This is very positive, not only for economies of scale relating to training, but also in enabling a student to acquire thorough knowledge of his potential workplace. We are also able, in about half the cases, to maintain a steady interest on the part of such employees.

The Department of Agriculture is a specialized one and employees scientists, agronomists, veterinarians, inspectors and economists . . . We have a fairly wide range of professionals within the department. Outside of the personnel branch's activities and regular contacts with universities throughout Canada, we have also appointed specific individuals in the various divisions as contact persons for their activity or profession. For example, we have a veterinarian in Dr. McGowan's branch who keeps in regular contact with the Faculty of Veterinarian Medicine in Guelph or St-Hyacinthe and passes on information about jobs and so forth. We are by no means perfect, but we have made efforts.

Mrs. Côté: But I see that your efforts focus more on the university level than pre-university.

Mr. Lussier: Yes.

[*Texte*]

Mme Côté: Puis il faudrait peut-être commencer plus tôt.., si on veut éviter justement ce dont je parlais.., les cours d'apprentissage d'une autre langue, pour que ce soit plus anglophone pour les francophones.

M. Lussier: Non.., c'est effectivement vrai. Je crois que vous avez tout à fait raison. C'est un problème, d'ailleurs, qui se pose à l'échelle de tout notre développement économique au cours des 10 prochaines années, sur le plan canadien, en termes de ressources humaines adéquates, qui non seulement touchent le secteur agricole mais aussi d'autres domaines dans lesquels je ne suis pas sûr que l'ensemble des étudiants sont vraiment sensibilisés aux carrières et «opportunités» globales qui les concernent dans la décennie qui vient.

Mme Côté: C'est la même question que j'ai déjà posée pour les autres ministères aussi, monsieur Lussier. Je vous remercie. Merci monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Yalden.

M. M. Yalden (commissaire aux langues officielles): Merci monsieur le président. J'aurais mes propres commentaires à faire. D'abord j'ai noté que vers la fin du discours de M. Lussier, il a cité le *Grainews* qui dit qu'il y a un vent de folie francophone au ministère de l'Agriculture, *an insidious cultural revolution* . . . Alors je recommande au journal *Grainews* de ne pas s'inquiéter. Aussi longtemps qu'il y a 17 francophones sur 2,826 employés dans les provinces des Prairies, et 6 postes bilingues sur 2,826 postes, ou bien 11 postes bilingues à l'Ile-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve pris ensembles, et 7 francophones . . . Si çà c'est le vent de folie, on n'a pas vraiment peur d'être en difficulté.

• 1715

Je dirais qu'en fait, et j'accepte volontiers qu'il y a eu progrès, surtout dernièrement sous le régime de M. Lussier.., mais le fait est que le ministère est un exemple classique de polarisation. Il n'y a presque pas de francophones, presque pas de postes bilingues en dehors du Québec, et dans une certaine mesure au Nouveau-Brunswick; et l'inverse pour le Québec, quoique au Québec, encore une fois, on remarque la tendance classique à desservir la population minoritaire de façon infiniment meilleure qu'à l'extérieur du Québec.

Il y a par exemple 431 postes bilingues sur 1,284 ou quelque 33 p. 100 au Québec, tandis que comme je viens de le dire, dans les provinces des Prairies, il y a 0,2 p. 100 de postes bilingues. Je n'essaierai pas de faire la multiplication, ni la division, mais la différence est frappante. Quant à la question de postes bilingues, j'attirerais l'attention du Comité sur sa propre recommandation du 9 juillet dernier où le Comité recommande, et je cite:

> . . . qu'avant le 31 mars 1982, chaque ministère et chaque organisme du gouvernement soit requis de procéder à l'examen des ressources bilingues qu'ils ont à leur disposition . . .

. . . et ainsi de suite . . .

[*Traduction*]

Mrs. Côté: But something will have to be done earlier on if we want to avoid the need for language courses for both Anglophones and Francophones.

Mr. Lussier: Yes. You are quite right. This will be a human resources problem for all of Canada over the next ten years, and is not limited to the agricultural sector. Generally speaking, I am not sure that most students are really aware of career and job opportunities for the next decade.

Mrs. Côté: I asked the other departments this question too, Mr. Lussier. Thank you.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Yalden.

Mr. M. Yalden (Commissioner of Official Languages): Thank you, Mr. Chairman. First of all, I note that towards the end of his speech, Mr. Lussier quoted *Grainews* and its reference to an insidious cultural revolution. I think that *Grainews* can rest assured that as long as there are only 17 Francophones out of 2,826 employees in the Prairies, and 6 bilingual positions out of 2,826, or 11 bilingual positions in the three provinces of Prince Edward Island, Nova Scotia, and Newfoundland, the insidious cultural revolution has not got off too much of a start.

I am quite willing to admit that progress has been accomplished, especially recently under Mr. Lussier, but the fact remains that the department is a classic example of polarization. There are almost no francophones and almost no bilingual positions outside of Quebec and, to some extent, New Brunswick; the opposite is true in Quebec, although in Quebec once again, the pattern is to provide the minority population with far better service than is available to the minority outside of Quebec.

In Quebec, 431 positions are designated bilingual out of 1,284, or some 33 per cent, whereas in the prairie provinces, bilingual positions amount to 0.2 per cent of the total. I think that this fact speaks for itself. As for bilingual positions, I would like to draw to the attention of the committee its own recommendation of July 9 to the effect:

> That before March 31, 1982, all government departments and agencies be required to examine the bilingual resources they have available . . .

and so forth.

[*Text*]

Alors je suggère que dans le cas d'une province que j'ai citée, la conclusion à tirer dans le cas du ministère de l'Agriculture est assez évidente.

Sur la question de la langue de travail dont on discute aujourd'hui, juste un dernier commentaire sur la différence entre la langue de la science en Amérique du Nord et la langue de travail à Agriculture Canada.

It seems to me that of course there are, for reasons with which we are all familiar. It is, perhaps regrettably, in any case, it is inevitable at this stage that people will publish in English. However, that does not necessarily mean they have to work in English.

I put it to the committee and, through the chairman, to the deputy minister that when you have a situation in which something like only 60 per cent of the managers and 65 per cent of the scientific and technical staff meet the requirements of their bilingual positions, when you have 27 per cent of the managers and something like 26 per cent of the scientists who desire to retain their right to be unilingual, you do not have a situation in which people can work in French. When you have a set-up where documentation frequently is sent to Quebec in English, when people consider it necessary—if not in theory, at least in practice—to communicate with headquarters from Quebec in English, when meetings are held largely in English, when supervision is carried out largely in English, you do not have an environment or an atmosphere in which you can work in French.

Alors, si c'est cela le but de la réunion aujourd'hui, à savoir d'examiner la capacité du ministère à travail en français et la participation équitable au ministère, tout en avouant encore une fois que le sous-ministre a fait un grand effort pour faire en sorte qu'il y ait un progrès marqué dans ce ministère, il y a un certain long chemin à parcourir. Merci, monsieur.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Yalden.

Je tiens à remercier le sous-ministre M. Lussier, ainsi que les autres représentants du ministère de l'Agriculture de nous avoir fourni leurs témoignages cet après-midi.

Je tiens à rappeler aux membres du Comité que notre réunion de la semaine prochaine est annulée, et que le 23 février, nous aurons comme témoin les représentants du Conseil national de recherches du Canada.

The meeting stands adjourned.

[*Translation*]

I suggest then that in the case of the province that I named, the conclusion to be drawn by the Department of Agriculture is quite obvious.

As for the subject of language of work with which we are concerned today, one last comment on the difference between the language of science in North America and the language of work in Agriculture Canada.

Pour des raisons que nous connaissons tous, même si la situation est peut-être regrettable, il est inévitable que l'on continue à publier en anglais dans les circonstances actuelles. Toutefois, cela ne veut pas dire que l'on doit travailler en anglais.

Très simplement, j'estime que quand seulement 60 p. 100 des gestionnaires et 65 p. 100 des scientifiques et du personnel technique remplissent les conditions de leurs postes bilingues, quand 27 p. 100 des gestionnaires et environ 26 p. 100 des scientifiques cherchent à maintenir leurs droits d'être unilingues, on n'a pas une situation où il est possible de travailler en français. Un ministère où on envoie souvent la documentation au Québec en anglais, où les fonctionnaires québécois estiment qu'il est nécessaire, sinon en principe du moins en pratique, de communiquer avec l'administration centrale en anglais, où les réunions se déroulent surtout en anglais, où la surveillance se fait surtout en anglais, n'est pas un milieu dans lequel on peut faire son travail en français.

Although the Deputy Minister has made a great effort to accomplish progress in the department, there certainly remains a great deal to be done with respect to the ability to work in French and create equal opportunities. Thank you.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Yalden.

I would like to thank the Deputy Minister, Mr. Lussier, as well as the other representatives of the Department of Agriculture for their testimony this afternoon.

I would like to remind the members of the committee that our meeting next week is cancelled and that on February 23 we shall be hearing from representatives of the National Research Council of Canada.

La séance est levée.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Agriculture:

Mr. Gaétan Lussier, Deputy Minister;

Dr. J.E. McGowan, Assistant Deputy Minister, Food Production and Inspection Branch;

Dr. E.J. Leroux, Assistant Deputy Minister, Research Branch;

Mr. R. Laplante, Acting Director, Official Languages Divison.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

Du ministère de l'Agriculture:

M. Gaétan Lussier, sous-ministre;

M. J.E. McGowan, sous-ministre adjoint, Direction générale de la Production et de l'inspection des aliments;

M. E.J. Leroux, sous-ministre adjoint, Direction générale de la recherche;

M. R. Laplante, directeur intérimaire, Division des langues officielles.

Du bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. M.F. Yalden, commissaire.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

TORY LIBRARY MATERIAL
Canada
Government Publications

SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 35

Tuesday, February 23, 1982

Joint Chairmen:

Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 35

Le mardi 23 février 1982

Coprésidents:

Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

Official Languages

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les

Langues officielles

RESPECTING:

Consideration of the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages: language of work and equitable participation

CONCERNANT:

Etude des Rapports 1978, 1979 et 1980 du Commissaire aux langues officielles: langue de travail et participation équitable

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
MAR 25 1982
UNIVERSITY OF TORONTO

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

28555—1

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF
THE SENATE AND OF THE HOUSE
OF COMMONS ON OFFICIAL LANGUAGES

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

Representing the Senate:

Asselin
Guay
Hastings
Stanbury
Wood—(6)

Representing the House of Commons:

Messrs. — Messieurs

Bosley
Deniger
Gauthier
Herbert
Howie
Kilgour
Marceau
Nystrom—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Audrey O'Brien

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Tuesday, February 23, 1982:
Mr. Howie replaced Mr. Clarke (*Vancouver—Quadra*).

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE
LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LES
LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Représentant le Sénat:

Sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le mardi 23 février 1982:
M. Howie remplace M. Clarke (*Vancouver—Quadra*).

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, FEBRUARY 23, 1982
(43)

[*Text*]

The Special Joint Committee on Official Languages met this day at 3:35 o'clock p.m., the Joint Chairman, Mr. Corbin, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Guay, Murray and Wood.

Representing the House of Commons: Messrs. Bosley, Corbin, Gauthier, Howie, Kilgour and Marceau.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mrs. Brooke Jeffrey and Mr. Marc Leman. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Messrs. Claude Majeau and Charles Strong.

Witnesses: *From the National Research Council of Canada*: Dr. Larkin Kerwin, President; Mrs. M.M. Hinchey, Secretary General; and Mrs. M. Piché, Advisor on Official Languages. *From the Office of the Commissioner of Official Languages*: Mr. Gilles Lalande, Deputy Commissioner.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980, and Thursday, April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980, and Thursday, April 23, 1981, relating to the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1, and Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14*).

Dr. Kerwin made a statement.

It was agreed,—That the document entitled,—"Notes for a statement by Dr. L. Kerwin to the Special Joint Committee on Official Languages", submitted by Dr. Kerwin, be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "OLLO-24"*).

Dr. Kerwin, with the witnesses, answered questions.

Mr. Lalande answered questions.

At 5:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 23 FÉVRIER 1982
(43)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à 15h35 sous la présidence de M. Corbin (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables Sénateurs Guay, Murray et Wood.

Représentant la Chambre des communes: MM. Bosley, Corbin, Gauthier, Howie, Kilgour et Marceau.

Aussi présents: *Du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement*: Mme Brooke Jeffrey et M. Marc Leman. *Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur*: MM. Claude Majeau et Charles Strong.

Témoins: *Du Conseil national de recherches du Canada*: M. Larkin Kerwin, Président; Mme M.M. Hinchey, secrétaire général; Mme M. Piché, conseiller en matière de langues officielles. *Du bureau du Commissaire aux langues officielles*: M. Gilles Lalande, sous-commissaire.

Le Comité reprend l'étude de ses ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 et de ses ordres de renvoi de la Chambre des communes du vendredi 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 portant sur les rapports 1978-1979 et 1980 du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux du mardi 14 octobre 1980, fascicule no 1 et du mardi 19 mai 1981, fascicule no 14*).

M. Kerwin fait une déclaration.

Il est convenu,—Que le document intitulé,—«Notes pour une déclaration faite par M. L. Kerwin au Comité mixte spécial sur les langues officielles» soumises à M. Kerwin, soit joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir Appendice OLLO-24*).

M. Kerwin et les témoins répondent aux questions.

M. Lalande répond aux questions.

A 17h30, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le cogreffier du Comité

Audrey O'Brien

Joint Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Text*]

Tuesday, February 23, 1982.

• 1535

Le coprésident (M. Corbin): A l'ordre!

Alors, mesdames, messieurs, j'ai le plaisir, en votre nom, d'accueillir cet après-midi M. Larkin Kerwin, président du Conseil national de recherches du Canada. Il est accompagné de M^me^ M.M. Hinchey, secrétaire générale du Conseil national de recherches du Canada; et M^me^ Piché, conseillère aux langues officielles.

Notre façon habituelle de procéder c'est de demander au témoin de nous lire ou de nous faire des commentaires sur le mémoire qui a déjà été déposé et envoyé aux membres du Comité. Il peut élaborer comme il le voudra, ce n'est pas une très longue présentation écrite. Alors, monsieur Kerwin, si vous voulez commencer sur-le-champ, je vous donne la parole.

M. Larkin Kerwin (président, Conseil national de recherches du Canada): Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie beaucoup de votre accueil. C'est avec joie et un grand plaisir que nous venons témoigner devant votre Comité.

A propos d'accueil, monsieur le président, et avec votre permission, je voudrais rappeler aux membres de la Chambre et du Sénat que c'est ce soir même qu'aura lieu, grâce à l'initiative du président du Sénat, M. Marchand, une visite au Conseil national de recherches. Vous êtes, bien entendu, invités. Le transport quittera la porte ouest de cet édifice à 18h00 pour amener les invités au Conseil sur le chemin de Montréal. C'est avec plaisir que je vous réitère cette invitation et j'espère vous voir nombreux à cette occasion.

Monsieur le président, l'état de la langue française au Conseil national de recherches à première vue ne paraît pas très encourageant, ne paraît pas en effet très rose. Les raisons vous sont, je crois, assez bien connues. On vous a sans doute cassé les oreilles depuis quelque temps avec toutes les raisons qui valent pour que le recrutement des francophones soit chose difficile au service du Conseil national de recherches du Canada et des autres agences de sciences et de technologie. Parmi ces raisons nous avons, évidemment, la volonté des francophones au Canada de demeurer près du foyer, j'en sais quelque chose, j'y demeure tout près moi-même.

Deuxièmement, c'est le retard relatif des universités francophones à entrer dans le domaine de l'ingénierie et des sciences. Cela n'a commencé que depuis environ deux générations.

Troisièmement, il y a une pénurie de scientifiques et d'ingénieurs au Canada qui a débuté depuis environ un an et la compétition de la part de l'industrie privée est assez extraordinaire. Comme beaucoup de ces industries sensibilisées au besoin d'avoir un personnel francophone cherchent depuis une dizaine d'années en particulier à recruter des ingénieurs et des scientifiques du Québec, eh bien, le marché est extrêmement

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Translation*]

Le mardi 23 fevrier 1982

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Order, please.

Ladies and gentlemen, I have the pleasure on your behalf of welcoming this afternoon Mr. Larkin Kerwin, President of the National Research Council of Canada. He is accompanied by Mrs. M.M. Hinchey, Secretary General of the National Research Council of Canada; and Madam Piché, Adviser on Official Languages.

Normally, we ask the witness to read or to comment on the brief which has already been tabled and distributed to the members of the committee. Mr. Kerwin may do as he wishes, since it is not a very long written presentation. So, Mr. Kerwin, if you are ready, you may proceed.

Mr. Larkin Kerwin (President, National Research Council of Canada): Mr. Chairman, ladies and gentlemen, I thank you for your warm reception. I am most pleased to be appearing before your committee.

With respect to receptions, Mr. Chairman, if I may, I would remind members of the House and the Senate that this very evening, thanks to the initiative of the honourable Speaker of the Senate, Mr. Marchand, a visit of the National Research Council facilities has been organized. Of course, you are all invited. Transportation will be available in front of the west door of this building at 6.00 p.m. to convey the guests to the Council offices on Montreal Road. So I am most happy to reiterate the invitation and hope that you will all be able to come.

Mr. Chairman, at first glance, the state of the French language at the National Research Council may not seem very encouraging; indeed, not up to par. I believe you know very well the reasons for this. Lately, you have no doubt been assailed with all the various reasons why recruitment of francophones is very difficult in the National Research Council and in other agencies of science and technology. Among these, of course, is the desire for francophones in Canada to remain close to their natural home, and I know wherefore I am speaking since I am doing so myself.

A second reason is the relatively late entry of francophone universities into engineering and sciences, which only started two generations ago.

Thirdly, there is a shortage of scientists and engineers in Canada, which became evident about a year ago, and the competition with the private sector is quite extraordinary. Many of these industries aware of the need to have francophone personnel available have, over the last 10 years, specifically, recruited engineers and scientists in Quebec and the market has become extremely competitive. With the scale of

[*Texte*]

difficile. Et avec les échelles de traitements que le Conseil peut offrir, nous ne faisons vraiment pas compétition auprès de ces jeunes. Ajoutez à cela que le phénomène de l'anglais comme langue scientifique dans le monde est très réel, est très vrai, et vous constatez alors que le Conseil national de recherches se trouve devant des obstacles assez remarquables. Il y a un mois, j'ai eu le privilège d'assister, à Paris, au grand colloque national, alors que le président Mitterand a lancé la nouvelle politique de recherche et de développement en sciences et technologie pour la nation. Et l'un des problèmes qu'il a soulignés coup sur coup a été le besoin de refranciser la science et la technologie françaises. Il a annoncé toute une série de projets, de plans et de programmes pour voir à ce que le français redevienne la langue courante dans les laboratoires et dans les publications scientifiques de France. Alors, si cette situation existe en France, vous pouvez imaginer ce que c'est dans les autres pays francophones, comme la Belgique, la Suisse, le Canada, où cette masse critique d'expertises et de monde scientifique n'existe pas.

• 1540

Monsieur le président, devant un tableau aussi difficile, il me fait plaisir de vous signaler qu'il y a quand même eu des progrès que je considère notables au Conseil national de recherches depuis une couple d'années pour améliorer la proportion des francophones parmi notre personnel. Au cours des derniers 18 mois, par exemple, le nombre de francophones est passé d'environ 15.5 à 18 p. 100, ce qui est une amélioration de 10 p. 100, et le nombre de scientifiques dans la région d'Ottawa-Hull est passé de 5.2 à 7 p. 100. C'est encore très faible, mais cela représente quand même une amélioration d'un tiers depuis seulement 18 mois.

Mentionnons aussi d'autres initiatives. Nous avons ouvert l'an dernier un laboratoire dans la ville de Montréal où la langue de travail sera le français. C'est notre premier laboratoire exclusivement francophone; lorsque le laboratoire sera construit, il accommodera de 120 à 150 membres de notre personnel. Pour l'instant, ils sont environ 70 dans des locaux temporaires à Saint-Henri. Nous avons aussi commencé la désignation de deux de nos unités de travail dans les laboratoires, ici même à Ottawa, comme francophones, étant donné l'intérêt des collègues qui y sont et leur disposition à se regrouper de cette façon. Il s'agit d'une section de génie électrique et d'une section de génie mécanique.

Parmi nos projets qui ne sont pas encore suffisamment mûris pour les présenter au gouvernement, on retrouve un autre laboratoire francophone qui pourrait être construit ou élaboré, par exemple dans les Maritimes.

Également, depuis un an, nous négocions des contrats très importants avec les agences du gouvernement du Québec. Vous avez tous entendu parler du début de notre programme de fusion. Cela débute justement en collaboration avec Hydro-Québec; nous allons construire ensemble un Tokamak pilote qui coûtera éventuellement environ 40 millions de dollars et qui emploiera beaucoup de scientifiques et d'ingénieurs francophones, ceci en collaboration avec l'I.N.R.S. de l'Université du Québec et des firmes privées dans la région de Montréal. Nous avons aussi négocié . . .

[*Traduction*]

salaries offered by the Council, we really cannot compete for these young people. Moreover, it is absolutely evident that English is the scientific language of the world. You can see then that the National Research Council must face formidable obstacles. About a month ago, I was privileged to attend in Paris a great national seminar at which President Mitterand announced a new policy for research and development in science and technology for the nation. One of the problems he underlined several times has been the need to refrancisize French science and technology. He announced a whole series of projects, plans and programs to ensure that French will again become the habitual languages spoken in laboratories and printed in French scientific publications. If such a situation exists in France, you can then imagine how difficult it is in other francophone countries, such as Belgium, Switzerland, Canada, where that critical mass of expertise and scientists does not exist.

Mr. Chairman, taking into account such a difficult situation, I am pleased nonetheless to indicate that there has been some notable progress in the National Research Council over the past few years, to improve the proportionate representation of francophones among our staff. Over the last 18 months, for instance, the number of francophones has increased from 15.5 to 18 per cent, a net increase of 10 per cent, and the number of scientists in the Ottawa-Hull region, has increased from 5.2 to 7 per cent. It is still a rather small proportion, but it does represent a net improvement of 33 per cent over the last 18 months only.

I would like to indicate other initiatives. Last year, we opened a laboratory in Montreal where the language of work will be French. It is our first exclusively francophone laboratory; when construction is completed, the laboratory will accommodate 120 to 150 members of our staff. For the moment, there are some 70 people working in temporary quarters in Saint-Henri. In Ottawa itself, we have begun by the designation of two of our laboratory units as francophone, given the interest shown by colleagues to work in French, and the desire to regroup in this manner. Those are an electrical engineering section, and a mechanical engineering section.

Among the projects which have not sufficiently been developed to present them to the government, there is foreseen another francophone laboratory which might, for instance, be located in the Maritimes.

Also, over the past year, we have negotiated some important contracts with agencies of the government of Quebec. You have no doubt all heard about the beginning of our merger program. It was begun in fact in co-operation with Hydro-Quebec; together, we shall build a pilot Tokamak which will cost about $40 million, and will employ many francophone engineers and scientists. This will be done also in cooperation with the INRS of the University of Quebec, and private firms in the Montreal region. We have also negotiated—

[*Text*]

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Kerwin, je m'excuse de vous interrompre, mais vous donnez le sigle de certaines institutions ou de certains groupements. Voulez-vous élaborer?

M. Kerwin: Oui, je m'excuse. J'ai parlé de l'I.N.R.S.; c'est l'Institut national de la recherche scientifique qui est en quelque sorte l'école d'enseignement supérieur de l'Université du Québec. L'Institut a des laboratoires à Varennes.

Nous avons aussi négocié avec Hydro-Québec un projet conjoint pour la construction d'un générateur éolien qui sera le plus puissant du monde et qui sera construit quelque part dans les régions venteuses du Québec: encore un projet de l'ordre de 38 millions de dollars qui sera fait en collaboration avec Hydro-Québec, l'I.N.R.S., Canadair et les compagnies d'aviation dans la région de Montréal.

Nous avons aussi augmenté nos échanges avec le CRIQ, c'est-à-dire le Centre de recherche industrielle du Québec, qui dessert l'industrie, surtout la petite et la moyenne industrie du Québec. Nous avons affecté deux membres de notre personnel au bureau même de ce centre et, en échange, le CRIQ a délégué deux de ses employés qui seront affectés plus ou moins en permanence ici à Ottawa, dans notre centre d'information scientifique et technique.

Ainsi ces liens se multiplient. Ils n'existaient pas il y a quelques années, et ils représentent une avance notable pour le service que notre conseil peut rendre à la communauté scientifique francophone.

En résumé, le Conseil national de recherches fait en quelque sorte piètre figure pour l'instant, mais il faut se rendre compte que nous rencontrons des obstacles particuliers que la plupart des agences n'ont pas puisque nous travaillons dans le domaine de la science et de la technologie. Nous partageons alors un phénomène global et mondial et, d'autre part, plusieurs innovations et progrès réalisés dans le domaine, surtout depuis deux ans, ce qui a beaucoup contribué aux augmentations des pourcentages que j'ai mentionnés.

• 1545

Monsieur le président, mesdames et messieurs, je serais très heureux, ainsi que mes collègues, de répondre à vos questions et, en particulier, d'entendre vos commentaires et vos suggestions.

Le coprésident (M. Corbin): Je vous remercie, docteur Kerwin. Est-ce que les membres du Comité souhaitent que le texte envoyé plus tôt soit annexé au compte rendu d'aujourd'hui?

Des voix: D'accord!

Le coprésident (M. Corbin): Je vois que M. Gauthier me regarde; cela a été envoyé à votre bureau, la semaine dernière!

Il n'y a pas d'objection? Alors ce sera imprimé en annexe.

[*Translation*]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Kerwin, please excuse my interruption, but you gave us the acronym of certain institutions and groups. Could you define these, please?

Mr. Kerwin: Of course, I am sorry. I spoke of the INRS, which is l'Institut national de la recherche scientifique—the National Institute for Scientific Research, which is a post-graduate school at the University of Quebec. The institute has laboratories in Varennes.

Also with Hydro-Quebec, we have negotiated a joint project for the construction of the most powerful wind generator in the world, to be built somewhere in the windy regions of Quebec: this is another project of some $38 million which will be completed in co-operation with Hydro-Quebec, the INRS, Canadair, and other aviation firms in the Montreal region.

We have also increased our exchanges with CRIQ, that is the Quebec Industrial Research Centre which serves the industry, particularly small and medium enterprises in Quebec. We have detached two members of our staff to work within the centre, and in exchange, CRIQ has delegated two of its employees who will be assigned more or less permanently in Ottawa, at our Scientific and Technical Information Centre.

So that these linkages are increasing. They did not exist a few years ago, and they do represent a considerable progress in the service that the Council provides to the scientific francophone community.

In summary, the National Research Council may not at the moment project a very good image, but one must take into account that we have to face particular obstacles which do no affect most agencies, since we are working in the scientific and technological field. We must therefore share a difficulty of a world wide and global phenomenon, and on the other hand, several innovations and progresses in that field, particularly over the last two years, have contributed greatly to the increases in the percentages mentioned.

Mr. Chairman, Ladies and gentlemen, my colleagues and myself will be most happy to answer your questions, and particularly to hear your observations and suggestions.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Dr. Kerwin. Do members of the committee agree that the brief sent earlier, be appended to today's deliberations?

Some hon. Members: Agreed.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I see Mr. Gauthier is querying me; the brief was sent to your office last week.

Are there any objections? Then this brief will be appended to today's proceedings.

[*Texte*]

Maintenant je me propose de donner la parole à M. Gauthier, député, suivi du sénateur Wood, suivi de M. Kilgour, député, et j'alternerai comme cela.

Monsieur Gauthier, vous avez la parole.

M. Gauthier: Merci, monsieur le président.

Docteur Kerwin, cela me fait plaisir de vous revoir aujourd'hui, dans des conditions un peu différentes; habituellement, j'occupe le fauteuil du président, quand vous venez défendre vos prévisions, devant le Comité permanent des prévisions budgétaires en général. Donc, on se connaît assez bien, et je dois vous dire que j'ai un énorme respect pour les efforts que vous déployez pour aider non seulement le secteur scientifique, cette grande communauté, à prendre connaissance des objectifs de la Loi sur les langues officielles, mais je sais que vous, personnellement, pratiquez de façon exemplaire le bilinguisme beaucoup mieux que bien d'entre nous qui, même si nous sommes bilingues, avons encore beaucoup de choses à apprendre.

Docteur Kerwin, après ces brefs commentaires, j'aimerais commencer à poser mes questions. Je vais d'abord vous lire une citation du rapport de l'an passé du commissaire aux langues officielles, à la page 3. Il disait:

> Toutefois, il reste de sérieux problèmes à surmonter au chapitre de la représentation des francophones, en particulier chez les scientifiques, et de l'emploi du français au travail, avant que la réforme linguistique ne soit véritablement ancrée . . .

. . . au Conseil national de recherches.

Docteur Kerwin, vous avez énuméré tantôt une série de programmes ou de projets que vous avez l'intention de mettre sur pied. Vous avez parlé d'un laboratoire à Saint-Henri, du regroupement de certaines personnes, ici, à Ottawa, en génie électrique et en génie mécanique, un autre dans les Maritimes, dont vous n'avez pas trop trop fait état. J'imagine que c'est encore au stade de la gestation. Vous avez parlé d'ententes signées avec le Québec, avec l'Hydro-Québec.., le Tokamak.., et bien d'autres. Est-ce que vous pourriez m'expliquer comment il se fait que, dans le domaine scientifique, on ait de la difficulté à à recruter aujourd'hui dans nos universités? Est-ce à cause du fait qu'on n'exige plus le français ou l'anglais, les deux langues officielles, comme critère d'admissibilité? Est-ce que cela a eu un effet sur la gent étudiante? Est-ce que vous pensez que ce serait une bonne idée qu'on exige, au niveau universitaire, un test linguistique afin de favoriser une plus grande utilisation des deux langues officielles? Je parle bien des étudiants au niveau postsecondaire, qui entreprennent leurs études universitaires.

M. Kerwin: Monsieur le président, je suis personnellement d'accord qu'il faudrait être plus exigeant en ce qui concerne les langues comme conditions d'admission à l'université. C'est une perte pour la culture que de ne pas l'exiger. Il n'y a pas si longtemps, on en exigeait trois et parfois quatre, ce qui est encore fait en Europe. D'autre part, je ne crois pas que cela ait été un facteur quant au recrutement des étudiants en sciences

[*Traduction*]

Now, the order of questioning will be as follows: Mr. Gauthier, member; followed by Senator Wood, followed by Mr. Kilgour, member and then I shall alternate this way.

Mr. Gauthier, you have the floor.

Mr. Gauthier: Thank you, Mr. Chairman.

Dr. Kerwin, I am happy to see you here again today, in slightly different conditions; normally when you come to defend your estimates, I sit as Chairman of the Standing Committee on Miscellaneous Estimates. So we know each other very well, and I can assure you I have enormous respect for the efforts you are making to help not only the scientific sector, that great community, to understand the objectives of the Official Languages Act, but I know that you personally are a much better example of living bilingualism than any of us who, although we may be bilingual, have still much to learn.

With those few comments, Dr. Kerwin, I will move into my questions. First I shall read an extract from the report of the Commissioner of Official Languages of last year, who says on page 3:

> However, if language reform is to become firmly established within the Council, serious problems must be overcome with regard to francophone representation—particulary among scientists—an apportunity to work in French.

That is within the Council.

Dr. Kerwin, earlier you enumerated a series of programs and projects which you intend to implement. You spoke of a laboratory in Saint-Henri, of the regrouping here in Ottawa of certain staff in electrical engineering and mechanical engineering, another laboratory in the Maritimes, which you did not explain in detail. I imagine it is still in the planning stage? You also spoke of certain agreements signed with Quebec, with Hydro-Quebec, with respect to the Tokamak, and many others. Would you explain why it is so difficult in the scientific field to recruit in our universities today? Is it because we no longer require French and English, the two official lanaguages, as entry criteria? Has this had any effect on the students? Do you not it might be a good idea, at the university level, to insist on a language test, in order to promote a greater utilization of the two official languages? I am speaking of course of post-secondary students, those beginning university studies.

Mr. Kerwin: Mr. Chairman, personally, I agree that we should insist on languages as a criterion of admissibility to university. Otherwise, it is a loss for our culture. Not so long ago, we required three and sometimes four languages, and this is still done in Europe. On the other hand, I do not think this was a factor in the recruitment of science and engineering students in francophone universities. There are other factors

[*Text*]

et en génie dans les universités francophones. Il y a d'autres facteurs qui ont joué et je pourrais vous en énumérer quelques-uns, si vous le désirez. Mais il est un fait que les écoles de génie, à Laval, à Sherbrooke et à Polytechnique, en général, depuis dix ans, auraient pu accommoder beaucoup plus d'étudiants qu'elles n'ont pu en recruter, ceci pour d'autres raisons dont nous pourrions discuter, si vous voulez.

• 1550

M. Gauthier: Des raisons d'ordre économique ou de formation préalable?

M. Kerwin: Il y a plusieurs raisons.

Premièrement, il y a la tradition qui pèse encore lourdement sur nous. Deuxièmement, pendant les années 60, il y a eu, partout au monde, un sentiment, une vague antiscientifique; on parle même d'une sous-culture antiscientifique. On blâmait la science et la technologie pour tous les maux d'Israël et on prétendait que, si l'on avait pas tellement insisté sur la science et la technologie, nous n'aurions pas nos problèmes de pollution de l'environnement, de chômage, etc., etc. Ceci a eu lieu alors que l'on formait en très grand nombre les professeurs du secondaire, et ces jeunes professeurs sont entrés au secondaire avec cette idée fixe que la science et la technologie, ce n'était pas une bonne chose, avec beaucoup d'exceptions, bien entendu.

Ils en sont revenus, d'après ce que je peux voir maintenant, mais il reste toujours quelque chose, et cela n'a pas été remplacé par un enthousiasme pour la science. Donc, dans les écoles secondaires, à mon avis personnel, on n'encourage pas les jeunes de cet âge-là à examiner les sciences et les activités d'ingénierie comme vocation et comme profession future. L'enfant doit trouver son inspiration ailleurs, en général.

Alors, il s'agit là d'une raison extrêmement importante.

M. Gauthier: Maintenant, au niveau de l'offre, et je parle en termes économiques, au niveau de la capacité, du potentiel, qu'avez-vous fait chez vous, en tant qu'agence gouvernementale, pour susciter des efforts et pour corriger une certaine lacune au niveau de la langue, instrument de travail ou langue de travail? Qu'avez-vous fait, vous, à part mentionner les . . . J'ai vu les projets que vous avez l'intention de mettre sur pied et je vous en félicite, mais ici à Ottawa, où votre grande masse se trouve . . . Sauf erreur, je pense que vous avez un pourcentage national dans la Région de la capitale nationale de 90 p. 100 de vos effectifs.

M. Kerwin: Les trois quarts.

M. Gauthier: Les trois quarts de vos effectifs.

Alors, qu'est-ce que vous avez fait à part les deux programmes que vous m'avez mentionnés, soit le regroupement des gens en génie mécanique et en génie électrique? Je ne pense pas seulement aux scientifiques; je parle de l'administration, je parle du soutien, puis du niveau scientifique.

M. Kerwin: Monsieur le président, dans l'administration, . . .

[*Translation*]

which have come into play, and perhaps I should enumerate a few, if you wish. However, it is true that engineering schools at Laval, Sherbrooke and the Polytechnical Institute could generally over the past 10 years have taken in many more students than it could recruit, but for other reasons that we might discuss if you wish.

Mr. Gauthier: For economic reasons or lack of preparatory training?

Mr. Kerwin: There are several reasons.

First, tradition still weighs heavily upon us. Secondly, during the 1960s, all over the world, there was an anti-science feeling or wave; we even mentioned it in terms of an anti-science subculture. Science and technology was blamed for all the ills of Israel, and it was even said that should we not have insisted so much on science and technology, the problems of environmental pollution, unemployment, et cetera, et cetera, would not exist. This occurred at a time when a great number of secondary school teachers were being trained, and these young teachers entered secondary schools with the obsession in mind that science and technology was not good, with of course, many exceptions.

Of course the world has gotten over this, from what I can see today, but there are still some lingering doubts, and that has not been replaced by enthusiasm for science. So in our secondary schools, in my opinion, we are not encouraging young people to look at the sciences and engineering endeavours as a vocation or a possible future profession. In general, the young must be inspired elsewhere.

That is a very important reason.

Mr. Gauthier: Now with respect to attracting these scientists, their potential, their capabilities, what have you done, as a government agency to fill or to correct a certain deficiency with respect to language of work? What have you done other than those projects . . . I have seen the projects which you have the intention of implementing, and I must congratulate you, but unless I am mistaken, I believe that on a national basis, you have some 90 per cent of your staff here in the National Capital Region.

Dr. Kerwin: Three quarters are here.

Mr. Gauthier: Three quarters of your staff then.

Other than those two programs mentioned, that is the establishment of units in mechanical and electrical engineering, what have you done? I am not thinking only in terms of scientists; I am thinking in terms of the administration, administrative support, as well as the scientists.

Mr. Kerwin: Mr. Chairman, in the administration . . .

[*Texte*]

M. Gauthier: Un bref tour d'horizon, monsieur . . .

M. Kerwin: . . . cela va beaucoup mieux, comme vous pouvez le voir d'après les chiffres, et dans le soutien aussi. Le gros problème, comme l'a signalé monsieur le commissaire, se retrouve dans le secteur des professionnels, les scientifiques et les ingénieurs. Là, nous avons fait plusieurs choses dont le résultat, je le répète, a été d'augmenter la proportion de 5.2 p. 100 à 7 p. 100. Ce n'est pas encore très impressionnant, mais cela représente quand même une augmentation d'un tiers des effectifs francophones depuis 18 mois.

Les choses qui ont amené cette amélioration, si petite soit-elle, sont les suivantes: ici nous avons formé un comité, qui est mentionné dans le rapport et qui a été inspiré par le commissaire aux langues officielles, qui a cherché diverses façons d'améliorer notre présentation, notre recrutement, nos annonces et de sensibiliser les divisions au problème. Ce comité a eu un certain succès, mais nous jugeons qu'il n'avait peut-être pas toute l'autorité voulue et nous allons prochainement rehausser le profil de ce comité en faisant nommer un comité un peu différent, avec des personnes d'un niveau administratif plus élevé.

Deuxièmement, nous avons convoqué plusieurs séances où moi-même et mes collègues, les vice-présidents et d'autres, avons expliqué la politique du Conseil national de recherches du Canada aux directeurs de département et de division et les avons exhortés à imaginer de nouvelles techniques et de nouvelles procédures pour améliorer la situation. Nous avons demandé à chaque directeur de secteur et de division de faire une analyse de ses efforts depuis deux ou trois années et de nous faire rapport pour que l'on puisse faire part aux autres directeurs des bonnes idées qui auraient réussi chez lui.

• 1555

Nous avons aussi réussi à passer le fait suivant: les initiatives dont a fait preuve un directeur de division et les réussites qu'il a connues en améliorant la proportion des francophones constituent maintenant des critères de jugement et d'évaluation de sa performance. Donc, chaque année, lorsque nous évaluons le rendement d'un directeur de division ou même celui d'un vice-président, ce critère entre maintenant en ligne de compte. Cela a donné certains effets, et je suis quand même satisfait, dans une certaine mesure, de cette amélioration d'un tiers.

Je ne dis pas que cela ne nous a pas occasionné de difficultés. Un directeur de division, tout emballé et enthousiaste, a fait annoncer un poste vacant de scientifique francophone, et nous nous sommes fait taper sur les doigts par la Commission des droits de la personne parce que l'on ne doit pas, comme vous le savez, faire de distinction entre les personnes à cause de la langue ou du sexe. Il semble qu'on ait mal fait d'annoncer qu'il nous fallait de préférence un francophone pour ce poste-là.

Donc, ce sont des obstacles auxquels nous faisons face. C'est un exemple que je vous donne, tout simplement pour vous signaler l'enthousiasme que le problème et la volonté de le résoudre ont soulevé chez certains de mes collègues.

[*Traduction*]

Mr. Gauthier: Please give us an overview, sir . . .

Mr. Kerwin: . . . things are improving, and in the administrative support as well, as you can see by the statistics. As the commissioner has mentioned, our main problem is in the professional field, in recruiting scientists and engineers. Here we have put out several initiatives, which resulted, as I said earlier, in increasing the proportion of from 5.2 per cent to 7 per cent. It is still not very impressive, but it does represent a 33 per cent increase in our francophone staff over the past 18 months.

That improvement, as small as it is, is due to the following initiatives: In Ottawa, we have formed a committee, mentioned in the report and inspired by the Commissioner of Official Languages, a committee which sought to find different ways to improve our image, our recruitment procedures, our publicity, and we have sought to sensitize the various divisions to this problem. The committee has met with some success, but we feel that it may not have had all the necessary authority to act, and in the near future, we intend to raise the profile of the committee by substituting some members with more senior personnel.

Secondly, we have held several meetings, where myself and my colleagues, the vice-presidents and others have explained the policy of the National Research Council to the departmental directors and heads of divisions and encouraged them to find new techniques and new procedures in order to improve the situation. We have asked each director of a sector or a division to analyse his or her efforts over the past two or three years, and to report to us so that we might share the more successful ideas with other directors.

We have succeeded in establishing the following policy: any initiatives taken by a division chief, and the successes he has had in improving the proportion of francophones is now a criterion is his performance assessment. So, each year, when we appraise the performance of a chief of division, or even that of a vice-president, this criterion is now used. It has had some effect, and personally I am satisfied to some extent with this improvement of 33 per cent.

I will not say that we did not have some problems. A chief of division, in his enthusiasm, posted a vacant position for a francophone scientist, and we were immediately slapped on the hand by the Human Rights Commission, because as you know, we may not discriminate for reasons of language or sex. Apparently it was wrong to prefer to fill that position with a francophone.

Those are obstacles that we have to deal with. I have used that as an example only to indicate the enthusiasm and the desire of certain of my colleagues to solve this problem.

[*Text*]

M. Gauthier: Vous m'avez convaincu du problème qui existe au niveau du recrutement des scientifiques.

Je saisis mal et je m'explique mal votre répartition des postes par collectivité linguistique au niveau administratif, et j'aimerais, si vous le voulez, me référer à vos tableaux qui nous ont été distribués. Je pense que cela vient de votre agence. Au tableau numéro 1, je vois qu'en Ontario, ma province, il y a 39 francophones sur 158 au niveau administratif, services extérieurs; au niveau du soutien administratif, il y a 166 francophones contre 334 anglophones. Il semblerait, d'après moi, qu'il soit aussi difficile d'engager du personnel de soutien administratif bilingue que des scientifiques. Comment est-ce que vous expliquez cela?

Deuxième question: si je prends le total de vos postes occupés actuellement et que je regarde au haut de la page, il y a un poste en Ontario pour lequel le français est essentiel; c'est au niveau technique. Il y a 554 postes en tout pour lesquels l'anglais est essentiel, et vous avez 1,476 postes, au total, pour lesquels il faut soit le français, soit l'anglais.

Ma question est la suivante: quelle est la répartition de ces 1,476 personnes par langue, et pourquoi avez-vous de la difficulté à recruter au niveau administratif? Parce que je ne vois pas beaucoup d'amélioration dans ce que j'ai sous mes yeux, depuis quelque temps.

M. Kerwin: Bonne question.

Monsieur le président, avec votre permission, je demanderai à M^me^ Piché d'expliquer les détails techniques des chiffres. Mais je voudrais tout d'abord dire que l'on m'informe, et je n'ai pas de difficulté à le croire, que la situation du recrutement des scientifiques et des ingénieurs est beaucoup plus grave que dans le cas des cadres administratifs.

Il est un fait qu'il y a une pénurie d'ingénieurs et de scientifiques dans le pays, et la cooncurrence de la part de l'entreprise privée est énorme. Cette concurrence est moins forte pour les administrateurs et les services de soutien, et c'est une des raisons pour lesquelles nous faisons beaucoup meilleure figure dans ce secteur.

En ce qui concerne les chiffres de l'Ontario, j'invite M^me^ Piché, avec votre permission, monsieur le président, à donner quelques indices ou quelques éléments de réponse.

Le coprésident (M. Corbin): Madame Piché.

Mme M. Piché (conseiller aux langues officielles): Vous parliez d'abord du niveau linguistique des postes.

Je dois dire que la plupart de nos postes ont été identifiés en 1977, au moment où la politique des langues officielles était établie.

M. Gauthier: En 1977?

Mme Piché: En 1973, plutôt.

M. Gauthier: En 1969, la loi a été passée, et en 1973, il y a eu un amendement à la loi.

[*Translation*]

Mr. Gauthier: Well you have convinced me that there is a problem in recruiting scientists.

However, I have difficulty in understanding the distribution of positions based on language in the administrative category, and I will refer to the charts which you had distributed. I believe it comes from your agency. On Table 1, I see that in Ontario, my province, there are 39 francophones out of 158 in the administrative and foreign service category; in the administrative support category, there are 166 francophones against 334 anglophones. It would seem to me then that it is just as difficult to hire bilingual administrative support personnel as it is to hire scientists. How do you explain that?

My second question is the following: If I look at the total of all the positions presently filled, in line with the French essential group in the technical category, there is only one position in Ontario for which French is essential. In all, there are 554 positions where English is essential, and in total, there are 1,476 positions for which either French or English is essential.

My question is as follows: What is the breakdown by language for these 1,476 persons, and why do you have problems in recruiting for the administrative category? Because I really do not see that there has been any improvement for some time now according to the charts I have before me.

Mr. Kerwin: That is a good question.

Mr. Chairman, if I may, I will ask Madam Piché to explain these numbers. First, however, I am told, and I can quite easily believe it, that the situation for the recruitment of scientific and engineering staff is much more serious than it is for administrative staff.

There is definitely a shortage of engineers and scientists in our country, and competition from the private sector is very strong. It is less so for managers and administrative support, and perhaps that is why we are doing better in this area.

As for the figures for Ontario, I will ask Mrs. Piché, with your permission, Mr. Chairman, to provide a few explanations.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Madam Piché.

Mrs. M. Piché (Adviser on Official Languages): You were speaking of the proficiency requirements of the positions.

I must say that most of our positions were identified in 1977, when the official languages policy was established.

Mr. Gauthier: In 1977?

Mrs. Piché: In 1973, rather.

Mr. Gauthier: The act was passed in 1969, and there was an amendment to the act in 1973.

[*Texte*]

• 1600

Mme Piché: En 1973. Nous avions identifié, à ce moment-là, la plupart de nos postes bilingues et la plupart étaient identifiés au niveau A. Comme c'était pour le côté scientifique et technique, on se disait que les scientifiques et les techniciens n'auraient pas l'occasion de se servir d'une seconde langue. Alors, le niveau était établi au niveau minimum dans la Région de la capitale nationale pour les scientifiques et les techniciens.

On s'est rendu compte, comme d'autres d'ailleurs maintenant que la politique est changée, que le niveau A ne suffit pas, étant vraiment un niveau minimum. Même les scientifiques qui étaient dans des postes bilingues et qui avaient obtenu le niveau A nous disaient: le niveau A ne suffit pas il faudrait remonter au niveau B . . . Tout cela pour dire que maintenant nous sommes en train de remonter les postes de A à B. Dans la catégorie soutien administratif, nous avons remonté nos postes bilingues de A à B de 12 p. 100 . . .

M. Gauthier: Madame, excusez-moi. Pas de pourcentage, cela ne me dit absolument rien. Un sur deux c'est 50 p. 100, alors il ne faut pas me . . .

Je ne vous pose pas de question sur la classification, ni sur la dotation actuelle de vos postes, ni sur les exigences linguistiques, j'en viendrai à cela plus tard. Je vous posais une question sur la répartition de vos postes identifiés francophones ou anglophones, les 1,476 postes . . .

Mme Piché: Ah bon!

M. Gauthier: . . . qui me paraissent avoir été identifiés comme francophones ou anglophones. Combien de personnes peuvent effectivement être considérées bilingues dans ce groupe-là? Quels sont les francophones, par exemple, qui parlent anglais et quels sont les anglophones qui parlent français dans ces postes-là?

Mme Piché: Dans ces postes-là . . .

M. Gauthier: Sur les 1,476 que vous avez là?

M. Kerwin: Cela représente environ 400.

M. Gauthier: Quatre cents . . . quoi?

M. Kerwin: Sont classifiés bilingues.

M. Gauthier: Classifiés bilingues.

M. Kerwin: C'est plutôt 500, excusez-moi, monsieur le président.

M. Gauthier: Maintenant, en ce qui a trait aux personnes bilingues occupant un poste bilingue, il y a eu une hausse chez vous du nombre d'employés qui sont unilingues mais qui occupent un poste bilingue, une hausse assez importante, soit de 29 p. 100 à 31.6 p. 100. Vous me dites que vous allez augmenter la classification du niveau A au niveau B. Est-ce que vous pourriez me donner un un rapport assez détaillé, aujourd'hui en 1982, sur les gens chez vous qui occupent un poste bilingue, mais qui ne sont pas bilingues? Ma question est-elle claire ?

[*Traduction*]

Mrs. Piché: In 1973. At that time, we had identified most of our bilingual positions, at level A. With respect to the scientific and technical groups, it was thought that scientists and technicians would not have any occasion to use the second language. So the level was set at the minimum for scientists and technicians in the national capital region.

Like others, we soon realized that since the policy has changed, level A is not sufficient, that it was really a minimal level. Even the scientists who were in bilingual positions and had obtained their level A efficiency, told us: level A is not sufficient, we have to have at least level B . . . . In short, we are now raising the level of these positions from A to B. In the administrative support category, 12 per cent of the bilingual positions have been raised from level A to level B.

Mr. Gauthier: Excuse me, madam, do not give me any percentages, they mean nothing to me. One out of two is 50 per cent, so . . . .

I am not questioning classification, nor the actual staffing of your positions, nor the language requirements, I will come back to that later. I wanted a breakdown of those positions that you have identified as francophone or anglophone among the 1,476 positions . . .

Mrs. Piché: Oh, I see!

Mr. Gauthier: . . . at least those that seem to be identified as French essential or English essential. How many of these people can actually be considered bilingual in this group? For instance, how many francophones can actually speak English, and how many anglophones speak French in those positions?

Mrs. Piché: In those positions . . . .

Mr. Gauthier: Among those 1,476 positions?

Dr. Kerwin: They represent some 400.

Mr. Gauthier: Four hundred what?

Dr. Kerwin: Are classified bilingual.

Mr. Gauthier: Classified bilingual.

Dr. Kerwin: Excuse me, Mr. Chairman, it is more like 500.

Mr. Gauthier: Now, with respect to bilingual staff occupying a bilingual position, there has been an increase in the council in the number of employees who are unilingual, but occupying bilingual positions. The increase is fairly considerable, some 29 per cent to 31.6 per cent. You say that you are going to raise the proficiency level from A to B. Could you give me a fairly detailed breakdown, now in 1982 of the number of persons filling a bilingual position, but who are not bilingual? Is my question clear?

[*Text*]

Le coprésident (M. Corbin): Ce sera votre dernière question, monsieur Gauthier.

Monsieur Kerwin.

M. Kerwin: Monsieur le président, à regret, je ne peux pas donner la réponse à cette question, mais M. Gauthier l'aura demain.

Le coprésident (M. Corbin): Est-ce que vous voudriez, monsieur Kerwin, la faire parvenir à M. Gauthier, évidemment, mais aussi au cogreffier du Comité afin qu'il puisse la distribuer aux autres membres du Comité. Je vous remercie.

Senator Wood.

Senator Wood: Thank you, Mr. Chairman. Mr. Kerwin, today my prime concern is the quality of research and perhaps not so much the language. I realize that, perhaps, of all departments of government yours must be one of the most difficult in which to implement the Official Languages Act as quickly as you would like to. The fact that the technical requirements of scientific positions must be met before language requirements poses, I would think, great problems to you.

Our language laws inhibit you from hiring the best scientists in a given discipline. For instance, what happens if the expert you wanted had to be a French Canadian and he did not exist, but an English Canadian did; what would you do in that case? Or, what would you do when a course of study is only offered in an English-language university, such as, for example, survey engineering? Would you then hire a French technician in lieu of the engineer? Further, take a situation where a French graduate exists with very poor academic marks, would he then be hired over an English graduate with better qualifications? I am wondering whether we are sacrificing our real priorities in your department to satisfy the language laws today.

• 1605

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Kerwin.

M. Kerwin: Monsieur le président, je peux dire qu'en général, et comme politique, il n'est pas question de sacrifier la qualité de nos scientifiques aux besoins linguistiques.

The NRC reputation for excellence in science and technology is well deserved, and it has never been sacrificed to other considerations, but Canada is now a country sufficiently large and with sufficient numbers of universities of both official languages, that we have never really encountered the problem that you describe.

Thus, if we need a world-class spectroscopist, there is sufficient elasticity in our definitions of the languages needed for such a position for us to be able to take either the French-language or the English-language or a foreign-language spectroscopist, for that matter, if he presents himself or herself. The difficulties which we have in recruiting top-flight scientists are more for reasons of the state-of-the-art of our equipment or

[*Translation*]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): This will be your last question, Mr. Gauthier.

Dr. Kerwin.

Dr. Kerwin: Mr. Chairman, I regret I cannot provide Mr. Gauthier with the answer to that question, he shall have it tomorrow.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Dr. Kerwin, could you, in providing the answer to Mr. Gauthier of course, also send it to the clerk of the committee, so that he can distribute it to all members of the committee. Thank you.

Sénateur Wood.

Le sénateur Wood: Merci, monsieur le président. Monsieur Kerwin, ce qui m'inquiète aujourd'hui n'est pas tellement la langue utilisée, mais la qualité de la recherche. Je comprends, que peut-être parmi tous les ministères du gouvernement, le vôtre rencontre les plus grandes difficultés à répondre aux exigences de la Loi sur les langues officielles aussi rapidement que vous le désirez. Le fait de répondre en premier lieu aux exigences techniques des postes scientifiques plutôt qu'aux exigences linguistiques, doit créer pour vous de graves problèmes.

En effet, les lois sur les langues vous empêchent d'engager les meilleurs scientifiques dans une discipline donnée. Par exemple, que feriez-vous, si l'expert que vous désirez devait être francophone, mais qu'il n'existe pas, quoique vous puissiez trouver un anglophone? Que feriez-vous si un des cours dans une discipline n'était offert que dans une université anglaise, par exemple, dans le domaine du génie de l'arpentage? Engageriez-vous un technicien francophone plutôt qu'un ingénieur? Enfin, disons qu'un diplômé francophone qui a très mal réussi sur le plan scolaire se présente, serait-il engagé plutôt qu'un diplômé anglophone qui a de meilleures qualifications? Je me demande si parfois on ne sacrifie pas les priorités réelles de votre ministère pour répondre aux exigences linguistiques aujourd'hui.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Kerwin.

Mr. Kerwin: Mr. Chairman, generally, with respect to policy, there is no question of sacrificing the quality of our scientific expertise to language requirements.

Le Conseil national des recherches a bien gagné sa réputation d'excellence en science et technologie, et jamais on l'a sacrifié à d'autres considérations, mais, le Canada est suffisamment grand, il y a suffisamment d'universités enseignant dans les deux langues officielles, que nous n'avons jamais rencontré le problème que vous décrivez.

Ainsi, si nous avions besoin d'un spécialiste de réputation mondiale en spectroscopie, la définition des langues exigées est suffisamment souple pour nous permettre d'engager soit un expert de langue française, de langue anglaise, ou même d'une langue étrangère, s'il était disponible. Dans le recrutement de scientifiques de classe supérieure, nous avons des difficultés surtout à cause de la vétusté de notre équipement, du nombre

[*Texte*]

the size of our team or the salary scale which we can offer them. We have just lost one of our very best spectroscopists to a United States university because of the quality of the laboratory and other considerations that he was able to get there.

If now we are faced with—I think it was the second case you mentioned—of not finding a bilingual technician or a French-speaking technician of the same quality as an English-speaking technician, then we will do one of two things. We will either look for another French technician who is as good as the English technician, or we will hire the anglophone technician and require him or request him to take language training. But I have not yet run across a case where there has been any question of sacrificing the quality of the scientific education and competence of the person to these requirements.

We feel that the language requirements can be met in addition.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Senator Wood.

Senator Wood: Mr. Kerwin, in the statistics from Montreal, I see that you have seven anglophones in your scientific and professional category. Are those seven bilingual?

Mr. Kerwin: Yes, they are Madam, and they can work in the French language.

Senator Wood: I see. Why is there just seven out of a total of about 66? I have not counted them here? Are the anglophones not interested in working in Montreal or are they not available? And also—I have a double question.

Mr. Kerwin: I am sorry, Madam.

Senator Wood: That is okay. Go ahead.

Mr. Kerwin: The main reason of course is that the competition for scientists, particularly graduate scientists on the part of industry, is very, very strong. Therefore the English-language scientists in Montreal are often attracted by these offers and have less grounds or hesitancies about leaving Montreal or Quebec or Trois-Rivières to go to Hamilton or Saskatoon or Calgary than have the francophone scientists whose roots are usually rather deep and have traditionally shown a certain aversion to leaving a home environment.

Senator Wood: The Industrial Materials Research Institute that you have in, is it Boucherville . . . ?

Mr. Kerwin: It is being constructed in Boucherville. It is presently in temporary quarters in Saint-Henri.

Senator Wood: I see, so in this temporary quarters that you have, are anglophones permitted to apply there?

Mr. Kerwin: Yes.

Senator Wood: But they would have to be bilingual?

Mr. Kerwin: Yes. Preference is given to bilingual people.

[*Traduction*]

de postes de disponibles, ou de l'échelle de salaire que nous pouvons offrir. Nous venons tout juste de perdre un de nos meilleurs experts en spectroscopie à une université américaine qui pouvait offrir de meilleures conditions de travail.

Maintenant quant au second cas que vous avez mentionné, de ne pas trouver un technicien bilingue, ou francophone de meme qualité qu'un technicien anglophone, nous avons une alternative. Soit que nous trouvions un autre technicien francophone aussi capable que le technicien anglophone, ou nous engagerons l'anglophone et exigerons qu'il prenne des cours en langue seconde. Mais nous n'avons encore jamais eu à sacrifier la qualité de la formation scientifique et la compétence d'un candidat aux exigences linguistiques.

Nous pensons que nous pouvons toujours répondre en plus aux exigences linguistiques.

Le coprésident (M. Corbin): Sénateur Wood.

Sénateur Wood: Monsieur Kerwin, selon les statistiques pour Montréal, vous avez sept anglophones dans la catégorie scientifique et professionnelle. Ces personnes sont-elles bilingues?

M. Kerwin: Oui, en effet madame, et ils peuvent travailler en français.

Sénateur Wood: Je vois. Pourquoi n'y en a-t-il que sept sur un total d'environ soixante-six? Je n'ai pas fait le calcul précis. Les anglophones ne sont-ils pas intéressés à travailler à Montréal, ou ne pouvez-vous pas en trouver? Et aussi . . . Ma question a deux volets.

M. Kerwin: Excusez-moi, madame.

Sénateur Wood: De rien, allez-y.

M. Kerwin: La forte demande pour les hommes de science, surtout les diplômés d'études supérieures, de la part de l'industrie est la raison principale. Donc, les scientifiques anglophones de Montréal sont souvent attirés par ces offres, et ont moins d'hésitation à quitter Montréal, Québec ou Trois-Rivières pour se déplacer à Hamilton Saskatoon ou Calgary qu'en auraient les scientifiques francophones qui ont des racines profondes au Québec, et qui traditionnellement hésitent de quitter leur milieu naturel.

Sénateur Wood: L'Institut du génie des matériaux que vous avez installé vous avez dit à Boucherville . . . ?

M. Kerwin: Le nouveau laboratoire est en construction à Boucherville. En ce moment l'institut s'est logé dans des locaux temporaires à Saint-Henri.

Sénateur Wood: Les anglophones peuvent-ils faire une demande de travailler dans ces locaux temporaires?

M. Kerwin: Oui.

Sénateur Wood: Mais ils doivent être bilingues?

M. Kerwin: Oui. Les personnes bilingues sont choisies de préférence.

[*Text*]

Senator Wood: And how many do you have there that are anglophones, but bilinguals?

Mr. Kerwin: There are seven who are anglophones and are bilingual.

Senator Wood: These are in Montreal.

Mr. Kerwin: That is Montreal.

Senator Wood: That is the one station where your anglophones are, I see.

Mr. Kerwin: It is the same thing.

Senator Wood: Thank you very much. That is all my questions.

Le coprésident (M. Corbin): Merci beaucoup, sénateur Wood.

Monsieur Kilgour. Nous ferons maintenant, autant que possible, un tour de dix minutes.

M. Kilgour: D'accord. Merci d'être venu.

Sur la question de la langue de travail, je vous cite la recommandation 12 de l'étude spéciale faite par le commissaire aux langues officielles:

> Promouvoir la constitution d'équipes ou de sections de recherche dont tous les membres peuvent comprendre le français afin de permettre une plus grande utilisation de cette langue dans les activités de recherche.

Pouvez-vous nous dire ce que vous avez fait en ce qui concerne cette recommandation?

• 1610

M. Kerwin: Tout d'abord, nous avons invité les directeurs de division, il y en a une douzaine, à examiner la possibilité de créer une cellule, une section, une sous-section qui pourrait trouver dans le français sa langue de travail sans que ce soit artificiel. Dans deux cas à date, ceci s'est avéré possible et, comme j'ai dit tout à l'heure, dans le cas de la Division de génie électrique et de la Division de génie mécanique, ces cellules ont été constituées. Nous pourrions, de façon un peu artificielle, constituer d'autres cellules, en ce sens que nous avons à plusieurs endroits des anglophones qui parlent bien le français et pourraient parler français entre eux et travailler. Mais il leur vient tout naturellement dans leur travail de parler anglais.., et la chose serait artificielle.

Par conséquent, cela marche lorsque nous pouvons recruter dans une même sorte de travail des gens dont la tendance normale et naturelle est de penser en français et de parler en français; ainsi, ce n'est pas artificiel.

Le fait d'avoir un laboratoire à Montréal aide beaucoup évidemment, parce que l'ambiance est beaucoup plus propice à cela que ce ne le serait, par exemple, à Edmonton.

M. Kilgour: Bien choisi comme ville! Je plaisante . . .

M. Kerwin: C'est que nous avons des ambitions pour Edmonton.

[*Translation*]

Sénateur Wood: Et combien en avez-vous qui sont anglophones, mais bilingues?

M. Kerwin: Sept sont anglophones et bilingues.

Sénateur Wood: Tous à Montréal.

M. Kerwin: Oui à Montréal.

Sénateur Wood: Donc tous ces anglophones sont au même laboratoire, je vois.

M. Kerwin: C'est la même chose.

Sénateur Wood: Merci beaucoup. J'ai terminé mes questions.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Senator Wood.

Mr. Kilgour. We will now try to keep the time limit to 10 minutes.

Mr. Kilgour: Very well. Thank you for coming.

With respect to the language of work, I would like to quote recommendation 12 of the special study of the Commissioner of Official Languages:

> to encourage the establishment of research teams and sections in which all the members understand French in order to increase the use of French in research activities.

What have you done with respect to this recommendation?

Mr. Kerwin: First, we invited the division chiefs, there are a dozen, to consider the possibility of creating a cell, section, or subsection, which could work in French, without it seeming artificial. To date, this has been possible in two cases, and as I said earlier, in the electrical engineering division and in the mechanical engineering division, these cells have been created. We could, somewhat artificially, create other cells, in that in several instances, there are anglophones who speak French well, and could in fact work among themselves in French. But of course it is most natural for them to work in English, and such a procedure would be artificial.

Therefore, where it is possible to recruit within the same type of work, people who normally and naturally would prefer to think and speak in French, it is possible to create such a cell, and in this way it is not artificial.

Of course having a laboratory in Montreal has helped, since the environment is much more propitious for this than it might be for instance in Edmonton.

Mr. Kilgour: That is an excellent comparison! I am just kidding . . .

Mr. Kerwin: Well we do have some ambitions for Edmonton.

[*Texte*]

M. Kilgour: Je suis bien content. L'étude spéciale du Bureau du commissaire aux langues officielles dit, et je cite:

> L'anglais demeure à toutes fins utiles la langue du travail et la place occupée par le français dans les activités de recherche est minime.

À part ce que vous avez dit tout à l'heure, est-ce que vous pouvez ajouter quelques commentaires là-dessus?

M. Kerwin: Monsieur le président, cela demeure minime. Même l'augmentation de 5.2 à 7 p. 100, aussi heureux que ce soit, nous laisse à un niveau minime, et nous ne pouvons en réponse que dire que nous continuons cette avance. J'espère que lorsque je reviendrai ici l'année prochaine, nous aurons atteint le but de 8 p. 100 que nous nous étions donné il y a trois ou quatre ans pour 1983. Après cela, il faudrait faire un autre pas et passer à 10 p. 100 pour éventuellement atteindre le 30 p. 100 qui serait normal et désirable dans le pays.

M. Kilgour: Il y a quelque chose qui me préoccupe. Dernièrement, on nous a dit qu'au Québec, les agents du gouvernement fédéral n'engagent actuellement que les Canadiens dont la langue maternelle est le français alors qu'en dehors de Québec, peut-être en dehors de la Région de la capitale, on n'engage que des gens qui parlent anglais. Est-ce que vous pouvez faire un petit commentaire sur ce point de vue-là?

M. Kerwin: Ce n'est pas la politique du Conseil national de recherches de procéder ainsi à son recrutement. Nous croyons que nous devons recruter les meilleures personnes disponibles, et nous croyons qu'en établissant des laboratoires régionaux dans les régions francophones du Canada, nous allons tout naturellement attirer des populations de scientifiques et ainsi rétablir l'équilibre. Mais ce n'est certainement pas une politique que de ne recruter que des anglophones, dans le sens de la langue maternelle, en dehors du Québec et des francophones au Québec.

M. Kilgour: D'accord. Je suis bien content de constater cela. Mais quand même, mon collègue, M. Gauthier, a soulevé quelques points sur les chiffres, et c'est un peu triste. Vous êtes d'accord? Les chiffres, à mon avis, sont bien tristes à votre ministère. Vous avez soulevé quelques points, mais ne pourrait-on faire encore mieux? Par exemple, M. Massé de l'ACDI nous a dit qu'il faut avoir, je pense, une masse critique de 25 p. 100 avant qu'on puisse avoir un vrai milieu assez intéressant pour les gens d'une langue minoritaire. Est-ce que vous êtes d'accord là-dessus.

M. Kerwin: Pas tout à fait, monsieur le président, parce que dans un laboratoire de huit ou dix personnes, ce qui est tout à fait normal dans un conseil national, il suffit que sept ou huit soient normalement francophones pour que le français domine en général la conversation et les échanges. Donc, il n'est pas nécessaire d'avoir 25 p. 100 pour que ceux qui y sont puissent travailler en français. Et certainement le 25 p. 100, ou comme j'ai dit tout à l'heure.., 30 p. 100 est un objectif très désirable à atteindre.

[*Traduction*]

Mr. Kilgour: I am glad to hear it. I would like to quote again from the special study by the office of the commissioner of official languages:

> English is still for all practical purposes, the language of work. The use of French for research activities is minimal.

Over and above what you have said earlier, can you add any other observation in this regard?

Mr. Kerwin: Mr. Chairman, the use of French is still minimal. As wonderful as it may be, even with the increase from 5.2 to 7 per cent, we are still working at a minimal level, and I can only answer that we keep trying. I hope that when I come back here next year, we will have reached our objective of 8 per cent, which we had set some three or four years ago for 1983. Then, we will have to move one step further, and up to 10 per cent, to eventually reach 30 per cent, which would be normal and desirable for this country.

Mr. Kilgour: I do have one concern. Lately, I am told that in Quebec, federal government staffing agents are now hiring only Canadians whose mother tongue is French, and that outside of Quebec, and perhaps outside the National Capital Region, they are hiring only English-speaking persons. Can you make any observations in this regard?

Mr. Kerwin: It is not the policy of the National Research Council to staff its positions in that manner. We feel that we must recruit with the best candidates available, and we believe that in establishing regional laboratories in the francophone regions of Canada, we are naturally going to attract more francophone scientists, and thus reach some balance. But it is certainly not one of our policies to recruit English-speaking candidates outside of Quebec, and only French-speaking candidates in Quebec.

Mr. Kilgour: Agreed. I am happy to hear that. However, my colleague, Mr. Gauthier, has raised a few points concerning the statistics which are rather sad. Would you not agree? In my opinion, the numbers reflect a very sad state in your agency. You have raised a few answers, but could you not do better? For instance, Mr. Massé from CIDA told us that you must have a critical mass of 25 per cent, before you can develop a suitably interesting milieu for people from a minority language. Would you not agree?

Mr. Kerwin: Not completely, Mr. Chairman, because in a laboratory of 8 or 10 persons, which is normal in the National Research Council, there need only be 7 or 8 francophones for French to dominate both in general conversation and in discussion. So it is not necessary to have 25 per cent as a general criteria in order to ensure that some may work in French. However, a representation overall of 25 per cent, or as I said earlier, 30 per cent is certainly a very desirable objective.

[*Text*]

Nous sommes en ce moment 18 p. 100 globalement et j'espère que nous aurons, dans quelques années, dépassé ce 25 p. 100 et atteint le 30 p. 100 que je vise.

• 1615

M. Kilgour: Excusez-moi. Un jeune Canadien qui parle français et dont la langue maternelle est le français constate, par exemple, que 85 p. 100 des gens au niveau administratif et 81 p. 100 faisant partie des autres cadres, si vous voulez . . . Je pense que cela empêche les gens qui parlent français de se lancer dans une carrière avec votre ministère maintenant et même dans l'avenir si cela ne change pas assez rapidement. Comme M. Gauthier l'a constaté, il y a 13 ans que la Loi sur les langues officielles est entrée en vigueur au Canada et je crois que vous n'avez pas réellement fait beaucoup de progrès, à mon avis. Je vous demande s'il ne serait pas possible de faire un peu plus de progrès à cause de la situation actuelle de notre pays.

M. Kerwin: Tout d'abord, monsieur le président, je vous donne raison et je suis d'accord avec vous. Le progrès est lent. Est-ce que nous pouvons améliorer ce progrès? Nous pourrions améliorer ce progrès si nous avions d'autres laboratoires au Québec; nous pourrions améliorer ce progrès si nous pouvions offrir des échelles de traitements compétitives avec l'industrie de haute technologie qui est installée au Québec en ce moment; et nous pourrions faire des progrès ailleurs qu'au Québec si nous pouvions noyauter davantage les regroupements francophones possibles. Ce sont tous des objectifs que nous poursuivons et . . .

M. Kilgour: Est-ce que cela veut dire que vous êtes en faveur d'une certaine décentralisation en dehors de la Région de la capitale nationale?

M. Kerwin: Tout à fait, monsieur le président, et c'est une politique qui est suivie depuis plusieurs années. Et des nombreux laboratoires que nous envisageons pour l'avenir, relativement peu seront ajoutés au complexe et au campus d'Ottawa.

M. Kilgour: Deux sur trois de vos employés restent dans la Région de la capitale nationale, je pense, est-ce trop, selon vous?

M. Kerwin: Monsieur le président, non. Le Conseil national de recherches, dans son ensemble, est beaucoup trop petit pour le Canada.

M. Kilgour: D'accord.

M. Kerwin: N^os^ 3,000 employés se comparent mal avec les 30,000 du C.N.R.S. en France, pays qui a un peu plus de deux fois notre population. Donc, il faudrait renforcer les effectifs à Ottawa. Mais, nous construisons le laboratoire à Boucherville, donc décentralisation; nous sommes à construire un laboratoire à Terre-Neuve, donc décentralisation; nous avons proposé au gouvernement, l'an dernier, un laboratoire au Manitoba, donc décentralisation; et nous en avons environ six autres en réserve dont la plupart seraient également décentralisés. Alors, c'est définitivement une politique de décentralisation.

[*Translation*]

At the moment, we have reached 18 per cent overall, and I hope that in a few years, we shall have gone beyond 25 per cent, and have reached 30 per cent, which is my objective.

Mr. Kilgour: Excuse me. A young French Canadian with French as his mother tongue, on observing the figure of 85 per cent for your administrative personnel and 81 per cent for your other management staff, may conclude—I think that this might prevent francophones from embarking on a career in your organization and that this may continue to be so in the future if things do not change rapidly enough. As Mr. Gauthier pointed out, the Official Languages Act came into effect 13 years ago and you do not seem to have made much progress. I am asking you whether it would not be possible to make a bit more headway because of the present situation of our country.

Mr. Kerwin: First of all, Mr. Chairman, I agree with you. Progress has been slow. Can we improve the rate? We could if we had other laboratories in Quebec, if we were able to offer salary scales competitive with high technology industries now operating in Quebec and if, outside of Quebec, we were able to enlarge possible francophone groupings. These are all objectives which we are pursuing and—

Mr. Kilgour: Does this mean that you are in favour of some measure of decentralization outside of the National Capital Region?

Mr. Kerwin: Yes, indeed, Mr. Chairman. We have been following this policy for some years now. Relatively few of the new laboratories we plan to set up in the future will be added to our Ottawa complex and campus.

Mr. Kilgour: Two out of three of your employees are in the National Capital Region. Do you think this is too high?

Mr. Kerwin: No. The National Research Council, as a whole, is far too small for a country the size of Canada.

Mr. Kilgour: I see.

Mr. Kirwin: We have only 3,000 employees compared to 30,000 with the CNRS in France, a country which has about twice as many people as Canada. So we should be increasing our numbers in Ottawa. But we are building a laboratory in Boucherville, thus decentralizing; we are doing the same in Newfoundland, another example of decentralization and last year we proposed to the government that a laboratory be built in Manitoba, another example of decentralization; we have six others in reserve, most of which will also be decentralized. Our policy is definitely one of decentralization.

[*Texte*]

M. Kilgour: Une dernière question, s'il vous plaît. Est-ce que vous avez l'intention de recruter de jeunes Canadiens qui parlent français pour l'été prochain, monsieur le président? Et si oui, combien?

M. Kerwin: Monsieur le président, avec votre permission, je demanderais à M^me^ Hinchey ou à M^me^ Piché de vous donner les chiffres. Mais, il est certain que nous avons cherché à en recruter et je ne doute pas que nous ayons réussi. Quels sont les chiffres..?

Mme Piché: Pour le programme d'été, cette année, on ne sait pas encore exactement combien d'étudiants nous embaucherons, mais nous prévoyons qu'à peu près 25 p. 100 seront des francophones. Normalement, on embauche à peu près 210 étudiants durant l'été.

Une voix: Une cinquantaine.

M. Kilgour: Combien avez-vous reçu de demandes?

Mme Piché: Le nombre de demandes de la part des francophones représente à peu près cela 20 à 25 p. 100.

M. Kilgour: Merci beaucoup.

Le coprésident (M. Corbin): Cela représente quel genre de *job*, des gardiens de nuit, des gardiens de fin de semaine?

Mme Piché: La plupart de nos emplois d'été sont des postes dans le développement de carrière pour de jeunes étudiants qui travaillent avec les chercheurs dans les laboratoires.

Le coprésident (M. Corbin): Merci madame. Monsieur Marceau.

M. Marceau: Merci, monsieur le président.

Je voudrais vous féliciter, monsieur Kerwin, et aussi ceux qui vous accompagnent pour l'excellente image que vous projetez dans ce désir que vous voulez réaliser d'atteindre une meilleure égalité entre les deux groupes linguistiques.

• 1620

Vous avez beaucoup parlé des conditions extérieures qui ne facilitent pas l'embauche des francophones. Je voudrais vous poser une question peut-être un peu plus délicate. Quelle est la situation à l'intérieur de la boîte? Quelle est la mentalité qui y règne? Est-ce que les francophones sont considérés comme des gens incapables de jouer un rôle égal dans le domaine scientifique? Est-ce qu'il y a eu une évolution dans l'acceptation de cette égalité que nous voulons atteindre? Ce qui ne veut pas dire que tout le monde soit bilingue, mais que les francophones puissent jouer un rôle important au sein de votre institution. Il y a des causes extérieures, mais j'aimerais savoir ce qui se passe à l'intérieur de votre institution.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Kerwin, vous pouvez répondre à cette question, si vous le voulez. C'est un jugement de valeur. Vous n'êtes pas à votre poste depuis bien longtemps, alors, à vous de décider.

M. Kerwin: Merci, monsieur le président, mais je peux quand même porter ce jugement. Depuis que je suis au Conseil, j'ai constaté qu'il y a une atmosphère de respect total en

[*Traduction*]

Mr. Kilgour: One last question, please. Do you intend to recruit young French-speaking Canadians for next summer? If so, how many?

Mr. Kerwin: Mr. Chairman, with your permission I would like to ask Mrs. Hinchey or Mrs. Piché to give you the figures. We certainly have made efforts to do such recruiting and I am quite sure they have been successful. As for the figures—

Mrs. Peché: We do not know exactly how many students we will be hiring for our summer program this year but we expect that about 25 per cent of them will be francophones. Usually we hire about 210 students during the summer.

An hon. Member: About 50.

Mr. KIlgour: How many applications did you receive?

Mrs. Piché: The number of applications from francophones accounts for about 20 to 25 per cent.

Mr. Kilgour: Thank you.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): What kind of jobs are they, night watchman or that sort of thing?

Mrs. Piché: Most of our summer jobs are positions involving career development for young students who work with researchers in laboratories.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you. Mr. Marceau.

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Chairman.

I would like to congratulate you, Mr. Kerwin, as well as your collaborators, for the excellent image you are projecting in your effort to ensure a better equality between the two language groups.

You referred to outside conditions which did not facilitate the hiring of francophones. I would like to ask you a question which may seem a bit tricky. What are the attitudes or the atmosphere like in the Council? Are francophones considered to be people unable to play an equal role in a scientific field? Is there increasing acceptance of the equality which we are seeking to attain? This does not mean we want everyone to be bilingual but to have francophones be able to play an important role within your institution. You mentioned external causes but I would like to know what things are like within the institution.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Kerwin, you may answer this question if you would like. It is a value judgment. You have not been in your position for a very long time and so it is up to you to decide.

Mr. Kerwin: Thank you, Mr. Chairman, I am able to make such a judgment. Since joining the Council, I have noticed that there is an atmosphere of total respect for the scientific

[*Text*]

ce qui concerne les capacités scientifiques de nos collègues anglophones ou francophones. Il ne faut pas oublier aussi que le Conseil emploie de nombreux scientifiques et ingénieurs venant d'autres pays, ce sont des Canadiens naturalisés. Parmi eux, nous trouvons des francophones et des anglophones et je n'ai jamais constaté la moindre différence de respect pour leurs compétences scientifiques. Au contraire, en raison de l'excellence ou de l'intérêt pratique de leurs travaux, nous retrouvons souvent, dans les manchettes, ces néo-Canadiens qui, dans certains cas, ont choisi l'anglais et d'autres, le français, comme langue de travail. Disons qu'au bureau du président, c'est surtout francophone. Alors, lorsque les gens viennent chez moi, ils ont l'amabilité, la gentillesse d'être aussi respectueux qu'il le faut.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Marceau.

M. Marceau: Monsieur Kerwin, à l'intérieur du Conseil, est-ce qu'il y a des unités de travail francophones? Est-ce qu'elles fonctionnent? Cette politique des unités de travail francophones est-elle inexistante? Est-ce qu'il y a une évolution? Est-ce qu'il est possible que cette politique se continue? Dans le domaine scientifique, apporte-t-elle beaucoup plus de difficultés que de progrès?

M. Kerwin: Monsieur le président, cette politique est récente, mais elle a été mise en oeuvre dans trois cas, à savoir le laboratoire de Boucherville, l'unité en génie électrique et l'unité en génie mécanique. Ce sont trois exemples récents, mais qui fonctionnent et nous donnent bon espoir de les multiplier. Je parle maintenant des laboratoires.

En ce qui concerne l'administration, il y a plusieurs secteurs où, étant donné la prépondérance de francophones, l'on parle le français couramment dans les ateliers ou dans les bureaux. J'en sais quelque chose parce que je passe là assez souvent et, lorsque j'arrive, on parle français et, en me voyant, on continue évidemment, et on me salue en français. Donc, il y a des îlots dans le secteur scientifique et, plus répandus, dans le secteur administratif. J'ai tout espoir que ces îlots et ces domaines augmenteront d'année en année jusqu'à ce que l'on ait l'équilibre convenable.

M. Marceau: L'objectif des langues officielles est évidemment que, dans la Capitale nationale, les services puissent être offerts dans les deux langues. Est-ce qu'effectivement cette partie essentielle de la Loi des langues officielles est respectée? Est-ce qu'il était possible d'avoir des réponses ou des communications dans la langue de son choix? Est-ce que vous pouvez me donner le pourcentage de la clientèle francophone qui fait affaire avec le Conseil?

M. Kerwin: Monsieur le président, je crois que c'est dans ce domaine que nous réussissons peut-être un peu mieux qu'ailleurs. Par exemple, toute personne préposée au téléphone au Conseil national de recherches répond dans les deux langues et, en général, peut donner des réponses dans les deux langues.

• 1525

Notre service d'information publique est tout à fait bilingue et toutes les publications de ce service paraissent simultané-

[*Translation*]

capabilities of our francophone and anglophone colleagues. We should also remember that the Council employs many scientists and engineers originating from other countries who are naturalized Canadians. There are both francophones and others in this category and I have not observed any differentiation in acknowledging their scientific abilities. On the contrary, the excellence or the practical interests of their work often results in a good deal of newspaper coverage for the New Canadians who, in some cases, have chosen English and in other cases, French, as their language of work. In the Office of the President, the atmosphere is mainly French and when people come to see me, they are kind enough to be respectful of this fact.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Marceau.

Mr. Marceau: Mr. Kerwin, are there French language units in the Council? Are they operating? Does this policy of French language units actually exist in your organization or is there an evolution in this direction? Is it possible for this policy to be continued? Does it involve more difficulties than a chance for progress in scientific fields?

Mr. Kerwin: Mr. Chairman, this policy is a recent one but it has been implemented in three cases, namely the Boucherville laboratory, the Electrical Engineering Unit and the Mechanical Engineering Unit. These are three recent examples which are working and give us cause to be hopeful for further developments. I am talking now of the laboratories.

As for administration, there are a number of sectors where French is commonly spoken in shops or in offices because of the preponderance of francophones. I am speaking from personal experience, having frequent occasion to go through such sections and noticing that French is spoken. There are some pockets then in the scientific sector and a larger number in the administration. I hope that they will increase from year to year until we reach an acceptable balance.

Mr. Marceau: In the national capital area the objective of the official languages policy is to ensure that service be made available in both languages. Is this aspect of the legislation being respected, is it possible to obtain answers and information in the language of one's choice? Can you tell me which percentage of your clientelle deals with the Council in French?

Mr. Kerwin: Mr. Chairman, I think that it is perhaps in this connection that we have been the most successful. For instance, all persons answering the telephone at the National Research Council reply in both languages and are usually able to give answers in both languages as well.

Our public information service is completely bilingual and all publications put out by this service appear simultaneously

[*Texte*]

ment en français et en anglais. Ceux qui ont affaire à notre service de renseignements techniques, qui comprend une quarantaine d'employés, pour répondre au télex, au téléphone et au courrier, trouvent des ingénieurs et des scientifiques francophones ou anglophones. D'ailleurs, le chef de ce service est un francophone de la ville de Québec, puis il maintient un lien étroit avec le Centre de recherche industriel du Québec que j'ai mentionné tout à l'heure. Je crois que, dans ce domaine particulier, nous réussissons plutôt bien, et nous avons relativement peu de plaintes de la part du commissaire aux langues officielles à ce sujet. Cela représente une grande amélioration depuis une dizaine d'années.

M. Marceau: Est-ce que vous voulez dire que la téléphoniste est capable de répondre en français ou en anglais, selon le cas, comme téléphoniste, ou bien si la personne capable de fournir l'information est bien celle qui est bilingue? On constate souvent, quand on communique avec des ministères, qu'ils sont capables de nous répondre en français ou en anglais, mais lorsqu'on leur pose des questions, les préposés doivent s'adresser à d'autres, et les autres ne sont pas les personnes . . . Autrement dit, les personnes capables d'orienter les informations, ne sont pas celles qui répondent souvent au téléphone. Est-ce que vous voulez dire que les personnes habilitées à répondre au téléphone ont une formation bilingue, c'est-à-dire qu'elles occupent un poste important et qu'elles ne répondent pas seulement:«oui, bonjour»? Enfin, vous comprenez un peu le sens de ma question.

M. Kerwin: Oui. Monsieur le président, je dois répondre que non. Nous n'avons pas un service parfaitement bilingue lorsqu'il s'agit de questions techniques et de questions compliquées. Dans le service d'information technique en soi, nous avons suffisamment de francophones pour répondre aux questions. Mais, lorsque la question posée relève d'une domaine particulier, tel le domaine scientifique, et que la téléphoniste ou encore l'agent d'information technique doit s'adresser à l'expert, il se peut que l'expert ne soit pas francophone et, en effet, neuf fois sur dix, l'expert ne sera pas francophone puisque nous n'avons que cette portion de francophones parmi le personnel scientifique et technique. Au niveau de ceux qui ont les réponses de première ligne, le bilinguisme est assuré. C'est lorsqu'on entre dans les détails et qu'il faut passer aux professionnels que cela fait énormément défaut, comme vous l'avez vu.

M. Marceau: Est-ce que vous avez des programmes spécifiques pour l'engagement des francophones? Dans le passé, s'il y a eu de tels programmes, est-ce que, en général, ils ont atteint les objectifs visés?

M. Kerwin: Monsieur le président, nous avons un tel programme, mais comme l'a expliqué M^me^ Piché, tout à l'heure, les exigences arrêtées il y a dix ans, ne sont probablement pas suffisantes. Ainsi, lorsque nous désignons un bilingue ou que le poste exige la connaissance du français, trop souvent le niveau exigé après l'examen du dossier, c'est le niveau A, et c'est insuffisant. Comme vous l'a expliqué M^me^ Piché, ces classifications ont été arrêtées, il y a dix ans, et comme elle l'a

[*Traduction*]

in English and in French. Our technical information service is made up of about 40 employees answering telex and telephone communications as well as letters and there are both francophone and anglophone engineers and scientists. As a matter of fact, the chief of this service is a francophone from Quebec City and he remains in close contact with the Quebec Industrial Research Centre, which I mentioned a while ago. I think that our performance in this area is quite good and we have relatively few complaints from the official languages commissioner in this regard. There has been a great improvement over the past 10 years.

Mr. Marceau: Do you mean that the receptionist is able to answer in English or French or that the person able to provide the information being sought is bilingual? We often observe in our communications with departments that the person answering the phone will speak both languages, but they will have to ask someone else to answer the question, and these people are not . . . in other words, those who have the information are not often the ones who answer the phone. Are there people able to answer questions of substance rather than simply say hello? I think you understand what I am getting at.

Mr. Kerwin: Yes. I have to answer no. Our service is not perfectly bilingual, when technical and complicated matters are involved. In our technical information section as such, we do have enough francophones to answer questions, but when the question concerns a particular scientific field, and the receptionist or the technical information officer must consult the expert, chances are, 9 times out of 10, as our proportions show, that the expert will not be francophone. Employees whose responsibility it is to answer the phone are certainly bilingual, but when detailed information is required from professional staff, then the knowledge of both languages is greatly lacking, as you have seen.

Mr. Marceau: Do you have specific programs for the hiring of francophones? Such programs did exist in the past. Generally speaking, have they fulfilled the objectives set?

Mr. Kerwin: We do have such a program, Mr. Chairman, but as Mrs. Piché explained, the requirements established 10 years ago are probably not sufficient. When we decide that a position requires knowledge of French, after the file has been examined, the level required is too often set at A, and this is insufficient. As Mrs. Piché explained, these classifications were drawn up 10 years ago, and we are re-examining them for the purpose of raising language requirements.

[*Text*]

également dit, nous les examinons à nouveau dans le but de relever l'exigence linguistique.

M. Marceau: Est-ce que vous avez des programmes d'embauche d'été et de stage pour les francophones? Puis, est-ce qu'en général, ces gens demeurent à votre service, ou sont-ils portés à retourner à l'endroit d'où ils viennent?

M. Kerwin: Monsieur le président, nous avons de tels programmes, dans le cas des étudiants du secondaire; nous avons des demandes d'environ 25 p. 100 d'étudiants francophones et nous embauchons à peu près ce même pourcentage. L'espoir, c'est qu'ils s'intéresseront à la science comme carrière, qu'ils reviendront, plusieurs étés de suite et qu'ensuite ils voudront bien aller à une université pour devenir ingénieurs ou scientifiques. Nous cherchons à les embaucher dans le but de resserrer les liens et de les encourager à venir au Conseil national de recherches une fois sur le marché professionnel.

• 1630

Je regrette de ne pas avoir de statistique sur le nombre qui reviennent chez nous de façon permanente et, avec votre permission, monsieur le président, si cette donnée est disponible, je la ferai parvenir au secrétaire du Comité et à vous-même aussitôt que possible. Nous essaierons de l'avoir demain. Merci.

Le coprésident (M. Corbin): Je vous remercie, monsieur Kerwin et monsieur Marceau.

Mr. Bosley.

Mr. Bosley: Thank you, Mr. Chairman.

I have some serious questions, but two weeks ago Mr. Gauthier scooped us with a comment you may remember about the statistics on the gentleman in Newfoundland who had a problem of whom did he communicate with. I thought it might be appropriate to inject this question at this point, at least in a semi-humourous way.

If you refer to the Prince Edward Island statistics, where you appear to have one employee, entirely, who is in the science-professional category, if you look at the bottom, I guess I would like to know why he is having such an identity crisis; because he is listed as both an anglophone and a francophone.

An hon. Member: Dr. Kerwin has some problems.

Mr. Gauthier: It is probably true, Mr. Chairman.

Mr. Bosley: I make that point only because I have such a high regard for the research capacities of the council, and I find this particular statistic in a research report rather difficult to— I suspect we will get a correction to that at some point.

What I would like to ask a couple of questions about is, in the review report, on page 10, at (*j*), there is a suggestion that— we have talked at length today about your difficulties in recruiting mother-tongue French scientists, and the commissioner makes the point that the proportion of francophone scientists at the NRC is substantially lower than that found in

[*Translation*]

Mr. Marceau: Do you have summer hiring and probationary programs for francophones? Do such people generally remain with the Council or do they tend to return to their original organization?

Mr. Kerwin: We do have such a program for secondary school students; about 25 per cent of our applications are from francophone students, and we hire approximately the same percentage. Our hope is that they will become interested in science as a career and will return to us for several summers, and that after they will go study sciences or engineering at the university. We hire such people in order to strengthen their links with the Council and encourage them to seek employment with us when they have completed their training.

I am sorry but I do not have any statistics on the number of those returning as permanent employees of the Council. With your permission, Mr. Chairman, if this information is available I will forward it to the Clerk of the committee as soon as possible. We shall try to have it for tomorrow. Thank you.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Kerwin and Mr. Marceau.

Monsieur Bosley.

M. Bosley: Merci, monsieur le président.

J'ai quelques questions sérieuses mais vous vous souvenez peut-être que M. Gauthier nous a confondus il y a deux semaines avec une observation sur un monsieur à Terre-Neuve qui ne savait trop avec qui communiquer. Il est peut-être temps d'introduire une note légère dans cette discussion.

D'après les statistiques sur l'ile-du-Prince-Édouard, où vous semblez avoir un employé dans la catégorie scientifique professionnelle, celui-ci doit avoir une sérieuse crise d'identité car il est désigné simultanément comme anglophone et francophone.

Une voix: Le Dr Kerwin aurait des problèmes aussi.

M. Gauthier: C'est sans doute vrai, monsieur le président.

M. Bosley: Je vous le signale simplement parce que j'estime beaucoup les capacités de recherche du Conseil et que j'ai du mal à comprendre qu'une statistique pareille se trouve dans votre rapport. Je suppose que vous allez y apporter la correction nécessaire.

Je voudrais aborder le sujet mentionné à la page 10 du rapport, paragraphe (*j*). Nous avons longuement parlé aujourd'hui de vos difficultés de recrutement de scientifiques francophones. Le commissaire souligne que la proportion de scientifiques francophones au CNR est nettement inférieure à leur proportion dans le contexte canadien. Je m'intéresse donc à

[*Texte*]

Canada as a whole. I therefore want to pursue the question of why francophones will not work for the NRC, since it would appear they exist. If you want to correct that assertion, that they exist, before we proceed, please go ahead; but that is the area I want to question about. Is that a reasonable statement—that there is a higher proportion of francophone graduates graduating in, as it says, engineering, chemistry and biology, than actually wind up working for the council?

Mr. Kerwin: Mr. Chairman, this is very true. There are only 7 per cent working for the council and there are certainly in the order of 22 or 23 per cent who graduate from the francophone universities. This being so, why do they not come to the council? There are three reasons. The first reason is that most of them prefer to find work in a more francophone milieu, where they may bring up their children and carry on a normal cultural, francophone life. The second reason is that the Quebec universities and Quebec high-technology industry are relatively recent and therefore have been doing relatively higher recruiting over the last decade and therefore have given another opportunity to the Québécois engineers and scientists to remain in their own milieu. The third reason, of more recent vintage, is that NRC salary scales are not competitive any longer, and when people do come to us it is because of the excellence of our laboratories or the excellence of the people with whom they can work. But certainly the salaries offered by industry to young scientists and engineers with master's degrees, let alone doctor's degrees, are much more attractive than NRC is offering at the moment.

Mr. Bosley: Assuming the third one is presumably the critical reason, is that true for both francophone and anglophone recruitment today in the science and technology field?

Mr. Kerwin: This also applies to the anglophone scientists, although the first two reasons do not. But they are causing recruiting in NRC to be relatively more difficult than it used to be.

Mr. Bosley: The reason I ask this question, Mr. Chairman, is if I understand what you have been saying to us today, one of the solutions you propose would be an increase of your activities in Quebec in working-French units. How will that solve the problem if the salary scales are not changed?

Mr. Kerwin: Mr. Chairman, I mentioned three factors in recruiting difficulty. It will solve one of them: the factor whereby francophone engineers and scientists prefer to remain in a French cultural milieu. It will not solve the problem of the competition for salaries. It will not solve very much. The continuing relatively rapid growth of francophone high technology industry and the staffing of the francophone universities . . . .

• 1635

Mr. Bosley: Okay.

Mr. Kerwin: Now the latter consideration is rather out of date—by six months—because of the extraordinary austerity

[*Traduction*]

savoir pourquoi les francophones ne travaillent pas pour le CNR, puisqu'ils existent apparemment. Si vous avez une correction à apporter à ce sujet, c'est-à-dire l'existence de scientifiques francophones, je vous prie de la faire; c'est justement le sujet de mes questions. Peut-on effectivement affirmer que la proportion de diplômés francophones dans les domaines du génie, de la chimie et de la biologie, soit supérieure à celle qui se trouve au Conseil?

M. Kerwin: Monsieur le président, c'est tout à fait juste. Il n'y en a que 7 p. 100 qui travaillent au Conseil tandis que le nombre de diplômés d'universités francophones serait de l'ordre de 22 ou 23 p. 100. Les choses étant ainsi, pourquoi ne travaillent-ils pas au Conseil? Il y a trois raisons, la première étant que la plupart de ces scientifiques préfèrent travailler dans un milieu francophone où ils peuvent élever leurs enfants et avoir une vie culturelle en français. Deuxièmement, les universités au Québec et les industries de haute technologie dans cette province sont plutôt récentes, elles font donc davantage de recrutement depuis dix ans, ce qui donne aux ingénieurs et scientifiques québecois l'occasion de rester dans leur milieu. Troisièmement, et une raison plus récente, est le fait que les barèmes de salaires du Conseil ne sont plus concurrentiels et ceux qui viennent travailler chez nous le font à cause de l'excellence de nos laboratoires ou de leurs collègues. Mais il est certain que les salaires offerts par l'industrie aux jeunes scientifiques et ingénieurs ayant un diplôme de maîtrise, sans parler de doctorat, sont beaucoup plus attirants que les salaires du CNR.

M. Bosley: En supposant que la troisième raison est la raison principale, s'applique-t-elle également au recrutement des anglophones et des francophones dans les domaines scientifiques et technologiques?

M. Kerwin: Oui, cette raison s'applique aussi aux scientifiques anglophones, même si ce n'est pas le cas pour les deux premières. Le recrutement pour le CNR est donc plus difficile aujourd'hui qu'avant.

M. Bosley: Si je comprends bien ce que vous me dites aujourd'hui, une de vos solutions serait une augmentation des unités de travail francophones au Québec. Comment cela résoudrait-il le problème si les barèmes de salaires ne sont pas changés?

M. Kerwin: Monsieur le président, j'ai mentionné trois facteurs qui expliquent les difficultés de recrutement. Cette proposition permettrait de tenir compte de la préférence des ingénieurs et des scientifiques francophones de rester dans un milieu culturel français. Cela ne résoudra pas le problème de la concurrence pour les traitements. En fait, cela ne résoudra pas grand-chose. L'expansion relativement rapide et constante de l'industrie francophone de technologie de pointe et la dotation des universités francophones . . .

M. Bosley: D'accord.

M. Kerwin: Ce dernier facteur est d'ailleurs passablement dépassé—de six mois déjà—en raison du strict régime d'austé-

[*Text*]

being imposed on Quebec universities. I do not know at the moment if this is a transitory effect or not.

Mr. Bosley: This is a difficult question to ask because I may be misinterpreted and I do not want to be. Let me ask a further question before I do that. If one is a francophone graduate in the science field and goes to work in the technical research field, either in university or in industry in Quebec, to what degree does that person have to be bilingual to function in the international world of research?

I appreciated your comments about Mr. Mitterrand earlier. Is there a world growing in which it is—and to what degree is it—true that you can today succeed publishing exclusively in French, working exclusively in French, in the research area?

Mr. Kerwin: The fact is that you would be working under a very great handicap, and I would say that all publishing Quebec scientists and engineers are bilingual.

Mr. Bosley: All of them?

Mr. Kerwin: I would say so.

Mr. Bosley: Then my final question is this, Mr. Chairman. To what degree do we have a problem in terms of the number .... How can I say this without sounding like I am asking a question I do not want to be accused of asking, because this can be a very touchy subject? To what degree do we have a problem, as opposed to a desired objective? Maybe I can put it that way, then you maybe you will know what I mean.

Normally we are dealing with circumstances where we cannot get people to come to work because of perceived language barriers or other things. You are saying that in the case of your scientists, there are very real reasons outside competition. Understandably, if you have a choice and you can make the same money and you are francophone, you might prefer to live in Quebec City than in Ottawa. I can understand that, just as, if you are anglophone, you might prefer to live in Toronto if you could get the money.

To what degree are we, for the purposes of comparing statistics with an official languages policy, inventing a problem to solve, as opposed to recognizing that if we said we would improve your salary scales, and do a number of those things, you would find it easier to attract graduates generally? Therefore you would have on your own policy the ability to select more francophone graduates, since if I understand your policy, in cases of equal ability, you will choose the francophone. Can we solve the problem through improving your salary scales and other things, rather than saying the problem is the number of people. Let me put it that way.

[*Translation*]

rité imposé aux universités du Québec. Je ne sais pas encore si celui-ci aura un impact de nature passagère ou non.

M. Bosley: Je vais vous poser une question délicate, difficile à formuler parce que je risque de me faire mal comprendre, ce que je voudrais absolument éviter. Permettez-moi donc de vous poser une autre question préalable. Supposons que l'on soit diplômé dans la branche des sciences, et francophone, et que l'on fasse de la recherche dans le domaine technique, soit à l'université, soit dans une des industries du Québec; dans quelle mesure une telle personne doit-elle être bilingue, pour occuper sa place dans le monde international de la recherche?

J'ai écouté avec un vif intérêt les commentaires que vous avez faits plutôt à propos de M. Mitterrand. Existe-t-il un milieu de la recherche scientifique dans lequel on peut se tailler une place d'importance en publiant exclusivement en français, en travaillant exclusivement en français, et dans quelle mesure ceci est-il vrai?

M. Kerwin: La vérité est que vous seriez gravement handicapé, et je dirais que tous les savants et ingénieurs québécois qui publient leurs recherches sont bilingues.

M. Bosley: Ils le sont tous?

M. Kerwin: Oui, c'est ce que je pense.

M. Bosley: Je vais donc vous poser une dernière question, monsieur le président. Dans quelle mesure avons-nous une difficulté en matière de nombres ... Comment puis-je formuler ceci sans paraître poser une question que je ne voudrais pas être accusé d'avoir posée, car il s'agit d'un sujet très délicat? Dans quelle mesure avons-nous une difficulté, au lieu de l'objectif que l'on aimerait atteindre? Peut-être puis-je vous poser la question sous cette forme, et vous saurez sans doute ce que je veux dire.

Nous traitons généralement de circonstances où les gens ne veulent pas venir travailler en raison de ce qu'ils considèrent comme une barrière linguistique, ou d'autres raisons. Vous dites donc dans le cas de vos scientifiques, qu'ils ont des raisons bien réelles à part la concurrence. Evidemment, si vous êtes francophone, si vous avez le choix et que le traitement est le même, vous préférerez sans doute vivre dans la ville de Québec plutôt qu'à Ottawa. Je comprends cela, et je comprends également que si vous êtes anglophone, vous préférerez, pour le même traitement, vivre à Toronto.

Dans quelle mesure créons-nous un problème à résoudre, aux fins de comparaison de statistiques, en matière de langue officielle, au lieu de reconnaître que si nous disions que nous allons améliorer l'échelle des traitements, et d'autres conditions, il vous serait plus facile de trouver des diplômés? Ceci vous permettrait d'opérer un choix entre un plus grand nombre de diplômés francophones, puisque je comprends que vous avez pour politique, à compétences égales de choisir les francophones. Pouvons-nous résoudre le problème en améliorant l'échelle des traitements et autres conditions, plutôt que de dire que le problème est une question de nombres? Permettez-moi de poser la question de cette façon.

[*Texte*]

Mr. Kerwin: Mr. Chairman, I do not think I can improve on the fact that there are these three factors affecting the recruiting of francophone scientists and engineers. Therefore, if one wishes to attain a national policy of linguistic balance among the national laboratories of the country, we have to address these three problems.

There is the problem of the salary scale, which affects anglophones and francophones, the problem of the cultural milieu, and the factor of competition from relatively more rapidly growing francophone high technology industry and, until six months or so ago, francophone universities. So, what we have is a linguistic problem on a national political level. We have obstacles to solving the problem on the scientific and technological level. I may have answered your other question.

Mr. Bosley: I do not know. Maybe I am not expressing myself well, Mr. Chairman. My dilemma is this. If the answer to an official languages policy at the federal level is to move laboratories to Quebec—let us say, for the sake of argument, to Quebec City—to work exclusively in French simply in order to create numbers on a statistical sheet, then the question is: Are we doing anything that in terms of the scientific and research community is valuable? Or are we simply creating a solution to numbers on a sheet? We recognize, I think, that we are all here trying to make sure that the federal service is a place where francophone Canadians want to work.

• 1640

If the only answer to that is to say that we will move some labs to Quebec City, are we solving a real problem or are we doing something else? It may not be a problem of not wanting to work in the service; it may be a problem of not wanting to come to Ottawa, for example, which is where you are.

Mr. Kerwin: Mr. Chairman, the creation of a laboratory, say, in Quebec would be a very real and positive acquisition for Canadian science, providing it were built according to NRC's usual standards of excellence and of balance between basic science and applied science.

The scientists whom we would recruit for a laboratory, say, in Quebec, as in Montreal, would have a greater tendency to be francophone because they would find here the answer to their problem of finding a proper cultural milieu.

But this would not prevent them from publishing in English if they wished to get along in the international scientific community. NRC has no policy of obliging its scientists to publish in English or in French. They may publish in German or Italian if they wish. After all, France at the moment has no policy obliging its scientists to publish in French. So, the international aspect is of no consequence to the scientist, francophone or anglophone, whether he be working in Montreal, Saint Henri, or in Saskatoon.

[*Traduction*]

M. Kerwin: Le problème, monsieur le président, me paraît comporter trois volets qui influencent le recrutement de scientifiques et d'ingénieurs francophones, et je ne crois pas que je puisse rien y ajouter. C'est sur les trois volets de ce problème que doit porter notre effort, si nous voulons parvenir à un équilibre linguistique entre les laboratoires nationaux du Canada.

Il y a la question de l'échelle du traitement, qui concerne les anglophones et les francophones, la question du milieu culturel, et la concurrence d'une industrie francophone des techniques de pointe, en expansion relativement plus rapide, et, jusqu'il y a six mois environ, des universités francophones. Nous nous trouvons donc devant un problème linguistique au niveau politique national, et nous avons des difficultés à résoudre au plan scientifique et technologique. Je dois avoir également avoir répondu à l'autre question que vous m'aviez posée.

M. Bosley: Je ne ssais pas. Il se peut que je ne formule pas bien ma pensée, monsieur le président. Je suis devant le dilemme suivant: s'il s'agit, pour obéir à une politique des langues officielles au niveau fédéral, de mettre sur pied des laboratoires au Québec—supposons dans la ville de Québec—qui fonctionneront uniquement en français afin de remplir une case sur une feuille de statistiques, on peut se poser la question: faisons-nous oeuvre utile pour la communauté des sciences et de la recherche? Ou alors ne faisons-nous pas que proposer une solution statistique ou théorique? Je pense que nous tous ici essayons de faire en sorte que les Canadiens d'expression française puissent travailler dans la Fonction publique s'ils le veulent.

Si pour toute réponse on dit qu'on va déménager quelques laboratoires à Québec, s'agit-il vraiment d'une solution ou alors de quelque chose d'autre? Ce n'est pas que les francophones ne veulent pas travailler dans la Fonction publique, c'est peut-être qu'ils ne veulent pas venir à Ottawa par exemple, là où vous êtes situé.

M. Kerwin: Monsieur le président, la mise en place d'un laboratoire disons à Québec serait une excellente chose pour les milieux scientifiques canadiens dans la mesure où ce laboratoire respecterait les normes d'excellence du Conseil national de recherches et également l'équilibre entre l'étude des sciences fondamentales et appliquées.

Les scientifiques que nous recruterions, disons, à Québec, comme à Montréal d'ailleurs, seraient surtout francophones parce qu'il pourraient ainsi travailler au sein de leur propre milieu culturel.

Mais cela ne les empêcherait pas de publier les résultats de leur recherche en anglais s'ils le voulaient afin d'être lus par leurs collègues de la communauté scientifique internationale. Le Conseil national de recherches n'oblige pas ses chercheurs à publier en anglais ou en français. Ces derniers s'ils le souhaitent peuvent publier en allemand ou en italien. Après tout, pour l'instant, la France n'oblige pas ses scientifiques à publier en français. Donc, les considérations internationales ne sont pas importantes pour les hommes de science, qu'ils soient

[*Text*]

Judging by the statistics, he will publish in English anyway. But it would certainly be a real, positive acquisition for the Canadian scientific community and for the federal scientific establishment if we could have more research laboratories in which the working language naturally was French, because we are at the moment not tapping the very valuable scientific resource in the country for the three reasons I have mentioned.

Mr. Kilgour: Thank you.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Bosley. Sénateur Guay.

Le sénateur Guay: Merci, monsieur le président. Pour commencer, j'aimerais vous demander si les membres du Comité mixte spécial sur les langues officielles ne pourraient pas recevoir le magazine *Québec Science* dont a fait mention M. Kerwin dans sa présentation à la page 3. Il serait sans doute intéressant pour nous de lire cette revue. Cela pourrait nous aider à mieux comprendre ce qu'il nous a dit.

Je voudrais vous féliciter, monsieur Kerwin, puisque que vous nous avez dit qu'au moins vos réceptionnistes et vos téléphonistes répondaient dans les deux langues. Cela ne m'inquiète pas qu'ils ne soient pas tous des experts, ce qui est important c'est qu'ils puissent répondre au téléphone et au centre d'information dans les deux langues. Il me semble que c'est un bon commencement et j'aimerais vous féliciter. J'aimerais que la même chose se fasse au Manitoba, où il est très difficile d'obtenir des choses semblables.

J'aimerais obtenir des renseignements au sujet de votre programme d'été. Vous avez mentionné à la page 3:

> En plus, chaque directeur a cru bon d'établir au sein de sa division, un comité qui se préoccupe spécifiquement de la question de recrutement de francophones.

Premièrement, avez-vous déjà reçu un rapport de ces comités? Quel succès avez-vous obtenu? J'aimerais même avoir une copie de ces rapports, particulièrement en ce qui concerne l'Ouest canadien. Vous avez deux représentants dans l'Ouest et ce serait très intéressant, si c'était possible. Avant d'aller plus loin, j'aimerais savoir si ce programme est déjà établi. Si oui, avez-vous déjà reçu un rapport et pourriez-vous me donner une idée de ce qu'il en est?

M. Kerwin: Monsieur le président, en ce moment, les rapports de ces divisions et sections sont en grande partie entrés. Nous sommes en train de les analyser afin de pouvoir ensuite redistribuer dans toutes les divisions les bonnes idées, les réussites, les tentatives et même les échecs que chacun a connus afin que chaque division puisse ensuite profiter de l'expérience des autres et améliorer son rendement.

En ce qui concerne le programme d'été, je crois que vous nous demandiez si cela s'appliquait dans l'Ouest? Certainement. Nous avons des étudiants d'été qui seront embauchés

[*Translation*]

francophones ou anglophones, qu'ils travaillent à Montréal, à Saint-Henri ou encore à Saskatoon.

Les statistiques montrent que dans l'ensemble les chercheurs publient leurs travaux en anglais. Mais, à n'en pas douter, il serait à l'avantage de la communauté scientifique canadienne ainsi que des organisations scientifiques fédérales d.établir plus de laboratoires de recherche où la langue de travail serait naturellement le français parce que, dans l'état actuel des choses, nous ne profitons pas au maximum de toutes nos ressources scientifiques et cela pour les trois raisons que j'ai données.

M. Kilgour: Merci.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Bosley. Senator Guay.

Senator Guay: Thank you, Mr. Chairman. To start with, I would like to ask you whether the members of the Special Joint Committee on Official Languages could get the magazine "Quebec Science" that was mentioned by Mr. Kerwin in his statement, on page three. It would be certainly interesting for us to read that magazine. It could help us to have a better understanding of what he has told us.

I would like to congratulate you, Mr. Kerwin, for having told us that at least receptionists and telephone clerks answered calls in both official languages. I am not concerned that all of them are not experts, what matters though it is that they are able to answer the phone and answer queries in both languages. It seems to me that it is a good beginning and I would like to congratulate you on that account. I certainly would appreciate that it be the same in Manitoba where it is extremely difficult to get the same results.

I would like to get some information about your summer program. You have said at page three of your brief:

> Moreover, every director has set up within his branch, a committee that deals specifically with the question of recruiting francophones.

In the first place, have these committees already submitted a report? What kind of success did you get? I would like to get a copy of these reports, particularly as far as the western part of the country is concerned. You have two representatives in the west, and it certainly would be interesting' if it was possible. Before going any further, I would like to know if that program is already established. If so, have you already received a report, and could you give us an idea of what is in it?

Mr. Kerwin: Mr. Chairman, we have received these reports. We are busy analyzing them, and when we finish, we shall be able to circulate them in all the branches so that people will know all the good ideas, the successes, the attempts and even the failures that we have known; by so doing, everybody will be able to derive benefit from the experience as well as to increase its productivity.

As far as the summer program is concerned, I believe your question was whether it existed in the west? Yes, it does. We hire summer students as required by the regional laboratory in

[*Texte*]

par le laboratoire régional à Saskatoon. Et avec votre permission, monsieur le président, je pourrai demander à Mme Piché si par hasard elle a, en ce moment, les données sur les demandes de francophones pour ces postes-là. Sinon, vous les aurez demain.

• 1645

Mme Piché: Celles de Saskatoon?

M. Kerwin: Oui.

Mme Piché: Non, je regrette je ne pourrais pas dire combien.

M. Kerwin: Quand j'ai visité Saskatoon l'été dernier, il y avait une étudiante d'été qui était de Québec. Elle avait présenter une demande pour un de ces postes en signalant qu'elle voulait aller à Saskatoon; elle donnait comme raison qu'elle voulait connaître l'Ouest et améliorer son anglais.

Le sénateur Guay: J'aimerais savoir si vous faites de la publicité. Est-ce annoncé ou est-ce publié pour que ces gens-là le sachent? Est-ce publié dans toutes les universités aussi bien francophones qu'anglophones de l'Ouest canadien? Parce que j'ai l'intention de suivre cela avec le Collège Saint-Boniface et l'Université du Manitoba, puisque comme je l'ai déjà dit à ce Comité-ci, monsieur le président, ils me disent qu'il n'y a jamais personne qui les contacte. M. Ruel, le directeur, me dit qu'il n'est pas contacté. J'aimerais savoir s'il est contacté par votre directeur au Manitoba ou s'il est contacté par vous-même et de quelle manière? D'autre part, même si vous êtes entré en contact avec le directeur de l'Université, êtes-vous certain que cette publicité est accessible aux étudiants?

M. Kerwin: Monsieur le président, je n'ai pas les réponses à ces questions, à moins que Mme Piché ou Mme Hinchey les ait . . . Mais, nous allons certainement nous renseigner demain pour savoir à qui au Manitoba, ces annonces ont été adressées et dans quelle mesure nous avons eu des demandes de la part des étudiants.

Le coprésident (M. Corbin): Mme Hinchey désire répondre à cela.

Mme M.M. Hinchey (secrétaire générale, Conseil national des recherches du Canada): Je pourrais peut-être répondre en général. La publicité pour notre programme d'étudiants pour l'été est distribué tôt à l'automne, à peu près au mois de septembre. C'est envoyé à toutes les universités du Canada. C'est envoyé au doyen des sciences, de génie, au département des sciences dans les universités. Je ne peux pas vous dire précisément, aujourd'hui, de quel département il s'agit au Manitoba, mais on pourrait vous donner le renseignement. Quant à savoir si ces renseignements sont transmis aux étudiants, il est plus difficile de répondre à cette question. Une fois qu'ils sont transmis à l'université, ils sont entre les mains de l'université. Et souvent, on nous dit que les étudiants ne les ont pas vus. Cela a été affiché, mais ils ne l'ont peut-être pas vu au babillard. Mais, il y a une grande publicité à propos de ce programme-là.

[*Traduction*]

Saskatoon. With your permission, Mr. Chairman, I could ask Mrs. Piché if she would happen to have data on applications by francophones for these positions. If not, I will send you this information tomorrow.

Mrs. Piché: The figures for Saskatoon?

Dr. Kerwin: Yes.

Mrs. Piché: No. I am sorry. I could not tell you how many there are.

Dr. Kerwin: When I visited Saskatoon last summer, there was a summer student there from Quebec City. She applied for one of these positions and emphasized that she wanted to go to Saskatoon; she said she wanted to get to know the west and improve her English.

Senator Guay: I would like to know whether you advertise these positions. Are they advertised in both French-speaking and English-speaking universities in western Canada? I intend to follow this up with the Collège de Saint-Boniface and the University of Manitoba, because as I have said before in this committee, Mr. Chairman, they tell me no one ever contacts them. Mr. Ruel, the Director, tells me that no one gets in touch with him. I would like to know whether your director in Manitoba contacts him or whether you contact him yourself and exactly how this is done. Moreover, even if you do contact the director of the university, are you sure that the students are made aware of the positions?

Dr. Kerwin: I do not have the answers to these questions, Mr. Chairman, unless Mrs. Piché or Mrs. Hinchey would have them. However, I will certainly inquire tomorrow about the person to whom the advertisements were sent in Manitoba, and the extent to which students applied for the positions.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mrs. Hinchey would like to add something.

Mrs. M.M. Hinchey (General Secretary, National Research Council of Canada): I can perhaps give you a general reply. The advertisements for our summer student program are sent out early in the fall, around September. They are sent out to all Canadian universities. They are sent to the Dean of the Faculties of Science and Engineering. I cannot tell you exactly which department is involved in the case of Manitoba, but we will obtain that information for you. As to whether or not this information is passed on to the students, that is a more difficult question. Once the advertisements are sent to the unVersity, they become their responsibility. We often hear reports that students did not see them. Sometimes the advertisements are posted, but they may not see them on the bulletin board. However, the program is well advertised.

[*Text*]

Le sénateur Guay: Monsieur le président, dans ce cas-là, serait-il possible d'envoyer copie de ces publications à tous les députés et aux sénateurs des deux Chambres? Je crois que c'est notre responsabilité de s'intéresser et de rester en communication avec ces gens-là . . . S'il arrivait que les étudiants n'en aient pas pris connaissance, le député pourrait peut-être le mentionner dans sa missive qu'il envoie dans sa circonscription de temps à autre. Cela pourrait vous rendre sevice et rendre service au Canada en général.

M. Kerwin: Ce sera fait, monsieur le président.

Mme Hinchey: Monsieur le président, je ne vois aucune difficulté.

Le sénateur Guay: Dans ce cas-là, je reviens encore sur l'analyse qui a été faite par les directeurs de votre division. Je reviens sur ma première question. Vous m'avez dit que tout n'était pas complété. Mais, pour ce qui est du rapport des directeurs, est-ce possible pour nous d'en recevoir une copie?

M. Kerwin: Certainement, monsieur le président, aussitôt que l'analyse sera terminée nous allons vous faire parvenir une copie du rapport.

Le sénateur Guay: Merci, monsieur le président.

Le coprésident(M. Corbin): Merci, monsieur Guay. Mon coprésident, le sénateur Murray, songeait peut-être à poser une question.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Chairman. I was exchanging a few words with the Co-chairman during the course of the earlier questioning and I was making reference to the testimony we heard when the officials of the Department of National Defence were here. I was making reference to the testimony we heard when the officials of the Department of National Defence were here about the enormous problems that they have in translating instructions and descriptions of equipment and more sophisticated armaments and so on for the benefit of the people who have to operate and maintain them. My question is not dissimilar to that put by Mr. Bosley: I wanted to invite you to reflect a while on the question of English as the language of science and technology, and what the developments are in this field. Must there be a lingua franca, and must it be English?

• 1650

Mr. Kerwin: Mr. Chairman, it appears that the tendency in the scientific community around the world is that there be a lingua franca, and that it be English.

When a French scientist meets a Hungarian scientist they speak English, and when the Royal Swedish Academy of Science received the Royal Danish Academy of Science some years ago —an event at which I was privileged to be—their conversation and dialogue was in English because they were scientists and this was considered the normal thing to do.

Now, there are reasons for trying to obtain a better balance than a lingua franca. It certainly will enrich the culture of

[*Translation*]

Senator Guay: Would it be possible, Mr. Chairman, to send a copy of these publications to all members of Parliament and Senators? I think it is our responsibility to take an interest in this matter and to stay in touch with these individuals . . . . If there were a case where students had not heard about the program, the member of Parliament could perhaps mention it in the letters he sends out to his constituents from time to time. This could be of use to you and to Canada as a whole.

Dr. Kerwin: This will be done, Mr. Chairman.

Mrs. Hinchey: I see no problem with that, Mr. Chairman.

Senator Guay: I would now like to come back to the analysis that was made by the directors of your division. In reply to my first question, you told me that everything was not completed. Would it be possible, however, for us to receive a copy of the directors' report?

Dr. Kerwin: Certainly, Mr. Chairman, as soon as the analysis is completed, we will send you a copy of the report.

Senator Guay: Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Guay. The Joint Chairman, Senator Murray, would like to ask a question.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur le président. Tout à l'heure je faisais un commentaire au coprésident concernant le témoignage des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale. Je parlais de ce que vous ont dit les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale lorsqu'ils ont comparu devant le comité, au sujet des problèmes énormes que leur pose la traduction des instructions ainsi que celle des descriptions de matériel et des armes compliquées, etc. à l'intention de ceux qui les utilisent et les entretiennent. Ma question ressemble donc à celle qui a été posée par M. Bosley: je voudrais vous demander de réfléchir un peu sur le statut de l'anglais, langue de science et de technologie, et sur ce qui va se passer dans ce domaine. Doit-il exister une lingua franca et faut-il que ce soit l'anglais?

M. Kerwin: Monsieur le président, la tendance, semble-t-il, au sein de la communauté scientifique mondiale semble indiquer que l'anglais est précisément cette lingua franca.

Lorsqu'un homme de science français rencontre un homologue hongrois, ils se parlent en anglais et lorsque l'Académie royale des sciences de Suède a reçu l'Académie royale des sciences du Danemark il y a quelques années—un événement auquel j'ai eu le privilège de prendre part—les conversations se sont déroulées en anglais étant donné qu'il s'agissait d'hommes de sciences qui considéraient normal de communiquer en anglais.

Cela ne veut pas dire pour autant que l'on ne devrait pas essayer d'atteindre un meilleur équilibre plutôt qu'opter pour

[*Texte*]

other countries if they are able to teach their science, and to orient the thrust of their scientific work, as it may be coloured by their customs and their language. Therefore, I think it is appropriate that every country try to seek means to maintain a minimum, and if possible better than a minimum, exchange and communication and communion in their other language.

At the moment in the world there are several languages that may even do better than this and with the passage of generations could in turn become themselves linguae francae of science. Certainly the French language, the German language, the Japanese and Chinese languages, not to mention the Russian, are all autonomous in their own institutions. With changes in world politics, one or other may in future dominate the scientific exchange just as English does it at the moment.

However, as the years pass this is becoming, in my view, less likely because of the advent of computers. When you are using computers for communication, you have the added problem of programming the computers to translate as well as carry out their ordinary work, and this may falter and probably fail in the face of the enormous costs that it would entail.

However, serious efforts are being made, and as President Mitterand of France stated in his address to the *colloque nationale*, they are very determined that all modes of communication be available in French to the French scientists and engineers even to the extent of translating almost all of the scientific and engineering journals in the world—as the Russians, in fact, I understand, are doing to a large extent now.

So the answer to your question, Mr. Chairman, is that at the moment there is a lingua franca, that it appears that it will be further strengthened as the result of computer communication, but that it behoves each language group to maintain a minimum activity in its own language, and there are in the world at the moment eight or nine languages where the scientific community can, in an autonomous fashion, work in its own language.

The Joint Chairman (Senator Murray): Is the translation of scientific work, say, from English to French, an enormously difficult task? Is scientific translation a specialty in itself that is hard to come by?

Mr. Kerwin: It is a specialty, but it is not an extraordinarily difficult specialty. It is a costly procedure, but almost any of your francophone graduate students would be able, given the time and the resources, to translate English scientific articles into quite correct French. You know, it is a specialization or a specialty at the level of a graduate student in science or engineering.

[*Traduction*]

une lingua franca. En effet, c'est certainement un facteur d'enrichissement pour la culture d'autres pays s'ils sont à même d'enseigner les sciences et d'orienter leurs travaux scientifiques dans leur propre langue et compte tenu de leurs us et coutumes. En conséquence, je crois qu'il serait bon que chaque pays essaye de maintenir un minimum, et si possible plus, d'échanges et de communications dans leur autre langue.

A l'heure actuelle, il y a dans le monde plusieurs langues qui font même mieux que cela et avec les générations elles pourront devenir de véritables lingua franca scientifiques. C'est certainement le cas du français, de l'allemand, du japonais et du chinois, sans parler du russe qui sont toutes utilisées par les milieux scientifiques dans leurs pays respectifs. Compte tenu des changements intervenant dans la politique mondiale, l'une de ces langues pourra dans l'avenir dominer les échanges scientifiques, comme c'est le cas maintenant pour l'anglais.

Toutefois, plus le temps passe, moins cela à mon sens devient vraisemblable à cause des ordinateurs. Lorsqu'on utilise des ordinateurs pour communiquer, il se pose un problème supplémentaire, celui de la programmation nécessaire pour traduire en plus d'effectuer le travail normal, et il se peut que cela ne puisse pas marcher et que l'on courre à l'échec à cause des coûts énormes que cela suppose.

Toutefois, beaucoup d'efforts sont déployés, comme l'a d'ailleurs dit le président Mitterand de France dans son discours au colloque national, la France s'est engagée à ce que tous les modes de communication soient mis à la disposition des hommes de sciences et des ingénieurs français en français, même si pour cela il faut traduire presque toutes les revues d'ingénierie et scientifiques du monde, ce que font, ai-je cru comprendre, dans une large mesure, les Russes à l'heure actuelle.

En réponse donc à votre question, monsieur le président, il y a effectivement pour l'instant une lingua franca dont le statut sera renforcé à cause de la communication par ordinateurs, mais néanmoins il appartient à chaque groupe linguistique de continuer à travailler dans sa propre langue et il y a pour l'instant dans le monde huit ou neuf langues dont se servent les hommes de sciences pour travailler.

Le coprésident (le sénateur Murray): La traduction d'ouvrages scientifiques, disons de l'anglais au français, est-elle extrêmement difficile? Est-il difficile de trouver des traducteurs scientifiques spécialisés?

M. Kerwin: La traduction scientifique est un domaine spécialisé sans pour autant être extraordinairement difficile. Néanmoins, ce type de traduction coûte cher mais presque tous les étudiants universitaires francophones seraient à même, à condition d'avoir du temps et des moyens, de traduire des articles scientifiques anglais en français correct. Il s'agit d'une spécialisation d'un étudiant du deuxième ou du troisième cycle en sciences ou en génie.

[*Text*]

• 1655

The Joint Chairman (Senator Murray): The specifications for a piece of equipment, of military hardware for example, or the instructions for its use and maintenance, would that appear to you to be an enormously difficult area in which to translate from, say, English to French?

Mr. Kerwin: It is not a difficult thing to do in itself. As I say, graduate student engineers would do it, in my view, without any intellectual difficulty. The difficulty is rather practical; it is expensive and it is time-consuming. Therefore, you have to put a lot of person-years on such a program, not because it is difficult but because it is long.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you. ((Change))

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur le coprésident.

Avant de commencer le deuxième tour, mes collègues me permettront aussi peut-être un commentaire à une question.

Monsieur Kerwin, vous avez étalé dans votre mémoire écrit le travail entrepris par le comité spécial de recrutement qui regroupe sous la présidence du vice-président, Personnel et Services administratifs, les différents chefs de divisions, le chef de la Direction du service au personnel et le conseiller en langues officielles. Vous avez établi comme objectif un plan d'action concernant la représentativité équitable des deux groupes linguistiques ainsi que la formulation d'une politique de recrutement. Est-ce que ces deux objectifs ont été atteints de façon satisfaisante?

M. Kerwin: Les objectifs n'ont pas été atteints de façon satisfaisante, monsieur le président. Il est fort probable que nous allons atteindre les buts statistiques désirés l'an prochain, mais le but était modeste, et mieux vaut atteindre un but modeste, sans doute, que faillir à la tâche devant un but plus ambitieux. Mais nous devons admettre que le comité s'était donné un but relativement modeste.

Deuxièmement, quant à la politique, elle n'est pas encore, je dirais, tout à fait cohérente. Nous sommes devant un ensemble de suggestions, un ensemble d'expériences, un ensemble d'échecs vécus, et c'est précisément ce groupe d'ensembles que nous sommes en train d'analyser et au sujet duquel nous vous ferons parvenir copie d'un rapport.

Pour cette raison, et bien que le comité en question ait fait un travail honnête, nous sommes d'avis qu'il faudrait modifier le comité. Nous croyons que du personnel de niveau plus élevé devrait en faire partie et qu'il faudrait lui donner mandat plus vaste, non seulement afin de faire des expériences et de fixer quelques buts plutôt modestes, mais aussi afin de proposer pour le Conseil une véritable politique et une stratégie pour implanter plus équitablement les deux langues officielles.

Le coprésident (M. Corbin): Maintenant, ce comité a tenu quatre réunions en 1980. Il existe chez vous une douzaine de divisions. Les chefs de ces divisions sont-ils des francophones,

[*Translation*]

Le coprésident (sénateur Murray): À votre avis, la traduction de l'anglais au français des spécifications du matériel militaire, par exemple, ou de son mode d'emploi et d'entretien poserait-elle d'énormes difficultés?

M. Kerwin: La traduction en elle-même n'est pas difficile. Comme je l'ai dit, des étudiants en génie de deuxième ou de troisième cycle pourraient le faire, à mon avis, sans avoir à faire face à de grands problèmes intellectuels. Il s'agit plutôt d'un problème d'ordre pratique; la traduction coûte très cher et prend beaucoup de temps. Il faut donc consacrer beaucoup d'années-personnes à un tel programme, non pas parce qu'il est difficile, mais parce qu'il est long.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Joint Chairman.

Before beginning the second round, I would request my colleagues indulgence to make a comment and ask a question.

Your written brief, Dr. Kerwin, describes the work done by the special recruitment committee, which is chaired by the vice-president of personnel and administrative services, and is composed of the division chiefs, the head of the personnel services branch and the official languages advisor. The objective of your action plan focuses on fair representation of the two language groups and preparation of a recruitment policy. Have these two objectives been attained in a satisfactory fashion?

Dr. Kerwin: The objectives have not been attained in a satisfactory fashion, Mr. Chairman. It is very likely that we will meet the statistical goals next year, but the goal was modest, and it is no doubt better to have a modest goal than to fail to achieve a more ambitious one. However, we must admit that the committee set itself a relatively modest goal.

Secondly, as far as the policy goes, I would say that it is not yet completely consistent. We are in the process of analyzing a number of suggestions, experiences and past failures, and we will be sending you a copy of our conclusions.

Although this committee did an honest job, we think the committee will have to be changed. We think that more senior employees will have to be involved and that the committee will have to have a broader mandate, not only to try out certain things and set some rather modest objectives, but also in order to establish a real policy and a strategy for fair implementation of the two official languages at the council.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I understand the committee met four times in 1980. There are about a dozen divisions at the council. Are the division chiefs francophones,

[*Texte*]

des anglophones ou des personnes comptétentes sur le plan du bilinguisme, et compétentes aussi quant à leur possibilité de comprendre les problèmes qui se rattachent à la langue de travail et au recrutement?

M. Kerwin: C'est indiqué, monsieur le président, qu'il s'agissait dans ces cas non pas des directeurs des divisions, mais des agents scientifiques supérieurs de chaque division. Ces agents ont été choisis pour leur compétence en matière linguistique et leur intérêt, et je crois que le comité avait un désir sincère d'améliorer notre situation. Le comité a fait, comme je l'ai dit tout à l'heure, un travail honnête, mais nous croyons qu'il faudra prendre de plus grands moyens pour accélérer les progrès, et c'est la raison pour laquelle nous allons sans doute transformer ce comité.

MLe coprésident (M. Corbin): Vous avez raison de faire la mise au point concernant les agents scientifiques; c'est mon erreur, et je m'en excuse. N'admettez-vous pas cependant que le travail du Comité spécial a été, sous certains rapports, non pas un demi-succès mais un échec, puisque vous n'avez pas réussi à mettre ensemble les éléments d'une politique coordonnée et crédible?

• 1700

M. Kerwin: En effet, monsieur le président, le comité n'a pas encore terminé son travail. Maintenant que les essais ont été faits, que les expériences ont été vécues et que l'analyse se fait, nous jugeons nécessaire de rehausser le profil du comité, de rehausser le niveau d'autorité de ses membres pour qu'il puisse, à la lumière de cette analyse, promulguer et trouver la façon d'implanter une politique, et une stratégie pour remplir son mandat.

Le coprésident (M. Corbin): Avez-vous l'intention de prendre part personnellement à ce processus?

M. Kerwin: J'y participe déjà, monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): Déjà! Vous assistez à toutes les réunions de ce groupe?

M. Kerwin: Non, monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): Non. Avez-vous l'intention de le faire à l'avenir?

M. Kerwin: Non, monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): Parce que les statistiques, que ce soit en termes numériques ou statistiques et pour toutes les raisons qu'on invoque, on en profite en même temps pour vous excuser du peu de progrès qui a été fait, le fait demeure que les francophones ne sont pas chez eux chez vous. Et ce, pour toutes sortes de raisons: facteur traditionnel qui remonte à l'époque où, au Québec, il était plus important de former des religieux que des commerçants ou des scientifiques, puis tout le «bagage» de conséquences que cela a entraînées jusqu'à la révolution des 15 ou 20 dernières années.

Le problème demeure, il demeure de façon assez sérieuse. Compte tenu des contraintes contemporaines, contraintes budgétaires, contraintes de recrutement, concurrence que vous avez avec le secteur privé et les universités, il reste quand

[*Traduction*]

anglophones or bilinguals, and are they competent to understand the problems related to the language of work and recruitment?

Dr. Kerwin: It was stated, Mr. Chairman, that the individuals involved were not division directors, but senior scientific officers from each division. These officers were chosen because of their language skills and because of their interest in the question. I think the committee really wanted to improve our situation. As I said a few moments ago, the committee did an honest job, but we think that we will have to take further steps to hasten progress. That is why we will very likely be changing the committee.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You are quite right to make the clarification regarding the scientific officers; that was my mistake and I apologize for it. Would you not admit, however, that in some respects the work of the Special Committee was not a partial success but rather a failure, because you did not bring together the elements of a co-ordinated and credible policy?

Dr. Kerwin: It is true, Mr. Chairman, that the Committee has not completed its work as yet. Now that we are analysing the various experiments that were tried, we think it is necessary to give the Committee a higher profile, and to include on it individuals in more senior positions, to enable the Committee to prepare and find a way of implementing a policy and a strategy that are in keeping with its mandate.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Do you intend to participate in this process yourself?

Dr. Kerwin: I am already participating in it, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Already. Do you attend all the meetings?

Dr. Kerwin: No, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): No. Do you intend to do so in future?

Dr. Kerwin: No, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Regardless of the statistics and all the reasons that are put forward, and these are used to explain the lack of progress, the fact remains that francophones do not feel at home in your organization. There are all sorts of reasons for this: there is the traditional situation which dates back to the time when it was more important to train priests in Quebec than tradesmen or scientists, and this situation brought about a whole series of consequences up until the revolution of the last 15 or 20 years.

The problem remains, and it remains rather serious. Given the problems you are faced with today, such as budgetary and recruitment constraints, and the fact that you have to compete with the private sector and the universities, the fact remains

[*Text*]

même de graves lacunes à combler. Et, parmi ces lacunes, je pourrais peut-être souligner qu'il n'y a pas du tout mention du Nouveau-Brunswick dans vos tableaux statistiques. Vous avez cependant dit au début de votre intervention que vous vous proposez d'implanter bientôt au Nouveau-Brunswick, si j'ai bien compris, une unité francophone, qui sera sans doute rattachée à l'Université de Moncton. Vous pouvez peut-être le confirmer.

M. Kerwin: J'avais indiqué, monsieur le président, que nous songions, parmi nos rêves et nos projets, à une série de laboratoires additionnels dont l'un ou l'autre ou plusieurs pourraient être, si le gouvernement veut bien, implantés dans les régions francophones du Canada, telles que le Nouveau-Brunswick où nous n'avons pas de laboratoire. Mais les projets ne sont pas plus avancés que cela.

Le coprésident (M. Corbin): N'y a-t-il pas un fameux séparatiste au Québec, pour ne pas l'appeler le père du séparatisme, qui était autrefois à l'emploi du Conseil national de recherches ici à Ottawa?

Une voix: Marcel Chaput.

M. Kerwin: Ah bon! Vous remontez très loin.

Le coprésident (M. Corbin): Je remonte très loin, mais je remonte quand même à une question fondamentale pour les francophones dans ce pays. C'est que M. Chaput est parti d'Ottawa ou du Conseil national de recherches en disant qu'il n'y avait pas de place pour lui dans ce pays, dans cette capitale, dans ses institutions. Il n'y a pas eu tellement de progrès de faits depuis le départ de M. Chaput. Il y en a eu, je reconnais le crédit à qui de droit. Mais ça bouge très lentement chez vous.

M. Kerwin: Eh bien, je ne peux qu'être d'accord avec vous, monsieur le président, ça bouge trop lentement et c'est pour ça que nous sommes à mettre en en oeuvre tous ces projets et tous ces plans, toute cette stratégie. Mais je dois protester quand même un peu. Je crois que beaucoup plus de francophones qu'autrefois se sentent chez eux au Conseil national de recherches et, en particulier, je me sens bien chez moi.

Le coprésident (M. Corbin): Je suis heureux pour vous et je ne doute pas que vous vous sentiez bien partout où vous allez, monsieur Kerwin, parce que vous avez quand même des compétences un peu extraordinaires, que j'envie d'ailleurs.

Néanmoins, ma dernière observation. Vous me direz si elle n'est pas exacte, si je perçois mal le problème. Je perçois la situation au Conseil national de recherches du Canada un peu comme la situation ... je parlais d'une certaine mentalité. Je pense qu'il ne faut pas avoir peur de la franchise. Mais y a-t-il encore une mentalité voulant que, pour bien travailler dans le domaine de la recherche, pour bien communiquer, l'anglais est essentiel, un peu comme chez les contrôleurs aériens, un peu comme chez les pilotes de ligne d'Air Canada?.. Comme d'autres disaient qu'on ne peut pas être bon pilote ou qu'on ne peut pas être bon contrôleur si on ne sait pas d'abord et avant tout communiquer en anglais! Et réussissent, d'abord et avant tout, ceux qui possèdent l'anglais et donc.., le français est

[*Translation*]

that there are serious shortcomings that must be corrected. One of these shortcomings I might point to is the fact that New Brunswick is not mentioned at all in your statistical tables. However, I believe you did say at the beginning of your remarks that you plan to set up a French-speaking unit in New Brunswick in the near future. It would no doubt be affiliated with the University of Moncton. You could perhaps confirm this for me.

Dr. Kerwin: I said, Mr. Chairman, that one of our dreams and plans was a series of additional laboratories, one or more of which could, if the government were willing, be set up in francophone regions of Canada such as New Brunswick, where we have no laboratory. However, that is the extent of our plans.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Was there not a famous Quebec separatist, not to call him the father of separatism, who was formerly employed by the National Research Council here in Ottawa?

An hon. Member: Marcel Chaput.

Dr. Kerwin: Oh! You go back a long way.

The Joint Chairman: (Mr. Corbin): I go back a long way, but I nevertheless come back to a fundamental question for the francophones of this country. The fact is that Mr. Chaput left Ottawa and the National Research Council saying that there was no room for him in this capital, in this country and its institutions. Very little progress has been made since Mr. Chaput left. Some has been made, and I acknowledge credit where it is due. But things are very slow to change at the NRC.

Dr. Kerwin: I could not agree more, Mr. Chairman, things change too slowly, and that is why we are implementing this whole strategy, all these projects and plans. However, I must protest a little. I think that many more francophones feel at home at the NRC now than in the past, in particular I can say that I feel comfortable there.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I am happy for you and I do not doubt that you feel comfortable wherever you go, Dr. Kerwin, because you do have rather extraordinary talents, which I rather envy.

But let me come to my final point. Please correct me if I have misunderstood the problem. I see the situation at the National Research Council of Canada as being somewhat similar to the situation ... I was talking about a certain attitude. I do not think we should be afraid to be frank. In order to work in research and communicate properly, is English not essential, somewhat as in the case of air traffic controllers or of Air Canada pilots? Certain people have said that it is impossible to be a good pilot or a good air traffic controller if one does not know how to speak English first and foremost! And those who succeed speak English first and foremost, and hence French is relegated to second-class status? Is my analogy correct or not?

[*Texte*]

relégué à une seconde zone? Est-ce que j'ai raison de faire ce genre d'analogie ou non?

• 1705

M. Kerwin: Monsieur le président, avec votre permission, l'analogie est imparfaite. Mais il reste que sur le plan international, la langue de communication en ce moment est, sans aucune espèce de doute, l'anglais. Nous, les francophones, nous pouvons travailler dans nos propres laboratoires en français; c'est ce que j'ai fait pendant 35 ans à l'Université Laval, sans difficulté. Nous pouvions alors communiquer en français via l'ACFAS ou des congrès en France avec des spécialistes, mais aussitôt que nous voulions atteindre les Américains, les Russes, les Espagnols, les Suédois, les Danois, les Suisses, il fallait passer à l'anglais. Cela, c'est un fait expérimental auquel nous devons faire face.

Le coprésident (M. Corbin): Croyez-vous qu'il était irréversible?

M. Kerwin: Non, l'histoire n'est jamais irréversible. Comme je l'ai mentionné, il se peut que dans quelques générations, une autre langue, peut-être le chinois, ait pris le dessus, mais ce n'est pas pour demain, et c'est l'anglais qui demeurera pour encore longtemps la langue internationale de la science et de l'ingénierie.

Le coprésident (M. Corbin): Un dernier commentaire: les parlementaires, surtout de langue française, de cette institution, se sont vivement intéressés à cette question du français, langue scientifique, à l'occasion d'un congrès qui s'est tenu à Ottawa ici en 1980. Ce thème a été repris plusieurs fois à l'occasion de nos réunions, et l'initiative de l'Assemblée et du gouvernement français n'est pas étrangère aux discussions que nous avons eues ici à Ottawa et dans d'autres capitales mondiales.

Monsieur Gauthier, vous avez la parole.

M. Gauthier: Je vous remercie, monsieur le président. Je voudrais simplement poser quelques questions très brèves auxquelles le D[r] Kerwin pourrait peut-être nous envoyer des réponses. Cela résume un peu les commentaires que j'ai faits tout à l'heure, parce que je pense qu'on s'est perdus un peu dans la brume pour un bout de temps.

Première question: sur les 1,476 postes désignés français ou anglais, docteur Kerwin, combien sont occupés par des francophones et combien par des anglophones?

Deuxième question: de tous les postes bilingues, combien sont comblés par des personnes qui rencontrent les exigences du poste, et, comme sous-question, combien ne rencontrent pas les exigences des postes en question et combien sont en formation linguistique de tout ce nombre-là?

Dernière question: est-ce que les cours de formation linguistique offerts par la Commission de la Fonction publique sont adéquats pour vos besoins à vous dans le domaine scientifique ou autres? Votre spécialité est tout de même scientifique; donc, est-ce que c'est à la page, ces cours de formation? Quels sont les problèmes particuliers de dotation impérative relatifs

[*Traduction*]

Dr. Kerwin: With your permission, Mr. Chairman, I would say that your analogy is imperfect. However, it is true that internationally, the language of communication at the present time, without any doubt whatsoever, is English. We francophones can work in our own laboratories in French; that is what I did without any trouble for 35 years at Laval University. We could communicate in French through the ACFAS or conferences in France with specialists, but if we wanted to reach the Americans, the Russians, the Spanish, the Swedes, the Danes or the Swiss, we had to speak English. That is a fact we have to face.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Do you think the situation is irreversible?

Dr. Kerwin: No. History is never irreversible. As I said, it could happen that in a few generations, another language, perhaps Chinese, may have taken the lead. But that will not happen overnight, and English will remain the international language of science and engineering for a long time yet.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): One final comment: parliamentarians, particularly the French-speaking parliamentarians, showed a keen interest in the question of French as a scientific language at a conference that was held here in Ottawa in 1980. The subject has come up several times in our meetings, and the steps taken by the Assembly and the government of France were raised in our discussions here in Ottawa and those in other world capitals.

You have the floor, Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: Thank you, Mr. Chairman. I just have a few very short questions which Dr. Kerwin could perhaps answer in writing. My questions sum up the comments I made earlier, because I think we got off the track for a while.

First question: of the 1,476 positions which are designated as French or English, Dr. Kerwin, how many are held by francophones and how many by anglophones?

Second question: of all the bilingual positions, how many are filled by employees who meet the requirements of the position, and, as a sub-question, how many do not meet the requirements of the positions, and how many of these are on language training?

My final question: are the language-training courses offered by the Public Service Commission adequate for your needs in the scientific and other fields? You do have a scientific specialty after all; so, I would like to know whether or not these training programs fill the bill? What are the particular

[*Text*]

au domaine scientifique dont nous devrions, nous, prendre connaissance en ce qui vous concerne?

C'est une série de questions que j'essaie de résumer. Peut-être que vous pourriez envoyer les réponses au greffier du Comité.

M. Kerwin: C'est noté, monsieur le président, et nous vous fournirons les réponses.

M. Gauthier: Bon. Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Il y a un sujet qui me tracasse depuis quelques jours; je vous en ai d'ailleurs déjà glissé un mot. Cela ne regarde pas le témoin, mais cela concerne une décision qui a été rendue par la Cour d'appel du Québec le 16 février dernier traitant d'Air Canada. Ce Comité se penche sur une loi qui a besoin d'être amendée; le sous-commissaire aux langues officielles l'a dit publiquement assez souvent. Moi, je ne suis pas avocat, je ne suis pas juriste. Peut-être que vous êtes, vous autres, capables d'analyser toutes les conséquences de cette décision de la Cour d'appel du Québec. J'aimerais, monsieur le président, que ce Comité appelle le ministère de la Justice ou le conseiller juridique du commissaire ou quelqu'un d'autre qui puisse s'asseoir ici prochainement, pas dans les prochains mois, mais dans les prochaines journées ou semaines, pour faire le point sur la décision qui me semble tout à fait traumatisante, pour moi en tout cas. Parce que moi, j'ai un bill; vous le savez, on a un mandat ici à ce Comité qui propose justement de donner à la Loi sur les langues officielles une primauté sur tous les autres statuts. On vient d'avoir une décision de la Cour d'appel qui dit que la Loi sur les langues officielles n'est pas exécutoire, elle n'est que déclaratoire. C'est une déclaration de principe. On devra parler anglais et français au Canada, mais il n'y a aucune obligation de le faire. Je me trompe ou je ne me trompe pas? L'article 2 de la Loi . . .

• 1710

Moi, j'ai un bill privé qui a été renvoyé à ce Comité-ci il y a près de 18 mois et il n'a pas encore été étudié. Peut-être qu'il serait temps de regarder cela de près, monsieur le président, et de faire venir des avocats pour nous donner une opinion juridique. D'abord, il faudrait distribuer le jugement de la Cour d'appel que le greffier a en sa possession à tous les membres du Comité pour qu'on puisse le lire, peut-être pas le comprendre mais le lire au moins. Deuxièmement, il faudrait le faire interpréter par des gens qui sont dans ce domaine-là, qui sont capables de le faire.

Une voix: J'appuie la motion.

Le coprésident (M. Corbin): Oui, mais attendez un peu là!

M. Gauthier: Il y a pensé; cela fait une semaine que je lui en ai parlé.

Le coprésident (M. Corbin): J'ai pensé peut-être en même temps que tout le monde . . . Ce n'est pas une question qui laisse indifférent qui que ce soit autour de cette table.

Cependant, nous nous sommes tracé une ébauche d'un plan de travail. Nous voulons quand même respecter les échéanciers

[*Translation*]

problems of imperative staffing as they relate to the scientific field which we should be familiar with?

I have tried to summarize my questions. Perhaps you could send the answers to the clerk of the committee.

Dr. Kerwin: We have made a note of the questions, Mr. Chairman, and we will send you the answers.

Mr. Gauthier: Fine. On a point of order, Mr. Chairman.

Something has been bothering me for a few days now; I in fact mentioned it to you in a note. It does not concern the witness, but rather a decision handed down by the Quebec Court of Appeal on February 16 last in a case involving Air Canada. This committee is examining an act that needs to be amended; the Deputy Commissioner of Official Languages has said so publicly quite often. I am not a lawyer or a legal specialist. Perhaps those of you who are can analyze all the ramifications of this decision by the Quebec Court of Appeal. I would like the committee to call the Department of Justice or the legal adviser to the commissioner or someone else to appear before us in the near future, not in the next few months, but in the next few days or weeks, to explain this decision, which I find completely traumatizing. I have a bill; this committee has a mandate to give the Official Languages Act precedent over all other acts. And now the Court of Appeal has handed down a decision which states that the Official Languages Act is not executory, that it is only declaratory. It is a statement of principle. People should speak English and French in Canada but there is no obligation to do so. Am I right or not? Section 2 of the act . . .

I am the sponsor of the private member's bill which was referred to this committee about 18 months ago and it has not been studied yet. It might be time to look at it closely, Mr. Chairman, and to have lawyers appear before us to give us a legal opinion. First of all, we should have the appeal court's judgment which the clerk has distributed to all committee members so that we can at least read it, if not understand it. The next step is to have it interpreted by specialists in the field.

An hon. Member: I second the motion.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Yes, but just a minute.

Mr. Gauthier: He has thought about it; I spoke to him a week ago about this.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I thought perhaps that everyone . . . everyone around this table has an active interest in this matter.

However, we have drafted a work schedule. We do want to meet the deadlines that the committee agreed upon unani-

[*Texte*]

que ce Comité s'est fixé unanimement pour d'ici Pâques. Je respecte entièrement le désir de M. Gauthier de se pencher dans les meilleurs délais sur cette question. Il reste quand même qu'il nous faut poursuivre notre voie, celle que ce Comité avait décidé unanimement de suivre à la reprise de nos travaux après Noël. Si vous voulez mettre tout cela de côté pour appeler une foule d'experts, on pourra passer un mois à cela et on ne sera pas en mesure de déposer notre rapport sur la répartition équitable d'ici Pâques. Cela, c'est sûr.

Il y a aussi le rapport du commissaire aux langues officielles qui sera déposé au Sénat et à la Chambre des communes dans quelques semaines. Là, il y a des députés qui vont nous arriver, qui vont demander que nous convoquions tout de suite le commissaire aux langues pour discuter avec lui du contenu de son rapport et, d'ici ce temps-là, il peut y avoir d'autres jugements, d'autres incidents.

M. Gauthier: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le président, . . .

Le coprésident (M. Corbin): Laissez-moi finir, monsieur Gauthier. Je me suis donné la parole.

M. Gauthier: Oui, je comprends, mais vous êtes en train de . . .

Le coprésident (M. Corbin): D'abord, vous n'êtes pas dans votre droit, monsieur Gauthier.

M. Gauthier: Vous êtes en train de . . .

Le coprésident (M. Corbin): Vous êtes un président de comité; vous savez comment vous vous comportez dans ces questions.

Nous avons un témoin qui a bien hâte de rentrer chez lui pour accueillir les sénateurs et les députés un peu plus tard cet après-midi.

Alors, si vous voulez, je vais renvoyer cette question au Sous-comité. D'ailleurs, je dois prendre conseil auprès de mon coprésident pour convoquer ce Sous-comité du programme et de la procédure avant la prochaine réunion, et nous examinerons très sérieusement la proposition que vous nous avez faite cet après-midi.

Ceci dit, j'aimerais qu'on revienne au sujet à l'ordre du jour, et je donne la parole à M. Marceau.

M. Marceau: Merci, monsieur le président.

J'ai un bref commentaire sur l'intervention de mon collègue et ami, Jean-Robert Gauthier.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Marceau, je vous ai donné la parole pour que vous posiez des questions au Dr Kerwin. Je ne voudrais pas qu'on revienne là-dessus et qu'on fasse perdre son temps au témoin.

M. Marceau: Non, je voudrais dire qu'il faudra quand même attendre le jugement de la Cour suprême avant de . . .

Le coprésident (M. Corbin): S'il y a appel!

M. Marceau: Il va y avoir appel. Bien, voyons!

[*Traduction*]

mously for the period between now and Easter. I fully respect Mr. Gauthier's desire to look at this matter as soon as possible. However, we do have to follow our schedule, which was agreed upon unanimously when we resumed our meetings after Christmas. If you want to set all of that to one side in order to call in a series of experts, we could spend a month on that and not be able to table our report on equitable participation by Easter. There is no doubt about that.

In addition, the report of the Commissioner of Official Languages will be tabled in the Senate and the House of Commons in a few weeks. When that happens, some members of Parliament will ask us to call the Commissioner of Official Languages immediately to discuss the contents of the report with him. In the meantime, there could also be other judgments and other incidents.

Mr. Gauthier: With all due respect, Mr. Chairman . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Let me finish, Mr. Gauthier. I gave myself the floor.

Mr. Gauthier: Yes, I understand, but you are . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): First of all, you are out of order, Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: You are in the process of . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You are a committee chairman yourself; you should know how to behave in such situations.

We have before us a witness who is in a hurry to go home in order to receive a delegation of Senators and members of Parliament later this afternoon.

I will therefore refer this question to the Sub-committee. In fact, I must check with my co-chairman about calling a meeting of the Sub-committee on Agenda and Procedure before the next meeting. We will give very serious consideration to the proposal you made this afternoon.

I would now like us to get back to our agenda and I will give Mr. Marceau the floor.

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Chairman.

I have a brief comment to make on the point raised by my colleague and friend, Jean-Robert Gauthier.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Marceau, I gave you the floor so that you could ask Dr. Kerwin some questions. I would not want us to go back to this subject and waste the witness' time.

Mr. Marceau: No, but I would like to say that we will have to wait for the Supreme Court judgment before . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): If there is an appeal!

Mr. Marceau: There is going to be an appeal. Come on.

[*Text*]

Monsieur le président, monsieur Kerwin, il y a un domaine dans lequel il semble y avoir eu des progrès: il y a eu augmentation des instruments de travail bilingues. Il semble que vous avez dans ce domaine-là progressé d'une façon assez intéressante. Est-ce que vous pourriez me donner des détails? Également, dans la publication des revues scientifiques, est-ce qu'il est exact que vous avez averti les universités, que vous avez fait circuler une directive disant que vous étiez prêts, au Conseil, à publier les articles scientifiques que vous recevriez en français, que vous aviez un système de traduction? Ce sont deux points positifs, et j'aimerais que vous me confirmiez la situation s'il vous est possible de le faire.

M. Kerwin: Je peux confirmer ces faits, monsieur le président. Depuis longtemps, le Conseil, qui publie 11 revues scientifiques qui sont en général les plus importantes du Canada, accepte les manuscrits en français ou en anglais, mais exige que, quelle que soit la langue, il y ait un résumé dans l'autre langue. Donc, si le scientifique francophone nous envoie un texte qu'il veut faire publier en anglais, nous insistons pour qu'il y ait un résumé en français, et de même pour ceux qui envoient leurs manuscrits en français. Donc, je crois que dans chaque numéro de nos revues scientifiques, on trouve des articles et en français et en anglais avec des résumés dans les deux langues.

• 1715

M. Marceau: Une dernière question. Vous avez dit que 18 p. 100 de votre personnel était francophone, ai-je bien compris? Quelle est la proportion des personnes bilingues dans l'ensemble?

M. Kerwin: Avec votre permission, monsieur le président, M^me^ Piché a cette donnée, je crois.

M. Marceau: Et peut-être pourriez-vous ajouter le pourcentage des anglophones et des francophones qui sont bilingues.

Le coprésident (sénateur Murray): Madame Piché.

Mme Piché: Les personnes qui occupent des postes bilingues, donc, qui sont qualifiées comme bilingues représentent 23 p. 100 de nos effectifs. Je pourrais vous donner, si vous voulez, la répartition anglophone et francophone dans les postes bilingues, mais je ne l'ai pas ici.

M. Marceau: Mais, vous pourriez nous faire parvenir ces renseignements!

Merci, monsieur le président.

M. Gauthier: Est-ce que je pourrais obtenir un éclaircissement? 23 p. 100 de quoi?

Le coprésident (M. Corbin): De quel nombre?

Mme Piché: 23 p. 100 . . .

M. Gauthier: De ceux qui occupent un poste?

Mme Piché: Vintg-trois p. 100 de notre effectif occupent un poste bilingue.

M. Marceau: Combien de ceux-là sont véritablement bilingues?

[*Translation*]

Mr. Chairman, Dr. Kerwin, there seems to have been progress made in one field: there has been an increase in the number of bilingual work tools. It appears that you have made rather interesting progress in this area. Could you give me some details about this? With respect to scientific journals, is it true that you sent universities a directive saying that the Council was prepared to publish scientific articles in French, that you had a translation service? These are two positive points and I would like you to confirm that they are accurate, if you are able to.

Mr. Kerwin: I can confirm these facts, Mr. Chairman. For a long time, the Council, which publishes 11 scientific journals which are generally the most important journals of their type in Canada, has accepted manuscripts in French or in English. However, we require a summary in the other language in both cases. Thus, if a French scientist sends us an article which he would like published in English, we insist that he submit a summary in French, just as we insist on an English summary in the case of manuscripts written in French. I think you will find articles in both French and English in each issue of our scientific journals, complete with summaries in both languages.

Mr. Marceau: One final question. You said that 18 per cent of your personnel was Francophone, is that correct? What is the overall percentage of bilinguals?

Dr. Kerwin: With your permission, Mr. Chairman, Mrs. Piché has this information, I believe.

Mr. Marceau: Perhaps you could also give me the percentage of bilingual Anglophones and bilingual Francophones.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mrs. Piché.

Mrs. Piché: Twenty-three per cent of our employees hold bilingual positions and hence are qualified as bilinguals. I could give you the breakdown between Anglophones and Francophones in bilingual positions, if you would like it, but I do not have those figures here.

Mr. Marceau: But you could send us this information.

Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Gauthier: Could I have a clarification please? Twenty-three per cent of what?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Of what number?

Mrs. Piché: Twenty-three per cent . . .

Mr. Gauthier: Of those who hold a position?

Mrs. Piché: Twenty-three per cent of our employees have bilingual positions.

Mr. Marceau: How many of them are really bilingual?

[*Texte*]

M. Kerwin: Dix-huit p. 100 de ces 23 p. 100 sont des francophones. Donc, je me permets d'affirmer qu'ils sont bilingues et les autres 4 ou 5 p. 100 seraient des anglophones et sont qualifiés ou sont certifiés comme étant suffisamment bilingues, au moins pour occuper ce poste.

Le coprésident (M. Corbin): Ce pourrait être au niveau A.

Mme Piché: Ah, oui.

Le coprésident (M. Corbin): Alors, j'ai utilisé ma liste d'intervenants, à moins qu'il y ait d'autres députés qui désirent intervenir. De toute façon, l'heure avance.

Je vais demander à M. Lalande, dans un instant, de nous faire ses commentaires d'usage. Cependant, avant cela, je voudrais faire une autre observation au nom des francophones de la minorité de la *diaspora*; M. Gauthier, le sénateur Guay et moi-même sommes des francophones comme certaines personnes aiment le dire «hors Québec». Pour ma part, je n'aime pas me faire définir en fonction du Québec, je suis Canadien, un bon Canadien français, bilingue . . .

M. Marceau: Pas de séparatisme, monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): . . . pas de séparatisme! Mais, il me semble, monsieur Kerwin, qu'il y a sans doute une bonne raison pour le faire, il y a une emphase extraordinaire à l'heure actuelle chez vous pour faire du recrutement au Québec, pour vous implanter au Québec, pour sortir une campagne publicitaire qui s'adresse particulièrement aux québécois, etc., etc. Il y a 750,000 ou 800,000 francophones en Ontario; il y en a un bon 200,000 et plus au Nouveau-Brunswick; quand je dis des francophones, ce sont des gens dont la langue maternelle est le français qu'ils continuent de parler. Je voudrais vous demander ce que vous faites auprès de ces populations francophones pour les intéresser à une carrière chez vous pour combler de nombreuses lacunes?

Le sénateur Guay: Il y en a à peu près 84,000 au Manitoba!

M. Kerwin: Nous avons déjà, et depuis un an c'est devant le cabinet fédéral, un projet de laboratoire au Manitoba. Je crois que ce sera une occasion superbe d'implanter un laboratoire national dans une région où il y a une forte population francophone et où nous pourrions alors plus facilement offrir des postes à ce milieu sans qu'ils soient obligés d'entrer pour ainsi dire dans le Québec. Et j'espère que nous aurons, lorsque cet article sera discuté par le cabinet et ailleurs, l'appui de vous tous pour que l'on puisse l'achever le plus vite possible. En ce qui concerne le Nouveau-Brunswick, nous avons un projet qui n'est pas encore mûr, qui n'est pas encore suffisamment détaillé pour le présenter au cabinet, mais cela s'en vient et d'ici quelques mois, j'espère que parmi d'autres ce projet sera soumis. Et alors, encore une fois, je serais très heureux d'avoir l'appui des parlementaires qui en entendent parler aujourd'hui. En ce qui concerne le Nord-Ouest de l'Ontario, mais surtout le Nord-Est, c'est un peu plus complexe. Il y a déjà les laboratoires de Chalk River qui représentent un investissement fédéral considérable dans une région qui commence à approcher cet endroit. Mais, je dois vous dire en toute

[*Traduction*]

Dr. Kerwin: Eighteen per cent of this 23 per cent are Francophones. So I think I can say that they are bilingual and the other 4 or 5 per cent are Anglophones and are qualified or certified as being sufficiently bilingual, at least for the position in question.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): It could be a level A position.

Mrs. Piché: Yes.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I have no more names on my list, unless there are some other members who would like to ask questions. In any case, time is moving along.

I will be asking Mr. Lalande to make his customary remarks in a moment. However, before that, I would like to make another comment on behalf of the Francophones in the *diaspora* minority. Mr. Gauthier, Senator Guay and myself are Francophones from "outside Quebec", as some people like to say. Personally, I do not like being defined in terms of Quebec, I am a Canadian, a good bilingual French-Canadian . . .

Mr. Marceau: No separatism, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): . . . no separatism. But it seems to me, Dr. Kerwin, that there is a good reason for it. Your organization is currently placing an incredible emphasis on recruitment in Quebec, on setting up operations in Quebec, on sending out advertising geared particularly to Quebecers, and so on and so on. There are 750,000 or 800,000 Francophones in Ontario; there are a good 200,000 in New Brunswick; and when I say Francophones, I am talking about people whose mother-tongue is French and who continue to speak French. I would like to ask you what you are doing for these Francophones to get them interested in a career at the NRC in order to overcome many problems?

Senator Guay: There are about 84,000 Francophones in Manitoba!

Dr. Kerwin: We have had a proposal for a laboratory in Manitoba before the federal cabinet for a year. I think this would be an excellent time to set up a national laboratory in a region with a high concentration of Francophones, so that we could offer positions in the community, without requiring applicants to go to Quebec. I hope that when this item is discussed in cabinet and elsewhere, we will have the support of all of you so that we can complete this project as quickly as possible. As far as New Brunswick is concerned, we have a proposal which is not yet sufficiently detailed for presentation to cabinet, but it is coming and within a few months, I hope that it will be one of the projects put forward. Once again, I would be very pleased to have the support of the members of Parliament who are hearing about it today. With respect to northwestern Ontario, but particularly the northeastern part of the province, the situation is a little more complicated. We already have the laboratories in Chalk River, which represent a considerable federal investment in a region close to the one in question. However, to be perfectly frank, Mr. Chairman, I

[*Text*]

candeur, monsieur le président, que nous n'avons pas encore songé à placer un laboratoire national dans cette troisième région.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Kerwin. Sénateur Guay.

• 1720

Le sénateur Guay: Est-ce que cela fait déjà un bon bout de temps? Quand le projet a-t-il été présenté au cabinet?

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Kerwin.

M. Kerwin: C'est mentionné dans le plan quinquennal du Conseil, publié à l'automne de 1980 et approuvé en principe en juillet 1981. Mais les crédits nécessaires à l'établissement du laboratoire n'ont pas encore été approuvés.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Gauthier.

M. Gauthier: Si j'ai bien compris, monsieur Kerwin, au début de notre conversation, vous avez bien appuyé ma recommandation qu'au niveau postsecondaire, une université canadienne devrait exiger un test linguistique dans les deux langues officielles?

M. Kerwin: Oui.

M. Gauthier: Je vous remercie. Je vais m'en souvenir à part de ça parce que c'est bien important.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Gauthier.

Il me fait maintenant plaisir de donner le mot de la fin au sous-commissaire aux langues officielles, M. Gilles Lalande.

M. G. Lalande (sous-commissaire aux langues officielles): Monsieur le président, ayant écouté les échanges entre les membres du Comité et le président du Conseil national de recherches, je ne me laisserai pas entraîner sur le grand débat, celui de savoir si l'anglais est la *lingua franca* dans le domaine scientifique.

Ce que je me dois de dire, c'est qu'il y a la Loi sur les langues officielles qui, en autant que je sache, n'exempte aucun secteur relevant du Parlement et du gouvernement du Canada. J'ai cru détecter au cours de la discussion qu'on plaidait pour un caractère unique de la situation du Conseil national de recherches. Or, je me dois de dire qu'il y a à travers l'administration fédérale maints ministères ou secteurs qu'on désigne d'ailleurs très souvent de techniques où l'aspect scientifique des choses est certainement aussi important qu'au Conseil national de recherches. Je ne mentionnerai que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, par exemple, qui a sensiblement les mêmes problèmes que le Conseil national de recherches et où on s'applique de toute son énergie à corriger cette situation. Donc, je pense qu'il faut partir de ce point.

Vous connaissez aussi bien que moi l'évaluation faite par le Bureau du commissaire, en avril 1980, de la situation linguistique au Conseil national de recherches. Je peux dire, grosso modo, que la situation n'a pas subi de changement radical, mais je reconnais que les recommandations faites dans ce

[*Translation*]

must say that we have not yet thought of locating a national laboratory in this region.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Dr. Kerwin. Senator Guay.

Senator Guay: Has the proposal been before Cabinet for some time? When was it submitted?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Kerwin.

Dr. Kerwin: It is mentioned in the Council's five-year plan, which was published in the fall of 1980 and approved in principle in July, 1981. However, the funds required for the laboratory have not yet been voted.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: If I understood correctly, Dr. Kerwin, at the beginning of our conversation, you supported my recommendation that a Canadian university should require students to take a test in the two official languages?

Dr. Kerwin: Yes.

Mr. Gauthier: Thank you. I am going to remember that, because it is very important.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Gauthier.

It is now my pleasure to give the final word to the Deputy Commissioner of Official Languages, Mr. Gilles Lalande.

Mr. G. Lalande (Deputy Commissioner of Official Languages): Having heard the exchanges between the members of the committee and the President of the National Research Council, Mr. Chairman, I will not get into the great debate as to whether or not English is the *lingua franca* of the scientific community.

What I must say, however, is that we have an Official Languages Act, which, as far as I know, does not exempt any sector under the responsibility of the Parliament and Government of Canada. In the course of the discussion I thought I detected an argument that the National Research Council was in a rather unique position. I must point out that in the federal government there are many departments or sectors which are often described as technical, in which the scientific aspect of things is certainly as important as it is at the National Research Council. I will only mention the example of the Department of Energy, Mines and Resources, which has essentially the same problems as the National Research Council, and where energetic efforts are being made to correct the situation. I think therefore, that this must be our starting point.

You are as familiar as I am with the assessment made by the Office of the Commissioner in April 1980 of the situation of the official languages at the National Research Council. I can say that generally speaking the situation has not changed radically, but I recognize that the recommendations, at least

[*Texte*]

rapport ont été retenues, suivies, appliquées, du moins les recommandations essentielles, avec diligence par la direction du Conseil national de recherches.

Bien sûr, le Conseil national de recherches part de loin. Il y a là, et je pense qu'on doit se remémorer, que le problème essentiel est celui de la sous-représentation des francophones. On peut invoquer l'argument de l'anglais *lingua franca* dans le domaine scientifique mais dans la mesure où il n'y a pas de francophone, où il y a peu de francophones, c'est une question qui, à mon sens, reste académique.

Heureusement, et je me plais à le souligner, d'ailleurs M. Kerwin lui-même l'a fait remarquer, il y a eu une augmentation qu'on peut qualifier en termes de pourcentage d'appréciable, de juillet 1980 à décembre 1981, pour ce qui est du taux de participation globale des francophones, passant de 15.5 à 18 p. 100. Tout cela, à cause des mesures qui ont été prises, on les a mentionnées.., comité spécial de recrutement, le programme d'emplois d'été, le programme aussi qu'on pourrait appeler de décentralisation parce qu'il faut bien noter que le Conseil national de recherches est un organisme fortement centralisé. Il y a 87 p. 100 des effectifs à Ottawa. Je pense qu'on a eu une excellente idée en créant au Québec en particulier cet Institut du génie des matériaux qui aide précisément à attirer des francophones et à avoir recours au français comme langue de travail.

• 1725

Il y a aussi une amélioration du pourcentage des francophones dans la catégorie des scientifiques et des spécialistes, le Dr Kerwin l'a mentionné, et dans la catégorie administration et services extérieurs, mais je me dois de souligner qu'il y a encore une faiblesse assez importante dans la catégorie techniciens. Il y a aussi une sous-représentation assez sérieuse de francophones au niveau des cadres ou de la haute direction où la situation, en fait, est relativement stagnante, puisque depuis 1978, cela n'a à peu près pas bougé; c'est autour de 12.5, 13, au maximum 14 p. 100. Donc, je pense qu'il y a là évidemment des mesures de correction qu'il reste à apporter.

Bien sûr, l'emploi du français reste encore toujours marginal. Plusieurs mesures ont été prises sur le plan de la désignation des postes, du rehaussement des exigences linguistiques et du recours à la dotation impérative. Tout cela est excellent et doit être encouragé.

Ce qui nous encourage le plus, je pense, c'est de constater le degré de sensibilisation, ce qu'on pourrait appeler l'éveil de la haute direction. Ce n'est pas par coïncidence que cela se produit depuis environ un an, un an et demi, c'est-à-dire depuis l'arrivée au Conseil national de recherches du Dr Kerwin. Il a une détermination, affirmée d'ailleurs, et on la retrouve dans son texte. Le dernier paragraphe, d'ailleurs, est assez éloquent à ce point de vue là. Il a une détermination, une volonté de redressement de la situation linguistique au Conseil national de recherches.

Il y a aussi, il l'a mentionné et je pense qu'on peut se permettre d'aller jusqu'à féliciter le Conseil national de recher-

[*Traduction*]

the essential ones, made in this report have been implemented diligently by NRC management.

Of course, the National Research Council had a lot of catching up to do. It will be recalled that the main problem here is that francophones are underrepresented. The argument that English is the *lingua franca* of the scientific field can be made, but to the extent that there are no fracophones or very few francophones in the organization, it is an academic question, in my opinion.

Fortunately, and I am pleased to point this out, as Dr. Kerwin did himself, there has been an appreciable percentage increase in the overall francophone participation rate: it went from 15.5 per cent in July 1980 to 18 per cent in December 1981. And this is all because of measures that were taken, such as the special recruitment committee, the summer employment program, and what could be called the decentralization program, because it should be noted that the National Research Council is a highly centralized organization. 87 per cent of its staff is located in Ottawa. I think it was an excellent idea to set up the *Institut du génie des matériaux* in Quebec, which helped attract francophones and encourage them to use French as the language of work.

There has also been an improvement in the percentage of francophones in the scientific and specialist category, as Dr. Kerwin mentioned, and in the administration and foreign service category, but I must point out that there is a still a considerable weakness in the technical category. Francophones are also rather seriously under-represented at the management or senior management levels. The situation is in fact relatively stagnant: since 1978 it has remained virtually unchanged at around 12.5 per cent, 13 per cent, 14 per cent at the most. I therefore think that further corrective action is required.

The use of French is still marginal. A number of steps have been taken in the designation of positions, the increasing of language requirements, and the use of imperative staffing. These measures are all excellent and must be encouraged.

The most encouraging thing, I think, is the level of awareness, or could be termed the awakening of senior management. It is a coincidence that this has occurred in approximately the last year or year and a half, that is since Dr. Kerwin came to the National Research Council. He has stated his determination to improve the situation, and it appears again in his statement. The final paragraph is in fact quite enlightening in this regard. He is determined to correct the linguistic situation at the National Research Council.

Mention should also be made of the progressive development of a strategy which must necessarily be custom-made because

[*Text*]

ches, il y a la mise au point progressive d'une stratégie qui devra nécessairement être taillée sur mesure, puisqu'elle répond aux besoins d'un organisme qui exige évidemment une application méthodique et systématique. On peut peut-être terminer sur cette note encourageante: il semble y avoir eu, depuis 18 mois, une certaine amélioration de la situation, mais beaucoup reste encore à faire, et nous encourageons particulièrement la direction et le président de cet organisme à continuer dans cette direction.

Le coprésident (M. Corbin): Je vous remercie, monsieur Lalande.

Monsieur Kerwin, désirez-vous ajouter un dernier mot?

M. Kerwin: Merci, monsieur le président. Ce n'est que pour réitérer le plaisir que nous avons eu à venir causer avec vous et à répondre au meilleur de notre connaissance à vos questions. Je voudrais aussi en particulier réitérer l'invitation que j'ai mentionnée au tout début. Il y aura un moyen de transport de disponible à la porte ouest de cet édifice à 18 h 00, et nous espérons que plusieurs membres du Comité seront des nôtres ce soir pour entendre parler du Conseil et visiter un de ses laboratoires.

M. Marceau: Est-ce qu'on va pouvoir visiter un peu avant, monsieur le président, parce que vous savez que la Chambre siège à 20 h 00 et que nous sommes de service. Alors, si cela ne vous obligeait pas à trop changer votre programme, s'il y avait possibilité de nous organiser une visite . . . Évidemment, on ne peut pas compter sur la collaboration des partis de l'opposition pour nous tenir la porte.

M. Kerwin: Monsieur le président, nous nous efforcerons d'organiser une belle petite visite privée. Nous osons croire cependant que beaucoup de membres de l'opposition voudront également nous rendre visite ce soir.

Le coprésident (M. Corbin): Alors, monsieur Kerwin, madame Hinchey, madame Piché, je tiens aussi à vous adresser nos remerciements. Vous avez été de bons témoins. J'espère que nous n'avons pas été trop durs pour vous, mais gardez bien à l'esprit qu'on châtie bien ceux qu'on aime. Il y a du progrès à faire chez vous. Vous vous êtes lancés sur la bonne voie. Vous avez nos encouragements et nous comptons bien vous recevoir à nouveau à l'avenir. Alors, merci.

M. Kerwin: Merci, monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): Je rappelle aux membres du Comité que la prochaine réunion aura lieu le mardi 2 mars 1982. Nos témoins seront alors les hauts fonctionnaires du ministère des Communications.

La séance est levée.

[*Translation*]

it is designed to meet the needs of an organization which obviously demands methodical and systematic implementation. Dr. Kerwin referred to this, and I think we can go so as to congratulate the NRC on this strategy. Perhaps I could conclude on this encouraging note: it seems that over the last 18 months, there has been some improvement in the situation, but a great deal still remains to be done, and we encourage particularly the management and president of the NRC to keep up the good work.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Lalande.

Would you like to add a final comment, Dr. Kerwin?

Dr. Kerwin: Thank you, Mr. Chairman. I would just like to repeat that it has been a pleasure for us to come and chat with you and answer your questions to the best of our knowledge. I would particularly like to repeat the invitation I issued at the beginning. There will be transportation available at the west door of this building at 6 p.m., and we hope that a number of committee members will be with us this evening to hear about the council and visit its laboratories.

Mr. Marceau: Could we make our visit a little ahead of time, Mr. Chairman, because as you know the House is sitting at 8 p.m., and we must be there. If it were possible to organize a tour for us, without changing your schedule too much . . . . Of course. we cannot count on the opposition parties to make things easier for us.

Dr. Kerwin: Mr. Chairman, we will try to organize a nice little private tour. However, we trust that many members of the opposition will also want to come and visit us this evening.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I would like to thank you, Dr. Kerwin, Mrs. Hinchey, and Mrs. Piché. You have been good witnesses. I hope we have not been too hard on you, but I would ask you to remember that people are the hardest on those they love. There is room for progress in your organization. You have set off in the right direction. We encourage you in your efforts and we look forward to hearing from you again in the future. Thank you very much.

Dr. Kerwin: Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I would like to remind members of the committee that our next meeting will be held on Tuesday, March 2, 1982. Senior officials from the Department of Communications will be our witnesses then.

The meeting is adjourned.

APPENDIX "OLLO-24"

APPENDICE "OLLO-24"

National Research Council Canada / Conseil national de recherches Canada

NOTES FOR A STATEMENT BY DR. L. KERWIN TO THE SPECIAL JOINT COMMITTEE ON OFFICIAL LANGUAGES

The National Research Council is a departmental crown corporation with a current staff of about 3100 of which 2600 are employed in the National Capital Region. As the principal research agency of the federal government, NRC has a broad mandate, "to promote, assist and undertake scientific and industrial research" for national development.

This mandate is carried out under a wide spectrum of activities which include the performance of scientific and engineering research in response to national, economic and social needs in transportation, energy, food, building, construction, industrial innovation and development, health, security, safety and environmental quality.

The National Research Council wishes to play an important part in the development of a scientific tradition in the French language in Canada. To this end, we have defined certain objectives in terms of Official Languages and we are making every effort to ensure that our senior managers are fully responsible for the application of the Official Languages Act at the operational level. Thus, managers are expected to report on the progress achieved and their future initiatives within the Official Languages program. This report serves as a measure of their performance as well as to emphasize their accountability in this area.

Since 1979, the National Research Council's principal objective has been to increase the participation of francophones in the Scientific and Professional Category. In an attempt to achieve this goal, we have established a research laboratory in the Province of Quebec, the Industrial Materials Research Institute, where the internal language of work is French. It is expected that by 1983, the Industrial

NOTES POUR LA PRÉSENTATION DU DR L. KERWIN AU COMITÉ SPÉCIAL MIXTE SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Le Conseil national de recherches du Canada est une corporation de département fonctionnant avec un effectif d'environ 3100 personnes dont environ 2600 travaillent dans la région de la Capitale nationale. En sa qualité de principal organisme de recherche du gouvernement fédéral, le C.N.R.C. a un mandat très étendu qui est de "faire ou aider à faire de la recherche scientifique et industrielle ou de la promouvoir" dans un but de développement national.

L'exécution de ce mandat est matérialisée par une large gamme d'activités comprenant la recherche dans les domaines scientifiques et de l'ingénierie en matière de transports, d'énergie, d'alimentation, de construction, de bâtiment, d'innovation et de développement industriels, de santé, de sécurité et de sureté publique et de qualité de l'environnement.

Le Conseil national de recherches se veut de jouer un rôle important pour développer une tradition scientifique de langue française au Canada. Dans ce but, nous avons défini certains objectifs en matière de langues officielles et nous nous efforçons de rendre nos cadres pleinement responsables de l'application de la Loi sur les langues officielles au niveau des opérations. Ainsi, chaque gestionnaire est tenu de faire rapport sur les progrès réalisés et les initiatives futures dans le cadre du programme des langues officielles. Ce rapport sert à la fois à évaluer leur rendement et à souligner leur imputabilité en la matière.

Depuis 1979, le principal objectif poursuivi par le C.N.R.C. est d'accroître la participation francophone dans la catégorie scientifique et professionnelle. Nous avons établi dans ce but un laboratoire de recherche dans la province de Québec, l'Institut de génie des matériaux, où la langue interne de travail est le français. Il est prévu que d'ici 1983, l'Institut de génie des matériaux aura embauché environ 120 employés, dont

Materials Research Institute will have hired approximately 120 people, of which about 45 will be scientists and professionals and 50 will belong to the Technical Category. Currently, the Institute has 36 scientists and professionals, 16 technical officers and 17 support staff despite their being located in temporary quarters.

The Industrial Materials Research Institute has encountered relatively few problems in recruiting francophone researchers and consequently, the NRC has decided to concentrate its efforts in the National Capital Region where the problems are much more difficult.

NRC has achieved reasonable progress to date, especially considering the difficulties in recruiting scientists and professionals generally, due to the shortage in manpower in science and engineering fields and the relatively low growth rate NRC has known over the last few years. Despite these drawbacks, we have managed to increase our francophone participation for all of NRC and for all categories of employment from 15.5% in July 1980 to 18% in December 1981. In the Scientific and Professional Category and for the National Capital Region only, francophone participation has gone from 5.2% in July 1980 to 7% in December 1981.

Following an excellent suggestion made by the Commissioner of Official Languages, we have created at NRC a Special Recruitment Committee whose mandate consists of developing an action plan for attaining our objectives relative to the representation of the two linguistic groups and formulating a global recruitment policy. The committee is composed of a senior research officer from each division, the Chief of the Personnel Services Branch as well as the Advisor on Official Languages and is chaired by the Vice-President, Personnel and Administrative Services. Last year, the Committee met four times and it intends to pursue its activities during 1982. As a result of the Committee's deliberation, NRC has proceeded to improve its publicity campaign for

45 environ appartiendront à la catégorie scientifique et professionnelle et 50 à la catégorie technique. Déjà, l'Institut de génie des matériaux compte 36 scientifiques et professionnels, 16 agents techniques et 17 employés de soutien et ceci malgré leur logement dans des locaux temporaires.

L'Institut de génie des matériaux rencontre relativement peu de problèmes de recrutement de chercheurs francophones et en conséquence, le C.N.R.C. à décidé de concentrer ses efforts sur la région de la Capitale nationale où la situation s'avère plus difficile.

Le C.N.R.C. a obtenu un progrès assez considérable, compte tenu des difficultés à recruter des scientifiques et professionnels de façon générale à cause de la pénurie de la main-d'oeuvre dans les domaines de sciences et du génie et du faible taux de croissance que le C.N.R.C. a connu depuis quelques années. Malgré tout, nous avons réussi à rehausser notre participation francophone dans toutes les catégories d'emploi et pour tout le Conseil national de recherches de 15,5% en juillet 1980 à 18% en décembre 1981. Dans la catégorie scientifique et professionnelle et pour la région de la Capitale nationale seulement, la participation francophone est passée de 5,2% en juillet 1980 à 7% en décembre 1981.

A la suggestion du Commissaire aux langues officielles, suggestion que le C.N.R.C. jugeait excellente, nous avons créé un comité spécial de recrutement dont les attributions consistent à concevoir un plan d'action pour atteindre les objectifs relatifs à la représentation des deux groupes linguistiques et formuler une politique d'ensemble du recrutement. Ce comité est formé d'un agent scientifique sénior de chaque division, du chef de la Direction des services du personnel ainsi que de la Conseillère en langues officielles et est présidé par notre Vice-président, Personnel et services administratifs. Au cours de l'année dernière, le comité s'est réuni quatre fois et il entend poursuivre ses activités en 1982. A la suite des délibérations de ce comité, le C.N.R.C. a procédé à

recruitment. A series of eight publi-reportages will soon appear in the magazine "Quebec Science" which we hope will help to increase the interest in NRC in that province. Our Public Information Branch is also preparing an information kit which will be distributed to potential employees.

l'amélioration de sa campagne de publicité pour le recrutement. Une série de huit publi-reportages paraitront sous peu dans le magazine "Québec Science" qui aideront, nous espérons, à rehausser l'intérêt pour le C.N.R.C. dans cette province. Notre Direction de l'information publique prépare également une trousse d'information destinée aux candidats intéressés à travailler au Conseil.

Also, each director has decided to establish recruitment committees within his own division to deal specifically with the recruitment of French- speaking professionals. A number of these committees have already organized visits to francophone universities to make presentations to the professional staff and to students and have invited them to visit the NRC.

En plus, chaque directeur a cru bon d'établir au sein de sa division, un comité qui se préoccupe spécifiquement de la question de recrutement de francophones. Plusieurs de ces comités ont déjà organisés des visites aux universités francophones pour y faire des présentations au personnel enseignant et aux étudiants et, par la suite, les ont invités à visiter le C.N.R.C.

NRC has recently concluded agreements with various research organizations in the Quebec province. In the wind energy area, we have an important joint project with Hydro-Quebec. A number of other divisions have established joint projects with IREQ and CRIQ. One of our project officers has been seconded to the Centre de recherches industriel du Quebec (CRIQ) in exchange for one of their officers. This exchange should help to increase the sensitization and participation of enterprises in Quebec to NRC industrial aid programmes and help to reinforce relationships with industries in that province.

Le Conseil national de recherches a récemment conclu des ententes avec divers organismes de recherches dans la province de Québec. Dans le domaine de l'énergie éolienne, nous avons un important projet conjoint avec l'Hydro-Québec. Certaines divisions ont mis sur pied des projets conjoints avec l'I.R.E.Q. et le C.R.I.Q. Un de nos agents de projets a été échangé pour un agent du Centre de recherche industrielle du Québec (C.R.I.Q.). L'échange est destiné à accroître la sensibilisation et la participation des entreprises du Québec aux programmes d'aide à l'industrie du C.N.R.C. et à renforcer les relations avec les sociétés industrielles de cette province.

As mentioned previously, these activities have achieved a measure of success. We are convinced they will allow us to achieve our goal which is to increase francophone participation in the Scientific and Professional Category to 8% by 1983 for the National Capital Region. There is no doubt that much work still needs to be done but I believe that the NRC can be proud of its accomplishments to date. Once we have reached our goal of 8%, NRC is hoping to increase its

Ces activités ont déjà, comme nous l'avons mentionné plus haut, remporté un certain succès. Nous sommes convaincus qu'ils nous permettront de rencontrer notre but, c'est-à-dire, une participation francophone parmi nos chercheurs et professionnels qui s'élèvera à 8% d'ici 1983 pour la région de la Capitale nationale. Il n'y a pas de doute qu'il nous reste encore du travail à faire mais je crois que le C.N.R.C. peut être fier des progrès déjà accomplis. Une fois

representation of French-speaking scientists and professionals to 10% by 1985. We have realized that we are having difficulties in meeting our objective for the Technical category and greater emphasis will be placed on achieving an adequate representation of the two linguistic groups for 1982-83.

As for the government's objective regarding language of work, that, subject to the need to provide services to the public in both official languages, an employee should be able to work in the language of his/her choice, I must admit that this objective is more difficult to attain. However, we believe that the choice of language of work will be easier once the representation of the two language groups is more equitable.

In order to create a more favorable environment and to allow francophone researchers to work in their own language in the National Capital Region, certain divisions have elected to establish French language work units, for instance our Division of Electrical Engineering. In our Division of Mechanical Engineering, where francophone representation is particularly low, it has been decided to designate at least one section where the internal working language will be French.

Obviously, we are also attempting to improve NRC's bilingual capabilities in order to ensure central and personnel services in both official languages and to make work instruments available in both official languages.

Needless to say we still have considerable work to do in order to overcome the public's perception of NRC as an anglophone establishment. However, the measures we are implementing as well as our conviction and determination will surely guide us to success.

notre objectif de 8% atteint, le C.N.R.C. espère porter sa représentation de professionnels et scientifiques de langue française à 10% d'ici 1985. Nous nous sommes rendus compte également que nous avons rencontré du retard dans notre objectif pour la catégorie des agents techniques et nous nous proposons d'y mettre plus d'emphase pour 1982-83 afin d'obtenir une représentation adéquate des deux groupes linguistiques.

Pour ce qui est de l'objectif du gouvernement concernant la langue de travail, c'est-à-dire, qu'un employé, compte tenu du besoin de rendre service au public dans les deux langues officielles, doit pouvoir travailler dans la langue de son choix, je dois avouer que c'est un objectif beaucoup plus difficile à atteindre. Par contre, nous sommes persuadés que le choix de langue de travail se fera plus facilement lorsque la représentation des deux groupes linguistiques sera plus équitable.

Afin de créer un environnement plus favorable et permettre aux chercheurs francophones de travailler dans leur langue, certaines divisions ont élu d'établir des unités de travail de langue française dans la région de la Capitale nationale, telle notre Division de génie électrique. Dans la division de génie mécanique, où la représentation francophone est particulièrement basse, on a décidé de désigner au moins une section où la langue interne de travail serait le français.

Évidemment, nous nous efforçons également à améliorer la capacité bilingue du C.N.R.C. afin d'assurer des services centraux et personnels dans les deux langues officielles et nous cherchons à rendre disponible les instruments de travail dans les deux langues officielles.

Il va sans dire que nous avons beaucoup à faire pour détruire la perception qu'a le public du Conseil comme bastion anglophone mais les mesures que nous mettons en vigueur, ainsi que notre conviction et notre détermination, nous meneront certainement à la réussite.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacre-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien
Approvisionnements et Services Canada,
45 boulevard Sacre-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the National Research Council of Canada:

Dr. Larkin Kerwin, President;

Mrs. M.M. Hinchey, Secretary General;

Mrs. M. Piché, Advisor on Official Languages.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. Gilles Lalande, Deputy Commissioner.

Du Conseil national de recherches du Canada:

M. Larkin Kerwin, président;

M^me^ M.M. Hinchey, secrétaire général;

M^me^ M. Piché, conseiller en matière de langues officielles.

Du bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. Gilles Lalande, sous-commissaire.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

CANADA. PARLIAMENT

SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 36

Tuesday, March 2, 1982

Joint Chairmen:

Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 36

Le mardi 2 mars 1982

Coprésidents:

Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

Official Languages

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les

Langues officielles

RESPECTING:

Reports of the Commissioner of Official Languages—1978, 1979 and 1980

CONCERNANT:

Rapports du Commissaire aux langues officielles—1978, 1979 et 1980

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

28570—1

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF
THE SENATE AND OF THE HOUSE
OF COMMONS ON OFFICIAL LANGUAGES

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

Representing the Senate:

Senators — Sénateurs

Asselin	Hastings	Stanbury	Wood—(6)
Guay			

Representing the House of Commons:

Messrs. — Messieurs

Bosley	Deniger	Herbert	Marceau
Clarke (*Vancouver Quadra*)	Gauthier	Kilgour	Nystrom—(9)

(Quorum 4)

Joint Clerks of the Committee

Audrey O'Brien

Paul Bélisle

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*)

On Monday, March 1, 1982:
Mr. Clarke (*Vancouver—Quadra*) replaced Mr. Howie.

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE
LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LES
LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Représentant le Sénat:

Sénateurs — Senators

Asselin	Hastings	Stanbury	Wood—(6)
Guay			

Représentant la Chambre des communes:

Messieurs — Messrs.

Bosley	Deniger	Herbert	Marceau
Clarke (*Vancouver Quadra*)	Gauthier	Kilgour	Nystrom—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Audrey O'Brien

Paul Bélisle

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le lundi 1 mars 1982:
M. Clarke (*Vancouver—Quadra*) remplace M. Howie.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 2 MARS 1982
(44)

[*Texte*]

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à 15h36 sous la présidence du sénateur Murray (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables Sénateurs Asselin, Guay, Murray et Wood.

Représentant la Chambre des communes: MM. Bosley, Corbin, Gauthier, Herbert, et Marceau.

Autre membre présent: M. Gimaïel.

Également présents: *Du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement*: M. Marc Leman. *Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur*: M. Charles Strong.

Témoins: *Du ministère des Communications*: L'honorable Pierre Juneau, sous-ministre; M. Ken Hepburn, sous-ministre adjoint à la Gestion du spectre et aux Télécommunications gouvernementales; M. Frank Vieni, Directeur général du Personnel et de l'Administration; M^me^ Suzanne Mauviel, Directeur du Programme des langues officielles. *Du Bureau du Commissaire aux langues officielles*: M. Gilles Lalande, sous-commissaire.

Le Comité poursuit l'étude de ses ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 et de ses ordres de renvoi de la Chambre des communes du vendredi 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 portant sur les rapports 1978-1979 et 1980 du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux du mardi 14 octobre 1980, fascicule no 1 et du mardi 19 mai 1981, fascicule no 14*).

Le coprésident fait la lecture du Dixième rapport du Sous-comité du programme et de la procédure, ainsi libellé:

DIXIÈME RAPPORT

Votre Sous-comité se réunit le mardi 2 mars 1982 pour définir les travaux ultérieurs du Comité concernant ses Ordres de renvoi.

Votre Sous-comité convient de recommander ce qui suit:

1. Que les cogreffiers et l'équipe de recherche en conformité avec les lignes directrices établies par votre Sous-comité, préparent un premier ébauche du troisième rapport au Parlement.

2. Que la réunion du 23 mars avec le Commissaire aux langues officielles comprenne une discussion publique sur la langue de travail et la participation équitable suivie d'une discussion à huis clos avec le Comité.

Sur motion de M. Marceau, il est convenu,—Que le Dixième rapport du Sous-comité du programme et de la procédure soit adopté.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 2, 1982
(44)

[*Traduction*]

The Special Joint Committee on Official Languages met this day at 3:36 o'clock p.m., the Joint Chairman, Senator Murray, presiding.

Members of the committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Asselin, Guay, Murray and Wood.

Representing the House of Commons: Messrs. Bosley, Corbin, Gauthier, Herbert and Marceau.

Other Member present: Mr. Gimaïel.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mr. Marc Leman; *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Mr. Charles Strong.

Witnesses: From the Department of Communications: The Honourable Pierre Juneau, Deputy Minister; Mr. Ken Hepburn, Assistant Deputy Minister, Spectrum Management and Government Telecommunications; Mr. Frank Vieni, Director General, Personnel and Administration; Mrs. Suzanne Mauviel, Director, Official Languages. *From the Office of the Commissioner of Official Languages*: Mr. Gilles Lalande, Deputy Commissioner.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980, and Thursday, April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980, and Thursday, April 23, 1981, relating to the 1978, 1979 and 1980, Reports of the Commissioner of Official Languages (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1, and Tuesday, May 19, 1981, issue number 14*).

The Joint Chairman read the Tenth Report of the Sub-Committee on Agenda and Procedure as follows:

Tenth Report

Your Sub-Committee met Tuesday, March 2, 1982 to explain the coming items of the Committee regarding its Orders of Reference.

Your Sub-Committee agreed to recommend the following:

1. That the Joint Clerks and the Research Team in agreement with the guidelines given by your Sub-Committee prepare the first draft of the Third Report to Parliament.

2. That the meeting dated March 23 with the Commissioner of Official Languages contain a public discussion on the language of work and the equitable participation followed by a discussion held in camera with the Committee.

On a motion of Mr. Marceau, it was agreed,—That the Tenth Report of the Sub-Committee on Agenda and Procedure be concurred in.

Il est convenu,—Que le document intitulé,—Présentation du Sous-ministre des commmunications—en date du mardi 2 mars 1982, soit joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir annexe «OLLO-25»*).

M. Juneau fait une déclaration; puis avec les autres témoins, répond aux questions.

M. Lalande répond aux questions.

A 17h35, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Agreed,—That the document entitled,—Submission made by the Deputy Minister of Communications—dated Tuesday, March 2, 1982, be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See appendix "OLLO-25"*).

Mr. Juneau made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

Mr. Lalande answered questions.

At 5:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le cogreffier du Comité

Paul Belisle

The Joint Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, March 2, 1982

• 1540

The Joint Chairman (Senator Murray): Order, please. We have a quorum.

Before introducing our principal witness this afternoon, I wish, on behalf of my co-chairman and the other members of the Subcommittee on Agenda and Procedure, to present our Tenth Report.

Your subcommittee met on Tuesday, March 2, 1982 to consider the future business of the committee in relation to its orders of reference.

Your subcommittee agreed to recommend the following:

(1) That the joint clerks and research staff, in conformity with guidelines established by your subcommittee, prepare a draft of the committee's Third Report to Parliament;

(2) That the March 23 meeting with the Commissioner of Official Languages consist of a public discussion on language of work and equitable participation, followed by an in-camera discussion with the committee.

Respectfully submitted,

Eymard Corbin, Lowell Murray,

Joint-Chairmen.

A motion is in order to adopt this report.

Mr. Marceau: I so move.

The Joint Chairman (Senator Murray): It is moved that the Tenth Report of the Subcommittee on Agenda and Procedure be adopted. Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Just a point: "followed by an in-camera discussion." When?

The Joint Chairman (Senator Murray): Immediately thereafter. It was our intention that we would spend an hour, more or less, in public discussion with the Commissioner of Official Languages and the balance of the meeting in a private discussion with him.

Mr. Herbert: So you will terminate the public meeting at a specific time?

The Joint Chairman (Senator Murray): Yes.

Mr. Herbert: You will announce it publicly?

The Joint Chairman (Senator Murray): Yes. Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: I just wanted to preserve the right of my *compagnon de droite* to speak.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 2 mars 1982

Le coprésident (le sénateur Murray): À l'ordre, s'il vous plaît. Nous avons le quorum.

Avant de vous présenter notre témoin principal pour cet après-midi, je voudrais, au nom du coprésident et des autres membres du sous-comité du programme et de la procédure vous soumettre notre dixième rapport.

Votre sous-comité s'est réuni le mardi 2 mars 1982 pour définir les travaux ultérieurs du Comité concernant ses ordres de renvoi.

Votre sous-comité convient de recommander ce qui suit:

(1) Que les cogreffiers et l'équipe de recherche en conformité avec les lignes directrices établies par votre sous-comité préparent une première ébauche du troisième rapport au Parlement.

(2) Que la réunion du 23 mars avec le commissaire aux langues officielles comprenne une discussion publique sur la langue de travail et la participation équitable, suivie d'une discussion à huis clos avec le Comité.

Respectueusement soumis,

Eymard Corbin, Lowell Murray,

Les coprésidents.

Quelqu'un propose-t-il une motion d'adoption du rapport?

M. Marceau: Je le propose.

Le coprésident (le sénateur Murray): Il est proposé que le dixième rapport du sous-comité du programme et de la procédure soit adopté. Monsieur Herbert.

M. Herbert: Quand cette discussion à huis clos doit-elle avoir lieu?

Le coprésident (le sénateur Murray): Tout de suite après la discussion publique. Nous prévoyons consacrer environ une heure à la discussion publique avec le commissaire aux langues officielles et le reste de la réunion avec lui se déroulera à huis clos.

M. Herbert: Donc vous allez mettre fin à la réunion publique à une heure établie?

Le coprésident (le sénateur Murray): Oui.

M. Herbert: L'heure d'ajournement sera-t-elle annoncée publiquement?

Le coprésident (le sénateur Murray): Oui. Monsieur Gauthier.

M. Gauthier: Je voulais simplement m'assurer que le droit de parole de mon compagnon de droite serait respecté.

[*Text*]

The Joint Chairman (Senator Murray): All those in favour of the adoption of the report signify in the usual manner. Contrary-minded—

Le sénateur Asselin: J'aimerais avoir une explication sur la deuxième partie de votre résolution. Je m'excuse, il y a un bout de temps que je suis venu au Comité, et je ne fais pas partie de votre sous-comité. Quelle est l'étendue du paragraphe suivant?

(2) Que la réunion du 23 mars avec le commissaire aux langues officielles comprenne une discussion publique de la langue de travail et de la participation équitable, suivie d'une discussion à huis clos avec le Comité.

Qu'est-ce que cela veut dire?

Le coprésident (le sénateur Murray): Cela veut dire, sénateur Asselin, qu'on voulait discuter avec le commissaire aux langues officielles et entre nous, députés et sénateurs, des travaux futurs du Comité. Il nous semble plus convenable de le faire premièrement à huis clos.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur le président, pour être encore plus précis, la discussion sur la langue de travail et la participation équitable se déroulera entièrement en public, mais la partie qui suivra et qui aura trait aux travaux futurs du Comité se déroulera, elle, entièrement à huis clos, parce qu'il s'agit essentiellement de travaux d'organisation ayant trait à l'avenir du Comité.

Le coprésident (le sénateur Murray): Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur le dixième rapport du sous-comité?

Motion agreed to.

Le coprésident (le sénateur Murray): Il me fait plaisir d'accueillir aujourd'hui les représentants du ministère des Communications représenté par le sous-ministre, l'honorable Pierre Juneau.

M. Juneau a préparé une déclaration dont vous avez déjà reçu copie; il ne va pas la lire, sauf pour la commenter brièvement. J'invite maintenant M. Juneau à commencer sa déclaration et à nous présenter les hauts fonctionnaires qui l'accompagnent.

• 1545

Le sénateur Asselin: Monsieur le président, avant de procéder aux questions, est-ce qu'il nous sera permis d'avoir des précisions sur certains paragraphes du mémoire? Si le témoin ne lit pas tout son rapport, on pourrait peut-être lui demander d'avoir des détails.

Le coprésident (le sénateur Murray): La déclaration tout entière sera incluse dans les procès-verbaux d'aujourd'hui.

Le sénateur Asselin: Vous ne m'avez pas compris. Je peux peut-être le dire en anglais.

Le coprésident (Le sénateur Murray): Vous voulez poser des questions sur certains paragraphes?

Le sénateur Asselin: C'est cela, oui.

[*Translation*]

Le coprésident (le sénateur Murray): Tous ceux qui sont en faveur de l'adoption du rapport sont priés d'indiquer leur accord de la façon habituelle. Ceux qui sont contre . . .

Senator Asselin: I would like to have an explanation of the second part of your motion. I am sorry, it has been some time since I have attended a meeting of this Committee and I am not a member of the subcommittee. What exactly is meant by the following?

(2) That the March 23 meeting with the Commissioner of the Official Languages consists of a public discussion on language of work and equitable participation, followed by an in camera discussion with the Committee.

What does that mean?

The Joint Chairman (Senator Murray): It means, Senator Asselin, that we wanted to have a discussion with the Commissioner of Official Languages concerning the future business of the Committee and we felt that this would best be done in camera.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I should point out that the discussion on language of work and equitable participation will take place entirely in public, but the following part dealing with the future business of the Committee will be an in camera session since it will be mainly concerned with planning for and organizing future business.

The Joint Chairman (Senator Murray): Are there any other questions or comments relating to the tenth report of the subcommittee?

La motion est adoptée.

The Joint Chairman (Senator Murray): It is a pleasure for me to greet the representatives of the Department of Communications appearing today and in particular the Deputy Minister, the honourable Pierre Juneau.

Mr. Juneau prepared a statement which was already distributed to you; he will not be reading this statement but will be making some brief comments on it. I would now like to invite Mr. Juneau to begin his statement and to introduce the officials accompanying him.

Senator Asselin: Mr. Chairman, before we begin questioning, could we ask for some clarification of certain paragraphs in the statement? If the witness does not intend to read the entire brief, then we could perhaps ask him for some details.

The Joint Chairman (Senator Murray): The full text of the statement will be included in the minutes of proceedings of today's meeting.

Senator Asselin: You did not understand me. Perhaps I should ask my question in English.

The Joint Chairman (Senator Murray): You wanted to ask some questions about certain paragraphs?

Senator Asselin: Yes.

[*Texte*]

S'il ne lit pas le mémoire intégralement —et j'accepte la façon de procéder, je l'ai lu moi aussi— j'aimerais obtenir certaines précisions avant d'en venir à la série de questions.

Le coprésident (le sénateur Murray): Vous avez le droit de signaler votre intention de poser vos questions, monsieur Asselin. La déclaration tout entière sera incluse dans le procès-verbal. Il me fera plaisir de vous donner la parole le premier, monsieur Asselin.

Le sénateur Asselin: Non, je ne recherche pas ce privilège-là!

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Juneau.

M. Pierre Juneau (Sous-ministre, ministère des Communications): Merci, messieurs les présidents. Comme vous l'avez suggéré, je voudrais présenter les fonctionnaires du Ministère qui m'accompagnent: d'abord, M^me^ Suzanne Mauviel, directeur du Programme des langues officielles; M. Jean Fournier, sous-ministre adjoint principal et responsable des politiques au Ministère; M. Ken Hepburn que je vous présenterai plus tard, car il a été appelé au téléphone, semble-t-il; M. Frank Vieni, directeur général du personnel et de l'administration. Je vais quand même vous présenter M. Hepburn, vous le reconnaîtrez puisqu'il va s'asseoir ici à côté de M. Fournier. M. Hepburn est sous-ministre adjoint à la gestion du spectre et aux télécommunications gouvernementales, c'est-à-dire le système de télécommunications du gouvernement que le ministère des Communications fournit.

Vous avez en main ma présentation, je vais essayer de passer à vol d'oiseau, si je puis dire, comme vous le suggérez, à travers cette présentation. Je sauterai tout ce qui n'est absolument pas nécessaire. Je ne décrirai pas le ministère des Communications, —si vous avez des questions sur ses responsabilités, je pourrai y répondre, —sauf pour vous rappeler que, depuis le mois d'avril 1980, c'est le ministère des Communications qui est aussi responsable du secteur Arts et Culture, ainsi que des agences culturelles telles que la société Radio-Canada, l'Office national du film, etc., qui, auparavant, relevaient du Secrétaire d'État.

Le Ministère comprend 2,200 employés dont 43 p.100 appartiennent aux secteurs scientifiques, professionnel et technique; 66 p.100 des employés sont dans la Région de la capitale nationale et 34 p.100 répartis dans des bureaux à travers le pays. Il y a naturellement au Ministère une direction des langues officielles qui interprète la loi, les règlements et qui crée des programmes, organise, dirige, vérifie l'implantation des programmes dans les divers secteurs du Ministère comme toutes les autres directions du même genre dans les autres ministères. Je suis sûr que vous connaissez le fonctionnement de ces directions. Elles relèvent du sous-ministre lui-même par le directeur général du personnel et de l'administration, M. Vieni.

La politique du Ministère en langues officielles tient compte de la politique générale du gouvernement et du Parlement, c'est donc de donner un service au public dans la langue choisie par le citoyen ou l'interlocuteur, de fournir à l'employé

[*Traduction*]

If he does not read the full brief, and I agree with this procedure since I did read the statement, I would nonetheless like to obtain certain clarifications before we begin our questioning.

The Joint Chairman (Senator Murray): You are quite entitled to signify your intent to ask questions, Mr. Asselin. The entire statement will be included in the record. I would be pleased to recognize you as the first member for questioning, Mr. Asselin.

Senator Asselin: No, I am not looking for such a privilege!

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Juneau.

Mr. Pierre Juneau (Deputy Minister, Department of Communications): Thank you, Mr. Chairman. As you suggested, I will introduce the officials accompanying me. First of all, Mrs. Suzanne Mauviel, Director of the Official Languages Program; Mr. Jean Fournier, Senior Assistant Deputy Minister, Policy; I will introduce Mr. Ken Hepburn when he comes back, it seems he was called to the phone; Mr. Frank Vieni, Director General, Personnel and Administration. I will introduce Mr. Hepburn now, he will be sitting next to Mr. Fournier. Mr. Hepburn is Assistant Deputy Minister, Spectrum Management and Government Telecommunications, that is the telecommunications system provided by the Department of Communications.

You have a copy of my brief, I intend to comment on the main points, in keeping with your suggestions. I will skip over everything which is not absolutely necessary. I will not describe the Department of Communications—if you have any questions relating to its responsibilities or mandates I will be able to answer them. I will just remind you that, since April 1980, the Department of Communications has also been responsible for arts and culture as well as cultural agencies such as the CBC, the National Film Board, and so forth, which were previously under the Department of the Secretary of State.

The department employs some 2,200 employees, 43 per cent of whom are in the scientific, professional and technical categories; 66 per cent of these employees work in the national capital region and 34 per cent of them in various regional offices throughout the country. There is, of course, an Official Languages Branch which interprets the act and regulations in this area and initiates programs, organizes, directs and checks their implementation in the various sectors of the department like all other such branches in the different departments. I am sure that you are aware of the way such branches work. It reports to the deputy minister via the Director General of Personnel and Administration, Mr. Vieni.

The departmental official languages policy recognizes the general objectives of the government and Parliament, namely providing service to the public in the language chosen by the person requesting the service, opportunities for personnel to

[*Text*]

la possibilité de travailler dans sa langue, de voir à ce qu'il y ait une représentation équitable des deux groupes linguistiques dans le Ministère. Je crois que votre Comité s'applique plus particulièrement à l'étude de la langue de travail et de la représentation équitable.

Cependant, avant d'aborder ces questions, je devrais peut-être brosser un tableau succinct de la situation du Ministère en matière de langues de service au public. La politique est de considérer toute demande comme une demande importante. Autrement dit, nous n'établissons pas un seuil ou un pourcentage. Toute demande est considérée, où qu'elle soit dans le pays, comme une demande importante.

• 1550

Actuellement, quelque 83 p. 100 des employés du Ministère satisfont aux exigences linguistiques de leur poste. Toutes les publications du Ministère destinées au grand public sont distribuées dans les deux langues officielles. Les publications techniques destinées à l'usage interne ou à un public hautement spécialisé sont publiées dans la langue de l'auteur du document et sont accompagnées d'un précis substantiel dans l'autre langue.

Quant à l'Agence des télécommunications gouvernementales, le Ministère a obtenu l'engagement de toutes les compagnies de téléphone avec qui le Ministère a des contrats d'assurer un service dans les deux langues officielles, surtout en ce qui concerne les réseaux téléphoniques du gouvernement. Il reste encore à ce sujet-là quelques bureaux où des mesures administratives seront prises progressivement dans les prochains mois pour améliorer encore la situation.

Dotation impérative: en 1981, le ministère des Communications a triplé la fréquence d'utilisation de la dotation impérative pour combler les postes bilingues, et a ainsi effectué 100 dotations impératives en 1981.

Le Bureau de traduction, naturellement, est responsable de la traduction au Ministère. Selon la politique établie par le Ministère, ce service tente d'éliminer les demandes de traduction non justifiées pour diminuer la charge, planifie les priorités et assure la qualité linguistique des documents.

Les plaintes que nous recevons du commissaire aux langues officielles, monsieur le président, varient depuis quelques années de 8 à 12, je crois, pour une année donnée. Environ 65 p. 100 des plaintes ont trait à l'accueil parfois insatisfaisant de la part des standardistes du service de télécommunications gouvernementales. Depuis 1978, le Ministère n'a reçu que quatre plaintes touchant le service donné par ses propres bureaux. En général, je crois qu'on peut dire que les plaintes ont été résolues à la satisfaction du commissaire aux langues officielles.

Un sondage effectué en décembre 1981 auprès du public client du Ministère, dont vous trouverez quelques résultats à l'annexe A, démontre que le public semble satisfait de la qualité linguistique des services que le Ministère lui offre.

[*Translation*]

work in the language of their choice, the equitable representation of both official language groups in the department. I believe that your committee is particularly interested in studying the language of work and equitable representation.

Before tackling these questions, I think that I should perhaps briefly describe the department's situation with respect to service to the public. The department views all requests as important ones. In other words, we do not establish any threshhold or percentage requirement. Any request, wherever it comes from in Canada, is considered to be an important one.

At present, 83 per cent of our employees satisfy the language requirements of their positions. All department publications intended for the general public are distributed in both official languages. Technical publications intended for internal use or for a highly specialized and limited public are published in the language selected by the author and released with an extensive summary in the other official language.

As for the government telecommunications agency, the department has concluded an agreement with all the telephone companies with which it has contracts whereby service will be provided in both official languages, particularly on all the telephone networks of the federal government. There are still a few offices where administrative measures will be gradually introduced during the next months.

Imperative staffing: In 1981, the Department of Communications tripled its use of imperative staffing procedures to fill its bilingual positions, which resulted in 100 imperative staffing appointments.

The translation bureau is, of course, responsible for translation in the department. In accordance with departmental policy, the service is organized in order to eliminate unjustified requests for translations, plan priorities and ensure the linguistic quality of documents.

Over the past several years the department has received, on the average, between 8 and 12 complaints from the Commissioner of Official Languages. About 65 per cent of these complaints concern inadequate telephone answering services in federal government offices. Since 1978, the department has only received 4 complaints concerning the service provided by its own offices. Generally speaking, I believe that all of these complaints have been resolved to the satisfaction of the Commissioner of Official Languages.

A 1981 survey of the departments' client public (some results of which are given in appendix A) shows that the public, for the most part, is satisfied with the linguistic quality of the services provided by the department.

[*Texte*]

Un mot sur Télidon. Nous tentons dans cette nouvelle technique de communication d'accorder, bien sûr, un statut égal aux deux langues officielles. Cependant, ceci dépend évidemment quelquefois des usagers de Télidon ou des gens qui fournissent l'information, et ce n'est pas toujours le Ministère lui-même qui fournit l'information; ce sont souvent des organismes extérieurs au Ministère, quelquefois des gouvernements provinciaux, par exemple.

En ce qui concerne la participation francophone, les statistiques indiquent un certain progrès pour les catégories reconnues comme stratégiquement prioritaires, à savoir la haute direction, les catégories scientifique et professionnelle et la catégorie technique. Entre 1978 et 1982, la représentation francophone est passée de 25 à 29 p. 100 au niveau de la haute direction. Actuellement, cinq des huit fonctionnaires de la gestion supérieure du Ministère sont francophones. Les statistiques sont aussi passées de 11 à 17 p. 100 pour la catégorie scientifique et professionnelle, et de 20 à 19.4 p. 100 pour la catégorie technique.

Roulement du personnel: aucun francophone de la haute direction n'a quitté le Ministère cette année, et deux nouveaux francophones se sont ajoutés à cette catégorie du Ministère. Les francophones représentent, ce qui est intéressant, 14 p. 100 des départs de la catégorie scientifique et professionnelle et 26 p. 100 des arrivées. Il y a donc là une statistique quelque peu encourageante. Quant à la catégorie technique, les départs ont été de 12 p. 100 et les arrivées de 16 p. 100.

Il y a évidemment un problème dans ce domaine, et je suppose que vous aurez des questions à ce sujet. Je voudrais signaler qu'évidemment, l'industrie privée est un concurrent pour tous les ministères fédéraux dans ce domaine, les ministères à caractère technique et scientifique, non pas toujours en ce qui a trait à l'intérêt du travail, mais plutôt en ce qui concerne l'échelle des salaires proposés.

• 1555

A ce sujet, on vous a sans doute dit dans d'autres rencontres que deux comités d'étude ont été mis sur pied par le Conseil du Trésor: le Comité consultatif sur la représentation francophone dans les domaines scientifique et professionnel, dont nous faisons partie, et le Comité consultatif sur l'échelle comparative des salaires des secteurs privé et public, dont nous faisons aussi partie.

Pour arriver à améliorer la situation, le Ministère a élaboré depuis 1979, un plan stratégique destiné à augmenter la représentation francophone dans les activités de dotation. Les principaux éléments de ce plan sont les suivants: nous avons une réserve de dix années-personnes qui ne sont affectées à aucune fonction en particulier, mais qui peuvent être utilisées pour recruter rapidement des candidats d'un intérêt particulier et les assigner ensuite à des postes définitifs, quand cela devient possible.

Il existe aussi un programme de stages sabbatiques destiné à familiariser des spécialistes francophones avec les domaines

[*Traduction*]

A word about Telidon. The department is giving special attention to ensuring the equal status of our two official languages in the development of the advanced technology represented by Telidon. However this does sometimes depend on the users of Telidon or those providing information, since it is not always the department which provides the information but sometimes outside organizations such as provincial governments, for example.

With reference to francophone participation, statistics show some progress in the categories that have been identified as strategical priority areas, namely senior management, the scientific and professional category and the technical category. Between 1978 and 1982, francophone representation changed from 25 to 29 per cent at the senior management level. At the present time, five of the departments eight managers are French speaking. Representation also changed from 11 per cent to 17 per cent in the scientific and professional category and from 20 per cent to 19.4 per cent in the technical category.

Personnel turnover: While no francophones in the senior management category left the department this year, two new francophones joined the department in this category. It is interesting to note that francophones accounted for 14 per cent of the departing employees from the scientific and professional category and 26 per cent of arrivals. This is a somewhat encouraging statistic. As for the technical category, 12 per cent of the departures and 16 per cent of the arrivals were francophones.

There is obviously a problem in this area and I suppose that you will have some questions about this. I would like to point out that private industry is a strong competitor with the federal departments of a technical or scientific nature, not necessarily in terms of the work available but certainly in terms of proposed salary scales.

You were probably told at other meetings that two task forces have been set up by Treasury Board in this area: the advisory board on francophone representation in the scientific and professional fields, on which we are represented, and the advisory board on the comparative salary scales of the private and public sectors, on which we are represented as well.

In order to improve the situation, the department developed a strategic plan in 1979 to increase francophone representation in staffing activities. The main points in this plan are a reserve of 10 person-years set aside for no particular function but which may be used to rapidly recruit candidates of particular interest who can later be assigned to permanent positions, whenever this becomes possible.

There is also a program of sabbatical training periods so that francophone specialists can familiarize themselves with

[*Text*]

d'expertise du ministère des Communications. Nous avons procédé à l'élaboration d'un inventaire de candidats spécialisés dans les domaines d'intérêt du Ministère. Nous avons des stages d'étudiants francophones qui ont permis de recruter plus d'une centaine de candidats depuis quatre ans. Nous avons un programme d'information destiné aux universités et aux autres institutions francophones. Nous avons aussi un programme de centres d'excellence qui possède un budget d'environ $350,000 et qui nous permet de donner des contrats à des centres de recherche ou à des universités francophones, d'établir des relations professionnelles avec eux de façon à pouvoir ensuite continuer ces relations ou même à recruter des gens que nous connaissons déjà dans ces centres-là.

Bien sûr, en plus, une certaine proportion des contrats ordinaires du Ministère sont aussi accordés à des universités ou des centres d'études francophones.

Ainsi, le programme régulier de recherche universitaire consacre environ 25 p. 100 de son budget qui est de $800,000 aux institutions francophones canadiennes. Donc, un total de $545,000 sur un budget de $1,150,000, soit 47 p. 100 du budget total de la recherche universitaire au ministère des Communications, va actuellement aux institutions francophones.

Je voudrais vous signaler aussi, monsieur le président, une initiative récente. Depuis quelques mois, nous avons entrepris des démarches avec l'Université du Québec à Hull et nous leur avons octroyé un contrat pour qu'ils puissent étudier la faisabilité et la rentabilité d'un développement plus rapide de centres de formation technologique dans la région de Hull afin que les jeunes de la région de l'Outaouais québécois puissent mieux profiter des opportunités considérables d'embauche dans le secteur de la haute technologie électronique qui, comme vous le savez, est d'une très grande importance du côté ontarien de la Capitale.

Le Ministère participe aussi, depuis deux ans, au Comité de terminologie française en télécommunications et en informatique qui a été mis sur pied par le Secrétariat d'État; et il collabore aux activités d'un Comité de terminologie française du vidéotex mis sur pied par l'Université du Québec.

Cela résume brièvement la situation du Ministère, monsieur le président. Je ne m'attarde pas plus longtemps et je suis à votre disposition pour répondre aux questions avec mes collègues.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur le sous-ministre. Sénateur Asselin, êtes-vous prêt à poser vos questions maintenant?

Le sénateur Asselin: Si l'opposition me permet de commencer . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): Vous avez quinze minutes, sénateur Asselin.

[*Translation*]

the fields of expertise within the Department of Communications. We have developed an inventory of candidates specializing in fields of interest to the department. Our training periods for francophone students have enabled us to recruit more than 100 candidates over the past four years. We have an information program aimed at French-language universities and other institutions. We also have a Centres of Excellence Program with a budget of approximately $350,000, which makes it possible for us to grant contracts to francophone research centres or universities, establish ongoing professional contacts with these institutions and recruit employees of whom we have first-hand knowledge.

Of course, a certain proportion of the regular contracts awarded by the department are also granted to francophone research centres or universities.

Thus, 25 per cent of the $800,000 budget of the regular university research program was allocated to Canadian French-language institutions. This represents $545,000 or 47 per cent of the total budget of $1,150,000 which the Department of Communications sets aside for university research.

I would like to mention a recent initiative of our department, Mr. Chairman. Negotiations with the University of Quebec in Hull over the past few months have led to the awarding of a contract to study the feasibility and profitability of developing technological training centres in the Hull area so that young people in the Quebec area of the National Capital Region will have a better chance to take advantage of the considerable job opportunities in high technology electronics which, as you know, is very important in the Ontario portion of the NCR.

The department has for the past two years been a member of the Electronics and Telecommunications Terminology Standardization Committee formed by the Department of the Secretary of State; it also takes part in the activities of a French videotex terminology committee set up by the University of Quebec.

I have briefly summarized the situation in the department, Mr. Chairman. I will not take up any more time and with my colleagues will now answer any questions.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Deputy Minister. Senator Asselin, are you now ready to ask your questions?

Senator Asselin: If the opposition has no objection . . . .

The Joint Chairman (Senator Murray): You have 15 minutes, Senator Asselin.

[*Texte*]

• 1600

Le sénateur Asselin: Monsieur le président, je tiens d'abord à féliciter M. Juneau de nous avoir présenté un travail court, complet et précis. Il me fait plaisir de passer cela à vol d'oiseau et de voir jusqu'à quel point vous avez insisté sur les problèmes qui préoccupent le Comité.

Evidemment comme francophone on ne peux pas dire qu'on est tout à fait satisfait de ce qui se passe dans les divers ministères fédéraux en ce qui concerne l'utilisation du français comme langue de travail. Vous ne faites pas exception à la règle. Il semblerait que chez vous, d'après le rapport du commissaire aux langues officielles, un effort sérieux a été fait pour satisfaire les différents aspects de la Loi sur les langues officielles.

Nous avons des notes pour pouvoir vous interroger intelligemment et rapidement. Mais celle qui m'a quelque peu frappé porte sur l'étude tripartite du Conseil du Trésor, de la Commission de la Fonction publique et du ministère d'État chargé de la Science et de la Technologie, sur la représentation francophone dans les activités scientifiques et de recherche.

Est-ce que votre ministère a pris connaissance, a participé à ces études-là et dans quel sens l'a-t-il fait?

M. Juneau: Un des représentants du Ministère, un M. Rousseau, qui n'est malheureusement pas ici avec nous, fait partie de ce comité, mais j'avoue que je ne connais pas l'état des travaux du comité. Peut-être vaudrait-il mieux . . . à moins que mes collègues soient au courant . . .

Madame Mauviel.

Mme Suzanne Mauviel (directeur du Programme des langues officielles, ministère des Communications): Actuellement le comité en est à la préparation de son rapport intérimaire qui doit être soumis au Conseil du Trésor.

M. Rousseau, qui a participé aux délibérations du comité en tant que représentant du ministère des Communications, a donc apporté à ce comité les préoccupations du Ministère en soi. Mais je pense que le rapport devrait être rendu public dans un avenir quand même assez rapproché, parce qu'il en est déjà à l'état d'ébauche.

Le sénateur Asselin: Mais votre ministère a participé indirectement comme observateur ou conseiller à cette commission pour le genre de travail qu'il faisait.

Mme Mauviel: M. Rousseau représentait le Ministère dans ce comité.

Le sénateur Asselin: En ce qui concerne probablement votre ministère, il est évident que les francophones sont encore sous-représentés. Pourquoi? Est-ce parce que, comme on l'a déjà dit devant ce Comité, l'anglais se prête mieux à la science et aux communications, ou est-ce un refus des Canadiens français de se lancer dans le domaine scientifique?

M. Juneau: Je crois, monsieur le sénateur, que dans l'ensemble du Ministère, la représentation des francophones, comme vous avez pu le voir, n'est pas mauvaise. Elle n'est pas suffisante dans les secteurs scientifiques et techniques . . .

[*Traduction*]

Senator Asselin: Mr. Chairman, I would first of all like to congratulate Mr. Juneau for a succinct, precise and full presentation. I was pleased to see that you gave full consideration to the issues of concern to the committee.

It is obvious that as a francophone, one cannot be completely satisfied with the use of French as language of work in the various federal departments. Your department is no exception. It would appear from the report of the Commissioner of Official Languages that a serious effort was undertaken by your department to comply with the different requirements of the Official Languages Act.

We have some suggested questions enabling us to rapidly cover a fairly wide ground. I was struck by one dealing with the study undertaken by the Treasury Board, the Public Service Commission and the Department of State for Science and Technology on francophone representation in scientific and research activities.

Was your department aware of these studies, did you participate and, if so, how?

Mr. Juneau: An official of our department, Mr. Rousseau, who is unfortunately not present, is a member of this committee but I must admit that I do not know what progress has been made. Perhaps it would be better . . . unless one of my colleagues happens to know something . . .

Mrs. Mauviel.

Mrs. Suzanne Mauviel (Director of the Official Languages Program, Department of Communications): The committee is now preparing its interim report which is to be submitted to the Treasury Board.

Mr. Rousseau who represented the Department of Communications on this committee did convey our concerns. I think that the report should soon be made public since it is already at the draft stage.

Senator Asselin: Your department was involved then indirectly as an observer or an adviser on work related to its field.

Mrs. Mauviel: Mr. Rousseau was the department's representative on this committee.

Senator Asselin: It is obvious that francophones are still underrepresented in your department and I would like to know why. Is it because English lends itself better to science and communications, as was already said before the committee, or is it because French Canadians do not show interest in scientific careers?

Mr. Juneau: I think that on the whole, the representation of francophones in the department is not bad, as you may have noted. It is not sufficient in the scientific and technical categories.

[*Text*]

Je crois que si vous aviez—probablement que vos recherchistes pourraient vous obtenir cela facilement—le pourcentage des francophones dans certaines catégories scientifiques, disons par exemple les ingénieurs en électricité ou les ingénieurs en électronique ou en télécommunication, que vous constateriez que la proportion d'ingénieurs du même type que nous avons au Ministère, est plus élevée que la proportion des ingénieurs francophones dans l'ensemble de la profession. Cela explique un peu le problème, c'est-à-dire qu'il nous faudrait en recruter une plus grande proportion que celle qui existe dans le bassin professionnel en question.

C'est ce que nous essayons de faire, et je crois que nous réussissons, dans une certaine mesure. Mais c'est difficile d'arriver à une proportion, disons, de 25 p. 100 si.., en fait, pas plus que 6 ou 7 p. 100 des ingénieurs en électronique sont francophones. Il est même possible qu'il n'y en ait pas 6 ou 7 p. 100. Je n'ai pas les chiffres avec moi, mais . . .

Le sénateur Asselin: Je n'ai pas les chiffres non plus, mais on est entré un peu tard dans le domaine de la recherche et de la science. On le voit dans les universités francophones par le nombre d'ingénieurs ou de scientistes qu'on a produit depuis à peu près 20 ans. Tout de même, je pense que l'on est en train de rattraper le temps perdu.

• 1605

On signale également que la représentation francophone dans la Région de la capitale nationale est plus faible qu'on pourrait le prétendre, est-ce qu'il y a des raisons à cela?

M. Juneau: Dans la région de la Région de la capitale nationale, au niveau de la direction, les francophones sont au nombre de 7 sur 23; cela ne comporte pas évidemment les employés bilingues qui sont quelquefois très bilingues ou à tout le moins suffisamment bilingues, vous pourrez questionner M. Hepburn, par exemple; dans le secteur scientifique et technique, 54 sur 276; dans le secteur administratif et le service extérieur, parce que nous avons des gens qui s'occupent de relations internationales, 150 sur 252; dans le . . .

Le sénateur Asselin: Cent cinquante francophones?

M. Juneau: Je m'excuse, 120 sur 252 francophones, oui. Je ne parle pas des bilingues là, je parle des francophones. Dans le secteur technique, c'est moins brillant, 25 sur 189; dans les soutiens administratifs, 180 sur 269; et dans l'exploitation, 15 sur 57. L'exploitation c'est sans doute l'agence du téléphone, par exemple.

Le sénateur Asselin: Ce sont les chiffres pour la Région de la capitale nationale que vous me donnez là.

M. Juneau: C'est uniquement pour la Région de la capitale nationale.

Le sénateur Asselin: Êtes-vous satisfait de la participation des francophones?

M. Juneau: Je trouve que ce n'est pas mauvais; par exemple au niveau de la haute direction, 7 sur 23 c'est plus que le quart. Dans le secteur scientifique, c'est moins bien, 54 sur

[*Translation*]

I think that if you are able to obtain statistics on the percentage of francophones in certain scientific fields, say electrical or telecommunication engineers, you would note that the proportion of departmental employees in this particular category is higher than the overall percentage of francophones in the particular profession. To some extent, this explains the difficulty. We must recruit a greater proportion of those in the given professional group.

This is what we try to do and I think that we have been successful to some extent. But it is difficult to reach a proportion of 25 per cent if only 7 per cent of all electronics engineers are francophones. The percentage may not even be 6 or 7 per cent. I do not have the figures with me but . . .

Senator Asselin: I do not have the figures but I know that we were a bit late in starting certain types of research and scientific studies. We get an idea from the number of engineers or scientists produced by francophone universities in the past 20 years. But I think that we are now catching up after a late start.

It would seem also that the francophone representation in the National Capital Region is less than it might be, are there are any reasons for this?

Mr. Juneau: In the National Capital Region, in the executive level, seven out of 23 positions are filled by francophones; of course this does not include bilingual employees who are sometimes fluently bilingual, and other times less so, and you could question Mr. Hepburn in this regard; in the scientific and technical category, there are 54 out of 276 positions; in the administrative and foreign service category, because there are people involved in international relations, there are 150 francophones out of 252 positions; . . .

Senator Asselin: One hundred and fifty francophones?

Mr. Juneau: Oh, I am sorry, there are 120 francophones out of 252 positions. I am speaking here solely of francophones, not bilingual persons. In the technical sector, we are doing less well, only 25 out of 189; in the administrative support category there are 180 francophones out of 269 positions; and in the operational category there are 15 out of 57. Operational personnel are, no doubt, the telephone agency, for instance.

Senator Asselin: These figures cover only the National Region.

Mr. Juneau: Yes, they are solely for the National Capital Region.

Senator Asselin: Are you satisfied with the proportion of francophones?

Mr. Juneau: I find we are not doing so badly; for instance, in the executive category, seven out of 23 represents a little better than 25 per cent. In the scientific sector, of course, we

[*Texte*]

276; dans l'administration et le service extérieur 120 sur 252, c'est vraiment pas mal; et dans le soutien administratif, 180 sur 269, c'est aussi assez remarquable; dans le secteur technique, comme je le disais tout à l'heure, 25 sur 189 c'est évidemment un endroit où il devrait y avoir de l'amélioration.

Le sénateur Asselin: Comment est l'intérêt des francophones dans les ministères à vocation scientifique? S'il y a moins de francophones, est-ce, comme on l'a dit tout à l'heure, parce qu'il y en a moins que dans les universités anglophones ou bien si c'est à cause du fait que votre ministère est moins décentralisé? Est-ce que vous avez pensé à relocaliser des branches de votre ministère dans des régions à majorité francophone telles que le Québec? Est-ce que vous avez pensé à cela? Est-ce que avez pensé à une décentralisation de votre ministère?

M. Juneau: Actuellement, je crois que 34 p. 100 des effectifs du Ministère sont répartis à travers le pays et nos effectifs au Québec sont de quel ordre environ?

Mme Mauviel: Ils sont d'à peu près 150 postes.

M. Juneau: Ils sont de 150 postes au Québec, dont un bon nombre sont des techniciens et non pas des scientifiques. Il y a quelques scientifiques, mais un bon nombre sont des techniciens.

Le sénateur Asselin: Avez-vous le pourcentage des scientifiques?

M. Juneau: Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de scientifiques parce que notre centre de recherche est ici à Ottawa. Il y a quelques ingénieurs, je crois, mais ils n'occupent pas des fonctions qu'on pourrait vraiment désigner . . .

Le sénateur Asselin: Monsieur le sous-ministre, s'il y avait une politique de décentralisation de vos unités administratives dans les régions où les francophones sont en majorité, est-ce que la participation francophone, d'après vous, serait supérieure?

• 1610

M. Juneau: Je crois que si nos budgets nous permettaient de créer un centre de recherche quelque part au Québec, évidemment, cela aiderait parce que nous rencontrons le problème que je décrivais tout à l'heure, soit que le bassin des froncophones n'est pas considérable dans l'ensemble de certaines catégories scientifiques. Mais il y a des difficultés imprévues, le fait que, évidemment, les gens ne se déplacent pas si facilement du milieu dans lequel ils vivent. Alors si l'on avait un centre de recherche à Montréal, ce serait plus facile de recruter des gens que de les amener ici.

Le sénateur Asselin: Ce n'est pas envisagé par votre ministère, non?

M. Juneau: Je crois qu'on n'aurait pas trop d'objections. Cela entraînerait des dépenses assez considérables que de créer un autre centre de recherche. Ce qui serait peut-être intéressant, éventuellement, serait d'essaimer, du côté de l'Outaouais québécois, pas nécessairement Hull, mais à Gatineau ou à Aylmer. A Aylmer il y a des gens à B.N.R. de Bell Canada.

[*Traduction*]

are doing less well, 54 francophones out of 276; in the administrative and foreign service categories, 120 out of 252 is quite good; and in the administrative support category 180 over 269 is really remarkable; in the technical group, as I said earlier, since we only have 25 francophones out of 189 positions, there is obviously room for improvement.

Senator Asselin: How interested are francophones in joining departments with a scientific bent? If there are less francophones, is it because, as was said earlier, there are fewer students than in anglophone universities, or is it because your department is less decentralized? Have you thought of decentralizing certain branches of your department into regions where there is a francophone majority, such as in Quebec? Have you thought of this? Have you considered any decentralization of your department?

Mr. Juneau: In fact, 34 per cent of the personnel of the department is spread all over the country. How much personnel do we have in Quebec?

Mrs. Mauviel: There are approximately 150.

Mr. Juneau: There are therefore 150 who occupy positions in Quebec, of which a good number are technicians, and not scientists. There are a few scientists, but a particularly large number of technicians.

Senator Asselin: Have you a percentage figure for scientists?

Mr. Juneau: I do not believe there are too many scientists since our research centre is in Ottawa. There are a few engineers, I believe, but their duties do not really call for . . .

Senator Asselin: Mr. Deputy minister, if you established a policy of decentralization for your administrative units into regions where francophones are a majority, do you think that the francophone participation would be higher?

Mr. Juneau: Of course it would be very helpful if our funds allowed us to build a research centre somewhere in Quebec, because of the problem which I described earlier, that is, that the reserve of Francophones is not very large as a whole in certain scientific categories. There are other unforeseen difficulties, such as the fact, of course, that certain people will not move easily from their milieu. So they constructed a research centre in Montreal, which certainly makes it easier to recruit people in that area rather than try to attract them here.

Senator Asselin: Is the department not looking into this possibility?

Mr. Juneau: I do not think there would be too many objections. Of course, this would require considerable expenditures to establish another research centre. What might be interesting, some day, would be to try such a project on the Quebec side of the Ottawa valley, not necessarily in Hull, but in Gatineau or Aylmer. Already there are people of Bell

[*Text*]

Étant donné que la région outaouaise est déjà un centre de recherche et de travaux en haute technologie électronique et de communication, il serait naturel que le Québec fasse un effort du côté de l'Outaouais québécois. A ce moment-là, si les budgets gouvernementaux le permettaient, une collaboration de la part d'un ministère comme le ministère des Communications, serait une chose intéressante à envisager. Mais encore une fois, là il y aurait des problèmes de budget. Mais comme planification, comme projet, ce serait une idée intéressante étant donné qu'il y a déjà ici un milieu, beaucoup d'emplois disponibles, il y a . . .

Le sénateur Asselin: Monsieur le sous-ministre, qu'est-ce qu'on fait, chez vous, pour attirer davantage les francophones? Une fois qu'un francophone entre chez vous et qu'il est qualifié, est-ce qu'on lui donne des outils pour qu'il puisse exercer sa profession ou le genre d'emploi que vous lui donnez à exercer dans sa langue maternelle? Est-ce que vos manuels commencent à être traduits en français? Est-ce que ces gens-là peuvent travailler en français? Même s'ils sont francophones, doivent-ils toujours travailler en anglais parce qu'ils n'ont pas les outils nécessaires pour pouvoir le faire en français?

M. Juneau: Tous les manuels administratifs sont, évidemment, bilingues. Tout ce qui concerne le bien-être personnel des employés est évidemment dans les deux langues.

Le sénateur Asselin: Oui, mais l'information concernant l'exploitation, l'utilisation, l'entretien des installations est-elle dans les deux langues? Lorsque vous parlez d'assemblage, de mise à l'essai, de vérification des engins spaciaux disons, est-ce que ces manuels-là sont en français?

M. Juneau: Est-ce que vous pourriez, madame Mauviel, répondre à cette question?

Mme Mauviel: Tout ce qui est produit par le Ministère, comme instrument de travail, est publié dans les deux langues officielles, pour les employés du Ministère. Ce qui nous vient des compagnies, par exemple, qui nous fournissent les instruments dont on a besoin pour le Ministère, a fait l'objet d'une étude. Il n'est pas toujours facile, efficace même, ni rentable de les traduire pour la simple raison qu'une fois la production terminée, ils sont déjà désuets et qu'il faut déjà passer à une nouvelle mise à jour. Alors, il reste un pourcentage de ces documents-là qui, inévitablement, doivent rester dans la langue où ils ont été produits.

Par contre, nous avons, dans certains cas, des ententes avec Approvisionnements et Services Canada pour obtenir, des compagnies avec lesquelles nous faisons affaire, les documents existant déjà en français. Nous les obtenons par l'entremise des contrats fournis par Approvisionnements et Services.

Le sénateur Asselin: Quand vous recevez des manuels anglais, ils demeurent en anglais, vous ne les faites pas traduire.

Mme Mauviel: Ah non! Un certain nombre est traduit.

Le sénateur Asselin: Quel pourcentage est traduit?

Mme Mauviel: En ce qui concerne le Québec, il y a à peu près 15 p. 100 des manuels à l'usage des techniciens du

[*Translation*]

Northern Research working in Aylmer. And since the Ottawa regions is already a high technology research centre for electronics and communications it would be only natural that Quebec should promote such an effort on the Quebec side of the Ottawa valley. Then, if government funds were available, there could be a joint effort with a department such as the Department of Communications. But there is, of course, still the problem of funds. However, it is an interesting possibility, since there are already a great number of jobs available in this milieu.

Senator Asselin: Mr. Juneau, what has your department done to attract more Francophones? Once a Francophone has been hired, and he is qualified, is he given the necessary tools to exercise his profession, or the type of job which allows him to use his mother tongue? Have you started translating your manuals into French? Can those people work in French; even if they are Francophones, must they always work in English because the necessary tools are not available in French?

Mr. Juneau: Of course all our administrative manuals are bilingual. Everything regarding the welfare of our employees is also in both languages.

Senator Asselin: Yes, but is the information concerning the operation, utilization, and maintenance of facilities also available in both languages? When you speak of assembly, tests and checks of space equipment, are these manuals available in French?

Mr. Juneau: May I ask Madam Mauviel to answer that question?

Mrs. Mauviel: Everything used in the department as an instrument of work for the employees of the department is published in both official languages. However, those manuals which come from various firms for use by the department have been subjected to a study. It is not always easy or effective or viable to translate them because once the production is completed they are already obsolete and already require updating. So there is always a percentage of those documents, which must inevitably remain in the original language of publication.

On the other hand, in certain cases, there are agreements with the Department of Supply and Services to obtain from those companies with which they deal, documents already published in French. We obtain those through the contracts administered by the Department of Supply and Services.

Senator Asselin: When you receive manuals in the English language, you do not translate them.

Mrs. Mauviel: Oh no, a certain number are translated!

Senator Asselin: What percentage of these is translated?

Mrs. Mauviel: With respect to Quebec, of those manuals used by technicians in Quebec, and therefore by our research

[*Texte*]

Québec, et par conséquent du Centre de recherche, d'une autre façon, qui ne sont pas traduits et qui ne pourront pas être traduits, parce que ce n'est pas efficace. Comme je le disais, la traduction est presque désuette au moment où elle est terminée. Parce que la mise à jour . . .

Le sénateur Asselin: Cela va trop vite?

Mme Mauviel: Oui, ça va trop vite.

Le sénateur Asselin: Mais, Air Canada . . .

Le coprésident (sénateur Murray): Une dernière question, monsieur Asselin.

M. Asselin: Étant donné que c'est ma dernière question, j'aimerais que vous me parliez de vos stagiaires. Vous avez une politique pour stagiaires, vous invitez des jeunes à faire des stages chez vous? Qu'est-ce qui les attire? Qu'est-ce que vous offrez à ces jeunes francophones?

• 1615

Mme Mauviel: La première étape, c'est d'abord une visite dans les institutions francophones.

Le sénateur Asselin: Oui.

Mme Mauviel: La deuxième étape, c'est un processus d'entrevues pour déceler les candidats les plus prometteurs, les plus aptes à travailler au Centre de recherche. Il y a une collaboration entre la gestion du Ministère et les institutions à ce moment-là, parce qu'il y a des gestionnaires du Ministère, spécialisés dans leurs domaines respectifs, qui accompagnent les agents de dotation pour faire ce choix-là, selon leur centre d'intérêt à eux.

Les conditions d'admissibilité des gestionnaires, si je peux m'exprimer de cette façon, à ce programme, parce que les gestionnaires y sont fortement intéressés, c'est d'abord qu'ils puissent assurer la surveillance en français. Même si, dans certains cas, certains étudiants, comme à l'université d'ailleurs, devront faire usage de volumes en anglais parce qu'à l'université ils ont des volumes en anglais entre les mains. Mais la surveillance doit être exercée en français. Alors cela, c'est la première étape.

Le jeune ingénieur qui arrive au Ministère est donc baigné dans le milieu de la recherche et surveillé en français, dans sa langue, et produit son rapport de recherche en français. La dynamique établie depuis le début de ce programme a fait que les gestionnaires se sont apprivoisés. Aux jeunes francophones scientifiques et techniciens et, vice versa, les francophones se sont apprivoisés à la gestion partiellement ou majoritairement anglophone du Ministère, surtout au début. Cette dynamique a produit un effet de progression et ce qui se produit, c'est que les jeunes après deux ou trois stages, c'est-à-dire lorsqu'ils obtiennent leur baccalauréat, . . . premièrement, dans la plupart des cas, ils sont déjà choisis pour devenir ingénieurs permanents au Ministère. Nous avons établi des contacts avec certaines institutions à la suite de ces stages et nous avons des jeunes qui, actuellement, ont commencé leur maîtrise et leur doctorat à l'école polytechnique et, particulièrement, à l'Uni-

[*Traduction*]

centre, in other ways, some 15 per cent of the manuals are not translated and will not be translated for reasons of efficiency. As I said earlier the translation is almost useless when it is completed. Due to the updating . . .

Senator Asselin: The technology just moves too quickly?

Mrs. Mauviel: Yes, it does change too quickly.

Senator Asselin: But Air Canada . . .

The Joint Chairman (Senator Murray): This will be your last question, Senator Asselin.

Senator Asselin: Since this will be my last question, I would like you to talk about your trainees. You have a training policy, under which you invite certain young students to complete different periods of training with you? What attracts these people? What do you offer these young francophones?

Mrs. Mauviel: The first step is to invite him to visit francophone institutions.

Senator Asselin: Yes.

Mrs. Mauviel: At a second stage, they are interviewed in order to identify the most promising candidates, those most apt to work in the research centre. This is done in co-operation between the management of the department and those institutions, since certain managers of the department specialized in a specific area accompany the staffing officers in order to select candidates according to their particular interests.

A condition of eligibility of these managers, under this program since they are particularly interested, is to ensure that they can carry out supervision in French. This, even if certain students will have to use English texts, as they do at the university. However, supervision must be provided for in French. That is, then, the second stage.

The young engineer, then, who arrives at the department, works in the research environment, but is supervised in French, in his own language, and produces his research reports in French. Due to the dynamics of the program since the beginning, managers have now become used to young francophone scientists and technicians; and vice versa the francophones have now become used to management provided partially or mostly in English within the department, above all at the beginning. In this way, the young students have progressively become acclimatized, and when they obtain their degree, in most cases, have already been selected to fill permanent engineering positions within the department. Through our contacts with certain institutions following these various periods of training, certain young students have actually undertaken their masters or their doctorate studies at the Polytechnical Institute, and particularly at Laval University. The managers

[*Text*]

versité Laval; la collaboration se fait avec les gestionnaires du Ministère et ces institutions-là.

Donc ces jeunes ingénieurs deviendront, dans deux ou trois ans, des scientifiques au service du Ministère.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, madame Mauviel. Merci, sénateur Asselin. Passons maintenant à l'autre «endroit», M. Gauthier, de la Chambre des communes.

M. Gauthier: Merci, monsieur le président.

Monsieur Juneau, si je me réfère à votre texte:

Toutes les publications destinées au grand public sont publiées dans les deux langues officielles.

Séparément?

M. Juneau: Pas toujours.

M. Gauthier: Ou conjointement.

M. Juneau: Oui. Des fois, c'est un côté français et un côté anglais . . .

M. Gauthier: Des fois?

M. Juneau: En «flip-flop».

M. Gauthier: Plus souvent qu'autrement en français et en anglais séparément?

M. Frank Vieni (directeur général du personnel et de l'administration): Ce sont des statistiques.

M. Gauthier: Est-ce que je pourrais en avoir? Cela m'intéresse.

M. Frank Vieni (directeur général du personnel et de l'administration): Oui. Publications bilingues, 27 p. 100 des publications au Ministère sont publiées dans les deux langues; en français et en anglais, c'est-à-dire publications séparées, 65 p. 100; alors il reste 6 p. 100 de publications unilingues anglaises.

M. Gauthier: C'est ce que je pensais, la majorité des publications sont dans la langue anglaise ou française.

Une voix: 65 p. 100

M. Gauthier: Est-ce que c'est une politique qui vous a été imposée par quelqu'un cela ou bien si c'est votre décision à vous de procéder comme cela?

M. Juneau: Je suppose que cela doit dépendre de l'importance du volume.

Mme Mauviel: Et de la clientèle aussi.

M. Juneau: Et de la clientèle aussi.

Mme Mauviel: La clientèle visée, parce que si un domaine de recherche s'adresse majoritairement à un secteur . . . .

M. Gauthier: On ne parle pas de cela, on parle des communications avec le public.

Mme Mauviel: Toute la communication directe avec le public est toujours publiée dans les deux langues officielles.

[*Translation*]

of the department and those institutions co-operate in this respect.

So that these young engineers will, two or three years down the road, become scientists within the department.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mrs. Mauviel. Thank you, Senator Asselin. Let us move now to the other House, to Mr. Gauthier from the House of Commons.

Mr. Gauthier: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Juneau, I wish to quote your statement:

All publications destined for the general public are distributed in both official languages.

Is this done separately?

Mr. Juneau: Not always.

Mr. Gauthier: Or jointly.

Mr. Juneau: Yes, sometimes there is a French and an English version together . . . .

Mr. Gauthier: Only sometimes?

Mr. Juneau: They are published back to back.

Mr. Gauthier: Most often they are published separately in French and in English, are they not?

Mr. Frank Vieni (Director General, Personnel and Administration): These are only statistics.

Mr. Gauthier: Could you provide some statistics, they interest me?

Mr. Frank Vieni (Director General, Personnel and Administration): Of course. Of our bilingual publications, 27 per cent of the departmental publications are distributed in both official languages; separately in French and in English, 65 per cent; so there are approximately 6 per cent of the publications which are published only in English.

Mr. Gauthier: That is what I thought, most of the publications are published in English and in French.

An hon. Member: 65 per cent.

Mr. Gauthier: Have you been directed to do so, or was this your own decision?

Mr. Juneau: This will depend, of course, on the size of the publication.

Mrs. Mauviel: And on the clientele as well.

Mr. Juneau: And of the clientele as well.

Mrs. Mauviel: It depends on the target clientele, if the research involved concerns mostly one given sector . . . .

Mr. Gauthier: We are not talking about that, we are talking about communications with the public.

Mrs. Mauviel: All direct communication with the public is always published in both official languages.

[*Texte*]

M. Gauthier: Oui, je sais bien cela. Je vous pose la question: est-ce que c'est dans le même document? Est-ce que c'est écrit français ici et anglais sur un autre ou bien si c'est écrit français-anglais dans le même document?

Mme. Mauviel: Les publications générales destinées au grand public sont publiées bilingues.

M. Juneau: Dans un seul document.

Mme. Mauviel: C'est cela. Les publications scientifiques, voici les statistiques . . .

M. Gauthier: D'accord. Cela je comprends cela. Il semblerait y avoir une tendance à faire toujours la division, à ne pas montrer à l'Ouest qu'il y a du français au Canada et de ne pas montrer au Québec qu'il y a de l'anglais au Canada. Il arrive que dans certains ministères, . . . non, non, c'est un commentaire que je vous fais, une observation que j'ai faite et qui est assez générale. Le gouvernement fédéral hésite à utiliser fièrement les deux langues officielles dans le même document. Vous me dites que non? Je suis bien content.

• 1620

M. Juneau: C'est aussi plus pratique, monsieur le député, parce qu'on n'est pas obligé de se poser la question; il n'y a pas d'erreur, on n'envoie pas un document français à un anglophone ou vice versa.

M. Gauthier: C'est excellent. C'est parce qu'il y a beaucoup de députés du Québec qui reçoivent actuellement des documents seulement en français et, étant député de l'Ontario, je puis vous dire que je suis obligé de demander souvent des documents en français. En Ontario, on tient pour acquis qu'on parle anglais. En tout cas, je vous félicite parce que c'est le premier ministère, je pense, qui nous dit cela clairement et de façon volontaire.

Ma deuxième question a trait à la dotation impérative. Jusqu'à 1981, vous avez triplé le nombre de dotations impératives, m'avez-vous dit. Jusqu'à maintenant, les gérants, si j'ai bien compris, devaient justifier cette demande impérative, mais après 1982, ils devront faire le contraire, c'est-à-dire se justifier quand ils embaucheront une personne qui n'est pas en fait bilingue et qui devra se . . . C'est une politique qui m'intéresse. Pourriez-vous m'en parler un peu plus, dans des termes plus précis?

M. Juneau: Je peux vous en parler en général, parce que je connais bien la politique, mais je pense que M^me^ Mauviel et M. Vieni pourront vous en parler en termes plus précis.

M. Gauthier: C'est une politique générale qui va s'appliquer à tous les ministères ou seulement au vôtre?

Mme Mauviel: Cette particularité que vous avez mentionnée, elle s'appliquera actuellement chez nous.

M. Gauthier: Seulement chez vous?

Mme Mauviel: Oui. En fait, elle peut s'appliquer ailleurs, mais nous, nous avons décidé, comme orientation de ministère, de demander plutôt aux gestionnaires d'inverser le fardeau qui est sur le gestionnaire. C'est une politique ministérielle.

[*Traduction*]

Mr. Gauthier: Yes, I know that. What I am asking is, is it always in the same document? Are both texts facing each other in the same document?

Mrs. Mauviel: General publications destined to the public in general are bilingual.

Mr. Juneau: In a single document.

Mrs. Mauviel: That is right. As to scientific publications, here are the statistics . . . .

Mr. Gauthier: Agreed. That I can understand. There seems to be a tendency among the departments to make the division, not to show the west that there is French in Canada, and not to show Quebec that there is English in Canada. In certain departments, . . . no, this is only a comment I am making, a general observation. The federal government seems to be reluctant in proudly using both official languages in the same document. You say not? I am glad to hear it.

Mr. Juneau: It is also more practical, since we are not obligated to wonder if there has not been an error, if a French document has been sent to an anglophone, or vice versa.

Mr. Gauthier: Excellent! The fact is that there are still many MPs from Quebec who are receiving documents only in French, and since I am a member for Ontario, I can assure you that I have to ask for documents to be sent in French. In Ontario, it is taken for granted that everyone speaks English. In any case, I must congratulate you, since you are, I believe, the first department which has so clearly and voluntarily made that policy.

My second question deals with imperative staffing. Until 1981, you say you had triple the number of imperative staffings. Up to now, managers if I have understood correctly, had to justify the need for imperative staffing, but after 1982, they will have to do the opposite, that is justify a hiring of a person who is not in fact bilingual, . . . This is a very interesting policy. Could you describe it in more detail?

Mr. Juneau: Since I know the policy well, I will speak about it in general, but I believe Mrs. Mauviel or Mr. Vieni could give you more detail.

Mr. Gauthier: Is this a general policy applicable to all departments, or only to yours?

Mrs. Mauviel: This particular policy will apply only in our department.

Mr. Gauthier: Only in yours?

Mrs. Mauviel: Yes. In fact, it could be applied by others, but as a ministerial policy, we have decided to ask managers to reverse the burden upon them.

[*Text*]

M. Gauthier: Je vous félicite, parce que c'est tout nouveau pour moi, ce genre d'énoncé-là. Je n'avais pas encore entendu parler de cela.

Je parle encore de vos commentaires avant d'aller à des choses plus générales. À la page 10 de votre présentation, monsieur Juneau, vous dites ceci:

Cependant, les minorités francophones ont encore trop tendance à s'adresser au Ministère en anglais.

Disons que je tiens pour acquis que vous avez raison et qu'on a encore, nous, l'impression qu'au gouvernement fédéral, on ne parle qu'anglais, dans les provinces hors Québec. Je regarde vos statistiques en ce qui concerne la dotation et je ne peux faire autrement que de me dire: eh bien, batêche, il n'y en a pas beaucoup qui parlent français dans votre boîte, à l'extérieur du Québec, chez vous! Il y en a à peine 10. Je prends par exemple les postes . . . Il n'y a personne dans les provinces de l'Ouest qui est bilingue, qui parle français; il n'y a personne non plus dans les provinces Maritimes, sauf un, si ma mémoire est fidèle. Il faudrait que je vérifie cela. En Colombie-Britannique, il n'y en a pas; en Alberta, il n'y en a pas; en Saskatchewan, il n'y en a pas . . .

M. Vieni: Oui.

M. Gauthier: Il y a la Région de la capitale nationale, mais là évidemment, il faudrait que vous fassiez la division entre les postes bilingues et que vous me disiez quels sont ceux oui vivent du côté québécois et quels sont ceux qui vivent du côté de l'Ontario. Si je regarde les chiffres pour l'ensemble l'Ontario, je vois qu'il y a six francophones contre 159 anglophones. Il n'y a pas beaucoup de francophones dans votre boîte en Ontario.

Mme Mauviel: C'est vrai.

M. Gauthier: Il y a 40 francophones au Québec, il n'y a aucun anglophone au Québec et puis au Nouveau-Brunswick, comme le faisait remarquer le sénateur à ma gauche, vous avez plus de francophones que d'anglophones. Ils se situent en grande partie ici au niveau du soutien administratif, je pense bien.

Pourriez-vous m'expliquer un peu comment il se fait qu'en Ontario, on a seulement six personnes francophones sur 500,-000 Franco-ontariens? Il n'y en a pas plus que cela qui sont intéressés à aller travailler chez vous?

Ce n'est peut-être pas une question à laquelle vous pouvez répondre facilement, mais vous me dites que les minorités francophones ont encore tendance à s'adresser au ministère en anglais. C'est bien évident s'il n'y en a que six qui travaillent au ministère! Cela génère l'intérêt quand il y a du monde là, mais s'il y a seulement six Franco-ontariens chez vous, eh bien, je peux comprendre qu'il n'y ait pas beaucoup d'intérêt à vouloir s'adresser en français, en Ontario en tout cas.

Est-ce que vous avez une réponse à me donner?

M. Vieni: Je peux faire un commentaire. Si on prend l'Ontario, par exemple, si on regarde le nombre de personnes,

[*Translation*]

Mr. Gauthier: You are to be congratulated, since this sort of statement is quite new to me. I never heard of this before.

I want to review some of your statements before moving to more general questions. On page 10 of your presentation, Mr. Juneau, you say this:

However, francophone minorities still tend too often to deal with the department in English.

Again, I take this for granted, since we still have the impression in all the provinces outside of Quebec, that in the federal government we speak only English. In looking over the statistics concerning your staffing, I cannot help but wonder if in fact there are not too many people in your shop that speak French outside of Quebec! There are not 10. Not a single person in the western provinces is bilingual, or speaks French; there are none either in the Maritime provinces, except for one if I remember correctly. I will have to check. In British Columbia, there are none, in Alberta there are none, in Saskatchewan there are none . . . .

Mr. Vieni: Yes.

Mr. Gauthier: Of course, with respect to the National Capital Region, you should provide a breakdown of the bilingual positions, and tell me how many live on the Quebec side, and how many on the Ontario side. In the numbers provided for Ontario as a whole, I see there are only six francophones as opposed to 159 anglophones. There are not too many francophones in your shop in Ontario.

Mrs. Mauviel: That is true.

Mr. Gauthier: There are 40 francophones in Quebec, but not a single anglophone, and in New Brunswick, as the Senator on my left pointed out earlier, you have more francophones than anglophones. Most of course are in the administrative support category I would think.

Can you explain why in Ontario there are only six francophones to serve 500,000 Franco-Ontarians? Are there no more that are interested in working in your department?

This may not be an easy question to answer but you say that the francophone minorities still have a tendency to address themselves to the department in English. That should be obvious if there are only six francophones working in the department! When the people are available, interest is generated, but if you only have six Franco-Ontarians working for you, I can understand that there will be very little interest in using French, in Ontario at least.

Have you an answer to that?

Mr. Vieni: I do have a remark. In Ontario, for instance, you must realize that these persons are distributed within a certain number of small district offices.

[*Texte*]

il faut savoir qu'elles sont distribuées dans un certain nombre de petits bureaux de district.

M. Gauthier: Ah bon!

• 1625

M. Vieni: Deux ou trois dans chaque ville: Sudbury, Windsor, North Bay, etc. On ne parle pas de 150 personnes à Toronto. Elles sont situées dans peut-être 15 bureaux de district, des petits bureaux.

M. Gauthier: Eparpillées!

M. Vieni: Eparpillées . . . C'est une question d'intérêt. Est-ce qu'un francophone d'Ottawa, . . .

M. Gauthier: Cornwall.

M. Vieni: . . . de Cornwall est intéressé à aller travailler à Sudbury ou à North Bay, ou à ces endroits-là? Ils ont le choix, l'occasion de faire une demande quand les postes deviennent vacants. Il y en a très peu. On n'indique pas le roulement, ici.

M. Gauthier: Non, non.

M. Vieni: Il y a très peu de roulement dans nos effectifs, dans les régions.

M. Gauthier: Mais ce qui m'a intéressé, c'est qu'à la phrase suivante, vous dites:

> Nous recommandons qu'un programme spécial d'information du public canadien mis en place en collaboration avec l'ensemble des ministères et organismes, fasse évoluer cette situation, et nous permette de mieux réaliser un bilinguisme institutionnel.

Je suis d'accord avec vous à ce sujet-là. Il y a un problème d'un côté et vous avez la solution. Vous avez dit:

> Nous recommandons qu'un programme spécial . . .

Pourriez-vous m'en parler de ce programme-là, pour mettre un peu de viande, dans cette affaire-là, afin que je puisse comprendre cela? De quoi parle-t-on ici?

Mme Mauviel: C'est un voeu que nous avons émis, ici . . . .

M. Gauthier: Non, c'est une recommandation.

Mme Mauviel: Oui, c'est une recommandation. Mais, je pense qu'actuellement, la Direction des langues officielles du Conseil du Trésor travaille sur cette question-là.

M. Gauthier: Ah! Bon.

Mme Mauviel: Les ministères, d'une façon générale, ne donnent pas une très haute priorité à leur programme d'information et c'est difficile, à ce moment-là, de faire un programme d'information sur le service dans les deux langues officielles lorsqu'ils ne font même pas de publicité sur leurs propres opérations.

M. Gauthier: Je suis bien d'accord.

Mme Mauviel: Quelqu'un, un organisme, devrait, prendre la responsabilité, au nom du gouvernement fédéral, de dire à l'ensemble des citoyens canadiens: «Vous avez le droit de demander les services à l'ensemble des ministères dans la

[*Traduction*]

Mr. Gauthier: Oh I see!

Mr. Vieni: There are two or three in each city: Sudbury, Windsor, North Bay, et cetera. There are not 150 staff in Toronto. They may be spread over 15 district offices.

Mr. Gauthier: They are spread out.

Mr. Vieni: Yes they are spread out. It is a matter of interest. Is a francophone in Ottawa, . . .

Mr. Gauthier: Cornwall.

Mr. Vieni: . . . in Cornwall interested in working in Sudbury or North Bay or in any other such place? They have the opportunity to compete for any vacant position. There are few. We are not showing our turnover, in these figures.

Mr. Gauthier: No, no.

Mr. Vieni: There is very little turnover among our regional staff.

Mr. Gauthier: What was really interesting was the following sentence:

> We recommend that a special information program for the Canadian public be established in co-operation with all other federal departments and agencies in order to change this situation and to enable us to achieve greater institutional bilingualism.

I certainly agree with you in this respect. There is a problem, and you have the right solution. You said:

> We recommend that a special program . . .

Could you provide more detail on this program, so that I might understand more clearly? What exactly is involved here?

Mrs. Mauviel: It is a wish that we have . . . .

Mr. Gauthier: No, it is a recommendation.

Mrs. Mauviel: Yes, it is a recommendation. I believe that at this moment, the Official Languages Directorate of the Treasury Board is looking into this issue.

Mr. Gauthier: Ah. I see!

Mrs. Mauviel: In general, most departments do not give high priority to their information programs and it is rather difficult, then, to provide an information program on the official languages service available, when they are not even publicizing their own operations.

Mr. Gauthier: I am inclined to agree.

Mrs. Mauviel: Perhaps one body should take the responsibility, on behalf of the federal government, to say to the Canadian population: "You have a right to request services of any department in the language of your choice". My col-

[*Text*]

langue de votre choix». Selon mes collègues et moi-même, c'est beaucoup plus convainquant pour un gestionnaire de Calgary, s'il a la demande vraiment sur place. Or, c'est un autre organisme, le ministère «X» ou le ministère «Y» qui veut faire cette publicité-là. Et actuellement, je crois qu'une démarche en ce sens-là a été entreprise par la Direction des langues officielles du Conseil du Trésor. Nous entérinons cette forme de publicité qui va nous permettre de pouvoir justifier un plus grand nombre de postes bilingues.

M. Gauthier: Vous pourriez avoir comme devise: «C'est possible . . .

Mme Mauviel: Oui!

M. Gauthier: . . . de parler français» ou «c'est possible de parler anglais». Au lieu de dire: «C'est facile . . .», afin de faire bouger les Ontariens!

M. Juneau: M. Hepburn, monsieur le président, est responsable des bureaux régionaux. Peut-être voudrait-il ajouter quelques commentaires?

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Hepburn.

Mr. Ken Hepburn (Assistant Deputy Minister, Spectrum Management and Government Telecommunications, Department of Communications): Thank you, Mr. Chairman. Perhaps one observation, really, with respect to service to the public and the manner in which we cope with providing the service in both languages, and the language of choice of the people who approach our district offices, is that it is true, I think, if you look at some of the statistics, that there are groupings in which it is very difficult sometimes to staff—as Mr. Vieni said, very small offices—with people who have a good working capability in another language. In those cases, we do utilize the telecommunications facilities at our disposal to ensure that when such service is sought in a district office that may be too small and where we have been unable to recruit or to staff with a bilingual capability, the service is nevertheless provided from one of our other district offices through telecommunications. That is really quite transparent to the person seeking the service.

So there are many ways in which we have found abilities to provide a good service in both languages across the country without necessarily having specifically a francophone in an individual office, or even a bilingual person in a few cases.

M. Gauthier: Je vous remercie, monsieur Hepburn.

Ma dernière question, monsieur le président, porte sur votre aide à la recherche au développement de ce centre d'excellence. Vous avez un budget de 1,150 mille dollars, si je ne me trompe pas.

M. Juneau: Non, monsieur Gauthier. Nous avons . . .

M. Gauthier: Pouvez-vous m'expliquer comment cela fonctionne?

M. Juneau: . . . un budget . . . . J'ai parlé de plusieurs programmes de recherche.

[*Translation*]

leagues and myself believe that it would be much more convincing for the manager in Calgary: for instance if he gets the request there. However then it is another body, either department "X" or "Y" which wants the publicity. And I believe that at this moment, steps have been taken by the Directorate of Official Languages of the Treasury Board. We are merely supporting this type of publicity, which will eventually justify a greater number of bilingual positions.

Mr. Gauthier: You could use as a slogan: "It is possible . . . "

Mrs. Mauviel: Yes!

Mr. Gauthier: "to speak French', or "It is possible to speak English". Rather than saying: "It is easy . . . ", in order to encourage Ontarians.

Mr. Juneau: Mr. Chairman, Mr. Hepburn is responsible for regional offices. Perhaps he might make a few remarks?

Le coprésident (sénateur Murray): Monsieur Hepburn.

M. Ken Hepburn (Sous-ministre adjoint, Gestion du spectre et télécommunications gouvernementales, Ministère des Communications): Merci, monsieur le président. Vraiment, je n'ai qu'un commentaire concernant le service au public, et la façon dont on s'y prendra pour offrir le service dans les deux langues, c'est-à-dire la langue choisie par les personnes qui s'adressent à nos bureaux de district. Il est vrai, à l'étude des statistiques, comme le disait M. Vieni, qu'il est difficile de doter certains petits bureaux d'un personnel ayant une facilité dans l'autre langue. Dans ces cas, nous utilisons nos installations de télécommunications pour nous assurer que ce service, s'il est demandé dans un bureau de district où nous n'avons pu recruter un personnel bilingue, sera néanmoins offert par un autre bureau de district. Bien sûr, cela est évident pour la personne qui fait la demande.

Il y a donc bien des moyens d'assurer un bon service dans les deux langues partout au pays, sans nécessairement affecter un francophone à un bureau particulier, ou même une personne bilingue dans certains cas.

Mr. Gauthier: Thank you, Mr. Hepburn.

Mr. Chairman, my last question deals with the department's assistance to development or research in his centre of excellence. If I am not mistaken, your budget is for $1,150 million.

Mr. Juneau: No, Mr. Gauthier. We have . . .

Mr. Gauthier: Can you explain how this works?

Mr. Juneau: . . . a budget . . . . I spoke of many different research programs.

[*Texte*]

• 1630

Nous avons un programme de recherche destiné à l'ensemble des universités canadiennes d'environ $800,000. Ces contrats de recherche sont donnés à n'importe quelle université canadienne. Environ 25 p. 100 de ces contrats de recherche vont à des universités francophones. Mais en plus de cela, pour contrebalancer la tendance dont nous parlons depuis le début de la réunion, c'est-à-dire la pénurie de chercheurs du côté francophone, le ministère a, depuis quelques années, un budget de $350,000 qui est utilisé uniquement pour stimuler plus d'intérêt dans les universités francophones.

M. Gauthier: Est-ce que vous pourriez me donner la liste des universités qui y participent?

M. Juneau: Oui, je l'ai justement ici. On peut vous la laisser et je peux vous donner quelques titres, rapidement: Etude des problèmes de propagation associés aux stations émettrices et mobiles terrestres en milieu urbain; Conception d'un réseau d'antenne en vue d'une application radio-miométrique . . .

M. Gauthier: Est-ce que vous pourriez laisser ce document?

M. Juneau: On peut vous laisser cela. Il y a même les dates, les . . .

M. Gauthier: Ce qui m'intéresse, c'est le million à la page 20, $1,150,000 . . .

M. Juneau: Cela, ce sont les $800,000 dont je vous ai parlé. Cette somme-là s'adresse à toutes les universités, plus $350,000.

M. Gauthier: Bon. Il y a $350,000 spécialement pour une recherche . . .

M. Juneau: D'accord.

M. Gauthier: . . . dans les universités pour encourager des chercheurs francophones.

M. Juneau: Uniquement. C'est cela.

M. Gauthier: Donc là, je comprends. Très bien.

Merci, monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Gauthier.

Malheureusement, je suis obligé de suspendre les travaux du Comité afin de permettre aux députés de se rendre à la Chambre pour le vote qui s'annonce d'ici sept ou huit minutes. Comme vous le savez tous, sans une représentation des deux Chambres, on n'a pas quorum à ce Comité. J'ai encore les noms des sénateurs Guay et Wood sur ma liste. Alors, avec votre permission, je vais suspendre les travaux du Comité pour une quinzaine de minutes.

Sénateur Guay.

Le sénateur Guay: Il me semble, monsieur le président, normalement, dans le passé du moins, si nous avions le quorum au commencement de la séance, quelques membres pouvaient s'absenter et revenir après le vote. Alors, peut-être pourrions-nous continuer à poser nos questions. Je suis certain que tous seraient d'accord, même M. Gauthier . . .

[*Traduction*]

We have a research program of about $800,000 for all Canadian universities. The research contracts are given out to any Canadian university. About 25 per cent of these research contracts go to French-speaking universities. Over and above this amount, to counteract the tendency we have been discussing since the beginning of the meeting, that is the lack of researchers on the French-speaking side, the department has had, these last few years, a $350,000 budget that is used only to stimulate more interest in French-speaking universities.

Mr. Gauthier: Could you give me the list of the participating universities?

Mr. Juneau: Yes, I have it right here. We can leave it with you, but I can give you a few names quickly; a study on the propagation problems concerning land mobile transmitting stations in the urban environment; design of an antenna system for radio-miometric use . . .

Mr. Gauthier: Could you leave us this document?

Mr. Juneau: We can leave it with you. You even have the dates, the . . .

Mr. Gauthier: What I am interested in, is the million on page 20, $1.150 million . . .

Mr. Juneau: That includes the $800,000 I told you about. That money goes to all the universities, plus $350,000.

Mr. Gauthier: Ah. The $350,000 is specially geared to research . . .

Mr. Juneau: Right.

Mr. Gauthier: . . . in the universities to encourage French-speaking researchers.

Mr. Juneau: Only. That is right.

Mr. Gauthier: Fine, I understand. Very good.

Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Gauthier.

Unfortunately, I see myself forced to adjourn the Committee so that the MPs may go to the House for the vote that will be held in seven or eight minutes. As you all know, without representation from both Houses, we do not have a quorum. I still have the names of senators Guay and Wood on my list. With your permission therefore, I will adjourn the meeting for 15 minutes.

Senator Guay.

Senator Guay: It seems to me, Mr. Chairman, that normally, at least in the past, if we had a quorum at the beginning of the meeting, a few members could leave and come back after the vote. We might therefore be able to continue asking questions. I am sure that all would agree, even Mr. Gauthier . . .

[*Text*]

Le coprésident (le sénateur Murray): Le coprésident a une suggestion à faire.

Le coprésident (M. Corbin): Je viens de consulter le greffier et elle m'apprends qu'effectivement il y a actuellement quorum en ce Comité. Le Comité est maître de sa destinée. S'il y avait consentement unanime, les membres du Sénat pourraient poursuivre la discussion pendant que les députés s'absentent pour aller voter.

Le sénateur Guay: C'est cela.

Le coprésident (M. Corbin): Alors, s'il y a consentement unanime, monsieur le coprésident, on pourrait effectivement s'absenter et vous pourriez continuer.

Le coprésident (le sénateur Murray): S'il n'y a pas d'objection, on procédera ainsi.

Alors, je donne la parole au sénateur Guay.

Le sénateur Guay: J'ai seulement une courte question à poser. Plusieurs disent qu'il y a toujours des délais pour la traduction. J'aimerais vous demander si l'on peut s'attendre à une amélioration sur ce point-là. Pour ce qui est du français, il y a toujours un retard qu'il s'agisse d'une lettre ou de d'autres documents. Je crois que vous êtes en mesure de savoir, madame, ce que je veux dire et ce que je pense. Il ne semble pas y avoir d'amélioration à ce sujet et j'aimerais en connaître les raisons. Ce n'est pas une critique que je fais.

Mme Mauviel: Si je prends l'expérience du ministère des Communications, nous avons tenté depuis 1975 d'établir un système de coordination de l'ensemble de la traduction. Au ministère des Communications, le directeur des langues officielles, est le fonctionnaire délégué, en ce qui concerne la traduction. Alors, à la Direction des langues officielles, nous avons essayé d'établir un système de coordination progressive de l'ensemble de la traduction pour le Ministère. C'est un fait qu'au début les retards étaient fréquents et il me semble que la raison est très simple: c'est que le chef des services de traduction d'un ministère était à la fois traducteur senior et administrateur du programme. Il était à la fois juge et parti lorsqu'il s'agit de déterminer une échéance. D'après nous, il était très mal placé.

• 1635

Cette fonction, actuellement, est assumée, chez-nous, par la Direction des langues officielles, de telle sorte que lorsqu'un échéancier est établi, il est établi conformément à un accord, passé entre les services de traduction et le gestionnaire, ce qui est de nature à éliminer, chez-nous du moins, à cause de cette coordination, beaucoup de ce que nous appelons des retards. Le gestionnaire sait à quel moment il va recevoir son texte parce que l'échéance a été établie en prévision des autres priorités que le Ministère pourrait connaître.

Le sénateur Guay: Donc, il sait quand il pourrait recevoir son texte?

Mme Mauviel: Oui. Cela élimine des retards qu'on connaissait autrefois.

[*Translation*]

The Joint Chairman (Senator Murray): The Joint Chairman has a suggestion to make.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I have just consulted the clerk and she tells me that, in fact, there is presently a quorum. The Committee is its own master. If there is unanimous consent, the Senate members may continue the discussion while the MPs leave to go and vote.

Senator Guay: That is it.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Therefore, if there is unanimous consent, Mr. Chairman, we could in fact leave and you could continue.

The Joint Chairman (Senator Murray): If there are no objections, that is what we will do.

I will therefore give the floor to Senator Guay.

Senator Guay: I have but a short question. Many say that there are always delays with translation. I would like to ask you if we can hope for improvement in this area. When it comes to French, there is always a delay, be it a letter or another document. I think you know exactly what I mean, Mrs. Mauviel, and what I am thinking of. There seems to be no improvement and I would like to know why. I am not criticizing.

Mrs. Mauviel: If we look at the case of the Department of Communications, we have tried, since 1975, to set up a system to co-ordinate all translations. At Communications, the Director of Official Languages is the designated manager as far as translation is concerned. Therefore, at the Official Languages Branch, we have tried to set up a system of progressive co-ordination of all the translation for the department. It is a fact that at the beginning, there were frequent delays, and this for a very simple reason, to my mind; the head of translation services in the department was at the same time the senior translator and the program administrator, he was therefore judge and party when deadlines had to be established. As far as we are concerned, he was in a difficult situation.

At the present time, in our department, the Official Languages Branch plays this role and therefore, once the deadline is established, it is because there has been an agreement between the translation services and the manager which helps to eliminate, in our department at least, thanks to this co-ordination, to a great extent what were called delays. The manager knows when he will get his text back because the deadline was set taking into account the other department priorities.

Senator Guay: Therefore he knows when he will get his text?

Mrs. Mauviel: Yes. And it eliminates the delays we used to have.

[*Texte*]

Le sénateur Guay: Je suis bien content de savoir cela. C'est déjà bien de savoir quand ils recevront le texte.

Mon autre question porte sur un sujet qui me préoccupe. Je veux parler, comme on dit en anglais, d'un *westerner*. En ce qui concerne, à la page 10, deuxième paragraphe, l'évaluation et les recommandations. Quand vous dites

> Cependant, les minorités francophones ont encore trop de tendance à s'adresser au Ministère en anglais.

Ma question est la suivante, monsieur le président: est-ce que vous savez pourquoi ils s'adressent au ministère en anglais? Je parle des francophones de l'Ouest ... J'ai regardé les rapports pour tout l'Ouest et je m'aperçois, comme M. Gauthier l'a mentionné—je ne voudrais pas me servir du mot «pauvre», mais c'est presque «pauvre» en ce qui concerne les francophones dans l'Ouest canadien—que nous avons des gens assez qualifiés aussi. Je vais vous poser une question dont j'ai la réponse, n'oubliez pas cela: est-ce que vous savez pourquoi nos francophones s'adressent au ministère en anglais?

M. Juneau: Je pense que je serais porté à improviser une réponse qui ressemblerait à celle que vous avez dans la tête. Même quand j'étais étudiant à Montréal, et cela remonte malheureusement assez loin, il y avait beaucoup d'endroits à Montréal où, si on était francophone, on avait tendance à s'adresser en anglais; dans les banques, dans les grands magasins, même dans les services de transport. C'est drôle de se rappeler cela aujourd'hui parce que c'est assez invraisemblable de nos jours. Je pense que M. Gauthier avait raison tout à l'heure. Il y a probablement une certaine gêne d'une part, mais d'autre part, il y a aussi le fait que le climat n'est peut-être pas toujours satisfaisant pour que les gens soient encouragés à s'enquérir en français.

Le sénateur Guay: J'aimerais, si je peux faire un commentaire, je l'ai déjà dit devant ce Comité, et j'aimerais le répéter, la raison pour laquelle nos francophones, et au moins je peux parler de ma province, ne s'adressent pas aux gens en français, c'est parce que lorsqu'ils vont dans ces endroits-là, au ministère, quel que soit le ministère.., monsieur le président, d'abord, il y a un stationnement ... Il faut qu'ils mettent quelques sous dans la fameuse boîte pour stationner. Et quand ils s'adressent, premièrement au centre d'information, il y a rarement quelqu'un qui parle français. Il faut qu'ils attendent. Pendant ce temps-là, le mot en anglais c'est le *meter* marche, et il aura une amende à payer s'il n'est pas de retour. Je dirais que c'est souvent pour obtenir un service plus rapide et parce que le service francophone n'est pas offert lorsqu'ils se présentent. Si le préposé du centre d'information comprend le français, il vous dira: «Eh bien attendez, monsieur ou madame, il faut que j'aille chercher quelqu'un qui s'y connaît dans ce domaine». C'est encore une autre attente, 15 ou 20 minutes. Pendant ce temps-là, le *meter* fonctionne, le temps passe.

• 1640

C'est pour ces raisons que, surtout dans l'Ouest, il nous faudrait beaucoup plus de services dans les deux langues officielles et si nous autres, les francophones, nous nous adressons en français, nous ne devrions pas être obligés d'attendre

[*Traduction*]

Senator Guay: I am quite happy to know that. It is already an improvement to know when they will get their text.

My next question is on something that worries me. I will be speaking now, as they say in English, as a Westerner. When you say on page 10, third paragraph, evaluation and recommendations, that:

> Nevertheless the French minorities still tend to deal too often with the Department in English.

I would like to ask this, Mr. Chairman: do you know why they deal in English? I am speaking of French speakers in the West. I look at the reports for all the West, and I see, as Mr. Gauthier mentioned it—I would not want to say that it is "poor", but it is almost "poor" when we look at the plight of French speakers in the Canadian West—that we have a sufficient number of qualified people too. I would like to ask you a question for which I have the answer, do not forget that; do you know why our Francophones deal with the department in English.

Mr. Juneau: I think I would be inclined to improvise an answer that resembles the one you have in mind. Even when I was a student in Montreal, and that unfortunately goes back quite a while, there were many places in Montreal, where if you were French-speaking, you tended to deal in English: in the banks, the department stores, even when dealing with the transportation services. It is funny to think about it today because it seems quite unbelievable. I think Mr. Gauthier was right a few moment ago. There is probably some validity, but on the other hand, there is also the fact that the atmosphere is not always what it should be to encourage people to act in French.

Senator Guay: If I could make a comment, I have already said it before this Committee, but I would like to repeat it, the reason why our Francophones, and I can at least speak for those in my province, do not deal in French, it is because when they go to a government office, that of any department, Mr. Chairman, first of all there is a parking. You have to put a few pennies in those terrible parking meters to park. And when you go in first of all to the information centre rarely is there someone who speaks French. You have to wait. All the while, the famous meter is running, you will have a fine to pay if you do not get back. I would say that quite often, it is to get faster service, and because you cannot get the service in French when you first ask for it. If the employee at the information centre understands French, he will say; "Wait, sir, or madam, I must go and get someone who knows this area". That means you wait again for 15 or 20 minutes. All the while, the meter is running, time is passing.

That is why, mainly in the West, we would need many more services in both official languages and if we, francophones, seek services in French, we should not have to wait as we must. I am not only saying this for the 16,000 or 18,000 franco-

[*Text*]

comme nous le faisons. Je vous dis cela aussi, non seulement pour la population des 16,000 à 18,000 francophones de Saint-Boniface, dans le centre de la ville de Winnipeg, mais je vous parle aussi des gens qui viennent de la campagne. Beaucoup de gens de la campagne au Manitoba, peuvent s'expliquer beaucoup mieux en français qu'en anglais parmi nos centres francophones du Manitoba, tels que Saint-Jean-Baptiste, Letellier, La Broquerie, Saint-Pierre, Saint-Lazare. Vous les connaissez tous, monsieur Juneau, je suis en mesure de le savoir. Il y a beaucoup de ces gens-là qui aimeraient beaucoup . . . mais, pour sauver du temps, pour ne pas être obligés de faire un rapport à la police, immédiatement, ils se tournent la langue un peu, ils vont parler . . .

L'autre chose, si vous me le permettez, c'est que nous sommes allés à Québec, il n'y a pas longtemps, durant l'espèce de référendum qu'ils avaient là, et nous étions à leur dire . . .

Le sénateur Asselin: Ce n'était pas une espèce, c'était un référendum!

Le sénateur Guay: C'était un référendum! Et on leur disait, que l'on voulait qu'ils se sentent chez eux, n'importe où au Canada. Venez dans l'Ouest, vous pouvez parler français là comme ailleurs. J'ai eu plus de plaintes des Québécois, monsieur le président, qui sont venus dans l'Ouest, me disant: vous ne nous avez pas dit la vérité quand vous êtes venu là-bas, vous. Parce qu'il y avait un type qui s'était présenté au ministère du Revenu national et il n'a pas été capable d'être servi en français. Il y avait quelque chose qui était survenu et il a été obligé de parler en anglais.

C'est difficile pour la politique et les politiciens de dire aux gens qu'ils peuvent se présenter et parler en français et, quand ils arrivent là, ils n'ont pas le service qu'ils devraient recevoir.

Je sais que ce n'est pas toujours facile, vous n'êtes pas le seul ministère, il y en a beaucoup d'autres qui sont dans le même bateau, mais j'ai pensé vous le mentionner. C'est ma raison pour interpréter ce que vous avez dit. Cependant, chez les francophones, on a encore trop de tendance, et ce n'est pas une tendance c'est presque une nécessité, d'être obligé de parler une autre langue, que nous encourageons en disant.., écoutez, parlez donc français, si on veut du français, c'est à nous d'en mettre, etc., etc. Que d'autres viennent me dire: écoutez, monsieur Guay, ça ne sert à rien, on essaye, puis on a une amende à payer si nous faisons cela.

Peut-être avez-vous des commentaires à faire là-dessus. C'est vraiment ma représentation que j'ai osé faire.., j'espère que vous allez la prendre d'une bonne manière.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Juneau.

M. Juneau: Je voudrais demander à M^me^ Mauviel de faire quelques commentaires, monsieur le président, sur les statistiques en question, parce qu'il y a trois concepts différents: il y a la langue officielle, il y a la langue maternelle et il y a aussi la capacité bilingue.

[*Translation*]

phones in Saint-Boniface, in the centre of Winnipeg, I am also speaking of people who come from the country. Many people living in the country in Manitoba speak better French than English when they come from our French centres in Manitoba such as Saint-Jean-Baptiste, Letellier, La Broquerie, Saint-Pierre, Saint-Lazare. You know all these places, Mr. Juneau, I can vouch for that. Many of these people would very much like—but, to save time, so as not to face a police report, they immediately twist their tongue a bit, and they will speak English.

Something else, with your permission, we went to Quebec, not very long ago, during the time of their kind of referendum, and we were telling them—

Senator Asselin: It was not a kind of, it was a referendum.

Senator Guay: It was a referendum. We were saying that we wanted them to feel at home anywhere in Canada. Come to the West, you can speak French there as anywhere else. I got more complaints from Quebeckers, Mr. Chairman, who came out West, because they said to me: You did not tell us the truth when you came out to see us. It so happened that one fellow went to the National Revenue Department and could not get service in French. Something happened and he had to speak English.

It is difficult as far as the policy is concerned and it is difficult for a politician to tell people that they can go and speak French and when they get there, they do not get the service that they should.

I know it is not always easy, yours is not the only department, there are many others in the same boat, but I thought I would bring it up. That is why I am bringing up what you said. Indeed, amongst francophones, we always have the tendency, it is not a tendency, it is almost a necessity to speak the other language, even if we are told in lieu of encouragement: listen why do you not speak French, we want French, it is up to us et cetera, et cetera. Let others come and tell me: listen, Mr. Guay, it is useless, we try, but if we do it, we have a fine to pay.

Perhaps you have comments. It is really my own point of view that I dare to put forth and I hope you will take it well.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Juneau.

Mr. Juneau: I would like to ask Mrs. Mauviel to make a few comments, Mr. Chairman, on those statistics, because there are three different concepts; there is the official language, there is the mother tongue and there is also the bilingual capacity.

[*Texte*]

Le coprésident (le sénateur Murray): Je m'excuse monsieur Juneau, il semble que votre micro soit bloqué par un document. Merci.

M. Juneau: Peut-être que je devrais m'approcher . . .

Oui, monsieur le président, j'aimerais si vous le permettez, que M^me^ Mauviel peut-être fasse quelques commentaires sur ces trois concepts différents, tels qu'ils s'appliquent chez nous, tels que les chiffres les expliquent. Les concepts de la langue officielle, de la langue maternelle et de la capacité de bilinguisme.

Mme Mauviel: En effet, les statistiques contenues dans le dossier du ministère donnent la déclaration de première langue officielle, mais nous avons fait sortir d'autres données. Par exemple, pour le Manitoba, en plus des statistiques que vous avez là, il y a une personne qui déclare le français comme langue maternelle dans l'administration et il y a deux personnes qui déclarent le français comme langue maternelle parmi les techniciens. Donc, il y a trois francophones à Winnipeg.

Le sénateur Guay: Il y a quoi?

Mme Mauviel: Il y a trois personnes qui déclarent le français comme langue maternelle.

Le sénateur Guay: Sur ce point-là, j'aimerais, si je peux vous interrompre pour le moment, dire qu'il y a un francophone. Le type de francophone, tout probable, que vous mentionnez, qui dit que sa langue maternelle est le français . . . ils sont bilingues par chez nous ces gens-là. Personnel bilingue parfait, d'habitude il n'y a pas de difficulté.

L'affaire est ceci, c'est que les cinq autres qui se sont déclarés bilingues, j'aimerais les questionner, j'aimerais leur parler.

• 1645

Je dis cela avec sincérité pour la simple raison que l'examen qu'ils ont à passer pour démontrer qu'ils sont bilingues est une farce! Excusez l'expression. J'ai déjà eu l'occasion de voir . . . je ne parle pas seulement de votre ministère, je parle en général . . . qu'il y a beaucoup de ces gens-là qui se disent bilingues.., c'est pauvre, c'est très très difficile d'essayer même de se faire servir par ces gens-là. Si vous vouliez expliquer votre chiffre de cinq personnes bilingues je l'apprécierais. Quelles sont les qualifications des cinq personnes auxquelles vous faites allusion?

Le coprésident (le sénateur Murray): C'est votre dernière question.

Le sénateur Guay: Merci.

Le coprésident (le sénateur Murray): Madame Mauviel.

Mme Mauviel: Au Manitoba, à Winnipeg, la politique du ministère des Communications a été, depuis trois ans déjà, de chercher à doter les postes bilingues de façon impérative lorsqu'il n'y avait pas d'impact péjoratif sur du personnel du ministère qui pouvait être en cause. Cela signifie que c'était déjà des personnes qui possédaient parfaitement bien la langue. Pratiquement, cela veut dire que, dans l'Ouest, des

[*Traduction*]

The Joint Chairman (Senator Murray): I am sorry, Mr. Juneau, it seems that there is a document in front of your microphone. Thank you.

Mr. Juneau: Perhaps I should get closer—

Yes, Mr. Chairman, with your permission, I would like Mrs. Mauviel to make a few comments on these three different concepts, as applied at the department, as revealed by the figures. I am speaking of the concepts of the official language, the mother tongue and the bilingual capacity.

Mrs. Mauviel: In fact, the statistics appearing in the department file state the first official language, but there are also other facts. For instance, in Manitoba, further to the statistics you have there, in administration, there is one person who claims French as mother tongue, and amongst the technicians, there are two who claim French as mother tongue. Therefore, there are three francophones in Winnipeg.

Senator Guay: There are what?

Mrs. Mauviel: There are three persons who claim French as their mother tongue.

Senator Guay: As far as that goes, I would like, if I might interrupt you for a moment, to say that there is one francophone. The type of francophone you are probably talking about, the one who says his mother tongue is French—where I come from, these people are all bilingual. Perfectly bilingual employees, usually there is no doubt.

But the point is this, as far as the five others who claim to be bilingual are concerned, I would like to question them, to speak to them.

I say it sincerely for the simple reason that the exam they have to take to demonstrate their bilingualism is a farce! Pardon the expression. I am not only talking about your department but rather in general terms and I have already had the opportunity to see that the knowledge of many of those people who claim they are bilingual is very poor and it is extremely difficult even to try to be served by them. I would appreciate an explanation about that figure of five bilingual people. What are their qualifications?

The Joint Chairman (Senator Murray): It is your last question.

Senator Guay: Thank you.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mrs. Mauviel.

Mrs. Mauviel: For three years now, in Winnipeg, the Communications Department's policy has been to attempt to make imperative the staffing of bilingual positions when there was no negative impact on the staff of the department. It means that it applied to perfectly fluent employees. In practice it means that our West bilingual positions were staffed by French speaking people or by those who stated that French

[*Text*]

francophones dotaient les postes bilingues ou des personnes qui déclaraient le français comme première langue maternelle, même si eux, dans leur liberté, ont déclaré l'anglais comme première langue officielle. Oui, cela existe, parce que les personnes déclarent le français comme langue maternelle, mais déclarent tout de suite à côté l'anglais comme première langue officielle. Nous avons des statistiques pour appuyer cela au Manitoba; en Colombie-Britannique, en Ontario, vous avez la même chose. Il faut bien différencier le concept de la première langue officielle et celui de la langue maternelle.

Le sénateur Asselin: C'est parce qu'ils veulent avoir un job. C'est aussi clair que cela.

The Joint Chairman (Senator Murray): Senator Wood, you have 10 minutes.

Senator Wood: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Juneau, I am very pleased to see you here today. I think perhaps your department has shown one of the best results of all the groups that have come here before us as witnesses.

An hon. Member: Yes. Hear, hear!

Senator Wood: I think the department has accomplished a great deal and I note with interest that, in New Brunswick, as my confrère says, there are 45 francophones out of 77. I am sure to achieve this, to get this equalized representation, you must have taken the necessary steps.

I also notice that, in the executive section, you have about 26 to 27 per cent francophone participation. I always feel, if you start at the top, the rest will follow.

I must, however, say there is one situation that I find deplorable and that is your situation in Montreal where you have two anglophones out of 106. Now, I find that incredible. I would like to know more about this situation. Is this a new situation? Is it something that has been deteriorating? What steps are you taking to rectify this?

Mr. Juneau: May I ask Mr. Vieni to comment on that, Senator Wood?

Senator Wood: Yes, certainly.

Mr. Vieni: Most of the positions in the Montreal area are bilingual or unilingual French. And most of the positions out west are unilingual English. The people who graduate from the tech school, if they are anglophone and wish to work in that environment, then have to become bilingual because, if you look at the nature of operations in our district offices, there are ELs, technical people who authorize licences, who do monitoring and enforcement; and there are support staff who support those technicians. So those are the two groups—ELs and CRs, or clerical support.

[*Translation*]

was their first mother tongue even if they were free to say that English was their first official language. This is what is happening because those who state that French is their mother tongue add that English is their first official language. In Manitoba, British Columbia and Ontario we have statistics to support that argument. We have to distinguish between the concept of first official language and that of the mother tongue.

Senator Asselin: It is just because they want to get a job and it is as clear cut as that.

Le coprésident (le sénateur Murray): Sénateur Wood, vous avez dix minutes.

Le sénateur Wood: Merci, monsieur le président.

Monsieur Juneau, je suis très heureux de vous compter parmi nous aujourd'hui. Je crois que c'est votre ministère qui a enregistré les meilleurs résultats, parmi tous ceux qui sont venus témoigner.

Une voix: Oui. Bravo, bravo!

Le sénateur Wood: J'estime que le ministère a accompli de grandes choses et c'est avec intérêt que je constate que, comme l'a dit notre confrère, au Nouveau-Brunswick, sur 77 employés, on trouve 45 francophones. Je suis sûr que pour arriver à équilibrer la représentation, vous avez dû prendre les mesures qui s'imposaient.

Je constate aussi que les cadres se composent de 26 à 27 p. 100 de francophones et c'est une bonne chose car je suis convaincu que les réformes doivent être entreprises aux plus hauts niveaux de la hiérarchie pour donner l'exemple aux échelons inférieurs.

Toutefois, ce que je trouve déplorable, c'est qu'à Montréal on ne compte que deux anglophones sur 106 employés et je trouve cela incroyable. J'aimerais que vous nous expliquiez cette situation et que vous nous disiez si c'est nouveau. La situation s'est-elle détériorée? Quelles mesures avez-vous adoptées pour la rectifier?

M. Juneau: Puis-je demander à M. Vieni de répondre à cette question, monsieur le sénateur Wood?

Le sénateur Wood: Oui, certainement.

M. Vieni: La plupart des postes de la région de Montréal sont bilingues ou unilingues français tandis que ceux de l'Ouest sont unilingues anglais. Si les diplômés de l'école technique sont anglophones et désirent travailler dans ce secteur, il leur faut devenir bilingues. En effet, si l'on examine le fonctionnement de nos bureaux de district, on constate qu'ils se composent de EL, soit de techniciens chargés d'octroyer des permis ou de s'acquitter des activités de surveillance et de mise en application. Ils sont aidés par du personnel de soutien. On distingue donc deux groupes, les EL et les CR qui sont les commis.

[*Texte*]

So, it is a question of preference of the people. If an anglophone graduating from a tech institute in Montreal wishes to work as an EL inspector, he has to become bilingual.

Mr. Juneau: Yes, but I think Senator Wood is not referring to whether they are bilingual. Senator Wood is talking about participation, not the ability to speak one or the other language.

Senator Wood: That is right. I do not think it applies to what you said before about the west. The west does not have the largest minority group, as we have in Montreal. Also, while you are answering my question, what do you do to encourage anglophones who may be in English universities to want to work in your department? I am sure, as sure as I am sitting here, that people who are born and educated in the province of Quebec want to remain in Quebec, but you are certainly not making it easy for them. For instance, do you have training programs for them in the universities? Do you have summer programs? Do you have any orientation programs? In all the material I have read here, I have seen nothing where you encourage any of these people. I am sure there must be anglophones who are bilingual. They certainly do not show up on your sheet here.

• 1650

Mr. Juneau: I am waiting to see whether my staff has any explanation, but I want to comment afterwards.

Senator Wood: Perhaps you could come back and give me an explanation next week.

Mr. Vieni: As I said, I think it is a question of interest.

Senator Wood: There is no answer to my question.

Mr. Juneau: I had the same situation in the Secretary of State. I really think we do not recruit actively enough. It is as simple as that.

Senator Wood: What can we do about it?

Mr. Juneau: I think we have everything *mutatis mutandis*, as we say in French. That is French imperialism for you. We have the same problem on the English side, that perhaps we do not recruit vigorously enough on the French side in anglophone environments, and vice versa, we do not recruit actively enough or vigorously enough in francophone environments for anglophone candidates. Mind you, they probably do not come forward as easily. But as you were saying, we could have programs to recruit more vigorously.

Senator Wood: Your centres of excellence, which you mentioned before, are they available to anglophones? I do not understand that too well.

Mr. Juneau: Not as such, but we in effect give many more contracts for research on the anglophone side than on the francophone side. So it is to try to arrive at an overall balance

[*Traduction*]

Il s'agit donc d'une simple question de préférence. Si un anglophone diplômé d'une école technique de Montréal désire devenir inspecteur de la catégorie EL, il doit devenir bilingue.

M. Juneau: D'accord, mais je ne pense pas que le sénateur Wood fasse allusion au bilinguisme. Il vous parle de leur participation et non pas de leur capacité à parler l'une des deux langues.

Le sénateur Wood: C'est exact. Je ne pense pas que cela s'applique à l'Ouest qui ne compte pas la plus grosse minorité, comme c'est le cas à Montréal. J'aimerais que vous en profitiez, quand vous me répondrez, pour me dire comment vous incitez les étudiants anglophones des universités anglophones à venir travailler dans votre ministère. Je sais pertinemment que ceux qui sont nés et éduqués au Québec veulent y rester, mais vous ne leur facilitez certainement pas la tâche. Par exemple, avez-vous mis sur pied, dans les universités, des programmes de formation pour eux? Avez-vous des programmes l'été ou des programmes d'orientation? Je n'ai rien vu, dans tout le document, concernant les encouragements que vous pourriez leur donner. Or, je suis convaincu qu'il existe des anglophones bilingues, mais cela ne ressort certainement pas de votre document.

M. Juneau: J'attends de voir si mes adjoints pourraient vous fournir une explication, mais j'aurais certainement des observations à présenter.

Le sénateur Wood: Vous pourriez peut-être revenir la semaine prochaine et m'apporter une explication.

M. Vieni: Comme je vous l'ai dit, je crois qu'il s'agit d'une question d'intérêt.

Le sénateur Wood: Cela ne répond pas à ma question.

M. Juneau: J'ai rencontré les mêmes problèmes au Secrétariat d'État. Le recrutement n'est pas assez poussé, à mon avis, et c'est aussi simple que cela.

Le sénateur Wood: Comment faire pour y remédier?

M. Juneau: Je crois que tous les changements ont été apportés. Selon vous, il s'agit d'une sorte d'impérialisme francophone. Mais du côté anglais, nous butons sur le même problème et peut-être que pour les services anglophones, nous ne recrutons pas suffisamment de francophones. Mais l'inverse est vrai pour les candidats anglophones à des postes habituellement réservés à des francophones. Il se peut fort bien, cependant, qu'ils ne s'y présentent pas aussi facilement que les francophones aux postes anglophones. Mais, comme vous nous le faisiez remarquer, nous pourrions effectivement entreprendre des programmes de recrutement beaucoup plus dynamiques.

Le sénateur Wood: Les centres d'excellence dont vous nous avez parlé sont-ils accessibles aux anglophones? Je n'ai pas très bien compris.

M. Juneau: Pas en tant que tels, mais nous passons beaucoup moins de contrats de recherche avec les francophones qu'avec les anglophones. Le ministère a mis sur pied un

[*Text*]

that the department has established a centres of excellence program, and that program is oriented exclusively toward French universities because we do not need to redress the balance toward the English side.

Senator Wood: You mentioned before, if I remember correctly, that 50 per cent of your research program is given to French-language universities. Is any of that given to English universities in the province of Quebec?

Mr. Juneau: Oh, I would think so. If I leaf through at random .... We can give you an exact report, but I am sure there are a number of contracts that are given to ....

Senator Wood: Could that report be tabled?

Mr. Juneau: As far as contracts are concerned, whether it is research contracts given to universities, or research or study contracts given to firms, I think our problem is really on the francophone side. I think that in our contracts to universities we are doing pretty well on the francophone side.

If you take all our contracts—and of course we are a department that gives a lot of intellectual-type contracts—the overwhelming proportion is on the anglophone side.

Senator Wood: Then you are not actually visible on the campuses of the anglophone universities in Quebec, as such.

Mr. Juneau: I would think that we are just as visible as we are at the University of Montreal or the University of Quebec.

Senator Wood: If you were visible, that would then encourage these students to come to you after, would it not? I find that when you come up with 2 out of 106 there must be something very drastically wrong in the way we are approaching the students from the universities in Quebec.

Mr. Juneau: We are somewhat visible in francophone universities, and as our statistics indicate for our scientific and technical categories, we are not doing too well in the overall department. So ....

• 1655

Mr. Vieni: If you talk about McGill, our Incentive Excellence Program is really for scientific and professional people, whom we do not hire in our regional offices. In our regional offices there are technicians, mainly. Therefore as far as McGill or Concordia graduates are concerned, if they are interested in the department, they come and work in Ottawa.

Le sénateur Asselin: Vous pourriez les engager ... Vous avez une décentralisation.., comme je le disais tout à l'heure.

M. Vieni: Décentralisation? Le Ministère est très décentralisé, est presque ...

Le sénateur Asselin: Oui mais vous dites que dans la région ... oh je m'excuse ...

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Bosley.

[*Translation*]

programme de centres d'excellence visant à établir un équilibre général et qui est axé exclusivement sur les universités francophones puisque la balance penche en faveur des anglophones.

Le sénateur Wood: Si ma mémoire est bonne, selon vous, 50 p. 100 des programmes de recherche sont accordés à des universités francophones. Les universités anglophones du Québec en ont-elles bénéficié?

M. Juneau: Oh, je suppose. Si je feuillette au hasard ... Nous pourrions vous fournir un rapport exact, mais je suis convaincu qu'un certain nombre de contrats sont accordés à ...

Le sénateur Wood: Pourriez-vous nous fournir le rapport en question?

M. Juneau: Je crois que c'est du côté francophone que nous avons le plus de problèmes, pour ce qui a trait aux contrats de recherche accordés aux universités ou aux contrats de recherche ou d'étude conclus avec des entreprises. Toutefois, la situation s'est améliorée pour ce qui est des contrats consentis aux universités francophones.

Si l'on examine l'ensemble des contrats accordés par notre ministère et qui sont plutôt de type intellectuel, on note que la majeure partie est accordée à des anglophones.

Le sénateur Wood: Vous n'êtes donc pas tellement connu sur les campus des universités anglophones du Québec.

M. Juneau: Je pense que nous le sommes autant qu'à l'Université de Montréal ou à l'Université du Québec.

Le sénateur Wood: Si vous l'étiez vraiment, les étudiants s'adresseraient à vous à la fin de leurs études, n'est-ce pas? Il me semble que le chiffre de 2 employés sur 106 montre bien qu'il y a quelque chose qui cloche dans la manière dont nous pressentons les étudiants des universités du Québec.

M. Juneau: Nous sommes un peu connus dans les universités francophones mais, comme nos statistiques tendent à le démontrer, le ministère, dans son ensemble, n'a pas enregistré de très bons résultats du côté scientifique et technique. Donc ...

M. Vieni: Si vous parlez de McGill, notre Programme de développement de centres d'excellence s'adresse en fait à des scientifiques et des professionnels que nous n'embauchons pas dans nos bureaux régionaux qui ne comportent essentiellement que des techniciens. Donc, les diplômés de McGill ou de Concordia qui désireraient travailler au ministère viendraient travailler à Ottawa.

Senator Asselin: You could hire them since there is some decentralization as I said earlier.

Mr. Vieni: Decentralization? The department is very decentralized and nearly ...

Senator Asselin: Yes, but you say that in the area ... oh, I am sorry ...

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Bosley.

[*Texte*]

Mr. Bosley: I am sorry, Mr. Chairman. I should apologize for being late. I had four meetings today at 3.30 p.m. It seems to be climbing.

On page 13 of your comments, which I presume are the ones you read to the committee:

> The Department has gone so far as to delay staffing a number of senior positions until the francophone and anglophone distribution of candidates is more equitable.

I do not understand that.

Mr. Juneau: I think I could answer, but I would like Mr. Vieni to answer.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Vieni.

Mr. Vieni: I think in our strategic plan and annual plans we try for an equitable representation by occupational group, whether the executive category, scientific category, or whatever. So if in a particular sector of the department there is an imbalance, especially in the scientific and professional group and especially in our research organization, and we have an opportunity—there is very little turnover in those scientific and professional areas—if we do have a vacancy and we advertise that vacancy and then we look at the candidates and we say we have not been able to attract, let us say in this instance francophones, well, we can go ahead and interview anglophones and appoint them. Or we can say, what have we missed? Have we used the right mechanism to let people know there are possibilities? Should we expand the area of competition? Should we advertise in the newspaper? And so on.

So in some instances we have gone back and tried some more, and sometimes the results were still nil and we have had to make appointments although it did not improve the representation of the two groups. That is what it means.

Mr. Bosley: Are these posts for which you are delaying filling the positions bilingual posts?

Mr. Vieni: Yes.

Mr. Bosley: Are you telling me that if you are faced in a competition with—I fully accept the senator's comments about measuring bilingualism in the public service. I have quietly in my courses now been taking the test the civil servants take, and I am beginning to understand more clearly, and I am going to suggest at some point that is something we might want to expose to ourselves here—that issue. But are you telling me that if you get somebody—these are outside competitions, are they? Are they from outside or from inside?

Mr. Juneau: Not necessarily; they can be either.

Mr. Vieni: It could be both.

Mr. Bosley: Are you telling me that if you get someone who is fluently bilingual, capable of the job in an open competition, that person may have to wait to get promoted because he is an anglophone?

Mr. Vieni: That is not what I said.

Mr. Bosley: I want to be clear about what you do mean.

[*Traduction*]

M. Bosley: Désolé, monsieur le président, veuillez m'excuser de mon retard. J'avais quatre réunions de prévues pour 15h30 aujourd'hui et on dirait que leur nombre augmente.

A la page 13 du texte que vous avez probablement lu au Comité, vous dites:

> Le ministère a même retardé la dotation de certains postes de niveaux supérieurs jusqu'à ce que la répartition francophone et anglophone des candidats paraisse équitable.

Je ne comprends pas bien.

M. Juneau: Je pourrais, je crois, répondre à votre question, mais je vais laisser à M. Vieni le soin de le faire.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Vieni.

M. Vieni: Notre programme stratégique et nos programmes annuels visent à assurer la participation équitable des différentes catégories professionnelles, qu'il s'agisse des cadres ou des scientifiques. Si l'on constate un déséquilibre dans un certain secteur du ministère, surtout dans les catégories scientifiques et professionnelles—où le roulement est très faible—ou parmi les chercheurs, chaque fois qu'un poste se libère, nous le faisons savoir, nous étudions les candidatures et si, dans ce cas-ci, nous ne sommes pas parvenus à recruter des francophones, nous interviewons et nommons des anglophones. Nous nous demandons aussi: dans quel domaine avons-nous commis des erreurs? Avons-nous utilisé le bon moyen pour faire savoir aux gens qu'il y avait des postes vacants. Faudrait-il que d'autres candidats puissent se présenter aux postes ou faire passer des annonces dans les journaux?

Dans certains cas, nous avons recouru à d'autres moyens, sans plus de résultats et nous avons quand même dû procéder aux nominations, même si les deux groupes n'étaient pas mieux représentés. Voilà.

M. Bosley: Les postes dont vous retardez la dotation sont-ils bilingues?

M. Vieni: Oui.

M. Bosley: Je suis bien d'accord avec ce qu'a dit monsieur le sénateur à propos du bilinguisme dans la Fonction publique. Dans le cadre de mes cours, j'ai subi le test de bilinguisme auquel les fonctionnaires doivent se soumettre et je commence à comprendre beaucoup mieux la situation et d'ailleurs je recommanderais qu'à un certain moment, nous-mêmes, nous nous y soumettions. Mais il s'agit bien de concours externes, n'est-ce pas? De concours externes ou internes?

M. Juneau: Pas nécessairement, l'un ou l'autre.

M. Vieni: Ou les deux.

M. Bosley: Si une personne est parfaitement bilingue et prouve, lors d'un concours public, qu'elle est capable d'assumer le poste, doit-elle attendre pour être promue rien que parce qu'elle est anglophone?

M. Vieni: Non, ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. Bosley: Je tiens à bien comprendre ce que vous voulez dire.

[*Text*]

Mr. Vieni: We are talking about representation, not bilingualism; equitable representation.

Mr. Juneau: I do not think we are talking about promotions, either. We are talking about bringing in people from outside.

Mr. Bosley: So these are not inside promotions, these are outside competitions for, I presume—

Mr. Juneau: I think I misunderstood your question. When we talk about outside competition, we usually mean recruiting outside government circles.

Mr. Bosley: Yes, for senior positions.

Mr. Juneau: But an inside competition is usually within the government. With outside competitions you go out of government circles. You go to universities and so on. But in neither of those cases are we talking about promotions. We are talking about staff going outside the department.

Mr. Bosley: But what are these? These are outside the department, not outside the government, whom you are talking about here?

Mr. Vieni: They are both. But if we are talking about senior positions in communications, there are not too many departments in the communications business besides ourselves. So if it is not in DOC, in our department, normally you tend to look outside the industry.

• 1700

Mr. Bosley: When you are advertising these positions, what do your job statistics say? What are you telling applicants about the priorities you are going to give to what job requirements?

Mr. Juneau: In languages, you mean?

Mr. Bosley: My question is this. If somebody who comes to your department is a fluently bilingual anglophone—and I mean fluently bilingual; not like me—then do you tell that person when he or she applies for the job that in fact the job may not be staffed until the distribution of candidates—

Mr. Juneau: That would be very unlikely.

Mr. Bosley: So what is it you do in these circumstances?

Mr. Juneau: Mr. Vieni is referring to cases where you need a bilingual person for reasons of understanding of the francophone milieu in the country. You might even prefer a francophone, because if you want to deal with francophone universities it might be a good thing to have someone who knows them, and in that case the francophone coming from north Africa might not be very good.

I would think in most cases if you got a very fluent bilingual candidate, you would take him, but if you got somebody who is not very bilingual—there are trade-offs in that as in everything else. You might have a case where you get an extremely good

[*Translation*]

M. Vieni: Nous parlons ici de représentation, de participation équitable et non pas de bilinguisme.

M. Juneau: Je ne pense pas que nous parlions de promotions, non plus, mais bien de recrutement de gens de l'extérieur.

M. Bosley: Il ne s'agit donc pas de promotions internes mais bien de concours externes, j'imagine . . .

M. Juneau: Je crois avoir mal saisi votre question. Par concours externe, on entend généralement le recrutement de personnes ne travaillant pas pour le gouvernement.

M. Bosley: Oui, appelées à occuper des postes de responsabilité.

M. Juneau: Mais habituellement, ce sont des fonctionnaires qui subissent les concours internes. Pour les concours externes, on s'adresse à des candidats n'appartenant pas à la Fonction publique mais bien aux universités, par exemple. Dans ces deux cas-ci, il ne s'agit pas de promotions mais bien d'employés ne travaillant pas au ministère.

M. Bosley: Mais qui sont-ils? Ils ne travaillent pas au ministère ni à l'extérieur de la Fonction publique ceux dont vous nous parlez?

M. Vieni: Les deux. S'il s'agit de recrutement de candidats à des postes de responsabilité dans le secteur des communications, il n'y a pas beaucoup de ministères, à part nous, qui s'occupent de communications. Donc, si le recrutement ne s'effectue pas chez nous, on s'adresse normalement à l'extérieur.

M. Bosley: Lorsque vous annoncez ces postes, que disent vos statistiques à ce sujet? Que dites-vous aux candidats quant aux priorités que vous allez donner, aux exigences du poste?

M. Juneau: Sur le plan linguistique, vous voulez dire?

M. Bosley: Voici ma question: si le candidat qui se présente à votre ministère est un anglophone qui parle couramment le français, je dis bien couramment, pas comme moi, dans ce cas, répondez-vous à ce candidat que le poste ne peut être doté tant que la répartition des candidats . . .

M. Juneau: C'est peu probable.

M. Bosley: Alors que faites-vous dans de telles circonstances?

M. Juneau: M. Vieni parle de cas où l'on a besoin d'une personne bilingue pour comprendre le milieu francophone du pays. On pourrait même prendre un francophone, car si l'on veut traiter avec les universités francophones, il serait bon d'avoir quelqu'un qui les connaisse, et dans ce cas, un francophone venant d'Afrique du Nord ne ferait pas tellement l'affaire.

Je crois que dans la plupart des cas si vous aviez un candidat parlant couramment les deux langues, vous le prendriez automatiquement. Par contre, si le candidat que vous avez devant vous n'est pas tout à fait bilingue, il y a moyen de faire des

[*Texte*]

candidate: he has a very good personality for that job and his knowledge of French is good but not terribly good, but he is so good in other ways that you will make a trade-off and you will say we will take him. So you cannot have hard and fast rules in that, particularly in a more senior position.

Mr. Bosley: You would agree with me, though, that the implication, at least of the document as it stands—

Mr. Juneau: I can be clearer than by implication. I can say very clearly that if you want a person who knows French universities, French industries, the Quebec milieu, very well, and you get a bilingual person who has none of those qualities, he is not competent to fill the job. So you will recruit some more until you find the right candidate.

Mr. Bosley: And those are all in the job search? Those requirements are all listed in the job search to which that person has applied?

Mr. Juneau: I would think they would have to be.

Mr. Bosley: Then in fact what you are saying, so I can be clear—you see, the document suggests that the delay in filling the positions depends upon whether that person—how can I explain my dilemma—it does not until the distribution of candidates is more equitable, is what it says.

Mr. Juneau: That is right, but there is a— you have to have—

Mr. Bosley: The implication of that, if I may, Mr. Juneau—and it is important that it not stay that way, I believe—is that a fluently bilingual anglophone may find himself in a position whereby you decide not to fill the position, even though he is fluently bilingual. That is worrisome, because I hope you do not mean that. Some of us believe it is reasonable in the future of the civil service for more and more people who fill bilingual posts to be truly bilingual, and it is worrisome if the suggestion remains that those anglophones who are working to become fluently bilingual—fluently bilingual—will find themselves put in a position whereby even though they have become fluently bilingual another issue enters into the hiring which may mean they do not get hired. If you follow my—

Mr. Juneau: Oh, yes, I understand very well. As I said, it would be misleading to draw from one sentence on that page a whole theory. I think generally you want a person who speaks the two languages and who is competent. If you find a person who is both fluently bilingual and competent, and you hire him or her, fine. There may be another case where you need a better balance of understanding of the milieu and a person who is quite fluently bilingual would not have that element of competence.

• 1705

I have people in my department at the moment who are either francophone or anglophone, but fluently bilingual, who might not be very good to do certain jobs in certain parts of the country just because they would not understand that part of the country. As a matter of fact, I have one in mind; I am

[*Traduction*]

concessions comme dans tout autre domaine. Il se pourrait en effet que le candidat soit excellent sur d'autres plans, notamment sur le plan personnalité et que vous soyez prêt à faire une concession. On ne peut pas avoir de règles trop rigoureuses surtout lorsqu'il s'agit de postes de cadre.

M. Bosley: Vous conviendrez quand même avec moi que ce que suggère le document, tout au moins sous sa forme présente . . .

M. Juneau: Je vais être plus précis. Si vous voulez une personne qui connaisse les universités francophones, les industries francophones, le milieu québécois et que vous ayez un candidat bilingue qui ne répond pas à ces exigences, il ne peut remplir le poste. Donc, vous continuerez à recruter d'autres candidats jusqu'à ce que vous trouviez le bon.

M. Bosley: Et ces exigences figurent toutes dans la recherche d'emploi, pour lequel la personne a posé sa candidature?

M. Juneau: Oui, en principe.

M. Bosley: Donc, en fait vous voulez dire que d'après le document, le délai imparti pour combler les postes dépend de l'équité de la répartition des candidats.

M. Juneau: C'est exact, mais il y a un . . . il faut avoir . . .

M. Bosley: Ce qui veut dire, monsieur Juneau, et il est important que cela ne reste pas comme cela, qu'un candidat anglophone parlant couramment le français pourrait se voir refuser le poste, parce que vous décidez de ne pas le combler. C'est inquiétant et j'espère que ce n'est pas ce que vous voulez dire. D'aucuns croient qu'il serait raisonnable à l'avenir que de plus en plus, les personnes qui occupent des postes bilingues dans la Fonction publique, le soient réellement. Et il serait inquiétant de voir que les anglophones qui s'acharnent à devenir parfaitement bilingues, et je dis parfaitement bilingues, se voient refuser un poste parce qu'un autre facteur entre en jeu. Si vous me suivez . . .

M. Juneau: Je comprends très bien. Comme je l'ai dit, il serait erroné d'élaborer toute une théorie à partir d'une phrase. Je pense que dans l'ensemble on recherche une personne qui parle les deux langues et qui soit compétente. Si vous la trouvez et que vous l'embauchez, c'est parfait. Mais il peut y avoir des cas où vous ayez besoin de quelqu'un qui comprenne davantage le milieu et une personne parfaitement bilingue pourrait ne pas avoir ce genre de compétence.

A l'heure actuelle dans mon ministère, il y a des francophones et des anglophones qui parlent couramment les deux langues mais qui ne serait pas forcément excellents pour remplir certaines tâches dans certains coins du pays, tout simplement parce qu'ils ne les comprendraient pas. En fait, je

[*Text*]

not going to name him, of course, but if we should want to promote a certain kind of development in Quebec, he just would not be good at it. He fails every time, although he is fluently bilingual.

I can imagine certain French Canadians, fluently bilingual, who might completely fail if they tried to do a job in Alberta or Toronto or southern Ontario. Language is very important, but it is not neutral; personality, and other elements of competence, enter the picture. A good candidate in one riding is not necessarily like another candidate in another riding, independent of the language.

Mr. Bosley: With great respect, Mr. Deputy Minister, may I say—

Mr. Juneau: And I have personal experience of it!

Mr. Bosley: Well. yes. but with great respect, Mr. Deputy Minister, it is not a government policy that makes that decision. It is other people. Now my final question is this: The implication in your document is that the delay is not based on job requirements or personal skills but on ethnicity.

Mr. Juneau: I would hope that it would be based on skill and I would be happy to correct the document in that respect.

Mr. Bosley: On the record for our purposes, can I get it clear from you that you are not holding a job open at any time on the basis simply of ethnicity?

Mr. Juneau: No, I would not agree with that at all.

Mr. Bosley: Then what does it mean?

Mr. Juneau: I think I have explained it. I would rely on the record.

Senator Guay: You did not take into consideration the next sentence.

Mr. Bosley: Yes, I did.

Senator Guay: Oh, did you?

Senator Guay: Because the next sentence speaks of it " . . . without enforcing this requirement." It could be staffed without this enforcement.

Mr. Bosley: If I may continue for the record, I will say that it is exactly the next sentence that worried me more, in fact and is why I raised the point. "Some positions had to be staffed without enforcing this requirement." That added a tone to it that before I went further, I wanted to find out what he really meant. If the department is doing what the minister is saying they are doing, or what the deputy minister . . . ah, well now, that does display our bias about the department as to who the real minister is So then I am not worried in that sense. I am worried if there is this connotation.

Mr. Juneau: Mr. Bosley, I will grant you that that sentence is not written the way I would like it to be written. If it gives the impression that decisions have to be based on ethnicity, then I do not agree.

[*Translation*]

songe è quelqu'un en particulier que je nommerai pas mais si nous voulions prendre certaines initiatives au Québec, ce ne serait tout simplement pas la personne à qui confier cela. Il échoue chaque fois, bien qu'il soit parfaitement bilingue.

Je pense aussi à certains Canadiens français, parfaitement bilingues, et qui échoueraient complètement si on les envoyait en mission en Alberta, à Toronto ou dans le sud de l'Ontario. La langue est un facteur très important et elle n'est pas neutre: la personnalité et d'autres qualités entrent en jeu. Un bon candidat dans une circonscription ne serait pas forcément bon dans une autre, indépendamment de la question de langue.

M. Bosley: Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le sous-ministre, puis-je dire . . .

M. Juneau: Et j'en ai eu l'expérience personnelle!

M. Bosley: Mais, monsieur le sous-ministre, avec tout le respect que je vous dois, ce n'est pas la politique gouvernementale qui entraîne ce résultat, ce sont d'autres personnes. Et voici ma question finale: ce que votre document implique, c'est que le délai ne se fonde pas sur les exigences du poste ou les qualifications mais sur le groupe ethnique.

M. Juneau: J'aurais voulu qu'il se fonde sur les qualifications et je serais heureux d'apporter les corrections voulues au document.

M. Bosley: Je voudrais que vous me disiez clairement pour le compte rendu s'il est vrai que vous ne dotez pas des postes uniquement pour des raisons d'équilibre linguistique?

M. Juneau: Non, je ne serais pas d'accord avec cela.

M. Bosley: Dans ce cas, qu'est-ce que cela veut dire?

M. Juneau: Je crois avoir déjè donné des explications. Il faudra voir le compte rendu.

Le sénateur Guay: Vous n'avez pas tenu compte de la phrase suivante.

M. Bosley: Si.

Le sénateur Guay: Ah bon?

Le sénateur Guay: Car la phrase suivante précise: «sans que cette exigence soit respectée». Le poste pourrait être doté malgré tout.

M. Bosley: Si je peux poursuivre pour le compte rendu, je dirais que c'est justement la phrase suivante qui m'inquiétait le plus, et c'est la raison pour laquelle j'ai soulevé le point suivant: «des postes ont été dotés sans que cette exigence soit respectée». Cela ajoutait une nouvelle note et avant de poursuivre, je voulais savoir ce qu'il voulait vraiment dire. Si le ministère fait exactement ce que le ministre ou le sous-ministre dit qu'il fait . . . Cela reflète les doutes que nous avons sur le ministère en cause quant à savoir qui est le véritable ministre. Donc, dans ce cas, cette question ne me préoccupe pas. Je suis seulement inquiet, s'il y a cette connotation.

M. Juneau: Monsieur Bosley, je conçois que cette phrase n'a pas été rédigée de la manière que j'aurais aimé qu'elle le soit. Si elle donne l'impression que les décisions doivent se fonder sur l'ethnie, dans ce cas je ne suis pas d'accord.

[*Texte*]

Mr. Bosley: Thank you.

Mr. Juneau: I think that sentence might be clarified to answer you, and I will gladly do that. I think I have done it in my answers, but if I need to do it more fully, I will be glad to do it.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Bosley. Part of the mandate of this committee is to look into the question of equitable representation of the two official language groups in the Public Service of Canada. And this whole discussion between Mr. Bosley and the deputy minister raises a question of how, within the present law and policy, your department or any department can pursue that objective. That should be a matter of some discussion in this committee as we proceed.

Mr. Juneau: Mr. Chairman, may I elaborate a little bit more on the subject without reference to this particular sentence, but in a more theoretical vein.

I find that the word "representation" is a very tricky one. I have always felt that. This subject that we are discussing today I have had many occasions to discuss in other circumstances. It seems to me that what we are really talking about is competence and knowledge of the public which you are going to serve. I say a certain kind of knowledge; a certain sensitivity to the public which you have to serve within a government service is an important factor.

• 1710

There are a number of personality elements that enter into the definition of competence—and language is one of them—various elements of personality, knowledge of the people you are going to deal with, and not only their cultural background. For instance, certain types of people are not very good at dealing with businessmen; certain types of people are not very good at dealing wth farmers, or vice versa. People who are very good at dealing with farmers might not be very good at dealing with universities.

So I think all these factors enter into the definition of competence when you look for a candidate, and I think the representation concept is a gross concept in that it does not go into those more sophisticated elements. It also tends to be used in relation with statistics: how many have we got of this ethnic origin, how many of that ethnic origin? I know that when you answer criticisms from the public on one cultural area or one linguistic area, you sometimes have to defend yourself by using statistics of that kind. But they also get us into the kind of misunderstanding that you have pointed to, and I think they are very dangerous misunderstandings. I agree with your concern. If you ask me for my view, I think we should be more sophisticated about the definition of competence, and language is not the only element.

The Joint-Chairman (Senator Murray): Resist the temptation from the Chair to comment overlong on your statement, Mr. Juneau. The question of representation, as I think you probably appreciate, goes far beyond that, and much has been

[*Traduction*]

M. Bosley: Merci.

M. Juneau: Je crois que l'on pourrait rectifier le libellé pour vous plaire et je serais heureux de le faire. Je crois l'avoir déjà fait dans mes réponses, mais si je dois le faire davantage, je n'y manquerai pas.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Bosley. Ce comité a en partie pour mandat d'étudier la question de la représentation équitable des deux groupes ethniques officiels au sein de la Fonction publique du Canada. Et les propos échangés entre M. Bosley et le sous-ministre soulèvent la question de savoir comment, dans le cadre de la loi et de la politique actuelles, votre ministère, ou tout autre ministère, peut atteindre cet objectif. Nous devrions en discuter au fur et à mesure que nous poursuivons nos débats.

M. Juneau: Monsieur le président, puis-je développer un peu plus la question, en me référant non pas è cette phrase en particulier mais à quelque chose de plus théorique?

Je trouve que le mot «représentation» est très hasardeux. Je l'ai toujours cru. J'ai déjà eu de nombreuses occasions de discuter du sujet dont nous parlons aujourd'hui. Et il me semble que nous parlons en fait de compétence et de connaissance du public que nous allons servir. Et je pense que cette connaissance du public ou cette sensibilité à son égard est un facteur important.

Un certain nombre d'éléments personnels entrent dans cette définition de la compétence—la langue en fait partie—tous les aspects de la personnalité, ce que vous savez des gens avec qui vous êtes appelé à traiter, et pas seulement leurs antécédents culturels. Par exemple, certaines personnes ne sont pas très à l'aise avec des hommes d'affaires; d'autres ne sont pas très à l'aise avec des agriculteurs, etcetera. Inversement, certains qui traitent volontiers avec des agriculteurs peuvent avoir des problèmes lorsqu'il s'agit de communiquer avec des universitaires.

Tous ces facteurs entrent donc dans la définition de la compétence telle qu'on l'applique à un candidat, et le principe de la représentation est beaucoup trop général puisqu'il ne tient pas compte de toutes ces nuances. Egalement, le plus souvent on l'applique à des statistiques: combien de personnes de telle origine ethnique, combien de telle autre? Je sais que lorsque vous êtes appelé à répondre devant le public de tel secteur culturel ou linguistique, vous avez souvent tendance à vous retrancher derrière des statistiques. Mais ces statistiques provoquent également le genre de malentendu dont vous avez parlé, des malentendus qui peuvent s'avérer très dangereux. Je suis d'accord avec vous. Si vous me demandez ce que j'en pense, je pense que la définition de la compétence devrait être affinée, que la langue n'en est pas le seul élément.

Le coprésident (Sénateur Murray): Monsieur Juneau, il faut résister à la tentation de s'étendre sur cette question. Vous devez vous rendre compte que la question de la représentation va beaucoup plus loin, et que depuis la Commission Lauren-

[*Text*]

written and spoken on it dating back to the Laurendeau-Denton Commission. The issue is how confederation and the central government can have the confidence of both official language groups if the public service is not broadly representative, and at all levels of both official language groups. The discussion between yourself and Mr. Bosley has neatly illuminated some of the problems in pursuing the objective of what we call equitable representation of the two official language groups at all levels, and in particular the senior levels, of the public service. Perhaps when his turn comes, the Deputy Commissioner of Official Languages will wish to say something more about that, and I do not wish to take the time of members of the committee who have already indicated their intention to . . .

. . . pour revenir à la charge en deuxième ronde. Monsieur Gauthier.

M. Gauthier: Je veux continuer sur le même sujet parce que cela m'intéresse.

Vous parlez de dotation au niveau supérieur. Cela veut dire quels postes et à partir d'où?

M. Juneau: A partir des directeurs de services en montant, soit les directeurs, directeurs généraux, sous-ministres adjoints.

M. Gauthier: Ces nominations sont faites par la Commission de la Fonction publique.

M. Vieni: Oui.

M. Gauthier: Pas par vous autres.

M. Juneau: Sauf celle de sous-ministre, elles sont faites par la Commission de la Fonction publique.

M. Gauthier: Bon. Alors ce n'est pas votre ministère qui a décidé des normes de sélection. Oui ou non? Je dirais oui. Vous avez décidé ce que vous vouliez avoir comme individus. Vous avez mis sur papier certaines normes de sélection et vous avez envoyé cela à la Commission qui, elle, établit les normes de dotation, c'est-à-dire qu'elle fait des concours et elle décide que cette personne-là est plus compétente pour remplir le poste. Et l'acte de dotation est fait par la Commission et non pas par vous.

Le sénateur Asselin: D'habitude.

M. Gauthier: Maintenant, je suis un petit peu perdu, parce que l'on m'a toujours dit que la langue n'était pas un élément au mérite. Vrai ou faux?

Le sénateur Asselin: Ce n'est pas cela que M. Juneau a dit tout à l'heure.

• 1715

M. Gauthier: Non, non, je poursuis mes questions, parce que les réponses m'ont un peu surpris, moi aussi.

Si la langue n'est pas une question de mérite . . . Je pense que je n'ai jamais entendu dire qu'elle l'était; on ne parle pas de cela, nous autres, on ne parle pas de sélection, on ne parle pas de normes de dotation, on ne parle pas de tout cela, parce que cela n'entre pas dans vos responsabilités. Mais vous pouvez

[*Translation*]

deau-Denton, on en a beaucoup parlé et on a écrit des pages innombrables à ce sujet. En fin de compte, comment la Confédération et le gouvernement central peuvent-ils espérer obtenir la confiance des deux groupes linguistiques officiels si la fonction publique n'est pas vraiment représentative à tous les niveaux de la répartition linguistique nationale? M. Bosley et vous-même avez bien cerné le problème quand vous avez parlé de la représentation équitable des deux groupes linguistiques officiels à tous les niveaux, en particulier au niveau supérieur de la fonction publique. Le commissaire adjoint aux langues officielles reviendra peut-être sur cette question lorsqu'il parlera tout à l'heure et je ne veux pas empiéter sur le temps de ceux qui ont exprimé le désir de . . .

. . . for a second round. Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: I am going to pursue the same subject which I find very interesting.

You have been talking about senior level staffing; where does it start, from where?

Mr. Juneau: From the services directors and up. The directors, general directors, assistant deputy ministers.

Mr. Gauthier: Such nominations are made by the Public Service Commission.

Mr. Vieni: Yes.

Mr. Gauthier: You are not responsible.

Mr. Juneau: Except for the deputy minister, all the nominations are made by the Public Service Commission.

Mr. Gauthier: Well. Therefore, your department was not responsible for selection standards. Yes or no? I would say yes. You did decide what kind of individuals you wanted. You have written down a series of selection standards and you have sent it to the commission which, in turn, is responsible for staffing standards; the commission is responsible for the competitions and it decides which individual is best suited for a given position. The commission does the staffing; you do not.

Senator Asselin: Ordinarily.

Mr. Gauthier: Now, I must admit I am somewhat lost because I had always been told that language is part of the merit principle. Right or wrong?

Senator Asselin: That is not what Mr. Juneau said.

Mr. Gauthier: No, no, I am going ahead with my questions because the answers surprised me too.

If language has nothing to do with merit . . . I have heard no one say it has . . . .this is not what we are talking about, we are not talking about selection, we are not talking about staffing standards, we are not because this is not one of your responsibilities. But you can do something about it by writing

[*Texte*]

le faire; d'après moi, vous pouvez le faire en ce sens que vous pouvez établir les critères de sélection pour le poste. Vous pouvez dire: j'ai un poste de fonctionnaire supérieur qui va être obligé de faire de la gestion, de traiter avec des gens, en Ontario, au Québec ou ailleurs, et il faudra qu'il ait les qualifications académiques A, B, C, D, il faudra qu'il ait l'expérience de travail, il faudra qu'il soit capable de passer les tests nécessaires. Mais la sélection du candidat, ce n'est pas vous qui la faites. Quand je lis ce que M. Bosley a signalé . . . Cela semble vouloir dire que c'est vous qui avez retardé la nomination de francophones et d'anglophones jusqu'à ce qu'il y ait apparence équitable; dans le texte anglais on dit que . . . *senior positions have been delayed until distribution of candidates is more equitable.*

C'est une traduction un petit peu difficile; entre paraître équitable et être équitable, il y a toute une différence. Alors, monsieur le président, je pose ma question: est-ce que j'ai raison, monsieur Juneau, de raisonner dans mon analyse comme je l'ai fait jusqu'à maintenant ou bien si je me suis trompé quelque part?

Le sénateur Asselin: Cela, ce n'est pas juste pour le témoin.

M. Gauthier: Eh bien, c'est lui qui est le spécialiste.

Le sénateur Asselin: Vous lui demandez de juger si vous avez raison ou non. Voyons donc!

M. Gauthier: Monsieur le sénateur, je viens d'exposer la procédure qui est employée pour embaucher une personne à la Commission de la Fonction publique. La Commission doit faire toute nomination et elle le fait au mérite. C'est la loi. On dit qu'il y a une précision qui s'impose ici: on me dit que ce n'est pas toujours pareil.

M. Juneau: C'est très simple, monsieur le député. Dans un concours, c'est vrai que c'est la Commission de la Fonction publique qui nomme. C'est donc en définitive la Commission qui choisit le candidat, avec un comité dans lequel le ministère est représenté, bien sûr, mais officiellement c'est la Commission qui nomme. Cependant, le ministère en question peut toujours demander à la Commission de prolonger un concours. Je crois que c'est de cela qu'il est question ici. Si on est insatisfait du nombre de candidats ou de la qualité des candidats, on peut toujours dire à la Commission de la Fonction publique: écoutez, amenez-nous d'autres candidats. On a le droit de faire cela.

M. Gauthier: Ah bon, je ne savais pas cela.

M. Juneau: Remarquez qu'il peut aussi y avoir divergence entre la Commission de la Fonction publique et le Ministère. La Commission de la Fonction publique a tout à fait le droit de dire au Ministère, s'il faut trancher la question: pardon, nous croyons que vous avez là un candidat parfaitement compétent et nous le nommons. C'est techniquement possible. C'est très rare que les choses se passent ainsi, mais c'est légalement possible.

Le sénateur Asselin: Il y a des fois où cela doit arriver.

M. Juneau: Cela doit arriver, mais pas souvent. Cela ne m'est jamais arrivé à moi, mais j'imagine que cela doit arriver.

[*Traduction*]

down selection criteria for a position. You are at liberty to say: this is a senior public service position, the candidate will have to do some management work, he will have to deal with people in Ontario, Quebec or elsewhere, he must have such-and-such a university degree, a good working experience, and there are tests he will have to pass. But you are not responsible for the selection of the candidate. When I read this document that Mr. Bosley mentioned, I seem to understand that you have slowed down nominations of Francophones and Anglophones until distribution was more equitable. In the French version I see that . . . *on retarde la dotation de certains postes jusqu'à ce que la répartition des candidats paraisse équitable.*

The translation may be at fault, but there is quite a difference between something that is more equitable and something that appears to be more equitable. And this is my question, Mr. Chairman: Am I right, Mr. Juneau, in my reasoning until now or am I wrong somewhere?

Senator Asselin: This is not fair for the witness.

Mr. Gauthier: He is the expert on that.

Senator Asselin: You are asking him to decide whether you are right or wrong. Come on!

Mr. Gauthier: Mr. Senator, I have just explained the procedure followed by the Public Service Commission to recruit an individual. The Commission is responsible for all nominations and they are based on merit. That is the law. Well, I am being told that it is not always the case; this warrants an explanation.

Mr. Juneau: The honourable Member will see that it is very simple. In any competition, you are right when you say that the Public Service Commission makes the nomination. Therefore, it is the Commission which is responsible for choosing the candidate through a committee on which sits someone from the department, of course, but officially, the Commission makes the nomination. Now, the department can always ask the Commission to extend the competition. I think this is what is being discussed here. If the department is not happy with the number of candidates or their quality, it can always ask the Commission to bring more candidates. It has a right to do so.

Mr. Gauthier: Oh, very well, I did not know that.

Mr. Juneau: On the other hand, the Public Service Commission and the department can disagree. The Commission is entitled to answer, if necessary,: "We are very sorry but we think this candidate is quite adequate and we are making the nomination". Technically, they can do it. It very seldom comes to this but legally, it is possible.

Senator Asselin: It must happen sometimes.

Mr. Juneau: Probably, but not very often. I have never seen it happen, but I suppose it must.

[*Text*]

Le coprésident (le sénateur Murray): Avez-vous terminé, monsieur Gauthier? C'est maintenant au sénateur Asselin.

Le sénateur Asselin: J'aurais une question avec votre permission, monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Murray): Allez-y.

Le sénateur Asselin: Les anglophones ne sont pas massacrés chez vous?

M. Juneau: Non, non.

Le sénateur Asselin: On ne massacre personne. Bon! Ma question est la suivante: avant que la Loi sur les langues officielles ne soit instituée, combien y avait-il de francophones chez vous?

M. Juneau: Ecoutez, je crois que le Ministère n'existait pas. Il y avait des antécédents . . .

Le sénateur Asselin: Depuis 1970 que votre ministère existe?

M. Gauthier: La loi était en 1969.

Le sénateur Asselin: La loi était en 1969. Combien y en avait-il en 1970 chez vous lorsque vous êtes entré?

M. Juneau: Moi, je suis entré seulement il y a deux ans; alors, en 1970 . . .

Le sénateur Asselin: Vous étiez au Secrétariat d'État auparavant?

M. Juneau: Eh bien, en 1970, j'étais au C.R.T.C.

Le sénateur Asselin: Au C.R.T.C., c'est cela. D'après votre expérience, combien faudra-t-il de temps pour que les francophones atteignent 20 p. 100 chez vous? Cela va prendre encore des années, n'est-ce pas?

M. Juneau: Dans l'ensemble du Ministère, nous l'avons déjà, mais dans certaines fonctions, comme vous le savez, ou dans certaines régions, comme disait M^me^ Wood, nous ne l'avons pas.

Le sénateur Asselin: Cela va prendre combien de temps?

M. Vieni: On a 17 p. 100 du côté scientifique. Dans nos programmes de centres d'excellence, des programmes à longue haleine qui ont pour but de recruter, de créer de l'expertise dans ces institutions-là, on augmente de trois, quatre ou cinq personnes par année. Si on regarde le secteur Recherche et Espace, il n'y a pas beaucoup de personnes là-dedans. On parle de 150 personnes dans le secteur Recherche, et sur 150, il y a peut-être de 40 à 50 professionnels. On en recrute peut-être deux ou trois par année. Alors, cela va prendre beaucoup de temps avant que le 17 arrive à 25, parce qu'on ne parle pas de milliers de personnes.

• 1720

Le sénateur Asselin: Je voudrais savoir depuis combien de temps vous recrutez des francophones dans votre ministère.

M. Vieni: Activement?

Le sénateur Asselin: Oui.

[*Translation*]

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Gauthier, are you through? Senator Asselin, your turn.

Senator Asselin: One question with your permission, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): Go ahead.

Senator Asselin: You are not slaughtering anglophones, are you?

Mr. Juneau: No, no.

Senator Asselin: No one is being slaughtered. Before the coming into force of the Official Languages Act, how many francophones did you have?

Mr. Juneau: Listen, I think there was no department. There had been previous . . .

Senator Asselin: Your department was created in 1970?

Mr. Gauthier: The legislation was adopted in 1969.

Senator Asselin: In 1969. How many francophones in 1970 when you started?

Mr. Juneau: I came to the department two years ago; so you know, in 1970 . . . .

Senator Asselin: You were with the Secretary of State before that?

Mr. Juneau: In 1970 I was with the CRTC.

Senator Asselin: With the CRTC, right. From your experience, how long will it be for the francophones to reach 20 per cent in your department? Several years yet, right?

Mr. Juneau: In the whole department, we have reached it already but, as Mrs. Wood was saying, in some services and some regions, we have not.

Senator Asselin: How long will it be?

Mr. Vieni: We have reached 17 per cent on the scientific side. We have achievement programs, long-term programs aimed at recruiting, at creating greater achievements in target centres, and we are getting three, four or five more people every year. In the sector of research in space, there are very few people. For research, there are some 150 people and among them, maybe 40 or 50 professionals. We recruit two or three more every year. Therefore, it will be a long time before we reach 25 per cent since we are far from talking about thousands of people.

Senator Asselin: I would like to know how long you have been recruiting francophones in your department.

Mr. Vieni: Actively?

Senator Asselin: Yes.

[*Texte*]

M. Vieni: Cela fait au moins sept ou huit ans.

Le sénateur Asselin: Avant cela, c'étaient seulement des anglophones qui étaient là?

M. Vieni: Je n'étais pas là moi non plus, je ne le sais pas, mais . . . .

Le sénateur Asselin: Non, mais je voudrais avoir des statistiques.

M. Vieni: Le Ministère a été formé de composantes de la Défense nationale, Recherche par exemple, et aussi du ministère des Transports qui étaient très techniques. Il y avait peu de francophones dans le domaine scientifique et technique.

Le sénateur Asselin: C'est cela que je veux savoir. Quand avez-vous commencé à . . .

M. Juneau: Je croirais, monsieur le sénateur, que quand le Ministère a été créé, il y avait peut-être 1, 2 ou 3 p.100 de francophones dans les catégories scientifiques.

Le sénateur Asselin: Ma question a pour but de démontrer, monsieur le président, que les francophones ont du rattrapage à faire dans les différents ministères, chez vous comme ailleurs. Et qu'on ne vienne pas se plaindre que les anglophones n'ont pas leur chance, car nous, on a du rattrapage à faire. Je veux savoir quelle est la disposition de votre ministère à l'égard de ceux qui sont chargés de l'application de la Loi sur les langues officielles. Dans combien de temps aura-t-on recruté suffisamment de francophones pour que ces gens-là puissent être égaux dans certains endroits aux anglophones? Combien cela va-t-il prendre de temps?

M. Juneau: Je crois que cela va dépendre beaucoup de la détermination de la direction du Ministère.

Le sénateur Asselin: Oui, c'est cela.

M. Juneau: J'imagine qu'arriver à un facteur d'à peu près 25 p.100, cela ne pourrait pas facilement se faire dans moins de quatre ou cinq ans.

Le sénateur Asselin: Quatre ou cinq ans encore, monsieur le président, avant qu'on ait atteint l'objectif fixé à 25 p.100!

M. Juneau: Dans les domaines scientifiques.

Le sénateur Asselin: Dans les domaines scientifiques, c'est cela. Alors, on a encore du temps à rattraper, vous savez. C'était la remarque que je voulais faire avant qu'on termine.

Le sénateur Guay: Question supplémentaire!

Le coprésident (le sénateur Murray): Sénateur Guay.

Le sénateur Guay: Je ne sais pas si vous êtes en mesure de répondre, monsieur Juneau, mais il me semble que le secteur privé, je prends par exemple l'Alberta que je connais un peu, le secteur privé trouve les employés nécessaires rapidement. Il n'attendrait pas trois, quatre ou cinq ans, même pour des scientifiques, des ingénieurs et tout cela. Il les recrute même dans d'autres pays. Il trouve les employés nécessaires quand il en a besoin. En ce cas-là, pourquoi y a-t-il de tels délais au gouvernement fédéral? Je suis conscient du problème qu'il y a dans l'éducation en ce qui concerne les programmes provin-

[*Traduction*]

Mr. Vieni: Seven or eight years at least.

Senator Asselin: And before that, they were all anglophones?

Mr. Vieni: I was not there, I do not know, but . . .

Senator Asselin: No, I would like to have some statistics.

Mr. Vieni: The department was created from elements from National Defence, research for example, and also from some very technical elements in the Department of Transport. There were very few francophones in the scientific and technical fields.

Senator Asselin: This is what I want to know. When did you start . . .

Mr. Juneau: Senator, when the department was created there were maybe one, two or three per cent francophones in the scientific categories.

Senator Asselin: Mr. Chairman, I want to show you that francophones have a lot of catching up to do in most departments, yours as well as others. And do not come and tell us that the anglophones are not given their chance because we have a lot of catching up to do. I would like to know what the position of your department is regarding those who are responsible for enforcing the Official Languages Act. When do you suppose you will have enough francophones to be able to say that they are really equal in some areas to the anglophones? Will it be a very long time?

Mr. Juneau: This will depend to a large degree on the will expressed by the management of the department.

Senator Asselin: Precisely.

Mr. Juneau: I do not suppose we can hope to reach 25 per cent in less than four or five years.

Senator Asselin: Four or five years still, Mr. Chairman, before we reach the objective of 25 per cent!

Mr. Juneau: In the scientific categories.

Senator Asselin: In the scientific categories, right. So we have a lot of catching up to do. This is what I wanted to say before we leave.

Senator Guay: Supplementary.

The Joint-Chairman (Senator Murray): Senator Guay.

Senator Guay: I do not know if you can answer this, Mr. Juneau, but it seems to me that the private sector, take Alberta for example, which I know a little better, has no trouble finding candidates. You would not see the private sector waiting three, four or five years, even for scientific categories, engineers, and so on. They go abroad, if need be, but they find the people they need. Therefore, how do you explain such delays in the Federal Government? I know that provincial education programs are a problem. But take the example of oil companies; when they need three engineers, if

[*Text*]

ciaux. Mais prenez par exemple les compagnies d'huile qui ont besoin de trois ingénieurs et qui ne sont pas capables de les trouver, que ce soit à Québec ou ailleurs: elles vont les trouver!

M. Juneau: C'est vrai pour le recrutement en général, mais je serais prêt à parier que si vous regardiez la proportion de francophones dans les compagnies d'huile ou dans les compagnies de télécommunications ou d'électronique, vous verriez que notre performance est comparable à celle de n'importe qui.

Le sénateur Guay: Je comprends. Vous m'avez répondu, oui.

M. Juneau: Je ne dirais pas que notre performance se comparerait à celle de n'importe qui parce que vous avez des compagnies à Montréal dans le domaine technique qui sont entièrement francophones, mais si vous prenez l'ensemble de l'industrie de l'électronique, l'ensemble des compagnies qui ont une vocation nationale semblable à la nôtre, je crois que notre performance, qui est encore tout à fait insuffisante, je suis d'accord avec vous et avec le sénateur Asselin, notre performance est quand même meilleure que celle de ces grandes entreprises-là. Une compagnie qui semble avoir fait un travail remarquable dans ce domaine-là, une compagnie qui a une mission nationale et internationale, c'est Bell Canada. Je ne sais pas si Bell Canada a 17 p.100 de ses scientifiques qui sont francophones, même Bell Canada . . . Je serais intéressé à le savoir.

• 1725

Le sénateur Asselin: Je ne gagerais pas.

M. Juneau: Je ne gagerai pas, non.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Juneau.

S'il n'y a pas d'autres interventions de la part des membres du Comité, j'inviterais maintenant monsieur le commissaire aux langues officielles, M. Gilles Lalande, à faire ses commentaire sur les témoignages que l'on vient d'entendre.

M. Gauthier: Monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Murray): M. Gauthier.

M. Gauthier: Est-ce que je pourrais faire une remarque, parce que je pense avoir mal compris tout à l'heure?

Ce que je voudrais dire à M. Juneau et aux témoins, c'est que c'est par décret d'exclusion que l'on a des postes identifiés bilingues. Ce décret d'exclusion permet au gouvernement et à l'administration d'identifier certains postes et de dire qu'il faudra avoir un individu capable de parler les deux langues officielles. Ce n'est pas une loi. Voyez-vous?

M. Juneau: Oui.

M. Gauthier: Êtes-vous d'accord? Je vois madame qui s'impatiente, qui voudrais parler . . .

Mme Mauviel: Je m'excuse.

M. Gauthier: Je suis d'accord avec vous. Allez-y, dites-moi ce que vous voulez me dire.

[*Translation*]

they are not available in Quebec or elsewhere, they will find them nevertheless!

Mr. Juneau: This is true for staffing in general, but I am ready to bet that our performance regarding the proportion of francophones is quite comparable with that of oil companies, telecommunication or electronics companies.

Senator Guay: I understand. So your answer was yes.

Mr. Juneau: I would not go as far as saying that our performance would compare to anyone's because you have some companies in Montreal, in the technical field, which are wholely francophone. But if you take the whole electronics industry, all the national companies that are comparable to ours, I am convinced that our performance, as unsatisfactory as it is, I agree with you and with Senator Asselin, is still the best among all these large companies. One of them seems to have done a lot in this field, one company with a national and international mandate, it is Bell Canada. And I am not sure that 17 per cent of Bell Canada's scientific employees are francophones, even Bell Canada. I would be quite interested to know.

Senator Asselin: I would not not bet on it!

Mr. Juneau: I would not bet either.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Juneau.

If there are no more members of the Committee who want the floor, I would now invite the Commissioner for Official Languages, Mr. Gilles Lalande, to make his comments on the testimony we have just heard.

Mr. Gauthier: Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: Could I make a remark because I think I have misunderstood something before?

What I would like to say to Mr. Juneau and the witnesses is that through a decree of exclusion you have positions which are identified bilingual. This decree of exclusion allows the government and the administration to identify certain positions and say that you will need an individual able to speak both official languages. It is not a statute. You see?

Mr. Juneau: Yes.

Mr. Gauthier: Do you agree? I see the lady giving signs of impatience and she would like to speak . . .

Mrs. Mauviel: I am sorry.

Mr. Gauthier: I agree with you. Go ahead, say what you have to say.

[*Texte*]

Mme Mauviel: Ecoutez, le décret d'exclusion auquel vous faites allusion est la soupape donnée à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique pour satisfaire aux exigences en matière de langues officielles. C'est un premier point.

Alors quand on dote un poste bilingue, on le fait sur la compétence de la personne. C'est la base et le principe, que ce soit fait par le ministère des Communications lorsque la dotation est déléguée, ou que cela soit fait par la Commission de la Fonction publique.

De plus, il y a le programme en matière de langues officielles. Je veux ajouter, au sujet du décret d'exclusion, que la langue fait partie du principe du mérite, mais il y a le décret d'exclusion qui, selon une habile interprétation, dit que pour remplacer l'obligation de la personne de satisfaire aux exigences linguistiques, on va se fier sur sa bonne volonté pour aller en formation linguistique. La personne signe alors un formulaire d'engagement pour aller en formation linguistique, ce qui équivaut au principe du mérite au point de vue des langues officielles.

Lorsqu'il s'agit de représentation francophone, ce n'est pas la même chose. Depuis tout à l'heure, on a fait le débat sur la procédure de dotation. Il me semble qu'il y a quelque chose de . . . c'est la procédure, la paperasse journalière, dont il s'agit à ce moment-là.

Lorsque le Ministère demande à la Commission de la Fonction publique de faire une dotation, quel qu'en soit le niveau, lorsque ce n'est pas délégué, le Ministère fait sa demande à la Commission de la Fonction publique. Il a également une préoccupation en matière de langues officielles et qui veut que la représentation francophone soit établie sans porter de préjudice à personne, anglophone, ou francophone.

La recherche ne prend pas six mois. Il n'y a donc pas de retard aussi épouvantable que cela dans aucune des deux catégories de représentants des deux groupes linguistiques au pays. Donc, on peut agrandir la zone de concours. C'est une procédure très commune à la Commission de la Fonction publique. La phrase à laquelle vous faisiez allusion tout à l'heure, se démystifie très facilement et il n'y a aucun préjudice contre qui que ce soit.

Le principe de l'exclusion ne concerne par conséquent que l'aspect linguistique qui est remplacé par la bonne volonté de la personne. Mais il y a une différence entre satisfaire aux exigences linguistiques pour donner un service au public et le programme dont on parle actuellement, celui de la représentation francophone. Il y a une distinction entre les deux.

M. Gauthier: Je vous remercie madame.

The Joint Chairman (Senator Murray): Language is a part of merit. The section in question has just been handed to me. Section 20, if I read it correctly, of the Public Service Employment Act, says:

> Employees appointed to serve in any department or other portion of the public service or part thereof shall be qualified in the knowledge and use of the English or French language, or both, to the extent that the commission deems

[*Traduction*]

Mrs. Mauviel: The decree of exclusion you are talking about is the safety valve found in the Public Service Employment Act to satisfy requirements concerning official languages. That is a first point.

So when you staff a bilingual position, it is based upon the competence of the candidate. That is the base and the principle of the whole thing whether it is done by the Department of Communications, when the staffing is delegated, or whether it is done by the Public Service Commission.

Furthermore, there is the official languages program. I would like to add, concerning the decree of exclusion, that language is part of the merit principle but there is the decree of exclusion which, according to skillful interpretation, says that to replace the obligation of the person to satisfy language requirements you are going to trust that person's goodwill in following language training. The person then signs a commitment to language training which becomes the equivalent of the metit principle as far as official languages are concerned.

When you have francophone representation, it is not at all the same thing. There has been discussions going on since before on staffing procedure. It would seem to me there is something . . . It is procedure, daily paper work that you are talking about then.

When a department asks the Public Service Commission to staff, whatever the level, when the power is not delegated, the department makes its request to the Public Service Commission. There is also a concern about official languages and it does want francophone representation to be established without prejudice towards any, whether Anglophone or Francophone.

Research does not take six months. There is not such a terrible backlog as all that in both categories of representatives for the two language groups of the country. Therefore, you can increase the competition zone. It is a very common procedure for the Public Service Commission. The sentence you alluded to before is easily demystified and there is no prejudice against anyone.

The principle of exclusion therefore concerns only the language aspect which is replaced by a person's goodwill. But there is a difference between meeting language requirements to give service to the public and the program we are presently talking about which has to do with francophone representation. There is a distinction to be made between both.

Mr. Gauthier: Thank you, Madam.

Le coprésident (le sénateur Murray): La langue fait partie du principe du mérite. On vient de porter à mon attention l'article en question. L'article 20, si je comprends bien, de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, dit bien:

> Les employés nommés et affectés à un ministère, département ou autre élément de la Fonction publique, ou à une partie de l'un de ceux-ci, doivent posséder les qualités requises, en ce qui concerne la connaissance et l'usage de

[*Text*]

necessary in order that the functions of such department, portion, or part can be performed adequately and effective service can be provided to the public.

That is the section, I take it, in which language becomes part of the merit qualification.

Mme Mauviel: C'est cela.

Le coprésident (le sénateur Murray): S'il n'y a pas d'autres interventions, je passe maintenant au sous-commissaire aux langues officielles, M. Lalande.

M. Gilles Lalande (sous-commissaire aux langues officielles): Monsieur le président, j'ai l'intention de faire part de quelques observations sur certains points de la présentation du sous-ministre Juneau, qui ont retenu mon attention.

• 1730

Le premier a trait à la structure de la gestion du programme des langues officielles. Je crois qu'il y a quelque chose d'intéressant ici que les membres du Comité voudront peut-être noter au passage. On nous a dit que la Direction des langues officielles, bien sûr, comporte son directeur, le directeur des langues officielles, qui relève du directeur général du personnel d'administration, et que celui-ci se rapporte au sous-ministre. Je ne sais pas si vous l'avez constaté, mais dans plusieurs autres agences et ministères, le sous-ministre délègue cette responsabilité-là à un de ses collaborateurs, donc à un niveau plus bas que celui du sous-chef du ministère en question. Et je pense que j'y vois, pour ma part, l'indice de l'intérêt et de l'importance que la direction du ministère attache à la question des langues officielles. Je pense que c'est à signaler au passage et que vous voudrez peut-être garder cela en mémoire lorsque vous aurez devant vous des témoins d'autres agences et ministères.

D'autre part, le sous-ministre a fait état que son ministère avait obtenu l'engagement de toutes les compagnies de téléphone d'assurer un service dans les deux langues officielles sur tous les réseaux téléphoniques du gouvernement fédéral. Alors, en 1981, comme en 1980, je peux dire que du point de vue du Bureau du commissaire aux langues officielles, presque toutes les plaintes, et elles ne sont pas nombreuses en ce sens qu'il y en a une dizaine, mais quand même presque toutes les plaintes déposées contre le ministère des Communications visaient l'Agence de télécommunications gouvernementales, l'A.T.G., qui continue, semble-t-il, à donner prise à une certaine critique de la part du public. Donc, j'en déduis tout de suite que le ministère aurait avantage à exercer peut-être une plus grande vigilance sur ce secteur-là, en tout cas une vigilance en matière de services.

En ce qui a trait à Télidon, dont le sous-ministre nous a dit que la machine parle français avec autant d'élégance qu'elle peut parler l'anglais, il semblerait, et s'il y a lieu, je voudrais bien qu'on me corrige, il semblerait que les claviers reliés au terminal de création de pages ne soient pas munis de touches

[*Translation*]

l'anglais ou du français ou des deux langues, dans la mesure que la Commission estime nécessaire pour que ce ministère, département ou élément, ou cette partie de l'un de ceux-ci, puisse exercer convenablement ses fonctions et fournir au public un service efficace.

C'est là où la langue, me semble-t-il, devient élément du principe du mérite.

Mrs. Mauviel: Yes.

The Joint Chairman (Senator Murray): If there are no more members who wish to speak, I would now give the floor to the Official Languages Deputy Commissioner, Mr. Lalande.

Mr. Gilles Lalande (Deputy Commissioner for Official Languages): Mr. Chairman, I would like to make a few comments on certain points of the Deputy Minister's presentation, Mr. Juneau, which attracted my attention.

The first has to do with the management structure of the official languages program. I think there is something interesting here that members of the committee would perhaps like to note in passing. We were told that the official languages branch, of course, has its director, the Director of Official Languages, who reports to the general Director of Personnel Administration and that the latter reports to the Deputy Minister. I do not know if you noticed it, but in many other agencies and departments the Deputy Minister delegates that responsibility to one of his collaborators, therefore, at a lower level than that of the deputy head of the department in question. And I think that I do detect here, in my opinion, the indication of the interest and the importance afforded by the directorship of the department to the question of official languages. I think it should be noted in passing and you would, perhaps, like to remember that when you have before you witnesses from other agencies and departments.

On the other hand, the Deputy Minister has pointed out that his department had the commitment from all telephone companies to ensure services in both official languages on all federal government telephone networks. So in 1981, as in 1980, I can say that from the point of view of the Office of the Official Languages Commissioner, almost all complaints, and they are not very numerous, because there are only about ten, but almost all complaints made against the Department of Communications affected the government telecommunications' agency. GTA, which, apparently, continues to attract some criticism from the public. I, therefore, conclude immediately that the department should, perhaps, exercise greater vigilence over that area, insofar as services are concerned anyway.

As for Telidon which, so the Deputy Minister tells us, speaks French as elegantly as its speaks English, it would seem, and I stand to be corrected, that the keyboard tying into the page creation terminal does not have keys with which to print French accents. As you know, in French, accents are

[*Texte*]

pour imprimer les accents français. Comme vous le savez, en français, la question des accents est importante, à tel point que dans le rapport annuel du commissaire qui sera déposé en Chambre et au Sénat à la mi-mars, il y a tout un chapitre sur l'importance des accents en français. C'est peut-être d'autant plus surprenant que les fabricants des terminaux Télidon reçoivent des subventions du ministère, mais je ne demande pas mieux que d'être corrigé lorsque j'aurai terminé.

Un autre point que j'aimerais signaler en ce qui a trait à Télidon, c'est qu'il n'y a pas ou peu de francophones qui, apparemment, font partie des différents sous-comités du comité consultatif sur le vidéotex canadien, et aucun membre des associations francophones hors Québec, semble-t-il, n'a été invité à faire partie de ce comité. Encore là, le sous-ministre voudra peut-être fournir des explications s'il le juge à propos.

Maintenant, le sous-ministre regrette que les minorités francophones aient trop tendance à s'adresser au ministère ou aux représentants du ministère en anglais. D'ailleurs, il recommande un programme concerté impliquant d'autres agences et ministères du gouvernement fédéral pour sensibiliser ou informer ce public minoritaire et lui dire qu'il peut s'adresser à eux en français. Evidemment, comme l'a dit M. Gauthier, cette recommandation-là nous paraît excellente; il n'y a rien à redire, et peut-être qu'il y aurait un effort à faire individuellement de la part du ministère des Communications, comme l'ont fait et le font d'autres ministères ou d'autre agences; je pense à la Gendarmerie royale du Canada, je pense à Petro-Canada qui ont délégué des membres de leur personnel, qui ont pris contact avec les associations de minoritaires, qui les ont sensibilisées eux-mêmes aux services et ont essayé d'établir dans quel sens allaient les désirs, les souhaits, les préoccupations de leur clientèle minoritaire à travers le pays.

• 1735

Donc, je crois comprendre que le Conseil du Trésor travaille dans ce sens-là et il va peut-être faire un effort collectif. Mais, cela n'élimine pas, il me semble, un travail qui pourrait être fait par le ministère en question, de son propre chef.

D'autre part, on nous a dit qu'une enquête avait révélé que 89 p.100 des répondants de ce ministère ont été évalués, je parle ici de l'évaluation de leur rendement, dans la langue de leur choix. Alors, nous croyons savoir qu'en 1981 environ 13 p.100 seulement des rapports d'évaluation du rendement des francophones au ministère des Communications ont été rédigés en français. Evidemment, vous me direz: si, en fait, l'employé demande que son rapport soit rédigé en anglais, nous n'avons rien à redire. Sauf que cela me semble dénoter ou révéler une espèce d'insuffisance de la capacité linguistique d'un bon nombre de gestionnaires de ce ministère-là. C'est évident que l'employé étant conscient que son superviseur rédige mieux ou s'exprime mieux dans sa propre langue, même s'il est francophone, va tout simplement accepter, pour des raisons qui sont évidentes, que son rapport soit rédigé dans la langue de son superviseur. Alors que dans le fond de lui-même, il préférerait peut-être être évalué en français.

[*Traduction*]

important and are so important that in the Commissioner's annual report which will be tabled in the House and in the Senate around the middle of March, there is a whole chapter strictly on the importance on accents in French. It is perhaps all the more surprising because the manufacturers of Telidon terminals receive subsidies from the department but, as I said, I do stand to be corrected, when I have finished speaking.

Something else I would like to point out concerning Telidon, is that there are no francophones or hardly any, apparently, who sit on the different sub-committees of the advisory committee on Canadian videotext and no members from francophone associations outside of Quebec, it would seem, were invited to be part of that committee. Once again, the Deputy Minister would perhaps like to give us some explanations on that if he thinks it is indicated.

Now, the Deputy Ministrer regrets that francophone minorities have too much of a tendency of addressing themselves to the department or its representatives in English. He even recommends a concerted program involving other agencies and federal government departments to make that minority public aware of the situation or inform them and tell them that they can address themselves in French. Of course, as Mr. Gauthier has said, that does appear to be an excellent recommendation; there is nothing to be said against that and perhaps the Department of Communications could make an individual effort as have other departments or agencies. I am thinking about the Royal Canadian Mounted Polic, Petro-Canada, which delegated members of their personnel, that contacted the minority associations, that made them aware of the different services and tried to establish the desires, wishes and concerns of their minority clients across the country.

I also believe Treasury Board is working that way and they are perhaps going to make a collective effort. But it would seem to me that does eliminate such work as could be done by the department in question, of its own volition.

We were also told that an investigation had determined that 89 per cent of the respondents of that department were evaluated, and I am talking about their personnel evaluation reports, in the language of their choice. It would seem that in 1981 around 13 per cent only of performance evaluation reports of francophones in the Department of Communications were written in French. Of course, you will say that if, in fact, the employee asks that his report be written in English we have nothing to say. Except that, to me, it does seem to indicate or reveal a sort of insufficiency as far as the language capacities of a good number of managers of that department are concerned. It is quite evident that the employee was conscious of the fact that the supervisor can write better or express his thoughts better in his own language even though he is a francophone and the employee, for reasons which are self evident, will simply accept that the report be written in

[*Text*]

Maintenant, je ne m'attarderai pas sur les deux éléments clefs, si vous voulez, parce qu'on les a largement couverts. Pour ce qui est de la langue de travail, du point de vue du bureau du commissaire, je pense qu'on ne peut que constater que l'anglais continue à prédominer dans ce ministère malgré le fait, et cela est un autre élément intéressant, qu'à ce ministère il y ait un sous-ministre francophone et un ministre francophone, si ne me m'abuse . . .

M. Gauthier: Avec un nom anglais, par exemple . . .

M. Lalande: Avec un nom anglais, mais peu importe. Il y a peu de ministères, je pense qu'il n'y a que le ministère de la Justice auquel je peux penser où on retrouve cette même paire, ce tandem francophone au sommet. Ce qui, en principe, devrait inciter de plus nombreux fonctionnaires à travailler dans la langue de leur choix et, présumément, en français.

Là-dessus, je pense que nous nous sommes déjà prononcés et que l'on fera le même diagnostique dans le rapport annuel de 1981. Il semblerait que le ministère des Communications, bien sûr, a améliorér la qualité linguistique des services qu'il dispense au public; qu'il a aussi pris des dispositions en vue d'accroître l'utilisation du français; il a augmenté le nombre de ses employés francophones; mais l'anglais continue à prédominer dans les communications internes à cause de la sous-représentation des francophones dans certains secteurs clefs. D'ailleurs, le sous-ministre lui-même l'a mentionné, pour les secteurs purement techniques, à plusieurs niveaux et au niveau supérieur en particulier, il y a une carence de francophones. Alors, c'est dans ce sens-là, le diagnostique étant posé . . . et je pense que le sous-ministre lui-même est très conscient de cette situation-là. Et on peut voir par les efforts qui ont été faits, par les différents programmes, programmes de participation francophone, programmes de promotion des centres d'excellence, programmes d'embauche d'étudiants francophones que le ministère fait des efforts réels pour corriger cette situation.

Maintenant, en terminant, monsieur le président, vous m'avez invité à entrer dans le débat au sujet du concept, parce qu'ici on est vraiment dans le domaine des concepts . . . Pour ce qui est du concept de la représentation, vous le savez aussi bien que moi, il n'y a pas de doctrine établie dans ce domaine-là. Personnellement, j'ai quelques réserves à l'endroit du concept de la représentation qui me paraît promouvoir une espèce de connotation statique. Cela conduit, à terme, à tout simplement constater qu'il y a un certain pourcentage d'individus de langue française ou anglaise dans un ministère, et c'est essentiellement cela la représentation.

• 1740

Personnellement, et le commissaire voudra sans doute revenir là-dessus et vous faire part de sa pensée dans ce domaine, je préfère de loin le concept de participation équitable qui inclut, d'ailleurs, la représentation. Il faut commencer par une certaine représentation, c'est-à-dire qu'il faut une présence, si

[*Translation*]

supervisor's language although, deep down, the employee would probably prefer to be evaluated in French.

Now, I will not speak over long of the two key elements, if you do not mind, because they were covered quite well. Insofar as language of work is concerned, from the Commissioner's Bureau's point of view, I think that we can only come to the conclusion that English continues to predominate in that department despite the fact, and this is another interesting element, that there is a francophone deputy minister and francophone minister, unless I am mistaken . . . .

Mr. Gauthier: With an English name, though . . . .

Mr. Lalande: With an English name, but that does not matter. There are very few departments, I think there is only the Department of Justice that comes to my mind where you can find that kind of pairing off, the francophone tandem way up at the top which fact, in principle, should encourage more civil servants to work in the language of their choice and, presumably, in French.

I think we have already said what we had to say on that subject and we will be making the same diagnostic in the 1981 annual report. It would seem that the Department of Communications, of course, has improved the language quality of the services it is dispensing to the public; that it has also taken steps with a view to increasing the use of French, that it increased the number of its francophone employees; but English does continue to predominate in internal communications because of the weak representation of francophones in certain key sectors. The deputy minister did, indeed, mention this himself, that in purely technical sectors, at several levels and at the upper echelons, in particular, there is a definite lack of francophones. So it is in that sense, the diagnostic having been established . . . . And I think the deputy minister himself is conscious of that situation. And you can see, with the different efforts that were made, through different programs, francophone participation programs, excellency centre promoting programs, francophone student hiring programs, that the department is making real efforts to correct the situation.

Now, in conclusion, Mr. Chairman, you asked me to join the discussion concerning the concept because, here, we are really in the domain of concepts . . . . As far as the concept of representation is concerned, you know that as well as I do, there is no set doctrine in that area. Personally, I do entertain certain reservations concerning the concept of representation which does appear to me to promote a certain static connotation. Finally, it leads to the realization that there is a certain percentage of French speaking or English speaking individuals in a department and that is essentially what representation is all about.

Personally, and the Commissioner would perhaps like to come back to that and tell you what his ideas are in that area, I far prefer the concept of equitable participation which does include representation. You have to start with a certain representation, that is you need the presence, if you are

[*Texte*]

on parle de français, de francophones à l'intérieur d'un organisme pour assurer l'utilisation du français. Il faut aussi les conditions de travail, donc la langue de travail, non seulement reconnaître le droit d'utiliser sa propre langue, mais de permettre, avec les conditions nécessaires, d'arriver à ce résultat-là.

Donc, à ce stade-ci, j'aimerais tout simplement livrer, pour ce qu'elle vaut, cette réflexion: Pour ma part, le concept de participation équitable et qui implique la représentation non seulement globale, mais la présence de francophones ou de personnel de langue militaire à tous les niveaux d'une organisation me paraît de loin préférable. C'est un débat que nous aurions intérêt à poursuivre au cours d'une autre séance.

Voilà en gros, monsieur le président, ce que j'avais à dire.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Lalande.

Voulez-vous dire un dernier mot, monsieur Juneau?

M. Juneau: Merci, monsieur le président.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire des commentaires sur ce qu'a dit M. Lalande, d'autant plus qu'il y en a plusieurs avec Lalande, d'autant plus qu'il y en a plusieurs avec lesquels nous sommes d'accord.

Il y a peut-être quelques explications à ajouter. Sur Télidon, j'aimerais bien que M^me^ Mauviel . . . Je crois qu'il s'agit des terminaux qui ne sont pas à l'usage du public lui-même, parce que le public a un terminal qui ne fait que commander de l'information. Donc, il commande de l'information et s'il commande de l'information française, elle vient avec les accents, les points sur les«i», etc.

Mais, on vous a sans doute parlé des terminaux qui fournissent l'information à l'ordinateur. Et c'est sur cela que je souhaiterais que M^me^ Mauviel dise quelques mots.

Mme Mauviel: Je pense qu'au départ on doit dire qu'il faut être habile et être intelligent pour se servir de Télidon, parce que la machine a tout ce qu'il faut pour parler un excellent français et même poser les accents aux bons endroits.

Moi-même, tout profane que je suis, je me suis fait renseigner comme il faut par un spécialiste dans le domaine. Même au début de l'expérience Télidon, la machine avait ce qu'il fallait au point de vue mécanisme pour mettre les accents à partir d'autres touches du clavier.

Il y a deux semaines, il y a eu la réunion du Conseil national canadien de consultation au sujet de ces machines vidéotex. Le ministère des Communications a fait à ce moment-là une proposition à l'ensemble des compagnies qui produisent l'équipement pour qu'on n'ait plus un clavier anglophone et un clavier francophone, mais qu'on ait un clavier canadien. C'était le texte de la note qui m'a été fournie à ce sujet-là. Et j'ai tout lieu de croire que cela a été accepté. Ce qui signifie que le clavier à ce . . .

Le sénateur Asselin: Voulez-vous dire un clavier bilingue?

Mme Mauviel: Ce sera un clavier canadien . . .

[*Traduction*]

speaking of French, of francophones within an organization to ensure the use of French. You also need working conditions, that is the language of work, and not only recognize the right to use the language of ones' choice, but also, with necessary conditions available, to allow people to obtain those results.

So at this stage, I would simply like to throw out this idea, for what it is worth: As far as I am concerned, the concept of equitable participation which implies representation not only globally, but the presence of francophones or minority language personnel at all levels of an organization, does appear to me to be far preferable. It is a debate which it would be found fruitful to pursue during another session.

In general, Mr. Chairman, that is what I had to say.

The Joint Chairman (Senatory Murray): Thank you, Mr. Lalande.

Would you like to add a last comment, Mr. Juneau?

Mr. Juneau: Thank you, Mr. Chairman.

I do not think it is necessary to comment on what Mr. Lalande said because we are both in agreement on many points.

Perhaps a few words of explanation might be added. On Telidon, I would like Mrs. Mauviel . . . . I believe that these are terminals which are not for public use because the public has a terminal which only orders up information. Therefore you are ordering up information and if you are ordering up French information it does come with accents added, dotted i's and so forth.

But you were probably told about the terminals which feed information into the computer. And that is what I would like Mrs. Mauviel to speak to.

Mrs. Mauviel: At the outset, I think it should be said that you have to be quite able and intelligent to use Telidon because the machine has everything that is needed to speak an excellent French and even put the accents where they belong.

Not knowing anything about that area at all, I was informed quite thoroughly by a specialist. Even at the very beginning of the Telidon experience, the machine had everything that was needed, mechanically speaking, to put accents in their proper place using other keys of the keyboard.

Two weeks ago, there was a meeting of the Canadian National Advisory Council on Video Text Machines. The Department of Communications then suggested to the companies producing the equipment that they dispense with anglophone and francophone keyboards to come up with a Canadian keyboard, that is the text of the note which was given to me on that subject. And everything would lead me to believe that it was accepted. Which means that the keyboard at this . . . .

Senator Asselin: You mean a bilingual keyboard?

Mrs. Mauviel: It will be a Canadian keyboard . . . .

[*Text*]

M. Juneau: Cela veut dire qu'il sera capable de parler français ou anglais.

Mme Mauviel: Alors, à ce moment-là, il ne devrait plus y avoir de plainte au point de vue technique.

Le sénateur Asselin: J'ai hâte de voir cela.

M. Juneau: A moins que vous vouliez que je fasse certains commentaires sur d'autres points, le seul autre cas que je désire souligner c'est celui du C.V.C.C. dont vous disiez qu'il ne comporte pas de représentant de l'Association des francophones hors Québec. Le C.V.C.C. ne comporte pas de représentant de bien d'autres groupes. II n'est pas dit que cette association-là comme telle devrait en faire partie.

Ce qui est vrai et nous cause, et c'était un organisme qui existait déjà quand je suis arrivé au Ministère.., de vraies préoccupations, c'est que dans la composition de comités de ce genre-là on a tendance à demander d'une part des chefs d'industries, d'autre part des représentants d'associations professionnelles nationales.

• 1745

Et on se retrouve en fin de compte, à cause du mécanisme de sélection qu'on a choisi pour composer le Comité.., quand on fait le compte avec uniquement des gens de langue anglaise

Alors c'est une question qui nous préoccupe et que nous voulons résoudre. Mais vous avez raison, c'est un problème . . . Il ne s'agit pas de savoir si telle association ou telle autre association.., mais la situation générale fait qu'il n'y a à peu près pas de francophone dans le Comité.

Une voix: . . . . . .qui décide

M. Juneau: C'est le comité consultatif sur le vidéotex. Mais c'est vraiment un comité composé surtout de scientifiques et d'industriels. Ce n'est donc pas un comité qui représente la population en général.

Le sénateur Asselin: S'il n'y a pas de francophone comment voulez-vous qu'ils parlent français!

M. Juneau: C'est un comité de promotion industrielle et, aussi, qui conseille le Ministère sur le développement de Télidon, par exemple, et de Vidéotex en général.

Le coprésident(le sénateur Murray): Merci monsieur Juneau. Je tiens à vous remercier monsieur le sous-ministre, ainsi que vos collègues, pour vos témoignages de cet après-midi. J'aimerais maintenant rappeler aux sénateurs et députés que notre prochaine réunion aura lieu, le mardi 9 mars, et les témoins viendront du ministère de la Justice.

La séance est levée.

[*Translation*]

Mr. Juneau: Which means it will be able to speak French or English.

Mrs. Mauviel: So, technically speaking, there should be no more complaints.

Senator Asselin: I can hardly wait to see that.

Mr. Juneau: Unless you would like me to make comments on other points, the only other case I would like to point out is that of the CVCC where you said no representatives of the Association des francophone hors Québec were sitting. There are a lot of other groups not sitting on the CVCC. That does not mean that that group, as such, should not be represented.

That organization was already in existence when I arrived at the department and one thing is true and does really concern us and that is the fact that when these committees are made up, one does tend to ask for, on the one hand, industrialists and, on the other, representatives of national professional associations.

And finally, because of the selection mechanism used to choose those who will make up the committee, you find yourself . . . when you have made it up only with English-speaking people . . .

So that is a problem that does concern us and that we would like to solve. But you are right, it is a problem . . . It is not so much in knowing that such and such an association or another association . . . But the general situation is such that there are almost no francophones on the committee.

An hon. Member: . . . who decides . . .

Mr. Juneau: It is the advisory committee on videotext. But it is really a committee made up mostly of scientists and businessmen. It is, therefore, not a committee representing the population at large.

Senator Asselin: If there are no francophones, how do you expect them to speak French!

Mr. Juneau: It is an industrial promotion committee whose function is also to advise the department on the development of Telidon, for example, and Videotext in general.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Juneau. I would like to thank the Deputy Minister as well as his colleagues for their testimony this afternoon. I would now like to remind the Senators and members that our next meeting will be held Tuesday, March 9, and the witnesses will be from the Department of Justice.

The meeting is adjourned.

APPENDIX "OLLO-25"

PRESENTATION
OF THE
DEPUTY MINISTER OF COMMUNICATIONS
BEFORE
THE SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE AND HOUSE OF COMMONS
ON OFFICIAL LANGUAGES

March 2, 1982

Mr Chairman:

It is an honour for me to appear before your committee and to bring you up to date on the progress of the Official Languages Program within the Department of Communications, the advances made and the difficulties encountered.

I would like to introduce the members of the delegation with me:

Mr Jean Fournier	Senior Assistant Deputy Minister, Policy
Mr Ken Hepburn	Assistant Deputy Minister, Spectrum Management and Government Telecommunications
Mr Frank Vieni	Director General, Personnel and Administration
Mrs Suzanne Mauviel	Director, Official Languages

You have before you a copy of my presentation along with a few additional doucments which provide a complete picture of the current language situation in the Department of Communications.

Responsibilities of the Department

Created under the 1969 Government Act and known since 1970 by its current title, the Department of Communications is responsible for developing and installing in Canada new telecommunications technology and for protecting the interests of Canadians in the international telecommunications systems and services. It is also responsible for managing the radioelectric frequency spectrum. The Department also develops general policies and programs to meet national objectives in arts and culture.

Departmental personnel

The Department employs some 2,200 employees, 43% of whom are in the scientific, professional and technical categories.

Sixty-six percent (66%) of these employees work in the National Capital Region. Their duties are primarily in the field of policy

development, research and experimentation. Thirty-four (34%) of the employees working throughout Canada administer operational services of the radioelectric frequency spectrum and the telecommunications services provided to federal departments and agencies in the ten provinces and two territories.

Five planning and program groups ensure the regional coordination across the country of programs such as Telidon, the Office of the Future, certain space experiments as well as of Arts and Culture.

MANAGEMENT STRUCTURE OF THE OFFICIAL LANGUAGES PROGRAM

The Official Languages Branch interprets the Act and regulations in this area; it initiates programs, organizes, directs and checks their implementation in the various sectors of the Department in cooperation with managers at all hierarchical levels. The Senior Management Committee endorses the orientation given to these programs and ensures their integration in the Department's operational priorities.

The Official Languages Branch reports to the Deputy Minister via the Director General of Personnel and Administration. Its management structure ensures the strategic management of the Program.

We have reason to believe that this structure has a positive impact on the effectiveness of the Program.

Official policy established in 1978

The departmental official languages policy recognizes the government's general objectives and describes the mechanisms which the Department has adopted in order to achieve them. These objectives include:

- service provided to the public in the language chosen by the person requesting the service;
- the opportunity for personnel to work in the language of their choice;
- the equitable representation of both official language groups within the structure of the Department, both in terms of numbers and hierarchical level.

Employees are informed of their rights and responsibilities upon joining the Department and general informations sessions keep them up to date on changes in the official languages program.

Your Committee is particularly interested in studying the language of work and equitable representation. Before tackling these questions, I believe that it is essential to briefly describe the Department's situation with respect to service to the public.

SERVICE TO THE PUBLIC

The Department of Communications views all requests as important ones. It has set up technical and administrative procedures to ensure spontaneous welcome and service in this respect. Although the service is available, too often the public does not take advantage of it.

At present, 83% of our employees satisfy the language requirements of their positions. For those who are covered by incumbent rights (11%) and for those for whom training plans have been prepared, administrative measures have been established under the responsibility of the managers concerned to ensure that service is provided in the language chosen by the caller or correspondent.

All publications intended for the general public are distributed in both official languages. Technical publications intended for internal use or for a highly specialized and limited public are published in the language selected by the author and released with an extensive summary in the other official language.

The Department has concluded an agreement with all the telephone companies, whereby services will be provided in both official languages on all the telephone networks of the federal government. There are still a few offices where administrative measures will be gradually introduced during the next months.

Imperative staffing

In 1981, the Department of Communications tripled its use of imperative staffing procedures to fill its bilingual positions, which resulted in 100 imperative staffing appointments. This procedure was applied to all employment categories and all line levels.

Although managers must now provide justification for their requests for imperative staffing of bilingual positions, we expect to gradually reverse this procedure beginning in April 1982 so that, in the future, managers will have to justify their requests for non-imperative staffing.

Translation Services

The Translation Bureau of the Department of the Secretary of State provides English to French and French to English translation services. For its part, the Department of Communications has organized the administration of translation services for its entire organization in the National Capital Region for the past three years.

In accordance with departmental policy, this service eliminates unjustified requests for translations, plans priorities and ensures the linguistic quality of documents which must be published in both official languages.

Complaints from the Office of the Commissioner of Official Languages

Every year, the Department must, on the average, respond to a dozen complaints from the Office of the Commissioner of Official Languages. More than 65% of these complaints concern unilingual telephone answering services in federal government offices and the linguistic quality of the government telephone directories across the country. Since 1978, the Department has only received four complaints concerning the service provided by its regional offices.

All of these complaints have been resolved to the satisfaction of the Office of the Commissioner of Official Languages and appropriate mechanisms have been established to ensure better linguistic quality in the services provided by the Department or on its behalf.

A 1981 survey of the Department's client public (some results of which are given in Appendix A) shows that the public, for the most part, is satisfied with the linguistic quality of the services provided by the Department of Communications.

The public is informed of the availability of services in both official languages through bilingual reception services in offices, documentation and forms published in both official languages, notices in newspapers and through the communication which the regional offices have with groups of the official minority in each province.

Telidon

Mr Chairman:

The Department of Communications is giving special attention to ensuring the equal status of our two official languages in the development of the advance technology represented by Telidon.

I am proud to say that we have ensured that the machine speaks French as well as it speaks English. It is now up to data bank providers to produce data in both official languages and to terminal users to have Telidon respond in the language of their choice.

Evaluation and Recommendation

The Department does not appear to be encountering any major problems in providing service to the public in the language chosen by the person requesting the service.

However, Francophone minorities still tend too often to deal with the Department in English. We recommend that a general information program for the Canadian public be established in cooperation with all other federal departments and agencies in order to change this situation and to enable us to achieve greater institutional bilingualism.

LANGUAGE OF WORK AND EQUITABLE REPRESENTATION

It is no longer possible to analyse these two components of the program separately as the selection of the language of work is conditioned largely by three factors:

- the number of representatives of each official language within the work unit;
- the hierarchical level occupied by the representatives of the language to be encouraged; and
- the field of professional activities.

Within the Department of Communications, these factors affect all employment categories but they have a highly significant effect upon the scientific,professional and technical categories.

FRANCOPHONE PARTICIPATION

Statistics show some progress in the categories that have been identified as strategical priority areas in the Department of Communications:

LANGUAGE OF WORK AND EQUITABLE REPRESENTATION

It is no longer possible to analyse these two components of the program separately as the selection of the language of work is conditioned largely by three factors:

- the number of representatives of each official language within the work unit;
- the hierarchical level occupied by the representatives of the language to be encouraged; and
- the field of professional activities.

Within the Department of Communications, these factors affect all employment categories but they have a highly significant effect upon the scientific,professional and technical categories.

FRANCOPHONE PARTICIPATION

Statistics show some progress in the categories that have been identified as strategical priority areas in the Department of Communications:

- Senior Management
- The Scientific and Professional Category
- the Technical Category

Thus, between 1978 and 1982, Francophone representation changed:

- from 25% to 29% at the Senior Management level
  (It is to be noted that 5 of the Department's 8 managers are French-speaking).
- from 11% to 17% in the Scientific and Professional Category
- from 20% to 19.4% in the Technical Category.

These figures are affected by personnel turnover and the availability of specialized candidates on the labour market.

Personnel turnover

- While no Francophones in the Senior Management category left the Department this year, two new Francophones joined the Department in this category.

- Francophones accounted for 14% of the departing employees from the scientific and professional category and 26% of arrivals.

- Twelve percent (12%) of the departures and 16% of the arrivals in the technical category were Francophones.

Clearly, progress is being made, Mr. Chairman, but it is slow.

There is still a two-edged problem facing us: the scarcity of specialists and the competition afforded by the private sector. The Department has gone so far as to delay staffing a number of senior positions until the Francophone and Anglophone distribution of candidates is more equitable. Some positions had to be staffed without enforcing this requirement. In addition private industry is currently a strong competitor with the federal departments of a technical or scientific nature not necessarily in terms of the work available but certainly in terms of proposed salary scales.

Treasury Board has launched two task forces in this area: the Advisory Board on Francophone Representation in the Scientific and Professional Fields and the recently created advisory board on the comparative salary scales of the private and public sectors. The Department of Communications is represented on both of these task forces.

Equitable Representation Program

In order to achieve its objectives, the Department developed a strategic plan in 1979 to increase Francophone representation in staffing activities.

The main points in this plan are:

- a resource program aimed at hiring Francophone scientists and technicians in order to re-establish the balance in the sectors where Francophone representation is declining: 10 person-years are set aside for this program annually;

- a program of sabbatical training periods so that Francophone specialists can familiarize themselves with the fields of expertise within the Department of Communications;

- development of an inventory of candidates specializing in fields of interest to the Department of Communications;

- training periods for Francophone students under the Career Orientation Program (close to 100 in four years);

- an information program aimed at French-language universities and other institutions;

- collaboration with certain French-language institutions to provide specialized training to students interested in pursuing their careers in fields of interest to the Department;

- a French-language Centres of Excellence Program, of which I shall speak later.

We were pleased to be able to provide a number of departments and agencies with assistance in setting up similar programs in their respective organizations.

Evaluation

The Department has not yet achieved all of its desired results, but there is better Francophone representation than there was five years ago.

We have confidence in the future. The rhythm that has been established enables us to predict that progress in Francophone representation and participation should proceed even faster. The Department intends to develop programs suited to its scientific and technical character and to its administrative and geographic organization while maintaining the close cooperation established between the Public Service Commission and the Department.

LANGUAGE OF WORK

Language Services

In order to improve the effectiveness of the basic language training provided by the Public Service Commission, 269 employees enrolled in the various basic and developmental courses offered by the Department in 1981. Priority is given to programs relating to the functional needs of employees.

Two other services - French Text Revision and Writing Assistance - are aimed at improving knowledge of written French and increasing the use of French as the language of service of bilingual Anglophones, without making use of translation services.

The key points made above indicate that an increase in Francophone representation and participation should affect the use of French as the language of work within the Department of Communications.

Let us outline the situation as it stands today. A recent survey by the Department of incumbents of bilingual positions in the National Capital Region shows that 89% of the respondents are evaluated in the language of their choice. Eighty-four per cent also receive their work instruments in the language of their choice.

According to statistics, employees of the Department can receive personnel and central services in the language of their choice. The survey confirmed these findings.

The respondents also indicated that 19% of interdepartmental meetings are held in French, 55% in English and 26% in both official languages. There is still a lot of work to do as 52% of the respondents indicated that French was their first official language.

An examination of communications between the various sectors of the Department and my office shows that the use of French increased from 7% to 27% between January 1 and December 31, 1981.

Statistics recorded for this year reveal that fifty-two per cent (52%) of the truly scientific and technical documents in use in the Department are produced in English. In 1979, the percentage was probably much higher.

Promotion of French-language "Centres of Excellence"

In 1979, the Department of Communications established, with a $ 350,000 budget, a program for the development of Centres of Excellence in French-language institutions across the country, from New-Brunswick to Manitoba. Last year, efforts were made at English-language institutions in the central provinces to interest French-speaking minorities in this program. The aim of the program

is to increase the use of French in the Department in scientific and professional fields of interest to the Department and to prepare qualified candidates for duties in these areas within the Department. Research reports prepared under the Centres of Excellence Development Program are drafted in French. Moreover, a series of scientific seminars in French are held subsequent to the publication of these reports. Last year, twelve seminars were held.

In addition, 25% of the $ 800,000 budget of the regular university research program was allocated to Canadian French-language institutions. This represents $ 545,000 or 47% of the total budget of $1,150,000 whith the Department of Communications sets aside for university research.

Our French-language Centres of Excellence Development Program is having repercussions on the quality of technical expertise in Francophone institutions and, sooner or later, will have an effect on the competence of Francophone manpower in technological industries.

Allow me, Mr. Chairman, to illustrate our latest initiatives in this field. Negotiations with the University of Quebec in Hull over the past few months have led to the awarding of a contract to study the feasibility and profitability of developing a Centre of Excellence in Hull. Recently, the Department was invited to take part in the deliberations of the "Société d'aménagement de l'Outaouais (SAO)"on the development of high technology sectors on the Quebec side of the Outaouais.

Cooperation

As part of its encouragement of the use of French as the language of work, the Department has, for the past two years, been a member of the Electronics and Telecommunications Terminology Standardization Committee formed by the Department of the Secretary of State. It has also sat on a committee set up by the University of Quebec to examine French videotex terminology.

Overall Evaluation

The "Colloque international sur l'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques" (international meeting on the future of French in scientific and technical publications and communications), which was held in Montreal in September 1981, was not encouraging in its conclusions concerning French as a language of scientific communication.

At the Department of Communications, we believe in a gradual winning over of both Anglophone and Francophone scientific and professional personnel to the use of French as the language of scientific communication.

Experience has shown that the programs created, the awareness campaign launched among employees and the regular evaluation of the linguistic performance of the various sectors of the Department have led to real, if modest, results. We are still facing a challenge.

CONCLUSION

This then, Mr. Chairman, is the status of the Official Languages Program of the Department of Communications. We are aware of the work that still remains to be done to meet our own objectives as well as those of the Government.

I can assure you that my assistant deputy ministers and all of the managers within our organization are committed to the Program. We have given evidence of this commitment in past years.

I would be pleased to answer any questions you might have.

We will give particular attention to your comments as we are certain that we can benefit from your Committee's experience.

Thank you, Mr. Chairman.

DEPARTMENT OF COMMUNICATIONS' SURVEY
LANGUAGE USED IN SERVING THE PUBLIC
BY REGION

Regions	Respondants' maternal language				Chosen Language of Communication				Verbal communications — Chosen language		Written communications — Chosen language	
	English		French		English		French		Always	Sometimes	Always	Sometimes
	#	%	#	%	#	%	#	%	%	%	%	%
Atlantic	53	100	0	0	53	100	0	0	98.04	1.96	98	2
Quebec	22	18.64	96	81.36	21	17.80	97	82.20	84.91	15.09	82.08	17.92
Ontario	98	94.23	6	5.77	97	93.27	7	6.73	92.45	7.55	87	13
Central	73	96	3	4	73	96	3	4	97.26	2.74	91.55	8.46
Pacific	33	94.29	2	5.71	33	94.29	2	5.71	100	0	93.94	6.06
TOTAL	279	72.27	107	27.73	277	71.76	109	28.24	94.53	5.47	90.51	9.49

DEPARTMENT OF COMMUNICATIONS' SURVEY
LANGUAGE USED IN SERVING THE PUBLIC
BY PROVINCE
ATLANTIC REGION

Provinces	Respondants' maternal language				Chosen Language of Communication				Verbal communications — Chosen language		Written communications — Chosen language	
	English		French		English		French		Always	Sometimes	Always	Sometimes
	#	%	#	%	#	%	#	%	%	%	%	%
Newfoundland	25	100	0	0	25	100	0	0	100	0	100	0
Nova Scotia	7	100	0	0	7	100	0	0	100	0	100	0
Prince Edward Island	2	100	0	0	2	100	0	0	100	0	100	0
New Brunswick	19	100	0	0	19	100	0	0	94.74	5.26	94.44	5.56
TOTAL	53	100	0	0	53	100	0	0	98.04	1.96	98	2

DEPARTMENT OF COMMUNICATIONS' SURVEY
LANGUAGE USED IN SERVING THE PUBLIC
BY PROVINCE
CENTRAL REGION

Provinces	Respondants' maternal language				Chosen Language of Communication				Verbal communications — Chosen language		Written communications — Chosen language	
	English		French		English		French		Always	Sometimes	Always	Sometimes
	#	%	#	%	#	%	#	%	%	%	%	%
Manitoba	5	83.33	1	16.67	5	83.33	1	16.67	100	0	100	0
Saskatchewan	17	100	0	0	17	100	0	0	94.12	5.88	75	25
Alberta	47	97.92	1	2.08	47	97.92	1	2.08	97.87	2.13	95.65	4.34
Northwest Territories	4	80	1	20	4	80	1	20	100	0	100	0
TOTAL REGIONAL	73	96	3	4	73	96	3	4	97.26	2.74	91.55	8.46

28570-4

DEPARTMENT OF COMMUNICATIONS' SURVEY
LANGUAGE USED IN SERVING THE PUBLIC
BY PROVINCE
PACIFIC REGION

Provinces	Respondants' maternal language				Chosen Language of Communication				Verbal communications Chosen language		Written communications Chosen language	
	English		French		English		French		Always	Sometimes	Always	Sometimes
	#	%	#	%	#	%	#	%	%	%	%	%
British Columbia	26	92.86	2	7.14	26	92.86	2	7.14	100	0	92.31	7.69
Yukon	7	100	0	0	7	100	0	0	100	0	100	0
TOTAL REGIONAL	33	94.29	2	5.71	33	94.29	2	5.71	100	0	93.94	6.06

APPENDICE "OLLO-25"

PRÉSENTATION
DU
SOUS-MINISTRE DES COMMUNICATIONS
DEVANT
LE COMITE MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT
ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
SUR LES LANGUES OFFICIELLES

le 2 mars 1982

Monsieur le Président,

C'est un honneur pour moi de me présenter devant votre Comité et de vous faire part de l'évolution du Programme des langues officielles au ministère des Communications, des progrès réalisés aussi bien que des difficultés éprouvées.

J'aimerais vous présenter les membres de la délégation qui m'accompagne:

M. Jean Fournier	Sous-ministre adjoint principal responsable du secteur des politiques
M. Ken Hepburn	Sous-ministre adjoint à la Gestion du spectre et aux télécommunications gouvernementales
M. Frank Vieni	Directeur général du Personnel et de l'Administration
Mme Suzanne Mauviel	Directeur du Programme des langues officielles

Vous avez en main le texte de mon exposé et quelques documents annexés qui complètent les données sur la situation linguistique actuelle du ministère des Communications.

Responsabilités du Ministère

Etabli en vertu de la Loi de 1969 sur le Gouvernement et connu depuis 1970 sous le nom qu'il porte encore aujourd'hui, le ministère des Communications est responsable du développement et de l'installation au Canada de la technologie des télécommunications et de la protection des intérêts canadiens dans les systèmes et services internationaux de télécommunications; il est aussi responsable de la gestion du spectre des fréquences radioélectriques. Il élabore aussi des politiques d'ensemble et des programmes adaptés aux objectifs nationaux en matière d'arts, de culture.

Personnel du Ministère

Le Ministère comprend quelque 2,200 employés dont 43% appartiennent aux catégories scientifique, professionnelle et technique.

Soixante-six pourcent (66%) des employés travaillent dans la Région de la Capitale nationale. Leurs fonctions touchent principalement l'élaboration

de politiques, la recherche et l'expérimentation. Trente-quatre pourcent (34%) des employés répartis à travers le pays administrent les services de l'exploitation du spectre des fréquences radioélectriques et les services de télécommunications aux ministères et organismes fédéraux dans les dix provinces et les deux territoires.

Cinq groupes de planification et de programmes établissent à travers le pays la liaison régionale de programmes tels que le Télidon, la Bureautique certaines expériences spatiales ainsi que les Arts et la Culture.

STRUCTURE DE LA GESTION DU PROGRAMME DES LANGUES OFFICIELLES

La Direction des langues officielles du Ministère interprète la Loi et les règlements en cette matière; elle crée des programmes, organise, dirige et vérifie leur implantation dans les divers secteurs du Ministère en collaboration avec les gestionnaires de tous les niveaux hiérarchiques. Le Comité de Gestion supérieure pour sa part approuve l'orientation donnée à ces programmes, et assure leur intégration dans les priorités opérationnelles du Ministère.

La Direction des langues officielles relève du Sous-ministre par le Directeur général du Personnel et de l'Administration. Sa structure organisationnelle assure la gestion stratégique de ce programme.

Nous avons raison de croire que cette structure a un impact positif sur l'efficacité du programme.

Politique officiellement établie en 1978

La politique ministérielle en matière de langues officielles fait état des grands objectifs gouvernementaux et des mécanismes adaptés au Ministère mis en place pour atteindre ces objectifs qu'il s'agisse

- du service donné au public dans la langue choisie par l'interlocuteur,
- de la possibilité pour l'employé de travailler dans la langue de son choix,
- de la représentation équitable des deux groupes linguistiques officiels dans la structure du Ministère tant en ce qui concerne le nombre que le niveau hiérarchique.

Les employés sont informés de leurs droits et responsabilités dès leur arrivée au Ministère et des séances d'information générale complètent la mise à jour de ces dornées selon l'évolution du programme des langues officielles.

Votre Comité s'applique plus particulièrement à l'étude de la langue de travail et de la représentation équitable. Avant d'aborder ces questions, je crois nécessaire de brosser un tableau succinct de la situation du Ministère en matière de service au public.

SERVICE AU PUBLIC

Le ministère des Communications considère toute demande comme demande importante. Il a établi des mécanismes techniques et administratifs pour offrir spontanément l'accueil et le service en ce sens. Même si le service est disponible, il arrive trop souvent que des citoyens ne s'en prévalent pas.

Actuellement quelque 83% des employés satisfont aux exigences linguistiques de leur poste. Pour ceux qui jouissent de droits de titulaires (11%) et pour ceux pour lesquels des plans de formation ont été préparés, des mesures administratives sont établies sous la responsabilité des gestionnaires concernés afin que le service soit assuré dans la langue choisie par l'interlocuteur ou le correspondant.

Toutes les publications destinées au grand public sont distribuées dans les deux langues officielles. Les publications techniques destinées à usage interne ou à un public hautement spécialisé et limité, sont publiées dans la langue choisie par l'auteur et accompagnée d'un précis substantiel dans l'autre langue officielle.

Le Ministère a obtenu l'engagement de toutes les compagnies de téléphone d'assurer un service dans les deux langues officielles sur tous les réseaux téléphoniques du Gouvernement fédéral. Il reste encore quelques bureaux où les mesures administratives seront progressivement établies au cours des prochains mois.

Dotation impérative

En 1981, le ministère des Communications a triplé sa fréquence de l'utilisation de la dotation impérative pour combler ses postes bilingues, et a ainsi effectué 100 dotations impératives. Cette procédure a touché toutes les catégories d'emploi et tous les niveaux hiérarchiques.

Les gestionnaires doivent maintenant, pour les postes bilingues, justifier leur demande de dotation impérative. Nous entendons à partir d'avril 1982, renverser la procédure actuelle et faire en sorte que, progressivement, les gestionnaires justifient leurs demandes de dotation non-impérative.

Service de traduction

Le Bureau de traduction du Secrétariat d'Etat assure les services de traduction de l'anglais au français et du français vers l'anglais. Le ministère des Communications a pour sa part organisé l'administration de la traduction pour l'ensemble de son organisation dans la Région de la Capitale nationale depuis plus de trois ans.

Selon l'orientation de la politique ministérielle, ce service élimine les demandes de traductions non justifiées, planifie les priorités et assure la qualité linguistique des documents qui doivent être publiés dans les deux langues officielles.

Plaintes provenant du Bureau du Commissaire aux langues officielles

Chaque année, le Ministère doit répondre en moyenne à une douzaine de plaintes provenant du Bureau du Commissaire aux langues officielles. Plus de 65% de ces plaintes portent sur l'unilinguisme de l'accueil téléphonique dans les divers bureaux du Gouvernement fédéral et sur la qualité linguistique des répertoires téléphoniques gouvernementaux à travers le pays. Depuis 1978, le Ministère n'a reçu que quatre plaintes touchant le service donné par ses bureaux régionaux.

Toutes ces plaintes ont été résolues à la satisfaction du Bureau du Commissaire aux langues officielles et les mécanismes appropriés ont été mis en place afin d'assurer une plus grande qualité linguistique dans les services offerts par le Ministère ou en son nom.

Un sondage effectué en décembre 1981 auprès du public client du Ministère dont vous trouverez quelques résultats, annexe A, démontre que le public est largement satisfait de la qualité linguistique des services que le ministère des Communications lui fournit.

Ce public est informé de la disponibilité des services dans les deux langues officielles grâce à l'accueil bilingue dans les bureaux, à la documentation et aux formulaires publiés dans les deux langues officielles, aux annonces dans les journaux ainsi que par les communications que les bureaux régionaux ont avec les groupes de la minorité officielle dans les provinces.

Télidon

Monsieur le Président,

Le ministère des Communications porte un soin tout particulier à l'égalité du statut des deux langues officielles dans le développement de cette technologie de pointe qu'est le Télidon.

Je suis fier de pouvoir affirmer que nous avons vu à ce que la machine parle le français avec autant d'élégance qu'elle peut parler l'anglais. Il reste maintenant aux fournisseurs de banques de données à l'informer dans les deux langues officielles et aux usagers des terminaux à la faire parler dans la langue de leur choix.

Évaluation et Recommandations

Le Ministère ne semble pas éprouver de grandes difficultés pour assurer un service au public dans la langue choisie par l'interlocuteur.

Cependant les minorités francophones ont encore trop tendance à s'adresser au Ministère en anglais. Nous recommandons qu'un programme spécial d'information du public canadien mis en place en collaboration avec l'ensemble des ministères et organismes, fasse évoluer cette situation, et nous permettent de mieux réaliser un bilinguisme institutionnel.

LA LANGUE DE TRAVAIL ET LA REPRÉSENTATION ÉQUITABLE

Il n'est guère possible d'analyser séparément ces deux composantes du programme, car la dynamique du choix de la langue de travail est largement conditionnée par trois facteurs:

- le nombre de représentants de chacune des deux langues officielles dans une unité de travail, et
- le niveau hiérarchique occupé par les représentants de la langue à promouvoir;
- le champ des activités professionnelles.

Au ministère des Communications ces facteurs ont des répercussions dans toutes les catégories d'emploi. Ils affectent d'une façon exceptionnelle les catégories scientifique, professionnelle et technique.

LA PARTICIPATION FRANCOPHONE

Globalement, les statistiques indiquent un certain progrès pour les catégories reconnues comme stratégiquement prioritaires au ministère des Communications:

- la Haute direction

- la catégorie scientifique et professionnelle

- la catégorie technique

Ainsi entre 1978 et 1982, la représentation francophone est passée:

- de 25% à 29% au niveau de la Haute direction
  (Il est à noter que 5 des 8 fonctionnaires de la Gestion supérieure du Ministère sont francophones).
- de 11% à 17% pour la catégorie scientifique et professionnelle

- de 20% à 19.4% pour la catégorie technique.

Ces statistiques sont conditionnées par le roulement de personnel et la disponibilité des candidats spécialisés sur le marché du travail.

Le roulement de personnel

- Aucun francophone de la Haute direction n'a quitté le Minitère cette année. Deux nouveaux francophones de cette catégorie ont rejoint le Ministère;

- Les francophones représentent 14% des départs de la catégorie scientifique et professionnelle et 26% des arrivées;

- Douze pourcent (12%) des départs de la catégorie technique et 16% des arrivées.

Comme vous le voyez, Monsieur le Président, il y a progrès mais ces progrès sont lents.

Un double problème demeure: la rareté des spécialistes et la compétition exercée par l'industrie privée. Le Ministère a même retardé la dotation de certains postes de niveaux supérieurs jusqu'à ce que la répartition francophone et anglophone des candidats paraisse équitable. Des postes ont dû être dotés sans que cette exigence soit respectée. Actuellement, l'industrie privée est un rude concurrent pour les ministères fédéraux à caractère technique et scientifique non pas nécessairement en ce qui a trait à l'intérêt du travail mais bien plutôt en ce qui concerne l'échelle des salaires proposés.

Deux comités d'étude ont été mis sur pied à ce sujet par le Conseil du Trésor: le Comité consultatif sur la représentation francophone dans les domaines scientifique et professionnel et le Comité consultatif tout récemment créé sur l'échelle comparative des salaires des secteurs privé et public. Le ministère des Communications est représenté à chacun de ces comités.

Programmes de représentation équitable

Pour arriver à un certain résultat, le Ministère a élaboré depuis 1979, un plan stratégique destiné à augmenter la représentation francophone dans les activités de dotation.

Les principaux éléments de ce plan sont:

- un programme de ressources affectées à l'embauche de scientifiques et de techniciens francophones, destiné à rétablir l'équilibre dans les secteurs où la représentation francophone est en souffrance: 10 années-travail sont annuellement consacrées à ce programme;

- un programme de stages sabbatiques destiné à familiariser les spécialistes francophones avec les domaines d'expertise du ministère des Communications;

- l'élaboration d'un inventaire de candidats spécialisés dans les domaines d'intérêt pour le ministère des Communications;

- des stages d'étudiants francophones du programme d'orientation de carrière: plus d'une centaine depuis quatre ans;

- un programme d'information destiné aux universités et autres institutions francophones;

- une collaboration avec certaines institutions francophones pour la spécialisation des étudiants intéressés à poursuivre leur carrière dans les domaines d'intérêt du Ministère;

- un programme des Centres d'excellence de langue française dont je parlerai plus loin.

Nous avons été heureux de fournir à certains ministères et organismes l'aide nécessaire à l'élaboration de programmes semblables dans leurs organisations respectives.

Evaluation

Le Ministère n'a pas encore obtenu tous les résultats souhaités, mais la représentation francophone est meilleure qu'il y a cinq ans.

Nous avons confiance en l'avenir. Le rythme établi permet d'avancer que le progrès de la représentation et de la participation francophones devraient s'accentuer. Le Ministère tient à maintenir des programmes adaptés à sa situation scientifique et technique, à son organisation administrative et géographique. Il tient à souligner la collaboration étroite établies entre la Commission de la Fonction publique et le Ministère.

LA LANGUE DE TRAVAIL

Services linguistiques

Afin d'augmenter l'efficacité de la formation linguistique fondamentale dispensée par la Commission de la Fonction publique, 269 employés ont participé à ces divers cours internes en 1981. Le Ministère met à la disposition de ses employés des services de formation et de perfectionnement linguistiques. Il accorde une priorité aux programmes axés sur les besoins fonctionnels des employés.

Deux autres services, ceux de la révision de textes français et d'appoint à la rédaction ont pour objectifs de perfectionner les connaissances du français écrit et d'augmenter chez les anglophones bilingues l'utilisation du français comme langue de service sans avoir recours aux services de traduction.

Selon les principes énoncés plus tôt, l'augmentation de la représentation équitable et de la participation francophone devraient influencer l'utilisation du français comme langue de travail au ministère des Communications.

Voyons ce qu'il en est aujourd'hui. Une enquête que le Ministère vient de mener auprès des titulaires de postes bilingues de la Région de la Capitale nationale révèle que 89% des répondants ont été évalués dans la langue de leur choix. 84% reçoivent leurs instruments de travail aussi dans la langue de leur choix.

Selon les données statistiques, les employés du Ministère peuvent recevoir les services personnels et centraux dans la langue de leur choix. Le sondage confirme ces données.

Les répondants ont également déclaré que 19% des réunions interministérielles se déroulaient en français; 55% en anglais et 26% dans les deux langues officielles. Il y a encore beaucoup de travail à faire puisque 52% des répondants ont indiqué le français comme leur première langue officielle.

Une étude des communications des divers secteurs du Ministère avec mon Bureau démontre que l'utilisation du français a passé de 7% à 27% du 1er janvier au 31 décembre 1981.

La langue des publications proprement scientifique et technique en usage au Ministère est l'anglais dans une proportion de 52%. Ce sont là les données de cette année. Le pourcentage était probablement beaucoup plus haut en 1979.

Promotion des centres d'excellence de langue française

En 1979, le ministère des Communications venait de mettre sur pied, avec un budget de 350 000 $, un programme de développement des centres d'excellence dans les institutions de langues française à travers le pays, du Nouveau-Brunswick au Manitoba. L'an passé, des démarches ont été entreprises auprès de minorités francophones rattachées à des institutions anglophones des provinces centrales afin de les intéresser à ce programme. L'objectif de

ce programme est d'augmenter l'utilisation du français au Ministère dans les domaines scientifique et professionnel de son intérêt et de préparer des candidats compétents à des fonctions de cet ordre au sein du Ministère. Les rapports de recherche du programme de développement des centres d'excellence sont rédigés en français. De plus une série de conférences scientifiques tenues en français suivent la publication de ces rapports. L'an passé 12 conférences ont ainsi eu lieu.

En plus, le programme régulier de la recherche universitaire consacre 25% de son budget de 800 000 $ aux institutions francophones canadiennes. Donc, un total de 545 000 $ sur un budget de 1 150 000 $ soit 47% du budget total de la recherche universitaire au ministère des Communications va actuellement aux institutions francophones.

Notre programme de développement des centres d'excellence de langue française a des répercussions sur la qualité de l'expertise technologique dans les institutions francophones et, à plus ou moins long terme, sur la compétence de la main d'oeuvre francophone dans l'industrie de la technologie.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'illustrer la dernière initiative prise en ce sens. Des démarches entreprises depuis quelques mois auprès de l'Université du Québec à Hull ont entraîné l'octroi d'un contrat sur la faisabilité et la rentabilité du développement d'un centre d'excellence à Hull. Dernièrement, le Ministère participait, à titre d'invité, aux délibérations de la Société d'aménagement de l'Outaouais (SAO) sur la promotion des secteurs à haute technologie dans l'Outaouais québecois.

Collaboration

Dans le cadre de la promotion du français comme langue de travail, le Ministère participe depuis deux ans au comité de terminologie française en télécommunications et en informatique mis sur pied par le Secrétariat d'Etat. Il collabore aux activités d'un comité de terminologie française du vidéotex mis sur pied par l'Université du Québec.

Une évaluation d'ensemble

Le Colloque international sur l'avenir du français dans les publications et les communications scientifiques et techniques tenu à Montréal en septembre 1981 n'a guère été encourageant dans ses conclusions sur le français comme langue de communication scientifique.

Nous croyons au ministère des Communications à un apprivoisement progressif du personnel scientifique et professionnel tant anglophone que francophone au français comme medium de communication scientifique.

L'expérience a montré que les programmes mis en place, la sensibilisation des employés et l'évaluation régulière de la performance linguistique des divers secteurs du Ministère ont produit des résultats réels quoique modestes. Le défi reste encore à relever.

CONCLUSION

Voilà, Monsieur le Président, la situation du programme des langues officielles au ministère des Communications. Nous sommes conscients du chemin qu'il reste à parcourir pour rencontrer nos propres objectifs et ceux qui sont visés par le Gouvernement.

Je puis vous assurer de l'engagement de mes sous-ministres adjoints et de l'ensemble des gestionnaires au sein de notre organisation. Les dernières années nous en ont donné des preuves.

Je suis prêt à répondre aux questions que vous voudrez me poser.

Nous recevrons avec attention vos commentaires, certains de bénéficier ainsi de l'expérience de votre Comité.

Merci, Monsieur le Président.

SONDAGE DU MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS
LANGUE UTILISÉE DANS LE SERVICE AU PUBLIC
PAR RÉGION

Régions	Langue maternelle des répondants				Langue de communication choisie				Communications verbales — Langue choisie		Communications écrites — Langue choisie	
	Anglais		Français		Anglais		Français		Toujours	Parfois	Toujours	Parfois
	#	%	#	%	#	%	#	%	%	%	%	%
Atlantique	53	100	0	0	53	100	0	0	98.04	1.96	98	2
Québec	22	18.64	96	81.36	21	17.80	97	82.20	84.91	15.09	82.08	17.92
Ontario	98	94.23	6	5.77	97	93.27	7	6.73	92.45	7.55	87	13
Centrale	73	96	3	4	73	96	3	4	97.26	2.74	91.55	8.46
Pacifique	33	94.29	2	5.71	33	94.29	2	5.71	100	0	93.94	6.06
TOTAL	279	72.27	107	27.73	277	71.76	109	28.24	94.53	5.47	90.51	9.49

SONDAGE DU MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS
LANGUE UTILISÉE DANS LE SERVICE AU PUBLIC
PAR PROVINCE
RÉGION DE L'ATLANTIQUE

Provinces	Langue maternelle des répondants				Langue de communication choisie				Communications verbales — Langue choisie		Communications écrites — Langue choisie	
	Anglais		Français		Anglais		Français		Toujours	Parfois	Toujours	Parfois
	#	%	#	%	#	%	#	%	%	%	%	%
Terre-Neuve	25	100	0	0	25	100	0	0	100	0	100	0
Nouvelle-Écosse	7	100	0	0	7	100	0	0	100	0	100	0
Île-du-Prince-Édouard	2	100	0	0	2	100	0	0	100	0	100	0
Nouveau-Brunswick	19	100	0	0	19	100	0	0	94.74	5.26	94.44	5.56
TOTAL	53	100	0	0	53	100	0	0	98.04	1.96	98	2

SONDAGE DU MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS
LANGUE UTILISÉE DANS LE SERVICE PUBLIC
PAR PROVINCE
RÉGION CENTRALE

Provinces	Langue maternelle des répondants				Langue de communication choisie				Communications verbales — Langue choisie		Communications écrites — Langue choisie	
	Anglais		Français		Anglais		Français		Toujours	Parfois	Toujours	Parfois
	#	%	#	%	#	%	#	%	%	%	%	%
Manitoba	5	83.33	1	16.67	5	83.33	1	16.67	100	0	100	0
Saskatchewan	17	100	0	0	17	100	0	0	94.12	5.88	75	25
Alberta	47	97.92	1	2.08	47	97.92	1	2.08	97.87	2.13	95.65	4.34
Territoires du Nord-Ouest	4	80	1	20	4	80	1	20	100	0	100	0
TOTAL RÉGIONAL	73	96	3	4	73	96	3	4	97.26	2.74	91.55	8.46

SONDAGE DU MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS
LANGUE UTILISÉE DANS LE SERVICE AU PUBLIC
PAR PROVINCE
RÉGION DU PACIFIQUE

Provinces	Langue maternelle des répondants				Langue de communication choisie				Communications verbales — Langue choisie		Communications écrites — Langue choisie	
	Anglais		Français		Anglais		Français		Toujours	Parfois	Toujours	Parfois
	#	%	#	%	#	%	#	%	%	%	%	%
Colombie-Britannique	26	92.86	2	7.14	26	92.86	2	7.14	100	0	92.31	7.69
Yukon	7	100	0	0	7	100	0	0	100	0	100	0
TOTAL RÉGIONAL	33	94.29	2	5.71	33	94.29	2	5.71	100	0	93.94	6.06

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacre-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien
Approvisionnements et Services Canada
45 boulevard Sacre-Coeur,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Communications:

Honourable Pierre Juneau, Deputy Minister;

Mr. Ken Hepburn, Assistant Deputy Minister, Spectrum Management and Government Telecommunications;

Mr. Frank Vieni, Director General, Personnel and Administration;

Mrs. Suzanne Mauviel, Director, Official Languages.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. Gilles Lalande, Deputy Commissioner.

Du ministère des Communications:

L'honorable Pierre Juneau, sous-ministre;

M. Ken Hepburn, sous-ministre adjoint à la Gestion du spectre et aux Télécommunications gouvernementales;

M. Frank Vieni, directeur général du Personnel et de l'Administration;

M[me] Suzanne Mauviel, directeur du Programme des langues officielles.

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. Gilles Lalande, sous-commissaire.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

CANADA PARLIAMENT

Publications

SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 37

Tuesday, March 9, 1982
Wednesday, March 10, 1982
Thursday, March 11, 1982

Joint Chairmen:

Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 37

Le mardi 9 mars 1982
Le mercredi 10 mars 1982
Le jeudi 11 mars 1982

Coprésidents:

Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

Official Languages

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les

Langues officielles

RESPECTING:

Reports of the Commissioner of Official Languages—1978, 1979 and 1980

CONCERNANT:

Rapports du Commissaire aux langues officielles—1978, 1979 et 1980

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

28574—1

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON OFFICIAL LANGUAGES

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

Representing the Senate:

Senators — Sénateurs

Guay
Hastings
Stanbury
Tremblay
Wood—(6)

Representing the House of Commons:

Messrs. — Messieurs

Bosley
Gauthier
Gimaïel
Marceau
Kilgour
La Salle
Malépart
Nystrom—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Paul Belisle

Audrey O'Brien

Joint Clerks of the Committee

Pursuant to an order of the Senate adopted March 10, 1982:
Senator Stollery replaced Senator Stanbury.

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*) of the House of Commons:

On Monday, March 8, 1982:
Mr. La Salle replaced Mr. Clarke (*Vancouver—Quadra*).

On Wednesday, March 10, 1982:
Mr. Gimaïel replaced Mr. Deniger;
Mr. Malépart replaced Mr. Marceau;
Mr. Marceau replaced Mr. Herbert.

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Représentant le Sénat:

Conformément à un ordre du Sénat adopté le 10 mars 1982:
Le sénateur Stollery remplace le sénateur Stanbury.

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement de la Chambre des communes:

Le lundi 8 mars 1982:
M. La Salle remplace M. Clarke (*Vancouver—Quadra*).

Le mercredi 10 mars 1982:
M. Gimaïel remplace M. Deniger;
M. Malépart remplace M. Marceau;
M. Marceau remplace M. Herbert.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 9, 1982
(45)

[*Text*]

The Special Joint Committee on Official Languages met this day at 3:46 o'clock p.m., the Joint Chairman, Senator Murray, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senator Murray.

Representing the House of Commons: Messrs. Bosley, Kilgour and La Salle.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mr. Marc Leman. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Messrs. Claude Majeau and Charles Strong.

Witness: *From the Office of the Commissioner of Official Languages*: Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980, and Thursday, April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980, and Thursday, April 23, 1981, relating to the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1, and Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14*).

On motion of Mr. Kilgour, it was agreed,—That the Committee be called on March 10, 1982 at 3:30 o'clock p.m., and that the representatives of the Department of Justice be invited to appear at that time.

At 4:17 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, MARCH 10, 1982
(46)

The Special Joint Committee on Official Languages met this day at 3:39 o'clock p.m., the Joint Chairman, Senator Murray, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Murray and Tremblay.

Representing the House of Commons: Messrs. Bosley, Kilgour and La Salle.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mr. Marc Leman. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Messrs. Claude Majeau and Charles Strong.

Witnesses: *From the Department of Justice*: Mr. Roger Tassé, Deputy Minister of Justice and Deputy Attorney General; Mr. Gérard Bertrand, Q.C., Chief Legislative Counsel; Mr. Frederick J.E. Jordan, Acting Assistant Deputy Minister, Public Law. *From the Office of the Commissioner of Official Languages*: Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980, and

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 9 MARS 1982
(45)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à 15h46 sous la présidence du sénateur Murray (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: L'honorable sénateur Murray.

Représentant la Chambre des communes: MM. Bosley, Kilgour et La Salle.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: M. Marc Leman. *Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur*: MM. Claude Majeau et Charles Strong.

Témoin: *Du Bureau du Commissaire aux langues officielles*: M. M.F. Yalden, commissaire.

Le Comité reprend l'étude de ses Ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 et de ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes du vendredi 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 portant sur les rapports de 1978, de 1979 et de 1980 du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux du mardi 14 octobre 1980, fascicule no 1 et du mardi 19 mai 1981, fascicule no 14*).

Sur motion de M. Kilgour, il est convenu,—Que le Comité sera convoqué le 10 mars 1982 à 15h30 et que les représentants du ministère de la Justice seront alors invités à comparaître.

A 16h17, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 10 MARS 1982
(46)

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à 15h39 sous la présidence du sénateur Murray (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Murray et Tremblay.

Représentant la Chambre des communes: MM. Bosley, Kilgour et La Salle.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: M. Marc Leman. *Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur*: MM. Claude Majeau et Charles Strong.

Témoins: *Du ministère de la Justice*: M. Roger Tassé, sous-ministre de la Justice et sous-procureur du Canada; M. Gérard Bertrand, c.r., premier conseiller législatif; M. Frederick J.E. Jordan, sous-ministre adjoint intérimaire, Droit public. *Du Bureau du commissaire aux langues officielles*: M. M.F. Yalden, commissaire.

Le Comité reprend l'étude de ses Ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 et de ses

Thursday, April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980, and Thursday, April 23, 1981, relating to the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1, and Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14*).

Mr. Tassé made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

Mr. Yalden answered questions.

On motion of Mr. La Salle, it was agreed,—That the Committee meet on Thursday, March 11, 1982 at 2:00 p.m. and that the Deputy Minister of Justice be invited to appear at that time.

At 17:06 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

THURSDAY, MARCH 11, 1982
(47)

The Special Joint Committee on Official Languages met this day at 2:09 o'clock p.m., the Joint Chairman, Senator Murray, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Guay, Hastings, Murray, Tremblay and Wood.

Other Senator present: The Honourable Senator McIlraith.

Representing the House of Commons: Messrs. Bosley, Kilgour and La Salle.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mr. Marc Leman. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Mr. Claude Majeau.

Witnesses: *From the Department of Justice*: Mr. Roger Tassé, Deputy Minister of Justice and Deputy Attorney General; Ms. Marie-Andrée Bastien, Director, Public Affairs; Mr. Gérard Bertrand, Q.C., Chief Legislative Counsel; Mr. Jacques E. Chevrier, Director, Official Languages Program. *From the Office of the Commissioner of Official Languages*: Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980, and Thursday, April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980, and Thursday, April 23, 1981, relating to the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1, and Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14*).

Mr. Tassé and the other witnesses answered questions.

Mr. Bosley moved,—That the Committee advise its two clerks that in the opinion of the Committee, meetings scheduled by the Committee cannot be cancelled or postponed except by the Committee itself or by the Co-chairmen acting jointly.

After debate, the question being put on the said motion, it was agreed to.

Ordres de renvoi de la Chambre des communes du vendredi 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 portant sur les rapports de 1978, de 1979 et de 1980 du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux du mardi 14 octobre 1980, fascicule no 1 et du mardi 19 mai 1981, fascicule no 14*).

M. Tassé fait une déclaration puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

M. Yalden répond aux questions.

Sur motion de M. La Salle, il est convenu,—Que le Comité se réunira le jeudi 11 mars 1982 à 14 heures et que le sous-ministre de la Justice sera alors invité à comparaître.

A 17h06, le Comité suspend ses travaux jusqu'à une nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 11 MARS 1982
(47)

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à 14h09 sous la présidence du sénateur Murray (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Guay, Hastings, Murray, Tremblay et Wood.

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur McIlraith.

Représentant la Chambre des communes: MM. Bosley, Kilgour et La Salle.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: M. Marc Leman. *Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur*: M. Claude Majeau.

Témoins: *Du ministère de la Justice*: M. Roger Tassé, sous-ministre de la Justice et sous-procureur du Canada; M^me^ Marie-Andrée Bastien, directeur des Affaires publiques; M. Gérard Bertrand, c.r., premier conseiller législatif; M. Jacques E. Chevrier, directeur, Programme des langues officielles. *Du Bureau du commissaire aux langues officielles*: M. M.F. Yalden, commissaire.

Le Comité reprend l'étude de ses Ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 et de ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes du vendredi 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 portant sur les rapports de 1978, de 1979 et de 1980 du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux du mardi 14 octobre 1980, fascicule no 1 et du jeudi 19 mai 1981, fascicule no 14*).

M. Tassé et les autres témoins répondent aux questions.

M. Bosley propose,—Que le Comité informe ses deux greffiers qu'il est d'avis que les séances prévues par le Comité ne peuvent être annulées ni reportées, sauf par le comité lui-même ou conjointement par les coprésidents suppléants.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

At 4:06 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

A 16h06, le Comité suspend ses travaux jusqu'à une nouvelle convocation du président.

Le cogreffier du Comité

Paul Belisle

Joint Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Text*]

Tuesday, March 9, 1982

• 1546

The Joint Chairman (Senator Murray): Order, please. I remind you first of all that by the instructions given to this committee by the Senate and House of Commons, the quorum of this committee is four, so long as both Houses are represented. But that to hear and print evidence, three members can constitute a quorum, so long as both Houses are represented.

To be more precise, four members are required whenever a vote, resolution, or other decision is taken, so long as both Houses are represented.

I must advise the committee that at approximately noon today, our co-chairman, Mr. Corbin, advised me that he had instructed the joint clerk of this committee from the House of Commons to notify the members of the House of Commons that today's meeting was being cancelled.

Mr. Kilgour: Did they give any reason for that, Mr. Chairman?

The Joint Chairman (Senator Murray): Excuse me. Let me continue please.

This obviously raises the question whether on a joint Senate—House of Commons committee one of the co-chairmen can take such a decision unilaterally. It also raises the question, referred to by Mr. Corbin in our conversation this morning, whether committees can meet while the bells are ringing, summoning members of one of the Houses to a vote in that House.

Mr. Corbin advised me that, on advice from the table officers of the House of Commons, his answer to the first question, was yes, that one co-chairman of a joint Senate—House of Commons committee can cancel a meeting of that committee that had already been scheduled, and in answer to the second question—whether committees can meet while the bells are ringing, summoning the members of one of the Houses to vote—his answer, again on advice from the table officers of the House of Commons, is no; indeed, that to attempt to meet under those circumstances could possibly involve a contempt of the House of Commons.

As you know, the schedule of meetings of this joint committee was agreed upon some weeks ago by the Committee on Agenda and Procedures, which submitted their Ninth Report to you at our meeting of February 9. That schedule of meetings adopted by this committee becomes, I assume, an order of the committee.

• 1550

My position as your co-chairman is—was and is—that I could not accept on behalf of the Senate the premises on which

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Translation*]

Le mardi 9 mars 1982

Le coprésident (le sénateur Murray): Je vous rappelle tout d'abord que selon les instructions données au présent Comité par le Sénat et la Chambre des communes, le quorum est fixé à quatre membres, tant que les deux Chambres sont représentées. Mais pour entendre et imprimer les témoignages, trois membres peuvent constituer un quorum, tant que les deux Chambres sont représentées.

Pour être plus précis, il faut que quatre membres soient présents lorsqu'une question est mise aux voix, une résolution ou une décision prise, tant que les deux Chambres sont représentées.

Je dois informer le Comité qu'à environ midi, notre coprésident, M. Corbin, m'a dit qu'il avait demandé au cogreffier de ce Comité de la Chambre des communes, d'informer les députés que la séance d'aujourd'hui n'aurait pas lieu.

M. Kilgour: En a-t-il donné une raison, monsieur le président?

Le coprésident (le sénateur Murray): Excusez-moi. Laissez-moi continuer.

On peut alors se poser la question de savoir si un des coprésidents d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes peut prendre une telle décision unilatéralement. Il s'agit également de savoir, et cette question a été abordée par M. Corbin lors de notre conversation de ce matin, si les comités peuvent se réunir alors que la cloche sonne, appelant ainsi les membres d'une des deux Chambres à aller voter.

M. Corbin m'a dit, après avoir contacté les greffiers de la Chambre des communes, que sa réponse à la première question était affirmative, c'est-à-dire qu'un coprésident des comités mixtes du Sénat et de la Chambre des communes peut annuler une séance de ce comité qui avait déjà été prévue; réponse à la seconde question, c'est-à-dire si les comités peuvent se réunir alors que la cloche sonne, appelant ainsi les membres d'une des deux Chambres à aller voter, sa réponse, après avoir pris de nouveau contact avec les greffiers de la Chambre des communes, est négative et qu'il s'agirait peut-être d'un outrage à la Chambre des communes si une réunion avait lieu dans ces circonstances.

Comme vous le savez, le programme de ce comité mixte a été accepté il y a quelques semaines par le Comité du programme et de la procédure, qui a présenté son neuvième rapport lors de notre séance du 9 février. Ce programme adopté par ce Comité devient, je suppose, un ordre du comité.

En tant que votre coprésident, je ne peux pas accepter au nom du Sénat les instructions données par M. Corbin; de toute

[*Texte*]

my co-chairman, Mr. Corbin, has issued his instructions, and I could certainly not do so on behalf of the Senate in the absence of legal advice from the appropriate authorities in the Senate. I have invited them to give me such advice, but they have not, to this point, been able to do so.

It would be my intention, at the earliest opportunity, which will be this evening, to raise the matter as a point of order in the Senate, and to ask Mr. Speaker to take it under advisement, and provide a ruling from his point of view and the point of view of the Senate on what I think are the procedural questions that arise from the action that the co-chairman of the committee, Mr. Corbin, took earlier today.

Now, there are four members of the committee present. Both Houses are represented. The order of the day is to hear officials from the Department of Justice. I do not see any officials from the Department of Justice in the witness chair.

Mr. Tassé, the deputy minister, has advised the joint clerk from the Senate side that he is in receipt of a cancellation notice or advice from the joint chairman of the committee, Mr. Corbin. The joint clerk from the Senate side has advised Mr. Tassé that the joint chairman from the Senate side has not agreed to the cancellation of the meeting. Mr. Tassé and his colleagues obviously were confronted with a choice; the choice they have made will be obvious to you by their absence from the meeting.

The Chair has a decision to make at some point, but before making the decision on how to proceed, I will welcome advice from members of the committee.

Mr. Kilgour: Mr. Chairman, if I could have the floor, I have asked before as to what reason was given by Mr. Corbin for not being prepared to proceed today, and I take it you do not have a reason or you . . . .

The Joint Chairman (Senator Murray): I am sorry, I thought I indicated—I will try to do justice to the reason that Mr. Corbin gave; that is, that the bells are ringing, summoning the members of the House of Commons to a vote in the House, and that under those circumstances the committee cannot meet.

Mr. Kilgour: Well, Mr. Co-Chairman, I think the rules of the House have it that if a vote is imminent, that you should adjourn a committee meeting and go to the vote. The justice committee was meeting last week when the bells first began to ring and we continued to meet for another half hour, and I guess, thinking the vote was imminent, the committee then disbanded to go to vote.

There is the other factor today that since the bells were ringing after 2 o'clock, I think you will be aware of the fact that it is back, indeed, to Tuesday of a week ago, that the standing order that says the House adjourns at 10 o'clock would apply; that the House could not sit this afternoon, if the bells had been ringing after—I think it is a 1.45 pm.—in any event, so we could not possibly have met this afternoon in the House. So that argument, I think, if my information on the matter is correct, is simply nonsense. It is self-evident nonsense.

An hon. Member: It is still March 2.

[*Traduction*]

façon, je ne pourrais pas le faire au nom du Sénat en l'absence d'avis juridiques venant des autorités compétentes du Sénat. Je les ai invités à m'en faire part, mais jusqu'à présent ils n'ont pas pu le faire.

Dès que cela sera possible, c'est-à-dire ce soir, j'ai l'intention de soulever cette question au Sénat et de demander au président du Sénat d'étudier la question et de prendre une décision de son point de vue et du point de vue du Sénat sur ce que sont, à mon avis, les questions de procédure soulevées par la mesure prise plus tôt ce matin par le coprésident du Comité, M. Corbin.

Quatre membres du Comité sont présents. Les deux Chambres sont représentées. Nous avions pour ordre du jour d'entendre les représentants du ministère de la Justice. Or, je n'en vois aucun assis à la table des témoins.

M. Tassé, le sous-ministre, a fait savoir au cogreffier du Sénat qu'il avait reçu un avis d'annulation de la séance de la part du coprésident du Comité, M. Corbin. Le cogreffier du Sénat a fait savoir à M. Tassé que le coprésident du Sénat n'avait pas accepté l'annulation de la séance. M. Tassé et ses collègues devaient de toute évidence faire un choix; le choix qu'ils ont fait est tout à fait évident compte tenu de leur absence.

La présidence devra prendre une décision, mais avant de savoir comment nous allons procéder, je voudrais demander aux membres du Comité ce qu'ils en pensent.

M. Kilgour: Monsieur le président, si je peux me permettre de prendre la parole, j'ai demandé plus tôt quelle raison avait donnée M. Corbin pour annuler la séance, et je suppose que vous n'en avez pas ou vous . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): Excusez-moi, je croyais avoir dit . . . je vais essayer de dire quelle était la raison donnée par M. Corbin; il a dit que, étant donné que la cloche sonnait, appelant les députés à voter à la Chambre, le Comité ne pouvait pas se réunir dans ces circonstances.

M. Kilgour: Bien, monsieur le coprésident, je crois que selon les Règles de la Chambre, si un vote est imminent, la séance d'un comité doit être levée pour que les membres puissent aller voter. La semaine dernière, le Comité de la justice siégeait lorsque la cloche a commencé à sonner et la séance s'est poursuivie pendant une demi-heure et, pensant que le vote était imminent, le Comité est allé voter.

Il y a également un autre facteur; étant donné que la cloche sonnait après 14 heures, je pense que vous savez tous que c'était il y a semaine, mardi dernier, que l'article du Règlement qui stipule que la Chambre doit ajourner à 10 heures s'applique; que la Chambre ne pouvait pas siéger cet après-midi, si la cloche sonnait après—je pense que c'est 13h45—de toute façon, nous n'aurions pas pu nous rencontrer cet après-midi à la Chambre. Donc cet argument, si mes renseignements à ce sujet sont exacts, ne tient absolument pas debout.

Une voix: On en est toujours au 2 mars.

[*Text*]

Mr. Kilgour: The statutory instruments committee, as some of the members here will be aware, met last week.

The Joint Chairman (Senator Murray): That is a joint committee.

Mr. Kilgour: Yes. I attended that committee. We sat for, I suppose, an hour and a half with senators and members from both parties present.

• 1555

Although in fairness there were not any Liberal members of Parliament present, there were Liberal senators present. So, the arguments you have presented us I suggest are absolutely ludicrous in light of what has gone on in this House. Is somebody suggesting that the statutory instruments committee meeting last week was meeting in contempt of the House? It will be news to Senator Godfrey, I am sure, or to the other senator, I forget his name, the Liberal senator present.

Does Mr. Tasse, as a servant, perhaps not of Parliament, but as a servant of the Canadian people, simply take the view that he will not respect the committee that is sitting, that you have instructed him as a senator and three members of Parliament here sitting this afternoon and that has a quorum . . . is that the kind of legal advice we are getting from Mr. Tassé of the Department of Justice, for which I used to work as well? Is that what we have come to in this building?

I suggest, Mr. Co-Chairman, that you instruct the clerk on the Senate side to telephone Mr. Tassé and request him to come over and give us the benefit of his advice on a matter of interest to the committee, duly constituted, duly sitting and properly available with a quorum to hear evidence.

The Joint Chairman (Senator Murray): That has already been done, Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: No, but has he been telephoned once we had the four people present?

The Joint Chairman (Senator Murray): Yes.

Mr. Kilgour: And he still takes the view that he does not listen to a joint committee?

The Joint Chairman (Senator Murray): The situation as I described it earlier, Mr. Kilgour, is that Mr. Tassé has been advised within the past quarter hour that the committee would have a quorum and the committee would be going ahead. Mr. Tassé replied that he also had an advice from the co-chairman of the committee from the House of Commons side that the meeting was cancelled. He obviously felt he had a choice and, as I say, he chose not to attend.

Mr. Bosley.

Mr. Bosley: Could I ask, Mr. Chairman, the Commissioner of Official Languages whether he got such a notification?

Mr. M.F. Yalden (Commissioner of Official Languages): Mr. Co-Chairman, I got two notifications.

[*Translation*]

M. Kilgour: Comme certains des membres ici présents le savent, le Comité des textes réglementaires s'est réuni la semaine dernière.

Le coprésident (le sénateur Murray): C'est un comité mixte.

M. Kilgour: Oui. J'ai assisté à ce Comité. Nous avons siégé pendant environ une heure et demie, les sénateurs et les députés des deux partis étant présents.

Même s'il est vrai qu'il n'y avait pas de députés libéraux, il y avait des sénateurs. Ainsi, les arguments que vous nous avez présentés sont tout à fait ridicules quand on connaît la tradition de la Chambre. Quelqu'un veut-il laisser entendre que la réunion du Comité des règlements de la semaine dernière était un outrage à la Chambre? Le sénateur Godfrey en sera certainement surpris de même que l'autre sénateur libéral qui était présent et dont j'oublie le nom.

M. Tassé qui sert, peut-être pas le Parlement, mais en tout cas la population canadienne, estime-t-il qu'il ne respectera pas le Comité alors que celui-ci siège, qu'un sénateur et que trois députés sont là cet après-midi et qu'il y a donc quorum, . . . est-ce le genre d'avis juridique que nous donne M. Tassé du ministère de la Justice où j'ai également travaillé moi-même? En sommes-nous arrivés là?

Je suggère, monsieur le coprésident, que vous demandiez au greffier du Sénat de téléphoner à M. Tassé pour lui demander de venir nous conseiller sur une question intéressant le Comité, dûment constitué, dûment réuni et ayant le quorum voulu pour entendre des témoignages.

Le coprésident (le sénateur Murray): On l'a déjà fait, monsieur Kilgour.

M. Kilgour: Non, mais lui a-t-on téléphoné une fois le quorum réuni?

Le coprésident (le sénateur Murray): Oui.

M. Kilgour: Et il estime néanmoins qu'il ne doit pas écouter les instructions d'un comité mixte?

Le coprésident (le sénateur Murray): Je vous ai expliqué tout à l'heure, monsieur Kilgour, que M. Tassé a été avisé dans le dernier quart d'heure que le Comité aurait le quorum voulu et siégerait donc. Il a répondu qu'il avait également reçu un appel du coprésident du Comité du côté de la Chambre l'avisant que la réunion était annulée. Il a évidemment estimé qu'il avait le choix et c'est ainsi qu'il a choisi de ne pas se présenter.

Monsieur Bosley.

M. Bosley: Puis-je demander, monsieur le président, au commissaire aux langues officielles s'il a reçu un avis semblable?

M. M.F. Yalden (commissaire aux langues officielles): Monsieur le coprésident, j'ai reçu deux avis.

[*Texte*]

Mr. Bosley: Can I ask the commissioner why he—I am interested because obviously Mr. Tassé chose to go one way and Mr. Yalden chose to go the other way. Mr. Yalden, I mean no disrespect at all. I think you have done the right thing and I would like to know what moved you to do this?

Mr. Yalden: Well, Mr. Co-Chairman, I decided this morning as I was walking to the office that I would be here this afternoon at 3:30 and that I would see whether there was a quorum and if there was a quorum ,I would stay to hear what was going on. I therefore did not, with greatest respect to the two gentlemen in question, alter this decision either upon hearing from the first messenger or from the second messenger. I decided I would come because that seemed to be the sensible thing to do, but quite obviously, and I do not need to say this for your benefit, Mr. Chairman, or for that of the hon. member who just posed the question, that my presence here does not signify my taking any position—

Mr. Bosley: Of course not.

Mr. Yalden: —whatever on the matter.

Mr. Bosley: Of course not. I did not mean that. I guess I feel for both Mr. Yalden and Mr. Tassé, who each had a very difficult decision to make under the circumstances. I am in your hands, Mr. Chairman. What do you think we should do?

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. La Salle.

M. La Salle: La première question que je devais poser c'est justement celle que M. Bosley vient de poser, à savoir si le commissaire avait été invité ou si on lui avait signalé que le Comité avait été annulé. Il a dit qu'il avait eu les deux versions. Je voudrais savoir, monsieur le coprésident, s'il est possible que vous puissiez nous dire comment un des coprésidents peut prendre une décision lorsque cette décision-là n'est pas acceptée par son collègue coprésident?

Je crois savoir, que dans un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat, toute décision nécessite la même attitude de la part des deux coprésidents!

• 1600

Le coprésident (le sénateur Murray): Et c'est justement la question qu'il va falloir régler tôt ou tard. Mon coprésident, M. Corbin, prétend avoir, de l'avis de ses conseillers juridiques, l'autorité de prendre une telle décision.

M. La Salle: Est-ce qu'il vous a téléphoné?

Le coprésident (le sénateur Murray): Oui.

Une voix: Avant ou après?

Le coprésident (le sénateur Murray): Avant . . . , je m'excuse, après . . .

M. La Salle: Après qu'il ait pris sa décision.

Le coprésident (le sénateur Murray): Après qu'il ait pris la décision, c'est cela.

M. La Salle: Il ne vous a jamais consulté avant . . .

[*Traduction*]

M. Bosley: Puis-je alors demander au commissaire pourquoi lui est venu alors que M. Tassé a choisi de ne pas venir. Ce n'est pas du tout pour vous embarrasser, monsieur Yalden. Je crois que vous avez eu raison de venir et j'aimerais simplement savoir ce qui vous y a poussé.

M. Yalden: Ma foi, monsieur le coprésident, j'ai décidé ce matin en arrivant au bureau que je serais ici cet après-midi à 15h30 et que je verrais s'il y a ou non quorum. J'ai décidé que s'il y avait quorum, je resterais pour voir ce qui se passerait. Je dois dire que je n'ai absolument pas changé ma décision lorsque j'ai reçu les deux appels en question. J'ai décidé de venir parce que cela me semblait normal, mais il est évident qu'il n'est pas nécessaire que je vous précise, monsieur le président ou monsieur le député, que ma présence ici ne signifie pas que je prends une position quelconque . . .

M. Bosley: Bien sûr.

M. Yalden: . . . quelle que soit la question.

M. Bosley: Evidemment. Ce n'est pas ce que je voulais dire. Je crois que je comprends à la fois M. Yalden et M. Tassé qui ont chacun dû prendre une décision très difficile dans les circonstances. Je m'en remets à vous, monsieur le président. Que pensez-vous que nous devrions faire?

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur La Salle.

Mr. La Salle: My first question is exactly the one that Mr. Bosley has just asked, namely whether the commissioner had been invited or whether he had been notified that the meeting had been cancelled. He said that he got both notifications. I would like to know, Mr. Joint Chairman, whether it is possible to know how one of the joint chairmen can make a decision when it had not been accepted by his fellow joint chairman?

I thought that in a joint committee of the House of Commons and the Senate, all decisions required the approval of both joint chairmen.

The Joint Chairman (Senator Murray): And it is exactly the matter that we are going to have to deal with sooner or later. My joint chairman, Mr. Corbin, suggests that according to his legal advisors he has the authority to make such a decision.

Mr. La Salle: Has he telephoned you?

The Joint Chairman (Senator Murray): Yes, he has.

An hon. Member: Before or after?

The Joint Chairman (Senator Murray): Before . . . , I am sorry, after . . .

Mr. La Salle: After having made his decision.

The Joint Chairman (Senator Murray): After having made his decision, that is right.

Mr. La Salle: He never consulted with you before . . .

[*Text*]

Le coprésident (le sénateur Murray): Non.

M. La Salle: . . . pour savoir si l'on devait siéger ou non?

Le coprésident (le sénateur Murray): Non. La première conversation que j'ai eue avec M. Corbin, c'est vers 12h00 aujourd'hui, et il m'a dit qu'il avait annulé la réunion de cet après-midi, et qu'il était autorisé, selon le Règlement de la Chambre des communes, à le faire. C'est cette prétention que je n'ai pas acceptée en tant que représentant du Sénat.

Then, once a quorum was present, I convened the meeting. I have called the meeting to order. Therefore, it will be clear that as a representative of the Senate, I do not accept, at least not in the absence of a conclusive decision by the appropriate people, by the Chair of the Senate, I do not accept the right of my co-chairman to cancel the meeting unilaterally. That is clear by the fact that I have called this meeting to order.

But we still now are faced with the question on which I am willing to make a decision very shortly: Having called the meeting to order, what we can sensibly do. The order of the day is to hear witnesses from the Department of Justice. The witnesses from the Department of Justice are not here. Mr. Tassé has been called. Mr. Tassé and his colleagues obviously declined to appear.

Mr. Kilgour: Mr. Chairman, I would be interested in hearing from Mr. Yalden on a number of matters; I think it would unfair to him to call him as a witness now. But I would propose a motion.

I move that this duly constituted meeting have a hearing tomorrow afternoon, some time after 2 o'clock—probably at 3:30—at which time Mr. Tassé and the officials from the Department of Justice be invited to reconsider their position, and hopefully they will turn up and hopefully other members of the Senate and the House of Commons will turn up as well.

It is not a very elegant motion, but the gist of it is quite clear.

Mr. Bosley: I will second that. There are a couple of things I would like to say to it if I may. I do not have a lot of discussion; I am prepared to just let that be it. If the Chair wishes to decide that question before I say what I have to say . . . .

The Joint Chairman (Senator Murray): The motion moved by Mr. Kilgour and seconded by Mr. Bosley is that the committee be called for tomorrow afternoon at the same time, 3:30 pm., and that the representatives of the Department of Justice be invited to appear at that time.

Motion agreed to.

The Joint Chairman (Senator Murray): The joint clerks will be in touch with the representatives of the Department of Justice to advise them of the meeting called for tomorrow. The joint clerk, in accordance with our custom, will also be in touch with the members of the Senate who are members of this committee.

[*Translation*]

The Joint Chairman (Senator Murray): No.

Mr. La Salle: . . . to enquire whether we should be sitting or not?

The Joint Chairman (Senator Murray): No. The first conversation I had with Mr. Corbin was around noon today when he told me that he had cancelled this afternoon's meeting and that he had the authority to do so under the rules of the House of Commons. That is the suggestion that I did not accept as a representative of the Senate.

Une fois le quorum réuni, j'ai alors ouvert la séance. Il est donc clair qu'à titre de représentant du Sénat, je ne puis accepter, du moins tant qu'il n'y a pas eu de décision concluante de la part des intéressés, c'est-à-dire du président du Sénat, que mon coprésident soit autorisé à annuler unilatéralement la réunion. C'est très clair puisque j'ai ouvert la séance.

Il n'empêche que nous devons maintenant régler une autre question puisque j'ai ouvert la séance, que peut-on faire de valable? L'ordre du jour est d'entendre des témoins du ministère de la Justice. Ces témoins ne sont pas là. M. Tassé a été appelé. Lui et ses collègues ont décliné l'invitation à comparaître.

M. Kilgour: Monsieur le président, j'aimerais entendre l'avis de M. Yalden sur un certain nombre de points; je crois qu'il ne serait pas normal de lui demander d'être témoin immédiatement, mais je pourrais proposer quelque chose.

Je propose que ce Comité dûment constitué se réunisse demain après-midi, un peu après 14h00, probablement à 15h30, et que l'on invite M. Tassé et les fonctionnaires du ministère de la Justice à réviser leur position. Ainsi pouvons-nous espérer qu'ils viendront ainsi que d'autres membres du Sénat et de la Chambre des communes.

Ma motion n'est peut-être pas très élégante, mais vous voyez ce que je veux dire.

M. Bosley: Je l'appuie. J'aimerais, si vous me permettez, dire un ou deux mots à mon tour. Je suis prêt à laisser la motion telle quelle si le président souhaite régler cette question avant que je ne prenne la parole . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): La motion proposée par M. Kilgour et appuyée par M. Bosley est que le Comité soit convoqué demain après-midi à la même heure, 15h30, et que les représentants du ministère de la Justice soient invités à comparaître.

La motion est adoptée.

Le coprésident (le sénateur Murray): Les cogreffiers contacteront les représentants du ministère de la Justice pour les aviser de la réunion de demain. Comme à l'accoutumée, le cogreffier contactera également les sénateurs qui sont membres du Comité.

[*Texte*]

M. La Salle: J'aimerais, monsieur le président, signifier, devant ce Comité, qu'à mes yeux, c'est un manque de respect vis-à-vis du Sénat, et que le coprésident, M. Corbin, devrait présenter des excuses. Je ne peux accepter, lorsqu'il s'agit d'un Comité mixte spécial, qu'un des deux coprésidents prenne une décision sans avoir la décence et la courtoisie de discuter d'abord de cette décision, avec son collègue le coprésident.

• 1605

The Chairman: Mr. Bosley.

Mr. Bosley: Well, Mr. Chairman, I want to put a couple of things on our record, if we may. One—if the table officers of the House are now indicating that House committees may not sit by some rule of the House, that is contrary to anything I have been able to discover, having looked at the question fairly deeply.

Secondly, there is a long-standing tradition, at least I am told it is long-standing—it has certainly been true as long as I have been a member of the House—which is when there is a known, prolonged bell, members of the committees can continue to do their work. The best example I can give of that, right off the top of my head, is last Tuesday, when members of the House were initially summoned by the bell, and we went upstairs and it became clear from the Whips that there would not be a vote at 4:30—it would probably not be until after dinner—and you may remember that I and Mr. Gauthier and Mr. Corbin came back to the committee and I certainly asked questions, and Mr. Gauthier certainly asked questions. I do not remember what Mr. Corbin did. Out of which I conclude this. That if there is a contempt, which I doubt, then certainly both Mr. Gauthier and I from the two parties are equally guilty having been here last week after the bells started to ring. I am perfectly happy to be found in contempt if that is the issue. I cannot believe it is true, and I will check because I do not mean that nobody is happy to be found in contempt of the House— —that is not what I mean—but Mr. Gauthier and I are equally guilty if that is the case. But, I do want to make this point. Our rules, Mr. Chairman, as you have indicated, indicate that it takes members of both Houses to be present in order for the committee to function. Mr. Corbin, therefore, has no business deciding the question of whether the committee will meet if members of Parliament are here, they do so of their free will under their understanding of the rules and, if no members of Parliament were to be here, then the committee could not meet under our rules, and the meeting would, in effect, be cancelled. Mr. Corbin takes upon himself the right to determine the conduct of members of the House of Commons, it seems to me, by prejudging what they should do. It is not just, in my view, a slight to the Senate for a co-chairman to take upon himself that right. It is a slight to the other members of the House of Commons who are members of this committee,and I think that that should show in our minutes.

Therefore, I propose, Mr. Chairman—maybe I will not move it today—but I would like to serve notice that I think the committee should consider the following motion: That under

[*Traduction*]

Mr. La Salle: Mr. Chairman, I would like to state before the committee that in my mind this is in contempt of the Senate that the co-chairman, Mr. Corbin, should apologize. I cannot accept that in a joint special committee one of the joint chairmen make a decision without having the decency or the courtesy to first discuss that decision with his fellow joint chairman.

Le président: Monsieur Bosley.

M. Bosley: Monsieur le président, j'aimerais faire une ou deux remarques. Premièrement, que les services du greffier indiquent maintenant que les comités de la Chambre ne peuvent siéger en vertu d'un règlement de la Chambre, est contraire aux résultats de toutes les recherches que j'ai pu faire, ayant étudié longuement cette question.

Deuxièmement, selon une tradition établie de longue date, c'est tout au moins ce que je me suis laissé dire—cette tradition existe en tout cas depuis que je suis député—lorsqu'ils savent que la cloche va sonner pendant un certain temps, les députés peuvent poursuivre leurs travaux. Le meilleur exemple que je puisse en donner, c'est celui de mardi dernier lorsque répondant à l'appel de la cloche, nous sommes montés, nous nous sommes fait dire par les whips qu'il n'y aurait pas de vote à 16h30, probablement pas avant 20h et vous vous souviendrez que MM. Gauthier, Corbin et moi-même sommes revenus en comité et j'ai posé des questions et M. Gauthier a posé des questions. Je ne me souviens plus en ce qui concerne M. Corbin. J'en conclus donc que si outrage au Parlement il y a, ce dont je doute, M. Gauthier et moi-même, représentant donc ces deux partis, sommes également coupables du même délit puisque nous étions ici la semaine dernière après que les cloches aient commencé à sonner. S'il y a véritablement outrage au Parlement, je suis parfaitement heureux d'en être coupable. Je ne peux croire que cela soit vrai, et je vérifierai car personne ne peut en réalité se réjouir d'être coupable d'outrage à la Chambre—ce n'est pas ce que je voulais dire—mais si tel est le cas, M. Gauthier et moi-même sommes tout aussi coupables. Il reste, monsieur le président, que selon notre règlement, comme vous nous l'avez indiqué, il faut que des membres des deux chambres soient présents pour que ce Comité puisse fonctionner. Par conséquent, M. Corbin n'a absolument pas le droit de décider de la tenue ou de la non-tenue d'une réunion de ce Comité car si des parlementaires sont présents, ils le sont de plein gré conformément à leur interprétation du règlement, et ce n'est qu'en l'absence de parlementaires que la réunion peut être annulée. M. Corbin s'arroge le droit de déterminer la conduite des députés, me semble-t-il, en préjugeant de leurs actes. À mon avis, ce n'est pas uniquement un manque d'égards envers le Sénat, mais un manque d'égards envers les autres députés qui sont membres de ce Comité et il importe que cela soit dit et imprimé dans notre compte rendu.

Par conséquent, je propose, monsieur le président—peut-être pas aujourd'hui—mais j'aimerais proposer que le Comité étudie l'opportunité de la motion suivante: Comité estime

[*Text*]

no circumstances is it the view of this committee that either co-chairman, from the Senate or from the House of Commons, has the right on his own hook, to cancel a regularly-scheduled meeting arranged by the steering committee of this committee. It seems to me that we have to deal with that at some point because, as a member of the House of Commons, I do not like the fact that my representative in your position in the chair has taken upon himself to decide what I will do. I find that personally offensive.

As to what else we do now, I do not think there is anything else we can do now except adjourn and see what happens tomorrow, unless somebody has a brighter idea.

Mr. Kilgour: Well, Mr. Chairman, this proposed motion by Mr. Bosley: Is it not true that each committee determines its own procedure; that we are under the advice or the rule of the Chair, officers of the table? If—Mr. Lasalle could tell me—I understand each committee determines its own procedure and its own rules, subject to the rules of the House, but there is no rule that the House sits—

The Joint Chairman (Senator Murray): Of the Houses.

Mr. Kilgour: Yes, of the Houses.

The Joint Chairman (Senator Murray): There was a referral order, I think it was called, that states what the quorum shall be, and so on, how the committee is to be composed and so on.

Mr. Kilgour: Yes.

The Joint Chairman (Senator Murray): There is in *Beauschene*, fifth edition, the following citation under "Standing Special and Joint Committees" that says:

> The Speaker has ruled on many occasions that it is not competent for him to exercise procedural control over the committees.

An hon. Member: Hear, hear.

The Joint Chairman (Senator Murray): Committees are, and must remain, masters of their own procedure.

• 1610

I have not been able to research much further how joint committees jointly chaired are to function, and in particular what is to happen when there is a disagreement between the joint chairmen.

This is not quite a disagreement between the joint chairmen. This is a case where one of the joint chairmen took a particular action purporting, on advice from the officers at the table in the House of Commons, to cancel a meeting, and I felt that as a representative of the Senate, I could not accept that. But I think if we ask the question about the table officers in the House, or in the Senate for that matter, I think a prudent chairman of any committee is going to get legal advice from the appropriate committee counsel and so on. I certainly

[*Translation*]

qu'en aucune circonstance un des coprésidents, qu'il s'agisse de celui du Sénat ou de la Chambre des communes, n'a le droit, de son propre chef, d'annuler une réunion régulièrement prévue par le comité directeur de ce Comité. Il me semble nécessaire de régler cette question à un moment ou à un autre car, en tant que député, je n'accepte pas que le coprésident décide lui-même de ce que je dois faire. Je trouve cela personnellement offensant.

Quant à ce que nous pouvons faire d'autre maintenant, il me semble que notre seul choix, c'est de lever la séance et de voir ce qui se passera demain à moins que quelqu'un ait une meilleure idée.

M. Kilgour: Monsieur le président, au sujet de cette motion proposée par M. Bosley, n'est-il pas vrai que chaque comité établit sa propre procédure; que nous suivons les conseils ou que nous observons les décisions de la présidence, des services du greffier? M. La Salle le sait peut-être mieux que moi, mais je crois comprendre que chaque comité établit sa propre procédure et ses propres règlements, conformément aux règlements de la Chambre, mais aucun règlement ne stipule que la Chambre . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): Les deux chambres.

M. Kilgour: Oui, les deux chambres.

Le coprésident (le sénateur Murray): Nous avons un ordre de renvoi, c'est ainsi que cela s'appelle, je crois, stipulant que notre quorum sera de, etc., et stipulant la composition de ce Comité.

M. Kilgour: Oui.

Le coprésident (le sénateur Murray): Dans le Beauschenes, cinquième édition, concernant les comités permanents, spéciaux et mixtes, se trouve la citation suivante:

> À plusieurs reprises, l'orateur a répété qu'exercer un contrôle de procédure sur les comités était hors de sa compétence.

Une voix: Bravo!

Le coprésident (le sénateur Murray): Les comités sont, et doivent demeurer, maîtres de leur propre procédure.

Je n'ai pu faire de recherche plus approfondie sur le fonctionnement des comités mixtes coprésidés, et en particulier sur les solutions lorsqu'il y a désaccord entre les deux coprésidents.

Il ne s'agit pas véritablement d'un désaccord entre les deux coprésidents. En réalité, un des deux coprésidents a décidé sur l'avis des services du greffier de la Chambre des communes d'annuler une réunion et j'ai estimé qu'en tant que représentant du Sénat, je ne pouvais l'accepter. Cependant, s'agissant d'un avis des services du greffier de la Chambre ou du Sénat, d'ailleurs, je pense que tout président prudent de comité demanderait l'avis des services juridiques des comités. C'est ce que j'ai fait auprès de nos propres services du Sénat, et bien

[*Texte*]

sought it from the Senate side, and while I have a memorandum—a very brief memorandum—on the situation, nothing that I have been told indicates to me that I am either obliged or would be justified in accepting the premises of Mr. Corbin's action.

Mr. Kilgour: Again, Mr. Chairman, . . .

The Joint Chairman (Senator Murray): A motion to adjourn would be very helpful.

Mr. Kilgour: I am prepared to move that motion, Mr. Chairman, and Mr. La Salle is, but I could indicate as well that at tomorrow's sittings I would—unless there is a good explanation otherwise— I would move that the committee consider a motion regretting the conduct exhibited, as we understand, it by the co-chairman of the committee. Reserve the right not to make that motion.

An hon. Member: A motion of adjournment?

M. La Salle: Et nos excuses à M. Yalden, également.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Kilgour. With that objection then, the committee stands adjourned until tomorrow at 3.30 p.m.

Wednesday, March 10, 1982

• 1539

The Joint Chairman (Senator Murray): The meeting will come to order. I see that we have a quorum.

Tout d'abord, aujourd'hui, j'ai le plaisir de signaler la présence du sénateur Tremblay qui vient d'être nommé à notre Comité en remplacement de l'honorable Marcel Asselin.

• 1540

Another motion passed by the Senate today added Senator Peter Stollery to the committee in place of Senator Stanbury. Senator Stollery, as members will recall, served on this committee for a period while he was a member of the House of Commons.

For the record, I should advise members of the committee that a few moments ago I was advised by the Joint Clerk from the House of Commons side that my co-chairman, M. Corbin, had telephoned her expressing his wish that the meeting of this afternoon be cancelled. For the record, I should also state that my position as co-chairman and as a member of the Senate is, today, as it was yesterday, and as I explained to the Senate last night, that a decision to cancel a meeting called by the committee cannot be taken unilaterally by one of the co-chairmen. My position also is that, as the meeting was called on motion yesterday of the full committee, today we have a quorum, a quorum consisting of four members, provided that both chambers be represented.

Alors, j'ai le plaisir d'accueillir comme témoins, aujourd'hui, les représentants du ministère de la Justice, dont le sous-minis-

[*Traduction*]

qu'ils m'aient envoyé une note, très brève, à cet égard, rien ne justifie que je sois obligé d'accepter les raisons de la décision de M. Corbin.

M. Kilgour: Monsieur le président . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): Une motion d'ajournement serait très utile.

M. Kilgour: Je suis prêt à la proposer, monsieur le président, ainsi que M. La Salle, mais j'indiquerais également que pour la réunion de demain, à moins qu'une bonne explication nous soit fournie, j'aimerais proposer que le Comité envisage une motion déplorant la conduite du coprésident de ce Comité. Je ne proposerais pas obligatoirement cette motion.

Une voix: Une motion d'ajournement?

Mr. La Salle: And also our apologies to Mr. Yalden.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Kilgour. Cette objection étant notée, la séance est levée jusqu'à demain 15h30.

Le mercredi 10 mars 1982

Le coprésident (le sénateur Murray): A l'ordre, s'il vous plaît. Il y a quorum.

First, I have the pleasure to welcome Senator Tremblay who has just been named to the committee to replace the Honourable Marcel Asselin.

Une autre résolution du Sénat aujourd'hui a pour effet de nommer le sénateur Peter Stollery au Comité en remplacement du sénateur Stanbury. Le sénateur Stollery, les membres du Comité s'en souviendront, a déjà fait partie du Comité alors qu'il était député de la Chambre des communes.

Pour le compte rendu, je signale aux membres du Comité que le cogreffier pour la Chambre des communes m'a avisé il y a quelques minutes que mon coprésident, M. Corbin, lui avait fait part au téléphone de son désir de voir cette réunion annulée. Toujours pour le compte rendu, je voudrais indiquer qu'en tant que coprésident et membre du Sénat je continue de croire, comme je l'ai dit ici hier et comme je l'ai expliqué au Sénat, que la décision d'annuler une séance de comité ne peut pas être prise unilatéralement par l'un ou l'autre des coprésidents. La réunion de cet après-midi a été demandée par une résolution du comité plénier hier. Il y a quorum, puisque le quorum requiert la présence de quatre membres du Comité, les deux Chambres étant représentées.

So, I have the pleasure to welcome today's witnesses who are representing the Department of Justice, among them the

[*Text*]

tre de la Justice et sous-procureur général du Canada, M. Roger Tassé.

Vous avez déjà reçu copie de la déclaration que M. Tassé se propose de faire aujourd'hui; ce n'est pas son intention de la lire, mais il va la commenter brièvement. Monsieur Tassé, je vous invite à présenter vos collègues et à commenter votre déclaration.

Monsieur Tassé.

M. Roger Tassé (sous-ministre de la Justice et sous-procureur général du Canada): Merci, monsieur le président. M'accompagnent cet après-midi, M. Stephen Skelly;

Mr. Skelly is the Assistant Deputy Minister of Justice who has responsibility for departmental legal services that are attached to departments and agencies of the government in Ottawa. Next to him is Fred Jordan, who is the Acting Assistant Deputy Minister of Justice in charge of public law and constitutional law. Mr. Jordan has been heavily involved in the development of the Charter of Rights, including of course the sections of the charter that relate to the official languages of Canada.

Ensuite, M. Jacques Chevrier, qui est directeur des programmes des langues officielles du ministère; Me Gérard Bertrand, qui est le premier conseiller législatif au ministère de la Justice, avec la responsabilité du secteur de la législation et de la réglementation, donc, il est responsable de la rédaction des lois et statuts du gouvernement fédéral; et Marie-Andrée Bastien qui est responsable de la Direction des relations publiques au ministère de la Justice.

Comme vous l'avez indiqué, monsieur le président, je n'ai pas l'intention de lire la déclaration qui a déjà été distribuée et qui tente d'indiquer l'état de la situation au ministère de la Justice quant à la mise en oeuvre des politiques gouvernementales et ministérielles en ce qui concerne les langues officielles. J'ai pensé que je pourrais peut-être relever de cette déclaration certains points qu'il est important, à notre avis, de garder à la mémoire lorsque l'on examine la situation du Ministère dans le contexte de l'application des principes relatifs aux langues officielles du Canada.

• 1545

La première remarque que je voudrais faire à ce sujet c'est que le ministère de la Justice joue un double rôle: d'abord, il doit assister le ministre de la Justice, qui est aussi le procureur général du Canada, mais assister le ministre de la Justice dans son rôle en ce que la loi pourrait être ou devrait être, par opposition à ce que la loi est, et l'interprétation qu'il faut lui donner. Le procureur général est le représentant du gouvernement, de la Couronne, devant les tribunaux, autant au point de vue civil qu'au point de vue criminel. C'est lui qui conseille les ministères quant à leurs droits et responsabilités en vertu des législations fédérales et autres. Donc, c'est pour cette raison que l'on dit que le procureur général est plus concerné avec la loi telle qu'elle est, alors que le ministre de la Justice est responsable spécialement de la réforme des droits; évidemment, de la réforme du droit dont il a lui-même la responsabi-

[*Translation*]

Deputy Minister and Deputy Attorney General, Mr. Roger Tassé.

You have already received a copy of Mr. Tassé's statement. He does not intend to read it but only to comment on it briefly. I would ask you to introduce your colleagues to us, Mr. Tassé, and to proceed.

Mr. Tassé.

Mr. Roger Tassé (Deputy Minister and Deputy Attorney General, Department of Justice): Thank you, Mr. Chairman. I have with me Mr. Stephen Skelly.

M. Skelly est sous-ministre adjoint de la Justice et est chargé des services juridiques rattachés aux divers ministères et organismes du gouvernement à Ottawa. Vient ensuite M. Fred Jordan, qui est sous-ministre adjoint suppéant de la Justice et qui s'occupe du droit public et du droit constitutionnel. M. Jordan a été l'un des principaux artisans de la Charte des droits, y compris évidemment les dispositions de la Charte qui traitent des langues officielles au Canada.

Then, there is Mr. Jacques Chevrier, who is the Director of the Official Languages Program of the department; Mr. Gérard Bertrand, the Chief Legislative Counsel for the Department of Justice; he is responsible for the statuts and the regulations of the federal government; finally, Mrs. Marie-Andrée Bastien who is heading the Public Relations Branch of the Department of Justice.

As you have stated, Mr. Chairman, I do not intend to read the statement that was distributed to the committee and which attempts to describe the situation within the Department of Justice as to the application of its policies and the policies of the government regarding the official languages. I thought it would be interesting to highlight a few major points in the statement. I think they are relevant to the situation of the department in the context of its efforts to implement the principles relative to the official languages of Canada.

The first remark that I would like to make on the subject is that the Department of Justice plays a dual role: first of all, it must assist the Minister of Justice who is also the Attorney General of Canada, that is assist the Minister of Justice in his role in determining what the law could be or should be, in contrast to what the law is and the interpretation that must be given to it. The Attorney General represents the government or the crown in the courts both from a civil and a criminal standpoint. It is he who advises the department as to their rights and obligations under federal or other legislation. That is why we say that the Attorney General is more concerned with the law as it now stands, whereas the Minister of Justice is particularly responsible for reform legislation, or rather the reform legislation for which he is responsible such as the Criminal Code and the Divorce Act and he and his officials

[*Texte*]

lité, par exemple le Code criminel, la Loi sur le divorce, et aussi il assiste, avec ses fonctionnaires, les autres ministères dans l'élaboration de nouveaux projets de lois ou lors de la modification de lois existantes.

Le rôle principal du ministère de la Justice, à savoir la réforme du droit, nous amène à avoir des contact avec des gens de l'extérieur qui sont intéressés par les lois dont il est question. Ce qui nous fait entrer en contact avec le secteur privé; si on parle de la justice criminelle par exemple, ce sera avec les avocats, avec les groupes du secteur privé qui s'intéressent aux questions juridiques concernées. Je dis ces choses parce que si l'on y réfléchit un instant, en ce qui concerne le rôle du procureur général, nous sommes surtout un service pour les autres ministères et les agences. En ce qui concerne le ministre de la Justice, nous sommes aussi un service, mais qui oblige, d'une certaine façon, à entrer en contact avec le public. Et quand on parlera de la langue de travail, c'est une réalité dont il faudra peut-être tenir compte.

Un mot aussi, dans un deuxième volet, à propos de la dualité de nos systèmes juridiques canadiens. On le sait, au Québec c'est le droit civil qui prime et qui s'applique; dans les autres provinces, c'est le *Common Law*. Jusqu'à ces tous derniers temps, le *Common Law* était de langue anglaise; le droit civil, depuis son implantation en 1967, était bilingue. Et on sait qu'il s'est développé dans les deux secteurs de la communauté au Québec, en anglais et en français, des ressources à tous les niveaux qui permettent au droit civil québécois de s'appliquer dans les deux langues. Alors que du côté du *Common Law*, on a commencé à faire des efforts depuis peu de temps, mais ce sont des efforts importants. Et je pourrai peut-être, si le Comité est intéressé, vous dire comment le ministère de la Justice du Canada participe aux efforts qui sont faits dans le pays en vue justement de franciser le *Common Law*.

En terminant, je pourrais peut-être ajouter un mot, et le Comité voudra peut-être que nous y revenions plus tard, sur la rédaction législative. Au Ministère, nous avons fait des efforts considérables au cours des quatre ou cinq dernières années pour rendre la version française des projets de loi qui sont proposés par le gouvernement au Parlement plus conforme au génie de la langue française, et aussi pour tenir mieux compte des impératifs du droit civil. Tous ces efforts, nous l'espérons, se manifesteront dans des projets de loi qui seront plus compréhensibles pour que la communauté francophone du pays sans, évidemment, affecter la qualité de la version anglaise. Alors, nous avons fait des efforts considérables. Il y avait à développer des ressources pour que cela soit possible. Nous considérons, au Ministère, qu'il reste encore beaucoup à faire. Déjà, la qualité de la version française des lois fédérales s'est améliorée. Il reste encore de la place pour de l'amélioration, mais nous pensons avoir mis sur pied des ressources nécessaires qui nous permettent d'espérer que cette progression continuera.

• 1550

Monsieur le président, je pourrais terminer mes remarques initiales à ce moment-ci. Je suis à votre disposition et à celle

[*Traduction*]

assist other departments in drawing up new bills or changing existing laws.

The main role of the Department of Justice, mainly reform legislation, brings us into contact with people from outside who are interested in the legislation in question. In dealing with criminal justice for example, our contact with the private sector is with lawyers and groups in the private sector who are interested in the legal issues concerned. I am making this point because if you think about the role of the Attorney General for a moment, we provide a service for other departments and agencies. As far as the Minister of Justice is concerned we also provide a service, but one that to some extent involves contact with the public. And when we are talking about language of work, this is a reality that probably should be taken into consideration.

On a second issue, I would like to say a word about the duality of our Canadian judicial system. As you know, Quebec has a civil law which is applied there; in other provinces it is the common law. Until quite recently the common law was used in English, whereas since its implementation in 1967, the civil law has been bilingual. And as you know in both sectors of the community in Quebec resources have been developed in both English and French at all levels which make it possible for the Quebec civil law to be applied in both languages. Whereas with the common law a start has recently been made, but it is a large undertaking. If the committee is interested I could tell you how the Canadian Department of Justice is participating in this undertaking to bilingualize the common law.

In conclusion, I could perhaps add a word on legislative drafting or perhaps the committee would like to come back to it later. In the department we have expended considerable effort during the last four or five years to make the French version of bills which are proposed by the government to Parliament more consenant with the French way of thinking, and also more in line with the requirements of the civil law. It is our hope that all these efforts will be evident with bills which are more comprehensible to the Francophone community, without obviously, affecting the quality of the English version. We have expended considerable effort. We had to develop our resources to make it possible. We in the department feel that a great deal remains to be done. The quality of the French verion of federal acts has already been improved. There is still room for improvement but we feel that we have set up the necessary resources to give us grounds for hoping that this progress will continue.

Mr. Chairman, I could conclude my opening remarks at this point. I am at your disposal and at the disposal of members of

[*Text*]

des membres de votre Comité pour continuer de parler de la situation linguistique au ministère de la Justice.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Tassé.

Le premier intervenant sera M. Kilgour.

Mr. Kilgour, you have 15 minutes as the first questioner.

M. Kilgour: Merci, monsieur le président, et merci d'être venus, madame et messieurs.

Pour commencer, a-t-on constaté un certain recul dans votre ministère quant au nombre de francophones dans les années passées? Est-ce que vous pouvez nous dire quelque chose à ce sujet?

M. Tassé: Oui, monsieur le président. En ce qui concerne la participation des francophones au Ministère, je crois que l'on peut dire, comme le révèlent les chiffres qui sont mentionnés dans la déclaration écrite qui a été distribuée, que la situation est à peu près stable, en ce sens qu'elle a varié entre 25 ou 26 conseillers juridiques au cours des trois ou quatre dernières années. Mais, elle a varié considérablement sur une période plus longue. Je me rappelle, lorsque je suis arrivé au ministère de la Justice en 1956, il y avait très peu de francophones. La situation s'est considérablement améliorée. Actuellement, en ce qui concerne les conseillers juridiques, cela représente à peu près 25 p. 100; et en ce qui concerne l'ensemble des effectifs, qui comprend le personnel non juridique, cela représente à peu près 30 ou 29 p. 100, dépendant des années. Et cela aussi est assez stable.

M. Kilgour: Malgré tout, le rapport de 1980 du commissaire aux langues officielles dit que dans les services administratifs et les services au personnel les choses n'ont guère évolué depuis notre étude spéciale qui remonte à trois ans. Est-ce que vous pouvez dire quelque chose à ce sujet?

M. Tassé: Oui. En ce qui concerne le secteur du personnel et les services administratifs, le commissaire était correct en disant, dans son rapport de 1980, que les choses n'avaient pas évolué aussi vite que tout le monde l'aurait souhaité.

Nous avons dû recourir en fait à la dotation impérative française. Le fait est que notre service du personnel et des services administratifs est assez restreint. Il y a peu d'employé dans ce secteur-là. Et le roulement des employés est très très mince. Ce qui veut dire qu'il n'y a pas beaucoup d'occasions de remplacer les gens qui sont là depuis longtemps et qui pour une raison ou pour une autre ne sont pas bilingues et n'ont pas souhaité le devenir.

Alors, c'est pour cela que nous avons dû au cours des dernières années recourir plus souvent à la dotation impérative et faire des arrangements administratifs qui nous permettent de donner les services en français lorsqu'ils sont requis. Je dois admettre avec vous que c'est un des secteurs faibles actuellement, au Ministère, au point de vue du bilinguisme.

M. Kilgour: Mais, en toute franchise, monsieur Tassé, quand j'étais là il y a 12 ans, ou juste à côté, si vous voulez, la

[*Translation*]

your committee to discuss the language situation in the Department of Justice.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Tassé.

The first questioner will Mr. Kilgour.

Monsieur Kilgour vous avez 15 minutes comme premier intervenant.

Mr. Kilgour: Thank you, Mr. Chairman, and thank you for coming, Madam and gentlemen.

To begin with, have you observed a decline in your department with respect to the number of francophones in past years? Could you say something on this subject?

Mr. Tassé: Yes, Mr. Chairman. With respect to francophone participation in the department, I think that we could say, as indicated by the figures given in the written statement which was distributed, that the situation is more or less stable, in that is varies between 25 and 26 legal advisers over the last 3 or 4 years. But it has varied considerably over a longer period. I remember when I arrived in the Department of Justice in 1956 there were very few francophones. The situation has improved considerably. At the present time francophone participation as legal advisers is close to 25 per cent, and in the overall staff which includes non-legal personnel, it is close to 29 per cent or 30 per cent, depending on the year. And it is fairly stable.

Mr. Kilgour: In spite of this, the 1980 report of the Commissioner of Official Languages says that the situation in the administrative and personnel services has changed very little since our special study three years ago. Could you say something on this subject?

Mr. Tassé: Yes. As far as the personnel and administrative services are concerned, the commissioner was right in saying in his 1980 report that things had not changed as quickly as everyone would have wished.

We have had to go to French imperative staffing. The fact is that our personnel service and administrative service is quite small. There are few employees in that sector. And the turnover is very low. This means that there is not much opportunity for replacing people who have been there a long time and who for one reason or another are not bilingual and do not intend to become so.

This is the reason why we have had to go to imperative staffing more often in recent years and to make administrative arrangements that will enable us to provide services in French when they are required. I must agree with you that it is one of the weak areas in the department at the present time from the point of view of bilingualism.

Mr. Kilgour: Well in all frankness, Mr. Tassé, when I was there 12 years ago, or right next door, if you like, the language

[*Texte*]

langue de votre ministère était l'anglais, à mon avis. Il y a un petit groupe, un petit ghetto de gens qui parlent français tout le temps, mais vous par exemple, d'habitude, parlez-vous français ou anglais au ministère?

• 1555

M. Tassé: Je n'ai jamais tenté de préciser pendant combien de minutes je parlais français ou anglais. Je suppose que si je m'y arrêtais, je pourrais arriver peut-être à 50-50, ou 60 p. 100 en anglais et 40 p. 100 en français certains jours. Ce n'est pas une chose à laquelle je me suis arrêté. Parfois, de fait, il faut que je m'arrête et que je me pince pour me demander: les interventions que je viens de faire, est-ce que je les ai faites en anglais ou en français?

Ce que je veux préciser, par ailleurs, à la suite de votre question, c'est qu'il est clair que la politique, je pense que tout le monde le reconnaît, au niveau supérieur et au niveau intermédiaire, est que les avocats et les autres employés peuvent s'exprimer dans l'une ou l'autre langue, à leur choix. Il y a des comités qui fonctionnent principalement en français, et il y a d'autres comités où l'on fonctionne principalement en anglais. Il y a quelques avocats qui font partie du comité exécutif du Ministère depuis des années, depuis peut-être 25 ou 30 ans, et qui ne manient pas très bien la langue française. Je pense que c'est une des raisons pour lesquelles on ne parle pas plus souvent français à ce comité-là; les fonctionnaires francophones qui sont là peuvent s'exprimer aussi bien en français qu'en anglais et, par courtoisie, ils vont s'exprimer en anglais de façon à ce que tout le monde puisse facilement suivre.

Ces derniers temps, on a essayé de voir combien de temps on pouvait discuter en français dans ces comités-là et, à mon avis, on parle peut-être de 10 à 15 p. 100 du temps en français, malgré ces quelques personnes qui ont de la difficulté à suivre les conversations ou les discussions en français. Vous faites appel à votre expérience, mais vous pouvez aussi faire appel à la mienne peut-être qui compte un plus grand nombre d'années que la vôtre. Si on peut parler de ghetto, c'était spécialement le cas en 1956 ou au début des années 60, alors que les fonctionnaires, les avocats au ministère de la Justice se retrouvaient presque uniquement à la division du Droit civil. Cette division existe encore, mais il y a maintenant des francophones dans à peu près tous les secteurs de l'administration centrale; il y a plusieurs francophones avocats qui sont détachés auprès des ministères clients, ce qui à ce moment-là, je crois, aurait été un peu impensable. Mais c'est la réalité, aujourd'hui.

M. Kilgour: Est-ce que les avocats de langue maternelle anglaise suivent des cours de français, pour la plupart ou en majorité? Est-ce que vous pouvez nous dire quelque chose à ce sujet

M. Tassé: Oui, et peut-être que M. Chevrier pourrait compléter sur le plan statistique l'information que je vais vous donner à ce sujet-là. Nous avons un programme de formation linguistique pour les anglophones, et il y a certains francophones aussi qui suivent des cours d'anglais, surtout dans la région de Montréal où certains d'entre eux ne parlaient pas très bien

[*Traduction*]

of your department was English in my opinion. There was a small group, a small ghetto of people who spoke French all the time, but in your case, do you usually speak French or English in the department?

Mr. Tassé: I have never attempted to define how many minutes I speak French or English. I suppose if I tried to do so, I would find that it was fifty-fifty or 60 per cent English and 40 per cent French on some days. That is not something I have thought about. In fact, sometimes I have to stop myself and pinch myself to ask: When I was just speaking, did I speak in English or in French?

In answer to your question, what I would like to emphasize is that it is clear that the policy, and I think everyone knows this, at both the upper and intermediate level, is that lawyers and other employees may express themselves in either language of their choice. There are committees which operate mainly in French and there other committees that operate mainly in English. There are some lawyers who have been members of the executive committee in the department for several years, perhaps 25 or 30 years, who do not speak French very well. I think that is the reason why French is not often spoken in that committee; the francophone employees who sit on the committee can express themselves equally well in French or English and to be courteous they express themselves in English so that everyone can follow easily.

Recently we have tried to see how often discussions are held in French in these committees, and in my opinion it is perhaps 10 per cent to 15 per cent of the time, in spite of the people who have difficulty in following conversations or discussions in French. You refer to your experience, but you could also refer to mine which covers a greater number of years than yours. If we are speaking of ghettos, this was particularly the case in 1956 or at the beginning of the sixties, when employees or lawyers in the Department of Justice were almost totally in the civil law division. This division still exists, but there are now francophones in almost all sectors of headquarters and there are several francophone lawyers who have been loaned to client departments, which I believe would have been unthinkable at that time. But it is a reality today.

Mr. Kilgour: Do most or a majority of English-speaking lawyers take courses in French? Could you tell us something on this subject?

Mr. Tassé: Yes, and perhaps Mr. Chevrier could round out what I tell you with statistics. We have a language training program for anglophones and there are some francophones who also take English courses, especially in the Montreal region where some of them do not speak English very well. These courses have helped us to raise the proportion of

[*Text*]

l'anglais. Ces cours-là nous ont aidés à porter la proportion des fonctionnaires qui sont dans des postes bilingues de 60 à 80 p. 100, je crois.

Je pense qu'une des difficultés en ce qui concerne le maintien des connaissances acquises lors des cours, c'est justement la question à laquelle vous vous référiez tout à l'heure: en effet, il faut en faire usage, dans les délibérations des comités et ailleurs. C'est une chose à laquelle il faut travailler. Je pense que les francophones, pas seulement au Ministère, mais ailleurs aussi, devraient parler français et ne pas hésiter à le faire. Je sais que les anglophones du Ministère qui ont pris des cours souhaitent avoir plus d'occasions de parler français. Mais il faut comprendre que dans l'administration gouvernementale, quand il faut rencontrer des échéances, donner des avis très rapidement, et qu'on peut le faire dans l'une ou l'autre langue, on choisit la manière la plus expéditive, et ce sera souvent l'anglais!

M. Kilgour: D'accord. Je vais changer de sujet. En ce qui concerne la Loi sur les langues officielles, à votre avis, sans mentionner de cas particuliers, l'article 2 est-il déclaratoire ou obligatoire?

M. Tassé: Il m'est difficile de formuler un avis juridique au Comité. D'une part, il y a une décision de la Cour fédérale d'appel qui dit que c'est obligatoire, et là je pense spécialement aux notes du juge Le Dain; et d'autre part, il y a d'autres décisions qui disent que c'est déclaratoire.

• 1600

Je pourrais peut-être ajouter qu'à notre avis, la Charte des droits, lorsqu'elle entrera en vigueur, clarifiera la situation en ce sens que, pour nous, l'article 16, qui s'exprime sur le statut et l'usage que doivent avoir les deux langues officielles dans l'administration fédérale, a clairement établi que ce n'est pas seulement déclaratoire mais obligatoire.

M. Kilgour: D'accord. Est-ce que le gouvernement a lancé un appel contre les décisions formulées au Québec, il y a deux semaines?

M. Tassé: La difficulté pour nous dans ce cas-là, c'est que nous ne participions pas aux procédures devant la Cour d'appel. Évidemment, si l'une des parties qui était devant le tribunal décidait d'en appeler, il nous faudrait décider si nous interviendrions devant la Cour suprême. Mais nous n'étions pas devant la Cour d'appel; la question ne se pose donc pas, à savoir si on pourrait en appeler ou non: nous n'étions pas là.

M. Kilgour: D'accord. C'est 30 jours . . .

M. Tassé: C'est 30 jours, je crois, oui.

M. Kilgour: Est-ce qu'il semble que quelqu'un va lancer un appel?

M. Tassé: Je n'ai pas d'indication à ce moment-ci que l'on en appellera; il restera à voir si l'appel sera porté ou non.

M. Kilgour: Il y a, semble-t-il, une longue liste de lois du Canada.., comme la Loi sur les chemins de fer, par exemple,

[*Translation*]

employees in bilingual positions from 60 per cent to 80 per cent, I believe.

I believe that one of the difficulties with respect to retaining the knowledge acquired at these courses is exactly the question you referred to a moment ago, that is, it must be used by both in the deliberations of committees and elsewhere. It is something that must be worked on. I feel that francophones, not only within the department but elsewhere, must speak French and not hesitate to do so. I know that anglophones in the department who took courses hoped to have more opportunities to speak French. But it must be understood that in a government administration when timetables must be met, opinions given quickly, and when this can be done in one or other language, the most expeditious way is chosen, and this is often English!

Mr. Kilgour: Okay. I am going to change the subject. With respect to the Official Languages Act, in your opinion, without going in to specific cases, is Section 2 declaratory or mandatory?

Mr. Tassé: It is difficult for me to give a legal opinion to the committee. On the one hand there is a decision from the Federal Court of Appeal which says it is mandatory and I am thinking particularly of the comments of Judge LeDain, and on the other hand there are other decisions which say that it is declaratory.

I might add that in our opinion, the Charter of Rights, when emplemented, will clarify the situation. We feel that Section 16, which deals with the status and use of both official languages in federal institutions, clearly establishes that it is not only declaratory, but mandatory.

Mr. Kilgour: Fine. Did the federal government appeal the decision handed down in Quebec two weeks ago?

Mr. Tassé: The problem we have in that case is that we were not involved in the proceedings before the Court of Appeal. If one the parties who appeared before the court decided to appeal the decision, we would have to decide whether we would intervene before the Supreme Court. Because we did appeal before the Court of Appeal, there is no need to decide whether or not we could appeal. We were simply not involved.

Mr. Kilgour: Fine. It is 30 days . . .

Mr. Tassé: I believe so.

Mr. Kilgour: Does it seem likely that someone will appeal?

Mr. Tassé: I have had no indication to that effect; it remains to be seen whether an appeal will be made or not.

Mr. Kilgour: It seems to me that there is a long list of legislation in Canada, including the Railways Act, that speci-

[*Texte*]

qui dit qu'au Québec, les annonces doivent être faites dans les deux langues, mais qu'à l'extérieur du Québec, ce n'est pas nécessaire.., bref, toutes sortes de lois qui sont en conflit avec la Loi sur les langues officielles. Est-ce que vous avez pensé à modifier les lois comme celle que je viens de mentionner? Est-ce qu'il y a une longue liste? Est-ce que vous pouvez nous faire faire un tour d'horizon sur la question?

M. Tassé: Malheureusement, je n'ai pas la liste avec moi, mais je me rappelle que des lois comme celles que vous mentionnez avaient été portées à mon attention il y a quelque temps alors qu'on examinait cette question-là. Je voudrais peut-être ajouter que lorsque le ministre de la Justice a comparu devant le Comité mixte spécial sur la Constitution, il a indiqué qu'il nous faudrait faire une revue systématique des lois fédérales pour nous assurer qu'elles se conforment à la Charte des droits. Et pour nous, un domaine dans lequel il faudra justement procéder à un examen systématique de la situation, c'est tout le domaine des langues officielles. Cela devrait inclure les lois du type de celle que vous mentionnez; il faut s'assurer qu'elles sont conformes à la Charte des droits; également, la Loi sur les langues officielles elle-même devra être harmonisée avec la Charte des droits.

M. Kilgour: Vous savez, pour nous, après 13 ans d'expérience avec la Loi sur les langues officielles, il nous semble un peu drôle que . . . Chaque année, par exemple, vous avez la loi corrective. Pouvez-vous nous dire pourquoi, après 13 ans, on n'a pas fait de petites . . . .

M. Gérard Bertrand, c.r. (premier conseiller législatif, ministère de la Justice): C'est comme le bill omnibus, par exemple!

Des voix: Ah, ah!

M. Kilgour: On ne mentionne pas le bill omnibus . . .

Mais pourquoi n'a-t-on rien fait pendant 13 ans, jusqu'à maintenant? Je pense qu'il est un peu tard pour les choses bizarres comme la Loi sur les chemins de fer que je viens de mentionner.

M. Tassé: Je vais demander à M. Bertrand qui est responsable de ce programme de commenter votre question.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Bertrand.

M. Bertrand: Merci, monsieur le président. La raison pour laquelle ces modifications ne sont pas dans la loi corrective tient du fait que la loi corrective ne doit contenir que des modifications d'ordre mineur non controversables et corrigeant des anomalies, des anachronismes. Or, il semble qu'un projet de loi modifiant la Loi sur les chemins de fer sur un sujet comme les langues officielles dépasserait probablement les critères ou le cadre de la loi corrective.

M. Kilgour: Dans quel sens? Ce serait controversable?

M. Bertrand: Cela pourrait être controversable.

M. Kilgour: Comment pourrait-il être controversable d'avoir le droit d'avoir des affiches dans les deux langues en dehors du Québec?

[*Traduction*]

fies that in Quebec, advertising must be in both languages, whereas outside Quebec this is not required and there is all sorts of legislation that conflict with the Official Languages Act. Have you thought of amending legislation like the Act I just mentioned? Is there a very long list? Could you give us an overview of the issue?

Mr. Tassé: Unfortunately, I do not have the list with me, but I do recall the legislation of the type that you mentioned was brought to my attention some time ago when the issue was reviewed. I should perhaps add that when the Minister of Justice appeared before the Parliamentary Committee on the Constitution, he indicated that we will have to do a systematic review of federal legislation to ensure that it respects the Charter of Rights. We feel that official languages is one area where there will have to be a systematic review of the situation. This should include the type of legislation you mentioned. We will have to ensure that it respects Charter of Rights. The Official Languages Act itself will also have to be made compatible with the Charter of Rights.

Mr. Kilgour: We have had 13 years experience with the Official Languages Act and it seems a little strange to us that . . . Every year, for example, corrective legislation is introduced. Could you tell us why, after 13 years, there have been no little . . .

Mr. Gérard Bertrand, Q.C. (Chief Legislative Counsel, Department of Justice): It is like the omnibus bill.

Some hon. Members: Ah, ah!

Mr. Kilgour: We are not supposed to talk about the omnibus bill.

Why has nothing been done for the past 13 years? I think it is a little late for strange things like the Railways Act, which I have just mentioned.

Mr. Tassé: I will ask Mr. Bertrand, who is responsible for the program, to comment on this question.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Bertrand.

Mr. Bertrand: Thank you, Mr. Chairman. These amendments do not appear in the corrective legislation because corrective legislation can only contain minor and noncontroversial amendments that correct anomalies or update the Act. It would seem that a bill to amend the Railways Act on a subject like official languages would probably go beyond the bounds of the definition of corrective legislation.

Mr. Kilgour: In what way? Would it be controversial?

Mr. Bertrand: It could be.

Mr. Kilgour: How could the right to post bilingual notices outside of Quebec be controversial?

[*Text*]

M. Bertrand: Eh bien, je dirais à ce moment-là que la modification n'est pas d'ordre mineur.

M. Kilgour: Comment?

• 1605

M. Bertrand: La modification ne serait pas d'ordre mineur. Elle pourrait être controversable.

M. Kilgour: Pour qui?

M. Bertrand: Je ne sais pas . . . pour les députés au Parlement qui regardent . . .

M. Kilgour: Qui décide que c'est controversable?

M. Bertrand: C'est-à-dire qu'il faudrait que le projet lui-même soit devant un comité du Parlement. Le programme de lois correctives est fait de la façon suivante: une série de propositions sont déposées devant le Parlement et étudiées par le Comité permanent de la justice et des questions juridiques, et c'est la même chose au Sénat. Il s'agit qu'un seul député ou qu'un seul sénateur s'oppose à une des propositions pour que cette proposition soit omise du projet.

M. Kilgour: Mais au niveau ministériel, qui décide? Il ne faut pas mentionner celui-ci parce qu'il peut être controversable?

M. Bertrand: Non. Comme tout autre projet, celui-ci est sujet à l'approbation des ministres.

M. Kilgour: C'est le ministre qui a décidé de cette question pendant 13 ans?

M. Bertrand: Non, non, non, une seconde . . . Il ne faut pas me faire dire des choses que je ne veux pas dire.

M. Kilgour: Excusez-moi.

M. Tassé: Je voudrais simplement ajouter à ce que M. Bertrand a dit. Vous parlez d'une période de 13 ans, mais cette technique de modification des lois n'existe que depuis 1977.

M. Kilgour: Merci beaucoup.

M. Tassé: Je voudrais ajouter aussi que c'était justement vers 1978-1979, à l'époque où les négociations constitutionnelles ont été entamées à un rythme accéléré, et que toute la question des langues, au lieu d'être discutée au niveau de la Loi sur les langues officielles, a été discutée dans le contexte constitutionnel. Certaines des modifications qui ont été faites, entre autres par le commissaire, à la Loi sur les Langues officielles ont dû à ce moment-là être mises un peu de côté, de façon à concentrer les efforts plutôt sur l'aspect constitutionnel. Mais là, je pense qu'on est rendu au point où, comme l'a indiqué le ministre de la Justice, il faudra harmoniser ce qui est maintenant acquis au niveau au des principes constitutionnels avec les lois existantes, comme la Loi sur les langues officielles et les autres, de façon à ce qu'elles soient en accord avec les principes de la Charte des droits.

Le coprésident (le sénateur Murray): Une dernière question, monsieur Kilgour.

[*Translation*]

Mr. Bertrand: Well, in that case I would say that it is not a minor amendment.

Mr. Kilgour: How is that?

Mr. Bertrand: It would not be a minor amendment. It could be controversial.

Mr. Kilgour: For whom?

Mr. Bertrand: I do not know . . . For the members of Parliament who review . . .

Mr. Kilgour: Who decides what is controversial?

Mr. Bertrand: The bill itself would have to be reviewed by a committee of Parliament. The corrective legislation program works in the following way: a series of proposals are tabled before Parliament and reviewed by the Standing Committee on Justice and Legal Affairs, and the same procedure is followed in the Senate. If a single member or a single senator rejects one of the proposals, it is dropped from the package.

Mr. Kilgour: But who decides at the departmental level? Is it a question of saying that such and such a thing cannot be mentioned because it may be controversial?

Mr. Bertrand: No. Like any other proposal, it is subject to the ministers' approval.

Mr. Kilgour: So is it the minister who has been making the decision for the past 13 years?

Mr. Bertrand: No, no. Wait a minute . . . You are putting words in my mouth.

Mr. Kilgour: I apologize.

Mr. Tassé: I would just like to add to what Mr. Bertrand has said. You have referred to a 13-year period, but this technique for amending legislation has only been in effect since 1977.

Mr. Kilgour: Thank you very much.

Mr. Tassé: I would also like to add that it was around 1978, 1979, when constitutional negotiations were speeded up and the language issue was being discussed within the constitutional context instead of at the level of the Official Languages Act. Some amendments to the Official Language Act, including those made by the Commissioner, had to be set aside so that efforts could be concentrated on the constitutional aspect. However, I think we have reached the point where, as the Minister of Justice indicated, what has been achieved at the constitutional level will have to be made compatible with the existing legislation, including the Official Languages Act, so that it will respect the principles of the Charter of Rights.

The Joint Chairman (Senator Murray): One last question, Mr. Kilgour.

[*Texte*]

M. Kilgour: À votre avis, combien y a-t-il de lois qui touchent la question de la Loi sur les langues officielles dans ce sens-là? Pouvez-vous me donner un nombre estimatif?

M. Tassé: Je ne pourrais pas estimer . . . Tout ce que je peux faire, c'est vous donner des exemples. Je ne sais pas si elle en a encore, mais je pense que la Loi sur les banques avait des dispositions concernant les langues officielles. Vous avez référé à la Loi sur les chemins de fer. Peut-être que M. Jordan pourrait ajouter quelque chose. Ou est-ce qu'il serait possible d'avoir un relevé des dispositions législatives fédérales qui touchent les langues officielles? Je ne sais pas si, avec notre ordinateur, on pourrait faire un relevé et peut-être le mettre à la disposition du Comité.

M. Kilgour: S'il vous plaît, oui.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Kilgour.

Sénateur Tremblay.

Le sénateur Tremblay: Merci, monsieur le président.

Précisément dans le prolongement de ce qui vient d'être dit, j'aimerais, si possible, que vous nous indiquiez de façon un peu plus précise quelles sont les implications de la Charte des droits et de la nouvelle Constitution quant aux langues officielles sur un ensemble de lois en vigueur actuellement au fédéral. À mon souvenir, et vous me corrigerez, monsieur Tassé, il me semble qu'il est prévu un délai de trois ans pour harmoniser les lois avec les nouvelles exigences de la Constitution, d'une façon générale à propos de la Charte des droits, en ce qui touche autre chose évidemment que la question linguistique, mais aussi la question linguistique, je suppose.

Est-ce que la mise en place de ce travail, qui sera considérable j'imagine, est déjà amorcée? Comment percevez-vous les progrès réalisables à cet égard, et comment le délai des trois ans vous apparaît-il, encore une fois si je ne fais pas erreur là-dessus? Il me semble que c'est resté dans la dernière version de la Constitution, n'est-ce pas? Comment voyez-vous cet ensemble-là dans cette perspective?

M. Tassé: Les trois ans, sénateur Tremblay, ne s'appliquent qu'à l'article 15 qui traite de l'égalité des droits, le droit à la non-discrimination. Donc, ils ne s'appliquent pas à . . .

Le sénateur Tremblay: C'est vraiment exclusivement à l'article 15?

• 1610

M. Tassé: Uniquement à l'article 15. Et là il y a un délai de trois ans pour permettre au gouvernement fédéral et provinciaux d'harmoniser leur législation avec la Charte en ce qui concerne les dispositions relatives aux langues officielles. Ces dispositions-là entreront en vigueur le jour même de la proclamation au Canada de la Loi sur la Constitution canadienne.

Le sénateur Tremblay: Alors, même s'il n'y a pas de délai impératif, comme c'est le cas pour l'article 15, il y a une entreprise importante à réaliser pour harmoniser certaines lois existantes avec les dispositions qui entreront en vigueur au

[*Traduction*]

Mr. Kilgour: In your opinion, how many pieces of legislation involve the Official Languages Act? Could you give me an estimate?

Mr. Tassé: I could not give you an estimate. All I can do is give you examples. I believe that the Bank Act contains provisions involving the Official Languages Act, although I do not know whether it still does. You referred to the Railways Act. Perhaps Mr. Jordan would have something to add. Would it be possible to get a list of federal provisions affecting official languages? We may be able to get a list through our data processing system and make it available to the Committee.

Mr. Kilgour: Please, if you could.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Kilgour.

Senator Tremblay.

Senator Tremblay: Thank you, Mr. Chairman.

To continue along the same lines, I would like you to describe in somewhat more specific terms the implications of the Charter of Rights and the new constitution with respect to official languages and existing federal legislation. If I remember correctly—and you will correct me if I am wrong, Mr. Tassé—we have three years to make existing legislation compatible with the new requirements of the Constitution and the Charter of Rights. This obviously involves much more than the language issue, but I imagine that it involves that as well.

Has work begun on this rather formidable project? How much do you feel can be accomplished in this three-year period, if it is in fact three years? That is what was included in the final version of the Constitution, was it not? What are your views on this?

Mr. Tassé: Senator Tremblay, the three years only apply to Section 15, which deals with equality and nondiscrimination rights. So it does not apply to . . .

Senator Tremblay: It only applies to Section 15?

Mr. Tassé: Only to Section 15. There is a three year period of grace to allow the federal and provincial governments to make their legislation consistent with the language provisions of the charter. These provisions will come into effect the day the Constitution Act is proclaimed in Canada.

Senator Tremblay: So even if there is no set period, as there is for Section 15, it will be quite a job to make certain pieces of existing legislation compatible with the provisions that will come into effect when the Constitution Act is proclaimed and

[*Text*]

moment de la proclamation et qui affectent tout le secteur des langues officielles, non seulement ici, au central, mais dans tous les services fédéraux à travers le pays, si j'ai bien compris. À moins qu'il n'y ait certaines dispositions que j'oublie pour l'instant et qui ajoutent des critères pour l'application à travers tout le pays dans les services fédéraux . . . Est-ce qu'il y a des références à des critères équivalant au nombre qui le justifie ou quelque chose comme cela? J'avoue que je n'ai pas relu la nouvelle Constitution récemment; c'est pourquoi je formule mes questions de la manière dont je le fais, en me fiant à votre mémoire plutôt qu'à la mienne.

M. Tassé: En ce qui concerne, monsieur le président, la langue de service, il y a des critères concernant la nature et le volume de la demande, la nature des services qui sont rendus dans les bureaux par exemple, le bureau des douanes, les bureaux d'immigration aux aéroports. Évidemment, à ce moment-là, il faut faire un examen des services qui sont rendus de façon à voir si les nouvelles dispositions constitutionnelles exigent des changements dans les programmes et la façon dont les services sont donnés. C'est une responsabilité qui échoit au Conseil du Trésor.

Le sénateur Tremblay: Au Conseil du Trésor?

M. Tassé: Eh bien, pour la question des programmes, des services au public, les directives pour l'ensemble des ministères nous viennent du Conseil du Trésor .

C'est sûr que, non seulement en ce qui a trait aux langues officielles, mais aussi en ce qui a trait aux autres dispositions de la Charte, il y a un gros boulot à faire qui est déjà commencé. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, nous faisons un examen systématique des dispositions des lois fédérales pour voir où sont les lois qui auraient besoin d'être corrigées. Il faudra faire rapport, lorsque cet examen-là sera terminé, au gouvernement qui prendra les mesures nécessaires pour corriger la situation. Mais je vous ai déjà indiqué, en ce qui concerne la langue des services fédéraux, qu'il y aura un examen qui devra se faire à ce niveau-là.

En ce qui concerne la Loi sur les langues officielles, il y aura aussi des ajustements à faire. Vous posez une question: le gouvernement n'a pas déterminé quelle sera la réponse; je ne peux donc pas vous la donner. Mais une question se pose: Qu'adviendra-t-il de l'article 2 de la Loi sur les langues officielles, maintenant que nous avons l'article 16 de la Constitution? Qu'est-ce qui arrive des dispositions concernant la langue de service qu'on retrouve dans la Loi sur les langues officielles, eu égard à ce que nous retrouvons maintenant dans la Charte des droits qui traite du même sujet? Il faudra donc ajuster les lois ordinaires, non constitutionnelles, pour les rendre conformes.

Le sénateur Tremblay: Donc, on fait la distinction entre lois et services, les services tombant dans le rayon des dispositions que le Conseil du Trésor régit: c'est lui qui décide ce qui va se faire, d'après ce que vous me dites. Mais pour ce qui est des lois, est-ce que c'est votre ministère qui va prendre la chose en charge? J'imagine que c'est le cas.

[*Translation*]

will effect the entire official languages area, not only here in Ottawa but in all federal services across the country, if I have understood correctly. Unless there are provisions I am forgetting that would add criteria that apply to the implementation in federal services across the country . . . Is there any reference to the "where numbers warrant" criteria or anything like that? I admit that I have not reread the new constitution recently; that is why I am putting my questions in these terms and depending on your memory rather than mine.

Mr. Tassé: With respect to the language of service, Mr. Chairman, there are criteria concerning the volume of the demand and the nature of services provided in, for example, customs offices and immigration offices in airports. The services provided will naturally have to be reviewed to determine whether the new constitutional provisions will require changes in the programs and the way in which services are provided. This is the responsibility of Treasury Board.

Senator Tremblay: Treasury Board?

Mr. Tassé: For programs and services to the public, directives for all departments come from Treasury Board.

There is no denying that there is a lot of work to be done with respect not only to official languages but to other provisions of the charter, and it has already begun. As I indicated earlier, we are undertaking a systematic review of federal legislation to determine which acts will have to be amended. When the review is completed, we will have to report back to the government, which will take the necessary steps to rectify the situation. As I have indicated, there will be a review of the language in which federal services are provided.

In the case of the Official Languages Act, there will also have to be adjustments. The government has not yet decided how your question will be answered, so I cannot tell you what the answer will be. What will happen to Section 2 of the Official Languages Act now that we have Section 16 of the constitution? What will happen to the language of service provisions in the Official Languages Act given that the charter also contains such provisions? Ordinary, non-constitutional legislation will have to be adjusted to be made consistent.

Senator Tremblay: So a distinction is made between legislation and services; you are saying the services come under Treasury Board and Treasury Board will decide what will be done. But will your department be responsible for legislation? I imagine so.

[*Texte*]

M. Tassé: En ce qui concerne les lois, c'est nous, oui, qui avons la responsabilité, mais c'est une responsabilité de coordination vis-à-vis des autres ministères, parce que les autres ministères doivent évidemment, connaissant mieux leur législation, prendre part très activement à ce travail. C'est un travail qui se fera en consultation avec les autres ministères; notre tâche sera de coordonner et d'aviser le gouvernement lorsque des problèmes auront été identifiés, de façon à ce que les décisions puissent être prises.

• 1615

Je devrais préciser peut-être qu'en ce qui concerne le Conseil du Trésor, ce sont eux qui ont la responsabilité de donner les grandes politiques et de préciser l'articulation de certains principes constitutionnels ou statutaires. Mais évidemment, la responsabilité de donner des programmes reste aux ministères, guidés par les grandes orientations et les politiques du Conseil du Trésor.

Le sénateur Tremblay: Il faudra des effectifs, j'imagine, pour procéder à une tâche aussi importante et aussi considérable. Est-ce que la décision concernant les effectifs, donc les dépenses à affecter à cette opération, sera inscrite dans le système des priorités budgétaires et pourrait-il arriver que dans des situations difficiles au point de vue budgétaire, cela apparaisse au quatorzième ou au cinquante-huitième rang des priorités? Quelle est votre impression à cet égard? Avez-vous des indications que cela pourrait être une priorité réelle, pratique, en termes de dépenses, parce qu'il va falloir affecter des sommes pour réaliser cela?

M. Tassé: Eh bien, il est un peu tôt pour dire qu'il y aura des sommes plus ou moins considérables qui devront être affectées, parce que notre étude, je pense, n'est pas encore assez avancée pour qu'on sache quelle est l'ampleur du problème auquel on peut faire face.

D'après les études préliminaires qui ont été faites en cours d'élaboration de la Charte, il ne nous semble pas que cela va requérir des sommes monumentales. Mais il y a peut-être des ajustements.

Par exemple, chez nous, au ministère de la Justice, justement pour qu'on puisse mener à bien le travail qui est requis en ce qui concerne non seulement les langues officielles, mais aussi l'ensemble de la Charte, le Conseil du Trésor a déjà autorisé l'augmentation des effectifs, de façon à ce qu'on puisse aller de l'avant avec cela. Mais ce sont seulement les résultats de l'étude systématique de la situation de chacun des ministères qui vont nous permettre de voir quelle est l'ampleur de la tâche à accomplir.

Le sénateur Tremblay: J'ai été un peu étonné tout à l'heure que vous ayez des hésitations sur le point suivant: est-ce qu'une disposition de la Charte qui serait impérative l'emporterait sur une disposition législative en vigueur? Vous avez semblé hésiter sur le fait de savoir si c'est la loi en vigueur ou la Charte qui . . . Il m'aurait semblé que la Charte aurait commandé que les lois s'ajustent à la Charte et qu'il n'y aurait aucune hésitation à cet égard.

[*Traduction*]

Mr. Tassé: Yes, we are responsible for legislation, but we play a co-ordinating role vis-à-vis the other departments, who know their legislation better than we do and are very actively involved in the work. We work in consultation with the other departments; it is our job to co-ordinate and advise the government when problems are identified so that decisions may be made.

I should add that the Treasury Board is the one responsible for outlining general policies and spelling out certain constitutional or statutary principles. But it is of course up to the department to elaborate programs in keeping with the general guidelines and policies enunciated by Treasury Board.

Senator Tremblay: I suppose that you would require staff to carry out such an important and extensive task. Will the decision relating to personnel, and by the same token, the funds to be assigned to this operation, be treated in the context of budgetary priorities and thus run the risk of coming only 14th or 58th in a tight financial situation? What would your impression be? Do you have any indications that this might constitute a true and realistic priority as far as expenditures go since money will be required to implement this?

Mr. Tassé: It is a bit too soon to say what the size of the amounts will be since our study is not yet far enough advanced for us to know the extent of the problem we might be faced with.

Judging by the preliminary studies done while the chart was being drafted, we do not think that this will require a huge amount but adjustments may be necessary.

In the case of the Department of Justice, for example, Treasury Board has already authorized staff increases to allow us to carry out not only the tasks relating to official languages but also the other aspects of the charter. Only when we have obtained the results of the systematic studies of the situation in each department will we be able the amount of work to be done.

Senator Tremblay: I was rather surprised when you expressed some hesitation about whether a mandatory provision of the charter would take precedence over an existing legislative provision. You seemed uncertain about this. Personally I would have no hesitation in saying that the charter would take precedence and that legislation must be adjusted to it.

[*Text*]

M. Tassé: Si je vous ai laissé cette impression-là, ce n'était pas voulu. S'il y avait de l'hésitation de ma part, ce n'était pas dû à une hésitation quant aux principes qui sont en jeu. Je suis d'accord avec vous.

Le sénateur Tremblay: C'était sur la modalité d'application de la Charte.

M. Tassé: Je ne me vois pas très bien à quoi vous faites allusion, parce qu'il ne me semble pas avoir dit quoi que ce soit qui . . .

Le sénateur Tremblay: Vous avez évoqué l'article 2, par rapport à la Charte, et vous sembliez vous demander lequel de l'article 2 ou de la Charte aurait à s'harmoniser, ou je ne sais trop quoi.

M. Tassé: J'ai dû très mal m'exprimer, parce qu'à mon avis, l'article 16, qui est le reflet de l'article 2, est impératif. C'est peut-être au moment où j'ai parlé des décisions des tribunaux relativement à l'article 2 qui sont jusqu'à un certain point contradictoires que j'ai pu vous laisser l'impression qu'il y avait une hésitation là, ou en tout cas qu'il y avait un manque de clarté dans ce que nos tribunaux ont décidé. Mais, en ce qui nous concerne, au Ministère, l'article 16 est impératif. Cela ne voudrait pas dire que l'article 16 énonce des droits qui sont absolus. C'est un article de quatre lignes qui énonce un principe qui aura autorité vis-à-vis des lois autres, non constitutionnelles du Parlement. Mais cela ne veut pas dire que dans certaines situations, il ne faudrait pas nuancer le principe qui paraît absolu, énoncé à l'article 16.

Le sénateur Tremblay: Vous référez de nouveau, implicitement en tout cas, au concept de demande justifiant la langue des services.

M. Tassé: La question de la demande survient à l'article 18, je pense, ou 19, lorsque l'on parle de la langue des services, où l'on dit précisément que les Canadiens ont droit à des services dans la langue de la minorité lorsqu'il y a une demande importante.

Le sénateur Tremblay: Qui va trancher cela finalement, s'il y a une demande ou pas? Ce sera les tribunaux?

• 1620

M. Tassé: Je pense bien qu'il peut y avoir plusieurs mécanismes. La première responsabilité va échoir aux ministères qui ont la responsabilité de donner les services et au Conseil du Trésor, de façon à établir certaines normes qui, tout le monde le souhaiterait, je suppose, seraient acceptées d'emblée. Mais je pense que si certaines personnes de l'une ou l'autre des minorités n'étaient pas satisfaites de ces règles-là, elles pourraient, en vertu de l'article 24, se présenter devant les tribunaux et contester l'interprétation et l'articulation que font, dans la réalité de tous les jours, le Conseil du Trésor ou les ministères concernés, pour demander au tribunal de décider. Alors, c'est une série de mécanismes, les premiers étant des mécanismes administratifs, qui devront être établis, mais toujours avec la possibilité d'une révision par voie des tribunaux.

[*Translation*]

Mr. Tassé: If I left you that impression, it was not intentional. If there was some hesitation on my part, it was not because of the principles involved. I agree with you.

Senator Tremblay: It was the way in which the charter was to be applied.

Mr. Tassé: I do not quite understand what you are referring to. Since I do not think I said anything at all which . . .

Senator Tremblay: You mentioned Section 2 in relation to the charter and you seem to be wondering which of the two provisions should be made to agree with the other, or something like that.

Mr. Tassé: I could not have made myself understood since I consider Section 16, which reflects Section 2, to be mandatory. It may be in reference to the court decisions concerning Section 2 and which are to some extent contradictory that I may have given you the impression of some hesitation or at least a lack of clarity in in the rulings of our court. But as far as we in the department are concerned, Section 16 is mandatory. This does not mean that Section 16 sets forth rights which are absolute. It is a four line section setting forth a principle which will have authority in relation to other non-constitutional laws of Parliament. But this does not mean that in certain situations it will not be necessary to qualify the seemingly absolute principle established in Section 13.

Senator Tremblay: You are referring once again, at least implicitly, to the concept of demand justifying language services.

Mr. Tassé: The question of demand comes up in Section 18, I believe, or 19 wherein it is specified that Canadians are entitled to services in the minority language when there is a sizeable demand.

Senator Tremblay: Who will make the final decision on whether there is such a demand or not? Will it be the courts?

Mr. Tassé: I think that there can be several mechanisms. The responsibility will lie first with the departments providing the services and with the Treasury Board so that certain criteria may be set and, we would hope, be accepted at the outset. But if some members of the minority group are not satisfied with the standards, under Section 24, they would be entitled to go to court and challenge the interpretation of the Treasury Board or the department concerned and obtain a court ruling. There would be then first the administrative mechanisms to be established and the possibility of a court review.

[*Texte*]

Le sénateur Tremblay: C'est l'équivalent à cet égard du nombre qui le justifie dans le cas de la langue d'enseignement?

M. Tassé: C'est juste, oui.

Le sénateur Tremblay: Merci.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci, sénateur Tremblay.

Mr. Bosley.

Mr. Bosley: Mr. Chairman, I am not a lawyer and therefore I am going to ask some questions in this area, if I may, because I get confused when it gets "obligatory, declaratory, executory". I have no idea what that means, but I want to see if I correctly understand what you are saying.

I understand there has been a question as to whether the language-of-work policy has a statutory authority based on Section 2 of the Official Languages Act, or whether it is simply a policy of the government. If I understand what you are telling me, Section 16 will make the language-of-work policy imperative or mandatory for the federal government. If that is true, what does that mean?

Mr. Tassé: I think you understand the question very well, even though you are not a lawyer. I think the problem which has been raised before the courts in respect of Section 2 is whether Section 2 in effect just enunciates a principle that has no teeth, that it is not 'judiciable'; you cannot go to the court and ask for relief. If it is more than that, if it is obligatory or executory, then you can go to the court and say that the government is not delivering the goods which Parliament said should be delivered.

So what we are in effect saying is that in Section 16 there will be more teeth because it becomes a principle of the constitution which is supreme by virtue of Section 52 which says that the constitution is the supreme law of Canada and all other laws should be consistent. If the law of Parliament or the law of a legislature is inconsistent, in effect it is not valid because it is not in line with a constitutional requirement.

The language of work is not dealt with in Section 16. Section 16 of the constitution just says that English and French are the official languages of Canada and have equality of status and equal rights and privileges as to their use in all institutions of the Parliament and Government of Canada. That is the principle.

It can be argued that in effect the language of work —that is a deduction you can make from that section—should be either French or English, depending on whether you are French or English, but that cannot be an absolute principle because the government is not there only to provide work, it is also there to provide services to the people. So the principle of the language of the services, which is enunciated elsewhere in the constitution and may be enunciated elsewhere in federal legislation, will come to qualify the question of language of work.

[*Traduction*]

Senator Tremblay: Would the same also be true for the numbers warranting the provision of schooling in the minority language?

Mr. Tassé: Yes.

Senator Tremblay: Thank you.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Senator Tremblay.

Monsieur Bosley.

M. Bosley: Monsieur le président, je ne suis pas avocat, et je vais vous demander quelques précisions concernant ce sujet, car je ne connais pas le sens précis des termes «impératif, déclaratoire et exécutoire». Je veux m'assurer que je vous ai bien compris.

Si j'ai bien suivi, il s'agit de savoir si la politique officielle en matière de langue de travail est statutairement fondée sur l'article 2 de la Loi sur les langues officielles, ou si elle est simplement la politique du gouvernement. Si je vous ai bien compris, l'article 16 donnera un caractère impératif ou obligatoire à la politique en matière de langue de travail au sein du gouvernement fédéral. Si c'est le cas, qu'est-ce que cela signifie?

M. Tassé: Je crois que vous avez très bien compris la question, même si vous n'êtes pas avocat. La question dont les tribunaux ont été saisis concerne l'aspect exécutoire du principe exprimé à l'article 2, et la possibilité de recours. Si cet article a force exécutoire , on peut s'adresser aux tribunaux en prétendant que le gouvernement n'offre pas les services que le Parlement a rendus obligatoires.

Nous disons que l'article 16 aura une force plus évidente en tant que principe de la constitution, qui est la loi suprême à laquelle toutes les autres lois doivent se conformer. Si une loi du Parlement ne s'y conforme pas, elle n'est pas valable pour cette raison.

Il n'est pas question de langue de travail à l'article 16. Celui-ci dit simplement que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada et qu'elles ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. Voilà le principe.

On pourrait en déduire que la langue de travail devrait être l'anglais ou le français, selon la langue de la personne, mais cela ne peut être un principe absolu, car le gouvernement n'existe pas simplement comme employeur, mais doit aussi offrir des services à la population. Le principe de la langue des services, énoncé ailleurs dans la constitution, et peut-être dans d'autres lois, devra nuancer la question de la langue de travail.

[*Text*]

I think an argument can be made that the language-of-work question, or the right to work in one's language, French or English, is part of the section.

• 1625

It can be deducted as a principle under Section 16. But Section 16 has not articulated a language-of-work policy and it is given the constitutional guarantee that English and French have equality of status and equal rights. It will remain for the government to establish a language-of-work policy, which right now exists, which it has, but is not articulated either in this legislation, the constitutional legislation, and is not articulated in the Official Languages Act.

Mr. Bosley: Mr. Chairman, I want to pursue this because I am still confused. Could you read for me, please, that part of . . . ?

Mr. Tassé: Section 16 reads as follows. It says:

English and French are the official languages of Canada and have equality of status and equal rights and privileges as to their use in all institutions of the Parliament and Government of Canada.

Mr. Bosley: Mr. Chairman, may I read Section 2 of the Official Languages Act?

English and French languages are the official languages of Canada for all purposes of the Parliament and Government of Canada, and possess and enjoy equality of status and equal rights and privileges as to their use in all institutions of the Parliament and Government of Canada.

In other words, as I read that, Section 16 lifts its language from Section 2 of this act. Are you telling me that this act was not binding on the government?

Mr. Tassé: No.

Mr. Bosley: I do not understand the difference. If I put the same words in Clause 16, how does that take it from some kind of non-obligatory to obligatory? If it is obligatory in Section 16, is it not obligatory here?

Mr. Tassé: Yes. We are getting to discuss legal niceties. The Official Languages Act does not have, as the constitution, any supreme authority over other legislation.

Mr. Bosley: All right.

Mr. Tassé: That is one question. The other question, I think, which in this context of our discussion is more important, is that the court decided in some of its decisions that Section 2 does not bind the government in a judicial way.

Mr. Bosley: Why?

Mr. Tassé: In other words, it was not possible for someone who felt aggrieved to come before the court and ask the court to tell the government, well, you should conform your program and policies with this section.

Mr. Bosley: Mr. Chairman, I am going to ask a couple more questions to see if I understand this. I understand what you are telling me is that I could not go to court for certainty under

[*Translation*]

Je crois qu'on peut soutenir que le droit de travailler dans sa langue, en anglais ou en français, fait partie de cet article.

On peut déduire ce principe en vertu de l'article 16, mais celui-ci n'est pas conçu en fonction de la langue de travail; il garantit constitutionnellement l'égalité de statut et des droits de l'anglais et du français. Il restera au gouvernement à établir une politique en matière de langue de travail, politique qui existe actuellement, mais qui n'est articulée ni dans la constitution ni dans la Loi sur les langues officielles.

M. Bosley: Monsieur le président, permettez-moi de continuer, car je suis toujours confus. Pourriez-vous me relire cette partie de . . .

M. Tassé: L'article 16 se lit comme suit:

Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada; elles ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.

M. Bosley: Monsieur le président, puis-je lire l'article 2 de la Loi sur les langues officielles?

L'anglais et le français sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du gouvernement du Canada; elles ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.

D'après ce que je vois, l'article 16 ne fait que reproduire le libellé de l'article 2. Prétendez-vous que cette loi-ci ne liait pas le gouvernement?

M. Tassé: Non.

M. Bosley: Je ne vois pas la différence. Si le libellé de l'article 16 est le même, comment la disposition peut-elle devenir obligatoire? Si elle est obligatoire à l'article 16, ne l'est-elle pas aussi à l'article 2?

M. Tassé: Si. Il s'agit ici de points juridiques assez subtils. Contrairement à la constitution, la Loi sur les langues officielles ne l'emporte pas sur toutes les autres lois.

M. Bosley: Très bien.

M. Tassé: C'est un aspect de la question. Un autre aspect plus important, dans le cadre de nos discussions, c'est justement la décision de certains tribunaux selon laquelle l'article 2 ne lie pas le gouvernement de façon judiciaire.

M. Bosley: Pourquoi?

M. Tassé: Autrement dit, il n'était pas possible pour la partie qui s'estimait lésée de se présenter devant le tribunal pour demander que celui-ci oblige le gouvernement à faire conformer ses programmes et ses politiques à cet article.

M. Bosley: Monsieur le président, je vais demander encore quelques précisions, pour m'assurer que j'ai bien compris. Vous me dites que je ne peux pas m'adresser au tribunal en

[*Texte*]

Section 2 of the Official Languages Act. I will now be able to go to court not under Section 16 but under Section 2 because it is in conformity with Section 16. Is that what you are saying?

Mr. Tassé: No, no. What I am saying is that you could go to court under Section 24 of the Constitution Act—

Mr. Bosley: Yes.

Mr. Tassé: —which says that

Anyone whose rights or freedoms, as guaranteed by this Charter, have been infringed or denied may apply to a court of competent jurisdiction to obtain such remedy as the court considers appropriate and just in the circumstances.

You have nothing like that in the Official Languages Act. In the Official Languages Act, the only reference to any remedy is by way of the establishment of the office of the Commissioner of . . .

Mr. Bosley: Well, then what you are saying is that I can go to court under 24 to get 2 implemented because 2 is in conformity with 16, or 16 is supported by . . . . Is 2 supported by 16?

Mr. Tassé: No, I would disassociate completely 16 and 2. I think that if—

Mr. Bosley: It is exactly the same words. How do I disassociate them? I am totally confused. I really want to know.

Senator Tremblay: I do not know what the procedure is.

Senator Murray: Go ahead, Senator.

Le sénateur Tremblay: Si je lis bien l'article 16, c'est aux deux langues que le statut d'égalité est reconnu et non pas aux personnes ou aux individus, alors que le droit de recours à l'article 24 s'applique aux personnes. Est-ce que je lis correctement?

M. Tassé: Ces droits dont parle l'article 16 peuvent être des droits qui sont reconnus à des individus; ce ne sont pas des droits qui existent en l'air dans les nuages.

Le sénateur Tremblay: Cela définit le statut des deux langues: le français et l'anglais sont. C'est le statut des deux langues. Les recours de l'article 24 s'appliquent aux individus ou personnes qui peuvent se croire lésés de quelque manière.

Je ne sais pas s'il y a vraiment un recours, parce que l'on imagine mal l'une des deux langues poursuivant l'autre.

• 1630

M. Tassé: Oui, la formulation, je dois le concéder, est différente dans le cas de l'article 17 ou 18 et dans le cas de l'article 16. Mais l'article 16 doit avoir un sens et un contenu. Ce n'est pas simplement une déclaration de principe vide de sens. Dans l'application même de ces règles, à savoir la façon dont les choses se passent soit au Parlement, soit au gouvernement, si une personne se sent lésée vis-à-vis des principes qui

[*Traduction*]

vertu de l'article 2 de la Loi sur les langues officielles. Maintenant, je pourrai le faire, non en vertu de l'article 16, mais de l'article 2, parce qu'il est conforme à l'article 16. Est-ce bien cela?

M. Tassé: Non. Je dis que vous pouvez vous adresser au tribunal en vertu de l'article 24 de la Loi sur la constitution . . .

M. Bosley: Oui.

M. Tassé: . . . qui dit:

Toute personne, victime de violation ou de négation des droits ou libertés qui lui sont garantis par la présente charte, peut s'adresser à un tribunal compétent pour obtenir la réparation que le tribunal estime convenable et juste eu égard aux circonstances.

Il n'y a rien de pareil dans la Loi sur les langues officielles, qui prévoit comme seul remède l'établissement du Bureau du commissaire aux . . .

M. Bosley: Donc, je peux m'adresser à un tribunal en vertu de l'article 24 pour exiger l'application de l'article 2 qui est en accord avec l'article 16 . . . L'article 2 s'appuie-t-il sur l'article 16?

M. Tassé: Non, je dissocierais complètement les deux articles. Je crois que si . . .

M. Bosley: Le libellé est exactement le même. Comment peut-on les dissocier? Je n'y comprends rien. Je crois qu'il faut éclaircir cette question.

Le sénateur Tremblay: Je ne sais pas quelle est la procédure.

Le sénateur Murray: Je vous en prie, monsieur le sénateur.

Senator Tremblay: According to my interpretation of Section 16, the two languages are guaranteed equality of status but not persons or individuals whereas the right to remedy provided in Section 24 applies to persons. Is this interpretation correct?

Mr. Tassé: The rights mentioned in Section 16 are recognized as belonging to individuals, they are not rights which exist in the abstract.

Senator Tremblay: It defines the status of the two languages, English and French. The remedy provided in Section 24 applies to individuals or persons who feel that their rights have not been respected.

I do not know whether there is really any recourse possible since it is difficult to imagine one of the languages taking legal action against the other.

Mr. Tassé: Yes, but I must admit that the formulation is different in the case of Section 17 or 18 and also Section 16. However, Section 16 must have a meaning and a content. It is not a mere declaration of principle without any meaning. In the very application of these rules, that is what is being done in Parliament or in government, if a person feels that his rights

[*Text*]

sont articulés dans cet article-là, à notre avis, l'article 24 peut s'appliquer.

Le sénateur Tremblay: A 17, mais pas à 16.

M. Tassé: Oui, à 16 aussi.

Le sénateur Tremblay: Parce qu'à l'article 17, c'est en fonction des personnes que le droit est reconnu. Chacun a le droit. Là 24 s'appliquerait.

M. Tassé: Eh bien, on peut peut-être différer d'avis là-dessus.

Le sénateur Tremblay: Vous remarquerez une chose: c'est qu'à 17, c'est limité aux débats et travaux du Parlement. Cela ne couvre pas les institutions du Parlement et du gouvernement.

That is all, Mr. Chairman.

Mr. Bosley: I was not through yet.

Senator Tremblay: Oh.

Mr. Tassé: Yes, maybe I should ask Mr. Jordan whether he would wish to add something. I think we have a difference of view as to the—

Senator Tremblay: No, it is just a question of reading correctly—

Mr. Bosley: I still have some more questions.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Jordan.

Senator Tremblay: —as we have done sometimes in the committee.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Jordan.

Mr. F. Jordan (Acting Deputy Minister of Justice): Mr. Chairman, to add to what Mr. Tassé has said in reply to Senator Tremblay, I think one must read Section 16 in context. It speaks of equal rights with regard to their use in all the institutions. Now, that use can occur in a variety of ways. One of the most important ways is by the individuals who are speaking it or reading it or writing it; therefore when it occurs in those circumstances, as opposed to posting signs or whatever else one might think of, the individual will certainly be able to bring himself in the context of Section 24 because the denial has been with regard to his or her right to the use of it in those particular circumstances.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Jordan.

Mr. Bosley had not finished his questions.

Mr. Bosley: Quite aside from the fact that I am still a little confused about that, I want to know what that means in terms of the language of work policy. Are you saying to me that somebody who is employed in the Province of Quebec under a job description that says "French essential", which is the kind of thing we say, is guaranteed by the Charter of Rights the right to function exclusively in English because that is an official language, guaranteed as to use in all institutions?

[*Translation*]

have been infringed because of the principles enunciated in this section, we are of the opinion that Section 24 can apply.

Senator Tremblay: Section 17, not 16.

Mr. Tassé: Yes, also Section 16.

Senator Tremblay: Because in Section 17, the right is recognized according to persons. Each person has a right. There, Section 24 would apply.

Mr. Tassé: Well, we might differ of opinion in that case.

Senator Tremblay: You will notice one thing: in Section 17, it is restricted to the debates and work of Parliament. It does not cover the Parliament and government institutions.

C'est tout, monsieur le président.

M. Bosley: Je n'avais pas encore terminé.

Le sénateur Tremblay: Oh!

M. Tassé: Je demanderais à M. Jordan s'il veut ajouter quelque chose. Je crois que nos opinions diffèrent quant à . . .

Le sénateur Tremblay: Non, il s'agit simplement de lire correctement . . .

M. Bosley: J'ai encore d'autres questions à poser.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Jordan.

Le sénateur Tremblay: . . . comme nous l'avons fait parfois en comité.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Jordan.

M. F. Jordan (sous-ministre intérimaire, ministère de la Justice): Monsieur le président, pour faire suite à la réponse de M. Tassé au sénateur Tremblay, je voudrais ajouter qu'il faut lire l'article 16 selon le contexte. Il est question de droits égaux pour ce qui est de l'utilisation des langues officielles dans toutes les institutions. Cette utilisation peut prendre diverses formes. Une des plus importantes, c'est lorsque la personne parle la langue, l'écrit ou la lit. Par conséquent, s'il y a des difficultés dans ce cas, par opposition à l'affichage ou à quelque chose d'autre, cette personne peut certainement se placer dans le contexte de l'article 24, puisqu'on lui a nié son droit d'utilisation de la langue dans ces circonstances particulières.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Jordan.

M. Bosley n'avait pas terminé ses questions.

M. Bosley: En dépit du fait que je ne comprends pas encore très bien, j'aimerais savoir ce que cela signifie sur le plan de la politique de la langue de travail. Êtes-vous en train de me dire que quelqu'un qui est employé dans la province de Québec et dont la description de l'emploi mentionne: «français essentiel», comme nous le disons, a le droit, garanti par la charte des droits, de fonctionner exclusivement en anglais, puisque c'est une langue officielle, dont l'usage est garanti dans toutes les institutions?

[*Texte*]

Mr. Tassé: Mr. Chairman, I am getting in a bit of a dilemma here because I had been told I would be invited to come and discuss with you questions relating to departmental policy, but I find that we are engaged in a very detailed discussion of the meaning of these sections. Their applications involves not only our department; on this question other departments have even more direct responsibility than we have in the Department of Justice. So I am hesitant to go much further—

Mr. Bosley: I appreciate that, Mr. Chairman. My reason for asking the question is that I presume the Department of Justice, in implementing the language of work and equitable participation policies— which we are looking at—has some understanding, of the impact of the constitutional provisions on those policies. You are implementing the policies in a departmental sense and that is what we are here to talk about. I do not know who else to ask, except the Department of Justice, what the effect on those policies will be. If it is true that somebody employed in a one-language essential job, whether that is French or English, is guaranteed, according to your understanding of Section 16, Section 2 and Section 24, the right to work in whatever language he wishes, then my question to you is: Does that not knock a very large hole in the whole idea of a language of work policy?

I do not know how else to ask the question except to put it to you in your implementation of the language of work policy. I have the same question, you see, with regard to the implications of the charter on your applications of the equitable participation policy.

• 1635

The Joint Chairman (Senator Murray): Yes. Mr. Bosley, the deputy minister is perfectly correct in his statement that he and his colleagues were invited here to discuss their application of the policy, to discuss the reports of the Commissioner of Official Languages for the last several years and,in particular, language of work.

Now we all anticipated, or most of us did, that the minute the Deputy Minister of Justice arrived here, there would be an attempt by members of the committee to go rather farther afield than that, and I think the Chair has been quite, if I may say so, liberal in allowing the discussion.

Mr. Bosley: And the members of the committee have been nickeling and diming you over to this position, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): I appreciate that, Mr. Bosley.

There is also another problem that you are aware of. The Commissioner of Official Languages has indicated he would like to comment briefly on the exchange, and perhaps he may be able to satisfy both you and the deputy minister on the point, I do not know.

But there is also the problem that I put before you that, if I understand the position correctly, the role of the deputy minister and his officials is to advise the minister and the govern-

[*Traduction*]

M. Tassé: Monsieur le président, cela me pose un dilemme, car je croyais qu'on m'avait invité pour discuter de la politique du ministère, mais je vois que nous nous engageons dans des discussions très poussées sur la signification de ces articles. Leur application ne dépend pas seulement de notre ministère; d'autres ministères ont une responsabilité plus directe encore que celle du ministère de la Justice. Par conséquent, je suis un peu hésitant à poursuivre . . .

M. Bosley: Je comprends, monsieur le président. La raison pour laquelle je pose cette question, c'est que je suppose que le ministère de la Justice, dans son application des politiques concernant la langue de travail et la participation équitable— que nous étudions présentement—a une idée des répercussions des dispositions constitutionnelles sur ces politiques. Vous mettez en vigueur ces politiques en tant que ministère, et c'est de cela que nous voulons parler. Je ne sais pas à qui d'autre demander, sauf aux représentants du ministère de la Justice, quel effet subiront ces politiques. S'il est vrai qu'une personne affectée à un poste où une langue est essentielle, que ce soit le français ou l'anglais, se voit garantir, selon les articles 16, 2 et 24, le droit de travailler dans la langue qu'elle désire, ma question est celle-ci: est-ce que cela ne va pas affaiblir cette politique de la langue de travail?

Je ne sais pas à qui d'autre je pourrais poser la question, sauf à vous, qui êtes chargé de l'exécution de la politique de la langue de travail. Je voudrais poser la même question concernant les effets de la charte sur votre application de la politique de participation équitable.

Le coprésident (le sénateur Murray): Oui. Monsieur Bosley, le sous-ministre a parfaitement raison de dire que ses collègues et lui-même ont été invités ici pour discuter de l'application de la politique, des derniers rapports du commissaire aux langues officielles et, en particulier, de la langue de travail.

Nous avions tous prévu, du moins la plupart d'entre nous, que dès que le sous-ministre de la Justice arriverait, les membres du Comité chercheraient à creuser davantage que cela, et je suis d'avis que la présidence a été très libérale, si je puis dire, en permettant cette discussion.

M. Bosley: Ce sont les membres du Comité qui vous ont mis là, monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Murray): Je m'en rends compte, monsieur Bosley.

Il y a un autre problème dont vous êtes au courant. Le commissaire aux langues officielles a souligné qu'il ferait de brefs commentaires sur cet échange; il pourra peut-être vous donner une réponse à ce sujet, à vous et au sous-ministre, je ne sais pas.

Cependant, il reste cette difficulté dont je vous ai parlé: si j'ai bien compris le rôle du sous-ministre et de ses hauts fonctionnaires, ils doivent conseiller le ministre et le gouverne-

[*Text*]

ment; it is not to advise parliamentary committees on legal matters. Perhaps that is a saying, a legal opinion on my part, that I should not do. But, as I understand it, that is the position. The deputy minister has answered, I think, quite fully in areas that are not, strictly speaking, on the agenda today.

Mr. Bosley: Mr. Chairman, it is not your job to save him; it is his job to save himself.

The Joint Chairman (Senator Murray): I was going to ask the Commissioner of Official Languages to try to save you both.

Mr. M. Yalden (Commissioner of Official Languages): Thank you, Mr. Chairman, I doubt I can do that. With your indulgence, and you have been quite indulgent this last little while, I would like to take 30 seconds to comment on this point, because I think it is a very important one; and of course it is the reason why my colleagues and I believe it is so important that the Official Languages Act be amended without delay.

The point about all this business of whether Section 2 is obligatory or declaratory or imperative or what-have-you, as we all know around this table, arose in more than one case before the courts about language of work. It is not just an abstract point, it is a matter of whether public servants and Crown corporation employees have or have not a right to work in their own language. The courts have gone up and down and around this question and there have been two or three judgments as the deputy minister pointed out. There have been several opinions on the matter, dissenting judgments and majority judgments, and we are left with a situation where there is a lack of clarity on two points at least, as far as I am concerned. One, whether Section 2 of the Official Languages Act is declaratory or mandatory; and, two, what is the effect of Section 2 of the Official Languages Act with respect to the language of work?

As to the first of those questions, it may well be Sections 16 and 24 of the new Charter of Rights taken together resolve the matter; plus the fact that a constitution obviously, in the nature of the beast, has precedence over other ordinary statutes. That may resolve the matter of whether Section 2 and its close cousin Section 16 are executory, obligatory, mandatory or merely declaratory. But they do not resolve the question entirely about the language of work because they are equally vague. Section 2 reads that the two languages are equal and enjoy quality of status and equal rights and privileges "as to their use in all the institutions of the Parliament and Government of Canada." Section 16 says exactly the same thing except that it omits the word "all."

So if Section 2 is vague—and it strikes me as being shown to be so in a number of judgments out of various courts—then Section 16 is vague and, therefore, Section 16 does not rescue Section 2. There remains a need as far as I am concerned—a rather urgent need after all these years, given what we are

[*Translation*]

ment; ils n'ont pas à conseiller les comités parlementaires en matière juridique. J'émets peut-être là une opinion juridique, alors que je ne devrais pas le faire. Si j'ai bien compris, toutefois, c'est là la situation. Le sous-ministre a répondu de façon exhaustive sur des sujets qui ne sont pas, à strictement parler, à l'ordre du jour aujourd'hui.

M. Bosley: Monsieur le président, vous n'avez pas à le sauver, il peut le faire lui-même.

Le coprésident (le sénateur Murray): J'allais demander au commissaire aux langues officielles d'essayer de vous sauver tous les deux.

M. Yalden (commissaire aux langues officielles): Merci, monsieur le président; je doute pouvoir le faire. Je compte sur votre indulgence; vous avez été très indulgent depuis déjà un bon moment, mais je vais prendre 30 secondes pour faire quelques remarques à ce sujet. C'est, à mon avis, une question très importante, et c'est la raison, évidemment, pour laquelle mes collègues et moi-même sommes d'avis que la Loi sur les langues officielles doit être modifiée sans retard.

La question de savoir si l'article 2 est obligatoire ou déclaratoire, impératif, ou autre chose, comme nous le savons tous autour de cette table, s'est posée à plus d'une reprise devant les tribunaux, relativement à la langue de travail. Il ne s'agit pas d'une question abstraite, il s'agit de savoir si les fonctionnaires et les employés des sociétés de la Couronne ont ou non le droit de travailler dans leur propre langue. Les tribunaux ont étudié la question sur toutes les coutures, et il y a eu deux ou trois décisions de rendues, comme l'a souligné le sous-ministre. Plusieurs opinions ont été émises sur la question, il y a eu des décisions avec dissidence et des décisions majoritaires, et nous nous retrouvons dans une situation où, sur deux questions au moins, il faudra apporter des précisions; du moins, c'est mon avis. La première: il s'agit de décider si l'article 2 de la Loi sur les langues officielles est déclaratoire ou impératif et, la deuxième: quel effet l'article 2 de la Loi sur les langues officielles a-t-il sur la langue de travail?

Pour ce qui est de la première de ces questions, il se peut très bien que les articles 16 et 24 de la nouvelle charte des droits puissent ensemble résoudre la question; de plus, toute constitution, à cause de sa nature même, a évidemment préséance sur toute autre loi ordinaire. Cela pourrait donc résoudre la question de savoir si l'article 2 et son proche cousin, l'article 16, sont exécutoires, obligatoires, impératifs ou simplement déclaratoires. Mais cela ne résout pas entièrement la question quant à la langue de travail, puisque ces articles sont également vagues. L'article 2 stipule que les deux langues officielles ont un statut, des droits et des privilèges égaux «quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada». L'article 16 dit exactement la même chose, sauf qu'il omet le mot «toutes».

Par conséquent, si l'article 2 est vague—et cela me frappe qu'il le soit à cause d'un certain nombre de décisions rendues par divers tribunaux—alors, l'article 16 est vague et, par conséquent, l'article 16 ne vient pas à la rescousse de l'article 2. Je suis d'avis qu'il y a un besoin—un besoin plutôt urgent,

[*Texte*]

talking about, namely, the right of public service employees to work in the language of their choice— to amend the Official Languages Act, and I have so recommended to this committee; and I hope that one day we shall have a chance to examine that particular proposed amendment among others.

I am sorry to have taken a great deal longer than 30 seconds, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Yalden.

• 1640

S'il n'y a pas d'autres intervenants, je voudrais poser une question au sous-ministre. Monsieur le sous-ministre, je crois avoir lu dans les journaux récemment que la traduction des lois au Manitoba, à la suite de la décision de la Cour suprême, se fait très, très lentement.

I wanted to ask you if the Department of Justice or the federal government has been asked to participate in that work. I ask you the question because I seem to recall that when a similar exercise was going forward in New Brunswick, after the passage of their Official Languages Act, the federal government was quite helpful to New Brunswick in providing assistance of various kinds to get that job completed. Are you in a position to comment on the situation in Manitoba?

Mr. Tassé: Mr. Chairman, both our department and the Department of the Secretary of State have been discussing the situation with officials in Manitoba, especially after the judgment of the Supreme Court in the Forest affair.

There has been a request and arrangements have been made, which I believe are still in force, for assistance from the Department of the Secretary of State to be given to Manitoba. Also, recently there have been communications between Manitoba and ourselves with a view to seeing what kind of additional assistance we could give to the province. It is obviously a mammoth exercise trying to prepare a French version of statutes for so many years. The department and the the minister have said that we would look at any request for assistance with sympathy, and as a matter of fact I am proposing to go to Winnipeg next month to meet my counterpart and other officials in Manitoba to see the range of the problems, the kinds of needs they have and what we could do within our means to assist them.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you very much. On the second round, Mr. Kilgour. You have five minutes on the second round.

Mr. Kilgour: Perhaps I will speak in English this time Mr. Tassé, if you would not mind.

You perhaps recall this. I understand that Mr. Yalden has pointed out in his 1978 report that "changes in attitude and methods of operation which are not always the sole responsibility of the department" are required. Perhaps you have spoken to him about it. Can you tell us how you interpreted this particular, I take it, objection he was making to the way the legislative drafting operated?

[*Traduction*]

après toutes ces années, vu ce dont nous discutons, à savoir le droit, pour les fonctionnaires, de travailler dans la langue de leur choix—de modifier la Loi sur les langues officielles. Je l'ai déjà recommandé au Comité; j'espère qu'un jour, nous aurons l'occasion d'étudier ce projet de modification parmi d'autres.

Je m'excuse d'avoir pris beaucoup plus que 30 secondes, monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Yalden.

If there are no other speakers, I would like to ask a question of the Deputy Minister. Recently, I read in the papers that the translation of all the legislation in Manitoba, following the decision of the Supreme Court, was being done very slowly.

Je voulais savoir si le ministre de la Justice ou le gouvernement fédéral ont proposé d'y participer. Je vous pose cette question, car si je me souviens bien, lorsqu'on a procédé au même exercice au Nouveau-Brunswick, après l'adoption de la Loi provinciale sur les langues officielles, le gouvernement fédéral a considérablement aidé cette province à mener à bien cette tâche. Qu'en est-il du Manitoba?

M. Tassé: Monsieur le président, notre ministère et le Secrétariat d'État discutent actuellement de ce problème avec des responsables du Manitoba, surtout depuis la décision de la Cour Suprême sur la cause *Forest*.

A la suite d'une requête en ce sens, des arrangements ont été conclus, qui sont toujours en vigueur je crois, pour que le Secrétariat d'État aide le Manitoba à mener à bien cette tâche. Par ailleurs, notre ministère et le Manitoba se sont récemment consultés quant au type d'aide supplémentaire que nous pourrions accorder à cette province. La traduction en français de lois adoptées depuis si longtemps représente évidemment une tâche considérable. Le ministre a annoncé qu'il serait prêt à examiner toute demande d'aide à cet égard et je me rends justement à Winnipeg le mois prochain pour rencontrer mon homologue provincial, ainsi que les autres responsables du Manitoba, afin d'évaluer la nature des problèmes et les moyens de les régler.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci beaucoup. Nous allons maintenant commencer le second tour et je vais donner la parole à M. Kilgour pour cinq minutes.

M. Kilgour: Si vous le permettez, monsieur Tassé, je parlerai cette fois-ci en anglais.

Vous vous souvenez sans doute que M. Yalden, dans son rapport de 1978, indiquait qu'il était nécessaire de «modifier des attitudes et des méthodes de fonctionnement qui ne dépendaient pas toujours uniquement du ministère». Vous lui en avez peut-être parlé, mais pourriez-vous nous dire comment vous interprétez sa critique de la rédaction des textes de lois?

[*Text*]

Mr. Tassé: My understanding of what the commissioner was saying then was that in effect the preparation of legislation is a very, very complex exercise that involves more than just officials from the Department of Justice. In effect, the development of policy proposals originate in departments. They follow the routine, ending up in cabinet, and then from there instructions are given to our drafters. What is very key in this exercise, in the drafting of the legislation, is that there be instructors in departments where the legislation is developed—Transport, for example, or Environment—who can discuss their proposals in French. Now even if we had an army of French drafters, if in the other departments providing the instructions there are not people who know about the policy, know about the subject matter and can discuss it in French, there is no use having French drafters. So there needs to be a cadre of instructors in each of the departments that are drafting legislation so they can relate to our people. We have taken steps to bring that forward to the departments after the commissioner's recommendation. Now, there is a directive from PCO that brings that point to the attention of departments, so that whenever they can—in some cases they cannot because the expertise is anglophone or the reverse, I suppose it could be francophone—they are mindful that it is important to have instructors who will instruct drafters hopefully in the two official languages.

• 1645

Mr. Kilgour: I am not asking you to name every department, but can you tell us where you feel progress has been made in this regard with the various ministries?

Mr. Tassé: Perhaps I should turn, Mr. Chairman, to Mr. Bertrand who has the responsibility for our drafting activities in that sector of the department.

The Chairman: Mr. Bertrand.

Mr. Bertrand: One department that comes to mind, Mr. Chairman, is the Department of Transport, where we have been able to assign a francophone drafter to a complex project and where the instructing officers were anglophones who spoke French very fluently. I have not prepared myself in anticipating that kind of question but I can offhand mention that the department is one department where they have that kind of co-operation.

Mr. Kilgour: What we are faced with— you are not here every week, twice a week sometimes— but what we are always given, in effect, is a snow job. Some departments bring all the people who speak French as their mother tongue with them to this committee, and it is just great. Yet you have Mr. Yalden's report saying that this or that department is doing an abominable job. But it is the reality we are trying to get at, and if you cannot provide it to us today, can you undertake to give us some indication in writing as to what departments are co-operating with you on this point I was mentioning and which ones are just doing all talk and no do?

Mr. Bertrand: Well, I think I could reply maybe using a different approach. For instance, we have started a new pro-

[*Translation*]

M. Tassé: A mon avis, le commissaire reconnaissait que la rédaction des lois est une activité extrêmement complexe qui ne se limite pas aux fonctionnaires du ministère de la Justice. En fait, les différents ministères font des propositions, qui, après le processus normal, aboutissent au Cabinet et c'est lui qui donne des instructions à nos rédacteurs. Au cours du processus de rédaction de la loi, il est impératif que des responsables du ministère concerné par le projet de loi en question puissent discuter de leurs propositions en français. Même si nous avions toute une armée de rédacteurs francophones, cela ne servirait à rien si, dans les autres ministères fournissant les instructions, personne ne pouvait donner en français des explications sur la politique en question. Il faut donc qu'il y ait dans chacun des ministères concernés par le projet de loi un noyau d'instructeurs qui puissent communiquer avec nos rédacteurs. Nous avons pris les mesures nécessaires pour en informer les ministères, à la suite de la recommandation du commissaire. Par ailleurs, une directive du Conseil privé a été envoyée aux ministères sur ce sujet, de sorte qu'ils s'efforcent d'avoir des instructeurs capables de communiquer avec nos rédacteurs dans les deux langues officielles, sauf bien sûr lorsque les experts disponibles sont unilingues anglophones ou unilingues francophones.

M. Kilgour: Sans nommer tous les ministères, pouvez-vous nous dire dans quelle mesure des progrès ont été réalisés avec chacun d'entre eux?

M. Tassé: Je préférerais, monsieur le président, donner la parole à M. Bertrand puisqu'il est responsable des services de rédaction des lois dans notre ministère.

Le président: M. Bertrand.

M. Bertrand: L'exemple qui me vient à l'esprit, monsieur le président, est celui du ministère des Transports, où un projet complexe a été confié à l'un de nos rédacteurs francophones, les instructeurs du ministère étant anglophones mais parlant parfaitement le français. Je ne m'attendais pas à devoir répondre à ce genre de question et n'ai donc pas fait les recherches nécessaires, mais je peux également vous mentionner, de but en blanc, que le ministère a aussi établi avec nous ce genre de collaboration.

M. Kilgour: Notre comité se réunit une fois, voire deux fois par semaine, mais j'ai l'impression que c'est une véritable farce. Certains ministères nous envoient des délégations imposantes de francophones de langue maternelle, et c'est parfait. Cependant, le rapport de M. Yalden nous apprend que ces mêmes ministères donnent des résultats abominables dans ce domaine. Nous essayons donc de savoir ce qu'il en est vraiment et, si vous ne pouvez pas nous le dire aujourd'hui, pouvez-vous vous engager à nous signaler par la suite quels ministères collaborent avec vous dans ce domaine et lesquels ne passent jamais de la parole aux actes?

M. Bertrand: Je pense pouvoir vous répondre en abordant la question sous un angle différent. Par exemple, nous avons

[*Texte*]

gram. We try to draft legislation in the French language first and have a francophone drafter as number one on the file. It suggests that we cannot start this program and have absolute parity in numbers of bills that would be drafted in French in the first place. I think that is a slow process. I could tell you that during the current session, for instance, out of about 97 bills which have been placed by the government before Parliament, 20 have been done in the French language as a first draft. Now I will grant you that some of these bills are not major bills, but we have to start somewhere and the number is increasing. We also have to think in terms of the people who can draft and we have been able, in co-operation with the University of Ottawa, to set up a course in legilsative drafting in French. We have been very fortunate in having the former Justice of the Supreme Court of Canada, Mr. Pigeon, to direct that course. This will give us a source of good drafters or people properly trained to draft in the French language.

Mr. Kilgour: I am delighted with that but again, how many people do you now have in your legislative drafting section?

Mr. Bertrand: We have a parity of nine and nine.

Mr. Kilgour: Sorry?

Mr. Bertrand: A parity of nine anglophone drafters and nine francophone drafters, and if I include someone we have right now who will join us in May, who is just finishing some legal studies.

Mr. Kilgour: Well, I am trying to get at the reality now, not the future. How many bills that come into that section are drafted in English and then given to someone else to translate?

Mr. Bertrand: It is not the way it works. When we have an authority from the cabinet to draft a piece of legislation, we receive certain documents, and we assign immediately two drafters to the file—an anglophone and a francophone. We assign one of the two to be the number one on the file and the other one is the number two, and it is not always possible to do it.

• 1650

It is not always possible to do it. Again, we are in a new field; we are experimenting, but generally what is supposed to happen, and it does happen quite often, is that the two drafters attend the same meetings; they work from the same documents and rather than having recourse to translation, when it comes to new legislation the two try to produce a draft that would look like the original no matter who is number one or number two on the file.

Mr. Kilgour: Then why have a number one and a number two?

Mr. Bertrand: Because given the time constraints, you could not have two people—someone has to be responsible for the file. It is a question of the scheme of the act— there is an element of discussion going on.

Mr. Kilgour: My time is going to run out very quickly.

[*Traduction*]

commencé un nouveau programme. Nous essayons de rédiger certaines lois en français d'abord et le responsable principal en est alors un rédacteur francophone. Bien sûr, au début, on ne peut pas prétendre pouvoir rédiger en français d'abord autant de projets de loi que ceux qui sont rédigés en anglais d'abord. C'est un processus lent et je peux vous dire qu'au cours de la session actuelle, par exemple, sur 97 projets de loi présentés au Parlement par le gouvernement, 20 ont été rédigés d'abord en français. Je vous concède que certains de ces bills ne sont pas d'une grande importance, mais il y a un commencement à tout, et ce nombre augmente. Il nous a fallu également songer à nos ressources en personnel et, en collaboration avec l'université d'Ottawa, nous avons mis sur pied un cours de rédaction des lois en français. Nous avons eu la chance d'avoir M. Pigeon, ancien juge de la Cour Suprême du Canada, pour diriger ce cours, lequel nous permettra de former de bons rédacteurs de lois en français.

M. Kilgour: J'en suis ravi, mais combien d'employés avez-vous actuellement dans votre service de rédaction des lois?

M. Bertrand: Neuf de chaque côté.

M. Kilgour: Pardon?

M. Bertrand: Neuf rédacteurs anglophones et neuf rédacteurs francophones, si j'inclus une personne qui doit se joindre à nous en mai prochain, après avoir terminé des études de droit.

M. Kilgour: Ecoutez, j'essaye de savoir ce qui se passe actuellement, et pas plus tard. Combien de projets de loi arrivant dans cette section sont-ils rédigés en anglais pour être ensuite traduits?

M. Bertrand: Ce n'est pas tout à fait ainsi que cela fonctionne. Lorsque le Cabinet nous autorise à rédiger un projet de loi, nous recevons certains documents et nous confions immédiatement le projet à deux rédacteurs, un anglophone et un francophone. Généralement, nous choisissons un premier responsable et un deuxième responsable, mais ce n'est pas toujours possible.

Ce n'est pas toujours possible. Une fois de plus, nous tombons dans un nouveau domaine où nous expérimentons, mais en règle générale ce qui est censé se passer et en fait ce qui se passe très souvent, c'est qu'il y a deux rédacteurs qui assistent aux mêmes réunions, travaillent à partir des mêmes documents et, plutôt que de recourir aux services de traduction pour les nouvelles lois, essaient de rédiger ensemble un projet qui ressemble le plus possible à une version originale, quelle que soit la langue de départ du projet original.

M. Kilgour: Dans ce cas pourquoi faire la distinction entre le projet original et l'autre version?

M. Bertrand: Parce que, à cause des contraintes, il ne serait pas possible que deux personnes soient responsables du dossier, il faut qu'il y ait un responsable. Quand il s'agit du plan général de la loi . . .

M. Kilgour: Il ne me reste plus beaucoup de temps.

[*Text*]

Mr. Bertrand: Okay. I will try to be shorter in my answers.

Mr. Kilgour: What I am getting at is that surely to goodness most of the time, at least I hope I am wrong, but I suspect that most of the time the number one person is the anglophone; perhaps he or she is more experienced than the francophone.

Mr. Bertrand: At the present time, yes. I mean is it the case of . . .

. . . est-ce que votre bouteille est à moitié vide ou est-ce qu'elle est à moitié remplie?

M. La Salle: Est-ce que c'est moitié-moitié?

M. Bertrand: Ce n'est pas encore moitié-moitié, mais il y a quelques années, c'était zéro cent, et là nous sommes rendus peut-être à . . . Si je pouvais parler par analogie, en termes de sport, nous avons du côté francophone une équipe d'expansion . . . Nous sommes en train de former des rédacteurs, mais l'équipe anglophone est beaucoup plus forte . . .

M. La Salle: Faites attention parce que la ligue nationale a connu un calibre plus faible avec tout cela.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur La Salle; merci, monsieur Kilgour . . .

M. Bertrand: Ce que je veux dire, monsieur le président, c'est qu'il y a un progrès réel et que, encore une fois, les rédacteurs anglophones sont plus expérimentés. Mais il y a progrès. Puis, je pense que c'est dans le sens de l'amélioration de ce point de vue-là.

The Joint Chairman (Senator Murray): I will now call on the Commissioner of Official Languages to comment. Mr. Yalden.

Mr. Yalden: Very briefly, Mr. Chairman, as I know some people have to get away. I think there has been progress in this area of legislative drafting; I also think there is a long way to go, but I believe that progress represented by the Privy Council's directive on the subject is real, and I believe what Mr. Bertrand and his people are doing is real. If I could comment very, very briefly on some of the weaknesses we see in the department in what we are here to discuss today primarily. For example, on the language of work, I think the committee should note that approximately one-half of the scientific and professional and administrative and foreign service category are still unilingual; that includes most of the managers in the department, most of the lawyers, I take it. Therefore that brings about a situation in which it is difficult for the language of work to be . . . .

You are shaking your heads but I am using your own tables here so I do not think I am far off in what I say. I am referring to scientific and professional and to administrative and foreign service categories. Our information is that, generally speaking, English predominates in the central services in supervision and at meetings. As to language of service to departments, I think the weakest point still is the fact that a very large number of

[*Translation*]

M. Bertrand: Très bien. Je vais essayer de répondre de façon plus concise.

M. Kilgour: Ce que je veux dire c'est que, à n'en pas douter, la plupart du temps, j'espère que je me trompe d'ailleurs, mais je crois que la plupart du temps le responsable est l'anglophone peut-être parce qu'il a plus d'expérience que le francophone.

M. Bertrand: A l'heure actuelle, c'est le cas. Est-ce le cas de . . .

. . . is your bottle half full or half empty?

Mr. La Salle: Is it half and half?

Mr. Bertrand: It is not half and half yet, but a few years ago it was all and nothing and now we may be at . . . If I could make an analogy with sports, we could say that the Francophone team is growing in expertise. We are busy training writers, but the Anglophone team has still much more expertise . . .

Mr. La Salle: Be careful because the national league has been weakened with all that.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. La Salle; thank you Mr. Kilgour.

Mr. Bertrand: What I mean to say, Mr. Chairman, is that there has been real progress and once again I would repeat that Anglophone writers have much more experience than their Francophone counterparts. But there has been some progress made. That is to say that the situation is better than it was from that particular point of view.

Le coprésident (le sénateur Murray): Je donne la parole à M. Yalden, commissaire aux langues officielles.

M. Yalden: Je serai bref, monsieur le président, car je sais que certaines personnes doivent partir. Je crois en effet qu'on a fait des progrès dans la rédaction des lois; mais il reste beaucoup à faire. Néanmoins les progrès permis par la directive du Conseil privé sont réels et, à mon avis, M. Bertrand et ses collègues prennent vraiment les mesures qui s'imposent. Permettez-moi de faire quelques brefs commentaires sur certaines faiblesses que je constate au sein du ministère et dont nous sommes ici essentiellement pour parler. Par exemple, à propos de la langue de travail je crois que le Comité devrait se rendre compte qu'approximativement la moitié du personnel des catégories scientifiques, professionnelles et administratives ainsi que du personnel travaillant à l'étranger est encore unilingue, c'est-à-dire la plupart des responsables de ministères, et la plupart des avocats, je pense. En conséquence il est difficile dans ce cas que la langue de travail soit . . .

Vous hochez la tête, mais je me base sur vos propres tableaux et je ne crois pas me tromper de beaucoup. J'ai parlé des catégories scientifiques, professionnelles, des cadres administratifs et du personnel travaillant à l'étranger, parce que selon les renseignements qui nous ont été fournis en règle générale, c'est l'anglais qui est le plus souvent parlé dans les services centralisés au cours des réunions. En ce qui concerne

[*Texte*]

legal advisers in departments are not bilingual and therefore not capable of offering services in both languages in the departments in which they serve. I do not think the figure is even 50 per cent in that particular case.

The question of participation overall: In general, the department's record is quite good, but I draw the attention of the members of the committee to the fact that in Montreal there was one anglophone out of 72 and in Toronto, the other major centre for this kind of thing, there were two francophones 1 of 109. Neither of those is a very satisfactory figure.

I leave the remainder of our comments to our forthcoming annual report, except on the Miscellaneous Statutes Amendment Act, which I think is *la Loi corrective, en anglais*, I would observe that I have asked many times that statutes such as the Railway Act, the Bankruptcy Act, and others, be amended to take account of the Official Languages Act. I have received the reply that it might be controversial. I cannot see how it could be controversial to bring something into line with a statute unanimously adopted by the Parliament of Canada 13 years ago—

• 1655

An hon. Member: Hear, hear.

Mr. Yalden: —and now reflected in what I take will be the Constitution of Canada in a few weeks' time. If that is controversial .... I find it difficult to know why. But I will leave on that note, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Yalden.

Monsieur Tassé, vous aurez le dernier mot.

M. Tassé: Je ne sais pas si c'est moi qui aurai le dernier mot, je pense bien que c'est le commissaire qui aura le dernier mot, de toute façon.

Mais, je voudrais quand même faire un commentaire. J'ai fait allusion au début de ma présentation au fait que le *Common Law* était anglais, et cela se comprend. Les avocats que nous recrutons dans toutes les provinces, sauf celle du Québec, suivaient leurs cours, jusqu'à tout dernièrement, et souvent même les francophones, dans la langue anglaise. Mais, cela est en train de changer.

Il y a beaucoup de juges et d'avocats, aujourd'hui, dans le système juridique canadien qui ont suivi leur cours en anglais, et même s'il sont francophones ils ne peuvent pas fonctionner en français. Nous avons aussi de ces gens-là chez nous. C'est en train de changer. Cela va prendre du temps. Il y a beaucoup de francophones chez nous qui ont suivi leurs cours en Ontario et qui ont beaucoup de difficultés à traiter de questions de droit, de *Common law* en français, parce que la terminologie n'existe pas.

[*Traduction*]

les services linguistiques aux ministères, je crois que le maillon le plus faible, c'est qu'il y a encore beaucoup de conseillers juridiques dans les ministères qui ne sont pas bilingues et qui, en conséquence, ne sont pas en mesure de fournir les services dans les deux langues là où ils travaillent. Je ne crois pas que ce chiffre atteigne 50 p. 100.

Quant à la participation globale, en règle générale, les résultats obtenus par le ministère sont tout à fait valables, mais je voudrais attirer l'attention des membres du Comité sur le fait qu'à Montréal il y avait un anglophone sur 72 et à Toronto l'autre centre le plus important, il y avait deux francophones, c'est-à-dire 1 sur 109. On ne peut pas dire que ces proportions soient satisfaisantes ni dans un cas ni dans l'autre.

Il y aurait encore d'autres choses à dire, nous les consignerons dans le rapport annuel du Commissaire aux langues officielles qui paraîtra bientôt; toutefois je voudrais dire quelques mots de la loi corrective, *Miscellaneous Statutes Amendment Act*, car à plusieurs reprises j'ai demandé que des lois comme la Loi sur les chemins de fer, la Loi sur la faillite et d'autres, soient modifiées de façon à respecter la Loi sur les langues officielles. À cela on m'a répondu que cela pourrait prêter à controverse. Je ne vois pas en quoi respecter une loi adoptée à l'unanimité il y a 13 ans par le Parlement du Canada pourrait prêter à controverse ...

Une voix: Bravo bravo.

M. Yalden: ... une loi dont les dispositions feront partie intégrante de la Constitution du Canada dans quelques semaines. Si cela donne matière à controverse, je ne vois vraiment pas pourquoi. J'en resterai là, monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Yalden.

Mr. Tassé, you will have the last word.

Mr. Tassé: I do not know whether I shall have the last word but I should imagine that the commissioner will have it anyway.

Nonetheless, I would like to make a few remarks. At the beginning of my remarks I said the common law was English and that goes without saying. The lawyers we hire in all the provinces, except in Quebec, were educated up to not too long ago in English and very often the francophones would take their courses in English, but this is gradually changing.

Nowadays there are many justices and lawyers in the Canadian judicial system who have been educated in English and, even though they are francophones, they cannot function in French. We have certain people who work for us like that. But, as I said, this is gradually changing. It will take time. There are many francophones who were educated in English in Ontario and who find it difficult to deal with the common law in French, simply because there is no terminology.

[*Text*]

Il se fait du travail de ce côté-là. Alors, je pense que cela est en train de changer. C'est lent, mais il y a quand même un reflet au sein du Ministère de ce qui se passe en dehors du Ministère, dans la société en général. Dans la mesure où il sera possible pour les universités, pour la faculté de droit d'Ottawa, pour la faculté de droit de *Common law* de Moncton de produire et de développer des ressources juridiques francophones, eh bien, nous serons les premiers à nous en servir et cela affectera non seulement le régime juridique dans la société, mais nous également.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Tassé.

I would draw the attention of members of the committee to the fact that our next meeting will be held on Tuesday, March 16 at 3.30 in the afternoon when we will have officials from Atomic Energy of Canada Limited as witnesses.

I would now like to thank the Deputy Minister of Justice and his associates for appearing here today for a very interesting afternoon.

Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: Mr. Chairman, I understand that Mr. La Salle had some questions to pose. I would like to pose some more questions to this group if it would be possible.

The Joint Chairman (Senator Murray): You have already exhausted both your first round and your second round. I was not aware that Mr. La Salle had questions to put.

M. La Salle: Oui, j'aurais eu quelques questions, mais je sais que le président a également des obligations. Alors, j'espère pouvoir revoir ces messieurs une autre fois.

Mr. Kilgour: Would it be possible to have another hearing of the committee, Mr. Chairman? If necessary, I will propose a motion, if it was convenient for everybody, to have another hearing of the committee possibly tomorrow?

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Kilgour, I am in the hands of the committee. The intention was to call again for the representatives of the Department of Justice.

Mr. Kilgour: Yes.

The Joint Chairman (Senator Murray): That would be subject to their availability, I presume.

Mr. Kilgour: Is Mr. Tassé available or Mr. Bertrand?

Mr. Tassé: We have a heavy schedule. I will have to look at my schedule to see whether I can make some moves. I presume you would wish to meet at 3.30 p.m., as you did today? Offhand I do not recall what I have down for tomorrow afternoon. I think there is a meeting of the legislation or planning committee tomorrow.

Mr. Kilgour: Could we make it for 9.30 in the morning, Mr. Chairman?

[*Translation*]

Again, some work is being done to remedy the situation. I think the situation is changing, progress is slow, however, we can say the situation within the department is improving as it is improving outside the department in the society at large. Inasmuch as it will be possible for the universities, for the law faculty of Ottawa University, for the common law faculty in Moncton to produce and develop resources in law for the francophones, I think we will be the first one to use them and that in turn will influence not only the judicial system in society as well as ourselves.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Tassé.

Je voudrais attirer l'attention des membres du Comité sur le fait que notre prochaine séance aura lieu le mardi 16 mars à 15h30 où les représentants de l'Energie atomique du Canada limitée comparaîtront.

Permettez-moi de remercier le sous-ministre de la Justice et ses collègues d'avoir pris le temps de comparaître devant le Comité aujourd'hui et de nous avoir donné des renseignements très intéressants.

Monsieur Kilgour.

M. Kilgour: Monsieur le président, je crois que M. La Salle souhaite poser quelques questions. Je voudrais moi-même poser quelques questions supplémentaires, si c'est possible.

Le coprésident (le sénateur Murray): Vous avez déjà complètement épuisé votre temps de parole; quant à M. La Salle, je ne savais pas qu'il avait certaines questions à poser.

Mr. La Salle: Yes, I should have wanted to ask a few questions, but I am very well aware that the chairman has certain obligations. Then, I hope to be able to put my question to these gentlemen at some other time.

M. Kilgour: Serait-il possible de mettre sur pied une autre séance du Comité, monsieur le président; au besoin, je proposerais une motion, si personne n'a d'objection, pour qu'il y ait une autre séance, demain peut-être?

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Kilgour, cela dépend du Comité. Vous voulez que le Comité convoque de nouveau les représentants du ministère de la Justice.

M. Kilgour: Oui.

Le coprésident (le sénateur Murray): S'ils peuvent venir, bien entendu.

M. Kilgour: Est-ce que M. Tassé ou M. Bertrand pourront venir?

M. Tassé: Nous sommes très occupés pour l'instant. Je vais regarder ce que j'ai à faire pour voir si je ne peux pas reporter certaines choses. Vous voulez siéger à 15h30 comme aujourd'hui, n'est-ce pas? Pour l'instant, je ne sais pas ce qui est prévu pour demain après-midi. Je crois qu'il y a demain une réunion du Comité de planification ou de la législation.

M. Kilgour: Serait-il possible que cette séance ait lieu à 9h30 demain matin, monsieur le président?

[*Texte*]

The Joint Chairman (Senator Murray): Unfortunately, there is a meeting of a standing Senate committee of which I am a member.

Look, if it is a question of one more member's wishing to ask questions of the witnesses, I will adjust my schedule. Neither the committee nor the witnesses need accommodate themselves to me. I have a plane to catch to go to Toronto at some point, but I will get there eventually.

Mr. Kilgour: Would Friday be convenient for the deputy minister and his group?

Mr. Tassé: Friday, when?

Mr. Kilgour: This coming Friday, the day after tomorrow.

Mr. Tassé: Anytime Friday? I am sure I can find some time on Friday.

• 1700

The Joint Chairman (Senator Murray): There will be some difficulty Friday. I will not be in town, Mr. Kilgour. The committee will have to proceed to the election of a chairman, unless my co-chairman is present.

Mr. Tassé: I am available, if you wish to continue right now.

The Joint Chairman (Senator Murray): As am I, if there is something further. Tomorrow afternoon again is fine, but I am in the hands of the committee.

Mr. Kilgour: If you cannot come, Mr. Tassé, possibly someone else could come who, I think, probably knows as much about the aspect of the matter as you do. Could we do it on that basis, that if he is available . . . ? We perhaps would not have to sit very long.

The Joint Chairman (Senator Murray): At what time, Mr. Kilgour?

Mr. Kilgour: At 3.30.

The Joint Chairman (Senator Murray): At 3.30 tomorrow afternoon, if you wish to make a motion to that effect. You will have to put a motion.

Mr. Kilgour: I move that the committee sit tomorrow afternoon at 3.30 p.m. to hear further evidence from the Department of Justice.

The Joint Chairman (Senator Murray): Is it agreed, hon. senators and members, that . . . ?

Senator Tremblay: You said that the committee will meet next Tuesday.

The Joint Chairman (Senator Murray): Next Tuesday at 3.30.

Senator Tremblay: With another group of persons.

The Joint Chairman (Senator Murray): From Atomic Energy of Canada.

[*Traduction*]

Le coprésident (le sénateur Murray): Malheureusement demain matin, il y a une séance d'un Comité permanent du Sénat à laquelle je dois assister.

Bon! Si un ou plusieurs membres du Comité veulent encore poser des questions aux témoins, je m'arrangerai de mon côté, ce qui sera plus facile pour tout le monde. Il faut que je prenne un avion pour Toronto, mais cela ne fait rien, j'y arriverai quand même.

M. Kilgour: Est-ce que le sous-ministre et ses collègues pourraient revenir vendredi?

M. Tassé: Quand, vendredi?

M. Kilgour: Ce vendredi-ci, c'est-à-dire après-demain.

M. Tassé: N'importe quand vendredi? Oui je crois que c'est possible.

Le coprésident (le sénateur Murray): Vendredi ne convient pas. Je ne serai pas à Ottawa, monsieur Kilgour. Si mon coprésident n'est pas là, le comité devra élire un président.

M. Tassé: Si vous le voulez, nous pouvons prolonger cette séance; je suis disponible.

Le coprésident (le sénateur Murray): Moi aussi, si l'on ne peut pas fixer un autre rendez-vous. On pourrait le faire demain après-midi, mais je m'en remets au Comité.

M. Kilgour: Si vous-même ne pouvez pas venir monsieur Tassé, on pourrait accueillir un autre représentant aussi bien renseigné que vous sur cette question. Serait-il possible de procéder ainsi et d'accueillir une autre personne . . . ? La réunion pourrait ne pas durer très longtemps.

Le coprésident (le sénateur Murray): A quelle heure, monsieur Kilgour?

M. Kilgour: A 15h30.

Le coprésident (le sénateur Murray): A 15h30 demain après-midi; voulez-vous présenter une motion? Il nous faut une motion.

M. Kilgour: Je propose que le Comité siège demain après-midi pour continuer d'entendre le témoignage des représentants du ministère de la Justice.

Le coprésident (le sénateur Murray): Honorables sénateurs et députés, êtes-vous d'accord . . . ?

Le sénateur Tremblay: Vous avez dit que le Comité se réunirait mardi prochain.

Le coprésident (le sénateur Murray): Mardi prochain à 15h30.

Le sénateur Tremblay: Et qu'il accueillerait un autre groupe de témoins.

Le coprésident (le sénateur Murray): De l'Énergie atomique du Canada.

[*Text*]

Senator Tremblay: Yes. Would it be possible to meet 15 or 20 minutes earlier than what has been suggested so that if Mr. Tassé is available with his colleague, he could come for, say, at the most, half an hour, and Mr. Kilgour could ask the questions which he has in his mind. So there will not be two meetings but only one longer meeting. How do you feel about that?

Mr. Kilgour: No objection, if that is preferable to the other members and witnesses.

Senator Tremblay: If Mr. Tassé and his colleagues—

The Joint Chairman (Senator Murray): I would still require a motion to that effect.

Senator Tremblay: Yes. But would they be available at 9.30?

The Joint Chairman (Senator Murray): No. The next scheduled meeting is for 3.30 on Tuesday, March 16.

Senator Tremblay: It might be 3.00 o'clock on Tuesday.

Mr. Tassé: On Tuesday it would be difficult for me. I am scheduled to go to—

The Joint Chairman (Senator Murray): The indication from Mr. Kilgour is that the presence of the deputy minister personally is not essential; that the department could send other representatives.

Mr. Kilgour: Indeed, yes.

The Joint Chairman (Senator Murray): Would that be satisfactory?

Mr. Kilgour: For tomorrow.

The Joint Chairman (Senator Murray): No. Senator Tremblay was talking about meeting earlier next Tuesday.

Mr. Tassé: Quite frankly, Mr. Chairman, with respect, I assume a very personal responsibility for this program in the department and I would much prefer that, if the department is to be called upon to discuss the program, I be there when this is done. I know that I am not alone in the department, that there are others involved, but at this stage I have no indication as to what the areas of particular interest are. I would not even be in a position to see who could come to represent me at your hearing, so that presents a difficulty for me.

Mr. Kilgour: I know you are trying to leave, Mr. Chairman—

M. La Salle: Juste un point . . . M. Tassé a dit tout à l'heure qu'il lui serait peut-être possible de revenir demain, mais il n'était pas convaincu.

M. Tassé: Je me suis rappelé qu'il y avait une réunion du comité du cabinet sur la législation et à laquelle, en fait, M. Bertrand et moi-même devons participer. Si votre Comité se réunissait, quelqu'un a suggéré une demi-heure avant l'heure prévue, donc, si c'était demain à 15h00 heures, par exemple, cela nous faciliterait . . .

[*Translation*]

Le sénateur Tremblay: Oui. Serait-il possible de nous réunir 15 ou 20 minutes plus tôt que prévu, et de la sorte si M. Tassé et son collègue pouvaient venir, M. Kilgour pourrait leur poser les questions qu'il a à l'esprit. Ainsi, on ne tiendrait pas deux réunions, mais une seule qui serait un peu prolongée. Qu'en pensez-vous?

M. Kilgour: Si cela convient aux autres députés et aux témoins, je n'ai aucune objection.

Le sénateur Tremblay: Si M. Tassé et ses collègues . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): Il me faut néanmoins une motion à cet effet.

Le sénateur Tremblay: Oui. Mais, seraient-ils libres à 9h30?

Le coprésident (le sénateur Murray): Non. La prochaine réunion est prévue pour le mardi 16 mars à 15h30.

Le sénateur Tremblay: On pourrait se réunir à 15h00 au lieu de 15h30.

M. Tassé: Il me serait difficile d'être là mardi. Je dois me rendre à . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): M. Kilgour nous a laissé entendre qu'il n'est pas nécessaire que le sous-ministre soit là: on pourrait accueillir d'autres représentants du ministère.

M. Kilgour: En effet.

Le coprésident (le sénateur Murray): Cela vous convient-il?

M. Kilgour: La réunion de demain?

Le coprésident (le sénateur Murray): Non. Le sénateur Tremblay parlait d'une réunion qui serait tenue plus tôt mardi prochain.

M. Tassé: Monsieur le président, je dois vous avouer que je me sens responsable au plus haut point de ce programme du ministère et si on demande au ministère de comparaître pour en discuter, je préférerais être là. Je ne suis pas le seul à m'intéresser à ce programme; d'autres s'y intéressent également, mais je ne connais pas les intérêts particuliers de chacun. Je ne serais même pas en mesure de décider qui pourrait me représenter à la réunion, et cela me rendrait la tâche difficile.

M. Kilgour: Monsieur le président, je sais que vous avez hâte de partir.

Mr. La Salle: A brief comment. Mr. Tassé said a little while ago that he might be able to come back tomorrow, but that he was not sure.

Mr. Tassé: I remembered that the Cabinet committee on legislation was scheduled to meet and that Mr. Bertrand and myself had to attend. If your committee were to meet half an hour earlier than the other scheduled meeting, as someone suggested, or, in other words, at 3:00 p.m., tomorrow this would simplify matters . . .

[*Texte*]

M. La Salle: Pourquoi pas demain à 14h30, ou 14h00?

M. Kilgour: Parfait!

M. La Salle: Alors, est-ce possible, monsieur Tassé, demain vers 14h00 ou 14h30?

M. Tassé: A compter de 14h00, oui.

Le coprésident (le sénateur Murray): A 14h00? D'accord.

M. La Salle propose que le Comité se réunisse demain après-midi à 14h00 et que le sous-ministre de la Justice soit convoqué à cette heure-là.

La motion est adoptée.

Mr. Bosley: I have just one small comment on that, Mr. Chairman. I just want to put this on the record. I am fascinated that members of the government believe that they cannot come to parliamentary committees while the bells are ringing, but they can go to their own meetings.

• 1705

The Joint Chairman (Senator Murray): Well, I do not know if that need concern the committee, Mr. Bosley.

At 2.00 o'clock tomorrow, then. You will be advised by the clerks of the place of meeting.

I thank the deputy minister and his associates for their testimony this afternoon, and all present. The committee stands adjourned.

Thursday, March 11, 1982

• 1407

The Joint Chairman (Senator Murray): Order, please. We have a quorum.

In fairness to the joint chairmen and for the record, I should advise members of the committee that earlier today the Joint Clerk of the Committee from the House of Commons side sent to members of the Commons who are members of this joint committee the following notice:

> On instructions from the Joint Chairman, Mr. Corbin, the meeting scheduled for this afternoon, Thursday, March 11, at 2 p.m. in Room 371, West Block, is postponed. *le co-greffier du Comité* Audrey O'Brien, Joint Clerk of the Committee.

Senator Guay: On a point of order, Mr. Chairman, I would like to say that I also felt the meeting had been postponed, because you did not take the Chair until almost seven minutes after 2 o'clock. For a chairman to call a meeting for 2 p.m., particularly when we are sitting in the Senate at 2 o'clock, which is not usual, I think is indeed a very bad example. I would like to emphasize that point. You may say that you have a very, very good reason for being late, but I think that at the

[*Traduction*]

Mr. La Salle: Why not tomorrow at 2:30 or 2:00 p.m.?

Mr. Kilgour: Fine.

Mr. La Salle: Would it be possible for you to be here tomorrow around 2:00 or 2:30 p.m., Mr. Tassé?

Mr. Tassé: From 2:00 p.m. on, yes.

The Joint Chairman (Senator Murray): At 2:00 p.m.? Agreed.

Motion proposed by Mr. La Salle that the committee meet tomorrow at 2:00 p.m. and that the deputy minister of justice be invited to attend.

The motion is adopted.

M. Bosley: Un bref commentaire, monsieur le président, pour le compte rendu. Il est étonnant de constater que les députés du gouvernement croient impossible de participer aux réunions des comités parlementaires lorsque les cloches sonnent, mais peuvent participer à leurs propres réunions.

Le coprésident (le sénateur Murray): Eh bien, je ne sais pas si le Comité doit se préoccuper de ces questions, monsieur Bosley.

La réunion sera donc tenue demain après-midi à 2 heures. Les greffiers vous feront connaître le numéro de la pièce où elle sera tenue.

Je remercie le sous-ministre et ses collègues de leurs témoignages et les gens qui sont dans la pièce, de leur participation. La séance est levée.

Le jeudi 11 mars 1982

Le coprésident (le sénateur Murray): A l'ordre s'il vous plaît. Nous avons le quorum.

Pour la bonne règle, je signale aux membres du comité que le cogreffier représentant la Chambre des communes, a fait remettre l'avis suivant aux députés membres du comité mixte.

> Sur instruction du coprésident, M. Corbin, la réunion prévue pour cet après-midi jeudi le 11 mars, à 14 heures, dans la salle 371, édifice de l'Ouest, a été reportée. Signé *Joint Clerk of the Committee*, cogreffier du Comité, Audrey O'Brien.

Le sénateur Guay: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je croyais en effet que la réunion avait été reportée, étant donné que ce n'est qu'à 14h07 que vous avez pris place dans le fauteuil présidentiel. C'est donner un bien mauvais exemple que de fixer une réunion à 14 heures, alors que, contrairement à nos habitudes, le Sénat siége précisément à cette heure. Je ne doute pas que votre retard soit motivé, mais quelqu'un de votre groupe aurait pu nous en aviser.

[*Text*]

same time someone from your group could advise us accordingly.

I think it is a sorry day that the chairman emphasizing a meeting, which is unusual for us to hold a meeting in the manner which this has taken place, would not show the example of being here at the appropriate time, notwithstanding any fair reason you may say at the present time. I thought I would put that on the record, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): The record will show the reproach you have issued with regard to the Chair, Senator Guay.

Senator Guay: Thank you.

The Joint Chairman (Senator Murray): Let me, however, add a point to the memorandum from the Joint Clerk of the Committee which I read into the record a few moments ago.

Senator Wood: Mr. Chairman, on a point of order, is it not the practice of this committee to alternate chairmen, and is it not a fact that Chairman Corbin was to have chaired the meeting called for Tuesday, March 9? This being an extension of that meeting, I therefore challenge the legitimacy of your being the chairman today, and I therefore ask that you resign from the Chair today and furthermore resign from the co-chairmanship of this committee, and that this matter be brought to the floor of the Senate.

The Joint Chairman (Senator Murray): I would appreciate having the request for the motion put in writing, Senator Wood.

Senator Wood: I do not have to . . . .

The Joint Chairman (Senator Murray): Excuse me, I wish to complete, if I may, the thought I began to express with regard to the memorandum from the Joint Clerk of the Committee. What I wished to state, and again for the record, was that my position today is similar to what it was yesterday. First, one joint chairman acting unilaterally may not cancel a meeting. Secondly, today's meeting has been called because of a motion passed by the committee yesterday. I am in the hands of the committee; the motion was moved, seconded and passed, and it would not be for either of the co-chairmen, it seems to me, or even for the co-chairmen together, to cancel such a meeting which had been called on a vote by the full committee.

Senator Wood.

• 1410

Senator Wood: Is it not a fact, Senator Murray, that the terms of reference of this committee, and I will read them . . . . You specified before that one chairman could not unilaterally cancel a meeting. By the same token I do not believe that you can unilaterally call a meeting, and I would like to refer to the order of reference:

> . . . that the Joint-Chairmen be authorized to hold meetings, to receive evidence and authorize the printing thereof.

[*Translation*]

Il est extrêmement regrettable que le président n'ait pas tenu à arriver à temps à une réunion organisée dans des conditions qui sortent de l'ordinaire, et ce, quelles que soient les raisons du retard. Je tenais, monsieur le président, à faire cette mise au point.

Le coprésident (le sénateur Murray): Votre mise au point figurera dans le compte rendu de la réunion.

Le sénateur Guay: Merci.

Le coprésident (le sénateur Murray): Je voudrais encore dire un mot au sujet de la note signée par le cogreffier et dont je vous ai donné lecture il y a quelques instants.

Le sénateur Wood: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je croyais qu'en principe, la présidence devait être assurée à tour de rôle par les deux coprésidents. C'est M. Corbin qui aurait dû normalement présider la séance prévue pour le mardi 9 mars. Comme la séance d'aujourd'hui n'est que la prolongation de celle de mardi, j'estime que vous n'avez pas à assurer la présidence aujourd'hui, que vous devez abandonner la présidence de la séance actuelle et que vous devez en outre démissionner de votre poste de coprésident du Comité, de façon que le Sénat soit saisi de la question.

Le coprésident (le sénateur Murray): Je vous demanderai de bien vouloir soumettre la motion par écrit.

Le sénateur Wood: Ce n'est pas obligatoire.

Le coprésident (le sénateur Murray): Vous m'excuserez, je veux terminer ce que j'avais à dire concernant la note du cogreffier du comité. Je tiens à ce propos à rappeler, pour la bonne règle, que ma position à ce sujet est identique à ce qu'elle était hier. Premièrement, un coprésident ne peut pas unilatéralement annuler une réunion. Deuxièmement, la présente réunion fait suite à une motion adoptée par le Comité hier. C'est bien entendu au Comité de décider. La motion ayant été dûment proposée, appuyée et adoptée, il n'appartient pas aux coprésidents, pris séparément ou conjointement, d'annuler une réunion fixée par le Comité.

Sénateur Wood.

Le sénateur Wood: Je voudrais vous donner lecture de notre ordre de renvoi. Vous venez de dire qu'un des deux coprésidents ne peut pas unilatéralement annuler une réunion. De même, un coprésident ne peut pas unilatéralement convoquer une réunion. A ce propos, notre de renvoi dit ce qui suit:

> . . . que les coprésidents soient habilités à organiser des réunions, à entendre les témoignages et à autoriser leur impression.

[*Texte*]

I do not believe this meeting was called with the concurrence of both chairmen; therefore I do not think this meeting should be taking place.

Senator Guay: Mr. Chairman, I think Senator Wood has a point. If I was tempted to agree with your first comment that the chairman could not cancel the meeting in the manner which you have explained, to re-emphasize what Senator Wood has said, I do not see where you can say you can go ahead in the same manner and say we are proceeding and doing this and that without the other chairman. I think it is a matter of co-chairmen, of co-operation between the two working together. You are not practising what you are preaching, actually. There are many different faults, but I thought I would emphasize that one with Senator Wood.

The Joint Chairman (Senator Murray): Are there other members of the committee who wish to speak to Senator Wood's point of order? Mr. Bosley.

Mr. Bosley: Mr. Chairman, I think Senator Wood has hit the nail on the head. This committee felt that it was improper for one of its co-chairmen to attempt to unilaterally change the order of meetings, the number of meetings, the time of the meetings, whatever, and yesterday the committee sat. Maybe the Senator, had she been here, would have found out that this meeting today was not called by the Chair; it was called by the committee, by motion of the committee. I would suggest to Senator Wood that if either co-chairman had on his own attempted to call or to cancel a meeting I might agree, but it was not the chairmen or a chairman who called this meeting; it was the committee, by motion of the committee, that scheduled this meeting. I suggest to the senator that having made her point, she must on her own logic agree that it would be improper for one co-chairman to attempt to postpone or cancel a meeting called by the committee itself.

Senator Wood: Mr. Chairman, I follow . . . .

The Joint Chairman (Senator Murray): Excuse me, senator. Are there any other members or senators who wish to speak to that point of order?

Monsieur La Salle.

M. La Salle: Je voudrais ajouter que si les sénateurs qui nous font face aujourd'hui s'étaient présentés hier, ils auraient compris que c'est le Comité qui a pris une décision.

Le sénateur Guay: Je ne savais pas que le Comité siégeait ni hier ni aujourd'hui. Pour la séance d'aujourd'hui, je n'ai reçu l'avis qu'à 11h00 ce matin.

M. La Salle: Pour nous, c'est la troisième fois que nous nous présentons: la première fois, cela n'a pas réussi; hier on a pu siéger parce qu'on avait quorum; et M. le coprésident nous a mis au courant des difficultés qu'il avait avec l'autre coprésident. Alors, il s'en est remis à la responsabilité du Comité, à ce que je sache..; n'étant pas un spécialiste des questions de procédure, j'ai cru comprendre que le Comité était responsable de sa propre procédure, et partant de là le coprésident, le sénateur Murray, s'en tient au désir du Comité et j'ose espérer qu'on va au moins respecter la décision prise par le Comité. Si

[*Traduction*]

Comme ce ne sont pas les deux coprésidents qui ont conjointement décidé de la tenue de cette réunion, j'estime que celle-ci ne devrait pas avoir lieu.

Le sénateur Guay: Je crois que le sénateur Wood a raison jusqu'à un certain point, monsieur le président. Je serais d'accord avec vous pour dire que le président n'est pas habilité à annuler une réunion selon les modalités que vous avez décrites; ceci étant, je ne vois pas comment nous pouvons aller de l'avant en l'absence du deuxième coprésident. Il est essentiel en effet que les deux coprésidents coopèrent pleinement. Vous ne pratiquez pas ce que vous prêchez. Ce n'est d'ailleurs pas la seule irrégularité, mais je tenais à me dire d'accord avec les propos tenus par le sénateur Wood.

Le coprésident (le sénateur Murray): Y a-t-il d'autres membres du Comité qui ont quelque chose à dire concernant l'appel au Règlement du sénateur Wood? Monsieur Bosley.

M. Bosley: J'estime, monsieur le président, que le sénateur Wood a parfaitement raison. Le Comité est en effet d'avis qu'aucun des deux coprésidents n'est habilité à unilatéralement modifier les dates de réunion, leur nombre, les heures, etc., et c'est pourquoi nous avons siégé hier. La présente réunion a été convoquée non pas par un des coprésidents, mais suite à une motion en ce sens adoptée par le Comité. Si les coprésidents avaient essayé d'organiser ou d'annuler unilatéralement une réunion, j'aurais été d'accord avec le sénateur Wood. Or, en l'occurrence, cette séance a été organisée à la suite d'une motion en ce sens adoptée par le Comité et non pas sur décision du coprésident. Si elle pousse sa logique jusqu'au bout, le sénateur Wood devrait admettre que les coprésidents ne sont pas habilités non plus à reporter ou à annuler des réunions organisées par le Comité.

Le sénateur Wood: Monsieur le président . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): Excusez-moi, madame le sénateur. Y a-t-il d'autres membres du Comité qui souhaitent intervenir au sujet du rappel au Règlement?

Mr. La Salle.

Mr. La Salle: If the senators opposite had been here yesterday, they would have realized that the decision to hold a meeting was taken by the committee.

Senator Guay: I was not aware that the committee was sitting either yesterday or today. I received the notice of today's meeting this morning at 11 o'clock only.

Mr. La Salle: This is the third time we are coming here; the first time, things did not work out. Yesterday, since we had a quorum, we did sit and so the joint chairman explained the difficulties he had had with the other joint chairman. The decision was therefore left to the committee. Although I am not a specialist in procedural matters, still I think the committee is master of its own procedure. The joint chairman, Senator Murray, is therefore acting upon the wish expressed by the committee and I do hope that the committee's decision is going to be implemented. If the Liberal members do not agree with

[*Text*]

les représentants du Parti libéral ne sont pas d'accord, je ne sais pas ce qui les empêchent de venir aujourd'hui, en majorité, renverser la décision qui a été prise hier, unanimement, par les membres du Comité.

Le sénateur Guay: Puis-je ajouter quelques mots aux commentaires . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): Je m'excuse, sénateur Guay, mais . . .

• 1415

Le sénateur Guay: . . . c'est important pour qu'on puisse poursuivre la chose.

Le coprésident (sénateur Murray): Monsieur Guay, je suis obligé d'inviter d'autres sénateurs . . .

Le sénateur Guay: J'invoque le Règlement!

Le coprésident (sénateur Murray): . . . ou députés qui veulent parler sur le rappel au Règlement . . .

Le sénateur Guay: J'invoque le Règlement!..

Le coprésident (sénateur Murray): Le Comité est déjà saisi d'un rappel au Règlement de votre collègue, le sénateur Wood. Est-ce qu'il y a d'autres députés ou sénateurs qui veulent s'exprimer sur le point du sénateur Wood?

Monsieur Kilgour.

Mr. Kilgour: Mr. Chairman, can you tell us in advance if we are speaking to a motion or a new point of order?

The Joint Chairman (Senator Murray): We are discussing a point of order which has been raised properly by Senator Wood. There is no motion before the committee at the moment but, as I believe is the customary procedure, I have invited the hon. senators and members who may wish to speak briefly to the point of order to do so before I make a ruling.

Mr. Kilgour: Am I then entitled, Mr. Chairman, in this situation, to make a motion in the absence of or pending the receipt of the motion from Senator Wood?

The Joint Chairman (Senator Murray): I think there would be a good deal less confusion, Mr. Kilgour, if you would not make a motion until I have dealt with the point of order.

Mr. Kilgour: All right. Mr. Chairman, may I ask if Senator Wood is intending to make a motion or is she not intending to make a motion?

Senator Wood: I am on a point of order.

M. La Salle: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le sénateur Guay: Tu n'a pas plus le droit de parler que moi, tout à l'heure, sur le rappel au Règlement!

M. La Salle: Pardon, monsieur le sénateur . . . Je ne veux pas que vous tutoyiez de cette façon . . .

Le coprésident (sénateur Murray): A l'ordre!.. S'il vous plaît!

[*Translation*]

this point of view, why have they not come here today to overrule by a majority vote the unanimous decision taken yesterday by the committee?

Senator Guay: May I add a few words?

The Joint Chairman (Senator Murray): Excuse me, Senator Guay . . .

Senator Guay: It is important so we can follow it up.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Guay, I have to ask other senators—

Senator Guay: On a point of order!

The Joint Chairman (Senator Murray): —or other members who wanted to speak on the point of order.

Senator Guay: On a point of order!

The Joint Chairman (Senator Murray): There has already been a point of order raised by your colleague, Senator Wood. Are there other members or senators who wanted to speak on Senator Wood's point of order?

Mr. Kilgour.

M. Kilgour: Monsieur le président, pouvez-vous me dire d'abord si nous débattons d'une motion ou d'un nouveau rappel au Règlement?

Le coprésident (le sénateur Murray): Nous débattons d'un rappel au Règlement présenté dans les règles par le sénateur Wood. Le comité n'est saisi d'aucune motion pour le moment mais, ainsi que le veut la procédure habituelle, j'ai invité les membres du comité qui souhaitent intervenir à le faire brièvement avant de rendre ma décision.

M. Kilgour: Est-ce que je suis habilité, monsieur le président, à déposer une motion en l'absence de motion du sénateur Wood ou en attendant qu'elle en dépose une?

Le coprésident (le sénateur Murray): Je pense que la situation serait beaucoup moins confuse, monsieur Kilgour, si vous vous absteniez de présenter une motion jusqu'à ce que le rappel au Règlement soit liquidé.

M. Kilgour: Bien. Monsieur le président, j'aimerais demander au sénateur Wood s'il est dans son intention de déposer une motion ou non.

Le sénateur Wood: J'invoque le Règlement.

Mr. La Salle: I have a point of order, Mr. Chairman.

Senator Guay: You have no more right to speak on the point of order than I did before, Roch!

Mr. La Salle: Excuse me, Mr. Senator, we are not on a first-name basis.

The Joint Chairman (Senator Murray): Order, please!

[*Texte*]

Senator Wood: I would like to answer the hon. member who said that this meeting was called because the committee got together yesterday. Well, I go back to that: yesterday's meeting was out of order, therefore anything issuing from that is out of order so it is still out of order. I also go back to the last meeting we had here, which was in order, and I would like to quote Senator Murray's words. I am talking about the minutes of March 2 where he says:

> . . . I see myself forced to adjourn the committee so that the MPs may go to the House for the vote . . .

This demonstrates Senator Murray's understanding of a long-established procedure, an understanding of the chairman's duties and obligations to adjourn the meeting. So I see no reason why yesterday you changed your mind and held this meeting. Today's meeting if an off-shoot of yesterday's, so therefore they are both cancelled. And I am not a legal authority; I am just a member of the Senate.

The Joint Chairman (Senator Murray): Senator Wood, first of all, my wish to adjourn the meeting when the bells began to ring on Tuesday was because if the members of Parliament were leaving the room to vote, we would not have a quorum.

Senator Guay: That was not the case.

The Joint Chairman (Senator Murray): I beg your pardon, Senator Guay, you are attempting to tell me what was in my mind when I spoke.

Senator Guay: I will argue after you are through. Go ahead.

The Joint Chairman (Senator Murray): Now, that is the first point. The Chair is called upon to rule on the points raised by Senator Wood.

Senator Guay: You said that on a point of order I could speak after the others have had a chance.

The Joint Chairman (Senator Murray): Very well, senator. Speak.

Senator Guay: The point was that when we made that statement at the meeting, the last regular meeting where we had a quorum, with members representing both the House of Commons and the Senate, because this being a committee where we have both, it was understood . . . . By the way, if I may say, it has been a custom for years, for the number of years I have been in the House of Commons and in the other place, that we have always proceeded in a gentlemanly way, whereby if only the members of one party are at the committee, we do not proceed until we have somebody from the other party present at that particular committee meeting. This has been a practice that I remember even when the Social Credit were here. We would often say, my gosh, you know, there is no representative of the Social Credit Party and we should wait for some representative. This is including the Public Accounts Committee which I remember very well, which I sat on, External Affairs, the Veterans Affairs, and everything else. I feel that when you made that statement, Mr. Chairman—let us be technical about it—at the time when you said:

[*Traduction*]

Le sénateur Wood: J'aimerais répondre au membre qui a dit que cette réunion avait été convoquée à la suite de celle d'hier. Parlons-en: la réunion d'hier était irrégulière et par conséquent, tout ce qui en découle est irrecevable. J'aimerais également revenir sur la dernière réunion que nous avons eue ici, qui était régulière, et j'aimerais citer les paroles du sénateur Murray. Je parle du procès-verbal de la réunion du 2 mars où il dit:

> . . . Je me vois contraint d'ajourner la séance afin que les députés puissent se rendre à la Chambre pour voter . . .

Ceci montre l'interprétation que donne le sénateur Murray d'une procédure très ancienne, ainsi que de son obligation de lever la séance. Je ne vois donc pas pourquoi vous avez changé d'avis hier pour tenir cette réunion. Celle d'aujourd'hui découle de celle d'hier, si bien que toutes deux sont nulles et non avenues. Je ne suis pourtant pas juriste mais seulement sénateur.

Le coprésident (le sénateur Murray): Tout d'abord, madame le sénateur Wood, si j'ai voulu lever la séance lorsque la cloche a sonné mardi, c'est parce que les députés étaient en train de nous quitter et nous n'aurions pas eu de quorum.

Le sénateur Guay: Ce n'était pas le cas.

Le coprésident (le sénateur Murray): Je vous demande pardon, sénateur Guay, mais vous prétendez connaître mes intentions mieux que moi.

Le sénateur Guay: Je discuterai lorsque vous aurez fini. Allez-y.

Le coprésident (le sénateur Murray): Voilà donc le premier point. Je suis maintenant appelé à trancher sur le rappel au Règlement soulevé par le sénateur Wood.

Le sénateur Guay: Vous avez dit que j'aurais la parole lorsque les autres auraient fini.

Le coprésident (le sénateur Murray): Très bien, sénateur. Parlez.

Le sénateur Guay: Le fait est que lorsque nous avons dit cela à la dernière réunion, c'est-à-dire la dernière réunion régulière où nous avions un quorum avec la présence de sénateurs aussi bien que de députés, vu que nous sommes un comité mixte, il était entendu . . . d'ailleurs, si je puis me permettre, la coutume veut depuis des années, depuis que je siège à la Chambre des communes et au Sénat, que nous agissions en gentilhommes, c'est-à-dire que si seuls les membres d'un parti sont présents, nous attendons qu'un représentant de l'autre parti arrive. Cela a toujours été le cas, même lorsque le parti du Crédit social était encore représenté. Nous disions souvent: «Mon Dieu, il n'y a pas de représentant des créditistes, il faut attendre». C'était le cas au Comité des comptes publics dont je me souviens très bien, ainsi qu'à celui des affaires extérieures, des affaires des anciens combattants et tous les autres. J'estime que lorsque vous avez fait cette déclaration, monsieur le président—regardons bien l'aspect théorique—lorsque vous avez dit:

[*Text*]

. . . Malheureusement, je suis obligé de suspendre les travaux du Comité afin de permettre aux députés de se rendre à la Chambre des communes pour le vote qui sera pris d'ici sept ou huit minutes.

Comme vous le savez tous, sans une représentation des deux Chambres, nous n'avons pas quorum . . .

• 1420

M. La Salle: Nous l'avons!

Le sénateur Guay: Je sais cela, vous parlerez tout à l'heure, monsieur le député.

Je dois faire remarquer encore une fois que la coutume, la pratique a toujours été que non seulement les deux Chambres soient représentées, mais aussi que les deux ou trois partis soient représentés. C'est une coutume qu'il ne faut pas . . . Ce n'est pas le point le plus important, mais il est très important de le considérer dans le moment. C'est vous-même qui l'avez dit lorsque les députés étaient encore réunis. Ce ne sont pas eux qui ont demandé: «Monsieur le président, on voudrait s'excuser pour aller voter puisque la cloche sonne». Non! M. Gauthier était encore là puisqu'il a parlé après moi. Et je vous ai parlé après que vous ayez fait ce commentaire; et je peux même vous dire ce que je vous ai suggéré.., soit de continuer à siéger, étant donné que la réunion était commencée, afin que l'on puisse continuer à questionner les témoins. C'est ce que j'ai dit, vous vous en rappelez très bien. M. Gauthier était encore là. Mieux que cela, M. Gauthier n'est jamais parti et il y en a d'autres qui y sont demeurés . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): De toute façon, cela ne nous concerne pas du tout aujourd'hui, monsieur le sénateur Guay.

Le sénateur Guay: Que cela vous concerne ou non, monsieur le président, je parle encore sur un rappel au Règlement!

Le coprésident (le sénateur Murray): Non, non . . .

Le sénateur Guay: Je pense que j'ai le droit de parole lorsqu'il s'agit d'un rappel au Règlement!

Le coprésident (le sénateur Guay): . . . au contraire, cher collègue! Vous ne parlez pas . . .

Le sénateur Guay: Parce que je crois que c'est très important de mentionner les raisons pour lesquelles . . .

that one you take a stand and the next day you contradict yourself. By gosh, if you are advising your political group the same way, I feel sorry for them and I can see how they are confused.

The Joint Chairman (Senator Murray): I have heard enough, senator. I have heard enough to be able to rule on the point of order raised by our colleague.

Senator Guay: You have not heard enough yet.

The Joint Chairman (Senator Murray): I have heard enough to be able to rule on the point of order raised by our colleague, Senator Wood.

[*Translation*]

I see myself forced to adjourn the committee so that the M.P.s may go to the House for the vote which will be taken in seven or eight minutes.

As you all know, without representatives of both Houses, we do not have a quorum.

Mr. La Salle: We have it!

Senator Guay: I know that, you will be able to speak later on.

I would like to mention once again that the tradition has always been that not only the two houses should be represented but also the two or three parties. This is a tradition we should not—it is not the most important aspect, but we should consider it carefully. You have said it yourself after the last meeting. It was not the members of the Commons who asked to be excused in order to go for the vote since the bell was ringing. No! Mr. Gauthier was still there since he spoke after me. And I spoke myself after you made this remark and I even remember what I suggested, that is either to continue sitting since we had started on the meeting in order to go on questioning the witnesses. That is what I said as you will remember. Mr. Gauthier was still there. Even better than that, Mr. Gauthier never left and some others stayed also.

The Joint Chairman (Senator Murray): In any case, none of this concerns us today, Senator Guay.

Senator Guay: Whether it concerns you or not, Mr. Chairman, I am still speaking on the point of order!

The Joint Chairman (Senator Murray): No, no.

Senator Guay: I think I have a right to speak on a point of order!

The Joint Chairman (Senator Guay): On the contrary, dear colleague! You do not speak on the . . .

Senator Guay: Because I think it is very important to mention the reasons why . . .

vous prenez une position aujourd'hui et vous vous contredisez vous-même la fois suivante. Grand dieu, si vous conseillez votre groupe politique de la même façon, je le plains et comprends sa confusion.

Le coprésident (le sénateur Murray): J'en ai entendu suffisamment, monsieur le sénateur. J'en ai entendu suffisamment pour pouvoir rendre ma décision sur le rappel au Règlement soulevé par votre collègue.

Le sénateur Guay: Vous n'en avez pas encore entendu assez.

Le coprésident (le sénateur Murray): J'en ai entendu assez pour pouvoir rendre ma décision sur le rappel au Règlement soulevé par votre collègue, madame le sénateur Wood.

[*Texte*]

Senator Guay: You are not chairman of the country. You can at least listen to people who are trying to present their point of view in a good, sensible way. I will allow the others to speak, Mr. Chairman. You should at least allow them to speak in the same way to give us an opportunity to at least to explain ourselves.

The Joint Chairman (Senator Murray): Senator Guay, you have already spoken several times to the same point.

Senator Guay: I can speak again.

The Joint Chairman (Senator Murray): I beg your pardon, Senator Guay, the Chair has heard quite enough to enable the Chair to state a ruling on the point of order raised by our colleague, Senator Wood.

Senator Wood has raised the point, first of all, and while she did not cite the citation in *Beauchesne's Parliamentary Rules and Forms*, I will read it:

> With the exception of the Standing Joint Committee on Regulations and Statutory Instruments, joint committees do not normally elect a Vice-Chairman, as the Joint Chairmen usually take turns presiding over the meetings of the joint committees.

There is nothing in that citation, nothing in our rules and nothing in the order of reference setting up this committee, Senator Wood, that obliges the joint chairmen to alternate in the Chair. As you will be aware, it has happened fairly often during the life of this committee that either Mr. Corbin or I have chaired two meetings in a row for one reason or another.

Secondly, on the point you raised with regard to today's meeting being an extension of yesterday's, I must rule that is not the case. Yesterday's meeting was adjourned, but only after a motion had been moved, seconded and passed calling the committee for today at 2 p.m. to hear representatives of the Department of Justice. You will see that following that decision the committee adjourned, so I do not think the point is relevant in any case. But today's meeting is not an extension of yesterday's meeting; rather it is a new meeting of the committee.

• 1425

Thirdly, about the point which you raised and which was alluded to the other night in the Senate and which I have had an opportunity to look into somewhat further, to the effect that the order of reference stating that the joint chairmen be authorized to hold meetings to receive evidence and authorize the printing thereof when three members are present so long as both Houses are represented, et cetera—that the reference to the joint chairmen means that only the joint chairmen may call a meeting—I would have to rule that that assertion is not correct. I cannot accept that the committee, by vote, cannot itself call a meeting. To claim that both the joint chairmen must agree to the calling of such a meeting is to pretend that one of the joint chairmen would have a veto on such a decision by the full committee, and I cannot accept that. So I therefore must rule against the points of order you have raised.

[*Traduction*]

Le sénateur Guay: Vous n'êtes pas président de tout le pays. Vous pourriez au moins écouter ceux qui veulent exposer leur point de vue de manière raisonnable. Je laisserai le temps aux autres de parler, monsieur le président. Vous devriez au moins permettre à tout le monde de parler et d'exprimer son point de vue.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur le sénateur, vous avez déjà pris la parole plusieurs fois sur la même question.

Le sénateur Guay: Je n'ai pas fini.

Le coprésident (le sénateur Murray): Je vous demande pardon, sénateur Guay, j'en ai entendu assez pour pouvoir rendre ma décision sur le rappel au Règlement soulevé notre collègue, le sénateur Wood.

Le sénateur Wood a d'abord soulevé la question de savoir, et bien qu'elle n'ait pas cité l'article correspondant du *Guide Beauchesne*, je vais vous le lire:

> À l'exception du Comité mixte permanent des règlements et des textes réglementaires, les comités mixtes n'élisent pas normalement de vice-président, étant donné que les coprésidents alternent généralement à la présidence des séances des comités mixtes.

Il n'y a rien dans cette citation, rien dans notre règlement ni rien dans le mandat érigeant ce comité qui contraigne les coprésidents à alterner à chaque séance. Ainsi que vous le savez, il est arrivé souvent depuis que le comité existe que M. Corbin ou moi-même ayons présidé deux séances de suite pour une raison ou pour une autre.

En deuxième lieu, concernant l'argument selon lequel la réunion d'aujourd'hui est une prolongation de celle d'hier, je juge que ce n'est pas le cas. La séance d'hier a été levée mais seulement après qu'une motion ait été proposée, appuyée et adoptée convoquant le comité aujourd'hui à 14 heures pour entendre les représentants du ministère de la Justice. Vous pouvez voir qu'après cette décision, le comité s'est ajourné, si bien que votre argument ne tient pas. La réunion d'aujourd'hui n'est pas une prolongation de celle d'hier, c'est au contraire une nouvelle réunion du comité.

Troisièmement, je voudrais revenir sur ce que vous avez dit tout à l'heure et dont il a été également question l'autre soir au Sénat, et dont j'ai pu également me faire une idée plus précise entre-temps—vous dites que l'ordre de renvoi précise que les coprésidents sont autorisés à tenir des réunions, à recueillir les témoignages et à les faire imprimer, à condition que trois membres soient présents et que les deux Chambres soient représentées, etc.; pour vous, cette mention des coprésidents signifie qu'eux seuls sont autorisés à convoquer des séances de comité. Je tiens à dire que cette assertion n'est pas justifiée. Je ne puis accepter en aucun cas que le comité ne puisse convoquer lui-même, par vote, ces réunions. Prétendre, donc, que l'accord des deux présidents est indispensable revient à dire que le refus d'un des deux présidents suffirait pour annuler une décision prise en séance plénière, et cela me parraît inaccepta-

[*Text*]

Senator McIlraith is present, but is not a member of the committee. I think with the leave of the committee we can call upon him—he has indicated his intention and desire to intervene.

Senator McIlraith: Senator Murray did make a reference to me and asked me to proceed. I had indicated to him that I wished to say something.

As a senator, I have come over here because of certain views I think are strictly relevant to what you are seeking to deal with today. I will not go back over what went on in the Senate the other night. There is no use arguing that. But it is a joint committee of the two Houses, and there are three points I would like to raise, as a senator not on the committee. I think my rights to be heard are quite well established on that. I think that is so.

The Joint Chairman (Senator Murray): Please proceed.

Senator McIlraith: The first thing is that we seem to have lost the significance of it being a joint committee of the two Houses of Parliament. One point is well established, over many, many, many years—as long as I can remember—and it is this, and it is set out—you may or may not have caught the reference; it was given the other night in the House, I think—first in *May's Nineteenth Edition*, on page 617, where it says in simple language:

> When a division is called in the House, the chairman of a standing committee must suspend its proceedings for such time as will, in his opinion, enable members to vote in the division and return to the Committee.

That is the law set down; and it is confirmed, indeed, by yourself, Senator Murray, where you said— and I think I could give you the exact reference. In any event, on March 2, in the committee, you said:

> Unfortunately, I see myself forced to adjourn the Committee so that the MPs may go to the House for the vote . . .

That was your language and that has been the practice since a regrettably longer number of years than I care to mention in the joint committees.

Now, what has happened, and what is going on right now, we should take cognizance of. The Senate is sitting, so there is no problem about the Senate. A simple motion was put in the House of Commons the other day, and if I remember the language correctly, it was:

> I do move that the House of Commons do now adjourn.

I think you will find that is the precise language; it is the usual form of that particular motion—not a motion referring to a debate, but just a motion that the House of Commons do now adjourn.

[*Translation*]

ble. Je tiens donc à m'inscrire ici en faux contre vos déclarations concernant ces rappels au Règlement.

Le sénateur McIlraith, qui n'est pas membre de notre comité, est parmi nous; je pense qu'avec votre accord, nous pourrons lui donner la parole—il en a exprimé le désir.

Le sénateur McIlraith: Comme le sénateur Murray vient de vous le dire, j'ai effectivement demandé la permission de pouvoir prendre ici la parole aujourd'hui.

C'est en ma qualité de sénateur que je suis venu faire ici un certain nombre de déclarations concernant précisément ces points dont vous débattez aujourd'hui. Je ne reviendrai pas sur ce qui s'est passé l'autre soir au Sénat, je ne pense pas que ce soit très utile. Nous avons ici un comité mixte des deux Chambres, et il y a trois points que j'aimerais soulever, je le répète en qualité de sénateur ne faisant pas partie de ce comité. Je pense que mon droit d'être entendu là-dessus ne fait pas problème. Du moins je l'espère.

Le coprésident (le sénateur Murray): Je vous en prie.

Le sénateur McIlraith: Tout d'abord, vous semblez avoir perdu de vue la signification du terme de comité mixte des deux Chambres. Il semble bien établi, depuis de très nombreuses années—aussi loin que je puisse m'en souvenir—et c'est même inscrit en toute lettre, même si vous avez peut-être oublié cette citation; elle a été faite l'autre soir à la Chambre, et empruntée je pense à la dix-neuvièmme édition de *May*, page 617, où l'on peut lire de façon très claire:

> lorsque la Chambre est convoquée pour un vote, le président du comité mixte est tenu d'en suspendre les débats, aussi longtemps qu'il estime que les députés devront s'absenter pour voter et revenir au comité.

Voilà donc la règle en termes bien définis, et le sénateur Murray l'a lui-même confirmée en disant—je pense que je peux vous en donner la citation exacte, il s'agit de la séance du 2 mars du comité:

> Je suis malheureusement contraint d'ajourner cette séance afin que les députés puissent aller voter à la Chambre . . .

Voilà donc vos propres termes, et c'est également une pratique bien établie, depuis d'ailleurs beaucoup plus longtemps que je ne puis le dire, dans tous les comités mixtes.

Ce qui s'est passé, et ce qui se déroule en ce moment sous nos yeux ne devrait pas nous échapper. Le Sénat siège, donc pas de problème de ce côté là. Une simple motion a été présentée à la Chambre des communes l'autre jour, dont les termes étaient, si je m'en souviens:

> Je propose que la Chambre des communes s'ajourne immédiatement.

Je pense que vous connaissez ces termes, c'est une formule consacrée pour une motion qui n'est pas une motion de débat mais simplement d'ajournement immédiat.

[*Texte*]

• 1430

That motion being put, it is not debatable under the rules of the House of Commons, and the Speaker rose in her place and put the motion. And when she put the motion, the House of Commons indicated that they wanted it counted instead of dealt with on division. It was not on division. Their method of doing that is for five members to rise. I have not looked at Hansard, but I think you will find in Hansard that "and five members having risen" is the usual way Hansard writes it up. Then the Speaker of the House of Commons, as the servant of that body, rose in her place in accordance with her duty in taking a vote and uttered the words: "Call in the members".

Having made that request to the Whips of the parties, they went out of the Chamber to call in the members. They are still out there, and the bell starts at that point to call in the members. The appropriate official turns on the key at the door and that bell is still ringing, and the members are presumably being called in.

Now, I heard when I came in here, Mr. Chairman, hon. members addressing you as Mr. Chairman. You are correctly addressed as Senator Murray. You are not Mr. Chairman because there is no meeting taking place here at the moment, no meeting of the committee. There cannot be because the committee has no power to sit while the members are being called in, and they are being called in, and you are stuck with it, and it is unfortunate. I refrain from making comment about the length of time of the bell ringing, or not ringing. I quite refrain from comment on that because I do not think it is Senate business. That is House of Commons business. Therefore, Mr. Chairman, I want to point out to you, Senator Murray, that anything you seek to do here in the name of the committee is a complete nullity.

An hon. Member: Mr. Chairman, I wonder if we could get on with questioning the witnesses.

The Joint Chairman (Senator Murray): Are there any other comments on the point of order, on Senator McIlraith's intervention?

Senator McIlraith: It is not a point of order. I raised it with the members of Parliament here assembled, not in the committee. I do not admit the committee is sitting.

Mr. Bosley: I beg your . . . .

Senator McIlraith: I made the remarks in English.

Mr. Bosley: Oh, I see. Mr. Chairman, I will refrain from any comment on Senator McIlraith's learned interjection other than to say that I do not know how you can ask a committee to hear you and then say that the committee you are addressing is not a committee. I therefore leave it at that and would suggest you get on with calling the witnesses.

Senator McIlraith: I have asked many members of the Senate and the House of Commons to hear me on points all my life, and I consider that is what parliamentarians do a great deal of.

[*Traduction*]

Cette motion ne peut d'ailleurs faire l'objet d'aucun débat, selon le règlement; madame le président s'est donc levée et a mis la motion aux voix. Cela fait, la Chambre a fait connaître son désir, c'est-à-dire qu'elle a demandé un vote nominal au lieu de passer par la procédure habituelle. A ce moment-là, cinq membres se lèvent, je n'ai pas relu le hansard, mais je crois que vous pourrez y lire que «cinq membres s'étant levés . . .», selon la formule habituelle. Le président de la Chambre, au service de cette institution, s'est alors levé, a pris connaissance du scrutin, et a prononcé les mots: «convoquez les députés».

Cette requête ayant été présentée aux whips des partis, ceux-ci sortent pour convoquer les députés. C'est à ce moment-là que la cloche se met à sonner. Le responsable tourne alors la clé dans la porte, la cloche continue à sonner, signifiant que les députés sont invités à se rendre à la Chambre.

En arrivant, monsieur le président, j'ai entendu les honorables députés vous adresser la parole en tant que président. Je pense qu'il s'agit ici plutôt du sénateur auquel nous nous adressons, étant donné qu'il n'y a pas réunion, puisque le comité ne peut siéger alors que les députés sont appelés à la Chambre, même si cela vous semble regrettable. Je ne m'étendrai pas sur le fait que la cloche sonne plus ou moins longtemps, ni même sur le fait qu'elle ait pu s'arrêter de sonner. Cela ne relève pas de la compétence du Sénat, c'est une affaire de la Chambre. Je tiens donc encore à vous dire, monsieur le président, et monsieur le sénateur Murray, que tout ce que vous voudriez ici décider au nom du comité est nul et non avenu.

Une voix: Monsieur le président, pourrions-nous peut-être commencer à interroger nos témoins.

Le coprésident (le sénateur Murray): Avez-vous d'autres remarques à faire sur ce rappel au Règlement, en ce qui concerne les déclarations du sénateur McIlraith?

Le sénateur McIlraith: Ce n'est pas un rappel au Règlement. Je me joins simplement aux députés présents ici, non réunis en comité, étant donné que je ne reconnais pas ici de comité.

M. Bosley: Je vous demande . . .

Le sénateur McIlraith: J'ai parlé très clairement.

M. Bosley: Je vois. Monsieur le président, je m'abstiendrai de tout commentaire en ce qui concerne les propos distingués du sénateur McIlraith, si ce n'est que je me demande bien comment il peut s'adresser à un comité, tout en déclarant qu'il n'y a pas de comité. J'en resterai là, et je vous demanderai peut-être de passer aux questions.

Le sénateur McIlraith: J'ai demandé à bien des députés et à bien des sénateurs de m'écouter depuis que je suis sur la colline, cela fait partie du métier de parlementaire.

[*Text*]

Mr. Bosley: Mr. Chairman, Senator McIlraith requested the right to address the committee.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Bosley.

Senator McIlraith: Not the committee.

Mr. Bosley: Yes, you did. I heard you. It is on the record.

Senator McIlraith: No, it is not.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, gentlemen. Indeed it will be on the record.

Senator McIlraith: No, it is not. I requested Senator Murray to hear me make representations.

Mr. Bosley: No, sir, you did not.

Senator McIlraith: Yes, I did.

The Joint Chairman (Senator Murray): Order, please. In any case, the Chair does not accept the essential point put by Senator McIlraith; namely, that the committee is not sitting and that anything it does is a nullity.

The advice that the chairman has is contrary to that expressed by Senator McIlraith and is to the effect that the committee is meeting legally and in accordance with its order of reference. We will now proceed to the . . . .

Senator Hastings: Mr. Chairman, on a point of order.

The Joint Chairman (Senator Murray): Senator Hastings.

Senator Hastings: Mr. Chairman, on March 2, as has been pointed out to you, you very correctly adjourned the meeting of the committee so that hon. members of the House of Commons could answer the bells in that chamber.

Today at 2 o'clock the bell in the Senate has been ringing summoning the hon. senators to that chamber for the dispatch of business. I appreciate it is not for a vote in the Senate at the present time. It is nevertheless calling senators to that chamber for the dispatch of business, and I respectfully ask you to consider extending the same courtesy to the hon. senators who are here that you extended to the hon. members of the House of Commons by adjourning the meeting.

• 1435

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Senator Hastings. I simply invite your attention to the order of reference, extract from the *Minutes of the Proceedings of the Senate* of May 27, 1980, which gave the committee power to sit during sittings and adjournments of the Senate.

Senator Guay: Mr. Chairman, as a senator I would like to say a few words. I have to agree with you on the authority of the joint chairmen, except the ball has to be both ways. You would also have to have joint activity; that is, together with the chairman from the House of Commons, to hold the meeting

[*Translation*]

M. Bosley: Monsieur le président, le sénateur McIlraith a demandé la permission de s'adresser au comité.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Bosley.

Le sénateur McIlraith: Pas au comité.

M. Bosley: Si, c'est ce que vous avez demandé; je l'ai bien entendu, c'est au procès-verbal.

Le sénateur McIlraith: Non.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, messieurs. Je pense qu'effectivement, tout cela figurera au procès-verbal.

Le sénateur McIlraith: Non. J'ai demandé au sénateur Murray de bien vouloir écouter mes interventions.

M. Bosley: Non, monsieur le sénateur, ce n'est pas ce que vous avez demandé.

Le sénateur McIlraith: Si.

Le coprésident (le sénateur Murray): A l'ordre . . . En tout cas, le président n'accepte pas l'essentiel des déclarations du sénateur McIlraith, à savoir que le comité n'aurait aucun pouvoir de siéger et que cette séance serait nulle.

Le président a reçu un avis contraire aux déclarations du sénateur McIlraith, à savoir que le comité se réunit légalement, conformément à son ordre de renvoi. Nous allons donc passer au . . .

Le sénateur Hastings: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le coprésident (le sénateur Murray): Sénateur Hastings.

Le sénateur Hastings: Monsieur le président, le 2 mars, comme on vous l'a fait remarquer, vous avez ajourné la séance du comité pour permettre aux honorables députés de répondre à l'appel de la cloche de la Chambre.

Aujourd'hui, à 14 heures, la cloche du Sénat a sonné pour demander aux honorables sénateurs de s'y rendre. Je reconnais qu'il ne s'agit pas là de voter au Sénat, mais les sénateurs sont tout de même appelés à s'y rendre, ce qui m'incite à vous demander très respectueusement de bien vouloir accorder aux honorables sénateurs le même privilège que vous avez pu accorder aux honorables députés lorsque vous avez ajourné la séance.

Le coprésident (le sénateur Murray): Je vous remercie, sénateur Hastings. J'aimerais simplement attirer votre attention sur notre ordre de renvoi extrait des *Procès-verbaux du Sénat* du 27 mai 1980, et qui habilite le Comité à siéger pendant les séances et les ajournements du Sénat.

Le sénateur Guay: Monsieur le président, j'aimerais dire quelques mots en ma qualité de sénateur. Je suis d'accord avec vous quant aux pouvoirs des coprésidents, si ce n'est que ces pouvoirs ne doivent pas être exercés à sens unique. Il est certain que les activités des deux coprésidents doivent aller de

[*Texte*]

today. I think it cannot be just the one way. Now let me finish and then you can disagree with me.

I want therefore, with your kindness to allow me to say a few words, to suggest to you the procedures which we have followed by establishing a steering committee—a steering committee which you are part of, sir. And I would like to make a point in regard to what Senator Hastings said a minute ago, that we never did adjourn last week, even though you suggested it. The meeting went right on without adjournment until after the witness had left. The record will show that you had suggested it, but we did not adjourn. We kept on going after the comments that both I and Gauthier and others had made.

Now to go back to the steering committee which you are part of. They agreed, recommended to this committee, voted upon and, as I say, agreed, as to where all our future meetings would take place. In fact we were given a list of all the witnesses that we would hear between now and the end of April, and all those meetings are established. Ever since I have been on this committee, along with many of you on the other side, and I think it was well understood that we would follow that procedure. It was normally done, Mr. Chairman, that if and when we had to recall a witness, it was not done the subsequent day. We gave notice to the witnesses that they would be called back as soon as possible. They were at least given a chance to breath and we were given a chance also to study properly what they had submitted to us that day. That was the procedure that was followed. So the steering committee was well established and well agreed upon.

I would suggest to you now, sir, that you are not following the recommendation in which you took part in in the steering committee, and which was submitted to this committee and agreed upon as to if and when our meetings were to take place. I am pointing that out with all the humility in the world, because that is the way it is.

An hon. Member: Humility or psyche.

Senator Guay: I could call your name.

The Joint Chairman (Senator Murray): Order, please. Senator Guay, the situation is that the steering committee, as you have pointed out, made a decision as to the dates of meetings of this committee and the witnesses who were to be called on those dates. It made a recommendation to the committee. The committee in full session adopted it. No recommendation of the steering committee can take precedence over a decision taken by the committee in full session. Yesterday the committee in full session, though regrettably in

[*Traduction*]

pair, en ce sens que la réunion d'aujourd'hui doit également se tenir sous l'égide du président représentant la Chambre des communes. Il faut tenir compte à mon sens des deux perspectives. Maintenant, si vous me le permettez, je vais conclure, quitte à ce que vous exprimiez votre désaccord ultérieurement.

Auriez-vous dès lors l'obligeance de m'autoriser à dire quelques mots et à vous signaler les procédures que nous avons suivies en créant un comité directeur, comité dont vous faites d'ailleurs partie, monsieur. J'aimerais revenir à ce que disait il y a quelques instants le sénateur Hastings, c'est-à-dire que nous n'avons jamais ajourné la semaine passée, même si c'est ce que vous avez laissé entendre. La réunion s'est poursuivie sans ajournement jusqu'à ce que le témoin nous ait quitté. Le compte rendu montrera que c'est ce que vous aviez laissé entendre, mais il n'empêche que nous n'avons pas levé la séance. Nous avons poursuivi la séance après les observations que M. Gauthier et moi-même notamment avions faites.

Pour en revenir au comité directeur, dont vous faites partie, celui-ci s'est mis d'accord, a fait ses recommandations au Comité, ces recommandations ont fait l'objet d'un vote et, comme je le disais, ont été acceptées: il s'agissait de l'endroit où nos séances futures auraient lieu. De fait, nous avons reçu la liste de tous les témoins que nous allions entendre d'ici la fin du mois d'avril, et toutes nos réunions avaient dès lors été arrêtées. Depuis que je fais partie de ce Comité, de même que bon nombre d'entre vous de l'autre côté de la table, il avait toujours je crois été admis que nous nous en tiendrions à cette procédure. Ce que nous faisions normalement, monsieur le président, si nous avions à citer un témoin à comparaître une nouvelle fois, cette nouvelle comparution avait lieu le lendemain. Nous avions l'habitude de signifier aux témoins qu'ils allaient devoir recomparaître aussi rapidement que possible. Cela leur donnait au moins la possibilité de souffler un peu et nous donnait à nous la chance de réfléchir à ce qu'ils nous avaient dit au cours de la première séance. Voilà la procédure que nous avions coutume de suivre. Dès lors, le comité directeur était bel et bien institué et tout le monde était d'accord.

J'ajouterais, monsieur, que pour l'instant vous ne respectez pas la recommandation émanant du comité directeur dont vous faisiez partie, recommandation qui a été soumise au comité plénier et acceptée par ce dernier, et qui portait sur les dates de convocation de nos séances. Je vous le signale en toute humilité pour la simple raison que c'est bien de cela qu'il s'agit.

Une voix: En toute humilité ou en tout égotisme.

Le sénateur Guay: Je pourrais exiger une rétractation.

Le coprésident (le sénateur Murray): A l'ordre, je vous prie. Sénateur Guay, il se fait en réalité que le comité directeur, comme vous l'avez signalé, a pris une décision quant aux dates de réunions futures de notre Comité et quant à la liste de témoins que nous ferions comparaître. Le comité directeur en a fait la recommandation au Comité. Le comité plénier a adopté la recommandation. Aucune recommandation du comité directeur ne peut avoir préséance sur une décision prise par le Comité plénier. Hier, le comité plénier a adopté, en

[*Text*]

your absence, passed a motion calling a meeting for today to hear representatives of the Department of Justice. The Chair had no choice but to put the motion and the motion was passed. The witnesses are here and are ready to proceed, although I must remind members of the committee, in fairness to the witnesses, that when we were making these arrangements yesterday the representatives of the Department of Justice indicated that they would be free for about an hour or an hour and a quarter this afternoon; that is to say, from 2 o'clock till perhaps 3.15 p.m., and there was general agreement among the members of the committee that that would suffice.

The witnesses have presented themselves here at 2 o'clock; I understand they have a government meeting at 3.15 p.m. I would like to facilitate their attendance at that meeting and ask those senators or members who have questions to put to the witnesses to do so now. I believe we have exhausted several times the points of order that have been raised on this matter.

• 1440

Senator Guay: In view of your explanation, could I ask a question pertaining to the notice which is right in line with what you were explaining, sir. If you were really sincere about the meeting today, really sincere in wanting us to attend today, why was it not possible to let us know last night, even by a phonecall so that we would be prepared really to hear the witnesses today? In fact, I did not receive this in my office this morning until shortly before 11 o'clock. But had they phoned it in to advise us at least I would have known. I was unaware, I tell you sincerely, that this meeting was to take place until I received that in my office this morning, and I already had other commitments today.

Senator Wood: On a point of privilege, Mr. Chairman?

M. La Salle: J'invoque le Règlement moi aussi. Nous devons nous excuser auprès de nos témoins . . .

Une voix: Absolument!

M. La Salle: . . . et regretter l'attitude des sénateurs assis en face, qui font perdre le temps de gens qui ont de lourdes responsabilités et qui, malgré tout, ont eu la courtoisie d'accepter de témoigner ici aujourd'hui. Le président est saisi d'une décision prise hier par le Comité. Que les sénateurs d'en face boycottent les comités comme le font les députés libéraux actuellement ou qu'on procède le plus rapidement possible, et du moins qu'on respecte ces messieurs qui ont d'autres chats à fouetter que de nous entendre s'obstiner cet après-midi!

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur La Salle.

Senator Wood: On a point of privilege. I would like to go on record as pointing out that I have not received this notice at all. I am here on hearsay.

[*Translation*]

votre absence malheureusement, une motion aux termes de laquelle nous nous réunirions aujourd'hui pour entendre les représentants du ministère de la Justice. Le président n'eut pas le choix: il dut mettre la motion aux voix et celle-ci fut adoptée. Les témoins sont présents, ils sont prêts à comparaître, mais je dois néanmoins rappeler aux membres du Comité, par égard pour eux, que lorsque nous avons pris nos dispositions hier, les représentants du ministère de la Justice nous avaient indiqué qu'ils seraient libres pendant environ une heure ou une heure et quart cet après-midi même, soit de 14 heures à 15h15 peut-être, et les membres du Comité ont exprimé l'avis général que cela suffirait.

Les témoins se sont présentés dans cette salle à 14 heures et je crois comprendre qu'ils ont une réunion officielle à 15h15. J'aimerais leur permettre de se rendre à cette réunion et demander dès lors aux sénateurs ou aux députés qui ont des questions à leur poser de le faire sans plus attendre. Je crois que nous avons suffisamment fait le tour des rappels au Règlement qui ont été formulés à ce sujet.

Le sénateur Guay: Suite à votre explication, j'aimerais poser une question relative à l'avis correspondant à cette explication. Si vous êtes vraiment sincère à propos de notre réunion de cet après-midi, si vous vouliez vraiment que nous y participions, pourquoi n'a-t-il pas été possible de nous en avertir hier soir, ne serait-ce que par un coup de téléphone, afin que nous ayons eu la possibilité de nous préparer? De fait, ce n'est que peu après 11 heures ce matin que j'ai reçu l'avis de convocation dans mon bureau. Si on nous avait téléphoné pour nous en informer, au moins j'aurais été au courant. Je vous le dis en toute franchise, j'ignorais jusqu'à ce matin que cette réunion aurait lieu et j'avais déjà pris d'autres engagements.

Le sénateur Wood: Question de privilège, monsieur le président?

Mr. La Salle: I too have a point of order. We should apologize to our witnesses—

An hon. Member: By all means.

Mr. La Salle: —and deplore the behaviour of senators opposite who waste the time of people having many responsibilities and who nevertheless have courteously accepted to appear here today. The chairman is being faced with a decision taken yesterday by the full committee. The senators opposite may all very well boycott our committee along the line presently being followed by the liberal members of the House, or we may very well proceed without waiting any further, as long as we at least show some respect for those people who have many other cats to skin and could dispense from hearing us bitching this afternoon.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. La Salle.

Le sénateur Wood: J'invoque la question de privilège. J'aimerais que le compte rendu fasse état du fait que je n'ai pas reçu non plus l'avis de convocation. Si je suis présente, c'est simplement parce que j'ai entendu parler de la réunion.

[*Texte*]

Senator Guay: I told her.

Senator Wood: Yes, he told me. Now, I have a point of order, Senator Murray. Have you advised your witnesses that they are here on the call of the Senate only? Surely they are not here on the call of the committee?

The Joint-Chairman (Senator Murray): Senator Wood, they are not here on the call of the Senate only. They are here on the call of the committee meeting in full session with a quorum—that is to say at least four members representing both Houses of Parliament. That is why the witnesses are present. Now with regard to the point raised by Senator Guay, I think I can deal with it very briefly. The committee adjourned after 5 o'clock yesterday; the clerk was in his office at 8 o'clock this morning. The notices were sent to hon. senators at 9 o'clock this morning, and I do not think—

Senator Guay: A point of order. I am not trying to be obstinate about this. It is just plain good common sense. When I phoned at almost 11 o'clock to Senator Wood and asked her if she had received that notice, she is the one who told me that she had not. Surely to goodness that shows that some of the members did not receive it, Mr. Chairman. That is not being nonsensical; that is being very practical about telling the truth.

The Joint-Chairman (Senator Murray): I have no doubt as to the good faith or the competence , either of the staff or of the members of the committee, but I will say that we will inquire as to what delayed, apparently delayed, the notices.

Senator Guay: For notice in the Senate, you could have given us a call, Mr. Senator.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur La Salle, . . .

M. La Salle: Oui.

Le coprésident (le sénateur Murray): . . . à poser aux témoins?

Senator Wood: I have a point of order, Mr. Chairman. I am sorry, I have a point of order and this is a very serious point. I feel that this meeting has not been called by the joint committee. I would like you to hear me out because it is important. I feel that the Senate will have to pay the total bill for this meeting because it does not have the blessing of both Houses. There are not two calls to this meeting. And I would like to know if you are prepared to advise the Senate that the Senate will have to pay the cost of today's meeting. In fact, I have two points of order; that is one of them.

The Joint-Chairman (Senator Murray): I do believe the answer to that question has already been given, Senator Wood, and it is not a point of order. The decision was made by this

[*Traduction*]

Le sénateur Guay: C'est moi qui l'ai avertie.

Le sénateur Wood: C'est exact. J'aurais également un rappel au Règlement, sénateur Murray. Mais avez-vous informé les témoins du fait qu'ils comparaissaient cet après-midi à la requête du seul Sénat? Il est certain qu'ils ne sont pas cités à comparaître par le Comité, n'est-ce pas?

Le coprésident (le sénateur Murray): Sénateur Wood, les témoins ne comparaissent pas cet après-midi à la seule requête du Sénat, mais bien à la requête du Comité réuni en séance plénière avec le quorum, en ce sens qu'au moins quatre membres du Comité représentant les deux Chambres du Parlement sont présents. C'est la raison pour laquelle les témoins sont ici. En ce qui concerne maintenant l'argument du sénateur Guay, je pense pouvoir y répondre très rapidement. Le Comité a levé la séance après 17 heures hier et le greffier était à son bureau à 8 heures ce matin. Les avis de convocation ont été envoyés aux honorables sénateurs à 9 heures ce matin, et je ne crois pas . . .

Le sénateur Guay: Un rappel au Règlement, je vous prie. Je ne veux pas m'obstiner à ce sujet car, après tout, c'est une simple question de logique. Lorsque j'ai téléphoné au sénateur Wood un peu avant 11 heures pour lui demander si elle avait reçu l'avis de convocation, c'est elle qui m'a répondu qu'elle ne l'avait pas reçu. A mes yeux, et c'est l'évidence même, cela montre bien que certains membres du Comité ne l'ont pas reçu, monsieur le président. Mon intervention n'a rien de farfelu, je rétablis la vérité dans un souci tout à fait pratique.

Le coprésident (le sénateur Murray): Loin de moi l'idée de douter de la bonne foi ou de la compétence des membres du personnel ou du Comité, mais j'ajouterai néanmoins que nous allons faire enquête pour savoir ce qui a provoqué ce retard apparent de distribution des avis de convocation.

Le sénateur Guay: Pour les avis de convocation du Sénat, vous auriez pu nous appeler au téléphone, sénateur.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. La Salle—

Mr. La Salle: Yes.

The Joint Chairman (Senator Murray): —would you have a question to ask our witnesses?

Le sénateur Wood: J'aurais un rappel au Règlement, monsieur le président. Je suis désolée, mais ce rappel au Règlement est très grave. Je suis d'avis que la réunion de cet après-midi n'a pas été convoquée par le comité mixte. J'aimerais que vous écoutiez mes arguments parce que je les juge importants. A mon sens, c'est le Sénat qui devra acquitter les frais de cette réunion parce qu'elle n'a pas reçu la bénédiction des deux Chambres. Cette réunion n'a pas été convoquée des deux côtés. J'aimerais dès lors savoir si vous êtes disposé à avertir le Sénat que c'est lui qui devra payer la facture de la réunion d'aujourd'hui. En réalité, j'ai deux rappels au Règlement distincts, ceci étant le premier.

Le coprésident (le sénateur Murray): Je pense que cette question a déjà reçu une réponse, sénateur, et il ne s'agit donc pas d'un rappel au Règlement. La décision a été prise par le

[*Text*]

committee, sitting in full session yesterday, and representing both Houses of Parliament.

Senator Wood: I have one more statement to make. I said I had two. You are setting a dangerous precedent here today. It appears to me that it is a move by the Conservatives in the Senate to usurp the power and privileges of the House of Commons, and show disrespect for the ringing of the bells and the Speaker of the House of Commons by this blatant ignoring of the bells. I, therefore, cannot participate in this meeting. I will have no part of it.

The Joint-Chairman (Senator Murray): Thank you, Senator Wood.

Y a-t-il des députés qui désirent poser des questions aux témoins?

• 1445

Monsieur La Salle.

M. La Salle: Il reste peu de temps, et je suis fort heureux de pouvoir poser quelques questions générales à M. Tassé. Je m'excuse encore une fois, au nom de mes collègues, du contretemps qui se produit encore cet après-midi.

J'ai entendu de temps à autre le commissaire aux langues officielles regretter un peu l'efficacité de l'application du bilinguisme dans différents ministères. Je ne prends pas le vôtre plus particulièrement que les autres, mais comme vous représentez le ministère de la Justice et comme j'ai beaucoup de respect pour le comissaire aux langues officielles, j'aimerais, monsieur Tassé, peut-être que la question a été posée hier mais vous savez que j'ai dû m'absenter, j'aimerais que vous me disiez quelles ont été vos réussites; de quelle façon, chez vous, dans votre ministère, cette efficacité, cette implication du bilinguisme se réalise-t-elle? À vos yeux, est-ce que cela se concrétise de façon suffisante? Est-ce que cela avance à votre goût? Est-ce que vous souhaiteriez que cela aille un peu plus vite et, compte tenu des chiffres que vous nous avez donnés, en êtes-vous satisfait?

M. Roger Tassé (sous-ministre de la Justice et sous-procureur du Canada): Je pense qu'au point de vue de nos réussites au Ministère dans l'application des principes relatifs au bilinguisme et à la participation des deux grandes communautés au Canada, on a réussi au cours des années, sur une longue période de cinq à dix ans peut-être, à intéresser les francophones à faire carrière au sein du ministère de la Justice. Je disais hier que lorsque je suis arrivé au Ministère, en 1956, il y avait seulement un petit groupe, une poignée de francophones qui y travaillaient, et qui travaillaient surtout dans le domaine du droit civil. Aujourd'hui on peut dire que l'on retrouve des avocats de formation civiliste francophone dans tous les domaines de la pratique du droit, que ce soit le droit public, le droit fiscal, le droit criminel ou, évidemment, le droit civil, dans tous les domaines. Cela veut dire que les francophones peuvent aspirer à une carrière au sein du ministère de la Justice.

Peut-être que je devrais aussi ajouter qu'en ce qui concerne l'utilisation du français comme langue de travail, le principe

[*Translation*]

Comité siégeant en assemblée plénière hier alors que les deux Chambres du Parlement était représentées.

Le sénateur Wood: J'aurais un deuxième élément à évoquer. J'ai dit que j'en avais deux. En faisant ce que vous faites aujourd'hui, vous établissez un dangereux précédent. Pour moi, les conservateurs du Sénat tentent d'usurper les pouvoirs et les privilèges de la Chambre des communes et, en ignorant de façon aussi manifeste l'appel du timbre, manquent de respect à l'Orateur de la Chambre des communes et au timbre de cette dernière. Pour ma part, je ne saurais prendre part à cette réunion et je n'en serai en aucun cas solidaire.

Le coprésident (le sénateur Murray): Je vous remercie, sénateur Wood.

Is there any other members who wish to ask questions to the witnesses?

Mr. La Salle.

Mr. La Salle: There is little time left and I am quite happy to be able to ask Mr. Tassé a few questions. Once again, on behalf of my friends, I want to apologize for this annoying situation.

Time and again, the Commissioner of Official Languages has stressed the fact that bilingualism was not efficiently applied in the departments. I am not taking yours as a particular example but it is a fact that you are representing the Department of Justice and I have great respect for the Commissioner of Official Languages and therefore, Mr. Tassé, I want to ask you a question. You may have answered it yesterday but, as you know, I was not present and I would like you to tell me about your achievements. How can you measure this efficiency, this success of bilingualism in your department? Are you satisfied, do you think it is satisfactory? Are you progressing to your own satisfaction? Would you want things to go faster and, taking into account the figures you have given us, are you happy with this situation?

Mr. Roger Tassé (Deputy Minister and Attorney General of Canada): You want to know about our achievements in the department, how far we have applied the principles of bilingualism and what is the degree of participation of our two great communities. Over the years, over a period of five to ten years maybe, we have convinced the francophones that they could make their career with the Department of Justice. Yesterday, I mentioned that when I came to the department in 1956, there was only a handful of francophones there and most of them were working in the field of civil law. Today we have French-speaking lawyers and if they came from the field of civil law they are now practising in all the fields of law, public law, fiscal law, criminal law or, of course, civil law. Therefore, today it is not unusual to see a francophone who has chosen to make a career with the Department of Justice.

Regarding the use of French as a working language, the concept is now recognized very widely within the department.

[*Texte*]

est très largement reconnu par tout le monde au Ministère: on peut utiliser l'une ou l'autre langue, à son choix, à n'importe quel niveau du Ministère. On peut écrire ses commentaires, ses notes de service, ses documents dans l'une ou l'autre langue, le français ou l'anglais. Non seulement c'est reconnu, mais cela se fait.

Les problèmes: je pense qu'il y a toujours place pour de l'amélioration, on le reconnaît, et il va falloir, au cours des prochains mois, des prochaines années, voir à ce que la responsabilité pour l'implantation des politiques de bilinguisme soit intégrée aux responsabilités générales de gestion. En d'autres mots, il faudra que l'on ne considère pas que la mise en oeuvre des politiques en matière de bilinguisme et de participation, ce sont des choses qui appartiennent à un petit groupe, par exemple le groupe des programmes de langues officielles; c'est une composante importante de la responsabilité de ceux qui ont des responsabilités de gestion au Ministère.

Aussi, on a mentionné hier qu'en ce qui concerne le service du personnel et le service de l'administration, il faudra trouver les moyens de donner à ces groupes la possibilité de fonctionner davantage en français. J'ai expliqué hier que, vu que notre Ministère est relativement petit et que les troupes y sont peu nombreuses, en tout cas celles qui sont affectées au personnel et à l'administration, et qu'il y a peu de départs, il est difficile de recruter des personnes bilingues, tout simplement parce qu'il n'y a pas de départs. On a commencé à se servir au cours des dernières années de la dotation impérative, et cela nous permettra d'avoir un équilibre plus juste entre les francophones et les anglophones au Ministère.

M. La Salle: J'imagine que vous avez bien saisi les objectifs que nourrit le commissaire aux langues officielles. Je ne sais pas si on doit s'asseoir sur des pourcentages ou sur la mesure du possible.

• 1450

À partir du moment où vous avez saisi les recommandations et les objectifs du commissaire des langues officielles, avez-vous l'impression aujourd'hui que vous pouvez en arriver à réaliser ces objectifs et ces recommandations que répète le commissaire des langues officielles depuis déjà quelques années?

M. Tassé: Je pense que le commissaire lui-même, dans ses rapports, a déjà reconnu, je ne pense pas forcer la note en le disant, a déja reconnu qu'on avait fait des efforts qui avaient eu un certain succès pour mettre en oeuvre ses recommandations. Nous aussi, au Ministère, nous sommes relativement satisfaits des efforts que nous avons faits. Comme je l'ai indiqué, il reste encore beaucoup à faire, et nous y travaillons. Nous continuons de penser que le commissaire nous le dira si on a besoin de faire des efforts plus grands et si on oublie certains secteurs qui auraient besoin d'être pris en main de façon plus intensive ou autrement; il va nous le signaler.

M. La Salle: Dernière question, monsieur le président, si j'en ai le temps.

[*Traduction*]

At any level, anyone can use any language of his choice. Everything, comments, memoranda, can be written in French or in English. This is not only recognized, it is a fact.

Problems: of course, there is always room for improvement, we know that, and over the next few months, the next few years, we want to make sure the responsibility for bilingualism is integrated to the more general management responsibilities. In other words, the policies for bilingualism and participation must not be seen as policies restricted to a small group, for example, that of programs in official languages, but rather as an important component of everyone assuming management responsibilities in the department.

Yesterday also, we mentioned those responsible for personnel and administration; we shall have to find ways to give these people more opportunities for working in French. I said yesterday that since our department is relatively small, our contingents are far from numerous, so there are few people responsible for personnel and administration. Moreover, few people leave the department and it is sometimes difficult to recruit bilingual people for the very simple reason that no one is leaving. For the last few years we have been using imperative staffing and this is quite a good tool as it enables us to strike a balance between francophones and anglophones within the department.

Mr. La Salle: I suppose you have understood well the objectives that are dear to the heart of the official languages commissioner. Now, are you content with the percentages or do you think you have done everything possible?

Inasmuch as you understand the recommendations and the objectives of the Official Languages Commissioner, do you suppose you will be able to reach these objectives and to realize these recommendations that the commissioner has been repeating for several years now?

Mr. Tassé: The commissioner himself, in his reports has already recognized that we have tried to implement his recommendations and that we have met with a measure of success. We are ourselves, in the department, relatively happy with the results. As I said, there is still much to do and we are still working. We rely on the commissioner to tell us if we are not progressing fast enough, if we are neglecting a particular field or if there is something we are not doing right; he is sure to tell us.

Mr. La Salle: One last question, Mr. Chairman, if there is time.

[*Text*]

J'ai entendu certaines remarques selon lesquelles certains anglophones qualifieraient de discriminatoire la pression que pouvaient faire certains ministères vis-à-vis de l'utilisation des deux langues. Avez-vous entendu des remarques de ce genre dans vos responsabilités? Avez-vous entendu dire que des anglophones seraient vraiment victimes de discrimination? Nous ne contestons pas bien sûr le principe des langues officielles, et nous croyons fermement que tout le monde doit s'y intégrer, si nécessaire en tout cas. Mais jusqu'où y aurait-il des problèmes majeurs vis-à-vis des responsabilités qui sont les vôtres, monsieur Tassé?

M. Tassé: Au ministère de la Justice, je n'ai pas eu connaissance que qui que ce soit se soit plaint d'avoir été maltraité à ce niveau-là. Peut-être que cela s'est produit dans d'autres ministères, mais pas au ministère de la Justice, à ma connaissance.

Monsieur le président, je dois avouer que j'ai un problème. On me dit que M. Chrétien veut me parler au téléphone. Est-ce que je pourrais prendre l'appel?

Le coprésident (le sénateur Murray): Un autre précédent!

Des voix: Ah, ah!

M. La Salle: Attention, monsieur Tassé, il va vous dire de ne pas siéger!

Le sénateur Guay: Je suis certain que s'il a pris une décision . . . Ce n'est pas nous qui l'avons influencé, c'est certain.

It does not need to be knocked off the record, I would not mind if I did. I certainly never spoke to him, I did not intend to speak to him, neither did I speak to anyone else but Madam Wood. She came here on her own. I want you to know that. I did not tell her that she should come or she should not come; she can make the decision herself— and it is my intention to stay here, too.

M. La Salle: Ce n'est pas cela qu'elle a dit. Elle a dit que vous l'aviez appelée.

Le sénateur Guay: Je l'ai appelée pour le lui demander, oui. Ce n'est pas moi qui lui ai dit de venir. Je l'ai appelée pour lui dire que j'avais reçu l'avis et lui demander si elle l'avait reçu. Elle m'a dit que non. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure.

M. La Salle: J'ai mal compris, parce que j'ai compris qu'elle avait dit que vous aviez appelé pour venir l'accompagner.

Le coprésident (le sénateur Murray): A l'ordre, s'il vous plaît!

Order, please. The witness testified very fully yesterday and has returned so that we could pose some further questions. As the committee is aware, the first 45 minutes of the sitting today were taken up in various points of order. The witness, the deputy minister, is obliged to leave almost immediately. I would therefore ask the indulgence of members of the committee, please: if there is another question or two to put to him put it to him forthwith and excuse him from the committee. That does not mean that we cannot examine other representatives of the department, if that is your wish.

[*Translation*]

I have heard some comments regarding the pressures made by some of the departments concerning the use of both languages, comments that quite a few anglophones would deem discriminatory. Did you happen to hear anything similar? Did you hear anyone say that anglophones are being discriminated against? Of course, I am not talking about the principle of official languages and wherever necessary it must be implemented by everyone. But Mr. Tassé, did you have any major problems in the course of your responsibilities?

Mr. Tassé: In the Department of Justice I have never heard anyone complain along these lines. It may have happened in other departments but not in the Department of Justice, not that I know of.

Mr. Chairman, I must tell you about a problem; I am being told that Mr. Chrétien wants to talk to me on the phone. Can I take the call?

The Joint Chairman (Senator Murray): Another precedent.

Some hon. Members: Ah, ah!

Mr. La Salle: Beware, Mr. Tassé, he is going to tell us we must not sit!

Senator Guay: There is one thing I am certain of, if he has reached a decision, we had nothing to do with it.

Inutile de rayer cela, personnellement je n'y vois pas d'inconvénient. En tout cas, je ne lui ai pas parlé, je n'en n'avais pas l'intention, et je n'ai pas parlé non plus à quiconque, sinon à M^me^ Wood. Elle est venue toute seule. Je tiens à ce que vous le sachiez. Ce n'est pas moi qui lui ai dit de venir ou de ne pas venir, elle peut prendre ses propres décisions . . . Quant à moi, je suis bien décidé à rester.

Mr. La Salle: This is not what she tells me. She said you called her.

Senator Guay: I called to ask her. I never told her to come. I called her to tell her that I had received a notice and to ask her if she had received one. She said no. This is what I said a moment ago.

Mr. La Salle: I misunderstood. I thought she said you had called to ask her to come with you.

The Joint Chairman (Senator Murray): Order, please!

A l'ordre, je vous en prie. Notre témoin a longuement témoigné hier, aujourd'hui il est revenu pour que nous puissions lui poser d'autres questions. Comme vous le savez, nous avons consacré les 45 premières minutes de la séance à plusieurs questions de règlement. Notre témoin, le sous-ministre, est maintenant obligé de nous quitter. Par conséquent, je demande l'indulgence des membres du comité: si vous avez encore une question ou deux à lui poser, faites-le immédiatement, et veuillez bien l'excuser de devoir quitter le comité. Cela ne devrait pas nous empêcher de poser des questions aux autres représentants du ministère si vous le voulez.

[*Texte*]

Senator Guay: My purpose was to ask a few questions too, today, but in view of the circumstances I guess we will probably do that at a later date, then. Is that it?

The Joint Chairman (Senator Murray): I thank you for that, Senator Guay, and I am sure the witnesses will remain at the disposition of the committee for that purpose.

Mr. Kilgour: Could the deputy minister be excused then?

• 1455

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci bien, monsieur Tassé.

M. Tassé: Merci.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur le sénateur Guay, est-ce que vous voulez poser des questions à M. Bertrand ou bien à M. Chevrier?

Le sénateur Guay: M. La Salle était en train de poser des questions. Il n'a pa fini, il avait une autre question à poser.

M. La Salle: On suivra cela la prochaine fois.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Yalden.

Mr. Yalden: I am sorry, Mr. Chairman, I thought I might inquire whether it is the intention of the committee to continue, because I have to leave as well. However, I could ask the deputy commissioner to take my place, but it would take him ten minutes or so to get here, so it is a question of whether you intend to go on sitting.

The Joint Chairman (Senator Murray): The Commissioner of Official Languages advised me of this a little while ago. He made his intervention yesterday on the testimony that had been given by the Department of Justice. Do you have anything to add to that at this time, Mr. Yalden?

Mr. Yalden: Not on the basis of the discussion this afternoon, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): I think with the presence of your staff—

Mr. Yalden: Mr. Acker will stay in any event.

The Joint Chairman (Senator Murray): —if it is the wish of the committee, we can continue to put questions to the three witnesses who remain from the Department of Justice.

Thank you, Mr. Yalden.

Mr. Yalden: Thank you.

The Joint Chairman (Senator Murray): Senator Guay.

Senator Guay: I would have liked to question the deputy minister, but since he has to leave, I will wait until the next time he appears. There is no urgency in my questioning at all.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, senator.

[*Traduction*]

Le sénateur Guay: Moi aussi j'avais l'intention de poser quelques questions aujourd'hui, mais étant donné les circonstances, j'imagine que je pourrai le faire à une date ultérieure, n'est-ce pas?

Le coprésident (le sénateur Murray): Sénateur Guay, je vous remercie, je suis certain que les témoins resteront à la disposition du comité.

M. Kilgour: Dans ce cas nous libérons le sous-ministre?

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Tassé.

Mr. Tassé: Thank you.

The Joint Chairman (Senator Murray): Senator Guay, would you like to ask questions of Mr. Bertrand or of Mr. Chevrier?

Senator Guay: Mr. La Salle was asking questions. He is not finished, he has another one to ask.

Mr. La Salle: We shall follow up on that next time.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Yalden.

M. Yalden: Pardon, monsieur le président, je voudrais savoir si le Comité a l'intention de continuer à siéger. Voyez-vous, je dois également partir. Je pourrais toutefois demander au sous-commissaire de me remplacer, mais il lui faudrait une dizaine de minutes pour arriver ici. Avez-vous donc l'intention de continuer à siéger?

Le coprésident (le sénateur Murray): Le commissaire aux langues officielles m'a avisé de cela depuis un certain temps déjà. Il a répondu hier au témoignage du ministère de la Justice. Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Yalden?

M. Yalden: Rien en fonction de la discussion de cet après-midi.

Le coprésident (le sénateur Murray): Je pense que, vos adjoints étant présents . . .

M. Yalden: M. Acker restera de toute façon.

Le coprésident (le sénateur Murray): . . . si le Comité le souhaite, nous pouvons continuer à poser des questions aux trois témoins du ministère de la Justice qui sont encore des nôtres.

Merci, monsieur Yalden.

M. Yalden: Merci.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur le sénateur Guay.

Le sénateur Guay: J'aurais aimé poser mes questions au sous-ministre, mais puisqu'il doit nous quitter, j'attendrai sa prochaine comparution. Mes questions ne sont pas de caractère urgent.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, sénateur.

[*Text*]

Le sénateur Guay: J'aurais pu lui en demander parce que j'avais des notes. C'est la raison pour laquelle je vous ai demandé une copie du mémoire qu'ils ont soumis hier. Je l'avais lu, mais je ne l'avais pas avec moi. Vous pouvez constater ma sincérité. Je vous ai demandé cela exprès pour cela, monsieur le sénateur. En ce cas-là, je pourrai retarder cela à la prochaine visite.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, sénateur Guay.

Mr. Bosley.

Mr. Bosley: Mr. Chairman, could I suggest to the senator that, as far as I know, one of the reasons we asked the witnesses to come again today was that we did not have them scheduled for another time. The senator might wish to put his questions today and see if they can get answered. That way we would not have to reschedule them.

Senator Guay: There are some. I consider I have questions, I am not just supposing, or making fun, or making believe.

Mr. Bosley: I am sure you do.

Le sénateur Guay: J'étais sincère, mais je crois que je poserai mes questions la prochaine fois qu'ils seront invités à ce Comité.

Mr. Bosley: That may be next year.

Mr. Kilgour: Mr. Chairman, would the senator consider putting his questions on the record and perhaps the gentlemen and lady from the department would undertake to try to get the answers.

Senator Guay: No, I would rather have a dialogue with the deputy minister when he comes.

Mr. Kilgour: He is not planning to come back.

Senator Guay: We will invite him at the request of any member. I am sure we will be given that consideration.

The Joint Chairman (Senator Murray): Of course.

Senator Guay: The reason, Mr. Chairman, I am very interested is because of the bilingual aspect not only in New Brunswick but also in Manitoba, and I believe I am entitled to pose my questions when I feel like it and to whom I would like to pose them. I need not the members of the Opposition, with all the humility that I may have, to suggest to me what I should do and what I should not do.

The Joint Chairman (Senator Murray): In your absence yesterday, Senator, I took the liberty of asking Mr. Tassé some questions about the situation in Manitoba with regard to translation of law . . . .

Do members of the committee wish to put further questions to the witnesses from the Department of Justice?

Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: Thank you, Mr. Chairman.

[*Translation*]

Senator Guay: I would have asked him a question, because I have a few notes with me. This is why I asked you for a copy of the brief that they tabled yesterday. I had read it but I did not have it with me. See how honest I am? I asked you for it specifically for that reason. Well in this case, I would put it back to their next visit.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Senator Guay.

Monsieur Bosley.

M. Bosley: Monsieur le président, pour autant que je sache, nous avons demandé aux témoins de revenir aujourd'hui parce que nous ne leur avions réservé aucun autre moment. Le sénateur devrait peut-être poser ses questions et voir si les témoins peuvent y répondre. Cela nous permettrait de ne pas devoir les convoquer de nouveau.

Le sénateur Guay: J'ai bel et bien des questions à poser; je ne suis pas en train de m'amuser ou de prétendre en avoir.

M. Bosley: Je suis certain que vous en avez.

Senator Guay: I am sincere, but I think I will ask my questions the next time they are invited to this committee.

M. Bosley: Ce pourrait être l'année prochaine.

M. Kilgour: Monsieur le président, le sénateur envisagerait-il de poser ses questions pour qu'il en soit pris note? Les représentants du ministère pourraient alors s'engager à obtenir les réponses.

Le sénateur Guay: Non, j'aimerais mieux dialoguer avec le sous-ministre, quand il reviendra.

M. Kilgour: Il ne prévoit pas revenir.

Le sénateur Guay: Il sera invité à la demande de n'importe quel membre du Comité. Je suis certain qu'on lui fera cette politesse.

Le coprésident (le sénateur Murray): Bien sûr.

Le sénateur Guay: Monsieur le président, si je porte un intérêt particulier à cette question, c'est parce que je m'intéresse au bilinguisme non seulement au Nouveau-Brunswick, mais également au Manitoba. J'estime avoir le droit de poser mes questions quand bon me semble et à qui bon me semble. En toute humilité, je tiens à dire aux députés de l'Opposition que je n'ai pas besoin d'eux pour me dire ce que je dois faire ou ne pas faire.

Le coprésident (le sénateur Murray): Hier, en votre absence, monsieur le sénateur, j'ai pris la liberté de poser des questions à M. Tassé au sujet de la situation au Manitoba quant à la traduction des textes législatifs . . .

Les membres du Comité souhaitent-ils poser d'autres questions aux témoins du ministère de la Justice?

Monsieur Kilgour.

M. Kilgour: Merci, monsieur le président.

[*Texte*]

Could I ask one of you or all of you, how can we measure the progress you are making, say, in the Justice building here? You have figures here as to how many people are French-speaking and how many are English-speaking. How can you realistically measure what progress has been made to make French *une vraie langue de travail au ministère, au moins, ici à Ottawa*?

Mr. Gérard Bertrand, Q.C. (Chief Legislative Counsel, Department of Justice): Mr. Chairman, I think this is like trying to decide when there is a sufficient number of cows to make a herd. I mean, I do not think you can have any quantitative measure to determine progress in a program aimed at promoting official bilingualism in the Department of Justice. If there is such a measure, then I would be very pleased to recommend to my deputy minister that he have a look at such a measurement. I would like to say that Mr. Tassé is very committed to that program, and I am quite sure he would consider very carefully any suggestions from members of the committee to help us measure that progress.

• 1500

M. Kilgour: D'accord, mais si vous nous dites qu'il est impossible d'avoir une moyenne quantitative . . .

M. Bertrand: Eh bien, je peux vous parler, monsieur Kilgour, du progrès que nous avons fait à la législation. C'est un domaine que je connais assez bien, et on peut voir l'évolution en se reportant à ce qu'était la situation il y a plusieurs années lorsque les projets de loi étaient traduits longtemps après qu'ils avaient été passés; plus tard, les projets de loi étaient écrits exclusivement en anglais et ensuite étaient traduits; pendant une autre période, les projets de loi étaient écrits en anglais, étaient traduits et étaient revus par des juristes. Finalement, les projets de loi sont établis à l'aide de deux rédacteurs et certains projets de loi sont écrits d'abord en langue française et d'autres en langue anglaise. Encore une fois, je ne peux pas vous dire s'il y a eu 78 p. 100 de progrès, ou 25 p. 100 ou 35 p. 100; c'est une question d'appréciation, de jugement. C'est comme l'état de grâce: cela se sent, cela ne se mesure pas.

M. Kilgour: Dans un sens plus particulier, est-ce que les dactylos ou secrétaires, par exemple, répondent dans les deux langues?

M. Bertrand: Vous parlez du personnel chez nous?

M. Kilgour: Oui, chez vous, pour ce qui est des secrétaires des avocats d'expression anglaise.

M. Bertrand: Ceux qui sont devenus bilingues, vous voulez dire?

M. Kilgour: Je comprends, c'est difficile. Est-ce qu'il y a une politique au ministère selon laquelle il faut avoir une secrétaire ou dactylo qui soit capable de dire bonjour à quelqu'un qui téléphone en français?

M. Bertrand: Je demanderais à M. Chevrier de répondre.

M. Chevrier: Oui, il existe en effet une politique ministérielle qui tient compte des services de réception et c'est claire-

[*Traduction*]

J'aimerais vous demander comment mesurer les progrès réalisés au ministère de la Justice à Ottawa. Vous avez des statistiques sur le nombre de francophones et d'anglophones. Comment pouvez-vous vraiment mesurer les progrès qui ont été accomplis pour faire du français *a true language of work within the department in Ottawa*?

M. Gérard Bertrand, c.r. (premier conseiller législatif, ministère de la Justice): Monsieur le président, cela revient à essayer de déterminer le moment où on a suffisamment de vaches pour faire un troupeau. Selon moi, aucune mesure quantitative ne permet de déterminer les progrès d'un programme de promotion du bilinguisme au ministère de la Justice. Si cette mesure existait, je serais ravi de recommander au sous-ministre qu'on s'en serve. J'aimerais dire que M. Tassé s'intéresse beaucoup à ce programme, et je suis convaincu qu'il étudierait de près toute suggestion des membres du Comité visant à nous aider à évaluer les progrès en question.

Mr. Kilgour: Fine, but if you say that it is impossible to give a quantitative average . . .

Mr. Bertrand: Well I can tell you about the progress we have made in legislation, Mr. Kilgour. I am quite familiar with this field, and we can see the progress by comparing the present situation to the situation which existed several years ago, when bills were translated long after they had been passed; later, bills were drafted exclusively in English and then translated; there was another time when bills were drafted in English, translated, and then revised by legal experts. Finally, bills are now prepared with the assistance of two drafters and some bills are drafted first in French and some in English. Once again, I cannot tell you whether this constitutes a 78 per cent, 25 per cent, or 35 per cent progress; it is a judgment call. It is like the state of grace: it is something that is felt, not something that is measured.

Mr. Kilgour: Take a more specific case, do typists or secretaries use both official languages in answering the telephone?

Mr. Bertrand: Are you talking about our staff?

Mr. Kilgour: Yes, the secretaries to the English-speaking lawyers.

Mr. Bertrand: Do you mean the ones who have become bilingual?

Mr. Kilgour: I know it is a difficult question. Does the department have a policy whereby secretaries or typists must be able to reply in French on the telephone?

Mr. Bertrand: I would ask Mr. Chevrier to answer this question.

Mr. Chevrier: Yes, the Department of Justice does have a policy on reception services which is presented in two ways.

[*Text*]

ment établi au ministère de la Justice de deux façons. Dans un premier temps, on a établi un énoncé de principes très clair qui a été distribué à tous les employés du ministère de la Justice il y a déjà quelques années, et il me ferait plaisir de déposer une copie de ce document-là pour la gouverne du Comité. On s'est aperçu d'autre part qu'un de nos échecs relatifs est dû au fait que cette politique-là avait été rédigée d'une façon assez rigide; pour la libérer davantage de formes précises, on l'a traduite en une présentation audio-visuelle qui dure à peu près une douzaine de minutes, et c'est un document que je pourrais d'ailleurs déposer au Comité si vous le souhaitez. Elle consiste à informer les employés sur les trois principes des langues officielles tels que le gouvernement les a conçus, c'est-à-dire le service au public qui est la priorité numéro un, la langue de travail et la participation équitable. En douze minutes, cela permet à tous les employés du Ministère de prendre connaissance de la politique et de savoir exactement ce qui est attendu d'eux et ce que le public canadien doit attendre d'un ministère du gouvernement du Canada.

En ce qui concerne les succès qu'on a connus dans les services de réception, il y a progrès constant mesuré de façon régulière chaque année. Nous avons commencé cette année à faire des vérifications formelles, alors que par le passé nos vérifications étaient un peu plus informelles, mais indiquaient quand même un progrès dans l'application de la politique au Ministère.

M. Kilgour: Est-ce que les francophones sont obligés de parler en anglais presque toute la journée, sauf avec quelques-uns de leurs collègues? À votre avis, est-ce qu'il y a eu un progrès réel dans ce domaine-là?

M. Bertrand: Je pourrais dire que chez nous, monsieur Kilgour, à la législation, pour ma part, je travaille à peu près à 50 p. 100 en anglais et 50 p. 100 en français au cours de la journée parce que tous les avocats sont bilingues.

M. Kilgour: Vous n'êtes pas un cas typique, n'est-ce pas, du moins si les choses n'ont pas beaucoup changé. Par exemple, autrefois j'avais des collègues d'expression française qui parlaient tout le temps en anglais avec leurs collègues dans la section du contentieux.

• 1505

M. Chevrier: Il y a des secteurs du Ministère où la majorité du travail va se faire en anglais, comme dans d'autres secteurs il va y avoir une participation francophone beaucoup plus accentuée.

Nous vous avons parlé hier de la dualité de notre système juridique et l'exemple typique surgit si vous comparez le secteur du droit civil avec le secteur de *civil litigation*. Il est évident que *civil litigation* se fait plus naturellement dans les neuf provinces anglophones du pays ou des huit provinces anglophones et la province bilingue, le Nouveau-Brunswick, et le droit civil prévaut surtout au niveau de la province de Québec. Conséquemment, il est normal de voir, par exemple, beaucoup de français parlé et écrit dans le secteur du droit

[*Translation*]

We began by preparing a very clear policy statement which was distributed to all Department of Justice employees a few years ago. I would be pleased to table a copy of this document for the committee's information. In addition, we realized that one of the reasons this policy was less than successful was that it was presented rather rigidly. In order to make it more flexible, we prepared an audio-visual presentation of the policy, which lasted about 12 minutes. This presentation could also be filed with the committee, if you wish. The purpose of the audio-visual presentation is to inform employees about the three official languages principles of the government: namely, service to the public, which is the number one priority, the language of work, and equitable participation. In 12 minutes, it gives all departmental employees an idea of the policy and of exactly what is expected of them and what the Canadian public has a right to expect from a Canadian government department.

With respect to your question on reception services, there has been constant progress, which is measured regularly every year. This year we have begun to make official checks, whereas in the past our checks or audits were rather informal, even though they did show that progress had been made in the implementation of the policy in the department.

Mr. Kilgour: Are francophones forced to speak English almost all day, except with a few of their colleagues? In your opinion, has there been real progress in this area?

Mr. Bertrand: I can tell you that in legislation, Mr. Kilgour, I work about half the time in English and half the time in French in any given day, because all lawyers are bilingual.

Mr. Kilgour: But you are not a typical case, are you, unless things have changed a great deal. For example, I used to have French-speaking colleagues who spoke English all the time with their colleagues in the litigation section.

Mr. Chevrier: There are sections of the department where most of the work is carried out in the English language, while in other sections, there is a much higher francophone participation.

Yesterday we mentioned the duality of our justice system, and cited the typical example in the comparison between the civil law sector and the civil litigation sector. Obviously, civil litigation is more naturally carried out in the nine anglophone provinces of the country, or rather the eight anglophone provinces and in the bilingual province of New Brunswick, while civil law prevails particularly in the Province of Quebec. Therefore, it is perfectly normal that both written and spoken French should be used more in the civil law sector, than it might be in civil litigation.

[*Texte*]

civil qu'on pourrait s'attendre d'en avoir au niveau du *civil litigation.*

Il y a, par contre, une tendance beaucoup plus grande maintenant à développer ce qu'on appelle «le bilinguisme institutionnel» aussi bien dans le secteur du droit civil que dans le secteur du *civil litigation* ou du litige civil.

Si vous voulez que je vous donne un exemple de chiffres, j'estime qu'au ministère de la Justice, si on regardait le pourcentage des langues utilisées, on pourrait établir que le ministère travaille, dans son ensemble, environ 75 p. 100 du temps en anglais, contre 25 p. 100 en français. Mais ce ne sont pas des chiffres précis. Il s'agit d'un système extrêmement dynamique. Certains comités, par exemple, au ministère, sont composés et de francophones et d'anglophones, et le bilinguisme individuel est arrivé à un point tel que ces comités peuvent fonctionner 50 p. 100 du temps en français comme 50 p. 100 du temps en anglais. Il y a d'autres comités qui sont constitués en majeure partie d'anglophones, dont certains sont bilingues et, peut-être, de quelques francophones. Il est tout à fait normal dans des comités comme ceux-là que vu que les interventions se font habituellement dans la première langue officielle de ceux qui participent au comité, qu'il y ait un peu plus d'anglaos que de français. Alors certains comités vont fonctionner 90 p. 100 du temps en anglais contre 10 p. 100 du temps en français. Pour contrebalancer, il y a des comités qui vont fonctionner presque 80 p. 100 du temps en français et 20 p. 100 du temps en anglais.

M. Kilgour: Intéressant.

Est-ce qu'un effort est pour traduire les documents dans les deux langues, par exemple les documents destinés au gouvernement, au cabinet, dans le ministère?

M. Chevrier: C'est un effort constant surtout en ce qui a trait aux documents destinés au cabinet. C'est une règle sacrée qu'en principe aucun document destiné au cabinet ne sorte de chez nous autrement que dans les deux langues officielles.

Il peut y avoir, occasionnellement, une exception à la règle. Si le document a été rédigé en anglais à la dernière minute il qu'il doit être traduit, il est possible que la traduction ralentisse. Si vous tenez compte des chiffres que je vous ai donnés, 75 p. 100, 25 p. 100, vous pouvez comprendre que le secteur de la traduction de l'anglais vers le français ce sera beaucoup plus surchargé que ne l'est, par exemple, le secteur du français vers l'anglais. Et à certains moment, on peut avoir des difficultés à arriver exactement. Mais c'est un objectif ministériel et on y tend de plus en plus.

M. Kilgour: Une dernière question, s'il vous plaît. Parmi les juges d'expression anglaise, est-ce qu'il y en a beaucoup qui suivent des cours de français actuellement?

M. Bertrand: Monsieur le président, j'aimerais faire remarquer à ce sujet là qu'il y a maintenant un commissaire chargé des affaires de la magistrature et que tout le domaine de l'administration des juges ne relève plus du ministère de la Justice. Le commissaire a le rang de sous-chef et a comme ministre, le ministre de la Justice.

[*Traduction*]

On the other hand, there is a much greater tendency to develop what is known as "institutionalized bilingualism" just as much in the civil law sector, as in the civil litigation sector.

As a statistical example, I would think that in the Department of Justice, in terms of percentages, work is carried out, as a whole some 75 per cent of the time in the English language, and approximately 25 per cent of the time in French. But those are not very precise figures. The system is in full evolution. For instance, in certain committees of the department, composed of both francophones and anglophones, individual bilingualism has reached such a level that these committees might work 50 per cent of the time in English and 50 per cent of the time in French. Other committees are made up mostly of anglophones, of which some are bilingual, and of a few francophones. It is perfectly normal then that in such committees, interventions are usually in the official languages of the majority of the committee, that there should be more English than French. So, certain committees might work 90 per cent of the time in English, and only 10 per cent of the time in French. On the other side of the scale, there are certain committees which might work 80 per cent of the time in French, and only 20 per cent of the time in English.

Mr. Kilgour: Very interesting.

Are efforts made to translate all the documents in both official languages, particularly the documents destined for government, or cabinet or for the department?

Mr. Chevrier: Yes, and this is particularly true of the documents destined for cabinet. There is a sacred rule that in principle all documents destined for cabinet must be published in both official languages.

Of course, occasionally there might be an exception to the rule. If the document was drafted in English at the last minute, the translation could be delayed. Taking into account the figures I mentioned, 75 per cent and 25 per cent, you can see that the translation sector from English into French will be much busier, than would be the case of the section working from French into English. At certain times, it may be difficult to produce both documents simultaneously. But it is an objective of the department which we are reaching more and more often.

Mr. Kilgour: I have one last question, please. Among the English-speaking judges, are there many who are taking courses in French at this time?

Mr. Bertrand: Mr. Chairman, I should like to point out that there is now a commissioner responsible for magistrature, and that whole area of administration is no longer a responsibility of the Department of Justice. The commissioner has the rank of a deputy minister, answering to the Minister of Justice.

[*Text*]

M. Kilgour: Merci beaucoup.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur La Salle.

M. La Salle: Est-ce qu'il est arrivé que le cabinet reçoive un document préparé en français et que la traduction anglaise n'ait pas été prête?

M. Bertrand: A ce sujet, monsieur La Salle, j'aimerais obtenir l'indulgence du Comité. Je ne crois pas qu'il me revienne de révéler la procédure interne du cabinet devant un comité parlementaire. Je m'adresse à vous comme ancien ministre, je pense que vous allez bien comprendre . . .

M. La Salle: Comme ancien ministre il m'est toujours arrivé d'attendre la copie française mais jamais la copie anglaise!

J'ai une deuxième question. Au niveau des conseillers juridiques, j'ai une note ici qui me dit qu'en 1979 il y a eu une baisse de conseillers juridiques de langue française au sein de votre ministère par rapport à 1978, c'est-à-dire de 124 en 1978 à 112 en 1979. Quelle est la situation en ce moment-ci?

• 1510

M. Chevrier: A ce moment-ci, la situation s'est rétablie, monsieur La Salle.

A ce moment-là, cette baisse a été enregistrée et vérifiée. C'est une tendance générale de l'ensemble de la Fonction publique fédérale. Il y a eu diminution de participation du groupe francophone par rapport à à la participation anglophone. Mais la Fonction publique dans son ensemble a tenté de rétablir la situation par des moyens tels que le recrutement, etc.. La situation s'est, en fait, rétablie. Chez nous, vous remarquerez que l'on est remonté à environ 29,9 p. 100, alors que l'on est passé de 28 à 29.

M. La Salle: Merci.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur La Salle.

Désirez-vous poser d'autres questions aux témoins?

Le sénateur Guay: J'aimerais poser une question portant sur le livre que nous a donné le ministère. En ce qui concerne le ministère de la Justice, sur le plan des langues officielles, j'aimerais lire ce que le paragraphe de la page 12 de la version anglaise dit. Il fait état de *language of work and interdepartmental communications*. Je vais retourner, après quelques instants, à la version française.

Communications between offices in unilingual regions of the same province will be carried out in the official language of the majority of the population of the province.

C'est sérieux. Je passe maintenant au français.

Les communications entre les bureaux dans les régions désignées bilingues peuvent être dans l'une ou l'autre langue officielle.

Je crois que la traduction, à mon point de vue, n'est pas exacte. Je n'ai pas eu l'occasion d'étudier le livre; j'y ai

[*Translation*]

Mr. Kilgour: Thank you very much.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. La Salle.

Mr. La Salle: Has it ever happened that cabinet received a document prepared in French, and that the English translation had not been ready?

Mr. Bertrand: In that regard, Mr. La Salle, I must beg the indulgence of the committee. I do not feel that it is my place to reveal the internal procedure of cabinet before a parliamentary committee. I am sure that as an ex minister, you will understand—

Mr. La Salle: As an ex-minister, I always had to wait for the French version, but never for the English version!

I have a second question. With respect to legal counsels, I have a note before me saying that in 1979 there was a drop in the number of French-speaking legal counsels within your department from the previous year, that is there were 124 in 1978, and 112 in 1979. What is the present situation?

Mr. Chevrier: At this moment, the situation has been restored, Mr. La Salle.

At that time, the drop had been noted and checked. The tendency occurred generally throughout the federal public service. There was a drop in the participation of Francophones compared to the participation of Anglophones. However, the public service as a whole worked at restoring the situation through such means as recruitment, et cetera. The situation is indeed now back to normal. You will note that in our department, we have returned to a level of some 29.9 per cent, a rise from 28 per cent as previously registered.

Mr. La Salle: Thank you.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. La Salle.

Do you wish to ask any more questions of our witnesses?

Senator Guay: I would like to ask a question concerning the booklet distributed to us by the department. With respect to the Department of Justice, with regard to official languages, I would like to quote a paragraph on page 12 of the English version. It provides a statement regarding language of work and interdepartmental communications. In a few moments, I would like to come back to the French version.

Communications between offices in unilingual regions of the same province will be carried out in the official language of the majority of the population of the province.

That is quite serious. I should now like to read the French version.

Les communications entre les bureaux dans les régions désignées bilingues peuvent être dans l'une ou l'autre langue officielle.

I do not believe that the translation is correct. I have not had the occasion to examine the booklet; I had merely glanced at it. But that translation is not correct.

[*Texte*]

simplement jeté un coup d'oeil. Mais la traduction n'est pas exacte.

M. Bertrand: Monsieur le coprésident, je suis prêt à prendre en considération l'observation de M. le sénateur Guay, et puisqu'il s'agit d'un document interne, d'y apporter, s'il y a lieu, les corrections voulues, en temps voulu. Je ne voudrais pas porter un jugement hâtif, si vous me le permettez.

Le sénateur Guay: Entendu. Ce qui m'inquiète ici, c'est que la copie anglaise dit:

> ... will be carried out in the official language of the majority of the population of the province.

Then I feel sorry for the minority in Quebec, I feel sorry for the minority in my province and in certain other areas.

So if you would like to look at it, I would appreciate it, and I will follow it up the next time I will probably see you. But in the interim you might be able to let me know the outcome of this.

Mr. Bertrand: I will check into that, Mr. Chairman.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur La Salle.

M. La Salle: J'ai une question qui porte sur le même sujet que celui de M. Guay. L'objectif de votre ministère n'est-il pas de présenter toutes vos brochures d'information dans les deux langues officielles, quelle que soit la zone, la région, etc.? Si l'on part du principe du bilinguisme, de la Loi sur les langues officielles, est-ce que l'on n'a pas lieu de s'attendre que quel que soit le pourcentage de population anglophone ou francophone, ces brochures doivent être maintenant bilingues?

M. Bertrand: M^me^ Marie-Andrée Bastien va répondre à votre question, monsieur La Salle.

Mme Marie-Andrée Bastien (directeur des affaires publiques, ministère de la Justice): Vous avez raison, toutes les brochures du ministère de la Justice sont toujours rédigées dans les deux langues officielles. La plupart de ces brochures, d'ailleurs, sont faites dans un format. Vous avez alors un côté français et un côté anglais. C'est la politique adoptée par le ministère de la Justice.

Vous parliez peut-être de la qualité de la traduction mais, comme vous savez, des fois il peut se glisser des erreurs. Mais ce n'est pas fréquent. Cela arrive, on peut certainement admettre le principe de l'erreur.

Le sénateur Guay: Monsieur le coprésident, pour faire suite à ce que le député La Salle a mentionné, j'aimerais faire une suggestion. Au lieu de nous donner un rapport moitié anglais, moitié français, je crois qu'il serait bon qu'on le fasse sur le modèle des rapports de la Chambre des communes: un côté de la page en français et l'autre côté en anglais. Cela serait beaucoup plus simple et beaucoup plus facile à suivre.

Mme Bastien: Monsieur le sénateur ...

Le sénateur Guay: Pardon?

[*Traduction*]

Mr. Bertrand: Mr. Joint Chairman, I would like to take note of Senator Guay's observation, and since it is an internal document, I will see that the proper corrections, if any, are made in due time. I would not wish to make a hasty judgment.

Senator Guay: Understood. What bothers me is the English version of that paragraph;

> ... will be carried out in the official language of the majority of the population of the province.

Alors je plains la minorité linguistique du Québec, ainsi que de celle de ma province et d'autres régions.

Je vous serais reconnaissant d'étudier cette situation; et je vous en reparlerai la prochaine fois que je vous verrai. En attendant, je voudrais bien que vous me disiez ce qu'il en est.

M. Bertrand: Je ferai les vérifications nécessaires, monsieur le président.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. La Salle.

Mr. La Salle: I have a supplementary question to Senator Guay's. Does not your department aim to present all its general information booklets in both official languages, in all regions, districts, et cetera? In accordance with the principle of bilingualism, and the Official Languages Act, is it not now expected, no matter what the percentage of the population may be Francophone or Anglophone, that all of these booklets be bilingual?

Mr. Bertrand: I will ask Mrs. Marie-Andrée Bastien to answer that question, Mr. La Salle.

Mrs. Marie-Andrée Bastien (Director of Public Affairs, Department of Justice): You are quite right, all pamphlets published by the Department of Justice are now drafted in both official languages. Indeed, most of those pamphlets are published in one format. On one side you have French, and English on the other. It is the policy of the Department of Justice.

Perhaps you are thinking in terms of the quality of translation, although I am sure you will know that sometimes errors are slipped in. But these are infrequent. It does occur, and we must admit that errors can be made.

Senator Guay: Mr. Joint Chairman, to follow up on what Mr. La Salle said, may I make a suggestion. Rather than publishing reports back to back in French and English, perhaps it might be better if we use the format for reports of the House of Commons, that is that both versions be facing on the same page. Then it would be much more simple and easy to follow.

Mr. Bastien: Mr. Senator ...

Senator Guay: I beg your pardon?

[*Text*]

Mme Bastien: ... permettez-moi de faire une remarque à ce stade-ci. À un moment donné, on doit également regarder l'aspect esthétique.

• 1515

Je n'ai pas objection à ce que le français et l'anglais soient côte à côte mais, personnellement, je n'ai pas d'affection particulière pour ce genre de présentation. Il faut également prendre cela en considération lorsqu'on fait la présentation.

Le sénateur Guay: Est-ce que c'est un amour personnel? Parce que dans l'ensemble de la Chambre des communes, il y a les deux. Beaucoup de nos ministère font les deux sur la même page.

Une voix: Ce n'est pas symbolique, c'est important.

M. Bertrand: Monsieur le président, puis-je demander l'indulgence du Comité? Je dois également assister à la réunion dont parlait M. Tassé hier, et qui devait avoir lieu à 15h30. J'aimerais bien répondre, comme mes camarades, aux questions, mais s'il n'y en avait plus, je l'apprécierais.

Le coprésident (le sénateur Murray): Si vous avez d'autres questions à poser aux témoins, je vous prie, chers collègues, de les poser.

Le sénateur Guay: J'en avais d'autres, dans la même veine, mais vu ce que vous avez mentionné—je crois que vous êtes d'accord avec moi—on pourrait peut-être y revenir dans un avenir prochain.

Le coprésident (le sénateur Murray): Je n'ai pas d'objection.

Le sénateur Guay: En ce cas, je retiendrai mes questions, comme je l'ai dit auparavant.

M. La Salle: Au nom du Comité, monsieur le président, je voudrais remercier tout spécialement les témoins qui ont accepté de bien vouloir nous donner une heure aujourd'hui. Nous nous excusons, bien sûr, du retard.

The Joint Chairman (Senator Murray): You took the words out of my mouth, Mr. La Salle.

Je tiens à remercier nos témoins pour leurs témoignages de cet après-midi. Merci, vous êtes excusés.

Mr. Kilgour: May I have a final motion, please, before we adjourn?

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: Yes, Mr. Chairman, very, very briefly. I think the other members of the House of Commons who are here today would agree that we have now received three separate notices from your co-chairman advising us that meetings are either cancelled—the case of yesterday's meeting and the one prior to that, the day before or two days before—and the notice today telling us that the meeting had been postponed today.

Accordingly I would move—I will give it to the clerk, Mr. Chairman—that the committee advise its two clerks that in

[*Translation*]

Mrs. Bastien: May I make a comment in this regard. At some time, we must also take into consideration the esthetic presentation of the pamphlet.

I do not object to having French and English side by side, but personally, I am not too fond of that kind of format. That is also to be taken into account.

Senator Guay: Is that a question of personal preferences? Because as for publication in the House of Commons we have both ways. A good number of departments have English and French on the same page.

An hon. Member: It is not symbolic, it is very important.

Mr. Bertrand: Mr. Chairman, may I be excused from the committee? I must also attend a meeting to which Mr. Tassé made reference yesterday; this meeting is scheduled for 3:30. I am willing, just like my colleagues to sit here and answer questions but if it is over, I would like to go.

The Joint Chairman (Senator Murray): I would advise the members of the committee to ask their question to the witnesses.

Senator Guay: I had other questions along the same line but according to what you said, I believe you agree with me, we could come back to those questions later on.

The Joint Chairman (Senator Murray): I have no objection.

Senator Guay: In that case, I will stand my questions, as I said before.

Mr. La Salle: Mr. Chairman, on behalf of the committee I would like to thank the witnesses who have taken an hour of their time to be with us today. Of course we apologize for the delay.

Le coprésident (le sénateur Murray): J'allais le dire, monsieur La Salle.

I would like to thank our witnesses for being with us today. Thank you, you can leave.

M. Kilgour: Puis-je prendre la parole une dernière fois avant que la séance ne soit levée?

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Kilgour, vous avez la parole.

M. Kilgour: Je serai très bref, monsieur le président. Les autres députés qui sont ici aujourd'hui savent que nous avons reçu trois avis distincts de la part de l'autre coprésident pour nous dire que les séances sont annulées, comme pour hier et avant-hier ou il y a deux jours, et l'avis que nous avons reçu aujourd'hui nous disant que la réunion a été portée à plus tard.

C'est pourquoi je formule la proposition suivante: Que le comité fasse savoir à ses deux greffiers que les séances prévues

[*Texte*]

the opinion of this committee scheduled meetings of this committee may be cancelled only by both co-chairmen or by the committee itself.

Senator Guay: I would like to have an amendment to the motion, if I may.

The Joint Chairman (Senator Murray): I would like to ascertain whether there is a seconder for the motion. Is there a seconder for the motion?

Mr. Bosley: I second the motion.

The Joint Chairman (Senator Murray): Senator Guay with an amendment.

Senator Guay: If I may suggest an amendment to that. If you are going to suggest that, and I am not against the principle of what you are suggesting, the same would apply in regards to calling a meeting for both co-chairmen to get together on it.

Mr. Kilgour: You could bring up that motion.

Senator Guay: No, no no. I think that should be included in that motion. You cannot have it one way. Let us be reasonable about it. You are a lawyer; you ought to know that.

Mr. Bosley: Well, Mr. Chairman, maybe the hon. member ought to slow down.

Senator Guay: I have the floor. I do not want to slow down; I do not tell you what to do, where to go, when to leave; let me speak. I have asked the Chairman to speak and I am entitled to speak.

Mr. Bosley: The motion implies exactly what you say.

The Joint Chairman (Senator Murray): Order please. Order Mr. Bosley; Senator Guay has the floor.

Senator Guay: Take a vote on the amendment.

The Joint Chairman (Senator Murray): The amendment has not been moved. Do you have an amendment to move?

Senator Guay: What is the use of having a vote; it is all lopsided anyway. The point is that consideration should be given. If you want to be reasonable about the suggestion that is being made here on the motion of Mr. Kilgour, who knows very well that at the moment I am the only one on this side, that if he is going to have both chairmen get together with regard to cancelling a meeting, the same should apply in all sensibility and common sense to calling the meeting, not only to cancel it.

Le sénateur Tremblay: Est-ce que je pourrais réentendre la lecture de la proposition, s'il vous plaît, pour être bien sûr que j'en ai compris à la fois la lettre et l'esprit?

The Joint Chairman (Senator Murray): The proposed resolution of Mr. Kilgour, seconded by Mr. Bosley reads:

That the committee advise its two clerks that, in the opinion of the committee, scheduled meetings of the committee may be cancelled or postponed only by both co-chairmen or by the committee itself.

[*Traduction*]

ne peuvent être annulées que par les deux présidents ou par le comité. Je remets une copie de cette proposition aux greffiers.

Le sénateur Guay: J'aimerais ajouter un amendement à cette motion.

Le coprésident (le sénateur Murray): J'aimerais d'abord savoir si quelqu'un appuie la proposition.

M. Bosley: J'appuie la proposition.

Le coprésident (le sénateur Murray): Je laisse la parole au sénateur Guay qui veut présenter un amendement.

Le sénateur Guay: Si vous me le permettez. Si nous adoptons cette proposition, et je ne suis pas contre le principe, il faudrait également que l'esprit de cette proposition s'applique pour ce qui est de convoquer des séances; les deux présidents doivent le faire.

M. Kilgour: Vous pourriez présenter une motion distincte.

Le sénateur Guay: Non. Je crois qu'il faut ajouter cet amendement à votre motion. On ne peut pas travailler dans un seul sens, il faut être raisonnable. Vous êtes juriste, vous devriez le savoir.

M. Bosley: Eh bien, monsieur le président, il faudrait peut-être que l'honorable sénateur ralentisse un peu.

Le sénateur Guay: J'ai la parole. Je ne veux pas ralentir; je ne vous dis pas quoi faire, où aller et quand partir; alors laissez-moi parler. J'ai demandé au président la permission de parler et il me l'a donnée.

M. Bosley: C'est bien ce que sous-entend la motion.

Le coprésident (le sénateur Murray): À l'ordre, s'il vous plaît. Monsieur Bosley, à l'ordre; le sénateur Guay a la parole.

Le sénateur Guay: Mettons l'amendement aux voix.

Le coprésident (le sénateur Murray): L'amendement n'a pas été proposé. Voulez-vous présenter un amendement?

Le sénateur Guay: A quoi cela servirait-il de voter? Cela serait un peu faire les choses de travers. Il demeure qu'il faut étudier cette question. Il faut être raisonnable et reconnaître que la proposition de M. Kilgour, qui sait très bien qu'à l'heure actuelle je suis l'unique représentant de mon parti ici, prévoit que les deux présidents doivent annuler ensemble une séance; eh bien, il faut reconnaître qu'en toute justice la même chose devrait s'appliquer pour ce qui est de la convocation des séances.

Senator Tremblay: Could you read again the motion, please. I want to make sure that I understand it completely.

Le coprésident (le sénateur Murray): M. Kilgour, appuyé par M. Bosley, propose:

Que le comité fasse savoir à ses deux greffiers que les séances prévues ne peuvent être annulées ou reportées que par le consentement des deux présidents ou du Comité.

[*Text*]

I take it Senator Guay intended to move an amendment—

Senator Guay: I did not.

The Joint Chairman (Senator Murray): I beg your pardon, then.

Senator Guay: Mr. Chairman, on a point of privilege. I suggested, because I am alone here this afternoon, that while they are moving the motion that it would take the two chairman to cancel or postpone a meeting, the same should apply to call the meeting which, in my opinion, is a fair request. Now, I would like to add this, that I will find myself unable to vote on that particular motion because I do not consider your meeting today an appropriate meeting, a legal meeting, if I may put it that way.

• 1520

Le sénateur Tremblay: Monsieur le président, une question de clarification sur le sens de la proposition. Quelle est la procédure ou les diverses procédures à suivre pour la convocation du Comité? Est-ce que le Comité peut être convoqué par les présidents? Est-ce qu'il peut être convoqué par résolution du Comité lui-même, ce qui semble avoir été le cas des séances d'aujourd'hui et d'hier? S'il s'agit d'une séance convoquée par résolution du Comité lui-même, il me semble que ni l'un ni l'autre ni les deux présidents ne peuvent annuler une séance ainsi convoquée.

S'il s'agit d'une séance convoquée par les deux présidents, la même règle ne peut pas s'appliquer. On peut appliquer à ce moment-là la règle qui est implicite à la résolution, mais il manque un cas dans la résolution et c'est pourquoi, si j'ai bien compris le sens de cette résolution, et si j'ai raison de dire qu'un cas n'est pas prévu, je me demandais comment faire pour prévoir le cas. Est-ce en apportant un amendement à la résolution ou par une modification des deux proposeurs? Je ne sais trop.

Le coprésident (le sénateur Murray): Sénateur Tremblay, habituellement, voilà ce qui se produit. C'est le Comité, en séance plénière, sur la recommandation du Sous-comité du programme et de la procédure qui fixe les dates des réunions . . .

Le sénateur Guay: Et cela a été fait . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): . . . et autorise la convocation des témoins. L'ordre de renvoi du Sénat du 27 mai 1980 précise qu'on donne aux coprésidents le pouvoir de tenir des réunions pour recevoir et autoriser l'impression des témoignages, etc. Mais, il n'y a rien là-dedans qui autorise ni l'un ni l'autre des deux coprésidents à bloquer la volonté du Comité.

Le sénateur Tremblay: Mais, si vous permettez, monsieur le président, dans ce que vous venez de lire il n'est pas spécifié que c'est le Comité lui-même qui fixe la date et qui convoque les réunions, ce sont les présidents.

Le coprésident (le sénateur Murray): Je viens de vous expliquer, monsieur Tremblay, . . .

[*Translation*]

Je pense que le sénateur Guay veut présenter un amendement . . .

Le sénateur Guay: Non.

Le coprésident (le sénateur Murray): Veuillez m'excuser.

Le sénateur Guay: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je suis le seul représentant de mon parti ici cet après-midi; on présente une proposition voulant que l'annulation ou le report d'une séance ne soit possible que par le consentement des deux présidents; je pense qu'en toute justice, le même principe doit s'appliquer pour la convocation des séances. J'aimerais ajouter que je ne me considère pas en mesure de voter sur cette proposition, car j'estime que la séance d'aujourd'hui n'est pas appropriée, c'est-à-dire qu'elle n'est pas légale, si je puis m'exprimer ainsi.

Senator Tremblay: Mr. Chairman, I would like a clarification on the substance of the motion. What procedure or procedures must be followed to convene a meeting of the committee? Can its Chairmen decide to hold it? Can one of its own motions call for it holding a meeting, which seems to have been the case today and yesterday? If a meeting is held following a motion passed by the committee itself, it seems to me that neither of the two chairmen can cancel such a meeting.

But if a meeting is called by the two chairmen, the same rule cannot apply. One can nevertheless apply the rules implied in the motion, but there is a case lacking in this very motion, and that is why, if I understood well, and if I am right to say that one of the possibilities was not taken into account, I would like to know how we can do this last thing. Is it through an amendment to the motion or through an amendment stemming from those who put the motion forward? I really do not know.

The Joint Chairman (Senator Murray): Senator Tremblay, here is what usually happens. It is in a meeting of the committee that the dates of the meeting are chosen, as recommended by the subcommittee on agenda and procedure . . .

Senator Guay: And that was done . . .

The Joint Chairman (Senator Murray): . . . and it is also when we authorize the calling of witnesses. The order of reference from the Senate, dating from May 27, 1980, specifies that the Joint Chairmen are empowered to hold meetings so as to hear and print evidence, et cetera. But there is nothing in that document giving to either one of the Joint Chairmen power to go against the will of the committee.

Senator Tremblay: But if you allow me, Mr. Chairman, it is not specified in what you have just read, that the committee itself decides when to hold the meetings, but that the chairmen do.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Tremblay, I have just explained to you . . .

[*Texte*]

Le sénateur Guay: Vous avez raison, vous avez raison.

Le coprésident (le sénateur Murray): . . . comment cela se produit habituellement.

Le sénateur Tremblay): Et lorsque, par exception, ou peut-être aussi, habituellement, par une manière de pratique plutôt que par le statut, le Comité se convoque, si l'on peut dire, en réunion pour entendre tel témoin, dans un cas semblable, il me semble évident que les deux présidents ou l'un ou l'autre des deux ne peut pas renverser la décision du Comité.

Le sénateur Guay: Sur ce point, monsieur le président, pendant que vous consultez le Règlement, j'aimerais dire que le sénateur Tremblay a raison quand il dit que les deux présidents ne peuvent pas convoquer de réunion sans l'autorisation du Comité comme tel.

• 1525

Le sénateur Tremblay: J'ai compris par le texte que lisait notre président tout à l'heure que les deux coprésidents peuvent convoquer une réunion, et cela, pas nécessairement à la suite d'une motion ou d'une résolution du Comité.

Le sénateur Guay: Ils peuvent le faire. D'accord.

Le sénateur Tremblay: Bon. La résolution du Comité n'est pas requise pour agir positivement et convoquer une séance. Et lorsque le Comité a convoqué une séance, négativement, ni l'un ni l'autre des deux présidents ne peut plus décommander la réunion. Parce qu'il y a deux cas là très clairs.

Le sénateur Guay: Monsieur le président, j'aimerais vous dire, premièrement, quand l'autre président a voulu annuler la réunion de mardi, il vous a parlé, que ce soit par un appel téléphonique ou autrement, je ne le sais pas, mais je suis en mesure de savoir qu'il est entré en communication avec vous avant de nous aviser. Dans ce cas-là, il a convoqué son président.

N'hoche pas la tête, je ne te parle pas à toi, je parle au sénateur qui est le président de cette assemblée!

Voici ce qui en est: Le sénateur Tremblay semble dire, monsieur le président, qu'une réunion doit être annulée par les deux présidents ensemble. Sa motion est dans ce sens-là. Donc, je lui suggère, le bon sens est là, que cela prendrait les deux présidents pour convoquer une réunion aussi. C'est le même bon sens qui s'applique . . .

Une voix: Ce n'est pas le problème . . .

Le sénateur Guay: Dans ce cas-là, comment se fait-il, monsieur le président, que M. Kilgour, pour éclaircir la situation, ne pourrait pas mentionner dans sa motion les deux choses, soit que cela prend les deux présidents pour convoquer une réunion et également pour annuler une réunion?

Le coprésident (le sénateur Murray): Il faut les deux coprésidents pour convoquer une réunion du Comité, mais vous ne prétendez pas, sûrement, que cela empêcherait le Comité, en séance plénière, de convoquer une réunion du Comité avec ou sans l'approbation de l'un ou des deux coprésidents.

[*Traduction*]

Senator Guay: You are right, you are right.

The Joint Chairman (Senator Murray): . . . how things are usually done.

Senator Tremblay: And when, as an exception or following the usual practice rather than what is dictated by the statutes, the committee holds a meeting to hear a certain witness, in such a case, it seems evident to me that the two chairmen or either one of them cannot go against the decision taken by the committee.

Senator Guay: Concering this point, Mr. Chairman, while you consult the Standing Orders, I would like to say that Senator Tremblay is right when he says that the two chairmen cannot hold a meeting without the authorization of the committee.

Senator Tremblay: I understood from what the chairman read a few moments ago that the two joint chairmen could call a meeting, and not necessarily as a result of a motion passed by the committee.

Senator Guay: They can do so. Agreed.

Senator Tremblay: Fine. A motion by the committee is not required to take positive action and call a meeting, and when the committee had called a meeting, neither of the two chairmen can cancel the meeting. These two cases are very clear.

Senator Guay: First of all, I would like to say, Mr. Chairman, that when the other chairman wanted to cancel Tuesday's meeting, he got in touch with you, either by phone or otherwise, I do not know how, but I do know that he got in touch with you before notifying us. He got in touch with the chairman.

Do not shake your head. I am not speaking to you, I am speaking to the senator who is chairing this meeting!

This is the situation, Mr. Chairman: Senator Tremblay seems to be saying that a meeting must be cancelled by the two chairmen together. That is the intent of his motion. I would like to suggest to him, that common sense dictates that the two chairmen should also be required in order to call a meeting as well. The same common sense applies . . .

An hon. member: That is not the problem . . .

Senator Guay: In order to clarify things, Mr. Chairman, why could Mr. Kilgour not mention in his motion that both chairmen are required in order to call or cancel a meeting?

The Joint Chairman (Senator Murray): The approval of both joint chairmen is required in order to call a meeting of the committee, but surely you are not claiming that this would prevent the committee sitting in full session from calling a meeting of the committee with or without the approval of one or both joint chairmen.

[*Text*]

Le sénateur Guay: Je vous suggérerais de reconnaître sa motion non conforme à l'ordre de renvoi pour la simple raison que cela prend un avis de motion pour changer l'ordre de renvoi que nous avons reçu le 27 mai 1980. Il serait nécessaire aussi qu'un rapport soit fait aux deux Chambres. A cause des circonstances, si on veut changer quoi que ce soit à l'ordre de renvoi, on devrait obtenir l'approbation des deux Chambres.

C'est pour cette raison-là que je vais m'abstenir de voter et je crois que vous n'agissez pas selon le Règlement si vous présentez cette motion aujourd'hui.

Le coprésident (le sénateur Murray): Je ne vois pas, monsieur le sénateur Guay, comment la résolution.., et ce n'est qu'une résolution déposée par M. Kilgour.., comment cela touche l'ordre de renvoi que nous a donné le Sénat le 27 mai 1980. Je vais relire la résolution proposée par M. Kilgour:

> ... that the Committee advise its two clerks that in the opinion of the Committee ...

Ce n'est qu'une résolution. Ce n'est qu'un avis du Comité.

> ... scheduled meetings of the committee may be cancelled or postponed only by both co-chairmen or by the committee itself.

If you were to follow Senator Guay's suggestion of earlier, you would add to that the word "called". You would say that scheduled meetings of the committee may be "called, cancelled, or postponed only by both co-chairmen or by the committee itself".

Would it be your wish to ... ? Mr. Kilgour.

• 1530

Mr. Kilgour: Mr. Chairman, as the proposer of the motion—the problem we are dealing with, Senator Guay, is that we have been receiving these notices and they are getting a bit tiresome.

Senator Guay: What is that?

Mr. Kilgour: We keep getting these notices from Mr. Corbin saying the meeting has been either cancelled or postponed, and we arrive here and of course the meeting goes ahead. I am trying to address that problem in the motion.

The other problem may arise in the future, but it has not arisen until now. That is why this motion only speaks to the cancellation or the postponement of these meetings. I do not think I am being unfair in doing that. The problem has presented itself, and this motion tries to deal with that problem only.

The Chairman: Mr. Bosley.

Mr. Bosley: Mr. Chairman, I would like to ask you a question and then I would like to make a comment, and it may even be an amendment.

It is true, I believe, that the schedule of meetings of this committee was presented to this committee and recommended

[*Translation*]

Senator Guay: I would suggest that you declare the motion inconsistent with the order of reference, for the simple reason that a notice of motion is required in order to change the order of reference we received on May 27, 1980. A report would also have to be made to both chambers. Given the circumstances, if we want to change anything at all in the order of reference, we must get the approval of the two chambers.

For this reason, I will abstain from voting on the motion, and in my opinion you are not acting in accordance with the standing orders if you allow this motion to stand today.

The Joint Chairman (Senator Murray): I fail to see, Senator Guay, how the motion—and it is merely a motion moved by Mr. Kilgour—affects the order of reference given to us by the senate on May 27, 1980. I will re-read Mr. Kilgour's motion

> ... que le comité informe ses deux greffiers que de l'avis du Comité ...

It is just a motion. It merely expresses an opinion of the committee.

> ... les réunions prévues ne peuvent être contremandées ou retardées que par les deux coprésidents ou par le Comité lui-même.

Si on suivait la suggestion proposée par le sénateur Guay, on ajouterait le mot «convoquées». La résolution préciserait que les réunions prévues du Comité ne peuvent être «convoquées, contremandées ou retardées que par les deux coprésidents ou par le Comité lui-même».

Le Comité veut-il ... ? Monsieur Kilgour.

M. Kilgour: Monsieur le président, j'ai présenté cette proposition et j'aimerais souligner au sénateur Guay que nous recevons des avis et que cela nous pose des problèmes.

Le sénateur Guay: Qu'est-ce que cela?

M. Kilgour: M. Corbin nous envoie des avis annonçant que le Comité a été annulé ou reporté, nous nous présentons quand même à la salle et le Comité siège quand même. J'essaie de me concentrer sur ce problème dans ma motion.

L'autre problème pourrait se présenter plus tard, mais nous ne nous y sommes jamais heurtés jusqu'à maintenant. C'est pourquoi ma motion ne porte que sur l'annulation ou le report des séances. Je ne crois pas manquer de justice. Ma motion ne s'attaque qu'au problème auquel nous faisons face.

Le président: Monsieur Bosley.

M. Bosley: Monsieur le président, j'aimerais vous poser une question et ensuite faire une observation qui pourra peut-être devenir un amendement.

Je pense que le calendrier des séances du Comité nous a été présenté, qu'il nous a été recommandé et que nous l'avons adopté. Nous avons notre calendrier de travail, n'est-ce pas?

[*Texte*]

to this committee and adopted by this committee. That is the schedule under which we have been working. Is that true?

The Joint Chairman (Senator Murray): Yes.

Mr. Bosley: Good. Then maybe we can make it clearer what it is the motion is supposed to say to Senator Guay by changing, in the words that are there—and I suggest this amendment to the mover: Rather than simply saying "scheduled meetings", we should simply say "meetings of the committee scheduled by the committee"; because that is what the schedule is now. It is not recommendations of the joint chairmen any longer; it is a list adopted by the committee, it seems to me, Mr. Chairman. Therefore I suggest that change to Mr. Kilgour. I would certainly accept it.

I do not know— I do not think anybody knows—whether one or other of the joint chairmen may convene a meeting of this committee to deal with a recommendation of scheduled meetings. I do not know the answer to that. I do know that once the committee has adopted its schedule it is no longer a question, it seems to me, for anybody to change but the committee; not either or both of the joint chairmen. I may be wrong legally. Maybe both of them may change it—and I think that is the sense of this. It seems clear to me that once the committee has scheduled its meetings, certainly it takes both to change it; at least that is the sense I have of the committee's rights and duties. That is all that motion says. It does not say one or both may convene a meeting. That either is true or is not true today.

Senator Guay: We have four members on this side and you have four wanting to speak, instead of one. I am sure we are discussing this on an amicable basis.

Mr. Bosley: Absolutely.

Senator Guay: I would suggest that Mr. Kilgour has not yet agreed to the suggestion made by Mr. Bosley, but I would like to say that to you.

What I suggested—and I want to make it very clear—is that what should be done if you go by this motion is to empower the two chairmen, jointly, to call a meeting.

Mr. Bosley: I am not trying to do that.

Senator Guay: That is what the motion—

Mr. Kilgour: No, it does not say that.

Mr. Chairman, maybe we should be clear to the senator.

An hon. Member: It is only to deal with—

Senator Guay: But they have to do it together.

Mr. Bosley: No, no, Mr. Chairman. Maybe I could explain he motion to the senator.

Senator Guay: Just a minute. Let me clear it up. The motion ou have on the floor at the moment—would you read it for ne, please?

[*Traduction*]

Le coprésident (le sénateur Murray): En effet.

M. Bosley: Alors voilà, nous pourrions peut-être expliciter pour le sénateur Guay notre motion en changeant son libellé, et je propose au député qui l'a présentée de tenir compte de ma suggestion, que voici: au lieu de parler tout simplement de «séances prévues», nous pourrions parler des «séances prévues par le Comité»; ainsi, nous faisons précisément référence au calendrier des travaux du Comité. Il ne s'agit plus d'une recommandation des coprésidents; il s'agit d'une liste adoptée par le Comité, monsieur le président. Je propose à M. Kilgour d'accepter ce changement. Je sais que moi, je l'accepterais.

J'ignore, et je ne sais pas si quelqu'un peut éclairer ma lanterne, si un des coprésidents peut convoquer une réunion du Comité pour étudier une recommandation portant sur les séances prévues. Je l'ignore vraiment. Je sais cependant que lorsque le Comité a adopté son calendrier de travail, personne ne peut le changer, sauf le Comité plénier; il ne revient pas à un des coprésidents de le faire. J'ai peut-être tort. Il est possible que les deux coprésidents puissent modifier le calendrier et c'est là le noeud de notre discussion. Il me semble évident que lorsque le Comité a arrêté son calendrier des séances, les deux présidents doivent consentir à toute modification du calendrier; à tout le moins, c'est mon opinion des droits et privilèges du Comité. C'est là l'essence de la proposition. On ne dit pas qu'un seul coprésident ou que les deux coprésidents peuvent convoquer une séance. Il faut savoir ce qui est vrai.

Le sénateur Guay: Nous avons quatre membres de ce côté-ci et il y en a quatre de votre côté qui veulent parler. Je suis sûr que nous pouvons nous entendre entre hommes du monde.

M. Bosley: Certainement.

Le sénateur Guay: Je souligne que M. Kilgour n'a pas encore accepté la suggestion de M. Bosley; cependant, j'aurais quelque chose à dire.

Je veux qu'on me comprenne bien. Si nous adoptons cette proposition, en fait nous autorisons les deux coprésidents à convoquer les séances.

M. Bosley: Ce n'est pas ce que je veux faire.

Le sénateur Guay: C'est ce que la motion . . .

M. Kilgour: Non, la motion ne porte pas sur cela.

Monsieur le président, il faudrait peut-être bien expliquer au sénateur la teneur de la motion.

Une voix: Elle ne porte que sur . . .

Le sénateur Guay: Mais les coprésidents doivent travailler en collaboration.

M. Bosley: Monsieur le président, permettez-moi d'expliquer la proposition au sénateur.

Le sénateur Guay: Un instant. Laissez-moi m'expliquer. Pourriez-vous me lire la motion dont nous sommes saisis, s'il vous plaît?

[*Text*]

The Joint Chairman (Senator Murray):

That the committee advise its two clerks that in the opinion of the committee scheduled meetings of the committee may be . . . .

Mr. Bosley: Do you want to—

The Joint Chairman (Senator Murray): No, I beg your pardon, Mr. Bosley. If you have an amendment to propose you may propose it, but I have not taken note fully of the amendment you intended to propose.

May I begin again. This is proposed by Mr. Kilgour:

That the committee advise its two clerks that in the opinion of the committee scheduled meetings of the committee may be cancelled or postponed only by both chairmen or by the committee itself.

Senator Guay: This is my point. I do not seem to get through with that particular point. If you are going, by that motion, to authorize your two joint chairmen that they may cancel scheduled meetings, or postpone the same, why do you not add in that same motion something giving them the right to call a meeting?

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur La Salle.

M. La Salle: Monsieur le président, j'aimerais répondre immédiatement au sénateur Guay. C'est parce que le Comité est convaincu que l'autre coprésident, répondant à l'attitude du gouvernement en place, veut absolument boycotter les séances en comité.

• 1535

Le sénateur Guay: Non, non, ils ne m'ont pas dit cela. Je m'objecte au . . .

M. La Salle: La différence, monsieur le président, entre ce Comité qui est un comité conjoint et un autre comité de la Chambre c'est qu'à un comité de Chambre il faut absolument qu'il y ait des représentants des deux partis pour former le quorum.

Dans ce Comité-ci qui représente les deux Chambres, soit le Sénat et la Chambre des communes, comme dans les autres comités la responsabilité revient au Comité. Nous avons autorisé au début de l'année les présidents à convoquer les réunions et le Sous-comité du programme et de la procédure à établir un horaire. Mais, cela vient d'abord du Comité. En aucun temps, durant l'année, le Comité peut changer ces responsabilités-là et ces règles.

Il est clair que le Comité peut, compte tenu de la majorité basée sur le quorum, établir ses règles. Alors, le Comité a décidé de siéger hier.., le Comité décide de poursuivre la séance dans les circonstances que nous connaissons, et les opposants ne sont pas présents. Donc, c'est assez clair, monsieur le président, je pense que vous avez toujours l'appui du Comité. Et si les absents n'étaient pas d'accord, il aurait fallu qu'ils soient là pour renverser la décision prise par le Comité.

[*Translation*]

Le coprésident (le sénateur Murray):

Que le Comité avertisse ses deux greffiers que les séances prévues du Comité ne peuvent être . . .

M. Bosley: Voulez-vous . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): Non, excusez-moi, monsieur Bosley. Si vous voulez présenter un amendement, vous êtes libre de le faire, mais je n'ai pas pris note de celui que vous avez en tête.

Permettez-moi de recommencer. M. Kilgour propose que:

Le Comité avertisse ses deux greffiers que les séances prévues du Comité ne peuvent être annulées ou reportées que par consentement des deux présidents ou par le Comité.

Le sénateur Guay: Voilà, essayez de me comprendre. Si en adoptant cette motion nous autorisons les deux coprésidents à annuler des séances prévues, ou à les reporter, pourquoi n'ajoutons-nous pas dans cette motion une disposition leur donnant le droit de convoquer une réunion?

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. La Salle.

Mr. La Salle: Mr. Chairman, I would like to answer immediately to Senator Guay. We are doing this because the committee feels that the other joint chairman, giving in to the wishes of the governing party, wants to boycott committee meetings.

Senator Guay: No, no, they did not tell me that. I object to . . .

Mr. La Salle: Mr. Chairman, the difference between a joint committee and another committer of the House is that, in a committee of the House, there must necessarily be representatives of the two parties in the quorum.

In this committee, which represents the two houses, that is the Senate and the House of Commons, as is the case in other committees, this responsibility rests with the committee. At the beginning of the year, we have empowered the chairman to hold meetings, and the sub-committee on agenda and procedure to come up with a schedule. But this comes first of all from the committee. Furthermore, at no time during the year can the committee change those responsibilities and regulations.

Because of the fact that we work according to a majority based on a quorum, there is no doubt that the committee can make its rules. Given that, the committee decided to sit yesterday; it decided to resume the meeting in the circumstances that we are appraised of, and those who are opposed to that are not here. It is therefore clear enough, Mr. Chairman, that you still have the support of the committee. And if the people absent do not agree with this, they should have been here to reverse the decision arrived at by the committee.

[*Texte*]

Le sénateur Guay: Monsieur le président, comme je suis seul de mon côté, je veux m'objecter fortement aux commentaires faits par le député La Salle qui a parlé de boycottage, etc. Cela porte atteinte à la personnalité d'un autre membre du Comité qui est absent, l'autre président conjoint. Je n'accepte pas cela du tout.

J'aimerais vous dire, comme les comités de la Chambre des communes ne siègent pas . . . La raison pour laquelle je vous ai dit tout à l'heure, en toute sincérité, que vous n'agissiez pas selon le Règlement en acceptant la motion de M. Kilgour, c'est parce que cela a été adopté à la Chambre et au Sénat, monsieur le président, par une motion qui a été mise aux voix et adoptée. J'ai la copie du 27 mai des procès-verbaux. Je peux vous la passer. Cela a été adopté à la Chambre des communes et au Sénat. Si nous apportons des changements, il faut que ces amendements soient présentés au Sénat et à la Chambre des communes pour adoption.

M. Kilgour est avocat puis je crois que vous l'êtes vous-même, monsieur le président, vous devriez savoir cela. On peut différer d'opinions, on peut parfois ne pas aimer une personne, on peut faire des commentaires sur la personnalité d'une personne, mais le fait demeure qu'il faut avoir un peu de bon sens dans ce que nous disons et faisons ici. Ces documents-là sont publics.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Guay, en ce qui concerne l'ordre de renvoi, si le Comité veut le modifier, vous avez absolument raison, nous sommes obligés de soumettre notre recommandation à la Chambre des communes et au Sénat. La question qui se pose c'est de savoir si la résolution proposée par M. Kilgour veut modifier l'ordre de renvoi.

Le sénateur Guay: Je voudrais vous suggérer une chose, monsieur le président. Je crois que si nous voulons modifier l'entente déjà établie, pour la gouverne de notre Comité, nous devrions faire part de notre intention de changer nos règlements comme tels. Cela devrait être fait. Sur la convocation d'aujourd'hui, on lit seulement:

> Ordre du jour Étude des Rapports 1978, 1979 et 1980 du Commissaire aux langues officielles: langue de travail et participation équitable.
>
> Témoins: Du ministère de la Justice.

On ne dit pas autre chose sur cette convocation.

Donc, une suggestion pourrait être faite en vue d'apporter des changements à notre prochaine réunion.

The Joint Chairman (Senator Murray): It is clear to me, Senator Guay, that Mr. Kilgour does not propose to modify the order of reference, that is number one. Number two, I must address myself now to Mr. Kilgour and Mr. Bosley.

• 1540

Mr. Kilgour: I accept the suggested amendment, "scheduled meetings".

The Joint Chairman (Senator Murray): That is not what I am going to deal with.

[*Traduction*]

Senator Guay: Mr. Chairman, since I am alone on my side, I wish to object strongly to the comments made by Mr. La Salle who mentioned a boycott, et cetera. This is an attack on the person of another member of the committee who is absent, the other co-chairman. I do not accept it at all.

Since the committees of the House of Commons are not sitting, I would like to repeat to you the reasons why, as I have told you earlier, I sincerely think that you are not within the rules when you accept the motion of Mr. Kilgour, it is because that was passed in the House and the Senate, Mr. Chairman, through a motion that was put to the vote and carried. I have a copy of the minutes of the meeting of May 27, I can show it to you. This was carried by the House of Commons and the Senate. If we bring in some amendments, these must be submitted to the Senate and the House of Commons to be carried there.

Mr. Kilgour is a lawyer and I think that you are one yourself, Mr. Chairman, you should therefore know that. One can have differing ideas, sometimes one can perhaps not like somebody, one can make comments about someone's personality, but the fact remains that we must show a bit of common sense in what we say and do here. These documents are in the public domain.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Guay, concerning the order of reference, if the committee wishes to amend it, you are absolutely right, we must absolutely submit a recommendation to this effect to the House of Commons and the Senate. The question we must ask ourselves now, is if Mr. Kilgour's motion seeks to change the order of reference.

Senator Guay: I would like to suggest one thing, Mr. Chairman. I think that if we want to change the arrangements already reached, for the information of our committee, we should tell its members of our intention to change our rules. This should be done but on today's notice of meeting, the only thing one can read is the following:

> Orders of the Day Consideration of the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages: Language of work and equitable participation.
>
> Witnesses: from the Department of Justice.

Nothing else is said on this notice of meeting.

Therefore, it could be suggested that we change things during our next meeting.

Le coprésident (le sénateur Murray): Sénateur Guay, à mon avis, il est clair que, premièrement, M. Kilgour ne propose pas que l'on modifie l'ordre de renvoi et que, deuxièmement, je dois maintenant revenir à MM. Kilgour et Bosley.

M. Kilgour: J'accepte l'amendement proposé portant sur les séances prévues.

Le coprésident (le sénateur Murray): Ce n'est pas ce dont je veux parler.

[*Text*]

The Chair has already adopted the position that no one co-chairman of this committee is authorized to postpone or cancel a meeting that has already been called by the committee. Taking that position, on three occasions this week I have called this committee to order when I ascertained that a quorum, representative of both chambers, was present here. We have heard witnesses. Members, whatever their reservations, have participated in the proceedings of the committee. While I appreciate this motion, which I assume was intended to support the ruling of the Chair, I must ask myself and ask the committee—ask the proposer—whether it is really necessary.

Mr. Kilgour: It is intended to ratify the decisions you have already made, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Kilgour, the decisions the Chair has taken do not need to be confirmed. If there is someone who wishes to appeal the decision of the Chair, that is another question; then you may be called upon to confirm or ratify.

I will put the resolution, if you insist, but . . . . Mr. Bosley.

Mr. Bosley: Mr. Chairman, the only dilemma is—given what you have ruled and that the committee is sitting, in the view of the committee, properly—why are members of this committee receiving notices indicating that meetings have been cancelled? Presumably the clerk is in a position of some difficulty, I would assume, because the clerk is advised by the other chairman of the committee that the meeting has been cancelled. I suspect, without having discussed it with the House of Commons clerk, with the representative of the House of Commons clerks, they are in difficulty when they are advised by the House of Commons co-chairman that the meeting is being cancelled. They are in difficulty as to what to do, I presume. I think it is useful for the committee of both Houses to advise both clerks, representing both Houses, of what this committee views as proper. That is all I am—

The Joint Chairman (Senator Murray): There is no question of attempting to modify the order of reference—

Mr. Bosley: —the rules in any way.

The Joint Chairman (Senator Murray): —or the rules. You are passing a resolution expressing the sense of the committee on this matter.

Mr. Bosley: That is right.

The Joint Chairman (Senator Murray): Very well. Is there an amendment? Yes, Senator Guay.

Senator Guay: He has an amendment.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Bosley.

Mr. Bosley: Mr. Chairman, I wish to change the words "scheduled meetings" to "meetings scheduled by the committee".

Mr. Kilgour: By the full committees . . . there is the subcommittee.

[*Translation*]

Le président a déjà statué qu'aucun coprésident du Comité ne peut annuler ou reporter une séance qui a été ordonnée. Sur la foi de cette affirmation, cette semaine, à trois reprises, j'ai ouvert la séance du Comité après avoir vérifié qu'il y avait quorum des représentants des deux chambres. Nous avons entendu des témoins. Malgré leurs hésitations, les membres du Comité ont participé aux délibérations. Je comprends l'objectif de la proposition, je suppose que vous voulez appuyer la décision du président; cependant je dois me demander et demander au Comité si la proposition est vraiment nécessaire.

M. Kilgour: Je cherche à confirmer les décisions que vous avez déjà prises, monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Kilgour, les décisions du président n'ont pas à être confirmées. Si quelqu'un désire en appeler des décisions du président, c'est une toute autre affaire; à ce moment-là, on peut vous demander de confirmer les décisions.

Si vous insistez, je peux passer au vote, mais . . . Monsieur Bosley, vous avez la parole.

M. Bosley: Il reste un problème, monsieur le président; compte tenu de votre décision, étant donné que le Comité siège, pourquoi les membres du Comité reçoivent-ils encore des avis d'annulation des séances? Le greffier se trouve dans une situation délicate car je suppose que l'autre coprésident du Comité lui déclare que les séances sont annulées. Je n'ai pas discuté de la chose avec les greffiers de la Chambre des communes, mais je suppose qu'ils se trouvent dans une situation difficile lorsque le coprésident de la Chambre des communes annule la séance. Ils ne savent plus très bien quoi faire. Je crois qu'il serait utile que les comités mixtes avertissent les deux greffiers, les greffiers des deux chambres, de ce que nous considérons comme étant nécessaire. C'est tout ce que je . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): Il ne s'agit pas d'essayer de modifier le mandat du Comité . . .

M. Bosley: . . . le règlement.

Le coprésident (le sénateur Murray): Ni le règlement. Nous adoptons une résolution faisant état de l'opinion du Comité.

M. Bosley: Précisément.

Le coprésident (le sénateur Murray): D'accord. Quelqu'un veut-il présenter un amendement? Oui, sénateur Guay.

Le sénateur Guay: Il veut présenter un amendement.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Bosley.

M. Bosley: Monsieur le président, je désirerais ajouter après le mot «séance» les mots «prévue par le Comité».

M. Kilgour: Par le Comité plénier . . . il y a un sous-comité.

[*Texte*]

Mr. Bosley: Mr. Chairman, if that is the language that is confusing people, the sense of it is: "meetings adopted by the committee".

The Joint Chairman (Senator Murray): May I ask the members of the committee who are concerned to draft the motion and present it again, so that we can deal with it. There seems to be no need for an amendment.

Mr. Bosley: That is what "scheduled meetings" means to me.

Mr. Kilgour: Would that be acceptable?

The Joint Chairman (Senator Murray): Fine.

Mr. Bosley: Mr. Chairman, we have a new motion that I will move, seconded by Senator Tremblay, in this case. I move that—this is after advising the clerks—

The Joint Chairman (Senator Murray): Yes.

Mr. Bosley: —meetings scheduled by the committee cannot be cancelled except by the committee itself or the co-chairmen acting jointly.

Does that clear it up?

The Joint Chairman (Senator Murray): That is a resolution of the committee.

Mr. Bosley: That is right.

Senator Guay: Speaking on the motion—and I would like Mr. Bélisle to give me a copy, if he can write it out while I am speaking—

J'aimerais vous dire, monsieur le président, que si vous acceptez cette motion-là . . . Toute la motion est rédigée seulement en vue de contremander une assemblée.

M. La Salle: De maintenir le Comité en marche.

Le sénateur Guay: De contremander une assemblée. En ce cas-là, pourquoi ne prenez-vous pas en considération ce que je vous ai suggéré?

M. La Salle: Parce qu'on connaît les intentions de l'autre.

Le sénateur Tremblay: Monsieur le président, si vous me permettez, monsieur La Salle, sans imputer d'intention, telle que rédigée, la nouvelle résolution tient pour acquis qu'il y a des usages établis, des règles établies pour que le Comité se réunisse. Convoquer des réunions dans des formes et des modalités approuvées, conformes aux règles et aux usages établis, cela est présumé existant; sans cela on ne comprendrait pas que le Comité se soit jamais réuni. C'est donc réglé, cela, par les usages habituels.

• 1545

Nous avons été confrontés à une situation particulière, et c'est cette situation particulière que la résolution veut tenter de régler. C'est une situation dans laquelle la question s'est posée: doit-on annuler ou remettre une réunion dûment convoquée et qui devait, par conséquent, se tenir? Alors, il suffit de dire cela

[*Traduction*]

M. Bosley: Monsieur le président, dans les libellés, il faut comprendre: «les séances prévues et adoptées par le Comité».

Le coprésident (le sénateur Murray): Pourrais-je demander aux membres du Comité qui présentent cette proposition de m'en communiquer une version écrite afin que nous puissions l'étudier. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire un amendement.

M. Bosley: C'est ainsi que je comprends l'expression «séances prévues».

M. Kilgour: Est-ce que c'est acceptable?

Le coprésident (le sénateur Murray): C'est très bien.

M. Bosley: Monsieur le président, j'aimerais présenter une nouvelle proposition; je suis appuyé par le sénateur Tremblay. Je propose qu'après avoir averti les greffiers . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): Oui.

M. Bosley: . . . que les séances prévues par le Comité ne peuvent pas être annulées sauf par l'ensemble le Comité lui-même ou les coprésidents agissant conjointement.

Est-ce bien clair?

Le coprésident (le sénateur Murray): C'est une résolution du Comité.

M. Bosley: En effet.

Le sénateur Guay: A ce sujet, et j'aimerais que M. Bélisle me donne une copie de la proposition si il peut le faire pendant que je parle . . .

Mr. Chairman, I would like to say that if we are to accept this motion, we might be in trouble because the whole motion is only tabled to cancel a meeting.

Mr. La Salle: To have the committee working.

Senator Guay: To cancel a meeting. If such is the case, why do you refuse to consider my suggestion?

Mr. La Salle: Because we know what the other party has in mind.

Senator Tremblay: Through you, Mr. Chairman, I would like to say to Mr. La Salle, that without prejudice, the new motion, as it is now, takes for granted that there are established rules on the meetings. Otherwise nobody would understand that the committee has ever met. These matters are dealt with through usual rules.

We are facing a special situation and this is precisely what this motion is trying to deal with. We have to answer the following question: must we cancel or postpone a scheduled meeting? We only have to answer that question, we do not have to go beyond the immediate reality and question the

[*Text*]

pour ne pas aller au-delà de ce qui est dans la situation concrète et ne pas remettre en cause toutes les modalités déjà acquises pour la convocation et la tenue des réunions. C'est présumé acquis.

The Joint Chairman (Senator Murray): The previous motion, as I understand it, has been withdrawn. There is a new motion before the committee. It is moved by Mr. Bosley, *appuyé par le sénateur Tremblay*, that meetings scheduled by the committee cannot be cancelled or postponed except by the committee itself or the co-chairmen acting jointly.

Mr. Bosley: Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Bosley.

Mr. Bosley: Maybe I did not make it clear; I certainly intended to make it clear, that I intended to keep the first part of the other motion, which is, that the two clerks, et cetera, be advised that in the opinion of this committee that . . . .

The Joint Chairman (Senator Murray): I will re-read the resolution. Mr. Bosley, *appuyé par le sénateur Tremblay*, proposes that the committee advise its two clerks—

Mr. Bosley: That.

The Joint Chairman (Senator Murray): —that in the opinion of the committee, meetings scheduled by the committee cannot be cancelled or postponed except by the committee itself or the co-chairmen acting jointly.

Senator Guay: May I get a copy now? I have asked you for a copy.

The Joint Chairman (Senator Murray): The clerk is preparing a copy for you, Senator Guay.

Mr. La Salle: Who is in favour?

Le sénateur Guay: Je devrais maintenant vous demander, monsieur le président, que la copie nous soit donnée en français.

Le coprésident (le sénateur Murray): C'est votre droit.

Le sénateur Tremblay: On va transmettre cela au ministère de la Justice . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): Voulez-vous intervenir, sénateur Guay?

Le sénateur Guay: Je suis déjà intervenu. J'ai demandé que la motion nous soit présentée dans l'autre langue officielle, soit en français. Étant donné les circonstances, vous avez seulement un des cogreffiers, je vais pour aujourd'hui, monsieur le président, accepter ce que vous me présentez. Je comprends bien.., et je vais accepter cela dans ce cas-là.

Le coprésident (le sénateur Murray): Est-ce qu'il y a d'autres intervenants?

Des voix: Non.

Le coprésident (le sénateur Murray): Est-ce qu'il plaît au Comité d'adopter ladite motion?.

[*Translation*]

existing procedures on the scheduling and holding of meetings. We must take those as granted.

Le coprésident (le sénateur Murray): Donc, si je comprends bien, la proposition précédente a été retirée. Nous sommes saisis d'une nouvelle proposition. M. Bosley, appuyé par le sénateur Tremblay, propose que les séances prévues par le comité ne peuvent être annulées ni reportées sauf par le comité ou par les coprésidents agissant conjointement.

M. Bosley: Monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Bosley.

M. Bosley: Je n'ai peut-être pas été assez explicite; je veux conserver la première partie de la proposition précédente, c'est-à-dire que les deux greffiers soient avertis que . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): Je vais lire la proposition à nouveau. M. Bosley, appuyé par le sénateur Tremblay, propose que le comité fasse savoir à ses deux greffiers . . .

M. Bosley: C'est cela.

Le coprésident (le sénateur Murray): . . . que selon l'opinion des membres du comité, les séances prévues du comité ne peuvent pas être annulées ni reportées sauf sur consentement du comité ou des deux coprésidents.

Le sénateur Guay: Puis-je en avoir une copie? Je vous l'ai déjà demandée.

Le coprésident (le sénateur Murray): Le greffier est justement en train de vous en préparer une copie.

M. La Salle: Que tous ceux qui sont en faveur lèvent la main.

Senator Guay: Now, Mr. Chairman, I would like to receive a French copy of this.

The Joint Chairman (Senator Murray): You may do so.

Senator Tremblay: We will send this to the Justice Department.

The Joint Chairman (Senator Murray): Do you have something to say, Senator Guay?

Senator Guay: I have already asked for something. I have asked that the motion be tabled in the other official language, that it be tabled in French. Considering the circumstances, Mr. Chairman, since you only have one clerk, I will accept what you are giving me. I understand, I appreciate . . . and I will accept it.

The Joint Chairman (Senator Murray): Anybody else who wants to speak on that motion?

An hon. member: No.

The Joint Chairman (Senator Murray): I put the motion to vote.

[*Texte*]

Mr. Kilgour: A point of order. You are about to adjourn, I am sure, Mr. Chairman.

An hon. Member: Well, get that on the record . . . .

The Joint Chairman (Senator Murray): Did you vote, Senator Guay? I called the ayes and the nays.

Senator Guay: No, I did not, because I am trying to clarify this. I understand that the amendment of Mr. Bosley, that meetings scheduled by the committee cannot be cancelled or postponed except by the committee itself or the co-chairmen acting jointly . . . . Does it carry on with yours after that?

An hon. Member: No.

Senator Guay: Then to clarify it, is it only on this side that the motion . . . ?

Mr. Bosley: It starts with—

Senator Tremblay: No, no, no. There are a few words on the other side.

Senator Guay: Oh, and then this . . . .

An hon. Member: Stop playing dumb. Everybody knows what you are doing.

• 1550

Senator Guay: Okay. All right. Let the committee advise the two clerks, of both Houses, that in their opinion . . . .

The Joint Chairman (Senator Murray): In the opinion of the committee.

Senator Guay: In view of the fact that you are calling for a vote, I would like to go on the record, Monsieur Sennateur, that I abstain from voting because I consider your meeting illegal and that motion is also at the present time. But I want to place this on the record.

Mr. Bosley: Mr. Chairman, on a point of order.

Senator Guay: Well, on a point of privilege then, if you like, Mr. Chairman. I know the rule as well as he does if he wants to argue with me.

Mr. Bosley: You cannot talk to a committee you are not at. That is what you are saying.

Senator Guay: I beg your pardon.

Mr. Bosley: If that is the point of order. Are you here or are you not here, Mr. Chairman? Mr. Chairman, if the senator is attending the meeting . . . .

Senator Guay: I want to repeat what I said Mr. Chairman.

Mr. Bosley: If the Senator is saying he is not at a meeting, he cannot address it.

Senator Guay: I beg your pardon?

Mr. Bosley: That is my point of order, Mr. Chairman.

[*Traduction*]

M. Kilgour: J'invoque le Règlement. Vous êtes sur le point de lever la séance, monsieur le président.

Une voix: J'espère que cette intervention est consignée . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): Avez-vous voté, sénateur Guay? J'ai demandé les pour et contre.

Le sénateur Guay: Non, je n'ai pas voté car j'essaie encore de comprendre. Je comprends l'amendement de M. Bosley, il veut que les séances prévues par le comité ne soient pas annulées ni remises sauf par l'ensemble du comité ou les deux coprésidents . . . Faut-il ensuite adopter votre motion?

Une voix: Non.

Le sénateur Guay: Donc, pour être bien clair, ce n'est que de ce côté-ci que la proposition . . . ?

M. Bosley: Cela commence par . . .

Le sénateur Tremblay: Non. Il y a aussi quelque chose de l'autre côté.

Le sénateur Guay: Bon, ensuite . . .

Une voix: Cessez de faire la bête. On sait très bien ce que vous faites.

Le sénateur Guay: D'accord. Que le Comité signale aux greffiers des deux chambres qu'à son avis . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): De l'avis du Comité.

Le sénateur Guay: Vous demandez la mise aux voix mais je tiens à dire, pour le compte rendu, que je m'abstiens de voter car j'estime que cette séance est illégale. Du reste, je vous ai saisi d'une motion à cet effet. Je tenais à préciser cela pour le compte rendu.

M. Bosley: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le sénateur Guay: Si vous le voulez, monsieur le président, considérez mon intervention comme une question de privilège. S'il tient à me chercher querelle, je connais le Règlement tout aussi bien que lui.

M. Bosley: Vous ne pouvez pas vous adresser aux membres d'un Comité qui ne siège pas. C'est ce que vous faites cependant.

Le sénateur Guay: Excusez-moi.

M. Bosley: S'agit-il vraiment d'un rappel au Règlement? Monsieur le président, le sénateur est-il ici ou non? Si le sénateur est présent . . .

Le sénateur Guay: Monsieur le président, je tiens à répéter ce que j'ai dit.

M. Bosley: Si le sénateur dit qu'il n'est pas présent à cette réunion du Comité, il ne peut donc y prendre la parole.

Le sénateur Guay: Que dites-vous?

M. Bosley: Monsieur le président, c'est là-dessus précisément que porte mon rappel au Règlement.

[*Text*]

Senator Guay: My point of privilege is that I will not vote. You are calling for the vote and I have a right, on a point of privilege, to say that I will not vote on the motion because I feel it is out of order.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Guay.

C'est maintenant au Comité d'adopter ladite motion.

M. La Salle: Adoptée à l'unanimité dans ce cas-là!

The Joint Chairman (Senator Murray): All those in favour.

Motion agreed to.

Senator Guay: Now, I would like to suggest, on a point of privilege, that the reason why you have moved that motion today, it is obvious they know that they were wrong and they tried to rectify the wrong. That is why they have done it, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Kilgour.

Senator Guay: They know it is illegal.

Mr. Kilgour: Mr. Chairman, I have a point of order. Earlier in the meeting, Senator Guay was speaking, and he and I are both natives of Manitoba. I made a comment that I should not have made with reference to something he was saying, and

. . . est-ce que je peux demander pardon au sénateur Guay? Je veux retirer la remarque que j'ai dite et qui n'était pas tout à fait polie.

The Joint Chairman (Senator Murray): The next meeting of this committee will take place on Tuesday, March 16, 1982, when we will hear witnesses from Atomic Energy of Canada Limited. Until then, the committee stands adjourned.

Senator Guay: Please, Mr. Senator. Mr. Kilgour made a statement which I say to you that I greatly appreciate, and I want to say to Mr. Kilgour, the member of Parliament, I appreciate what he said and I feel in these meetings that as soon as I go out of that door I will be shaking hands with you. You are a good bunch of fellows and I never keep

. . . rancune à qui que ce soit afin que je puisse leur parler par la suite. Je pensais vous le laisser savoir. Merci beaucoup pour vos commentaires.

The Joint Chairman (Senator Murray): The committee stands adjourned until Tuesday.

[*Translation*]

Le sénateur Guay: Je ne voterai pas et j'en fais une question de privilège. Vous demandez la mise aux voix d'une motion et je ne voterai pas, question de privilège, car j'estime que cette motion est irrecevable.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Guay.

The committee should now vote the motion.

Mr. La Salle: In that case the motion is carried unanimously.

Le coprésident (le sénateur Murray): Quels sont ceux qui sont pour?

La motion est adoptée.

Le sénateur Guay: Monsieur le président, une question de privilège. Je prétends que cette motion a été présentée aujourd'hui parce qu'il est évident qu'ils savent qu'ils ont tort et, ce faisant, ils essaient de redresser la situation. C'est la seule explication, monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Kilgour.

Le sénateur Guay: Ils savent que c'est contraire au Règlement.

M. Kilgour: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Le sénateur Guay et moi-même sommes tous deux du Manitoba. Après l'intervention qu'il a faite un peu plus tôt, j'ai moi-même fait une remarque que j'aurais dû taire et

. . . May I apologize to Senator Guay? I would like to take back the rather impolite comment I made.

Le coprésident (le sénateur Murray): La prochaine réunion du Comité aura lieu le mardi 16 mars 1982 et nos témoins seront les représentants de l'Energie atomique du Canada Limitée. La séance est levée.

Le sénateur Guay: Un instant. Je suis très reconnaissant à M. Kilgour pour la remarque qu'il vient de faire. Je tiens à le remercier et je m'adresse à lui en sa qualité de député. Monsieur, dès que nous aurons quitté la salle je vous serrerai la main. Vous êtes une bande très sympatique et je ne tiens jamais . . .

. . . a grudge against anybody so I could always remain in speaking terms. I just thought I would let you know. Thank you for your comment.

Le coprésident (le sénateur Murray): La séance est levée jusqu'à mardi.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

Tuesday, March 9, 1982:

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

Wednesday, March 10, 1982:

From the Department of Justice:

Mr. Roger Tassé, Deputy Minister of Justice and Deputy Attorney General;

Mr. Gérard Bertrand, Q.C., Chief Legislative Counsel;

Mr. Frederick J.E. Jordan, Acting Assistant Deputy Minister, Public Law.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

Thursday, March 11, 1982:

From the Department of Justice:

Mr. Roger Tassé, Deputy Minister of Justice and Deputy Attorney General;

Ms. Marie-Andrée Bastien, Director, Public Affairs;

Mr. Gérard Bertrand, Q.C., Chief Legislative Counsel;

Mr. Jacques E. Chevrier, Director, Official Languages Program.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

Le mardi 9 mars 1982:

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. M.F. Yalden, commissaire.

Le mercredi 10 mars 1982:

Du ministère de la Justice:

M. Roger Tassé, sous-ministre de la Justice et sous-procureur du Canada;

M. Gérard Bertrand, c.r., premier conseiller législatif;

M. Frederick J.E. Jordan, sous-ministre adjoint intérimaire, Droit public.

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. M.F. Yalden, commissaire.

Le jeudi 11 mars 1982:

Du ministère de la Justice:

M. Roger Tassé, sous-ministre de la Justice et sous-procureur du Canada;

M^me^ Marie-Andrée Bastien, directeur des Affaires publiques;

M. Gérard Bertrand, c.r., premier conseiller législatif;

M. Jacques E. Chevrier, directeur, Programme des langues officielles.

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. M.F. Yalden, commissaire.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

CANADA PARLIAMENT
Government Publications

SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 38

Tuesday, March 16, 1982

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 38

Le mardi 16 mars 1982

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

Official Languages

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les

Langues officielles

RESPECTING:

Reports of the Commissioner of Official Languages—1978, 1979 and 1980

CONCERNANT:

Rapports du Commissaire aux langues officielles—1978, 1979 et 1980

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
APR 20 1982
UNIVERSITY OF TORONTO

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

28576—1

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF
THE SENATE AND OF THE HOUSE
OF COMMONS ON OFFICIAL LANGUAGES

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

Representing the Senate:

Guay — Stollery
Hastings

Representing the House of Commons:

Bosley — Gauthier
Clarke (*Vancouver—Quadra*) — Gimaïel

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE
LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LES
LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Représentant le Sénat:

Senators — Sénateurs

Tremblay — Wood—(6)

Représentant la Chambre des communes:

Messrs. — Messieurs

Kilgour — Marceau
Malépart — Nystrom—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Paul Bélisle

Audrey O'Brien

Joint Clerks of the Committee

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*) of the House of Commons:

On Tuesday, March 16, 1982:
Mr. Clarke (*Vancouver—Quadra*) replaced Mr. La Salle.

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement de la Chambre des communes:

Le mardi 16 mars 1982:
M. Clarke (*Vancouver—Quadra*) remplace M. La Salle.

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 16 MARS 1982
(48)

[*Texte*]

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à 15h50, sous la présidence de l'honorable sénateur Tremblay (président suppléant).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: L'honorable sénateur Tremblay.

Représentant la Chambre des communes: MM. Bosley, Clarke (*Vancouver—Quadra*) et Kilgour.

Également présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: M. Marc Leman. *Du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur*: M. Charles Strong.

Témoins: *De l'Énergie atomique du Canada Limitée*: M. Robert Després, président du Conseil d'administration; M. Harry Hughes, vice-président, Personnel; M. Laurent Amyot, vice-président, Québec. *Du Bureau du Commissaire aux langues officielles*: M. Gilles Lalande, sous-commissaire.

Le Comité poursuit l'étude de ses Ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 et de ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes du vendredi 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 portant sur les Rapports de 1978, 1979 et 1980 du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux du mardi 14 octobre 1980, fascicule no 1 et du mardi 19 mai 1981, fascicule no 14*).

Le cogreffier du Comité préside à l'élection d'un président suppléant.

M. Kilgour propose,—Que le sénateur Tremblay occupe les fonctions de président suppléant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le cogreffier du Comité déclare le sénateur Tremblay dûment élu président suppléant.

M. Després fait une déclaration puis, avec les autres témoins, répond aux questions.

M. Lalande répond aux questions.

A 17h19 le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 16, 1982
(48)

[*Translation*]

The Special Joint Committee on Official Languages met this day at 3:50 o'clock p.m., the Joint Chairman, the Honourable Senator Tremblay, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senator Tremblay.

Representing the House of Commons: Messrs. Bosley, Clarke (*Vancouver—Quadra*) and Kilgour.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mr. Marc Leman. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Mr. Charles Strong.

Witnesses: *From Atomic Energy of Canada Limited*: Mr. Robert Després, Chairman of the Board of Directors; Mr. Harry Hughes, Vice-President, Personnel; Mr. Laurent Amyot, Vice-president, Quebec Operations. *From the Office of the Commissioner of Official Languages*: Mr. Gilles Lalande, Deputy Commissioner.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980, and Thursday, April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980, and Thursday, April 23, 1981, relating to the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1, and Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14*).

The Joint Clerk of the Committee presided over the election of an acting chairman.

Mr. Kilgour moved,—That Senator Tremblay be elected as acting chairman.

The question being put on the motion, it was agreed to.

The Joint Clerk of the Committee stated that Senator Tremblay is duly elected as acting chairman.

Mr. Després made a statement and, with the other witnesses, answered questions.

Mr. Lalande answered questions.

At 5:19 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Le cogreffier du Comité

Paul Bélisle

Joint Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Text*]

Tuesday, March 16, 1982

• 1549

The Joint Clerk of the Committee (Mr. Belisle): *Honorables sénateurs et députés,* there is a quorum. In the absence of the joint chairmen, your first item of business is to elect an acting chairman. I am ready to receive motions to that effect.

• 1550

M. Kilgour: Je propose que le sénateur Tremblay occupe les fonctions de président suppléant.

La motion est adoptée.

Le coprésident suppléant (le sénateur Tremblay): Messieurs les membres du Comité, je vous remercie de l'honneur que vous me faites dans des circonstances où le processus décisionnel prend parfois des voies raccourcies pour définir des situations institutionnellement valables.

Cela étant dit, on m'informe à l'instant même que nous recevons aujourd'hui au Comité mixte spécial sur les langues officielles les représentants de l'Energie atomique du Canada. Je constate que je recevrai du même coup quelqu'un que je connais bien, le président du conseil d'administration de cet organisme, M. Robert Després. Ce n'est pas le lieu pour faire de tels commentaires, j'imagine, mais le coeur a des raisons que la raison ne connaît pas toujours. Je voudrais souhaiter au président Robert Després un accueil particulièrement chaleureux venant de quelqu'un qui a eu l'occasion à diverses reprises de participer à la conduite de l'État en d'autres capacités.

Cela étant dit, je vous invite, monsieur le président Després, à nous dire comment les choses se passent dans votre organisme en ce qui concerne la mise en place du bilinguisme dans les institutions fédérales.

M. Robert Després (président du conseil d'administration, Energie atomique du Canada Limitée): Monsieur le coprésident suppléant, messieurs les membres du Comité mixte sur les langues officielles, je voudrais d'abord, monsieur le président, vous remercier bien sincèrement de l'accueil chaleureux que vous m'avez réservé ainsi qu'à mes collègues et je voudrais dire, messieurs les membres du Comité, que nous vous sommes bien obligés de l'occasion que vous nous fournissez aujourd'hui de vous entretenir des réalisations de notre société au cours de la dernière année en matière de bilinguisme ainsi que des projets qui ont été mis de l'avant afin de nous permettre de mieux atteindre les objectifs visés par la Loi sur les langues officielles.

Cette rencontre, je l'espère, nous permettra également d'échanger des idées sur des questions qui vous préoccupent, et d'apporter les précisions et les clarifications que vous pourriez souhaiter obtenir sur certains des propos que je formulerai au cours de ma présentation.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Translation*]

Le mardi 16 mars 1982

Le cogreffier du Comité (M. Bélisle): *Honourables Senators and members of Parliament,* nous avons le quorum. En l'absence des coprésidents, vous devez d'abord élire un président suppléant. J'accepterai maintenant des motions à cet effet.

Mr. Kilgour: I propose that Senator Tremblay act as Acting Chairman.

Motion agreed to.

The Acting Joint Chairman (Senator Tremblay): Members of the Committee, I thank you for the honour you have bestowed on me under these circumstances wherein the decision-making process must sometimes be short-circuited in order to solve situations that are institutionally valid.

With that said, I am now informed that today the Special Joint Committee on Official Languages will have as witnesses representatives of Atomic Energy of Canada Limited. At the same time, I also note that we are welcoming a person whom I know very well, the Chairman of the Board of Directors of that agency, Mr. Robert Després. This may not be the place for such comments but sometimes the heart rules over reason for reasons reason may not know. I wish Chairman Robert Després a particularly warm welcome since I have had the occasion at different times to work with him in the conduct of the state in other fields.

Mr. Després, I would now invite you to tell us how things are going in your organization with respect to the implementation of bilingualism in federal institutions.

Mr. Robert Després (Chairman of the Board of Directors, Atomic Energy of Canada Limited): Mr. Acting Joint Chairman, gentlemen of the Joint Committee on Official Languages, I would first of all thank you most sincerely for the warm welcome given to me and my colleagues and I must say, members of the Committee, that we appreciate very much this occasion to discuss with you the accomplishments of our company over the past few years with respect to bilingualism and also to discuss projects which we have proposed in order to better meet the objectives of the Official Languages Act.

I hope also that this meeting will allow us to discuss some of your concerns and to make some clarifications with respect to certain of the proposals in my preliminary statement.

[*Texte*]

J'aimerais, avec votre permission, vous présenter les cadres supérieurs de notre entreprise qui se sont joints à moi pour cette rencontre. M. Laurent Amyot qui est vice-président de l'E.A.C.L. pour le Québec; M. Harry Hughes, vice-président corporatif et responsable du personnel et également président du comité corporatif des langues officielles; et M. Ronald Veilleux, vice-président aux affaires corporatives et secrétaire corporatif. Il est inutile d'ajouter, messieurs, qu'ils seront également à votre entière disposition pour répondre aux questions que vous pourriez souhaiter leur poser à la suite de mon exposé.

[*Traduction*]

If I may, I would first like to introduce the senior management personnel who accompany me today. Mr. Laurent Amyot, Vice-President of AECL for Quebec; Mr. Harry Hughes, Corporate Vice-President for Personnel, and also President of the Corporate Committee on Official Languages; and Mr. Ronald Veilleux, Vice-President for Corporate Affairs and Secretary of the corporation. Of course, gentlemen, they will be at your entire disposal to answer any questions which you might wish to ask following my statement.

Je voudrais aussi ajouter, monsieur le président, que le texte anglais qui vous a été remis n'a subi aucune modification depuis qu'il a été transmis au secrétaire de votre Comité. Toutefois, j'ai apporté certaines modifications au texte français sans, cependant, en altérer le fond, les modifications s'attachant plus particulièrement à la forme. Une copie de ce texte révisé a également été remise à M. Paul Belisle avant la réunion.

I must add, Mr. Chairman, that we have made no changes to the English text that was distributed since it was transmitted to the Clerk of the Committee. However, I have made certain changes to the French version which in no way have altered the content, but only the form. We have given the revised text to Mr. Paul Belisle just before the meeting.

• 1555

Messieurs, au cours des deux dernières années, l'E.A.C.L. a fait des progrès notables en vue d'atteindre les trois objectifs visés par le programme des langues officielles, soit le service au public, la langue de travail et la participation équitable.

Gentlemen, in the past two years, AECL has made considerable progress towards the attainment of the three official languages objectives; namely, service to the public, language of work and equitable participation.

Disons d'abord que les services que notre personnel et le public en général peuvent requérir de notre Société sont généralement disponibles dans les deux langues officielles à travers toute l'entreprise. J'ajouterai que la nomination de cadres bilingues à des postes de direction supérieure, tant à l'exécutif qu'au sein des affaires publiques a contribué à améliorer l'efficacité des communications entre la Société et son public francophone aussi bien qu'avec les médias de langue française.

The provision of services in both official languages is generally available as required throughout the corporation. I must add that bilingual appointments have been made at the executive level and in the public affairs functions, thus improving the corporation's ability to deal effectively in the French language with its francophone media and customers.

Quelques progrès ont été réalisés dans l'emploi du français comme langue de travail, mais des problèmes considérables se posent encore. Ceci s'explique par le fait que le niveau souhaité de bilinguisme des cadres supérieurs n'a pas encore été atteint bien que la situation se soit améliorée au cours des deux dernières années. L'emploi du français continue de s'accroître au bureau principal, particulièrement dans les secteurs des affaires corporatives, du personnel et de l'administration. Il en est de même au bureau principal de la Société de recherche dans plusieurs unités administratives de la Société d'ingénierie à Montréal, dans certains secteurs de la Société radiochimique et au siège social de la Société chimique.

Some progress has been made in the use of French as a language of work but considerable problems remain. This is due in part to the incomplete bilingual capability at the more senior levels, although this aspect has improved significantly over the past two years. The use of French continues to increase in the corporate office, particularly in the areas of corporate affairs, personnel and administration. This also applies in the research company head office, in several administrative units of the Montreal office of the engineering company, in certain areas of the radiochemical company, and at the head office of the chemical company.

Afin d'accroître substantiellement le bilinguisme dans l'ensemble de notre entreprise, on a de plus en plus recours à la dotation impérative pour combler les postes bilingues. De même, les ressources et les moyens dont nous disposons pour la formation langagière ont été augmentés et un bon nombre d'employés, y compris les cadres supérieurs, participent à des sessions régulières de formation. Ceci a pour but d'activer le bilinguisme dans la société et de donner un meilleur choix aux employés quant à la langue qu'ils désirent utiliser dans les communications internes, orales et écrites. Par exemple, certains rapports périodiques des sociétés filiales destinés aux cadres supérieurs du siège social sont maintenant présentés en français. Les services du siège social sont en mesure de répon-

In order to significantly expand the corporation's bilingual capability, the use of imperative staffing of bilingual positions has been substantially increased. As well, internal language training resources have been increased and more employees, including senior management, are attending their regular sessions. This is significantly improving the corporation's bilingual capability and expanding the choice of employees as to the language to be employed in internal, oral and written communications. For example, some regular progress reports by the operating companies for review by senior management of the corporate office are now submitted in French. Central services are generally available in both languages. Moreover, directives, notices and memoranda distributed to all staff are

[*Text*]

dre au public dans les deux langues officielles. De plus, les directives, les avis et les notes de service destinés à l'ensemble du personnel sont émis dans les deux langues. Les employés du siège social et ceux du nouveau bureau du Québec communiquent généralement en français.

En ce qui concerne l'objectif de la pleine participation, des progrès ont été réalisés à tous les échelons, y compris à celui de l'exécutif dans la Région de la capitale nationale et à Montréal. Dans ces deux endroits, la participation des francophones a atteint respectivement 17.9 et 44.5 p.100. Cependant, le taux global de la participation des francophones reste faible, particulièrement dans les activités scientifiques et professionnelles. La majorité de ces activités se retrouvent dans des régions majoritairement anglophones telles que Chalk River (Ontario), Pinawa (Manitoba), Mississauga (Ontario) et Cap-Breton (Nouvelle-Écosse). Il est très peu réaliste de prétendre à l'utilisation du français comme langue de travail dans ces régions. De plus, il semble que les francophones soient peu désireux d'y faire carrière parce qu'ils préfèrent de beaucoup exercer leur profession dans des milieux où il leur est possible de vivre et de travailler en français. La situation est aggravée aussi par le fait que le nombre des francophones qualifiés dans les disciplines recherchées est limité et il y a une concurrence très vive entre les organismes des secteurs publics et privés pour ces professionnels. En outre, le ralentissement du programme électronucléaire québécois a réduit les possibilités de carrières qui s'offrent aux ingénieurs et aux scientifiques québécois intéressés au nucléaire.

La corporation a reconnu que des efforts accrus sont nécessaires pour obtenir de meilleurs résultats, particulièrement au niveau des objectifs de la langue de travail et de la pleine participation. À cette fin, des mesures ont été prises pour améliorer le contrôle du siège social sur les filiales afin que des mesures correctives appropriées soient effectivement prises promptement par chacune d'elles lorsqu'il y a lieu.

• 1600

Des études spéciales ont aussi été effectuées et un plan d'action pour augmenter la participation des francophones a été élaboré et approuvé. Sa mise en vigueur est commencée.

Le contrôle du plan d'action sur les langues officielles est assuré au siège social par l'examen des rapports trimestriels soumis par chacune des sociétés filiales. Ces rapports détaillés, qui identifient les activités planifiées et les objectifs visés qui accusent du retard, sont étudiés par le Comité corporatif des langues officielles qui fait part de ses commentaires et suggestions à l'exécutif de la société filiale concernée ainsi qu'au Comité exécutif des politiques corporatives dont la présidence est assumée par le président de la Société. Ces rapports sont ensuite discutés tous les trois mois par ce dernier comité à l'occasion de la revue des activités de chaque filiale et font partie intégrante du système de planification et d'évaluation de la performance en vigueur dans l'entreprise. Ce processus nous a permis d'identifier les déficiences de certains programmes, de mesurer les progrès réalisés et d'apporter les correctifs appropriés tout en constituant un excellent moyen pour rappe-

[*Translation*]

issued in bilingual format. Communications between the corporate office and the new Quebec operations office are usually in French.

Regarding the full participation objective, some progress has been made in all employee categories, including the executive group, in the National Capital Region and Montreal. In these two areas, francophone participation has reached 17.9 per cent and 44.5 per cent respectively. However, the overall francophone participation rate remains low, particularly in the scientific and professional activities. Most such activities are located in predominantly English-speaking areas such as Chalk River in Ontario, Pinawa in Manitoba, Mississauga in Ontario and Cape Breton in Nova Scotia. It is not very realistic to expect the utilization of French as language of work in those regions. Moreover, it would seem that francophones are rather reluctant to relocate in these areas along their career path because they much prefer to remain in a French-speaking milieu to live and work. The situation is further aggravated by the fact that the number of francophones qualified in the disciplines required is limited and there is very stiff competition with both public and private sector organizations for these professionals. In addition, Quebec's reduced nuclear power program has limited opportunities for Quebec francophone engineers and scientists who are interested in a career in the nuclear field.

The corporation has recognized that greater efforts are necessary to achieve better results, particularly regarding the language of work and full participation objectives. To this end, measures were taken to improve corporate office's control over the operating companies in order to ensure that effectively appropriate actions are promptly taken by each when required.

Special studies were completed and a comprehensive Francophone Participation Action Plan was developed and approved and its implementation has commenced.

The corporate office monitors the official languages plan through quarterly progress reports submitted by each of the operating companies. These detailed reports, which identify any plan goals and activities behind schedule together with remedial actions, are reviewed by the Corporate Official Languages Committee which then submits its assessments and comments both to the operating company executive and the Corporate Executive Policy Committee, chaired by the president. These reports are then discussed every three months at the quarterly operational reviews as an integral part of the total management planning and performance monitoring system. This process has been effective in identifying gaps in the various programs and progress being made, in determining appropriate steps to be taken and, generally, in focusing senior management attention to the official languages area.

[*Texte*]

ler aux cadres supérieurs l'attention continue qu'ils doivent apporter au programme des langues officielles.

De plus, en sus des vérifications régulières effectuées par le Bureau du commissaire aux langues officielles, un programme de vérification interne faisant partie intégrante du plan de vérification interne de l'entreprise a été élaboré pour s'assurer que le programme des langues officielles adopté par notre Société est appliqué correctement et selon les échéanciers établis.

Par ailleurs, pour faciliter le contrôle et l'évaluation des programmes de chacune des filiales, on a mis en place au siège social un fichier informatisé qui permet à chacune d'elles d'entrer ou d'extraire directement les données dont elles peuvent avoir besoin pour les fins précitées.

Le plan d'action de la participation des francophones a été conçu en collaboration étroite avec les divers établissements de l'E.A.C.L. Ce plan a été approuvé par l'exécutif de la Société au milieu de l'année dernière, et les six champs d'activités qu'il comporte s'insèrent dans les plus hautes priorités de l'entreprise.

Ce sont: la localisation et la décentralisation de certaines opérations de l'E.A.C.L. dans un milieu francophone; l'identification et le développement d'entreprises commerciales en coparticipation avec des organismes francophones; le développement de communications efficaces entre l'E.A.C.L. et la communauté francophone; l'élaboration d'un plan efficace de planification et de dotation des ressources humaines afin d'accroître la participation des francophones; l'utilisation du français comme langue de travail dans les régions bilingues; et finalement la conception de programmes de formation et de perfectionnement pour les francophones.

Nous sommes convaincus que l'accroissement dans l'utilisation du français comme langue de travail ainsi que dans la participation des professionnels francophones aux activités de l'E.A.C.L. ne se matérialisera véritablement que si on a soin de créer et d'offrir aux francophones des possibiliéts de faire carrière en français. Pour ce faire, il nous apparaît essentiel que la langue de travail de certaines unités administratives soit majoritairement le français, que de telles unités administratives aient assez d'envergure pour permettre aux professionnels d'y faire carrière et de progresser et que le milieu où se situent ces unités soit francophone.

Pour être viable, ce concept et les principes qui le sous-tendent présupposent que les unités administratives envisagées se verront octroyer des mandats qui leur donnent le degré d'autonomie voulu pour leur permettre de développer le vocabulaire technique requis par la langue de travail utilisée qui, en l'occurrence, sera le français. L'interaction de ces unités avec les groupes anglophones de l'E.A.C.L. produira la synergie souhaitée en matière de bilinguisme tout en créant l'environnement propice pour qu'ils puissent vraiment s'exercer.

• 1605

Le bureau de l'E.A.C.L. à Montréal constitue la pierre angulaire du programme d'action élaboré pour accroître la

[*Traduction*]

Furthermore, in addition to the regular audits performed by the Office of the Commissioner of Official Languages, a formal internal official languages audit system was developed as part of the corporation's internal audit programs in order to ensure that the official languages program approved by the corporation is correctly implemented according to established deadlines.

Moreover, to assist in the control and evaluation of the official languages programs of each of the operating companies, the head office has developed a computerized information data system allowing each company direct input-output access to any data it may require in meeting its objectives.

The comprehensive Francophone Participation/Action Plan was developed in close co-operation with the various AECL establishments. This plan received executive approval in mid-1981 and its six activity areas are now the corporation's major planning priorities.

These are: the location and decentralization of some of AECL's operations in a francophone milieu; the identification and implementation of business ventures with francophone organizations; the development of effective communications between AECL and the francophone community; the development of effective human resources planning and staffing in order to increase the participation of francophones; the development of French as a language of work in bilingual areas; and, finally, the development of francophone training and development programs.

The cornerstone of this plan is the corporation's view that the prerequisite for increasing the use of French as a language of work and the participation of francophone professionals in AECL is to provide real opportunity for a career in French. This means that the language of work in an organizational unit must be mainly in French; that the organization must be large enough to sustain career development and advancement for the employees in the unit; and that the milieu in which the organization is located must also be French.

To have longevity, such an organization must have an autonomous, self-sustaining mandate so that it can develop its own linguistic technology required for the language of work utilized; namely, French. The interaction of such organization units with English-language groups will generate a true demand and environment for bilingualism.

The A.E.C.L. Montreal office is the cornerstone for the action plan aimed at increasing francophone participation. By

[*Text*]

participation des francophones. On veut, à partir de cette banque, identifier et établir des activités significatives et réalistes en milieu francophone. Il va de soi, cependant, que le succès de ce programme sera plus ou moins influencé par l'envergure du programme électronucléaire du Québec.

L'élément clé de ce programme d'action est la localisation et la décentralisation de certaines opérations de l'E.A.C.L. dans la province de Québec. Ce programme a été soumis et approuvé sans réserve en juillet dernier par le conseil d'administration de la Société.

La première étape de ce programme s'est concrétisée par la création d'un poste de vice-président corporatif pour le Québec. On a nommé à ce poste un ingénieur, un scientifique francophone hautement qualifié, qui exercera ses fonctions à Montréal. Ce dernier a à son actif de nombreuses années d'expérience dans le domaine nucléaire, tant sur le plan scientifique et technique que sur le plan administratif. Son double mandat, si on fait abstraction de sa responsabilité de voir à la commercialisation de nos produits au Québec, comprend essentiellement d'une part l'identification des programmes et des activités que l'E.A.C.L. pourrait mettre en oeuvre au Québec, y compris le développement à l'entreprise commerciale, et d'autre part la coordination de toutes nos opérations au Québec.

Le vice-président à Québec est assisté par trois directeurs francophones responsables respectivement du développement, du personnel et de l'administration et des affaires publiques. Le directeur du développement définit et développe des projets en matière de recherche ou dans le secteur commercial. Le directeur du personnel et de l'administration coordonne, pour l'ensemble de l'E.A.C.L., le recrutement et les relations avec les universités du Québec ainsi qu'avec les milieux scientifiques et académiques. Quant au directeur des affaires publiques, il a pour fonction d'établir et de maintenir des relations harmonieuses entre l'E.A.C.L. et ses divers publics québécois, et il doit également déterminer la meilleure façon de le faire pour réaliser dans tous les milieux les objectifs visés.

Grâce à sa nouvelle équipe au Québec, l'E.A.C.L. a l'intention d'offrir ses services et de collaborer avec tous les organismes qui constituent la communauté nucléaire québécoise. On peut citer à titre d'exemple le cas du groupe d'analyse nucléaire de l'École Polytechnique qui sera financé par l'Hydro-Québec, notre entreprise, l'Institut de génie nucléaire et des firmes privées d'ingénierie. De plus, l'E.A.C.L. envisage d'établir, et les discussions à ce sujet sont amorcées avec l'Hydro-Québec, des programmes spécifiques pour maintenir une masse critique viable dans le secteur nucléaire québécois et également pour développer les compétences, les talents et l'expertise requis.

Dans les secteurs de l'éducation, de la recherche, du développement et de la fabrication, des efforts soutenus seront déployés pour développer un savoir-faire approprié, et tous les groupes impliqués seront invités à travailler en étroite collaboration à la réalisation de ces projets, que ce soit dans le domaine de la formation scientifique, technologique ou administrative ou dans ceux du transfert technologique, de l'assu-

[*Translation*]

means of this bank we wish to identify and establish meaningful and realistic activities in the francophone milieu. It goes without saying, however, that the success of this program will more or less depend on the magnitude of the nuclear program in Quebec.

The key element of this action plan is the location and decentralization of some of A.E.C.L.'s operations in the Province of Quebec. This program was submitted and unanimously approved last July by the corporation's board of directors.

The first stage in this program was the creation of the position of corporate vice-president for Quebec. The appointment was filled by a well-qualified francophone engineer-scientist who will operate in Montreal. He has had many years of scientific, technical and administrative experience in the nuclear field. Apart from his responsibilities for marketing our product in Quebec, his dual mandate is to identify the programs and activities which A.E.C.L. could undertake in Quebec, including the definition of commercial ventures, as well as ensuring the overall co-ordination of A.E.C.L. activities in Quebec.

The Quebec Vice-President is assisted by three francophone directors with responsibilities respectively for development, personnel and administration and public affairs. The Development Director defines and develops research and commercial activity programs. The Personnel and Administration Director is responsible for the co-ordination of recruitment and liaison with Quebec universities as well as with academic and scientific communities for all of AECL. The mandate of the Public Affairs Director is to establish and maintain harmonious relations between AECL and the Quebec public and to determine how AECL can best relate to it in order to attain its objectives on all fronts.

Through its new team in Quebec, AECL intends to offer its services and to collaborate with all organizations in the Quebec nuclear community. An example of the type of co-operative effort being planned is the nuclear analysis group of l'École polytechnique, which will be financed by Hydro-Québec, AECL, the Nuclear Engineering Institute and private engineering firms. Also, AECL plans to set up specific programs, and discussions are already under way, with Hydro-Québec, not only to ensure the maintenance of a viable base in the nuclear field in Quebec but also to develop the required skills, abilities and experience.

In the sectors of education, research, design and manufacturing, ongoing efforts will be made to develop the appropriate know-how and all parties will be invited to work in close co-operation in carrying out projects, whether they be scientific, technological, or administrative training, technological transfer, quality assurance, use of radioisotopes or other important activities.

[*Texte*]

rance-qualité, de l'utilisation des radio-éléments ou autres activités importantes.

L'E.A.C.L. a la ferme intention d'être présente dans tous les secteurs du Québec, milieux gouvernementaux, monde des affaires, institutions d'enseignement et de recherche, organismes socio-économiques, media d'information et associations professionnelles, non pas pour dicter au Québec ce qu'il doit faire dans le domaine énergétique, mais plutôt pour aider cette province à réaliser ses objectifs en matière d'énergie dans les domaines où la compétence et l'expérience de notre entreprise pourraient lui être utiles.

Un pas important en matière de recherche a été franchi par la décision d'établir au Québec un centre de recherche pour la conception et la construction d'un accélérateur-surgénérateur. Dans le cadre des études sur les cycles avancés de combustible, ce programme permettra de produire des matières fissiles par le bombardement de protons.

• 1610

En plus de sa contribution au développement du cycle de combustible au thorium pour les réacteurs CANDU, ce programme a été un complément aux travaux effectués ailleurs au Québec sur la fusion thermonucléaire. La construction de ce centre pourrait débuter au début de l'exercice financier 1983-1984 et l'accélérateur-surgénérateur pourrait devenir totalement opérationnel vers la fin de la présente décennie. L'établissement de ce centre sera une étape importante dans l'accroissement de l'utilisation du français comme langue de travail tout en augmentant la participation des professionnels francophones dans le domaine de l'énergie nucléaire en général.

Une autre étape essentielle et significative de ce plan d'action est la création d'un nouveau poste de vice-président ingénierie pour le bureau de Montréal et la nomination récente à ce poste important d'un ingénieur professionnel francophone hautement qualifié.

S'il est vrai qu'à venir jusqu'ici l'E.A.C.L a progressé lentement dans l'utilisation du français comme langue de travail ainsi que dans la participation des francophones à ses activités, j'estime que le moins que l'on puisse dire aujourd'hui c'est que l'entreprise est en bien meilleure posture pour atteindre les objectifs visés par la Loi sur les Langues officielles avec des cadres supérieurs bilingues en poste à des endroits stratégiques et un plan d'action qui est entièrement supporté par sa haute direction et son conseil d'administration.

Ce sont là, monsieur le président, les principaux points que je désirais porter à votre attention concernant la façon dont l'E.A.C.L entend procéder pour mieux s'acquitter des responsabilités qui lui sont imparties par la Loi sur les Langues officielles.

J'espère vous avoir convaincu de notre ferme volonté de ne rien négliger pour atteindre les objectifs que notre société s'est fixés l'an dernier en matière de bilinguisme tout en désirant assurer tant votre Comité que le commissaire aux langues officielles, la direction des langues officielles du secrétariat du

[*Traduction*]

AECL intends to be present in all the sectors of Quebec: government circles, the business world, education and research centres, socio-economic bodies, information media and professional associations. This is not to dictate to Quebec what it must do in the energy field but rather to help the province realize its energy objectives in fields where the expertise and experience of AECL might be useful.

An important step with respect to research was made with the decision to set up a research centre for the development and eventual construction of a breeder accelerator facility in Quebec. As part of studies on advanced fuel cycles, this program will make it possible to produce fissile material by proton bombardment.

In addition to its contribution to the development of the thorium fuel cycle for the CANDU system, this program will complement the work being done on thermonuclear fusion elsewhere in Quebec. Construction of the centre is expected to begin at the beginning of the 1983-84 fiscal year and the breeder accelerator should become totally operational towards the end of the present decade. The establishment of this centre will be a major step in increasing the use of French as a language of work and the participation of francophone professionals in the nuclear field in general.

Another key step and important part of the action plan is the creation of a new position of engineering vice-president for the Montreal office. It has recently been staffed by a highly qualified francophone professional engineer.

Although AECL's past record for the use of French as a language of work and francophone participation has shown only limited progress, I think that the least that could be said today is that the company is in a much better position to attain the objectives of the Official Languages Act through the appointment of bilingual senior management in strategic locations and an action plan which has the total support of the executive and the board of directors.

These, Mr. Chairman, are the main points I wish to draw to your attention with respect to AECL's plan for meeting its responsibilities under the Official Languages Act.

I hope I have convinced you of our strong desire to leave no stone unturned in attaining the bilingualism objectives that we set last year and I would like to assure your Committee, the Commissioner of Official Languages, the Official Languages Branch of Treasury Board and other concerned persons and

[*Text*]

Conseil du Trésor et les autres personnes et organismes intéressés de notre collaboration la plus entière dans l'application de la Loi sur les Langues officielles et la réglementation qui est afférente.

Alors, MM. Hughes, Veilleux, Amyot et moi-même, je n'ai pas besoin de vous le dire, sommes à votre entière disposition pour vous fournir les précisions, les clarifications et les renseignements additionnels que vous pourriez souhaiter obtenir sur ce qui s'est fait, se fait et se fera à l'E.A.C.L dans le domaine des langues officielles.

Je vous remercie.

Le coprésident suppléant (le sénateur Tremblay): C'est à notre Comité de vous remercier, monsieur le président, de la manière dont vous avez présenté le programme de votre organisme pour mettre en oeuvre les recommandations du commissaire aux Langues officielles aussi bien que pour mettre en oeuvre les dispositions de la loi relatives à cette question essentielle dans ce que j'appellerais les équilibres généraux du fédéralisme canadien. Du point de vue de la manière de procéder, à la suite de votre présentation, je dois simplement spécifier que les membres du Comité interviendront en posant des questions ou en formulant des commentaires, que le premier intervenant disposera de 15 minutes et que les autres doivent normalement disposer d'à peu près 10 minutes. Après quoi, selon la procédure habituelle, nous pourrions avoir les commentaires du commissariat aux langues officielles.

Mais, si l'on me permet une remarque préliminaire, ce qui m'a frappé dans le mémoire que vous venez de nous présenter, monsieur le président, c'est une sorte d'association assez étroite entre les perspectives d'implantation réelles du bilinguisme dans le cadre de votre organisme et les implantations de développement que votre organisme projette.

• 1615

Il m'a semblé que vous attachiez une importance particulière au fait de l'implantation dans un milieu francophone d'un certain nombre d'opérations de votre organisme. Comme vous le dites à la page 4: «l'élément-clé de votre programme d'action est la localisation et la décentralisation de certaines opérations de l'E.A.C.L dans la province de Québec».

Il y a là un élément qui me paraît intéressant à souligner. Je ne porte pas de jugement de valeur sur la qualité ou le bien-fondé de telles implantations du point de vue de l'entreprise elle-même, mais je souligne le lien que vous faites entre francisation et, tout compte fait, le programme de développement et le programme d'implantation régional de votre organisme. Si je fais erreur en mettant l'accent sur cet aspect de votre mémoire, vous me corrigerez. Mais pour l'instant, ce n'est pas à moi d'engager le dialogue avec vous et avec ceux qui vous accompagnent. Je laisserai ce soin aux autres membres du Comité qui voudraient intervenir. Mais, il me semble qu'il y a là une sorte de particularité qui est soulignée dans votre mémoire et qui m'a paru particulièrement intéressante.

[*Translation*]

agencies of our total co-operation in the application of the Official Languages Act and its pertinent regulations.

So it goes without saying that Messrs. Hughes, Veilleux, Amyot and I are completely at your disposal to provide details, clarification and any additional information you may require on what has been done in the past, what is being done now and what will be done in the area of official languages in AECL.

Thank you.

The Acting Joint Chairman (Senator Tremblay): It is our Committee who should thank you, Mr. Chairman, for the way in which you have presented your agency's program for implementing the recommendations of the Commissioner of Official Languages as well as for implementing the provisions of the act on this essential question for what I would call the overall equilibrium of Canadian federalism. With respect to procedure, after your presentation, I will simply state that members of the Committee will ask questions or make comments, that the first questioner has 15 minutes and that the others, normally, have about 10 minutes. Then, normally, we have the comments of the Commissioner of Official Languages.

But, if you will allow me a preliminary remark, what struck me about the brief you have just given, Mr. Chairman, is the fairly close association between your concrete plan for implementing bilingualism and your development plans.

It seems to me that you attach particular importance to setting up a certain number of your agency's operations in a francophone milieu. As you say on page 3: The key element of your action plan is the location and decentralization of some of AECL's operations in the Province of Quebec.

This is a factor which I feel should be emphasized. I am not judging its value from the viewpoint of the quality or the basis of these plans for the company but I am emphasizing the link your agency makes between increasing the use of French and the development program and the regional implementation program. If I am wrong in emphasizing this aspect of your brief, please tell me. But at this point it is not up to me to engage in a dialogue with you and your companions. I will leave this up to other members of the committee who would like to ask questions. However, it seems to me that this is a particular aspect which is emphasized in your brief and which interested me particularly.

[*Texte*]

Cela dit, je demanderais aux membres du Comité qui veulent intervenir . . . je pense que M. Kilgour sera le premier à intervenir et je lui laisse donc la parole dans le cadre des 15 minutes dont il dispose.

M. Kilgour: Merci, monsieur le coprésident. Merci de votre présence, messieurs. Je constate, en passant, que vous êtes le seul groupe . . . Peut-on dire qu'à l'E.A.C.L, actuellement, «les francophones sont plus tolérés que bienvenus» à votre avis, monsieur Després?

M. Després: Je pense que les francophones sont bienvenus. Je pense qu'ils sont tolérés également et je pense aussi qu'ils ont un rôle important à jouer. Cependant, lorsqu'on examine la situation à l'E.A.C.L il faut se replacer dans le contexte qui correspond à l'environnement à l'intérieur duquel cette entreprise a évolué. Et, évidemment, bien des essais ont été faits de façon à promouvoir l'utilisation du français et à accroître la participation des francophones. Cependant, plusieurs d'entre eux se sont avérés vains, et à partir des expériences vécues, nous avons tiré les conclusions qui s'imposaient, parce qu'il ne faudrait pas penser que le plan d'action qui a été élaboré et approuvé en juillet dernier a été conçu, si vous voulez, en vase clos. Il est le fruit d'expériences, nous devons l'admettre, qui n'ont pas été aussi heureuses qu'on l'avait anticipé au départ. Nous estimons qu'à partir de ces expériences vécues, il est absolument essentiel que se conjuguent d'une part une certaine décentralisation de nos opérations pour rétablir un dialogue avec les autres parties composantes de l'entreprise et d'autre part, en même temps, faire en sorte que nous incitions le plus de diplômés possible dans les disciplines qui nous intéressent à se joindre à nos autres établissements à l'extérieur du Québec. Nous ne voulons isoler personne, mais créer une sorte de synergie qui va en quelque sorte favoriser l'implantation du bilinguisme.

• 1620

M. Kilgour: Je veux être juste, la remarque que je viens de faire apparaît dans le rapport de l'année 1981 du commissaire aux langues officielles. Vous ne l'avez peut-être pas lu.

M. Després: J'ai eu l'occasion, grâce à l'amabilité de votre secrétaire, d'en prendre connaissance avant la réunion.

M. Kilgour: Pour changer de sujet, aux pages 13 et 14 du rapport du commissaire aux langues officielles il est question de deux études faites par l'E.A.C.L, êtes-vous au courant de tout cela?

M. Després: Oui.

M. Kilgour: Est-ce que vous pouvez nous dire, en bref, quels sont les résultats de ces études?

M. Després: La dernière, je pense, des plaintes qui ont été formulées avait trait au fait qu'un membre du personnel du commissariat avait communiqué avec notre entreprise radiochimique après le départ de la réceptionniste. Alors, comme nous nous servons d'une agence après les heures régulières de travail, et qu'il est prévu dans le contrat que toute communication avec l'E.A.C.L qui est en français doit se faire dans la langue officielle.., je pense que ce qui est arrivé ce soir-là c'est

[*Traduction*]

Having said this, I will ask members of the committee who wish to ask questions . . . I think Mr. Kilgour will be the first questioner and I will turn the floor over to him for 15 minutes.

Mr. Kilgour: Thank you, Mr. Joint Chairman. Thank you for being here today, sirs. I note in passing that you are the only group . . . Can we say that at the present time in the AECL, francophones are tolerated more than welcomed, in your opinion, Mr. Després?

Mr. Després: I think the francophones are welcome. I think they are also tolerated and I think they have an important role to play. However, when you examine the situation in AECL, it must be placed in the context of the environment in which this agency has developed. Obviously, many attempts have been made to promote the use of French and increase francophone participation. However, many of them have been in vain and, on the basis of our experience, we have drawn a clear conclusion because you must not think the action plan which was drawn up and approved last July was conceived, if you like, in a vacuum. It is the fruit of our experience, which we admit has not been as happy as we anticipated at the beginning. We feel that, on the basis of our experience, it is absolutely essential that there be a certain decentralization in our operations in order to re-establish a dialogue with other components of the company and, at the same time, ensuring that we encourage the greatest possible number of graduates in fields of interest to us to join our establishments outside Quebec. We do not want to isolate anybody; what we want is to create a synergy which will, in a way, promote the implementation of bilingualism.

Mr. Kilgour: I want to be fair; the observation I have just made appears in the 1981 Report of the Commissioner of Official Languages. You may not have read it.

Mr. Després: I was able, thanks to your secretary's kindness, to go through it before the meeting.

Mr. Kilgour: Let us switch over to another topic; on pages 13 and 14 of this report, two studies made by AECL are mentioned. Do you know what this is all about?

Mr. Després: Yes.

Mr. Kilgour: Could you briefly tell us what are the results of these studies?

Mr. Després: The last, I believe, of the complaints which have been made was bearing on the fact that a member of the staff of the commissioner's office had been communicating with our radiochemical plant after the receptionist had left. After the regular working hours, we use an answering service and since, according to the contract, all communication with AECL which is in French has to be made in the official language, I suppose there was no bilingual staff on the answer-

[*Text*]

qu'il n'y avait pas de personnel bilingue, et des mesures ont été prises auprès de l'agence afin que cette situation ne se reproduise plus en dehors des heures de travail.

L'autre cas avait trait à l'absence de personnel bilingue à une des expositions auxquelles nous avions participé. Evidemment, il nous avait été difficile, dans ces circonstances, de maintenir un personnel bilingue à toutes les heures, bien que des mesures correctives ont été prises pour que la situation ne se reproduise plus.

M. Kilgour: Serait-ce possible d'avoir une copie de ces rapports? Est-ce qu'ils sont disponibles?

M. Després: Ah, oui . . . Evidemment, je pense que vous faisiez allusion également à certaines études que nous avons faites plus particulièrement pour essayer de mieux connaître et comprendre pourquoi notre entreprise ne réussissait pas à intéresser plus de francophones à joindre ses rangs. Deux études ont été faites.., l'une par la société de recherche, qui a été analysée par la direction de cette société, et un plan d'action spécifique à la société de recherche a été appliqué et est en voie d'être implanté dans tous ses détails.

Quant à l'enquête Toulouse qui a été effectuée au Québec afin de savoir pourquoi peu de francophones se joignaient à l'E.A.C.L, je pense que la conclusion principale que l'on peut en tirer c'est le fait que notre entreprise n'est pas connue au Québec. On n'a peut-être pas pris tous les moyens pour la faire bien connaître et présenter aux jeunes professionnels susceptibles d'être intéressés de venir y travailler, de leur faire voir les possibilités de carrière qu'il y avait pour eux. En gros c'est cela. Et l'étude de Toulouse nous a aidé à élaborer le plan d'action justement pour promouvoir cette participation des francophones.

M. Kilgour: Ces études-là sont-elles à la disposition des employés de votre société?

M. Després: Elles ont été disponibles à chacun des comités sur les langues officielles des deux sociétés concernées parce que cela les touchait plus particulièrement, et elles ont fait l'objet d'études de la part du comité corporatif sur les langues officielles, ce qui a été un apport à l'élaboration du plan d'action dont je vous ai entretenu tout à l'heure.

M. Kilgour: Au sujet de l'étude sur le problème, si je peux dire, de Chalk River et de Whiteshell, avez-vous les grandes lignes sur ce rapport-là?

M. Després: Je n'ai pas les grandes lignes de ce rapport-là.

• 1625

M. Hughes me dit que cette étude en arrivait à peu près aux mêmes conclusions que l'étude Toulouse.

Cette étude proposait d'accentuer nos efforts au plan de l'image de notre société au Québec et de la perception du public qui est susceptible d'être intéressé à venir y faire carrière . . . Et troisièmement, tant que l'on ne prendra pas des mesures pour se faire mieux connaître et, en quelque sorte, fournir un environnement apte à attirer ces candidats, on ne

[*Translation*]

ing service that night and steps have been taken to ensure that such a situation does not occur again outside working hours.

The other case was that of an exhibition in which we participated and whose staff was not bilingual. We found it difficult under those circumstances to have bilingual staff at all times but corrective measures have been taken so that such a situation will no longer arise.

Mr. Kilgour: Are these reports available and would it be possible to get one copy?

Mr. Després: Yes . . . you probably refered also to certain studies which we have undertaken in order to better understand why our enterprise has not been able to attract more French-speaking people. Two studies have been made, one by the research company which has been analyzed by the management of this company and an action program was set up especially for the research company, has been adopted and is being implemented in all its details.

The Toulouse inquiry in Quebec was aimed at finding out why there were so few French-speaking people willing to join AECL; its main conclusion is that our corporation is not very well known in Quebec. We could perhaps have done more to make the public aware of us and to attract young professionals who might be interested, by showing them that we have promising career opportunities for them. This is the main reason and the Toulouse inquiry was useful for drawing up our action plan, in order to improve the participation of French-speaking people.

Mr. Kilgour: Are these studies available to your company's employees?

Mr. Després: They were available for each of the committees on official languages of the two corporations because they were particularly concerned and they have been studied by the corporate committee on official languages and this has contributed to the drawing up of the action plan I mentioned earlier.

Mr. Kilgour: As far as the study on Chalk River and Whiteshell is concerned, do you have an abstract of this report?

Mr. Després: No, I do not have an abstract of this report.

Mr. Hughes tells me that the conclusions of this study were virtually similar to the Toulouse document.

This latter study sought to intensify our efforts to better the image of our firm in Quebec, that is the perception of it that those who might be interested in coming to work in it might have . . . Thirdly, as long as we will not take the necessary steps to be better known and to offer an attractive environment for those prospective employees, we will not make any

[*Texte*]

progressera pas. Et, là encore, cela nous a été utile pour élaborer le plan d'action dont je vous ai parlé.

M. Kilgour: Alors, encore une fois, c'est disponible pour les employés affectés par votre société?

M. Després: Oui. Cela a été disponible à chacune des sociétés concernées et.., il va de soi, au personnel.

M. Kilgour: A la page 12 de l'étude spéciale on mentionne, et je cite:

> L'E.A.C.L. déclare avoir du mal à recruter des francophones disposés à travailler à l'extérieur du Québec.

S'il vous plaît, pouvez-vous nous expliquer comment il se fait qu'à la même page de l'étude, on remarque que les francophones ne représentent que 44 p. 100 de l'effectif de la Société d'ingénierie, même à Montréal? Comment peut-on expliquer cela?

M. Després: Dans un premier temps, pour le premier volet de votre question, on peut y répondre en disant que l'on n'a peut-être pas pris les bonnes mesures pour se faire connaître des gens qui seraient susceptibles d'être intéressés à l'E.A.C.L.; cela, on est en voie d'y remédier.

Quant à la deuxième partie, il faut bien se rendre compte que le travail qui se fait par notre Société d'ingénierie, à Montréal, concerne également les travaux pour des clients avec lesquels il nous faut aussi transiger dans une autre langue. Par exemple, la gestion du projet de la Corée est gérée par le bureau de Montréal. Evidemment, la langue utilisée est la langue anglaise.

Par ailleurs, pour la construction de la centrale de Gentilly II, les premiers spécialistes qui sont venus se joindre à nous pour répondre aux demandes de l'Hydro-Québec étaient des gens qui avaient exercé leur profession en Ontario, parce que c'était le seul endroit où se construisaient des centrales nucléaires.

Or, avant que ne s'accroisse le nombre de francophones, à Montréal, il s'est écoulé une certaine période de temps. Peut-être que le point sur lequel on a porté une attention particulière et qui devrait donner de meilleurs résultats à l'avenir, c'est l'accroissement du bilinguisme par certains des membres de notre personnel en poste à Montréal, et c'est en voie de se faire.

M. Kilgour: Mais vous êtes prêt à admettre qu'il y a un sérieux problème chez vous quant au recrutement des deux groupes linguistiques?

M. Després: Oui, nous avons un problème et c'est pour cela que nous avons essayé, à partir des expériences antérieures, d'y apporter les mesures nécessaires en vue d'améliorer la situation que plusieurs déplorent.

M. Kilgour: Est-ce que vous avez des programmes de recrutement chez les francophones? Des mesures concrètes?

M. Després: La mise en place de la vice-présidence aux opérations pour le Québec comporte la responsabilité bien définie de maintenir les relations avec les milieux universitaire

[*Traduction*]

progress. There again, this was useful to us in our development of the action plan I mentioned to you.

Mr. Kilgour: Once again, then, this is available to the employees having to do with your company?

Mr. Després: Yes. It was available for each of the companies concerned and, of course, for all their staff.

Mr. Kilgour: On page 12 of the special study, the following is said, and I quote:

> The corporation states that it has experienced difficulties in recruiting francophones for work outside Quebec.

Could you please explain how come on the same page it is written that French-speaking employees are only 44 per cent of the total personnel of the engineering firm, even in Montreal? What is the reason for that?

Mr. Després: First of all, concerning the first part of your question, it can be answered that we have perhaps not taken the right actions to make ourselves known by people who could be interested in EACL; this is being corrected.

Now, concerning the second part, one must realize that the work being done by our engineering corporation in Montreal also has bearing on the work we do for clients of ours who use another language. For example, the Korean project is being taken care of by the Montreal office. Of course, in that case, the language used is English.

Also, when the Gentilly II power station was built, the first experts who joined us to meet the requirements of Hydro-Québec had worked in Ontario because it was the only place where nuclear power stations were being built.

Now, before the number of French-speaking people went up in Montreal, a certain period of time elapsed. The point we have perhaps emphasized particularly and which should bring forth better results in the future is the increase in bilingualism among certain members of our personnel in Montreal; at any rate, this is in the works.

Mr. Kilgour: Nevertheless, you are willing to admit there are serious recruitment problems among both linguistic groups in your firm?

Mr. Després: Yes, we do have a problem and that is why, taking into account our former experiences, we have tried to take the necessary measures to improve this situation, which is deplored by several people.

Mr. Kilgour: Do you have programs specifically for recruiting francophones? Any concrete initiatives?

Mr. Després: The setting up of a position of Vice-President for our Quebec Operations entails the specific responsibility of maintaining relations with the academic and scientific fields

[*Text*]

et scientifique et comporte aussi la responsabilité d'assurer la coordination pour toutes les autres sociétés de l'E.A.C.L., quel que soit l'endroit au pays. C'est donc dire que, d'une part, on espère faire mieux connaître non seulement aux étudiants mais également au personnel chargé de l'enseignement et de la recherche les possibilités que notre société peut offrir aux étudiants. Enfin, on veut essayer de leur trouver chez nous un environnement dans lequel ils pourront faire carrière, que ce soit au Québec ou dans des établissements situés dans d'autres provinces.

• 1630

M. Kilgour: Si je peux oser le dire, nous sommes maintenant, comme vous le savez très bien, 13 ans après l'adoption de la Loi sur les langues officielles. Vous n'êtes pas le premier et vous ne serez pas le dernier . . . On parle toujours de légers progrès, mais dans votre cas, je pense, jusqu'à maintenant, c'est moins que le minimum. Qu'est-ce que je peux vous dire? Avons-nous raison de dire qu'à l'E.A.C.L., vos progrès sont presque terribles, un désastre à mon sens?

M. Després: Je dirais que c'est un succès mitigé.

M. Kilgour: Sérieusement, je pense que vous avez des relations avec des groupes professionnels et scientifiques francophones. Est-ce que cela ne fait que commencer?

M. Després: Eh bien, cela a toujours existé, mais peut-être pas au niveau auquel cela aurait dû exister. Ce n'était peut-être pas aussi systématisé que cela aurait dû l'être, et c'est ce à quoi nous sommes en train de remédier. Cependant, il faut bien comprendre qu'on ne peut pas s'attendre à des transformations radicales dans les premières années. Je pense que c'est un travail de longue haleine; nous reconnaissons que nous avons une côte à remonter, et je pense que tout le monde est sensibilisé à ce problème; maintenant, tous les efforts vont converger vers une meilleure application des objectifs de la Loi sur les langues officielles. Je pense que ce serait vous mentir que de dire que du jour au lendemain, la situation va être radicalement transformée. Je pense que les mécanismes sont en place pour qu'on y parvienne graduellement. Nous, nous avons bon espoir de le faire dans un avenir pas trop éloigné.

M. Kilgour: Je l'espère bien. Est-ce que jusqu'à maintenant, vous avez recruté des professionnels, des scientifiques à l'extérieur du Canada?

M. Després: L'an dernier, je crois, nous avons recruté pour la société de recherche quelques spécialistes, c'était dans le secteur de la chimie si ma mémoire est fidèle, parce que nous avions épuisé au Canada, tant par nos propres moyens qu'en collaboration avec les agents, les sources de candidats disponibles. C'est pour cette seule raison-là, et cela a été bien vérifié par la haute direction: on avait fait tous les efforts pour essayer de trouver ces compétences au pays.

M. Kilgour: Il y a des gens qui parlent français, et vous avez recruté en dehors du Canada aussi?

M. Després: Eh bien, vous comprenez que du côté de la langue, il fallait dans une certaine mesure viser les bassins où il y avait certains candidats disponibles. Il était excessivement

[*Translation*]

and also to co-ordinate activities with all the other corporations belonging to AECL, wherever they may be in Canada. This, therefore, means that first of all we hope that not only students but also teachers and researchers will be better acquainted with the opportunities our corporation can offer students. Also, we want to be able to offer them an environment where they will be able to have a career, whether it be in Quebec or in institutions situated in other provinces.

Mr. Kilgour: If I may, you certainly know that 13 years have now elapsed since the enactment of the Official Languages Act. You are not the first and you will not be the last . . . People are always talking of slight progress but, in your case, I think that less than the minimum has been achieved until now. What can I tell you? Were we right to say that the lack of progress in AECL is really terrible, a disaster in my opinion?

Mr. Després: I would say we had a limited success.

Mr. Kilgour: Seriously, I think that you have relations with French-speaking progressional and scientific groups. Is that only just beginning?

Mr. Després: Well, this has always existed, but perhaps not at the level where it should have been. It was perhaps not done as systematically as it should have been and that is what we are trying to correct at the moment. Nevertheless, it must be clearly understood that one cannot expect radical changes during the first years. I think this kind of work must be done on a long-term basis; we recognize that we have an uphill battle to win and I think everybody is aware of the problem. All our efforts will therefore now converge towards a better application of the objectives spelled out in the Official Languages Act. I think it would be lying to you to say the situation will be radically changed in a few days. I think the mechanisms are in place so that we can achieve that objective gradually. We think we can achieve that in a not-too-distant future.

Mr. Kilgour: I hope so. Up to now, have you recruited professionals and scientists outside Canada?

Mr. Després: Last year, I think we hired a few experts for our research corporation. I think it was in the field of chemistry, if I remember well, because we had gone over all the possible sources of employees in Canada in that field, whether as a result of our own search or of joint efforts with agents. It is the only reason why we did that and it was verified by the directors and they agreed we had made all possible efforts to find the qualified people in Canada.

Mr. Kilgour: There are people who speak French and, nevertheless, you hired people outside Canada also?

Mr. Després: Well, you understand that concerning the language up to a certain point we had to set our sights on areas where there would be people available. Now, in the case of the

[*Texte*]

difficile, avec le programme nucléaire français par exemple, qui est le programme le plus considérable au monde en matière d'énergie, d'aller chercher ces disciplines-là, alors qu'on sait qu'en Grande-Bretagne, il y a un ralentissement du programme nucléaire; nous sommes donc allés y recruter certains candidats qui rencontraient toutes nos exigences.

M. Kilgour: Est-ce que vous avez recruté des gens en France?

M. Després: Non.

M. Kilgour: Je pense maintenant que mon temps est écoulé; merci.

Le coprésident suppléant (le sénateur Tremblay): Est-ce qu'un autre membre du Comité voudrait intervenir à ce stade-ci?

• 1635

Mr. Bosley: (*technical problem for 10 seconds—Editor*) . . . not what the problem of recruiting scientists is, but whether the committee has a problem. Maybe you could tell me a little bit more about your problem with recruiting scientists, because part of my dilemma is whether, when we look at you and we say you do not have exactly this percentage of either one or more linguistic groups in a particular level of your organization, whether we in fact are creating a problem; in other words, is there a percentage that is impossible for you to meet? Your answer, it seems to be, as others, is to create a separate unit that will operate in Quebec. Is that a unit you would normally have created in the ongoing development of your program?

Mr. Després: We certainly would have created that unit, because it is part of our advanced fuel cycle. Now, with regard to the localization of this unit, of course this had to be considered. We considered that, while this unit would still be a part of the research company, it is not going to be isolated from the rest because we would lose the synergy that we can gain. On the other hand, considering also that we have a potential market in Quebec and we have to promote our products and induce, eventually, Hydro-Quebec and the Quebec government to, perhaps, reconsider the decision to defer their nuclear program.

Third, we also have, I think, a responsibility, if it is a potential customer, to see to it that we are supporting the development of the expertise that is going to be eventually required.

Fourth, I think we have to encourage also the research, as well as the scientists and universities, who are training some potential candidates for AECL, not only through grants or research contracts, but also by giving them an environment whereby they can exchange not only with the Quebec group but with the Quebec group and also the rest of our research staff, either in Chalk River or Whiteshell.

[*Traduction*]

French nuclear program, for example, the widest-reaching nuclear energy program in the world, it was very difficult to hire people in those fields whereas it is known that in Great Britain there is a slowdown of the nuclear program; we therefore went there to get some of our people and they met all our requirements.

Mr. Kilgour: Did you hire any employees in France?

Mr. Després: No.

Mr. Kilgour: I think my turn is over now; thank you.

The Acting Joint Chairman (Senator Tremblay): Does any other member of the committee want to have the floor at the moment?

M. Bosley: *problème technique qui a duré 10 secondes—Note du réviseur* . . . non pas en quoi consiste le problème du recrutement de scientifiques, mais plutôt si le Comité a un problème. Vous pourriez peut-être vous étendre davantage sur le problème auquel vous vous heurtez pour ce qui est du recrutement des scientifiques, parce que je me demande, lorsque nous nous penchons sur votre société et nous nous apercevons que vous n'avez pas exactement tel pourcentage de l'un ou l'autre des groupes linguistiques à un palier donné de votre organisation, si nous ne créons pas le problème en fixant des pourcentages. Et c'est là une partie de mon dilemme. En d'autres mots, y a-t-il un pourcentage qu'il vous est impossible de respecter? Il semble que la solution à votre problème comme c'est le cas pour d'autres sociétés, consiste à créer une unité séparée au Québec. S'agit-il d'un service que vous auriez normalement créé au cours de l'application de votre programme?

M. Després: Nous l'aurions certainement créé, car il s'insère dans le cadre du cycle avancé du combustible. Restait à étudier son emplacement. Nous avons estimé que ce service ferait encore partie de la société de recherche et qu'il ne serait pas isolé du reste car sinon on perdrait les avantages de la synergie. Par contre, il faut également tenir compte du fait que nous avons un marché potentiel au Québec et que nous devons promouvoir nos produits et inciter éventuellement l'Hydro-Québec et le gouvernement québécois à reconsidérer éventuellement leur décision de remettre à plus tard leur programme nucléaire.

Troisièmement, nous avons également la responsabilité, s'il s'agit d'un client potentiel, de promouvoir le développement des connaissances qui seront en fin de compte requises.

Quatrièmement, nous devons également encourager la recherche, les scientifiques et les universités, qui forment des candidats potentiels pour l'Energie atomique du Canada Limitée, et ce non seulement par l'entremise de subventions ou de contrats de recherche mais également en leur donnant un cadre qui leur permettra d'avoir des échanges non seulement avec le groupe québécois, mais avec le groupe du Québec et

[*Text*]

Last but not least, the fact that we would have an operation in Quebec of this size, of which the object is complementary also to one research program being carried out in Quebec and not carried out outside, I think is inserting itself in an objective pursued by this country.

These are the main reasons why we do it. I do not think we can spot one; they are all as important as the others.

Mr. Bosley: You make the point in your opening remarks:

> The cornerstone of this plan is the corporation's view that the prerequisite for increasing the use of French as a language of work and the participation of francophone professionals in AECL is to provide real opportunity for a career in French.

How is that going to become a realistic possibility in Ottawa? I have just been doing some figuring with your numbers. I find that, at a quick reading, nearly half your francophones are in English-essential jobs and, presumably, maybe part of the question is: How is their life changing so that they can work in French even though they are in a job that . . . I know they are in a job that requires them to deliver services in English to those who need it, but part of the program, presumably, is to allow them to work their life internally in French. I think, if that does not progress, then you may wind up with your new unit in Quebec where there is a sense that I can begin a career in French, but will the idea be broken down that you cannot operate in a French career, in a French life, here?

That, I take it, is one of the reasons you have trouble recruiting scientists to come here. I think that is what we hear from others, that it is difficult to get French scientists to leave the Montreal-Quebec milieu and come to Ottawa or Toronto or Brandon or wherever, Manitoba, Chalk River.

• 1640

Mr. Després: I do believe cannot operate in any province and not offer any carrier path to the people who are going to join you, because the ideal way is to structure your activities there in such a way as when you are a graduate; the next level, he has got to move to another establishment or to another, but if you can offer, within a unit, let us say, not only the first level of entrance but let us say two levels up, for instance, it goes without saying that at this particular point, this man may be more willing if he wants to move further to go to other establishments because we cannot afford the same opportunity in every area.

Take for instance, our engineering office in Quebec—we could hire all junior engineers. On the other hand, I think we can structure the corporation in such a way as to offer more than one level of responsibility in that group. It goes without saying that perhaps if someone wants to move, let us say, at the vice-president level for safety, we cannot have 10 of them

[*Translation*]

avec le reste de nos recherchistes, que ce soit à Chalk River ou à Whiteshell.

Enfin dernier point et non le moindre, le fait d'avoir au Québec une activité de cette envergure, dont l'objet complète le programme de recherche exécuté au Québec et non ailleurs, répond également à un des objectifs que poursuit le Canada.

Ce sont là les principales raisons de cette initiative. Elles sont toutes aussi importantes les unes que les autres.

M. Bosley: Vous dites dans votre déclaration préliminaire:

> Nous sommes convaincus que l'accroissement dans l'utilisation du français comme langue de travail, ainsi que dans la participation des professionnels francophones aux activités de l'EACL ne se matérialisera véritablement que si on a soin de créer et d'offrir aux francophones des possibilités de faire carrière en français.

Comment cela va-t-il pouvoir s'appliquer de façon réaliste à Ottawa? J'ai étudié vos chiffres et je constate que, à première vue, près de la moitié de vos francophones occupent des postes où l'anglais est essentiel; on peut sans doute se poser la question suivante: comment changer leur vie de manière à ce qu'ils puissent travailler en français même s'ils occupent un poste qui les oblige à fournir des services en anglais lorsque le cas se présente? Mais une partie du programme vise sans doute à leur permettre de travailler en français. Et s'il n'y a pas de progrès de ce côté-là, vous pouvez recourir à votre nouveau service au Québec où il est logique de commencer une carrière en français. Mais en arrivera-t-on à prouver enfin que l'on peut se lancer dans une carrière en français à Ottawa?

C'est je pense l'une des raisons pour lesquelles vous avez eu des difficultés à recruter des scientifiques pour travailler à Ottawa. Nous avons en effet entendu dire qu'il était difficile d'obtenir que les scientifiques francophones quittent leur milieu Québec-Montréal et viennent à Ottawa ou à Toronto, Brandon ou encore au Manitoba, à Chalk River.

M. Després: Je ne pense pas que vous puissiez travailler dans une province et ne pas offrir de possibilité de carrière à ceux qui viendront travailler avec vous? La façon idéale serait de structurer vos activités de façon appropriée pour un diplômé, et la prochaine étape pour celui-ci serait de passer à un autre établissement ou, si vous pouvez l'offrir, à l'intérieur d'une unité, non seulement au premier palier d'entrée, mais à deux paliers supérieurs. Il va s'en dire qu'à ce point, si cet homme veut se perfectionner, il sera davantage attiré par d'autres établissements puisque nous ne pouvons offrir le même perfectionnement dans tous les secteurs.

Prenons le cas par exemple de notre bureau d'ingénierie au Québec, nous pourrions embaucher des ingénieurs débutants. Par ailleurs, nous pouvons structurer la corporation de façon à offrir plus d'un palier de responsabilités dans ce groupe. Il va sans dire que si quelqu'un veut par exemple devenir vice-président de la sécurité, nous ne pouvons en engager 10 au Canada,

[*Texte*]

in Canada, so the head office of the engineering company, maybe in Toronto, he may have to move if he is interested. But in any event, he will not be prevented from making what we would call a normal career for an engineer in a certain environment. So this is why we do not count only on the research program, but moreso on the reorganization that has taken place within the engineering company, Quebec office, with a view to offering a better career-plan to our engineers by regrouping activities and having managerial levels within that particular operation, and we can do the same in other areas.

So we also hope that this way there will be a much better communication and a much greater inducement to bilingualism between the groups because while the other groups may be located in English-speaking communities, we must not forget that we offer to them the facilities of acquiring a knowledge of French. But if you offer them the opportunity and you have somebody who, after his courses, even though we may organize some seminars to have them speak French, has no opportunity in his work environment to use what he has learned, he is not going to progress.

On the other hand, if there is constant communication with the engineering group of Quebec or with the research group, I think that as we have seen in head office since January, whereby our Quebec office sends some reports in French, and oddly enough, our top management looks at that, so that means they understand them, unless they would get them translated, and this is going to happen also between scientists, we believe. So therefore, those that have tried to learn French in English communities will have an opportunity to use it, and there will be some communication links, which I think would not be so much of a deterrent as has been in the past, to induce people, not only to work in Quebec, but to work in other areas of this country.

Mr. Bosley: If I can go to the Ontario-Manitoba figures for a moment, just because they were indicative to me, if I assume that every francophone listed in the Ontario manual, if I assume that every bilingual post is occupied by a francophone—it may not be true; I just was doing a quick calculation—that would create a minimum of 112 francophones are operating in English-essential jobs.

The other way I am supposed to look at this, and this is the question I wanted to ask you: How many of your anglophones in Ontario and Manitoba, just to use these figures for example, are taking the courses? There is not a great need for it in terms of the bilingual posts because you only have, in the two provinces, roughly 30 or 35 bilingual posts, and several thousand employees. I guess I am wondering if one were interested in the language of work issue, presumably one would want some day to get to the point where whatever the job language out to the customer is, which is determined I presume by the client need, you would want to think that some day both languages would get used more normally inside the shop.

[*Traduction*]

par conséquent si le siège social de la compagnie d'ingénierie se trouve à Toronto, par exemple, il devra s'y rendre s'il est intéressé. De toute façon on ne l'empêchera pas de poursuivre une carrière normale d'ingénieur dans un certain environnement. C'est la raison pour laquelle nous comptons non seulement sur le programme de recherche, mais davantage sur la réorganisation qui aura lieu au sein de la compagnie d'ingénierie, au bureau du Québec, afin d'offrir un meilleur plan de carrière ànos ingénieurs en regroupant les activités et en offrant les paliers de gestion au sein de cette activité particulière. Nous pouvons faire la même chose dans d'autres secteurs.

Nous espérons également qu'en procédant de la sorte, il y aura une meilleure communication et un plus grand encouragement pour les groupes à être bilingues, car si les autres groupes se trouvent dans les communautés d'expression anglaise, nous ne devons pas oublier que nous leur offrons les possibilités d'apprendre le français. Si on leurdonne cette chance et que les candidats, après ces cours, même si on organise des colloques pour qu'ils s'expriment en français, n'ont pas l'occasion dans leur milieu de travail d'utiliser ce qu'ils ont appris, ils ne vont pas progresser.

Par ailleurs, s'il a une communication constante avec le groupe d'ingénieurs du Québec ou avec le groupe de recherche... nous avons vu qu'au bureau du Québec certains rapports sont envoyés au bureau principal en français et, si étrange que cela puisse paraître, notre haute direction en prend connaissance, par conséquent cela signifie qu'elle les comprend, à moins qu'elle ne les fasse traduire. La même chose va se produire chez les chercheurs croyons-nous. Ainsi ceux qui ont essayé d'apprendre le français dans des communautés anglaises auront l'occasion de s'en servir, il y aura communication et on n'aura donc plus le problème, comme cela a été le cas par le passé, et les gens seront encouragés à venir travailler pour nous au Québec, et même dans d'autres régions du pays.

M. Bosley: Permettez-moi d'aborder les chiffres concernant l' Ontario et le Manitoba, un instant, car ils semblent m'indiquer qu'avec tous les francophones inscrits dans le manuel de l'Ontario, si on présume que tous les postes bilingues sont comblés par des francophones, ce n'est peut-être pas vrai, j'ai fait un calcul rapide, il y aurait donc un minimum de 112 francophones travaillant dans des emplois où l'anglais est essentiel.

Je pourrais aborder le sujet d'une autre façon et c'est la raison pour laquelle je voulais vous poser cette question: combien de vos anglophones en Ontario et au Manitoba, en prenant ces chiffres en exemple, suivent des cours? Ces cours sont-ils utiles quand vous voyez qu'il n'y a, dans les deux provinces, que 30 ou 35 postes bilingues environ, alors que vous avez plusieurs milliers d'employés? Quelqu'un qui s'intéresse à la question de la langue de travail voudra probablement en arriver un jour, à ce que les deux langues soient utilisées de façon normale au lieu de travail, quelle que soit la langue utilisée, qui est déterminée, j'imagine, par le besoin du client.

[*Text*]

• 1645

I guess I am wondering if, with such a large number of francophones operating in English-essential jobs, whether there is in fact a greater inducement for others to learn French and, in fact, for there to be some growth of daily conversation, or have you seen any of the kind of people meeting for coffee to talk in their second language, kind of thing, where there is a group of people who can be, on a daily basis, assisting those who are learning French for the first time? I am wondering whether any of that is happening.

Mr. Després: There is no getting away that the inducement for the people who work in Chalk River or Whiteshell or Mississauga in Ontario is not that great, because you see, their communication is all in English, their principal people with whom they are communicating regularly are English-speaking for the engineering company, save perhaps for quality assurance and the laboratory. They have not that great amount of communications with our potential customer in Quebec because this is being done mostly through our engineering offices in Quebec. But just the same, at the higher echelon, there should certainly be, and I think there is, an interest in learning French, because at that level, they have also to communicate with our customers in French. We do believe that from a certain level up, that inducement is there and many of these people are taking French language course. Now, perhaps I could ask Mr. Hughes if he has some figures or some more to add on that.

Mr. Bosley: My figures are just done roughly.

Mr. Harry Hughes (Vice-President, Personnel, Atomic Energy of Canada Limited): I do not have specific figures, but when you are talking about Ontario, you are talking about outside the National Capital region. Most of our language training is emphasized or concentrated in the National Capital region and Montreal, the bilingual regions. It is not emphasized in Chalk River and Mississauga which are, as we said, predominantly English-speaking areas. However, there is French language training going on there. I guess from a number of points of view, the people realize that senior management in AECL is increasingly going to require a bilingual capability, particularly in the National Capital region. People realize they will have to acquire that facility as a prerequisite to qualify for a managerial position. In Mississauga, there is a requirement in that there are communications required with the Montreal office in Quebec operations, and it is realized that professionals in Mississauga will increasingly require a bilingual capability, and there is language training going on at the moment in Mississauga with our engineering and international companies, even though people are not occupying bilingual positions at the moment. They see that in future there will be increasing pressure and increasing opportunity to use French.

Mr. Bosley: What is the relationship between demand and supply? I presume, judging by the number, you have quite a few people in bilingual positions who do not meet that requirement. I mean, I presume that is your first application of training—

[*Translation*]

Puisqu'un tel nombre de francophones occupent des postes où la connaissance de l'anglais est essentielle, est-ce qu'on encourage vraiment les autres à apprendre le français. Y a-t-il vraiment davantage de conversations dans cette langue de tous les jours, avez-vous vraiment des gens qui se rencontrent à la pause-café pour discuter dans leur deuxième langue, par exemple, y a-t-il des groupes de personnes qui, quotidiennement, peuvent aider ceux qui apprennent le français pour la première fois? Est-ce que cela se produit?

M. Després: Je dois dire qu'il n'y a pas beaucoup d'encouragement pour ceux qui travaillent à Chalk River ou Whiteshell ou Mississauga en Ontario, puisqu'on communique toujours en anglais; les gens de la compagnie avec qui ces personnes sont en contact le plus souvent sont anglophones, sauf peut-être lorsqu'il s'agit des tests de qualité et du laboratoire. Ils n'ont pas beaucoup l'occasion de communiquer avec les clients éventuels du Québec, car cela se fait surtout par le biais des bureaux d'ingénierie du Québec. Quand même, à l'échelon le plus élevé, on devrait certainement manifester un intérêt pour apprendre le français, parce qu'à ce niveau, on doit communiquer également en français avec nos clients. Nous sommes certains qu'à partir d'un certain niveau, il y a un certain encouragement et beaucoup de ces employés suivent des cours de français. Je pourrais peut-être demander à M. Hughes de nous citer des chiffres et de nous donner plus de détails à ce sujet.

M. Bosley: Mes chiffres sont approximatifs.

M. Harry Hughes (vice-président, Personnel, Énergie atomique du Canada Limitée): Je n'ai pas de chiffres précis, mais lorsque vous parlez de l'Ontario, j'imagine qu'il s'agit de la région hors de la Capitale nationale. Nos cours de formation linguistique sont concentrés surtout dans la région de la Capitale nationale et à Montréal, des régions bilingues. On n'a pas mis l'accent à Chalk River et à Mississauga qui sont des régions à prédominance anglaise. Cependant, des cours de français y sont donnés. A plusieurs points de vue, on se rend compte que la haute direction de l'Energie atomique du Canada va de plus en plus être bilingue, surtout dans la région de la Capitale nationale. Les employés se rendent compte qu'il leur faudra ce préalable pour occuper des postes de gestion. A Mississauga, cette exigence existe puisqu'on communique avec le bureau de Montréal et celui de Québec. On se rend compte de plus en plus à Mississauga que les employés professionnels devront être bilingues, et des cours de formation linguistique se donnent présentement à Mississauga au sein de nos compagnies d'ingénierie et nos compagnies internationales, même si ces gens n'occupent pas des postes bilingues présentement. Ils savent qu'à l'avenir des pressions de plus en plus fortes seront exercées et des occasions plus nombreuses existeront pour l'utilisation du français.

M. Bosley: Quel rapport existe-t-il entre l'offre et la demande? Si j'en juge par les chiffres, vous avez passablement de gens qui occupent des postes bilingues et qui ne sont pas bilingues. J'imagine qu'il s'agit là du premier exercice de formation . . .

[*Texte*]

Mr. Hughes: Yes.

Mr. Bosley: Outside that—I think it is now fair to say—mandatory use of training time, what kind of demand are you getting for second language training?

Mr. Hughes: We just looked at a report from the international company last week that increased their language capability. They hired some language teachers and they were extremely—they were surprised and encouraged by the response of people who are in basically English essential positions to the opportunity to take language training, on both their own and on a shared company time. So there definitely is an interest in doing it.

• 1650

Mr. Bosley: We have heard from some others that there has been sometimes a lack of supply on the supply side, of training in some cases, which is one of the reasons why the number of people who would like to meet their language requirements in bilingual posts are not able to move up as fast or move into that facility as fast as they . . .

Mr. Hughes: In terms of language training . . .

Mr. Bosley: Having any problem? In the bilingual posts themselves in terms of improving the language facility . . . ?

Mr. Hughes: We have had some problem with recruiting language-training people. We have, I guess, leaned on the Public Service Commission in the past to great extent. We have experienced some difficulties on the supply side in the past year and we are increasingly hiring our own language training, our own French teachers, now.

Le coprésident suppléant (le sénateur Tremblay): Merci bien, monsieur Bosley. Si je peux me permettre d'utiliser le privilège de la présidence pour poser des questions, j'en aurais quelques-unes.

La première de ces questions, pour définir une sorte de toile de fond quant à la situation réelle, porterait sur l'ensemble des effectifs qu'un organisme comme le vôtre comporte, à la fois au niveau des cadres de la gestion, au niveau professionnel, au niveau du personnel technique, en distinguant les professionnels de niveau universitaire et les techniciens issus des *colleges of applied arts* dans le milieu anglophone ou des CEGEP au Québec, et au niveau du personnel de soutien. Sur cette toile de fond, pourriez-vous me donner une sorte d'approximation de ce que signifiera, en termes d'effectifs et donc de carrière pour les catégories impliquées, l'implantation que vous projetez et qui est déjà en cours au Québec? Ce serait ma première question, uniquement pour qu'on se situe. Je passerai ensuite à une autre question relative au recrutement des cadres de gestion, des professionnels et des techniciens requis pour les besoins de l'organisme. Je reviendrai aussi à une autre ques-

[*Traduction*]

M. Hughes: Oui.

M. Bosley: En plus de cela, il est juste de dire, je crois, qu'il faudra utiliser obligatoirement le temps de formation et j'aimerais que vous nous disiez quelle demande il y a pour cette formation dans la langue seconde?

M. Hughes: Nous venons d'étudier un rapport de la compagnie internationale la semaine dernière qui a augmenté ses capacités linguistiques. Elle a embauché des professeurs de langue et la compagnie a été très surprise de la réponse qu'elle a obtenue de ses employés qui occupent des postes où l'anglais était essentiel et qui veulent saisir cette occasion de formation linguistique, soit après les heures de travail ou dans un horaire partagé avec la compagnie. Il y a donc indéniablement un intérêt pour cette formation.

M. Bosley: Nous avons entendu dire par d'autres témoins qu'il y a souvent un manque du côté de l'offre, et parfois également du côté de la formation, ce qui explique que certains membres du personnel désireux de satisfaire aux exigences linguistiques, dans les postes bilingues, ne sont pas toujours capables de faire les progrès de façon aussi rapide qu'ils le désireraient . . . .

M. Hughes: Pour ce qui est de l'enseignement des langues . . .

M. Bosley: Avez-vous eu des problèmes? Dans les postes bilingues eux-mêmes en ce qui concerne l'amélioration du niveau de langue?

M. Hughes: Nous avons eu des difficultés de recrutement en matière de personnel enseignant et nous nous en sommes remis pour une très grande part aux services de la Commission de la fonction publique. Nous avons eu effectivement des difficultés l'an dernier en matière d'offre et de plus en plus, nous recrutons nous-mêmes notre personnel enseignant, en l'occurrence nos professeurs de français.

The Acting Joint Chairman (Senator Tremblay): Thank you, Mr. Bosley. If I can refer to my privilege as chairman to ask some questions, I would have a few.

First of all, it would be interesting to have some clarification about your real situation as far as how much personnel is involved at the management level, how many professionals do you employ and then, at the technical level, making a distinction between professionals with academic background and technicians trained in the colleges of applied arts for the anglophones or the CEGEPs in Quebec, and then how much support staff you employ. Knowing this, will you be then able to tell us approximately how many categories and the figures of people involved in your project which is already being implemented in Quebec? That would be my first question, just for a general overview. I would then go on to a second question about the problems of recruiting management personnel, professionals and technicians. Then I would go back to another question, comparing the needs of your organization with those in general of the nuclear industry.

[*Text*]

tion, celle de la relation entre ce que votre organisme requiert et ce que l'industrie nucléaire requiert.

Vous évoquez dans votre mémoire l'implantation de votre succursale québécoise, et vous dites que cela dépendra en partie de la politique de développement du nucléaire au Québec même, dans d'autres organismes du type Hydro-Québec ou autres.

Vous voyez le sens de ma question, n'est-ce pas? D'abord, j'aimerais avoir une idée globale de ce que la carrière représente en termes d'effectifs à ces divers niveaux.

M. Després: En termes d'effectifs globaux, je pense qu'on peut dire que nous avons environ 7,800 employés à plein temps. Quant à leur catégorisation dans les secteurs que vous avez mentionnés, M. Hughes serait peut-être en mesure de vous donner ces chiffres-là. Je pourrais vous en donner, mais ce serait des approximations.

Le coprésident suppléant (le sénateur Tremblay): C'est simplement pour cadrer la discussion, parce qu'évidemment, la question qui se pose concrètement, c'est celle du recrutement des effectifs dont vous pourriez avoir besoin, en provenance des institutions de formation québécoises notamment; il y a également la question auxiliaire de la capacité de production de ces institutions québécoises de formation, de leur capacité de vous fournir les effectifs dont vous avez besoin, notamment lorsqu'il s'agit d'implantation en milieu québécois d'opérations significatives par rapport à l'ensemble de vos opérations.

• 1655

M. Després: Pour répondre au deuxième volet de votre question, je vais donner un chiffre d'effectifs à plein temps d'environ 7,800; le total plus juste est de 7,755. Au niveau du personnel de direction qui regroupe des cadres, il y a 280 postes dans l'ensemble de l'entreprise. Au niveau des scientifiques et professionnels, il y a 1,655 postes alors qu'au niveau du personnel de bureau, il y en a 294. Au niveau du personnel technique, il y en a 1728 et à celui du personnel de soutien, il y en a environ 1926. Ceci est pour tous les établissements de l'E.A.C.L.

Le coprésident suppléant (le sénateur Tremblay): Dans ce cadre-là, votre implantation québécoise créerait un besoin de main-d'oeuvre à tous ces niveaux qui serait de quel ordre à peu près?

M. Després: Si on envisage par exemple l'éventuel transfert du secteur de recherche dont j'ai parlé tout à l'heure, on pourrait parler, pour tout ce personnel, d'environ une centaine de personnes.

Le coprésident suppléant (le sénateur Tremblay): De toutes catégories?

M. Després: De toutes catégories. Dans cela, il y aurait à peu près une soixantaine de scientifiques et de professionnels, le reste étant du personnel de soutien, de bureau ou autre.

[*Translation*]

You mention in your brief your project in Quebec and you say the implementation of that project will depend on the nuclear development policy in that province, particularly in other organizations like Hydro-Québec.

I hope you see the thrust of my question. But first I would have liked to have some global figures in terms of establishment at different levels.

Mr. Després: As far as general figures, we can state some 7,800 personnel full-time. As far as categories in the areas you mentioned, Mr. Hughes would be able probably to give you the figures. I could only give you approximations.

The Acting Joint Chairman (Senator Tremblay): It is only to have a general idea for the purpose of our discussion because, of course, the main question on the concrete level is about recruiting personnel which you might need, trained in different institutions of the Province of Quebec; and then there is the subsidiary question about the production capacity of those training institutions in Quebec, which means their capacity to provide you with the needed personnel, particularly when you will need them in order to achieve your development within the province environment, in relation with significant operations within the more global framework of your organization.

Mr. Després: To answer the second part of your question, let me give you the exact number of 7,755 full-time employees, out of which 280 at management level, 1,655 for scientists and professionals and 294 for office staff. The technicians involve 1,728 people and we have about 1,926 support staff people. This is for all the units within AECL.

The Acting Joint Chairman (Senator Tremblay): What would your Quebec project involve as far as job creation at all levels?

Mr. Després: If we build in the transfer of the research sector, as I mentioned earlier, we would probably need some hundred people.

The Acting Joint Chairman (Senator Tremblay): All levels and categories?

Mr. Després: Yes. Which would mean about 60 scientists and professionals, the balance being support staff and office personnel, et cetera.

[*Texte*]

Cependant, la clé dans tout cela, c'est le personnel d'ingénierie. Ce personnel d'ingénierie, nonobstant le fait qu'il pourrait s'occuper de travaux émanant d'ailleurs que du Québec, son nombre, il va de soi, serait grandement influencé par le programme nucléaire québécois. À ce stade-ci, cela devient difficile à prédire, puisque l'Hydro-Québec a différé sa décision, sans donner de date, en ce qui concerne la construction de G-3 par exemple. Cela devient difficile. Cependant, si l'Hydro-Québec a différé la mise en oeuvre ou la continuation de son programme nucléaire, il n'en reste pas moins qu'elle veut garder ce que j'appellerais cette masse critique et qu'il nous faudra trouver des projets auxquels on pourra persuader les gens de travailler.

On parlait par exemple du programme de l'Institut de génie nucléaire; c'est modeste en partant, et cela ne comporte, pour la formation d'analystes, qu'une dizaine de personnes, je crois. Il y a ensuite la mise en place éventuelle d'une programmathèque pour le logiciel, c'est-à-dire pour tous les codes qui sont nécessaires, tant au niveau de la construction que de l'exploitation d'un réacteur. Bien sûr, cela ne fait que démarrer. Il y a certaines autres mesures que l'on peut prendre en collaboration avec l'Hydro et qui sont en voie de discussion. Mais, compte tenu de ces impondérables, je ne serais pas en mesure de vous dire quel est le potentiel. Il pourrait être très élevé et on peut penser que si jamais il y avait ce que j'appellerais un développement normal du nucléaire au Québec, on pourrait envisager d'avoir peut-être deux ou trois cents personnes de plus à Montréal, mais ceci nécessiterait la mise en chantier . . .

Le coprésident suppléant (le sénateur Tramblay): Cela demeure très aléatoire dans les circonstances.

M. Després: Dans les circonstances, cela devient problématique.

• 1700

Le coprésident suppléant (le sénateur Tremblay): De sorte que, pour de jeunes Québécois sortant des universités ou des cégeps, les perspectives de carrière en contexte francophone . . . Si l'on identifie, pour les fins de la discussion, vos implantations québécoises à l'idée de contexte de travail francophone, ces perspectives de carrière sont aussi aléatoires en ce sens qu'elles correspondent à des nombres relativement faibles.

Quoi qu'il en soit, ma deuxième question s'orientera vers le recrutement même de ce petit nombre de diplômés universitaires ou de cégeps qui pourraient être requis pour répondre à vos besoins. À cet égard, vous avez indiqué tout à l'heure, que vous faisiez des efforts considérables, mais je me suis posé une question très concrète de l'utilisation possible de la part d'un organisme comme le vôtre et peut-être que cette question se pose pour bien des organismes fédéraux, lorsqu'on pense au recrutement dans les services fédéraux. Je pense entre autres aux Centres de main-d'oeuvre du Canada qui sont l'organisme fédéral implanté dans les universités. Ils ont des services dans les universités et ce sont les Centres de main-d'oeuvre du Canada qui sont en contact immédiat avec les jeunes au moment où ils orientent leur carrière, au moment où ils s'informent des possibilités du marché du travail pour la

[*Traduction*]

But the key to your question really is the engineering personnel. That personnel could take care of work coming from outside the province but its number would, of course, be largely influenced by the Quebec nuclear program. It is difficult to foresee anything at this stage, as Hydro-Québec has postponed its final decision without giving any date concerning, for instance, the construction of G-3. So it is a bit difficult. So, even if Hydro-Québec has postponed the implementation or continuation of its nuclear program, that organization still wants to keep what I would call a critical mass, and we will have to find projects for which we will have to convince people to work on.

We were talking, for instance, about the program of the nuclear engineering institute; at the outset, it is only a modest thing and it only involves for the training of analysts something like 10 people, I think. Then there is maybe the implementation of the *programmathèque* for the software, that means for all codes necessary, at the level of the construction as well as operation of any reactor. This, of course, is only starting. There are other actions which could be decided in co-operation with Hydro-Québec and which are being discussed. So there is a lot of non-foreseeable elements and I would not tell you exactly what the potential is. The figures could go very high if we had what I would call a normal development of the nuclear energy in Quebec and we could then count on some 200 or 300 people more in Montreal, which would require the implementation . . .

The Acting Joint Chairman (Senator Tremblay): This all remains very uncertain, considering the situation.

Mr. Després: Considering the situation, it is very problematic indeed.

The Acting Joint Chairman (Senator Tremblay): Therefore, the career prospects in a francophone context for young Quebecers who are finishing up their university or Cégep courses . . . in the interest of our discussion, if we identify your efforts in Quebec in the francophone context, these career prospects are just as uncertain since they correspond to relatively small numbers.

However, I will now go on to my second question, which deals with the recruiting of this small number of university or Cégep graduates whom you might need. You said earlier that you were making considerable efforts, but a very concrete question concerning what an agency such as yours could do came to my mind. The same question would perhaps also concern other federal organizations, in the context of recruiting by the federal authorities. Take for example the Canada Manpower Centres which the federal government has set up in universities. These centres, which offer various services to universities, are in direct contact with the young people who are faced with choosing a career, and who must look into the job market possibilities for the specialized field they are studying. Do you call upon these services to make known to Cégep and university students that you have some positions

[*Text*]

spécialité dans laquelle ils sont inscrits. Est-ce que vous avez recours à ces services pour faire connaître, même s'ils sont relativement modestes, massivement parlant, faire connaître aux étudiants universitaires et aux cégépiens que vous avez des postes ouverts même au Québec ou ailleurs au Canada où ces jeunes pourraient s'orienter?

M. Després: Je dois vous dire que cette mention est considérée et que nous allons en faire peut-être un meilleur usage que cela a pu être le cas jusqu'à maintenant. Mais le responsable de la coordination du recrutement au Québec, dans le cadre de ses responsabilités, doit justement maintenir les liaisons avec ces gens qui sont sur place tout le temps autant qu'avec les professeurs et les étudiants.

Le coprésident suppléant (le sénateur Tremblay): À ce moment-là, c'est un problème de coordination interne au sein du gouvernement fédéral d'exploiter chacun de ces services au meilleur escient pour les organismes qu'il gère lui-même. Alors j'attire votre attention sur ce point.

Un troisième point, et c'est le dernier, parce que notre Comité devra ajourner bientôt. Lorsqu'on parle de francisation, enfin de bilinguisation ou de tout ce qu'on voudra, et je note la chose d'ailleurs dans le rapport du Commissaire aux langues officielles, on se réfère plus volontiers à la répartition des effectifs, c'est ce que je viens de faire moi-même, soit entre les effectifs francophones et anglophones, bilingues et non bilingues.

Il y a une question que j'entends moins souvent poser, c'est celle de la nature ou de la qualité de la langue de travail elle-même. Vous n'êtes pas sans savoir, surtout dans les domaines hautement techniques, que notre langue, la langue française en particulier au Canada, n'est pas nécessairement rendue au stade où elle dispose de tout le vocabulaire, de tout l'appareil linguistique proprement dit. Au Québec, la chose a été comprise il y a quelques années et, lorsque des programmes de francisation des entreprises ont été amorcés à partir de 1974 notamment, une des premières difficultés était d'avoir une langue de travail, surtout dans le domaine technique, qui soit française parce qu'il faut bien le reconnaître, la langue du travail technique est le plus souvent anglophone et c'est pourquoi le gouvernement du Québec a conclu des accords avec la France pour franciser la langue du travail dans le domaine technique en particulier.

• 1705

Est-ce que vous avez des problèmes à cet égard dans le secteur de l'énergie atomique? Est-ce que toute la langue est bien acquise du côté français? Autrement dit, est-ce qu'en se bilinguisant on ne fait que «s'abâtardiser», ou si l'on passe carrément à une langue française correcte? Ce que peut-être des Français ont appris avant nous!

M. Després: Je demanderais au vice-président pour la région de Québec de vous faire part de ses commentaires là-dessus puisqu'il a vécu justement la situation à laquelle vous faites allusion.

[*Translation*]

open, even if there are not very many of them, in Quebec and elsewhere in Canada?

Mr. Després: We will certainly take your remarks into consideration and strive towards using these services better than we have in the past. But the person who is in charge of coordinating recruitment in Quebec must already, given his responsibilities, maintain direct relationships with the people in the field as well as with professors and students.

The Acting Joint Chairman (Senator Tremblay): Therefore the problem of exploiting these services to their utmost for the agencies that the federal government controls itself is an internal co-ordination problem within the federal system.

I will now go on to my third point, which will be my last, since the committee will soon have to adjourn. When we talk about Frenchification, about bilingualization, or whatever, and this is mentioned in the Commissioner for Official Languages' report, we tend to use as a reference the percentages of francophone, anglophone, bilingual and non-bilingual employees, and I myself have just done this.

But there is a question that is asked much less often, i.e., that of the nature or of the quality of the language of work. You are certainly aware that our language, the French language, especially here in Canada, has not yet reached the stage where it would comprise all the necessary vocabulary in certain highly technical areas. We became aware of this problem in Quebec a few years ago, and when Frenchification programs were first launched in the private sector in 1974, one of the major problems we encountered was the usage of French in the workplace in technical areas. We must admit that the language of work in technical areas is most often English, and this is why the government of Quebec signed certain agreements with France in order to Frenchify the language used in work, especially in technical areas.

Have you encountered problems of this nature in the field of atomic energy? Have the necessary French vocabulary been mastered in this area? In other words, has bilingualization brought about a "bastardization" of the language? Or is the French language used correctly? France perhaps learned its lesson before us!

Mr. Després: I would ask the vice-chairman for the Quebec region to comment on this because he himself ran into the situation that you have just described.

[*Texte*]

M. Laurent Amyot (vice-président, Québec, Energie atomique du Canada Limitée): Je pense que la qualité de la langue française utilisée dans le secteur nucléaire au Québec est excellente. Cela n'est pas dû uniquement aux efforts de l'E.A.C.L., mais à ceux qui ont été entrepris par l'Hydro-Québec en particulier ou dans le cadre du programme dont vous parliez tout à l'heure.

Le coprésident suppléant(le sénateur Tremblay): Les accords Bourassa-Chirac?

M. Amyot: Oui. En fait, la langue parlée au bureau de Montréal par les spécialistes est tout à fait correcte. Il n'y a pas de doute.

Le coprésident suppléant (le sénateur Tremblay): Je suis heureux de l'apprendre, ayant été mêlé à la négociation de cet accord. Je constate que, du moins dans votre domaine, il a produit certains résultats.

Alors c'étaient les seules questions que j'avais à poser. Je suis parfaitement rassuré sur la qualité de la langue nucléaire, si on peut l'appeler ainsi, et je n'ai qu'à vous remercier, messieurs, de la qualité du mémoire que vous nous avez présenté. Pour ma part, ce mémoire m'a donné une description de l'ensemble de vos efforts et de vos réalisationss extrêmement valables et les questions posées par les autres membres du Comité ont permis d'apporter d'autres éléments d'information.

Au nom des membres du Comité, je vous remercie très sincèrement et souhaite que—et c'est le Québécois qui parle en ce moment—vos implantations québécoises soient une sorte de fondement à tout le reste des opérations de bilinguisation de la société canadienne que vous dirigez. Merci bien.

Ah! j'étais en train d'escamoter l'essentiel peut-être, c'est que le Bureau du commissaire aux langues officielles aurait quelques commentaires à faire à ce stade. Je vais cependant demander à mes deux collègues, qui sont ici et qui doivent s'absenter, de me donner une sorte de «mandat omnibus» pour parler en leur nom! Si vous me donnez un tel mandat, au moins tous ceux qui sont ici profiteront de l'éclairage que le commissaire aux langues officielles apportera . . . .

M. Bosley: Ne soyez pas fasciste!

Le coprésident suppléant (le sénateur Tremblay): Il faut tenir compte du fait que maintenant . . . et je me gouverne de cette manière en ce moment. Alors, messieurs, si vous voulez rester, vous êtes évidemment les bienvenus. S'il faut que vous vous absentiiez, c'est le reste du groupe qui profitera, en particulier nos témoins d'aujourd'hui, des commentaires du commissaire aux langues officielles.

M. Gilles Lalande (sous-commissaire aux langues officielles): Monsieur le président, j'essaierai d'être bref à cette heure tardive. Ce que je fais habituellement, c'est un commentaire global, une sorte de réflexion générale sur la présentation faite par le témoin en tenant compte des connaissances que le Bureau du commissaire peut avoir sur l'organisme concerné.

[*Traduction*]

Mr. Laurent Amyot (Vice-Chairman, Quebec, Atomic Energy of Canada Limited): I believe that the quality of the French language used in the nuclear sector in Quebec is excellent. And this is not only due to the efforts made by the AECL, but also to those made by Hydro-Québec in particular and in the context of the program you spoke about earlier.

The Acting Joint Chairman (Senator Tremblay): You mean the Bourassa—Chirac agreements?

Mr. Amyot: Yes. As a matter of fact, the language spoken by the specialists in the Montreal office is most correct. There is no doubt about that whatsoever.

The Acting Joint Chairman (Senator Tremblay): I am most happy to learn that, since I myself participated in the negotiations surrounding that agreement. It seems that at least in your field it has brought about certain results.

Those are the only questions I wish to ask you. I am now completely reassured about the quality of the language used in the nuclear field, if I may call it that, and I have but to thank you for the quality of the brief you have presented us. As far as I am concerned, your brief supplied me with a general description of the efforts you have made and of the very valuable work you have done. The questions that other members of the committee have asked you have completed that by supplying me with various additional bits of information.

I wish to thank you on behalf of all the members of the committee and I wish you luck (and here I am speaking as a Quebecker), with your establishments in Quebec, in hopes that these might be a foundation for the other bilingualization operations that you have had to undertake. Thank you very much.

Oh! I have skipped over what is perhaps the most important thing of all. The representatives of the commmissioner of Official Languages Office would perhaps like to intervene here in the discussion. I will however ask my two colleagues who are here with me and who must leave us, to give me what I could call an "omnibus mandate" to speak on their behalf. If you grant me this mandate, at least all those who are present will be able to benefit from what the Commissioner for Official Languages will have to say . . .

Mr. Bosley: Don't be fascist!

The Acting Joint Chairman (Senator Tremblay): You must take into account that now . . . and I am going to chair this meeting in this fashion. If you wish to stay, you are most certainly welcome. But if you must leave us it is the rest of the group and especially today's witnesses who will be able to benefit from the comments the Commissioner for Official Languages wishes to make.

Mr. Gilles Lalande (Deputy Commissioner for Official Languages): Given the time, Mr. Chairman, I will try to be as brief as possible. I usually make a few general comments on the presentation made by the witness taking into account the information the commissioner's office has at its disposal on the agency in question.

[*Text*]

Je voudrais peut-être dire, pour commencer, que la situation linguistique de l'Energie atomique du Canada n'est pas sans rappeler celle qu'on trouve dans d'autres organismes fédéraux dont les opérations sont caractérisées par un haut niveau technique et scientifique. J'ai à l'esprit le Conseil national de recherches, qui a comparu devant ce Comité il y a deux ou trois semaines, et il est assez frappant de voir le parallèle qu'on peut faire entre des organismes dont la vocation est largement similaire.

On peut dire que tous ces organismes ont comme trait commun, si on essaie de passer un jugement sur eux, de se retrouver en 1982 au point où étaient la plupart des ministères et agences de l'administration fédérale dans les années 60. Elles ont manifestement fait beaucoup moins de progrès et peut-être qu'il y a de bonnes raisons qui peuvent expliquer cette situation, mais c'est un fait qu'on ne peut s'empêcher de constater.

• 1710

En bref, ce qui les caractérise présentement c'est que la langue anglaise y est à toutes fins pratiques et de loin la principale et parfois la seule langue de travail en certaines des unités d'Energie atomique du Canada. Comme vient de le dire M. le président, l'anglais prédomine et domine largement.

Deuxièmement, le taux global de la participation des francophones y est faible. Le nombre de postes bilingues est aussi très bas. Les francophones y sont sous-représentés, surtout dans les catégories professionnelles et au niveau des cadres supérieurs. Et une proportion importante des postes bilingues sont occupés par des titulaires non réellement bilingues. Cela est assez frappant comme élément de la situation générale.

Dans de telles circonstances, on ne s'étonnera donc pas de constater dans le rapport annuel du commissaire pour l'année 1981, qui a été rendu public cet après-midi même, que la vignette portant sur l'Energie atomique du Canada souligne les aspects suivants et je les mentionne rapidement:

A quelques très rares exceptions près, à travers les nombreuses composantes d'Energie Atomique du Canada, la situation linguistique y est globalement insatisfaisante. Je pense que cela ne fait pas de doute.

Deuxièmement, la capacité de communication en français dans les domaines techniques y est très limitée, sauf par le truchement de la traduction. La capacité bilingue globale y est très faible. Le comité des langues officielles de la société ne dispose pas, apparemment, d'un personnel suffisant en fait pour aller très loin dans son contrôle de la situation.

Et même sur le plan de langue de service, bien que la plupart des publications destinées au grand public soient disponibles dans les deux langues, certains rapports techniques qui présentent un intérêt pour les non-spécialistes n'existent pas en français. Et on a aussi remarqué que les allocutions, à l'exception de celles d'aujourd'hui, bien sûr, des dirigeants de la société ne comportent pas toujours une version dans l'autre langue officielle.

[*Translation*]

I would firstly like to say that the linguistic situation of Atomic Energy of Canada Limited is quite similar to that that we have found in other federal agencies whose operations are highly technical and scientific. An example would be the National Research Council which appeared before our committee two or three weeks ago. The parallel that you can draw between agencies of similar vocations is quite striking.

In trying to judge these agencies, we notice that they all have one trait in common; their situation in 1982 is the same as that of most departments and federal agencies in the 1960s. There are perhaps very good reasons for this, and much progress has nevertheless been made, but this is a fact that one cannot but notice.

In short, the English language is, to all practical purposes and by far, the main and sometimes the only language of work in some sections of the AECL. As the Chairman has just said, English is by far the dominant language of work there.

Secondly, the over-all participation rate of francophones is rather low. The number of bilingual positions is also very low. Francophones are underrepresented, especially in the professional categories and upper management. And a rather larger proportion of bilingual positions are filled by incumbents who are not really bilingual. That is a rather striking element of the general situation.

In view of these circumstances, we should not be surprised to note in the annual report of the commissioner for the year 1981 which has been made public this very afternoon, that the section on Atomic Energy of Canada would underline the following aspects and I will mention them to you briefly:

Throughout the organization, with very few exceptions, the official languages situation remains unsatisfactory. And I feel there is no doubt about that.

Secondly, its ability to communicate in French on technical matters, except through translation, is very limited. The official languages committee of AECL does not have, apparently, sufficient staff to keep a close control of the situation.

And even as regards the language of service, although most publications for the general public are available in both languages, some technical reports of interest to non-specialists are not available in French, and not all speeches, with the exception of course of the one we heard today, by senior officers, are put out in both languages.

[*Texte*]

Donc, voilà ce que l'on a cru bon souligner dans la vignette portant sur Energie atomique du Canada dans le rapport de 1981.

D'autre part, et je tiens certainement à le souligner puisque le ton de la présentation a été assez optimiste, si on peu me passer l'expression, le rapport annuel de 1981 relève le fait que la société a commencé à mettre en oeuvre un plan d'accroissement de la participation des francophones. Et c'est évident, quand on parle de langue de travail, de l'utilisation du français, de la pleine participation des francophones, qu'il faut commencer par là. Pour le Conseil national de recherches, c'était la même chose; pour Energie, Mines et Ressources, c'est la même situation, il faut commencer, si on veut avoir du français, par y amener un nombre, une sorte de masse critique de francophones, non seulement pour assurer les services au public, mais pour permettre une utilisation, disons, plus régulière des deux langues de travail.

Donc, on a commencé à établir un plan d'accroissement de la participation des francophones, on a aussi signalé que la société a augmenté d'une façon importante la portée et le nombre de ses contacts avec les universités francophones, ce qui est évidemment tout à fait une chose à poursuivre; et la société se propose de lancer une vaste opération de recherche au Québec. Cela aussi mérite d'être signalé, c'est du côté, si vous voulez, encourageant. Ces éléments positifs apparaissent d'ailleurs, comme on l'a vu, en page 3 de la déclaration de M. Després.

A première vue, et ici c'est autant un commentaire personnel que le point de vue du Bureau du commissaire aux langues officielles, c'est que la localisation et la décentralisation de certaines opérations d'Energie atomique du Canada au Québec apparaissent être, de mon point de vue, probablement la meilleure sinon l'unique façon de commencer à corriger la situation. Le Conseil national de recherches procède de la même façon. Et j'ai déjà signalé ici que la Défense nationale, bien avant que l'on parle de langues officielles, avait aussi eu cette idée ingénieuse d'organiser au Québec une unité de langue française, le 22ème Régiment précisément, pour attirer et recruter des gens et permettre une espèce d'institutionnalisation du français.

• 1715

Alors, ce n'est pas une idée qui est nouvelle, mais c'est une idée, dans une situation aussi, disons, insatisfaisante que celle qu'on a devant nous, dont on n'a pas à s'excuser d'y avoir recours. Mais, je me demande si on va assez loin. J'aimerais laisser comme réflexion en terminant qu'il me semble que l'on aurait avantage, peut-être que la la direction des langues officielles appartient au Conseil du Trésor, d'organiser une espèce de consultation entre des organismes qui ont une vocation identique, comme la vôtre, le Conseil national de recherches, et peut-être certains ministères qui ont aussi une vocation technique et scientifique, afin de réfléchir ensemble. Bien sûr, chacun aura à déterminer ses propres politiques, mais il y a une question de stratégie; vous êtes dans un domaine, le nucléaire, c'est un volet où la France a connu un développe-

[*Traduction*]

For these are the aspects that the commissioner deemed worthy of note in his 1981 report as regards the AECL.

Furthermore, I would like to add, and since the tone of the presentation was rather optimistic, if you will allow me this comment, the 1981 annual report underlines the fact that the company has begun to implement a program to increase the participation by francophones. And it is obvious, as far as language of work is concerned, that we have to start with the use of French and the full participation of francophones. The same goes for the National Research Council and Energy, Mines and Resources. If we want to see French become a language of work, we have to start increasing the participation of francophones, to set up a critical number of francophone employees not only to give services to the public, but also to allow for the more regular use of both languages of work.

So a program was set up to increase the participation of francophones. It has also been mentioned that the company has considerably increased its contacts with francophone universities and I feel strongly that this is a course that should be pursued. The company also intends to start a vast research operation in Quebec. This fact deserves to be mentioned as it is quite encouraging. These positive elements are mentioned, as you will no doubt have noticed, on page 3 of Mr. Després's presentation.

At first glance, and this is my personal opinion, which also happens to be the view of the Commissioner for Official Languages, it appears that the location and the decentralization of some of the operations of Atomic Energy of Canada in Quebec are the best way if not the only way of remedying this present situation. The National Research Council has reached the same conclusion. I have mentioned here before that the National Defence, even before we started talking about official languages, had had the very good idea of setting up in Quebec a French language unit, the Vandoos, to be precise, to attract and recruit people thus allowing for a kind of institutionalization of the French language.

It is not a new idea, but in view of the let us say unsatisfactory situation at the present time, we should not have to apologize for using it. But I wonder if we are going far enough. I would like to leave you with this thought, that it might not be a bad idea for the Official Languages Branch of Treasury Board to set up a consultation mechanism between agencies with a similar role, such as yours and the National Research Council and some departments which also have a technical and scientific role. I am thinking of a sort of think tank. Obviously, the various organizations would have to develop their own policies, but it is a question of strategy. You are involved in the nuclear field and it is an area where incredible developments have been made in France. It is no longer a matter of complete dominance of the English language. It may

[*Text*]

ment énorme, il n'est plus question d'une domination totale de l'anglais. Il y a peut-être des éléments d'une stratégie tout à fait spéciale qui pourrait être mise au point et il pourrait peut-être avoir des ententes ou des opérations communes ou conjointes avec des pays étrangers de langue française qui permettraient d'activer tout cela, de stimuler tout cela et de faire apparaître qu'il y a quelque chose. Parce que ce qui est difficile à faire comprendre c'est la valeur de travailler dans le domaine de la science en français. Je pense que c'est important que vous vous creusiez les méninges pour trouver ce genre de formule.

J'aimerais terminer en vous laissant cette réflexion qui vaut ce qu'elle vaut. Mais, j'ai pensé que je devais vous la soumettre en toute humilité. Merci.

Le coprésident suppléant (le sénateur Tremblay): Je vous remercie, monsieur Lalande.

Il y a une question administrative que je voudrais que nous réglions comme membres de ce Comité. Je vous demande un instant de patience. Je veux quand même souligner que je me réjouis de constater que M. Lalande rejoint une préoccupation du commissaire aux langues officielles, une préoccupation qui était présente dans le mémoire de l'Energie atomique du Canada, celle qu'il y a souvent coïncidence entre le développement pur et simple, ce à quoi correspond l'implantation, de la part de votre organisme comme de la part d'autres organismes y compris le Conseil national de recherches, de projets concrets en territoire québécois et les préoccupations de la francisation. Il vient de faire allusion à cela et je le souligne en passant. Maintenant, je demande à M. Després comme à M. Lalande la permission de vous poser une question concrète au sujet de notre prochaine réunion, c'est la dernière que le secrétaire me demande de vous poser. Nous avons prévu une réunion pour le mardi 23 mars 1982, où nous recevrons comme témoin le commissaire aux langues officielles que nous pourrons interroger non seulement sur l'état du bilinguisme dans la Fonction publique fédérale, mais sur son propre style de travail. Ce sera intéressant d'ailleurs. Etez-vous d'accord pour que le Comité se réunisse le mardi 23 mars 1982, et sous réserve que le secrétaire nous indique l'endroit et l'heure plus tard, mais pour ce qui est du jour? D'accord.

Alors, cela dit, j'ai complété mon mandat provisoire. Je ne suis qu'une parenthèse comme président de ce Comité, la parenthèse est maintenant fermée et la séance est levée.

Je vous salue.

[*Translation*]

be possible to develop a special strategy for agreements, mutual or common operations with francophone foreign countries which might help us to make some progress in that area. Indeed, our biggest problem is to make people understand the value of working in French in the scientific area. I feel it would be very important for you to get together and develop that type of formula.

I would therefore like to leave you with this thought that I respectfully submit to you. Thank you.

The Acting Joint Chairman (Senator Tremblay): Thank you, Mr. Lalande.

I would now like to settle an administrative matter with the members of the committee. Please bear with me. I would nonetheless like to say that I am happy to observe that Mr. Lalande shares a concern of the Commissioner of Official Languages, a concern which is raised in the AECL brief in that there are often overlaps between pure and simple development, and I am talking about the implementation by your agency and by other agencies, including the National Research Council, of concrete projects in Quebec and the concern with the institutionalization of the French language. Mr. Lalande has talked about that issue and I would like to note it in passing. I would now like to ask Mr. Després and Mr. Lalande's permission to ask you a concrete question with regard to our next meeting, this is the last one that the secretary has asked me to ask you. We had scheduled a meeting for Tuesday, March 23, 1982, where we would be welcoming a very special witness, the Commissioner for Official Languages, which would give us a chance to ask him questions, not only on the bilingualism situation in the federal Public Service, but also on his own style of work. It should be most interesting. So, do you agree to a meeting of the committee on Tuesday, March 23, 1982, subject to the secretary notifying us of the time and place of meeting later on? Are you agreed as to the date? Very well.

This being said, I am now finished with my interim mandate. My role as Chairman of this committee has only been a parenthesis which is now closed. Meeting adjourned.

Thank you and goodbye.

Canada Post
Postage paid
Postes Canada
Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien
Approvisionnements et Services Canada
45 boulevard Sacré-Coeur
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From Atomic Energy of Canada Limited:

Mr. Robert Després, Chairman of the Board of Directors;

Mr. Harry Hughes, Vice-President, Personnel;

Mr. Laurent Amyot, Vice-president, Quebec Operations.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. Gilles Lalande, Deputy Commissioner.

De l'Énergie atomique du Canada Limitée:

M. Robert Després, président du Conseil d'administration;

M. Harry Hughes, vice-président, Personnel;

M. Laurent Amyot, vice-président, Québec.

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. Gilles Lalande, sous-commissaire.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

CANADA. PARLIAMENT
V 1 2

Publications

SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 39

Tuesday, March 23, 1982

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 39

Le mardi 23 mars 1982

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

Official Languages

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les

Langues officielles

RESPECTING:

Reports of the Commissioner of Official Languages—1978, 1979 and 1980

CONCERNANT:

Rapports du Commissaire aux langues officielles—1978, 1979 et 1980

LIBRARY
APR 20 1982
UNIVERSITY OF TORONTO

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

28591—1

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON OFFICIAL LANGUAGES

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

Representing the Senate:

Guay
Hastings
Stollery
Tremblay
Wood—(6)

Representing the House of Commons:

Bosley
Clarke (*Vancouver—Quadra*)
Gauthier
Gimaïel
Herbert
Kilgour
Marceau
Nystrom—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Audrey O'Brien

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

Pursuant to Standing Order 65(4)(*b*):

On Monday, March 22, 1982:
Mr. Herbert replaced Mr. Malépart.

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Représentant le Sénat:

Senators — Sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Messrs. — Messieurs

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement:

Le lundi 22 mars 1982:
M. Herbert remplace M. Malépart.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 23, 1982
(49)

[*Text*]

The Special Joint Committee on Official Languages met this day at 3:30 o'clock p.m., the Joint Chairman, Mr. Corbin, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Guay, Murray, Strollery, Tremblay and Wood.

Other Senators present: The honourable Senators Asselin and Stanbury.

Representing the House of Commons: Messrs. Bosley, Clarke (*Vancouver—Quadra*), Corbin, Gauthier, Gimaïel, Herbert, Kilgour and Marceau.

Other Members present: Messrs. Dawson, Kelly and Lasalle.

In attendance: *From the Office of the Commissioner of Official Languages*: Mr. M.F. Yalden, Commissioner. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Mr. Claude Majeau and Mr. Charles Strong.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980, and Thursday, April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980, and Thursday, April 23, 1981, relating to the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1, and Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14*).

Senator Wood moved,—That the last properly constituted meeting of this Special Committee was terminated by the Chair on March 2, 1982, and that any subsequent meetings till this date of any members, printing of proceedings and decisions during such meetings shall be disregarded and considered null and void.

Mr. Bosley raised a point of order as to the acceptability of the motion.

And debate arising thereon, the Joint Chairman, Mr. Corbin ruled the motion in order.

The Joint Chairman, Senator Murray announced his resignation from the Chair, to take effect immediately.

Mr. Kilgour moved,—That the Committee do now adjourn.

And a point of order being raised thereon by Mr. Bosley, Mr. Kilgour, by unanimous consent, withdrew the motion.

It was resolved,—That the Committee's next meeting be held at 3:30 o'clock p.m. on Tuesday, March 30, 1982.

At 5:45 o'clock p.m., the Committee adjourned until 3:30 o'clock p.m., Tuesday, March 30, 1982.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 23 MARS 1982
(49)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à 15h30 sous la présidence de M. Corbin (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Guay, Murray, Stollery, Tremblay et Wood.

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Asselin et Stanbury.

Représentant la Chambre des communes: MM. Bosley, Clarke (*Vancouver—Quadra*), Corbin, Gauthier, Gimaïel, Herbert, Kilgour et Marceau.

Autres députés présents: MM. Dawson, Kelly et Lasalle.

Aussi présents: *Du Bureau du Commissaire aux langues officielles*: M. M.F. Yalden, Commissaire. *Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur*: MM. Claude Majeau et Charles Strong.

Le Comité reprend l'étude de ses ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 et de la Chambre des communes du vendredi 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 portant sur les rapports de 1978, de 1979 et de 1980 du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux du mardi 14 mars 1980, fascicule no 1, et du mardi 19 mai 1981, fascicule no 14*).

Le sénateur Wood propose,—Qu'il soit décrété que le président du Comité a mis fin à la dernière séance dûment constituée du Comité spécial le 2 mars 1982 et que toute séance subséquente tenue dans l'intervalle jusqu'à ce jour soit déclarée nulle et non avenue et qu'il ne soit par conséquent tenu aucun compte de l'imprimé des délibérations et des décisions y ayant trait.

M. Bosley invoque le Règlement quant à la recevabilité de la motion.

Après débat, le coprésident, M. Corbin, déclare la motion recevable.

Le coprésident, le sénateur Murray, annonce sa démission de la présidence, laquelle prend effet immédiatement.

M. Kilgour propose,—Que le Comité s'ajourne.

Un rappel au Règlement est soulevé par M. Bosley, et M. Kilgour, du consentement unanime, retire la motion.

Il est décidé,—Que la prochaine séance du Comité aura lieu le mardi 30 mars 1982, à 15h30.

A 17h45, le Comité suspend ses travaux jusqu'au mardi 30 mars 1982, à 15h30.

Le cogreffier du Comité

Audrey O'Brien,

Joint Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Text*]

Tuesday, March 23, 1982

• 1532

Le coprésident (M. Corbin): À l'ordre! Comme il est 15h30, ce Comité est maintenant en session.

Sénateur Wood, un rappel au Règlement.

Senator Wood: On a point of order, I would like to move a motion.

I move that the last properly constituted meeting of this special committee was terminated by the Chair on March 2nd 1982 and that any subsequent meetings till this date, of any members, printing of proceedings and decisions during such meetings shall be disregarded and considered null and void.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): May I have the motion in writing, please?

Is there a seconder?

An hon. Member: It is not necessary.

Le coprésident (M. Corbin): Je m'excuse. Messieurs les photographes, veuillez quitter la salle immédiatement, s'il vous plaît. Je croyais que cela se faisait automatiquement, mais . . .

Le sénateur Asselin: Monsieur le président, avant que vous ne mettiez la motion aux voix, est-ce que je pourrais en avoir une copie?

Le coprésident (M. Corbin): Oui, certainement. J'avais demandé si quelqu'un appuyait la motion.

Je vais la relire et ensuite je la ferai photocopier pour la distribuer.

Il est proposé par le sénateur Wood, appuyée par le sénateur Stollery, . . .

An hon. Member: Are you ruling the motion in order?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I have to read it.

That the last properly constituted meeting of this special committee was terminated by the Chair on March 2nd 1982 and that any subsequent meetings till this date, of any members, printing of proceedings and decisions during such meetings shall be disregarded and considered null and void.

An hon. Member: Is she going to speak to it?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): The motion is now on the table for discussion. Senator Wood.

Senator Wood: On a point of order.

An hon. Member: What do you mean, a point of order? You are the first speaker.

Senator Wood: I am sorry, but Senator Tremblay is not a member of this committee today. I meant Senator Asselin, I am sorry.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Translation*]

Le mardi 23 mars 1982

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Order. Since it is 3:30 p.m., this committee will come to order.

Senator Wood, on a point of order.

Sénateur Wood: J'aimerais proposer une motion.

Je propose que la dernière réunion officielle de ce Comité spécial ait été ajournée par la présidence le 2 mars 1982, et que toute réunion suivante jusqu'à aujourd'hui et que les comptes rendus et les décisions de ces réunions soient considérés comme nuls et non avenus.

Le coprésident (M. Corbin): Pourrais-je avoir cette motion par écrit, s'il vous plaît.

Quelqu'un veut-il l'appuyer?

Une voix: Ce n'est pas nécessaire.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I am sorry. Would the photographers leave the room immediately, please. I thought that it was automatic, but . . .

Senator Asselin: Mr. Chairman, before you put the motion to the question, could I have a copy?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Yes, certainly. I asked if there was a seconder.

I will read the motion again and then I will have it photocopied for circulation.

It is moved by Senator Wood, seconded by Senator Stollery, . . .

Une voix: Est-ce que cette motion est recevable?

Le coprésident (M. Corbin): Il faut que je la lise.

Que la dernière réunion officielle de ce Comité spécial ait été ajournée par la présidence le 2 mars 1982 et que toute réunion suivante et que les comptes rendus et les décisions de ces réunions soient considérés comme nuls et non avenus.

Une voix: Va-t-elle nous dire un mot au sujet de la motion?

Le coprésident (M. Corbin): Je mets maintenant cette motion en délibération. Sénateur Wood.

Sénateur Wood: J'invoque le Règlement.

Une voix: Pourquoi voulez-vous invoquer le Règlement? Vous êtes le premier intervenant.

Sénateur Wood: Je m'excuse, mais le sénateur Tremblay n'est pas membre du Comité aujourd'hui. Je voulais dire le sénateur Asselin, je m'excuse.

[*Texte*]

Le coprésident (M. Corbin): M^me^ Wood cherche à savoir qui est membre du Comité. Le greffier peut-il me donner la liste des membres du Comité?

Senator Wood: He has the right of speech, but not—

Le coprésident (M. Corbin): Il y a, en ordre alphabétique comme d'habitude, M. Bosley, M. Clarke, M. Corbin, M. Gauthier, M. Gimaïel, M. Herbert, M. Kilgour, M. Marceau, M. Nystrom, le sénateur Guay, le sénateur Hasting, le sénateur Murray, le sénateur Stollery, le sénateur Tremblay and senator Wood.

Those are the members of the committee.

Sénateur Asselin, un rappel au Règlement.

Le sénateur Asselin: Je voudrais rappeler à mon honorable ami d'en face que je ne suis pas temporairement membre du Comité. Étant donné qu'il a fallu que je m'absente, j'ai été remplacé par le sénateur Tremblay, mais je lui rappellerai tout de même ceci: étant membre du Sénat, j'ai le droit de prendre la parole, mais je n'ai pas pas le droit de voter.

• 1535

Le coprésident (M. Corbin): Quelqu'un d'autre désire-t-il prendre la parole? Aviez-vous terminé, sénateur Wood?

Le sénateur Wood: J'ai terminé pour l'instant.

Le sénateur Asselin: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): Avant de rendre ma décision, j'aimerais entendre l'opinion des membres du Comité, comme cela se fait habituellement.

Sénateur Asselin.

Le sénateur Asselin: Il serait logique et normal, avant qu'on ne discute cette motion, qu'elle soit distribuée, dans les deux langues officielles, aux membres du Comité, afin qu'on puisse l'examiner. Je pense qu'il serait raisonnable de faire cela. Alors, je vous demanderais de suspendre tout simplement la discussion de cette motion jusqu'à ce qu'on ait les textes devant nous.

Le coprésident (M. Corbin): Il n'est pas rigoureusement nécessaire que le texte nous soit présenté. Evidemment la présidence peut le lire, l'interprétation simultanée vous sera ainsi donnée, mais sûrement, sénateur Asselin, si vous insistez . . .

Le sénateur Asselin: Je veux voir la motion, monsieur le président.

Le coprésident(M. Corbin): . . . je vais certainement me plier à votre demande. Alors si vous voulez patienter quelque temps . . . Entre-temps, s'il y a d'autres membres du Comité qui désirent prendre la parole, je la leur accorderai.

Monsieur Kilgour.

M. Kilgour: Monsieur le président, concernant la motion, il me semble bien évident qu'il faille faire un peu de recherche. Cela retardera votre décision. On vient de me dire que c'est la première fois de sa vie parlementaire qu'on a jamais présenté une motion . . . Il semble bien évident que le sénateur Wood a

[*Traduction*]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mrs. Wood wants to know who are members of the committee. Could the clerk give me the list of members?

Le sénateur Wood: Il a le droit de prendre la parole, mais . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): There are the following in alphabeticaI order as usual, Mr. Bosley, Mr. Clarke, Mr. Corbin, Mr. Gauthier, Mr. Gimaiel, Mr. Herbert, Mr. Kilgour, Mr. Marceau, Mr. Nystrom, Senator Guay, Senator Hasting, Senator Murray, Senator Stollery, Senator Tremblay and Senator Wood.

Ce sont les membres du Comité.

Senator Asselin, on a point of order.

Senator Asselin: I would like to remind my honourable friend opposite that, I am not a temporary member of this committee. Since I had to be away for some time, I was replaced by Senator Tremblay, but I will tell him that as a member of the Senate, I have a right to speak but I do not have the right to vote.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Does anybody else want to have the floor? Were you finished, Senator Wood?

Senator Wood: I am finished for the moment.

Senator Asselin: On a point of order, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Before I give my ruling, I would like to have the views of the members of the committee as is the custom.

Senator Asselin.

Senator Asselin: It would be logical before we speak to the motion that it be circulated in the two official languages to the members of the committee so that we can have a look at it. I think it would be reasonable. I am therefore simply asking you to stand that motion until we have it before us.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): It is not absolutely necessary that you have it before you. Obviously the Chair can read it, you will get the simultaneous translation, but surely, Senator Asselin, if you insist . . .

Senator Asselin: I want to see the motion, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I will submit to your request. So if you want to be patient. In the meantime, if other members of the committee want to have the floor, I will give it to them . . .

Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: Mr. Chairman, it seems obvious to me that this motion needs to be studied. It will delay your ruling. I am just told that it is the first time in our parliamentary life that he moves a motion, as you know, and it seems obvious that Senator Wood came to all our meetings while you were away.

[*Text*]

assisté à toutes nos séances pendant votre absence. Je peux vous dire par exemple que le sénateur Guay a parlé, il a même proposé une motion, je pense, mais il l'a retirée. Il n'a pas proposé une motion, mais il a parlé lorsque les témoins du ministère de la la Justice et de l'Energie atomique du Canada ont comparu. Ne dit-on pas, vous me permettrez de le dire en anglais:

who consents to the jurisdiction, consents to the rule of the court. In other words, if you come into court and plead not guilty, Mr. Chairman, and you have a trial, you cannot say afterwards that you did not submit to the jurisdiction of the court.

I have only been here a couple of years, but to say that witnesses who came, that the evidence that was taken, that comments—motions—that were made and passed, all with the quorum duly established and according to the constitution of this committee, is all now somehow null and void, *ab initio*- . . . that we can scrub everything that has happened . . . that we can go back to March 2 . . . .

Mr. Chairman, I think I have already tried to make the point in your absence that we are required to adjourn a committee such as this when a vote is imminent. The committee, I am told, met after the bells rang. A number of committees have met since the bells started ringing. This one has met I think twice or possibly three times. It seems to me to say now, three weeks later, that we will scrub everything that happened, we will not print the record—when I assure you, Mr. Chairman, that everything was done, I think, properly and fairly and in order, except for the fact that some members here did not participate from the opposite party—is comical.

It is almost *Brave New World* and *1984* combined. It is a way of saying that something that happened did not happen. I submit that even, to my knowledge, in the Soviet Union, nobody has ever tried to pretend that a duly constituted and duly assembled meeting that met, did not meet, and that nothing happened in it. It is certainly . . . I should suggest it smacks of Franz Kafka. Writers in authoritarian or totalitarian governments would find it right down their alley.

I would suggest in conclusion, Mr. Chairman —I assume it will be you and your co-chairman who would rule on whether it was in order, decide that it is in order, because of the fact that it has never been raised in a standing or a mixed committee, I am informed, in the past 114 years—that before you rule that it is in order, you might consider adjourning on it to take some counsel,or we might proceed with the very important matter set for the committee today. Thank you.

• 1540

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Senator Wood.

Senator Wood: Mr. Chairman, on a point of order I would like to correct the hon. member, Mr. Kilgour, and remind him that when I appeared here on March 11 it was just for that

[*Translation*]

I can tell you for instance that Senator Guay had the floor during those meetings and that he even moved a motion but later on withdrew it . . . He did not move a motion but he questioned the witnesses from the Department of Justice and from Atomic Energy of Canada when they were here. If I can say it in Latin, if I can say it in English.

qui reconnaît la juridiction d'un tribunal, se soumet à son règlement. En d'autres termes, si vous comparaissez devant un tribunal, plaidez non coupable, monsieur le président, et que vous êtes jugé, vous ne pouvez dire après coup que vous ne reconnaissez pas la juridiction de ce tribunal.

Je ne suis ici qu'environ depuis deux ans, mais dire que des témoins qui sont venus, que les témoignages qui ont été enregistrés, que les commentaires qui ont été faits, que les motions qui ont été adoptées, en présence d'un quorum dûment établi et conformément à la constitution du Comité, sont maintenant en quelque sorte nuls et non avenus, que nous pouvons effacer tout ce qui s'est passé jusqu'à maintenant et que nous revenons au 2 mars . . .

Monsieur le président, je crois avoir déjà essayé de démontrer en votre absence qu'un comité tel que le nôtre devait lever sa séance lorsqu'un vote est imminent. On me dit que le Comité s'est réuni après que les cloches aient commencé à sonner. Un certain nombre d'autres comités se sont réunis après que les cloches aient commencé à sonner. Je crois que le Comité s'est réuni deux fois peut-être même trois. Il me semble comique de dire maintenant, trois semaines plus tard, que nous allons effacer tout ce qui s'est passé, que nous n'imprimerons pas les comptes rendus—alors que je peux vous assurer, monsieur le président, que tout s'est fait d'une manière parfaitement régulière, à mon avis, si ce n'est que certains députés de l'Opposition n'ont pas participé.

Cela vaut presque *Brave New World* et 1984 ensemble. C'est un peu comme si on disait que quelque chose qui est arrivé n'est pas arrivé. À ma connaissance, même en Union soviétique, personne n'a jamais essayé de prétendre qu'une réunion dûment constituée et dûment assemblée n'a pas eu lieu et que rien ne s'y est passé. On dirait du Kafka. Les écrivains des gouvernements autoritaires ou totalitaires s'en réjouiraient.

En conclusion, monsieur le président—je suppose que c'est vous et votre coprésident qui déciderez de la recevabilité ou de la non recevabilité de cette motion, car d'après mes renseignements c'est la première fois qu'une telle motion est proposée dans un comité permanent ou mixte depuis 114 ans—je vous demanderai de suspendre votre décision et de demander conseil auprès des personnes compétentes, au lieu de passer à la question très importante inscrite à notre ordre du jour. Merci.

Le coprésident (M. Corbin): Sénateur Wood.

Le sénateur Wood: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'aimerais rappeler à M. Kilgour que lorsque je suis venu le 11 mars c'était justement dans ce but, j'estimais

[*Texte*]

purpose, that I did not think the meeting was properly constituted, that I objected to the meeting being held and that I did not participate in the meeting as such. The minute meeting did take place I left, if you remember.

Mr. Kilgour: But you spoke.

Senator Wood: I spoke before the meeting was called to order. There is a fine point there.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, sénateur Wood.

Le sénateur Guay avait déjà demandé la parole, et il sera suivi de M. Bosley et de M. Herbert.

Sénateur Guay.

Le sénateur Guay: J'ai demandé la parole pour avoir des précisions sur la motion que nous avons reçue il y a quelques instants en ce qui concerne

the meetings between March 2 and 23. I was going to suggest that possibly the mover might take consideration, and if that is the motion she would like to present, then instead it might read "between March 2 to this date" because I am sure she is not making any reference to the meeting of today.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): The motion I made, to enlighten you, Senator Guay, reads " . . . the last properly constituted meeting of the special committee as terminated by the Chair on March 2". That is to imply that the committee met on March 2 and eventually adjourned . . .

Senator Guay: Would you read on, please?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): "..and that any subsequent meetings"—until this date— "of any members"and so on and so forth.

Senator Guay: Thank you. I misunderstood.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Does that clear it up?

Senator Guay: Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Bosley.

Mr. Bosley: Mr. Chairman, the reason I asked you to consider making a rule on the motion is that I think you will find, if you consult *Parliamentary Practice*, that it is not in fact a motion under the rules of the House. I might read to you. Mr. Chairman, Beauchesne:

Every matter is determined in the House of Commons

And as you know, we follow the rules of the House and the Senate.

411 . . . upon a question put by the Speaker, on a proposition submitted by a Member, and resolved either in the affirmative or negative as the case may be. This proposition, called a motion, is a proposal moved by one Member, in accordance with certain well-established rules, that the House do something or order something to be done or express an opinion with regard to some matter.

[*Traduction*]

que cette réunion n'était pas régulière, je m'opposais à ce que cette réunion ait lieu et je n'y ai pas participé. Dès que la séance a commencé, je suis parti, si vous vous en souvenez.

M. Kilgour: Mais vous avez pris la parole.

Le sénateur Wood: J'ai pris la parole avant que la séance ne soit ouverte. Il y a une différence importante.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Senator Wood.

Senator Guay had already asked for the floor, and he will be followed by Mr. Bosley and Mr. Herbert.

Senator Guay.

Senator Guay: It is on a point of clarification about the motion that was moved as far as . . .

. . . les réunions entre le 2 et le 23 mars. Je crois qu'il serait préférable que la motion dise: «entre le 2 mars et aujourd'hui', car je suis certain qu'elle ne voulait pas comprendre la réunion d'aujourd'hui.

Le coprésident (M. Corbin): Avec votre permission, sénateur Guay, la motion se lit comme suit « . . . la dernière réunion officielle du comité spécial a été ajournée par la présidence le 2 mars». Cela signifie simplement que le Comité s'est réuni le 2 mars et a finalement été ajourné . . .

Le sénateur Guay: Pourriez-vous poursuivre la lecture, s'il vous plaît.

Le coprésident (M. Corbin): « . . . et que toute réunion suivante»—jusqu'à aujourd'hui—«les compte rendus» etc. etc.

Le sénateur Guay: Merci. J'avais mal compris.

Le coprésident (M. Corbin): Est-ce que cela règle la question?

Le sénateur Guay: Oui, merci, monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Bosley.

M. Bosley: Monsieur le président, si je vous ai demandé de réfléchir, c'est parce que vous trouverez, si vous consultez la pratique parlementaire qu'il ne s'agit pas en réalité d'une motion conforme aux Règlements de la Chambre. Je me permettrai de vous citer Beauchesne, monsieur le président:

Toute question est tranchée à la Chambre des communes

comme vous le savez, nous nous conformons aux Règlements de la Chambre et du Sénat.

411 . . . à la suite d'une question mise aux voix par l'Orateur, ou d'une proposition soumise par un député, et résolue soit par l'affirmative ou la négative selon les circonstances. Cette proposition, appelée motion, faite par un député conformément à certaines règles bien établies, demande que la Chambre fasse quelque chose ou ordonne que quelque chose

[*Text*]

As far as I can tell, Mr. Chairman, without having seen a copy of it, what has been moved is that something that was done not be done. It strikes me that is entirely contrary to the principles that would govern what a motion is, which is to suggest that something be done or express an opinion.

To remind you of the circumstances that preceded this meeting, Mr. Chairman, you will remember that the chairman of the meeting in question called the meeting to order and ruled that the meeting was properly called and properly constituted, that a quorum was present and that it could meet. Members opposite, who chose not to come to that meeting, as members of this committee have the right to come to that meeting and challenge the ruling of the Chair at the time. They chose not to do that.

I suggest to them that if they wish to now argue that those meetings were improperly constituted or improperly called, there is a traditional recourse, and it is the only one provided for in the rules of the House and the Senate, and that is that on the reporting of the committee to those bodies in its normal course of events they have the right to raise in the House and in the Senate whether in fact the meetings were properly constituted. To now argue that it is in order to move a motion to unconstitute a meeting constituted by the Chair as in order is out of order, I suggest to you, Mr. Chairman. It may, and I suggest only may, have been appropriate on the day that ruling was made.

As you know, Mr. Chairman, being a member of the House, there have been changes as to what is properly moved in the House as a challenge of the Chair's ruling, but I suggest to you that it is clearly improper to come to a subsequent meeting of a meeting properly called, according to the chairman, in order to undo that meeting. Such a motion must be out of order otherwise, Mr. Chairman, you would be allowing into the procedures of the committees the right of any majority on any day of any subsequent committee meeting to arrive and say that the meeting last week, the meeting six months ago, the meeting eight weeks ago we now decide we will annul.

Clearly, Mr. Chairman, if that motion were in order, we would not have the right, as we do, to resort to the Speaker at the time of reporting in order to question whether a meeting was properly called. Because we have that privilege, I suggest to you that you must rule the motion out of order.

• 1545

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Bosley, could you give me the reference which you are quoting?

Mr. Bosley: Yes, sir, I can.

Le coprésident (M. Corbin): Je m'excuse, sénateur Guay . . .

Mr. Bosley: It is Beauchesne, 411. Page 149 in the 5th Edition, I guess is what you want.

[*Translation*]

soit fait ou exprime une opinion concernant une certaine question.

N'ayant pas de copie de cette motion, monsieur le président, je pense pouvoir dire qu'elle propose que quelque chose qui a été fait ne soit pas fait. Cela me semble totalement contraire à la définition d'une motion, qui veut que quelque chose soit fait ou qu'on exprime une opinion.

J'aimerais vous rappeler les circonstances, monsieur le président. Vous vous souviendrez que le président de la réunion en question a ouvert la séance et a décrété que cette réunion était tout à fait régulière puisque le quorum était présent et que nous pouvions donc nous réunir. Les députés d'en face qui ont choisi de ne pas venir à cette réunion, en tant que membres du Comité avaient le droit d'y venir et de contester la décision du président. Ils ont choisi de ne pas le faire.

S'ils souhaitent maintenant contester la régularité de ces réunions, ils ont un recours traditionnel et c'est le seul que nous fournissent les Règlements de la Chambre et du Sénat, à savoir qu'au moment de communiquer le rapport du Comité à ces deux instances, ils pourront contester la régularité de ces réunions à la Chambre et au Sénat. Accepter une motion proposant qu'une réunion convoquée par la présidence soit annulée est tout à fait contraire au Règlement, monsieur le président. Cela aurait peut-être été possible—et je dis seulement possible—le jour même.

Comme vous le savez, monsieur le président, puisque vous êtes membre de la Chambre, des modifications ont été apportées aux formes appropriées de contestation d'une décision de la présidence à la Chambre, mais il est évident que proposer l'annulation d'une réunion précédente régulièrement convoquée par le président est contraire au Règlement. Il est indispensable que vous rejetiez une telle motion, monsieur le président, car autrement vous introduiriez dans la procédure des comités le droit pour toute majorité de dire que la réunion de la semaine dernière, la réunion d'il y a six mois, la réunion d'il y a huit semaines est nulle et non avenue.

Il est clair, monsieur le président, que si cette motion était recevable, nous n'aurions plus le droit comme à l'heure actuelle, de nous adresser à l'Orateur au moment de l'étape du rapport pour constester la régularité de telle ou telle réunion. Comme ce pouvoir existe, je vous suggère de rejeter cette motion.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Bosley, pourriez-vous me citer votre référence?

M. Bosley: Oui, monsieur.

The Joint Chairman (M. Corbin): I am sorry, Senator Guay . . . .

M. Bosley: Il s'agit du Beauchesne, citation 411. Page 149 de la version anglaise, cinquième édition.

[*Texte*]

Le coprésident (M. Corbin): Eh bien, vous avez entièrement raison, monsieur Bosley, de soulever cette question parce que le fond de la motion porte justement sur la question de déterminer si les réunions tenues depuis le 2 mars étaient régulières ou irrégulières. C'est le fond même de la proposition soumise par le sénateur Wood. Vous étiez certainement dans votre droit de soulever cet aspect-là. Je vais tenir compte de votre argumentation. Je donne maintenant la parole à M. Herbert.

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Chairman. I want to object most strongly and vociferously to the remarks of Mr. Kilgour. I object very very strongly to what he said. And I want to put myself as completely opposed to his line of thought.

As to the argument concerning the committee. It was the action of certain members of the House of Commons who called members of this committee to their duty in the House of Commons. It is now a question of privilege which has to be settled right here in this committee. The Speaker has ruled, time and time again, that the business of the committee is for the committee to decide. We, because of the bells, were not able to participate in any further deliberations as of the closing of the meeting on March 2. Because I was prevented from attending any further meetings, I cannot consider any such further meetings as being meetings legally constituted; otherwise I would be struck off the roll; I would be struck from the list of members of the committee. That did not happen. I continue to be listed as a member of this committee. Yet I had to be somewhere else, and I had to be somewhere else as a result of actions which were taken by members of this committee, members of the opposition. Under those circumstances, because I could not participate, because I could not question the witnesses, as a result I consider that nothing which took place after the adjournment on March 2 was legal. Under those circumstances, I suggest, Mr. Chairman, that the motion is completely in order.

I further suggest, Mr. Chairman, that even if you ruled that any subsequent meeting was legal, as a majority of this committee, we can still decide on our proceedings; decide on our fate, if you like. We can do that even to the extreme, when it gets down to the final report, of writing into the report that we are disregarding completely all the proceedings which happened subsequent to the adjournment of March 2.

But what dismays me and dismays me a lot is that, until March 2, this committee operated in essentially a non-partisan fashion; so much so that we—certainly I— never even considered a possible weakness in the rules of this committee. Certainly in the future we are going to look into that, and we are going to make sure that there is no doubt in anyone's mind, if there is any, as to who is running the show.

An hon. Member: Dictatorship!

Mr. Herbert: Well, he can call this dictatorship if he likes but, as a result of the dictatorship that took place in the House as of March 2, there is someone else who is going to have to

[*Traduction*]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Bosley, you are entirely to the point when you raise that question because the point of that motion is whether or not the meetings held since March 2 were properly or improperly constituted. It is the very substance of what Senator Wood moved. It was then certainly your right to raise that point. I shall take your argument into account. Mr. Herbert now has the floor.

M. Herbert: Merci, monsieur le président. Je m'oppose de toutes mes forces aux remarques de M. Kilgour. Je trouve ses propos tout à fait inacceptables. Je m'inscris totalement en faux contre ce qu'il a dit.

Ce qui s'est passé dans le Comité est la conséquence de l'action de certains membres du Chambre des communes qui ont appelé les membres du comité è voter à la chambre. C'est maintenant une question de privilège qui doit être réglée ici même au sein du Comité. Les orateurs successifs ont toujours dit que ce qui se passait dans un comité était la responsabilité de ce comité. Les cloches nous appelant au vote, nous n'avons pu participer à d'autres réunions après celle du 2 mars. Puisque l'on m'a empêché de participer à ces réunions, je ne peux les considérer comme régulièrement convoquées; autrement mon nom aurait été supprimé de la liste des membres du Comité. Ce n'est pas ce qui s'est passé. Je figure toujours sur cette liste comme membre du Comité. Pourtant, il fallait que je sois ailleurs, et il fallait que je sois ailleurs à la suite d'initiatives des membres du Comité, des membres de l'opposition. Dans ces circonstances, étant donné que je n'ai pu participer, et que je n'aie pu poser des questions aux témoins, je considère que tout ce qui s'est passé après l'ajournement le 2 mars est illégal. À mon avis, monsieur le président, cette motion est tout à fait acceptable.

J'ajouterai, monsieur le président, que même si vous décidiez que ces réunions étaient tout à fait légales, en tant que majorité du Comité, nous aurons toujours le dernier mot, nous pourrons toujours décider de notre destin, si vous voulez. Nous pouvons même mener la chose jusqu'à l'extrême, lorsque nous arriverons au rapport final et écrire dans ce rapport que nous considérons que tout ce qui s'est passé après l'ajournement du 2 mars est nul et non avenu.

Ce qui me chagrine énormément par contre, c'est que jusqu'au 2 mars, le Comité s'était comporté d'une manière essentiellement non partisane, à tel point que nous n'avons jamais envisagé la possibilité d'une faiblesse dans les règlements du Comité, certainement pas moi en tout cas. Il est certain qu'à l'avenir nous serons plus prudents, nous lèverons tout doute, s'il y en a, et tout le monde saura qui est le patron.

Une voix: Dictature!

M. Herbert: Il peut parler de dictature si cela l'amuse, mais à la suite de la dictature qui a été imposée à la Chambre à partir du 2 mars, quelqu'un d'autre va devoir faire preuve de plus de fermeté et c'est le parti gouvernemental.

[*Text*]

start taking a stronger stand, and that is going to be the governing party.

I suggest then, Mr. Chairman, because we try to conduct this meeting in a non-partisan fashion, and because we have tried so far to arrive at conclusions shared by all members of this committee, that we go back to where we were on March 2, at our non-partisan stage, and start off from there and try to resurrect what we can out of non-partisan activities.

Mr. Kilgour: On a point of order, Mr. Chairman.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Herbert. Je m'excuse encore auprès des membres du Comité qui ont demandé le texte français. On est en train de le terminer. Ce ne sera pas long.

Monsieur Kilgour.

Mr. Kilgour: On a point of order, Mr. Chairman, through you to Mr. Herbert.

• 1550

Does the member not agree that when he and I discussed this matter outside the hall, he advised me that his party's members were told to boycott the meetings of all committees?

Mr. Herbert: It is not a matter of boycotting meetings of all committees. When we are called somewhere else, we obviously cannot attend committee meetings. It was the members of the Tory party who called us to the House for a vote, and our duty was to be present for the vote; and we were present for the vote. The Tories did not turn up.

An hon. Member: They were not there when we were here.

Le coprésident (M. Corbin): La prochaine personne sur ma liste est le sénateur Stollery.

Senator Stollery: Thank you, Mr. Chairman.

Well, this is certainly a most unusual point of order and motion that Senator Wood has moved and that I have seconded, and to that extent so far I would agree with Mr. Kilgour: it is certainly very unusual. But as Mr. Herbert has pointed out, the circumstances we are faced with are certainly very unusual. For example, Mr. Chairman, without getting into the partisan nature of the argument, one party present calls a vote, so the members of the other party have to move themselves physically to another room. Then the party that calls the vote does not show up in the other room and continues to hold meetings in another room, physically, where—and let me enunciate what took place. They in fact changed the order of the meetings that had been pre-ordained by the steering committee so the committee which normally meets, and has for a long time, on Tuesdays, suddenly meets on Wednesdays and Thursdays. Secondly, they actually elect a new chairman of the committee. I do not believe Senator Murray is any longer the joint chairman of this committee, Mr. Chairman, because he was apparently last week removed by the only party present, and Senator Tremblay, I believe, is now the

[*Translation*]

En conséquence, monsieur le président, étant donné que nous essayons de mener ces réunions d'une manière non partisane, et que jusqu'à présent nous avons essayé de parvenir à des conclusions partagées par tous les membres du Comité, je propose que nous revenions là où nous en étions au 2 mars, et que nous essayions de faire renaître ce caractère non partisan.

M. Kilgour: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Kilgour. My apologies to the members of the committee that asked to have that motion in french. It is on its way. It will not be long.

Mr. Kilgour.

M. Kilgour: J'invoque le Règlement, monsieur le président, et cela s'adresse à M. Herbert.

Ne reconnaissez-vous pas que lorsque nous en avons discuté dans le couloir, vous m'avez dit qu'on vous avait demandé de boycotter les réunions de tous les comités?

M. Herbert: Il ne s'agit pas de boycotter. Lorsque nous sommes convoqués ailleurs, de toute évidence nous ne pouvons participer aux réunions des comités. Ce sont les députés du parti conservateur qui nous ont convoqués à la Chambre pour un vote, et notre devoir était d'être présents pour ce vote; nous étions présents. Ce sont les conservateurs qui ne sont pas venus.

Une voix: Ils n'étaient pas là quand nous y étions.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): The next on my list is senator Stollery.

Le sénateur Stollery: Merci, monsieur le président.

Il est certain que le rappel au Règlement du Sénateur Hood et la motion qu'il a proposée et que j'ai appuyée sont tout à fait inhabituels et dans cette mesure je suis d'accord avec M. Kilgour: c'est inhabituel. Mais comme M. Herbert l'a signalé, les circonstances l'étaient également. Par exemple, monsieur le président, sans vouloir toucher l'aspect partisan de l'argument, un parti a déclenché un vote, si bien que les membres de l'autre parti devaient se déplacer pour se rendre dans une pièce. Puis, les membres du parti responsables de cette initiative ne se montrent pas et continuent à tenir des réunions dans une autre pièce . . . Laissez-moi vous dire exactement ce qui s'est passé. En fait, ils ont changé l'ordre des réunions qui avaient été décidées par le comité directeur, si bien que le Comité qui normalement se réunit le mardi, et cela déjà depuis un certain temps, s'est tout d'un coup réuni le mercredi et le jeudi. Deuxièmement, ils ont élu un nouveau président. Je ne crois pas que le sénateur Murray soit encore coprésident du Comité, monsieur le président, car apparemment la semaine dernière il a été remplacé par le seul parti présent, et je crois que le sénateur Tremblay est maintenant l'autre coprésident.

[*Texte*]

other joint chairman. At least that was what I was told in the Senate last—was it last Thursday night?

The only possible way out of a situation in which we a have most irregular procedure, where one party constitutes a committee of two Houses, changes the order of business, elects a new chairman, hears evidence when we all know there is a major parliamentary crisis—Mr. Kilgour says he has never heard of this kind of business being discussed by a committee or this kind of a motion at a committee in more than 100 years. That may be; but then I think we would have great difficulty in finding a situation similar to that which occurred in the House of Commons over the past 100 years. So we are into a very unpleasant procedural argument, and it seems to me the only thing that can possibly clear it up, just as you had a situation which was pretty unusual, in that we were still on March 2 a week and a half after March 2 had gone— the only way this thing can be straightened out is if in fact this motion is approved and we go back to March 2. Otherwise we have a situation which is untenable.

Thank you, Mr. Chairman.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Stollery.

Le sénateur Asselin a demandé la parole.

Le sénateur Asselin: Monsieur le président, ce qui me surprend dans l'argumentation de mon collègue Stollery qui vient de prendre la parole, c'est qu'il n'a pas donné la vraie définition d'un comité mixte de la Chambre et du Sénat. Un comité mixte, est-ce basé sur les partis politiques ou si c'est basé sur les membres qui veulent assister à ce comité mixte-là? Un comité mixte, c'est un comité formé de membres du Sénat et de membres de la Chambres des communes; c'est cela, un comité mixte. Le comité mixte ne dit pas: il faut que les membres viennent d'un parti politique et d'un autre parti politique. Il faut d'abord, je pense, arrêter cette définition-là. Les deux Chambres doivent être représentées; c'est cela, un comité mixte. La définition du comité mixte ne dit pas, et je le répète, que cela doit être formé de partisans libéraux et de partisans conservateurs; ce n'est pas cela.

Le sénateur Tremblay: Aveugles ou non.

Le sénateur Asselin: Il faut que ce soit formé de membres des deux Chambres. Or, sur ce point, monsieur le président, j'ai l'impression que les séances qui se sont tenues . . .

• 1555

Le coprésident (M. Corbin): À l'ordre, s'il vous plaît. Le sénateur Asselin a la parole.

Le sénateur Asselin: Monsieur le président, lors des séances qui se sont tenues à partir du 2 mars, la majorité libérale a préféré ne pas se montrer au Comité, et c'est sa responsabilité; dans tous les cas, ils n'ont pas voulu venir au Comité. Mon confrère, le sénateur Stollery, s'est tenu à la porte ici pour voir ce qui se passait, maiss il n'est pas entré. Il n'avait qu'à entrer: personne n'empêchait quiconque d'entrer au Comité, monsieur le président. Alors, je dis donc que le Comité mixte s'est réuni,

[*Traduction*]

C'est du moins ce qu'on m'a dit au Sénat—jeudi dernier, je crois?

La seule issue possible à cette situation tout à fait irrégulière où un parti convoque un comité des deux Chambres, modifie l'ordre du jour, élit un nouveau président, entend des témoignages, alors que nous savons tous qu'une crise parlementaire importante . . . selon M. Kilgour, jamais une telle discussion n'a eu lieu en comité ou jamais une telle motion n'a été proposée en comité en plus de 100 ans. C'est possible; mais je pense que nous aurions tout autant de difficultés à trouver une situation analogue à ce qui s'est passé à la Chambre des communes au cours des 100 dernières années. Il s'agit donc d'un débat de procédure très déplaisant, et il me semble que la seule chose que nous puissions faire, étant donné que la situation était très inhabituelle, étant donné que deux semaines et demie après le 2 mars nous en étions toujours au 2 mars—la seule chose que nous puissions faire, c'est d'accepter cette motion et revenir au 2 mars. Autrement nous nous trouverons dans une situation inexpliquable.

Merci, monsieur le président.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Stollery.

Senator Asselin wanted to be recognized.

Senator Asselin: Mr. Chairman, I am very surprised that in his argument my colleague, Senator Stollery, did not spell out the real definition of a joint committee of the House and the Senate. What is a joint committee based upon? On the political parties or on the members that want to participate in that committee? A joint committee is a committee constituted of members of the Senate and of members of the House of Commons; that is what is called a joint committee. Nowhere does it say that the members must come from one political party and from one other political party. We must, I think, first of all agree on the definition. The two houses must be represented; that is all it takes to be a joint committee. Nowhere does it say, and I repeat, that the Liberal Party and the Conservative Party must be represented.

Senator Tremblay: Blind or not.

Senator Asselin: The two houses must be represented. Now, on that point, Mr. Chairman, I am under the impression that the meetings that were held . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Order, please. Senator Asselin has the floor.

Senator Asselin: The Liberal majority chose not to attend the meetings held after March 2, this is their responsibility. My confrère, Senator Stollery, stood at the door to see what was happening but did not come in; if he had wanted to, he could have done so, no one was stopping him, Mr. Chairman. Therefore I maintain that the joint committee did in fact meet and its meetings were in keeping with our rules. There is nothing in the Standing Orders of the House of Commons or

[*Text*]

et il s'est réuni suivant nos règlements. Il n'y a rien dans les règlements de la Chambre et du Sénat qui prévoit, et je le répète, que les comités mixtes doivent être formés de membres de partis politiques. C'est un point que vous devrez considérer, monsieur le président, pour décider si les réunions qui ont eu lieu en l'absence de certains membres du Parti libéral étaient des réunions illégales qui devraient annuler tous les travaux accomplis à partir du 2 mars. C'est le premier point que je voulais présenter, monsieur le président.

Deuxièmement, pour déclarer que cette motion est légale et pour qu'on puisse voter cette motion, il faudra que vous nous lisiez les articles du Règlement qui permettent au président du comité de se prononcer sur la validité des travaux qui ont eu cours depuis le 2 mars. Il va falloir que les membres de la majorité s'entendent.

On a déjà discuté cette question au Sénat et, au Sénat, il y a un coprésident de la majorité libérale au Comité permanent des règlements et autres textes réglementaires qui a pris la parole au Sénat. À ce sujet, je vous renvoie, monsieur le président, à la page 3783 des Débats du Sénat en date du 9 mars 1982.

Le coprésident (M. Corbin): Le hansard du Sénat?

Le sénateur Asselin: Oui. Le sénateur Godfrey, intervenant dans le débat qui avait comme motif l'argument de la motion présentée par le sénateur Wood, disait ceci:

> Honorables sénateurs, en ma qualité de coprésident du comité des règlements et autres textes réglementaires, je peux vous dire que nous nous sommes réunis jeudi dernier et qu'il y aura une autre réunion jeudi prochain. Je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas nous réunir et, quant à moi j'estime que le sénateur Murray a fait exactement ce qu'il fallait faire.
>
> Il n'est pas essentiel que chaque parti ait des représentants à une séance de comité. Un comité peut tenir une séance du moment qu'il y a un sénateur et un député des Communes de présents et nous allons nous en tenir à la procédure que le sénateur Murray a suivie.

Il va donc falloir que les membres de la majorité libérale s'entendent. Voici un sénateur de la majorité, coprésident d'un comité mixte important, qui dit que, lorsque le sénateur Murray a convoqué le comité, c'était exactement dans les règles; son comité se réunissait justement conformément aux mêmes règles, dans le même cadre. Alors, monsieur le président, en décidant vous-même cet après-midi que cette motion est légale ou valide, vous anticipez sur des décisions qui peuvent être prises plus tard si cette question est renvoyée, comme l'ont dit certains membres du Comité, aux Présidents des Communes et du Sénat. Je pense que tout ce qu'on peut faire aujourd'hui, c'est de renvoyer au Président des Communes ou du Sénat la motion qui est devant nous parce que le Président de la Chambre des communes et le Président du Sénat devront tenir compte qu'un autre comité mixte a siégé, et ils devront tenir compte également s'ils doivent annuler la procédure de réunion du Comité mixte des règlements et autres textes réglementaires.

[*Translation*]

the Senate requiring joint committees to be made up of members of political parties. This is a point which we must consider, Mr. Chairman, in deciding whether the meetings which took place in the absense of certain members of the Liberal Party were illegal meetings and whether the work accomplished in them should be disregarded. This is the first point I wanted to make, Mr. Chairman.

Secondly, in order to declare this motion in order and allow a vote, you would be well advised to read to us the relevant sections of the Standing Orders allowing the committee chairman to make a ruling on the validity of the proceedings which took place since March 2. The members of the majority will have to agree among themselves.

This question was already discussed in the Senate and the Liberal joint chairman of the Standing Committee on Statutory Instruments spoke in the Senate on this subject. I would refer you, Mr. Chairman, to page 3783 of the Debates of the Senate dated March 9, 1982.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): The Senate Hansard?

Senator Asselin: Yes. Senator Godfrey, speaking in the debate over the subject of Senator Wood's motion, said the following:

> Honourable Senators, as Joint Chairman of the Statutory Instruments Committee, I can inform you that we held a meeting last Thursday and that there will be another meeting next Thursday. I do not see why we should not meet and I personally believe that Senator Murray did exactly what he should have done.
>
> It is not essential for each party to have representatives at a committee meeting. A committee may hold a meeting provided that a Senator and a member of the House of Commons are present and we shall stick to the procedure followed by Senator Murray.

The members of the Liberal majority will have to agree among themselves. Here is a Senator from the Liberal majority, who is also a joint chairman of an important joint committee, claiming that Senator Murray's decision to call the committee was perfectly in order and stating that his committee was meeting under exactly the same principle. Therefore, Mr. Chairman, if you decide yourself this afternoon that this motion is legal or valid, you will be anticipating decisions which may be taken later on if this matter is referred to the Speakers of the House of Commons and the Senate, as certain members of the committee have suggested. I think the only thing we can do today is send the motion before us to the Speaker of the House of Commons and the Speaker of the Senate who will have to take into account the fact that another joint committee also held meetings. They must also decide whether or not to declare null and void the procedure under which the meeting of the Joint Committee on Statutory Instruments took place.

[*Texte*]

Monsieur le président, je pense que nous nous aventurons sur un terrain extrêmement dangereux en essayant de créer un précédent ... cela ne s'est jamais fait, tout le monde l'admet ... et de décider que cette motion est valide et que tous les travaux accomplis par le Comité mixte à partir du 2 mars jusqu'à maintenant doivent être invalidés. Je soumets bien respectueusement, monsieur le président, que ce serait une décision extrêmement difficile à prendre pour vous et que ce serait une décision risquée.

Tout ce que je vous demande, si vous décidiez que la motion est dans l'ordre de nos discussions, c'est de tout simplement renvoyer cette motion au Président de la Chambre des communes et au Président du Sénat afin d'avoir au moins la même décision qui sera rendue au Comité des règlements et autres textes réglementaires parce qu'on ne peut pas traiter différemment les comités. Il faut qu'ils soient tous traités sur le même pied. C'était ma représentation.

• 1600

Le coprésident (M. Corbin): Merci, sénateur Asselin.

Monsieur Marceau.

M. Marceau: Merci, monsieur le président.

Il est évident qu'au sujet d'une question de cette nature-là, on peut soulever toutes sortes d'arguments: des arguments légaux, des arguments politiques, parce que la question est importante et qu'il s'agit d'un précédent. Je pense qu'il faut y songer sérieusement avant de prendre une décision.

Mais je voudrais vous donner ma perception. Lorsque la cloche a sonné à la Chambre des communes et que le coprésident du Comité a dit: je dois interrompre les travaux parce que nous sommes appelés pour un vote, je pense que nous étions tous dans la situation où nous arrêtions les travaux pour nous rendre à la Chambre des communes afin de voter sur une motion qui avait été déposée. Je pense que tout le monde reconnaît que ce vote-là n'a pas eu lieu. Mais, pour ma part, comme député au Parlement, je suis demeuré présent parce qu'à tout moment, je devais être appelé à la Chambre pour voter sur la motion. Et ce que je demande à mes collègues d'en face, c'est de me dire, indépendamment de la question politique, si mes droits, comme parlementaire, ont été affectés par les sessions qui ont été tenues. Je pense que c'est le seul élément.

Si on va plus loin, on va entrer dans un élément politique et on ne sera pas d'accord, évidemment, sur les conséquences et les gestes qui ont été posés. Je dis, comme parlementaire, en me référant à la tradition qui existe depuis le début du Parlement et le début des comités: lorsque la cloche sonne et que les parlementaires sont appelés, il n'y a pas de comités. Je ne voudrais blâmer personne ni porter des jugements; comme parlementaire, je me suis simplement dit: je ne peux pas aller à ce comité-là parce que la tradition m'empêche de le faire, tout comme la tradition nous a empêchés de voter à la Chambre des communes en l'absence du whip du gouvernement conservateur. Alors, je vous demande de considérer ce point-là.

[*Traduction*]

Mr. Chairman, I think we are on very dangerous ground when we attempt to create a precedent ... Everyone recognizes that there has never been a case such as this and deciding that the motion is in order and that all the work carried out by the joint committee from March 2 until now is to be disregarded. I respectfully submit, Mr. Chairman, that it would be not only very difficult but also very risky for you to take such a decision.

All I am asking is that you simply refer this motion to the Speaker of the House of Commons and the Speaker of the Senate so that there will be consistency in the treatment of both committees, namely this one and the Statuatory Instruments one. They cannot be treated differently. They must be on an equal footing. This is my representation.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Senator Asselin.

Mr. Marceau.

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Chairman.

It is obvious that a question such as this may give rise to all sorts of arguments, both legal and political, since the question is an important one and a precedent will be established. I think that we must give serious thought to this before taking a decision.

But I would like to express my point of view. When the bells began ringing in the House of Commons and the Committee joint chairman indicated that there was to be an interruption in the proceedings of the Committee because of a summons to vote, we all had to stop what we were doing and go to the House of Commons in order to vote on a motion which had been presented. We all know that the vote did not take place. But personally speaking, as a member of Parliament, I remained present since I could be called at the House at any time to vote on the motion. I would like my colleagues opposite to tell me, aside from the political issue, whether my rights as a parliamentarian were affected by the meetings which were held. I think that this is the only point to be determined.

If we attempt to go any further, we will be bringing up political considerations on which we do not agree about the consequences and the meaning of the action which occurred. But as a member of Parliament, respectful of the tradition followed by Parliament and its committees from the very beginning, I maintain that when the division bells are ringing to summon members of Parliament, then there are no committees. I am not blaming anyone or making any judgements but as a member of Parliament, I simply concluded that I could not attend a committee meeting since tradition prevented me from doing so in the same way that tradition prevented us from voting in the House of Commons in the absence of the

[*Text*]

Devant cette motion-là, je me dis que, comme parlementaires, si on accepte que tout ce qui s'est passé est légal, que les décisions qui ont été prises en mon absence sont légales, que des témoins qui sont venus témoigner et que je n'ai pas eu l'occasion d'interroger ont rendu leur témoignage . . . Je me dis que, comme parlementaire, j'ai été privé de mes droits.

Une voix: C'est cela.

M. Marceau: Et je pense que, fondamentalement, il devrait y avoir un accord de part et d'autre, sans un vote. On devrait dire: ce qui s'est passé, c'est malheureux, au lieu de se jeter la pierre d'un côté et de l'autre. Il faudrait se dire, entre parlementaires: il y a des parlementaires qui vont être privés de leurs droits. Personnellement, si je m'absentais régulièrement des séances du Comité, je ne porterais pas ce jugement-là. Mais je pense que j'ai été présent à toutes les séances: je voulais faire mon devoir et prendre mes responsabilités. Mais, comme je ne suis pas allé voter à la Chambre et que je n'ai pas exigé de vote à la Chambre parce que le parti de l'Opposition n'y était pas, eh bien, il me semble que le parti de l'Opposition devrait le considérer: nous n'y étions pas. À tort ou à raison, nous n'y étions pas; nous n'avons pas pu participer aux décicisions; nous n'avons pas pu entendre les témoins et nous n'avons pas pu les interroger. Il me semble que, dans un consensus, on devrait se dire: malheureusement, on devrait reprendre ces travaux-là sans imputer de responsabilité, tout simplement au nom des droits des parlementaires et de la tradition qui nous dit que lorsque la cloche sonne et que nous sommes appelés, il n'y a aucun comité qui siège.

Merci, monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Marceau. J'ai encore sur ma liste M. Gimaïel, M. Gauthier . . .

Monsieur Clarke, vous m'aviez demandé la parle, n'est-ce pas? J'ai inscrit votre nom.

Monsieur Gim a îel.

M. Gimaïel: Merci, monsieur le président.

Il y a plusieurs arguments qui nous ont été exposés en faveur des débats qui ont eu lieu entre le 2 mars et aujourd'hui, le 23. Un élément qui n'a pas été touché et qui me semble extrêmement important, monsieur le président, c'est la raison même pour laquelle ce Comité a été constitué à la suite de l'adoption de la Loi sur les langues officielles.

• 1605

Ce Comité a pour but de veiller aux droits des deux majorités linguistiques de ce pays, principalement des minorités qui sont formées à même ces majorités linguistiques. J'entends les minorités anglophones au Québec ou encore les minorités francophones hors Québec. Si on étudie bien ce qui s'est passé lors des sessions qui se sont tenues entre le 2 mars et aujourd'hui, on remarque qu'il était presque impossible, à cause de l'inconvénient de la cloche et pour toutes sortes de raisons dont mon ami Marceau parlait tout à l'heure, à savoir que les

[*Translation*]

Conservative Whip. I think this is a point well worth considering.

If we accept that everything which took place during this period was legal, that the decisions taken in my absence were legal and that the testimony was properly heard without my having the opportunity to question the witnesses . . . then I say that I was deprived of my rights as a member of Parliament.

An hon. Member: Exactly.

Mr. Marceau: I think that we should come to an agreement on this without a vote. We should recognize that the events that occurred were unfortunate rather than trying to blame each other. We should realize as members of Parliament, that some of us were deprived of our rights. If I did not regularly attend the meetings of this Committee, I would not make such a claim. But I think that I have been present at all the meetings and I have considered my participation to be a duty and a responsibility. But in the same way as I did not require that a vote be held in the House in view of the absence of the Opposition party, the Opposition party should acknowledge the meaning of our absence at these committee meetings. Rightly or wrongly, we were not present, we were not able to take part in the decisions, we did not hear the witnesses and we were not able to question them. I think we should be able to agree to hold these meetings over again without assigning any responsibility but simply to uphold the rights of members of Parliament and maintain the tradition whereby no committees meet when division bells are summoning members to the House.

Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Marceau. I still have on my list Mr. Gimaïel, Mr. Gauthier . . .

Mr. Clarke, you asked to speak, did you not? I have your name down.

Mr. Gimaïel.

Mr. Gimaïel: Thank you, Mr. Chairman.

We have heard a number of arguments in favour of considering as properly held the meetings which took place between March 2 and today, March 23. One point which was not raised and which I consider to be very important, Mr. Chairman, refers to the very reason for which this Committee was set up following the enactment of the Official Languages Act.

The purpose of this Committee is to watch over the rights of the two major language groups in Canada, and mainly the two minority groups, that is the English speaking minority in Quebec and the French speaking minority outside of Quebec. It was quite impossible to fulfill this objective during the meetings held between March 2 and today, owing to the fact that the bells were ringing and for various other reasons mentioned by my friend, Mr. Marceau, mainly the fact that the Liberals follow the tradition whereby a committee meeting

[*Texte*]

libéraux suivaient une tradition qui veut qu'on ne vote pas ou qu'on ne siège pas en comité pendant que la cloche sonne pour un vote, il était impossible, dis-je, qu'il y ait ici en cette salle des représentants de minorités francophones hors Québec ou de minorités anglophones du Québec.

Là, monsieur le président, je veux que vous regardiez bien les listes des députés conservateurs et des députés libéraux. Vous verrez que dans ce contexte d'imbroglio que la Chambre a connu pendant 15 jours, il était impossible que les minorités, celles-là même à qui l'on veut donner des droits par l'existence de ce Comité, soient représentées lors des séances qui se sont tenues.

Je pense que dans ce contexte-là, j'abonderais exactement dans le sens de mon collègue de Jonquière. Il est tout à fait normal, je pense, que lorsque des gens viennent témoigner ici ou rencontrer le Comité pour discuter des droits des minorités anglophones ou francophones du pays, leurs représentants soient ici.

A qui la faute s'il y a eu un imbroglio? Ce n'est pas à nous d'en faire le procès. Il reste qu'à la Chambre des communes, l'imbroglio est réglé. Les partis se sont entendus. Pourquoi ne pas faire la même chose ici?

Le sénateur Asselin: Pour continuer en comité.

M. Gimaïel: Pourquoi ne pas faire la même chose ici et tout simplement s'entendre? Je tiens à signaler au sénateur Asselin que s'il n'y a qu'une majorité de députés libéraux ou de sénateurs libéraux qui vient siéger ici, vous n'atteindrez pas le but que ce Comité s'est fixé. C'est la même chose si ce n'est qu'une majorité de députés conservateurs et de sénateurs conservateurs.

Le sénateur Asselin: Qu'est-ce que vous voulez dire par cela?

M. Gimaïel: Ce que je veux dire, c'est que je considère comme n'étant pas dans l'esprit du Comité sur les langues officielles qu'un groupe de parlementaires, tout en suivant, j'en suis conscient, les procédures de quorum, ait pu siéger sans que l'autre groupe de parlementaires y soit, parce qu'au-delà de la partisanerie politique, il y a la question de la représentation des groupes visés et de leurs droits qui sont protégés par ce Comité-ci.

Pourquoi donc essayer de faire valoir que les séances qui se sont tenues sont légales ou pas? Ce n'est pas une question de légalité, c'est une question de principe. Selon le principe de la Loi sur les langues officielles et selon le principe de ce Comité-là, je crois que les premières personnes qui doivent être représentées ici lors des séances que tient ce Comité, ce sont les francophones hors Québec et les anglophones du Québec. Et dans le contexte de l'époque, c'était tout simplement impossible.

Donc, je ne vois que deux solutions, soit voter sur la motion qui vient d'être amenée ou encore s'entendre entre adultes représentant nos populations avec la volonté que nous démontrons tous autour de cette table de voir les deux langues officielles respectées et surtout bien appliquées dans ce pays.

[*Traduction*]

cannot take place when the division bells are ringing. It was therefore impossible for such meetings to have representatives from the French speaking minorities outside of Quebec and the English speaking minority in Quebec.

I would like you, Mr. Chairman, to take a good look at the list of Conservative and Liberal members. You will see that it was quite impossible during this 15-day period for the two minority groups I refer to, and whose protection constitutes the main reason for this Committee's existence, to be represented at the meetings which took place.

I am in full agreement with my colleague from Jonquière and I think that it is to be expected that when people come to testify before the Committee or to meet the Committee to discuss the language rights of the English or French minorities in Canada, that their representatives should be here.

Who is to be held responsible for this state of confusion? It is not up to us to make this determination. The fact is that the matter was settled in the House of Commons, the parties came to an agreement. Why not do the same here?

Senator Asselin: To continue in the Committee.

Mr. Giamïel: Why not do the same thing here and simply come to an agreement? I would like to point out to Senator Asselin that if there is only a majority of Liberal members of Parliament or Liberal senators in attendance, the objective which the Committee set for itself would not be fulfilled. The same is true if there were to be only a majority of Conservative members of Parliament or senators.

Senator Asselin: What do you mean by that?

Mr. Gimaïel: I mean that this would not be in keeping with the spirit of the Committee on Official Languages. While the procedural requirements relating to quorum and so forth may have been respected, the presence of the other political group was necessary not for considerations of political partisanship but for adequate representation of the groups whose rights are to be protected by the Committee.

Why attempt to demonstrate that these meetings were legal or not? It is not a matter of legality but a question of principle. In keeping with the principle of the Official Languages Act and the role of this Committee, I think that the persons who are to be represented first and foremost at our meetings are the francophones outside of Quebec and anglophones in Quebec. In view of the situation prevailing at the time, this was impossible.

I see only two solutions, either to vote on the motion which has been put to us or to come to an agreement as adults representing our various constituencies with a common desire to see that the two official languages are respected and policy is properly applied throughout Canada. Let us just agree to

[*Text*]

Entendons-nous pour revoir tout simplement les témoins qui sont venus ici au nom des minorités que nous voulons protéger. C'est ce que je voulais dire, monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Gimaïel. Je suis ma pratique habituelle. J'essaie d'alterner entre les différentes personnes représentées ici, les deux Chambres. Je vais maintenant donner la parole à M. Clarke.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): *Merci, monsieur le président.* As you know, as the committee may know, I am chairman of a standing committee, the committee on Public Accounts, and I want to deal with the points raised by Mr. Herbert who claimed, as I understand it, that this committee and that standing committees had no right to sit while the bells were ringing.

I, as chairman of that committee, Mr. Chairman, had no direction from the Speaker or from the clerk of the House of Commons or from the clerk of the Standing Committee on Public Accounts that it was improper or irregular to meet while the bells were ringing. In fact, as Mr. Herbert knows, members knew that the bells would ring for an adequate time for them to have notification and time to get back to the House before a vote was taken. In fact, that was the case and that is the way it happened.

In the absence of any direction from the Speaker or any clerks, I went ahead and attempted to hold the regularly scheduled meetings of the Standing Committee on Public Accounts. It would have been irresponsible of me, as chairman, not to go ahead with regularly scheduled meetings that had been approved by the steering committee of that committee. I might add that I had no direct communication from any other member of the committee, or any other member of the Liberal Party, to the effect that the Liberal members would not be turning up—which was, of course, in fact, the case. Our witnesses were called. We had the Auditor General and two or three of his Deputy Auditors General and the president and several other officers of Atomic Energy of Canada Limited on March 4, who came to attend a meeting of the public accounts committee. Unfortunately, all we could achieve was a nice chat for half an hour before I had to declare that the meeting could not be held for lack of a quorum.

• 1610

I dispute, vehemently, Mr. Herbert's point, which was that he was ordered to be in some other room, because I know very well that Mr. Herbert and his cohorts were not in any other room—that is, the chamber—at 11 o'clock in the morning when the bells were ringing and when the public accounts committee was attempting to have its meeting in another room.

Mr. Herbert: On a question of privilege, Mr. Chairman, the member does not have the right to say where I was not at any time, unless he positively knows. I spent much time in the

[*Translation*]

call back the witnesses who came for the sake of the minorities we are trying to protect. That is my point, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Gimaïel. In keeping with my regular practice, I am trying to alternate between the different parties and Houses represented here. I now give the floor to Mr. Clarke.

M. Clarke (Vancouver Quadra): *Thank you, Mr. Chairman.* Vous savez peut-être que je suis président du Comité permanent des comptes publics, et je voudrais répondre aux observations de M. Herbert selon qui, si je l'ai bien compris, ce Comité et les autres comités permanents n'avaient pas le droit de siéger pendant que les cloches sonnaient.

En ma qualité de président d'un comité, monsieur le président, je n'avais pas reçu de directives du président ou du greffier de la Chambre des communes, ni du greffier du Comité permanent des comptes publics, concernant l'irrégularité de tenir des séances pendant que les cloches sonnaient pour annoncer un vote. M. Herbert sait fort bien que les députés étaient conscients du fait que les cloches continueraient à sonner pendant suffisamment de temps pour qu'il puisse être informé d'un vote et arriver à la Chambre avant qu'il soit trop tard. En fait, les choses se sont déroulées comme je viens de le décrire.

N'ayant pas reçu de directives de la part du président ou des greffiers, j'ai essayé de tenir les séances prévues du Comité permanent des comptes publics. J'aurais fait preuve d'irresponsabilité, comme président, si je n'avais pas agi ainsi, puisque c'était des réunions qui avaient été approuvées par le comité directeur. J'ajouterai qu'aucun autre membre du Comité, ou aucun autre membre du parti libéral, n'a communiqué avec moi pour m'aviser que les députés libéraux ne viendraient pas, comme ce fut effectivement le cas. Les témoins avaient été convoqués. Nous avons reçu le vérificateur général, deux ou trois de ses adjoints, et le président et plusieurs cadres de Énergie atomique du Canada, Limitée, qui ont assisté à une réunion du Comité des comptes publics le 4 mars. Malheureusement, après un entretien d'environ une demi-heure, j'ai dû déclarer la séance levée, faute de quorum.

Je conteste vigoureusement le point soulevé par M. Herbert, à savoir qu'on lui avait ordonné d'être dans une autre salle, car je sais très bien que M. Herbert et ses collègues n'étaient dans aucune autre salle— c'est-à-dire la Chambre—à 11 heures du matin, lorsque les cloches sonnaient, et que le Comité des comptes publics tentait de tenir une réunion dans une autre salle.

M. Herbert: Je soulève une question de privilège, monsieur le président. Le député n'a pas le droit de prétendre savoir où je n'étais pas à un moment donné, à moins qu'il le sache d'une

[*Texte*]

Chair, in the lobby. As he has no idea where I was at 11 o'clock, he must assume that I was where I said I was.

Mr. Gauthier: On the same point of order, Mr. Chairman, there was not a committee at 11 o'clock the next morning, we were still at 4.20 p.m., Tuesday, March 2, sir, when the bells started to ring. So you have no right to mention 11 o'clock the next day; it did not exist. I will make that point very clear to you in a few minutes.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Clarke may continue.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): When I finally voted on the bells, Mr. Chairman, I noticed that the calendar said that it was, in fact, March 17, so I had no difficulty in knowing where I was.

Mr. Herbert may be correct: I could not have been attempting to have my committee meeting at 11 o'clock in another room and know, from my own eyes, that he was not in the House of Commons. But he did not claim to be in the House of Commons, he only claimed to be in some other room.

Anyway, Mr. Chairman, we had another attempt at a meeting on March 16 of the public accounts committee. That was the next regularly scheduled meeting. Again, the witnesses came, a different set of witnesses but nevertheless as many of them, and again we were frustrated by the refusal of the Liberal members of Parliament to attend that meeting. This time, a useful discussion, off the record, was held with the witnesses, so that we would not be wasting the time of the witnesses who had come to the meeting.

My main point, perhaps my only point, is that chairmen of committees, without any direction from higher authorities, are compelled to try to call to order the meetings that they are empowered, and have the duty, to hold.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Would you repeat that last point, Mr. Clarke? I do not think I caught the gist of what you were saying.

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): The chairmen of standing committees, without any direction from higher authorities, such as the Speaker, are compelled, in my view, to attempt to carry out the responsibility for which they have been elected, and that is to hold the meetings of standing committees, which they are charged with carrying out. Thank you.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You have concluded?

Mr. Clarke (Vancouver Quadra): That is it.

Le coprésident (M. Corbin): J'ai encore les noms de quelques personnes qui n'ont pas pris la parole. Sénateur Tremblay.

Le sénateur Tremblay: C'est à mon tour?

Le coprésident (M. Corbin): Oui. J'alterne entre les deux Chambres et les deux partis, si vous voulez.

[*Traduction*]

façon certaine. J'ai passé beaucoup de temps dans le fauteuil du président, et dans l'antichambre. Puisqu'il ne sait pas du tout où j'étais à 11 heures, il doit présumer que j'étais là où j'ai dit avoir été.

M. Gauthier: Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le président, il n'y avait pas de réunion de comité à 11 heures, le matin suivant, car nous étions toujours à 16h 20, le mardi 2 mars, moment où les cloches ont commencé à sonner. Vous ne pouvez donc pas parler de 11 heures le lendemain; ce moment n'existait pas. J'éclaircirai le tout pour vous dans quelques minutes.

Le coprésident (M. Corbin): M. Clarke peut continuer.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Je me souviens, lorsque j'ai finalement voté, monsieur le président, que le calendrier indiquait que c'était le 17 mars, et je n'ai donc en aucune difficulté à savoir où j'étais.

M. Herbert a peut-être raison: je ne pouvais à la fois tenter de réunir mon comité à 11 heures, dans une autre salle, et savoir que M. Herbert n'était pas à la Chambre. Mais il n'a pas dit qu'il était à la Chambre, il a prétendu être dans une autre salle.

De toute façon, monsieur le président, nous avons tenté de convoquer une autre séance du Comité des comptes publics le 16 mars. C'était d'ailleurs la séance ordinaire prévue au programme. Encore une fois, les témoins se sont présentés, des témoins différents bien sûr, mais en aussi grand nombre, et encore une fois, nous avons essuyé le refus des députés libéraux d'assister à la séance. Cette fois, nous avons eu une discussion informelle avec les témoins, afin de ne pas leur faire perdre leur temps.

Essentiellement, je veux établir que les présidents des comités, faute de directives des instances supérieures, doivent tâcher de convoquer les réunions qu'ils ont le droit de tenir, et d'ailleurs, le devoir de tenir.

Le coprésident (M. Corbin): Répéteriez-vous votre dernier point, monsieur Clarke? Je n'ai pas saisi le sens de votre intervention.

M. Clarke (Vancouver Quadra): Les présidents des comités permanents, faute de directives des instances supérieures, telles que l'orateur, à mon sens, sont tenus d'assumer les responsabilités de leur poste, c'est-à-dire de tenir les réunions des comités permanents. Merci.

Le coprésident (M. Corbin): Avez-vous terminé?

M. Clarke (Vancouver Quadra): Oui.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I still have several names on my list. Senator Tremblay.

Mr. Tremblay: Is it my turn?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Yes. I am alternating between the two Houses and the two parties if you wish.

[*Text*]

Le sénateur Tremblay: Vous exercez une sorte d'équité . . .

Le coprésident (M. Corbin): Naturellement.

Le sénateur Tremblay: . . . entre les points de vue plutôt qu'entre les partis. Cela me semblerait plus objectif.

Mr. Herbert: Is the co-chairman making a ruling at this stage?

Le coprésident (M. Corbin): Je ne reconnais qu'un seul coprésident, c'est celui qui est assis avec moi jusqu'à nouvel ordre.

M. Gauthier: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

• 1615

Il faudrait tout de même que ce soit très clair. On nous a dit que durant cette réunion clandestine, nos chers collègues de l'opposition . . .

Des voix: Ah! Ah!

M. Gauthier: Absolument clandestine!

Le sénateur Tremblay: M. Gauthier, je crois, ne connaît pas la définition de «clandestin».

M. Gauthier: On a élu un président *protem.* C'est exactement les mots qu'il a utilisés.

M. La Salle: Il y avait des sénateurs libéraux aux réunions.

M. Gauthier: Bien oui, imaginez-vous! Mais c'est la Chambre des communes qui a été convoquée à un vote.

Monsieur le président, est-ce que j'ai la parole ou bien si je ne l'ai pas?

Le coprésident (M. Corbin): A l'ordre, pour les besoins de la transcription. À l'ordre, s'il vous plaît! La présidence a demandé l'ordre.

Vous ne me direz pas comment me conduire comme président. J'ai demandé l'ordre au Comité, s'il vous plaît, pendant 30 secondes, et je ne l'ai pas eu. Il est essentiel pour la transcription de nos débats qu'une seule personne parle à la fois. Alors, si votre propos vaut la peine d'être transcrit, je vous en supplie, parlez un seul à la fois.

Le sénateur Wood a une question de privilège.

Senator Wood: I would like to tell Mr. Bosley and Mr. La Salle that I was never in this room when the co-president or co-chairman, or whatever, was here. The meeting you are referring to is when I came in when Senator Murray was here.

Je n'étais jamais ici quand M. le sénateur était . . .

M. La Salle: Non, non, je vous ai vue ici avec le sénateur Guay à une séance.

Le sénateur Wood: Non, pas à cette séance-là.

M. La Salle: Mais vous êtes venue à une séance du Comité.

Le coprésident (M. Corbin): A l'ordre, s'il vous plaît.

[*Translation*]

Mr. Tremblay: You are trying to be fair . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Of course.

Mr. Tremblay: . . . in hearing the different points of view rather than the parties. That seems more objective.

M. Herbert: Le coprésident a-t-il pris une décision à cet effet?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I can recognize only one co-chairman, the one sitting next to me for the time being.

Mr. Gauthier: Mr. Chairman, on a point of order. I think that matter should be cleared up.

I think that point should be cleared up. We were told that during that illicit meeting, our dear colleagues of the opposition . . .

Some hon. Members: Ha! Ha!

Mr. Gauthier: Absolutely illicit.

Senator Tremblay: Mr. Gauthier, I am afraid, does not know the meaning of the term *clandestin.*

Mr. Gauthier: It would seem a *pro term* chairman was appointed. Those were the exact words used.

Mr. La Salle: There were Liberal senators at the meetings.

Mr. Gauthier: Well imagine that! But it was the House of Commons which had been called to a vote.

Mr. Chairman, do I have the floor or do I not have it?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Order please, so we can get everything on record. Order, please! The chair has requested that there be order. Order, please!

You will not tell me how to chair. I called the committee to order, please, for 30 seconds, without success. It is essential for the records of our proceedings that only one person speak at a time. So if what you have to say is worth printing, please let us hear only one member at a time.

Senator Wood, on a point of privilege.

Le sénateur Wood: Je voudrais que M. Bosley et M. La Salle sachent que je n'étais pas à la séance lorsque nous avons eu un coprésident suppléant. C'est le sénateur Murray qui présidait lorsque j'ai assisté à une réunion.

I was not here when Senator . . . was . . .

Mr. La Salle: No, no, I saw you here at a meeting with Senator Guay.

Senator Wood: No, it was not at that meeting.

Mr. La Salle: But you did attend one of the meetings of the committee.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Order, please.

[*Texte*]

J'implore les membres du Comité de se comporter comme ils le doivent en de telles circonstances. La parole avait été donnée au sénateur Tremblay et M. Gauthier a invoqué le Règlement. Vous voulez invoquer le Règlement?

M. Gauthier: Oui, je veux savoir si nous avons un coprésident du Sénat à cette réunion-ci cet après-midi. Et, s'il est ici, j'aimerais qu'il s'identifie sur-le-champ parce qu'on m'a dit que le sénateur Tremblay avait été élu président lors de la dernière réunion. Je n'étais pas ici et, à ce que je sache, la tradition dans les comités, et je préside deux comités des Communes, un gros et un petit . . . La tradition veut que le comité élise son président. Vous en avez élu un, il s'appelle Tremblay. Qu'il prenne place à côté du coprésident des Communes ou qu'il démissionne en bonne et due forme! Que M. Tremblay dise ici publiquement: je démissionne et je propose le sénateur Murray comme coprésident. A ce moment-là, on discutera mais, dans le moment, le sénateur Tremblay ne veut pas parler.

Décidez-vous!

Le coprésident (M. Corbin): Je peux donner une opinion qui se fonde sur les précédents.

Le sénateur Tremblay: Avant, . . .

Le coprésident (M. Corbin): Si vous voulez, allez-y, sénateur Tremblay.

Le sénateur Tremblay: . . . j'aimerais fournir aux membres du Comité l'information que voici: étant donné que le sénateur Asselin, il y a quelques semaines . . . Deux semaines peut-être, sénateur Asselin?

Le sénateur Asselin: Je ne vois pas très bien . . .

Le sénateur Tremblay: Le sénateur Asselin, donc, devait s'absenter du Comité. Compte tenu de l'importance que nous attachons à ce Comité, selon la procédure prévue en une telle occurrence au Sénat, je fus désigné comme membre de ce Comité en l'absence du sénateur Asselin. J'ai donc participé à une réunion dudit Comité présidé par le sénateur Murray et en présence du sénateur Wood. À la réunion suivante, dûment convoquée d'ailleurs au cours de la première séance à laquelle j'avais participé, par la décision des membres présents du Comité qui répondaient au quorum de ce Comité et à la définition réglementaire d'un comité mixte, celle que des sénateurs et des députés soient présents . . .

• 1620

Donc, au cours de la deuxième réunion, il s'est trouvé qu'en l'absence du sénateur Murray, les membres présents, constituant un quorum dudit Comité, m'ont demandé si j'accepterais la présidence *pro tempore*, c'est-à-dire pour l'occasion, pour cette séance. J'ai accepté ladite présidence. Mais c'était une présidence *pro tempore* et, à ce moment-là, je l'ai clairement . . .

M. Gauthier: Clandestine, en cachette!

Le sénateur Tremblay: Non, élu par les membres présents constituant quorum.

[*Traduction*]

I beseach the members of the committee to please behave as they should in such circumstances. Senator Tremblay had the floor, and Mr. Gauthier raised a point of order, or did you wish to raise a point of order?

Mr. Gauthier: Yes, I would like to know if there is a joint chairman from the Senate at this particular meeting. And if he is here, would he please identify himself immediately, since I was told that Senator Tremblay had been elected as chairman at the last meeting of the committee. I was not here, and to my knowledge, the tradition in the committees, I chair two committees of the House, a big one and a small one—the tradition is that committees elect their chairmen. You elected one, his name is Tremblay, and he should sit next to the joint chairman of the House or else he should duly resign, that is, Senator Tremblay should publicly state here: I resign, and I propose Senator Murray as joint chairman. Then, we can discuss the matter, but at the moment, Senator Tremblay refuses to speak.

Make up your minds!

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I can give an opinion based on precedents.

Senator Tremblay: Before . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Very well, go ahead, Senator Tremblay.

Senator Tremblay: . . . I would like to put before the members of the committee the following information, since Senator Asselin, a few weeks ago, was it not two weeks ago, Senator Asselin?

Senator Asselin: I do not understand . . .

Senator Tremblay: . . . had to be absent from a committee meeting, and in view of the importance of this committee, according to the established procedure in such cases in the Senate, I was designated as a member of this committee to replace Senator Asselin, and I did indeed attend the meeting of this committee chaired by Senator Murray, and at which Senator Wood was present. At the following meeting, duly called at the first meeting I had attended, upon consent of the members of the committee present, who formed a quorum in accordance with the definition given in the Standing Orders of a joint committee, that is, that a quorum exists when senators and members are present . . .

As I was saying, at the second meeting, in the absence of Senator Murray, the members present who constituted a quorum of the Committee, asked me if I would accept to be Acting Chairman, for that particular meeting. I did accept to chair the meeting, but it was a *pro tempore* election, and at that time, I clearly stated . . .

Mr. Gauthier: An illicit and secret meeting.

Senator Tremblay: I was elected by the members present who constituted a quorum.

[*Text*]

Une voix: En catimini.

Le sénateur Tremblay: Non, pas de catimini. Vous étiez quelque part dans les oubliettes, vous autres, à ce moment-là. L'expression «en catimini» serait plus juste dans votre cas vous puisque vous n'y étiez point.

Mais par le quorum présent des membres de ce Comité, j'ai été désigné président *pro tempore*, ce qui signifie pour la circonstance, pour la séance, à telle enseigne que la présidence normale revenant, ma coprésidence s'effaçait automatiquement.

Est-ce que cela répond à la question de M. Gauthier quant à la présidence effective de ce comité? Je n'ai toujours perçu la mienne que *pro tempore*. Et, par conséquent, il n'y a pas d'équivoque là-dessus.

Le coprésident (M. Corbin): M. Gauthier avait quand même soulevé la question. D'après Erskine May, dans la 19e édition de *Parliamentary Practice*, au chapitre XXIV, page 638, *The System of Committees*, et je cite:

> If at any sitting, the chairman is absent or has to leave before the sitting is concluded, the members present choose one of their number to be chairman for that sitting or the remainder thereof, as the case may be; that the member who has been thus called to the chair, vacates it on the chairman's arrival or return, and the chairman takes or resumes the chair.

An hon. Member: On a point of order.

Le sénateur Tremblay: C'est une bonne définition de *pro tempore*.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You do not accept the ruling?

An hon. Member: No.

Le coprésident (M. Corbin): Sénateur Guay.

Le sénateur Guay: Je ne mets pas en doute ce que vous dites, monsieur le président. Je vous demande seulement s'il y a une différence entre un comité qui n'a qu'un président et un vice-président et un comité mixte qui a deux coprésidents. Je crois qu'il y a une différence. Habituellement, quand le président en titre n'est pas présent, c'est l'autre coprésident qui assume la présidence. Dans ce cas, j'aimerais que vous regardiez ce qui se passe, parce que nous sommes un comité mixte présidé par des coprésidents, ce qui est différent de votre citation concernant la procédure parlementaire des comités.

Je vous demanderais de m'inscrire à nouveau sur la liste des intervenants.

Le coprésident (M. Corbin): Merci. Sénateur Tremblay, est-ce que vous aviez terminé le point que vous vouliez soulever au début?

Le sénateur Tremblay: Non, non. Je suis intervenu seulement à la suite des questions soulevées par M. Gauthier. Mais est-ce qu'il faut clarifier au préalable les inquiétudes du sénateur Guay?

[*Translation*]

An honourable Member: A meeting held on the sly.

Senator Tremblay: No, it was not on the sly. You were all somewhere in your dungeons at that time. On the sly was more your case, since you were not here.

But I was duly elected Acting Chairman by the quorum of members present, which meant in the circumstances, for that meeting only; and indeed, if the regular Chairman were present, I automatically lost my position.

Does that answer Mr. Gauthier's question as to who effectively chairs this Committee? I never felt I was anything else but a *pro tempore* chairman, therefore, there should be no controversy in this respect.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Gauthier did raise the question. According to Erskine May, in the 19th edition of Parliamentary Practice, Chapter XXIV, Page 638, entitled 'The System of Committees', and I quote,

> A toute séance, si le président est absent ou doit s'absenter avant la fin de la séance, les membres présents choisissent un des leurs pour présider cette séance ou la fin de cette séance, le cas échéant; et ce membre appelé à présider doit céder le fauteuil dès que le président arrive ou revient.

Une voix: J'invoque le Règlement.

Senator Tremblay: That is a very good definition of *pro tempore*.

Le coprésident (M. Corbin): Vous n'acceptez pas cette décision?

Une voix: Non.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Senator Guay.

Senator Guay: I do not question what you have said, Mr. Chairman. I just wonder if there is not a difference between a committee which only has a Chairman and a Vice-Chairman, and a Joint Committee which has two Joint Chairmen. And I believe there is a difference. Normally, when the elected chairman is not present, then the other Joint Chairman takes the chair. And in this case, I think you should look into what has occurred here, because we are a Joint Committee chaired by two Joint Chairmen, which is different from the case you have quoted, concerning the Parliamentary Procedure of Committees.

And I would like you to add my name to the list for this turn.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you. Senator Tremblay, are you through with the point which you wished to raise at the beginning?

Senator Tremblay: No, no. I intervened only in answer to the points raised by Mr. Gauthier. But should we not clear up Senator Guay's concerns?

[*Texte*]

Le coprésident (M. Corbin): Non, je crois que c'est clair.

Le sénateur Tremblay: C'est clair parce que *mutadis mutandi*—je ne voudrais pas confondre le sénateur Guay par une autre expression latine—s'applique aussi au président *pro tempore*.

Le coprésident (M. Corbin): Messieurs, je fais appel à votre patience et à votre sens du règlement.

Le sénateur Tremblay: Peut-être que quelqu'un va y perdre son latin!

Le coprésident (M. Corbin): Il y a encore des membres du Comité qui n'ont pas été entendus. Si c'était possible, je vous demanderais de réserver vos autres rappels au Règlement jusqu'à ce que chacun ait pu exprimer au moins un point de vue, si c'est possible, de manière à suivre un certain ordre.

An hon. Member: On a point of privilege, for just one moment, Mr. Chairman.

Le coprésident (M. Corbin): Bon, la question de privilège doit être entendue tout de suite.

• 1625

Mr. Bosley: I want only to indicate that the reason I raised the point of order with you about the motion being in order is that I should like to speak to the motion if you rule it in order. I presume I still have that right. I am waiting to find out whether the motion is in order before I ask to speak to it.

Le coprésident (M. Corbin): Alors, on va donner la parole au sénateur Tremblay.

Le sénateur Tremblay: J'en viens donc aux quelques remarques que j'avais l'intention de formuler sur l'opportunité, c'est le sens qu'on peut donner à la question, qu'elle soit dans l'ordre ou pas, sur l'opportunité de la question même ou de la motion.

Le sénateur Stollery a signalé le caractère inédit de la situation dans laquelle tout le monde s'est trouvé placé par des actions posées, comme nous le disons au Sénat, avec une certaine désinvolture, à l'autre endroit. Signalons qu'il s'agissait effectivement d'une situation inédite et je pense que là-dessus personne ne fera de contestation. Il me semble que c'est à partir de ce constat, qui est une donnée de fait, qu'on comprend mieux que divers comités mixtes composés de membres du Sénat et de la Chambre des communes aient eu des comportements différents. Devant une telle situation inédite, certains ont poursuivi leurs activités et d'autres peut-être, je l'ignore, ne les ont pas nécessairement poursuivies.

Puisqu'on évoque si souvent la dimension partisane des comités mixtes, je note, ce que le sénateur Asselin a déjà fait, que certains comités, à l'initiative ou à la responsabilité de sénateurs d'allégeance libérale, d'autres à l'initiative de sénateurs d'allégeance non libérale, ont tenu des séances de travail, interprétant la situation inédite, encore une fois, comme ne signifiant pas que les travaux des comités mixtes devaient s'interrompre du fait de la situation créée à l'autre endroit.

[*Traduction*]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): No, I believe it is quite clear.

Senator Tremblay: It is clear because I do not wish to confuse Senator Guy with yet another laten expression . . . it also applies to the pro tem Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Gentlemen, please. I will ask you to be patient, and to respect the rules.

Senator Tremblay: Some one may not be able to figure this out!

The Joint Chairman (Mr. Corbin): There are still some members of the Committee who have not yet had their turn. If possible, I would ask that you refrain from points of orders until everyone has had a chance to express his point of view, so that we can maintain some order.

Une voix: J'ai une question de privilège, qui sera brève, monsieur le président.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Well, a point of privilege has to be heard immediately.

M. Bosley: Je voulais simplement signaler que si j'ai invoqué le Règlement concernant l'admissibilité de la motion, c'est parce que je désire parler de cette motion, si vous l'acceptez. Je suppose que j'en ai toujours le droit. Je voudrais savoir d'abord si la motion est recevable avant de demander la parole.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Then, Senator Tremblay has the floor.

Senator Tremblay: I shall then make my intended remarks on the timeliness, and it is in that context that we should look at this issue, whether it is in order or not, the timeliness then of the issue itself, or its motion.

Senator Stollery has already underlined the unprecedented situation in which we finally found ourselves in view of certain actions, as we say in the Senate, offhandedly taken in the other place. We must stress the fact that it was indeed an unprecedented situation, which I am sure no one will challenge. And it is from this fact, because it is a fact, that we can better understand the different behaviours of certain joint committees composed of members of the Senate and of the House of Commons. In such an unprecedented situation, certain committees continued their activities, and perhaps others, I do not know, may not necessarily have decided to do so.

And since we so often raise the point of partisanship in joint committees, I would note what Senator Asselin already has outlined that certain committees, through the iniative or the responsibility of senators on the Liberal side, and others on the initiative of senators of other parties, have held meetings on the basis that the unprecedented situation, once more, did not mean that the work of joint committees should be stopped because of the situation created in the other place.

[*Text*]

Il me semble que la proposition du sénateur Wood, dans cette perspective, pose effectivement deux problèmes fondamentaux: premièrement, celui de régler rétroactivement la façon dont divers comités ont jugé à propos d'agir dans les circonstances; qu'à la rigueur, devant le caractère inédit de la situation, on propose pour l'avenir des adaptations sur la manière de procéder, cela pourrait se discuter, mais que l'on propose que cela se fasse. Encore une fois, compte tenu du caractère inédit de la situation, rétroactivement, il me semble qu'il y a une sorte d'abus flagrant de ce que j'appellerais les apprentissages venant de l'expérience de situations inédites. Ces apprentissages ne peuvent être que tournés vers l'avenir.

Le deuxième point que je veux mettre en relief, c'est que les solutions qu'on trouvera pour l'avenir devront être cohérentes, c'est-à-dire affecter l'ensemble des institutions en cause, l'ensemble des comités. Cela ne peut donc pas se régler, et c'est là que je reviens à la question de privilège. Cela ne peut donc pas se régler dans un seul des comités dont les comportements divers ont été observables au cours des dernières semaines. Il faut que la question, qui est une question d'ordre général pour tous les comités en cause, se pose à l'endroit approprié et non pas dans un seul des comités. Où se trouve l'endroit approprié? Paradoxalement, cet endroit, selon les apparences tout au moins, monsieur le président, vous me corrigerez si je fais erreur, c'est probablement le Comité des règlements et autres textes réglementaires. Et, paradoxalement, il se trouve que ce Comité responsable de la bonne marche des choses dans les comités a lui-même pris une position identique à celle que ce Comité-ci a prise, en l'occurrence. Mais de toute façon, il me semble que la question est d'ordre général quant à la manière de traiter, pour l'avenir, une situation inédite comme celle devant laquelle les divers comités se sont trouvés et qu'ils ont résolue de diverses façons. Il me semble que cette question, pour l'avenir, doit être résolue par le Comité responsable de la bonne marche réglementaire des comités du genre de ceux dont nous parlons. Cela ne peut pas être ici et, dans le même sens, ce n'est pas ici que doit se résoudre ce problème. J'appuie le rappel au Règlement qui a été soulevé; ce n'est pas dans l'ordre de le résoudre ici, mais si nous le souhaitons, il faudrait poser la question à l'endroit approprié, au Comité responsable des questions de cette nature.

• 1630

Je termine en faisant un petit commentaire additionnel qui n'est pas sur le fond: comment le Comité compétent pourrait-il résoudre le problème? Je ferai un certain commentaire à l'endroit de M. Gauthier qui semblait, il y a un moment, tenir à ce que je continue d'assumer la coprésidence. Et je dis bien «continue». Il se trouvait à reconnaître implicitement que j'ai dûment exercé la coprésidence à la dernière séance.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Gauthier, vous aviez demandé la parole, je vous la donne.

M. Gauthier: Je vous remercie, monsieur le président. Je vais faire la preuve que le sénateur Tremblay n'a jamais existé à ce Comité-ci.

[*Translation*]

And in this context, Senator Wood's motion raises two basic problems: first, that of establishing retroactively the way that different committees have acted in the circumstances. In view of the unprecedented character of the situation, if need be, we could discuss for the future, certain changes to procedure, but that it should be proposed once again in view of the unprecedented character of this situation, that procedures should be changed retroactively, seems to me a flagrant abuse of what I might call the lessons gained from such unprecedented situations. Such lessons could only be used for future work.

Secondly, I would like to stress that the solutions that we determine for the future should be coherent, that is, they should apply to the institutions as a whole, to the committees as a whole. Therefore, such procedures cannot be established, and here I deal directly with a point of privilege, in only one of those committees whose various behaving patterns has been observed over the past few weeks. I think this issue, which is generally applicable to all committees, should be discussed in the appropriate place, and not in only one committee. Where would the appropriate place be? Paradoxically, it would appear, and you will correct me if I am mistaking, that this place is none other than the committee on Statutory Instruments. It so happens that this committee which is responsible for determining proper procedure in committees took itself a position identical to the one adopted by this committee. But nonetheless, it seems to me that this is a general question relating to the way in which a situation as novel as this one should be treated in the future. I think that a question such as this should be settled by the committee responsible for determining proper procedural practice in committees. Our committee is not such a committee, and the issue cannot be settled here. I support the point of order which was raised, it would not be in order for us to settle the matter here, but if we so desire, we may refer the question to the appropriate committee responsible for questions such as this.

Let me conclude by making one more remark which does not deal with the substance of the matter, that is, how the appropriate committee should settle the problem. My comment is addressed to Mr. Gauthier who seemed to want me to continue as joint chairman, and I say "continue", which implicitly recognizes that I duly exercised the function of joint chairman at the last meeting.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Gauthier, you asked for the floor—you may now speak.

Mr. Gauthier: Thank you, Mr. Chairman. I would like to prove that Senator Tremblay never existed in this committee.

[*Texte*]

Monsieur le président, je considère que mes privilèges, comme député, ont été réellement réduits. Et pour ne pas utiliser un terme non parlementaire, je dirais que mes privilèges d'interroger les témoins ont été plus ou moins transgressés, abolis. Je vais, monsieur le président, essayer de vous démontrer que l'argument de M. Clarke, à savoir où étaient les députés libéraux, et l'argument de M. Tremblay, à savoir s'il était membre du Comité, je vais essayer de vous démontrer que pour un député de la Chambre des communes qui se réfère aux procès-verbaux qui sont et qui demeurent toujours l'autorité en matière de procédure... Voici ce qu'on dit aux procès-verbaux numéro 307 à la page 4,608:

M. Andre, appuyé par M. Thomson, propose,— Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La présidence a convoqué les députés en Chambre pour le vote.

A minuit, il n'y a pas eu de vote.

On dit aussi:

À 2 h. 29 de l'après-midi, le mercredi 17 mars 1982, cette motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

Et je vous dispense encore une fois de vous lire le vote.

Monsieur, je suis membre de la Chambre des communes et le mandat de ce Comité vient de la Chambre des communes autant que du Sénat. Ce mandat vient non pas de la présidence, mais de la Chambre des communes.

Les paragraphes qui suivent le vote disent ceci:

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer que le nom de l'honorable sénateur Stollery a été substitué à celui de l'honorable sénateur Stanbury sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial sur les langues officielles.

Le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer que le nom de l'honorable sénateur Tremblay a été substitué à celui de l'honorable sénateur Asselin sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial sur les langues officielles.

• 1635

Bon, alors, vous êtes devenu membre du Comité, sénateur Tremblay, après le vote le 17 mars. Donc, vous n'existiez pas *protem*... illicite, clandestin ou ce que vous voudrez.

Une voix: Illégitime.

M. Gauthier: Illégitime même.

Le sénateur Asselin: Le sénateur Stollery non plus alors...

M. Gauthier: Le sénateur Stollery non plus.

Le sénateur Asselin: Ah bon.

Le coprésident (M. Corbin): A l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît.

[*Traduction*]

Mr. Chairman, I consider that my privileges as a member of Parliament were effectively diminished. In order to avoid unparliamentary language, I will simply say that my privilege of questioning witnesses was disregarded and done away with. As for Mr. Clarke's argument concerning the whereabouts of Liberal members, and Mr. Tremblay's argument concerning his membership in the committee, for a member of the House of Commons referring to the minutes which are the authority in matters of procedures... it is indicated in issue 307 of the minutes, dated Tuesday, March 2, 1982 to Wednesday, March 17, 1982, on page 4608:

Mr. Andre, seconded by Mr. Thompson, moves that the House now adjourn.

The chair called the members of the House of Commons for the vote.

At midnight, there was no vote.

It is also mentioned:

At 2.29 p.m., on Wednesday, March 17, 1982, the motion is rejected by the following vote:

I will dispense with reading the results of the vote once again.

I am a member of the House of Commons and this committee's mandate comes from both the House of Commons and the Senate. The mandate does not only come from the Speaker but from the House of Commons.

The paragraph following the vote says:

the Senate conveys a message to the House to inform it... please note that this is after the vote... that the name of the honourable Senator Stollery has replaced that of the honourable Senator Stanbury on the list of senators who are members of the Special Joint Committee on Official Languages.

The Senate conveys a message to the House to inform it that the name of the honourable Senator Tremblay has replaced that of the honourable Senator Asselin on the list of senators who are members of the Special Joint Committee on Official Languages.

All right, so you came in as a member of the committee after the vote on March 17, Senator Tremblay. Therefore, you did not exist on a *pro tem* illicit, clandestine, or whatever basis.

An hon. member: Illegitimately.

Mr. Gauthier: Even illegitimately.

Senator Asselin: Senator Stollery did not either in that case...

Mr. Gauthier: Senator Stollery did not either.

Senator Asselin: Oh.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Order! Order, please.

[*Text*]

M. Gauthier: Monsieur le président . . .

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Gauthier, je m'excuse. Le sénateur Tremblay invoque le Règlement.

M. Gauthier: Ah! Très bien.

Le sénateur Tremblay: Une question de privilège métaphysique, si je puis dire. Vous déclarez ma non-existence; c'est quelque chose de fondamental quant à moi.

Des voix: Ah, ah!

Le sénateur Guay: Cela n'a pas fait de grande différence.

Le sénateur Tremblay: Comment pouvez-vous concilier cette inexistence métaphysique et le fait que j'ai bien vécu dans l'intervalle . . .

Des voix: Ah, ah!

M. Gauthier: Cela, c'est votre problème.

Le sénateur Tremblay: . . . et que des choses sont arrivées et que certaines choses ont été extrêmement instructives pour ceux qui étaient dans cette inexistence métaphysique, mais vivaient réellement? Effectivement, monsieur Gauthier, maintenez-vous sérieusement, et sur quelle base, cette affirmation que je n'existais point du 2 mars au 23?

M. Gauthier: Pour la même raison que la motion du sénateur, à ma droite, ici, doit être considérée comme étant acceptable par la présidence. Si vous maintenez que vous existiez, il faudra me le prouver.

Moi, je dis que vous n'existiez pas parce que la Chambre des communes n'a reçu aucun avis disant que vous étiez membre du Comité et que tout ce qui s'est passé durant votre mandat de président, et Dieu merci, ce mandat n'a jamais existé non plus, ne peut être consigné dans des procès-verbaux, monsieur le sénateur, puisque vous n'étiez pas en fonction comme membre du Comité.

De toute façon, je ne veux pas perdre mon temps, comme vous dites, sur la métaphysique, parce qu'en réalité. on pourrait s'étendre longtemps sur le sujet.

Le sénateur Tremblay: Retirez donc votre votre question, votre point . . .

M. Gauthier: Mon point, c'est celui-ci. C'est que la motion à l'étude, et c'est de cela qu'on parle, je pense, est d'après moi recevable et qu'on devrait procéder sur-le-champ, afin d'éviter de faire attendre les témoins indéfiniment, monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): Alors, vous avez terminé, monsieur Gauthier. Il y avait aussi M. Dawson qui avait demandé la parole.

M. Dawson: Si on peut passer au vote sur la motion, monsieur le président, je suis prêt à renoncer mon droit de parole. Mais s'ils veulent continuer à parler, je vais parler moi aussi.

Des voix: Ah, ah!

[*Translation*]

Mr. Gauthier: Mr. Chairman . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Excuse me, Mr. Gauthier. Senator Tremblay has a point of order.

Mr. Gauthier: Oh! Fine.

Senator Tremblay: I have a metaphysical question of privilege to raise, so to speak. You say that I did not exist, that is something fundamental from my point of view.

Some hon. members: Oh, oh!

Senator Guay: It did not make much difference.

Senator Tremblay: How can you reconcile this metaphysical non-existence with the fact that I have been quite alive in the meantime.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Gauthier: That is your problem.

Senator Tremblay: The fact is that certain things happened which were extremely instructive to those who were in this state of metaphysical non-existence, but who were actually living. Do you in fact seriously maintain, Mr. Gauthier, and if so on what grounds, this statement that I did not exist from March 2 to March 23?

Mr. Gauthier: For the same reason that the motion of the senator seated on my right should be considered in order by the chair. If you maintain that you existed, you will have to prove it to me.

In my opinion, you did not exist, because the House of Commons did not receive any notification to the effect that you were even a member of the committee and therefore everything that went on during your term as chairman—and thank heavens that term never existed either—cannot be put on the record, Senator Tremblay, because you were not a member of the committee.

In any case, I do not want to waste my time on metaphysics, to use your word, because we could get into a lengthy discussion on the subject. However, I would simply like to . . .

Senator Tremblay: Withdraw your question then, your point . . .

Mr. Gauthier: My point is this. The motion we are studying and discussing here is in order in my opinion, and we should proceed immediately with the question, so as not to keep the witnesses waiting indefinitely, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): So that is all you had to say, Mr. Gauthier. Mr. Dawson also asked for the floor.

Mr. Dawson: If we could move onto the vote on the motion, Mr. Chairman, I am prepared to waive my right to the floor. However, if they want to continue talking, I will continue talking.

Some hon. members: Oh, oh!

[*Texte*]

M. Dawson: Si on vote sur la motion, je suis bien prêt à céder mon droit de parole, mais si on ne passe pas au vote . . .

M. Kilgour: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Kilgour.

Mr. Kilgour: Mr. Chairman, it is a very delicate matter. Can I preface it by saying that if a class of grade six students were watching this I think they would be laughing very, very hard. I would appeal to Senator Wood, whose tongue has launched 1,000 arguments, that she might consider retiring her motion, so that we will not have to continue. I will even admit, if she will retire her motion, that I spoke a bit strongly before in talking about 1984 and *Brave New World*, and so on.

Senator Guay: Is this is the second round?

Mr. Kilgour: No, this is a point of privilege, Senator Guay. My point of privilege is a delicate one, Mr. Co-chairman. I realize that there are not a lot of lawyers in the room here, but it is called the reasonable apprehension of bias. You are acting in an adjudicative position, I would submit to you—I think you are a lawyer—

An hon. Member: No, he is not.

Mr. Kilgour: Sorry.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I have the talent to be, but not the time.

Mr. Kilgour: The difficulty is the case, as I am sure all of you will have forgotten, of Marshall Crowe, who used to be chairman of the National Energy Board. It was held by the Supreme Court of Canada, unanimously, that because he had participated in a series of events—he had been a director of the CDC, and so on—that there was a reasonable apprehension that his impartiality might be suspect. Therefore, the Supreme Court of Canada ruled that he could not listen to or preside over the hearings into the Mackenzie Pipeline debate. That was, I think, in 1973 or 1974. I think I can provide you with the case, if you wish.

So, if you think you should rule on this yourself, I would urge you that you should rule on it with your co-chairman. I would urge you to consider discussing it with the Speaker, as has been suggested. In any case, I would urge you to postpone the matter to another day. Our sitting is almost up today.

• 1640

May I, Mr. Chairman, point out to you one thing on Standing Order 65.(8). I should have added, on the reasonable apprehension of bias, Mr. Chairman, that, as you will recall, all of the members of the House received, I think, three notices from you indicating that, as far as the members of the House of Commons were concerned, the meetings had been cancelled. I think the third notice read that it had been postponed. I could bring you the document, but I think it read that on

[*Traduction*]

Mr. Dawson: If we are voting on the motion, I am quite prepared to waive my right to the floor, however, if we are not going to vote . . .

Mr. Kilgour: On a point of order, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Kilgour.

M. Kilgour: Il s'agit d'une question très délicate, monsieur le président. Je voudrais dire au début que si on avait une classe d'élèves de la sixième année parmi nous aujourd'hui, je pense qu'ils s'amuseraient beaucoup. Je demande au sénateur Wood, qui a provoqué ces discussions interminables, qu'elle envisage la possibilité de retirer sa proposition, afin que l'on n'ait pas à poursuivre dans cette veine. Je suis même prêt à admettre, si elle voulait retirer sa proposition, que j'ai exagéré un peu tout à l'heure en parlant de 1984 et *du meilleur des mondes*, etc.

Le sénateur Guay: Est-on au deuxième tour?

M. Kilgour: Non, il s'agit d'une question de privilège, monsieur le sénateur Guay. Ma question de privilège est plutôt délicate, monsieur le coprésident. Je sais qu'il n'y a pas beaucoup d'avocats ici présents, mais il s'agit de ce qu'on appelle une appréhension raisonnable de préjugés. Vous jouez un rôle d'arbitre, à mon avis—je pense que vous êtes avocat—

Une voix: Non, il ne l'est pas.

M. Kilgour: Excusez-moi.

Le coprésident (M. Corbin): J'ai le talent qu'il faut pour être avocat, mais je n'ai pas le temps.

M. Kilgour: Vous avez sans doute tous oublié Marshall Crowe, qui était autrefois président de l'Office national de l'énergie. La Cour suprême du Canada a jugé à l'unanimité que puisqu'il avait participé à plusieurs activités—il avait été directeur de la CDC, etc.—il existait une appréhension raisonnable quant à son impartialité. La Cour suprême du Canada a donc décidé qu'il ne pouvait ni entendre ni présider les audiences sur le pipe-line du Mackenzie. Je pense que cela s'est produit en 1973 ou 1974. Je pense pouvoir vous fournir la cause en question, si vous le voulez.

Vous êtes d'avis que vous devriez prendre une décision vous-même, mais je vous exhorte à prendre une décision en collaboration avec votre coprésident. Je vous demande d'envisager la possibilité d'en parler avec l'orateur, comme on me l'a déjà proposé. De toute façon, je vous demande de remettre la question à une autre journée. Il ne nous reste presque plus de temps.

Je voudrais vous faire remarquer quelque chose au sujet du règlement 65.(8), monsieur le président. J'aurais dû dire également, pour ce qui est de l'appréhension raisonnable de préjugés, monsieur le président, que, comme vous vous en souviendrez, tous les membres du Comité de la Chambre ont reçu trois avis de votre part selon lesquels les réunions avaient été annulées, pour ce qui était des députés de la Chambre des communes. Je crois que dans le cas du troisième avis, vous

[*Text*]

instruction from yourself the clerk was advising us that the motions had been either cancelled or postponed. I think that a court, or yourself as a fair-minded person looking at that, would agree with me that this, under the Marshall Crowe case, would indicate a reasonable apprehension of bias for you now to decide if this particular motion is in order. So I would urge you to consider that question from the standpoint of preserving a non-partisan nature to this committee, but, more importantly, for preserving impartiality of the Chair.

The point that I would stress, too, Mr. Chairman, is that Standing Order 65.(8)—the members opposite might find this interesting, particularly Senator Wood—states, and I quote just part of it:

> Standing committees shall be severally empowered to examine and enquire into all such matters as may be referred to them by the House . . .

and I do not think the next part is relevant. It goes down:

> . . . and to sit while the House is sitting . . . .

That is Standing Order 65.(8), and there is a ruling on that, Mr. Chairman, on page 195 of *Beauchesne's Parliamentary Rules and Forms*, English version, Fifth Edition, number 604, which states:

> A vote may be taken in a committee while the bells are ringing to call Members for a sitting of the House.

That was a ruling by Speaker Lamoureux.

The Joint Chairman (Corbin): For a sitting, you say?

Mr. Kilgour: Yes. I am told that was a ruling by Speaker Lamoureux in 1971—ruling 604. I believe from the facts—and you will probably ought to look into the facts—that they are pretty well all on . . . I think Mr. McGrath was involved. The bells started ringing, a vote was held, and it was subsequently upheld by the Speaker, as I understand it, that it was a proper vote to be held. So I once again, in the strongest possible terms, would urge you not to rule on the acceptability of the motion and to consider all of the implications. Before the next meeting of this committee, if you rule that way, possibly Senator Wood would agree to retire her motion so that we can get on and work in a non-partisan way. Possibly we could recall the witnesses that she was not able to examine last time, if necessary. But I think, I hope, she will agree that it is a bit much to simply try to scrub out everything that has happened in the last three sittings. Thank you.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Dawson, vous pouvez continuer; vous avez toujours la parole.

M. Dawson: Je suis heureux de voir que mon honorable collègue a préfacé son intervention en disant qu'il était très

[*Translation*]

avez dit que la réunion avait été remise. Je pourrais apporter le document, mais je crois que vous avez dit au greffier de nous informer que les réunions avaient été soit contremandées soit remises. Je crois qu'un tribunal où vous-même en tant que personne juste conviendriez que selon la cause Marshall Crowe, il existe une appréhension raisonnable de préjugés étant donné que vous ne devriez pas décider si la proposition en question est recevable. Je vous demande donc de tenir compte de cette question afin de préserver la nature non partisane du Comité, mais également, ce qui est plus important, de préserver l'impartialité de la présidence.

Je voudrais également souligner, monsieur le président, que le règlement 65.(8)—et les membres du Comité en face, en particulier le sénateur Wood, pourraient trouver ceci intéressant—prévoit entre autres:

> Les comités permanents sont autorisés individuellement à faire étude et enquête sur toutes les questions qui leur sont déférées par la Chambre . . .

La partie qui suit n'est pas pertinente à mon avis. On lit plus loin:

> . . . à se réunir pendant que la Chambre siège . . .

Ça, c'est le règlement 65.(8). On lit également à la page 199 de la jurisprudence parlementaire de Beauchesne, version française, cinquième édition, paragraphe 604, ce qui suit:

> Une mise aux voix peut intervenir au comité au moment où se fait entendre la sonnerie d'appel du début d'une séance de la Chambre.

Il s'agit d'une décision prise par monsieur l'orateur Lamoureux.

Le coprésident (M. Corbin): S'agit-il d'une séance?

M. Kilgour: On me dit qu'il s'agit d'une décision prise par monsieur l'orateur Lamoureux en 1971, la décision nº 604. D'après les faits, et vous devriez probablement examiner les faits, ils sont tous consignés . . . je crois que M. McGrath était impliqué dans la question. La sonnerie avait commencé à retentir, il y a eu un vote, et l'Orateur a décidé par la suite, si je comprends bien, qu'il s'agissait d'un vote en bonne et due forme. Je vous conseille vivement, je répète, de ne pas prendre une décision quant à la recevabilité de la proposition et de tenir compte de toutes les répercussions de cette décision. Si vous êtes d'accord, il se peut qu'avant la prochaine réunion du Comité le sénateur Wood convienne de retirer sa proposition afin que l'on puisse continuer nos travaux de façon non partisane. On pourrait peut-être demander aux témoins à qui elle n'a pas pu poser de questions de recomparaître, le cas échéant. Cependant, je pense et j'espère qu'elle conviendra qu'elle exagère un peu en nous demandant d'effacer tout ce qui s'est passé pendant les trois dernières séances. Merci.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Dawson, you may proceed with your remaining time.

Mr. Dawson: I am pleased to see that my honourable colleague prefaced his remarks by saying that he was very

[*Texte*]

préoccupé par la partisanerie, monsieur le coprésident. Mais, ce qui me surprend, et c'est probablement le point le plus fondamental de ce débat, c'est-à-dire les débats qui ont eu lieu pendant ces trois jours-là, c'est que l'on n'ait pas eu, nous, les députés libéraux, accès à ces témoins. Cela est déjà une injustice, quant à moi, envers ces députés-là. Mais je pense que ce qui est encore plus menacé, c'est l'avenir de ce Comité, monsieur le coprésident, qui a été dans le passé, probablement, l'un des comités les moins partisans de cette Chambre. Et, pour une raison purement partisane et de procédure, les députés consarvateurs ont décidé de profiter d'une situation de crise parlementaire pour détruire non seulement les règles de procédure de la Chambre des communes, mais aussi, par le fait même, suite à cette réunion, l'esprit de non-partisanerie qui existait dans ce Comité, ceci pour des raisons purement partisanes, monsieur le coprésident.

Un autre danger nous guette, monsieur le coprésident: c'est le principe des comités mixtes.

Une voix: C'est cela.

M. Dawson: Si nous, les députés élus, étions pris à la Chambre des communes par une question de procédure et que le Comité décidait, lorsqu'il y a ambiguïté en ce qui regarde sa nature de comité mixte, est-ce que cela voudrait dire, monsieur le coprésident, que dans l'avenir des décisions pourront être prises par des comités mixtes? En ce qui me concerne, monsieur le coprésident, j'ai recommandé à mes collègues de la Chambre des communes de dire qu'à l'avenir, bien que cela ait été une expérience très fructueuse dans le passé, ce genre de comité-là n'aura plus de raison d'être. Je ne crois pas, monsieur le président, qu'on ait le droit de brimer la liberté de parole et la liberté de participation des députés élus de la Chambre des communes parce que les gens de l'opposition et certains sénateurs de l'opposition ont voulu utiliser une crise parlementaire pour des fins purement partisanes.

• 1645

Je pense, monsieur le président, et j'entendais l'expression du sénateur Tremblay sur «l'apprentissage des expériences inédites» . . . Je m'excuse, maintenant, c'est mieux connu sous le nom de méthode nielsenienne, monsieur le président: tous les moyens sont bons.

Je m'excuse, monsieur le président, dans ce Comité-ci, nous n'avions pas dans le passé cette mentalité qui estime que tous les moyens sont bons. On a un objectif qui est très important, c'est le bilinguisme. Le travail fait par le commissaire aux langues officielles est très important pour nous; c'est pour cette raison que nous avons demandé ce Comité, c'est pour cette raison que nous siégeons à ce Comité, monsieur le président. Et dire que de la petite partisanerie basée sur un sujet qui s'est passé à l'extérieur de ce Comité va peut-être détruire l'aspect positif de ce Comité, dans l'avenir!

Merci, monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): Bon. J'ai entendu tout le monde qui voulait parler. Sénateur Guay.

[*Traduction*]

concerned about partisan politics, Mr. Joint Chairman. What surprises me, however, and this is probably the most important point in this debate, is that we the Liberal members of Parliament, did not have access to the witnesses who appeared on those three days. In my opinion, this constitutes an injustice in itself toward these members of Parliament. However, I think there is an even greater threat to the future of this committee, which in the past has probably been one of the least partisan committee of the House, Mr. Joint Chairman. And on purely partisan and procedural ground, the Conservative members of Parliament have decided to take advantage of a crisis in Parliament to destroy not only the rules of procedure in the House of Commons, but also the non-partisan atmosphere of this committee, for purely partisan reasons, Mr. Joint Chairman.

This situation also compromises the principle of joint committees, Mr. Joint Chairman.

An hon. Member: That is true.

Mr. Dawson: We, the elected members of Parliament, were trapped in the House of Commons because of a procedural question and the committee made the decisions in cases of ambiguity regarding its status as a joint committee. If that means, Mr. Joint Chairman, that in future decisions could be made by joint committes, as far as I am concerned, I have recommended to my colleagues from the House of Commons that despite the fact that the committee's work has been very useful in the past, this type of committee no longer has a raison d'être. I do not think we have the right, Mr. Chairman, to infringe on the freedom of speech and the freedom of participation of the elected members of the House of Commons because the members of the Opposition and certain senators from the Opposition wanted to use a parliamentary crisis for purely partisan ends.

I heard Senator Tremblay referring to "learning from new experiences", I am sorry, it is now better known as the Nielsen Method, Mr. Chairman. I think that the means of achieving our objectives are of little importance.

I am sorry to say this, Mr. Chairman, because in this committee in the past, we did not have this type of attitude. We have a very important objective: bilingualism. The work done by the commissioner of Official Languages is very important to us; this is why we asked that this committee be set up; that is why we asked to sit on this committee, Mr. Chairman. And to think that petty partisan politics based on something that occurred outside this committee may perhaps destroy the positive aspect of this committee in future . . .

Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): All right. I have heard from everyone who wanted to speak. Senator Guay.

[*Text*]

Le sénateur Guay: J'aimerais vous laisser savoir, monsieur le président, qu'il y a plusieurs députés de ce côté de la table, incluant M. Kilgour et d'autres, qui ont mentionné que les libéraux n'étaient pas présents aux assemblées. J'aimerais vous donner, et j'ai le droit de le faire, les raisons pour lesquelles, premièrement, il y en a parmi nous qui n'étaient pas là et, deuxièmement, ajouter que j'ai assisté à l'assemblée. Je crois que plusieurs d'entre nous devraient relire les rapports du Comité.

J'aimerais vous laisser savoir que quand nous avons assisté à la réunion du 2 mars, lorsque les cloches de la Chambre des communes ont commencé à sonner, c'était bien le coprésident, le sénateur Murray . . .

Des voix: Ah, ah, ha!

Le coprésident (M. Corbin): Continuez, sénateur.

Le sénateur Guay: Il était très sérieux depuis le début de la réunion et je suis bien content de voir sourire le sénateur Murray.

J'aimerais vous dire que c'est bien le sénateur Murray qui a mentionné, au moment où les cloches sonnaient, qu'on devait respecter les cloches, et le rapport l'indique, et qu'on devrait ajourner notre réunion même si cela empêchait les membres du Sénat de questionner les témoins, pour donner l'occasion aux membres du Parlement d'aller voter. C'est le sénateur Murray qui nous a dit cela ce n'est pas quelqu'un d'autre qui l'a suggéré. Je crois que j'étais un de ceux qui ont suggéré: laissez-les donc aller voter et nous, nous allons continuer à interroger nos témoins.

J'aimerais vous dire que la raison pour laquelle je n'étais pas à la réunion du 9 mars, monsieur le président, c'était parce que j'avais l'impression, comme beaucoup d'autres, qu'à cause du fait que les cloches continuaient de sonner, il n'y avait pas de réunion. C'était mon impression. Alors, je n'étais pas en mesure de savoir qu'il y avait une réunion le mercredi 10 mars pour la simple raison que ce n'était pas normal pour ce Comité de tenir une réunion le mercredi. Je siège à ce Comité depuis 1980 et nous avons toujours siégé les mardis et jeudis. Et je suis de ceux, monsieur le coprésident, sénateur Murray, qui ont assisté à ces réunions auxquelles, bien souvent, vous n'avez pas assisté. Je ne vous ai jamais critiqués pour cela non plus.

Je me suis rendu le 11 mars, même si j'ai reçu l'avis seulement vers 11h00 le matin et que j'avais d'autres choses à faire, malgré le fait aussi que le Sénat siégeait à 14h00 et que la réunion avait été convoquée pour 14h00. Comme je l'ai bien dit à la Chambre, et je vais le répéter, vous-même, sénateur Murray, n'étiez pas là à temps. Il est arrivé neuf minutes après 14h00 et quand j'ai parlé, à cette réunion, je lui ai dit qu'il était 14h07 afin que cela ne paraisse pas si grave. Pendant ce temps-là, les sénateurs qui étaient présents à la réunion, les sénateurs libéraux, nous étions trois, moi-même, le sénateur Wood et le sénateur Hasting, nous avons attendu tout ce temps-là à cette réunion. J'ai mentionné exactement ce fait.

[*Translation*]

Senator Guay: I would like to say, Mr. Chairman, that several members of Parliament on that side of the table, including Mr. Kilgour and others, mentioned that the Liberals were not present at the meetings. I would first like to tell you, and I am entitled to do so, why some of us were not at the meetings, and secondly to add that I attended the meeting. I think that several of us should reread the proceedings of the committee.

I would like to tell you that at the meeting on March 2, when the bells in the House of Commons began ringing, it was in fact the joint chairman, Senator Murray . . .

Some hon. Members: Oh, oh!

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Go on, Senator Guay.

Senator Guay: He has been very serious since the beginning of the meeting and I am very happy to see Senator Murray smile.

I would like to tell you that it was in fact Senator Murray who, when the bills started ringing, said that the committee should respect the bells, and as the Minutes show, that we should adjourn the meeting even if that prevented the senators from questioning the witnesses in order to allow the members of Parliament to go and vote. It was Senator Murray and no one else who suggested that. I think I was one of those who said that we should allow the MP's to go and vote while we continued to ask the witnesses questions.

I would like to tell you that the reason why I was not at the March 9 meeting, Mr. Chairman, was that I, like many others, were under the impression that because the bells were continuing to ring, there was no meeting. That is what I thought. There was therefore no way I could know that there was a meeting on Wednesday, March 10, because it was not customary for this committee to meet on Wednesday. I have been a member of this committee since 1980, and we have always met on Tuesday and Thursday. And I have often attended meetings, Mr. Joint Chairman, Senator Murray, at which you were not present. And I never criticized you for that either.

I attended the March 11 meeting, even though I had been notified only around eleven o'clock in the morning, and even though I had other things to do. I attended despite the fact that the Senate was sitting at two p.m. and the meeting had been called for two p.m. As I said very clearly in the Senate, and I will repeat it, the situation was that you were not on time, Senator Murray. He arrived nine minutes after two. At the time, I said that it was 2:07, so that it would not look so bad. There were three Liberal senators at the meeting, myself, Senator Wood and Senator Hastings. We waited all that time, and I mentioned this fact.

[*Texte*]

• 1650

La raison pour laquelle j'ai assisté à cette réunion était pour leur dire, monsieur le président, que je considérais la réunion qu'ils étaient à tenir illégale, hors d'ordre, si vous voulez savoir.

And it is for those reasons I attended that meeting and I stayed for the whole meeting, until the end of it, and the record will show.

M. Gimaïel: Illégalement, oui.

Le sénateur Guay: Je peux parler l'autre langue aussi.

Le sénateur Tremblay: C'est une existence parapsychique, cela.

Le sénateur Guay: Le sénateur Tremblay a des commentaires à faire, et s'il en veut, il a le bon gars, s'il veut en commencer, monsieur le président, pendant que j'ai la parole.

Le coprésident (M. Corbin): Continuez, sénateur.

Le sénateur Guay: Parce que le sénateur Tremblay, peut-être qu'il est professeur, mais quand il parle, il me semble qu'il fait des sermons tout le temps. Je commence à être tanné d'entendre des sermons, moi!

Le coprésident (M. Corbin): A l'ordre. À l'ordre.

Le sénateur Tremblay: Je n'ai jamais désespéré de la conversion du sénateur!

Le sénateur Guay: J'aimerais mentionner aussi que l'autre raison pour laquelle j'ai suggéré à la réunion du 11 mars . . . c'est que nous avions donné l'approbation de nos réunions . . .

The steering committee has made a recommendation to our committee at a previous meeting, whereby they have outlined all the meetings that were to take place between then, the beginning of the year, and Easter, or approximately the date of Easter. It was agreed by all of those in this meeting, including your co-chairman, Mr. Murray, and it was for that reason I attended that meeting, otherwise I would have said—and I will say it again— I always felt it was illegal.

But coming back to the motion that you have on the floor, I would like to suggest to you that a motion to change the chairmanship, or a motion of non-confidence to the chairman as such, is in order anytime. All the members have to do is defeat the motion, but it is in order all the time, just like the motion to adjourn.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, sénateur Guay.

Le sénateur Asselin: Une question de privilège, monsieur le président. Si j'ai bien compris le sénateur Guay, est-ce qu'il interprète la motion du sénateur Wood comme étant une motion de non-confiance à l'endroit du sénateur Murray? C'est ce que vous avez dit?

Le sénateur Guay: Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je vais le répéter. J'ai dit qu'une motion pour changer le président du Comité, et j'ai mentionné . . .

Le sénateur Asselin: Une motion de non-confiance.

[*Traduction*]

If you want to know, Mr. Chairman, the reason I attended this meeting was to tell them that I consider the meeting they held illegal, out of order.

Et c'est pour ces raisons que j'ai assisté à cette réunion et que je suis resté jusqu'à la fin de la réunion, comme vous verrez d'après le procès-verbal.

Mr. Gimaïel: Yes, illegally.

Senator Guay: I can speak the other language too.

Senator Tremblay: Ah! Another parapsychic existence!

Senator Guay: If Senator Tremblay has comments to make, if he wants to start while I have the floor, Mr. Chairman, just let him try.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Go ahead, Senator.

Senator Guay: Senator Tremblay may be a professor, but when he talks it seems to me that he is always lecturing. And I am getting fed up of listening to lectures!

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Order please. Order.

Senator Tremblay: I have never given up hope of converting the Senator!

Senator Guay: I would also like to mention the other reason why I suggested, at the March 11 meeting . . . We had approved meetings . . .

Lors d'une réunion précédente, le comité directeur avait fait une recommandation au comité contenant une liste de toutes les réunions qui auraient lieu entre le début de l'année et Pâques environ. La recommandation a été acceptée par tous ceux qui sont présents aujourd'hui, y compris votre coprésident M. Murray; c'est pour cette raison que j'avais assisté à la réunion. Autrement, j'aurais dit—et je le dirai encore—que j'ai toujours considéré cette réunion illégale.

Mais pour revenir à la motion dont nous sommes saisis, je voudrais vous rappeler qu'une motion pour changer le président, ou une motion de non-confiance à l'endroit du président, est toujours recevable. Les membres du Comité peuvent rejeter la motion, mais elle est toujours recevable, comme c'est le cas pour les motions d'ajournement.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Senator Guay.

Senator Asselin: Mr. Chairman, on a point of privilege. Did I understand Senator Guay to say that he interprets Senator Wood's motion as a motion of nonconfidence in Senator Murray? Is that what you said?

Senator Guay: That is not what I said. I will repeat. I said that a motion to change the chairman of the committee, and I mentioned . . .

Senator Asselin: A motion of nonconfidence.

[*Text*]

Le sénateur Guay: Oui, ou une motion de non confiance. J'ai dit «ou» une motion de non-confiance.

Le sénateur Asselin: Est-ce que vous interprétez cela de cette façon-là?

Le sénateur Guay: Je ne fais pas allusion . . . c'est vous qui faites des accusations. Vous dites que je fais allusion au sénateur Wood. Je n'ai fait aucune allusion au sénateur Wood, je suis en train de parler au président de cette réunion en lui disant que la motion visant à changer le président du Comité ou un vote de confiance en ce qui concerne le président du Comité est dans l'ordre. C'est cela que j'ai dit. C'est ma suggestion et je crois que j'ai le droit de faire une suggestion.

Le sénateur Asselin: Est-ce que vous considérez cette motion comme une motion de non-confiance?

Le sénateur Guay: Cela, c'est une autre question, je pourrai vous répondre plus tard si je le veux.

Le coprésident (M. Corbin): A l'ordre. Monsieur Bosley.

Le sénateur Asselin: Mais c'est bien important qu'on le sache parce que vous allez «tuer» le Comité.

Mr. Bosley: I suggest you might consider seeking witnesses, Mr. Chairman, or you are not going to get them.

Secondly, I should like to add a couple of matters out of *Beauchesne* that relate to the question of whether the motion is, in fact, in order for your consideration:

> 606.(2) The Chairman of the Committee is responsible for order and decorum in the committee:
>
> 607.(1) All decisions of the Chairman may be appealed to the committee.

The motion that suggested the committee . . . the decision of the chairman at those meetings was that the committee was in order. I suggest a motion to appeal could have been made, if not by members of the House of Commons of the Liberal Party who felt they could not be there, by members of the Liberal Party who are in the Senate, who were there. No such motion was made. I suggest it remains out of order to do so at this meeting.

Mr. Chairman, 607.(2); there is no appeal to the House from the chairman's ruling except by way of a report from the committee. I suggest, Mr. Chairman, that members opposite who wish to proceed with an appeal of your ruling have no option but to use the route available to them under the rules, which is to wait on a report, appeal the matter to the chair.

If I may, there is one other matter, Mr. Chairman. Rule 609 is not exactly applicable but it is interesting; 609 talks about the committee having no authority to punish one of its members or other person for an offence committed against the committee and it goes on to say:

> the committee may only report such offences to the House for its censure.

[*Translation*]

Senator Guay: Yes, or a motion of nonconfidence. I said "or" a motion of nonconfidence.

Senator Asselin: Is that how you interpret the motion?

Senator Guay: I am not referring to . . . You are the one making accusations. You are saying that I am referring to Senator Wood. I never mentioned Senator Wood. I am just telling the chairman of this meeting that the motion to change the chairman of the committee, or a vote of nonconfidence in the chairman of the committee is in order. That is what I said. That is my suggestion, and I think I have the right to make a suggestion.

Senator Asselin: Do you consider this motion a motion of nonconfidence?

Senator Guay: That is another question. I can answer you later if I feel like it.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Order. Mr. Bosley.

Senator Asselin: But it is important for us to know, because you are going to "kill" the committee.

M. Bosley: Monsieur le président, je crois que vous feriez bien de chercher des témoins, autrement vous n'en aurez pas.

Deuxièmement, je voudrais ajouter quelques commentaires de *Beauchesne* quant à savoir si la motion est effectivement recevable:

> 606.(2) C'est le président du Comité qui est chargé d'y faire régner l'ordre et le décorum.
>
> 607.(1) Un droit d'appel est ouvert au Comité de toutes les décisions du président.

La motion selon laquelle le Comité . . . la décision du président lors de ces réunions était que ces réunions étaient légales. Le droit d'appel aurait pu être utilisé, sinon par les députés libéraux qui ne croyaient pas pouvoir assister, du moins par les sénateurs libéraux qui étaient présents. Aucune motion de ce genre n'a été proposée. Je crois qu'une motion de ce genre n'est plus recevable à la présente réunion.

Monsieur le président, Beauchesne 607.(2) nous dit: il n'est pas permis d'en appeler à la Chambre d'une décision du président si ce n'est par voie d'un rapport du comité. Monsieur le président, je crois que les membres du Comité de l'autre côté de la table qui veulent appeler de votre décision sont obligés de se servir du mécanisme qui est disponible selon le règlement, c'est-à-dire d'attendre un rapport, et d'en appeler auprès du président.

Si vous le permettez, monsieur le président, j'aurais un autre commentaire. Le règlement no. 609 n'est pas vraiment approprié mais il est intéressant; au règlement 609 on dit que le comité n'est pas autorisé à punir un de ses membres ou une autre personne qui fait outrage au comité. Le règlement dit ensuite:

> . . . ce dernier doit se borner à signaler ces délits à la Chambre, à des fins de censure.

[*Texte*]

In other words, if members believe there has been some abuse of the committee, I suggest they have only one route and that is to the House of Commons and not here in committee.

Mr. Chairman, I would also refer you to rule 610:

Reports from committees may be presented with reference to disorderly conduct therein, or to some contempt of the committee's authority.

• 1655

I take it that what is suggested is that the committee has not properly sat and that it has been beyond its earlier authority against the earlier ruling of the chairman. I suggest that Rule 610 which provides that reports from committees may be presented on that matter—and it goes on in the middle, as you see, Mr. Chairman, "or which raises a presumption that a breach of privilege or other contempt of the House has been committed", and I take it the argument is being made that a contempt of the House has occurred—are included in those matters which may be dealt with in the House by way of a report from the committee.

Mr. Chairman, I suggest to you that under any reading of *Beauchesne* the motion must be ruled out of order by you and if you are going to rule today I would urge you to find that ruling, otherwise I cannot see how the committee, I suggest to you, cannot have some difficulty in understanding how any other ruling is possible.

Given that a report will flow from this committee to the House, those who believe the committee was not properly constituted, or met in contempt of the House, are guaranteed their privilege under the rules of the House to raise it in the House, and I suspect they will do so. That is their privilege in the House, Mr. Chairman.

I urge you to take the rules at their face value and suggest that a motion which attempts to annul meetings of the committee constituted at the call of the Chair, being properly constituted and having a quorum, must by any reading of parliamentary procedure be out of order.

Some hon. Members: Hear, hear.

Le coprésident (M. Corbin): Alors, messieurs les membres du Comité, j'ai entendu pas mal d'arguments de part et d'autre, même des arguments qui ne concernaient pas la recevabilité de la motion en tant que telle. Cependant, je pense bien que c'est une occasion pour tous et chacun d'exprimer des points de vue sur une situation que le sénateur Tremblay lui-même a qualifiée d'inédite.

Le sénateur Tremblay: Après le sénateur Stollery.

Le coprésident (M. Corbin): Voilà. Alors, si vous voulez, je ne ferai pas de règlement en termes légaux stricts, je vais paraphraser ce que j'ai à vous dire et ensuite je donnerai mon opinion.

[*Traduction*]

Autrement dit, si certains membres croient qu'il y a eu outrage au comité, ils n'ont qu'un mécanisme à leur disposition: s'adresser à la Chambre des communes et non pas au comité.

Monsieur le président, je voudrais également vous renvoyer au règlement no. 610:

Il est loisible au comité de présenter des rapports en ce qui concerne les désordres qui s'y seraient éventuellement produits, ou l'outrage au comité lui-même.

Vous prétendez donc que le comité n'a pas vraiment siégé et qu'il n'a pas le droit de renverser la décision du président. Le commentaire 610 autorise le comité à présenter des rapports dans le cas où.. et je cite: «On pourrait présumer qu'il y a eu atteinte aux privilèges de la Chambre ou qu'on aurait autrement outragé celle-ci». Vous prétendez que la Chambre a été outragée et que le comité a le droit de présenter un rapport.

Peu importe l'interprétation que l'on donne à Beauchesne, la motion est irrecevable et je vous encourage à la rejeter. Je vois mal comment vous pourriez en décider autrement.

Étant donné que le comité déposera son rapport à la Chambre, ceux qui sont convaincus que le comité n'avait pas été dûment constitué ou qu'il a fait outrage à la Chambre, ont le droit, en vertu du Règlement, de soulever la question à la Chambre et je crois qu'ils vont le faire. Ils en ont le droit, monsieur le président.

Je vous encourage, monsieur le président, à interpréter le règlement de façon littérale. Si l'on respecte la procédure parlementaire, une motion qui vise à rendre nulles et non avenues des séances de comité convoquées par le président, des séances en bonne et due forme où le quorum est respecté, est forcément irrecevable.

Des voix: Bravo, bravo!

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Well, I have heard quite a few arguments from all sides, some of which did not deal with the legality of the motion as such. I do feel, however, that this is an opportunity for all of us to express our opinions on a situation which Senator Tremblay himself has described as unprecedented.

Senator Tremblay: After Senator Stollery.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Of course. I will not make a ruling in strict legal terms. I will paraphrase what I have to say and then give you my opinion.

[*Text*]

Au Parlement, on peut se conduire de deux façons: il y a l'esprit de la règle, il y a la tradition, les us et coutumes. La tradition, généralement, fait jurisprudence. La règle est là, on peut dispenser de la règle, du consentement unanime, je dis bien. Mais, lorsqu'il n'y a pas de consentement, évidemment, la règle doit prévaloir. C'est la façon dont se sont généralement comportées les institutions du Parlement, qu'il s'agisse de la Chambre des communes, du Sénat ou des comités.

Je vais vous confier, en toute candeur, que la motion m'apparaît recevable. Sur le fond, elle a été dûment proposée par le sénateur Wood et appuyée par le sénateur Stollery. Elle fait état d'une question de fond que nous n'avons même pas strictement débattue puisque nous devions discuter, en principe, sur la recevabilité de la motion.

L'autre aspect de la question pourra suivre à la suite de ce que j'ai à dire si c'est le bon désir du Comité et si le Comité décide de ne pas en appeler de ma décision. Mais, dans les circonstances, quant à sa forme et à sa formulation, je dois reconnaître que la motion est recevable. Si j'allais plus loin en ce moment, je m'engagerais dans le débat sur le mérite relatif des divers qualificatifs qui y sont contenus. Je m'impliquerais évidemment dans le débat. Je pourrais le faire si j'étais invité à le faire, mais je ne pourrais pas le faire comme président.

Le Comité est, évidemment, maître de ses décisions. M. Bosley a invoqué une suite de règlements, de citations. La présidence des Communes a toujours refusé de s'impliquer dans les affaires internes d'un comité. Alors, je n'ai pas l'intention, pour cette raison-là, de retarder ma prise de décision, ce que j'ai déjà fait d'ailleurs, pour la simple raison que la présidence de la Chambre des communes ne peut s'impliquer dans une question comme celle-ci. no Elle l'a dit à plusieurs occasions et je peux citer par exemple Beauchesne 569.(3):

• 1700

> The Speaker has ruled on many occasions that it is not competent for him to exercise procedural control over the committees. Committees are and must remain masters of their own procedure.

Et la seule façon dont la Chambre des communes pourrait être saisie de cette question . . . Il ne s'agit pas pour moi de dire si c'est un désordre ou non, c'est le Comité dans sa sagesse collective qui décide de ces questions.

> Reports from committees may be presented with reference to disorderly conduct therein, or to some contempt of the committee's authority, . . . which raise a presumption that a breach of privilege or other contempt of the House has been committed . . . .

Ce qui rend la situation particulièrement pénible pour un peu tout le monde, pour la présidence, la coprésidence, les partis, ce qui la rend difficile, je dois vous l'avouer, sur le plan personnel, c'est que ce Comité avait accepté de travailler de façon non partisane et je dois, au crédit de tous, reconnaître que cela a généralement été le cas. Je trouve la situation

[*Translation*]

Parliament can operate in one of two ways: according to the spirit of the rules or according to tradition, habits and customs. Tradition generally sets precedents. The rules exist and we can dispense with the unanimous consent rule. However, when unanimous consent cannot be obtained, the rules must prevail. This is how parliamentary institutions generally operate. This applies to the House of Commons, the Senate and committees.

To be perfectly frank, I think the motion is in order. It was duly moved by Senator Wood and seconded by Senator Stollery. It raises a question of substance that we have not really debated because we had to discuss whether or not the motion was in order.

If the members of the committee wish, the other aspect of the question could be discussed when I am finished saying what I have to say, if the committee decided not to appeal my ruling. Under the circumstances, given the wording of the motion and the form in which it was tabled, I must admit that it is in order. If I were to go any further at this time, I would be getting involved in a debate on the relative merit of the various statements it contains. I would obviously be getting involved in the debate. I could get involved if I were asked, but not as chairman.

The committee is master of its rulings. Mr. Bosley has quoted a series of regulations, of citations. The Speaker of the House has always refused to intervene in the internal proceedings of a committee. That is why I do not intend to delay my ruling, which I have already done, simply because the Speaker of the House cannot intervene on a matter like this. She has said so on a number of occasions, and I quote Beauchene 5693:

> L'Orateur a plus d'une fois jugé qu'il n'a pas compétence pour statuer en matière de la procédure en ce qui concerne les Comités, ceux-ci étant et devant être parfaitement libres de mener leurs délibérations à leur guise.

And the only way this matter could be put before the House of Commons—It is not up to me to decide whether or not there was disorderly conduct. It is up to the committee, in its collective wisdom, to decide on such matters.

> Il est loisible aux comités de présenter des rapports en ce qui concerne les désordres qui s'y seraient éventuellement produits, ou l'outrage au Comité lui-même . . . dans le cas où on pourrait présumer qu'il y a eu atteinte aux privilèges de la Chambre ou qu'on aurait autrement outragé celle-ci . . .

I must admit that what makes the situation particularly painful for everyone—the Chair, the Co-chairman and the parties—is that the committee had agreed to be nonpartisan and I must say, to everyone's credit, that that has generally been the case. I find this situation difficult because of the atmosphere we have always worked in.

[*Texte*]

actuelle difficile à cause justement du climat dans lequel nous avons toujours travaillé.

Je reconnais que sur le plan de la jurisprudence des usages et des coutumes, il n'y a pas de précédent dans un cas comme celui qui nous affecte aujourd'hui. Il n'y en a pas. Il y a des énoncés un peu vagues, il y en a qui s'appliquent dans le cas de situations où des quorums sont établis sur la base des partis. Ce Comité avait délibérément refusé d'établir des quorums sur la base des partis, il aurait très bien pu le faire, il ne l'a pas fait. Il a, dans l'esprit de la non-partisanerie, préféré s'en tenir au quorum qui lui a été dicté par les deux Chambres et auquel il n'a pas voulu rien ajouter.

Alors, je trouve la situation passablement tendue compte tenu de ces facteurs-là et d'autres que je pourrais peut-être invoquer, mais que je ne peux pas invoquer en ma qualité de président. Alors, je déclare la motion recevable. La discussion est donc ouverte sur la motion.

The Joint Chairman (Senator Murray): I would like to have a few words, Mr. Chairman. First of all, there are a couple of matters of detail that I would like to address myself to—briefly, but I hope fairly.

You have already ruled on the point raised by Senator Stollery as to the status of our colleague Senator Tremblay as acting chairman here during the meeting of March 16—was it, or March 12 . . . ?

Le coprésident (M. Corbin): Sénateur Murray, me permettriez-vous de demander au Comité s'il y a consentement pour permettre aux témoins d'aujourd'hui de quitter la salle, s'ils le désirent évidemment?

Une voix: On pourrait les libérer pour la journée . . .

Le coprésident (M. Corbin): Alors, il semble y avoir consentement unanime.

Monsieur le commissaire, je m'excuse au nom du Comité, mais vous recouvrez votre liberté et j'espère que le Comité pourra fixer un autre rendez-vous très prochainement. Merci d'être venu.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur le président.

You have already ruled on Senator Stollery's point as to the status of Senator Tremblay.

Quant aux propos de M. Gimaïel voulant, si je l'ai bien compris, que les deux groupes linguistiques n'aient pas été représentés lors des séances de la semaine dernière, je ne peux qu'attirer son attention sur le procès-verbal du mardi 9 mars où il est dit que les membres du Comité représentant le Sénat sont l'honorable sénateur Murray et représentant la Chambre des communes, MM.Bosley, Kilgour et La Salle.

• 1705

Le mercredi 10 mars, représentaient le Sénat les honorables sénateurs Murray et Tremblay, et la Chambre des communes, MM. Bosley, Kilgour et La Salle.

[*Traduction*]

I recognize that insofar as precedent and tradition are concerned, there is no precedent for a case like the one we are dealing with today. There is simply no precedent. There are some vague statements and rules that apply in cases where the quorum must include members from all parties. The committee deliberately refused to specify that the quorum must include members from all parties. It could have done so, but it did not. In the spirit of nonpartisanship, it preferred to simply state that the quorum should include members from both Houses. It did not see fit to add to that.

I find that the situation is fairly tense, due to these factors and others which I would perhaps mention, if I were not occupying the chair. I declare the motion in order. It is open to debate.

Le coprésident (le sénateur Murray): J'aurais quelques mots à dire, monsieur le président. Tout d'abord, il y a quelques questions de détail que je voudrais soulever. J'espère pouvoir être bref, mais juste.

Vous avez déjà tranché la question concernant le statut de notre collègue, le sénateur Tremblay, qui a présidé la séance du 16 mars ou peut-être celle du 12 mars . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Allow me, Senator Murray, to ask the committee if they will allow today's witnesses to leave if they wish.

An hon. Member: We could let them go for today . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): There seems to be unanimous consent.

Mr. Commissioner, I apologize on behalf of the committee, but you are now free to leave. I hope that the committee will be able to schedule another meeting in the very near future. Thank you for coming.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Chairman.

Vous avez déjà rendu une décision sur le statut du sénateur Tremblay.

Mr. Gimaiel said, if I understood correctly, that both language groups were not represented at last week's meetings. I would call his attention ot the Minutes of the Tuesday, March 9 meeting, which states: Members of the committee present: For the Senate, the Honourable Senator Murray; for the House of Commons, Mr. Bosley, Mr. Kilgour and Mr. LaSalle.

Wednesday, March 10, for the Senate: the honourable Senators Murray and Tremblay; for the House of Commons: Mr. Bosley, Mr. Kilgour and Mr. LaSalle.

[*Text*]

Le jeudi 11 mars, représentaient le Sénat les honorables sénateurs Guay, Hasting, Murray, Tremblay et Wood, et la Chambre des communes, MM. Bosley, Kilgour et La Salle.

Et encore le 16 mars . . .

M. Gimaïel: Monsieur le président, juste un mot pour éclaircir ce que je disais au sénateur Murray. D'après ce que vous dites, je constate qu'il y a eu une session où il y avait un anglophone du Québec qui était ici, c'est-à-dire le sénateur Wood et un francophone de l'extérieur du Québec. Mais, pour les autres sessions, il était impossible, le Parti progressiste conservateur n'ayant pas désigné, comme membres de ce Comité, des gens qui venaient des minorités anglophones du Québec ou des minorités francophones hors Québec, il était impossible que ces minorités soient présentes lors des sessions qui étaient tenues où il n'y avait pas de participants libéraux.

C'est exactement ce que je voulais dire et cela vient du fait que les Conservateurs ont jugé bon de ne jamais désigner des représentants de ces minorités comme membres permanents de ce Comité. Cela ne vient pas du fait que les Libéraux ne veulent pas; c'est le Parti conservateur qui a défini sa participation comme telle. C'est ce que je voulais dire. Donc il est illicite, dans un contexte aussi difficile, où tout est perturbé à la Chambre, où les minorités du Canada ne peuvent pas être représentées, de tenir des séances d'un comité qui se veut le défenseur des droits de ces minorités. Expliquez-moi donc, sénateur Murray, la volonté politique qui a amené la présidence à convoquer ces réunions-là. C'est ce qui me manque.

Le coprésident (le sénateur Murray): Vous me donnerez du temps, monsieur Gimaïel, pour le faire.

M. Gimaïel: Sûrement, tant que vous voulez.

Le coprésident (le sénateur Murray): D'abord je dois dire que vous faites partie de ce Comité depuis assez longtemps pour savoir qu'il arrive souvent que tous les groupes linguistiques, la minorité anglophone du Québec ou bien la minorité francophone hors Québec ou les différents groupes, ne sont pas tous représentés au sein de ce Comité à chaque fois qu'il se réunit.

M. Gimaïel: Monsieur le président, un instant, je tiens à vous souligner qu'en ma qualité de membre permanent de ce Comité . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): Ce n'est pas une assemblée contradictoire, monsieur Gimaïel.

M. Gimaïel: J'ai la parole en raison de mon rappel au Règlement, monsieur le président. Le sénateur Murray déforme mes paroles.

Le coprésident (M. Corbin): Attendez un moment, monsieur Gimaïel. Je respecte énormément l'opinion de tous les membres de ce Comité, mais il faut quand même donner l'occasion à l'intervenant de terminer son argumentation et ne pas l'interrompre comme cela à tout bout de champ.

[*Translation*]

Thursday, March 11, for the Senate: the honourable Senators Guay, Hastings, Murray, Tremblay and Wood; for the House of Commons: Mr. Bosley, Mr. Kilgour and Mr. LaSalle.

And then March 16 . . .

Mr. Gimaïel: Just a clarification, Mr. Chairman, on what I was saying to Senator Murray. According to what you are saying, I see that at one session, there was an anglophone from Quebec present, Senator Wood, and a Francophone from outside of Quebec. But at the other meetings, it was impossible, because the Progressive Conservative Party had not designated people from the anglophone minority in Quebec or francophone minorities outside of Quebec to sit on the committee. These minorities were not represented at the meetings at which there were no Liberals present.

That is exactly what I meant and it is due to the fact that the Conservatives did not see fit to appoint representatives of these minorities to this standing committee. It is not because the Liberals were not willing; it was the Conservative Party's decision. That is what I meant. In a difficult situation when the House is disrupted, it is illegal to hold meetings of a committee that is supposed to defend the rights of minorities if those minorities are not represented. I would like Senator Murray to explain to me why the chair decided to call those meetings. That is what I would like to know.

The Joint Chairman (Senator Murray): I will do so, Mr. Gimaïel, if you give me the time.

Mr. Gimaïel: Certainly, as much as you want.

The Joint Chairman (Senator Murray): I would first like to say that you have been a member of this committee for long enough to know that all language groups, the anglophone minority in Quebec, the francophone minority outside of Quebec and others, are not always represented every time the committee meets.

Mr. Gimaïel: Just a moment, Mr. Chairman. I would point out as a member of this standing committee, that . . .

The Joint Chairman (Senator Murray): This is not a showdown, Mr. Gimaïel.

Mr. Gimaïel: I have the floor on a point of order. Senator Murray is distorting what I am saying.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Just a moment, Mr. Gimaïel. I have tremendous respect for the opinion of all members of the committee, but you must give Senator Murray a chance to finish his argument and not constantly interrupt him.

[*Texte*]

M. Gimaïel: Mais au titre de mon rappel au Règlement, monsieur le président, je veux définir clairement ce que je disais: c'est que les membres permanents . . .

Le coprésident (M. Corbin): C'est du débat, monsieur Gimaïel.

M. Gimaïel: Non, c'est tout simplement que le sénateur Murray reprend mes paroles et les interprète, et je veux que ce soit clair. Ce que j'ai voulu dire, c'est que le Parti libéral du Canada a désigné comme membres permanents de ce Comité sur les langues officielles des députés et des sénateurs qui viennent des minorités francophones et anglophones du Canada, ce que n'a pas fait le Parti conservateur. Ce n'est pas de notre faute, mais les faits sont là. Donc, lorsque les Conservateurs siègent seuls à ce Comité, les minorités ne sont pas représentées.

Le sénateur Tremblay: Bon, il va falloir engager un autre débat.

M. Gimaïel: C'est un éclaircissement à ce moment-là.

Le coprésident (le sénateur Murray): Encore une fois, monsieur Gimaïel, je parle au nom de tous les membres du Comité; vous n'avez qu'à lire le procès-verbal des séances des 9, 10, 11 et 16 mars.

Senator Guay raised several points this afternoon that he had already raised in our meeting of March 11 or during his intervention in the Senate Chamber on March 16. One had to do with my statement on March 2 that I heard the bells ringing and that I would be obliged to suspend the meetings of the committee. As I explained to him on March 11, obviously I would have suspended the sittings of the committee if all the members of the House of Commons had left the committee, because there would be no quorum in that case. I explained that here on March 11. At no time, in my recollection, on March 2, were all the members of the House of Commons absent; therefore at no time on March 2 were we deprived of a quorum.

Senator Guay: That was not your fault. It was because they had made up their minds to stay.

The Joint Chairman (Senator Murray): That is the point—

Mr. Guay: You intended to adjourn the meeting.

An hon. Member: They already had planned what they were doing.

• 1710

Senator Guay: You intended to adjourn the meeting. It was our insistence—Senator Asselin and I and Mr. Gauthier—that prevailed, or finally you agreed with us.

An hon. Member: That is a point of argument, Senator Guay.

Senator Guay: No, it is a point of privilege.

Mr. Bosley: No, it is a point of argument I am afraid at this point, Senator.

[*Traduction*]

Mr. Gimaïel: On the same point of order, Mr. Chairman, I insist on clarifying what I said. All permanent members . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You are debating, Mr. Gimaïel.

Mr. Gimaïel: No. It is just that Senator Murray's interpreting what I am saying and I want to make my meaning clear. What I meant to say was that the Liberal Party of Canada appointed members of the French speaking and English speaking minorities to the Official Languages Committee. The Conservative Party did not. It is not our fault. The facts speak for themselves. When only the Conservatives are present, the minorities are not represented.

Senator Tremblay: We are getting into another debate.

Mr. Gimaïel: I am just clarifying.

The Joint Chairman (Senator Murray): On behalf of all members of the committee, Mr. Gimaïel, I would again refer you to the minutes of the March 9, 10, 11 and 16 meetings.

Cet après-midi, le sénateur Guay a soulevé plusieurs questions qu'il avait déjà soulevées soit à la séance du 11 mars, soit au Sénat le 16 mars. Il a été question, entre autres, de la déclaration que j'ai faite le 2 mars à savoir que les cloches sonnaient et que je devais donc suspendre les travaux du Comité. Comme je lui ai expliqué le 11 mars, si tous les députés de la Chambre des communes avaient quitté la salle, on n'aurait pas eu de quorum et j'aurais suspendu les travaux du Comité. J'ai donné cette explication à la séance du 11 mars. Si ma mémoire est bonne les députés de la Chambre des communes n'étaient pas tous absents le 2 mars; nous avions donc le quorum.

Le sénateur Guay: Ce n'était pas de votre faute. C'est qu'ils avaient décidé de rester.

Le coprésident (le sénateur Murray): Voilà.

M. Guay: Vous aviez l'intention de lever la séance.

Une voix: Ils savaient déjà ce qu'ils allaient faire.

Le sénateur Guay: Vous aviez l'intention de lever la séance. C'est à cause de votre insistance que votre opinion a prévalu ou que finalement vous êtes tombés d'accord avec nous, soit avec le sénateur Asselin M. Gauthier et moi-même.

Une voix: C'est discutable, sénateur Guay.

Le sénateur Guay : Non, c'est une question de privilège.

M. Bosley: Non, je crains bien qu'il s'agisse ici d'un argument, monsieur le sénateur.

[*Text*]

Senator Guay: You know, Mr. Bosley, I have nothing to do with you. I am an equal to you, and I can make reference to the chairman any time I want. And that was on a point of privilege. Others have been considered on a point of privilege here today. No doubt I can have the same privilege.

Mr. Kilgour: No wonder they kicked you out of the cabinet.

Senator Guay: You are smart. You should take that back. For a man of your calibre, you are down to the ground, mister, for what you just said.

An hon. Member: Do not interrupt the chairman.

Le coprésident (M. Corbin): Messieurs, je vous rappelle que la question de privilège est invoquée dans des cas bien précis et je vous engage à ne pas l'invoquer en guise de rappel au Règlement, s'il vous plaît.

The Joint Chairman (Senator Murray): There is another matter of detail that was raised on several occasions by Senator Guay, including today, and that is the fact that our steering committee had indeed recommended the schedule of meetings, and the meetings were to be held largely on Tuesdays in the afternoon. My ruling was—and my opinion remains—that the recommendation of the steering committee, accepted by the full committee, in no way prevents the committee on another occasion from calling the meeting for another date and that is what, in my judgment, the committee did.

On March 9, finding that the witnesses were not here, they invited them back for March 10, by motion. On March 10, by motion, they decided to have the witnesses from the Department of Justice here a second time on March 11. And those meetings were called by motion of the committee, which, of course, in my judgment and opinion, was sitting legally.

Now, there is one small matter which perhaps I should clear up in the Senate, but the hon. Senator Guay has twice now referred to the fact that I was a few minutes late for the meeting. On March 11, I was less than 10 minutes late, and the hon. senator asserted in the Senate that the reason I was late for the committee that day was that I wanted to go to the Senate Chamber at 2.00 p.m. to record my attendance. I simply stated as a fact that I did not go near the Senate Chamber until after the Committee on Official Languages had adjourned later that afternoon. I am sure therefore Senator Guay will take advantage of the first opportunity that presents itself to him in the Senate to correct the record in that respect.

Senator Guay: If you agree you were late.

The Joint Chairman (Senator Murray): But not for the reasons which you imputed to me, Senator Guay.

Now, Mr. Chairman, and members of the committee, the facts of the situation, the background to the situation, is as I related to this committee on March 9, 10 and 11, and as I explained in the Senate on the evening of March 9. Our co-chairman is here today; he can speak for himself. I tried,

[*Translation*]

Le sénateur Guay: Monsieur Bosley, vous le savez, je n'ai pas de compte à vous rendre. Je suis votre égal et je puis demander l'avis du président quand je le désire. C'était une question de privilège, d'autres que moi y ont eu droit aujourd'hui, par conséquent, il ne fait aucun doute que j'y ai droit moi aussi.

M. Kilgour: Il n'est pas surprenant qu'ils vous aient éjecté du Cabinet.

Le sénateur Guay: C'est malin, vous devriez retirer votre remarque. Pour un homme de votre envergure, votre argument vole bien bas, monsieur.

Une voix: N'interrompez pas le président.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Gentlemen, I remind you that a question of privilege is only approached in very precise cases, and I will ask you not to put it as a point of order, please.

Le coprésident (le sénateur Murray): A plusieurs reprises, dont aujourd'hui, le sénateur Guay a évoqué une question de détails: effectivement, notre comité directeur avait recommandé un programme de réunions qui devaient se tenir en grande partie les mardis après-midi. J'ai décidé—et je suis toujours du même avis—que la recommandation présentée par le comité directeur et acceptée en comité plénier n'empêche aucunement le comité de fixer ultérieurement une autre date pour la réunion, ce qu'il a fait, à mon avis.

Le 9 mars, quand on s'est aperçu de l'absence des témoins, les députés ont présenté une motion visant à les réinviter le 10 mars. Le 10 mars, par voie de motion, on a décidé de réinviter le 11 mars les représentants du ministère de la Justice. C'est une motion qui est à l'origine de la tenue de toutes ces réunions qui, à mon avis, sont tout à fait légales.

Il reste encore une petite question que je devrais peut-être éclaircir au Sénat, mais le sénateur Guay a signalé, à deux reprises, que j'étais quelques minutes en retard pour la réunion. Or, le 11 mars, j'avais moins de dix minutes de retard et le sénateur a affirmé au Sénat que si j'avais eu du retard en comité ce jour-là, c'est que je voulais me présenter au Sénat à 14 heures pour y faire enregistrer ma présence. J'ai bien signalé que je ne m'étais rendu au Sénat qu'après que le comité sur les Langues officielles ait levé la séance cet après-midi-là. Je suis donc convaincu que le sénateur saisira la première occasion qui lui sera donnée, au Sénat, pour faire apporter les correctifs nécessaires.

Le sénateur Guay: Si vous convenez bien que vous étiez arrivé en retard.

Le coprésident (le sénateur Murray): Pas pour les motifs que vous m'avez imputés, monsieur le sénateur.

A présent, monsieur le président, messieurs les membres du comité, j'ai expliqué ce qui s'était passé en comité, lors des réunions des 9, 10, et 11 mars ainsi qu'au Sénat, le soir du 9 mars. Notre coprésident se trouve parmi nous aujourd'hui et il pourra en témoigner. Après avoir donné le signal de début des

[*Texte*]

when I called the meeting to order on March 9, to state, as accurately as I could, his position as he had related it to me by telephone earlier that day.

Briefly, the position was that the bells were ringing, that he had sent out a notice of cancellation for the meeting of March 9. My position was and is, as a member of the Senate, that I could not accept that this could be done, that cancellation could be effected unilaterally by one co-chairman. The larger issue, however—I think he will agree, at least I think most people will agree—is whether a committee has the right to sit at all when the bells are ringing summoning the members of one of the Houses to their duties. On that point, I simply say that at least there is a very great deal of room for argument.

I have heard around this table today no authority, no parliamentary authority, cited to demonstrate that a committee may not meet while the bells are ringing. I have heard no parliamentary authority cited. Following my telephone conversation with the joint chairman, I invited the appropriate officers of the Senate to give me an opinion as to whether or not it would be illegal or in contempt of Parliament for this committee to meet, and this they were unable to do. Mr. Corbin indicated to me that he had such an opinion on his side, but I could not get such an opinion on the Senate side. On the contrary, and I will come back to that in a moment. The fact that . . .

• 1715

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Excuse me, senator, I think that you must use the qualificative that I use, that there could possibly be coming from the House. That was not a flat opinion on that point.

The Joint Chairman (Senator Murray): That is correct, but the point was that you had . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I invoked it, yes.

The Joint Chairman (Senator Murray): You invoked an opinion which you had received from the appropriate officers in the House of Commons. I have heard no authority cited today to say that it was illegal for a committee to sit, and with great respect, the fact that Mr. Herbert or Senator Stollery, or any other member of the committee, says that it is illegal, or indeed the fact that the committee by a majority vote says that it is illegal, does not make it so.

Senator Stollery: "Irregular" is the word I used.

The Joint Chairman (Senator Murray): Well, Senator Stollery may have called it irregular but Mr. Herbert says that it is illegal, and said so several times in the course of his intervention earlier today.

[*Traduction*]

délibérations, à la séance du 9 mars, je me suis efforcé d'exposer le plus soigneusement possible quelle était sa position, comme il me l'avait expliqué par téléphone un peu plus tôt dans la journée.

En bref, il m'a dit que la sonnerie retentissait et qu'il avait donc envoyé un avis d'annulation de la réunion prévue pour le 9 mars. En ma qualité de sénateur, j'ai estimé, et je suis toujours de cet avis, qu'il ne m'était pas possible d'accepter une annulation décidée unilatéralement, par l'un des coprésidents. Il s'agit à présent de se prononcer sur une question plus vaste—et ici, je suppose qu'il sera d'accord avec moi, du moins je pense que la plupart d'entre vous sera de cet avis—si un comité est habilité à siéger quand la sonnerie retentit. Je me contenterai de dire, à ce sujet que l'on pourrait en discuter assez longuement.

Aucun des participants à nos délibérations d'aujourd'hui n'a fait allusion à des prérogatives parlementaires pour démontrer qu'un comité n'est pas habilité à siéger pendant que la sonnerie retentit. Aucune autorité parlementaire en la matière. Après m'être entretenu, par téléphone, avec le coprésident, j'ai invité les fonctionnaires compétents du Sénat à me dire s'il serait illégal que le comité siège ou si cela constituerait un outrage au Parlement. Ils n'ont pas été en mesure de me répondre. M. Corbin m'a indiqué que c'est ce qu'on lui avait dit, de son côté, mais je n'ai pas reçu confirmation émanant du Sénat. Bien au contraire, et j'y reviendrai dans un instant. Le fait est que . . .

Le coprésident (M. Corbin): Excusez-moi, monsieur le sénateur, mais il me semble que vous devriez reprendre la nuance que j'avais introduite dans ma réponse comme quoi il était possible que la Chambre soit de cet avis mais elle n'a pas été aussi catégorique que vous le dites.

Le coprésident (le sénateur Murray): C'est exact, mais vous aviez . . .

Le coprésident (M. Corbin): J'ai invoqué cet argument, effectivement.

Le coprésident (le sénateur Murray): Vous avez invoqué laréponse que vous aviez reçue des fonctionnaires compétents appartenant à la Chambre des communes. Or, on a pu m'affirmer avec certitude, aujourd'hui, qu'il était illégal de siéger en comité et, sauf votre respect ce n'est pas parce que M. Herbert ou le sénateur Stollery ou n'importe quel autre membre du comité prétendent que c'est illégal ou encore que le comité décide, par un vote à la majorité que cela l'est que cela rend toute l'opération illégale.

Le sénateur Stollery: «Peu conforme aux règles», c'est l'expression que j'ai utilisée.

Le coprésident (le sénateur Murray): Il est bien possible que c'est ainsi que vous ayez décrit la situation mais d'après M. Herbert, c'est illégal et il l'a répété à plusieurs reprises au cours de son intervention aujourd'hui.

[*Text*]

There is one citation, and that is from Erskine May, which will be familiar to members of the committee, I believe. Page 617, May's nineteenth edition, and it was invoked, at least in part here the other day, that is on March 11, when Senator McIlraith made a visit to the committee:

> Standing committees, like select committees, may sit on any day on which the House is sitting, before, during and after the conclusion of the sitting of the House. When a division is called in the House, the chairman of a standing committee must suspend its proceedings for such time as will, in his opinion, enable members to vote in the division and return to the Committee.

I simply wish to say that it would take a very great imagination for anybody to be of the opinion that on Tuesday, March 9, Wednesday, March 10 and Thursday, March 11 there was going to be a vote in the House of Commons before the matters that were at issue between the parties on the energy bill were resolved. It was, to put it mildly, a reasonable opinion that members could attend this committee and could conduct the business of the committee without fear of having a vote taken in the House of Commons while they were here.

There was, of course, another joint committee that had been meeting and which met several times during the days when the bells were ringing, and that is the Standing Joint Committee on Regulations and Statutory Instruments. That committee is presided over by the Honourable Senator John M. Godfrey. Senator Godfrey, at the meeting of Thursday, March 18, read the citation which I have just read from Erskine May, and then Senator Godfrey said, and I quote from the unedited copy of the evidence:

> Now, I might say that, as far as I am concerned, that means what it says.

That is Erskine May.

> We have never in this committee, in the past, the minute the bells start ringing, suspend proceedings. We go on for a reasonable length of time, as appropriate, and then shut down and lock order to allow the members to vote. And, when there is not going to be a vote, and it has been announced that there is not going to be a vote, then there is no reason why the chairman should suspend proceedings. It is as simple as that. That is my opinion and that is why I stick to it.

And that committee, as I have said, met on several occasions during the ringing of the bells in that week.

• 1720

As I have indicated, I sought an opinion from the appropriate people in the Senate and the opinion that was given to me on March 10, the day after our first meeting, was that the committee on March 9 had met in accordance with its order of reference, namely, that a quorum was present, four members, and both houses were represented. Now I am not attempting for a moment to transfer the responsibility for those decisions onto the legal officers of one house or another or onto any

[*Translation*]

Je puis vous donner une citation extraite de l'ouvrage de Herskine May que les députés connaissent, j'imagine. Elle se trouve à la page 617 de la dix-neuvième édition de l'ouvrage et on l'a citée, du moins en partie l'autre jour, le 11 mars, lors du passage du sénateur McIlraith à notre Comité:

> Les comités permanents, tout comme les comités spéciaux peuvent siéger n'importe quel jour pendant que la Chambre siège, avant, pendant et après les séances de celle-ci. Quand la Chambre procède à une mise aux voix, le président d'un comité permanent doit suspendre momentanément les délibérations du comité en question pendant un laps de temps qu'il jugera nécessaire et qui doit permettre aux députés d'aller voter à la Chambre puis de revenir au comité.

Je tiens simplement à signaler qu'il aurait vraiment fallu beaucoup d'imagination pour se dire que le mardi 9 mars, le mercredi 10 mars et le jeudi 11 mars on allait voter à la Chambre avant que les parties s'entendent sur la question du projet de loi sur l'énergie. Sans exagérer, il me semble qu'il était raisonnable de penser que les députés pouvaient assister et participer aux délibérations du comité sans crainte de manquer un vote éventuel à la Chambre.

Un autre comité mixte tenait une réunion, il s'est réuni à plusieurs reprises pendant que la sonnerie retentissait. Il s'agit du Comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires présidé par le sénateur John M. Godfrey. A la réunion du jeudi 18 mars, il a lu la citation d'Erskine May à laquelle je viens de faire allusion et a ajouté, je reprends ici un extrait de la retranscription non corrigée de son témoignage:

> À mon avis, c'est bien clair.

Il parle d'Erskine May.

> Dans le passé, jamais le comité n'a interrompu ses travaux dès le retentissement de la sonnerie. Nous poursuivons pendant une durée raisonnable puis interrompons nos travaux pour permettre aux députés d'aller voter. Si on a annoncé qu'aucune mise aux voix n'était prévue, rien ne pousse le président à interrompre les délibérations. C'est aussi simple que cela. Voilà mon opinion et voilà pourquoi je m'en tiens à ce principe.

Comme je vous l'ai signalé, le comité s'est réuni à plusieurs reprises cette semaine-là tandis que la sonnerie retentissait.

J'ai demandé l'avis des spécialistes du Sénat qui m'ont répondu, le 10 mars, le lendemain de notre première réunion que le 9 mars le comité s'était réuni conformément à son ordre de renvoi que l'on avait obtenu le quorum de quatre députés et que les deux chambres étaient représentées. Loin de moi l'idée d'imputer la responsabilité de ces décisions aux juristes d'une des deux chambres ou aux experts. Tout comme les autres

[*Texte*]

advisers. I will accept, as I presume the other members here who were present on those occasions will accept, full responsibility for their actions in that regard.

I have heard talk today and accusations of partisanship. None of us at this table is not a partisan; none of us is not a member of a political party. And to pretend that any of us is immune from the considerations of party strategy would be absolutely dishonest. I have heard it said that one side, the Conservatives, had come for partisan reasons. Well it makes as much sense to say that the others had stayed away for partisan reasons. I am aware that Senator Godfrey has been attacked for holding meetings of his committee because it was not in accordance with party strategy.

Well, I leave that where it is, but it is a fact that accusations of partisanship in a forum such as Parliament, where parties are represented and people belong to political parties, really missed the point. I would have hoped that once the settlement was arrived at between the House leaders of the parties and the House of Commons, we and other committees and Parliament in general could get on with its business and put those couple of weeks behind them.

What we have today is a motion by Senator Wood seeking to turn back the clock, seeking to make a nullity, an illegality, by a majority vote, saying that it is illegal, everything that happened on March 9, 10, 11 and 16. Well, I hear some hon. members . . . .

Mr. Gauthier: I was the one who said that is not true . . . . there is nothing that happened from March 2 to March 17. Whether you say otherwise or not is irrelevant to my concerns on this committee, sir.

The Joint Chairman (Senator Murray): Members of the House of Commons were present at this committee. There was a quorum at this committee.

Mr. Gauthier: They had no right to be here, sir.

The Joint Chairman (Senator Murray): That is something for the House of Commons . . . .

Mr. Gauthier: It could not happen, the meeting.

The Joint Chairman (Senator Murray): That is a matter for you to decide in the House of Commons, Mr. Gauthier. 8ut the motion that has been presented by Senator Wood is to the effect that the last properly constituted meeting of this special committee was terminated by the Chair on March 2, 1982, and that any subsequent meetings till this date of any members . . . .sorry:

> . . . printing of proceedings and decisions during such meetings shall be disregarded and considered null and void.

Now this is an attempt to turn back the clock, not exactly without precedent. I cannot forebear to remark that the last time this kind of attempt was made was by Mr. Speaker Beaudoin during the pipeline debate in 1956. I can only . . . I will . . . .

[*Traduction*]

députés qui ont assisté aux réunions en question, j'assume pleinement la responsabilité des mesures qui ont été prises.

J'ai entendu certains lancer des accusations de manque d'objectivité. Personne n'est objectif puisque nous appartenons tous à un parti politique. Il serait malhonnête de prétendre qu'il en est parmi nous qui ne tiennent pas compte de la stratégie de leur parti. J'ai entendu dire que les conservateurs avaient assisté aux séances pour des motifs peu objectifs. On peut tourner tout aussi bien l'argument en accusant leurs adversaires de ne pas avoir siégé pour les mêmes raisons. Je sais que l'on a reproché au sénateur Godfrey d'avoir tenu des réunions alors que cela n'avait pas été prévu dans le cadre de la stratégie de son parti.

J'en resterai là mais il est ridicule de parler de manque d'objectivité au Parlement où les partis sont représentés et les députés appartiennent à des partis politiques. J'avais espéré que dès que les représentants des partis à la Chambre et la Chambre des communes parviendraient à un accord, notre comité, les autres et le Parlement dans son ensemble pourraient reprendre leurs activités et rattraper le temps perdu.

Or, aujourd'hui, le sénateur Wood tente de faire machine arrière, de rendre tout ce qui s'est passé les 9, 10, 11 et 16 mars illégal et nul. J'entends certains autres députés . . .

M. Gauthier: C'est moi qui ai prétendu que cela n'était pas vrai . . . et que rien ne s'était passé du 2 au 17 mars. Que vous prétendiez le contraire ou pas ne m'intéresse pas, dans le cadre des travaux de notre comité, monsieur.

Le coprésident (le sénateur Murray): Les députés ont assisté à la séance du comité où il y a eu quorum.

M. Gauthier: Ils n'avaient pas le droit d'y être, monsieur.

Le coprésident (le sénateur Murray): C'est à la Chambre des communes de . . .

M. Gauthier: La séance n'aurait pas dû avoir lieu.

Le coprésident (le sénateur Murray): C'est à vous d'en décider à la Chambre, monsieur Gauthier. Mais le sénateur Wood a présenté la motion suivante: la dernière réunion légale du comité spécial a été suspendue par le président le 2 mars 1982 et toute réunion ultérieure jusqu'à cette date . . . pardon:

> . . . l'impression des délibérations et l'enregistrement des décisions découlant de ces séances seront considérés comme nuls et non avenus.

Effectivement, il s'agit bien d'une tentative visant à revenir en arrière, mais il existe un précédent. Je ne puis m'empêcher de signaler que la dernière personne à avoir recouru à ce genre de méthode est l'orateur Beaudoin au cours du débat sur le pipe-line, en 1956. Je vais..

[*Text*]

An hon. Member: Did they not turn the clock back just last week?

The Joint Chairman (Senator Murray): Trying to make a nullity of what happened here on March 9, 10, 11 and 16. Now it is clear that we will not be able to put those weeks behind us very effectively. It is clear that my friends from the Liberal Party are here today not to do that but rather to settle some scores and to indulge in recriminations and a certain amount of vindictiveness. That is a fact, and I regret that. Nevertheless, I must take account of it. But I have been considering my position while this discussion has been going on, very seriously. I do want to express my appreciation to the research staff and the staff of the committee during the period when I have been co-chairman of this committee, for their co-operation and assistance. I thank them for advice. I state that the responsibility for any decisions I have taken is mine and mine alone. I state that my decisions were correct, and I leave it to members of the committee of the two Houses to decide whether what was done by this committee and by the Standing Joint Committee on Regulations and other Statutory Instruments was or was not in accordance with the perception of the rules of the members of those Houses.

• 1725

To sum up, I thank you all for your co-operation, at any rate, until today, and I thank the Commissioner of Official Languages and others for their co-operation and assistance. Having no wish and no intention of being part, or trying to work in an atmosphere of recrimination and of settling of scores and of vindictiveness, my resignation as co-chairman of this committee is effective immediately. Thank you.

Le coprésident (M. Corbin): À l'ordre.

Dans les circonstances, je pense qu'il est capital que le coprésident ait l'occasion de faire état de certains faits. Il serait impensable que quelqu'un puisse faire les affirmations qu'on vient d'entendre sans également donner l'occsasion au coprésident de ce Comité de se justifier. Je voudrais aller aux sources, madame et messieurs du Comité.

Il est vrai que lorsque les partis de la Chambre des communes, le Parti d'opposition officielle, le Parti néo-démocrate et le Parti libéral, se sont consultés d'une certaine façon derrière les rideaux au départ et ensuite ligués pour établir ce Comité de façon non partisane, de part et d'autre, tant au Sénat qu'à la Chambre des communes, tous et chacun, nous pensions que le Comité se conduirait effectivement dans cet esprit.

J'ai allégué il y a un instant que l'usage, la pratique et les coutumes sont plus forts que la lettre. Nombre de décisions ont été prises par l'Orateur et des présidents de comités qui se sont basés sur la tradition. Il serait impensable qu'au Parlement canadien, on puisse constituer des comités qui soient composés uniquement d'une faction ou d'une autre. De par la nature même des comités, il faut que toutes les factions, tous les partis soient représentés à la table. Autrement, chaque parti pourrait se retirer à son caucus et, en privé ou en public, à sa guise,

[*Translation*]

Une voix: N'ont-ils pas fait machine arrière la semaine dernière?

Le coprésident (le sénateur Murray): En effaçant complètement ce qui s'était passé les 9, 10, 11 et 16 mars. Il est clair qu'il sera impossible de tourner la page sur ces quelques semaines. Il est bien évident que mes amis du parti libéral n'en n'ont pas la moindre intention, ils préfèrent marquer des points, se perdre en récriminations et manifester une certaine vindicte. C'est un fait et je le regrette mais je dois en tenir compte. J'ai examiné de très près la question au cours du débat. Je tiens à adresser mes remerciements aux recherchistes ainsi qu'au personnel du Comité qui m'ont aidé et se sont montrés coopératifs pendant tout le temps que j'ai assumé mon poste de coprésident. Je les remercie de leurs conseils. Je signale que j'assume seul la responsabilité de toutes les décisions qui ont été prises. J'affirme qu'elles sont fondées et je laisse aux représentants des deux chambres siégeant au Comité le soin de décider si toutes les mesures prises par notre Comité ainsi que par le comité mixte permanent des Règlements et autres textes réglementaires correspond bien à l'interprétation que l'on peut faire du règlement s'appliquant aux représentants des deux chambres.

En guise de résumé, je vous remercie tous de la collaboration dont vous avez fait preuve jusqu'à aujourd'hui ainsi que le commissaire aux langues officielles et les autres hauts fonctionnaires pour l'aide qu'ils m'ont prêtée. N'ayant pas la moindre intention d'être en bute aux récriminations, à l'agressivité ou de jouer à l'arbitre, j'ai bien l'honneur de vous présenter ma démission en tant que coprésident du Comité. Elle entre en vigueur immédiatement, je vous remercie.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Order.

In the circumstances, I think it is essential that the joint chairman be given the opportunity to state some facts. It would be unthinkable to let anybody make the statement that we just heard without giving the joint chairman an equal opportunity to justify himself. I would like to go back to the origins of the problem, ladies and gentlemen of the committee.

It is true that when House of Commons parties, the official opposition, the New Democrats and the Liberals, consulted among themselves in the lobbies at first and then joined to set up this committee in a non-partisan way on both sides, in the senate and at the House, we all thought that the committee would act in accordance with that spirit.

I claimed a moment ago, that custom and practice are stronger than the letter. Many times, speakers and committee chairmen have based their decisions on tradition. It would be unthinkable for the Canadian Parliament to set up a committee essentially made up of one faction or another. Precisely because of their nature, committees must have all factions and parties represented around the table. Otherwise, each party could retire into caucus either in private or in public, and

[*Texte*]

soulever toutes les questions qu'il veut, convoquer les témoins qu'il veut.

Il est fondamental au système des comités que les partis soient représentés. Il y a toujours consultation entre partis sur la composition, sur le nombre. Il y a eu consultation, dans le cas actuel, entre le Sénat et la Chambre des communes par les instances en place que je ne connais pas toujours très bien moi-même, mais enfin, ces consultations ont eu lieu. Je présume qu'au Sénat, il y a eu consultation entre les partis en présence. La même chose s'est faite à la Chambre des communes.

Je vous rappelle qu'au moment d'établir ce Comité, c'est-à-dire une fois les députés choisis pour former ce Comité et une fois l'ordre de renvoi émis par les deux Chambres, nous nous étions rencontrés le 9 octobre 1980.

• 1730

Je voudrais vous citer les paroles qui ont été dites à ce moment-là et qui ont été, en tout cas pour moi, je tiens à le souligner, qui ont été mon code de conduite avec tout le monde à ce Comité. Je cite le 1er fascicule de ce Comité en date du jeudi, 9 octobre; c'est à la page 8. C'est M. Joyal qui a la parole.

> Je n'ai pas de proposition à faire, mais j'aurais un rappel au Règlement. Comme vous le savez, c'est un comité qui a été créé à la suite de trois tentatives de la Chambre des communes; la première remonte au précédent gouvernement libéral, alors que la proposition avait été déposée sur la table, mais n'avait pas pu faire l'objet d'un vote étant donné l'ajournement pour les élections. Lors des démarches qui avaient été entreprises en vue de la création de ce comité, il semblait convenu par les promoteurs et le gouvernement à l'époque que la coprésidence du comité serait alternativement . . .

Et je mets du poids sur ces mots.

> . . . serait alternativement assumée par un membre du parti ministériel et un représentant de l'Opposition officielle, étant donné que ce comité n'en était pas un qui devait normalement étudier les politiques gouvernementales, si vous voulez, du jour, . . .

le gouvernement du jour, cela s'entend . . .

> . . . mais plutôt s'interroger de façon générale sur les progrès, . . . Il avait été suggéré à cette époque que l'on suive le précédent du comité sur les Règlements et autres textes réglementaires qui prévoit, . . .

Et on l'a invoqué aujourd'hui.

> . . . comme vous le savez, une coprésidence du Sénat et de la Chambre des communes habituellement par un représentant du parti ministériel et d'un représentant de l'Opposition officielle.

Je vous fais grâce de tout le reste, mais ce qui suit est également important. Pour les besoins de mon argumentation, je veux rappeler au Comité que la séance du 2 mars avait été présidée par le coprésident d'alors, le sénateur Murray. Nous

[*Traduction*]

according to its own will, tackle whatever problems and invite any witnesses.

It is fundamental for our committee system that all parties be represented. We always consulted one another on their composition and number. In this present case, there has been consultation between the senate and the House of Commons' authorities that I am not very familiar with, but all in all, there have been some consultations. I presume that there has been consultation among parties in present at the senate, and also at the House.

I remind you that at the time this committee was established, that is when the members had been chosen to sit on the committee and the order of reference had been sent by both Houses, we had met on October 9, 1980.

I would like to quote the words spoken at that time, which have remained, in my case, at least and I wish to stress that, my code of conduct with everyone in this committee. I quote the first issue of this committee dated Thursday, October 9; on page 8, Mr. Joyal says the following:

> I have no proposals to make, but I would like to raise a point of order. As you know, this committee has finally been created after three attempts to do so by the House of Commons: the first attempt goes back to the preceding Liberal government, when a proposal was tabled but was not put to a vote due to the adjournment for the election. When the first steps for the creation of this committee were taken, the then government and the promoters of the project had seemingly agreed that the joint chairmanship of the committee . . .

And I stress these words.

> . . . would be assumed alternately by a member of government and a representative of the official Opposition, since this committee's duty is not really to study government policies of the day, . . .

The government of the day is what is meant . . .

> . . . but rather to examine in a general way the progress.. At that time, it was suggested that we follow the precedent established by the committee on regulations and other statutary instruments . . .

And we mentioned it today.

> . . . which, as you know, allows a joint chairmanship from the Senate and from the House, usually a representative of government, and a representative of the official Opposition.

I will spare you reading the rest, but it is equally important. In order to make my point, I will remind the committee that the meeting of the March 2 had been chaired by the co-chairman, at that time, Senator Murray. We had, in every way, at

[*Text*]

avons, à toute fin pratique et à tout moment, respecté l'alternance à la présidence. Nous nous étions toujours entendus de façon strictement non partisane, et bien souvent pour pouvoir nous accommoder. Lorsqu'un de nous, pour une raison majeure ou officielle, devait s'absenter du Comité, on s'entendait pour assumer la présidence. Et il n'a jamais été question d'en faire un cas de partisanerie. Ce Comité a même siégé en l'absence du parti conservateur. J'aurais pu annuler les réunions du Comité, je ne l'ai jamais fait, dans l'esprit de non-partisanerie, messieurs, madame.

Mais la situation qui survint le 2 mars et les jours subséquents n'était pas une situation ordinaire. Tous, nous devons le reconnaître, c'était une situation essentiellement partisane. Il n'y a pas d'autres mots, il n'y a pas d'autres qualificatifs. Néanmoins, j'ai voulu moi aussi m'en tenir au précédent et à la procédure. J'ai cherché l'opinion des fonctionnaires de la Chambre, je suis allé voir le conseiller législatif de la Chambre des communes, M. Joseph Maingot, que tous connaissent. Il m'a dit: monsieur Corbin, vous ne devez pas siéger. Les cloches sonnent et l'Orateur a demandé qu'on convoque les députés pour un vote à la Chambre des communes. La citation de Erskine May, page 618, ne donne pas de choix au président du comité: il doit suspendre ou ajourner les travaux du comité. Si c'est vrai dans le cas d'une séance régulière de la Chambre des communes, il me semble que c'est doublement vrai lorsqu'une situation inédite et irrégulière survient à la Chambre des communes.

Alors, fort de cette argumentation, et même de ce qu'a cité l'ancien coprésident . . . J'ai même eu une opinion selon laquelle, possiblement, il aurait pu y avoir *contempt of the House of Commons*. Devais-je prendre de moi-même, à strictement parler, la responsabilité de faire siéger les députés de la Chambre des communes alors que les cloches les convoquaient à la Chambre pour l'exécution de leur devoir primordial? Il n'y a pas de devoir plus important pour un député que celui d'aller à un vote. On est élus pour cela. Même si on ne fait jamais un seul discours, on vote, on s'exprime. C'est pour cela qu'on est élu à cette institution. Or, je ne voulais en aucune circonstance assumer moi-même l'odieux de mettre un député en difficulté ou de forcer un député, contre sa conscience, à venir à un comité au moment où les cloches le convoquaient.

• 1735

Ce sont les motifs qui m'ont amené, de façon informelle d'abord, comme nous l'avions toujours fait au sein du Ccomité . . . Il est vrai que nous avons travaillé de façon non partisane. Le vendredi qui précédait le 2 mars, soit le 26 février, j'ai pris moi-même la responsabilité de communiquer avec le greffier du Sénat, et je ne veux pas impliquer le greffier. D'ailleurs, il pourra confirmer ou démentir ce que je dis, mais j'ai tenu à vérifier avec lui pour ne pas l'impliquer. J'ai tenu à informer le greffier du Sénat que je songeais sérieusement à annuler la réunion du mardi si la situation ne changeait pas. Mais j'ai réservé cette décision. Je me suis dit: nous évaluerons la situation lundi ou mardi. Mardi avant-midi, je vous laisserai savoir ce que je décide.

[*Translation*]

all times respected the alternation of the chairmanship. We had always gotten along in a strictly non-partisan way, and very often in order to accommodate each other. When one of us, for any official or important reason, could not attend a committee meeting, we had agreed as to the chairmanship. There was no question of partisanship. This committee indeed did sit when no Conservatives could be present. I could have cancelled the meetings of the committee, I did not do so, in a spirit of non-partisanship, ladies and gentlemen.

But the situation which occurred on March 2 and on the subsequent days was extraordinary. We must all acknowledge that it was indeed essentially a partisan situation. I do not believe that we could find any better ways to express it. Nevertheless, I decided to stick to precedence and the established procedure. I ask the opinion of the senior officials of the House, I went to see the legislative counsel of the House of Commons, Mr. Joseph Maingot, who is know to all of us. He told me: Mr. Corbin, you must not sit. The bells are ringing, the Speaker has called the members to a vote in the House of Commons. Erskine May, page 618 leaves no alternative to the chairman of the committee: he must suspend or adjourn the work of the committee. If it is true in the case of a regular sitting of the House of Commons, it would seem doubly so when an unprecedented and extraordinary situation occurs in the House of Commons.

So, armed with this argument, as well as the quote from the ex co-chairman . . . I even got an opinion, according to which there could possibly have been contempt of the House of Commons. Could I take unto myself the responsibility to compel the members of the House of Commons to sit while the bells were calling them to the House to perform their most essential duty? There is no more important duty for a member than to vote. That is why we have been elected. Even if we never speak in the House, we do vote, we do express ourselves. That is why we were elected to this institution. And I did not wish under any circumstances to take on the burden of placing a member in some difficulty, or compelling a member, against his conscience, to attend a committee when the bells were summoning him to the House.

Those then are the reasons which lead me, informally at first, as we had always done in this committee, since it is true that we have worked in a non partisan way—The Friday preceding the second of March, that is on the 22nd of February, I myself contacted the Senate clerk, and I in no way implicate him. Indeed, he may confirm or deny what I am saying, but I did wish to check with him so as not to implicate him. I informed the Senate clerk that I was seriously considering cancelling the Tuesday meeting if the situation did not change. However, I reserved my decision. I talked to myself: We shall reassess the situation Monday or Tuesday. Tuesday morning, I told him I would advise him on my decision.

[*Texte*]

Je vous rappelle que j'étais le président désigné en vertu de l'ordre d'alternance régulièrement pratiqué à ce Comité. J'étais la personne autorisée à présider la séance du 2 mars. Le greffier m'informa que le mardi 2 mars, il a rejoint le sénateur Murray pour l'informer de mon intention.

J'ai attendu jusque vers les onze heures, je crois. J'ai demandé au greffier de la Chambre des communes s'il se souvenait précisément de l'heure. J'ai attendu jusque vers les onze heures une réaction de mon coprésident. J'ai, vers 11 heures, pris la décision d'appeler le greffier et je lui ai demandé d'envoyer un avis sur papier à en-tête de la Chambre des communes pour annuler la réunion du Comité.

M. Murray m'appela vers midi. Il est vrai que ce qu'il a rapporté à ce Comité, et je lui rends témoignage pour l'exactitude de ses propos, reflétait ce que j'ai dit, mais ne reflétait pas la totalité de la situation.

Alors, ce qui est fondamental dans la considération de la question aujourd'hui, c'est ceci: est-ce que le coprésident qui, normalement, devait présider cette réunion-là avait l'autorité d'annuler la réunion compte tenu d'une situation inédite et anormale à la Chambre des communes et en présence des avis et des conseils qui m'ont été donnés par des personnes en place qui sont là exactement pour cela, pour nous donner des conseils et des avis?

Pouvais-je impliquer les députés dans une situation irrégulière? Je ne le crois pas. Il n'y a peut-être pas de précédent, mais je pense que l'argument moral est fort. Et c'est avec cet argument à l'appui et dans un esprit non partisan que j'ai attendu pratiquement à la toute dernière minute pour informer le greffier que j'avais décidé d'annuler la réunion. J'aurais évidemment préféré que mon coprésident m'appelle dès qu'il a été informé par son greffier de mon intention. J'ai quand même attendu quelques heures et cela n'a pas été fait.

Alors, jugez-moi si vous le voulez. Je crois que j'ai agi en toute décence. Je crois que mon devoir, comme individu, que ce soit à titre de simple membre de ce Comité ou à titre de coprésident du Comité, mon devoir c'est de me rendre à la Chambre des communes lorsqu'on m'y convoque pour un vote. C'est aussi simple que cela.

Alors, messieurs, voilà l'origine du dilemme que vous avez à régler aujourd'hui. Je n'ai pas l'intention de démissionner de ce Comité. J'y ai mis passablement trop de temps depuis deux ans et je peux dire sans équivoque que j'ai mis plus de temps à ce Comité que n'importe qui autour de la table.

Some hon. Members: Hear! Hear!

Le coprésident (M. Corbin): Et je n'ai pas l'intention de lâcher. Si le Comité en décide autrement, je me soumettrai volontiers à sa décision. Je vous ai rendu une décision. Vous devrez vous prononcer sur cette décision dans quelques instants.

[*Traduction*]

I remind you that I was the designated joint chairman in accordance with the alternation regularly practised by this committee. I was the person authorized to chair the meeting of March 2. The clerk informed me that on Tuesday, March 2, he had contacted Senator Murray to inform him of my intentions.

I waited until about eleven o'clock, I think. I asked the House of Commons Clerk if he remembered exactly the time. I waited until around eleven o'clock for a reaction from my joint chairman. And around eleven o'clock, I decided to call the clerk and asked him to circulate a notice on House of Commons letterhead to cancel the meeting of the committee.

Mr. Murray called me around noon. It is true that the report he made to this committee, and I must commend him for the accuracy of his report, did reflect what I had said , but did not reflect the full situation.

So, the basic concern in this issue before us today, is whether the joint chairman, who normally should have presided that particular meeting, was authorized to cancel the meeting, in view of the unusual and unprecedented situation in the House of Commons, and in view of the advice and counsel that he had received from people who are specifically designated to provide such counsel and advice.

Could I involve the members in an irregular situation? I do not believe so. There may not be a precedent, but I believe there is a strong moral argument. And it is with this in mind, and in a very non-partisan spirit, that I waited almost to the last minute to inform the clerk that I had decided to cancel the meeting. Of course, I would have preferred that my joint chairman call me as soon as he had been informed by his clerk of my intentions. I even waited a few hours, but the call did not materialize.

So you may judge me as you wish. I believe that I acted most decently. I believe that my duty, as an individual, whether as a simple member of this committee, or as the joint chairman of the committee, my duty is to answer the call to the House of Commons for a vote. It is as simple as that.

That gentlemen is the story of the dilemma that you must resolve today. I have no intention of resigning from the committee. I think I have put in too much time over the past two years, and I can say without a doubt, that I have put in more time in this committee than anyone else around the table.

Des voix: Bravo!, Bravo!

The Joint Chairman (Mr. Corbin): And I have no intentions of quitting. If the committee decides otherwise, I shall willingly accept its decision. I have already apprised you of my decision. You must now judge that decision in a few moments.

[*Text*]

• 1740

Cependant, avant cela, M. Marceau, M. Bosley, M. Kilgour ont demandé la parole.

M. Kilgour: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Jusqu'à quelle heure allons-nous continuer?

M. Marceau: Pour ma part, je n'ai pas de commentaires. Je pense que le président a répondu à la question. Je voudrais simplement dire que l'attitude du coprésident ne doit pas être prise en considération. A mon sens, je trouve que chacun a expliqué son point. On a pris une décision. Je pense que dans l'intérêt de ce Comité, M. Murray devrait reviser sa décision et on devrait continuer le travail. Je pense qu'il va falloir oublier ces événements-là. Puis je demanderais à M. Murray . . .

Le sénateur Asselin: Vous avez une motion sur la table pour tuer le Comité, continuez . . .

M. Marceau: C'est-à-dire que là, c'est un vote de confiance envers . . .

Le coprésident (M. Corbin): Ecoutez, il y a M. Kilgour qui soulève la question de l'heure; nous avons tous d'autres rendez-vous. Voulez-vous que nous ajournions maintenant et clore la discussion ou bien voulez-vous continuer?. Quel est le bon désir du Comité?

Alors, il est proposé par M. Kilgour . . .

M. Gimaïel: Monsieur le président, écoutez, j'ai l'impression qu'on est devant un problème et qu'on devrait vider le sujet. Si on revient à une autre réunion dans cette même position, il va être impossible de travailler. Je comprends qu'il y a des gens qui veulent partir, mais il s'agit d'un des comités les plus importants de la Chambre des communes. Et il y a un point à vider et il faut le vider.

Le sénateur Asselin: J'invoque le Règlement, monsieur le président. C'est extrêmement sérieux . . . On vit une situation qui n'est pas facile actuellement. Vous devez le comprendre. J'irais jusqu'à dire qu'on est en train de vivre la survie ou non du Comité. Un instant! Si on continue de chaque côté de la table à se lancer à gauche et à droite des accusations et qu'on se traite de partisan en ce qui concerne les travaux de ce Comité-là, j'ai l'impression que le Comité va sauter. On a besoin de réflexion. On est devant une démission. Le coprésident a démissionné et je pense qu'il faudra réfléchir.

Le coprésident (M. Corbin): Ce que je regrette énormément.

Le sénateur Asselin: Oui, je comprends. Mais, les faits sont là. Permettez qu'on se retire et qu'on revienne je ne sais quand pour prendre une décision. Mais, pour le moment, je pense qu'on n'est pas en mesure de prendre de décision.

Senator Murray: There is no question of any personal rancour in my decision. It is a decision taken after due reflection. I am staying here as a member of the committee because I wish to vote on this motion, which is, I think, an important matter. It seems to me also that in due course, as I tried to point out in the course of my remarks, the Speakers of the House of Commons and the Senate, or the appropriate

[*Translation*]

However, before we proceed, Mr. Marceau, Mr. Bosley and Mr. Kilgour have asked to speak.

Mr. Kilgour: On a point of order, Mr. Chairman. Till what time will we continue?

Mr. Marceau: Personally, I have no comments. I think the Chairman answered the question. I wish only to state that the attitude of the joint chairman should not be taken into consideration. In my view, each has explained his point of view. A decision has been made. I think that in the interest of the committee, Mr. Murray should review his decision, and we should continue our work. I think that we should all forget those past events. Also I would ask Mr. Murray . . . .

Senator Asselin: You have a motion on the table that will kill the committee, but go ahead . . . .

Mr. Marceau: That is, there is a vote of confidence towards . . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Look, Mr. Kilgour has just raised the matter of the time of adjournement, we all have other meetings. Do you wish us to adjourn now, and end the discussion, or shall we go on? What is the will of the committee?

It is moved by Mr. Kilgour . . . .

Mr. Gimaïel: Mr. Chairman, I think we have a serious problem before us, and that we should continue. It will be impossible to work at a future meeting faced with this same position. I understand that some people wish to go, but this is one of the most important committees of the House of Commons. There is a problem to be settled, and it should be settled.

Senator Asselin: On a point of order, Mr. Chairman. This is very serious indeed . . . The situation is very dicey at this time. You must understand that. I think it is a matter of the survival or the death of this committee. One minute! If we continue throwing accusations willy-nilly across the table, and we accuse each other of partisanship with respect to the work of this committee, I have the impression this committee will disappear. We need to reflect on the matter. We have a resignation before us. The joint chairman has resigned, and I think that we should look into it.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I regret it enormously.

Senator Asselin: Yes, I understand. But the facts are there. I say let us adjourn, and come back at some other time to make the decision. But for the moment, I do not think that we are in a position to make any decision.

Le sénateur Murray: Ma décision ne reflète aucune rancoeur de ma part. C'est une décision bien mûrie. Je reste membre du comité afin de pouvoir voter sur cette motion qui, à mon sens, est très importante. Il me semble aussi qu'éventuellement, comme j'ai tenté de le souligner dans mes remarques, les présidents de la Chambre des communes et du Sénat, ou les autorités appropriées, devront décider des questions de procé-

[*Texte*]

authorities, are going to have to settle the procedural issues that are raised in the motion by Senator Wood and in all the events of the last week.

I leave it at that. There is no question of my doing anything other than what I have just done, but I am staying on the committee to vote on the question.

Thank you, Mr. Chairman.

Le coprésident (M. Corbin): Alors, il n'y a pas unanimité, évidemment. Je mets la proposition aux voix.

M. Kilgour propose que le Comité ajourne ses travaux maintenant.

Que ceux qui sont en faveur le signifient en disant oui.

Mr. Bosley: Mr. Chairman, on a point of order, you read a list of speakers. I was next to speak. I raised my finger to speak. You cannot skip the list.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Your colleague, Mr. Kilgour, has made—

Mr. Bosley: He will withdraw his motion for one second.

An hon. Member: Under your orders?

An hon. Member: No way.

An hon. Member: Adjournment is not debatable in any way or form.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): A motion was made to adjourn.

M. Kilgour: Puis-je la retirer pour . . .

Le coprésident (M. Corbin): Je ne sais pas si vous pouvez . . .

Est-ce que la présidence pourrait avoir une indication assez ferme à quel moment et de quelle façon vous voulez disposer de la motion, si vous voulez la tenir en suspens, si vous voulez ajourner la réunion ou continuer . . .

Mr. Bosley: Mr. Chairman, I think I know what the room wants. I have 30 seconds I would like to put on the record, if that is all right. They are these. I accept that the committee wants to adjourn. I asked you specifically to remember that I had some comments I wanted to make on the motion. I have only so far spoken in the earlier . . . .

The other point I wished to make is this. This is a hot issue and a difficult time for all of us, and I said things about Senator Guay which I regret, and I wish to withdraw them.

• 1745

Le coprésident (M. Corbin): La présidence a-t-elle l'autorisation de convoquer la prochaine réunion du Comité? La prochaine réunion du Comité a été prévue pour mardi prochain. Voulez-vous vous rencontrer avant? Ou voulez-vous attendre à mardi prochain? Pardon, il n'y a plus de réunion de prévue. C'est mon erreur.

[*Traduction*]

dure soulevées dans la motion du sénateur Wood, à la suite des événements de la semaine dernière.

Je m'en tiendrai à cela. Il n'est pas question que je revienne sur ma décision, mais je tiens à demeurer membre du comité afin de voter sur cette question.

Merci, monsieur le président.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Obviously, then there is no unanimity. I shall put the question.

Mr. Kilgour proposes that the committee do now adjourn this meeting.

All those in favour say aye.

M. Bosley: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Vous avez énuméré une liste d'intervenants. J'étais le prochain à prendre la parole. J'ai demandé la parole. Vous ne pouvez pas nous enlever ce droit.

Le coprésident (M. Corbin): Votre collègue, M. Kilgour, a proposé . . .

M. Bosley: Il retirerait sa motion pour un instant.

Une voix: Sur votre ordre?

Une voix: Absolument pas.

Une voix: Un motion d'ajournement ne peut pas être discutée.

Le coprésident (M. Corbin): Il y a une motion d'ajournement.

Mr. Kilgour: May I withdraw it . . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I do not know if you can . . . .

Could the chair be clearly advised when and how you wish to dispose of this motion, if you wish to suspend it, or if you wish to adjourn or continue the meeting.

M. Bosley: Monsieur le président, je crois savoir ce que nous désirons tous. Je voudrais trente secondes pour consigner quelque chose au procès-verbal, si vous êtes d'accord. Voici. J'accepte que le comité désire lever la séance. Je vous rappelle que j'avais demandé spécifiquement de parler au sujet de la motion. Jusqu'à présent, je n'ai parlé que d'un précédent . . .

Deuxièmement, je veux souligner qu'il s'agit là d'une question importante et très difficile pour nous tous; j'ai dit certaines choses au sujet du sénateur Guay, et je désire retirer mes paroles.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Is the chairman authorized to call the next meeting of the committee? The next meeting is scheduled for next Tuesday. Do you wish to meet before then? Or do you wish to wait until next Tuesday. I am sorry, there is no meeting scheduled, it is my error.

[*Text*]

Monsieur Bosley.

Mr. Bosley: On your own argument, which I will speak to at the next meeting, do you not believe that the next meeting of this committee, according to your own argument, has to be chaired by a member of the Senate?

An hon. Member: That is right.

Mr. Bosley: May I suggest to you—

The Joint Chairman (Mr. Corbin): If there is such a co-chairman; at present there is not.

Mr. Bosley: I am not sure that I accept that. My view is that in the absence of a chairman from the Senate . . . . In any event, I assume the committee has the right to schedule a meeting and deal with that question at the time, but I think that should be clear in terms of our procedures. If you are asking the committee to schedule another meeting and then deal with whether you may chair it because there is no senator, I think that is a reasonable proposition, but I think that should be clear.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Go ahead, Mr. Herbert.

Mr. Herbert: We are not likely to get through our discussions tonight. People want to talk to the motion, and it is now 5.45 p.m. We ordinarily meet on a Tuesday. It will give us a week to cool off, to think about alternative approaches if we want and maybe make some compromise; we have done it before. Why do we not now, if we want to become a little non-partisan, agree to adjourn until our regular time next Tuesday, at which time maybe we can arrive at a conclusion among ourselves as to how to resolve this problem?

Le coprésident (M. Corbin): Bien, quel est votre désir? Commencer à 15h00 mercredi prochain ou 15h30?

An hon. Member: What are we going to tell the witnesses?

Le coprésident (M. Corbin): Nous avons en principe une réunion avec le commissaire aux langues officielles. Monsieur Dawson, 15h 30? Monsieur Dawson.

M. Dawson: Je crois, monsieur le président, qu'il serait important qu'on vous demande comme coprésident de convoquer cette réunion étant donné qu'il y a effectivement ambiguïté sur cette question.

Mr. Bosley: You cannot have it both ways.

Mr. Herbert: Well, we can. We can still decide ourselves, here and now, to give him the authority to call a meeting.

An hon. Member: But we call the meeting!

Mr. Herbert: All right, we will call the meeting.

Le coprésident (M. Corbin): Alors, la réunion d'aujourd'hui est ajournée jusqu'au mardi 30 mars, à 15h 30, dans cette pièce ou une autre, on vous le dira. Je vous remercie.

Le sénateur Guay: Est-ce que la question du président de la prochaine réunion a été réglée?

[*Translation*]

Mr. Bosley.

M. Bosley: Selon votre propre raisonnement, dont je parlerai à la prochaine réunion, ne croyez-vous pas que la prochaine réunion du Comité devrait être présidée par un Sénateur?

Une voix: C'est juste.

M. Bosley: Puis-je vous proposer de . . .

Le coprésident (M. Corbin): S'il y a un tel coprésident; actuellement, ce n'est pas le cas.

M. Bosley: Je ne suis pas d'accord. A mon sens, en l'absence d'un président du Sénat . . . En tout cas, je suppose que le Comité peut prévoir une réunion et traiter de la question à ce moment-là, mais on devrait établir des procédures claires et nettes. Si vous demandez au Comité de prévoir une autre séance, et décider si vous devez la présider parce qu'il n'y a pas de sénateur, cela serait raisonnable, mais il faut que ce soit clairement établi.

Le coprésident (M. Corbin): Allez-y, monsieur Herbert.

M. Herbert: Je ne crois pas que l'on puisse déterminer le débat ce soir. Certains veulent prendre la parole au sujet de la motion, et il est déjà 17h45. Normalement nous tenons nos séances le mardi. Cela nous donne une semaine pour nous calmer, pour déterminer les solutions possibles et en arriver à un compromis; nous en avons déjà fait. Sans partisanerie, pourquoi ne pas décider d'ajourner jusqu'à mardi prochain à l'heure habituelle; nous pourrons peut-être alors décider comment résoudre ce problème?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Well, how does the committee feel? Shall we start at 3.00 o'clock next Wednesday or 3.30 p.m.?

Une voix: Qu'allons-nous dire à nos témoins?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): In principle, we have scheduled a meeting with the commissioner of official languages. Mr. Dawson, 3.30 p.m.? Mr. Dawson.

Mr. Dawson: Mr. Chairman, I think it is important that we should request you, as joint chairman, to call the meeting, since the situation at the moment is indeed ambiguous.

M. Bosley: On ne peut pas tout avoir.

M. Herbert: Moi, je crois que oui. Nous pouvons décider entre nous, ici même, d'autoriser le président à convoquer une réunion.

Une voix: Mais c'est nous qui convoquons la réunion!

M. Herbert: Très bien, nous convoquerons la réunion.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Therefore, today's meeting is adjourned until Tuesday, March 30, at 3.30 p.m. either in this room or another, about which you will be advised. Thank you very much.

Senator Guay: Have we decided who shall chair the next meeting?

[*Texte*]

Le coprésident (M. Corbin): Cette question sera réglée au début de la prochaine réunion.

[*Traduction*]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): That matter shall be dealt with at the beginning of the next meeting.

Canada Post
Postage paid

Postes Canada
Port payé

Third class
Troisième classe

K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

CANADA. PARLIAMENT

Publications

SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 40

Tuesday, March 30, 1982

Joint Chairmen:
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 40

Le mardi 30 mars 1982

Coprésidents:
M. Eymard G. Corbin, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

Official Languages

RESPECTING:

Reports of the Commissioner of Official Languages—1978, 1979 and 1980

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les

Langues officielles

CONCERNANT:

Rapports du Commissaire aux langues officielles—1978, 1979 et 1980

LIBRARY
MAY 20 1982
UNIVERSITY OF TORONTO

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

28621—1

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON OFFICIAL LANGUAGES

Joint Chairmen:
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

Representing the Senate:

Cottreau	Murray	Tremblay	Wood—(6)
Guay	Stollery		

Representing the House of Commons:

Messrs. — Messieurs

Bosley	Gauthier	Herbert	Marceau
Clarke (*Vancouver Quadra*)	Gimaïel	Kilgour	Nystrom—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Audrey O'Brien

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

Pursuant to an order of the Senate adopted March 25, 1982:
Senator Cottreau replaced Senator Hastings.

(ERRATUM)

Issue No. 39

At page 39:36, line 6, "Mr. Kilgour" should read "An hon. Member".

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents:
M. Eymard G. Corbin, député

Représentant le Sénat:

Sénateurs — Senators

Cottreau	Murray	Tremblay	Wood—(6)
Guay	Stollery		

Représentant la Chambre des communes:

Messieurs — Messrs.

Bosley	Gauthier	Herbert	Marceau
Clarke (*Vancouver Quadra*)	Gimaïel	Kilgour	Nystrom—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Audrey O'Brien

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

Conformément à un ordre du Sénat adopté le 25 mars 1982:
Le sénateur Cottreau remplace le sénateur Hastings.

(ERRATUM)

Fascicule no 39

A la page 39:36, ligne 7, «M. Kilgour» devrait lire «Une voix».

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 30, 1982
(50)

[*Text*]

The Special Joint Committee on Official Languages met this day at 3:34 o'clock p.m., the Joint Chairman, Mr. Corbin, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Cottreau, Guay, Murray, Stollery, Tremblay and Wood.

Other Senator present: The Honourable Senator Asselin.

Representing the House of Commons: Messrs. Bosley, Clarke (*Vancouver Quadra*), Corbin, Gauthier, Gimaïel, Herbert, Kilgour and Marceau.

Other Members present: Messrs. Dawson and Kelly.

In attendance: *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Messrs. Claude Majeau and Charles Strong.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980, and Thursday, April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980, and Thursday, April 23, 1981, relating to the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1, and Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14*).

The Joint Clerk of the Committee presided over the election of a Joint Chairman from the Senate.

Senator Wood moved,—That Senator Peter Stollery take the Chair of the Committee as Joint Chairman from the Senate.

After debate, by unanimous consent, the motion was withdraw.

At 4:50 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 5:15 o'clock p.m., the sitting resumed.

Mr. Gauthier moved,—That Mr. Eymard Corbin, the Joint Chairman of the Committee be authorized to preside over the deliberations of the Committee until such time as certain procedural and other matters have been resolved.

A point of order having been raised thereon, the motion was, by unanimouns consent, withdrawn.

It was agreed,—That the Joint Chairman, Mr. Corbin convene a meeting of the Sub-Committee on Agenda adn Procedure to consider the matter of the election of a Senate Joint Chairman and all other matters arising from the meeting of the Committee on March 23, 1982 and that the Sub-Committee recommend to the Committee how these matters may be resolved.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 30 MARS 1982
(50)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à 15h34 sous la présidence de M. Corbin (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Cottreau, Guay, Murray, Stollery, Tremblay et Wood.

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Asselin.

Représentant la Chambre des communes: MM. Bosley, Clarke (*Vancouver Quadra*), Corbin, Gauthier, Gimaïel, Herbert, Kilgour et Marceau.

Autres députés présents: MM. Dawson et Kelly.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: M. Marc Leman. *Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur*: MM. Claude Majeau et Charles Strong.

Le Comité reprend l'étude de ses Ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 et de ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes du vendredi 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 portant sur les rapports 1978, 1979 et 1980 du commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux du mardi 14 octobre 1980, fascicule no 1, et du mardi 19 mai 1981, fascicule no 14*).

Le cogreffier du Comité préside à l'élection d'un coprésident du Sénat.

Le sénateur Wood propose,—Que le sénateur Peter Stollery assume la présidence du Comité à titre de coprésident du Sénat.

Après débat, du consentement unanime, la motion est retirée.

A 16h50, le Comité suspend ses travaux.

A 17h15, le Comité reprend ses travaux.

M. Gauthier propose,—Que M. Eymard Corbin, le président conjoint du Comité soit autorisé à présider les délibérations du Comité jusqu'à ce que certaines questions procédurales et autres soient réglées.

Le Règlement est invoqué et la motion est, du consentement unanime, rejetée.

Il est convenu,—Que le coprésident, M. Corbin, prévoit une séance du Sous-comité du programme et de la procédure pour étudier la question de l'élection d'un coprésident du Sénat et de toutes les autres questions soulevées lors de la séance du Comité du 23 mars 1982 et que le Sous-comité recommande au Comité la façon dont ces questions peuvent être réglées.

At 5:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

A 17h35, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le cogreffier du Comité

Audrey O'Brien

Joint Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, March 30, 1982

• 1533

Le cogreffier du Comité (M. Belisle): Honorables sénateurs et députés, *there is a quorum.*

Je demanderais aux caméramen de quitter la salle, s'il vous plaît.

There is a quorum. Your first item of business is to elect a joint chairman from the Senate. I am ready to receive motions to that effect.

Mr. Kilgour: I appreciate that the agenda says the first order of business is the election of the joint chairman but, as they say in—where is it—Kansas, "it ain't quite so simple". I have two preliminary matters to raise, if I may, Mr. Acting Chairman.

Firstly, in the name of the Official Opposition I think I am required to point out that in an article that appeared on March 24 in *Le Devoir* by Mr. Claude Turcotte, the final paragraph quotes our colleague the Joint Chairman, Mr. Eymard Corbin, as saying,

et je dois le citer en français parce que c'était en français.

M. Corbin a accusé les conservateurs . . .

et il cite

> . . . d'être hypocrites, d'être des députés qui ne veulent pas de la Loi sur les langues officielles, de dénoncer les crédits pour le bilinguisme et de dénoncer le commissaire aux langues officielles.

• 1535

Une voix: Monsieur le président, . . .

M. Kilgour: Je n'ai pas fini de parler, s'il vous plaît.

As a regular member of this committee, Mr. Acting Chairman, I was aghast to see that remark.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Order.

Mr. Kilgour: Well I am speaking to a point of order.

Mr. Kelly: I would suggest very strongly, Mr. Chairman, that this is irregular and out of order and I would ask you to rule accordingly.

Mr. Kilgour: Well, unfortunately, you cannot rule on someone's point of order until he has finished it. Mr. Kelly, as much as we welcome you as—

Mr. Kelly: When you see how patently foolish it is, there is nothing to prevent the Chair from ruling it out of order.

Mr. Kilgour: As a new member of the committee, we welcome you all to our committee, along with at least two other members on the other side. We are delighted to see you in attendance today.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 30 mars 1982

The Clerk of the Committee: Honourable Senators and members, *il y a un quorum.*

I would ask the cameramen to leave the room if you please.

Nous avons le quorum. La première chose à faire, cet après-midi, c'est d'élire un représentant du Sénat à la coprésidence. Je suis prêt à recevoir des propositions à cet effet.

M. Kilgour: L'ordre du jour dit bien qu'il faut d'abord élire un coprésident, mais comme on dit, ce n'est pas si simple que ça. J'ai deux auestions préliminaires à soulever, si vous le permettez, monsieur le président par intérim.

Premièrement, au nom de l'opposition officielle, je pense que je dois rappeler que dans un article paru dans *Le Devoir* du 24 mars, M. Claude Turcotte, au dernier paragraphe, cite notre collègue le coprésident, M. Eymard Corbin, qui aurait dit:

and I will say it in french because it is in french.

Mr. Corbin accused the Conservatives . . .

and he quotes

> . . . of being hypocrits, of being members who do not want the Official Languages Act, of denouncing bilingualism credits and denouncing the Commissioner of Official Languages.

An Honourable Member: Mr. Chairman . . .

Mr. Kilgour: I have not finished speaking, if you please.

Comme membre fidèle de ce Comité, monsieur le président par intérim, j'ai été bouleversé de voir ce commentaire.

Le coprésident (M. Corbin): A l'ordre.

M. Kilgour: Mais j'invoque le Règlement.

M. Kelly: Je tiens à dire avec force, monsieur le président, que cela est irrecevable, et je vous demande de rendre une décision à cet effet.

M. Kilgour: Eh bien, malheureusement, vous ne pouvez pas rendre une décision sur mon rappel au Règlement avant que je n'aie terminé. Monsieur Kelly, même si nous vous accueillons comme . . .

M. Kelly: Quand on voit comment c'est ridicule, il n'y a rien qui empêche le président de le déclarer irrecevable.

M. Kilgour: Vous êtes un nouveau membre de ce Comité, et nous vous souhaitons la bienvenue, de même qu'à au moins deux membres de l'autre côté. Nous sommes ravis de vous voir ici aujourd'hui.

[*Text*]

Mr. Acting Chairman, the reason I raised the point of order at this point is that—

The Joint Chairman (Mr. Corbin): There is no such thing as an acting chairman and as co-chairman I am here.

What we were proceeding with is the election of a co-chairman which would be the proper procedure to follow under the terms of reference which we get from both Houses. Now if you do not want to proceed with the election of a co-chairman at this time, the committee may decide to confirm me in my capacity to act as chairman. I think the committee should clear that matter up first. The committee cannot sit without a chairman.

Mr. Kilgour: Mr. Chairman, I am speaking to a point of order; I think that comes before the regular order of business. The clerk has indicated that he is the acting chairman.

An hon. Member: The clerk is the clerk, the clerk is not the chairman.

Mr. Kilgour: Well I would be happy to speak to our co-president, Mr. Gimaïel, who, for the second time the committee has been here for many, many months, as have myself and many other people . . . . But the question is—

M. Gimaïel: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Si vous révisez toutes les présences au Comité, vous vous rendrez compte que vous venez de vous tromper royalement.

Mr. Kilgour: I cannot very well speak to the chairman whose remarks are an issue in the very point of order I have raised. I am happy to do that if that is what the co-president directs me to do, and I do that. I would indicate, again I think in the name of the Conservative members of the caucus, that I regret some of the language that was used on our side last time. And I would respectfully request that Mr. Corbin withdraw these remarks before we do anything further, or be given an opportunity to. And I would hope that, in the non-partisan method that this committee has worked up until the last short while, he would withdraw those remarks and we could all then get on with the next order of business.

The second point of order I wish to raise is the question of appealing the question of whether or not the motion that Mr. Corbin accepted as being

recevable la dernière fois était vraiment acceptable par le président, et je pense que j'ai le droit d'en appeler de cette décision.

Dans ce sens-là, je cite la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Marshall Crowe. Je cite du petit sommaire qui dit:

per Laskin, Ritchie, Spence, Pigeon, Dickson, and dealing with applications under Section 44 of the National Energy Board Act:

> The function of the Board is quasi judicial or at least is a function which the Board must discharge in accordance with the rules of natural justice; and if not necessarily the full range of such rules as would apply to a court (though the Board, is a court of record, under section 10 of the act) certainly to agree that would reflect

[*Translation*]

Monsieur le président par intérim, la raison pour laquelle j'ai invoqué le Règlement, c'est que . . .

Le coprésident (M. Corbin): Il n'y a pas de président par intérim, et je suis ici en ma qualité de coprésident.

Nous sommes en train d'élire un coprésident ce qui est la procédure appropriée, selon les ordres de renvoi que nous avons a reçus des deux Chambres. Maintenant, si vous ne voulez pas procéder à l'élection d'un coprésident à ce moment-ci, le Comité peut décider de me confirmer en ma qualité de président. Je pense que le Comité doit régler d'abord ce problème. Le Comité ne peut pas siéger sans président.

M. Kilgour: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je pense que cela passe avant l'ordre du jour. Le greffier a indiqué qu'il est le président par intérim.

Une voix: Le greffier, c'est le greffier, le greffier n'est pas le président.

M. Kilgour: Je serais heureux de parler à notre coprésident, M. Gimaïel, qui, pour la deuxième fois, tandis que le Comité siégeait depuis des mois et des mois, tout comme moi-même et bien d'autres personnes . . . Mais la question, c'est . . .

Mr. Gimaïel: On a point of order, Mr. Chairman.

If you check all the attendance at the Committee you will realize that you have made a big mistake.

M. Kilgour: Je ne peux pas vraiment parler au président, dont les commentaires font l'objet du rappel au Règlement que je viens de faire. Je serais heureux de le faire si le coprésident me le demandait, et je le ferai. Je veux faire savoir, encore une fois au nom des députés conservateurs du caucus, que nous regrettons certains des mots que nous avons employés à la dernière séance. Et avec votre permission, je demanderais à M. Corbin de retirer ses remarques avant que nous continuions. Et j'espère, étant donné l'esprit non partisan qui a régné dans ce Comité jusqu'à tout récemment, qu'il retirera ses remarques et qu'on pourra ensuite passer à l'ordre du jour.

Le deuxième rappel au Règlement que je veux faire, c'est la question de savoir si je peux faire appel de la décision de M. Corbin portant sur la motion qu'il a acceptée comme

in order the last time and whether it was really acceptable by the Chairman and I think I have the right to appeal this decision.

In this context I quote the decision of the Supreme Court of Canada in the Marshall Crowe affair. I quote from a small summary which states:

selon Laskin, Ritchie, Spence, Pigeon, Dickson, et concernant des demandes faites en vertu de l'article 44 de la Loi sur l'Office national de l'énergie:

> The function of the Board is quasi judicial or at least is a function which the Board must discharge in accordance with the rules of natural justice; and if not necessarily the full range of such rules as would apply to a court (through the Board, is a court of record, under section 10 of the act) certainly to agree that would reflect

[*Texte*]

and this is the important part,

> integrity of its proceedings and impartiality in the conduct of those proceedings.

and again I stress this,

> A reasonable apprehension of bias arises where there exists a reasonable probability that the judge

—and I might add parenthetically that my colleague, Mr. Corbin, was acting in effect as a judge last time when he ruled that Senator Woods' motion was acceptable—

> might not act to an entirely impartial manner. The issue in this situation was not one of actual bias. Thus the fact that Mr. Crowe had nothing to gain or lose either through his participation in the study group or in making decisions as chairman of the National Energy Board, and that his participation in the study group was in a representative capacity became, irrelevant.

• 1540

Launching an appeal of his ruling that the order of the motion was acceptable procedurally, I would urge him, or urge members of the committee—although I fear, Mr. Chairman, that if we are going to vote the way we did last time, we might as well have proxy voting in this committee—to consider an appeal as to whether or not the motion was properly receivable. I cite in that regard a case, which I submit is almost precisely on point, given from the Supreme Court of the land.

Thank you.

M. Gimaïel: Monsieur le président . . .

Le coprésident (M. Corbin): Si vous me permettez, monsieur Gimaïel, j'ai été mis en cause comme président ici. On a cité un article du *Devoir* du 24 mars 1982. Les paroles qui m'y sont attribuées sont essentiellement conformes à ce que je disais à ce moment-là, bien que je vois que lorsqu'on dit: «M. Corbin a accusé les Conservateurs d'être hypocrites», le mot «les' n'est pas entre guillemets. Je peux avoir dit«les», mais ce que j'ai probablement voulu dire, c'est qu'il y a probablement des Conservateurs qui sont hypocrites, sans mettre en cause qui que ce soit. Mais, si vous tenez à ce que j'entre dans le fond du sujet, je peux bien le faire.

Cependant, je tiens à faire remarquer à M. Kilgour que ces paroles-là ont été dites à l'extérieur du Comité et qu'elles font suite à une accusation d'un de vos collègues, monsieur Kilgour, et cela aussi a été cité dans les journaux; cela a été rapporté dans un article du *Globe and Mail* de la même date.

> . . . Mr. John Bosley accusing Joint Chairman, Eymard Corbin, of being a fascist.

Eh bien, je vous rappelle que ce que j'ai dit suit cette affirmation de votre collègue qui a été faite tout à fait à l'extérieur du cadre de nos travaux ici. Et si vous pouvez convaincre votre collègue, M. Bosley, de retirer ses paroles, je

[*Traduction*]

et voici le passage important:

> integrity of its proceedings and impartiality in the conduct of those proceedings.

et je souligne,

> À reasonable apprehension of bias arises where there exists a reasonable probability that the judge

et je dois dire, entre parenthèses, que mon collègue, M. Corbin, faisait en effet fonction de juge, la dernière fois, quand il a décidé que la motion du sénateur Wood était recevable . . .

> might not act to an entirely impartial manner. The issue in this situation was not one of actual bias. Thus the fact that Mr. Crowe had nothing to gain or lose either through his participation in the study group or in making decisions as chairman of the National Energy Board, and that his participation in the study group was in a representative capacity became, irrelevant.

En appelant de sa décision disant que l'ordre de la motion était recevable, question de procédure, je lui recommanderais ou je demanderais aux membres du Comité—quoique je craigne, monsieur le président, que si nous devons voter de la même façon que nous l'avons fait la dernière fois, mieux vaudrait encore s'en remettre à un vote par procuration, enfin—d'étudier la possibilité d'un appel quant à savoir si la motion était recevable ou non. A cet égard, je cite un cas dont a décidé la Cour suprême du pays et qui me semble traiter directement de la question.

Merci.

Mr. Gimaïel: Mr. Chairman—

The Joint Chairman (Mr. Corbin): If you do not mind, Mr. Gimaïel, my chairmanship here has been questioned. An article from the *Devoir* of March 24, 1982, was quoted. The words I was quoted as saying are essentially what I did say at the point although I do see that it is quoted as: "Mr. Corbin a accusé les Conservateurs d'être hypocrites . . . " but the word is not in quotation marks. Perhaps I said "les"but what I probably meant to say is that there are probably some Conservatives who are hypocrites but without pointing the finger at anyone. However, if you do want me to address the substance of the subject, I can do so.

However, I would like to point out to Mr. Kilgour that those words were said away from the Committee and that they did follow up an accusation brought about by one of your colleagues, Mr. Kilgour, and that was also quoted in the newspapers; it was reported in an article in the *Globe & Mail* on the same day.

> "Mr. John Bosley accusing Mr. Joint Chairman, Eymard Corbin, of being a fascist."

Well, I would like to remind you that what I did reply in answer to your colleague was said completely outside of the framework of our work in here. And if you can convince your

[*Text*]

considérerai, en toute objectivité, de modifier la portée de mon affirmation.

Alors, je vous propose de consulter votre collègue, M. Bosley. Je pense que si vous voulez remettre les choses dans leur contexte . . . On peut facilement s'enflammer. Dieu sait s'il y a eu des paroles dites de part et d'autres; certaines ont même été retirées avant la fin de la réunion de la semaine dernière. Mais ce que j'ai dit à l'extérieur du Comité, je l'ai dit en ma qualité personnelle.

Le sénateur Tremblay: Monsieur le président, m'accordez-vous la parole?

Le coprésident (M. Corbin): Vous avez la parole, monsieur le sénateur.

Le sénateur Tremblay: Je ne préciserai point qu'il s'agit d'un rappel au Règlement, d'une question de privilège ou de quoi que ce soit de cet ordre. Je voudrais simplement attirer votre attention et attirer l'attention du Comité sur le fait que le Comité dont nous sommes membres est un comité essentiel à la bonne marche des choses quant à une question fondamentale pour le pays. Sont intervenus de diverses manières des événements au cours des dernières semaines qui ont créé une situation comme celle à laquelle, effectivement, se réfèrent à la fois les remarques de mon collègue, M. Kilgour, et celles que vous avez faites en réponse à ses remarques. Ma proposition, je ne sais pas comment la qualifier du point de vue de la procédure, mais disons que c'est une proposition de sens commun et de sens des responsabilités. Comment sortirons-nous de la situation qui s'est créée de diverses manières, je le répète, en particulier au cours de la dernière séance, de façon à ce que ce Comité poursuive normalement et dans la sérénité requise les travaux pour lesquels il est mandaté?

• 1545

Je pourrais à ce point-ci faire d'autres commentaires. Avec votre permission, je me réserverai d'en faire d'autres, mais il me semble que je peux m'adresser à vous comme coprésident et président actif, en ce moment, de cette séance pour vous demander de nous dire vous-même comment vous ramenez les éléments majeurs de la situation qui a été créée au cours des séances antérieures, de façon à ce que, question par question, s'il s'en trouve, nous les tranchions d'une façon positive, afin que ce Comité poursuive les travaux fondamentalement requis pour que les questions pour lesquelles il est mandaté se résolvent au fur et à mesure du progrès de ses propres réflexions et de la réflexion de la très grande diversité de témoins qu'il est appelé à entendre. Il y a notamment, parmi ces témoins, le commissaire aux langues officielles lui-même qui nous a fait parvenir récemment son dernier rapport, qui était inscrit comme témoin à la dernière réunion et que nous avons dû libérer de son obligation d'être présent, précisément à cause de certaines questions qui s'étaient soulevées.

Voici ce que je vous propose. Encore une fois, je dois le souligner, ce n'est ni une question de privilège, ni un rappel au Règlement, ni autre chose, mais plutôt une sorte d'exigence du sens commun et du sens de la responsabilité du Comité. Est-ce

[*Translation*]

colleague, Mr. Bosley, to withdraw what he said, I will consider, in all objectivity, modifying the scope of my words.

So I would suggest you consult your colleague, Mr. Bosley. I think that if you want to put things back into their proper context, it is easy to get hot under the collar. God knows there were a lot of things said on both sides; some things were even withdrawn before the end of last week's meeting. But what I said outside this Committee, I said in my own, personal capacity.

Senator Tremblay: Mr. Chairman, may I have the floor?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You have the floor, Senator.

Senator Tremblay: I will not specify whether this is a point of order, a point of privilege or whatever specific point it might turn out to be. I would simply like to point out both to you and the Committee that the Committee of which we are members is a Committee which is essential to proper government concerning a fundamental question for this country. During the last few weeks, all kinds of things and events have happened to create a situation to which, in effect, you find reference both in the remarks made by my colleague, Mr. Kilgour, as well as those you made in response to his remarks. My proposal, and I do not know how to qualify it procedurally speaking, let us simply say that it is a proposal appealing to common sense and one's sense of responsibilities. How do we get out of the situation which came about being due to all kinds of factors and, I repeat this, particularly during the last meeting so that the Committee may pursue its normal course with the serenity required to address the work it must do according to its terms of reference.

At this point, I could make further comments. With your permission, I will reserve the right to make others, but it seems to me that I can address myself to you as joint chairman and active chairman at this point of this meeting, and ask you to tell us yourself how you regroup the major elements of the situation which was brought into being during previous sessions in such a way that, question by question, if there are any, we might decide each one in a positive way so that this Committee might pursue the fundamental work required so that the questions referred to us in our terms of reference be solved gradually thanks to the progress accomplished along with his own thoughts and the thoughts of the great diversity of witnesses that he must hear and more notably, amongst those witnesses, the Official Languages Commissioner himself who recently sent us his latest report, whose name was down as a witness for our last meeting, and whom we had to free from his obligation of being present here precisely because of certain questions that were raised.

What I am suggesting then, and once more I must point this out that this is neither a question of privilege, a point of order, or anything like that but rather as what is required of us as a committee insofar as common sense and our sense of responsi-

[*Texte*]

que vous acceptez, monsieur le président, de nous dire comment vous faites le point, où nous en sommes en ce moment dans la perspective que je viens de décrire?

Le coprésident (M. Corbin): Si le Comité le veut bien, je peux vous donner le fruit de mes réflexions au cours des dernières semaines. J'ai pris bonne note d'ailleurs de la remarque qu'a faite le sénateur Asselin la semaine dernière de même que de celle du député Gilles Marceau, à savoir que nous devrions probablement nous donner un temps de réflexion. Croyez-moi, j'ai beaucoup réfléchi, pas uniquement depuis la semaine dernière, mais «pendant les événements», et compte tenu de l'objectivité, de l'impartialité que doit afficher un président ou un coprésident, laissez-moi vous dire que ce n'était pas une situation des plus agréables et des plus faciles. Mais cela, c'est mon problème. Quand on assume la présidence, on accepte de vivre avec les responsabilités et les fardeaux de la tâche.

Il est évident que les esprits se sont considérablement enflammés, et je fais tout bonnement ce commentaire, dès la reprise des travaux du Comité la semaine dernière, pour des raisons que tous connaissent très bien et qu'il ne m'est pas nécessaire, je pense, de rappeler en détail. J'ai constaté, et je ne fais pas de reproche à mon ex-coprésident, que pour des raisons qui lui sont propres, il a cru de son devoir de démissionner. Je ne lui impute pas de motifs et j'accepte les raisons qu'il a bien voulu nous donner. D'un autre côté, les événements qui l'ont amené à prendre cette décision sont aussi des événements qui, interprétés à ma façon et en ma qualité de coprésident représentant la Chambre des communes, m'ont plutôt amené à prendre une position contraire. Ai-je raison? Selon le droit, la pratique, les us et les coutumes de cette institution, je maintiens que ce que j'ai fait, je l'ai fait en vertu de la coutume et de la convention.

• 1550

Notre collègue, M. Kilgour, a suggéré la semaine dernière, et d'autres aussi d'ailleurs, je l'ai retenu, que plutôt que de tenter de résoudre cette question en Comité, nous en fassions rapport. D'ailleurs, la seule façon de saisir l'une ou l'autre des Chambres d'une question concernant ce Comité, c'est de le faire sous forme de rapport et de demander aux deux Chambres de se prononcer. Je pense que c'est certainement une avenue à retenir. Pour ma part, je prétends, en toute candeur, que ce que j'ai fait, je l'ai fait en vertu de la tradition, des usages, des coutumes et du Règlement. Mon coprésident maintient sa position pour les mêmes raisons.

Alors, une des portes de sortie serait de déférer la question aux deux Chambres et de demander aux deux Chambres de se prononcer.

L'autre option, c'est que le Comité plénier décide de remettre cette question entre les mains du Sous-comité du programme et de la procédure. Qu'on mandate le Sous-comité qui est composé de représentants des deux Chambres et de tous les partis présents de proposer au Comité plénier des éléments de compromis.

[*Traduction*]

bility is concerned. Would you accept, Mr. Chairman, to tell us what point you think we are landed at at this moment within the perspective I have just described?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): With the Committee's permission, I can give you the conclusions I have come to after thinking about all this over the last few weeks. I did note the remark made by Senator Asselin last week as well as the remark made by the honourable member Gilles Marceau to the effect that we should probably give ourselves some time to think. Believe me, I have thought a lot about this and not only since last week, but even "during the events" themselves, and considering the objectivity, the impartiality that a chairman or joint chairman must show, let me tell you that this was not one of the more agreeable or easier situations. However, that is my own problem. When you assume the chair, you accept to live with the responsibilities and problems inherent to the task.

It is clear that passions did flare up, and I am simply stating that as a comment, as soon as this Committee started sitting last week for reasons that each and every one of us know very well, and that I do not think are necessary I should recall in detail. Without blaming the ex-joint chairman for anything, I did see that for reasons which are his own, he did believe that it was his duty to step down from the chair. I am not ascribing any motives to him, and I quite readily accept the reasons he gave us. On the other hand, the events which brought about this decision are events which, interpreted by me both as joint chairman and as representative of the House of Commons, did result in my assuming a quite different position. Am I right? According to law, practice, usage and customs of this institution, I maintain that what I did, I did in full agreement with custom and conventions.

Our colleague, Mr. Kilgour, last week suggested, and others also, I remembered that, that rather to attempt to resolve this question in committee, that we write a report. In any case, the only way of seizing one or the other of the Chambers of a question concerning this Committee is to do it in the form of a report and to ask both Chambers to pronounce themselves. I think that is certainly an avenue to be explored. As far as I am concerned, I do say quite candidly that what I did, I did by virtue of our traditions, usage, customs and standing orders. My joint chairman maintains his position for the same reasons.

So one of the doors open to us would be to refer the question to both Chambers and ask them both to pronounce themselves.

The other option would be that the Standing Committee decide to put that question in the hands of the Subcommittee on Agenda and Procedure. That the subcommittee which is made up of representatives of both Chambers and of all parties present be charged with suggesting to the Standing Committee elements which could be used for a compromise.

[*Text*]

Alors, il y a deux voies possibles: que l'on se réfère immédiatement, sous forme de rapport, aux deux Chambres ou bien que l'on demande au Sous-comité de se pencher sur la motion ou sur les circonstances qui ont fait que cette motion a été présentée. Pour la reste, eh bien, procédons aux travaux ordinaires de ce Comité.

Je voudrais, à titre d'information, vous dire qu'un représentant du bureau du commissaire aux langues officielles m'a dit que le commissaire est en principe disponible, à quelques minutes d'avis, pour se présenter devant le Comité plus tard cet après-midi, si le Comité le veut et s'il le juge à propos. Je vous avise de cela à titre d'information.

Alors, je pense bien que d'autres membres du Comité ont aussi des éléments de solution. Vous m'aviez dmandé mon point de vue, sénateur Tremblay, je vous le donne en toute candeur.

Le sénateur Tremblay: Réservant que je puisse intervenir par la suite. Avec votre permission . . .

M. Dawson: Monsieur le président, il ne faudrait pas que ce soit un dialogue entre le président et l'opposition . . .

Le coprésident (M. Corbin): Non, non.

M. Dawson: Je pense bien qu'à toutes fins pratiques . . .

Le coprésident (M. Corbin): J'avais commencé à prendre des noms. Il y a M. Gimaïel qui, depuis le début de la réunion, demande la parole. Ensuite ce sera le tour du sénateur Asselin, de M. Herbert et de M. Gauthier.

Le sénateur Tremblay: Enfin . . .

Le coprésident (M. Corbin): Vous avez lancé le débat, peut-être que . . .

Le sénateur Tremblay: Non, je voulais simplement que nous fassions le point. Parmi les éléments que vous avez évoqués dans votre intervention, monsieur le président, vous avez évoqué plus précisément qu'à la dernière séance, l'inscription d'une motion ou proposition par le sénateur Wood avait démarré en quelque sorte la série d'échanges qui ont suivi, pour employer une formule vague. Je pense qu'il faut revenir à ce point-là. N'eût été une telle motion, je pense que le Comité aurait poursuivi ses travaux par l'audition du commissaire aux langues . . .

Une voix: Dans l'illégalité et les irrégularités.

Le sénateur Tremblay: Quelles que soient les justifications, les interprétations qu'on puisse donner à la proposition du sénateur Wood, je pense que comme constatation de fait, c'est à partir du moment où cette proposition a été inscrite que tous les problèmes que nous avons connus par la suite ont été soulevés.

• 1555

M. Gauthier: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Est-ce que le sénateur Tremblay parle d'une motion quelconque ou s'il fait un discours?

[*Translation*]

So there are two possibilities: either that we immediately refer to both Chambers, in a report, or that we request that the subcommittee examine the motion or the circumstances which brought about the moving of this motion. For the rest, well, we should simply proceed with the ordinary work of this Committee.

As a question of information, I would like to tell you that a representative of the Official Languages Commissioner's Office has told me that the commissioner is available, in principle, with a few moments notice, and will be before the Committee later on this afternoon if the Committee so desires and wishes. That is simply a point of information.

So I think that other members of the Committee also have elements of the solution available. You asked me my point of view, Senator Tremblay, and I am giving it to you quite candidly.

Senator Tremblay: With the proviso that I could intervene after that. With your permission . . .

Mr. Dawson: Mr. Chairman, this should not turn out to be a dialogue between the chairman and the opposition . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): No, no.

Mr. Dawson: I think that to all practical intents and purposes . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I had started to take a list of names. There is Mr. Gimaïel who has been asking for the floor since the beginning of the meeting. Then it will be Senator Asselin, followed by Mr. Herbert and Mr. Gauthier.

Senator Tremblay: Finally . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You opened the debate, perhaps . . .

Senator Tremblay: No, I simply wanted us to get our bearings and among the elements you evoked when you were speaking, Mr. Chairman, you did specifically refer to the fact that at our last session, the presenting of a motion or proposal by Senator Wood had, in a way of speaking, opened the door for the series of exchanges which followed, to use a formula which is sufficiently vague. I think we should come back to that point. Had it not been for such a motion, I think the Committee would have pursued its work and heard the Official Languages Commissioner . . .

An hon. member: Quite illegally and irregularly.

Senator Tremblay: Whatever justifications or interpretations which might be given to Senator Wood's proposal, I think that as far as the facts are concerned, all the problems which were later raised can be traced back to the moment that motion was put forward.

Mr. Gauthier: On a point of order, Mr. Chairman. Is Senator Tremblay speaking to a motion or is he making a speech?

[*Texte*]

Le sénateur Tremblay: Monsieur le président, comme question de privilège, j'ai évoqué le sens commun tout à l'heure en précisant clairement que le sens commun se loge peut-être difficilement dans les catégories procédurales d'un comité, question de privilège, de Règlement ou de quoi que ce soit; mais ce que j'ai tenté de faire, c'est un appel au sens commun du Comité.

M. Gauthier: On vous a compris.

Le sénateur Tremblay: Eh bien, si vous avez compris, je ne comprends pas que vous souleviez des questions de procédure.

Le coprésident (M. Corbin): Ecoutez, s'il vous plaît, je voudrais savoir à quoi m'en tenir. Si vous voulez que nous procédions de façon stricte en vertu du Règlement qui s'applique usuellement, j'aimerais donner la parole aux personnes dont j'ai déjà pris les noms. Et j'ai encore des noms de la semaine dernière. J'avais retenu les noms de personnes qui voulaient parler la semaine dernière sur la motion principale, mais on n'est pas rendu là. Je vous informe de cela également. Monsieur Gimaïel.

M. Gimaïel: Monsieur le président . . .

Mr. Kelly: On a point of order. The meeting opened with the clerk requesting nominations for the vacant joint Chair. Now, any point of order raised I imagine by anyone at this meeting would address itself to that invitation. It is either in order or it is not in order. Now, Mr. Chairman, if it is in order, if the request is legitimate, then I would suggest that while all these arguments are facinating, they are irrelevant at this particular point in the proceedings. What we should do is address ourselves to that invitation first. Solve or settle that problem or that issue, and then, if you want to, get on to the other issues that have been raised by otber people. But everything in its time, and in its order, and let us continue the meeting as it was initiated. Otherwise, we are going to spend this meeting in exactly the same way we spent the last one. And if that is the case, Mr. Kilgour, I am delighted I had the common sense not to attend some of the other meetings. Mr. Chairman, I would invite you to focus the next few minutes of this meeting on the original invitation which opened this meeting so that we can get on to more productive business afterwards.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Yes, Mr. Bosley. You have a question?

Mr. Bosley: Thank you, Mr. Chairman. I was late coming to the meeting. Whatever else happens today I said some things about you personally outside this room that I regret. There are things that no gentleman should say about another, and I apologize to you for what I have said and do withdraw them.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I certainly accept the apology. I think we were all carried away last week and so was I to some extent. I will gladly withdraw my general comments about the Progressive Conservative Party, and I hope that is accepted at face value as well.

Mr. Kilgour: Mr. Chairman, that was my original point of order. But now he has gone. Mr. Kelly has left us already.

[*Traduction*]

Senator Tremblay: As a question of privilege, Mr. Chairman, I appealed earlier to common sense and clearly specified that common sense may not fit easily into the Committee's procedural categories, either as a question of privilege, a point of order, or whatever. I was trying to appeal to the Committee's common sense.

Mr. Gauthier: We understood that.

Senator Tremblay: If you understood, I do not see why you raised procedural questions.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I would like to know what to expect. If you want to adhere strictly to the usual procedure, I would like to recognize the members whose names I have on my list. I still have names from last week. I have kept the names of members who wanted to speak to the main motion last week, but we never reached that point. I would like to point that out. Mr. Gimaïel.

Mr. Gimaï: Mr. Chairman, . . .

M. Kelly: J'invoque le Règlement. Au début de la séance, le greffier a demandé qu'on propose des candidats à la coprésidence. Tout rappel au Règlement doit porter là-dessus. Il faut décider si l'appel des candidatures est recevable ou non. S'il est recevable, les arguments invoqués depuis le début de la séance, quoique passionnants, ne sont pas pertinents. Nous devons commencer par élire un coprésident. Quand nous aurons réglé cette question-là, nous pourrons passer à autre chose. Chaque chose en son temps. Réglons la question soulevée au début de la séance. Autrement, la séance se déroulera comme celle de la semaine dernière. Si cela devait se produire, monsieur Kilgour, je me féliciterai d'avoir eu la bonne idée de ne pas assister à d'autres séances. Je vous encourage, monsieur le président, à consacrer quelques minutes à la nomination d'un coprésident. Après, nous pourrons passer à autre chose.

Le coprésident (M. Corbin): Vous avez une question, monsieur Bosley?

M. Bosley: Merci, monsieur le président. Je suis arrivé en retard. Avant d'entrer dans la salle, j'ai fait des commentaires à votre sujet que je regrette maintenant. Quoi qu'il arrive aujourd'hui, un homme bien élevé ne devrait pas se permettre de faire ce genre de commentaires. Je vous demande pardon et je retire ce que j'ai dit.

Le coprésident (M. Corbin): J'accepte vos excuses. La semaine dernière, nous nous sommes tous emportés, moi y compris. Je veux bien retirer ce que j'ai dit à propos du parti conservateur. J'espère que vous acceptez mes excuses.

M. Kilgour: Je voudrais, monsieur le président, revenir à mon rappel au Règlement, mais M. Kelly est déjà parti. J'ai

[*Text*]

When I raised the original point of order, it was whether we should proceed to the election of a joint chairman. I think maybe the atmosphere has changed, thanks to the interventions of yourself and Senator Tremblay and now Mr. Bosley. On the same point of order, can I hastily ask the permission of you, Mr. Chairman, on page 39 of the last Hansard—

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Page 39?

Mr. Kilgour: Page 39:36, second paragraph, left hand side. They have attached some very unhappy words with the wrong name, and I would ask that those be either deleted or ascribed to the right person. Could that be done?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): The clerk will see about that.

Alors, je pense que les choses se sont replacées en partie. Je ne veux pas porter de jugement sur les autres choses qui sont devant nous, mais du moins on a réglé certaines questions et c'est une atmosphère propice, je pense, au progrès.

• 1600

Je demanderais donc au greffier de procéder à l'élection d'un coprésident puisque le poste est devenu vacant.

Le cogreffier (M. Bélisle): Honorables sénateurs et députés,

I am now ready to receive motions to the effect of electing a joint chairman from the Senate for this committee.

Senator Wood.

Senator Wood: I would like to nominate Senator Peter Stollery.

Le cogreffier (M. Bélisle): Il est proposé par le sénateur Wood que le sénateur Stollery occupe les fonctions de coprésident du Comité mixte spécial sur les langues officielles.

Y a-t-il d'autres motions?

M. Kilgour: Je veux proposer le sénateur Tremblay de ce côté-ci.

Une voix: Est-ce qu'il accepte la proposition?

Une voix: Il n'accepte pas . . .

Le sénateur Guay: Est-il nécesssaire que quelqu'un appuie la motion, monsieur le cogreffier?

Le cogreffier (M. Bélisle): Ce n'est pas nécessaire.

Est-ce que vous retirez votre motion, monsieur Kilgour?

M. Kilgour: Il n'acceptera pas. Excusez-moi.

Le sénateur Tremblay: Si vous me permettez, je vais expliquer pourquoi je n'accepte pas cette proposition.

Le sénateur Guay: Très brièvement.

Le sénateur Tremblay: Sénateur Guay, je vais encore vous sortir du latin.

[*Translation*]

invoqué le Règlement pour qu'on décide s'il faut élire un coprésident. Votre intervention, ainsi que celles du sénateur Tremblay et de M. Bosley, ont changé la situation. Au sujet du même rappel au Règlement, je voudrais vous demander, monsieur le président, que la page 39 du compte rendu de la dernière séance . . .

Le coprésident (M. Corbin): La page 39?

M. Kilgour: La page 39:36, le deuxième paragraphe, à droite. On m'a attribué un commentaire désobligeant. Je voudrais qu'il soit supprimé ou attribué à la personne qui l'a fait. Serait-ce possible?

Le coprésident (M. Corbin): Le greffier s'en chargera.

I think that settles things to some extent. I do not want to pass judgement on the other matters that are before us, but we at least managed to resolve certain questions and I think we will be able to make some headway. I will ask the clerk to proceed . . .

I will ask the clerk to proceed with the election of a Joint Chairman, since the position is vacant.

The Joint Clerk (Mr. Paul Bélisle): Honourable Senators and members,

je suis prêt à recevoir des motions en vue d'élire un représentant du Sénat à la coprésidence du Comité.

Sénateur Wood.

Le sénateur Wood: Je propose le sénateur Peter Stollery.

The Joint Clerk (Mr. Paul Bélisle): It is moved by Senator Wood that Senator Stollery be elected Joint Chairman of the Special Joint Committee on Official Languages.

Are there any other motions?

Mr. Kilgour: I would like to nominate Senator Tremblay for our side.

An hon. Member: Does he agree?

An hon. Member: He does not agree..

Senator Guay: Do we need a seconder, Mr. Bélisle?

The Joint Clerk (Mr. Paul Bélisle): No.

Do you withdraw your motion, Mr. Kilgour?

Mr. Kilgour: Senator Tremblay will not accept. I apologize.

Senator Tremblay: With your permission, I will explain why I do not accept the nomination.

Senator Guay: Please be brief.

Senator Tremblay: Once again, Senator Guay, I am going to use Latin on you.

[*Texte*]

Le sénateur Guay: Je n'ai pas compris ce que le sénateur Tremblay a dit, j'aimerais qu'il répète. Je suis peut-être un peu sourd . . .

M. Marceau: Il dit qu'il va vous parler encore en latin.

Le sénateur Guay: En latin, ce serait excellent: c'est certain que je ne le comprendrai pas du tout et cela ferait bien mon affaire.

Le cogreffier (M. Bélisle): Est-ce qu'il y a une autre motion?

Le sénateur Tremblay: Je vais simplement expliquer en deux mots, et en français, pourquoi je n'accepte pas d'être mis en candidature pour la coprésidence de ce Comité mixte spécial sur les langues officielles. Il me semble qu'il ne conviendrait point que deux francophones occupent les deux postes de coprésidents. La symbolique de ce Comité mixte requiert que la coprésidence soit assurée, bien sûr, par des coprésidents, l'un et l'autre bilingues, mais l'un identifié au groupe francophone et l'autre identifié au groupe anglophone.

Le cogreffier (M. Bélisle): Y a-t-il d'autres motions?

M. Kilgour: J'invoque le Règlement.

Je pense que notre constitution dit qu'il faut avoir, et vous pouvez me corriger, monsieur le coprésident, un député de la Chambre des communes d'une part et un sénateur d'autre part. Est-ce que je me trompe?

Le coprésident (M. Corbin): Vous vous trompez. Si vous me le permettez, monsieur Kilgour . . .

You are referring to an understanding, a convention or an agreement, which has never been formalized in any way, but referred to in this committee before the election of your co-chairman back in October 1980, to the effect that in the context of the non-partisan approach, which would be taken in considering all aspects of official languages, one co-chairman would issue from the government party, either in the Senate or from the House of Commons, and the other co-chairman would be from the Official Opposition. That is the general working agreement which has never been formalized in any way, and I offer this as information. That was the spirit which presided at the launching of this committee.

Mr. Kilgour: Mr. Chairman, I believe the spirit should continue to apply. In saying that, I would note that it is also a constitutional convention that the Governor General shall appoint his cabinet from the members of the majority party in the House. If you read the BNA Act, it gives him the right to appoint his own cabinet, his own advisers. There is a range of constitutional conventions which the Supreme Court of Canada recently said had a certain force. And I would submit that if ever a convention should be respected, it is by this committee, which up until two weeks ago—I point out again to Mr. Kelly— was virtually non-partisan, worked with amity, and worked well. And I suggest that nominating a second chairman from one party, coupled with the motion which stands before this committee at the moment, we are wreck-

[*Traduction*]

Senator Guay: I did not understand what Senator Tremblay said. I would like him to repeat it. Maybe I am a little hard of hearing . . .

Mr. Marceau: He said that he was going to speak to you in Latin.

Senator Guay: That would be marvelous; I would not understand a word and that would suit me just fine.

The Joint Clerk (Mr. Paul Bélisle): Is there another motion?

Senator Tremblay: I would simply like to say a few words in French about why I cannot accept the nomination to the joint chairmanship of the Special Joint Committee on Official Languages. I do not think that both Joint Chairmen should be French-speaking. It is important, symbolically, that both Chairmen be bilingual, but one should be identified with the francophones and the other with the anglophones.

The Joint Clerk (Mr. Paul Bélisle): Are there any other motions?

Mr. Kilgour: On a point of order.

I believe that our terms of reference state that—and you will correct me if I am wrong, Mr. Chairman—that we must have one Chairman from the House of Commons and one from the Senate. Am I mistaken?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You are mistaken. Allow me, Mr. Kilgour.

Il s'agit plutôt d'une tradition ou d'une entente officieuse. Pour assurer que la question des langues officielles soit abordée de façon non partisane, nous avons convenu, avant l'élection du coprésident, en octobre 1980, que l'un des coprésidents serait membre du parti au pouvoir, qu'il soit au Sénat ou à la Chambre des communes, et que l'autre proviendrait de l'opposition officielle. Ce principe n'a jamais été consacré. Ce que je viens de vous dire, c'est pour votre gouverne. Voilà l'esprit dans lequel nous avons créé le Comité.

M. Kilgour: Et c'est cet esprit-là qui devrait prévaloir. Il existe également une tradition constitutionnelle selon laquelle le gouverneur général choisit son cabinet parmi les députés du parti qui a la majorité à la Chambre. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique lui donne le droit de nommer son propre cabinet, de choisir ses propres conseillers. Il existe toute une gamme de traditions constitutionnelles que la Cour suprême du Canada vient de confirmer. Et je prétends que s'il y a une tradition qui doit être respectée, c'est surtout par ce Comité-ci qu'elle doit l'être, car ce dernier . . . et j'attire l'attention de M. Kelly là-dessus encore une fois . . . était, jusqu'à il y a 15 jours, non partisan et travaillait bien, dans un esprit de collaboration. Et à mon avis, le fait de nommer un deuxième président d'un même parti, ainsi que la proposition dont le

[*Text*]

ing . . . we are in danger of doing considerable damage to the spirit that has prevailed in this committee, prevailed well and prevailed happily.

• 1605

I would ask the proposals of Senator Stollery, whom I like— and we have been on one trip together— but I think I cannot do him a disservice by pointing out that this is the second time he has attended this committee; am I wrong, Senator Stollery?

Senator Stollery: No, you are wrong. It will be put up for review.

Mr. Gimaïel: Alright, I am wrong in the—

Senator Stollery: I was one of the founding members of the committee, but I have not attended it for some time, I certainly acknowledge that.

Mr. Kilgour: I think it would be delightful if Senator Stollery were an active member of the committee and I would only suggest . . . I would invite the proposers of his name to consider following the convention which is applied with great, great

amitié jusqu'à maintenant. Merci.

M. Dawson: Monsieur le coprésident . . .

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Dawson.

M. Dawson: . . . vous avez fait une recommandation tout à l'heure et je pense que c'était dans le même sens que l'intervention du sénateur Tremblay et celle de M. Kilgour, à savoir qu'on pourrait peut-être enlever un peu de pression en mandatant le Sous-comité du programme et de la procédure de cette responsabilité . . . Le sénateur Tremblay a retiré sa candidature. Je ne pense pas que le Comité ait collectivement décidé qu'on voulait changer l'orientation non partisane du Comité; je pense qu'on n'est pas dans une atmosphère pour le faire.

Il y a la question de la coprésidence qui doit être étudiée, il y a celle des témoins qui ont comparu dans le passé. Et j'aimerais faire remarquer à M. Kilgour que pour les mêmes principes tout à fait louables selon lesquels les deux Chambres et les deux partis devraient être représentés à la coprésidence . . . Monsieur Kilgour, vous disiez la semaine dernière que vos réunions avaient été faites non pas dans la clandestinité, mais tout à fait dans la tradition. Ce qui est bon pour vous devrait être bon pour nous, à toutes fins pratiques. Et ce que je propose, c'est qu'au lieu de tenir un débat stérile ici, on appuie la recommandation du coprésident de façon à voir si le Sous-comité ne pourrait pas étudier ces questions-là. Il y a la question des témoins qui ont comparu lorsque les députés libéraux de la Chambre des communes n'étaient pas présents et je pense qu'à toutes fins pratiques, c'est une question extrêmement importante. Le travail à venir est une question importante. Il y a la question très importante aussi de la clarification de notre réglementation. Est-ce qu'on ne devrait pas clarifier une fois pour toutes que lorsque le Comité siège, il doit y avoir des représentants non seulement des deux Cham-

[*Translation*]

Comité est saisi en ce moment, risquent . . . de préjudicier considérablement l'esprit de collaboration qu'il y a toujours eu parmi les membres de ce Comité.

Je veux bien accepter les propositions du sénateur Stollery, que j'aime bien . . . étant donné que nous avons fait un voyage ensemble . . . mais je pense que je ne lui ferai pas de mal en lui signalant qu'il s'agit de la deuxième fois seulement qu'il assiste à une séance de ce Comité; ai-je tort, sénateur Stollery?

Le sénateur Stollery: Oui, vous avez tort. Nous allons examiner cette question.

M. Gimaïel: Bon, j'ai tort de dire . . .

Le sénateur Stollery: Je suis l'un des membres originaux du Comité; par contre, il est vrai que je n'assiste pas à ses séances depuis quelque temps.

M. Kilgour: Je serais très content si le sénateur Stollery était un membre actif de ce Comité et je voudrais simplement inviter ceux qui ont proposé son nom à suivre la tradition qui a toujours été acceptée avec énormément . . .

in a spirit of friendship up until now. Thank you.

Mr. Dawson: Mr. Joint Chairman . . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Dawson.

Mr. Dawson: You made a recommendation earlier and I believe it was along the same lines as the interventions of Senator Tremblay and Mr. Kilgour, that is that we might perhaps take some of the pressure off by giving the Subcommittee on Agenda and Procedure this particular responsibility . . . Senator Tremblay has withdrawn his candidacy. I do not think that the committee has collectively decided that it wishes to change the non-partisan orientation of the committee; I do not think that the atmosphere is appropriate for doing so.

There is the matter of the joint-chairmanship which must be studied as well as that of the witnesses who have appeared in the past. And I would like to point out to Mr. Kilgour that for the same highly commendable principles according to which both Houses should be represented, both parties should be represented when it comes to the joint-chairmanship. You were saying last week, Mr. Kilgour, that your meetings have not been clandestine, but, rather, according to conventions. What is right for you should, practically speaking, be right for all of us. So I am proposing that rather than carrying on a sterile debate here, we support the Joint Chairman's recommendation in order to ascertain whether the subcommittee could examine these matters. There is the matter of the witnesses who appeared when the Liberal MPs from the House of Commons were not present and I think, that this is an extremely important question. The work to be done in the near future is also an important issue. Then there is the extremely important matter of clarifying our regulations. Should we not indeed clear up once and for all the question of representation- . . . that when the committee is sitting, there must be repre-

[*Texte*]

bres, mais aussi des deux partis des deux Chambres. Ce sont des choses qu'on pourrait essayer de régler, mais je pense qu'on aurait peut-être plus de chance en les soumettant au Sous-comité du programme et de la procédure.

Pour l'instant, je ne veux pas faire de proposition parce qu'il y en a déjà une sur la table, mais je pense que la recommandation du coprésident mérite d'être étudiée.

M. Kilgour: Excellent.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Marceau, vouliez-vous intervenir sur ce point-là? Non. Eh bien, je vais alterner. Sénateur Asselin.

Le sénateur Asselin: Monsieur le président, je n'ai absolument rien contre mon collègue, le sénateur Stollery; il s'agit ici, comme l'a dit M. Dawson, de faire diminuer la pression et de tâcher de redonner à ce Comité la qualification de non partisanerie qu'il avait au tout début. Une façon, monsieur le président, dont ce problème a a déjà été réglé, c'est en nommant à la vice-présidence un membre de la minorité, c'est-à-dire un membre du parti conservateur. C'était une façon, à mon avis, de sortir ce Comité de la partisanerie politique.

Même si on disait qu'on ne veut jamais faire de politique, on est des politiciens: on tombe toujours dans le panneau et on en fait de la politique. Mais, pour la survivance de ce Comité-ci, je pense qu'il faudrait décider, comme l'a dit M. Dawson, de trouver un moyen de revenir aux sources, c'est-à-dire à la façon dont ce Comité fonctionnait avant l'incident. Comment devrons-nous faire? Est-ce que le Sous-comité peut régler tout ce problème-là? Est-ce qu'on ne devrait pas étudier, nous aussi, une autre solution? Ecoutez, monsieur Corbin, votre coprésident a démissionné la semaine passée parce qu'on avait déposé devant le Comité ce que le sénateur Guay a appelé une motion de non- -confiance.

• 1610

Cette motion de non-confiance a été répétée devant le Comité à l'endroit de la décision du coprésident de réunir le Comité en l'absence de députés de la Chambre des communes, surtout des députés du Parti libéral.

Nous avons devant nous cette motion qui n'en est pas intrinsèquement une de non-confiance mais, apparemment, c'est une motion de non-confiance envers le coprésident, et le coprésident a dû démissionner à cause de cette motion.

Est-ce que nous allons continuer à débattre cette motion-là? Vous avez déclaré que la motion était irrecevable. Est-ce que cette motion, telle que libellée, devrait être encore devant le Comité? Ou si on veut, comme je l'ai dit tout à l'heure, revenir aux sources de non-partisannerie politique, est-ce que l'on ne devrait pas d'abord retirer cette motion de non— confiance et donner au Sous-comité du programme et de la procédure le mandat de clarifier toute la situation?

Monsieur le président, vous pouvez bien nommer, vous pouvez bien élire cet après-midi M. Stollery comme vice-prési-

[*Traduction*]

sentatives not only from both Houses, but also from both parties in both Houses. These are matters which we might try to clear up, but I think that we might have more luck if we were to submit them to the Subcommittee on Agenda and Procedure.

I do not wish to present a motion now as one has already been tabled, but I think that the Joint Chairman's recommendation warrants further study.

Mr. Kilgour: Excellent.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Marceau, did you wish to say something regarding that last point? No. Well, I shall alternate now. Senator Asselin.

Senator Asselin: Mr. Chairman, I have absolutely nothing against my colleague, Senator Stollery, but as Mr. Dawson said, it is a question of taking off some of the pressure and trying to bring the committee back to the non-partisan state it was in at the very beginning. One way this problem has been dealt with, Mr. Chairman, was by appointing a member of the minority, that is, a member of the Conservative Party, to the joint-chairmanship. That would perhaps allow this committee to get away from political partisanship, I believe.

Even though we say we are not going to start politicking, the fact remains that we are politicians and we always fall into the trap and start acting like politicians. But, for the sake of this committee's survival, I think that we must decide, as Mr. Dawson said, on a means of going back to the original scheme, before the incident occurred. What should we do? Can the subcommittee settle this matter? Should we, the members of the committee, not also consider another solution? Listen, your Joint Chairman, Mr. Corbin, resigned last week because what Senator Guay referred to as a motion of non-confidence was tabled before this committee.

This non-confidence motion was also put before the Committee regarding the joint chairman's decision to have the Committee meet in the absence of MPs from the House of Commons and particularly, of Liberal MPs.

We have before us a motion which is not intrinsically a non-confidence motion; however, it would seem to be a non-confidence motion concerning the joint chairman, and the joint chairman therefore to resign.

Are we going to continue to debate this motion? You ruled that this motion was out of order. Should this motion, in its present wording, still be before the Committee members? Or, if we wish, as I said before, for the Committee to again be non-partisan, should we not first withdraw this non-confidence motion and give the Sub-committee on Agenda and Procedure the mandate to clarify this situation?

Mr. Chairman, you certainly have the right to go ahead and appoint Mr. Stollery as joint chairman this afternoon, but this

[*Text*]

dent, mais cela n'arrangera pas les choses. Je voulais revenir comme membre actif du Comité, mais je me demande, vu que la crédibilité de ce Comité est tellement affectée par des accusations de notre parti et de votre parti, si j'ai encore de la crédibilité pour siéger à ce Comité alors que je me débats pour le bilinguisme depuis mon entrée au Parlement, en 1958. Je trouve cela très malheureux. Nous avions fait du bon travail au Comité, monsieur le président, et si l'on veut recréer une atmosphère qui soit saine pour le Comité, il faudrait peut-être que la motion du sénateur Wood soit retirée, que le Sous-comité du programme et de la procédure puisse étudier toutes les avenues et que, par la suite, on puisse dire aux Conservateurs: Voici de quelle façon on peut régler l'imbroglio du Comité. Un Conservateur pourrait aussi accepter, dans l'avenir, la coprésidence. Ce serait la façon de redonner au Comité la confiance qu'il avait auparavant. Si on fait autrement, monsieur le président, comment voulez-vous qu'on puisse demeurer au Comité?

Vous n'avez pas besoin de nous pour faire fonctionner le Comité, mais si une partie importante des députés du Parlement se retire du Comité à cause de ces raisons-là, la crédibilité du Comité en sera affectée considérablement ainsi que les travaux accomplis. Je dois vous féliciter, vous, monsieur le président et M. Murray, pour le travail que vous avez fait. Vous avez bien dirigé les travaux. On était sur une bonne voie. Pourquoi ne pas retirer aujourd'hui cette motion que nous considérons, nous, de notre parti, comme une motion de non-confiance qui a amené la démission du coprésident? Pourquoi ne pas retirer cette motion devant le Comité et confier au Sous-comité du programme et de la procédure le soin de réparer, de donner des solutions, des avenues afin qu'une décision soit prise par l'ensemble du Comité, puis qu'on reparte en neuf? Il faut absolument examiner cette façon d'agir avant d'élire un coprésident et de donner cela encore à la majorité. Ecoutez, je n'ai rien contre le sénateur Stollery, j'ai beaucoup d'admiration pour lui, mais chose sûre et certaine, je n'aimerais pas le voir là parce que, nous, nous serions absents d'une fonction qu'on avait. On veut ravoir ce poste, mais on veut également que les circonstances nous favorisent à accepter la coprésidence.

Merci, monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): Maintenant le sénateur Wood qui est l'auteur de la motion de non . . .

M. Marceau: J'avais demandé la parole, monsieur le président.

Senator Wood: On a point of order. First, I would like to say that, contrary to what Senator Asselin has said, in no way were any motions I have made because of non-confidence in Senator Murray as Joint Chairman. As a matter of fact, I am very sorry he saw fit to resign from the committee. This committee was a first for me, and I have to say how easy he made it for me, knowing that I was not accustomed to this kind of meeting. Throughout all of the meetings he acted in a non-partisan way, and it was certainly a lesson for me. However, he did resign, and I think we have to fill the spot because

[*Translation*]

will not settle the matter. I did wish to become an active member of the committee once again, but the credibility of this Committee has been so affected by accusations coming from our party and your party that I am wondering whether I still have the credibility to sit on this Committee although I have been fighting for bilingualism since my arrival on Parliament Hill in 1958. I think this is extremely unfortunate. We were doing good work in the Committee, Mr. Chairman, and if we wish to re-establish the healthy atmosphere that existed before, perhaps Senator Wood's motion should be withdrawn so that the Sub-committee on the Agenda and Procedure can study all the avenues. Then we could go back to the Conservatives and say to them: This is the way to settle the imbroglio the Committee finds itself in. A Conservative might also accept the joint chairmanship in the future. This would be a way of restoring confidence in the Committee. If we do not do this, Mr. Chairman, how do you expect us to be able to remain members of the Committee?

You certainly do not need us to make the Committee work, but if a large number of MPs were to withdraw from the Committee for these reasons, its credibility would be considerably damaged as well as the work that it is trying to accomplish. I must congratulate you, Mr. Chairman, and you, Mr. Murray, for the work you have done. You have done an excellent job of directing our work. We were on the right track. Why not withdraw this motion which we, in our party, consider to be a non-confidence motion having caused the resignation of the joint chairman. Why not withdraw it and submit this matter to the Sub-committee on Agenda and Procedure in order that it might try to find solutions to the problem and, all avenues having been explored, allow the Committee to come to a decision and start with a clean slate? We simply must study this question before electing a joint chairman and once again giving it to the majority. I certainly have nothing against Senator Stollery; on the contrary, I have a great deal of admiration for him. But one thing is certain, I would certainly not like to see him up there because we would be absent from a function that was previously ours. We want this positon to be given back to us, but we also want circumstances to be favourable to our accepting the joint chairmanship.

Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Now, Senator Wood who moved this motion of . . . .

Mr. Marceau: I had asked for the floor, Mr. Chairman?

Sénateur Wood: J'invoque le Règlement. D'abord, j'aimerais dire que contrairement aux déclarations du sénateur Asselin, les motions que j'ai présentées n'étaient nullement motivées par un manque de confiance en le sénateur Murray à titre de coprésident. En fait, je suis désolé de voir qu'il s'est senti obligé de se démettre de ses fonctions au sein du Comité. Ce Comité est le premier auquel je siège, et je dois dire que M. Murray m'a vraiment facilité le travail, car il savait que je n'avais pas l'habitude de ce genre de réunion. Pendant toutes les séances, il a toujours agi de façon non partisane, et cela m'a

[*Texte*]

our order of reference says we have to have two joint chairmen. Now, I wanted to make it clear to Senator Murray that I wish he had stayed on.

• 1615

Senator Murray: If I may, Mr. Chairman, I appreciate that comment from Senator Wood and, as I indicated last week, it is in no sense of personal rancor at all that I decided to leave, to resign from the co-chairmanship of this committee.

There are, however, certain issues raised in Senator Wood's motion and certain principles raised which I consider to be very important and which I will debate on their merits, I trust, when the motion is before us. So I suggest that you proceed to the election of a co-chairman of the committee.

Le coprésident (M. Corbin): Merci.

Monsieur Marceau, vous aviez demandé la parole?

M. Marceau: Oui. Monsieur le président, je pense que d'un côté ou de l'autre de cette table, on a tous les mêmes objectifs. Quant à moi, je demeure convaincu que lorsque mon ami, le sénateur Asselin, nous demande de retirer notre motion, il faudrait, je pense, envisager la contrepartie, à savoir la décision qui a donné lieu à cette motion-là. Si nous avons présenté une motion, c'est tout simplement à cause du fait que moi, comme parlementaire, j'ai été privé de mes droits et que n'ai pu assister à des réunions. Je croyais faire mon devoir en n'étant pas présent.

Si l'on maintenait la position de mon collègue et ami Martial, en retirant simplement notre motion, je présenterais une motion de blâme contre moi-même et je dirais que j'ai agi illégalement et d'une façon contraire au Règlement en ne me présentant pas au Comité, vu que les procès-verbaux attestent que je n'y étais pas. J'estime donc—et je le dis pour la gouverne du sénateur Murray—que c'est lui qui détient la solution du problème, solution qui me semble très simple: si l'on nous demande de retirer notre motion et qu'on accepte, il s'agirait tout simplement de dire que nous recommençons à l'origine avant que nous siégions au comité et que, de part et d'autre, sans que ce soit considéré comme un aveu de responsabilité ou de tout autre ordre, on s'accorde pour que vous retiriez votre motion, que vous acceptiez que nous repartions au 2 mars, moment où ce débat-là devait avoir lieu. Et on continue les débats.

Je ne vois pas pourquoi le sénateur ne pourrait pas reprendre son travail. Il n'a pas fait d'erreur de jugement; il l'a interprétée d'une façon et nous, nous l'interprétons politiquement. Ce qui veut dire que si on veut défaire le noeud politique, il faut absolument que le sénateur, bien qu'il veuille aller jusqu'au bout, comme il vient de le dire, avoue que c'est un match nul, que, d'une part, il a pris d'une décision et que, d'autre part, nous ne sommes pas d'accord. Donc on recommence.

Il ne s'agit pas de blâmer le sénateur. Je trouve qu'on va très loin en disant qu'on veut la tête . . . au contraire. Selon moi, il

[*Traduction*]

servi de leçon. Toutefois, il a décidé de démissionner, et je pense que nous devons combler ce poste étant donné que nos attributions exigent que nous ayons deux coprésidents. Je voulais simplement que le sénateur Murray comprenne bien que j'aurais préféré qu'il continue d'agir à titre de coprésident.

Le sénateur Murray: Monsieur le président, j'apprécie les remarques du sénateur Wood mais, comme je l'ai indiqué la semaine dernière, ce n'est pas du tout par rancoeur personnelle que j'ai décidé de démissionner de mon poste de coprésident de ce comité.

Il y a toutefois plusieurs points de la motion du sénateur Wood qui mettent en cause des principes que je juge très importants et sur lesquels je reviendrai, je l'espère, lorsque nous serons saisis de la motion. Je vous propose donc de procéder à l'élection d'un coprésident du comité.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you.

Mr. Marceau, do you want to have the floor?

Mr. Marceau: Yes, I do, Mr. Chairman. I think that, on either side of this table, we all have the same objectives. When my friend, Senator Asselin, asked us to withdraw our motion, you have to know why it was decided to move such a motion. This reason is simply that I was denied my own rights and have not been able to attend the meetings. I thought it was my duty not to be present.

If we simply withdrew our motion, as it is requested by my friend, Martial Asselin, it would amount to a non-confidence vote against myself and it would mean that I have acted illegally and in violation of the Standing Orders because I was not present at these meetings, which is attested by the records. Therefore, I think, for Senator Murray's information, that he has the solution to this problem, a solution which appears to me to be very simple; if we withdraw our motion as we are requested to do so, it would simply mean that we are to resume our proceedings where we had left them on March 2, and there would be no recognition on our part of any responsibility whatsoever. So, we would proceed with the discussions.

I do not see why the senator could not resume his duties. He has not made any mistake; he interpreted the Standing Orders in a way and we did it on a different basis, a political one. So if we want to extricate ourselves from this political deadlock, the senator must admit, even though he wants to go all the way, as he just said, that there is no winner and no loser and that he made a decision which we do not approve. So we should start all over again.

I do not want to blame the senator. It must not be a witch-hunt . . . quite the opposite. I think he has acted in a

[*Text*]

a agi d'une façon très compétente. Il doit reprendre son jeu, et l'on doit recommencer à neuf: retirer la motion, revenir au 2 mars et continuer nos débats. Je ne vois vraiment pas le problème. Et si on veut, de part et d'autre, sauver le Comité, comme c'est notre objectif, je pense, sénateur, que c'est la seule solution, que vous le vouliez ou non. C'est vous qui l'avez en main, c'est vous qui devez retourner et dire tout simplement que vous acceptez que nous recommencions au 2 mars. Ensuite, nous accepterons de retirer notre motion. Donc, de part et d'autre, nous ferons des concessions et accepterons le compromis.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Herbert.

Le sénateur Guay: Un rappel au Règlement

Le coprésident (M. Corbin): Oui.

Le sénateur Guay: Je ne veux même pas reconnaître . . .

Le coprésident (M. Corbin): Franchement, sénateur Guay, il s'agit d'un débat. J'aimerais vous donner la parole . . .

Le sénateur Guay: C'est une question de privilège.

Le coprésident (M. Corbin): Eh bien, allez-y.

Le sénateur Guay: Je crois que je n'ai aucune raison de m'adresser à vous, monsieur le coprésident. Je devrais plutôt m'adresser au greffier parce qu'il est responsable de tout ce qui s'est passé depuis . . .

Le coprésident (M. Corbin): Le greffier ne fait pas partie du Comité.

Le sénateur Guay: . . . la nomination du coprésident: il y a eu la motion et, par la suite, nos interventions contrevenaient toutes au Règlement. Dans ce cas-là, je crois qu'on devrait continuer avec la motion qui est devant nous en ce moment, en finir, pour une fois, et ensuite vous pourrez tous discuter . . .

Le coprésident (M. Corbin): La motion qui est présentement devant nous, sénateur Guay, est, en principe, débattable. C'est ce que nous faisons tous, de part et d'autre.

Le sénateur Guay: Débattable, oui, mais il faut s'en tenir à une règle assez étroite en ce qui concerne ce que nous avons devant nous. Nous sommes rendus au 2 mars encore une fois.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Herbert.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, I was under the impression that we were discussing a point of order concerning the remarks of Senator Tremblay. In his remarks when he was giving the reasons why he would not accept the chairmanship he referred to language. I do not recall that we have ever discussed in this committee that it was necessary to recognize that not just the House and the Senate would be represented as joint chairmen but that one would be of one language and one would be of the other language. When Senator Tremblay indicated and brought language into his reasoning, I want to say that I do not accept that reasoning; I do not think it has ever been discussed.

[*Translation*]

very competent way. He must stay in his position and we must start from scratch, namely withdraw the motion and resume our proceedings from March 2. As a matter of fact, I do not see where there is a problem. If all the parties want to save this committee, and I think it is our objective, I think, senator, that this is the only solution, whether you like it or not. So you can try this solution and simply say that you accept our resuming of the proceedings as of March 2. Then, we will accept to withdraw our motion. Therefore, if concessions are made by the two parties, we will accept the compromise.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Herbert.

Senator Guay: On a point of order.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Yes.

Senator Guay: I do not even want to admit . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Frankly, Senator Guay, it is a discussion. I am ready to give you the floor . . .

Senator Guay: It is a question of privilege.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Go on.

Senator Guay: I should address my comments not to you, Mr. Chairman, but to the clerk because he is responsible for everything that happened since . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): The clerk is not a member of this committee.

Senator Guay: . . . the appointment of the joint chairman; a motion has been moved, and after that, all our interventions were in violation of the Standing Orders. In this case, I think we should go on with the motion which has been put before us, vote on it and then, you will all be able to discuss . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): The motion which has been put before us, Senator Guay, is debatable in principle. That is what we are doing.

Senator Guay: It is debatable, indeed, but we must adopt a strict procedure to do so. We are talking again of March 2.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Herbert.

M. Herbert: Monsieur le président, je croyais que nous discutions du rappel au Règlement relatif aux remarques du sénateur Tremblay. Parmi les raisons qu'il a mentionnées pour ne pas accepter la présidence de ce Comité, il a cité la langue. Je ne me souviens pas que notre Comité ait décidé un jour qu'il était nécessaire que les deux coprésidents représentent non seulement la Chambre et le Sénat, mais aussi les deux langues officielles. Lorsque le sénateur Tremblay a cité le problème de langue comme étant l'une de ses raisons, je peux vous dire que moi, je n'accepte pas cela. En effet, le Comité n'en a jamais discuté.

[*Texte*]

• 1620

Since we have many committees where we have joint chairmen who are both of the English language, I certainly have no reason whatsoever to see why we could not have two joint chairmen of this committee who are of the French language. It does not bother me one little bit. Until it is discussed by the committee and agreed by the committee that there should be representatives of both official languages as joint chairmen, I think we should proceed on the basis that everyone is equal in the sense that they are either from the House or from the Senate, but not from a point of view of what their mother tongue is.

The other point, Mr. Chairman, since we have digressed somewhat in this discussion, is that when I proposed the adjournment the end of last week's meeting to give us a week to cool off, I thought it would give us an opportunity to come to some compromise arrangement whereby we would not go through, as we are doing now, another long discussion. Recognizing that no one is likely to give ground on a principle or basic issue, I had hoped we would come up with a solution whereby neither side would have to say yes or no to a certain proposition and that we could therefore go on with our work.

Now, just to put the subject on the table, I thought that maybe we could overcome our problem by calling to this committee the witnesses who appeared before meetings—legal or illegal is not important, but meetings which are certainly in dispute—recall those same witnesses and thus give members who were not present—and for whatever reason they had is not important at the moment— the opportunity to question those same witnesses. Thus when we arrive at the time of writing a report, everyone can say that they have been treated equally on the same basis. We do not, under those circumstances, have to get into an argument about whether there were or were not legally constituted meetings; everybody will have been given the same opportunity and the same privilege.

Mr. Chairman, we have to find a compromise, otherwise we are going to be wasting as much time this week, we are going to adjourn until next week and so on, and we are not going to get on with our job. Mr. Chairman, if we decide that this committee is sufficiently important that it has got to go on with its work, then I feel that we must get out of this mold we are presently in as quickly as possible, get our joint chairmen elected, for this week anyway, so that we can get on with our proceedings. Then if we want to change our minds next week it is very easy, we can agree on a motion to change our joint chairmen any time we want, and at least we will have that much agreement so that we can get on with the business of this committee.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Gimaïel.

M. Gimaïel: Il y a plusieurs points en discussion, monsieur le président. Je vais essayer d'expliquer comment je les définis.

Mon premier mot sera pour M. Kilgour. S'il y a un gars qui a, je crois, la volonté déterminée de travailler dans le sens de la

[*Traduction*]

Étant donné que, dans bon nombre de comités, les coprésidents sont tous deux de langues anglaise, je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas avoir, pour notre Comité, deux coprésidents de langue française. Cela ne me dérange pas le moins du monde. Tant que notre Comité n'a pas décidé que ses deux coprésidents devraient représenter les deux langues officielles, nous devrions partir du principe que tous les parlementaires sont égaux en ce sens qu'ils appartiennent soit à la Chambre soit au Sénat, quelle que soit leur langue maternelle.

J'aimerais ajouter, monsieur le président, étant donné que nous avons extrapolé un peu au cours de ces discussions, que lorsque j'ai proposé l'ajournement de nos travaux, à la fin de la semaine dernière, pour nous donner une semaine de répit et de réflexion, je pensais que cela nous permettrait de trouver un compromis qui nous éviterait justement ce genre de discussion que nous avons maintenant. Sachant que personne ne serait prêt à céder sur des principes ou des questions essentielles, j'avais espéré que nous pourrions trouver une solution selon laquelle aucun des partis n'aurait à dire oui ou non à une proposition et que, par conséquent, nous pourrions poursuivre nos travaux.

Maintenant, en ce qui concerne notre problème, je pense que nous pourrions le surmonter en convoquant les témoins qui ont comparu au cours de ces fameuses «réunions», quelles soient légales ou illégales, ce n'est pas important, ce qui permettrait aux membres qui n'y étaient pas présents, et leur motif n'a pas d'importance pour l'instant, d'interroger ces témoins. Ainsi, lorsque nous commencerons à rédiger notre rapport, personne ne pourra dire qu'il a été lésé. Cette solution nous évite de devoir discuter de la validité de ces fameuses séances. En effet, chaque membre du Comité aura bénéficié des mêmes privilèges.

Monsieur le président, il nous faut trouver un compromis, sinon nous allons perdre autant de temps cette semaine, nous allons devoir ajourner jusqu'à la semaine prochaine et cela n'en finira pas. Monsieur le président, si nous estimons que ce Comité revêt une importance suffisante pour qu'il poursuive nécessairement ses travaux, il nous faut sortir de cette impasse aussi vite que possible, élire nos coprésidents, tout au moins pour cette semaine, et reprendre nos délibérations. Si nous changeons d'avis la semaine prochaine, nous pourrons facilement convenir d'une motion pour changer de coprésidents, mais au moins, nous nous serons entendus au départ pour reprendre nos travaux.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Gimaïel.

Mr. Gimaïel: There are several points in this discussion, Mr. Chairman. I will try to explain how I interpret them.

My first comments will be to Mr. Kilgour. I think he is the one who really wants to work towards the objectives of the

[*Text*]

Loi sur les langues officielles ici, c'est bien lui. C'est un des principaux porte-parole francophones de son parti et il n'a jamais manqué une occasion de parler en français. Dans ce contexte-là, je sais qu'on peut faire de grandes choses en travaillant ensemble. Mais voici: avant d'attaquer et de tirer dans les jambes puis de parler des présences de ses collègues au Comité, je lui demanderais de vérifier aux procès-verbaux pour voir si c'est bien le cas. On ne s'est pas adonné à être aux mêmes réunions; vous y étiez de temps en temps et j'y étais de temps en temps aussi.

Les points que je veux toucher sont les suivants: on a un problème, il nous faut élire un nouveau coprésident. Il y a une proposition sur la table. M. Kilgour, tout à l'heure, nous a parlé de points de vue, à savoir si ce coprésident devrait être conservateur ou non, ou d'une tradition. Je tiens à faire remarquer qu'il y a encore place pour d'autres propositions. Si quelqu'un veut proposer quelqu'un d'autre à la présidence, c'est possible. Il n'y a personne qui a voté encore, à ma connaissance. C'est un point tellement mitigé qu'il peut être réglé soit ici, par un vote, soit par un autre vote qui pourrait être pris plus tard, soit par le comité directeur qui pourrait en discuter avant. Mais il reste que des propositions peuvent être mises sur la table à partir de maintenant et c'est là où nous en sommes.

Je déborde un peu parce que je veux toucher une couple d'autres points. Pour que vous-même, monsieur le président, vous continuiez à présider, il nous faudrait élire un président représentant le Sénat, aujourd'hui, puisqu'il doit y avoir une alternance, je pense, entre les deux coprésidents.

• 1625

Donc, si le Comité n'élit pas un coprésident du Sénat aujourd'hui, nous devrions faire une motion pour vous autoriser à présider tant et aussi longtemps que le problème n'aura pas été réglé, parce que vous êtes coprésident de ce Comité. C'est un des points qu'il faudrait éclaircir.

Ensuite, en ce qui regarde la motion qui a été présentée, votre suggestion est de la reporter au Sous-comité du programme et de la procédure, si je ne me trompe pas. Vous aviez parlé d'une solution tout à l'heure.

Le coprésident (M. Corbin): Le Sous-comité du programme et de la procédure, c'est notre Sous-comité.

M. Gimaïel: Le Sous-comité du programme et de la procédure, ce serait la solution idéale, parce qu'il y a un dilemme à la base, un dilemme vis-à-vis de la participation. Est-ce que la participation des deux partis est nécessaire pour que le Comité siège; ce qui s'est fait, on ne peut pas y revenir et M. Tremblay a souligné tout à l'heure le véritable esprit dans lequel doit travailler ce Comité.

Nous avons tous les instruments pour surmonter ce problème. Donnons à M. Corbin, c'est-à-dire la présidence, pour le moment . . . Il est coprésident. Nous pouvons tout simplement, par une motion, le laisser président tant que le problème du deuxième coprésident n'aura pas été réglé. Réglons ensuite le problème du deuxième coprésident, soit par une élection immé-

[*Translation*]

Official Languages Act. He is one of the most important francophone spokesman for his party and he never misses an opportunity to speak French. In this regard, I know that we can do a lot by working together. Yet, I would like to say that, before attacking his colleagues in this committee who did not attend these meetings, he should check the records to make sure it is true. We may not have attended the same meetings: you attended some and I did others.

Among the points I want to raise, there is this problem that we have to elect a new joint chairman. A proposal has been made to this committee. Mr. Kilgour made several remarks a little earlier, namely, whether or not this joint chairman should be a Conservative. I would like to point out that other proposals could be made. If someone wants to move another name for the joint chairmanship, it is possible. As far as I know, nobody has voted yet. This problem could be settled here, through a vote, or through another vote which could be taken later on, after the issue has been discussed by the sub-committee. But I would like to repeat that other proposals can be made right now.

I would like to raise a couple of other points. Even yourself, Mr. Chairman, cannot go on presiding those meetings without another chairman representing the Senate, since there must be an alternation between the two joint chairmen.

Therefore, if the Committee does not elect a Joint Chairman from the Senate today, we need a motion to authorize you to chair the Committee until the problem is solved, because you are the Joint Chairman of the Committee. That is one of the points that needs clarification.

Next, you suggested that the motion be referred to the Subcommittee on Statutes and Regulations, I believe. You mentioned a solution a few moments ago.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): The Subcommittee on Agenda and Procedure, our Subcommittee.

Mr. Gimaïel: Yes, the Subcommittee on Agenda and Procedure. This would be an ideal solution, because there is a basic dilemma here regarding the participation of the two parties. The question is whether or not both parties have to be represented in order for the Committee to meet. We cannot undo what has been done, and Mr. Tremblay earlier referred to the spirit in which this Committee should work.

We all have the means of overcoming this problem. Let us make Mr. Corbin the Chairman for the time being . . . he is the Joint Chairman. We could simply present a motion authorizing him to be the Chairman until the problem of the second Joint Chairman is settled. We would then settle the problem of the second Joint Chairman, either by holding an election

[*Texte*]

diate, soit par une référence au Sous-comité du programme et de la procédure, selon la volonté de ce Comité.

Troisième point: en ce qui regarde la motion qui a été amenée par le sénateur Wood, renvoyons-la à ce fameux Sous-comité et, par la suite, je demanderai la parole pour amener une motion spécifique en ce qui regarde le quorum de ce Comité, parce que le problème est venu de là. Ce serait notre travail de le définir plus clairement; j'ai une motion de prête à cet effet qui pourrait être présentée plus tard.

M. Kilgour: Excellent point.

Le coprésident (M. Corbin): Y en a-t-il d'autres qui veulent prendre la parole? Sénateur Tremblay.

Le sénateur Tremblay: Avec votre permission, monsieur le président, j'aurais deux ou trois commentaires à faire. Le premier touche les très bonnes intentions que j'ai pu discerner dans les propos de M. Gimaïel. Il reste cependant que, du point de vue des faits, nous sommes devant la proposition du sénateur Wood suggérant que nous élisions, comme coprésident, le sénateur Stollery. Du point de vue des faits, je constate que c'est le même sénateur Wood qui a inscrit la proposition qui a déclenché, à mon sens, tout l'imbroglio dans lequel nous sommes. Étant donné que c'est le même sénateur qui présente les deux propositions . . .

Une voix: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le sénateur Tremblay: Quand sommes-nous en règle lorsqu'on analyse ou lorsqu'on essaie de comprendre la suite des événements? J'interprète, je fais une lecture d'événements. Lire les événements pour les comprendre, est-ce que c'est contraire au Règlement, par définition, dans un comité parlementaire?

Le coprésident (M. Corbin): Laissez donc . . .

Le sénateur Tremblay: Je ferai très bien le lien, ne vous inquiétez pas, cher collègue. Je pense qu'il y a une cohérence entre les deux motions, une continuité. La seconde motion se situe dans la perspective de la première, et à toutes fins utiles . . .

Le sénateur Wood: Je n'ai pas compris; est-ce qu'il peut répéter?

Le sénateur Tremblay: En anglais?

Le sénateur Wood: Non, en français, parce que je n'ai pas compris.

Le sénateur Tremblay: Je parle lentement habituellement, mais je vais ralentir encore.

Le sénateur Asselin: C'est parce que vous parliez avec le monsieur en face de vous.

Le sénateur Tremblay: J'ai évoqué le fait que c'est le même membre de ce Comité qui a proposé la proposition de l'autre jour et celle d'aujourd'hui à propos de la coprésidence parce que je voulais souligner qu'en toute certitude, il y a une cohérence dans les deux comportements; l'un se situe dans le prolongement de l'autre. La première proposition annulait, à

[*Traduction*]

immediately, or by referring the matter to the Subcommittee on Agenda and Procedure, depending on the wish of the Committee.

My third point concerns the motion put forward by Senator Wood. Let us refer it to the Subcommittee, and I will later ask for the floor to put forward a specific motion concerning the quorum of this Committee, because this is what caused the problem. It would be up to us to define the quorum more clearly; I have a motion ready, and could present it later.

Mr. Kilgour: Excellent point.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Would any other members of the Committee like the floor? Senator Tremblay.

Senator Tremblay: I have two or three comments to make, if I may, Mr. Chairman. The first concerns the very fine intentions that I noted in Mr. Gimaïel's remarks. However, the fact remains that we are discussing Senator Wood's motion that we elect Senator Stollery as Joint Chairman. It was another motion of Senator Wood's that brought about all this confusion. Since it was the same senator who presented both motions . . .

An hon. Member: On a point of order, Mr. Chairman.

Senator Tremblay: When are we in order when we analyze or try to understand what has taken place? I am interpreting the events that have occurred. Is it by definition a violation of the Standing Orders of a Parliamentary Committee to read the events in order to understand them?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Let . . .

Senator Tremblay: Do not worry, I will make the connection very clearly. I think that there is a connection, a continuity between the two motions. The second motion fits in with the first, and to all intents and purposes . . .

Senator Wood: I did not understand; could the senator please repeat?

Senator Tremblay: In English?

Senator Wood: No, in French, because I did not understand.

Senator Tremblay: I normally speak slowly, but I will slow down even more.

Senator Asselin: The reason is that you were talking to the gentleman opposite you.

Senator Tremblay: The reason why I mentioned that it was the same member of the Committee who moved the motion the other day and today concerning the joint chairmanship is that I wanted to mention that there is a connection between these two motions; the one is a continuation of the other. The first motion was intended to cancel the meetings which had been

[*Text*]

toutes fins utiles, des séances qui s'étaient tenues régulièrement; la seconde propose que les coprésidents soient de la même formation politique. Il y a manifestement coïncidence, et je voulais la souligner.

• 1630

M. Marceau: Monsieur le président, c'est une imputation de motif que nous n'acceptons pas, absolument pas. Le sénateur a le droit d'avoir des opinions, mais pas d'imputer des motifs et de vouloir simplement dire que le sénateur Wood veut enlever la coprésidence au Parti conservateur.

Le sénateur Tremblay: Je n'ai absolument pas dit cela.

M. Marceau: Vous l'avez dit d'une façon élégante, mais c'est une imputation de motif, sénateur, que je n'accepte pas.

Le sénateur Tremblay: J'allais simplement conclure que le résultat concret, c'est que deux coprésidents seront de la même formation politique. J'ajouterai que cela ne va pas contre des précédents. Il y a eu d'autres comités mixtes où les coprésidents étaient de la même formation. Je n'en citerai qu'un exemple: le Comité spécial mixte sur la Constitution du Canada était de la même formation. Tous les membres de ce Comité ont très bien compris dans le temps qu'il s'agissait d'un comité où les positions de part et d'autre seraient clairement affirmées du côté de la coprésidence et, donc, les orientations définies par le gouvernement. Je ne critique pas la possibilité qu'on veuille ainsi conduire le Comité mixte spécial sur les langues officielles, mais je fais un constat de concordance entre les deux types d'approche. Ce faisant, je voudrais simplement souligner que le risque réel, c'est que les choses tournent de cette manière. C'est pourquoi je fais simplement appel à la réflexion pour saisir non pas les motifs les mieux intentionnés du monde, mais la conséquence logique de l'acte qui est proposé dans la deuxième motion du sénateur Wood et qui était implicite dans la première.

Le coprésident (M. Corbin): Sénateur Wood.

Senator Wood: Senator Tremblay, I would like to ask you something. Do you not think that there was something before the two motions, something that was instigated by the Conservatives by holding the meetings without any other party being present? Do you not think that was the first step and the other two followed?

Le coprésident (M. Corbin): A l'ordre! Me donnez-vous la parole, messieurs les membres du Comité? Ce que je dis, c'est sérieux, parce que cela va entraîner une décision personnelle de ma part. Je tiens à ce que ce Comité survive à la crise qu'il vient de passer. J'y tiens profondément; j'ai cela dans les tripes. De par toutes mes origines et en ma qualité de député d'une région où les francophones sont en minorité, je tiens à l'existence et à la survie de ce Comité dans la meilleure atmosphère possible. J'ai écouté attentivement les débats aujourd'hui et je vous dis franchement qu'à moins que nous résolvions ceci de façon satisfaisante, et je vais qualifier ce mot, je prendrai le pas logique suivant en ce qui me concerne, sur le plan personnel.

[*Translation*]

properly held; the second motion is that the Joint Chairman be from the same political party. There is clearly a connection here, and I would like to draw your attention to it.

Mr. Marceau: This is an imputation of motive, Mr. Chairman, which we absolutely cannot accept. The Senator is entitled to his opinion, but not to impute motive and to try to say that Senator Wood wants to take away the joint chairmanship from the Conservative Party.

Senator Tremblay: I absolutely did not say that.

Mr. Marceau: You said it very elegantly, but it is the imputation of motive that I do not accept, Senator.

Senator Tremblay: I was simply going to conclude that the concrete result is that the two joint chairmen would be from the same political party. I would add that this is not without precedent. In other committees, the two joint chairmen have been from the same political party. I will mention only one example: the Special Joint Committee on the Constitution of Canada. The two joint chairmen were from the same party. At the time, all the members of that committee understood that the positions on both sides would be clearly confirmed by the joint chairmen, and hence would follow government policy. I am not criticizing the fact that there seems to be a desire to conduct the Special Joint Committee on Official Languages in this way. I am merely pointing out the connection between the two types of approach. In so doing, I would simply like to emphasize that there is a real danger that things might work out this way. I bring this to your attention, not to challenge the best intentioned motives in the world, but rather to point out the logical consequences of Senator Wood's second motion, which were in fact implicit in her first motion.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Senator Wood.

Le sénateur Wood: J'ai une question à vous poser, sénateur Tremblay. N'estimez-vous pas qu'il y a eu un événement qui a précédé les deux propositions, événement qui a été provoqué par les conservateurs en tenant des réunions sans représentants de l'autre formation politique? N'êtes-vous pas d'avis qu'il s'agissait du premier pas, et que les deux autres y faisaient suite?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Order! Will you give me the floor, ladies and gentlemen? What I have to say is serious, because it is going to result in a personal decision on my part. It is very important to me that this committee survive the current crisis. This is extremely important to me; it is really a gut issue for me. Because of my background, because I am an MP for a region where Francophones are in the minority, I feel very strongly about the existence and survival of this committee in the best possible atmosphere. I have listened carefully to the discussion today, and I tell you quite frankly that unless we settle this in a satisfactory manner, and I am going to qualify that word, I will take the next logical step as far as I am concerned personally.

[*Texte*]

Il est impensable que cette institution qui s'appelle le Parlement puisse procéder à une réforme linguistique en profondeur et à une réforme soutenue, s'il n'y a pas au départ l'appui de tous les partis. Cela a été acquis avec énormément de difficultés, si on regarde l'historique de la Loi sur les langues officielles au pays. Cela a été acquis à un très grand prix pour certaines personnes, même pour certains chefs de parti. Je ne voudrais pas que l'on fracasse, que l'on classe, que l'on casse d'un coup de masse ce fragile équilibre qui a été obtenu dès le départ.

• 1635

A mon sens, ce Comité pourrait difficilement fonctionner si la coprésidence n'était pas assumée, d'une part, par un représentant du parti ministériel et, d'autre part, par un représentant de l'Opposition officielle. C'est mon point de vue personnel.

Je vous déclare mon intention de démissionner comme coprésident à moins que vous ne me donniez un coprésident qui représente l'Opposition officielle. Et, forcément, dans les circonstances, il faudrait que ce soit quelqu'un de l'Opposition officielle au niveau du Sénat puisqu'il faut quand même respecter l'ordre de renvoi. L'ordre de renvoi dit bien qu'une coprésidence émanera de la Chambre des communes et l'autre du Sénat. L'ordre de renvoi ne mentionne rien pour ce qui est de la capacité linguistique des titulaires de l'un ou de l'autre poste. Mais, là encore, nous avons établi des précédents. Si je menace de démissionner, c'est pour assurer la survie du Comité.

Monsieur Kilgour.

M. Kilgour: Monsieur Corbin, je vous félicite énormément de vos paroles. Elles sont dans l'esprit de notre Comité depuis le début. En vous saluant, est-ce que je peux proposer que les questions de la coprésidence, de la motion, toutes les questions qui nous donnent des difficultés, soient renvoyées au Sous-comité du programme et de la procédure?

Le coprésident (M. Corbin): Vous voulez en faire une motion officielle, monsieur Kilgour, et l'écrire? La seule façon dont vous pouvez le faire, c'est sous forme d'amendement à la motion que nous étudions présentement. Elle ne peut pas pas être entendue maintenant, mais elle sera renvoyée à un comité . . .

Sénateur Wood. Le sénateur Wood avait demandé la parole.

The Joint Chairman: (Mr. Corbin): Senator Wood.

Senator Wood: First of all, I would like to say that this committee is very important to me also, because I think, beside myself and perhaps one other, we represent the minority group in Quebec. I spent a great deal of time on the weekend reading the minutes over to see who else stood up for Quebec, and I am afraid to say that there were very few voices.

I admire your tenaciousness, Mr. Co-chairman, for what you do on behalf of your province and I would hate to see you go. Therefore I am prepared to withdraw the motion to elect another co-chairman. I would like to suggest, and it is only a

[*Traduction*]

It is unthinkable that the institution we call Parliament can bring about in-depth, sustained language reforms, if there is not support from all the parties at the outset. If we look at the history of the Official Languages Act, we find that this support was obtained with tremendous difficulty. The price was very high for some individuals, even some party leaders. I would not want us to smash with a single sledge-hammer blow this fragile equilibrium we obtained at the beginning.

In my opinion, this committee could hardly operate if the joint-chairmanship was not shared by a representative of the government party and a representative of the official opposition. It is my personal opinion.

So, I intend to resign as joint-chairman if you do not elect a joint-chairman representing the official opposition. Moreover, this representative from the official opposition must come from the Senate since we have to follow our order of reference, where it is said that one joint-chairman will come from the House of Commons and the other one from the Senate. This order of reference does not say anything about the language qualifications of the incumbents of either position. But, here again, we have established precedents. I am threatening you with my resignation in order to ensure the survival of this committee.

Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: Mr. Corbin, my warmest congratulations for your comments. They reflect the spirit of this committee and, with your respect, I would like to move that all the questions concerning the joint-chairmanship, the motion and others be submitted to the Sub-committee on Agenda and Procedure?

The Joint-Chairman (Mr. Corbin): If it is an official motion, Mr. Kilgour, would you please write it down? The only way you can proceed is to move an amendment to the motion which has been put to us. It will not be called now, but it will be referred to a committee . . .

Senator Wood. Senator Wood had asked the floor.

Le coprésident (M. Corbin): Sénateur Wood.

Le sénateur Wood: Tout d'abord, j'aimerais dire que ce comité est, pour moi, très important car, en-dehors de moi et peut-être d'un autre député, nous représentons la minorité au Québec. J'ai passé beaucoup de temps pendant le weekend à lire les procès-verbaux afin de savoir qui a défendu le Québec, et je regrette de dire qu'il y en avait très peu.

J'admire votre ténacité, monsieur le coprésident, et tout ce que vous avez fait pour votre province, et c'est pour cela que je ne voudrais pas que vous démissionniez. En conséquence, je suis prêt à retirer la motion portant élection d'un autre coprési-

[*Text*]

suggestion, that Senator Murray retake the chair; that we recall the witnesses we were not able to question; that changes be made to the order of reference that we have and that we get on with the work we have to do. If those conditions are met, I am willing to withdraw both motions.

Senator Tremblay: Both?

Senator Wood: Both

Senator Asselin: What do you mean by changes?

Senator Wood: The order of reference at the moment is what got us into trouble, I believe.

Mr. Bosley: What is wrong?

Senator Wood: Mr. Bosley—

Mr. Bosley: I just did not know what you mean.

Senator Wood: I have been very nice, I have not even taken Mr. Kilgour on this afternoon for some of the remarks he made last week.

Mr. Bosley: You have not taken anybody on.

Senator Wood: No, but, the Soviet Union really got me.

Mr. Bosley: Let us vote on the motion, get a co-chairman, and get on with the business.

Senator Wood: I am going to get on.

Senator Tremblay: I propose to redraw both motions.

An hon. Member: If, if.

Senator Wood: There are if's.

Le coprésident (M. Corbin): Sénateur Wood, il faudrait que le Comité soit très clair sur ce que vous vous proposez de faire. Evidemment, je vous rappelle que vous pouvez retirer l'une ou l'autre de vos motions seulement s'il y a consentement unanime.

• 1640

M. Herbert: On recommence avec les conditions.

Le coprésident (M. Corbin): Est-ce qu'il y a consentement unanime?

Senator Wood: The second section is that I have Senator Murray reassume the Chair; and, secondly, that the witnesses be recalled.

Le coprésident (M. Corbin): Vous ne pouvez pas maintenant rétroactivement clarifier votre motion. Vous la retirez avec le consentement unanime et c'est tout ce que vous pouvez faire. Et par la suite, si vous voulez parler d'autres choses ou ajouter d'autres éléments dans le débat, vous êtes libre de le faire.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, it only requires one spokesman from the other side to agree that we are going to recall those witnesses; that is all we ask. If they say that we are going to

[*Translation*]

dent. J'aimerais aussi suggérer, mais ce n'est qu'une suggestion, que le sénateur Murray reprenne son poste de coprésident, que nous reconvoquions les témoins que nous n'avons pas pu interroger, que des changements soient apportés à notre ordre de renvoi et que nous nous remettions à la tâche qui nous a été confiée. Si toutes ces conditions sont remplies, je suis prête à retirer les deux motions.

Le sénateur Tremblay: Les deux?

Le sénateur Wood: Les deux.

Le sénateur Asselin: Qu'entendez-vous par changements?

Le sénateur Wood: C'est notre ordre de renvoi qui nous a causé des problèmes.

M. Bosley: Qu'est-ce qui ne va pas?

Le sénateur Wodd: Monsieur Bosley . . .

M. Bosley: Je ne sais tout simplement pas ce dont vous voulez parler.

Le sénateur Wood: Je me suis montrée très patiente, je n'ai même pas repris M. Kilgour, cet après-midi, au sujet des remarques qu'il a faites la semaine dernière.

M. Bosley: Vous n'avez repris personne.

Le sénateur Wood: Non, bien sûr.

M. Bosley: Passons à la mise aux voix de la motion, élisons un coprésident et reprenons nos travaux.

Le sénateur Wood: Je suis prête.

Le sénateur Tremblay: Je propose que les deux motions soient retirées.

Une voix: Si . . .

Le sénateur Wood: Il y a des si . . .

The Co-chairman (Mr. Corbin): Senator Wood, the committee needs to understand very clearly what you intend to do. Of course, I have to remind you that you may withdraw either motion only by unanimous consent.

Mr. Herbert: We are starting again with the conditions.

The Joint-Chairman (Mr. Corbin): Is there unanimous consent?

Le sénateur Wood: La deuxième partie consiste à demander au sénateur Murray de reprendre son poste de coprésident; deuxièmement, que les témoins soient reconvoqués.

The Joint-Chairman (Mr. Corbin): You cannot clarify your motion retroactively. You withdraw it with unanimous consent and that is all you can do. Later on, if you want to raise other points in the discussion, you can do it.

M. Herbert: Monsieur le président, il suffit qu'un seul porte-parole de l'Opposition accepte que nous reconvoquions

[*Texte*]

recall those witnesses, that is good enough for me, and then we go on with the business.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): That is the suggestion Mr. Kilgour offered as a peacemaking attempt last week, if I recall.

Mr. Herbert: The same witnesses—

An hon. Member: Again?

Mr. Herbert: You can say again; we say for the first time.

Mr. Bosley: Mr. Chairman, he asked for a spokesman. I am perfectly certain that members on this side are perfectly willing to let members on that side hear the witnesses again.

Mr. Herbert: And we are prepared to see these witnesses come for the first time, so why do we not agree on that?

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Gauthier.

M. Gauthier: Monsieur le président, c'est fantastique, c'est vraiment fantastique. On a un greffier qui a demandé des mises en candidature. Depuis qu'il a posé la question, c'est vous qui présidez la réunion . . . J'aimerais qu'on mette un peu d'ordre, monsieur le président. Est-ce qu'on pourrait d'abord disposer du greffier qui ne sait pas dans quel bateau il est embarqué pour ensuite passer à une motion?

Le cogreffier (M. Belisle): Je suis ici seulement pour l'élection du président. Je ne peux pas recevoir des motions ayant un autre effet; donc, il revient au président d'en discuter.

Le coprésident (M. Corbin): Alors, vous avez entendu la motion du sénateur Wood, à savoir que la mise en candidature du sénateur Stollery pour la présidence est maintenant retirée. Est-ce qu'il y a consentement unanime?

Senator Tremblay: He mentioned both motions; the one he made the other day saying . . . . Let us take them in chronological order; the first one being the motion of the other day.

M. Dawson: Le bon sens, sénateur, qu'est-il devenu?

Le sénateur Tremblay: L'ordre chronologique est le bon sens.

Le coprésident (M. Corbin): A l'ordre, s'il vous plaît. La motion que nous débattions était celle faite par le sénateur Wood et j'ai constaté qu'il y avait consentement unanime pour son retrait.

Maintenant, l'autre motion du sénateur Wood demandait le consentement unanime pour retirer la motion qu'elle a présentée devant ce Comité la semaine dernière. Est-ce que je l'interprète bien?

M. Marceau: A la condition que le sénateur Murray accepte de revenir . . .

Le coprésident (M. Corbin): On ne peut pas rattacher de condition au retrait de la motion.

[*Traduction*]

ces témoins; c'est tout ce que nous demandons. S'ils acceptent, cela me suffit et nous pourrons reprendre nos travaux.

Le coprésident (M. Corbin): C'est la suggestion qui avait été faite par M. Kilgour la semaine dernière pour essayer de parvenir à un accord, si je me souviens bien.

M. Herbert: Les mêmes témoins . . .

Une voix: Encore?

M. Herbert: Dites: «encore» si vous voulez, pour nous c'est la première fois.

M. Bosley: Monsieur le président, il a demandé un porte-parole. Je suis convaincu que les députés de mon parti sont tout à fait prêts à autoriser les députés de l'autre parti à reconvoquer les témoins.

M. Herbert: Puisque nous sommes prêts à entendre ces témoins comme si c'était la première fois, pourquoi n'en convenons-nous pas?

The Joint-Chairman (Mr. Corbin): Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: Mr. Chairman, it is really fantastic. Our clerk has asked for nominations and, since then, you have been presiding over the meeting . . . We should procede with order, Mr. Chairman. Maybe we could clarify certain things with the clerk who does not know what he has to do and, then, we will be able to deal with the motion.

The Joint-Clerk (Mr. Belisle): I am here only for the election of the Chairman. I am not in a position to entertain other motions and, therefore, the Chairman has to deal with them.

The Joint-Chairman (Mr. Corbin): You all have heard the motion moved by Senator Wood, namely that the nomination of Senator Stollery for the Joint-Chairmanship is now withdrawn. Is there unanimous consent?

Le sénateur Tremblay: Il a parlé de deux motions; celle qu'il a proposé l'autre jour . . . Examinons-les par ordre chronologique; la première est la motion qui a été présentée l'autre jour.

Mr. Dawson: What has happened to your common sense, Senator?

Senator Tremblay: Chronological order is common sense.

The Joint-Chairman (Mr. Corbin): Order, please. The motion we were discussing was Senator Wood's motion and I noticed there was unanimous consent to withdraw it.

Now, Senator Wood's other motion is asking unanimous consent to withdraw the motion which was moved in this committee last week. Do I understand it correctly?

Mr. Marceau: Only if Senator Murray agrees to reassume . . .

The Joint-Chairman (Mr. Corbin): The withdrawal of this motion cannot be tied to any condition.

[*Text*]

M. Gimaïel: Est-ce que je peux parler sur la motion?

Le coprésident (M. Corbin): Sur la proposition du sénateur Wood.

M. Gimaïel: Oui, je veux parler sur la proposition du sénateur Wood.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Gimaïel.

M. Gimaïel: Je vous dis que je ne suis pas d'accord. La motion elle est là. Il y a deux solutions face à la motion: qu'on passe au vote ou encore, suite à la proposition de M. Kilgour, qu'elle soit déférée avec l'élection du coprésident pour discussion sur cette motion au Sous-comité du programme et de la procédure. Je pense que si on veut montrer de la bonne volonté, monsieur le président, la solution est là. A ce sous-comité il y a des représentants de tous les partis, ils discutent privément, tout peut être mis sur la table, toutes les solutions peuvent être discutées, tout peut être envisagé, et en même temps on solutionne le problème de la coprésidence; parce que comme vous le disiez tout à l'heure, trouver un sénateur anglophone, bilingue et conservateur, c'est difficile, il n'y en a pas beaucoup, ce qui fait qu'on a un problème. Je suis contre la motion. Je vais voter contre, si l'amendement de M. Kilgour est amené sur la motion du sénateur Wood; sa première motion, je suis prêt à l'appuyer n'importe quand pour qu'on puisse enfin sortir de ce litige. J'aimerais, en contrepartie, que soit ajouté, à l'amendement de M. Kilgour, un sous-amendement disant que vous pouvez présider tant et aussi longtemps qu'un président n'est pas élu.

• 1645

Le sénateur Asselin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. On ne peut pas dire qu'on retire une motion à condition que . . .

M. Gimaïel: Un instant, monsieur le président, je n'ai pas terminé.

Le sénateur Asselin: Une motion formulée est devant le Comité. Comme on vous l'a dit, nous, du Parti conservateur, sommes intéressés à avoir la vice-présidence du Comité. Que ce soit M. Murray ou un autre qui assume la vice-présidence, il y en aura un qui asumera la vice-présidence. On ne peut pas accepter de retirer une résolution sous condition; quand est-ce qu'on a vu cela?

M. Gimaïel: Il n'y pas de condition, monsieur le président.

Le sénateur Asselin: Oui, vous posez une condition. D'abord, monsieur le président, la motion appartient au Comité. Si M. le député de Lac-Saint-Jean dit non, je ne veux pas qu'il retire la motion; il ne peut pas retirer la motion, impossible, parce qu'il faut avoir l'unanimité, vous l'avez dit tout à l'heure. Dans ma carrière de parlementaire, je n'ai jamais vu une motion être retirée sous condition.

M. Gimaïel: Je suis parfaitement d'accord avec ce que dit le sénateur Asselin. Ce que j'en dis, c'est que je voudrais que les amendements présentés par M. Kilgour soient liés à la motion présentée par le sénateur Wood qui dit que la motion, ainsi que

[*Translation*]

Mr. Gimaïel: Can I speak on the motion?

The Joint-Chairman (Mr. Corbin): On the proposal made by Senator Wood.

Mr. Gimaïel: Yes, I would like to speak on this proposal.

The Joint-Chairman (Mr. Corbin): Mr. Gimaïel.

Mr. Gimaïel: I do not agree. The motion has been put to us. There are two solutions: we can take a vote or, following Mr. Kilgour's proposal, the motion can be postponed with the election of a Joint-Chairman to allow the sub-committee to discuss the motion. If we really want to show any good will, Mr. Chairman, this is the solution. This sub-committee is composed of representatives of every party; they can talk without being recorded and they can say all they want to say; all solutions can be contemplated and, at the same time, we can settle this problem of the joint-chairmanship. As you said a little earlier, it is difficult to find a Senator who would be English speaking, bilingual and conservative; there are not that many. This is a real problem for us. I am against the motion. I shall vote against it, if Mr. Kilgour's amendment to Senator Wood's motion is accepted. I am prepared to support the first motion at any time so that we may eventually settle this problem. On the other, I wish to propose a subamendment to Mr. Kilgour's amendment that you be allowed to chair until another chairman is elected.

Senator Asselin: Mr. Chairman, on a point of order. One cannot withdraw a motion under specific conditions . . .

Mr. Gimaïel: Just a moment, Mr. Chairman, I have not finished.

Senator Asselin: There is a motion before the committee. As we have said, the Conservatives are interested in obtaining the joint chairmanship of the committee. Whether it is Mr. Murray, or another senator, who assumes the joint chairmanship, someone must do so. One cannot withdraw a motion under conditions; we have never heard of such a thing.

Mr. Gimaïel: There is no such condition, Mr. Chairman.

Senator Asselin: Yes, you do impose certain conditions. Mr. Chairman, first and foremost, the motion is before the committee to decide. If the member from Lac-Saint-Jean says it is not so, I do not wish him to withdraw the motion; he may not do so, because it is not possible without unanimous consent, as you said earlier. During all my parliamentary career, I have never seen a motion withdrawn conditionally.

Mr. Gimaïel: I agree completely with Senator Asselin. What I am saying is that I want Mr. Kilgour's amendments to be tied to Senator Wood's motion, requesting that the election of a joint chairman, and the motion to that effect be referred to the Subcommittee on agenda and procedure.

[*Texte*]

l'élection du coprésident, soient renvoyées au Sous-comité du programme et de la procédure.

En outre, j'ajouterais la suivante: normalement, par alternance, les séances sont présidées par le coprésident de la Chambre et, ensuite, la semaine suivante, par le coprésident du Sénat. N'ayant présentement qu'un coprésident, je voudrais qu'il y ait un sous-amendement apporté à la même motion disant que, la retirant, vous obtenez une autorisation . . .

Le coprésident (M. Corbin): C'est un élément complètement nouveau, monsieur Gimaïel. Si vous voulez faire une telle proposition,. vous la ferez tout à l'heure.

M. Gimaïel: Je la réserve; mais je vais la faire pour que vous puissiez présider . . .

Le coprésident (M. Corbin): Nous devons disposer de la question qui est devant nous.

Monsieur Gauthier.

M. Gauthier: Monsieur le président, pourrais-je demander, en toute sagesse, à la présidence de nous informer si actuellement on n'est pas à examiner la proposition qui vise à remplacer le coprésident de ce Comité; si le sénateur Wood a retiré sa motion, elle l'a retirée.

Maintenant, la question devant le Comité est comment remplacer le coprésident. Lorsqu'on aura un coprésident, on pourra passer à la discussion de la deuxième motion du sénateur Wood qui était devant nous avant que M. Murray ne démissionne. Je ne peux pas comprendre comment on peut siéger avec seulement un coprésident lorsqu'il en faut deux pour prendre des décisions. Pour ma part, monsieur le président, on devrait se retirer en caucus, chacun de notre côté, s'entendre, se consulter, s'il le faut. Mais on a l'air d'une bande de fous en public, actuellement. Arrêtez cela, c'est rendu qu'il n'y a plus de respect, batèche, pour l'ordre établi, monsieur le président. Je regrette de vous le dire, mais c'est devenu pas mal «plate», cette affaire. Alors faisons quelque chose d'exceptionnel: arrêtons-nous cinq minutes, consultons-nous en privé, revenons avec une décision concertée ou, enfin, avec un accord qui pourra au moins tenir debout, puis ayons un peu de respect pour le Comité qui doit régler un problème quasi fondamental.

Le coprésident (M. Corbin): Le Comité désire-t-il ajourner ses travaux pendant cinq minutes? Le Comité veut-il ajourner ses travaux jusqu'à 17h00 aujourd'hui? Cela nous donnerait dix minutes.

Des voix: Oui.

La séance est suspendue.

• 1650

• 1713

Le coprésident (M. Corbin): A L'ordre! Monsieur Gauthier, vous avez la parole.

[*Traduction*]

Moreover, I would add the following, normally, the meetings of the committee are chaired alternately by the joint chairman from the House on one week and by the joint chairman of the Senate the next. Since we have only one joint chairman at the moment, I propose a subamendment to the same motion, that it be withdrawn, and that you be authorized . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): This is a completely new element to the problem, Mr. Gimaïel. If you wish to make such a proposal, you must wait until later.

Mr. Gimaïel: Very well, I will wait, but I will make that motion so that you may chair . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): We must first deal with the question before us.

Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: Mr. Chairman, could the Chair, in its wisdom, are we not, at this moment, studying the proposal to replace the joint chairman of this committee; if Senator Wood has withdrawn her motion, then there is no such motion.

Now, the issue is for the committee to decide how to replace the joint chairman. Once we have a new joint chairman, we can then discuss Senator Wood's second motion which was before us before Mr. Murray resigned. I do not know how we can be sitting with only one joint chairman, since we need two to make any decisions. As far as I am concerned, Mr. Chairman, we should now retire in caucus, discuss the matter, consult with the others if necessary. As it stands, we look rather foolish before the public. Let us stop all this, since, my God, there is no respect for established order, Mr. Chairman. I am sorry to say that this whole thing is becoming disgusting. So let us act in an exceptional way: let us pause for five minutes, consult in private, come back with a group decision, or at least, with an agreement that is worthwhile, so that we may gain more respect for the committee, which must rule on a fundamental problem.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Does the committee wish to adjourn for five minutes? Shall the committee adjourn until 5:00 o'clock today? That would give us 10 minutes.

Some hon. Members: Agreed.

The meeting is adjourned.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Gauthier, you may go ahead.

[*Text*]

M. Gauthier: Monsieur le président, dans un esprit de compromis et afin de normaliser nos activités, j'aimerais faire une proposition. J'aimerais proposer que M. Eymard Corbin, coprésident de ce Comité, soit autorisé à siéger comme président jusqu'à ce que cette question de la coprésidence soit réglée. Si on veut en discuter, je pourrai vous fournir des précisions.

Le coprésident (M. Corbin): Vous avez entendu la proposition de M. Gauthier: qu'en tant que coprésident du Comité, je sois autorisé à présider les réunions du comité jusqu'à ce que l'on ait procédé au choix d'un coprésident du Sénat.

Le sénateur Tremblay: Pardon, jusqu'à ce que le problème soit réglé.

Le coprésident (M. Corbin): Voulez-vous écrire votre motion, monsieur Gauthier; c'est nécessaire. On saura exactement où l'on va.

M. Dawson: Si jamais on arrivait à une option qui pourrait impliquer le Sous-comité du programme et de la procédure, on pourrait peut-être arriver à l'élection d'un coprésident, et certains éléments du problème ne seraient même pas réglés. Ce serait retarder l'élection d'un coprésident. On peut peut-être arriver à l'élection d'un coprésident dès la prochaine réunion tandis qu'on ne sera peut-être pas arrivé à un compromis sur les difficultés que l'on a.

C'est important, et si on était capable de renvoyer cela au Sous-comité du programme et de la procédure, on pourrait commencer à rencontrer le commissaire et les témoins, puis poursuivre notre étude tout en cherchant une solution à notre problème.

Le coprésident (M. Corbin): Je tiens aussi à vous dire que je pourrais peut-être continuer à présider les réunions du Comité jusqu'à ce qu'il y ait un coprésident, mais qu'en vertu de l'ordre de renvoi de chacune des deux Chambres, à strictement parler, ce Comité ne peut pas transiger d'affaires tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas élu ses coprésidents.

• 1715

L'ordre de renvoi est très clair à ce sujet. Cela a été fait dans le but précis de protéger les intérêts des deux Chambres.

Le sénateur Asselin: Les ordres de renvoi se modifient par les deux Chambres, pas par les comités.

Le coprésident (M. Corbin): Seulement. On ne peut pas toucher cela.

Le sénateur Tremblay: De toute façon, monsieur le président, attendons qu'il ait rédigé ce qu'il propose.

Le sénateur Guay: Cela a été fait auparavant . . . Le précédent a été créé.

Le coprésident (M. Corbin): Mais il y avait quand même . . .

Le sénateur Guay: Je ne reconnais pas ces assemblées.

Le sénateur Tremblay: Vous y avez dit pourtant des choses valables.

[*Translation*]

Mr. Gauthier: Mr. Chairman, in the spirit of compromise, and in order to normalize our activities, I wish to make a proposal. I move that Mr. Eymard Corbin, the Joint Chairman of the Committee, be authorized to preside over the deliberations of the Committee until the question of the joint chairmanship has been resolved. If you wish discussion on the matter, I am prepared to give more information.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You have heard Mr. Gauthier's motion that as joint chairman of the committee I be authorized to chair all meetings of the committee until we have selected a joint chairman for the Senate.

Senator Tremblay: I am sorry, until the problem has been solved.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Could you put your motion in writing, Mr. Gauthier, it is necessary, then we will know exactly where we are going.

Mr. Dawson: If we could come to find a way to involve the subcommittee on agenda and procedure, then we may be able to elect a joint chairman, and certain elements of the problem would still not be solved. We would be delaying the election of a joint chairman. We could have the election of a joint chairman at this very next meeting, although we may not then have found a compromise concerning the difficulties of procedure.

What is important, if we could refer the matter to the Subcommittee on agenda and procedure, is to be able to call the commissioner and other witnesses, and continue our study, at the same time as we are searching for a solution to our problem.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I would also like to indicate that I can continue to chair the meetings of the committee until another joint chairman is elected, but under the terms of the order of reference of both Houses, strictly speaking, this committee may not carry on any business, as long as it has not elected both joint chairmen.

The order of reference is quite clear on this matter. Indeed, it was done in order to protect the interests of both Houses.

Senator Asselin: The orders of reference must be amended by both Houses, and not by the committee.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Only by the Houses. We may not deal with that matter.

Senator Tremblay: In any case, Mr. Chairman, we had best wait until the mover has drafted his motion.

Senator Guay: It has been done before . . . There is a precedent to this effective.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Yes, but at least there was . . .

Senator Guay: I cannot recognize these meetings as valid.

Senator Tremblay: And yet you have made some useful observations.

[*Texte*]

Le sénateur Guay: Je suis certain que vous, vous avez dit bien des choses . . . J'ai compté le nombre de fois qu'il a parlé . . . Même aujourd'hui, venez voir les lignes, monsieur le président. Même la longueur des discours . . .

Le coprésident (M. Corbin): La fin du troisième paragraphe de l'ordre de renvoi parle du quorum:

and that the Joint Chairmen be authorized

The Joint Chairmen, les coprésidents. Alors, cela implique l'existence de deux coprésidents et pour avoir une clarification, on se réfère à Beauchesne. Dans la cinquième édition de Beauchesne, page 192, numéro 585, on dit:

. . . the Clerk of the Committee presides over the election, first of a Joint Chairman from the Senate, and then of a Joint Chairman from the House of Commons.

Alors, cela implique pour les travaux du Comité l'existence de deux coprésidents. Je pense qu'en toute décence, on ne pourrait procéder sans la présence de ces deux coprésidents.

Le sénateur Asselin: Monsieur le président, peut-être que j'ai mal compris. Dites-vous que l'ordre de renvoi précise que les deux coprésidents doivent être présents pour pouvoir . . .

Le coprésident (M. Corbin): Non, non. C'est que l'ordre de renvoi se réfère à l'existence de deux coprésidents.

M. Marceau: Les postes existent. Il n'est pas obligatoire qu'ils soient comblés. Ce n'est pas ce que le texte dit. Il dit qu'il doit y avoir deux coprésidents . . .

Le coprésident (M. Corbin): Beauchesne dit que le Comité doit procéder à l'élection des deux coprésidents. Alors, si le poste devient vacant, à mon sens, l'interprétation de cette citation veut que l'on remplace le coprésident, et cela, dans le but d'assurer l'intérêt des deux Chambres, soit celui du Sénat qui a son président et celui de la Chambre des communes. Donc, j'ai le texte ici de la proposition de M. Gauthier:

Que M. Eymard Corbin, coprésident du Comité, soit autorisé à présider les délibérations du Comité jusqu'à ce que certaines questions procédurales et autres soient réglées.

Vous avez entendu la proposition. Est-ce qu'il y a discussion?

M. Dawson: Selon ce que vous venez de nous dire, monsieur le coprésident, à toutes fins pratiques, elle est irrecevable. Mais, à toutes fins pratiques, cela veut dire aussi que tout ce que l'on a fait la semaine dernière et tout ce que l'on fait cette semaine, soit depuis la démission de M. Murray, n'a pas eu lieu. Ce sont les arguments concernant la réglementation, mais il faut quand même faire face à la réalité. Vous présidez cette réunion-là depuis une heure et demie et, à toutes fins pratiques, je pense que vous donner le mandat de continuer jusqu'à qu'on ait trouvé une solution ou peut-être de demander à quelqu'un d'assumer la coprésidence temporairement en prenant pour acquis qu'on étudiera le fond de la question au sujet des postes de coprésidents à une réunion ultérieure . . .

[*Traduction*]

Senator Guay: I am sure that you have a lot to say . . . I have counted the number of times that he has intervened . . . even today look at all he has said, Mr. Chairman. Even the length of the speeches . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Quorum is mentioned in the third paragraph in the order of reference:

et que les coprésidents soient autorisés

Les coprésidents, The Joint Chairmen. This implies the existence of two joint chairmen, and to shed some light on the matter we must refer to *Beauchesne*. On page 192, paragraph 585, of the fifth edition of *Beauchesne*, and I quote:

Le greffier du Comité préside l'élection, d'abord d'un coprésident représentant le Sénat, puis de son homologue de la Chambre.

So, it means that the work of the committee is presided over by two joint chairmen. So in all decency we may not proceed without the presence of both joint chairmen.

Senator Asselin: Mr. Chairman, perhaps I have misunderstood. Are you saying that the order of reference stipulates that both joint chairmen must be present in order to . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): No, of course not. The order of reference merely mentions the existence of two joint chairmen.

Mr. Marceau: And there are two joint chairmenships. It is not necessary that they both be filled. That is not what the text says. It says that there should be two joint chairmen . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): *Beauchesne* says that the committee must proceed to elect two joint chairmen. So, if one position is vacant, according to my interpretation of this particular paragraph, we must proceed to replace the joint chairman. This is in order to ensure that the interests of both Houses are represented, that of the Senate under its own chairman, and that of the House of Commons. I have now the text of Mr. Gauthier's motion:

I move that Mr. Eymard Corbin, joint chairman of the Committee, be authorized to preside over the deliberations of the Committee until such time as certain procedural and other matters have been resolved.

You have heard the motion, is there any discussion?

Mr. Dawson: According to what you have just said, Mr. Chairman, indeed, that motion is not admissible. And for all practical purposes, it also means that what we did last week, and what we have done this week, that is since the resignation of Mr. Murray, has not effectively taken place. Those are the arguments with respect to the rules, but we must be realistic. You have been sharing this meeting for the past hour and a half and for all practical purposes, I think, we should proceed to authorize you to continue until we have found a solution or else we should ask someone to act as joint chairman temporarily with the understanding that we would study in depth the matter of the positions of the joint chairmen at a future meeting.

[*Text*]

Le coprésident (M. Corbin): Est-ce qu'il y a d'autres suggestions?

Monsieur Bosley.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Bosley.

Mr. Bosley: I take it the motion implies many and conceivably for months and months, if that is the way it sits. Do you intend a time limit in there?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): We could put a time limit, yes.

Mr. Herbert: Next week?

Mr. Gauthier: I realize that that is a problem. All I am trying to do is give the Senate its fair due. The Senate is that part of Parliament which is, at this time,

• 1720

All I am trying to do is give the Senate its fair due. The Senate is that part of Parliament which at this time is in question.

C'est le Sénat qui doit régler la question; c'est le Sénat qui doit rendre sa décision et nous faire une recommandation et, habituellement, le Comité entérine cette recommandation. Le Sénat, je parle du sénateur Tremblay comme du sénateur Guay, doit se réunir et partager avec nous sa recommandation. C'est pour cela que je dis que cette procédure et ce rôle doivent être reconsidérés.

An hon. Member: May I make a suggestion—I think that is what he wants. Why do you not simply move that Mr. Corbin be the chairman of today and that the committee simply deal with that each time the committee meets until there is a recommendation out of the Senate caucus. That would be the procedural norm.

Le coprésident (M. Corbin): Il me semble que la seule question qui puisse être dvant le Comité à l'heure actuelle, c'est la question de l'élection d'un coprésident.

M. Herbert: Oui.

Le coprésident (M. Corbin): C'est mon interprétation de la procédure parlementaire de Beauchesne. Si je peux entrer dans la discussion, je ne me verrais pas habilité en vertu de cette proposition, si elle était acceptée par le Comité, à convoquer des témoins ou à présider des réunions de Comité ou des décisions autres que celle du remplacement de la coprésidence.

Ceci dit, j'ajouterais que je me verrais peut-être habilité à convoquer une réunion du Sous-comité qui exige la présence des deux Chambres et de tous les partis dans l'espoir de trouver une solution aux questions débattues au cours des dernières heures et des deux derniers jours, puis en faire rapport au Comité à la prochaine réunion.

M. Herbert: Il faut décider maintenant: mardi prochain, à 15h30?

Le sénateur Guay: Très bien.

[*Translation*]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Are there any other suggestions?

Mr. Bosley.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Bosley.

M. Bosley: Selon la motion actuelle, votre mandat serait indéfini, il me semble. Avez-vous l'intention d'y mettre une date limite?

Le coprésident (M. Corbin): Oui, on pourrait établir une date limite.

M. Herbert: La semaine prochaine?

M. Gauthier: Oui, je me rends compte que ça peut poser des difficultés. J'essayais simplement de donner son dû au Sénat. En ce moment, c'est le Sénat dans notre Parlement qui . . .

J'essaie simplement de rendre justice au Sénat; le Sénat est actuellement l'élément de l'appareil parlementaire qui est en question.

It is up to the Senate to find a solution. It is up to the Senate to make a decision and to make a recommendation and such recommendations are ordinarily approved by the committee. The Senate, and I am talking about Senator Tremblay as well as Senator Guay, must meet and share its recommendation with us. This is why I am saying that the procedure and the role itself must be reconsidered.

Une voix: Permettez-moi de vous faire une suggestion; je crois que c'est là ce que vous voulez. Pourquoi ne pas simplement proposer que M. Corbin assure la présidence aujourd'hui et demander au Comité de commencer chaque séance par la même motion jusqu'à ce que le caucus du Sénat ait formulé sa recommandation. Je pense que c'est la procédure à suivre.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): It seems to me that for the time being the only thing we are entitled to discuss is the election of a joint chairman.

Mr. Herbert: Yes.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): This is how I interpret the parliamentary procedure set out in Beauchesne. If you will allow me this intervention, I do not see how I could, according to this proposal if it were accepted by the committee . . . I would not feel entitled to have witnesses or to chair meetings of this committee or to make any decision other than that concerning the replacement of the joint chairman.

Now, I am not even sure I would be entitled to call the meeting of the steering committee . . . since both Houses and all the parties must be represented at such a meeting . . . in the hope of finding a solution to the problems we have been discussing for the last two days, in order to be able to report to the next meeting of the committee.

Mr. Herbert: We must make up our minds. What about next Tuesday at 3:30?

Senator Guay: Very well.

[*Texte*]

Le coprésident (M. Corbin): D'abord, est-ce que la motion de M. Gauthier . . .

M. Gauthier: Je la retire.

Le coprésident (M. Corbin): Vous la retirez. Sur consentement unanime, la motion de M. Gauthier est retirée.

Des voix: D'accord.

Le coprésident (M. Corbin): Il n'y a plus de proposition.

Le sénateur Guay: Nous acceptons votre recommandation.

Le coprésident (M. Corbin): C'est ce que vous voulez faire?

Le sénateur Guay: Oui.

Le coprésident (M. Corbin): Soyons précis. La proposition ou le consensus dit ceci: que je sois habilité à convoquer les réunions du Sous-comité auxquelles seront invités les membres, au prorata des deux Chambres et des partis, dans le but de trouver une solution aux questions qui ont été portées à l'attention du Comité au cours de ces deux dernières séances et de vous en faire rapport, et que je sois habilité à convoquer une réunion du Comité à cette fin.

Essentiellement, c'est l'esprit. Je n'ai pas de pouvoirs autres que ceux-ci.

La motion est adoptée.

Le coprésident (M. Corbin): La séance est levée jusqu'à convocation du président. *That is the spirit.*

Merci.

[*Traduction*]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): First of all, does the motion of Mr. Gauthier . . .

Mr. Gauthier: I withdraw it.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You are withdrawing it. With unanimous consent Mr. Gauthier's motion has been withdrawn.

Some hon. Members: All right.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): There are no other proposals.

Senator Guay: We are accepting your recommendation.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): What do you want to do?

Senator Guay: Yes.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Let us make sure we are quite clear about this. The proposal or the consensus is that I be authorized to call meetings of this committee and also to call meetings of the steering committee; to such meetings members of both Houses with proportional representation of both Houses and all the parties, will be invited to attend. We shall then endeavour to find solutions to the problems brought to the attention of the committee during the last two meetings and to give you a full report. Furthermore, I am authorized to call a meeting of the committee to this end.

This is at least the spirit of the thing. I am not empowered for anything else.

The motion is agreed to.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): This meeting is now adjourned to the call of the Chair. *C'est l'esprit.*

Thank you.



If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien
Approvisionnements et Services Canada
45 boulevard Sacre-Coeur
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

...HY LIBRARY MATERIAL

SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 41

Tuesday, April 27, 1982

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 41

Le mardi 27 avril 1982

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

Official Languages

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les

Langues officielles

RESPECTING:

Reports of the Commissioner of Official Languages—1978, 1979 and 1980

CONCERNANT:

Rapports du Commissaire aux langues officielles—1978, 1979 et 1980

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
MAY 27 19..
UNIVERSITY OF TORONTO

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON OFFICIAL LANGUAGES

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

Representing the Senate:

Asselin — Guay
Bosa

Representing the House of Commons:

Bosley — Gauthier
Clarke (*Vancouver Quadra*) — Gimaïel

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Représentant le Sénat:

Senators — Sénateurs

Rizzuto — Wood—(6)

Représentant la Chambre des communes:

Messrs. — Messieurs

Herbert — Marceau
Kilgour — Robinson (*Burnaby*)—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Audrey O'Brien

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

Pursuant to an order of the Senate adopted,

March 31, 1982:
Senator Asselin replaced Senator Tremblay.

April 1, 1982:
Senator Rizzuto replaced Senator Stollery.

April 6, 1982:
Senator Bosa replaced Senator Cottreau.

Pursuant to S.O. 65(4)(*b*) of the House of Commons:

On Thursday, April 1, 1982:
Mr. Robinson (*Burnaby*) replaced Mr. Nystrom.

Conformément à un ordre du Sénat adopté,

le 31 mars 1982:
Le sénateur Asselin remplace le sénateur Tremblay.

Le 1er avril 1982:
Le sénateur Rizzuto remplace le sénateur Stollery.

Le 6 avril 1982:
Le sénateur Bosa remplace le sénateur Cottreau.

Conformément à l'article 65(4)(*b*) du Règlement de la Chambre des communes:

Le jeudi 1er avril 1982:
M. Robinson (*Burnaby*) remplace M. Nystrom.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, APRIL 27, 1982
(51)

[*Text*]

The Special Joint Committee on Official Languages met this day at 3:41 o'clock p.m., the Joint Chairman, Mr. Corbin, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Asselin, Bosa, Guay, Murray and Wood.

Representing the House of Commons: Messrs. Clarke (*Vancouver Quadra*), Corbin, Gauthier, Gimaïel, Herbert, Kilgour and Marceau.

Other member present: Mr. Kelly.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mrs. Brooke Jeffrey and Mr. Marc Leman. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Mr. Peter Dobell and Mr. Claude Majeau.

Witness: *From the Office of the Commissioner of Official Languages*: Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980, and Thursday, April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980, and Thursday, April 23, 1981, relating to the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1, and Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14*).

By unanimous consent, on motion of Mr. Herbert, it was agreed,—That Senator Lowell Murray take the Chair of the Committee as Joint Chairman from the Senate.

Senator Murray took the Chair as Joint Chairman from the Senate.

The Joint Chairman, Mr. Corbin, presented the Eleventh Report of the Sub-committee on Agenda and Procedure which is as follows:

ELEVENTH REPORT

Pursuant to a motion of the Committee on Tuesday, March 30, 1982, your Sub-committee met on April 2, 6, and 27 "to consider the matter of the election of a Senate Joint Chairman and all other matters arising from the meeting of the Committee on March 23, 1982".

Your Sub-committee recommends:

1. That the Sub-committee on Agenda and Procedure prepare for the Committee's consideration a report to Parliament recommending that procedural questions arising from the events of the past weeks in Committee be referred to the appropriate Committees in both Houses for their study and recommendations;
2. That the following witnesses be invited to testify before the comittee at meetings to be scheduled after the usual consultations:

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 28 AVRIL 1982
(51)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles s'est réuni aujourd'hui à 15h41 sous la présidence de M. Corbin (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Asselin, Bosa, Guay, Murray et Wood.

Représentant la Chambre des communes: MM. Clarke (*Vancouver Quadra*), Corbin, Gauthier, Gimaïel, Herbert, Kilgour et Marceau.

Autre député présent: M. Kelly

Aussi présents: *Du service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: M^me^ Brooke Jeffrey et M. Marc Leman. *Du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur*: M. Peter Dobell et M. Claude Majeau.

Témoin: *Du Bureau du Commissaire aux langues officielles*: M. M.F. Yalden, commissaire.

Le Comité reprend l'étude de ses Ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980, et du jeudi 23 avril 1981, et de ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes du vendredi 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981, concernant les rapports 1978, 1979 et 1980 du Commissaire aux langues officielles. (*Voir Procès-verbaux du mardi 14 octobre 1980, fascicule no 1 et du mardi 19 mai 1981, fascicule no 14*).

Du consentement unanime, sur motion de M. Herbert, il est convenu,—Que le sénateur Lowell Murray assume la présidence du Comité comme coprésident du Sénat.

Le sénateur Murray assume la présidence à titre de coprésident du Sénat.

Le coprésident, M. Corbin, présente le Onzième rapport du sous-comité du programme et de la procédure suivant:

ONZIÈME RAPPORT

Conformément à une motion du Comité présentée le mardi 30 mars 1982, votre Sous-comité s'est réuni les 2, 6 et 27 avril «pour étudier l'élection d'un coprésident représentant le Sénat et toutes les autres questions découlant de la séance du Comité du 23 mars 1982».

Votre Sous-comité recommande:

1. Que le Sous-comité du programme et de la procédure rédige, à l'intention du Comité, un rapport destiné au Parlement, recommandant que les problèmes de procédure au Comité qui découlent des événements des dernières semaines soient déférés aux Comités appropriés des deux Chambres pour étude et recommandations;
2. Que les témoins suivants soient invités à comparaitre devant le Comité à des séances fixées après les consultations habituelles:

(*a*) Commissioner of Official Languages;

(*b*) Officials from the Department of Justice;

(*c*) Officials from Atomic Energy of Canada Ltd.;

3. That a quorum of the Committee be four Members, whenever a vote, resolution or other decision is taken, so long as both Houses, and the Government and the Oficial Opposition are represented; and that the Joint Chairmen be authorized to hold meetings to receive evidence and authorize the printing thereof, when three Members are present so long as both Houses, and the Government and the Official Opposition are represented;

4. That the contract for services between the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade and the Committee be extended to April 30, 1982.

On motion of Mr. Clarke (*Vancouver Quadra*), it was agreed,—That the Eleventh Report of the Sub-Committee on Agenda and Procedure be concurred in.

On motion of Mr. Gauthier, it was agreed,—That the Committee meet on Wednesday, April 28, at 12:00 noon to consider the draft report to Parliament on language of work and equitable participation.

The Joint Chairman, Mr. Corbin surrendered the Chair to the Joint Chairman, Senator Murray.

Mr. Yalden made a statement and answered questions.

On motion of Mr. Herbert, it was ordered,—That the document entitled,—"Equitable Participation", submitted by the Commissioner of Official Languages, be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "OLLO-26"*).

At 4:55 o'clock p.m., the Committee proceeded *In Camera*.

At 5:38 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

a) le commissaire aux langues officielles;

b) les hauts fonctionnaires du ministère de la Justice;

c) les hauts fonctionnaires de l'Énergie atomique du Canada limitée.

3. Que le quorum du Comité soit fixé à quatre membres, pourvu que les deux Chambres, le gouvernement et l'opposition officielle soient représentés lorsqu'un vote, une résolution ou une autre décision doit être pris; et que les coprésidents soient autorisés à tenir des séances pour entendre les témoignages et à en faire imprimer le procès-verbal, lorsque trois membres sont présents, mais à condition que les deux Chambres, le gouvernement et l'opposition officielle soient représentés.

4. Que le contrat de services entre le Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur et le Comité soit prolongé jusqu'au 30 avril 1982.

Sur motion de M. Clarke (*Vancouver Quadra*), il est convenu,—Que le Onzième rapport du Sous-comité du programme et de la procédure soit adopté.

Sur motion de M. Gauthier, il est convenu, que le Comité se réunisse le mercredi 28 avril, à 12 heures, pour étudier le projet de rapport au Parlement concernant la langue de travail et la participation équitable.

Le coprésident, M. Corbin, cède la présidence au coprésident, le sénateur Murray.

M. Yalden fait une déclaration et répond aux questions.

Sur motion de M. Herbert, il est ordonné,—Que le document intitulé: «Participation équitable», soumis par le Commissaire aux langues officielles, soit joint au Procès-verbal et Témoignages de ce jour. (*Voir Appendice "OLLO-26"*).

A 16h55, le Comité poursuit ses travaux à huis clos.

A 17h38, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le cogreffier du Comité

Paul Belisle

Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, April 27, 1982

• 1538

Le coprésident (M. Corbin): A l'ordre! Comme il y a quorum, j'ouvre la séance. Et je donne immédiatement la parole à M. Herbert.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, to regulate a procedural difficulty I propose, with unanimous consent, I hope, that Senator Murray be reinstated as co-president of this committee.

• 1540

Le coprésident (M. Corbin): Vous pouvez nous accorder une seconde?

Mr. Herbert: I assume he does not oppose my motion.

Le coprésident (M. Corbin): Alors, vous avez entendu la proposition de M. Herbert, et vu qu'il n'y a pas de motion contraire, j'inviterais, s'il le veut bien, le sénateur Murray à assumer la coprésidence du Comité.

J'ai l'intention, dans quelques minutes, de demander au sénateur Murray de présider nos délibérations de cet après-midi, mais avant de le faire je voudrais vous faire part du onzième rapport du Sous-comité du programme et de la procédure.

Le rapport est adopté. (voir le *procès-verbal de la réunion*).

Le coprésident (M. Corbin): Je voudrais aussi vous faire part d'une proposition du Sous-comité à savoir que le Comité tienne une réunion à huis clos, demain, c'est-à-dire mercredi le 28 avril, à midi, dans la pièce 256-S, sans enregistrement et avec .., ou sans interprétation, les membres du Comité voudront bien le décider. Je crois qu'en fait les greffiers vont faire les arrangements pour que les interprètes soient présents. L'ordre du jour de cette réunion est l'étude du projet de rapport au Parlement sur la langue de travail et la participation équitable.

Les membres du Comité sont censés avoir reçu ce rapport, lundi. Je sais pertinemment que plusieurs l'ont lu et le trouve pratiquement satisfaisant. J'ai l'impression, après discussions informelles, entre nous, que le Comité pourrait probablement se prononcer sur l'adoption du rapport lors de cette séance à huis clos demain.

Est-ce que vous voulez en faire une décision du Comité?

M. Gauthier: Je propose, appuyé par M. Herbert, que le Comité se réunisse demain midi à huis clos pour discuter du projet de rapport aux deux Chambres du Parlement.

La motion est adoptée.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 27 avril, 1982

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Order! Since we have a quorum, I will now call the meeting to order. I will immediately give Mr. Herbert the floor.

M. Herbert: Afin de régler un problème de procédure, monsieur le président, je propose, avec le consentement unanime, je l'espère, que le sénateur Murray redevienne coprésident du comité.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Could you give us a second?

M. Herbert: Je présume qu'il ne s'oppose pas à ma motion.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You have heard Mr. Herbert's motion, and since there is no motion to the contrary, I would ask Senator Murray to assume the Joint Chairmanship of the committee, if he is willing.

In a few moments I intend to ask Senator Murray to chair this afternoon's meeting, but before doing so I would like to inform you of the 11th Report of the Sub-committee on Agenda and Procedure.

The report is carried. (See the minutes of the meeting.)

The Joint Chairman (Mr. Corbin): The sub-committee also suggests that the committee hold an in camera meeting tomorrow, Wednesday, April 28 at noon in room 256-S. The proceedings would not be recorded and it is up to committee members whether or not they want interpretation. I believe in fact that the clerks will arrange to have interpreters present. The purpose of the meeting is to study the draft report to Parliament on language of work and equitable participation.

Committee members are supposed to have received the report on Monday. I know for a fact that several of you have read it and find it quite satisfactory. On the basis of some informal discussions I have had with committee members, I think we could probably pass the report at the in camera meeting tomorrow.

Would you care to formulate this as a decision of the committee?

Mr. Gauthier: I move, seconded by Mr. Herbert, that the committee meet in camera tomorrow at noon to discuss the draft report to the two houses of Parliament.

The motion is carried.

[*Text*]

• 1545

Le coprésident (M. Corbin): Et le déjeûner sera servi de façon habituelle. Chaque personne sera invitée à payer sa quote-part puisque le Comité n'a pas de fonds pour ce faire.

Je cède maintenant, avec plaisir, la direction du Comité au coprésident, le sénateur Murray, qui va présider le reste de la séance d'aujourd'hui et vous expliquer sans doute que la première partie de la séance se déroule en public et la deuxième à huis clos. Le sénateur Murray.

Le coprésident (Le sénateur Murray) Merci monsieur le président.

First of all, I wish to thank Mr. Herbert for having moved my renomination to this position of co-chairman of this committee

... étant donné les circonstances qui ont précédé j'apprécie fort l'esprit constructif, l'esprit généreux qui a motivé la décision prise par tous les membres du Comité cet après-midi.

Our witness today is the Commissioner of Official Languages. As the co-chairman has just pointed out, if it is the desire of the committee that we meet in public for some 45 minutes, after which, at approximately 4.30 this afternoon, we will proceed to a private session with the commissioner to discuss the future work of the committee, at which time I will ask all but the members of the committee to withdraw from the conference room.

Alors je donne la parole au commissaire aux langues officielles, M. Yalden.

Mr. M.F. Yalden (Commissioner of Official Languages): Thank you, Mr. Chairman. I am very sensitive to the fact that we only have 45 minutes and as a result, unless the committee would wish me to, I do not intend to read the statement, which I believe was distributed to you earlier, on participation, and which I fear would take up a good half of that time.

Si au lieu de lire le document en question, je résumais en quelques points les commentaires que l'on avait formulés moi et mes collaborateurs à ce moment-là, il resterait plus de temps pour la discussion et les questions.

Bref, un mot.., nous constatons que la question de la participation est beaucoup moins simple qu'il n'apparaît à première vue. Si on était en mesure de dire que l'équité c'est simplement de reproduire la proportion entre francophones et anglophones dans la population canadienne au sein de la Fonction publique, c'est-à-dire quelques 73 et 27 p.100, il n'y aurait en principe pas de problèmes. Mais tel n'est pas le cas comme savent tous les membres de ce Comité. Les chiffres ont bien sûr une certaine importance, mais la question est beaucoup plus complexe qu'ils nous le laisseraient penser. Par exemple, nous savons que cette proportion globale de 73 et 27 p.100 est plus ou moins satisfaisante; mais nous savons en même temps qu'il y a des lacunes géographiques, hiérarchiques et professionnelles, pour n'en citer que trois. Géographiques en ce sens que, il y a trop peu d'anglophones à la Fonction publique fédérale au Québec; et dans d'autres provinces, à l'exception de la Région de la capitale nationale et de certaines régions du Nouveau-

[*Translation*]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): As is usual at such meetings, lunch will be served. Everyone will be asked to pay his share, because the Committee has no funds for this purpose.

It gives me pleasure to turn the meeting over at this time, to the Joint Chairman of the Committee, Senator Murray, who will be chairing the rest of today's meeting. He will no doubt explain that the first part of the meeting will be public, and the second part in camera. Senator Murray.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Chairman.

Tout d'abord, je tiens à remercier M. Herbert d'avoir proposé que je redevienne coprésident du comité.

... In light of what took place before, I certainly appreciate the constructive, generous spirit behind the decision made by all members of the committee this afternoon.

Notre témoin aujourd'hui est le commissaire aux langues officielles. Comme le coprésident vient de le signaler, si le comité veut bien, nous allons nous réunir en public pendant environ 45 minutes, et ensuite passer, vers 16h30, à une séance à huis clos avec le commissaire pour parler des travaux futurs du comité. À ce moment-là, je vais demander à tous ceux qui ne sont pas membres du comité de quitter la salle.

I will now give the floor to the commissioner of official languages, Mr. Yalden.

M. M.F. Yalden (commissaire aux langues officielles): Merci, monsieur le président. Je suis très conscient du fait que nous n'avons que 45 minutes et donc, si le comité veut bien, je n'ai pas l'intention de lire la déclaration sur la participation équitable. Je crains que la lecture du document n'occupe au moins la moitié du temps dont nous disposons, et je crois savoir qu'on vous l'a distribué auparavant de toute façon.

By summarizing the points made by my colleagues and myself in the document, rather than reading it, there would be more time for discussion and questions.

To sum up then, we have found that equitable participation is not as straightforward as it might seem at first glance. If we could say that equity consisted simply in having the same ratio of francophones and anglophones in the public service as in the Canadian population as a whole, that is 73% and 27%, theoretically, there should be no problem. But, as committee members know, this is not the case. While numbers are certainly of some importance, the question is much more complicated than they might suggest. For example, we know that this overall ratio of 73% to 27% is not entirely satisfactory; but we also know that there are geographical, hierarchical and professional problems as well, to mention only three. The geographical problems stem from the fact that there are too few anglophones in the Federal Public Service in Quebec, whereas there is a serious shortage of francophones in the other provinces, with the exception of the National Capital region and certain parts of New-Brunswick. The hierarchical

[*Texte*]

Brunswick, il y a un manque sérieux de francophones. Du côté hiérarchique, nous savons qu'il y a peu de francophones relativement parlant au niveau de la haute direction, environ 20 p.100, et peut-être une proportion relativement élevée de francophones dans les catégories de soutien administratif, à peu près 30 p.100. Du côté professionnel, nous savons que les francophones sont sous-représentés dans la catégorie scientifique et professionnelle. ET nous savons également qu'il y a une certaine sur-représentation de francophones dans certaines agences culturelles, c'est-à-dire que de ce côté-là, le problème qui nous préoccupe en est un, en partie, de stéréotype culturel.

[*Traduction*]

problem is that there are relatively too few francophones in the executive category—approximately 20%—and a rather high percentage of francophones in the administrative support categories approximately 30%. In professional terms, the problem is that francophones are unrepresented in the scientific and professional categories. On the other hand francophones are over-represented in some cultural agencies. The problem here is one of cultural stereotypes.

• 1550

These are some of the causes of the participation problem. Firstly, I think the government and Parliament have been slow to give that problem a priority, having wished, naturally enough, to give greater priority to—first and foremost—the matter of service to the public, and second to the language of work within the public service.

Second, there is a tendency for the absence of a critical mass on the part of the minority to perpetuate itself. In other words, if you have too few francophones, let us say, at the executive level, the whole system tends to maintain that situation—the old-boy system of recruitment, the fact that there is not a sufficient number of one group or the other—therefore the contacts with the universities, the contacts through recruitment channels and so on are not adequate, and the minority is maintained in that way.

Thirdly, the language of work situation that invariably favours the majority works in Quebec as it works outside Quebec. If you are made to feel—unconsciously, consciously or otherwise—that you are not really welcome to use your own language in all situations, or indeed even in all important situations, you are likely to find that environment uncomfortable. If you find it uncomfortable, you are not likely to wish to be a part of it on a permanent basis, and the minority once again is maintained as a minority.

A fourth element is the lack of awareness on the part of managers that there is a problem, a lack of awareness that participation goes to the heart of language of work and, indeed, in some respects to language of service as well. A lack of awareness: for example, in western Canada there are no more then a few hundred francophones employed by the federal government, and, on the contrary, there is a feeling in some areas that there is a wave of francophones taking over the federal government. Similarly I think there is a lack of awareness . . . in Quebec the participation of anglophones has fallen to under 6 per cent in the Public Service of Canada—fallen very rapidly really in the last few years.

All these problems, I think, taken together are such that we are engaged in a very, very difficult and long-term struggle to improve the participation of the minority anglophones in Quebec or the francophones in the nine English-speaking provinces.

Voici certaines causes du problème de la participation. Tout d'abord, le gouvernement et le parlement ont été lents à placer ce problème au haut de l'échelle prioritaire, ayant choisi, et c'est naturel, de donner une plus grande priorité à la question du service au public et ensuite à celle de la langue de travail au sein de la fonction publique.

Deuxièmement, l'absence d'une masse critique de la minorité tend à se perpétuer. Autrement dit, s'il y a trop peu de francophones, disons dans la catégorie de la direction, tout le système tend à maintenir la situation. Quand il n'y a pas assez de membres d'un groupe ou de l'autre en présence, le recrutement par «amicale d'anciens» favorisera la majorité car les contacts avec les universités, le recours aux canaux de recrutement de la minorité, sont des facteurs qui interviennent à un moindre degré et tendent à maintenir la situation qui prévaut à l'égard de la minorité.

Troisièmement, la langue de travail qui invariablement favorise la majorité est un facteur qui intervient au Québec comme en dehors. Si, consciemment, inconsciemment ou autrement, on ne vous invite pas vraiment à utiliser votre propre langue dans toutes les situations, même dans les situations importantes, inévitablement, on ne se sent pas très à l'aise dans le milieu. Si vous ne vous sentez pas à l'aise dans un milieu, on ne se sent pas motivé à en faire partie de façon permanente et une fois de plus la situation de minorité se perpétue.

Quatrièmement, les gestionnaires ne comprennent pas bien que le problème de la participation est au coeur même du problème de la langue de travail et, en effet, à certains égards, de celui de la langue de service. Pour illustrer cette incompréhension, qu'on songe que dans l'ouest du Canada, il n'y a que quelques centaines de francophones qui travaillent pour le gouvernement fédéral, alors qu'au contraire, on a l'impression là-bas que les francophones ont envahi l'administration fédérale. De la même façon, au Québec, il y a aussi une incompréhension. La participation des anglophones, dans cette province, est de moins de 6 p. 100 au sein de la fonction publique du Canada, et elle a chuté en flèche depuis quelques années.

Devant tous ces problèmes, il nous faut engager une bataille longue et difficile pour améliorer la participation de la minorité anglophone au Québec et de la minorité francophone dans les neuf provinces de langue anglaise.

[*Text*]

I would like to end with three or four very short suggestions, and then pass the ball to members of the committee who may wish to ask questions or to comment.

We suggest first of all that departments must analyse their situations, examine their situations thoroughly and honestly, and try to set realistic goals for making improvements. I think there is a great deal of time and effort—intellectual and moral—which is wasted in discussions of whether or not you should have quotas, or whether or not you should have affirmative action programs.

I am not talking about either of these things. I am saying that if you have a department of government, or whole sectors of government, where you perhaps have half a dozen or ten per cent of the minority, when the minority in the population is two or two and a half times that, or more, you do not need to think in terms of those ideas of affirmative action or quotas, you simply have to go out and recruit in a more active way. Otherwise, you are assuming that the majority has a monopoly on merit and a monopoly on the kind of experience that the Government of Canada needs.

I think that means that not only must departments analyse their situation, but managers must be made sensitive to the problem. They must be aware, I think, that there is no conflict between hiring in the way I have described and the merit principle. To suppose there would be is to suppose that the majority has a monopoly on merit, which I do not accept. I do not think that anyone around the table accepts that.

The point, I think, is to be sure that there is equal access for the minority and the majority in the fullest sense of that term.

• 1555

The point is also that it is possible to work in your own language; that a member of a minority who is interested in coming into a majority situation knows that he or she can get internal personnel, administrative, financial services in his or her own language; and that, insofar as it is possible under all conditions, there is equality of access to the public service. That, I think, is about the best that we can expect to do.

Monsieur le président, je terminerai ici, je crois, mes quelques brefs commentaires. S'il y avait une question sur la déclaration écrite que vous avez devant vous, il me ferait plaisir d'y répondre ou s'il y avait d'autres questions ou commentaires de la part des membres du Comité.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Yalden. M. Kilgour suivi de MM. Herbert, Marceau et Gauthier.

Given the decision we took earlier to go into closed session at 4.30 p.m., in order to discuss the future work of the committee, I ask the indulgence of members of the committee to keep their questions to a 10 minute maximum in each case.

[*Translation*]

En terminant, j'aurais trois ou quatre brèves suggestions à faire après quoi je répondrai aux questions des membres du comité.

Tout d'abord, il faut que les ministères analysent leur situation, en profondeur et avec honnêteté, pour fixer des objectifs réalistes dans le but d'apporter des améliorations. Je pense qu'il y a une grande perdition de temps et d'effort intellectuel et moral quand on s'engage dans des discussions pour déterminer si on devrait imposer des contingements ou imposer des programmes d'action affirmative.

Il ne s'agit pas de cela. Quand, dans certains ministères ou dans certains secteurs du gouvernement, il n'y a que 6 à 10 p. 100 d'employés représentant la minorité, alors que la population minoritaire représente plus de deux ou trois fois cette proportion, il n'est pas question de songer à des contingentements ou à des programmes d'action positive, il est impérieux qu'on recrute de façon plus active. A défaut de cela, on se contente de présumer que c'est la majorité qui détient le monopole du mérite ou le monopole des spécialisations dont le Gouvernement du Canada a besoin.

Cela signifie que non seulement les ministères doivent analyser leur situation mais que les gestionnaires doivent être sensibilisés au problème. Les gestionnaires doivent comprendre qu'il n'y a pas de contradiction entre les campagnes de recrutement actives et le respect du principe du mérite. Si on suppose qu'il y en a, on suppose en même temps que c'est la majorité qui détient le monopole du mérite, ce que je n'admets pas. Je ne pense pas que quiconque ici prétend cela.

La question fondamentale est d'offrir un accès pleinement équitable aux membres de la minorité comme à ceux de la majorité.

L'important est de pouvoir aussi travailler dans sa propre langue; qu'un membre de la minorité travaillant avec des membres de la majorité sache qu'il ou elle peut obtenir des services internes, qu'il s'agisse de questions de personnel, d'administration, ou de finance, dans sa propre langue; et que, dans la mesure du possible l'accès à la Fonction publique soit égale quelles que soient les conditions. Je crois que c'est tout ce que nous pouvons espérer.

Mr. Chairman, I believe that brings my brief comments to an end. I would be pleased to answer any questions you may have on the written statement before you; the same applies to any other questions or comments from members of the committee.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Yalden. Mr. Kilgour, followed by Mr. Herbert, Mr. Marceau and Mr. Gauthier.

Étant donné que nous avons décidé tout à l'heure de passer à huis clos à 16h30 afin de discuter des travaux futurs du comité, je demanderais aux membres du Comité de bien vouloir respecter un maximum de 10 minutes chacun pour les questions.

[*Texte*]

Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: Thank you for coming, Mr. Yalden.

I have a number of things, and I will try to ask them as quickly as I can. I would appreciate it if you would try to give reasonably short answers.

You mentioned the old-boy system. To your knowledge, is it correct or not that, in joining departments like the Privy Council Office there is not, in fact, open competition for both the minority and majority language groups in the country? Do you know anything about that? I have heard that to enter the Privy Council, there is no open competition; it is all done on the old-boy system. Can you speak to that?

Mr. Yalden: No, I do not think that I can speak to any individual department—or I do not think I would want to. I would not be doing anything more than recounting vague personal recollections from my time in the public service. But I can say as a generality, Mr. Chairman, that while I have no reason to think that managers try in any way to avoid a genuine selection according to merit—and I mean that as someone who was a manager for some time in the public service—nevertheless, there is a tendency after all to look within the universe of people you know.

You cannot, in the nature of things, every time you are going to staff a job—particularly a junior job or one of the middle levels, of which there are thousands—expect to run a national campaign and a national competition, except for departments like the Department of External Affairs, which runs a national competition every year. If you are prepared to deal with three or four thousand candidates in order to hire a hundred or fifty or whatever it is they are hiring that year .... Mostly people are sought out among the group that are known to somebody who is already there. I think that is no more natural, but I think it works against the minority. Excuse the length of the answer, Mr. Chairman.

Mr. Kilgour: You mention that a few hundred francophones are working in the public service in western Canada, and I think you said 6 per cent anglophones in Quebec. Do you mean, now working in the public service in Quebec?

Mr. Yalden: Yes, Mr. Chairman. The note I have in front of me, I think, comes from the 1980 report of the Public Service Commission and it gives for Manitoba, Saskatchewan, Alberta and British Columbia, a total of just under 700 francophones.

Mr. Kilgour: Is it possible to find a more damning statement than the statement you have made there of our attempt to have a meaningful participation from both language groups in the Public Service of Canada. I think it is outrageous that is the .... Justice is not only not being done, but it is not seeming to be done, if that is the reality you describe. Would you agree with that total language?

Mr. Yalden: Yes, I certainly agree with it. The figures I see here—and I did my own addition, so people will forgive me if I

[*Traduction*]

Monsieur Kilgour.

M. Kilgour: Monsieur Yalden, merci d'être venu.

J'ai plusieurs questions, et je m'efforcerai de les poser aussi rapidement que possible. Je vous serais reconnaissant si vous essayiez de donner des réponses plutôt courtes.

Vous avez parlé des «amicales d'anciens». Savez-vous s'il est exact que dans le cas de ministères comme le Bureau du conseil privé il n'existe pas de concours ouvert, que ce soit pour le groupe linguistique minoritaire ou majoritaire? Connaissez-vous cette situation? J'ai entendu dire qu'il n'y a pas de concours ouverts pour entrer au Bureau du conseil privé, que tout passe par les «amicales d'anciens». Auriez-vous des commentaires à ce sujet?

M. Yalden: Non, je ne crois pas pouvoir parler d'un ministère particulier—du moins je ne voudrais pas le faire. Il ne s'agirait que de vagues souvenirs personnels remontant à l'époque où j'étais fonctionnaire. Mais en général, monsieur le président, bien que je n'aie aucune raison de croire que les gestionnaires essaient d'éviter de faire de vraies sélections selon le mérite—et je dis cela comme ancien gestionnaire de la Fonction publique—on est naturellement porté à chercher des candidats dans le milieu qu'on connaît.

Il est impossible d'organiser une campagne ou un concours national pour chaque poste qu'on veut doter, surtout un poste de niveau moyen au subalterne, dont il y en a des milliers, sauf dans le cas d'un ministère comme le ministère des Affaires extérieures, qui fait un concours national à chaque année. Si on accepte de trier entre 3,000 et 4,000 candidats pour combler une centaine, une cinquantaine de postes ... En général, on cherche des candidats parmi le groupe que quelqu'un déjà en place connaît. Je crois que cela est naturel, mais que cela désavantage la minorité. Monsieur le président, je m'excuse de la longueur de ma réponse.

M. Kilgour: Vous dites que quelques centaines de francophones travaillent dans la Fonction publique dans l'ouest du Canada; je crois que vous avez dit que 6 p 100 des employés au Québec sont anglophones. Vous voulez dire 6 p 100 de ceux qui travaillent maintenant à la Fonction publique au Québec?

M. Yalden: Oui, monsieur le président. Selon les notes que j'ai devant moi, qui viennent, je crois, du rapport de 1980 de la Commission de la fonction publique, un peu moins de 700 francophones travaillent au Manitoba, au Saskatchewan, en Alberta, et en Colombie-Britannique.

M. Kilgour: Voilà une condamnation on ne peut plus accablante de nos efforts d'obtenir une participation raisonnable des deux groupes linguistiques au sein de la Fonction publique du Canada! Je trouve scandaleux le fait que ... Si ce que vous décrivez est la réalité, il n'y a même pas de semblant de justice. Êtes-vous d'accord avec les totaux donnés?

M. Yalden: Oui, certainement. J'ai fait mes propres calculs, et vous m'excuserez si je me suis trompé, mais selon les

[*Text*]

get it wrong—but I get 1,100 Francophones in 1980 for the combined provinces, Newfoundland, P.E.I., Nova Scotia and the four western ones I just mentioned; 1,100 out of a total of something like 76,000. So that is not what you would call a very impressive performance.

Now, in Quebec, leaving out the NCR, the proportion right now is something of the order of slightly less than 6 per cent—5.8 per cent, in 1980. I am not sure what it is for 1981 because I have not seen the latest data, but those data there are sufficiently alarming, I think. That is down from something like 12 per cent a few years back.

• 1600

Mr. Kilgour: Does that not show the problem, in terms of meaningful language participation of minorities, is, in fact, rapidly worsening?

Mr. Yalden: It is certainly worse in the case of Quebec. I confess I do not have comparative figures for the francophone participation outside Quebec in the three Atlantic provinces and the four western ones, but I suspect it has been very low all along, very low.

Mr. Kilgour: Would you agree that, instead of getting better after 13 years, we are getting worse?

Mr. Yalden: I do not know whether it is getting worse, Mr. Chairman, but the figures are very clear; it is not good, and that is my point. It will not be good unless some effort is made to make it better. This reflects on our capacity to serve the minority public and, of course, it reflects on the language of work that is used within the public service, let alone the obvious unfortunate picture it gives of the participation of the minority.

Mr. Kilgour: I think you are being diplomatic, though to be fair you have to concede, if you would, that from what you have indicated the situation is deteriorating rather than getting better.

Mr. Yalden: If I may say so, Mr. Chairman, I think the hon. member and I will agree that the situation is deplorable, if that is a strong enough word. I cannot say, in terms of the English-speaking provinces to which I referred, that it is deteriorating, because I do not have the statistics in front of me. I know it has deteriorated in Quebec. We all know it has gone down from about 12 per cent to under 6 per cent. It is very bad outside as well.

Mr. Kilgour: We almost have a situation where it is a separate but unequal language structure in the Public Service of Canada, is it not? Is that not—

Mr. Yalden: We have a kind of polarization which I should have thought would be far from being compatible with the spirit of the Official Languages Act, or with the spirit of the policy which, to my knowledge, Parliament has approved this past 12 or 13 years.

M. Kilgour: Comme il me reste du temps, j'aimerais poser quelques questions en français.

[*Translation*]

chiffres ici, en 1980 il y avait 1,100 francophones pour l'ensemble de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et des 4 provinces de l'Ouest que j'ai déjà citées; 1,100 sur un total d'environ 76,000. Ce n'est pas très brillant.

Au Québec, abstraction faite de la région de la Capitale nationale, la proportion pour 1980 est d'un peu moins de 6 p 100; en fait, de 5.8 p 100. Je ne connais pas les pourcentages pour 1981 car je n'ai pas encore vu les dernières données, mais je crois que celles que je vous signale sont suffisamment alarmantes. C'est une baisse par rapport au 12 p 100 d'il y a quelques années.

M. Kilgour: Est-ce que cela ne démontre pas que pour ce qui est de la participation des minorités, le problème s'empire rapidement?

M. Yalden: Il est certain que la situation s'est empirée au Québec. J'avoue que je n'ai pas de chiffre comparatif pour la participation francophone hors Québec, dans les trois provinces de l'Atlantique et les quatre provinces de l'Ouest, mais je soupçonne que la participation a toujours été très faible, très faible.

M. Kilgour: Convenez-vous qu'après 13 ans, la situation s'est empirée au lieu de s'améliorer?

M. Yalden: Je ne sais pas si la situation s'empire, monsieur le président, mais les chiffres sont clairs. La situation n'est pas bonne, mais que je voulais montrer. La situation ne s'améliorera pas sans des efforts. Elle ne facilite pas le service du public minoritaire, et porte également atteinte à la langue de travail dans la Fonction publique, sans parler de la fâcheuse impression que cela donne de la participation de la minorité.

M. Kilgour: Je crois que vous donnez une réponse diplomatique, mais en toute justice vous devez admettre que vos réponses confirme que la situation s'empire au lieu de s'améliorer.

M. Yalden: Je crois que nous convenous que la situation est déplorable, si ce terme est suffisamment fort. Pour ce qui est des provinces anglophones que j'ai citées, je ne puis dire que la situation se détériore, car je n'ai pas les chiffres devant moi. Je sais que la situation s'est détériorée au Québec. Nous savons tous que la proportion a passé d'environ 12 p. 100 à moins de 6 p. 100. La situation est très mauvaise ailleurs aussi.

M. Kilgour: Nous avons presque une situation où il existe une structure linguistique distincte mais inégale au sein de la Fonction publique du Canada, n'est-ce-pas. N'est-il pas . . . .

M. Yalden: Nous avons un genre de polarisation qui est loin d'être compatible, à mon avis, avec l'esprit de la Loi sur les langues officielles, et la politique approuvée par le Parlement, à ma connaissance, depuis 12 ou 13 années.

Mr. Kilgour: Since I have some time remaining, I would like to ask a few questions in French.

[*Texte*]

Seriez-vous d'accord pour que la Loi sur les langues officielles soit amendée afin d'y mentionner expressément l'objectif visant à assurer la pleine participation, dans la Fonction publique, des membres des collectivités anglophone et francophone?

M. Yalden: Monsieur le président, je crois que je serais d'accord s'il y avait une sorte de préambule à la Loi sur les langues officielles et qu'il y soit mentionné le principe de participation équitable des deux grands groupes linguistiques. Je crois que je serais plutôt contre l'idée de fixer de quelque façon que ce soit des quotas. Je crois que l'expérience ailleurs dans le monde n'est pas favorable dans ce sens, mais pour une déclaration d'ordre général du principe approuvé par le Parlement, je n'y vois pas d'objection et je ne crois pas que cela puisse avoir un effet nuisible sur le principe du mérite.

M. Kilgour: A part l'établissement de quotas, comment peut-on assurer un minimum de représentation de la minorité francophone au sein de la Fonction publique?

M. Yalden: Comme je le disais tout à l'heure, monsieur le président, il me semble que si vous avez un ministère où la participation francophone ou anglophone est la moitié de ce qu'elle serait si on suivait la proportion globale de la population, il est évident que l'on doit prendre des mesures assez exceptionnelles pour augmenter le nombre de francophones sans arriver à dire que cette proportion ne serait pas acceptable aussi longtemps qu'elle ne reproduit pas la proportion de la population canadienne, ou vice versa, au Québec .

M. Kilgour: D'accord! Est-ce que l'objectif de la représentation est un objectif autonome ou un objectif d'appui aux deux autres facettes de la réforme linguistique, services au public et langue de travail, à votre avis?

M. Yalden: Oh, je crois que les trois éléments se renforcent, n'est-ce pas? S'il y a une bonne participation à l'Ouest, à l'Est ou au Québec, il y a toutes les chances que les services soient meilleurs; s'il y a une bonne participation des deux groupes, les chances sont meilleures pour que l'on utilise les deux langues officielles lors des réunions et dans les communications écrites, etc. Je crois que les trois font partie d'un tout.

M. Kilgour: Une dernière question, s'il vous plaît, monsieur le président.

Comme vous le savez, durant nos séances, nous avons réalisé que le français langue du travail ne semble être possible que dans les ministères et agences où la représentation francophone dépasse un pourcentage de, je pense, 25 p. 100 ou quelque chose comme cela. 168;crse

• 1605

Est-ce que l'objectif de la représentation qui semble être de réfléter la composition linguistique du Canada suffit pour garantir l'objectif de la langue de travail, à votre avis?

M. Yalden: Non, je ne crois pas, monsieur le président. Je crois, comme je l'ai dit d'ailleurs à plusieurs reprises, qu'il faut une certaine participation et peut-être un *sine qua non* de

[*Traduction*]

Would you agree to an amendment to the Official Languages Act specifically mentioning the goal of guaranteeing full participation in the public service by members of both the French speaking and English speaking communities?

Mr. Yalden: Mr. Chairman, I think I would agree to some sort of preamble to the Official Languages Act mentioning the principle of fair participation by both major language groups. I think I would be against the idea of setting any kind of quotas. I do not think world experience in that area has been particularly favourable. But as far as a general statement of the principle approved by Parliament is concerned, I do not see any problem, and I do not think it would be likely to have a harmful effect on the merit principle.

Mr. Kilgour: Unless we set quotas, how can we guarantee minimum representation of the French speaking minority within the public service?

Mr. Yalden: As I said earlier, Mr. Chairman, it seems to me that in the case of a department where francophone or anglophone participation is half what it would be if we were to follow the general proportions of the population at large, rather exceptional steps must obviously be taken to increase the number of francophones without going so far as to state that proportions will not be acceptable unless they reproduce the francophone proportion of the Canadian population, or vice versa in Quebec.

Mr. Kilgour: Fine. In your opinion, is the representation goal an autonomous goal or one which supports the two other facets of language reform, service to the public and language of work?

Mr. Yalden: I think the three elements reinforce one another, do you not? With good participation in the west, in the east, and in Quebec, chances are that service will be improved; if both groups are well represented, it is more likely that both official languages will be used in meetings and in written communication, etcetera. I think the three elements are parts of a whole.

Mr. Kilgour: One last question, Mr. Chairman, if I may.

As you are aware, we have realized through our meetings that French as a language of work seems to be possible only in departments or agencies where francophone representation exceeds something like 25 per cent.

Do you feel that the goal of representation, which seems to be to reflect the linguistic composition of Canada, is enough to guarantee that we achieve the goal relating to language of work?

Mr. Yalden: No, Mr. Chairman, I do not think so. As I have said on several occasions, I think it is necessary to have a certain level of participation, perhaps a sine qua non of

[*Text*]

l'usage raisonnable des deux langues, mais en plus de cela il faut qu'il y ait la volonté, de la part de la haute gestion, que les deux langues soient utilisées couramment et régulièrement. Par exemple, quand je suis entré aux Affaires extérieures il y a 25 ans, il ne manquait pas de francophones. La proportion de francophones était assez bonne, mais la règle était quasiment que l'on utilisait l'anglais et rarement ou presque jamais le français comme langue de travail. Tandis qu'aujourd'hui, tout cela est changé. On utilise les deux langues aujourd'hui, mais la proportion de francophones et d'anglophones est plus ou moins la même.

M. Kilgour: Merci, monsieur le président.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, may I suggest that Mr. Yalden's full remarks be printed in today's minutes.

The Joint Chairman (Senator Murray): Is it agreed?

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Herbert: Mr. Yalden, you will forgive me . . . maybe this is my down day, but I am a mixture of despondent, angry, sad and I do not know what. I feel, reading your report, that you do not have enough power to get to the true facts. Frankly, I have now come to the conclusion that you do not have the support of the government to come to the true situation. I am going to enumerate my experience of just the past month.

Being up here some ten years, I guess for seven or eight years I worked—as everyone has tried to do—for the improvement of the francophone lot, mostly outside of Quebec. I think most people will admit that there has been some improvement, but the deterioration in the Province of Quebec is now of disastrous proportions. The figures which you have quoted are just not accurate. I say that because we have the evidence right on the record. What irritates me is that we are not even having the publicity given to the true facts.

Now one of the things that I worked for when I came here first it was that, my opinion, in hiring practices in the public service one of the things we have to do is to get rid of the unilingual anglophones in the personnel departments, and get some francophones; francophones would be more likely to hire francophones.

The Department of Employment and Immigration in the Province of Quebec presently has 2 per cent anglophones in its employment in the Province of Quebec. That is one of the problems we are facing right now. The 5.8 per cent figure which you give is a phony figure, and I can show you why it is phony. It may be statistically correct, but it is not representative of the true situation.

Now look at the figure given by the Minister himself of Employment and Immigration: 2.2 per cent anglophones in Quebec. This is part of our problem. The anglophones in Quebec have been moving out en bloc. They are willing to fight Lévesque but they are no longer prepared to also fight

[*Translation*]

reasonable use of both languages, but is also necessary that upper management wish to have both languages used on a current, regular basis. For instance, when I started in External Affairs 25 years ago, there was no lack of French speakers. The proportion of French speakers was fairly high, but there was almost a rule that English be used, while French was rarely or almost never used as a language of work. Today, all of that has changed. Both languages are used today, but the proportion of French speakers and English speakers is more or less the same.

Mr, Kilgour: Thank you, Mr. Chairman.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Herbert.

M. Herbert: Monsieur le président, je voudrais proposer que le discours de M. Yalden soit imprimé au complet dans le procès-verbal de la réunion d'aujourd'hui.

Le coprésident (le sénateur Murray): D'accord?

Des voix: D'accord.

M. Herbert: Monsieur Yalden, je vous demanderai de m'excuser . . . je suis peut-être un peu abattu aujourd'hui mais je suis déprimé, enragé, triste et je ne sais quoi. En lisant votre rapport j'ai l'impression que vous n'avez pas suffisamment de pouvoir pour en arriver à l'essentiel. En toute franchise, j'en suis venu à la conclusion que vous n'avez pas l'appui du gouvernement pour exposer la situation réelle. Je vais vous raconter mes expériences du mois passé.

Je suis ici depuis environ 10 ans, et je suppose que pendant sept ou huit ans, j'ai travaillé—comme tout le monde a travaillé—pour l'amélioration du sort des francophones, surtout en dehors du Québec. Je crois que la plupart des gens avoueront qu'il y a eu une certaine amélioration, mais le revirement dans la province du Québec prend maintenant des proportions désastreuses. Les chiffres que vous venez de citer ne sont tout simplement pas exacts. Je le sais, car nous avons entendu officiellement les preuves. Ce qui m'irrite, c'est que les faits réels ne reçoivent même pas de publicité.

Lorsque je suis venu ici au début, je croyais que pour améliorer les pratiques de dotation dans la Fonction publique, il fallait entre autres nous débarrasser des anglophones unilingues dans les sections du personnel et les remplacer par des francophones; les francophones seraient plus susceptibles d'embaucher des francophones.

A l'heure actuelle, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration a 2 p. 100 d'employés anglophones pour la province du Québec. Voilà justement un des problèmes maintenant. Le chiffre de 5.8 p. 100 que vous avez donné est un chiffre faux, et je peux vous montrer pourquoi il est faux. Il est peut-être juste du point de vue statistique, mais il ne reflète pas la situation réelle.

Passons maintenant aux chiffres donnés par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration lui-même. 2.2 p. 100 d'anglophones au Québec. Voilà un élément de notre problème. Les anglophones quittent le Québec en bloc. Ils sont prêts à se battre contre Lévesque, mais ils ne sont plus prêts à se battre

[*Texte*]

their own federal government. They do not feel they are getting support from the federal government. I will illustrate why.

Since March 1, I will give you an illustration of exactly what has happened. These are government documents on government paper issued by, first of all,

le ministre d'État aux petites entreprises: Ce document n'a pas été traduit puisqu'il a été préparé uniquement à l'intention des députés fédéraux du Québec, évidemment. Ministre de l'Expansion économique régionale et aussi ministre de l'Emploi et de l'Immigration: ce document a été préparé en français seulement. C'est la section de l'analyse économique qui en a décidé ainsi, la distribution étant destinée au Québec, sénateurs et députés québécois et autres groupes intéressés.

Quatrième ministère, ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie: au mois de mars, ils ont manqué de copies; alors, ils ont décidé de les distribuer selon la langue du député, et à moi en langue française parce que je demeure dans la province de Québec.

Ministre d'État (Finances): Document: «Vers une meilleure organisation fiscale», en français seulement. Je l'ai envoyé pour être traduit... Et même hier soir, et le président de ce comité, M. Jean-Robert Gauthier, est ici aujourd'hui...

• 1610

Comme président il a dit qu'il avait trois documents devant lui, fournis, un de la Commission de la Fonction publique du Canada sur des questions qui ont été posées par les députés le 22 mars dernier, l'autre qui nous vient de l'honorable Jean-Jacques Blais, ministre des Approvisionnements et Services sur le même sujet, c'est-à-dire des questions qui ont été posées le 29 mars dernier... Et enfin, un dernier.., en réponse aux questions de M. Greenaway, un document qui a été envoyé, j'imagine, par le Conseil national de recherches du Canada... J'ai posé la question... On ne peut pas avoir la distribution, monsieur le président, encore, pour la simple raison et pour la seule raison qu'il y en a un qui est bilingue et que les autres ne le sont pas. Si vous voulez que je distribue les documents unilingues français, monsieur Herbert, je suis prêt à le faire.., m'a t-il dit!

Just to be fair now... il a dit aussi:

> Le document de la Commission de la Fonction publique est entièrement bilingue; le document de M. Blais est en partie unilingue anglais et en partie français, il y a une partie bilingue puis il y a une partie qui est unilingue anglaise. Le document de M. Greenaway...

Je ne sais pas si M. Greenaway est bilingue oui ou non, mais, néanmoins...

> ... Le document de M. Greenaway est en anglais pour la question se référant aux questions posées par M. Greenaway, mais les réponses et la documentation à l'appui sont assez volumineuses et se trouvent en français.

[*Traduction*]

également contre leur propre gouvernement fédéral. Ils ne croient pas qu'ils obtiennent l'appui de leur gouvernement fédéral. Je vous expliquerai pourquoi.

Je vais vous donner quelques exemples pris depuis le 1er mars. Il s'agit de documents de ministères fédéraux publiés par, premièrement,

Minister of State for Small Businesses; this document was not translated because it was prepared solely for the use of federal members of Parliament from Quebec, obviously. Minister of Regional Economic Expansion and Minister of Employment and Immigration: this document was prepared in French only. The economic analysis section made the decision, since the document was only meant to be distributed in Quebec, to Quebec Senators and Members, and to other interested groups.

Fourth department, the Minister of State for Science and Technology: there were insufficient copies in March; the decision was made to distribute the documents according to the language of the member of Parliament. Since I live in Quebec, I received a copy in French.

Minister of State (Finance): document: "Vers une meilleurs organisation fiscale", in French only. I sent it to be translated. Yesterday evening, the Chairman of that Committee, Mr. Jean-Robert Gauthier, who is here today, said...

I have three documents in from of me, one from the Public Service Commission of Canada on questions put by members on March 22 and the other from the Honourable Jean-Jacques Blais, Minister of Supply and Services, on questions asked on March 29. The last document deals with questions put by Mr. Greenway and I imagine that it was sent by the National Research Council of Canada. These documents can not be distributed, Mr. Chairman, for the simple reason that only one of them is bilingual and the others are not. If you want me to distribute the documents that are in french only, Mr. Herbert, I am prepared to do so.

Pour être juste, il a dit:

> The Public Service Commission's document is bilingual. Part of Mr. Blais' document is in English only and part of it is in French; part of it is bilingual and part of it is English only. Mr. Greenway's document...

I do not know whether Mr. Greenway is bilingual or not, but, in any case...

> The part of Mr. Greenway's document that refers to the questions asked by him is in English only, but there is quite a thick backup document and it is in French.

[*Text*]

Mr. Yalden, to me enough is enough. I say this in all sincerity. If this government, with its large numbers of francophone ministers, is not prepared to give its practical support to bilingualism, then we have a lost cause, because I am damned sure if we changed the government, we would not have any better attitude.

I suggest, if we go back over the years, we have had an attitudinal problem. This will sound like sour grapes, but it still puts the facts on the table. Until Mr. Lévesque came into the Province of Quebec, we had three anglophone ministers representing the anglophones in Quebec, and three francophone ministers representing the francophones outside Quebec. We still have our three francophone ministers outside Quebec; we have one anglophone minister in Quebec, who has one of our toughest ministries, and, therefore, cannot make a noise for the anglophones. The anglophones, therefore, feel the anglophone community has been written off by Ottawa, by the federal government. Until something is done about that, there is no use any longer asking us to fight René Lévesque and his péquiste party.

Mr. Yalden, I know that you do not have the investigatory powers of the Auditor General. I wish you did. Perhaps we should change the law. But do you not feel—and this is really my only question to you— do you not feel that what we need is the practical support of this government and the ministers of this government before you can do your job?

Mr. Yalden: Mr. Chairman, I think I should say first of all that I do have the investigative powers of the Auditor General. What I do not have is the unanimous support of the population of Canada for bilingualizing the nation which the Auditor General has for proper and responsible financial behaviour. If I had that support, we would be able to move more quickly.

I cannot say whether the various facts the hon. member has cited reflect an unwillingness on the part of the Government of Canada to lend its practical support to a program which it supports in principle. I have said, I think, on the basis of my own observations, that there is a great deal of distance between approval in principle and action in practice. I have said, furthermore, that our observation is that everyone is in favour in principle, but that when it comes to concrete actions, people are a lot less likely to do what is necessary.

Certainly, from my own observations and those of my colleagues—including our representative in Montreal—we would have to agree that many anglophones feel they have been let down one way or another in Quebec. They tell me that. I read that in the *Gazette*. I think that is not a secret. I think that, as far as my office is concerned, we have made a considerable effort, though we will try to make an even more considerable one in the future to ensure that we are in contact with all of the minority-language, English-language, organizations in the province, and principally, of course, with the new umbrella organization, *Alliance Québec*, which is getting on its feet and will include some of the earlier organizations such as the Council for Quebec Minorities and Positive Action.

[*Translation*]

Franchement, monsieur Yalden, cela suffit. Si le gouvernement au pouvoir, qui a de nombreux ministres francophones, n'est pas prêt à appliquer la politique du bilinguisme, ce n'est pas la peine de continuer. Je suis convaincu que si l'autre parti était au pouvoir, il ne serait pas mieux disposé.

L'attitude a toujours posé un problème. Vous direz que c'est par dépit, mais je tiens à vous rappeler certains faits. Jusqu'au moment où M. Lévesque est entré au pouvoir dans la province de Québec, les anglophones du Québec étaient représentés par 3 ministres anglophones et les francophones hors-Québec par 3 ministres francophones. Les francophones hors-Québec sont toujours représentés par 3 ministres francophones, alors qu'au Québec, il n'y a qu'un seul ministre anglophone. Comme le ministre en question détient l'un des portefeuilles les plus difficiles, il est mal placé pour défendre les anglophones. Les anglophones ont donc l'impression que le gouvernement fédéral les a abandonnés. Tant que ce problème n'aura pas été réglé, ce n'est pas la peine de nous demander de lutter contre René Lévesque et son parti.

Je sais, monsieur Yalden, que vous n'avez pas les mêmes pouvoirs que le vérificateur général. C'est dommage. Nous devrions peut-être modifier la loi. Pour exécuter vos fonctions, ne vous faut-il pas l'appui du gouvernement et des ministres du Cabinet?

M. Yalden: Je dois d'abord préciser, monsieur le président, que j'ai les mêmes pouvoirs que le Vérificateur général, mais que je n'ai pas l'appui du public. Le public est en faveur de la responsabilité financière, mais non du bilinguisme. Si le public m'appuyait, on pourrait avancer beaucoup plus rapidement.

Les faits cités par l'honorable député démontrent peut-être que le gouvernement fédéral est peu disposé à mettre en pratique un programme qu'il appuie en principe. J'ai constaté qu'il y a grand écart entre l'autorisation en principe et la mise en pratique. En principe, tout le monde est en faveur du bilinguisme; mais personne ne veut faire ce qu'il faut pour le réaliser.

Il faut bien avouer que les anglophones du Québec ont l'impression d'avoir été abandonnés. Je l'ai constaté moi-même et les députés de Montréal me l'ont souligné. Je l'ai lu dans la *Gazette*. Ce n'est pas un secret. Mes fonctionnaires ont fait un effort considérable et nous avons l'intention de garder le contact avec les organismes qui représentent la minorité anglophone, et surtout avec le nouvel organisme, Alliance Québec, qui regroupe des organismes comme le Conseil des minorités du Québec et l'Action Positive.

[*Texte*]

• 1615

In addition to that, I certainly have felt it worthwhile to talk to other groups, anglophone and non-francophone generally, to try to talk to some of the Quebec ministers and public servants concerned, to try to talk to MPs from Quebec, both anglophone and francophone. I think that if we were prepared to look at the matter of anglophone participation in Quebec a little bit more seriously, something could be done about it. I think there is a whole series of measures, however, that would have to be taken.

One of the problems is language. One of the problems is the difficulty of some of the anglophone community employed in government jobs in Quebec in being able to live in an essentially francophone milieu, as francophones outside of Quebec live in an anglophone milieu. One of the problems is determining where it is possible to allow in the public service in the Province of Quebec people who are essentially unilingual anglophones, but who can manage reasonably well because the community in which they find themselves, let us say on the west island, is also very largely anglophone.

I do not think the effort has been made to deal with this problem. I tend to be told by the authorities and the central agencies that they are looking at it, that they are aware of it, that they are trying to do something about it, but the figures are as eloquent as Mr. Herbert has said, Mr. Chairman.

I think he said my figures were not accurate; I take it he meant that they were statistically accurate, but did not give the real story. Well, they certainly do not give the real story; no statistics do in terms of what has happened over the last few years and the rather deplorable situation in which the English-language community finds itself—and I underline—in the federal public service in Quebec. After all, we are not talking about the provincial public service, and we are not talking about the private sector; we are talking about the federal public service, and it is deplorable.

My hope would be that, nevermind what the government may do about it, I shall certainly go on trying to encourage, as strongly as I can, the government and its central personnel and management agencies to do something about it. I also hope that this committee will, over the months ahead, over the time ahead, wish to call the appropriate people and to center in on some of these questions such as participation in Quebec. We had discussed participation; I understand from listening to the chairman earlier that you have been making a report on it; but that does not mean that the subject, in particular places and particular cases, such as those Mr. Herbert has raised, is by any means exhausted.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Yalden.

Monsieur Marceau.

M. Marceau: Merci monsieur le président.

Le Québec est vraiment l'endroit des paradoxes. Lorsque j'entends mon collègue québecois se plaindre des injustices dont est victime la langue anglaise, je suis bouleversé et je me

[*Traduction*]

Nos échanges avec les autres groupes, anglophones et allophones, et avec les ministres, les fonctionnaires et les députés du Québec, qu'ils soient anglophones ou francophones, ont certainement été fructueux. Il serait possible, je crois, d'accorder plus d'attention à la question de la participation des anglophones au Québec. Seulement, il faudrait prendre des mesures.

L'un des problèmes qui se posent est celui de la langue. Il y a un problème en ce sens que les fonctionnaires anglophones au Québec doivent vivre dans un milieu francophone, comme les francophones hors Québec doivent vivre dans un milieu anglophone. Parfois, ils ont de la difficulté. Nous ne savons pas si nous pouvons engager des unilingues anglais pour travailler dans la Fonction publique au Québec, même si ces personnes s'en tirent très bien parce qu'ils habitent un quartier anglophone.

Nous n'avons pas vraiment tenté de résoudre ce problème. Les représentants des organismes fédéraux me disent qu'ils sont en train d'étudier la question, qu'ils sont au courant du problème et qu'ils essaient de trouver des solutions, mais les chiffres cités par M. Herbert traduisent bien la situation.

M. Herbert a dit que mes chiffres n'étaient pas exacts; il voulait probablement dire qu'ils étaient exacts sur le plan statistique, mais qu'ils ne reflétaient pas vraiment la situation. Je conviens que les chiffres dont nous disposons ne reflètent pas la situation déplorable dans laquelle les anglophones se sont trouvés. Je parle, évidemment, de la Fonction publique fédérale au Québec. Il ne s'agit pas de la Fonction publique provinciale, ni du secteur privé; nous parlons de la Fonction publique fédérale et j'avoue que la situation est déplorable.

J'ai certainement l'intention de continuer à encourager les fonctionnaires et les organismes fédéraux à prendre des mesures. J'encourage le Comité à convoquer des témoins et à les interroger sur la participation des anglophones au Québec. Je crois comprendre que vous êtes en train de rédiger un rapport là-dessus; cela ne signifie pas, bien sûr, que le sujet a été épuisé ou que les problèmes soulevés par M. Herbert ont été résolus.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Yalden.

Mr. Marceau.

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Chairman.

Quebec is really a paradoxical place. I find it upsetting to hear my colleague from Quebec complain about the injustices which English speakers suffer. I would like to point out to my

[*Text*]

dis que mon collègue et ami, qui est parfaitement bilingue, ne saurait faire de comparaison entre ce que nous avons enduré et ce que nous endurons encore. Je pense que mon collègue frappe à la mauvaise porte.

M.Herbert: Pour corriger les injustices?

M. Marceau: Oui. Mais mon collègue et ami, frappez à la bonne porte, dites à vos collègues anglophones qu'ils soient plus justes envers les francophones et les francophones du Québec vont continuer à donner justice aux anglophones du Québec!

M. Herbert: Il faut sortir de la province.

M. Marceau: Cela fait 100 ans que les anglophones . . . Depuis des années, le Québec a donné des lois aux anglophones, les a favorisés, et à ce moment-là . . .

M. Herbert: Il n'y a pas de place pour les anglophones dans la province de Québec. C'est bien évident.

M. Marceau: Non, ce n'est pas cela que je dis. Je dis qu'on a toujours demandé aux francophones d'être plus justes envers les anglophones, et je suis d'accord avec cela. Mais on n'a pas assez insisté sur le fait que les anglophones ne donnent pas justice . . . Ma fille est à Vancouver; elle a essayé de parler français dans cette ville et on le lui a interdit catégoriquement et ce, la semaine dernière. Que l'on ne me parle pas d'injustice au Québec, de grâce!

• 1620

M. Herbert: Que l'on corrige la situation, d'une province unilingue, la province de Québec.

M. Marceau: Ce n'est pas du tout ce que je dis, Hal; je dis que la justice n'est pas uniquement au Québec. Et la majorité n'est pas uniquement au Québec; les anglophones sont dans les autres provinces.

De toute façon, je pense que c'est un point de vue important. Je voudrais m'adresser au commissaire aux langues officielles. N'est-il pas d'avis que si, par exemple, l'Ontario reconnaissait le bilinguisme et notamment l'article 133, les Québécois seraient plus influencés et seraient plus favorables à reconnaître ce qui appartient aux anglophones?

M. Herbert: Pas en fonction de l'article 58 aussi.

M. Marceau: Eh bien de toute façon . . .

M. Herbert: Très bien, 58 aussi. Oui, la constitution . . .

M. Marceau: Ma question s'adresse au commissaire.

M. Yalden: Monsieur le président, avec le plus grand respect, je préfère ne pas faire de telles comparaisons, me demander si le Québec serait plus généreux advenant le cas où l'Ontario accepterait tel ou tel article de la constitution. Je l'ai dit, et je le dirai encore une fois aujourd'hui, que, bien sûr, je suis d'avis que l'Ontario devrait accepter l'usage des deux langues devant les tribunaux et devant la législature. Ce que nous appelons en jargon de 1982, accepter 133.

[*Translation*]

colleague and friend, who is perfectly bilingual, that there is no comparison between this and what we have endured and are still enduring. I think that my colleague is barking up the wrong tree.

Mr. Herbert: By trying to eliminate injustice?

Mr. Marceau: Yes, If you want to bark up the right tree, my friend, go and tell your english colleagues to be fairer towards francophones and francophones in Quebec will continue to be fairer to anglophones in that province.

Mr. Herbert: You have to leave the province.

Mr. Marceau: For a hundred years the anglophones . . . for years, Quebec has passed legislation for anglophones and has given them advantages, and now . . .

Mr. Herbert: There is no more room for anglophones in the province of Quebec. That much is obvious.

Mr. Marceau: That is not what I am saying. The francophones have always been asked to be fairer towards the anglophones and I agree with that. But not enough emphasis was placed on the fact that anglophones are not fair . . . My daughter is in Vancouver; she tried to speak french there and was categoricaly told that she could not. This happened last week. So please do not talk to me about injustice in Quebec.

Mr. Herbert: Something has to be done about the situation in a unilingual province, the Province of Quebec.

Mr. Marceau: That is not what I am saying, Hal. I am saying that justice should not be limited to Quebec. And the majority is not confined to Quebec; there are English speaking majorities in the other provinces.

In any case, I think that this is an important point. I would like to question the Commissioner of Official Languages. Does he not feel, for example, that if Ontario recognized bilingualism and implemented section 133, Quebecers would be influenced by these actions and would be more willing to recognize anglophone rights?

Mr. Herbert: Not under section 58.

Mr. Marceau: In any case . . .

Mr. Herbert: Fine, under section 58 as well. Yes, under the constitution.

Mr. Marceau: My question is addressed to the commissioner.

Mr. Yalden: With all due respect, Mr. Chairman, I prefer not to make that sort of comparison and ask myself whether Quebec would be more generous if Ontario were to agree to implement such and such a section of the constitution. I have said it before and I will say it again today: I think that Ontario should authorize the use of both languages before the courts and in the legislature. In 1982 jargon, we call this going for 133.

[*Texte*]

Est-ce que, par conséquent, les Québécois se sentiraient mieux disposés à l'égard de leurs voisins anglophones? Je n'en sais rien. Mais je demande à l'Ontario d'accepter ce geste si important, et je demande aussi aux Québécois francophones d'accepter d'être le plus généreux possible envers leurs concitoyens de langue anglaise.

M. Marceau: Monsieur le commissaire, est-ce que vous avez déjà émis des opinions au sujet des unités de travail à l'intérieur des ministères? Est-ce que votre opinion a évolué dans ce domaine-là? Est-ce que vous croyez que cette expérience devrait être continuée, modifiée ou définitivement abolie?

Essayer de bilinguiser tous les ministères, est une opération à long terme et, à la première étape, ces unités de travail conservent quand même le français d'une façon plus permanente. Quelle est votre opinion à ce sujet-là?

M. Yalden: Monsieur le président, je n'ai rien contre l'idée des unités dites de langue française. Je souligne «contre». Mais je les trouve un peu artificielles. Selon mes nombreuses années d'expérience à titre de fonctionnaire et de sous-ministre, cela n'a pas très bien marché, malgré les chiffres des autorités de l'époque qui étaient assez impressionnants. Je crois que les deux tiers ou 80 p. 100 ou plus de ces unités de langue française étaient au Québec, c'est-à-dire étaient composées des gens qui avaient parlé français toute leur vie. De les déclarer unités de langue française, qu'est-ce que cela prouve?

De l'autre côté, à Ottawa, où l'on a parfois essayé d'établir ce que j'appelle «la grosse paix» artificiellement par certaines unités, cela a marché cahin-caha. Dans certains cas, par exemple, je me souviens des Affaires extérieures où vous aviez un groupe de francophones ou de parlants français, d'anglophones bilingues, qui s'occupaient entre autres, de l'Europe occidentale, de l'Amérique du Sud, qui travaillaient sans difficulté dans une langue ou l'autre, cela a marché assez bien. Mais de l'implanter par une sorte de directive de la haute gestion, selon mon expérience, ça ne marche pas très bien, ce n'est pas la solution idéale au problème de langue de travail. Mais là où c'est possible, faisons-le.

M. Marceau: La dotation impérative constitue un problème majeur, sur lequel les opinions semblent relativement divisées. Cela me semble essentiel. Certaines gens disent qu'il ne faut pas aller trop rapidement. Est-ce que vous n'êtes pas d'avis qu'une dotation impérative est quand même, malgré certains moyens coercitifs, le seul moyen d'accélérer la reconnaissance des droits des anglophones et des francophones.., avec lequel je suis profondément d'accord? Je ne veux pas créer l'impression que je suis en faveur d'un Québec uniquement français et de d'autres provinces uniquement anglaises. Ce n'est pas cela du tout. D'ailleurs, je ne serais pas ici à Ottawa si j'avais cette option-là. Ce n'est pas cela. On essaie d'avoir plus de justice, et il semble que les francophones aient besoin d'aide pour avoir plus de justice à travers le pays, alors que les Anglais en ont besoin au Québec, je suis d'accord là-dessus.

[*Traduction*]

Would Quebecers be better disposed towards their English speaking neighbours as a result of this? I have no idea. But I am asking Ontario to make this important gesture and I am also asking French speaking Quebecers to be as generous as possible towards the anglophones of Quebec.

Mr. Marceau: Could you tell us, Mr. Commissioner, whether you have taken a stand on the issue of work units in departments? Has your opinion on this changed? Do you think the experiment should be continued, changed or terminated?

Making all departments bilingual is a long term operation. In the initial stages, work units provide more permanent assurance that French will be used. What is your opinion on this?

Mr. Yalden: I have nothing against the idea of having French language work units, and I emphasize the word "against". But I do find them somewhat artificial. It did not work very well during the years when I was a civil servant and deputy minister, despite the rather impressive figures released by officials during that period. I believe that two thirds or 80 per cent or more of these French language units were in Quebec, which means that they were made up of people who have spoken French all their lives. Declaring certain units are French proves nothing.

In Ottawa, they tried at times to make peace, as I call it, they tried at times to artificially "make peace", as I call it, by creating this type of unit, and it was more or less successful. I remember that at External Affairs, there was a group of francophones or French speakers, bilingual anglophones, who were in charge, among other things, of western Europe and South America and who could work in either language. It worked our fairly well. But I have found in my experience that imposing things from above never really works out; it is not the ideal solution to the language of work problem. But where it can be done, we should do it.

Mr. Marceau: Imperative staffing is a major problem and the opinions on it seem to be divided. I feel that it is essential. Some people say that we should not move too quickly. Do you not feel that imperative staffing, despite the coercion that may be involved, is the only way to speed up recognition of anglophone rights? I fully agree that this process should be accelerated. I do not want to give the impression that I think that Quebec should be unilingual French and the other provinces, unilingual English. That is not at all what I want. If that were my choice, I would not be here in Ottawa. That is not it at all. We are trying to have more justice and it appears that the francophones need help in getting more justice across the country, whereas the English need it in Quebec, I agree with you there.

[*Text*]

• 1625

M. Yalden: En ce qui concerne la dotation impérative, je dirai que l'important pour moi, c'est que l'on accepte une fois pour toute qu'un système qui prévoit la dotation de postes bilingues par des non-bilingues est aberrant. Je souligne qu'en principe, de toute évidence, un poste bilingue devrait être occupé par un bilingue. Autrement, cela n'a pas de sens à la longue, n'est-ce pas? Par contre, quand on considère la situation dans ce pays où, par exemple, dans l'Ouest, il n'était pas de tradition ces dernières années d'étudier le français, il serait injuste d'exiger que tout candidat à la Fonction publique puisse parler français avant d'arriver. Un jeune homme ou une jeune femme de 22 ou 23 ans qui quitte l'université, qui n'a jamais pensé à devenir fonctionnaire, n'a pas eu l'occasion d'apprendre la langue. Il faut donner à cette personne, il me semble, la possibilité de l'apprendre. Mais il faut que nous soyons réalistes, que nous ne cherchions pas à donner à tout le monde et à son frère une quasi éternité pour apprendre l'autre langue. Il faut qu'il y ait des conditions assez rigoureuses.

Donc, je dirais que je suis en faveur, le plus tôt possible, d'un régime de dotation impérative, mais je crois qu'il faut que ce système, ce principe soit quand même accepté en fonction de certaines limites réalistes, qui tiennent compte de ce qu'est l'enseignement au Canada aux niveaux secondaire et postsecondaire.

M. Marceau: C'est ma dernière question, car je crois que mon collègue, le sénateur Asselin, veut poser des questions. Dans votre expérience, est-ce que vous avez décelé que la mentalité semble évoluer vers une meilleure acceptation des deux groupes? Est-ce que cette mentalité existe vraiment? Moi, j'ai l'impression qu'il se fait un mouvement lent; est-ce que vous avez cette même perception d'une acceptation encore plus évidente des deux groupes? Et est-ce que vous croyez que plus de pouvoirs devraient être donnés, soit au commissaire aux langues officielles, soit au Conseil du Trésor? Est-ce que vous croyez que les deux peuvent avoir autant de pouvoir l'un que l'autre ou si vous donnez la préséance à l'un ou à l'autre?

M. Yalden: Je dirais en réponse à la première partie de votre question qu'en effet, je crois pouvoir déceler une meilleure attitude, plus ou moins dans toutes les provinces du Canada. Cependant, il nous faudrait tout l'après-midi pour le prouver; donc, je mets cela de côté en disant oui.

Quant à des pouvoirs accrus, soit pour mon bureau, soit pour le Conseil du Trésor, je suis plutôt d'avis que nous avons tous les deux tous les pouvoirs qu'il nous faut. J'ai tous les pouvoirs du vérificateur général, et c'est tout ce qu'il me faut. Je n'ai pas besoin d'avoir le pouvoir d'imposer des amendes ou de flanquer les gens en prison. J'ai besoin de l'appui, en tout premier lieu, de ce Comité et du Parlement. Si j'ai l'appui du Parlement, l'appui public et profond que seuls les députés et sénateurs qui représentent le peuple peuvent donner à qui que ce soit, je suis mieux en mesure de pousser les gens à respecter la loi, l'esprit et la lettre de la loi.

[*Translation*]

Mr. Yalden: With respect to imperative staffing, I think the important thing for me is that we accept once and for all that a system that provides for the staffing of bilingual positions by non-bilingual people is absurd. I emphasize that in principle, it is very clear, that a bilingual position should be staffed by a bilingual person. Otherwise it does not make any sense in the long run, would you not agree? However, when you consider the situation that exists in the country, for example in the West where it has not been the custom to study French in recent years, it would appear unfair to require that every candidate for the public service must be able to speak French before their arrival. Young university graduates of 22 or 23 years old who have not thought of becoming public service employees have not had the opportunity to learn the language. It seems to me that these persons must be given the opportunity to learn it. But we must be realistic, we cannot give everybody and their mother-in-law an infinite amount of time to learn the other language. There have to be fairly strict conditions.

So, I am in favour of a system of imperative staffing as soon as possible, but I believe that this system, this principle, must be agreed to in terms of certain realistic limitations, limitations which take into consideration secondary and post-secondary education in Canada.

Mr. Marceau: This is my last question because I believe that my colleague, Senator Asselin, wants to ask a question. From your experience would you say that there is more acceptance of both groups now? Is there really acceptance? I have the impression that there is slow progress. Do you have the same impression that there is more acceptance of both groups? And do you think that more power should be given either to the Commissioner of Official Languages or to Treasury Board? Do you think they should both have equal power or would you give precedence to one or the other?

Mr. Yalden: In reply to the first part of your question, I would agree that I can indeed see more acceptance in more or less all of the provinces of Canada. However, it would take all afternoon to prove it, therefore I will put it aside by saying yes.

As for increased power for either my office or Treasury Board, I am inclined to think that we both have all the power that we need. I have all the power of the Auditor General and that is all that I require. I do not need to have the power to levy fines or to throw people in prison. I do need support first of all from this committee and Parliament. If I have the support of Parliament, the extensive and public support that only MP's and Senator's who represent the people are able to give to whatever cause, I will be in a better position to encourage people to respect the Act, both the spirit and the letter of the Act.

[*Texte*]

Quant au Conseil du Trésor, ces gars-là, ils ont tous les pouvoirs que vous voulez. Ils ont le fric. C'est cela, le pouvoir, n'est-ce pas? Ils ont le pouvoir d'accorder ou de ne pas accorder les années-hommes, d'accorder ou de ne pas accorder l'argent pour tel ou tel programme. Ils ne manquent pas de pouvoirs.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Gauthier.

M. Gauthier: Merci, monsieur le président.

Monsieur Yalden, j'ai été quelque peu surpris en lisant votre rapport de 1981: j'ai constaté que contrairement aux rapports des années précédentes, il n'y est aucunement fait mention du besoin de conférer à la Loi sur les langues officielles un statut de primauté sur tous les statuts existants.

• 1630

Dans vos rapports antécédents, celui de 1980 par exemple, vous aviez plaidé assez éloquemment pour qu'on confère à la Loi sur les langues officielles un statut que j'appellerais . . . À la page 187 du rapport de 1980, vous disiez:

> . . . lui conférant la préséance sur toute autre loi fédérale à moins que cette dernière ne déclare expressément qu'elle s'appliquera nonobstant la Loi sur les langues officielles.

Monsieur Yalden, je me pose deux questions. D'abord, est-ce que vous avez eu des rapports avec le gouvernement qui vous font croire que cette question est réglée et que nous aurons des amendements constitutionnels ou des amendements à la loi prochainement qui régleront la question? D'un autre côté, est-ce que vous avez la conviction que le fait d'avoir constitutionnalisé certains droits linguistiques règle la question en ce qui a trait à la langue d'usage, la langue de travail?

M. Yalden: Ma réponse en ce qui concerne le rapport annuel, monsieur le président, est la suivante: nous sommes toujours d'avis que plusieurs sortes de modifications s'imposent. Certaines de ces modifications, d'ailleurs, sont présentées par certains députés, y compris M. Gauthier, et nous avons toujours appuyé ces modifications proposées.

Si je n'ai pas mentionné explicitement la question de primauté pour la Loi sur les langues officielles cette année, c'est que l'an dernier, nous donnions dans notre rapport de 1980 quatre pages d'amendements, et cette année nous nous sommes contentés, en guise de note au bas de la page, de suggérer que le lecteur voit dans le rapport de l'an dernier ce que nous avions à proposer comme modifications à la loi.

D'ailleurs, j'ai soumis aux deux coprésidents toute une liste de modifications proposées à la loi qui, je l'espère, sera distribuée aux membres du Comité et dont nous pourrons discuter à un moment donné quand le Comité en conviendra.

M. Gauthier: J'aimerais que vous répondiez à la deuxième partie de ma question, monsieur Yalden, rapidement, si vous voulez vous dépêcher, parce que j'ai deux autres questions à vous poser. Est-ce que vous avez consulté le gouvernement ou est-ce que vous savez pertinemment qu'il y aura des amende-

[*Traduction*]

As for Treasury Board, those fellows have all the power you would like. They have the dough. And that is power, is it not? They have the power to grant or not grant person-years, to grant or not grant money for any given program. They are not lacking in power.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Yalden, I was somewhat surprised when I read your 1981 report. I noticed that in contrast to reports from previous years there was not mention of the need to give the Official Languages Act precedence over all existing legislation.

In your previous reports, in 1980 for example, you pleaded quite eloquently that the Official Languages Act be given a status which I would call . . . On page 175 of the 1980 report you state:

> . . . which would assign priority to the provisions of the Official Languages Act—unless it were expressely declared by Parliament that a particular statute should operate notwithstanding the Official Languages Act.

Mr. Yalden, I am asking two questions. First of all, have you had dealings with the government which lead you to believe that this question is settled and that we will have constitutional amendments or amendments to the act in the near future which would settle the question? On the other hand, do you believe that the fact of having incorporated certain language rights in the constitution will settle the question with respect to language of use and language of work?

Mr. Yalden: My response with respect to the annual report, Mr. Chairman, is the following. We are still of the opinion that several kinds of changes are necessary. Some of these amendments have been submitted by certain members, including Mr. Gauthier, and we have always supported the proposed amendments.

The reason that I did not specifically mention the question of the priority of the Official Languages Act in this year's report, is that last year, in our 1980 report we gave four pages of amendments and this year we contented ourselves with giving a footnote suggesting that the reader look at last year's report to see our proposal with respect to amendments to the act.

I submitted to the two Joint Chairmen a whole list of proposed amendments to the act which I hope will be distributed to members of the committee and that we may discuss at the convenience of the committee.

Mr. Gauthier: I would like you to answer the second part of my question, Mr. Yalden, if you would answer quickly because I have two other questions to ask you. Have you consulted the government or are you aware of amendments which will settle

[*Text*]

ments qui régleraient la question et que ce serait pour cela que vous n'en auriez pas parlé dans votre rapport annuel?

M. Yalden: En plus d'envoyer mes suggestions d'amendements aux membres du Comité, je les ai fait parvenir aux ministres responsables, du moins que je considérais responsables, le ministre de la Justice, le président du Conseil du Trésor, le ministre d'État Joyal, et j'ai eu quelques conversations à ce sujet qui me donnent l'impression que le gouvernement aurait l'intention de bouger. Mais je n'ai pas plus de preuves que cela: c'est ce qu'on m'a laissé entendre il y a quelques semaines. Je n'ai pas eu de discussion depuis. Evidemment, j'espère que le gouvernement poursuivra cette intention, puisque je recommande depuis maintenant quatre ans, et même un peu plus, que la loi soit modifiée, surtout dans le domaine de la langue de travail, mais aussi en ce qui concerne la primauté; et il y a plusieurs autres amendements que nous avons recommandés.

M. Gauthier: Si je peux changer de sujet, j'aimerais revenir à la question de la participation équitable.

Dans vos rapports, monsieur Yalden, et même dans celui de 1981 encore une fois, vous dites chaque fois que les universités devraient être plus conscientes de la situation et ramener dans certaines facultés l'exigence linguistique. Cette année, vous en faites encore mention, à la page 57; vous dites que les universités devraient:

> ..rétablir leurs exigences en matière de langue seconde, ce qui donnerait du corps aux programmes de langues souvent relâchés du niveau secondaire;

• 1635

Ma question est celle-ci: il faut parler de participation équitable, monsieur Yalden, pourvu que le bassin de ressources humaines ait le même potentiel. Si dans certains secteurs du pays, les citoyens n'ont pas accès, dans leur langue maternelle, aux institutions postsecondaires, comment voulez-vous qu'on développe les compétences? Voici l'arguement tel que je le vois. Depuis des années, le gouvernement dit: on va bilinguiser les compétences existantes; donc, la masse anglophone en a profité parce qu'elle avait à sa disposition une gamme entière de services éducationnels. Est-ce qu'il ne serait pas temps, parce que vous y avez fait allusion tout à l'heure, de commencer à penser en termes de rendre plus compétents certains citoyens qui sont déjà bilingues? Je pense en particulier aux Franco-ontariens. Ce n'est que depuis une génération à peine que nous avons des écoles secondaires françaises en Ontario, et Dieu sait que le postsecondaire ne nous est accessible qu'en certains milieux, Ottawa étant un des milieux priviligiés dans cette province puisqu'il y a une université qui offre des cours dans les deux langues officielles.

Ne pensez-vous pas qu'il serait valable de faire des démarches, en tant que commissaire aux langues officielles, auprès des universités, auprès des collèges, au niveau postsecondaire, pour rencontrer les gens, je ne sais pas si vous l'avez déjà fait, pour leur demander de remettre cette exigence linguistique afin d'inciter les élèves au niveau postsecondaire à être davatage conscients du fait que s'ils veulent faire carrière au

[*Translation*]

the question and is that why you did not speak of them in your annual report?

Mr. Yalden: Besides sending my suggested amendments to members of the committee, I sent them to the responsible ministers, at least the ones that I considered responsible, such as the Minister of Justice and the Chairman of Treasury Board and the Minister of State, Mr. Joyal, and I have had a few conversations on this subject which gave me the impression that the government did not have any intention of budging. But I do not have any more evidence than that; that was what I was led to understand a few weeks ago. I have not had any discussions since. Obviously, I hope that the government will follow up on my suggestions, since I have been recommending for four years or even longer now that the act be amended, especially in the area of language of work, but also with respect to priority. And there are several other amendments that we recommended.

Mr. Gauthier: If I may change the subject, I would like to return to the question of equitable participation.

In your reports, Mr. Yalden, and even in the 1981 report, you reiterate that the universities must be more aware of the situation and bring back the language requirements to certain faculties. This year you mention it again on page 57:

> ... reinstate a second language requirement that would help give definitions to our often lackadaisical language programs at the secondary level;

My question is this: we can talk about equitable participation, Mr. Yalden, provided that the pool of human resources can fill the potential. If in certain sectors of the country the citizens do not have access to post-secondary institutions in their mother language, how can you expect them to develop the expertise? This is the argument as I see it. For many years the government has been saying that we will bilingualise the existing expertise. This has meant that the anglophones have profited because they had at their disposal a whole range of educational services. Is it not time, and you alluded to it a moment ago, to begin thinking in terms of helping some people who are already bilingual to become more expert? I am thinking in particular of franco-Ontarians. It is scarcely 20 years that we have had French high schools in Ontario and post-secondary education is only available to us in some centres, Ottawa being one of the privileged centres in this province because there is a university which offers courses in both official languages.

Do you not think it would be valuable to take steps in your role as Commissioner of Official Languages to meet people in the universities, in the colleges and at the post-secondary level, and you may already have done so, to ask them to return this language requirement in order to encourage students at the post-secondary level to become more aware of the fact that if

[*Texte*]

gouvernement fédéral, il faudrait peut-être qu'ils perfectionnent la langue seconde?

M. Yalden: Monsieur le président, j'ai rencontré le président ou le vice-président, enfin la haute direction si je peux m'exprimer ainsi, d'au moins une trentaine d'universités, de l'Université Victoria en Colombie-Britannique jusqu'à Memorial à Terre-Neuve, en passant par toutes les provinces, et je crois que dans presque toutes les universités importantes du pays, j'ai dit ce qu'on dit dans nos rapports, à savoir que l'on devrait donner beaucoup plus de priorité à l'enseignement de la langue seconde, surtout la seconde langue officielle, soit le français dans les neuf provinces et l'anglais au Québec. Mais, d'après moi, cela pourrait être une autre langue.

Si on reconstituait l'exigence linguistique que l'on avait par le passé, cela pourrait être une exigence d'une langue autre que la sienne. Par exemple, quelqu'un pouvait étudier l'italien plutôt que le français ou l'anglais au Québec, au niveau postsecondaire, et je trouve cela très bien. En fait, je suis persuadé que quelque 85 ou 90 p. 100, et même davantage, opteraient en faveur du français ou de l'anglais selon le cas.

M. Gauthier: Vous avez essuyé un refus de la part des universités?

M. Yalden: Non, jamais de refus. Il y a un très grand intérêt «en principe», mais il y a tous les problèmes que vous connaissez, surtout d'ordre financier. Quelle serait la réaction des étudiants? Est-ce qu'on ne perdrait pas des étudiants à un moment où on a besoin de corps humains plus ou moins chauds? C'est toujours la même question, le même problème: il n'y a pas de problème en principe, mais en pratique, il y a des tas de problèmes.

J'ai été très frappé quand j'ai lu la semaine dernière un discours de M. Bell qui est le secrétaire à l'Education, le ministre de l'Education américain, et je suis certain que les membres du Comité aimeraient, eux aussi, lire ce discours. Il dit la même chose, c'est-à-dire que les États-Unis ont beaucoup souffert du fait qu'on a enlevé les exigences linguistiques dans les années 60 et aussi d'un manque de rigueur au niveau universitaire.

• 1640

Je suis entièrement en faveur de cela... Je l'ai dit à diverses universités, je l'ai dit au conseil des ministres de l'éducation, je l'ai dit aux associations des universitaires, et je le dirai dans les semaines à venir encore une fois, ici à Ottawa, à l'Association des professeurs d'université et à Winnipeg, à l'Association des conseillers d'école; je suis entièrement d'accord avec l'honorable député.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci. Le sénateur Asselin.

Le sénateur Asselin: Monsieur le président, plusieurs de mes collègues ont posé des questions qui étaient fortement intéressantes pour le Comité. Moi, je voudrais m'attacher surtout à ce que les parlementaires et même quelques ministres .., sentent, ce besoin d'amender la Loi sur les langues officielles. Vous l'avez déjà traité dans votre rapport précédent. Vous avez

[*Traduction*]

they want a career with the federal government they must perfect their knowledge of the second language?

Mr. Yalden: Mr. Chairman, I met the President or the Vice-President, well the senior executives if I may put it thus, of at least 30 universities from Victoria University in British Columbia to Memorial University in Newfoundland, going through all the provinces, and I think that in almost all the major universities in the country I stated what we have said in our reports, namely that much more priority should be given to teaching the second language, especially the official second language, that is French in nine provinces and English in Quebec. But in my opinion this might be another language.

If we establish the language requirement that we had in the past, this might be the requirement of a language other than one's mother tongue. For example, someone might study Italian rather than French or English in Quebec at the post-secondary level and I find this very good. In fact, I am convinced that 85 or 90 per cent or perhaps more, would opt in favour of French or English depending on the case.

Mr. Gauthier: Did you meet with refusals from the universities?

Mr. Yalden: No, never refusals. There was very great interest "in principle", but there are all the problems of which you are aware, especially financial ones. What would the reaction of the students be? Would they not lose students at a moment where they need warm bodies? It is always the same question, the same problem. There is no problem in principle, but in practice there are a heap of problems.

I was struck by a speech which I read last week given by Mr. Bell who is the Secretary of Education, the American Minister of Education, and I am certain that members of the committee would also like to read this speech. He says the same thing, namely that the United States has suffered a great deal from the fact that it removed language requirements in the 1960's and from the lack of rigor at the university level.

I am entirely in favor of that... I said so to different universities, I said so to the Council of Education ministers, I said so to Universities Scholars Associations and I will say so once more in coming weeks, here in Ottawa, to the Association of University Professors and, in Winnipeg, to the Association of School Councillors; I am entirely in agreement with the honourable member.

The Joint Chairman (Senator Murrary): Thank you. Senator Asselin.

Senator Asselin: Mr. Chairman, many of my colleagues have put questions which were quite interesting before the Committee. I would mainly like to address myself to what parliamentarians and even some ministers feel, this need that there is to amend the Official Languages Act. This has already been mentioned in your previous report. You said before that

[*Text*]

dit tout à l'heure, que vous avez produit une liste d'amendements, à nos deux coprésidents. Est-ce que c'est réel? Je voudrais savoir des coprésidents si cette liste est toujours entre leurs mains parce que moi, comme membre du Comité, je n'ai pas vu cette liste-là.

Le coprésident (le sénateur Murray): Sénateur Asselin, le Comité a décidé de reporter à plus tard la considération de tout projet d'amendements à la Loi sur les langues officielles. En temps et lieu nous aurons l'occasion de nous pencher sur ces amendements et à ce moment-là nous pourrons distribuer la lettre de M. Yalden; mais nous ne sommes pas encore arrivés à ce point-là. Nous avons encore beaucoup de travail à faire avant de prendre en considération les projets d'amendements.

Le sénateur Asselin: Je pense, monsieur le président, et je ne veux pas évidemment remettre en question votre décision de garder pour plus tard cette question importante de notre programme, mais nous, nous sentons dans les milieux que les gens voudraient que cette loi-là soit amendée le plus rapidement possible. Que ce soit en vertu d'une recommandation du Comité ou qu'on convainque les membres du cabinet de procéder le plus rapidement possible . . . Je voudrais savoir si dans ces amendements à la Loi, vous voyez qu'un nouveau rôle pourrait être attribué au commissaire aux langues officielles, rôle autre que celui que vous jouez présentement? Parce que depuis 1969, vous et votre prédécesseur, j'ai l'impression que vous avez agi seulement en tant que conseillers en matière linguistique.., comme, je dirais..,«chiens de garde», comme personnes faisant des recommandations sur l'application de la Loi. Mais j'ai l'impression que vous avez manqué de pouvoir de coercition , ce qui pourrait vous être donné par des amendements à la Loi. Comment voyez-vous votre rôle? Parce qu'il y a une étape de passée, à savoir l'application de la Loi sur les langues officielles . . . Je pense qu'on entre dans une deuxième phase après les expériences qu'on a vécues depuis une dizaine d'années. Comment voyez-vous le nouveau rôle du commissaire aux langues officielles en ce qui concerne des nouveaux amendements à cette loi-là?

M. Yalden: Je crois que, comme je le disais tout à l'heure.., évidemment le coprésident a raison, que nous arriverons à discuter de ces modifications en temps et lieu. Moi, j'avais envoyé mes suggestions pour qu'on les ait et que mon bureau soit prêt. Quant au fond de la chose, nous avons recommandé par exemple que la Loi ait préséance sur d'autres lois, que nous précisions la question de langue de travail. Je n'ai pas beaucoup parlé du rôle du commissaire. Je crois que le commissaire pourrait avoir une certaine fonction qu'il n'a pas peut-être en ce moment, par exemple la possibilité de tenir des audiences publiques; cela est douteux dans le texte actuel de la loi, mais franchement je continue de croire que le commissaire aux langues officielles a à peu près tous les pouvoirs dont il a besoin. Il est et restera ombudsman et vérificateur, et pour ses fins il a, comme je le disais tout à l'heure, tous les pouvoirs que le vérificateur général.., exactement tous les pouvoirs d'un juge de faire convoquer les gens, d'exiger la production de documents etc . . . Il n'a pas le pouvoir, comme je le disais, de mettre les gens en prison et de fixer des amendes.

[*Translation*]

you had given a list of amendments to our two joint chairmen. Is that so? I would like the chairman to tell me if they still have that list in their hands because I, as member of the committee, have not seen that list.

The Joint Chairman (Senator Murray): Senator Asselin, the Committee has decided to put back consideration of any proposed amendments to the Official Languages Act to a later date. We will, at some point, have the opportunity to address those amendments and we will then be able to circulate Mr. Yalden's letter; but we have not reached that point yet. We still have much work to do before considering any amendment projects.

Senator Asselin: I believe, Mr. Chairman, and I of course do not want to question your decision of keeping this important question for some later date on our program, but we do feel generally that people would like to see that Act amended as soon as possible. Whether by virtue of a recommendation made by the Committee or whether we might convince members of cabinet to proceed as rapidly as possible . . . I would like to know if in those amendments to the Act you think a new role could be given to the Official Languages Commissioner, a role different from the one you have presently? Because since 1969, I get the impression that you and your predecessor have acted strictly as councillors in language matters or, as I might put it, as "watch dogs" as people making recommendations on the implementation of the Act. But I do get the impression that you had no coercive power and that amendments to the Act might give you that. How do you see your role? Because there is one phase gone by already, that is the implementation of the Official Languages Act . . . I think that we are entering into a second phase which will be following on the heals of all we have lived through during the last 10 years or so. How do you see the new role of the Official Languages Commissioner in the light of new amendments to that Act?

Mr. Yalden: As I was saying before, I believe that . . . Of course, the joint chairman is right in saying that we will discuss those changes eventually. I sent my suggestions just so that you would have them on hand and my office would be ready. As for the substance of the whole thing, we recommended, for example, that the Act take precedence over other Acts and we did specify this question of language of work. I did not elaborate at any length on the Commissioner's role. I believe the Commissioner might have a certain function that he does not perhaps have at this time; for example, the possibility of holding public hearings, which is perhaps questionable in the present text of the Act but I frankly believe that the Official Languages Commissioner has just about all the powers he needs. He is and will remain an ombudsman and an auditor and, in these functions, as I was saying before, he does have all the powers that the auditor general . . . Exactly all the powers of a judge of calling people, demanding production of documents, etcetera . . . As I was saying, he does not have the power of putting people in jail or levying fines.

[*Texte*]

• 1645

Il serait, je crois assez inoui, si un commissaire quelconque aux langues officielles ou autre, avait le pouvoir de mettre les ministres ou les hauts fonctionnaires en prison, ou de leur faire payer des amendes! Les institutions et les gens avec lesquels je fais affaires et que je suis appelé à critiquer sont quand même des ministres, des sous-ministres, des ministères et des agences de la Couronne. Il n'est donc pas question de pouvoirs vraiment coercitifs pour un commissaire ou un vérificateur général vis-à-vis ces institutions.., je crois, en pratique.

Ce qu'il me faut et que j'aimerais voir se développer dans les années à venir ce sont des instruments—et je me répète, je m'en excuse—des institutions et des outils comme ce comité parlementaire où, en parallèle avec le Comité permanent des comptes publics où le vérificateur a l'appui des parlementaires, j'aurais le même appui vis-à-vis les ministères et vis-à-vis les agences. C'est, d'après moi, ce qui est important, monsieur le président.

Le sénateur Asselin: Monsieur le commissaire, depuis que vous occupez ces fonctions, est-ce que vous avez ressenti, dans le public, certains mouvements qui vous encourage à aller plus loin dans l'application de cette loi? Les gens sont-ils plus éveillés au bilinguisme qu'ils ne l'étaient autrefois? Je parle surtout des anglophones qui habitent le pays. Existe-il encore une certaine indifférence? Est-ce que les gens se disent: «La loi est là et on l'applique tant bien que mal.» Est-ce que vous ressentez, dans l'opinion publique. par les contacts que vous avez, la correspondance que vous recevez, un intérêt plus marqué, plus vif?

M. Yalden: Je crois qu'ils acceptent beaucoup plus certaines des idées relatives à la réforme linguistique, à savoir qu'un parent, membre de la minorité, puisse faire éduquer ses enfants dans sa langue.., que quelqu'un puisse avoir un procès dans sa langue.., que l'on devrait avoir certains avantages culturels, par exemple d'écouter la radio ou de regarder la télévision dans sa langue etc. Tous ces droits sont de plus en plus acceptés d'un bout à l'autre du pays.

Mais lorsque vous commencez à poser des questions sur ce qu'on appelle, entre guillemets, le «bilinguisme officiel» ou «institutionnel», à ce moment-là les gens ont plutôt peur. Ils n'aiment pas cela. Ils ne savent pas au juste de quoi il s'agit et ils croient que cela veut dire *forcing french down our throat*. Ils réagissent de façon plutôt négative. Mais qu'il y ait deux langues officielles au Canada, est, selon moi, accepté. Ce n'était pas accepté il y a une dizaine ou une quinzaine d'années. Il n'y a plus de problèmes, au pays, concernant certains droits. Mais en ce qui concerne le principe, cette idée un peu abstraite, c'est quelque peu différent.

Quant à la question de savoir si les gens sont intéressés ou indifférents, certaines personnes, bien sûr, sont très intéressées. Pour la plupart des Canadiens, ça ne remplacera pas le hockey du samedi soir.

Le sénateur Asselin: Ah, Ah! Evidemment pas. Les membres du Comité et les parlementaires sont préoccupés par la

[*Traduction*]

I believe it would be rather incredible if some official languages commissioner or another had the power to put ministers or senior officials in jail or have them pay fines. The institutions and people I deal with, and which I must criticize every now and then, are, after all, ministers, deputy ministers, departments and crown agencies. I do not really think, therefore, practically speaking, that a commissioner or auditor general should have really coercive powers when dealing with such people or institutions.

What I need and I would like to see developed in years to come are instruments, and I am sorry if I am repeating myself, but institutions and tools such as this parliamentary committee or something like the Standing Committee on Public Accounts where the auditor gets support from parliamentarians and I might then have that same kind of support when dealing with departments and agencies. In my mind, that is what is important, Mr. Chairman.

Senator Asselin: Commissioner, since you have been in that job, have you felt a kind of public movement which would encourage you to go further in the implementation of that act? Are people more aware of bilingualism than before? And I mean especially the English speaking population of this country. Is there still a certain indifference? Do people still say: "the act is there and we are implementing it so-so". With the contacts you have and the correspondence you get, do you feel that the public is showing a more lively interest in this question?

Mr. Yalden: I think that they accept certain ideas concerning language reform much more readily, such things as a parent who is a member of the minority being able to send his or her children to school in that language or someone being able to have a trial in a minority language or that you should be able to have certain cultural opportunities such as listening to radio or watching television in your own language, etcetera . . . All those rights are far more readily accepted from one end of the country to the other.

But when you raise the question of "official bilingualism" or "institutional bilingualism", then people are rather afraid. They do not like that. They do not know exactly what is going on and they think it means "*forcing french down our throats*". They react rather negatively. But I think that the fact that there are two official languages in Canada is now accepted. It was not 10 or 15 years ago. There are no more problems, in this country, concerning certain rights. However, as far as the principle is concerned, the idea is rather abstract and it is somewhat different.

As to whether people are interested or indifferent, some people, of course, are quite interested. For most Canadians, however, that question will not replace Saturday night hockey.

Senator Asselin: Oh. Of course not. The members of this committee and parliamentarians in general are concerned

[*Text*]

question de la représentation équitable. On en a parlé cet après-midi. Vous y avez fait allusion, dans votre rapport, de façon assez marquée. Vous faisiez des déclarations assez importantes dans *Le Devoir* du 22 mars 1982. Vous disiez qu'on ne devrait pas avoir de sous-ministres unilingues. Et même si on doit considérer, en ce qui concerne les nominations, la qualité du candidat, il faudrait exiger des sous-ministres unilingues que dans un an, 18 mois ou encore 24 mois, que ces gens deviennent parfaitement bilingues.

• 1650

Est-ce qu'il vous est arrivé, au cours de votre mandat, de rencontrer les sous-ministres unilingues et de leur parler de cette façon, d'avoir des échanges de vues avec eux sur la possibilité pour eux de devenir bilingues pour exercer leurs fonctions? Est-ce qu'il vous est arrivé de parler avec eux?

M. Yalden: C'est-à-dire, monsieur le président.., je connais assez bien la plupart des sous-ministres et ils sont parfaitement au courant de mon point de vue là-dessus. Je n'en ai pas discuté avec beaucoup.., j'en ai discuté avec certains. Je crois que, encore une fois, l'idée est acceptée en principe. Le problème est toujours un problème de priorité, un problème de personnes qui sont très occupées à trouver le temps. J'ai quand même toujours cité.., le cas d'un certain haut fonctionnaire.., il y a maintenant une quinzaine d'années, à l'époque de M. Pearson, qui est allé à Québec, dans la ville de Québec plutôt, où il a étudié le français pendant quelques neuf mois de suite. Si c'était possible dans ce cas-là, je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas possible pour les sous-ministres aujourd'hui . . . D'ailleurs il y en a certains qui ont fait un certain effort . . . de leur propre gré, ayant décider d'aller à Québec, d'aller à l'étranger . . . Mais il n'y a pas de système! C'est ce que j'ai dis et je trouve que, au moment où le Conseil du Trésor exige, au niveau des très hauts fonctionnaires, au sens étroit du mot «fonctionnaires», par exemple, que tous les sous-ministres adjoints doivent, à compter de bientôt, j'oublie la date exacte, doivent à Ottawa, dans les régions bilingues, être bilingues.., si cette règle va s'appliquer aux sous-ministres adjoints et à d'autres cadres, je ne vois pas pourquoi cela ne s'appliquerait pas au plus haut niveau qui est celui du sous-ministre ou de chef adjoint.

J'accepte, encore une fois, pour les raisons de la réalité canadienne, qu'il n'est pas possible d'insister que tout sous-ministre soit bilingue avant d'accepter un poste, mais je ne vois pas pourquoi il ne peut pas s'engager, comme faisant partie d'un plan de carrière, de devenir bilingue dans les quelques mois ou un an et demi après sa nomination.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci monsieur Yalden.

Cette partie de la séance se termine maintenant. Tel que convenu nous allons siéger maintenant à huis clos afin de discuter les travaux futurs du Comité. Alors . . . .

I would ask members of the committee and the witnesses and our staff to remain, and all others, please, to withdraw.

[*Translation*]

about this question of equitable representation. It was discussed this afternoon. You alluded to it in your report rather specifically. You made some important statements to that effect in the "*Devoir*" of March 22, 1982. You said then that we should not have unilingual deputy ministers. And even if the merit of the candidate is being considered in making an appointment, unilingual deputy ministers should be required to become perfectly bilingual within 12, 18 or even 24 months.

During your term in office, have you had the opportunity of meeting these unilingual deputy ministers to say that sort of thing to them and find our what they think on the possibility of their becoming bilingual to do their jobs? Have you ever spoken with them?

Mr. Yalden: Well, Mr. Chairman . . . , I know most of the deputy ministers rather well and they do know what I think on that subject. I did not discuss it with many . . . , I discussed it with some. Once again, I think the idea has found acceptance in principle. The problem is always one of priorities; it is the problem people have when they are very busy and trying to find time. However, I have always quoted the case of a certain senior official, some 15 years ago or so, during Mr. Pearson's time, who went to Quebec, or rather to Quebec City, where he studied French for some nine consecutive months. If it was possible in that case, I do not see why it would not be possible for deputy ministers today . . . some have made a certain effort, on their own, and have decided to go to Quebec City or abroad . . . but there is no system! That is what I have said and I find that being at a point where Treasury Board is demanding, for very senior officials, in the very strict sense of officials, for example, that all assistant deputy ministers must, as of a certain date that I cannot remember right now, must in Ottawa and in bilingual regions be bilingual . . . , if that rule is to apply for assistant deputy ministers and other senior officials, I do not see why it should not apply at the highest level of all which is that of deputy minister or deputy head.

Once more, for all those reasons that we know about Canadian reality, I know that it is not possible to insist that all deputy ministers be bilingual before accepting a position but I do not see why deputy ministers could not commit themselves to becoming bilingual as part of their career program within the few months or within a year and a half after their appointment.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Yalden.

This part of the meeting is now over. As was agreed, we will now sit in camera to discuss the committee's future work. So . . .

Je demande aux membres du comité, aux témoins et à notre personnel de rester ici tandis que tous les autres devraient se

[*Texte*]

The interpreters, of course, we will ask to remain with us for this discussion.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

retirer. Évidemment, on demande aux interprètes de rester ici pour le débat qui va suivre.

La séance est levée.

APPENDIX "OLLO-26"

EQUITABLE PARTICIPATION

Notes for a Presentation
by
the Commissioner of
Official Languages
Max Yalden
to the
Joint Committee
on Official Languages

Ottawa, March 23, 1982

Equitable Participation

Introduction

The Committee has now heard from a number of departments on their progress with respect to language of work and equitable participation. I understand it now wishes to look at equitable participation from a general or conceptual point of view. It is clear that the objective of a public service which is representative of our two major linguistic communities is intimately linked with the objective of striking a balance between English and French as languages of work. Since I dealt exclusively with language of work in my last appearance before the Committee, I shall attempt this time to confine my remarks to some of the key elements of the participation question although in discussing one objective it is impossible to steer clear of the other completely.

The Issues

The Committee has, I think, found in its investigations so far that equitable participation is not the straightforward notion that some believe it to be. There is of course no getting away from the fact that the concept has a numerical component. But how do we define what "reasonable", or "equitable" participation means in such a context. What is the measure of equity? The answers are not easy to come by.

Overall, as we know, the numbers come quite close to the ratio in the population as a whole. This is no doubt an indication of reasonableness, and as such cause for some satisfaction. However, as you have heard from other witnesses, the internal imbalances are many and sometimes profound.

The minority cannot be said to be participating fully in the public service if they are so distributed as to make their impact in the institution marginal. Thus a satisfactory overall proportion of minority-language personnel is not by itself a sure sign of equitable participation. Indeed, if the office milieu is inhospitable, for example, or if the language of work situation favours the majority, it is unlikely that any meaningful sharing of responsibilities and opportunities is being achieved.

Aspects of Equitable Participation

The government-wide 73:27 Anglophone/Francophone participation rates reported in the Public Service Commission's 1980 Annual Report offer less cause for comfort than might appear at first glance. There is hardly a department which does not have a participation imbalance of one kind or another and often more than one. Let me list the kinds of imbalance and comment briefly on each.

1. Geographical

A good many departments show signs of increasing linguistic polarization. Anglophone participation is thin in Quebec; and outside the National Capital and parts of New Brunswick Francophone participation is not much better in the nine other provinces.

Studies of Francophone participation rates have been a feature of the language scene since the days of the B&B Commission. A preoccupation with Anglophone rates in Quebec is more recent. We conducted an analysis of the latter situation in 1980 and tabled our report with the Committee some time ago. The study outlined the precipitous drop in the percentage of Anglophones in the public service proper from 12.6% in 1976 to 6.0% in 1979. The figure as of December 1981 was 5.4%. In Crown Corporations like Air Canada, Via Rail or Teleglobe the percentage of Anglophones is considerably higher so that, in global terms, Anglophone participation in the federal administration in Quebec is in the order of 20%. But in the public service as such their numbers are not acceptable in my view, and the decline over the last few years even less so.

It might be argued that these various geographic imbalances cancel each other out, but they are hardly a healthy reflection of shared responsibilities within a common framework. Both in terms of the extent to which members of the minority can feel at home in the public service, and in terms of reducing linguistic tensions, polarization is contrary to the underlying principles of the Official Languages Act.

2. Hierarchical

This particular imbalance--most importantly a lack of Francophones in the Executive Category--is different but no less damaging in its implications. A marked under-

representation of Francophones at the top obviously has a harmful effect on the status of the French language within a department and hence on the application of the Act. Is it often a sign as well of an absence of determination to give priority to language reform. Between 1976 and 1980, there was a modest increase in Francophone representation in the Executive Category--from 20.4% to 21.5%. In this key area, I believe we must do much better than that.

At the other end of the scale, we generally find a high proportion of Francophones--something of the order of 30%--in the Administrative Support Category, owing in part to the fact that many of these jobs, particularly in bilingual areas, require a knowledge of both languages and fewer Anglophones interested in such jobs have that qualification.

3. Professional

Francophones are generally under-represented in many departments in the Scientific and Professional and Technical categories. The Committee has heard some eloquent testimony from Dr. Kerwin of the National Research Council and other Deputy Heads of scientific establishments as to why these difficulties persist. Can we, after all, expect a department in a competitive market to have a much higher proportion of Francophone scientists in a given field than exists in the field's entire population? Perhaps not, but we have a right to expect a department to do all it can to attract, retain, and develop the Francophone scientists it needs.

The other side of the coin is a general over-representation of Francophones in cultural agencies like the Secretary of State's Department and the National Film Board, each with more than 50% of Francophones. To some extent, therefore, we are up against cultural stereotypes--or at least a traditional attraction to certain sectors which are presumed to be more sympathetic to one or other of the two language groups.

Some of the Causes of Participation Problems

The factors which have contributed to participation imbalances are numerous. I will attempt to identify a few of the major ones before turning to possible remedies.

1. Although Mr. Pearson broached the subject in his 1966 statement of policy on bilingualism in the public service, the government was very slow, despite passage of the Parliamentary Resolution in 1973, to give the participation objective any priority.

2. The absence of a critical mass of the minority community has a tendency to perpetuate itself. Few people want to be part of the vanguart; they prefer to work where they can be comfortable. This, of course, is a prime cause of the geographic polarization I referred to earlier.

3. Similarly, where the language of work is predominantly or exclusively that of the majority, minority language employees may have less inclination to join a unit where they will have to work predominantly in their second language.

4. As in other aspects of language reform, management awareness of the participation question is a decisive factor. In the end, it is the managers who decide who is hired and if they are sensitive to the need for a balance, they will attempt to do something about it. There is no reason to think that this in any way conflicts with the merit principle. There is no question of an affirmative action programme. To think otherwise is to suggest that only the majority has merit.

5. The old-boy method of hiring is another empediment to hiring that takes account of the participation goal. Inadequate efforts to inform members of the minority about job openings are also to blame for the failure to interest and hire more of them. Recruiting posters and job ads are not always available in both languages or placed in minority language media, the assumption being that Anglo-Quebecers read only the Gazette while Francophones outside Quebec can get all the information they need from the majority dailies.

Towards Improved Participation

The participation problems discussed before this Committee are far-reaching, and as a result redress will be slow and exacting. But it will happen, I am convinced, provided managers have a better idea of the nature of the problem and the kind of patience required to deal with it.

Departments must thoroughly analyse what lies behind low participation figures and set realistic goals for improvement. They must, for instance, determine whether the departure rate of Francophones or Anglophones in a given unit or region is abnormal, and, if so, take the necessary steps to make their working conditions more congenial.

Managers must be sensitized to the need to attract and retain members of the official-language minorities. This Committee has contributed greatly to this process of sensitization but there are too many managers and personnel officers up and down the line who are unfamiliar with the policy of equitable participation, unsure what it means in practice, or even unsympathetic to its realization.

On a more down-to-earth level, the entire staffing process has to be monitored very carefully to ensure that both linguistic groups are equally aware of, and given equal access to jobs in the public service. Access is the key, for I am convinced that is conditions are such that members of both groups can compete for all jobs for which they qualify, the merit principle will substantially ensure both a distribution and a qualitative participation that makes the best of our language resources.

You have heard testimony in the last few weeks to the effect that in some highly specialized fields, there are not enough Francophones to go around. I am always somewhat skeptical of this kind of claim, but in any case, I submit that departments who put up such a defence should be doing something constructive to help produce French-Speaking graduates in the fields in question. They should either be setting aside training positions for eventual absorption into the department or they should be helping Francophone universities to train the required specialists.

I have spoken of the close relationship between equitable participation and language of work. Obviously to pursue one objective and neglect the other would be self defeating. Without attempting to resolve which is the chicken and which the egg, suffice it to say that if an agency wishes to attract more Anglophones or Francophones to a given office, it must make sure that real life conditions exist which allow the recruits to function comfortably in their own language.

Well, Mr. Chairman, I have attempted to sketch the most important elements as I see them with respect to the policy of equitable participation--the specific problems as well as some ways of solving them. Committee members have also been provided with a copy of a background paper prepared in my Office which

covers much of the same ground in greater detail. I am at your disposal to discuss any of the issues raised in that paper or in my remarks this afternoon.

P20-1009/E

APPENDICE «OLLO-26»

PARTICIPATION ÉQUITABLE

Notes
pour une présentation
du Commissaire
aux langues officielles
Max Yalden
au Comité spécial mixte
sur les langues officielles

Ottawa, 23 mars 1982

La Participation équitable

Introduction

Maintenant que le Comité connaît les réalisations d'un certain nombre de ministères en matière de langue de travail et de participation équitable, il voudrait, m'a-t-on dit, considérer la participation équitable d'un point de vue général ou théorique. Il n'y a pas de doute qu'une fonction publique qui se veut représentative de nos deux grandes communautés linguistiques cherchera aussi à équilibrer l'utilisation du français et de l'anglais comme langues de travail. N'ayant traité au cours de ma dernière comparution devant vous que de la langue de travail, je m'efforcerai aujourd'hui de faire porter essentiellement mes commentaires sur quelques-unes des composantes clé de la participation, tout en sachant que je ne pourrai éviter certaines digressions sur la langue de travail.

Le problème

Votre Comité a sans doute déjà pu constater que la participation équitable n'est pas une notion aussi précise que l'on pourrait le croire. Elle comporte manifestement un élément numérique, mais comment définir ce que signifie en l'occurrence le «raisonnable» ou l'«équitable»? A quoi se mesure l'équité? Il n'est pas facile d'y répondre.

Dans l'ensemble, comme nous le savons, la représentation actuelle correspond en gros au rapport des nombres entre les deux communautés linguistiques. C'est là indubitablement une indication dans le sens du raisonnable, dont nous devrions logiquement nous féliciter. Malheureusement, ainsi que d'autres ont pu en témoigner devant vous, nombreux et parfois profonds sont les déséquilibres internes.

Il est en effet impossible d'affirmer que la minorité participe pleinement à l'administration si sa répartition en fait une composante marginale. Dans ces conditions, une proportion globale satisfaisante du personnel de langue minoritaire n'est pas automatiquement synonyme d'une participation équitable. Si, par exemple, le milieu de travail est hostile, ou si la situation faite à la langue de travail favorise la majorité, il est peu probable que l'on en arrive à un partage effectif des responsabilités et des chances.

Aspects de la participation équitable

Les taux de participation dont fait état la Commission de la fonction publique dans son rapport annuel 1980: 73 p. 100 pour les Anglophones, 27 p. 100 pour les Francophones, sont moins source de satisfaction qu'il pourrait sembler de prime abord. On chercherait en vain le ministère exempt d'un déséquilibre d'un genre ou d'un autre, et souvent de plusieurs à la fois. Permettez-moi d'énumérer quelques-uns de ces déséquilibres et de vous dire un mot de chacun.

1. Déséquilibres géographiques

Dans beaucoup de ministères se manifeste une polarisation linguistique croissante. La participation anglophone y est réduite au Québec; et celle des Francophones n'est pas meilleure dans les neuf autres provinces, mis à part la Région de la capitale nationale et de certains endroits du Nouveau-Brunswick.

L'étude des taux de participation des Francophones fait partie de notre paysage linguistique depuis l'époque de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. La préoccupation que suscite les taux de participation des Anglophones au Québec est plus récente. Nous avons analysée cette dernière en 1980 et remis notre rapport au Comité sur ce sujet il y a un certain temps. Nous y avons relevé la chute brutale du pourcentage des Anglophones dans la fonction publique proprement dite, de 12,6 p. 100 en 1976 à 6 p. 100 en 1979, ce chiffre n'étant plus que de 5,4 p. 100 en décembre 1981. Dans les sociétés de la Couronne du type Air Canada, Via Rail ou Téléglobe, la représentation des Anglophones au Québec est incomparablement plus élevée: si bien qu'elle porte à 20% le taux global de participation des Anglophones dans l'administration fédérale au Québec. Quant à moi, en ce qui a trait à la fonction publique comme telle, ces chiffres ne sont pas acceptables, et bien moins encore le déclin constaté au cours des années récentes.

On nous dira que ces déséquilibres géographiques se compensent, mais ils ne reflètent pas un sain partage des responsabilités au sein d'une structure commune. Qu'il s'agisse de la mesure dans laquelle les membres de la minorité peuvent se sentir chez eux dans la fonction publique, ou qu'il s'agisse de la réduction des tensions linguistiques, cette polarisation est contraire aux

principes sous-jacents à la Loi sur les langues officielles.

2. Déséquilibres dans la hiérarchie

Ce déséquilibre--et tout particulièrement la sous-représentation des Francophones dans la catégorie de la Haute direction--n'est pas moins dommageable par ses répercussions. La nette insuffisance des Francophones aux postes de commande a assurément un effet dommageable sur le statut du français dans un ministère, et par voie de conséquence sur l'application de la Loi. Ce phénomène marque aussi souvent une absence de volonté d'accorder la pricrité à la réforme linguistique. De 1976 à 1980, la représentation des Francophones dans la catégorie de la Haute direction a légèrement augmenté--de 20,4 à 21,5 p. 100. Dans cette catégorie-clé, il me semble que nous devrons faire mieux que cela.

A l'autre bout de l'échelle, la proportion des Francophones est en général élevée. Elle se situe autour de 30 p. 100 dans la catégorie du Soutien administratif, en partie parce que bon nombre de ces emplois exigent une connaissance des deux langues, en particulier dans les régions bilingues, et que moins d'Anglophones intéressés ont la capacité linguistique voulue.

3. Déséquilibres chez les spécialistes

Dans beaucoup de ministères, les Francophones sont généralement sous-représentés dans la catégorie des Scientifiques et des spécialistes et dans celle des Techniciens. Votre Comité a entendu à ce sujet les témoignages éloquents du Dr Kerwin, du Conseil national de recherches, et de ses homologues dans d'autres organismes scientifiques. Ces témoins vous ont exposé pourquoi ces difficultés subsistent. Les choses étant ce qu'elles sont, pouvons-nous attendre à ce qu'un ministère dans un marché concurrentiel compte dans un domaine particulier une proportion de scientifiques francophones supérieure à celle qui existe dans l'ensemble de ce domaine? Peut-être pas. Mais nous avons par contre le droit de nous attendre à ce que ce ministère fasse tout ce qui est en son pouvoir pour attirer, retenir et accroître les hommes de science francophones dont il a besoin.

Les Francophones sont par contre sur-représentés dans des organismes culturels du type du Secrétariat d'État

ou de l'Office national du film qui en comptent chacun plus de 50 p. 100. Nous constatons donc là, dans une certaine mesure, l'effet de stéréotypes culturels, ou à tout le moins d'une attraction traditionnelle vers certains secteurs que l'on suppose plus proches de l'un ou de l'autre des deux groupes linguistiques.

Certaines causes des problèmes de la participation

Les facteurs qui ont contribué aux déséquilibres de la participation sont nombreux. J'essaierai d'en identifier quelques-uns parmi les principaux avant de passer aux remèdes possibles.

1. Bien que M. Lester Pearson ait lancé le sujet dans son énoncé de politique de 1966 sur le bilinguisme dans la fonction publique, le gouvernement a été très lent, malgré l'adoption de la Résolution parlementaire de 1973, à donner la priorité à l'objectif de la participation.

2. L'absence d'une masse critique de la minorité tend à se perpétuer. Peu de gens choisissent d'être de l'avant-garde; la plupart préfèrent encore travailler là où ils se sentent à l'aise. Voilà, de toute évidence, la raison principale de la polarisation géographique que j'évoquais tout à l'heure.

3. De la même manière, là où la langue de travail est essentiellement ou exclusivement celle de la majorité, les fonctionnaires du groupe minoritaire se sentent moins enclins à s'intégrer à un milieu de travail où il leur faudra travailler presque toujours dans leur langue seconde.

4. Comme pour d'autres aspects de la réforme linguistique, la sensibilisation des gestionnaires au problème de la participation est un élément décisif. En fin de compte, ce sont eux qui décident des embauches et ils n'essaieront d'agir à ce sujet que s'ils sont conscients de la nécessité de rechercher un équilibre. Il n'y a aucune raison de penser que cela interfère de quelque façon que ce soit le principe du mérite. Il n'est pas question ici d'un «programme d'action positive». Raisonner autrement impliquerait que le mérite n'existe que pour la majorité!

5. Les recrutements par «amicales d'anciens» constituent un obstacle face aux objectifs de participation, de même

que l'insuffisance des efforts d'information des membres de la minorité sur les possibilités d'emploi. Le manque d'intérêt à cet égard est imputable à ces deux facteurs, qui empêchent aussi de recruter davantage de fonctionnaires de cette catégorie. Affiches et annonces d'emploi ne sont pas toujours disponibles dans les deux langues, quand elles n'oublient pas les médias de la minorité, une erreur commune voulant que les Anglo-québécois ne lisent que la Gazette alors que les Francophones hors Québec trouvent tous les renseignements dont ils ont besoin dans les quotidiens de la majorité.

Vers une meilleure participation

Les problèmes de participation qui sont traités par votre Comité ont des causes profondes, aussi leur solution sera-t-elle lente et ardue. Nous y arriverons cependant, j'en suis convaincu, à condition que les gestionnaires aient une idée plus précise de la nature de ces difficultés et possèdent la patience voulue pour les régler.

Les ministères doivent analyser minutieusement ce que recouvrent les chiffres indiquant une faible participation et ils doivent se fixer des objectifs réalistes en vue d'une amélioration. Il leur faut notamment déterminer si les taux de départ des Anglophones ou de Francophones dans tel ou tel groupe ou région sont normaux et, dans le cas contraire, prendre les mesures nécessaires pour rendre plus acceptables les conditions de travail des intéressés.

Il faut sensibiliser les gestionnaires à la nécessité d'attirer et de retenir des membres de la minorité de langue officielle. Votre Comité a déjà joué un rôle majeur en ce sens, mais il y a encore bien trop de gestionnaires et agents du personnel qui, aux deux bouts de l'échelle ne savent pas grand-chose des politiques des participations équitables, qui ne sont pas très sûrs de ce que cela veut dire en pratique, ou qui sont même opposés à sa réalisation.

Sur un plan plus terre-à-terre, il faut suivre de très près toutes les opérations de dotation afin de s'assurer que les deux groupes linguistiques sont également informés des débouchés dans la fonction publique et bénéficient des mêmes chances. L'accès est ici la clé, et je suis persuadé que si les conditions offertes permettent aux deux groupes de concourir pour tous les emplois à l'endroit desquels ils sont qualifiés, le principe du mérite permettra d'assurer une distribution et une participation

qualitative tirant le meilleur parti de nos ressources linguistiques.

Vous avez au cours des dernières semaines entendu certains témoignages selon lesquels il n'existe pas suffisamment de Francophones dans certains secteurs hautement spécialisés. Je suis toujours assez sceptique devant ce genre d'affirmations mais, quoi qu'il en soit, je suggère aux ministères qui ont recours à cet argument de faire quelque chose de constructif pour qu'augmente le nombre de diplômés francophones dans ces disciplines. Ils pourraient prévoir des postes de formation permettant d'absorber éventuellement des Francophones dans leurs rangs ou venir en aide aux universités francophones dans la formation des spécialistes voulus.

J'ai fait références au début aux rapports étroits qui existent entre participation équitable et langue de travail. Ce serait manifestement courir à l'échec que de poursuivre l'un de ces objectifs en négligeant l'autre. Bien que je ne sache toujours pas qui fut le premier de la poule ou de l'oeuf, puis-je dire ici que si un organisme veut attirer davantage d'Anglophones ou de Francophones, il lui faut d'abord s'assurer de l'existence de conditions réelles permettant aux éventuelles recrues de travailler à l'aise dans leur langue.

Monsieur le Président, j'ai voulu aujourd'hui évoquer devant vous les éléments à mon avis les plus importants de la politique de la participation équitable, autant en termes pratiques qu'en ce qui touche diverses façon de résoudre ces problèmes. Les membres de votre Comité ont reçu un document d'information rédigé par le personnel de mon Bureau et qui couvre plus en détail le même sujet. Je suis à votre disposition pour en traiter avec vous ou pour répondre aux questions que soulèvent ce document et mes propos de cet après-midi.

P20-1009/F

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESS—TÉMOIN

From the Office of the Commissioner of Official Languages:
Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:
M. M.F. Yalden, Commissaire.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publications

REPRINT

SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 42

Wednesday, April 28, 1982
Wednesday, May 12, 1982

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

RÉIMPRESSION

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 42

Le mercredi 28 avril 1982
Le mercredi 12 mai 1982

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

Official Languages

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les

Langues officielles

RESPECTING:

Subject-matter of Bill C-214, "An Act to amend the Official Languages Act (supremacy of the Act)"

CONCERNANT:

L'objet du Bill C-214, «Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (suprématie de cette Loi)»

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

*(See verso)First Session of the Thirty-second Parliament, 1980-81-82

*(Voir au verso)Première session de la trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

LIBRARY
JUN 7 1982
UNIVERSITY OF TORONTO

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON OFFICIAL LANGUAGES

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

Representing the Senate:

Senators — Sénateurs

Asselin, Bosa, Guay, Rizzuto, Wood—(6)

Representing the House of Commons:

Messrs. — Messieurs

Bosley, Clarke (*Vancouver Quadra*), Gauthier, Gimaïel, Herbert, Kilgour, Marceau, Robinson (*Burnaby*)—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Paul Belisle

Audrey O'Brien

Joint Clerks of the Committee

(NOTE)

*This reprint revises the translation of the evidence of May 12, 1982.

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Représentant le Sénat:

Sénateurs — Senators

Asselin, Bosa, Guay, Rizzuto, Wood—(6)

Représentant la Chambre des communes:

Messieurs — Messrs.

Bosley, Clarke (*Vancouver Quadra*), Gauthier, Gimaïel, Herbert, Kilgour, Marceau, Robinson (*Burnaby*)—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Paul Belisle

Audrey O'Brien

Joint Clerks of the Committee

(NOTA)

*Cette réimpression révise la traduction des témoignages du 12 mai 1982.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Tuesday, July 15, 1980

ORDERED,—That the subject-matter of Bill C-214, An Act to amend the Official Languages Act (supremacy of the Act) be referred to the Special Joint Committee to consider Reports of the Commissioner of Official Languages.

ATTEST:

ORDRE DE RENVOI

Le mardi 15 juillet 1980

IL EST ORDONNÉ,—Que l'objet du Bill C-214, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (suprématie de cette loi), soit déféré au Comité mixte spécial pour étudier les rapports du Commissaire des langues officielles.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes

C.B. KOESTER

The Clerk of the House of Commons

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, APRIL 28, 1982
(52)

[*Text*]

The Special Joint Committee on Official Languages met *in camera* at 12:05 o'clock p.m., this day, the Joint Chairman, Mr. Corbin, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Asselin, Bosa, Murray and Wood.

Representing the House of Commons: Messrs. Corbin, Gauthier, Gimaïel, Herbert, Kilgour, and Marceau.

Other Member present: Mr. Kelly.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mrs. Brooke Jeffrey and Mr. Marc Leman; *from the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Mr. Claude Majeau.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980 and Thursday, April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980 and Thursday, April 23, 1981, relating to the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1, and Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14*).

The Committee commenced consideration of a draft report to Parliament on language of work and equitable participation.

At 1:55 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 28 AVRIL 1982
(52)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à huis clos à 12h05 sous la présidence de M. Corbin (co-président).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Asselin, Bosa, Murray et Wood.

Représentant la Chambre des communes: MM. Corbin, Gauthier, Gimaïel, Herbert, Kilgour et Marceau.

Autre député présent: M. Kelly.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: M^me^ Brooke Jeffrey et M. Marc Leman; *du Centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur*: M. Claude Majeau.

Le Comité reprend l'étude de ses Ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 et de ses ordres de renvoi de la Chambre des communes du vendredi 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 portant sur les rapports 1978, 1979 et 1980 du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux du mardi 14 octobre 1980, fascicule no 1, et du mardi 19 mai 1981, fascicule no 14*).

Le Comité entreprend l'étude d'un projet de rapport au Parlement sur la langue de travail et sur une participation équitable.

A 13h55, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le cogreffier du Comité

Audrey O'Brien

Joint Clerk of the Committee

WEDNESDAY, MAY 12, 1982
(53)

The Special Joint Committee on Official Languages met this day at 3:37 o'clock p.m., the Joint Chairman, Senator Murray, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Bosa, Guay and Murray.

Representing the House of Commons: Messrs. Bosley, Clarke (*Vancouver Quadra*), Gauthier, Herbert, Kilgour and Marceau.

In attendance: *From the Office of the Commissioner of Official Languages*: Mr. M.F. Yalden, Commissioner. *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mrs. Brooke Jeffrey and Mr. Marc Leman. *From the Parliamen-*

LE MERCREDI 12 MAI 1982
(53)

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à 15h37 sous la présidence du sénateur Murray (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Bosa, Guay et Murray.

Représentant la Chambre des communes: MM. Bosley, Clarke (*Vancouver Quadra*), Gauthier, Herbert, Kilgour et Marceau.

Aussi présents: *Du Bureau du Commissaire aux Langues officielles*: M. M.F. Yalden, Commissaire. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: M^me^ Brooke Jeffrey et M. Marc Leman. *Du Centre parlementaire des affaires*

tary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Mr. Claude Majeau and Mr. Charles Strong.

Witnesses: *From the Department of Justice*: Mr. Roger Tassé, Deputy Minister of Justice and Deputy Attorney; Mr. Gérard Bertrand, Q.C., Chief Legislative Counsel; Mr. Frederick J.E. Jordan, Acting Assistant Deputy Minister, Public Law.

The Committee proceeded to consider its Order of Reference from the House of Commons dated Tuesday, July 15, 1980, which is as follows:

Ordered,—That the subject-matter of Bill C-214, "An Act to amend the Official Languages Act (supremacy of the Act)", be referred to the Special Joint Committee to consider Reports of the Commissioner of Official Languages.

The witnesses answered questions.

Mr. Yalden made a statement and answered questions.

At 5:08 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

étrangères et du commerce extérieur: MM. Claude Majeau et Charles Strong.

Témoins: *Du ministère de la Justice*: M. Roger Tassé, sous-ministre de la Justice et Sous-procureur du Canada; M. Gérard Bertrand, c.r., premier conseiller législatif; M. Frederick J.E. Jordan, sous-ministre adjoint intérimaire, Droit public.

Le Comité entreprend l'étude de son Ordre de renvoi de la Chambre des communes du mardi 15 juillet 1980 qui se lit comme suit:

Il est ordonné,—Que l'objet du Bill C-214, "Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (suprématie de cette loi)" soit déféré au Comité mixte spécial pour étudier les rapports du Commissaire aux langues officielles.

Les témoins répondent aux questions.

M. Yalden fait une déclaration et répond aux questions.

A 17h08, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le cogreffier du Comité

Paul Belisle

Joint Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Text*]

Wednesday, May 12, 1982

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Translation*]

Le mercredi 12 mai 1982

• 1537

The Joint Chairman (Senator Murray): Order, please. We have a quorum.

First of all I should explain that our co-chairman, Mr. Corbin, is unable to be with us today because one of the standing committees of the House of Commons is dealing with a matter of considerable importance to his province at a meeting which has been scheduled for some time. Mr. Corbin asks, therefore, to be excused from attending our committee today.

Honourable members of the committee will be aware that the House of Commons has referred to us the subject matter of Bill C-214, an act to amend the Official Languages Act (supremacy of the act).

It so happens that bill was presented by one of the members of this committee, Mr. Jean-Robert Gauthier, MP, and with your permission I am going to accede to a request which he made of the co-chairman of the committee under date of May 10 when he said:

> Puisque c'est un bill que j'ai moi-même présenté en Chambre, j'aimerais faire un bref exposé devant le Comité afin d'expliquer l'origine du bill, de même que son intention et son importance. Cet exposé pourrait être suivi d'une période où je pourrais répondre aux questions des membres du Comité quant à ce bill.

Now we have invited the Deputy Minister of Justice and senior officials from the department to attend today as our witnesses, because some of us on the committee feel we do not have sufficient information about all the implications of Bill C-214 and we felt that officials of the Department of Justice could assist us in defining what the implications are for existing and future legislation passed by Parliament.

We quite appreciate, of course, that there are policy questions raised in the bill which deputy ministers and other senior officials should not be expected to address unless they are authorized to do so by their minister. To that end and to avoid confusion there was some thought that we should meet in camera today. Some objection was taken to that and as a result your co-chairmen decided to begin with a public session. If there is some overwhelming desire on the part of the members of the committee to meet in camera, we can entertain a motion later to that effect.

• 1540

With your permission, I would like to call on Mr. Gauthier to make his brief exposé of this bill and then we can proceed, on that basis— and it would seem to me to me to be in logical sequence—to address our questions to the deputy minister and the other officials of the Department of Justice, who are Mr.

Le coprésident (le sénateur Murray): A l'ordre, s'il vous plaît. Nous avons le quorum.

Je dois d'abord vous laisser savoir que notre coprésident, M. Corbin, ne peut être avec nous aujourd'hui, car l'un des comités permanents de la Chambre traite aujourd'hui d'un sujet très important pour sa province, et la réunion est prévue depuis assez longtemps. M. Corbin demande donc qu'on excuse son absence aujourd'hui.

Les membres du Comité savent sans doute que la Chambre des communes nous a demandé d'étudier la teneur du Bill C-214, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (suprématie de la loi).

En fait, ce bill a été déposé à la Chambre par un membre de notre comité, M. Jean-Robert Gauthier, député, et si vous permettez, je vais donner suite à une demande qu'il a faite au coprésident du Comité le 10 mai pour les raisons suivantes:

> Since I myself tabled the bill in the House, I wish to make a brief statement to the committee in order to explain the origins of the bill, its intention, and its importance. After my statement, I would be prepared to answer the questions of the members of the committee with respect to the bill.

Or, nous avons invité le sous-ministre de la Justice et d'autres hauts fonctionnaires du ministère à comparaître aujourd'hui, car certains des membres du Comité croient ne pas avoir tous les renseignements nécessaires concernant les implications du Bill C-214 et pensent que les fonctionnaires du ministère de la Justice pourraient nous aider à définir quelles sont ses implications pour les lois actuelles et futures du Parlement.

Bien sûr, nous reconnaissons que le sous-ministre et les autres fonctionnaires supérieurs ne peuvent être obligés de répondre aux questions sur les politiques que peut susciter le bill, sans l'autorisation de leur ministre. A cette fin, et pour éviter toute confusion, nous avions pensé siéger à huis clos aujourd'hui. Certains s'y sont opposés, et les coprésidents ont donc décidé de tenir une séance publique. Si toutefois les membres du Comité se sentaient obligés de se réunir à huis clos, nous pourrions adopter une motion à cet effet plus tard.

Si vous permettez, je demanderai donc maintenant à M. Gauthier de faire un bref exposé du bill, et ensuite—puisque cela semble logique, nous pourrons poser nos questions au sous-ministre et aux autres fonctionnaires du ministère de la Justice, c'est-à-dire M. Tassé, le sous-ministre; M. Gérard

[*Texte*]

Tassé, the Deputy Minister, also Mr. Gérard Bertrand, the Chief Legislative Counsel and Mr. Frederick J. E. Jordon, Acting Assistant Deputy Minister, Public Law.

Monsieur Gauthier, je vous donne la parole.

M. Gauthier: Merci, monsieur le président.

Monsieur le président, depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles par le Parlement, le 7 juillet 1969, un effort de plus en plus grand a été effectué par le gouvernement vers une égalité linguistique réelle entre les deux langues officielles. Malheureusement, ces efforts gouvernementaux ont été trop souvent contrecarrés par des décisions de divers tribunaux canadiens. Il suffit de se rappeler les conflits des Gens de l'air en 1977, d'Air Canada en 1976 et en 1981 encore qui se sont tous soldés par des décisions judiciaires allant à l'encontre de l'esprit de la Loi sur les langues officielles, toujours selon votre humble serviteur.

Ces différents jugements ont mis en évidence la faiblesse relative de l'article 2 de la Loi sur les langues officielles. Il y a en effet un problème quant à l'interprétation de cet article, à savoir s'il est exécutoire ou s'il ne s'agit plutôt que d'une déclaration de principe. Le juge Marceau, on se souviendra, déclarait en 1977 que cet article était «la pierre angulaire» de la Loi sur les langues officielles, mais qu'il ne représentait qu'un «voeu pieux et une déclaration de principe sans conséquence». À cela, le juge Le Dain statuait que malgré cela, cet article était «le seul fondement juridique» sur lequel on pouvait s'appuyer.

Or, l'intention du gouvernement était très claire. Le gouvernement, appuyé en cela par les partis d'opposition, désirait affirmer le principe du bilinguisme et de l'égalité de l'anglais et du français. D'ailleurs, c'est lors du débat constitutionnel que l'on a pu se rendre compte, monsieur le président, du sérieux de cet engagement. En effet, comme tous le savent maintenant, ce principe est reconnu dans notre Constitution canadienne par le biais de l'article 16.

Cependant, comme l'article 16 de la Constitution est identique dans sa formulation à l'article 2 de la Loi sur les langues officielles, plusieurs juristes sont d'avis que cet article constitutionnel sera interprété par les tribunaux de la même façon que l'article 2 l'a été. Donc, malgré l'inclusion du principe d'égalité des langues officielles dans la Constitution de 1982, la primauté de cet article sur les autres lois pourra toujours être remise en cause, ce qui ne correspond aucunement à l'intention du gouvernement lorsqu'il a adopté ces lois. Il faut donc corriger cette situation en amendant la Loi sur les langues officielles, en y affirmant de façon claire et non ambiguë sa primauté sur les autres lois, articles ou règlements. J'insiste sur les trois choses: lois, articles ou règlements.

Pour ma part, monsieur le président, je crois que l'article 16 de la Constitution est exécutoire. D'ailleurs, l'article 52.1 de la partie VII de la Constitution est assez explicite, et je cite:

La Constitution du Canada est la loi suprême du Canada; elle rend inopérantes les dispositions incompatibles de toute autre règle de droit.

[*Traduction*]

Bertrand, le premier conseiller législatif, et M. Frederick J.E. Jordan, sous-ministre adjoint intérimaire, Droit public.

Mr. Gauthier, please go ahead.

Mr. Gauthier: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Chairman, since the passing of the Official Languages Act by Parliament on July 7, 1969, an increasing effort has been made by the government to bring about a situation of true equality between the two official languages. Unfortunately, the efforts of the government have too often been thwarted by the decisions of various Canadian courts. We need only recall the conflict of the *Gens de l'air* in 1977, Air Canada in 1976 and again in 1981, which all led to court judgments which went against the spirit of the Official Languages Act, at least in my modest opinion.

The different decisions have demonstrated the relative weakness of Section 2 of the Official Languages Act. Indeed, there are some difficulties of interpretation of this particular section, in determining whether it is executory, or merely declaratory. You will recall that Judge Marceau in 1977 stated that while the section was the "very cornerstone" of the Official Languages Act, it was merely "lip service and a declaration of principle without any consequence". On the other hand, Judge Le Dain stated that this section was indeed "the sole legal basis of the act".

Yet, the intention of the government was quite clear. The government, supported by all parties in the opposition, wished to affirm the principle of bilingualism and the equality of the French and the English languages. Indeed, Mr. Chairman, the seriousness of this commitment was readily seen during the constitutional debate. In effect, as we all now know, this principle has been recognized in Section 16 of the Canadian Constitution.

However, as the wording of Section 16 of the Constitution is identical to that of Section 2 of the Official Languages Act, several legal minds believe that the constitutional section will be interpreted by the courts in the same way as Section 2 has been. So, despite the inclusion of the principle of the equality of the official languages in the 1982 Constitution, the supremacy of this section over other acts could always be contested, contrary to the intentions of the government which passed these laws. This situation must therefore be corrected by amending the Official Languages Act by stating quite clearly and without ambiguity its primacy over other laws, sections, and regulations. I insist on these three: laws, sections or regulations.

As far as I am concerned, Mr. Chairman, Section 16 of the Constitution is executory or enforceable. Moreover, Section 52(1) of Part VII of the Constitution is quite explicit in this matter:

The Constitution of Canada is the supreme law of Canada, and any law that is inconsistent with the provisions of the Constitution is, to the extent of the inconsistency, of no force or effect.

[*Text*]

C'est d'ailleurs là-dessus que porteront mes questions au témoin de cet après-midi, à savoir s'il est d'accord avec moi que l'article 16 de la Constitution est exécutoire et confirme sa primauté sur tout statut, loi ou règlement existant ou à venir.

C'est précisément ce que se propose de faire le Bill C-214 qui a été déféré au Comité par la Chambre des communes. Le Bill C-214 se propose d'amender la loi afin d'y indiquer clairement que le principe de l'égalité linguistique stipulé à l'article 2 de la Loi sur les langues officielles prévaut contre tous les autres règlements et lois du Parlement et du gouvernement du Canada, à moins qu'il soit déclaré expressément que les autres lois ou règlements l'emportent sur la règle d'égalité linguistique stipulée à l'article 2 de la Loi sur les langues officielles.

Cet amendement comporte au moins trois grands avantages. D'abord et avant tout, il réaffirme solennellement le principe fondamental de l'égalité linguistique pour toutes les questions qui relèvent de la compétence fédérale. En outre, il n'empêche pas le Parlement ou le gouvernement, selon le cas, d'annuler ce principe restrictif si un droit ou un intérêt jugé plus important doit prévaloir. Ce serait le cas pour les questions qui relèvent de la sécurité publique, par exemple. Enfin, cela oblige le gouvernement à assumer ses responsabilités envers le public et le Parlement, ce qui veut dire que les tribunaux ne seraient plus obligés de jouer le rôle de boucs émissaires et de décider à la place des législateurs si la sécurité, par exemple, doit l'emporter sur l'égalité linguistique.

• 1545

En adoptant la Loi sur les langues officielles, le Parlement a affirmé le statut d'égalité qu'ont les langues française et anglaise pour tout ce qui relève du Parlement et du gouvernement du Canada. De plus, avec l'adoption d'une Charte des droits et libertés dans la nouvelle Constitution, le Parlement réaffirme clairement sa volonté de voir reconnu ce statut d'égalité. Ce n'est donc plus aux tribunaux de statuer sur ce sujet en interprétant les différents articles tels l'article 2 de la Loi et l'article 16 de la Constitution.

Il faut maintenant exprimer clairement la volonté de faire de l'égalité linguistique un principe contraignant, de telle sorte que si un conflit survient entre une loi ou un règlement du Parlement ou du gouvernement du Canada et le principe d'égalité énoncé à l'article 2 de la Loi sur les langues officielles, les tribunaux comme les institutions fédérales devront en conclure que c'est l'article 2 qui a préséance et non l'inverse.

Je veux qu'il soit clairement compris que les amendements que je propose visent à établir la primauté de la Loi sur les langues officielles aussi bien sur les statuts et les règlements du Parlement et des institutions du gouvernement fédéral que sur les lois. De plus, ces amendements auront des répercussions sur les lois, statuts ou règlements passés ou à venir sans distinction, à moins qu'il soit expressément déclaré dans ces statuts, lois ou règlements, qu'ils s'appliquent nonobstant l'article 2 de la Loi sur les langues officielles.

[*Translation*]

Indeed, that shall be the subject matter of my questions to the witness this afternoon, that is, whether or not the witness agrees with me that Section 16 of the Constitution is executory and is paramount over any existing or future statute, law or regulation.

That is precisely the intention of Bill C-214 which has been referred to the Committee by the House of Commons. Bill C-214 would amend the act in order to clearly indicate that the principle of linguistic equality provided for in Section 2 of the Official Languages Act prevails over every other regulation or law of Parliament or the Government of Canada unless it is expressly declared that the other laws and regulations shall operate notwithstanding the rule of linguistic equality as provided in Section 2 of the Official Languages Act.

This amendment has at least three great advantages. First and foremost, it solemnly affirms the basic principle of linguistic equality in all matters within the federal jurisdiction. Moreover, it will not prevent Parliament or the government, as appropriate, from setting aside this restrictive principle if another right or interest is considered more important. This would apply in cases of national security issues, for instance. Finally, it would force the government to assume its responsibilities vis-à-vis the public and Parliament, in which case the courts will no longer have to play the role of scapegoat and decide for the legislators whenever, for instance, national security must come before linguistic equality.

In passing the Official Languages Act, Parliament declared equal status of the French and the English languages for all purposes of the Parliament, and the Government of Canada. Moreover, on passing the Charter of Rights and Freedoms in the new Constitution, Parliament clearly reaffirmed its desire that this equal status be recognized. It is therefore no longer up to the courts to rule in this matter in their interpretations of the different sections such as Section 2 of the Official Languages Act and Section 16 of the Constitution.

It is now clearly time to make linguistic equality binding, so that should there ever be a conflict between a law or a regulation of Parliament or the Government of Canada and the principle of equality provided for in Section 2 of the Official Languages Act, the courts, like the federal institutions can only conclude that Section 2 must prevail.

I want it clearly understood that these amendments are meant to establish the primacy of the Official Languages Act over the statutes and regulations as well as the laws of Parliament and the federal institutions. Morever, these amendments would have effect on all existing and future laws, statutes and regulations without distinction, unless it is expressly declared in those statutes, laws or regulations, that they shall apply notwithstanding Section 2 of the Official Languages Act.

[*Texte*]

Monsieur le président, c'est le court exposé que je voulais faire sur le Bill C-214. Je vous remercie de votre attention.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Gauthier.

As I understand it, Mr. Tassé, you did not have an opening statement to make.

Mr. Roger Tassé (Deputy Minister of Justice and Deputy Attorney, Department of Justice): That is correct, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): We had written to you indicating some of the areas that we had hoped to cover in the course of the meeting today. But I will let nature takes its course and, if members have not touched on all of the areas, perhaps the Chair can assert a prerogative later on.

Mr. Kilgour.

M. Kilgour: Merci, monsieur le président.

Monsieur Tassé, est-ce que voulez commencer en nous exposant quelques-unes de vos idées sur les questions qu'on a soulevées dans la lettre qu'on vous a envoyée?

M. Tassé: Oui, monsieur le président.

Peut-être que je devrais commencer par commenter une question qui a été soulevée par M. Gauthier: est-ce que l'article 16 énonce une règle obligatoire ou ne fait qu'énoncer une règle purement déclaratoire comme certains jugements de tribunaux ont décidé?

A notre avis, au ministère de la Justice, l'article 16 de la Constitution, de la Charte canadienne des droits et libertés, énonce une règle qui est obligatoire, qui est exécutoire. Une personne qui se sentirait lésée dans l'application de cet article-là pourrait se prévaloir de l'article 24 de la Charte des droits et libertés et rechercher un remède devant les tribunaux. Il y a une différence importante entre l'article 2 de la Loi sur les langues officielles et l'article 16. Au niveau du libellé, au niveau des principes qu'ils articulent, les deux articles sont très semblables, mais au niveau de leur force exécutoire, il y a une grande différence, l'article 16 de la Constitution l'emportant en fait sur les autres dispositions législatives du Parlement. C'est au fond le problème qui a été posé devant les tribunaux: est-ce que l'article 2 de la Loi sur les langues officielles l'emporte sur les autres dispositions qui ont pu être légiférées par le Parlement?

Nous pensons, au ministère de la Justice, que cette question-là a été résolue par l'adoption de l'article 16 et des autres articles qui l'accompagnent dans la Constitution.

Nonsieur le président, si vous me le permettez, je vais maintenant en venir à la lettre qui m'a été communiquée et qui posait un certain nombre de questions, et commenter ces questions.

M. Kilgour: Certainement.

[*Traduction*]

Mr. Chairman, that is the end of my brief statement with respect to Bill C-214. Thank you for your attention.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Gauthier.

Si j'ai bien compris, monsieur Tassé, vous n'aviez pas de déclaration préliminaire.

M. Roger Tassé (sous-ministre de la Justice et sous-procureur général, ministère de la Justice): C'est juste, monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Murray): Dans notre lettre nous avions signalé certains domaines à étudier au cours de la séance d'aujourd'hui. Je vais donner libre cours à la séance, et si les députés n'ont pas relevé des questions au sujet de certains domaines, je poserai peut-être moi-même des questions à ce sujet.

Monsieur Kilgour.

Mr. Kilgour: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Tassé, could you begin by giving us your opinion on those questions that were raised in the letter received from the committee?

Mr. Tassé: Certainly, Mr. Chairman.

Perhaps I should first comment on one question raised by Mr. Gauthier: Are indeed the provisions of Section 16 executory, or is it merely a declaratory statement of principle, as certain courts have decided?

In the opinion of the Department of Justice, the principle enunciated in Section 16 of the Constitution of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, is indeed binding, and is executory. A person believing his rights to be prejudiced in the application of this section could indeed appeal to the court for remedy under Section 24 of the Charter of Rights and Freedoms. There is a considerable difference between Section 2 of the Official Languages Act and Section 16 of the Constitution. With respect to the wording, and the principles set forth, both sections are quite similar, but with respect to their application there is a great difference, Section 16 being paramount over all other legislation of Parliament. That basically was the problem put before the courts: Was Section 2 of the Official Languages Act paramount over other provisions or legislation of Parliament?

The Department of Justice believes that this issue has been settled through the passing of Section 16 and other related sections of the Constitution.

Mr. Chairman, if I may, I shall now comment on those questions which had been put in the letter that you sent me.

Mr. Kilgour: Agreed.

[*Text*]

• 1550

M. Tassé: L'article proposé dans le projet de M. Gauthier mentionne que toute loi du Canada y serait sujette, à moins qu'une loi n'y déroge expressément, et on me demandait si le mot «loi» couvrirait aussi les règlements et ordonnances. Par définition, je pense bien que c'est inclus dans le projet de loi de M. Gauthier. Toute loi est définie comme incluant un règlement ou une ordonnance. Je pense bien qu'en procédant de cette façon, tous les doutes qui pourraient exister seraient résolus de façon affirmative, de sorte que toute loi, tout règlement ou toute ordonnance devrait se conformer à cette prescription de la loi, si elle était adoptée.

On m'a également demandé si l'inclusion d'un article semblable à celui proposé par M. Gauthier aurait un effet rétroactif. Encore une fois, le texte proposé par M. Gauthier est clair à cet effet: il dit précisément que la loi aurait un effet rétroactif. Alors, au cas où certains auraient pu avoir des doutes, je dis que le texte étant aussi précis, tout doute serait écarté.

Troisième question: qu'arriverait-il des stipulations concernant l'affichage et les avis publics contenus dans la Loi sur les chemins de fer, la Loi sur la faillite et la Loi sur les banques qui sont en contradiction avec la Loi sur les langues officielles? Je devrais peut-être rappeler, en répondant à cette question, que la Loi sur les langues officielles s'applique aux organismes gouvernementaux et aux institutions fédérales, mais ne s'applique pas au secteur privé. Dans la mesure où il y a des lois fédérales qui s'appliquent au secteur privé, la Loi sur les langues officielles ne se trouve pas à les atteindre. Ce serait le cas, par exemple, du Canadien Pacifique. Mais dans la mesure où les lois dont il est question ici s'appliqueraient à des institutions fédérales, la Loi sur les langues officielles et les amendements proposés par M. Gauthier se trouveraient à s'y appliquer. Cela veut dire, par exemple, que dans le cas d'un organisme comme Radio-Canada ou le C.N., la Loi s'appliquerait, mais parce que le Canadien Pacifique, dans le secteur des transports, est une entreprise privée, la Loi sur les langues officielles ne se trouverait pas à s'y appliquer.

Je dois ajouter qu'en ce qui concerne les lois qui sont mentionnées dans cette question, c'est-à-dire la Loi sur les chemins de fer, la Loi sur les banques et la Loi sur la faillite, en regardant cela de près, on constate que lorsqu'on a parlé de la Loi sur les faillites, on pensait spécialement à la Loi sur les liquidations qui traite aussi d'insolvabilité, mais pour les entreprises constituées en société.

Le coprésident (le sénateur Murray): Excusez-moi, monsieur Tassé, si je vous ai bien compris, le projet de loi de M. Gauthier ne changera pas le fait que la Loi s'applique au Canadien National et à Radio-Canada mais non au Canadien Pacifique?

M. Tassé: C'est juste, parce que ce que M. Gauthier se propose de faire, c'est simplement de renforcer un principe qui est la pierre angulaire de la Loi sur les langues officielles; il ne propose pas d'en changer la portée.

[*Translation*]

Mr. Tassé: The clause proposed in Mr. Gauthier's bill states that every law of Canada would be covered, unless an act were to be expressly excluded; you wanted to know if the word "act" would also cover regulations and orders. By definition, I think they are included in Mr. Gauthier's bill. Every law is defined as including a regulation or order. Given this definition, I think all possible doubts would be positively resolved, and every act, every regulation, and every order would have to conform to this provision of the act if it were to be adopted.

I was also asked whether a clause like the one proposed by Mr. Gauthier would apply retroactively. Once again, Mr. Gauthier's suggested text is clear: it states specifically that the act would apply retroactively. So in cases that might have given rise to doubts, I think the text is specific enough to resolve such doubts.

Third question: what would happen to the provisions on signs and public notices contained in the Railways Act, the Bankruptcy Act, and the Bank Act which contradict the Official Languages Act? In answering that question, perhaps I should remind you that the Official Languages Act applies to government organizations and federal institutions, but not to the private sector. Insofar as any federal acts apply to the private sector, the Official Languages Act would not affect them. That would be the case of Canadian Pacific, for instance. But insofar as the acts in question here apply to federal institutions, the Official Languages Act and the amendments proposed by Mr. Gauthier would apply. In other words, the act would apply to organizations such as the CBC or CN; but since Canadian Pacific is a private company in the transport sector, the Official Languages Act would not apply to it.

I might add that as far as the acts mentioned in this question are concerned, the Railways Act, the Bank Act, and the Bankruptcy Act, a close look reveals that the mention of the Bankruptcy Act actually referred to the Winding-up Act which also deals with insolvency, but for incorporated companies.

The Joint Chairman (Senator Murray): Excuse me, Mr. Tassé; if I understood you correctly, Mr. Gauthier's bill will not change the fact that the Official Languages Act applies to Canadian National and to the CBC but not to Canadian Pacific?

Mr. Tassé: Because Mr. Gauthier is just trying to reinforce a principle which is the cornerstone of the Official Languages Act; he is not trying to change the scope of the act.

[*Texte*]

Le coprésident (le sénateur Murray): Je m'excuse, allez-y.

M. Tassé: Alors, en ce qui concerne la Loi sur les liquidations ou la Loi sur les banques qui s'appliquent, elles, au secteur privé, ces dispositions qui exigeaient en général que certaines annonces soient faites en anglais et en français dans la province de Québec, et on ne disait pas quelle langues devait être employée dans les autres provinces, ces dispositions, dis-je, ont été corrigées. En fait, elles ont été abrogées par la Loi de 1980, dans le cas des banques, la Loi de 1980 remaniant la Loi sur les banques.

En ce qui concerne la Loi sur les liquidations, il faudrait proposer, me dit M. Bertrand, le même genre de disposition qui a été adoptée dans le cas de la Loi sur les banques.

• 1555

Il reste la Loi sur les chemins de fer, et il me fait plaisir d'indiquer au Comité qu'en ce qui concerne cette loi, nous avons actuellement des discussions avec les autorités du ministère des Transports pour voir comment la question pourrait être résolue. Il est possible qu'une des techniques employées soit celle dont je viens de parler dans le cas de la Loi sur les banques et qui pourrait être adoptée dans le cas de la Loi sur les liquidations. C'est-à-dire que les dispositions de ces lois qui exigent que certaines annonces, certains avis soient faits en anglais et en français au Québec pourraient être simplement abrogées, ce qui laisserait aux entreprises la liberté de déterminer dans quelle langue les avis doivent être donnés.

La quatrième question qui m'était posée avait trait aux arrêtés en conseil et à l'effet qu'auraient sur ces textes gouvernementaux les principes contenus dans la Loi sur les langues officielles. A notre avis, des arrêtés en conseil qui ne seraient pas conforme aux dispositions de la Loi sur les langues officielles, telle que modifiée par la proposition soumise par M. Gauthier, pourraient être annulés, parce que ce sont des textes de nature règlementaire, de nature législative dans un sens très large; en ce sens-là, ils devraient se conformer, comme les règlements ou les lois elles-mêmes, aux principes que la proposition de M. Gauthier incorporerait à la Loi sur les langues officielles.

Cinquièmement, on me demandait si l'article proposé par M. Gauthier, qui assurerait la suprématie de la Loi sur les langues officielles sur les autres lois, aurait un effet sur la portée de l'article 39 de la Loi sur les langues officielles, article qui précise que le principe de la sélection du personnel au mérite établi par la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique doit toujours prévaloir, mais en tenant compte des dispositions de la Loi sur les langues officielles.

A notre avis, le principe du mérite continuerait de s'appliquer comme auparavant si ce projet de loi présenté par M. Gauthier devait être adopté. Cependant, il ne faudrait pas oublier que si un service gouvernemental doit, en vertu de la Constitution ou en vertu de la Loi sur les langues officielles, être fourni dans une langue ou dans les deux langues, il serait évidemment possible d'exiger que les fonctionnaires qui ont la

[*Traduction*]

The Joint Chairman (Senator Murray): I am sorry. Go ahead.

Mr. Tassé: So as far as the Winding-up Act or the Bank Act which apply to the private sector are concerned, the provisions requiring that certain notices be in both French and English in Quebec have been corrected. The language to be used in the other provinces was not specified. Actually, as far as banks are concerned, these provisions were abrogated in the 1980 Act to revise the Bank Act.

As far as the Winding-up Act is concerned, Mr. Bertrand tells me it will be necessary to suggest the same kind of provision adopted in the case of the Bank Act.

That leaves the Railway Act, and I am pleased to tell the committee that as far as that act is concerned, we are already holding discussions with Transport Canada authorities to see how the problem can be resolved. Action may be taken similar to that I described in the case of the Bank Act, which might also be applied to the Winding-up Act. In other words, the provisions of those acts requiring that certain announcements and notices be made in both English and French in Quebec could be abrogated, leaving it up to the companies to decide in which language notices should be given.

The fourth question addressed to me dealt with orders-in-council and the impact the principles contained in the Official Languages Act would have on them. In our opinion, orders-in-council not in accordance with the provisions of the Official Languages Act as amended by Mr. Gauthier's bill could be cancelled, because in a very broad sense they are instruments of a regulatory legislative nature; from that point of view, they will have to conform to the principles incorporated by Mr. Gauthier's proposition into the Official Languages Act, just like actual regulations or acts.

Fifth, I was asked whether the clause proposed by Mr. Gauthier guaranteeing the supremacy of the Official Languages Act over other acts would affect the scope of Section 39 of the Official Languages Act, which specifies the predominance of the principle of selection of personnel according to merit as established by the Public Service Employment Act, but in accordance with the provisions of the Official Languages Act.

In our opinion, the merit principle would continue to apply if Mr. Gauthier's bill were to be passed. It must be remembered, however, that if a government service must be provided in one or both languages under the provisions of the Constitution or the Official Languages Act, it would of course be possible to require civil servants responsible for providing those services to be capable of expressing themselves in both official

[*Text*]

responsabilité de donner ces services puissent s'exprimer dans les deux langues officielles ou dans la langue officielle qui peut être exigée. En d'autres mots, cette capacité de s'exprimer dans l'une ou l'autre langue officielle devient une question qui est prise en considération dans l'application du principe du mérite, et cette disposition-là continuerait d'être en application, même avec un amendement comme celui proposé par M. Gauthier.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you very much, Mr. Tassé. I am sure your rather detailed comments in reply to those questions which we submitted in writing will give rise to many more questions.

M. Kilgour: Mon temps n'est pas écoulé?

Le coprésident (le sénateur Murray): Non, non, monsieur Kilgour.

Go ahead. I also have Mr. Gauthier himself and Mr. Marceau, but you still have the floor.

M. Kilgour: Si je comprends bien, l'article 16 s'applique maintenant, et non après un délai de trois ans. Est-ce exact?

M. Tassé: L'article 16 est maintenant en vigueur au Canada depuis le 17 avril.

M. Kilgour: Alors, toutes les lois qui ne se conforment pas à cet article sont illégales, si je puis dire, sans qu'il soit nécessaire qu'une Cour le déclare. Est-ce vrai?

M. Tassé: Eh bien, s'il y a un conflit entre une loi fédérale et cette disposition-là, quelqu'un pourrait demander aux tribunaux de déclarer que la disposition en faute n'est pas valable.

M. Kilgour: Vous avez un programme pour changer la loi aussi rapidement que possible dans les circonstances actuelles?

M. Tassé: Je ne sais pas s'il en existe.., des dispositions qui sont contraires à l'article 16, des dispositions législatives qui sont actuellement en vigueur. Mais de façon plus générale, nous avons un programme qui prévoit l'examen de toute notre législation pour identifier les dispositions législatives qui sont en conflit avec la Charte des droits et libertés.

• 1600

M. Kilgour: A votre avis, l'article 16 est obligatoire. Si je comprends bien, c'est le principe de la restreinte judiciaire qui ne s'applique plus? Est-ce que c'est le raisonnement sur lequel vous vous appuyez pour dire cela?

M. Tassé: Le raisonnement sur lequel je m'appuie pour dire que l'article 16 énonce un principe exécutoire et dont pourraient se prévaloir ceux qui se prétendent privés de ce droit est le suivant. L'article 16 énonce une règle générale, un principe général, à savoir que l'anglais et le français ont le même statut officiel pour les fins des opérations du Parlement et du gouvernement. Ceux qui seraient placés dans une situation où ils pourraient se prévaloir de ce principe pourraient, selon nous, en vertu de l'article 24, s'il s'agissait d'un cas où on les prive de ce droit, s'adresser aux tribunaux et obtenir un remède.

L'article 52 aussi est important dans ce contexte, parce que l'article 52 édicte que la Loi constitutionnelle est suprême, ce

[*Translation*]

languages or in the official language required. In other words, the ability to express oneself in one or the other official language becomes one of the elements considered in the application of the merit principle; hence that provision would continue to apply, even with an amendment like the one proposed by Mr. Gauthier.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci beaucoup, monsieur Tassé. Je suis sûr que votre réponse très détaillée aux questions que nous avons présentées par écrit provoqueront beaucoup d'autres questions.

Mr. Kilgour: Is my time up?

The Joint Chairman (Senator Murray): No, Mr. Kilgour.

Poursuivez. J'ai aussi M. Gauthier et M. Marceau, mais vous avez toujours la parole.

Mr. Kilgour: If I understand correctly, Section 16 applies now but not after a three-year period. Is that correct?

Mr. Tassé: Section 16 has been in force in Canada since April 17.

Mr. Kilgour: So any act which is not in accordance with that section is illegal, if I may put it that way, without a court declaration to that effect. Is that correct?

Mr. Tassé: Well, if there is a conflict between a federal act and that provision, someone could ask the courts to declare that the provision in question is not valid.

Mr. Kilgour: Under the present circumstances, do you have a program to change the law as quickly as possible?

Mr. Tassé: I do not know if there are any legal provisions now in force which are not in accordance with Section 16. But in a more general way, we have a program which provides for the examination of all legislation to identify the provisions which are in conflict with the Charter of Rights and Freedoms.

Mr. Kilgour: In your opinion, Section 16 is executory. If I understand correctly, it is the principle of judicial restraint which does not apply? Is that the grounds on which you base your statement?

Mr. Tassé: The reason why I stated that Section 16 is an executory principle and therefore may be used by those who claim that they are deprived of their rights is the following. Section 16 gives a general rule, a general principle, namely that English and French have the same official status for the purposes of Parliamentary and Government operations. Those who are placed in a situation where they may use this principle, could in our opinion, if it is a case where they are being deprived of this right, apply to the courts under Section 24 and seek redress.

Section 52 is also important in this context, because Section 52 decrees that the Constitution Act takes precedence, which

[*Texte*]

qui veut dire que toutes les lois qui sont incompatibles avec la Loi constitutionnelle ne sont pas valides.

Revenons à l'article 16. S'il y avait des dispositions dans nos statuts qui étaient contraires à ce principe d'un statut égal pour les deux langues, à ce moment-là, la personne qui subit un préjudice à cet égard pourrait s'adresser aux tribunaux pour demander que cette loi qui est en faute soit déclarée invalide. C'est un mécanisme que l'on ne retrouve pas dans la Loi sur les langues officielles, parce que la Loi sur les langues officielles n'est qu'une autre loi. Elle n'a pas le statut de loi constitutionnelle comme notre Constitution, évidemment.

M. Kilgour: D'accord. Lors de la réunion du 10 mars, vous avez dit . . . C'est à la page 37:19. Peut-être que vous avez le compte rendu, monsieur Tassé?

M. Tassé: Oui, je l'ai ici.

M. Kilgour: Il ne serait pas juste que je vous cite sans que vous en ayez une copie. Je pense que vous avez dit, et je cite:

> . . . la Loi sur les langues officielles elle-même devra être harmonisée avec la Charte des droits.

Est-ce que vous pouvez nous préciser un peu de quoi il s'agit?

M. Tassé: Voici ce à quoi je pensais à ce moment-là, monsieur Kilgour. On a à l'article 16 l'énoncé d'un principe qui reprend, de façon plus brève, le principe qui est énoncé à l'article 2 de la Loi sur les langues officielles. Alors, il y a déjà l'article 16 de notre Constitution et l'article 2 de la Loi sur les langues officielles dans nos status ordinaires qui couvrent le même terrain. Je pense qu'il serait utile que l'on se demande si l'article 16 n'est pas l'article sur lequel on devrait se baser, car c'est notre Loi constitutionnelle, et si l'article 2 n'a pas fait son temps.

M. Kilgour: Je sais très bien que c'est une question de politique, mais est-ce que vous pouvez me dire pourquoi on n'a pas inclus la Loi sur les langues officielles dans la Charte des droits et libertés? C'est peut-être plus efficace de cette façon?

M. Tassé: La Loi sur les langues officielles couvre énormément de terrain et donne beaucoup de détails. Certains des principes et des dispositions de la Loi sur les langues officielles ont été repris en réalité dans la Loi constitutionnelle. On a parlé jusqu'ici de l'article, 2 mais il y a d'autres articles comme l'article 19, l'article 20, je pense, qui ont aussi été repris et modifiés quelque peu. Si on était allé plus loin, on aurait réécrit dans la Charte des droits et libertés une Loi sur les langues officielles qui couvre plusieurs articles et plusieurs dispositions qui, à l'usage, de temps à autre, auront peut-être besoin d'être remis à jour. Je pense aux amendements proposés par M. Gauthier et d'autres. Il est plus facile pour le Parlement de modifier certains aspects techniques quand cela est dans sa législation plutôt que dans la Constitution. Comme vous le savez, les amendements se rapportant à la Constitution sont soumis à des règles différentes et beaucoup plus exigentes qu'une simple loi du Parlement.

[*Traduction*]

means that any Acts that are incompatible with the Constitution Act are not valid.

Let us go back to Section 16. If there were provisions in our statutes which were contrary to the principles of equal status for those languages, any person who was being prejudiced in this regard could go to the courts to request that the Act which is not in keeping be declared invalid. This is a mechanism which is not found in the Official Languages Act, because the Official Languages Act is only another Act. It does not have the status of a Constitution Act like our Constitution, obviously.

Mr. Kilgour: Okay. During the meeting on March 10, you said . . . It is on page 37:19. Do you have the minutes, Mr. Tassé?

Mr. Tassé: Yes, I have them here.

Mr. Kilgour: It would not be fair to quote you if you do not have a copy. I believe you said, and I quote:

> . . . the Official Languages Act should be brought in line with the Charter of Rights.

Could you clarify a little as to what you meant?

Mr. Tassé: This is what I was thinking at that time, Mr. Kilgour. In Section 16 there is a principle which states in a briefer way the principle outlined in Section 2 of the Official Languages Act. So there is already Section 16 in our Constitution and Section 2 of the Official Languages Act in our ordinary statutes which cover the same ground. I think it would be useful to ask if Section 16 is the Section on which we should rely, because it is our Constitution Act, and whether Section 2 has not served its purpose.

Mr. Kilgour: I know very well that it is a political question, but can you tell me why the Official Languages Act was not included in the Charter of Rights and Freedoms? Would it not be more effective that way?

Mr. Tassé: The Official Languages Act covers an enormous amount of ground and goes into great detail. Some of the principles and provisions in the Official Languages Act have in fact been given in the Constitution Act. Up to this point we have been talking about Section 2 but there are other Sections such as Section 19, Section 20 I believe, which have also been taken and changed somewhat. If we had gone further, we would have included in the Charter of Rights and Freedoms an Official Languages Act covering several sections and several provisions which over time and with use might have to be up-dated. I am thinking of the amendments proposed by Mr. Gauthier and others. It is easier for Parliament to amend certain technical aspects when it is in legislation rather than in the Constitution. As you know, amendments to the Constitution are subject to different and much stricter rules than a simple Act of Parliament.

[*Text*]

• 1605

M. Kilgour: Si je vous ai bien compris, il semble qu'une Cour a déjà déclaré que les articles de notre nouvelle Constitution ne sont pas rétroactifs. Si j'ai raison, est-ce que vous partagez cette opinion?

M. Tassé: On n'a pas porté encore à mon attention que des tribunaux avaient déclaré que la Loi constitutionnelle n'avait pas d'effet rétroactif. Mais, c'est certainement une des positions que nous, au ministère de la Justice, avons prise dans certains domaines, spécialement dans le domaine des garanties juridiques, à savoir que les dispositions de la Charte n'avaient pas d'effet rétroactif.

M. Kilgour: D'accord. Je pense que ce sont là toutes mes questions pour le moment. Peut-être devrais-je vous dire, monsieur le président, que je suis obligé de partir, si vous me le permettez.

Le coprésident (le sénateur Murray): J'ai sur ma liste M. Gauthier suivi de M. Marceau et de M. Bosley.

Monsieur Gauthier.

M. Gauthier: Monsieur le président, je suis heureux de voir que M. Tassé; le témoin, a fait allusion à d'autres projets de loi à part C-214. D'ailleurs, depuis plusieurs années, je pense avoir présenté cinq à six projets de loi et je suis d'accord avec lui.., il y a la Loi sur les banques qui a été modifiée pour tenir compte de l'anomalie linguistique qui existait; et je suis d'accord avec lui pour dire que la Loi sur la liquidation peut également être amendée facilement.

Mais, j'ai des questions sérieuses à poser en ce qui a trait à l'application de la Loi sur les langues officielles. Si je vous ai bien compris, monsieur Tassé, vous avez bien dit qu'elle ne s'appliquait qu'à des agences gouvernementales et au Parlement canadien. Est-ce vrai?

M. Tassé: Oui. C'est l'article . . .

M. Gauthier: Dans le bill C-351 que j'ai déposé en Chambre en 1980, je proposais de modifier justement cette Loi sur les langues officielles. La modification que je proposais à l'article 1 de mon bill voulait étendre aux corporations, sociétés et associations d'envergure nationale constituées et dont l'existence continue en vertu d'une loi du Canada, les obligations linguistiques de la Loi sur les langues officielles. Alors, j'ai déjà proposé cela, mais on reviendra sur ce sujet.

Pour ma part, je crois que toutes corporations, sociétés, ou associations constituées et dont l'existence dépend d'une loi du fédéral devraient être soumises à la Loi sur les langues officielles. Cela inclut le Canadien Pacifique et cela inclut peut-être les banques et bien d'autres organismes. De toute façon, on en reviendra à cela à l'occasion d'un autre débat.

Mais, si j'ai bien compris, monsieur Tassé, vos réponses aux questions qu'on vous a posées par lettre, vous seriez d'accord pour dire que l'amendement pourrait inclure toute loi, règlement, ordonnance et arrêté en conseil. Est-ce qu'il faudrait ajouter cela? Est-ce que ce serait encore plus clair?

[*Translation*]

Mr. Kilgour: If I have understood you correctly, it appears that the court has already declared that sections of our new Constitution are not retroactive. If I am correct, would you share this opinion?

Mr. Tassé: I am not aware that a court has declared the Constitution Act as not being retroactive. But one of the positions which we in the Department of Justice have taken in some areas, especially in the area of legal rights is that the provisions of the Charter are not retroactive.

Mr. Kilgour: Okay. I believe these are all my questions for the moment. Perhaps I should tell you, Mr. Chairman, that I must leave if you will permit.

The Joint Chairman (Senator Murray): I have Mr. Gauthier, Mr. Marceau and then Mr. Bosley on my list.

Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: Mr. Chairman, I am happy to see Mr. Tassé. The witness referred to other bills besides C-241. I believe I have presented five or six bills during recent years and I agree with him . . . , the Bank Act was amended to reflect the linguistic anomalies which existed and I agree with him in saying that the Winding-up Act could easily be amended.

But I have grave doubts with respect to the application of the Official Languages Act. If I have understood you correctly, Mr. Tassé, you stated that it applied to government agencies and the Canadian Parliament. Is that so?

Mr. Tassé: Yes, it is Section . . .

Mr. Gauthier: In Bill C-351 which I submitted to the House in 1980, I proposed to amend the Official Languages Act. The amendment which I proposed in Section 1 of my bill was to bring national corporations, companies and associations that were incorporated and in existence under Canadian law under the language obligations contained in the Official Languages Act. So I have already proposed this, but we will return to this subject.

In my opinion, I believe that all corporations, companies and associations incorporated and in existence under federal law should be subject to the Official Languages Act. This includes Canadian Pacific and it might include banks and many other organizations. In any case, we will return to that during another debate.

But if I understood correctly, Mr. Tassé, the answers you gave to questions sent to you by letter, you would agree that the amendment might include any act, regulation, and order-in-council. Should this be added? Would it be clearer still?

[*Texte*]

M. Tassé: Je pense, monsieur le président, que la loi pourrait définir le sens que l'on veut donner au projet de loi; et si l'intention c'est de couvrir les arrêtés en conseil, ce serait possible d'inclure cela dans l'amendement, ce qui éliminerait toute possibilité de doute. Alors.., inclure cela dans la définition de la loi de façon à ce qu'il n'y ait aucun doute possible.

M. Gauthier: Très bien. Maintenant, si on acceptait d'inclure un amendement dans la loi, tel que je l'ai proposé, parce que vous n'avez pas encore répondu à la question numéro 2, est-ce que cet amendement serait automatiquement annulé puisque l'article 16 de la Constitution a préséance? Je pense que vous avez confirmé cela et je suis d'accord avec vous là-dessus. Est-ce que l'article 2 devient nul dans son interprétation?

M. Tassé: L'article 2, tel qu'il est actuellement dans la Loi sur les langues officielles devient un peu superfétatoire, il perd un peu de sa raison d'être, parce que l'article 16 le reprend en beaucoup plus de force et lui donne tout à fait un nouveau statut. Alors, c'est redondant ce qui se trouve maintenant à l'article 2.

• 1610

M. Gauthier: ... Avec l'exception majeure que dans mon projet de loi j'ajoute un article: nonobstant d'autres lois qui, pour des raisons de sécurité ou autres, pourraient déroger à la Loi sur les langues officielles, ce que je pourrais appeler une dérogation parlementaire, c'est-à-dire par loi.

Vous n'avez pas déclaré que la Loi sur les langues officielles a une primauté au-dessus de toutes les lois, vous dites que l'article 1 prime et qu'on va se servir de cela pour déroger à l'article 16. Parce que, pour ma part, il va falloir que j'aille en cour, et vous l'avez bien dit, l'article 24 va me donner ce droit-là d'aller en cour pour démontrer que l'application de la loi n'est pas raisonnable. Et c'est à ce moment-là que vous, vous vous servez de l'article 1 comme article dérogatoire ou judiciaire.

Est-ce que je me trompe et est-ce clair?

M. Tassé: L'article 1 n'est pas entièrement judiciaire; l'article 1 prévoit que le Parlement peut apporter des dérogations aux droits qui sont garantis par la charte, mais seulement par l'énoncé d'une règle de loi entre autres. Evidemment, cette dérogation-là, et c'est peut-être ce à quoi vous faisiez allusion, doit en être une qui est justifiable dans une société libre et démocratique. Et quelqu'un qui prétendrait que cette dérogation-là n'est pas justifiable pourrait demander aux tribunaux de l'examiner et de porter un jugement sur son caractère justifiable.

M. Gauthier: Alors, à ce moment-là, vous me confirmez, ce dont je doutais un peu, que le Comité, ou moi, ou enfin d'autres devront se présenter devant les tribunaux pour affirmer la primauté de la Loi sur les langues officielles. Parce que vous n'avez pas conféré cette primauté-là dans la Constitution. Il va falloir qu'elle soit confirmée et il va falloir que je démontre, dans les cadres raisonnables, l'application de l'article 1. D'ailleurs, l'énoncé est assez clair: «ne pourrait être

[*Traduction*]

Mr. Tassé: I think, Mr. Chairman, that the Act might define the meaning that we want to give to the bill, and if the intention is to cover orders-in-council, it would be impossible to include these in the amendment, which would eliminate any possible doubt. So, this could be included in the definition in the Act so that there is no possible doubt.

Mr. Gauthier: Very well. Now, if we agree to include the amendment in the Act, just as I proposed since you have still not answered my second question, would this amendment be automatically void since Section 16 of the Constitution takes precedence? I think that you confirmed this and I would agree with you. Would Section 2 become null and void in its interpretation?

Mr. Tassé: Section 2, as it now stands in the Official Languages Act is somewhat superfluous, it has lost some of its purpose, because Section 16 gives it much more force and a new status. So section 2 is now redundant.

Mr. Gauthier: With the major exception that in my bill I add the section stating that notwithstanding other acts which, for reasons of security or others, might go against the Official Languages Act, as a result of Parliament's power to provide otherwise in a particular statute.

You have not stated that the Official Languages Act takes precedence over other laws, you state that Section 1 takes precedence and that this will be used to go against Section 16. It means that I will have to go to court, and as you stated yourself, Section 24 will give me the right to go to court to demonstrate that the application of the Act is not reasonable. And at that point, you will use Section 1 to make exceptions.

Am I wrong and is what I am saying clear?

Mr. Tassé: Section 1 is not entirely so. Section 1 provides that Parliament may make changes in rights guaranteed by the Charter, but only through specific provision in a statute. Obviously, any such exception and this is perhaps what you mean, must be one that is justifiable in a free and democratic society. And anyone who felt that the exception was not justifiable could go to the courts to have it examined for judgement on whether or not it was justifiable.

Mr. Gauthier: So, you are confirming what I was afraid of, that the Committee, or myself, or others could go to the courts to confirm the precedence of the Official Languages Act. Because you did not confer such primacy in the Constitution. It will have to be confirmed and I will have to demonstrate in a reasonable context the application of Section 1. Moreover, the statement is quite clear, "subject only to such reasonable limits

[*Text*]

restreint que par une règle de droit dans des limites qui soient raisonnables». Alors, il va falloir que j'aille en cour. Est-ce cela que vous me dites, monsieur Tassé?

M. Tassé: Je pense que je dois revenir à une prémisse sur laquelle l'argumentation ou la discussion jusqu'à maintenant est fondée, à savoir que l'article 1 va s'appliquer nécessairement aux dispositions de l'article 16.

M. Gauthier: Eh bien, puisque l'article 33 ne s'applique pas . . .

M. Tassé: L'article 33 ne s'applique pas, il est loin d'être certain que l'article 1 s'appliquerait. Mais, cela ne voudrait pas dire que l'article 16 confère des droits absolus. Et je dois m'expliquer là-dessus . . .

M. Gauthier: D'accord!

M. Tassé: . . . Parce que l'article 16 établit le principe général de statut d'égalité pour les deux langues officielles. Mais, par exemple, une limite qui existe sur ce droit au français et à l'anglais et à l'égalité de ces droits, c'est la nature même des activités gouvernementales. Pour être plus précis, s'il existe un bureau pour donner des services et que ces services-là doivent nécessairement être donnés en français, dans une région du Québec par exemple, on verrait difficilement des anglophones prétendre, dans ce bureau-là où il n'y a pas d'anglophones qui doivent être servis par le bureau, qu'ils ont droit de parler en anglais.

Alors, ce que je veux dire, c'est que le droit n'est pas un droit qui est absolu, c'est un droit qui doit se voir en fonction de la nature même des opérations gouvernementales. Si on parle de services, il y a d'autres dispositions dans la Constitution qui prévoient que les services doivent être donnés dans l'une ou l'autre langue ou dans les deux langues, dépendant de situations—je pense aux articles 19 et 20. Alors, ces articles-là viennent en quelque sorte nuancer le principe de l'article 16. On ne peut pas lire uniquement l'article 16 et lui donner un contenu tout à fait absolu. Il faut qu'on l'applique à la situation dans laquelle l'article 16 devra recevoir son application, c'est-à-dire des activités gouvernementales qui n'ont pas de raison d'être en soi, mais qui sont là pour donner des services aux individus, des services au public.

M. Gauthier: Oui. Il y a deux interprétations . . . Est-ce que j'ai encore du temps, monsieur le président?

Le coprésident (le sénateur Murray): Vous avez encore deux ou trois minutes.

M. Gauthier: Il y a l'interprétation judiciaire qu'il va falloir donner à deux termes: premièrement, la demande importante, à laquelle vous venez de faire allusion, par exemple, au Québec lorsqu'il y aura des anglophones qui diront: nous voulons avoir les services en anglais, et il faudra qu'ils démontrent qu'il y a une demande importante. Cela, c'est l'article 20.

• 1615

Et l'autre, ce sera le facteur de la quantification, soit là où le nombre le justifie; je ne reviendrai pas sur cela parce qu'on en a déjà discuté et je ne veux pas en parler ici aujourd'hui, ce

[*Translation*]

prescribed by law". So, I would have to go to court. Is that what you are telling me, Mr. Tassé?

Mr. Tassé: I think I will have to return to the premise on which the argument or the discussion is now being based, mainly that Section 1 will necessarily apply to the provisions of Section 16.

Mr. Gauthier: Well, since Section 33 does not apply . . .

Mr. Tassé: If Section 33 does not apply, it is far from certain that Section 1 would apply. But, this does not mean that Section 16 gives absolute rights. And I must explain this . . .

Mr. Gauthier: Please do!

Mr. Tassé: Since Section 16 states the general principle of equal status for both official languages. But, for example, some limit to this right for French or English and to equal rights is in the very nature of government activities. To be more specific, if there is an office to provide services and these services are supposed to be given in French, in the Quebec region for example, it would be hard to have anglophones claim in this office where there are no anglophones to be served by the office, that they have the right to speak English.

So, what I am saying, is that the right is not an absolute right, it is the right which must be seen in terms of the very nature of government operations. If we are speaking of services, there are other provisions in the Constitution which provide that services will be given in one or other language or both languages, depending on the situation. I am thinking of Sections 19 and 20. So, to some extent these Sections add a new dimension to the principle outlined in Section 16. We cannot read Section 16 alone and give it an absolute content. We have to apply the situation in which Section 16 is going to be applied, namely government activities which do not exist by and of themselves but are there to provide services to individuals and to the public.

Mr. Gauthier: Yes. There are two interpretations . . . Do I still have time, Mr. Chairman?

The Joint Chairman (Senator Murray): You still have two or three minutes.

Mr. Gauthier: There is a legal interpretation which must be viewed from two angles: first of all, the extent of the demand, to which you have just alluded, for example, in Quebec where there are English-speakers who will say "we want to have services in English" and they must demonstrate that there is sufficient demand. This is Section 20.

The other factor would be the quantity aspect, where the numbers warrant the provision of service. I will not go into this again because it has already been discussed and I do not want

[*Texte*]

n'est pas mon but. Mais, ce que je voudrais savoir, monsieur Tassé, c'est si vous croyez que la Loi sur les langues officielles devrait être amendée actuellement pour justement renforcer l'article 2 de la loi afin que cela soit clair au point de vue parlementaire, je ne parle pas du judiciaire.., pour ne pas être obligé d'aller en cour . . . Je suis épuisé d'aller en cour pour justifier mes droits . . . quand on me dit qu'il faut que je prouve que c'est raisonnable, que c'est quantifiable, que c'est important! Est-ce qu'il vous serait possible de nous donner une opinion à savoir que si on amendait la Loi sur les Langues officielles pour y inclure l'article 11.1 de mon projet de loi C-214 en y ajoutant les règlements, ordonnances et arrêtés en conseil, cela renforcerait la situation actuelle?

M. Tassé: Je pense, monsieur le président, que M. Gauthier m'amène sur un terrain nettement politique. Il ne me revient pas d'exprimer un avis sur le caractère désirable de tel ou tel amendement. Mais, peut-être devrais-je faire un commentaire sur ce que vous disiez avant de me poser cette question, soit que le caractère essentiel d'une charte des droits est justement de permettre à ceux qui se sentent lésés dans leurs droits, tels qu'ils sont décrits ou garantis par la Constitution, de s'adresser à un tribunal. Alors, en ce qui concerne la demande substantielle, je pense bien que cela va être nécessaire que quelqu'un . . . on peut penser que ce sera le Conseil du Trésor ou les ministères eux-mêmes qui vont tenter de définir quelle est la demande substantielle et comment la définir selon l'esprit de la Charte des droits. Mais, comme je le disais tout à l'heure, cela sera possible pour quelqu'un qui se sent lésé et pour qui il semble que les conditions qui sont fixées par le Conseil du Trésor, ou d'autres, comme remplissant la prescription constitutionnelle leur paraissent trop restrictives, ceux qui auront ce sentiment-là pourront s'adresser aux tribunaux.

Je pense que c'est l'essence même d'une charte qui est enchassée dans la Constitution, à savoir qu'il y ait possibilité d'un recours devant les tribunaux. Et cela existerait même si le Parlement le faisait par voie législative plutôt que de le laisser faire par le gouvernement ou les ministères par voie administrative. Si cela se faisait par voie législative, parce qu'on a cette prescription dans la Charte des droits, ce serait possible pour un individu qui se sent lésé de s'adresser aux tribunaux et dire: la loi adoptée par le Parlement n'est pas conforme. Les techniques que l'on emploie pour en arriver à déterminer la demande substantielle pour les fins de cet article-là n'en n'est pas une qui soit valable étant donné l'esprit de cette charte-là. Et les tribunaux pourraient, dans des cas déraisonnables, en arriver à la conclusion que la loi elle-même n'est pas conforme. Alors, je pense que cela va être très difficile d'éviter un rôle, et sinon impossible, de surveillant de la part des tribunaux.

M. Gauthier: Deux petites questions. Vous avez dit à M. Kilgour que vous étiez en train de faire une revue complète des lois. Et ce qui m'intéresse ce sont simplement les lois qui ont une portée sur la Loi sur les langues officielles, une portée linguistique. Est-ce que vous faites également une revue de ces lois-là actuellement pour corriger les anomalies qui m'auraient échappées, par exemple dans les cinq ou six projets de loi que j'ai présentés concernant les chemins de fer, les banques, la

[*Traduction*]

to deal with it today. That is not what I am after. What I would like to know, Mr. Tassé, is whether you feel that the Official Languages Act should be amended at the present time for the specific purpose of strengthening Section 2 of the legislation, to clarify it from the parliamentary point of view. I am not referring to the courts here, because I do not want to go to court. I am exhausted from my trips to courts to establish my rights. When I am told that I have to prove that it is reasonable, that it is quantifiable and that is important! Would it be possible for you to give us an opinion as to whether an amendment to the Official Languages Act to include Section 11.1 of my Bill C-214 and adding regulations, orders and orders-in-council, would strengthen the present situation?

Mr. Tassé: My feeling is, Mr. Chairman, that Mr. Gauthier is leading me on to definitely political territory. It is not my business to express an opinion on the desirability or otherwise of any amendment in particular. But perhaps I should make a comment on what you were saying before asking me this question, that the essential character of a charter of rights is specifically to enable those who feel that they have been affected in their rights as described or guaranteed by the constitution to appeal to a tribunal. Well, as far as substantial demand is concerned, my definite feeling is that it is going to be necessary that someone . . . this might be the Treasury Board or the departments themselves attempting to define what constitutes substantial demand, in keeping with the spirit of the Charter. As I was saying awhile ago, recourse to the courts will be possible for a person who feels that his rights have been prejudiced and to whom it appears that the conditions set by Treasury Board or other agencies as meeting with the constitutional prescription are too restrictive.

My feeling is that the very essence of a charter enshrined in a Constitution is this possibility of a recourse to courts. And that would exist if Parliament had enacted this by legislation rather than allowing it to be done by the government or by the departments through administrative process. If it were to be done legislatively, because this is provided for in the Charter of Rights, it would be possible for an individual who feels that he is being wronged to apply to the courts and say: the legislation passed by Parliament is not consistent. The techniques used to arrive at the determination of substantial demand for the purposes of that section are not valid within the spirit of the Charter. And the tribunals could, in unreasonable cases, arrive at the conclusion that the legislation itself is inconsistent. So, my feeling is that it will be very difficult and indeed perhaps impossible, for the courts to avoid a supervisory role.

Mr. Gauthier: Two short questions. You said to Mr. Kilgour that you are doing a complete review of the acts. What interests me is simply those acts which have a bearing on the Official Languages Act, an effect on language. Are you also doing a review of those acts at the present time to correct anomalies which may have escaped me, in the five or six bills I put forward, for example in regard to the railways, the banks, winding-up, the Official Languages Act which calls for

[*Text*]

liquidation, sur la Loi sur les langues officielles qui a besoin d'être amendée? Est-ce que vous faites une revue de cela actuellement?

M. Tassé: En tout cas, on fait une revue complète. Je peux vous dire qu'en ce qui concerne la Loi sur les langues officielles, M. Bertrand me dit qu'encore hier il a vérifié avec ses gens s'il existait et si on avait identifié des lois qui étaient en conflit, et nous n'en avons pas trouvé. Je pense que cela c'est un domaine, et à cause justement de la Loi sur les langues officielles, des propositions d'amendement qui étaient sur la table depuis quelque temps, dont on a une bonne idée des dispositions législatives qui posent des problèmes.

M. Gauthier: Il en reste une tout de même qui doit être amendée, c'est la Loi sur les chemins de fer.

M. Tassé: Oui, oui . . . Je l'ai mentionné tout à l'heure que . . .

M. Gauthier: Et je suis en négociation actuellement avec le ministère des Transports afin qu'il y ait des suites au projet de loi que j'ai déposé. Parce que cela ne tient pas debout que l'on dise qu'on peut donner avis au Québec, en anglais et en français, mais en anglais seulement dans les autres provinces. Cette affaire-là ne tient pas debout.

• 1620

Alors, il va falloir que l'on change cela. Et pour la signalisation également, j'ai proposé la signalisation internationale et je pense que là aussi il y a des choses qu'il faudra peut-être développer.

Je vous remercie, monsieur Tassé, monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Gauthier.

Monsieur Marceau.

M. Marceau: Merci, monsieur le président.

Monsieur Tassé, ni la Loi sur les Langues officielles ni la Charte des droits n'assurent aux fonctionnaires le droit d'utiliser la langue de leur choix à l'intérieur de leur milieu de travail lorsqu'ils n'ont pas de contact avec le public. Est-ce que cette affirmation est juste? Autrement dit, un fonctionnaire, à l'intérieur de son milieu de travail, ne peut réclamer le droit de parler français ni de par la Loi sur les Langues officielles, ni de par la Charte des droits.

M. Tassé: Eh bien, il est juste, monsieur le président, que ni dans la Loi sur les Langues officielles, ni dans la Charte des droits on ne trouve une disposition qui traite précisément de la question de la langue de travail dans la Fonction publique. Mais l'on peut par voie d'analyse arriver à la conclusion, en ce qui concerne l'article 16 qui garantit l'égalité des statuts du français et de l'anglais, qu'un argument peut être fait que la langue de travail a un statut aussi dans les Langues officielles, qui est protégé par cette disposition-là.

Mais comme je le disais tout à l'heure, de façon plus générale, le principe reconnu par l'article 16 n'est pas un principe absolu. Par exemple, la langue de travail des fonction-

[*Translation*]

amendment? Are you doing a review of that at the present time?

Mr. Tassé: In any case, a complete review is being made. I can tell you that as far as the Official Languages Act is concerned, Mr. Bertrand tells me that yesterday again he checked with his people to decide if there was a conflict of laws, and none was found. I think that that is one area and because of the very existence of the Official Languages Act, proposals of amendment which were on the table for some time, give us a good idea of the legislation under consideration which might give rise to such problems.

Mr. Gauthier: There is one, however, which should be amended and that is the Railways Act.

Mr. Tassé: Yes, yes. I mentioned awhile ago that . . . .

Mr. Gauthier: I am presently negotiating with the Department of Transport to have something done about the bills that I tabled. Because it does not make sense that you can give notice in Quebec in English and French, but in English only in the other provinces. That simply does not hold water.

So, all that is going to have to be changed. The same is true of signs. I propose the international system of signs and I think there there are things that we are going to have to perhaps develop.

Thank you, Mr. Tassé, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Gauthier.

Mr. Marceau.

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Tassé, neither the Official Languages Act nor the Charter of Rights guarantees civil servants the right to use the language of their choice within their place of work when they are not in contact with the public. Am I right there? In other words, a civil servant, within his work place cannot demand the right to speak French either under the Official Languages Act or by virtue of the charter.

Mr. Tassé: Well, it is true, Mr. Chairman, that neither the Official Languages Act nor the Charter of Rights contains a provision which deals specifically with the matter of language of work in the public service. But if we analyse the issue, we could arrive at the conclusion, in regard to Section 16 which guarantees equality of status to French and English, then an argument may be made that the language of work has also its own status within the Official Languages Act, which is protected by that provision.

But, as I was saying some time ago, in a more general way, the principle recognized by Section 16 is not absolute. For example, the language of work of civil servants obviously must

[*Texte*]

naires évidemment doit être fonction en très grande partie de la nature des services, et non seulement des services, mais des garanties constitutionnelles qui sont prévues dans l'article 19 ou 20.

Une voix: L'article 20.

M. Tassé: . . . 20. C'est-à-dire la langue des services.

Et aussi, je faisais tout à l'heure état de la nature même de l'organisation gouvernementale où il y a des gens qui ont des responsabilités de gestionnaires, de supervision, alors la nature même de leur travail, si ce sont des surveillants, peut à un moment donné exiger qu'ils connaissent l'une ou l'autre langue ou les deux, si les gens qui sont sous leur responsabilité sont des parlants français ou des parlants anglais. Ce qui veut dire que pour cette langue de travail, à l'intérieur de ces articles constitutionnels, on a déjà des balises ou des paramètres qui peuvent aider à déterminer les domaines où il y a déjà des restrictions qui sont imposées sur le droit de travailler dans sa langue officielle.

M. Marceau: Alors, si je comprends bien, c'est un domaine qui, sans être une zone grise, est une zone imprécise. Et si notre Comité veut s'assurer que les fonctionnaires qui sont sujets aux droits du public puisse avoir le droit d'utiliser la langue de leur choix, à l'intérieur du ministère, il devrait y avoir une disposition précise à l'intérieur de la Loi sur les Langues officielles. Et sans cela, ça demeure quand même, comme vous dites, assez imprécis et assez risqué pour un fonctionnaire d'exiger ce droit-là sans qu'il soit inclus à l'intérieur de la Loi sur les Langues officielles.

M. Tassé: Que cette question-là, monsieur le président, soit précisée par voie administrative ou par voie législative, ce n'est évidemment pas à moi à le déterminer. Ce que je peux dire, c'est qu'en ce qui concerne le Conseil du Trésor qui, comme vous le savez, a une responsabilité en ce qui a trait à la politique du gouvernement en matière de langue du travail, on étudie les implications de ces articles au niveau de notre Constitution.

Alors, qu'est-ce qui sortira de cet examen-là? Est-ce que ce sera de nouvelles précisions ou de nouvelles dispositions de nature administrative de façon à préciser quels sont les droits des fonctionnaires en ce qui concerne la langue de travail, ou est-ce que ce sera un projet gouvernemental tendant à préciser dans la loi quels sont ces droits? Cela reste à déterminer, et ce n'est pas à moi de le faire.

• 1625

M. Marceau: Je vous fais lecture du texte suggéré d'une disposition:

> Les fonctionnaires devraient pouvoir, en règle générale et sujet aux dispositions de la Loi sur les langues officielles relatives aux services à donner au public, accomplir leurs fonctions au sein du gouvernement du Canada dans la langue officielle de leur choix.

Au point de vue juridique, est-ce que c'est un texte qui peut, de quelque façon que ce soit, selon vous, être interprété comme

[*Traduction*]

depend to a great extent on the nature of the services being provided, and not only the services but depends too on the constitutional guarantees provided for in Sections 19 or 20.

Several voices: Section 20.

Mr. Tassé: 20. In other words, the language of service.

Also, I was mentioning a while ago that the very nature of the government organization, where there are people who have managerial responsibilities, supervisory duties, which are in the very nature of their work, if they are supervisors they might at any particular moment be called upon to know one or other of these two languages, if the people under their responsibility are French or English-speaking. This amounts to saying that in regard to language of work under these constitutional sections, there are already indicators or parameters which may assist in determining areas where there are already restrictions which are imposed by virtue of the right to work in one's own official language.

Mr. Marceau: So, if my understanding is right, this is an area which without being a grey area, is a somewhat imprecise one. If our committee wants to ensure that civil servants who are subject to the rights of the public but should, at the same time, have the right to use the language of their choice within their own department, there should be a specific provision within the Official Languages Act to that effect. Without such provision, the whole thing remains as you say somewhat vague and somewhat dangerous for an official to demand that right without it being enshrined in the Official Languages Act.

Mr. Tassé: Whether that imprecision, Mr. Chairman, is due to administrative or legislative effect, is not for me to determine. What I can say is that in regard to Treasury Board, which you know, has a responsibility in regard to the government policy in matters of language, a study is being made of the implications of these sections as they affect the Constitution.

So, what will the result of this examination be, will it be more specific information or new provisions of an administrative nature spelling out what the rights of civil servants are in terms of their language of work, or will it be a government initiative to spell out in the legislation what these rights are? That remains to be seen and it is not for me to prejudge it.

Mr. Marceau: I will read you what has been proposed:

> Government employees should be able, as a general rule and subject to the language of service provisions of the Official Languages Act, to carry out their duties within the Government of Canada in the official language of their choice.

From the strictly legal point of view, do you feel that this wording could be interpreted as going against the Charter of

[*Text*]

allant à l'encontre de la Charte des droits? Ce droit de travailler dans la langue de leux choix qu'on voudrait donner aux fonctionnaires dans la Loi sur les langues officielles, parce qu'on envisage possiblement de modifier la Loi sur les langues officielles et de donner aux fonctionnaires ce droit-là, sous réserve du service au public.., est-ce que vous estimez, à prime abord, qu'il pourrait entrer en conflit avec les dispositions de la Charte des droits?

M. Tassé: Eh bien, il m'est difficile, monsieur le président, de dire si cela entrerait en conflit. Une chose m'est venue à l'esprit en écoutant le texte que vous avez mentionné: vous apportez une nuance à ce droit qui est décrit de façon absolue, le statut d'égalité des deux langues. Lorsqu'on parle de la langue de travail, à mon avis, il n'y a pas seulement les services qui viennent nuancer ce droit-là. Je parlais tout à l'heure de l'organisation gouvernementale elle-même. Je pense bien qu'un surveillant, dans certains cas, devrait pouvoir être obligé de connaître les deux langues si les gens qui travaillent pour lui ne parlent que le français ou ne parlent que l'anglais. Ce serait une exigence qui me paraîtrait normale et que votre texte ne semble pas couvrir.

Vous parlez des services prévus par la Constitution. Il y a aussi toute la gamme des relations à l'intérieur de la Fonction publique, entre les ministères, entre les différentes unités à l'intérieur des ministères. Actuellement, les politiques gouvernementales prévoient que les fonctionnaires ont le droit de parler dans leur langue, d'espérer que quand ils s'adressent au ministère de la Justice, par exemple, avec un problème juridique, il y ait quelqu'un au ministère de la Justice qui puisse discuter avec eux en anglais ou en français, selon leur langue. Cela aussi me semble être une exigence normale: on pourrait exiger qu'on ait des gens qui soient capables de parler les deux langues ou qui soient capables de parler l'une ou l'autre langue. Cela pourrait être perçu comme étant une espèce de nuance à apporter au principe absolu qui voudrait que moi, francophone, je puisse, dans toutes mes activités, ne parler que le français. Et on sait qu'on tente plutôt d'offrir les services dans les deux langues. C'est une question assez compliquée et qui ne concerne pas uniquement les services à l'extérieur, mais aussi l'organisation gouvernementale elle-même, à l'intérieur.

Le coprésident (le sénateur Murray): C'est votre dernière question, monsieur Marceau.

M. Marceau: Monsieur Tassé, si la primauté est accordée à la Loi sur les langues officielles, à l'article 2, cela n'aurait pas d'effet rétroactif, à moins que l'on mentionne que cela aura un effet rétroactif. Du moins, c'est ce que vous semblez dire. Autrement dit, il n'y a pas d'effet rétroactif immédiat, ce qui veut dire que ce serait différent de la Charte. La Charte des droits a un effet rétroactif puisque dans un certain délai, on devra adapter les lois. Alors, pourquoi faites-vous cette distinction? La Charte des droits, elle, va avoir un effet rétroactif; on a un certain délai rétroactif immédiat, mais on donne un temps pour l'application. Si on donnait la primauté à la Loi sur les langues officielles, cela n'aurait pas de rétroactivité, à moins qu'il y ait des dispositions qui disent que ce sera rétroactif.

[*Translation*]

Rights? There is a possibility that the Official Languages Act will be amended to give government employees the right to work in the language of their choice, notwithstanding service to the public. Do you think that this would conflict with provisions of the Charter of Rights?

Mr. Tassé: It would be hard for me to say, Mr. Chairman. One thing that strikes me about the clause that you read is that it introduces a degree of conditionality to what is now an absolute right, that is, the equal status of both languages. In my opinion, the service to the public is not the only consideration that governs the right to work in the language of one's choice. I referred earlier to government organizations. In certain cases, a supervisor has to know two languages because the people working for him speak only English or only French. This is one reasonable requirement that your wording does not seem to cover.

You referred to services provided for in the Constitution. There is also a whole series of links within this public service, between departments and amongst different units within departments. Under current government policy, civil servants have the right to speak their language and to hope that, when they go to the Department of Justice with a legal problem, there will be someone who will be able to discuss the problem with them in English or French, depending on the language they speak. I think this is a reasonable requirement: there should be people capable of speaking either both languages or one of them. This could be seen as qualifying somewhat my absolute right as a francophone to speak French under all circumstances. We know that an attempt is made to provide services in both languages. It is a complex question that involves not only service to the public, but service within the government itself.

The Joint Chairman (Senator Murray): You have one more question, Mr. Marceau.

Mr. Marceau: If the primacy of Section 2 of the Official Languages Act is asserted, Mr. Tassé, it will not be retroactive unless we specifically state that it will take effect retroactively. At least this is what you seem to be saying. In other words, it will not come into effect retroactively and in this it differs from the Charter. The Charter of Rights has a retroactive effect because other legislation has to be amended before a certain date. Why is there a difference? The Charter of Rights will apply retroactively and will be deemed to have come into effect as of a certain date, although there is an implementation deadline. If the primacy of the Official Languages Act were asserted, it would not be retroactive, unless this is clearly provided for in the legislation itself.

[*Texte*]

• 1630

M. Tassé: Ce que j'ai dit, monsieur le président, si je me rappelle bien, c'est que le problème de la rétroactivité, dans le cas des propositions de M. Gauthier, ne se posait pas, parce qu'il avait prévu explicitement que cela ne se poserait pas. Je n'ai donc pas fait de commentaire sur la question; je n'ai pas indiqué quelle serait la situation dans les cas où cela n'aurait pas été prévu explicitement.

M. Marceau: Je pose la question!

M. Tassé: A mon avis, même si ce n'était pas prévu explicitement, je pense que cela aurait un effet rétroactif. Peut-être que tout à l'heure, en répondant à une question de M. Kilgour, j'ai donné cette impression au Comité. J'ai dit que la Charte des droits, dans le cas des garanties juridiques, n'avait pas d'effet rétroactif; cela a peut-être laissé entendre que l'article 16 et les autres n'avaient pas non plus d'effet rétroactif, mais ce n'est pas du tout ce que j'ai voulu dire. L'article 16 s'applique dans toute sa force, tant pour le passé que pour l'avenir.

M. Marceau: Merci.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Marceau; merci, monsieur Tassé.

Mr. Bosley.

Mr. Bosley: Is there a difference in the legal effect of the charter and Mr. Gauthier's bill, and if there is a difference, what is it?

Mr. Tassé: Between the charter and ...

Mr. Bosley: The implication you are leaving with me is that Section 16 in the charter and the adoption of the charter creates, what Mr. Gauthier was trying to create, that his bill does exactly the same thing. My simple question is; is there anything this bill does that Section 16 and its adoption did not do? Are we wasting our time?

Mr. Gauthier: No, good question.

Mr. Tassé: Mr. Chairman, I think my response would be that Section 16 gives much more force to the principle that, in effect, Mr. Gauthier's proposal wanted to achieve because Mr. Gauthier's proposal, if adopted, would remain another statute of parliament that could changed at government's will and wishes. The charter, as we know, cannot just be changed by parliament alone, so in terms of the content, I think, although there are some differences Mr. Gauthier himself has pointed out earlier, essentially in terms of the content it is the same but there is even more force in Section 16 because of its constitutional quality or character.

Mr. Bosley: So, in your view, what Mr. Gauthier wanted to achieve has been achieved?

Mr. Tassé: Well, I think yes. I think parliament has given, by not only Section 16, but by Section 16 together with section 24, that is the remedy section, and Section 52 which embodies the principle of the supremacy of the constitution as in effect the principle that Mr. Gauthier was trying to put forward before parliament.

[*Traduction*]

Mr. Tassé: What I said, Mr. Chairman, if I am not mistaken, is that the problem of retroactivity did not exist in Mr. Gauthier's proposals because he had provided that it would not. That is why I did not comment on this issue; I did not see what the situation would be in the cases where it had not been explicitly provided for.

Mr. Marceau: I am asking the question!

Mr. Tassé: It seems to me that even if it was not explicitly provided for, it would have a retroactive effect. That may be the impression I gave the committee when I answered one of Mr. Kilgour's earlier questions. I said that the Charter of Rights did not have any retroactive effect in the case of legal guarantees; some may have therefore understood that Section 16 and other sections would not have retroactive effect either which is not at all what I meant. Section 16 applies just as well to the past as it does to the future.

Mr. Marceau: Thank you.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Marceau; thank you, Mr. Tassé.

Monsieur Bosley.

M. Bosley: Y a-t-il une différence entre les faits juridiques de la charte et le projet de loi de M. Gauthier, et dans l'affirmative, quelle est-elle?

M. Tassé: Entre la charte et ...

M. Bosley: Vous semblez dire que l'article 16 de la charte et l'adoption de celle-ci représente exactement ce que le projet de loi de M. Gauthier veut apporter. Ma question est donc la suivante: ce projet de loi fait-il quoi que ce soit que l'article 16 ne permettrait pas? Perdons-nous notre temps?

M. Gauthier: Non, c'est une bonne question.

M. Tassé: Monsieur le président, je crois que je puis répondre que l'article 16 donne beaucoup plus de force au principe que la proposition même de M. Gauthier, étant donné que cette dernière, si elle était adoptée, serait une loi parmi d'autres que le gouvernement pourrait changer à volonté. La charte, nous le savons, ne peut être modifiée par la simple volonté du Parlement, si bien que même s'il y a quelques différences entre ces deux propositions, M. Gauthier a lui-même fait remarquer que pour ce qui est du fond, c'est la même chose, mais que l'article 16 est même plus puissant puisque c'est un article de la Constitution.

M. Bosley: A votre avis, donc, ce que recherchait M. Gauthier a été réalisé?

M. Tassé: Je crois que oui en effet. Je dirais que le Parlement l'a donné, non seulement dans l'article 16, mais également dans l'article 24, qui est l'article touchant sur les recours, et l'article 52, qui énonce le principe de la suprématie de la Constitution dans les termes que M. Gauthier tentait de présenter au Parlement.

[*Text*]

Mr. Bosley: That is an opinion.

Mr. Tassé: Well, my opinion obviously. Only mine.

Mr. Bosley: I should say perhaps, Mr. Chairman, that Mr. Gauthier is the member for parliament where my house is and I have the right to vote for him. I have the same opinion of his character as the clerk's. That is an aside. That is why I asked the question.

So I am clear, it is a really simple stupid man, an ordinary man's question. I get lost in these legal things and you know it. We do not need it, it is done in effect already, that if the charter were not in place perhaps Mr. Gauthier's bill would be needed but since the charter is in place, Mr. Gauthier's bill is, in effect, superfluous. I do not mean that unkindly to Mr. Gauthier. He has been trying for some time.

Mr. Gauthier: No, no, no, no, that is a good question. I want to hear the answer.

Mr. Tassé: Well, I think I will leave it to the committee to decide on the business of what I have said; whether there is a need for a section like this.

Mr. Bosley: Good answer. That was a lawyer's answer, was it?

M. Marceau: Il ne se laisse pas passer comme cela!

Mr. Bosley: At some point, Mr. Chairman, it is not really appropriate for this but it was introduced. You did indicate that somehow Section 20 on top of Section 16 in the charter would give strength to the language of work issued. I got a little lost because when you talked about the language of service reference in 20 as indicating somehow there would be strength in law as opposed . . . that the charter is somehow strengthening the language of work arguments without mentioning it. Because it mentions language of service, which I presumed in the Charter is intended to deal with voters and constituents and taxpayers coming to get services, I do not quite understand how that follows into the right of languages within departments by employees, how it becomes an employee's right as opposed to a taxpayer's right.

• 1635

Mr. Tassé: I think you are right, Mr. Chairman; it does not follow. What I said, and I am sorry if I was not clear, was that, in effect, an arguement could be made on the basis of Section 16 that there is a right to work in one's official language.

When I referred to Section 20, it was by way of illustrating the point I was making that Section 16, when it talks about the two official languages of Canada in absolute terms . . . that Section 20, in effect, puts to size, if I may say, Section 16, which speaks in very absolute terms. What I was saying was that Section 16 must be read together with Section 20. Section 20 provides that certain services must be provided in one or the other or the two official languages, so it gives a qualification to Section 16, which, if it were read all by itself, would seem to

[*Translation*]

M. Bosley: C'est une opinion.

M. Tassé: En effet, c'est mon opinion. C'est une réponse personnelle.

M. Bosley: Monsieur le président, je me dis que M. Gauthier est le député de la circonscription où je réside, si bien que je puis voter pour lui. J'ai de lui la même opinion que le greffier. C'est pourquoi je posais la question.

C'est donc clair, je posais une question tout à fait stupide. Je me perds dans toutes ces considérations juridiques et vous le savez bien. Ce n'est pas nécessaire, c'est déjà fait, si la charte n'était pas appliquée, peut-être que le projet de loi de M. Gauthier s'avèrerait nécessaire mais étant donné qu'elle l'est, ce projet de loi devient superflu. Je ne veux pas par là critiquer M. Gauthier: il essaie d'obtenir cela depuis un certain temps.

M. Gauthier: Non, vous avez raison, c'est une très bonne question. J'aimerais entendre la réponse.

M. Tassé: Eh bien, je dois dire que je pense qu'il appartient au Comité de juger de mes réponses à propos de l'utilité d'un tel article.

M. Bosley: Bonne réponse. C'est une réponse de juriste, n'est-ce pas?

Mr. Marceau: They won't let you have it like this!

M. Bosley: Monsieur le président, peut-être que cela ne s'applique pas dans ce cas, mais la question a été soulevée. Vous avez dit que d'une façon ou d'une autre l'article 20, qui s'ajoute à l'article 16 de la charte donnerait la force voulue à la langue de travail déclarée. Je me suis un peu perdu parce que, lorsque vous avez parlé de la langue de service à l'article 20 en disant que le pouvoir serait donné dans la loi, alors que . . . que la charte renforce quelque peu les arguments touchant la langue de travail sans en parler. Car il s'agit de la langue de service, ce qui, je pensais, dans la charte signifie la langue utilisée par les électeurs et contribuables qui demandent certains services, je ne comprends pas très bien comment cela touche les droits linguistiques des employés ministériels, comment cela devient le droit d'un employé plutôt que le droit d'un contribuable.

M. Tassé: Vous avez raison, monsieur le président; ce n'est pas évident. Je disais, et je suis désolé si je n'ai pas été suffisamment clair, qu'en fait on pourrait dire à propos de l'article 16 qu'on a le droit de travailler dans sa propre langue officielle.

En mentionnant l'article 20, je donnais un exemple à propos de l'article 16 qui traite des deux langues officielles du Canada en termes absolus . . . en disant que l'article 20, si l'on veut, précise l'article 16 qui est rédigé en termes très absolus. Ainsi l'article 16 doit être interprété en même temps que l'article 20 qui prévoit que certains services doivent être offerts dans l'une des deux langues officielles, si bien que c'est une réserve apportée à l'article 16 qui, si on l'envisageait en soi, semblerait énoncer un principe tout à fait absolu et limité.

[*Texte*]

project a very, very, absolute principle that is not qualified in any way.

So coming back to the question of language of work, I do not think it is Section 20 that helps to address that question, it is Section 16.

Mr. Bosley: If I were an employee who felt my right to use my language had been abrogated, or that somehow I was not getting my right, are you saying that there is—I know I can go to the courts under Section 24—are you saying that Sections 16 and 20 combined give me a case in court that I have a right to use my language in my workplace, other than in the provision of services as required by the law?

Mr. Tassé: I do not think there will be a need to refer to Section 20. I think Section 16 could help, but I think there are also other factors that would have to be kept in mind in looking at that situation, other than Section 20.

I mentioned, in responding to a question put by Mr. Marceau, that the very nature of a large organization like the Government of Canada requires that there be other qualifications than Section 20 that be brought on what appears to be an absolute right to work in one's own language. For example, the fact that I may be a supervisor—that is the kind of situation that will come to tamper with the right that may appear, if you just look at Section 16, to be absolute.

Mr. Bosley: Mr. Chairman, may I just ask one differently, perhaps?

Is it your view that Section 16 gives that right, but that normal practice creates certain circumstances where it may not be realizable?

Mr. Tassé: There may be some situations where, in effect, the government could insist I work in a language other than mine.

Mr. Bosley: That I understood you saying—

Mr. Tassé: And then I—

Mr. Bosley: —but what I am trying to get at is that you are saying that my legal right . . . Are you saying Section 16 gives me the legal right, but the government has a right to reasonably restrict it?

Mr. Tassé: Yes, I think that—

Mr. Bosley: Section 16 does that in your view?

Mr. Tassé: I think—

Mr. Bosley: With the language of work right?

Mr. Tassé: I think an argument can be made that the language of work right is implicit in Section 16, which establishes the equality of status and rights and privileges of the two languages. But I say that is not an absolute right.

Mr. Bosley: I understand that.

That is a little further than the answer you were prepared to give me the last time we discussed this in committee, you see. We will now both go back and read the testimony you gave the last time against the testimony you gave this time, because you

[*Traduction*]

Pour revenir donc à la question de la langue de travail, je ne pense pas que ce soit l'article 20 qui nous permette de bien comprendre, mais l'article 16.

M. Bosley: Si j'étais un employé, et si j'estimais qu'on m'a retiré le droit d'utiliser ma propre langue ou que d'une façon ou d'une autre je ne peux bénéficier de ce droit, je sais que je pourrais faire appel aux tribunaux en vertu de l'article 24, mais dites-vous que les articles 16 et 20 combinés me donnent le droit d'utiliser ma langue au travail en dehors des services que je donne conformément à la loi.

M. Tassé: Je ne pense pas qu'il serait nécessaire de se reporter à l'artiole 20. L'article 16 pourrait aider, mais j'estime qu'il existe d'autres facteurs qu'il ne faudrait pas oublier dans une telle situation et qui dépassent l'article 20.

Je disais, en réponse à une question de M. Marceau, que la nature même d'un grand organisme comme le gouvernement canadien, exige qu'on limite dans certains cas, autrement que par l'article 20, ce qui semble être un droit absolu de travailler dans sa propre langue. Par exemple, le fait que je sois superviseur pourrait être le genre de situation qui diminuerait le droit qui, aux termes de l'article 16 exclusivement, semblerait par ailleurs absolu.

M. Bosley: Monsieur le président, pourrais-je poser la question différemment?

Estimez-vous que l'article 16 donne ce droit, mais que la pratique normale veut que certaines circonstances le rendent inapplicable?

M. Tassé: Il peut en effet arriver que dans certaines situations, le gouvernement insiste pour que je travaille dans une langue qui ne soit pas la mienne.

M. Bosley: C'est ce que je pensais que vous disiez . . .

M. Tassé: Et alors . . .

M. Bosley: . . . mais j'aimerais que vous me précisiez ce que serait mon droit légal . . . Dites-vous que l'article 16 me donne ce droit, mais que le gouvernement a également le droit de le limiter dans des proportions raisonnables?

M. Tassé: Oui, je crois que . . .

M. Bosley: L'article 16 revient, à votre avis, à celà?

M. Tassé: Je crois . . .

M. Bosley: Pour le droit sur la langue de travail?

M. Tassé: Je crois que l'on pourrait dire que le droit à la langue de travail est implicite dans l'article 16 qui établit l'égalité, les droits et les privilèges des deux langues. Je dis toutefois que ce n'est pas un droit absolu.

M. Bosley: Je comprends bien.

Je crois que vous avez ajouté un peu à la réponse que vous avez bien voulu me donner la dernière fois. Nous pourrons l'un et l'autre relire le fascicule de la dernière fois et comparer vos deux réponses, car vous vous étiez arrêté un peu plus vite la

[*Text*]

stopped the last time; you said to me you could not go that far, that that was an opinion you could not give, if I remember correctly. Now you have given it, and I am grateful for your opinion.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Tassé, Mr. Gauthier referred to several—

Mr. Bosley: Excuse me, Mr. Chairman. I do not want to get into that.

• 1640

Mr. Gauthier referred to several court cases dealing with this issue of whether the act was declaratory or executory. I do not recall the details and I am asking whether the Attorney General of Canada was a party to those or was involved in such a way that enabled you to take a position on that issue in the courts?

Mr. Tassé I would like to ask Mr. Jordan to respond to your question, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): Go ahead.

Mr. Frederick J.E. Jordan (Acting Assistant Deputy Minister, Department of Justice): Yes, Mr. Chairman, in *Les Gens de l'air v. Otto Lang* which was before the Federal Court; we were a party there. We were also named as a party in *Air Canada vs. Joyal et al* that was before the Quebec Superior Court and subsequently before the Quebec Court of Appeal, but we did not intervene. We did not take an active position with regard to the issues in question in that case.

The Joint Chairman (Senator Murray): In the first one—*Les Gens de l'air* —what position did you take in court on the issue of whether that section is declaratory or executory? Is executory the correct word?

Mr. Jordan: Well, creating the basis of legal right, maybe is a simpler way of expressing it.

Mr. Bosley: —talking about the death of languages.

Mr. Jordon: As I recall correctly, I was not directly involved in the case myself but, as I understand it, our position was that, yes, it was the basis of a legal right, but the exercise of the limitation in that particular case, because it related to air safety, was a justifiable limitation to be placed upon it as long as it was exercised in a bona fide fashion, and that, of course, is what the Federal Court of Appeal found in the judgement on that issue.

The Joint Chairman (Senator Murray): When the Official Languages Act was going through Parliament in 1969, there was an interesting exchange between the Minister of Justice of the day, Mr. Turner and, I think it was, Mr. David Lewis, concerning just this issue, in which Mr. Turner insisted on the declaratory as distinct from the executory nature of that section. I suspect, no, I am reasonably certain, from what Mr. Turner said, that the government took a conscious decision that was intended to be declaratory, and that they took it not for political reasons, in terms of political acceptability, but for

[*Translation*]

dernière fois; vous aviez déclaré que vous ne pouviez pas aller plus loin, que vous ne pouviez pas donner cet avis, si je me souviens bien. Vous l'avez maintenant donné et je vous en suis reconnaissant.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Tassé, M. Gauthier a fait allusion à plusieurs . . .

M. Bosley: Excusez-moi, monsieur le président, mais je ne voudrais pas entrer là-dedans.

M. Gauthier a fait allusion à plusieurs causes traitant de la même question, de savoir s'il s'agissait d'un acte déclaratoire ou exécutoire. Je ne me souviens pas de tous les détails et je voudrais savoir si le Procureur général du Canada a participé au débat de sorte que vous avez pu prendre position sur cette question devant les tribunaux?

M. Tassé: Je voudrais demander à M. Jordan de répondre à votre question, monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Murray): Allez-y.

M. Frederick J.E. Jordan (sous-ministre adjoint, ministère de la Justice): Oui, monsieur le président, dans le cas des *Gens de l'air c. Otto Lang*, nous nous sommes présentés devant la cour fédérale. On nous a également demandé de nous présenter devant la cour supérieure du Québec et, par la suite, devant la cour d'appel du Québec dans le cas d'*Air Canada c. Joyal et al*, mais nous avons décidé de ne pas intervenir. Nous n'avons pas pris de position active sur les points en litige dans ce cas-là.

Le coprésident (le sénateur Murray): Dans le premier cas—*Les Gens de l'air*—quelle position avez-vous prise devant la cour quant à la nature de l'article—à savoir s'il s'agissait d'un article déclaratoire ou d'un article exécutoire? Ai-je raison de parler d'un article exécutoire? Est-ce que j'emploie le bon terme?

M. Jordan: Il serait peut-être plus simple de dire que l'acte entérine un droit juridique.

M. Bosley: . . . Au sujet de la mort des langues.

M. Jordan: Si je me souviens bien—en fait, je n'ai pas participé personnellement—on m'a donné à entendre que notre position était effectivement que l'acte accordait un droit juridique, mais dans ce cas-là, étant donné qu'il s'agissait de sécurité aérienne, la condition prévue par la loi était justifiable tant qu'on l'appliquait de bonne foi, et c'est évidemment la décision qu'a prise la cour fédérale d'appel dans ce cas-là.

Le coprésident (le sénateur Murray): Lorsque le Parlement étudiait la Loi sur les langues officielles en 1969, il y a eu un échange de vue intéressant entre le ministre de la Justice à l'époque, M. Turner et M. David Lewis, il me semble, sur cette question justement, et M. Turner insistait pour que l'on fasse une distinction entre les dispositions déclaratoires et les dispositions exécutoires de l'article. Je suis plus ou moins sûr, si je me fonde sur les propos de M. Turner, que le gouvernement a décidé à ce moment-là que cet article aurait un caractère déclaratoire, et qu'il a pris cette décision non pas pour des

[*Texte*]

some technical reasons. Do you have any knowledge or recollection of that?

Mr. Tassé: I do not, myself. I do not know if Mr. Jordan has. I have not looked at the answer on that question myself personally, so I would have no—

The Joint Chairman (Senator Murray): On technical, I mean legal; I mean its implications on existing and future legislation and so on and whatever complications the government and the government's legal advisers felt would arise from making it executory.

Mr. Tassé: I am afraid I can not be of much help, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): The Commissioner of Official Languages has dealt with this issue in several of his reports. I think it might be appropriate now to invite him to comment or perhaps to put a question to the witnesses if he so wishes. Mr. Yalden.

Mr. M. Yalden (Commissioner of Official Languages): Thank you, Mr. Chairman. If I might comment briefly; perhaps Mr. Tassé would have something to say about our position. We can see that, in so far as Mr. Gauthier's bill speaks to the rule set forth in Section 2 of the Official Languages Act, which it does in the first paragraph of his bill, it could be argued that the Charter, and in particular Section 16, means that the question of primacy is settled, but we continue to believe that you have to look a little further than this, first, at other clauses of the Official Languages Act; in other words, that matters dealt with in the Official Languages Act which are not dealt with in the Charter or matters which are dealt with explicitly in the Official Languages Act for which you have to search to find implications in the Charter. That is the first thing, and, secondly, this matter of the language of work.

• 1645

Second, this matter of the language of work. As to the first of these questions, I just give a couple of examples. The Official Languages Act is very explicit about what is or is not to be done about printing of notices and advertisements, for example. The charter is very explicit about what is or is not to be done about the travelling public. Neither of these matters is dealt with in the charter, nor would I personally think it appropriately should be dealt with in the charter. The charter is supposed to be what it is—a statement of basic rights, not a detailed list of what service the public can expect to get from the government and in what circumstances.

So because of the greater explicitness and specificity of the Official Languages Act, we consider to believe that it is not

[*Traduction*]

raisons politiques, c'est-à-dire pour obtenir l'approbation du public, mais pour des raisons techniques. Est-ce que vous êtes au courant de cela?

M. Tassé: Non, je ne me souviens pas d'en avoir entendu parler. M. Jordan est peut-être au courant de cette question. Je ne l'ai pas vraiment examiné personnellement, alors je n'aurai . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): Quand je dis «technique», je veux dire «juridique»; je parle de ces conséquences sur la législation actuelle et future et de tous les problèmes qui, selon le gouvernement et les conseillers juridiques de ce dernier, en seraient découlés si on en avait fait un article exécutoire.

M. Tassé: Je crains de ne pas pouvoir vous être très utile à cet égard, monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Murray): Le Commissaire aux langues officielles a traité de cette question dans plusieurs de ses rapports. Donc, il conviendrait peut-être de l'inviter à faire des commentaires ou à poser des questions aux témoins, s'il le désire. Monsieur Yalden.

M. M. Yalden (commissaire aux langues officielles): Merci, monsieur le président. Je voudrais faire de brefs commentaires; M. Tassé aurait peut-être quelque chose à dire relativement à notre position. On peut voir que dans la mesure où le projet de loi de M. Gauthier touche la règle prévue à l'article de la Loi sur les langues officielles, et on en parle justement au premier paragraphe de son projet de loi, on pourrait soutenir que la charte, et en particulier l'article 16 de la charte, règle la question de la primauté; mais pour notre part, nous continuons à croire qu'il faut aller un peu plus loin et examiner d'autres dispositions de la Loi sur les langues officielles; autrement dit, qu'il faut chercher à déterminer les conséquences de questions traitées dans la Loi sur les langues officielles mais non dans la charte, et vice versa. Voici mon premier point; et deuxièmement, c'est la question de la langue de travail.

Avant de passer au deuxième point, permettez-moi d'abord de vous donner un certain nombre d'exemples concernant le premier point. La Loi sur les langues officielles est très explicite relativement à ce que l'on peut et ce que l'on ne peut pas faire dans le domaine de la publication et de l'impression des avis et des annonces publicitaires, par exemple, la charte est très explicite sur ce que l'on peut et sur ce que l'on ne peut pas faire vis-à-vis du public voyageur. Ni l'une ni l'autre de ces deux questions n'est traitée dans la charte, et personnellement, je crois qu'il serait inapproprié d'en parler dans la charte. Celle-ci est censée être ce qu'elle est en fait—c'est-à-dire, un énoncé de droits fondamentaux, non pas une liste détaillée des services que le public peut s'attendre à recevoir du gouvernement et des circonstances dans lesquelles il devrait pouvoir les obtenir.

Alors, étant donné le caractère plus explicite et plus précis de la Loi sur les Langues officielles, nous estimons que la

[*Text*]

covered entirely by the new charter; and therefore, even if an argument can be made by one set of lawyers that it is covered implicitly because of Section 16, we believe that is putting an awful lot of construction on Section 16, or even Sections 16 and 20 combined, and that it would be a good deal more certain if we were to amend the Official Languages Act to include this primacy clause. Which also, by the way, we believe would put the Official Languages Act more in line with the Bill of Rights, which we also consider appropriate, because we think of the Official Languages Act as being, in part, a linguistic bill of rights. We do not believe this is covered or dealt with finally by the constitution.

On the matter of language of work, which has been mentioned by several people, including Mr. Marceau who read out a formula set of words, which I think was the same . . . .

. . . était le même que celui qui est dans la résolution approuvée par le Parlement en 1976 . . .

What we would say about that is that the problem with the Official Languages Act all along has been the question whether it is declaratory or executory, whether it has primacy or it does not have primacy; but also its vagueness: did Parliament ever intend, in the first place, that Section 2 cover the matter of language of work, or was it a general section defined in all the other articles in the act and really essentially related to language of service? And that, it seems to me, after several court decisions, remains as unsettled as it ever was. And therefore we believe that a clause relating to the language of work, along the lines of, although not necessarily identical with, what was approved by Parliament in 1973 would be a useful addition to the Official Languages Act. And we believe that if you did add that, because, once again the Official Languages Act would be much more explicit than the charter and on a very important matter—the language of work—this would be all the more reason for giving the Official Languages Act primacy over other statutes in order, precisely, to settle the matter once and for all.

It is being raised in a number of judgments, including that of Justice Le Dain in *Les Gens de l'air v. Otto Lang* where he made it quite plain that there was no reason to think that this act had primacy.

So that really is our position—that the Official Languages Act, insofar as it is covered by the charter, fine, no problem; but there seems to us to be a great deal in the Official Languages Act which, quite naturally, is not in the charter. And where the two differ from one another in their drafting, that is by itself a good enough reason for putting in the primacy clause in the Official Languages Act; and this is all the more true if you take the view that we should in other amendments to the act insert a more explicit language-of-work clause.

[*Translation*]

nouvelle charte ne couvre pas tous les points; donc, même si un groupe d'avocats pourrait prétendre que tel ou tel point est couvert implicitement dans la loi à cause de l'article 16, nous croyons que cela permet de trop étendre la portée de l'article 16, ou même des articles 16 à 20 inclusivement, et qu'il serait beaucoup mieux de modifier la Loi sur les langues officielles en vue d'inclure cet article sur la primauté—ce qui mettrait la Loi sur les langues officielles plus ou moins sur un pied d'égalité avec la déclaration canadienne des droits de la personne, chose que nous jugeons tout à fait appropriée aussi, car pour nous, la Loi sur les langues officielles est en partie une déclaration des droits linguistiques. Nous estimons que la Constitution ne couvre pas ces droits de façon définitive.

Pour ce qui est de la langue de travail, qui a été soulevée par plusieurs personnes, y compris M. Marceau qui a lu une formule qui est la même, je crois, . . .

. . . is the same as the one contained in the resolution approved by Parliament in 1976 . . .

A notre avis, le principal problème concernant la Loi sur les langues officielles était justement de savoir si ces dispositions étaient déclaratoires ou si elles étaient exécutoires, et si la loi elle-même avait la primauté ou non; il y a aussi le problème du caractère imprécis de la loi: est-ce que le Parlement voulait à l'origine que l'article 2 couvre la question de la langue de travail, ou est-ce que celui-ci était simplement un article d'ordre général défini dans tous les autres articles de la loi et axé essentiellement sur la langue de service? Il me semble que même après que plusieurs tribunaux aient pris des décisions à cet égard, la question est aussi loin d'être réglée qu'elle a toujours été. Nous pensons, donc, qu'un article sur la langue de travail semblable, mais non forcément identique, à celui qui a été approuvé par le Parlement en 1973, serait un ajout très utile è la Loi sur les langues officielles. Et ce faisant, car encore une fois, la Loi sur les langues officielles serait beaucoup plus explicite que la charte sur une question très importante, à savoir la langue de travail, il nous semble que cela justifierait d'autant plus que l'on accorde la primauté à la Loi sur les langues officielles, et ce, afin de régler la question une fois pour toutes.

On soulève cette question relativement à certains nombres de décisions, y compris celles du juge Le Dain dans le cas *les Gens de l'air c. Otto Lang* où le juge a déclaré clairement qu'il n'y avait aucune raison de penser que cette loi avait la primauté sur les autres lois.

Alors voici notre position—c'est-à-dire que la Loi sur les langues officielles quand ces dispositions sont prévues par la charte ne pose aucun problème; mais il nous semble qu'il y a énormément de points dans la Loi sur les langues officielles qui ne sont pas traités dans la charte naturellement. Et lorsque le libellé des deux lois est différent, il nous semble qu'il est encore plus évident qu'il faut insérer un article sur la primauté de la Loi sur les langues officielles—d'autant plus si on considère que d'autres modifications à la loi devraient comprendre un article plus explicite sur la langue de travail.

[*Texte*]

The Joint Chairman (Senator Murray): Would you care to comment, Mr. Tassé?

Mr. Tassé: Just on the last point made by Mr. Yalden. I think it is correct that the primacy clause, in effect, would have a borader impact, in a sense, than Section 2, because it would specifically provide for what is provided for in that act, which has a broad scope, and all of these provisions in their very detailed articulation in the law, in that bill, would have supremacy over other laws of Parliament.

• 1650

Section 2 because it would specifically provide that what is provided for in that act, which has a broad scope, and all of these provisions in their very detailed articulation in the law in that bill would have supremacy over other laws of parliament. So in that sense I think if, Mr. Yalden, I have to agree with him that this section would still have usefulness.

Le coprésident (le sénateur Murray): C'est mon intention de donner le dernier mot à M. Gauthier, mais M. Marceau a indiqué son désir de revenir à la charge.

Monsieur Marceau, aviez-vous une question à poser avant . . .

M. Marceau: Merci, monsieur le président. Est-ce que la Charte des droits a un effet sur la cause des Gens de l'air? Si j'ai bien compris votre témoignage de tout à l'heure, l'article 16 réglerait, en principe, le cas des Gens de l'air. Est-ce que cela peut avoir une influence sur ce jugement-là?

M. Tassé: Eh bien, le jugement a été rendu maintenant et il n'y a pas eu d'appel.

M. Marceau: Oui.

M. Tassé: Mais, la situation qui était en jeu dans ce litige-là pourrait en effet être affectée par les dispositions de l'article 16.., oui. Si ce litige-là était maintenant devant les tribunaux, il pourrait y avoir un impact à cause de l'article 16.

M. Marceau: Mais, maintenant que c'est exécutoire, comme vous le dites, est-ce que cela veut dire qu'Air Canada va être obligée de donner suite à ce que M. Joyal et d'autres ont demandé, soit le droit de parler français pour les pilotes? Est-ce que la disposition de la Charte des droits va couvrir ce cas-là?

M. Tassé: Eh bien, je ne crois pas savoir, monsieur Marceau, qu'il y ait un problème précis dans ce cas-là, L'information que j'ai, c'est que des dispositions ont été prises par le ministre des Transports ou son ministère pour assurer l'égalité des . . .

M. Marceau: Oui, mais c'est volontaire . . . Si vous préférez avoir un moment pour réfléchir puis me répondre par écrit.., mais je serais intéressé à savoir si légalement, indépendamment des bonnes dispositions d'Air Canada et du ministère des Transports, le cas est réglé et que l'on pourra dire, si l'un ou l'autre ne s'entende pas: en vertu de la Charte des droits vous êtes obligés de donner aux pilotes le droit d'utiliser la langue de leur choix.

[*Traduction*]

Le coprésident (le sénateur Murray): Avez-vous des commentaires, monsieur Tassé?

M. Tassé: Oui, sur le dernier point soulevé par M. Yalden. Je crois que M. Yalden a raison de dire qu'une disposition sur la primauté aurait une portée plus large que l'article 2 dans une certaine mesure, parce qu'elle énoncerait en termes précis ce qui est déjà prévu dans la loi, laquelle a une portée très générale, et toutes ces dispositions très précises qui sont comprises dans le projet de loi auraient la prééminence par rapport aux autres lois du Parlement.

L'article 2 affirmera clairement la primauté de la Loi sur les langues officielles, dont la portée est plutôt grande, sur toutes les autres lois du Parlement. M. Yalden a raison de dire que cet article devrait être maintenu.

The Joint Chairman (Senator Murray): I intend to let Mr. Gauthier have the last word, but Mr. Marceau has indicated that he wants another turn.

Mr. Marceau, do you have a question before . . .

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Chairman. Will the Charter of Rights affect the *Gens de l'air*? I believe you said earlier that Section 16 would resolve the *Gens de l'air* case. Will it influence the decision?

Mr. Tassé: The decision was handed down and it was not appealed.

Mr. Marceau: That is right.

Mr. Tassé: However, the situation that gave rise to the litigation may be affected by the provisions of Section 16. If the case were before the courts now, Section 16 could have some impact.

Mr. Marceau: Now that it is executory, does this mean that Air Canada will have to give its pilots what Mr. Joyal and others have demanded, that is, the right to speak French? Does the Charter of Rights cover this?

Mr. Tassé: I do not think there was any particular problem in that case. According to my information, steps were taken by the Minister of Transport or his department to guarantee the equality . . .

Mr. Marceau: Yes, but on a voluntary basis. If you would rather have time to think about it, you could provide me with a written answer. I would be interested in knowing whether the question has legally been resolved, whatever Air Canada and the Department of Transport may be willing to do. If they fail to reach an understanding, can we go in and tell them that under the Charter of Rights, they have to allow their pilots to use the language of their choice?

[*Text*]

M. Tassé: Oui, je crois bien que l'article 16 pourrait être invoqué dans ce litige-là s'il était représenté devant le tribunal. Mais, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, l'article 16 n'est pas un droit absolu. Alors, il peut y avoir des nuances et des qualifications, mais les tribunaux auront en dernier ressort le soin de le déterminer.

M. Marceau: C'est ma dernière question, monsieur le président.

Vous parlez de droit exécutoire ou de disposition exécutoire, sur quelle opinion vous basez-vous pour dire que dans le cas de la Loi sur les langues officielles l'article 2 n'est pas exécutoire et qu'il n'est que déclaratoire? C'est ce que les tribunaux ont dit. Or, le même texte est dans la Charte des droits et vous nous dites qu'à ce moment-là, c'est exécutoire. Et pourtant, c'est le même texte. Comment se fait-il qu'il n'est plus déclaratoire et qu'il est nécessairement exécutoire? Je voudrais peut-être compléter ma pensée en disant: à l'article 24 qui parle du recours, le recours ne dit pas que vous avez le droit d'exercer un droit; on dit tout simplement que vous avez le droit d'exiger réparation. Ce qui veut dire que ce n'est pas une exécution, ce qui veut dire que vous n'auriez pas le droit d'exiger la mise à exécution d'une disposition. Vous avez simplement le droit de dire: Je n'ai pas eu cela, j'ai le droit de recours. Mais, cela ne veut pas dire que le système pourrait être mis en place. Je vois une distinction entre la réparation et l'exécution. Vous ne pouvez pas, devant les tribunaux, exiger la mise en application; vous avez juste le droit de dire: Je crois avoir été lésé, j'ai le droit d'être dédommagé! Mais, cela ne mettra pas le système en place.

Tassé: En ce qui concerne votre première question, monsieur Marceau, l'article 2 de la Loi sur les langues officielles est simplement une autre disposition législative et les règles ordinaires d'interprétation s'appliquent. Et quand il y a des règles ou des dispositions législatives qui sont en conflit l'une avec l'autre, il y a toute une série de principes que l'on retrouve dans la Loi sur l'interprétation et dans les décisions des tribunaux, qui viennent dire comment ces conflits-là devront être résolus. Et là, il y a une question à savoir si une loi est plus précise que l'autre; est-ce qu'une loi a été adoptée antérieurement à l'autre et selon que la réponse est oui ou non, le résultat sera différent.

• 1655

Mais, quand on parle de l'article 16 de la loi constitutionnelle, généralement, ces principes-là ne s'appliquent pas, parce que l'article 52 dit que la Loi constitutionnelle prime. Alors, toutes les autres lois doivent s'y conformer. C'est un avantage certain sur les autres dispositions, comme celle que l'on retrouve à l'article 2 de la Loi sur les Langues officielles qui est simplement une autre loi et qui ne prime pas sur les lois faites autrement par le Parlement.

En ce qui concerne l'autre question que vous soulevez, il est évident que l'article 24 parle de réparation. Une personne qui se sent lésée parce que l'on n'a pas donné suite à ses droits peut s'adresser aux tribunaux et demander un remède. Et cela concerne l'article 24. Evidemment, à ce moment-là, si la

[*Translation*]

Mr. Tassé: Yes, I think that Section 16 could be invoked if the case were brought before the courts. However, as I said earlier, Section 16 does not grant an absolute right. It is subject to qualification and the ultimate decision rests with the courts.

Mr. Marceau: I have one more question, Mr. Chairman.

You have referred to executory or enforceable provisions. On what basis do you say that Section 2 of the Official Languages Act is not executory, that it is merely declaratory? That is what the court said. And yet the same wording is in the Charter of Rights and you say that, in that context, it is executory. It is the very same wording. Why is it no longer declaratory? Why is it necessarily executory? I should perhaps add that Section 24, which provides for remedies, does not state that you have the right to exercise a right; it simply states that you have the right to demand redress. This means that it is not executory and that you do not have the right to demand that a provision be implemented. You have the right to say: I did not get this and I have a right to redress. This does not mean that a system will be set up. There is a difference between the right to seek redress and an absolute right. You cannot go to court and demand implementation of certain provisions; all you can say is that you believe you have been unfairly treated and have the right to be compensated. That does not mean that a system will be provided.

Mr. Tassé: To answer your first question, Mr. Marceau, Section 2 of the Offical Languages Act is simply another legislative provision subject to the usual rules of interpretation. When regulations or legislative provisions come into conflict, the conflict is resolved by a series of principles contained in the Interpretation Act and in court decisions. In this case, it is a question of determining whether one piece of legislation is more specific than the other and whether one Act was adopted before the other. The result will depend on the answer to these questions.

However, in the case of Section 16 of the Constitution Act, these principles do not apply, because Section 52 affirms the paramountcy of the Constitution Act. All other laws are subject to the Constitution. This gives it an advantage over other provision, like Section 2 of the Official Languages Act, which is just another act and does not have primacy over all other acts of Parliament.

You also referred to Section 24, which deals with redress. A person who feels that his or her rights were not upheld can go to the courts and ask for redress, which involves Section 24. Obviously, if the person has suffered no injury, it is not in his or her interest to go before the court. The courts cannot really

[*Texte*]

personne n'est pas lésée elle n'a pas intérêt à se présenter devant le tribunal. Et ce serait difficile pour les tribunaux d'ordonner que le Parlement, de façon positive, mettre sur pied des programmes ou adopte un projet de loi de façon à donner . . . Mais, dans les cas particuliers, ce serait possible pour le tribunal, si un droit, qui est garanti par la Constitution, n'est pas reconnu à une personne dans une situation particulière, de rendre une ordonnance de façon à ce que cette situation-là soit corrigée. Ce qui n'est pas parfait, parce que l'on ne peut pas exiger ou demander que les tribunaux fassent des lois pour les gouvernements . . .

Une voix: C'est cela!

M. Tassé: Mais, il y a quand même des remèdes qui seraient à la disposition des tribunaux pour remédier aux situations dans ces cas particuliers.

Le coprésident (le sénateur Murray): L'honorable sénateur Guay.

Le sénateur Guay: Monsieur le président, merci. J'aimerais obtenir une explication ou une clarification. Tout à l'heure, en parlant des langues officielles, on a fait référence aux chemins de fer, le C.N. et le C.P. Vous avez dit également que les deux langues officielles pouvaient être utilisées non seulement dans tous les ministères du gouvernement fédéral, etc., mais aussi au C.N. Mais, vous avez dit, pas dans le cas du secteur privé ou le C.P.

Là, nous discutons du cas des Gens de l'air. Comment se fait-il que dans ce cas-là, si je comprends bien, parce que je me suis absenté quelques instants, vous pourriez dire que non seulement Air Canada *who is a Crown corporation*, mais que d'autres secteurs privés seraient obligés de nous servir dans les deux langues officielles? En d'autres mots, dans le cas des chemins de fer, le C.N. devrait servir dans les deux langues officielles, mais pas le C.P., et dans le cas des Gens de l'air c'est tout à fait différent! Là, ce serait obligatoire pour tout le secteur de l'aviation de se servir des deux langues officielles. Est-ce que j'ai bien compris?

M. Tassé: Est-ce que les Gens de l'air n'étaient pas des employés du ministère des Transports?

Le sénateur Guay: Eh bien, dans ce cas-là ma question est la suivante: Si ce sont seulement les employés du gouvernement fédéral qui doivent se servir des langues officielles, pour les autres secteurs privés, ce n'est pas nécessaire de s'en servir . . .

M. Tassé: Les contrôleurs de l'air sont des employés du ministère des Transports.

Le sénateur Guay: Ils le sont tous. Il n'y en a pas d'autres . . .

M. Tassé: Non!

Le sénateur Guay: Ceux du secteur privé ne sont pas obligés d'utiliser les deux langues officielles . . . Par exemple, Wardair, qui n'est pas un organisme gouvernemental, ce n'est pas obligatoire pour eux d'utiliser le français du tout?

M. Tassé: Eh bien, peut-être que vous pensez au problème de la langue dans les cabines . . .

[*Traduction*]

order Parliament to set up programs or pass legislation that would . . . However, in certain cases, if a right guaranteed in the Constitution is not upheld in a particular case, the courts could order that the situation be rectified. This is not an ideal solution, because we cannot ask or order the courts to make law on behalf of governments.

An hon. Member: Exactly!

Mr. Tassé: But there are remedies available to the courts so that they can rectify specific situations.

The Joint Chairman (Senator Murray): The Honourable Senator Guay.

Senator Guay: Thank you, Mr. Chairman. I would like an explanation or a clarification. Reference was made earlier to the railway, specifically CN and CP. You also said that both official languages could be used not only in all federal departments, but also in CN. But you said that this does not apply to the private sector and CP.

We have been discussing *les Gens de l'air*. I was out of the room for a few moments, but I believe you said that Air Canada, which is a Crown corporation, and other private corporations, will have to provide service in both official languages. In other words, in the case of the railways, CN will have to provide service in both official languages but CP will not. And the *Gens de l'air* case is another story! The entire aviation sector would have to provide services in both official languages. Did I understand you correctly?

Mr. Tassé: Were *Les Gens de l'air* not Department of Transport employees?

Senator Guay: If so, I would like to know whether only federal government employees have to provide service in both languages. Does the private sector not have to . . .

Mr. Tassé: Air traffic controllers are Department of Transport employees.

Senator Guay: All of them. There are no others . . .

Mr. Tassé: No!

Senator Guay: Private companies do not have to use both official languages. Does Wardair, which is not a government organization, have to use French at all?

Mr. Tassé: You may be thinking of the problem of the language used in the cockpit.

[*Text*]

Le sénateur Guay: Excusez-moi . . . Je pense à l'envolée qui rentre . . .

• 1700

M. Bosley: Il n'est pas question de l'obligation des pilotes de parler aux Gens de l'air, c'est l'obligation pour les Gens de l'air de parler aux pilotes.

Le sénateur Guay: Merci. Je comprends maintenant, excusez-moi. Il a répondu à ma question. Merci beaucoup.

Le coprésident (le sénateur Murray): S'il n'y a pas d'autres questions ou commentaires, je vais inviter M. Gauthier.

M. Gauthier: Merci, monsieur le président.

Monsieur Tassé, je retiens une chose, c'est que l'article 16 n'est pas un droit absolu, vous l'avez dit vous-même. Et vous avez également, avec M. Yalden, confirmé ce que tout le monde pensait, c'est que la déclaration est une déclaration de droits fondamentaux, mais que les lois, elles, ont une spécificité et c'est pour cela que j'ai proposé un amendement à la loi, pour éviter justement le problème que M. Marceau a soulevé, à savoir que je sois obligé jusqu'à l'épuisement et à maintes reprises d'aller faire valoir devant les cours de justice mes droits pour réparation sans pour autant avoir la garantie que j'aurai rétabli une certaine équité dans l'administration de la Loi sur les langues officielles.

Et je vous donne un exemple. Je ne pense pas qu'une cour, judiciaire en tout cas, puisse ou soit d'accord pour légiférer en matière de langues officielles. Je ne pense pas qu'elle soit d'accord pour dépenser les fonds publics afin d'insister pour qu'une telle agence ou un tel ministère soit obligé de donner des services dans les deux langues officielles. En réponse à M. Bosley, le seul but de cet exercice, ce n'est pas une perte de temps, c'est d'essayer de vous convaincre, monsieur Bosley, vous et les membres du Comité, du bien-fondé de modifier la Loi sur les langues officielles afin de lui donner cette spécificité et de ne pas toujours se fier sur les tribunaux pour interpréter votre volonté et la mienne, je veux dire comme législateur, mais bien d'exprimer clairement au grand public, incluant les cours de justice.., et M. Tassé et compagnie, que nous avons, en légiférant, l'intention de conférer la primauté de la Loi sur les langues officielles sur tout autre statut existant ou qui a déjà existé.

Pour ma part, c'est essentiel que l'on y pense sérieusement et que le Comité s'y penche maintenant que l'on a étudié cela avec M. Tassé. Et je dois dire qu'il m'a beaucoup éclairé. Je voudrais simplement le remercier, monsieur le président, parce que je pense que son témoignage sera très utile et nous aurons probablement l'occasion de discuter de la possibilité d'inclure ou de ne pas inclure dans nos recommandations un amendement portant sur cet article 2 de la Loi sur les langues officielles. Pour ma part, je pense que cet amendement est essentiel afin d'éviter une série d'actions ou de gestes qui, selon moi, ne sont pas nécessaires. Le judiciaire interprétera la loi dans sa spécificité et je pense que l'on devrait l'ajouter.

[*Translation*]

Senator Guay: Excuse me . . . I am thinking of incoming flights . . .

Mr. Bosley: We are not talking about the pilots' obligation to talkto the *Gens de l'air*, but rather about the obligation of the *Gens de l'air* to talk to the pilots.

Senator Guay: Thank you. I understand now, excuse me. He answered my question. Thank you very much.

The Joint Chairman (Senator Murray): If there are no other questions or comments, I will give Mr. Gauthier the floor.

Mr. Gauthier: Thank you, Mr. Chairman.

One point that stands out, Mr. Tassé, is that Section 16 is not an absolute right—you said so yourself. And you and Mr. Yalden both confirmed what everyone thought, namely that the statement is a statement of fundamental rights, but that laws have a specific focus. That is why I have put forward an amendment to the Act, to avoid the problem that Mr. Marceau raised. I wanted to avoid having to defend my rights to redress until I become exhausted from doing so without having any guarantee that I will have brought about greater equity in the administration of the Official Languages Act.

Let me give you an example. I do not think that a court of law can agree to legislate on official languages. I do not think it would agree to spend public money to insist that a particular agency or department be obliged to provide services in both official languages. To reply to what Mr. Bosley was saying, I would like to say that this exercise is not a waste of time, its purpose is to convince you, Mr. Bosley, and the members of the committee that it is a good idea to amend the Official Languages Act to make it more specific. Then we would not have to constantly rely on the courts to interpret your will and mine, as legislators. The Act would make it clear for the general public, including the courts of law.., and Mr. Tassé and company, that our intention is to give the Official Languages Act supremacy over all existing statutes.

I think it is essential that the committee look at this matter seriously now that we have examined it with Mr. Tassé. I must say that I found his presentation very informative. I would like to thank him, Mr. Chairman, because I think that his testimony will be very useful and that we will probably be discussing whether or not we should include a recommendation to amend Section 2 of the Official Languages Act. Personally, I think that such an amendment is essential to avoid a series of unnecessary steps. The courts will interpret the specific provisions of the Act and I think that this amendment should be added.

[*Texte*]

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Gauthier.

Nous sommes tous d'accord pour dire que les témoignages du sous-ministre et de ses collègues nous ont énormément aidés à clarifier plusieurs questions soulevées par le contenu du projet de loi de M. Gauthier et je vous en remercie, messieurs.

Before adjourning, I would like to remind members of the committee that our next meeting will be Tuesday, May 18, at 3.30 p.m. when we will be meeting in camera to put the penultimate, if not the final, touches on our third report to Parliament. Senator Guay.

Senator Guay: Last time when I believe you were chairing the meeting, and probably on March 16, although I may be wrong but it was in that week, I asked the witnesses who are here today from the Department of Justice, a question pertaining to a supplementary question which Roch LaSalle had asked. It was with regard to the policy on official languages in the booklet which they had given to their department some years ago. And while I was objecting to the meeting taking place, I was perusing that particular booklet and found that there was what I would call a translation mistake within the context of the book. So they were to bring back an explanation possibly, or a policy, pertaining to Section 12 in that book. I wonder if they are in a position to do so at this time, or will they send this to the committee at a later date?

• 1705

Mr. Tassé: I am not in a position, Mr. Chairman, to do it now, but I will be pleased to follow up on that question and perhaps place our response to and comments on the important question by Senator Guay.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Tassé.

Mr. Bosley: I am happy to see business arising out of that meeting.

Senator Guay: The other one is for the sake of putting on the record the note which I submitted to you for your consideration a while ago. Would I be permitted to mention it, or would this matter be discussed with us after the meeting is finished?

The Joint Chairman (Senator Murray): We will be having a meeting in camera on Tuesday next to discuss what might be appropriate at that time, Senator Guay.

Mr. Gauthier: Mr. Chairman, on a point of order, I do not know to what questions Senator Guay is alluding because that meeting, as far as I am concerned, never took place; but I understand that we are going to have the witnesses before us at a future date and we will have a chance to question them thoroughly on it, so I would imagine that we will be—

The Joint Chairman (Senator Murray): The second matter Senator Guay was referring to had to do with the languages map put out by the Commissioner of Official Languages, to

[*Traduction*]

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Gauthier.

We all agree that the testimony of the Deputy Minister and his colleagues has been extremely helpful in clarifying a number of issues raised by Mr. Gauthier's bill. Thank you very much, gentlemen.

Avant de lever la séance, j'aimerais rappeler aux membres du Comité que la prochaine réunion aura lieu le mardi 18 mai à 15h30. Nous nous réunirons à huis clos pour mettre les avant dernières sinon les dernières touches à notre troisième rapport au Parlement. Sénateur Guay.

Le sénateur Guay: La dernière fois que vous avez présidé une de nos séances—c'était pendant la semaine du 16 mars, mais je ne me souviens pas exactement de la date—j'avais posé une question aux témoins du ministère de la Justice, qui sont ici aujour'hui. La question portait sur une question supplémentaire soulevée par M. Roch LaSalle concernant la politique du ministère sur les langues officielles dans le cas d'un livret qu'il avait fait circuler il y a quelques années. Même si je m'opposais à la tenue de la réunion, j'examinais le livret et j'ai constaté qu'il contenait une erreur de traduction. Les fonctionnaires devaient nous fournir une explication concernant la section 12 du livret. Sont-ils en mesure de répondre à la question maintenant, ou vont-ils nous envoyer la réponse par la suite?

M. Tassé: Je ne suis pas en mesure, monsieur le président, de répondre maintenant. Cependant, il me fera plaisir de faire suite à cette question importante soulevée par le sénateur Guay et d'y répondre avec des commentaires.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Tassé.

M. Bosley: Je suis heureux de constater qu'il y a des questions qui découlent de cette réunion.

Le sénateur Guay: Je voulais également soulever la question du mot que je vous ai présenté il y a quelque temps. Puis-je mentionner cette question, ou vaut-il mieux en parler après la réunion?

Le coprésident (le sénateur Murray): Nous allons avoir une réunion à huis clos mardi prochain. Nous pourrons en parler à ce moment-là, sénateur Guay.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je ne sais pas à quelle question le sénateur Guay fait allusion, parce que pour ma part, la réunion en question n'a jamais eu lieu. Cependant, je crois savoir que les témoins vont comparaître de nouveau plus tard, et nous aurons donc l'occasion de leur poser des questions en profondeur à ce sujet. Donc je crois que nous serons . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): La deuxième question à laquelle le sénateur Guay faisait allusion concernait la carte des langues publiée par le commissaire aux langues officielles. Certains groupes à travers le pays s'y sont opposés.

[*Text*]

which some objection has been taken by some groups in the country.

Senator Bosa: Mr. Chairman, now that the matter has been raised publicly, what is the objection in not discussing it at this meeting?

The Joint Chairman (Senator Murray): Senator Bosa, the joint chairmen have had the matter under consideration. We have not yet completed our consideration, but our tentative recommendation would be that, as this was a government expense matter, the organizations in question should seek to testify before the House of Commons Standing Committee on Miscellaneous Estimates rather than before the Special Joint Committee on Official Languages.

Senator Bosa: The fact is that I have received strong representations on that matter and I would like to voice those representations to the commissioner.

The Joint Chairman (Senator Murray): We have all received those representations, Senator Bosa, and we all take them seriously. The question is: What is the appropriate forum to discussion them in?

Mr. Yalden: I will be perfectly happy to discuss them here, of course, if your committee wishes to.

The Joint Chairman (Senator Murray): Not today.

Mr. Yalden: Not today.

The Joint Chairman (Senator Murray): I think we should give some thought to the matter at our next meeting and decide whether it is appropriate for us or for some other committee to hear representations on that matter. The organizations in question wish to send representatives to testify somewhere, and we will have to decide.

Senator Guay: It was for that reason that I had given you a written note, Mr. Chairman: so that it would be considered in that particular meeting.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Senator. Thank you again. Mr. Bosley.

Mr. Bosley: Whatever your decision is, Mr. Chairman, it is perfectly fine with us. I would only add that there are a large number of members of Parliament who, I suspect, will want to be present at that meeting wherever it is; and I would ask, if you decide to do it here, that notice of that meeting be circulated more broadly than normal. Let me put it that way because all of us have—

Senator Guay: I presume that if it was under the Standing Committee on Miscellaneous Estimates under Mr. Gauthier's chairmanship, the Commissioner of Official Languages could attend there as well as here. I presume that anyway.

Mr. Gauthier: He does appear regularly.

Mr. Bosley: On his own estimates. That is normally where these matters are raised.

[*Translation*]

Le sénateur Bosa: Monsieur le président, puisque ma question a déjà été soulevée publiquement, pourquoi n'en parle-t-on pas maintenant?

Le coprésident (le sénateur Murray): Les coprésidents sont en train d'étudier la question, sénateur Bosa. Nous n'avons pas encore terminé notre étude, mais notre recommandation provisoire est que, puisqu'il s'agit d'une question de dépense gouvernementale, les organisations en question devraient chercher à comparaître devant le Comité permanent des prévisions budgétaires en général de la Chambre des communes plutôt que devant le Comité spécial mixte sur les langues officielles.

Le sénateur Bosa: On a déjà fait des démarches assez fortes auprès de moi à ce sujet, et j'aimerais en parler au commissaire.

Le coprésident (le sénateur Murray): C'est le cas de tout le monde, sénateur Bosa, et tout le monde prend ces démarches au sérieux. La question est de savoir quand il vaut mieux en parler.

M. Yalden: Je serai tout à fait disposé d'en parler ici, évidemment, si le Comité le veut.

Le coprésident (le sénateur Murray): Pas aujourd'hui.

M. Yalden: Pas aujourd'hui.

Le coprésident (le sénateur Murray): Je pense que nous devrions nous pencher sur cette question lors de notre prochaine séance et décider s'il nous incombe ou s'il incombe à un autre comité de recevoir des témoins à ce sujet. Les organisations en question veulent envoyer des représentants témoigner, et il faudra décider quel comité est compétent dans la matière.

Le sénateur Guay: Si je vous ai donné un mot, monsieur le président, c'est pour que la question soit étudiée lors de cette séance-là.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur le sénateur. Je vous remercie de nouveau. Monsieur Bosley.

M. Bosley: Nous n'y voyons aucun inconvénient, monsieur le président, quoique vous décidiez. Je tiens simplement à ajouter qu'il y a beaucoup de députés qui voudront assister à la réunion, où qu'elle se tienne. Si vous décidez de recevoir les témoins devant le Comité, je demande que vous fassiez distribuer l'avis de la réunion à plus de députés que d'habitude. Nous avons tous . . .

Le sénateur Guay: Je suppose que si les témoins comparaissaient devant le Comité permanent des prévisions budgétaires en général, présidé par M. Gauthier, le commissaire aux langues officielles pourrait y assister également. Je suppose que c'est le cas.

M. Gauthier: Le commissaire comparaît devant le Comité de façon régulière.

M. Bosley: Concernant le budget des dépenses de son propre bureau. En général c'est la tribune où on soulève ce genre de question.

[*Texte*]

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you again, Mr. Tassé, gentlemen.

The committee stands adjourned until 3:30 next Tuesday.

[*Traduction*]

Le coprésident (le sénateur Murray): Je vous remercie de nouveau, monsieur Tassé, et messieurs.

La séance est levée jusqu'à 15h30 mardi prochain.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien,
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of Justice:

Mr. Roger Tassé, Deputy Minister of Justice and Deputy Attorney;

Mr. Gérard Bertrand, Q.C., Chief Legislative Counsel;

Mr. Frederick J.E. Jordan, Acting Assistant Deputy Minister, Public Law.

Du ministère de la Justice:

M. Roger Tassé, sous-ministre de la Justice et Sous-procureur du Canada;

M. Gérard Bertrand, c.r., premier conseiller législatif;

M. Frederick J.E. Jordan, sous-ministre adjoint intérimaire, Droit public.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

CANADA. PARLIAMENT

Publications

SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 43

Tuesday, May 18, 1982
Tuesday, June 1, 1982
Wednesday, June 2, 1982
Thursday, June 3, 1982
Tuesday, June 8, 1982

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 43

Le mardi 18 mai 1982
Le mardi 1er juin 1982
Le mercredi 2 juin 1982
Le jeudi 3 juin 1982
Le mardi 8 juin 1982

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

Official Languages

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les

Langues officielles

RESPECTING:

Report of the Commissioner of Official Languages—1981

CONCERNANT:

Rapport du Commissaire aux langues officielles—1981

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
JUN 9 1982
UNIVERSITY OF TORONTO

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

28867—1

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON OFFICIAL LANGUAGES

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

Representing the Senate:

Senators — Sénateurs

Asselin, Bosa, Guay, Rizzuto, Wood—(6)

Representing the House of Commons:

Messrs. — Messieurs

Bosley, Clarke (*Vancouver Quadra*), Côté (Mrs.), Gauthier, Herbert, Kilgour, Lewycky, Marceau—(9)

(Quorum 4)

Joint Clerks of the Committee

Audrey O'Brien

Paul Bélisle

Pursuant to Standing Order 65(4)(*b*)

On Tuesday, June 1, 1982:
Mr. Kelly replaced Mr. Gimaïel.

On Thursday, June 3, 1982:
Mr. Lewycky replaced Mr. Robinson (*Burnaby*).

On Tuesday, June 8, 1982:
Mrs. Côté replaced Mr. Kelly.

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Représentant le Sénat:

Senators — Sénateurs

Asselin, Bosa, Guay, Rizzuto, Wood—(6)

Représentant la Chambre des communes:

Messrs. — Messieurs

Bosley, Clarke (*Vancouver Quadra*), Côté (Mrs.), Gauthier, Herbert, Kilgour, Lewycky, Marceau—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Audrey O'Brien

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement:

Le mardi 1er juin 1982:
M. Kelly remplace M. Gimaïel.

Le jeudi 3 juin 1982:
M. Lewycky remplace M. Robinson (*Burnaby*).

Le mardi 8 juin 1982:
Mme Côté remplace M. Kelly.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE OF THE SENATE

Extract from the *Minutes of Proceedings* of the Senate May 11, 1982:

"With leave of the Senate,

The Honourable Senator Frith moved, seconded by the Honourable Senator Olson, P.C.:

THAT the Report of the Commissioner of Official Languages for the calendar year 1981, tabled in the Senate on 16th March, 1982, be referred to the Special Joint Committee on Official Languages; and

That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House accordingly.

The question being put on the motion, it was Resolved in the affirmative."

ORDRE DE RENVOI DU SÉNAT

Extrait des *Procès-verbaux* du Sénat du 11 mai 1982:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable Sénateur Frith propose, appuyé par l'honorable sénateur Olson, C.P.:

QUE le rapport du Commissaire aux langues officielles pour l'année civile 1981, déposé au Sénat le 16 mars 1982, soit déféré au Comité mixte spécial sur les langues officielles; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat

Charles Lussier

The Clerk of the Senate

ORDER OF REFERENCE OF THE HOUSE OF COMMONS

Thursday, May 6, 1982

ORDERED,—That the Report of the Commissioner of Official Languages for the year ended December 31, 1981 (Sessional Paper No. 321-1/301B), be referred to the Special Joint Committee on Official Languages; and

That a Message be sent the the Senate to acquaint Their Honours thereof.

ATTEST:

ORDRE DE RENVOI DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 6 mai 1982

IL EST ORDONNÉ,—Que le rapport du Commissaire des Langues officielles, pour l'année terminée le 31 décembre 1981 (document parlementaire no 321-1/201B), soit déféré au Comité mixte spécial sur les langues officielles; et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes

C.B. Koester

The Clerk of the House of Commons.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 18, 1982
(54)

[*Text*]

The Special Joint Committee on Official Languages met *in camera* at 3:45 o'clock p.m., this day, the Joint Chairman, Mr. Corbin, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Asselin, Bosa, Guay, and Murray.

Representing the House of Commons: Messrs. Clarke (*Vancouver Quadra*), Corbin, Gauthier, Kilgour, and Marceau.

Other Member present: Mr. Kelly.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mrs. Brooke Jeffrey and Mr. Marc Leman. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Messrs. Claude Majeau and Charles Strong.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980, and Thursday, April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980, and Thursday, April 23, 1981, relating to the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1, and Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14*). The Committee also resumed consideration of its Order of Reference from the House of Commons dated Tuesday, July 15, 1980 relating to the subject matter of Bill C-214. (*See Minutes of Proceedings, Wednesday, May 12, 1982, Issue No. 42*).

The Committee resumed consideration of a draft report to Parliament on language of work and equitable participation.

At 5:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, JUNE 1, 1982
(55)

The Special Joint Committee on Official Languages met at 3:43 o'clock p.m., this day, the Joint Chairman, Senator Murray, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Asselin, Bosa, Guay, Murray and Wood.

Representing the House of Commons: Messrs. Corbin, Gauthier, Kelly, Kilgour and Marceau.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mrs. Brooke Jeffrey and Mr. Marc Leman. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Messrs. Claude Majeau and Charles Strong.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980, and Thursday, April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980, and Thursday, April 23, 1981, relating to the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See*

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 18 MAI 1982
(54)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à huis clos à 15h45 sous la présidence de M. Corbin (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentants du Sénat: Les honorables sénateurs Asselin, Bosa, Guay et Murray.

Représentants de la Chambre des communes: MM. Clarke (*Vancouver Quadra*), Corbin, Gauthier, Kilgour et Marceau.

Autre député présent: M. Kelly.

Aussi présents: *Du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement*: Mme Brooke Jeffrey et M. Marc Leman. *Du Centre parlementaire des Affaires étrangères et du commerce extérieur*: MM. Claude Majeau et Charles Strong.

Le Comité reprend l'étude de ses Ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 et de ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes du vendredi 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 portant sur les rapports de 1978, 1979 et 1980 du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux du mardi 14 octobre 1980, fascicule no 1 et du mardi 19 mai 1981, fascicule no 14*). Le Comité reprend l'étude de son Ordre de renvoi de la Chambre des communes du mardi 15 juillet 1980 portant sur le Bill C-214. (*Voir procès-verbal du mercredi 12 mai 1982, fascicule no 42*).

Le Comité reprend l'étude d'un projet de rapport au Parlement sur la langue du travail et la représentation équitable.

A 17h10, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 1er JUIN 1982
(55)

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à 15h43 sous la présidence du sénateur Murray (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Asselin, Bosa, Guay, Murray et Wood.

Représentant la Chambre des communes: MM. Corbin, Gauthier, Kelly, Kilgour et Marceau.

Aussi présents: *Du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement*: Mme Brooke Jeffrey et M. Marc Leman. *Du Centre parlementaire des Affaires étrangères et du commerce extérieur*: MM. Claude Majeau et Charles Strong.

Le Comité reprend l'étude de ses Ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 et de ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes du vendredi 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 portant sur les rapports de 1978, 1979 et 1980 du Commissaire aux Langues officielles. (*Voir procès-verbaux du mardi 14 octobre 1980, fascicule no*

Minutes of Proceedings, Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1, and Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14). The Committee also resumed consideration of its Order of Reference from the House of Commons dated Tuesday, July 15, 1980 relating to the subject matter of Bill C-214. (*See Minutes of Proceedings, Wednesday, May 12, 1981, Issue No. 42*).

On motion of Senator Bosa, it was agreed,—That the schedule of future meetings be as follows:

June 8 at 3:30 p.m.—Commissioner of Official Languages

June 15 at 3:30 p.m.—The Honourable Donald Johnston, President of the Treasury Board

June 17 at 9:30 a.m.—Mr. P. Le Quellec, Assistant Under Secretary of State—Translation

On motion of Senator Guay, it was agreed,—That the Committee proceed *in camera* (with interpretation and recording) to resume consideration of a draft report to Parliament on language of work and equitable participation.

At 5:40 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

WEDNESDAY, JUNE 2, 1982
(56)

The Special Joint Committee on Official Languages met *in camera* at 3:40 o'clock p.m., this day, the Joint Chairman, Mr. Corbin, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Asselin, Bosa, Guay, Murray and Wood.

Representing the House of Commons: Messrs. Corbin, Gauthier, Kelly, Kilgour and Marceau.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mrs. Brooke Jeffrey and Mr. Marc Leman. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Messrs. Claude Majeau and Charles Strong.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980, and Thursday, April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980, and Thursday, April 23, 1981, relating to the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1, and Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14*). The Committee also resumed consideration of its Order of Reference from the House of Commons dated Tuesday, July 15, 1980 relating to the subject matter of Bill C-214. (*See Minutes of Proceedings, Wednesday, May 12, 1981, Issue No. 42*).

The Committee resumed consideration of a draft report to Parliament on language of work and equitable participation.

At 4:30 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

1 et du mardi 19 mai 1981, fascicule no 14). Le Comité reprend également l'étude de son Ordre de renvoi de la Chambre des communes du mardi 15 juillet 1980 portant sur la teneur du Bill C-214. (*Voir procès-verbal du mercredi 12 mai 1981, fascicule no 42*).

Sur motion du sénateur Bosa, il est convenu,—Que le calendrier des prochaines séances soit le suivant:

Le 8 juin, à 15h30—Commissaire aux langues officielles

Le 15 juin, à 15h30—l'honorable Donald Johnston, président du Conseil du Trésor.

Le 17 juin, à 9h30—M. P. Le Quellec, sous-secrétaire d'État adjoint—Traduction.

Sur motion du sénateur Guay, il est convenu,—Que le Comité entreprenne la séance à huis clos (avec interprétation et compte rendu) pour reprendre l'étude d'un projet de rapport au Parlement sur la langue du travail et une représentation équitable.

A 17h40, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 2 JUIN 1982
(56)

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à huis clos à 15h40 sous la présidence de M. Corbin (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Asselin, Bosa, Guay, Murray et Wood.

Représentant la Chambre des communes: MM. Corbin, Gauthier, Kelly, Kilgour et Marceau.

Aussi présents: *Du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement*: Mme Brooke Jeffrey et M. Marc Leman. *Du Centre parlementaire des Affaires étrangères et du commerce extérieur*: MM. Claude Majeau et Charles Strong.

Le Comité reprend l'étude de ses Ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 et de ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes du vendredi 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 portant sur les rapports de 1978, 1979 et 1980 du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux du mardi 14 octobre 1980, fascicule no 1 et du mardi 19 mai 1981, fascicule no 14*). Le Comité reprend également l'étude de son Ordre de renvoi de la Chambre des communes du mardi 15 juillet 1980 portant sur la teneur du Bill C-214. (*Voir procès-verbal du mercredi 12 mai 1981, fascicule no 42*).

Le Comité reprend l'étude d'un projet de rapport au Parlement sur la langue de travail et une représentation équitable.

A 16h30, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

THURSDAY, JUNE 3, 1982
(57)

The Special Joint Committee on Official Languages met *in camera* at 9:47 o'clock a.m., this day, the Joint Chairman, Mr. Corbin, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Asselin, Bosa, Murray and Wood.

Representing the House of Commons: Messrs. Bosley, Corbin, Herbert, Kelly, Kilgour and Marceau.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mrs. Brooke Jeffrey and Mr. Marc Leman. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Messrs. Claude Majeau and Charles Strong.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980, and Thursday, April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980, and Thursday, April 23, 1981, relating to the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1, and Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14*). The Committee also resumed consideration of its Order of Reference from the House of Commons dated Tuesday, July 15, 1980 relating to the subject matter of Bill C-214. (*See Minutes of Proceedings, Wednesday, May 12, 1981, Issue No. 42*).

The Committee resumed consideration of a draft report to Parliament on languages of work and equitable participation.

At 11:16 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

TUESDAY, JUNE 8, 1982
(58)

The Special Joint Committee on Official Languages met this day, at 3:37 o'clock p.m., the Joint Chairman, Senator Murray, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Asselin, Bosa, Murray and Wood.

Representing the House of Commons: Messrs. Bosley, Clarke (*Vancouver Quadra*), Corbin, Mrs. Côté, Messrs. Gauthier, Herbert and Marceau.

Other Member present: Mr. Heap.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mr. Marc Leman. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Mr. Claude Majeau and Mr. Charles Strong.

Witnesses: *From the Office of the Commissioner of Official Languages*: Mr. M.F. Yalden, Commissioner and Mr. Stuart Beaty, Director, Policy Analysis and Liaison.

The Committee commenced consideration of its Orders of Reference dated Tuesday, May 11 and Thursday, May 6, 1982 respectively, which are as follows:

"With leave of the Senate,

LE JEUDI 3 JUIN 1982
(57)

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à huis clos à 9h47 sous la présidence de M. Corbin (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Asselin, Bosa, Murray et Wood.

Représentant la Chambre des communes: MM. Bosley, Corbin, Herbert, Kelly, Kilgour et Marceau.

Aussi présents: *Du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement*: M^me^ Brooke Jeffrey et M. Marc Leman. *Du Centre parlementaire des Affaires étrangères et du commerce extérieur*: MM. Claude Majeau et Charles Strong.

Le Comité reprend l'étude de ses Ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 et de ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes du vendredi 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 portant sur les rapports 1978, 1979 et 1980 du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux du mardi 14 octobre 1980, fascicule no 1 et du mardi 19 mai 1981, fascicule no 14*). Le Comité reprend également l'étude de son Ordre de renvoi de la Chambre des communes du mardi 15 janvier 1980 portant sur la teneur du Bill C-214. (*Voir procès-verbal du mercredi 12 mai 1981, fascicule no 42*).

Le Comité reprend l'étude d'un projet de rapport au Parlement sur la langue de travail et une représentation équitable.

A 11h16, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 8 JUIN 1982
(58)

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à 15h37 sous la présidence du sénateur Murray (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Asselin, Bosa, Murray et Wood.

Représentant la Chambre des communes: MM. Bosley, Clarke (*Vancouver Quadra*), Corbin, M^me^ Côté, MM. Gauthier, Herbert et Marceau.

Autre député présent: M. Heap.

Aussi présents: *Du Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement*: M. Marc Leman. *Du Centre parlementaire des Affaires étrangères et du commerce extérieur*: MM. Claude Majeau et Charles Strong.

Témoins: *Du Bureau du Commissaire aux langues officielles*: M. M.F. Yalden, commissaire et M. Stuart Beaty, directeur, Analyse des politiques et liaison.

Le Comité entreprend l'étude de ses Ordres de renvoi du mardi 11 mai et du jeudi 6 mai 1982 respectivement et qui se lisent comme suit:

«Avec la permission du Sénat,

The Honourable Senator Frith moved, seconded by the Honourable Senator Olson, P.C.:

THAT the Report of the Commissioner of Official Languages for the calendar year 1981, tabled in the Senate on 16th March 1982, be referred to the Special Joint Committee on Official Languages; and

That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House accordingly.

The question being put on the motion, it was—Resolved in the affirmative."

ORDERED,—That the Report of the Commissioner of Official Languages for the year ended December 31, 1981 (Sessional Paper No. 321-1/301B), be referred to the Special Joint Committee on Official Languages; and

That a Message be sent to the Senate to acquaint Their Honours thereof.

On motion of Mr. Herbert, it was agreed,—That the document entitled, "Annual Report 1981—Notes for remarks by Max Yalden, Commissioner of Official Languages to the Special Joint Committee on Official Languages, June 8, 1982" be printed as an appendix to this day's Minutes of Proceedings and Evidence. (*See Appendix "OLLO-27"*).

Mr. Yalden, with the other witness, answered questions.

At 5:39 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

L'honorable sénateur Frith propose, appuyé par l'honorable sénateur Olson, C.P.:

QUE le rapport du Commissaire aux langues officielles pour l'année civile 1981, déposé au Sénat le 16 mars 1982, soit déféré au Comité mixte spécial sur les langues officielles; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

IL EST ORDONNÉ,—Que le rapport du Commissaire aux langues officielles pour l'année terminée le 31 décembre 1981 (Document parlementaire no 321-1/301B), soit déféré au Comité mixte spécial sur les langues officielles; et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer leurs honneurs.

Sur motion de M. Herbert, il est convenu,—Que le document intitulé, «Rapport annuel de 1981—Notes pour des remarques de M. Max Yalden, Commissaire aux langues officielles, adressé au Comité mixte spécial sur les langues officielles, le 8 juin 1982» soit joint aux procès-verbal et témoignages de ce jour. (*Voir Appendice «OLLO-27»*).

M. Yalden et l'autre témoin répondent aux questions.

A 17h39, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le cogreffier du Comité

Audrey O'Brien

Joint Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Texte*]

Tuesday, June 8, 1982

• 1535

The Chairman: Order, please. We have a quorum. Our witness today is the Commissioner of Official Languages, Mr. Yalden, who is accompanied by Mr. Stuart Beaty, Director of Policy, and Mr. Steven Acker, Parliamentary Relations Coordinator for the Office of the Commissioner of Official Languages.

I remind members of the committee that we will be meeting again this evening in camera at 8 o'clock in room 356-S to continue work on our third report to Parliament. Meanwhile, I would ask members of the committee not to anticipate that process in today's session with the commissioner.

The commissioner's report has been on the table for many weeks now. We have all had an opportunity to read it. He has prepared some brief notes, copies of which are in your possession. It is not his intention to read them now; rather, because we are pressed for time and because there is a good possibility that members of the House of Commons will be called in for a vote shortly, Mr. Yalden is prepared to proceed immediately to answer questions. I therefore throw the floor open to any member who signifies first his intention to put some questions to the commissioner.

Mr. Herbert: I would like to question.

The Chairman: Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Mr. Chairman, I think the remarks of Mr. Yalden should be appended to the minutes of today's proceedings automatically so that they—

The Chairman: Is it agreed that the commissioner's opening remarks be placed in today's verbatim report at this stage?

Agreed.

The Chairman: Mr. Herbert.

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Yalden, I guess you know what I am going to deal with. It is my fear that we are going in the wrong direction in the Province of Quebec at the present time, and my concern is that there has not been enough emphasis on this aspect in the report you have submitted. You do make reference to it. But, I wonder if you would like to express an opinion—since it is sometime since the report was prepared—as to whether you do not now view the situation as deteriorating to the degree that possibly, if you had to do it again, your report might place a little more emphasis on the deterioration of the minority situation in the Province of Quebec to emphasize that what we should be trying to do is equalize the minority situation in this country upwards instead of downwards?

The Chairman: Mr. Yalden.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Traduction*]

Le mardi 8 juin 1982

Le président: A l'ordre, s'il vous plaît, nous avons le quorum. Nous accueillons aujourd'hui le commissaire aux langues officielles, M. Yalden, qui est accompagné de M. Stuart Beaty, directeur de la politique, et de M. Steven Acker, coordonnateur des relations parlementaires pour le Bureau du commissaire aux langues officielles.

Je rappelle aux membres du Comité que nous nous réunirons à nouveau ce soir à huis clos, à 20 heures, dans la salle 356-S, pour poursuivre notre étude de notre troisième rapport au Parlement. Entre-temps, je demanderais aux membres du Comité de ne pas préjuger du résultat de ces délibérations dans les questions qu'ils poseront aujourd'hui au commissaire.

Le rapport du commissaire est sorti il y a plusieurs semaines. Nous avons tous eu l'occasion de le lire. Il a préparé quelques notes, dont vous avez des copies. Il n'a pas l'intention de les lire, mais plutôt, par souci de rapidité, et vu qu'on risque fort qu'un vote appelle les membres à la Chambre bientôt, M. Yalden est disposé à répondre immédiatement aux questions. Je cède donc la parole à tout membre qui voudra poser des questions.

M. Herbert: Je voudrais poser des questions.

Le président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: Monsieur le président, les notes de M. Yalden devraient être automatiquement annexées au compte rendu de la réunion d'aujourd'hui, afin que . . .

Le président: Plaît-il au Comité que les notes du commissaire soient annexées au compte rendu?

D'accord.

Le président: Monsieur Herbert.

M. Herbert: Merci, monsieur le président.

Monsieur Yalden, vous savez probablement quel sujet je vais aborder. Je crains qu'on n'emprunte la mauvaise voie, au Québec, à l'heure actuelle, et j'estime que votre rapport ne mettait pas assez l'accent sur cet aspect. Il est vrai que vous y faites allusion. Toutefois, pourriez-vous nous dire, étant donné que le rapport date déjà de quelques semaines, si, à votre avis, la situation se détériore au point que votre rapport, s'il était rédigé à nouveau, accorderait plus d'importance au fait que nous devrions chercher à accorder l'égalité aux minorités en améliorant et non pas en empirant leur situation?

Le président: Monsieur Yalden.

[*Text*]

Mr. M.F. Yalden (Commissioner of Official Languages): Well, Mr. Chairman, I certainly pick up the comment made at the end of his question by Mr. Herbert. I could not agree more that we should be equalizing the situation of the minority upwards and not downwards. As to whether my report gives enough attention to the minority in Quebec and the situation of the anglophone community in Quebec and the English language in Quebec and related matters, I think these things are all relative and depend, of course, upon the observer.

I know I received a very hard shot in a well-known Quebec newspaper on the day after publication of our report, allegedly because we have been talking too much about that kind of thing, which—so the editorialist concerned opined—was really none of our business. So, I think we try, in our reports, whether we are talking about the English language minority in Quebec or the French language minority outside, to give as balanced an account as we can of the situation.

• 1540

As to whether, were I rewriting the report now, some three or four months later, I would describe the situation as having deteriorated, I am not sure, Mr. Chairman, that I would. I think there have been developments since then, but some of those developments I regard as being rather positive. For example, the formation of and the initial founding policy meeting of Alliance Quebec took place a short time ago; and, I regard that as a positive development. I think that would be a useful thing in the development of the position of the anglophone minority in Quebec.

As to whether the situation has got worse, vis-à-vis some of the problems we mentioned when we wrote this report, a number of them, I regret to say, are still in suspense, whether we are talking about the heritage campus in Hull or whether we are talking about the frequently rumoured reorganization of the school boards in the province, or other possibilities of this sort. I think, without wishing to toot the horn of our report writers, including myself, that we gave as honest and as balanced an appreciation as we could. That is about as far as we would go, even if we were rewriting it now.

Mr. Herbert: Mr. Yalden, since the compilation of the report, some information has come to light—certainly to me at any rate—via the answers to questions on the order paper and, as a result, I had an exchange with you previously concerning the percentages which were used. In effect, I took issue with the use of those percentages without analysis, and you were kind enough to respond. I guess, in a general way, your letter of response supports the use of those percentages.

My concern is that we have, within the last couple of months, discovered when going a little deeper into percentages that, for example, the anglophone representation in the Department of National Health and Welfare in Quebec is 3 per cent; the anglophone representation in the Department of Communications is less than 2 per cent; and so on. In other words, an analysis of the figures will illustrate that ministries that deal directly with the public have a woefully small percentage of anglophones; and, of course, even then, without further analysis, we do not know whether these anglophones

[*Translation*]

M. M. F. Yalden (commissaire aux langues officielles): Monsieur le président, je suis entièrement d'accord avec la dernière observation de M. Herbert. Il faut en effet que les minorités atteignent l'égalité en améliorant leur statut. Pour ce qui est de savoir si mon rapport accorde assez d'attention à la minorité anglophone du Québec et à la langue anglaise au Québec, et à d'autres questions connexes, c'est bien relatif, et cela dépend, bien entendu, du point de vue de chacun.

Je sais qu'on m'a durement attaqué dans un journal bien connu du Québec le jour suivant la publication de notre rapport, sous prétexte que nous parlions trop de cet aspect, justement, alors que nous n'avons rien à y voir, de l'avis de cet éditorialiste. Je crois donc que nous tentons, dans nos rapports, que nous parlions de la minorité anglophone du Québec ou de la minorité francophone d'ailleurs, de donner un compte rendu aussi objectif que possible de la situation.

Par ailleurs, je ne suis pas sûr que j'indiquerais que la situation s'est détériorée si je devais rédiger à nouveau ce rapport, quelque trois ou quatre mois plus tard. Certains événements se sont produits depuis lors, mais ils me paraissent d'une nature plutôt positive. Par exemple, la création et la première réunion d'Alliance Québec a eu lieu récemment. Cet événement sera utile au redressement de la position de la minorité anglophone au Québec.

Pour ce qui est de savoir si certains des problèmes que nous mentionnons dans ce rapport se sont aggravés, je dois malheureusement dire qu'un certain nombre d'entre eux sont encore en suspens, qu'il s'agisse du campus Heritage, à Hull, ou de la prétendue réorganisation des commissions scolaires de la province, ou d'autres possibilités du genre. Sans vouloir vanter les rédacteur de notre rapport, y compris moi-même, j'estime que nous avons donné une évaluation aussi honnête et équilibrée que possible. Nous ne pourrions aller plus loin, même si nous le rédigions à nouveau maintenant.

M. Herbert: Monsieur Yalden, depuis la rédaction de ce rapport, certains renseignements sont venus à notre connaissance—du moins à la mienne—par des réponses à des questions inscrites au Feuilleton, et c'est pourquoi je me suis entretenu auparavant avec vous au sujet des pourcentages utilisés. En fait, je m'opposais à l'emploi de ces pourcentages sans autre analyse, et vous avez eu l'obligeance de me répondre. Je crois que votre réponse était en général favorable à l'emploi de ces pourcentages.

Le problème est qu'au cours des derniers mois, après avoir étudié ces pourcentages de près, on a pu constater que la représentation anglophone au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, au Québec, atteignait 3 p. 100, au ministère des Communications, moins de 2 p. 100, etc. Autrement dit, une analyse des chiffres révèle que les ministères traitant directement avec le public comptent un pourcentage minime d'anglophones. Bien entendu, sans autre analyse, nous ignorons si ces anglophones occupent des postes qui les mettent

[*Texte*]

are in positions where they are communicating with the public or not. This has all happened—as far as I am concerned, these figures have come to us since the publication of the report.

I feel I am in a rather difficult position. As I said to one of my colleagues earlier today— in fact, our co-chairman—for the first seven or eight years as a member of Parliament here, we had a very obvious job to do, which was to improve the lot of the francophones outside of Quebec, with the general objective of bringing them up at least to the level of the anglophones in Quebec who are looked upon as having a very good position as a minority. Now, in the last couple of years, unfortunately, the deterioration has started—the rot has set in—and I am now concerned that we are going to get some sort of a backlash if we are not careful in the rest of the country and that all the work we have been trying to do for the last seven or eight years is going to go down the drain.

I spoke to you a little earlier about an advertisement of the federal government that was inserted in a weekly newspaper. This rather extraordinary incident happened in the very English newspaper of the Town of Mount Royal, called, of all things, The Town of Mount Royal *Weekly Post*, the Town of Mount Royal being the constituency which our prime minister represents. It is a very English newspaper, and the federal government inserts a full one-page advertisement in that newspaper in the French language only. The reaction has been anything but kind from the English community.

Now, we are dealing with the actions of the federal government, and your concern, I believe, is with the federal government and the federal public service. When I spoke to you earlier, I do not think this particular instance had been brought to your attention; but, I assume you are going to take some interest in this type of action of the federal government, which is not improving the harmony between the two linguistic groups.

• 1545

Mr. Yalden: Mr. Chairman, Mr. Herbert raises two points. First, regarding the percentage of anglophones in Quebec in the federal public service, he and I, of course, agree that some of the statistics we have seen are not altogether likely to dispel confusion, since they lump in Hull with the rest of the province. If you take Hull out, of course, the figures are much more alarming, from the point of view of anglophone participation. There is no doubt that it is very low in the federal public service in Quebec. We have referred to this in our reports and elsewhere. I think it is something that should be taken with the utmost seriousness before it is too late.

It is well known that it is a lot easier to lose people of this sort, or to upset the ratio in a harmful way, than it is to set things right again once that has happened.

Over and over again, we have encouraged the Treasury Board and the Public Service Commission—who I think, are principally responsible in such matters—to do something

[*Traduction*]

en contact avec le public. Ces chiffres nous ont été révélés depuis la publication du rapport.

Je me trouve dans une position assez difficile. Comme je le disais à un de mes collègues plus tôt—en fait, au coprésident—pendant les sept ou huit premières années que j'étais ici, nous avions une tâche bien évidente à accomplir, soit améliorer le sort des francophones à l'extérieur du Québec, en vue de les amener au moins au même niveau que les anglophones du Québec, qui s'en tirent assez bien en tant que minorité. Malheureusement, au cours des deux dernières années, la détérioration s'est installée, et je crains qu'il n'y ait une réaction négative dans le reste du pays et que tous les progrès accomplis au cours des sept ou huit dernières années ne soient renversés.

Je vous ai parlé déjà d'une publicité qu'a fait paraître le gouvernement fédéral dans un hebdomadaire. Cet incident assez remarquable s'est produit dans le journal très anglais de la ville de Mont-Royal qui s'appelle, croyez-le ou non, «The Town of Mount Royal Weekly Post», cette ville faisant partie de la circonscription que représente notre premier ministre. Il s'agit donc d'un journal très anglais, où le gouvernement fédéral a fait paraître une publicité d'une page en français uniquement. La réaction de la communauté anglophone a été loin d'être favorable.

Il s'agit ici de gestes posés par le gouvernement fédéral, et vous vous occupez du gouvernement fédéral et de la fonction publique fédérale. Lorsque je vous ai parlé, vous ne sembliez pas être au courant de cet incident en particulier. Mais je suppose que vous allez vous intéresser à ce genre de gestes de la part du gouvernement fédéral, qui ne favorisent certainement pas l'harmonie entre les deux groupes linguistiques.

M. Yalden: Monsieur le président, M. Herbert vient de soulever deux questions. Tout d'abord, pour ce qui est du pourcentage d'anglophones dans la fonction publique fédérale au Québec, lui et moi sommes d'accord, bien entendu, pour dire que certaines des statistiques que nous avons vues ne permettront pas de dissiper la confusion, vu qu'elles englobent Hull et le reste de la province. Évidemment, si on fait abstraction de Hull, les chiffres sont beaucoup plus inquiétants. Il est sûr que la participation anglophone est excessivement basse dans la fonction publique fédérale au Québec. Nous l'avons mentionné dans nos rapports, et ailleurs. Il faudrait aborder la question avec le plus grand sérieux, avant qu'il ne soit trop tard.

Tout le monde sait qu'il est beaucoup plus facile de provoquer un déséquilibre que de rectifier les choses après coup.

A de nombreuses reprises, nous avons incité le Conseil du trésor et la Commission de la fonction publique—les premiers responsables en la matière—à agir de façon plus dynamique à

[*Text*]

about this and to act more vigorously. I would hope that this committee would want to lend its support to that type of encouragement of the board and of the commission. Certainly we would be happy to pursue them as frequently and as forcefully as we can.

As to the second point, the matter of a French-language advertisement in the Town of Mount Royal *Weekly Post*: I was not aware of that particular incident until Mr. Herbert drew it to my attention just before this meeting began. But, we have had brought to our attention a number of similar examples of the use of unilingual advertising—either in the French language exclusively or in the English language exclusively—either in newspapers or on billboards. We have objected to this practice. I think one of the major culprits is the Unity Information Office, which, I take it, is responsible for this particular constitutional ad that Mr. Herbert refers to.

We have seen unilingual French billboards in North York and we have seen unilingual English billboards in Montreal—let alone badly-placed billboards in some cities. For example, in northern New Brunswick, which is highly French, we were liable to have an English one, or vice-versa.

We are of the view that these billboards and these advertisements should be bilingual. We have recognized in the past that, *à la rigueur*, it could be the case that you would wish to have two unilingual billboards, one very near the other; or, it could be that the demographic set-up would be so clear and so obvious that you never would make a mistake and you would always have your French billboards where they were supposed to be, where the concentration was francophone, and vice versa with English billboards. Then you would never place a French ad in an English newspaper, and so on.

We find that simply is not the case and that too many mistakes of this kind are made. In our view, the only solution to that is bilingual billboards. I am very glad to be able to report to this committee, if it has not been brought to your attention earlier, that after a great deal of discussion of this kind of issue with, for example, the Department of National Defence, eventually they did begin to produce bilingual recruiting messages for their billboards. You will see those in various places across the country now. To my knowledge, there has not been any outcry as a result. It has been accepted as being normal.

I know that Statistics Canada, in connection with the 1981 census, used bilingual publicity of this sort, and apparently, once again, there was no problem.

We are told that the advertising men say that a message like that, *Une Constitution, Un Pays, Un Avenir*, put in both languages, is too complicated. My reply to that is that the advertising machines should not be running the language policy of this government or this country. So, as far as I am concerned, the only way to be sure that proper service is given is to make them bilingual. That is our position.

Mr. Herbert: Thank you, Mr. Chairman.

[*Translation*]

cet égard. J'espère que le Comité joindra ses efforts aux nôtres. Nous inciterons volontiers ces deux organismes à agir aussi souvent et aussi vigoureusement que possible.

Deuxièmement, je n'étais pas au courant de la parution d'une publicité en français dans le *Weekly Post* avant que M. Herbert m'en parle, juste avant la réunion. Toutefois, on avait déjà attiré notre attention sur un certain nombre d'exemples similaires de publicité unilingue—que ce soit en français ou en anglais—dans les journaux ou sur des panneaux. Nous nous sommes opposés à cette pratique. Un des premiers coupables est le Centre d'information sur l'unité canadienne, celui qui, je suppose, a fait paraître cette annonce relative à la constitution.

Nous avons vu des panneaux unilingues français à North York et des panneaux unilingues anglais à Montréal—sans compter d'autres panneaux mal placés dans certaines villes. Par exemple, on pouvait trouver un panneau en anglais dans le nord du Nouveau-Brunswick, à forte concentration francophone, ou vice-versa.

Nous sommes d'avis que ces panneaux et publicités devraient être bilingues. Nous avons déjà admis qu'à la rigueur, on pourrait avoir deux panneaux bilingues, très près l'un de l'autre; ou que la composition démographique soit si évidente qu'on ne ferait jamais d'erreur et qu'on aurait toujours des panneaux en français à l'endroit approprié, et vice versa. Il n'y aurait donc jamais d'annonces en français dans un journal anglais, etc.

Nous constatons toutefois que tel n'est pas le cas et qu'il y a trop d'erreurs du genre. A notre avis, la seule solution est d'avoir uniquement des panneaux bilingues. Je suis heureux de pouvoir vous indiquer, si vous ne le savez pas déjà, qu'après de nombreuses discussions sur le sujet, le ministère de la Défense nationale, par exemple, a finalement commencé à produire des messages de recrutement bilingues. Vous pourrez voir ces panneaux à divers endroits à travers le pays. Pour autant que je sache, il n'y a pas eu de tollé de protestations. On a jugé que c'était normal.

Je sais que lors du recensement de 1981, Statistique Canada a utilisé également une publicité bilingue, et cela n'a posé aucune difficulté.

On nous dit que les publicitaires maintiennent qu'un message comme celui-ci, «Une constitution, un pays, un avenir», dans les deux langues, serait trop compliqué. Je réponds à cela que ce ne sont pas les publicitaires qui devraient gérer la politique linguistique du gouvernement. En ce qui me concerne, la seule façon d'assurer un service approprié est d'avoir une publicité bilingue. C'est notre position.

M. Herbert: Merci, monsieur le président.

[*Texte*]

• 1550

Le coprésident (le sénateur Murray): Y a-t-il d'autres intervenants?

Monsieur Heap.

Mr. Heap: Thank you, Mr. Chairman.

I have a question to Mr. Yalden regarding page 2 of his statement on collective agreements and service to the public. The sentence is:

> This being said, I have the impression that, with the exception of Air Canada, very little has been done by the transportation agencies or the Post Office to use the opportunities presented to negotiate with the unions concerned an adequate bilingual régime.

I am not well informed in this matter at all, and I would appreciate it if Mr. Yalden could indicate the kind of thing that might be considered, for example, in the Post Office. What sort of arrangement would he wish might be negotiated?

Mr. Yalden: My understanding is, Mr. Chairman, that in each of the cases we have in mind here—Air Canada, VIA, CN and the Post Office—there is a long tradition of seniority provisions representing the main—or at least one of the main—criteria upon which is based the choice of route that one is on, if we are talking about transportation; or, the choice of position in the office that one has, if we are talking about the Post Office. For example, whether one works in the rear sorting mail or whether one works at the counter serving the public, or whether, in the case of the railroads, one is on a line running from Toronto through Quebec down to northern New Brunswick towards Fredericton or whether one is on another line.

Now, the point that we have made over the years is that if the seniority provisions are allowed not only to prevail but to have pretty well unique status without regard to the provisions of the Official Languages Act concerning service, then you are very likely to have situations in which you will have, let us say, a unilingual crew on a train or you will have someone at the wicket in the Post Office who is not able to offer service because the someone has the right to bid first, in terms of his or her seniority.

We have said, of course, many times, and I think I say here, that the furthest thing from my thoughts is that the authorities in the Post Office or in VIA or CN should in some kind of high-handed way start to lay down the law of what has to be done to meet the Official Languages Act. What we are asking them to do is somehow or other to raise these matters with the unions and, as far as I know, in the past on the whole this has not been done.

Air Canada has done it, particularly, for example, on international flights. Air Canada has pushed for a realization that you have to have a certain number of people on those flights who speak whatever language it is: If it is Air Canada going to Paris, then presumably English and French; if it is going on to

[*Traduction*]

The Joint Chairman (Senator Murray): Are there questions?

Mr. Heap.

M. Heap: Merci, monsieur le président.

J'ai une question à poser à M. Yalden sur ce qu'il dit à la page 2 au sujet des conventions collectives et du service au public. Il dit ceci:

> À cet égard, j'ai l'impression qu'à l'exception d'Air Canada, les organismes du domaine du transport et la Société canadienne des Postes ont fait très peu d'efforts pour saisir les occasions qui se sont présentées à eux de négocier avec leurs syndicats un régime de bilinguisme adéquat.

Je ne suis pas bien renseigné là-dessus et je saurais gré à M. Yalden de nous dire ce qui pourrait être fait, par exemple à la Société des Postes. Quel genre de disposition devrait-être négociée, d'après lui?

M. Yalden: Dans chacun de ces cas—Air Canada, Via, le CN et la Société des Postes—selon la tradition, l'ancienneté est le premier—ou un des premiers—critères servant au choix de l'itinéraire, s'il s'agit de transports, ou au poste que l'on occupe, s'il s'agit de la Société des Postes. Par exemple, si l'on doit travailler au tri du courrier ou au comptoir où l'on sert le public, ou, dans le cas des chemins de fer, si l'on travaille sur la ligne qui va de Toronto à Québec jusqu'au nord du Nouveau-Brunswick, ou sur une autre.

Nous maintenons depuis quelques années que si l'ancienneté a préséance et que l'on fait abstraction des dispositions de la Loi sur les langues officielles concernant le service, il est fort possible alors qu'on ait, disons, une équipe unilingue à bord d'un train ou un préposé unilingue au comptoir de la Société des Postes, à cause de son ancienneté.

Comme nous l'avons dit souvent, loin de nous l'idée que la direction de la Société des Postes, de Via ou du CN commence à imposer le respect des dispositions de cette loi. Nous leur demandons simplement d'aborder la question avec les syndicats et, pour autant que je sache, cela n'a jamais été fait.

Air Canada l'a fait, surtout pour les vols internationaux. Air Canada a cherché à faire comprendre à ses employés que certains membres de l'équipe à bord doivent pouvoir parler la langue en question, anglais ou français, s'il s'agit d'un vol pour Paris; s'il s'agit d'un vol pour l'Allemagne, l'allemand—bien que ceci ne me concerne pas.

[*Text*]

Germany, you would add in German—although that is not a concern of mine under the act.

Mr. Heap: Are you envisaging, for example, such a thing as a bonus arrangement in the pay scales in the case of bilinguality or some formula for balancing bilinguality with years of seniority? How is it done in Air Canada, where you say it has proceeded in a useful way?

Mr. Yalden: Mr. Chairman, as far as I am aware, it is simply part of the contract and accepted by the unions. I do not know that those stewards and stewardesses to whom it mainly applies receive any special benefit.

As far as the other corporations are concerned, it is not for me to say, I think, how they should do it; that is to say, whether they should pay people a bonus or they should not pay them a bonus. All I am saying is there is a law on the books that was passed unanimously by Parliament more than a dozen years ago that requires a type of service to the public and as long as the organizations I have mentioned continue to operate the way they do, giving priority to seniority considerations rather than to service to the public, we will not have a satisfactory situation. Whether they feel they should double up, or whether they should offer some kind of monetary compensation, or whether there should be some kind of a global deal that would involve giving up the part of the seniority rights of the members of the unions concerned in return for another concession by management, I do not think it would be proper for me to say.

• 1555

Mr. Heap: In the case of Air Canada, for example, was the matter addressed by arranging for language instruction in order to fill a deficiency? If seniority would result in an awkward arrangement of a unilingual crew of whichever language, is that being met by offering instruction in the other language?

Mr. Yalden: Mr. Chairman, as far as I am aware, they have instruction in the other language in Air Canada. This does figure in the type of arrangements that are made by Air Canada. But, as far as I am aware, all the agencies we are talking about—the post office, the carriers, VIA and CN and Air Canada—have language training. I think it can be solved in part by language training; it can be solved in part by hiring people who are bilingual from the start. Again, it is not for me to say what the Crown corporations concerned should do, but only that they should bear this in mind in their negotiations with the appropriate unions.

Mr. Heap: Thank you.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Heap. Senator Wood.

Senator Wood: Mr. Yalden, I read your report, I think, from cover to cover and, throughout your report, I found considerable efforts had been made by many departments to increase the francophone participation. In doing so they had different ways of doing it: visiting university campuses; employing students from universities such as Sherbrooke;

[*Translation*]

M. Heap: Songez-vous, par exemple, à une prime monétaire au bilinguisme ou à une formule d'équilibre entre le bilinguisme et les années d'ancienneté? Comment procède-t-on à Air Canada, exemple que vous donnez?

M. Yalden: Monsieur le président, pour autant que je sache, cela fait simplement partie de la convention, et cela a été accepté par les syndicats. J'ignore si le personnel de bord en question en est compensé.

Pour ce qui est des autres sociétés, il ne m'incombe pas de dire comment cela devrait se faire, s'il faudrait verser une prime ou non. Je dis simplement qu'une loi adoptée à l'unanimité par le Parlement, il y a plus de 12 ans, exige un certain genre de service au public, et que la situation ne pourra être satisfaisante aussi longtemps que ces organismes continueront de fonctionner de la même façon, en donnant la priorité à l'ancienneté plutôt qu'au service au public. Il ne m'incombe pas de dire qu'il devrait y avoir deux préposés plutôt qu'un, ou qu'on devrait offrir une prime ou que les syndicats en question devraient renoncer à une partie de leurs droits d'ancienneté, en contrepartie d'une autre concession de la part de la direction.

M. Heap: Dans le cas d'Air Canada, par exemple, a-t-on résolu le problème en offrant des cours de langue pour combler ces lacunes? Si l'ancienneté donne lieu à la formation d'une équipe unilingue, résout-on le problème en offrant des cours dans l'autre langue?

M. Yalden: Monsieur le président, pour autant que je sache, il y a des cours de langue seconde à Air Canada. Cela fait partie des dispositions prises par Air Canada. Toutefois, tous ces organismes—la Société des Postes, les transporteurs, VIA et le CN et Air Canada—offrent une formation linguistique. On peut résoudre le problème en partie par la formation linguistique et par l'embauche de gens bilingues dès le départ. Je répète qu'il ne m'incombe pas de dire quelles mesures devraient prendre ces sociétés de la Couronne, mais je leur signale simplement qu'elles devraient tenir compte de cet aspect lorsqu'elles négocient avec leurs syndicats.

M. Heap: Merci.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, monsieur Heap. Sénateur Wood.

Le sénateur Wood: Monsieur Yalden, j'ai lu votre rapport intégralement, et j'ai pu constater que bien des ministères avaient déployé des efforts considérables pour accroître la participation francophone. Pour ce faire, ils ont utilisé différents moyens: visiter les campus d'université; employer des étudiants d'universités comme celle de Sherbrooke; assister à

[*Texte*]

attending francophone scientific conventions; advertising in French professional journals; using Quebec-based employment agencies. Those are just a few of the examples that I have taken from your report. So, we might say that there has been an improvement. It is slow, but certainly the signs are there that things are getting better.

On the other side, your report quite clearly says that the Anglophone minority in Quebec has deterioriated and regressed to the point that less than 2 per cent of the total public service is anglophone.

Mr. Yalden: Yes.

Senator Wood: Naturally, I am concerned about this. I am disturbed that an attitude which seems to be prevalent among many people towards hiring anglophones in Quebec is that by not hiring anglophones they believe they are correcting an imbalance elsewhere in Canada. I am wondering if somewhere along the line you have mentioned ideas like those I have just mentioned to correct the situation in Quebec.

Also, in a previous report, I think it was during the referendum campaign, you made a statement which, if I remember correctly, was that French was being repressed beyond reason in the federal public service.

Would you consider, now, that this same state of repression exists in Quebec? Never, as far as I have heard, has the francophone participation been anywhere near 2 per cent in the National Capital Region. If you feel that we have reached that stage in Quebec, what measures do you think we should be taking?

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Yalden.

Mr. Yalden: Mr. Chairman, to begin with I will make two comments about things that I appear to have said. I do not think we said that anglophone participation was down to 2 per cent. We said, I think, it is around six per cent; although, I think we said in certain departments it might be even as low as two per cent. It is, in fact, around six, except in the Crown corporations where it is somewhat better.

• 1600

I do not recall the statement about French being repressed or oppressed beyond reason. I nevertheless am of the view—and have been of the view for a long time—that French does not, in the public service, have the status it should have as a language of work. Indeed, that is what much of our effort toward language reform is all about.

That is not what the senator asked me about. What she did ask me about was something we were discussing earlier in this very meeting. At that time, I said I agreed with Mr. Herbert that the situation of the anglophone minority in the federal public service in Quebec is a very difficult one and one we take very, very seriously.

[*Traduction*]

des congrès scientifiques francophones; faire paraître de la publicité dans les revues professionnelles francophones; avoir recours aux agences de placement du Québec. Voilà seulement quelques exemples que j'ai tirés de votre rapport. Nous pouvons donc dire qu'il y a eu une amélioration. Elle est lente, mais elle existe.

D'un autre côté, votre rapport indique clairement que la position de la minorité anglophone du Québec s'est détériorée jusqu'au point où moins de 2 p. 100 des fonctionnaires sont anglophones.

M. Yalden: Oui.

Le sénateur Wood: Bien entendu, cela me préoccupe. Je m'inquiète du fait que bien des gens refusant d'embaucher des anglophones au Québec pensent ainsi rectifier un déséquilibre qui existerait ailleurs au Canada. Je me demande si vous avez fait des suggestions comme celles que je viens de mentionner pour rectifier la situation au Québec.

De plus, dans un rapport précédent, pendant la campagne du référendum, je crois, vous aviez dit que l'emploi du français était réprimé sans raison au sein de la fonction publique fédérale.

Croyez-vous maintenant que la même répression existe au Québec? Pour autant que je sache, la participation francophone n'est jamais tombée à 2 p. 100 dans la région de la capitale nationale. Si nous en sommes rendus là au Québec, quelles mesures devrions-nous prendre, d'après vous?

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Yalden.

M. Yalden: Monsieur le président, je ferai tout d'abord deux observations au sujet de ces propos qui me sont attribués. Je ne crois pas que nous ayons dit que la participation anglophone était tombée à 2 p. 100. Nous avons parlé, il me semble, de 6 p. 100. Mais je pense que nous avions également dit qu'il s'agissait d'aussi peu que 2 p. 100 dans certains ministères. Mais il s'agit plutôt de 6 p. 100, sauf pour ce qui concerne les sociétés de la Couronne où le pourcentage est légèrement supérieur.

Je ne me souviens pas que l'on ait déclaré que le français faisait l'objet d'une répression ou d'une oppression déraisonnable. Je suis néanmoins d'avis, et depuis longtemps, que la langue française n'occupe pas, dans la fonction publique, la place qu'elle devrait occuper comme langue de travail. En fait, le but premier de nos efforts en matière de réforme linguistique est justement d'améliorer cette situation.

Mais ce n'est pas ce que le sénateur m'a demandé. Elle m'a posé une question sur un sujet dont nous avons discuté plus tôt. J'ai dit que j'étais d'accord avec M. Herbert sur le fait que la situation de la minorité anglophone, dans la fonction publique fédérale, au Québec, est très complexe et que nous y attachons énormément d'importance.

[*Text*]

We have been trying to encourage and push the central agencies—that is to say the Treasury Board and the Public Service Commission, primarily—to do something about this. Our impression is that they are—or have been, at least, in case they have done something in the last month or so when I was not looking—at a loss to know what they should do about this problem. It was not so long ago the case that there were more than, in percentage terms, twice the number of anglophones in the federal public service—I underline again—in Quebec as there are now.

We are given to understand that those agencies—the board and the commission, in particular—are examining the staffing practices in a number of departments to try to find out why it is that anglophones are not being recruited in sufficient numbers; or, if they are being recruited, why they leave in great numbers.

We know there are a number of reasons. One of them is precisely that the anglophones are recruited in reasonable numbers, but they do not stay in Quebec. Even if they stay in the Public Service of Canada, they move out, thereby leaving the numbers and percentages in Quebec unaffected. We know all sorts of reasons why that is the case, and I do not know that we need any more studies now. I think we need a much more vigorous effort to do something about this.

As for ourselves—aside from my own office; aside from pushing on those who have the authority to do this in the public service—we have been in touch for some time now with Alliance Quebec, the organization which had its founding policy meeting a week or two ago, but which has been in existence for some time and whose predecessors have been in existence for quite some time. We have been in touch with those people—with the Positive Action Group as it was—and with the people who have now been reconfirmed as leaders of Alliance Quebec, with a view to trying to help them establish better links with federal departments for the purposes, precisely, of increasing this kind of recruitment. It takes a large effort. The same kind of thing is happening in Quebec, obviously, as has happened elsewhere.

The senator mentioned that efforts of a special sort had to be made to recruit scientists on the francophone side. This is an old and very difficult problem. I know when I was Deputy Minister of Communications we had this problem. The natural old boy—or old girl, if that is the expression—network was such that it would generate and throw up, constantly, people from the universities, from the research laboratories and even from the private sector who were known to the people already in the department. Then when they came, of course, they recruited from the same places, and so. That kind of thing is happening to a degree in Quebec. People are not recruiting anglophones because they are not themselves anglophones. You get into a vicious circle and someone has to break out of

[*Translation*]

Nous essayons, depuis un certain temps déjà, d'encourager et de pousser les organismes centraux—et j'entends par là surtout le Conseil du trésor et la Commission de la fonction publique—à prendre les mesures qui s'imposent pour régler ce problème. Nous avons l'impression qu'ils ne savent pas vraiment quoi faire pour régler ce problème, du moins jusqu'à il y a un mois. Il se peut qu'ils aient pris des mesures à mon insu au cours du mois dernier. Il n'y a pas si longtemps, il y avait au Québec deux fois plus de fonctionnaires fédéraux anglophones que ce n'est le cas à l'heure actuelle.

Il semblerait que le Conseil du trésor et la Commission de la fonction publique étudient les pratiques de dotation dans un certain nombre de ministères, pour essayer de comprendre pourquoi l'on ne recrute pas suffisamment d'anglophones ou, s'ils sont recrutés en nombre suffisant, pourquoi ils sont aussi nombreux à quitter la fonction publique.

Nous savons qu'il existe un bon nombre de raisons. Il semblerait en effet que l'on recrute un nombre raisonnable d'anglophones, mais qu'ils ne restent pas au Québec. On pense qu'ils ne quittent pas la fonction publique du Canada, mais qu'ils déménagent, et que c'est pourquoi les chiffres et les pourcentages, au Québec, demeurent les mêmes. Nous connaissons les raisons de cette situation, et je ne crois pas que nous ayons vraiment besoin d'effectuer des études sur ce problème à l'heure actuelle. A mon avis, il conviendrait plutôt de prendre des mesures très dynamiques pour corriger cette situation.

En ce qui nous concerne, mis à part le travail de mon propre service et mises à part les pressions que nous avons exercées sur les responsables de ces programmes dans la fonction publique, nous avons établi le contact avec Alliance Québec, une organisation qui, bien qu'elle existe depuis un certain temps déjà, et dont les prédécesseurs existent depuis encore plus longtemps, a tenu sa réunion d'orientation il y a une semaine ou deux. Nous avons donc rencontré des représentants de cette association, de son groupe d'action positive, et les dirigeants d'Alliance Québec, qui viennent d'être reconfirmés dans leurs fonctions, pour essayer de les aider à établir de meilleures relations avec les ministères fédéraux, dans le but, justement, d'augmenter ce genre de recrutement. Cela a exigé des efforts considérables. Il semble bien évident qu'il se passe maintenant au Québec la même chose qui s'est passée ailleurs.

Le sénateur a dit qu'il fallait déployer des efforts spéciaux pour recruter des hommes de science francophones. C'est un problème qui est très vieux et très complexe. Nous avions déjà ce problème quand j'étais sous-ministre des Communications. Le réseau des anciens nous restituait régulièrement, si vous me permettez l'expression, du personnel d'universités, du personnel de laboratoires de recherche, et même du secteur privé, qui connaissait déjà des employés du ministère. Une fois embauchées, ces personnes avaient naturellement tendance à aller recruter de nouveaux employés dans leur ancien service. C'est le genre de situation qui se produit actuellement au Québec, jusqu'à un certain point. On n'a pas tendance à recruter des anglophones quand on n'est pas soi-même anglophone. Cela

[*Texte*]

that; the people in question are very definitely the board and the commission.

Senator Wood: Well, Mr. Yalden, with all these efforts that have been put into increasing the francophone participation, is there no way, then, we can do it? For every single department I read about here, you had certainly a paragraph or so to say what kinds of efforts had been made on behalf of this recruitment.

Let me ask you a question—a theoretical question. If we were going to ask you to do an in-depth study—you said you do not need an in-depth study of this, but obviously some kind of recommendations have to be made to the Treasury Board. If we were to ask you to do such a study, emanating from your commission, would it be feasible to expect an answer in six months? How long would it take?

• 1605

Mr. Yalden: Yes, I think it would be feasible, Senator. What I was trying to say, when I referred to studies, is that we need some action, not more people sitting studying.

In fact, we did do a study not long ago. I do not know if it was ever made available to this committee. Yes, I am told it was tabled. We did try to identify some reasons why recruiting was not good and why the percentage of anglophones in Quebec was very poor. I will see that one is sent to you, Senator. By the way, if the committee wished us to look at the thing again, we would be delighted to do that.

But that is not the point. The real point is that the people who have authority over recruiting should get down to business with departments and with agencies and make them do it. In other words, if you can make the kind of special efforts that you yourself referred to in your opening remarks, vis-à-vis francophone recruitment, particularly in technical areas, then you can most certainly make the same kind of effort in the anglophone area. We would be delighted to help back anyone who is pushing in that direction. I hope this committee will push in that direction.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Senator.

Senator Wood: I have one short question. Have you ever made an in-depth study of the Post Office? They have 9,300 employees and 206 are anglophones; that is pretty difficult to perceive.

Mr. Yalden: I think that was one of the ones we referred to.

An hon. Member: Is that in Quebec?

Senator Wood: No, in Montreal. Maybe the 6 per cent that Mr. Yalden is mentioning is Quebec. I am talking about Montreal.

Mr. Yalden: Yes. They were part of the study I referred to, Senator Wood, but also we are about to do another audit of

[*Traduction*]

mène à un cercle vicieux qu'il faut interrompre. Et c'est le Conseil du trésor et la commission qui doit jouer ce rôle.

Le sénateur Wood: Eh bien, monsieur Yalden, vous avez déployé beaucoup d'efforts pour augmenter la participation des francophones. Ne pourriez-vous pas faire la même chose dans ce cas? Vous avez dans votre rapport un paragraphe ou deux pour décrire les efforts que vous avez déployés à l'égard de chaque ministère.

J'aimerais maintenant vous poser une question d'ordre théorique. Si nous vous demandions d'effectuer une étude en profondeur—vous avez dit que cela n'était pas nécessaire, mais il me semble qu'il conviendrait de faire des recommandations au Conseil du Trésor. Si nous demandions à votre commission de faire une étude en ce sens, pourrions-nous nous attendre à une réponse dans six mois? Combien de temps faudrait-il?

M. Yalden: Oui, je pense que cela serait possible, madame le sénateur. Ce à quoi je voulais en venir, c'est que nous n'avons pas besoin de plus d'études, mais bien de mesures concrètes.

En fait, nous avons fait une étude, récemment. Je ne sais pas si le Comité a pu en prendre connaissance. Bon, on me dit que le rapport a été déposé au Comité. Nous avons essayé de cerner certaines des raisons à la base du problème de recrutement, ainsi que les raisons pour lesquelles le pourcentage d'anglophones au Québec est si faible. Je verrai à ce qu'on vous transmette cette étude, madame le sénateur. Soit dit en passant, nous serons heureux de nous repencher de nouveau sur le problème, si c'est ce que le Comité souhaite.

Mais là n'est pas la question. A notre avis, les responsables du recrutement devraient pousser les ministères et les organismes à prendre les mesures qui s'imposent. En d'autres termes, s'il est possible de déployer des efforts spéciaux—et vous en avez parlé vous-même dans votre déclaration préliminaire—en ce qui concerne le recrutement des francophones, surtout dans les domaines techniques, il devrait être possible de faire la même chose pour les anglophones. Nous sommes tous disposés à appuyer quiconque souhaite prendre des mesures en ce sens. J'espère que le Comité appuiera ce genre d'effort.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, madame le sénateur.

Le sénateur Wood: J'ai une très courte question à poser. Avez-vous jamais fait une étude en profondeur de la situation à la Société des Postes? Ce service compte 206 anglophones pour 9,300 employés. C'est assez difficile à comprendre.

M. Yalden: Je pense que c'est l'un des cas dont nous avons traité.

Une voix: Est-ce à Québec?

Le sénateur Wood: Non, à Montréal. Les 6 p. 100 dont M. Yalden a parlé concernent peut-être Québec. Mais moi, je parle de Montréal.

M. Yalden: Oui. L'étude dont j'ai parlé a abordé sur ce cas, madame le sénateur. Mais nous devons faire prochainement

[*Text*]

the Post Office, and we will be very happy to look into that particular aspect.

Senator Wood: How long does an audit take when you do it?

Mr. Yalden: It depends on how large the thing is, and on whether it is concentrated on a part or all of the department. Perhaps Mr. Beaty can tell me about this.

An hon. Member: He can mail you the information.

Senator Wood: I will not wait.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Beaty.

Mr. S. Beaty (Director of Policy, Analysis and Liaison Branch, Office of the Commissioner of Official Languages): I am not sure, Mr. Chairman, that I can give a useful answer in terms of a typical department. It can take as little as two or three months, or it can take up to nine months. I think with a large department like the Post Office, it is more likely to be the longer time than the shorter one.

Senator Wood: Nine months.

Mr. Beaty: Yes.

Mr. Yalden: I think, in answer to Senator Wood's observation, we could surely see why it is—if there is a specific reason in the case of the Post Office that is peculiar to the Post Office—why the number of anglophones in Montreal or in the Province of Quebec is so small. We would be happy to study that.

Senator Wood: Thank you.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Bosley.

Mr. Bosley: Mr. Chairman, I will not be very long. When I got the commissioner's notes this morning, I was intrigued to note that you regard—maybe I misunderstood you. What do you mean by third-party services? You make the point again in your comments to the committee today. Frankly, I was unaware of any policy in the area of third-party services. I guess I am really asking what it is.

Mr. Yalden: We mean the various agencies and private firms and organizations of all sorts and all sizes, all across the country, who have a contractual relationship with the federal government, and who are providing a service on behalf of the federal government, or who are operating some kind of concession on federal territory which requires them to abide by various conditions of their lease or of the contract they have with the government.

Mr. Bosley: I see. The implication of the language—at least, I took from it that you meant suppliers and the people the government does business with.

• 1610

Mr. Yalden: No, no, we did not mean to suggest that. If that is what is suggested, our drafting is not what it ought to have been. No, we mean everything from Paul's Boats down here on the canal to various concessions that operate in the national

[*Translation*]

une autre vérification de la situation à la Société des Postes, et nous serons heureux de nous pencher sur cet aspect particulier.

Le sénateur Wood: Combien de temps vous faut-il pour effectuer ce genre de vérification?

M. Yalden: Tout dépend de l'étendue du problème, s'il est concentré dans un service particulier, ou s'il s'étend à tout le ministère. M. Beaty pourra me renseigner là-dessus.

Une voix: Il pourrait vous poster les documents nécessaires.

Le sénateur Wood: Je ne peux pas attendre aussi longtemps.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Beaty.

M. S. Beaty (directeur de la politique, de l'analyse et de la liaison, Bureau du commissaire aux langues officielles): Je ne suis pas certain, monsieur le président, de pouvoir donner une réponse utile en ce qui concerne un ministère typique. Les vérifications peuvent aller de deux ou trois mois à neuf mois. Et à mon avis, dans un cas comme la Société des Postes, cela devrait nous prendre plus de temps que moins.

Le sénateur Wood: Donc, neuf mois?

M. Beaty: C'est exact.

M. Yalden: J'aimerais dire, en réponse à l'observation du sénateur Wood, que nous pouvons essayer de découvrir pourquoi—s'il existe une raison précise, dans le cas de la Société des Postes, qui soit unique à cette société—il y a si peu d'anglophones à Montréal, ou dans la province de Québec. Nous serons heureux de nous pencher sur cette situation.

Le sénateur Wood: Merci.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Bosley.

M. Bosley: Monsieur le président, je serai bref. J'ai été très intrigué lorsque j'ai reçu les notes du commissaire, ce matin, et il se peut que j'aie mal compris. Qu'entendez-vous par services offerts par des tierces parties? Vous en avez reparlé encore aujourd'hui. Personnellement, je ne suis au courant d'aucune politique dans ce domaine. Je voudrais donc savoir ce dont il s'agit.

M. Yalden: Il s'agit des divers organismes, diverses entreprises et organisations privées, de toutes les tailles, et dans tout le pays, qui ont conclu des contrats avec le gouvernement fédéral et qui fournissent des services au nom du gouvernement fédéral, ou encore, qui administrent des concessions en territoire fédéral, ce qui les oblige à respecter certaines conditions énoncées dans le bail ou le contrat qu'ils ont signé avec le gouvernement.

M. Bosley: Je vois. En fait, j'avais pensé qu'il s'agissait des fournisseurs et des entreprises avec lesquels le gouvernement traitait.

M. Yalden: Non, il ne s'agit vraiment pas de cela. Si c'est ce que vous avez pensé, c'est que notre texte porte à confusion. Les services dont nous parlions vont des bateaux de Paul, sur le canal, ici, aux diverses concessions dans les parcs nationaux,

[*Texte*]

park, to the kind of stores and other outlets, restaurants, and various concessions in an airport— all those kinds of things.

Mr. Bosley: Have you had complaints in that area?

Mr. Yalden: Yes, we have complaints regularly.

Mr. Bosley: Would that be a source of complaints greater or lesser than normal?

Mr. Yalden: Through you, Mr. Chairman, to Mr. Bosley, we continually have had complaints over the years about a lack of service of this sort. I could not tell you, offhand anyway, whether they are more numerous than they are with respect to departments and agencies as such. Certainly I recall receiving complaints frequently for lack of service in the national parks, for example. I do not recall recently seeing one for something like Paul's Boats, but we had in 1981, Mr. Beaty points out to me, some 21 concerning concessionaires in airports. That kind of thing we have on a continual basis. Someone who wants to buy, for his sins, a bottle of whisky in a duty-free shop in an airport cannot do so either in English or in French, depending on where he is—that sort of thing. There are pretty regular and steady complaints.

I may say, as I am sure members of this committee fully realize, that the number of complaints is not indicative of the poor service in many cases, because many, many people are not going to make a fuss. They will deal in the language of the person behind the counter rather than insist on using their own language and generate a lot of hostility and tension when they are leaving on their holiday or something of this sort.

Mr. Bosley: And the same question with regard to voluntary agencies; what is intended? Should I understand that the national ski team should only get its grant if they pursue the official languages policy?

Mr. Yalden: No. But what should be understood, and Mr. Bosley has put his finger on one of the more difficult ones, is that there are a number of sporting organizations across the country, and of course that applies to various organizations in other sectors, that are subsidized by federal grants, federal contributions, coming obviously, in the nature of things, from both French-speaking and English-speaking taxpayers. Some of those organizations are not in a position to provide services as they should, usually to the French-speaking members of their association or people who are interested in that kind of thing. I do not know if it is happening in English.

It is not to say that Podborsky and Reed need to be bilingual, but it is to say that the ski federation, or whatever the proper term is, ought to be able to offer service as required to those who need it in French, as well as in English. Our finding is that they do not, and what we are saying to the federal government in this respect, particularly the amateur sport people, is that those are taxpayers' moneys that are being

[*Traduction*]

aux magasins et boutiques, restaurants et diverses concessions dans les aéroports, ce genre de services.

M. Bosley: Avez-vous reçu des plaintes à l'égard de ces services?

M. Yalden: Oui, nous recevons des plaintes régulièrement.

M. Bosley: Est-ce que vous recevez plus ou moins de plaintes que la moyenne à l'endroit de ce secteur?

M. Yalden: Depuis quelques années, nous recevons continuellement des plaintes sur le manque de services de cette nature. Je ne pourrais pas vous dire comme cela, au pied levé, si nous en recevons plus sur ce secteur que sur les ministères et organismes comme tels. Je sais que nous recevons souvent des plaintes au sujet du manque de services dans les parcs nationaux, par exemple. Je ne me souviens pas d'avoir reçu de plaintes au sujet des bateaux de Paul, mais en 1981—M. Beaty vient de me le signaler—nous avons reçu quelque 21 plaintes concernant les concessions dans les aéroports. C'est le genre de plaintes que nous recevons régulièrement. Nous recevons des plaintes de personnes qui veulent acheter, par exemple, une bouteille de whisky dans une boutique hors-taxe dans un aéroport, et qui ne peuvent pas le faire dans la langue officielle de leur choix, l'anglais ou le français, selon la région. Nous recevons ce genre de plaintes assez régulièrement.

J'aimerais ajouter—et je suis persuadé que les membres du Comité comprennent la situation—que le nombre de plaintes reçues ne reflète pas la mauvaise qualité des services, dans bien des cas, car très peu de gens sont disposés à formuler des plaintes. La majorité préfère parler la langue de l'employé plutôt que d'insister pour utiliser sa propre langue, et créer ainsi de l'hostilité et des tensions, surtout à la veille d'un voyage ou de vacances.

M. Bosley: J'aimerais vous poser la même question en ce qui concerne les organismes bénévoles. Qu'avez-vous l'intention de faire? Dois-je comprendre que l'équipe nationale de ski ne pourra continuer de toucher des subventions que si elle applique la politique des langues officielles?

M. Yalden: Non. Mais ce qu'il faut comprendre—et M. Bosley a bien saisi l'un des problèmes les plus complexes, c'est qu'il existe à travers le pays un bon nombre d'associations sportives, et cela s'applique également, bien entendu, à diverses organisations dans d'autres secteurs, qui sont subventionnées par le gouvernement fédéral, et ces subventions, naturellement, proviennent des contribuables, tant francophones qu'anglophones. Certaines de ces organisations ne sont pas en mesure de fournir le genre de services qu'elles devraient fournir, en règle générale, à leurs membres francophones, ou aux personnes qui sont intéressées à ce genre de services. Je ne sais pas si la situation est la même en anglais.

On ne veut pas dire par là que Podborsky ou Reed devraient être bilingues, mais plutôt que la fédération de ski, ou quel que soit son titre officiel, devrait être capable de fournir des services au besoin, tant en anglais qu'en français. Nous sommes arrivés à la conclusion que ce n'était pas le cas, et nous recommandons par conséquent au gouvernement fédéral, surtout en ce qui concerne le sport amateur, que ces services

[*Text*]

used and therefore they should be able to provide the service. It is difficult, by the way, very difficult, because they are very tiny outfits; and we know that.

Mr. Bosley: But if you are a department, you have—in principle, what you are saying makes excellent sense. I guess my question is, what facilities are made available to them? I mean, the government has not particularly been increasing its grants to the voluntary sectors. I am not aware that they have access to the translation services, or to—

Mr. Yalden: Yes.

Mr. Bosley: They tell me they do not.

Mr. Yalden: They do not?

Mr. Bosley: The ski team said they do.

Mr. Beaty: The sports federations—

Mr. Bosley: That building has its own translation services. That was provided when the building was provided, but others to whom we give grants do not.

• 1615

Mr. Yalden: I would not like there to be any lack of clarity in what I am saying. I am not necessarily blaming the federations. I am saying to the federal government, and particularly to the Secretary of State department and the amateur sport people, this is part of the business. Lay on that kind of service; otherwise, you are putting these organizations, which are very small and often do not have very much in the way of a budget, in a position where they are not going to provide the service and then we are going to be down on them. We are saying to the Secretary of State department, particularly in this case we are discussing, make sure they do it and give them the money that is necessary.

Mr. Bosley: Thank you. That is exactly the clarification I was looking for, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mr. Bosley.

Monsieur Marceau.

M. Marceau: Merci, monsieur le président.

D'une façon générale, monsieur le commissaire, est-ce que les pouvoirs que vous détenez pour l'exercice de votre fonction sont suffisants ou estimez-vous qu'ils devraient être élargis? En fait, est-ce que de façon générale votre rôle comme commissaire a évolué ou s'est modifié depuis son existence ou depuis que vous êtes en fonction?.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Yalden.

M. Yalden: D'abord, pour répondre à la deuxième partie de la question, monsieur le président, je dirais que le rôle du commissaire se voit modifier depuis le début; au fur et à mesure que le commissaire développe son approche vis-à-vis les minorités, vis-à-vis le secteur éducationnel, vis-à-vis le gouver-

[*Translation*]

devraient être fournis dans les deux langues, surtout du fait que l'argent qui sert à les subventionner est l'argent des contribuables. Mais c'est un problème très difficile, car ces associations sont en général toutes petites. Nous comprenons bien la situation.

M. Bosley: Mais ce que vous dites est très sensé, en principe, surtout pour le cas d'un ministère. Ce que j'aimerais savoir, c'est quels sont les services qui sont mis à leur disposition. Le gouvernement n'a pas exactement augmenté ses subventions aux secteurs bénévoles. Je ne crois pas qu'ils aient accès aux services de traduction, ou . . .

M. Yalden: Mais oui.

M. Bosley: Mais on m'a dit le contraire.

M. Yalden: Ah oui?

M. Bosley: Sauf l'équipe de ski.

M. Beaty: Les fédérations de sport . . .

M. Bosley: Mais cet édifice a son propre service de traduction. Le service leur a été fourni en même temps que l'édifice. Mais il y a d'autres secteurs qui reçoivent des subventions fédérales qui ne jouissent pas de ces services.

M. Yalden: Je tiens à préciser que je ne blâme pas forcément les fédérations. Je signale au gouvernement fédéral, et notamment au Secrétariat d 'État et aux responsables du sport amateur, que c'est un aspect qu'il ne faut pas oublier. Il faut prévoir ce genre de service, autrement, ces organismes, qui sont très réduits et ont souvent des budgets limités, ne le feront pas et s'attireront des critiques. Nous disons au Secrétariat d'État, surtout dans le cas dont nous parlons, qu'il faut s'assurer que le service est offert en leur donnant l'argent nécessaire.

M. Bosley: Je vous remercie. C'était exactement l'explication que je cherchais, monsieur le président.

Le coprésident (sénateur Murray): Merci, monsieur Bosley.

Mr. Marceau.

Mr. Marceau: Thank you, Mr. Chairman.

Generally speaking, Mr. Yalden, would you say that the powers of the Commissioner of Official Languages are sufficient or do you think that they should be widened? Has the role of the Commissioner evolved or changed since the position was created or since you took over this function?

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Yalden.

Mr. Yalden: To answer the second part of your question first, I would say that the Commissioner's role has been evolving since the very beginning, as the Commissioner developed an approach to minorities, education, the government and Parliament. The creation of this Committee, for example,

[*Texte*]

nement, vis-à-vis le Parlement, il évolue. Par exemple, même avec la création de ce Comité, il a fallu que nous établissions une certaine liaison avec le Comité et ainsi de suite. Donc, le rôle s'est développé et modifié continuellement depuis la nomination de mon prédécesseur, je crois, il y a 12 ans.

Je dirais que la loi de ce point de vue est suffisamment souple pour permettre au commissaire d'agir dans le cadre de son mandat et d'élargir le champ de ses fonctions sans difficulté. Nous avons suggéré des modifications à apporter à la Loi sur les langues officielles, modifications que l'on a soumises à nos deux coprésidents et qui touchent à cette question. Par exemple, que la loi dise plus clairement que le commissaire a le droit de tenir des audiences publiques. Je ne crois pas que le commissaire soit empêché de le faire, mais il n'est pas clair dans la loi qu'il puisse le faire.

Sur certains aspects techniques de ce genre-là, je crois que la loi serait améliorée si l'on ajustait les pouvoirs du commissaire. Mais, les pouvoirs fondamentaux qu'a le commissaire, qui sont d'ailleurs à peu près les mêmes pouvoirs que ceux du vérificateur général, soit le pouvoir de convoquer des témoins, d'insister sur la production de certains documents et ainsi de suite, sont, d'après moi, suffisants. Assez souvent, on me pose la question à travers le pays, à savoir si je ne devrais pas avoir certains pouvoirs dits coercitifs, le pouvoir de mettre des gens en prison ou de fixer des amendes, j'imagine . . .

M. Marceau: C'est un peu le sens de ma question.

M. Yalden: Franchement, je trouve que cela n'ajouterait rien et que cela aurait tendance, d'ailleurs, à mettre et le commissaire et tout le système linguistique que nous connaissons, tout le mouvement de réforme linguistique en assez grave . . . Par exemple, la plupart des coupables, en vertu de la Loi sur les langues officielles, si coupable est le mot, sont des ministères, des ministres, des sous-ministres . . . l'idée de les flanquer en prison n'est pas très réaliste. Imposer une amende de X milliers de dollars à un ministre ou à un sous-ministre, ce n'est pas très réaliste.

• 1620

M. Marceau: Mais ce serait peut-être efficace.

M. Yalden: Peut-être, mais je ne le crois pas. Je crois que nous n'avons pas le choix. Le mouvement de réforme linguistique en est un qui est difficile, qui exige de la persuasion, de la détermination; il faut convaincre nos concitoyens du bienfondé d'un régime bilingue, et cela n'ajouterait pas grand-chose si l'on avait un pouvoir coercitif.

M. Marceau: Croyez-vous que le fait de travailler seul, comme commissaire, est un avantage ou un désavantage? Je ne sais pas si la question vous a déjà été posée. Est-ce que vous estimez que vous êtes capable de faire seul le travail, ou s'il serait souhaitable que vous ayez avec vous des gens? Est-ce que ce serait plus efficace ou si pour faire votre travail, une seule personne suffit?

M. Yalden: Je comprends votre question, monsieur le député, mais je dois dire que j'ai avec moi beaucoup de gens de

[*Traduction*]

meant that we had to establish a certain liaison with the Committee and so forth. Therefore, the role has been developing and changing continually since my predecessor was appointed some 12 years ago, I believe.

I would say that, in this respect, the legislation is flexible enough to allow the Commissioner scope for action within the framework of his mandate and gives him the possibility to extend his field of activity without difficulty. We suggested some changes to the Official Languages Act, amendments which were submitted to the two joint chairmen and relate to this particular question. For example, the act should indicate more clearly that the Commissioner is entitled to hold public hearings. I do not think that there is anything which prevents the Commissioner from doing so, but the act does not give any specific authority either.

With respect to certain technical points of this type, I think that the act would be improved if the Commissioner's powers were specified. But the Commissioner's basic powers, which are almost the same as those of the Auditor General, that is the power to call witnesses and require the production of certain documents and so forth, are sufficient in my opinion. I am often asked by people, throughout the country, whether I should not have certain so-called coercive powers, that is the power to put people in prison or set fines . . .

Mr. Marceau: This is what I was getting at.

Mr. Yalden: Frankly, I do not think that this would add anything and would tend to impede the whole process of language reform . . . For instance, most of the culprits under the Official Languages Act, if we can refer to them as such, are departments, ministers and deputy ministers . . . the idea of throwing them into jail is not very realistic. It would not be very realistic to impose a fine of so many thousand dollars on a minister or a deputy minister.

Mr. Marceau: But it might be efficient.

Mr. Yalden: Perhaps, but I do not think so. I do not think we have the choice. The process of language reform is a difficult one which requires persuasion and determination; we must convince our fellow citizens of the need for a bilingual system and the power of coercion would not be of much help in this respect.

Mr. Marceau: Do you believe that the fact that there is only one commissioner is an advantage or disadvantage? I do not know whether you have already been asked this question. Do you believe that you are able to carry out the work alone, or would it be better for you to be able to count on others? Do you think this would be more effective, or is one person sufficient to carry out your role?

Mr. Yalden: I understand your question, Mr. Marceau, but I should point out that I have many talented assistants. You

[*Text*]

talent. Vous me demandez ce que cela donnerait si nous étions une commission, comme le C.R.T.C. par exemple.

M.Marceau: C'est exactement cela.

M. Yalden: C'est possible, quoique je connaisse très peu d'ombudsmans qui travaillent en équipe. Je crois que cela existe dans certains pays, mais ce n'est pas le régime normal. Le régime normal, c'est une personne seule, évidemment avec le personnel qui lui est nécessaire. Si on était une commission de trois ou quatre personnes, il se pourrait qu'on n'arrive jamais à décider quoi que ce soit parce qu'il y aurait des votes. En Belgique, par exemple, il y a une espèce de commission où on vote, et ils ont beaucoup de difficulté à décider quoi que ce soit. C'est surtout vrai dans le domaine dont nous parlons, un domaine très émotif comme celui des langues.

M.Marceau: Pouvez-vous me dire quel a été, en 1981, le point fort dans le domaine des langues officielles et quel a été le point faible? Vous avez fait un rapport assez volumineux, fort intéressant, mais pouvez-vous me dégager le point fort et le point faible vers lequel on devrait surtout orienter nos efforts? Le point fort, c'est important parce qu'on vous reproche souvent de nous décrire dans votre rapport les faiblesses de notre politique ou de la situation et de ne pas assez expliquer, peut-être, les points forts.

Alors, quel est le point fort et quel est le point faible pour 1980-1981?

M. Yalden: En ce qui concerne la dernière partie de question qui a trait à de nos constatations de faiblesses et points forts, je dois dire, comme j'ai dit au début de cette réunion, que tout est relatif. Cela dépend, n'est-ce-pas? J'ai parlé à des gens qui m'ont dit que je n'étais pas suffisamment ferme ou dur envers le gouvernement.

Nous essayons de dire ce que nous voyons comme étant la vérité. Pour répondre à l'autre partie de la question, avec la permission du député, je donnerai au moins deux points forts. Il y a d'abord l'adoption en 1982, je devrais peut-être garder cela pour l'an prochain, l'adoption de la Constitution. On en parlera dans notre prochain rapport. Mais disons que le simple fait d'avoir déclaré finalement les deux langues comme étant officielles dans un document constitutionnel est d'une importance capitale.

L'autre point fort, lui, se situe nettement en 1981. Nous avons été bien impressionnés par la déclaration du président du Conseil du Trésor, au mois de novembre, devant ce Comité. Il a parlé de certaines exigences linguistiques, en termes de régions où il serait dorénavant obligatoire d'offrir les services dans les deux langues. L'utilisation plus fréquente de la dotation dite impérative et d'autres exigences de ce genre-là ont également été annoncées au mois de novembre.

• 1625

Evidemment, il reste à voir si, durant l'année actuelle, le Conseil du Trésor et les ministères vont donner suite à ces décisions, mais les décisions elles-mêmes étaient bonnes.

[*Translation*]

are asking me what the effect would be if we were a commission like the CRTC, for example.

Mr. Marceau: Exactly.

Mr. Yalden: It is a possibility, although I know very few ombudsmen who work in a team. I believe that this may be found in some countries, but it is not the normal situation. Usually, it is a single person with the necessary staff, of course. If we were a three or four-person commission, we might not ever be able to make decisions since there would be votes. In Belgium, for example, there is a sort of commission whose members vote, and it is very difficult for them to reach any decision. This is particularly the case in the subject of concern to us, an emotional issue such as that of languages.

Mr. Marceau: Could you tell me what was the strong point in our official languages performance in 1981, as well as the weak point? You have made quite a thorough and interesting report, but I would like you to single out for me one outstanding feature, as well as the weak point we should be concentrating our efforts on. It is also important to note what we are doing well, since you are often reproached with limiting yourself in your report to the inadequacies of the situation and our policies, and not giving enough attention to the successful aspects.

Could you tell me what the strong point and the weak point are for 1980-1981?

Mr. Yalden: With respect to the last part of your question dealing with our observations on the inadequacies and strong points, I should mention, as I said at the beginning of the meeting, that this is all relative. It depends on one's individual outlook, does it not? I have spoken to people who told me that I was not hard or tough enough with the government.

We attempt to present the facts as we see them. To answer the other part of your question, I will highlight at least two strong points. There was first of all the adoption in 1982, and I suppose I should keep that for next year, of the constitution. We will talk about it in our next report. The simple fact that the two languages were finally described as official in a constitutional document is of the utmost importance.

The other outstanding point did take place in 1981. We were very impressed by the statement of the President of the Treasury Board, in the month of November, before this Committee. He referred to certain language requirements in some regions where it would henceforth be compulsory to offer services in both languages. Greater use of imperative staffing and other requirements of this type were also announced in the month of November.

Of course, it remains to be seen whether the Treasury Board and the departments will in fact follow up these decisions during the present year, but the decisions themselves were good.

[*Texte*]

Le point faible, c'est toujours le même. Il y a toujours un manque de détermination, un manque d'engagement au plus haut niveau des fonctionnaires, et même des ministres, vis-à-vis de la mise en oeuvre de toutes ces déclarations et de tous ces principes. Ils ont toujours tendance à mettre les priorités linguistiques en dernière position, après toutes les autres priorités. C'est cela, le point faible. Je crois que c'est un point humain; ce sont des considérations d'ordre humain ou psychologique. La structure devient assez impressionnante, mais sans la chair sur le squelette, on n'y arrivera pas.

Le coprésident (le sénateur Murray): Sénateur Asselin.

Le sénateur Asselin: Monsieur le président, merci infiniment.

Monsieur le commissaire, à la suite des questions posées par mon confrère Marceau, on a parlé d'un pouvoir exécutoire, de coercition. J'admets comme vous que la définition de votre tâche comme surveillant, comme ombudsman ne demande pas la coercition dans l'application de vos recommandations.

Dans le rapport que l'on veut faire au Parlement, on reprend évidemment les remarques qu'un juge de la Cour supérieure a faites concernant les buts poursuivis par la Loi sur les langues officielles; on déclarait dans un jugement en particulier que la Loi sur les langues officielles n'avait qu'un pouvoir déclaratoire. Nous cherchons, nous, à rappeler au Parlement que l'on devrait ajouter à ce pouvoir déclaratoire un pouvoir exécutoire. Est-ce que, selon vous, cela se rapporterait seulement au pouvoir judiciaire dans son application et que le pouvoir politique en serait exonéré?

M. Yalden: Je ne suis pas tout à fait sûr, monsieur le président, d'avoir bien compris la question. Si je l'ai bien comprise, je dirais que, bien que je ne sois pas d'avis que l'on devrait donner au commissaire des pouvoirs coercitifs, je crois quand même que l'on devrait, bien sûr, qualifier la Loi sur les langues officielles pour qu'il n'y ait plus de doute quant au caractère de l'article 2 de la loi surtout, que la loi en tant que telle, et surtout l'article 2, devrait avoir ce caractère exécutoire et non pas simplement un caractère déclaratoire.

Le sénateur Asselin: A qui donner ce pouvoir? Parce que même si vous inscrivez dans la loi qu'un pouvoir doit être exécutoire, il faut que quelqu'un le mette en application, ce pouvoir-là.

Est-ce que vous pensez seulement au pouvoir judiciaire qui doit . . .

M. Yalden: Je crois que si la situation était claire, cela reviendrait surtout aux tribunaux, mais en fin de compte, il resterait toujours une très bonne raison pour ne pas aller devant les tribunaux dans de tels cas. Les tribunaux, c'est lent. Pour régler une question linguistique, là où on s'intéresse à un meilleur service, il est toujours beaucoup plus efficace de s'adresser au commissaires aux langues officielles, parce que cela va beaucoup plus vite. Mais dans certaines des grandes causes, par exemple la cause du ministre Joyal contre Air Canada, il faut que cette question fondamentale soit réglée.

[*Traduction*]

The weak point is always the same one. There is still a lack of determination and commitment at the highest official levels, and even among ministers, with respect to the implementation of all these statements and principles. They always tend to put language priorities at the end of the list. That is the weak point. It is, I suppose, a human or psychological factor. The structure has become quite impressive, but without the necessary resolve on the part of those persons responsible, we will not make any headway.

The Joint Chairman (Senator Murray): Senator Asselin.

Senator Asselin: Mr. Chairman, thank you very much.

Mr. Yalden, following the questions asked by my colleague, Mr. Marceau, reference was made to executory or coercive powers. I agree with you that the definition of your role as a monitor or ombudsman does not require any coercion in applying your recommendations.

In the report we are to make to Parliament, we refer to the remarks made by a judge of the Superior Court concerning the aims of the Official Languages Act; in one particular judgment, it was stated that the Official Languages Act had only declaratory power. We are trying to indicate to Parliament that this declaratory power should also be accompanied by executory power. Do you believe that this would relate only to judicial power in its application and that political power would not be affected?

Mr. Yalden: I am not sure that I quite understood your question. If I have understood you correctly, I would say that although I do not believe that the Commissioner should have coercive powers, I think that the Official Languages Act should be clarified so that there is no doubt at all about section 2 of the Act, in particular; this section 2 should be considered executory or enforceable and not simply declaratory.

Senator Asselin: With whom should this power reside? If you mention in the act that the power is enforceable or executory, someone will have to apply this power.

Do you think that it is the judiciary which should . . .

Mr. Yalden: I think that if the situation were clear, it would be mainly up to the courts, but in the final resort, there would always be a good reason for not going to the courts in such cases. Judicial recourse is very slow. In order to settle a language problem and obtain better service, it is always more efficient to deal with the Official Languages Commissioner, who handles the matter more expeditiously. But for certain important cases, for example, the suit brought by Mr. Joyal against Air Canada, some fundamental questions have to be settled.

[*Text*]

Le sénateur Asselin: Dans ce processus de raisonnement, monsieur le commissaire, seriez-vous en faveur qu'il y ait un ministre qui soit responsable de l'application de la Loi sur les langues officielles, non pas un ministère mais un ministre?

• 1630

M. Yalden: Je dirais qu'il y a en ce moment au moins, je suppose, trois ministres . . .

Le sénateur Asselin: C'est trop.

M. Yalden: . . . pour commencer, le premier ministre, et ensuite le secrétaire d'État et le président . . .

Le sénateur Asselin: Du Conseil du Trésor.

M. Yalden: . . . du Conseil du Trésor.

Le sénateur Asselin: Ne pensez-vous pas qu'il y a trop de monde et que l'on fait de l'enjambement? N'êtes-vous pas d'avis que si un ministre avait la responsabilité de l'application de la Loi sur les langues officielles on pourrait coordonner plus facilement les activités des différents ministères et que vos recommandations tomberaient peut-être en meilleure terre fertile que ce n'est le cas présentement?

M. Yalden: Je crois que c'est une question à laquelle il n'y a peut-être pas de réponse définitive. Au tout début, monsieur le président, il y avait un système. Quand je dis, au tout début, cela veut dire tout de suite après l'adoption de la Loi sur les langues officielles en 1969. M. le sénateur s'en rappellera peut-être. À ce moment-là, le Conseil du Trésor n'avait à peu près aucune responsabilité dans ce domaine, c'était uniquement le secrétaire d'État.

Mais,la leçon de cette période-là a été qu'un ministre ordinaire, si vous voulez, n'avait pas le pouvoir d'insister auprès de ses collègues et son sous-ministre non plus ne pouvait insister ou exiger de ses collègues quoi que ce soit. Or, on a passé la responsabilité, du côté de la Fonction publique, au Conseil du Trésor, le Conseil du Trésor étant le gestionnaire de la Fonction publique; et on a confié au secrétariat d'État la responsabilité du secteur privé, des groupes minoritaires et ainsi de suite. Ce n'est pas un mauvais partage du travail. A l'époque, on discutait de la possibilité que tout devrait relever du premier ministre. Mais, ce n'est pas dans nos traditions d'avoir des programmes rattachés directement au bureau du premier ministre . . .

Le sénateur Asselin: Vous ne vous objecteriez pas à ce que nous fassions une telle recommandation dans notre rapport?

M. Yalden: Non. De toute façon, ce sont vos recommations et non pas les miennes. Mais, je dirais, s'il y a un manque d'efficacité, s'il y a un manque d'engagement ou de détermination que je constate dans mes rapports, que ce n'est pas à cause du fait qu'il n'y ait pas un seul ministre responsable. C'est parce que les ministres, les sous-ministres et les fonctionnaires au plus haut niveau ne prennent pas suffisamment au sérieux la réforme linguistique.

Le sénateur Asselin: Monsieur le commissaire, tout à l'heure, on a soulevé et on l'a fait également au cours des témoignages qui ont été rendus, et vous l'avez également

[*Translation*]

Senator Asselin: Would you be in favour of having a minister made responsible for the implementation of the Official Languages Act, Mr. Yalden, not a department, but a minister?

Mr. Yalden: At the present time there are at least three ministers . . .

Senator Asselin: That is too many.

Mr. Yalden: . . . first of all, the Prime Minister, then the Secretary of State and the President . . .

Senator Asselin: Of the Treasury Board.

Mr. Yalden: . . . of the Treasury Board.

Senator Asselin: Do you not think that is too many and that there is overlapping? Do you not think that if one minister were responsible for the application of the Official Languages Act, it would be easier to co-ordinate the activities of the various departments and that your recommendations would perhaps be given greater attention than is now the case.

Mr. Yalden: I do not think there is any definitive answer to this. A system had been put in place at the beginning. When I say at the beginning, I mean right after the adoption of the Official Languages Act in 1969. Senator Asselin may remember it. At the time, the Treasury Board had almost no responsibility in this field since the Secretary of State was given almost entire responsibility.

But the lesson we learned from this experience was that an ordinary department or minister or deputy minister did not have the power to require that things be done by colleagues from other departments. The responsibility was then transferred to the Treasury Board since this agency is the manager of the Public Service; the Department of the Secretary of State was given responsibility for the private sector, minority groups and so forth. This is not a bad arrangement. There was some discussion at the time about bringing this all under the Prime Minister, but it is not our tradition to have programs directly under the responsibility of the Prime Minister's Office.

Senator Asselin: You would not object to us making such a recommendation in our report, would you?

Mr. Yalden: No. In any case, they are your recommendations, and not mine. But I would say that if there is a lack of efficiency, it is because of a lack of commitment and determination which I note in my reports and not because there is not a single minister responsible. It is because the ministers, the deputy ministers and the highest officials do not give sufficient importance to language reform.

Senator Asselin: Mr. Commissioner, reference was made a while ago, and this was something we heard in our evidence, to the fact that there is under-representation of English speakers

[*Texte*]

souligné, qu'il y a au Québec, en ce qui concerne les anglophones, une sous-représentation dans le service civil fédéral. Le sénateur Wood en a dit un mot tout à l'heure. N'est-il pas vrai que ce même phénomène, vous le rencontrez dans les autres provinces en ce qui concerne les francophones? Et si c'est le cas, pourriez-vous, vous devez certainement avoir ces statistiques en main, déposer ces statistiques en ce qui concerne le nombre de francophones, à l'exception, évidemment, de la Capitale fédérale, dans la province de l'Ontario, dans la province du Nouveau-Brunswick, dans les autres provinces anglophones également, par rapport à la population? Quel est le pourcentage des francophones qui sont dans le service civil fédéral dans ces provinces-là? On aimerait énormément avoir ces statistiques afin de pouvoir juger le bien-fondé de certaines remarques qu'ont faites nos confrères anglophones en ce qui concerne le Québec. Elles sont peut-être fondées en fait. Mais, pour que tout le monde soit traité sur un pied d'égalité, je pense que ce serait important que nous ayons ces chiffres pour présenter un tableau comparatif.

M. Yalden: Je crois, monsieur le président, que ces chiffres-là sont disponibles de par le système de la Commission de la Fonction publique. Il nous ferait plaisir d'essayer de les faire sortir de l'ordinateur et de les faire parvenir à nos deux coprésidents pour l'information du Comité.

• 1635

Il est clair que ce que dit le sénateur est vrai; il y a la même sous-représentation, si on fait abstraction de la Capitale nationale, des francophones dans les neuf provinces anglophones que l'on constate du côté des anglophones au Québec. Je crois que cela a été assez clair lors des commentaires qu'ont faits les divers sous-ministres et chefs d'agences qui ont témoigné devant ce Comité. Surtout à l'extrême ouest et à l'extrême est du pays, je me souviens des statistiques qu'on a eues; les chiffres sur le nombre de francophones et sur le nombre de postes bilingues sont plutôt invraisemblables.

Le sénateur Asselin: Oui, évidemment . . . Et je pourrais peut-être me référer à une citation que le coprésident m'a fait parvenir: On dit qu'au Nouveau-Brunswick la majorité linguistique représente 65 p.100 de la population, mais elle détient 82 p.100 des postes de la Fonction publique fédérale. Comme la situation laisse à désirer presque partout, les recommandations qui suivent tiennent compte des deux communautés des langues officielles.

Alors, je pense que cela serait intéressant si on pouvait . . .

Le coprésident (le sénateur Murray): Ce sera votre dernière question, monsieur le sénateur. Vos dix minutes seront épuisées sous peu.

Le sénateur Asselin: Cela allait bien pourtant!

Le coprésident (le sénateur Murray): Pardonnez-moi si j'insiste, monsieur Asselin, on nous a avertis que les députés de la Chambre des communes seront appelés pour aller voter, je voulais simplement . . .

[*Traduction*]

in the federal civil service in Quebec. Senator Wood said something about this a while ago. Is it not true that the same phenomenon exists in other provinces in respect of French speakers? And if this is so, could you table with us the statistics I imagine you have concerning the number of French speakers, with the exception of the federal capital region, in the province of Ontario? I am interested in having these figures for the province of New Brunswick and the other English speaking provinces. What is the percentage of French speakers in the federal public service in these provinces? We would be very interested in obtaining such statistics in order to judge the validity of certain observations made by our English language confreres relating to Quebec. Their remarks may be quite valid. But to ensure equal treatment for everyone, I think it would be important for us to have such figures so that we can make a comparison.

Mr. Yalden: I believe, Mr. Chairman, that these figures are available through the Public Service Commission's system. We would be pleased to obtain them from the computer and to send them to the two joint chairmen for the Committee's information.

The senator's point is quite true. Leaving aside the National Capital Region, there is the same under-representation of francophones in the nine English-language provinces as of English speakers in Quebec. I believe that this was clearly indicated by the various deputy ministers and agency heads who appeared before the committee. I remember particularly that in the western and eastern extremities of the country, the figures on the number of francophones and the number of bilingual positions were quite incredible.

Senator Asselin: Yes, of course . . . and I could perhaps refer to a point drawn to my attention by the Joint Chairman; it says here that in New Brunswick the majority language group accounts for 65 per cent of the population and 82 per cent of the federal Public Service positions. Since the situation leaves something to be desired almost everywhere, the following recommendations take into account the two official language communities.

I think it would be interesting if we could . . .

The Joint Chairman (Senator Murray): This will be your last question, Senator Asselin. Your ten minutes will soon be up.

Senator Asselin: Just when things were going well!

The Joint Chairman (Senator Murray): Excuse me for insisting, Mr. Asselin. But we were warned that the members of the House of Commons might be summoned for a vote. I simply wanted to . . .

[*Text*]

Le sénateur Asselin: Je suis aveuglément les directives de la présidence, monsieur le président. Je vais y aller pour une dernière question très rapide.

Monsieur le commissaire, permettez-moi de ne pas vous suivre lorsque dans votre rapport vous nous parlez des primes au bilinguisme et que vous nous dites que ces primes-là, selon votre appréciation, c'est plutôt un gaspillage. Et qu'on devrait plutôt prendre cet argent pour favoriser l'application de la Loi sur les langues officielles. Pour ma part, je tiendrais à vous rappeler que j'ai été l'un des parlementaires qui s'est battu à la Chambre des communes pour les primes au bilinguisme et d'autres de mes confrères qui sont ici également l'ont fait. Je pense que la prime au bilinguisme c'est une motivation additionnelle pour les individus d'apprendre l'autre langue. Et je ne crois pas . . . Je pense que votre condamnation est un peu trop sévère quand vous dites que c'est un gaspillage d'argent.

Je connais plusieurs personnes qui font partie de la Fonction publique fédérale qui n'avaient pas de goût ou d'intérêt pour le bilinguisme et lorsqu'on a institué la prime au bilinguisme, ces gens-là ont commencé à avoir une motivation pour apprendre l'autre langue. Je ne sais pas si ce jugement est définitif, mais c'est la remarque que j'aimerais vous faire au cours de ce témoignage.

M. Yalden: Je comprends que l'on puisse avoir ce point de vue; je dois dire que ce n'est pas le mien. D'abord, quand nous parlons de cette fameuse prime, maintenant, nous parlons de 40 millions de dollars. Ce qui dépasse largement tout ce que l'on dépense pour l'enseignement des langues dans la Fonction publique. C'est un dixième à peu près de tout ce que l'on dépense partout et en tout dans le domaine de la réforme linguistique. Il faut que l'on se pose la question: est-ce que cet argent ne serait pas mieux dépensé pour l'éducation des jeunes, par exemple? Ayant dit cela, et quant à la question de motivation, cela dépend . . . Pour ma part, les promotions ou son avenir en tant que fonctionnaire, si on a des ambitions pour faire partie des cadres, tout cela devrait être . . .

Le sénateur Asselin: C'est pour un petit nombre . . .

M. Yalden: . . . une motivation suffisante. Je ne sais pas si vraiment, dans l'abstrait, l'idée de toucher $800 additionnels, moins l'impôt évidemment, si cela est suffisant pour motiver quelqu'un à apprendre une langue. Peut-être! Je n'aurais pas pensé cela, mais c'est possible.

De toute façon, monsieur le président, je serais peut-être d'accord avec le sénateur et peut-être aussi avec M. Heap qui a touché à ce point plus tôt.

• 1640

Dans les cas de postes subalternes, par exemple au Bureau de poste, quand deux personnes travaillent côte à côte aux guichets et que l'une doit travailler dans les deux langues et l'autre dans une seule langue, nous, au Bureau, nous ne nous opposons pas à l'idée que celle qui travaille dans les deux langues puisse toucher un salaire plus élevé que celle qui est unilingue. Nous nous opposons à l'idée que ce soit appelé une prime et que cela ne fasse pas partie de la description des

[*Translation*]

Senator Asselin: I will follow the directives of the Chair with the utmost care, Mr. Chairman. I will just quickly ask one last question.

Mr. Yalden, allow me to disagree with you when you say in your report that bilingualism bonuses are in your opinion something of a waste. You say that this money could be put to better use by implementing the Official Languages Act. I would like to remind you that I was one of the first members of Parliament to take up the cause of bilingualism bonuses in the House of Commons and other colleagues here did likewise. I think that such a bonus is an additional motivation for individuals to learn the other language. And I do not think that . . . I think that you are a bit too severe in your condemnation when you describe this as a waste of money.

I know a number of people in the federal Public Service who were not interested in bilingualism but when this bonus came into effect, they were motivated to learn the other language. I do not know whether this opinion of yours is definitive but I wanted to make my point to you.

Mr. Yalden: I realize that one may have such a point of view but I do not share it. This bonus now amounts to $40 million. This far exceeds the money being spent in language teaching in the Public Service. It is about one tenth of all expenditures made in the field of language reform. We have to ask whether this money might not be put to better use in educating young people, for example. Having said that, I do not quite know about motivation . . . if an employee has any desire for promotion or ambition to become a member of management, all this should be . . .

Senator Asselin: This is a very small group..

Mr. Yalden: . . . sufficient motivation. I do not really know whether in the abstract the idea of getting an additional $800, less tax of course, would constitute sufficient motivation for learning a language. It may well be! I never thought of that but it is possible.

In any case I might agree with the senator and perhaps also with Mr. Heap who alluded to this point a while ago.

In the case of junior positions, in the Post Office for example, when two people work side by side at the wickets and one has to work in both languages and the other in one language, we in my office are not opposed to the idea that the person who is working in both languages should have a higher salary than the unilingual. We are opposed to the idea that this is called a bonus and that it is not part of the job description, of the basic requirements of the position. We are

[*Texte*]

tâches, des exigences fondamentales du poste. Nous nous opposons à l'idée que cette prime soit payée à des gens qui gagnent déjà plus de $40,000 ou $45,000 par année, et ainsi de suite.

Donc, ce n'est pas impossible, d'après nous, que dans certains postes, un paiement additionnel soit fait, puisque les responsabilités sont plus considérables. Mais ce qui existe en ce moment est assez différent. C'était une décision plutôt globale que de payer tout le monde, de l'échelon le plus bas au plus élevé. Il est vrai que depuis un certain temps, on ne paie plus cette prime aux cadres supérieurs, mais elle est toujours donnée à des personnes qui sont déjà très bien payées et qui, par-dessus le marché, ont appris la langue seconde aux frais de l'État. Nous nous opposons à cela aussi. On leur donne un congé pour leur donner la possibilité d'apprendre l'autre langue; ils sont payés durant ce congé. L'enseignement est aux frais de Sa Majesté, et par la suite, ils touchent une prime. Je trouve cela difficile à justifier dans un monde où ces 40 millions de dollars pourraient être utilisés ailleurs.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Gauthier.

M. Gauthier: Merci, monsieur le président.

Monsieur le commissaire, j'ai trois ou quatre questions. D'abord, je m'excuse si je dois vous demander de vous répéter. Quel est le rôle exactement du commissaire aux langues officielles, et sur quoi vous appuyez-vous pour exercer vos pouvoirs? Sur quels articles de la loi?

M. Yalden: Nous nous appuyons sur l'article 2 et l'article 25 de la loi en particulier.

M. Gauthier: Merci.

M. Yalden: L'article 2 est la déclaration du statut des langues:

> 2. L'anglais et le français sont les langues officielles . . .

L'article 25 dit ceci:

> 25. Il incombe au Commissaire de prendre, dans les limites de ses pouvoirs, toutes les mesures propres à faire reconnaître le statut de chacune des langues officielles . . .

M. Gauthier: Bon. Ma prochaine question a trait à l'article 20 de la nouvelle Constitution, monsieur le commissaire. Je ne veux pas vous imputer un rôle d'ombudsman ou de surveillant, mais je veux savoir quel rôle vous allez jouer dans cela, parce que cela m'intéresse tout particulièrement. L'article 20 se lit comme suit, et je résume:

> 20. Le public a, au Canada, droit à l'emploi du français et de l'anglais . . . où, selon le cas:
>
> *a*) l'emploi du français ou de l'anglais fait l'objet d'une demande importante;
>
> *b*) l'emploi du français ou de l'anglais se justifie par la vocation du bureau.

[*Traduction*]

opposed to the idea that this bonus is paid to people who are already earning more than $40,000 or $45,000 per year, and so forth.

Therefore, we are not totally opposed to an additional payment in certain positions, if the responsibilities are greater. But what is happening at the present time is quite different. I am referring to the across-the-board decision to pay everybody, from the highest to the lowest. It is true that this bonus has not been paid to senior executives recently, but it is still given to people who are very well paid and who, on top of it all, learned a second language at government expense. We are opposed to that as well. They are given leave to have the opportunity to learn the other language; they are paid during this leave. The teaching is at Her Majesty's expense, and afterwards they receive a bonus. I find it difficult to justify this in a world where $40 million could be used elsewhere.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Commissioner, I have three or four questions. First of all, excuse me if I ask you to repeat yourself. What exactly is the role of the Commissioner of Official Languages and on what authority do you base your powers? On what sections of the act?

Mr. Yalden: Our authority comes from Section 2 and Section 25 of the act in particular.

Mr. Gauthier: Thank you.

Mr. Yalden: Section 2 is the declaration of status of languages:

> 2. The English and French languages are the official languages . . . .

Section 25 states:

> 25. It is the duty of the Commissioner to take all action and measures within his authority with a view to ensuring recognition of the status of each of the official languages . . . .

Mr. Gauthier: Thank you. My next question deals with Section 20 of the new Constitution, Mr. Commissioner. I do not wish to give you the role of ombudsman or supervisor, but I would like to know what role you are going to play in this, because it interests me in particular. Section 20 reads as follows, and I am summarizing:

> 20. Any member of the public in Canada has the right to use French or English . . . where, as the case may be:
>
> (*a*) there is a significant demand for communications with and services from that office in such language;
>
> (*b*) due to the nature of the office, it is reasonable that communications with and services from that office be available in both English and French.

[*Text*]

C'est donc un article qui va nécessairement vous toucher, vous, le commissaire aux langues officielles, d'une façon tout à fait particulière.

Allez-vous être appelé, monsieur le commissaire, à interpréter «demande importante», et si oui, comment allez-vous vous y prendre? Êtes-vous aussi chargé de surveiller la vocation qu'on donnera à ces bureaux afin de donner d'une façon vraiment efficace des services dans les deux langues officielles à travers le Canada?

J'aimerais que vous répondiez d'abord à mes deux premières questions, et j'en viendrai ensuite à ma troisième.

M. Yalden: La question est très pertinente et très bonne, mais je n'ai pas la réponse malheureusement. Ma réponse initiale serait de dire que non, je n'aurais pas ces pouvoirs-là, parce que cela reviendrait plutôt aux tribunaux.

• 1645

Il n'y a rien dans ma loi à moi, si je peux l'appeller ainsi, qui touche à la vocation d'un bureau. L'idée de demande importante est là-dedans, et nous sommes appellés, pas nécessairement à interpréter dans le sens juridique de ce mot, mais certainement à donner notre opinion sur ce que représente une demande importante. Et comme vous le savez, monsieur le député, nous avons toujours été d'avis qu'il faut à tout prix offrir activement le service pour que l'on puisse avoir une idée de l'importance de la demande. Autrement, les sous-ministres et les chefs d'agence ont tendance à invoquer l'argument qu'il n'y a pas de demande parce qu'il n'y a personne qui se plaint.

M. Gauthier: La raison pour laquelle je vous pose la question, monsieur le commissaire, c'est qu'à l'article 24 on dit que dans une situation où une personne semblerait ou se croirait lésée, elle a le droit d'aller devant les tribunaux pour obtenir réparation.

Cela ne veut pas dire que le droit va lui être conféré, mais qu'elle va obtenir réparation. Donc, réparation, cela veut dire qu'il y a quelqu'un qui va juger et qui va décider s'il y a quelque chose qui cloche et si ce doit être modifié ou changé.

M. Yalden: Ce sont les tribunaux.

M. Gauthier: Oui, mais j'imagine que, à un certain moment, il va falloir que quelqu'un porte un jugement sur ce qu'est la vocation du bureau à Régina.., de servir la population dans les deux langues officielles. Est-ce que c'est, comme on le fait actuellement, un numéro de téléphone . . . Lorsqu'on appelle, on dit: «Pour service en français, veuillez laisser votre numéro de téléphone et on vous rappellera» . . . , éventuellement! Et là, on attend une journée, des fois plus, avant qu'on nous rappelle. Ce n'est pas cela que j'appellerais un service très efficace. Je peux vous donner des exemples, vous les connaissez aussi bien que moi, sur ce qui se passe à travers tout le pays, où on a des systèmes en place qui ne fonctionnent pas tellement bien ou qui sont, enfin, ridicules.

Pour ma part, comme canadien d'expression française, vivant dans une province comme l'Ontario à majorité anglophone, je comprends la préoccupation de certaines gens pour

[*Translation*]

It is therefore a section which is going to affect you, as Commissioner of Official Languages, in a very specific way.

Mr. Commissioner, are you going to be called upon to interpret what constitutes "a significant demand" and if so, how are you going to go about it? Are you going to be responsible for supervising the type of work carried out in each office in order to ensure that truly effective service is provided in both official languages throughout Canada?

I would like you to reply to my first two questions first, and I will then go to my third.

Mr. Yalden: The question is very relevant and a good one, but unfortunately I do not have the answer. My initial reaction would be to say no, I will not have these powers, because this will be the responsibility of the courts.

There is nothing in my law, if I may call it that, which deals with the nature of an office. The concept of significant demand is fair, and we are called upon, not necessarily to interpret it in the legal sense of the word, but certainly to give our opinion on what constitutes a significant demand. And as you know, Mr. member, we have always been of the opinion that the service should be actively provided at all costs so that we can have an idea of the size of the demand. Otherwise, deputy ministers and heads of agencies have a tendency to use the argument that there is no demand because no one has complained.

Mr. Gauthier: The reason that I asked the question, Mr. Commissioner, is that in Section 24 it states that anyone who feels his rights have been infringed, has the right to go to the courts to seek remedy.

This does not mean that the right will be conferred on him, but that he can obtain remedy. Therefore, remedy means that someone is going to judge and decide if something is not right and if it should be modified or changed.

Mr. Yalden: That is the courts.

Mr. Gauthier: Yes, but I imagine that at a given point, someone will have to decide on the nature of the office in Regina with respect to serving the population in both official languages. At the present time, it is a telephone number . . . . When you call, a message says "For service in French, please leave your telephone number and we will call you back" . . . after a while! Well you wait a day, sometimes longer, before anyone calls you back. And that is not what I would call an effective service. I can give you examples, which you know as well as I, on what happens throughout the country, where there are systems that do not work very well or which are quite ridiculous.

I for one, as a French-speaking Canadian living in a province like Ontario with an anglophone majority, clearly understand the concern of some people to receive effective services

[*Texte*]

des services efficaces et je pense qu'il y a une demande importante dans plusieurs communautés, mais je ne suis pas certain que le service soit adéquat.

Et vous, vous n'êtes pas un ombudsman . . . Je pense que vous vous défendez d'être vu comme un *ombudsman*, celui qui doit avoir les pouvoirs de faire corriger certaines choses . . .

M. Yalden: Non, non. Je suis un *ombudsman*.

M. Gauthier: Alors, vous avez le pouvoir de faire corriger certaines choses . . .

M. Yalden: Non. Je n'ai seulement que le pouvoir de recommander, mais l'*ombudsman* n'a toujours que le pouvoir de recommander.

M. Gauthier: C'est cela, mais à qui faites-vous vos recommandations? Au gouvernement?

M. Yalden: Au gouvernement, oui.

M. Gauthier: C'est une recommandation.

M. Yalden: Ecoutez! Nous recommandons, si vous voulez, techniquement parlant, au Parlement; parce que mes rapports sont adressés au Parlement, aux deux présidents, soit celui du Sénat et celui de la Chambre des communes. Mais, cette information s'adresse au gouvernement qui, nous l'espérons, va tenir compte de nos recommandations. Et d'ailleurs assez souvent, du moins les quatre dernières années soit depuis que je suis là, le gouvernement, en effet, a tenu compte de nos recommandations.

Mais, pour ce qui est de l'article 24 sur la Constitution et de la charte en particulier, que vous avez mentionné tout à l'heure, cet article dit évidemment que toute personne a le droit de s'adresser à un tribunal pour obtenir réparation que le tribunal estime convenable. Remarquez que cela ne me gêne pas du tout, parce que je crois, étant donné qu'il est toujours beaucoup plus facile dans le cas d'un manque de service de s'adresser au commissaire et à ses collaborateurs, donc, c'est ce que vont continuer de faire, dans la plupart des cas, les gens qui se sentent lésés dans leurs droits. Mais certaines grandes questions, sans doute, comme par exemple: quel est le nombre qui justifie, pour parler d'un autre article, soit l'article 23, l'établissement de certains droits éducationnels? Ce sont les étudiants qui vont décider cela.

Qu'est que c'est exactement . . . Vous avez mentionné tout à l'heure, en parlant de l'article 20, le sous-article qui veut que l'emploi du français et de l'anglais se justifie par la vocation du bureau.., cela est très bien. Nous connaissons les exemples donnés par le gouvernement, mais nous n'avons aucune idée sur ce que pourrait être l'interprétation donnée par les tribunaux.

• 1650

M. Gauthier: Est-ce qu'il est possible que vous soyez appelé comme témoin?

M. Yalden: D'après mes conseillers juridiques, c'est possible.

M. Gauthier: Il est possible que vous soyez appelé comme témoin.

[*Traduction*]

and I think that there is a significant demand in several communities, but I am not so sure that the service is adequate.

And you, you are not an ombudsman . . . . I think that you are against being seen as an ombudsman, as someone who should have the powers to correct certain things . . . .

Mr. Yalden: No, no. I am an ombudsman.

Mr. Gauthier: So, you have the power to have certain things corrected . . . .

Mr. Yalden: No. I only have the power to recommend, but an ombudsman only ever has the power to recommend.

Mr. Gauthier: That is right, but to whom do you give your recommendations? To the government?

Mr. Yalden: Yes, to the government.

Mr. Gauthier: It is a recommendation.

Mr. Yalden: Technically speaking, we make our recommendations to the Parliament; because my reports are addressed to Parliament, to the Speakers in both Houses, namely the Senate and the House of Commons. But, this information is addressed to the government, which, we hope, will take our recommendations into consideration. And quite often, at least in the last four years since I have been there, the government has in fact taken our recommendations into consideration.

With respect to Section 24 of the Constitution and the Charter in particular, you mentioned a moment ago, this section states that anyone has the right to apply to a court to obtain such remedy as the court considers appropriate. This does not bother me at all, because I believe, given that it is much easier in the case of a lack of service to apply to the Commissioner and his co-workers. Therefore, that is what will continue to be done in most cases when people feel that their rights are infringed upon. But doubtless some major issues, for example: If you refer to Section 23, what numbers will warrant the right to receive certain instruction? The students will decide that.

What exactly . . . . A moment ago you mentioned, in reference to Section 20, the subsection stating that the use of French and English will depend on the nature of the office . . . . This is very good. We are aware of the examples given by the government, but we have no idea what interpretation may be given by the courts.

Mr. Gauthier: Is it possible that you may be called as a witness?

Mr. Yalden: According to my legal advisers, it is possible.

Mr. Gauthier: It is possible that you will be called as a witness.

[*Text*]

Le sénateur Asselin: Comme expert.

M. Yalden: Comme une sorte d'expert ou comme *amicus curiae*, oui.

M. Gauthier: Est-ce que vous seriez disposé.., c'est une question un petit peu plus embarrassante, si vous étiez approché par des groupes minoritaires, à les appuyer dans leurs revendications devant les tribunaux?

M. Yalden: Ah! Il me semble que les deux questions sont différentes. La première, à savoir: est-ce que je pourrais être appelé à témoigner en tant qu'expert ou ami de la cour, comme on dit? Ce serait, je présume, la cour qui demanderait que nous agissions de cette façon.

Pour ce qui est de votre deuxième question à savoir: qu'est-ce qui arriverait si un groupe minoritaire me demandait de m'associer à telle ou telle intervention ou cause devant les tribunaux? Cela dépend, j'imagine, de la cause. Nous avons été impliqués dans deux ou trois causes concernant les gens de l'air . . .

M. Gauthier: Justement . . . Alors, il y a trois questions, monsieur Yalden, qui vont se poser: là où le nombre le justifie, c'est une question qui va être décidée par les tribunaux; là où la demande est importante; et la grande question, soit l'article 2, je pense, de la Constitution qui dit qu'il faut être raisonnable dans nos demandes. Alors, je vous pose la question: là où le nombre le justifie, va être une décision politique prise dans un contexte provincial, et la région dans laquelle il va y avoir un nombre suffisant pour justifier la prestation de services en éducation va être décidée par des hommes politiques. Je vous assure qu'on va avoir des contestations là-dessus. Et je vous assure également qu'il va y avoir des contestations à l'envers, c'est-à-dire qu'on va se servir du nombre non justifiable pour fermer des écoles déjà établies. Un jour, on en reparlera de cela!

M. Yalden: Espérons que non.

M. Gauthier: Je vous dis «que le nombre le justifie» va servir, plus qu'à établir des systèmes scolaires, il va servir à en enlever également, et peut-être tant en Ontario qu'au Québec . . . De toute façon, on reviendra sur cela. Mais, est-ce que vous vous seriez prêt à appuyer, dans votre rôle d'*ombudsman*, les groupes minoritaires qui seraient, disons, dépourvus de fonds, dépourvus des services de spécialistes, de statistiques et de tout ce qui est nécessaire, aujourd'hui, pour se défendre devant une cour de justice?

Le coprésident (le sénateur Murray): C'est votre dernière question, monsieur Gauthier.

M. Yalden: Je crois, monsieur le président, que du point de vue appui financier, dans le cas d'une cause devant les tribunaux, il y a déjà des systèmes établis et que le gouvernement, de par le ministère de la Justice, subventionne ces causes. Nous n'avons pas d'argent pour cela. Et si nous en avions, peut-être . . . Mais, la question est plutôt hypothétique parce que nous n'en avons pas et que le ministère de la Justice en a.

Quant à la possibilité de venir en aide du point de vue technique ou autre, je crois que depuis l'ouverture du bureau,

[*Translation*]

Senator Asselin: As an expert.

Mr. Yalden: As a sort of expert or a friend of the court, yes.

Mr. Gauthier: Would you be prepared—this question is a little more embarrassing—if you were approached by a minority group, to support them in their applications to the court?

Mr. Yalden: Oh, it seems to me that these two questions are different. The first one, namely: Might I be called to testify as an expert or friend of the court? It would, I presume, be the court who would ask us to act in this way.

With respect to your second question, namely: What would happen if a minority group asked me to appear on behalf of a certain case before the court? This would depend, I imagine, on the case. We have been involved in two or three cases with respect to air people . . .

Mr. Gauthier: Exactly . . . so, there are three questions, Mr. Yalden, which will arise: "Where the number warrants" is a question that will be decided by the court; "where there is a significant demand"; and the main question, namely Section 2, I believe, of the Constitution which states that the request must be reasonable. So, I am asking you the question. Where the number warrants will be a political decision made in a provincial context, and the regions for which there is a sufficient number to warrant educational services will be decided by politicians. I can assure you that we are going to have controversy over this. And I can also assure you there will be difficulty in reverse, namely that an unwarranted number will be used to close existing schools. One day we will talk about this again!

Mr. Yalden: Let us hope not.

Mr. Gauthier: I am telling you that a warranted number will be used more to remove than to establish school systems, and perhaps as much in Ontario as in Quebec . . . in any case, we will come back to this. But, in your role as ombudsman, are you prepared to support minority groups which might not have sufficient funds, expert services or statistics and whatever else is necessary today, to defend themselves in a court of justice?

The Joint Chairman (Senator Murray): This is your last question, Mr. Gauthier.

Mr. Yalden: I think, Mr. Chairman, that from the point of view of financial support with respect to a case before the courts, systems have already been established and the government, through the Department of Justice, subsidizes these cases. We do not have enough money for this. If we had it, perhaps . . . but the question is a hypothetical one since we do not have it and the Department of Justice does.

As for the possibility of assisting from a technical or other point of view, I believe that since my office was opened, since

[*Texte*]

depuis que le premier commissaire a été nommé, et je puis certainement parler de mon cas, depuis que je suis là, nous n'avons jamais hésité pour venir en aide à la minorité. C'est une réponse, j'avoue, d'ordre très général. Evidemment, pour répondre plus précisément, il faudrait que la question soit plus précise et que j'aie la possibilité de demander l'avis de mes conseillers juridiques.

Le coprésident (le sénateur Murray): Madame Côté.

Mme Côté: Monsieur le président, vous me permettrez de dire ou de rappeler au commissaire aux langues officielles que je suis d'accord avec lui à savoir que la prime au bilinguisme devrait être enlevée. Je trouve que pour les raisons qu'on a déjà évoquées, y compris les bénéfices qui sont accordés aux fonctionnaires qui veulent devenir bilingues, ils sont déjà extrêmement généreux.., donc, que la prime au bilinguisme devrait certainement être enlevée. Je considère surtout que l'apprentissage des deux langues officielles au Canada, c'est plus une question de motivation personnelle.., puis de possibilités, par la suite, sur le marché du travail pour obtenir un emploi dans le métier ou la profession qui nous intéresse, que le fait de recevoir une prime si on est bilingue ou pas.

• 1655

Lorsque je suis arrivée, monsieur Yalden, je m'excuse d'avoir été quelques minutes en retard.., en réponse à une question de M. Herbert, vous avez dit que vous étiez inquiet au sujet de la réforme scolaire qui est en train de se décider au Québec. J'aimerais savoir ce qui vous touche plus particulièrement. Est-ce strictement le problème des anglophones ou quoi?

M. Yalden: Non, non. Je m'excuse, monsieur le président. M. Herbert avait posé une question sur ce que l'on disait ou ne disait pas dans le rapport concernant le Québec. Il mentionnait que ce que nous disions n'était pas suffisamment fort. Et que si j'avais à refaire mon rapport aujourd'hui, au mois de juin, au lieu de l'avoir fait au mois de février, je ne dirais pas des choses plus fermes.

J'ai répondu qu'il me semblait que certaines des grandes questions qui étaient en suspens, pour)bulk:::1770;nnt des grandes questions qui étaient en suspens, pour ainsi dire, à ce moment-là sont toujours en suspens. C'est sans doute cela que j'étais en train de dire quand vous êtes arrivée. Au sujet de la question de la réorganisation scolaire, il y a toujours des rumeurs à droite et à gauche sur quelle pourrait être la politique du ministre de l'Education là-dessus, mais aucune décision n' a été prise encore, que je sache.

J'ai mentionné aussi que, par exemple, il y a des rumeurs sur le sort du campus Heritage du CEGEP de l'Outaouais, mais rien n'a été décidé à ce sujet. C'était ce que j'étais en train de dire, que la situation était, grosso modo, telle qu'elle était au moment de la publication de notre rapport. Quant à la question à savoir est-ce qu'on a été trop dur ou pas suffisamment dur, tout est relatif. Nous essayons de dire ce que nous voyons comme étant la vérité.

Mme Côté: Monsieur le président, le commissaire aux langues officielles, d'après moi, a le rôle de surveiller comment se

[*Traduction*]

the first commissioner was appointed, and I can certainly speak for my case, since I have been there, we have never hesitated to assist minorities. I confess that this is a very general answer. Obviously, to reply more specifically, the question would have to be more precise and I would have to have the opportunity to ask the advice of my legal advisers.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mrs. Côté.

Mrs. Côté: Mr. Chairman, allow me to say or to remind the Commissioner of Official Languages that I agree with him that the bilingualism bonus should be eliminated. I think for the reasons that have already been given, including the benefits given to employees who wish to become bilingual, they are already extremely generous; therefore, the bilingualism bonus should certainly be eliminated. I especially feel that learning the two official languages of Canada is a question of personal motivation and then the increased opportunities on the work market thereafter of finding interesting work in our field than a question of receiving a bonus if one is bilingual or not.

When I came in, Mr. Yalden, and excuse me for being a few minutes late, you were replying to a question raised by Mr. Herbert and you stated that you were concerned about academic changes that are being made in Quebec. I would like to know what you are concerned about in particular. Is it strictly the question of anglophones?

Mr. Yalden: No, no. Excuse me, Mr. Chairman. Mr. Herbert asked a question about what was stated in the report with respect to Quebec. He mentioned that what we said was not strong enough. And if I had my report to do over again today, in the month of June, instead of in the month of February, would I not be stronger.

I answered that it appeared to me that some major issues which were pending at that time are still pending. And that was doubtless what I was saying when you arrived. With respect to the question of academic reform, there are always rumours from all sides as to what the policy of the Minister of Education will be, but no decision has been made as far as I know.

I also mentioned, for example, that there are rumours about the future of the Heritage Campus of the CEGEP in Outaouais, but nothing has been decided on this question. What I was saying, was that the situation was more or less the way it was when our report was published. As for whether we were too harsh or not harsh enough, everything is relative. We attempt to say what we see as the truth.

Mrs. Côté: Mr. Chairman, the Commissioner of Official Languages, in my opinion, has the role of overseeing what is

[*Text*]

joue tout le problème des langues au niveau des services du gouvernement canadien, les services à la population dans les ministères. Puis, vous faites même des commentaires sur l'utilisation des fonds et je trouve que c'est bien. Mais, vous savez aussi que le gouvernement canadien paie des sommes importantes aux provinces pour l'enseignement des langues secondes, c'est-à-dire pour l'enseignement du français dans les provinces anglophones, puis l'enseignement de l'anglais au Québec. Avez-vous des moyens de vérifier comment ces fonds sont utilisés dans les provinces?

M. Yalden: Ce n'est pas seulement l'anglais, comme l'a dit M. le sénateur, et, évidemment, ce n'est pas seulement la langue seconde. Il y a des octrois qui vont aux provinces pour l'enseignement de la langue minoritaire, premièrement, et ensuite pour l'enseignement de la langue seconde, qui est l'anglais ou le français selon le cas.

Nous n'avons pas accès aux secrets des dieux, mais nous savons très bien, je crois, et vous pourriez confirmer en posant les mêmes questions au secrétaire d'État ou au sous-secrétaire d'État s'ils étaient ici... Nous sommes sûrement d'avis que dans les provinces où le plus de français, soit comme langue minoritaire soit comme langue seconde, est enseigné, c'est-à-dire, par exemple, le Manitoba, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, ce qui est fait avec les fonds est assez clair. Il y a une espèce de comptabilité au Manitoba et en Ontario qui est assez claire; et je crois qu'au Nouveau-Brunswick le fait même de l'existence des écoles est là pour prouver ce qu'ils font avec l'argent. Ils dépensent plus qu'ils ne reçoivent du fédéral. Cela, pour ma part, est une preuve suffisante.

Il y a eu et il y a toujours à Ottawa un sentiment, depuis le début du programme, selon lequel il y a eu certains problèmes à savoir que l'on n'a peut-être pas toujours dépensé l'argent pour les fins voulues. Il y a toujours eu, depuis 1971, ce sentiment qui est faux à mon esprit, à savoir que les provinces dépensent ces fonds pour les routes, ou pour acheter des bâtons de hockey, ou je ne sais quoi. Ce n'est pas le cas.

• 1700

Je n'ai pas parlé du Québec. Je devrais peut-être ajouter que dans le cas du Québec, en général et grosso modo, la preuve que les fonds sont utilisés pour les fins voulues c'est l'existence du système scolaire anglais au Québec. Maintenant, il y a des arguments sur la question, est-ce que tous les conseils scolaires anglophones reçoivent le même montant que les conseils scolaires francophones et ainsi de suite? Mais, cela est plutôt une question de pondération, ce n'est pas une question à savoir est-ce que le Québec dépense de l'argent pour le système scolaire anglais ou pas? Parce que la réponse est, évidemment, oui. Alors, la réponse générale que je donnerais à la question, c'est que le gouvernement fédéral sait assez bien ce que font les provinces avec ses fonds. Et de vouloir prétendre qu'on ne sait pas et, donc, qu'on devrait couper les fonds ou qu'on devrait imposer des conditions pour l'octroi de ces fonds, ce ne sont pas des arguments fondés, à mon avis. Je ne suis pas d'accord avec le gouvernement fédéral ou certains représentants du gouvernement qui prétendent, de temps en temps, que

[*Translation*]

going on with respect to official languages in government services and in services provided by departments to the general public. You even made comments on the use of funds which I found very good. But you also know that the Canadian government pays large sums to the provinces for the teaching of second languages, that is for teaching French in anglophone provinces and English in Quebec. Have you any means of checking how these funds are used in the provinces?

Mr. Yalden: It is not only English, as the senator stated, and obviously not only the second language. There are grants given to the provinces for teaching the minority language in the first instance, and then for teaching the second language which may be English or French as the case may be.

We are not privy to the secrets of the higher echelons, but we know quite well, I believe, and you may confirm this by asking the same questions of the Secretary of State or the Assistant Secretary of State... We are certainly of the opinion that in the provinces where most French is taught, either as a minority language or a second language, in Manitoba, Ontario and New Brunswick for example, that what is done with the money is quite evident. A sort of accounting is given by Manitoba and Ontario which is quite clear; and I believe that in New Brunswick the very fact the schools exist proves what they do with the money. They spend more than they receive from the federal government. In my opinion, that is sufficient proof.

There has been and there still is in Ottawa a feeling, since the program's inception, that there have been some problems, that is that the money was perhaps not always spent for the desired ends. Since 1971, there has always been this feeling, which in my opinion is false; namely, that the provinces spend this money for roads, or to buy hockey sticks, or I do not know what all. This is not the case.

I did not mention Quebec. I should perhaps add that in the case of Quebec, generally speaking, the proof that the funds are put to the desired use is the existence of the English school system in Quebec. Now, there are arguments about whether all the anglophone school boards receive the same amount as the French school boards and so forth. But this is more a question of balance, and is not a question as to whether Quebec spends money for the English school system or not. Because the answer is obviously yes. So, the general answer I would give to the question is that the federal government knows pretty well what the provinces are doing with the money. So, in my opinion, there is no foundation to the argument that they do not know and therefore, the funds should be cut, or conditions should be imposed before granting these funds. I do not agree with the federal government or certain representatives of the government who claim, from time to time, that the problem lies with the provinces because

[*Texte*]

le problème est du côté des provinces qui ne sont pas prêtes à donner une justification suffisamment bien fondée de leur utilisation des fonds du contribuable.

Mme Côté: Une dernière question. En regardant votre rapport, il y a un ministère que je prends à coeur, Pêches et Océans, je m'y intéresse particulièrement . . . Vous vous souvenez, lors de la création de la région du golfe, on disait que ce serait la section française de Pêches et Océans qui serait encore plus française, si c'est possible, que celle de Québec. Mais, je vous rappelle qu'à la page 95 de votre rapport, vous mentionnez que: . . . les documents qui sont fournis par Pêches et Océans, pour l'information des pêcheurs, sont toujours en anglais; et retransmis par la station de Radio-Canada de Moncton. J'ai hâte que le ministère des Pêches et des Océans vous donne une réponse, parce que lorsque vous avez présenté votre rapport vous disiez que vous attendiez la réponse ou l'explication de Pêches et Océans pour savoir quand est-ce qu'on donnerait ces fameux rapports hebdomadaires en français pour les pêcheurs de langue française de cette région-là. J'espère que depuis février, monsieur Yalden, vous avez eu une réponse.

M. Yalden: Je ne suis pas en mesure de vous le dire, madame. Nous vérifierons et vous le laisserons savoir. J'espère que oui.

MMe Côté: C'est simplement pour souligner que je pense qu'il est très difficile pour certains ministères, compte tenu de leur formation et compte tenu de la volonté, comme vous le dites aussi dans votre rapport, que pour le bilinguisme, pour la promotion de la langue de la minorité, cela va être un peu plus difficile et cela va prendre un peu plus de temps. Ce n'est certainement pas une prime qui va aider. Je suis d'accord avec vous. C'est plus le recrutement, l'information et l'éducation.

Merci, monsieur le président.

Le coprésident (le sénateur Murray): Merci, madame Côté. Sénateur Bosa.

Senator Bosa: Mr. Chairman, I was just wondering if I could put a couple of questions to the commissioner.

On page 35, you have a reference to other ethnic groups, and under "Other Groups" it is written:

> All of Canada's language resources are valuable. Governments should go beyond the encouragement of cultural diversity . . .

When you say "encouragement of cultural diversity", do you mean multiculturalism?

Mr. Yalden: Mr. Chairman, I have of course in mind not multiculturalism in the rather vague sense of that word, but more attention to the languages. I think it has probably been a mistake over the years not to give the attention we should to languages other than French and English. In other words, I am not talking merely about various sorts of cultural manifestation that might be encouraged or subsidized by the government, but about doing something about languages which it seems to me are not only a part of our heritage, but which have a usefulness in the contemporary world, and particularly

[*Traduction*]

they are not ready to give a sufficient justification for the use of the taxpayers' money.

Mrs. Côté: One last question. In looking at your report, there is a department which I am particularly interested in, namely Fisheries and Oceans. You will remember that at the time of creating the Gulf Region, it was said that it would be the French section of Fisheries and Oceans, which would be even more French, if that is possible, than Quebec. But, I would remind you that on page 95 of your report, you state that the documents which are provided by Fisheries and Oceans for fishermen's information are still in English and transmitted by the Radio Canada station in Moncton. I am looking forward to the reply from the Department of Fisheries and Oceans, because when you presented your report you stated that you were awaiting an answer or an explanation from Fisheries and Oceans as to when these weekly reports would be given in French for French-speaking fishermen in this region. I hope, Mr. Yalden, that you have received a reply since February.

Mr. Yalden: I am not able to tell you, madam. We will check into this and let you know. I hope that we have.

Mrs. Côté: This is just to say that I think bilingualism and promotion of a minority language are very difficult in certain departments, given their makeup and their willingness, as you stated in your report and it may take more time. It is certainly not a bonus which is going to help. I agree with you. Rather it is recruitment, information and education.

Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Senator Murray): Thank you, Mrs. Côté. Senator Bosa.

Le sénateur Bosa: Monsieur le président, si vous permettez, j'aurais deux ou trois questions à poser au commissaire.

A la page 37, vous faites référence aux autres groupes ethniques, et sous la rubrique «Autres groupes», on dit:

> Toutes les ressources linguistiques du Canada étant précieuses, les gouvernements doivent aller au-delà du simple encouragement à la diversité culturelle . . .

Quand vous dites «encouragement à la diversité culturelle», voulez-vous dire le multiculturalisme?

M. Yalden: Monsieur le président, je ne veux pas dire le multiculturalisme dans le sens vague de ce terme, mais plutôt une plus grande attention aux langues. Je pense qu'on a fait fausse route pendant des années pour n'avoir pas donné l'attention voulue aux langues autres que l'anglais et le français. En d'autres termes, je ne parle pas simplement des manifestations culturelles subventionnées par le gouvernement, mais plutôt des langues elles-mêmes qui, il me semble, font non seulement partie de notre héritage, mais sont très utiles dans le monde

[*Text*]

a usefulness I think in putting to rest what is to my mind the mistaken idea that as long as you know English in this world, you do not have to know anything else.

• 1705

Senator Bosa: Do you refer to encouragement such as the programs, the cultural heritage program and the cultural enrichment program, which are part of the multicultural directorate program to assist some minority groups in learning the language of their ancestors? Do you mean programs like that?

Mr. Yalden: Yes, and of course there are in some provinces, as I am sure the Senator knows, Mr. Chairman, more elaborate programs than that; for example in the west, in Alberta and in some of the other western provinces, where a considerable amount of teaching is going on in languages such as Ukrainian or German. There is a fairly large, extensive heritage language program in Ontario, as I am sure you know.

Senator Bosa: I came a little late to the meeting and it seemed to me that at the time when I came in you were answering questions by Senator Wood concerning audits in the Province of Quebec about the percentage of anglophones being employed in the Post Office. In your experience, Mr. Commissioner, do you think the civil services reflect adequately all segments of Canadian society?

Mr. Yalden: Well, I am perhaps launching myself out with more courage than knowledge, but I have the impression, as I think many people do, that the various minorities, linguistic or ethnic, are not represented, and particularly not represented in the senior levels of the public service, as perhaps they should be given their size in the population at large. I think this is a common phenomenon not restricted to Canada.

I am not sure, having said that, exactly what can be done about it in an effective way. We know that in some cases there is an effort to hire—without, I think, quite endorsing the affirmative action views of our neighbours to the south—certain groups where it can be shown that there are grave disadvantages, as, for example, with the native population, or certain groups where there is certainly no disadvantage, not even the disadvantage of being a minority, but where for a variety of reasons there has not been sufficient attention given to hiring over the years, as in the case of women.

Mind, when I talk about the two groups, English and French, in our report, it is a language matter, not an ethnic one. We are interested in the language origin in the sense of mother tongue as we are in a second language, but there is no difference between, let us say, someone of Romanian extraction who happens to be mother-tongue French and someone of French extraction who happens to be mother-tongue French.

[*Translation*]

contemporain. Elles sont utiles, selon moi, en éliminant la pensée que l'anglais est la seule langue nécessaire au monde.

Le sénateur Bosa: Est-ce que vous parlez d'encouragement au sens du programme de défense du patrimoine culturel et du programme d'enrichissement culturel qui font partie du programme de multiculturalisme visant à aider certains groupes minoritaires à apprendre la langue de leurs ancêtres? Est-ce à de tels programmes que vous faites allusion?

M. Yalden: Oui, et bien entendu, il y a dans certaines provinces, je suis d'ailleurs certain que le sénateur le sait, des programmes plus élaborés encore; par exemple dans l'Ouest, en Alberta, ainsi que dans certaines autres provinces de l'ouest du Canada, il existe un enseignement qui est largement dispensé en ukrainien ou en allemand. En Ontario, je suis sûr que vous ne l'ignorez pas, il existe un programme d'enseignement des langues faisant partie du patrimoine culturel.

Le sénateur Bosa: Je suis arrivé un peu en retard et il m'a semblé que lorsque je suis entré dans la salle de comité, vous étiez en train de répondre aux questions du sénateur Wood touchant les vérifications qui ont été faites dans la province de Québec à propos du pourcentage d'anglophones employés par la Société canadienne des postes. D'après vous, monsieur le commissaire, croyez-vous que la Fonction publique soit véritablement représentative des différents groupes sociaux vivant au Canada?

M. Yalden: Je m'avance peut-être en disant que j'ai l'impression, comme beaucoup d'ailleurs, que les différentes minorités ethniques et linguistiques ne sont pas représentées notamment aux échelons supérieurs de la Fonction publique, comme elles devraient l'être étant donné le nombre relatif qu'elles représentent au sein de l'ensemble de la population. Je crois d'ailleurs que c'est un phénomène que l'on retrouve un peu partout et pas seulement au Canada.

Cela dit, je ne suis pas sûr de ce que l'on pourrait faire pour être efficace. Nous savons que dans certains cas on a fait des efforts pour recruter—sans pour autant aller dans le sens des programmes d'action affirmative aux États-Unis—certains groupes là où il est prouvé qu'ils ne sont pas du tout représentés, c'est le cas par exemple des autochtones, ou de certains groupes qui ne sont pas dans la même situation que les autochtones mais qui, pour plusieurs raisons, ont été quelque peu lésés au cours des années, c'est le cas des femmes par exemple.

Je dois m'empresser d'ajouter que lorsque je parle des deux groupes linguistiques à savoir les anglophones et les francophones dans mon rapport, il s'agit d'une question linguistique et non pas ethnique. En effet, dans notre rapport, nous prenons en compte la langue d'origine que nous assimilons à la langue maternelle, et nous procédons de la même façon pour la deuxième langue, mais il n'y a, dois-je dire, aucune différence entre quelqu'un d'origine roumaine dont la langue maternelle

[*Texte*]

Senator Bosa: We have had discussions on the definition of what it means to be an anglophone and a francophone, and my understanding is that that really means English-speaking and French-speaking.

Mr. Yalden: Yes.

Senator Bosa: But the perception in society is that anglophone and francophone means something more narrow than that, that it means British and French. I am not saying that this is the correct interpretation; I say the perception. Therefore, when reference is made to anglophones and francophones, the perception is that the other minority groups that do not belong to these two particular communities are excluded from that—

Mr. Yalden: Yes.

Senator Bosa: —by inference.

Mr. Yalden: You are quite right, Senator, that happens, and I do not know what kind of word we can use to avoid that happening. If you say, instead of anglophone and francophone, English-speaking and French-speaking, then you get a different kind of confusion. Someone will say, well, I am French-speaking, in the sense that it means that I speak French.

Senator Bosa: You are bilingual.

Mr. Yalden: But that is not what we are talking about. You can, I suppose, use expressions like "mother-tongue French" and "mother-tongue English", but they are so awkward that no one will use them. Even "anglophone" and "francophone" are dreadful enough as it is without having to talk about mother-tongue this and mother-tongue that.

• 1710

I used to quite like the old English-speaking and French-speaking, and I am prepared to use those terms. It is quite clear whatever terms we use—as far as I am concerned in any event, and I think as far as Parliament is concerned, and for that matter the government of the day—that when we talk about an anglophone or an English-speaking person, we are talking about people whose ethnic origins may be very, very different. Any number of ethnic groups go into making up the anglophone population.

Of course, on the other side, on the francophone side, as we know, there is more of an identity between ethnicity and language group, but not by any means a perfect one. There are plenty of people who are French-speaking or francophone whose ancestors are not from France or from Belgium, but they are, by and large, somewhat more homogeneous than is the English-speaking group.

Senator Bosa: You made reference that this was not unique to Canada, that in other countries you have this situation. How

[*Traduction*]

serait le français et quelqu'un d'origine française dont la langue maternelle serait le français.

Le sénateur Bosa: Nous avons déjà discuté de la définition d'anglophone et de francophone, et je crois comprendre qu'en fait nous voulons désigner par là les personnes qui parlent l'anglais ou le français.

M. Yalden: C'est exact.

Le sénateur Bosa: Mais les gens croient que par anglophone ou francophone on veut dire quelque chose de plus précis, par exemple britannique et français. Je ne dis pas que c'est une interprétation erronée, tout ce que je dis, c'est que c'est là ce que comprennent les gens. Par conséquent, lorsqu'on parle des anglophones et des francophones, les gens pensent que les autres groupes minoritaires ne font pas partie de ces deux communautés linguistiques, qu'elles en sont exclues . . .

M. Yalden: Oui.

Le sénateur Bosa: C'est ce que l'on peut en déduire.

M. Yalden: Vous avez tout à fait raison, sénateur, cela arrive et je ne vois pas quels mots nous pourrions utiliser pour éviter que ce soit le cas. Si, à la place de parler d'anglophones et de francophones, on parle de personnes dont la langue maternelle est l'anglais ou le français, dans ce cas, on se heurte à une autre difficulté. Certains en effet diront, je suis francophone dans la mesure où je parle français.

Le sénateur Bosa: Vous êtes bilingue.

M. Yalden: On ne parle pas de cela ici. Je pense que l'on pourrait utiliser les expressions comme «de langue maternelle française» et «de langue maternelle anglaise», mais ce sont des expressions un peu lourdes que personne n'utilisera. Même «anglophone» et «francophone» sont déjà des barbarismes, à fortiori ce serait encore pire de parler de langues maternelles française et anglaise.

Pour ma part, je n'ai cessé de parler d'expression anglaise et d'expression française et je serais disposé à continuer d'utiliser ces expressions. Quoi qu'il en soit, il est clair—du moins en ce qui me concerne et également en ce qui concerne le Parlement et tant qu'à faire en ce qui concerne aussi le gouvernement actuel—que lorsqu'on parle d'un anglophone ou d'une personne d'expression anglaise, on parle de personnes dont les origines ethniques peuvent être très différentes. En efet, il y a différents groupes ethniques qui font partie de la population anglophone.

Bien entendu, en ce qui concerne les francophones comme nous le savons, il y a davantage identité entre l'origine ethnique et le groupe linguistique; toutefois, cette identité n'est pas parfaite. Ainsi, on constate qu'il y a beaucoup de personnes d'expression française ou de francophones dont les ancêtres ne viennent pas de France ou de Belgique, mais dans l'ensemble les francophones constituent un groupe plus homogène que les anglophones.

Le sénateur Bosa: Vous avez dit que cette situation n'était pas unique au Canada, et qu'il existait d'autres pays qui

[*Text*]

do other countries describe their particular ethnic groups? I do not know which country you were referring to, whether Belgium or Switizerland . . . .

Mr. Yalden: I guess what I was trying to say, Mr. Chairman, is that the problem of participation of minority groups in the majority stream, as it were, and in particular in the public service, is common to many countries. The question the Senator now puts as to how other countries deal with minority groups—well, some of them have long and flowing references to them in their constitutions, and others totally ignore them. I think we all know what countries we are thinking about, but I think whatever they have in their laws and their regulations, everybody struggles with these problems.

Senator Bosa: One last question, Mr. Chairman.

Do your terms of reference include a provision for considering this aspect of your responsibilities?

Mr. Yalden: I think someone was asking me earlier—I believe it was Mr. Gauthier—about my terms of reference. They are extremely vague, Senator, and we make of them what we will, as it were, but there is a section in the Official Languages Act that says nothing in this act shall be construed as derogating from or diminishing in any way any legal or customary right, and so on, with respect to any language that is not an official language. Now, that Section 38 I take to be sufficient for me to interest myself in languages other than English and French; I think the new Constitution, which is a touch more positive, is an even better incitement for me to do that. Thirdly, in the amendments I and my office have recommended for consideration by this committee and by Parliament is one that would make that Section 38, which is now worded in a very, very, legalistic negative-sounding way, rather more positive about languages other than English and French.

Senator Bosa: When you do an audit in future, I wonder if you would take into consideration also making a reference to the number of people who are other than English and French in the civil service.

Mr. Yalden: Mr. Chairman, we will certainly take that one on board. I was trying to say earlier that our concern, and I think it is must be our only concern, is language. The other consideration, as we know from the census, is ethnic origin; that is not really a concern, and I rather doubt the committee or Parliament would wish it to be a concern, of the Commissioner of Official Languages.

You see, I think we could count, if we could get the data, and I do not think it would be without interest, along with people who are mother-tongue French and mother-tongue English, those whose mother-tongue is "Other". Indeed, you do have this in the Public Service Commission statistics; but I do not think they break it out by saying that of those who are

[*Translation*]

connaissaient la même situation. En quels termes ces autres pays parlent-ils de leurs groupes ethniques? Je ne vois pas de quels pays vous voulez parler, est-ce la Suisse ou la Belgique . . . .?

M. Yalden: Monsieur le président, ce que je veux dire, c'est que la question de la participation des groupes minoritaires, pour ainsi dire, à l'ensemble de la société et notamment au sein de la Fonction publique est commune à de nombreux pays. La question que pose le sénateur qui consiste à savoir comment ces autres pays traitent leurs groupes minoritaires—à cela je répondrai que certains d'entre eux les ont intégrés depuis longtemps dans leurs constitutions respectives, alors que d'autres les ignorent complètement. Nous connaissons tous ces pays, mais je crois que peu importe les références qu'ils peuvent faire à ces groupes linguistiques dans leurs lois et règlements, chacun doit faire face à ces problèmes.

Le sénateur Bosa: Une dernière question, monsieur le président.

Dans vos attributions de commissaire aux langues officielles, êtes-vous tenu d'étudier cet aspect de la question?

M. Yalden: Je crois que un peu plus tôt, M. Gauthier m'a parlé de mes attributions. Je répondrai qu'elles sont très vagues, sénateur, et pour ainsi dire mes attributions ne sont pas très précises; néanmoins il existe dans la Loi sur les langues officielles un article, l'article 38, qui dit qu'aucune des dispositions de la présente loi ne sera interprétée comme affectant ou diminuant de quelque manière les droits ou privilèges acquis ou possédés en vertu de la loi, etc., en ce qui concerne les langues autres que les langues officielles. Je crois que cet article, tel qu'il est libellé, est suffisant pour que je m'intéresse aux autres langues que l'anglais et le français; je crois que la nouvelle constitution, dont l'esprit est un peu plus positif, me donne encore davantage de raisons de m'intéresser à ces langues. Troisièmement, dans les amendements que mes collègues et moi avons soumis à votre examen ainsi d'ailleurs qu'au Parlement, nous proposons que l'article 38 libellé de façon très, très négative, adopte un point de vue plus positif en ce qui concerne les langues autres que l'anglais et le français.

Le sénateur Bosa: Lorsqu'à l'avenir vous procéderez à certaines modifications, vous pourriez peut-être étudier le nombre de personnes qui travaillent pour la Fonction publique qui ne sont pas d'expression anglaise ni d'expression française?

M. Yalden: Monsieur le président, nous en prenons bonne note. Un peu avant, je disais que la seule chose qui nous intéressait, c'était la langue. Ensuite, comme l'a montré le recensement, vient l'origine ethnique qui, à vrai dire, n'est pas une question importante et je ne crois pas que le Comité ou le Parlement la tienne pour telle, pas plus d'ailleurs que le Commissaire aux langues officielles.

Si nous pouvions obtenir les données pertinentes, nous pourrions faire le décompte, et je ne pense pas que cette opération serait dénuée d'intérêt, des gens dont la langue maternelle est le français ou l'anglais et ceux dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français. En fait, ces données ont été compilées par les services de statistiques de la Commission de la

[*Texte*]

"Other", *x* are, let us say, Italian mother-tongue or German mother-tongue or Greek or what have you. One could perhaps extrapolate from what we know of the breakdown in Canadian society as a whole. But I think that all the Public Service Commission data give us is something called "Non-specified".

[*Traduction*]

Fonction publique, mais je ne pense pas que cette ventilation nous permettrait de connaître le nombre de personnes employées par la Fonction publique qui sont d'une «autre» langue maternelle, disons de langue maternelle italienne ou allemande ou grecque, peu importe. Il serait peut-être possible d'extrapoler à partir de ce que nous savons de la répartition au sein de la société canadienne dans son ensemble. Mais je crois que les données de la Commission de la Fonction publique ne comportent aucune précision.

• 1715

Le coprésident (le sénateur Murray): Le coprésident du Comité, M. Corbin, a signalé son intention de poser plusieurs questions.

Le sénateur Asselin: J'invoque le Règlement. Je voudrais faire clarifier quelque chose par le commissaire. Le commissaire a la responsabilité d'appliquer la Loi sur les langues officielles; il ne s'agit pas de cultures et de personnes. Alors, lorsqu'on désigne les deux groupes linguistiques comme étant . . . Quand on parle des deux groupes de langues officielles du Canada, évidemment, cela représente les anglophones et les francophones. Je pense que cela vise les objectifs de la Loi sur les langues officielles. Evidemment, vous avez l'article 38 qui peut vous ouvrir bien des avenues, mais il n'est pas trop explicite, je peux vous le dire.

M. Yalden: Moi, je parlais exclusivement de l'aspect linguistique et, en réponse au sénateur, je répéterai que je crois que nous avons, en tant que pays ayant deux langues officielles, eu un peu tendance à ignorer les autres langues qui ont une importance capitale, surtout dans l'Ouest du pays, mais aussi dans les grandes villes comme Montréal ou Toronto; elles ont une importance capitale dans notre héritage culturel et linguistique et une certaine importance dans le monde contemporain. Mais cela n'a rien à voir avec l'aspect ethnique ou raciste.

Le coprésident (le sénateur Murray): Monsieur Corbin.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur le coprésident. Monsieur le commissaire, vous avez été l'objet, à la suite du dépôt de votre rapport, d'un éditorial assez vitriolique de la part du journal *Le Devoir*. Je suis sûr que vous l'avez lu et que vous en avez pris bonne note. Publié dans *Le Devoir* du 18 mars, cet éditorial s'intitule *Le commissaire s'évade*. Je pourrais peut-être illustrer avec quelques citations ce dont on vous accuse. On dit, et je cite:

> . . . il se veut l'arbitre moral de tous les gouvernements, fédéral et provinciaux, en matière de justice linguistique au Canada.

Je cite encore:

> . . . le rapport de 1981 qui n'impose plus aucune retenue, ni aucune limite de juridiction à sa critique.

Je cite encore:

> Les provinces en prennent pour leur rhume quant au traitement qu'elles réservent à leur minorité linguistique.

Encore une autre citation:

The Joint Chairman (Senator Murray): The Joint Chairman of the committee, Mr. Corbin, would like to ask some questions.

Senator Asselin: On a point of order, please. I would like the commissioner to clarify something for me. The commissioner is responsible for the administration of the Official Languages Act; it is not cultures and people we are dealing with. So, when we designate the two linguistic groups as being . . . when we speak of the two official language groups in Canada, we are obviously referring to anglophones and francophones. I believe this is in keeping with the objectives of the Official Languages Act. Of course, Section 38 could open up a lot of avenues, but one thing is for sure, and that is that it is not too explicit.

Mr. Yalden: I was referring exclusively to the linguistic aspect and, in response to the senator, I would repeat that I think we, as a country with two official languages, have had somewhat of a tendency to ignore the other languages which are of the utmost importance, especially in the west of Canada and also in big cities like Montreal or Toronto; they are of the utmost importance not only in the context of our cultural and linguistic heritage, but also in the context of our contemporary world. But this has nothing to do with an ethnic or racist aspect.

The Joint Chairman (Senator Murray): Mr. Corbin.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Joint Chairman. Mr. Commissioner, following the tabling of your report, you were the subject of a rather vitriolic editorial which appeared in *Le Devoir*. I am sure that you read it and noted the comments made about you. Published in *Le Devoir* on March 18, this editorial was entitled *Le Commissaire s'évade*, (The Commissioner Escapes). Perhaps I could illustrate with a few quotes from the article. The author says, and I quote:

> . . . he considers himself to be the moral arbiter of all governments, both federal and provincial, when it comes to linguistic justice in Canada.

And I quote once again:

> . . . The 1981 report, which no longer imposes any sort of restraint or jurisdictional limits on his criticisms.

And again:

> The provinces certainly get what is coming to them when it comes to the way they treat their linguistic minority.

Another quote:

[*Text*]

Mais M. Yalden, cette année, a franchi la frontière entre le prêche incessant associé à sa tâche et l'ingérence de nature politique.

Quelle audace! Encore une autre citation:

. . . il tranche allégrement dans des questions qui ne sont pas de son ressort . . .

Je cite toujours:

. . . le rapport du commissaire n'a de force que sa crédibilité; en se prêtant à une telle opération, il la met en jeu.

L'éditorial abonde avec d'autres commentaires de ce sens. On dit entre autres, et je cite toujours:

M. Yalden se fait littéralement l'ombudsman des actions provinciales.

Et l'éditorial se termine ainsi:

Tout cela n'est qu'un autre exemple du zèle unificateur qui est de mode à Ottawa. On aurait préféré qu'il épargne le bureau d'un observateur aussi prestigieux.

C'est sur ce ton que se termine l'éditorial alors que les premières phases étaient très élogieuses, au point où on aurait cru que votre rapport aurait pu faire l'objet d'un prix Goucourt.

Monsieur le commissaire, ce sont des critiques dures, sévères même. L'auteur de cet article, c'est M^me^ Lise Bissonnette, vous le savez sans doute. Quels commentaires avez-vous à faire à la suite de ces critiques?

M. Yalden: Premièrement, je crois, monsieur le président, que tout le monde a droit à ses opinions. Elle a toujours eu des opinions assez vigoureuses, quel que soit le sujet en question. C'est son droit.

• 1720

Deuxièmement, encore une fois, tout est relatif. Si nous citons les journaux du Québec, le lendemain de cet éditorial-là, il y en avait un autre dans *La Presse*, rédigé d'ailleurs par l'ancien collègue de M^me^ Bissonnette, M. Roy, qui était pas mal différent, assez positif, plutôt d'accord avec ce qu'on a dit dans notre rapport annuel. En tout cas, mettons de côté les opinions différentes des différents journalistes. Comme je le disais, ils ont parfaitement droit à leur opinion.

Le commentaire de fond qui se trouve là-dedans, je l'ai entendu ailleurs. On dit que le commissaire, et vous me permettrez de parler du commissaire et non pas de Yalden, parce qu'ils ont dit la même chose de mon précédesseur, le commissaire exagère, dis-on, le commissaire a tendance à dépasser son mandat. Bon! Alors, quel est son mandat? J'ai essayé de répondre tout à l'heure à M. Gauthier en lui disant que, littéralement parlant, il découle de l'article 25 et de l'article 2 de la loi. Mais on découvre tout de suite, il me semble, tout de suite en devenant commissaire aux langues officielles, que la loi en tant que telle serait presque vidée de

[*Translation*]

But this year, Mr. Yalden crossed the boundary between the incessant preaching associated with his job and political interference.

The nerve! And I continue to quote:

. . . he goes merrily along handing down rulings on matters which are outside his scope . . .

And I continue to quote:

. . . the only strength of the commissioner's report is its credibility; by getting involved in this kind of operation, he is putting it on the line.

The editorial abounds with other comments of this sort. The author says, among other things, and again I quote:

Mr. Yalden has literally made himself the ombudsman of provincial action.

And the editorial ends on this note:

This is but another example of the unifying zeal which is presently in fashion in Ottawa. We would have preferred that he spare the office such a prestigious observer.

This is the note on which the editorial ends, despite the fact that the first few sentences were extremely positive, to the point where one might have thought your report would be given the *prix Goncourt*.

Mr. Commissioner, these are severe, even bitter criticisms which have been levelled at you. The author of this article, as you probably know, is Madam Lise Bissonnette. What comments could you make with respect to these criticisms?

Mr. Yalden: First of all, Mr. Chairman, I believe that everyone has a right to his own opinions. She has always had rather strong opinions, no matter what the subject, and she is entitled to her opinions.

Secondly, once again, everything is relative. If we are quoting from Quebec newspapers, it might be appropriate to point out that the day after that editorial appeared, another one was published in *La Presse*, the author of which was in fact a former colleague of Mrs. Bissonnette, Mr. Roy, and it was quite different; it was quite positive and seemed to concur with what we had said in our annual report. In any case, I do not think we should spend much time discussing the different opinions held by various journalists. As I was saying, they are perfectly entitled to their opinion.

The basic comment in this article is one which I have heard elsewhere. It is said that the commissioner— and you will allow me to speak of the commissioner rather than Yalden, since they said the same thing about my predecessor—is going too far, that he has a tendency to go beyond the scope of his mandate. Okay! So what is his mandate? Earlier, I tried to answer Mr. Gauthier by remarking to him that literally speaking, it is based on Sections 2 and 25 of the act. But upon becoming the Commissioner of Official Languages, one discovers before long that the legislation as such would be devoid of meaning if the commissioner limited himself exclusively to

[*Texte*]

son sens si le commissaire se bornait exclusivement et uniquement à recevoir des plaintes des gens qui ne sont pas capables d'acheter un timbre-poste en français ou en anglais, selon le cas; le commissaire doit être beaucoup plus actif que cela. En particulier, il doit s'intéresser au sort de la minorité, que ce soit la minorité de langue anglaise au Québec ou de langue française ailleurs, dans les neuf provinces anglophones, et une fois qu'il s'intéresse au sort de la minorité, il se trouve tout de suite devant toutes sortes de questions qui se posent au niveau provincial, surtout dans le domaine de l'éducation, parce que l'éducation est de toute évidence la question d'importance primordiale pour la minorité. Une fois qu'il se trouve devant ces faits-là, soit qu'il se retire dans sa tente fédérale pour parler des activités des fonctionnaires fédéraux, soit qu'il s'engage; et j'ai choisi, comme celui qui avait le poste avant moi, je crois, de m'engager plutôt que de me retirer. Dans de telles conditions, de toute évidence, on commente ce qui se fait en Ontario, au Nouveau-Brunswick ou au Québec, du point de vue provincial ainsi que du point de vue fédéral.

Je ne crois pas avoir des excuses à faire de ce côté-là. J'ai l'intention de continuer à commenter ces situations-là. D'ailleurs, je crois que les minorités et les associations des minorités s'attendent à ce que le commissaire agisse de cette façon-là, et ce commissaire-ci, du moins, va continuer de le faire, tout sereinement, comme on dit.

Le coprésident (M. Corbin): Je vous remercie pour ce commentaire, monsieur le commissaire. Je crois qu'il était important que vous le fassiez, surtout dans ce forum.

Monsieur le coprésident, j'ai une autre question à soulever auprès du commissaire. Lors de votre comparution devant ce Comité le 23 mars, je crois, monsieur le commissaire, dans le contexte de la discussion sur la participation équitable au sein de la Fonction publique, vous aviez avancé des propositions. Vous aviez dit entre autres, et je cite:

> Il faut sensibiliser les gestionnaires à la nécessité d'attirer et de retenir des membres de la minorité de langue officielle.

Vous disiez également qu'il fallait faire des efforts de recrutement particuliers.

• 1725

Il est évident que les ministères ont entendu vos commentaires, vos remarques, et sont passés à l'action, entre autres le ministère du Transport qui a été l'objet, récemment, d'une intervention au sein de ce Comité. C'est le cas McKenzie, le cas du député McKenzie qui a pris l'initiative d'intervenir auprès de la Commission canadienne des droits de la personne pour lui demander de se prononcer sur le bien-fondé d'un recrutement au sein de la Fonction publique basé sur le recrutement d'unilingues et, dans le cas qui nous préoccupe, sur le recrutement sélectif et précis d'unilingues francophones pour combler les lacunes au sein de ce ministère. Evidemment, j'applaudis à l'initiative du ministère des Transports et des autres ministères qui ont décidé d'adopter cette façon de corriger les lacunes.

[*Traduction*]

receiving complaints from people who cannot buy a postage stamp in French or in English depending on the case; the commissioner has to be much more active than that. Specifically, he has to take an interest in the fate of the minority, be it the English language minority in Quebec or the French language minority elsewhere in the nine anglophone provinces, and once he has taken an interest in the fate of the minority, he finds himself faced with all sorts of questions which are raised at the provincial level, particularly in the area of education, as education is obviously a matter of the utmost importance for the minority. When he comes face to face with the facts, either he withdraws into his federal tent to discuss the activities of civil servants, or he gets involved; and like my predecessor, I chose to get involved rather than to withdraw. Under the circumstances, it is obvious that we make comments on what is going on in Ontario, New Brunswick or in Quebec both from the provincial and the federal points of view.

I do not believe that I have any excuses to make in that regard. I intend to continue to comment on such situations. Furthermore, I think that minorities and minority associations expect the commissioner to act in such a fashion, and this particular commissioner, at least, is going to go merrily on doing so, as the author said.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you for your comments, Mr. Commissioner. I think it was important for you to make them, particularly in this forum.

Mr. Joint Chairman, I have another question to bring up with the commissioner. When you appeared before this committee on March 23, I believe, Mr. Commissioner, in the context of the discussion on equitable participation in the public service, you made certain proposals. Among other comments, you said and I quote:

> Managers must be sensitized to the need to attract and keep members of the official languages minority.

You also said that special efforts at recruitment should be made.

It is obvious that the departments heard your comments and took action, including the Department of Transport which was recently the subject of remarks made in this committee. And there is the case of the Honourable Member Mr. McKenzie who took the initiative of making representations to the Canadian Human Rights Commission to ask it to make a ruling on whether there were grounds for a type of recruitment within the public service based on the hiring of unilinguals, and in the specific case we are discussing, on the selective and specific recruitment of francophone unilinguals to fill vacancies within the department. I would certainly commend the Department of Transport and other departments for the initiatives taken with a view to correcting any inequities in the system.

[*Text*]

Mais il est un fait qu'on a porté plainte concernant cette directive auprès de la Commission canadienne des droits de la personne, et voilà où je veux en venir. Je reconnais le droit de n'importe quel député de soulever tout commentaire ou critique au sein du forum qui s'appelle le Parlement; on est ici pour cela. On peut diverger de point de vue, d'opinion, ne pas être d'accord et nous battre entre nous pour défendre notre point de vue, et je respecte cela. Mais il reste quand même que vous êtes commissaire, que M. Fairweather est commissaire; il y a toutes sortes de commissions au sein du gouvernement fédéral. Dans des questions précises comme celle-ci, et c'est pour cela que j'ai voulu illustrer ma question avec ce cas, entretenez-vous des relations, des pourparlers avec votre collègue, le commissaire aux droits de la personne, M. Fairweather, dans le but de désarmorcer des situations comme celles-ci ou plutôt d'arriver à des solutions qui soient quand même acceptables sur le plan de l'intention du législateur et équitables, évidemment, si on tient compte du point de vue des personnes qui se croient lésées par de telles mesures?

Est-ce que vous avez un commentaire d'ordre général à faire en ce qui concerne vos relations, dans le domaine précis de la langue, avec le commissaire aux droits de la personne?

M. Yalden: Eh bien, nous avons en général de très bonnes relations avec la Commission, en particulier entre moi et M. Fairweather. Nous avons l'habitude, quand un problème qui est plutôt de son ressort m'est soumis, de lui envoyer la plainte ou la question en informant notre plaignant que nous envoyons cela à M. Fairweather et vice versa. Cela n'arrive pas très souvent, mais c'est notre système.

Quant à la plainte de M. McKenzie que vous avez mentionnée, il serait normal, puisqu'il est allé en tout premier lieu à la Commission canadienne des droits de la personne, d'attendre la suite donnée par cette commission. Autant que je sache, il y a eu une réponse d'ordre général, à savoir que la langue n'était pas un critère mentionné dans la loi qui pourrait causer un cas de discrimination, mais que si M. McKenzie voulait préciser un peu sa plainte, à ce moment-là, la Commission, le commissaire en chef et ses collègues décideraient si sa cause est justifiée ou pas. Et je ne crois pas, si ma mémoire est bonne, qu'il y ait eu aucune suite à cette démarche. On peut vérifier, mais autant que je sache, il n'y en a pas eu.

• 1730

Quant à notre position sur la participation équitable, elle est bien connue. Nous croyons, dans le cas où un ministère ou une agence n'aurait que 10 ou 15 p 100 de francophones ou d'anglophones, que la situation est très claire: cette équité n'existe pas et le ministère en question devrait faire un effort pour corriger cette situation. De plus, il n'y a aucun cas de discrimination. Il importe que le ministère en question cherche activement à augmenter le nombre de francophones ou d'anglophones, selon le cas, sans violer le moindrement les principes de mérite ou d'autres principes acceptés à la Fonction publique du Canada. D'ailleurs, ce serait d'une arrogance inouie de penser que de chercher à augmenter le nombre de

[*Translation*]

However, it is a fact that complaints were made regarding the Canadian Human Rights Commission's directive, and this is the point that I wish to make. I recognize the right of any member of Parliament to raise a comment or criticism within a forum such as Parliament; that is what we are here for. We can have different points of view and different opinions, and fight it out between ourselves to defend our views, and that is something which I respect. That does not change the fact that you are commissioner just as Mr. Fairweather is a commissioner; there are all sorts of commissions within the federal government. In specific cases such as this, and that is why I wish to illustrate my question, by bringing up this case, do you initiate talks with your colleague, the Human Rights Commissioner, Mr. Fairweather, with a view to defusing situations such as this or arriving at solutions which might be acceptable as far as the legislative intentions are concerned and equitable, obviously, from the points of view of those who believe they are being hurt by such measures?

Do you have any general comments to make regarding your relations with the Human Rights Commissioner in the specific area of language?

Mr. Yalden: Well, generally speaking, relations with the Commission and, in particular, between me and Mr. Fairweather are very good. It is our habit when a problem which is more within his scope than mine is submitted to me, to send the complaint or the question to his office and to inform the complainant that the matter has been referred to Mr. Fairweather and vice versa. It does not happen very often, but that is our system.

As far as Mr. McKenzie's complaint is concerned, it would be quite normal—as he addressed himself first of all to the Canadian Human Rights Commission—to have to wait for some action to be taken by the Commission. As far as I know, a general reply was given, namely that language was not a criterion mentioned in the legislation which might cause discrimination, but that if Mr. McKenzie wished to make a more specific complaint, then the chief commissioner and his colleagues would decide whether his cause was justified or not. And as far as I can remember, I do not believe that any further action was taken. It might be worthwhile to check, but as far as I know, there was no further action taken.

As for our position on equitable participation, it is well known. We believe, in a case where only 10 or 15 per cent of a department's or agency's personnel is francophone or anglophone that equity clearly does not exist and that the department should make an effort to correct the situation. Furthermore, there are no cases of discrimination. It is essential that the department in question actively seek to increase the number of francophones or anglophones, depending on which is needed, without violating any of the principles of merit or other principles used in the Public Service of Canada. Besides which, it would be incredibly arrogant to think that by seeking to increase the number of francophones, one might be creating

[*Texte*]

francophones pourrait causer un problème quant au mérite. Selon moi, les anglophones n'ont pas le monopole du mérite.

Moi je ne vois aucun problème du fait qu'une politique préconise, là où il n'y a pas suffisamment d'anglophones, comme au Québec, par exemple, à la Fonction publique du Canada, ou hors du Québec, où il n'y a pas suffisamment de francophones, que l'on essaie plus activement de renseigner les francophones ou les anglophones, au moyen d' annonces dans les journaux, de congrès appropriés et ainsi de suite. Autrement dit, que l'on lance une campagne de recrutement active. Je ne vois pas de discrimination là-dedans.

Le coprésident (M. Corbin): Un dernier commentaire. Cela revient à dire, et je cite un extrait du compte rendu du Comité permanent des transports du 25 mai 1982, page 64:38, concernant les équipes de recrutement de francophones au sein du ministère des Transports:

> It is something I strongly object to, because I do not agree with promotion and hiring based on nationality.

Est-ce que d'embaucher des francophones unilingues pour combler un besoin particulier au sein d'un ministère est nécessairement faire de l'embauche en mettant à l'écart le principe du mérite, pour faire de l'embauche uniquement sur la base de l'origine ethnique? Partagez-vous ce point de vue?

M. Yalden: Selon moi ce n'est pas la politique d'un ministère, et certainement pas la politique de la Commission de la Fonction publique d'embaucher du personnel sur la base de l'origine ethnique. Comme je le disais tout à l'heure, je parle en termes généraux et non de tel ou tel ministère, si j'ai une plainte à formuler au sujet d'un ministère précis, il faudrait évidemment que nous instruisions cette plainte et que nous n'en discutions pas avant d'arriver à une conclusion. Mais en général, je ne crois pas qu'il soit inopportun de chercher à augmenter, dans un ministère, les membres d'un groupe linguistique sous-représenté.

Si un ministère voulait insister pour effectuer continuellement du recrutement sur une base linguistique, tout d'abord et de mérite ensuite, ce serait différent. Mais tel n'est pas le cas, selon moi.

Le coprésident (M. Corbin): Merci monsieur le commissaire.

Le coprésident (M. Murray): Merci monsieur Corbin.

One of our members has indicated an intention to ask a question during the second round.

Senator Wood, for five minutes.

Senator Wood: I just have a short question and a quotation. I am quoting from your report:

> Anglophone representation in Quebec continues to drop. Rather than moving toward the Commission's five-year target of 13 per cent in order to reflect the labour force

[*Traduction*]

a problem with respect to merit. As far as I am concerned, anglophones do not have a monopoly on merit.

Consequently, I see no reason why there should be any problem with a policy which advocates that greater efforts be made to provide information to francophones and anglophones through ads in the newspapers, meetings of an appropriate nature and this sort of thing in areas where there are insufficient numbers of anglophones, as in the public service in Quebec, for instance, or outside of Quebec, where there are insufficient numbers of francophones. In other words, that an active recruitment campaign be undertaken. I do not see that there is any discrimination in that.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): One last comment. What it boils down to then, and I quote from the proceedings of the Standing Committee on Transport on May 25, 1982, on page 64:38, regarding francophone recruitment teams in the Department of Transport:

> Voilà une pratique à lauelle je m'oppose fermement, et je ne peux accepter que la promotion se fasse en fonction de critères de nationalité, ni même le recrutement.

Do you feel that hiring unilingual francophones to meet a specific need within a department necessarily boils down to ignoring the merit principle and hiring solely on the basis of ethnic origin? Do you share this point of view?

Mr. Yalden: As I see it, it is not a department's policy, and certainly not the Public Service Commission's policy to hire personnel on the basis of ethnic origin. As I was saying earlier, I am speaking in general terms here and not about any specific department, if I receive a complaint regarding any one department, we must certainly investigate the complaint and not discuss the matter before arriving at a conclusion. But generally speaking, I do not see why it would be inappropriate to attempt to increase the number of members of an under-represented linguistic group within a department.

If a department insisted on always recruiting personnel on the basis of language first, and merit second, that would be different. But that is not the case, as I see it.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Commissioner.

The Joint Chairman (Mr. Murray): Thank you, Mr. Corbin.

Un de nos membres a indiqué son désir de poser une question lors du deuxième tour.

Sénateur Wood, vous avez cinq minutes.

Le sénateur Wood: Je n'ai qu'une courte question à poser et une citation. Je cite à partir de votre rapport:

> ... la représentation des Anglophones au Québec ne fait que régresser. Au lieu d'atteindre l'objectif quinquennal de la Commission, fixé à 13 p. 100 conformément aux statisti-

[*Text*]

statistics, representation has fallen to 2.3 per cent. Correction of this deficiency should be given high priority.

Mr. Yalden: Could you tell me what page that is, senator?

• 1735

Senator Wood: It does not matter.

Mr. Yalden: I think it does.

Senator Wood: All right. I am only using that as a quote. Having said that . . .

Le sénateur Asselin: Où peut-on trouver cela.

Where do we find that?

Senator Wood: 129. Having said that and all the goodwill they give and what you said before about departments are aware of the situation in Quebec, would you be supportive of an action or a recommendation that I, as the tenacious minority would like to make, asking Treasury Board and the Public Service Commission to formulate and implement as soon as possible a program designed to increase the numbers of anglophones recruited in the federal Public Service in Quebec?

Mr. Yalden: I suppose the short answer to that, Mr. Chairman, is, yes. That is what we are trying to encourage them to do, so we would naturally think . . .

Senator Wood: You would be supportive?

Mr. Yalden: Dare I say that I would have to see the wording of that? I think I listened and if what you are saying is, do we agree that they should undertake a—the Treasury Board as the manager of the Public Service and the Public Service Commission with its responsibilities under the Public Service Employment Act, that they should undertake to increase the numbers of anglophones in the federal public service in Quebec, we certainly agree with measures being taken in that sense.

Le sénateur Asselin: Un point de privilège.

Le coprésident (sénateur Murray): Oui, monsieur Asselin.

Le sénateur Asselin: Monsieur le commissaire, vous allez également encourager la même égalité linguistique . . .

M. Yalden: Bien sûr, monsieur le coprésident.

Le sénateur Asselin: Alors, il faudrait prévoir aussi le même traitement!

M. Yalden: Juste une phrase ou deux, monsieur le coprésident. C'est justement la polarisation qui est très inquiétante.

Nous avons constaté, à maintes reprises devant ce Comité, que le nombre de francophones en dehors du Québec et la capitale nationale ainsi que le nombre d'anglophones au Québec, en dehors de la capitale nationale, ne sont pas suffi-

[*Translation*]

ques sur la main-d'oeuvre, leur représentation est tombée à 2.3 p. 100. Cette situation mérite une attention immédiate.

M. Yalden: Pourriez-vous me dire à quelle page cette citation se trouve, madame le sénateur?

Le sénateur Wood: Cela n'a pas d'importance.

M. Yalden: Moi, je considère que c'est important.

Le sénateur Wood: Je me suis servie de cette citation simplement pour illustrer. Cela dit . . .

Senator Asselin: Where might we find that quote?

Où est-ce qu'on peut trouver cette citation?

Le sénateur Wood: A la page 129 de la version anglaise et à la page 153 de la version française. Cela dit, et étant donné ce que vous avez déjà dit, à savoir que les ministères sont au courant de la situation au Québec, appuyeriez-vous une action ou une recommandation que moi, en tant que membre de la minorité tenace, j'aimerais faire au Conseil du Trésor et à la Commission de la Fonction publique; plus précisément, que ces deux organismes créent et appliquent dès que possible un programme destiné à augmenter le nombre d'anglophones recrutés dans la Fonction publique au Québec?

M. Yalden: Bref, ma réponse, monsieur le président, serait oui. C'est justement ce que nous les encourageons à faire, donc il est évident . . .

Le sénateur Wood: Vous appuyeriez une telle recommandation?

M. Yalden: Oserais-je dire qu'il faudrait d'abord que je vois le libellé de la recommandation? J'ai écouté ce que vous avez dit, et si j'ai bien compris, vous me demandez si nous sommes d'accord pour que le Conseil du Trésor, à titre de responsable de la Fonction publique et de la Commission de la fonction publique avec ses responsabilités en vertu de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, prenne des mesures afin d'augmenter le nombre d'anglophones dans la Fonction publique fédérale au Québec; si c'est la bonne interprétation de ce que vous avez dit, alors j'affirme que nous serions certainement d'accord pour que des mesures soient prises à cette fin.

Senator Asselin: A question of privilege!

The Joint Chairman (Senator Murray): Yes, Mr. Asselin.

Senator Asselin: Mr. Commissioner, do you intend to encourage the same kind of linguistic equality . . . with respect to francophones in other provinces?

Mr. Yalden: Of course, Mr. Joint Chairman.

Senator Asselin: Well then, you will have to provide the same treatment!

Mr. Yalden: Just a sentence or two, Mr. Joint Chairman. It is just this polarization which is very disturbing.

On numerous occasions before this committee, we have noted that the number of francophones outside of Quebec and in the National Capital Region, as well as the number of anglophones in Quebec, outside of the National Capital

[*Texte*]

sants et nous sommes entièrement d'accord avec toute mesure que pourrait prendre les agents centraux pour rectifier cette situation et je recommanderais, avec le plus grand respect à nos deux coprésidents et au Comité, de continuer à pousser le plus fortement possible ces agences centrales à faire exactement cela parce que la pression qui vient de ce Comité ainsi et avec la nôtre me semble très importante.

The Joint Chairman (Senator Murray): For the record, I think I should point out, if it has not been pointed out, that the particular reference of our colleague, Senator Wood, at page 129, to the decline to 2.3 per cent of anglophone representation referred specifically to the Canada Employment and Immigration Commission.

Senator Wood: Yes, it is on page 129.

Mr. Yalden: Yes, it refers to that department, not to the whole of the—

The Joint Chairman (Senator Murray): The commission that is mentioned is the Canada Employment . . .

Mr. Gauthier: This should be corrected immediately, because the impression left with some of us was there was a decline from 13 per cent as an objective set by the commissioner to 2.3 per cent for the overall.

The Joint Chairman (Senator Murray): The commission referred to here is the Canada Employment and Immigration Commission.

Is there anything further on the second round? If not, I thank the Commissioner very much for his appearance this afternoon, for his testimony, and hon. members for their co-operation.

I remind members of the steering committee that we have a meeting here immediately and all members of the committee, that we have at meeting at 8 o'clock this evening in Room 356-S, to continue work on our third report to Parliament.

Meanwhile, the meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Region, is insufficient, and we are completely supportive of any steps which might be taken by central agencies to rectify this situation. And, with all due respect to our two joint chairmen, and to the committee, I would recommend that they continue to put pressure on the central agencies to do just that, because the pressure brought to bear by this committee, along with our own efforts, is very important.

Le coprésident (sénateur Murray): Aux fins du compte rendu, je pense que je devrais signaler, au cas où on ne l'aurait pas encore noté, que la référence de notre collègue, le sénateur Wood, à la page 153, concernant le fléchissement de la représentation à 2.3 p. 100 concernait en fait la Commission de l'emploi et de l'immigration.

Le sénateur Wood: Oui, elle se trouve à la page 153.

M. Yalden: Oui, elle concerne ce ministère en particulier, et non pas tous . . .

Le coprésident (sénateur Murray): On parle ici de la Commission de l'emploi . . .

M. Gauthier: Certains d'entre nous avaient l'impression que le pourcentage fixé à 13 p. 100 par le commissaire était tombé à 2.3 p. 100 pour l'ensemble de la Fonction publique.

Le coprésident (sénateur Murray): Ici, on fait allusion à la Commission de l'emploi et de l'immigration.

Y a-t-il d'autres questions pour le deuxième tour? Sinon, j'aimerais remercier le commissaire d'avoir comparu devant le Comité cet après-midi et les députés de leur collaboration.

J'aimerais rappeler aux membres du comité directeur que nous aurons une réunion ici maintenant, et rappeler à tous les membres du Comité que nous allons nous réunir à 20h00 ce soir dans la pièce 356-S, pour poursuivre notre étude du troisième rapport à présenter au Parlement.

La séance est levée.

APPENDIX - OLLO-27

Notes for remarks by
Max Yalden, Commissioner of Official Languages
to the Special Joint Committee on official languages
June 8, 1982

Annual Report 1981

Mr. Chairman, Members of the Committee

Introduction

Thank you for inviting me to come before you to discuss our 1981 Annual Report. I will be brief since I believe you are anxious to come to grips with a number of specific topics mentioned in your second Report to Parliament. I would, however, like to touch on a few of the major themes in the Report.

Constitution

While I am on record as wishing the language guarantees might have been more generous, I believe the new Charter of Rights represents a significant advance in this area. The right to deal with the federal government in one's own language and the right to have one's children educated in one's own official language are now part of the supreme law of the land. The practical results may take time to materialise but the psychological benefits are considerable. The Charter is far from a perfect instrument but it is the only Charter we have, and all of us have some responsibility to try to make the language clauses work.

Central Agencies

Our Report also noted significant policy improvements in the course of last year. We have long argued for more forceful leadership in official languages by Treasury Board and we were happy to see them move in this direction last year. We were particularly pleased to see increased use of imperative staffing as well as areas established where services will be actively offered in both languages as a matter of course. The deadline for the latter to be in place has recently passed and many departments have been none too prompt about getting underway. This obviously raises questions about how to monitor these changes.

Departmental Performance

While a firm hand at the centre is a sine qua non of language reform, the commitment and efforts of individual departments and agencies are equally important. 1981 was little different from previous years in that some showed persistence and imagination in meeting their obligations while others were content to drift and to do the minimum. The important point is that official languages objectives cannot be met by central agency direction alone.

This Committee has played a very helpful role in focusing attention on individual departmental performance and the responsibility of Deputy Heads. It is only by keeping the heat on our senior managers that we will achieve the kind of positive results which are foreseen by central policies and guidelines.

Let me turn now to the six topics on which I understand you have specifically asked for my comments.

Collective Agreements and Service to the Public

The proclamation of the Canada Act would appear to have put to rest, if ever there were any doubt, the notion of possible conflict between collective agreements and the service obligations in the Official Languages Act, now enshrined in similar language in the Constitution. This being said, I have the impression that, with the exception of Air Canada, very little has been done by the transportation agencies or the Post Office to use the opportunities presented to negotiate with the unions concerned an adequate bilingual regime.

As I have said before to the Committee, I am not for a moment suggesting that these agencies should confront their unions with a heavy bilingual stick. Rather, I am asking them to take their official languages obligations seriously, as seriously as any other requirement laid down by law and, over time, to negotiate changes in their collective agreements that will guarantee an appropriate degree of bilingual service to the public.

Recruitment of Francophone scientists and professionals

If figures told the whole story, the fact that 1981 showed an increase of .8% over 1980 in Francophone representation in the scientific and professional category, would hardly be cause for celebration. However, there are other initiatives afoot and I have the impression, at long last, that the under-representation of Francophones in this important category is at least being given serious attention by the central agencies and the scientific departments.

While it may be true, as the President of the National Research Council and others have told the Committee, that there is a shortage of Francophone scientists and professionals in certain highly-specialized fields, I am convinced that in the majority of cases, if a department really wants to attract more, it will find them.

Scientific and technical publications

Getting scientists to publish in French would appear to be a much tougher problem. Our Report decries the absence of a co-ordinated federal policy on scientific, technical and specialized publications. I understand the Treasury Board has been working on such a policy and I hope that I shall be able to comment on it in next year's Report.

Third Party Services

While a few individual Departments have inserted substantial official languages clauses in all service contracts, the vast majority of departments are content either to ignore the issue, or, having acknowledged it by inserting some vague admonition in contracts, wash their hands of any kind of effective monitoring. The Treasury Board has yet to take forceful action in this matter although we gather moves are afoot to begin to grapple with this admittedly difficult problem.

Bilingualism Bonus

There is not much more one can say about the bonus. I think most of us agree that it is a fearful waste of money that could be put to better use elsewhere, such as in the Bilingualism in Education programme. When one considers that the $ 40 million paid out in 1981 ($ 6 million more than in 1980) is roughly 10% of the entire official languages budget, it is surely time to reassess priorities.

Translation

The Treasury Board has undertaken to control the use and cost of translation. Their recent translation directive came into effect only last October and it is too soon to say whether its objectives - to cut down on needless translation and to make better use of departments' own bilingual resources - are being met. Results will doubtless vary depending on the degree to which managers are motivated to put the directive into effect and the Board to monitor what is being done in different agencies.

Conclusion

Mr. Chairman, as our Report indicates, 1981 was in many respects a good year for language reform. Nevertheless, as we all know, there are many areas that remain weak or neglected. Perhaps our discussion today will help to bring some of them out.

APPENDICE OLLO-27

RAPPORT ANNUEL DE 1981

Monsieur le Président, messieurs et mesdames les membres du Comité

Introduction

Je vous remercie de m'avoir invité à discuter avec vous du rapport annuel de mon Bureau pour 1981. Je serai bref, car vous avez probablement hâte de discuter d'un certain nombre de sujets précis dont il est fait mention dans votre deuxième rapport présenté au Parlement. Mais tout d'abord, je tiens à aborder quelques-uns des principaux thèmes du Rapport annuel.

Constitution

Ce n'est plus un secret pour personne, j'ai toujours souhaité que les garanties linguistiques aillent plus loin que ce qui est actuellement le cas. Néanmoins, je crois que la nouvelle Charte des droits représente un progrès considérable par rapport à la situation qui existait jusqu'à tout récemment. Le droit de traiter avec le gouvernement fédéral dans sa propre langue et le droit de faire instruire ses enfants dans sa propre langue officielle font maintenant partie intégrante de la loi suprême du pays. Les résultats concrets pourront prendre un certain temps à se matérialiser mais les avantages psychologiques qui en résultent sont considérables. La Charte est loin d'être parfaite, mais c'est la seule que nous ayons et nous sommes tous dans une certaine mesure responsables d'assurer le succès des dispositions ayant trait à la langue.

Organismes centraux

Notre rapport faisait aussi état d'améliorations majeures apportées à la politique l'an dernier. Nous avons longtemps souhaité ouvertement que le Conseil du Trésor assume un leadership plus énergique dans le domaine des langues officielles et nous avons été heureux de constater qu'un pas a été fait dans cette direction. Nous avons été particulièrement heureux de constater le recours plus fréquent à la dotation impérative, de même que la délimitation de régions où les services seront spontanément offerts dans les deux langues officielles, comme il est normal de le faire. Nous venons d'atteindre la date-limite de mise en place des dispositifs permettant d'offrir ces services et beaucoup de ministères ont déjà trouvé le moyen de temporiser. Une telle situation soulève évidemment des questions sur les moyens auxquels on pourrait avoir recours pour surveiller la mise en pratique de ces modifications.

Rendement des ministères

Au départ, une main ferme est essentielle à la réforme linguistique mais l'engagement et les initiatives de chacun des

ministères et organismes sont aussi extrêmement importants. L'année 1981 n'a pas été différente des années précédentes en ce sens que certains ont fait preuve de persévérance et d'imagination pour respecter leurs obligations alors que d'autres se sont contentés de laisser les plans à vau-l'eau et de faire le moins possible. Il ne faut surtout pas perdre de vue que les objectifs des langues officielles ne peuvent pas être atteints sous la seule direction d'un organisme central. Le Comité a joué un rôle des plus utiles en cristallisant l'attention sur le rendement de chaque ministère pris individuellement et sur la responsabilité de leurs sous-chefs. Ce n'est qu'en gardant la pression sur les cadres supérieurs que nous serons à même de voir les résultats positifs attendus des politiques et lignes directrices générales.

Passons maintenant aux six sujets que vous m'avez spécifiquement demandé de commenter.

Conventions collectives et service au public

On pourrait croire que la proclamation de la Loi du Canada a mis fin, si jamais elle a existé, à la notion de conflits possibles entre les conventions collectives et les obligations créées par les dispositions de la Loi sur les langues officielles concernant les services au public, et qui sont maintenant intégrées dans la Constitution. A cet égard, j'ai impression qu'à l'exception d'Air Canada, les organismes du domaine du transport et la Société canadienne des postes ont fait très peu d'efforts pour saisir les occasions qui se sont présentées à eux de négocier avec leurs syndicats un régime de bilinguisme adéquat.

Je l'ai déjà dit devant ce Comité, je ne désire absolument pas que ces organismes imposent à leur syndicat un genre de régime linguistique dictatorial ; ce que je leur demande, c'est plutôt de tenir davantage compte de leurs obligations en matière de langues officielles, au même titre que toutes les obligations découlant d'autres lois et, avec le temps, de négocier des modifications aux conventions collectives propres à garantir un niveau de bilinguisme approprié dans les services au public.

Recrutement de scientifiques et de professionnels francophones

Si les chiffres parlent d'eux-mêmes, le fait que la participation des francophones dans la catégories scientifique et professionnelle n'ait augmenté que de 0,8 % entre 1980 et 1981 n'est certainement pas sujet à réjouissances. Cependant, certaines initiatives mises de l'avant me portent à croire qu'enfin la sous-représentation des francophones dans cette importante catégorie reçoit au moins l'attention qu'elle mérite de la part des organismes centraux et des ministères à vocation scientifique.

Il est peut être vrai, ,comme l'ont soutenu devant le Comité, le Président du Conseil national de recherches et d'autres personnes, qu'il y a une pénurie de scientifiques et de professionnels francophones dans certains domaines hautement spécialisés. Je demeure pourtant convaincu que dans la plupart des cas, si un ministère désire réellement attirer des francophones, il peut le faire.

Publications scientifiques et techniques

Il semble extrêmement difficile d'amener les scientifiques à publier en français. Dans notre rapport on déplore l'absence d'une politique fédérale coordonnée sur les publications scientifiques, techniques et spécialisées. Je crois savoir que le Conseil du Trésor travaille à une telle politique et j'espère bien être en mesure de la commenter dans mon prochain rapport annuel.

Contrats de services avec des tiers

Quelques ministères ont inséré des clauses relatives aux langues officielles assez complètes dans tous leurs contrats de services mais la grande majorité se sont contentés de ne tenir aucun compte de la question, ou en ayant reconnu l'existence par l'inclusion de clauses vagues dans ces contrats, n'ont prévu aucune mesure de contrôle que ce soit. Le Conseil du Trésor devra avoir recours à des moyens énergiques à cet égard et nous croyons savoir que des mesures ont été prévues pour s'attaquer de front à ce problème des plus complexes.

Prime au bilinguisme

Que peut-on dire au sujet de la prime ? Je crois que la plupart de nous sommes d'accord pour reconnaître qu'il s'agit là d'un gaspillage pur et simple de fonds qui pourraient facilement être utilisés à meilleur escient, par exemple dans le Programme de bilinguisme en éducation.

Si on s'arrête au fait que les 40 millions de dollars versés sous forme de primes en 1981, soit 6 millions de plus qu'en 1980, représentent en gros 10 % de tout le budget des langues officielles, on est forcé d'admettre qu'il est grand temps de réévaluer nos priorités.

Traduction

Le Conseil du Trésor a mis de l'avant des mesures de contrôle quant à l'utilisation et aux coûts de la traduction. Les récentes directives sur la traduction sont entrées en vigueur en octobre dernier seulement, aussi est-il trop tôt pour dire si les objectifs, c'est-à-dire l'élimination des demandes de traduction

inutiles, sont en voie d'être atteints. Il ne fait aucun doute que les résultats varieront selon le degré de motivation des gestionnaires, face à la mise en vigueur de ces directives, et le niveau de surveillance que le Conseil exercera sur les mesures prises par chacun des organismes.

Conclusion

Monsieur le président, comme notre rapport le démontre, 1981 a été à bien des égards, une bonne année pour la réforme linguistique. Néanmoins, nous savons tous que plusieurs secteurs restent faibles ou négligés. Nos discussions d'aujourd'hui serviront peut-être à en cerner quelques-uns.

P24-1193/F

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacré-Coeur
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the Office of the Commissioner of Official Languages:
Mr. M.F. Yalden, Commissioner;
Mr. Stuart Beaty, Director, Policy Analysis and Liaison.

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:
M. M.F. Yalden, commissaire;
M. Stuart Beaty, directeur, Analyse des politiques et liaison.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

OUT LIBRARY MATERIAL

Government Publications

SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 44

Tuesday, June 15, 1982

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 44

Le mardi 15 juin 1982

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

Official Languages

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les

Langues officielles

RESPECTING:

Reports of the Commissioner of Official Languages—1978, 1979, 1980 and 1981

CONCERNANT:

Rapports du Commissaire aux langues officielles—1978, 1979, 1980 et 1981

APPEARING:

The Honourable Donald Johnston,
President of the Treasury Board

WITNESSES:

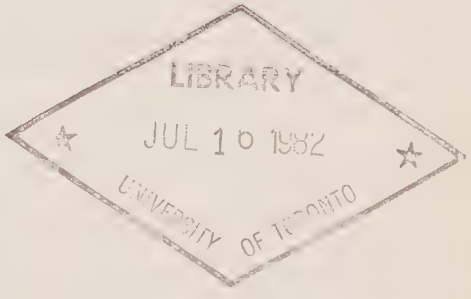
(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Donald Johnston,
Président du Conseil du Trésor

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

28883—1

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON OFFICIAL LANGUAGES

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Representing the Senate:

Représentant le Sénat:

Senators — Sénateurs

Asselin	Guay	Rizzuto	Wood—(6)
Bosa			

Representing the House of Commons:

Représentant la Chambre des communes:

Messrs. — Messieurs

Bosley	Côté (Mrs./M^me^)	Herbert	Kilgour
Clarke (*Vancouver Quadra*)	Gauthier	Kelly	Lewycky—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Audrey O'Brien

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

Pursuant to Standing Order 65(4)(*b*)

On Tuesday, June 15, 1982:
Mr. Kelly replaced Mr. Marceau.

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement:

Le mardi 15 juin 1982:
M. Kelly remplace M. Marceau.

Published under authority of the Senate and the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat et de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 15, 1982
(61)

[*Text*]

The Special Joint Committee on Official Languages met at 3:40 o'clock p.m., this day, the Joint Chairman, Mr. Corbin, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honorable Senators Guay and Wood.

Representing the House of Commons: Messrs. Corbin, Gauthier, Herbert, Kelly, Kilgour and Lewycky.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mr. Marc Leman. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Messrs. Claude Majeau and Charles Strong.

Appearing: The Honorable Donald Johnston, President of the Treasury Board.

Witnesses: *From the Treasury Board*: Mr. Edwin Aquilina, Deputy Secretary; Mr. Jean-Claude Nadon, Director, Operations Division. *From the Office of the Commissioner of Official Languages*: Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980, Thursday, April 23, 1981, and Tuesday, May 11, 1982, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980, Thursday, April 23, 1981, and Thursday, May 6, 1982, relating to the 1978, 1979, 1980 and 1981 Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1; Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14 and Tuesday, June 8, 1982, Issue no. 43*).

The Minister made a statement and, with the witnesses, answered questions.

Mr. Yalden answered questions.

At 5:41 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 15 JUIN 1982
(61)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à 15h40 sous la présidence de M. Corbin (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Guay et Wood.

Représentant la Chambre des communes: MM. Corbin, Gauthier, Herbert, Kelly, Kilgour et Lewycky.

Aussi présents: *Du service de recherche de la bibliothèque du Parlement*: M. Marc Leman. *Du centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur*: MM. Claude Majeau et Charles Strong.

Comparaît: L'honorable Donald Johnston, président du Conseil du Trésor.

Témoins: *Du Conseil du Trésor*: M. Edwin Aquilina, sous-secrétaire; M. Jean-Claude Nadon, directeur, division des opérations. *Du bureau du commissaire aux langues officielles*: M. M.F. Yalden, commissaire.

Le Comité reprend l'étude de ses Ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980, du jeudi 23 avril 1981 et du mardi 11 mai 1982 et de ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes du vendredi 23 mai 1980, du jeudi 23 avril 1981 et du jeudi 6 mai 1982, portant sur les rapports de 1978, 1979, 1980 et 1981 du commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux du mardi 14 octobre 1980, fascicule no 1; du mardi 19 mai 1981, fascicule no 14; et du mardi 8 juin 1982, fascicule 43*).

Le ministre fait une déclaration, puis, avec les témoins, répond aux questions.

M. Yalden répond aux questions.

A 17h41 le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le cogreffier du Comité

Audrey O'Brien

Joint Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Text*]

Tuesday, June 15 1982

• 1538

Le coprésident (M. Corbin): A l'ordre! Il y a quorum, les deux Chambres du Parlement sont représentées ainsi que les partis.

Il me fait plaisir, en votre nom, d'accueillir le président du Conseil du Trésor et ses hauts fonctionnaires.

Cet après-midi nous allons étudier en détail la prime au bilinguisme et, si le temps nous le permet, examiner la question des coûts de traduction.

Monsieur le ministre, je crois comprendre que vous avez une déclaration à faire, Les députés et les sénateurs ont sans doute reçu le texte de la déclaration. Libre à vous d'en faire lecture ou de le résumer. A tout événement . . .

M. Gauthier: Quel texte?

Le coprésident (M. Corbin): Vous ne l'avez pas? On le distribue à l'instant.

A tout événement, il sera bon, si le ministre décide de ne pas le lire, de recevoir une motion pour qu'il soit imprimé au compte rendu d'aujourd'hui, dans les deux langues officielles.

Monsieur le ministre, à vous la parole.

L'honorable Donald Johnston (président, Conseil du Trésor): Merci, monsieur le président. J'aimerais d'abord présenter les fonctionnaires qui m'accompagnent. A mon extrême gauche, Chris Gill, directeur, Division de l'Evaluation et de la Vérification; à ma gauche, M. Ed Aquilina, sous-secrétaire de la Direction des langues officielles; et à ma droite, M. Jean-Claude Nadon, directeur des Opérations.

• 1540

Monsieur le président, comme je l'indique dans la déclaration qui vous a été distribuée, il me fait plaisir de pouvoir discuter avec vous de certains aspects du programme des langues officielles du gouvernement fédéral. J'avais l'intention de concentrer mes remarques sur les deux points qui avaient fait l'objet de votre invitation, à savoir la prime au bilinguisme et les coûts de la traduction. Toutefois, je souhaite profiter de l'occasion qui m'est offerte cet après-midi pour commenter certaines questions soulevées devant votre Comité alors que le Commissaire aux langues officielles a passé en revue avec vous un éventail de sujets reliés à la réforme linguistique.

Before I do so, however, I consider it important that I share with you Treasury Board's perspective on the bonus and on translation costs. While I do not intend to repeat in any detail what is in the statement you have before you, I do want to emphasize certain points which, I feel, tend to be downplayed or ignored in discussions of these two issues.

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Translation*]

Le mardi 15 juin 1982

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Order please. I see a quorum, both Houses of Parliament as well as two parties are represented.

On your behalf, I am pleased to welcome the President of the Treasury Board and his senior officials.

This afternoon, we are considering in detail the bilingual bonus, and, if time permits, the cost of translation.

Mr. Minister, I believe you have an opening statement of which the members and senators have no doubt received a copy. You may either read it or summarize it. In any case . . . .

Mr. Gauthier: What statement?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You have not received it? It is now being distributed.

In any case, if the minister decides not to read it, it should be appropriate that there be a motion that the statement be read into the record of today, in both official languages.

Mr. Minister, you may proceed.

Hon. Donald Johnston (President, Treasury Board): Thank you, Mr. Chairman. First I would like to introduce the officials that accompany me. On my extreme right, is Chris Gill, Director, Evaluation and Audit Division; on my left is Mr. Ed Aquilina, Deputy Secretary of the Official Languages Branch; and on my right is Mr. Jean-Claude Nadon, Director, Operations Division.

Mr. Chairman, as I have noted in my statement which has already been distributed to you and your colleagues, I am indeed pleased to have been given this opportunity to appear before you to discuss certain elements of the Official Languages Program. Although I had intended to focus my remarks on two particular issues—the bilingualism bonus and the cost of translation, I want to take this opportunity to comment as well on some of the concerns expressed last week in this committee, when the Commissioner of Official Languages presented his views on a number of aspects of language reform.

Cependant, avant d'aborder ces autres sujets, il me paraît important de vous faire part du point de vue du Conseil du Trésor concernant la prime et les coûts de traduction. Plutôt que de lire la déclaration dont vous avez déjà eu l'occasion de prendre connaissance, je me contenterai de commencer par faire ressortir certains points qui, je pense, ont tendance à être minimisés ou ignorés lorsque l'on parle de la prime au bilinguisme et des coûts de traduction.

[*Texte*]

Pour ce qui est de la prime au bilinguisme, il ne faut pas oublier que:

la prime n'est pas, pour les employés, un «à-côté» relativement récent. La capacité à utiliser les deux langues officielles est récompensée «en espèces» dans la Fonction publique fédérale depuis 1966, alors qu'une prime était versée au personnel de secrétariat bilingue;

l'introduction de la prime sous sa forme actuelle est le résultat de négociations prolongées avec les syndicats représentant les fonctionnaires. Il nous faut honnêtement reconnaître que nous sommes liés par l'obligation contractuelle de maintenir ce paiement dans les circonstances actuelles;

la prime a contribué, à mon avis, de façon non négligeable, à encourager bon nombre de fonctionnaires à utiliser les deux langues officielles;

puisque le gouvernement est d'avis que la prime devrait être maintenue pour l'instant, pour des raisons autant pratiques qu'historiques, la question à laquelle nous devons réellement faire face est de savoir comment nous assurer que seuls ceux qui continuent à satisfaire pleinement aux exigences linguistiques de leur poste continuent bien à recevoir la prime.

Conséquemment, j'ai également de sérieuses réserves à l'égard de l'opinion exprimée à certaines occasions selon laquelle la prime au bilinguisme devrait tout simplement être abolie et les sommes ainsi économisées transférées aux provinces pour renforcer le soutien à leurs efforts dans le domaine de l'enseignement de la langue seconde.

With respect to translation costs, I am sure all of you present recognize that continuing progress in language reform in the public service carries with it an inescapable increase in demand for translation services. The more we ensure that the public can be served in either official language or that employees can work in the language of their choice, the greater the need for ensuring that good quality documentation of policies, directives, regulations, minutes, et cetera, is available in both official languages.

This therefore means that more time and effort are required to prepare and issue written materials in both languages. Hence, it means greater costs. Our real challenge therefore is to see to it that only those documents are translated which really need to be issued in both official languages. This implies that an efficient and timely control system be established and maintained throughout the federal government.

As I pointed out in my statement which you received previously, most departments have put or are putting such control systems in place. I should add that we in Treasury Board intend to monitor this closely. In fact, we are planning an evaluation early next year of the impact of recent policy changes in this area. Since the new procedures have been introduced only relatively recently, you undoubtedly will agree with me, I am sure, that a reasonable period of time has to

[*Traduction*]

With respect to the bilingualism bonus, I would like to stress that:

the notion of a bonus is not a relatively recent compensation "perk". Monetary reward for competence in the two official languages has been part of the federal scene since 1966 when a bonus began to be paid to secretarial personnel for bilingual proficiency;

the introduction of the current form of the bonus came into being after extensive consultations with the Public Service unions. It is fair to say, therefore, that we are contractually bound to maintain this payment under present circumstances;

in my view, moreover, the bonus has made a significant contribution towards motivating many public servants to use both official languages;

since the Government holds the view that the bonus should be retained for the present, on both pragmatic and historical grounds, the real issue we face is how to make sure that only those who continue to fully meet the language requirements of their positions should continue to receive the bonus.

Consequently, I have serious reservations about the view which has been expressed at times that the annual bilingualism bonus should be abolished unilaterally and the funds transferred to the provinces as additional support for their second-language education efforts.

En ce qui concerne les coûts de traduction, je suis sûr que tout le monde ici présent est conscient de ce que les progrès de la réforme linguistique dans la Fonction publique fédérale ont pour corrollaire l'augmentation de la demande en services de traduction. Plus nous faisons afin que le public puisse être servi dans l'une ou l'autre des langues officielles et que les employés puissent travailler dans la langue officielle de leur choix, plus le besoin augmente de rendre disponibles dans les deux langues officielles, avec la qualité voulue, des documents comme les politiques, les directives, les règlements, les comptes rendus, etc. Cela signifie qu'il va falloir plus de temps et d'effort pour préparer la documentation dans les deux langues officielles—cela signifie donc aussi des coûts plus élevés.

Le défi qui s'offre à nous, par conséquent, est de veiller à ce que seuls soient traduits les documents qui ont réellement besoin d'être publiés dans les deux langues officielles. Cela suppose la mise en place dans l'ensemble de la Fonction publique de systèmes de contrôle efficaces.

Comme je l'ai signalé dans le texte que vous avez reçu, la plupart des ministères ont déjà instauré ces systèmes ou sont en train de le faire. J'ajoute que le Conseil du Trésor a l'intention de suivre cette question de très près et, de fait, nous prévoyons effectuer au début de l'année prochaine une évaluation de l'impact des récents changements de politique dans ce domaine. Étant donné que les nouvelles procédures n'ont été introduites qu'à une date relativement récente, vous convien-

[*Text*]

elapse before we attempt to assess the effect on translation costs.

Monsieur le président, j'ai quelques questions soulevées lors de vos dernières réunions. J'aimerais continuer avec quelques constatations personnelles qui vont peut-être soulever des questions par la suite, avec votre accord bien sûr.

Le coprésident (M. Corbin): Sûrement!

• 1545

M. Johnston: Je souhaite aborder certains de ces points qui ont été soulevés. Je me propose de parler dans quelques instants de la question centrale qu'est l'objectif de participation équitable, mais j'aimerais auparavant vous faire part de mes commentaires sur trois sujets précis: l'engagement des hauts fonctionnaires à l'égard du programme des langues officielles; la place de la langue dans le système du mérite; et, enfin, la nouvelle Charte des droits de notre Constitution.

La question de l'engagement insuffisant des hauts fonctionnaires à l'égard de la réforme linguistique a certes été soulevée en diverses occasions. Alors qu'en effet, au cours des années passées, ces allégations pouvaient comporter une bonne part de vérité, à mon avis la situation a considérablement évolué depuis l'an passé grâce aux mesures prises conjointement par le Conseil du Trésor et les ministères.

Comme vous le savez, nous avons maintenant établi une catégorie de la haute direction qui servira, entre autres, «d'antichambre de perfectionnement» pour nos futurs hauts fonctionnaires. Une large gamme de cours de formation en gestion ont été mis sur pied—et continuent de l'être—pour pourvoir les membres de cette nouvelle catégorie des compétences fonctionnelles dont ils auront besoin comme gestionnaires de la Fonction publique. Dans le cadre de ces efforts de formation et de perfectionnement, des arrangements sont en voie d'être conclus avec la Commission de la Fonction publique pour faire en sorte que tout nouveau gestionnaire soit mis au courant du programme des langues officielles, de ses objectifs et de ses politiques, ainsi que du rôle attendu des gestionnaires pour l'atteinte des buts de la réforme linguistique.

Le sous-secrétaire et des directeurs de la Direction des langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor ont déjà présenté des exposés sur ce programme devant un certain nombre de participants à ces cours de formation, et j'attends d'eux qu'ils continuent de le faire. Outre ces activités de sensibilisation, vous savez tous, j'en suis sûr, que de nouvelles politiques exigent désormais de tous ceux et celles qui aspirent à devenir haut fonctionnaire d'avoir atteint au préalable le niveau «B» dans la seconde langue, sauf bien sûr s'ils n'ont clairement eu auparavant aucune occasion d'apprendre la seconde langue officielle.

Another relatively recent initiative in this area is the practice of having departmental representatives meet with Treasury Board ministers in cases where departmental performance has been deemed to be inadequate. This is having a positive

[*Translation*]

drez sans aucun doute avec moi, j'en suis sûr, qu'il faut attendre un certain temps avant d'en évaluer les effets sur les coûts de traduction.

Mr. Chairman, there were a few questions raised during your last few meetings. I would like now to continue my statement by making certain personal observations which might be the subject of questions from the members later, if I may.

The Co-chairman (Mr. Corbin): Of course.

Mr. Johnston: Now I would like to turn to issues which have been raised at your last meeting. While I shall deal shortly with the key problem of participation, I should like to first comment briefly on three specific matters—the commitment of senior echelons in the Public Service to the Official Languages Program; the place that language plays in the merit system; and the new Charter of Rights in the Constitution.

Certainly, the question of insufficient commitment to language reform on the part of senior managers has been raised on various occasions. While indeed there may have been some truth to this allegation in past years, I am satisfied that this is changing significantly as a result of actions taken jointly by Treasury Board and departments over this past year.

As you know, we now have established a senior management category to serve, among other things, as a pool for our future senior executive officers. A broad range of training courses in managerial skills and functions has been and is being developed to equip members of the new category with the functional skills they will require as senior managers in the Public Service. As part of these training and development efforts, arrangements are being initiated with the Public Service Commission to ensure that all management appointees are exposed to an overview of the Official Languages Program, its objectives and policies, and the role that managers are expected to play in ensuring successful achievement of language reform goals.

The Deputy Secretary and other senior officers in the Official Languages Branch of the Treasury Board Secretariat already have addressed a number of groups attending various training courses and I expect that they will continue to do so in the future. In addition to these activities, you are all aware that new policies will shortly require anyone appointed as a senior manager in the bilingual regions of Canada to have attained at least a "B" level of second language proficiency, unless he or she has not had prior opportunity to acquire a knowledge of the second official language.

Une autre initiative, relativement récente, dans le même domaine est la pratique d'inviter des représentants des ministères, dont le rendement est jugé insuffisant, à rencontrer les ministres du Conseil du Trésor. Cette mesure a eu un effet

[*Texte*]

impact on departments' commitments to improving all aspects of the language regime within their areas of responsibility. This positive change is being further reinforced by the work of your committee and of the Commissioner of Official Languages.

Another development in process at present is to provide departments and agencies with suggestions and models on how to better integrate official languages into the everyday management processes within each organization.

While our goal is eventually to have official languages fully integrated into the management functions within departments, we have to be careful to maintain a reasonable balance between appropriate visibility and full integration to the point where other departmental management priorities may be given precedence over the official languages program.

Une autre question qui me préoccupe est celle du débat qui se poursuit sur la façon d'améliorer la capacité bilingue des ministères et organismes, en particulier dans les régions. D'un côté, il y a ceux qui se font les champions de la dotation impérative universelle comme moyen le plus efficace. De l'autre, on présente l'argument qu'une politique de dotation impérative universelle restreindrait de façon radicale les chances d'emploi et de promotion des fonctionnaires unilingues. Permettez-moi, dans ce contexte, de réitérer que la position du gouvernement est que la dotation impérative de tous les postes bilingues de la Fonction publique fédérale n'est ni réaliste ni pratique, étant donné le manque de personnel bilingue compétent dans de nombreux secteurs, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la Fonction publique.

Ceci dit, je tiens à signaler toutefois que la compétence en langue seconde représente une qualité, au même titre que les autres, requise des candidats dans des cas particuliers pour s'acquitter convenablement des exigences fonctionnelles des postes en question. Si, dans certains secteurs bien définis, la dotation impérative aboutit à un processus de sélection et de nomination plus efficace et plus efficient, c'est alors clairement le moyen approprié à utiliser.

• 1550

While this may restrict employment opportunities to some extent for unilingual public servants, one need only look at the large number of unilingual positions as compared to the number of bilingual positions to realize that there are still far more opportunities available to unilingual public servants than is commonly believed.

For those who aspire to the higher ranks of the public service, I see no reason for differentiating between language skills and any other managerial skill. If prospective senior managers know that they must prepare themselves by appropriate training and education in a variety of skills in order to attain the senior ranks, why should language which, after all, is a vital element of communication skills, not be part of the

[*Traduction*]

positif sur l'engagement des ministères à améliorer tous les aspects de la réforme linguistique sur lesquels ils se doivent d'intervenir. Enfin, ce changement est certes renforcé par les travaux de votre comité et ceux du commissaire aux langues officielles.

Une autre initiative en cours à l'heure actuelle vise à fournir aux ministères et organismes des suggestions et des modèles sur la façon de mieux intégrer les langues officielles dans leur processus de gestion quotidienne.

Notre but est d'en arriver à ce que, en fin de compte, les langues officielles soient pleinement intégrées aux fonctions de gestion des ministères. Mais, dans l'intervalle, il nous faut veiller à maintenir un équilibre raisonnable entre, d'un côté, la visibilité souhaitable et, de l'autre, l'intégration complète jusqu'au point où les autres priorités ministérielles prendraient le pas sur le programme des langues officielles.

Another issue that is of concern to me is the continuing debate on how to improve the bilingual capacity of departments and agencies, particularly in the regions. There are those who advocate that the most effective way is to introduce universal imperative staffing. There are others who argue that a universal imperative staffing policy will drastically curtail opportunities for employment or promotion for unilingual public servants. May I reiterate, however, that the Government's position still is that universal imperative staffing of bilingual positions across the federal Public Service is neither realistic nor practical, given the short supply of qualified bilinguals in many areas, both in and outside of the Public Service.

Having said this, the fact still remains that second language proficiency is just another skill which candidates must possess in particular cases in order to properly discharge the functional requirements of the positions involved. If imperative staffing in selected areas results in a more efficient and effective selection and appointment process, then it is clearly the appropriate vehicle to use.

Certes, cela peut restreindre dans une certaine mesure les occasions d'emploi pour les fonctionnaires unilingues, mais il suffit simplement de regarder le nombre des postes unilingues par comparaison avec le nombre des postes bilingues pour se rendre compte qu'il existe encore beaucoup plus d'occasions offertes aux fonctionnaires unilingues qu'on ne l'imagine en général.

Pour ceux qui aspirent à atteindre les plus hauts échelons de la Fonction publique, je ne vois pas pourquoi on ferait la différence entre les compétences linguistiques et les autres compétences en gestion. Si les futurs hauts fonctionnaires savent qu'ils doivent se préparer par des cours de formation et d'enseignement dans toute une gamme de domaines, pourquoi la langue—qui après tout joue un rôle fondamental dans la

[*Text*]

prior preparation undertaken by the promotion-minded public servant?

En ce qui concerne la Charte des droits, point n'est besoin, je pense, de réouvrir dans ces remarques le débat sur les divers avantages et inconvénients qu'elle présente. Je voudrais toutefois indiquer que je suis personnellement convaincu que la Charte aura des effets aussi positifs sur la réforme linguistique au sein de la Fonction publique que dans d'autres domaines de la société canadienne. Un mot de prudence s'impose pourtant ici: nombreux sont ceux qui ont tendance à centrer la discussion sur les «droits» inclus dans la Charte. En plus de leurs droits, bon nombre de fonctionnaires ont l'obligation d'utiliser les deux langues officielles dans leur travail quotidien. Il est donc important de veiller à ce que le terme «obligations» de l'équation reçoive une importance égale à celui des «droits» individuels.

I also want to comment on the question of the participation of both francophones and anglophones in the public service. Members of this committee and others have argued that the government must be concerned not only with francophone participation but with anglophone participation as well in some circumstances; for instance, in Quebec-based federal operations. This is my view as well, and government policies have always been clear about this.

A l'heure actuelle nous portons une attention particulière à trois secteurs précis afin de redresser la situation:

la participation des anglophones dans les opérations établies au Québec et celle des francophones dans les bureaux du Nouveau-Brunswick et de certaines parties de l'Ontario, à l'extérieur de la Région de la capitale nationale;

une plus grande participation de francophones pleinement qualifiés lors de la dotation des postes de la haute direction de la Fonction publique;

la faible représentation des francophones dans certains groupes de la catégorie scientifique et technique.

With respect to the question of regional participation, the Treasury Board Secretariat, in co-operation with the Public Service Commission and selected departments, has initiated a detailed review of staffing actions including such questions as how many of the minority official language group apply, how many are screened in as candidates, and who is hired. Contacts are being actively pursued as well with the official language minority groups to develop appropriate measures to correct any gaps or inequities in the staffing process. Finally, we are also planning to make sure that job opportunities in the federal public service in future are made known to citizens generally in a more efficient and easily-accessible manner.

[*Translation*]

compétence à communiquer—ne ferait pas partie intégrante de la préparation préalable pour les fonctionnaires désireux d'être promus.

As far as the Charter of Rights is concerned, there is no point in debating anew the various pros and cons in these introductory remarks. I do want to point out, however, that I personally am convinced that the Charter will have a positive impact on language reform in the Public Service, as well as in other areas of life in Canada. I should like to express a caution, however, in highlighting the prevailing tendency in many places to focus on the "rights" aspects of the Charter. Along with rights, many public servants have an obligation to use both official languages in their everyday work. It is important, therefore, that we keep the obligations side of the equation in mind as well as that of rights.

Je voudrais maintenant prendre quelques minutes pour vous faire part de mes commentaires au sujet de la participation des francophones et des anglophones au sein de la Fonction publique. Certains des membres de votre comité, comme d'autres d'ailleurs, ont insisté sur le fait que le gouvernement doit se soucier non seulement de la participation des francophones mais aussi, dans certains cas, des anglophones, par exemple dans les bureaux fédéraux installés au Québec. C'est également mon avis, et les politiques du gouvernement ont toujours été claires à cet égard.

We therefore are giving special attention at this time to three specific areas, in order to redress the situation:

the anglophone participation in Quebec-based operations and the francophone involvement in New Brunswick operations and in some parts of Ontario lying outside the National Capital;

greater participation of qualified francophones in staffing senior positions in the Public Service;

and inadequate representation of francophones in certain areas of the scientific and professional category.

En ce qui regarde la participation régionale, le secrétariat du Conseil du Trésor, en collaboration avec la Commission de la fonction publique et neuf ministères, a entrepris un examen détaillé de chaque mesure de dotation afin de répondre aux questions suivantes: combien de membres du groupe minoritaire de langue officielle se sont-ils portés candidats? Combien ont été retenus après le processus de pré-sélection? Et qui est engagé? En outre, des contacts ont été établis avec les groupes minoritaires de langue officielle afin d'élaborer des mesures visant à corriger les défauts du système de recrutement. Enfin, nous prévoyons faire en sorte qu'à l'avenir les occasions d'emploi dans la Fonction publique fédérale soient communiqués à l'ensemble des citoyens de façon plus efficace et plus accessible qu'à l'heure actuelle.

[*Texte*]

In other areas of participation, I believe the situation has improved considerably in recent years and is now generally satisfactory.

Let me add an observation about the philosophy, Mr. Chairman, that underlies our efforts to bring about these necessary changes in the public service, since some of our actions are drawing considerable comment at this juncture. Simply put, we wish to ensure that members from an official language group are not discouraged from applying and are not being discriminated against in the actual selection process because their first official language is French or English. However, the merit principle will continue to apply to actual appointments. If this is not being done, then we will have to take a very careful look at the processes being followed to ensure that the merit system is not being eroded in any substantive way.

Pour terminer, je souhaite profiter de cette occasion pour partager avec vous certaines de mes réflexions sur l'avenir du programme.

Je ne voudrais pas que les mesures prises dans le domaine des langues officielles aboutissent à une polarisation des anglophones et des francophones. Il va falloir donc continuer à maintenir une approche équilibrée, tenant compte du contexte du moment et des besoins du public et des ministères. A cet égard, nous devrions penser aux autres pays qui n'ont pas adopté cette approche et qui font face actuellement à de graves tensions à l'intérieur de leurs sociétés.

• 1555

Une autre question mentionnée de temps à autre est de savoir si on devrait conserver l'approche actuelle «décentralisée» de la réforme linguistique ou revenir au style «centralisé» du début des années 70. Certes, il est facile de croire qu'un contrôle et une direction «centralisés» permettraient des progrès plus rapides, mais il n'en est rien, je le crains. Comme la preuve en est faite tous les jours, une saine gestion fait descentre le pouvoir de décision et les responsabilités le plus bas possible dans la hiérarchie pour permettre une gestion plus souple face à des situations concrètes. Dans le contexte des langues officielles, cela veut dire une approche «décentralisée» de la réforme linguistique. C'est là, à mon avis, la seule façon de réussir à long terme.

Je voudrais pourtant être bien clair sur un point. «Décentralisée» ne signifie pas que le Conseil du Trésor a ou va abdiquer ses responsabilités en matière d'élaboration des politiques et de supervision du programme. Nous continuerons de suivre de près les progrès et les plans des ministères et nous travaillerons encore plus étroitement avec les ministères et les organismes qui font face à des problèmes de mise en oeuvre pour les aider à progresser à un rythme satisfaisant.

The last issue I want to address is that of communication. From a spate of uninformed and even biased comments which seem to surface every time a new thrust or change in policy is

[*Traduction*]

Je crois que la situation s'est grandement améliorée depuis quelques années dans les autres domaines de la participation et qu'elle est présentement satisfaisante.

Permettez-moi d'ajouter une observation sur la philosophie qui sous-tend nos efforts pour provoquer les changements nécessaires dans le domaine de la participation, car certaines de nos actions font l'objet en ce moment de nombreux commentaires. Pour dire simplement les choses, nous souhaitons veiller à ce que les membres des deux groupes de langues officielles ne soient pas dissuadés de se porter candidats et ne fassent pas l'objet de discrimination durant le processus de dotation parce que leur langue officielle est le français ou l'anglais. Cependant, le principe du mérite devra continuer à être appliqué lors des nominations. Si cela n'était pas le cas, il nous faudrait examiner attentivement les méthodes employées, de façon à ce que le système du mérite ne soit pas miné en aucune façon.

Finally, I want to take this opportunity to share with you some of my thoughts on the future.

I am concerned that actions taken in the official languages field should not lead to a polarization of anglophone and francophone personnel. We therefore should continue to maintain a balanced approach, taking into account the current context at a given moment, the needs of departments, and the public to be served. In this context, we should bear in mind the example of other countries which have departed from such an approach and which now face major tensions and divisiveness in their societies.

Another matter which is mentioned now and then is whether we should maintain the current "decentralized" approach to language reform or come back to the "centralized" style of the beginning of the 1970s. Of course, one can easily believe that "centralized" control and orientation would allow for more rapid progress, but I fear this is not so. Proof is given everyday that a sound administration gives the decision making and responsibilities to the lowest tier possible to allow for more flexibility in dealing with concrete situations. In the context of the official languages, this means a "decentralized" approach to language reform. That, in my opinion, is the only way to achieve success in the long term.

However, I would like to be very clear on one point. "Decentralized" does not mean that the Treasury Board has or will eschew its responsibilities with respect to the implementation of policies and supervision of the program. We will continue to follow very closely the progress made and the plans of the departments and we will work in closer co-operation with the departments and agencies faced with problems concerning implementation; we will try to help them progress at a satisfactory pace.

La dernière question que je veux aborder est celle de la communication. D'après l'avalanche de commentaires que nous recevons des gens qui sont mal renseignés ou qui ont des

[*Text*]

announced, it is clear that we need to do much more than we have in the past to better inform the public, public servants and others about our goals, principles and progress in language reform in the public service. In this context I have directed my senior officials to pay special attention to our communication efforts to ensure that Canadians have accurate and current information on the official languages program. The first fruit of this effort, as you no doubt know, was the recent booklet on the official languages which was distributed throughout the public service and which, I might add, received a very positive reception. In conclusion, while there obviously still are difficult problems to be resolved, I am satisfied that clear progress is being made, and as I have said on a number of occasions, the official languages program has high priority and I intend to see that language reform in the public service continues to move ahead in a progressive yet practical manner.

Monsieur le président, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le coprésident (M. Corbin): Je vous remercie, monsieur Johnston. J'ai deux noms: ceux de MM. Kilgour et Gauthier. Je vous recommande de prendre chacun une dizaine de minutes pour poser vos questions et recevoir les réponses.

Monsieur Kilgour.

M. Kilgour: Merci, monsieur le président.

Mr. Johnston, just to introduce the question a little bit, we have the strong impression in this committee that what you are doing is that you are essentially hiring *les canadiens qui parlent français* in Quebec and you are essentially hiring *les canadiens qui parlent anglais* outside Quebec. I do not include the capital region, and other parts of New Brunswick and so on. In that context, can you tell us this. Looking at your Chart A, British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba, it would appear to me that you have 230 francophones only receiving the bilingual bonus. Do you agree with that proposition?

Mr. Johnston: Perhaps—45, 47, 18 and 119.

Mr. Kilgour: The arithmetic is about 230, as I make it. Okay? Can somebody tell us how many public servants you have working overall in these four provinces?

Mr. Johnston: It is not that I do not want to answer. I am just trying to get the information.

Mr. Kilgour: An approximate figure is fine. Please do not try to get down to the last person.

Mr. Christopher Gill (Director, Evaluation and Audit Division, Official Languages Branch, Treasury Board Canada): Mr. Chairman, the total number of unilingual positions in B.C. is 19,000 and the total number of bilingual positions in B.C. is 157.

[*Translation*]

préjugés, chaque fois qu'une nouvelle orientation ou qu'un changement de politique est annoncé, il est évident qu'il nous faut faire beaucoup plus que nous n'avons fait par le passé afin de mieux renseigner le public, les fonctionnaires et autres sur nos objectifs, nos principes et les progrès accomplis dans le domaine de la réforme linguistique au sein de la Fonction publique. Voilà pourquoi j'ai demandé à mes collaborateurs de prêter une attention particulière aux communications pour que les Canadiens disposent de renseignements exacts et actuels sur le Programme des langues officielles. Le premier résultat de ces efforts a été la publication récente d'une brochure sur les langues officielles qui a été distribuée dans toute la Fonction publique et qui a reçu un accueil très favorable. Pour terminer, même si de toute évidence, il existe encore des problèmes difficile à résoudre, je suis convaincu que nous faisons des progrès et, comme je l'ai dit à quelques reprises, on accorde une très grande priorité au Programme des langues officielles; j'ai l'intention de m'assurer que la réforme linguistique au sein de la Fonction publique continue de faire des progrès d'une façon graduelle, mais pratique.

Mr. Chairman, I am ready to answer your questions.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Johnston. I have two names on my list: Mr. Kilgour and Mr. Gauthier. I would ask each one to take 10 minutes to ask questions and get a reply.

Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: Thank you, Mr. Chairman.

Monsieur Johnston, comme préambule, je vous dirai que les membres du Comité ont l'impression qu'essentiellement, vous embauchez les Canadiens qui parlent français au Québec et les Canadiens qui parlent anglais à l'extérieur du Québec. Je ne parle pas de la région de la capitale nationale ou de certaines parties du Nouveau-Brunswick. Qu'en pensez-vous? Selon le tableau A, il semble que seuls 230 francophones reçoivent la prime de bilinguisme en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba. Ces renseignements sont-ils exacts?

M. Johnston: Probablement 45, 47, 18 et 119.

M. Kilgour: D'après mes calculs, il s'agit d'environ 230 personnes, n'est-ce pas? Peut-on nous dire combien de fonctionnaires travaillent dans ces quatre provinces?

M. Johnston: Ne croyez pas que je ne veuille pas répondre. J'essaie de trouver les renseignements.

M. Kilgour: Un chiffre approximatif nous suffirait. Il n'est pas nécessaire de nous donner des chiffres à une personne près.

M. Christopher Gill (directeur, Division de l'évaluation et de la vérification, Direction des langues officielles, Conseil du Trésor): Monsieur le président, le nombre total des postes unilingues en Colombie-Britannique est de 19,000 et celui des postes bilingues est de 157.

[*Texte*]

• 1600

Mr. Gauthier: 19,000?

Mr. Gill: That is correct. That is the total I have.

Mr. Kilgour: In Alberta?

Mr. Gill: In the case of Alberta, the total number of unilingual positions is roughly 12,500 and the total number of bilingual positions is 150.

Mr. Kilgour: In Saskatchewan?

Mr. Gill: In Saskatchewan, the total number of unilingual positions is roughly 5,800 and the number of bilingual positions, 71.

Mr. Kilgour: In Manitoba?

Mr. Gill: In Manitoba, the total number of unilingual positions is about 9,800 and the total number of bilingual positions is roughly 310.

Mr. Kilgour: How many?

Mr. Gill: That is 310, just to round it off.

Mr. Kilgour: So it is about 45,000 federal public servants in the four western provinces. Is that not correct?

Mr. Gill: I beg your pardon?

Mr. Kilgour: About 45,000 public servants in the four western provinces, just as an example.

Mr. Gill: Yes. Actually it is 47,600.

Mr. Kilgour: I am sure my friend, Mr. Gauthier, will ask you about Ontario. Just to take this as an example, out of that you would get the 230 francophones, *les Canadiens qui parlent français*, who are getting the bilingual bonus. In Quebec—and time goes quickly—how many now whose mother tongue is English would be working out of your total number.?

Mr. Gill: In the case of Quebec, the total number of bilingual positions is 14,700. The total number of unilingual positions is 16,200.

Mr. Kilgour: So 13,000 of those 14,000 bilingual positions are held by *les Canadiens dont la langue maternelle est le français, n'est-ce pas?*

Mr. Gill: Bilingual positions does not mean . . . .

Mr. Kilgour: I am aware of that. Could you answer the question then? Is that not essentially correct that nine-tenths of them are held by . . . ?

Mr. Johnston: Well, the total percentage in Quebec is, I calculate, about 5.3 per cent in the federal departments, excluding crown corporations.

Mr. Kilgour: So you agree there is not much in these figures we have just talked about that would indicate that you are trying to give equitable representation in the public service to those people whose mother tongue is French and people whose mother tongue is English, outside of the regions that most of them come from?

[*Traduction*]

M. Gauthier: 19,000?

M. Gill: C'est exact. D'après mes renseignements.

M. Kilgour: Et en Alberta?

M. Gill: En Alberta, le nombre total de postes unilingues est d'environ 12,500 et celui des postes bilingues, d'environ 150.

M. Kilgour: Et en Saskatchewan?

M. Gill: En Saskatchewan, le nombre total de postes unilingues est d'environ 5,800 et celui des postes bilingues, de 71.

M. Kilgour: Et au Manitoba?

M. Gill: Au Manitoba, le nombre total de postes unilingues est d'environ 9,800, celui des postes bilingues, d'environ 310.

M. Kilgour: Combien?

M. Gill: 310, environ.

M. Kilgour: Il y a donc environ 45,000 fonctionnaires fédéraux dans les quatre provinces de l'Ouest, n'est-ce pas?

M. Gill: Pardon?

M. Kilgour: Il y a environ 45,000 fonctionnaires fédéraux dans les quatre provinces de l'Ouest; est-ce exact?

M. Gill: Oui. En réalité, leur nombre est de 47,600.

M. Kilgour: Mon ami, M. Gauthier, vous demandera certainement des renseignements au sujet de l'Ontario. De ce nombre, par exemple, il y aurait 230 francophones, de Canadiens qui parlent français, qui reçoivent la prime de bilinguisme. Le temps passe; parlons du Québec; combien de fonctionnaires dont la langue maternelle est l'anglais comptez-vous parmi tous les fonctionnaires?

M. Gill: Au Québec, le nombre total de postes bilingues est de 14,700. Le nombre total de postes unilingues, de 16,200.

M. Kilgour: Autrement dit, 13,000 de ces 14,000 postes bilingues sont détenus par des Canadiens dont la langue maternelle est le français, n'est-ce pas?

M. Gill: Par postes bilingues, on n'entend pas . . .

M. Kilgour: Oui, je sais bien. Pouvez-vous répondre à la question alors? Au fond, pourrait-on dire qu'environ neuf dixièmes de ces postes sont détenus par . . . ?

M. Johnston: D'après mes calculs, le pourcentage au Québec s'élèverait à environ 5.3 p. 100 dans les ministères fédéraux, sans compter les sociétés de la Couronne.

M. Kilgour: Par conséquent, en nous fondant sur les chiffres qui ont été avancés, rien ne nous permet de conclure que vous tentez d'assurer dans la fonction publique une représentation équitable des gens dont la langue maternelle est le français et de ceux dont la langue maternelle est l'anglais, à l'extérieur des régions où l'un ou l'autre de ces groupes linguistiques est majoritaire?

[*Text*]

Mr. Johnston: Well, I touched upon that, Mr. Chairman, in my comments. We are trying to redress that situation. One could speculate why it is that way. In Quebec there is no question, as we all know and as I know Senator Wood has expressed concerns here in committee, there has been a decline in the participation of English-speaking people in the federal public service. There is still a substantial representation in Quebec of English-speaking people in the public service and the Crown corporations that equates approximately with the population. But in the public service per se, subject to Treasury Board control, it is no.

Mr. Kilgour: Well, I am sure Senator Wood will want to raise that question with you too.

Can I get on to the bilingualism bonus question. It came to $40 million, according to the Commissioner of Official Languages report in 1981. Would you not agree that it might be better to spend more of this $40 million perhaps rehiring some of the French teachers that were let go a few years ago? Or, putting it more gently, would it not be better to spend this money on teaching people whose mother tongue is either one to teach the other official language?

Mr. Johnston: I would comment on that, Mr. Kilgour, that we have not abandoned the teaching of the second official language, as the case may be. The program has . . .

Mr. Kilgour: As I have said, three years in a row, I think now, about 200 or 300 French teachers have been let go from the public service.

• 1605

Mr. Johnston: Yes, but I think the purpose is to improve the teaching. There is a great deal of criticism, as you know, of the teaching program. You may recall the issues of training people who were too near retirement; training people who had no opportunity to come back and use the second official language; training people who simply did not have the aptitude for the second official language.

And, as you also know, originally it had been intended that the training would be discontinued altogether; however, when it was assessed, it was felt that the training should continue, but that the training should be more focused and should produce more results.

So I am not sure that, say, if we were to take money from the bilingual bonus program and put it on teaching that it would be necessarily an effective application of those funds.

Mr. Kilgour: So your answer then is that you do not think some of that $40 million would be better spent trying to teach either one or both of the official languages to the group which does not speak them?

Mr. Johnston: I do not think these answers are ever black and white, Mr. Kilgour. It is judgmental.

[*Translation*]

M. Johnston: J'ai soulevé la question au début, monsieur le président. Nous tentons de remédier à la situation. On peut se demander pourquoi il en est ainsi. C'est un fait connu de tous qu'au Québec, on constate une baisse de la participation des anglophones à la fonction publique fédérale; je sais que le sénateur Wood en a parlé en comité. Au Québec, il existe encore une forte représentation d'anglophones au sein de la fonction publique et des sociétés de la Couronne, qui correspond à peu près à la population générale. Mais ce n'est pas le cas dans la fonction publique proprement dite, contrôlée par le Conseil du Trésor.

M. Kilgour: Eh bien, je suis sûr que le sénateur Wood voudra vous parler de cette question.

Revenons à la question de la prime de bilinguisme. Elle représentait 40 millions de dollars, selon le rapport de 1981 du commissaire aux langues officielles. Ne conviendrait-il pas mieux, à votre avis, d'affecter cette somme à la réembauche de certains professeurs de français qui ont été congédiés il y a quelques années? Autrement dit, ne vaudrait-il pas mieux affecter cette somme à l'enseignement de l'autre langue officielle à ceux qui en possèdent déjà une?

M. Johnston: Monsieur Kilgour, nous n'avons pas cessé d'enseigner la deuxième langue officielle à qui que ce soit. Le programme a . . .

M. Kilgour: Comme je l'ai dit depuis trois années consécutives, je crois, environ 200 ou 300 professeurs de français travaillant pour le compte de la fonction publique ont été congédiés.

M. Johnston: Oui, mais c'était dans le but d'améliorer l'enseignement, je crois. Le programme d'enseignement des langues a suscité beaucoup de critiques, comme vous le savez. On a critiqué le fait qu'on donnait une formation à des gens qui étaient sur le point de prendre leur retraite, des gens qui n'avaient pas l'occasion d'utiliser l'autre langue officielle dans leur milieu de travail, des gens qui n'avaient tout simplement pas les aptitudes nécessaires pour apprendre l'autre langue officielle.

Au départ, on avait prévu de mettre fin au programme de formation; toutefois, lorsqu'on l'a étudié, on a cru bon de poursuivre cette formation, mais elle devait être plus pertinente et donner de meilleurs résultats.

Par conséquent, je ne sais pas s'il vaudrait mieux affecter l'argent du programme de prime au bilinguisme à l'enseignement des langues.

M. Kilgour: Autrement dit, vous ne croyez pas qu'il vaudrait mieux affecter une partie de ces 40 millions de dollars à l'enseignement de l'une ou l'autre des langues officielles au groupe qui ne la parle pas?

M. Johnston: A mon sens, on ne peut pas répondre par oui ou non, monsieur Kilgour. Il s'agit d'une question de jugement.

[*Texte*]

Mr. Kilgour: Well, would you agree that some of it would be better spent in that area?

Mr. Johnston: Mr. Aquilina might have a comment on that. Whether you take money from there or elsewhere, you are saying that more money be spent on language training. Do you have a view on that, Mr. Aquilina?

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Aquilina.

M. Aquilina: Monsieur le président, nous avons demandé à tous les ministères d'inclure dans leur plan annuel, pour la première fois, un tableau détaillé de leurs besoins en formation linguistique afin que nous puissions examiner leurs besoins en fonction des ressources qui sont disponibles. Quand cette analyse sera complétée, et nous avons l'intention de la compléter très bientôt, nous serons alors davantage en mesure de voir si les ressources dont nous disposons peuvent répondre aux besoins réels qui ont été identifiés, d'après les politiques actuelles de formation linguistique.

M. Kilgour: D'accord. Je demanderais maintenant au ministre s'il peut nous expliquer la contradiction apparente entre le fait qu'il y a un nombre croissant de fonctionnaires qui reçoivent la prime au bilinguisme et le fait que la traduction augmente continuellement.

M. Johnston: Je n'ai pas tout à fait saisi la question.

Mr. Kilgour: The bilingualism bonus goes up, but the cost of translation goes up now to 250 million words a year. Is there not a contradiction in that?

Mr. Johnston: Do you mean the contradiction between the use of the bilingual bonus and the—

Mr. Kilgour: The fact that we are now translating 250 million words a year.

Mr. Johnston: The bilingual bonus is not tailored first for translation services. It is not intended to.

Mr. Kilgour: You mean that seriously?

Mr. Johnston: Yes, I do.

Mr. Kilgour: You do not think that there are lots of people who are being paid the bilingual bonus that send their letters and memos off to be translated?

Mr. Johnston: Well, not necessarily. The bilingual bonus is paid to a certain number of employees who have bilingual capacity. Some of them may very well do their own letters in both languages. In fact, maybe they all do for that matter. But there would still be a major requirement for translation services.

Mr. Kilgour: You do not think there are any abuses of the translation services, then? Is that what you are telling us?

Mr. Johnston: No, I did not say that either, Mr. Kilgour. We are concerned about tightening it up., Departments are putting in controls to see if we cannot get better efficiency and more cost savings on translation services.

[*Traduction*]

M. Kilgour: Eh bien, êtes-vous d'accord qu'il vaudrait mieux affecter une partie de ces sommes à l'enseignement?

M. Johnston: M. Aquilina pourrait répondre. Que l'argent soit puisé dans ce programme ou ailleurs, vous dites qu'il faudrait augmenter les sommes affectées à la formation linguistique? Monsieur Aquilina, avez-vous des observations à ce sujet?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Aquilina.

Mr. Aquilina: Mr. Chairman, for the first time, we have asked all departments to include a detailed account of their language training needs in their yearly program so that we would be able to study their needs against the available resources. This study should be completed very shortly; when it is, we will be in a better position if the available resources can meet the real needs which have been pointed out, bearing in mind the current policies regarding language training.

Mr. Kilgour: Fine. I would now ask the minister if he can explain the apparent contradiction between the fact that an increasing number of civil servants are receiving the bilingual bonus and the fact that translation is continuously on the increase.

Mr. Johnston: I did not get that.

M. Kilgour: La prime au bilinguisme augmente, mais le nombre de mots traduits est passé à 250 millions par an. N'est-ce pas une contradiction?

M. Johnston: Vous parlez de la contradiction entre l'octroi de la prime au bilinguisme et . . .

M. Kilgour: Et le fait que nous faisons maintenant traduire 250 millions de mots par an.

M. Johnston: La prime au bilinguisme n'est pas censée faire réduire le nombre de mots à traduire.

M. Kilgour: Vous parlez sérieusement?

M. Johnston: Tout à fait.

M. Kilgour: Ne croyez-vous pas que bon nombre de gens qui reçoivent la prime au bilinguisme font traduire leurs lettres?

M. Johnston: Eh bien, pas nécessairement. la prime au bilinguisme est versée à un certain nombre d'employés qui sont bilingues. Certains d'entre eux peuvent très bien rédiger leurs lettres dans les deux langues officielles. Peut-être le font-ils tous. Mais cela n'empêche pas qu'il existe encore de grands besoins de traduction.

M. Kilgour: Vous ne croyez pas alors qu'il existe des abus en matière de traduction? C'est bien ce que vous nous dites?

M. Johnston: Non, je n'ai pas dit cela non plus, monsieur Kilgour. Nous cherchons à améliorer la situation. Les ministères sont en train d'élaborer des contrôles qui sont censés nous permettre d'augmenter l'efficacité et la rentabilité des services de traduction.

[*Text*]

Mr. Kilgour: What sort of ideas for minimizing abuses do you have in mind, as the responsible minister?

Mr. Johnston: We have done a number of things, one of which is specifically to ensure that there is not unnecessary translation; that in areas where there is no need to have a document translated, it is not translated. I think that comes probably from my own personal experience, to the extent that I have seen it. That might have been one of the most widespread abuses.

Le coprésident (M. Corbin): Il vous reste une minute, monsieur Kilgour, s'il vous plaît.

Mr. Kilgour: Well, the fact is I guess at the moment, and I have only a minute left, that you are spending 24 cents a word in 1981-82 to translate. Do you not think, as the commissioner said, that is a "whopping great increase", even given more than a decade of inflation? Do you not think that, as the minister responsible for seeing that government programs are done efficiently, maybe there is a suggestion there that you are not doing your job properly?

Mr. Johnston: Perhaps Mr. Aquilina can speak to the increase in cost. I am just looking for my comment on that.

Mr. Aquilina: Mr. Chairman,. the information that we have from the Bureau for Translation, and I think Mr. Le Quellec will be before you, in two days. A good deal of that increase comes as a result of the work of Parliament and its various committees. It is not related to the work of departments.

• 1610

Mr. Kilgour: How about the 24 cents a word? Do you really think in 1982 that 24 cents a word is not a bit on the high side?

Mr. Aquilina: I think Mr. Le Quellec would be in a better position, Mr. Kilgour, to answer that question.

Mr. Kilgour: May I put the question to the minister then? He is the man who looks after the dollars of the taxpayer.

Mr. Johnston: What price would you suggest per word, Mr. Kilgour?

Mr. Kilgour: I am suggesting to you, Mr. Minister—and I had lunch with a translator today—that it is possible to get the work done for less than 24 cents a word.

Senator Guay: What are the qualifications of . . . ?

Le coprésident (Mr. Corbin): Merci, monsieur Kilgour.

Mr. Johnston: As you know, if you look at the examination we have done, we found that *la traduction à la pige* has actually been more economical, that translation outside has proven to be more beneficial, cost-wise, than inside.

Le coprésident (M. Corbin): Votre temps est écoulé, monsieur Kilgour.

Mr. Johnston: Might I just add one other point? I was looking for the reference here, but my recollection is—and Mr. Aquilina can confirm it because we have examined it in Treasury Board—that whereas the cost is high, the cost has

[*Translation*]

M. Kilgour: Puisque vous êtes le ministre responsable de cette question, comment envisagez-vous de diminuer les abus?

M. Johnston: Nous avons pris un certain nombre de mesures pour nous assurer que la traduction ne se fait pas inutilement; s'il n'y a pas lieu de traduire un texte, nous ne le faisons pas traduire. J'ai constaté cela moi-même. C'était peut-être un des abus les plus répandus.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You have 1 minute left, Mr. Kilgour.

M. Kilgour: Eh bien, il ne me reste qu'une minute; si je comprends bien, en 1981-1982, vous dépensez 24c. pour faire traduire un mot. Ne croyez-vous pas qu'il s'agit, selon l'expression du commissaire, d'une augmentation faramineuse, malgré une décennie d'inflation? Comme ministre chargé de l'efficacité des programmes publics, ne voyez-vous pas là une indication que vous ne faites pas votre travail comme il le faut?

M. Johnston: M. Aquilina pourrait vous parler de l'augmentation du coût. J'essaie de retrouver mes mots à ce sujet.

M. Aquilina: Monsieur le président, nous avons obtenu ces renseignements auprès du bureau de traduction; je crois que M. Le Quellec comparaîtra dans deux jours. Il faut attribuer une bonne partie de cette augmentation aux travaux du Parlement et de ses divers comités. Elle reflète pas la traduction faite dans les ministères.

M. Kilgour: Et les 24c. le mot? N'est-ce pas un peu exagéré en 1982?

M. Aquilina: Monsieur Kilgour, je crois que M. Le Quellec serait plus en mesure de vous répondre.

M. Kilgour: Puis-je poser la question au ministre? C'est lui qui est chargé des dollars des contribuables.

M. Johnston: Quel prix proposez-vous, monsieur Kilgour?

M. Kilgour: Monsieur le ministre, j'ai déjeuné avec un traducteur aujourd'hui; je vous dis qu'il est possible de faire traduire des textes à moins de 24c. le mot.

Le sénateur Guay: Quelles sont les compétences de . . . ?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Kilgour.

M. Johnston: Si vous regardez les résultats de notre étude, vous constaterez que la traduction à la pige s'est avérée plus économique, que les textes envoyés à l'extérieur nous coûtent moins cher.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Your time is up, Mr. Kilgour.

M. Johnston: Me permettez-vous d'ajouter quelque chose? Je ne sais pas où se trouve le renseignement, mais M. Aquilina peut le confirmer, car nous avons étudié la question au Conseil du Trésor; même si le coût est élevé, le prix du mot traduit n'a

[*Texte*]

not risen dramatically per word. There is a greater volume of words being translated, as you know.

Mr. Kilgour: My last supplementary. What about the question of using Micoms and using machines, computers and so on to translate? Have you looked at the question of reducing costs in that?

Mr. Johnston: We had supported such a program. I am not sure where it is now. I do not think the technology has ever been satisfactorily developed, but the government did support such a program, as I recall.

Mr. Aquilina: Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Yes.

Mr. Aquilina: There is a project with the University of Montreal which has been going on now for a number of years to see whether we cannot develop some other, more modern, methods for improving translation. As I said, since it does turn into rather a technical question, perhaps the committee may want to ask this question of Mr. Le Quellec, who can bring you up to date on the latest in that respect.

M. Kilgour: Merci, monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Kilgour. M. Gauthier sera suivi de M^me^ Wood.

Monsieur Gauthier.

M. Gauthier: Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, vous avez abordé trois sujets autres que ceux dont on devait discuter aujourd'hui, et j'en profite pour vous poser des questions sur ces trois sujets. Il s'agit de l'embauche de hauts fonctionnaires; il s'agit aussi de la place de la langue dans le système du mérite et de la participation des francophones, surtout au niveau des catégories scientifiques et professionnelles.

Premièrement, on a demandé à chacun des ministères de faire des plans d'action en ce qui a trait à la mise en place des politiques linguistiques. Il y a des plans d'action qui sont déposés annuellement chez vous par chacun des ministères et agences en ce qui a trait à l'application de la loi dans les ministères et agences en question.

M. Johnston: Il y en a plusieurs qui sont maintenant dispensés de produire . . .

M. Gauthier: Je n'ai pas compris. Qu'est-ce que vous avez?

M. Johnston: Plusieurs ministères ont satisfait à nos exigences.

M. Gauthier: Mais ce n'est pas ma question. Il y a des ministères, des agences gouvernementales qui vous ont soumis des plans d'action destinés à augmenter la participation des francophones et qui se plaignent aujourd'hui du fait que ces plans d'action n'ont pas porté fruit, que ces plans d'action n'ont pas été mis en oeuvre, que ces plans d'action n'ont pas été approuvés par le Conseil du Trésor, et que vous . . .

M. Johnston: Vous parlez de la catégorie scientifique et technique?

[*Traduction*]

pas augmenté considérablement. On a constaté une augmentation du nombre de mots traduits.

M. Kilgour: Une dernière question supplémentaire. Avez-vous songé à réduire les coûts en utilisant les Micom, des machines, des ordinateurs pour faire la traduction?

M. Johnston: Nous avions entrepris un programme comme celui-là. Je ne sais au juste où l'on en est. Je ne crois pas que la technologie soit suffisamment au point, mais le gouvernement a entrepris des études sur ce sujet, si je me souviens bien.

M. Aquilina: Monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): Oui?

M. Aquilina: Depuis quelques années, nous avons lancé un projet en collaboration avec l'université de Montréal dans le but de mettre au point d'autres méthodes plus modernes, d'améliorer la traduction. Comme je l'ai dit, il s'agit d'une question assez technique; il vaudrait peut-être mieux demander à M. Le Quellec de vous renseigner sur ce plan.

Mr. Kilgour: Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Kilgour. Mr. Gauthier and then Mrs. Wood.

Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Minister, you have broached three topics other than those we were to discuss today; I will take the opportunity to ask you questions on these matters, namely, the hiring of senior civil servants, the role of language in the merit system and francophone participation, especially at the scientific and professional level.

First of all, each department was asked to prepare a plan of action with respect to the implementation of language policies. These plans of action are submitted to you each year by each department or agency and it deals with the implementation of the law within each particular department or agency.

Mr. Johnston: There are several which now do not have to . . . .

Mr. Gauthier: I do not understand. What did you say?

Mr. Johnston: Several departments have met our requirements.

Mr. Gauthier: But that is not my question. Some departments and agencies have submitted plans of action designed to increase francophone participation and they are now complaining that these plans of action have not given any results, have not been implemented, have not been approved by the Treasury Board and that you . . . .

Mr. Johnston: Are you talking of the scientific and technical categories?

[*Text*]

M. Gauthier: Je parle de la catégorie scientifique et technique . . .

M. Johnston: Ah bon, je m'excuse.

M. Gauthier: . . . et professionnelle.

M. Johnston: Surtout dans ce domaine-là, oui.

M. Gauthier: On parle du secteur des hauts fonctionnaires, si je peux employer ce terme-là. Je n'aime pas le terme, mais . . . Est-ce que vous pourriez nous dire quels ministères vous ont soumis des plans d'action linguistique pour l'embauche, pour l'amélioration de la participation des francophones? Ces plans ont-ils été acceptés, et si ce n'est pas le cas, pourquoi ne l'ont-ils pas été? Quand vont-ils être acceptés? Est-ce que vous pourriez répondre à ces questions-là?

M. Johnston: Oui, en termes généraux.

• 1615

L'année dernière, nous avons commencé un processus selon lequel on invite les ministères qui sont faibles, les ministères dont le progrès n'est pas satisfaisant, à comparaître devant nous au Conseil du Trésor. Dans chacun de ces cas, nous avons examiné le plan d'action, et nous nous sommes demandé comment il était possible d'augmenter le nombre de scientifiques dans les ministères où il y a des scientifiques. Nous avons examiné les difficultés présentées par les ministères en ce qui concerne l'embauche de ces gens-là. Nous avons discuté de cette question dans la perspective d'établir des rapports avec les universités de la province de Québec, par exemple.

Je peux vous donner un rapport sur le progrès accompli à ce jour. Je pense bien qu'il y a eu une réaction assez positive en ce qui concerne la comparution de ces ministères devant le Conseil du Trésor; également, il y a eu, je pense, une amélioration dans ces catégories dans certains cas. C'est une question qui nous préoccupe, et nous allons continuer à pousser pour améliorer la représentation.

M. Gauthier: Dans une lettre que vous m'envoyiez le 14 juin, vous me disiez ceci:

> . . . l'étude est maintenant sur le point d'être parachevée, et des recommandations doivent nous parvenir d'ici la fin de juin 1982.

Alors, est-ce que d'ici juin 1982, vous allez pouvoir rendre publics ces plans d'action et nous démontrer vraiment qu'il y a de l'action dans ce domaine de l'embauche des fonctionnaires dans la catégorie des scientifiques et professionnels?

M. Johnston: Monsieur Aquilina, voulez-vous répondre?

M. Gauthier: Je pose la question simplement pour avoir de l'information; je ne veux pas vous enfarger. Il y a une chose qui m'agace, cependant: c'est que les traducteurs et les interprètes sont inclus dans votre catégorie de scientifiques et professionnels.

M. Johnston: Je ne le pense pas.

M. Gauthier: Ah oui, monsieur!

[*Translation*]

Mr. Gauthier: I am talking of the scientific and technical categories . . . .

Mr. Johnston: Oh, I am sorry.

Mr. Gauthier: . . . and the professionals.

Mr. Johnston: At that level, especially.

Mr. Gauthier: We are talking about senior civil servants, though I do not like that expression. Could you tell us which departments submitted plans of action to you which were to increase the hiring or the participation of francophones? Were these plans accepted? If not, why? When will they be accepted? Could you answer these questions?

Mr. Johnston: Yes, in broad terms.

Last year, we initiated a new procedure whereby departments that were weak, departments whose progress was not satisfactory, were invited to appear before us at Treasury Board. In each case we examined their plan of action and we asked how it might be possible to increase the number of scientists in departments where there were scientists. We examined the difficulties presented by the departments with respect to hiring these people. We discussed this question from the viewpoint of establishing a relationship with universities in the province of Quebec, for example.

I can give you a progress report to this point. I think the reaction was quite positive when these departments appeared before Treasury Board. Also, I think there was an improvement in these categories in some cases. It is a question which concerns us and we are going to continue to push for improved representation.

Mr. Gauthier: In a letter that you sent me on June 14, you said the following:

> The study is almost finished and recommendations should reach you by the end of June, 1982.

Well, we are now in June, 1982, can you make these action plans public and show us if there really is any activity in hiring employees in the scientific and professional category?

Mr. Johnston: Mr. Aquilina, would you like to reply?

Mr. Gauthier: I am asking the question just to obtain information, I do not wish to pick on you. There is another thing that is bothering me, however, and that is that translators and interpreters are included in your scientific and professional category.

Mr. Johnston: I do not think so.

Mr. Gauthier: Oh yes, sir!

[*Texte*]

M. Aquilina: Monsieur le président, si je peux répondre à cette question, la catégorie scientifique et professionnelle comporte, si je me souviens bien de mémoire, 29 catégories, et ces 29 catégories, dans l'étude des besoins qui a été faite, ne comprennent ni les traducteurs, ni les interprètes.

M. Gauthier: Eh bien, il faudrait dire cela à la Commission.

M. Aquilina: Elle s'intéresse essentiellement à ce qu'on pourrait vraiment appeler les domaines professionnels dans le sens technique, comme les ingénieurs, les agronomes et ainsi de suite. Et puis, il y a évidemment la catégorie scientifique.

M. Gauthier: Eh bien, je regrette; quand on nous donne des statistiques, on nous dit toujours, à ce Comité-ci, que cela est inclus. Je ne dis pas que ce n'est pas le cas; je vous dis qu'on nous a toujours dit que cela incluait les traducteurs et les interprètes. Je trouve que c'est fausser les chiffres.

M. Aquilina: Monsieur Gauthier, au point de vue de votre question, qui avait trait à l'étude qui est en train d'être parachevée, ma réponse est que les interprètes et les traducteurs ne font pas partie de l'étude.

M. Gauthier: Très bien. Dans cette étude-là. Excellente réponse.

Maintenant, pour ce qui est du système du mérite, monsieur le ministre, êtes-vous au courant qu'il y a une contestation juridique qui est en cours sur la question des transferts latéraux? Je ne sais pas si vous êtes au courant; vous ne semblez pas m'indiquer si oui ou non ... Je vais vous rafraîchir la mémoire: il y a apparemment une contestation qui se fait actuellement, à savoir si les transferts latéraux d'un poste à un autre vont être permis à la Fonction publique, sans qu'il y ait de concours public, ou enfin un concours dans la boîte même, dans la Fonction publique même.

Ma question est celle-ci: beaucoup de personnes unilingues, à la suite de la résolution de juin 1973, ont pu se présenter à des concours en signant un document disant: nous nous engageons à suivre des cours de langue, et si nous les passons, ces cours de langue, nous aurons le poste. C'est cela, la procédure, n'est-ce pas? Supposons que la cour décide que la Commission ou que le Conseil du Trésor n'a pas le droit de faire de transferts latéraux; qu'arrivera-t-il de ces gens? Est-ce que vous vous servez encore des décrets d'exclusion pour faire de la formation linguistique dans le cadre de cette politique générale? Vous pouvez vous renseigner, si vous voulez.

M. Johnston: C'est parce que ...

M. Gauthier: Vous n'êtes pas au courant de cela.

M. Johnston: Je ne sais pas ... M. Aquilina ...

Le coprésident (M. Corbin): Excusez-moi, mais je pense que les témoins n'étaient peut-être pas tout à fait prêts à répondre à ce genre de questions.

M. Gauthier: Mais ce sont eux qui ont ouvert le débat, monsieur le président.

[*Traduction*]

Mr. Aquilina: Mr. Chairman, if I may answer this question, the scientific and professional category includes, if I remember correctly, 29 categories, and up in the needs study that was made, these 29 categories did not include either translators or interpreters.

Mr. Gauthier: You will have to tell that to the commission.

Mr. Aquilina: It is essentially interested in what you could really call professional area in the technical sense of the word, like engineers, agronomists and so forth. And, there is obviously the scientific category.

Mr. Gauthier: Well, I regret that when we are given statistics, this committee has always been told that that is included. I am not saying it is the case; I am telling you that we have always been told that this includes translators and interpreters. I find this is falsifying the figures.

Mr. Aquilina: Mr. Gauthier, your question concerned the study that is almost completed, and my answer is that interpreters and translators are not part of the study.

Mr. Gauthier: Very well. In that study. Excellent answer.

Now, with respect to the merit system, Mr. Minister, are you aware that there is a legal dispute going on with respect to lateral transfers? I do not know whether you are aware of it, you do not seem to indicate yes or no ... I will refresh your memory. There is apparently a dispute which is going on at the present time as to whether lateral transfers from one position to another will be permitted in the Public Service without a public competition, or at least a competition in the same segment or in the public service itself.

My question is the following. After the June 1973 resolution, many unilingual people have been able to enter competitions by signing a document undertaking to follow a language course, and if they pass this language course they will have the position. This is the procedure, it is not? Let us assume the court decides that the commission or Treasury Board does not have the right to make lateral transfers, what will happen to these people? Will you still use exclusion orders to give language training in the framework of this general policy? You can ask for information if you like.

Mr. Johnston: It is because ...

Mr. Gauthier: You were not aware of this.

Mr. Johnston: I do not know ... Mr. Aquilina ...

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Excuse me, but I think the witnesses were not entirely prepared to answer this type of question.

Mr. Gauthier: But they are the ones who opened the discussion, Mr. Chairman.

[*Text*]

• 1620

Le coprésident (M. Corbin): Oui, je l'admets, mais j'inviterais les députés à se concentrer autant que possible sur la prime et le problème des coûts de traduction.

M. Gauthier: D'accord.

Le coprésident (M. Corbin): Évidemment, vous pouvez poser des questions connexes, cela va de soi; je croyais que c'était ce que vous vouliez faire, monsieur Gauthier.

M. Gauthier: J'arrivais à la promotion, mais si ce n'est pas . . . Écoutez, est-ce que vous pourriez me renseigner là-dessus? Je vous laisse la question.

M. Aquilina: Monsieur le président, je vais certainement me renseigner, mais normalement, les questions de transfert latéral sont de la responsabilité de la Commission de la Fonction publique, et à moins que ce ne soit un problème que la Commission ait soulevé au Conseil du Trésor, on ne serait certainement pas au courant. Alors, je vais me renseigner.

M. Gauthier: Tout ce que je veux vous rappeler, c'est qu'à la page 5 du rapport de la Commission de la Fonction publique, on parle d'une entente avec le Conseil du Trésor du Canada. A ce sujet, on dit à la page 5:

> L'entente sera suivie d'une définition plus précise de leurs responsabilités respectives, des fondements du partage de compétences et du mode de coordination de leurs politiques et de leurs activités.

Il y a certainement une entente qui va être parachevée d'ici quelque temps entre vous et la Commission, et cela m'intéresse énormément, parce que la question de la formation linguistique fait partie de cette entente. Les députés de ce Comité-ci aimeraient être plus au courant de ce qui se passe entre vous et la Commission afin d'être bien informés. Alors, si cette entente dont la Commission de la Fonction publique parle dans son rapport annuel était parachevée d'ici quelques jours, ou quelques semaines, auriez-vous l'obligeance d'inclure cela dans les renseignements que vous nous enverrez?

J'en viens maintenant à la prime au bilinguisme. Est-ce que vous avez proposé, monsieur le ministre, une nouvelle formule au syndicat? Avez-vous discuté avec le Comité mixte national d'une nouvelle approche? Moi, comme le commissaire aux langues officielles, je trouve que c'est aberrant de donner $800 à qui que ce soit parce qu'il occupe un poste, peu importe qu'il soit bilingue ou non.

M. Johnston: Mais ce n'est pas à n'importe qui. D'abord, ils ont subi des tests . . .

M. Gauthier: Donnez-moi des statistiques. Combien de de personnes occupant des postes bilingues reçoivent la prime au bilinguisme, alors qu'elles ne sont pas bilingues?

M. Johnston: Vous savez, c'était le gouvernement précédent qui avait proposé des changements à la loi pour que cela devienne plus efficace, et avec raison d'ailleurs. Nous avons continué cette politique. Il faut que chaque personne qui reçoit la prime réponde aux exigences du poste: il faut qu'elle soit bilingue, et il faut qu'elle atteigne un certain niveau de bilin-

[*Translation*]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Yes, I agree, but I would ask the members to concentrate as much as possible on the bonus and the problem of the cost of translation.

Mr. Gauthier: Okay.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Obviously, it goes without saying, that you can ask related questions; I believe that is what you wish to do, Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: I was aiming at promotion, but if it is not . . . . Listen, could you give me information on this? I will leave the question with you.

Mr. Aquilina: Mr. Chairman, I will certainly get the information, but normally questions of lateral transfer are the responsibility of the Public Service Commission, and unless it is a problem that the commission has raised with Treasury Board we are certainly not informed. So I will get this information.

Mr. Gauthier: What I would like to remind you of is that on page 5 of the Public Service Commission Report there is a reference to an agreement with Treasury Board. It states on page 5:

> The agreement will be followed by a more precise definition of their respective responsibilities, the basis for sharing these responsibilities and the method of co-ordinating their policies and their activities.

There is certainly an agreement which will be reached shortly between you and the commission, and this interests me enormously, because the question of language training forms part of this agreement. The members of this committee would like to be more informed of what is happening between you and the commission. So if this agreement which is referred to in the Public Service Commission's annual report is reached in a few days, or in a few weeks, would you be kind enough to include it in the information you will send us?

Now I would like to refer to the bilingualism bonus. Mr. Minister, did you propose a new formula to the union? Have you discussed a new approach with the joint committee? Like the Commissioner of Official Languages, I find it is outrageous to give $800 to anyone because he holds a position, whether he is bilingual or not.

Mr. Johnston: But it is not given to anybody. First of all they have undergone tests . . . .

Mr. Gauthier: Give me statistics. How many people filling bilingual positions receive the bilingualism bonus when they are not bilingual?

Mr. Johnston: You know, the previous government proposed changes to the act to make it more effective, with some basis. We have continued this policy. Each person who receives the bonus must meet the requirements of the position. They must be bilingual and they must attain a certain level of bilingual-

[*Texte*]

guisme aussi. Si elle ne peut pas réussir les épreuves, elle ne la reçoit pas.

M. Gauthier: Ma question est simple: combien de fonctionnaires, actuellement, reçoivent cette prime de $800 et ne rencontrent pas les exigences du poste?

M. Johnston: En principe, aucun.

M. Gauthier: En pratique, c'est combien?

M. Johnston: Je ne sais pas, je n'ai pas les chiffres.

M. Gauthier: On a eu des chiffres l'année dernière. On peut demander encore . . .

M. Johnston: Peut-être que M. Aquilina aurait des statistiques.

M. Gauthier: M. Aquilina peut répondre.

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Aquilina.

M. Aquilina: Monsieur le président, je serai mieux en mesure de répondre à la question de M. Gauthier une fois que la nouvelle procédure de confirmation qui est maintenant en train d'être appliquée par les ministères sera complétée; d'ici un mois ou deux, je serai en mesure de vous fournir les chiffres.

M. Gauthier: C'est quoi, cela? C'est le plan d'action?

M. Aquilina: Non, ce n'est pas le plan d'action, c'est la nouvelle procédure de confirmation pour s'assurer que ceux qui reçoivent la prime au bilinguisme rencontrent les exigences linguistiques de leur poste. Cette nouvelle procédure de confirmation comporte deux nouveaux éléments: si le gestionnaire n'a pas la capacité linguistique requise pour confirmer la personne, il faut que cette personne passe un test, un test objectif, ou bien que le ministère ait un autre mécanisme pour que la capacité linguistique de la personne puisse être mesurée d'une façon objective; cette procédure est maintenant en train d'être appliquée.

M. Gauthier: C'est pour cela que vous avez demandé à la Commission de changer les tests?

M. Aquilina: La question du changement des tests était reliée à cela, mais il y a une autre histoire pour ce qui est des tests: il s'agit de les rendre plus fonctionnels. C'est pour rendre la formation linguistique plus fonctionnelle et s'assurer que le test mesure la capacité fonctionnelle de la langue.

M. Gauthier: Donc, cela va enlever la catégorie A.

M. Aquilina: Je ne peux pas présumer de cette décision, mais il est entendu qu'avec la nouvelle politique, la catégorie A va aller en diminuant. Dans beaucoup de domaines, elle va probablement disparaître.

M. Gauthier: Merci.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Gauthier. Votre temps est écoulé.

Madame Wood.

Senator Wood: Thank you, Mr. Chairman.

[*Traduction*]

ism. If they do not pass the tests, they do not receive the bonus.

Mr. Gauthier: My question is a simple one: how many government employees are receiving this $800 bonus at the present time and do not meet the requirements of the position?

Mr. Johnston: In principle, none.

Mr. Gauthier: How many is it in practice?

Mr. Johnston: I do not know; I do not have the figures.

Mr. Gauthier: We had figures last year. We could still ask . . . .

Mr. Johnston: Perhaps Mr. Aquilina has the figures.

Mr. Gauthier: Mr. Aquilina may answer.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Aquilina.

Mr. Aquilina: Mr. Chairman, I would be in a better position to answer Mr. Gauthier's question when the new confirmation procedure has been applied in the departments. In a month or two I will be in a position to give you these figures.

Mr. Gauthier: What is that? Is it the action plan?

Mr. Aquilina: No, it is not the action plan, it is the new confirmation procedure to ensure that those who are receiving the bilingualism bonus meet the language requirements of their position. This new confirmation procedure contains two new elements: if the manager does not have the necessary linguistic ability to confirm a person, this person must pass a test, an objective test, or the department must have some other mechanism whereby the linguistic ability of that person can be measured in an objective way. This procedure is now being applied.

Mr. Gauthier: Is that why you asked the commission to change the tests?

Mr. Aquilina: The question of changing the tests was related to this, but there is another aspect of these tests. It is a question of making them more functional. It is to make language training more functional and to ensure that the test measures the functional ability of a person in that language.

Mr. Gauthier: So that should remove category A.

Mr. Aquilina: I cannot assume this decision, but it is understood that with the new policy category A will decrease. In many areas, it will probably disappear.

Mr. Gauthier: Thank you.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Gauthier. Your time is up.

Mrs. Wood.

Le sénateur Wood: Merci, monsieur le président.

[*Text*]

Mr. Johnston, before I go into my usual type of questions that they wait for here—

Mr. Gauthier: Expect.

• 1625

Senator Wood: Expect from you. Okay. I have a question here which was fed to me by my researchers. What is the breakdown of public servants receiving the bilingualism bonus? How many have level 'A' second language skill, how many have level 'B' and how many have level 'C'?

Le coprésident (M. Corbin): Est-ce que M. Nadon va répondre à cette question?

M. Jean-Claude Nadon (directeur, Division des opérations, Secrétariat du Conseil du Trésor, Direction des langues officielles): Voulez-vous avoir des chiffres exacts ou des ordres de grandeur comme . . .

Senator Wood: I would like to have the exact figures.

Le coprésident (M. Corbin): En attendant la réponse, je pourrais peut-être indiquer au Comité que nous n'avons aucun contrôle sur la température de cette pièce. Elle est contrôlée à l'étage supérieur, dans les appartements de la présidence. Alors, monsieur le président du Conseil du Trésor, si on vous fait une requête pour améliorer le climat ici, j'espère que vous ne la refuserez pas.

Senator Wood: While he is looking up the questions—because my time will slowly disappear—I wonder whether I could go into my usual questions—

Mr. Johnston: Could I ask, Senator Wood, if I could add one element to your question which you might find of interest and that is the improvement in the 'A', 'B' and 'C' categories over the recent time-frame. I think members would be interested in that; but you asked for the numbers now.

Senator Wood: Right.

Mr. Johnston: I think you would find it interesting to see the extent to which the 'A' level has diminished.

Senator Wood: We will know that from the figures that we will get shortly, I would presume.

I would like to go into my usual questions about Quebec. I listened carefully to your opening remarks and I heard you say that there was clear progress; that the government policy was a fair one, and that many areas had progressed very well. I understand you are the auditor of all programs; in other words, all the programs in all the departments. Am I right in that understanding?

Mr. Johnston: Sorry, the auditor?

Senator Wood: Yes. Do you audit all the official language programs?

Mr. Johnston: We have a report from the departments, yes.

Senator Wood: Do you audit them also?

[*Translation*]

Monsieur Johnston, avant de poser mes questions traditionnelles, qu'on attend ici . . .

M. Gauthier: Que l'on prévoit.

Le sénateur Wood: Que vous prévoyez. J'ai une question qui m'a été donnée par mes recherchistes: quelle est la répartition des fonctionnaires qui reçoivent la prime au bilinguisme? Combien d'entre eux ont des compétences de langue seconde au niveau «A», combien au niveau «B» et combien au niveau «C»?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Is Mr. Nadon going to answer this question?

Mr. Jean-Claude Nadon (Director, Operations Division, Treasury Board Secretariat, Official Languages Branch): Do you want exact figures or approximate sizes . . .

Le sénateur Wood: Je voudrais des chiffres exacts, s'il vous plaît.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): While we are waiting for an answer, I could perhaps indicate to the committee members that we have no control over the temperature in the room. It is controlled on the floor above in the apartments of the chairman. So, Mr. Treasury Board President, if we submit a request to improve the temperature here, I hope you will not refuse it.

Le sénateur Wood: Pendant qu'il est en train de chercher la réponse—parce que mon temps est en train de s'épuiser—je me demande si je pourrais poser mes questions habituelles—

M. Johnston: Si vous le permettez, madame le sénateur, je voudrais ajouter une précision qui pourrait vous intéresser, à savoir l'amélioration des catégories «A.', «B», «C» depuis quelque temps. Je pense que ces renseignements pourraient intéresser les membres. Mais vous avez demandé les chiffres exacts.

Le sénateur Wood: Oui.

M. Johnston: J'ai pensé que cela vous intéresserait de savoir à quel point le nombre d'employés au niveau «A» a diminué.

Le sénateur Wood: Je présume que nous allons bientôt le savoir une fois que nous aurons les chiffres.

Je voudrais poser mes questions habituelles sur le Québec. J'ai écouté soigneusement votre déclaration préliminaire et vous avez dit que des progrès certains avaient été réalisés, que la politique du Gouvernement était juste et que de nombreux secteurs avaient réalisé des progrès. On m'a donné à entendre que vous vérifiez tous les programmes, autrement dit, tous les programmes de tous les ministères. Est-ce vrai?

M. Johnston: Excusez-moi, je vérifie . . . ?

Le sénateur Wood: Oui, je vous demande si vous vérifiez tous les programmes des langues officielles?

M. Johnston: Un rapport nous est soumis par les ministères.

Le sénateur Wood: Est-ce que vous vérifiez les programmes de tous les ministères aussi?

[*Texte*]

Mr. Johnston: What do you mean? Do we send in auditors to departments? No, we do not send them in.

Senator Wood: You do not send them in.

Mr. Johnston: Oh, I am sorry. We do send auditors. We review their reports, surely.

Senator Wood: So you do audit. The answer is yes. Fine.

M. Nadon: Maintenant, si vous permettez, monsieur le président, nous avons les chiffres.

Sur un nombre total de 48,000 bilingues au gouvernement, 5,000 sont au niveau E, c'est-à-dire exemptés, 5,000 sont au niveau C, le plus haut niveau de connaissances, 20,000 sont au niveau B et de 17,000 à 18,000 sont au niveau A, le niveau inférieur, lequel niveau disparaîtra progressivement, au fur et à mesure que les postes seront dotés.

Senator Wood: How many in level 'A'?

M. Nadon: De 17,000 à 18,000.

Senator Wood: You have 17,000.

Mr. Nadon: Yes, 17,000.

Senator Wood: What were they last year and the year before that? Do you have a figure that is descending?

Mr. Nadon: Yes. For instance, what we find now is that the 'A' level which was in the neighbourhood of 25 per cent last year is decreasing to roughly 20 per cent this year; concerning the 'B' level we see a very drastic improvement. We now have, I think, 43 per cent and we had something in the neighbourhood of 37 per cent last year. The 'E' and the 'C' category is quite stable, because that is the most difficult level to obtain. The difference would be marginal, plus or minus.

Senator Wood: Thank you very much.

Mr. Johnston: Senator Wood, may I just correct what appeared to be an argument we are having. The audit is confined to those departments which have trouble, which are not meeting the standards. There is no audit across the system by Treasury. We do not send people into every department and agency.

Senator Wood: Well then you must have to send them to quite a number of departments in Montreal, because looking at the figures of the public service employees in Montreal, I would like to take three examples; I will take the National Research Council where there are six anglophones; the Department of Communications with two; Agriculture with 29. I am talking about numbers and not percentage.

[*Traduction*]

M. Johnston: Qu'est-ce que vous voulez dire au juste? Me demandez-vous si nous envoyons des vérificateurs dans les ministères? La réponse est non.

Le sénateur Wood: Alors vous n'envoyez pas de vérificateurs dans les ministères?

M. Johnston: Je suis désolé, mais je me suis trompé. En fait, nous envoyons des vérificateurs dans les ministères. Nous étudions leurs rapports, évidemment.

Le sénateur Wood: Alors vous vérifiez les ministères. La réponse est donc oui. Bien.

Mr. Nadon: Now, Mr. Chairman, I can provide you with the figures.

Out of a total of 48,000 bilingual employees working for the government, 5,000 are at level E, that is exempted, 5,000 are at level C, the highest level, 20,000 are at level B and 17,000 or 18,000 are at level A—the lowest level, which will disappear progressively, as positions are filled.

Le sénateur Wood: Il y en a combien au niveau «A»?

M. Nadon: Between 17,000 and 18,000.

Le sénateur Wood: Il y en a 17,000.

M. Nadon: Oui, 17,000.

Le sénateur Wood: Avez-vous des chiffres pour l'année dernière et l'année qui la précède? Est-ce que le chiffre diminue?

M. Nadon: Oui. Par exemple, nous avons constaté que le niveau d'employés au niveau «A», qui a été de l'ordre de 25 p 100 l'année dernière, passe cette année à environ 20 p 100; pour ce qui est du niveau «B», nous avons constaté une amélioration considérable. Je crois que le chiffre se situe à 43 p 100, par rapport à 37 p 100 l'année dernière. Les catégories «E» et «C» sont assez stables, étant donné qu'il s'agit du niveau le plus élevé. La différence est minime, dans un sens ou dans l'autre.

Le sénateur Wood: Merci beaucoup.

M. Johnston: Madame le sénateur, si vous le permettez, je voudrais corriger ce que je viens de vous dire. Seuls les ministères qui ont de la difficulté ou qui ne remplissent pas les normes font l'objet d'une vérification. Le Conseil du trésor n'effectue pas de vérification dans tous les ministères. Nous n'envoyons pas des gens dans tous les ministères et organismes gouvernementaux.

Le sénateur Wood: Eh bien, vous devez les envoyer dans nombre de ministères à Montréal, car selon les chiffres sur le nombre de fonctionnaires à Montréal—je voudrais vous citer trois exemples: au Conseil national des recherches, il y a six anglophones; au ministère des communications, il y en a deux; au ministère de l'Agriculture, 29. Je vous cite des nombres, pas des pourcentages.

[*Text*]

• 1630

What do we have planned for Montreal? Do we have anything comparable to what we have been doing for the francophones? I could mention some of the items that we have been doing. There are programs that have stepped up the recruitment programs; stepped up contact with francophone universities. We have some departments that have banks of 10 to 50 person-years established to recruit francophone graduates. We now have francophones attending scientific conventions. We put ads in francophone professional journals and ads in francophone newspapers. But we, however, are not seeming to do any of these on the anglophone side. I would like to know just what Treasury Board is doing about this.

Mr. Johnston: It is our intention to do the same thing on the anglophone side, Senator Wood.

Senator Wood: Mr. Johnston, that is fine, but just when? In 1976 I think the figure was something like 13 per cent; we are now down to less than 5 per cent.

Mr. Johnston: There have been a few encouraging signs. For example, recruitment of anglophones in Quebec moved from 4.9 per cent in 1980 to 7 per cent in 1981. That shows a definite improvement. We are examining—

Senator Wood: Excuse me. How many numbers is that? What does 7 per cent represent.

Mr. Johnston: In terms of people? We are checking with the Public Service Commission, Senator Wood.

In 1980, there were 81 anglophones recruited in the Province of Quebec. In 1981, there were 122. Now, it may be a little early to determine whether we have a trend, but we want to make sure that we do our best to make sure that trend continues.

I believe you have been in contact with Treasury Board, or are aware that we have met with the minority language groups, as I referred to in my comments. Specifically, I believe our officials met with *Alliance Québec*, the English-speaking representatives of the Gaspé, and the *Cantons de l'Est* to hear their views as to what improvements could be made and what difficulties are being encountered.

I think it is also important, as you mention, that job opportunities be made available; in other words, that people become aware of what job opportunities there are. We had some discussion internally about how the actual advertisements— and even the signs that were put up in various manpower outlets—could be improved upon. I think that is going to be key.

Also, a role we can play in Treasury Board, which we are bringing forward, is to attach conditions to language plans for various departments in terms of recruitment, which should be helpful. In other words, instead of the general, if you like, vague statements about representation being inadequate, we are in a position to say to a department, look, your representa-

[*Translation*]

Qu'avons-nous prévu pour Montréal? Avons-nous des programmes comparables à ceux que nous avons à l'intention des francophones? Je pourrais vous énumérer certaines choses que nous avons faites. Nous avons des mécanismes afin d'accélérer les programmes de recrutement, des contacts plus nombreux dans les universités francophones. Dans certains ministères, on a réservé des banques de 10 à 50 années-personnes afin de recruter les diplômés francophones. Il y a maintenant des francophones qui se rendent aux congrès scientifiques. Nous mettons des annonces dans les journaux professionnels français et dans les journaux français. Néanmoins, il semble que nous ne faisons rien de semblable du coté anglophone. J'aimerais savoir au juste ce que fait le Conseil du Trésor à ce sujet.

M. Johnston: Nous avons l'intention de faire la même chose du coté anglophone, sénateur Wood.

Le sénateur Wood: Monsieur Johnston, c'est parfait, mais quand? En 1976, le chiffre, je crois, était d'environ 13 p. 100; maintenant nous sommes à moins de 5 p. 100.

M. Johnston: Il y a quelques signes encourageants. Par exemple, le recrutement des anglophones au Québec est passé de 4.9 p. 100 en 1980 à 7 p. 100 en 1981. C'est donc une amélioration marquée. Nous examinons . . .

Le sénateur Wood: Excusez-moi. Quels sont les chiffres? Que signifie 7 p. 100?

M. Johnston: Le nombre de personnes? Nous vérifions auprès de la Commission de la fonction publique, sénateur Wood.

En 1980, on a recruté 81 anglophones au Québec. En 1981, il y en avait 122. Il est peut-être encore un peu tôt pour voir s'il y a une tendance, néanmoins nous tenons à faire notre possible afin de nous assurer que cette tendance se maintiendra.

Je crois que vous avez communiqué avec le Conseil du Trésor, ou que vous savez que nous avons rencontré les représentants des groupes des minorités linguistiques, comme je les ai appelés dans mes remarques. Plus précisément, je crois que nos fonctionnaires ont rencontré des membres de «Alliance Québec», les représentants anglophones de Gaspé et ceux des cantons de l'Est afin de savoir quelles sont à leurs avis les améliorations à apporter et les difficultés rencontrées.

Je crois qu'il est également important, comme vous l'avez mentionné, d'offrir des occasions d'emploi, en d'autres termes, que les éventuels candidats prennent connaissance des occasions d'emploi. Nous avons quelque peu discuté entre nous de la façon dont les annonces, et même les avis affichés dans les divers bureaux de main-d'oeuvre, pourraient être améliorés. Je crois que là sera la clé.

En outre, au Conseil du Trésor, nous pouvons jouer un rôle, ce que nous allons faire, en assujettissant les plans linguistiques des divers ministères à certaines conditions touchant le recrutement, ce qui devrait être utile. En d'autres termes, plutôt que de formuler, si vous voulez, d'une façon générale des déclarations vagues sur la représentation qui est inadé-

[*Texte*]

tion in this category is very low, as we have done in the case of francophone representation, particularly in the scientific categories, which we were discussing a moment ago with Mr. Gauthier.

Those are some of the steps.

Senator Wood: Do you think that perhaps if a program was designed by Treasury Board to increase the number of anglophones—

Mr. Johnston: Do I—I am sorry.

Senator Wood: If you had a program designed to increase the participation by anglophones in Quebec, could you not implement that program?

Mr. Johnston: We can impose conditions on the departments to implement it. That is on the assumption that there is the demand there, which I hope there is. But we have seen, as you point out, a very dramatic falling off of anglophones in the federal public service since 1976, cut, in fact, to less than half.

We can speculate as to what all the reasons might be. I think what we can do is take the measures I have described to you and monitor it to determine whether there is an improvement and whether we are getting a positive trend. We have had an improvement over the last year, as I have pointed out. It is a very modest improvement, and it is a very modest beginning, but perhaps it does portend better for the future.

Senator Wood: One last question. For every anglophone who leaves the public service in Montreal, how is he replaced?

Mr. Johnston: How are they replaced?

Senator Wood: Yes. By bilingual anglophones, or by whom?

• 1635

Mr. Johnston: I cannot answer that question, Senator Wood. I do not expect that anyone can; the Public Service Commission can.

Mr. Aquilina: The information I have from from Mr. Gill, who has been following this case pretty closely, is that it is an open competition process. What we are going to determine, as part of the study—as the minister mentioned a few minutes ago, and we are now in the process with the Public Service Commission and the largest departments in Quebec—is exactly what is the net result of the various staffing actions they have taken, to know whether it is bilingual anglophones, bilingual francophones— or whatever the situation is. We will have those figures within a month or so.

Senator Wood: Thank you very much.

Le coprésident (M. Corbin): Vous avez terminé, madame Wood, je vous remercie.

[*Traduction*]

quate, nous sommes en mesure de dire à un ministère, écoutez, votre représentation dans telle catégorie est très faible, comme nous l'avons fait dans le cas de la représentation des francophones, particulièrement dans la catégorie scientifique, donc nous discutions il y a un instant avec M. Gauthier.

Voilà certaines mesures.

Le sénateur Wood: Croyez-vous que si le Conseil du Trésor concevait peut-être un programme visant à augmenter le nombre d'anglophones . . .

M. Johnston: Est-ce que . . . excusez-moi.

Le sénateur Wood: Si vous aviez un programme conçu en vue d'augmenter la participation des anglophones au Québec, ne pourriez-vous pas y donner suite?

M. Johnston: Nous pouvons imposer des conditions aux ministères afin que ceux-ci y donnent suite. En supposant que la demande existe, ce que j'espère être le cas. Toutefois, nous avons constaté, comme vous l'avez souligné, une diminution très marquée du nombre d'anglophones à la Fonction publique fédérale depuis 1976, qui est tombée en fait de plus de moitié.

On peut avancer toutes sortes de raisons pour expliquer ce fait. Je crois que ce que nous pouvons faire, c'est adopter les mesures que je viens de vous décrire, et surveiller leur mise en oeuvre afin de constater s'il y a amélioration et si une tendance positive se dessine. Il y a eu amélioration au cours de la dernière année, comme je l'ai souligné. C'est une amélioration des plus modeste, un modeste début, mais cela augure peut-être favorablement de l'avenir.

Le sénateur Wood: Une dernière question. Quand un anglophone quitte la Fonction publique à Montréal, comment est-il remplacé?

M. Johnston: Comment les remplace-t-on?

Le sénateur Wood: Oui. Par des anglophones bilingues ou par qui?

M. Johnston: Je ne puis répondre à cette question, sénateur Wood. Je ne crois pas que personne le puisse; la Commission de la fonction publique le peut.

M. Aquilina: D'après les renseignements que me donne M. Gill, qui suit cette affaire de près, il s'agit d'un concours ouvert. Ce que nous allons déterminer, et cela fait partie de l'étude, comme le ministre l'a dit il y a quelques minutes et nous sommes maintenant engagés dans cette voie avec la Commission de la fonction publique et les plus gros ministères au Québec, c'est exactement de savoir le résultat net et diverses mesures de dotation entreprises pour savoir ce qu'il en est pour les anglophones bilingues, les francophones bilingues . . . Enfin quelle est la situation exacte. Nous aurons ces chiffres d'ici un mois ou deux.

Le sénateur Wood: Merci beaucoup.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Your time is up, Madam Wood, thank you.

[*Text*]

Je voudrais, avant de donner la parole au prochain intervenant, M. Herbert, demander à M. Nadon de clarifier quelques chiffres qu'il nous a donnés, parce qu'il semble y avoir confusion dans l'esprit de plusieurs personnes, y compris le commissaire. Vous avez dit que sur un total de 48,000, au niveau A il y avait entre 17,000 et 18,000 personnes. Et, en termes de pourcentage, au niveau A, on est passé de 25 à 20 p. 100 environ. Un calcul rapide nous démontre que le nombre de personnes au niveau A serait fort plus élevé que 20 ou 25 p. 100, il serait d'environ 35 p. 100 sinon de 37 p. 100. Pouvez-vous expliquer cette différence?

M. Nadon: Le pourcentage au niveau A est calculé sur la base totale de postes bilingues et non pas . . . Et tout à l'heure, ce que j'ai donné, vous pouvez vérifier, c'est bien évident . . .

Le coprésident (M. Corbin): Alors, vous dites que le niveau A représente tous les postes . . .

M. Nadon: L'ensemble de tous les postes bilingues.

Le coprésident (M. Corbin): Ce n'est pas un niveau de compétence inférieur . . .

M. Nadon: C'est-à-dire qu'on peut diviser tous les postes bilingues en trois grands niveaux: C, le plus haut, B et A. De tous ces postes-là, il y en a près de 60,000, il y en a environ 17,000 à 18,000 qui sont au niveau A maintenant. Donc, 18,000, cela fait près de 30 p. 100 de tous les postes bilingues qui seraient au niveau A.

Le coprésident (M. Corbin): 30 p. 100 . . .

M. Nadon: Maintenant, certains de ces postes sont d'ordre opérationnel . . .

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur le ministre, M^me^ Wood voulait savoir combien de personnes au niveau A touchaient, effectivement, la prime au bilinguisme.

M. Johnston: C'est cela.

Le coprésident (M. Corbin): C'était cela la question.

Le sénateur Wood: C'était la question.

M. Nadon: Alors, combien de personnes au niveau A-1 retirent la prime?

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur le ministre, cela m'a l'air bien compliqué. Est-ce que vous auriez l'obligeance de nous mettre cela par écrit?

M. Nadon: Oui.

Le coprésident (M. Corbin): .. Soit, de clarifier ces statistiques, définir les termes . . . Selon votre catégorisation, par exemple, les personnes au niveau E c'est-à-dire celles qui sont exemptes, sont-elles exemptées en raison de l'âge, de droits acquis ou de compétence? Ce sont des choses que le Comité aimerait savoir.

Monsieur Aquilina.

M. Aquilina: Monsieur le président, avant de vous fournir les chiffres que vous avez demandés, le nombre de positions bilingues dans les catégories, le nombre de personnes dans

[*Translation*]

Before giving the floor to our next member, Mr. Herbert, I would like to ask Mr. Nadon to clarify a few figures he gave us because there seems to be some confusion in the mind of many people, as well as the commissioner. You said that on a total of 48,000 at the A level there were between 17,000 and 18,000 people. And, in terms of percentage, at the A level, they went from roughly 25 to 20 per cent. If you figure this out rapidly you will see that the number of people at the A level would be stronger than 20 or 25 per cent and would hover roughly around 35 if not 37 per cent. Can you explain that difference?

Mr. Nadon: The percentage at the A level is based on the total of bilingual positions and not . . . what I gave you a while back, and you can check this out, it is quite clear . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): So, you are saying that the A level represents all positions . . .

Mr. Nadon: All bilingual positions.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): It is not an inferior level of competence . . .

Mr. Nadon: Well, you can divide all bilingual positions into three main levels: C, the highest one, B and A. There are about 60,000 positions in all and 17,000 or 18,000 are now at the A level. So, 18,000 is roughly 30 per cent of all bilingual positions which would be at the A level.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thirty per cent . . .

Mr. Nadon: Now, some of those positions are operational . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Minister, Mrs. Wood wanted to know how many A level people were effectively getting the bilingual bonus.

Mr. Johnston: That is it.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): That was what the question was.

Senator Wood: That was the question.

Mr. Nadon: So, how many A-1 level people are getting the bonus?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Minister, that seems to be very complicated to me. Could you put that in writing for us?

Mr. Nadon: Yes.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Either clarify those statistics, define the terms . . . According to your classification, for example, people at the E level, those who are exempt, in other words, are they exempt because of age, grandfather clauses or competency? Those are things the committee would like to know.

Mr. Aquilina.

Mr. Aquilina: Mr. Chairman, before giving you the figures you asked for, the number of bilingual positions in the categories, the number of people in each of the categories by level

[*Texte*]

chacune des catégories par niveau et le nombre de personnes qui reçoivent la prime au bilinguisme dans chacune de ces catégories-là, je pense que c'est . . .

• 1640

Le coprésident (M. Corbin): Cela, c'est pour le Québec ou l'ensemble . . .

M. Aquilina: C'est cela.

Le coprésident (M. Corbin): Pour le Québec et les autres provinces. Autant nous brosser un tableau complet, parce que les membres du Comité vont revenir sur la question à une prochaine réunion et vont encore vous demander ces détails-là.

M. Johnston: Si je comprends bien la question du sénateur, cela veut dire que ça se situe dans le contexte national et non seulement dans la province de Québec, n'est-ce pas?

Le coprésident (M. Corbin): Monsieur Gauthier invoque le Règlement? . . . D'accord. Monsieur Herbert.

Mr. Herbert: I just want to continue this point and I will use it as part of my time, Mr. Chairman, because I have been listening to figures, and you know I try to get some precision in the figures by using the order paper. I wish when witnesses come before committees and they know we will be looking into questions, that they present us with, not just a statement but, charts of figures such as we get on the order paper. I could question, in a moment why some of the figures given us today are different from the figures which I received on February 27, Question No. 3685. However, if we are to get these figures, all I suggest is that it would be very handy for us and very useful if the witnesses would present these at the start of the meeting so as not to leave us in this confusion.

Anyway, for what it is worth, I have had some statistics given to me here and I want a question on that. But I want to ask first of all if the President of the Treasury Board is still dictating to the department the maximum percentage of persons who can receive the bilingualism bonus within the department.

Mr. Johnston: No. There is no such policy to my knowledge.

Mr. Herbert: There was a policy. That is why I am asking you if it has been discontinued.

Mr. Johnston: Mr. Aquilina, do you have a comment?

Mr. Aquilina: Mr. Chairman, just on a point of clarification, the Treasury Board has never indicated to departments the numbers. What we have done is to establish rules for confirming people to obtain the bilingualism bonus, but we have never established any fixed numbers for any department to meet.

Mr. Herbert: So, if a person in a department says to me, I have been told that I cannot have more than 85 per cent of my employees in this office receiving the bilingualism bonus, he is not reflecting Treasury Board policy?

Mr. Aquilina: That is correct.

[*Traduction*]

and the number of people getting the bilingual bonus in each of those categories, I think that it is . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Is that for Quebec, or the rest . . .

Mr. Aquilina: Yes.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): For Quebec and the other provinces. You might as well give us the entire picture since committee members will raise this question again at the forthcoming meeting and ask you for these details.

Mr. Johnston: If I understood the senator correctly, this means that this is happening throughout the country and not only in Quebec.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Guathier, on a point of order? Okay Mr. Herbert.

M. Herbert: J'ai écouté le chiffre qu'on a cités et j'essaie d'obtenir des données aussi précises que possible en me référant au feuilleton. Il serait bon que les témoins ne se bornent pas à nous soumettre uniquement des déclarations, mais également des chiffres et des graphiques comme cela se fait pour le feuilleton notamment. Comment se fait-il que les chiffres que l'on vient de citer diffèrent de ceux qui m'ont été communiqués le 26 février dernier en réponse à la question numéro 3685? En outre, cela faciliterait grandement notre tâche si les témoins pouvaient nous soumettre les chiffres en début de réunion, évitant ainsi la confusion qui règne actuellement.

Je voudrais maintenant poser une question concernant les chiffres qui m'ont été communiqués. Le président du Conseil du Trésor fixe-t-il toujours le pourcentage maximal des personnes devant toucher la prime au bilinguisme?

M. Johnston: Non.

M. Herbert: Mais c'est ce qui se faisait par le passé et c'est pourquoi je vous demande si cette pratique a été abandonnée.

M. Johnston: Je demanderais à M. Aquilina de vous répondre.

M. Aquilina: Le Conseil du Trésor s'est borné à fixer les conditions d'obtention de la prime au bilinguisme mais non pas le nombre de personnes qui peuvent toucher ladite prime.

M. Herbert: Donc, lorsqu'un responsable d'un ministère m'a assuré qu'il ne peut accorder de prime au bilinguisme qu'à 85 p. 100 de son personnel, cela ne traduit pas une directive du Conseil du Trésor.

M. Aquilina: Non.

[*Text*]

Mr. Herbert: Okay. Because when I asked the question as to why not, when all the counsellors in a certain office were all serving persons in both English and French and yet one perfectly bilingual person could not get the bonus and complained, and why some were getting the bonus and others were not, the answer I received from the supervisor of that particular office was that it was because Treasury Board dictated the 85 per cent figure. Then I can assume that the supervisor is in error? All right.

Mr. Aquilina: That is correct.

Mr. Herbert: Thank you. That gets that out of the way. That means that in any office, if the person is qualified, they can receive the $800 without regard for the percentage; in other words, 100 per cent of the employees in an office could get the bonus.

Mr. Aquilina: If they all meet the requirements of the position, the answer is, yes.

Mr. Herbert: Good. My second question is—

Mr. Johnston: I might add though, as I mentioned in the statement before you, there are exceptions to the numbers who can receive bilingual bonuses. For example, executives, temporary help for less than six months, translators, and so on.

Mr. Herbert: I understand that. I was giving as an example counsellors in the Department of Employment and Immigration, where they all have to work in both languages as you are aware. They do not cover all persons who come in; they are allocated trades, They specialize in certain trades and, therefore, they all have to work in both languages.

My second point concerns the problem in Quebec. If there is a transfer of an English-speaking person, essentially unilingual, and as a matter of fact that person intends to learn to speak French, into an office where the language of work is French, that person apparently has to receive the bilingualism bonus. I say "apparently", because there were complaints from employees that it is grossly unfair that an individual coming from Toronto to Montreal, who is essentially unilingual, should qualify for the bonus because the language of work is French.

Mr. Johnston: Even if they do not speak French?

Mr. Herbert: Even if they do not speak French.

Mr. Johnston: I do not understand how that could happen, but Mr. Aquilina perhaps can enlighten us.

• 1645

Mr. Herbert: The rationale, apparently—why I could not understand it is because I would think the $800 is based on qualification. The rationale was that person is working in a French-language office, and even though that person is English and serves an English clientele, that person officially has to communicate with the other employees in the French language. He therefore must, theoretically, be bilingual to qualify to receive the bonus.

[*Translation*]

M. Herbert: Un employé parfaitement bilingue travaillant dans un bureau où tout le monde doit utiliser l'anglais et le français dans leurs contacts avec le public est venu se plaindre chez-moi parce qu'il ne touchait pas la prime au bilinguisme alors que certains de ses collègues la recevaient. Lorsque j'en ai parlé avec le responsable, celui-ci m'a répondu que d'après le Conseil du Trésor, la prime ne peut être versée qu'à 85 p. 100 du personnel. Donc, d'après vous, ce responsable se trompe.

M. Aquilina: Oui.

M. Herbert: Merci. Voilà qui règle ce problème. Cela veut dire que la totalité du personnel dans le bureau pourrait en principe toucher les $800 de prime, à condition bien entendu d'y avoir droit.

M. Aquilina: Oui, s'ils remplissent toutes les conditions.

M. Herbert: Parfait. Ma deuxième question . . .

M. Johnston: Je vous ferais néanmoins remarquer que le personnel cadre, les traducteurs, les personnes travaillant moins de six mois n'ont pas droit à la prime.

M. Herbert: Cela, je sais. J'avais pris l'exemple des conseillers du ministère de l'Emploi et de l'Immigration qui doivent tous utiliser les deux langues dans leur travail. Les conseillers se spécialisent en fonction de certains métiers et ils doivent donc tous être à même de parler les deux langues.

Je voudrais maintenant vous poser une question concernant le Québec. Il paraît que lorsqu'un anglophone unilingue, disposé à apprendre le français, est transféré dans un bureau où la langue de travail est le français, il devrait toucher la prime au bilinguisme. Or, il y a justement eu des réclamations du fait que des employés unilingues transférés de Toronto à Montréal touchent la prime au bilinguisme simplement parce que la langue de travail est le français.

M. Johnston: Même s'ils ne parlent pas le français?

M. Herbert: Oui.

M. Johnston: Je ne comprends pas comment cela peut arriver; M. Aquilina pourra peut-être vous l'expliquer.

M. Herbert: Je pensais qu'en principe seules les personnes dûment qualifiées ont droit à cette prime de 800 dollars. Or en l'occurence cette personne aurait touché la prime parce qu'elle travaille dans un bureau où la langue de travail est le français même si l'employé en question est anglophone et traite uniquement avec des personnes parlant l'anglais; néanmoins il est censé parler le français avec ses collègues. Donc en théorie il devrait être bilingue pour toucher la prime.

[*Texte*]

Mr. Aquilina: Mr. Chairman, I think the rules on that point are quite clear. Apart from the exceptions the minister referred to, a person can only get a bonus if (*a*) the job calls for the use of both official languages, and (*b*) that person is qualified and meets those linguistic requirements. Anything else other than that is not in accordance with the policy.

Mr. Herbert: That is the principle.

Mr. Aquilina: That is the basis.

Mr. Herbert: When you say qualify, does that mean taking a test?

Mr. Aquilina: It could be a variety. It could mean taking a test. It could mean exempted because he or she has obviously attained . . . and so on. There are a number of ways by which this is done.

Mr. Herbert: I am talking about the person who is just entering the second language training.

Mr. Aquilina: Yes, a test.

Mr. Herbert: That would require a test.

Mr. Aquilina: That is correct.

Mr. Herbert: So if that person is receiving the bonus, there has been some hokum-pokum somewhere.

Mr. Aquilina: Yes.

Mr. Herbert: My last question deals with the national capital region, where I note that according to the figures I have—which differ somewhat from the figures you were giving earlier—there are 25 per cent more persons listing French as their first official language who receive the bonus in the national capital region. Is there anything to account for that rather large differential?

Mr. Johnston: The differential being . . . ?

Mr. Herbert: The figures I have, in gross figures, are 14,000 English receiving the bonus and 17,600 French receiving the bonus. In other words, the first official language French is 25 per cent larger than the first official language English receiving the bonus. Incidentally, these figures were supplied to me by the President of the Treasury Board.

Mr. Johnston: By me. And they were supplied to me by Mr. Aquilina.

Mr. Aquilina: Mr. Chairman, since Mr. Herbert has raised the point, I think where the confusion has arisen is this: the figures we supplied to Mr. Herbert, if I remember correctly, are the number of bilingual positions the incumbents of which, theoretically, should receive the bonus.

Mr. Herbert: It says: " . . . were receiving—

Mr. Aquilina: Eligible.

Mr. Herbert: —the bilingualism bonus."

Mr. Aquilina: Was that "were receiving", or "eligible for receiving"?

Mr. Herbert: No; "were".

[*Traduction*]

M. Aquilina: Les règles à ce sujet sont parfaitement claires. Outre les exceptions mentionnées par le ministre, on ne peut toucher la prime que si d'une part il faut utiliser les deux langues officielles pour le travail ou si d'autre part l'employé possède les connaissances linguistiques requises. Toute autre condition est contraire aux règlements.

M. Herbert: C'est donc là le principe.

M. Aquilina: Oui.

M. Herbert: Cela veut-il dire qu'il faut passer un test?

M. Aquilina: La compétence peut être déterminée de différentes façons entre autres par un test; une personne peut être exemptée lorsqu'il est tout à fait évident que ses connaissances de langues sont plus que suffisantes.

M. Herbert: Qu'est-ce qu'on fait pour les personnes qui commencent tout juste à apprendre la deuxième langue?

M. Aquilina: Elles doivent passer un test.

M. Herbert: Elles doivent passer un test?

M. Aquilina: Oui.

M. Herbert: Donc le fait que cette personne touche la prime est contraire aux règlements?

M. Aquilina: Oui.

M. Herbert: D'après les chiffres qui m'ont été communiqués et qui diffèrent de ceux que vous avez cités, 25 p. 100 des personnes travaillant dans la région de la Capitale nationale dont le français est la première langue touchent la prime au bilinguisme. À quoi attribuez-vous cet écart important?

M. Johnston: Ecart par rapport à quoi?

M. Herbert: Il y aurait 14,000 anglophones qui touchent la prime contre 17,600 francophones. Donc le nombre de francophones touchant la prime est de 25 p. 100 supérieur au nombre d'anglophones. Je vous ferais remarquer entre parenthèses que c'est le président du Conseil du Trésor qui m'a communiqué ces chiffres.

M. Johnston: Oui et je les ai reçus de M. Aquilina.

M. Aquilina: Si je me souviens bien, les chiffres que nous avons communiqués à M. Herbert s'appliquent au nombre de postes bilingues dont les titulaires devraient en principe toucher la prime.

M. Herbert: Le document dit bien «ont touché».

M. Aquilina: Ont droit.

M. Herbert: —la prime au bilinguisme.

M. Aquilina: Le texte dit «touchent» ou «ont droit à».

M. Herbert: Le texte dit bien «touchent».

[*Text*]

Anyway, Mr. Chairman, I am really back to point one again. At this type of meeting where we are discussing figures, I think we should be provided figures from the onset. It would make it an awful lot easier for us to do our work. I dug out of my files some figures I have. May I suggest, may I plead that we—

Mr. Kilgour: Put a motion.

Mr. Herbert: Pardon?

Mr. Kilgour: Put a motion to that effect.

Mr. Herbert: There is no use making a motion for papers, because I am not going to get them.

I plead that we be provided with these kinds of tableaux in advance of a meeting to make some sense of our questions.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I think you are quite right, Mr. Herbert. It would help us tremendously if we did have more comprehensive tables to refer to.

Monsieur Gauthier.

M. Gauthier: Est-ce que je pourrais ajouter, à la requête de M. Herbert, qu'on nous fournisse également un lexique? Je m'excuse si, parfois, on n'utilise pas les termes que vous employez dans votre ministère; je ne les connais pas, je vous l'avoue. Tout ce que je sais c'est que ce sont des concepts que j'explique d'une façon très malhabile parfois, mais Dieu sait qu'on essaie de savoir la vérité. Tout ce que l'on vous demande c'est de nous donner des chiffres en les expliquant avec vos termes pour qu'on puisse au moins comparer des oranges avec des oranges et non pas des tomates avec des carottes.

M. Johnston: Oui. Pour ma part, je ne veux pas comparer des tomates avec des carottes, mais j'aimerais, si c'est possible, monsieur le président, avoir plus de détails sur la question posée par M. Herbert. Je n'ai pas tout à fait saisi la question qu'il nous a posée?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Would you like to reword it, Mr. Herbert?

Mr. Herbert: Among the figures I received on Question No. 3,685, answered on February 26 and received on February 27, it states that—

Mr. Johnston: What was the question, specifically?

Mr. Herbert: The question asks:

In each of the past five years, by province and by stated first official language of the individual, how many public servants were receiving the bilingualism bonus?

Mr. Johnston: Yes.

• 1650

Mr. Herbert: The answer in December, 1981 was this. First official language, English, national capital region: 14,042; first official language, French, national capital region: 17,664. This indicates a little more than 25 per cent more persons whose first official language is French receiving the bilingualism bonus. In other words, of a total of 32,000, there are 17,600

[*Translation*]

Je voudrais en revenir à ce que je disais au début de mon intervention. Étant donné que la discussion porte sur des chiffres, il est essentiel qu'on nous les communique dès le début de la réunion, ce qui nous faciliterait à tous la tâche. C'est pourquoi je vous engage vivement . . .

M. Kilgour: Vous pouvez faire une motion.

M. Herbert: Vous dites?

M. Kilgour: C'est une motion.

M. Herbert: C'est tout à fait inutile parce que de toute façon on ne les obtient pas.

J'engage donc vivement les témoins à nous remettre les tableaux avant la réunion de façon à faciliter notre tâche.

Le coprésident (M. Corbin): Vous avez parfaitement raison, monsieur Herbert. Ce serait certainement plus simple si nous avions les tableaux détaillés.

Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: Might I add that it would be a good idea if we were given not only figures but also a vocabulary. You must excuse us if we do not always use the words which you are used to in your Department as we just do not know them. We sometimes have a hard time expressing these ideas in words even though we try hard to get at the truth. So it would be helpful if you could provide us with figures as well as a vocabulary as this will enable us to compare oranges with oranges and not tomatoes with carrots.

Mr. Johnston: I would not want to compare tomatoes with carrots; but I have not quite understood Mr. Herbert's question, Mr. Chairman.

Le coprésident (M. Corbin): Pourriez-vous répéter votre question, monsieur Herbert?

M. Herbert: Parmi les chiffres qui m'ont été communiqués le 27 février en réponse à la question nº 3,685 du 26, . . .

M. Johnston: Quelle était la question?

M. Herbert: La question était libellée comme suit:

Combien de fonctionnaires ont touché la prime au bilinguisme au cours de chacune des cinq années écoulées, par province et en fonction de la première langue officielle de chaque fonctionnaire?

M. Johnston: D'accord.

M. Herbert: En décembre 1981, 14,042 fonctionnaires de la région de la Capitale nationale dont la première langue officielle est l'anglais ont touché la prime contre 17,664 fonctionnaires francophones également de la région de la Capitale nationale. Il en découle que le nombre de fonctionnaires francophones touchant la prime au bilinguisme est de 25 p.

[*Texte*]

receiving the bilingualism bonus whose first official lanaguage is French.

Mr. Johnston: Yes, but why does that strike you as being . . . ?

Mr. Herbert: It does not bother me particularly. I suppose it goes back to the old situation where most of the francophones were French and therefore were more easily—

An hon. Member: Bilingual.

Mr. Herbert: Most of the francophones were bilingual—sorry—and were more easily able to qualify for the bilingualism bonus, except in 1982. Looking at these figures, and looking at the service to the public and some of the questions that have been raised about the different people, there is an awful lot of personnel in this national capital region which is receiving the bonus as a start-off. That is almost 32,000 persons, and of those 17,664 are first official language French.

I was only asking. I was not questioning it. I was not even criticizing it. I was asking if there were any indication of what had led to that situation. In the national capital region, since the level of competence required to get the $800 is not very high, in my opinion, one would ask why there are not a lot more anglophones filling these positions where they have to use both official languages and would therefore get the bilingualism bonus.

Mr. Johnston: Mr. Chairman, now I understand. There is really no dispute here.

Mr. Herbert: I am not disputing it.

Mr. Johnston: Mr. Herbert is making an observation that there are more francophones receiving the bilingual bonus in the national capital region than anglophones receiving the bilingual bonus in the national capital region.

Mr. Herbert: I am not disputing it. I was just referring to this difference in percentage, which I would take as something to refer to in the sense that one would assume there would be more anglophones than francophones. It just turns out to be completely in the other direction.

Anyway, thank you, Mr. Johnston.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Herbert. Monsieur Lewycky.

Mr. Lewycky: Thank you very much, Mr. Chairman.

I would like to understand a little bit about the way the bilingual positions and bonuses are being conducted in the various departments. Perhaps I could be just reminded of the figure for Manitoba, in terms of the number of federal civil servants and the number who are receiving the bilingual bonus?

Mr. Johnston: There are 251 in Manitoba.

Mr. Lewycky: 251 people are receiving the bilingual bonus. And the total number of federal civil servants? There are 9,800?

[*Traduction*]

100 supérieur au nombre de fonctionnaires anglophones touchant cette même prime. Sur un nombre global de 32,000 fonctionnaires, la prime au bilinguisme est versée à 17,600 fonctionnaires francophones.

M. Johnston: D'accord mais en quoi cela vous semble-t-il . . .

M. Herbert: Cela ne me fait ni chaud ni froid. Cette situation est sans doute due au fait que la plupart des francophones sont français et donc . . .

Une voix: Vous voulez dire bilingues.

M. Herbert: Je m'excuse, bilingues bien entendu et ont donc pu toucher la prime au bilinguisme, sauf en 1982. J'ai d'ailleurs l'impression, compte tenu de toutes sortes de facteurs, que le nombre d'employés de la région de la capitale nationale touchant la prime au bilinguisme est énorme. Il y en a en tout 32,000 dont 17,664 francophones.

Mon propos n'était pas de critiquer mais simplement d'élucider la question. Étant donné que dans la région de la Capitale nationale le niveau de connaissance requis pour l'obtention de la prime de $800 n'est pas très élevé, je n'arrive pas à comprendre pourquoi le nombre d'anglophones occupant des postes où ils doivent pouvoir utiliser les deux langues officielles qui leur donnerait donc droit à la prime au bilinguisme n'est pas plus élevé.

M. Johnston: Maintenant je vois où vous voulez en venir.

M. Herbert: Je ne conteste d'ailleurs rien.

M. Johnston: M. Herbert fait simplement remarquer que dans la région de la Capitale nationale, le nombre de francophones touchant la prime au bilinguisme est supérieur au nombre d'anglophones touchant cette même prime.

M. Herbert: C'est un fait que je ne conteste pas. Il me semble néanmoins que du point de vue du pourcentage, la situation aurait dû être tout juste le contraire vue qu'il y a plus d'anglophones que de francophones dans la région.

Merci, monsieur Johnston.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Herbert. Mr. Lewycky.

M. Lewycky: Merci, monsieur le président.

Je voudrais savoir comment on pourvoit aux postes bilingues et comment les primes au bilinguisme sont attribuées dans les différents ministères. Pourriez-vous me donner le nombre de fonctionnaires fédéraux touchant la prime au bilinguisme au Manitoba.

M. Johnston: Il y en a 251 au Manitoba.

M. Lewycky: 251 personnes touchent la prime au bilinguisme. Sur un nombre total de 9,800 fonctionnaires n'est-ce pas?

[*Text*]

Mr. Aquilina: The total bilingual and unilingual, if you add the two, is about 10,000.

Mr. Lewycky: About 10,000, and 251 are receiving the bonus. Now of those receiving the bonus, how many are in bilingual positions or designated bilingual positions?

Mr. Aquilina: They all are.

Mr. Lewycky: They all are in designated bilingual positions. Okay. So unless a position is designated bilingual, there is not a bonus attached to it?

Mr. Aquilina: That is correct.

Mr. Lewycky: Have there been any increases or any changes in terms of the positions that are being designated bilingual, say, in the last year?

Mr. Aquilina: I am told there has been a slight increase since last year, but I do not happen to have those figures with me at the moment. I could provide them.

Mr. Johnston: You mean just for Manitoba, Mr. Lewycky?

Mr. Lewycky: Just for Manitoba; this is what I am interested in. About the designations that have increased, would you be able to give me any indication in terms of the departments where these increases have been occurring, and perhaps the rationale for these departments?

Mr. Aquilina: I think we could. I am told that probably what you would find is departments which are heavily involved with service to the public, because of the recent directives relating to service to the public in Winnipeg.

Mr. Lewycky: This would be in Winnipeg.

Mr. Aquilina: Mostly, yes.

Mr. Lewycky: Would that apply to the rural regions as well?

• 1655

Mr. Aquilina: Well, there are some areas in Manitoba where that may well be the case; I could provide you with the details later.

Mr. Lewycky: You say that you are running a series of confirmation tests; could you maybe describe in some general parameters the nature of these confirmation tests and what is the difference in terms of, say, the tests that are being run now and the tests that people were required to take before? I am just interested in some general guidelines that are being used.

Mr. Aquilina: Maybe I should describe what the present procedure is. At the moment, under the existing policies, in order to confirm a person for the bilingualism bonus, there are three methods that can be used by a department. Method number one is a test method; method number two is where the supervisor has a high linguistic capability— for example, a C level which is the highest level. That person can confirm that his or her employees meet the linguistic requirement of their position; or thirdly, if a department, for particular operational reasons, cannot make extensive use of these two methods, then

[*Translation*]

M. Aquilina: Le nombre global de fonctionnaires bilingues et unilinques est de 10,000.

M. Lewycky: Sur ces 10,000, 251 touchent la prime. Parmi ceux qui touchent la prime, combien occupent des postes bilingues?

M. Aquilina: Tous.

M. Lewycky: Il faut donc être titulaire d'un poste bilingue pour avoir droit à la prime.

M. Aquilina: C'est exact.

M. Lewycky: Le nombre de postes bilingues a-t-il changé depuis un an?

M. Aquilina: Il paraît que le nombre a légèrement augmenté mais je n'ai pas le chiffre précis sur moi. Je pourrais vous le communiquer.

M. Johnston: Vous parlez uniquement du Manitoba.

M. Lewycky: Oui. Pourriez-vous me dire dans quel ministère plus particulièrement le nombre de postes bilingues est en augmentation et pour quelles raisons?

M. Aquilina: Il s'agit essentiellement de ministères qui entrent en contact avec le public, et ceci notamment à la suite de directives émises récemment concernant le service au public à Winnipeg.

M. Lewycky: Cette augmentation est intervenue essentiellement à Winnipeg.

M. Aquilina: Oui.

M. Lewycky: Et également dans les régions rurales?

M. Aquilina: C'est peut-être le cas dans certaines régions du Manitoba. Si vous le voulez, on vous fera parvenir les détails ultérieurement.

M. Lewycky: Pourriez-vous nous décrire brièvement les tests que vous faites passer actuellement et en quoi ceux-ci diffèrent des tests utilisés par le passé.

M. Aquilina: Voici comment les choses se passent. Les ministères disposent de trois méthodes pour attribuer la prime au bilinguisme à titre définitif. Premièrement, il y a des tests, deuxièmement, lorsque les responsables eux-mêmes possèdent une bonne connaissance de la langue, ils peuvent confirmer que tel ou tel employé répond aux conditions de connaissance requise et troisièmement, si pour une raison quelconque, un ministère n'est pas à même d'utiliser les deux méthodes susmentionnées, ils doivent nous en soumettre une autre, laquelle si elle est approuvée, peut être appliquée.

[*Texte*]

they can develop a third method which they submit to us and, if it is an acceptable method, then that is the method they use.

Mr. Lewycky: Are these confirmation tests and bonuses that you are talking about now, equally applicable to House of Commons staff and members' staff, or are we strictly talking about the civil service?

Mr. Aquilina: We are strictly talking about departments for which the Treasury Board is the employer.

Mr. Lewycky: Okay. With regard to the bilingual positions, let us say, in Manitoba and the positions that have been designated as bilingual within the last year, are they at the expense of previous unilingual positions, or are they supplementary positions? If any positions are being designated bilingual, are they previous unilingual positions that are now being redesignated, or are there additional positions being created?

Mr. Aquilina: I really cannot answer that question specifically, but I can check into it. There probably would be a redesignation of position as opposed to new positions.

Mr. Lewycky: Let us suppose there is no applicant who is able to fill that position, are these positions then automatically held open, left unfilled, or what is done with these positions?

Mr. Aquilina: Well, the normal procedure is that if, for instance, a position is to be staffed and there are a number of qualified employees who are identified but, let us say, they do not meet the linguistic requirements of the position, then normally the person who is top of the list is sent for language training, and once he or she acquires the required linguistic level, she or he is then put into the position.

Mr. Lewycky: Okay, thank you very much.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Lewycky. Pour le deuxième tour, maintenant, M. Kilgour suivi de M. Gauthier.

M. Kilgour: Pour commencer, monsieur le ministre, j'invoque le Règlement. Est-ce que vous pouvez nous dire si c'est à votre demande que votre secrétaire parlementaire est toujours présent à nos séances à huis clos?

M. Johnston: Qu'est-ce que c'est cette . . .

Le coprésident (M. Corbin): Je ne sais pas si le ministre doit répondre à cette question. M. Kilgour se réfère à un incident survenu au moment où le Comité siégeait à huis clos. Je me demande si on devrait soulever cette question à ce moment-ci, monsieur Kilgour. De toute façon, M. Kelly, le secrétaire parlementaire, est aujourd'hui membre en règle. Il est inscrit comme membre du Comité.

M. Johnston: Alors, le problème est disparu, s'il y avait problème . . .

Le coprésident (M. Corbin): Physiquement, il était présent; mais métaphysiquement, il n'existait pas lorsque l'incident est survenu.

Mr. Kilgour: Can I go back to the question of the 24 cents a word? I do not want to be a bore on the subject, but in your estimates, for instance, I think you have a five-year—I do not

[*Traduction*]

M. Lewicky: Ces tests et primes au bilinguisme s'appliquent-ils également au personnel de la Chambre des communes et au personnel travaillant pour les députés ou uniquement aux fonctionnaires?

M. Aquilina: Uniquement aux ministères relevant du Conseil du Trésor.

M. Lewisky: Parfait. Je voudrais savoir si la désignation de postes bilingues intervenue l'an dernier au Manitoba a été effectuée par le prélèvement sur les postes unilingues ou bien par la création de postes nouveaux.

M. Aquilina: Je devrai vérifier avant de vous répondre. Mais je pense que ce sont d'anciens postes unilingues transformés en postes bilingues.

M. Lewicky: Si l'on ne trouve pas de candidats aptes à pourvoir ces postes, ceux-ci sont-ils laissés vacants?

M. Aquilina: Si l'on a plusieurs candidats qualifiés pour combler un poste alors qu'ils ne satisfont pas aux exigences linguistiques de ce poste, ceux qui sont en tête de liste sont invités à suivre des cours de langue avant d'être nommés à leur poste.

M. Lewycky: Merci.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Lewycky. On the second round, Mr. Kilgour followed by Mr. Gauthier.

Mr. Kilgour: On a point of order, Mr. Chairman. Could you tell us, Mr. Minister, whether it is at your request that your parliamentary secretary is always present at our in-camera meetings?

Mr. Johnston: What is that?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I do not know whether the minister should answer such a question. Mr. Kilgour is referring to an incident which occurred when we were sitting in-camera. I wonder whether this is the time to raise this question, Mr. Kilgour. Anyway, Mr. Kelly, the parliamentary secretary is now a registered member of the committee.

Mr. Johnston: So the problem has disappeared if ever there was one.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): He was present physically but metaphysically he was not present when this incident occurred.

M. Kilgour: Je voudrais revenir à cette question de 24 cents du mot traduit. Comme vous faites des prévisions cinq ans à

[*Text*]

have them here— but the estimates project government spending limits by years. Could you tell us what number of words—I am sure you will remember this from memory—and at what cost per word you will have this at five years from now?

• 1700

Mr. Johnston: It will surprise you, Mr. Kilgour, to know that I do not have that recollection. I suppose the most I can say on the subject is that I would welcome any suggestions from the committee and from you as to how we can make translation more cost beneficial. One way may be to go more to the outside because we have gotten better costs from free-lance translation than from internal.

Mr. Kilgour: Yes, but just before we get onto that, would it be fair to say that you do have an estimate in there some way as to how much translation you expect to be done four years from now in fiscal year 1986-87?

Mr. Johnston: Clearly, there would be provision in each departmental multi-year operational plan for the ongoing operations of that department, which would include translation services.

Mr. Kilgour: So somebody, perhaps with you today, has worked out an estimate, I assume, as to what the translation costs would be five years from now and presumably at what cost per word and what volume. Is that not a reasonable hypothesis?

Mr. Johnston: I do not think the department officials of this branch would be doing that. The program branch would be reviewing the multi-year operational plans and it would be their—

Mr. Kilgour: Nobody here can tell us quickly what kind of . . . ? Do you have an idea of what number of words you have for us five years down the road? I guess the answer is no, is it?

Mr. Johnston: I cannot, off the top of my head, give you a number. It may very well be that in the multi-year operational plan review they have developed such numbers, but these perforce obviously have to be based on some pretty broad assumptions.

Mr. Kilgour: I think maybe your . . . .

Mr. Johnston: I am told that the multi-year operational plan of the bureau of translation of the Department of the Secretary of State is currently under review by the program branch, so we will have that information when that review is completed.

Mr. Kilgour: Could you provide that to us when you get it?

Mr. Johnston: Note that, please.

Mr. Kilgour: The concern I have is that if you take 250 million words and you divide it by 24 cents a word you come up with, I guess, about $60 million, and you go from 14 cents a word in 1976-77 fiscal year to 24 cents a word in fiscal 1981-82. Just doing it quickly—and I do not have a calcula-

[*Translation*]

l'avance, pourriez-vous nous dire combien de mots seront traduits d'ici cinq ans et à quel coût?

M. Johnston: Vous serez surpris d'apprendre, monsieur Kilgour, que ne m'en souviens pas. Au mieux, tout ce que je peux dire à ce sujet, c'est que j'accepterais toute suggestion du comité ou de vous-même, sur la façon de rendre la traduction plus rentable. On pourrait notamment s'adresser à l'extérieur puisque nous obtenons de meilleurs prix pour la traduction à la pige que pour la traduction interne.

M. Kilgour: Oui, néanmoins, avant que nous n'en parlions, serait-il juste de dire que vous avez des prévisions, là-dedans en quelque part, sur la quantité de traduction que vous prévoyez dans quatre ans, au cours de l'année financière 1986-1987?

M. Johnston: Il est clair que dans le plan opérationnel futur de chaque ministère, on prévoit les activités suivies de ce ministère, ce qui inclut les services de traduction.

M. Kilgour: Donc, quelqu'un, qui vous accompagne peut-être aujourd'hui, a formulé des prévisions, je présume, sur les coûts de traduction dans cinq ans et, présumément sur le coût par mot et le volume. Est-ce là une hypothèse raisonnable?

M. Johnston: Je ne crois pas que ce sont les fonctionnaires de cette direction qui s'en occupent. La direction des programmes revoit les plans opérationnels futurs et ce serait leurs . . .

M. Kilgour: Personne ne peut me dire rapidement quel genre de . . . ? Avez-vous une idée du nombre de mots à traduire dans cinq ans? Je suppose que la réponse est non, n'est-ce pas?

M. Johnston: Je ne peux, à première vue, vous donner un chiffre. Il se peut fort bien que dans le cadre de la révision des plans opérationnels futurs, on ait calculé de tels chiffres, mais ceux-ci, par la force des choses, reposeraient manifestement sur des hypothèses très générales.

M. Kilgour: Je crois que peut-être votre . . .

M. Johnston: On me dit que le plan opérationnel futur du Bureau des traductions du Secrétariat d'État est actuellement à l'étude par la direction des programmes, et donc nous aurons ce renseignement lorsque l'étude sera terminée.

M. Kilgour: Pouvez-vous nous la faire parvenir lorsque vous l'aurez?

M. Johnston: Veuillez prendre note, s'il vous plaît.

M. Kilgour: Je m'inquiète que si l'on prend 250 millions de mots multipliés par 24 cents du mots, on se retrouve avec 60 millions de dollars, et voici que de 14 cents du mots en 1976-1977, nous en sommes à 24 cents du mots pour l'année financière 1981-1982. Si l'on fait un calcul rapide, je n'ai pas

[*Texte*]

tor— that is an 80 per cent increase over 5 years, which, if continued at that rate, would give us something like $1 a word over some time, in 1990 or thereabout. Of course, that same volume of words would be costing us $250 million a year for translations.

The trend—you have spoken of trends—is, I suggest, an unhealthy one when we are trying to encourage people to be bilingual. It seems to me that the prevention of that would be to have better language training, and cut down on the number of abuses, and perhaps not requiring translators to type everything out, perhaps leaving it on a computer that can type it out when and as required, and that sort of thing.

Mr. Johnston: I think those are good suggestions. That is the kind of direction in which we are moving.

Mr. Kilgour: How many computers do you have now for translators?

Mr. Johnston: I am sorry?

Mr. Kilgour: The Micom business where you do not have to type the thing out every time you do a draft of your—

Mr. Johnston: Apparently there are 100.

Mr. Kilgour: 100?

Mr. Johnston: Is that the number? *Grosso modo.*

Mr. Kilgour: Would it not be fair for you to have a rule saying that nobody who has been getting the bilingual bonus shall pay to have a letter or a document translated into the other official language—something— guidelines, strictly enforced, along these lines?

Mr. Johnston: Mr. Aquilina may have comments on the extent to which we have already introduced such guidelines. The question I cannot answer is the extent to which some people receiving the bilingual bonus who are functionally bilingual are capable of writing adequately in their second language. I think that is another issue that will have to be addressed, because I think you will appreciate that there are many people who probably receive the bonus who cannot draft letters and documents adequately in that second language, but who would still be entitled to the bilingual bonus.

• 1705

Mr. Kilgour: I put it to you that it is something your department ought to be giving a lot of thought to, cutting down on what would appear to be abuses, to most people, of the translation facilities, and that you have a long way to go in terms of not seeing people translate things that . . . . A memo comes in and you say: Why do I not get a two-week delay by having it translated, so that I will have the last nuance of a particular word? I suggest to you that there is a lot of that going on. Would you disagree with that?

Mr. Johnston: No, I would not disagree with that, Mr. Kilgour. I think that is a very legitimate observation. In an

[*Traduction*]

de calculateur, c'est une augmentation de 80 p. 100 sur une période de cinq ans, et si l'augmentation se maintient à ce rythme, nous en serons à quelque $1 du mot avec le temps, vers 1990. Evidemment, le même volume nous coûterait 250 millions de dollars par année pour la traduction.

La tendance, vous avez parlé de tendance, est, j'en ai l'impression, malsaine alors que nous tentons d'encourager les gens à devenir bilingues. Il me semble que la solution consisterait à offrir une meilleure formation linguistique, de réduire les abus, en n'exigeant peut-être pas que les traducteurs dactylographient tout en laissant les textes en mémoire dans l'ordinateur afin de ne les imprimer que lorsque nécessaire.

M. Johnston: Je crois que ce sont là de bonnes suggestions. C'est en ce sens que nous allons.

M. Kilgour: Combien d'ordinateurs avez-vous maintenant pour les traducteurs?

M. Johnston: Excusez-moi?

M. Kilgour: Des appareils Micom avec lesquels il n'est pas nécessaire de dactylographier tout à chaque fois que l'on prépare une ébauche de votre . . .

M. Johnston: Apparemment, il y en aurait 100.

M. Kilgour: Cent?

M. Johnston: Est-ce là le nombre? *Grosso modo.*

M. Kilgour: Ne serait-il pas juste que vous décrétiez un règlement voulant que quiconque reçoit la prime au bilinguisme doit payer pour faire traduire une lettre ou un document dans l'autre langue officielle, quelque chose, des directives appliquées rigidement, dans cette veine?

M. Johnston: M. Aquilina aura peut-être des remarques pour vous expliquer jusqu'à quel point nous avons déjà instauré de telles directives. Ce que je ne saurais vous dire, c'est dans quelle mesure, certains qui reçoivent la prime au bilinguisme sont des bilingues fonctionnels capables d'écrire dans leur langue seconde d'une façon adéquate. Je crois que c'est là une autre question sur laquelle il faudra se pencher, car je crois que vous comprenez que de nombreux fonctionnaires qui reçoivent probablement la prime ne peuvent rédiger des lettres et des documents d'une façon adéquate dans leur deuxième langue, tout en restant néanmoins admissibles à la prime au bilinguisme.

M. Kilgour: J'aimerais faire valoir que c'est là quelque chose à quoi votre ministère devrait réfléchir d'une façon approfondie, sévir dans le cas de ce qui semblerait être des abus, du moins de l'avis de la plupart des gens, des services de traduction et vous avez beaucoup de chemin à faire pour vous assurer que les gens ne traduisent pas des choses que—une note de service arrive et vous dites: pourquoi ne pas obtenir un délai de deux semaines en la faisant traduire, de façon à tirer toute la nuance possible d'un mot particulier? Je vous dirai que cela se fait beaucoup. Le contestez-vous?

M. Johnson: Non, je ne le conteste pas, monsieur Kilgour. Je crois que c'est une remarque très légitime. Dans un orga-

[*Text*]

organization the size of the federal government, you are bound to find this and we have to establish control mechanisms as best we can to minimize the abuses. There will always be some, obviously, but I think we are moving in that direction. You can always say, I think also legitimately, that we can always move faster. But it is of some concern, no question about it, and it is an issue that we are addressing.

Mr. Kilgour: Somebody has given me a transcript from our own committee and I see that your total expected demand for translation in 1983-84 will be—I take it that it comes from you—281 million words. Do any of you recall whether that is your figure?

Mr. Johnston: I expect if you got that figure it would probably have originated with programs such as ours. The Translation Bureau might have furnished you with that number.

Mr. Kilgour: Again, in a general question, should the amount of translation—what are we now? 13 years after the Official Languages Act?—not be going down instead of trending up, if people are being honest about what we are trying to do in this government?

Mr. Johnston: My guess would be that the answer should be yes. But as Mr. Yalden, our commissioner, has pointed out, we have not made the progress in bringing bilingual people into the service that we would like to have made. That is why we have had to extend the language training. We were talking about that earlier and you will recall that it was intended that language training would terminate, that we would have sufficient capable bilingual people come into the service so that it would no longer be necessary. Maybe we are a decade away from that, maybe we are further away from that. Mr. Yalden has more expertise in what is happening in the secondary schools and the universities, where I gather that not too much is happening at the moment. But that still would be my hope. We are behind schedule, I suppose. Ultimately I would think that should have an impact on translation costs.

Mr. Kilgour: Again, in terms of prevention, if that is the right word, why would it not be better to spend part of this $100 million, in terms of translation and the bilingual bonus, in training in the second language in the various universities in the two language communities?

Mr. Johnston: From the bilingual bonus?

Mr. Kilgour: Yes, or some of the $100 million, with $40 million for the bilingual bonus and $60 million for translation. Why should you not, in terms of prevention, be getting some money out to the universities and high schools across the country?

Mr. Johnston: You will notice that my comments on the bonus—in the statement that you have, the statement that I

[*Translation*]

nisme de la taille du gouvernement fédéral, forcément, vous allez trouver ce genre de choses et nous avons mis en place des mécanismes de contrôle dans toute la mesure du possible afin de réduire les abus. Il y en aura toujours, c'est évident, mais je crois que nous allons en ce sens. Vous pouvez toujours dire, et je crois que c'est également légitime, que nous pourrions agir plus vite. Toutefois, cela nous préoccupe, il n'y a aucun doute, et nous nous penchons sur cette question.

M. Kilgour: Quelqu'un m'a donné le procès-verbal d'une réunion de notre propre comité et je constate que vous prévoyez une demande totale de traduction en 1981-1984 de—je présume que ces chiffres viennent de chez vous—281 millions de mots. Est-ce que quelqu'un se rappelle si c'est bien votre chiffre?

M. Johnston: J'ai l'impression que si vous avez obtenu ce chiffre, il provient probablement d'un service tel que le nôtre. Le Bureau des traductions peut également vous avoir fourni ce chiffre.

M. Kilgour: Encore une fois, d'une façon générale, la quantité de traduction—où en sommes-nous maintenant? Treize ans après la Loi sur les langues officielles? Ne devrait-elle pas diminuer au lieu d'avoir tendance à augmenter, si les gens sont honnêtes par rapport à ce que nous essayons de faire au gouvernement?

M. Johnston: Je dirais à première vue que la réponse doit être affirmative. Toutefois, comme M. Yalden, notre commissaire, l'a souligné, nous n'avons pas connu le progrès que nous aurions aimé réaliser en faisant entrer des personnes bilingues à la Fonction publique. C'est pourquoi nous avons dû prolonger la formation linguistique. Nous en avons parlé plus tôt et vous vous rappellerez qu'il avait été prévu que la formation linguistique se terminerait, que nous aurions suffisamment de fonctionnaires bilingues compétents à la Fonction publique pour rendre cette formation inutile. Nous sommes peut-être encore à une décennie de ce phénomène, peut-être encore plus loin. M. Yalden possède une certaine expérience des écoles secondaires et des universités où j'ai bien l'impression qu'il ne se passe pas grand-chose en ce moment. Néanmoins, c'est là que demeure mon espoir. Nous sommes en retard, je suppose. Néanmoins, cela finira bien par avoir une portée sur les coûts de traduction.

M. Kilgour: Encore une fois, en terme de prévention, si c'est bien là le terme juste, ne vaudrait-il pas mieux consacrer ces 100 millions de dollars actuellement affectés à la traduction et à la prime au bilinguisme, à la formation en langue seconde dans les diverses universités des deux communautés linguistiques?

M. Johnston: De la prime au bilinguisme?

M. Kilgour: Oui, ou une partie des 100 millions de dollars, soit 40 millions de dollars pour la prime au bilinguisme et 60 millions de dollars pour la traduction. Afin de faire de la prévention, pourquoi ne pas verser une partie de cet argent aux universités et aux écoles secondaires du pays?

M. Johnston: Vous remarquerez que dans mes remarques sur la prime—dans la déclaration que vous avez, mon énon-

[*Texte*]

made—are that we feel it should be maintained for the time being. I believe it should be maintained for the time being for a variety of reasons. I am not sure, quite frankly—I am speaking personally, as an observer who came in from the outside—that even the concept of a bilingual bonus .... It is one that I queried, I remember, at the time, when I was in the private sector. But it is there. It is very much part of the system, it is part of the fabric. My advice is that it has encouraged, to some degree—I do not know how you would measure that or quantify it—the use of both official languages in the public service. It also is considered to be almost a contractual undertaking, if you like, opposite people who are in these posts. We have discontinued it, as you know, for people in the executive category. When you ask whether funds would be better applied elsewhere, I am of the view, as I guess you are and as I suspect everybody sitting in this room is, that ultimately the answer has to be out in the private sector, so that people come into the service who are bilingually competent.

• 1710

We certainly cannot train people, it seems to me, in the Public Service, who will ever achieve a level of competence capable of replacing translation services. They can be trained to be functional, but I do not see how they would ever be sufficiently competent.

Mr. Kilgour: Thank you very much.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Kilgour. Monsieur Gauthier.

M. Gauthier: Monsieur le ministre, je vous ai demandé si vous aviez des discussions avec les syndicats de fonctionnaires dans le cadre du Conseil national mixte, à savoir si on pouvait trouver une meilleure entente concernant la reconnaissance d'une personne qui doit travailler dans les deux langues. Pour ma part, je vous le dis tout de suite, je partage, l'opinion du commissaire aux langues officielles ...

M. Johnston: Pourriez-vous parler plus fort, s'il vous plaî, monsieur Gauthier?

M. Gauthier: Je dis que je partage l'opinion du commissaire aux langues officielles, à savoir que cela devrait être intégré à la compensation, aux salaires et aux conditions de travail. Pour ma part, ce serait l'idéal ...

M. Johnston: Vous préféreriez que la prime soit enlevée ...

M. Gauthier: Ce n'est pas à moi de faire cela, c'est à vous. Je vous demande si vous avez, dans le moment, négocié ou si vous négociez avec les syndicats, dans le cadre du Conseil national mixte, pour trouver une meilleure formule, une entente qui coûterait moins cher. Cela me semble tout à fait ... Enfin, je ne comprends pas pourquoi, d'une part les coûts augmentent au niveau de la prime au bilinguisme et pourquoi les coûts de production augmentent également.

[*Traduction*]

cé—que nous estimons devoir la maintenir pour l'instant. J'estime qu'on doit le maintenir pour l'instant pour diverses raisons. Je ne suis pas persuadé, très franchement—et je le dis à titre personnel, comme observateur qui est arrivé de l'extérieur—que même le concept de la prime au bilinguisme—c'est un concept que j'avais mis en doute, je m'en souviens, à l'époque où j'étais dans le secteur privé. Mais il existe. Cela fait tout à fait partie du système, cela fait partie de la fibre. Je dirais qu'il a encouragé, jusqu'à un certain point—je ne sais pas comment le mesurer ou le quantifier—l'utilisation des deux langues officielles dans la Fonction publique. On estime également en général qu'il s'agit presque d'un engagement contractuel, à l'égard si vous voulez des titulaires de ces postes. Nous l'avons aboli, comme vous le savez, dans les cas du personnel cadre. Lorsque vous demandez si cet argent ne serait pas plus utile ailleurs, je suis d'avis, comme vous l'êtes je suppose, et comme j'ai bien l'impression que tous ceux dans cette pièce le sont, qu'en dernière analyse, la réponse se trouve dans le secteur privé de façon à recruter des employés compétents dans les deux langues.

Il me semble que nous ne pouvons certainement pas former de fonctionnaires publics de façon à ce qu'ils atteignent un niveau de compétence qui leur permettra de remplacer les services de traduction. On peut leur donner une formation suffisante pour leur permettre de se débrouiller, mais je ne crois pas qu'ils deviendront assez compétents.

M. Kilgour: Merci beaucoup.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Kilgour. Mr. Gauthier.

Mr. Gauthier: Mr. Minister, I asked you if you had discussions with the civil service unions within the context of the joint national council to see if a better agreement could be reached on recognizing something for a person who must work in both languages. I must immediately say that I, for one, do share the official languages commissioner's opinion ....

Mr. Johnston: Could you speak a little louder, please, Mr. Gauthier?

Mr. Gauthier: I said I share the official languages commissioner's opinion to the effect that it should be integrated into the compensation package that it should be part of salary and working conditions. I for one think it would be the ideal ....

Mr. Johnston: You would prefer that the bonus would be abolished ....

Mr. Gauthier: It is not up to me to do that; it is up to you. I am simply asking you if, at the moment, you have negotiated or are negotiating with the unions in the context of the joint national council to find a better formula or an agreement that would cost less. It would seem to me quite .... Anyway, I do not understand why on the one hand costs are increasing for the bilingual bonus and why production costs are also increasing. As Mr. Kilgour pointed out it does not really make sense and is not easily explained.

[*Text*]

Comme M. Kilgour vous l'a fait remarquer, c'est un non sens et cela ne s'explique pas facilement.

Si vous créez plus de postes bilingues dans le domaine de la Fonction publique, on peut bien blâmer le Parlement et on peut bien dire qu'en ce qui a trait à la traduction, c'est nous qui commandons le plus grand nombre de mots ou de pages. Mais, si d'une part vous avez un accroissement du nombre de postes bilingues, et cela a augmenté depuis cinq ans, n'est-ce pas . . . si je me souviens bien, c'était 40,000, maintenant c'est rendu à 60,000 . . . Est-ce cela 60,000?

M. Johnston: C'est 59,000.

M. Gauthier: Il me semble que vous avez dit 60,000 . . . Quel est le chiffre exact?

M. Nadon: Exactement 59,922 au 31 décembre 1981.

M. Gauthier: Eh bien, ce n'est pas loin de 60,000.

M. Nadon: Bon, d'accord.

M. Gauthier: Et d'un autre côté, on nous dit également que les coûts de traduction augmentent d'une façon vertigineuse, soit à 60 millions dollars. C'est ce qu'on a dit à M. Kilgour plus tôt. Comment on réconcilie cela, d'une part la croissance des postes bilingues et la croissance également des services de traduction et d'interprétation? Pour le peuple, pour le monde ordinaire, comment explique-t-on cela?

M. Johnston: Eh bien, je peux peut-être demander à M. Aquilina de nous donner quelques explications.

M. Gauthier: Il n'y a pas eu de croissance au niveau de la Fonction publique, en fait, de façon remarquable, qui justifie cette augmentation. Au diapason de l'opinion publique, vous auriez augmenté vos services bilingues d'une façon exceptionnelle, je ne le pense pas . . . Monsieur Aquilina, peut-être que vous devriez répondre.

M. Aquilina: Le point que j'aimerais peut-être apporter ici, c'est que les fonctionnaires qui sont dans des postes bilingues ne font pas de la traduction et ne sont pas censés faire de la traduction. Les fonctionnaires dans des postes bilingues, qui reçoivent la prime au bilinguisme et qui ont comme fonction d'écrire des textes qui ne sont pas techniques, doivent écrire ces textes dans leur première langue officielle. Mais ayant dit ceci, il reste quand même qu'étant donné la politique de bilinguisme institutionnelle, il y a un grand nombre de textes légaux, touchant la santé, la sécurité, les instruments de travail, les textes techniques, qui vont toujours être traduits. Et cette demande pour ces textes continue d'augmenter. Alors, personnellement, je ne vois pas de contradiction entre l'augmentation de gens qui sont bilingues et une augmentation dans la traduction, parce que si je peux me permettre, ce n'est pas la même chose.

La traduction, dans bien des cas, c'est pour rencontrer les objectifs du bilinguisme institutionnel du gouvernement fédéral. Le cas de la prime au bilinguisme, c'est de s'assurer que les fonctionnaires rencontrent les exigences linguistiques de leurs postes. Et dans bien des cas, cela n'a rien à voir avec la préparation de textes. C'est une question de rendre service au

[*Translation*]

If you are creating more bilingual positions in the public service we could blame Parliament and we could very well say that as far as translation is concerned we are the ones ordering the most words or pages. However, if on the one hand you have an increase in the number of bilingual positions and they have increased in the last five years do you not think . . . . Correct me if I am wrong, it was 40,000; now it is 60,000. Is it 60,000?

Mr. Johnston: It is 59,000.

Mr. Gauthier: It seems to me you said 60,000 . . . . What is the exact figure?

Mr. Nadon: Exactly 59,922 as of December 31, 1981.

Mr. Gauthier: Well, that is not very far from being 60,000.

Mr. Nadon: Well, okay.

Mr. Gauthier: And on the other hand we are also being told that translation costs are increasing something awful, up to $60 million. That is what Mr. Kilgour said before. How do you reconcile that, on the one hand the increase in bilingual positions and also the increase in translation and interpretation services? How do you explain that to the ordinary people, to the average citizen?

Mr. Johnston: Well, I could perhaps ask Mr. Aquilina to give us some clarification.

Mr. Gauthier: There has not been any remarkable increase in the public service that would justify that increase. As for public opinion, I do not think you have increased your bilingual services in any exceptional way . . . . Mr. Aquilina, perhaps you should answer.

Mr. Aquilina: The point I would perhaps like to make here is that the civil servants who are in bilingual positions do not do any translation and are not supposed to do any translation. The civil servants in bilingual positions who receive the bilingualism bonus and whose function is to write texts that are not technical are supposed to write those texts in their first official language. That said, the fact remains that because of the policy of institutional bilingualism there is a great number of all kinds of texts that will always have to be translated, legal texts, texts on health, security, equipment used in the line of work. And requests for those texts continues to increase. So, personally, I do not see any contradiction between the increase in the number of bilingual people and an increase in translation services because, if I may say so, it is not at all the same thing.

In very many cases, translation is used to meet institutional bilingualism objectives of the federal government. As for the bilingual bonus, it is to ensure that the civil servants meet the language requirements of their positions. And in many cases it has nothing to do with writing texts. It is a question of serving the public, speaking over the phone, doing all kinds of things

[*Texte*]

public, c'est de parler au téléphone, c'est de faire toutes sortes de choses, mais pas d'écrire des textes. Je ne sais pas si c'est une explication . . .

M. Gauthier: Oui, oui, c'est . . .

• 1715

M. Aquilina: Donc, le but de la formation linguistique que nous donnons n'est pas de créer des traducteurs, mais de créer des gens qui sont capables de fonctionner en français ou en anglais dans leur poste et non pas d'écrire des textes qui devraient être traduits.

M. Gauthier: Maintenant, sur les 60,000 postes identifiés bilingues, plus tôt, en réponse à un sénateur, vous avez donné la répartition . . .

M. Aquilina: A, B, C.

M. Gauthier: Non, non, mais il y a un niveau, je suppose . . .

Combien de ces fonctionnaires ne rencontrent pas les exigences du poste dans le moment?

M. Nadon: Il y a 59,922 postes bilingues.

M. Gauthier: D'accord.

M. Nadon: Il y a 50,555 bilingues dans les postes bilingues, pour un pourcentage de 84.4 p.100. Au niveau C, il y a 10,616, pour 21 p.100; au niveau B, il y a 27,755, pour 54.9 p.100; au niveau A, il y a 12,184 pour 24.1 p.100. Ce qui est à noter c'est qu'il y a toujours un parallèle entre les C et les A, c'est-à-dire qu'il y en a autant en haut qu'il y en a en bas. Mais au bas, cela diminue graduellement d'année en année. C'est cela l'image.

M. Gauthier: Je vous remercie de votre réponse, c'est ce que je voulais savoir plus tôt.

Ma dernière question . . . Vous êtes au courant de la contestation au niveau des droits de l'homme, du cas type qui veut que le point du mérite soit . . . Il y a une cause devant M. Fairweather, le commissaire à la Commission des droits de la personne. On conteste actuellement, dans le cadre du système du mérite, si vous préférez, la langue comme critère. Êtes-vous au courant de cela, monsieur le ministre?

M. Johnston: Eh bien, j'ai un rapport quelque part au sujet de cette question.

M. Gauthier: Vous avez un rapport. Êtes-vous prêt à partager vos commentaires avec nous ou préférez-vous ne pas parler là-dessus?

M. Johnston: Je pense qu'il vaut mieux laisser cela entre les mains . . .

M. Gauthier: Est-ce qu'éventuellement vous pourriez en discuter avec nous au Comité mixte spécial sur les Langues officielles, à huis clos, s'il le faut? Avez-vous des opinions là-dessus? C'est important.

[*Traduction*]

but not writing out texts. I do not know if that is an explanation . . . .

Mr. Gauthier: Yes, yes, it is . . . .

Mr. Aquilina: So the objective of the language training we give is not to create translators but to give us people who can function in french or english in their position and not write texts which should be translated.

Mr. Gaughier: So of the 60,000.00 bilingually identified positions, before, when answering a senator, you gave the classification . . .

Mr. Aquilina: A, B, C.

Mr. Gauthier: No, no, but there is a level I suppose . . .

How many of those civil serveants do not meet the requirements of the positions as of today?

Mr. Nadon: There are 59,922 bilingual positions.

Mr. Gauthier: Okay.

Mr. Nadon: There are 50,555 bilingual people in bilingual positions for a percentage of 84.4%. At the C level, there are 10,616 which gives 21%; at the B level, there are 27,755 for 54.9%; at the A level, there are 12,184 for 24.1%. It should be noted that there is always a parallel between the C and A levels, that is that there are as many upstairs as there are down. But downstairs it is decreasing gradually from year to year. That is the picture.

Mr. Gauthier: Thank you for your answer that is what I wanted to know before.

My last question, then you know what is going on for the human rights thing, this typical case where the merit point should be . . . there is a case before Mr. Fairweather, the commissioner at the Human Rights Commission. Language is presently being contested as a criterion within the framework of the merit system. Do you know anything about that, Mr. Minister.

Mr. Johnston: Well, I have a report somewhere on that.

Mr. Gauthier: You have a report. Are you ready to give us any comments on that or do you prefer not to say anything?

Mr. Johnston: I think it is best to leave that in the hands . . .

Mr. Gauthier: Eventually, could you discuss that with us at the special joint committee on official languages, In Camera, if need be? Do you have any opinions on that? It is important.

[*Text*]

M. Johnston: Oui. Mais, vu que la commission est saisie de la question actuellement, je ne sais pas si je devrais exprimer un avis . . .

M. Gauthier: Ah, vous ne défendrez pas les politiques du gouvernement à ce moment-là! Vous acceptez le fait que M. Fairweather va passer un jugement et que ce sera la fin du monde après . . .

M. Johnston: On va l'étudier, évidemment . . . Ils vont l'accepter . . . probablement.

M. Gauthier: Il va l'accepter, lui . . .

M. Johnston: Eh bien, je ne sais pas.

M. Gauthier: C'est parce qu'il y a eu beaucoup de publicité autour de cela et je pense que c'est de la mauvaise publicité. Je voulais vous donner une chance de rectifier un peu l'information qui a été répandue par certains députés de cette place, faisant croire que, nous, les francophones, ou certains anglophones accaparaient tous les «maudits postes» . . . alors que c'est faux. Je pensais que vous auriez pu répondre d'une façon plus précise, mais si vous ne voulez pas répondre, je passe, monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): On se reprendra un autre jour. Madame Wood.

Senator Wood: There is one question, Mr. Johnston, I wanted to ask you. I would like to quote a departmental program, a resource program aimed at hiring francophones to re-establish the balance in the sectors where francophone representation is declining, where 10 person-years are set aside for this program annually. Tell me, how can they do that? Can Treasury Board not ask departments who have offices in Montreal to do that kind of thing, to put 10 person-years, 5 person-years, whatever it is, aside in order that we start the program elevating the numbers? Is this feasible? Obviously, this department does it.

Mr. Johnston: Senator Wood, let me express my opinion and then we will hear from Mr. Aquilina on the subject, perhaps.

I have described to you generally what we are trying to do in the case of Montreal, but you have had two situations that are operating in different directions. My advice is that in the city of Montreal, not too many years ago, it was exactly the contrary. There was a very heavy English representation in federal departments—extremely high. It has declined, and it has accelerated in that decline since 1976. We have seen that happen. The focus of the program, generally speaking, in the past has understandably been in trying to raise francophone participation in the federal public service. It has always been low. Now we have attained a level which is comparable to the national population, but the distribution within the public service, in the senior categories, the scientific categories and so on, as we all know, are the areas we are now addressing. So, if you like, we have made progress statistically. Mr. Yalden will tell us that statistics do not tell the whole truth, and I agree

[*Translation*]

Mr. Johnston: Yes. But as the commission has been seized of the question, I do not know if I should say anything about . . .

Mr. Gauthier: Oh, you will not be defending the governments policies at that point! You accept the fact that Mr. Fairweather is going to pass judgment and that the end of the world will occur after that . . .

Mr. Johnston: We are, of course, going to examine that.. they are going to accept it . . . probably.

Mr. Gauthier: He will accept it, . . .

Mr. Johnston: Well, I do not know.

Mr. Gauthier: It is because there was a lot of publicity around that and I think it is bad publicity. I want to give you a chance to correct some of the information that was spread about by some members in this place leading everyone to believe that we francophones or certain anglophones were getting a monopoly on all the 'damned positions' . . . although it is false. I thought that you could have answered more specifically but if you do not want to answer, I pass, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): We will get back to that another day. Mrs. Wood.

Le sénateur Wood: Monsieur Johnston, il y a bien une question que je voulais vous poser. J'aimerais vous citer un programme ministériel, un programme de ressource visant à embaucher les francophones et réétablir l'équilibre dans les secteurs où la représentation francophone diminue, où 10 années-personnes ont été mises de coté, annuellement, pour ce programme. Dites-moi, comment peut-on faire cela? Le Conseil du Trésor ne peut-il pas demander aux ministères qui ont des bureaux à Montréal de faire ce genre de choses, de mettre de coté 10 années-personnes, 5 années-personnes, quelque chose du genre, afin de commencer à augmenter les nombres grâce à ce programme? Est-ce faisable? De toute évidence, ce ministère le fait.

M. Johnston: Sénateur Wood, permettez-moi d'exprimer mon opinion et nous entendrons peut-être ensuite ce que M. Aquilina a à nous dire à ce sujet.

Je vous ai décrit, en général, ce que nous essayons de faire dans le cas de Montréal, mais vous avez là deux situations divergentes. D'après mes renseignements, à Montréal, il n'y a pas si longtemps, la situation était exactement le contraire. L'anglais était plus que bien représenté dans les ministères fédéraux . . . Le nombre d'anglophones était extrêmement élevé. Il y a eu déclin qui s'est accéléré depuis 1976. Nous avons vu ce qui s'est passé. Ce programme, de façon générale, par le passé, et cela se comprend fort bien, visait à augmenter le niveau de participation francophone au sein de la Fonction publique fédérale. Cette participation a toujours été basse. Nous avons maintenant atteint un niveau qui réflète la situation nationale mais ce qui nous intéresse, c'est la répartition dans les catégories de direction, les catégories scientifiques etc. dans la fonction publique. Nous avons réalisé des progrès sur le plan des statistiques. M. Yalden vous dira que les statisti-

[*Texte*]

with that, but certainly they are an indication of, I think, a positive trend. I hope we will be able to report progress in the areas of scientific personnel, in the executive categories, together with representations in other areas for which we are responsible for representation, for example, women in senior executive categories and so on.

• 1720

In Quebec this situation has become, I would say, acute, as we have seen a trend downward since 1976. So we are making an effort to try to redress the balance. I would hope that next year when we report we will be able to show some progress. I think we should look at the programs we are implementing, which I have described to you, and see if we cannot correct it within the framework we are trying to establish. If we do not, then I suspect we will have to look at other techniques and we will also, perhaps during this period, I would hope, be able to determine the exact cause of why the anglophone representation has fallen so dramatically. Whether it is a question of just lack of applicants, dissemination of information or feelings of being uncomfortable in the environment, I do not know what it is, but let us hope we will be able to determine that for you and report back.

Senator Wood: Are we doing anything right now about the graduates coming out this year, for instance, from the anglophone universities? Are there any plans to go to the universities?

Mr. Johnston: I think we are. Last year our recruitment of English-speaking university students in Quebec was 14 per cent. Obviously I do not yet have a number for this year, but we will be able to furnish that to you as well.

Senator Wood: Going back to the 10 man-years, you do not approve of that kind of program—in other words, to implement it right now.

Mr. Johnston: Mr. Nadon has some information that might be of interest to you, Senator.

Mr. Nadon: In the Montreal region we are told by the Public Service Commission that they are staffing, outside recruitment, 800 positions on a yearly basis, officer positions. We believe that within the measures announced we could certainly use these positions, outside recruitment, to rectify or redress the situation over a couple of years' time.

Senator Wood: Are you telling me that they are recruiting 800 people?

Mr. Nadon: Officer positions on yearly basis.

Senator Wood: I would like to know where you are putting them, because they do not show up in the figures. If you have figures on where they are, would you let me have them? I am very interested.

Mr. Nadon: Yes.

Senator Wood: Thank you,

Mr. Johnston: Mr. Aquilina may with to add to this, but he advised me earlier that he has a meeting scheduled with Mr.

[*Traduction*]

ques ne donnent pas toute la vérité et je suis d'accord avec lui, mais je crois qu'elles indiquent une tendance positive. J'espère que nous pourrons faire état de progrès en ce qui concerne le personnel scientifique, les catégories de direction et aussi dans d'autres domaines comme, par exemple, le nombre de femmes occupant des postes importants de direction.

Au Québec le problème s'aggrave, je dirais, puisque la tendance est à la baisse depuis 1976. Nous faisons donc un effort pour rectifier le désiquilibre. J'espère que nous aurons des progrès à vous signaler dans notre rapport de l'année prochaine. Je crois que nous devrions étudier les programmes que nous appliquons et que je vous ai décris pour déterminer si la correction peut se faire dans le cadre que nous essayons d'établir. Si nous ne réussissons pas, nous devrons sans doute envisager d'autres méthodes et chercher à comprendre les causes précises de cette baisse si importante de la représentation anglophone. N'y a-t-il pas suffisamment de candidats, la publicité laisse-t-elle à désirer ou y a-t-il un malaise attribuable au milieu, je ne sais pas quelles sont les raisons mais nous espérons pouvoir élucider davantage la question et vous en faire rapport.

Le sénateur Wood: Faisons-nous un effort à présent auprès des diplômés qui sortent des universités anglophones cette année, par exemple? Avez-vous l'intention de contacter les universités?

M. Johnston: Je crois que oui. L'année dernière notre recrutement d'étudiants universitaires anglophones au Québec était de 14 p. 100. Je n'ai pas encore un chiffre pour cette année mais je pourrais vous le communiquer plus tard.

Le sénateur Wood: Pour en revenir aux 10 années-personnes, vous n'approuvez pas ce genre de programme—autrement dit, son application immédiate.

M. Johnston: M. Nadon a des renseignements qui risquent de vous intéresser, madame la sénatrice.

M. Nadon: La Commission de la fonction publique nous informe que 800 postes d'agents sont dotés annuellement de l'extérieur. Nous croyons que compte tenu des mesures annoncées, ces postes dotés par recrutement à l'extérieur de la fonction publique pourraient servir afin de rectifier la situation en quelques années.

Le sénateur Wood: Me dites-vous qu'on recrute 800 personnes?

M. Nadon: Je parle de postes d'agents sur une base annuelle.

Le sénateur Wood: J'aimerais bien savoir où vous les affectez car on ne se rend pas compte de ces postes en regardant les chiffres. Si vous avez des chiffres à leur sujet, pourriez-vous me les envoyer? Cela m'intéresse beaucoup.

M. Nadon: Oui.

Le sénateur Wood: Je vous remercie.

M. Johnston: M. Aquilina aura peut-être quelque chose à ajouter mais il m'informe qu'il aura une réunion avec M.

[*Text*]

Gallant, Chairman of the Public Service Commission, next week to address this very issue.

Senator Wood: Thank you.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, sénateur Wood.

Je vais demander au commissaire de faire ses commentaires d'usage. Cependant, il me permettra de demander une clarification sur un passage du document que le ministre faisait parvenir aux membres du Comité la semaine dernière. Vous disiez, monsieur le ministre, et je cite:

> Permettez-moi enfin de souligner que chaque Ministère est responsable du paiement de la prime à ses employés en conformité des politiques et lignes de conduite établies. Cela découle du fait que chaque Ministère a la responsabilité d'établir ses propres forces bilingues dans les limites des ressources qui lui sont allouées.

Est-ce à dire qu'il n'y a pas de problème pour la désignation des forces, vu que la prime est fondamentalement rattachée à la désignation des postes bilingues? L'individu qui occupe le poste bilingue, s'il a les connaissances nécessaires, reçoit la prime. Mais que voulez-vous dire par «dans les limites des ressources qui sont allouées au ministère»? Est-ce que c'est une contrainte en ce qui a trait à la quantité des postes qui peuvent être désignés?

• 1725

M. Johnston: Non, ce sont les années-personnes allouées au ministère en question.

Le coprésident (M. Corbin): Alors, quand vous parlez de ressources, vous parlez d'années-personnes et non pas de contraintes financières.

M. Johnston: Les années-personnes sont considérées comme ressources. C'est-à-dire que chaque année, on alloue des ressources, un budget ainsi que des années-personnes, à chaque ministère.

Le coprésident (M. Corbin): Mais les années-personnes sont elles-mêmes limitées par des questions financières.

M. Johnston: Bien sûr.

Le coprésident (M. Corbin): Alors, au bout de tout cela . . .

M. Johnston: Les deux vont main dans la main, en effet.

Le coprésident (M. Corbin): Alors, effectivement, vous pouvez contrôler le taux de croissance d'augmentation de la prime à l'intérieur de chaque ministère.

M. Johnston: Pas forcément, parce que chaque ministère a le droit, si je comprends bien, de désigner un poste ou quelques postes. Mais c'est toujours à l'intérieur . . .

Le coprésident (M. Corbin): Il n'est pas nécessaire de vous demander l'autorisation pour faire cela?

M. Johnston: Eh bien, supposons qu'une agence a, par exemple, 100 années-personnes. Elle va désigner un certain nombre de postes bilingues à l'intérieur de ces 100 années-per-

[*Translation*]

Gallant, président de la Commission de la fonction publique, la semaine prochaine pour traiter justement de cette question.

Le sénateur Wood: Merci.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Senator Wood.

I will ask the commissioner to make his customary remarks. However, I would first of all like a clarification relating to a passage in the document which the minister sent to the members of the committee last week. You said, Mr. Minister, and I quote:

> I would like to emphasize that each department is responsible for paying the bonus to its employees in keeping with the policies and guidelines established. This derives from the fact that each department must establish its own bilingual forces within the limit of the resources available.

Does this mean that there is no problem in designating the forces since the bonus is linked to the designation of bilingual positions? The person who occupies a bilingual position, if he has the necessary knowledge, receives the bonus. But what do you mean by "within the limits of the resources which are allocated to the department"? Is that a constraint on the number of positions which can be designated?

Mr. Johnston: No, but the number of person-years allocated to the department in question.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): So, when you refer to resources, you are talking about person-years and not financial constraints.

Mr. Johnston: The person-years are regarded as resources. By which I mean each year we allocate resources, a budget and person-years, to each department.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): But the person-years themselves are limited by financial factors.

Mr. Johnston: Of course.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Well then when all is said and done . . . .

Mr. Johnston: They both go together in reality.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Well then in reality, you can control the rate of growth and the increase in the bonuses paid out within each department.

Mr. Johnston: Not necessarily, because each department is entitled, according to my understanding, to designate a position or various positions. But it is always within . . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): So it is not necessary to ask for any authorization in order to do that?

Mr. Johnston: Well, let us suppose that an agency has 100 person-years. It will designate a certain number of positions as bilingual within those 100 person-years. You cannot add five

[*Texte*]

sonnes. On ne peut pas ajouter cinq années-personnes qui seraient des postes bilingues. C'est toujours à l'intérieur des ressources allouées.

Le coprésident (M. Corbin): Donc, ils n'ont pas besoin de votre approbation, et l'inverse de cette équation-là, c'est que vous ne leur dites pas d'augmenter les postes pour autant. Vous n'intervenez pas. C'est ce que vous nous dites.

M. Johnston: C'est décentralisé dans ce sens-là. C'est le ministère qui est censé décider . . .

Le coprésident (M. Corbin): Alors, ultimement, c'est le sous-ministre, comme *top manager*, dans chaque ministère qui prend cette décision finale?

Une voix: Oui.

Le coprésident (M. Corbin): Merci.

Monsieur le commissaire.

Mr. M. F. Yalden (Commissioner of Official Languages): Thank you, Mr. Chairman.

I like to be brief, but I would like to comment, if I may, on both the translation and the bilingual bonus questions. I would like to do so from the perspective of one of the points the minister made on another subject; namely, the commitment, the seriousness of purpose of the senior members of the public service—deputy ministers, and so on—to the matter of language reform and the whole language program.

I happen to be of the view that both these programs, the translation program and the bilingual bonus, particularly the latter, tend to cast doubt on the seriousness of purpose of managers in the public service. As to the translation program, members around the table have been pointing out—I reiterate—that it would appear from the figures we have here that it will have gone from something like $33.5 million in fiscal 1976-77 to something like $70 million in fiscal 1982-83; that is to say, it has more than doubled over that period.

I repeat what we said in our annual report, that that is an incredible increase, inflation or no inflation. We believe there is too much translated and we believe there is too much paper, period. We believe there is too much intended for internal purposes of the public service, which is translated and does not necessarily need to be translated. If it were shortened, it would come out to a lot fewer of these words, which seem to cost so much per word. In short, we think there is not enough control.

I grant you that the Treasury Board has put out new directives and I grant, also, that they have not had time yet to see how these directives might work out. But we have seen directives before and, frankly, my office is not all that impressed with directives. We are grateful for and, indeed, I am heartened by—I have said so several times in these last few months—a number of the new requirements introduced by the minister last November. But to this matter of translation, I do not think senior management pays any attention at all. I think the thing is left in the hands of junior people. It floats around;

[*Traduction*]

person-years which would automatically be bilingual positions. It is always within the resources available or allocated.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): So they do not need your approval, and the reverse side of the equation, is that you do not tell them to increase their positions as such. You do not intervene. Is that what you are telling us?

Mr. Johnston: It is decentralized in that sense. It is the department itself which is supposed to decide . . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Well then, in the last analysis, it is the deputy minister, the top manager, in each department who makes the final decision?

An hon. Member: Yes.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you.

Mr. Commissioner.

M. M.F. Yalden (commissaire aux langues officielles): Merci monsieur le président.

J'aime la brièveté, mais je voudrais commenter si vous me le permettez, la question de la traduction et celle des primes au bilinguisme. Je voudrais le faire dans l'optique d'un des points soulevés par le ministre à un autre sujet; notamment l'engagement et le sérieux des hauts fonctionnaires du gouvernement . . . les sous-ministres et ainsi de suite . . . en ce qui concerne la réforme linguistique et tout le problème des deux langues.

Je suis pluôt d'avis que ces deux programmes, celui de la traduction et de la prime au bilinguisme, surtout cette dernière, mettaient plutôt en doute le sérieux des gestionnaires de la Fonction publique. En ce qui concerne le Programme de traduction, des députés autour de la table ici ont fait valoir . . . Je répète . . . que le coût de la traduction serait passé de $33.5 millions pendant l'exercice 1976-1977 à $70 millions environ pendant l'exercice 1982-1983. C'est-à-dire pendant cette période le coût de ce service aurait doublé et encore plus.

Je répète ce que nous avons dit dans notre rapport annuel, c'est là une augmentation incroyable, qu'il y ait inflation ou non. Nous estimons qu'il y a trop de traduction et qu'il y a trop de paperasse, un point c'est tout. Nous croyons qu'il y a trop de documentation destinée aux services internes de la Fonction publique qui est traduite sans nécessité aucune. Si ces textes étaient abrégés, cela donnerait beaucoup moins de mots, et la traduction paraît-il, payée au mot. Bref, nous croyons qu'il n'y a pas assez de contrôle.

J'avoue que le Conseil du Trésor a émis de nouvelles directives et je vous avoue également qu'on n'a pas eu le temps de voir l'évolution et le succès de ces directives. Mais nous avons vu des directives déjà, et bien franchement mon bureau ne se laisse pas trop impressionner par les directives. Bon nombre de nouvelles exigences introduites par le ministre en novembre dernier m'encouragent . . . et je l'ai dit plusieurs fois au cours de ces derniers mois . . . et je lui en suis reconnaissant. Or, en ce qui concerne la traduction, je ne crois pas que la haute direction y porte la moindre attention. Je crois que c'est une

[*Text*]

no one cares about it and it is going to cost this year something in the order of $70 million. That is a very expensive baby to leave on the doorstep unattended.

I do not think that is justified and I do not think there is any way of getting at the problem, except for the deputy and his senior administrators to insist on more rigorous control.

• 1730

The bonus. Well, for five years, or almost, I have been speaking about that bonus, and in five reports. I have said that it is expensive. I do not think anyone can deny that; $40 million is a lot of money. It is almost 10 per cent of the entire federal budget for language reform. I think that money would be spent better elsewhere. I think the bonus is divisive. I think there are people who get the bonus but who either do not really meet the requirements or do not use the language sufficiently frequently to merit it. After all, the royal commission—and this is referred to in the minister's statement—long ago said that only those positions where the use of the two official languages is part of the daily routine should qualify. We all know there are hundreds or thousands of people who get the bonus but for whom it is not part of the daily routine to use both languages. We also know there are hundreds or thousands of people who get the bonus but whose capacity in the other language is . . . I think a charitable word would be "minimal".

I think we have had some difficulty this afternoon in getting straight how many people are at the A level. At one stage I heard 18,000 out of 48,000, which by my simple arithmetic comes to something like 37 per cent, as the chairman said. Latterly we heard another figure, and I am not sure which is the correct one. But in any event, there are several thousand people at the A level. I take it that the board itself agrees this is not a very high degree of competence. Yet these people get the $800. They are supposedly bilingual, and they are supposedly using the language. I do not think they are. What I am trying to say is that if you have large numbers of people who are either not bilingual or who are not using the language sufficiently, you risk putting the whole program into ridicule and contempt, and I think that is a mistake.

I am not saying—and it is not for me to say—what the government of Canada should do, vis-à-vis the unions, about an agreement, a program or a contract that is entered into. That is something which has to be dealt with. But I would remind you that even PIPS, the professional institute, said "the bonus is not the best way." They suggested that there be some consultation between PIPS and the board about what might be the best way. I should think that would be a good thing, too.

We have said over and over again that if there must be extra compensation—and we can see certain positions within the

[*Translation*]

question qui est déléguée aux subalternes. C'est un problème qui est à la dérive. Personne ne s'en occupe et cette année la traduction va coûter à l'État $70 millions environ. C'est un orphelin qui coûte trop cher pour qu'on l'abandonne.

Je ne crois pas que tout cela soit justifié et je ne vois pas de moyen de s'attaquer au problème, sauf si le sous-ministre et ses hauts fonctionnaires exigent des contrôles plus rigoureux.

La prime. Je parle de cette prime depuis bientôt cinq ans, et dans cinq rapports différents. J'ai dit que cela coûte cher. Personne ne le niera je crois. 40 millions de dollars c'est beaucoup d'argent. Cela représente à peu près 10 p. 100 du budget du gouvernement fédéral entier pour la réforme linguistique. Je crois que cet argent serait mieux dépensé ailleurs. Je crois que la prime crée des divisions. Je crois qu'il y a des gens qui touchent la prime qui ne respectent pas les exigences qui y sont reliées ou bien qui ne se servent pas suffisamment de la langue pour la mériter. La Commission royale, après tout, et il en est question dans la déclaration du ministre, a fait valoir il y a longtemps que seules les positions où l'usage de l'une des deux langues officielles fait partie de la routine quotidienne du bureau devraient y être admissibles. Nous savons tous qu'il y a des centaines ou des milliers de gens qui touchent la prime mais pour qui l'usage de l'autre langue officielle ne fait pas partie de la routine normale du travail. Nous savons également qu'il y a des centaines ou des milliers de gens qui touchent la prime alors que leur compétence dans l'autre langue officielle est minime, et c'est là un mot charitable que j'emploie.

Je crois que nous avons eu des difficultés cet après-midi à expliquer au juste combien de personnes il y avait au niveau A. A un moment donné j'ai entendu le chiffre de 18,000 sur 48,000, qui représente 37 p. 100 selon mon calcul bien élémentaire. Plus récemment on nous a cité un autre chiffre, et je ne suis pas sûr lequel est le chiffre juste. Mais, à tout événement, il y plusieurs milliers de personnes au niveau A. Je tiens pour acquit que la Commission elle-même convient que cela ne représente pas un niveau de compétence très élevé. Toutefois, les gens touchent les $800. Ils sont réputés bilingues, et ils sont censés utiliser la langue. Je ne crois pas que ce soit le cas. Ce que j'essaie de dire c'est plutôt ceci: si vous avez de nombreux fonctionnaires qui ne sont pas bilingues ou qui ne se servent pas suffisamment de la langue, vous risquez d'exposer tout le programme au ridicule et au mépris. Je crois que ce serait là une erreur.

Je ne dis pas—et il ne m'appartient pas de le dire—ce que le Gouvernement du Canada devrait faire en ce qui concerne les syndicats, concernant une entente, un programme ou un contrat qu'on pourrait passer. C'est là un détail à régler. Mais je vous rappelle que même la PIPS, le syndicat de l'Institut professionnel, a dit: «la prime n'est pas le meilleur moyen». Ce syndicat avait même suggéré qu'il y ait consultation entre la PIPS et la Commission afin de trouver la meilleure solution. Je crois que ce serait là une bonne initiative aussi.

Nous avons répété maintes fois que, s'il doit y avoir une compensation supplémentaire à payer—et il y a certains postes

[*Texte*]

government, particularly positions where there is absolutely no difference between person A and person B except that B works in both languages—they should be compensated for this kind of thing. If that is at a wicket in the post office, for example, we do not object to that.

However, we do say, as I may remind members the royal commission itself said 15 or more years ago, if you are going to do that, you should try to make it a part of the job and not something called a bonus.

We also believe that it should be restricted to non-managerial people, the non-managerial stream, because we think people who are in the managerial stream or managerial jobs have other reasons for wishing to be bilingual. They are supposed to be in positions where it should be taken for granted that the two languages are a necessity and a fact of life.

I suppose my basic point, Mr. Chairman, and I will stop on this note, is that if we are going to advance the program of language reform—and I have not a moment's doubt about the commitment of the minister and his officials—I think we must do so in such a way that those who observe it from the outside, as well as those who labour in the trenches, can see that it is a serious program and not one which is left to be run in a more or less effective manner. I do not believe that we can continue to argue that it is a serious program when we waste millions of dollars on the bonus and on translation of papers and documents and other types of information that do not require translation. Thank you.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur le commissaire. Monsieur Johnston, est-ce que vous auriez un dernier mot?

Mr. Johnston: I would like to respond to Mr. Yalden's comments. I think they are valid, except that with respect to the bonus Mr. Yalden really seems to put forward two positions. One is that the bonus itself, as a program, is not the way compensation should be paid for being able to work in both official languages.

• 1735

He also feels the existing program itself is subject to abuses that expose it to ridicule. In other words, if we were to go ahead continuing with the existing bonus—*la prime au bilinguisme*—it, in turn, should be tightened up and improved. Now that is something we have attempted to do and will attempt to do. I would agree with him that it is a very serious problem if many people are getting the bonus who really should not be getting it; that is perhaps even more divisive, as you suggest.

The other point, Mr. Chairman, through you to Mr. Yalden, with respect to the question of compensating people in some other fashion—take the postal clerk at a wicket—raises the whole question of job classification. If jobs are going to be

[*Traduction*]

à l'intérieur du gouvernement, surtout des postes où il n'y a absolument aucune différence entre la personne A et la personne B sauf que B travaille dans les deux langues et devrait être payé en conséquence. Or, s'il s'agit d'un guichet du bureau de poste, nous ne nous y opposons pas.

Toutefois, qu'il me soit permis de vous rappeler que des membres de la commission royale elle-même ont dit il y a 15 ans ou plus, que si on était pour faire cela, il valait mieux s'assurer que la compétence linguistique fasse partie de la description de tâches au lieu d'être reliée à une prime.

Nous croyons également que cette prime devrait être limitée à des gens qui ne font pas de gestion, parce que nous croyons que les fonctionnaires qui font partie de la direction ont d'autres raisons de vouloir devenir bilingues. Ils sont sensés être dans des postes où la connaissance des deux langues devrait constituer une compétence normale et une nécessité, pour ne pas dire une réalité de la vie.

Le point essentiel, monsieur le président, que je veux établir, avant de m'arrêter, c'est que pour bien faire avancer le programme de la réforme linguistique—et je ne doute pas un instant que ce soit là l'engagement du ministre et de ses hauts fonctionnaires—je crois que nous devrons nous y prendre d'une telle manière que les observateurs neutres et de l'extérieur, aussi bien que ceux qui travaillent dans les tranchées, puissent voir que c'est un programme sérieux et non pas un programme qui dérive ou qui fonctionne d'une façon plus ou moins efficace. Je ne crois pas que nous puissions continuer à crier que c'est un programme des plus sérieux tout en gaspillant des millions de dollars en primes et en traduction de documents d'information qui n'ont pas besoin d'être traduits. Merci.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Commissioner. Mr. Johnston, would you like to have the last word?

M. Johnston: Je voudrais bien répondre aux commentaires de M. Yalden. Je crois que ses propos sont valables, sauf en ce qui concerne la prime au sujet de laquelle il semble adopter deux positions. D'une part, il prétend que la prime elle-même, en tant que programme, n'est pas la bonne manière de compenser ceux qui sont capables de travailler dans les deux langues officielles.

Il estime également qu'il y a possibilité d'abus dans le programme actuel, ce qui fait qu'il devient ridicule. Autrement dit, si on poursuit le programme de la prime au bilinguisme, il faudrait le resserrer et l'améliorer. C'est quelque chose que nous avons déjà essayé de faire et que nous essayerons de faire à l'avenir. Je conviens qu'il s'agit d'un problème très grave si beaucoup de personnes reçoivent la prime alors qu'ils ne la méritent vraiment pas. Comme vous l'avez dit, la prime crée peut-être davantage de dissension.

Monsieur le président, la possibilité soulevée par M. Yalden d'indemniser les employés d'une autre façon, comme par exemple dans le cas des commis des Postes qui travaillent à un guichet, soulève toute la question de la classification d'emplois.

[*Text*]

classified on the basis of using the two languages, which is a whole different approach, and one which I ... My advice is that approach was examined, and it raises a whole series of problems of its own. It is a very difficult area; that is the conclusion I draw.

As I said at the outset, I am not convinced the bonus was the best way to go in the first instance, but it is there. For the time being, I would hope the committee would agree we should make every effort to eliminate the abuses to ensure it is really paid for people who are required to use the language of work in their jobs and who have the qualifications and the capacity to entitle them to the bonus.

On the issue of translation, I share the views expressed by the committee members 100 per cent. I might say, as President of the Treasury Board and dedicated to trying to restrain expense and run as efficient an operation as possible, this kind of program is very frustrating. It is much like the issue of xeroxing that the Auditor General raised during his report last year, when he said the government is spending $50 million on xeroxing. You say, well how much should we spend, and no one really knows. That is an awful lot of money, and there are an awful lot of xerox machines around; Treasury Board cannot have somebody policing all those xeroxing machines in the system. We have to operate through directives, making people cost-conscious, because you can get into the area where you will expend more policing the system than any savings you would derive.

On translation, we have taken this position on directives; we are trying to make departments tighten up controls. There are clearly some evident abuses which have to be eliminated; it is a matter of great concern to me, but I cannot tell you, sitting here, what the right number is, whether it is 281 million words, or whether it is 200 million words or 175 million words. It is much like the xerox issue; it is a very difficult one.

I think what you have to expect of us, and what you are entitled to expect of us, is that we will apply the controls and conduct such audits as we are capable of doing within our existing manpower resources, that the controls will be applied by departments, and that we will be able to produce results. I wish I could guarantee what the level of results will be, Mr. Chairman.

I think the points were well taken; I found the exchange and the commentary and criticism most useful. I assure the members we are as committed to restraint in these areas as they are, compatible with, of course, the overall objectives of the Official Languages Program.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur le ministre.

Vous avez un point à soulever, sénateur Wood?

[*Translation*]

Si on classifie les emplois selon l'utilisation des deux langues, il s'agit d'une optique tout à fait différente, qui, à mon avis ... On me dit qu'on a examiné cette possibilité, et qu'on a constaté qu'elle soulève toute une gamme d'autres problèmes. J'en conclus donc qu'il s'agit d'un domaine très délicat.

Comme je l'ai dit au début, je ne suis pas convaincu que la prime était la meilleure formule, mais néanmoins elle existe. Pour le moment, j'espère que le comité convient qu'il y aurait lieu de déployer tous les efforts afin d'éliminer les abus et de s'assurer qu'on paie la prime aux employés qui sont obligés d'utiliser l'autre langue comme langue de travail et qui ont les compétences nécessaires pour avoir droit à la prime.

Pour ce qui est de la traduction, je suis tout à fait d'accord avec les membres du comité. En ma capacité de président du Conseil du Trésor, et puisque je me suis engagé à contrôler les dépenses et à fonctionner de la façon la plus efficace, je trouve ce genre de programme très frustrant. Cela ressemble à la question des photocopies soulevée par le Vérificateur général dans son rapport de l'année dernière où il disait que le Gouvernement dépensait 50 millions de dollars pour la photocopie. Vous avez demandé combien on devrait dépenser, et personne ne le sait vraiment. On consacre beaucoup d'argent à ce programme, et il existe beaucoup de photocopieuses au sein de la fonction publique. Il est impossible que le Conseil du Trésor contrôle toutes les machines. Il faut fonctionner en utilisant les lignes directrices, et en essayant de sensibiliser les fonctionnaires au coût, parce qu'il se peut qu'on dépense davantage pour contrôler le système qu'on en retirerait en économies.

Quant à la traduction, nous avons déjà pris position en ce qui concerne les directives. Nous essayons d'obliger les ministères à resserrer les contrôles. Il est évident qu'il y a eu des abus flagrants qu'il faut éliminer. C'est une question qui me préoccupe beaucoup, mais il m'est impossible en ce moment de vous dire si on devrait traduire 281 millions de mots, ou 200 millions de mots ou 175 millions de mots. C'est une question très difficile qui ressemble beaucoup à celle des photocopies.

Je pense que vous avez le droit de vous attendre à ce qu'on applique les contrôles, effectue les vérifications nécessaires, compte tenu de nos effectifs actuels, que ces contrôles soient mis en oeuvre par les ministères et qu'on obtienne des résultats. Je voudrais être en mesure de garantir la qualité des résultats, monsieur le président.

J'estime que vous avez soulevé d'excellentes questions, et j'ai trouvé les commentaires et les critiques fort utiles. Je tiens à assurer les membres que nous sommes tout aussi engagés qu'eux à contrôler les dépenses dans ces domaines, pourvu que cela soit compatible avec les objectifs généraux du Programme sur les langues officielles.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Minister.

You have something to add, Senator Wood?

[*Texte*]

Senator Wood: Mr. Johnston, what is an LKE result?

Mr. Johnston: I am sorry—?

Senator Wood: What is an LKE result?

Mr. Johnston: As opposed to a like result?

An hon. Member: The language knowledge exam.

Le coprésident (M. Corbin): Très bien. Avant de lever la séance d'aujourd'hui, je voudrais rappeler aux membres du Comité que nous aurons une réunion jeudi, le 17 juin, à 09h30. Je n'ai pas encore consulté mon coprésident qui est absent aujourd'hui et qui m'a demandé de l'excuser, mais j'aurais l'intention de convoquer une autre séance à huis clos du Comité pour mardi prochain. Je voudrais en principe que cette réunion ait lieu le matin; nous pourrions commencer à 11 heures peut-être. S'il y avait lieu, nous pourrions continuer l'après-midi et même en soirée, l'objectif étant de terminer la rédaction, si c'était possible, si on pouvait avoir un consensus, de notre quatrième rapport à la Chambre des communes.

• 1740

Je vous rappelle que la fin de la session approche, je l'espère, à grands pas, et qu'il serait utile de faire part de nos commentaires aux deux Chambres avant la fin de la session. Autrement, nous allons perdre le travail d'une année.

Monsieur le ministre, au nom des membres du Comité, je tiens à vous remercier. Je remercie également vos officiels. Monsieur le commissaire, je vous remercie.

La séance est levée.

[*Traduction*]

Le sénateur Wood: Monsieur Johnston, qu'est-ce que le résultat d'un ECL?

M. Johnston: Je m'excuse . . . ?

Le sénateur Wood: Qu'est-ce que c'est qu'un résultat d'ECL?

M. Johnston: Par opposition à quoi?

Une voix: Il s'agit de l'examen des connaissances linguistiques.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Fine. Before adjourning today's meeting, I would like to remind committee members that we will be meeting on Thursday, June 17, at 9:30 a.m. I have not yet consulted my Joint Chairman, who is absent today and who asked me to excuse him, but I intend to call another In Camera committee meeting next Tuesday. I would like the meeting to be held in the morning if possible, perhaps at 11:00 a.m. If necessary, we could continue on into the afternoon, and even the evening, since the objective is to finish our fourth report to the House of Commons, if we could possibly reach a consensus.

I would like to remind you that the end of the session is approaching quickly, at least I hope so, and that it would be advisable to submit our report to the two Houses before the adjournment. Otherwise, we will be wasting a year's work.

On behalf of the members of the committee, I would like to thank the Minister, his officials, and the Commissioner of Official Languages.

The meeting is adjourned.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacre-Coeur,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the Treasury Board:

Mr. Edwin Aquilina, Deputy Secretary;

Mr. Jean-Claude Nadon, Director, Operations Division.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

Du Conseil du Trésor:

M. Edwin Aquilina, sous-secrétaire;

M. Jean-Claude Nadon, directeur, Division des opérations.

Du Bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. M.F. Yalden, commissaire.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

CANADA. PARLIAMENT
Publications

SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 45

Thursday, June 17, 1982

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 45

Le jeudi 17 juin 1982

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

Official Languages

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les

Langues officielles

RESPECTING:

Consideration of the 1978 to 1981 Reports of the Commissioner of Official Languages: cost of translation

CONCERNANT:

Étude des Rapports 1978 à 1981 du Commissaire aux langues officielles: les coûts de la traduction

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

28892—1

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF
THE SENATE AND OF THE HOUSE
OF COMMONS ON OFFICIAL LANGUAGES

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

Representing the Senate:

Asselin
Bosa
Guay
Rizzuto
Wood—(6)

Representing the House of Commons:

Messrs. — Messieurs

Bosley
Clarke (*Vancouver Quadra*)
Côté (Mrs./M^me^)
Gauthier
Herbert
Kelly
Kilgour
Lewycky—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Audrey O'Brien

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE
LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LES
LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Représentant le Sénat:

Senators — Sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Published under authority of the Senate and the Speaker
of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and
Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat et de l'Orateur de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, JUNE 17, 1982
(62)

[*Text*]

The Special Joint Committee on Official Languages met at 9:40 o'clock a.m., this day, the Joint Chairman, Mr. Corbin, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honorable Senators Guay, Rizzuto and Wood.

Representing the House of Commons: Messrs. Corbin, Herbert, Kelly, Kilgour and Lewycky.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mr. Marc Leman. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Messrs. Claude Majeau and Charles Strong.

Witnesses: *From the Department of the Secretary of State*: Mr. Philippe Le Quellec, Assistant Under Secretary of State (Translation); Mr. Roch Blais, Director-general, Special Operations. *From the Office of the Commissioner of Official Languages*: Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980, Thursday, April 23, 1981, and Tuesday, May 11, 1982, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980, Thursday, April 23, 1981, and Thursday, May 6, 1982, relating to the 1978, 1979, 1980 and 1981 Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1; Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14 and Tuesday, June 8, 1982, Issue No. 43*).

Mr. Le Quellec made a statement and, with the other witness, answered questions.

Mr. Yalden answered questions.

At 11:33 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 17 JUIN 1982
(62)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à 09h40 sous la présidence de M. Corbin, (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Guay, Rizzuto et Wood.

Représentant la Chambre des communes: MM. Corbin, Herbert, Kelly, Kilgour et Lewycky.

Aussi présents: *Du service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: M. Marc Leman. *Du centre parlementaire des affaires étrangères et du commerce extérieur*: MM. Claude Majeau et Charles Strong.

Témoins: *Du ministère du Secrétariat d'État*: M. Philippe Le Quellec, sous-secrétaire d'État adjoint (traduction); M. Roch Blais, directeur général, Opérations spéciales. *Du bureau du Commissaire aux langues officielles*: M. M.F. Yalden, commissaire.

Le Comité reprend l'étude de ses Ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980, du jeudi 23 avril 1981 et du mardi 11 mai 1982, et de ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes du vendredi 23 mai 1980, du jeudi 23 avril 1981 et du jeudi 6 mai 1982, portant sur les rapports de 1978, 1979, 1980 et 1981 du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbal du mardi 14 octobre 1980, fascicule no 1; du mardi 19 mai 1981, fascicule no 14, et du mardi 8 juin 1982, fascicule no 43*).

M. Le Quellec fait une déclaration puis, avec l'autre témoin, répond aux questions.

M. Yalden répond aux questions.

A 11h33, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le cogreffier du Comité

Audrey O'Brien

Joint Clerk of the Committee

EVIDENCE

(*Recorded by Electronic Apparatus*)

[*Text*]

Thursday, June 17, 1982

• 0939

Le coprésident (M. Corbin): A l'ordre! Maintenant que les problèmes techniques sont réglés, nous allons pouvoir commencer la réunion d'aujourd'hui.

• 0940

Il nous fait plaisir d'accueillir M. Philippe Le Quellec, sous-secrétaire d'État adjoint à la traduction au Secrétariat d'État. Il est accompagné de plusieurs personnes ce matin. Monsieur Le Quellec, vous voudrez peut-être nous présenter vos officiels. Je vous prierais, par la suite, de bien vouloir nous faire votre présentation.

Je voudrais cependant rappeler aux membres du Comité que nous allons, aujourd'hui, étudier la question des coûts et de l'utilisation judicieuse des services de traduction du Secrétariat d'État.

Monsieur Le Quellec, vous avez la parole.

M. Philippe Le Quellec (sous-secrétaire d'État adjoint à la traduction): Merci, monsieur le président. Donc, mes collègues sont: M^me^ Monique Lafontaine, chef de cabinet et responsable de l'organisation de mon bureau; M. Roch Blais, directeur général des opérations, spéciales, c'est-à-dire des traductions parlementaires, multilingues et interprétation; M. Greg Gauld, directeur général, planification, gestion et technologie, et responsable de la planification au bureau de traduction; M. Peter Gawn, directeur général et responsable des services de traduction aux ministères; et M. Alain Landry, directeur général et responsable de la terminologie et de la documentation.

Le coprésident (M. Corbin): Merci.

M. Le Quellec: Monsieur le président, c'est un honneur pour moi d'avoir été invité aujourd'hui à vous parler du programme de la traduction et tout particulièrement de traiter de deux questions qu'inspire la conjoncture économique actuelle: la question des coûts de la traduction et, en contrepartie, la question que je coifferais du terme de «retombées».

Permettez-moi d'aborder la question des coûts par une remarque générale. D'une part, le Bureau des traductions a énormément changé depuis dix ans. Les services d'interprétation ont pris de l'ampleur et le service de terminologie, qui n'existait quasiment pas en 1972, fait maintenant l'envie de bien d'autres services de traduction et de d'autres pays. Quand on compare les coûts exprimés en dollars, il ne faut donc pas oublier cette transformation du Bureau. D'autre part, il est indéniable que, de pair avec le nombre de mots traduits, le montant global des dépenses au chapitre de la traduction a augmenté au fil des années. Il faut toutefois noter qu'en 1982-1983, 82 p. 100 du budget du programme sera consacré aux salaires, sur lesquels le Bureau n'a que peu d'emprise. Quant aux années-personnes utilisées par le Bureau, volet sur lequel le Bureau a une influence et qui détermine en partie le

TÉMOIGNAGES

(*Enregistrement électronique*)

[*Translation*]

Le jeudi 17 juin 1982

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Order! Now that the technical problems have been ironed out, we can call today's meeting to order.

We are pleased to welcome Mr. Philippe Le Quellec, the Assistant Under-Secretary of State for Translation in the Secretary of State Department. He has a number of officials with him this morning. Would you kindly introduce them to us, Mr. Le Quellec, and then proceed with your presentation.

However, I would like to remind members of the committee that today we are studying the cost and proper use of the translation services provided by the Secretary of State Department.

The floor is yours, Mr. Le Quellec.

Mr. Philippe Le Quellec (Assistant Under-Secretary of State, Translation): Thank you, Mr. Chairman. The colleagues I have with me are: Mrs. Monique Lafontaine, my Executive Assistant; Mr. Roch Blais, the Director General of Special Operations, that is, parliamentary translation, multilingual services and interpretation; Mr. Greg Gauld, the Director General of Planning, Management and Technology; Mr. Peter Gawn, the Director General of Departmental Translation Services; and Mr. Alain Landry, the Director General of Terminology and Documentation.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you.

Mr. Le Quellec: Mr. Chairman, I am honoured to have been invited here today to speak to you about the translation program, and more particularly to deal with the two questions which arise in light of current economic conditions: First, the cost of translation and second, what I will refer to as "spin-off effects".

I would like to begin with a general comment about the cost of translation. On the one hand, the Translation Bureau has changed enormously over the last ten years. Interpretation services have expanded, and the terminology service, which scarcely existed in 1972, is now the envy of many other translation services and countries. When comparing dollar costs, the transformation the Bureau has undergone must not be forgotten. On the other hand, it cannot be denied that, along with the number of words translated, the total expenditure for translation has risen over the years. However, in 1982-1983, 82 per cent of the program budget will be spent on salaries—an expenditure over which the Bureau has little control. The number of person-years used by the Bureau—a factor over which the Bureau has some influence and one which in part determines the amount of the salary envelope—

[*Texte*]

montant salarial, leur nombre a décru de 2 p. 100 entre 1978-1979 et 1981-1982, tandis que le nombre de mots traduits augmentait de 9 p. 100. D'ailleurs, le Bureau étant l'un des premiers programmes gouvernementaux à avoir rédigé et publié une partie III du budget des dépenses, vous y retrouverez ces données et certains des éléments dont je vais vous parler.

Les coûts de la traduction dépendent de deux facteurs, le volume et le coût unitaire. Pour chacun de ces deux facteurs, je me propose de traiter trois points, à savoir, faire un bref historique, parler des mesures de contrôle et des tendances futures.

Comme l'a noté le commissaire aux langues officielles dans son dernier rapport, le volume traduit a augmenté au cours des années. Ainsi, entre 1975-1976 et 1981-1982, le nombre de mots traduits est passé de quelque 210 millions à tout près de 276 millions, soit 31.4 p. 100 d'augmentation en six ans. Cette augmentation s'est accompagnée de changements dans la provenance régionale des textes et dans la nature des textes. Des régions comme celle de Winnipeg ont connu une croissance de la demande, sans doute à mettre en rapport avec le renouveau de vigueur pris par le français au Manitoba. Les textes eux-mêmes sont devenus plus spécialisés, le type de correspondance courante traduite systématiquement autrefois a aujourd'hui considérablement diminué.

Le Bureau a peu de prise sur le volume de travail dont il doit se charger puisque, par mandat, il doit faire ou faire faire la traduction des textes qui lui sont envoyés. Il a cependant recours à des mesures lui offrant un certain contrôle. Ainsi, en nommant des portefeuillistes, le Bureau s'est doté d'un moyen de collaboration étroite avec ses clients. Le portefeuilliste, en effet, informe le client des différents types de services que le Bureau peut lui rendre et travaille de concert avec lui pour déterminer le niveau de services du Bureau dont il a vraiment besoin pour atteindre ses objectifs en matière de langues officielles. En outre, en collaborant avec le Conseil du Trésor à l'examen des plans de langues officielles, le Bureau est en mesure de mieux cerner le volume de la charge de travail qui lui sera confiée et de faire ses commentaires sur le volume à prévoir.

• 0945

Par la facturation pro-forma qu'il a commencé à instaurer, le Bureau dispose d'un moyen concis d'informer le client des travaux qui sont effectués pour lui par le Bureau; il acquiert ainsi une idée plus précise des coûts qu'il fait encourir au Bureau et ultimement au contribuable.

Plus récemment encore, le Bureau a entrepris, avec le Conseil du Trésor, un projet visant à suivre et à évaluer l'impact de la politique révisée sur le recours à la traduction, notamment en ce qui concerne la rédaction de textes courts.

En ce qui touche l'évolution future de la demande, et malgré les mesures de contrôle signalées auparavant qui visent à réduire l'augmentation de la demande, il faut bien envisager que si la mise en oeuvre de la politique sur les langues officielles et les efforts de promotion des langues officielles se poursuivent avec succès, il en résultera une certaine augmentation de la demande, estimée à environ 2.5 p. 100 par an. De

[*Traduction*]

fell 2 per cent between 1978-1979 and 1981-1982, while the number of words translated went up by 9 per cent. Furthermore, the Bureau was one of the first government programs to write and publish a Part III to the Estimates. This document contains the data I have just given you and some of the information I will be presenting today.

The cost of translation is determined by two factors: volume and unit cost. For each factor, I would like to give you a brief background and describe control measures and future trends.

As the Commissioner of Official Languages mentioned in his latest Annual Report, the volume of translation has grown over the years. Between 1975-1976 and 1981-1982, the number of words translated rose from some 210 million to about 276 million—an increase of 31.4 per cent in six years. The upswing was accompanied by changes in the regional origin and type of work submitted for translation. Increased demand has been experienced by regions such as Winnipeg (this increase should probably be tied in with the renewed vigour in Manitoba's francophone community). The texts themselves have become more specialized: the volume of routine correspondence sent for translation as a matter of course has considerably decreased.

The Bureau has little influence over its workload as its mandate requires it to translate or arrange for the translation of all the texts it receives. For instance, by appointing chiefs specifically assigned to groups of clients, the Bureau acquired a means of working closely with its clients. Group chiefs inform client departments of the various services available through the Bureau and work with them to determine the types of services that are in fact required to reach their official language objectives. Moreover, in assisting Treasury Board in its review of official languages plans, the Bureau is now in a position to make more accurate forecasts of the volume of translation and to comment on the estimated workload.

The shadow billing recently instituted by the Bureau is a succinct method of informing clients about the work the Bureau is performing for them. It gives them a clear idea of how much their work costs the Bureau and, ultimately, the taxpayer.

More recently, the Bureau, working with Treasury Board, undertook a project a monitor and assess the impact of the revised policy on the use of translation services, specifically with regard to the drafting of short texts.

In future, some increase in the demand—estimated at 2.5 per cent annually—should be anticipated if the implementation of the official languages policy and projects promoting the two official languages continue to meet the success, despite the control measures mentioned above which aim at keeping the increase down to a minimum. In addition, other government initiatives, such as the Freedom of Information Act and the

[*Text*]

plus, d'autres initiatives gouvernementales telles la Loi sur l'accès à l'information ou la politique sur les publications scientifiques, techniques et professionnelles risquent, selon les modalités d'application qu'elles recevront, d'entraîner une somme de travail supplémentaire considérable. La nature du travail toutefois pourrait changer légèrement. En effet, le Bureau, en réponse à la demande des clients mettant en oeuvre les politiques révisées, offre ce qu'il est convenu d'appeler des services de conseils linguistiques. Ces derniers sont différents moyens par lesquels il est possible aux ministères et autres organismes fédéraux de s'acquitter eux-mêmes de la rédaction dans la langue voulue de certains textes courts. Par ce biais, on peut espérer une certaine réduction du volume de traduction, mais il ne faut pas se cacher que le coût réel de la production dans la langue voulue se maintiendra pendant quelque temps au moins, puisque les rédacteurs devront sans doute faire appel aux «conseillers linguistiques».

Le volume ne constitue cependant que l'un des deux facteurs déterminant le coût. Le prix unitaire est le second facteur, dont je voudrais maintenant vous dire quelques mots. Le coût unitaire du mot au Bureau a augmenté au cours des années mais, d'une part, il est plus bas au Bureau que dans bien d'autres secteurs de traduction comparables et, d'autre part, en dollars constants, il s'est à peu près maintenu au coût de 1976.

Pour arriver à ce résultat, le Bureau s'est appuyé sur des mesures destinées à accroître la productivité et sur une utilisation plus rationnelle de la traduction à contrat au fur et à mesure que croît la capacité du secteur privé pour répondre à la demande. Pour hausser la productivité, le Bureau a veillé à spécialiser ses traducteurs qui, oeuvrant chacun dans leur domaine de prédilection, peuvent être plus productifs. Comme seconde mesure, le Bureau a continué à enrichir le contenu de sa banque de terminologie qui permet entre autres de réduire le temps de recherche de termes et de faciliter cette constance dans l'emploi des termes qui en favorise l'usage et la normalisation. Enfin, le Bureau s'est lancé dans la mécanisation et a commencé à fournir à son personnel de soutien et à ses traducteurs les plus expérimentés des machines de traitement de textes. Il a aussi poursuivi l'exploitation du système de traduction automatique Météo.

La seconde grande mesure adoptée par le Bureau pour réduire ou au moins contenir les coûts unitaires a été de décider de favoriser le développement du marché de la traduction à contrat. Alors qu'en 1979-1980 le nombre de mots traduits à contrat s'élevait à 31 millions, il atteignait 67 millions en 1981-1982. Le Bureau compte poursuivre avec prudence cette augmentation du recours à la pige qui jusqu'à présent n'a pas, semble-t-il, bouleversé le marché ni déplacé de plus petits groupes ayant aussi recours à l'affermage.

Pour influencer les coûts unitaires, le Bureau envisage cinq modes d'action. Tout d'abord, la poursuite de la recherche d'un équilibre optimal entre la traduction à contrat et la traduction interne, cet équilibre devant cependant permettre d'assurer le service requis au meilleur coût. Ensuite, le Bureau, dans le cadre de la politique des services communs, entend étudier en collaboration avec le Conseil du Trésor le bien-

[*Translation*]

policy on scientific, technical and professional publications, are likely to mean a considerable amount of additional work, depending on how they are implemented. However, the nature of the work itself may change slightly. At the request of clients involved in the implementation of the revised policies, the Bureau provides what are known as language advisory services—various methods of helping departments and other federal agencies to write certain types of short simply texts in the appropriate language. Through these services, some decrease in the volume of translation may be expected, although it must be borne in mind that the actual cost of drafting texts in the language required may not be eliminated immediately, since authors will probably have to call under sectors of "language advisors".

Volume is, however, only one of the sectors determining the cost of translation. Unit cost is the other. While the unit cost of the translated word has increased over the years, it is still lower in the Bureau and it is in a number of other comparable translation services and in constant dollars it is just about the same as it was in 1976.

To keep the unit cost down, the Bureau has relied on measures that are designed to increase productivity and on a more rational use of freelance translation, as the ability of the private sector to meet demands increases. In order to increase productivity, the Bureau has encouraged its translators to specialize, as translators who work in their preferred area of expertise are likely to be more productive. Furthermore, the Bureau has worked on developing the contents of its terminology bank, the use of which reduces the time spent searching for terms and promotes consistency in their use and standardization. Finally, the Bureau has turned to mechanization; it has provided its most experienced translators and support staff with word processors and has continued the operations of the METEO machine translation system.

The second major step taken by the Bureau to reduce or at least contain unit costs was to promote the development of the contract translation market. In 1979-1980, the number of words translated outside the Bureau totalled 31 million, while in 1981-1982 the number increased to 67 million. The Bureau intends to keep gradually increasing the amount of work it contracts out as this has not so far, it would appear, disrupted the market nor inconvenienced smaller users of contract translation services.

The Bureau plans at least five ways of reducing unit costs. One way is to continue the search for the happy medium between contract and in-house translation, which should make it possible to provide the services required at the lowest possible cost. Under the policy on common services, the Bureau, in conjunction with Treasury Board, intends to examine the merits of cost recovery. To increase productivity even

[*Texte*]

fondé d'une facturation réelle de ses services. Enfin, pour que la productivité puisse continuer à croître, nous soutenons l'effort entrepris en matière de formation et de spécialisation des traducteurs, nous améliorons le logiciel de la banque de terminologie pour qu'il réponde mieux aux besoins, y compris la possibilité d'accès du public à cet outil grâce à Télidon, et nous donnons suite aux essais entrepris dans le domaine de la traduction automatique et semi-automatique.

En résumé, il semblerait peu réaliste de vouloir penser que, vu l'élan pris par la réforme linguistique et à moins d'un profond changement dans le type de bilinguisme envisagé pour le Canada, les coûts globaux de la traduction puissent diminuer.

Je voudrais maintenant me tourner vers la seconde question, que j'avais dénommée «retombées». Par ce terme, j'entends toutes les activités du Bureau qui, peut-être encore mieux que les mentions de mots traduits et de coûts unitaires, montrent une partie des services que rend à toute la société canadienne le gouvernement par l'intermédiaire du Bureau.

• 0950

Comme le gouvernement fédéral a été une des premières administrations à se doter d'un service de traduction, son expérience en la matière est donc beaucoup plus vaste que celle de bien des gouvernements. Ayant à coeur la réalisation des objectifs de langues officielles, le Bureau considère comme un devoir moral d'aider les gouvernements provinciaux à mettre sur pied les services requis pour que la population des deux langues officielles puisse obtenir les services dont elle a besoin, dans la langue de son choix, là où c'est possible. Dans cette veine, nous avons fourni des services d'experts-conseils au gouvernement du Nouveau-Brunswick, nous avons accueilli des stagiaires et fait des échanges de traducteurs avec le gouvernement de l'Alberta et avons détaché un cadre auprès du gouvernement du Manitoba pour la mise sur pied d'un service de traduction juridique, suite au *jugement Forest*.

Le Bureau a également collaboré avec les universités canadiennes de diverses régions pour les aider, au besoin, à créer ou à administrer des programmes de certificats ou de baccalauréats en traduction et en interprétation.

Afin d'étendre l'utilisation du français dans la pratique du droit, le ministère fédéral de la Justice, le Bureau des traductions, d'autres secteurs du Secrétariat d'État, les gouvernements de certaines provinces et les facultés de droit de certaines universités de ces mêmes provinces ont lancé un projet commun que l'on appelle couramment «L'administration de la justice dans les deux langues officielles». L'objectif de ce projet consiste à permettre aux francophones vivant dans les provinces utilisant le *Common Law* d'avoir accès aux services juridiques en français. Tout le volet terminologique de ce projet est coordonné et appuyé techniquement par le Bureau des traductions.

La participation du Bureau à ce genre de projets s'est intensifiée à la suite de l'accroissement des échanges au sein de la Fonction publique fédérale entre les secteurs touchant les

[*Traduction*]

further, we support efforts to promote translated training and specialization. Work will continue on improving the terminology bank software to meet more needs (this includes making it possible for the public to access the banks through Telidon). Finally, we will follow up on the experiments being conducted in the area of machine and machine-assisted translation.

In conclusion, in view of the momentum gained by language reform, it would be unrealistic to think that the overall cost of translation might decrease without deep-rooted changes in the type of bilingualism plan for Canada.

I would now like to turn to the second question; "spin-off effects". By this I mean all the activities of the Bureau which illustrate—perhaps even more clearly than references to the number of words translated and unit costs—the extent of the services the government provides to all Canadians through the Translation Bureau.

Since the federal government was one of the first administrations to institute a translation service, it has much more experience in this area than many governments. Since the Bureau has a vital interest in achieving the objectives of the Official Languages Policy, it considers that it has a moral duty to assist provincial governments in establishing such services so that both official language groups may obtain the services they require in the language of their choice, where feasible. In this connection, we have provided consulting services to the government of New Brunswick, we have accommodated trainees and exchanged translators with the government of Alberta and have seconded a manager from the Translation Bureau to the government of Manitoba to set up a legal translation service as a result of the *Forest* decision.

The Bureau has also co-operated with Canadian universities in various regions by assisting them, when necessary, in introducing or administering programs leading to a certificate or a bachelor's degree in translation and interpretation.

In order to extend the use of French in the practice of law, the federal Minister of Justice, the Translation Bureau, other sectors of the Secretary of State Department, the governments of certain provinces and the law schools of certain universities in these provinces have launched a joint project, currently known as the integration of the two official languages in the administration of justice. The purpose of this project is to enable Francophones living in a common law province to have access to legal services in French. The entire terminological aspect of this project is co-ordinated and technically supported by the Translation Bureau.

The Bureau has stepped up its participation in this type of project as exchanges between various sectors in the public service involving linguistic issues have increased. Particular

[*Text*]

questions linguistiques. Il faut nommer en particulier la collaboration avec le programme de promotion des langues officielles dans les secteurs privé et public non fédéral, et les consultations avec la Direction générale de la formation linguistique à la Commission de la Fonction publique.

Le Bureau apporte également son appui aux associations canadiennes de traducteurs, un appui moral et une participation active à l'analyse de la profession dans le but de la structurer afin de répondre le mieux possible aux besoins de la société canadienne.

Je crois qu'il vaut également la peine de souligner que le Bureau appuie activement l'Agence canadienne de développement international et le ministère des Affaires extérieures dans leurs programmes d'aide à l'étranger. En effet, le Bureau accueille chaque année un certain nombre de stagiaires du Cameroun et cette année, un de nos cadres a été détaché pour quelques semaines pour évaluer les services de traduction de l'Ile Maurice.

A titre d'information, je joins en annexe une liste plus détaillée des activités du Bureau qui ont des répercussions sur l'ensemble de la société canadienne.

J'estime qu'il est du devoir du Bureau de faire profiter le plus grand nombre de Canadiens possible de l'expertise acquise et de mettre à leur disposition non seulement par le biais de textes que nous traduisons, mais aussi par notre banque de terminologie et nos publications, tout le fonds terminologique que nous avons accumulé au fil des ans.

Vous ayant présenté ce bilan sur les coûts de la traduction et les retombées de l'expertise, je suis maintenant prêt, monsieur le président, à répondre aux questions que vous voudrez bien me poser.

Le coprésident (M. Corbin): Je vous remercie, monsieur Le Quellec. Le premier intervenant ce matin est le sénateur Guay.

Sénateur Guay, vous avez la parole.

Le sénateur Guay: Je vous remercie, monsieur Le Quellec, de votre présentation ce matin. C'était très compréhensible et je l'apprécie beaucoup. Il y a des questions qui nous viennent à l'esprit depuis votre dernière comparution, et c'est sur ce point-là surtout que je vais vous questionner ce matin.

Croyez-vous que votre bureau, qui est essentiellement une organisation, de services, centrale.., au lieu de satisfaire aux demandes de traduction, doit disposer de pouvoirs accrus tel celui d'établir quel texte il y a lieu de traduire?

M. Le Quellec: A mon avis, la responsabilité a été placée par le Conseil du Trésor sur les sous-ministres, dans les ministères, pour leurs programmes de langues officielles, y compris le programme de traduction. Je pense que de donner au Bureau le pouvoir de refuser ou d'accepter de traduire un texte qui est jugé ou évalué essentiel par un sous-ministre, serait peut-être un pouvoir dangereux à lui accorder.

Toutefois, il est certain que notre position, comme point central de traduction dans un ministère, nous donne accès à de

[*Translation*]

note should be taken of co-operation with the program to promote the use of official languages in the private and public non-federal sectors, and the consultations with the Language Training Branch of the Public Service Commission.

The Bureau also supports Canadian translator's association: it offers moral support and actively participates in analysing the profession in order to arrive at a structure best suited to the needs of society.

I think it is also worth pointing out that the Bureau actively supports the foreign aid programs of the Canadian International Development Agency (CIDA) and the Department of External Affairs. Every year the Bureau accepts a certain number of trainees from Cameroon, and earlier this year one of our managers spent several weeks evaluating translation services in Mauritius.

For your information, I am including a more detailed list of our activities which have an impact on Canadian society as a whole.

I believe that it is the Bureau's duty to see that as many Canadians as possible benefit from the expertise acquired. The terminological data we have accumulated over the years should be made available to them, not only through the texts we translate, but also through our Terminology Bank and publications.

This concludes my report on the costs of translation and the "spin-off effects" of the Bureau's expertise. I am now ready to answer any questions you would like to put to me, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Le Quellec. The first person to take the floor this morning is Senator Guay.

Senator Guay, you have the floor.

Senator Guay: Thank you for your presentation this morning, Mr. Le Quellec. It was very easily understood and I appreciate this very much. Some questions have come to mind since your last appearance, however, and it is on those particular points that I would like to question you this morning.

Do you believe that your bureau, which is essentially an organization of centralized services, should, rather than simply meeting the demand for translation, be given greater powers, such as that of ascertaining which texts should be translated?

Mr. Le Quellec: I believe Treasury Board has placed the responsibility for official languages' programs, including the translation program, with deputy ministers within the various departments. In my view, it could be dangerous to give the bureau the authority to refuse or to agree to translate a text which has been assessed as being essential by a deputy minister.

However, it is certain that in our position as a centralized translation service within a department, we have access to

[*Texte*]

l'information qui peut être utile et pour le ministère, pour mieux organiser sa traduction, et au Conseil du Trésor, pour faire une meilleure évaluation de l'emploi qui est fait de la politique des langues officielles.

• 0955

Nous nous sommes fait un devoir de travailler de très près avec les ministères pour les informer de ce qui nous paraissait être de la traduction abusive dans certains cas et, dans l'étude des plans de travail des ministères, de regarder avec le Conseil du Trésor ce qui, là encore par rapport à la politique, pouvait paraître une traduction abusive. Si ce pouvoir nous était donné d'accepter ou de refuser une traduction, je craindrais qu'il y ait un déplacement de la responsabilité et que peut-être il n'y ait même plus de centre de responsabilité précis en ce qui concerne la langue officielle dans un ministère; cette responsabilité a été confiée à un sous-ministre et je pense que c'est là qu'elle devrait être.

Le sénateur Guay: Vous avez déjà répondu à ma deuxième question que je ne vous ai pas encore posée, mais je vais vous la poser quand même, parce que c'est à propos de ce que vous avez dit.

Comme vous le savez, selon les directives émises récemment par le Conseil du Trésor, chaque ministère, chaque ministre doit améliorer le contrôle qu'il assure relativement aux demandes de traduction, en nommant un coordonnateur chargé d'assurer une meilleure gestion du système, et de réduire les demandes de traduction inutile. Pouvez-vous nous donner des exemples de documents qui, dans le cadre d'un processus de tri, pourraient être considérés comme ne nécessitant pas de traduction? Est-ce que ces choses-là arrivent de temps à autre?

M. Le Quellec: Oui, ce sont certainement des choses qui arrivent de temps en temps. Je peux certainement vous donner un exemple de traduction qui nous a été demandée dans le passé et qui nous est encore demandée à l'occasion; il s'agit de traduction d'un texte qui s'adresse uniquement à des francophones, par exemple, et qui est rédigé en anglais par des francophones.., et que l'on nous demande de traduire. Cela ne représente qu'un volume minimal; il ne faut pas non plus exagérer la chose. Cela représente environ 1.02 p. 100 de la charge de travail.., cette dimension-là, ce qui est écrit en anglais par des francophones. Environ 2.2 p. 100 des textes sont écrits par des personnes bilingues s'adressant uniquement à des francophones, d'après les études que nous avons faites avec le Conseil du Trésor. Ce n'est pas monumental.

Maintenant, il y a aussi d'autres exemples de traduction qui peut paraître abusive et qui, dans certains cas, est abusive. Je vous citerai l'exemple du ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources qui nous a demandé de traduire les fiches techniques de tous les gisements miniers qui existent au Canada et de les établir dans les deux langues officielles. Grâce à la coordination qui s'était établie, notre responsable de ce secteur scientifique et technique a pu discuter avec le coordonnateur du ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources, et nous en sommes venus à la conclusion qu'en priorité, nous traduirions les fiches qui touchent la province de

[*Traduction*]

information which could be useful both to the department, to allow it to organize its translation more efficiently, and to the Treasury Board, to allow the latter to assess more accurately how the official languages' policy is put to use.

We have taken it upon ourselves to work extremely closely with the departments to make them aware of what we feel to be abusive use of translation services in certain cases and, in terms of our examination of departmental work plans, to study with Treasury Board what might be considered to be abusive use of translation services, again, in relation to policy. If we were given the power to accept or refuse a translation, I fear there would be some displacement of responsibility and that there might no longer even be a specific responsibility centre as far as the official language in a department is concerned; this responsibility has been entrusted to a deputy minister and I believe that is where it should remain.

Senator Guay: You have already answered my second question, which I did not ask you yet; nevertheless, I would like to ask you this question as it concerns what you have just said.

As you know, according to directives recently issued by the Treasury Board, each department must improve its control over translation requests by appointing a co-ordinator to achieve better management of the system and to reduce useless translation requests. Could you give us examples of the types of documents which, during a selection process, might be considered not to require translation? Does such a thing ever occur?

Mr. Le Quellec: Yes, it certainly does occur from time to time. I can easily give you an example of a translation request which has been made of us in the past and which we still receive on occasion; it has to do with the translation of a text intended for a strictly francophone audience, for instance, written in English by francophones, and which we are asked to translate. We must not blow things out of proportion, however; this type of request only represents minimal volume of our work—approximately 1.02 per cent of our workload is written in English by francophones. Approximately 2.2 per cent of text we receive are written by bilingual employees addressing a strictly francophone audience, on the basis of studies which we have carried out with the Treasury Board. It is really not very much.

Now, there are other examples of translation which may seem abusive and which indeed is, in some cases. For example, the Department of Energy, Mines and Resources asked us to translate the technical terminology related to all the mineral deposits which exist in Canada and to establish the terminology in both official languages. Through co-operation between our appropriate representative in the scientific and technical sector and the appropriate co-ordinator from the Department of Energy, Mines and Resources, we agreed that as a priority, we would translate those terms which affect the Province of Quebec, secondly, those terms which affect bilingual areas,

[*Text*]

Québec, deuxièmement, les fiches qui touchent les régions bilingues, et troisièmement, sur demande précise seulement, les fiches qui touchent d'autres régions où il n'y a vraiment pas de demande générale. Ce sont des fiches qui représentent un volume de travail, je ne pourrais pas vous citer le chiffre exact, d'un million et quelques mots en fiches courtes, extrêmement techniques qui sont le type de textes qui prennent le plus de temps et qui coûtent le plus cher à produire. Alors, vous voyez que là, nous avons tout de même, grâce à la coordination et à la collaboration avec les ministères, atténué certains coûts.

Est-ce que je réponds à votre question?

Le sénateur Guay: Oui, oui, c'est très bien. Puisque le coût d'une traduction à la pige est nettement inférieur à celui d'une traduction maison, le Bureau des traductions a-t-il l'intention d'intensifier à l'avenir ses opérations d'affermage? Dans l'affirmative, dans quelle mesure?

M. Le Quellec: Monsieur le sénateur, nous avons mis dans notre plan de travail, depuis les trois dernières années, l'objectif d'établir un meilleur équilibre entre la traduction interne et la traduction externe. Notre moyenne de traduction est passée . . . Je pourrais vous donner cela de façon précise . . . Pour les langues officielles, en 1976-1977, 7.5 p. 100 de la traduction était affermée; en 1980-1982, c'était 22 p. 100. Donc, nous avons très nettement orienté une partie de notre production vers la traduction à la pige. Pour l'ensemble du Bureau, cela a passé de 12 p. 100 à 24 p. 100. Dans le multilingue, il y avait déjà un plus gros volume, mais pour les langues officielles, cela a passé de 7.5 à 22 p. 100.

Maintenant, la raison pour laquelle nous sommes obligés d'aller un peu lentement dans ce domaine-là, c'est que d'abord, nous devons évaluer quelle est la part de la traduction qui est «affermable» et de celle qui ne l'est pas, celle que l'on peut mettre à la pige et celle que l'on ne peut pas mettre à la pige. Nous en avons une idée relativement précise tout de même.

• 1000

Vous avez par exemple un grand nombre de textes très courts, qui sont demandés dans un délai de quatre, cinq ou douze heures, où il est impossible de faire faire ce travail à la pige, les délais étant trop brefs pour le justifier . . . cela aurait même pris tout le temps de la communication du texte pour le faire. Donc, cette dimension-là ne peut pas être faite. Ensuite de cela, il est un certain nombre de textes qui coûteraient nettement plus cher si nous les faisions faire à la pige. Pour la majeure partie des textes juridiques, il nous faudrait payer le tarif d'avocat ou de notaire pour les traduire plutôt qu'un tarif de traducteur, ce qui porterait le prix de la traduction à un prix bien plus élevé que celui que nous pouvons faire de façon interne, et il en est ainsi pour un certain nombre de textes techniques.

Alors, il y a certaines contraintes. Et une autre contrainte dont nous devons tenir compte, puisque, je pense, que nous avons un rôle moral en tant qu'organisme du gouvernement du Canada, est aussi de ne pas accaparer tout le marché de la pige au détriment de la petite entreprise qui n'a pas les moyens

[*Translation*]

and thirdly, on specific request only, those terms which affect other areas where there is really no general demand. These technical terms are reproduced on word cards, and while I cannot give you an exact figure, I believe these word cards contain over 1 million extremely technical terms, and this type of translation is exactly the kind which takes the most time and costs the most to produce. So you can see that through our own co-operative effort with the departments, we have been able to attenuate costs in certain cases.

Does this answer your question?

Senator Guay: Yes, that is fine. As the cost of freelance translation is distinctly less than that of in-house translation, does the translation bureau intend to intensify its farming out operations in the future? If so, to what extent?

Mr. Le Quellec: Mr. Senator, our work plan over the past three years has included, as one of its objectives, the achievement of a greater balance between internal and external translation. Our average translation figure has gone . . . I can give you the specific figures on this . . . for official languages, 7.5 per cent of translation was farmed out in 1976-77; from 1980 to 1982, the percentage was 22. It is therefore obvious that a large part of our total production has been farmed out to freelancers. For the bureau as a whole, the percentage has increased from 12 to 24. For multi lingual, there was already a much greater volume, but for official languages, the increase has been from 7.5 to 22 per cent.

Now, the reason why we have to go a little more slowly in this area, is that we must first assess what percentage of translation can be farmed out, and of that which cannot, what percentage can be done by freelancers and what percentage cannot. We do have a fairly good idea of what can be done in this regard.

For instance, a large number of very short texts which are needed within four, five or twelve hours, cannot be handled by freelancers as the turnaround time is too short to justify it . . . . The time availabe would be used up relaying it to the freelancer. Therefore, that kind of text cannot be done. Besides that, certain types of texts would cost much more to be done by freelancers. For most legal texts, we would have to pay a lawyer or notary's fee to have them translated rather than a translator's fee, thereby increasing the cost of translation to a level much higher than that of our own internal services, and the same thing applies for certain technical texts.

So there are certain restrictions. And another thing we must keep in mind is that as an organization of the Government of Canada, I believe we do have a moral role to play and that we should therefore not monopolize the freelance market to the detriment of small businesses which cannot afford to have

[*Texte*]

d'avoir les services de traduction. Autrement dit, nous sommes partis, en 1976, d'un marché de pigistes qui était très réduit et qu'il a fallu développer au cours des ans; et à moins que nous ne puissions développer ce marché-là, c'est un bouleversement total du marché qui prive le reste de la société canadienne d'un accès au peu de pigistes disponibles sur le marché. Cet équilibre-là, nous avons tenté de le maintenir tout en développant le marché et nous en sommes, comme vous le voyez, rendus à une demande de traduction qui est autour de 60 millions de mots que nous faisons faire sur le marché. Ce qui contribue à un meilleur équilibre de notre coût de production aussi; certains textes étant moins coûteux à faire faire à la pige, d'autres textes étant plus coûteux, et l'équilibre entre les deux permet, je pense, d'atteindre une situation que nous envient, d'ailleurs, certains autres organismes. Le coût du mot, chez-nous, tourne.., si nous comprenons tout l'ensemble des frais: les frais de terminologie, les frais d'administration au Secrétariat d'État, les avantages sociaux.., ce prix-là comprend tout, pas uniquement le coût de la traduction brut . . . comme on le fait quand on fait de la traduction à la pige, on dit: c'est 13c. que l'on paie à un pigiste pour le faire. Cela comprend tous les frais qui montent autour de 28c. Si je compare ces coûts-là à ce qu'il en coûte à d'autres gouvernements qui sont obligés de faire faire la majeure partie de leur travail à la pige, comme l'Ontario et le Québec, où les coûts sont entre 40c. et 42c., et le Nouveau-Brunswick aussi . . . Et si je compare cela aux coûts des Nations Unies . . . et je n'ai pas les derniers chiffres, mais les chiffres de 1978 . . . donc, il en coûtait 30c. américains du mot en moyenne à une époque où ça nous coûtait autour de 15c. le mot pour le produire.

Alors, je sais que le coût est élevé en traduction, mais nous ne nous plaçons pas très très mal par rapport . . . pas mal du tout même en fait, par rapport à la moyenne des coûts du marché de la traduction en général. J'ai essayé d'élaborer . . .

Le sénateur Guay: C'est très, très bien, vous avez même répondu à des questions que j'avais l'intention de vous poser et vos réponses sont excellentes.

Est-ce que j'ai encore quelques secondes?

Le coprésident (M. Corbin): Sûrement, sénateur, allez-y.

Le sénateur Guay: Croyez-vous que les ministères et les organismes doivent être tenus d'acheminer toutes leurs demandes de traduction par le Bureau des traductions ou pensez-vous qu'ils devraient être autorisés à acheminer leur traduction directement à des traducteurs pigistes compétents?

M. Le Quellec: Personnellement, je pense qu'il y aurait intérêt, en raison de la situation actuelle où le nombre de pigistes sur le marché est relativement limité par rapport à la demande globale qu'il y a dans la société canadienne, à avoir un point central; le Bureau des traductions se trouve à en être un, par où faire passer les traductions même si on désire les faire faire à la pige. Parce que notre pouvoir de négociation, pour les prix, est certainement meilleur puisque nous avons le volume dont nous pouvons nous servir dans la négociation avec les pigistes.

[*Traduction*]

their own translation services. In other words, in 1976, we had access to an extremely limited freelance market and we had to develop this market over the years; and unless we can further develop this market, it will mean a total upset of the market, thereby depriving the rest of Canadian society of access to the few freelancers who are available. We have tried to maintain this balance while developing the market and, as you can see, the amount of translation we now have done on the freelance market is around 60 million words. This also helps us to achieve a better balance of our production costs; some texts are less costly if done by freelancers, others, more costly, and by achieving a balance between the two, I think we have managed to create a situation which some other organizations envy us for. The cost of internal translation is around . . . and this is including all costs: terminology costs, administration costs of the Secretary of State Department, benefits, et cetera; this price includes everything, not just the gross cost of translation . . . . A freelancer is paid 13 cents per word for his work, and if we include all the other expenses, this increases the price to around 28 cents. If I compare those costs to those paid by other governments which must have the majority of their work translated by freelancers, like Ontario and Quebec and even New Brunswick, the costs are between 40 and 42 cents per word . . . and if I compare that to the costs incurred at the UN . . . . I do not have the latest figures, but in 1978 it cost approximately 30 American cents per word on average at a time when it was costing us approximately 15 cents a word.

While I realize that translation costs are high, we are not doing badly at all in relation to average costs in the translation market in general. I tried to . . . .

Senator Guay: That is fine, you even answered questions which I was intending to ask you and your answers were excellent.

Do I still have a few seconds left?

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Certainly, Senator, go ahead.

Senator Guay: Do you think that departments and organizations should be required to route all their translation requests through the Translation Bureau, or do you think they should be able to route translation directly to competent freelancers?

Mr. Le Quellec: Personally, I believe it would be better to have a central point, given our current situation where the number of freelancers on the market is relatively small in relation to overall demand within Canadian society; the Translation Bureau is indeed a central point through which to route translation requests even if they are to be done by freelancers. Our power of negotiation, in relation to prices, is certainly better, as we have the volume behind us to allow us to negotiate with freelancers.

[*Text*]

En fait, la moyenne des prix demandés par les maisons de traduction à la pige, à l'heure actuelle.., les maisons de traduction, ou les pigistes qui travaillent à la pige, varie de 14c. à 15c. le mot pour les textes relativement simples; de 27c. à 28c. le mot pour les textes techniques. Les prix que nous payons, nous, varient de 10c. à 16c. c'est-à-dire, en moyenne, 10c. de moins que le prix du marché actuel. Donc, pour ma part, il tombe sous le sens qu'à l'heure actuelle, encore dans l'état actuel du marché, ce qui ne sera peut-être pas vrai dans cinq ans, mais dans l'état actuel du marché, il est, je pense, préférable pour le gouvernement du Canada d'avoir un point central pour faire faire les traductions à l'extérieur à cause de la situation de négociation que ça nous donne.

Le sénateur Guay: Enfin, croyez-vous que la demande de traduction continuera de s'accroître ou qu'une Fonction publique plus institutionnellement bilingue contribuera à sa réduction?

M. Herbert: Tu rêves!

• 1005

Le sénateur Guay: Je le demande! Il y a un vieux dicton qui dit que si vous voulez connaître la réponse, il faut la demander.

M. Le Quellec: Monsieur le sénateur, que nous le voulions ou pas, la charge de la traduction va augmenter, quelles que soient les mesures que nous prenions. Je ne veux pas dire qu'elle augmentera dans les mêmes proportions qu'elle l'aurait fait s'il n'y avait pas eu une bonne formation des personnes dans la Fonction publique. Il est d'ailleurs très difficile de dire quel aurait été l'accroissement de la charge du Bureau s'il n'y avait pas eu de formation linguistique dans les ministères. L'accroissement de la charge du Bureau qui, dans les cinq dernières années, a été d'à peu près 19 p. 100 est très peu comparable à l'accroissement que vous retrouvez dans la plupart des autres secteurs de l'activité humaine. C'est que toutes les relations aujourd'hui, à l'échelle nationale ou internationale, passent par la traduction, que ce soit dans les relations commerciales, les communications diplomatiques, les communications politiques ou les communications industrielles. La rapidité avec laquelle la technologie avance implique que nos chercheurs possèdent leur documentation pour être capables de fonctionner, parce que sans cela, ils refont ce que les autres ont fait. Tout cela signifie de la traduction, et la charge de traduction dans le monde augmente partout, pas seulement au Canada.

Maintenant, au Canada, nous avons évidemment la situation supplémentaire de la communication entre nos deux langues officielles. Mais je pense que cet accroissement de la demande, nous allons quand même le connaître. Je pense que les mesures que le gouvernement prend pour l'accès à l'information vont entraîner à elles seules, dans une certaine mesure, une augmentation de la charge de traduction. Mais je crois aussi que par une meilleure utilisation des ressources bilingues dans les ministères, on peut de beaucoup limiter l'accroissement de cette charge-là. Donc, l'accroissement va exister. Je pense qu'il serait illusoire de penser que dans un monde moderne, la communication ayant l'importance qu'elle a, la charge de

[*Translation*]

In fact, the average price requested by freelance translation companies at the present time varies from about 14 to 15 cents a word for relatively simple texts; and from 27 to 28 cents a word for technical translation. The prices we pay vary from 10 to 16 cents a word, in other words, on average, 10 cents a word less than the current market price. As far as I am concerned, then, it seems to make more sense, given the present state of the market—and this will perhaps not be true in five years—for the Government of Canada to have a central point from which to farm out translation because of the advantage this gives us in terms of negotiating prices.

Senator Guay: Finally, do you think that translation demand will continue to increase or that a more institutionally bilingual public service will contribute to its reduction?

Mr. Herbert: You are dreaming!

Senator Guay: I am just asking! As the old saying goes, if you want to get an answer, you have to ask a question.

Mr. Le Quellec: Whether we like it or not, Senator Guay, the volume of translation is going to increase, regardless of what we do. I do not mean that it will increase to the same extent that it would have if there had not been a good language training program for public servants. It is in fact quite difficult to say how much the bureau's workload would have increased if there had not been a language training program in the departments. In the last five years, the bureau's workload has increased by approximately 19 per cent, in other words, it has not been inflating as quickly as have other sectors of human activity. All national and international relations today—commercial, diplomatic, political and industrial—depend on translation. The speed with which technology is advancing means that our researchers have a thorough knowledge of their documentation in order to be able to function, because otherwise, they re-do what has already been done. All this involves translation, and the demand is increasing throughout the world, not just in Canada.

Of course, in Canada there is also the fact that communication is required between the two official languages. However, I think that we will experience an increase in demand. I think that the measures being taken by the government to promote access to information will in themselves increase the volume of translation to some extent. On the other hand, I think that if better use is made of the bilingual resources available in the departments, we will be able to control the increase considerably. In other words, there will be increased demand. In my opinion, we would be deceiving ourselves to think that the volume of translation will not increase given the importance of communications in our modern world. And communication

[*Texte*]

traduction n'augmentera pas. Qui dit communication, dit traduction. Mais je pense qu'on peut limiter la chose par une utilisation beaucoup plus rationnelle, comme d'ailleurs le Conseil du Trésor s'est enclenché pour le faire. J'ai même l'occasion, assez fréquemment, de discuter avec les directeurs des langues officielles dans les ministères; on m'invite à leur parler des problèmes que nous pose leur façon d'aborder l'organisation de leur travail, et je pense que, petit à petit, tout de même, cela se rationalise.

Le sénateur Guay: Je vous remercie beaucoup, monsieur Le Quellec. J'apprécie beaucoup le travail que vous accomplissez.

M. Le Quellec: Merci, monsieur le sénateur.

Le coprésident (M. Corbin): Merci. Vous avez terminé, sénateur Guay? Oui?

Senator Wood, who will be followed by Mr. Lewycky.

Senator Wood: Thank you, Mr. Chairman. Mr. LeQuellec, I am glad you are here because I have a number to ask you today. How do you explain the apparent contradiction between, on the one hand, an increasing number of qualified public servants receiving a bilingual bonus and the system of imperative staffing that is in place, and the fact that there is a sustained rise in the volume of translation?

Mr. Le Quellec: It is very difficult to link both things. Certainly, some of the translation which is done right now is an abuse of translation inasmuch as some of it could have been written directly in the language of the people for whom that information is intended. I think in this way there may be some abuse. But I do believe that, whatever the number of bilingual people you have, you cannot ask such individual, even if he is bilingual in his relationship with his colleagues in his office, if he has written a report on research just made, to write the report first in English, and the second time in French. Certainly, even if he is bilingual, he will not be quite as good in his second language as he is in his first; consequently, it will take longer and cost more, in fact, to have it done twice by that person. An extra problem in that is that such person will not be able to produce what he has been hired to produce. So I believe that while there is a certain relationship, it is rather vague. And I do not believe that the number of bilingual people in the public service will have a direct—an equal effect if you want—on the amount of translation which has to be done.

I think most of the growth in translation does come in fields where the bilingualism in the public service has very little impact. It has an impact on short administrative text, for instance, where a person could have dictated two memos, say, one being in French and one in English, rather than to waste the time of a translator for a thing which it really was not necessary to send to the translation office in the first place, and to prolong the deadline, if you want, for having the paper in circulation.

[*Traduction*]

means translation. I do think that the increase can be controlled through more rational use of the service, and Treasury Board is committed to doing just this. I am in contact fairly frequently with directors of official languages in the departments. I am asked to talk to them about the problems which result for the bureau from the way in which they organize their work. I think that gradually, more rational use is being made of this service.

Senator Guay: Thank you very much, Mr. Le Quellec. I very much appreciate the work you do.

Mr. Le Quellec: Thank you, Senator Guay.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you. Have you finished, Senator Guay?

Le sénateur Wood, qui sera suivi par M. Lewycky.

Le sénateur Wood: Je vous remercie, monsieur le président. Je suis heureux de vous voir, monsieur Le Quellec, car j'ai un certain nombre de questions à vous poser. Comment expliquez-vous la contradiction apparente entre, d'une part, le nombre croissant de fonctionnaires qualifiés bénéficiant de la prime de bilinguisme, et le système de dotation impérative qui est en place et, d'autre part, le fait que la demande de traduction ne cesse de croître?

M. Le Quellec: Il est très difficile d'établir un lien entre les deux choses. Certes, certaines des traductions qui sont faites actuellement ne sont pas indispensables, en ce sens que le texte aurait pu être rédigé directement dans la langue de ceux auxquels il s'adresse. En ce sens, effectivement, il y a abus dans une certaine mesure. Mais je crois que, quel que soit le nombre de personnes bilingues que vous engagiez, vous ne pouvez demander à un employé, même s'il est bilingue dans ses rapports avec ses collègues, de retraduire en langue seconde un rapport de recherches qu'il vient de rédiger dans sa langue maternelle. Même s'il est bilingue il ne s'exprimera jamais aussi bien dans la langue seconde que dans la langue maternelle; il mettrait donc plus de temps à le faire et cela serait, en dernier ressort, plus coûteux de faire rédiger un rapport deux fois par la même personne. Ce serait également détourner cette personne du travail pour lequel elle a été engagée. Je crois donc que ce rapport, même s'il existe entre les deux, est assez vague. Et je ne pense pas que le nombre de fonctionnaires bilingues aura une influence directe sur le volume de la traduction.

L'augmentation du volume de la traduction me semble provenir de domaines où le bilinguisme de la Fonction publique n'a que très peu de répercussions. Le bilinguisme peut jouer un rôle, par exemple, quand il s'agit de courts textes administratifs, une note de service, dictée en français et en anglais plutôt que de gaspiller le temps d'un traducteur et de retarder ainsi la diffusion du document.

[*Text*]

• 1010

I think there is work to be done to improve the present situation, and that is what we are trying to do in co-operation with the department. Maybe I am mistaken, but I still believe that whenever you have a system of bilingualism in a government where a unilingual person is allowed to work for his government, you will have a need for translation, anyway.

Senator Wood: What you are saying then, Mr. Le Quellec, is that when we are paying a bilingual bonus and using the imperative staffing process, we are not going to have less translation in your department. In other words, these people will never be qualified to translate.

Mr. Le Quellec: I do not believe that they will ever be qualified to translate. They will be qualified to work in both languages in situations where they are in contact other people. They will be qualified to write short memos and, sometimes, with the help of somebody who is able to give them advice.

But if you learn a second language, you realize that you do not feel quite as much at ease in your second language as you do in your first language. Take my case: I am fairly good in English when it comes to translating from English into French, but if I have to translate from French into English, I would rather have one of my colleagues, who is anglophone by birth, to do the work; that way I know his work will be of better quality than mine.

We are supposed to be specialists in language, but somebody who is doing another kind of work is not a specialist in language. He is never going to be quite as much at ease in a second language, especially if he has to write delicate documentation, such as a speech for instance with political connotations, or a technical text where a slight shade of difference in meaning may have influence on the message which is passed.

I believe that it has an effect. I believe it does improve the quality of communication, the training, which is given to public servants, within the public service. And I think it does improve tremendously the quality of service given to the population, because the population has the opportunity to deal with its government in two languages.

But I do not believe it has a tremendous effect on the amount of translation. It has an effect inasmuch as some of the text that we traditionally have had to translate is not coming to us any more, such as very short texts, correspondence, and material like that. But that represents maybe only 5 per cent to 6 per cent of our workload. It is not a very very great impact, you know.

Senator Wood: Has the translation bureau set any objectives, either in absolute numbers or in terms of percentage of the total volume of translation, to reduce the volume of unjustified translation? And do you have cases where a request for translation may be refused? Can you give me examples of the types of documents which might now be screened out as unnecessary for translation? Do you have that process?

[*Translation*]

Je crois qu'il faut améliorer la situation actuelle, et nous nous y employons, en collaboration avec le ministère. Il se peut que je me trompe, mais je pense toujours que lorsqu'une administratioin a opté pour le bilinguisme et qu'elle engage des unilingues, on a besoin des services de traduction.

Le sénateur Wood: Vous voulez donc dire, monsieur Le Quellec, que si nous versons une prime de bilinguisme et adoptons la dotation impérative, nous aurons tout autant besoin de traduction dans votre ministère. Autrement dit, ces gens ne seront jamais qualifiés pour être des traducteurs.

M. Le Quellec: Je ne crois pas qu'ils seront jamais qualifiés pour faire de la traduction. Ils seront qualifiés pour travailler dans les deux langues dans des situations où ils ont des rapports avec les gens. Ils seront également capables de rédiger de courtes notes de service et, parfois, avec l'aide d'une personne qui peut les conseiller.

Mais il faut bien se rendre compte qu'en matière d'apprentissage de la langue seconde, on ne se sent pas autant à l'aise dans celle-ci que dans sa langue maternelle. Prenez mon exemple: Je traduis avec une assez grande facilité de l'anglais en français, mais si je devais traduire du français en anglais, je préférerais faire appel à un de mes collègues, dont l'anglais est la langue maternelle, pour faire ce travail: je sais qu'il le fera mieux que moi.

Nous sommes censés être des spécialistes de la langue, mais celui qui fait un autre genre de travail n'en est pas un. Il ne se sentira jamais autant à l'aise dans une langue seconde, en particulier s'il doit rédiger des documents qui exigent de la subtilité, par exemple un discours à connotations politiques, ou un texte technique où tout glissement de nuance risque d'altérer le message.

Je crois que le bilinguisme a des incidences, qu'il améliore la qualité de la communication, la formation donnée aux fonctionnaires. Et je crois qu'il améliore considérablement la qualité du service donné à la population, car celle-ci a la possibilité de s'adresser à son gouvernement dans les deux langues.

Mais je ne pense pas que le bilinguisme change beaucoup au volume de traduction. Certes, il n'est pas sans effet, en ce sens que certains des textes qu'il nous fallait traduire ne nous sont plus envoyés, comme par exemple des textes très courts ou de la correspondance. Mais ceci ne représente qu'environ 5 à 6 p. 100 de notre charge de travail, ce qui n'est pas considérable.

Le sénateur Wood: Est-ce que le Bureau des traductions s'est fixé des objectifs, soit en chiffres absolus soit en pourcentages du volume total de la traduction, pour réduire la traduction injustifiée? Et avez-vous prévu des cas où vous pouvez refuser une demande de traduction? Pouvez-vous me donner des exemples de documents rejetés pour la traduction? Avez-vous mis en place des mesures à cet effet?

[*Texte*]

Mr. LeQuellec: Yes, we do. When we receive a request for translation, our section and division chiefs examine the request as to whether or not there is a a risk of abuse of the translation service. We do interfere. However, we do not refuse to translate it. It is not within our mandate and, as I explained to the senator before, we are not given the right to refuse, in fact; nor do I believe that we should have that right to refuse. It would be a displacement of the responsibility, which lies with the deputy minister. But we do discuss the request with the customer.

In quite a few cases such as, for instance, with a long, technical report where we have been asked to translate the whole report, we have discussed the request with the customer and suggested that we give him a resumé of each chapter instead, and translate the full recommendation. We ask if that would be sufficient as a first step. Then, should there be need for, say, a chapter in full length to be translated, we can do it after. And in very many cases such as that, we have decreased the request sometimes by 80 per cent to 90 per cent of what it was. I think we are in a position where we know better sometimes than do our customers what can be done to help them best. And we are trying to do that with them.

But, once more, I must say that we do not refuse translation. We just discuss it and, if the customer feels differently, or if a deputy minister tells me he absolutely needs what he has asked for, although ask him whether, if we were to do it in such and such a manner instead would it satisfy him, and he tells me certainly not because he has his own reason for wanting it done his way, then I do not think I should insist otherwise. I do not think that, as a service to the Government of Canada, I should be entitled to answer the deputy minister to the effect that I am sorry but I feel that what you are requesting from me is not right, and I am not going to do it. In such a case, I think I would not be of use anymore.

• 1015

Senator Wood: French is becoming more commonly used as a language of work in the public service. Do you anticipate an increased amount from French to English translation in the years to come?

Also, I would like to know how much of your work involves translating from French to English at this time, and specifically how much and what cost is attributed to the Montreal area?

Mr. Le Quellec: Yes, we do anticipate that we will have an increase in English translation. We have an increase in English translation. If you go a few years back, 10 years ago, you could say that you had almost no translation from French into English. Today, our workload from French into English is about 15 per cent. Yes, I do expect that we will have an increase—we have a slight increase from year to year.

I do not know whether I have the exact figure here. No, we do not have the exact figure, but if you want the exact figure, I could get it for you.

[*Traduction*]

M. Le Quellec: Oui. Lorsque nous recevons une demande de traduction, nos chefs de section et de division l'examinent pour voir si elle est justifiée, et si l'on n'abuse pas de nos services. Nous intervenons donc, sans toutefois refuser. Cela ne fait pas partie de notre mandat, et comme je l'ai expliqué auparavant au sénateur, nous n'avons, en fait, pas le droit de refuser; je ne crois pas non plus que nous devrions avoir ce droit. Ce serait assumer une responsabilité qui appartient au sous-ministre. Mais nous discutons de la demande avec le client.

Il est arrivé à plusieurs reprises, par exemple dans le cas d'un long rapport technique qu'on nous avait demandé de traduire intégralement, que nous discutions de la demande avec le client en lui proposant de lui faire un résumé de chaque chapitre et de traduire les recommandations en entier. Mais nous lui demandons s'il est disposé à accepter cela comme mesure provisoire, sous réserve que s'il juge nécessaire la traduction, par exemple, d'un chapitre entier, nous pourrons le faire par la suite. Très souvent, dans des cas de ce genre, nous avons pu diminuer le volume de travail de 80 à 90 p. 100. Je crois que nous savons souvent, mieux que nos clients, quel est le meilleur service que nous pouvons leur rendre, et c'est ce que nous essayons de faire.

Mais je dois le répéter, nous ne refusons pas des traductions. Nous en discutons, et si nous ne tombons pas d'accord, ou si un sous-ministre me dit qu'il lui faut absolument le texte qu'il a demandé, et si nous lui demandons s'il pourrait se contenter d'un travail fait différemment et qu'il m'affirme qu'il a ses propres raisons pour le vouloir d'une certaine manière, je ne pense pas qu'il m'appartienne d'insister. Nous sommes un service gouvernemental, et en tant que tel, je ne me juge pas autorisé à répondre au sous-ministre qu'à mon vif regret, je ne puis faire le travail qu'il me demande parce que sa demande n'est pas justifiée. Si je le faisais, je ne vois plus à quoi je servirais.

Le sénateur Wood: L'usage du français comme langue de travail devient de plus en plus courant dans la fonction publique. Prévoyez-vous une augmentation du volume de la traduction du français vers l'anglais dans les années à venir?

Je voudrais aussi savoir quelle proportion de votre travail de traduction se fait du français vers l'anglais, actuellement, et en particulier, quelle est la production pour la région de Montréal, et quel en est le coût?

M. Le Quellec: En effet, nous prévoyons une augmentation de la traduction vers l'anglais. La production, à cet égard, s'est déjà accrue. Il y a 10 ans, il n'existait pratiquement pas de traduction du français vers l'anglais, alors qu'aujourd'hui, la proportion est d'environ 15 p. 100. Oui, nous pensons qu'il y aura une hausse; le volume augmente légèrement d'une année à l'autre.

Je ne sais pas si j'ai les chiffres exacts ici, mais si vous les voulez, je peux vous les obtenir.

[*Text*]

Senator Wood: The cost of the—

Mr. Le Quellec: The cost also, we could give you the figures for both. But we have around 15 per cent right now, and there is certainly a slight increase every year.

Now, we have to admit also that in a country like North America, that about 90 to 95 per cent of the texts which are published are translated, when they are published in French. And what we are translating is not only the work which is produced by the public servants within the public service, but also the work that is produced outside for the needs of the public service, for the need of the government, for the need off the restructure, and those texts are almost entirely written first in English. So the impact would be quite as much—the number of bilingual people within the public service. And the impact of the number on the amount of translation, would not be equal once more. What we are translating is not only what is produced within the government, but also text produced outside, which is mostly produced in English.

So, the French translation will always be the major load, whatever the balance in the public service. There is a change, there is a shift, but not a dramatic shift.

Senator Wood: In your address this morning, you say that you have co-operation with universities, and you mentioned secondment of managers to the University of Ottawa, College Saint Boniface, Université du Québec à Hull. Are you offering these services to anglophone universities in Quebec also?

Mr. Le Quellec: We are co-operating with Concordia. We have not had any exchange with them. I do not know whether we have had people going to universities, except in Saint Boniface—somebody who has been detached in the Programme Exchange Canada, executive exchange. But I do not remember that I said that we had managers who had been detached to universities. We have been working with universities, helping them organize their work, their programs, and we are doing it with English universities as well as French universities. But we do not detach people systematically to universities. We have been detaching people to the Government of Alberta and the Government of Manitoba.

Senator Wood: But you have set up courses and negotiate with the universities. You have one here, the University of Quebec, but you are not doing that with the anglophone universities. You say Concordia, do you have—

Mr. Le Quellec: Concordia has a program in translation, and we are discussing the program—

Senator Wood: But it has nothing to do with your department?

Mr. Le Quellec: No. We are discussing the program with them too, and when we meet, there is exchange of information on the orientation. And we are doing it mostly on request. We are not imposing anything on universities.

[*Translation*]

Le sénateur Wood: Les coûts . . .

M. Le Quellec: Nous pourrions aussi vous donner les chiffres pour les deux. Mais la proportion actuelle est d'environ 15 p. 100, avec, chaque année, une légère augmentation.

Il nous faut aussi admettre que dans notre pays, situé en Amérique du Nord, environ 90 à 95 p. 100 des textes publiés sont traduits, lorsqu'ils sont publiés en français. Nous ne traduisons pas seulement des travaux faits par des fonctionnaires, dans la fonction publique, mais aussi des textes de l'extérieur, rédigés pour répondre aux besoins de la fonction publique, du gouvernement, et ces textes sont presque entièrement écrits d'abord en anglais. Par conséquent, l'impact serait presque aussi grand . . . avec le nombre de personnes bilingues dans la fonction publique. Et encore une fois, l'impact du nombre sur le volume de la traduction ne serait pas égal. Nous ne traduisons pas seulement ce qui se fait au gouvernement, mais aussi des textes produits à l'extérieur, principalement en anglais.

Par conséquent, la traduction vers le français sera toujours l'élément le plus important de la production, quelle que soit la situation des langues dans la fonction publique. Il y a des changements à cet égard, mais ils ne sont pas considérables.

Le sénateur Wood: Dans votre déclaration de ce matin, vous avez dit que vous collaborez avec les universités, et vous avez dit avoir détaché certains cadres auprès de l'Université d'Ottawa, du Collège Saint-Boniface, de l'Université du Québec à Hull. Est-ce que vous offrez aussi ces services à des universités anglophones, au Québec?

M. Le Quellec: Nous collaborons avec Concordia, sans qu'il n'y ait eu aucun échange. Je ne sais pas si des membres de notre personnel ont été affectés à des universités, à l'exception de Saint-Boniface, où quelqu'un a été détaché dans le cadre du programme d'échange de cadres. Mais je ne me souviens pas avoir dit que certains de nos cadres ont été détachés auprès d'universités. Nous avons travaillé avec des universités, pour les aider à organiser leur travail, leurs programmes, et ce, avec des universités anglaises aussi bien que françaises. Mais nous ne détachons pas systématiquement du personnel auprès des universités. Nous en avons détaché auprès du gouvernement de l'Alberta et du Manitoba.

Le sénateur Wood: Mais vous avez établi des cours et vous négociez avec des universités, avec l'Université du Québec, par exemple, mais vous n'offrez pas les mêmes services aux universités anglophones. Vous parlez de Concordia; avez-vous . . .

M. Le Quellec: Concordia a un programme de traduction, et nous en discutons . . .

Le sénateur Wood: Mais il n'a rien à voir avec votre service?

M. Le Quellec: Non. Nous sommes en train de discuter du programme avec cette université aussi, et lors de rencontres, nous avons échangé des renseignements sur l'orientation. Cela se fait surtout sur demande, car nous n'imposons rien aux universités.

[*Texte*]

Senator Wood: Do you subsidize certain translation training programs in universities, anywhere?

Mr. Le Quellec: No, we are not subsidizing programs. We had, for a number of years, a program bursary. That was in the beginning when the first school of translation was established, to attract people with a potential to follow the courses at university. So there were bursaries given to students. And, at the same time, there were certain bonuses to help the university where it was given—I do not remember the exact figures—it was before I took over the bureau. But I could find out what was the bonus given to the university. There were so many dollars per student .... But that has disappeared today. The schools are working well. There is no need for subsidizing, if you want, the schools now, to run them the way they should be running.

• 1020

Senator Wood: You say that you are in co-operation with the provinces, that you have some common translators with different provinces. Do you have any such arrangement with the Province of Quebec?

Mr. Le Quellec: No. We are doing it whenever a province feels the need for it. We do not have an arrangement with the Province of Quebec nor with the Province of Ontario. We have done it with the provinces at the time when they were starting their translation offices, when they had no experience in that field; and it has been mostly with New Brunswick, Manitoba, and Alberta until now.

Senator Wood: You say that you help the municipalities, that you help them standardize their books or whatever terminology .... In Quebec, and this is very close to home, specifically in the municipality of Mount Royal, would they have asked you for any help?

Mr. Le Quellec: It is not the individual municipalities who ask for it. We did it at the request of the Federation of Canadian Municipalities, and it was the municipalities of Quebec as well as the other ones from the rest of Canada. The terminology was standardized with the co-operation of the municipalities of Quebec as well as the rest of Canada.

Senator Wood: So you do not deal with individual municipalities?

Mr. Le Quellec: We do not deal with individual municipalities.

Senator Wood: I have one last question. With more bilingual people in the public service, should there not be less translation done for purely internal purposes; that is, text to be read and understood by the public servants? Surely, such persons should be able to read and understand texts in their second language.

Mr. Le Quellec: Yes. You could expect a certain impact on the translation load in that field, and I say a certain impact only because it applies mostly where you have units of work working in a given field where everybody is bilingual.

[*Traduction*]

Le sénateur Wood: Est-ce que vous subventionnez certains programmes universitaires de formation en traduction?

M. Le Quellec: Non. Pendant un certain nombre d'années, nous avions un programme de bourses. C'était au début, lorsque la première école de traduction a été créée; nous voulions inciter des gens ayant un bon potentiel à suivre les cours à l'université. On a donc accordé des bourses aux étudiants. Et en même temps, on avait prévu une certaine forme de subvention pour aider l'université qui offrait ce programme—je ne me souviens pas des chiffres exacts—c'était avant que je ne dirige le bureau. Mais je pourrais trouver quelle était la prime accordée à l'université; il s'agissait de tant de dollars par étudiant ... Mais ce système n'existe plus maintenant. Les écoles donnent de bons résultats, ce qui fait qu'à l'heure actuelle, il est superflu de les subventionner.

Le sénateur Wood: Vous dites que vous coopérez avec les provinces et que vous partagez des traducteurs avec ces dernières. Le faites-vous avec la province de Québec?

M. Le Quellec: Non. Nous intervenons à la demande des provinces, mais nous n'avons aucune entente avec le Québec et avec l'Ontario. Nous avons coopéré avec les provinces au moment où celles-ci créaient leurs bureaux de traduction, lorsqu'elles n'avaient aucune expérience en la matière, et il s'agissait principalement du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de l'Alberta.

Le sénateur Wood: Vous avez également dit que vous aidiez les municipalités, notamment en matière de normalisation terminologique ... Dans le cas du Québec, et de la municipalité de Mont-Royal, qui m'intéresse de très près, avez-vous eu des demandes d'assistance?

M. Le Quellec: Ce ne sont pas les municipalités qui nous font la demande. Nous intervenons à la demande de la Fédération canadienne des municipalités, qui regroupe notamment celles du Québec. La terminologie en question a été normalisée avec la coopération des municipalités québécoises et de celles des autres provinces du Canada.

Le sénateur Wood: Vous n'avez donc pas de lien direct avec les municipalités en tant que telles?

M. Le Quellec: En effet.

Le sénateur Wood: Une dernière question. Vu la multiplication des fonctionnaires bilingues dans la fonction publique, ne serait-il pas logique qu'il y ait beaucoup moins de traduction à des fins essentiellement internes, c'est-à-dire des textes s'adressant aux fonctionnaires? Il est certain que ces fonctionnaires devraient être capables de lire et de comprendre des textes dans l'autre langue.

M. Le Quellec: En effet. On peut s'attendre à une certaine incidence au niveau de la charge traductionnelle, mais j'insiste sur une certaine incidence, en ce sens que, le plus souvent, cela

[*Text*]

Now inasmuch as you are working in a field or in a discipline that touches also unilingual units, then you will have to translate it anyway. But in internal communication within a unit, I think it will decrease the load, yes—it should.

I do not think that we should be translating systematically texts which are addressed to a group of bilingual people, but whenever there are unilingual people among the people who are supposed to know what is supposed to be in the text, I think the translation will be always necessary, and in very many cases, that is the case.

Senator Wood: You may not have the answer to this question, but as an anglophone, when I request certain documentation from many departments, I always have to wait two or three more days than anyone else because I want them in both languages. Do you know the answer to that?

Mr. Le Quellec: Yes, there is a partial answer to that. I think that whenever you have to translate a text, it is going to take of course a little longer to do it, and a text will be ready in the first language before it is in the second language.

There is a way to limit the damage there by a better co-ordination of the work once more and making sure that when the text is being written parts, as they are written, are sent to translation so they can be done. But unfortunately, and I am not sure . . . I have no miracle remedy to that, translation is always one thing that comes as an afterthought among most of the people. When it is time to distribute a document, they think, oh, we forgot about translation.

So a text which took six months to write in the first language, sometimes comes to our office and they say, can you give it to us in six days? It takes just as long to write well in a second language as it does in the first language. It creates a certain kind of pressure that makes . . . . At times, we are very unhappy with the quality of the service we are giving.

For instance, my statistics are giving me— and I am just giving you sticks to hit me on the head, if you want—my statistics say that 33 per cent of the text that we are producing are after the deadline. It is unacceptable.

On the other hand, we are trying every means that we have at our disposal to make sure that does not happen, but still it will happen and it will always happen as long as the texts come to us late.

If the date that is given to you is three days, when in fact you need two weeks or three weeks to translate, it is almost impossible to respect the deadline. It is a very unfortunate

[*Translation*]

n'est vrai que pour les unités dont tout le personnel est bilingue.

Au niveau des secteurs ou des disciplines qui intéressent également des unités unilingues, la traduction continue à s'imposer. Toutefois, pour ce qui est des communications internes au sein d'une unité, en effet, je dirais que la bilinguisation devrait avoir pour effet une diminution de la charge de travail.

Je ne pense pas qu'il nous faille traduire systématiquement tous les textes qui intéressent les groupes bilingues, mais il n'en reste pas moins que lorsque les groupes de ce genre comptent ne serait-ce qu'un unilingue, la traduction des textes qui intéressent le groupe reste nécessaire, et c'est effectivement le cas bien souvent.

Le sénateur Wood: Peut-être ne pourrez-vous pas répondre à cette question, mais, je suis moi-même anglophone, lorsque je demande certains documents aux ministères, je dois toujours attendre deux ou trois jours de plus que les autres parce que je demande les documents dans les deux langues. Pour quelle raison, à votre avis?

M. Le Quellec: Je pourrais vous donner, je crois, une des réponses à cette question. Si un texte doit être traduit, il faut un certain temps pour le faire, de sorte que le texte en question sera disponible dans la langue d'origine avant de l'être sous forme traduite.

Ici aussi, il est possible de limiter les dégâts en assurant une meilleure coordination du travail, c'est-à-dire en faisant en sorte que, lorsque le texte est en voie de rédaction, ses diverses parties soient communiquées au fur et à mesure au service de traduction. Malheureusement, et sans vouloir être catégorique . . . Je n'ai pas de solution miracle à préconiser, en ce sens que la traduction est toujours l'élément auquel les gens pensent en dernier lieu. Ce n'est qu'au moment où le document doit être distribué que quelqu'un, tout d'un coup, se rend compte qu'on a oublié de le faire traduire.

Il arrive dès lors qu'un texte dont la rédaction a pris, mettons, six mois ne soit envoyé pour traduction qu'avec un préavis de six jours, par exemple. La langue importe peu, il faut autant de temps pour bien écrire dans une langue que pour bien écrire dans l'autre. Ainsi, certaines pressions se font jour . . . Parfois, nous devons, à notre grand dam d'ailleurs, sacrifier la qualité.

Ainsi, selon les chiffres dont je dispose—et vous remarquerez que je vous donne moi-même la corde pour me pendre—33 p. 100 des textes que nous traduisons sont rendus aux clients après l'échéance du délai imparti, ce qui est intolérable.

En revanche, nous essayons par tous les moyens d'y obvier, mais il n'en reste pas moins que des cas de ce genre se produisent, et ils continueront d'ailleurs à se produire aussi longtemps qu'on nous communiquera les textes à traduire avec du retard.

Si on nous donne un délai de trois jours, alors qu'en fait, la traduction exigerait deux ou trois semaines, il nous est quasiment impossible de respecter l'échéance. Il est certes regretta-

[*Texte*]

situation where we are 33 per cent late in delivery of our text. I am very conscious of it, and . . . .

Senator Guay: It is not your fault.

Mr. Le Quellec: When you are giving a service, it is always your fault. You are supposed to be able to give the service, but it is the situation, and I know the problem it creates.

• 1025

Senator Wood: Yes, the theory should be that they should come out at the same time. Both texts should come out at the same time.

Mr. Le Quellec: They should be. That would mean retaining the text in the first language until the second language is ready.

Senator Wood: Thank you very much, Mr. Le Quellec. Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Senator Wood. Mr. Lewycky.

Mr. Lewycky: Thank you very much, Mr. Chairman.

I would like to maybe take off on some of the points you mentioned in your opening remarks. One of the things I noticed in the supplementary estimates we received is that, between the estimates of 1981-82 and 1982-83 there is going to be an increase of some—do I read this correctly?—$9 million more that you are going to be asking?

Mr. Le Quellec: Yes.

Mr. Lewycky: I am just wondering if you could maybe provide me with a little bit of an explanation. I know you mentioned . . . .

Mr. Le Quellec: As a global explanation, since you have the text there, if you take it at page 3, we attempted in this document to be as transparent as possible and to give you this kind of thing. You would find on page 3 . . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Excuse me, Mr. Le Quellec, please, could I interrupt—

Mr. Le Quellec: Yes.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): —for just a second? Has this document been discussed in front of another committee of the House? It has already?

Mr. Le Quellec: Yes.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Yes. What committee was that?

Mr. Le Quellec: It was not discussed as such, I am told.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): It is a rather . . . .

Mr. Le Quellec: The Secretary of State went in front of the committee on Communications, I believe it is. The budget was

[*Traduction*]

ble que, dans un cas sur trois, nous remettions la traduction avec du retard. J'en suis parfaitement conscient, et . . .

Le sénateur Guay: Mais vous n'y êtes pour rien.

M. Le Quellec: Si; dans la mesure où c'est nous qui assurons le service, c'est également nous qui sommes coupables. Bien sûr, nous sommes censés pouvoir assurer les services nécessaires, mais c'est là la situation dont nous sommes victimes, et je suis parfaitement conscient des problèmes que cela crée.

Le sénateur Wood: Bien sûr, en théorie, les deux versions devraient être publiées en même temps.

M. Le Quellec: En effet. Mais cela signifierait qu'il faudrait retarder la divulgation du texte dans sa version originale, jusqu'à ce que la version traduite soit terminée.

Le sénateur Wood: Merci beaucoup, monsieur Le Quellec. Merci à vous aussi, monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): Merci sénateur. Monsieur Lewycky.

M. Lewycky: Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais, si vous voulez bien, en revenir à certains des éléments que vous mentionniez dans votre exposé. Je remarque en effet dans le budget supplémentaire qui nous a été remis une augmentation de l'ordre de 9 millions de dollars—me trompé-je—entre 1981-1982 et 1982-1983.

M. Le Quellec: En effet.

M. Lewycky: Pourriez-vous m'expliquer le pourquoi de cette augmentation. Vous avez dit . . .

M. Le Quellec: Puisque vous avez le texte sous les yeux, vous verrez qu'à la page 3, nous avons essayé d'être aussi lumineux que possible en expliquant d'une façon globale les raisons de cette augmentation. Vous trouverez en effet à la page 3 . . .

Le coprésident (M. Corbin): Excusez-moi, monsieur Le Quellec, j'aimerais, si vous voulez . . .

M. Le Quellec: Certainement.

Le coprésident (M. Corbin): . . . vous demander si le document auquel vous faites allusion n'a pas déjà été discuté lors d'une séance d'un autre comité de la Chambre. N'est-ce pas le cas?

M. Le Quellec: Si.

Le coprésident (M. Corbin): C'est bien le cas. De quel comité s'agissait-il?

M. Le Quellec: On me signale que ce n'est pas exactement le même document qui a été discuté.

Le coprésident (M. Corbin): C'est assez . . .

M. Le Quellec: Je crois que c'est devant le Comité des communications qu'a comparu le secrétaire d'État. Le comité

[*Text*]

discussed but I do not think this document as such was discussed at that time.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): No. I am sorry, Mr. Lewycky. I thought it would be useful to clear that up. Go ahead, please.

Mr. Lewycky: I notice in your notes here that you say . . . and I am assuming that part of the increase is because of increase for salaries.

Mr. Le Quellec: It is, I would say, 75 per cent roughly for salaries and 25 per cent for increase in workload, roughly.

Mr. Lewycky: Okay. I am just trying to understand that a little bit better because if you indicate that, of your program budget, 82 per cent is spent as salaries, it appears to me, by looking at your document here, that the percentage has been dropping, that in the previous year it was some 86 per cent. So I am wondering why there is such an increase being asked for here when you are dropping the total percentage of the program budget that is going to be spent on salaries.

Mr. Le Quellec: Let me see if I understand. It is from 86 per cent to 82 per cent of the budget on salaries, from 86 per cent to 82 per cent . . . .

Mr. Lewycky: So it seems as if there is a sense—

Mr. Le Quellec: Yes.

Mr. Lewycky: —that it is dropping. I am just wondering if there are some other factors here that I am not noticing.

Mr. Le Quellec: There is the increase in salaries. The number of man-years we are using . . . since 1976 and 1981, we passed from 1,896 to 1,855, for a decrease in man-years of 41. So at the time where there is an increase almost everywhere in man-years, we have decreased in man-years regularly in the last years.

The contracts have increased . . . .

Mr. Lewycky: So your explanation, then, for that substantial increase, in spite of the fact . . . . When you are counting salaries, when you say 82 per cent of the program budget is spent on salaries, you are not counting contracts in there.

Mr. Le Quellec: No, no.

Mr. Lewycky: I see.

Mr. Le Quellec: No, no, the contracts are the work we are giving outside, not under salary.

Mr. Lewycky: Okay. You talk about the fact that the regional origin and, I assume, regional distribution of your workload are changing, and you gave the illustration of Winnipeg. I am just wondering what kind of change is occurring and how effective you are finding this decentralization, if that is what is happening.

[*Translation*]

a discuté du budget, mais je ne pense pas que le document en question y ait été discuté, comme tel, à ce moment.

Le coprésident (M. Corbin): Je vois. Excusez-moi, monsieur Lewycky. Je pensais que ce point méritait d'être précisé. Allez-y, je vous prie.

M. Lewycky: Je relève dans votre exposé . . . Disons que je suppose qu'une partie de l'augmentation est attribuable aux salaires.

M. Le Quellec: En effet; je dirais qu'elle est attribuable, grosso modo, à 75 p. 100 aux salaires et à 25 p. 100 à une augmentation de la charge de travail.

M. Lewycky: Parfait. Je voulais avoir une idée un peu plus précise de la question, en ce sens que si vous nous dites que 82 p. 100 du budget du programme est consacré aux salaires, il me semblerait, à la lecture de votre document, que ce pourcentage ait diminué, dans la mesure où il atteignait 86 p. 100 l'année d'avant. J'aimerais donc savoir pourquoi vous demandez une telle augmentation, alors que la fraction salariale du budget du programme de la traduction accuse un fléchissement.

M. Le Quellec: Voyons si je vous comprends bien. La fraction salariale du budget est passée de 86 p. 100 à 82 p. 100 . . .

M. Lewycky: Il semblerait dès lors qu'il y ait . . .

M. Le Quellec: En effet.

M. Lewycky: . . . une diminution. Peut-être y a-t-il d'autres facteurs que je n'ai pas relevés.

M. Le Quellec: Il y a l'augmentation des charges salariales. Le nombre d'années-personnes que nous utilisons . . . Entre 1976 et 1981, nous sommes passés de 1,896 à 1,855 années-personnes, soit 41 années-personnes de moins. Dès lors, à une époque où le nombre d'années-personnes augmente pratiquement dans tous les secteurs, nous avons réussi à faire l'inverse.

Le budget des contrats a augmenté . . .

M. Lewycky: Dès lors, en dépit de cette diminution du nombre d'années-personnes, l'augmentation non négligeable que vous demandez serait, selon vous, attribuable . . . Au niveau des salaires, lorsque vous dites que 82 p. 100 de votre budget passent en salaires, ce chiffre ne comprend pas les contrats.

M. Le Quellec: En effet.

M. Lewycky: Je vois.

M. Le Quellec: Par contrats, nous entendons le travail que nous faisons faire à l'extérieur et qui ne relève dès lors pas de la rubrique des salaires.

M. Lewycky: Parfait. Vous avez également parlé de l'évolution de la répartition et de l'origine régionales de votre travail, et vous avez cité Winnipeg en exemple. Pourriez-vous nous en dire plus long à propos de cette évolution, et pourriez-vous également nous dire dans quelle mesure la décentralisation est efficace, si toutefois décentralisation il y a.

[*Texte*]

Mr. Le Quellec: There is an effect in Manitoba and Winnipeg, in particular. There is a greater amount of work being done by the various departments, regional offices of the federal government, in French. The request for French is greater in the Manitoba district and most of the work is done right now by our section in Winnipeg. Quite a large part of it, I have to admit, is coming from National Defence.

• 1030

We see the same phenomenon in Edmonton right now. We never had an office until now, and this year we are going to have to open an office. The decentralization of government services has a very strong impact on that.

Mr. Lewycky: What percentage would you estimate is coming from, let us say, departments like National Defence?

Mr. Le Quellec: I would not be able to give you the percentage at first hand. We will have a look and see if we can find it. I can tell you that when we started the section in Winnipeg, it was only for National Defence, in 1973. And today roughly around 60 per cent of the workload is for National Defence. In other words, 40 per cent of the workload has shifted. Now, the exact figure, it is a figure that I—

Mr. Lewycky: A ballpark figure is good enough.

Mr. Le Quellec: At two or three points the percentage is close. I may be mistaken.

Mr. Lewycky: Okay. And I understand now that in offices like Winnipeg you are also translating other language documents as well. Is that right? Is there a substantial increase there?

Mr. Le Quellec: We have a certain number of documents that we are translating for the Department of Immigration and the Department of Employment in other languages, but we are not translating a large amount of foreign languages, or multilingual languages, let us put it this way, in Manitoba. It is mostly requests for birth certificates, people who were born in other countries, and they need to have their essential documents translated in French or English. That is where we have the workload in other languages.

Mr. Lewycky: Okay. My question follows up on that because I have had a very interesting experience just within the last month. The turnaround time in Winnipeg seems to be very quick. We can receive the material—and this happened to be dealing with birth certificate documents, and this sort of thing, from a foreign country—and the turnaround time seemed to be very quick. Unfortunately, I had a staff member away on holidays for a couple of weeks, so when subsequent material came in for translation, dealing with the same case, I brought it to Ottawa here, and the time seemed to be almost ten times greater to get it translated in Ottawa than it did to get it in Winnipeg. In fact, it was so late that we missed a

[*Traduction*]

M. Le Quellec: L'effet se fait particulièrement sentir au Manitoba, et surtout à Winnipeg. Les ministères et les bureaux régionaux du gouvernement fédéral travaillent de plus en plus en français. La demande pour le français est beaucoup plus marquée dans le district du Manitoba, et le plus clair du travail de traduction se fait à l'heure actuelle sur place, dans notre section de Winnipeg. Une bonne partie de ce travail, il faut l'admettre, nous vient de la Défense nationale.

D'ailleurs, nous constatons pour l'instant le même phénomène à Edmonton où, jusqu'à présent, nous n'avions pas de bureau, mais où nous allons en ouvrir un cette année. Le décentralisation des services gouvernementaux a eu en effet une incidence très vive à ce niveau.

M. Lewycky: Quel serait, diriez-vous, le pourcentage du travail qui vous vient de ministères comme la Défense nationale?

M. Le Quellec: Il me serait difficile de vous donner un pourcentage de mémoire, mais nous allons essayer de vous l'obtenir. Tout ce que je puis vous dire, c'est que lorsque nous avons ouvert notre section à Winnipeg, en 1973, le travail était fait exclusivement pour la Défense nationale, alors qu'à l'heure actuelle, elle ne travaille plus pour ce ministère qu'à concurrence de 60 p. 100 environ. En d'autres termes, 40 p. 100 de la charge de travail vient d'ailleurs. Toutefois, je ne saurais vous donner de chiffre exact . . .

M. Lewycky: Mais disons *grosso modo*.

M. Le Quellec: Disons que ce pourcentage devrait être exact à 2 ou 3 p. 100 près, à moins que je me trompe.

M. Lewycky: Merci. Je crois savoir que votre section de Winnipeg travaille également dans d'autres langues que le français et l'anglais. Me trompé-je? Y a-t-il eu une augmentation notable dans ce secteur?

M. Le Quellec: Nous traduisons en effet dans d'autres langues certains documents pour le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, mais le pourcentage relatif des traductions que nous pourrions qualifier de multilingue effectuées au Manitoba n'est pas très élevé. Il s'agit le plus souvent de demandes de traduction d'extraits de naissance, dans le cas de gens qui sont nés dans d'autres pays et qui doivent présenter des actes d'état civil en français ou en anglais. C'est le plus clair de notre travail dans les autres langues.

M. Lewycky: Merci. J'aurais une autre question qui découle immédiatement de cette dernière et qui porte sur un cas assez intéressant que j'ai connu le mois dernier. Le temps de réaction semble être assez court à Winnipeg. Nous pouvons fort bien recevoir un document—en l'occurrence il s'agit d'extraits de naissance et de pièces de ce genre—d'un pays étranger et le faire traduire très rapidement. Malheureusement, un de mes collaborateurs était parti en vacances pour une ou deux semaines, et lorsque la suite des documents nous a été communiquée pour fins de traduction—c'était le même dossier—je l'ai amenée avec moi à Ottawa pour la faire traduire, et le délai a été apparemment 10 fois plus long qu'à Winnipeg. De fait, il a

[*Text*]

deadline and they have to start the process all over again for redocumentation. And I am just wondering why there is such a great disparity between the turnaround time in Ottawa and, let us say, places like Winnipeg.

Mr. Le Quellec: Was it in the official languages, or from a foreign language to an official language?

Mr. Lewycky: It was from a foreign language to an official language.

Mr. Le Quellec: I would not be able to tell you why there is that because it should not be, in fact. Our multilingual service here is not translating in every language, of course, because we have some 60 or 70 languages which we are requested to translate. From one case to another is going to depend on the availability of the translator under contract that you have, any time where you have a need. And possibly the workload being different in Winnipeg, it is possible that the section chief in Winnipeg has been able to place the text more rapidly with people around the Winnipeg area than would have been possible at the same time here. It is possible that you would find exactly the contrary happening another time. We depend a lot on the availability of the freelance translator.

Mr. Lewycky: Roughly what is the turnaround time for documents? What kind of objectives or goals do you have in that area? And what has been the experience?

Mr. Le Quellec: I do not have the deadline, as such. I could not give it to you. It varies so much. You may have a text of 50,000 words and more, and the deadline may be six months or seven months to translate it, and you may have a text that is only 10 words and the deadline is five minutes. I would not have the average deadline. But I could try and get it. We could give it to you by length of text, text under 500 words, between 500 and 2,000 words, and over. That I could give to you. But it varies tremendously. It could be that you have a text of 50,000 words, such as was asked of us not very long ago. It was over 100,000 words and we were given three days' deadline. Of course, we did not meet that deadline. It took us two weeks, but it was a record, I think, to do it in two weeks. So it depends a lot from text to text and customers. The average, I would not be able to tell you now.

• 1035

Mr. Lewycky: You were mentioning in your remarks that more and more work is being sent out for contracts. How are these contracts arranged, and what procedure do you follow for sending material for translation under contract?

Mr. Le Quellec: A section chief receives the text coming from the department, so that is where the request is coming from. Whenever the section chief has the number of people and the type of translators that can handle the work in his

[*Translation*]

fallu tellement longtemps que nous n'avons pas pu respecter un délai légal et que toute la procédure a dû être recommencée. Peut-être pourriez-vous me dire ce qui explique une telle différence entre Ottawa et, mettons, Winnipeg.

M. Le Quellec: S'agissait-il d'une traduction à partir d'une langue étrangère ou à partir d'une langue officielle?

M. Lewycky: A partir d'une langue étrangère.

M. Le Quellec: Je serais dans l'impossibilité de vous dire pourquoi, pour la bonne raison que cela ne devrait pas être. Bien sûr, notre service multilingue d'Ottawa ne fait pas toutes les langues, même si nous avons des demandes de traduction dans une bonne soixantaine de langues. Toutefois, il s'agit, chaque fois, d'un cas d'espèce: pour chaque demande, si nous devons passer par un traducteur pigiste, il faut que celui-ci soit disponible. Il est possible également que, comme la charge de travail est différente, à Winnipeg, le chef de section de Winnipeg ait pu confier à un traducteur le texte en question beaucoup plus rapidement à Winnipeg qu'il n'aurait pu le faire à Ottawa. En revanche, le contraire peut également se produire. Nous dépendons énormément du marché pigiste et les traducteurs ne sont pas toujours disponibles.

M. Lewycky: Grosso modo, combien de temps faut-il pour faire traduire un document? Quels sont vos objectifs ou vos buts à cet égard? Quels ont été les résultats que vous avez pu observer jusqu'ici?

M. Le Quellec: Il est impossible de vous donner une échéance type, car les variables sont trop nombreuses. Dans le cas, par exemple, d'un texte de plus de 50,000 mots, on nous donne peut-être six ou sept mois pour la traduction, mais d'un autre côté, on peut fort bien nous soumettre un texte de 10 mots seulement, en nous donnant cinq minutes pour le faire. Il n'y a donc pas de délai type. Je pourrais toutefois essayer de vous obtenir les chiffres selon la longueur du texte, pour les textes de moins de 500 mots, les textes de plus de 500 mots, mais de moins de 2,000 mots, et les textes de plus de 2,000 mots. Je pourrais vous obtenir le détail. Toutefois, les délais impartis varient énormément. Ainsi, il n'y a pas si longtemps que cela, on nous a donné un très long texte, plus de 100,000 mots, qu'on nous demandait de traduire en trois jours. Il est évident que nous n'y sommes pas parvenus. Nous l'avons fait en deux semaines, mais je pense que c'est tout un exploit que de le faire en si peu de temps. Donc, en définitive, les délais sont fonction de la nature du texte et des clients. Je ne saurais vous dire quel est le délai moyen.

M. Lewycky: Vous avez dit dans votre déclaration qu'une proportion toujours plus grande du travail est donnée à contrat. Comment ces contrats sont-ils négociés et quelles formalités avez-vous adoptées pour affermer les textes à traduire?

M. Le Quellec: Le chef de section reçoit un texte de son ministère, d'où vient la demande. Si le chef de section a suffisamment de traducteurs ayant les compétences nécessaires pour traduire ce texte, il le fait faire dans sa section. C'est là le premier centre de travail.

[*Texte*]

section, he first does it in his section. That is the first place where he is going to do it.

Now, it does happen that he does not have the qualified people for the type of text to be translated. We cannot have experts in every field of human activity in each section, so those texts are transmitted to the centre at Terrasses de la Chaudiere. There the division chief will see if in the technical central service we have the capability to absorb the text at that time. If not, it is sent to the contract office where it is contracted out. In other words, when it arrives in that office there is a special group that does just that. It gets in touch with the freelancers—they have an inventory of the freelancers and their specialization— and discusses the job with them, and they negotiate a price. That is the pattern; it goes from the section chief to the central, and if, centrally, we have room to do it, we do it; if not, it goes to the outside. More and more, our contract service is part of the planning in our production line.

Mr. Lewycky: You were talking in here that you have a terminology bank, and you are suggesting that probably, in the years ahead, this should be made available to more people. To how many people is this terminology bank available now and in what form, and how would you propose that this terminology bank be made available to other people?—more of the mechanics of the idea that you have there.

Mr. Le Quellec: The bank of terminology is now accessible to all translators and most of the writers in the departments. We have terminals in the departments that can be consulted, and what is in the bank of terminology is made available through a terminal.

We have, right now, 115 terminals on the bank of terminology, and we have 1,800 users of the terminals right now, including translators and writers in the department. Besides that, we have a terminal at Teleglobe, in Montreal. We have a terminal in Air Canada. We are exchanging terminology with the organization for civil aviation in Montreal. The United Nations has asked us to hook their services on to our network. The University of Montreal has a terminal. There are a few persons, a few places, outside the government where there is a terminal. The University of Laval in Quebec are working on a special project to standardize terminology in the field of forestry, I believe, and paper products, and they needed access to the terminal to be able to finish the work they are doing. The University of Ottawa has a terminal also. The Government of Alberta has a terminal. The Government of Manitoba, the Government of Ontario .... The Government of New Brunswick, not yet in the official *langue français*, is in discussion with us to work on a terminal, too. Then we have one terminal at the Canadian cultural centre in Paris. That gives us a link with OECD and UNESCO.

[*Traduction*]

Il se peut cependant que le chef de section n'ait pas les traducteurs spécialisés voulus. On ne peut pas avoir des spécialistes dans tous les domaines de l'activité humaine dans toutes les sections; donc, les textes sont transmis au centre, aux Terrasses de la Chaudière. Le chef de division prend connaissance du texte, pour voir si, dans les services centraux techniques, nous avons les compétences nécessaires. Si nous n'avons pas les compétences, le texte est envoyé au service des contrats, d'où il est affermé. Autrement dit, nous avons un service qui s'occupe de distribuer les textes à la pige. Les employés de ce service communiquent avec les pigistes—nous avons un répertoire des pigistes faisant état de leurs spécialisations—ils discutent du travail et négocient le prix. Alors, en définitive, l'acheminement type se fait ainsi: du chef de section aux services centraux, et si nous pouvons le faire dans ces services, nous le faisons; sinon, le texte est donné à la pige. De plus en plus, notre service des contrats est intégré à la planification, dans notre chaîne de production.

M. Lewycky: Vous avez également dit que le Bureau des traductions s'est doté d'une banque de terminologie, et vous pensez que d'ici quelques années, cette banque devrait être accessible à un plus grand nombre de personnes. J'aimerais savoir combien de personnes ont accès, à l'heure actuelle, à cette banque de terminologie, comment elles y ont accès et comment vous entendez la mettre à la disposition d'un plus grand nombre de personnes. Expliquez-moi un peu le mécanisme, le processus.

M. Le Quellec: Tous les traducteurs et la majorité des rédacteurs, dans les ministères, ont maintenant accès à la banque de terminologie. Dans les ministères, nous avons fait installer des terminaux qui donnent accès à la banque de terminologie.

A l'heure actuelle, nous avons 115 terminaux branchés à la banque de terminologie, et quelque 1,800 usagers, y compris les traducteurs et les rédacteurs ministériels. Par ailleurs, nous avons un terminal à Téléglobe, à Montréal. Nous en avons un à Air Canada, et nous échangeons notre terminologie avec l'Organisation de l'aviation civile internationale, à Montréal. Le service de traduction des Nations Unies a demandé à se brancher à notre réseau. L'Université de Montréal dispose également d'un terminal. Il y a quelques endroits, quelques personnes, à l'extérieur du gouvernement, qui disposent d'un terminal. L'université Laval, à Québec, travaille à un projet spécial de normalisation de la terminologie en matière de foresterie et de pâtes et papiers, et les linguistes de l'université Laval ont besoin du terminal pour terminer leur travail. L'Université d'Ottawa s'est également dotée d'un terminal, tout comme le gouvernement de l'Alberta. Il y a les gouvernements du Manitoba, de l'Ontario ... Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a entamé des pourparlers avec nous pour se doter d'un terminal. Enfin, nous en avons un au Centre culturel canadien, à Paris, ce qui nous permet de communiquer avec l'OCDE et l'UNESCO.

[*Text*]

We are planning for the future, and that is one way to diffuse all kinds of terminology. The second way is through the publication of a lexicon, which is rather wide and rather widely distributed. It is on sale by the Department of Supply and Services. We are selling quite a few of those.

• 1040

We are planning in the future to have it more accessible to everybody who is working in the department of communication; to make sure that it would be accessible through Telidon in a simplified way by interrogating the bank in which that terminology which has been gathered, organized for internal government services, but with the taxpayers' money would be available to the taxpayer on a free basis through the Telidon terminals.

Mr. Lewycky: My final question is, I notice here in your remarks that you have trainees from the Cameroun, so obviously you are helping another bilingual country with their system. I just wonder what kind of analysis or study your bureau has done, for example, with other bilingual countries to see what their experience is and how it compares with ours, be it Finland or Belgium or some of these who may have bilingualism established for perhaps a longer period of time.

Mr. Le Quellec: We have not had a structural organized study of the way those countries solving their problem. We are in permanent relation with the translation organization in those countries to know what their problems are and how they solve their problems of communications. But their situation, sir, as a general rule is quite different than is ours. Here we have two official languages and official languages which are official across the country. In Belgium they have two official languages but each one is official only in one part of the country, which creates a situation that is quite different. The mecahanism for bilingualism is entirely different. To a certain extent they have the same type of problem we have: recruiting, training, training translators, organizing terminology. We are working very closely with them to solve our problems and their problems. In fact, we are sharing the information we have and the solutions, but that is the main extent of the thing. I do believe that Treasury Board has made a study on the way those other bilingual or trilingual countries are working.

Take the example of Cameroun; we are working very closely with them. It is at the request of the International Development Agency, and at the request of the Government of Cameroun. They have, as you know, the same official languages as we have except that the situation is inversed. The majority is French speaking and the minority is English speaking. So the majority of the translation is not from English to French, but the majority of the translation is from French into English. So it is a situation that is parallel, but not exactly the same as ours. Unfortunately, in a country like Cameroun they have started a translation office, and structured the translation there from a base that was almost non-existent. So no schools

[*Translation*]

Nous devons faire de la planification à long terme et la banque de terminologie nous permet de diffuser nos travaux. Par ailleurs, nous pouvons également publier des lexiques, qui sont distribués sur une vaste échelle. Les lexiques sont vendus par l'entremise du ministère des Approvisionnements et Services. Nous en vendons un bon nombre.

Pour l'avenir, nous prévoyons mettre le fruit de nos travaux en terminologie à la disposition de toute personne travaillant dans le domaine des communications; nous voulons qu'il soit possible, par le système Télidon, d'interroger, de façon plus simple, la banque de terminologie qui a été montée, organisée à l'intention des services gouvernementaux internes, mais grâce à l'argent du contribuable; nous voulons que la banque soit accessible sans frais aux contribuables, par l'entremise du système Télidon.

M. Lewycky: Une dernière question. Je remarque ici, selon votre déclaration, que vous comptez dans votre bureau des stagiaires du Cameroun; de toute évidence, vous contribuez à la mise sur pied d'un système de langues officielles dans un autre pays bilingue. J'aimerais savoir si le Bureau des traductions a fait des analyses ou des études auprès d'autres pays bilingues pour comparer les expériences; ces études auraient pu être menées auprès de la Finlande, de la Belgique, ou auprès d'un autre pays où le bilinguisme est institutionnalisé depuis peut-être un peu plus longtemps.

M. Le Quellec: Nous n'avons pas fait d'étude formelle pour voir comment ces pays peuvent résoudre leurs problèmes. Nous sommes en communication permanente avec les services de traduction de ces pays, pour voir les problèmes et les différentes solutions qui y sont apportées. Cela dit, je dois préciser, monsieur, que notre situation est plutôt unique. Au Canada, nous avons deux langues officielles qui le sont dans tout le pays. En Belgique, il y a deux langues officielles, mais chacune n'est reconnue que dans une région du pays, ce qui est différent de ce que nous avons ici. Les mécanismes de bilinguisme sont complètement différents. Dans une certaine mesure, nous partageons des problèmes: le recrutement et la formation des traducteurs, l'élaboration, la mise en place de la terminologie. Nous collaborons étroitement avec ces organismes, pour essayer d'apporter des solutions aux problèmes. De fait, nous partageons les renseignements et les solutions, mais nous n'allons pas plus loin. Je pense que le Conseil du Trésor a fait une étude sur le fonctionnement de ces pays bilingues ou trilingues.

Revenons au Cameroun: nous collaborons étroitement avec ce gouvernement. Nous le faisons à la demande de l'Agence de développement international et du gouvernement du Cameroun. Comme vous le savez, au Cameroun, le français et l'anglais sont les deux langues officielles, sauf que la proportion est renversée. La majorité des Camerounais est francophone et la minorité est anglophone. Donc, la traduction se fait surtout du français à l'anglais et non dans le sens inverse. Donc, la situation, au Cameroun, est parallèle à la nôtre, mais elle n'est pas exactement la même. Malheureusement, on y a monté, structuré un bureau de traduction sur une base quasi inexistante. Ainsi, il n'y a pas d'école de traduction, et il est

[*Texte*]

of translation, no capability for training their translators; we are co-operating with them. It is not the only country with whom we are co-operating. We are co-operating with other countries that have the same situation of French and English bilingualism, two official languages. We are co-operating by information exchange with the Government of Tunisia. We are not doing it just in one country, but we have not had systematic studies of the mechanisms set for bilingualism in those countries. It is not, in fact, our responsibility either. The responsibility is only that part of the mechanism which is translation, and in that field, yes, we know how they work and they know how we work.

Mr. Lewycky: Thank you very much, Mr. Chairman.

The Chairman: You are welcome, Mr. Lewycky.

Monsieur Kilgour.

M. Kilgour: Merci, monsieur le président, Excusez-moi d'avoir manqué une partie de la session; il y a deux comités qui siègent en même temps et . . .

S'il vous plaît, ne répétez pas quelque chose que vous avez déjà dit, si je pose les mêmes questions.

Quel est le prix, maintenant, au Canada? Vingt-quatre cents le mot? Quels sont les chiffres concernant les autres services de traduction, par exemple, à l'O.C.D.E., au Marché commun européen, en Europe, aux États-Unis ou aux Nations unies? Pouvez-vous nous donner une idée?

• 1045

M. Le Quellec: Je l'ai déjà mentionné très rapidement, mais pas en détail, comme vous le demandez. Je vais reprendre la question.

Si nous nous comparons à d'autres services à l'intérieur du Canada, en Ontario c'est 40 cents le mot; au Québec, c'est 42 cents le mot; au Nouveau-Brunswick, c'est . . .

Le coprésident (M. Corbin): Pas trop vite, monsieur le Quellec, s'il vous plaît. Voulez-vous reprendre?

M. Le Quellec: En Ontario, c'est autour de 40 cents le mot . . .

M. Kilgour: Où avez-vous pris ces . . .

M. Le Quellec: Directement de la Direction du Service de traduction de l'Ontario. Au Québec, le renseignement que nous avons obtenu du directeur des services de traduction, c'est 42 cents le mot. Au Nouveau-Brunswick, la conversation que j'ai eue.., mais elle n'est pas par écrit celle-là, c'est 40 cents le mot.

Dans le secteur privé, la Banque de Montréal: ce sont des renseignements que nous avons obtenus de leurs services aussi, 27 cents le mots. A Bell Canada, 30 cents le mot. A Air Canada, 37 cents le mot, mais cela comprend les salaires seulement, pas l'ensemble des services.

Dans le secteur international, je ne peux vous donner que deux chiffres: dans la Communauté économique européenne,

[*Traduction*]

donc impossible de former les traducteurs. Nous collaborons avec le gouvernement du Cameroun. Nous faisons de même avec d'autres pays ayant une politique de bilinguisme anglais-français institutionnalisée. Nous échangeons des renseignements avec le gouvernement de la Tunisie. Donc, notre collaboration ne s'étend pas seulement à un pays, mais nous n'avons pas fait d'étude officielle des mécanismes de bilinguisme dans ces pays. En fait, nous n'avons pas à le faire. Notre responsabilité s'étend seulement à la traduction, et dans ce domaine, nous savons ce qui se passe dans ces pays, et les gouvernements étrangers connaissent également notre mode de fonctionnement.

M. Lewycky: Merci beaucoup, monsieur le président.

Le président: De rien, monsieur Lewycky.

Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: Thank you, Mr. Chairman. I apologize for missing part of the meeting; two committees are sitting at the same time and . . .

If the questions I raise have been asked before, please do not repeat your answers.

How much does it cost now in Canada for translation? Is it 24 cents a word? How much is it in other translation services, for example in the OECD, in the European Common Market, in the United States or in the United Nations? Could you give us a ballpark figure?

Mr. Le Quellec: I have already gone over it briefly, but not in detail. Since you wanted a detailed answer, I will go back over it.

If we compare ourselves to other services in Canada, we find that it is 40 cents a word in Ontario, 42 cents a word in Quebec and, in New Brunswick . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Please, Mr. Le Quellec, not so fast. Could you go back over that?

Mr. Le Quellec: In Ontario, it is about 40 cents a word . . .

Mr. Kilgour: Where did you get these . . . ?

Mr. Le Quellec: Directly from the Translation Service Branch of the Ontario Government. The Quebec Government's Director of Translation Services tell us that it is 42 cents a word. In New Brunswick, according to a conversation I had recently . . . I did not get it in writing, but it is 40 cents a word.

As for the private sector, the Bank of Montreal tells us that their cost is 27 cents a word. For Bell Canada, it is 30 cents a word. For Air Canada, it is 37 cents a word; but that only includes the salary, not the entire service package.

As for the international market, I can only give you two figures: In the European Economic Community, is it 28 cents a word, but I cannot tell you whether that includes . . .

[*Text*]

c'est 28 cents le mot, mais je ne peux pas vous dire ce que comprend le . . .

M. Kilgour: C'est le français, l'anglais ou toutes les langues?

M. Le Quellec: C'est pour toutes les langues. Leur coût de traduction . . .

M. Kilgour: Comment?

M. Le Quellec: Le coût global de la traduction.

M. Kilgour: Combien?

M. Le Quellec: Vingt-huit cents le mot et . . . Mais je ne pourrais pas vous dire, je n'ai pas eu le renseignement.., ce que ces 28 cents comprennent. Est-ce uniquement la traduction? Est-ce leur service de terminologie aussi? Je ne pourrais pas vous dire ce que cela comprend.

Aux Nations Unies, les chiffres que j'ai datent de 1978 et auraient besoin d'être mis à jour, Je n'ai pas pu obtenir le renseignement encore de M^me^ Cestak qui est la directrice des services de traduction. En 1978, à l'époque où au bureau c'était 15 cents canadiens le mot, aux Nations Unies c'était 20 cents américains. Je pense que nous ne figurons pas mal par comparaison avec les autres pays.

M. Kilgour: Et en Belgique, par exemple, est-ce que vous avez les chiffres?

M. Le Quellec: En Belgique, je n'ai pas les chiffres, mais nous pourrions essayer de vous les obtenir.

M. Kilgour: Si vous voulez. Je pense que cela peut nous aider, d'une certaine manière, pour les exemples bien connus comme . . . Vous pouvez les envoyer à . . .

M. Le Quellec: On me dit qu'en Belgique, il n'y a pas de service central de traduction, que ce ne sont que de petits services qui existent à droite et à gauche. Mais nous pourrons aller le revérifier.

Le coprésident (M. Corbin): Pourquoi est-ce comme cela? A cause de la séparation des deux communautés culturelles?

M. Le Quellec: Peut-être.

Le coprésident (M. Corbin): On ne traduit pas tout.

M. Le Quellec: Peut-être. Vous savez, je ne saurais vous dire pourquoi . . . En Suisse, par exemple, il serait sans doute intéressant aussi d'avoir les coûts de la traduction. Je ne les ai pas ici, mais je peux certainement les obtenir. Je connais très bien les responsables des services de traduction là-bas.

M. Kilgour: Quel est le pourcentage de traduction interne, par exemple pour les ministères, en comparaison avec le service au public, en dehors du gouvernement?

M. Le Quellec: La traduction interne par rapport au service au public?

Les publications destinées à l'extérieur de la Fonction publique, représentent 28.3 p. 100. Pour ce qui est des publications à l'intérieur de la Fonction publique, 60.1 p. 100. Et les publications qui touchent à la fois l'intérieur et l'extérieur de

[*Translation*]

Mr. Kilgour: Is this for French, English or all languages?

Mr. Le Quellec: For all languages. Their translation costs . . .

Mr. Kilgour: Pardon?

Mr. Le Quellec: The total cost of translation.

Mr. Kilgour: How much is it?

Mr. Le Quellec: Twenty-eight cents a word, but I have no information as to what that includes. Is it just translation? Does it include terminology services? I cannot tell you what it includes.

The figures I have for the United Nations are from 1978 and should be updated. I have not yet gotten the information from Mrs. Cestak, the Director of Translation Services. In 1978, when the Translation Bureau's cost was 15 Canadian cents per word, the cost of the United Nations was 20 American cents. I think that we compare quite favourably to other countries.

Mr. Kilgour: Do you have the figures for Belgium?

Mr. Le Quellec: I do not know, but I could try to get them for you.

Mr. Kilgour: If you want. I think it might be useful for us to have examples of well known . . . You could send them to . . .

Mr. Le Quellec: I am told that there is no central translation service in Belgium, but that there are all kinds of small services. We could check into it.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Why is that? Because of the separation between the two cultural communities?

Mr. Le Quellec: Maybe.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): They do not translate everything.

Mr. Le Quellec: Perhaps. You know, I cannot really say why . . . It would no doubt be interesting to have translation costs for Switzerland, for example. I do not have them with me, but I certainly can get them. I know the heads of the Swiss translation service very well.

Mr. Kilgour: What percentage of translation is internal, done for goVernment departments, as compared for service provided to the public, outside of government?

Mr. Le Quellec: Internal translation as compared to service provided to the public?

Publications for use outside of the public service accounts for 28.3 per cent and publications for use within the public serVice, 60.1 per cent. Publications for use both within and outside the public service account for 11.6 per cent, for a total of 100 per cent, or 261 million words.

[*Texte*]

la Fonction publique, représentent 11.6 p. 100, pour un grand total de 100 p. 100, 261 millions de mots.

M. Kilgour: Je pense qu'on nous a dit que c'est le Parlement qui augmente de plus en plus la demande, et non les ministères. Est-ce que vous pouvez faire un commentaire à ce sujet?

M. Le Quellec: Je ne dirais pas que le Parlement augmente à un rythme plus grand. Le Parlement est notre plus gros client individuel. Il représente 37 p. 100 . . . Trente-sept millions de mots, soit 13 p. 100 de notre volume.

M. Kilgour: Et pour le Parlement, est-ce que vous pouvez distinguer les services au public et les services parlementaires?

M. Le Quellec: Non, je n'ai pas ce chiffre.

M. Kilgour: Je pense que c'est presque impossible, n'est-ce pas?

M. Le Quellec: Ce serait très difficile de pouvoir faire la différence entre les textes traduits pour les besoins du Parlement et ceux qui . . . Le Parlement, en tout cas, représente 13.6 p. 100. La Défense nationale est notre deuxième plus gros client, 10 p. 100. Suivent ensuite l'Environnement, 7 p. 100; Transports Canada, 5.4 p. 100.

M. Kilgour: Est-ce qu'il arrive parfois que vous ayez des demandes déraisonnables? Est-ce que vous pouvez dire non ou êtes-vous toujours obligés de . . .

• 1050

M. Le Quellec: Je vais peut-être profiter de l'autorisation que vous m'avez donnée au départ pour vous dire que la question a déjà été posée; elle a été posée deux fois, mais si vous le désirez je peux la résumer.

M. Kilgour: D'accord. Ne parlons plus de cela.

Pour engager quelqu'un qui provient de l'extérieur de votre service, avez-vous le droit de choisir quelqu'un . . . Est-ce à vous, aux politiciens ou aux ministères, qu'il revient de dire si vous pouvez engager celui-ci mais pas celui-là?

M. Le Quellec: Comme employé permanent ou pour travail à contrat?

M. Kilgour: A contrat.

M. Le Quellec: Pour le travail à contrat, le recrutement de contractuels, de pigistes, ne se fait que sur examen. Et c'est uniquement sur examen que nous recrutons nos pigistes, sauf pour les anciens employés du Bureau dont l'embauche se fait d'après la connaissance que nous avons de leur compétence.

M. Kilgour: Mais je pense que ce n'est pas si simple que cela, monsieur Le Quellec. Par exemple je connais quelqu'un qui m'a dit qu'il avait été engagé par contrat chez vous, mais par la suite il s'est engagé dans la vie politique, en tant que citoyen d'une démocratie.., et le contrat s'est terminé! Est-ce que vous pouvez me dire si c'est vrai ou possible?

M. Le Quellec: Je ne voudrais pas dire que ce n'est pas arrivé parce que je ne suis pas au courant du cas. Je doute que ce soit arrivé, mais je ne peux pas l'affirmer. Je pourrais faire

[*Traduction*]

Mr. Kilgour: We are told that it is Parliament that is increasing its demand and not the departments. Can you comment on this?

Mr. Le Quellec: I would not say that Parliament's demand is increasing more quickly. Parliament is our single largest client. It accounts for 37 million words or 13 per cent of our volume.

Mr. Kilgour: For parliamentary translation, can you distinguish between service to the public and parliamentary services?

Mr. Le Quellec: No. I do not have figures on that.

Mr. Kilgour: It is practically impossible, is it not?

Mr. Le Quellec: It would be very difficult to distinguish between texts translated for Parliament and texts . . . In any case, Parliament accounts for 13.6 per cent. National Defence is our second largest client, with 10 per cent. Then comes Environment, with 7 per cent, and Transport Canada, with 5.4 per cent.

Mr. Kilgour: Do you sometimes get unreasonable requests for translation? Can you say no, or do you have to . . .

Mr. Le Quellec: I would perhaps take advantage of the offer you made when you began your questioning and tell you that the question has already been asked; it has in fact been asked twice, but I will go over it again if you like.

Mr. Kilgour: Fine. We will drop it.

When you hire someone from outside your service, can you choose someone . . . Is it up to you, the politicians or departments to say whether you can hire such and such a person but not someone else?

Mr. Le Quellec: As a permanent employee or on contract?

Mr. Kilgour: On contract.

Mr. Le Quellec: Contractual employees or freelancers are recruited on the basis of an examination. The examination is the only criterion used on hiring freelancers, except for former Bureau employees who are hired because they are qualified.

Mr. Kilgour: I do not think that it is quite as simple as that, Mr. Le Quellec. I know someone who was hired by you on contract, but who exercised his democratic right to be inVolved in political activities and his contract was terminated! Can you tell me whether this actually occurred or whether it is possible?

Mr. Le Quellec: I cannot say that it has not occurred because I am not aware of the case. I doubt that it did occur, but I cannot confirm it. If you wish, I will have it investigated.

[*Text*]

faire une enquête là-dessus si vous le désirez. Mais il est certain que quelqu'un qui travaille à contrat pour nous, qui a été reçu à contrat par examen, qui continue à nous donner un bon service, ne sera pas, pour activités politiques, rayé de la liste de nos contrats. Ce n'est certainement pas dans notre politique interne.

M. Kilgour: Pour la région montréalaise, qui décide de questions comme celles-là, c'est vous ou quelqu'un à Montréal?

M. Le Quellec: C'est notre service de contrôle ici, au centre, à Ottawa qui tient le registre des contractuels.

M. Kilgour: Cette personne m'a dit qu'elle avait fait beaucoup de travail pour vous, mais tout de suite après des élections, le contrat a pris fin parce qu'elle s'était engagée dans la vie politique.

M. Le Quellec: Je ne connais pas le cas . . .

M. Kilgour: Les élections de 1980 . . .

M. Le Quellec: Je ne connais pas le cas. Certainement que ce n'est pas dans notre politique, mais si vous le désirez, nous pourrions en parler et je ferai une enquête, parce que ça n'a jamais été acceptable chez nous.

Maintenant, si cette personne travaillait pour le gouvernement mais pas par l'entremise du service, parce qu'il existe des pigistes qui travaillent directement pour un ministère, je ne pourrai pas, à ce moment-là, vous le dire. Mais si elle travaillait comme pigiste du Bureau des traductions, je ne pourrai pas vous le dire.., je ne comprends pas. Mais je pourrai faire enquête.

M. Kilgour: Alors, avant de vous donner le nom je devrai le vérifier avec mon ami si . . .

M. Le Quellec: Je pense que ce serait préférable. Mais n'hésitez pas, s'il y a eu un tel cas, à me contacter. Nous irons certainement au fond de la chose.

M. Kilgour: Il n'y a aucune direction politique sur vos activités?

M. Le Quellec: Aucune pression politique ne s'est jamais appliquée sur moi pour l'emploi de contractuels.

M. Kilgour: Merci beaucoup.

M. Le Quellec: Je vous en prie.

Le coprésident (M. Corbin): Merci monsieur Kilgour.

Si le Comité me le permet, je voudrais à mon tour poser quelques questions.

En premier lieu, pour reprendre l'information qui vient d'être déposée . . . Pouvez-vous préciser encore de quoi il s'agissait exactement lorsque vous nous avez donné les chiffres de 28.3 p. 100 pour la traduction? Est-ce que c'était pour des publications destinées au public ou pour les services généraux vers le public? De textes, lettres . . .

M. Le Quellec: Les textes s'adressant au public comprennent des rapports, des directives, de la correspondance, des

[*Translation*]

Certainly, someone who has working for us on contract, who passed the exam and continues to provide good service, will not be taken off our list for his political activities. That is certainly not part of our internal policy.

Mr. Kilgour: Who makes this type of decision for the Montreal region, you or someone in Montreal?

Mr. Le Quellec: Our contracts service, which is located here in Ottawa, keeps track of freelancers.

Mr. Kilgour: This person told me that he or she had done a lot of work for you, but that the contract was terminated right after the elections because he or she had involved in political activities.

Mr. Le Quellec: I am not aware of the case . . .

Mr. Kilgour: It was the 1980 elections . . .

Mr. Le Quellec: I am not aware of the case. Certainly it is not part of our policy, but if you like, we could talk about it and I will have it investigated, because this type of thing has never been acceptable.

Now, if this person was working for the government, but directly for a department and not through our service, I will not be able to provide you with the information. But if the person was working as a freelancer for the Translation Bureau, I simply do not understand it. But I could investigate it.

Mr. Kilgour: Before I give you the name, I will check with my friend to see whether . . .

Mr. Le Quellec: I think that would be preferable. But if this really did occur, do not hesitate to contact me. We will certainly get to the bottom of it.

Mr. Kilgour: Your activities are not at all politically oriented?

Mr. Le Quellec: No political pressure has ever been put on me with respect to hiring freelancers.

Mr. Kilgour: Thank you very much.

Mr. Le Quellec: You are very welcome.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Kilgour.

With the Committee's permission, I would like to ask a few questions.

First, in response to the information that has just been tabled, could you tell us again what exactly this 28.3 per cent figure stands for? Is it for publications for public distribution or for general services to the public? Texts, letters . . .

Mr. Le Quellec: Texts for public distribution include reports, directives, correspondence, publications and guides. Those are the only things that are for public distribution.

[*Texte*]

publications et des manuels. C'est tout ce qui est destiné au public . . .

Le coprésident (M. Corbin): Voilà, pour consommation en général.

M. Le Quellec: . . . et autre choses. Oui.

Le coprésident (M. Corbin): Vous nous avez donné, pour fins de consommation à l'intérieur de la Fonction publique, le chiffre de 60.1 p. 100. Il me semble que c'est, par rapport aux autres destinataires ou aux autres destinations, excessivement élevé compte tenu, nous devons le présumer, d'un minimum de services à l'intérieur de chacun des ministères et des agences. Étant donné que, comme l'a soulevé le sénateur Wood, il y a quand même des gens qui sont embauchés pour occuper des fonctions où les deux langues officielles sont couramment employées, qu'il y a beaucoup de notes de service internes, comment expliquez-vous une proportion aussi élevée de traduction qui vise la Fonction publique elle-même?

• 1055

M. Le Quellec: Tous les rapports qui existent, qui sont écrits à la suite de recherche, à la suite d'études et qui sont traduits représentent à peu près 20 p. 100 de ce volume-là.

Le coprésident (M. Corbin): Quels sont, au juste, ces rapports dont vous parlez?

M. Le Quellec: J'allais vous donner les autres chiffres. La correspondance, qui est l'aspect qui aurait peut-être le plus d'influence sur le volume pour ce qui est de la capacité bilingue, ne constitue que 6.6 p. 100 de ce volume-là. Les publications qui, elles, ne s'adressent jamais à une personne seulement mais qui s'adressent à tous les fonctionnaires, donc même aux unilingues, représentent 14.3 p. 100. Les manuels, qui eux aussi sont des instruments de travail, représentent 13.8 p. 100. La correspondance interne, qui est l'aspect sur lequel il y aurait peut-être le plus de possibilité d'impact, ne représente que 6.6 p. 100. Maintenant il y a peut-être, comme le commissaire aux langues officielles l'a fait remarquer dans son rapport, un abus de textes écrits et publiés, et comme ils doivent être publiés dans les deux langues, peut-être qu'à ce moment-là, il y a un abus, mais de façon indirecte. Evidemment, si une description de fonctions qui pourrait s'écrire en deux pages est écrite en dix pages et qu'elle doit être disponible dans les deux langues, c'est deux fois dix pages qu'il faut faire. Ce n'est plus une fois dix pages.

Le coprésident (M. Corbin): Mais là, nous touchons un point fondamental, compte tenu du commentaire que faisait M. le commissaire dans son récent rapport. A la page 25, dans le résumé de la situation intitulé *Maîtrise de la traduction*, il écrit et je cite:

> Il existe maintenant de nouvelles modalités pour éviter le recours inutile à la traduction. Elles doivent être mises en oeuvre avec vigueur.

Et vous avez même dit que vous n'aviez aucun droit de regard sur les textes qui vous arrivent. Il appartient au gérant, à l'intérieur d'un ministère, de décider ultimement ce qui doit

[*Traduction*]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): In other words, for general consumption.

Mr. Le Quellec: . . . and for other things. Yes.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You have quoted a figure of 60.1 per cent for use within the public service. I find this excessively high compared to other uses or other users, since we must assume that a minimum of service is provided within each department and agency. Since, as Senator Wood said, there are still people hired to fill positions where both official languages are normally used and there are a lot of internal memos, how do you explain the fact that such a high proportion of translation is for use within the public service?

Mr. Le Quellec: Reports that are written as a result of research or studies and are translated account for approximately 20 per cent of that volume.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Exactly what reports are you referring to?

Mr. Le Quellec: I was going to give you the other figures. Correspondence, which is perhaps the aspect most affected by bilingual capacity, accounts for only 6.6 per cent of volume. Publications, which are never directed at just one person, but to all civil servants, including unilingual ones, account for 14.3 per cent. Handbooks or manuals, which are also working documents, represent 13.8 per cent. Internal correspondence, which may be the area where there is the greatest potential for impact, accounts for only 6.6 per cent. As the Commissioner of Official Languages pointed out in his report, there may be abuse with respect to written and published texts. Since these have to be published in both languages, there may in fact be abuse, but indirectly. Obviously, if a job description that could be written in two pages takes ten pages and must be made available in both languages, you will end up with 20 pages of written material instead of ten.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Here we are dealing with a basic point, given the comment the Commissioner made in his recent report. On page 24, under the heading "Translation Control" he says and I quote:

> Improved procedures are now in place to prevent unnecessary use of translation. They must be firmly enforced.

You said earlier that you have no control over the texts you get. It is the department managers who ultimately decide what should and what should not be translated. Am I wrong in

[*Text*]

être ou ne doit pas être traduit. Est-ce que j'erre en présumant que le problème n'est peut-être pas tellement à votre niveau, mais plutôt au niveau des ministères clients qui font peut-être encore un usage abusif des services de traduction et qui n'exploitent pas à fond leurs propres services internes, sans compter que dans certains cas, il n'existe peut-être même pas de protocole élémentaire de recours au service de traduction à l'intérieur des ministères? Pourriez-vous élaborer là-dessus?

M. Le Quellec: Oui. D'abord, je me suis sans doute mal exprimé si j'ai dit que nous n'avions pas de droit de regard sur les demandes qui nous sont adressées. Ce que j'ai voulu dire, c'est que nous n'avons pas le pouvoir de refuser ou d'accepter; cela ne veut pas dire qu'on ne le regarde pas et qu'on ne discute pas avec le client, tout de même, pour négocier la demande de traduction, pour tenter de la faire baisser.

Le coprésident (M. Corbin): Est-ce qu'il existe un protocole?

M. Le Quellec: Pas dans tous les ministères. Il est très certain que la situation s'est quelque peu améliorée depuis la modification de la politique des langues officielles en ce qui a trait à la traduction. Il y a eu une certaine amélioration. Il n'en reste pas moins que dans certains ministères . . . Très certainement que la nomination dans un ministère particulier de 16 coordonnateurs de la traduction signifie qu'il n'y a plus de coordination de la traduction, parce que 16 coordonnateurs ne peuvent pas vraiment coordonner. Donc, ce genre de problème, nous l'avons dans un certain nombre de ministères, mais nous y travaillons aussi, avec le Conseil du Trésor et avec le ministère. Est-ce que nous réussissons à tous les coups? Cela, c'est autre chose.

Je pense qu'il y a certainement, dans certains cas, une absence de mécanismes pour aider à la production des textes directement dans les langues. Certains ministères ont encore de nombreuses lacunes; ils ne fournissent certainement pas l'appui technique voulu pour la rédaction. Cela, c'est une chose qui est probable, et c'est une chose à laquelle nous tentons de remédier en mettant à la disposition des ministères qui n'ont pas ce genre de service-là ce type de service d'aide à la rédaction, à la révision d'un texte qui a été écrit par un bilingue qui n'est pas habitué à écrire dans sa langue seconde, et ainsi de suite. Il est certain qu'il y a encore des lacunes; je pense qu'il va y en avoir encore pour quelque temps, mais le travail qui est entamé commence à porter des résultats. Mais il y a encore beaucoup de chemin à faire, je suis d'accord avec vous.

• 1100

Le coprésident (M. Corbin): Maintenant, certains se scandalisent, et je pense bien qu'ils ont des raisons de le faire, ayant examiné à fond le problème des coûts de traduction. Je dois vous avouer que je le suis un peu moins. Je puis peut-être admettre au départ qu'il y a sans doute là, comme à d'autres paliers d'administration ou dans d'autres services du gouvernement ou de l'entreprise privée, un petit gaspillage qui se fait, si je peux employer l'expression. Mais à ce moment de l'histoire de l'application de la Loi sur les langues officielles, qui compte

[*Translation*]

assuming that the problem may not be at your level, but at the level of client departments who are still abusing translation services and are not making full use of their internal services? In some cases, there may not even be basic guidelines for the use of translation services within the departments. Could you elaborate?

Mr. Le Quellec: Yes. First of all, I did not choose my words very well when I said that we had no control over the requests for translation that we receive. What I meant to say is that we cannot turn down a request or accept it; this does not mean that we cannot look at it and discuss it with the client and negotiate the amount of translation to be done.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Are there some sort of guidelines?

Mr. Le Quellec: Not in all departments. There is no doubt that the situation has improved somewhat since changes were made in the official languages policy as it applies to translation. There has been some degree of improvement. Nevertheless, in some departments . . . . Certainly, the appointment of 16 translation co-ordinators in one department made it impossible to co-ordinate translation, since 16 co-ordinators cannot really co-ordinate. This type of problem exists in some departments, but we are working on it in co-operation with Treasury Board and the departments. As to whether we are successful every time, that is something else.

I do feel that in some cases, there is a lack of mechanisms to encourage the direct production of texts in one language or the other. In some departments, there are still many gaps; they do not provide the technical support needed to draft texts. This is something that is probable. We are trying to take steps by providing to departments that do not have this type of service, a service that will help them draft and revise texts written by bilingual persons who are not used to writing in their second language. Of course there are still some deficiencies; they may still last for some time, but the work already undertaken is beginning to bear fruit. However we still have a long way to go, I agree with you.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Now, certain people are scandalized, and perhaps with reason, by the cost of translation. I must admit that it scandalizes me somewhat less. I am quite prepared to admit that no doubt, as in other levels of administration, in other government services or private enterprise, there is some waste, if I may qualify it as such. But at this point in the history of the application of the Official Languages Act, the 12 year mark, could we say that we have actually reached some form of plateau, as to the total volume

[*Texte*]

une douzaine d'années, serait-il juste de prétendre que nous avons quand même atteint un certain sommet, en termes de volume total de traduction, que les choses commencent à s'équilibrer d'elles-mêmes et que cette forte croissance, non seulement du volume mais aussi des coûts de traduction, devrait plutôt être interprétée comme étant un service qui comble les lacunes qui existaient auparavant? Il est indéniable que si vos services ont augmenté en flèche, comme cela a été le cas au cours des dernières années, c'est que vous avez eu à combler un vacuum, des lacunes vraiment criantes, et que les citoyens dans l'ensemble, sinon les fonctionnaires qui désirent travailler dans la langue officielle de leur choix, ont exploité leur droit d'accès au texte dans la langue officielle de leur choix. Maintenant, nous sommes quand même parvenus à un certain sommet, et ce qu'il faut faire, comme on dit en Acadie, c'est commencer à «trimer» les services pour les rendre vraiment plus *cost efficient*, comme on dit en anglais. Je m'excuse, mais . . .

M. Le Quellec: Monsieur le président, je pense que nous avons connu une grosse augmentation de la charge de travail, très rapide, au cours des années 70; je pense que nous connaîtrons encore, comme je le disais, une certaine augmentation de la charge de travail que nous évaluons, pour les années immédiates, pour les trois ou quatre prochaines années, à environ 2.5 p. 100, mais cela ne comprend pas, tout de même, l'impact que pourrait avoir l'adoption de la Loi sur l'accès à l'information, par exemple, qui pourrait avoir un impact beaucoup plus grand ou, dépendant des modalités, la politique des publications scientifiques et techniques qui pourrait être imposée au gouvernement. Cela pourrait avoir un impact plus grand. Mais en moyenne, je pourrais dire que oui, le Bureau des traductions a joué un rôle, pendant les années 70, qui était surtout un rôle de béquille en l'absence de bilinguisme, et qu'il est devenu de plus en plus un outil à l'appui d'une politique de langues officielles, ce qui est nettement différent.

Je suis entièrement d'accord avec vous qu'il y a cette évolution dans le rôle que nous jouons par rapport à l'ensemble des services gouvernementaux. Mais cela ne signifie pas obligatoirement, dépendant des politiques qui seront adoptées et des lois qui seront adoptées au Parlement, que l'accroissement de la charge de travail ne pourrait être dramatique d'ici deux ou trois ans, grâce à la Loi sur l'accès à l'information.

Le coprésident (M. Corbin): Est-ce que vous avez terminé, monsieur Le Quellec?

M. Le Quellec: J'allais peut-être ajouter un point de détail. C'est que, comme vous, nous sommes très conscients du coût de la traduction. Cela nous a scandalisés. Nous en sommes très conscients, et nous tentons tout ce que nous pouvons pour maintenir ce coût-là. En fait, en dollars constants, nous avons diminué un peu, au cours des six dernières années, le prix du mot de la traduction, en moyenne. Je ne suis pas certain que si on comparait le coût du mot produit en traduction au coût du mot produit en rédaction initiale, le coût de la traduction ne paraîtrait pas terriblement bon marché. Il faudrait peut-être un jour qu'on fasse cette étude-là.

[*Traduction*]

of work done in translation, that things are sort of balancing off, and that the rapid growth, not only of the volume but of the costs of translation should perhaps be interpreted as a service which has filled the deficiencies which existed? No one will deny that if your services, over the last few years, have escalated drastically, they were perhaps filling some form of vacuum, very glaring shortages, and that the public as a whole, as well as the civil servants who wish to work in the official language of their choice, have used their right to access to a text in that language. Now, it seems we have reached some kind of plateau, and perhaps now, as you say in Acadia, it is time to trim the services to make them really more cost efficient.

Mr. Le Quellec: Mr. Chairman, we certainly have seen a considerable increase in the workload, a very rapid increase during the seventies; and I believe that we will continue to see a certain increase in the workload, which we have set for the coming years, for the next three or four years, at about 2.5 per cent. However, that does not take into account the impact that might be felt by the passage of the Access to Information Act, for instance, which might be much greater, or depending on the mode of enforcement, the policies on the publication of scientific and technical texts which might be imposed on the government. That alone may have a much greater impact. However, in general, I could say that in general, during the seventies, the Translation Bureau has acted as a crutch in the absence of real bilingualism, and that it has become more and more an instrument of support of the official languages policies, which is quite different.

I quite agree with you that there has been an evolution in the role the Bureau plays in relation to the governmental services as a whole. But that does not necessarily mean, depending on the policies to be implemented or the legislation passed by Parliament, that there may not be a dramatic increase in the workload over the next two or three years, because of the Access to Information Act.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Are you finished, Mr. Le Quellec?

Mr. Le Quellec: Perhaps I might add one other minor point. Like you, we are most aware of the cost of translation. We are really scandalized. We are most aware of this, and we try to do our best to restrain that cost. Indeed, in constant dollars, we have, over the past six years, generally reduced slightly the cost of translation on a per word basis, on average. On a per word basis, I am not sure, if we compared the cost of the translated product, to the cost of the initial drafting, if the cost of translation might not be really a cheap deal. Perhaps one day we should undertake such a study.

[*Text*]

Le coprésident (M. Corbin): Oui. Maintenant, le président du Conseil du Trésor nous disait mardi qu'il voulait encourager un plus grand recours au service de pigistes, de contractuels, et que cela pourrait représenter, en fin de compte, des économies quand même substantielles.

• 1105

Il n'a pas quantifié ce genre d'économie, mais comme ministre du gouvernement, il veut encourager davantage le recours au service de pigistes. Vous avez comme mandat de donner un bon service à tous les ministères et agences. Croyez-vous que c'est faisable? Est-il possible de réduire l'ordre de grandeur des coûts par ce genre de recours?

M. Le Quellec: Oui, monsieur le président, je suis persuadé que c'est faisable. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes donné comme objectif de modifier très, très largement l'équilibre, comme je le disais tout à l'heure: il y a cinq ans, 7.5 p. 100 des traductions dans les langues officielles étaient traduites à la pige; aujourd'hui c'est autour de 22 p. 100. Donc, nous nous orientons depuis quelques années vers cela, avec la prudence qui s'impose dans ce domaine-là, comme je l'expliquais un petit peu plus tôt, parce qu'il faut aussi développer la capacité du marché de la pige à absorber de la traduction. Du jour au lendemain, vous ne pouvez pas déverser 100 millions de mots sur le marché et vous attendre à ne pas bouleverser le marché et accroître les prix de façon dramatique en même temps. C'est une question de la loi de l'offre et de la demande.

Deuxièmement, il restera un certain nombre de textes qu'il coûtera beaucoup plus cher de faire à la pige que de façon interne. Et cet équilibre-là, je suis persuadé que nous ne l'avons pas encore atteint et que la limitation du prix de la traduction doit avoir quand même ces éléments: un meilleur équilibre entre la traduction interne et la traduction externe. Et c'est toute l'orientation que nous avons prise au cours des quatre dernières années et que nous maintiendrons au cours des années à venir; cela fait partie de nos plans de travail tels qu'ils ont été déposés au Conseil du Trésor depuis quatre ans.

Le coprésident (M. Corbin): Est-ce qu'il en coûte moins de faire traduire à la pige que de faire des traductions maison?

M. Le Quellec: Il en coûte moins, selon les textes que l'on veut faire traduire ou que l'on fait traduire à l'extérieur. Par exemple . . .

Le coprésident (M. Corbin): Eh bien, laissons de côté les textes hautement spécialisés; parlons des choses de routine.

M. Le Quellec: Oui, les urgences coûtent certainement moins cher à faire à l'intérieur du Bureau qu'elles ne coûtent à l'extérieur. A partir du moment où vous faites faire quelque chose en urgence, c'est presque 50 p. 100 d'augmentation sur le marché extérieur. Autrement dit, quand les délais sont très brefs.., dans les urgences, les coûts de la traduction montent de façon très, très rapide.

Ensuite, peut-être pour ajouter un petit détail, aussi longtemps qu'on maintient un équilibre qui nous permet, quand le prix est trop élevé, de nous replier sur l'intérieur, nous avons

[*Translation*]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Yes. Now, the President of the Treasury Board told us on Tuesday that he was going to encourage a greater use of freelance and contract services in translation which in his opinion might eventually realize important savings.

He did not put a number to that sort of savings, but as a minister of government, he wants to encourage greater use of freelance services. Your mandate requires that you provide good services to all departments and agencies. Do you think that is possible? Is it possible to reduce the cost by using outside services?

Mr. Le Quellec: Yes, Mr. Chairman, I am convinced that it is quite feasible. As I said earlier, that is the reason why one of our objectives is to change to a great extent the balance between inside and outside translation. Five years ago, 7.5 per cent of all translations in the official languages were done on contract; today, that figure has risen to 22 per cent. So over the past few years, the tendency has been to use outside services, but to do so with a certain prudence, for as I explained a little earlier, we must also develop the capabilities of the freelance market to absorb the volume of work required. You cannot overnight put out contracts for 100 million words, and not expect the market to be somewhat upset, and at the same time, increase the price dramatically. The rule of supply and demand will apply.

Secondly, there will always be a certain number of texts which will be much more expensive to be translated on the freelance market, than internally. I do not think that we have yet reached that balance, and that the competitive price of translation comprises these factors; a better balance between internal translation and contract translation. It is the direction we have taken over the past four years, and that we will maintain in the years to come; increased contractual work is part of our work plan which has been submitted to Treasury Board over the past four years.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Does contractual translation in fact cost less than in-house translations?

Mr. Le Quellec: It will cost less, depending on the texts to be translated and which are to be sent outside. For example . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Let us forget the highly technical texts; what about the routine matters?

Mr. Le Quellec: Yes, emergency translations certainly are less expensive if they are done by the Bureau than if they are done on a contract. Whenever we require that something be done urgently, the freelance price rises by nearly 50 per cent. In other words, if the delays are quite short, in cases of emergencies, the cost of translations goes up very rapidly.

Also, if I may add a small point, as long as we maintain some balance that allows us, when the price is too high, to have the work done in-house, we have a leverage for negotia-

[*Texte*]

un pouvoir de négociation. A partir du moment où vous êtes à la merci uniquement du marché extérieur, c'est le marché extérieur qui oriente les prix.

Comme je vous le faisais remarquer, nous obtenons sur le marché extérieur un prix qui est inférieur, en moyenne, de 10¢ le mot à ce qu'obtiennent les autres sur ce marché-là. Si nous étions dans la même situation que l'Ontario et le Québec, qui font faire la majeure partie de leurs traductions à l'extérieur, le prix global de la traduction extérieure monterait terriblement vite. Autrement dit, il faut nous garder un moyen de marchandage. Mais l'équilibre est loin d'être atteint; nous pouvons encore faire baisser les prix, par l'emploi de la pige, plus que nous le faisons.

Le coprésident (M. Corbin): Vous avez environ 900 traducteurs et interprètes à vos services à l'heure actuelle?

M. Le Quellec: Dans la catégorie TR, y compris les cadres, nous avons 1,300 employés. Les traducteurs et interprètes, cela fait autour de 950 ou 1,000.

Le coprésident (M. Corbin): Neuf cent cinquante . . .

M. Le Quellec: Je vais vous donner le chiffre exact.

Le coprésident (M. Corbin): Maintenant, dans le domaine privé, pour ce qui est des pigistes, des contractuels, savez-vous combien ils sont au Canada?

M. Le Quellec: Nous utilisons de façon régulière autour de 500 pigistes dans les langues officielles et autour de 500 pigistes dans les autres langues. Le nombre de pigistes qu'il y a à l'heure actuelle, au Canada, je ne pourrais pas vous le donner dans les détails. Nous avons commencé à entreprendre une étude de cette chose-là avec le Conseil du Trésor, mais c'est une étude qui est très difficile à faire parce que vous avez traducteurs et traducteurs. Il y a des gens qui travaillent en traduction à la pige de façon ponctuelle, d'autres de façon régulière, et il est très difficile d'avoir accès aux noms des gens qui sont utilisés par certaines entreprises privées comme traducteurs, par exemple. Mais je dirais que si nous considérons l'ensemble des traducteurs employés soit par les autres niveaux de gouvernement, soit par les entreprises privées, soit sur le marché du travail, à l'heure actuelle, nous représentons peut-être un tiers, et encore, ce sont des chiffres approximatifs de la force de frappe en traduction au Canada.

• 1110

Le coprésident (M. Corbin): Langues officielles et multilingues, combinées?

M. Le Quellec: Oui.

Le coprésident (M. Corbin): De quelle façon est réparti le travail, au Bureau, entre les groupes multilingues et ceux des langues officielles? Quel volume, quelle somme . . .

M. Le Quellec: Le volume, au multilingue, se situe autour de 20 millions de mots. Vous voyez, cela ne fait pas tout à fait 10 p. 100.

[*Traduction*]

tion. As soon as we are at the mercy of the freelance market, that market will dictate the prices.

As I indicated earlier, we pay on average 10 cents per word less on the contract market than do others. If, like the governments of Ontario and Quebec, we sent out most of our translations, the over-all price of freelance translations would escalate rapidly. In other words, we try to maintain some bargaining leverage. However, we are far from having reached the proper balance; we can still lower the cost of translations, by using freelance translators more than we are now doing.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I believe you have some 900 translators and interpreters on staff at the moment?

Mr. Le Quellec: In the TR group, if you include management, we have some 1,300 employees. Of these, some 950 to 1,000 are active translators and interpreters.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Nine hundred and fifty . . .

Mr. Le Quellec: I will get you the exact number.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Now do you have any idea how many freelance or contract translators there are in Canada?

Mr. Le Quellec: We regularly use some 500 freelance translators in the official languages and around 500 freelance translators in the other languages. I am afraid I could not tell you, at this time, exactly how many freelance translators there are in Canada. We have undertaken, in cooperation with the Treasury Board, a study of this matter, but it is very hard work, because there are translators and translators. Some people work at translation on a regular basis, while others work only from time to time. It is also very difficult to obtain the names of those people employed by certain private businesses as translators. However, if we consider all of the translators employed either by various levels of government, private enterprise, or the freelance market, we probably represent one-third of the total translation workforce available in Canada at this time, and those numbers are really guesstimates.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): That is a combination of official languages and multilingual translators?

Mr. Le Quellec: Yes.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): What is the work distribution in the Translation Bureau between the multilingual and the official languages translators? What is the volume . . .

Mr. Le Quellec: The multilingual translators produce about twenty million words. As you see, that is less than 10 per cent of the Bureau's production.

[*Text*]

Le coprésident (M. Corbin): Vous nous avez dit, il y a un instant je crois, que les coûts de traduction multilingue sont plus élevés.

M. Le Quellec: Non.

Le coprésident (M. Corbin): Non?

M. Le Quellec: Non, ils sont en moyenne les mêmes. Pour certains types de textes, ils sont même nettement inférieurs, comme pour les certificats de naissance, des choses qui sont très répétitives et que le pigiste peut avoir en dossier. Nous ne payons que 4 ou 5 cents le mot pour ce genre de traduction.

Pour certaines traductions très techniques, comme par exemple dans les domaines de la géologie, de l'armement, du transport, du russe vers l'anglais ou vers le français, la traduction peut coûter un peu plus cher dans certains cas.

Le coprésident (M. Corbin): Vous nous aviez parlé de vos terminaux et des différents organismes et agences qui y sont branchés. Est-ce qu'ils sont branchés à leurs frais ou à vos frais, ou si c'est réparti entre les deux?

M. Le Quellec: Ils sont branchés à leurs frais, c'est-à-dire que le coût de l'installation, de la communication et le temps d'ordinateur sont payés par le client.

Le coprésident (M. Corbin): Ah, bon!

M. Le Quellec: L'accès à la terminologie même est gratuit pour la bonne raison que nous travaillons sur une base coopérative avec les autres et qu'eux fournissent à la Banque de terminologie, leur terminologie, comme nous fournissons la nôtre. Mais les frais mêmes, c'est-à-dire communications, matériel et temps d'ordinateur sont payés par le client. Pour le reste, c'est un partage de nos données terminologiques de façon à ce que cela nous évite, à tous deux, des frais.

Le coprésident (M. Corbin): Est-ce qu'un recours plus grand aux services téléphoniques d'un ministère client contribuerait à réduire substantiellement les coûts?

M. Le Quellec: Je n'ai pas tout à fait compris le début de la question.

Le coprésident (M. Corbin): Vous avez un service de traduction par téléphone, n'est-ce pas?

M. Le Quellec: Oui. Donc.., un service de dépannage, de consultation.

Le coprésident (M. Corbin): C'est un service de dépannage. C'est pour les textes courts et ce genre de trucs. Est-ce qu'une meilleure exploitation de ce service pourrait contribuer à réduire les coûts?

M. Le Quellec: De façon générale, il arrive que par téléphone, un client nous demande: «Comment diriez-vous ceci en anglais» ou «comment diriez-vous cela en français?» Mais c'est relativement rare. Ce que nous donnons surtout très systématiquement et qui est consulté systématiquement, c'est l'information en matière de terminologie, du terme même, ou quelques fois dans les difficultés grammaticales ou orthographiques que les gens rencontrent.

[*Translation*]

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I believe you said earlier that the costs of multilingual translation are higher.

Mr. Le Quellec: No.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): No?

Mr. Le Quellec: No, in general, they cost about the same. For certain types of texts, they are even much lower, in the case of the translation of birth certificates for instance, since these tend to be very repetitive, and the freelancer knows them well. We pay only four to five cents per word for that type of translation.

For certain highly technical translations, in the areas of geology, armaments, transport, from Russian into English or into French, the translation might be slightly more expensive in certain cases.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You spoke earlier of the terminals which were accessed by various bodies and agencies. Are these connections at their expense or at your expense, or is it a bit of both?

Mr. Le Quellec: Such bodies must pay for their own access, that is the cost of installation, communication, and computer times are paid by the client.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Ah, I see!

Mr. Le Quellec: Access to the terminology itself is free, since we work on a cooperative basis with the others, and they input their own terminology into the data bank, just as we provide ours. But the costs of communications, material and computer time are paid by the client. As for the rest, we share terminological data in order to cut down costs for both parties.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Would an increased use of telephone service by a client department help to reduce considerably the costs of the translation?

Mr. Le Quellec: I am afraid I did not understand the first part of the question.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You do provide a telephone translation service, do you not?

Mr. Le Quellec: Yes. It is an emergency service, a consultation service.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): So it is an emergency service. It is used for short texts and that sort of thing. Would a better use of that service help to reduce costs?

Mr. Le Quellec: In general, a client will ask over the telephone: "How would you say such and such in English?" Or "How would you say such and such in French?" But it is relatively rare. What we provide most systematically, is information with respect to terminology, to a particular word, or sometimes consultation on grammar or spelling problems.

[*Texte*]

Est-ce que ce genre de service pourrait être utilisé comme un service par téléphone? C'est assez douteux, à moins que ce soit une courte lettre qui pourrait être traduite par téléphone. Un membre de phrase ou un paragraphe hors contexte est presque impossible à traduire par téléphone.

Le coprésident (M. Corbin): Vous avez mentionné,130 au cours de votre présentation, des régions du Canada. J'ai cru déduire que vous établissez, je ne veux pas employer le mot priorité, mais enfin, des régions reconnues comme bilingues. Votre définition de région bilingue est-elle différente de celle du Conseil du Trésor ou de celle du commissaire aux langues officielles? Avez-vous votre propre critère?

M. Le Quellec: Je dis qu'elle n'est ni différente, ni semblable; elle est surtout fondée, de façon très pragmatique, sur le volume de services qui nous nous sont demandés à ces endroits-là. Alors, si le service, si vous voulez, comme... Prenons l'exemple de Terre-Neuve où nous n'avons pas de bureau de traduction, eh bien la demande, jusqu'à maintenant, a tourné autour de 140,000 mots par an, ce qui signifie une charge de travail insuffisante pour un traducteur. Il est très difficile d'avoir un service comportant moins d'un traducteur. Alors là, ils sont liés directement à la région d'Halifax ou à la région de Moncton par machines de traitement de textes, ce qui nous permet de faire le travail pour eux dans des délais raisonnables.

Dans d'autres régions, la demande est allée en s'accroissant à cause d'un certain mouvement de décentralisation des services du gouvernement dans certains cas, ou à cause d'un glissement de la population dû à la situation économique. L'Alberta est un exemple, où la population francophone est plus nombreuse et où la demande de services en français des bureaux régionaux du gouvernement fédéral à Edmonton a beaucoup augmenté. Très certainement.., nous envisageons de donner un service sur place pour que le service soit plus efficace et plus rapide.

• 1115

Le coprésident (M. Corbin): Parmi les clients du gouvernement fédéral, vous avez évidemment les sociétés de la Couronne et autres agences de ce type. Recourent-elles fréquemment à vos services ou ont-elles leurs propres traducteurs et interprètes?

M. Le Quellec: La plupart des sociétés de la Couronne ont leur propre service d'interprétation et, à l'occasion, nous les dépannons quand leur charge de travail est trop lourde. Mais de façon générale, toutes les sociétés de la Couronne ont leur propre service de traduction, sauf, à l'heure actuelle, la Société des postes qui vient de s'installer et où nous avions un service de traduction avec toutes les adaptations et les travaux qu'il y a à faire dans cette société de la Couronne. Cette année nous leur donnons encore des services comme à l'époque où c'était un ministère.

Le coprésident (M. Corbin): Parmi vos autres clients, vous avez le judiciaire. Vous faites beaucoup de traduction pour les cours.

[*Traduction*]

Could that sort of service be used to do translations by telephone? I rather doubt that it could, unless it was a question of translating a very short letter over the telephone. A phrase, or a paragraph taken out of context is almost impossible to translate over the telephone.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): In your presentation, you mention the various regions of Canada. I understood that you had established, and I will not use the word "priority", but in fact certain regions were designated as bilingual. Is your definition of a bilingual region different from that of Treasury Board, or the Commissioner of Official Languages? Have you established your own criteria?

Mr. Le Quellec: I would say it is neither different, nor similar. Our definition is much more pragmatic, and is based on the volume of services required in any given area. Let us use the case of Newfoundland, where we have no translation bureau. The demand, up to now, accounted for about one hundred and forty thousand words a year, which is less than the yearly workload of a single translator. It would be very difficult to provide any form of service for anything less than one translator. So, Newfoundland is tied in directly with the Halifax region or the Moncton Region by word processing machines, which allows us to translate their work in reasonable time.

In other regions, the demand has increased somewhat in view of the decentralization of certain government services in some cases, and because of a shift in population due to the state of the economy in others. Alberta is an example, where the francophone population has increased and where the demand for services in French from the regional offices of the federal government in Edmonton has increased a great deal. We are most certainly contemplating providing a local service so that service will be both more effective and more expeditious.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Among your clients in the federal government are of course the Crown corporations and other agencies of that nature. Do they often use your services or do they have their own translators and interpreters?

Mr. Le Quellec: Most Crown corporations have their own interpretation service and, from time to time, we help them out when their workload is too heavy. But generally speaking, all Crown corporations have their own translation service, except at the present time, the Post Office which has just set up shop and where we maintain a translation service with all the adaptations and work that there is to be done in that Crown corporation. This year we are still providing these services in the same way as we did when it was a department.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Among your other clients there is the judiciary. You do a lot of translation for the courts.

[*Text*]

M. Le Quellec: Oui.

Le coprésident (M. Corbin): Le fédéral, la Cour suprême . . .

M. Le Quellec: Traduction juridique, traduction des lois . . .

Le coprésident (M. Corbin): Non, je parle uniquement des cours. Vous savez, dans la démocratie canadienne, il y a le Parlement, le judiciaire, l'administratif. C'est dans ce sens-là que je vous pose la question. Quelle proportion peut représenter la traduction juridique dans l'ensemble du système fédéral?

M. Le Quellec: Je n'ai pas ici le pourcentage pour le judiciaire, le pourcentage du volume.

Le coprésident (M. Corbin): Vous pourriez nous le fournir?. D'ailleurs, je voudrais vous prévenir qu'avec l'aide de nos recherchistes, nous voulons, puisque le temps nous manque ce matin, vous faire parvenir une série de questions qui viseraient à obtenir un peu plus de détails sur tout ce qui s'est dit ce matin . . .

M. Le Quellec: Je serais ravi . . .

Le coprésident (M. Corbin): . . . parce que nous n'avons qu'effleuré le problème et le sujet mérite d'être approfondi. Au cours des prochaines semaines, vous recevrez quelques pages de questions assez précises et je pense bien que vous saurez nous répondre.

M. Le Quellec: Parfait, ce sera avec plaisir.

Le coprésident (M. Corbin): M. Kilgour est celui qui avait soulevé la question du volume total de traduction produit par cette institution, soit le Parlement. Est-ce que, dans l'ensemble, exception faite de la traduction obligatoire des textes législatifs et réglementaires, des comptes-rendus des comités, il y a des abus dans la demande de traduction chez les parlementaires?

M. Le Quellec: On ne m'a pas cité d'abus. M. Blais, qui est responsable de la traduction parlementaire, aurait peut-être un commentaire à faire à ce sujet. À ma connaissance, il y a eu des demandes qui n'étaient pas conformes aux directives que nous avons reçues de l'administration du Parlement, dans certaines normes par exemple, mais à part cela . . . M. Blais peut-être . . . si vous permettez, monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): Sûrement. Monsieur Blais.

M. Roch Blais (directeur général des opérations spéciales, Secrétariat d'État): Il faudrait définir ce que l'on appelle un abus. Nos services ont traditionnellement adopté l'attitude qu'une demande qui vient du Parlement . . .

Le coprésident (M. Corbin): C'est automatique!

M. Blais: . . . doit être satisfaite dans les meilleurs délais possibles, souvent le même jour.

Le coprésident (M. Corbin): Vous avez, je pense bien, des textes de nature de politique, partisans. Est-ce que vous traduisez cela aussi, sans poser de questions?

[*Translation*]

Mr. Le Quellec: Yes.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): The Federal Court, the Supreme Court . . . .

Mr. Le Quellec: Legal translation, translation of statutes . . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): No, I was referring only to the courts. You know that in the Canadian democracy there is Parliament, the judiciary, the administration. It is in terms of this that I put my question. What proportion would court translation amount to in the federal system?

Mr. Le Quellec: I do not have the percentage for the judiciary here, I mean the percentage by volume.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Could you let us have it? Incidentally, I should now let you know that with the assistance of our research workers, we would like at a later stage to send you a series of questions with a view to getting more details in regard to everything that was said this morning.

Mr. Le Quellec: I should be delighted . . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Because we have only just scratched the surface of the problem which certainly deserves to be studied in depth. Over the next few weeks you will be receiving several pages of rather pointed questions and I feel that you will be able to answer them.

Mr. Le Quellec: Fine, this I will do with great pleasure.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Mr. Kilgour is the one who had raised the question of total volume of translation produced by Parliament. If we except the mandatory type of translation such as the texts of statutes and regulations, committee proceedings, are there abuses in the demand for translation in the parliamentary section?

Mr. Le Quellec: I have not been told of any abuses. Mr. Blais, who is responsible for parliamentary translation, could perhaps make a comment on this. So far as I know, there have been requests for translation which were not in keeping with the directives that we received from the administration of Parliament, in regard to certain standards for example, but apart from that . . . . Mr. Blais might perhaps . . . if you will allow it, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Certainly. Mr. Blais.

Mr. Roch Blais (Director General of Special Operations, Department of the Secretary of State): First of all, we would have to define what one might call an abuse. Our services have traditionally adopted the attitude that any request which comes from Parliament . . . .

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Is accepted automatically!

Mr. Blais: Must be met as soon as possible, often on the same day.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I imagine you receive texts of a political nature, I mean partisan. Do you translate that too without question?

[*Texte*]

M. Blais: Nous les traduisons aussi. Il y a eu deux ou trois cas que vous connaissez peut-être, des petits incidents.., de parlementaires qui avaient trouvé des textes provenant d'un autre parti et qui nous ont demandé de les retraduire, faire une retraduction, et là nous avons refusé.

Le coprésident (M. Corbin): Pour quelle raison?

M. Blais: Des raisons d'éthique professionnelle. Ce n'était pas un original; le texte qu'on nous demandait de traduire était le texte que nous avions déjà traduit dans nos services.

Le coprésident (M. Corbin): Pour être traduit, un texte doit provenir de l'auteur même?

M. Blais: Oui, ou d'un fonctionnaire responsable.

• 1120

Le coprésident (M. Corbin): Si M. Lewycky, par exemple, m'envoie une lettre en anglais et que je vous demande d'en faire la traduction, vous le faites?

M. Blais: Absolument.

Le coprésident (M. Corbin): Si le parti de M. Lewycky produit un document en anglais ou en français seulement et que je vous demande d'en faire la traduction, le faites-vous?

M. Blais: Absolument.

Le coprésident (M. Corbin): Vous le feriez aussi?

M. Blais: Oui.

Le coprésident (M. Corbin): Alors, je ne comprends pas très bien dans quelle situation précise vous refuseriez de le faire.

M. Blais: Parce que cela avait déjà été traduit par nous.

Le coprésident (M. Corbin): Ah bon, il n'y a pas de problème!

Monsieur Kilgour, s'il vous plaît.

M. Kilgour: Une petite question supplémentaire. Est-ce que nous avons le droit de faire traduire nos discours à l'avance?

M. Blais: Oui, absolument.

M. Kilgour: Pas de problème?

M. Blais: Nous avons ce service-là depuis un an; il y a eu une certaine demande, mais pas énorme. Certains députés nous ont demandé de traduire des passages de leurs discours.

M. Kilgour: Combien de temps faut-il pour le faire en général?

M. Blais: Une journée.

M. Kilgour: C'est tout, monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): J'observe tous les jours les ministres qui sont occupés à signer des lettres à la Chambre des communes. Les ministres unilingues, qu'ils soient anglais ou français, il y en a des deux catégories, ont tous un texte traduit. Si moi, j'écris en français à M. Rompkey, le ministre du Revenu national, il va se produire tout un phénomène.

[*Traduction*]

Mr. Blais: We translate that too. There have been two or three cases which you might be aware of perhaps, minor incidents... cases of parliamentarians who had got their hands on documents from another party and who asked us to re-translate them. That we refused to do.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): For what reason?

Mr. Blais: For reasons of professional ethics. It was not an original. The text we were asked to translate was a text which had already been translated by our own services.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): So to be translated the text has to come straight from the author himself?

Mr. Blais: Yes, or from a responsible official.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): If Mr. Lewycky were to send me a letter in English, for example, and I asked you to translate it, would you do it?

Mr. Blais: Certainly.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): If Mr. Lewycky's party produced the document in English or in French only and I asked you to translate it, would you do that?

Mr. Blais: Certainly.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You do that too?

Mr. Blais: Yes.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Then I fail to see in what circumstances exactly you would refuse to do a translation.

Mr. Blais: Because in the other case the piece of work had already been translated by us.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): All right then, so there is no problem!

Mr. Kilgour.

Mr. Kilgour: Just a little supplementary question. Do we have the right to have our speeches translated in advance?

Mr. Blais: Yes, of course.

Mr. Kilgour: No problem there?

Mr. Blais: We have had this service for a year. There is a certain demand for it but it is not enormous. Some members have asked us to translate passages of their speeches.

Mr. Kilgour: How much time does that take generally speaking?

Mr. Blais: A day.

Mr. Kilgour: That is all, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Every day I see ministers busy signing letters in the House of Commons. Unilingual ministers, whether they be English or French, there are the two categories, all have a translated text. If I were to write in French to Mr. Rompkey, the Minister of National Revenue, it would be quite a business. First of all, I imagine that in the

[*Text*]

D'abord, je présume qu'au ministère, on a comme politique de faire traduire immédiatement ma lettre originale; on va ensuite faire rédiger une réponse dans la langue du fonctionnaire compétent, probablement en anglais, et puis on va traduire à nouveau cette réponse-là. Si le ministre biffe des passages, tout le processus de réponse recommence.

C'est vous qui faites ce travail-là?

M. Blais: Non, c'est le ministère, qui a son service de traduction.

M. Le Quellec: Le ministère a un service de traduction.

Le coprésident (M. Corbin): Chaque ministère? Vous ne touchez pas du tout à ce genre de . . .

M. Le Quellec: Oui, oui, nous y touchons dans le ministère, pas au Parlement.

Le coprésident (M. Corbin): Vos fonctionnaires au sein du ministère.

M. Le Quellec: Oui.

Le coprésident (M. Corbin): Vous en avez combien de répartis un peu partout?

M. Le Quellec: Dans tous les ministères . . .

Le coprésident (M. Corbin): Combien sont-ils?

M. Le Quellec: Cela représente 500 et quelques années-personnes.

Le coprésident (M. Corbin): Suffisent-ils à la tâche?

M. Le Quellec: Ils ne suffiraient pas à la tâche s'ils devaient tout absorber eux-mêmes; c'est pour cela que nous avons des sections centrales dans les domaines spécialisés et que nous avons aussi le service de pigistes.

Le coprésident (M. Corbin): Est-ce qu'il n'y a pas un risque de duplication?

M. Le Quellec: Non, à moins que vous nous demandiez de faire faire la traduction au Parlement et que vous ne le communiquiez pas au ministre; il est possible que vous ayez fait faire une traduction de votre texte, vous aussi. Mais si vous écrivez en français uniquement, cela va être traduit par le service ministériel pour les besoins du ministre, s'il est besoin de traduction. L'idéal, ce serait que le cabinet du ministre soit capable de traiter les choses dans les deux langues plutôt que de faire traduire la correspondance qu'il reçoit. Mais je ne pense pas que tous les cabinets de ministres soient en mesure de faire cela.

Le coprésident (M. Corbin): Vous ne croyez pas qu'ils soient en mesure de faire cela?

M. Le Quellec: Je ne le pense pas, non.

Le coprésident (M. Corbin): Pour le moment, j'ai terminé. Nous allons donner suite à ces questions par écrit. Monsieur Le Quellec, je vous remercie de votre collaboration.

[*Translation*]

department, the policy would be to immediately translate my original letter. Then a reply would be drafted in the language of the relevant official, probably in English, and then that reply would in turn be translated. If the minister strikes out passages, the entire process would start over again.

Do you do that type of work?

Mr. Blais: No, that is the work of the department which has its own translation service.

Mr. Le Quellec: The department has a translation service.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Each department? You do not go into that kind of thing at all . . . .

Mr. Le Quellec: Yes, yes, we do in the departments but not in Parliament.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Your officials in the department.

Mr. Le Quellec: Yes.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): How many of them have you in all?

Mr. Le Quellec: In all the departments . . . .

The Joint Cbairman (Mr. Corbin): How many of them are there?

Mr. Le Quellec: They represent about 500-odd person-years.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Do you have enough to do the job?

Mr. Le Quellec: There would not be enough of them if they had to bear the entire brunt of it themselves. This is why we have central sections in the specialized areas and also why we use freelancers.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Is there no danger of duplication?

Mr. Le Quellec: No, unless you were to ask us to have a translation done in Parliament and then did not send it on to the minister. It is possible that you had had your text translated also. However, if you write in French only, it will be translated by the departmental service for the needs of the minister, if there is any need of translation. Ideally, the minister's office should be capable of dealing with correspondence in both languages rather than translating correspondence it receives. But I do not think that all ministers' offices are capable of doing that.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): You do not think they are capable of that?

Mr. Le Quellec: No, I do not think so.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): I have finished for the moment. We will follow up on these questions in writing. Mr. Le Quellec, thank you for your collaboration.

[*Texte*]

Monsieur le commissaire aux langues officielles, vous avez sans doute plusieurs remarques à faire.

Monsieur le commissaire.

Mr. M. Yalden (Commissioner of Official Languages): Thank you, Mr. Chairman. I will try to be very brief. I join with you in saying how important I think it will be to have a number of the questions that come to mind answered in greater detail. These comparisons with other provinces, with other countries and with international organizations, I think are all interesting.

The problem about translation that bothers me the most, and has now over four or five years, is precisely the one which a number of members of the committee have been asking you about today, including the chairman. It has to do, of course, with the amount of translation which is done for essentially internal reasons. Just a few moments ago the chairman raised one type of translation which worries me. He writes a letter to the Minister of National Revenue, and that letter is automatically translated from French into English. Then someone writes another letter in English, probably—might even be a francophone, might certainly well be a person receiving the bonus that Senator Wood was referring to—so in order that the minister and/or his officials can read it, that letter is translated back into French to go back to Mr. Corbin.

• 1125

To the extent that is done automatically, it seems to me there is a considerable possibility of waste, and I think it is done automatically in a number of departments and agencies, or almost automatically. It is very rarely questioned. I think it is worrying that the figure you gave, of roughly 60 per cent, on your translation output is for internal purposes. At least, it worries me that 28 per cent is for the outside and 60 per cent is for the inside. It worries me that large sums of money are being spent on matters which are of internal interest to public servants.

We talked about the bilingualism bonus the other day. This is not Mr. Le Quellec's fault, but you add another $40 million there and you add 60 per cent of $70-odd million in the area we are talking about today, and then you see those amounts continue to rise at a time when other areas are frozen and therefore, in effect, dropping because of inflation—such as the moneys which are given to bilingualism and education—I think you have the elements of a worrying situation. I think that is what the members of the committee have been saying today.

I cannot emphasize too strongly the need to keep the translation of documents for internal consumption to a minimum and, of course, keep the *paperasse* to a minimum in the first place.

Mr. Johnston, President of the Treasury Board, spoke of the photocopier phenomenon the other day, the multiplication of

[*Traduction*]

Mr. Commissioner for Official Languages, no doubt you have some comments to make.

Mr. Commissioner.

M. M. Yalden (commissaire aux langues officielles): Merci, monsieur le président. J'essaierai d'être bref. Moi aussi je trouve que c'est bien important d'avoir une réponse plus détaillée à certaines des questions qui viennent à l'esprit. Ces comparaisons avec d'autres provinces, avec d'autres pays, avec des organismes internationaux, sont toutes fort intéressantes.

Le problème qui me tracasse le plus en ce qui concerne la traduction, et cela depuis 4 ou 5 années, est justement la question qui intéresse plusieurs députés de ce comité, qui ont posé des questions, y compris le président. Cela a trait, bien sûr, à la quantité de traduction qui est faite essentiellement à des fins internes. Il y a quelques instants, le président a fait allusion à un genre de traduction qui m'inquiète. Mettons qu'on écrive une lettre en français au ministre du Revenu national, qui est automatiquement traduite en anglais. Alors un fonctionnaire écrit une autre lettre en anglais, probablement—peut-être un francophone, peut-être que c'est quelqu'un qui bénéficie de la prime dont le sénateur Wood parlait—pour que le ministre et ses fonctionnaires puissent la lire, puis cette lettre est traduite encore en français et envoyée à M. Corbin.

Dans la mesure où c'est fait automatiquement, il me semble qu'il y a de grandes possibilités de gaspillage, et je crois que c'est fait automatiquement dans bon nombre de ministères et d'agences, ou presque automatiquement. On le fait sans se poser de questions. Je crois que le chiffre que vous nous avez donné tout à l'heure est plutôt inquiétant: 60 p. 100 de votre traduction semblent être faits à des fins internes. En tout cas, ça m'inquiète de voir que 28 p. 100 sont destinés à l'extérieur alors que 60 p. 100 sont faits pour des fonctionnaires du ministère même. Je trouve inquiétant que de grandes sommes d'argent soient dépensées pour des questions qui ne sont que d'intérêt interne pour quelques fonctionnaires.

Nous avons parlé de la prime de bilinguisme l'autre jour. Evidemment ce n'est pas la faute de M. Le Quellec, mais lorsqu'on ajoute $40 millions de plus et puis 60 p. 100 du montant de $70 millions dans le domaine dont on discute aujourd'hui, alors on voit que ces montants continuent à augmenter à un moment où il y a un gel dans les autres domaines, ou même une baisse en raison de l'inflation, et il s'agit là des fonds qui sont alloués au bilinguisme et à l'éducation. Je crois que vous avez là les éléments d'une situation inquiétante. Je crois que c'est là ce que les membres du comité ont tenu à souligner aujourd'hui.

Je ne saurais trop insister sur ce besoin qu'il y a à réduire au minimum la traduction des documents internes, et évidemment de réduire à un minimum tout ce qu'il y a paperasse en premier lieu.

Monsieur Johnston, président du Conseil du Trésor, nous a parlé l'autre jour du phénomène du photocopieur, de la multi-

[*Text*]

photocopiers and the millions and millions of copies of documents that are made. You have somewhat the the same kind of problem. I think, with respect, Mr. Chairman, that the perhaps weakest part of Mr. Le Quellec's otherwise very informative statement was where he says:

> Le Bureau a peu de prise sur le volume de travail dont il doit se charger . . .

Moi, je trouve très difficile d'accepter tout bonnement que cette décision soit prise uniquement par le sous-ministre ou par les autorités du ministère. Il est certain que le sous-ministre n'en est jamais ou presque jamais saisi. Trop souvent, ces décisions sont prises par des fonctionnaires de niveau pas très élevé. Donc, il n'y a pas de contrôle au ministère, ou un contrôle insuffisamment rigoureux. S'il n'y a pas de contrôle ou peu de contrôle au ministère et si l'attitude du Bureau et même du Conseil du Trésor est de dire que cela ne dépend pas d'eux mais du ministère, et si on ajoute à cela le phénomème que j'ai mentionné tout à l'heure, c'est-à-dire trop de traduction pour des fins internes, on se trouve devant une situation où la possibilité d'abus est très considérable—ne disons pas «abus», car le mot est préjoratif—, où la possibilité de gaspillage est très considérable.

Pour ma part, étant donné le peu d'argent, relativement parlant, que le gouvernement peut dépenser dans ce domaine de la réforme linguistique, j'aimerais voir la traduction non pas réduite au minimum, mais j'aimerais voir l'argent dépensé là où c'est important pour le grand public, pour le Parlement, et surtout pas pour les fonctionnaires qui sont censés être bilingues et qui sont payés pour être bilingues.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur le commissaire. Monsieur Le Quellec, désirez-vous ajouter un commentaire?

M. Le Quellec: Peut-être puis-je ajouter un petit commentaire à ce sujet-là. L'inquiétude de M. le commissaire, c'est exactement le même genre d'inquiétude que nous avons, et c'est pour cela que nous ne nous en lavons pas les mains, en fin de compte, et que nous discutons de ces choses avec les ministères. Nous savons aussi, d'autre part, sans pouvoir en faire une preuve absolue, que dans bon nombre de cas, si nous refusons de faire la traduction, le ministère se retourne et la fait faire à la pige à un prix supérieur à celui auquel nous pouvons produire et qu'en fin de compte, cela coûte plus au contribuable que si nous acceptons de le faire après négociation avec le ministère.

Tout comme vous, c'est un sujet qui ne cesse de nous inquiéter depuis un bon nombre d'années, et nous avons tenté d'y remédier. Nous y avons, je pense, partiellement remédié par les négociations directes avec le client qui demande le travail, pour faire baisser le volume de traduction. J'espère que les mécanismes de coordination qu'on est en train de mettre en place dans les ministères vont nous aider à le faire.

• 1130

Est-ce que nous devrions pour cela avoir le droit de refuser? Si on me dit: vous devez refuser si, à votre avis, c'est abusif, je

[*Translation*]

plication des photocopieurs et des millions de copies de documents qu'on fait. Votre problème est semblable. Je crois, avec le respect que je lui dois, monsieur le président, que la partie la plus faible de la déclaration de M. Le Quellec, qui était à part cela très instructive, était celle-ci:

> The Bureau has little control over the volume of work it has to deal with . . . .

Personally, I find it difficult to accept without question the statement that this type of decision is made only by the deputy minister or the authorities of the department. One thing which is certain is that the deputy minister is hardly ever informed of it. Only too often these decisions are made by officials of not a very high level. So there is no control in the department or whatever control there is is too slack. If there is no control, or little control, in the department, and if the attitude of the Bureau and even Treasury Board is that they are not responsible but the department is rather, and if we add to that the phenomenon I mentioned a while ago, the excessive translation done for internal purposes, we find outselves in a situation where the possibility of abuse is very considerable. I should not say abuse because the word is pejorative but rather: where the possibility of wastage is very considerable.

Personnally, given the small amount of money which the government, relatively speaking, can afford to spend on the area of language reform, I would like to see translation not reduced to a minimum but I would like to see the money spent in areas which are important to the general public, on behalf of Parliament, and definitely not for civil servants who are presumed to be bilingual and who are paid to be bilingual.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Commissioner. Mr. Le Quellec, would you have anything to add to that?

Mr. Le Quellec: Just one small point in that regard. The Commissioner's concern is the very same concern we have and that is why we do not dismiss it lightly and why we discuss these matters with the departments. We are also aware, besides, although we have no definite proof of this, that in many cases, if we refuse to do the translation, the department turns round and hands it over to a freelancer at a price higher than the one at which we could produce the translation, so that in the long run it costs the taxpayer more than if we had agreed to do it initially after negotiation with the department.

This is a matter on which we have shared your concern for a number of years and we have attempted to set it right. We have been at least partially successful in this through our system of direct negotiations with the client who makes the request for translation, and this has brought the volume of translation down. I hope the coordination mechanisms that they are setting up in the departments will help us to do it.

Should we have the right of refusal for all that? If I am told: «You must refuse if, in your opinion, there is abuse», then this

[*Texte*]

le ferai. De là à dire que c'est un jugement politique . . . , à savoir s'il est préférable de le faire . . . Je crains un peu cette chose-là, non pas parce que j'ai peur de prendre mes responsabilités, je pense que M. le commissaire le sait bien, mais plutôt parce que je ne suis pas certain qu'à moyen terme, nous gagnerions sur le volume de traductions en en refusant. Je pense qu'on a d'autres moyens pour influencer un ministère sur cela . Peut-être avez-vous parfaitement raison de dire que nous devrions avoir ce pouvoir-là.

Le coprésident (M. Corbin): Merci, monsieur Le Quellec.

Avant de lever la séance de ce matin, je voudrais encore une fois rappeler aux sénateurs et députés que nous allons tenir une réunion à huis clos mardi, le 22 juin, à compter de 11h00. C'est évidemment pour l'étude de notre projet de rapport sur la langue de travail et la répartition équitable des deux groupes linguistiques au sein de la Fonction publique. Si nécessaire, nous pourrions poursuivre nos travaux l'après-midi et en soirée, avec comme objectif, si nous réussissons à obtenir le consensus, de déposer ce rapport aux deux Chambres dès la semaine prochaine.

Monsieur Le Quellec, je désire encore une fois vous remercier, et remercier les officiels qui vous accompagnent. Je pourrais peut-être dire en passant que M^me^ Monique Lafontaine, qui est ce matin à vos côtés, est une fidèle observatrice de nos travaux. Elle est ici régulièrement. Cela dénote, je pense, le très haut degré d'intérêt manifesté par le Secrétariat d'État et plus spécialement par votre Service. Nous vous sommes reconnaissants pour cette présence assidue. Je remercie donc les sénateurs et les députés qui sont restés avec nous jusqu'à la fin.

Monsieur le commissaire, au revoir et à la prochaine.

M. Le Quellec: Merci, monsieur le président.

Le coprésident (M. Corbin): Merci.

La séance est levée.

[*Traduction*]

is what I would do. As for going as far as to say it is a political judgment . . . that is whether it is best to do it . . . I am slightly afraid of that, not because I am afraid of taking my responsibilities, I think that the Commissioner knows that very well, but rather because I am not sure that, in the medium term, we would gain anything on the volume of translations by refusing. I think that there are other means to influence a department on that level. Perhaps are you perfectly right to say that we should have that power.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you, Mr. Le Quellec.

Before adjourning this morning's meeting, I would like to remind the Senators and members once more that we will be holding an in camera meeting on Tuesday, June 22, at 11 a.m. Of course, it is to examine our draft report on the language of work and the equitable distribution of both language groups within the Public Service. If necessary, we could pursue our work during the afternoon and evening and our objective, if we managed to get a consensus, would be to table this report in both Houses as soon as next week.

Mr. Le Quellec, I wish to thank you once more as well as the officials with you. I could perhaps mention in passing that Mrs. Monique Lafontaine, who is beside you this morning, is a faithful observer at our sessions. She is here regularly. This proves the interest that the Secretary of State and more specially your own service take in this matter. We are quite happy to note this constant interest in our work. I therefore thank the Senators and members who stayed with us to the end.

Mr. Commissioner, good-bye and until we meet again.

Mr. Le Quellec: Thank you, Mr. Chairman.

The Joint Chairman (Mr. Corbin): Thank you.

The meeting is adjourned.

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class
Troisième classe
K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Imprimerie du gouvernement canadien
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacre-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

WITNESSES—TÉMOINS

From the Department of the Secretary of State:

Mr. Philippe Le Quellec, Assistant Under Secretary of State (Translation);

Mr. Roch Blais, Director-general, Special Operations.

From the Office of the Commissioner of Official Languages:

Mr. M.F. Yalden, Commissioner.

Du ministère du Secrétariat d'État:

M. Philippe Le Quellec, sous-secrétaire d'État adjoint (traduction);

M. Roch Blais, directeur général, Opérations spéciales.

Du bureau du Commissaire aux langues officielles:

M. M.F. Yalden, commissaire.

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

CANADA PARLIAMENT
1 2

SENATE
HOUSE OF COMMONS

Issue No. 46

Tuesday, June 8, 1982
Wednesday, June 9, 1982
Tuesday, June 22, 1982

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

SÉNAT
CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 46

Le mardi 8 juin 1982
Le mercredi 9 juin 1982
Le mardi 22 juin 1982

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on

Official Languages

Procès-verbaux et témoignages du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les

Langues officielles

RESPECTING:

Reports of the Commissioner of Official Languages—1978, 1979 and 1980

Subject-matter of Bill C-214

INCLUDING:

The Third Report to Parliament (Permission to travel)

and

The Fourth Report to Parliament (Language of Work and Equitable Participation)

CONCERNANT:

Rapports du Commissaire aux langues officielles—1978, 1979 et 1980

L'objet du bill C-214

Y COMPRIS:

Le troisième rapport au Parlement (Permission de voyager)

et

Le quatrième rapport au Parlement (La langue de travail et la participation équitable)

LIBRARY
JUL 28 1982
UNIVERSITY OF TORONTO

First Session of the
Thirty-second Parliament, 1980-81-82

Première session de la
trente-deuxième législature, 1980-1981-1982

SPECIAL JOINT COMMITTEE OF THE SENATE AND OF THE HOUSE OF COMMONS ON OFFICIAL LANGUAGES

Joint Chairmen:
Senator Lowell Murray
Mr. Eymard G. Corbin, M.P.

Representing the Senate:

Senators — Sénateurs

Asselin, Bosa, Guay, Rizzuto, Wood—(6)

Representing the House of Commons:

Messrs. — Messieurs

Bosley, Clarke (*Vancouver Quadra*), Côté (Mrs./Mme), Gauthier, Herbert, Kilgour, Lewycky, Marceau—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Audrey O'Brien

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

Pursuant to Standing Order 65(4)(*b*)

On Thursday, June 17, 1982:
Mr. Marceau replaced Mr. Kelly.

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents:
Sénateur Lowell Murray
M. Eymard G. Corbin, député

Représentant le Sénat:

Sénateurs — Senators

Asselin, Bosa, Guay, Rizzuto, Wood—(6)

Représentant la Chambre des communes:

Messieurs — Messrs.

Bosley, Clarke (*Vancouver Quadra*), Côté (Mrs./Mme), Gauthier, Herbert, Kilgour, Lewycky, Marceau—(9)

(Quorum 4)

Les cogreffiers du Comité

Audrey O'Brien

Paul Bélisle

Joint Clerks of the Committee

Conformément à l'article 65(4)*b*) du Règlement

Le jeudi 17 juin 1982:
M. Marceau remplace M. Kelly.

Published under authority of the Senate and the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Sénat et de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

REPORT TO PARLIAMENT

The Special Joint Committee of the Senate and of the House of Commons on Official Languages has the honour to present its

THIRD REPORT

In accordance with its Orders of Reference in the Senate dated May 27, 1980, April 23, 1981, and May 11, 1982, and its Orders of Reference in the House of Commons dated May 23, 1980, April 23, 1981, and May 6, 1982, the Committee has considered the annual reports of the Commissioner of Official Languages for 1978, 1979, 1980 and 1981. Your Committee has also considered the subject-matter of Bill C-214, which was referred to it by the House of Commons on July 15, 1980.

Your Committee recommends:

THAT the Special Joint Committee on Official Languages be authorized, whenever the Committee deems necessary to do so, to adjourn from place to place within Canada, when the Senate and the House of Commons are not sitting, before October 8, 1982; and that, whenever it is deemed necessary, the Committee or its Members, as the case may be, be accompanied by the necessary staff;

and that the Members of the Committee be authorized to travel outside Canada, accompanied by necessary staff, subject to the conditions set forth in the preceding paragraph of this recommendation.

Respectfully submitted,

RAPPORT AU PARLEMENT

Le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Conformément à ses Ordres de renvoi du Sénat du 27 mai 1980, 23 avril 1981, et 11 mai 1982, et à ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes du 23 mai 1980, 23 avril 1981, et 6 mai 1982 votre Comité a étudié les Rapports annuels 1978, 1979, 1980 et 1981 du Commissaire aux langues officielles. Votre Comité a également étudié l'objet du Bill C-214 qui lui a été déféré par la Chambre des communes le 15 juillet 1980.

Votre Comité recommande:

QUE le Comité mixte spécial sur les langues officielles soit autorisé, lorsque le Comité le juge nécessaire, à ajourner d'un lieu à l'autre au Canada, lorsque le Sénat et la Chambre des communes ne siègent pas, avant le 8 octobre 1982; et que, lorsque cela est jugé nécessaire, le Comité ou les membres du Comité, selon le cas, soient accompagnés des employés dont ils ont besoin;

et que les membres du Comité soient autorisés à voyager à l'étranger, accompagnés des employés dont ils ont besoin, sous réserve des conditions énoncées au paragraphe précédent.

Respectueusement soumis,

Les coprésidents

LOWELL MURRAY

EYMARD CORBIN

Joint Chairmen

REPORT TO PARLIAMENT

The Special Joint Committee of the Senate and the House of Commons on Official Languages has the honour to present its

FOURTH REPORT

In accordance with its Orders of Reference from the Senate dated May 27, 1980 and April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated May 23, 1980 and April 23, 1981, your Committee has considered the Annual Reports of the Commissioner of Official Languages 1978, 1979 and 1980. Your Committee has also considered the subject-matter of Bill C-214, which was referred to it by the House of Commons on July 15, 1980.

Your Committee is presenting its report on language of work and equitable participation whithin the Public Service of Canada in two parts. Part I deals with the historical and judicial aspects of the language of work question and with the manner in which the Government has translated its language of work objectives into practice. Part II deals in greater detail with the hearings of the Committee and includes, among other things, an evaluation of the capacity of certain departments to meet their language of work responsibilities in both official languages. Your Committee urges the Government to consider the advisability of adopting its recommendations.

TABLE OF CONTENTS

Paragraph

PART I

LANGUAGE OF WORK WITHIN THE PUBLIC SERVICE OF CANADA: HISTORICAL BACKGROUND AND DEFINITION

Pearson Statement (1966) 1

Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism

Book I: Official Languages (1967) 3

Book III: The Work World (1969) 5

Government response to Book III (1970) 10

Parliamentary Resolution (1973) 14

COURT DECISIONS ON LANGUAGE OF WORK 20

Serge Joyal *et al. v.* Air Canada (1976) 21

Association des gens de l'air du Québec v. Minister of Transport (1977) 26

Serge Joyal et Hugo Tremblay *v.* Air Canada (1981) 32

THE NEED TO AMEND THE OFFICIAL LANGUAGES ACT

To include the principle of language of work 35

—recommendation *43*

RAPPORT AU PARLEMENT

Le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément à ses Ordres de renvoi du Sénat du 27 mai 1980 et du 23 avril 1981, et à ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes du 23 mai 1980 et du 23 avril 1981, votre Comité a étudié les Rapports annuels 1978, 1979 et 1980 du Commissaire aux langues officielles. Votre Comité a également étudié l'objet du Bill C-214 qui lui a été déféré par la Chambre des communes le 15 juillet 1980.

Votre Comité présente en deux parties son rapport sur la langue de travail et la participation équitable au sein de la Fonction publique du Canada. La Partie I se consacre à l'aspect historique et juridique de la question de la langue de travail et de la façon dont s'y est pris le gouvernement pour mettre en pratique son régime de langue de travail. La seconde partie s'attarde davantage aux délibérations qui ont été tenues par votre Comité et procède entre autres à l'évaluation des ministères d'après leurs capacités de remplir dans les deux langues officielles des fonctions qui sont reliées à la langue de travail. Votre Comité incite le gouvernement d'envisager l'opportunité de donner suite à ses recommandations.

TABLE DES MATIÈRES

Paragraphe

PARTIE I

LA LANGUE DE TRAVAIL AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA: ASPECT HISTORIQUE ET DÉFINITION

Déclaration Pearson (1966) 1

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

Premier rapport: les langues officielles (1967) 3

Troisième rapport: le monde du travail (1969) 5

Réponse du gouvernement au troisième rapport (1970) 10

Résolution parlementaire de 1973 14

LES DÉCISIONS JUDICIAIRES RELIÉES À LA LANGUE DE TRAVAIL 20

Serge Joyal et autres c. Air Canada (1976) 21

Association des gens de l'air du Québec c. ministre des Transports (1977) 26

Serge Joyal et Hugo Tremblay c. Air Canada (1981) 32

LA NÉCESSITÉ D'AMENDER LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Pour inclure la notion de langue de travail 35

—recommandation *43*

To stress the primacy and executory nature of the Act 44
—recommendations *51,52,53,54*

IMPLEMENTATION OF THE LANGUAGE OF WORK REGIME 55
—recommendations *64, 65, 66*

PART II

USE OF FRENCH AND ENGLISH AS LANGUAGES OF WORK IN THE PUBLIC SERVICE

Treasury Board studies 67
Units Working in French 71
—recommendation *75*

Equitable Participation and Language of Work 76
—recommendations *77,83,84*

Difficulties in Making French a Genuine Language of Work 85
—recommendation *91*

Evaluation of Departments' Linguistic Performance 92
—recommendation *96*

Imperative Staffing for Language of Work Purposes 97
—recommendations *101,102*

CONCLUSION 103
Footnotes
Appendix 1—Witnesses

PART I

LANGUAGE OF WORK WITHIN THE PUBLIC SERVICE OF CANADA: HISTORICAL BACKGROUND AND DEFINITION

Pearson Statement (1966)

1. Before 1966, no general policy had been formulated respecting the use of official languages within the federal Public Service. On April 6, 1966, Prime Minister Pearson issued a statement of principle, which read in part as follows:

> "The Government hopes and expects that, within a reasonable period of years, a state of affairs in the public service will be reached whereby . . . d) a climate will be created in which public servants from both language groups will work together toward common goals using their own language and applying their respective cultural values, but each fully understanding and appreciating those of the other."

2. As the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism later noted, the concept of "climate" mentioned in paragraph *d*) of this statement was not sufficiently developed to be perceived as an invitation to the public service to promote the aims of institutional bilingualism so as to create an environment for working in French.

Pour établir sa primauté et sa nature exécutoire 44
—recommandations *51,52,53,54*

LA MISE EN PRATIQUE DU RÉGIME DE LANGUE DE TRAVAIL 55
—recommandations *64, 65, 66*

PARTIE II

UTILISATION DU FRANCAIS ET DE L'ANGLAIS COMME LANGUE DE TRAVAIL DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Enquêtes effectuées par le Conseil du Trésor 67
Unités de travail en français 71
—recommandation *75*

Participation équitable et la langue de travail 76
—recommandations *77,83,84*

Difficultés rencontrés afin de faire du français une véritable langue de travail 85
—recommandation *91*

Évaluation de la performance linguistique des ministères 92
—recommandation *96*

Dotation impérative en matière de langue de travail 97
—recommandations *101,102*

CONCLUSION 103
Citations
Annexe 1—Témoins

PARTIE I

LA LANGUE DE TRAVAIL AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA: ASPECT HISTORIQUE ET DÉFINITION

Déclaration Pearson (1966)

1. Aucune politique générale touchant l'emploi des langues officielles au sein de la Fonction publique n'a été définie avant 1966. Le Premier ministre Pearson fait une déclaration de principe le 6 avril 1966 dont une partie se lit ainsi:

> «Le gouvernement espère et compte que, dans une période de temps raisonnable, un état de choses se sera établi au sein de la Fonction publique en vertu duquel: . . . (*d*) un climat se créera dans lequel les fonctionnaires des deux groupes linguistiques pourront travailler ensemble vers des buts communs, en utilisant leur propre langue et en s'inspirant de leurs valeurs culturelles respectives, tout en appréciant à leur pleine valeur et en respectant celles des autres.»

2. Comme le relèvera plus tard à juste titre la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, la notion de «climat» que l'on retrouve au paragraphe (*d*) de la déclaration n'était pas suffisamment développée pour être perçue comme une invitation à l'adresse de la Fonction publi-

Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism

Book I: Official Languages (1967)

3. Book I of the Final Report (a preliminary report was made public on February lst, 1965) of the Bilingualism and Biculturalism Commission, published in October 1967, focussed on the status of the two official languages, English and French. Under the heading "Equal Partnership" the Commission stated in the blue pages of Book I that:

> "Individual equality means essentially that everybody has the same access to the various benefits of a society without being hindered by his cultural identity. Thus, it is not enough for members of a minority group to have access to the same activities, institutions, and benefits as the members of the majority group; that simply requires an absence of discrimination against individuals as such. The equality to which we refer requires that a person who engages in some activity or associates with some institution need not renounce his own culture, but can offer his services, act, show his presence, develop and be accepted with all his cultural traits." [1]

4. Within the framework of this principle and specifically with respect to the question of service to the public (the theme of the work world would be analysed in Book III), the Commission added that federal action should first be concerned with providing a wider legal basis for Canada's two official languages. The Commission went on to recommend the adoption of a federal Official Languages Act, one of the major aims of which would be to ensure that Canadian citizens have access to administrative and judicial services in the country's two official languages. This legislation was passed by the House of Commons and the Senate on July 7 and July 9, 1969 respectively, two months before the tabling on September 19, 1969 of Book III dealing with the work world.

Book III: The Work World (1969)

5. In the general introduction to Book III, the Commission raises the question of language of work and notes that:

> "An individual should be free to work in the tongue in which he is most comfortable. Because he speaks one and not the other official language, he should not be unjustly penalized. In most fields, a 'career in French' should be as readily available as a 'career in English'. Thus, as a bilingual institution, the federal administration must contain organizational arrangements designed to ensure that individuals can work and develop professionally in their own language." [2]

6. To accomplish what had never before been accomplished, namely to implement a real policy and define concepts, the Commission based itself on the fundamental principles stated in the general introduction to Book I and, specifically, on the principle of equality of the two official languages. It should be noted that this principle constituted for the Commission the basic instrument of the policy envisaged for the federal administration. The Commission broadened the scope of this principle, which had served in Book I as a basis for all of its que à promouvoir les objectifs du bilinguisme institutionnel de façon à créer des milieux de travail francophones.

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme

Premier rapport: les langues officielles (1967)

3. Le premier volume du rapport final (un rapport préliminaire avait été rendu public le 1er février 1965) de la Commission Laurendeau-Dunton, publié en octobre 1967, était consacré au statut des langues officielles, l'anglais et le français. Dans les pages bleues de ce premier rapport, la Commission énonçait sous la rubrique sur le principe d'égalité que:

> «L'égalité des individus comporte essentiellement les mêmes chances de promotion sociale pour tous, sans que leur identité culturelle y fasse obstacle. Il ne suffit donc pas que les membres d'un groupe minoritaire aient accès aux mêmes activités, aux mêmes institutions et aux mêmes avantages que ceux du groupe majoritaire, ce qui exige simplement que l'on n'exerce pas de discrimination contre les personnes. L'égalité dont nous parlons ici exige plutôt que celui qui s'engage dans telle activité ou s'associe à telle institution, n'ait pas à renoncer à sa culture propre, mais puisse se présenter, agir, se manifester, se développer et être accepté avec tous ses traits culturels.» [1]

4. Dans le cadre de ce principe et se limitant à la question du service au public (le thème du monde du travail sera analysé dans son troisième rapport), la Commission ajoutera que l'action fédérale doit consister d'abord à donner une plus large assise juridique aux deux langues officielles du Canada. Elle fera par la suite la recommandation d'adopter une Loi fédérale sur les langues officielles dont l'un des buts principaux serait d'assurer aux citoyens canadiens l'accès aux services administratifs et judiciaires dans les deux langues officielles du pays. Cette Loi sera adoptée à la Chambre des communes et au Sénat le 7 et 9 juillet 1969 respectivement, soit deux mois avant le dépôt du troisième rapport de la Commission portant sur le monde du travail, le 19 septembre 1969.

Troisième rapport: le monde du travail (1969)

5. Dès l'introduction de ce troisième rapport, la Commission aborde la question de la langue de travail et déclare que:

> «Chacun devrait avoir la liberté de travailler dans la langue où il se sent le plus à l'aise. Le fait de ne s'exprimer que dans l'une des deux langues officielles ne doit entraîner de préjudice pour qui que ce soit. Dans la plupart des domaines, il devrait être possible de faire carrière aussi facilement en français qu'en anglais. Institution bilingue, l'administration fédérale doit être conçue selon des modes structurels qui garantissent aux fonctionnaires la liberté de travailler et de progresser professionnellement dans leur propre langue.» [2]

6. Pour arriver à faire ce qui n'avait jamais été fait auparavant, soit de vouloir mettre en oeuvre une véritable politique et élaborer des concepts, la Commission s'est inspirée des principes fondamentaux énoncés dans l'Introduction générale de son premier rapport et, plus particulièrement, du principe d'égalité entre les langues officielles. Nous devons rappeler que ce principe a constitué pour la Commission l'assise de la politique envisagée pour l'administration fédérale. Or, de ce principe qui dans le premier rapport de la Commission a servi de fonde-

recommendations aimed at ensuring that the public can deal with the authorities in either of the two official languages anywhere in Canada, by adding that:

> "linguistic and cultural discrimination between employees in the Public Service must be terminated, through reorganization to ensure the use of French at work. For the first time, the language rights of employees, as well as of clients, would be protected by the Public Service. It is also a huge task, since it involves changing the formal structure and intangible character and traditions of the Service as a whole. However, when broken down into sub-policies and mechanisms for their implementation, the task seems far less difficult and results less remote." [3]

7. The Commission therefore set down a guiding principle, one which, in short, established the right of each individual to work in either of Canada's two official languages. The Commission was aware that a fundamental structural reorganization was needed. To give expression to this principle, it made some twenty recommendations aimed at making French a functional language of work within the Public Service.

8. Among other things, the Commission recommended the creation of French-language work units (without which, in the opinion of the Commissioners, "there can be no equal partnership in the Federal Public Service"), the appointment of Francophones to high-level positions in the Public Service, auxiliary services with bilingual personnel or parallel sections and the availability in both official languages of documents and manuals for general use.

9. As we shall see, these recommendations are all tied to the organization, management and organizational reform of the Public Service. The Commission made no formal recommendation calling for the inclusion in the Official Languages Act of the principle whereby a public servant can work in the language of his choice. It recommended the creation of a Public Service Language Authority "as a means of establishing French as a language of work in the Public Service, according to the linguistic régime which we have outlined in this chapter". It also recommended that the jurisdiction of the Commissioner of Official Languages be interpreted as including the language rights of public servants. Prime Minister Trudeau cleared up any misunderstanding when he stated in the House of Commons on January 12, 1970 that Book III did not "necessarily involve legislation to implement some of its recommendations".

Government response to Book III (1970)

10. On June 23, 1970, Prime Minister Trudeau announced in the House that he was

> "pleased to state that the government is able to accept in principle the broad objectives proposed for the public service by the Royal Commission. The general lines of these objectives are that the French language should increasingly become a language of work in the public service, that the atmosphere of the public service should represent the linguistic and cultural reality of Canadian society, and that

ment à toutes les recommandations visant à faire en sorte que le public puisse traiter avec les autorités dans l'une ou l'autre des deux langues officielles partout au Canada, la Commission en étend sa portée et énonce que:

> «Il sera mis fin à la discrimination linguistique et culturelle dans la Fonction publique par une réorganisation garantissant l'emploi du français au travail. Pour la première fois, les droits linguistiques des fonctionnaires et des particuliers seront protégés par l'administration. Mais c'est généralement une tâche énorme, puisqu'elle suppose une modification de la structure, du caractère intangible et des traditions de l'ensemble de l'administration. Cependant, si on la ramène à des politiques spécifiques et à des mécanismes d'application, la tâche semble beaucoup moins lourde et les résultats moins lointains.» [3]

7. Le principe directeur est donc établi. Il s'agit, somme toute, du droit pour chacun de travailler dans l'une des deux langues officielles du Canada. La Commission est fort consciente qu'il s'agit là d'une réorganisation fondamentale. Pour ce faire, la Commission fera de nombreuses propositions, une vingtaine, pour implanter le français comme langue de travail au sein de la Fonction publique.

8. Parmi ces recommandations, on peut mentionner la création d'unités de langue française (qui sans elles, selon les dires des commissaires, «il serait vain d'escompter un régime d'égalité dans la Fonction publique»), les nominations de francophones aux échelons supérieurs de la Fonction publique, les services auxiliaires avec personnel bilingue ou sections parallèles et la disponibilité des documents et manuels d'usage général dans les deux langues officielles.

9. Comme on le constatera, ces recommandations sont toutes reliées à l'organisation, à la gestion et aux changements organiques de la Fonction publique. La Commission ne fera aucune recommandation formelle à l'effet d'inclure dans la Loi sur les langues officielles le principe de la possibilité pour un fonctionnaire de travailler dans la langue de son choix. La Commission, «pour implanter le français comme langue de travail au sein de la Fonction publique, conformément au régime linguistique que nous décrivons dans ce chapitre», suggérera la création d'un Office des langues de la Fonction publique et recommandera que les attributions du Commissaire aux langues officielles soient interprétées comme embrassant les droits linguistiques des fonctionnaires. Le Premier ministre Trudeau dissipera tout malentendu lorsqu'en Chambre, le 12 janvier 1970, il déclarera «qu'il ne voyait pas dans le troisième rapport la nécessité d'adopter une législation pour mettre en branle leurs recommandations».

Réponse du gouvernement au troisième rapport (1970)

10. Le 23 juin 1970, M. Trudeau annoncera en Chambre qu'il est

> «heureux d'affirmer que le gouvernement est en mesure de donner son accord de principe aux grands objectifs proposés par la Commission à l'intention de la Fonction publique. Dans leurs grandes lignes, ces objectifs prévoient que le français doit devenir de plus en plus une langue de travail au sein de la Fonction publique, que, par son ambiance, celle-ci doit représenter la réalité linguistique et culturelle de la

Canadians whose mother tongue is French should be adequately represented in the public service—both in terms of numbers and in levels of responsibility". [4]

11. Furthermore, the Prime Minister informed the House of the Government's intention of setting up, on an experimental basis, French-language work units ("which would permit a better informed decision as to whether the system can be viable in the long term, to be taken by the government at a later date") and of its decision not to accept the Commission's recommendation to establish a Public Service Language Authority, since a new service with responsibility for co-ordinating implementation of the Government's official languages policy had been established in the Department of the Secretary of State in 1969.

12. Mr. Stanfield, for his part, declared: "This is a far-reaching matter. It is a matter that ought to be discussed in Parliament in such a way that the public which wishes to express its views could do so to a committee of the House." [5]

13. In short, the Official Languages Act came as a direct response to the recommendations contained in Book I of the Commission's Report and did not take into account other aspects of language reform (such as those emphasized in Book III of the Report of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism which, in any event, did not call for amendments to the Act with respect to language of work.)

Parliamentary Resolution of 1973

14. In 1973, Parliament adopted a resolution stating the basic principles of the Government's program respecting official languages in the Public Service and containing other measures aimed at ensuring greater use of the French language in the Public Service. The Resolution recognized that

"public servants should, as a general proposition and subject to the requirements of the Official Languages Act respecting the provision of services to the public, be able to carry out their duties in the Public Service of Canada in the official language of their choice,"

and approved

"the taking of measures, after consultation with employee representatives, designed to produce a greater use of French at all levels in the Public Service, through increasing, where practical, the number of French Language Units, through further recruitment efforts by the Public Service Commission, . . . helping to realize the objective of achieving full participation in the Public Service by members of both the anglophone and francophone communities."

15. On May 31, 1973, Prime Minister Trudeau very clearly expressed his views by stating in the House during the debate on the Resolution that:

"We are not debating the Act; we are debating the public service official languages program . . . we want the public service to know what the guidelines are." [6]

société canadienne et que les Canadiens ayant le français comme langue maternelle doivent être représentés comme il convient au sein de la Fonction publique—pour ce qui touche aussi bien le chiffre des effectifs que les niveaux de responsabilité.» [4]

11. De plus, il fera part de la décision du gouvernement de constituer à titre expérimental des unités de langue française («afin de permettre au gouvernement de prendre ultérieurement une décision plus éclairée quant au caractère durable de l'entreprise») et de ne pas accepter la recommandation de la Commission de créer un Office des langues de la Fonction publique, un nouveau service ayant été créé au sein du Secrétariat d'État en 1969 en vue de coordonner la mise en oeuvre de la politique du gouvernement sur les langues officielles.

12. Monsieur Stanfield, quant à lui, déclarera que «la question a une portée considérable et devrait être débattu au Parlement, de sorte que les particuliers qui veulent exprimer leurs opinions puissent le faire devant un comité de la Chambre.» [5]

13. En résumé, la Loi sur les langues officielles a été une réponse directe aux recommandations du premier rapport de la Commission et n'a pas tenu compte des autres aspects de la réforme linguistique (dont ceux soulignés dans le volume 3 du rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme qui, de toute façon, n'a pas suggéré de changements à la Loi en ce qui concerne la langue de travail).

Résolution parlementaire de 1973

14. Le Parlement a adopté en 1973 une résolution énonçant les principes fondamentaux du programme gouvernemental concernant les langues officielles dans la Fonction publique et contenant également d'autres mesures visant à assurer un usage plus répandu de la langue française dans la Fonction publique. Cette résolution reconnaît

«que les fonctionnaires devraient pouvoir, en règle générale, et sujet aux dispositions de la Loi sur les langues officielles relatives aux services à donner au public, accomplir leurs fonctions au sein du gouvernement du Canada dans la langue officielle de leur choix,»

et approuve que

«des mesures soient prises, après consultations auprès des représentants des employés, visant à augmenter l'utilisation de la langue française à tous les niveaux de la Fonction publique, en augmentant, là où c'est possible, le nombre des unités de langue française, en intensifiant les efforts de recrutement de la Commission de la Fonction publique, . . . visant à assurer la pleine participation à la Fonction publique des membres des collectivités anglophones et francophones.»

15. Le 31 mai 1973, M. Trudeau a été très clair au sujet de cette résolution en mentionnant en Chambre, lors du débat sur cette résolution, que:

«Le débat ne porte pas sur la Loi mais sur les programmes des langues officielles au sein de la Fonction publique . . .

16. The Government therefore chose to proceed by means of a resolution rather than pass legislation; the Resolution did not question the principles, but touched only on the practical aspects, the application and the implementation of these principles. To which the Leader of the Opposition, Mr. Stanfield, replied in the House that:

"The adoption of this resolution—I emphasize this—is not binding on the government . . . One might argue, of course, that there would be some moral obligation on the part of the government to comply with the resolution, but there certainly could be no legal obligation on the part of the government, or officials administering the legislation, because this resolution cannot have the force of law, cannot change any existing law and cannot be binding upon those who are administering the law." [7]

17. The primary objective of this Resolution was therefore to define the special requirements of the program for public servants (safeguards were established) and to present several new and essential elements respecting application of the language program in the Public Service.

18. To some, the principles and safeguards contained in the Resolution represented a postponement of the Act's implementation and a slowdown in efforts to create a functionally bilingual Public Service. For others, the proposals shed light on the issue and provided the guarantees they wanted.

19. In short, the Resolution did not enable the House to express a new opinion or viewpoint on the Official Languages Act, but it did enable parliamentarians to speak out on the practical application of the idea that all Canadians should be able to work in the Public Service either in French or in English and on the principle safeguarding the right of any Canadian to remain unilingual while serving his country.

COURT DECISIONS ON LANGUAGE OF WORK

20. Over the years, a number of court decisions have had the effect of upsetting the previously flexible application and broad interpretation of the Act followed by the Commissioner of Official Languages. The debate has since that time moved onto the legal scene.

Serge Joyal *et al v.* Air Canada (1976)

21. This case involved a direct application for injunction made before the Quebec Superior Court by 41 French-speaking pilots for Air Canada and a Member of Parliament. The plaintiffs were seeking the repeal of Air Canada's policy on the use of French by its pilots.

22. Mr. Justice Deschênes received the application and issued an order of injunction against the Crown corporation ordering it to cease and desist from preventing its pilots from using French as a language of work on the flight deck (except when reasons of safety dictate the use of a language that is

nous voulons que les fonctionnaires connaissent les principes.» [6]

16. Le gouvernement a donc choisi la voie d'une résolution au lieu de la voie législative car la résolution ne remet pas en cause les principes mais touche plutôt la pratique, l'application et la mise en oeuvre de ces principes. Le chef de l'opposition, M. Stanfield, dira en Chambre que:

«L'adoption de cette motion—et j'insiste sur ce point—n'engage en rien le gouvernement . . . On pourrait alléguer, bien sûr, que le gouvernement se trouverait, dans une certaine mesure, moralement obligé de se conformer à cette motion, mais en tout cas, le gouvernement ou les fonctionnaires supérieurs chargés d'appliquer la loi en question ne seront certainement assujettis à aucune obligation légale étant donné que cette motion ne peut avoir force, ne peut changer aucune loi existante et ne peut lier en aucune façon ceux qui appliquent la loi.» [7]

17. Le but premier de cette résolution a donc été de préciser les conditions particulières du programme pour les fonctionnaires (des garanties ont été formulées) et de présenter plusieurs aspects nouveaux et essentiels quant aux modalités d'application du programme des langues dans la Fonction publique.

18. Pour certains, les principes et garanties contenus dans la résolution ont constitué un recul quant à l'échéancier et un ralentissement des efforts visant à créer une Fonction publique fonctionnellement bilingue. Pour d'autres, ces propositions fournissaient les éclaircissements et les garanties qu'ils voulaient.

19. En résumé, la motion n'a pas permis à la Chambre d'exprimer une nouvelle opinion ou un nouveau point de vue sur la Loi sur les langues officielles, mais a permis aux parlementaires d'exprimer un avis sur l'application pratique du concept voulant permettre à tout Canadien de travailler dans la Fonction publique en français ou en anglais et sur l'objectif protégeant le droit de tout Canadien de demeurer unilingue en servant son pays.

LES DÉCISIONS JUDICIAIRES RELIÉES A LA LANGUE DE TRAVAIL

20. Des décisions judiciaires sont venues au cours des ans chambarder ce qui était jusqu'alors une application souple et une interprétation large de la Loi sur les langues officielles par le Commissaire. Depuis lors, le débat s'est transporté dans l'arène judiciaire.

Serge Joyal et autres c. Air Canada (1976)

21. Il s'agit d'une action directe en injonction intentée en Cour supérieure du Québec par quarante-et-un des pilotes francophones d'Air Canada et un député du Parlement. Les demandeurs visaient l'annulation de la politique d'Air Canada quant à l'usage du français par les pilotes à son emploi.

22. M. le juge Deschênes a accueilli l'action et a émis une ordonnance d'injonction contre la société de la Couronne lui enjoignant de cesser d'empêcher les pilotes à l'emploi d'Air Canada d'utiliser le français comme langue de travail, d'utiliser le français dans la cabine de pilotage (sous réserve, pour

understood by all crew members) and in air-to-ground communications with Air Canada and Transport Canada ground stations. Judge Deschênes also ordered Air Canada to prepare a French terminology for all flight equipment used on the flight decks of its aircraft.

23. Judge Deschênes also confirmed in this decision a claim which the Commissioner of Official Languages had maintained for some time, namely that the expression "as to their use in . . . " contained in Section 2 of the Official Languages Act applies to language of work. He also stated that this section contains more than a simple principle and indicated that Air Canada was wrong in interpreting it merely as a declaratory provision rather than an executory one.

24. On February 16, 1982, Judge Deschênes's decision was reversed on appeal. Judge Monet, supported by Judge Nolan, ruled that the first instance judge had erred in finding Section 2 of the Official Languages Act executory rather than declaratory and stated that the Official Languages Act did not apply to the Aeronautics Act.

25. However, dissident Judge Barbès believed that the Minister of Transport is indeed bound by the terms of the Official Languages Act and that the Aeronautics Act and Regulations are not excluded from the application of its provisions.

***Association des gens de l'air du Québec v.* Minister of Transport (1977)**

26. In this matter before the first instance division of the Federal Court of Canada, the plaintiffs disputed the validity of a Department of Transport order on standards and methods respecting aeronautical communications. This order which deals with the languages that can be used for oral communications in aeronautics authorizes the use of French for some types of communications while imposing the exclusive use of English in all other cases.

27. The plaintiffs asked that the order be repealed and that pilots and air controllers no longer be forbidden to use French in their work in Quebec. Their action was rejected.

28. Mr. Justice Marceau agreed with the Commissioner of Official Languages that Section 2 of the Act is in fact its "cornerstone" and that it is not merely wishful thinking or an abstract statement of principle devoid of any consequence but, in his view, "an introductory statement of the statute" whose consequences are found in Section 9 which sets out the duties and responsibilities of federal government departments, ministries and agencies. According to Judge Marceau, "the statute is declared . . . there is now an obligation to take the steps required to achieve the stated aim, even though the rate at which this will be done depends on what can be done." He used the expression found in Section 9 : "to the extent . . . feasible," to state that "nothing prevents gradual bilingualization".

fins de sécurité, de la nécessité de l'emploi d'une langue communément comprise par tous les membres d'un même équipage) et d'utiliser le français dans les communications air-sol avec les stations au sol d'Air Canada et celles du ministère des Transports du Canada. Le juge Deschênes ordonne à Air Canada de préparer ou rédiger une terminologie française du matériel de vol dont le poste de pilotage de ses aéronefs doit être pourvu.

23. Le juge Deschênes a confirmé dans ce jugement une prétention maintes fois soutenue par le Commissaire aux langues officielles que l'expression «quant à leur emploi dans . . . » de l'article 2 de la Loi sur les langues officielles visait la langue de travail. Il soutient également que cet article contient beaucoup plus qu'un simple principe et souligne qu'Air Canada a tort de ne voir dans cet article qu'une disposition déclaratoire mais non exécutoire.

24. Ce jugement du juge Deschênes vient d'être cassé en appel le 16 février 1982. Le juge Monet, auquel souscrit le juge Nolan, y déclare que le juge de première instance a erré en concluant que l'article 2 de la Loi sur les langues officielles est exécutoire plutôt que déclaratoire et énonce que la Loi sur l'aéronautique est une matière exclue de l'application de la Loi sur les langues officielles.

25. Le juge Barbès, dissident, croit plutôt que le ministre des Transports est lié par les termes de la Loi sur les langues officielles et que la Loi sur l'aéronautique et les règlements qui en découlent ne sont pas exclus du champ d'application des dispositions de la Loi sur les langues officielles.

Association des gens de l'air du Québec c. ministre des Transports (1977)

26. Dans cette cause devant la division de première instance de la Cour fédérale du Canada, les requérants contestaient la validité d'une ordonnance du ministère des Transports sur les normes et méthodes des communications aéronautiques. Cette ordonnance, relative aux langues qui peuvent être utilisées dans les communications parlées en aéronautique, autorise l'usage du français en certains cas et impose l'usage exclusif de l'anglais en toutes autres circonstances.

27. L'action demande que l'ordonnance soit déclarée nulle et qu'on cesse d'empêcher les pilotes et les contrôleurs de la circulation aérienne d'utiliser le français dans l'exercice de leurs fonctions au Québec. L'action sera rejetée.

28. M. le juge Marceau est d'accord avec le Commissaire aux langues officielles pour dire que l'article 2 de la Loi en est sa «pierre angulaire» et qu'il s'agit plus que d'un voeu pieux ou d'une déclaration de principe platonique et sans conséquence mais, à son avis, cet article est une «déclaration introductive de statut», et les conséquences à tirer de cet article sont définies notamment à l'article 9 sur les devoirs imposés aux ministères, départements et organismes du gouvernement du Canada. Selon le juge Marceau, «le statut est déclaré, . . . l'obligation de prendre les moyens pour accéder au but est imposé, mais le rythme d'accession à ce but est mesuré par les possibilités». M. le juge Marceau se sert de l'expression que l'on retrouve à l'article 9 de la Loi «dans la mesure du possible» pour dire que «rien ne s'oppose à une implantation du bilinguisme par étapes».

29. To summarize, Judge Marceau did not find Section 2 of the Official Languages Act executory but rather that the provisions of the Act specify and limit the application of that section.

30. This judgement was appealed before the appeal division of the Federal Court, and the appeal was rejected unanimously in 1978 by Justices Pratte, Le Dain, and Hyde. Mr. Justice Pratte stated in this instance that the concept of official language as contained in Section 2 was rather imprecise.

> "It refers to the language used by the government in its relations with the public. To say that English and French are official languages is simply to state that those two languages are those which are normally used in communications between citizens and the State."

Further on, the Judge noted that the equality proclaimed in Section 2 was in no way an absolute equality and that certain circumstances such as air safety could dictate both languages being treated differently.

31. Judge Le Dain, for his part, stated that Section 2 expressed the spirit of the Act, while Sections 9 and 10 set out the terms of implementation so that it could be an actual right and a practical reality. He also added that although Section 2 was more than an introductory provision and was in fact the only legal basis for the use of French and English by public servants, "the practical implementation required to make it into an actual right is another story altogether".

Serge Joyal and Hugo Tremblay *v.* Air Canada (1981)

32. Proceedings in this matter were instituted in 1977 when the plaintiffs complained of having to use English as a language of work and of the fact that all technical and non-technical work documents used by employees were written exclusively in English, including manuals, parts requisition forms, time cards, assembly sheets, etc.

33. The plaintiffs were mainly seeking an injunction ordering Air Canada to stop preventing its employees whose mother tongue is French from using French as a language of work in the Maintenance Branch and the Purchasing and Facilities Branch. They also asked that the defendant prepare or translate into French all technical and non-technical documents that would be used for work purposes.

34. Mr. Justice Legault rendered his decision on May 25, 1981 and stated that Section 2 was a lot more than a statement of intent on the legislator's part. "Under the said Act, Section 2 is declaratory and executory." However, Judge Legault said that he was not in a position to grant the injunction ("only the Governor in Council can take executory measures") and opted for a declaratory ruling stating that Air Canada would have to have completed, by the end of 1983, the implementation of all the progressive measures announced by its president, Claude Taylor, to consider itself bilingual in its

29. En résumé, on peut dire que l'article 2 de la Loi sur les langues officielles n'a pas été considéré par le juge Marceau comme ayant un caractère impératif. Il soutient plutôt que les dispositions contenues dans la Loi viennent préciser et limiter l'application de l'article 2 de la Loi.

30. Appel de ce jugement a été interjeté à la division d'appel de la Cour fédérale. Cet appel sera rejeté unanimement en 1978 par les juges Pratte, Le Dain et Hyde. Le juge Pratte y déclarera que la notion de langue officielle contenue à l'article 2 est assez imprécise.

> «Elle se réfère à la langue utilisée par l'administration dans ses relations avec le public. Dire que l'anglais et le français sont langues officielles, c'est tout simplement affirmer que ces deux langues sont celles qui sont normalement utilisées dans les communications entre l'État et les citoyens.»

Plus loin, le juge dira que l'égalité proclamée par l'article 2 n'est pas une égalité absolue et que certaines circonstances, par exemple la sécurité aérienne, autorisent à traiter les deux langues de façon différente.

31. Le juge Le Dain dira, quant à lui, que l'article 2 est l'expression de l'esprit principal de la Loi, dont les modalités d'application afin d'en faire un droit effectif et une réalité pratique sont réglementées par les articles 9 et 10 de la Loi. Il ajoutera que bien que l'article 2 soit plus qu'une disposition introductive et qu'il soit le seul fondement juridique de l'emploi du français comme de l'anglais pour les fonctionnaires dans la Loi sur les langues officielles, «la mise en application pratique nécessaire afin d'en faire un droit effectif est une toute autre histoire».

Serge Joyal et Hugo Tremblay c. Air Canada (1981)

32. Il s'agit d'une cause instruite en 1977, cause où les demandeurs se plaignent d'être obligés de se servir de l'anglais comme langue de travail et que toute la documentation de travail technique ou non technique utilisée par les salariés dans l'exercice de leurs fonctions est rédigée uniquement en anglais, y compris les manuels d'instructions, les formules de réquisition pour pièces, les cartes de temps, les feuilles d'assemblage, etc.

33. Les demandeurs demandent principalement une injonction afin d'enjoindre Air Canada de cesser d'empêcher ses employés dont la langue maternelle est le français d'utiliser le français comme langue de travail dans ses «Maintenance Branch» et «Purchasing and Facilities Branch». Les requérants demandent également que la défenderesse prépare ou traduise en français tous les documents techniques ou non techniques dont ils doivent se servir au travail.

34. M. le juge Legault rend son jugement le 25 mai 1981 et statue que l'article 2 est beaucoup plus qu'un simple exposé d'intention de la part du législateur. L'article 2 est «déclaratoire et exécutoire selon ladite Loi». Le juge Legault se déclare cependant inapte à accorder l'injonction («seul le Gouverneur-en-conseil a le pouvoir d'adopter des mesures exécutoires») et opte pour un jugement de nature déclaratoire énonçant qu'Air Canada devra avoir complété d'ici la fin de 1983 la mise en oeuvre de toutes les mesures progressives énoncées par son président, Claude Taylor, pour prétendre au bilinguisme

shops; otherwise, it would be putting itself in a position of "voluntary violation" of the Official Languages Act.

THE NEED TO AMEND THE OFFICIAL LANGUAGES ACT

To include the principle of language of work

35. As we see from the preceding historical background, some confusion exists about the exact scope of the Official Languages Act and more specifically, about Section 2, which reads as follows:

Declaration of status of languages

Section 2

"The English and French languages are the official languages of Canada for all purposes of the Parliament and Government of Canada, and possess and enjoy equality of status and equal rights and privileges as to their use in all the institutions of the Parliament and Government of Canada."

36. Mr. Justice Deschênes, when he addressed this subject, interpreted the expression "as to their use in" contained in Section 2 as encompassing the question of language of work. Moreover, it was on the basis of this same expression that the Commissioner was able, even before the adoption of the Parliamentary Resolution in 1973, to examine and make recommendations pertaining to the language of work régime within the Public Service. This interpretation will not necessarily be upheld *ad infinitum* before the courts.

37. In his 1971-72 annual report, the Commissioner himself mentioned that his interpretation had hardly been shouted from the rooftops by the federal government. Although the use of a language in the workplace has been an objective of language reform since the Parliamentary Resolution of 1973 and, in this sense, the Commissioner is fully justified in acting in this area, in our view he currently has no solid legislative and juridical basis which he can use for the purpose of safeguarding the language rights of public servants. We believe it is doubtful and perhaps risky to have this entire issue rest on the words "as to their use in" contained in Section 2 of the Act.

38. It should be mentioned that on October 17, 1968, during the first reading debate on the legislation in question, Mr. Trudeau stated, in reference to this point, that:

"(The Act) does not regulate the internal operations of the government—an important matter, as I have said, and one which has evolved in many ways. There are other statutes and there are policy statements which deal with such matters as internal operations of the government. They also deal with matters having to do with communications between the government and an employee and deal with other areas where the question of bilingualism is a factor in employment." [8]

39. The Parliamentary Resolution of 1973 did not confirm this, but rather enabled parliamentarians to state for the first time that language of work would henceforth be one of the objectives of the Government in terms of its "internal administration" in the area of official languages. At no time during the debate in the House was there any mention of the fact that

dans ses ateliers, sans quoi elle se placera dans une position de «violation volontaire» de la Loi sur les langues officielles.

LA NÉCESSITÉ D'AMENDER LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Pour inclure la notion de la langue de travail

35. Comme on le constate à la lecture de l'historique qui précède, la confusion règne quant à la portée exacte de la Loi sur les langues officielles et plus particulièrement de son article 2 qui se lit comme suit:

Déclaration du statut des langues

Article 2

«L'anglais et le français sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du gouvernement du Canada; elles ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.»

36. Le juge Deschênes, lorsqu'il s'est prononcé sur cet aspect, a interprété l'expression «quant à leur emploi» contenue à l'article 2 comme englobant la question de la langue de travail. C'est d'ailleurs à partir de cette même expression que le Commissaire, même avant l'adoption de la résolution parlementaire de 1973, a pu faire l'examen ainsi que des recommandations au sujet du régime de la langue de travail au sein de la Fonction publique. Il n'est pas dit que cette interprétation va résister *ad infinitum* devant les cours de justice.

37. Le Commissaire mentionnera lui-même dans son Rapport annuel de 1971-1972 que son interprétation «n'a guère été claironnée par les autorités fédérales». La langue de travail est clairement un objectif de la réforme linguistique depuis la résolution parlementaire de 1973 et à ce titre, le Commissaire aux langues officielles est pleinement justifié d'agir en la matière. Nous constatons par ailleurs qu'il n'a pas de fondement législatif et juridique solide qu'il puisse invoquer en ce moment pour sauvegarder les droits linguistiques des fonctionnaires. Nous croyons douteux, voire aléatoire, de tout faire reposer cette question sur la simple expression «quant à leur emploi» contenue à l'article 2 de la Loi.

38. Qu'il suffise de mentionner que le 17 octobre 1968, lors du débat en première lecture de la Loi qui nous préoccupe, M. Trudeau déclarait au sujet de cette dernière:

«La Loi ne touchera pas aux services administratifs de l'État—question importante qui, je le répète, a évolué de bien des façons. D'autres lois et déclarations de principes traitent de problèmes comme le fonctionnement interne du gouvernement. Ils règlent en outre les communications entre fonctionnaires et régissent d'autres secteurs où le bilinguisme influe sur l'emploi.» [8]

39. La résolution parlementaire de 1973 vient, quant à elle, non pas confirmer, mais énoncer pour la première fois par les parlementaires que la langue de travail serait dorénavant un des objectifs du gouvernement en matière de langues officielles pour ce qui est de son «administration interne». En aucun moment au cours du débat en Chambre il n'a été fait mention

the language of work principle was now another objective with a legal basis similar to the one established in the Act itself as regards service to the public. The Parliamentary Resolution of 1973 did not change the Official Languages Act. It is not perceived as having force of law.

40. It is now time to recognize expressly the rights of choice of language of work on the same basis as the rights relating to service to the public. In this way, future judicial interpretations may well avoid producing confusing and ambiguous situations.

41. Even if the new Charter of Rights contained in the Canadian Constitution gives precedence to language rights over the provisions of any other legislation, it may well be interpreted as doing so only with regard to those constitutional language provisions contained in the Charter itself, which appear to relate only to service to the public and not to language of work. But even if the language of work question were deemed to be covered by the Charter of Rights, judicial disputes could only be heard by reference to the Charter, and not to the Official Languages Act: in other words, by contesting the constitutionality of a law deemed not to be in compliance with the principle of linguistic equality as stated in the Charter of Rights. In our view, therefore, it is also necessary to provide for rights and recourse within the framework of the Official Languages Act itself so that this Act may truly become a charter of fundamental language rights.

42. In our opinion, it is essential that the principle mentioned in the Parliamentary Resolution of 1973 be legally recognized in the Act in order to clarify the scope of Section 2.

43. *Consequently, we recommend*:

"*That the Official Languages Act be amended so as to include a section stipulating that employees of federal departments, agencies and Crown corporations should, subject to the requirements of the Official Languages Act respecting the provision of service to the public, be able to carry out their duties in the official language of their choice.*"

To stress the primacy and executory nature of the Act

44. The mere fact of incorporating into the Act a section stipulating that French and English are the languages of work in the institutions of Parliament and the Government of Canada does not resolve all of the problems. Quite the contrary. The whole legal debate has centred on two other aspects: *a*) can the Official Languages Act require implementation of the principles and provisions it contains and *b*) in the event of a difference between the Official Languages Act and another federal act or regulation, does the Official Languages Act take precedence?

45. Most of the Judges called upon to rule on the question have perceived Section 2 as being declaratory in nature. In their view, the Act does not create executory rights, rights which a party can seek to have enforced through judicial process. Currently, authority for monitoring compliance with

que le principe de la langue de travail était maintenant un autre objectif ayant un fondement juridique semblable à celui déjà établi dans la Loi elle-même quant au service au public. La résolution parlementaire de 1973 n'a pas changé la Loi sur les langues officielles. Elle n'est pas considérée comme ayant force de loi.

40. Il est temps de reconnaître expressément les droits relatifs au choix de la langue de travail au même titre que le sont les droits relatifs au service au public. Ce faisant, les interprétations judiciaires ultérieures ne risquent pas de créer de confusion et d'ambiguïté.

41. Même si la nouvelle Charte des droits contenue dans la Constitution canadienne vient conférer préséance des droits linguistiques sur les dispositions de toute autre loi, elle risque d'être interprétée comme ne le faisant qu'eu égard aux dispositions linguistiques «constitutionnalisées» dans la Charte, et ces dispositions ne semblent être reliées qu'à la question du service au public et non à la langue de travail. Et si la question de la langue de travail devait être considérée comme étant couverte par la Charte des droits, les contestations judiciaires ne pourraient être ouvertes qu'en se prévalant de la Charte (et non de la Loi elle-même), c'est-à-dire contester la constitutionnalité d'une loi qui pourrait être en conflit avec le principe d'égalité linguistique énoncé dans la Charte des droits. Il faut également, à notre avis, prévoir des droits et recours qui soient garantis au sein même de la Loi sur les langues officielles de façon à ce que cette Loi devienne une véritable charte des droits fondamentaux en matière linguistique.

42. Le Comité croit que le principe mentionné dans la résolution parlementaire de 1973 doit être consacré juridiquement dans la Loi sur les langues officielles afin de spécifier l'étendue et la portée de son article 2.

43. *En conséquence, nous recommandons*:

«*Que la Loi sur les langues officielles soit amendée de façon à inclure un article stipulant que les employés des ministères, organismes et sociétés de la Couronne devraient pouvoir, sujet aux dispositions de la Loi sur les langues officielles relatives aux services à donner au public, accomplir leurs fonctions dans la langue officielle de leur choix.*»

Pour établir sa primauté et sa nature exécutoire

44. Le fait d'incorporer un article dans la Loi déclarant que le français et l'anglais sont les langues de travail des institutions du Parlement et du gouvernement du Canada ne règle pas tous les problèmes, bien au contraire. Tout le débat judiciaire a porté sur deux autres aspects: *a*) la Loi sur les langues officielles permet-elle d'exiger la mise en application des principes et des dispositions qu'elle contient et, *b*) en cas de divergence entre la Loi sur les langues officielles et une autre loi ou règlement fédéral, la Loi sur les langues officielles a-t-elle préséance?

45. La majorité des juges appelés à statuer sur la question ont perçu l'article 2 comme étant de nature déclaratoire. Selon eux, la Loi ne crée pas de droits exécutoires, c'est-à-dire de droits dont on peut demander l'exécution en s'adressant à l'appareil judiciaire. En ce moment, le pouvoir de surveillance

the Official Languages Act lies with the Commissioner, who merely has the power of recommendation.

46. To some, this question is resolved by the provisions respecting guaranteed rights and freedoms (Charter of Rights) entrenched in the Canadian Constitution. Now that the Charter is enshrined in the Constitution, it will make inoperable any provision of other laws incompatible with it. Section 16 (1) of the Charter of Rights is almost an exact repetition of Section 2 of the Official Languages Act:

Section 16 (1)

"English and French are the official languages of Canada and have equality of status and equal rights and privileges as to their use in all institutions of the Parliament and Government of Canada."

47. Others do not share this opinion and claim that the Official Languages Act will always remain the tool with which the courts will attempt to elucidate the spirit and intent of the legislator. Owing to the lack of specific detail in the Official Languages Act, the courts will be able to do no more than underline the very general nature of Section 16 (1) of the Canadian Constitution. This section entrenches the equality of the two official languages but the means by which this principle is applied will still have to be viewed in the context of the Official Languages Act in instances where the Charter is non-explicit.

48. The Deputy Minister of Justice himself stated before our Committee that Section 16 does not confer absolute rights and is subject to interpretation. He stated that a section on precedence included in the Official Languages Act would clearly affirm that all provisions of the Act would take precedence over any act of Parliament. We also noted during this meeting that the enforcement provisions of Section 24 of the Charter of Rights leave a great deal of room for discretion by the courts. It is not explicitly stated that enforcements of an "executory" nature will be possible in order to force the government to respect the rights and principles set out in the Charter of Rights or in the Official Languages Act. We would like to clarify this aspect given that the wording of Section 24 of the Act is vague and prevents us from predicting how the courts will interpret it.

49. Committee members are convinced of the need to ward off any attack on the principle of equal partnership contained in Section 2 of the Official Languages Act, the cornerstone of that Act. At present, the Act does not override ordinary legislation and therefore can be easily undermined, as several court decisions over the years have shown. The Committee feels it is important to avoid any ambiguity and to make the equality of the two official languages a principle having legal implications of both a "declaratory" and "executory" nature, a principle that supersedes any other law, order, rule or regulation.

50. We do believe, however, that particular circumstances may justify derogation from this principle. By inserting a

sur l'application de la Loi sur les langues officielles est entre les mains du Commissaire et celui-ci n'a que des pouvoirs de recommandation.

46. Pour certains, cette question est réglée du seul fait de l'enchâssement des dispositions relatives à la garantie des droits et libertés (Charte des droits) contenues dans la Constitution canadienne. La Charte étant enchâssée dans la Constitution, elle aura pour effet de rendre inopérantes les dispositions incompatibles de toute autre règle de droit. En effet, l'article 2 de la Loi sur les langues officielles est repris presque intégralement à l'article 16(1) de la Charte des droits:

Article 16(1)

«Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.»

47. Pour d'autres cependant, la Loi sur les langues officielles restera toujours le cadre à l'intérieur duquel les juges essaieront de dégager l'esprit et l'intention du législateur en en devenant les interprètes. Faute de précisions dans la Loi sur les langues officielles, les juges ne pourront faire plus que de souligner l'aspect très général de l'article 16(1) de la Charte des droits. Cet article constitutionnalise l'égalité des deux langues officielles mais les modalités d'application de ce principe devront cependant toujours être regardées dans le cadre de la Loi sur les langues officielles dans les cas où la Charte demeure vague.

48. C'est le sous-ministre de la Justice lui-même qui a déclaré devant notre Comité que l'article 16 ne confère pas de droits absolus et est sujet à interprétation. Il a mentionné qu'un article sur la primauté inclus dans la Loi sur les langues officielles ferait en sorte d'énoncer clairement que toutes les dispositions de la Loi auraient prépondérance par rapport aux lois du Parlement. Lors de cette rencontre, nous avons également été à même de constater que les recours prévus à l'article 24 de la Charte des droits laissent une large place à la discrétion judiciaire. Il n'est pas mentionné explicitement que des recours d'ordre «exécutoire» seront possibles afin de contraindre le gouvernement à respecter les droits et principes énoncés dans la Charte des droits ou dans la Loi sur les langues officielles. Nous voulons préciser cet aspect vu que le libellé de l'article 24 de la Charte est vague et ne nous permet pas de présumer de l'interprétation que les tribunaux vont lui donner.

49. Les membres du Comité sont convaincus de la nécessité de protéger contre toute atteinte le principe d'égalité linguistique contenu à l'article 2 de la Loi sur les langues officielles et qui en constitue sa pierre d'assise. Actuellement, la Loi sur les langues officielles ne prévaut pas sur la législation ordinaire et peut donc être mise en échec facilement tel que plusieurs décisions des tribunaux l'ont démontré au fil des ans. Le Comité juge nécessaire d'éviter tout équivoque et de faire de l'égalité des deux langues officielles un principe ayant des implications juridiques d'ordre «déclaratoire» et «exécutoire» subordonnant toute autre loi, ordonnance, décret, arrêté, règle ou règlement.

50. Nous croyons cependant que des circonstances particulières puissent éventuellement justifier une dérogation au prin-

"notwithstanding" type of clause, Parliament would be able to go outside the Act but would have to explain and defend its position whenever it deemed that federal legislative or regulatory provisions should not be subject to the application of the Official Languages Act. Each time Parliament adopts an Act that does not contain the expression "notwithstanding the Official Languages Act", the latter will automatically take precedence.

51. *Consequently, we recommend*:

"*That Section 2 of the Official Languages Act be amended so as to establish the declaratory and executory nature of the Act.*"

52. "*That the Official Languages Act be amended so as to include a provision whereby every law of Canada, unless it is expressly declared by an Act of Parliament to operate notwithstanding the Official Languages Act, shall be so construed and applied as not to abrogate, abridge or infringe the rule set forth in Section 2.*"

53. "*That Section 36(1) of the Official Languages Act be amended so as to include the following definition: 'law of Canada' means any Act of the Parliament of Canada, enacted before or after the coming into force of this Act, any order, rule or regulation thereunder, and any law in force in Canada or in any part of Canada at the commencement of this Act that is subject to be repealed, abolished or altered by the Parliament of Canada.*"

54. "*That all acts, orders, rules and regulations or any of their provisions in force at the present time which fall with in the jurisdiction of the Parliament of Canada and which are inconsistent with the Official Languages Act or Sections 16 to 20 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms be modified as soon as possible in order to comply with the principles and provisions of the aforementioned Act and Charter.*"

IMPLEMENTATION OF THE LANGUAGE OF WORK REGIME

55. As a result of the Parliamentary Resolution (which confirms language of work as one of the fundamental principles of the government program respecting official languages in the Public Service), Treasury Board issued in 1973 a directive which provided that in certain parts of Canada, outside French and English regions of the country, employees can be supervised and have access to central services in both official languages. These geographic areas, henceforth to be known as bilingual regions, included the National Capital Region, certain parts of Montreal and Quebec, northern and eastern Ontario and northern and eastern New Brunswick. They were selected in part because the purpose was to have the internal administration of the federal Public Service reflect the fact that the use of the two official languages is rather generalized in government offices and the surrounding communities of these areas.

cipe. L'insertion d'une clause de type «nonobstant» permettra au Parlement de passer outre à la Loi mais en même temps lui donnera le fardeau d'expliquer et de défendre sa position lorsqu'il jugera nécessaire que des dispositions législatives ou réglementaires fédérales ne soient pas soumises à l'application de la Loi sur les langues officielles. Chaque fois que le Parlement adoptera une loi qui ne contiendra pas l'expression «nonobstant la Loi sur les langues officielles», celle-ci aura automatiquement prépondérance.

51. *En conséquence, nous recommandons*:

«*Que l'article 2 de la Loi sur les langues officielles soit amendé de façon à établir sa nature déclaratoire et exécutoire.*»

52. «*Que la Loi sur les langues officielles soit amendée de façon à inclure un article stipulant que toute loi du Canada, à moins qu'une loi du Parlement ne déclare expressément qu'elle s'appliquera nonobstant la Loi sur les langues officielles, doit s'interpréter et s'appliquer de manière à ne pas supprimer, restreindre ou enfreindre la règle énoncée à l'article 2.*»

53. «*Que l'article 36(1) de la Loi sur les langues officielles soit amendé de façon à inclure la définition suivante: 'loi du Canada' désigne une loi du Parlement du Canada édictée avant ou après l'entrée en vigueur de la présente loi, ou toute ordonnance, décret, arrêté, règle ou règlement établi sous son régime, et toute règle de droit applicable au Canada ou dans une partie du Canada lors de l'entrée en vigueur de la présente loi, qui est susceptible d'abrogation, d'abolition ou de modification par le Parlement du Canada.*»

54. «*Que l'on modifie dans les meilleurs délais toutes les lois, ordonnances, décrets, arrêtés, règles et règlements ou telle de leurs dispositions relevant de la compétence du Parlement du Canada, actuellement en vigueur, qui sont incompatibles avec la Loi sur les langues officielles ou avec les articles 16 à 20 de la Charte canadienne des droits et libertés afin de respecter les principes et dispositions de celles-ci.*»

LA MISE EN PRATIQUE DU RÉGIME DE LANGUE DE TRAVAIL

55. Dans la foulée de la résolution parlementaire (qui confirme la langue de travail comme un des principes fondamentaux du programme gouvernemental concernant les langues officielles dans la Fonction publique), le Conseil du Trésor émet en 1973 une directive établissant que dans certaines parties du Canada, en dehors des régions francophones et anglophones du pays, la surveillance des employés et les services centraux leurs seront assurés dans les deux langues officielles. Ces lieux géographiques qu'on qualifiera dorénavant de régions bilingues comprennent la région de la capitale nationale, certaines parties de Montréal, du Québec, du nord et de l'est de l'Ontario, et du nord et de l'est du Nouveau-Brunswick. Ils ont été déterminés en partie parce qu'on voulait que l'administration interne de la Fonction publique fédérale reflète le fait que les deux langues officielles sont employées de façon relativement généralisée dans les bureaux du gouvernement et dans la collectivité environnante de ces endroits.

56. Four years later, in September 1977, Treasury Board issued a policy statement (Circular 1977-46) in which it defined more specifically language use in the internal government administration as well as the rights of employees regarding language use. The statement enumerated services for which the use of the two official languages is required in the internal administration of the government as well as specific criteria for identifying the language requirements of each position. A summary of each public servant's rights and obligations respecting language use was also included.

57. Furthermore, this policy statement established more clearly the bilingual regions of 1973 by providing details about the counties and cities which comprise these regions. The Province of New Brunswick became a bilingual region as did the central offices of agencies and departments located outside the National Capital Region.

58. In September 1977, the Government also issued a document entitled "Revised Official Languages Policies in the Public Service of Canada," enabling it to make adjustments to its policies and methods of implementation. This policy statement confirmed existing provisions (support measures) designed to facilitate the choice of language of work. Among other things, these provisions deal with personnel services, central services, supervision, positions in the executive category, languages used at meetings, availability of work instruments and professional training and development in both official languages. The policy also provides for greater use of French unilingual positions to provide Francophones with more opportunities to work in French.

59. Since 1977, departments are supposed to have adopted and implemented plans and programs with a view to enabling employees to work in the language of their choice. Such plans and programs are included in the official languages plan that each department submits annually to Treasury Board.

60. The Commissioner of Official Languages stated before our Committee on November 3, 1981 that this set of principles and guidelines "has not brought about to any great extent [the] new and more satisfactory patterns of language use all of us would like to see established". Below, we shall analyse the situation regarding language use within those departments and agencies that appeared before our Committee, but at this point we should like to point out the status of what the Commissioner refers to as the "theoretical aspects" of the question: the Treasury Board guidelines.

61. In our view, this set of guidelines does not meet the commitment made by the Government when the Parliamentary Resolution was adopted in 1973, namely the concrete, succinct formulation of policies clearly informing public servants of their rights and obligations. Moreover, Treasury Board has never undertaken an overall, in-depth study of the question of language of work. It has "concentrated" its efforts more on statistical studies on the use of official languages in bilingual regions.

56. Quatre ans plus tard, en septembre 1977, le Conseil du Trésor émet une déclaration de politiques (circulaire 1977-46) dans laquelle il définira de façon plus spécifique l'usage de la langue dans l'administration interne du gouvernement et les droits des employés concernant l'usage de la langue. C'est ainsi qu'on y fait l'énumération des services où l'usage des deux langues officielles est requis dans l'administration interne du gouvernement ainsi que des critères spécifiques d'identification des exigences linguistiques de chaque poste. On y donne également un résumé des droits et obligations de chaque fonctionnaire en ce qui a trait à la langue d'usage.

57. De plus, cette circulaire établira de façon plus précise les régions bilingues de 1973 (en énumérant le détail des comtés et villes qui les composent). On décide également que toute la province du Nouveau-Brunswick devient région bilingue, ainsi que les bureaux centraux des organismes et ministères situés en dehors de la région de la capitale nationale.

58. Le gouvernement émet également en septembre 1977 un document intitulé «Les politiques révisées des langues officielles dans la Fonction publique du Canada» par lequel il vient ajuster ses politiques et ses méthodes de mise en oeuvre. Par ces politiques, le gouvernement confirme les dispositions existantes («mesures d'appui») destinées à faciliter le choix de la langue de travail. Ces dispositions portent entre autres sur les services personnels; les services centraux; la surveillance; les postes de la catégorie de la haute direction; les langues utilisées lors des réunions, et la disponibilité des instruments de travail, de la formation et du perfectionnement professionels dans les deux langues officielles. On énonce également qu'une plus grande utilisation des postes unilingues français devra être faite de façon à permettre d'accroître les possibilités pour les francophones de travailler en français.

59. Depuis 1977, les ministères sont censés avoir adopté et mis en oeuvre des plans et programmes visant à permettre aux employés de travailler dans la langue de leur choix. De tels plans et programmes sont inclus dans les plans ministériels en matière de langues officielles que chaque ministère soumet au Conseil du Trésor sur une base annuelle.

60. Devant notre Comité, le Commissaire aux langues officielles a déclaré le 3 novembre 1981 que l'ensemble de ces principes et lignes directrices «n'a pas permis l'instauration de modes d'utilisation des langues vraiment nouveaux et dont nous pourrions nous déclarer satisfaits». Nous analysons plus loin dans notre rapport l'état de l'utilisation des langues au sein des ministères et agences qui ont comparu devant notre Comité, mais nous voulons souligner à ce stade-ci l'état de ce que le Commissaire appelle les «aspects théoriques» de la question: les directives du Conseil du Trésor.

61. Cet ensemble de directives ne nous a pas semblé répondre à la promesse qui avait été faite par le gouvernement lors de l'adoption de la résolution parlementaire de 1973, à savoir la formulation de façon concrète et succincte de politiques pour que les fonctionnaires soient bien informés de leurs droits et obligations. D'autre part, le Conseil du Trésor n'a jamais entrepris d'étude globale et en profondeur sur la question de la langue de travail. Il s'est davantage «spécialisé» dans les études statistiques sur l'utilisation des langues officielles dans les régions bilingues.

62. In our opinion, such an overall study should be undertaken as soon as possible and we feel that the Commissioner of Official Languages is the person best qualified to take on this task. Among other things, the study could focus on the infrastructure set up by Treasury Board to promote the free choice of language of work for public servants. The country has been divided into bilingual and unilingual regions by Treasury Board. Departments did not question this decision when they appeared before our Committee. We understand that the universal application of the principle of the free choice of language of work may well be an unrealistic objective, but we would like to see a study carried out to determine whether the current approach is too rigid or restrictive or, conversely, too generous, thus giving public servants unrealistic expectations.

63. As we pointed out in our first report, we believe that regulations having force of law should be adopted under Section 35 of the Official Languages Act. Bilingual regions and administrative support services should be subject to regulation by the Governor-in-Council upon recommendation by the Commissioner of Official Languages when he has completed the study that we are suggesting he carry out.

64. *Consequently, we recommend*:

"*That the Commissioner of Official Languages undertake as soon as possible an in-depth study on the principles, the guidelines and the government programmes with respect to language of work.*"

65. "*That regions designated for language of work purposes and administrative support services enabling public servants to work in the official language of their choice be determined by the Governor in Council on the recommendation of the Commissioner of Official Languages, following his study, and that regulations to this effect be adopted pursuant to Section 35 of the Official Languages Act.*"

66. "*That Treasury Board subsequently undertake a process to reform, simplify and update its guidelines respecting language of work.*"

PART II

USE OF FRENCH AND ENGLISH AS LANGUAGES OF WORK IN THE PUBLIC SERVICE

Treasury Board Studies

67. Departments are still more or less in the dark on how to apply the overall language of work policy, which does not seek to govern the use of languages in a sweeping and uniform manner, and which does not include specific measures. On the contrary, this policy provides that use of the languages may vary according to region, functions of the agencies and even individuals.

68. In what proportion and according to what terms and conditions are the two official languages used by Anglophone and Francophone public servants in the Public Service of Canada? At present, the answers to these questions remain vague and incomplete owing to the absence of recent general

62. Une telle étude d'ensemble doit, à notre avis, être entreprise au plus tôt et il nous semble que le Commissaire aux langues officielles soit le mieux qualifié pour la faire. Cette étude pourrait entre autres aborder la question de l'infrastructure établie par le Conseil du Trésor pour favoriser le libre choix de la langue de travail pour les fonctionnaires. Le pays a été divisé en régions bilingues et unilingues par le Conseil du Trésor. Les ministères n'ont pas remis en question cette approche lors de leur comparution devant notre Comité. De notre côté, nous comprenons volontiers que l'application universelle du principe du libre choix de la langue de travail n'est pas réaliste mais nous aimerions qu'une étude vienne établir si l'approche présente n'est pas trop rigide et restrictive ou, au contraire, si elle n'est pas déjà trop généreuse et ne laisse entrevoir aux fonctionnaires que des espoirs irréalisables.

63. De la même façon que nous le soulignions dans notre premier rapport, nous croyons que des règlements ayant force de loi devraient être adoptés en vertu de l'article 35 de la Loi sur les langues officielles. Les régions bilingues et les services administratifs de soutien devraient faire l'objet de réglementation de la part du Gouverneur-en-conseil sur recommandation du Commissaire aux langues officielles, suite à l'étude que nous lui demandons d'entreprendre.

64. *En conséquence, nous recommandons*:

«*Que le Commissaire aux langues officielles entreprenne au plus tôt une étude complète sur les principes, les lignes directrices et les programmes gouvernementaux en matière de langue de travail.*»

65. «*Que les régions désignées pour les fins de la langue de travail et les services administratifs de soutien devant permettre aux fonctionnaires de travailler dans la langue officielle de leur choix soient déterminées par le Gouverneur-en-conseil sur recommandation du Commissaire aux langues officielles, suite à son étude, et que des règlements à cet effet soient adoptés en vertu de l'article 35 de la Loi sur les langues officielles.*»

66. «*Que le Conseil du Trésor entreprenne subséquemment une refonte de ses directives en matière de langue de travail afin de les simplifier et de les mettre à jour.*»

PARTIE II

UTILISATION DU FRANCAIS ET DE L'ANGLAIS COMME LANGUES DE TRAVAIL DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Enquêtes effectuées par le Conseil du Trésor

67. En matière de langue de travail, les ministères demeurent plus ou moins dans le noir lorsqu'il s'agit d'appliquer une politique globale qui ne vise pas à régir l'usage des langues de façon universelle et uniforme et qui ne comporte pas de mesures précises. Au contraire, cette politique prévoit que l'utilisation des langues varie selon les régions, les fonctions des organismes et même selon les individus.

68. Dans quelles proportions et selon quelles modalités les deux langues officielles sont-elles utilisées par les fonctionnaires, tant anglophones que francophones, au sein de la Fonction publique du Canada? A l'heure actuelle les réponses à ces questions demeurent vagues et incomplètes à cause de l'ab-

studies in this area. Also, no existing evaluation model can take into account the complexity of the use of languages in a given workplace, owing to the fluid and highly interdependent nature of the phenomena in question. Few departments have fundamentally analysed their use of French as a language of work.

69. The Official Languages Branch of the Treasury Board Secretariat is currently conducting two types of studies on the use of official languages in federal departments and institutions. One is an audit of the language of work situation based on a sample of approximately ten departments. The other is an update of its study of the use of the two official languages in the bilingual regions of the Public Service conducted in 1978-79 and published in March 1980.

70. The 1978-79 study revealed that, for all the bilingual regions combined, French-speakers comprised 45% of staff, and French was used 31.5% and English 68.5% of the time. However, the use of English and French varied according to the first official language of public servants: on average, English-speakers used English 91.9% of the time, while French-speakers used French 59.9% of the time. The study also revealed considerable variations in the exclusive use of the first language at work: more than half of the English-speakers (55.6%) used only English at work, while 12.1% of French-speakers worked exclusively in French. Other noticeable variations were found in different regions. In Quebec, French-speaking public servants used French three times more often than English, and their English-speaking colleagues used French almost as often as English. On the other hand, English remains the principal language of work in federal offices in New Brunswick. In Ontario's bilingual regions, English-speaking public servants use English almost exclusively while their French-speaking counterparts use French less than half the time. Finally, the study showed that individual French-speakers made greater use of the second language, hence less use of their first language, than did English-speakers in bilingual and French and English essential positions.

Units Working in French

71. In response to the recommendations of the 1970 Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism, the Government decided to establish French-language units on a trial basis in order to determine whether the use of these units was a valid long-term concept for organization and management. French is the principal language of work in these units, which are composed of a group of French essential positions and a minimal number of bilingual positions, where necessary. In 1975, convinced of this concept's value, the Government issued a Treasury Board circular urging departments to create such units in the National Capital Region. The revised official

sence d'études globales effectuées récemment dans ce domaine. De plus, il n'existe pas de modèle d'évaluation qui puisse rendre compte de la complexité de la situation de l'utilisation des langues dans un milieu de travail donné, en raison de la fluidité et des multiples interdépendances des phénomènes en cause. Peu de ministères ont véritablement procédé à une analyse de leur situation en matière de l'utilisation du français comme langue de travail.

69. La direction des langues officielles du Conseil du Trésor mène présentement deux types d'études sur l'utilisation des deux langues officielles dans les ministères et institutions du gouvernement fédéral. Ainsi une vérification linguistique en matière de langue de travail basée sur un échantillon d'une dizaine de ministères est présentement en cours. Par ailleurs, elle procède à une mise à jour de son enquête sur l'utilisation des deux langues officielles dans les régions bilingues de la Fonction publique menée en 1978-1979 et publiée en mars 1980.

70. L'enquête de 1978-1979 révélait que pour toutes les régions bilingues combinées où l'effectif francophone atteignait 45 pour 100, le français était utilisé en moyenne 31,5 pour 100 du temps et l'anglais, 68,5 pour 100. L'usage de l'anglais et du français variait toutefois selon la première langue officielle des fonctionnaires: les anglophones utilisaient l'anglais, en moyenne, 91,9 pour 100 du temps et le français 8,1 pour 100, alors que les francophones utilisaient leur première langue officielle 59,9 pour 100 du temps et leur langue seconde 40,1 pour 100. D'importantes variations étaient aussi décelées relativement à l'utilisation exclusive de la langue première au travail: en effet, plus de la moitié des anglophones (55,6 pour 100) n'utilisent que leur langue première au travail alors que 12,1 pour 100 des francophones travaillent exclusivement en français. Du reste, l'étude révélait des variations sensibles selon les régions. Au Québec, les fonctionnaires francophones utilisent le français trois fois plus souvent que l'anglais et leurs collègues anglophones utilisent le français presque aussi souvent que l'anglais. Par contre, au Nouveau-Brunswick l'anglais demeure la principale langue de travail dans les bureaux fédéraux. Dans les régions bilingues de l'Ontario, les fonctionnaires anglophones utilisent presque exclusivement l'anglais tandis que les fonctionnaires francophones utilisent le français moins de la moitié de leur temps. Enfin, l'étude montrait qu'au plan individuel les francophones font un plus grand usage de leur langue seconde, donc un usage plus faible de leur langue première, que ne le font les anglophones tant dans les postes bilingues que dans les postes désignés «français essentiel» et «anglais essentiel».

Unités de travail en français

71. A la suite des recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en 1970, le gouvernement décidait d'établir, à titre d'essai, des unités ou cellules de travail en français afin de déterminer si l'utilisation de ces unités était, à long terme, un concept valable sur le plan de l'organisation et de la gestion. Les unités de langue française ont le français comme principale langue de travail et sont composées d'un groupe de postes français essentiel et d'un nombre minimal de postes bilingues, si nécessaire. En 1975, convaincu de la valeur de ce concept, le gouvernement émettait une circulaire du Conseil du Trésor

languages policies of autumn 1977 retained the concept of units working mainly in French, but specified that departments should decide on locations where such units would be an appropriate means of encouraging greater use of French as a language of work.

72. Departments do not agree on the usefulness of French-language work units. Some have stated that they see these units as a practical means of ensuring that French-speaking Canadians can exercise their right to work in their language; others, particularly scientific institutions such as the National Research Council and Atomic Energy of Canada Limited, create such units in order to better establish themselves in a Francophone milieu. Still other institutions stated that they hesitated to create French-language work units because these units tend to reduce the mobility of people working in them.

73. Invited by the Committee to express his view on the units-working-in-French experiment, the Commissioner of Official Languages replied that he felt that in Quebec the experiment had given very positive results in that, before such units were established, there had been a general tendency to correspond with Ottawa in English. Even if the Quebec section of a department was almost totally French-speaking, usage dictated that correspondence with Ottawa would be in English and that Ottawa send out directives in English. However, since the units-working-in-French system required that all communications with these units be in French, it was possible to create a much healthier situation. In his opinion, units working in French in the National Capital Region were much less successful. In many cases the concept was somewhat artificial in that branches which were already working in French were officially designated as units working in French. Thus, there was no difference except on paper.

74. To the extent that government departments and institutions establish autonomous administrative structures that work mainly in French, they help to increase the proportion of French essential positions, thereby increasing employees' opportunities to use French at work.

75. Since it has been demonstrated that units working in French encourage the use of French as a language of work, *we recommend*:

> "*That efforts be continued to establish such units in departments and agencies of the federal government.*"

Equitable participation and language of work

76. The Committee examined this issue and recognized that the principle of the full participation of the two official language groups is an important element in the achievement of the two other major official language policy objectives within the federal Public Service, namely the provision of bilingual services and the right of public servants to work in the official language of their choice. This principle was given concrete expression in the Parliamentary Resolution of 1973 and clearly recognized four years later in 1977 in the government state-

enjoignant les ministères de créer de telles unités dans la région de la capitale nationale. Les politiques révisées des langues officielles à l'automne 1977 retenaient le concept des unités qui travaillent principalement en français mais précisaient que les ministères devraient décider de l'endroit où de telles unités constituent un moyen adéquat d'encourager un plus grand usage du français comme langue de travail.

72. Aussi les ministères divergent d'opinion quant au bien-fondé des unités de langue française. Certains ont dit qu'ils y voyaient là une façon pratique d'assurer aux francophones le droit de travailler dans leur langue; d'autres, en particulier les institutions à vocation scientifique telles le Conseil national de recherches et l'Energie atomique du Canada limitée, constituent de telles unités afin de mieux s'implanter en milieu francophone. Par contre, d'autres institutions ont dit être réticentes à la création d'unités de travail en français parce qu'elles tendent à réduire la mobilité des gens qui oeuvrent à l'intérieur de ces unités.

73. Invité à donner son point de vue sur l'expérience des unités de travail en français, le Commissaire aux langues officielles répondit au Comité que, d'après lui, au Québec, l'expérience a été heureuse, en ce sens qu'avant l'établissement de telles unités, il y avait une tendance globale à correspondre avec Ottawa en anglais. Même si une section du ministère au Québec était presque en totalité francophone, l'habitude voulait qu'on communique avec Ottawa en anglais, qu'on y reçoive des directives en anglais. Mais puisque le régime des unités de travail en français exigeait que l'on communique en français avec une telle unité, cela a beaucoup aidé à créer une situation plus saine. Dans la région de la capitale nationale les unités de langue française ont, à son avis, beaucoup moins réussi. Dans plusieurs cas le concept s'est avéré un peu artificiel en ce sens que l'on ne faisait que nommer officiellement unités de langue française des directions qui fonctionnaient effectivement déjà en français. Donc cela ne changeait rien sauf sur papier.

74. Par ailleurs, dans la mesure où les ministères et institutions du gouvernement mettent sur pied de telles structures administratives autonomes travaillant principalement en français, ils contribuent à accroître la proportion des postes «français essentiel», augmentant par là les occasions d'utilisation du français comme langue de travail.

75. Ayant constaté que les unités de travail en français favorisent l'implantation du français comme langue de travail, *nous recommandons*:

> «*Que l'on poursuive la mise sur pied de telles unités de travail au sein des ministères et organismes du gouvernement fédéral.*»

Participation équitable et la langue de travail

76. Le Comité s'est penché sur cette question et reconnaît que le principe de la pleine participation des deux principales communautés linguistiques est un élément essentiel à la réalisation des deux autres grands objectifs des politiques de langues officielles au sein de la Fonction publique fédérale, c'est-à-dire la prestation de services bilingues et le droit des fonctionnaires de travailler dans la langue officielle de leur choix. Ce principe était reconnu dans la résolution parlementaire de 1973 et clairement explicité quatre ans plus tard, en

ment on a national official languages policy entitled "A National Understanding". The Government stated in this policy paper that:

> "The two official language groups should participate equitably in the federal institutions of government." [9]

The Committee believes that this principle should also be formally recognized in the Act in order to give it legal status.

77. *Consequently, we recommend*:

> "*That the Official Languages Act be amended so as to include a section stipulating that Canada's two official language groups shall be equitably represented in, and at all levels of, the institutions of the Parliament and Government of Canada.*"

78. There is both a quantitative and qualitative aspect to the principle of the full participation of the two official language groups. The quantitative aspect corresponds to the balanced representation of the two official language groups, whereas the qualitative aspect ensures that the working environment enables both French-speaking and English- speaking Canadians to develop their maximum career potential while working in their own language.

79. A language will not actually be used in a given environment unless a certain number of people speak that language; conversely, only constant use can create an environment that is likely to attract candidates of the language group in question.

80. At first glance, it appears that most departments and institutions with a low percentage of French-speakers have not yet managed, in any noticeable way, to establish French as a language of work. On the other hand, in departments with a high concentration of French-speakers, French has really found its place as a language of work. The Committee noted, however, that in certain departments where Francophone representation has attained or exceeded 25%, French is still used all too rarely as a language of work. Nevertheless, in the critical category of upper management the Committee did note a definite shortage of French- speakers. We are convinced that this situation has a deleterious effect on the status of French in a department, and consequently on the implementation of the Act. The key to success therefore does not seem to lie merely in having a "critical" overall number, but rather in combining a balanced concentration in the various occupational categories with a working climate and conditions that encourage the establishment of French as a language of work.

81. The problem is especially acute in scientific departments where Francophone participation in the scientific and professional and technical categories must be ensured if French is to have any vitality. Less than 20% of staff in the technical and scientific and professional categories are Francophone. Efforts to recruit Francophone technicians and professionals must therefore be intensified over the next few years.

82. On the other hand, we noted the existence of a French language polarization in Quebec and an English language

1977, dans l'exposé du gouvernement sur une politique linguistique nationale intitulé «Un choix national». Dans cet exposé le gouvernement déclarait que:

> «Les deux principaux groupes linguistiques du pays doivent être représentés équitablement dans les services fédéraux.» [9]

Le Comité croit que ce principe doit aussi être consacré dans la Loi afin de lui donner valeur juridique.

77. *En conséquence, nous recommandons*:

> «*Que la Loi sur les langues officielles soit amendée de façon à inclure un article stipulant que les deux groupes de langues officielles du Canada doivent être représentés équitablement au sein des institutions du Parlement et du gouvernement du Canada, et ce, à tous les échelons.*»

78. La pleine participation des deux principales communautés linguistiques au sein de la Fonction publique comporte des aspects d'ordre quantitatif et qualitatif. L'aspect quantitatif correspond à la représentation équilibrée des deux groupes de langues officielles, tandis que l'aspect qualitatif tend à assurer que le milieu de travail permette aux francophones ainsi qu'aux anglophones d'apporter une contribution professionnelle maximale.

79. Une langue ne sera utilisée effectivement dans un milieu donné que s'il y a présence d'un certain nombre de locuteurs et inversement seule l'utilisation assidue peut créer un milieu susceptible d'attirer des candidats du groupe linguistique en question.

80. A première vue, la plupart des ministères et institutions que comptent un faible pourcentage de francophones n'ont pas encore réussi à implanter chez eux d'une façon sensible le français comme langue de travail. A l'opposé, dans les ministères à forte concentration francophone, le français a véritablement sa place comme langue de travail. Toutefois, le Comité a pu constater que dans certains ministères où l'effectif francophone avait atteint ou dépassé un seuil de 25 pour 100, le français était encore trop rarement utilisé comme langue de travail. Or, dans la catégorie-clé de la haute direction le Comité a observé qu'il y avait une nette insuffisance de francophones. Nous sommes convaincus que cette situation a un effet dommageable sur le statut du français dans un ministère, et par voie de conséquence sur l'application de la Loi. La clé du succès ne semble donc pas reposer uniquement sur un nombre global «critique» mais plutôt sur la combinaison d'une concentration équilibrée dans les diverses catégories d'emplois avec l'existence d'un climat et de conditions de travail propices à l'implantation du français.

81. Le problème est particulièrement aigu dans les ministères à vocation scientifique où il est essentiel d'assurer une présence francophone dans les catégories d'emplois reliées au domaine scientifique et technique si l'on veut que le français y connaisse une certaine vitalité. La population francophone est représentée à moins de 20 pour 100 dans les catégories des techniciens et des scientifiques et professionnels. Les efforts de recrutement de techniciens et de professionnels francophones devront donc être intensifiés au cours des prochaines années.

82. D'autre part, nous avons pu constater qu'il y a dans la Fonction publique fédérale une polarisation linguistique fran-

polarization in the other provinces within the federal Public Service. As early as December 1980, in a special study on the participation of English-speaking public servants in Quebec federal institutions, the Commissioner of Official Languages stated: "Anglophone participation in the Public Service, that is to say, those institutions subject to the *Public Service Employment Act*, is poor in Quebec, outside the National Capital Region; however, it remains strong in other areas of federal employment, such as Crown corporations". During our Committee hearings, we also realized that Francophones are not equitably represented within federal departments and agencies.

83. Currently, central agency quidelines on equitable participation are vague and general and offer little in the way of concrete guidance to departments and agencies of government. *We therefore recommend*:

> "*That the Treasury Board Secretariat and the Public Service Commission develop clearer guidelines designed to help individual departments and agencies set appropriate participation targets for both official language groups in order to rectify certain imbalances in representation and thereby move more quickly toward achieving the Parliament's objective of equitable participation.*"

84. *Furthermore, we recommend*:

> "*That each department, agency or Crown corporation undertake a detailed analysis of the participation of the two official language groups within its own ranks, and take the necessary steps to correct any imbalance of a linguistic group being poorly represented either in an occupational category, or at a working level, or in a given geographic region.*"

Difficulties in Making French a Genuine Language of Work

85. Although a number of departments have taken interesting initiatives in an effort to stimulate the use of French as a language of work (inter-regional exchange programs, simultaneous drafting in both languages, language training geared to the requirements of the workplace, the presence within work units of revisers, the designation of one day per week as a French day, etc.), English remains the dominant language in departments and agencies of the federal government.

86. The testimony of witnesses before our Committee indicated that most internal and inter-departmental management meetings take place in English only. If the opportunity to use the language of one's choice during such meetings can be considered an indicator of the extent to which functional bilingualism has advanced within an institution, then language reform in terms of language of work is certainly not well advanced. The alternative, the use of simultaneous interpretation, is practiced by very few departments because of the high costs involved.

çaise au Québec et anglaise dans les autres provinces. Déjà en décembre 1980, dans une étude spéciale sur la participation anglophone au sein des organismes fédéraux au Québec, le Commissaire aux langues officielles soulignait que: «Au Québec, abstraction faite de la partie québécoise de la région de la capitale nationale, la sous-représentation anglophone est évidente dans la Fonction publique, c'est-à-dire dans les organismes assujettis à la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique*. Par contre, chez les autres employeurs fédéraux comme les sociétés de la Couronne, la participation des anglophone est remarquable.» Nous nous sommes aussi rendus compte au cours des séances de notre Comité que les francophones n'ont pas une représentation équitable au sein des ministères et organismes du gouvernement fédéral.

83. Les lignes directrices actuelles des agences centrales en matière de participation équitable sont vagues et générales. Elles fournissent très peu de conseils pratiques aux ministères et organismes fédéraux. *En conséquence, nous recommandons*:

> «*Que le Secrétariat du Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique élaborent des lignes directrices plus précises afin d'aider les ministères et organismes à se fixer des objectifs appropriés en matière de participation pour les deux groupes linguistiques de langues officielles afin de corriger les déséquilibres au niveau de la représentation, et, par le fait même, à atteindre plus rapidement l'objectif que le Parlement s'est fixé quant à la participation équitable.*»

84. *De plus, nous recommandons*:

> «*Que chaque ministère, organisme et corporation de la Couronne entreprenne une analyse détaillée de la représentation des membres des deux groupes de langues officielles au sein de ses effectifs, et prenne des mesures nécessaires pour corriger les déséquilibres d'une représentation trop faible d'un des deux groupes soit dans une catégorie d'emploi, à un niveau hiérarchique, ou dans une région particulière.*»

Difficultés rencontrées afin de faire du français une véritable langue de travail

85. Bien que plusieurs ministères aient pris des initiatives intéressantes qui tendent à stimuler l'utilisation du français comme langue de travail (programmes d'échanges interrégions, rédaction simultanée dans les deux langues, formation linguistique conçue en fonction du milieu de travail, présence au sein des unités de travail de réviseurs de textes, désignation une fois par semaine d'une journée française, etc.), l'anglais demeure la langue prédominante dans l'ensemble des ministères et institutions du gouvernement fédéral.

86. C'est ainsi que nous avons pu observer lors de la comparution des témoins devant notre Comité que la plupart des réunions de cadres intra et interministérielles se déroulent en anglais exclusivement. Si la possibilité d'utiliser la langue de son choix lors de ces réunions devait constituer l'élément indicateur du degré d'avancement du bilinguisme fonctionnel, la réforme linguistique en matière de langue de travail n'en serait assurément qu'à ses premiers jalons. L'alternative de l'interprétation simultanée n'a été mise en pratique que par

87. It also became clear that few departments have managed to respect the Treasury Board's directives relating to internal communications between offices located in the National Capital Region and those located in bilingual regions. In a number of departments, such communications still take place too often in English. For example, written communications are often conducted in English and are accompanied by the message "French to follow". The directives nevertheless state that communications between offices in the National Capital Region and those located in unilingual regions in Quebec should take place in French, whereas those between Ottawa and offices located in other bilingual regions may take place in either of the official languages.

88. The Commissioner of Official Languages noted before our Committee that many anglophone officers do not use their French (which they have often acquired through government language schools) because they consider that it is not necessary to do so or because they find that they can manage without doing so. The result is that many do not make any particular effort to deal with their Francophone employees in French and do not try to encourage Francophones to write and speak French. In addition, either because they do not have the opportunity to use their second language or because they are not motivated to do so, many Anglophones have difficulty maintaining and developing their second language skills even after they have mastered a certain level of French.

89. Like many observers of the official languages situation within the federal Public Service, we are convinced that noticeable progress toward giving French equal status as a language of work cannot take place without a serious commitment on the part of senior management. There is no doubt that senior managers have an influence on the personal behaviour of their employees. However, the same senior managers very often have only a limited ability to work in French, to use documents drafted in French and to transmit their decisions in that language.

90. Although the Committee noted a sincere commitment on the part of a number of senior managers to improve the use of both official languages within their departments and agencies, that commitment did not always appear to have obvious repercussions on the daily activities of the institution. Certain witnesses stated that acceptance of language reform still met with some resistance or resentment at certain levels of the organization.

91. *Consequently, we recommend*:

"*That the Treasury Board inform all departments of its expectations with respect to the implementation by managers of departmental official languages policies and explain in clearer terms the consequences that poor administrative practices in this area may have on the annual performance evaluation of managers*".

très peu de ministères à cause des coûts très élevés qu'elle comporte.

87. Il nous est apparu également que peu de ministères parviennent à respecter les directives du Conseil du Trésor en ce qui concerne les communications internes entre bureaux situés dans la région de la capitale nationale et ceux des régions bilingues. Ces communications se font encore trop souvent en anglais dans plusieurs ministères. Par exemple, lorsqu'il s'agit de communications écrites, bien souvent celles-ci sont faites en anglais avec la mention «le français suivra». Pourtant ces directives établissent que les communications entre les bureaux de la région de la capitale nationale et ceux des régions unilingues du Québec doivent se dérouler en français tandis que celles entre Ottawa et les bureaux situés dans les autres régions bilingues peuvent se faire dans l'une ou l'autre langue officielle.

88. Quant aux cadres anglophones, le Commissaire aux langues officielles notait devant votre Comité que beaucoup d'entre eux n'utilisent pas leur connaissance du français (souvent acquise d'ailleurs dans les écoles de langue du gouvernement) parce qu'ils estiment que cela n'est pas nécessaire ou qu'ils trouvent qu'ils peuvent s'en passer. Plusieurs ne font pas d'effort soutenu pour traiter avec leurs subordonnés francophones dans leur langue, ils ne cherchent pas non plus à encourager les francophones à écrire et à parler en français. Par surcroît, soit parce qu'ils n'ont pas d'occasion d'utiliser leur langue seconde ou parce qu'ils n'y son pas motivés, plusieurs anglophones éprouvent des difficultés à entretenir et développer leurs connaissances linguistiques même après avoir atteint un certain niveau en français.

89. A l'instar de nombreux observateurs de la situation des langues officielles au sein de la Fonction publique fédérale, nous sommes convaincus qu'une amélioration de l'égalité du statut du français comme langue de travail ne peut se faire sans un engagement sérieux de la haute direction. Il est indéniable que la haute direction exerce une influence sur le comportement personnel des employés. Or, trop souvent la haute direction n'a qu'une compétence réduite pour travailler en français, utiliser les documents en français et transmettre dans cette langue ses décisions.

90. Bien que le Comité ait été en mesure de constater l'engagement sincère d'un certain nombre de hauts fonctionnaires d'améliorer l'utilisation des deux langues officielles au sein de leur ministère ou organisme, cela ne semble pas toujours avoir des répercussions notables au niveau des actions quotidiennes de ces ministères. Certains témoins nous ont affirmé que l'acceptation de la réforme linguistique trouvait encore une certaine résistance ou rancune à certains niveaux inférieurs à la haute direction.

91. *En conséquence, nous recommandons*:

«*Que le Conseil du Trésor informe tous les ministères de ses attentes en ce qui a trait à l'application par les gestionnaires des politiques ministérielles en matière de langues officielles, de façon à expliciter davantage les conséquences d'une mauvaise administration lors de l'évaluation annuelle des gestionnaires.*»

Evaluation of Departments' Linguistic Performance

92. The language régime outlines in the 1977 revised official languages policies requires federal departments and agencies to provide their employees in bilingual regions with a certain number of services in both official languages. These services include personal services (pay, medical services, library and information services), central services (accounting, administrative, financial and budgetary services), supervision and written material (work instruments, manuals, guidelines, etc.). Employees must also be given the opportunity to receive professional training and development in the language of their choice and to participate in meetings using their first official language.

93. All these essential elements constitute, what may be called the backdrop for the language régime in the language of work area. To see to what extent both languages are being used at work, all one has to do is study each of these aspects and see how departments carry out their responsibilities. On the question of work instruments, for example, testimony indicated that few departments can boast of providing their employees with all the work instruments they need to perform their duties in the language of their choice. Reasons given for this are delays caused by translation, the urgency of a particular situation, or difficulties in translating extremely complex documents in scientific and technical fields. Some witnesses told the Committee that translating some documents was of no use since, when the translation was finally ready, the documents in question were already out of date.

94. The Committee was also able to establish that the right of employees to be supervised in the language of their choice was often not respected. In most departments and agencies called before the Committee, there are still too many supervisors who do not meet the language requirements of their position or who are simply not bilingual. This situation cannot continue without compromising the efforts of departments to establish French as a language of work. We noted that, in general, there are too few training and development courses offered in French as compared with the number offered in English. In terms of the availability in both official languages of personal and central services, the situation varies considerably from one department to another. In some departments, some or all of these services are actively offered in both official languages. In others, however, they are offered in both official languages only upon request. Still other departments and agencies offer such services only in English.

95. We became aware of the fact that very few federal departments and agencies can say beyond doubt that they respect their obligations in each and every one of these areas. The reason for this state of affairs is very simple: in a number of departments, there is no formal supervisory and evaluation mechanism that can systematically control the degree to which departmental plans are implemented and policy requirements for the department as a whole met.

Évaluation de la performance linguistique des ministères

92. Le régime linguistique décrit dans les politiques révisées des langues officielles en 1977 astreint les ministères et organismes du gouvernement à assurer à leurs employés des régions bilingues un certain nombre de services dans les deux langues officielles, tels les services personnels (ex. rémunération, services médicaux, services de bibliothèque et d'information), les services centraux (ex. services de comptabilité, services administratifs, financiers et budgétaires), la surveillance et le matériel écrit (instruments de travail, manuels, lignes directrices, etc.). Les employés doivent aussi avoir la possibilité de recevoir leur formation et leur perfectionnement professionnels dans la langue de leur choix et de participer à des réunions en utilisant leur première langue.

93. Toutes ces fonctions essentielles constituent ce qu'on peut appeler la toile de fond du régime linguistique en matière de langue de travail. Lorsqu'on veut observer ce qui se passe au plan de l'utilisation des deux langues au travail, il suffit d'étudier chacun de ces aspects et de voir comment les ministères s'acquittent de leurs responsabilités. Or sur l'aspect des instruments de travail par exemple, les témoignages nous révèlent que peu de ministères peuvent se vanter d'offrir à leurs employés, dans la langue de leur choix, tous les instruments de travail dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches. Les raisons invoquées sont des retards dus à la traduction, l'urgence d'une situation, la difficulté de traduire des documents extrêmement complexes dans les domaines scientifiques et techniques. Des témoins ont affirmé au Comité qu'il ne servait à rien de traduire certains documents car lorsque la traduction était prête les documents en question étaient déjà désuets.

94. Le Comité a pu vérifier également que le droit des employés d'être surveillés dans la langue de leur choix souffrait de sérieuses lacunes. Dans la pluplart des ministères et organismes qui sont venus témoigner, il y a encore beaucoup trop de superviseurs qui ne remplissent pas les exigences linguistiques de leur poste ou qui ne sont carrément pas bilingues. Cette situation ne saurait se prolonger davantage sans compromettre les efforts des ministères pour implanter le français comme langue de travail. Sur la question de la formation et du perfectionnement professionnels, nous avons constaté qu'il y a en général une pénurie de cours en français par rapport à ceux qui sont offerts en anglais. Enfin, en ce qui concerne la disponibilité dans les deux langues officielles des services personnels et centraux, la situation varie considérablement d'un ministère à l'autre. Dans certains ministères plusieurs—ou la totalité—de ces services sont activement offerts dans les deux langues officielles. Dans d'autres cas ils sont offerts dans les deux langues uniquement sur demande. Enfin, certains ministères et organismes ne dispensent ces services que dans la langue anglaise.

95. Nous nous sommes rendus compte que bien peu de ministères et d'organismes gouvernementaux savent s'ils respectent leurs obligations sur chacun de ces aspects. La raison en est simple: dans plusieurs ministères, aucun mécanisme formel de surveillance et d'évaluation ne permet de contrôler systématiquement le degré de mise en oeuvre du plan ministériel et la conformité aux exigences des politiques par l'ensemble des ministères.

96. *Consequently, we recommend*:

"*That all federal departments and agencies establish supervisory and evaluation mechanisms to provide systematic control over the degree to which departmental plans are implemented and policy requirements met, and that a report on such mechanisms be included in the annual plans they submit to Treasury Board.*"

Imperative Staffing for Language of Work Purposes

97. In its first report, on language of service, the Committee dealt with the issue of imperative staffing and recommended "that the December 31, 1983 deadline be re-established after which there should be no further conditional appointments". Subsequently, a number of witnesses commented upon this recommendation before our Committee. For example, one of the Public Service unions stated that the December 31, 1983 deadline was unrealistic, but added that "if we could have an honest designation system, we would be prepared to support imperative staffing".

98. On December 8, 1981, the Chairman of the Public Service Commission stated before our Committee:

"In the case of bilingual positions, if we add up the number of positions staffed imperatively and those staffed non-imperatively, we find that 75 per cent of these individuals meet the language requirements of the position at the time of their appointment. Three-quarters of all people appointed to bilingual positions meet the requirements of their position at the time they are appointed."

99. In light of this statement, the Committee believes that the recommendation on imperative staffing contained in its first report is not only defendable but essential for positions designated bilingual for language of work purposes. For example, it was frequently brought to the Committee's attention that employees in supervisory positions are those who least meet the language requirements of their position. Furthermore, since the Chairman of the Public Service Commission was able to state in December 1981 that 75% of all appointees to bilingual positions already met the language requirements of their position at the time of their appointment, we presume that percentage will increase considerably during the two-year period ending on December 31, 1983.

100. We nevertheless recognize that, in exceptional situations, there may be justification for continuing the system of conditional appointments beyond December 31, 1983. In our opinion, however, the general rule should always be in favour of imperative staffing and exceptions should be defined and justified by the Treasury Board in cooperation with the Public Service Commission.

We therefore recommend:

101. "*That December 31, 1983 be re-established as the date beyond which conditional appointments should no longer take place*".

102. "*That the Treasury Board and the Public Service Commission define and justify the exceptional situations in which conditional appointments may continue beyond*

96. *En conséquence, nous recommandons*:

«*Que tous les ministères et agences fédéraux se dotent de mécanismes de surveillance et d'évaluation pour contrôler systématiquement le degré de mise en oeuvre du plan ministériel et la conformité aux exigences des politiques, et qu'un rapport sur ces mécanismes soit inclus dans les plans annuels qu'ils soumettent au Conseil du Trésor.*»

Dotation impérative en matière de langue de travail

97. Le Comité avait recommandé au sujet de la dotation impérative dans son premier rapport qui portait sur la langue de service «que l'échéance du 31 décembre 1983 soit rétablie, au-delà de laquelle il ne devrait plus y avoir de nominations conditionnelles». Plusieurs témoins on par la suite commenté cette recommandation devant notre Comité. C'est ainsi que l'un des syndicats de la Fonction publique a souligné que le 31 décembre 1983 est une date irréaliste tout en déclarant que: «Si le système de désignation était honnête, nous serions prêts à soutenir la dotation impérative.»

98. Le président de la Commission de la Fonction publique indiquait devant notre Comité le 8 décembre 1981 que:

«Dans les postes bilingues, si l'on fait le total des postes dotés de façon impérative et de ceux dotés de façon non impérative, 75 pour 100 des gens rencontrent les exigences du poste au moment de leur nomination. Les trois quarts des gens nommés à des postes bilingues rencontrent les exigences de leur poste au moment où ils sont nommés.»

99. A la lueur de ces propos, le Comité croit que la recommandation sur la dotation impérative contenue dans son premier rapport n'est pas seulement défendable, mais essentielle en ce qui concerne les postes désignés bilingues aux fins de la langue de travail. Au niveau des postes de surveillant par exemple, il a été fréquemment démontré que ce sont les employés qui rencontrent le moins les exigences linguistiques de leur poste. De plus, puisque le président de la Commission de la Fonction publique a été en mesure de déclarer en décembre 1981 que 75 pour 100 de tous les employés rencontrent déjà les exigences linguistiques de leur poste au moment de leur nomination, nous présumons que ce pourcentage croîtra considérablement au cours de la période de deux ans qui reste avant le 31 décembre 1983.

100. Nous reconnaissons, cependant, que la continuation du processus de nomination conditionnelle puisse se justifier dans des situations exceptionnelles au-delà du 31 décembre 1983. A notre avis toutefois, la règle devrait toujours être la dotation impérative et les exceptions devraient être établies et justifiées par le Conseil du Trésor en collaboration avec la Commission de la Fonction publique.

En conséquence, nous recommandons:

101. «*Que le 31 décembre 1983 soit rétabli comme date de cessation des mesures de nomination conditionnelle.*»

102. «*Que le Conseil du Trésor et la Commission de la Fonction publique établissent et justifient les situations exceptionnelles devant permettre la poursuite des*

December 31, 1983, and that these agencies take the necessary steps to eliminate such exceptional situations as soon as possible."

CONCLUSION

103. In tabling this, its fourth report, the Committee has completed its general analysis of the three major elements of language reform: service to the public, language of work and equitable participation. We do not consider our examination of these questions as final, but when we return to matters related to these three aspects, it will be in the context of a study of specific issues.

104. In the fall, the Committee hopes to visit locations in Canada in order to broaden its experience by meeting with individuals and groups interested in language reform. The Committee will thus be able to gain a better understanding of the situation and of the state of language reform since adoption of the Official Languages Act in 1969 and the Parliamentary Resolution in 1973.

FOOTNOTES

[1] *Report of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism*, Queen's Printer, Ottawa, 1967, Volume 1, General Introduction, paragraph 68.

[2] *Report of the Royal Commission on Bilingualism and Biculturalism*, Queen's Printer, Ottawa, 1969, Volume 3, paragraph 223.

[3] *Ibid.*, paragraph 526.

[4] *Debates of the House of Commons*, 2nd Session, 28th Parliament, June 23, 1970, p. 8487.

[5] *Ibid.*, p.8420.

[6] *Debates of the House of Commons*, 1st Session, 29th Parliament, May 31, 1973, p. 4304.

[7] *Ibid.*, p. 4314.

[8] *Debates of the House of Commons*, 1st Session, 28th Parliament, October 17, 1968, p. 1483.

[9] *A National Understanding.* Statement of the Government of Canada on the official languages policy. The Official Languages of Canada. Minister of Supply and Services, Ottawa, 1977, p. 45.

APPENDIX 1—Witnesses

Groups and individuals who gave evidence on language of work and equitable participation before the Committee (listed in alphabetical order). The Issue of the Minutes of Proceedings and Evidence of the Committee in which their evidence was recorded is indicated.

Agriculture, Department of:—Issue 34

Mr. Gaétan Lussier, Deputy Minister;

Dr. J.E. McGowan, Assistant Deputy Minister, Food Production and Inspection Branch;

nominations conditionnelles au-delà de l'échéance du 31 décembre 1983, et que ces agences prennent les mesures nécessaires afin d'éliminer dans les plus brefs délais de telles situations exceptionnelles.»

CONCLUSION

103. Avec le dépôt de ce quatrième rapport, le Comité aura fait l'analyse générale des trois facettes de la réforme linguistique: le service au public, la langue de travail et la participation équitable. Nous ne considérons pas notre examen de ces questions comme final mais lorsque nous reviendrons sur des questions reliées à ces trois aspects, ce sera dans le cadre de l'étude d'une question spécifique.

104. Dès l'automne, le Comité espère se déplacer au Canada afin d'élargir son expérience en rencontrant les personnes ou les groupes intéressés à la réforme linguistique. Le Comité pourra ainsi se rendre compte de la situation qui prévaut et voir l'état dans lequel se trouve la réforme linguistique depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles en 1969 et la résolution parlementaire en 1973.

CITATIONS

[1] *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1967, Livre 1, Introduction générale, paragraphe 68.

[2] *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1969, Livre 3, paragraphe 223.

[3] *Ibid.*, paragraphe 526.

[4] *Débats de la Chambre des communes*, 2e session, 28e législature, le 23 juin 1970, p. 8487.

[5] *Ibid.*, p. 8420.

[6] *Débats de la Chambre des communes*, 1ère session, 29e législature le 31 mai 1973, p. 4304.

[7] *Ibid.*, p. 4314.

[8] *Débats de la Chambre des communes*, 1ère session, 28e législature le 17 octobre 1968, p. 1483.

[9] *Un choix national.* Exposé du gouvernement du Canada sur une politique linguistique nationale. Les langues officielles du Canada. Ministre des Approvisionnements et Services, Ottawa, 1977, p. 45.

ANNEXE 1—Témoins

Les groupes et individus qui ont été entendus devant le Comité au sujet de la langue de traveil et de la participation équitable sont énumérés ci-dessous (en ordre alphabétique). Mention est faite du numéro du fascicule des procès-verbaux et témoignages du Comité dans lequel est publié leur témoignage.

Affaires extérieures, ministère des:—fascicule 27

M. de Montigny Marchand, sous-secrétaire d'État associé;

M. Jacques Gignac, sous-secrétaire d'État suppléant;

Dr. E.J. Leroux, Assistant Deputy Minister, Research Branch;

Mr. R. Laplante, Acting Director, Official Languages Division.

Atomic Energy of Canada Limited:—Issue 38

Mr. Robert Després, Chairman of the Board of Directors;

Mr. Harry Hughes, Vice-President, Personnel;

Mr. Laurent Amyot, Vice-President, Quebec Operations.

Auditor General, Office of the:—Issue 27

Mr. Kenneth M. Dye, Auditor General of Canada;

Mr. Yvan Gaudette, Assistant Auditor General;

Mr. Normand Bourdeau, Director of Official Languages.

Bank of Canada:—Issue 32

Mr. Gerald K. Bouey, Governor;

Mr. John Crow, Deputy Governor and Member of the Bank's Advisory Committee on Bilingualism;

Mr. Serge Vachon, Adviser and Member of the Bank's Advisory Committee on Bilingualism;

Mr. Roy Flett, Chief, Personnel Administration;

Mr. Martin Samuels, Adviser on Bilingualism, Personnel Administration.

Canadian International Development Agency (CIDA):—Issue 32

Mr. Marcel Massé, President;

Mr. Charles Bassett, Director general, Personnel and Administration Branch;

Mr. André Plouffe, Director, Official Languages.

Commissioner of Official Languages, Office of the:—Issues 23 and 41

Mr. M.F. Yalden, Commissioner;

Mr. Gilles Lalande, Deputy Commissioner.

Communications, Department of:—Issue 36

Honourable Pierre Juneau, Deputy Minister;

Mr. Ken Hepburn, Assistant Deputy Minister, Spectrum Management and Government Telecommunications;

Mr. Frank Vieni, Director General, Personnel and Administration;

Mrs. Suzanne Mauviel, Director, Official Languages.

Employment and Immigration, Department of:—Issue 25

Mr. J.D. Love, Deputy Minister and Chairman;

M. Léo Boudreau, directeur intérimaire des Langues officielles.

Agence Canadienne de développement international (ACDI):—fascicule 32

M. Marcel Massé, président;

M. Charles Bassett, directeur général du Personnel et de l'Administration;

M. André Plouffe, directeur des Langues officielles.

Agriculture, ministère de l':—fascicule 34

M. Gaétan Lussier, sous-ministre;

M. J.E. McGowan, sous-ministre adjoint, Direction générale de la production et de l'inspection des aliments;

M. E.J. Leroux, sous-ministre adjoint, Direction générale de la recherche;

M. R. Laplante, directeur intérimaire, Division des langues officielles.

Alliance de la Fonction publique du Canada:—fascicule 30

M. R. Perron, agent syndical.

Approvisionnements et Services, ministère des::—fascicule 29

M. G.R. D'Avignon, sous-ministre, Administration des approvisionnements;

M. A.W. Allan, sous-ministre adjoint, Approvisionnement scientifique et technique;

M. G.A. Berger, sous-ministre adjoint, Approvisionnement commercial;

M. M. Caron, directeur général, Secteur du personnel.

Banque du Canada:—fascicule 32

M. Gerald K. Bouey, gouverneur;

M. John Crow, sous-gouverneur et membre du Comité consultatif de la Banque du Canada;

M. Serge Vachon, conseiller et membre du Comité consultatif de la Banque du Canada;

M. Roy Flett, chef de la Direction du personnel;

M. Martin Samuels, conseiller en bilinguisme, Direction du personnel.

Commissaire aux langues officielles, bureau du:—fascicules 23 and 41

M. M.F. Yalden, commissaire;

M. Gilles Lalande, sous-commissaire.

Commission de la Fonction publique:—fascicule 31

M. E. Gallant, président;

M. J. Edwards, commissaire;

M. R. Lapointe, directeur général de la Formation linguistique;

Mr. D.J. Lindley, Executive Director, Personnel.

Energy, Mines and Resources, Department of:—Issue 28

Mr. M.A. Cohen, Deputy Minister;

Mrs. Irene Johnson, Assistant Deputy Minister;

Mr. Donald Hanright, Director General of Communications;

Mr. Pierre Carrière, Coordinator, Official Languages.

Environment, Department of the:—Issue 26

Mr. J.B. Seaborn, Deputy Minister;

Mr. J.P. Bruce, Assistant Deputy Minister, Atmospheric Environment Service;

Mr. G.A. Yeates, Director General, Program Management; Parks Canada;

Mr. F. Pagé, Director General, Information Directorate;

Mr. R. Laprade, Director, Official Languages Branch.

External Affairs, Department of:—Issue 27

Mr. de Montigny Marchand, Associate Under-Secretary of State;

Mr. Jacques Gignac, Deputy Under-Secretary of State;

Mr. Léo Boudreau, Acting Director of Official Languages.

Fisheries and Oceans, Department of:—Issue 28

Mr. Donald D. Tansley, Deputy Minister;

Dr. A.W. May, Assistant Deputy Minister—Atlantic Fisheries Service;

Mr. Jean Chandonnet, Director of Personnel;

Mr. Jean Haché, Assistant Director General, Gulf Region.

Johnston, The Honourable Donald, President, Treasury Board:—Issue 24

Justice, Department of:—Issues 37 and 42

Mr. Roger Tassé, Q.C., Deputy Minister of Justice and Deputy Attorney General;

Ms. Marie-Andrée Bastien, Director, Public Affairs;

Mr. Gérard Bertrand, Q.C., Chief Legislative Counsel;

Mr. Jacques E. Chevrier, Director, Official Languages Program;

Mr. Frederick J.E. Jordan, Q.C., Acting Assistant Deputy Minister, Public Law.

National Defence, Department of:—Issues 25 and 26

Mr. C.R. Nixon, Deputy Minister;

Lieutenant-General G.C.E. Thériault, Vice Chief of the Defence Staff;

M. A.J. Neilson, directeur général de la Dotation;

M. F. Tremblay, Directeur général adjoint de la Dotation (langues officielles);

M. J. Ranger, directeur général de la Direction générale des programmes de la haute direction.

Communications, ministère des:—fascicule 36

L'honorable Pierre Juneau, sous-ministre;

M. Ken Hepburn, sous-ministre adjoint à la Gestion du spectre et aux télécommunications gouvernementales;

M. Frank Vieni, directeur général du Personnel et de l'administration;

M^me^ Suzanne Mauviel, directeur du Programme des langues officielles.

Conseil du Trésor:—fascicule 24

M. Edwin Aquilina, sous-secrétaire, Direction des langues officielles.

Conseil national de recherches du Canada:—fascicule 35

M. Larkin Kerwin, président;

M^me^ M.M. Hinchey, secrétaire général;

M^me^ M. Piché, conseiller en matière de langues officielles.

Défense nationale, ministère de la:—fascicules 25 et 26

M. C.R. Nixon, sous-ministre;

Lieutenant-général G.C.E. Thériault, vice-chef de l'état-major de la Défense;

Lieutenant-général H.A. Carswell, sous-ministre adjoint (Personnel);

Chef Mgén. J.E. Vance, chef du Personnel, carrières et nominations supérieures;

M. G.A. Sullivan, directeur général, Langues officielles.

Emploi et de l'Immigration, ministère de l':—fascisule 25

M. J.D. Love, sous-ministre et président;

M. D.J. Lindley, directeur exécutif, Personnel.

Énergie atomique du Canada Limitée:—fascisule 38

M. Robert Després, président du Conseil d'administration;

M. Harry Hughes, vice-président, Personnel;

M. Laurent Amyot, vice-president, Québec.

Énergie, des Mines et des Ressources, ministère de l':—fascicule 28

M. M.A. Cohen, sous-ministre;

M^me^ Irene Johnson, sous-ministre adjoint;

M. Donald Hanright, directeur général des Communications;

Lieutenant-General H.A. Carswell, Assistant Deputy Minister (Personnel);

Chief M.Gen. J.E. Vance, Chief Personnel, Careers and Senior Appointments;

Mr. G.A. Sullivan, Director General, Official Languages.

National Research Council of Canada:—Issue 35

Dr. Larkin Kerwin, President;

Mrs. M.M. Hinchey, Secretary General;

Mrs. M. Piché, Advisor on Official Languages.

Professional Institute of the Public Service of Canada:—Issue 30

Mr. J.E. Donegani, President;

Mr. Denis Cardinal, Employment Relations Officer;

Mr. E. Spencer, Planning and Development Officer.

Public Service Alliance of Canada:—Issue 30

Mr. R. Perron, Staff Officer.

Public Service Commission of Canada:—Issue 31

Mr. E. Gallant, Chairman;

Mr. J. Edwards, Commissioner;

Mr. R. Lapointe, Director General, Language Training Branch;

Mr. A.J. Neilson, Director General, Staffing Branch;

Mr. F. Tremblay, Assistant Director General, Official Languages Directorate;

Mr. J. Ranger, Director General, Senior Executive Programs Branch.

Public Works, Department of:—Issue 29

Mr. J.A.H. MacKay, Deputy Minister;

Mr. G. Desbarats, Assistant Deputy Minister, Design and Construction;

Mr. D. McFarland, Regional Director General, National Capital Region.

Supply and Services-Supply Administration, Department of:—Issue 29

Mr. G.R. D'Avignon, Deputy Minister, Supply Administration;

Mr. A.W. Allan, Assistant Deputy Minister, Science and Engineering Procurement;

Mr. G.A. Berger, Assistant Deputy Minister, Commercial Supply;

Mr. M. Caron, Director General, Personnel Sector.

Treasury Board of Canada:—Issue 24

M. Pierre Carrière, coordonateur, Langues officielles.

Environnement, ministère de l':—fascicule 26

M. J.B. Seaborn, sous-ministre;

M. J.P. Bruce, sous-ministre adjoint, Service de l'environnement atmosphérique;

M. G.A. Yeates, directeur général, Gestion du programme, Parcs Canada;

M. F. Pagé, directeur général, Direction générale de l'information;

M. R. Laprade, directeur, Direction des langues officielles.

Institut professionnel de la Fonction publique du Canada:—fascicule 30

M. J.E. Donegani, président;

M. Denis Cardinal, agent des relations de travail;

M. E. Spencer, agent de la planification et du développement.

Johnston, l'honorable Donald, président, Conseil du Trésor:—fascicule 24

Justice, ministère de la:—fascicules 37 et 42

M. Roger Tassé, c.r., sous-ministre de la Justice et sous-procureur du Canada;

M^me^ Marie-Andrée Bastien, directeur des affaires publiques;

M. Gérard Bertrand, c.r., premier conseiller législatif;

M. Jacques E. Chevrier, directeur, Programme des langues officielles;

M. Frederick J.E. Jordan, c.r., sous-ministre adjoint intérimaire, Droit public.

Pêches et des Océans, ministère des:—fascicule 28

M. Donald D. Tansley, sous-ministre;

M. A.W. May, sous-ministre adjoint, Service de pêches dans l'Atlantique;

M. Jean Chandonnet, directeur du Personnel;

M. Jean Haché, directeur général adjoint, Région du Golfe.

Travaux publics, ministère des:—fascicule 29

M. J.A.H. MacKay, sous-ministre;

M. G. Desbarats, sous-ministre adjoint, Design et construction;

M. D. McFarland, directeur général de la Région de la capitale nationale.

Vérificateur général, bureau du:—fascicule 27

M. Kenneth M. Dye, Vérificateur général du Canada;

M. Yvan Gaudette, Vérificateur général adjoint;

Mr. Edwin Aquilina, Deputy Secretary, Official Languages Branch.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings and Evidence (*Issues Nos. 23 to 42 inclusive and 46 which includes the Report*) **is tabled.**

Respectfully submitted,

M. Normand Bourdeau, directeur des Langues officielles.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages s'y rapportant (*fascicules nos 23 à 42 inclusivement et 46 qui comprend le rapport*) **est déposé.**

Respectueusement soumis,

Les coprésidents

LOWELL MURRAY

EYMARD CORBIN

Joint Chairmen

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, JUNE 8, 1982
(59)

[*Text*]

The Special Joint Committee on Official Languages met *in camera*, at 9:15 o'clock p.m., this day, the Joint Chairman, Mr. Corbin, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Asselin, Bosa, Murray and Wood.

Representing the House of Commons: Messrs. Clarke (*Vancouver Quadra*), Corbin, Mrs. Côté, Messrs. Gauthier, Herbert and Marceau.

Other Member present: Mr. Kelly.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mr. Marc Leman. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Messrs. Claude Majeau and Charles Strong.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated May 27, 1980, and April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated May 23, 1980, and April 23, 1981, relating to the 1978, 1979 and 1980 Annual Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1, and Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14*). The Committee also resumed consideration of the subject-matter of Bill C-214, which was referred to it by the House of Commons on July 15, 1980. (*See Minutes of Proceedings, May 12, 1982, Issue No. 42*).

On motion of Mr. Marceau, it was agreed,—That the contract for services between the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade and the Committee, for the period May 1 to October 31, 1982, be adopted according to the terms approved by the Sub-committee on Agenda and Procedure, on June 8, 1982.

The Committee proceeded to consider a draft report to Parliament regarding authority to travel within Canada and abroad.

On motion of Mr. Gauthier, it was agreed,—That the draft report, as amended, be adopted as the Committee's Third Report to Parliament and that the Joint Chairmen be instructed to present it to both Houses.

The Committee resumed consideration of a draft report to Parliament on language of work and equitable participation.

At 10:33 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 8 JUIN 1982
(59)

[*Traduction*]

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à huis clos à 9h15 sous la présidence de M. Corbin (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Asselin, Bosa, Murray et Wood.

Représentant la Chambre des communes: MM. Clarke (*Vancouver Quadra*), Corbin, M^me^ Côté, MM. Gauthier, Herbert et Marceau.

Autre député présent: M. Kelly.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: M. Marc Leman. *Du Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le commerce extérieur*: MM. Claude Majeau et Charles Strong.

Le Comité reprend l'étude de ses Ordres de renvoi du Sénat du 27 mai 1980 et du 23 avril 1981 et de ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes du 23 mai 1980 et du 23 avril 1981 portant sur les rapports annuels de 1978, 1979 et 1980 du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux du mardi 14 octobre 1981, fascicule no 1, et du mardi 19 mai 1981, fascicule no 14*). Le Comité reprend également l'étude de son Ordre de renvoi de la Chambre des communes du mardi 15 juillet 1980 portant sur la question du projet de loi C-214. (*Voir procès-verbaux du 12 mai 1982, fascicule no 42*).

Suivant une motion de M. Marceau il est convenu,—Que le contrat de services passé entre le Centre parlementaire des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et le Comité, pour la période du 1^er^ mai au 31 octobre 1982, soit accepté selon les termes approuvés par le Sous-comité du programme et de la procédure, le 8 juin 1982.

Le Comité étudie ensuite un projet de rapport au Parlement sur l'autorisation de voyager au Canada et à l'étranger.

Suivant une motion de M. Gauthier, il est convenu,—Que le projet de rapport modifié soit adopté comme troisième rapport du Comité au Parlement et que les coprésidents soient chargés de le présenter aux deux Chambres.

Le Comité reprend l'étude d'un projet de rapport au Parlement sur la langue de travail et la participation équitable.

A 22h33, le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le cogreffier

Paul Bélisle

Joint Clerk of the Committee

WEDNESDAY, JUNE 9, 1982
(60)

The Special Joint Committee on Official Languages met *in camera* at 3:50 o'clock p.m., this day, the Joint Chairman, Senator Murray, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Murray and Wood.

Representing the House of Commons: Mr. Corbin, Mrs. Côté, Messrs. Kilgour and Marceau.

Other Member present: Mr. Kelly.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mr. Marc Leman. *From the Parliamentary Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade*: Messrs. Claude Majeau and Charles Strong.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980, and Thursday, April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980, and Thursday, April 23, 1981, relating to the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1, and Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14*). The Committee also resumed consideration of its Order of Reference from the House of Commons dated Tuesday, July 15, 1980 relating to the subject matter of Bill C-214. (*See Minutes of Proceedings, Wednesday, May 12, 1981, Issue No. 42*).

The Committee resumed consideration of a draft report to Parliament on language of work and equitable participation.

At 4:48 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 5:30 o'clock p.m., the sitting was resumed.

At 6:45 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

LE MERCREDI 9 JUIN 1982
(60)

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à huis clos à 15h50 sous la présidence du sénateur Murray (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Murray et Wood.

Représentant la Chambre des communes: M. Corbin, Mme Côté, MM. Kilgour et Marceau.

Autre député présent: M. Kelly.

Aussi présents: *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement*: M. Marc Leman. *Du Centre parlementaire pour les Affaires étrangères et le Commerce extérieur*: MM. Claude Majeau et Charles Strong.

Le Comité reprend l'étude de ses Ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 ainsi que de ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes du vendredi 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981, portant sur les rapports de 1978, 1979 et 1980 du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux du mardi 14 octobre 1980, fascicule no 1 et du mardi 19 mai 1981, fascicule no 14*). Le Comité reprend également l'étude de son Ordre de renvoi de la Chambre des communes du mardi 15 juillet 1980 portant sur la question du projet de loi C-214. (*Voir procès-verbaux du mercredi 12 mai 1981, fascicule no 42*).

Le Comité reprend l'étude d'un projet de rapport au Parlement sur la langue de travail et la participation équitable.

A 16h48 le Comité suspend ses travaux.

A 17h30 le Comité reprend ses travaux.

A 18h45 le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le cogreffier du Comité

Audrey O'Brien

Joint Clerk of the Committee

TUESDAY, JUNE 22, 1982
(63)

The Special Joint Committee on Official Languages met this day *in camera* at 11:14 o'clock a.m., the Joint Chairman, Senator Murray, presiding.

Members of the Committee present:

Representing the Senate: The Honourable Senators Asselin, Murray and Wood.

Representing the House of Commons: Messrs. Corbin, Gauthier, Herbert, Lewycky and Marceau.

In attendance: *From the Research Branch of the Library of Parliament*: Mr. Marc Leman. *From the Parliamentary*

LE MARDI 22 JUIN 1982
(63)

Le Comité mixte spécial sur les langues officielles se réunit aujourd'hui à huis clos à 11h14 sous la présidence du sénateur Murray (coprésident).

Membres du Comité présents:

Représentant le Sénat: Les honorables sénateurs Asselin, Murray et Wood.

Représentant la Chambre des communes: MM. Corbin, Gauthier, Herbert, Lewycky et Marceau.

Aussi présents: *Du Service des recherches de la Bibliothèque du Parlement*: M. Marc Leman. *Du Centre parlementaire*

Centre for Foreign Affairs and Foreign Trade: Messrs. Claude Majeau and Charles Strong.

The Committee resumed consideration of its Orders of Reference from the Senate dated Tuesday, May 27, 1980, and Thursday, April 23, 1981, and its Orders of Reference from the House of Commons dated Friday, May 23, 1980, and Thursday, April 23, 1981, relating to the 1978, 1979 and 1980 Reports of the Commissioner of Official Languages. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 14, 1980, Issue No. 1, and Tuesday, May 19, 1981, Issue No. 14*). The Committee also resumed consideration of its Order of Reference from the House of Commons dated Tuesday, July 15, 1980, relating to the subject-matter of Bill C-214. (*See Minutes of Proceedings, Wednesday, May 12, 1982, Issue No. 42*).

The Committee resumed consideration of a draft report to Parliament on language of work and equitable participation.

On motion of Mr. Gauthier, it was agreed,—That the Fourth Report to Parliament be adopted as amended.

On motion of Mr. Gauthier, it was agreed,—That a copy of the Report, as adopted, be distributed to members as soon as possible and that any Member who wishes to request further discussion of the Report, so inform the Joint Chairmen or the Joint Clerks, by Tuesday, June 29, 1982.

On motion of Mr. Marceau, it was agreed,—That if no additional discussion is required, the Joint Chairmen be authorized to report to Parliament as soon as possible after June 29, 1982.

On motion of Mr.Marceau, it was agreed,—That a press release highlighting the major elements of the Report be prepared, for distribution on the date of tabling.

At 1:09 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

des Affaires étrangères et du Commerce extérieur: MM. Claude Majeau et Charles Strong.

Le Comité reprend l'étude de ses Ordres de renvoi du Sénat du mardi 27 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981 et de ses Ordres de renvoi de la Chambre des communes du vendredi 23 mai 1980 et du jeudi 23 avril 1981, portant sur les rapports de 1978, 1979 et 1980 du Commissaire aux langues officielles. (*Voir procès-verbaux du mardi 14 octobre 1980, fascicule no 1 et du mardi 19 mai 1981, fascicule no 14*). Le Comité reprend également l'étude de son Ordre de renvoi de la Chambre des communes du mardi 15 juillet 1980 portant sur la question du projet de loi C-214. (*Voir procès-verbaux du mercredi 12 mai 1982, fascicule no 42*).

Le Comité reprend l'étude d'un projet de rapport au Parlement sur la langue de travail et la participation équitable.

Après motion de M. Gauthier il est convenu,—Que le quatrième rapport au Parlement tel que modifié soit adopté.

Après motion de M. Gauthier il est convenu,—Qu'un exemplaire du rapport adopté soit distribué aux membres aussitôt que possible et que tout membre qui désire discuter davantage du rapport en informe les coprésidents ou les cogreffiers au plus tard mardi le 29 juin 1982.

Après motion de M. Marceau il est convenu,—Que s'il n'y a pas lieu de discuter davantage, les coprésidents soient autorisés à faire rapport au Parlement aussitôt que possible après le 29 juin 1982.

Après motion de M. Marceau il est convenu,—Qu'un communiqué de presse soit établi pour être distribué à la date de la présentation, communiqué qui indiquerait les principaux éléments du rapport.

A 13h09 le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le cogreffier du Comité

Paul Bélisle

Joint Clerk of the Committee

Canada Post
Postage paid
Postes Canada
Port payé

Third class
Troisième classe

K1A 0S7
HULL

If undelivered, return COVER ONLY to
Canadian Government Printing Office,
Supply and Services Canada,
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Quebec, Canada, K1A 0S7

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à
Imprimerie du gouvernement canadien
Approvisionnements et Services Canada,
45, boulevard Sacre-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S7

Available from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9

BINDING SECT. SEP 20 1984